L'ART DE VÉRIFIER LES DATES DES FAITS HISTORIQUES, DES CHARTES, DES CHRONIQUES, ET...





L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES

DES FAITS HISTORIQUES,

DES CHARTES, DES CHRONIQUES, ET AUTRES ANCIENS MONUMENTS,

DEPUIS LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Cet Ouvrage se vend aussi dans les Départements et à l'Etranger, savoir :

A Agen, chez *Lebrun;*
A Aix, chez *G. Mouret;*
A Anvers, chez *le Poitevin de la Croix;*
A Besançon, chez *Deis;*
A Beziers, chez *Pageot;*
A Blois, chez *Aucher-Eloy;*
A Bordeaux, chez *Lafite;*
A Bourges, chez { *de Brie;* *Gilles;*
A Bruxelles, chez { *Lecharlier;* *Stapleaux;*
A Caen, chez *Manoury;*
A Cambray, chez *Hurez;*
A Coutances, chez *Quesnel;*
A Dijon, chez *Noellat;*
A Douai, chez *Turlier;*
A Falaise, chez *Dufour;*
A Florence, chez *Piatti;*
A Genève, chez *Paschoud;*
A Grenoble, chez *Durand*, père et fils;
A Hesdin, chez *Thuilliez;*
A Lauzanne, chez *Fischer;*
A Lille, chez *Vanackere;*
Au Mans, chez *Pesche;*
A Milan, chez *Giegler;*
A Montpellier, chez *Durville;*
A Neufchâtel-en-Bray, chez *Mathon;*
A Périgueux, chez *Jardin* et compagnie
A Perpignan, chez *Alzine;*
A Poitiers, chez *Catineau;*
A Rennes, chez *Vatar;*
A Soissons, chez *Fromentin;*
A Strasbourg, chez *Levrault;*
A Troyes, chez *Gobelet;*
A Versailles, chez *Etienne.*

Et chez Arthus-Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, à Paris.

L'ART
DE VÉRIFIER LES DATES
DES FAITS HISTORIQUES,
DES CHARTES, DES CHRONIQUES, ET AUTRES ANCIENS MONUMENTS,
DEPUIS LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST,

Par le moyen d'une Table Chronologique, où l'on trouve les Olympiades, les Années de Jésus-Christ, de l'Ère Julienne ou de Jules César, des Ères d'Alexandrie et de Constantinople, de l'Ère des Séleucides, de l'Ère Césaréenne d'Antioche, de l'Ère d'Espagne, de l'Ère des Martyrs, de l'Hégire, les Indictions, le Cycle Pascal, les Cycles Solaire et Lunaire, le Terme Pascal, les Pâques, les Épactes, et la Chronologie des Éclipses;

Avec deux Calendriers Perpétuels, le Glossaire des Dates, le Catalogue des Saints; le Calendrier des Juifs; la Chronologie historique du Nouveau Testament; celle des Conciles, des Papes, des quatre Patriarches d'Orient, des Empereurs Romains, Grecs, des Rois des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des Bulgares, de Jérusalem, de Chypre; des Princes d'Antioche; des Comtes de Tripoli; des Rois des Parthes, des Perses, d'Arménie; des Califes, des Sultans d'Iconium, d'Alep, de Damas; des Empereurs Ottomans; des Schahs de Perse; des Grands-Maîtres de Malte, du Temple; de tous les Souverains de l'Europe; des Empereurs de la Chine; des Grands Feudataires de France, d'Allemagne et d'Italie; des Républiques de Venise, de Gênes, des Provinces-Unies, etc., etc., etc.;

PAR UN RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR;

RÉIMPRIMÉ AVEC DES CORRECTIONS ET ANNOTATIONS, ET CONTINUÉ JUSQU'A NOS JOURS,

PAR Mr. DE SAINT-ALLAIS,

CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES, AUTEUR DE L'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DE LA VRILLIÈRE, N°. 10, PRÈS LA BANQUE DE FRANCE.

VALADE, IMPRIMEUR DU ROI ET DE MADAME, RUE COQUILLIÈRE.

1818.

L'ART
DE VÉRIFIER LES DATES.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
GRANDS FIEFS DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR L'ORIGINE, LES PROGRÈS ET LA DÉCADENCE DU GOUVERNEMENT FÉODAL.

En donnant au public, dans cette nouvelle édition, une notice plus étendue des grands fiefs de l'Europe, nous avons en quelque sorte contracté l'obligation de lui offrir en même tems un aperçu de l'origine du gouvernement féodal, de ses progrès et de sa décadence.

C'est un point constant par l'histoire, que chez plusieurs nations on connut des vassaux avant même qu'il y eut des fiefs. Le courage dans les combats, la sagesse dans les conseils, y établissaient des distinctions; et ceux qui les obtenaient avaient bientôt un cortége prêt à les suivre à la guerre. Tacite l'assure des Germains. Il nous apprend que chez ces peuples, la puissance des princes était d'être entourés d'une foule de compagnons pour lesquels des repas étaient une espèce de solde.

On voit que pour former des bénéfices ou des fiefs, il ne leur manquait que des terres héréditaires. Aussi, lorsque sous le nom de Francs ils eurent passé le Rhin, et vinrent s'établir dans les Gaules, le partage des fonds conquis sur les Romains dut se faire selon leurs mœurs. Et si, comme on n'en peut douter, chaque homme libre eut une portion salique, celles des princes furent relatives à leur prééminence, et assez étendues pour entretenir leurs vassaux.

Cet état de société qui s'introduisit chez les Francs, étant conforme à leurs idées, fut bientôt perfectionné. Il est même certain, comme nous venons de le dire, qu'ils le trouvèrent établi dans les Gaules. César, qui les subjugua, rapporte que parmi les chevaliers, c'est-à-dire les hommes parfaitement libres de la nation, il y en avait de très-puissants, dont la grandeur se mesurait sur le nombre de leurs ambactes. Ceux-ci, comme chez les Germains, étaient notés d'infamie lorsque, dans les combats, ils survivaient à leurs princes. L'identité des causes dut produire les mêmes effets : les Gaulois, quoique soumis aux officiers de l'empire, avaient conservé leurs usages. Celui de s'attacher à un chef duquel ils tenaient des terres, était analogue à l'engagement connu chez les Romains, sous le nom de clientèle. On ne peut pas même douter, d'après la civilisation des Gaulois, que la plupart de ces concessions ne fussent devenues perpétuelles, lorsque Clovis fonda la monarchie.

Un savant écrivain (M. Pfeffel), a observé que tout était gaulois dans les mots consacrés par le vasselage.

Cette institution appartint donc plus aux Gaulois qu'à aucune autre nation; et si elle fit une partie si remarquable des mœurs des Germains, c'est que ceux-ci furent les frères des Gaulois.

Ces raisons paraîtraient assez fortes pour faire croire que le germe de nos fiefs était développé dans les Gaules avant l'arrivée des Francs, si M. de Montesquieu n'avait dit qu'ils ne furent établis qu'après la conquête. Mais son opinion sur ce point était conséquente à celle qu'il avait de l'oppression des Gaulois. Les croyant subjugés par Clovis, il pensait que les Francs étant tous dans l'état, en avaient fait les lois et commandé les mœurs. Sans cette prévention, comment ce génie pénétrant aurait-il qualifié les rapports qui subsistaient dans les Gaules entre les ambactes et leurs chefs, lui qui voyait des fiefs dans les chevaux de bataille, les armes et les repas que les princes germains donnaient à leurs fidèles?

Une dissertation historique insérée dans cet ouvrage (tom. V, pag. 429), semble prouver au contraire que l'établissement de la monarchie française ne causa aucun changement dans l'état civil des naturels du pays; et qu'étant incomparablement plus nombreux, ils eurent une très-grande influence sur les mœurs qui résultèrent de l'union des deux peuples.

Nous croyons donc que l'origine des bénéfices et des fiefs doit être rapportée encore plus aux Gaulois qu'aux Francs, et qu'ils eurent la plus grande part à ceux qu'on trouve formés dès le commencement de la première race.

Nous ne distinguons point les bénéfices des fiefs, parce qu'à la durée près, c'était le même contrat, fondé sur les mêmes motifs : protection de la part du seigneur, fidélité et service de la part du vassal ; tels étaient les devoirs mutuels plus ou moins étendus par les conventions qui formaient ces engagements. Si leur nature eût été différente, l'histoire indiquerait l'époque où ces bénéfices sans nombre, qui ont existé dans le royaume, auraient été supprimés, et celle de l'établissement d'autant de fiefs, aussi prodigieux que rapide.

Ces bénéfices et ces fiefs n'étaient que des conventions autorisées par les lois, et ne portaient aucune atteinte au gouvernement politique.

Pour donner une idée des changements qu'il avait éprouvés à l'avénement de Clovis, on va tracer un aperçu de l'administration romaine. C'est le seul moyen de connaître quel était l'ordre public, lorsque les habitants des Gaules consentirent à s'unir aux Francs pour obéir à son empire.

Du tems de la république, les consuls commandaient les armées destinées à reculer et défendre les frontières. On confiait à des préteurs les provinces qui étaient moins exposées; et souvent un de ces officiers en administrait plusieurs.

L'an 727 de Rome, Auguste, disposant des forces de l'empire, partagea avec le sénat le gouvernement des provinces ; il se réserva celles où il fallait tenir des troupes, et envoya dans chacune un gouverneur *temporaire*, sous le titre de propréteur. Cet officier réunissait le commandement militaire avec l'autorité civile.

Alexandre Sèvere divisa ces pouvoirs; il eut des présidents pour administrer la justice, et remit en d'autres mains la discipline des troupes. (*Lamprid. in Sever.* pag. 121, 129.)

Ce gouvernement subsista jusqu'au règne de Constantin ; mais ce prince fit de grands changements dans la police de l'empire. L'Orient et l'Illyrie, l'Italie et les Gaules, formèrent autant de préfectures dont l'autorité fut bornée à la justice et aux finances. (*Zosim. lib. 2 Chronol. Cod. Theod.* pag. 26.)

Chacune de ces préfectures s'étendait sur plusieurs diocèses; chaque diocèse était soumis à un vicaire du préfet. (*Top. Cod. Theod.* tom. VI, pag. 396.

On entendait par diocèse un district de plusieurs provinces, que des proconsuls ou des présidents gouvernaient sous le vicaire. Ainsi, le préfet des Gaules avait sous sa juridiction l'Espagne, les cinq provinces, les Gaules proprement dites, et la Grande-Bretagne. Ces tribunaux connaissaient du politique et du civil. (*Hist. de Lang.* tom. I, not. XXXIV.)

Les troupes sous Constantin furent commandées par les maîtres de la milice. Ils avaient pour lieutenants des comtes et des ducs, qui n'eurent d'abord que le grade de tribun. (*Altaserr. de ducib.* pag. 4.)

L'origine des comtes remontait à Auguste qui avait choisi des sénateurs pour le conseiller et le suivre. (*Till. emp.* tom. 1, pag. 48.) Constantin fit trois classes de ce titre d'honneur pour rehausser les employés. (*Euseb. de vit. Constant. lib.* 4, c. 1.)

Les ducs furent long-tems compris dans la dernière ; mais cette dignité s'accrut beaucoup sous Théodose et ses deux fils. On vit alors un duc commander dans plusieurs provinces. Alaric et Attila ne dédaignèrent pas ce titre.

Dans la première classe, ce prince mit ses conseillers intimes les préfets du prétoire, leurs vicaires ou lieutenants, et ses commandants de légions. Il y fit participer par des brevets honoraires les professeurs et les savants. (*Altaserr. de ducib.* pag. 6.)

La comitive de la seconde classe fut accordée aux subordonnés du maître des offices et aux agents des autres grandes charges dans un degré correspondant. (*Cod. Theod. de proxim. comit. disp.* liv. 17 et 18.)

Les premiers magistrats dans les cours des cités, les prévôts des naviculaires et les chefs de quelques autres corporations, obtenaient le titre de comte, quand ils étaient devenus vétérans ; mais c'était le moins honorable. Sidoine Apollinaire remarque qu'ils finissaient leur carrière comme les autres la commençaient.

Sous le règne de Dioclétien, les proconsuls et les préteurs ayant été faits ducs ou comtes, réunirent les deux pouvoirs.

Les Francs et les autres barbares adoptèrent cette police à leur entrée dans les Gaules ; ils eurent des ducs et des comtes qui administraient la justice, les armes et les finances. Ces officiers étaient surveillés par des légats *missi dominici*, que les rois envoyaient dans les provinces pour réformer les abus et maintenir l'ordre public. (*Greg. Tur. lib.* 8, c. 18.)

L'autorité d'un duc s'étendait sur plusieurs cités, mais il n'y avait rien de déterminé pour le nombre. Nicetius obtint du roi Gontran un duché qui comprenait l'Auvergne, le Rouergue et le diocèse d'Uzès. (*Ibid. cap.* 26.) Ennodius, fait duc par le même prince, ne gouvernait en cette qualité que la Touraine et le Poitou. (*Ibid. lib.* 9, c. 7.)

Sous les comtes étaient des viguiers qui jugeaient les causes civiles entre les sujets du fisc. (*Ibid. lib.* 10, *cap.* 5.) Mais leur pouvoir était borné à celles qui n'intéressaient ni les propriétés, ni l'état civil des personnes. (*Marculf. formul.* 9.)

Un autre substitut du comte portait le nom de centenier. Sa compétence s'étendait aux causes des hommes libres dans un degré parallèle à la juridiction du viguier. L'un et l'autre de ces officiers étaient les conseillers du comte.

Les comtes des marches ou frontières, pourvus d'un autre comté, obtinrent de Charlemagne la permission de le garder et d'y nommer un vicomte. (*D. Bouquet*, tom. VI, pag. 359 ; tom. VII, pag. 314 ; tom. VIII, pag. 384, 554.) Les comtes de l'intérieur, en suivant leur exemple, prirent aussi des lieutenants, qui unirent à leur pouvoir les fonctions des centeniers et celles des vicaires. Sous le premier rapport, ils pouvaient appeler les hommes libres à leurs plaids, qu'ils multiplièrent souvent par un abus de cette compétence. (*Capit. worm. ann.* 829, *sect.* 3, *cap.* 5.) En prenant aussi des lieutenants sur lesquels ils se déchargèrent d'une partie de leurs fonctions, ces nouveaux officiers réunirent le commandement et la juridiction des centeniers au ministère de la chose publique. C'est sous ce premier rapport qu'ils pouvaient appeler les hommes libres à leurs plaids.

Sous le rapport de vicaires, ces lieutenants pouvaient aussi juger les causes des hommes libres, dans les cas où il s'agissait de fonds civils ou tributaires.

Mais quoique les vicomtes aient dû exister dès le règne de Charlemagne, quoiqu'il en soit fait mention dans quelques chartes de Louis le Débonnaire (*Marca Hisp.* pag. 269, *id. hist. de Béarn*, pag. 201, 263), on ne leur voit tenir une place légale dans la polyarchie que du tems de Charles le Chauve, et depuis l'an 850.

Le titre de vidame était connu dans la Septimanie, dès l'an 828. Deux chartes de l'an 843, tirées d'un ancien cartulaire de l'église de Gironne, prouvent qu'il était synonyme de celui de vicomte. (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, t. XXIX, p. 309.)

Au reste, les races comtales donnèrent souvent ce titre en apanage à leurs cadets ; et la simple chevalerie put y prétendre comme la plus haute noblesse.

Outre ces deux magistrats, les comtes avaient des assesseurs connus sous le nom de scabins. Il en fallait constamment sept pour rendre un jugement légal. (*Capit. an.* 803. *Bal.*, t. I, p. 394.)

Le comte devait, chaque année, tenir trois plaids généraux auxquels les hommes libres du comté étaient tenus de se rendre. (*Bal. Capit.*, t. I, p. 353, 616.) Il recevait alors les plaintes de tous contre tous ; la censure était générale. Il indiquait d'autres plaids, suivant l'exigeance des cas ; cette convocation n'obligeait que les scabins et les parties, les témoins et les jurés. (*Ibid.*)

Les avoués des grandes églises, et les vassaux du roi, de-

vaient aussi se rendre aux trois plaids généraux du comte, pour répondre aux plaintes que l'on pouvait porter contre eux, et que cet officier était en droit d'instruire. Sa compétence, bornée à cet égard, s'étendait au jugement définitif dans les procès des hommes libres moins puissants. (*Capit III*, *an.* 812, c. 2.)

Ces hommes, parfaitement libres, exempts de tribut personnel, avaient la puissance d'eux-mêmes. (*Cod. Theod. lib. XII, tit, I, l.* 6.) Ils ne devaient à la nation que le service militaire pour la défense générale. La seule médiocrité de leur fortune pouvait les exclure de l'honneur de se dévouer au roi, par une recommandation spéciale; mais ils ne marchaient que sous la bannière des officiers palatins, ou sous celle des comtes. Ces chefs commandaient leur service, et présidaient le tribunal où étaient portées leurs causes.

Les hommes plus puissants obtenaient par la recommandation des titres de dignités proportionnés au nombre de vassaux qu'ils comprenaient dans leur hommage. On trouve ces seigneurs désignés sous le nom de *vassi*, dans l'instruction donnée par Louis le Débonnaire à ses légats, en 819. (*Bal. Capit.* t. I, col. 620.) Leurs inférieurs, quoique vassaux du roi, et même ses légats, comme eux y sont nommés *vassulli*, diminutif évident du titre de *vassi*, puisque le défraiement qu'on leur assigne est beaucoup au-dessous de celui de l'abbé, du ministériel et du comte.

Les évêques et leurs assesseurs jugeaient les causes des pauvres, partout où les pauvres étaient leurs sujets. Car tout sujet de l'église devait se présenter à son plaid.

La charte de Louis le Débonnaire, pour les Espagnols réfugiés, prouve que ce gouvernement subsistait en 815; et quoique son altération devînt peu après très-sensible, l'événement qui devait l'anéantir, ne peut être rapporté qu'à la fin du règne suivant.

Cette révolution eut, comme on l'a déjà dit, des causes éloignées. Une loi de Childebert II suppose que les ducs et les juges avaient des bénéfices dont il importait que leurs vassaux ne se fissent pas des propriétés. Le vasselage en sous-ordre était donc dès-lors très-étendu, comme les formules de Marculfe l'attestent.

Jusque-là, les vassaux personnels du roi, appelés *Antrustions*, n'avaient été, comme les palatins des empereurs romains, que des hommes décorés, jouissant de grands priviléges, et ce fut leur état sous la première race.

Mais Charles Martel et Pépin, s'étant faits des vassaux de tous les grands du royaume, en distribuant en bénéfices les biens dont ils avaient dépouillé le clergé, la royauté et la suzeraineté se confondirent sur le trône en la personne de Pépin. Le vasselage, devenu le nerf de la constitution politique et de la discipline militaire, devenu, de plus, un titre certain à des récompenses solides, fut protégé par les lois, et le règne trop brillant de Charlemagne, accéléra l'enrôlement presque universel des hommes libres.

Les propriétaires, ruinés par les guerres de ce prince, se dévouèrent au service des grands pour y trouver un asile. Cette diminution d'état leur parut plus supportable que la tyrannie des légats et les vexations des comtes, qui exigeaient l'hériban. (*Capit* 3, *ann.* 811, *Bal.*, t. I, col. 477.)

Charlemagne, toujours obéi, ne prévit point l'effet de ces engagements; il permit même aux arrière-vassaux de ne marcher à la guerre qu'à la suite de leurs seigneurs, et prépara ainsi la ruine de sa maison. (*Constit.* 2, *ann.* 812. *Bal.* t. I, col. 493.)

Louis le Débonnaire crut arrêter le mal en favorisant ses fidèles. Ce prince leur accorda, pour eux et leurs vassaux, une triple composition, dans le cas où ils auraient souffert des rapines ou des violences. (*Capit. ann.* 826, *Bal.*, t. I, col. 647.)

Les seigneurs, de leur côté, pour accréditer leurs bannières, assuraient l'impunité, et toléraient l'indiscipline.

La fureur du vasselage fut poussé à un tel excès, que lorsque Charles le Chauve voulut entreprendre des guerres, il se trouva sans armée. (*Pascas. Ratbert. act. SS. Sti. Bened. sæc.* IV, p. 455-522.)

C'est encore à Charlemagne qu'il faut rapporter l'origine d'un autre établissement qui hâta, pour ses descendants, la perte de la monarchie. Ce prince, fatigué des plaintes qu'il recevait contre l'administration des comtes et des légats extraordinaires que les rois mérovingiens étaient dans l'usage d'employer, partagea l'empire français en légations régulières. On en trouve trois limitées dans le premier capitulaire de l'année 802. (*Bal.* t. I, col. 361.)

Il envoyait dans chacune, des seigneurs du premier rang, et s'assurait, par leur rapport, du maintien de l'ordre public; mais lorsque sous Charles le Chauve, le royaume fut en proie à la fureur des Normands et à des guerres intestines, l'état décomposé ne put réunir ses forces; et il se forma autant de centres de pouvoir que de légations circonscrites.

Louis le Débonnaire entrevit le danger, et tâcha de le prévenir en supprimant les légations établies en 802. A l'exemple des rois mérovingiens, il envoya des commissaires pour surveiller l'administration des comtes; mais il crut pouvoir les prendre indifféremment parmi les palatins et ses vassaux d'un rang inférieur. (*Bal. Capit.*, t. I, col. 620.) Sans doute son autorité avait souffert de ce mélange, puisqu'il rétablit les grandes légations en 823. (*Ibid.* col. 671.)

Les partages du royaume, si multipliés par ce prince, et les guerres de ses enfants, ne permirent pas à Charles le Chauve, de réformer cet abus. On voit dans le capitulaire de Servais, qu'il ne dominait alors que sur la Neustrie, une partie de l'Austrasie et de la Bourgogne, et qu'en subdivisant les légations il chercha à placer ses créatures en restreignant leur pouvoir.

Mais sous ce gouvernement de despotisme et de faiblesse, des territoires circonscrits devinrent pour les comtes des théâtres d'intrigues, et inspirèrent à chacun le désir de s'en rendre maîtres. Les guerres mêmes des Normands servaient leur ambition. Dans ces tems malheureux où tant de comtes périrent dans les combats que ces brigands ne cessaient de livrer, on crut attacher les grands de la nation à la défense du pays en leur inféodant la puissance publique.

Charles le Chauve statua dans l'assemblée de Quiersi, de l'an 877, que les offices des comtes, les bénéfices de ses vassaux, et ceux de ses arrières-vassaux, passeraient à leurs enfants; et que ceux de ces vassaux, qui après sa mort voudraient se retirer sur leurs alleus, pourraient disposer de leurs bénéfices.

Ce capitulaire, considéré dans toute sa teneur, n'est peut-être pas aussi exprès qu'on l'a cru généralement sur l'hérédité des offices, et la conversion des bénéfices en fiefs. Mais ce qu'il y avait d'equivoque dans ses dispositions fut interprété par les mœurs.

Le vasselage, protégé par Charlemagne, encore plus favorisé sous Louis le Débonnaire, était presque généralement établi en 864. On en trouve la preuve dans l'édit de Pistes, de la même année: c'était une maxime fondamentale de la monarchie française, qu'aucune loi nouvelle ne pouvait avoir sa sanction que par le consentement du peuple, c'est-à-dire des hommes libres qui choisissaient leurs représentants pour assister aux plaids où s'en faisait la lecture. Le progrès de la féodalité ayant diminué le nombre des hommes libres, l'édit de Pistes comprit, sous le nom de peuple, les *vassi* du roi, et leurs vassaux, les ducs et leur vasselage, celui des comtes, des évêques, des abbés, et ces dignitaires eux-mêmes, les hommes libres, puissants, et les guerriers qu'ils avaient à leur service, enfin les gendarmes, et les simples écuyers propriétaires, qui voulaient bien se rendre au plaid.

La défaveur des hommes libres qui augmentait de plus en

plus, comme on en peut juger par le capitulaire de Quiersi, de l'an 873; et les associations connues sous le nom de familiarités, qui formaient des liens réciproques, sans déroger aux autres engagements, et sans recevoir aucun bienfait, (*Edict. Pist ann.* 862.) furent autant de causes qui préparèrent à Charles le Chauve des rivaux formidables dans des maisons puissantes, aussi nobles que la sienne, et qu'il fallait contenir: ce prince en avait les moyens; mais il ne sut pas en user.

Au lieu de faire respecter les lois dans cette cour qu'on appelait le jugement des Francs, et qu'il avait le droit de composer, il n'écouta que sa passion, et ne fit choix que de juges pervers. Les formes mêmes lui parurent souvent trop longues. Témoin le fameux Bernard qu'il égorgea, dit-on, de sa main, Gauzbert, marquis de Neustrie, et d'autres comtes illustres assassinés par ses ordres.

Maître absolu des bénéfices laïcs dépendants de la couronne, et influant par sa recommandation sur ceux qui étaient à la disposition des prélats, il pouvait récompenser par des grâces ou punir par des privations. En usant despotiquement de ses prérogatives, il révolta les grands qu'il ne put même apaiser en prodiguant les sacrifices; et ces colosses de puissance devinrent d'autant plus redoutables, qu'en ménageant la nation enrôlée dans leur vasselage, ils la disposèrent à proscrire une race qui avait méconnu ses droits.

Il est d'ailleurs constant qu'avant l'*assemblée de Quiersi*, de l'an 877, Charles le Chauve avait inféodé plusieurs comtés en titre héréditaire. Tel fut le comté de Flandre que ce prince donna à Baudouin en légitimant son mariage avec sa fille Judith. La chronique de Saint-Bertin appelle l'acte de cette donation une chartre *d'autorité*, dont l'effet devait être perpétuel, pour la distinguer du simple brevet par lequel Lideric, bisaïeul de Baudouin, avait obtenu ce comté. (*Dom Bouq.* t. VII, p. 268.)

Charles le Chauve abandonna, en 856, à Herispoë, tout ce qu'il avait conservé dans le royaume de Neustrie, depuis les cessions précédentes qu'il avait faites aux Bretons. (*Ibid.* p. 355, 366.)

Le récit d'Adémar de Chabanais ne permet pas de douter que Wulgrin, parent de Charles le Chauve, n'eût reçu, au même titre, les comtés de Périgord et d'Angoumois. Il est vrai que Wulgrin n'avait pu être envoyé en Aquitaine par Carloman, comme le dit ce chronographe; mais son témoignage dans le point essentiel, n'est point affaibli par cet anachronisme.

Si nous n'avons pas les titres précis de toutes les concessions perpétuelles des grands fiefs, nous indiquerons au moins, ci-après, l'époque à laquelle la révolution fut généralement opérée, et comment les ducs et les comtes majeurs, qui avaient la grande légation, devinrent seigneurs dominants des terres de leur district.

Les comtes moins puissants, hommagers des grands feudataires, prétendirent au même droit dans l'étendue de leurs comtés. Les uns et les autre jouirent des revenus du fisc, et menaient leurs vassaux à la guerre.

Cet établissement essuya des contradictions de la part des vassaux immédiats. Ils refusèrent long-tems de reconnaître pour seigneurs les ducs et les comtes majeurs dont ils avaient été jusqu'alors justiciables.

D'ailleurs, quelque déformé que fût le gouvernement, l'édit de Verne, de l'an 884, prouve qu'il restait encore alors des légats *missi*, des centeniers, des scabins, et des hommes libres qui n'étaient point entrés en vasselage. (*Bal. Capit.* t. II.)

La fonction de ces légats était, à la vérité, de soutenir les évêques auxquels la grande police avait été confiée. *Ibid. cap.* 5 *et seq.*) Mais ces agents du gouvernement politique prouvent qu'il subsistait encore, et que la révolution ne fut opérée que successivement, selon l'affaiblissement de l'autorité du roi et la diminution de ses domaines.

Les progrès durent en être rapides sous Charles le Gros. Ce prince, qui semblait destiné à rétablir l'empire de Charlemagne dont il réunit les états, ne se montra en France que pour accroître l'indépendance des vassaux par sa faiblesse, et l'audace des Normands par un traité honteux. (*Ann. Fuld. dom Bouq.*, tom. VIII, pag. 50.) Le mépris dans lequel il venait de tomber le suivit en Germanie, où les grands, assemblés en 887, élurent Arnoul, son neveu, et le placèrent sur le trône. Ne pouvant soutenir le poids du gouvernement, il avait confié à Eudes, fils de Robert, duc de France, la garde de Charles le Simple, et la régence du royaume. (*Dom Bouq.*, tom. IX, pag. 58.)

Ce fut sans doute de son consentement qu'il fut couronné roi d'Aquitaine dès l'an 886. (*Ibid. et Adem. Caban. chronic.*) Une partie des Francs lui prêta serment l'année suivante (*Dom Bouq.*, tom. VIII, p. 159), et l'empereur Arnoul le reconnut pour roi en recevant son hommage. (*Ann. Fuld. continuat.*)

Ce prince envoya même des ambassadeurs à Reims, en 888 (*Dom Bouq.*, tom. VIII, pag. 215), pour assister au sacre d'Eudes, qui se fit du consentement de tous les Francs, des Bourguignons et des Aquitains. Mais il paraît par la suite des évènements, qu'il n'eut le titre de roi que pour gouverner avec plus d'autorité, et à la charge de conserver à Charles le Simple le royaume de ses pères. (*Dom Bouq.*, tom. IX.)

Charles, parvenu à l'âge de dix-huit ans, époque de sa majorité suivant la loi des Ripuaires, qui était celle de sa maison, en réclama le sceptre. Eudes, de son côté, refusa de le rendre; ce fut le sujet d'une guerre que les deux compétiteurs terminèrent par un partage des provinces; mais l'opinion la plus probable est qu'Eudes, gardant le titre de roi, s'avoua vassal de Charles. (*Aimoin.*)

Ce traité, qui en augmentant la puissance de la maison d'Eudes, diminua le domaine de la couronne, accéléra d'autant plus le gouvernement féodal.

Charles, à la mort d'Eudes, arrivée en 898, recouvra la France proprement dite et la Lorraine; mais tel était son caractère, que les avantages mêmes qu'il eut sur ses ennemis, durent précipiter sa perte.

Rollon, défait près de Chartres par Robert, frère d'Eudes, Ebles, comte de Poitou, et Richard, duc de Bourgogne, eut recours à la négociation. Converti par les soins de Francon, archevêque de Rouen, il obtint, en 912, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, les diocèses de Rouen, d'Evreux, et ceux de Lisieux et de Séez. (*Dom Bouq.*, tom. IX, pag. 302.)

La faiblesse de Charles fut encore plus signalée à la bataille de Soissons; il tua Robert, son rival, et abandonna son armée. Indignés de son inconduite, les grands proclamèrent Raoul; mais cet événement ne fit point cesser les troubles.

Charles, emprisonné par Herbert, comte de Vermandois, implora le secours de Henri, roi de Germanie, qu'il ne put obtenir qu'en lui cédant la Lorraine. Raoul, lui-même, pour détacher Rollon des intérêts de Charles, lui inféoda le Maine et le Bessin (*Dom Bouq.*, tom. VIII pag. 181), et donna, en 933, à Guillaume, son fils, la suzeraineté de l'Avranchin et du Côtentin, à la charge de l'hommage.

Il ne restait à Louis d'Outremer, en domaine immédiat, que la France proprement dite; et son unique ressource était de s'y maintenir. Mais ce prince, trop jeune pour se faire obéir par des vassaux redoutables, céda au comte de Flandre, à Hugues le Grand, et au comte de Vermandois, une partie de ce patrimoine, à la possession duquel le préjugé national attachait le droit de régner; et il ne laissa à son fils que la seule ville de Laon.

Les Normands de la Loire continuant leurs ravages, il avait fallu supprimer quelques légations établies en 853, pour donner plus d'etendue à d'autres. Les maisons les plus puissantes profitèrent du malheur public pour agrandir leur territoire.

Ainsi le duché de France s'étendit, sous Hugues le Grand,

sur les pays situés entre la Seine, la Loire, et très-loin dans l'Amiénois.

Les duchés de Neustrie, de Bretagne et d'Aquitaine, continuaient, sur les côtes de l'Océan, la barrière que fermaient les ducs de Gascogne. Ceux-ci gardaient, en outre, avec les comtes de Barcelonne, les passages des Pyrénées.

Les comtes de Toulouse et les ducs de Narbonne veillaient sur les côtes de la Méditerranée et le Rhône.

La Saône, ancienne limite des royaumes de France et d'Arles, dépendait des ducs de Bourgogne.

La Flandre comprenait tout le pays situé entre l'Escaut et la mer; ce qui achevait l'enceinte du royaume, contre les ennemis du dehors.

Ces feudataires réunis auraient pu défendre l'état; mais, divisés par l'ambition, ils n'opposèrent aux Normands qu'une *faible* résistance, et conspirèrent à l'envi à démembrer la monar-*chie. Le* mal fut en croissant jusqu'à la mort de Louis V. Charles, duc de Lorraine, son héritier présomptif, soutint ses droits par des actions dignes d'un meilleur sort; mais trahi par l'évêque de Laon, trompé par la reine douairière, la liberté lui fut ravie, et la race de Charlemagne perdit alors pour toujours la dernière de ses couronnes.

Cette catastrophe était inévitable, dès qu'après la dissipation entière du domaine de la couronne, le roi n'eut de rapports directs qu'avec des grands, dont les vassaux pouvaient porter impunément les armes contre lui. (*Capitul. S. Vedasti.*) Au lieu d'une monarchie, il existait divers états qui formaient autant de patries. Le souverain, qui ne l'était plus que de nom, avait le droit de commander ces lignes, lorsqu'il fallait repousser les ennemis du dehors. Mais si elles refusaient de marcher, quel moyen restait-il de se faire obéir?

Parmi les causes de ce désordre, le vasselage, sans doute, a paru la plus frappante. Cette institution néanmoins, conforme aux mœurs nationales, n'aurait pas renversé le gouvernement, si elle-même n'eût été altérée. Il avait existé pendant un grand nombre de siècles, des ambactes et des leudes, dont la condition n'avait rien de contraire à leurs devoirs politiques.

Mais lorsque, au mépris des lois salique et ripuaire, l'hérédité des seigneuries s'établit au profit des femmes; lorsque, par des idées chimériques de perfection, les alliances entre parents furent prohibées par le clergé, aussi loin que la parenté put être reconnue, les héritiers de plusieurs familles portèrent leur patrimoine dans des maisons étrangères. Ces fortunes accumulées, formèrent de grandes masses; et l'inégalité qui en résulta fut d'autant plus dangereuse pour l'autorité, que sous les deux premières races, la richesse était puissance, et qu'on ne pût être opulent sans posséder de vastes terres et commander à beaucoup de guerriers.

L'inégalité fut au comble lorsque par crainte ou par faveur les grands propriétaires joignirent à leur patrimoine de riches abbayes, des domaines du fisc, et même la puissance publique. Ces grâces, d'abord amovibles, devinrent bientôt perpétuelles, et élevèrent des maisons qui, depuis Charles le Chauve, furent les rivales du trône. La nation partagée entre elles ne connut d'autre lien que celui du vasselage, et les forces manquèrent au souverain pour maintenir sa puissance.

Tel fut l'état déplorable où se trouva Charles, duc de Lorraine, à la mort de Louis V. Son droit à la couronne était incontestable; mais ne pouvant le soutenir, le plus puissant de ses vassaux osa la lui disputer.

Hugues Capet, héritier de son père mort en 956, fut comme lui prince des Francs, des Bourguignons et des Bretons. (*Dom Bouq.*, tom. VIII, pag. 254; *ibid.*, tom. IX, pag. 733.)

Richard, duc de Normandie, l'appelait son seigneur dès l'an 968. (*Ibid.*, tom. IX, pag. 731.) Dans la France proprement dite, il possédait l'abbaye de Saint-Riquier, qui avait été la dot du duché maritime. (*Ibid.*, p. 638.) Le comté de Senlis et celui de Beauvais appartenaient à ses vassaux. (*Ibid.*, tom. X, p. 288, 354, *n.*) Il partageait avec l'évêque d'Amiens, le comté de cette ville.

A ces domaines immenses, il joignait une puissance affermie, une autorité respectée; mais l'amour des Francs pour le sang de Charlemagne n'étant pas tout à fait éteint, Hugues en redoutait les effets. La désunion de la famille royale hâta la révolution. Feignant de se montrer fidèle à la reine Emme, Hugues avait déclaré la guerre à Louis V. Ses partisans le proclamèrent roi, et eurent assez de crédit pour empêcher le sacre et la délivrance de Charles.

Les progrès de la suzeraineté avaient été si constants depuis l'assemblée de Quiersi, de l'an 877, que la polyarchie des fiefs était presque généralement établie.

Si quelques chartes des deux siècles suivants, supposent qu'il existait encore des propriétés allodiales, ce n'en est pas toujours une preuve certaine. Le droit de prononcer l'amende du ban royal, et la peine de mort qui constituait la haute justice, était nécessairement émané du roi. Les hommes libres qui en jouissaient, l'avaient donc reçu en bénéfice ou en fief du roi lui-même, des légats ou des comtes. Comment imaginer que des propriétaires isolés eussent conservé le pouvoir de rester neutres dans les guerres de leurs voisins? Quelle puissance n'aurait-il pas fallu pour garder cette paisible neutralité au milieu du mouvement général, et pour se maintenir dans ses possessions sans entrer en vasselage.

L'édit de Pistes, de l'an 864, ne fait aucune mention des hommes libres qui n'avaient point de seigneur; ils étaient donc regardés dès-lors comme peu utiles à la guerre. Leur défaveur fut toujours en croissant, comme on peut en juger par l'assemblée de Quiersi, de l'an 873.

Les traces d'indépendance qu'on retrouve dans quelques chartes des onzième et douzième siècles, doivent donc être rapportées aux prétentions que les barons ou les châtelains avaient formées depuis que l'assemblée de Pontion, en 876, et l'édit de Verne, de l'an 884, eurent attribué aux évêques la grande légation dans leurs diocèses, et subordonnément la police aux curés. Cette étrange législation qui dégrada la dignité des comtes, et l'anarchie où se trouva le royaume depuis la mort de Carloman, jusqu'à celle de Louis V, enhardirent quelques vassaux à méconnaître leurs devoirs, à se croire même souverains. Mais ces chimères de l'orgueil disparaissent devant l'ordre public qu'attestent les monuments.

En vain le seigneur d'Aurillac refusa-t-il de rendre hommage à Guillaume, duc d'Aquitaine; cette terre, située dans le comté d'Auvergne, en était certainement mouvante: aussi Géraud, qui la possédait, fit-il valoir les services que son père avait rendus au duc, pour éluder sa demande. Il obtint même un brevet de comte; mais il consentit que ses successeurs fussent soumis à ce devoir.

Ainsi l'avénement de Hugues Capet au trône fut l'époque de la sanction que reçurent les lois féodales.

L'auteur de *l'Esprit des Lois* dit qu'elles parurent en un moment sans qu'elles tinssent à celles qu'on avait connues jusqu'alors. (*Esp. des Lois, liv.* 30, *chap.* 1.) Mais peut-on regarder comme un phénomène cet événement préparé par les mœurs et autorisé par la législation qui, depuis Charlemagne, n'avait cessé d'étendre le vasselage, en dénaturant les alleus? Tout le royaume, ou à peu près, se trouvant divisé en fiefs, on dut voir sans étonnement la monarchie féodale succéder à la monarchie politique.

Ainsi s'acheva, en France, l'établissement du gouvernement féodal. C'est presque à la même époque que paraissent se rapporter les causes de sa décadence. Mais avant que de les développer, nous croyons devoir jeter un coup-d'œil sur les autres pays de l'Europe, qui avaient adopté ce régime.

Nous avons dit qu'en Germanie le vasselage paraissait être d'origine gauloise. (*Pfeffel.*) Cette opinion est d'autant plus

probable, que les Germains et les Teutons étaient eux-mêmes Gaulois. (*Dom Martin*, *Hist. des Gaul.*, tom. I, p. 66 et 115.)

Il est vrai que quelques écrivains font descendre des Goths les peuples teutoniques. Mais les fiefs étaient étrangers aux Goths et aux Espagnols. Louis le Débonnaire, en accordant aux hommes libres de ces deux nations, qui s'étaient réfugiés en France, la permission de se recommander à ses comtes, ajouta que si quelqu'un d'entre eux obtenait un bénéfice, il devrait faire le service dont les Francs étaient tenus envers leurs seigneurs, à cause d'un pareil bénéfice. (*Bal.*, tom. I, *col.* 569; tom. II, *col.* 817.)

Ce fut donc en vertu d'une loi des Francs, que les Goths connurent la féodalité.

Mais en supposant que l'origine de cette institution appartînt exclusivement aux Gaulois, on voit dans Tacite qu'elle était dès-lors très-ancienne en Germanie. D'autres monuments attestent qu'elle s'y perpétua par les mœurs.

Ainsi lorsque ce pays, qui, sous Charlemagne, ne formait qu'une province, fut compris dans les divers partages que Louis le Débonnaire fit de ses états, les hommes libres qui l'habitaient ne purent demeurer neutres entre des rois qui cherchaient à l'envi à se les attacher. Ils entrèrent en vasselage, et eurent à cet égard avec les libres Francs une police commune.

Il y eut cependant quelque différence entre les deux nations dans l'impulsion générale qui les portait au régime féodal. En Germanie, les circonstances qui préservèrent l'état des incursions des Normands et des Sarrasins, les qualités personnelles des princes qui gouvernèrent, et le caractère des habitants durent en ralentir la marche et retarder ses progrès. Aussi ne fut-ce que vers l'an 1024 que Conrad le Salique accorda à ses fidèles la transmission des fiefs des enfants du vassal à ses petits-enfants, et que celui dont le frère serait mort sans enfants, pût succéder au fief qui avait appartenu à leur père commun. (*Esp. des Lois*, *liv.* 31, *chap.* 30.)

Cette disposition de la loi de Conrad, presque littéralement transcrite du capitulaire de Quiersi de l'an 877, eut des progrès rapides, puisque l'hérédité des fiefs était presque généralement établie sous le règne de Henri IV. (*Pfeffel*, tom. I, p. 288.)

Pour ce qui est de l'Italie, on sait que les Romains, devenus maîtres du monde, firent consister le bonheur dans les spectacles et les jeux, que l'urbanité fut pour eux le comble des vertus sociales.

Le fond de ces mœurs fut le même après la chute de l'empire. Plusieurs lois de Théodoric annoncent qu'il s'occupa du soin de rendre aux cités leur ancienne splendeur, en les faisant habiter par les libres propriétaires.

Les Grecs, vainqueurs des Ostrogoths, furent chassés par les Lombards qui substituèrent des ducs aux premiers magistrats civils.

Ces ducs, d'abord amovibles sous le règne d'Alboin, formèrent l'aristocratie qui gouverna la nation lorsqu'après le meurtre de Clef la royauté fut supprimée. Autharis, fils de ce prince, élu roi par ces mêmes ducs, confirma leur autorité qu'il reconnut héréditaire. (*Paul. Diac. Hist. Langobard.*)

Les comtes, sous Charlemagne, à qui on donna indifféremment ce titre et celui de ducs, possédèrent leurs comtés comme les ducs lombards avaient possédé les leurs.

On lit dans les annales de Fulde, qu'en 883 Charles le Gros indisposa contre lui les grands du royaume d'Italie, en dépouillant Gui et quelques autres ducs des bénéfices concédés à leurs bisaïeuls, et que les fils de ceux-ci avaient transmis à leurs pères. (*Dom. Bouq.*, tom. VIII, p. 44.)

La possession de Gui et des autres comtes remontait donc jusqu'au tems de la conquête de l'Italie?

Louis II nomma des légats *temporaires* pour commander les troupes du ministère de Gui et de celui de Bérenger, qui devaient être alors ou mineurs ou absents. L'intention de ce prince était de leur conserver les légations de leurs pères. (*Bal.* t. II, col. 359.)

Ces légations en Italie furent des marquisats comme elles l'étaient en France dans les provinces frontières. Ceux qui en étaient pourvus eurent une supériorité marquée sur les autres comtes, à qui pourtant l'usage avait été de donner le titre de ducs.

On conçoit que ces duchés devinrent héréditaires plutôt que les légations, dont les pouvoirs étaient les mêmes que ceux de la lieutenance royale. Cependant ces légations même furent gardées à Gui et à Bérenger qui ne pouvaient en faire les fonctions.

Winigise, duc de Spolette, étant mort en 822, Suppon, comte de Bresce, lui fut donné pour successeur. (*Eginhard*, *annal.*) Suppon étant mort en 823, Adelard le jeune fut envoyé en Italie, et eut ordre de prendre avec lui Mauringue, comte de Bresce, pour achever de *faire les justices*.

La commission d'Adélard et de Mauringue fut de courte durée, puisque le panégyriste de Bérenger parle des Supponides comme de puissants alliés, qui menèrent quinze cents chevaliers de haubert à ce roi d'Italie. (*Dom Bouq.* tom. VIII, p. 114.) Il les appelait ainsi, du nom de leur père Suppon, comte du Picenum, à qui on donnait aussi le titre de duc, et que le pape Jean VIII qualifiait de comte illustre. On voit que la grandeur de Suppon avait été héréditaire comme celle de Gui, et de plusieurs autres comtes.

En effet, il ne paraît pas douteux que Charlemagne n'eût offert cet appât à la haute noblesse de France, pour l'engager à s'expatrier. La politique de ce prince cherchait à introduire les mœurs et les lois françaises dans un pays où la répugnance était extrême pour la discipline du vasselage.

Les Francs, venus à la suite des comtes, firent long-tems la force de leurs armées. Mais les guerres civiles qui désolèrent ce pays firent périr cette milice. Le peu qui en resta prit les mœurs du grand nombre, et le vasselage sécha dans cette terre étrangère. Les libres propriétaires, mêlés avec les plébéiens, ayant fait prévaloir les prétentions des cités, les grands se virent forcés de traiter comme républiques des villes où jadis leurs pères avaient commandé.

Les rois de Germanie, qui furent aussi rois d'Italie, n'avaient d'alliés que les grands qui purent se maintenir, ou ceux qui aspiraient à recouvrer leurs droits. Ils n'eurent garde d'affaiblir cette aristocratie en contestant aux enfants la succession de leurs pères.

Ce n'est donc point aux Lombards qu'il faut rapporter l'origine du gouvernement féodal; il y a même lieu de douter que le vasselage ait été dans leurs mœurs comme dans celles des Francs; du moins est-il certain que leur code primitif n'en présente aucune trace. Les constitutions de Frédéric Ier. sur les fiefs y furent insérées, parce qu'au tems de ce prince la féodalité avait pris assez de consistance pour être un des principaux objets de la législation. On y avait ajouté précédemment les capitulaires de Charlemagne, et successivement ceux de Louis le Débonnaire et Lothaire. Ce fut en France, sous ces empereurs, que la dénomination de *pairs*, qui dans nos monuments signifiait des hommes de même état, devint le titre distinctif des premiers seigneurs du royaume. (*D. Bouq.* tom. 10, p. 68, 84 et 101; *du Cange*, tom. V, col. 130.)

Hugues Capet, parvenu au trône, ne fut que le suzerain des feudataires dont il avait été pair jusqu'à cette révolution. Possesseurs comme lui de la puissance publique de leurs territoires, ils ne lui devaient que le service féodal dans sa cour de justice et dans ses guerres. Hugues, qui connaissait le prix de leurs suffrages, ne négligea rien pour les obtenir. Les ducs de Guienne et de Gascogne, les comtes de Toulouse et de Rouergue, ceux de Flandre et de Vermandois, étaient les seuls partisans de Charles de Lorraine, que sa naissance appelait à succéder à Louis V. Après quelque résistance, ils se soumirent à

Hugues, et le sceptre qu'ils établirent dans sa maison fut garant de la propriété de leurs seigneuries. Des officiers amovibles, que la nation n'avait point élus, n'auraient pu lui donner qu'une existence précaire; il fallut bien reconnaître la perpétuité des grands fiefs pour assurer dans sa maison celle de la couronne.

Vassaux immédiats par leurs titres, ces feudataires représentaient tous les propriétaires indépendants, qui, en soumettant leurs terres au régime des fiefs, avaient consenti à ne paraître aux assemblées de la nation qu'à la suite de leurs seigneurs. Délibérant sur la chose publique d'après l'avis de leur chevalerie, ils répondaient seuls des secours proportionnés à leur puissance et aux devoirs de leurs vassaux. Par ces prérogatives essentielles de la pairie, cette éminente dignité qui environnait le trône, se trouvait concentrée dans leurs mains, et plaçait au-dessous d'eux toutes les classes des citoyens dans des degrés relatifs à la mouvance et à la dignité des fiefs qui réglaient celles des personnes.

Mais comme la suzeraineté n'était pas une domination, ni le vasselage une servitude, les chevaliers n'avaient jamais perdu le droit d'assister aux plaids généraux, ni celui d'y voter au moins par acclamation.

Aussi, quoiqu'au tems de Henri V, il y eut certainement de grands feudataires en Germanie, soixante mille chevaliers concoururent à l'élection de Lothaire, son successeur. Il en avait été ainsi à celle d'Otton Ier.

Il est vrai qu'au-delà du Rhin les grands fiefs, tels que ceux qu'on nomma depuis électorats, n'étaient pas alors héréditaires, et qu'ils ne le devinrent que sous le règne de Henri VI. Mais en France où cette hérédité était constamment établie, au moins depuis Charles le Chauve, les chevaliers concoururent toujours à l'élection des rois. Frodoard les nomme expressément dans la proclamation de Louis d'Outremer.

La politique la plus ordinaire suffisait pour faire sentir le vice d'un gouvernement où le suzerain sans forces était à la merci de ses vassaux. Mais Hugues Capet n'aurait pu contester l'autorité de ses anciens collègues sans avouer l'usurpation de ses pères. Il reçut la soumission des grands feudataires avec leurs hommages, et dès-lors ces vassaux immédiats, autorisés par leur nouveau suzerain, et dont les mouvances embrassaient presque tout le royaume, furent les seuls pairs de France. C'est, on ose le dire, l'époque de la première réduction de ce grand nombre de pairies laïques qui existait dans le royaume avant Charles le Chauve.

Elle dut influer nécessairement sur la prérogative dont jouissaient jadis les évêques de délibérer aux assemblées de la nation. Devenus presque tous sujets des grandes seigneuries pour les lieux où se trouvaient leurs églises, ceux qui parurent au nombre des pairs ne purent y être admis qu'à raison des fiefs immédiats unis successivement à leurs sièges. L'archevêque de Reims obtint le premier cette prérogative de Louis d'Outremer en 940. Si les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon, assistèrent en 1179 comme pairs au sacre de Philippe Auguste, le temporel de leurs sièges relevait dès-lors nuement de la couronne. Les auteurs qui sont partagés sur la séance des pairs à cette cérémonie, ne varient point sur le nombre des prelats qui purent prétendre à cet honneur.

Il n'est pas aussi facile de déterminer le tems où les pairies laïques furent réduites au nombre de six. On en peut juger par l'incertitude des historiens et les divers systèmes imaginés sur ce point intéressant. En partant du point incontestable, que l'immédiation de la mouvance est l'essence de la pairie, nous examinerons combien il existait de vassaux immédiats de la couronne à l'avénement de Hugues Capet, et quel fut le sort de leurs dynasties. Cette méthode paraît être la seule propre à faire découvrir l'origine d'un usage qui ne fut fixé par aucune loi et que les faits durent amener insensiblement.

La Bourgogne ayant passé dans les mains de Henri, fils puîné de Hugues le Grand, devint le partage héréditaire de sa branche. (*D. Bouq.* tom. IX, p. 124-627.) Ses successeurs cadets de la maison régnante eurent plus de moyens de se maintenir. La subordination, mieux établie, préserva cette province des malheurs de l'anarchie, et ses ducs, pairs de France par leur titre, le furent toujours jusqu'à la réunion de leur patrimoine à la couronne.

La Normandie jouit de la même prérogative par le traité de Saint-Clair-sur-Epte; et lorsque Richard, petit-fils de Rollon, appelait en 968 Hugues Capet, prince des Francs, son seigneur, on voit que c'était relativement à ce titre, qui signifiait la lieutenance royale. (*D. Bouq.* tom. IX, p. 731.)

Le duché de Bretagne était une tenure à part. En rapprochant divers passages de Grégoire de Tours, on voit que les Bretons, quoique cantonnés dans le pays de Cornouailles, avaient cependant sous les enfants de Clovis assez de consistance pour faire présumer qu'ils y étaient établis lorsque ce prince entra dans les Gaules. (*Greg. Tur. Hist. lib.* 4, *c.* 4, *lib.* 5, *cap.* 16 *et* 27.)

Par son alliance avec les Armoriques, les Bretons qui en faisaient partie furent maintenus dans leurs droits comme les autres cités de cette confédération. Mais il y a cette différence, que les chefs des Bretons, en reconnaissant la souveraineté de Clovis et de ses enfants, conservèrent la domination héréditaire du pays dont ils étaient en possession. Les passages de Grégoire de Tours qu'on vient de citer sont précis, et Charles le Chauve lui-même avouait cette propriété en appelant Nomenoë le prieur de la nation bretonne: *Nomenoio priori genti Britannicæ.* (*D. Bouq.* tom. VII, p. 504.)

Un écrivain célèbre a soutenu contre D. Lobineau, historien de la province de Bretagne, que ce fut à la charge de payer un tribut: (*Tr. de la mouv. de la Bret. par M. l'abbé de Vert.*) Ses preuves paraissent décisives.

Waroch demandait au roi Chilpéric la permission de gouverner en son nom la cité de Vannes, à condition de payer chaque année les tributs qui appartiendraient au roi à cause de cette cite. (*Greg. Tur. lib.* 5, *c.* 27.)

Les princes bretons ne croyaient donc pas se dégrader en s'obligeant à payer un tribut.

On lit dans Eginhard que les habitants de l'île de Bretagne, forcés de s'expatrier par les Anglais et les Saxons, se réfugièrent dans l'extrémité des Gaules, où, ayant été subjugués par les rois des Francs, ils avaient coutume de payer à regret les tributs que ces princes leur avaient imposés. (*Eginh. annal. ad ann.* 786.)

Le concile tenu à Savonnières, l'an 859, priait les évêques de Bretagne de représenter à Salomon, que depuis le commencement de la monarchie, sa nation avait été soumise aux Francs, et leur avait payé tribut. (*D. Bouq.*, tom. VII, pag. 584.)

Les annales de Saint-Bertin attestent que ce même duc paya à Charles le Chauve cinquante livres d'argent pour le tribut de l'année 863, et pareille somme pour celui de l'année suivante, selon l'ancienne coutume et l'usage de ses prédécesseurs. (*D. Bouq.*, tom. VII, p. 80 et 87.)

Au reste, ce tribut, qui était une marque de dépendance, n'avait aucun caractère d'humiliation personnelle. Les Bretons, en s'obligeant à le payer aux Francs et à les servir dans leurs guerres, s'étaient maintenus dans leur liberté, leurs mœurs et leurs usages, et dans le droit d'elire les chefs de leur nation. Telle était à-peu-près la condition des Bavarois, des Allemands et des Saxons. (*Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules, par M. l'abbé de Vertot*, tom. Ier., p. 200.)

Cet état des Bretons n'avait point varié depuis l'établissement de la monarchie, lorsque sous Louis le Débonnaire, un de leurs chefs, nommé Morvan, prit le titre de roi, et voulut être indépendant. Il s'autorisait sans doute de l'exemple de Judicaël: mais ce prince breton reconnaissait la souveraineté de Dagobert. (*Frédég. chron.* ch. 77.) D'ailleurs c'est par incorrection qu'on trouve Judicaël qualifié roi dans les monu-

ments d'alors. Grégoire de Tours avait dit que depuis la mort de Clovis, les chefs des Bretons furent appelés comtes et non pas rois. (*Greg. Tur. lib.* 4, c. 4.) On retrouve la même tradition dans les annales d'Eginhard, qui observe, sous l'année 818, que ce fut contre l'usage de cette nation, que Morvan usurpa la puissance royale. (*D. Bouq.*, tom. VI, p. 178.)

La mort de ce rebelle ayant fait rentrer les Bretons sous l'obéissance des Francs, Louis le Débonnaire donna la légation du comté de Vannes, et ensuite de tout le pays, à Nomenoë, qui se révolta lui-même après quelques années du règne de Charles le Chauve, et se fit sacrer roi dans le monastère de Dol. (*D. Bouq.*, tom. VII, p. 220.)

Son fils Herispoë soutint ses prétentions; et Charles le Chauve, obligé de céder au tems, lui donna les habits royaux et ajouta aux possessions de Nomenoë, son père, les comtés de Rennes, de Nantes, et le pays de Retz, à la charge de l'hommage. (*D. Bouq.*, tom. VII, p. 68.)

Herispoë fut tué en 857, par Salomon, son rival, qui, en prenant aussi le titre de roi, (*D. Bouq.*, tom. VII, p. 220,) rendit, en 863, le même hommage à Charles le Chauve. (*Ibid.* p. 80.)

Ainsi l'époque la plus glorieuse pour les princes bretons fut aussi celle où ils devinrent feudataires de la couronne; mais on voit que ce dut être à des titres différents, et que le pays de Cornouailles, glèbe originaire de ce grand fief, n'était pas tenu à l'hommage lige.

S'il faut en croire les écrivains normands, Charles le Simple céda cette mouvance à Rollon, par le traité de Saint Clair-sur-Epte; mais le doyen de Saint-Quentin dit que Rollon n'eut alors que le pays situé entre l'Andelle et la mer. (*Du Chesne, Hist. norm. script. antiq.*, p. 82, 83.)

On voit dans Frodoard, que le Maine et le Bessin ne furent donnés à Rollon qu'en 924, et que son fils Guillaume n'eut qu'en 933, les comtés de Coutances et d'Avranches. (*D. Bouq.* tom. VIII, p. 181, 189.)

C'est donc probablement de ce dernier pays qu'on appelait la *terre des Bretons*, depuis que le duc Salomon l'avait reçu du roi Charles le Chauve, qu'il faut entendre le récit du doyen de Saint-Quentin. (*D. Bouq.*, tom. VII, p. 365.)

M. l'abbé de Vertot, *ubi sup.* est d'une opinion contraire; mais comment la concilier avec le récit de Frodoard. Ce chronologiste rapporte sous l'an 919, que des Normands ayant ravagé le pays de Cornouailles, *Cornu galliæ*, situé à la pointe maritime des Gaules, et s'étant retranchés aux environs de la Loire, le comte Robert les attaqua en 921, et qu'après un siége de cinq mois, il leur céda la Bretagne qu'ils avaient dévastée avec le pays de Nantes; Frodoard ajoute qu'ils commencèrent dès lors à se faire Chrétiens. (*D. Bouq.*, tom. VIII, p. 176 et 177.)

La Bretagne proprement dite n'avait donc pas été cédée à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Il paraît d'ailleurs que le comte Robert s'en était réservé la mouvance par le traité de 921, puisque Hugues le Grand, son fils, avait à sa mort, en 956, le titre de duc des Bretons. (*Ibid.* p. 254.)

Il est donc vraisemblable que le duché de Normandie ne devint le fief dominant du duché de Bretagne, que sous Guillaume ou sous son fils Richard; il est du moins certain que la confiscation prononcée, en 1202, contre Jean-sans Terre, ayant réuni la Normandie à la couronne, le duc de Bretagne eut le roi pour suzerain. Mais son ancien état d'arrière-vassal le fit mettre, en 1292, au nombre des grands comtes qui n'avaient rang qu'après les pairs. Ce ne fut qu'en 1297 qu'il obtint par une érection expresse les honneurs de la pairie. (*Brussel, usage des Fiefs*, p. 138 et 329.)

Guillaume IV, dit Fier-à-Bras, était duc d'Aquitaine. Rainulfe, son bisaïeul, n'avait obtenu, en 845, du roi Charles le Chauve que les comtés de Poitou, d'Angoumois et de Saintonge. (*Hist. de Lang.*, tom. Ier., p. 724.) Mais Charles, peu fidèle au traité de Saint-Benoît-sur-Loire, avait enlevé depuis à son neveu Pepin, des provinces que les enfants de Rainulfe prétendirent soumettre à leur gouvernement. Ce fut le germe des guerres fréquentes qu'ils eurent avec les comtes de Toulouse. Ceux-ci, possesseurs de cette ville capitale du royaume d'Aquitaine, voulaient étendre leur domination jusqu'aux mêmes bornes. Alternativement vainqueurs ou vaincus, ces princes envahirent enfin les fiefs qu'ils se disputaient. Le Velai (*Hist. de Lang.*, tom. II, p. 58,) et l'Auvergne (*Ibid*, p. 163.) subirent la loi du plus fort et perdirent leur immédiation.

Le Périgord, mieux défendu, maintenait ses droits contre tous. Wulgrin, qui l'avait reçu de Charles le Chauve, son parent, sous le titre de gouvernement général, l'avait transmis à ses descendants avec la même prérogative. Emme, petite-fille de Wulgrin et son héritière après la mort de tous les mâles légitimes de sa maison, avait porté cette province en dot à Boson le Vieux, comte de la Marche, son mari, tige de la seconde dynastie des comtes de Périgord et du surnom Taleyrand. (*Labbe, Biblioth. manuscr.*, tom. II, p. 170. Voyez *les Comtes de Périgord.*) Le titre de comte de Périgord, que Guillaume IV, comte de Toulouse, prenait dans quelques chartes, était une prétention imaginaire comme celles de plusieurs souverains de nos jours sur des états qui ne furent jamais soumis à leur empire.

Le comté de Toulouse comprenait, sous Hugues Capet, l'ancien diocèse de cette ville, les comtés d'Albigeois, de Rouergue, de Querci et le marquisat de Gothie. Ces vastes domaines, partagés depuis 975, étaient possédés en 987, par Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, Pons, comte d'Albi, son frère, et Raimond II, comte de Rouergue, cadet de leur maison. (*Hist. de Lang.*, tom. II, p. 120.) : trois branches dont les biens ne furent réunis qu'en 1088, dans les mains de Raimond de Saint-Gilles. (*Ibid*, p. 272.) Ces grands feudataires n'avaient entre eux aucune subordination, et n'avouaient d'autre supériorité que celle de la couronne. Ils furent même des derniers à reconnaître Hugues Capet.

La Marche d'Espagne était tenue au même titre depuis 864, par les comtes de Barcelonne. Borel, contemporain de Hugues Capet, allait de pair pour l'autorité avec les comtes de Toulouse; (*Hist. de Lang.*, tom. II, p. 251.) et ses descendants ne reconnurent que le roi de France pour suzerain, jusqu'à la réunion de ce fief au royaume d'Aragon.

Bernard-Guillaume possédait le duché de Gascogne. Centulle-Gaston, vicomte de Béarn, les comtes de Fezenzac, d'Armagnac, d'Astarac et ceux de Bigorre, s'ils étaient de sa race, participaient par frérage à la première dignité de l'état dans les mains du chef de leur maison.

Les comtes de Vermandois, issus de Charlemagne par Bernard, roi d'Italie, furent la tige des premiers comtes de Champagne. La dignité des personnes annonce ici celle des fiefs qui étaient certainement immédiats de la couronne.

L'origine du comté de Flandre est connue. Baudouin Bras-de-Fer, qui risqua tout pour sa femme Judith, obtint tout par elle, du roi Charles le Chauve. Arnoul II, leur descendant, faisant sa paix avec Hugues Capet, fut maintenu sans doute dans les droits de ses aïeux.

Ces feudataires, égaux en dignité par leur rapport avec le suzerain n'en étaient séparés par aucun intermédiaire. Administrateurs avec lui de la chose publique, les seigneurs même du sang ne pouvaient voter parmi eux qu'en qualité de vassaux immédiats. C'est la cause de l'usage qui s'observa si long-tems, de régler, dans les assemblées des pairs, les séances des princes de la maison royale, suivant la date de leurs pairies.

Il ne faut donc point chercher la réduction des pères laïques au nombre de six, avant Hugues Capet, ni pendant son règne; et ce n'est qu'en observant les révolutions des grands fiefs depuis cette époque, qu'il paraît possible de résoudre ce problème historique.

Raoul le Jeune, comte de Vermandois, étant mort sans postérité en 1168, sa succession fut partagée entre ses deux sœurs. Isabelle, l'aînée, mourut sans enfants en 1183. Philippe Auguste, son plus proche héritier, fut obligé de soutenir ses droits par les armes contre les prétentions de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mari et donataire d'Isabelle. Cette guerre fut terminée par un traité en 1185. Le Vermandois et l'Amiénois restèrent à Philippe Auguste qui, en 1215, les réunit à la couronne. Ce fief, administré par le comte de Flandre, devenu litigieux dès 1168, ne dût plus être mis au nombre des pairies.

Le duché de Gascogne fut réuni en 1070, à celui d'Aquitaine, par la conquête de Guillaume VIII sur Bernard II, comte d'Armagnac. Si les comtés de Fezenzac et d'Armagnac étaient tenus en frérage, ils perdirent à cette époque leur dignité. (*Anc. lois des Fr.*, tom. Ier., p. 212.) Géraud IV les reprit en *foi et hommage* de Simon de Montfort, en 1205. Mais lorsqu'en 1039, le comte d'Armagnac s'était saisi du duché de Gascogne, les grands feudataires de cette légation durent participer à la prérogative de leur pair. C'est probablement la véritable origine de l'indépendance que s'arrogèrent à cette époque les vicomtes de Béarn. (Marca, *Hist. de Béarn.*) Ce dut être aussi le fondement des prétentions des comtes de Comminges, attestées par les protestations du comte Raimond VII en 1249 (*voyez les Comtes de Comminges*), et des refus des vicomtes de Lomagne de rendre hommage aux ducs de Gascogne. Mais le vicomte Vezian II, assiégé dans sa ville de Lectoure par le fameux Richard, duc de Guienne, se vit contraint de s'avouer son vassal, l'an 1181. (*Oih*, p. 480)

Marie, héritière de Gaston V, vicomte de Béarn, son frère, fit hommage en 1170, à Alfonse, roi d'Aragon. Les états de Béarn, indignés de cette soumission, élurent un autre seigneur. Cet étranger et celui qui le remplaça furent également massacrés. Gaston VI, fils de Marie et de Guillaume de Moncade, rentra dans son patrimoine, mais comme vassal du roi Alfonse. Il renouvela à ce prince l'hommage du comté de Bigorre rendu par ses pères à la couronne d'Aragon.

Le comté de Barcelonne dont la moitié avait été soumise au saint siége, dès 1090, devint en 1162, une province du royaume d'Aragon, lorsqu'Alfonse, fils de Bérenger IV, parvint à cette province.

La réunion des biens de la maison de Toulouse, en 1088 (*Hist. de Lang.*, tom. II. p. 272,) dans les mains de Raimond de Saint-Gilles, éteignit les pairies des autres comtes de la même race, existantes sous Hugues Capet. On n'a point de preuves que le Périgord ait cessé d'être immédiat avant le traité de 1259. Ce fief ne fut point compris dans le gouvernement général des comtes de Poitiers. Les efforts des anciens ducs d'Aquitaine pour le subjuguer avaient été inutiles. La guerre de 1173, n'était qu'une querelle de famille entre Henri II, roi d'Angleterre, et ses enfants. (*Labbe*, *Biblioth.*, *manuscr.*, tom. II, p. 330 *et seq.*)

Pourquoi donc le comte Hélie de Taleyrand, cinquième du nom, ne parut-il pas au sacre de Philippe Auguste, si toutefois les pairs y prirent séance? Les ducs d'Aquitaine, dont la puissance était énorme, renouvelèrent sans doute alors leurs prétentions sur ce pays limitrophe de leurs états, et les comtes de Périgord ne purent faire valoir l'immédiation qu'ils tenaient de Charles le Chauve.

Des raisons plus légitimes fermaient aux vicomtes de Turenne l'entrée de la cour des pairs. Ce fief, que Justel, d'après d'autres écrivains, prétend avoir été immédiat au dixième siècle, n'était originairement, suivant les preuves rapportées par cet historien, qu'une viguerie du comté de Querci. La situation avantageuse de son château pour les guerres du tems, y fit réunir d'autres juridictions circonvoisines comme à l'asile du territoire. Les vicomtes de Turenne, plus habiles que ceux de Limoges et d'Aubusson, leurs égaux, surent mettre à profit les troubles de l'Aquitaine et du Languedoc. Ils tirèrent grand parti de la protection de leurs parents qui parvinrent à la tiare. C'est la cause de leur indépendance, et la preuve qu'ils furent toujours arrière-vassaux dans l'ordre féodal.

Ainsi lorsqu'au rapport de quelques historiens, les pairs prirent séance au sacre de Philippe Auguste, on ne dut voir à cette cérémonie que les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, alors seuls feudataires incontestablement immédiats de la couronne. C'est la réponse des faits que nous venons d'interroger : elle détruit tous les systêmes imaginés sur la réduction des premiers pairs laïques.

Ces vassaux qui avaient réuni dans leurs mains le pouvoir délibératif des anciens leudes, et l'autorité confiée aux gouverneurs des provinces avant l'inféodation, étaient tenus de servir le roi dans sa cour et dans ses guerres. Le premier de ces devoirs les rendait membres nécessaires du conseil suprême de l'administration. Le second les obligeait de réunir leurs forces contre l'ennemi commun, et de partager les périls et les frais de toutes les expéditions utiles au bien du royaume.

De son côté, le suzerain qui ne disposait ni de leurs vassaux ni de leurs trésors, ne pouvait entreprendre des guerres ni les terminer que de l'aveu de la diète. Ces feudataires puissants, présidés par un chef qui leur devait sa couronne, (*Adm. Caban. apud. Philip. Labb. Bibliot. man.* tom. II, p. 166,) avaient droit de lui succéder en cas d'extinction de sa race; ils avaient après lui le premier rang dans l'état comme le tiennent encore en Allemagne les électeurs de l'empire.

Les ministres d'état formaient une exception à la règle. Leur titre les élevait par privilége personnel au rang des comtes majeurs. (*Cartul. de Philip. Aug.* p. 137.) Cette prééminence était un juste attribut de la dignité royale.

Quoiqu'il ne soit fait aucune mention du clergé dans le capitulaire de 813, il est certain, par une infinité de monuments, que les chefs de ce corps jouirent, dès l'origine de la monarchie, des mêmes honneurs que le premier ordre de l'état.

Les évêques qui, après la conversion de Constantin, eurent tout le crédit des prêtres du Paganisme, avec l'avantage que la vérité devait obtenir sur l'erreur, parvinrent dès-lors à la haute considération due à la sainteté de leur caractère. Elus par tous les citoyens, le pauvre et le faible, la veuve et l'orphelin, croyaient avoir droit à leur protection, et l'imploraient rarement sans effet. Cette confiance les substitua insensiblement aux anciens défenseurs des cités dans toutes les fonctions nobles de cette espèce d'offices. (*Orig. du gouv. fran.* p. 224 *et suiv.*) Arbitres des citoyens dans leurs différents, médiateurs entre eux et le trône, ils captivaient les cœurs par les bienfaits, comme ils dominaient sur les esprits par leur ministère sublime et la science dont ils étaient presque les seuls dépositaires. Des biens assez considérables pour soutenir leur dignité et distribuer des secours aux indigents; enfin le droit d'asile dont jouissaient les églises, devenu si important dans le tems de trouble, mirent le comble au pouvoir des évêques. On sent quelle influence ils durent avoir dans le gouvernement, et les raisons qui déterminèrent Clovis, dont la politique égalait la valeur, à se concilier ces maîtres de provinces qu'il voulait conquérir. De là sa prière aux compagnons de sa victoire pour distraire du partage, qui se fit à Soissons, ce vase que demandait l'archevêque de Reims. De là encore tant de dons qu'il fit aux églises. Les évêques qui avaient succédé, chez les Francs convertis, aux anciens prêtres des Gaulois et des Germains, obtinrent la même vénération : on la trouve dans un article ajouté en 803 à la loi salique pour régler les amendes selon le rang des personnes. Le meurtrier d'un sous-diacre devait payer quatre cents sous de composition; celui d'un diacre cinq cents; six cents pour un prêtre, et neuf cents pour un évêque. Le duc seul parmi les laïques avait une com-

position égale à celle des prélats. Le leude était assimilé au simple prêtre qui avait le double du romain convive du roi.

De nouvelles lois firent cesser ces distinctions qui furent remplacées par d'autres, et l'autorité du corps épiscopal fut toujours empreinte de l'antique respect de la nation pour le sacerdoce. (*Tacit. de morib. germ. Esp. des Lois, édit. in-12*, tom. II, p. 208 et 209.)

Mais lorsque les ducs et les comtes eurent assuré l'hérédité de leurs offices, ils regardèrent les évêchés et les abbayes comme des dépendances de leurs domaines. (*Hist. de Lang.* tom. II, p. 109 et 110.) Maîtres de l'élection, ils faisaient tomber le choix sur leurs proches, ou sur le plus offrant, selon leur intérêt. La dépouille des titulaires décédés devenait leur héritage, et la généralité de ces abus put seule en diminuer le scandale. Les ecclésiastiques eux-mêmes oubliant la prééminence de leur caractère, contribuèrent au désordre général. Quelques-uns s'érigeant en seigneurs temporels des villes de leurs siéges, parvinrent à s'arroger les droits régaliens. Mais ce ne put être que subordonnément aux grands vassaux, n'ayant pas eu, comme en Allemagne, de grands fiefs annexés à leurs bénéfices. (*Esp. des lois*, tom. IV, p. 33.)

Ainsi presque tous les évêques qui, au commencement de la monarchie, avaient été fidèles immédiats du roi, devinrent, lors de l'hérédité des fiefs, arrières-vassaux de la couronne, et soumis, pour leur temporel, à la mouvance des seigneurs dominants de leur territoire. Il en était encore ainsi dans quelques provinces au XIII[e]. siècle. On voit dans un procès-verbal de Pons de Ville, sénéchal du roi saint Louis en Périgord, que Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, refusa de rendre à ce sénéchal ses châteaux qu'il voulait remettre au comte Helie de Taleyrand, sous prétexte que le roi, ni la reine sa mère, n'avaient rien à voir dans la province de Périgord. (*Orig. du trésor de la ville de Pér. et Cabin. de l'ordre du S. Espr.*)

La prérogative originaire des évêques de France se trouvait donc intervertie à l'avénement de Hugue Capet au trône. Presque toutes les villes épiscopales du royaume étaient assujetties à la puissance territoriale des grands feudataires, ou luttaient contre elle. Les évêques, qui n'étaient pas leurs vassaux, ne tenaient qu'en franche aumône les biens de leurs églises. Ces faits démontrent que le clergé dut avoir alors un bien petit nombre de pairs, et fixent l'origine de la pairie ecclésiastique.

Nous avons dit, après les publicites, que la mouvance immédiate de la couronne formait l'essence de la pairie. Cette dignité laïque n'eut point de règles particulières pour le corps épiscopal. Subsistante par la nature de la chose, elle n'exigeait pas même la confirmation du roi suzerain, l'hommage des pairs suffisant pour les faire reconnaître. Ainsi l'archevêque de Reims, devenu comte de cette ville en 940, par le bienfait de Louis d'Outremer, n'eut dès-lors entre le roi et lui aucun intermédiaire, et fut au rang des premiers seigneurs du royaume.

Les évêques de Laon, de Langres et de Beauvais, ceux de Châlons et de Noyon, durent aussi cette prérogative aux fiefs immédiats qui furent réunis à leurs siéges. Il serait difficile d'en fixer les époques d'une manière précise; mais au moins est-il certain que Gervais de Tilberi, maréchal du royaume d'Arles, qui écrivait en 1211, parle des douzes pairs comme d'une ancienne institution: le témoignage de cet écrivain qui adressa son livre à l'empereur Otton IV, fait présumer que les pairs laïques se trouvant réduits à six, vers la fin du règne de Louis le Jeune, ce prince convoqua les six évêques dont il avait reçu l'hommage pour donner plus d'éclat au sacre de Philippe Auguste. Il est encore très-probable, d'après le maréchal d'Arles, que ce nombre de pairs, relatif à celui qu'on exigeait alors pour compléter une cour de Justice, (*Hist. génér. de la pairie*, tom. I[er]., p. 156,) se trouvant mi-parti de clercs et de laïques selon l'usage du tems, (*ibid.*) aura formé le tribunal de la pairie qui prononça en 1216 sur la succession du comté de Champagne. (*Hist. de Lang.* tom. III, p. 576, *not. col.* 2.)

Au reste, il nous suffit d'avoir établi que la pairie ecclésiastique étant formée sur le plan de celle des pairs laïques, elle a eu la même cause et les mêmes prérogatives.

L'avénement du duc de France au trône fit cesser la subordination de ce duché à la couronne. Les comtes d'Anjou et du Maine, ceux de Blois, de Chartres et de Tours, voyant leur suzerain dans la personne du roi, prétendirent être pairs du royaume. Avec des droits bien moins spécieux, les châtelains du comté de Paris et des autres grandes mouvances réunies au domaine royal, eurent les mêmes prétentions, fondées sur le même rapport. Il est certain que la fortune de Hugues Capet dut ajouter à la dignité de leurs fiefs; mais leur rang, invariablement fixé par les lois féodales, restait toujours le même dans la polyarchie. C'était comme duc de France que le roi recevait le serment des comtes de cette légation; et c'était au roi, comme propriétaire des autres comtés réunis à son domaine, que les châtelains de ces mouvances rendaient leur hommage: mais les uns et les autres eurent le privilége d'approcher la personne du roi en s'acquittant envers leur suzerain.

La politique de Hugues fut de profiter de leur ambition pour les lier à ses intérêts et pour les opposer aux forces redoutables des grands du royaume. N'étant pas reconnu par les ducs d'Aquitaine, de Gascogne, et de Septimanie, (*Labbe, Biblioth. mss.* tom. II, p. 167,) il avait à lutter même contre les grands vassaux qui l'avaient couronné. Ces pairs, en l'élevant au trône, n'avaient point oublié qu'ils étaient ses égaux; ils attendaient, par retour, qu'en lui rendant hommage, il les maintiendrait dans leur indépendance. (*Epist. II, Abbon ad Hug. Dom Bouq.* tom. X, p. 435.)

On peut juger de leurs dispositions par celle d'Adalbert Taleyrand, comte de la marche et de Périgord. Ce seigneur ayant assiégé la ville de Tours en 992, pour Foulques Nerra, comte d'Anjou, dont il était l'allié, Eudes, comte de Champagne, à qui elle appartenait, implora le secours de Hugues. Ce prince prit les armes, et s'avança près de Tours pour en faire lever le siége; mais ayant reconnu les forces d'Adalbert, et n'osant l'attaquer; il lui fit demander qui l'avait créé comte. Adalbert répondit: Eh qui donc l'a fait roi? (*Labbe, Bibliot. mss.* tom. II, p. 170.)

Une charte datée en Aquitaine (*an.* 992) des espérances du roi Charles, prouve que la guerre de la succession n'était pas encore finie. D'autres monuments feraient croire que les fils de ce prince étaient appelés rois, même du tems de Robert. (*D. Bouq.* tom. X, p. 545.)

D'ailleurs, les guerres privées, permises encore sous saint Louis, étaient au X[e]. siècle le droit public du royaume. La réponse d'Adalbert au roi Hugues dut donc paraître aussi peu surprenante que le seraient de nos jours, en pareil cas, de semblables paroles de la part d'un puissant prince allemand au chef de l'empire.

Une lettre d'Eudes II, comte de Chartres, adressée au roi Robert environ l'an 1020, prouve en termes plus soumis l'opinion que les grands avaient alors de leurs droits. Après avoir rappelé sa naissance et ses services, au mépris desquels le roi, sans vouloir l'entendre, venait de le disgracier, le comte ajoute que s'il a fait contre lui quelque acte d'hostilité, c'est pour conserver son honneur qu'il ne peut s'empêcher de défendre. Il finit en disant à Robert: « Si je suis affligé de notre mésintelligence, » songez, seigneur, qu'elle peut nuire à vos intérêts, et qu'elle » vous fait perdre tout ce que vous étiez en droit d'exiger de » moi dans les fonctions de mon office. » (*Brussel, usag. des fiefs*, p. 338.)

Mais si Hugues et Robert eurent à essuyer des contradictions, la prérogative royale prit décidément le dessus sous les quatre règnes suivants. L'abaissement des vassaux, l'accroissement du domaine royal et les premières croisades, rendirent Louis le Jeune assez fort pour qu'il crût pouvoir négliger les égards dus à la pairie.

C'était un droit de cette dignité que, pour traduire un pair en jugement, il fallait le faire citer par un pair. La loi salique l'avait ainsi réglé à l'égard des antrustions. (*D. Bouq.* tom. IV, p. 159 et 160.) Cette forme, qui subsistait encore au XIe. siècle, (*Brussel*, *ibid.*) ne fut point observée par Louis le Jeune dans l'arrêt qu'il rendit en 1153, contre le duc de Bourgogne. (*Ibid.* p. 339.)

Philippe Auguste parut se rappocher de la loi, mais ce fut pour s'en écarter dans un point plus important. Mathieu de Montmorenci et Guillaume des Barres accompagnèrent, par ses ordres, le duc de Bourgogne dans la citation qu'ils firent à la comtesse Blanche, mère du jeune Thibaut, pour assister au jugement qui fut rendu, en 1216, au sujet du comté de Champagne.

L'ordre féodal exigeait qu'au défaut des pairs du royaume, le roi fît convoquer les vassaux immédiats de ceux qui étaient absents, ou des pairies éteintes; mais Philippe, dont le projet était de l'intervertir, admit dans cette assemblée les comtes de Saint-Pol et de Joigny, qui tenaient des arrières-fiefs. (*Brussel*, *ibid.* pag. 651.)

En vain, dans cette même affaire, Philippe prit-il le parti des pairs contre l'évêque d'Orléans; l'attaque de ce prélat ne pouvait être sérieuse (*le Labour. Traité de la pair.*); ils durent être affectés bien plus sensiblement de voir sieger à côté d'eux des arrières-vassaux pour juger un procès concernant la pairie.

Jeanne, comtesse de Flandre plaidant contre le sire de Nesle en 1224, n'ayant été citée que par deux chevaliers, soutint que cette forme n'était pas suffisante. L'arrêt qui intervint la declara mal fondée. (*Bruss.*, pag. 340.)

Pour concilier cet arrêt avec la procédure qui fut suivie en 1216, on a dit que le sire de Nesle ne poursuivait qu'un incident; mais suivant l'esprit de la loi, la dignité des pairs devait être constamment respectée.

Le même arrêt jugea que les grands officiers de la maison du roi avaient droit de siéger avec les pairs, et d'opiner dans leurs procès. Il en était ainsi du tems des Carlovingiens. L'élite de la nation avait entouré Charlemagne, et s'honorait près de lui de la domesticité. Sous ce règne éclatant, la grandeur de l'état se confondait avec la majesté du prince, qui prit toujours ses palatins parmi les comtes majeurs. C'était l'esprit de la constitution. Mais les lois féodales avaient conféré aux pairs une dignité prédominante. On doit ajouter que c'était à ces mêmes lois que Hugues Capet avait dû le trône, et ses descendants l'hérédité à la couronne. Combien les progrès de la souveraineté durent paraître étonnants, lorsque, par cet arrêt, de simples vavasseurs, officiers de l'hôtel du roi, furent assimilés aux premiers seigneurs du royaume!

Les fiefs sous saint Louis semblèrent prendre une consistance nouvelle; mais ce prince législateur ne suivit pas toujours les principes du droit public. Sans le fanatisme du tems, comment pourrait-on justifier la paix de 1228, qui mit le comble aux malheurs de la maison de Toulouse? La réponse qu'il fit, en 1230, à Pierre de Dreux, dit Mauclerc, suppose que la Bretagne était un fief de la couronne; et nous avons déjà prouvé que le pays de Cornouailles appartenait aux Bretons, à la charge d'un tribut.

Il ne tint pas à saint Louis que le sire de Joinville ne manquât à sa foi envers le comte de Champagne; et lorsque ce monarque écrivit au pape Grégoire IX contre les gens d'eglise, les comtes de la Marche, de Joigni, de Rouci, ceux de Guines et de Mâcon furent nommés, dans sa lettre, sans l'aveu des seigneurs dont ils relevaient.

La prérogative royale fut encore étendue, au mépris des lois féodales, lorsque ce prince fit juger en 1259, contre l'archevêque de Reims, qu'au roi seul appartenait de décider si les pairs devaient être convoqués. (*Biblioth. du Roi*, *collec. de Dupui*, mss. 338.)

Le roi, par cet arrêt, devint le maître des affaires; il fit passer au baronnage la voix délibérative qui, jusqu'au règne précédent, n'avait appartenu qu'aux pairs, présidés par leur suzerain. Ceux des barons qui tenaient de la faveur du roi ce privilége illégal, ne connaissant plus de bornes, prétendirent être juges des pairs. Ce fut le sujet de deux contestations juridiques sous les rois Charles V et Charles VI, qui maintinrent à cet égard les droits de la pairie.

La taxe que saint Louis mit sur les roturiers qui possédaient des fiefs (*Bruss.* pag. 674), fut encore une atteinte à la police féodale. Dans ce gouvernement, la dignité des possessions dut être relative à celle des personnes. Ce prince ne put les séparer sans choquer la constitution: croyant arrêter l'abus, il ne fit que le mettre à prix.

En admettant le peuple à acquérir des fiefs, saint Louis diminua le patrimoine des nobles, et conséquemment l'ordre même. Philippe le Hardi montra à ses successeurs le moyen de le recruter, et encore plus de l'affaiblir. De quel œil cette noblesse, qui ne connaît d'élévation que celle de l'honneur et la gloire, dut-elle voir l'anoblissement de Raoul?

Suivant les traces de ses pères, Philippe convoqua des barons au parlement de 1275, pour la sanction de son ordonnance sur le droit d'amortissement. (*Ordonn. des rois de la troisième race*, tom. I, pag. 303.) Cet usage, pratiqué sans contradiction depuis Philippe Auguste, substitua la puissance monarchique à l'autorité souveraine, et prépara la révolution, qui sous le règne de Philippe le Bel causa l'entière destruction du gouvernement féodal.

La querelle de ce prince avec le pape Boniface VIII, fit naître, en 1302, l'occasion favorable d'assembler les états. La taille, jadis arbitraire, avait été abandonnée. Ce prince, à qui elle ne suffisait pas, craignit de mettre des impôts sans le consentement des villes. Saint Louis avait consulté celles de Languedoc dans l'assemblée de Saint-Gilles, en 1254. (*Hist. de Lang.*, t. III, pag. 479 et 480.) Philippe le Bel étendit ce privilége aux autres villes du royaume, en convoquant leurs députés aux états de 1302: il en résulta dès-lors un nouvel ordre politique.

La foule des écrivains prétend que le tiers-état ne fit que rentrer dans ses droits. Nous devons, à la vérité, d'apprécier leur opinion par les monuments historiques.

On lit dans Grégoire de Tours, que l'an 567, lorsque Chilpéric I eut épousé la princesse Galsuinde, il lui donna les villes de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn et de Bigorre, à titre de don nuptial.

Qu'après la mort de Galsuinde, ces villes furent adjugées à sa sœur Brunehaut, pour en jouir au décès de Gontran; qu'elle fut même mise en possession de Cahors pendant la vie de ce prince.

Il fut stipulé qu'après la mort de Brunehaut, les mêmes villes passeraient à ses héritiers.

Le roi Gontran se réserva, dans le traité, le pouvoir de donner des cités à sa fille Clotilde.

La preuve de ces faits est dans le traité d'Andlaw, conclu, en 587, entre les rois Gontran et Childebert. (*Dom. Bouq.* tom. II, pag 344, 345.) Il démontre l'état des cités du royaume dès l'établissement de la monarche, et que ce n'est point au gouvernement féodal, établi sous Charles le Chauve, qu'il faut rapporter l'origine de leur inconsistance.

Le don fait à la reine Galsuinde était distinct de la souveraineté qui appartint toujours au roi Chilpéric dans les villes cédées: témoin les nouvelles descriptions que ce prince fit faire à Limoges, pour augmenter le tribut (*Dom. Bouq.* tom. II, pag. 250, 251): témoin encore le serment que le duc Gararic reçut dans cette ville au nom de Childebert, successeur de Chilpéric. (*Ibid.* pag. 297.)

La propriété la plus chère aux villes municipales, était celle des murs qui en assurait la défense; or, au neuvième siècle, les murs des cités du royaume appartenaient au roi: nous avons sur ce point deux preuves bien précises.

Par un diplôme de l'an 817, Louis le Débonnaire donna à

l'archevêque de Reims les murs et les portes de cette ville, pour rebâtir son église. (*Dom. Bouq.* tom. VI, pag. 510.)

Personne n'ignore que du tems des Gaulois, et depuis sous les Romains, Reims était le chef-lieu d'une cité dominante.

La seconde preuve résulte de la plainte que Charles le Chauve fit en 859 au synode de Savonnières, contre l'archevêque de Sens, partisan déclaré de Louis le Germanique. Il reprocha à ce prélat d'avoir obtenu de Louis la permission d'enlever les pierres des murs de Melun, qui étaient, ajouta Charles, une propriété royale. (*Bal.* tom. II, pag. 136, art. x.)

Les villes du royaume avaient donc, au plus tard, perdu leurs municipes lorsque Clovis s'en rendit maître. Les enfants de ce prince les partageaient entre eux par comptabilités; la souveraineté et la juridiction demeuraient indivises. (*Grég. Tur. lib. VII, chap.* 6.)

Ce partage, qui suppose la domanialité des villes, est rapporté dans le traité d'Andlaw, pour les cités de Paris et de Senlis (*Grég Tur. lib. IX, cap.* 20); leurs habitants n'étant plus réunis en corps, ne pouvaient rien posséder a titre de municipe. Chacun d'eux conserva sa propriété; mais il n'en resta point aux communes décomposées.

Tous ces faits réunis permettent-ils de douter que les villes des Gaules ne fussent tombées dans le fisc de Clovis?

Une loi du code alaric achève la démonstration pour la partie du royaume qui était soumise à ce prince.

Les empereurs Arcade et Honorius avaient accordé aux villes, vers l'an 395, le tiers des fonds de la chose publique, appartenant à chacune, pour chauffer leurs thermes et réparer leurs murs. (*Cod. Théod. lib. XV, tit.* 1, *liv.* 32 *et* 33.)

Cette loi prouve évidemment que les villes des Gaules avaient alors des fonds publics. Mais le code alaric changea cette disposition; l'article interprétatif de celui qu'on vient de lire, porte en termes exprès: « Lorsque des édifices tomberont de vetusté, » le fisc, pour les réparer, emploiera le tiers de son propre ». (*Ibid.*)

Les fonds et les murailles des villes devinrent donc des biens du fisc dans la partie des Gaules soumise aux Visigoths?

Il en fut autrement de quelques villes de Provence, dont le municipe avait été confirmé par le roi Théodoric, et qui, en passant au pouvoir de rois, conservèrent ce privilége.

Cette nullité des villes, dans l'ordre politique, subsista pour la plupart jusqu'à l'érection des communes. Les monuments de notre histoire indiquent un grand nombre de chartes qui attestent que le gouvernement municipal était dissout dans les villes auxquelles elles furent accordées, et les priviléges même des premières corporations offrent la preuve que leur population n'était composée que d'habitants exclus par leur état civil des assemblées de la nation. (*Chartul. de Philip. Aug.*)

Maîtres de la campagne, les nobles, tous guerriers, dédaignaient les citadins renfermés dans des murs; et cet état d'obscurité durait encore à la mort de Louis le Débonnaire. (*Dom Bouq.* tom. VII, pag. 46.) Mais les guerres de ses enfants furent l'époque d'une révolution, qui donna de l'importance aux villes. (*Nithard, lib.* 3, *cap.* 4.) Chaque parti tâchait de s'en emparer et en confiait la garde aux bourgeois. Ceux de Laon méritèrent, par ce moyen, des privileges de Charles le Chauve.

Pressés par les Normands, les habitants des cités les entourèrent de murs qu'ils furent chargés de defendre (*Dom Bouq.*, tom VIII, *pag.* 435); et ce service, quoique très-inferieur à celui de la chevalerie, fut leur premier pas vers la considération publique.

Les bourgeois aguerris durent sentir leur force; et en l'employant contre les ennemis, ils en usèrent souvent pour résister à leurs seigneurs. Cet état de dissension occasionna divers traités, et ne finit pas toujours par les chartes de commune.

Les villes, enrichies par les progrès du commerce et des arts, tâchèrent de secouer un joug trop immédiat qui les séparait du souverain. Admis à s'avouer bourgeois du roi, leurs habitants lui offrirent des secours pour étendre leurs priviléges; et parvinrent, par des abonnements, à s'affranchir en partie des droits même de la couronne.

Telle était l'importance des villes lorsque Philippe le Bel les convoqua par députés aux états de 1302. Son ordonnance admettait leurs habitants aux délibérations publiques; et si la politique artificieuse de ce prince n'eût pas été connue, on aurait attribué à l'esprit de justice cette innovation qui, par l'ordre des choses, était peut-être indispensable.

En effet, s'il est attesté que ce qu'on appelle en France tiers-état tire son origine des classes inférieures à celle de ces ingénus qui furent les ancêtres des nobles, il est aussi constant que plusieurs hommes libres, victimes des malheurs de la guerre, ou pauvres et sans appui, perdirent leur liberté; que d'autres pour s'enrichir se firent naviculaires; qu'ils le purent sans déroger, comme les négociants qui, en 828, se formèrent en compagnie. (*Dom Bouq.*, tom. VI, *pag.* 649.)

D'ailleurs, combien d'affranchis par le jet du denier! Leur composition était egale à celle des Francs, et leur ingénuité parfaite à la troisième génération.

Le nombre de ces ingénus dut s'augmenter encore depuis que Charlemagne eut accordé les mêmes prérogatives à l'affranchi par charte. (*Capit. ann.* 813, *cap.* 12.)

De ces considérations, il résulte qu'à dire vrai le peuple n'eut, sous les deux premières races, aucune part à l'administration; mais l'entrée à l'état des nobles lui fut toujours ouverte par le mérite. Enrichi par l'industrie et les talents, et devenu important sous tous les rapports du service et de la force réelle, il détermina par ces motifs réunis la révolution de 1302, qui, comme on va l'exposer, amena toutes celles qui intervertirent la police publique en déplaçant les pouvoirs.

L'établissement des parlements, la faiblesse des états-généraux, et enfin leur dépérissement total, l'abaissement de la haute noblesse, et l'extinction de la chevalerie, la réunion totale des grandes mouvances à la couronne, et l'élévation du tiers-état, n'ayant été que la progression successive, et les effets nécessaires de la destruction du régime des fiefs, c'est sous ce dernier aspect qu'on doit en présenter ici l'exposé succinct.

Pour apercevoir l'origine des parlements actuels (1785), il faut se retracer l'administration des premiers successeurs de Hugues Capet. Occupés pendant trois siècles à se rendre indépendants de la pairie, ils y apportaient le double intérêt d'affermir leur domination et de faire disparaître ce qui leur rappelait que le chef de leur race avait eu des égaux. Fidèles à cette politique, on les vit s'enrichir par des confiscations qui comprenaient la portion d'autorité inféodée par Charles le Chauve, et de vastes propriétés qui n'avaient jamais fait partie du domaine royal. Mais les assemblées de la nation opposaient de fortes barrières aux progrès de l'autorité. Suivant notre constitution primitive, nos rois, tenant leur couronne de Dieu par le choix unanime des peuples, n'ont pas à craindre le sort des tyrans, dont la force fait le pouvoir, qui s'anéantit avec elle. Aussi leur puissance, quoique très-étendue, ne fut-elle jamais arbitraire. Point de lois sans leur sanction, point d'exécution sans leurs ordres; mais le corps des hommes parfaitement libres représentait la nation. Ils avaient leurs supérieurs auxquels ils rendaient des devoirs qu'ils recevaient eux-mêmes de leurs inférieurs. Tous les sujets du roi ne l'étaient donc pas au même titre. La noblesse devait son sang, le peuple les impôts. Mais lorsque les affranchissements et les lettres de bourgeoisie eurent donné l'essor aux communes, il fallut compter avec elles. Flatté de son élévation aux états de 1302, le tiers-états s'empressa de tout accorder. En vain les seigneurs dépouillés voulurent défendre leurs droits, les jugements de leurs cours étaient constamment annulés par les parlements. Ces cours, émanées de la juridiction du roi, n'étaient pas même l'ombre de ces anciens parlements dont les grands de la nation, présidés par le roi,

étaient les membres naturels. Après l'établissement d'une nouvelle jurisprudence, hérissée de formes compliquées, les seigneurs, rebutés, cessèrent de s'y rendre, et il n'en resta que le nom au tribunal judiciaire, composé de jurisconsultes qui, dans l'ancien parlement, expliquaient les coutumes sans voix délibératives. (*Mem. de Marillac sur les Parl. Bibl. du Roi, dép. des mss.*) Le premier accroissement marqué lui fut conféré par Charles V. Ce prince, effrayé par les états de 1356, imagina de publier au parlement les ordonnances générales. Ce fut la première atteinte au droit national de délibérer sur l'impôt, droit qu'il reconnut lui-même peu de jours avant sa mort.

Les troubles qui agitèrent le règne de son fils, montrèrent à quels excès peut se porter le despotisme; mais ils furent le germe d'une formalité qu'on a dû regarder depuis comme la sauve-garde publique. Pendant ce règne orageux, chaque parti avait pris l'habitude d'envoyer ses ordonnances au parlement pour avoir son approbation; et cette transcription des lois, pour les faire connaître, est devenue depuis, sous le nom d'enregistrement, une sanction nécessaire. (*Mémoires de Marillac sur les Parl. mss. du Roi.*) Dès le même siècle, le parlement fut encore chargé d'informer contre les pairs et de les juger. On démêle maintenant les voies par lesquelles cette cour s'élevait au niveau des états-généraux, qu'un jour elle devait suppléer. L'inamovibilité des offices, établie par Louis XI (Ord. du 21 octobre 1467), donna encore plus de consistance à la magistrature, ainsi que la sagesse et la fermeté dont elle usa sous François I. (*Années* 1516, 1521, 1527. *Mém. de Mar.*)

Le prince de Condé, proscrit sous François II, rétabli sous Charles IX, vint déclarer à cette cour qu'il ne voulait point d'autres juges. (*Hist. de Thou.*, liv. 35)

L'ordonnance de 1561 ayant été adressée sans vérification aux gouverneurs de provinces, le chancelier de l'Hôpital fut forcé de la retirer pour se mettre à l'abri d'un ajournement personnel. (*De Thou*, liv. 28.)

Henri III voulut s'affranchir de l'enregistrement; mais son lit de justice, et les modifications que le parlement mit à ses édits, prouvent que ce prince fit à cet égard une tentative inutile. (*Mém. abr. chron.*)

Henri IV fut au parlement et demanda son assistance, lorsqu'en 1597 les Espagnols surprirent Amiens. (*Dupui*, *Tr. de la Maj. de nos Rois*, p. 460.) Marie de Médicis et le duc d'Orléans se pourvurent à cette cour pour la régence du royaume; enfin les derniers états-généraux chargèrent le parlement de leur représentation.

Ce léger aperçu des principaux faits d'un aussi grand changement dans la police du royaume n'a donc été qu'une suite indispensable de l'altération et ensuite de la destruction de la polyarchie féodale. La résistance aurait été bien plus vive et la révolution bien plus lente sans l'application constante des rois à réunir à leur domaine, non seulement les pairies, mais encore les grandes mouvances, telles que les anciens comtes et les vicomtes dominants: nos souverains ou les princes du sang les possédaient en totalité dans tout le royaume avant la fin du règne de Louis XII. Les nouveaux comtes et vicomtes que l'on a créés depuis, n'ont eu, soit en puissance, soit en dignité, nuls rapports avec ces anciens grands vassaux qui, sous les mêmes titres, dominaient les seigneurs, la chevalerie et la simple noblesse.

La chevalerie française, si célèbre par son influence sur les mœurs et par l'éclat qu'elle répand sur notre histoire, obtint dans le gouvernement féodal des distinctions légales qui, sous ce rapport, doivent être exposées.

On a déjà dit que les Francs, à leur entrée dans les Gaules, avaient adopté les titres civils et militaires des peuples avec lesquels ils s'allièrent; et c'est une des plus fortes preuves de la manière dont ils affermirent leur nouvelle domination. La chevalerie, honorée chez les Gaulois et les Romains, le fut aussi par les Francs. (*Tacit. de morib. Germ. cap.* 13.) Décernée d'abord suivant son institution à la naissance et à la bravoure, c'était la dignité suprême des gens de guerre, ambitionnée même des souverains. Les chevaliers qui s'obligeaient par serment de prodiguer leurs biens, leurs repos et leur vie pour la religion, la veuve et l'orphelin, semblaient en être les dieux tutélaires. Doués de force et de courage dans des siècles où ces deux qualités faisaient taire les lois, ils ne les employaient qu'à l'appui des faibles et de l'innocence opprimée. Ces glorieuses fonctions méritèrent à la chevalerie tous les sentiments qu'inspire l'héroïsme vertueux qui protége, et les qualifications les plus propres à les exprimer. On l'appela le temple d'honneur; et ceux qui y étaient admis recevaient en tous lieux les qualifications de monseigneur et de messire. Accueillis de toutes parts, l'enthousiasme fut sans bornes tant que, fidèles à leur serment, les chevaliers ne cherchèrent que l'honneur. Mais, lorsqu'en défendant le beau sexe ils cédèrent à ses charmes, la galanterie devint pour eux un moyen de séduction; et la licence des mœurs diminua le respect qu'avait inspiré la vaillance.

L'hérédité des bénéfices ayant en quelque manière soumis la chevalerie à l'économie féodale, elle suivit la dignité des fiefs, et l'on distingua le chevalier banneret, qui toujours fut un seigneur, du chevalier bachelier, qui n'était qu'un simple gentilhomme, ou du moins qu'un gentilhomme tenant fief sans juridiction ni bannière. La distance entre le noble et son seigneur était telle, qu'il ne pouvait s'asseoir à sa table et être son convive avant d'être chevalier; et, parvenu à ce grade, il n'était même pas dispensé de *guet* et de *garde* autour de sa personne. (*Loisel*, *instit. coutum. l.* 1, *regl.* 14. *tit.* 1. *p.* 15; *anc. lois des Fr.*, tome I, page 131, *aux notes.*) Malgré les distances considérables, le bachelier recevait les mêmes honneurs que le banneret, mêmes qualités, mêmes vêtements, mêmes armes. Ils étaient assimilés à la haute noblesse dans toutes les distinctions de ce premier degré d'honneur de l'ancienne milice, et jouissaient d'une considération fort supérieure à celle qui leur était due dans l'ordre féodal. Mais ce titre, auquel les enfants ne succédaient pas, qui ne donnait aucune autorité dans le gouvernement, laissait au fond la même distance dans l'état des personnes; le fief dominant conservait sa mouvance, et le bachelier ne cessait point d'être le vassal de son seigneur.

A l'altération des mœurs se joignit, après la subversion de 1302, celle de la police générale. Les bourgeois de Beaucaire, de Limoges, et de plusieurs autres villes du royaume, obtinrent le privilége singulier de recevoir, sans l'attache du roi, la ceinture de chevalerie des mains des nobles, des barons, des archevêques et des évêques. (*Hist. de Lang.*, t. II, pag. 191.)

Les rois introduisirent, dans le même siècle, l'usage d'anoblir par chevalerie. L'affranchissement d'un roturier devenait parfait par l'accolade de la chevalerie. En 1342, la chambre des comptes de Paris obtint le privilége de créer des chevaliers.

Cet ordre, ainsi dégradé, fut méprisé de la bonne noblesse. Pour le soutenir dans sa chute, les rois et les princes imaginèrent divers ordres. Ils ont subi alternativement le sort malheureux de l'ancienne chevalerie. Le collier de l'ordre de Saint-Michel, ci-devant l'ordre de nos rois et des grands de l'état, aujourd'hui employé à anoblir, est lui seul l'image de la révolution de la chevalerie primitive.

Après avoir exposé comment le peuple fut admis à une première élévation, l'an 1302, sous le titre de tiers-état, on a montré comment il s'ouvrit toutes sortes d'entrées dans le corps de la noblesse, et jusqu'à l'admission aux ordres de chevalerie. Mais c'est en vain que la noblesse voudrait en murmurer. Après les services importants rendus par le tiers-état, serait-il juste de vouloir rappeler parmi nous le tems des maîtres et des serfs? Il serait même impossible de relever entre eux une barrière abattue depuis plus de six siècles. D'ailleurs, les pertes de la noblesse ont infiniment réduit les races de ces anciens proprié-

taires qui ne verraient dans le tiers-état que la postérité des fiscalins, des tabulaires, des lites, et des colons.

On convient qu'il existe quelques descendants de ces anciens feudataires de dignité dont les comtes de l'empire nous montrent le rang; un plus grand nombre de races seigneuriales sont encore répandues dans le royaume : mais on prouverait aisément que le reste de l'ancienne noblesse, à l'exception des cadets de ces maisons qui n'eurent que des fiefs en partage, tire son origine des simples vassaux servant des grandes châtellenies; pairs de ces cours de justice, marchant sous les bannières des seigneurs, et n'ayant aucune part à la puissance publique.

Si l'on recherche ensuite les possesseurs actuels de ces terres et de ces fiefs, si on considère le nombre des anoblis, aussi difficiles à distinguer des races nobles d'extraction que les affranchis le devinrent dans le sénat de Rome; enfin si on jette un coup-d'œil sur les mésalliances si fréquentes depuis un siècle, à quel titre la noblesse pourrait-elle faire valoir ses anciens droits sur la classe inférieure? Ne serait-ce pas une conjuration contre les auteurs de la plus grande partie des biens dont elle jouit?

La noblesse a perdu sans doute beaucoup de ses prérogatives; mais ce n'est qu'à elle-même qu'elle doit imputer cette perte. Livrée à des guerres intestines de famille à famille qui cherchaient à s'opprimer, enivrée de chimères, elle a dédaigné la magistrature, les sciences et le commerce. La classe inférieure, devenue tiers-état, y a trouvé des sources d'illustration et d'opulence; elle a contribué par la culture des arts à la gloire de la nation.

Celle de la noblesse fut dans tous les tems de verser son sang pour elle, et de lui former des défenseurs courageux : fonctions éminentes qui lui assurèrent la gratitude et le respect de tous les ordres.

En payant des tributs dont la noblesse est exempte, le tiers-état remplit ses plus anciens devoirs. Il doit marcher à la milice; mais il fournit de braves volontaires qui, réunis en corps d'élite, soutiennent devant l'ennemi l'honneur des armes mises dans leurs mains.

La noblesse ne voit que dégradation dans les offices vénaux qui lui associent la roture. Mais pourquoi ces offices ne seraient-ils pas des objets d'émulation et de concours pour les plus honnêtes héritiers de ces citoyens déjà distingués et enrichis soit par des talents précieux, des découvertes ou des établissements utiles, soit par le commerce, qui souvent a fourni des ressources à l'état dans des tems de détresse? Ces enfants, élevés dans des principes relatifs à l'ordre où ils pourraient entrer, en prendraient les sentiments, tandis que de nouveaux rejetons des plus anciennes races se montrent peu fidèles aux vertus de leurs illustres aïeux.

Mais s'il répugne aux bonnes mœurs de voir le prix de la vertu parmi les effets commerçables, on peut arrêter cet abus. Une adoption méritée ne place-t-elle pas à côté des races nobles, les familles anoblies dans l'administration, l'exercice des armes et la magistrature? Combien d'hommes illustres perdus pour la nation, si l'anoblissement n'eût ouvert pour eux la carrière qu'un préjugé anti-social leur avait fermée pour toujours!

L'on a donc recherché sous les ténèbres les plus reculées de l'histoire de la nation, l'origine de la féodalité. Ses progrès ont été suivis, et les monuments ont démontré que les époques solennelles de son établissement légal déterminèrent les causes de sa décadence. Enfin, on a vu comment le tiers-état, qui s'éleva sur les ruines du régime féodal, sembla présider à sa destruction. De ces bouleversements successifs et de l'opposition de tant de principes, devait résulter une incompatibilité sociale : poison lent, mais destructeur infaillible des plus fortes constitutions. Dans l'exposé des griefs respectifs, l'on n'a point nié les justes prééminences de la noblesse, ni dissimulé les services signalés du tiers-état. Présenter de bonne foi aux diverses classes des citoyens leurs titres véritables, n'est-ce pas rappeler à tous ces égards mutuels et ces devoirs imposés, qui sont la base de toute concorde civile? N'est-ce pas en même tems découvrir à l'œil du souverain quelques-uns de ces antiques et solides fondements sur lesquels il serait possible de rétablir les mœurs nationales et l'ordre public, qui est le plus fort des liens d'un bon gouvernement?

Ce discours sur l'origine, le progrès et la décadence du gouvernement féodal, appartient en entier à M. Ardillier, *administrateur des domaines;* homme de génie, supérieur à la place qu'il occupait, et destiné à une plus éminente, lorsqu'une mort prématurée l'a ravi à l'état, aux lettres et à ses amis qui ne cesseront de le regretter.

Multis ille bonis flebilis occidit,
Nulli flebilior quàm mihi.

Mais en rendant une justice bien méritée aux recherches de ce savant domaniste, nous ne prétendons pas adopter toutes les parties du système qu'il a imaginé ou présenté sous de nouveaux rapports sur le gouvernement féodal, ni garantir toutes ses assertions par rapport au vasselage, aux fiefs, à l'allodialité, à la municipalité, au rang des divers ordres du royaume, et à l'état des personnes dans les differentes époques de la monarchie. Ces grandes questions ont déjà été traitées par de très-savants hommes; et l'obscurité qui y règne encore, ne pourra guère être dissipée, que lorque la France jouira du recueil de tous ses monuments diplomatiques, dont un très-grand nombre n'a pas encore vu le jour. Nous ne pouvons être de l'avis de l'auteur de ce discours, sur les causes qu'il assigne à l'avénement de Hugues Capet au trône, ni sur les *prétendues* conventions entre ce prince et les grands vassaux. Nous sommes bien éloignés de penser que nos rois aient porté atteinte aux droits de la nation par la réunion des grands fiefs à la couronne, et des portions de la puissance publique qui en avaient été détachées, ni par le droit de *ressort*; attribut essentiel de la souveraineté, dont ils ont confié l'exercice à leurs parlements. Enfin, nous pensons qu'on ne doit pas regretter la destruction de la polyarchie féodale, sous l'empire de laquelle la puissance publique était partagée et déplacée, la nation séparée de son roi, la noblesse asservie sous le joug des grands vassaux, et les peuples opprimés sous la tyrannie des seigneurs : anarchie destructive de toute espèce d'émulation; et qui a retardé de plusieurs siècles le rétablissement et les progrès de la civilisation, de la politesse, de la législation, des arts, des sciences, du commerce, et de tout ce qui peut contribuer au bonheur et à la prospérité des empires.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES DUCS DE FRANCE.

Le duché de France ne paraît pas avoir eu dans son origine la même étendue qu'il avait lorsqu'il fut réuni à la couronne. Il serait même difficile de la déterminer exactement dans ce dernier période. On sait seulement qu'il était compris alors pour la très-grande partie entre la Seine et la Loire, et qu'outre les comtés de Paris et d'Orléans, il comprenait le Gâtinois, le Chartrain, le Blaisois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, les terres de la Sologne situées au midi de la Loire, le Beauvaisis et une partie de l'Amiénois.

ROBERT LE FORT.

Robert dit le Fort, à cause de sa valeur, et l'Angevin, soit parce qu'Angers était le lieu de sa naissance, soit parce que cette ville fut le chef-lieu de la province dont il eut dans la suite le commandement, arrière-petit-fils de Childebrand, frère de Charles Martel, comme on l'a prouvé ci-devant, et fils de Théotbert, comte de Madrie, entre Evreux, Vernon et la Seine, étant devenu beau-frère de Pepin Ier., roi d'Aquitaine, par le mariage d'Ingeltrude, sa sœur, avec ce prince, le servit avec succès dans les guerres qu'il eut à soutenir. Pepin étant mort sur la fin de l'an 839, Robert épousa les intérêts de son neveu Pepin II, que l'empereur Louis le Débonnaire avait privé du royaume d'Aquitaine pour le donner à son fils Charles le Chauve. Mais ce dernier ayant depuis regagné Robert, lui donna, l'an 861, au parlement de Compiègne, sous le titre de duché et marquisat de France, la province située entre la Seine et la Loire, pour l'opposer aux Bretons. (*Annal. Met. et Bertin.*) Ce n'était pas un département nouveau. On conserve au dépôt des chartres un diplôme de Charlemagne, contenant des priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Denis, dans lequel il est fait mention d'une province située entre la Loire et la Seine. (*Daniel*, *nouvelle édition*, tom. II, *part.* 2, p. 407.) Ce qu'il y eut de bizarre en cette rencontre, c'est qu'après la réconciliation de Robert avec Charles le Chauve, deux seigneurs français, Gontfroi et Gozfroi qui avaient été ses médiateurs auprès du roi, se jetèrent dans le parti du duc de Bretagne (Salomon), ennemi de la France : tant ils étaient jaloux et irrités de ce qu'on leur avait préféré Robert pour ce gouvernement ! (*Ann. Bertin.*) Louis (le Begue), fils de Charles le Chauve, s'étant mis à la tête des seigneurs révoltés contre le nouveau duc de France, avait obtenu de Salomon un corps de troupes à la tête duquel il attaqua Robert, l'an 862 ; et il le fit avec tant d'avantage que, l'ayant obligé de reculer, il entra dans la ville d'Angers, et la pilla. Mais Robert étant tombé sur les Bretons à leur retour, en tua deux cents des principaux et leur arracha le butin. Louis voulut prendre sa revanche, mais il fut mis en fuite par Robert. Salomon, cependant, traitait avec Weland, chef des Normands, pour acquérir les vaisseaux qu'il avait sur la Loire. Mais à peine les eut-il obtenus, qu'ils furent enlevés par Robert ; ce qui réduisit le duc de Bretagne à demander la paix l'année suivante (863) au roi de France. (*Annal. Bertin. Morice*, *Hist. de Bret.*, tom. Ier., p. 47.)

Vers le même tems, deux seigneurs, Acfrid, qu'on croit sans beaucoup de fondement être le même qui fut depuis comte de Bourges, et Etienne, avaient engagé le jeune Charles, autre fils de Charles le Chauve, à se révolter contre son père. Robert fit raison au monarque du premier de ces deux traîtres, qu'il prit et amena dans un parlement que le roi tenait. Mais, content de l'avoir humilié, il demanda sa grâce et l'obtint. (*Annal Bertin.*) Robert à peine était de retour de cette assemblée, qu'il fut obligé de marcher contre deux corps de Normands, retranchés dans les îles de la Loire, d'où ils faisaient des incursions dans l'Anjou. Il détruisit entièrement, à un seul homme près, la première division ; mais il reçut en combattant contre la seconde une blessure qui le força à la retraite après avoir perdu quelques-uns de ses gens. Le coup qu'il avait reçu n'était point dangereux, et il guérit de sa blessure au bout de quelques jours. (*Annal Bertin.*) L'an 865, il remporte une nouvelle victoire sur ces barbares dont il taille en pièces plus de cinq cents ; et s'étant emparé de leurs armes et de leurs étendards, il les envoie au roi Charles. L'année suivante (866) fut le terme de ses jours. Apprenant que les Normands ravageaient le Maine, il y vole, leur livre bataille près de Bisserte, et perd la vie dans la mêlée le 25 juillet. De son mariage avec Adélaïde, veuve de Conrad, comte de Paris, il laissa Eudes, qui suit ; Robert qui vient ensuite, et Richilde, femme de Richard, comte bénéficiaire de Troyes. Robert le Fort mérita le titre de *Machabée de son siècle*, par sa valeur qu'il signala principalement contre les infidèles.

EUDES.

866. Eudes, fils aîné de Robert le Fort, lui succéda au duché de France. Les écrivains du tems ne lui donnent cependant que le titre de comte de Paris, dont il était revêtu, quoique très-jeune, du vivant de son père, avec lequel il fut battu par les Normands près de Melun, au commencement de l'an 866. (*Annal. Bertin.*) Lothaire, roi de Lorraine, étant mort le 8 août 869, le roi Charles le Chauve envoya, l'année suivante, au roi Louis le Germanique, son frère, à Francfort, une ambassade composée d'Eudes, évêque de Beauvais, et des comtes Eudes et Hardouin, pour l'engager à partager amiablement entre eux les états de leur frère défunt. Il fallut bien des allées et des venues des ambassadeurs des deux

princes pour les amener à ce partage, qui fut enfin conclu le 27 juillet de la même année, à Mosen sur la Meuse. (*Ibid.*) Sigefroi, roi des Normands, étant venu faire le siege de Paris, en 885, mit cette capitale dans le plus grand danger. Eudes, secondé par Robert, son frère, le comte Ragenaire, Gozlin, évêque de Paris, qui fit les fonctions de pasteur et de capitaine, et plusieurs autres braves, soutint avec toute la valeur imaginable les efforts des assiégeants. Deux assauts qu'ils donnèrent le 27 et le 28 novembre, furent sans effet. Mais ce double échec ne fit point lever le siége. Les Normands le continuèrent avec un redoublement de fureur. La force étant toujours contrebalancée par la force, Sigefroi appelle la ruse à son secours. Pour surprendre Eudes, il lui fit proposer une entrevue qu'il accepta. Mais tandis qu'ils conféraient ensemble, Eudes s'aperçut que des soldats normands se coulaient l'un après l'autre dans des chemins creux. Se voyant investi, il met le sabre à la main, et se fait jour au travers des ennemis qui le poursuivirent jusque sur le bord du fossé. Les soldats de la garnison sortirent sur eux dès qu'on eut reconnu la trahison, et les repoussèrent. Ceci arriva au commencement de l'an 886. Eudes, par les préparatifs que firent ensuite les ennemis, jugea qu'ils se disposaient à donner encore un assaut général. Il ne se découragea point, et prit de son côté toutes les mesures convenables pour une bonne défense. Elle fut telle que partout ils éprouvèrent une résistance insurmontable. C'était contre l'avis de Sigefroi que s'était engagée cette nouvelle action, où grand nombre des siens périrent dans la Seine. Alors il quitta le siége et prit la route de la Frise. Mais une partie des Normands ayant refusé de le suivre, s'obstinèrent à rester devant la place, déterminés à la prendre ou à périr. La disette et la peste s'étant mises dans Paris, secondèrent leurs efforts, et leur faisaient espérer de s'en rendre bientôt maîtres. Eudes faisait cependant solliciter l'empereur Charles le Gros de venir à son secours. Ne recevant point de réponse satisfaisante, il part lui-même pour l'aller trouver en Germanie, laissant pour commander en sa place, Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés, dont la valeur et l'habileté s'étaient déjà signalées en différentes occasions. A son retour, il force les retranchements que les ennemis avaient élevés pour l'arrêter et rentre dans la ville, annonçant un secours amené par le comte Henri. Bientôt après, le comte paraît avec un faible renfort, et veut forcer le camp des Normands; mais il tombe dans un piége qu'on lui avait préparé, et il y périt avec sa troupe. Fiers de ce succès, les ennemis donnèrent un dernier assaut, et déjà ils se croyaient maîtres de la tour où est aujourd'hui (1785) le grand Châtelet, lorsqu'une sortie des Parisiens, inspirée par le désespoir, les força de reculer après avoir perdu un grand nombre des leurs. L'empereur arrive enfin dans le mois de novembre, et va se placer à la vue de la ville sur la montagne de Montmartre. Mais n'osant attaquer les retranchements des ennemis, il leur propose un traité de paix aussi avantageux pour eux qu'ignominieux pour lui. Ils l'acceptent, et par là finit, l'an 886, au bout d'un an ou treize mois, ce fameux siége qui couvrit de gloire le comte Eudes. L'empereur Charles le Gros ayant été déposé l'année suivante dans la diète de Tribur, Eudes se mit sur les rangs pour briguer le trône de France, regardé comme vacant par cette déposition. Il prévalut, et fut élu roi par le plus grand nombre des seigneurs français. Ce prince mourut sans enfants, l'an 898, le 1er. janvier selon les Annales de Saint-Waast, le 3 du même mois suivant celles de Metz, à l'âge de quarante ans, dit le P. Henault. Il est inhumé à Saint-Denis. (Voyez *les Rois de France.*)

ROBERT II.

898. ROBERT, second fils de Robert le Fort, succéda au roi Eudes, son frère, dans le duché de France. Il avait contribué avec lui à la défense de Paris contre les Normands; et Eudes, étant monté sur le trône, lui avait donné pour sa récompense le comté de Poitiers. Mais Adémar, dit Abbon dans son poëme, lui envia ce don et s'empara du comté:

> Nam libuit regi dare propugnacula fratri
> Rotberto Pictavis, Ademaro tamen haud sic;
> Nempe sibi cepit, plus se quia diligit illo.

Robert, après la mort d'Eudes, étant venu trouver le roi Charles le Simple, lui fit hommage du duché de France, et s'en retourna satisfait de la manière dont il avait été accueilli. (*Ann. Vedast.*) Il continua sous ce règne de défendre la France contre les Normands. Les chroniques d'Angers, de Verdun et de Fleuri, parlent surtout d'une expédition qu'il fit en 911, avec Richard, duc de Bourgogne, et Ebles, comte de Poitiers, pour chasser ces barbares du pays Chartrain qu'ils désolaient. Elle fut heureuse, et dans un combat qu'ils leur livrèrent, le 20 juillet, devant Chartres qu'ils assiégeaient, ils en couchèrent six mille huit cents sur la place. Cependant, malgré les avantages que les Français remportaient de tems en tems sur les Normands, Robert fut des premiers à conseiller au roi Charles d'entrer en accommodement avec eux, et se chargea de la négociation. Déjà Francon était en pourparler avec Rollon, leur chef, pour l'amener à la foi chrétienne. Le duc et le prélat ayant chacun obtenu de lui ce qu'ils désiraient pour le bien de l'état et de la religion, Rollon, l'an 912, reçut le baptême où Robert lui servit de parrain et lui donna son nom. Maître par son traité de la portion de la Neustrie, qu'on a depuis appelée Normandie, Rollon demeura constamment fidèle au roi de France. Robert tenta vainement, quelque tems après, de l'entraîner dans la ligue qu'il avait formée avec Raoul, son gendre, fils de Richard, duc de Bourgogne, et d'autres seigneurs, contre Charles dont ils étaient mécontents. Fidèle à ses engagements, Rollon ne voulut jamais se départir de la foi qu'il avait jurée à son souverain. Robert, sans être ébranlé par ce refus, continua de cabaler en secret jusqu'à ce que sa partie fût assez bien liée pour faire éclater sa révolte. Se trouvant assez fort, l'an 920, pour lever le masque, il osa reprocher au roi, dans une assemblée qui se tint à Soissons, l'indolence de sa conduite et l'aveugle confiance qu'il avait en son ministre Haganon dont l'insolence soulevait tous les grands. Les partisans de Robert, qui l'accompagnaient, rompant aussitôt avec lui chacun une paille qu'ils avaient à la main, la jettent pour marquer au roi qu'ils renoncent à son obéissance. Tel était l'usage parmi les vassaux, lorsqu'ils voulaient s'affranchir de la dépendance de leurs suzerains, et parmi les personnes liées ensemble, lorsqu'elles voulaient se séparer. De là le proverbe encore usité parmi nous, *rompre la paille*, pour signifier une rupture entre amis. On allait procéder à l'élection d'un nouveau roi; mais un comte, nommé Hugues, élevant la voix, remontra à l'assemblée le danger d'une démarche si précipitée; et il le fit avec tant de force, qu'il obtint pour Charles un délai d'un an, pendant lequel on continuerait de lui obéir, sous la promesse qu'il fit de renvoyer Haganon et de changer de conduite. Voilà ce que raconte Adémar de Chabanais. Mais ce récit paraît fabuleux à dom Bouquet et à d'autres critiques. Ce qui est certain, c'est qu'il ne s'accorde pas avec Frodoard, dont l'autorité semble devoir l'emporter. Selon ce dernier, Hervé, archevêque de Reims, voyant que les seigneurs avaient abandonné Charles dans l'assemblée de Soissons, le prit et l'emmena dans ses terres où il le garda l'espace de sept mois; après quoi, l'ayant réconcilié avec les mécontents, il le rétablit sur le trône. La fidélité d'Hervé ne fut pas néanmoins à l'épreuve des injures. Charles, peu de tems après, lui ayant ôté la charge de grand-chancelier du royaume pour en revêtir l'archevêque de Trèves, l'aliéna de son service par ce trait d'ingratitude. (*D. Bouq.*, tom. VIII, p. 163, n.) Le monarque ne révoltait pas moins les autres prélats et seigneurs en manquant aux engagements qu'il avait pris avec eux. On était surtout irrité du rappel de Haganon qu'il comblait de nouvelles faveurs.

L'abus régnait toujours de conférer les abbayes à des laïques. Charles venait de retirer celle de Chelles à Rothilde, sa maîtresse, belle-mère de Hugues, fils de Robert, pour la donner à son favori. Hugues, piqué de ce traitement fait à une personne qui lui était chère, va trouver, avec quelques autres comtes, l'archevêque de Reims pour lui communiquer son ressentiment. Les factieux marchent à Laon pour y surprendre le roi qui s'y était retiré. Charles, à leur approche, s'enfuit avec Haganon jusqu'au-delà de la Meuse. Hugues, accompagné de deux mille hommes, le poursuit, et rencontre sur sa route Giselbert, duc de Lorraine, qui vient se joindre à lui. Le duc Robert, instruit de ces mouvements, passe dans le Laonais, et de là rappelle son fils et le duc de Lorraine, dans l'intention de les faire concourir avec lui au rétablissement de la paix. (*Frodoard.*) Ses vues alors ne portaient donc pas sur le trône, comme le prétendent les modernes, puisqu'il voulait faire la fonction de pacificateur. Charles était bien éloigné de ces dispositions. Ayant repassé la Meuse, il brûle et ravage les terres de l'église de Reims pour se venger de l'archevêque, et réduit en cendres le château de Hautnont. Raoul, duc de Bourgogne, et gendre de Robert, craignant pour son beau-père, se met en route avec un corps de troupes pour venir à son secours. Robert, à son approche, passe la Marne au-dessous d'Epernai, et campe à trois lieues de l'armée de Charles. On ouvre une conférence où les chefs des deux partis se trouvent, à l'exception de Charles et de Haganon. Elle dure une semaine sans aucun fruit. Hugues le Noir, frère de Raoul et deuxième fils de Richard, duc de Bourgogne, s'acheminait cependant pour venir renforcer l'armée de Robert. Sur sa route, il rencontra Haganon qui pillait, avec deux cents hommes, les terres de l'église de Reims. Les ayant faits prisonniers, il les renvoie ignominieusement à pied, gardant pour lui leurs armes et leurs chevaux. Charles, voyant continuellement croître les forces de Robert, prend le parti de fuir une deuxième fois au-delà de la Meuse. Les factieux s'étant alors rendus à Saint-Remi de Reims, y proclame roi le duc Robert. Il est sacré, le 29 juin 922, par Wautier, archevêque de Sens, pendant la maladie d'Hervé, archevêque de Reims, que la mort enleva trois jours après. (*Dom Bouq.*, tom. VIII, pag. 252. B.) Charles, à la nouvelle de cette élection, accourt avec les Lorrains qu'il avait rassemblés, pour aller chercher son rival. Les comtes de Toulouse et d'Auvergne l'ayant joint sur la route, il rencontre l'armée des rebelles, campée dans la plaine de Soissons. Le combat s'engage le 15 juin 923. Robert, qu'il était aisé de reconnaître à sa longue barbe grise qui sortait hors de son armure, tombe mort d'un coup de lance, que Charles lui porte à la bouche; d'autres disent d'un coup de hache que Fulbert, porte-lance, lui déchargea sur la tête. Quoi qu'il en soit, cet événement, comme on le verra dans un moment, n'assura pas la victoire à Charles. Robert avait épousé BÉATRIX, fille, suivant les chroniques d'Odoran, d'Aimoin et de Guillaume de Jumiége, d'Herbert I, comte de Vermandois, dont il eut Hugues, qui suit, et Emme, femme de Raoul, roi de France. Du Bouchet donne à Robert une seconde fille nommée Hildebrante, qu'il maria, dit-il, avec Herbert II, comte de Vermandois, son cousin-germain, sans faire attention combien une pareille alliance était contraire aux mœurs de ce tems là. Robert épousa en secondes noces ROTHILDE, dont on a parlé ci-dessus, et de laquelle il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants. Ceux qui la disent tante de Charles le Simple se fondent sur une leçon vicieuse du texte de Frodoard. La vraie porte, dans le manuscrit du roi, qu'elle était amie ou maîtresse de ce prince, *amica* et non *amita*.

HUGUES LE GRAND.

923. **HUGUES**, à qui ses exploits, ou peut-être sa taille, ont mérité le surnom de GRAND, appelé aussi quelquefois le BLANC par nos chroniqueurs, à cause de son teint, et l'ABBÉ, parce qu'il tenait en commende les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours; et de Saint-Riquier, était à la bataille où périt le roi Robert, son père. Sans être déconcerté par ce revers, il se mit à la tête de l'armée, et arracha la victoire à Charles qu'il mit en fuite. (*Frodoard.*) Il ne tenait alors qu'à lui de se faire roi de France. Il consulta là-dessus Emme, sa sœur, femme de Raoul, duc de Bourgogne, et lui demanda qui de son mari ou de lui elle aimerait mieux pour roi. *J'aimerais mieux*, répondit-elle, *baiser les genoux de mon mari que ceux de mon frère.* Cette réponse le détermina, dit Glaber, à faire proclamer roi le duc, son beau-frère. Raoul, suivant Frodoard, lui donna le Mans pour reconnaître ce gage de son amitié. Les Normands des îles de la Loire continuaient toujours leurs brigandages. Hugues et Herbert, comte de Vermandois, marchent contre eux l'an 927, et les tiennent assiégés l'espace de cinq semaines. Mais ne voyant point de jour à pouvoir les forcer, ils composent avec eux, et leur abandonnent le pays Nantais, en exigeant des ôtages pour assurer la paix. Herbert n'était pas d'un caractère à pouvoir conserver long-tems ses amis. Fourbe, inquiet, et sacrifiant à ses intérêts les droits les plus sacrés, il commença, l'an 929, à se brouiller avec Hugues, comme il avait déjà fait avec Raoul. Le monarque et le duc ne cessèrent presque pas depuis ce tems d'être en guerre avec lui, jusqu'à la mort du premier, arrivée le 15 janvier de l'an 936. Hugues alors s'étant concerté avec les seigneurs les mieux intentionnés, députe en Angleterre Guillaume, archevêque de Sens, pour faire revenir Louis, fils de Charles, que sa mère Ogive, après l'emprisonnement de son époux, y avait emmené. L'ayant obtenu, il va le recevoir à Boulogne, accompagné d'autres princes, le place sur le trône de son père, et le fait sacrer, le 19 juin 936, à Laon, qui devint le lieu de sa résidence. Hugues, pendant la première année de ce nouveau règne, exerça proprement l'autorité d'un régent sans en avoir le titre. Mais, dès l'année suivante, Louis secoua le joug de la tutelle, et fit venir sa mère d'Angleterre à Laon, pour partager en quelque sorte avec elle le gouvernement. Hugues congédié, se réconcilie avec Herbert. Ces deux hommes s'étant ligués contre le roi, lui enlèvent de force, l'an 938, le château de Pierrepont, en Picardie, aidés par Giselbert, duc de Lorraine, qui était venu les joindre devant cette place. (*Frodoard.*)

Hugues, au commencement de l'année suivante, s'étant rendu avec Herbert auprès de Guillaume Longue-épée, duc de Normandie, ces trois princes font un traité d'alliance contre le roi. Louis employa, pour le rompre, l'autorité des évêques, armés de l'excommunication. Hugues, ébranlé par ces foudres, consentit à demeurer en paix jusqu'au premier juillet. Mais sa réconciliation avec Louis était si peu sincère, que ce monarque étant venu le trouver en 940, il ne daigna pas répondre à cet honneur, et l'obligea de s'en retourner à Laon, sans l'avoir vu. Il accompagna, peu de tems après, ses deux alliés, renforcés par la jonction de plusieurs évêques de France et de Bourgogne, au siége de Reims. L'objet de cette expédition était de chasser l'archevêque Artaud, pour mettre à sa place le comte de Vermandois. La ville se défendit si mal, qu'Artaud, le sixième jour du siége, se voyant presque universellement abandonné, fut obligé de prendre la fuite. (*Ibid.*) Menacé, peu de tems après, d'être assiégé dans Laon par Hugues et Herbert, Louis, au lieu de les attendre, se met en route pour la Bourgogne, avec l'archevêque Artaud et Roger, qu'il avait fait comte de Laon. Il apprend à Vitri que la place est effectivement assiégée, et rassemble de toutes parts des troupes pour aller la défendre. Le duc et le comte, à la nouvelle de sa marche, viennent à sa rencontre; et, l'ayant surpris dans le Porcean, ils le mettent en fuite, après lui avoir tué quelques-uns des siens. Le siége de Laon fut repris quelque tems après, et ensuite abandonné. Hugues avait épousé, l'an 938, une des sœurs d'Otton I, roi de Germanie. Cette alliance, par les secours qu'elle lui procurait, le rendait supérieur de beaucoup en forces à son souverain, dont il ne reconnaissait

plus même l'autorité, depuis qu'avec le comte de Vermandois il avait fait hommage au monarque allemand. Louis, poussé à bout par ces rebelles, agissait en même tems par ses envoyés auprès du pape et auprès du roi de Germanie, pour les faire rentrer dans le devoir. Otton inclinait à la paix; mais il voulut que le duc de Normandie en fût le médiateur. Elle se conclut enfin l'an 942, dans une entrevue que les deux rois eurent au pied des Vosges, lorsque les deux armées ennemies étaient en présence. Le duc de France et le comte de Vermandois qui assistèrent à la conférence, ayant été déchargés par Otton du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, retournèrent sous l'obéissance de leur légitime souverain, et l'ordre par là fut rétabli. Herbert étant mort l'année suivante, Hugues le Grand travailla lui même à la paix des enfants de ce comte avec le roi de France, et surtout de l'archevêque Hugues, que ce monarque voulait chasser du siége de Reims, comme un usurpateur. Il y réussit, et obtint pour lui-même, outre la confirmation du duché de France, dont il était revêtu, la totalité du duché de Bourgogne, dont il ne possédait qu'une partie. Le roi lui fit l'honneur, la même année, de le choisir pour parrain d'une fille qui venait de lui naître.

Guillaume, duc de Normandie, le pacificateur de la France, n'était plus alors. Une insigne perfidie du comte de Flandre, l'avait enlevé de ce monde par un assassinat, le 17 décembre 942. Louis, à cette nouvelle, emmena le jeune Richard, fils de ce duc, à Laon, sous prétexte de le mettre en sûreté contre les mauvais desseins de ses ennemis, et dans le vrai, pour le retenir prisonnier; mais il fut adroitement joué, comme on le dira plus amplement ailleurs, par Osmond, gouverneur du jeune duc, qui l'enleva et le conduisit chez Bernard, comte de Senlis, son oncle. Hugues le Grand, sollicité par Bernard, s'engagea d'abord à prendre la défense de son neveu. Mais il manqua bientôt de parole sur l'offre que le roi lui fit de partager la Normandie, pourvu qu'ils réunissent leurs forces pour en faire la conquête. Le traité ayant été conclu en peu de jours, Louis se mit en marche avec ses troupes du côté de Rouen, tandis que Hugues avec les siennes, prenait la route de Bayeux. Les Normands, se croyant perdus, offrent au roi de le reconnaître, pourvu qu'il oblige Hugues à sortir de leur pays. L'offre est acceptée; mais Louis, après l'aventure du gué d'Herluin, s'étant sauvé à Rouen, où il fut retenu comme prisonnier, eut besoin de Hugues pour recouvrer sa liberté. Ce fut la reine Gerberge qui négocia cette affaire avec ce duc. Il consentit et réussit à retirer le roi des mains des Normands, mais ce fut pour le mettre sous la garde de Thibaut, comte de Blois. La nouvelle captivité que celui-ci lui fit subir dura jusqu'à ce qu'il eût cédé Laon à Hugues, qui le remit à Thibaut. (*Frodoard.*) La reine Gerberge implorait cependant le secours d'Otton, roi de Germanie, son frère. Il entra en France avec trente-deux légions, et délivra le roi, son beau-frère. Louis, s'étant joint ensuite à lui, ravage le duché de France, comme un pays qui lui eût été étranger, prend la ville de Reims, d'où il chasse l'archevêque Hugues, allié du duc, et va ensuite échouer devant Rouen, dont il ravage les environs. Otton quitte Louis après lui avoir remis les places qu'il avait prises, et regagne la Saxe. Louis et Hugues restèrent en état de guerre jusqu'à l'an 953. Ce fut alors que se consomma leur réconciliation à laquelle travaillaient, depuis trois ans, les évêques de Metz et de Cambrai, secondés par Hugues le Noir et Conrad, duc de Lorraine.

La mort de Louis arrivée l'année suivante, semblait ouvrir la route du trône à l'ambition de Hugues. Mais il trompa l'attente du public en donnant ses soins avec Brunon, archevêque de Cologne, pour y placer Lothaire, fils du roi défunt et neveu du prélat. L'autorité qu'il acquit sous ce nouveau règne, fut celle d'un premier ministre. Mais il n'en jouit pas deux années pleines, étant mort à Dourdan sur Orge, le 16 juin 956. Il fut inhumé à Saint-Denis. (*Chron. Floriac.*) Hugues avait épousé, 1°. HEDWIGE, fille d'Edouard l'ancien, roi d'Angleterre; 2°. HATWIN ou HATWIDE, dite aussi EDITHE, fille de Henri l'Oiseleur; 3°. JUDITH, fille de Rothilde, qui avait été maîtresse du roi Charles le Simple. Du second mariage, il eut trois fils et deux filles; les fils sont Hugues Capet, qui suit; Otton, duc de Bourgogne; Henri, nommé Eudes par Frodoard, double nom dont Duchêne fait deux personnages. L'aînée des filles est Béatrix, femme de Fréderic, duc de la haute Lorraine; Emme, la deuxième, fut mariée à Richard, duc de Normandie. Hugues le Grand eut, de plus, de Raingarde, sa concubine, un fils naturel, nommé Heribert, qui fut ordonné évêque d'Auxerre, le 8 janvier 971, et mourut le 23 août 996. (*Gall. Christ. No.*, tom. XII.) (Voy. *le roi Louis d'Outremer.*)

HUGUES CAPET.

956. HUGUES, surnommé CAPET, *Capetus* ou *Capito*, de la grosseur apparemment de sa tête, fils aîné de Hugues le Grand, était fort jeune à la mort de son père, et trouva un protecteur dans Richard I, duc de Normandie, à qui ce prince l'avait recommandé. Mais il eut un autre appui plus puissant encore et plus actif dans la personne de Brunon, son oncle maternel, archevêque de Cologne. Ce prélat étant venu en France, l'an 960, détermina le roi Lothaire à investir son neveu du duché de France, des comtes de Paris et d'Orléans, et des abbayes que ses ancêtres avaient possédées. (*Frodoard.*) Hugues Capet avait hérité des grandes qualités de son père, et y en ajouta d'autres qui le rendirent aussi aimable à la nation, que Hugues le Grand en avait été craint. Prudent et circonspect dans toutes ses démarches, affable envers tout le monde, il ne parut occupé que du bien public et du soin de mériter, non par des adulations, mais par des services réels, la confiance du monarque. Il la posséda bientôt tout entière à la grande satisfaction de tous les ordres de l'état. Le peuple trouva dans ce ministre équitable et vigilant un protecteur; les églises, un défenseur et un bienfaiteur, et les grands, un conciliateur dans leurs querelles. Il signala sa valeur dans toutes les rencontres où l'intérêt de la patrie l'exigeait. Il soutint et rétablit, les armes à la main, les comtes de Hainaut, Rainier et Lambert que l'empereur Otton II avait destitués pour leur substituer Arnoul et Godefroi, comptant se rendre maître de la Lorraine, par le moyen de ses deux créatures.

Charles, frère du roi Lothaire, ayant accepté des mains d'Otton, l'an 977, le duché de la basse Lorraine, sous la condition de l'hommage, Hugues désapprouva, comme le monarque et tous les bons Français, cette démarche indigne d'un fils de France. On a dit ailleurs que Lothaire en fut si irrité, que la même année, ayant levé des troupes à la hâte, il alla surprendre Otton à Aix-la-Chapelle, comme il était prêt à se mettre à table, et lui laissa à peine le tems de s'enfuir. L'empereur voulut prendre sa revanche, et vint jusqu'aux portes de Paris, dont il brûla un des faubourgs. Mais Hugues, assisté du comte d'Anjou et d'autres seigneurs, s'étant mis à ses trousses dans sa retraite, atteignit son arrière-garde sur les bords de l'Aisne; et après en avoir détruit une partie, il poursuivit le reste jusqu'aux Ardennes. Le dessein de Hugues était de réunir la Lorraine à la couronne de France; et il se flattait d'en venir à bout avec les forces qu'il avait en main, jointes à celles de ses amis. Mais Lothaire rompit ses mesures par la facilité qu'il eut en 980, d'abandonner cette province à l'empereur, pour en obtenir la paix. Hugues et Henri, duc de Bourgogne, son frère, réclamèrent hautement contre cette cession. Lothaire, quatre ans après, sentit mieux sa faute, lorsqu'il apprit les incursions que les Lorrains faisaient sur ses terres. Ayant repris les armes, alors, il rentra dans la Lorraine et assiégea Verdun, dont les portes lui furent ouvertes, après avoir fait prisonnier, dans une bataille, le comte Gode-

froi. Il aurait poussé plus loin ses conquêtes, si les troubles de l'état ne l'eussent point rappelé. Ce prince avait tant de confiance dans Hugues Capet, qu'étant au lit de la mort en 986, il lui recommanda son fils Louis, comme à l'ami le plus sincère, au conseiller le plus sage et au seigneur le plus puissant qu'il y eût dans le royaume. Louis n'ayant survécu qu'un an ou environ à son père, sans laisser de lignée, le trône après lui était dévolu à Charles, son oncle, par le droit de la naissance. Mais au lieu d'en prendre possession sur-le-champ, il jugea plus à propos, dit la Chronique de Saxe, de mettre l'affaire en délibération. Il convoqua effectivement à ce sujet une grande assemblée, si l'on en croit M. Velly, qui cite en preuve les paroles suivantes d'une lettre du fameux Gerbert, alors écolâtre de l'église de Reims, à Diederric ou Thierri, évêque de Metz : *Le duc Hugues a assemblé six cents hommes d'armes, et sur le bruit de son approche, le parlement, qui se tenait dans le palais de Compiègne, s'est dissipé dès le onzième de mai. Tout a pris la fuite, et le duc Charles et le comte Reinchard et les princes de Vermandois..... et l'évêque de Laon, Adalberon, qui a donné son neveu en ôtage à Bardas* (c'est ainsi qu'il désigne Hugues Capet) *pour l'exécution de ce que Sigefroi et Godefroi ont promis.* (*Bouquet*, tom. IX, pag. 278.) Mais il y a malheureusement une méprise considérable dans l'emploi que fait de ce texte M. Velly. L'évêque Diederic à qui la lettre de Gerbert est adressée, étant mort le 7 septembre 984, (Bouquet, *ibid. n.*) le parlement dont elle parle, ne peut avoir eu pour objet le choix d'un successeur du roi Louis V, tellement vivant alors, que Lothaire, son père qu'il remplaça depuis, ne descendit au tombeau qu'en 986. De quoi s'agissait-il donc dans cette assemblée de Compiègne, dont Gerbert rend compte en termes énigmatiques à l'évêque de Metz? Il est aisé de le comprendre en se rappelant ce qui se tramait dans les dernières années du règne de Lothaire en faveur des princes allemands, au préjudice des droits de la monarchie française. Pour se maintenir dans le duché de la basse Lorraine, qu'il tenait de l'empire, à titre de vassal, Charles, frère de ce monarque, travaillait à faire reconnaître l'empereur pour le véritable souverain de toute la Lorraine. Ce fut dans cette intention qu'il assembla ses partisans à Compiègne, vraisemblablement en l'absence du roi, occupé à parcourir quelques provinces méridionales de la France. Hugues Capet, informé de ce conventicule de traîtres, y vole avec des troupes pour le dissoudre; et à son approche, le parti se dissipe. Ce qui fait un sujet de blâme pour Hugues Capet aux yeux de M. Velly, est donc réellement, en ce prince, un nouveau mérite, un nouveau service rendu à l'état.

Plus le duc Charles se faisait d'ennemis par sa conduite inconsidérée, plus Hugues Capet, en réglant toutes ses démarches, se faisait aimer et estimer. Celui-ci profitant de l'état d'indécision où Charles restait après la mort du roi, son neveu, rassemble en diligence à Noyon ses vassaux et les grands du royaume, ses amis les plus déclarés, leur expose ses vues, et les détermine sans peine à lui décerner le trône, dont il était regardé comme le plus ferme appui. On le conduit ensuite à Reims, où il est sacré le 3 juillet (1) par l'archevêque Adalberon, frère de Godefroi, comte de Verdun, qu'il tenait en prison pour son attachement au duc Charles. Le concert de ceux qui avaient porté Hugues sur le trône, avait été si unanime, que ce prélat, tout opposé qu'il lui fût pour le traitement qu'il faisait à son frère, ne put refuser son ministère dans l'occasion dont il s'agit. C'est ce qu'il témoigna lui-même au duc Charles, en répondant aux plaintes qu'il lui faisait d'avoir abandonné son parti. « Qui étais-je, lui dit-il, pour » donner moi seul un roi aux Français? C'est ici une affaire » publique et non particulière. » (Voy. *Charles, duc de la basse Lorraine.*) La couronne de France n'ajouta pas beaucoup à l'opulence de Hugues Capet. Ce fut lui-même qui enrichit le domaine royal, réduit alors à quatre ou cinq villes, dont Laon était la principale, en y réunissant le vaste duché de France avec les comtés de Paris et d'Orléans. (Voy. *les rois de France.*)

L'idée que nous donnons ici de Hugues Capet n'est pas tout-à-fait celle qu'en présente le discours préliminaire de M. Ardillier. Mais nous avons cru ne pouvoir altérer son texte en l'imprimant, ni devoir y conformer servilement notre façon de penser.

---

(1) Avant cette cérémonie, on lui fit prononcer le serment suivant : *Hugo, Deo propitiante, mox futurus rex Francorum, in die ordinationis meae promitto coram Deo et sanctis ejus quod unicuique de vobis* (mihi) *commissis canonicum privilegium et debitam legem atque justitiam conservabo, et defensionem quantùm potuero, adjuvante Domino, exhibebo, sicut rex in regno suo unicuique episcopo et ecclesiæ sibi commissæ per rectum exhibere debet, populoque nobis credito me dispensationem legum in suo jure consistentem nostra auctoritate concessurum, Hugo Rex.* (Bouquet, tome XI, p. 658.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES ROIS FRANÇAIS DE TOULOUSE ET D'AQUITAINE.

CLOVIS ayant défait, l'an 507, le roi Alaric II, et pris, l'année suivante, Toulouse, la capitale du royaume des Visigoths, ce royaume par-là fut éteint. Toulouse et les pays conquis sur les Visigoths, furent dans la suite gouvernés, pendant environ cent vingt-huit ans, par des ducs et des comtes, au nom des rois français, Childebert, Caribert, Chilpéric I, Gontran, etc. Enfin, l'an 630, le royaume de Toulouse et d'Aquitaine fut rétabli.

CARIBERT, ROI DE TOULOUSE.

630. CARIBERT ou CHARIBERT, fils de Clotaire II, n'ayant eu aucune part à la succession de son père, contre l'usage de ce tems, Dagobert, son aîné, lui céda, par un traité fait sur la fin d'avril de l'an 630, le Toulousain, le Querci, l'Agénois, le Poitou, le Périgord et la Novempopulanie ou Gascogne (1). Peu de jours après ce traité, Caribert se rendit à Orléans pour y tenir sur les fonts de baptême, Sigebert, son neveu, qui devint roi d'Austrasie. De là, continuant sa route, il alla prendre possession de ses nouveaux états à Toulouse où il fixa son siége, et fit revivre en sa personne, l'ancien titre des rois de Toulouse, éteint depuis cent vingt ans avec la monarchie des Visigoths en France. Au printems de l'année suivante, il se mit en marche pour réduire les Gascons révoltés contre leur duc Amand, son beau-père. Etant revenu victorieux à Toulouse, il y mourut la même année, à l'âge d'environ vingt-cinq ans. Il laissa trois enfants de la reine GISÈLE, son épouse, fille d'Amand, savoir, Childéric, Boggis et Bertrand. Le principal monument qui nous fait connaître les deux derniers, est une charte donnée l'an 845, par le roi Charles le Chauve, en faveur du monastère d'Alaon, au diocèse d'Urgel, et publiée pour la première fois, sur une copie, par le cardinal d'Aguirre, dans le troisième tome, p. 131, de la Collection des conciles d'Espagne. Cette pièce, suspectée de faux par quelques critiques, a été défendue par D. Vaissète dans le premier tome de l'Hist. de Lang., note LXXXIII, p. 688, et suiv. Sans prétendre qu'il en ait pleinement démontré l'authenticité, nous croyons pouvoir dire qu'il a satisfait aux principales difficultés qu'on avait alléguées jusqu'alors pour la rejeter.

CHILDÉRIC.

631. CHILDÉRIC, ou HILDÉRIC, fils de Caribert, succéda à son père à l'âge de trois ou quatre ans, et mourut peu après d'une mort violente, dont quelques auteurs accusent le roi Dagobert, qui réunit aussitôt le royaume de Toulouse à ses états. Mais Amand, duc des Gascons, et aïeul maternel de Boggis et de Bertrand, souleva les peuples de son département en leur faveur, et étendit ses courses, l'an 636, dit Frédegaire, *dans tout l'ancien royaume de Charibert*. La ville de Poitiers, suivant le même auteur, porta la peine de la révolte des Gascons, dont elle avait embrassé le parti. Dagobert étant venu l'assiéger en 636, la prit et la fit démanteler. Ce coup de vigueur abattit la fierté des Gascons. Etant venus trouver Dagobert à Clichi, le duc à leur tête, ils le fléchirent par leurs soumissions. Amand fit, avec ce monarque, un traité qui assura l'Aquitaine à Boggis et Bertrand, à titre de duché héréditaire, sur lequel Dagobert ne se réserva que la souveraineté avec un tribut annuel. (Voy. *les ducs de Gascogne.*)

BOGGIS ET BERTRAND, DUCS HÉRÉDITAIRES DE TOULOUSE ET D'AQUITAINE.

637. BOGGIS et BERTRAND, fils de Caribert, entrèrent en possession des états de leur père, et en jouirent à titre de ducs de Toulouse et d'Aquitaine, sous la condition de foi et hommage à la couronne de France, et d'un tribut annuel. C'est là, dit D. Vaissète, le premier exemple de l'hérédité des fiefs dans la monarchie française, ou plutôt d'un apanage donné aux princes de la famille royale. Cet apanage fut possédé héréditairement jusqu'à la fin de la première race de nos rois par le fameux Eudes et les autres ducs d'Aquitaine, ses successeurs, qui descendaient tous de Caribert, roi de Toulouse. Le duché d'Aquitaine fut augmenté de beaucoup d'autres terres considérables, et du duché de Gascogne, dont Boggis et Bertrand héritèrent par la mort d'Amand, leur aïeul. Boggis, suivant la chronique de Sigebert, mourut l'an 688, laissant de sainte ODE, son épouse, d'une famille austrasienne, deux fils, Eudes, qui lui succéda, et Imitarius. Bertrand eut aussi de PHIGBERTE, son épouse, un fils appelé Hubert, qui céda ses droits sur le duché d'Aquitaine à Eudes, pour se donner entièrement à Dieu. Hubert devint célèbre par sa sainteté : il fut disciple et ensuite successeur de saint Lambert, sur le siége de Maëstricht, qu'il transféra à Liége, où il mourut l'an 727. (Voy. *les évêques de Liége.*) Son corps fut porté dans l'abbaye des Ardennes qui porte aujourd'hui son nom.

EUDES.

688. EUDES ou ODON, appelé LUDE, peut-être par une faute de copiste, dans la charte d'Alaon, succéda à son père Boggis, et à Bertrand, son oncle, vers le même tems, par la cession qu'Hubert, fils de Bertrand, lui fit de tous ses droits sur le duché d'Aquitaine. Le nom du duc Eudes est

(1) Il est cependant à observer que Dagobert, peu de tems après, par accommodement fait vraisemblablement avec son frere, reprit le Querci, comme le prouvent différentes lettres de Didier, évêque de Cahors, où il le reconnait pour son souverain, ainsi que Sigebert, son fils, sans faire mention de Caribert.

célèbre dans l'histoire par ses guerres contre les maires du palais, et par celles qu'il eut contre les Sarrasins. Ce duc posséda, tant par droit de succession, que par ses conquêtes, tout le Languedoc français, et régna en souverain sur les pays situés entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées, la Septimanie et le Rhône, et même au-delà de ce fleuve. L'an 717, Eudes est reconnu pour souverain d'Aquitaine par le roi Chilpéric II, avec lequel il se ligue contre Charles Martel; mais il est défait l'an 718, ou 719, selon dom Bouquet, avec Chilpéric, qu'il mène en Aquitaine. L'an 719, ou 720, selon le même savant, il fait un traité avec Charles, et lui livre le roi Chilpéric. Les Sarrasins ayant fait irruption en Aquitaine, l'an 721, Eudes marche contre eux, leur fait lever le siége de Toulouse, et les taille en pièces. Eudes ne se trouva pas également en forces, l'an 730 pour résister à Munuza, général de ces infidèles pour l'emir Abdérame, et gouverneur de Catalogne, qui menaçait d'envahir ses états. Il fut contraint d'acheter la paix de ce barbare et de lui donner en mariage Lampagie, sa fille et non pas sa femme (comme le dit un moderne), princesse d'une grande beauté. Munuza ne posséda pas long-tems cette épouse. L'an 731, Abdérame, qui tenait sa cour à Cordoue, instruit d'une révolte qu'il méditait, vient l'attaquer avec toutes ses forces. Munuza, l'année suivante, réduit à l'extrémité, se précipite du haut d'un rocher. La princesse Lampagie tombe entre les mains d'Abdérame, qui l'envoie à Damas pour entrer dans le sérail du calife. Cet émir des Sarrasins fait dans les Gaules une irruption qui est la quatrième, entre dans la Gascogne, force Bordeaux qu'il livre au pillage, passe la Dordogne, rencontre le duc Eudes, fond sur son armée, et en fait un si grand carnage, que, selon le témoignage d'Isidore de Béjà, auteur contemporain, il n'y a que Dieu seul qui ait pu savoir le nombre de chrétiens qui périrent. Abdérame poursuit sa victoire, vient en brulant, pillant, saccageant, jusqu'aux portes de Poitiers, où Charles Martel que le duc Eudes avait appelé à son secours, l'arrête et le défait un samedi du mois d'octobre de l'an 732. Abdérame périt dans la bataille, qu'il ne faut pas confondre, comme font la plupart des historiens, avec celle que le duc Eudes gagna sur Zama, devant Toulouse, l'an 721. « La réconciliation, dit D. Vaissète, qui » se fit avant la bataille de Poitiers, entre Eudes et Charles » Martel, fut sans doute sincère et de bonne foi, et nous ne » voyons pas qu'elle ait été altérée pendant le reste de leur vie.» Le duc Eudes mourut en 735, laissant de sa femme VALTRUDE, fille du duc Walchigise, que le roi Charles le Chauve qualifie sa parente dans la charte d'Alaon, trois fils, Hunald, ou Hunold, qui fut duc d'Aquitaine ou de Toulouse, Hatton, à qui l'on présume que le Poitou échut en partage, et Rémistan. D. Vaissète a fait connaître le duc Eudes, qui n'avait pas encore été bien connu, et qu'on n'a regardé jusqu'à ce siècle que comme un aventurier, qui avait profité des troubles du royaume pour s'emparer de l'Aquitaine. Ce prince fut enterré dans un monastère de l'île de Ré, qu'il avait fondé. Sa couronne fut trouvée, l'an 1731, dans la même île, en creusant dans les ruines d'une maison bâtie sur celles de ce monastère. Elle était de cuivre doré, garnie de pierreries, dont la principale était une turquoise, avec des fleurons au nombre de quatre, qui représentaient des espèces de fleurs de lis, et autant de triangles renversés. (*Voy.* Montfaucon *Monum. de la Monarc. Franç.* t. IV, *préf.*) On ne sait sur quel fondement un moderne s'est avisé de donner Eudes pour un duc amovible. Il l'était si peu, que la plupart des historiens, tant nationaux qu'étrangers, lui ont donné même le titre de roi; titre que les chartes d'Aquitaine, dressées de son tems, justifient, puisqu'elles sont datées des années de son règne. Une étiquette trouvée l'an 1279, dans le tombeau de sainte Madelaine, à Vezelai, portait que le corps de la sainte y avait été transféré secrètement d'Aix, par la crainte des Sarrasins, sous le règne d'Odoin: c'est Eudes qu'on a aussi nommé quelquefois Odoie,

HUNALD ou HUNOLD.

735. **HUNALD**, fils du duc Eudes et de Valtrude, lui succéda, non sans opposition de la part de Charles Martel, qui vint en Aquitaine pour lui disputer cet héritage. Les hostilités ne furent point durables. L'an 736, Hunald fait avec ce prince un traité par lequel Charles consent qu'il demeure paisible possesseur de l'Aquitaine, sous le titre de duc, à condition qu'il *tiendra ses états à foi et hommage, de lui, de Carloman et de Pepin, ses enfants.* L'an 741, après la mort de Charles, Hunald, se croyant délivré du serment qu'il avait fait à Carloman et à Pepin, prend les armes contre eux. Les deux frères étant entrés l'année suivante dans le Berri, ravagent le pays, et mettent le feu aux faubourgs de Bourges. Hunald est tellement effrayé de les voir sur ses terres, que, pour se mettre en sureté, il passe la Garonne, et se retire en Gascogne. Après avoir désolé le Berri, Pepin et Carloman se jettent sur la partie de la Touraine située à la gauche de la Loire (cette partie était du domaine d'Hunald), prennent le château de Loches qu'ils détruisent, et emmènent prisonniers tous les habitants. Hunald fait, l'année suivante, une ligue avec Odilon, duc de Bavière, contre les deux princes français. Tandis que ceux-ci sont occupés à réprimer les Allemands et les Saxons qui étaient entrés dans cette ligue, il passe la Loire, et s'avance jusqu'à la ville de Chartres, qu'il brûle après l'avoir pillée. L'an 744, ou, selon D. Vaissète, 745, réduit à demander la paix à Carloman et à Pepin, il s'engage à leur demeurer soumis en qualité de vassal. Peu de tems après, il invite son frère Hatton à venir à sa cour, promettant avec serment de ne lui faire aucun mal. Hatton arrive, et son frère, dès qu'il le voit, se saisit de sa personne, et lui fait crever les yeux. Quelques jours après, touché de remords, il abdique la couronne ducale, prend l'habit religieux, dans le monastère de l'île de Ré, fondé, comme on l'a dit, par Eudes, son père, et laisse la principauté d'Aquitaine à son fils Waifre. Hunald, après avoir vécu vingt-trois ans dans ce monastère, en sortit l'an 768, après la mort de son fils Waifre, dans le dessein de rétablir sa maison dans la principauté d'Aquitaine. C'était alors Charlemagne et Carloman son frère, qui régnaient en France. Les deux monarques s'étant mis en campagne l'année suivante pour aller à la pousuite de ce rebelle, se brouillent sur la route et se séparent. Carloman s'en retourne avec ses troupes. Charlemagne continue sa marche, et arrive sur les bords de la Dordogne, près de son embouchure dans la Garonne. De là il envoie des ambassadeurs à Loup, duc de Gascogne, fils d'Hatton et neveu d'Hunald, pour le sommer de lui livrer son oncle qui s'était réfugié chez lui. Loup obéit, et remet Hunald, avec sa femme qui l'avait rejoint, entre les mains de Charlemagne, qui les retint prisonniers. Hunald, au bout de quelques années, obtient la permission de passer en Italie, sous prétexte d'aller finir ses jours à Rome, dans la profession monastique. Il n'y resta pas long-tems. S'étant retiré chez Didier, roi de Lombardie, il soutint avec lui le siége que Charlemagne, vint mettre, l'an 774, devant Pavie. Mais avant que la place fût prise, il y périt sous une grêle de pierres dont il fut assommé par le peuple, qu'il voulait détourner de se soumettre au monarque français.

WAIFRE, DUC HÉRÉDITAIRE.

745. **WAIFRE**, fils d'Hunald, règne sur toute l'Aquitaine et la Gascogne après la retraite de son père. L'an 750, il ouvre un asile dans ses états à Grippon, frère de Pepin, duc des Français. Pepin, l'année suivante, envoie des ambassadeurs à Waifre pour l'exhorter à lui remettre son frère. Waifre le refuse avec hauteur. Devenu roi de France, en 752, Pepin reçoit de Waifre un nouvel outrage, par le refus obstiné qu'il

fait de reconnaître sa souveraineté : il dissimule ce double affront, et remet à en tirer vengeance, après la conquête qu'il méditait de la septimanie sur les Sarrasins. L'an 760, ayant réussi à contraindre ces infidèles de repasser les Pyrenées, il déclare la guerre au duc d'Aquitaine. Il entre dans la Touraine méridionale, dépendante de ce duché, et y répand la désolation. Waifre, n'osant tenir la campagne, demande la paix, et l'obtient sous la promesse qu'il fit, avec serment, de satisfaire dans le *plaid* ou l'assemblée générale des états, à tous les griefs que le monarque avait contre lui. Mais loin de tenir cet engagement, il entre, à la tête d'une armée, dès l'année suivante, dans l'Autunois, qu'il parcourt le fer et la torche à la main jusqu'à Châlons-sur-Saône (et non pas Cavaillon), dont il brûle les faubourgs; après quoi il repasse la Loire, chargé d'un butin considérable. Pepin apprend ces nouvelles à Duren, au pays de Juliers, où il était occupé à tenir l'assemblée du champ de mai. Il part, accompagné des princes ses fils, dans la résolution de faire une guerre implacable à Waifre, et de ne point désarmer qu'il ne l'eût dépouillé de ses états. Arrivé à Troyes avec son armée, il prend sa route par l'Auxerrois, passe la Loire à Nevers, assiége et brûle le château de Bourbon sur l'Allier, entre de là dans l'Auvergne, dont il prend toutes les places fortes, et pousse ses courses jusqu'à Limoges où il termina son expédition. Au printems de l'année suivante, ayant encore passé la Loire, il conduit son armée dans le Berri, s'empare de tous les châteaux voisins de la capitale, dont il se rend maître ensuite après un siége vigoureusement soutenu, et termine la campagne par la prise du fort château de Thouars en Poitou, qu'il réduit en cendres. L'an 763, Pepin, après avoir tenu l'assemblée du champ de mai, dans la ville de Nevers, se porte au-delà de la Loire, avec toutes ses troupes. Il traverse ensuite le Bourbonnais et l'Auvergne, s'avance jusqu'à Cahors, d'où il étend ses courses jusqu'à Limoges, et revint enfin vers le Berri, brûlant, saccageant tout ce qu'il rencontre sur sa route. Arrivé près d'Issoudun, il y rencontre Waifre, qui lui présente la bataille. L'infortuné duc, malgré sa bravoure, est défait par la lâcheté des Gascons de son armée, qui plièrent au premier choc, et prirent la fuite; il se sauve lui-même, non sans peine, avec le peu de troupes qui lui restaient. Se voyant alors sans ressources, il fait proposer la paix au vainqueur, qui la refuse. L'an 765, il est encore battu, près de Narbonne, par Pepin. Il perd, dans la même année, Ammingue, ou Amanuge, comte de Poitiers, qui, faisant la guerre pour lui dans la Touraine, est tué dans une attaque, par les gens de Saint-Martin. (*Annal. Mett.*) Pour comble de malheurs, Waifre est abandonné par Remistan, son oncle, qui se joint à Pepin, et lui prête serment de fidélité. Mais l'an 767, Remistan quitte Pepin, et vient au secours de Waifre. Cette variation eut une issue funeste. L'an 768, Remistan est pris et amené à Saintes, où était pour lors Pepin, qui le fait pendre comme criminel de lèze-majesté. Waifre est assassiné la même année dans le Perigord, la nuit du 2 juin, par quelques uns de ses domestiques, qui avaient promis à Pepin de l'en défaire. Ainsi périt le dernier duc héréditaire d'Aquitaine, de la famille d'Eudes, qui descendait de la première race de nos rois, et l'Aquitaine fut réunie à la couronne. Waifre laissa, en mourant, un fils appelé Loup, qu'il avait eu de la duchesse Adèle, son épouse, fille de Loup, fils d'Hatton, frère d'Hunald. Ce Loup, fils de Waifre, était à la tête des Gascons, qui surprirent et battirent, à Roncevaux, l'an 778, l'arrière-garde du roi Charles, qui revenait d'Espagne. Le roi, piqué de cet événement, donna de si bons ordres, que Loup fut pris et pendu ignominieusement. Il laissa deux fils, Adalric et Loup-Sanche, qui furent ducs des Gascons. Les modernes ont prétendu que Waifre était enterré à Bordeaux, dans l'endroit où est aujourd'hui la Chartreuse. Mais le dernier historien de Bordeaux pense que le lieu de sa sepulture est plus vraisemblablement à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, autrefois Saint-Sauveur, qui le reconnaît pour son fondateur. (Voy. *les ducs de Gascogne.*)

LOUIS LE DÉBONNAIRE, ROI D'AQUITAINE.

781. Louis, né l'an 778, à Casseneuil, dans l'Agenois, de Charlemagne et d'Hildegarde, fut déclaré, en venant au monde, roi d'Aquitaine, par son père, qui, l'ayant emmené dans l'automne de l'an 780, avec Pepin, son frère, à Rome, les fit sacrer l'un et l'autre le jour de Pâques de l'année suivante, par le pape Adrien I. Louis fut ramené de Rome dans un berceau, comme il y était vraisemblablement arrivé, jusqu'à Orléans. De là il fut conduit la même année à Toulouse, pour y prendre possession de ses états, dont cette ville était la capitale. Son entrée eut plus d'éclat que son âge ne semblait le permettre. On lui fit, pour cette cérémonie, des armes et des habits de guerre proportionnés à sa taille; on le mit, comme on put, à cheval, et ce fut dans cet appareil qu'il reçut les hommages des grands et du peuple. Le règne de Louis en Aquitaine, commence proprement à cette époque dans les chartes. Dès qu'il fut en âge de manier les rênes de l'état, il s'imagina devoir imposer au public par la magnificence et le faste. Mais s'étant bientôt aperçu que son luxe était onéreux à ses peuples, il se réforma de lui-même, et trouva dans une exacte économie, les moyens de tenir toujours une cour brillante sans fouler ses sujets. Il avait dans ses états quatre palais qu'il habitait alternativement, Doué, sur les confins d'Anjou, Ebreuille, en Auvergne, Audiac, en Saintonge, et Casseneuil, dont on vient de parler. Il épousa, l'an 798, du consentement de son père, Hermengarde, fille du comte ou duc Ingeramme. Louis fit, l'année suivante, ses premières armes contre les Sarrasins d'Espagne, qui lui refusaient l'hommage qu'ils avaient fait à son père. Etant entré dans ce qu'on a depuis nommé la Catalogne, il fit le siége de Lérida, qu'il emporta au bout de quelques semaines, et dont il fit raser les murs, après avoir abandonné la ville au pillage. Barcelonne, qu'il attaqua ensuite, l'occupa l'espace de deux ans, et ne se rendit, l'an 801, qu'après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Louis donna le gouvernement de Barcelonne, au comte Bérar; et lui ayant laissé une bonne garnison pour s'y maintenir, il alla trouver à Aix-la-Chapelle, l'empereur, son père, qui le reçut avec une joie inexprimable. L'an 806, nouvelle expédition de Louis en Espagne. Elle fut terminée en une campagne, dont le fruit, après une vigoureuse défense, fut la prise de Pampelune. Louis, ayant passé les Pyrénées une troisième fois, au printems de l'an 809, entreprit le siége de Tortose, qu'il fut obligé de lever. Mais l'ayant repris en 811, il se rendit maître de la place au bout de quarante jours d'attaque. (D. Vaissète.) L'an 814, à la nouvelle de la mort de Charlemagne, Louis se rend à Aix-la-Chapelle pour recueillir sa succession, et envoie, sur la fin de l'année, Pepin, son fils, en Aquitaine pour le remplacer. (*Voy.* Louis le Débonnaire *parmi les empereurs et parmi les rois de France.*)

PEPIN Ier, ROI D'AQUITAINE.

L'an 814, Pepin Ier. vient en Aquitaine pour la gouverner. C'est de cette année 814 que Pepin comptait communément les années de son règne, quoiqu'il n'ait été reconnu solennellement roi que l'an 817, dans la diète d'Aix-la-Chapelle. Du reste, sous ce nom d'Aquitaine, on ne doit pas entendre seulement les provinces situées au-delà de la Loire, mais encore l'Autunois, dans lequel était compris le Charolais et le Nivernais. La preuve se tire d'une charte de Pepin, datée du 3 des calendes de juillet, la vingt-cinquième année de son règne, par laquelle il donne à son fidèle Heccard, comte d'Autun, le lieu de Perreci, et divers fonds de son territoire, le tout situé dans l'Autunois, *quasdem res juris nostri quæ sunt sitæ in pago Augus-*

tidunense in agro Patriciense, id est ipsa villa Patriciacus, etc. L'an 822, Pepin épouse INGELTRUDE ou INGELBERGE, fille de Théodebert, ou Tietbert, comte de Madrie, entre Évreux, Vernon et la Seine, et sœur de Robert le Fort, suivant l'auteur de la Vie de saint Genou. Il eut d'elle deux fils, Pepin, qui lui succéda, et Charles, qui fut relégué l'an 849, par Charles le Chauve, son oncle, dans le monastère de Corbie, et obligé d'embrasser la cléricature. Charles devint, l'an 856, archevêque de Mayence, et mourut l'an 863. Pepin eut encore deux filles qui étaient mariées, lorsqu'il mourut à Poitiers, le 13 décembre 838. L'époux de l'aînée, nommée Mathilde, fut Gérard, comte d'Auvergne (et non pas, comme le dit un moderne, Gérard de Roussillon, qu'il confond avec Gérard d'Auvergne.) L'autre fut alliée à Ratier, comte de Limoges. La mère de ces enfants mourut la même année que son époux, et fut inhumée à Sainte-Radegonde de Poitiers. Les abbayes de Saint-Jean d'Angeli, de Saint-Cyprien de Poitiers et de Brantôme, reconnaissent Pepin Ier. pour leur fondateur.

PEPIN II, ROI D'AQUITAINE.

839. PEPIN II, fils de Pepin Ier. était fort jeune lorsque son père mourut. Il fut proclamé roi, l'an 839, par quelques seigneurs d'Aquitaine, qui voulurent lui assurer la couronne dont ils prévoyaient que l'empereur cherchait à le dépouiller pour en investir son fils Charles. Ebroin, évêque de Poitiers, voyant le tumulte qui s'élève en Aquitaine, va trouver l'empereur pour le prier de venir y rétablir la tranquillité. Louis indique une assemblée à Châlons-sur-Saône, où il mande les seigneurs d'Aquitaine. Il s'y rend avec l'impératrice Judith et son fils Charles; et après y avoir réglé à l'avantage de celui-ci tout ce qui concerne l'Aquitaine, il se rend à Clermont en Auvergne. Tous les seigneurs qui viennent lui rendre leurs hommages sont biens reçus, et congédiés honorablement, après avoir fait serment de fidélité à Charles. Mais ceux qui refusent de se soumettre à ce nouveau roi, sont arrêtés et punis par divers supplices. L'empereur envoie de-là Judith avec Charles à Poitiers, tandis qu'il va prendre le château de Cartilat en Auvergne, où les mécontents s'étaient fortifiés. Après avoir passé quelques jours à Turenne, il arrive à Poitiers pour les fêtes de Noël. Pendant le séjour qu'il y fait jusqu'au Carême, il s'applique à calmer les mouvements des Aquitains, et laisse en partant Judith et Charles, pour achever cet ouvrage. L'empereur Louis étant mort le 20 juin 840, le parti de Pepin se réveille à cette nouvelle. Ce jeune prince s'avance vers Bourges, dans le dessein de s'en emparer, et d'enlever l'impératrice Judith. Le roi Charles y accourt, et met en fuite Pepin vers le mois d'août. L'an 843, Charles, le 13 mai, vient mettre le siège devant Toulouse, et le 20 juin suivant le lève pour aller s'aboucher avec ses frères Lothaire et Louis à Verdun. Le résultat de cette entrevue devint funeste à Pepin. Ce prince, abandonné de Lothaire dont il avait embrassé le parti, et pour lequel il avait combattu à Fontenai, se voit dépouillé de ses états par le partage qu'ils firent entre eux de la monarchie française. Il ne perd pas néanmoins courage, et se prépare à une vigoureuse défense. Charles étant venu, le 11 mai 844, reprendre le siège de Toulouse, Pepin après avoir battu un détachement de ses troupes, l'oblige encore à se retirer vers la fin de juin suivant. L'an 845, traité fait à Saint-Benoît-sur-Loire, entre Charles et Pepin, par lequel Charles cède à son neveu toute l'Aquitaine, excepté le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, en se réservant néanmoins la suzeraineté sur le reste. (D. Vaissète.) Pepin devint ainsi maître de ce royaume, dont il n'avait pu obtenir la possession tranquille depuis la mort de son père. L'Aquitaine fut alors partagée en deux duchés ou gouvernements, dont l'un était sous la domination de Pepin, et l'autre sous celle de Charles. Pepin ne jouit pas long-tems, de la paix, parce qu'il ne sut pas en faire usage pour le bien de ses sujets. La conduite licencieuse et tyrannique de ses ministres, autorisée par sa négligence, souleva contre lui tous les seigneurs du pays. Charles, son oncle, à leur invitation se transporte à Limoges l'an 848, et s'y fait couronner roi d'Aquitaine. L'année suivante, il se rend maître de Toulouse, et s'empare ensuite de la Septimanie. Pepin appelle à son secours Charles, son frère, que Lothaire retenait auprès de lui. Le jeune Charles s'évade de la cour de son oncle avec quelques seigneurs qu'il avait engagés à le suivre, et se hâte d'aller joindre son frère. Mais sur la route, il a le malheur de tomber dans une embuscade que Vivien, comte du Maine, lui avait dressée. On l'amène avec toute sa suite à Charles le Chauve, qui l'envoie au monastère de Corbie, après lui avoir fait déclarer solennellement dans l'église de Chartres, qu'il voulait de son plein gré et sans contrainte embrasser l'état ecclésiastique; en conséquence de quoi les évêques présents lui avaient donné la tonsure. (*Hist. de Lang.* tom. I, pag. 546.) Les Aquitains, peuple léger et inconstant, se lassèrent bientôt du gouvernement de Charles le Chauve. Pepin qui s'était tenu caché pendant qu'il était en Aquitaine, reparut après son départ, et vint à bout de regagner la noblesse qui, l'an 850, le proclama de nouveau roi. Pour se mettre en garde contre son oncle, il fit venir en Aquitaine les Normands qui prirent Toulouse, et livrèrent cette ville au pillage. Il fit alliance dans le même tems avec les Sarrasins d'Espagne. Ces infidèles s'étant embarqués sur la Méditerranée, firent une descente sur les côtes de la Septimanie, qu'ils ravagèrent. Pepin s'aliéna par ces atrocités les cœurs de ceux qui l'avaient rétabli. L'an 852, ils l'abandonnent pour rentrer sous la domination de Charles le Chauve. Il est livré par Sanche, duc de Gascogne, à ce prince, qui l'ayant amené à Saint-Médard, le fait revêtir malgré lui de l'habit monastique, et le laisse en partant sous bonne garde. Pepin fit une tentative pour sortir de sa retraite. Mais son dessein fut découvert, et deux religieux, convaincus d'y avoir trempé, furent désavoués par la communauté, dégradés, puis envoyés en exil. On oblige le malheureux Pepin à faire un nouveau serment de fidélité à Charles, et de promettre qu'il vivra dans l'exacte observance de la règle. Toujours portés à la révolte, les Aquitains, l'an 853, demandent à Louis, roi de Germanie, son fils aîné, Louis, pour roi. Ce prince l'accorde, et le jeune Louis vient l'année suivante, recevoir la couronne d'Aquitaine. Mais à peine a-t-il passé la Loire, que ses espérance s'évanouissent. Pepin cependant s'ennuyait fort dans son monastère. Cette année il en sort furtivement dans le même tems que Charles son frère, s'échappe de celui de Corbie. S'étant rejoints, ils se rendent en Aquitaine, dont les peuples les revoient avec joie, et défèrent encore à Pepin la royauté. Charles accourt à la défense du royaume qu'on lui ravit. Cette expédition n'eut pas de succès. Mais l'an 855, les Aquitains (on ne sait par quel motif), s'étant retournés du côté de Charles le Chauve, lui demandent et obtiennent son fils Charles pour les gouverner. Le jeune Charles, inauguré à la mi-octobre de la même année, commença son règne par une victoire complète qu'il remporta sur les Normands en Poitou. Malgré ce glorieux succès, les Aquitains, peu de tems après se révoltent contre lui, et font revenir Pepin. Ils abandonnent encore ce dernier, et font une députation à Louis de Germanie, pour implorer sa protection. Cette démarche ayant été sans succès, ils se retournent du côté de Charles le Chauve, pour lui redemander son fils. Le jeune Charles est à peine de retour, qu'il est supplanté par Pepin. La guerre se fait entre ce dernier et Charles le Chauve, pendant le cours de sept années avec des succès divers. Enfin, l'an 865, trompé par Rainulfe, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, Pepin est pris, livré à Charles le Chauve, conduit par son ordre à Senlis, et enfermé dans une étroite prison où il mourut peu de tems après, suivant toutes les apparences, puisque depuis cet événement l'histoire ne parle plus de lui. (*D. Vaissète. Hist de Lang.* tom. I.)

La confusion qu'occasionnèrent en Aquitaine les querelles de Charles le Chauve et de Pepin, réduisit ce royaume à une espèce d'anarchie, ensorte que n'y reconnaissant point de souverain, plusieurs ne dataient les actes que des années qui avaient suivi la mort de Louis le Débonnaire : témoin la charte d'un don fait à l'abbaye de Noaillé en Poitou, par un nommé Landrade et Fulbert, son fils, dont la date porte : *Datum anno nono, mense decembri post obitum domini Ludovici imperatoris;* ce qui revient à l'an de J. C. 848. (*Archiv. de Noaillé.*)

CHARLES, FILS DE CHARLES LE CHAUVE.

865. CHARLES, redemandé par les Aquitains à Charles le Chauve, son père, retourne en Aquitaine. Il était languissant alors des coups que lui avait donnés, sans le connaître, un seigneur, nommé Altuin, à qui il avait voulu faire peur en revenant de chasser dans la forêt de Cuise, près de Compiègne. Ce prince ne put jamais guérir de cet accident, et mourut le 29 septembre de l'an 866, après un règne de onze ans, à compter depuis l'an 855, que les Aquitains le demandèrent pour la première fois à Charles le Chauve. Charles fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges.

LOUIS LE BÈGUE.

867. LOUIS LE BÈGUE, fils de Charles le Chauve, fut couronné roi d'Aquitaine à la mi-Carême de l'an 867, dans une maison royale, située sur la Loire, appelée *Bellus Pauliacus.* Les seigneurs d'Aquitaine l'y reconnurent pour leur roi. L'an 877, Louis étant devenu roi de France, par la mort de Charles le Chauve, son père, l'Aquitaine fut réunie à la couronne, et le royaume de ce nom fut confondu avec le reste de la monarchie. Les ducs et les comtes acquirent alors une nouvelle autorité dans leurs gouvernements, et la portèrent si loin, qu'ils se rendirent enfin presque independants, chacun dans leur province, où ils usurpèrent les droits régaliens.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES OU DUCS DE GASCOGNE.

TOUS les anciens historiens qui ont traité des Gascons, avons-nous dit dans la préface du douzième tome du *Recueil des historiens de France*, p. xviij et suiv., leur donnent l'Espagne pour première habitation. Mais une partie d'entre eux l'avait abandonnée dès le premier siècle de l'église, et s'était transportée en-deçà des Pyrénées. Ce sont les Vassées que Pline compte parmi les peuples d'Aquitaine et qu'il place au voisinage des Tarusates, anciens habitants du pays de Tursan au diocèse d'Aire.

La carte géographique de l'ancienne Gaule, dressée par M. le Bœuf et D. Bouquet, place les Gascons dans le pays de Labourd, appelé depuis le pays des Basques. Soit que le pays fût desert lorsqu'ils y entrèrent, soit qu'ils en aient chassé les anciens habitants, ou qu'ils les aient asservis, ils ont toujours conservé les mœurs qu'ils y avaient apportées, de même que leur ancien idiôme, sans autre changement que celui de quelques lettres de leur nom; ce qui a fait qu'ils ont été appelés successivement *Vassei*, *Vasci*, *Vascones*, *Basci*, *Basculi*, d'où s'est formé le nom de Basques qui leur est resté. Le nom du pays a souffert les mêmes changements. Ce fut d'abord *Vasritania*, ensuite *Vasonia*, *Gasconia*, enfin le pays des Basques. Celui de pays de Labourd est emprunté de la ville frontière du côté de l'Aquitaine, qui s'appelle aujourd'hui Bayonne. Transplantés en-deçà des Pyrénées, les Gascons ne se montrèrent pas plus dociles que leurs compatriotes qu'ils laissèrent au-delà de ces monts. C'était un peuple idolâtre de sa liberté et incapable de subir aucun joug. Il est même douteux s'ils subirent jamais celui des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que les empereurs tenaient une garnison dans la ville de Labourd, et probablement c'était pour les tenir en respect et s'opposer à leurs incursions dans la Novempopulanie. *Tribunus cohortis Novempopulaniæ Lapurdo.* (*Notit. dignit. Imper.*) Quoi qu'il en soit de cette conjecture, les Gascons ne voulurent recevoir la loi ni des rois de France, ni des rois d'Espagne. Ce fut en vain que le roi Chilpéric essaya de les réduire sous sa domination. *Le duc Bladaste*, dit Grégoire de Tours, *étant allé* (par ordre de Chilpéric) *en Gascogne, y perdit la plus grande partie de son armée.* Ce revers, suivant D. Ruinard, est de l'an 581. Fiers de leur victoire, les Gascons portèrent le fer et le feu dans la Novempopulanie qu'ils ravagèrent d'un bout à l'autre. Le duc Austrovalde, envoyé pour venger Bladaste, n'eut pas un meilleur succès que lui dans les differentes attaques qu'il livra aux Gascons. Mais la fortune se lassa enfin de les favoriser, et leur fit sentir les effets de son inconstance. Les deux frères, Thierri, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Astrasie, ayant réuni leurs forces contre eux, vinrent à bout, l'an 602, de dompter cette orgueilleuse nation et de l'ajouter à l'empire français. Pour la contenir, ils lui donnèrent pour commandant, après l'avoir assujettie à un tribut, le duc Génialis, dont le gouvernement satisfit également les vainqueurs et les vaincus. C'est lui que l'on compte pour le premier duc de Gascogne. Aighin, qu'on lui donne pour successeur, n'est connu que par le trait suivant qu'on lit dans Frédégaire. Cette année (626), dit-il, *Pallade et Sidoc, son fils, évêque d'Eause, sont condamnés à l'exil sur l'accusation de révolte intentée contre eux par le duc Aighin.* Mais fut-il réellement duc de Gascogne ou seulement commissaire royal de ce pays? (double interprétation dont est susceptible le texte de Frédégaire.) C'est sur quoi nous nous abstenons de prononcer. Nous en disons autant de Génialis. Ce qui est plus certain, c'est que les Gascons toujours renfermés dans le pays des Basques, avaient pour duc, en 628, AMAND, époux d'A-

mantia, fille de Serenus, gouverneur d'Aquitaine et père de Gisèle, mariée à Caribert, qui, l'an 630, par traité fait avec le roi Dagobert, son frère, obtint le royaume d'Aquitaine ou de Toulouse. Amand eut besoin du secours du roi, son gendre, pour faire rentrer dans le devoir les Gascons soulevés contre lui, et il réussit à les réduire après une grande victoire que Caribert remporta sur eux au printems de l'an 631. Ce monarque étant mort la même année, et son fils Childéric l'ayant suivi de près au tombeau, le roi Dagobert, comme on l'a dit ci-devant, voulut enlever à Boggis et Bertrand, les deux autres fils de Caribert, l'héritage de leur père. Mais ils trouvèrent dans Amand, leur aïeul, un défenseur qui entraîna toute l'Aquitaine dans leur parti. Le référendaire Chandoind, envoyé dans le pays avec dix ducs à la tête d'une armée levée en Bourgogne, obligea les Gascons, trop faibles pour tenir la campagne, à se retrancher dans des lieux escarpés. Ils n'y trouvèrent pas la sûreté qu'ils y étaient venus chercher. Chandoind les ayant poursuivis dans ces retraites, leur fit essuyer différents échecs; mais ils eurent à la fin leur revanche. Le duc Arimbert, l'un des dix, traversant la vallée de Soule sans précaution, ils le surprirent et le taillèrent en pièces avec sa troupe. Ce revers disposa le référendaire à écouter les propositions de paix que les Gascons lui firent. En conséquence, Amand étant venu trouver, l'année suivante, le roi Dagobert à Clichi, avec les chefs de sa nation, débuta par lui demander pardon; après quoi il obtint que l'Aquitaine serait abandonnée à ses petits-fils Boggis et Bertrand, pour en jouir sous sa garde et la transmettre à leurs descendants avec le titre de duché. Le nom de Gascogne commença dès-lors à devenir commun à toute l'Aquitaine, sans néanmoins que les Gascons se soient étendus au-delà de la Garonne, ni même qu'ils se soient emparés de toute la Novempopulanie (car la suite de l'histoire montre que longtems après la mort de Charibert ils étaient encore concentrés dans le pays des Basques); mais la vraie raison de cette dénomination est que l'Aquitaine était alors gouvernée par un duc gascon, comme tuteur de ses petits-fils qui en étaient les propriétaires. Elle continua d'être ainsi nommée sous les ducs Eudes, Hunaud ou Hunald et Waifre, parce que la Gascogne faisait partie de leur domaine, et qu'ils tiraient de là leur origine. Enfin, l'an 768, la Novempopulanie ayant été abandonnée au duc Loup, le pays compris entre les Pyrénées et la Garonne retint, à l'exclusion de tout autre, le nom de Gascogne, et l'Aquitaine recouvra celui qui lui était propre. C'est donc à cette époque que nous allons commencer l'abrégé chronologique des ducs de Gascogne.

LOUP Ier.

768. **Loup Ier.**, fils d'Hatton, à qui Hunald, son frère, duc d'Aquitaine, avait fait crever les yeux vers l'an 745, et de Valtrude, eut le gouvernement de Gascogne après la mort de Waifre, dont il était beau-père et cousin. Charlemagne lui donna ce duché pour le posséder en fief héréditaire mouvant de la couronne. L'an 769, Loup donna retraite à Hunald, son oncle, qui s'était réfugié chez lui; mais bientôt il fut obligé de le livrer à Charlemagne. Loup mourut environ l'an 774, ne laissant qu'une fille, Adèle, qui avait épousé le duc Waifre, son cousin. Loup avait deux frères, Iterius, ou Itier, comte d'Auvergne, et Artalgarius.

LOUP II.

774. **Loup II**, fils de Waifre, duc d'Aquitaine, se mit en possession du duché de Gascogne, soit de force, soit par la concession de Charlemagne, après la mort de Loup Ier., son aïeul maternel. L'an 778, il dressa une ambuscade, dans la vallée de Roncevaux, à Charlemagne, comme il revenait de son expédition d'Espagne, et lui tailla en pièce son arrière-garde. Le monarque, irrité de cette trahison, donna de si bons ordres, que Loup fut pris et livré entre ses mains. Il vengea la mort de tant de braves gens que ce traître avait fait périr, en le faisant pendre ignominieusement. Loup laissa deux fils, Adalric et Loup-Sanche.

ADALRIC ET LOUP-SANCHE.

778. **Adalric et Loup-Sanche**, fils de Loup II, dont le second avait été élevé à la cour de Charlemagne, furent nommés par ce prince, dans un âge encore tendre, malgré la perfidie de leur père, pour lui succéder au duché de Gascogne, qu'ils partagèrent entre eux. Adalric eut la partie de ce duché la plus voisine des Pyrénées; l'autre partie demeura au pouvoir de son frère. Adalric fut ingrat envers son bienfaiteur. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il souleva les Gascons, se mit à leur tête, et commit diverses hostilités. Chorson, duc de Toulouse, s'étant mis en campagne pour les arrêter, eut le malheur d'être pris, l'an 787, par Adalric, qui ne le relâcha qu'après lui avoir fait promettre de ne jamais porter les armes contre lui, pas même par ordre du roi son maître. L'an 790, Charlemagne fit citer Adalric à la diète de Worms où il fut déposé et condamné au bannissement perpétuel. Les Gascons, mécontents de la proscription de leur duc, prirent les armes en sa faveur, et obtinrent son rétablissement. L'an 812, nouvelle révolte d'Adalric. On croit qu'elle fut occasionnée par la nomination de Liutard au comté de Fezenzac, que Charlemagne avait démembré de la Gascogne. Louis le Débonnaire, roi pour lors d'Aquitaine, vint sur les lieux, et força les rebelles de recourir à sa clémence: de là il se rend à Pampelune; mais à son retour il est attaqué par Adalric dans ces mêmes défilés où Charlemagne avait été surpris par Loup, père d'Adalric. La perfidie de ce dernier n'eut pas le même succès que celle de son père. Les Français qui étaient sur leurs gardes, taillèrent en pièces les Gascons, et prirent Adalric, qui fut pendu sur le champ de bataille. Centule, son second fils, périt dans la mêlée. A l'égard de Loup-Sanche, frère d'Adalric, Ermoldus Nigellus le loue d'avoir été *plus fidèle que ses ancêtres*. Il eut deux fils, Asnarius ou Aznar, et Sanche-Sancion qui viendra ci-après. Le premier ayant succédé à son père dans sa portion du duché de Gascogne, fut envoyé, l'an 823, avec le comte Ebles, par Louis le Débonnaire, pour pacifier les troubles que les Gascons, réfugiés au-delà des Pyrénées, avaient excités aux environs de Pampelune, et empêcher les Sarrasins de profiter de la conjoncture pour se rendre maîtres de cette ville. Les deux généraux s'étant acquittés dignement de leur commission, furent attaqués en s'en revenant, dans les gorges des Pyrénées, par ces mêmes Gascons, renforcés des troupes des Sarrasins, qui firent une boucherie de leur armée, et prirent les chefs prisonniers. Aznar étant tombé entre les mains des Gascons, fut relâché, parce qu'il était, dit un ancien, *leur parent et leur allié*. L'an 824, il fut établi comte de Jacca, en Aragon; et il paraît qu'il eut le commandement de tout ce qui appartenait aux Français au-delà des Pyrénées. L'an 841, mécontent de Pepin, roi d'Aquitaine, il fit soulever la Navarre, et s'en attribua la souveraineté. En vain l'empereur le priva de ses dignités, il s'y maintint jusqu'en 836, qu'il fut pris par les Normands, qui le mirent à mort. (Voy. *les rois de Navarre.*)

LOUP-CENTULE ET SCIMIN OU SIGUIN.

812. **Loup-Centule**, fils de Centule tué dans le dernier combat de Roncevaux, et **Scimin**, **Ximin** ou **Siguin**, fils aîné d'Adalric, recueillirent, par la bonté de Louis le Débonnaire, la succession de leur père, et la partagèrent entre eux. Scimin hérita de l'ingratitude d'Adalric et de sa mauvaise foi. A peine fut-il averti de la mort de Charlemagne, qu'il affecta l'indépendance, et trancha du souverain. L'empereur Louis le Débon-

naire, indigné de son arrogance le dépouilla de ses honneurs. Les Gascons, attachés à leur duc, prirent les armes pour sa défense. Louis envoya des troupes sous la conduite de Pepin, son fils, pour les soumettre. Scimin fut tué dans une bataille livrée par les Français à ces rebelles en 816. Les Gascons lui substituèrent Garsimir ou Garsias-Ximin, son fils, qui périt dans un combat donné en 818. (Marca, *Hist. de Béarn*, p. 129.) Ses enfants s'étant retirés au-delà des Pyrénées, du côté de l'Aragon, les peuples du pays les élurent pour leurs chefs. Loup-Centule continua la guerre après la mort de Garsimir, son cousin. L'an 819, après la perte d'une bataille où Gersend, son frère, fut tué, il fut pris par Bérenger, duc de Toulouse, et Warin, comte d'Auvergne, et emmené à l'empereur, qui le priva de son duché. (*Eginhart.*) Loup-Centule se retira en Espagne vers Alfonse le Chaste, roi des Asturies et de Galice, qui lui fit bon accueil, et le pourvut d'un gouvernement en Castille, où il eut pour gendre un seigneur du pays. Il avait laissé en France deux fils, Donat-Loup et Centule, dont le premier obtint de l'empereur le comté de Bigorre, l'autre la vicomté de Béarn. Le duché de Gascogne, après la destitution de Loup-Centule, fut ôté à la postérité du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, et de nouveau réuni à la couronne. Ce pays fut mis sous le gouvernement d'un duc amovible comme l'étaient les gouverneurs des autres provinces.

DUCS AMOVIBLES DE GASCOGNE.

TOTILON.

819. Totilon fut le premier duc amovible de Gascogne, nommé par Louis le Débonnaire dont il était parent. Il eut de plus, ainsi que ses successeurs, le comté particulier de Bordeaux avec celui de Fezenzac. Totilon fit tête aux Normands, qui commencèrent de son tems à faire des incursions en Gascogne. Après un premier échec qu'ils lui firent essuyer, il vint à bout de les chasser du pays.

Outre le duc de Gascogne, Louis le Débonnaire avait établi un comte particulier de la marche de cette province. C'était Vandregisile ou Vandrille, qui descendait d'Hatton, fils du fameux Eudes, duc d'Aquitaine. Amarun, gouverneur de Saragosse pour les Sarrasins, ayant fait irruption dans le territoire d'Urgel, Vandregisile marcha contre lui et le repoussa après l'avoir battu. En mémoire de cet événement, il fonda, vers l'an 834, au diocèse d'Urgel, l'abbaye d'Alaon dont le roi Charles le Chauve confirma et augmenta, l'an 845, les domaines par une fameuse charte qui nous fait connaître en détail toute la descendance des comtes et ducs de Gascogne, en remontant à Caribert frère du roi Dagobert. (Voy. *la note LXXXIII, du premier tome de l'histoire de Languedoc.*) Vandregisile en mourant laissa de Marie, son épouse, fille d'Asnarius, comte de Jacca, quatre fils, Bernard, Atton, Antoine et Asnarius, dont le premier lui succéda au comté des Marches de Gascogne. Atton fut comte de Pailhas au diocèse d'Urgel; Antoine, vicomte de Besiers et Asnarius, vicomte de Louvigni et de Soule, sur les frontières de Navarre.

SIGUIN, dit MOSTELLANICUS.

Siguin, dit Mostellanicus, duc de Gascogne, et comte de Bordeaux et de Saintes, s'opposa, l'an 845, aux Normands, qui, ayant fait une descente entre Bordeaux et Saintes, s'étaient emparés de la dernière de ces deux villes, laquelle était du domaine de Charles le Chauve. Il eut le malheur d'être battu et pris, l'an 846, par ces barbares, qui le firent mourir peu de tems après. Ils abandonnèrent ensuite la ville de Saintes, après l'avoir pillée et livrée aux flammes.

GUILLAUME.

846. Guillaume, successeur de Siguin au duché de Gascogne, est différent de Guillaume, fils du duc de Toulouse. Il eut le malheur, comme son prédécesseur, de tomber entre les mains des Normands l'an 848, en défendant Bordeaux qu'ils surprirent par la trahison des Juifs. Ces barbares mirent tout à feu et à sang dans cette ville et les environs.

SANCHE-SANCION.

848. Sanche-Sancion, fils de Loup-Sanche, et neveu d'Adalric, se rendit maître de la Gascogne après que Guillaume eut été pris. Il était déjà en possession de Pampelune et d'une partie de la Navarre dès l'an 836. Ce fut contre le gré de Charles le Chauve qu'il joignit le duché de Gascogne au comté de Pampelune. On voit par une lettre de saint Euloge, prêtre de Cordoue, que vers l'an 848 la Gaule chevelue, voisine de Pampelune, était soulevée contre ce prince par les intrigues de Sanche-Sancion. (*D. Bouq.* tom. VII, p. 581.) Mariana donne à ce dernier le titre de roi des Gascons. On lui attribue la fondation de l'abbaye de Saint-Martin de Malvenda en Navarre. Sanche fit la paix avec Charles le Chauve, et se joignit à lui contre le jeune Pepin qui se prétendait roi d'Aquitaine. L'ayant pris en 852, il le livra à Charles. (*Ann. Bertin.*) L'année suivante, il céda la Navarre à Garcie, son fils, se contentant du duché de Gascogne. Sanche défendit, mais sans succès, l'an 855, la ville de Bordeaux contre les Normands qui la prirent et la saccagèrent. Sa mort arriva l'an 864 au plus tard.

ARNAUD.

864 au plus tard. Arnaud, fils d'Ymon ou d'Emenon, comte de Périgord, et neveu, par sa mère, de Sanche-Sancion, succéda à celui-ci dans le duché de Gascogne. Il fut entièrement défait l'an 864, par les Normands, qui avaient fait une descente sur les côtes du Bordelais et de la Saintonge. Mais il répara cet échec dans la suite, si l'on s'en rapporte à une ancienne relation qui atteste qu'il sortit victorieux de plusieurs combats qu'il livra à ces barbares. Dans les dernières années de sa vie, il avait fait vœu de se retirer dans l'abbaye de Solignac en Limosin, que les Normands avaient détruite, et au rétablissement de laquelle il avait contribué. Mais la mort le surprit, l'an 872, avant qu'il pût accomplir cet engagement. (*Acta SS. Ben. sæc. IV, par.* 2, p. 73.) Il fut le dernier des ducs amovibles de Gascogne.

DUCS HÉRÉDITAIRES DE GASCOGNE.

SANCHE, surnommé MITARRA.

872. Sanche, surnommé Mitarra, c'est-à-dire en gascon le montagnard, suivant Ohienhart, petit-fils de Loup-Centule, duc de Gascogne, qui avait été dépouillé, comme on l'a dit, par Louis le Débonnaire, fut appelé de Castille par les Gascons, vers l'an 872, pour les gouverner. Une ancienne généalogie, publiée par D. Martenne (1[er]. voyage litt. *par.* 2, p. 40), dit qu'il était fils d'un comte de Castille. Ce comte était par conséquent fils ou gendre de Loup-Centule. Mais ce qu'elle ajoute, que le motif qui porta les Gascons à aller chercher un duc en Espagne, était le refus que les seigneurs du pays faisaient de cette dignité, à cause de la perfidie de cette nation, accoutumée, dit-elle, à tuer ses maîtres, est de la plus grande fausseté. On ne voit pas un seul exemple qui puisse appuyer cette assertion. Sanche Mitarra se comporta toujours en souverain dans son duché, sans vouloir reconnaître l'autorité des rois de France; en quoi il fut imité par ses successeurs.

SANCHE II.

Sanche II, surnommé aussi Mitarra, comme son père, lui succéda au duché de Gascogne. On ignore l'année de sa mort.

GARCIE-SANCHE.

Garcie-Sanche, dit le **Courbé**, fils de Sanche II, fut son successeur, et vivait en 904, comme le prouve une charte par laquelle, au mois d'octobre de cette année, Walafride, abbé de Sorèze, lui aliéna pour sa vie l'abbaye de Saramon avec ses dépendances. (*Gall. Chr. no.* tom. I, *pr.*, p. 178.) **Amuna**, sa femme, nommée aussi **Honorate**, lui donna trois fils, Sanche-Garcie, qui suit; Guillaume Garcie, comte de Fezenzac, qui a donné l'origine aux comtes propriétaires de Fezenzac, et Arnaud Garcie, comte d'Astarac. (*D. Bouq.* tom. XII, p. 386.) Amuna mourut en couches de ce dernier. Bordeaux était alors le siége des ducs de Gascogne. Cependant il y avait des comtes particuliers que les ducs établissaient en cette ville.

SANCHE-GARCIE.

Sanche-Garcie, successeur de Garcie-Sanche, son père, au duché de Gascogne, eut trois fils, Sanche-Sanchez, Guillaume et Gombaud, dont les deux premiers succédèrent. La généalogie citée plus haut les donne pour bâtards, et ne parle pas du troisième. Mais on sait d'ailleurs qu'étant passé du mariage, après le décès de sa femme, à l'état ecclésiastique, Gombaud fut pourvu par le duc Guillaume-Sanche, son frère, l'an 977, des évêchés d'Aire, de Bazas et d'Agen, et mourut au plus tard dans les premiers mois de l'an 982, laissant de son mariage un fils nommé Hugues, qui lui succéda dans ses évêchés, après avoir été abbé de Condom, le tout par le choix du duc son oncle; car au dixième siècle, suivant la remarque de D. Vaissète, les grands vassaux s'étaient emparés de la nomination des évêchés et des abbayes. (Marca, *Hist. de Béarn*, liv. 3, ch. 11 et 12. *Gall. Ch. no.*, tom. I, *col.* 1192, 1193.)

SANCHE-SANCHEZ.

Sanche-Sanchez, fils aîné de Sanche-Garcie mourut (on ne sait en quelle année) sans postérité.

GUILLAUME-SANCHE.

Guillaume-Sanche remplaça Sanche-Sanchez, son frère, au duché de Gascogne. L'an 977 au plus tard, il associa **Gombaud**, son frère, au gouvernement. Celui-ci devenu veuf embrassa l'état ecclésiastique, et posséda, comme on l'a dit, les évêchés d'Aire, de Bazas, d'Agen, et généralement tous ceux de la Novempopulanie; ce qui le fit qualifier évêque de Gascogne. L'an 977, les deux frères voulant réformer le monastère de Squirs ou de la Réole, le soumirent à l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire. Gombaud eut un fils nommé Hugues, qui fut comte et abbé de Condom, et qui après la mort de son père, arrivée avant l'an 982, lui succéda aux évêchés d'Agen et de Bazas, et se démit ensuite de ce dernier sur les remontrances du pape Benoît VIII. Guillaume-Sanche, l'an 982, renouvela ou fonda pour la seconde fois l'abbaye de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, ainsi nommée, de même que la ville à laquelle elle donna naissance, parce que c'est-là où commence proprement la Gascogne, et peut-être aussi parce que c'était le lieu où se tenaient les états de la Novempopulanie, sous les ducs de Gascogne, même depuis que les Anglais furent maîtres de ce duché. Sur quoi il est à remarquer que le droit de convoquer ces assemblées appartenait aux abbés de Saint-Sever, en qualité de viguiers du duché de Gascogne. Voici comme Guillaume-Sanche raconte lui-même l'occasion, le motif et les circonstances de cette fondation dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet. « La nation impie des Normands, dit-il, ayant fait irruption dans les terres que je tiens » de Dieu par droit héréditaire, *quas mihi Deus jure hereditario tradere dignatus est*, je suis venu au tombeau du saint martyr » Sever pour implorer sa protection contre ces barbares, promettant, s'il me rendait victorieux, de lui assujettir tout l'état » soumis à ma domination, comme avait fait Adrien, roi (c'est-à-dire vraisemblablement gouverneur romain) du même pays, » et m'engageant à construire au lieu d'une petite église que ce » prince avait élevée en son honneur, un ample et magnifique » monastère. Ayant, après ce vœu, livré bataille à cette troupe » maudite, je vis paraître à la tête de la mienne le saint martyr, monté sur un cheval blanc et couvert d'armes brillantes, » avec lesquelles il terrassa plusieurs milliers de ces méchants, » et les envoya aux enfers. Parvenu au comble de mes souhaits » par une dernière victoire, je m'empressai de m'acquitter de » mon vœu; et dans ce dessein, ayant convoqué les chevaliers » qui possédaient ce lieu sacré, je les priai de me vendre le (tombeau du) saint, avec le territoire qui en dépendait. Mais comme » ils refusaient d'aliéner un terrein qu'ils disaient franc et libre » entièrement de cens, je me mis en colère, soutenant que ce » terrein était dans l'alleu de mon château. Enfin, il fut convenu qu'on s'en rapporterait au jugement de l'eau froide. Le » jour et l'heure marqués pour cette épreuve étant arrivés, j'envoyai pour y assister ma femme et mes enfants avec les évêques, les seigneurs et les princes de toute la Gascogne et des » comtés du voisinage. Pour moi, je restai dans mon château. » Chose merveilleuse! *comme l'évêque était sur le point de plonger l'enfant dans l'eau*, voilà que le ciel qui était si serein qu'il » n'y paraissait aucun nuage, s'obscurcit tout-à-coup, et qu'il » en sort des éclairs et des tonnerres qui effrayent tellement l'assemblée, que, pour se soustraire aux coups de la foudre, ils se » sauvèrent dans la petite église de Saint-Germain. Instruit de » ce prodige à leur retour, et surpris comme je devais l'être, je » m'informai s'il n'y avait pas quelque ancien livre de la passion » de Saint-Sever; et on m'en montra un où il était marqué comment l'ancien monastère de Saint-Sever avait été détruit par » les *Français ennemis*. (Ce qui doit se rapporter, dit M. de Marca, » aux guerres que les rois de France eurent avec les Gascons pour » châtier leur rebellion.) En conséquence, j'ai acquis ce lieu de » ses possesseurs avec ses dépendances pour la somme de trois » cents sous d'argent, de douze deniers chacun, quarante cinq » vaches, et autres effets ». Il dit ensuite que voulant édifier en ce lieu un nouveau monastère plus considérable que le premier, il a assemblé les archevêques de Bordeaux et d'Auch, avec les évêques de ses états et les comtes des Gascons (c'est-à-dire, suivant M. de Marca, des Basques, de Béarn, d'Aire et de Dax), de Bigorre, de Fezenzac et de Lectoure, en présence desquels, et avec leur consentement, il a soumis immédiatement ce monastère au saint siége, avec défense à toute personne ecclésiastique ou séculière, excepté l'abbé, d'y exercer aucun acte d'autorité civile ou spirituelle. Entre les dons qu'il fait à cet établissement, on remarque la dîme du pain, du vin, et de toutes les choses décimables qu'il consommerait dans sa maison. Une autre observation à faire, d'après M. de Marca, sur cette charte, c'est qu'il y avait non-seulement un comte des Gascons, mais aussi un évêque des Gascons qui la signa. « Il est vrai, dit-il, » que l'établissement d'un seul évêque des Gascons est abusif, » d'autant que les douze cités de la Novempopulanie étaient » épiscopales. Mais comme les Sarrasins et les Normands avaient » ruiné les villes où étaient les siéges de ces évêchés, et que les » comtes et les autres seigneurs particuliers s'étaient saisis de » tous les revenus ecclésiastiques, l'abus s'introduisit, et fut » toléré sous prétexte de nécessité, savoir que tous les évêchés » du comté des Gascons, pris au sens que je l'explique, étaient » possédés par une seule personne qui prenait le nom général » d'*évêque de Gascogne*, pour exclure dans les paroles l'incompatibilité de plusieurs évêchés. Je ne propose pas cela, ajoute-t-il, de mon cru, mais suivant les anciens papiers de la Réole, » qui font voir Gombaud évêque de Gascogne, et encore selon » la foi des titres de Lescar et Dax, qui font mention d'un » évêque, Raymond le Vieux, qui possédait *tous les évêchés de Gascogne*, suivant la coutume de ses prédécesseurs, à savoir » les évêchés de Lescar, de Dax, d'Aire, de Bayonne, de Bazas

» et d'Oléron ». (*Hist. de Béarn*, liv. 3, chap. 8.) Revenons à Guillaume-Sanche. Ce duc, suivant l'écrivain qui nous sert de guide, est le même que *Willermus sanctus*, duc de Navarre, qui, au rapport de Raoul Glaber (liv. 2, chap. 9), remporta une insigne victoire sur les Sarrasins d'Afrique, à la descente qu'ils firent dans ses états sous le commandement d'Almunor, et obligea ceux qui échappèrent à regagner en diligence leurs vaisseaux. Il mourut, non pas l'an 1017, comme le marque D. de Sainte-Marthe, mais vers l'an 984, laissant de sa femme URRAQUE, fille de Garcie I, roi de Navarre, Bernard-Guillaume, qui suit; Sanche-Guillaume; Brisque, femme de Guillaume le Grand, comte de Poitiers; et deux autres filles.

BERNARD-GUILLAUME.

984 ou environ. BERNARD-GUILLAUME, fils de Guillaume-Sanche, lui succéda en bas âge sous la tutelle de Guillaume, fils de Gombaud, qui prit pendant quelque tems les titres de comte, marquis et duc de Gascogne. L'an 1004, Bernard-Guillaume exerça une sévère vengeance contre les meurtriers de Saint-Abbon, abbé de la Réole, qu'il avait appelé deux ans auparavant pour mettre la reforme dans ce monastère. Il mourut empoisonné (Adémar dit ensorcelé) le jour de Noël 1010, sans laisser d'enfants de GARCIE, son épouse, nommée BERTHE par Ohienhart.

SANCHE-GUILLAUME.

1010. SANCHE-GUILLAUME succéda, au duché de Gascogne, à Bernard-Guillaume, son frère. Il est fondateur de l'abbaye de Saint-Pé de Génerez (*Sancti Petri de Generoso*) en Bigorre, qu'il dota de plusieurs fonds et immunités. Un nombre de comtes et seigneurs souscrivirent la charte de cette fondation. Le nécrologe de Saint-Sever de Rustan met sa mort au 4 octobre de l'an 1032. Il eut deux filles, suivant le même monument, Garcie, ou plutôt Sancie, mariée à Bérenger-Raymond Ier, comte de Barcelonne; et Alausie, femme d'Alduin II, comte d'Angoulême. Les écrivains aragonais disent que Sanche le Grand, roi de Navarre et d'Aragon, fit la conquête de la Gascogne sur le duc Sanche-Guillaume, qu'il rendit par-là, selon eux, son vassal. Il est vrai que le monarque, dans quelques actes, prend le titre de roi de Gascogne; mais par-là il entend la Biscaye, ancienne patrie des Gascons, et jamais on ne prouvera qu'il ait fait des conquêtes en-deçà des Pyrénées et qu'il y ait dominé.

BERENGER.

1032. BERENGER, ou BERLANGER, fils, suivant M. de Marca, d'Alduin II, comte d'Angoulême, et d'Alausie, fille de Sanche-Guillaume, recueillit, en 1032, la succession de ce dernier. Il en jouit peu d'années. Ce prince étant mort sans enfants vers l'an 1036, Eudes, comte de Poitiers, fils de Guillaume le Grand et de Brisque, sœur (et non fille) de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, lui succéda, du chef de sa mère. Eudes fut tué le 10 mars 1040 (n. st.) devant le château de Mauzé dans l'Aunis, dont il faisait le siége. Alors Bernard II, comte d'Armagnac, issu en ligne masculine de la race des ducs de Gascogne, se rendit maître du pays; il s'y maintint jusqu'en 1052, qu'il fut contraint par Gui-Geoffroi, fils de Guillaume V, comte de Poitiers, de le lui vendre moyennant la somme de quinze mille sous. Le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux furent par-là réunis au duché de Guienne, ou d'Aquitaine. (Voy. *Guillaume, comte de Poitiers*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES VICOMTES ET PRINCES DE BÉARN.

Le Béarn, nommé dans l'Itinéraire d'Antonin *Beneharnum*, du nom de son ancienne capitale qui n'existe plus et dont on ignore la position, borné au nord par la Chalosse, le Tursan et l'Armagnac; au midi par les Pyrénées; au levant par le Bigorre; à l'occident par le pays de Soule et la Basse-Navarre; s'étend sur seize lieues de longueur et quinze de largeur. La ville de Pau, en latin *Palum*, est depuis long-tems, mais n'a pas toujours été, la capitale de Béarn, parce qu'elle n'est pas fort ancienne.

CENTULFE I.

L'an 819, l'empereur Louis le Débonnaire donna la vicomté de Béarn à Centulfe, deuxième fils de Loup-Centule, duc de Gascogne, qu'il avait dépouillé de ses états. M. de Marca dit que ce monarque ne voulut lui accorder que le titre de vicomte, de peur qu'en lui donnant celui de comte il n'en prît occasion de revendiquer le duché de Gascogne, dont le Béarn était un démembrement. Cette concession, au reste, n'était à proprement parler que la confirmation de celle que les enfants de Garsimire avaient faite de leur patrimoine à Centulfe et à Loup-Donat, son frère, en se retirant, après la mort de leur père, au-delà des Pyrénées. Centulfe et son frère Donat-Loup, comte de Bigorre, méritèrent à leurs descendants, par leur fidélité tant envers Louis le Débonnaire qu'envers son fils Charles le Chauve, la paisible possession du Bigorre et du Béarn. Centulfe I mourut avant l'an 845, laissant un fils de même nom que lui.

CENTULFE II.

845 au plus tard. Centulfe II, fils de Centulfe I, lui succéda en bas âge sous la tutelle de sa mère, par la concession du roi Charles le Chauve. Ce fut une faveur de ce prince qui pouvait disposer de ce bénéfice en faveur d'un autre, parce que l'hérédité des fiefs n'était pas encore établie. On ignore la durée de son règne. Il laissa pour successeur un fils dont le nom n'est point connu, et dont la mort arriva vers l'an 905.

CENTULE I, ou CENTOING.

905 ou environ. Centule I, ou Centoing, petit-fils de Centule II, et héritier de la vicomté de Béarn, mourut vers l'an 940. Mariana dit qu'il passa pour le plus habile capitaine de son tems; mais il se trompe en le faisant contemporain de Sanche Abarca, roi de Navarre, et en l'associant aux avantages que ce dernier remporta sur les Maures. Sanche Abarca ne monta sur le trône que trente ans au moins après la mort de Centule I.

GASTON-CENTULE.

940 ou environ. Gaston-Centule, fils de Centule I, fut son successeur en la vicomté de Béarn. De son tems, et même auparavant, il y avait à Morlas, l'une des principales villes de Béarn, un hôtel des monnaies appartenant aux vicomtes, où, par un privilége singulier dans lequel se maintinrent les successeurs de Gaston-Centule, on fabriquait des espèces non-seulement de cuivre et d'argent, mais aussi d'or, de même que dans les hôtels du roi. C'étaient celles qui avaient le plus de cours dans toute la Gascogne, jusque là que toutes les rentes, tous les cens et devoirs anciens étaient reconnus et payés par les tenanciers et débiteurs, en deniers, sous et livres de Morlas. La différence de cette monnaie et de la tournoise était telle, que la livre de Morlas excédait celle de Tours, non-seulement d'un cinquième comme celle du parisis, mais du triple, c'est-à-dire qu'une livre de Morlas en valait trois de Tours, et par conséquent chaque sou et denier de Morlas valait trois sous et trois deniers tournois.

Le vicomte Gaston-Centule eut part à la grande victoire que Guillaume Sanche, duc de Gascogne, remporta vers l'an 980 sur les Normands, et fut un de ceux qui, l'an 982, souscrivirent la charte par laquelle ce duc fonda l'abbaye de Saint-Séver en action de grâce de cet heureux événement. M. de Marca place la mort de Gaston-Centule vers l'an 984.

CENTULE-GASTON II.

984 ou environ. Centule-Gaston, dit le Vieux, successeur de Gaston-Centule, son père, avait un frère dont on ignore le nom, qui fut tué à Morlas par un gentilhomme nommé Lopefort. M. de Marca fait l'éloge de la libéralité de Centule-Gaston envers les églises de Béarn, et surtout envers celle de Lescar. Le même historien met sa mort environ l'an 1004. Il laissa de son mariage deux fils, Gaston qui suit, Raimond-Centule qui fit un legs à l'abbaye de Saint-Pé, qu'il choisit pour sa sépulture, avec une fille, Guillelmine, mariée à Sanche, infant de Castille. De sept sceaux apposés à leur contrat de mariage, deux qui se sont trouvés entiers dans ces derniers tems, représentaient, le premier, un écu sur lequel on voyait un levrier gravé; le second, un écu coupé par des barres transversales. M. Villaret prétend qu'on peut certainement connaître dans ce dernier sceau des figures employées dans le blason de nos jours. L'acte est de l'an 1038 de l'ère d'Espagne, qui répond à l'an 1000 de J. C. (*Spicil.*, tom. IX, pag. 120.) Outre ces trois enfants légitimes, Centule-Gaston eut un fils naturel nommé Aner-Loup, qu'il fit vicomte d'Oleron; titre qu'il transmit à son fils Loup-Aner. (Marca.)

GASTON II.

1004 ou environ. GASTON II, fils de Centule-Gaston et son successeur, mourut vers l'an 1012. C'est tout ce que l'histoire nous apprend à son sujet.

CENTULE-GASTON, ET GASTON III.

1012 ou environ. CENTULE-GASTON, dit le JEUNE, succéda, vers l'an 1012, à Gaston II, son père. Il accompagna Sanche le Grand, roi de Navarre, dans ses guerres contre les infidèles. A la faveur des troubles qui s'élevèrent après la mort de Bérenger, duc de Gascogne, pour la succession à ce duché, Centule-Gaston affranchit entièrement sa vicomté de la dépendance de ce duché. De là vient, suivant la remarque de M. de Marca, que les chartes du tems le qualifient *grand-seigneur et dominateur de terre*. Arnaud, vicomte de Dax, jaloux de cet accroissement de puissance, déclara la guerre au vicomte de Béarn. Ils s'accommodèrent ensuite; mais il resta entre les deux maisons un levain de dissension, qui fermenta dans les générations suivantes, et ne fut détruit que par la ruine de la maison de Dax. L'an 1039, après la mort d'Eudes, comte de Poitiers et duc de Gascogne, Centule-Gaston et Bernard II, comte d'Armagnac, disputèrent, chacun de leur côté, le duché de Gascogne à Guillaume V, successeur d'Eudes. Centule-Gaston prétendait à cette succession, du chef d'ANGELA, son épouse, qui était de la famille des ducs de Gascogne. Le comte d'Armagnac avait un droit encore plus évident, dit M. de Marca, sans néanmoins l'expliquer. Quoi qu'il en soit, ce dernier resta en possession du duché de Gascogne pendant l'espace de trente ans. Centule-Gaston ayant entrepris de soumettre le pays de Soule, les habitants l'assassinèrent vers l'an 1058 (Marca) et non 1068 comme le marque un moderne. Il avait perdu quelques années auparavant GASTON III, son fils aîné et son collègue, dont la femme, ADÉLAÏDE, fille de Géraud Trancaléon, comte d'Armagnac, et sœur de Bernard II, épousa en secondes noces le vicomte Roger, après avoir eu de son premier mariage, 1°. Centule, qui suit; 2°. Raymond-Centule, que l'église de Saint-Pé de Generez compte entre ses bienfaiteurs; 3°. Hunaud, vicomte de Brulhois. (*Gall. Christ. nov.*, tom. I, *pr.*, p. 195, col. 1.) Les anciens actes de l'abbaye de Moissac prouvent en effet qu'il était frère de Centule IV, et qu'il prit l'habit monastique en 1062 dans cette maison, dont il était abbé régulier en 1073. Il eut pour successeur, de son vivant, en 1085 (*Gall. Christ.*, tome I, col. 162), Ansquitil, et se retira à l'abbaye de Leyrac, qu'il avait fondée de son patrimoine. Un rouleau original des articles de la branche de Durfort-Deyme renferme diverses donations qu'il fit à ce monastère jusqu'à l'an 1102. Entre les chartes de ces donations on trouve les suivantes. Hugues, vicomte de Brulhois, donne à Hunaud, son frère, et à Saint-Martin de Leyrac, la partie de la forêt de Baina qui leur était échue *de la succession de leur père*. Quelque tems après, cette donation fut confirmée par Bernard-Raymond de Durfort, qu'Hunaud nomme son cousin dans sa signature. Ensuite le vicomte Hugues et Bernard-Raymond de Durfort étant morts, Bernard de Durfort, Saxet et Guillaume-Saxet, frères de Bernard, et Garsinde, leur sœur, confirment la précédente donation et y ajoutent leur portion de la forêt de Baina avec d'autres objets. Dans ce dernier acte, qui est de l'an 1102, Hunaud appelle Bernard de Durfort son neveu (peut-être fils de Bernard-Raymond). Bernard de Durfort et Guillaume-Saxet, son frère, avaient transigé avec Matfred, abbé de Saint-Maurin, en Agénois, l'an 1091, au sujet du marché de Clairmont, même pays. (*Gall. Chr. no.*, tom. II, col. 945.) Un Bernard de Durfort et Bernard, son fils, affranchissent, l'an 1186, l'abbaye de Grand'Selve de tous droits de laude sur la Garonne pendant la tenue du marché de Clairmont. (*Bibl. du Roi*, *Rec. de Doat*, n°. 77, fol. 361.) On trouve dans le même recueil nombre d'affranchissements semblables jusqu'à la fin du treizième siècle, accordés par la maison de Durfort aux abbayes de Saint-Maurin, de Belle-Perche et de Grand'Selve. Guillaume de Durfort *des seigneurs de Clairmont*, abbé de Moissac en 1293, puis successivement évêque de Langres et archevêque de Rouen, fit un acte en faveur de Bernard de Durfort, seigneur de Deyme, qu'il nomme *son neveu*. (*Gall. Christ. no*, tome IV, col. 616.) La posterité de ce Bernard, époux de Bertrande de Toulouse, dame de Deyme, est prouvée au cabinet de l'odre du Saint-Esprit, et subsiste dans la personne des comtes de Deyme et de Rouzine dans le Lauragais. Les branches des ducs de Duras, des ducs de Civrac, des comtes de Léobard et des comtes de Boissières, sont rapportées dans l'Histoire des Grands Officiers, tome V. Cet ouvrage fait encore mention d'autres branches qui sont éteintes.

CENTULE IV.

1058. CENTULE IV, fils de Gaston III, succéda à son aïeul Centule-Gaston dans la vicomté de Béarn. Il fut intimement lié avec Guillaume VI, comte de Poitiers et duc de Guienne, qu'il assista dans plusieurs de ses expéditions. Le comte duc reconnut les services du vicomte de Béarn, par le don de plusieurs domaines et droits qui lui appartenaient dans cette vicomté. Ce fut vraisemblablement alors que Centule réunit au Béarn la vicomté de Montaner, qui était fort considérable. Vers l'an 1070, Centule épousa GISLE, sa proche parente, dont le pape Grégoire VII l'obligea de se séparer, quoi qu'il en eût un fils. Après la dissolution de ce mariage prononcée, l'an 1079, par Ame, évêque d'Oléron et légat du saint siége, Centule, pour la réparation de sa faute, donna la dixième partie de son droit de seigneuriage sur la monnaie de Morlas, à l'abbaye de Cluni. Centule, après avoir fait cette donation, envoya Gisle à Cluni pour y recevoir l'habit de religion, et passer de là au monastère de Marcigni. Tout ce récit est fondé sur une charte originale rapportée par M. de Marca (*Hist. du Béarn*, p. 300 et 306.) et sur une lettre de Grégoire VII à Centule, datée du v des ides de mars, indiction II (de l'an 1079). Centule, dégagé de ses premiers liens, en contracta de nouveaux avec BÉATRIX, fille de Bernard I, comte de Bigorre, laquelle devint héritière de Raymond, son frère, mort en 1080. L'an 1080, Sanche-Ramirez, roi d'Aragon, dont Centule relevait pour le Bigorre, entre dans ce pays à main armée, sur le délai qu'il apportait à lui rendre hommage; mais ce différent fut bientôt pacifié. L'an 1088, Centule marche au secours de ce même roi contre les Maures; mais étant arrivé dans la vallée de Tena, en Aragon, il fut assassiné par un gentilhomme nommé Garcias, son vassal, chez lequel il était descendu. Ce prince fit réparer la ville d'Oléron, que les Normands avaient détruite, et dont ses prédécesseurs avaient déjà relevé la cathédrale. De son premier mariage avec Gisle il laissa Gaston qui suit; de Beatrix, sa seconde femme, il eut Bernard et Centule, qui furent l'un après l'autre comtes de Bigorre. Une charte du monastère de la Pegna le qualifie comte de Béarn et d'Oléron. Cependant ses successeurs préférèrent toujours le titre de vicomte de Béarn à celui de comte de la même province.

GASTON IV.

1088. GASTON IV, fils de Centule IV et de Gisle, sa première femme, fut reconnu vicomte de Béarn, préférablement à ses frères du second lit, malgré la dissolution du mariage de ses père et mère, prononcée par le pape Grégoire VII. C'était alors Urbain II, moins rigide que Grégoire, qui tenait le saint siége. A son avénement il jura, suivant la coutume de ses prédécesseurs, l'observation du for, ou des priviléges de Morlas, qui était alors la capitale de Béarn. Il était déjà marié avec TALÈSE, fille de Sanche, comte en Aragon, laquelle fit le

même serment avec lui. Gaston n'avait pas renoncé à la conquête de la vicomté de Soule, quoique cette entreprise eût coûté la vie à son aïeul. Le seigneur de ce pays lui ayant refusé l'hommage, il prit de là occasion de lui faire la guerre, et réussit à le dépouiller, vers l'an 1090, de sa vicomté. La croisade ayant été publiée l'an 1095, Gaston prit parti pour cette expédition, et se mit en marche pour la Terre-Sainte, l'an 1096, avec le comte de Toulouse, non comme vassal, ainsi que Vignier l'avance, mais comme ami. Il fut un des seigneurs qui acquirent le plus de gloire dans cette expédition. Les historiens contemporains des croisades ont tellement défiguré son surnom, qu'on a peine à le reconnaître. C'est *Gastus de Berdeis*, *Bordeis* ou *Burdeis* dans Albert d'Aix; *Gaston de Behert* dans Robert du Mont; *Gastos de Biarts*, et *Gastos de Beart* dans un manuscrit de Besli; *Gasto de Beardo* dans Raymond d'Agiles. Guillaume de Tyr le prend même quelquefois pour le comte de Beziers. La valeur ne fut pas la seule vertu que Gaston fit éclater dans cette expédition. A la prise de Jerusalem, Tancrède et lui se signalèrent par un trait d'humanité que l'histoire doit d'autant moins oublier, qu'il fut peut-être unique dans cette horrible scène. Tandis que les croisés poursuivaient, l'épée à la main, les Musulmans jusque dans le temple de Salomon, où ils s'étaient jetés en foule, ces deux princes y entrèrent ensemble, ne respirant comme les autres vainqueurs que le carnage et la mort. Mais attendris par les cris d'une troupe de ces malheureux qui étaient montés au haut de l'edifice, ils leur accordèrent la vie, et leur donnèrent leurs bannières pour leur servir de sauve-garde. Il est vrai que cette protection leur fut inutile; car, le lendemain, des chrétiens étant venus dans le temple pour remercier Dieu de leur victoire, firent main-basse sur les infidèles qu'ils y rencontrèrent, croyant sans doute que l'holocauste de la ville ne serait pas complet s'ils n'y ajoutaient ces infortunées victimes. Au mois de septembre 1099, Gaston reprit la route de France avec le duc de Normandie et le comte de Flandre. A son retour, il conseilla à l'evêque de Lescar d'établir la vie régulière dans sa cathédrale; ce qui fut exécuté l'an 1101.

L'ancienne inimitié des maisons de Béarn et de Dax se renouvela, l'an 1104, à l'occasion d'Arnaud-Raymond, archidiacre de Dax et parent de Gaston, que Navarre, vicomte de Dax, avait emprisonné, puis rançonné fortement en lui rendant la liberté. Gaston prit les armes pour venger l'outrage fait à son parent. Le succès répondit à la justice de sa cause : il tua Navarre dans un combat, et conquit toute sa vicomté. Les parents de Navarre, dans leur désespoir, mirent à mort l'archidiacre Arnaud-Raymond. Gaston, l'an 1114, marcha au secours d'Alfonse, roi d'Aragon, qui faisait le siége de Saragosse, défendue par les Maures. Mais cette expédition réussit mal, et les Chrétiens furent obligés de lever le siége. Il fut repris l'an 1118, et la place, réduite aux abois, se rendit le 18 décembre de la même année. Gaston et les siens se distinguèrent à ce second siége comme au premier. Pour sa récompense, il reçut d'Alfonse le titre de seigneur de Saragosse, et de premier rincombre, ou pair d'Aragon. Mais dans le vrai il ne fut maître à Saragosse que des quartiers qui avaient été occupés par les Chrétiens sous les Maures. Gaston continua la guerre contre les Maures, auxquels il enleva Tarragone, Calatayub et d'autres places. De retour à Morlas, l'an 1122, il eut l'honneur d'y recevoir le roi d'Aragon. Dans les années 1123, 1125, 1128, 1129 et 1130, on le voit encore en Espagne occupé à combattre les Maures. Cette dernière année fut le terme de ses exploits et de sa vie. Tandis que le roi d'Aragon était devant Bayonne, dont il était venu faire le siége, on ne sait par quel motif, Gaston et l'evêque d'Huesca défendaient son pays contre les Sarrasins de Lérida, de Tortose et de Valence, qui voulaient profiter de son absence pour y pénétrer. Mais leur ayant livré bataille dans le mois d'octobre avec des forces inférieures aux leurs, ils périrent l'un et l'autre dans l'action. (Ferreras.) Le corps de Gaston fut inhumé à Sainte-Marie de Saragosse, où l'on montre encore aujourd'hui ses éperons et son cors de guerre, comme on montre à la cathédrale de Lyon le cors de guerre du fameux Roland. Il eut de Talèse, son épouse, cinq fils, dont le dernier, qui suit, fut le seul qui lui survécut, avec une fille, nommée Guiscarde, dont il sera parlé dans la suite. Gaston fonda des églises et des hôpitaux, et ne fut pas moins recommandable par sa piété que par sa valeur.

CENTULE V.

1130. Centule V, fils de Gaston IV, lui succéda dans ses états, qu'il avait gouvernés avec lui de son vivant. Marchant sur les traces de son père, il suivit le roi d'Aragon, Alfonse le Batailleur, dans toutes ses expéditions. L'an 1134, étant allé au secours de ce monarque, qui tenait assiégée la ville de Fraga, défendue par les Maures, il fut tué dans la bataille que ceux-ci livrèrent aux Chrétiens le 17 juillet. Centule ne laissa point de postérité, et fut le dernier vicomte de Béarn, descendant par mâles des ducs de Gascogne.

PIERRE.

1134. Pierre, fils de Pierre, vicomte de Gavaret, mort avant 1134, et de Guiscarde, sœur de Centule V, recueillit la succession de son oncle, sous la tutelle de sa mère et de son aïeule Talèse, qui vivait encore. Il marcha, comme ses ancêtres, contre les Maures d'Espagne, et se trouva au siége de Fraga, qui fut enlevée à ces infidèles le 24 octobre 1149. La seigneurie de Saragosse ayant été retirée à Centule V, son oncle, il obtint en dédommagement celle d'Huesca. On ignore l'année de sa mort : mais elle précéda l'année 1154, qui est celle de la mort de Guiscarde, sa mère. Pierre laissa de N..., sa femme, plusieurs enfants en bas âge, dont les principaux sont Gaston, qui suit, et Marie.

GASTON V.

1153 ou environ. Gaston V, fils du vicomte Pierre, lui succéda en bas âge sous la tutelle de Guiscarde, son aïeule. Cette princesse étant morte au mois d'avril 1154, les principaux seigneurs de Béarn, au nom de la province, allèrent trouver Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, et l'elurent pour leur vicomte, sauf la fidélité due aux enfants du vicomte Pierre. Gaston, devenu majeur, se mit en posession de son patrimoine, que le comte de Barcelonne paraît lui avoir remis sans difficulté. L'histoire ne nous a transmis aucun trait mémorable de son gouvernement qui finit avec sa vie l'an 1170. Il avait épousé, 1°., suivant Oihenhart, Béatrix, héritière du comté de Fezenzac; 2°. Léofas, dite aussi Sancie, fille de Garcie-Ramirez, roi de Navarre, dont il n'eut point, dit-on, d'enfants non plus que de Béatrix. Cependant un ancien rapporte que Gaston laissa enceinte Léofas qui accoucha, dit-il, d'un avorton; ce qui répandit la consternation parmi les grands et le peuple. Chacun faisait là-dessus les pronostics les plus funestes. Déjà on croyait voir le pays exposé, par les guerres de ceux qui se le disputeraient, au pillage et aux massacres. On s'en prit à la vicomtesse Léofas, qu'on accusa d'être l'auteur de son avortement. Le roi de Navarre, Sanche VI, son frère, l'ayant jugée avec son conseil, la condamna à être jetée, par manière d'épreuve, pieds et poings liés, du haut du pont de Sauveterre, dans le torrent qui passe dessous. Mais Léofas, dit l'écrivain que nous abrégeons, ayant appelé la glorieuse Vierge au secours de son innocence, fut portée sur les eaux à la distance de trois traits d'arc, et s'arrêta sur le sable, d'où elle fut rapportée chez elle en triomphe. (Baluse, *notæ in Agobard.*, p. 103.)

MARIE.

1170. Marie, sœur de Gaston V, lui succéda à l'âge de

dix-huit ans; dans les vicomtés de Béarn et de Gavaret, et d'autres domaines dont elle fit hommage, dans la ville de Jacca, le 30 avril, à Alfonse II, roi d'Aragon. Les Bearnais souffrirent impatiemment cet hommage. Résolus de secouer le joug de Marie, ils élurent, pour leur seigneur, un cavalier de Bigorre, qui était en réputation. Mais, l'an 1171, voyant qu'il donnait atteinte à leurs privileges, la cour-majour de Béarn s'assembla à Pau, le somma de maintenir les fors et coutumes du pays, et, sur son refus, le massacra. Ils appelèrent ensuite, d'Auvergne, un autre seigneur, nommé CENTOUIL, ou CENTULE, à qui son insolence et sa tyrannie attirèrent le même traitement au bout de deux ans. Ce fut un bearnais qui le tua sur le pont de Seraing, aux confins du Béarn et de la Soule. Marie avait cependant épousé, sur la fin de l'an 1170, GUILLAUME DE MONCADE, fils de Guillaume-Raymond, sénéchal d'Aragon, de l'ancienne maison de Moncade, en Catalogne, et de ce mariage étaient nés, l'an 1171, deux fils jumeaux, Gaston et Guillaume-Raymond, et l'année suivante, un troisième fils, Pierre, qui devint le chef des Moncades, en Catalogne et en Sicile. Les Bearnais, toujours en armes contre Marie et son époux, les obligèrent de signer un traité, par lequel ils se démettaient de la vicomté de Béarn, à condition qu'on élirait, pour vicomte, un de leurs enfants.

GASTON VI.

1173. GASTON VI, dit LE JEUNE et LE BON, fils de Guillaume de Moncade et de Marie, fut élu vicomte de Béarn, l'an 1173, après le traité fait par les Béarnais avec ses père et mère. Comme il était alors à peine âgé de trois ans, on lui donna, pour gouverneur, Peregrin de Casterazol, son proche parent. L'an 1186, après la mort de Marie, sa mère, Gaston, devenu majeur, se rend en Aragon, et y reprend, le 3 février, du roi Alfonse, toute sa terre, *excepté celle*, dit-il, dans l'acte d'hommage, *que je tiens de Richard, comte de Poitiers*. L'an 1192, il recouvre, par la voie des armes, la ville d'Ortez et les terres adjacentes, que le vicomte de Tartas avait enlevées à sa maison, pendant la sédition qui s'éleva contre la vicomtesse Marie. La même année, au mois de septembre, il reçoit d'Alfonse l'investiture du comté de Bigorre, en considération de son futur mariage avec PÉTRONILLE, fille de Bernard V, comte de Comminges, et petite-fille de Centule III, comte de Bigorre. Le mariage ne s'accomplit qu'en 1196; mais Gaston prenait le titre de comte de Bigorre depuis son investiture. L'an 1205, il se brouille avec Garcie de Navailles, son vassal, sur le refus que celui-ci fait de lui remettre son château de Navailles. Telle était la coutume de Béarn, que tous les *cavers* ou gentilshommes du pays, étaient tenus de faire la délivrance de leurs châteaux au seigneur, *apaisé, ou courroucé*, trois fois l'année. Garcie, par l'entremise de ses amis, se soumit la même année, et fit sa paix avec le vicomte. Quelqu'avisé que fût Gaston, il eut l'imprudence de prendre parti pour le comte de Toulouse dans la guerre des Albigeois. Il encourut par là l'excommunication prononcée contre tous les fauteurs de ces hérétiques. Il accompagna, l'an 1211, le comte de Toulouse au siége de Castelnaudari, qu'ils furent obligés de lever. Simon de Montfort confisqua les terres du vicomte de Béarn, comme celles des autres confédérés. Gaston se joignit au roi d'Aragon, qui avait vainement intercédé pour lui auprès du pape, et continua, jusqu'à la mort de ce prince, à faire la guerre au comte de Montfort. L'an 1214, il obtint du pape des lettre d'absolution, datées du 20 janvier, et fut rétabli dans ses biens par le légat Bernard de Morlane. Gaston mourut l'année suivante, sans laisser d'enfants de Pétronille, sa femme, qui se remaria, l'an 1216, à Gui, fils de Simon, comte de Montfort. Quelque tems avant sa mort, il satisfit l'église d'Oléron, pour les dommages qu'il lui avait causés, et obtint de l'évêque Bernard de Morlas son absolution des excommunications qu'il s'était attirées par les dégâts qu'il avait commis sur les terres de cette église. L'acte où ceci est énoncé porte la date de l'an 1215. (*Gall. Chr. no.*, tom. I, *pr.* p. 398, col. 1.) *V.* Pétronille, *comtesse de Bigorre*.

GUILLAUME-RAYMOND.

1215. GUILLAUME-RAYMOND, fils de Guillaume de Moncade et de Marie de Béarn, prétendit, après la mort de Gaston, son frère, devoir lui succéder de plein droit. La cour-majour de Béarn soutenait, au contraire, qu'il devait attendre son élection et son agrément. Cette altercation ne finit qu'en 1220, par un accommodement, au moyen duquel Guillaume-Raymond fut reçu, *juré* et accepté pour seigneur. La principale condition de ce traité fut l'établissement de douze jurats perpétuels en la cour-majour de Béarn, pour contre-balancer l'autorité du vicomte. Guillaume-Raymond était d'un caractère violent, et il en avait donné des preuves du vivant de son frère, par l'assassinat qu'il commit, le 16 février 1194, sur la personne de Berenger, archevêque de Taragone, oncle de sa femme. Excommunié pour ce crime par le saint siége, il obtint ensuite son absolution, en se soumettant à la pénitence que le légat du pape lui imposa. Devenu vicomte de Béarn, il eut, avec ses voisins, des guerres dont l'histoire ne nous a pas conservé le détail. Mais les excès qu'il y commit lui causèrent des remords qui l'obligèrent de faire le voyage de Rome, pour consulter le pape Honoré III sur ce qu'il avait à faire pour les expier. Le pape lui imposa pour pénitence d'aller servir pendant cinq ans à la Terre-Sainte, avec un nombre de chevaliers. De retour chez lui, il tomba dans une maladie qui ne lui permit pas d'accomplir sa pénitence. Garcias, archevêque d'Auch, la commua en une aumône considérable envers les Templiers. (*Gall. Chr. no.*, tome I, *col.* 990.) Le vicomte ne releva point de cette maladie, et finit ses jours, le 26 février 1223 (v. st.), à Oléron, laissant de GUILLEMETTE DE CASTELVELL, sa femme, un fils qui suit. (*V.* Sanche, *comte de Roussillon*, pour les demêlés qu'il eut avec Guillaume-Raymond.)

GUILLAUME I.

1223. GUILLAUME, surnommé par lui-même DE MONTRATE, (Chant. le Févre, *Traité des Fiefs*, *pr.*, p. 152,) et par d'autres DE MONT-CATHAN, *de Monte Cathano*, fils et successeur de Guillaume-Raymond, était en Catalogne occupé dans les guerres civiles qui divisaient ce pays et l'Aragon, sur la minorité du roi don Jayme, lorsque son père mourut. Arrivé dans le Béarn, il fit une ligue, le jeudi-saint 1224, avec Thibaut, comte de Champagne, pour assurer à celui-ci le royaume de Navarre, après la mort du roi Sanche VII, son oncle. Au mois d'octobre suivant, étant à Monçon, il entra dans une autre ligue avec l'infant d'Aragon et plusieurs barons, pour contraindre le roi don Jayme à réformer l'état. Ce prince ayant fait tuer, l'année suivante, Pedro Ahonez, l'un des chefs de la ligue, on en vint aux armes. Le vicomte de Béarn se distingua dans cette guerre, qui finit par un accommodement conclu le 23 décembre 1226. Étant retourné, l'an 1228, en Aragon, il fut un de ceux qui persuadèrent au roi de porter la guerre dans l'île de Majorque. Guillaume se distingua entre les chefs de cette expédition; mais il y perdit la vie, l'an 1229, dans un combat contre les Maures. Cette même année, avant son départ, il avait fondé un ordre militaire sur le modèle des Hospitaliers et des Templiers, par le conseil d'Amanieu, archevêque d'Auch, et de ses suffragants, qui en avaient formé le plan, et cela pour réprimer les brigands qui infestaient le pays, en chasser les hérétiques, y rétablir le bon ordre, l'abondance, la paix, la vraie religion, et les y maintenir. La règle de ces chevaliers, nommés *de la Foi et de la Paix*, a été mise au jour par D. Martenne, dans son premier Voyage littéraire,

part. 2, p. 23. Leur habit était blanc, et sur la poitrine ils portaient une croix rouge en sautoir, formée d'une crosse et d'une épée, pour marquer qu'ils devaient combattre sous l'autorité épiscopale. On ne connait point les exploits de cet ordre, qui ne paraît pas avoir subsisté long-tems. Le vicomte Guillaume avait épousé GERSENDE, veuve ou fille d'Alfonse, comte de Provence, dont il eut Gaston, qui suit, et Constance, mariée à Diaz-Lopez de Haro, seigneur de Biscaye.

GASTON VII.

1229. GASTON VII, fils de Guillaume de Montrate, lui succéda en bas âge sous la régence de Gersende, sa mère. En reconnaissance des services de son père, le roi d'Aragon, après avoir fait la conquête de Majorque, lui donna plusieurs terres dans cette île. Devenu majeur, Gaston embrassa d'abord le parti de la France contre les Anglais; mais en 1242, il se tourna du côté du roi d'Angleterre, moyennant 13 livres sterlings par jour que ce roi lui assura pour sa solde. Il reprit, l'an 1247, les intérêts de la France, et se mit à la tête des Gascons soulevés contre les Anglais. Mais, l'an 1250, il fut pris par Simon de Montfort, comte de Leycester, et amené en Angleterre. Ayant été présenté au roi Henri III, à Clarendon, il obtint grâce par ses soumissions, et fut remis en liberté au moyen de quelques châteaux qu'il fut obligé de livrer pour la rançon, mais qui lui furent rendus à la prière de la reine, dont il se disait parent. De retour en ses états, il continua, selon Mathieu Paris, d'animer les Gascons à secouer le joug des Anglais. L'an 1250, la veille de l'Assomption, il reçut d'Amanieu d'Albret l'hommage pour les terres de Bazas et de Cazeneuve. Pétronille, comtesse de Bigorre, étant morte l'an 1251, il déclara la guerre à Eskivat de Chabannais, pour raison de ce comté qu'il prétendait lui appartenir du chef de Mathe, son épouse, fille de Pétronille, et de Boson de Mastas, son troisième époux. Après diverses hostilités, les parties s'en remirent à la décision de Roger IV, comte de Foix, gendre de Gaston et beau-frère d'Eskivat. Par la sentence arbitrale du comte, rendue en septembre 1256, une portion du Bigorre fut adjugée au vicomte de Béarn, et Eskivat demeura paisible possesseur du reste. Gaston, dont le caractère était ennemi du repos, eut ensuite des démêlés successivement avec le vicomte de Lomagne, le sire de Mortagne en Saintonge, et le comte de Comminges.

L'an 1252, Simon de Montfort, comte de Leycester, ayant fait sa démission du gouvernement de Gascogne entre les mains de Henri III, roi d'Angleterre, ce monarque le donna à son fils Edouard. Gaston, ne redoutant point ce jeune prince, fait soulever les Gascons en faveur d'Alfonse X, roi de Castille, qui formait des prétentions sur ce duché. Alfonse les fondait sur ce que la Gascogne avait été donnée en dot, selon lui, par le roi Henri II, à sa fille Eléonore, en la mariant avec Alfonse III, roi de Castille. Les Bordelais furent les plus échauffés dans cette révolte, parce que le roi d'Angleterre, dit Mathieu Paris, (pag. 577), retenait les vins que leurs marchands menaient à Londres, sans les payer, et leur faisait d'autres avanies. Alfonse envoya des troupes à Gaston pour soutenir les rebelles. Le vicomte ayant mis de son côté de bonnes troupes sur pied, alla faire, au mois de février 1253, le siége de Bayonne, qu'il fut obligé d'abandonner après deux assauts donnés sans succès. Le roi d'Angleterre, qui se disposait alors à passer à la Terre-Sainte, eut recours au pape, et obtint de lui une bulle d'excommunication contre ceux qui traversaient son voyage. Ce fut le doyen de Bordeaux qui fut chargé de la fulminer, et le vicomte de Béarn y était spécialement nommé. Gaston n'en tint compte, persuadé qu'il ne soutenait qu'une cause juste. Le roi d'Angleterre arriva lui-même en Gascogne avec une armée qui fit quelques progrès. Mais bientôt la querelle des deux monarques fut mise en négociation par le canal de leurs ambassadeurs, et se termina pacifiquement la même année par un double mariage de leurs enfants respectifs. (Ferreras, tom. IV, pag. 217, 218.) Auger de Miramont ayant tué, l'an 1273, Gérard de Castelnau par ordre ou à l'instigation du vicomte de Béarn, le sénéchal de Guienne rend consécutivement deux sentences, par lesquelles il enjoint à Raymond de Mirail de saisir tous les biens du vicomte, et tous ceux qu'Auger possédait en Guienne. Gaston appelle de ces deux sentences au roi d'Angleterre, Edouard I. (*Trésor généal.* tom. I, pag. 244.) Ce monarque passe en Guienne peu de tems après pour apaiser les nouveaux troubles que le vicomte y avait excités. Gaston effrayé, vient au-devant de lui pour lui faire ses excuses. Edouard n'était guère disposé à les recevoir, les jugeant fort équivoques. Pour lui en attester la sincérité, Gaston lui remet un acte qu'il venait de faire, le 30 septembre, dans l'église de Saint-Michel du Saut, en présence de Gothard, abbé de Figeac, et d'autres témoins. C'était un engagement qu'il prenait, sous la caution de plusieurs chevaliers, de ne point sortir de la cour du roi d'Angleterre, lorsqu'il y serait venu, sans la permission de ce monarque. (Etiennot, *Fragm. mss. Aquitan.* tom. XI, pag. 18.) Malgré ses protestations, le roi le fait arrêter: on l'oblige à promettre de livrer, pour sa rançon, la ville et le château d'Ortez. Remis en liberté, il appelle à la cour de France des engagements forcés qu'il avait pris. Nouvelles procédures du sénéchal de Gascogne contre lui. Edouard vient l'assiéger dans le château de Sembouez, où il s'était renfermé. Gaston renouvelle son appel, et Edouard prend le parti de se retirer. La cause est poursuivie au parlement de Paris. Le roi Philippe le Hardi ne voulant point qu'elle fût jugée contradictoirement, ménage un accord entre les parties par un compromis fait en sa personne, suivant l'usage du tems. Le vicomte gagne pour le fond; mais il est condamné à faire satisfaction au roi d'Angleterre pour des termes et des procédés injurieux qu'il avait employés à son égard. Ceci est de l'an 1274. Ce fut dans le cours de cette procédure, que le chevalier Gilles de Viteville ayant appris que le vicomte avait jeté son gage de bataille à la cour de France, écrivit au roi d'Angleterre pour le prier de vouloir le prendre pour son champion. *Sire*, dit-il, *si vous prie et requiers que s'il soit ainsi que contre vous s'engage, vous me donniez la bataille, et je fairai à la mie de Dieu et l'honneur de vous et de my, et s'il estoit ainsy que d'aultres chevaliers la vous demandassent, ce ne souffrez...... et sachez Sire, que si vous me donnez la bataille, je la fairai sans simonie, pour la grant amour que j'ay à vous, sans plus, Sire.* (Etiennot, *ibid.*) Gaston étant passé, l'an 1275, en Angleterre, se présente au roi la corde au cou, pour lui demander pardon. Edouard l'envoie prisonnier à Winchester, d'où il revint quelques années après dans sa vicomté. C'est Walsingham et Nicolas Trivet qui assurent ce fait. Mais il est certain, par Guillaume de Nangis, écrivain du tems, que Gaston se trouva au siége de Pampelune, commencé par le comte d'Artois, général de l'armée de France, le 8 septembre 1276, et qu'il y amena des troupes. Il faut donc que son élairgissement ait suivi de près son emprisonnement, s'il a été réel. L'an 1283, après la mort d'Eskivat, comte de Bigorre, Gaston conteste sa succession à Lore, sœur d'Eskivat. (*Voyez* Lore, *comtesse de Bigorre.*) Le roi de Castille étant entré, l'an 1286, dans le Béarn, fut mis en déroute par le vicomte et le comte de Foix, son gendre, près d'Ortez. Gaston, peu de tems après avoir fait son testament, meurt, le 26 avril 1290, à Ortez, où son corps est inhumé chez les Dominicains. Mathieu Paris et Mathieu de Westminster font un portrait fort désavantageux du vicomte Gaston. Il n'avait, suivant eux, aucun sentiment d'humanité, et à peine avait-il la figure humaine. Son corps en effet, s'il faut les en croire, était d'une grosseur si monstrueuse, qu'il aurait pu remplir tout un charriot; difformité qu'ils attribuent aussi à sa mère. Froissart, qui avait vu la statue de Gaston en Béarn, et qui savait l'estime que les Béarnais conservaient pour sa mémoire, le peint sous des couleurs moins défavorables: *Gaston*, dit-il, *moult vaillant homme aux armes.... fut grand de corps et puissant de membres.* Il avait épousé, 1°. MATHE de BIGORRE, fille de Pétronille, comtesse de Bigorre, et

de Boson de Mastas, son troisième époux, morte en 1270 au plutôt, comme on le voit par son testament, qu'elle fit cette année (*Trésor généal.*); 2°. l'an 1273, BÉATRIX, fille de Pierre, comte de Savoie, et veuve de Guigues VII, dauphin de Viennois. Ce dernier mariage fut stérile. Du premier, Gaston eut un fils nommé comme lui, qui précéda sa mère au tombeau. Cette princesse l'avait mené, l'an 1242, avec elle, lorsqu'elle alla voir à Blaye le roi d'Angleterre, Henri III, qui devint éperdument amoureux d'elle, et s'épuisa en fêtes qu'il lui donna, et en présents dont il la combla. (Mathieu Paris, *ad an* 1242.) Gaston laissa du même lit trois filles, Constance, Marguerite et Mathe. La première fut vicomtesse de Marsan, et épousa, 1°. l'infant Alfonse, fils de Jayme I, roi d'Aragon; 2°. l'an 1269, Henri, fils de Richard d'Angleterre, roi des Romains: Marguerite fut mariée à Roger-Bernard, comte de Foix; ce fut la plus avantagée des filles de Gaston : en vertu du testament de son père, elle porta la vicomté de Béarn dans la maison de Foix, qui en a joui jusqu'à son extinction. Mathe, seconde fille de Gaston, épousa Géraud V, comte d'Armagnac; et Guillemine fut alliée à Sanche le Grand, roi de Castille et de Léon. Ce fut Gaston VII qui bâtit le château d'Ortez, où il résidait, et dont Froissart admirait encore de son tems les beaux restes. (Voyez *les comtes de Foix*, et Bernard VI, *comte d'Armagnac.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES SIRES, PUIS DUCS D'ALBRET.

LA sirerie d'Albert tire son nom du bourg d'Albret, de Lebret, ou de Labrit, (*Leporetum*, *Lebretum*), situé dans les landes de Gascogne. Cette seigneurie au commencement était resserrée dans des bornes assez étroites. Elle s'étendit dans la suite, et renferme aujourd'hui, outre la capitale, Nérac, Castel-Jaloux, Mont-Réal, et d'autres lieux moins considérables.

Oihenart fait sortir les sires d'Albret des rois de Navarre, mais il laisse à d'autres le soin de prouver cette descendance. L'auteur d'une généalogie manuscrite des sires d'Albret, composée au quatorzième siècle, tire au contraire leur origine d'un Garcias-Ximenès, comte de Bigorre, dont il place la mort en 758. Garcias-Inigo, fils et successeur de celui-ci, mourut, selon cet écrivain, en 802, laissant deux fils, dont le second, nommé Ximenès-le-Gascon, eut en partage la terre d'Albret. Les services militaires que ce dernier rendit aux empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire lui valurent un accroissement de domaines. Nugna de Biscaye, sa femme, lui donna un fils, nommé Inigo, qui lui succéda l'an 830, et deux filles Ximène et Euclone. Inigo fut héritier de la valeur de son père. Il eut part aux expéditions militaires d'un roi de Navarre, son parent, que notre auteur nomme Inigo Arista, et dont aucun historien de ce royaume ne fait mention. Sa mort arriva l'an 868, des suites d'une chute de cheval. Garcias-Ramire, son fils et son successeur, qu'il eut d'Ermessinde de Gascogne, sa femme, fut *moult preux et hardi chevalier, et mena aux Sarrazins dure et forte guerre.* Il porta aussi du secours à Robert le Fort, duc de France, contre les Normands, et mourut en 888, laissant d'Alausie d'Aquitaine, sa femme, un fils nommé Veremond. Les Gascons trouvèrent dans Veremond un vaillant défenseur contre les entreprises du roi de Navarre, qui voulait se les assujettir. Il périt le 13 novembre de l'an 900, dans une des batailles qu'ils livrèrent à ce prince, que notre généalogiste nomme Sanche-Abarca. Mais il se méprend au moins sur le nom. Sanche-Abarca ne monta sur le trône de Navarre, qu'en 970. Elvire de Léon, femme de Veremond, le fit père de trois fils, Azenaire, Sanche, et Fortun, et d'une fille nommée Thérèse. Azenaire mourut l'an 955, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, laissant de Blanche de Carcassonne, un fils nommé Fortun par les Gascons, et Ordogno par les Espagnols. Fortun eut d'Almutie de Comminges deux fils, Bérard et Amanieu, avec une fille nommée Blanche, et finit ses jours en 985. Bérard qui lui succéda, fut père de quatre enfants, Guitard, Arnaud, Amanieu et Marie, qui épousa, dit notre auteur, Gonzalès, comte d'Urgel. Mais on ne rencontre point ce nom dans les listes avérées des souverains de ce pays. Théoda, fille prétendue de Borel, comte de Barcelonne, que l'on donne pour femme à Bérard, nous paraît également suspecte. Poursuivons. Bérard, étant mort l'an 995, fut remplacé par Guitard, son fils, qui mourut l'an 1003, sans laisser de postérité. Arnaud, son frère, qui lui succéda, termina de même ses jours sans lignée, le 12 mai de l'an 1055. Amanieu, son autre frère qui recueillit sa succession, se trouve nommé dans un titre de l'abbaye de Condom, de l'an 1050. C'est par lui que commence la liste véritable des sires d'Albret. Ainsi, nous le nommerons.

AMANIEU Ier.

On n'a aucun détail de ses actions. Notre généalogiste dit qu'il mourut l'an 1060, des suites d'une chute de cheval, et lui donne pour femme XIMENE DE NAVARRE, dont il eut deux fils, Amanieu, qui suit, et Bérard.

AMANIEU II.

AMANIEU II, sire d'Albret, suivit, l'an 1096, Godefroi de Bouillon, son parent, à la Terre-Sainte, et fut le premier, suivant la généalogie manuscrite citée, qui entra dans Jérusalem après ce prince. Il mourut l'an 1100, laissant d'ARSINDE DE NARBONNE, sa femme, un fils, qui suit.

AMANIEU III.

AMANIEU III, vivait en 1130, suivant un titre de l'abbaye de

Condom, qui le qualifie sire d'Albret. Il mourut l'an.... et laissa un fils, qui suit.

BERNARD Ier.

Bernard Ier., qualifié sire d'Albret dans un titre de l'abbaye de Souche en Bordelais, vivait en 1140. Il paraît être père d'Amanieu et de Roger, appelé frère d'Amanieu dans une charte d'Odon, vicomte de Lomagne, donnée en 1160, et de Rose ou Rogie d'Albret, rapportée au degré suivant.

AMANIEU IV.

Amanieu IV, sire d'Albret, est nommé parmi les témoins d'une charte donnée, l'an 1174, par Richard, duc de Guienne, et depuis roi d'Angleterre, en faveur de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. Suivant une charte de l'an 1195, il avait payé tous les droits dotaux et légitimaires de Rose ou Rogie d'Albret, sa sœur, femme d'Arnaud, seigneur de Batz, tige de la maison de Batz encore existante, et frère d'Odon II du nom, vicomte de Lomagne. Il fit son testament le 2 août 1209. D'Adelmodis, son épouse, fille de Guillaume IV, comte d'Angoulême, il eut Amanieu, qui suit, et deux filles, Pincelle, mariée à Roger, vicomte de Fezenzaguet, et Mathe, femme de Raymond-Bernard, vicomte de Tartas.

AMANIEU V.

Amanieu V, fils et successesseur d'Amanieu IV, avait été élevé à la cour de don Jayme, roi d'Aragon, sous lequel il fit ses premières armes. L'an 1250, il fut investi des châteaux de Bazas et de Casenove par Gaston VII, vicomte de Béarn. Ayant eu le malheur de blesser à mort dans un tournoi le sire de Montberon, il en conserva un chagrin qui ne le quitta qu'à la mort. Un autre événement qui empoisonna le cours de sa vie, ce fut la fin tragique de Guillaume de la Serre, qui avait été son gouverneur. Guillaume ayant tué par aventure à la chasse un chevalier anglais qui était chambrier du roi d'Angleterre, ce prince en fut si irrité, que l'ayant fait arrêter, il lui fit trancher la tête. Amanieu fut inconsolable de cette perte, à laquelle se joignirent, quelque tems après, celle d'Assalide, son épouse, fille de Didaque, vicomte de Tartas, et celle de son fils aîné. S'étant rendu auprès de don Jayme, ce monarque lui fit épouser Isabelle, sa proche parente. Amanieu servit avec gloire dans les guerres du roi d'Aragon contre les Maures. On ignore l'année précise de sa mort : mais il ne vivait plus en 1255. De son premier mariage il laissa deux fils, Amanieu qui suit, et Bernard.

AMANIEU VI.

1255 au plus tard, Amanieu VI remit au prince Edouard, fils aîné de Henri III, roi d'Angleterre, tout le droit qu'il avait au château et à la châtellenie de Milhau. Il vivait encore le 25 juin 1270, date de son deuxième testament ; car il en avait fait un premier le 6 juillet 1262. (*Trésor gén.*) Mathe de Bordeaux, sa femme, qui lui survécut jusqu'en 1281, le fit père de Bernard-Ezi, d'Amanieu, d'Arnaud-Amanieu, et de deux filles, dont l'aînée, Assalide, épousa Centule III, comte d'Astarac.

BERNARD-EZI Ier.

1270 au plutôt, Bernard-Ezi Ier., dit aussi Bernadets d'Albret, fils et successesseur d'Amanieu VI, mourut vers le commencement de l'an 1281, laissant de Jeanne, son épouse, fille de Hugues XII, sire de Lusignan et comte de la Marche, deux filles, Mathe, qu'il institua son héritière par son testament fait le lundi avant Noël 1280 ; et Isabelle, première femme de Bernard VI, comte d'Armagnac.

MATHE.

1281. Mathe, fille de Bernard-Ezi, lui succéda sous le bail d'Amanieu, son oncle. Elle mourut vers l'an 1295, sans postérité. On ignore même si elle fut mariée.

ISABELLE.

Isabelle, femme de Bernard VI, comte d'Armagnac, succéda, suivant les dernières volontés de son père, à Mathe, sa sœur, et mourut avant l'an 1298.

AMANIEU VII.

Amanieu VII, frère de Bernard-Ezi Ier., se mit en possession de la sirerie d'Albret, après la mort d'Isabelle, sa nièce. Il fit son testament le 11 juillet 1324, qui paraît être l'année de sa mort. De Rose du Bourg, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 25 janvier 1287, il eut cinq fils et six filles. Les plus remarquables de ces enfants, sont Bernard, qui suit ; Guitard, marié, par traité du 7 avril 1321, à Mascarose, sœur de Géraud d'Armagnac, vicomte de Fezenzaguet ; Berard, que son père deshérita pour s'être ligué avec ses ennemis ; Mathe, mariée, 1°., l'an 1308, à Arnaud Raymond, vicomte, de Tartas, mort en 1312 ; 2°., à Renaud-Rudel, seigneur de Brageirac ; et Jeanne, femme de Renaud V, sire de Pons, tué à la bataille de Poitiers, en 1356, et duquel descend toute la maison de Pons. La mère de ces enfants vivait encore en 1326.

BERNARD-EZI II.

1324 au plus tard, Bernard-Ezi II, fils et successeur d'Amanieu VII, mourut l'an 1358. *Il était grandement affectionné*, dit M. Galland, (mss. du roi, n°. 387,) *au service du roi d'Angleterre, lui rendit aveu de ses terres, tint de lui en don deux mille livres sterlings de rente annuelle et perpétuelle, qu'il devait faire asseoir sur les péages et coustumes du pont de Londres. Depuis il quitta le service de l'Anglais, et fut reconnu tellement affectionné et fidèle à l'état, qu'en l'année 1332, le roi Philippe de Valois ayant résolu de faire le voyage d'outre-mer, désira que Bernard de le Bret fît serment de fidélité à Jéhan de France, son fils ; ce qu'il jura en la Sainte-Chapelle de Paris, sur les reliques, et promit, au cas que Philippe de Valois décédast en ce voyage, tenir ledit Jéhan, son fils aîné, pour roi, et lui obéir comme à son seigneur. Par le décès de Mathe, sa sœur*, ajoute le même auteur, *à laquelle il succéda* (l'an 1338), *il fut fait seigneur du vicomté de Tartas, lequel, par ce moyen, est entré dans la maison d'Albret.* A ce récit de M. Galland, nous ajouterons que le sire d'Albret avait quitté le service de l'Angleterre dès l'an 1330 au plus tard. La preuve que nous en avons se tire des lettres du roi Philippe de Valois, datées de Vincennes, le 8 février 1330 (v. st.), par lesquelles ce prince confirme celles où Jean, roi de Bohême, en qualité de son lieutenant-général en Gascogne, avait *permis, naguère, au sire d'Albret et à ses barons de se faire la guerre, suivant leurs anciens usages, après s'être défiés, et de continuer celles qui étaient commencées sans défi, sauf le service du roi.* Nous avons sous les yeux une copie de ces lettres, dont l'original est aux archives de Pau. Bernard-Ezi, dans la suite, eut quelques mécontentements de la France, qui le firent rentrer dans le parti des Anglais. Mais il s'en trouva mal. L'an 1339, *Boure et Blevies* (Blaye), *en Gascogne*, dit le Miroir historial, *furent prinses par les François, et y fut prins le seigneur de Caumont et le seigneur de Labret.* On ne sait pas précisément quelle fut la durée de la captivité du second. Mais on ne voit pas qu'il ait depuis figuré dans les événements de son tems. Bernard-Ezi avait épousé, 1°., l'an 1318, Isabelle, fille d'Arnaud, seigneur de Gironde ; 2°., l'an 1321, Mathe, fille de Bernard VI, comte d'Armagnac, dont il eut treize enfants. Les principaux, sont Ar-

naud-Amanieu, qui suit; Berard, qui se distingua par sa valeur, sous les règnes de Charles V et Charles VI; Rose, mariée en 1350, à Jean de Grailli, III[e]. du nom, captal de Buch. Mathe vivait encore l'an 1370, comme on le voit par un accord qu'elle fit, le 4 septembre de cette année, avec Jourdain de l'Ile, sur la succession de Bertrand de l'Ile. (*Trésor généal.* tom. I, pag. 247.)

ARNAUD-AMANIEU.

Arnaud-Amanieu, fils aîné de Bernard-Ezi, lui succéda. Il embrassa le parti de la France contre l'Angleterre, dont le roi Edouard III, pour le punir, fit saisir ses terres. Philippe de Valois l'indemnisa de cette perte, par une pension de 1750 livres, à quoi montait le revenu de ses terres saisies. Il s'accorda depuis avec le roi d'Angleterre, qui lui rendit la jouissance de ses domaines. L'an 1362, le sire d'Albret fut fait prisonnier par le comte de Foix, en combattant pour le comte d'Armagnac, à la bataille de Launac, donnée le 5 décembre. Le 30 juin de l'année suivante, Arnaud-Amanieu fit hommage des châteaux de Bazas et de Casenove au comte de Foix. Charles le Mauvais, roi de Navarre, par lettres du 28 février 1364 (v. st.), lui donna la charge de capitaine-général pour faire la guerre en Languedoc, en Bourgogne et dans toute la France. L'année suivante, le 27 février, il fit hommage à ce même monarque, pour les terres de Mixe et d'Ostobares, en Basse-Navarre. (*Trésor. généal*, tom. I, pag. 76.)

L'an 1366, le prince de Galles, duc de Guienne, voulant lever une armée, pour rétablir Pierre le Cruel sur le trône de Castille, mande ses principaux vassaux, et demande au sire d'Albret, quel nombre de combattants il peut fournir. *Sire*, répond d'Albret, *si je voulois prier tous feaulx, j'aurois bien mille lances, et toute ma terre gardée.* (Mille lances formaient un corps de cinq à six mille hommes.) Le prince alors regardant Felton, l'un de ses généraux, lui dit en Anglais: *Par ma foi, on doit bien aimer une terre où l'on a un tel baron, qui peut bien servir son seigneur avec mille lances.* Se retournant ensuite vers Arnaud-Amanieu: *Sire d'Albret*, lui dit-il, *je les retiens tous.* Mais ensuite ayant fait réflexion sur le danger qu'il y aurait d'avoir dans son armée un corps aussi nombreux de troupes, dépendant d'un seigneur qu'on savait affectionné à la France, il lui manda de n'amener que deux cents lances, et de congédier le reste. D'Albret, piqué de ce contre-ordre, s'en plaignit avec hauteur. Le prince répondit aigrement, et eut tout sujet de s'en repentir. (Froissart.) L'an 1368, s'étant joint au comte d'Armagnac et à d'autres seigneurs, Arnaud-Amanieu appelle avec eux au parlement de Paris, des vexations que le prince de Galles exerçait en Guienne. Une nouvelle saisie de ses terres, ordonnée par le prince, suivit de près cette levée de boucliers. Le roi de France dédommagea encore cette fois le sire d'Albret, en lui donnant quatre mille livres de rente viagère sur son trésor: il n'obligea pas un ingrat. Le sire d'Albret et les deux comtes de Foix et d'Armagnac, travaillèrent efficacement à faire rentrer la Guienne sous la domination de la France. Le roi Charles V fit épouser au sire d'Albret, l'an 1368, **Marguerite de Bourbon**, sœur de la reine; et en considération de cette alliance, il convertit la pension viagère de quatre mille livres, qu'il lui avait accordée, en rente perpétuelle, pour Arnaud-Amanieu et ses hoirs, à la charge qu'ils demeureraient hommes-liges du roi. Le sire de Poyanne, seigneur gascon, attaché au service de l'Angleterre, ayant été pris, l'an 1372 (v. st.), devant la Rochelle, avec le comte de Pembrock, et mis en prison, le roi Charles V déclara tous ses biens confisqués pour crime de félonie, et les donna au sire d'Albret, par ses lettres du mois de mars de la même année. (*Rec. de Colbert.* vol. 31, fol. 1085.) Le roi Charles VI, voulant se décharger de trois mille livres, sur les quatre mille livres accordées au sire d'Albret, lui donna par lettres du 14 janvier 1382 (n. st.), la jouissance du comté de Dreux; et pour les mille livres restantes, il lui transporta d'autres terres. Arnaud-Amanieu, le 17 mai de la même année, fut honoré de la dignité de grand chambellan, avec six mille livres de pension. Malgré de si belles récompenses dont nos rois payaient le zèle que le sire d'Albret leur témoignait, Froissart nous donne à entendre que ce n'était point sans se faire une sorte de violence qu'il demeurait attaché au service de la France. « J'ouis une fois dire au seigneur d'Albret, dit-il, » étant à Paris, une parole que je notai bien, quoiqu'il » semblât la dire pour plaisanter. Un chevalier de Bretagne » lui ayant demandé des nouvelles de son pays, et s'il persisterait long-tems dans le service de la France, il lui » répondit qu'il le pensait ainsi, et qu'il s'y trouvait assez » bien. Cependant ajouta-t-il, j'avais plus d'argent et mes gens » aussi, quand je faisais la guerre pour le roi d'Angleterre, » que je n'en ai maintenant; car, quand nous chevauchions à » l'aventure, nous trouvions toujours quelques riches marchands de Toulouse, de Condom, de la Réole ou Bergerac; » il se passait peu de jours que nous ne fissions quelque bonne » prise, et maintenant, tout nous est mort. Alors, le breton se » prit à rire, et lui dit: c'est donc la vie des Gascons. Pour » moi qui entendit cette parole, je vis que le sire d'Albret » commençait à se repentir d'être français; et peu après » on apprit que le sire de Muciden, le seigneur de Rosen, » le sire de Duras et le sire de Langoiran, quoique comblés de bienfaits du roi, dont ils avaient imploré le » secours, étaient rentrés au service des Anglais. Telle est la » nation des Gascons. Ils ne sont point stables. Mais encore » aimeraient-ils plus les Anglais que les Français; car leur » guerre est plus belle sur les Français que sur les Anglais. » Quoi qu'il en soit de ce récit de Froissart, il est certain que conduite d'Arnaud-Amanieu, depuis qu'il se fut donné à la France, jamais ne se démentit. Le 27 novembre 1382, il combattit à la bataille de Rossebecque, et contribua beaucoup au succès de cette journée. Il accompagna, l'an 1390, le duc de Bourbon dans son expédition d'Afrique. Il mourut en 1401, laissant de son mariage Charles, qui suit; Louis qui transporta, par acte du 12 décembre 1406, à Charles, son frère, des terres à lui laissées par son père, en échange desquelles il reçut le comté de l'Ile-Jourdain; et Marguerite, qui épousa Gaston de Foix, captal de Buch.

CHARLES I[er].

1401. **Charles I[er].**, fils d'Arnaud-Amanieu, et cousin-germain, par Marguerite de Bourbon, sa mère, du roi Charles VI, succéda à son père dans la sirerie d'Albret, la vicomté de Tartas et la charge de grand-chambellan, mais non dans le comté de Dreux. Le roi, suivant la faculté qu'il s'était réservée, en accordant à Arnaud-Amanieu la jouissance de ce comté, le retira après la mort de celui-ci, et en jouit jusqu'en juillet 1407, qu'il le délaissa à Louis, son frère, duc d'Orléans, pour faire partie de son apanage. Louis, ayant été tué le 23 novembre suivant, le roi transporta par lettres du mois de décembre ce même comté à Charles d'Albret, en l'acquit de trois mille livres, dont on a parlé ci-dessus. Ce monarque y ajouta le comté de Lucques en Lombardie, pour lui tenir lieu d'une autre rente de mille livres. Mais le sire d'Albret, n'ayant pu entrer en jouissance de ce comté, renonça au don qui lui en avait été fait, demandant à sa majesté qu'elle lui assignât sa rente de mille livres sur un fonds dont il pût jouir librement. C'est ce que le roi déclare par ses lettres adressées à la chambre des comptes de Paris, en date du 26 avril 1411. Charles était alors connétable depuis le 7 février 1402 (v. st.), charge qu'il avait d'abord refusée, non sans raison, persuadé, comme il était vrai, qu'il n'avait ni l'expérience, ni la capacité nécessaires pour la bien remplir. Il ne laissa pas néanmoins de remporter en Guienne, dans les années 1406 et 1407, plusieurs avan-

tages sur les Anglais, avec l'aide du comte d'Armagnac. L'an 1411, la faction des Bourguignons, à laquelle il n'était pas agréable, le dépouilla de sa charge; mais elle lui fut rendue après la disgrâce du comte de Saint-Pol, par lettres-patentes du 13 juillet 1413. (*Voy.* Valeran, *comte de Saint-Pol.*) Charles fut nommé, la même année, capitaine des château et ville de Melun. Deux ans après, il fut tué, le 25 octobre, à la bataille d'Azincourt, où il commandait l'avant-garde de l'armée française. Les historiens rejettent sur lui tout le malheur de cette funeste journée, où nous étions six fois plus forts en nombre que les Anglais. Il avait, en effet, si mal choisi la position de son camp, et fait ses autres dispositions avec si peu d'intelligence, qu'un anglais, envoyé par Henri V, pour reconnaître notre armée, dit à son maître, en lui faisant son rapport : *Il y en a assez pour être tués, assez pour être faits prisonniers, et assez pour prendre la fuite.* C'est à tort néanmoins, qu'on le met à la tête de ceux qui occasionnèrent ce revers, en rejetant les offres que le roi d'Angleterre avait faites de rendre à la France tout ce qu'il lui avait pris, pour obtenir la liberté de se retirer à Calais. Il est certain au contraire, suivant Monstrelet, qu'il fut du petit nombre des seigneurs qui étaient d'avis d'accepter ces offres. Du reste ce général n'était ni craint ni aimé, il n'était pas fait pour l'être. De MARIE, dame de Sulli et de Craon, princesse de Bois-Belle, aujourd'hui Henrichemont, et veuve de Gui de la Tremoille, qu'il avait épousée le 27 janvier 1400, (v. st.) et à laquelle il survécut un an ou deux au plus, il eut Charles, qui suit; Guillaume, seigneur d'Orval, etc.; Jeanne, deuxième femme de Jean, comte de Foix, et deux autres enfants.

CHARLES II.

1415. CHARLES II, fils de Charles Ier., né vers la fin de l'an 1401, lui succéda dans la sirerie d'Albret, la vicomté de Tartas et le comté de Dreux. Ce dernier domaine lui fut enlevé, l'an 1418, par le roi d'Angleterre, qui le garda jusqu'en 1438, que les Français le reconquirent. Le roi de France ne le rendit pas d'abord au sire d'Albret; mais il en commit la garde à Guillaume Brouillard; enfin, l'an 1444, ce monarque rétablit Charles dans le comté de Dreux, par ses lettres-patentes du 16 novembre. Mais il lui avait déjà donné, l'an 1425 (v. st.), par lettres du mois de février, le comté de Gaure, avec la ville de Florence. L'an 1428, Charles s'étant jeté dans Orléans, assiégé par les Anglais, la défendit avec beaucoup de valeur. L'an 1442, il reprit sur les Anglais, avec deux de ses enfants, la ville d'Aire, et la remit sous l'obéissance du roi. L'an 1456, il fit, de concert avec ses fils, le 19 novembre, une loi domestique, par laquelle les filles sont exclues de la succession à la seigneurie d'Albret, tant qu'il y aura des mâles de cette maison. (*Galland.*) L'an 1463, Charles vole, avec le comte de Foix, au secours de la reine d'Aragon, assiégée dans Gironne par ses sujets révoltés. Il mourut, l'an 1471, âgé de 70 ans, après avoir rendu des services importants à la France, sous les règnes de Charles VI, Charles VII et Louis XI. D'ANNE, fille de Bernard VII, comte d'Armagnac, qu'il avait épousée en 1417, il eut Jean, vicomte de Tartas, mort le 3 janvier 1468 (n. st.); Louis, évêque d'Aire et cardinal, mort à Rome, le 4 septembre 1465; Arnaud-Amanieu, chef de la branche des seigneurs d'Orval, mort en 1473; Charles, seigneur de Sainte-Bazeille, décapité le 7 avril 1473, à Poitiers, pour avoir trahi Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et l'avoir livré entre les mains du comte d'Armagnac; Gilles seigneurs de Castelmoron, mort sans enfants, l'an 1479; Marie, alliée, le 11 juin 1456, à Charles I, comte de Nevers; et Jeanne, femme d'Artur III, comte de Bretagne.

ALAIN LE GRAND.

1471. ALAIN, surnommé le GRAND, à cause de ses richesses, petit-fils de Charles II, et fils de Jean d'Albret, vicomte de Tartas, et de Catherine de Rohan, succéda à son aïeul dans la sirerie d'Albret, il se rendit maître aussi du comté de Dreux, que son aïeul avait donné à Arnaud-Amanieu; ce qui occasionna un procès entre Alain et Isabeau, veuve d'Arnaud-Amanieu. Alain resta en possession de ce comté jusqu'en 1516, que Jean d'Albret, sire d'Orval, fils d'Arnaud-Amanieu, y rentra. (Galland.) L'an 1473, Alain obtint la confiscation des biens de Charles de Sainte Bazeille, son oncle. Il entra, l'an 1486, dans la ligue des princes contre la cour. Mais le roi Charles VIII, étant venu en Guienne avec une armée, il prit le parti de la soumission, et donna même des troupes pour aider le monarque à réduire les confédérés. Mais il n'était lui-même soumis qu'en apparence, et ne cessait d'entretenir des liaisons avec la Bretagne, promettant d'y conduire une armée de Gascons et de Navarrois, à condition qu'on lui donnerait en mariage la princesse Anne, héritière de ce duché. Il était veuf alors, depuis 1484 ou environ, de FRANÇOISE, fille de Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, qu'il avait épousée en 1470; et en vertu de ce mariage, il prétendait faire valoir les droits de ses enfants sur le duché de Bretagne, à l'extinction de la race masculine du duc François II. Son mariage, projeté avec Anne de Bretagne, s'il eût réussi, aurait confondu les intérêts. Il était d'ailleurs puissamment soutenu par la comtesse douairière de Laval, sa sœur utérine, et le fameux Lescun, comte de Comminges. Le duc de Bretagne, pressé par l'armée de France et par les barons révoltés, accepta ses offres aux conditions prescrites, et signa un engagement solennel, qui fut déposé entre les mains de la comtesse de Laval. En conséquence de ce traité, le sire d'Albret leva promptement des troupes, pour aller s'opposer aux progrès que faisaient les Français en Bretagne. Ils assiégeaient Nantes et en pressaient vivement la prise, lorsqu'il débarqua à portée de cette ville. Son arrivée les obligea de lever le siége. Ce succès l'enhardit à demander au duc l'exécution de sa promesse. Mais la jeune princesse témoignant une répugnance invincible pour épouser un homme de quarante-cinq ans, d'une figure désagréable et d'une humeur farouche, on crut devoir temporiser. Maximilien, roi des Romains, faisait en même tems solliciter la main de cette riche héritière, afin de pouvoir serrer la France de deux côtés, par la Bretagne et par les Pays Bas, dont il était maître. Le duc d'Orléans, ennemi de d'Albret, se rangea du côté de Maximilien; ce qui mit le second en fureur contre le premier. On prétend même, et le duc d'Orléans l'en accusa, qu'il envoya des assassins dans sa tente pour l'égorger. Mais la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, donnée le 28 juillet 1488, où le duc d'Orléans fut fait prisonnier, mit fin à cette querelle. Le sire d'Albret n'en fut pas plus avancé. Les poursuites de Maximilien prévalurent enfin sur les siennes, et, l'an 1489, ce prince épousa secrètement la princesse Anne, par procureur. Instruit de ce mariage, Alain, pour se venger, livra la ville de Nantes au roi de France. Les autres traits de sa vie méritent peu d'être recueillis. Il mourut dans le mois d'octobre 1522, au château de Castel-Jaloux, après avoir eu de son mariage: Jean, roi de Navarre, comte de Foix, de Gaure et de Périgord, vicomte de Limoges et de Tartas, mort le 17 juin 1516; Amanieu, cardinal, mort le 2 septembre 1520; Pierre, comte de Périgord; Gabriel, seigneur de l'Esparre, et quatre filles. Le père Anselme cite de lui deux actes où il se qualifie, *seigneur de Lebret, comte de Dreux, de Gaure, de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges et de Tartas, captal de Buch, et seigneur d'Avesnes.*

HENRI I, DUC D'ALBRET.

1522. HENRI I, roi de Navarre, comte de Foix, prince de Béarn, fils de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, succéda, l'an 1522, à son aïeul, Alain le Grand, dans la sirerie d'Albret.

L'an 1550, le roi de France, Henri II, par lettres, du 29 avril, érigea cette seigneurie en duché. Henri d'Albret ne jouit que cinq ans de cet honneur, étant mort le 25 mai 1555. Il laissa de MARGUERITE D'ORLÉANS, sa femme, Jeanne qui porta le duché d'Albret, avec le royaume de Navarre et les autres domaines de sa maison, dans celle de Bourbon, en vertu de son mariage, célébré le 20 octobre 1548, avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. De son époux, décédé à Andeli, le 17 novembre 1562, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Rouen, Jeanne eut trois fils : Henri, duc de Beaumont au Maine, né le 21 septembre 1551, et mort à la Flèche, le 20 août 1553; Henri, qui suit; Charles, comte de Marle, né au château de Gaillon, le 19 février 1554, et mort enfant par l'imprudence de sa nourrice, qui le laissa tomber d'une fenêtre; et une fille, Catherine, née à Paris, le 7 fevrier 1558, mariée, le 10 janvier 1590, à Henri de Lorraine, duc de Bar, et morte à Nanci, sans lignée, le 13 février 1604. Jeanne d'Albret, mère de ces enfants, mourut à Paris, le 9 juin 1572. (Voy. *les ducs de Vendôme.*)

HENRI II.

1572. HENRI, successeur d'Antoine de Bourbon, son père, au duché de Vendôme, le devint de Jeanne d'Albret, sa mère, au royaume de Navarre et au duché d'Albret, en 1572. Le trône de France lui fut ouvert, comme au plus proche héritier, après la mort tragique du roi Henri III, arrivée le 1er. août 1589. Mais la profession qu'il faisait du Calvinisme, où sa mère l'avait élevé, souleva contre lui la plus grande partie de ce royaume, infectée du poison de la ligue. Henri fut obligé de conquérir son héritage les armes à la main. Sa conversion acheva ce que ses victoires avaient commencé. Devenu catholique, il fit revenir à lui tous les esprits, et régna sans opposition sur toute la France, dont il fut un des meilleurs souverains. Possesseur de cette couronne, il refusa d'y réunir les domaines qu'il possédait avant d'y parvenir, et donna en conséquence, le 15 avril 1590, des lettres-patentes, pour établir cette désunion. Tous les parlements les enregistrèrent à l'exception de celui de Paris, que trois lettres de jussion ne purent déterminer à les vérifier. La Guesle, procureur-général, se distingua dans cette occasion par ses lumières et sa fermeté. L'affaire ayant été mise en délibération, ce magistrat portant la parole, conclut en ces termes : *J'empêche pour le roi l'entérinement des lettres du 15 avril 1590, et lettres de jussion subséquentes.* Conformément à ces conclusions, arrêt du 29 avril 1591, par lequel, ouï le procureur-général du roi, en sa remontrance, la cour déclare ne pouvoir procéder à la vérification desdites lettres. Cette courageuse résistance fut approuvée du roi, l'an 1607, par l'édit du mois de juillet. Sa majesté y déclare qu'elle révoque les lettres-patentes en tant que besoin serait, et confirme l'arrêt de la cour, du 29 avril 1591. (Expilli.)

L'an 1652, le roi Louis XIV donna le duché d'Albret, avec ses dépendances, au duc de Bouillon, en échange des principautés de Sedan et de Raucourt; mais à la charge que le duc d'Albert n'aurait rang et séance que du 20 février 1652.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTÉS DE COMMINGES.

Le pays de Comminges était habité, du tems de Jules César, par les *Convenæ*, ramas de brigands que Pompée obligea de descendre des Pyrénées, d'où ils infestaient les provinces voisines d'Espagne, dans l'Aquitaine, et d'y fixer leur demeure. La ville qu'ils y fondèrent sur la Garonne fut d'abord appelée *Lugdunum*, nom commun à toutes les villes bâties sur des hauteurs, à quoi l'on ajouta *Convenarum*, pour la distinguer par le peuple qui l'habitait. C'est aujourd'hui Saint-Bertrand.

Saint-Isidore, dans le IXᵉ. livre de ses origines, confond les *Convenæ* avec les Gascons; sentiment réfuté avec succès par Oihenart et le P. Pagi. Le Commingeois, borné au nord-est par le Languedoc, au sud par l'Aragon et la Catalogne, à l'est par les pays de Foix et de Conserans, à l'ouest par le Nébouzan, le pays des quatre vallées et l'Astarac, s'étend sur dix huit lieues de longueur et quinze de largeur. Ce pays fut compris dans la Gascogne, comme il l'était dans la Novempopulanie lorsque cette province fut érigée en duché. On prétend qu'il eut des comtes particuliers dès le commencement du dixième siècle; et en effet on trouve, avec le titre de comte, *Asnarius* en 900. C'est apparemment ce Loup-Aznaire que Frodoard qualifie comte de Gascogne, et qui fut du nombre des seigneurs d'Aquitaine et de Gothie qui vinrent faire hommage au roi Raoul, l'an 932, lorsque ce prince eut passé la Loire pour faire reconnaître son autorité dans cette partie de la France où jusqu'alors elle était méconnue. Le même auteur, dit qu'Aznaire, dans cette rencontre, montait un cheval qui avait plus de cent ans, et néanmois était encore vigoureux. (*Bouq.* tom. VIII, p. 188.) ARNAUD paraît avec la qualité de comte de Comminges en 944 et 956; vient après lui ROGER Iᵉʳ., qui signa, en 983, la charte de l'union de l'abbaye de Pessan à celle de Simorre (*Gall. chr. no.* tom. I, *pr.* p. 168, col. 1); puis RAYMOND Iᵉʳ., en 997, ensuite AMÉLIUS, BERNARD Iᵉʳ., fils de Raymond, GUILLAUME en 1015 et 1025, ROGER II en 1026 et 1035, ARNAUD II en 1062 et 1070, ROGER III en 1074, BERNARD II, fils de Raymond, en 1075 et 1100; mais il y a lieu de douter si tous ces comtes viennent de la même souche. On a plus de lumière sur la suite.

BERNARD III.

BERNARD III, fils de Roger, était comte de Comminges vers l'an 1120. C'est l'époque à-peu-près, suivant dom de Sainte-Marthe, d'une expédition funeste qu'il fit contre la ville de Conserans dont il prétendait avoir les deux tiers que l'évêque Pierre lui contestait. Ne pouvant réussir dans cette prétention par les voies de droit, il eut recours à la violence. Dans le tems qu'on ne s'y attendait pas, il entra furtivement avec ses gens dans la ville, qu'il livra aux flammes, après en avoir fait prisonniers l'évêque et les habitants, et les avoir fait transporter avec leurs effets au village de Saint-Gerons, qui lui appartenait. Conserans demeura désert l'espace de sept ans, jusqu'à ce que l'évêque eût accordé, malgré son chapitre, au comte ce qui faisait le sujet de leur querelle. Bernard jouit tranquillement de son usurpation pendant environ vingt ans. Mais, ayant été mortellement blessé, l'an 1150, dans un combat donné près de Saint-Gaudens, il sentit des remords qui le déterminèrent à restituer à l'évêque ce qu'il avait envahi sur lui, et à réparer les dommages qu'il avait causés à la ville et aux habitants de Conserans. (*Gall. Chr. No.* tom. I, p. 185, col. 2.) Il fut inhumé à l'abbaye de Bonnefons, et on le croit fondateur de celle de Feuillans, ce qui est fort douteux. DIAZ DE MURET, sa femme, dame de Muret et de Samaran, dans le Toulousain, lui donna Dodon, qui suit; Bernarde, mariée à Roger Iᵉʳ., comte de Carcassonne, et d'autres enfants.

DODON.

1150. DODON, fils et successeur de Bernard III, après avoir gouverné le comté de Comminges l'espace de trente et un ans, se fit religieux cistercien à Feuillans en 1181. De N. de TOULOUSE, sœur et non fille de Raymond V, comte de Toulouse, nommée LAURENCE par le P. Anselme, il laissa Bernard, qui suit; Roger, comte de Pailhas, duquel on fait descendre les vicomtes de Conserans, et Arnaud, seigneur de Dalmazan, pays qui anciennement faisait partie du comté de Foix, et qui était entré dans la maison de Comminges par quelque alliance avec celle de Foix. (*Vaissète*, tom. III, p. 74.)

BERNARD IV.

1181. BERNARD IV, fils et successeur de Dodon, débuta par faire revivre les prétentions de Bernard III, son aïeul, sur la ville de Conserans. Il employa pour les faire valoir les mêmes moyens dont celui-ci avait usé, c'est-à-dire la violence. Ayant soudoyé des bandes de routiers, il entra dans la ville d'où il chassa l'évêque Auger et les chanoines; après quoi il alla piller leurs châteaux et les autres fonds qui leur appartenaient. Deux successeurs d'Auger, mort en 1190, Arnaud et Laurent, éprouvèrent, l'un après l'autre, les mêmes vexations de la part de Bernard. Nous voyons qu'en 1195 Laurent engagea son château de Tortose au chevalier de Tersne pour défendre son église contre le comte de Comminges. Celui-ci néanmoins continua de jouir de son usurpation jusqu'aux conquêtes des croisés dans le pays. Alors, intimidé par Simon de Montfort, leur chef, il consentit à s'en rapporter au jugement des évêques de Tarbes et de Comminges, délégués pour terminer ses différents avec l'évêque de Conserans. Les commissaires, par leur sentence rendue le jeudi avant Noël de l'an 1206, donnèrent gain de cause à leur confrère, déclarant que la ville de Conserans lui appartenait sans partage; à quoi le comte Bernard se soumit. (*Gall. Chr. no.* tom. I, *col.* 1129 et *prob.* p. 185, *col.* 2.) Bernard épousa, dans le mois de décembre 1197, MARIE, fille de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, et veuve de Baral, vicomte de Mar-

seille. Ce mariage se fit du vivant de deux femmes, que Bernard avait alors, dont la première était **Béatrix III**, comtesse de Bigorre, qu'il avait répudiée sans aucune forme de procès, après en avoir eu une fille; et la deuxième, **Comtors**, fille d'Arnaud-Guillaume de la Barthe, de laquelle il se fit séparer au mois de novembre 1197, pour cause de parenté. La même année, il eut avec Raymond-Roger, comte de Foix, une guerre qui dura six ans. (Voy. *les comtes de Foix.*) L'an 1211, voyant Raymond VI, comte de Toulouse, son cousin, prêt à se laisser dépouiller par Simon de Montfort, il l'engage à défendre ses états, et lui prête son secours. On le rencontre dans toutes les expéditions de ce prince. L'an 1212, Simon de Montfort entre à main armée dans le Commingeois, prend Saint-Gaudens, et reçoit les soumissions du pays. Bernard est défait, l'an 1213, en combattant pour le comte de Toulouse, à la bataille de Muret, donnée le 12 septembre, contre les croisés. L'an 1214, Bernard et le comte de Toulouse abjurent à Narbonne entre les mains du cardinal Pierre de Bénévent, toute doctrine contraire à celle de l'église romaine. Bernard se rendit l'année suivante avec les comtes de Toulouse et de Foix au concile de Latran : ils y demandèrent la restitution des terres que les croisés leur avaient enlevées; mais ils ne reçurent que des réponses vagues, qui rendirent leur voyage inutile. L'an 1218, Bernard aide le comte de Toulouse à défendre sa capitale, contre Simon de Montfort. Après la mort de ce dernier, arrivée le 25 juin de la même année, Bernard recouvra une partie de ses domaines. L'an 1219, il commanda le corps de bataille de l'armée des Toulousains, à la journée de Basiége, où ceux-ci remportèrent la victoire sur les croisés. Bernard mourut au mois de février 1226 (n. st.), et fut inhumé à Montsavez, ce qui rend fort suspect ce qu'avancent des modernes, qu'il mourut religieux à Bolbonne. De sa première femme, il laissa Pétronille, mariée à Gaston VI, comte de Béarn, puis à Gui, fils de Simon de Monfort; et de la seconde, Bernard, qui suit, et deux autres enfants. De la troisième, qui, s'étant séparée de lui, épousa, l'an 1204, Pierre, roi d'Aragon, il eut, suivant Guillaume de Puylaurent, deux filles, Mathilde et Perrone ou Pétronille, dont l'aînée fut mariée à Sanche de Barca, et la seconde à Centule II, comte d'Astarac.

BERNARD V.

1226. **Bernard V**, fils de Bernard IV, lui succéda, l'an 1226, dans la partie du Commingeois, que les croisés n'avaient pu lui enlever. Au mois d'août de la même année, s'étant rendu au camp d'Avignon, il fit sa paix avec le roi Louis VIII et le légat, après avoir déclaré par écrit qu'il se soumettait entièrement à la volonté du monarque, lui avoir fait hommage-lige de tous les domaines qu'il voudrait bien lui laisser, et avoir promis de l'aider contre tous ses ennemis, nommément contre le comte de Toulouse. L'an 1241, Bernard meurt subitement à Lantar, le 29 novembre, en dînant. De **Cécile**, fille de Raymond-Roger, comte de Foix, son épouse, il laissa Bernard, qui suit, et Arnaud-Roger, qui fut évêque de Toulouse. Cécile lui donna aussi plusieurs filles, entre autres Mascarose, femme de Henri II, comte de Rodez. **Stephanie** de Bigorre, sa seconde femme, le fit père de Pétronille, femme de Sanche-Nugnès, comte de Roussillon et de Cerdagne. (Voy. *les comtes de Bigorre.*)

BERNARD VI.

1241. **Bernard VI**, fils et successeur de Bernard V, fit hommage, le 4 décembre 1241, à Raymond VII, comte de Toulouse, pour le château de Muret, et autres fiefs qu'il possédait au comté de Toulouse. L'année suivante, il fut excommunié, le 21 juillet, avec ce même comte et d'autres seigneurs, comme fauteur des hérétiques (albigeois), par l'archevêque de Narbonne. Après la paix de Lorris, il prêta serment de fidélité, l'an 1243, au roi saint Louis, entre les mains de ses commissaires. L'année suivante, au mois de novembre, il se reconnut vassal du comte de Toulouse, pour ce qu'il possédait aux diocèses de Conserans et de Comminges, quoique de tems immémorial, est-il dit dans l'acte, lui et ses prédécesseurs eussent tenu le tout en franc-alleu. L'an 1257, il confia, dans le mois de novembre, à Roger IV, comte de Foix, la garde de la ville de Saint-Gérons et du pays de Nébouzan, jusqu'à ce qu'Arnaud d'Espagne, fils de Roger de Comminges et de Raymonde d'Aspel, son vassal, à qui ce pays appartenait, eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Gaston VII, vicomte de Béarn, qui avait des prétentions sur le même pays, au nom de Mathe, sa femme, le lui engagea l'année suivante. (Vaissète, tom. III, pag. 503.) L'an 1294 (v. st.) se voyant cassé de vieillesse et hors d'état de gouverner son comté, il en fit don entre-vifs à son fils aîné, le dimanche avant l'Annonciation (21 mars.) Il vécut encore près de dix-huit ans depuis cette donation, et mourut à Busette le 15 juillet 1312. Il avait épousé, 1°. **Thérèse**, dont on ignore la maison; 2°. **Laure**, fille de Philippe de Montfort, seigneur de Castres en Languedoc, et comte de Squillace au royaume de Naples. De ce dernier mariage il eut Bernard qui suit; Pierre-Raymond, qui a continué la postérité; Gui, seigneur de Figeac; Jean-Raymond premier archevêque de Toulouse, par bulle du 25 juin 1317, puis cardinal; deux autres fils, et trois filles. Cécile, l'aînée, fut mariée à Jacques Ier. d'Aragon, comte d'Urgel; Eléonore, la seconde, épousa Gaston II, comte de Foix; et Bérengère fut mariée à Géraud d'Aure, vicomte de Larboust, tige de la maison de Gramont.

BERNARD VII.

1295. **Bernard VII**, succéda, l'an 1295, à Bernard VI, son père, en vertu du don qu'il lui avait fait du comté de Comminges. L'an 1309, étant à Paris au mois de mai, il obtient du roi Philippe le Bel des lettres qui lui accordaient la permission de donner en partage à ses fils puînés une partie des fiefs qu'il tenait de sa majesté. (*Rec. de Colb. v.* 6, *fol.* 495.) Il y a d'autres exemples de pareilles concessions accordées par nos rois à leurs vassaux, d'où quelques feudistes infèrent que les possesseurs des fiefs n'en étaient que les usufruitiers, et ne pouvaient en disposer en faveur de leurs puînés, ni d'autres personnes, excepté leurs aînés, sans l'agrément du roi : sentiment contraire à l'opinion générale fondée sur les lois et les usages constants du royaume depuis la patrimonialité des grands fiefs, établie sous Charles le Chauve. L'an 1313, Bernard fut créé chevalier avec Pierre-Raymond, son frère, par le roi Philippe le Bel le jour de la Pentecôte. Il mourut l'an 1335, laissant de **Mathe de l'Ile-Jourdain**, sa troisième femme, un fils posthume, qui lui succéda, et cinq filles, entr'autres Cécile, mariée à Amanien, comte d'Astarac, La quatrième, nommée Jeanne, fut alliée à Pierre-Raymond II, son cousin. Le comte Bernard VII, avait épousé en premières noces **Capsuelle**, sœur de Bernard VI, comte d'Armagnac, et en secondes, **Marguerite**, fille et héritière de Raymond VII, vicomte de Turenne, dont il eut Marguerite, fiancée à Renaud, sire de Pons, morte avant le mariage. (Voyez *les vicomtes de Turenne.*)

JEAN.

1335. **Jean**, fils posthume de Bernard VII, lui succéda au comté de Comminges et à la vicomté de Turenne, sous la tutelle de Mathe, sa mère. Il mourut en 1339.

PIERRE-RAYMOND Ier.

1339. **Pierre-Raymond Ier.**, fils du comte Bernard VI, s'empara du comté de Comminges après la mort du comte Jean, son neveu, au préjudice de ses nièces, prétendant que c'était un fief masculin, dont les filles étaient excluses; ce qui occasiona

X V. note p 134

dans cette famille une guerre funeste. Le roi Philippe de Valois, comme souverain, obligea Pierre-Raymond et Jeanne, sa nièce, à se soumettre à son jugement, et cependant mit le comté de Comminges sous sa main. Pierre-Raymond finit ses jours, après une longue maladie, le dimanche après la Quasimodo de l'an 1341, ou 1342, laissant de FRANÇOISE DE FEZENZAC, sa femme, un fils qui suit, avec deux filles, Eléonore, femme, 1°. du vicomte de Pailhas, 2°. du chevalier Gailhard de la Mothe; et Jeanne, mariée à Géraud II, vicomte de Fezenzaguet. Il eut de plus deux bâtards, Pierre-Raymond et Gui. (Voy. *les vicomtes de Turenne.*)

PIERRE-RAYMOND II.

1341 ou 1342. PIERRE-RAYMOND II, fils de Pierre-Raymond Ier., lui succéda, malgré les oppositions de Jeanne, sa cousine, fille de Bernard VII. Cette contestation fut agitée, les armes à la main, avec la dernière fureur, entre Pierre-Raymond et Gui, son fils, d'une part, et les seigneurs de la maison de l'Ile-Jourdain de l'autre, prenant le fait et cause de Jeanne, leur parente. Les choses furent portées à tels excès, que les deux partis, dans la crainte d'être punis par le roi, se virent obligés de lui demander rémission de *plusieurs malfaçons, injures, roberies, arsins, navreures, mutilations et occisions, désobéissances, rebellions, portements d'armes, guerres publiques, séditions des peuples, robements des marchands, recceptations de bannis, violences, sauve-gardes tant espéciaux comme autres brisées, combattements de châteaux, boutements de feu.... et tout plein d'autres méfaits, crimes et cas criminels et civils.* Ce qui leur fut accordé par lettres du mois de juin 1342. (*Trésor des Chartes, Reg.* 74, fol. 694.) La querelle ne finit pas néanmoins par-là. Ce ne fut qu'en 1350 qu'elle fut terminée par la médiation du cardinal de Comminges, en faisant épouser JEANNE à Pierre-Raymond, son cousin, qui avait perdu pour lors Gui, son fils, qu'il avait eu d'un précédent mariage. L'an 1362, Pierre-Raymond fut fait prisonnier par le comte de Foix à la bataille de Launac en combattant pour le comte d'Armagnac. Pierre-Raymond servit la France dans les guerres qui s'élevèrent de son tems, et mourut en 1376, laissant de son mariage, trois filles, Eléonore, femme de Bertrand II, comte de l'Ile-Jourdain, puis de Jean II, comte d'Auvergne; Marguerite, qui suit; et Agnès, morte sans alliance. La comtesse Jeanne, mère de ces filles, survécut à son époux.

MARGUERITE.

1376. MARGUERITE, fille de Pierre-Raymond II, lui succéda au comté de Comminges. Elle fut mariée trois fois: 1°, en 1378, à JEAN III, comte d'Armagnac; 2°., le 4 juin de l'an 1384 (et non 1385, comme le marque le P. Anselme) à JEAN D'ARMAGNAC, fils aîné de Géraud III, vicomte de Fezenzaguet: alliance dont on peut voir les suites malheureuses à l'article de ce dernier; 3°., le 16 juillet 1419, à MATHIEU DE FOIX, frère de Jean, comte de Foix. Mathieu de Foix était un des grands partisans de la maison de Bourgogne, par opposition à la maison d'Armagnac, qui avait embrassé le parti du dauphin. L'an 1420, le roi Charles VI, poussé par la reine et le duc de Bourgogne, lui adjugea, par lettres du mois de juillet, la vicomté de Narbonne, qu'il avait confisquée sur le vicomte Guillaume. (*Rec. de Colbert, vol.* 51, fol. 200.) Mais la confiscation ayant été sans effet, le don le fut pareillement. Celui que Marguerite fit du comté de Comminges à Mathieu, par son contrat de mariage, fut plus solide. Mais il ne tarda pas à payer de la plus noire ingratitude sa bienfaitrice, qu'il maltraita et renferma dans le château de Saverdun, où il la retint prisonnière l'espace de dix-neuf à vingt ans. Enfin les états de Comminges, l'an 1439, prirent le parti de s'adresser au roi Charles VII, pour obtenir la délivrance de leur maîtresse. Le dauphin, en conséquence, fit ajourner, par ordre du roi, Mathieu de Foix, à comparaître devant lui à Toulouse: mais ayant reçu ordre, peu de tems après, d'aller incessamment joindre le monarque, son père, il *mit la journée en délai.* L'affaire demeura en suspens durant près de cinq années, pendant lesquelles Marguerite changea plusieurs fois de prison. Elle ne recouvra sa liberté qu'en 1443, au moyen d'un traité conclu le 9 mars entre le roi et Mathieu de Foix; traité par lequel il fut dit que Mathieu, après avoir donné la liberté à sa femme, jouirait d'une partie du comté de Comminges, et Marguerite de l'autre, pendant leur vie; que la jouissance de tout demeurerait au dernier survivant entre eux, et qu'après leur mort, il serait réuni à la couronne. Marguerite alors fut remise entre les mains du roi, qui l'envoya à Poitiers, où elle mourut dans la même année 1443. Après sa mort, Jean IV, comte d'Armagnac, s'empara d'une partie du comté de Comminges, sans égard pour la donation qu'elle en avait faite au roi de France. Mais le dauphin, envoyé contre lui, le dépouilla non-seulement de cette conquête, mais aussi de ses propres biens, et même de la liberté, qui ne lui fut rendue qu'en 1445. Mathieu, qui survécut à la comtesse Marguerite, sa femme, se remaria à CATHERINE DE COARAZE, en Béarn, dont il eut deux filles, mariées dans les maisons de Carmain et de Bonneval, et finit ses jours vers la fin de l'an 1453. Le comté de Comminges fut alors réuni à la couronne, pour n'en être jamais séparé, comme il avait été convenu avec la comtesse Marguerite. Mais le roi Louis XI, fils et successeur de Charles VII, n'eut aucun égard à cette clause. Voulant reconnaître les services de JEAN, bâtard d'Armagnac, surnommé de Lescun, qui lui avait toujours été attaché, il ne se contenta pas de le créer maréchal de France et de le faire son premier chambellan, il lui donna de plus, par lettres datées d'Avènes le 3 avril 1461 (v. st.), le comté de Comminges. Les états du pays ayant fait difficulté de déférer à ces lettres, Louis, dans un voyage qu'il fit à Bordeaux, rendit une ordonnance, le 15 mars de l'année suivante, par laquelle, dérogeant à la clause des lettres de réunion, il leur enjoint de reconnaître Jean d'Armagnac pour leur seigneur. Cette ordonnance, dont nous avons l'original sous les yeux, ne porte la date que du quantième du mois; mais nous savons d'ailleurs que Louis XI était à Bordeaux en 1462. Jean d'Armagnac étant mort, l'an 1472, sans postérité mâle, le comté de Comminges fut donné, par Louis XI, à ODET D'AIDIE (1), seigneur de Lescun, et à ses hoirs mâles. Ce monarque, dont il était chambellan, ajouta à ce don, par lettres du mois d'avril 1472, où il le qualifie de *cousin*, la terre de Fronsac, *pour récompense*, y est-il dit, *de ses louables et importants services.*

(1) Odet d'Aydie, né de parents nobles, mais très-bas accommodés des biens de la fortune, n'avait eu, pour s'avancer, d'autres ressources que ses talents. Ils étaient grands. « Avec de l'esprit, du courage et de » l'ambition, il entra dans les compagnies d'ordonnance établies par » Charles VII. Il se fit connaître à ce prince, qui le fit bailli du » Côtentin. S'étant trouvé dépouillé de cette charge à l'avénement de » Louis XI, il s'attacha au duc de Bretagne. Son esprit souple, ses » manières aisées, le firent tellement goûter du duc François, qu'il » parvint à le gouverner. Personne ne fut plus employé que Lescun » dans la guerre du Bien-Public. Ce fut lui qui gagna *Monsieur*, frère » du roi, qui l'engagea à se retirer en Bretagne et à se mettre à la tête » de la ligue formée entre les princes et les grands de l'état. Lescun » ne fut pas moins agréable au duc de Berri, qu'il l'était au duc de » Bretagne. Il suivit *Monsieur* en Guienne, et revint en Bretagne après » la mort de ce prince. Louis XI, qui connaissait l'ascendant que » Lescun avait sur l'esprit du duc de Bretagne, s'attacha à le gagner, » et y réussit en le comblant de biens, de charges et d'honneurs. » Charles VIII continua au comte de Comminges tous les bienfaits » qu'il avait reçus de Louis XI. Il était si puissant en Guienne, dont » il avait le gouvernement, qu'il y était obéi comme le roi. » (Dom Morice, Hist. de Bret., tome II, p. 163.)

(*Invent. du Trésor. des Chartes*, tome 61, fol. 849.) (*Voyez* François II, duc de Bretagne.) La postérité mâle d'Odet étant venue à manquer, le comté de Comminges fut de nouveau réuni à la couronne, par lettres de Louis XII, datées de Paris, le 25 août 1498. Malgré cette nouvelle réunion, les seigneurs de Lautrec, de Guiche et d'Aubijoux, intentèrent procès au parlement de Toulouse pour le comté de Comminges; mais, par arrêt du 22 mars 1501, ils furent déboutés, dit le P. Anselme. Cependant nous voyons qu'en 1525, le 28 septembre, Odet, vicomte de Lautrec et maréchal de France, en ratifiant le traité de paix conclu avec l'Angleterre, prend le titre de comte de Comminges. (Rymer, tome 14, page 92.) Il l'était réellement, suivant D. Vaissète, par le don du roi François I. Ce seigneur, l'un des plus grands capitaines de son tems, étant mort l'an 1529, fut remplacé dans le comté de Comminges par HENRI, l'aîné des fils qui lui survécurent. Henri étant mort, l'an 1540, sans lignée, le comté de Comminges retourna au domaine de la couronne, dont il n'a plus été distrait. (*Hist. de Lang.* tome V, p. 524-529.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE BIGORRE.

LE Bigorre, borné au nord par l'Armagnac, au midi par les Pyrénées, à l'est par le pays des Quatre Vallées, le Nébouzan et l'Astarac, et à l'ouest par le Béarn, s'étend sur quinze lieues et demie de longueur et environ sept de largeur. Tarbes est sa capitale. Les *Bigerri* ou *Bigeronnes*, dont les *Tornates* et les *Camponi* faisaient partie, étaient ses habitants du tems de Jules César. De la domination des Romains, le Bigorre passa sous celle des Visigots, et successivement sous celle des Français et des Gascons. Dès le tems d'Honorius, il était compris dans la Novempopulanie, ou troisième Aquitaine.

DONAT-LOUP ET VANDRÉSIGILE.

DONAT-LOUP, fils de Loup-Centule, duc de Gascogne, fut établi comte de Bigorre, vers l'an 820, par l'empereur Louis le Débonnaire. WANDRÉGISILE, fils d'Atalgaire, et petit-fils, par son père, d'Hatton, frère du duc Hunald, établi comte de la marche de Gascogne, par Louis le Débonnaire, paraît aussi avoir eu le Bigorre dans son département. Il eut pour successeur Bernard, son fils, qui est nommé dans un diplôme de Charles le Chauve, de l'an 845, comme étant alors en exercice. (Bouquet, t. V, p. 199.) On ne connaît point les successeurs de Bernard, jusqu'à Raymond, qui, en qualité de comte de Bigorre, rétablit le monastère de Saint-Savin, dans la vallée de Lavedan, vers l'an 946. Il vivait encore en 947.

GARCIE-ARNAUD I.

GARCIE-ARNAUD I, successeur de Raymond au comté de Bigorre, souscrivit, l'an 983, la charte par laquelle Guillaume, comte d'Astarac, soumettait l'abbaye de Pessan à celle de Simorre. (*Gall. Chr. Nov.* t. I, *prob.* p. 168, *col.* 1.) C'est tout ce que nous avons pu découvrir sur ce comte.

LOUIS.

LOUIS, que M. de Marca (*Hist. de Béarn.*, p. 806) substitue immédiatement dans le comté de Bigorre, à Raymond dont il le dit fils, remplaça Garcie-Arnaud I, comme le prouve la charte qu'Otton-Dat, vicomte de Montaner, fit dresser, l'an 1009, en sa présence, et avec son approbation, pour la fondation du monastère de Saint-Orens ou de la Reulle, de *Regula*, au diocèse de Tarbes. (*Gall. Chr.* t. I, *prob.* p. 195, *col.* 1.) Nos lumières ne s'étendent pas plus loin sur ce comte.

GARCIE-ARNAUD II.

GARCIE-ARNAUD II, successeur de Louis, fut un des seigneurs qui souscrivirent, l'an 1032, l'acte de la fondation du monastère de Saint-Pé de Generez, *Sancti Petri de Generoso*, au diocèse de Tarbes, faite par le duc Sanche-Guillaume. (*Gall. Chr. Ibid.*) Il contribua lui-même à la dotation de cette maison, par le don qu'il lui fit de la troisième partie de son marché de Lourde, et de quelques terres au lieu d'Ader, en présence de Fortaner, vicomte de Lavedan, qu'il obligea de promettre avec serment, que jamais il ne formerait aucune demande sur les choses données, à raison de sa vicomté. (*Marca Hist de Béarn.*, p. 806.) Garcie-Arnaud mérite aussi place, ainsi que Garcie-Fort, fils de Fortaner, et son successeur à la vicomté de Lavedan, parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Savin, dont ils augmentèrent les rentes, dit M. de Marca, par les donations qu'ils lui firent, du tems de l'abbé Bernard. (*Ibid.*) Il paraît que Garcie-Arnaud était un seigneur équitable et pacifique. Sur quelques difficultés qui s'élevèrent entre lui et le duc Sanche, touchant les limites de la Gascogne et du Bigorre, ils convinrent de visiter ensemble les lieux contentieux, et d'en reconnaître et renouveler les bornes; ce qu'ils exécutèrent en présence des seigneurs et des prélats de l'un et de l'autre pays. (*Ibid.*) Garcie-Arnaud avait cessé de vivre en 1036, sans laisser de lignée.

BERNARD-ROGER.

1036 au plus tard. BERNARD-ROGER, comte en partie de

Carcassonne et de Foix, était en possession du comté de Bigorre en 1036. Il avait dès-lors de GERSENDE, sa femme, sœur de Garcie-Arnaud, une fille nubile, nommée en naissant Ermesinde, et Gisberge après son baptême, qu'il maria cette année avec Ramire I, roi d'Aragon, fils de Sanche le Grand, roi de Navarre. Briz Martinez (*Hist. Pinnat*, l. 2, c. 32), nous a conservé dans son entier l'acte par lequel Ramire constitue à sa future épouse, à titre d'arrhes et de dot, ses châteaux, terres et domaines d'Athères, de Senaque, de Lobères, d'Aries, de Serra-Castel et de la vallée de Tena, avec toutes leurs dépendances, pour en jouir suivant la coutume du pays. « Or, cette coutume, dit M. de Marca, était l'usage introduit par les lois gothiques dans l'Espagne, de constituer à la femme, sur les biens du mari, un douaire ou agencement, qu'ils nommaient arrhes ou dot, qui ne pouvait excéder néanmoins la valeur de la dixième partie des biens du mari, suivant la loi du roi Chindasvind; la disposition de ces biens ou deniers dotaux, demeurant libre à la femme, si elle n'avait point d'enfants, et retournant au mari en cas qu'elle décédât sans faire testament. De sorte que les parents de la fille mariée n'étaient point obligés de lui bailler sur leurs biens propres aucune dot, sinon que ce fût de leur bon gré; mais la dot se prenait sur les biens du mari. » L'acte dont il s'agit, est daté du 22 août 1036 de l'Incarnation, et fut fait en présence de Richard, évêque de Tarbes, de Garcie-Fort, vicomte de Lavedan, et de Gielm-Fort, son frère utérin. Le comte Bernard-Roger finit ses jours au plus tard en 1038, laissant trois fils, Bernard, Roger et Pierre, avec la fille dont on vient de parler. (*Voyez* Bernard-Roger *comte de Carcassonne*.)

BERNARD I.

1038 au plus tard. BERNARD I, fils aîné de Bernard-Roger, lui succéda au comté de Bigorre. L'an 1062, il fit, avec CLÉMENCE, sa femme, un pèlerinage à Notre-Dame du Pui en Velai, où il mit sa personne et son comté sous la protection de la Mère de Dieu, avec l'obligation d'une rente annuelle de soixante sous morlas; de là vient la suzeraineté que l'église du Pui prétend sur le Bigorre. Clémence mourut la même année, et Bernard, peu de tems après, prit en secondes noces ETIENNETTE. L'an 1064, le 21 novembre, de concert avec Héraclius, évêque de Tarbes, il soumit le monastère de Saint-Félix et de Saint-Licer, à l'ordre de Cluni, pour y établir la réforme. (*Gall. Chr. no.* t. I, *pr.*, p. 191.) Bernard mourut vers l'an 1065, laissant de sa première femme un fils, qui suit, et de la seconde une fille, nommée Béatrix, qui viendra ensuite. On trouve dans le cartulaire de saint Pé de Génerez, que ce comte gouvernait ses terres avec beaucoup de prudence.

RAYMOND I.

1065 ou environ. RAYMOND I, fils et successeur de Bernard I, mourut avant le mois d'avril 1080, sans laisser de postérité. Il paraît qu'il eut quelque différent avec Arnaud II, comte de Comminges, qu'il ravagea son pays, et qu'il lui fit ensuite réparation des dommages qu'il lui avait causés. (Vaissète.)

BEATRIX I.

1080. BÉATRIX I, fille de Bernard I, succéda au comte Raymond, son frère, avec CENTULE I (IV), vicomte de Béarn, qu'elle avait épousé l'an 1078. De ce mariage naquirent, Bernard, qui suit, et Centule. Leur père mourut en 1088. Béatrix lui survécut au moins huit années; car on la voit présente à la grande assemblée de prélats et de seigneurs, qui se tint, l'an 1096, à l'abbaye de Saint-Pé de Génerez, pour la dédicace de l'église de ce monastère, et sa souscription se trouve parmi leurs signatures au bas de la charte qu'ils firent dresser pour confirmer les priviléges et franchises de Saint-Pé. (*Voy.* Centule IV, *vicomte de Béarn.*)

BERNARD II.

1096 au plutôt. BERNARD II, fils de Centule et de Béatrix, succéda, dans le comté de Bigorre, à sa mère, du vivant de laquelle, depuis la mort de son père, il portait le titre de cet héritage. On le voit en effet assister avec cette qualité au siége d'Exea, qui fut emportée, le 5 avril 1095, par Pierre-Sanche, roi d'Aragon. (Marten. *Thes. Anecd.* tom. I, *coll.* 264-266.) Ce fut un prince appliqué au bien de ses sujets. Il mourut sans enfants l'an 1113, au plus tard. Le nouveau *Gallia Christiana* dit l'an 1120, et se méprend, comme la suite le fera voir.

CENTULE II.

1113. CENTULE II, frère de Bernard II, fut son successeur au comté de Bigorre. L'an 1114, il eut part à la conquête que le duc d'Aquitaine fit du comté de Toulouse sur le comte Alfonse-Jourdain. Il accompagna, la même année, Gaston, vicomte de Béarn, son frère consanguin, au siége de Saragosse. Il y revint en 1118, et contribua, par sa valeur, à la prise de cette ville. L'an 1122, au mois de mai, il fit hommage du Bigorre au roi d'Aragon dans la ville de Morlas. Ce prince lui fit présent alors de la ville et du château de Rode sur le Xalon, avec la moitié de Taracona dans l'Aragon et de ses dépendances. Centule mourut, non vers l'an 1138, comme le pensent Oihenhart et M. de Marca, mais avant l'an 1128, ainsi qu'on va le voir sur son successeur, laissant d'AMABLE, sa femme, une fille, qui suit. Un moderne le confond mal-à-propos avec Centule V, vicomte de Béarn, en disant qu'il périt l'an 1314 à la bataille de Fraga.

BEATRIX II.

BÉATRIX II, dite aussi BÉNÉTRIS, fille unique de Centule II, épousa, l'an 1118, PIERRE, vicomte de Marsan, fils de Loup-Aner, et succéda avec lui au comté de Bigorre, ainsi qu'aux autres terres de son père, l'an 1127 au plus tard. La preuve s'en tire d'une charte par laquelle Pierre se disant comte de Bigorre et vicomte de Marsan, Béatrix, sa femme, et Centule, leur fils, donnent la dîme du moulin de Mont-Marsan au monastère de Saint-Sever; en reconnaissance de quoi l'abbé Raymond d'Arbocave (mort en 1127) et son chapitre, les associent à toutes les prières et bonnes œuvres de la communauté. (*Gall. Chr.*, *no.* tom. I, *col.* 1152.) Pierre fonda, l'an 1141, la ville de Mont-Marsan, et pour la peupler il invita les habitants de Saint-Genez, de Saint-Père, et d'autres paroisses des environs, à venir s'y établir. Mais ces habitants répondirent qu'étant les hommes de l'abbé de Saint-Sever, ils ne pouvaient se transporter ailleurs sans sa permission. Pierre alla donc le trouver, et sur la promesse qu'il lui fit que ses hommes, transférés au Mont-Marsan, continueraient de le reconnaître pour leur seigneur et de lui payer les mêmes droits, il obtint son consentement. Il fallait, de plus, une église à la nouvelle ville; et comme elle était dans la juridiction de Saint-Sever, ce fut encore l'abbé qui donna la permission d'élever cet édifice. Mais l'évêque d'Aire, nommé Bonhomme, s'opposa à cette concession, prétendant qu'à lui seul appartenait le droit d'ériger de nouvelles églises dans son diocèse. L'affaire ayant été portée au concile de Nogaro, tenu la même année, y fut terminée par une transaction qui maintint le droit de l'abbé au moyen d'une somme de cent trente sous morlas, qu'il s'obligea, pour le bien de la paix, à payer à l'église d'Aire (*Gall. Chr.*, *no. ibid. col.* 1155.) L'année suivante, de concert avec sa femme, le comte Pierre consentit à la translation du monastère de l'Escale-Dieu, ordre de Cîteaux, diocèse de Tarbes, fondé en 1136 dans

l'endroit dit Cabadour, au lieu où il est présentement. Dans l'acte de consentement, Beatrix fait mention de ses père et mère par leurs noms, et declare qu'elle et son mari sont associés aux prières de l'ordre de Cîteaux. (*Gall. Chr., no. ibid. pr.*, p. 193, *col.* 1.) Pierre mourut en 1163, laissant de son mariage un fils qui suit.

CENTULE III.

1163. CENTULE III, ou PIERRE-CENTULE, fils de Pierre et de Béatrix, leur succéda au comté de Bigorre et à la vicomté de Marsan. Il est aussi qualifié, dans un titre de 1172, seigneur du canton de Saragosse, que M. de Marca croit être le quartier de Notre-Dame de Pilar. L'an 1213 de l'ère d'Espagne, (1175 de Jésus-Christ) il épousa MATELLE, cousine d'Alfonse, roi d'Aragon, qui lui donna la vallée d'Aran avec la seigneurie de Borderas, en considération de ce mariage et des services que Centule lui avait rendus et continuait de lui rendre. L'an 1176, Centule s'étant brouillé avec Richard, duc d'Aquitaine, est poursuivi par ce prince, et va se renfermer, avec le vicomte Pierre, dans la ville de Dax qu'ils avaient fait fortifier. Richard vient les y attaquer le lendemain de Noël; et force, au bout de dix jours de siége, la place à se rendre. Roger de Hoveden, qui nous fournit ce récit, dit encore, sur l'an 1178, que Richard, étant venu avec une armée à Dax, trouva le comte de Bigorre fait prisonnier et enfermé dans la prison des bourgeois, qui le remirent entre ses mains; que Centule traita de sa délivrance avec ce prince, et qu'il l'obtint en lui cédant Clermont et le château de Montbrun. Benoît de Péterborough confirme ce récit, et ajoute que Centule dut sa délivrance à la médiation du roi d'Aragon, Alfonse II, qui vint exprès trouver le duc Richard, et se rendit sa caution. On ignore combien il vécut depuis. Matelle, son épouse, le fit père de Béatrix, qui suit.

BEATRIX III.

BÉATRIX III, dite aussi STÉPHANIE, succéda, au comté de Bigorre et autres domaines de Centule III, son père. Elle épousa, 1°. PIERRE, vicomte de Dax; 2°. BERNARD IV, comte de Comminges, dont elle fut répudiée, après en avoir eu Pétronille, qui suit. Béatrix mourut après l'an 1190, et Bernard en 1224.

PETRONILLE.

PÉTRONILLE ou PÉRRONE, fille de Béatrix et de Bernard, succeda en bas âge à sa mère sous la tutelle d'Alfonse II, roi d'Aragon, son parent, on ne sait à quel degré. Ce prince l'ayant fiancée, l'an 1192, à Gaston VI, vicomte de Béarn, investit en même tems celui-ci du comté de Bigorre, comme s'il en était suzerain, mettant pour condition dans l'acte rapporté par M. de Marca (*Hist. de Béarn*, p. 493,) que si Pétronille meurt avant Gaston, il pourra prendre une autre femme de la race de Centule; et qu'au cas qu'il n'y ait point d'enfants de ces mariages, le comté de Bigorre reviendra au roi d'Aragon, en payant à Gaston cinquante-cinq mille sous morlas. Alfonse, par le même acte, retint pour soi la vallée d'Aran. Gaston prit dès-lors le titre de comte de Bigorre; mais le mariage ne s'accomplit que le 1er. juin 1196. Gaston étant mort sans enfants l'an 1215, Pétronille épousa, en secondes noces, don Nugnès Sanche, comte de Cerdagne. Ce mariage fut déclaré nul par les intrigues de Simon de Montfort, qui engagea Pétronille à donner sa main à Gui, son second fils. De cette alliance, célébrée à Tarbes en novembre 1216, naquirent deux filles, Alix et Pétronille. La première épousa, 1°., Jourdain III de Chabannais, dont elle eut deux fils, Eskivat et Jourdain, avec une fille nommée Lore, mariée à Raymond VI, vicomte de Turenne; 2°. Raoul de Courtenai, qu'elle fit père de Mathilde, comtesse de Thyet, qui devint femme de Philippe de Flandre. Pétronille, la deuxième fille de la comtesse Pétronille et de Gui de Monfort, eut pour époux Raoul de Teisson, seigneur puissant en Normandie. Gui de Montfort ayant été tué, l'an 1220, au siége de Castelnaudari, sa veuve fut mariée, en quatrièmes noces, à Aymar de Rançon, après la mort duquel elle prit pour cinquième époux Boson de Mastas, seigneur de Cognac. Ce Boson fut un grand justicier. Il porta une loi qu'il eut soin de faire exécuter, par laquelle il ordonnait que tout meutrier volontaire serait enseveli vit sous le cadavre de celui qu'il aurait tué. La même loi fut suivie en Béarn, selon M. de Marca. La comtesse Pétronille survécut à Boson, dont elle eut une fille nommée Mathe, qui épousa Gaston VII, vicomte de Béarn. Pétronille mourut, l'an 1251, au monastère de l'Escale-Dieu, où elle fut inhumée. Trois ans auparavant, elle avait remis en dépôt le comté de Bigorre entre les mains de Simon de Montfort, comte de Leycester, lieutenant du roi d'Angleterre en Gascogne. Par son testament, elle institua son héritier en Bigorre, Eskivat, son petit-fils, et donna la vicomté de Marsan avec le quartier de Saragosse, à Mathe, sa fille.

ESKIVAT DE CHABANNAIS.

1251. ESKIVAT de CHABANNAIS, petit-fils de la comtesse Pétronille, par Alix, sa mère, se porta pour héritier de son aïeule au comté de Bigorre; mais il éprouva de grandes oppositions à sa prise de possession. Mathe, sa tante, femme de Gaston VII, vicomte de Béarn, revendiqua ce comté, comme unique héritière de Pétronille, prétendant que le mariage de cette comtesse avec Gui de Montfort, dont Alix, mère d'Eskivat, était née, n'était point légitime, ayant été contracté du vivant de Nugnès-Sanche. Guerre à cette occasion. Eskivat mit dans ses intérêts le roi d'Angleterre, en lui prêtant hommage au mois de mai 1254. La paix se fit en 1256, par la médiation de Roger IV, comte de Foix, que les parties avaient choisi pour arbitre. Le jugement qu'il rendit le samedi après l'exaltation de la Sainte-Croix, (16 septembre) portait que la vicomté de Marsan demeurerait à Mathe, avec la partie basse du Bigorre, nommée *Rivière basse*, qui fut pour lors distraite, ainsi qu'elle l'est à présent, du comté, et que le surplus appartiendrait, sous le titre d'ancien comté, à Eskivat, avec les terres de Chabannais. Le 13 octobre suivant, Roger donne en mariage AGNÈS, sa fille, à Eskivat, veuf pour lors de Mascarose II, comtesse d'Armagnac. Eskivat hérita, l'an 1257, de la vicomté de Conserans, par la mort de Roger, comte de Pailhas. L'an 1283, étant veuf, il meurt, sans laisser de postérité, vers la fin d'août, dans la ville d'Olite en Navarre, où il était pour le service de la France. Jourdain, son frère, était mort avant lui, et comme lui sans lignée. Eskivat avait fait, le 18 août, quelques jours avant sa mort, un testament par lequel il instituait Lore, sa sœur, son héritière universelle et nommait pour exécuteurs testamentaires, Guipalt de Chabanes, Jourdain Teisson et Elie de Marmont, et ordonnait que son corps fût inhumé au monastère de l'Escale-Dieu, (*Voy.* Mascarose II, *comtesse d'Armagnac.*)

LORE.

1283. LORE, sœur d'Eskivat, vicomtesse de Turenne en 1284, par son mariage avec le vicomte Raymond VI, prétendit lui succéder en vertu du testament qu'il avait fait en sa faveur: mais Gaston VII, vicomte de Béarn, revendiqua cette succession pour Constance, sa fille aînée, vicomtesse de Marsan, fondé sur le testament de la comtesse Pétronille, qui substituait Mathe sa fille, mère de Constance, à ses frères, Eskivat et Jourdain. Les états de Bigorre se déclarèrent pour Constance qui resta en possession au moins l'espace de cinq ans, comme on le voit par un traité d'accommodement qu'elle fit, l'an 1288, avec l'abbé de la Castelle, au diocèse d'Aire, touchant les droits qu'elle prétendait sur les biens de cette abbaye. (*Gall. Chr., no.* tom. Ier, *prob.*, p. 185, *col.* 1.) Dans la suite, Lore ayant

en recours au roi d'Angleterre, ce prince mit sous sa main, par provision, le Bigorre. Six concurrents se présentèrent alors; savoir, Lore; Constance; Mathilde de Courtenai, comtesse de Thyet, avec Philippe de Flandre, son époux; Guillaume Teisson; Mathe, comtesse d'Armagnac; et l'église du Pui qui réclamait le Bigorre, en vertu de l'acte fait par le comte Bernard Ier. l'an 1062. Les parties s'étant pourvues au parlement de Paris, l'affaire y fut jugée en 1292. Le Bigorre fut mis en séquestre entre les mains du roi Philippe le Bel, dont la femme, Jeanne, de son chef reine de Navarre, y formait aussi des prétentions en vertu de la donation ou cession qu'Aliénor, veuve de Simon de Montfort, comte de Leycester, et Simon son fils, avaient faite de ce qu'ils pouvaient eux-mêmes y prétendre, à Henri III, roi de Navarre, son père. Jeanne rendit hommage du Bigorre, l'année suivante, à l'église du Pui. Philippe le Bel ayant acquis les droits des autres pretendants à la succession du comté de Bigorre, en fit porter le titre au troisième de ses enfants, qui fut depuis le roi Charles le Bel. L'an 1368, Edouard III, roi d'Angleterre, en sa qualité de duc de Guienne, donna le Bigorre à Jean, IIe. du nom, seigneur de Grailli. Mais celui-ci en fut aussitôt dépouillé par Charles V, roi de France, qui transporta ce comté, avec celui de Gaure, à Jean I, comte d'Armagnac, par lettres du premier juillet de cette même année. (*Trés. génél.*) Ce monarque, changeant ensuite d'avis, lui retira le Bigorre l'an 1374, et lui donna d'autres terres en échange. L'an 1389, le roi Charles VI donna, ou rendit, ce comté à Gaston Phébus, comte de Foix, issu de Roger-Bernard III, qui avait épousé, l'an 1252, Marguerite, fille de Gaston VII, vicomte de Béarn, et de Mathe de Bigorre; alliance par laquelle avaient été réunis le Foix, le Béarn, le Bigorre et le Marsan, dans la même main. Gaston cependant ne put se mettre en possession du Bigorre, par les difficultés que les officiers du roi lui suscitèrent. Ce ne fut qu'en 1425 que Jean de Grailli, comte de Foix, obtint un arrêt du parlement de Paris, qui lui donna main-levée du comté de Bigorre, qui depuis ce tems a suivi le sort du Béarn. Ces comtés étant tombés dans la maison d'Albret, l'an 1484, par le mariage de Catherine de Foix, sœur et héritière de François Phébus, comte de Foix, avec Jean II, sire d'Albret, furent réunis à la couronne de France, par lettres du roi Henri IV, données au mois d'octobre 1607.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE FEZENZAC.

Le Fezenzac, en latin *Pagus Fidentiacus*, dont le chef-lieu est aujourd'hui Vic-de-Fezenzac, avait autrefois beaucoup plus d'etendue qu'il n'en a presentement; car il renfermait la ville d'Auch avec l'Armagnac et l'Astarac. Maintenant il n'a guère que sept lieues de longueur sur cinq de largeur. Ses limites sont au nord le Condomois, au midi l'Astarac, à l'orient, le haut Armagnac, à l'occident l'Eausan et le bas Armagnac. Sous les Romains, ce pays était habite par les *Auscii*, et faisait partie de la Novempopulanie, ou troisième Aquitaine. Les Visigoths l'enlevèrent aux Romains, et en furent dépouillés à leur tour par les Francs, sous lesquels il se trouva compris dans le duché de Gascogne. Il avait néanmoins ses comtes particuliers, mais amovibles, dès le tems de Charlemagne, comme le prouve une sedition qui arriva, l'an 802, à l'occasion du comté de Fezenzac, que le roi Louis donna à Liutard, après le décès du comte *Burgundio*. (Marca, *Hist. de Béarn*, p. 129.) Mais il paraît qu'après l'extinction du royaume d'Aquitaine, le Fezenzac cessa d'avoir des comtes amovibles. Quoiqu'il en soit, Garcie-Sanche le Courbé, duc de cette province, érigea, l'an 920, le Fezenzac en comté héréditaire, pour être le partage de l'un de ses fils.

GUILLAUME-GARCIE.

920. GUILLAUME-GARCIE, second fils de Garcie-Sanche le Courbé, hérita de son père le Fezenzac dans toute son étendue, dont il fut le premier comte héréditaire. Il vivait sous le règne de Louis d'Outremer et celui de Lothaire. L'église d'Auch le compte parmi ses bienfaiteurs. L'an 955, il lui donna l'église et le lieu de Saint-Martin de Vendale. (*Cart. Ausc. fol.* 2.) Il mourut vers l'an 960, laissant trois fils, Otton, Bernard et Frédelon, qui partagèrent sa succession en autant de comtés, savoir le Fezenzac proprement dit, l'Armagnac et la seigneurie de Gaure. (Voy. *les comtes d'Armagnac.*)

OTTON.

960 ou environ. OTTON ou EUDES, surnommé FALTA, fils aîné de Guillaume-Garcie, eut pour sa part de la succession paternelle, le Fezenzac, réduit au tiers de son étendue. Il avait de la piété, si l'on en juge par les donations qu'il fit à l'église d'Auch. (*Gall. Chr.*, *nov.*, t. I, *col.* 978.) L'année de sa mort est incertaine. En mourant, il laissa un fils, qui suit.

BERNARD-OTTON.

BERNARD-OTTON, surnommé dans une ancienne généalogie, *Mancius Tinea*, successeur d'Otton, son père, au comté de Fezenzac, eut un fils, qui suit, avec une fille, qui épousa, en premières noces, Arnaud de Préveron, et en secondes, Arnaud-Guillaume, dit *Tremble-Dieu*. Bernard-Otton est fondateur du monastère de Saint-Lourci (*S. Lupercii*) dans le diocèse d'Auch, et à ce qu'on croit, du prieuré de Montaut. (*Gall. Chr.*, *no.*, t. I, *col.* 1019.)

AYMERI I.

AYMERI I, fils de Bernard-Otton, auquel il succéda, est

nommé entre les témoins de la charte par laquelle Guillaume, comte d'Astarac, réunit, l'an 983, l'abbaye de Pessan à celle de Simorre. (*Gall. Chr.*, *no.*, t. I, *pr.*, p. 168, *col.* 1.) Il eut, dans la suite, quelques démêlés avec Garcie, archevêque d'Auch, touchant la seigneurie de Vic. Les choses en vinrent au point que le prélat frappa le comte d'excommunication. (*Gall. Chr.*, *ibid.*) C'était la dernière ressource des évêques en ce tems-là, pour défendre leurs droits temporels. L'an 1022, ou environ, il fut un des seigneurs qui souscrivirent la charte de fondation du monastère de Saint-Pé de Génerez, faite par le duc Sanche-Guillaume. En mourant, il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, et Raymond-Aymeri, qui, ayant épousé Auriane de la Mothe, en eut un fils nommé Arsive ou Arsieu, qu'Oihenart, et d'après lui le P. Anselme, font tige des barons de Montesquiou. La Gazette de France, du 14 novembre 1777, rapporte que « Sa Majesté (Louis XVI) s'étant fait rendre » compte des titres par lesquels le marquis de Montesquiou » prouve sa descendance d'Aymeri, comte de Fezenzac, en a » reconnu l'authenticité, et a bien voulu permettre, en con» séquence, à tous ceux de la maison de Montesquiou, de » joindre à ce nom celui de Fezenzac, et à l'aîné, de s'appeler » le comte de Fezenzac. » Le marquis de Montesquiou voulant, depuis, mettre sous les yeux du public, les preuves de sa généalogie, elles furent rassemblées par M. Cherin, généalogiste et historiographe des ordres du roi, et ensuite soumises à l'examen de D. Merle, D. Clément et D. Poirier, religieux bénédictins, de M. de Brequigni, de l'académie française et de celles des inscriptions et belles-lettres, de MM. Garnier, Bejot et Dacier, de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Ils ont declaré que les preuves imprimées de la généalogie de la maison de Montesquiou, qui avaient été transcrites par M. Cherin, de cinq cartulaires et de titres originaux et authentiques, ainsi que de plusieurs ouvrages imprimés, en étaient extraites avec fidélité. Cette déclaration fut signée, le 13 février 1784, des diplomatistes ci-dessus.

Par un certificat particulier de M. Cherin, du 29 mars 1784, ce généalogiste a déclaré que, sur les extraits des mêmes preuves, il avait composé la généalogie de la maison de Montesquiou-Fezenzac; et l'on voit dans son ouvrage qu'il l'a fait descendre des comtes de Fezenzac et des ducs de Gascogne.

GUILLAUME, SURNOMMÉ ASTANOVE.

1032 au plus tard. GUILLAUME, surnommé ASTANOVE, fils aîné d'Aymeri I, et son successeur, répudia sa première femme dont on ignore le nom, pour épouser CONSTANCE, qui lui donna deux fils, Aymeri, qui suit, et Bernard. Dans quelques titres de l'eglise d'Auch, Raymond I, archevêque de cette ville, mort en 1030, au plus tard, est dit oncle, *avunculus*, du comte Guillaume. Mais on ne peut marquer si ce fut du côté paternel ou du côté maternel, attendu que le terme latin dans les bas tems, s'appliquait à l'un et à l'autre. Quoi qu'il en soit, Raymond ayant entrepris de mettre des chanoines dans sa cathedrale, eut pour coopérateur son neveu, le comte Guillaume, dans cette bonne œuvre. (*Gall. Chr.*, *no.*, t. I, *col.* 979.) Guillaume fonda lui-même un monastère dans le lieu anciennement nommé Aurivalle, qu'il soumit à l'abbaye de Simorre du tems de l'archevêque Garcias, successeur de Raymond I, (*Ibid.*)

AYMERI II.

1050 ou environ. AYMERI II, dit FORTON, fils aîné de Guillaume, et son successeur, prenait le titre de comte d'Auch, comme on le voit par une charte qu'il fit expédier dans le concile d'Auch, tenu l'an 1068, pour mettre le monastère de Saint-Orens ou de la Ruelle, au diocèse de Tarbes, sous la conduite de Saint-Hugues de Cluni. L'an 1087 (v. st.), voyant le monastère de Saint-Lourci, dont Bernard-Otton, son bisaïeul, était, comme on l'a dit, le fondateur, tombé dans le relâchement, il y rétablit la règle, en le mettant pareillement sous la crosse de l'abbé de Cluni. (Mabill. *Ann.* t. IV, p. 241). Ce comte épousa BIVERNE ou BIVARE, dite aussi AVIERNE, qui avait déjà d'un premier mari, suivant Oihenart, deux fils, l'un nommé Raymond, moine de Saint-Orens, puis archevêque d'Auch, et l'autre, Arnaud-Aymeri, qui fut prévôt de la même église. Le premier tint le siége d'Auch depuis l'an 1096 jusqu'en 1110. On ne peut également fixer le tems de la mort du comte Aymeri. Mais elle n'arriva pas plus tard que l'an 1097. De son mariage il laissa un fils, qui suit.

ASTANOVE II.

ASTANOVE II, fils d'Aymeri-Forton, fut de la grande assemblée des seigneurs gascons, qui se tint, l'an 1096, à l'abbaye de Saint-Pé de Génerez, pour la dédicace de l'église, après quoi l'on confirma les priviléges accordés au monastère par son fondateur, le duc Sanche-Guillaume. Il partit l'année suivante pour la première croisade, d'où l'on ne voit point qu'il soit revenu. Il ne laissa qu'une fille, qui suit.

AZALINE.

AZALINE, dite aussi ADALMUR, fille et héritière d'Astanove, porta le comté de Fezenzac dans la maison d'Armagnac, par son mariage avec le comte Arnaud-Bernard. Elle en eut une fille nommée BÉATRIX, qu'Oihenart conjecture avoir été femme de Gaston V, vicomte de Béarn. Quoi qu'il en soit, Béatrix mourut vers l'an 1140, et cette dame n'ayant point laissé de postérité, Géraud III, comte d'Armagnac, comme plus proche héritier, se mit en possession du Fezenzac, qu'il réunit à son domaine. (*Pour la suite*, *voyez les comtes d'Armagnac.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'ARMAGNAC.

L'ARMAGNAC, (*Tractus*, ou *Provincia Arminiacensis*) dont la capitale est Auch, (*Augusta Ausciorum*) faisait autrefois partie du Fezenzac, et se trouvait compris avec ce comté dans le duché de Gascogne. Le duc Garcie-Sanche le Courbé, ayant donné le comté de Fezenzac à Guillaume Garcie, son deuxième fils, celui-ci, dans le partage qu'il fit à ses enfants, donna le Fezenzac à l'un d'eux, lequel, à son tour, en détacha l'Armagnac, pour en faire la part de son second fils, qui suit.

BERNARD, DIT LE LOUCHE.

960. BERNARD I, dit le LOUCHE, deuxième fils de Guillaume-Garcie, comte de Fezenzac, reçut en héritage de son père, l'an 960, l'Armagnac, qui fit un comté particulier dont les limites ne furent pas toujours les mêmes. On le divise en deux parties, le haut ou le blanc Armagnac, dans lequel est situé la ville d'Auch, et le bas ou le noir Armagnac, qui a pour chef-lieu Nogaro. En y comprenant tout ce que ses comtes y réunirent depuis, savoir l'Astarac, le Brulhois, l'Eausan, le Gaure, le pays de Verdun et de Rivière-Basse, la Lomagne, etc. La longueur de l'Armagnac était de trente six lieues de long sur vingt-cinq de large. Maintenant il se réduit à quinze lieues sur dix ou environ. On ignore l'année de la mort du comte Bernard, ainsi que le nom de sa femme dont il laissa un fils, qui suit.

GÉRAUD, DIT TRANCALÉON.

GÉRAUD, dit TRANCALÉON, ou TRANCHE-LION, succéda au comté d'Armagnac, à Bernard I, son père. Son surnom désigne sa hardiesse et sa force; on ne connaît point les exploits où il exerça ces qualités. Il laissa de N. sa femme, un fils, Bernard, qui suit, avec deux filles, dont la deuxième, nommée Adelaïde, épousa Gaston III, ou Centule-Gaston, vicomte de Béarn, et, après l'avoir perdu, se remaria au vicomte Roger.

BERNARD II.

BERNARD II, dit TUMAPALER, fut le successeur de Géraud Trancaléon, son père. On le voit avec sa qualité de comte d'Armagnac, parmi ceux qui souscrivirent, vers l'an 1020, la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pé de Génerez. C'est l'époque la plus ancienne que l'on connaisse de son gouvernement. Aidé par ses vassaux et ses amis, il se rendit maître du duché de Gascogne et du comté de Bordeaux, après la mort d'Eudes, comte de Poitiers, arrivée le 10 mars de l'an 1039. Bernard ne garda pas cette conquête. Il en traita forcement avec Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine, pour la somme de quinze mille sous, comme il le déclare lui-même dans une charte dont il marque ainsi la date : *Hæc descriptio facta est IV non. maii, lunâ primâ, feriâ secundâ. Indictione XV, temporibus papæ Leonis IX, guidone, duce Pictaviensi Aquitaniam, et totam Guasconiam regente per commutationem venditionis nostræ scilicet Guasconiæ*, etc. (*Gall. Chr., nov.*, t. I, *intru.*, p. 167, *col.* 1.) Tous ces caractères, à l'exception de l'indiction qui est fautive et qui doit être V au lieu de XV, se rapportent à l'an de Jésus-Christ 1052. On voit par-là l'erreur de ceux qui mettent en 1070, l'acquisition que fit Gui-Geoffroi du duché de Gascogne. Nous apprenons de plus, par cet acte, et par un autre qui le renferme, daté de l'an 1061, que le comte Bernard, ayant le dessein de rétablir le monastère du Saint-Mont sur l'Adour, assembla tous les chevaliers de son comté, pour aviser avec eux aux moyens d'exécuter cette bonne œuvre; mais qu'il fut traversé par Austinde, archevêque d'Auch, à la manse duquel cette abbaye était réunie; que s'étant ensuite accommodé avec le prélat, il fit venir saint Hugues, abbé de Cluni, pour remettre la règle en vigueur dans cette maison, après lui avoir fait et procuré differentes donations. Lui-même, du vivant de sa femme, et de son consentement, s'y retira peu de tems après, et y finit ses jours. On pourrait opposer à l'ordre chronologique que nous suivons, une charte d'un seigneur nommé Dodon, qu'on croit être Odon, vicomte de Lomagne, en faveur du Saint-Mont, dont la date porte, *Mense marcio, feriâ V, lunâ VII, indict.* I, *anno Incarn. Dom. MXLII, regnante Henrico rege, patrocinante Armeniacam provinciam Bernardo comite Monacho effecto, et filiis suis Geraudo comite et Arnaldo Bernardo.* (*Ibid.* p. 166, *col.* 1.) Mais dom Mabillon a observé avant nous que cette date est corrompue, et que les caractères qui la composent ne s'accordent pas. En effet, l'indiction de l'an 1042 était X et non pas I, et le septième jour de la lune en mars, tombait un mercredi 3 de ce mois, et non pas un jeudi. Une charte de Saint-Mont nous apprend que parmi les seigneurs qui suivirent Bernard dans sa retraite, un nommé Forto-Brasco ayant fait avec son frère, qui resta dans le monde, une donation en faveur de ce monastère, celui-ci refusa ensuite de l'exécuter. Ce qui étant revenu long-tems après à Forto, il vint de Cluni, où il demeurait alors, accompagné de Bernard, trouver son frère pour le contraindre de tenir sa parole, avec menace, s'il y manquait, de quitter son habit, et de reprendre le bien qu'il lui avait laissé. (*Cartul. S. Joan de Monte, fol.* 26.) Bernard vivait encore en 1079, lors de la fondation du monastère de Sainte-Foi de Morlas, faite cette année par son neveu Centule IV, vicomte de Béarn. Bernard l'étant allé voir à Morlas, peu de tems après cette fondation, y fut surpris d'une maladie qui l'emporta. Sa mort est marquée au 19 janvier, dans le Nécrologe de Saint-Mont. D'ERMENGARDE,

sa femme, dont on ignore la naissance, il eut Géraud et Arnaud-Bernard, qui suivent.

GERAUD II ET ARNAUD-BERNARD.

1061 au plutôt. GÉRAUD II et ARNAUD-BERNARD, fils de Bernard Tumapaler, furent ses successeurs au comté d'Armagnac. On ne connaît qu'un seul exploit qu'ils firent en commun. C'est un combat qu'ils livrèrent à Centullion, comte de Lescar, et dont le cartulaire du Saint-Mont, où il est consigné (*fol.* 11), ne marque ni la cause ni l'événement. La date en est ainsi exprimée : *Au mois de septembre, un samedi, fête de Sainte-Croix, le 8 de la lune, Philippe régnant, Guillaume étant comte de Poitiers, Bernard, comte d'Armagnac, s'étant fait moine* : tous synchronismes qui indiquent l'an 1073. Géraud mourut avant Arnaud-Bernard. Celui-ci fut un des seigneurs de Gascogne qui jurèrent, en 1104, la *trève de Dieu*. Le cartulaire de l'église d'Auch nous apprend qu'il se fit recevoir chanoine honoraire par le chapitre métropolitain, et qu'il percevait, en cette qualité, sa portion canoniale au réfectoire avec les chanoines, lorsqu'il y allait, après avoir assisté au service divin. Il soumit, dans le même tems, son comté à Sainte-Marie d'Auch, en s'obligeant, pour lui et ses successeurs, à une redevance annuelle de deux muids de froment, de douze septiers de vin, de trois porcs, et d'un créat ou esturgeon. (De Brugèles, *Chron. ecclés. d'Auch*, p. 518.) On ignore l'année de sa mort. De NAUPAZIE, sa première femme, il eut deux fils, Géraud et Otton, et deux filles, qui concoururent tous avec lui à la fondation de l'hôpital de Nogaro. (De Brugèles, *ibid.*) AZALINE ou ADALMURE, sa seconde femme, héritière d'Astanove II, son père, comte de Fezenzac, lui donna Béatrix que Gaston IV, vicomte de Béarn, épousa, dit-on, en secondes noces ; ce qui est très-douteux au jugement du père Anselme.

BERNARD III.

BERNARD III, fils et successeur de Géraud II, assista, l'an 1103, au jugement rendu contre le vicomte de Benauges, pour l'obliger d'ôter les péages qu'il avait mis sur la Garonne. L'année suivante, il tint avec Gaston IV, vicomte de Béarn, une assemblée de leurs vassaux pour jurer la trève de Dieu. Il fit une donation, l'an 1110, à l'eglise d'Auch. Il avait épousé ALPAÏS DE TURENNE, dont il eut Géraud, qui suit. (De Marca, Belli.)

GÉRAUD III.

GÉRAUD III, qui succéda dans l'Armagnac à Bernard III, son père, hérita, vers l'an 1140, après la mort de la comtesse Béatrix, du comté de Fezenzac, qu'il réunit à l'Armagnac. Il jouit de cet héritage plusieurs années; mais on ne peut marquer celle où il mourut; ce fut néanmoins l'an 1160 au plus tard. Géraud avait épousé, 1°. SAZIE, morte sans enfants; 2°. ANICELLE DE LOMAGNE, dont il eut deux fils, Bernard et Otton.

BERNARD IV.

1160 au plus tard. BERNARD IV, fils de Géraud III, était en possession du comté d'Armagnac en 1160, comme le prouve un acte de cette année, daté *Bernardo Armanaciense comite*. (*Pr. Cart.*, de Gimond, f. 21, r°.) Guillaume III, archevêque d'Auch, étant mort l'an 1170, eut pour successeur Gérard de la Barthe, qui fut transféré du siége de Toulouse sur celui d'Auch. Le comte Bernard désapprouvant (on ne sait par quel motif) cette translation, quoique Gérard fût son beau-frère, s'empara de l'église d'Auch, tandis que Gérard était à Rome pour y recevoir le *pallium*. Gérard, à son retour, employa inutilement les prières de ses amis et les siennes pour engager le comte à lui rendre son église. Bernard, loin de s'en dessaisir, fit abattre les tours qui servaient de fortifications au cloître des chanoines, pilla leurs meubles ainsi que ceux de l'archevêque, empêcha ce prélat de célébrer dans son église, et l'obligea même de prendre la fuite avec tout son chapitre, et de mener une vie errante pendant plus de deux ans. Ses déprédations s'étendirent à tous les domaines de l'église d'Auch, qui étaient dès-lors considérables, comme on le voit par la pièce qui nous sert de guide. A la fin, des amis communs vinrent à bout de faire une sorte de paix entre le comte et le prélat, au moyen de laquelle Gérard fut rendu à son église. Mais bientôt, au mépris des articles dont on était convenu, le comte renouvela ses entreprises sur les droits et les terres de l'archevêque et de son chapitre. Son premier acte d'hostilité fut d'emprisonner le secrétaire du prélat; après quoi, il se mit à piller, avec son fils Géraud, les domaines de l'église d'Auch. L'archevêque ayant voulu opposer la force à la force, Bernard engagea Raymond V, comte de Toulouse, à venir à son aide; et ces deux princes, ayant réuni leurs troupes, vinrent assiéger le cloître de l'église cathédrale. S'en étant rendus maîtres sans de grands efforts, ils mirent le feu aux maisons des chanoines, sans épargner le palais archiépiscopal, démolirent une partie de l'église, et s'en approprièrent les meubles les plus précieux. De là étant passés dans les dépendances de l'archevêché, ils y commirent les mêmes dégâts. Ces nouvelles vexations durèrent encore l'espace de deux ans. (*Gall. Christ.*, *no.*, tom. I, *coll.* 163 et 164.) Il y a bien de l'apparence qu'on en vint ensuite à un nouvel accommodement; car nous ne voyons point que Bernard ait continué ses violences, du moins avec la même ardeur, pendant le reste du gouvernement de l'archevêque Gérard. Il paraît cependant qu'ils ne vécurent jamais en bonne intelligence, et ce fut le motif, à ce qu'on prétend, qui engagea le prélat à partir, l'an 1190, avec le roi d'Angleterre pour la Palestine, où il finit ses jours. Le comte Bernard était encore vivant lorsque Gérard se mit en route, comme on le voit par un acte qu'il souscrivit avec lui cette même année 1190. (*Gall. Chr.*, *ibid.*, *col.* 988.) C'est la dernière époque connue de son existence. Il laissa d'ETIENNETTE DE LA BARTHE, sa femme, quatre fils, Géraud, qui suit, Arnaud-Bernard, Pierre-Gérard et Roger, vicomte de Fezenzaguet. Nous trouvons dans le premier cartulaire de Gimond (fol. 12 v°) un acte de l'an 1173, daté *Bernardo comite de Fezenzac*.

GÉRAUD IV.

1190 ou environ. GÉRAUD IV, dit TRANCALÉON, fils aîné de Bernard IV, et son successeur au comté d'Armagnac, jouissait dès l'an 1186 du comté de Fezenzac. (*Premier cartulaire de Gimond*, *fol.* 39, r°.) Il ne dégénéra point de la rapacité de son père dans la conduite qu'il tint envers l'église d'Auch. Il avait si bien su captiver l'esprit de l'archevêque Gérard, son oncle, qu'à son départ le prélat lui confia la garde du temporel de son église jusqu'à son retour. Mais l'événement prouva qu'il avait confié la brebis au loup. Géraud se comporta en tyran dans l'église d'Auch pendant deux ans qu'elle fut sans pasteur. Bernard III, ayant succédé, l'an 1192, à l'archevêque Gérard, fut obligé d'entrer en composition avec le comte Géraud pour retirer de ses mains les domaines de l'archevêché. (*Gall. Chr.*, *no.*, tome I, *pr.* p. 164, *col.* 2.) Simon de Montfort s'étant rendu maître du comté de Toulouse, Géraud, le 8 juin de l'an 1215, reprit de lui en foi et hommage par acte passé à Montauban, en présence de Louis, prince de France, les comtés d'Armagnac et de Fezenzac, la vicomté de Fézenzaguet et tous ses autres domaines, excepté les fiefs qu'il tenait de l'église d'Auch. Géraud promit en même tems de suivre Simon, Amauri, son fils, et Gui, son frère, dans les guerres qu'ils auraient soit dans le Toulousain, l'Agénois et la province d'Auch, soit endeçà de Montpellier (*Hist. de Lang.*, tome III, page 273.) On le voit en effet avec Simon, au siége de Toulouse, en 1217.

(*Ibid.* page 299.) Géraud mourut en 1219 (et non pas 1229 comme le marque D. Vaissète), le 30 septembre, selon le Nécrologe de l'abbaye de la Case-Dieu, dont il fut un des insignes bienfaiteurs. De MASCAROSE DE LA BARTHE, sa femme, il laissa un fils en bas âge nommé Bernard, qui viendra ci-après, avec deux filles, la première nommée comme sa mère, femme d'Arnaud-Otton II, vicomte de Lomagne; et Sygnis, mariée à Centule I, comte d'Astarac. (Voyez *les vicomtes de Lomagne.*)

ARNAUD-BERNARD.

1219. ARNAUD-BERNARD, deuxième fils de Bernard IV, s'empara de l'Armagnac et du Fezenzac après la mort de Géraud IV, son frère, au préjudice du fils de ce dernier. L'auteur des Chroniques d'Auch. D. de Brugèles, écrivain sur l'exactitude duquel on ne peut compter, dit qu'il rendit hommage de ces deux comtés à Simon de Montfort, comte de Toulouse, et renvoie aux preuves du troisième tome de l'Histoire de Languedoc, où il n'est fait nulle mention de cet hommage. Sa femme, suivant le même chroniqueur, était VÉRONIQUE, fille de Guillaume de la Barthe, comte des quatre vallées. Tout ce que nous pouvons assurer c'est qu'il vivait encore en 1222, et qu'il mourut au plus tard en 1226, sans laisser de postérité.

PIERRE-GÉRARD.

PIERRE-GÉRARD, frère puîné d'Arnaud-Bernard, jouissait, en 1226, suivant Oihenart, des comtes d'Armagnac et de Fezenzac, et les garda jusqu'à sa mort, dont l'époque est incertaine. Les noms de sa femme et de ses enfants, s'il en eut, sont restés dans l'obscurité.

BERNARD V.

BERNARD V, fils de Géraud IV, se mit en possession des deux comtés que ses oncles lui avaient ravis, après la mort du dernier. Il entra, l'an 1241, dans la ligue du comte de la Marche et du comte de Toulouse contre le roi saint Louis, et eut, comme eux, sujet de s'en repentir. (*Hist. de Lang.*, tome III, page 430.) Il mourut, l'an 1245, sans laisser de postérité d'AGNESIE, sa femme. (*Ibid.* p. 452.)

MASCAROSE I.

1245. MASCAROSE I, sœur de Bernard V, et femme d'Arnaud-Otton, vicomte de Lomagne, se porta pour héritière de son frère dans les comtés d'Armagnac et de Fezenzac, dont elle rendit hommage avec son époux; mais Géraud, fils et successeur de Roger d'Armagnac, vicomte de Fézenzaguet et petit-fils de Bernard IV, lui disputa cet héritage : il était alors mineur, et Pincelle, sa mère, soutint ses prétentions; ce qui occasionna une guerre longue et fâcheuse, dont Mascarose ne vit pas la fin. Elle mourut vers l'an 1249, laissant de son époux, qui mourut en 1256, une fille nommée comme elle.

MASCAROSE II.

1249. MASCAROSE II, que le père Anselme n'a pas connue, succéda à sa mère dans les comtés d'Armagnac et de Fezenzac. Elle était mariée pour lors à Eskivat de Chabannais, depuis vicomte de Bigorre, et c'était le comte de Leycester, Simon de Montfort, qui lui avait procuré cette alliance : elle fit hommage de ses comtés à Henri III, roi d'Angleterre, et continua la guerre, avec son époux, contre Géraud, son cousin. Des amis communs réussirent enfin à les accommoder en 1255. Mascarose mourut cette année, ou dans le commencement de la suivante, sans laisser d'enfants. Eskivat, son époux, prit en secondes noces, le 13 octobre 1256, AGNÈS DE FOIX, et mourut en 1283. Cet article et le précédent sont en grande partie tirés d'un mémorial du tems, que M. de Brequigni a eu la bonté de nous communiquer.

GÉRAUD V.

1256. GÉRAUD V, ou GUIRAUD, fils de Roger, comme on l'a déjà dit, et petit-fils de Bernard IV, portait le titre de vicomte de Fézenzaguet dès l'an 1244. Après la mort de Mascarose II, il entra, sans contradiction, en jouissance des comtés d'Armagnac et de Fezenzac, dont il fit hommage au roi d'Angleterre, suivant le mémorial cité. L'an 1264, Alfonse, comte de Toulouse, l'ayant fait sommer de se reconnaître son vassal pour ce même comté, il le refusa. En conséquence, le sénéchal de Carcassonne marcha, par ordre d'Alfonse, contre Géraud, avec la noblesse du pays. Géraud, trop faible pour résister à de si grandes forces, prit le parti de la soumission, et obtint son pardon en s'obligeant de payer les frais de la guerre. L'an 1267, il se compromit encore avec Alfonse au sujet des vexations qu'il exerçait contre les habitants de Condom. Ce prince lui enjoignit plusieurs fois de réparer les torts qu'il leur avait faits, et ne fut point obéi; mais enfin ces différents furent terminés, l'an 1268, par l'entremise du vicomte de Béarn. L'an 1271, il entra en différent avec Géraud de Casaubon au sujet de son château de Sompui, dont le comte lui demandait l'hommage, prétendant qu'il était dans sa mouvance; ce que l'autre niait. On se défia réciproquement, et on en vint aux armes. Arnaud-Bernard, frère du comte d'Armagnac, ayant été tué dans un combat par Géraud de Casaubon, le comte invita tous ses proches et ses alliés à se joindre à lui pour tirer de cette mort une vengeance éclatante. Le comte de Foix, son beau-frère, fut le plus ardent comme le plus puissant de ceux qui lui amenèrent du secours. Géraud de Casaubon voyant une ligue formidable prête à l'écraser, se mit sous la protection et la sauve-garde du roi, qu'il reconnut pour son seigneur immédiat. Il livra en même tems son château de Sompui avec tout le reste de ses domaines entre les mains du sénéchal de Toulouse, et se constitua lui-même prisonnier dans ce château pour y attendre le jugement du roi touchant la mort d'Arnaud-Bernard d'Armagnac. Malgré la défense que le sénéchal de Toulouse fit, d'attaquer Géraud de Casaubon, et sans respect pour les panonceaux du roi qu'il avait fait apposer au château de Sompui, les comtes d'Armagnac et de Foix osèrent assiéger cette place, la prirent et la livrèrent au pillage après en avoir massacré tous les habitants. Ils ravagèrent ensuite toutes les autres terres de Géraud de Casaubon, qui eut cependant le bonheur d'échapper de leurs mains. Le roi, informé de ces attentats, fit citer les deux comtes à sa cour pour y rendre raison de leur conduite. Celui d'Armagnac obéit, demanda grâce et l'obtint. Une amende de quinze mille livres tournois envers le roi fut toute sa punition. Il eut avec le sénéchal de Toulouse, l'an 1279, une autre querelle dans laquelle il montra plus de hardiesse. Il fortifia la ville d'Auch pour se mettre en état de défense. Mais le sénéchal, ayant assemblé les troupes de son ressort, lui livra bataille, le fit prisonnier et l'amena en France, où il demeura deux ans enfermé dans le château de Péronne. (Vaissète, t. IV, page 6.) Géraud mourut, l'an 1285, laissant de MATHE ou MATHÉE, fille de Gaston VII, vicomte de Béarn, qu'il avait épousée en 1260, Bernard, qui suit; Gaston, chef de la branche des vicomtes de Fézenzaguet; Roger, évêque de Lavaur; et deux filles. Géraud V ajouta à ses domaines les quatre vallées d'Aure, Neste, Barrousse et Magnoac, que sa femme lui avait apportées en dot. Elle eut outre cela, par le testament de son père, la terre de Gavardun. Cette dame, comme on le verra ci-après, mourut au plutôt en 1318.

BERNARD VI.

1285. BERNARD VI, fils et successeur de Géraud V, lui succéda en bas âge sous la tutelle de Gaston VII, vicomte de Bearn,

son aïeul maternel. L'an 1286, il fit hommage des comtés d'Armagnac et de Fezenzac à Edouard I, roi d'Angleterre. L'acte où il est fait mention de cet hommage est daté du 3 novembre de cette année, et signé d'un grand nombre de seigneurs. Bernard y prend le titre de damoiseau; ce qui annonce qu'il était encore mineur. Mais il ne le prend plus dans un acte du 7 avril 1289, par lequel il remet au roi d'Angleterre, Edouard I, les arrérages d'une rente de cent marcs d'argent, que Henri III avait constituée à Géraud V pour l'attacher à son service. Deux jours auparavant, Edouard, dans la même vue, en avait assigné à Bernard une autre de cent livres monnaie de Morlas, à prendre sur les revenus de Bordeaux. (*Mémoires de M. de Brequigni.*) L'an 1290, il s'allume une guerre, qui fut longue et vive, entre Bernard et Roger-Bernard, comte de Foix, au sujet de la succession de Gaston VII, vicomte de Béarn, décédé cette année. Roger-Bernard avait en sa faveur le testament de Gaston, qui léguait sa vicomté à Marguerite, sa fille, femme de ce comte. Mais Bernard soutenait que ce testament était supposé. Le roi Philippe le Bel évoqua l'affaire à son conseil; elle n'y fut point terminée, et les hostilités continuèrent entre les deux comtes. Cette guerre particulière fut suspendue, l'an 1295, par la guerre publique contre les Anglais. Mais, après la conclusion de la paix, les querelles des deux maisons d'Armagnac et de Foix recommencèrent avec la plus grande animosité. Le roi, pour en arrêter les suites, se rendit à Toulouse, où, par arrêt du parlement, rendu le jeudi après la Saint-Vincent (23 janvier) 1303, (v. st.) la vicomté de Gavardun et le château de Gavaret, furent adjugés au comte d'Armagnac. Gaston, nouveau comte de Foix, refusa de se soumettre à ce jugement. Les deux contendants reprirent les armes. L'an 1309, nouvel arrêt du parlement, qui n'eut pas plus d'effet que le précédent. Le roi mande, l'an 1313, au sénéchal de Carcassonne, par lettre du 18 août, de mettre sous sa main la vicomté de Gavardun avec le château de Gavaret; et, le 6 juin 1317, il donne ordre de les délivrer à la comtesse Mathe, mère du comte d'Armagnac. Mais cet ordre fut apparemment mal exécuté, ou bien il ne satisfit pas à toutes les prétentions de Mathe, puisque le pape Jean XXII écrivait encore, le 15 juillet 1318, à Gaston, vicomte de Fézenzaguet, fils de Mathe, pour l'engager à disposer sa mère à faire la paix avec le comte de Foix. (*Trésor général.*, t. I, p. 247.) L'an 1319, Bernard VI termine ses jours le 15 juin. Il avait épousé, 1°. ISABELLE D'ALBRET, laquelle étant morte sans enfants, il épousa, 2°. l'an 1298, CÉCILE, fille et héritière de Henri II, comte de Rodez, dont il eut Jean, qui suit, et Mathe, femme de Bernard-Ezi II, sire d'Albret.

JEAN I.

1319. JEAN I, fils de Bernard VI, et de Cécile de Rodez, succéda à son père dans les comtés d'Armagnac et de Fezenzac, et à sa mère, dans ceux de Rodez et de Carlat, dont elle avait hérité, au préjudice de sa sœur aînée. L'an 1329, les différents des deux maisons d'Armagnac et de Foix furent terminés pour un tems, par sentence arbitrale de Philippe, roi de Navarre. Jean fut confirmé dans la possession du pays d'Euse, de la vicomté de Brulhois et d'autres terres. L'an 1332, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, après s'être concerté avec le pape, dans Avignon, pour continuer ses conquêtes en Italie, étant venu trouver le roi Philippe de Valois, pour le même sujet, obtint de ce monarque une armée brillante, composée principalement de la noblesse de Languedoc, sous les ordres du connétable, des comtes d'Armagnac et de Forès, et du maréchal de Mirepoix. Il entre, avec ce secours, en Italie, au commencement de l'an 1333, et trouve une ligue des seigneurs de Lombardie, toute prête à le recevoir. Le comte d'Armagnac étant allé joindre le cardinal légat, qui faisait le siége de Ferrare, les confédérés tombèrent sur eux, et remportèrent la victoire la plus complète. Le comte d'Armagnac, dit Scipion Ammirato, fut fait prisonnier dans cette affaire, avec tout le baronnage de Languedoc: *Rimase prigione il conte d'Armagnac con tutto il baronagio di Linguadocca.* Remis en liberté, l'an 1334, il revint en France, où il rendit de grands services aux rois Philippe de Valois, Jean et Charles V. L'an 1352 (n. st.), au mois de mars, la paix est conclue par la médiation de la reine de Navarre, entre les deux maisons de Foix et d'Armagnac. (Vaissète.) Mais, l'an 1358, leurs démêlés recommencèrent avec une nouvelle fureur. L'an 1362, le 5 décembre, bataille de Launac, à deux lieues de l'Ile-Jourdain, sur la Garonne, où le comte d'Armagnac est fait prisonnier par Gaston-Phébus, comte de Foix. L'année suivante, les deux comtes font, le 14 avril, dans l'église de Saint-Volusien de Foix, un traité de paix, qui n'eut pas un effet plus durable que les précédents. L'an 1368, le prince de Galles ayant voulu établir un fouage général dans la Guienne, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret et d'autres seigneurs s'y opposent, et en appellent au roi de France. L'appel est reçu; et, le 26 janvier 1369, le roi, dans son conseil, rend contre le prince un décret d'ajournement à la cour des pairs. On a parlé ailleurs de la réponse que le prince fit à cette citation. Ce fut le signal de la guerre. Le comte Jean fut établi la même année par le duc d'Anjou, lieutenant-général de Rouergue. Il meurt, l'an 1373, peu après le 5 avril, date de son testament. Il avait épousé, 1°., l'an 1311, REGINE, ou REINE DE GOTH, nièce du pape Clément V, laquelle par son testament du 11 août 1325, lui fit don des vicomtés d'Auvillars et de Lomagne; 2°., l'an 1327, BÉATRIX DE CLERMONT, comtesse de Charolais, arrière-petite-fille du roi saint Louis, (morte l'an 1364) dont il eut Jean, qui suit; Bernard, sénéchal d'Agenois; Jeanne mariée, en 1360, à Jean, duc de Berri, troisième fils du roi Jean; et Mathe, qui épousa, l'an 1372, Jean, duc de Gironne, fils aîné de Pierre, roi d'Aragon. Le comte Jean eut avec Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch, de longues et vives contestations, qui duraient encore l'an 1342. On ne voit ni quel en fut le sujet, ni quand elles finirent. (*Gall. Chr., no.*, tom. I, *col.* 995.) Il paraît que Béatrix de Clermont, deuxième femme de Jean I, ne vécut guère au-delà du 20 août 1361, date de son testament. (*Trésor général*, tom. I, pag. 247.)

JEAN II, DIT LE BOSSU.

1373. JEAN II, dit le BOSSU, qualifié comte de Charolais du vivant de Jean I, son père, fit hommage au roi de France, le 1er. avril 1374, des terres qu'il possédait en Guienne, et lui céda toutes ses prétentions sur le comté de Bigorre, moyennant les quatre châtellenies du Rouergue, qu'il reçut en échange. Il continua la guerre avec le comte de Foix. Mais enfin, l'an 1379, (n. st.) les deux comtes, après trois ans ou environ de négociations, firent, par la médiation du duc d'Anjou, le 3 avril, jour des Rameaux, une paix solide, dont le mariage de Béatrix, fille de Jean II, avec Gaston, fils du comte de Foix, fut comme le sceau. Jean II mourut le 26 mai 1384. De JEANNE, fille de Roger-Bernard, comte de Périgord, qu'il avait épousée l'an 1359, avant le 25 janvier, il laissa, outre Béatrix, mariée en secondes noces à Charles Visconti, deux fils, Jean et Bernard, qui suivent. Il eut, outre cela, un bâtard aussi nommé Jean, qui fut archevêque d'Auch.

JEAN III.

1384. JEAN III, fils aîné de Jean II et son successeur, ajouta à ses titres celui de comte de Comminges, à cause de son mariage contracté l'an 1384 et non 1385, avec MARGUERITE, fille et héritière de Pierre-Raymond II, comte de Comminges, mort en 1376. La même année qu'il entra en jouissance de l'Armagnac, il alla prendre possession du comté de Rodez, et voici ce que nous apprend à ce sujet une ancienne notice

conservée parmi les manuscrits de l'abbé de Camps. Etant arrivé à l'église cathédrale, il y fut reçu par l'évêque Bertrand, qui, l'ayant fait asseoir sur le siége épiscopal, lui dit : « Monsieur, » je sais que le comté de Rodez vous appartient. Cependant » vous ne devez pas ignorer que, suivant d'anciennes conventions passées entre vos prédécesseurs et les miens, votre » promotion à cette dignité me regarde. Ainsi, en suivant la » route qui m'a été tracée par mes devanciers, et sans vouloir » préjudicier en rien à vos droits, je demande qu'avant toute » chose, vous me fassiez hommage en ma qualité d'évêque de » Rodez; après quoi je m'offre à remplir tous les engagements » qu'ils ont pris avec les comtes qui vous ont précédé. » Alors le comte, s'étant tourné vers l'autel, éleva les mains, et dit à haute voix : » Moi, Jean, qui suis héritier légitime du comté » de Rodez, fais hommage de ce comté à vous reverend père » en Dieu, seigneur Bertrand et à vos successeurs, et vous en » demande l'investiture. » Cela fait, l'évêque le baisa, et lui mit sur la tête la couronne comtale, en prononçant les bénédictions marquées dans le Rituel; après quoi il lui dit : « Je » vous reconnais maintenant vrai comte de Rodez, et comme » tel, je vous remets de bonne foi la principale tour de Rodez, » avec toutes celles qui sont occupées par les chevaliers du » comté. »

Le comte Jean servit utilement, en forçant les compagnies de brigands qui restaient dans quelques-unes des provinces méridionales de la France, d'évacuer le pays. Pour le dédommager des frais que cette guerre lui avait occasionnés, le roi, par ses lettres du 8 juin 1388, chargea ses receveurs de Languedoc de lui payer la somme de deux cent quarante mille francs. Il est étonnant qu'un fait de cette importance ait été omis par les écrivains modernes, qui ont écrit soit l'histoire générale de la France, soit celle du roi Charles VI. Cependant Froissart en a rendu compte dans le plus grand détail. (*vol.* 3, *ch.* 95.) Nous y renvoyons nos lecteurs. Nous dirons seulement ici que les succès des armes du comte d'Armagnac, ne furent pas tels, qu'il ait entièrement purgé le royaume de cette engeance funeste qui le désolait. Il y eut des chefs de ces compagnies qui se formèrent des établissements, d'où il fut impossible de les faire déguerpir. De ce nombre fut le capitaine Geoffroi, dit *Tête-noire*, qui s'étant saisi de Ventadour et de plusieurs autres terres dont il se qualifiait souverain, rendit inutiles les efforts que le comte d'Armagnac et le dauphin d'Auvergne firent ensemble pour l'obliger à désemparer. Il falut en venir à traiter avec cet aventurier. On lui offrit de l'argent pour se retirer. L'imposition fut faite; mais la négociation échoua.

L'an 1390, par contrat passé le 13 mai, le comte Jean vendit le Charolais à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, dans le dessein où il était de poursuivre les droits qu'Isabelle, fille et héritière du roi de Majorque lui avait cédés, contre le roi d'Aragon.

L'année suivante, il entreprend de mettre Charles Visconti, son beau-frère, en possession de la seigneurie de Milan, usurpée sur lui par Jean-Galéas Visconti, son oncle. La cour de France se montre favorable à cette entreprise, et charge le comte de composer avec les chefs des compagnies qui occupaient des forteresses dans le Limosin, le Querci, le Rouergue, l'Angoumois, le Périgord et l'Agénois. Le traité général fut conclu moyennant la somme de deux cent mille livres, pour le paiement de laquelle on imposa une taille sur le Languedoc et les autres provinces que les garnisons désolaient. Le comte rassembla ces troupes dont il forma une armée de quinze mille hommes, à la tête de laquelle il passa en Lombardie Aucud, général des Florentins, ennemi de Jean Galéas, apprenant l'arrivée des Français, s'avance jusqu'à Crémone, pour leur donner la main, au cas qu'ils s'approchent davantage. Le comte d'Armagnac, dit Muratori, était sans contredit fort habile au métier de la guerre. Mais le mépris qu'il affecta pour les Lombards, lui devint funeste. Sa première expédition fut contre Castellazo où Jacques de Verme, général de Jean Galéas, avait mis une bonne garnison. Un jour elle fit une sortie dont les assiégeants se trouvèrent assez mal; ce qui fit que le comte s'obstina encore davantage à vouloir prendre cette place de force. Les historiens ne sont pas d'accord sur les événements qui suivirent. Mais il paraît que le récit du Corio mérite la préférence. Un jour, dit-il, il vint en pensée au comte d'aller reconnaître en personne la ville d'Alexandrie de la Paille, avec cinq cents cavaliers des plus distingués de ses troupes; et, s'étant avancés jusqu'aux portes, ils se mirent à crier : *Dehors, vilains Lombards.* Jacques de Verme, que Jean Galéas avait envoyé pour commander dans la place, irrité de ces injures, lâche cinq cents de ses meilleurs soldats sur les Français, qui les reçoivent avec bravoure. Le combat fut long et opiniâtre de part et d'autre; mais enfin les Français perdant courage, voulurent prendre la fuite. Ce fut envain; on les fit tous prisonniers, et le comte lui-même qui fut amené dans la ville, où peu de jours après il mourut, soit de ses blessures, soit de poison, come le prétend le Pogge. A la nouvelle de ce désastre, l'armée qui était devant Castellazo lève le siége. Mais Jacques de Verme, l'ayant poursuivie dans sa retraite, lui livra, le 25 juillet, entre Nice de la Paille et Ancise, un combat, où il la défit presque entièrement. Parmi les prisonniers qu'on fit, se trouvèrent les ambassadeurs des Florentins, qui rachetèrent à grand prix leur liberté. Tel fut le fruit des bravades de Jean d'Armagnac. Comme il ne laissa point de fils, et qu'on souhaitait que le comté de Comminges, appartenant à sa femme, restât dans la famille, on proposa à la cour d'Avignon d'accorder à Bernard, son frère, la permission d'épouser cette riche veuve, comme cela se pratiquait dans l'ancienne loi, lorsque le premier frère n'avait point laissé d'enfants. Mais il fut conclu par l'assemblée nombreuse des maîtres et docteurs tant en théologie comme en lois et en décret *que le pape rappellast et déboutast ceste pétition comme totalement dissonante de raison et usage* (*Mém. de Liter.*, tom. XX, pag. 242.) Jean III se qualifiait *comte par la grâce de Dieu*, titre qui, dans son origne, n'exprimait, comme on l'a dit, que la reconnaissance envers la Divinité, mais qui marquait alors l'indépendance. Les successeurs de Jean imitèrent en cela son exemple. Il ne laissa de son mariage que deux filles, qui furent exclues de la succession d'Armagnac par les états de la province. Jeanne, l'aînée, fut mariée avec Guillaume-Amanieu d'Albret, sire de l'Esparre dans le Médoc; Marguerite, la cadette, épousa Guillaume, vicomte de Narbonne. La veuve de Jean III se remaria à Jean II, vicomte de Fezenzaguet. Ainsi on s'est mépris ci-dessus, d'après le père Anselme, en lui donnant ce vicomte pour premier époux.

BERNARD VII.

1391. BERNARD VII, frère de Jean III et son successeur, portait le titre de comte d'Armagnac, de Rodez, etc., et en exerçait les droits, comme collègue et héritier présomptif, dès l'an 1390. Nous voyons, en effet, que dans l'engagement que Philippe I, duc de Bourgogne, lui fit du comté de Charolais, le 11 mai 1390, il est qualifié comte d'Armagnac, de Fezenzac et de Rodez, vicomte de Lomagne et d'Auvilars. Il prend les mêmes titres dans une charte du 6 janvier 1391, par laquelle il accorde certains priviléges aux nobles de sa mouvance. (*Trésor généalog.*, tom. I, pag. 258.) Après la mort de son frère, non content de la succession qu'il lui laissait, il dépouilla, par la voie des armes, l'an 1403, Géraud III, son parent, comte de Pardiac et vicomte de Fezenzaguet, le prit et le fit mourir en prison avec ses deux fils. L'an 1405 ou environ, il augmenta ses domaines par la vente que Jean de Bourbon, comte de Clermont, lui fit du comté de l'Ile-Jourdain, qu'il venait d'acquérir du comte Jean Jourdain, IIe. du nom. Il fit la guerre en Guienne contre les Anglais, poussa vivement le sire

de Caumont, l'un des chefs de leur parti, le prit dans une rencontre, enleva aux ennemis jusqu'à dix-huit places, bloqua ensuite la ville de Bordeaux, et l'obligea de capituler pour une somme considérable. Bernard s'était déclaré pour le duc d'Orléans dans la funeste rupture qui éclata entre ce prince et le duc de Bourgogne. Après la mort du premier, assassiné l'an 1407, il prit la défense de ses enfants; et leur parti, dont il était regardé comme le chef, fut surnommé *des Armagnacs*. Il se joignit, l'an 1412, aux princes pour implorer le secours du roi d'Angleterre contre le duc de Bourgogne. Mais le traité d'Auxerre, signé le 13 juillet, entre les chefs des deux partis, ayant annulé cette démarche, le comte d'Armagnac fut le seul qui resta fidèle à l'alliance des Anglais. Il les aida même à reprendre quelques places dans la Guienne. L'an 1415, il reçut, le 30 décembre, l'épée de connétable. S'étant rendu maître de l'esprit affaibli du roi Charles VI, il devint son premier ministre, et fit exiler la reine Isabeau. Enfin, les Bourguignons ayant surpris Paris la nuit du 28 au 29 mai 1418, il fut arrêté et mis en prison avec plusieurs seigneurs et bourgeois attachés au dauphin, puis massacré le 12 juin suivant, sur *la pierre de marbre*, dit une ancienne généalogie d'Albret. Il avait épousé, par contrat du 8 janvier 1394, Bonne, fille de Jean de France, duc de Berri, veuve d'Amédée VII, comte de Savoie, morte à Carlat le 30 décembre 1435, dont il laissa Jean, qui suit; Bernard comte de Pardiac, aïeul de l'infortuné Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut décapité aux halles de Paris, le 14 août 1477; et deux filles, Bonne, qui épousa Charles, duc d'Orléans, et Anne, mariée à Charles II, sire d'Albret. Le comte Bernard VII fut un des plus puissants princes et des plus grands capitaines de son siècle; mais l'ambition excessive dont il fut dévoré, ternit l'éclat de ces belles qualités. Ce comte fut très-attaché à l'anti-pape Benoît XIII, et faisait souvent des voyages à Perpignan, pour lui rendre visite. L'archevêque d'Auch, Jean d'Armagnac, fils naturel du comte Jean II, étant dans la même obédience, Innocent VII donna commission à l'archevêque de Bordeaux et à deux autres prélats de le déposer. Mais le frère du prélat empêcha l'effet de cette commission. Du reste, Bernard VII était zèlé pour les mœurs et le bon ordre. Nous en avons la preuve dans une lettre très-forte qu'il écrivait, le 7 janvier 1408, à l'évêque de Rodez, sur les désordres qui régnaient dans son église. *Révérend père et cher seigneur*, lui dit-il, *nous avons entendu et sommes informés que les biens de l'église de Rodes ont été mal gouvernés au tems passé, et le sont encore à présent plus mal; et que les joyaux laissés à l'église de Rodez par des personnes et seigneurs ecclésiastiques et séculiers, ont esté aliénés et s'aliénent encore de jour en jour; ce qui revient au grand préjudice et dommage de votre dicte église et de la chose publique; et que l'office divin ne se fait point dans ladicte église ainsi qu'il y devroit estre faict...... n'y ne se faict dans les aultres églises cathédrales circonvoisines; de quoy nous avons du déplaisir et en sommes émerveillez. Et en vérité nous jugeons que vous y avez peu d'honneur, puisque la correction vous en appartient : et qui pis est, nous avons entendu qu'aucunes personnes de ladicte église mesnent publiquement une vie déréglée et deshonneste; en telle sorte que non-seulement l'estat de l'église, mais encore le peuple en est scandalisé..... Par quoy.... nous vous prions et requerons de mettre à ces choses si bon et brief remede, qu'on ne puisse vous rien reprocher : autrement tenez pour certain qu'en votre défaut nous l'y mettrons tel qu'il y en aura de bien faschés; et ce ne sera pas votre honneur. Et enfin si nous voyons qu'il n'y soit autrement pourvu en diligence, nous ferons prendre tous les bénéfices qu'ils* (les clercs) *auront en notre terre, et les baillerons ou ferons bailler à autres personnes que nous trouverons assez honnestes : lesquelles feront leur devoir envers Dieu et l'église. Et, révérend père, ne differez point ceste affaire : car en vérité elle ne requiere pas dilation. Et ne veuillez point que le temporel y ait à pourvoir : car ce serait une grande diffamation de l'église.* (Martenne, *Anecd.*, tom. I, *col.* 1743.)

JEAN IV.

1418. Jean IV, fils aîné et successeur de Bernard VII, acquit de Jean I, duc de Bourbon, par contrat du 17 janvier 1420, la vicomté de Gimond, qu'il joignit au comté de l'Ile-Jourdain. L'an 1415, le roi Charles VII lui donna, par lettres du 18 novembre, le comté de Bigorre, avec la châtellenie de Lorde. (*Trésor gén.*, tom. I, pag. 259.) Il s'empara, l'an 1443, du comté de Comminges, après la mort de Marguerite, quoiqu'elle en eût fait donation au roi Charles VII. Ce fut pour ce monarque un nouveau grief contre le comte d'Armagnac, dont les excès multipliés en divers genres, l'obligèrent enfin d'employer la force pour le réduire. Le dauphin, envoyé sur les lieux avec une armée, se saisit du comté de Comminges, prit le comte dans l'Ile-Jourdain, avec toute sa famille, excepté son fils aîné, les envoya prisonniers à Carcassonne, et mit sous la mains du roi les comtés d'Armagnac et de Rodez. On instruisit le procès du comte en règle, et voici les principales charges qui résultèrent des informations. Nous les rendrons souvent dans les propres termes du procès-verbal. Outre le crime abominable et celui de fausse monnaie, qui furent constatés par témoins et par pièces, il fut prouvé qu'il persistait, malgré les défenses du roi, à se dire comte *par la grâce de Dieu*; qu'il donnait *grâces et remissions* comme un souverain, *et les entérinoit*; qu'il mettait *tailles en ses terres deux ou trois fois par an*; qu'il avait fait *pendre à Nismes ung huissier du Parlement de Tholose, nommé Noel, qui venoit exécuter contre lui*; qu'il tenait *trente ou quarante Ribaux es places de Magniers* (Mayreville), *de Saint-Varin et de la Fare que par force il avoit ostées aux seigneurs, lesquels pilloient et rançonnoient chascun*; *qu'il avoit detroussés les gens de monseigneur* (l'évêque) *de Lodeve, et osté leurs chevaux, et tenoit leurs places en bénéfices*; qu'il avait *battu, pillé et emprisonné divers ecclésiastiques*; qu'il *battoit son confesseur quand il ne vouloit l'absoudre*; qu'il *avoit eu cinq chasteaux de la détrousse que ses gens avoient fait faire sur les chemins en droit Saint-Romain à messire Jean Taure, chevalier de Montpellier; qu'il tenoit frontiere pire au peuple que Anglois et prenoit, vivres, blé, moutons, bœufs, vaches, mulets, pourceaux, s'ils n'avoient de lui sauf-conduit*; que ses gens avaient fait violence à diverses filles, etc. Le roi qui voulait châtier et non perdre le comte d'Armagnac, son parent, se laissa aisément fléchir par les amis du coupable, dont les principaux étaient les ducs d'Orléans, d'Alençon, de Bourbon, les comtes du Maine, de Richemont, le connétable de Foix, et le comte de Dunois. Il fut donc convenu qu'on lui accorderait des lettres de grâce et de rémission, mais qu'il mettrait *préalablement ès mains du Roy les places et châtellenies de Severac et de Capdenore, avant que lui et ses enfants fussent délivrés et restitués; qu'on prendroit son serment et celuy de ses enfants qu'ils seroient toujours bons et loyaux au roy, et ne tiendroient aucune chose de son domaine; qu'ils renonceroient à tous services envers le roy d'Angleterre, promesses, appointements, alliances, etc.; que lui et ses enfants promettroient de ne jamais mettre en leurs lettres en eux nommer* PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE D'ARMAGNAC, *ces mots emportant méconnoissance de fiefs, étant, comme ils savent, sujets de la couronne, et leurs terres et seigneuries étant tenues du roy. Et outre ce*, est-il dit, *ledit comte d'Armagnac et ses enfants bailleront les suretés et les scellés du roi d'Espagne, du duc de Savoie, des ducs d'Orléans, d'Alençon et de Bourbon, et des comtes du Maine, de Richemont, de Foix et de Dunois.* Ces préliminaires remplis, le comte d'Armagnac, après avoir obtenu des lettres d'abolition, données à Seri lez-Châlons, dans le mois d'août 1445, sort de prison avec ses enfants, et rentre en possession de ses états. (*Collect.* de M. de Menant, *Doyen de la chambre des comp.*, tom. VIII, *fol.* 92.) Le lecteur nous pardonnera de nous être un peu appesantis sur cette affaire importante. Cela nous a paru d'autant plus indispensable que

les modernes ne l'ont touchée que fort superficiellement. Jean d'Armagnac, depuis son rétablissement, ne fit que languir, et mourut enfin, accablé de chagrins et d'infirmités, vers l'an 1450. Il avait épousé 1°., le 26 juin 1407, **Blanche**, fille de Jean V, duc de Bretagne; 2°., vers l'an 1419, **Isabelle**, fille de Charles III, roi de Navarre. Du deuxième lit, il laissa Jean, qui suit; Charles, vicomte de Fezenzac; Marie, femme de Jean II, duc d'Alençon, Eléonore, mariée à Louis, prince d'Orange, et Isabelle, dont il sera parlé ci-après.

JEAN V.

1450 ou environ. **Jean V**, nommé, du vivant de Jean IV, son père, vicomte de Lomagne, revint d'Espagne, où il s'était retiré pendant la prison de sa famille, et fit hommage au roi, dans le mois de novembre 1450, du comté d'Armagnac, à Montbazon. Quelque tems après, devenu éperdument amoureux d'Isabelle, sa sœur, la plus belle princesse de son tems, il la séduisit. Plusieurs enfants, nés de ce commerce incestueux, rendirent le scandale public. Le pape Calixte III et le roi Charles VII lui firent, à ce sujet, des remontrances qu'il méprisa. Excommunié en conséquence par le saint père, il sollicita, pour calmer les remords de sa sœur, une dispense qui lui fut refusée. Sa passion n'en devint que plus violente. Pour en imposer au public, il eut recours au plus habile faussaire de son tems, Antoine de Cambrai, référendaire du pape, depuis maître des requêtes, ensuite évêque d'Alet. Corrompu par argent, cet homme, de concert avec Jean de Volterre, notaire apostolique, lui fabriqua une bulle, en vertu de laquelle il épousa solennellement Isabelle, avec les cérémonies ordinaires de l'église. Le roi, justement indigné de cette union monstrueuse, et d'autres déportements du comte d'Armagnac, envoya, l'an 1454, le comte de Dammartin et le maréchal de Loheac, pour se saisir de ses terres et même de sa personne. Il parut d'abord vouloir se défendre; mais à l'approche des troupes du roi, la plupart de ses places ouvrirent leurs portes, excepté Lectoure, qui ne se rendit que le troisième jour. Le comte d'Armagnac se retira dans l'Aragon, où il avait encore quelques châteaux. L'an 1457, le roi chargea le parlement de Paris d'instruire son procès. L'accusé comparut avec des lettres du roi, dont il avait eu la précaution de se munir. Mais la cour les ayant declarées subreptices, le fit arrêter. On lui donna pour prison une des chambres du palais. Quelques jours après, il obtint son élargissement, sous la condition de ne pas s'éloigner de Paris de plus de dix lieues. Mais voyant qu'on poursuivait son procès avec une vivacité qui en faisait appréhender l'événement, il prit la fuite et se sauva en Franche-Comté. Le parlement, par un arrêt definitif du 13 mai 1460, le condamna au bannissement, avec confiscation de ses biens. A son avénement au trône, le roi Louis XI, dont il avait favorisé la révolte contre son père, lui accorda par reconnaissance des lettres d'abolition, et le rétablit dans ses domaines. Cette récompense, d'un service criminel, fut payée de l'ingratitude qu'elle semblait mériter. Le comte d'Armagnac fut infidèle à Louis XI, comme il l'avait été à Charles VII; et, l'an 1465, il se joignit aux mécontents dans la guerre *du bien public*. Il eut encore l'avantage de se réconcilier avec le monarque, auquel il fit serment, le 5 novembre 1465, de le servir envers et contre tous. Mais il oublia presqu'aussitôt ses promesses pour se livrer à son caractère inquiet et brouillon. L'an 1469, le roi, instruit de ses nouveaux projets de révolte, fit partir le comte de Dammartin avec le bâtard de Bourbon, à la tête d'une armée considérable, pour mettre les terres du comte d'Armagnac sous sa main. La fuite du rebelle rendit cette expédition facile. Ce fut moins une conquête qu'une prise de possession. Dans le même tems (on était alors au mois de mai), le parlement de Paris ajourne le comte d'Armagnac à comparaître le 28 septembre suivant. Ce délai fut prolongé plusieurs fois à sa demande. Enfin, Jean V ayant toujours refusé de comparaître, la cour, par arrêt du 7 septembre 1470, prononça contre lui la confiscation de corps et de biens. Sa dépouille, quoique promise au duc de Guienne, frère du roi, fut partagée entre Dammartin et les principaux seigneurs qui l'avaient accompagné, à l'exception du comté de Rodez que le roi retint et réunit à la couronne. Mais, après le départ de l'armée française, le comte d'Armagnac étant venu trouver le duc de Guienne à Bordeaux, engagea ce prince à le rétablir dans la jouissance de ses biens. Le duc étant mort le 28 mai 1472, le roi fit marcher contre le comte d'Armagnac de nouvelles troupes, sous la conduite de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu: Le comte fut assiégé dans Lectoure. Mais bientôt les vivres commençant à lui manquer, il demanda, le 15 juin, à capituler. Les articles étant réglés, il rendit la place au général, qui, après en avoir pris possession, congédia son armée. Le perfide comte, profitant de cette imprudence, fit arrêter, vers la fin d'octobre, le sire de Beaujeu par le ministère du cadet d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille. A cette nouvelle, le roi, transporté de colère, se met en campagne, et s'avance jusqu'à la Rochelle. De là, il fait convoquer la noblesse de Languedoc, pour aller faire de nouveau le siége de Lectoure. Le cardinal d'Albi arrive au commencement de janvier 1473, devant cette place, à la tête des troupes de l'Agénois et du Toulousain. Le comte, après s'être vigoureusement défendu pendant deux mois, accepte une capitulation que le cardinal lui fait offrir de la part du roi. On dresse un traité, dont l'observation fut jurée sur le Saint-Sacrement. Mais le surlendemain, dès que le comte eut désarmé ses troupes et fait ouvrir les portes de la ville, les troupes du roi s'y introduisirent, conduites par Robert de Balzac, investirent la maison du comte, et, étant entrées dans son appartement, le percèrent de plusieurs coups de poignard: après quoi elles se livrèrent à toute la licence des vainqueurs les plus barbares. Cet horrible événement est du vendredi 5 (et non 6) mars 1473. Le cardinal d'Albi parcourut ensuite avec son armée le comté d'Armagnac, qu'il traita comme un pays ennemi. Jean V ne laissa point d'enfants de **Jeanne**, son épouse, fille de Gaston IV, comte de Foix, qu'il avait épousée au mois d'août 1468. Cette princesse était enceinte à la mort de son mari, qui fut égorgé entre ses bras. Elle le suivit au tombeau peu de jours après dans la petite ville de Castelnau de Bretenous en Querci, où elle avait été transportée. On prétend que sa mort fut l'effet d'un breuvage qu'on lui donna pour la faire avorter. Dans le même tems, on instruisait juridiquement le procès du seigneur de Sainte-Bazeille, qui, peu après avoir remis le comte d'Armagnac en possession de Lectoure, avait été pris et mené à Poitiers. Il fut condamné à perdre la tête, et subit cet arrêt sur un échafaud, le 7 avril 1473. Isabelle, sœur de Jean V, lui survécut; et le 16 mai 1473, elle fit donation, tant de ses biens patrimoniaux que des quatre vallées de Barousse, de Neste, d'Aure et de Magnoac, que son frère lui avait léguées le 15 novembre 1462, à Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, qui l'avait sauvée au sac de Lectoure. Mais les habitants de ces vallées n'acquiescèrent point à la donation d'Isabelle en ce qui les concernait, et prétendirent être rentrés, par la mort du comte Jean V, dans le droit de se choisir un souverain. Le roi d'Aragon instruit de leurs dispositions, les sollicita vivement de se réunir à ses états, dont leurs terres avaient été autrefois démembrées. Mais il eut pour concurrent le roi de France, Louis XI, qui l'emporta par les soins de Jean de Vilhères de la Graulas, cardinal et évêque de Lombès. Ce prélat s'étant rendu sur les lieux, engagea les habitants, l'an 1475, à se donner à la France par un traité, dont l'une des conditions fut qu'ils ne pourraient être mis en main plus basse que celle du roi, même en celle d'un prince du sang royal. Le roi, par lettres-patentes du mois de septembre de la même année, ratifia ce traité. Il empêcha de plus le sénéchal de Toulouse de se mettre en possession des autres terres qu'Isabelle lui avait cédées. Mais Charles VIII, son successeur, les rendit à ce légataire par ses lettres du 15 août 1484.

CHARLES Ier.

1473. **Charles Ier.**, vicomte de Fezenzac, second fils de Jean IV, comte d'Armagnac, fut arrêté après la proscription de Jean V, son frère, et conduit à la Bastille, où il resta quatorze ans, non pour crime de complicité, mais à cause de la proximité du sang. On ne peut lire sans horreur les tourments qu'il endura dans cette prison. L'an 1481, l'Armagnac fut déclaré confisqué, et réuni au domaine par lettres-patentes vérifiées au parlement. Charles d'Armagnac, délivré de prison par le roi Charles VIII, vient se présenter, l'an 1484, aux états de Tours, pour demander au roi la restitution des biens de sa maison. L'affaire est renvoyée au conseil, qui lui adjugea sa demande par arrêt du mois d'avril de la même année, mais avec de grandes limitations; car en lui accordant la jouissance des quatre comtés d'Armagnac, de Rodez, de Fezenzac, et de Fézenzaguet, on en retrancha les droits régaliens, en restreignant cette restitution au domaine utile et à la vie seulement de Charles. C'est ainsi que ce prince rentra dans l'héritage de ses pères. Mais comme sa longue prison, où il avait souffert des maux incroyables, lui avait altéré la raison, le sire d'Albert se fit adjuger l'administration de ses biens, comme plus proche parent, et le renferma de nouveau. Le roi en étant averti, le délivra une seconde fois, et lui donna des curateurs. Charles mourut l'an 1497, sans enfants de **Catherine de Foix**, sa femme, après avoir institué son héritier Charles, son petit-neveu, duc d'Alençon. Il fut enterré à Castelnau de Montmirail, en Agénois. Ce comte laissa deux bâtards, dont l'aîné, Pierre, comte de l'Ile-Jourdain, fut naturalisé par lettres du mois de février 1510, et mourut en 1514.

CHARLES II.

1497. **Charles II**, duc d'Alençon, petit-fils de Marie d'Armagnac, sœur de Jean V et de Charles Ier., se porta pour héritier du comté d'Armagnac, en vertu du testament de ce dernier. On lui opposa la confiscation faite en 1481, à quoi il répondit qu'elle ne pouvait préjudicier aux anciennes substitutions de la maison d'Armagnac, auxquelles il était appelé. Pour terminer ce différent, le roi François Ier. lui fit épouser sa sœur **Marguerite**; et en considération de ce mariage, il lui rendit l'Armagnac; mais à condition qu'il reviendrait, faute d'héritiers issus de cette alliance, à la couronne. Charles mourut sans enfants, le 14 avril 1525. Marguerite, sa veuve, s'étant remariée l'année suivante avec Henri d'Albret, roi de Navarre, et petit-fils d'Anne d'Armagnac, sœur de Jean IV, lui porta les mêmes avantages que son premier contrat de mariage énonçait. Henri mourut l'an 1555, ne laissant de Marguerite, décédée en 1549, qu'une fille, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mariée, en 1548, avec Antoine, duc de Vendôme. Jeanne mit au monde Henri, qui, étant monté sur le trône de France sous le nom de Henri IV, réunit l'Armagnac à la couronne, en 1589. (Voy. *les ducs d'Alençon.*)

L'an 1645, Louis XIV, par lettres du 20 novembre, donna le comté d'Armagnac à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dont la postérité le possède actuellement (1787).

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES VICOMTES DE FÉZENZAGUET.

Le Fézenzaguet, ou petit Fezenzac, en latin *Fezensaguellum*, pays situé à l'orient de l'Armagnac, en fut détaché, l'an 1163 au plus tard, pour faire l'apanage d'un cadet de la maison d'Armagnac. Nous trouvons en effet un acte de cette année, daté *Bernardo Armanacensi, vicecomite de Fezenzagued* (*premier Cartul. de Gimond*). Un autre acte (*ibid. fol.* 157, *r°*.) porte encore en date le même nom, sous l'an 1193. Mais de dire quel fut le père de ce Bernard, quand celui-ci mourut, et quel fut son successeur immédiat, c'est ce qui n'est pas possible, malgré les recherches pénibles que nous avons faites à ce sujet. Le cartulaire cité nous présente trois Bernards d'Armagnac contemporains, qui ne peuvent s'identifier ; savoir, Bernard, vicomte de Fezenzaguet depuis l'an 1163 jusqu'en 1198 ; Bernard, comte de Fezenzac en 1173 ; et Bernard, comte d'Armagnac depuis 1160 jusqu'en 1178. (Voyez *les articles des deux derniers.*) La suite des vicomtes de Fézenzaguet ne souffre plus de difficulté.

ROGER.

Roger, quatrième fils de Bernard IV, comte d'Armagnac, jouissait de la vicomte de Fezenzaguet vers le commencement du treizième siècle. On ignore le tems précis de sa mort ; mais elle ne paraît pas avoir devancé l'an 1240. De Pincelle, son épouse, fille d'Amanieu IV, sire d'Albret, il laissa Géraud, qui suit ; Amanieu, qui de chanoine de Toulouse devint, l'an 1262 archevêque d'Auch, mort l'an 1318 ; et Arnaud, vicomte de Magnoac, qui fut tué, l'an 1272, dans un combat donné entre lui et Géraud de Casaubon, seigneur de Hautpoui, pour raison de la mouvance de ce château. (*Hist. de Béarn*, p. 779.)

GÉRAUD I.

Géraud I, fils de Roger et son successeur à la vicomté de Fézenzaguet, devint comte d'Armagnac en 1256. Il mourut le 26 avril 1285, et eut pour successeur son deuxième fils, qui suit. (*Voyez* Géraud V, *comte d'Armagnac.*)

GASTON.

1285. Gaston, deuxième fils de Géraud, lui succéda à la vicomté de Fezenzaguet et dans celle de Brulhois, à l'âge d'environ quatre ans, sous la tutelle de Mathe, sa mère, laquelle obtint, le 8 janvier 1295, une sentence du duc de Verdun, en Gascogne, pour le roi de France, portant que noble damoiseau Gaston, vicomte de Fézenzaguet, était majeur de quatorze ans et en âge de puberté. (*Trésor général* tome I, p. 245.) Peu de tems après, il épousa Marquise, fille d'Helie Taleyrand, comte de Perigord, et de Philippe, vicomtesse de Lomagne. L'ayant ensuite répudiée, il donna sa main, l'an 1298, à Valpurge, fille de Henri II, comte de Rodez, qui lui apporta en dot la vicomté de Creisseil et la baronnie de Roquefeuil. Il eut, de cette alliance, Géraud, son successeur ; Amanieu, qui fut capitaine de Saint-Justin, sur les frontières de Béarn, et Mascarose, mariée, le 21 mai 1321, à Guitard d'Albret, vicomte de Tartas. Une succession avantageuse augmenta depuis son domaine. L'an 1309, il hérita des baronnies de Moncade, de Castelvieil, et de plusieurs autres terres situées en Catalogne et en Aragon, par le testament de Guillemette de Béarn, sa tante, femme de Pierre, infant d'Aragon, décédée sans enfants. Mais Gaston, comte de Foix, autre neveu de Guillemette, voyant que ces terres étaient à sa bienséance, l'empêcha de s'en mettre en possession. On convint enfin d'un échange. Le comte de Foix donna les terres qu'il possédait dans le Carrassez, à l'exception du château de Forties, au vicomte, qui lui abandonna les terres qui lui avaient été léguées. L'acte de cet échange fut signé le 7 de septembre 1310, et ratifié par Jeanne d'Artois, femme du comte, le 6 mars suivant, à Toulouse. Mais lorsqu'il fallut en venir à l'exécution, le comte de Foix fit des difficultés qui obligèrent le vicomte à se pourvoir à la cour du roi. Il y obtint, le mardi avant la Saint-Jean-Baptiste (22 juin) 1311, un arrêt par lequel il fut ordonné que l'échange sortirait son plein et entier effet (*Hist. de Lang.* tome IV, p. 159.) Ayant survécu à Valpurge, sa seconde femme, Gaston épousa en troisièmes noces, par contrat passé après la Saint-Louis 1316, Indie, fille et héritière de Guillaume de Caumont, dont il eut Mathe, femme de Raymond-Roger de Comminges, vicomte de Conserans. L'an 1317, Gaston et son frère le comte d'Armagnac, comparurent, au mois de mars, devant le sénéchal de Toulouse et d'Albi, pour répondre sur les informations faites contre eux, touchant plusieurs excès dont ils étaient accusés. Ils se défendirent de manière que le sénéchal renvoya l'affaire devant le roi. (*Trésor génèal.* tome I, page 2 7.) Gaston fut mandé par le roi Philippe le Long, pour se rendre en armes et chevaux dans la ville d'Arras, le dimanche avant l'Assomption (12 août) de l'an 1319. Il obéit sans doute ; mais il mourut l'année suivante, après le mois d'avril. Il nous reste de ce vicomte un statut que son équité lui dicta. Ses officiers exigeaient indifféremment de tous les habitants du Fézenzaguet, les lods pour les fonds qu'ils vendaient. Gaston regla, l'an 1294, que les fonds possédés en franchise et libres de cens par les nobles, ne seraient point sujets au lod en cas de vente ; mais qu'après l'aliénation de ces fonds, les acquéreurs, en cas de revente, seraient tenus d'acquitter ce droit dans l'an et jour. (Galand, *du Fr. aleud*, p. 199.)

GÉRAUD II.

1320. Géraud II, successeur de Gaston, son père, épousa

Jeanne, fille de Pierre-Raymond I, comte de Comminges, dont il eut un fils qui suit; et une fille, Mathe, femme de Centule IV, comte d'Astarac. Le comte de Foix retenait toujours, malgré l'arrêt du parlement qui le condamnait à s'en dessaisir, les terres du Carcassez, qu'il avait cédées par échange au vicomte Gaston, père de Géraud. Enfin, l'an 1329, le roi de Navarre, ayant été choisi pour arbitre de cette querelle et d'autres mues entre le comte de Foix et la maison d'Armagnac, rendit, le 19 octobre, son jugement, qui assura au vicomte Géraud, par la soumission du comte de Foix, la jouissance paisible des terres qui etaient en litige. Le vicomte Géraud mourut vers la fin de l'an 1339.

JEAN.

1339. Jean, fils et héritier de Géraud II, eut de Marguerite de Carmaing, qu'il épousa l'an 1351, un fils qui suit; Jeanne, mariée à Jean de Levis de Mirepoix de la Garde, maréchal de la Foi; et Mathe, femme du vicomte de Valerne. Il combattit, l'an 1362, pour le comte d'Armagnac, à la bataille de Launac, donnée le 5 décembre, contre le comte de Foix, qui la gagna et fit le vicomte prisonnier avec beaucoup d'autres. Sa rançon, dont il traita l'année suivante, fut estimée 1330 florins d'or, pour lesquels il donna en ôtage Jean, son fils aîné. Il servit ensuite dans les guerres de la France contre les Anglais, à la tête de trois cents hommes d'armes, sous les ordres du duc d'Anjou, frère du roi Charles V, qui, dans ses lettres, le qualifiait de *très-cher et très-amé cousin*. L'an 1369, Charles V, par lettres données le 8 octobre, à Montpellier, l'établit capitaine-général dans toute la sénéchaussée de Rouergue. Il réduisit cette même année à l'obéissance du roi le château de Sauveterre dans cette province. Il enleva, l'année suivante, aux Anglais, le lieu d'Arbocave, au pays de Marsan. L'an 1372, au mois d'avril, il fut établi capitaine de l'Agénois. Les preux, en ce tems-là, faisaient profession d'une valeur féroce qu'ils exerçaient également sur les ennemis de l'état et sur les personnes qu'ils étaient obligés d'office à protéger. Des meurtres que le vicomte Géraud et ses gens commirent au lieu de Praderat ou Pradères, sur la Save, à cinq lieues environ de Toulouse, le firent rechercher par le sénéchal de cette ville. Pour se mettre à l'abri de ses poursuites, il obtint du duc d'Anjou, lieutenant-général en Languedoc, des lettres de grâce datées du mois de septembre 1375. (*Trésor général*. tom. Ier., p. 262.) Échappé de ce danger, il n'en devint pas plus sage. L'an 1383, il fut de nouveau poursuivi criminellement par les habitants de Saint-Romans de Tournon, en Rouergue, pour d'autres excès auxquels il s'était porté. Il eut encore le bonheur de se tirer de ce mauvais pas, mais on ignore comment. Il mourut le 20 juin 1390, suivant le P. Anselme. Jean, son fils aîné, l'avait précédé au tombeau.

GÉRAUD III.

1390. Géraud III, fils du vicomte Jean et son successeur, joignit aux vicomtés de Fézenzaguet et de Brulhois, aux baronnies de Creisseil, de Roquefeuil et de Persain, le comté de Pardiac, par son mariage contracté, l'an 1373, avec Anne de Montlezun, fille aînée et principale héritière d'Arnaud-Guillaume IV, comte de Pardiac et d'Aliénor de Peralta. Jaloux de ses droits et de ses prétentions, il voulut contraindre le chevalier Menaut de Barbazan à lui rendre hommage de ses terres. Celui-ci soutenant qu'elles ne relevaient point de lui, on en vint aux armes pour décider la querelle. Un grand nombre de seigneurs prirent parti pour ou contre dans cette guerre. Les principaux furent les comtes d'Astarac et de l'Ile-Jourdain, les vicomtes de Saint-Paulin et de Caraman, les seigneurs de Lenac, de Duras, d'Orbessan, de Campagnac, de Cestairols en Albigeois, de Beaufort, de Castanet, de Sainte-Camèle, de Bonac et de Belle-affaire. Le maréchal de Sancerre, qui commandait pour lors en Languedoc, interposa son autorité pour empêcher ces alliés de marcher au secours de l'un ou de l'autre des deux contendants. Il fut peu écouté dans la première chaleur de la querelle. Mais après quelques hostilités réciproques, le sénéchal de Toulouse, dans le ressort duquel se trouvaient du moins en partie, les terres des parties belligérantes, s'étant rendu médiateur, les assembla, de concert avec les lieutenants du maréchal, d'abord à Gironne, puis à Fleurance, dans le comté de Gaure, au mois de décembre 1393. Les conférences furent ensuite transférées à Grenade sur la Garonne. Ce fut là qu'on arrêta les articles de pacification, auxquels Barbazan offrit de s'en tenir. Mais Géraud les ayant rejetés, le maréchal, après avoir mis ses domaines, sous la main du roi, le fit arrêter et conduire à Toulouse, et de là à Carcassonne. Cette voie de fait fut suivie d'un jugement solennel qu'il rendit sur cette affaire, le 26 juin de l'an 1394, dans la nouvelle salle du palais de Toulouse, où il logeait alors. Géraud ayant appelé de la sentence au parlement de Paris, fut amené aux prisons du Châtelet, où il demeura jusqu'à la Saint-Martin 1395, qu'il obtint son élargissement sous caution. Ce ne fut pas la seule mauvaise affaire où s'engagea le vicomte Géraud. De son mariage il avait deux fils, Jean et Arnaud-Guillaume. Il maria le premier, le 4 juin 1396 (et non 1385), avec Marguerite, comtesse de Comminges et veuve de Jean III, comte d'Armagnac; alliance funeste par les dissensions qui arrivèrent presque aussitôt qu'elle fut contractée entre les deux époux. Marguerite, plus âgée que Jean qui n'avait alors que dix-huit à dix-neuf ans, voulut le maîtriser et user à son égard de l'empire d'une mère sur son fils. L'époux, choqué des hauteurs de sa femme, la quitta pour se retirer chez son père, où il demeura quelque tems. Ayant appris ensuite que Marguerite avait établi le seigneur de Fontenelle, son lieutenant dans le comté de Comminges, il revint la trouver à Muret. Il en fut mal accueilli, et résolu de se venger, il retourna vers son père, afin de concerter avec lui les moyens de réduire la comtesse. Leur avis fut d'implorer le secours de Bernard VII, comte d'Armagnac, leur parent. Jean s'étant rendu auprès de lui, en reçut de belles promesses que Bernard n'avait nulle envie d'effectuer. Le comte d'Armagnac, attaché jadis au parti des Anglais, était piqué contre Géraud, dévoué de tous tems aux intérêts de la France, de ce qu'il avait défait une troupe d'anglais, qui était venu faire des courses jusqu'aux portes de Condom, et de ce qu'en ayant pris d'autres près de Gimond, il les avait fait pendre sans miséricorde. Il se souvint encore que Géraud *avait autrefois tiré la dague contre lui*. Il était de plus irrité contre le fils de ce qu'il avait épousé la comtesse de Comminges sans le consulter. Loin donc de lui tenir sa parole, il se ligua secrètement avec Marguerite, contre son beau-père et son mari. Ceux-ci, se croyant assurés de son secours, entrèrent avec confiance dans le Comminges, où ils prirent d'abord quelques places. Mais le comte d'Armagnac ayant obtenu du roi Charles VI, par lettres du 19 mars 1400 (v. s.), permission de défendre la comtesse, marcha contre le vicomte Géraud, qu'il assiégea dans le château de Montlezun. Géraud s'étant échappé avant que la place fut prise, se retira au château de Brussens, en Bigorre. Le comte l'ayant poursuivi dans cet asile, obligea les habitants à le livrer entre ses mains. Maître de sa personne, il le fit conduire d'abord au château de Lavardens, à quatre lieues d'Auch, et de là à la Rodèle, en Rouergue, où il le fit enfermer dans une citerne, avec ordre de ne lui donner que du pain et de l'eau. Il y mourut au bout de dix à douze jours environ l'an 1403. Le traitement que Bernard fit essuyer aux deux fils de Géraud, ne fut pas moins barbare. Le vicomte Jean et Arnaud-Guillaume, son frère, à la nouvelle de l'arrêt de leur père, s'étaient précipitamment retirés à Puigasquet dans le Fézenzaguet. Le comte de l'Ile-Jourdain et le bâtard d'Armagnac étant venus les y trouver,

leur conseillèrent de se rendre avec eux auprès du comte d'Armagnac, pour tâcher de recouvrer ses bonnes grâces. Ils y consentirent. Arrivés à Auch, où le comte Bernard était alors, le Jeudi-Saint 1403, (v. s.) ils lui furent présentés le lendemain dans la salle de l'archevêché par le comte de l'Ile-Jourdain, lequel s'agenouillant avec eux, lui dit : *Monseigneur, ils sont vos neveux, et les voyez qu'ils sont icy de votre hôtel, et portent votre nom et vos armes, et sont bien jeunes comme vous voyez, qui vous requerrent pardon et moy avec eux, en vous priant qu'en l'honneur de Dieu et de la passion en quoi nous sommes, il vous plaise de leur pardonner et remettre les deplaisirs que vous avez pris contre eux.* A quoi le comte d'Armagnac répondit : *Oncle, vous les estes allé quérir de votre volonté, par quoi s'ils se veulent mettre à notre mercy, c'est un. Monseigneur*, repartit l'Ile-Jourdain, *assez se met à mercy qui demande pardon. Demander mercy*, dit Bernard, *est un aûtre.* Enfin ils demandèrent *pardon et mercy;* de quoi le comte d'Armagnac requit acte; et le jour de Pâques ils furent menés au château de Lavardens; puis ayant été séparés, l'aîné fut conduit au château de Brusson, en Rouergue, et le second, à la Rodèle où son père était mort. Mais comme il en approchait, l'aspect de cette prison le saisit si fort, que sur le refus que firent ses conducteurs de le descendre de cheval, il tomba mort à leurs pieds. A l'égard de l'aîné, dès qu'il fut arrivé dans sa prison de Brusson, on lui fit perdre la vue avec un bassin ardent qu'on lui mit devant les yeux. Il languit long-tems dans cet état, privé de tout secours et mourut enfin accablé de misère. (Froissart et Anselme.) Ainsi finit la branche aînée des vicomtes de Fézenzaguet. Le comte d'Armagnac n'avait pas attendu la mort de ces deux jeunes seigneurs pour se mettre en possession de tous les biens de leur maison. Il s'y maintint par la protection du duc de Berri, son beau-père, contre Jeanne d'Armagnac, sœur de Jean de Levis, seigneur de Mirepoix, à laquelle cette succession était substituée. Jeanne, après avoir vivement disputé ses droits, de concert avec son fils Roger-Bernard et ses autres enfants, se laissa enfin persuader de remettre ses intérêts entre les mains de Jean de Levis, seigneur de Livrac, et des sires de Roquetaillade, de Tolin et de Volère. On fit une transaction, le 9 juillet 1404, par laquelle le comte d'Armagnac, au moyen de la cession qu'il fit au sire de Mirepoix et à ses frères de la baronnie de Preixan et de ses dépendances, resta paisible possesseur de la vicomté de Fézenzaguet et du comté de Pardiac.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES ET VICOMTES

DE LECTOURE ET DE LOMAGNE.

La domination des comtes et vicomtes de Lectoure et de Lomagne était bornée au levant par la principauté de Verdun et la châtellenie de l'Ile-Jourdain; au midi par les comtés de Fézenzaguet, d'Armagnac, de Fezenzac et de Gaure; au couchant par l'Eausan et Gavardan et le Bazadois; au nord par le fleuve de la Garonne, et au-delà par le comté d'Agen. Cette enceinte renfermait une partie du territoire des anciens *Lactorates*, avec la ville de Lectoure qui en était la capitale. Cette place, ancienne cité des Gaules, fut le chef-lieu de l'un de ces diocèses, qui, sous le régime politique, étaient gouvernés par des comtes. Arnaud-Hatton et Eudes étaient comtes de Lectoure, le premier, du tems de Loup-Centule, le second, du tems de Sanche le Courbé, duc de Gascogne. (*Olhenh., manusc. Bibl. du Roi.*) Ayant perdu la dignité comtale ainsi que les comtés de Béarn et de Dax (*Oihen. ubi. sup.*), ils reçurent en dedommagement la lieutenance-générale du pays sous le titre de vicomte de Gascogne qu'ils conservèrent jusques vers le milieu du onzième siècle, ainsi qu'on va le prouver. Ils conservèrent le droit de battre monnaie. Leurs pièces étaient nommées *Arnaudes* (*Ducange*), du surnom d'Arnaud, commun dans cette dynastie. La suzeraineté des vicomtés de Bruillois ou *Brulhois*, de Gimoës et d'Auvillars, la propriété d'une partie du Gavardan, des châtellenies de Batz, de Firmacon et de Rivière qui appartenaient à ces vicomtes, prouve qu'ils étaient très-puissants. On va voir dans leur suite chronologique comment ils perdirent, aliénèrent et démembrèrent ces nombreuses possessions.

RAIMOND-ARNAUD.

Raimond-Arnaud, dont Oihenart (p. 480) fait mention sous la date de 990, et auquel il donne un prédécesseur nommé Odon ou Odoat, vivant en 960, est le premier de ces vicomtes depuis lequel la filiation soit certaine. Il fut un des héritiers de Hugues, sire de Condom, qui fonda, l'an 1011, le monastère de cette ville. (*Hist. de Béarn*, *p.* 234 *et* 235.) Il est qualifié *heres consanguineus Hugonis quondam domini de Condomiense* dans une charte qui sera rapportée à l'article suivant. On croit devoir observer que le mot *consanguineus* ne signifiait alors qu'une parenté quelconque, même par femmes, et qu'on n'en doit point conclure qu'Arnaud fut de la même race que son cousin Hugues de Condom qui était de la maison de Gascogne. Le pape Jean XIX écrivit, l'an 1030, à Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, pour l'engager à porter ce vicomte, son vassal pour la vicomté de Gimoës, à restituer à l'abbaye de Moissac les églises de Riols et de Flamarens qu'il avait usurpées. (*Hist. de Lang.*, tom. II, p. 185, *preuv.*) Il le nomme Arnaud-Odon; mais la qualité de vicomte de

Gascogne, qu'il lui donne, ne permet pas de le méconnaître pour le même que Raimond-Arnaud. On ignore le nom de la femme de ce vicomte, mais il est certain qu'il eut un fils nommé Arnaud, qui suit.

ARNAUD.

Arnaud fut le dernier de sa race qui porta le titre de vicomte de Gascogne, dont il céda les droits à Bernard Tumapaler, comte, ou duc de Gascogne, ainsi que la suzeraineté des vicomtés de Brulhois et de Gimoës, *honores vicecomitatuum Brulhesii et Jumadesii.* Ce traité, qui fut confirmé, l'an 1073, par Odon, fils du vicomte Arnaud, avait eu lieu avant 1060, puisque ce vicomte Arnaud ne prenait plus, même avant cette époque, le titre de vicomte de Gascogne; il est simplement qualifié vicomte de Lomagne et d'Auvillars, dans une charte par laquelle il restitua, le mercredi, veille de Saint-Martin, du tems de Henri Ier., roi de France, le château de Nérac qu'il reconnut détenir injustement au préjudice du monastère de Condom. Il confirma en même tems la donation faite auparavant par Raimond-Arnaud, son père, vicomte de Gascogne, à ce monastère, de tous les droits qu'il avait sur le Condomois, à titre de co-héritier de Hugues, sire de Condom, ainsi que de tous les honneurs qu'il pouvait y avoir en qualité de vicomte de Gascogne et de Lomagne. (*Archives de Nérac, liasse x, cot. LL.*)

ODON Ier.

Odon, premier du nom, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, avait succédé au vicomte Arnaud, son père, avant 1073. Il transigea cette année, le mardi, fête de Saint-Barnabé, avec Géraud II, comte d'Armagnac, sur l'exécution du traité par lequel le vicomte Arnaud avait cédé ses droits, comme vicomte de Gascogne, sur les vicomtés de Brulhois et de Gimoës et sur le château de Gavarret, à Bernard Tumapaler, alors comte de Gascogne et père du comte Géraud. Ce dernier ratifia ce traité, et en dédommagement de certaines conditions qui n'avaient pas encore été remplies, il abandonna au vicomte Odon tout ce qu'il pouvait prétendre du chef d'**Azeline de Lomagne**, sa femme, sur la ville de Lectoure et sur la vicomté de Lomagne. (*Orig. arch. de Montauban, art.* Lomagne, *l.* 1re.) Cette Azeline était fille d'Odon, vicomte de Lomagne, probablement descendant et dernier représentant des vicomtes Arnaud, et un autre Arnaud dont parle Oihenart, p. 480, et dont l'identité n'est pas prouvée avec Raimond-Arnaud mentionné ci-dessus, vivant en 990. On croit devoir observer que la vicomté de Lomagne était partagée entre divers propriétaires. Trois portions distinctes en sont connues dès le dixième siècle. La première était celle des vicomtes de Gascogne, qui en avaient la suzeraineté; la seconde, celle dont Hugues, sire de Condom, fit donation au monastère de cette ville, suivant une charte du cartulaire de ce monastère rapportée en entier dans les manuscrits d'Oihenart, à la bibliothèque du roi; la troisième, celle de ces vicomtes de Lomagne dont Azeline fut l'héritière et dont l'héritage passa aux vicomtes dont on donne ici la suite. Azeline de Lomagne n'était donc pas héritière unique de la vicomté de Lomagne, comme quelques auteurs l'ont écrit, puisqu'elle ne possédait du chef de son père, qu'une portion de cette vicomté. Le vicomte Odon dont on parle n'était donc pas le fils du comte d'Armagnac, comme ces mêmes auteurs l'ont prétendu, puisqu'il était fils du vicomte Arnaud précédent, et qu'il possédait, du chef de son père, la suzeraineté et la majeure partie de la vicomté de Lomagne, et celle d'Auvillars qu'il transmit à ses descendants. Il en résulte que c'est par erreur qu'on a tenté de faire descendre ces vicomtes de Lomagne des comtes de Fezenzac, en substituant au vicomte Odon, premier du nom, un père qui n'était pas le sien. Odon vivait encore l'an 1090; et ce fut alors qu'il fortifia la ville de Lupiac, dépendante de la châtellenie de Batz. On ne sait point le nom de sa femme. On n'est pas même bien certain du nom de son fils. Mais la filiation est prouvée par son petit-fils, nommé Odon comme lui.

VEZIAN Ier.

Vezian Ier., ainsi nommé par Oihenart, p. 480, était vicomte de Lomagne dès l'an 1091, suivant le cartulaire d'Uzerche, fol. 38. Il assista à la convocation faite l'an 1103 par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, contre Bernard, vicomte de Benauges, à l'occasion d'un péage établi sans droit sur la Garonne par ce dernier.

ODON II.

Odon, IIe. du nom, *par la grâce de Dieu*, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, probablement fils de Vézian, mais très-certainement petit-fils du vicomte Odon, eut un frère nommé Arnaud, qui épousa Rose ou Rogie d'Albret, sœur d'Amanieu IV, sire d'Albret. Cet Arnaud fut la tige des barons de Batz, dont la postérité subsiste encore, et dont il sera parlé ci-dessous. Ces deux frères donnèrent des coutumes à la ville de Lupiac dépendante de leur châtellenie de Batz dont ils se qualifiaient seigneurs. La charte de ces coutumes est datée du jour de Saint-Simon et Saint-Jude de l'année 1160. (*Original vérifié par la commission nommée à cet effet par arrêt du conseil des dépêches du 20 mars 1784.*) Ils confirmèrent en même tems des concessions faites l'an 1090, par Odon, leur aïeul, aux bourgeois de la même ville de Lupiac. Oihenart et le père Anselme (*ibid.*) disent que le vicomte Odon posséda les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars depuis 1137 jusqu'en 1178. On ignore le nom de sa femme dont il eut un fils qui suit.

VEZIAN II.

Vezian, IIe. du nom, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, tint ces vicomtés depuis 1178 jusqu'en 1221. Il eut guerre avec Richard, duc de Gascogne, fils de Henri II, roi d'Angleterre, dont il refusait de s'avouer vassal. (*Gauf. Vos.*) Assiégé dans sa ville de Lectoure en 1181, il consentit enfin à rendre hommage au duc de Gascogne qui le reçut chevalier au mois d'août de la même année. (Oihenart et le P. Anselme, *ibid.*) Le jour de Saint-Michel 1195, le vicomte Vézian céda des droits qu'il avait dans la châtellenie de Batz à Odon, son cousin germain, seigneur de Batz, en faveur du mariage de ce dernier avec Miramonde, fille du comte de Magnoac, de la race des ducs de Gascogne. Vézian eut d'une femme, dont on ignore le nom, Odon III qui suit.

ODON III.

Odon, IIIe. du nom, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, fut, au mois de septembre 1238, un des témoins de l'hommage rendu au comte de Toulouse par Gaillard, seigneur de la ville et du château de Baujac. (*Trésor des Ch. sac.* Toul. *lias.* 5, *n°.* 15.) Il eut de sa femme, dont le nom n'est pas connu, Arnaud-Odon, IIe. du nom, qui suit.

ARNAUD-ODON II, ou ARNAUD-OTTON.

Arnaud-Odon, IIe. du nom, ou **Arnaud-Otton**, nommé quelquefois Arnaud simplement, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, avait assisté avec le vicomte Odon, son père, à l'hommage du seigneur de Baujac l'an 1238. Il s'était ligué auparavant avec le comte de Toulouse pour faire la guerre au roi saint Louis (*Hist. de Lang.* tom. III, p. 430.) Mais il jura à ce monarque, dans l'église de Notre-Dame, près de Castel-Sarrasin,

de garder la même paix qui avait été jurée à Paris entre ce prince et le comte de Toulouse l'an 1241. (*Ibid.* p. 437.) Le vicomte Arnaud-Odon avait épousé MASCAROSE D'ARMAGNAC, sœur aînée de Bernard V, comte d'Armagnac, après la mort duquel, arrivée sans postérité, il s'empara du comté d'Armagnac à titre de succession, ce qui occasionna une longue guerre entre lui et Géraud d'Armagnac, cousin germain du dernier comte. Le vicomte Arnaud n'ayant eu qu'une fille de cette alliance, et cette fille étant morte sans postérité, le comté d'Armagnac fut dévolu au comte Géraud. Pendant le cours de cette guerre, le vicomte avait été aidé par son cousin Odon, seigneur de Batz, ainsi qu'il est prouvé par une charte de l'an 1249. (*Orig. vérif par la Commission.*) Le vicomte Arnaud avait épousé, en secondes noces, MARIE-BERMOND DE SAUVE et D'ANDUZE, fille de Pierre, comte de Gévaudan et de Milhau, et de Josserande de Poitiers. (*Oih. et le P. Ans. ibid.*) De ce mariage vint un fils nommé Vézian, qui mourut sans postérité, et une fille nommée Philippe, qui suit.

PHILIPPE.

PHILIPPE, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars, était, l'an 1274, sous la tutelle du comte de Saint Pol (Gui III.) En 1280, elle épousa HÉLIE TALEYRAND VIII, comte de Périgord, à qui elle apporta les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars. Hélie les céda au roi Philippe le Bel dans le mois de novembre 1301. (*Trésor des Chart. inv. de Périg. liasse* 6.) Philippe le Bel les donna, le 14 décembre 1305, à Arnaud-Garcie de Gouth, frère du pape Clément V. Régine de Gouth, nièce de ce pontife, ayant épousé, l'an 1311, Jean, comte d'Armagnac, premier du nom, lui légua ces deux vicomtés par son testament du 12 août 1325. Il les transmit à ses descendants qui en jouirent jusqu'en 1481, époque de la confiscation prononcée contre Charles Ier., comte d'Armagnac. Ensuite ayant passé par don du roi dans les maisons d'Alençon et d'Albret, elles furent unies par Henri IV au domaine de la couronne. (Voy. *les comtes* d'Armagnac.)

Ainsi, de tous les descendants mâles de Raimond-Arnaud, vicomte de Lomagne et de Gascogne en 990, il ne reste que la branche de Batz, formée, en 1160, par Arnaud, frère puîné d'Odon, IIe. du nom, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, qui épousa *Rose d'Albret*, dont il avait, avant 1195, Odon Ier., chevalier banneret, croisé pour la Terre-Sainte en 1217, mari de *Miramonde de Magnoac*, et père d'Odon II, vivant en 1249, dont le fils, Garcie-Arnaud Ier, épousa, avant 1300, *Odette de Pardaillan*, et en eut Pierre I, mari d'*Esclarmonde de Montesquiou.* Pierre I était en 1333 aux guerres d'Italie, et en 1357 à celles de Normandie avec son fils Garcie-Arnaud II, qui eut de *Gaillarde d'Aure*, en 1357, Manaud I, époux en 1387 de *Miramonde de Saint-Martin* et père d'Odon III en 1429, mari d'*Audine de Ferragut.* Leur fils Odon IV avait de *Jeanne de Forcès*, en 1492, Manaud II, allié avec *Catherine de Toujouze.* De ce mariage vint Bertrand I, qui assista en 1541 au mariage de Pierre II, son fils, avec *Marguerite de Leaumont.* Ce dernier commandait, en 1551, mille hommes contre les Espagnols. Son fils, Manaud III, fut un des quatre gentilshommes qui sauvèrent la vie à Henri IV, à Euse, en 1577; il fut mari de *Bertrande de Montesquiou*, et père, 1°. de Hercule, qui donna en 1633 la terre de Batz à *Catherine de Narbonne*, sa femme, dont il n'avait pas d'enfants; 2°. de François I, seigneur d'Armanthieu, qui eut de *Marthe de la Serre*, François II, allié en 1679 avec *Jeanne d'Arros.* Leur fils, Jean-François, s'allia en 1713 avec *Quiterie de Chambre*, et en a eu Bertrand II, marié en 1754 avec *Marie de Laboge*, dont un fils unique, né en 1755, nommé Jean-Pierre, et appelé le baron de Batz.

Telle est la filiation qui, en vertu d'un arrêt du conseil des dépêches du 20 mars 1784, a été vérifiée par D. Clement et D. Poirier, bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et associés de l'académie des inscriptions et belles-lettres; M. de Brequigni, de l'académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres; M. Désormeaux, de l'académie des inscriptions et belles-lettres; M. Chérin, généalogiste des ordres du roi; M. Ardillier, administrateur-général des domaines de la couronne, et M. Pavillet, premier commis de l'ordre du Saint-Esprit, commissaires nommés par sa majesté pour la vérification de la partie diplomatique, devant MM. de Menc et Blondel, maîtres des requêtes; M. d'Héricourt, président au parlement de Paris, et M. du Val d'Epresmenil, conseiller au même parlement, lesquels magistrats et diplomatistes ont déclaré, par actes du 11 décembre 1784 et 4 janvier 1785, que la filiation ci-dessus était rigoureusement démontrée par titres originaux.

Sa majesté a reconnu la même descendance, et a fait expédier au baron de Batz des lettres-patentes du 5 mars 1785, scellées du grand sceau.

Il existe encore une autre branche à Arthez, en Béarn, formée en 1659 par Paul de Batz, frère de François II ci dessus. Jacques, fils de Paul, a été père de trois enfants existants. David, né en 1760, Daniel en 1763, et Pierre en 1769.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTÉS D'ASTARAC.

L'Astarac ou l'Estarac (*Astaricensis-ager*), pays situé entre l'Armagnac et le Fezenzac qui le bornent au nord, le pays des Quatre-Vallées qui le termine au sud, le Comminges et le pays de Rivière Verdun qui lui servent de limites à l'orient, et le Bigorre, avec partie de l'Armagnac qui le confinent à l'occident, forme une étendue de treize lieues de longueur sur onze ou environ de largeur. Sous les Romains, sa partie méridionale était occupée par les *Convenæ*, et la septentrionale par les *Auscii*. Mirande, fondée l'an 1289, est aujourd'hui sa capitale. Sous les Francs il eut le sort de la Novempopulanie dans laquelle il était compris. Vers le commencement du dixième siècle il fut démembré du duché de Gascogne après la mort de don Sanche le Courbé, pour faire la part de son troisième fils.

ARNAUD-GARCIE.

Arnaud-Garcie fut surnommé Nonnat, *Non-natus*, parce qu'il fut tiré par incision du ventre de sa mère avant qu'elle expirât. On ne connaît d'autre trait de la vie d'Arnaud-Garcie sinon la donation qu'il fit, l'an 937, du lieu dit Francon, avec ses dépendances, à l'abbaye de Simorre. Il vivait encore en 975 suivant D. de Brugèles, (*Chroniques d'Auch*, page 534.) qui cite en preuve le *Gall. Chr. no.* où nous ne trouvons rien là-dessus.

ARNAUD II.

Arnaud II, fils d'Arnaud-Garcie et son successeur, fut un autre bienfaiteur de l'abbaye de Simorre, à laquelle il donna l'église de Poulouvrin. Talaise, sa femme, le fit père de quatre fils; Guillaume, qui suit; Bernard, dit *Pelagos*, auquel il donna le Pardiac; Raimond-Garcie, et Odon ou Adon, qui, de moine, puis abbé de Simorre, devint archevêque d'Auch. (*Gall. Chron., no.*, tome I, col. 978.)

GUILLAUME.

Guillaume, fils et successeur d'Arnaud II, ayant épousé sa proche parente, s'attira, par cette alliance, l'animadversion de Garcie, archevêque d'Auch, qui lui imposa une pénitence, sans néanmoins dissoudre le mariage. Guillaume restitua, de plus, à l'église d'Auch, la seigneurie de Saint-Aurens, que les archevêques prétendaient leur avoir été ravie; elle revint néanmoins dans la suite aux comtes d'Astarac. (*Gall. Ch., ibid. Inst.* col. 159.) Il donna long-tems après le monastère de Pessan, qu'il tenait de ses ancêtres, à Otton, abbé de Simorre, et fit confirmer cette donation par le pape Benoît VIII, qui monta sur le saint siége en 1012. Guillaume devait être alors avancé en âge. On ignore l'année de sa mort.

SANCHE I.

Sanche I, fils de Guillaume, gouvernait l'Astarac en 1040, soit du vivant de son père, soit après sa mort. Il vivait encore en 1083 suivant le cartulaire de Simorre, et laissa en mourant Bernard, qui suit; Odon, moine de Simorre, et deux autres fils.

BERNARD I.

1083 au plutôt. Bernard I, successeur de Sanche, son père, fit, l'an 1142, au monastère de Berdoues, en présence des principaux chevaliers de ses vassaux, une donation que les uns confirmèrent par leur signature, et les autres en jetant en l'air des fétus, et criant chacun : Je donne aussi : *principes et priores milites Astaraci, qui suum donum non potuerunt ipsâ manu firmare, illud affirmabant jactu ramorum, singuli clamantes : ego dono.* (*Cartul. Berdon.*, fol. 112, r°.) Il mourut au plus tard l'an 1151, laissant de N....., sa première femme, Sanche et Bernard, et de Longebrune, sa seconde, Boémond ou Bibermond. Ces trois frères succédèrent ensemble au comté d'Astarac, qu'ils gouvernèrent par indivis. (*Cartul. Berdon. Ausc.*).

SANCHE II.

Sanche II, appelé Aznaire-Sanche, dont il est fait mention dans quelques documents de l'abbaye de Pessan, prenait la qualité de comte d'Astarac du vivant de Bernard son père. (*Cartul. Berdon.*, *fol.* 158 v°.) Il fonda, vers l'an 1142, avec l'archevêque Guillaume, le monastère de Bolauc, dont Longebrune, sa belle-mère, fut la première supérieure. On voit encore, dit D. de Brugèles, les armoiries de Sanche II à la voûte du sanctuaire de cette église. Il vivait encore en 1167. (*Cartul. Berdon., fol.* 68 r°.)

BERNARD II.

Bernard II, frère-germain de Sanche II, et co-seigneur avec lui de l'Astarac, fit une donation avant la mort de Bernard I, son père, au monastère de Saint-Aurens d'Auch. Il vivait encore en 1204. (*Cartul. Berdon. f.* 135, r°.) Ce fut lui qui, de concert avec Guillaume-Arnaud des Barrats, *de Vallatis*, bâtit la ville et le château de Barbarens, dont ils étaient seigneurs en commun. Il eut deux fils, Sanche et Bernard, dont on ne sait que les noms.

BOÉMOND.

Boémond, frère consanguin de Sanche II et de Bernard II, et co-seigneur avec eux de l'Astarac, fit plusieurs donations au monastère de Bolauc avec Rouge, *Rubea*, sa femme, dont il

eut trois filles, Marie, Marquise et Béatrix. L'an 1174, au mois de mars, il donna, de leur consentement et de celui de leur mère, en présence de ses chevaliers, une terre à l'église d'Auch. (*Cartul. nigrum Ausciense, fol.* 150.) Béatrix se fit religieuse de Bolauc avec sa mère. Boémond, imitant leur exemple, se retira long-tems après à l'abbaye de Berdoues (*Cartul. Berdon.*); ce qui doit être arrivé après l'an 1183, puisqu'on datait encore cette année de son règne. (*Cartul. album Ausc. fol.* 70 *r°.*)

BERNARD III.

BERNARD III, fils de Bernard II, fit, l'an 1175, des donations au monastère de Berdoues. Il eut deux fils, dont Amanieu, l'aîné, partit pour la Terre-Sainte, où il se distingua par ses exploits contre les infidèles, et mourut en Chypre à son retour. Son corps, ayant été rapporté en France, fut inhumé à l'abbaye de Beaulieu, de l'ordre de Cîteaux, quoiqu'il eût demandé à l'être dans celle de Berdoues. Les religieux de celle-ci ayant porté là-dessus leurs plaintes au pape Lucius III, obtinrent que le corps leur fût rendu, ce qui fut exécuté avec la pompe convenable. On voit encore, dans le sanctuaire de l'église de Berdoues, le tombeau d'Amanieu à côté de l'épître, avec une peinture où cette translation est représentée. Le comte Bernard III mourut, suivant D. de Brugèles, au commencement de l'an 1182, laissant un fils, qui suit.

CENTULE I.

1182. CENTULE I, fils de Bernard III et son successeur, lui était associé dès l'an 1175. (*Cartul. album Ausc. fol.* 78, *v°.*) Mais outre ses autres collègues qu'on vient de nommer, on voit encore, dans les cartulaires d'Auch et de Gimond, RODERIC avec la même qualité de comte d'Astarac, depuis l'an 1182 jusqu'en 1196, ESSEMÈNE ou EXSEMEN, mari de Mascarose, et son fils aîné, BERNARD, qui la prennent en 1176, 1189 et 1204; VITAL, surnommé tantôt de MONTAUD, tantôt de MONTAGUD, tantôt de MONTAIGU, qualifié de même depuis 1195 jusqu'en 1213, sans parler de Bernard V, comte de Comminges, qui porta le titre de vice-gérent de l'Astarac depuis 1194 jusqu'en 1208. Centule se ligua, l'an 1183, avec plusieurs seigneurs aquitains contre le duc Richard, depuis roi d'Angleterre, dont la tyrannie les avait soulevés. Mais cette confédération ayant été dissipée l'année suivante, Centule fut des premiers à rentrer dans le devoir. Lorsque la croisade fut publiée contre les Albigeois, Centule prit parti dans cette expédition, et alla se ranger avec ses gens sous les drapeaux de Simon de Montfort, dont il servit également le zèle ambitieux couvert du masque de la religion. L'an 1212, il alla combattre les Mahométans en Espagne, et eut part à la célèbre victoire remportée sur ces infidèles le 16 juillet de cette année, aux Naves de Tolose. Après la mort de Simon de Montfort, arrivée le 25 juin 1218, il abandonna le parti d'Amauri, son fils, pour se réconcilier avec le comte de Toulouse, son suzerain. L'année suivante, au printems, il défendit Marmande pour le jeune Raimond, comte de Toulouse, contre les croisés commandés par le prince Louis, fils du roi Philippe Auguste. La place, après un rude assaut, ayant été obligée de se rendre à discrétion, le comte d'Astarac fut amené avec la garnison devant la tente du prince, qui les fit conduire prisonniers à Pui-Laurent, contre l'avis de l'évêque de Saintes qui voulait qu'on les fît mourir. Centule fut bientôt après remis en liberté. Ce comte se préparant à partir pour la Terre-Sainte, vint, l'an 1220, à Berdoues, et déclara franches toutes les terres qu'il avait données à ce monastère. (*Cartul. Berdon. fol.* 231, *v°.*) L'an 1229, voyant le comte de Toulouse disposé à faire sa paix avec le roi saint Louis, il le prévint, et fit son accommodement particulier avec le monarque. Cette démarche précipitée déplut à Raimond VII, et causa du refroidissement entre les deux comtes. Mais, l'année suivante, ils se réconcilièrent avec tant de sincérité, que Raimond, le 3 septembre de cette année, donna en fiefs à Centule le château de Saint-Orens, avec toute la terre de Fimarcon, en Agénois, outre le château de Sompui dans le diocèse d'Auch, qu'il lui avait auparavant donné. (*Histoire de Lang.* tom. III, p. 389.) Centule vécut, suivant Oihenart et le P. Anselme, jusqu'en 1233. Mais D. de Brugèles met sa mort en 1230, et dit qu'elle arriva à Mancied, dans l'Armagnac, après qu'il eut dicté son testament, par lequel il fit plusieurs legs à diverses églises. Berdoues fut une de celles qui eurent le plus de part à ses libéralités. Il fit rebâtir l'église de Saint-Vincent, près de Castillon, où l'on voit, suivant le même auteur, ses armoiries à la clef de la voûte du santuaire. Elles sont écartelées de gueules et d'azur, accolées de la croix de la guerre sainte. D. de Brugèles se trompe en donnant à Centule pour première femme Pétronille, fille de Bernard V, comte de Comminges. Elle avait épousé Gaston VI, vicomte de Béarn. De SEGUINE ou SYGNIS, la seule femme que l'on connaisse à Centule I, fille de Géraud IV, comte d'Armagnac, et vivante encore en 1246, (*Hist. de Lang.*, tom. III, pr. p. 455.) il eut Bernard, mort avant lui; Centule, qui suit; Bernard, et Blanche, mariée à Sanche-Garcie, seigneur d'Aure.

CENTULE II.

1230 ou 1233. CENTULE II, fils de Centule I, lui succéda en très-bas âge, sous la tutelle de sa mère. L'an 1244, cette comtesse s'étant rendue à Toulouse, mit, le 13 novembre, sa personne, celle de son fils Centule, et tous les domaines qui avaient appartenu à son époux, sous la protection et le vasselage de Raymond VII, comte de Toulouse, lequel reçut en même tems l'hommage du jeune Centule (*Hist. de Lang.*, t. III, p. 448.) La mère et le fils renouvelèrent, en 1248, les coutumes, lois et privilèges, qui avaient été accordés cent ans auparavant, aux habitants de Barbarens, par le comte Bernard II, et le seigneur Guillaume des Barrats. (*Chron. d'Auch*, p. 538.) La même année, Centule eut guerre avec Arnaud-Guillaume de la Barthe, vicomte des Quatre Vallées, qu'il fit prisonnier dans un combat, avec plusieurs de ses vassaux. L'année suivante, il abdiqua pour se retirer à l'abbaye de Simorre, où il mourut le 23 août, peu de jours après avoir pris l'habit monastique. (*Ibid.*) Il avait épousé N. fille de Bernard V, comte de Comminges, dont il ne laissa point d'enfants.

BERNARD IV.

1249. BERNARD IV, frère et successeur de Centule II, fut du nombre des seigneurs et barons, lesquels, sur la citation qui leur fut faite après la mort d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, comparurent dans cette dernière ville, en 1271, devant le sénéchal de Carcassonne, pour prêter serment de fidélité au roi de France, à raison des fiefs qu'ils possédaient dans le comté de Toulouse. L'an 1274, il fut admis en paréage pour la ville de Masseube, par Bonel, abbé de l'Escale-Dieu. Il accepta de même, en 1280, celui de Meithan, que lui offrit Hugues, abbé de Berdoues, et l'un et l'autre donnèrent ensuite des lois et coutumes aux habitants de ce lieu. Pierre, successeur de Hugues, à son exemple associa le comte Bernard, en 1287, dans la seigneurie de la ville de Mirande, qu'ils s'appliquèrent depuis à reconstruire de nouveau. Le comte y fit, de plus, bâtir un château magnifique, où il établit sa demeure, et dont les superbes masures attestent encore aujourd'hui l'opulence de son fondateur. Bernard finit ses jours vers la fin de l'an 1291. (*Chron. d'Auch.*) En mourant, il laissa de son mariage Centule, qui suit; Jean, Bernard, et Arnaud, qui, entre autres biens, eut en partage le fief de Mezamat, près de Castel-Sarrasin, dont il porta le surnom. Arnaud épousa Jeanne de Faudoas, qui le fit père de Bernard de Mezamat, qualifié comme son père, *Eques et Dux quinquaginta militum.* C'est

de lui que descendent, en ligne directe et masculine, messieurs de Mezamat de Canazilles, établis à Castel-Sarrasin, comme l'a vérifié, sur les titres originaux, dom Villevieille, notre confrère, qui a bien voulu nous faire part du résultat de son examen.

CENTULE III ou CENTULLION.

Centule III ou Centullion, fils du comte Bernard et son collègue, dès l'an 1269, eut avec Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, une querelle qui durait encore en 1278. L'an 1285, il suivit le roi Philippe le Hardi, dans son expédition contre le roi d'Aragon. L'abbaye de Simorre qu'il vexait, porta ses plaintes contre lui, au parlement qui se tint à la Pentecôte de l'an 1287, dans la ville de Toulouse, et obtint justice. Le comte et son sénéchal furent condamnés à réparer les dommages qu'ils lui avaient causés. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 62.) On ne connaît point d'autre trait important de sa vie qui finit au plus tard en 1300. De sa femme Assalide, fille d'Amanieu VI, sire d'Albret, il laissa un fils qui suit.

BERNARD V.

1300 au plus tard. Bernard V, fils de Centule, lui succéda au comté d'Astarac. Il était marié, dès l'an 1294, avec Mathe, fille de Roger-Bernard III, comte de Foix. Il fut caution, l'an 1300, pour Hélie Taleyrand, comte de Périgord, d'une amende à laquelle il avait été condamné. L'an 1304, le roi Philippe le Bel, dans la convocation qu'il fit de la noblesse pour la guerre de Flandre, adressa un ordre particulier au comte d'Astarac, de se hâter à venir le joindre. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 126.) Bernard, l'an 1314, fut un des seigneurs qui s'entremirent, mais inutilement, pour accomoder Bernard Jourdain V, seigneur de l'Ile-Jourdain, avec Jourdain IV, son père, touchant la succession qui devait lui revenir. (*Ibid.* p. 60.) L'an 1317, le roi Philippe le Long ayant résolu de se rendre en Languedoc, écrivit, le 29 juillet, au comte d'Astarac, ainsi qu'à d'autres seigneurs, de se trouver dans l'octave de Noël à Toulouse. Bernard, l'année suivante, fut mandé de se trouver en armes et chevaux à Arras, dans le prochain dimanche avant l'assomption. Le P. Anselme dit qu'il vivait encore en 1326. De Mathe de Foix, sa première femme, il eut deux fils, Bernard et Amanieu qui suit. Le premier, qui mourut avant son père, épousa, l'an 1309, Auguste, fille de Gautier, seigneur de Bremebaque, « lieu remarquable, dit » Brugèles, par le trésor fameux et fabuleux qu'on dit être dans » les ruines de son vieux château, en la vallée de Valourse, » ou Balourse. » Tiburge, fille de Jourdain IV, baron de l'Ile-Jourdain, seconde femme du comte Bernard V, ne lui donna point d'enfants.

AMANIEU.

1326. Amanieu, fils de Bernard II, et son successeur, s'était rendu fameux du vivant de son père, par des atrocités qui obligèrent le viguier de Toulouse à l'arrêter et à l'amener à Paris, où il fut enfermé l'an 1322, dans les prisons du Châtelet. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 191.) On ignore comment il en sortit et de quelle manière il se comporta, lorsqu'il fut devenu comte d'Astarac. Son gouvernement fut de courte durée. Il était mort avant l'an 1331. Il avait épousé Cécile, fille de Bernard VII, comte de Comminges, dont il eut, entre autres enfants, un fils qui suit. Cécile, après la mort d'Amanieu, se remaria avec Jean Paléologue II, marquis de Montferrat, et non avec Jean d'Aragon, comte d'Urgel, comme on l'a dit plus haut, d'après le P. Anselme.

CENTULE IV.

1331 au plus tard. Centule IV, fils d'Amanieu, lui succéda sous la tutelle de sa mère. Il servit, l'an 1339, en Gascogne, le roi Philippe de Valois, dans la guerre qu'il faisait aux Anglais. On le voit encore, l'année suivante, au service de ce monarque, à la tête de soixante-quatre écuyers et de cent-ving-huit sergents. L'an 1342, il vint à la défense d'Agen avec vingt-huit écuyers et soixante sergents. Il se trouve de plus employé dans un état du 26 janvier 1359, pour servir en Gascogne, avec cent hommes d'armes, et pareil nombre de sergents à pied. Le comte Amanieu avait causé de grands dommages à l'église d'Auch. Centule, son fils, se fit un devoir, en 1368, de les réparer. Depuis ce tems, il disparait dans l'histoire. De Mathe, fille de Géraud II, vicomte de Fezenzaguet, son épouse, il laissa Jean, qui suit; Marguerite, qui épousa Florimond, seigneur de l'Escure; Cécile, mariée, 1°. à Raymond-Bernard, seigneur de Durfort, 2°. à Jean Jourdain VI, baron de l'Ile-Jourdain, et une autre fille.

JEAN I.

1368 au plutôt. Jean I, succéda, en bas âge, au comte Centule, son père. Il avait à peine quatorze ans, lorsque le comte de Foix, son parent, le mena avec lui à la guerre. Le comte Jean s'attacha depuis à lui, et fut de la plupart de ses expéditions. L'an 1374, étant venu joindre l'armée que le duc d'Anjou assemblait à Toulouse, il servit, dans cette campagne, sous les ordres de ce prince, et eut part aux avantages qu'il remporta sur les Anglais. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 357.) Il fut, l'an 1389, du nombre des seigneurs gascons, dont le roi Charles VI reçut les hommages à Toulouse. (*Ibid.* p. 195.) Les habitants de Marmande, ayant refusé de l'aider à chasser les Anglais du lieu de Château-neuf, qui lui appartenait, il se vengea de ce refus par des ravages qu'il fit sur leurs terres, et des cruautés qu'il exerça sur ceux d'entre eux qui tombèrent entre ses mains. Les plaintes de ces excès ayant été portées en justice, le roi Charles VI, en considération de ses services, lui accorda des lettres de rémission, datées du mois de janvier 1390 (v. st.) Il vivait encore en 1395, après quoi, il n'est plus fait mention de lui dans les anciens monuments. Il avait épousé, 1°. Catherine, dame d'Ambres, fille aînée d'Amauri III, vicomte de Lautrec et d'Ambres, qui le fit son héritier, l'an 1378, en mourant, quoiqu'elle n'eût point d'enfants de lui: ce qui occasiona un procès avec les héritiers naturels de cette comtesse, lequel durait encore en 1395; 2°. Maubrosse, fille de Géraud de la Barthe, dont il eut Mathe, femme de Roger de Comminges, et Cécile, mariée au baron de l'Ile-Jourdain; 3°. Philippe de Comminges, qui le fit père de Jean, qui suit, et de Marguerite, femme de Bertrand de Montferrand, seigneur de Langoiran.

JEAN II.

Jean II, fils de Jean I, et son successeur, servait avec honneur contre les Anglais, du vivant de son père. Dès l'an 1385, il eut part à la prise du château de Saint Forget, qui fut emporté d'assaut, par Gaucher de Passac, capitaine-général en Languedoc, et à celle d'autres places, dont ce général se rendit maître dans la même campagne. Il associa, l'an 1404, au comté, son fils Bernard, que la mort lui ravit, l'an 1406. Il décéda lui-même, le 16 avril 1410, comme il est marqué dans le Nécrologe de Berdoues, en ces termes: *XVI Cal. Maii obiit D. Joannes, comes Astaraci, anno Domini* 1410. D. de Brugèles, lui donne pour femme la fille du comte de Comminges, sans la nommer non plus que son père. Quoi qu'il en soit, il laissa de son mariage un fils, qui suit.

JEAN III.

1410. Jean III, fils et successeur de Jean II, et son collègue dès l'an 1406, commandait en chef pour le roi, l'an 1415,

dans la Gascogne. L'an 1421, étant en Languedoc, il fut un des seigneurs qui jurèrent, le 16 août, d'observer la capitulation que le dauphin Charles (depuis le roi Charles VII) avait accordée aux habitants de Beziers, qu'il avait fait assiéger par le comte de Clermont, pour avoir fermé leurs portes à ce dernier, à l'instigation du comte de Foix. L'an 1426, au mois de février, le comte d'Astarac fut commandé par le roi Charles VII, pour servir en Languedoc sous les ordres du comte de Foix, contre les Anglais, dont on craignait une irruption dans cette province. Le duc de Bourgogne étant entré, l'an 1434, dans le Beaujolais, le comte d'Astarac reçut ordre du roi, de même que les principaux vassaux de Languedoc et de Gascogne, d'aller se joindre au duc de Bourbon, pour arrêter les progrès de ce prince. Le roi étant arrivé, le 8 juin 1442, à Toulouse, pour aller au secours de Tartas, assiégé par les Anglais, le comte d'Astarac vint l'y trouver à la tête de ses vassaux. Ce prince, l'année suivante, ayant convoqué les états de Comminges, pour le 15 février, à Toulouse, y envoya de Montauban, le comte d'Astarac avec trois autres seigneurs, pour assister à cette assemblée en son nom. Le comte Jean III mourut le 1er. septembre 1458, suivant le Nécrologe de Berdoues. Il eut plusieurs contestations avec Philippe, archevêque d'Auch, et l'abbé de Faget, à l'occasion de quelques fonds de l'archevêché et de l'abbaye, dont ses domestiques s'étaient emparés, sous prétexte de l'érection d'un évêché à Marmande; quoique cette érection fut dès-lors annulée. L'official d'Auch ayant jeté un interdit sur le comté d'Astarac, pour venger cette usurpation, le comte Jean III se pourvut devant le sénéchal de Toulouse, soutenant que les seigneurs vassaux du roi de France, n'étaient point sujets à l'interdit ecclésiastique, non plus que le roi lui-même. Il obtint du sénéchal une sentence, du 23 décembre 1434, qui ordonnait à l'official de lever l'interdit, à peine de cent marcs d'amende. Une transaction, passée le 21 février 1439, entre l'archevêque et le comte, termina cette querelle. (*Chron. d'Auch*, p. 542 et 543.) Jean III avait épousé, 1°. JEANNE DE BARBAZAN, dont il laissa Catherine, mariée à Pierre de Foix, vicomte de Lautrec; 2°. JEANNE DE COARAZE, qui le fit père d'un fils, qui suit, et Marie, femme, 1°. de Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, 2°. de Jean de Savignac, seigneur de Belcastel.

JEAN IV.

1458. **JEAN IV**, fils et successeur de Jean III, servit avec distinction sous le roi Louis XI, qui lui accorda, pour sa récompense, une pension de 1200 livres, dont il jouissait en 1474 et 1475. Le roi Charles VIII le mit au nombre de ses chambellans, et il accompagna en cette qualité ce monarque à la conquête du royaume de Naples, à la tête de cinquante lances. L'an 1503, il céda, pour une somme de 15,000 florins, à Jean de la Platière, les droits qu'il avait à la succession de Cécile d'Astarac, baronne de l'Ile Jourdain. C'est le dernier trait connu de sa vie. Ce comte mourut, suivant les chroniques d'Auch, en 1511, sans laisser de postérité mâle. Il avait épousé MARIE DE CHAMBES, dame de Montsoreau, dont il eut trois filles, Mathe, qui suit; Jacqueline, mariée à Antoine, baron de Mailli, et Madeleine, qui épousa, 1°. François d'Avaugour, dit de Bretagne, IIe. du nom, 2°. Charles de Montbel, comte d'Entremont. (Anselme.)

MATHE ET GASTON DE FOIX.

1511. **MATHE**, fille aînée de Jean IV, lui succéda au comté d'Astarac, avec GASTON DE FOIX, comte de Candale et de Benauges et captal de Buch, *dit le Boiteux*, qu'elle avait épousé l'an 1508. Elle eut de lui dix enfants, dont les principaux sont: Charles, mort en 1528, au siège de Naples; Frédéric qui, du vivant de son père, devint comte de Candale; Jean qu'elle nomma vicomte d'Astarac; François, évêque d'Aire, et Christophe, grand-aumonier de la reine de Navarre. L'an 1526, Mathe et le vicomte Jean, son fils, ayant exercé des violences sur les consuls et habitants de Mirande, le parlement de Toulouse les condamna, par arrêt, au bannissement perpétuel, avec confiscation du comté d'Astarac. Mais lorsque les commissaires de la cour se présentèrent pour faire exécuter l'arrêt, Gaston, époux de Mathe, s'y opposa, et il fallut du canon pour se faire obéir. Cette affaire se civilisa peu de tems après, et le roi François Ier. rendit le comté à Mathe et à son époux. Le vicomte Jean, étant passé en Italie, alla servir, en 1528, au siège de Naples, où il mourut sans alliance, huit ans avant son père, qui termina ses jours en 1536. Mathe, qui survécut long-tems à son époux, gouverna le comté d'Astarac jusqu'à la majorité de ses enfants, qui le partagèrent alors, et prirent le titre de comtes d'Astarac, chacun dans sa portion.

FRÉDÉRIC DE FOIX.

1536. **FRÉDÉRIC DE FOIX**, comte de Candale, succéda, dans la principale portion du comté d'Astarac, à Gaston son père, par le choix et sous l'autorité de Mathe, sa mère. Il eut de plus, en totalité le comté de Benauges, ainsi que la terre de Buch. Mathe, prétendant disposer à son gré des revenus de l'Astarac, eut, à ce sujet des contestations avec son fils, pour lesquelles ils transigèrent en 1569. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 126.) Elle devait être alors très-âgée. Le comte Frédéric, son fils, mourut en 1571, laissant de FRANÇOISE, son épouse, fille de François II, comte de la Rochefoucauld, Henri, qui suit, et Charlotte-Diane, mariée, en 1579, à Louis de Foix, son cousin, comte de Curson. (Anselme.)

HENRI DE FOIX.

1571. **HENRI DE FOIX**, comte d'Astarac, de Candale et de Benauges, et captal de Buch, après la mort de Frédéric son père, était marié dès l'an 1577, avec MARIE, fille puînée du connétable Anne de Montmorenci, qui procura, l'année suivante, à son gendre, le gouvernement de Bordeaux et du Bordelais. Il ne jouit pas long tems de ces avantages. « On trouve, » dans le Nécrologe de Gimond, dit D. de Brugèles, que Henri, » comte d'Astarac, étant au siége de la ville de Sommières, en » Languedoc, contre les Huguenots, y fut blessé d'un coup » d'arquebuse. Il avait formé le blocus de cette place avec son » beau-frère, Henri de Montmorenci, qui prit la ville après » la blessure du comte, lequel fut porté dans la ville, où il » mourut le 5 mars 1573. Il ordonna, quelques moments avant » d'expirer, qu'on portât son corps à Castelnau de Barbarens, » pour y être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres; ce qui » fut exécuté. » De son mariage, il laissa deux filles, Marguerite, qui suit, et Françoise. Celle-ci, que le duc d'Epernon, son beau-frère, contraignit d'embrasser la vie religieuse, ayant été faite en 1600, abbesse de Sainte-Glossinde, à Metz, obtint, l'an 1610, un rescrit de Rome pour se faire séculariser. Mais, n'ayant pu obtenir la restitution de son patrimoine, elle fit profession, l'année suivante, du Calvinisme, et mourut à Paris au mois de septembre 1649.

MARGUERITE DE FOIX, ET JEAN-LOUIS DE NOGARET.

1572. **MARGUERITE DE FOIX**, comtesse d'Astarac, de Candale et de Benauge, et captale de Buch du chef de Henri de Foix son père, épousa, le 23 août 1587, au château de Vincennes, JEAN-LOUIS DE NOGARET, marquis de la Valette, duc d'Epernon, comte de Montfort, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de la chambre, colonel-général de l'infanterie, gouverneur de Guienne, de Provence et du pays Messin, créé duc et pair de France en 1582, et enfin ami-

ral en 1587. Tant de titres, accumulés sur sa tête par Henri III, le firent appeler la *Garde-robe du roi.* Ce prince lui avait promis de le rendre si puissant qu'on ne pourrait pas lui ôter ce qu'il lui avait donné. Ce fut lui-même qui le maria, et pour son présent de noces il lui donna quatre cent mille écus qui vaudraient aujourd'hui plus de trois millions. « Le festin de la » noce, dit le journal de Henri III, fut fait très-magnifique en » l'hôtel de Montmorenci, où le roi et toutes les dames assis- » tèrent, et y balla le roi en très-grande allégresse, portant » néanmoins son chapelet de têtes de morts attaché et pendu à » sa ceinture, tant que dura le bal, et donna ce jour à la ma- » riée un collier de cent perles, estimé cent mille écus. » Telle était la profusion de ce monarque pour ses mignons. Il en avait déjà fait autant aux noces de Joyeuse. (*Ibid.*) Le duc d'Epernon ne fut pas au reste un favori sans mérite; il fallait même qu'on lui en reconnût beaucoup pour lui passer le caractère de hauteur et de fierté que lui avait donné la faveur, et qu'il conserva même après l'avoir perdue. Jamais courtisan ne fut moins souple que lui, ni grand seigneur plus jaloux des prérogatives attachées à son rang, et plus empressé d'y en ajouter de nouvelles. Pour peindre d'un seul trait sa vanité, ce serait assez de dire qu'il exigeait de ses gardes les mêmes preuves que font les chevaliers de Malte. Mais il y a bien d'autres traits semblables qui le caractérisent. Sous prétexte de la goutte, dont il était souvent tourmenté, il obtint de Henri IV, en 1607, la permission d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre; cette permission, qui jusqu'alors n'était accordée qu'aux princes du sang, s'étendit sous la régence de Marie de Médicis à tous les ducs et grands officiers de la couronne. D'Epernon avait toujours été opposé à Henri IV lorsque ce prince n'était que roi de Navarre; il avait essayé d'empêcher qu'il ne montât sur le trône de France; il avait traversé l'établissement de l'autorité royale autant qu'il l'avait pu, et s'était maintenu dans les gouvernements et charges qu'il occupait contre la volonté du souverain. Henri IV enfin avait découvert que cet orgueilleux sujet le croisait dans tous ses desseins. D'Epernon était dans le carrosse de ce monarque à ses côtés lorsqu'il fut assassiné. Aussitôt qu'il eut expiré, d'Epernon courut donner ordre aux compagnies de garde de se saisir des portes du Louvre, manda les autres qui étaient logés dans les faubourgs, les fit placer sur le Pont-Neuf, dans la rue Dauphine et aux environs des Augustins, afin d'investir le parlement et de le contraindre, s'il le fallait, à déclarer la reine régente. Le président de Blanc-Ménil, qui tenait l'audience de l'après-midi, la rompit sur le bruit qui courut de la blessure du roi; mais il n'osa ou ne voulut pas sortir de là. Et cependant le président Séguier, auquel le duc d'Epernon était allé demander conseil et assistance, s'y rendit aussitôt avec ses amis. (*Pièces intéres.* tom. II, pp. 162-179.) La compagnie se trouvant assemblée pour servir les desseins du duc, il acheva de la décider par ces paroles menaçantes : *Elle est encore dans le fourreau*, dit il, en montrant son épée; *mais il faudra qu'elle en sorte si on n'accorde pas dans l'instant à la reine un titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice.* Les obligations que la reine lui avait augmentèrent encore son audace sous la régence. « Le parlement, en 1614, » ayant fait arrêter un soldat aux gardes pour avoir tué son » camarade en duel, le duc d'Epernon le réclama comme juge » souverain de l'infanterie, et sur le refus que fit le parlement » de le rendre, huit soldats allèrent, par son ordre, enfoncer » les portes de la prison et l'enlever. Décret d'ajournement » personnel contre lui, et de prise de corps contre les huit » soldats. Cette procédure lui déplut. Il alla dans la salle du » palais, accompagné de plusieurs officiers et gentilshommes, » tous en botte. Les audiences cessèrent; greffiers, procureurs, » huissiers, tous s'enfuirent, il y eut des robes accrochées et » déchirées par les éperons. Le parlement déclara qu'il ne » rentrerait point qu'on ne lui eût fait satisfaction. La reine-» mère avec les ministres eurent beaucoup de peine à obtenir » du duc d'Epernon qu'il irait faire des excuses; et celles qu'il » fit en avait bien moins l'air que d'une réprimande. Il finit » par dire, que par l'ordonnance qui avait érigé en sa faveur » l'état de colonel-général de l'infanterie en charge de la cou- » ronne, il était expressément marqué qu'il aurait pleine et » entière juridiction, droit de vie et de mort sur tous les » soldats, et que le parlement n'aurait pas dû l'ignorer, puis- » qu'il avait enregistré cette ordonnance le 22 janvier 1582. » (Saint-Foix.) L'an 1618, autre incartade du duc d'Epernon. Le garde des sceaux, du Vair, prenait la préséance sur les pairs de même que le chancelier. D'Epernon, prétendant que son office n'étant qu'une commission et non une charge, ne pouvait lui donner cette prérogative, entreprend de la lui enlever. Il choisit pour le faire avec plus d'éclat le jour de Pâques, où toute la cour était assemblée à la grand'messe de Saint-Germain-l'Auxerrois. Du Vair ayant pris sa place à l'ordinaire au-dessus des pairs, il va l'en tirer par le bras, ajoutant à cette insulte des paroles de mépris. Du Vair, estimé à la cour, aimé du roi et de la reine-mère, demande justice de cet affront, et tout ce qu'il peut obtenir est un ordre au duc de se retirer dans son gouvernement de Metz. Le ménagement dont la reine usa envers lui dans cette occasion, ne fut pas sans retour. Cette princesse, détenue comme prisonnière au château de Blois, ayant trouvé moyen de s'échapper la nuit du 21 au 22 février 1619, le duc d'Epernon avec lequel son évasion avait été consertée, vint la recevoir à la tête de ses gardes et accompagné de cent cinquante gentilshommes, à une lieue de Loches, et l'emmena dans ses terres d'Angoulême, comme souverain qui donnerait du secours à son allié. Il fallut, dit un homme d'esprit, que Louis XIII traitât avec lui de couronne à couronne, sans oser faire éclater son ressentiment. L'an 1622, d'Epernon obtint le gouvernement de Guienne. Henri de Sourdis, prélat militaire, brusque et hautain, était alors archevêque de Bordeaux. Il eut une querelle en pleine rue avec le duc qu'il excommunia pour l'avoir pris par le bras. Le cardinal de Richelieu, pour lors premier ministre, prit le parti de l'archevêque, et exigea du duc une satisfaction. Il la fit telle que le ministre la lui avait dictée et que l'archevêque pouvait la désirer, c'est-à-dire de la manière la plus propre à humilier son orgueil. Mais il ne pardonna pas à Richelieu la violence qu'il l'avait obligé de faire à son caractère. Retiré à Loches dans ses dernières années, il reçut quelques mois avant sa mort un courrier de ce ministre. Après l'avoir fait attendre long-tems dans son anti-chambre, il le fit entrer. *Je n'ai pas cru devoir m'interrompre*, lui dit-il en montrant un gros bréviaire qu'il avait devant lui; *car il faut bien que nous fassions l'office des capellans, puisqu'ils font le nôtre.* C'était pour se moquer du cardinal qui voulait commander les armées. Il avait aussi en vue le cardinal de la Valette, son propre fils, qui faisait le même métier. (Anselme.) Rapportons encore de lui un autre trait de sa hauteur. Une des prérogatives de sa charge de colonel-général de l'infanterie était qu'à la cour les tambours battissent aux champs quand il entrait ou sortait, comme pour la personne du roi. Un jour *Monsieur*, frère du roi Louis XIII, entra au Louvre, ayant dans son carrosse le duc d'Epernon. Le tambour de la garde appelle comme de coutume. Le duc mit la tête à la portière, criant au tambour qu'il était là. Aussitôt on battit aux champs, ce qui ne mortifia pas peu le frère du roi. (*Vie du duc d'Epernon.*) Le duc d'Epernon mourut le 13 janvier 1642, à l'âge d'environ quatre-vingt-huit ans. Son corps fut porté auprès de sa femme à Cadillac, où il est enterré sous un tombeau dont la magnificence répond à la splendeur et au faste qu'il étala pendant sa vie. On a déjà dit plus haut que le duc d'Epernon était dans le carrosse de Henri IV lorsque ce prince fut assassiné. Sa réputation a souffert jusqu'à nos jours de cet événement. On a même trouvé parmi les papiers du duc d'Aumale (Charles de Lorraine), après sa mort, un écrit signé de sa main, scellé de ses armes, où il déclarait nettement *que le duc d'Epernon, voyant frapper*

Henri IV, lui donna lui-même un coup de couteau pour l'achever. Mais dans ce même écrit on inculpe sur cet attentat des personnes qui étaient et ne pouvaient qu'être très-attachées à Henri IV. D'ailleurs le duc d'Aumale était hors du royaume lorsque ce malheur arriva. On ne peut donc faire aucun fonds sur cette accusation. Le duc d'Epernon laissa de sa femme, morte à Angoulême le 23 septembre 1593, à l'âge de vingt-six ans, Henri de Nogaret de la Valette, dit de Foix, captal de Buch, comte de Candale; Bernard, qui suit; Louis, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse, qui, au mépris de l'état ecclésiastique qu'on l'avait forcé d'embrasser, ne cessa, malgré son père et malgré les défenses du pape, de porter les armes et de commander les armées jusqu'à sa mort arrivée à Rivoli, près de Turin, l'an 1639, à l'âge de quarante-sept ans. Son père l'appelait le *cardinal valet* à cause de son dévouement servile au cardinal de Richelieu.

BERNARD DE LA VALETTE.

1642. Bernard de la Valette, deuxième fils de Jean-Louis et de Marguerite de Foix, succéda à sa mère dans le comté d'Astarac et à son père dans le duché d'Epernon. Il mourut le 25 juillet 1661. Ses biens, ayant été saisis réellement, le comté d'Astarac fut adjugé par décret à Gaston-Jean, duc de Roquelaure, mort en 1683.

ANTOINE-GASTON.

Antoine-Gaston, fils de Gaston-Jean, devint après la mort de son père, comte d'Astarac, duc de Roquelaure, maréchal de France en 1724, et mourut le 6 mars 1738, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. De Marie-Louise de Laval, sa femme, il ne laissa que deux filles, Françoise, mariée à Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, prince de Léon, puis duc de Rohan; et Elisabeth, femme de Louis de Lorraine, prince de Pons.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE PARDIAC.

Le Pardiac, petit pays situé entre le Fezenzac et le Bigorre, a pour chef-lieu le château de Montlezun, *Mons-lugduni*, distant de trois lieues à l'Ouest de Mirande, dans l'Astarac dont il faisait autrefois partie. Ses possesseurs, depuis qu'il fut séparé de ce comté, sont

BERNARD.

1025 ou environ. Bernard-d'Astarac, dit Pélagos, troisième fils d'Arnaud II, comte d'Astarac, et de sa femme Talaise, fut le premier comte de Pardiac par le partage que son père fit de sa succession vers l'an 1025. (Marten. *Voy. litt.* p. 41.) Il porte cette qualité dans une donation faite, l'an 1043, par Guillaume, son frère aîné, comte d'Astarac, à l'abbaye de Saint-Michel de Pessan. (*Cartul. de Simorre.*) On ignore l'année de sa mort. De Marquèse, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

OTGER Ier.

Otger Ier., fils de Bernard et son successeur au comté de Pardiac, prit le nom de Montlezun, et donna en cette qualité, au mois de mai 1088, certains héritages aux religieux de Sorèze, dans le diocèse de Lavaur, pour le salut des âmes de ses père et mère, de ses ancêtres, comtes d'Astarac, d'Amanène, sa femme, et de leurs enfants. (*Cart. Soricinii.*) Il confirma la même année à Guillaume Ier., archevêque d'Auch, le don que ses prédécesseurs avaient fait à son église de celle de Saint-Christophe, située dans l'archidiaconé de Pardiac. L'époque de sa mort n'est point connue. De son mariage il eut quatre fils, Urset, Arnaud, tous deux morts avant lui, Guillaume, qui suit, et Aimeri.

GUILLAUME.

Guillaume, fils d'Otger et son successeur, fut un des principaux bienfaiteurs, avec le comte d'Armagnac, de l'abbaye de la Case-Dieu, ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1135. (*Gall. Christ., nov.*, tom. I, fol. 1031.) Louis le Jeune étant devenu duc d'Aquitaine, en 1137, par son mariage avec Eléonore, le comte Guillaume lui fit hommage comme à son suzerain. (*Anselm.* tom. I, p. 627.) Dans un voyage que ce comte fit à Auch, l'an 1142, avec Marie, sa femme, il transigea, par voie d'échange, sur certains fonds avec Pierre, vicomte de Gavaret. (*Ibid.*) C'est le dernier trait connu de sa vie. Sa mémoire est marquée dans le Nécrologe de Saint-Mont en ces termes : *Pridie nonas aprilis obiit Guillelmus comes.*

BOÉMOND.

Boémond, fils et successeur du comte Guillaume, mourut en 1182, ne laissant de Rouge, sa femme, que deux filles, Marie et Marchèsa. (Oihenart, *ibid.*)

OTGER II.

1182. Otger, parent de Boémond, ou peut-être son gendre, lui succéda au comté de Pardiac dont il jouissait encore en

1200. Sa femme, dont le nom est inconnu, lui donna deux fils, Arnaud-Guilhem qui suit, et Bernardet de Montlezun, dont on fait descendre les seigneurs de Montastruc. (Anselm *ibid.*)

ARNAUD-GUILHEM Ier.

ARNAUD-GUILHEM Ier., fils et successeur d'Otger, était en jouissance du Pardiac le 7 avril 1204. (Ansel. *ibid.*) Il fit en 1255, du consentement de son frère, une donnation à l'abbaye de Berdoues. (*Cartul. Berdon.*) Celle de la Case-Dieu obtint de lui en 1275, le mardi avant la Pentecôte (28 mai) la confirmation de toutes les concessions faites par ses prédécesseurs et ses vassaux à ce monastère. (*Cart. Casæ-Dei.*) Il mourut peu de jours après, dans un âge fort avancé.

ARNAUD-GUILHEM II.

1275. ARNAUD-GUILHEM II, successeur d'Arnaud-Guilhem Ier., son père, fit hommage au roi Philippe le Hardi du comté de Pardiac dans le mois de juillet 1275. Dans la suite il eut, avec le comte d'Armagnac, des différents qui furent terminés le vendredi avant la Pentecôte (23 mai) de l'an 1298, par Bernard, archevêque d'Auch. (*Anselm.* tome II, p. 627.) Les vassaux de son comté, jusqu'à lui, n'avaient aucune loi fixe et déterminée. L'an 1300, du consentement de son fils aîné, il leur donna, par écrit, des coutumes, des priviléges et des franchises, le lundi après *Quasimodo* (18 avril). Il était mort le vendredi avant la fête de l'Annonciation de l'an 1309. (*Ibid.*) Il laissa deux fils, Arnaud-Guilhem, qui suit, et Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Lavi, duquel on fait descendre les seigneurs de Saint-Lavi.

ARNAUD-GUILHEM III.

1309 au plus tard. ARNAUD-GUILHEM III, successeur d'Arnaud-Guilhem, son père, servit avec distinction la France dans les guerres de Flandre, à la tête de quarante-six hommes d'armes, ses vassaux; mais on n'a point de détail de ses exploits. Il mourut en 1333, et fut enterré, comme plusieurs de ses ancêtres, à la Case-Dieu, dont le Nécrologe marque sa mort en ces termes: *Obitus Arnaldi-Guillelmi comitis Pardiaci, domini Birani et Ordani, qui obiit anno Dom.* 1333. AGNÈS, fille et héritière d'Odon, seigneur de Biran et d'Ordan, qu'il avait épousée l'an 1309, lui donna un fils, qui suit, avec deux filles, Mabile, mariée, en 1326, avec Arnaud-Guilhem, seigneur de Barbazan, et Géraude, femme de Jean de Lomagne, seigneur de Fimarcon. La mère de ces enfants mourut en 1314, suivant le Nécrologe de la Case-Dieu, qui porte: *Pridie nonas maii obitus Agnæ de Monte-Lugduno comitissæ Pardiaci et dominæ Baroniarum Ordani et Birani quæ obiit anno* 1314.

ARNAUD-GUILHEM IV.

1333. ARNAUD-GUILHEM IV fit l'apprentissage de l'art militaire sous Arnaud-Guilhem III, son père, dans les guerres de Flandre. Il y servit, l'an 1339, avec cinquate-sept écuyers, et la valeur qu'il y montra lui mérita l'honneur d'être fait chevalier devant Saint-Omer, le 25 juillet de la même année. On le voit en 1342 chargé avec Géraud de la Barthe de garder le lieu de Penne, en Agénois. Il s'y distingua, surtout le 1er. octobre, en qualité de chevalier banneret, à la tête de quatre-vingt-dix-huit écuyers et de cent quatre-vingt-quatorze sergents à pied. Sa valeur ne se démentit point en 1351, sous les enseignes du roi de Navarre. Sa mort, arrivée le 7 septembre 1353, est consignée dans le nécrologe de la Case-Dieu, lieu de sa sépulture, en ces termes: *VII° idus septembris obitus Guillelmi-Arnaldi de Monte-Lugduno, comitis Pardiaci et domini Birani et Ordani... qui obiit anno Dom.* 1353. D'ALIÉNOR DE PÉRALTA, sa femme, il laissa un fils et une fille, qui suivent.

ARNAUD-GUILHEM V.

1353. ARNAUD-GUILHEM V, successeur d'Arnaud-Guilhem IV, son père, était né avec un caractère violent que l'éducation ne corrigea point. Ses vassaux en ressentirent plus d'une fois les effets. Mais s'étant avisé de l'exercer contre un consul de Marciac, il s'attira un arrêt du parlement qui confisqua son comté et sa baronnie. Il mourut sans avoir été relevé de cette condamnation, le 12 août 1377. (*Chr. d'Auch*, pag. 550.) Le Nécrologe de la Case-Dieu, où il est inhumé, marque sa mort en ces termes: *Pridie idus Augusti obitus Arnaldi-Guillelmi de Monte-Lugduno, comitis Pardiaci et domini Birani et Ordani et Flamereuk, qui obiit anno Dom.* 1377.

ANNE DE MONTLEZUN.

1377. ANNE, sœur d'Arnaud-Guillaume V, mort sans enfants, recouvra, par la grâce du roi Charles V, les domaines confisqués sur son frère. Elle les porta dans la maison d'Armagnac, en épousant Géraud d'Armagnac, vicomte de Fézenzaguet. On voit dans les archives de Brouilh une fondation obituaire faite en 1389 par ce Géraud, pour l'âme de Marguerite, sa mère. Bernard VII, comte d'Armagnac, souffrait impatiemment qu'Anne eût été mise en possession du comté de Pardiac, prétendant que la confiscation ne pouvait avoir été faite en faveur du roi, mais seulement au profit du comte d'Armagnac, comme Jean son père l'avait soutenu. Ce dernier en effet avait même pris le titre de comte de Pardiac, et dans le partage de ses biens il avait assigné à Bernard, son fils, le Pardiac pour son appanage, d'où celui-ci concluait que le roi n'avait pu donner ce comté à Anne de Montlezun. Il est clair néanmoins que la prétention de Bernard était mal fondée, attendu que le Pardiac n'avait jamais fait partie de l'Armagnac, mais bien de l'Astarac dont il avait été démembré. Ainsi ce comté étant émané des comtes d'Astarac, la confiscation aurait appartenu plutôt au comte d'Astarac qu'à celui d'Armagnac. Mais la force prévalut sur le droit. Bernard, l'an 1402, s'empara du Pardiac. Anne de Montlezun, étant morte l'année suivante, il se saisit de la personne de Géraud, son époux, et de celle de ses deux fils Jean et Arnaud-Guillaume, l'un et l'autre en bas-âge. Geraud fut conduit premièrement au château de Lavardens, et de-là à la Rodelle, en Rouergue, où il fut enfermé dans une citerne. Il y mourut de froid, et Arnaud-Guillaume, son second fils, y ayant été mené ensuite, fut tellement saisi de frayeur en l'apercevant, qu'il expira sur le champ. Jean, l'aîné, à qui on fit perdre la vue, passa le reste de ses jours dans la misère. Toutes ces catastrophes arrivèrent dans le cours de la même année 1403. L'usurpateur se servit des Anglais pour reduire les places et les forteresses, et employa la protection du duc de Berri auprès du roi, pour se faire confirmer dans son injuste possession. Il reçut, comme on l'a vu ci-devant, le prix de ses violences, le 12 juin 1418, dans la sédition de Paris, où il fut massacré. (Voy. *les vicomtes de Fézenzaguet.*)

BERNARD D'ARMAGNAC.

BERNARD, deuxième fils de Bernard VII, comte d'Armagnac, ayant été pourvu du comte de Pardiac par son père, s'attacha comme lui au dauphin, depuis Charles VII, roi de France. Ce prince l'honorait d'une affection singulière. Dans le mandement qu'il lui envoya, l'an 1419, pour venir le servir avec un certain nombre de gendarmes de sa compagnie, il le qualifiait *son très-cher et très-amé cousin, messire Bernard d'Armagnac.* Pour ses étrennes du premier jour de l'année suivante, que l'on comptait encore 1419 jusqu'à Pâques, il lui donna un mandat de trois cents livres tournois, destinées à lui fournir de la vaisselle d'argent. Bernard

devint l'héritier du maréchal de Severac, par le testament de ce seigneur, dressé le 11 avril 1421. Bonne de Bourbon, sa mère, lui fit don, l'année suivante, des terres de Chisai, Gençai et Mesle, avec la moitié de la vicomté de Carlat. Le roi Charles VII, la même année, le nomma son lieutenant-général dans le Lyonnais, le Mâconnais et le Charolais. Il épousa, l'an 1429, ÉLÉONORE, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et roi de Naples, et de Béatrix de Navarre. Son beau-père, par lettres du 17 juillet 1432, lui donna plein pouvoir dans toutes les terres qu'il avait en France. Ayant fait de grandes dépenses pour défendre le comté de la Marche et la châtellenie de Combraille, contre les gens de guerre qui voulaient les endommager, les états de ces pays lui décernèrent une somme de mille sept cent quatre-vingts livres pour l'indemniser. Dans la quittance qu'il en donna, le 12 mai 1435, il se qualifiait comte de la Marche, de Castres et de Pardiac, gouverneur pour le roi dans les haut et bas Limosin. Il acquit, le 16 juin 1444, de Regnaut de Murat, les droits qu'il avait à la vicomté de Carlat. On voit qu'en 1451, il jouissait de douze mille livres de pension sur les recettes générales des finances. Il n'existait plus en 1462. C'est tout ce qu'on peut dire de certain sur l'époque de sa mort. De son mariage, il laissa deux fils, Jacques, qui suit, et Jean qui fut évêque de Cahors. Il eut aussi un fils naturel nommé Jérôme, que Charlotte d'Estouteville, comtesse de Brienne retira, l'an 1428, du service de l'amiral Chabot auquel il s'était attaché, pour lui confier le soin de ses affaires, commission dont il ne s'acquitta pas au gré de cette comtesse qui le révoqua. (Anselme, tom. III, pag. 427 et 428, Brugèles, *Chr. d'Auch.*)

JACQUES D'ARMAGNAC.

1462 au plus tard. Jacques, fils aîné de Bernard d'Armagnac, porta du vivant de son père, le titre de comte de Castres, et en cette qualité, le roi lui fit payer en 1451 certaines sommes pour les dépenses que lui avait occasionnées le recouvrement du duché de Guienne. La seigneurie de Nemours ayant été érigee en duché-pairie, l'an 1404, en faveur de Charles III, roi de Navarre et comte d'Evreux, fut réunie à la couronne, l'an 1425, après la mort de ce prince, au défaut d'hoirs mâles. Elle en fut détachée, l'an 1462, par le roi Louis XI, pour être donnée à Jacques d'Armagnac, en faveur de son mariage, contracté le 12 juin de cette année avec LOUISE, fille de Charles d'Anjou, comte du Maine. Jacques, après la mort de son père, prenait les qualités de duc de Nemours, comte de la Marche, de Pardiac, de Castres, de Beaufort, vicomte de Murat, seigneur de Leuze, de Condé, de Montagu en Combraille, et pair de France. Les Catalans et les Navarrois ayant fait, l'an 1465, le siége du château de Perpignan, où la reine de Castille s'était renfermée, Jacques d'Armagnac fut envoyé par le roi Louis XI au secours de la place qu'il délivra. Mais la même année, il embrassa le parti des princes dans la guerre *du bien public*. Le roi, pour l'en retirer, lui donna le gouvernement de l'Ile-de-France. Jacques en reconnaissance fit serment à ce monarque de le servir envers et contre tous, même contre Charles, duc de Normandie, frère du roi. Le 5 novembre de la même année, il eut procès, conjointement avec la comtesse sa mère, contre Jean de Bourbon, comte de Vendôme, pour le comté de la Marche que le roi lui adjugea le 21 janvier de l'année suivante.

Le duc de Nemours ne persévéra point dans la fidélité qu'il avait jurée au roi de France. Accusé de plusieurs conspirations formées contre la personne de ce monarque et du dauphin, et contre l'état, il obtint diverses abolitions, dont la dernière ne lui fut accordée qu'après avoir renoncé au privilége de la pairie, et s'être soumis par écrit à la confiscation de tous ses biens pour être réunis à la couronne, s'il contrevenait jamais aux conditions renfermées dans cette abolition. Il ne cessa point néanmoins dans la suite d'entretenir des correspondances avec le duc Charles, frère de Louis XI, et Jean V, duc d'Armagnac, tous deux ennemis de ce monarque. Privé de ces deux chefs, il prêta l'oreille aux invitations du connétable de Saint-Pol, qui de concert avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, appelait les Anglais en France. Le connétable ayant été arrêté, ne l'épargna point dans ses dépositions. Le roi, d'après ces connaissances, fit partir le sire de Beaujeu qui vint l'investir dans Carlat où il faisait sa résidence. La duchesse de Nemours, cousine-germaine du roi, était alors en couches : ayant appris qu'on venait arrêter son mari, elle fut saisie d'un tel effroi, qu'elle mourut deux ou trois jours après. Jacques, après une courte défense, qu'il lui aurait été facile de prolonger, prit le parti de se remettre entre les mains du sire de Beaujeu, à condition qu'on lui sauverait la vie, et qu'il aurait la liberté de se justifier. Mais sa perte était résolue. Il fut conduit à Pierre-en-Cise, et envoyé de-là, au bout de quelque tems, à la Bastille où il fut renfermé dans une cage de fer. Le roi nomma des commissaires pour instruire son procès. Il se défendit long-tems, et avec beaucoup de présence d'esprit, sur les liaisons qu'il avait eues avec le connétable et le comte d'Armagnac. Mais voyant qu'on était instruit de ses manœuvres, et voulant éviter le tourment de la question, il avoua beaucoup plus qu'on ne lui en demandait. Le procès durait depuis deux ans, et les commissaires avançaient peu malgré les aveux de l'accusé. Le roi, impatient d'en voir la fin, renvoya l'affaire au parlement qu'il transféra à Noyon pour la juger. L'assemblée fut présidée par le sire de Beaujeu, que le roi nomma son lieutenant-général pour cet effet. Aucun des pairs n'y assista, parce que l'accusé, pour en obtenir sa dernière abolition, avait, comme on l'a vu, renoncé au privilége de la pairie en cas de rechute. L'arrêt fut enfin prononcé. Il condamnait Jacques d'Armagnac, *duc de Nemours, comte de la Marche, etc. comme criminel de lèse-majesté, à être décapité, tous ses biens déclarés confisqués et appartenir au roi.* Ce jugement fut exécuté le 4 août 1477, aux halles, avec l'appareil le plus effrayant. Par une barbarie dont on ne trouve aucun autre exemple dans notre histoire, les trois fils de Jacques d'Armagnac, tous trois en bas âge, furent placés sous l'échafaud, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Ces trois enfants se nommaient Jacques, Jean et Louis. Le premier mourut de la peste au château de Perpignan où il avait été renfermé. Le roi Charles VIII, par lettres du 29 mai 1491, accordées à la demande du duc de Bourbon, rendit à Jean d'Armagnac le duché de Nemours. Il mourut vers l'an 1500 sans postérité légitime. Louis, son frère, prenait en 1502 les qualités de duc de Nemours, pair de France, comte de Guise, de Pardiac et de l'Ile Jourdain, et de vicomte du Châtelleraut et de Martigues. Il avait été fait vice-roi de Naples, par Charles VIII. Il mourut à la bataille de Cerignoles, le 28 avril 1503, et fut enterré avec pompe à Barlette. Marguerite, l'aînée des trois filles de Jacques d'Armagnac, épousa Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France. Catherine, la deuxième, donna sa main à Jean II, duc de Bourbon. Charlotte, la dernière, épousa Charles de Gié, fils du mari de sa sœur aînée.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES OU DUCS DE TOULOUSE.

CHARLEMAGNE, comme on l'a dit ci-devant, ayant rétabli, l'an 778, le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, surnommé depuis le Débonnaire, comme ce jeune prince, qui ne faisait que naître, n'était pas capable de gouverner ce nouvel état, le monarque, son père, y pourvut, en établissant des comtes ou des gouverneurs dans la plupart des villes. C'est ce qui a donné occasion à quelques modernes de rapporter à cette époque l'établissement des comtes, et d'en attribuer l'institution à Charlemagne, mais mal-à-propos, puisque l'institution des comtes est beaucoup plus ancienne. Il est fait mention dans le Code théodosien, *des comtes qui avaient l'administration des provinces*. On pourrait même faire remonter l'origine des comtes jusqu'à Auguste. Sous Constantin le Grand, ce titre devint plus commun, et fut donné alors aux principaux officiers de l'empire. L'usage s'en était même introduit chez les nations barbares. Les comtes ou ducs, établis par Charlemagne, ne furent donc point une nouvelle institution. Entre ces comtes, ceux de Toulouse furent les seuls qui prirent le titre de ducs. Ils étaient appelés indifféremment comtes ou ducs, parce que Toulouse était comté et duché tout ensemble. On appelait comte celui qui n'avait le gouvernement que d'une ville, ou d'un diocèse seulement; et duc celui qui avait le gouvernement de plusieurs villes, de plusieurs diocèses ou d'une province.

CHORSON, Ier. DUC BÉNÉFICIAIRE DE TOULOUSE.

L'an 778, CHORSON ou TORSIN, fut nommé comte ou duc de Toulouse par Charlemagne. Il marcha, l'an 787, contre Adalaric, fils de Loup, duc des Gascons, qui avait défait l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, dans la vallée de Roncevaux; mais il fut battu et pris par Adalaric, qui lui fit acheter sa liberté à des conditions honteuses. L'an 790, Chorson fut destitué de son gouvernement, en punition de sa lâcheté, par le jugement d'une diète que Charlemagne fit tenir à Worms.

GUILLAUME I.

790. GUILLAUME I, que ses grandes qualités civiles, militaires et chrétiennes ont rendu célèbre, fut nommé duc de Toulouse et d'Aquitaine, dans la même diète où Chorson fut destitué. Il était fils de Théodoric, et d'Aldane. Son père, qui avait commandé les armées sous Pepin et Charlemagne, jusques vers l'an 790, est qualifié, par Eginhard, proche parent de ces princes, d'où l'on infère qu'il était arrière-petit-fils de Childebrand, par Théodoin, son aïeul paternel, comte de Vienne et d'Autun, le même qui, ayant été chargé par Pepin, l'an 753, d'empêcher Grippon, son frère, de passer en Italie, lui livra, dans la vallée de Maurienne, un combat où l'un et l'autre périrent.

Guillaume ne dégénéra point de la valeur de ses ancêtres. Sa première expédition fut contre les Gascons, qui avaient pris les armes en faveur d'Adalaric, leur duc, que la diète dont on vient de parler, avait proscrit. Guillaume réussit à rétablir la paix parmi eux, autant par son habileté, que par sa valeur. Les Sarrasins ayant pénétré, l'an 793, dans la Marche d'Espagne, Guillaume va au devant d'eux, les attaque à Villedaigne, entre Narbonne et Carcassonne, et perd la bataille, après avoir fait des efforts incroyables pour enchaîner la victoire. L'an 801, il engage Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine, à entreprendre le siége de Barcelonne, sur ces infidèles, et se signale dans cette expédition, qui finit au bout de sept mois, par la réduction de la place. Guillaume se retira, l'an 806, au monastère de Gellone, dit aujourd'hui *Saint-Guilhem du Désert*, qu'il avait fondé, l'an 804, au diocèse de Lodève. Il y reçut l'habit religieux, le 29 juin; et après avoir passé six ou sept ans dans cette retraite, il y mourut saintement, le 28 mai de l'année 812 ou de la suivante. Ses vertus l'ont fait mettre au rang des Saints. Guillaume avait trois frères, Theudoin, Adalelme et Théodoric, avec deux sœurs, Albane et Berthe. Il avait épousé, 1°. CUNÉGONDE; 2°. GUITBERGE, dont il avait eu trois fils, Bernard, Wacharius et Gaucelme, avec une fille, Hélimbruch ou Gerberge, femme de Vala, petit-fils, de Charles Martel, et depuis abbé de Corbie. Cette princesse, à l'exemple de son époux, embrassa la vie religieuse, et se retira à Châlons-sur-Saône. Elle édifiait cette ville par ses vertus, lorsqu'en 834, Lothaire, fils de Louis le Debonnaire, eut la cruauté de la faire enfermer dans un tonneau, comme une sorcière et une empoisonneuse, et de la faire précipiter dans la Saone, où elle périt. C'était pour se venger des ducs Bernard et Gaucelme, frères de cette princesse, qui s'étaient opposés à ses desseins ambitieux, et avaient favorisé le parti de l'empereur, son père.

RAYMOND, DIT RAFINEL.

810. RAYMOND, surnommé RAFINEL, paraît avoir été le successeur de saint Guillaume; car ce Raymond prend le titre de duc d'Aquitaine, vers l'an 810. C'est tout ce qu'on peut dire de certain touchant le successeur immédiat de Guillaume. On ne peut, d'ailleurs, fixer ni le commencement, ni la fin du gouvernement de Raymond. L'an 817, le duché de Toulouse devint beaucoup moins considérable par le démembrement de la Septimanie et de la Marche d'Espagne, qui en furent détachées par le partage que Louis le Debonnaire fit de ses états entre ses enfants.

BÉRENGER, DUC BÉNÉFICIAIRE DE TOULOUSE.

818. BÉRENGER, non moins illustre par sa sagesse et sa bonne conduite, que par sa naissance, qu'il tirait de Hugues, comte de Tours, proche parent de Louis le Débonnaire, était pourvu du gouvernement ou du duché de Toulouse quelque tems avant la défaite des Gascons, qu'il battit en 819. L'empereur Louis le Débonnaire le nomma, l'an 832, duc de Septimanie. Il mourut subitement, l'an 835, étant en chemin pour se rendre à la diète de Crémieu.

BERNARD.

835. BERNARD, duc de Septimanie, succéda au duché de Toulouse en 835. Il périt l'an 844. (Voy. *ci-dessous* Bernard I, *duc de Septimanie.*)

GUILLAUME II, DUC ET COMTE BÉNÉFICIAIRE DE TOULOUSE.

L'an 844 ou 845, GUILLAUME II, né, le 29 novembre 826, de Bernard et de Dodane, et petit-fils de saint Guillaume, fut pourvu du duché de Toulouse par Pepin II. Ce duc est différent de Guillaume, duc de Gascogne, qui tomba, l'an 848, entre les mains des Normands, lorsque ces barbares prirent Bordeaux, par la perfidie des Juifs. L'an 850, Guillaume, âgé de vingt-quatre ans seulement, eut une fin aussi tragique que celle de Bernard, son père. Ayant été arrêté à Barcelonne, dont il s'était emparé, l'an 848, avec l'aide des Sarrasins, il fut condamné, comme criminel de lèze-majesté, et mis à mort.

FRÉDÉLON.

850. FRÉDÉLON (d'une illustre naissance), fils de Fulguad ou Fulcoad, et de Sénégonde, commandait dans la ville de Toulouse, lorsqu'elle fut assiégée, pour la troisième fois, par Charles le Chauve. Il rendit cette place importante au monarque, et reçut en récompense le comté de Toulouse, auquel était attaché le duché d'Aquitaine. Il n'en jouit pas long-tems, et mourut au plus tard l'an 852. ODE, sa femme, ne lui ayant donné qu'une fille nommée Udalgarde, il transmit à Raymond, son frère, le comté ou duché de Toulouse, avec le comté de Rouergue. L'hérédité des dignités avait déjà commencé sous Louis le Débonnaire; mais elle ne fut entièrement et légalement établie qu'à l'élévation de Hugues Capet sur le trône.

RAYMOND Ier., COMTE HÉRÉDITAIRE DE TOULOUSE.

852. RAYMOND Ier., frère de Frédélon, lui succéda, et prit le titre de duc. Il joignit aux comtés de Toulouse et de Rouergue celui de Querci, et les fit passer à sa postérité, qui en a joui jusques vers la fin du treizième siècle. C'est de ce Raymond que descendent les comtes héréditaires de Toulouse, qui ont possédé la plus grande partie du Languedoc jusqu'à sa réunion à la couronne. L'an 862, Raymond fonda l'abbaye de Vabres en Rouergue; le titre de fondation est signé par Raymond, par BERTHEIZ, son épouse, par Bernard, Fulguad et Odon, ses fils. Raymond avait un quatrième fils, nommé Aribert, qui changea son nom en celui de Benoît, en prenant l'habit religieux dans cette même abbaye, que son père venait de fonder. L'an 863, Raymond fut chassé de Toulouse par Humfrid, marquis de Gothie; il y rentra l'an 864, après que Humfrid eut abandonné cette ville. Raymond Ier. mourut cette année, ou la suivante, avant Pâques, laissant de son épouse, outre les quatre fils qu'on vient de nommer, une fille mariée à Etienne, comte d'Auvergne.

BERNARD, COMTE DE TOULOUSE.

L'an 864, ou 865. BERNARD, fils de Raymond Ier., lui succéda dans toutes ses dignités; il ne faut point le confondre, comme

---

DUCS ET MARQUIS DE SEPTIMANIE OU GOTHIE.

Cette partie de la première Narbonnaise, qui resta aux Visigoths après que les Français les eurent dépouillés de la plupart de leurs conquêtes dans les Gaules, fut nommée Septimanie, à cause des sept principales cités qui la composaient, et Gothie, du nom de la nation qui l'avait conquise. Elle comprenait tout le Languedoc, à l'exception des anciens diocèses de Toulouse et d'Albi, et de ceux d'Usez et de Viviers. Pepin le Bref, roi de France, après l'avoir conquise vers l'an 760, l'unit à la couronne: elle en fut distraite par Charlemagne, pour faire partie du royaume d'Aquitaine, qu'il érigea l'an 778. L'empereur Louis le Débonnaire l'en sépara l'an 817, avec la Marche d'Espagne, et fit des deux provinces un duché particulier, dont Barcelonne fut la capitale. Son fils, Charles le Chauve, divisa ce duché, l'an 864, en deux marquisats, dont l'un eut pour capitale Narbonne, et l'autre Barcelonne. C'est dans l'un et l'autre de ces deux derniers états que nous considérons la Septimanie.

BÉRA, PREMIER DUC BÉNÉFICIAIRE DE SEPTIMANIE.

L'an 817, l'empereur Louis le Débonnaire, après avoir partagé ses états entre ses trois fils, érige en duché la Septimanie, qui était dans le lot de son fils Lothaire, et lui donne pour premier duc BÉRA, visigoth de naissance. Ce seigneur était déjà comte de Barcelonne depuis l'an 801, époque de la prise de cette ville par les Français sur les Sarrasins. Il avait fait ses preuves de valeur à ce siege, où Charlemagne était en personne, et peu après il avait battu un corps de sarrasins sur les bords de l'Ebre. L'an 820, à la diète d'Aix-la-Chapelle, tenue au mois de janvier, il fut accusé de félonie par un comte de ses voisins, nommé Sanila. L'accusateur, au défaut de preuves, offrit le duel, et Béra eut le malheur d'être vaincu. Sa défaite emportant la conviction du crime, suivant le préjugé du tems, il fut dépouillé de ses honneurs, et relégué à Rouen. On appela depuis Béra, par injure, en Languedoc, comme on nommait Ganelon en-deçà de la Loire, celui qui manquait à la foi qu'il devait à son souverain. De ROMILLE, sa femme, Béra laissa un fils nommé Argila, qui fut père de Béra, qu'on fait mal à propos comte de Roussillon, et une fille nommée Rotrude, qui épousa le comte Alaric, dont elle eut un fils nommé Auréole. (*Marca Hisp.*, page 781-837, Vaissète, tome I, page 738.)

BERNARD I, DUC BÉNÉFICIAIRE DE SEPTIMANIE.

820. BERNARD I, fils de saint Guillaume, duc de Toulouse, fut substitué à Béra dans le duché de Septimanie. Il signala sa valeur et sa prudence, l'an 826, contre Aizon, qui avait fait soulever la Marche d'Espagne. L'empereur l'ayant fait venir à la cour en 828, le déclara son premier ministre. L'année suivante, il le fit son camérier ou grand-chambellan, et le nomma gouverneur de son fils Charles. Bernard entra dans les vues de l'impératrice Judith, mère de Charles, pour l'établissement de ce jeune prince, et détermina l'empereur à lui assigner un royaume au préjudice du traité de partage fait entre ses enfants du premier lit. Ceux-ci, mécontents de cette disposition, forment une conjuration dans laquelle entrent la plupart des grands de l'état, contre Bernard: on l'accuse de tyrannie et d'un commerce criminel avec l'impératrice. L'an 830, l'empereur, pour donner quelque satisfaction aux conjurés, renvoie Bernard dans son gouvernement. Bernard vient se présenter l'année suivante

font quelques modernes, contre l'autorité des anciens, avec Bernard II, marquis de Gothie, ni avec Bernard, comte d'Auvergne, fils du duc de Septimanie, qui vivaient dans le même tems, et qui se trouvèrent tous les trois, l'an 868, à la diète de Pitres, près du Pont-de-l'Arche, dans le diocèse de Rouen, convoquée par Charles le Chauve. Bernard se donna les titres de duc, de marquis et de comte : il était comte de Toulouse, comme gouverneur de cette ville; marquis, par l'autorité qu'il avait sur une partie de la Narbonnaise première, duc par celle qu'il avait sur une partie de l'Aquitaine. Bernard finit ses jours l'an 875, entre les mois d'août et de décembre, sans laisser d'enfants. Hincmar dit qu'il mourut d'une mort funeste pour avoir usurpé les biens de l'église de Reims, situés en Aquitaine.

ODON, ou EUDES.

875. **Odon**, ou **Eudes**, fils de Raymond Ier., succéda immédiatement à Bernard, son frère, en 875. Odon, l'an 878, unit l'Albigeois au comté de Toulouse, et augmenta considérablement son autorité dans le pays. L'an 910, le 11 septembre, il souscrivit la charte de la fondation de Cluni, donnée par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, avec lequel il avait une grande liaison. Eudes mourut fort âgé, l'an 918 ou 919, laissant de **Garsinde**, son épouse, fille d'Ermengaud, comte d'Albi, deux fils, Raymond et Ermengaud, qui partagèrent sa succession, et formèrent deux branches, celle des comtes de Toulouse, et celle des comtes de Rouergue. Les deux frères jouirent par indivis de l'Albigeois et du Querci, et du marquisat de Gothie, qui échurent à leur maison après la mort de Guillaume le Pieux.

RAYMOND II, comte de Toulouse.

918 ou 919. **Raymond** II, fils aîné d'Eudes, lui succéda au comté de Toulouse, dont il portait déjà le titre dans les dernières années de son père; ce qui prouve qu'Eudes l'avait associé au gouvernement. Raymond et Ermengaud, son frère, ne prirent aucune part à la conjuration formée, l'an 922, contre Charles le Simple, ni à l'élection de Robert. Raymond, l'an 923, signala sa valeur contre les Normands, dans une grande bataille qu'il leur livra avec Guillaume II, comte d'Auvergne, qui l'avait appelé à son secours. Raymond mourut peu après cette expédition, peut-être même dans l'action, laissant de **Guidinilde**, son épouse, Raymond-Pons, qui suit.

RAYMOND-PONS III.

923. **Raymond-Pons** III succéda, l'an 923, à Raymond II, son père. A son exemple, il demeura fidèle à Charles le Simple; et tant que ce roi vécut, il ne voulut point reconnaître Raoul, ni même long tems après la mort de Charles. Cet événement est une des principales époques du grand pouvoir que s'attribuèrent les comtes de Toulouse. L'an 924, Raymond-Pons défait les Hongrois qui étaient entrés en Provence, et les en chasse. L'an 932, il reconnaît Raoul roi de France, qui dispose en sa faveur du duché d'Aquitaine et du comté particulier d'Auvergne. Raymond-Pons mourut vers l'an 950, laissant de **Garsinde**, sa femme, trois fils en bas âge, Guillaume, qui suit; Pons Raymond, comte d'Albigeois, assassiné vers l'an 989, par Artaud, son beau-fils, que sa femme avait eu d'un premier époux; et Raymond dont le sort est inconnu; avec une fille appelée Raymonde, mariée avec Aton, vicomte de Soule en Gascogne. Les modernes, qui placent la mort de Raymond-Pons en 955, ou 961, ou en d'autres années, se trompent. (*Voyez* Raymond-Pons, *comte d'Auvergne*.) Il est à remarquer, d'après D. Vaissète, que depuis Raymond-Pons aucun des comtes de Toulouse ne s'est qualifié duc d'Aquitaine. Une autre remarque à faire, suivant le même auteur, c'est que tous les actes de la province (de Languedoc), dressés pendant la prison du roi Charles le Simple, sont datés des années du règne de ce prince : preuve

---

à la diète de Thionville, et s'y purge par le serment au défaut d'accusateur qui veuille accepter le duel qu'il offrait. Cette démarche ne l'ayant pas rétabli dans sa première faveur, il se lie avec le roi Pepin contre les intérêts de l'empereur. Ce prince, instruit de ses menées, le dépouille, en 832, de ses honneurs dans la diète de Joac, en Limosin. Le duché de Septimanie est donné à Bérenger, duc de Toulouse. Bernard, retiré en Bourgogne, change de parti, et se déclare contre les enfants révoltés de Louis le Débonnaire : il travaille à faire rétablir ce prince qu'ils avaient déposé. L'an 833, il recouvre son duché dix-huit mois après qu'il en avait été privé.

le même BERNARD, duc de Septimanie et de Toulouse.

L'an 835, **Bernard** succéda à Bérenger dans le duché de Toulouse. Par-là, se voyant à la tête de deux grandes provinces, il se croit tout permis, usurpe les biens ecclésiastiques, et opprime les peuples. Le roi Charles le Chauve lui retire le duché de Toulouse, l'an 840, à cause de ses liaisons avec le jeune Pepin, et nomme à sa place Warin, seigneur bourguignon, qu'il faut distinguer de Warin I, comte d'Auvergne. Bernard, l'an 841, réconcilié en apparence avec Charles, marche, sous ses drapeaux, à la bataille de Fontenai; mais il se contente d'y faire le personnage de spectateur, tandis que Warin, par sa valeur, fait pencher la victoire du côté de Charles. Ce manquement perfide ne resta pas impuni. L'an 844, Bernard, arrêté par l'ordre de Charles, est condamné à mort comme coupable de félonie, et exécuté au mois de juin. Un fragment d'une chronique manuscrite, publié par M. Baluze, et dont la sincérité paraît fort équivoque à D. Vaissète, dit que ce fut Charles le Chauve lui-même qui poignarda Bernard pour se venger de ce qu'il avait souillé la couche nuptiale de son père. (*Histoire de Lang.*, tome I, page 706, col. 2.) Bernard avait épousé, le 1er. juillet 824, **Dodane**, ou **Duodène**, dont il eut deux fils, Guillaume, duc de Toulouse, qui suit, et Bernard, différent de celui qui fut dans la suite marquis de Septimanie; avec une fille, Rogelinde, femme de Wulgrin, comte d'Angoulême et de Périgord. C'est au premier de ces deux fils que Dodane adressa le manuel qu'elle avait composé pour le former à la vertu. Quelques modernes ont cru, mais sans fondement, qu'elle était sœur de Louis le Débonnaire.

SUNIFRED, marquis de Septimanie.

844. **Sunifred**, fils de Borrel, comte d'Ausone, dans la Marche d'Espagne, était comte bénéficiaire de Gironne et d'Urgel dès l'an 819. Le roi Charles le Chauve, après la mort de Bernard, et peut-être même de son vivant, lui donna le gouvernement de Septimanie, qui prit alors le titre de marquisat. On ne connaît aucun autre trait de sa vie. Il était déjà remplacé l'an 848.

ALEDRAN.

848. **Aledran**, dont on ignore l'origine, défendit, l'an 848, la Marche d'Espagne en qualité de Gouverneur de Septimanie, contre l'armée de Guillaume II, comte de Toulouse, renforcée d'un corps de sarrasins. Le sort des armes ne lui fut point favorable. Il perdit cette année les villes de Barcelonne et d'Ampurias, que Guillaume lui enleva. Le roi Charles le Chauve le remit en possession de ces deux places en 850 : mais, l'an 852, Abdoulkerim, général des Sarrasins, prit de nouveau sur lui Barcelonne, par la trahison des Juifs. On présume qu'Ale-

certaine que les peuples de Languedoc lui demeurèrent fidèles après que Raoul se fut emparé de toute l'autorité.

GUILLAUME TAILLEFER III.

950. **Guillaume Taillefer III**, fils aîné de Raymond-Pons, lui succéda dans un âge tendre au comté de Toulouse, et à la plupart de ses autres domaines, sous la tutelle de Garsinde, sa mère. L'an 975, il fit avec Raymond III, comte de Rouergue, un traité de partage des domaines de leur maison, par lequel, entr'autres choses, chacun se réserva la moitié du comté de Nismes, dont leurs descendants hériteraient; la portion de ce comté, qui échut au comte de Toulouse, fut appelée le comté de Saint-Gilles, parce que l'abbaye de ce nom, située sur le Rhône, s'y trouvait renfermée. (*Voyez* Raymond III, *comte de Rouergue.*) Guillaume, avant ce partage, avait épousé, vers l'an 975, **Arsinde**, appelée **Blanche** par Ives de Chartres, dans une lettre au légat Conon, qui se trouve dans le Cartulaire de saint Bertin, et par Alberic de Trois-Fontaines, qui la disent, l'un et l'autre, sœur de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, et non sa fille, comme le pense D. Vaissète. Guillaume eut de cette princesse deux fils, Raymond et Henri, avec deux filles, dont l'aînée, Constance, devint reine de France l'an 998, par son mariage avec le roi Robert; et la seconde, nommée Ermengarde, fut mariée à Robert I, comte d'Auvergne. Guillaume épousa, vers l'an 990, en secondes noces, **Emme**, fille de Rotbold, comte de Provence, laquelle apporta dans la maison de Toulouse ce qu'on appela, dans la suite, le marquisat de Provence. Depuis ce mariage, Guillaume fit sa résidence ordinaire en Provence. Le comte Guillaume était en possession, comme tous les grands vassaux de la couronne, de nommer aux évêchés et aux abbayes, situés dans ses domaines. Mais il n'était nullement scrupuleux sur la manière d'user de ce droit usurpé. L'évêché de Cahors étant venu à vaquer en 990, il l'offrit, de concert avec l'archevêque de Bourges, à Bernard de Comborn, abbé de Solignac, moyennant une somme considérable d'argent. Bernard, élevé dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, sous le célèbre Abbon, consulta sur cette proposition le pieux abbé, qui le détourna, par une lettre très-forte, de l'accepter. Sur son refus, l'évêché fut donné à Gauzebert, homme de condition. (Vaissète.) Adémar de Chabannais raconte un événement singulier, arrivé à Toulouse, sous le gou-

---

dran périt en cette occasion. Ce qui est certain, c'est qu'il était remplacé dans le mois de septembre 852. Les Sarrasins abandonnèrent Barcelonne après l'avoir pillée.

ODALRIC, marquis de Septimanie.

852. **Odalric**, ou **Udalric** tint, le 10 septembre 852, un plaid général, en qualité de marquis de Septimanie, à Crépian, dans le diocèse de Narbonne. Il était comte de Gironne dès l'an 843. Les peuples d'Aquitaine, ses voisins, s'étant révoltés contre Charles le Chauve en faveur de Pepin, la contagion de leur exemple ne corrompit point la fidélité d'Odalric; il demeura constamment attaché à son légitime souverain. Odalric mourut, au plus tard, en 857.

HUMFRID, marquis de Septimanie.

857. **Humfrid**, ou **Wifred**, qu'on croit être de la famille du duc saint Guillaume, ainsi que ses prédécesseurs, jouissait du comté de Bésalu avant que de succéder à Odalric dans le marquisat de Septimanie. Les Normands ayant fait, l'an 859, une descente près de Narbonne, assiégèrent cette ville, la prirent et l'abandonnèrent après l'avoir pillée. Humfrid, l'an 863, s'empara de la ville de Toulouse, et en chassa le comte Raymond. Le roi Charles le Chauve, informé de cette entreprise, dépouille, l'an 864, Humfrid de ses honneurs, et le proscrit. Ce fut alors, comme on l'a dit, que Charles sépara la Septimanie en deux gouvernements, dont l'un fut celui de la Septimanie proprement dite, et l'autre celui de la Marche d'Espagne ou de Barcelonne.

BERNARD II, marquis de Septimanie.

861. Après la proscription d'Humfrid, la Septimanie proprement dite fut donnée à **Bernard**, fils d'un autre Bernard, frère d'Eménon, comte d'Auvergne, et de Bilichilde, fille de Roricon, comte du Maine. L'an 867, il fut substitué dans le comté de Poitiers par le roi Charles le Chauve, à Rainulfe I, décédé cette année. Charles le Chauve ayant passé les Alpes, l'an 877, pour aller s'opposer à son frère Carloman, Bernard se ligua contre lui avec d'autres seigneurs, et tous refusèrent de lui amener les troupes qu'il leur avait demandées. Ce prince étant mort la même année, les conjurés, pour la plupart, se réconcilièrent avec son fils, Louis le Bègue; mais Bernard persista dans sa révolte. L'an 878, il s'empara de Bourges et du Berri sur Boson, comte de ce pays et duc de Provence. Mais à peine en était-il possesseur, qu'il fut excommunié au concile de Troyes, et privé de ses dignités. Se voyant proscrit, il se retira d'abord à Autun et ensuite dans le comté de Mâcon, que Boson, après l'avoir dépouillé de celui d'Autun, lui donna. Il ne demeura pas tranquille dans ce nouveau département. Ayant été assiégé peu de tems après dans Mâcon, par les rois Louis et Carloman, il y fut pris sur la fin de 879, et puni, à ce qu'il paraît, du dernier supplice. (*Voyez* Bernard, *comte de Bourges*, Bernard, *comte de Poitiers*, et Bernard, *comte de Mâcon.*)

BERNARD III.

878. **Bernard III**, comte d'Auvergne, surnommé *Plantevelue*, en latin *planta pilosa*, différent de Bernard, fils de Dodane, et non pas le même, comme le prétend D. Vaissète, fut substitué par le roi Louis le Bègue à Bernard II dans le marquisat de Septimanie. Il mérita la confiance de ce monarque par l'attachement qu'il lui marqua, et par les services importants qu'il lui rendit. Louis le Bègue l'ayant nommé, en mourant, tuteur de son fils aîné, il se hâta de faire couronner ce prince, ainsi que son frère Carloman, pour prévenir les desseins des mal-intentionnés. On vit presque aussitôt éclater les vues ambitieuses du duc Boson, qui se fit déclarer roi de Provence par les évêques de son département. Boson distribua les comtés de ce nouveau royaume à ses partisans, du nombre desquels était Bernard II, ci-devant marquis de Septimanie, qui reçut de lui le comté de Mâcon. L'an 880, les deux rois s'étant mis en marche sous la conduite de Plantevelue, pour chasser le tyran, commencèrent par le siége de la capitale de ce comté, qu'ils prirent et donnèrent à ce général. Vienne, qu'ils attaquèrent ensuite, fit une résistance beaucoup plus longue. Le comte-marquis Bernard ne cessa d'avoir les armes à la main contre Boson, et perdit la vie dans un combat qu'il lui livra l'an 886, avant le mois d'août. (*Voyez* Bernard Plantevelue, *comte d'Auvergne*, et le même, *comte de Mâcon.*)

GUILLAUME LE PIEUX.

886. **Guillaume**, surnommé **le Pieux**, fils de Bernard III, hérita de lui du marquisat de Septimanie, ainsi que du comté d'Auvergne. Il épousa **Ingelberge**, fille de Boson, roi de Provence, dont il ne laissa point d'enfants. Après la mort de ce prince, arrivée le 6 juillet de l'an 918, la Septimanie tomba dans la maison de Toulouse. (*Voy.* Guillaume le Pieux, *comte de Bourges*, et le même Guillaume, *comte d'Auvergne.*)

vernement de Guillaume III. C'était un usage immémorial en cette ville, que tous les ans le jour de Pâques, on amenât dans la cathédrale, un juif, pour y recevoir un soufflet, en représailles de celui que notre Sauveur avait reçu chez le grand-prêtre. L'an 1002, Aimeri, vicomte de Rochechouart, s'étant rencontré à Toulouse, ce jour-là, eut l'honneur de *colaphiser* le juif. Mais il appliqua le soufflet avec tant de force, qu'il fit sauter la cervelle et les yeux de la tête au malheureux juif, qui tomba mort à ses pieds. C'est ainsi que le zèle sans lumières se tourne souvent en cruauté. Le comte Guillaume finit ses jours, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans, après le mois de septembre de l'an 1037. De son second mariage, il laissa deux fils, Pons, qui suit, et Bertrand, qui eut en partage une portion de la Provence.

PONS.

1037. Pons, fils de Guillaume et d'Emme, sa seconde femme, hérita, à l'âge de quarante-cinq ans, non-seulement des comtés de Toulouse, d'Albigeois, de Querci, de Saint-Gilles, du côté de son père, mais encore d'une partie de la Provence, du côté de sa mère. Il possédait, de plus, l'évêché d'Albi et une partie de celui de Nismes, comme des fiefs de son domaine. Pons joignit à ses titres celui de *comte palatin*. L'origine de ce titre est, selon dom Vaissète, que saint Guillaume de Gélonne avait été comte du palais des rois d'Aquitaine, et que les comtes de Toulouse, successeurs de saint Guillaume, lui ont succédé dans cette dignité. Pons fut un des grands usurpateurs des biens ecclésiastiques, et le fut non-seulement avec impunité, mais même avec sécurité de conscience, comme on le voit par l'assignat qu'il fit de l'évêché d'Albi, l'an 1037, à Majore, sa femme, pour son douaire: *Qua propter*, dit-il, dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet, *ego in Dei nomine Pontius dono tibi dilectæ sponsæ meæ Majoræ episcopatum Albiensem*. Le même prince disposa à prix d'argent de l'evêché du Pui. (*Hist. de Lang.*, tom. II, pag. 206.) Pons ayant perdu ou répudié Majore, se remaria en secondes noces, entre l'an 1040 et 1045, avec Almodis, fille de Bernard, comte de la Marche, en Limosin; elle avait été mariée, d'abord, à Hugues V, sire de Luzignan, et ensuite répudiée pour cause de parenté. Pons la repudia aussi vers l'an 1053, après avoir eu d'elle trois fils, Guillaume, qui suit; Raymond à qui sa mère transmit le comté de Saint-Gilles, dont elle jouissait pour son douaire; et Pons, mort sans lignée, l'an 1063, au plutôt; avec une fille nommée Almodis, mariée à Pierre, comte de Melgueil, ou de Substantion. La comtesse, mère Almodis, épousa, en troisièmes noces, Raymond-Berenger I, comte de Barcelonne. Pons mourut vers l'an 1060, âgé de soixante et dix ans, et fut enterré à Saint-Sernin, dans un tombeau de marbre blanc, placé aujourd'hui auprès de celui de son père. Almodis vivait encore en 1063, comme le prouve une charte du 8 des calendes de janvier de cette année (v. st.) par laquelle Almodis, qui se qualifie comtesse de Rodès, de Nismes et de Narbonne, donne, avec Raymond, son fils, certains fonds à l'abbaye de Cluni. (*Archives de Cluni.*).

GUILLAUME IV.

1060. Guillaume IV, âgé d'environ vingt ans, succède à son père dans les comtés de Toulouse, d'Albigeois et de Querci. Ce fut un prince vertueux, qui s'appliqua principalement à faire fleurir la religion dans ses états. L'an 1066, après la mort de Berthe, comtesse de Rouergue, il se porta pour son héritier, et céda ensuite ses droits à Raymond de Saint-Gilles, son frère. Il eut la guerre, l'an 1079 ou environ, avec Guillaume VI, comte de Poitiers, qu'il battit devant Bordeaux; mais ce dernier, étant venu dans le Toulousain, ravagea, par représailles, le pays dont il prit la capitale, qu'il rendit bientôt après. (*Voy.* Guillaume VI, *comte de Poitiers.*) Guillaume ayant perdu tous ses enfants mâles, et se voyant sans espoir d'en avoir, appela, l'an 1088, à sa succession Raymond, son frère, et lui céda ou lui vendit, selon Guillaume de Malmesburi, écrivain du douzième siècle, le comté de Toulouse et tous ses autres domaines, au préjudice de sa fille unique. Mais comme le duc d'Aquitaine, son gendre, pouvait s'opposer à cet arrangement, le comte Guillaume lui donna une somme par forme d'indemnité, au moyen de quoi il obtint son consentement. Il partit ensuite, l'an 1092, pour la Terre-Sainte, où il mourut l'année suivante. Les grandes libéralités du comte Guillaume envers les églises, les pauvres et les hôpitaux, son zele pour la réforme du clergé, et ses autres vertus, lui ont fait donner par quelques auteurs le titre de *très-chrétien*. Le pape Urbain II lui avait écrit cette année ou la précédente, pour le remercier de la protection qu'il accordait aux abbés de Moissac et de Lezat, qu'on voulait chasser injustement de leurs siéges, pour en substituer d'autres. Dans cette même lettre il lui accordait la permission de faire construire un cimetière à Toulouse, près de l'église de Notre-Dame de la Daurade, pour lui et sa postérité, avec ordre à l'évêque de le bénir. La sépulture des comtes de Toulouse, qui avait été jusqu'alors à Saint-Sernin, fut transférée depuis à la Daurade. Guillaume, avait épousé, 1°., l'an 1067, Mahaut ou Mathilde, dont on ignore la famille; 2°., Emme, fille de Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume le Conquérant. Il eut du premier de ces deux mariages au moins deux fils, auxquels il survécut, et du second, une fille, nommée Philippe, dite aussi Mathilde, mariée, 1°., vers l'an 1086, à Sanche-Ramire, roi d'Aragon; 2°., l'an 1094, à Guillaume, dit le Vieux, comte de Poitiers.

RAYMOND IV, DIT DE SAINT-GILLES.

1088. Raymond IV, dit de Saint-Gilles, parce qu'il eut d'abord cette portion du diocèse de Nismes dans son partage, fils de Pons, succède à Guillaume, son frère, en vertu de la vente ou cession qu'il lui avait faite. Il était comte de Rouergue, de Nismes et de Narbonne depuis 1066. Raymond joignit aux titres de la maison des comtes de Toulouse, celui de duc de Narbonne, qui n'est pas différent de celui de marquis de Gothie, ou de Septimanie: dignité qui avait passé dans sa maison après la mort de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, et qui, après avoir été possédée pendant long-tems par la branche cadette de Rouergue, fut réunie à la branche aînée en sa personne et en celle de son frère. Raymond de Saint-Gilles, à son avénement au comté de Toulouse, avait déjà été marié deux fois, 1°., l'an 1066 à N., sa cousine-germaine, fille de Bertrand I, comte de Provence, laquelle lui apporta ses droits sur la moitié de ce comté, mais dont le pape Grégoire VII voulut, par les censures, l'obliger à se séparer; 2°., l'an 1080, Mathilde, fille de Roger, comte de Sicile, qu'il alla chercher lui-même dans cette île. L'an 1094, il épousa, en troisièmes noces, Elvire, fille naturelle d'Alfonse VI, roi de Léon et de Castille. Raymond, l'an 1095, marie Bertrand, son fils aîné, qu'il avait eu de sa première femme, avec Electe ou Hélène, fille d'Eudes I, duc de Bourgogne. Cette même année, Raymond envoie des ambassadeurs au concile de Clermont, pour déclarer que lui et un grand nombre de chevaliers, ses vassaux, avaient pris la croix. Ce fut le premier des princes qui la prit, et son exemple en entraîna beaucoup d'autres. Mais ce qui le distingua de tous, c'est le vœu qu'il fit, et qu'il accomplit, de ne plus retourner dans sa patrie, et d'employer le reste de ses jours à combattre contre les Infidèles, en expiation de ses péchés. Raymond part, l'an 1096, sur la fin d'octobre, pour la Terre-Sainte, à la tête d'une armée de cent mille hommes, composée de *Goths*, *d'Aquitains* et de *Provençaux*, accompagné d'Elvire, sa femme, d'un fils qu'il avait eu d'elle, dont on ne

dit point le nom, et d'Ademar ou Aymar de Monteil, évêque du Pui et légat du pape pour la croisade. Après avoir passé les Alpes, il entre dans la Lombardie, et prend sa route par le Frioul et la Dalmatie. Arrivé à Constantinople, avec les autres chefs de croisés, il fut presque le seul qui n'eut pas la faiblesse de consentir à la proposition que leur fit l'empereur Alexis de lui rendre hommage, par avance, des pays qu'ils allaient conquérir. Loin de subir ce joug humiliant, il protesta qu'il perdrait plutôt la vie, que de se rendre vassal d'un prince étranger. Tout ce qu'on put obtenir de lui, fut de jurer qu'il n'entreprendrait rien contre la vie et l'honneur de l'empereur; à condition, néanmoins, qu'il tiendrait aux croisés les promesses qu'il leur avait faites. C'est à quoi les historiens du tems réduisent les engagements que le comte de Toulouse prit avec l'empereur Alexis. Mais il faut y ajouter la promesse qu'il fit à ce monarque, avec les autres princes, de lui rendre les places de l'empire, qu'ils reprendraient sur les Infidèles. Il ne tint pas à Raymond qu'elle ne fut religieusement observée; et de là vinrent ses démêlés avec Boémond, après la prise d'Antioche, que celui-ci retint pour lui-même malgré le comte de Toulouse, qui voulait qu'on la remît aux Grecs. Tandis que Raymond combattait en Orient pour la cause commune, ses états, en Occident, souffraient de son absence. L'an 1098, Guillaume le Vieux, comte de Poitiers, fit une invasion dans le Toulousain, dont il prit la capitale au mois de juillet, sous le prétexte des droits de Philippe, son épouse, fille du comte Guillaume IV. (Voy. *les comtes de Poitiers.*) La nouvelle de cet événement, que Raymond ne tarda pas d'apprendre, ne le fit point retourner en arrière. Il continua le service auquel il s'était dévoué, s'occupa uniquement des intérêts de la croisade, et se distingua si avantageusement entre tous les chefs de cette expédition, qu'ils se réunirent pour lui offrir le trône de Jérusalem après la prise de cette ville. Il refusa généreusement cet honneur, dit Guibert de Nogent, non pas tant à raison de son âge déjà sur le déclin, et de la perte qu'il avait faite d'un œil, que par modestie : « car il » était, ajoute-t-il, très-capable de remplir dignement les » fonctions de la royauté, s'étant rendu très-recommandable » par ses exploits et par ses vertus ». A son refus et sur son indication, la couronne fut déférée à Godefroi de Bouillon. Celui-ci reconnut mal cette générosité. Le comte de Toulouse, à l'assaut de Jérusalem, s'était emparé de la tour de David; il comptait la garder pour lui-même Le nouveau roi l'obligea de la lui remettre. Autre mortification qu'il reçut de la part de Godefroi : après la bataille d'Ascalon, gagnée le 12 août 1099, les habitants de la ville, sur sa haute réputation, offrirent de se rendre à lui. Godefroi s'y opposa; il aima mieux faire le siége de la place. Il l'entreprit, mais il y échoua, et jamais depuis les croisés ne purent se rendre maîtres d'Ascalon. Boémond ne donnait pas de moindres sujets de plaintes à Raymond. Celui-ci, après avoir conquis Laodicée, pendant le siége d'Antioche, l'avait remise à l'empereur Alexis. Boémond, l'an 1100, vint assiéger cette place et l'emporta malgré les efforts que fit Raymond pour s'opposer à cette entreprise injuste. Rebuté par ces procédés, Raymond quitte la Palestine et passe à Constantinople, où il résida l'espace d'un an et plus, jouissant de la faveur la plus marquée à la cour de l'empereur. L'an 1101, plus de deux cent mille croisés étant arrivés de diverses contrées aux portes de Constantinople, demandent à l'empereur un chef pour les conduire. Alexis leur donne le comte de Toulouse, avec un de ses généraux, nommé Zitas et cinq cents turcoples (c'étaient des soldats, nés d'un turc et d'une grecque). Ayant passé le Bosphore, leur troupe augmenta par la jonction de celle qui était sous la conduite d'Etienne, comte de Blois, et d'autres seigneurs. Mais cette multitude, rebelle à ses chefs, ne prenant l'ordre que de sa présomption et se livrant à toutes sortes de débauches, est détruite en détail par les Turcs. Il en périt jusqu'à cinquante mille dans une seule bataille, que ces infidèles leur livrèrent au mois d'août 1101, dans les déserts de Cappadoce. Raymond, qui avait fait des prodiges de valeur dans l'action, voyant que le succès n'avait pas répondu à sa valeur, s'enfuit la nuit par une espèce de désespoir, et reprit la route de Constantinople, où il essuya des reproches piquants de la part de l'empereur. S'étant embarqué, l'an 1102, pour retourner en Syrie, il est arrêté à Tarse, en Cilicie, et mis en prison par Tancrède, son ennemi, sous prétexte qu'il avait été cause de la défaite et de la ruine des croisés. Ayant été relâché, à la prière de plusieurs princes, qui le prirent pour chef, il s'empara de Tortose, et alla faire ensuite le siége de Tripoli. L'an 1103, la princesse Elvire, femme de Raymond, accouche d'un fils, qui est nommé Alfonse et surnommé Jourdain, parce qu'il fut baptisé dans le fleuve de ce nom. Raymond, l'an 1105, meurt le 28 février, âgé d'environ soixante quatre ans, dans le château de Mont-Pèlerin, qu'il avait construit proche Tripoli. Il disposa, avant sa mort, des places qu'il avait conquises en Syrie; savoir : Arches, Giblet, Tortose, en faveur de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, son neveu à la mode de Bretagne, qui était alors auprès de lui, et qu'il regardait comme le plus propre à conserver ces fruits de sa valeur. M. Velly se trompe en mettant Edesse parmi les conquêtes de Raymond. Ce fut Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, qui s'empara de cette place. Raymond laissa de sa première femme, Bertrand, comte de Toulouse. Alfonse-Jourdain, qu'il laissa de sa troisième, fut emmené en France, l'an 1107, et eut en partage le comté de Rouergue. La comtesse Elvire étant retournée en Espagne, après la mort de Raymond, épousa, en secondes noces, un seigneur espagnol, nommé Ferrand-Fernandez. (Voyez en la preuve à l'article d'Alfonse VI, *roi de Castille et de Léon.*) Le sceau de Raymond, pendant à un diplôme de 1088, présente la croix de Toulouse, clechée, vidée et pommetée : preuve que l'origine des armoiries est antérieure aux croisades.

Raymond IV fut à tous égards l'un des plus grands princes de son tems. Ses états en Europe s'étendaient depuis la Garonne et les Pyrénées jusqu'aux Alpes, et comprenaient nommément le comté de Toulouse, le duché de Narbonne et le marquisat de Provence. En qualité de comte de Toulouse, il possédait, outre le domaine soit direct, soit utile, de tous les pays compris dans l'ancien diocèse de Toulouse, les comtés particuliers d'Albigeois, de Querci et de Rouergue. Le duché de Narbonne lui donnait une autorité supérieure sur toute l'ancienne Septimanie, composée des diocèses de Narbonne, de Beziers, d'Agde, de Carcassonne, de Lodève, de Maguelone, de Nismes et d'Uzès. Outre cela, il possédait la plupart des comtés particuliers de cette province. Enfin, sous le titre de marquis de Provence, il dominait tous les pays compris entre le Rhône, l'Isère, les Alpes et la Durance. Il est aisé de juger par ce détail de la puissance de ce prince; aussi pouvait-il le disputer aux plus grands vassaux de la couronne, au roi lui-même, dont le domaine particulier était bien moins étendu.

BERTRAND.

1105. **Bertrand**, fils de Raymond de Saint-Gilles et de sa première femme, déclaré comte de Toulouse, l'an 1096, dépouillé, l'an 1098, par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, et enfin rétabli l'an 1100; succéda, l'an 1105, à son père. Bertrand, à son exemple, sacrifiant son repos et ses états au service de la religion contre les infidèles, entreprend le voyage de Palestine, et s'embarque au commencement de mars de l'an 1109, avec son fils unique, âgé seulement de onze ou douze ans. Sa flotte, composée de quarante vaisseaux, sur chacun desquels étaient montés cent chevaliers, est renforcée sur la route par quatre-vingt-dix voiles génoises et pisanes, qui se joignirent à lui et se mirent sous sa protection. Ayant débarqué au port d'Amiroth, près de Constantinople, il fut invité par

l'empereur Alexis de se rendre à sa cour, et en partit fort satisfait, après avoir renouvelé à ce prince le serment que son père lui avait fait. Arrivé au port d'Antioche, il y fait la descente, et reçoit la visite de Tancrède qui gouvernait cette principauté en l'absence de Boémond, son oncle. Bertrand ayant redemandé à Tancrède la portion de la ville d'Antioche dont son père s'était le premier emparé, Tancrède feint d'acquiescer à la demande; mais il exige préalablement que Bertrand l'aide à reprendre Mamistra que les Arméniens avaient livrée depuis peu à l'empereur grec. Sur son refus, dont il allègue pour motif les engagements qu'il venait de prendre avec l'empereur, Tancrède l'oblige à se remettre en mer par la défense qu'il fait de lui fournir des vivres. Il aborde enfin au port de Tortose, ville dont Raymond de Saint-Gilles s'était rendu maître autrefois, et qui alors était entre les mains de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, ainsi que la Camolta: c'était le nom sous lequel on comprenait toutes les conquêtes que Raymond de Saint-Gilles avait faites en Orient. Bertrand fait inutilement sommer Guillaume-Jourdain de lui rendre son héritage. N'étant pas en état de l'y forcer, il va reprendre le siége de Tripoli, commencé par son père et continué par le comte de Cerdagne, qui l'avait ensuite abandonné. Baudouin, roi de Jérusalem, étant venu au secours de Bertrand, donne ordre à Tancrède et à Guillaume-Jourdain de venir le joindre. Ils obéissent, et s'étant réconciliés avec Bertrand, ils contribuent à le rendre maître de Tripoli, qui lui ouvrit ses portes le 10 juin 1109, après sept ans de siége ou de blocus. Bertrand fut alors reconnu comte de Tripoli et de ses dépendances, auxquelles il joignit les terres que Guillaume-Jourdain lui avait restituées par la médiation du roi de Jérusalem. Il servit ensuite ce monarque en différentes expéditions. Mais la mort trancha trop promptement le fil de ses jours. Une maladie l'emporta le 21 avril de l'an 1112. De sa femme HÉLÈNE, dite aussi HÈLE, ELUTE et ALIX, fille d'Eudes Ier., duc de Bourgogne, qu'il avait épousée, comme on l'a dit plus haut, l'an 1095, et qui l'avait suivi en Orient, il ne laissa qu'un fils nommé Pons, âgé de quatorze ou quinze ans.

Le jeune Pons succéda à son père dans ses états d'Orient seulement, c'est-à-dire dans le comté de Tripoli, qui était une des quatre principautés établies dans ce pays par les princes chrétiens; il y fixa sa demeure, et transmit ce domaine à sa postérité, abandonnant ainsi à Alfonse-Jourdain, son oncle paternel, le comté de Toulouse et les autres domaines de son père en Occident. Pons se rendit célèbre par ses exploits dans la Palestine. L'an 1137, trahi par des Syriens, il fut pris dans un combat qu'il livra sous le Mont-Pélerin au prince de la milice de Damas, qui le fit périr d'une manière cruelle. (*Voy.* l'article de Pons, dans la chronologie des *comtes de Tripoli.*) La veuve de Bertrand se remaria avec Guillaume III, dit Talvas, comte du Perche et d'Alençon.

ALFONSE-JOURDAIN.

1112. ALFONSE-JOURDAIN, comte de Rouergue, fils de Raymond IV, et de la princesse Elvire, était né, comme on l'a déjà dit, en Palestine l'an 1103, et avait été baptisé dans le Jourdain, d'où lui vient ce surnom. Amené à Toulouse, l'an 1107, par Guillaume, seigneur de Montpellier, qui l'avait été chercher en Orient, il succède à Bertrand, son frère, l'an 1112, dans le duché de Narbonne, le duché de Toulouse, et le marquisat de Provence. Au commencement de son gouvernement, séduit, comme il l'avoua dans la suite, par ses instituteurs, il rétablit dans les abbayes de sa dépendance les abbés chevaliers que ses prédécesseurs, touchés du préjudice qu'ils portaient à la discipline régulière, avaient abolis. L'an 1114, Alfonse est dépouillé du comté de Toulouse par Guillaume le Vieux, duc d'Aquitaine, qui s'en empare une seconde fois. Le jeune Alfonse se retire en Provence, et laisse son compétiteur, par impuissance de lui résister, en paisible jouissance de son usurpation. Mais Guillaume ayant quitté Toulouse en 1119, après la mort de Philippe, sa femme, les Toulousains secouent le joug de sa domination, et se déclarent, l'an 1120, ou au commencement de l'année suivante au plus tard, en faveur d'Alfonse, qu'ils regardaient comme leur prince légitime. Alfonse ayant alors une guerre à soutenir en Provence contre le comte de Barcelone, allié du duc d'Aquitaine, chargé du gouvernement de Toulouse, durant son absence, Arnaud de Levezan, évêque de Béziers. Les Toulousains, sous la conduite de ce prélat, assiégent, l'an 1122, Guillaume de Montmaurel dans le château Narbonnois de Toulouse, où il commandait pour le duc, et l'obligent d'évacuer la place; après quoi ils vont en corps d'armée, l'an 1123, délivrer le comte Alfonse, assiégé dans Orange par le comte de Barcelonne. Cette expédition ayant réussi par la retraite des assiégeants, ils ramènent Alfonse en triomphe dans leur ville.

Alfonse, l'an 1125, termina, par un partage fait le 16 septembre, la guerre qu'il avait avec Raymond-Berenger III, comte de Barcelonne, pour le comté de Provence. Par ce partage, comme on l'a dit plus haut, une grande partie du diocèse d'Avignon, ceux de Vaison, de Cavaillon, de Carpentras, d'Orange, de Saint-Paul-trois-Châteaux, de Valence et de Die, échurent aux comtes de Toulouse, sous le titre de marquisat de Provence. Raymond, l'an 1134, se saisit de Narbonne, après la mort du vicomte Aymeri II; mais il rendit cette ville, en 1143, à Ermengarde, fille aînée d'Aymeri. L'an 1141, tandis qu'Alfonse est en Provence, au retour d'un pélerinage qu'il avait fait à Saint-Jacques, le roi Louis le Jeune, entre à main armée dans le comté de Toulouse, dont il assiége la capitale. Oderic Vital, qui écrivait alors, tranche en peu de mots cette expédition, et sans en marquer ni les motifs, ni les circonstances, il fait seulement entendre qu'elle ne fut point heureuse pour Louis. Un historien anglais (Guillaume de Neubrige), qui prit la plume un peu plus tard, prétend que ce prince demandait, au nom de sa femme Eléonore, héritière de l'Aquitaine, la restitution du comté de Toulouse, que Guillaume IX, comte de Poitiers, aïeul de cette reine, pour fournir à ses dépenses, avait engagé, dit-il, à Raymond de Saint-Gilles, père d'Alfonse, et que Guillaume X, père d'Eléonore, avait négligé de retirer. Mais cet auteur mêle à son récit des faussetés si manifestes, qu'elles rendent plus que douteux, le motif qu'il prête au roi de France en cette occasion. Ne serait-il pas plus vraisemblable de dire que le fondement de l'expédition dont il s'agit, était le droit qu'Eléonore avait au comté de Toulouse, comme petite-fille de Philippe ou Mathilde, que Guillaume IV, son père, avait frustrée de son héritage, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour le transporter à Raymond de Saint-Gilles, son frère? Ce qu'il y a de certain, c'est que le comte Alfonse-Jourdain, se voyant délivré des armes du roi, témoigna sa reconnaissance envers les habitants de Toulouse, qui s'étaient vigoureusement défendus, en leur accordant divers priviléges par un diplôme du mois de novembre 1141.

Alfonse-Jourdain, au retour d'un voyage d'Espagne (c'était le deuxième qu'il avait fait en ce pays), fonde au mois d'octobre 1144, la ville de Montauban. L'an 1146, il prend la croix avec les autres princes, à l'assemblée de Vezelai, convoquée par Louis le Jeune. Il s'embarque au mois d'août 1147, sur une flotte qu'il avait fait équiper à la Tour du Bouc, vers les embouchures du Rhône, à l'endroit où l'on construisit depuis le port d'Aigues-Mortes. Une ancienne chronique nous apprend qu'il relâcha dans un port d'Italie, qu'elle ne nomme point, et que de-là il se rendit à Constantinople où il passa l'hiver. S'étant remis en mer, il aborda, dans le printems de l'an 1148, au port d'Acre, et mourut vers la mi-avril de la même année, du poison que lui fit donner à souper, la première nuit de son arrivée à Césarée, Melisende, reine de Jérusalem. (Vaissète, tom. II, pag. 451.) Alfonse laissa deux enfants de FAYDIDE,

fille de Raymond Decan, seigneur d'Uzès, sa femme; Raymond, qui lui succéda; Alfonse, qu'on a souvent confondu avec Albéric Taillefer, son neveu, fils de Raymond V, son frère; Faydide, femme, suivant Guichenon, de Humbert III, comte de Savoie, et une autre fille, nommée Laurence par le P. Anselme, mariée à Dodon, comte de Comminges. Alfonse-Jourdain eut de plus un fils naturel, nommé Bertrand, et une fille naturelle N. qui le suivirent en Palestine, et dont on a raconté ci-devant les aventures. (*Voyez* à l'article de Raymond I[er]., comte de Tripoli.) Alfonse-Jourdain fut le quatrième comte de Toulouse qui mourut à la Terre-Sainte.

RAYMOND V, ET ALFONSE II.

1148. **Raymond** V, né l'an 1134, succède à son père Alfonse-Jourdain, conjointement avec son frère Alfonse II. L'un et l'autre se qualifièrent également comtes de Toulouse, ducs de Narbonne et marquis de Provence : dignités qu'ils possédèrent par indivis avec les autres domaines de leur maison. Il paraît cependant que Raymond se réserva la principale autorité. Sa résidence la plus ordinaire fut à Toulouse, ou dans la partie occidentale de ces domaines. Alfonse s'établit dans l'orientale et aux environs du Rhône. L'étendue de leurs états demandait qu'ils fussent ainsi placés, afin qu'ils pussent les gouverner plus aisément. Car ils comprenaient, ces états, comme on l'a déjà dit, 1°. outre le domaine, soit direct, soit suzerain, de tous les pays renfermés dans la province ecclésiastique de Toulouse, les comtés particuliers d'Albigeois, de Querci et de Rouergue, avec la suzeraineté sur le Carcassez et le Rasez; 2°. le duché de Narbonne; 3°. les comtés particuliers de Languedoc, entre autres ceux de Narbonne, de Nismes et de Saint-Gilles; 4°. le marquisat de Provence qui dominait sur tout le pays, situé entre le Rhône, l'Isère, les Alpes et la Durance.

Raymond, l'an 1153, déclare la guerre à Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne, pour avoir reconnu à son préjudice la suzeraineté du comte de Barcelonne. L'ayant pris la même année dans une bataille, il le fait conduire prisonnier à Toulouse. Il épouse, l'an 1154, Constance, sœur du roi Louis le Jeune, veuve d'Eustache, comte de Boulogne, et fils d'Etienne, roi d'Angleterre.

L'an 1159, Henri II, roi d'Angleterre, redemande à Raymond le comté de Toulouse, sur le même principe que Louis le Jeune l'avait, à ce qu'il semble, revendiqué en 1141, c'est-à-dire au nom de sa femme Eléonore, comme petite-fille de Guillaume IV, comte de Toulouse, par Philippe, sa mère, fille unique de ce prince. Sur le refus de Raymond, il se prépare à se faire justice par la voie des armes. Au mois de juin, il entre dans le Querci, accompagné du roi d'Ecosse, du comte de Blois, de Guillaume de Blois, fils d'Etienne, roi d'Angleterre, et du comte de Boulogne, auxquels viennent se joindre le comte de Barcelonne et le seigneur de Montpellier. Tout plie devant l'armée formidable de ce prince jusqu'aux portes de Toulouse qu'il fait investir. Louis, dont les intérêts avaient changé depuis son divorce avec Eléonore, vole au secours de Raymond, son vassal et son beau-frère, perce l'armée ennemie avec une poignée de soldats, et se trouve dans Toulouse avant que l'Anglais ait appris qu'il armait. Dans le même tems Robert de Dreux et Henri, évêque de Beauvais, frères du monarque, se jettent sur la Normandie, pour forcer par cette diversion le roi d'Angleterre d'abandonner son entreprise. Ce projet réussit : Henri étonné de l'arrivée imprévue du roi de France, et inquiet de ce qui se passait en Normandie, lève le siége de Toulouse, feignant de n'avoir pas voulu donner l'assaut à la place, par respect pour son suzerain. Mais il prend en s'en retournant la ville de Cahors et divers châteaux du comté de Toulouse, laissant à Thomas Becquet, son chancelier, le soin de continuer la guerre. La paix se fit au mois de mai de l'année suivante. Mais la guerre recommença l'an 1164, et fut terminée par une nouvelle paix conclue à l'Epiphanie de l'an 1169. Raymond, séduit par l'empereur Fréderic, se déclara, l'an 1165, pour l'antipape Pascal, et ordonna de sortir de ses états, à tous les ecclésiastiques qui refuseraient de le reconnaître. Le pape Alexandre III, après avoir fait d'inutiles efforts pour le regagner, jeta l'interdit sur ses terres. Il durait encore, cet interdit, l'an 1168, comme le prouve la lettre de ce pape aux Toulousains, en date du 12 mars de cette année, par laquelle il les relève, à la demande du roi de France, attendu qu'ils n'avaient pas pris part au schisme. Raymond en usait fort mal envers Constance, son épouse. Cette princesse, fatiguée de ses mauvais traitements, le quitta l'an 1165, et se retira à la cour du roi Louis le Jeune, son frère. Raymond la répudie, l'an 1166, pour épouser Richilde, veuve du comte de Provence. Ce divorce et ce nouveau mariage furent approuvés par l'antipape Pascal, dont Raymond, comme on l'a dit, avait embrassé l'obédience.

Raymond, l'an 1173, sur la fin de février, conclut à Limoges, avec le roi d'Angleterre, un traité de paix, qui avait été entamé le 12 de ce mois à Montferrand, par la médiation du roi d'Aragon et des comtes de Maurienne et de Mâcon. La propriété du comté de Toulouse fut assurée par ce traité à Raymond, sous la condition de reconnaître le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, pour son suzerain, *sauf toutefois la fidélité qu'il devait à Louis de France;* mais ce vasselage ne fut pas de longue durée. (Vaissète, *hist. de Lang.* tom. III, pag. 32.)

Raymond, l'an 1174 au plus tard, abandonna le parti de l'antipape Calliste, pour rentrer sous l'obédience d'Alexandre III. Ce pontife tâcha de l'engager à reprendre Constance, et ne put y réussir. Constance, de retour de la Terre-Sainte, où elle s'était affiliée à l'ordre des Hospitaliers, demeurait chez son frère, l'archevêque de Reims. Alfonse, roi d'Aragon et Raymond, s'étant rendus, le 18 février 1176, avec un grand nombre de seigneurs à l'île de Gernica, entre Beaucaire et Tarascon, y conclurent un accommodement, par lequel Raymond cède au roi d'Aragon ses droits sur le comté d'Arles ou de Provence, moyennant une somme de trois mille dix marcs d'argent. (Vaissète, tom. III, pag. 41.) En réjouissance de cette réconciliation, on fit une grande fête à Beaucaire, où les plus riches se distinguèrent par des dépenses aussi folles que ruineuses. On y vit le chevalier Bertrand-Raimbaud faire labourer avec douze paires de bœufs les cours du château, puis les semer de deniers, jusqu'à la somme de trente mille sous; Guillaume Gros de Martel, qui avait en sa compagnie trois cents chevaliers (car il y en avait bien dix mille à cette Cour), faire cuire tous ses mets au feu des bougies et des torches; Raymond de Venoul, faire brûler en public, trente de ses chevaux par ostentation. La prodigalité la plus louable, fut celle de Raymond d'Agout, lequel ayant reçu cent mille sous du comte de Toulouse, les distribua par égales portions à cent chevaliers. (*Gaufred. Vos.* c. 69.)

L'hérésie des Albigeois, à la faveur des guerres presque continuelles que le comte de Toulouse avait soutenues jusqu'alors, s'était beaucoup étendue dans ses états. Raymond, désirant de l'extirper, écrivit au chapitre général de Cîteaux, dans le mois de septembre 1177, pour demander des missionnaires capables de seconder son zèle. Le pape Alexandre auquel il s'était aussi adressé pour le même sujet, envoya sur les lieux le cardinal de Saint-Chrysogone, qui s'étant associé quelques autres prélats, travailla avec succès à ramener les peuples séduits du Toulousain et de l'Albigeois. Mais peu de tems après Raymond ayant été obligé de reprendre les armes contre le roi d'Aragon, et contre Richard, duc d'Aquitaine, les hérétiques profitèrent de ces troubles pour répandre de nouveau leurs erreurs.

L'an 1182, Raymond, à la prière du roi d'Angleterre, amène du secours en Aquitaine au duc Richard contre ses vassaux révoltés. S'étant brouillé, l'année suivante, avec ce même

monarque, il aide son fils Henri à lui faire la guerre. L'an 1186, il prend les armes contre Richard. Les hostilités réciproques furent peu considérables cette année et la suivante. Mais Raymond ayant fait, l'an 1188, une ligue avec divers seigneurs d'Aquitaine, rallume l'incendie en faisant arrêter, par le conseil d'un de ses domestiques, plusieurs marchands aquitains qui commerçaient dans ses états. Richard trouve moyen de s'assurer de la personne de ce domestique, et le fait enfermer dans une étroite prison. Le comte l'ayant inutilement redemandé, fait arrêter par représailles deux chevaliers de la maison du roi d'Angleterre, qui revenaient de Saint-Jacques en Galice. Outré de dépit, Richard entre dans le Querci, où il prend dix-sept châteaux. Le comte, poussé à bout, implore la protection du roi de France. Ce monarque ayant inutilement porté ses plaintes au roi d'Angleterre, contre la conduite de son fils, déclare la guerre à l'un et à l'autre. Après quelques hostilités, Richard, dont le père était mécontent, craignant son ressentiment, se réconcilie avec le roi de France, et reste maître du Querci. Pour empêcher le comte de le reprendre, il excite sourdement les Toulousains contre lui. Cette sédition fit l'effet qu'il désirait. Raymond, occupé à la calmer, laissa le duc en possession de sa conquête. Mais l'an 1192, pendant l'absence de Richard, alors roi d'Angleterre, et une maladie du sénéchal de Guienne, s'étant allié avec plusieurs seigneurs du pays, il se jette sur la Gascogne, où il fait de grands dégâts. Le sénéchal rétabli vient fondre à son tour sur le comté de Toulouse, et s'avance jusqu'aux portes de la capitale. Malgré ces hostilités, Raymond ne laissa pas d'aller au-devant de la femme de Richard, qui revenait par mer de la Terre-Sainte, avec la sœur de ce prince, et Bourgogne, fille du roi de Chypre; les ayant amenées dans ses états, il les traite avec les égards dus à leur rang. Le comte Raymond, âgé de soixante ans, mourut sur la fin de l'an 1194, laissant de Constance trois fils et une fille; Raymond, qui lui succéda dans tous ses domaines; Baudoin, dont on marquera ci-après le sort à l'an 1214; Albéric Taillefer, qui épousa Béatrix, dauphine de Viennois, et se qualifiait, en vertu de ce mariage, comte de Viennois et d'Albon. (*Bibl. Sebus.* pag. 17); et Adélaïde, femme de Roger II, comte de Carcassonne. Constance portait le titre de reine, parce qu'elle était fille de roi, et qu'Eustache, son premier mari, avait été couronné roi d'Angleterre du vivant d'Étienne, son père. Raymond V augmenta ses domaines de la vicomté de Nismes, que lui céda Bernard-Atton en 1187. (*Voy.* Raymond-Trencavel, *vicomte de Carcassonne*, et Raymond-Bérenger III, *comte de Provence.*)

RAYMOND VI.

1194. RAYMOND VI, fils de Raymond V et de Constance, né le 27 octobre 1156, succède à son père sur la fin de l'an 1194, et prend possession de la ville et du comté de Toulouse le 6 janvier 1195. Il avait déjà été marié trois fois, 1°. avec ERMESSINDE, fille et héritière de Béatrix, comtesse de Melgueil, et de Bernard Pelet, morte en 1175; 2°. avec BÉATRIX DE BEZIERS, fille du vicomte Raymond-Trencavel, qu'il répudia pour épouser, 3°. BOURGOGNE, fille d'Amauri, roi de Chypre, à laquelle il fit le même affront. (Il l'avait enlevée à Marseille, où elle avait été amenée pour aller épouser en Flandre le comte Baudouin, et y étant retournée après le divorce, elle y épousa, l'an 1203, Gautier de Montbeliard, qui, l'année suivante, la ramena en Chypre; mais il en fut chassé bientôt après, pour avoir voulu disputer ce royaume à son beau-père.) La guerre que Richard, roi d'Angleterre, avait déclarée à Raymond V, durait toujours. L'an 1196, Raymond VI fait la paix avec ce prince, qui renonce à ses prétentions sur le comté de Toulouse, restitue le Querci qu'il avait envahi dès l'an 1188 dans le mois d'octobre, et donne en mariage, à Raymond, JEANNE, sa sœur, veuve de Guillaume II, roi de Sicile, avec l'Agénois pour sa dot.

Raymond, l'an 1198, se ligue avec le roi d'Angleterre contre Philippe Auguste. Il perd, la même année, sa femme Jeanne, et contracte alliance, l'année suivante, avec ELÉONORE, sœur de Pierre II, roi d'Aragon, qu'il n'épousa que quelques années après, à cause de sa trop grande jeunesse. L'an 1204, au mois d'avril, traité de Raymond avec le même roi d'Aragon, par lequel ce dernier lui engage les vicomtés de Milhaud et de Gévaudan, moyennant la somme de cent cinquante mille sous melgoriens, faisant trois mille marcs d'argent.

L'hérésie des Albigeois continuoit de faire des progrès rapides en Languedoc, malgré le zèle des missionnaires qui s'y étaient rendus pour la combattre. Le pape Innocent III, si célèbre par ses entreprises en tous genres, prit le parti d'envoyer des légats sur les lieux, avec ordre de réclamer le bras séculier pour exterminer ceux que la persuasion ne pourrait ramener à la vraie foi. Si les seigneurs refusaient le secours du glaive, ils devaient être excommuniés. Le comte de Toulouse ne goûta point cette manière étrange de convertir, et ne se crut pas obligé de détruire ses propres sujets, parce qu'ils ne renonçaient pas à l'erreur. Cependant les menaces des légats, Raoul et Pierre de Castelnau, l'engagèrent, l'an 1205, à promettre par serment de chasser de ses domaines les hérétiques et les routiers. C'était une violence que son cœur désavouait; et il le prouva dans la suite. Pierre de Castelnau s'étant transporté au-delà du Rhône, pour réconcilier les seigneurs du pays divisés entre eux, vint à bout, l'an 1207, de leur faire conclure un traité de paix, et cela, dans la vue de réunir leurs forces contre les hérétiques. Mais le traité ayant été apporté à Raymond, il refusa de le signer. Le légat, sur ce refus, le frappa d'excommunication et mit ses terres en interdit. Le pape vint à la charge, et écrivit au comte une lettre fulminante, qui lui arracha enfin la signature qu'on demandait. Bientôt après un événement funeste fit évanouir le fruit de cette soumission. Le 15 de janvier 1208, Pierre de Castelnau étant près de s'embarquer sur le Rhône, fut assassiné par deux inconnus qui disparurent aussitôt. On ne manqua pas d'imputer ce meurtre au comte de Toulouse. Le pape en conséquence adressa des lettres très-pressantes aux évêques, aux comtes et aux barons, pour les exhorter à prendre les armes contre ce prince, et à s'emparer de ses domaines. Il écrivit dans le même goût au roi Philippe Auguste, et fit prêcher une croisade contre les Albigeois. Un grand nombre de personnes de tout état se consacrèrent à cette expédition. Les nouveaux croisés portaient la croix sur la poitrine, pour se distinguer de ceux de la Terre-Sainte, qui la portaient sur l'épaule. Le pape, vers le même tems, envoya des instructions aux nouveaux légats qu'il avait nommés pour remplacer Pierre de Castelnau. C'étaient les évêques de Riez, de Conserans et l'abbé de Cîteaux, auxquels vint se joindre Milon, notaire du pape, avec le titre de légat *à latere*; et voici un échantillon de ces instructions, qui fera juger de l'esprit dans lequel elles furent données. « Sur ce que vous » nous avez demandé, leur dit Innocent, de quelle manière » les croisés doivent se comporter à l'égard du comte (de Toulouse), nous vous conseillons *avec l'Apôtre* d'employer la » ruse, qui dans une occasion semblabe doit être plutôt appellée prudence. Ainsi, après en avoir délibéré avec les plus » sages de l'armée, vous attaquerez séparément ceux qui sont » séparés de l'unité: vous ne vous en prendrez pas d'abord au » comte de Toulouse, si vous prévoyez qu'il ne s'empresse pas » de secourir les autres, et s'il est plus réservé dans sa conduite; » mais le laissant pour un tems, suivant l'art d'une sage dissimulation, vous commencerez par faire la guerre aux autres » hérétiques, de crainte que s'ils étaient tous réunis, il ne fût » plus difficile de les vaincre; par-là, ces derniers étant moins » secourus par le comte, seront plus aisément défaits, et ce » prince, voyant leur défaite, rentrera peut-être en lui-même. » S'il persévère dans sa méchanceté, il sera beaucoup plus facile » de l'attaquer, lorsqu'il se trouvera seul et hors d'état d'être » secouru par les autres. » (*Innoc. III*, *l.* XI, *ép.* 232.) Du

moins (c'est la réflexion de M. l'abbé Millot), aurait-il fallu rougir de profaner si indignement l'autorité de l'Apôtre.

L'orage cependant grossissait sur la tête du comte de Toulouse. L'an 1209, cité par Milon, légat du pape, il se présente au concile de Valence, où il accepte les conditions que ce prélat lui impose pour obtenir son absolution. De-là, conduit à Saint-Gilles, on l'oblige à se présenter nu jusqu'à la ceinture dans le vestibule de l'église, devant un autel portatif, sur lequel était exposé le Saint-Sacrement. Dans cet état, Milon, accompagné de trois archevêques et dix-neuf évêques, lui fait renouveler le serment qu'il avait fait, d'obéir à tous les ordres du pape et des légats touchant les chefs, au nombre de quinze, qui lui avaient attiré l'excommunication. Le légat ensuite lui ayant mis une étole au cou, la prend par les deux bouts, et l'introduit ainsi dans l'église, en le fouettant avec une poignée de verges; après quoi, il lui donne l'absolution au milieu d'une foule innombrable de peuple. La date de cette humiliante cérémonie est le 18 de juin. Le 22 du même mois, Raymond, dans la crainte d'être accablé par les croisés, prend lui-même la croix, et va se joindre à eux pour faire la guerre à ses propres sujets. Au mois d'août suivant, les croisés, après s'être emparés de Carcassonne et de cent autres places, choisissent pour chef Simon de Montfort, au refus du duc de Bourgogne, du comte de Nevers et du comte de Saint-Pol. La hauteur de ce général, le ton impérieux qu'il prend vis-à-vis du comte de Toulouse, et son ambition qui perce à travers le voile de la dissimulation dont il la couvrait, ne tardèrent pas à le brouiller avec ce prince. Les légats secondaient parfaitement les vues de Montfort, et semblaient ne s'occuper avec lui qu'à pousser à bout la patience du comte de Toulouse, en l'accablant d'opprobres et de chagrins. Raymond était exclus de sa propre capitale. Ayant obtenu la permission d'y entrer, il y reçut ordre de livrer tous les Toulousains suspects d'hérésie. Il le refuse, en protestant qu'il irait se plaindre au pape de ces injustes vexations. Les Toulousains et divers seigneurs adhèrent à son appel. Après avoir fait son testament, le 20 septembre, Raymond se rend à Paris, où il fait déposer cet acte dans les archives de Saint-Denis, et de-là part pour Rome, accompagné des députés de la ville de Toulouse, et d'autres personnes distinguées qui faisaient cause commune avec lui. Cependant Simon de Montfort, continuant ses expéditions, prend Mirepoix, Pamiers, Albi, etc. Innocent le félicite de ses conquêtes, et lui en confirme la possession par une lettre du 11 novembre.

Le comte Raymond arrive à Rome sur la fin de janvier de l'an 1210; il est admis à l'audience du pape, qui lui donne l'absolution. De Rome il se rend à la cour de l'empereur Otton, pour implorer son secours contre les vexations de Simon de Montfort: étant revenu ensuite trouver l'abbé de Cîteaux et le général des croisés, il leur notifie les ordres du pape pour être reçu à se justifier des crimes qui lui étaient imputés; mais toutes ces démarches sont inutiles. Malgré les pressantes sollicitations de Raymond, et malgré les ordres qu'il portait, on ne voulut pas permettre qu'il se justifiât au concile de Saint-Gilles, tenu vers la fin de septembre, sur l'accusation d'hérésie, et sur le meurtre de Pierre de Castelnau.

Les croisés, cependant, ne restaient pas oisifs en Languedoc. Le comte de Toulouse voyant les conquêtes qu'ils faisaient sur les terres de ses vassaux, craignit avec fondement pour ses propres domaines. Pour cimenter la liaison qui était entre lui et Pierre II, roi d'Aragon, son beau-frère, il maria, au commencement de l'an 1211, Raymond, son fils aîné, âgé seulement de quatorze ans, avec Sancie, sœur du premier. Cette alliance donna de l'ombrage à Simon de Montfort, dont la fille devait épouser le fils du roi d'Aragon, lorsqu'il serait en âge de puberté. Les légats, d'intelligence avec Montfort, assemblèrent, au mois de février 1211, dans la ville d'Arles, un concile, où le comte de Toulouse et le roi d'Aragon furent appelés, le premier par une citation, le second par une invitation. Sur le refus que Raymond fit de souscrire aux conditions odieuses qu'on lui proposa pour le laisser en paix, il fut excommunié. La sentence du concile fut confirmée, le 17 avril, par Innocent III, qui donna ordre en même-tems aux légats de saisir en leurs mains le comté de Melgueil, qu'il prétendait appartenir à saint Pierre, et de le faire garder jusqu'à nouvel ordre. (*Innocent III, liv. 14, ép. 35.*) Nous apprenons d'ailleurs qu'il enjoignit aux mêmes légats de saisir les autres domaines du comte, et de les donner en garde à qui il appartiendrait (*Ibid. ép. 163.*) Alors, le comte de Toulouse voyant qu'il allait être attaqué par les croisés, se met en état de défense.

Simon de Montfort, après s'être emparé des principales places qui appartenaient à Raymond-Roger, vicomte de Beziers et de Carcassonne; après avoir terminé, le 3 mai 1211, le mémorable siége de Lavaur, en Albigeois, par la prise de la place et le massacre des habitants, tourne ses armes contre le comte de Toulouse. Foulques ou Folquet, évêque de Toulouse, était d'intelligence avec Montfort. Il avait depuis quelque tems formé dans cette ville une confrérie, ou plutôt une croisade particulière, à laquelle il avait accordé les indulgences ordinaires. La *Confrérie blanche* (c'est le nom qu'on lui donna), était le parti dominant de la cité. Le bourg lui opposa la *Confrérie noire;* et il y eut entre elles des combats sanglants. L'évêque ayant ordonné à la première de marcher au siége de Lavaur, où la fureur des croisés se signalait, le comte le défendit. La défense fut méprisée: on obéit à l'évêque. Celui-ci, quelque tems après, se trouve fort embarrassé pour faire son ordination, parce que les légats avaient mis en interdit tous les lieux où le prince excommunié serait présent. Il envoie prier Raymond de sortir un tel jour de la ville, sous prétexte de promenade. Raymond prenant cette prière pour une insulte, lui fait signifier, à lui-même, qu'il ait à sortir incessamment de ses états. « Ce n'est pas le » comte, répond le prélat, qui m'a fait évêque. Je suis élu sui- » vant les lois ecclésiastiques, non intrus par violence et par » son autorité. Je ne sortirai point à cause de lui. Qu'il vienne, » s'il l'ose, je suis prêt à mourir, afin d'arriver à la gloire par » le calice de la passion. Qu'il vienne, le tyran, accompagné » de ses satellites. Il me trouvera seul et sans armes. J'attends » la récompense, et je ne crains rien de ce que les hommes peu- » vent me faire ». (Vaissète, tom. III, p. 207 et 208.) « Le fana- » tisme, avec ce langage de sainteté, avec ces apparences de » martyre, dit l'abbé Millot, était le plus terrible ennemi des » souverains, des peuples, de la religion même, qu'il rendait » odieuse en affectant de la défendre ». Foulques brava le comte pendant trois semaines dans sa capitale. Il en sortit ensuite volontairement, mais pour exciter partout l'esprit de révolte et de perfidie.

Les armes de Montfort faisaient cependant de grands progrès dans le Toulousain. Mais ce qui causa le plus de chagrin à Raymond, ce fut de se voir abandonné par Baudouin, son frère, que le général de la croisade avait trouvé moyen d'attirer dans son parti. Baudouin fit depuis une guerre implacable à son frère. On verra bientôt l'issue funeste qu'elle eut pour ce traître.

Marchant de conquête en conquête, l'armée des croisés vient enfin se présenter devant Toulouse. L'évêque Foulques, qui l'accompagnait, déclara aux Toulousains qu'on les assiégeait, uniquement parce qu'ils étaient fidèles à leur prince, et qu'ils souffraient qu'il résidât parmi eux; qu'on ne leur ferait aucun mal s'ils voulaient le chasser avec ses partisans, et recevoir pour seigneur celui que l'église leur donnerait, sinon qu'on les traiterait comme hérétiques et fauteurs d'hérésie. Ces offres ayant été rejetées, le prélat mande au prévôt de sa cathédrale, et à tous les ecclésiastiques de Toulouse, de sortir incessamment de cette ville. Tout le clergé obéit, et sortit nu-pieds avec le Saint-Sacrement. Cette retraite, suivie d'une excommunication lancée contre la ville, n'avança pas cependant les affaires du siége. Les comtes de Foix et de Comminges étant venus joindre Raymond à la tête de leurs vassaux, firent avec lui, le 27 juin, une

sortie si vive et si meurtrière, qu'ils obligèrent Montfort à lever trois jours après le siège.

Raymond recouvre plusieurs châteaux au mois d'août suivant. Il assiège, sur la fin de septembre, le comte de Montfort dans Castelnaudari; son armée est battue et mise en fuite par les croisés, malgré sa supériorité; car on prétend qu'il avait trente hommes contre un. Les historiens varient beaucoup sur les circonstances de cette action; mais il est certain que le comte de Foix, qui commandait l'armée du comte de Toulouse, fut défait, et obligé de se retirer avec grande perte.

L'an 1213, Innocent III, touché des remontrances de Pierre II, roi d'Aragon, en faveur du comte de Toulouse, suspend la croisade contre les Albigeois. Le concile de Lavaur refuse de recevoir Raymond à se justifier : le roi d'Aragon appelle au pape de ce refus, et se déclare pour le comte de Toulouse qui fait de nouveaux efforts, mais toujours inutilement, pour se laver des crimes qu'on lui impute. On reprend les armes de part et d'autre. Le roi d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, assiègent, le 10 septembre, Muret, petite ville dans le comté de Comminges. Simon de Montfort marche au secours de la place; le 12, on en vient aux mains; le roi d'Aragon est tué dans l'action; les autres chefs de l'armée ayant pris l'épouvante, laissent le champ de bataille aux croisés. Les princes alliés perdirent à cette journée quinze ou vingt mille hommes; Simon n'y perdit qu'un seul chevalier et huit autres croisés. Raymond prend le parti de se retirer à la cour du roi d'Angleterre, son beau-frère, d'où il revient l'an 1214. A son retour, on lui livre Baudouin, son frère, que le seigneur du château d'Olme avait arrêté en trahison. Raymond condamne son frère à mort; le comte de Foix, avec son fils Roger-Bernard, et Bernard de Portelle, exécutent eux-mêmes l'arrêt, et pendent Baudouin à un noyer. Les armes des croisés faisaient cependant de nouveaux progrès. Les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et autres seigneurs confédérés, poussés à bout, demandent grâce au cardinal Pierre de Bénévent, et se soumettent à ses ordres le 18 d'avril 1214; mais tandis que le légat amuse ces princes *par une pieuse fraude* (*Fraude piâ..... O legati fraus pia, ô pietas fraudulenta !* dit Pierre de Vaux-Cernai, témoin oculaire), Simon rassemble une nombreuse armée de croisés, et achève d'envahir les domaines du comte de Toulouse.

L'an 1215, au mois de janvier, le concile de Montpellier, par une entreprise manifeste sur l'autorité temporelle, dispose du comté de Toulouse en faveur de Simon de Montfort. Après le concile, le légat Pierre envoie l'évêque Foulques pour prendre possession, au nom de l'église romaine, de Toulouse et du château Narbonnais, qui servait de palais au comte; la ville et le château sont livrés, et le comte Raymond, avec son fils et les comtesses, leurs femmes, obligés de se retirer dans la maison d'un simple particulier. Le comte de Toulouse, accompagné des comtes de Foix et de Comminges, se rend à Rome quelque tems avant le concile de Latran, tenu au mois de novembre de cette année. Le jeune Raymond, son fils, vient l'y joindre. Tous ces princes se présentent au concile, et se jettent aux pieds du pape, qui les fait lever; ils exposent ensuite leurs griefs contre Simon de Montfort et contre le légat, puis ils se retirent. Le concile, ou plutôt le pape, adjuge le comté de Toulouse et les conquêtes des croisés à Simon de Montfort, et réserve le reste au jeune Raymond, fils du comte.

Simon de Montfort, l'an 1216, prend une nouvelle possession de Toulouse, et fait prêter serment de fidélité aux habitants, le 7 mars. Le comte Raymond et son fils, de retour de Rome la même année, se mettent en devoir de recouvrer leurs états; ils sont bien reçus à Marseille, entrent dans Avignon aux cris redoublés de *vive Toulouse, le comte Raymond et son fils*; et y assemblent une armée, dont le jeune Raymond prend le commandement. Le comte de Toulouse, rappelé, l'an 1217, par les habitants de sa capitale, y est reçu, le 13 septembre, avec les mêmes témoignages d'allégresse. Il s'y soutint contre les seigneurs de la maison de Montfort, qui font des efforts inutiles pour l'en chasser. Simon vient lui-même, sur la fin de septembre, recommencer le siège de Toulouse, et le continue sans succès. Enfin, le 25 juin 1218, il est tué, devant cette place, d'un coup de pierre, lancée d'un mangonneau par les assiégés. (*Voyez* son portrait dans l'Histoire de Languedoc, tom. III, pag. 304.) Après sa mort, Amauri, son fils aîné et son successeur, lève le siège de Toulouse. Au printems de l'an 1219, les croisés, sous la conduite d'Amauri de Montfort, assiègent Marmande. Pendant cette expédition, le jeune Raymond, assisté des comtes de Foix et de Comminges, attaque, près de Basiège, à trois lieues de Toulouse, un autre corps de croisés, commandé par Ferrand et Jean de Brigier, braves chevaliers. Dans la mêlée, il perce de part en part, d'un coup de lance, Jean de Brigier, et le renverse de son cheval, en s'écriant : *Francs chevaliers, frappez; l'heure est venue que nos ennemis vont être entièrement défaits.* Ce coup et cette exhortation embrâsent le courage de ses troupes. Les Français, ne pouvant tenir contre leurs efforts, prennent la fuite en désordre. Le prince Louis de France, arrivé devant Marmande, répare cet échec en obligeant la place de se rendre à discrétion. L'évêque de Saintes lui conseille charitablement de passer la garnison au fil de l'épée; mais le duc de Bretagne et le comte de Saint-Pol plus humains, s'opposent à cette barbarie. Cependant, ils ne peuvent empêcher que les troupes victorieuses étant entrées dans la ville, après la retraite de la garnison, ne fassent main-basse sur tous les habitants. A cette expédition succède un nouveau siége de Toulouse; il est encore levé comme la première fois.

L'an 1222, Raymond VI meurt au mois d'août, dans la soixante-sixième année de son âge. Il eut l'avantage de recouvrer, avant sa mort, la plus grande partie de ses états, et de les transmettre à Raymond VII, son fils unique, qui ne put jamais obtenir que le corps de son père reçût les honneurs de la sépulture ecclésiastique. De BÉATRIX DE BEZIERS, sa deuxième femme, Raymond VI avait eu deux filles, Clémence, ou Constance, femme, 1°. de Sanche le Fort, roi de Navarre, qui la répudia; 2°. de Pierre Bermond, seigneur de Sauve, qui disputa, mais en vain, au nom de sa femme, la succession de son beau-père, à Simon de Montfort et à Raymond VII, prétendant que celui-ci était bâtard, attendu que lorsque sa mère le mit au monde, la troisième femme de Raymond VI vivait encore. Indie, deuxième fille de Raymond VI et de Béatrix de Beziers, fut mariée, 1°. à Guillebert de Lautrec; 2°. à Bernard-Jourdain, seigneur de l'Ile-Jourdain. La quatrième femme de Raymond VI, Jeanne d'Angleterre, lui donna ce Raymond dont on vient de parler, et qui va suivre. Elle mourut à Rouen l'an 1199 ou 1200. Aux enfants de Raymond VI, qui viennent d'être marqués, il faut ajouter un autre fils (était-il légitime ou non?), inconnu à D. Vaissète, mais dénommé dans une charte de Raymond VII, du mois de septembre 1231, en cette manière : *Bertrandus frater Domini comitis Tolosani.* (*Mss. du roi, n°. 6009, fol. 87.*) Les historiens de la croisade, entreprise du tems de Raymond VII, contre les Albigeois, font de lui le portrait le plus affreux, surtout Pierre de Vaux-Cernai; mais cet écrivain est trop partial et trop passionné : ainsi l'on doit se tenir en garde contre lui, comme le remarque D. Vaissète, qui a mis dans un grand jour ce qui regarde Raymond VI et les croisades de ce tems.

RAYMOND VII.

1222. RAYMOND VII, fils de Raymond VI, et de Jeanne d'Angleterre, né au mois de juillet 1197, succède au comte Raymond, son père. Ce prince, qui s'était déjà signalé par différents exploits, presse si vivement Amauri de Montfort, fils et successeur de Simon, que celui-ci, se voyant sans ressource, fait, le 14 janvier 1224, un traité avec les comtes de Toulouse et de Foix, quitte le pays pour toujours, et se retire en France, où il cède au roi Louis VIII tous ses droits sur les conquêtes des

croisés. Le jeune Raymond cependant n'était pas disposé à se laisser dépouiller par le monarque, son suzerain. Il est excommunié publiquement, et déclaré hérétique par le cardinal de Saint-Ange, légat du pape, l'an 1226, dans une assemblée tenue à Paris le 28 janvier. Louis VIII se charge de faire la guerre en personne au comte de Toulouse; il entre à ce dessein dans ses états à la tête d'une puissante armée, et s'empare de toutes les villes et châteaux du Languedoc, jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Ce prince étant mort le 8 novembre 1226, Raymond se met en campagne, rétablit ses affaires, et soumet plusieurs places. La guerre continue jusqu'en 1229 (n. st.) La paix est enfin conclue le 12 avril de cette année, entre le roi Louis IX et le comte Raymond, qui jure devant le grand portail de Notre-Dame de Paris d'observer le traité; après quoi il est conduit en chemise et nu-pieds jusqu'à l'autel où le cardinal Saint-Ange lui donne l'absolution. Par ce traité, Raymond perdit la plus grande partie de ses domaines; ayant abandonné à l'église romaine tout ce qui lui appartenait au-delà du Rhône, et au roi de France tous les droits qui lui appartenaient depuis les limites du diocèse de Toulouse (diocèse qui comprenait alors tout ce que renferme aujourd'hui la province ecclésiastique de ce nom) et depuis la rivière de Tarn jusqu'au Rhône. Pour assurer la sincérité de ses dispositions, le comte va se mettre volontairement en prison au Louvre jusqu'à l'exécution des trois articles préliminaires, auxquels il s'était engagé. Il y resta environ six semaines; et au sortir de là il fut créé chevalier par le roi Louis IX, le jour de la Pentecôte, 3 juin. Jeanne, fille de Raymond, qu'il avait remise aux officiers du roi, comme on en était convenu dans le traité de paix, fut fiancée, dans ce même mois, avec Alfonse, frère du roi: mais comme ils n'étaient âgés que de neuf ans, étant nés l'un et l'autre en 1220, le mariage ne fut accompli que huit ans après. Raymond revint à Toulouse sur la fin de septembre, et y renouvela ses promesses en présence du légat. Ce prélat tint un concile à Toulouse au mois de novembre suivant, dans lequel on établit l'inquisition pour la recherche des hérétiques, et on en commença aussitôt les procédures. Pendant l'hiver on prit un nomme Guillaume qu'on appelait le *pape des Albigeois*; et par sentence de ce tribunal, il fut brûlé vif.

L'an 1233, l'inquisition est confiée aux Dominicains. La sévérité avec laquelle ils en exercèrent les fonctions, aigrit les peuples, qui menacèrent quelques-uns des inquisiteurs, et les chassèrent de Toulouse, de Narbonne et des autres villes. L'an 1234, le pape Grégoire IX, honteux enfin de s'être prévalu de la situation violente où se trouvait le comte Raymond, pour s'enrichir à ses dépens, lui rendit le marquisat de Provence, que ce prince avait cédé à l'église romaine sans la participation de l'empereur Frédéric II, souverain de ce pays.

Raymond, l'an 1235, essuie plusieurs sentences d'excommunication de la part de l'archevêque de Narbonne, des inquisiteurs et des commissaires du pape, parce qu'il favorisait le soulèvement de ses sujets contre leurs excès. Il est absout, l'an 1238, par Grégoire IX, et dispensé du voyage d'outre-mer. L'an 1240, il se met en marche avec des troupes pour s'emparer de la Provence, que l'empereur Frédéric II lui avait adjugée en partie, après avoir mis le comte Raymond-Bérenger IV au ban de l'empire. Mais les secours que celui-ci reçut de la France obligèrent le comte de Toulouse à se retirer. Raymond, l'an 1241, répudie, dans les formes, SANCIE, sœur de Pierre, roi d'Aragon, son épouse, dont il était séparé depuis long-tems. Le prétexte de ce divorce, autorisé par une sentence de l'évêque d'Albi, était une affinité spirituelle, qu'il disait avoir contractée avec la princesse; mais le vrai motif était le désir qu'il avait d'épouser Sancie, fille de Raymond-Bérenger IV, comte de Provence; ce mariage, conclu à Aix, le 11 août, fut rompu, et Sancie épousa Richard, frère du roi d'Angleterre.

Raymond, l'an 1242, épouse les intérêts de Hugues, comte de la Marche, contre Louis IX, roi de France: les deux comtes nouent une ligue ensemble, dans laquelle ils font entrer Henri III, roi d'Angleterre. Ce monarque vient à leur secours, et ne remporte de son voyage que la honte d'avoir été battu et mis en fuite. Pendant que Louis est occupé en Poitou et en Saintonge, Raymond, avec ses alliés, entre dans les domaines du roi sur la fin de juin, s'empare de diverses places, entr'autres de Narbonne, d'où il chasse l'archevêque, qui l'excommunie; il reprend le titre de duc de Narbonne, et se rend ensuite à Bordeaux, où le roi d'Angleterre s'était enfui après sa défaite, et se ligue avec lui; mais peu de tems après, voyant les progrès du roi Louis, et pressé par les sollicitations de l'évêque de Toulouse, il négocie pour faire sa paix, et l'obtient, au mois de janvier de l'an 1243, à Lorris. Raymond, cette année, passe les Alpes, va trouver l'empereur Frédéric II dans la Pouille, et de là se rend en cour de Rome, afin de poursuivre son appel contre les inquisiteurs. Il obtient d'Innocent IV son absolution, et s'emploie à la réconciliation de Frédéric, qui lui restitue le marquisat de Provence. L'an 1244, Raymond repasse dans ses états, après plus d'un an de séjour au-delà des Alpes. L'année suivante, il va trouver le pape Innocent IV à Lyon, et assiste au concile qui s'y tient: il y travaille, pendant et après le concile, à faire casser son mariage, contracté, l'an 1243, avec MARGUERITE DE LA MARCHE, pour épouser Béatrix, fille et héritière de Raymond-Bérenger IV, comte de Provence. Il obtient la cassation, mais son mariage avec Béatrix échoue. Il entreprend, l'an 1246, un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, dont on croit que la dévotion ne fut que le prétexte. L'an 1247, il se rend à la cour du roi de France, qui l'engage à se croiser pour le voyage de la Terre-Sainte. Raymond ne fit pas néanmoins ce voyage, parce qu'Innocent IV l'en empêcha, et le retint dans le pays pour l'opposer aux partisans de Frédéric. Raymond, l'an 1249, au retour d'un voyage qu'il fit à Aigues-Mortes pour voir sa fille qui s'embarquait avec son époux pour la croisade, étant tombé malade, fait son testament le 23 septembre, institue son héritière universelle Jeanne, sa fille, née l'an 1220, mariée, l'an 1237 (et non l'an 1241) avec Alfonse, comte de Poitou, frère de saint Louis, et meurt à Milhau, en Rouergue, le 27 de ce mois, à l'âge de cinquante-deux ans. Il fut inhumé dans le chœur de l'abbaye de Fontevrault, auprès de Jeanne d'Angleterre, sa mère, comme il l'avait ordonné par son testament. Ainsi finit la postérité masculine des comtes de Toulouse, après avoir subsisté et joui de ce comté pendant quatre siècles complets, depuis Frédélon, créé comte de Toulouse, en 850, par le roi Charles le Chauve. Raymond VII doit être regardé comme le fondateur de l'université de Toulouse. Car un des articles du traité qu'il fit avec saint Louis, portait qu'il entretiendrait pendant dix ans à Toulouse des maîtres ou professeurs en théologie, en droit canon, en philosophie et en grammaire. Après les dix ans, les sciences continuèrent d'y être enseignées, et on y ajouta dans la suite des professeurs en droit civil et en médecine; ce qui forme les quatre facultés dont est aujourd'hui composée cette université.

ALFONSE.

1249. ALFONSE, fils de Louis VIII, roi de France, comte de Poitiers depuis 1241, succéda, l'an 1249, à Raymond VII, dernier comte de Toulouse, dont il avait épousé la fille et l'héritière. Alfonse était pour lors parti pour le voyage d'outre-mer avec JEANNE, son épouse; mais la reine Blanche veilla aux intérêts de son fils pendant son absence, et recueillit pour lui la succession de Raymond. Alfonse, l'an 1250, est fait prisonnier par les Turcs avec le roi, son frère, le 5 avril; délivré par composition le 6 mai suivant, et conduit à Damiette, il y rejoint sa femme, qui témoigne une joie extrême de le revoir. Il s'embarque, vers la fin de juin, au port d'Acre pour revenir en France, avec Charles, son frère, et les princesses, leurs

épouses. L'an 1251, Alfonse et Jeanne font, le 23 mai, leur entrée solennelle à Toulouse, et y reçoivent le serment de fidélité des habitants. Après avoir parcouru les terres de leurs domaines, ils revinrent en France, où ils firent depuis leur séjour ordinaire, particulièrement au château de Vincennes. Vers la fin de l'an 1252, Alfonse se voyant en grand danger, par une attaque d'apoplexie, fait vœu de retourner à la Terre-Sainte, et prend la croix : mais ce voyage, retardé par différents obstacles qui survinrent dans la suite, ne fut entrepris que l'an 1270. L'an 1254, le roi saint Louis, à son retour de la Terre-Sainte, étant à Saint-Gilles, y donne, au mois de juillet, une ordonnance pour l'administration de la justice dans le Languedoc. Il y est dit, entr'autres choses, que *s'il arrive quelque cas pressant pour lequel il conviendrait de défendre l'exportation des denrées hors du pays, le sénéchal assemblera alors un conseil non suspect, auquel assisteront quelques-uns des prélats, des barons, des chevaliers et des habitants des bonnes villes, de l'avis desquels le sénéchal fera cette défense ; et, quand elle aura été faite, il ne pourra plus la révoquer sans un conseil semblable.* C'est le plus ancien monument où l'on voie que le tiers-états, depuis l'établissement du gouvernement féodal, ait été nommément appelé dans les assemblées de la province de Languedoc et même dans celles du royaume.

L'an 1265, Alfonse favorise la construction du pont du Saint-Esprit. Ce célèbre pont, commencé cette année, ne fut achevé que vers la fin de l'an 1309, quoique le travail eût toujours été continué avec des primes et des dépenses incroyables ; il a donné dans la suite son nom à la ville de Saint-Saturnin-du-Port, ainsi appelée à cause du passage qu'il y avait en ce lieu sur le Rhône. Ce furent les habitants de Saint-Saturnin qui construisirent ce pont sous le nom du Saint-Esprit, parce qu'ils attribuèrent la résolution qu'ils en avaient formée, à l'inspiration de l'Esprit divin. (Vaissète, tom. III, p. 505.)

Alfonse, l'an 1270, pour exécuter le vœu qu'il avait fait dix-huit ans auparavant, se rend avec la comtesse Jeanne, avant la fin de mai, à Aimargues, dans le diocèse de Nismes, où ils font, l'un et l'autre, leur testament. Ils s'embarquent à Aigues-Mortes, et joignent le roi saint Louis au port de Cagliari en Sardaigne, où sa flotte s'était arrêtée, et débarquent à Tunis le 17 juillet. La mort de saint Louis, arrivée le 25 août suivant, ayant déconcerté tous les projets des croisés, Alfonse et son épouse font voile des côtes d'Afrique, abordent sur celles de Sicile, le 22 novembre, et passent tout l'hiver et une partie du printems dans cette île. Ils se mettent ensuite en mer, débarquent en Italie, et continuent leur route par terre. Étant attaqués l'un et l'autre d'une violente maladie au château de Corneto, sur les confins de la Toscane et des états de Gênes, ils se font transporter à Savone. Alfonse y mourut le vendredi, 21 août 1271, âgé de cinquante et un ans, sans laisser de postérité; JEANNE, son épouse, mourut le mardi suivant. Le corps d'Alfonse fut porté dans l'église de Saint-Denis où il avait choisi sa sépulture, et celui de Jeanne dans l'abbaye de Gerci, en Brie, qu'elle avait fondée au mois d'août de l'an 1269. « Alfonse, dit » D. Vaissète, fut un prince débonnaire, chaste, pieux, aumô- » nier, juste et équitable. Il ne manquait d'ailleurs ni de valeur » ni de fermeté. Il marcha sur les traces du roi, son frère, dans » la pratique des vertus chrétiennes. » Il paraît que la comtesse, sa femme, était d'un caractère à-peu-près semblable. Philippe III, roi de France, recueillit toute leur succession. En vain Philippe de Lomagne, héritière de Jeanne, fit demander au parlement, par le ministère du comte de Saint-Pol, son tuteur, d'être reçue à foi et hommage pour les domaines de cette succession, qui avaient appartenu à Jeanne ; elle fut déboutée de sa demande par arrêt de l'an 1274. Le comté de Toulouse ne fut toutefois réuni à la couronne qu'en 1361. Philippe III et ses successeurs gouvernèrent jusqu'à cette année les différents pays, dont ils avaient hérité, par la mort de Jeanne, comme comtes particuliers de Toulouse, et non comme rois de France.

Avant la réunion du comté de Toulouse à la couronne, le comte et chaque seigneur particulier assemblaient leurs sujets lorsqu'ils avaient des subsides à leur demander. Après la réunion, les rois de France suivirent quelque tems cette forme, et assemblaient les habitants de chaque sénéchaussée en particulier. Mais Charles VII ayant trouvé plus à propos de convoquer les sénéchaussées en un seul corps d'états, cette forme a toujours été observée depuis. (*Sur la cession du comtat Venaissin faite au saint siége par les rois de France*, voyez *l'article du pape Grégoire X.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTÉS DE LA MARCHE D'ESPAGNE OU DE BARCELONNE.

La Marche d'Espagne, dont Barcelonne était la capitale après être demeurée unie sous Charlemagne et Louis le Débonnaire au marquisat de Septimanie, en fut séparée, comme on l'a dit, l'an 864, par Charles le Chauve, pour faire un gouvernement particulier. C'est depuis cette époque que nous allons passer en revue ses comtes ou marquis, jusqu'à sa réunion au royaume d'Aragon.

WIFRED LE VELU, comte de Barcelonne.

L'an 864, Wifred, tige des comtes héréditaires de Barcelonne, paraît avoir été revêtu de cette dignité immédiatement après la séparation des deux marquisats. Il était fils d'un seigneur, nommé Sunifred et d'Ermessinde, et frère de Miron, comte de Roussillon et de Radulfe, comte de Conflans : ces trois frères chassèrent d'Ausonne les Sarrasins, qui s'en étaient emparés. Wifred mourut au plus tard, l'an 906, laissant de Winidilde, fille de Baudouin I, comte de Flandre, son épouse, cinq fils, Wifred et Miron, qui lui succédèrent l'un après l'autre; Suniaire, comte d'Urgel; Borrel, dont on ignore le sort; et Radulfe, moine de Riupoll. Wifred fut enterré dans l'abbaye de Riupoll qu'il avait fondée en 888 (Marca.) L'auteur des Gestes des comtes de Barcelonne, et les autres écrivains catalans d'après lui, placent la mort de Wifred le Velu en 912, parce qu'ils confondent avec lui son fils aîné, qui suit. (Vaissète.)

WIFRED II.

906. Wifred II, fils de Wifred le Velu, le remplaça immédiatement dans le comté de Barcelonne. Il mourut l'an 913, sans laisser de postérité de Garsinde, son épouse. (Vaissète.)

MIRON.

913. Miron, frère de Wifred II, lui succéda faute d'héritiers en ligne directe. Il mourut en 928, laissant d'Ave, sa femme, trois fils, Sunifred, qui fut son successeur, Oliba, surnommé Cabréta, comte de Cerdagne, et Miron, comte de Gironne, puis évêque de cette ville, mort au commencement de l'an 984. (*Marca Hispan.*, pag. 400-410.)

SUNIFRED, comte de la Marche d'Espagne ou de Barcelonne.

928. Sunifred ou Séniofred, fils aîné de Miron, et mari d'Adélaïde, posséda le comté de Barcelonne depuis la mort de son père, jusqu'à la sienne arrivée en 967. Il ne laissa point de postérité.

BORREL.

967. Borrel, comte d'Urgel, et fils du comte Suniaire, succéda (l'on ne sait comment) à Sunifred, son cousin-germain, dans le comté de Barcelonne, au préjudice des frères de ce dernier. Il se qualifiait *duc de la Gothique*, et porta son autorité beaucoup plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait fait. L'an 971, voulant soustraire les évêchés de ses états à la juridiction de l'archevêque de Narbonne, il se rendit à Rome, accompagné du fameux Gerbert, alors moine d'Aurillac, et obtint une bulle du pape Jean XIII, pour ériger Ausonne en archevêché ; mais cette bulle fut sans effet, par l'opposition d'Aimeric, archevêque de Narbonne. L'an 985, les Sarrasins ayant fait une irruption dans la Marche d'Espagne, le défirent en bataille rangée, et lui enlevèrent sa capitale, qu'il ne recouvra qu'en 988. Borrel fit son testament le 24 septembre 993, et mourut peu après. Son corps fut inhumé dans le monastère de Riupoll. Il avait été marié deux fois. Leutgarde, sa première femme, lui donna deux fils, Raymond, qui lui succéda dans le comté de Barcelonne, et Ermengaud, qui fut comte d'Urgel. D'Ermerugh ou Aimerude, sa seconde femme, il eut une fille, nommée Aldrie. On connaît encore deux autres filles de Borrel, Bonifille, abbesse de Saint-Pierre de Barcelonne, et Ermengarde, épouse de Gerbert, vicomte, à ce qu'il paraît, de la même ville; mais on ne sait à laquelle des deux épouses de Borrel l'une et l'autre de ces filles appartiennent (*Marca. Hisp.*, pag. 415; Vaissète, tom. II.) L'histoire manuscrite des sires d'Albret, écrite en français dans le quatorzième siècle, donne encore à Borrel une fille, nommée Théoda, qui épousa, dit-elle, Bérard, sire d'Albret.

RAYMOND-BORREL.

993. Raymond-Borrel, né l'an 972, succéda, dans le comté de Barcelonne, à Borrel, son père. L'an 1010, il part, avec son frère Ermengaud, pour aller au secours d'Almahadi, prince sarrasin, qui disputait le trône de Cordoue à Zuleiman. Cette expédition fut malheureuse, et coûta la vie à Ermengaud, ainsi qu'à d'autres seigneurs. L'an 1017, les Sarrasins ayant étendu leurs courses jusqu'à Barcelonne, Raymond périt, à ce qu'on croit, en voulant s'opposer à leurs entreprises. Du moins est-il

certain qu'il mourut cette année. Il avait épousé, en premières noces, MARIE, fille d'un seigneur, nommé Rodrigue, dont il eut une fille, qu'il maria l'an 1007, avant qu'elle fût nubile, à Bernard, comte de Besalu, en lui donnant pour dot le comté et l'évêché d'Ausonne, qui devait rester à Bernard, quand même il n'en n'aurait point d'enfants. (*Marca. Hispan.*, *col.* 478.) D'ERMESSINDE, fille de Roger, comte de Carcassonne, qu'il avait épousée en secondes noces, l'an 1001, il laissa un fils en bas âge, nommé Bérenger Raymond, et deux filles, Etiennette, femme de Garcie III, roi de Navarre, et N., qui épousa Roger, prince normand, que quelques-uns confondent mal-à-propos avec Richard, duc de Normandie. Raymond-Borrel, par son testament, avait non-seulement institué son épouse, tutrice de son fils, mais lui avait de plus accordé, pour sa vie, l'administration du comté de Barcelonne. (*Marca. Hispan.* Vaissète.)

BÉRENGER-RAYMOND, SURNOMMÉ LE COURBÉ.

1017. BÉRENGER-RAYMOND Ier., fils de Raymond-Borrel, hérita du comté de Barcelonne, sous la tutelle et la régence d'Ermessinde, sa mère. Cette princesse, l'an 1018, se voyant harcelée par les Sarrasins, appela son gendre, le prince Roger, qui obligea ces infidèles à demander la paix. L'an 1023, Ermessinde remit l'administration du comté entre les mains de son fils. Bérenger-Raymond périt, l'an 1035, dans un combat donné en Cerdagne. De SANCIE, appelée GARCIE par Oihenart, fille de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, sa première épouse, il laissa deux fils, Raymond, qui lui succéda, et Sanche, moine de Saint-Pons. GUISLE, sa seconde femme, lui donna un autre fils, nommé Guillaume, qui fut comte de Manrese. L'auteur des *Gestes* des comtes de Barcelonne témoigne beaucoup de mépris pour Bérenger-Raymond.

RAYMOND-BÉRENGER Ier., DIT LE VIEUX.

1035. RAYMOND-BÉRENGER étant en bas âge à la mort de Bérenger-Raymond, son père, Ermessinde, son aïeule, qui vivait encore, reprit le gouvernement du comté de Barcelonne: mais continuant de le garder après la minorité de son petit-fils, elle essuya de sa part de mauvais traitements, qui l'obligèrent de lui céder ses droits à certaines conditions. Cette princesse mourut l'an 1059. Raymond-Bérenger, lorsqu'il eut pris en main les rênes du gouvernement, se montra digne de commander. L'an 1048, il porta la guerre en Espagne contre les Maures, et fut si heureux dans cette expédition, qu'après avoir fait diverses conquêtes sur douze de leurs rois, il les contraignit enfin de se rendre tributaires. Du nombre des domaines qu'il leur enleva, furent la ville et le comté de Tarragone, dont il fit présent à Bérenger, vicomte de Narbonne, qui était venu à son secours. L'an 1068, il acquit, le 2 mars, de Raymond-Bernard, vicomte d'Albi, et d'Ermengarde, sa femme, sœur et héritière de Roger III, comte de Carcassonne, les droits qu'ils avaient sur le Carcassez, le Rasez, le Conserans, le Comminges, le Toulousain, etc. La même année (et non l'an 1060 comme le marque M. Fleuri), ayant assemblé ses barons dans le palais de Barcelonne, en présence de Hugues, cardinal et légat du pape, il établit et fait rédiger par écrit, de l'avis et avec le conseil de l'assemblée, des lois et coutumes, suivant lesquelles il ordonne que tous ses comtés soient gouvernés. (*Gesta Comit. Barcin.*) C'est, suivant l'auteur cité, la plus ancienne rédaction de lois coutumières que l'on connaisse. L'an 1076, Raymond-Bérenger meurt le 27 mai, et est inhumé dans l'église de Barcelonne. Il eut d'ISABEAU, sa première femme, un fils nommé Pierre, auquel il survécut, et qu'il fit vraisemblablement mourir pour avoir égorgé sa belle-mère qui suit. D'ALMODIS DE LA MARCHE, la seconde, qui lui avait donné sa main l'an 1056, après avoir été successivement répudiée par Hugues V de Luzignan, et Pons, comte de Toulouse, ses deux premiers époux, il laissa Raymond-Bérenger et Bérenger-Raymond, qu'il institua ses héritiers. (Vaissète, tom. II, pag. 155, 157, 171, 187, 195, 197, 220, 234.)

RAYMOND-BÉRENGER II, DIT TÊTE D'ÉTOUPE, ET BÉRENGER-RAYMOND II.

1076. Les deux frères, RAYMOND-BÉRENGER et BÉRENGER-RAYMOND, après quelques démêlés sur la succession de leur père, partagèrent le comté de Barcelonne, dont ils prirent chacun le titre, avec les autres domaines de ce prince, situés au-delà des Pyrénées; mais pour se distinguer, Raymond-Bérenger se qualifia seul comte de Carcassonne. Il fut surnommé TÊTE D'ÉTOUPE, parce qu'il avait, selon quelques-uns, la chevelure fort épaisse, où, selon d'autres, parce qu'il avait reçu beaucoup de blessures à la tête. (Vaissète, tom. II, pag. 222.) On vante sa bravoure, sa bonne mine, son air affable et son amour pour ses peuples. L'an 1082, le 6 décembre, il fut assassiné par une troupe de scélérats, entre Gironne et Saint-Saloni. (*Ibid.*, pag. 261.) De MATHILDE, fille de Robert Guiscard, duc de la Pouille, qu'il avait épousée l'an 1079, il eut un fils nommé comme lui, qui naquit vingt-cinq jours avant sa mort, le jour de Saint-Martin. (*Ibid.*, pag. 261.) BÉRENGER-RAYMOND, son frère, prit la tutelle de cet enfant à l'exclusion de la mère, et administra, tant en son nom qu'en celui de son neveu, tous les biens de la maison de Barcelonne. (*Ibid.*, pag. 150.) Mathilde se remaria depuis avec Aimeri, vicomte de Narbonne. (*Ibid.*, pag. 304.) L'an 1083, Bernard-Atton, Vicomte d'Albi, et sa mère Ermengarde, s'emparèrent, sur le jeune comte, des comtés de Carcassonne, de Rasez et de Lauraguais, que la dernière avait aliénés en 1068, en faveur de Raymond-Bérenger Ier. (*Ibid.*, pag. 261.) Vers l'an 1090, Bérenger-Raymond fit donation à l'église romaine, entre les mains du légat Rainier, de tous les domaines qu'il avait hérités de son père et partagés avec Raymond-Bérenger, son frère, avec promesse, tant pour lui, que pour ses successeurs, de les tenir en fiefs du saint siége, sous la redevance d'un cens de vingt-cinq livres d'argent. (*Marca Hisp.* p. 470. *Ruin. vit. Urb. II*, n. 65.) L'an 1092, il partit avec Guillaume IV, comte de Toulouse, pour la Terre-Sainte, d'où ni l'un ni l'autre ne revinrent; tous deux y moururent l'an 1093. (Vaissète, tome II, pag. 280, 282.) Bérenger-Raymond se rendit célèbre par ses conquêtes sur les Maures, ses voisins, et décéda sans enfants. L'auteur des Gestes des comtes de Barcelonne (*Marca Hisp. col.* 346) fait son éloge en ces termes: *Hic fuit vir armis strenuissimus, benignus, dulcis, pius, hilaris atque probus, corpore et formâ pulcherrimus.* (*Voyez* Bernard-Atton I, *vicomte de Carcassonne.*)

RAYMOND-BÉRENGER III.

1093. Après la mort de Bérenger-Raymond, son oncle, RAYMOND-BÉRENGER, âgé pour lors de onze ans, recueillit tous les domaines de sa maison, à l'exception des pays de Carcassonne, de Rasez et de Lauraguais, qui étaient entre les mains de Bernard-Atton, vicomte d'Albi. L'an 1096, il redemande, mais en vain, ces domaines, suivant la parole que le vicomte avait donnée de les lui rendre à sa majorité. Après avoir inutilement sollicité cette restitution l'espace d'environ dix ans, il engage, vers l'an 1107, les habitants de Carcassonne à se soumettre volontairement à son obéissance; mais la ville, presque aussitôt qu'il en a pris possession, est reprise par Bernard-Atton. L'an 1109, voyant une nuée de Barbares, venus d'Afrique en Espagne, s'approcher de la Catalogne, il envoie des ambassadeurs au roi Louis le Gros, pour lui faire hommage et implorer son secours contre l'orage dont il est menacé. Touché de sa fidélité, Louis, quoiqu'il fût en guerre avec plusieurs de ses vassaux rebelles, promit de venir

à sa défense, et se hâta de terminer les guerres féodales qu'il avait sur les bras. Il ne paraît pas cependant, dit D. Vaissète, qu'il ait passé au-delà des Pyrénées. Raymond-Bérenger succéda, l'an 1111, dans les comtés de Bésalu, de Fenouillède, de Vallespir et de Pierre-Pertuse, à Bernard III, son gendre, mort sans enfants. L'année suivante, il fait de nouveaux efforts pour recouvrer le Carcassez et le Rasez. Ne pouvant y réussir, il renonce enfin à ses prétentions, moyennant un certain nombre de châteaux dont le vicomte lui abandonna la suzeraineté. Mais il n'est pas vrai, comme le prétendent les historiens catalans, que celui-ci se rendit vassal du comte de Barcelonne, pour la ville et le comté de Carcassonne. L'an 1114, Raymond-Bérenger, ayant équipé une flotte, fait une descente dans l'île de Majorque, dont il assiége la principale ville. Mais tandis qu'il est occupé à cette expédition, les Sarrasins, pour faire diversion, descendent eux-mêmes en Catalogne, et font le siége de Barcelonne. Obligé d'abandonner son entreprise, le comte revole vers sa capitale, qu'il delivre, après avoir fait un grand carnage des infidèles. Cette victoire l'encourage à reprendre son premier dessein. Pour l'exécuter avec plus de facilité, il va solliciter le secours des Génois et des Pisans, ennemis déclarés des Sarrasins, dont les fréquentes courses leur avaient fait essuyer de grandes pertes. Le pape Pascal II joint ses exhortations à celles de Raymond, et obtient des deux républiques une flotte, à la tête de laquelle se met l'archevêque de Pise et le légat Boson. Le comte, assuré de ce secours, fait voile, sans l'attendre, vers Iviça, l'une des Baléares, dont il se rend maître au bout d'un mois, le jour de Saint-Laurent. Après avoir pris la capitale de cette île, il conduit sa flotte vers Majorque, où, celle des Pisans l'étant venue joindre, il commence les attaques. Mais la conquête fut tardive, et ne s'acheva que le 3 avril de l'an 1116. Les infidèles, à l'exemple de leur reine, qui fut emmenée à Pise, consentirent à recevoir le baptême. Le roi fut fait prisonnier, et on mit à sa place un de ses fils. Mais ce grand succès, faute d'avoir envoyé sur les lieux une colonie chrétienne, fut plus brillant que durable. Les habitants des deux îles conquises, étant retournés presque aussitôt au Mahométisme, reprirent leur métier de corsaires, et recommencèrent à l'exercer sur les côtes de leurs vainqueurs. Tel est, en abrégé, le récit que les auteurs espagnols font de cette expédition, dont les Italiens, et sur-tout Benoît Léolius, donnent presque toute la gloire aux Pisans. Raymond, au retour de Majorque, témoigna sa reconnaissance aux Barcelonnais, des services qu'ils lui avaient rendus en cette expédition et ailleurs, par la remise qu'il leur fit du droit de quint, qu'il avait établi sur tous leurs vaisseaux. (Marten. *Ampl. coll.* tome I, *col.* 639.) L'an 1120, il hérita des comtés de Cerdagne, de Besalu et de Conflans, du Capcir, et d'une partie du Rasez, par la mort du comte Bernard-Guillaume, son proche parent, décédé sans postérité. L'an 1125, après une guerre extrêmement vive avec Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, pour le comté de Provence, Raymond fait, le 16 septembre, un traité de partage avec ce prince, auquel il cède la ville de Beaucaire et ses dépendances, avec la moitié d'Avignon, et cette partie de la Provence qui est entre l'Isère et la Durance et le château de Valpergue. L'autre portion d'Avignon, le pont de Sorgues et toute la partie de la Provence qui avoisine la Méditerranée, composèrent le lot du comte de Barcelonne : les deux princes se firent, de plus, héritiers l'un de l'autre au défaut de postérité. L'an 1126, le 2 avril, Raymond, du consentement de sa femme et de ses enfants, donne en fief, aux chevaliers Guérin et Odilon, le château de Randon, en Gévaudan, avec ses dépendances. C'est le même devant lequel mourut, l'an 1380, le connétable du Guesclin. (Etiennot, *Fragm.* tome V, *fol.* 96.) Ces deux chevaliers, qui vraisemblablement étaient frères, prirent alors le surnom de Randon, qu'ils transmirent à leurs descendants. Cette illustre maison de Randon, du nom de Châteauneuf, après avoir fleuri durant plusieurs siècles, se fondit en partie dans celles de Chalençon et de Polignac. Il en existe néanmoins encore une branche.

Raymond, l'an 1127, fait un traité de commerce avec les Génois. L'an 1131, le 14 juillet, il embrasse l'institut des Templiers, et meurt à la fin du même mois, à l'âge de quarante-huit ans, *après s'être rendu célèbre*, dit D. Vaissète, *par la sagesse de son gouvernement, sa piété, sa générosité et ses exploits contre les Maures d'Espagne*. Il fut marié, 1°. à MARIE, fille d'un seigneur nommé Rodrigue, dont il eut deux filles, Ximène ou Chimène, femme de Roger III, comte de Foix, et Bérengère, alliée, 1°. l'an 1107, à Bernard III, comte de Bésalu, 2°. l'an 1124, selon D. Vaissète, ou 1128, suivant Ferreras, à Alfonse VIII, roi de Castille. Raymond épousa en secondes noces, le 3 février 1112, DOUCE, fille et héritière de Gilbert, vicomte de Milhaud, de Gévaudan, etc., et de Gerberge, comtesse de Provence, qui lui porta en dot ce comté. Cette princesse lui donna deux fils ; Raymond-Bérenger, l'aîné, eut pour son partage la Marche d'Espagne ; Bérenger-Raymond, le cadet, hérita du comté de Provence. (*Voyez* Raymond-Bérenger, *comte de Provence.*)

RAYMOND-BÉRENGER IV, DIT LE JEUNE.

1131. RAYMOND-BÉRENGER IV, fils aîné de Raymond-Bérenger III, quoiqu'il n'eût succédé qu'à une partie des états de son père, le surpassa néanmoins dans la suite, par l'étendue de ses domaines. L'an 1137, le royaume d'Aragon lui échut par son mariage, ou plutôt ses fiançailles, avec PÉTRONILLE, fille du roi Ramire le Moine, qui n'avait alors que deux ans. On prétend qu'à raison de cette succession il reconnut pour son suzerain le roi de Castille. On a cependant de lui une charte datée du *château de Morel, en Aragon, le 13 mars de l'an 1157, la XXII°. année du règne de Louis le Jeune.* Ce qui est certain, c'est qu'en qualité de comte de Barcelonne, il ne prétendait relever, à l'exemple de ses prédécesseurs, que du roi de France.

Raymond-Bérenger, l'an 1144, prend la défense de Raymond-Bérenger II, comte de Provence, son pupille et son neveu, contre les seigneurs de Baux, et force, l'an 1146, les Provençaux à lui rendre hommage. L'an 1147, il fait équiper une flotte, qu'il joint à celle des Pisans et des Génois, et va faire, avec ce secours, le siége d'Alméria, sur les côtes d'Andalousie, qui fut prise le 17 octobre de la même année. Sur la fin de l'année suivante, il emporte d'assaut la ville de Tortose. Vers l'an 1150, il force Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne, à le reconnaître pour son suzerain. (*Voyez* Raymond Trencavel.) Il se ligue, l'an 1158, avec Henri II, roi d'Angleterre, contre Raymond V, comte de Toulouse, que ce monarque voulait dépouiller de ses états. L'année suivante, après avoir échoué avec le roi d'Angleterre devant Toulouse, il porta de nouveau la guerre en Provence : son dessein était de reprendre ce comté sur les seigneurs de la maison de Baux, que l'empereur Frédéric I en avait investis au préjudice de la branche puînée de Barcelonne. (*Voyez* Raymond-Bérenger II, *comte de Provence.*) La mort le surprit le 26 août de l'an 1162, dans le cours de cette entreprise, au bourg de Saint-Dalmace, près de Gênes. Son corps fut porté dans un cercueil d'argent à l'abbaye de Riupoll. Ce prince fit une guerre implacable, durant tout le cours de son règne, aux Sarrasins d'Espagne, et leur enleva plusieurs places, qu'il unit à son comté, connu depuis sous le nom de Catalogne. Dans le dessein où il était de harceler continuellement ces infidèles, il avait établi, en 1148, un ordre militaire, sous la dépendance des Templiers. De PÉTRONILLE, sa femme, il laissa trois fils, Raymond, qui prit le nom d'Alfonse ; Pierre, qui se fit appeler Raymond-Bérenger ; et Sanche. Le premier eut le royaume d'Aragon et la Catalogne, qui devint, par la suite, comme une province de ce

royaume, mais en continuant de relever, comme auparavant, des rois de France, ce qui dura jusqu'en 1258, que la souveraineté de la Catalogne fut abandonnée, par le roi saint Louis, à don Jayme, roi d'Aragon, et cela en considération du mariage de sa fille Isabelle, avec Philippe, depuis surnommé le Hardi, roi de France, après son père. Le deuxième fils de Raymond-Bérenger eut le comté de Cerdagne et le Carcassez, avec la Provence et le Gévaudan, que son aîné lui céda pour sa vie, et outre cela tout ce que Raymond Trencavel tenait de Raymond Bérenger IV. Le troisième n'eut d'abord aucune part à la succession de son père, qui se contenta de le substituer à ses deux aînés. Raymond-Bérenger eut aussi une fille, nommée Douce, qui épousa Sanche I, roi de Portugal. (Voyez, *pour la suite des comtes de Barcelonne, les rois d'Aragon.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE ROUERGUE.

Les peuples appelés *Rutheni*, dont la capitale était *Segodunum*, aujourd'hui *Rodez*, faisaient anciennement partie des Celtes. Cesar les soumit à la république romaine : ils furent attribués à la première Aquitaine sous Valentinien Ier., lorsque cet empereur divisa l'Aquitaine en deux. Les Visigoths, dans le cinquième siècle, enlevèrent le Rouergue aux Romains. Thierri, fils de Clovis, le conquit après sur les Visigoths. Repris ensuite par Théodoric, roi d'Italie, ce pays rentra de nouveau sous la domination française, par la valeur de Théodebert, fils de Thierri, qui réunit le Rouergue au royaume d'Austrasie. Cette province ayant passé depuis sous la puissance des ducs d'Aquitaine, Pepin le Bref la remit, après avoir fait la conquête de ce duché, sous l'obéissance de la France. Le Rouergue fut dans la suite gouverné par des comtes, ainsi que les autres provinces de cette monarchie. La situation de ce pays, long de vingt-cinq à trente lieues, sur quinze à vingt de largeur, est entre l'Auvergne, le Languedoc, les Cevennes, le Gevaudan et le Querci. Les trois principales rivières qui l'arrosent, sont le Tarn, le Lot et l'Aveiron. On le divise en comté, haute et basse Marche. Rodez, capitale, comme on l'a dit, de la province, Saint-Geniez de Rivedolt, Entraigues, la Guiolle, le Mur de Barres, Estain, Marcillac, Albin, Rignac et Cassagné-Vergoahous, forment le comté. Dans la haute Marche on trouve Milhaud, Espalion, Nam, Sainte-Afrique, le Pont-de-Camarez, Campeyre, Saint-Rome de Tarn, Saint-Cernin, Belmont, Vabres et Sévérac-le-Château. La basse comprend Villefranche, Saint-Antonin, Najac, Verfeuil, Sauveterre, etc.

GILBERT.

Gilbert fut établi comte de Rouergue par Charlemagne : mais on ne peut dire en quelle année, ni combien de tems il jouit de cette dignité. Ce qui est certain, c'est qu'il ne la possédait plus en 820. (Vaissète, tom. I, p. 754.) On le confond mal-à-propos avec Gilbert, vicomte de Milhaud et de Gévaudan, et comte de la basse Provence par son mariage avec Gerberge, fille de Bertrand Ier., comte de Provence et d'Etiennette, sa femme. Il y a une distance de près de trois siècles entre ces deux Gilbert.

FULCOAD.

820. Fulcoad, père de Frédélon et de Raymond, qui possédèrent successivement le comté de Toulouse, succéda lui-même à Gilbert dans le comté de Rouergue. On ignore la durée de son gouvernement. (Vaissète, *ibid.*)

FRÉDÉLON.

845. Frédélon avait succédé cette année à Fulcoad, son père, dans le comté de Rouergue. L'an 849, il obtint celui de Toulouse. Il mourut l'an 852, au plus tard. (*Voy.* Frédélon, *comte de Toulouse.*)

RAYMOND Ier.

852. Raymond Ier., frère de Frédélon, lui succéda dans le comté de Rouergue, ainsi que dans celui de Toulouse. Sa mort arriva l'an 864, ou le suivant, avant Pâques. (*Voy.* Raymond Ier., *comte de Toulouse.*)

BERNARD.

865. Bernard, fils du comte Raymond, recueillit toutes les dignités de son père. Il mourut sur la fin de 875. (*Voyez* Bernard, *comte de Toulouse.*)

EUDES.

875. Eudes, deuxième fils de Raymond, succéda immédiatement à Bernard, son frère, dans les comtés de Rouergue et de Toulouse. Il mourut l'an 918, laissant de Garsinde, son épouse, deux fils, Raymond et Ermengaud, qui partagèrent sa succession, et formèrent deux branches, celle des comtes de Toulouse et celle des comtes de Rouergue. (*Voy.* Eudes, *comte de Toulouse.*)

ERMENGAUD.

918. Ermengaud, deuxième fils d'Eudes, eut en son partage, dans la succession de son père, le Rouergue dont il jouit en particulier, et posséda, par indivis, avec Raymond, son frère, l'Albigeois, le Querci et la Septimanie, qui échurent à la maison de Toulouse après la mort de Guillaume le Pieux, arrivée cette même année. Ermengaud demeura toujours fidèle au roi Charles le Simple : mais, après la mort de ce prince, il fit sa paix avec Raoul, son compétiteur. Celui-ci étant venu en

Aquitaine l'an 932, Ermengaud et son neveu Raymond-Pons, comte de Toulouse, allèrent au-devant de lui, se soumirent à son autorité, et lui firent serment de fidélité. Raoul, par reconnaissance, disposa en leur faveur du duché d'Aquitaine, dont ils jouirent depuis en commun. Il gratifia de plus Ermengaud du comté de Gévaudan, et Raymond de celui d'Auvergne. Le premier ne paraît pas avoir survécu à l'an 937. Il laissa d'ADÉLAÏDE, son épouse, trois fils, Raymond, qui lui succéda; Hugues, qui prenait aussi le titre de comte; et Etienne, comte de Gévaudan. (*Voy.* Raymond II et Raymond III, *comtes de Toulouse.*)

RAYMOND II.

937. RAYMOND II, fils aîné d'Ermengaud, hérita de son père du comté de Rouergue, qu'il gouverna seul, et des comtés d'Albigeois et de Querci, du marquisat de Septimanie et du duché d'Aquitaine, qu'il posséda, par indivis, avec les comtes de Toulouse. Il acquit de plus le comté particulier de Narbonne, qu'il transmit à ses descendants. Etant parti, l'an 961, pour Saint-Jacques en Galice, il fut assassiné sur la route. Raymond laissa de son épouse, BERTHE, nièce de Hugues, roi d'Italie, et veuve de Boson Ier., comte d'Arles, trois fils, Raymond, Hugues et Ermengaud, avec plusieurs bâtards qu'il avait eus de la fille d'Odin. Berthe lui avait apporté de grands biens dont elle avait hérité de son oncle, soit en Languedoc, soit en Provence.

RAYMOND III.

961. RAYMOND III, succéda, en bas-âge, sous l'autorité de sa mère, à Raymond II, son père, dans le comté de Rouergue, et les autres domaines dont il jouissait en commun avec les comtes de Toulouse. L'an 975, il partagea ces mêmes domaines avec Guillaume Taillefer. Par ce partage, la Septimanie demeura en entier aux comtes de Rouergue, et les comtés d'Albigeois et de Querci aux comtes de Toulouse. Le comté de Nismes fut de plus partagé entre l'un et l'autre; et comme l'abbaye de Saint-Gilles, située sur le Rhône, se trouvait dans la portion du comte de Toulouse, cette portion en prit le nom, et fut appelé le comté de Saint-Gilles. Raymond, vers l'an 985, alla au secours de Borrel, comte de Barcelonne, dont la capitale fut assiégée et prise cette année par les Sarrasins : il remporta une victoire signalée sur ces infidèles, et revint chargé de dépouilles dont il fit présent à l'abbaye de Conques. L'an 1010, il entreprit le voyage de la Terre-Sainte, et mourut en chemin. « Ce comte, dit l'historien de Languedoc, fut fort libéral envers les églises de ses domaines. Il fit présent entr'autres à l'abbaye de Conques, en Rouergue, d'une vingtaine de vases de vermeil très-bien travaillés, et d'une selle magnifique *du prix de cent livres*, dont le travail surpassait de beaucoup la matière, et dont il avait coutume de se servir aux jours de cérémonie. Il l'avait remportée, avec plusieurs autres riches depouilles, sur les Sarrasins, dans une occasion où il les avait battus. » De RICHARDE, qu'il avait épousée, vers l'an 985, et qui était vraisemblablement de la maison des vicomtes de Milhaud, en Rouergue, il laissa un fils, qui suit. Sa mère et sa femme lui survécurent.

HUGUES.

1010. HUGUES, à la mort de Raymond III, son père, étant encore en bas âge, lui succéda sous la tutelle de Richarde, sa mère. L'an 1033, il hérita d'Etienne, son parent, mort sans postérité, du comté de Gévaudan. Hugues, vivait encore en 1053; mais depuis cette époque on n'a plus de monument où il soit fait mention de lui. De la comtesse FOI, son épouse, il ne laissa que deux filles, dont Berthe, l'aînée, hérita des comtes de Rouergue et de Gévaudan, qu'elle porta à Robert, son époux, fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, et son successeur, en 1060. Foi, la seconde, épousa Bernard, vicomte de Narbonne.

ROBERT.

1053 au plutôt. ROBERT d'AUVERGNE, après la mort de Hugues, posséda, au nom de Berthe, qu'il avait épousée l'an 1051, le comté de Rouergue, et les autres domaines qui avaient appartenu au père de cette princesse. Il hérita, l'an 1060, du comté d'Auvergne, par la mort de Guillaume, son père. L'an 1061, Berthe, et Richarde sa mère, qui vivait encore, de concert avec Bérenger, évêque de Rodez, conférent aux abbés de Cluni et de Vabres, l'abbaye de Moissac, pour la réformer. L'an 1066, Robert est privé de son épouse, qui meurt sans laisser de postérité. (*Voy.* Robert II, *comte d'Auvergne.*)

GUILLAUME IV ET RAIMOND IV, DIT DE ST.-GILLES.

1066. GUILLAUME IV, comte de Toulouse, et Raymond de Saint-Gilles, son frère, après la mort de la comtesse Berthe, recueillirent sa succession, comme ses plus proches parens. Ce ne fut pas, néanmoins, sans opposition de la part de Robert, son époux. Les guerres qu'il soutint pour se maintenir dans la possession des riches domaines de son épouse, durèrent jusqu'en 1079. Alors il fut contraint d'y renoncer. Guillaume ne paraît pas être entré dans cette querelle; ce qui montre qu'il avait cedé ses droits à son frère par quelque traité particulier. Raymond, en effet, se qualifia seul, depuis l'an 1066, comte de Rouergue, de Narbonne, de Nismes, etc.; comtés dont Berthe avait hérité de son père : par là il fit revivre le titre de comte de Rouergue, affecté à la branche cadette de sa maison, et il le garda jusqu'à son avénement au comté de Toulouse, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1088. Alors tous les domaines et honneurs de la maison de Rouergue, furent réunis en sa personne à celle des comtes de Toulouse. (*Voy.* Raymond IV, *comte de Toulouse.*)

COMTES PARTICULIERS DE RODEZ.

RICHARD.

1096. RICHARD, vicomte de Carlat et de Lodève, et IIIe. du nom de Milhaud, acquit cette année, au plus tard, de Raymond de Saint Gilles, comte de Toulouse, le comté de Rodez, qui faisait environ le tiers du Rouergue. Ce ne fut d'abord qu'un engagement que Raymond fit pour subvenir aux frais de son expédition pour la croisade : mais Alfonse-Jourdain, fils de Raymond, convertit, l'an 1119, au plus tard, cet engagement en aliénation perpétuelle, à la charge de l'hommage. Richard était frère de Gilles, comte de Provence et vicomte de Gévaudan, avec lequel il partagea la vicomté de Lodève, et celle de Carlat. On ne trouve plus rien de lui après l'an 1124, et sa mort arriva au plus tard en 1132. Il eut d'ADÉLAÏDE, son épouse, (et non de Senégonde) (*Hist. de Lang.* t. II, *pr.* p. 345,) un fils, qui lui succéda. (*Ibid.* p. 394.)

HUGUES I.

1132. HUGUES I, fils unique de Richard et d'Adélaïde (*Hist. de Lang. Ibid.*) était comte de Rodez en 1132 (*ibid.* p. 411) et jouissait en même tems des vicomtés partielles de Carlat, de Lodève et de Milhaud. L'an 1142, il se ligue avec plusieurs autres seigneurs, contre Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, son suzerain. Cette ligue n'eut point de suite, par le soin que prit le comte de Toulouse de s'accommoder avec le vicomte de Carcassonne, qui l'avait formée. On n'a rien de Hugues après 1154, ni de son successeur, avant 1156. D'ERMENGARDE, son épouse (*Hist. de Lang.*, t. II, *pr.* p. 479), il laissa trois fils, dont les deux premiers se nommaient comme

lui, et le second fut évêque de Rodez; le troisième s'appelait Richard. Celui-ci vivait encore en 1196. (Anselme.)

HUGUES II.

1156. HUGUES II, fils aîné de Hugues I, lui succéda cette année au plus tard, dans tous ses domaines, à l'exception d'une partie de la vicomte de Carlat et de celle de Lodève, qui fut le partage, de Richard son frère. Il fit preuve, l'an 1163, de sa valeur contre les Anglais, qui désolaient le Rouergue. L'an 1164, et non pas 1162, comme D. Vaissète l'avance, de concert avec Hugues, son frère, elu cette année évêque de Rodez, et les notables du pays, il établit la paix dans le diocèse de Rodez; et c'est ce qui a donné l'origine au droit de *commune paix* ou de *la pezade*, qu'on levait encore en 1785 dans le Rouergue. Alfonse, roi d'Aragon, étant dans la ville d'Arles, céda, l'an 1167, à Hugues, la moitié de la vicomté de Carlat, qui lui appartenait, à condition de tenir le tout en fief de lui et de ses successeurs. (*Spicil.*, t. X, p. 168.) Hugues, la même année, se ligue avec ce même Alfonse, contre Raymond V, comte de Toulouse, son suzerain. Il épousa (on ne peut dire en quelle année), AGNÈS, fille de Guillaume VIII, comte d'Auvergne, (vivante encore en 1178), qui lui donna cinq fils, Hugues, Gilbert, Bernard, Henri, et Guillaume. Il eut aussi de Bertrande d'Amalon, un fils naturel nommé Henri, qui, plusieurs années après, lui succéda. Par son testament, qu'il fit le 8 octobre 1176, Bernard et Henri furent dévoués à l'état ecclésiastique. Il vendit, l'an 1188, à l'evêque de Lodève, tout ce qu'il possédait dans le Lodevois. L'an 1195, il fit avec Hugues, son frère, évêque de Rodez, tant pour eux que pour leurs successeurs, une transaction, portant que le comte de Rodez prendra l'investiture de l'évêque, qui ira le recevoir en procession, que le comte, en lui présentant le *pallium*, lui rendra hommage, qu'ensuite l'évêque le fera asseoir dans une chaise de pierre destinée pour les comtes, qui se voit encore à la cathédrale, et que par ces formalités il sera fait comte, *et sic erit comes*; qu'après cela l'évêque remettra entre les mains du comte *fortia militum et turrim rotundam*, que le comte rendra trois jours après à l'évêque, et qu'il sera crié par trois fois *Roudès pel comte.* (Anselme.) La même année, au mois de mai, Hugues se démit de son comté en faveur de Hugues, son fils. Il vivait encore en 1208. (*Hist. de Lang.*, t. III, p. 551 *et seqq.*)

HUGUES III.

1195. HUGUES III, fils et successeur de Hugues II, ne tint le comté de Rodez que fort peu de tems. Il mourut sans postérité l'an 1196, et son père, qui lui survécut, nomma à sa place son dernier fils. (*Hist. de Lang. Ibid.*)

GUILLAUME.

1196. GUILLAUME, cinquième fils de Hugues II, fut choisi par son père pour succéder à Hugues III, son frère. L'an 1208, se voyant sans enfants, il fit, en présence de son père, encore vivant, son testament, par lequel il institua son héritier, Gui, comte d'Auvergne. C'est aussi l'époque de l'engagement qu'il fit à Raymond, comte de Toulouse, de son château de Montrosier, et du pays de Larsargues, faisant partie du comté de Rodez, pour 20,000 sous melgoriens. Guillaume mourut la même année. Il avait épousé YDOINE DE CANILLAC, qui lui survécut. (*Hist. de Lang.*, t. III, p. 157.)

GUI.

1208. GUI, comte d'Auvergne, IIe. du nom, ayant hérité de Guillaume du comté de Rodez, ne le transmit point à sa postérité. Il s'en défit l'an 1209, en faveur de Raymond VI, comte de Toulouse, ne se réservant que les seuls fiefs de Benavent et de Chantrens avec leurs dépendances. (*Voy.* Gui II, *comte d'Auvergne.*)

RAYMOND.

1209. RAYMOND, comte de Toulouse, VIe. du nom, ne jouit pas tranquillement du comté de Rodez. Henri, fils naturel du comte Hugues II, et de Bertrande d'Amalon, voyant que la postérité légitime des comtes de Rodez avait fini, prétendit à ce comté, et fit tous ses efforts pour s'en mettre en possession. Raymond, après lui avoir résisté quelque tems, fit un accord avec lui, par lequel il lui céda le comté de Rodez moyennant 1600 marcs d'argent.

HENRI I.

1214. HENRI I, fils naturel du comte Hugues II, et de Bertrande d'Amalon, que son père, et Guillaume, son frère, avaient exclu de leurs successions, fit hommage du comté de Rodez, sur la fin de cette année, à Simon de Montfort, qui venait de conquérir la plus grande partie du comté de Toulouse. L'an 1219, il se rendit à l'armée que commandait le prince Louis de France, contre les Albigeois, et se trouva la même année au siége de Toulouse avec lui. Ce fut pendant ce siége, suivant une chronique manuscrite de la reine de Suède, n. 499, qu'il remit sa terre et ses châteaux à l'évêque de Rodez pour les livrer au comte Amauri de Montfort avec pouvoir d'en disposer à son gré. Il partit, l'an 1220, pour la Terre-Sainte. Etant tombé malade à Acre, l'année suivante au mois d'octobre, il fit un codicille, par lequel il choisissait sa sépulture chez les Hospitaliers de Saint-Jean. On prétend qu'il ne mourut qu'après 1227; mais il était sûrement remplacé dans son comté cette année. D'ALGAYETTE D'ESCORAILLES, son épouse, il eut cinq fils, Hugues, Bernard, Richard, Jean et Guibert, avec une fille nommée Guize. Mais de ces enfants il ne restait, en 1219, que Hugues, Guibert et Guize, comme on le voit par son testament, où il ne fait mention que de ces trois enfants, donnant à l'aîné le comté de Rodez, avec la vicomté de Carlat, à Guibert les châteaux de Vic, de Pontmignac, de Marmaisse et d'Escorailles, et à Guize 40 marcs d'argent. (*Spicil.*, t. IX, p. 174.) Algayette survécut au moins dix-neuf ans à son époux, et mourut au plutôt l'an 1246, après le mois d'août, date d'une charte par laquelle, du consentement d'Hugues, son fils, elle donne à l'abbaye de la Vallette, ordre de Cîteaux, la terre de Chareils et d'autres biens. Dans cet acte, elle se dit fille de Gui d'Escorailles et de Béatrix. (*Gall. Chr.*, *no.*, t. II, *prob. col.* 219.)

HUGUES IV.

1227 au plus tard. HUGUES IV, fils aîné du comte Henri, parvint, après la mort de son père, au comté de Rodez. Il fit hommage, l'an 1236, le 18 janvier, à Jacques I, roi d'Aragon, dans la ville de Montpellier, pour la vicomté de Carlat. L'an 1242, il fut du nombre des seigneurs qui se liguèrent avec Raymond VII, comte de Toulouse, contre le roi saint Louis. L'année suivante, après la paix de Lorris, il prêta serment de fidélité à ce monarque, entre les mains des commissaires qu'il avait envoyés dans le pays. Raymonde de Roquefeuil, sa belle-sœur, fille de Raymond de Roquefeuil, par acte du 10 des calendes de mai 1246, lui fit cession, et à son épouse, sœur de la même Raymonde, de tout le droit qu'elle pouvait avoir sur les biens de ses père et mère, en considération de la dot qui lui avait été constituée par le contrat de son mariage avec Bernard d'Anduze. (*Trésor. généal.*, t. I, p. 244.) Raymond VII, étant mort l'an 1249, il rendit hommage à Beaucaire, l'an 1250, dans le mois d'octobre, au prince Alfonse, frère de saint Louis, à qui le comté de Toulouse était dévolu. (Ans. t. II, p 700.) Hugues, ami des Franciscains,

qu'il avait attirés en 1232 à Rodez, fut un de leurs principaux bienfaiteurs. Il eut de fréquents démêlés avec Vignan ou Vinian, évêque de Rodez, qu'on fait mal-à-propos son frère, à l'occasion du droit de leude et de péage, que le comte prétendait être en possession de lever sur toutes les marchandises et denrées qui se débitaient dans le comté de Rodez. Ils en vinrent plusieurs fois aux mains; mais par la médiation de leurs amis communs, ils soumirent leur différent à Raymond de Milhaud, archidiacre d'Agen et chapelain du pape, et à Raymond de Saint-Bausile, official de Rodez. Ces deux arbitres, après avoir vu les titres et ouï les parties, rendirent, le 12 février 1253, leur jugement, par lequel ils maintinrent le comte et ses successeurs en la possession et jouissance du droit de leude sur huit sortes de marchandises. Hugues mourut l'an 1274. Il avait épousé ISABEAU de ROQUEFEUIL, dont il eut un fils, Henri, qui lui succéda, et quatre filles, dont l'aînée, dite Algayette ou Alexihète, épousa Aimeri, fils d'Aimeri IV, vicomte de Narbonne. Hugues est mal-à-propos qualifié comte d'Armagnac par un moderne.

HENRI II.

1274. HENRI II, fils du comte Hugues IV, hérita de lui le comté de Rodez, la vicomté de Carlat et la seigneurie de Cressel. Il servit le roi dans les guerres de Gascogne, sous Robert, comte d'Artois, en 1288, et dans les années suivantes. L'an 1304 (v. st.), il fut nommé, le 10 mars, avec les comtes de Forez et de Comminges, et d'autres seigneurs pour présider dans les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Rouergue, à la perception d'un subside qui avait été accordé au roi Philippe le Bel pour la guerre de Flandre. (Vais., t. IV, p. 124.) Il mourut au commencement de l'an 1302. de MARCHISE DE BAUX, sa première femme, il eut une fille, Isabelle, à laquelle il donna la vicomté de Carladez, pour son partage, en la mariant à Geoffroi de Pons. Isabelle ne fut point contente de cette vicomté, elle prétendit encore au comté de Rodez, en vertu d'une donation passée par contrat de mariage entre ses père et mère. Mais par transaction, passée au mois de février 1289, et autorisée par sentence du 19 décembre 1299, elle céda ses prétentions, du consentement de Geoffroi, son époux, au comte Henri, son père. MASCAROSE, fille de Bernard VI, comte de Comminges, seconde femme de Henri, lui donna trois filles, Walburge, qui épousa, en 1298, Gaston d'Armagnac, vicomte de Fezenzaguet; Béatrix, qui fut mariée à Bernard de la Tour d'Auvergne; et Cécile, qui, par le testament de son père, fait le 13 février 1292, hérita du comté de Rodez, dont elle fit part à Bernard VI, comte d'Armagnac, son époux, ce qui causa quelque contestation avec sa sœur du premier lit. ANNE, troisième femme de Henri, fille d'Aymar IV, comte de Valentinois, ne lui donna point d'enfants. (Anselme, t. II, p. 700.)

BERNARD.

1302. BERNARD, comte d'Armagnac, VI[e] du nom, devint comte de Rodez par son mariage avec Cécile, fille de Henri II, et héritière de ce comté, en vertu du testament de son père. Il mourut en 1319, laissant de son épouse un fils, nommé Jean, qui réunit le comté de Rodez à celui d'Armagnac, malgré les oppositions d'Isabelle, veuve de Geoffroi de Pons, vicomte de Turenne, et fille du premier lit de Henri II, qui réclamait le premier de ces comtés. Un arrêt du parlement la débouta de ses demandes l'an 1320. (Voyez *pour la suite les comtes d'Armagnac.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES ET VICOMTES DE CARCASSONNE.

CARCASSONNE, en latin *Carcaso*, *Carcasso*, *Carcasum Volcarum-Tectosagum*, sur l'Aude, l'une des plus belles villes et des plus commerçantes du Languedoc, n'était, sous les Romains, qu'un poste de guerre, ou ce que nous appelons un château. Ce ne fut qu'après la défaite et la mort d'Alaric, roi des Visigoths, arrivées en 407, qu'elle fut érigée en évêché sous la metropole de Narbonne. Nos rois lui donnèrent des comtes qui, d'abord amovibles, devinrent héréditaires à l'établissement des fiefs.

OLIBA I[er].

819. OLIBA, issu de la famille de Saint-Guillaume, duc de Toulouse, était, l'an 819, et peut-être même plutôt, comte de Carcassonne et de Rasez. On le voit encore revêtu de cette dignité en 836. ELMETRUDE, son épouse, lui donna un fils, nommé Louis-Eliganius, qui le remplaça. On conjecture qu'Oliba était frère de Sunifred, père de Wifred *le Velu*, comte de Barcelonne. (Bouge, Vaissète.)

LOUIS-ELIGANIUS.

836. LOUIS-ELIGANIUS, successeur d'Oliba I[er]., son père, vivait encore en 851, et peut-être au-delà.

OLIBA II ET ACFRED I[er].

OLIBA II et ACFRED I[er]., qu'on croit fils de Louis-Eliganius, possédèrent par indivis les comtés de Carcassonne et de Rasez. Le premier dont la mort n'a point de date certaine, mais doit être postérieure à l'an 877, reçut du roi Charles le Chauve, l'an 870, par un diplôme daté de Pontion, le 20 juin, plusieurs

églises et domaines du fisc royal, situés dans le Carcassez, le Rasez et la viguerie d'Ausonne, pour en jouir à perpetuité, *æternaliter*. (Bouquet, tom. VIII, p. 627.) Le domaine royal n'était donc pas alors censé inaliénable. Oliba fut père de Bencion et d'Acfred, qui lui succédèrent l'un après l'autre. Acfred Ier. eut d'ADELINDE, son épouse, fille de Bernard II, comte d'Auvergne, trois fils, Bernard, Guillaume et Acfred. L'aîné à qui M. Baluze donne pour fils un autre Bernard et Astorg, qui commença la branche des vicomtes d'Auvergne, mourut vraisemblablement avant son père; et les deux autres abandonnèrent les comtés de Carcassonne et de Rasez à leurs cousins, pour se retirer auprès de leur oncle maternel, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, auquel ils succédèrent. Leur père mourut vers la fin de 904, ou au commencement de l'annee suivante. Adelinde survécut de beaucoup d'annees à son époux, comme le prouve une charte datée du 19 février de l'ère d'Espagne 944 (906 de J. C.) par laquelle cette comtesse donne à l'abbaye de Saint-Jean, le château de Mallast, pour le repos de l'âme d'Acfred, son époux. (Baluze, *Hist. de la mais. d'Auverg.*, tom. Ier., p. 16, 17, et tom. II, p. 14.)

BENCION.

905. BENCION, fils aîné d'Oliba II, et neveu d'Acfred Ier., hérita, de l'un et de l'autre, des comtés de Carcassonne et de Rasez. Il mourut, au plus tard, vers le milieu de l'an 908.

ACFRED II.

908. ACFRED II fut le successeur de son frère Bencion, mort sans enfants. Il vivait encore en 934. Acfred ne laissa qu'une fille, nommée Arsinde, qui, par son mariage avec Arnaud, fils d'Asnarius, comte de Comminges et de Conserans, porta dans cette famille les comtés de Carcassonne et de Rasez.

ARNAUD.

934. ARNAUD, époux d'ARSINDE, fille d'Acfred II, succéda dans le comté de Carcassonne à son beau-père. Le roi Louis d'Outre-mer ayant entrepris de visiter les provinces méridionales de la France, Arnaud, l'an 942, si l'on en croit un moderne (*De Vic Carcass.* p. 55.) se rendit avec plusieurs seigneurs de Languedoc, dans la ville d'Arles, auprès de ce monarque, auquel ils firent hommage; ce qui paraît fort douteux à D. Vaissète. Arnaud ne vécut au plus que jusqu'en 957. Il laissa par son testament, à son épouse, l'administration de tous ses domaines, qui consistaient dans les comtés de Comminges, de Conserans, de Carcassonne et de Rasez, pour être partagés entre ses trois fils, Roger, Eudes et Raymond. Le premier eut le comté de Carcassonne et partie du Rasez et du Comminges; le second porta le titre de comte de Rasez qu'il possédait par indivis, ainsi que son frère aîné, avec le comte de Barcelonne; le troisième fut comte de Comminges. (*Hist. de Langued.* tom. II, pag. 69, 77, 93, 136.)

ROGER Ier.

957. ROGER Ier., fils aîné d'Arnaud, lui succéda cette année, au plus tard, dans le comté de Carcasonne, et non pas en 974, comme le prétend le P. Bouge. Il prenait la qualité de marquis. L'an 981, il entra en guerre avec Oliba Cabreta, comte de Bésalu et de Cerdagne au sujet de sa portion du Rasez que celui-ci cherchait à lui enlever. S'étant rencontrés à la tête de leurs troupes dans le Rasez même, qu'Oliba dévastait, ils en vinrent à un combat où Roger eut d'abord le dessous. Mais s'étant adressé dans sa détresse à saint Hilaire, comme il le déclare lui-même, (*Hist. de Langued.*, tom. II, col. 156) il ramena sous ses drapeaux la victoire, et mit en fuite l'ennemi qu'il poursuivit assez loin. A son retour, il vit avec étonnement que parmi les morts et les blessés, il n'y avait aucun des siens. En reconnaissance, il fit de grandes donations à l'abbaye de Saint-Hilaire en Carcassez. (*Ibid.*) Roger fit deux voyages à Rome, le premier avec sa femme en 981 ou 982, le second en 1002. (*Ibid.* p. 136.) Avant d'entreprendre ce dernier, il fit son testament, par lequel il mit sous la *baillie* de sa femme, leurs enfants, quoiqu'ils fussent dès-lors en âge de majorité; ce qui était conforme au droit écrit suivi en Languedoc, qui permet au père de donner à sa femme l'administration de ses biens à quelque âge que soient leurs enfants. Roger, par ce même acte, substitua ses domaines aux mâles de sa maison préférablement aux filles. C'est du moins ainsi que l'ont interprété ses descendants. Ce comte mourut l'an 1012. (*Ibid.* p. 582.) Il avait épousé, l'an 970, ADELAÏDE, dont on ignore l'origine, quoique M. de Marca, suivi par le P. Bouge, la dise issue de la maison

---

COMTES PARTICULIERS DE RASEZ.

Le comté de Rasez, dont Limoux (*Limosum*), à une lieue d'Alet, est aujourd'hui le chef-lieu, avait autrefois pour capitale la ville nommée en latin *Rœdæ*, d'où son territoire fut nommé *pagus Redensis*, ou *Radensis*. Au commencement du neuvième siècle, il était gouverné par BERA, qui fonda l'abbaye d'Alet vers l'an 813, comme le prouve D. Vaissète. (*Histoire de Languedoc*, tome I, page 738.) Ce comte était fils de Guillaume et proche parent de Béra, comte de Barcelone. Il eut pour successeur, on ne sait en quelle année, son fils ARGILA, qui fut remplacé, l'an 844 au plus tard, par BÉRA II, son fils, que D. Vaissète (*ibid.*, page 739) ne croit pas différent du comte de ce nom qui fit en 846, une donation au monastère d'Exalade, dans le Conflant. On ne sait rien des descendants de ce dernier. On voit seulement que vers la fin du neuvième siècle, les comtes de Carcassonne partagèrent le Rasez avec les comtes de Barcelonne, après l'avoir possédé jusqu'alors ensemble par indivis.

EUDES.

957. Eudes, second fils d'Arnaud, comte de Carcassonne, eut pour son partage, comme on l'a dit, le comté de Rasez. La dernière époque connue de sa vie est l'an 1017. Il laissa un fils, nommé Arnaud, qui lui succéda.

ARNAUD.

1017. ARNAUD, fils d'Eudes, remplaça son père, au plutôt, cette année, dans le comté de Rasez. Il n'était plus en 1030, et Raymond, son fils, lui avait déjà succédé.

RAYMOND I.

1030. RAYMOND I, fils et successeur d'Arnaud, fut inquiété par un seigneur, qui lui disputa le château de Rasez. Il y eut guerre entre eux, et Raymond triompha vers l'an 1034. On ignore combien de tems il vécut depuis; mais il était mort en 1059. De BÉLIARDE, son épouse, il eut un fils, nommé comme lui, qui le remplaça.

RAYMOND II.

1059. RAYMOND II, fils de Raymond I, avait certainement succédé cette année, peut-être même plutôt, à son père. Il mourut l'an 1067; et comme il ne laissa point d'enfants, le comté de Rasez retourna à la branche des comtes de Carcassonne.

de Pons, en Saintonge, et sœur du fameux Baudouin, sire de Pons. Cette comtesse lui donna trois fils; Raymond, l'aîné, eut le comté de Carcassonne, et porta le titre de comte du vivant de son père; mais il mourut avant son père, laissant de son épouse Garsinde, vicomtesse de Beziers et d'Agde, deux fils en bas âge, Pierre et Guillaume. Bernard, second fils de Roger, eut le comté de Conserans, le pays de Foix, une portion du Carcassez, et d'autres domaines; Pierre le dernier fut évêque de Gironne, en 1010, et jouit, après la mort de son frère aîné, par une dernière disposition de son père, d'une partie du comté de Carcassonne et de la terre de Foix. Ainsi l'on voit à la fois quatre comtes de Carcasonne. Roger eut de plus une fille nommée Ermessinde qui épousa Raymond, comte de Barcelonne. (*Ibid.* p. 115, 131, 204, 223.)

PIERRE-RAYMOND.

1012. **Pierre**, fils aîné de Raymond, et petit-fils de Roger I, succéda, dans une partie du comté de Carcassonne, à son père, et hérita de sa mère, Garsinde, des vicomtés de Beziers et d'Agde. Dans l'automne de l'an 1043, il entreprit le pèlerinage de Saint-Jacques, dont il était de retour au mois de mars de l'an 1046. Ce fut alors, en effet, qu'une dame, nommée Garsinde, se dessaisit, en sa faveur, de tous *les alleuds et les fiefs* qui avaient appartenu à Guillaume, vicomte de Beziers et d'Agde, et à Garsinde, sa fille, mère de ce comte, à la réserve du château de Mise, de la troisième partie de ceux de Florensac, de Rovignac, de S. Pons de Mauchiens, et de quelques autres lieux du diocèse d'Agde. (Vaissète, tome II, p. 185.) Pierre-Raymond mourut vers l'an 1060. **Rangarde de la Marche**, son épouse, sœur d'Almodis, comtesse de Toulouse, lui donna un fils et trois filles. Le fils, nommé Roger, lui succéda; Garsinde, l'aînée des filles, épousa Raymond, fils aîné de Raymond I, vicomte de Narbonne; Ermengarde, la seconde, fut mariée à Raymond-Bernard, vicomte d'Albi; Adélaïde, la dernière, épousa, en 1067, Guillaume-Raymond, comte de Cerdagne. (*Hist. de Lang.*, tome II, pp. 147, 168, 192, 208, 220.)

GUILLAUME-RAYMOND.

1012. **Guillaume**, second fils de Raymond, et petit-fils de Roger I, partagea avec son frère la portion du comté de Carcassonne qui avait appartenu à leur père. Il vivait encore, à ce qu'il paraît, en 1034. Guillaume laissa trois fils, Raymond, Pierre et Bernard, qui recueillirent sa succession.

PIERRE-ROGER, OU ROGER II.

1012. **Pierre-Roger**, troisième fils de Roger I, et évêque de Gironne dès 1010, n'avait d'abord eu, par le testament de son père, fait plusieurs années avant sa mort, que des biens ecclésiastiques; mais Roger, après la mort de son fils aîné, lui donna une part dans le comté de Carcassonne et dans la terre de Foix, dont il jouit jusqu'à l'an 1050, époque de sa mort.

RAYMOND-GUILLAUME, PIERRE-GUILLAUME, ET BERNARD-GUILLAUME.

1034. La portion du Carcassez que Guillaume avait laissée à ses enfants, fut encore partagée entre eux. On voit un acte de l'an 1050, ou environ, par lequel Raymond, l'aîné, dispose d'un village du Rasez, sans le consentement de ses frères. On croit qu'il mourut sans postérité. Ses deux autres frères vendirent leur portion, le 27 décembre 1068, à Raymond-Bérenger I, comte de Barcelonne, sans faire mention de leur aîné; ce qui donne lieu de croire qu'il était déjà mort.

ROGER III.

1060. **Roger** III, fils de Pierre-Raymond et de Rangarde, étant fort jeune à la mort de son père, demeura quelques années sous la tutelle de sa mère. Mais il paraît qu'il gouvernait par lui-même en 1064. Il ne vécut pas beaucoup au-delà; car il était mort au commencement de 1067. Comme il n'avait point eu d'enfants de **Sibylle**, son épouse, il fit sa principale héritière Ermengarde, sa sœur, épouse de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nismes. (*Hist. de Lang.*, tome II, p. 208.) Ses domaines consistaient dans la plus grande partie du comté de Carcassonne, dans le comté de Rasez, et dans les vicomtés de Beziers et d'Agde. Rangarde, sa mère, lui survécut, comme on le voit par une de ses chartes, où elle fait mention de son dixième, qui était un droit que les lois des Visigoths accordaient aux veuves sur les biens de leurs maris. C'est une des dernières traces de ces lois en Languedoc, où les lois romaines prévalurent entièrement à la fin du onzième siècle. (*Hist. de Lang.*, tome II, p. 224.)

ERMENGARDE ET RAYMOND-BERNARD.

1067. **Ermengarde** ne garda pas long-tems la succession que son frère lui avait laissée. Prévoyant qu'elle lui serait contestée par ses cousins, à raison de la substitution du comté de Carcassonne, faite par Roger I, en faveur des mâles de sa maison, elle vendit, de concert avec **Raymond-Bernard**, son époux, le 2 mars 1067, le comté de Carcassonne, et, par un autre acte du même jour, le Rasez, à Raymond-Bérenger I, comte de Barcelonne. Mais onze jours après, Rangarde, mère d'Ermengarde, donna au comte de Cerdagne Guillaume-Raymond, son gendre, à sa femme Adélaïde, et à leurs enfants, le comté de Rasez avec ses dépendances, s'en réservant l'usufruit. Guillaume-Raymond fit néanmoins, le 27 septembre suivant, la vente de ses droits sur les domaines de la maison de Carcassonne au même comte de Barcelonne; ce qui fut confirmé, le 21 avril 1071, par la comtesse Rangarde. La charte de cette confirmation est le dernier acte de l'acquisition que le comte de Barcelonne fit du Carcassez et du Rasez. (*Hist. de Lang.*, tome II, page 217.) Mais ce que les comtes de Barcelonne acquirent ne fut proprement qu'un droit de suzeraineté sur le Carcassez et le Rasez; car le domaine utile de ces deux comtés passa, comme nous le verrons, aux descendants d'Ermengarde. (*Voy.* Raymond-Bérenger I, *comte de Barcelonne.*)

RAYMOND-BERENGER I.

1070. **Raymond-Bérenger** I, devenu comte de Carcassonne, fut sommé, par Guillaume IV, comte de Toulouse, de lui faire hommage et serment de fidélité pour le pays de Lauraguais compris dans son acquisition. Le comte de Barcelonne et son fils aîné firent d'abord quelque difficulté sur ce qu'il ne se trouvait alors personne qui eût vu que le père et l'aïeul du comte de Toulouse eussent reçu cet hommage: mais ils s'accordèrent ensuite aux conditions suivantes: 1°. Guillaume céda à Raymond-Bérenger, à son fils, à leur postérité et *à celui qui aurait le comté de Carcassonne*, tout ce qu'il possédait de son chef ou qu'il avait acquis au château de Laurac (qui avait donné son nom au pays de Lauraguais), ou dans ses dépendances, pour la somme de 10,000 mancuses de Barcelonne, montant à 432 onces d'or; 2°. le comte de Barcelonne s'engagea, tant pour lui que pour sa postérité, de tenir en fief le château de Laurac et ses dépendances du comte de Toulouse et de ses descendants. L'acte fut passé à Carcassonne le 7 septembre 1071, en présence de Raymond, comte de Rouergue, frère du comte de Toulouse, de Roger, comte de Foix, et de divers autres seigneurs. (Vaissète.) Le comte Raymond-Bérenger I finit ses jours l'an 1076. (Voyez *les comtes de Barcelonne.*)

RAYMOND-BÉRENGER II.

1076. **Raymond-Bérenger** II conserva les comtés de Car-

cassonne et de Rasez sur le pied que son père, Raymond-Bérenger I, les lui avait laissés. Sa mort arriva l'an 1082. (Voyez *les comtes de Barcelonne.*)

BERNARD-ATTON, PREMIER VICOMTE DE CARCASSONNE.

1083. Après la mort de Raymond-Bérenger II, les chevaliers des environs de Carcassonne ayant formé le siége de cette ville, BERNARD-ATTON, vicomte d'Albi, d'Agde, de Nismes et de Beziers, seigneur de Lauraguais, fils de Raymond-Bernard et d'Ermengarde, engagea les habitants à se rendre à lui. Bientôt après, lui et sa mère recouvrèrent tous les autres domaines que celle-ci avait aliénés en faveur de Raymond-Bérenger I, comte de Barcelonne. C'est ce que l'on voit par les serments de fidélité qu'ils reçurent des principaux seigneurs du Carcassez, du Rasez et du Lauraguais. (*Histoire de Lang.*, t. II, p. 369.) L'an 1095, Roger II, comte de Foix et neveu de Roger I, revendiqua ces domaines, comme réunissant les droits des mâles de la maison de Carcassonne. Mais il s'accommoda la même année avec Ermengarde et son fils, par un traité du 21 avril, au moyen duquel il leur abandonna toutes ses prétentions. L'an 1096, Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne, redemande, mais en vain, à Bernard-Atton le comté de Carcassonne, suivant la promesse que ce dernier lui avait faite de le lui rendre à sa majorité.

Bernard-Atton se croise, l'an 1101, pour la Terre-Sainte, où il va joindre le comte Raymond de Saint-Gilles, et d'où il ne revint qu'après la mort de ce prince, arrivée l'an 1105. (*Ibid.*, page 335.) A son retour il eut de nouveaux démêlés avec le comte de Barcelonne. Il en eut aussi avec l'archevêque de Narbonne, qui s'accommodèrent par un traité. (*Ibid.*, page 342.) Il n'en fut pas de même par rapport au comte de Barcelonne. Ce dernier pratique, l'an 1107, dans Carcassonne une intelligence qui le rend maître de la ville. Elle est presque aussitôt reprise par Bernard-Atton, dont le fils aîné, Roger, traite cruellement les principaux habitants au mépris de la capitulation. Le comte de Barcelonne recommence la guerre, l'an 1112, pour le comté de Carcassonne. Bernard-Atton l'attend de pied ferme; mais comme les deux princes étaient sur le point d'en venir aux mains, ils s'accommodent, le 12 juin de la même année, par un traité qui assure la possession de ce comté à Bernard-Atton. Celui-ci continua cependant de se qualifier simplement vicomte de Carcassonne, comme il avait fait jusqu'alors.

L'an 1113, Bernard-Atton renonce au droit qu'il s'était attribué jusqu'alors de s'emparer des dépouilles des évêques de Carcassonne, quand ils venaient à mourir, et rend à l'église de cette ville les biens qu'il avait usurpés sur elle. Il part l'an 1118, pour aller au secours d'Alfonse I, roi d'Aragon, contre les Maures. (*Ibid.*, page 380.) L'an 1124, avec l'aide du comte de Toulouse, il reprend la ville de Carcassonne sur les habitants, qui, dans une sédition, l'en avaient chassé. Y étant rentré, il exigea des nobles, ses vassaux, un nouveau serment de fidélité, enleva aux chefs des rebelles les maisons fortes qu'ils avaient dans la ville, et les donna en fief à seize d'entre ceux qui, dans ses disgrâces, lui avaient montré le plus d'attachement. Ces gentilshommes, qualifiés châtelains, promirent, par serment, au vicomte de garder fidèlement la ville, les uns pendant quatre mois de l'année, les autres pendant huit, et d'y résider durant ce tems avec leur famille et leurs vassaux. C'est ce qui a donné l'origine, à ce qu'il paraît, *aux mortes payes* de la cité de Carcassonne, qui sont des bourgeois, lesquels en ont encore la garde, et jouissent, pour cela, de diverses prérogatives. (*Ibid.*, page 393.) La même année, Roger III, comte de Foix, fait revivre les pretentions de sa maison sur ce même comté de Carcassonne, et déclare la guerre à Bernard-Atton pour l'obtenir. Mais bientôt après ils s'accommodent, et font la paix l'année suivante. L'an 1130, Bernard-Atton meurt à Nismes: il changea le titre de comte de Carcassonne en celui de vicomte, parce que l'accommodement qu'il avait fait avec le comte de Barcelonne portait qu'il tiendrait de lui ce domaine en fief. Ce n'était pas le seul dont il jouît avec ce titre. Il était le quatrième vicomte d'Albi et de Nismes de son nom: il possédait outre cela les vicomtés de Beziers et d'Agde, avec d'autres fiefs considérables. De CÉCILE, son épouse, fille naturelle de Bernard II, comte de Provence, et d'Alimburge, qu'il avait épousée l'an 1083, morte en 1150, il laissa trois fils et quatre filles. Par son testament il institua Roger, l'aîné, vicomte de Carcassonne et d'Albi; Raymond-Trencavel, son second fils, eut les vicomtés de Beziers et d'Agde; et Bernard-Atton, le troisième, la vicomté de Nismes. Le père, en faisant ce partage, substitua les trois fils l'un à l'autre dans leurs domaines. Ermengarde, l'aînée des filles, épousa, l'an 1110, Gaufred, comte de Roussillon. (*Ibid.*, pp. 348, 380, 394.)

ROGER I.

1130. ROGER I, fils aîné de Bernard-Atton et de Cécile de Provence, en succédant à son père dans le Carcassez et le Rasez, semble avoir voulu rendre à ces domaines le titre de comté. Du moins voit-on des actes de l'an 1138, où il se dit comte de Carcassonne et de Rasez: dans d'autres, il se qualifie simplement *Roger de Beziers.* L'an 1142, Roger III, comte de Foix, fait revivre, les armes à la main, ses prétentions sur le comté de Carcassonne, où il enlève plusieurs châteaux. « Roger, » vicomte de Carcassonne et le vicomte de Beziers, son frère, » fondèrent en 1146 la ville de Montolieu, auprès de l'abbaye » de Saint-Jean de Valséguier. C'est ce que nous apprenons, » 1°. par un acte, suivant lequel l'abbé de ce monastère et ses » religieux promettent avec serment, le 3 juin de cette année, » de rendre aux deux vicomtes *le château et le bourg de Montolieu* toutes les fois qu'ils en seraient requis; 2°. par un accord » passé entre eux le 26 du même mois, dans lequel le vicomte » Roger déclare qu'il a fait bâtir un château.... appelé autrefois » le château de Mallast, aujourd'hui de Montolieu, dans la vue » de pourvoir à la sûreté de ce monastère.... du consentement » de l'abbé Bernard, de Pons, évêque de Carcassonne, etc..... » Telle est l'origine de cette petite ville. » (*Hist. de Lang.*, t. II, pp. 439, 440.) L'an 1150, vers la mi-août, le vicomte Roger I, meurt au château de Faniaux, dans le Lauraguais. Il avait été marié, 1°. avec ADÉLAÏDE, sœur de Baudouin, seigneur de Pons, en Saintonge; 2°. l'an 1139, avec BERNARDE, fille de Bernard III, comte de Comminges. Comme il n'avait point d'enfants de ces deux femmes, il laissa tous ses domaines à Raymond-Trencavel, son frère, vicomte de Beziers et d'Agde.

RAYMOND-TRENCAVEL I.

1150. RAYMOND-TRENCAVEL, second fils de Bernard-Atton, ne recueillit pas sans contradiction la succession que Roger, son frère, lui avait laissée. Elle lui fut d'abord contestée par Bernard-Atton, vicomte de Nismes, son autre frère, mécontent de n'avoir point eu de part dans le testament de Roger. Mais ils s'accommodèrent au moyen de la ville d'Agde, que Raymond-Trencavel céda à son frère. (*Hist. de Lang.*, tome II, page 467.) D'un autre côté, Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelonne, voulut faire revivre ses droits sur le Carcassez et le Rasez: pour le satisfaire, il fallut que Trencavel reprît en fief de lui le Carcassez, le Rasez et le Lauraguais, avec toutes leurs dépendances. Cet hommage était, de la part de Trencavel, un acte de félonie envers le comte de Toulouse, son suzerain. Raymond V, qui possédait alors ce comté, ne tarda pas à l'en punir. L'an 1153, il lui déclara la guerre, et l'ayant pris dans une bataille, il le mit dans une étroite prison, d'où il ne sortit que l'an 1155, vers le mois d'avril, après avoir reconnu la suzeraineté des comtes de Toulouse, et promis une forte rançon.

(*Ibid.*, pp. 472, 473.) L'an 1157, il se ligue avec le comte de Barcelonne, qu'il reconnaît de nouveau pour son suzerain, et Henri II, roi d'Angleterre, contre le comte de Toulouse. Il accompagna le monarque, l'an 1159, dans son expédition du Toulousain. A son retour, il abolit à Béziers, moyennant une somme considérable qu'il reçut des Juifs, une coutume qui leur était fort onéreuse. Tous les ans, le jour des Rameaux, l'évêque montait en chaire pour exhorter le peuple à tirer vengeance des Juifs qui avaient crucifié Jésus-Christ, après quoi il donnait la bénédiction aux auditeurs, avec permission d'attaquer ce peuple et d'abattre ses maisons, le tout à coups de pierres seulement; ce qui ne se faisait jamais sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu. L'attaque durait l'espace de quinze jours.

Trencavel était toujours brouillé avec le comte de Toulouse. L'an 1163, il se réconcilie avec ce prince par ordre et en considération du roi Louis le Jeune. (*Ibid.* p. 498.) La fin de Trencavel fut aussi affreuse que peu méritée. Il était allé au secours d'un de ses neveux attaqué par ses ennemis. Pendant la marche, un bourgeois de Beziers prit querelle avec un chevalier et lui enleva un cheval de charge. Sur les plaintes que le gentilhomme lui porta de cette offense, le vicomte fit arrêter le bourgeois, et le remit entre les mains des chevaliers qui le punirent d'une peine légère, à la vérité, mais propre à le déshonorer pour le reste de ses jours. Tous les bourgeois de Beziers, furieux de cet outrage, conspirèrent pour en tirer vengeance. Trencavel étant de retour de son expédition, ils vont le trouver en le suppliant de réparer la honte qui rejaillit sur tout le corps de la bourgeoisie. Naturellement honnête et civil, Trencavel leur répond qu'il prendra conseil des principaux habitants, et il assigne un jour pour réparer ce que les circonstances l'avaient obligé de faire. On parut satisfait de sa réponse. Le jour venu (c'était un dimanche 15 octobre 1167), il se rend à l'église de la Madeleine, accompagné des gens de sa cour. Les principaux habitants arrivent armés de cuirasses et de poignards sous leurs habits. Celui qui se prétendait offensé s'avance le premier, et dit au vicomte: *Voici un malheureux ennuyé de vivre. Dites-nous maintenant, monseigneur, êtes-vous disposé à réparer le mal qu'on m'a fait?* Le vicomte répond honnêtement qu'il est prêt à s'en rapporter là-dessus au conseil des seigneurs et à l'arbitrage des citoyens, comme il l'avait promis. *Vous diriez fort bien*, repliqua le bourgeois, *si ma honte pouvait recevoir quelque réparation. Mais cela étant impossible, elle doit se laver dans votre sang.* Aussitôt les conjurés tirent leurs armes, se jettent sur leur seigneur et l'assassinent devant l'autel avec ses amis et ses barons, malgré les efforts de l'évêque qui eut les dents cassées en le défendant. (*Hist. de Lang.* tom. III, p. 17 et 18.) Il avait épousé, 1°. ADELAÏDE, dont on ignore l'origine; 2°. SAURE, qui se qualifiait comtesse. Du premier lit il eut Cécile, mariée en 1151 à Roger Bernard, comte de Foix; du second, Roger, qui lui succéda dans tous ses domaines, et Raymond, qui fut simplement apanagé; avec deux filles, Adélaïde femme de Sicard, vicomte de Lautrec, et Béatrix mariée à Raymond VI, comte de Toulouse (*Ibid.* p. 473-550.)

ROGER II.

1167. ROGER II, fils de Raymond-Trencavel, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il succéda à son père dans les vicomtés de Carcassonne, de Rasez, de Beziers et d'Albi. Mais il en fut privé presque aussitôt par le comte de Toulouse, pour avoir fait hommage à Alfonse II, comte de Barcelonne et roi d'Aragon. L'intérêt avait dicté cet hommage; Roger voulait par là se ménager la protection de ce prince, pour l'aider à tirer vengeance de l'assassinat de son père. Roger-Bernard, que le comte de Toulouse lui substitua, ne put néanmoins se mettre en possession de cette dépouille. Le vicomte Roger se maintint dans ses domaines par la protection du roi d'Aragon. Résolu de venger sur les habitants de Beziers la mort de son père, il se concerte, l'an 1169, pour ce dessein avec le roi d'Aragon. Ayant obtenu de lui des soldats, il les fait entrer par pelotons dans Beziers, sous prétexte de les faire passer par cette ville pour une expédition lointaine. Mais, lorsqu'ils se trouvèrent supérieurs aux bourgeois, ils font main-basse sur eux, pendent les principaux à des potences, et leur font ainsi payer la juste peine de leur crime. On ne fit quartier qu'aux Juifs qui n'avaient point apparemment trempé leurs mains dans le sang de Trencavel, aux femmes et aux filles, que les soldats du roi d'Aragon épousèrent ensuite pour repeupler la ville. (*Hist. de Lang* tom. II, p. 348.) Roger fit, quelques tems après, son entrée dans Beziers accompagné de Bernard qui en était évêque. Les nouveaux habitants les reçurent avec joie; mais pour se dédommager des grandes dépenses qu'ils avaient faites auparavant pour recouvrer cette ville, ils leur imposèrent une redevance annuelle de trois livres de poivre par famille. C'était un tribut considérable, parce que cette denrée était fort chère alors. Roger, l'an 1171, fait sa paix avec le comte de Toulouse, qui lui donne en mariage sa fille ADÉLAÏDE, qu'il avait eue de Constance de France. En considération de cette alliance, le roi Louis le Jeune lui donna la châtellenie de Minerbois, pour la tenir immédiatement de la couronne. L'an 1177, il se ligue avec Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, et d'autre seigneurs, contre son beau-père, dont il était mécontent. Il est excommunié, l'an 1178, par le cardinal de Saint-Chrysogone, pour avoir mis en prison l'évêque d'Albi, sous la garde des Albigeois qu'il favorisait. L'an 1184, il fait la paix avec le comte de Toulouse; mais dès l'année suivante il se brouille avec lui, et retourne sous le vasselage d'Alfonse, roi d'Aragon. Roger meurt, le 20 mars 1194, (n. st.) à l'âge d'environ cinquante ans; son corps fut porté dans le monastère de Cassan, au diocèse de Beziers. (Vaissète, tom. III, p. 90.) En mourant, il institua tuteurs de son fils, Bertrand de Saissac et d'autres seigneurs, à l'exclusion de son épouse qui lui survécut jusqu'à l'an 1201 au plus tard. Cette vicomtesse, appelée Alearde de Burlats dans les poëtes provençaux de Nostradamus, parce qu'elle avait été élevée au château de Burlats en Albigeois, fut l'objet de la passion d'Alfonse IV, roi de Castille, et du troubadour Arnaud de Marveil, qu'elle fut obligée de renvoyer pour ne pas déplaire au roi. (Millot, *Hist. des Troub.* tom. I, pag. 71.)

RAYMOND-ROGER.

1194. RAYMOND-ROGER, né, l'an 1185, du vicomte Roger II et d'Adélaïde de Toulouse, demeura sous la tutelle de Bertrand de Saissac jusqu'à l'an 1199, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quatorze ans, terme fixé dans les provinces méridionales de France pour la majorité des enfants de qualité. (*Hist. de Lang.* tom. III, p. 74.) Vers la fin de cette même année, ou au commencement de la suivante, il perdit sa mère, qui prenait le titre de comtesse, quoique son époux ne se qualifiât que vicomte. Quelques-uns l'on qualifiée comtesse de Burlats, parce qu'elle avait été élevée, comme on l'a déjà dit, au château de ce nom. Raymond-Roger, l'an 1201, se ligue avec le comte de Foix, contre le comte de Toulouse, son oncle. L'an 1209, voyant les croisés déterminés à s'emparer de ses domaines, sous prétexte qu'il favorisait les hérétiques, il va trouver à Montpellier le légat Milon, qui refuse de l'écouter. Les croisés, le 22 juillet de la même année, lui enlèvent d'assaut Beziers, où ils font un massacre horrible, sans distinction d'âge, de sexe ni de religion. Ce qui est de plus déplorable, c'est que cette exécution fut ordonnée par un des légats de la croisade. Avant le sac de la ville on lui avait demandé comment on y pourrait discerner les Catholiques des Hérétiques. Craignant que quelqu'un de ceux-ci n'échappât en se confondant avec les premiers. *Tuez tout*, répondit-il, *Dieu connaît ceux qui sont à lui.* Le premier août suivant, le vicomte est assiégé lui-même dans Carcassonne où il s'était jeté avec ses vassaux. Contraint de rendre la place le 15

août, après avoir fait des prodiges de valeur, il est arrêté contre la foi de la capitulation, et livré à Simon de Montfort, qui le fait mettre dans une étroite prison où il meurt à l'âge de vingt-quatre ans, le 10 novembre de la même année 1209, non sans soupçon, dit D. Vaissète, qu'on avait avancé ses jours. Il fut inhumé à l'abbaye de Bolbone dont il était un insigne bienfaiteur. Ce prince, neveu, à la mode de Bretagne, du roi Philippe Auguste, était vicomte de Carcassonne, de Rasez, d'Albi, de Beziers, seigneur de Lauraguais, du Minerbois, du Terménois, et de divers autres domaines. Il laissa d'AGNÈS DE MONTPELLIER, son épouse, qui lui survécut, un fils unique; qui suit.

RAYMOND-TRENCAVEL II.

1209. **RAYMOND-TRENCAVEL II**, fils unique de Raymond-Roger, n'était âgé que de deux ans à la mort de son père. Il était alors entre les mains de Raymond-Roger, comte de Foix, son proche parent, sous la garde duquel son père l'avait mis. Il n'avait hérité que des droits sans possession, parce que tous ses domaines étaient sous la main de Simon de Montfort, chef des croisés, qui en avait usurpé même les titres depuis la prise de Carcassonne. Il rentre dans cette ville, l'an 1224, après la retraite d'Amauri de Montfort, fils de Simon, et recouvre bientôt le reste de ses états. La même année, il se soumet à l'église, et promet de poursuivre les hérétiques, dans les deux fameuses conférences tenues à Montpellier, à la Pentecôte et à l'Assomption; mais ces soumissions ne le reconcilièrent point extérieurement à l'église, non plus que le comte de Toulouse, par les intrigues de l'ambitieuse maison de Montfort. Les villes de Carcassonne et d'Albi, l'an 1226, envoyent leurs chefs au roi Louis VIII, alors occupé au siége d'Avignon. Louis, après ce siége, étant arrivé en Languedoc, se rend maître de tout le pays.

L'an 1227, Trencavel est excommunié dans le concile de Narbonne, avec le comte de Toulouse, *sans qu'il paraisse*, dit l'historien de Languedoc, *qu'il fût coupable d'autre crime que d'être fils d'un père proscrit.* Ce vicomte, ainsi dépouillé et flétri, se retire auprès du roi d'Aragon. Il reparaît en armes, l'an 1240, dans le Carcassez, et se rend maître de plusieurs châteaux; il fait le siége de Carcassonne, qu'il est obligé de lever. L'armée française l'assiége à son tour dans Montréal, et l'oblige à capituler : il repasse les Pyrénées, et retourne en Catalogne, où il établit son sejour. L'an 1242, le 21 juillet, il est excommunié de nouveau par l'archevêque de Narbonne, avec le comte de Toulouse, dans la cathedrale de Beziers. N'ayant plus d'espérance de recouvrer ses domaines, il se rend, l'an 1247, à Beziers, et là, devant le portail de l'église, il cède, le 7 avril, entre les mains du sénéchal de Carcassonne, tous ses états au roi de France; cession qu'il renouvela la même année, dans le mois d'octobre, au roi lui-même, à Paris. Le roi, par reconnaissance, lui accorda 600 livres de rente en assignats; ce qui revient à 25 mille livres de notre monnaie. *C'est tout ce qui resta*, dit l'historien de Languedoc, *à l'héritier des vicomtes de Beziers, de Carcassonne, d'Agde, de Rasez, d'Albi et de Nismes, de tous les biens que ses ancêtres avaient possédés; et cette ancienne maison qui, depuis la fin de la seconde race, avait joui des droits régaliens, dans ces six vicomtés, jusqu'au commencement de la guerre des Albigeois, et qui était la plus puissante de toute la province après celle des comtes de Toulouse, se vit enfin réduite à la condition d'une des moindres du pays : funeste suite d'une guerre de religion, qui força Trencavel, sans aucune faute de sa part, à porter l'iniquité du vicomte Raymond-Roger, son père.* Trencavel suivit le roi dans la Terre-Sainte, et s'y distingua par sa valeur. Il en revint avec ce prince, et vécut jusqu'en 1263, et peut-être même au-delà. De SAURICE, son épouse, il laissa deux fils, Roger et Raymond-Roger, qui prirent le surnom de *Beziers*. Le premier se croisa, en 1269, avec le roi. On ne trouve plus dans la suite aucune trace des descendants de Trencavel.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE FOIX.

Le pays de Foix, (en latin *Fuxum*) tel qu'il se comporte aujourd'hui, a pour bornes, au levant et au septentrion, le Languedoc; au midi, le Roussillon et les monts Pyrénées; au couchant le pays de Comminges. Il est divisé en haut et bas Foix, qui sont séparés par ce qu'on appelle *le Pas de la Barre*. Le château de Foix, qui a donné le nom à la province, n'est point connu avant le onzième siècle. Il en est fait mention pour la première fois dans le testament de Roger Ier., comte de Carcassonne, qui est de l'an 1002. Dans cet acte, le territoire de ce château voisin de l'abbaye de Saint-Volusien, n'est simplement nommé que *la terre de Foix*. Il n'acquit le titre de comté que sous Roger Ier., fils de Bernard et petit-fils de Roger Ier., comte de Carcasonne. Cependant comme Bernard passe pour le premier comte de Foix, c'est par lui que nous commencerons la chronologie de ces seigneurs.

BERNARD-ROGER.

1012. **Bernard**, second fils de Roger I, comte de Carcassonne, hérita de lui, avec une partie de ce comté, celui de Conserans, et la meilleure portion de la terre de Foix. L'an 1036, ou peut-être plutôt, il succéda, dans le comté de Bigorre, à Garcie-Arnaud, son beau-frère. Ces domaines, après sa mort, arrivée au plus tard en 1038, furent partagés entre ses trois fils, Bernard, Roger et Pierre, qu'il avait eus de **Gersende de Bigorre**, sa femme. Gisberge, née aussi de ce mariage, épousa Ramire I, roi d'Aragon. (Voyez *les comtes de Bigorre*.)

ROGER, premier comte de Foix.

1038. **Roger I**, fils puîné de Bernard-Roger, lui succéda dans une portion du Carcassez, et dans celle de la terre de Foix, qui lui avait appartenu. L'an 1050, ayant recueilli, par la mort de Pierre-Roger, son oncle, la portion de ce dernier domaine qu'il possédait, suivant le traité fait entre eux, il érigea le pays de Foix en comté. Roger fit sa demeure dans le château de ce nom, et ce château donna naissance à une ville dont la seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Volusien. Depuis ce tems, la terre de Foix s'agrandit et passa de beaucoup les bornes qu'elle avait dans son origine. Roger mourut l'an 1064, sans laisser d'enfants de son épouse **Amyca**.

PIERRE, comte de Foix.

1064. **Pierre**, troisième fils de Bernard-Roger, hérita de Roger I, son frère, du comté de Foix. La mort l'en dépouilla l'an 1070. Il avait épousé, non pas Amélie, comme un célèbre généalogiste le prétend, mais **Ledgarde**, qui lui donna deux fils, Roger et Pierre. (Vaissète, tome II, col. 586.)

ROGER II.

1070. **Roger II**, fils aîné de Pierre, le remplaça dans le comté de Foix. Il avait, sur le comté de Carcassonne, des prétentions qu'il avait commencé de faire valoir dès le vivant de son père; ce qui porta Ermengarde et son fils Bernard-Atton, qui possédaient ce pays, à le vendre au comte de Barcelonne. L'an 1095, il prit la résolution de passer à la Terre-Sainte; et comme il se voyait alors sans enfants, il abandonna tous ses droits sur le Carcassez à Ermengarde et à son fils. La même année, il fut excommunié par le légat Gautier, évêque d'Albano, pour avoir usurpé des biens ecclésiastiques; excommunication qui fut renouvelée, dans la suite, par le pape Pascal II. Pour faire lever l'anathème, il restitua, l'an 1108, une partie de ces biens. (Vaissète, tome II, pag. 358 et 359.) Roger mourut l'an 1124, ou l'an 1125, avant Pâques. On le regarde comme le fondateur de la ville de Pamiers, bâtie autour et sur le territoire de l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas (aujourd'hui (1785) cathédrale) qui appela dans la suite les comtes de Foix en paréage. Roger avait été marié deux fois. **Sicarde**, sa première épouse, ne lui donna point d'enfants. Ce fut avec elle qu'il fit, en 1074, une ample donation de fonds à l'abbaye de Cluni, pour bâtir un monastère dans le lieu dit *Garannum*. (*Arch. de Cluni.*) De **Stéphanie**, ou **Etiennette**, la seconde, il eut quatre fils, Roger, Bernard, Pierre et Raymond. Le second mourut avant son père, les trois autres possédèrent, par indivis, le comté de Foix; mais l'aîné porta seul le titre de comte. (Vaissète, *ibid.* pag. 349, 388, 786.)

ROGER III.

1125 au plus tard. **Roger III**, fils et successeur de Roger II, s'unit, l'an 1124 (peut-être du vivant de son père) avec ses frères, Pierre et Raymond, pour faire revivre les prétentions de leur maison sur le comté de Carcassonne. Mais l'année suivante (1125) ils firent un traité de paix qui assura la possession de ce domaine au vicomte Atton. L'an 1142, nouveau démêlé sur ce sujet avec le vicomte Roger, successeur d'Atton. Le comte de Foix lui enlève plusieurs châteaux, aidé par le comte de Toulouse et d'autres seigneurs. La date de sa mort n'est point certaine; mais on n'a aucune preuve qu'elle ait devancé l'an 1149. De **Chimène**, ou **Ximène**, fille de Bérenger III, comte de Barcelonne, qu'il avait épousée vers l'an 1118, il eut un fils, qui suit, et une fille, nommée Bradimène,

mariée, en 1132, à Guillaume d'Alone, vicomte de Sault, dans le Rasez. (Vaissète, tome II, pag. 349, 388, 408, 468.)

ROGER-BERNARD I.

1149. ROGER-BERNARD I, fils et successeur de Roger III, reçut, l'an 1149, l'hommage des seigneurs de Mirepoix, dont il était suzerain en qualité de comte de Foix. Il reconnut de son côté, l'an 1151, pour son seigneur, le comte de Barcelonne, quoique ses états fussent originairement, non en partie, comme dit M. de Marca, mais en totalité, dans la mouvance des comtes de Toulouse. Mais ceux-ci avaient alors perdu de vue leurs droits à cet égard, ou du moins avaient intérêt de les dissimuler. Ces princes ne furent pas également inattentifs sur les autres parties de leur mouvance. (Vaissète, tome II, pag. 468, 486.) L'an 1167, Raymond V, comte de Toulouse, disposa, en faveur du comte de Foix, de la ville de Carcassonne, du Carcassez et du Rasez, et de tout ce qui appartenait à Roger, fils de Raymond-Trencavel, et cela en punition de l'hommage que Roger, son vassal, avait rendu au roi d'Aragon. (*Ibid.* pag. 469.) Ce fut l'an 1168 que Roger-Bernard fut appelé en paréage, pour le haut domaine de la ville de Foix, par l'abbé de Saint-Volusien, paréage qui subsistait encore en 1785. L'an 1185, Alfonse II, roi d'Aragon, lui donna le gouvernement du marquisat de Provence. Il alla résider dans ce pays, et mourut au mois de novembre 1188, comme il retournait dans ses états. De CÉCILE, fille de Raymond-Trencavel I, vicomte de Carcassonne, qu'il avait épousée au mois de juillet de l'an 1151, il eut deux fils, Roger, mort en 1182, et Raymond-Roger, qui suit, avec trois filles. (*Ibid.* pag. 500.)

RAYMOND-ROGER.

1188. RAYMOND-ROGER, étant fils unique à la mort de Roger-Bernard, son père, lui succéda dans tout le comté de Foix. Il accompagna, l'an 1190, le roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte, où il fit ses premières armes. (Vaissète, t. III, p. 79-88.) Il eut guerre, l'an 1197, avec les comtes de Comminges et d'Urgel, pour les limites, à ce qu'on croit, de leurs états. Cette guerre, où Raymond-Roger eut d'abord l'avantage, finit par une bataille qu'il perdit, le 26 février de l'an 1204, et où il fut fait prisonnier avec le vicomte de Castelbon, son beau-frère. Sa captivité dura jusqu'au mois de mars 1208. Ce fut le roi d'Aragon qui obtint son élargissement, par un traité de paix qu'il ménagea le 17 de ce mois entre les parties. (Voy. *les comtes d'Urgel.*) L'an 1209, sur les accusations d'hérésie et d'impiété, formées par l'abbé de Saint-Antonin, contre le comte de Foix, Simon de Montfort, général des croisés, entra dans son pays, enleva plusieurs de ses places, et l'obligea de lui donner en ôtage son fils Aymeri, jusqu'à ce qu'il se fût purgé des accusations intentées contre lui. Raymond-Roger, fatigué des mauvais procédés de Monfort, se jette, l'an 1211, dans le parti du comte de Toulouse. Averti de la marche d'un corps de six mille allemands, qui allaient joindre les croisés au siége de Lavaur, il les surprend vers Montjoire, à deux lieues de Toulouse, et les taille en pièces. La même année, il aide le comte de Toulouse à défendre sa capitale, assiégée par les croisés, fait plusieurs sorties avantageuses sur eux, et les force à lever le siége. Peu de tems après se donna la fameuse bataille de Castelnaudari, où le comte de Foix, victorieux au commencement, finit par être complètement défait. L'an 1214, il assiste, avec son fils aîné, au jugement de mort que le conseil de Raymond VI, comte de Toulouse, prononça contre Baudouin, frère de Raymond, et tous deux s'en rendent les exécuteurs en pendant ce prince à un noyer. (*Voyez* Raymond VI, *comte de Toulouse.*) Raymond-Roger se joint, la même année, aux comtes de Toulouse, de Comminges et de Roussillon, pour aller trouver à Narbonne le cardinal légat, Pierre de Bénévent, auquel ils font leurs soumissions. Le comte de Foix les renouvelle l'année suivante, à Pamiers; et pour caution de sa sincérité, il remet entre les mains du légat son château de Foix. De là, il part pour le concile de Latran, où il demande la restitution de ses domaines usurpés par Simon de Montfort. Un cardinal parle en sa faveur. Foulques, évêque de Toulouse, présent à l'assemblée, s'élève contre ce discours, et voici une de ses raisons. « Le comte de Foix ne » peut disconvenir que son comté ne soit rempli d'hérétiques, » car après que le château de Montségur a été pris, on a fait » brûler tous les habitants. » Le concile cependant nomma des commissaires pour examiner la demande du comte de Foix. Montfort traverse leurs opérations, cherche querelle au comte, et le force à rompre la trève qu'il avait jurée avec lui. L'an 1217, il assiége le château de Montgrenier, défendu par Roger-Bernard, fils du comte, et l'emporte au bout de six semaines. Nouveau siége de Toulouse, commencé par les croisés, vers la fin de septembre de la même année. Le comte de Foix se jette dans la place, commande à toutes les sorties des assiégés, et oblige enfin les ennemis à lever le siége après la mort de leur général, arrivée le 25 juin de l'an 1218. L'année suivante, le comte de Foix combat pour le comte de Toulouse, à la bataille de Basiége, contre les croisés, et a la meilleure part à la victoire remportée par ce dernier. L'an 1223, il fait en hiver le siége de Mirepoix, et emporte la place; mais s'y étant morfondu, il meurt au mois d'avril de la même année, avec la réputation de l'un des plus grands capitaines de son siécle. Son nom se rencontre aussi parmi les poëtes provençaux, dont il fut le Mécène et l'émule. Le corps de ce prince fut inhumé dans l'abbaye de Bolbone. Pierre de Vaux-Cernai, *guidé par la passion et par l'aigreur*, dit l'historien de Languedoc, fait le portrait le plus desavantageux de ses mœurs et de sa conduite. « Mais » il est certain, ajoute-t-il, que le plus grand reproche qu'on » puisse lui faire, par rapport à la foi, c'est d'avoir toléré les » hérétiques dans ses domaines, et d'avoir souffert que ses » proches les favorisassent. » Car il protesta toujours qu'il était exempt d'hérésie. (*Ibid.* p. 331.) Il laissa de PHILIPPE, son épouse, dont on ignore la maison, deux fils et deux filles. Roger-Bernard, l'aîné, lui succéda dans le comté de Foix; Aymeri, le second, était entre les mains de la maison de Montfort, depuis l'an 1209, et le père, en mourant, chargea l'aîné de le racheter. L'aînée des filles, nommée Cécile, fut mariée, l'an 1224, à Bernard V, comte de Comminges; Esclarmonde, la cadette, épousa, l'an 1236, Bernard d'Alion. (Vaissète, *ibid.* p. 326-330.)

ROGER-BERNARD II, SURNOMMÉ LE GRAND.

1223. ROGER-BERNARD II, en succédant à Raymond-Roger, son père, dans le comté de Foix, joignit ce domaine à celui qu'il possédait déjà par son mariage, contracté, l'an 1202, avec ERMESSINDE, fille et unique héritière d'Arnaud, vicomte de Castelbon. Il avait déjà fait ses preuves de valeur, comme on l'a vu, dans plusieurs expéditions contre les croisés. La suite de sa vie ne démentit pas ces beaux commencements. Attaché aux intérêts du jeune Raymond-Trencavel, vicomte de Carcassonne, dont son père avait eu la tutelle, il prit les armes avec le comte de Toulouse, pour le mettre en possession de sa capitale. Le siége de cette ville, qu'ils formèrent l'an 1223, fut long et opiniâtre; mais l'arrivée d'Amauri de Montfort les contraignit enfin de le lever. L'an 1226, après avoir fait d'inutiles soumissions au roi Louis VIII, Roger-Bernard renouvelle la ligue avec le comte de Toulouse. L'un et l'autre, ainsi que le vicomte Trencavel, sont excommuniés, l'année suivante, au concile de Narbonne. L'an 1229, le comte de Toulouse, réconcilié avec l'église et le roi saint Louis, déclare la guerre au comte de Foix, saisit sur lui, comme suzerain, les terres de Foix, situées en-deçà du Pas de la Barre, et l'exhorte à faire sa paix.

Roger-Bernard, ainsi abandonné, prend le parti de la soumission, va trouver le vice-légat, Pierre de Colmieu, à Saint-Jean de Vergès, et souscrit, le 16 juin, à toutes les volontés du roi et du prélat. L'an 1237, il est excommunié de nouveau, pour n'avoir pas voulu répondre devant les inquisiteurs qui l'avaient cité à leur tribunal. Il s'y présente enfin le 12 mars de l'an 1240, et obtient son absolution. Il meurt, l'an 1241, sur la fin de mai, dans l'abbaye de Bolbone, après y avoir pris l'habit monastique, et reçu les derniers sacrements. Le zèle fanatique de l'inquisition voulut encore poursuivre sa mémoire après sa mort; mais sa réputation triompha de la calomnie. La postérité l'a toujours distingué par le surnom de *Grand*, qu'il avait si bien mérité par ses vertus civiles et militaires, qui lui conservèrent ses états au milieu des ruines de ceux de ses voisins. Roger-Bernard laissa d'Ermessinde, sa première femme, un fils, appelé Roger, qui lui succéda, et une fille, nommée Esclarmonde, qui fut mariée, l'an 1231, avec Raymond, fils du vicomte de Cardonne. Ermengarde de Narbonne, sa deuxième femme, qu'il épousa, l'an 1232, lui donna une fille, nommée Cécile, qui fut alliée, l'an 1236, à Rodrigue-Alvare, comte d'Urgel.

ROGER IV.

1241. Roger IV, fils de Roger-Raymond le Grand et d'Ermessinde, vicomte de Castelbon dès l'an 1237, par la cession de son père, lui succède, l'an 1241, dans le comté de Foix. A peine en eut-il pris possession, qu'il fit hommage à Raymond VII, comte de Toulouse, pour la partie de ce comté, située en deçà du Pas de la Barre, et au roi de France, pour les terres du Carcassez. Mais bientôt, oubliant la fidélité qu'il devait au second et comme à son suzerain et comme à son souverain, il se ligue avec le premier pour lui déclarer la guerre. Revenant ensuite sur ses pas, il se détache du comte l'an 1242 (et non pas 1243), fait la paix, à son insu, avec le monarque, et l'engage à le recevoir au nombre de ses vassaux immédiats pour toute l'étendue du comté de Foix. Le comte de Toulouse réclame contre ce traité, non seulement comme suzerain, mais aussi comme propriétaire d'une partie du comté de Foix, attendu que son père, après l'avoir saisie, en 1229, sur le comte Roger-Bernard, ne la lui avait rendue que pour la tenir en commende. L'an 1245, sommation faite de la part du comte de Toulouse à Roger, de lui remettre ses terres. L'affaire en demeura là, parce que la force n'accompagnait pas le bon droit. Roger, l'an 1251, soutient la guerre contre le roi d'Aragon, touchant les domaines qu'il possédait dans la mouvance de ce prince. Cette guerre lui réussit fort mal. Celle qu'il eut en 1256, contre Rodrigue Alvare, comte d'Urgel, son beau frère, fut plus heureuse. L'an 1265 (n. st.), le 25 février, Roger meurt, et son corps est inhumé dans l'abbaye de Bolbone. De Brunissende de Cardonne, son épouse, il laissa un fils, Roger-Bernard qui suit, et quatre filles; Sibylle, femme d'Aymeri IV, vicomte de Narbonne; Agnès, mariée, le 13 octobre 1256, à Eskivat, comte de Bigorre; Philippe, femme d'Arnaud de Comminges, vicomte de Conserans, et Esclarmonde, qui épousa, le 12 octobre 1275, Jacques, infant d'Aragon. (Vaissète. tom. III, p. 572-573.)

ROGER-BERNARD III.

1265. Roger-Bernard III avait, non l'âge de douze ans, comme quelques-uns l'ont prétendu, mais celui de vingt-deux, lorsqu'il succéda, dans le comté de Foix, à Roger IV, son père. Il eut cependant pour tuteur Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, jusqu'à vingt-cinq ans, âge fixé dans la province pour la majorité. La même année, 1265, il rendit aux chanoines de Saint-Antonin, du consentement de ce prélat, le château de Pamiers. (*Gall. Chr.*, *no.*, tom. I, *col.* 993.) Il marche, l'an 1272, au secours de Géraud V, comte d'Armagnac, son beau-frère, contre Géraud de Casaubon, pour venger la mort d'Arnaud-Bernard, frère du premier, que l'autre avait tué dans un combat. Les deux comtes assiègent dans son château de Sompui, près d'Eause, leur ennemi, malgré la sauvegarde qu'il avait obtenue du roi Philippe le Hardi, et sans respect pour les panonceaux royaux que le sénéchal de Toulouse avait fait apposer à la place. S'en étant rendus maîtres, ils la pillent après en avoir massacré les habitants; surquoi le roi les fait citer à sa cour pour rendre raison à leur conduite. Le comte d'Amagnac obéit; mais celui de Foix refuse de comparaître. Il fit plus, pour achever d'irriter le monarque, il assaillit inopinément le sénéchal de Toulouse, comme il traversait le Foix sans dessein de lui nuire, fit prisonnier plusieurs de ses gens, et lui enleva ses bagages. Le sénéchal eut bientôt sa revanche; car ayant rassemblé promptement les troupes de son ressort, il vint fondre dans le pays de Foix dont il prit les plus fortes places jusqu'au Pas de la Barre; il eut pu même se rendre maître de tout le comté sans le conseil de quelques personnes qui l'en détournèrent. A cette nouvelle, le roi se met en marche à la tête d'une puissante armée pour achever de réduire le comte rebelle. Arrivé à Toulouse le 25 et non le 28 mai, il en part huit jours après, et dirige sa route du côté de Pamiers. Le roi d'Aragon et le vicomte de Béarn, beau-père de Roger-Bernard, viennent à sa rencontre. On entre en conférence, et on convient que le comte de Foix viendra se remettre à la discrétion du monarque. Il est arrêté dès qu'il paraît, conduit à la tour de Carcassonne, pieds et poings liés, et son comté saisi. L'an 1273, après avoir fait satisfaction, il recouvre sa liberté, ses états et les bonnes grâces du prince, qui le crée chevalier, et le renvoie chez lui comblé d'honneurs. L'an 1280, ligué avec plusieurs seigneurs catalans contre Pierre, roi d'Aragon, il est fait prisonnier par ce prince, et envoyé dans le château de Siruana. On ignore la date de sa délivrance; mais il était dans l'armée du roi de France en 1285, lorsque ce monarque porta la guerre en Catalogne, contre le roi d'Aragon. Sur les plaintes portées contre lui par l'évêque de Lescar, dont il envahissait les terres, l'archevêque Amanieu, ci-devant son tuteur, assemble, le 29 août de l'an 1290, un concile à Nogaro, dans lequel il est frappé d'excommunication s'il ne restitue les terres qu'il a usurpées, et les évêques de Tarbes et d'Oleron sont chargés de lui signifier ce jugement. (*Gall. Chr.*, *no.*, *ibid.*) La même année, il entre en guerre avec Bernard VI, comte d'Armagnac, au sujet de la vicomté de Béarn, que Gaston VII, vicomte de ce pays, avait laissée par testament à Marguerite, sa fille, épouse du comte de Foix. Le roi évoque cette affaire à son conseil. Roger-Bernard en appelle à son épée, et se met en possession de l'héritage par voie de fait. Cité, le 22 octobre de la même année, au parlement de Toulouse, il se soumet, et obtient du roi son pardon. L'an 1293, duel ordonné par le parlement de Toulouse entre les deux comtes, et exécuté à Gisors en présence du roi, qui sépare les combattants. (Nangis.) Le comte de Foix, l'an 1296, sert en Gascogne, avec avantage, contre les Anglais sous les ordres de Robert, comte d'Artois. Il meurt le 3 mars de l'an 1302 (n. st.) à Tarascon, possesseur du Béarn, qu'il transmit avec ses autres domaines à son fils Gaston. Ce fils était le seul qu'il laissait de Marguerite, son épouse. Cette princesse lui donna encore quatre filles, qui lui survécurent: Constance, qui épousa Jean de Levis, fils de Gui, seigneur de Mirepoix, dont la maison subsiste encore de nos jours; Mathe, qui fut mariée, l'an 1294, à Bernard, fils de Centule III, comte d'Astarac; Marguerite, femme de Jourdain de l'Ile; et Brunissende, qui épousa, du vivant de son père, Hélie VII, comte de Périgord.

GASTON Ier.

1302. Gaston Ier. eut à peine succédé à Roger-Bernard, son père, qu'il prit les armes pour défendre le Béarn, attaqué par les comtes d'Armagnac et de Comminges. L'an 1304 (n. st.),

le roi Philippe le Bel, étant à Toulouse, pacifie leur querelle par un arrêt, daté du jeudi après la Saint-Vincent (23 janvier.) Ils reprennent les armes en 1308 : le pape Clément V leur enjoint de les mettre bas; Gaston le refuse, et il est excommunié; il se soumet ensuite, et obtient son absolution. L'an 1309, le samedi après la Saint-Georges (26 avril), le parlement de Paris, assemblé à Cachant, rend un arrêt sur le fait de la vicomté de Béarn. Le comte de Foix ne veut point y déférer. Il est arrêté et mis en prison au Châtelet; mais peu de tems après, au moyen de quelques soumissions, il est élargi. L'an 1315, il suit le roi, Louis Hutin, à la guerre de Flandre. A son retour, il tombe malade à l'abbaye de Maubuisson, où il avait accompagné le monarque; il y meurt le samedi, jour de Sainte-Luce, 13 décembre, et son corps est transporté à l'abbaye de Bolbone. Il avait épousé JEANNE d'ARTOIS, fille de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, dont il eut trois fils et trois filles. Gaston, l'aîné, lui succéda dans le comté de Foix; Roger-Bernard, le deuxième, eut en partage la vicomté de Castelbon, et d'autres terres de sa maison, situées dans les états d'Aragon; Robert, le troisième, devint évêque de Lavaur. (*Voyez Ermengaud X, comte d'Urgel.*)

GASTON II.

1315. GASTON II, fils aîné de Gaston Ier. et son successeur, âgé seulement de sept ans à la mort de son père, demeura sous la tutelle de Jeanne d'Artois, sa mère. Cette tutelle fut revendiquée, mais inutilement, par Marguerite, son aïeule, à raison du peu de sens et de la mauvaise conduite de sa bru. L'an 1329, sentence arbitrale de Philippe de Navarre, comte d'Evreux, datée de Tarbes, le 19 octobre, pour terminer les différents des maisons de Foix et d'Armagnac. Gaston, irrité de la vie licencieuse de sa mère, obtient, l'an 1331, du roi Philippe de Valois, un ordre pour la faire renfermer.

Les Castillans étant en guerre avec les Navarrois, le comte de Foix marche, l'an 1335, au secours des seconds, et arrive dans le tems que les deux armées étaient aux prises devant Tudèle. Déjà les Navarrois, commandés par Henri de Solis, leur vice-roi, commençaient à prendre la fuite. Gaston les ramène au combat, et les rend victorieux à leur tour. Il aurait même enlevé Logrogno sans la bravoure d'un espagnol, nommé Ruy Dias de Gaona, qui soutint presque seul, à la tête du pont, tout l'effort de l'armée ennemie, et périt couvert de blessures et de gloire.

Gaston, l'an 1337, sert utilement la patrie dans la guerre de Guienne. Il passe l'année suivante en Picardie, où il est nommé général de l'armée avec le duc de Normandie. Ses services ne furent point sans récompense; le roi les paya de la moitié de la vicomté de Lautrec, qu'il céda par lettres du 27 octobre de cette année. Il fit plus; le 4 novembre suivant, il le nomma capitaine pour lui et son lieutenant, *sans moyen*, dans le pays de Gascogne et d'Agénois, pendant quinze jours avant Noël prochain, et quinze jours après. (Vaissète, *Histoire de Languedoc*, tom. IV, pag. 228.)

Gaston, l'an 1343, quitte la France pour aller au secours d'Alfonse XI, roi de Castille, qui assiégeait la ville d'Algezire sur les Maures. Cette expédition lui devint funeste. Il mourut à Séville, au mois de septembre de la même année, des fatigues qu'il avait essuyées à ce siége, dont il ne vit pas la fin. Son corps fut transféré à Bolbone. Il ne laissa d'ÉLÉONORE, fille de Bernard XI comte de Comminges, sa deuxième femme, qu'un fils en bas-âge, nommé comme lui. Il eut aussi deux enfants naturels. (Vaissète, tom. IV, pag. 235, 240.)

GASTON III, SURNOMMÉ PHÉBUS.

1343. GASTON III, surnommé Phébus, à cause de sa beauté, remplaça Gaston II, son père, à l'âge de douze ans, sous la tutelle d'Eléonore, sa mère. L'an 1344, il ouvre un asile dans ses domaines à Jacques II, roi de Majorque, que Pierre IV, roi d'Aragon, son beau-frère et son cousin, avait entièrement dépouillé. Gaston, l'an 1345, fit ses premières armes en Guienne contre les Anglais : il servit ensuite dans le Languedoc, où il fut établi lieutenant de roi, ainsi qu'en Gascogne, avec le baron de l'Ile-Jourdain, par lettres du 31 décembre 1347. Jeanne d'Artois, son aïeule, vivait et demeurait toujours au château de Lourde, où le roi l'avait fait renfermer. Son douaire se montait à trois mille livres de revenu, assignées sur la vicomté de Marsan et la terre de Capsir, dans les petites Landes. Mais il y avait là-dessus des difficultés qui troublaient sa jouissance. Pour les terminer, ses deux fils, Robert, évêque de Lavaur, et Roger-Bernard, vicomte de Castelbon, transigèrent en son nom, le 19 décembre 1347, au château de Pamiers, avec Eléonore, sa bru, traitant elle-même au nom de Gaston Phébus, son fils, et convinrent, par le ministère de Berenger de Montaut, archidiacre de Lodève, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel, qu'on céderait à Jeanne d'Artois la jouissance et l'usufruit, durant sa vie seulement, de la ville de Saint-Gaudens, de la terre de Nebousan et des lieux du Mas-d'Azil, etc. : accord qui fut ratifié, le 1er. janvier suivant, par Jeanne d'Artois, et, au mois de février, par le roi. Nous avons sous les yeux une copie de cette transaction, dont l'original est à la tour de Puy-Paulin, dans l'hôtel de l'intendance à Bordeaux.

L'an 1349, Gaston épouse AGNÈS, fille de Philippe III, roi de Navarre. Soupçonné de liaisons contre l'état avec Charles le Mauvais, son beau-frère, il est arrêté, l'an 1356, peu après la détention de ce prince, et mis en prison au Châtelet de Paris. Ayant recouvré sa liberté au bout d'un mois, il alla servir en Prusse contre les infidèles. L'an 1358, à son retour, il alla délivrer, par ordre de Charles, dauphin et régent, la famille royale, que les Parisiens rebelles, joints à la faction de la *Jacquerie*, tenaient assiégée dans le marché de Meaux. Il entre en guerre, la même année, avec le comte d'Armagnac, touchant le comté de Béarn, que chacun prétendait lui appartenir. L'an 1372, le 5 décembre, bataille de Launac au diocèse de Toulouse, où le comte d'Armagnac est battu, et fait prisonnier par le comte de Foix, avec le comte de Comminges; le sire d'Albret et d'autres seigneurs.

L'an 1373, Gaston Phébus se brouille avec son épouse, et l'abandonne, après en avoir eu un fils, nommé comme lui. L'année suivante est une époque bien flétrissante pour la mémoire de Gaston Phébus, si l'on s'en rapporte à Froissart. Le duc d'Anjou, dit-il (nous abrégeons son récit), étant parti de Toulouse au mois de juin 1374, suivi du connétable du Guesclin, pour faire la conquête du Bigorre sur les Anglais, le comte de Foix vint le trouver, et convint avec lui de faire livrer aux Français le château de Lourde, par le gouverneur Arnaud, de Berne, son parent et son vassal. Ayant à cet effet mandé de Berne à Ortez, il lui enjoint de rendre la place au connétable. De Berne s'en excuse, d'un ton également doux et ferme, sur la fidélité qu'il doit au roi d'Angleterre. Le comte, qui n'a jamais pu souffrir aucune résistance, se jette aussitôt sur lui le poignard à la main, le perce de cinq coups, et le renverse à ses pieds. *Ah! monseigneur*, dit le malheureux de Berne en tombant, *vous ne faites pas gentillesse; vous m'avez mandé et vous m'occiez.* Il faut avouer que le témoignage isolé de Froissart, écrivain moins fidèle qu'élégant, laisse quelque doute sur une pareille atrocité.

Gaston Phébus, l'an 1377, pour cimenter la paix qu'il avait faite, par la médiation du comte d'Anjou, avec le comte d'Armagnac, marie Gaston, son fils, avec la fille de ce dernier. L'an 1380, le gouvernement de Languedoc étant vacant, tant par le rappel du duc d'Anjou, que par la mort du connétable, le roi Charles V propose Gaston Phébus à son conseil, pour remplir cette place, comme étant très-propre à pacifier les esprits des peuples de cette province, extrêmement irrités des

subsides dont le duc d'Anjou les avait chargés sans raison. « Tous » les princes du sang, dit D. Vaissète, accoutumés de posséder » ce riche gouvernement, s'opposèrent à cette nomination; » mais le roi passa outre, nonobstant leur avis contraire, et » nomma le comte de Foix son lieutenant, en Languedoc » : *en quoi*, dit un historien contemporain, *il fit un choix digne du nom de sage qu'il a si bien mérité; car, outre que ce comte était un homme fort juste, il était un des plus braves et des premiers capitaines de son tems, et il ne le cédait en aucune qualité à tous les autres barons, et il gouverna avec beaucoup de prudence, et avec la bonne grâce et l'amour des peuples.* Le roi Charles V étant mort le 16 septembre de la même année, Charles VI, son successeur, révoque le comte de Foix de son gouvernement, et nomme à sa place le duc de Berri. Gaston Phébus tâche de se maintenir par la force, et les peuples de Languedoc se déclarent en sa faveur. Dans ces entrefaites, arriva au château d'Ortez Eléonore de Comminges, femme de Jean II, comte d'Auvergne et de Boulogne, qui, fuyant son époux *qu'elle ne pouvait plus ni voir ni ouir*, dit Froissart, allait chercher une retraite chez le comte d'Urgel, son oncle. Elle emmenait avec elle Jeanne, sa fille, âgée de trois ans, qu'elle laissa au comte de Foix, qui se chargea de l'élever comme sa fille, et s'acquitta bien de sa promesse. (*Voyez* Jean II, *comte d'Auvergne.*)

Le duc de Berri étant arrivé, l'an 1381, dans la province, le comte de Foix l'envoie défier. Le duc accepte le défi; il est battu le 15 ou le 16 de juillet, dans la plaine de Revel, au diocèse de Lavaur. La guerre continue; mais au mois de décembre de la même année, le cardinal d'Amiens ménage enfin, entre le duc et le comte, un accord dont nous ignorons le détail. Nous savons seulement d'un historien du tems, que « la générosité seule du comte de Foix décida le grand différent qu'il » avait avec le duc de Berri, touchant le gouvernement de Languedoc. Il eut pitié, ajoute-t-il, du dégât du pays pour sa » querelle particulière. A l'honneur d'avoir vaincu le duc, il » voulut joindre celui d'avoir donné la paix à la patrie : il traita » avec lui sous de bonnes assurances, et le mit volontiers en » possession de son gouvernement ».

Le comte de Foix n'avait de son mariage qu'un fils nommé comme lui. L'an 1382, il le fait emprisonner comme ayant voulu attenter à sa vie par le poison. Le fait est que Charles le Mauvais, roi de Navarre, oncle du jeune prince, lui avait donné une poudre, pour la faire prendre à son père, comme un moyen, disait-il, très-efficace pour le réconcilier avec la comtesse, son épouse; et cette poudre, avec laquelle il fut surpris, était un poison violent, comme cela fut vérifié. Il meurt de chagrin la même année dans sa prison. Froissart raconte que son père, sur ce qu'on lui rapportait qu'il se laissait mourir de faim, étant venu le voir, et le trouvant étendu, presque sans vie, sur son lit, le frappa imprudemment à la gorge, d'un couteau qu'il tenait à la main, en lui disant : *Traître, pourquoi ne mange-tu pas?* Après quoi il expira, soit du coup, soit de faiblesse et de saisissement, d'avoir revu son père encore irrité dans un moment si terrible. Quoi qu'il en soit de ce récit, le comte ayant reconnu dans la suite l'innocence de son fils, devient d'autant plus inconsolable de sa perte, que ce jeune prince mourut sans avoir eu d'enfants de sa femme Béatrix, fille de Jean II, comte d'Armagnac.

Gaston Phébus reçoit, l'an 1390, le roi Charles VI, avec sa cour, dans son château de Mazères au diocèse de Mirepoix, où il le traite magnifiquement, et lui fait donation, après sa mort, de tous ses domaines. L'an 1391, au commencement d'août, il meurt d'apoplexie, à deux lieues d'Ortez, en se lavant les mains pour souper au retour de la chasse; son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers de cette ville. Ce prince fut un des mieux faits et des plus accomplis de son tems. Sa valeur, sa magnificence, son affabilité, son esprit et sa sagesse, lui attirèrent une estime universelle. Il eut quatre fils naturels, dont l'aîné, Bernard, étant passé en Espagne, obtint la main d'Isabelle de la Cerda, dame de Medina-Celi, d'où sont descendus les comtes et ducs de ce nom; Yvain ou Jean, le second, fut celui qui dénonça le jeune Gaston à son père, comme ayant une poudre sur lui pour l'empoisonner. Il fut brûlé misérablement au ballet des Sauvages, où le roi Charles VI pensa lui-même périr, le 31 janvier 1393. On ignore ce que devinrent Purenaud et Gratien, les deux autres bâtards de Gaston Phébus. Ce prince composa sur la chasse un traité mêlé de prose et de vers, dont le style emphatique et embrouillé a donné naissance au proverbe, *faire du Phébus*. Le premier titre de l'ouvrage ayant été *Le miroir de Phébus*, on lui donna depuis celui de *Déduits sur la Chasse*. Entre les éloges outrés que l'auteur donne à la chasse, on y lit qu'elle *sert à fuir les péchés mortels. Or qui fuit*, ajoute l'auteur, *les sept péchés mortels, selon notre foy, il doit estre saulve. Doncques bon veneur aura en ce monde joye, léesse et déduit, et après aura paradis encore.* (*Voyez* Jean II, *comte d'Armagnac.*)

MATHIEU.

1391. Après la mort de Gaston Phébus, tous ses domaines devaient retourner au roi de France, en vertu de la donation que ce comte lui en avait faite. Mais ce monarque ou plutôt le duc de Berri, qui gouvernait alors le royaume, après les avoir fait saisir, les céda, moyennant une somme, à MATHIEU, fils de Bernard II, vicomte de Castelbon, et arrière-petit-fils de Roger I, comte de Foix, le plus proche héritier du défunt. Les lettres par lesquelles cet abandon lui fut fait, sont datées de Tours, le 20 décembre 1391. Jean, roi d'Aragon, étant mort l'an 1395, Mathieu prétendit lui succéder en vertu de son mariage avec JEANNE, fille aînée de ce prince; mais il eut pour concurrent Martin, qui l'emporta, et se maintint, malgré les efforts de Mathieu, pour faire valoir ses prétentions. L'an 1398, le 5 août, Mathieu meurt sans enfants.

ISABELLE ET ARCHAMBAUD.

1398. ISABELLE, sœur de Mathieu, comte de Foix, et femme d'ARCHAMBAUD DE GRAILLI, captal de Buch, se porta pour héritière du comté de Foix, et des autres domaines de sa maison, après la mort de son frère. Mais le sénéchal de Toulouse les ayant mis sous la main du roi, ne lui permit pas de recueillir cette succession. Archambaud voulut faire valoir les droits de son épouse par la voie des armes, et s'empara d'une partie du comté de Foix; le connétable de Sancerre l'empêcha de prendre l'autre. Il fit ensuite ses soumissions au roi, lui donna ses deux fils aînés en otage, et enfin, le 10 mars 1401, il obtint main-levée de tous les domaines saisis dans le comté de Foix. Archambaud changea son nom de Grailli en celui de Foix, quitta le parti de l'Angleterre, dont il était sénéchal en Guienne, et demeura fidèle au roi jusqu'à sa mort arrivée au commencement de 1412, où sur la fin de l'année précédente. Il laissa, de son épouse, cinq fils, Jean, qui lui succéda dans les comtés de Foix et de Bigorre, et les vicomtes de Béarn, de Castelbon, etc.; Gaston, qui fit la branche des comtes de Canaples; Archambaud, chef de celle des seigneurs de Navailles, qui fut tué sur le pont de Montereau, l'an 1419, avec le duc de Bourgogne; Mathieu, qui épousa, l'an 1419, Marguerite, comtesse de Comminges, sa cousine; et Pierre, qui fut religieux de Saint-François, puis évêque successivement de Lescar et de Comminges, et enfin cardinal.

JEAN.

1412. JEAN DE GRAILLI avait déjà donné des preuves de valeur lorsqu'il succéda, dans le comté de Foix, au comte Archambaud, son père. Il avait servi, l'an 1409, Martin, roi d'Aragon, en Sardaigne, contre le vicomte de Narbonne. Il suivit ce prince en Navarre, contre le comte de Mandosse,

et il se distingua au siége de Lourde en Bigorre, contre les Anglais. L'an 1412, après qu'il eut succédé au comté de Foix, le roi le nomma capitaine-général en Languedoc et en Guienne, pour l'opposer à Bernard VII, comte d'Armagnac, qui désolait ces provinces, et surtout le pays de Comminges. Ce dernier était attaché aux ducs d'Orléans et de Berri, et formait, avec eux, une ligue, appelée de son nom, contre le duc de Bourgogne. Assez mal mené dans cette guerre, où il eut en tête les plus braves du royaume, le comte Jean fait la paix avec le comte d'Armagnac, le 6 décembre 1415, au château de Mazères. L'an 1419, au mois de janvier, le roi Charles VI et le dauphin (depuis Charles VII) le nomment, chacun de leur côté, gouverneur-général aux pays de Languedoc, d'Auvergne et de Guienne. La conduite équivoque qu'il tint entre les deux partis, du dauphin et du duc de Bourgogne, engagea le premier, qui s'était rendu, l'an 1420, en Languedoc, à lui ôter son gouvernement. Le comte s'y maintint par un traité qu'il fit le 3 mars 1422 (n. st.), avec le roi de France et le roi d'Angleterre. L'an 1423, au mois de mai, il se réconcilie avec le dauphin, devenu roi par la mort de son père. Ce prince, l'an 1425, lui confie le commandement de son armée, et lui donne la même année, par lettres datées de Méhun en Berri, le 18 novembre, le comté de Bigorre. (Voy. *ci-dessus*, *les comtes de Bigorre.*)

L'an 1427, le comte Jean fait le siége de Lautrec, qui lui appartenait, et reprend cette place sur les routiers par capitulation du 20 mai. Il meurt, l'an, 1436, au château de Mazères, la nuit du 3 au 4 mai. Il avait épousé, 1°. JEANNE, fille de Charles III, roi de Navarre, et d'Eléonore de Castille, morte sans enfants, l'an 1420; 2°. L'an 1422, JEANNE, fille de Charles d'Albret, connétable de France, morte en 1433, après lui avoir donné deux fils, Gaston et Pierre. Le premier succéda, étant encore mineur, à son père, sous la tutelle de Mathieu, comte de Comminges, son oncle, dans tous ses domaines, à l'exception des vicomtés de Lautrec et de Villemur, qui furent le partage du cadet; mais ils demeurèrent sous le vasselage de l'aîné. Celui-ci fit la branche des vicomtes de Lautrec de la maison de Foix-Grailli. Jean porta fort loin la gloire du nom des comtes de Foix. Il est qualifié *très-haut et très-magnifique prince* dans plusieurs actes de son tems.

GASTON IV.

1436. GASTON IV, né l'an 1423, reçoit, le lendemain de la mort de Jean, son père, c'est-à-dire le 5 mai, l'hommage et le serment de fidélité des états de Foix. L'an 1443, le 2 avril, il rend lui-même hommage au roi dans Toulouse, des comtés de Foix et de Bigorre et de ses autres domaines. Le roi lui demanda alors pourquoi il se qualifiait *comte par la grâce de Dieu*, et lui donne un délai pour produire ses titres. Cette qualification, qui n'était originairement qu'un témoignage de reconnaissance envers Dieu, était devenue alors une marque de souveraineté. Le comte de Foix donna, en cette occasion, au roi la satisfaction qu'il désirait, en renonçant à une formule qui lui faisait ombrage. Le comte d'Armagnac, qui l'employait de même dans ses titres, sommé pareillement de l'abandonner, ne montra pas la même docilité. Arrêté pour ce sujet et pour d'autres bien plus graves et remis entre les mains de la justice, pour instruire son procès, il trouva dans le comte de Foix un solliciteur ardent et d'autant plus généreux, que les deux maisons vivaient depuis long-tems dans une inimitié qui semblait exclure toute réconciliation. (*Voy.* Jean IV, *comte d'Armagnac.*)

L'an 1447, le 26 décembre, Gaston achète de Pierre de Tinnières la vicomté de Narbonne; acquisition, dans laquelle il fut maintenu contre ceux qui la lui contestaient, par arrêt du parlement de Toulouse du 6 mai 1448. Etabli, l'an 1450, lieutenant-général pour le roi de France, il met le siége devant la ville de Mauléon, dans le comté de Soule, occupée par les Anglais. Jean II, roi de Navarre, puis d'Aragon, son beau-père, à la garde duquel les Anglais avaient confié cette place, vient le trouver pour le détourner de cette entreprise. Il répond, qu'il n'y renoncera pas, *s'il n'est combattu et vaincu*; ajoutant que son beau-père peut, en toute autre occasion, compter sur ses services, excepté ce qui touche *le fait et l'honneur de la couronne de France.* Jean se retire, les assiégés capitulent, et le comte prend possession de la place au nom du roi de France. L'an 1451, après la réduction de Dax et de plusieurs châteaux voisins, il investit, au commencement d'août, avec le comte de Dunois, la ville de Bayonne, qu'il assiége ensuite dans les formes, et dont il se rend maître par capitulation, le 25 du même mois. En reconnaissance de l'heureux succès de ce siége, le dernier qui restât à faire pour chasser entièrement les Anglais de la Guienne, Gaston fit présent à l'église *de la couverture de son coursier, qui était de drap d'or, prisée quatre cents écus, pour faire des chapes.* Le chanfrein et le poitrail de cet animal étaient encore d'un plus grand prix, selon Froissart, qui les estime à quinze mille écus d'or.

L'an 1455, le beau-père de Gaston le déclare son successeur au royaume de Navarre, après avoir déshérité le prince de Viane, son fils. Les ambassadeurs de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême étant venus, au mois de décembre 1457, demander en mariage, pour leur maître, madame Madeleine de France, fille du roi Charles VII, eurent leur audience aux Montils, près de Tours, où ce monarque était alors, et le comte de Foix avec lui. On leur fit tous les honneurs possibles, et on leur donna de belles fêtes. Gaston, particulièrement chargé de les traiter au nom du roi, leur donna entr'autres, et à ses propres frais, un banquet superbe, dans lequel, suivant Jean Chartier, il y avait une quantité immense de viandes les plus délicates et des vins les plus exquis. A l'entremêts il y eut des danses de morisques et des mystères; ce repas coûta au comte de Foix dix-huit cents livres. On était sur le point de livrer la princesse aux ambassadeurs, lorsqu'on apprit, avec grande douleur, la mort funeste du jeune prince, arrivée le 26 décembre. Les fêtes alors furent converties en cérémonies funèbres. Ce qui est à remarquer, c'est que le comte de Foix, qui avait été chargé de faire tant d'honneurs aux ambassadeurs pour la demande qu'ils étaient venus faire de la princesse Madeleine, l'obtint ensuite pour son fils aîné. Il ne manquait au comte de Foix, pour égaler les plus grands du royaume, que la dignité de pair; Charles VII la lui conféra par lettres du 6 août 1458. Il servit le roi Louis XI avec le même zèle qu'il avait montré pour son père. Louis le nomme capitaine-général des troupes qu'il envoyait au secours de Jean, roi d'Aragon et de Navarre, contre les Catalans rebelles, appuyés par le roi de Castille. Il s'empara du Roussillon, et obtint du roi, pour récompense de ses services, l'an 1463, ce comté avec celui de Cerdagne, ou plutôt les droits que Louis XI y avait comme engagiste du roi d'Aragon.

Gaston, s'étant joint, l'an 1463, au sire d'Albret, vole au secours de la reine d'Aragon, assiégée dans Gironne par ses sujets rebelles, et la délivre. L'an 1471, il entre dans les intérêts de Charles, duc de Guienne, contre le roi, son frère, et par là s'attire les armes de ce monarque. Mais la mort de Charles, arrivée le 21 mai de l'année suivante, dissipa son parti. Gaston ne survécut pas deux mois à ce prince, étant mort au commencement de juillet de la même année. Son corps fut inhumé dans l'église des Dominicains d'Ortez. Ce prince eut une cour magnifique et vraiment royale. Il aimait surtout les joûtes et les tournois, comme on le voit par les paroles suivantes, rapportées dans un écrit du tems. « L'an 1456, au mois » d'octobre, le comte Gaston et madame Alyéonor, sa femme, » allerent en pelerinage à Notre-Dame de Montserrat et estoient » en sa compagnee bien trois cents chevaux; et après allerent à » Barcelone, ou estoit le roi don Jean de Navarre. Les tenants

» estoient le seigneur de Foix, le comte de Prades, le Maistre » de Calatrave, fils du roi de Navarre, le comte de Palhas, » Philippe-Albert. Ledit seigneur de Foix feist plusieurs beaux » dons, et feist tost après donner les joustes à tous venants, et » lui mesme tint la table des joustes, et donna au mieulx » courant une lance estimée deux mille ducats, et deux dia- » mans, et finablement ledit seigneur Gaston de Foix eut sur » tous les prys, et rompit quarante-deux lances. » Il avait épousé, l'an 1434, ELEONORE, fille de Jean, roi d'Aragon et de Navarre, auquel elle succéda dans ce dernier royaume. (*Voy.* Eléonore, *reine de Navarre.*) Cette princesse lui donna quatre fils et cinq filles. Gaston, l'aîné, vicomte de Castelbon, prince de Viane, épousa, comme on l'a dit, Madeleine de France, le 7 mars 1461 (v. st.), et mourut à Libourne (et non pas à Pampelune), sur la fin de novembre de l'an 1470, dans un tournoi que donna le duc de Guienne, son beau-frère, laissant un fils, François-Phébus, qui fut roi de Navarre et comte de Foix, (Madeleine, mère de François-Phébus, mourut en 1486.) Jean, le deuxième fils du comte Gaston, eut la vicomté de Narbonne et d'autres domaines; Pierre, le troisième, après avoir été cordelier, comme son oncle, fut créé cardinal en 1476, et finit ses jours en 1490; Jacques, le dernier, mourut sans avoir été marié. Les filles du comte Gaston furent Marie, qui épousa, l'an 1460, Guillaume V, marquis de Montferrat; Jeanne, mariée, au mois d'août 1468, à Jean V, comte d'Armagnac; Marguerite, qui épousa, l'an 1471, François II, duc de Bretagne, et fut mère de la duchesse Anne; Catherine, alliée, en 1469, à Jean de Foix, comte de Candale; Eléonore, la cinquième, mourut fille. (Voy. *pour la suite des comtes de Foix, les rois de Navarre.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES VICOMTES DE NARBONNE.

NARBONNE, *Narbo Martius*, *Decumanorum colonia*, *et Julia paterna*, ville ancienne dont on ignore l'origine, devint une colonie romaine, l'an 636 de Rome, après que les Romains eurent fait, trois ans auparavant, la conquête du pays des Volces, aujourd'hui le Languedoc, dont elle était regardée comme la capitale. Elle donna son nom à la province romaine, qui fut appelée Narbonnaise, et s'étendait depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées. Vers l'an de Jésus-Christ 138, elle fut entièrement consumée par les flammes; mais elle trouva un restaurateur dans l'empereur Antonin Pie, qui en fit rétablir les édifices publics à ses dépens. L'an 413, elle fut conquise par Ataulphe, rois des Visigoths, dans le tems des vendanges. Ce fut là qu'il célébra, au mois de janvier suivant, ses noces avec Placidia, sœur de l'empereur Honorius. Ataulphe ne fit pas un long séjour à Narbonne. Constance, général romain, l'engagea à quitter cette ville et à se retirer au-delà des Pyrénées où il subit, l'année suivante, le sort funeste qui l'attendait à Barcelonne. Rendue par sa retraite à ses anciens maîtres, Narbonne retomba, l'an 462, sous la puissance des Visigoths par la trahison du comte Agrippin. Les Sarrasins l'enlevèrent à ceux-ci vers la fin de l'an 719; mais ils n'en jouirent que l'espace de quarante ans. Pepin le Bref, roi de France, après sept ans de blocus ou de siége, la délivra enfin des mains des infidèles l'an 759, au moyen des intelligences qu'il y avait pratiquées avec les Goths, et l'unit à ses états. Ses premiers comtes, sous la domination française, furent les mêmes que les marquis de Septimanie, dont elle était la métropole, après la division faite en 864 de ce marquisat et de la Marche d'Espagne. Les lieutenants que les marquis de Septimanie mirent à Narbonne, appelés d'abord vidames, ou viguiers, puis vicomtes, furent au commencement amovibles, et ensuite héréditaires.

VIDAMES, OU VICOMTES DE NARBONNE AMOVIBLES.

CIXILANE.

802. CIXILANE présida, l'an 802, à un plaid qui se tint à Narbonne. C'est tout ce que nous savons sur la personne de ce vidame. M. le président Hénaut prétend, contre le sentiment de D. Vaissète, que le titre de vicomte commença d'être connu en sa personne. Sous le gouvernement de Cixilane, le roi Charles le Chauve, l'an 849, après s'être rendu maître de presque toute l'Aquitaine, s'avança jusqu'à Narbonne. Il y confirma, le 7 octobre, Théofred, son vassal, dans la possession de plusieurs terres situées dans le diocèse de cette ville et dans le reste de la Septimanie.

ALARIC ET FRANCON I.

851. ALARIC et FRANCON I, vidames de Narbonne par indivis, à ce qu'il paraît, assistèrent, en qualité d'assesseurs, à un plaid qu'Aledran, marquis de Septimanie, tint à Narbonne en 851. On croit que Francon est la tige des vicomtes suivants. Les Normands, l'an 859, profitant de la mésintelligence qui régnait parmi les princes français, étendirent leurs courses par mer jusque sur les côtes de la Septimanie, et s'emparèrent, entr'autres places, de Narbonne, qu'Alaric et Francon ne purent défendre. Mais ils l'abandonnèrent après l'avoir pillée.

LINDOIN.

878. LINDOIN était vicomte de Narbonne en 878.

MAYEUL.

Mayeul, successeur de Lindoin, tint la vicomté de Narbonne jusque vers l'an 911. Il eut deux fils de Raynoldis ou Raymonde, sa femme, Valcharius et Alberic, qui lui succédèrent.

VALCHARIUS et ALBERIC.

911. Valcharius, ou Gaucher, et Alberic, après la mort de Mayeul, leur père, partagèrent entre eux la vicomté de Narbonne. Le second abandonna dans la suite sa portion à l'aîné, lorsqu'il épousa Tolosane, ou Etolane, fille de Raculfe, comte de Mâcon, qui lui apporta en dot ce comté, où il alla résider. (*Voy.* Alberic I, *comte de Mâcon.*)

FRANCON II.

Francon II paraît avoir été fils ou frère de Valcharius. Il avait épousé Ersinde, dont il eut deux fils, Odon et Wlrerad, qui suivent. Francon mourut en 924.

ODON et WLRÉRAD.

924. Odon et Wlrérad succédèrent à Francon, leur père. Le premier épousa Richilde de Barcelonne, dont il eut Matfred, qui suit, et Garsinde, femme de Raymond-Pons, comte de Toulouse. Le second devint archevêque de Narbonne en 926. Odon vivait encore en 933.

MATFRED.

933 au plutôt. Matfred succéda en bas âge à Odon, son père, sous la tutelle de Richilde, sa mère, qui gouvernait encore la vicomté de Narbonne en 952. On ne voit plus de trace de l'existence de Matfred depuis l'an 966, époque d'un voyage qu'il fit à Rome avec sa femme Adélaïde, qui lui survécut. De son mariage il laissa deux fils, Ermengaud, archevêque de Narbonne, et Raymond, qui suit, avec une fille nommée Trudgarde.

RAYMOND I.

966 au plutôt. Raymond I, successeur de Matfred, son père, demeura quelque tems, à raison de son bas âge, sous la tutelle d'Adelaïde, sa mère. Les grands de son tems s'étaient emparés des prélatures, et regardaient le droit d'y nommer comme attaché à leurs domaines; Raymond les imita. L'an 1016, il vendit pour cent mille sous l'archevêché de Narbonne à Guifred, fils de Guifred, comte de Cerdagne, qui n'avait que dix ans. L'an 1018, les Sarrasins ayant débarqué près de Narbonne, vinrent en faire le siége; mais ils furent vigoureusement repoussés dans une sortie des habitants. Raymond perdit peut-être la vie en cette occasion; il est du moins certain qu'il était mort en 1023. De Richarde, sa femme, qui vivait encore en 1032, il laissa deux fils, Bérenger, qui suit; et Ermengaud, destiné à la cléricature; avec une fille, Ermengarde, femme de Loup-Atton, vicomte de Soule.

BÉRENGER, ou RAYMOMD-BERENGER.

1023 au plus tard. Bérenger, fils et successeur de Raymond I, fut presque continuellement en querelle avec Guifred, archevêque de Narbonne, touchant leurs domaines respectifs. Souvent ils en vinrent à une guerre ouverte, où le prélat joignit plus d'une fois les armes spirituelles aux temporelles pour réduire plus efficacement son ennemi. Bérenger, de son côté, fit tomber sur Guifred les foudres de Rome en faisant connaître au pape la licence de ses mœurs. Il y eut cependant entre eux quelques réconciliations passagères durant l'une desquelles Bérenger, l'an 1048, alla au secours de Raymond-Bérenger I, comte de Barcelonne, contre les Maures. Raymond, pour reconnaître ses services, lui fit présent de la ville de Tarragone; mais il ne paraît pas que ses successeurs l'aient conservée. L'an 1067, il mourut vers la fin de mars, laissant de Garsinde de Bésalu, qu'il avait épousée vers 1010, trois fils, Raymond, Bernard et Pierre, qui partagèrent de son vivant et par sa démission la vicomté de Narbonne, et terminèrent, au mois d'octobre 1066, leurs différents avec l'archevêque Guifred. Les médiateurs de cet accommodement furent Raymond, comte de Saint-Gilles, Raymond, comte de Cerdagne, les évêques de Toulouse, d'Elne et de Gironne, Berenger de Menerbe, et d'autres seigneurs. Par le traité qui fut conclu, les vicomtes reconnurent la suzeraineté de l'archevêque pour ce qu'il possédait dans cette moitié de la ville de Narbonne, dont nos rois avaient donné le domaine aux prédécesseurs du prélat. La suzeraineté de l'autre moitié de la ville de Narbonne appartenait à Raymond de Saint-Gilles, en qualité de comte particulier de Narbonne; et les vicomtes le reconnurent pour leur seigneur dans cette partie. (Vaissete.) Berenger eut aussi de son mariage une fille nommée Risinde, mariée à Bernard, vicomte de Milhaud. Parmi les lettres d'Yves de Chartres on en voit une du pape Alexandre II, au vicomte Bérenger, par laquelle il le félicite d'avoir sauvé la vie aux Juifs de ses terres, que des fanatiques, en passant par le Narbonnais pour aller à une croisade contre les Sarrasins d'Espagne, voulaient mettre à mort. Cette lettre est de l'an 1065. L'archevêque Guifred n'exerça pas en cette occasion la même humanité. On le juge ainsi par la lettre qu'Alexandre lui écrivit dans le même tems pour lui prouver qu'on devait mettre une grande différence entre les Juifs qui vivaient paisiblement dispersés en divers pays, et les Sarrasins qui persécutaient les Chrétiens.

RAYMOND II.

1067. Raymond II, l'aîné des enfants de Bérenger, lui succéda dans une partie de la vicomté de Narbonne et des autres domaines de sa maison. Il était déjà marié, à la mort de son père, avec Garsinde, sœur aînée d'Ermengarde de Carcassonne, et fille de Pierre Raymond, comte en partie de Carcassonne, et de Rangarde de la Marche. Il eut de ce mariage deux fils, Bérenger, qu'il dévoua, suivant l'usage du tems, à l'état ecclésiastique, et Bernard Pelet, (en latin *Pelitus.*) Garsinde lui donna aussi une fille, nommée Richarde. Raymond II mourut avant l'an 1080. On ignore ce que devinrent ses enfants, et s'ils laissèrent postérité.

BERNARD.

1067. Bernard, deuxième fils de Bérenger, eut en partage une partie de la vicomté de Narbonne et des autres biens qui avaient appartenu à son père. Il était mort en 1080. De Foy, son épouse, fille de Hugues, comte de Rouergue, il laissa trois fils, Aymeri qui suit, Hugues et Berenger.

PIERRE.

1067. Pierre, que Bérenger, son père, avait destiné à la cléricature, n'en partagea pas moins avec ses frères l'héritage de sa maison. Il était évêque de Rodez dès 1051 au plus tard. L'an 1080, après la mort de Guifred, archevêque de Narbonne, il s'empara de ce siége, et s'y maintint malgré l'excommunication prononcée contre lui, par le pape Grégoire VII, au concile de Rome, tenu au mois de mars 1080, renouvelé par les légats du pape au concile d'Avignon de la même année, et confirmée dans un autre concile de Rome au commencement de l'année suivante. Pierre ne paraît pas avoir cédé la place qu'en

1085 ou 1086, à Dalmace, élu par ordre du saint siége en 1081. Il vivait encore en 1089. (*Gall. Chron.*, no. t. VI, p. 38 et 39.)

VICOMTES HÉRÉDITAIRES DE NARBONNE.

AYMERI I.

1080. **Aymeri ou Amauri**, fils aîné de Bernard, demeura, quelque tems après la mort de son père, sous la tutelle de l'archevêque Pierre, son oncle. Il réunit en sa personne (on ignore par quel événement) toute la vicomté de Narbonne. L'an 1097, après la mort de l'archevêque Dalmace, successeur de Pierre, il se saisit non-seulement de toute la dépouille de ce prélat, mais aussi de tout le domaine de l'archevêché, qu'il refusa de rendre à Bertrand, qui remplaça Dalmace, prétendant dominer seul dans Narbonne, à l'exclusion de l'archevêque. L'an 1104, il part pour la Terre-Sainte, où il exerça les fonctions d'amiral. Il y meurt l'année suivante, ou l'an 1106 au plus tard. Pendant sa dernière maladie, il avait été visité par Pierre, évêque d'Albara, nommé à l'archevêché d'Alep, qu'il chargea entr'autres choses de réparer les dommages qu'il avait causés à l'archevêque de Narbonne, ce qui fut sans effet. Aymeri avait épousé, vers l'an 1083, **Mathilde**, fille de Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, et veuve de Raymond-Bérenger II, comte de Barcelonne. Cette princesse lui donna quatre fils, Aymeri, Bérenger, Guiscard et Bernard. Le premier lui succéda dès son départ pour la Terre-Sainte, sous la tutelle de sa mère. Le second fut offert à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières en 1103, et devint archevêque de Narbonne en 1156. On ignore le sort des deux autres. Mathilde eut jusqu'en 1111 la tutelle de ses enfants, et se qualifia toujours comtesse.

AYMERI II.

1105 ou 1106. **Aymeri II**, (nommé mal-à-propos Guillaume dans la chronique de Maillezais) fils aîné d'Aymeri I, hérita seul de la vicomté de Narbonne, à l'exclusion de ses frères. L'an 1112, au mois d'octobre, Aymeri et l'archevêque de Narbonne, de concert avec les autres seigneurs de la province, abolissent la coutume barbare établie sur presque toutes les côtes de France, de s'emparer des débris des vaisseaux qui avaient fait naufrage. Par l'acte d'abolition, on convint de laisser les débris au maître du vaisseau de quelque nation qu'il fût. On n'excepta que les Sarrasins. Aymeri, l'an 1107, avait fait hommage à Richard, archevêque de Narbonne, pour les biens qu'il tenait de son église; mais bientôt après ils se brouillèrent. L'an 1117, Richard, ayant excommunié le vicomte, tombe entre les mains de ses gens, qui l'enferment dans une étroite prison. Pour recouvrer sa liberté, le prélat est obligé d'acquiescer à toutes les demandes d'Aymeri. Celui-ci part, l'an 1134 avec le comte de Toulouse, pour aller au secours d'Alfonse, roi d'Aragon, qui faisait le siége de Fraga, sur la frontière de ses états. Il est tué, la même année, avec plusieurs autres seigneurs, dans une bataille donnée le 17 juillet, devant cette place, défendue par les Maures. Ce prince avait déjà signalé sa valeur contre ces infidèles au siége de Majorque, en 1114. Il avait été marié deux fois, 1°. avec **Ermengarde**, qu'il perdit au plus tard en 1129; 2°. avec **Ermessinde**, qu'il avait épousée au mois de janvier 1130. De ces deux femmes il laissa deux filles en bas âge, qui portèrent chacune le nom de leur mère. On verra dans la suite ce qu'elles devinrent.

ALFONSE-JOURDAIN.

1134. **Alfonse-Jourdain**, comte de Toulouse, après la mort d'Aymeri II, se saisit de la ville de Narbonne par droit de suzeraineté, soit comme protecteur de la jeune Ermengarde et de sa sœur, soit dans le dessein d'unir cette vicomté à son domaine; mais, l'an 1143, il la rendit à l'aînée de ces deux princesses.

ERMENGARDE.

1143. **Ermengarde**, fille aînée d'Aymeri II, mariée, le 11 octobre de l'an 1142, avec Alfonse, seigneur espagnol, dont on ignore la maison, rentra dans la vicomté de Narbonne, par l'abandon que lui en fit Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse. Vers l'an 1145, ayant perdu son époux, elle se remaria avec Bernard d'Anduse. On la voit, l'an 1148, à la tête de ses troupes au siége de Tortose, entrepris par Raymond-Bérenger IV, contre les Sarrasins. L'an 1155, elle se trouve à Montpellier au passage du roi Louis le Jeune, à son retour de Saint-Jacques, renonce en sa présence à la dépouille des archevêques de Narbonne, et fait hommage à Pierre, qui occupait alors ce siége. Elle va, l'an 1162, au-devant du pape Alexandre III à Montpellier, et lui rend ses devoirs comme au légitime pontife. L'an 1163, elle se fait autoriser par le roi Louis le Jeune, pour rendre la justice par elle-même, quoique les lois romaines, alors suivies exactement dans la province, le défendissent aux femmes. « Mais sans avoir recours à l'autorité du » roi, dit l'historien de Languedoc, elle pouvait se servir de » l'exemple de plusieurs comtesses, ou vicomtesses du pays, » qui avaient auparavant présidé à divers plaids, et se fonder » ainsi sur un usage déjà établi, et pour lequel on avait dérogé » en cela au droit romain. » L'an 1167, elle conclut un traité de commerce avec les Génois, qui étaient alors en guerre avec les Pisans. La république de Gênes ayant perdu la protection du comte de Toulouse pour son commerce le long des côtes du Languedoc, chercha à se faire un nouvel appui dans cette province, et convint, l'an 1166, d'un traité avec Pons, archevêque, Ermengarde, vicomtesse, et le peuple de Narbonne. Ermengarde, l'an 1168, se voyant sans espérance de laisser de postérité, attire à sa cour Aymeri de Lara, fils de sa sœur Ermessinde, l'adopte, et le désigne pour son héritier. Ce jeune prince étant mort sans enfants vers le mois de juillet 1177, Raymond V, comte de Toulouse, veut, comme suzerain, s'assurer de Narbonne, afin d'empêcher Ermengarde de se donner un autre héritier sans son aveu. La vicomtesse, pour prévenir ses desseins, fait une ligue contre lui avec le roi d'Aragon, les vicomtes de Nismes et de Carcassonne, et le seigneur de Montpellier. L'an 1182, à la prière de Henri II, roi d'Angleterre, elle amène des troupes à Richard, duc d'Aquitaine, fils de ce monarque, pour l'aider à réduire ses grands vassaux révoltés. Lasse du gouvernement, elle se démet, l'an 1192, de la vicomté de Narbonne en faveur de Pierre de Lara, son neveu, qu'elle avait appelé auprès d'elle depuis la mort d'Aymeri de Lara, son frère. Elle meurt à Perpignan, le 14 octobre 1197, dans les états d'Alfonse II, roi d'Aragon, son parent, où elle s'était retirée depuis son abdication. Le monastère de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, auquel elle fit de grands biens, fut le lieu de sa sépulture. Ermengarde mérite un rang distingué parmi les femmes illustres. « Elle ne se distingua pas moins, dit l'his» torien de Languedoc, par les vertus viriles, que par celles qui » sont propres à son sexe, et par la sagesse de son gouverne» ment. Sa cour fut une des plus brillantes de la province. » Les poëtes provençaux y furent très bien accueillis, et on prétend qu'elle tenait *cour d'amour* en son palais; mais cet usage ne paraît pas si ancien à M. l'abbé Millot.

PIERRE DE LARA.

1192. **Pierre**, fils d'Ermessinde, sœur d'Ermengarde, et femme de Manrique de Lara, seigneur de Molina, qu'elle avait épousé l'an 1152, prend possession de la vicomté de Narbonne, dont Ermengarde s'était démise en sa faveur. L'an 1193, voyant que Raymond V, comte de Toulouse, n'approuvait pas

cette démission, il chercha un appui dans la protection du comte de Foix, fait alliance avec ce prince, et l'appelle à sa succession, en cas qu'il meure sans enfants. Pierre, l'an 1194, fait une démission absolue de cette vicomté, en faveur d'Aymeri, son fils, et se retire en Espagne, où il possédait de grandes dignités. Il y mourut le 10 juin 1202.

AYMERI III.

1194. AYMERI III, fils de Pierre de Lara, jouit, sans contradiction, de la vicomté de Narbonne, dont son père s'était démis en sa faveur. Il rend hommage de ce domaine, l'an 1204, au comte de Toulouse, sans que le roi d'Aragon, que ses prédecesseurs avaient reconnu pour suzerain, y forme opposition. L'an 1209, de concert avec Berenger, archevêque de Narbonne, il dresse des statuts très-sévères contre les heretiques. Il se rend ensuite avec ce prelat à l'armée des croisés, qui venait d'emporter d'assaut la ville de Beziers, et l'un et l'autre font à Simon de Montfort leurs soumissions; ce qui détourne l'armée des croisés d'aller faire le siege de Narbonne. L'an 1214, sur le refus que Simon de Monfort faisait de rendre à ses états le jeune prince Jacques, fils de Pierre, roi d'Aragon, tué à la bataille de Muret, il se ligue avec plusieurs seigneurs, pour le contraindre à remplir ce devoir de justice, et y reussit. L'année suivante, il se reconcilie avec Simon de Montfort, qui l'oblige à le reconnaître pour duc de Narbonne, et à lui rendre hommage en cette qualité. Arnaud, archevêque de Narbonne, et auparavant abbé de Cîteaux, proteste contre cet hommage, et ordonne à Aymeri d'y renoncer, se portant lui-même pour duc de Narbonne. Le vicomte entre dans ses vues, et se soumet. Aymeri, l'an 1223, se déclare contre Amauri de Monfort, fils et successeur de Simon, et prête serment de fidelité au comte de Toulouse. Ce dernier ayant fait sa paix, l'an 1229, avec le roi saint Louis, le vicomte de Narbonne obtint le pardon de l'attachement qu'il lui avait marqué, en considération des services rendus à l'état, par Mathieu de Marli ou de Montmorenci, son beau-frère. Sa réconciliation avec Pierre, successeur d'Arnaud dans l'archevêché de Narbonne, ne fut pas si facile. Ne pouvant se résoudre à plier sous ce prélat, il appela dans cette ville des catalans, avec le secours desquels il l'obligea de sortir de la ville. Mais enfin, l'an 1232, il fut contraint de lui faire solennellement hommage, en présence des évêques de Beziers et d'Agde, du comte de Foix et d'autres témoins distingués, pour tout ce qu'il possédait dans le bourg de Narbonne et pour la moitié de la cité. Nous remarquerons, d'après D. Vaissète, que dans l'acte qui en fut dressé, il est fait mention du capitole de Narbonne, situé dans la partie de la ville qui était soumise au vicomte. Aymeri fit rédiger, et confirma, au mois d'octobre suivant, à la demande des chevaliers du pays, les anciennes coutumes dont ils avaient joui jusqu'alors. Ce vicomte, l'archevêque et l'abbé de Saint-Paul, confirmèrent ensuite celles des autres habitants de Narbonne, à la reserve de l'article où il est porté que les fils destinés par le testament de leur père à la cléricature ou à l'état monastique, ne pourront demander que ce qui leur sera légué par cet acte. (*Hist. de Lang.*, t. III, p. 394.) L'établissement de l'inquisition à Narbonne, en 1234, y occasionna des troubles qu'il ne fut pas facile d'apaiser. Aymeri termina ses jours, le 1er. février 1239, à Narbonne, où il fut inhumé dans l'église des Hospitaliers de Saint-Jean. Il avait épousé, 1°. GUILLEMETTE DE MONCADE, dont il n'eut point d'enfants: 2°. MARGUERITE, fille de Mathieu de Montmorenci, seigneur de Marli, morte au plus tard en 1232, et enterrée à Fontfroide. De cette alliance il eut deux fils et trois filles. Aymeri, l'aîné des fils, embrassa la cléricature et fut chanoine de Chartres; Amalric, ou Manrique, le second, succeda à son père; Marguerite, l'aînée des filles, avait épousé, l'an 1233, Guillaume de Moncade; Ermengarde, la seconde, fut mariée, l'an 1232, avec Bernard-Roger II, comte de Foix; Alix, la dernière, se fit religieuse à Port-Royal, au diocèse de Paris.

AMALRIC I, OU MANRIQUE, DIT AUSSI AYMERI IV.

1236. AMALRIC I, fils et successeur du vicomte Aymeri III, ayant accompagné Raymond VII, comte de Toulouse, à la cour de France, y prêta serment de fidélité au Roi saint Louis, le 15 de mars de l'an 1241. L'annee suivante, il entre avec le comte de la Marche, et d'autres seigneurs, dans une ligue formée contre le roi par ce même Raymond, dont il se reconnaît vassal, et lui livre la ville de Narbonne. Les armes des confédéres firent de grandes conquêtes dans les domaines du roi. Mais les affaires changèrent de face dans la suite. Le vicomte de Narbonne passa, l'an 1249, sous la suzeraineté d'Alfonse, frère de saint Louis, avec tous les seigneurs de Languedoc, après la mort de Raymond dont ce prince hérita.

Les habitants de Montpellier, voulant se soustraire à l'autorité du roi d'Aragon, mirent dans leurs intérêts le vicomte de Narbonne, qui, par un traité du 25 octobre 1254, promit de leur fournir deux cents arbalêtriers, de prendre leur défense et de les protéger contre tous ceux qui donneraient atteinte à leurs droits, excepté le roi de France, ses frères, et le roi de Castille. Il attira, dans cette confédération, le dernier, au nom duquel il défia le roi d'Aragon, par un acte public du 10 mars, de l'an 1256. (Vaissète, t. III, p. 483-486.) L'histoire ne nous apprend pas quelle part eut Amalric, aux hostilités réciproques qu'exercèrent les infants d'Aragon et de Castille, dans la sénéchaussée de Carcassonne à cette occasion. L'an 1270, la ville de Narbonne accorda, par le conseil du vicomte, un don gratuit à saint Louis pour son voyage d'outremer. Amalric touchait alors au terme de sa vie. Il meurt la même année au mois de septembre, *fort regretté de ses sujets*, dit l'historien de Languedoc, *à cause de ses excellentes qualités, entre lesquelles on loue beaucoup sa valeur, et son expérience dans l'art militaire*. Il eut de fréquents démêlés avec les archevêques de Narbonne, qui, deux fois, le frappèrent d'excommunication. Amalric laissa de PHILIPPE D'ANDUZE, sa femme, qui lui survécut, trois fils et trois filles. Aymeri, l'aîné des fils, lui succéda; Amalric, dit aussi Aymeri, le deuxième, épousa Algayette, fille de Hugues IV, comte de Rodez, et fit la branche des seigneurs de Talayrand; Guillaume le troisième fut seigneur de Verneuil et chanoine de Chartres et de Narbonne.

Le commerce florissait alors dans les principales villes du Languedoc. Celui que faisait la ville de Narbonne, lui avait acquis beaucoup de réputation. Cela se prouve par les différents traités que les Narbonnais conclurent en 1222, en 1224 et 1225, avec les villes de Marseille, d'Hières, de Nice, de Vintimille, de Gênes et de Pise, avec les seigneurs de Toulon, etc. et par les traités qu'ils renouvelèrent en 1246 et 1255, avec ceux de Vintimille et de Savone. Raymond de Moncade, seigneur de Fraga en Aragon, confirma, l'an 1271, les privilèges que Raymond-Bérenger leur avait accordés l'an 1148, par rapport à leur commerce dans la ville et le territoire de Tortose, après qu'il en eut fait la conquête sur les Sarrasins. On trouve même que deux citoyens de Narbonne, en qualité d'ambassadeurs de cette ville, étant à Pise, y ratifièrent, le 6 juin 1279 suivant le calcul pisan, l'élection d'un consul qu'avaient faite en cette ville les commerçants de Narbonne. (M. Expilli, *Diction. de la Fr.*)

AYMERI IV, OU V.

1270. AYMERI, fils aîné d'Amalric, après s'être accommodé avec Amalric, son frère puîné, pour sa part de la vicomté de Narbonne, réunit en sa personne tout ce domaine. L'an 1273, le 31 mai, il rend hommage à Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne. Il est arrêté, l'an 1282, avec ses deux frères, et

amené prisonnier à Paris, par ordre du roi Philippe le Hardi, sur la déposition de son frère Amalric, qui s'était accusé à ce prince d'avoir fait, lui et son frère, un traité de confédération avec le roi de Castille, contre lui. S'étant excusé, comme il put, il recouvra sa liberté l'an 1284, au mois de septembre. Il reçut le monarque français l'année suivante à Narbonne où était le rendez-vous des forces de terre et de mer, qu'il rassemblait pour porter la guerre en Aragon. Les milices du royaume s'étant rendues de toutes parts aux environs de cette ville, l'armée de terre se trouva forte, à ce qu'on prétend, de dix-huit à vingt mille chevaux, et de plus de cent mille hommes d'infanterie, sans compter les étrangers, et surtout les Italiens, qui s'étaient empressés de prendre part à cette expédition, qualifiée du nom de croisade. Quant aux forces maritimes, on les fait monter à cent cinquante galères, outre les vaisseaux de charge. Il n'y a guère lieu de douter que le vicomte de Narbonne, ne se soit joint aux seigneurs qui accompagnaient le roi. Mais l'histoire n'a point recueilli les noms de la plupart de ces guerriers. (Vais. t. IV, p. 47.) Philippe étant mort le 5 octobre de la même année, à Perpignan, ses chairs, après la dissection de son corps, furent apportées à Narbonne, pour être inhumées dans la cathédrale. Aymeri, l'an 1289, signala son zèle pour le service du roi Philippe le Bel, par les deux traits suivants. Le roi d'Aragon, redoutant toujours les armes de la France, avait fait partir deux ambassadeurs pour la cour de Rome, dans la vue de mettre le pape dans ses intérêts. Le vicomte les fit arrêter comme ils passaient à Narbonne, et les livra aux officiers du roi, qui les renfermèrent dans la prison de cette ville. Peu de tems après, ayant découvert que le chevalier Bernard de Durban, son vassal, entretenait des intelligences avec les sujets du roi d'Aragon, et qu'il était convenu de favoriser la descente que deux vaisseaux aragonais devaient faire sur les côtes de Languedoc, il le fit aussitôt mettre dans les fers. Durban sortit de prison au bout de deux ans, et fit sa paix avec le vicomte en le reconnaissant pour seigneur de la portion du château de Leucate, qui lui appartenait. Aymeri, l'an 1298, termina le cours de sa vie au mois d'octobre, laissant de SIBYLLE, fille de Roger IV, comte de Foix, sa femme, deux fils et trois filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa l'infant don Pèdre, fils de Frédéric de la Cerda. Amalric, l'aîné des fils, lui succéda dans la vicomté de Narbonne.

AMALRIC II, OU AYMERI VI.

1298. AMALRIC II, fils d'Aymeri IV, avant que de succéder à son père, avait fait ses preuves de valeur en diverses occasions éclatantes. Charles II, roi de Sicile, l'avait donné aux Florentins, l'an 1289, pour les commander dans la guerre qu'ils faisaient aux Gibelins, ennemis du pape; et le 11 juin de la même année, Amalric avait remporté une victoire complète sur ceux d'Arezzo; victoire qui lui mérita l'honneur d'être porté dans Florence sur les piques des soldats, couvert d'un drap d'or. Aussitôt qu'il eut succédé à son père, il fit hommage au roi Philippe le Bel, des fiefs que ses prédécesseurs avaient tenus auparavant des archevêques de Narbonne. Gille Aycellin, qui occupait pour lors ce siège, assembla, vers la fin d'octobre 1299, un concile qui députa au roi plusieurs prélats, pour le prier de rendre sur cela justice à l'église de Narbonne. Cette affaire eut des suites qui furent le germe du grand démêlé de Boniface VIII et de Philippe le Bel. Ce monarque, dans le dessein d'établir un port à Leucate, convient, l'an 1309, d'un partage avec le vicomte de Narbonne. On vit arriver à Narbonne, le 5 avril de la même année, le pape Clément V, allant fixer sa résidence dans la ville d'Avignon. Le vicomte Amalric était alors en différent avec les habitants de Narbonne, touchant leurs prétentions respectives. Il y a lieu de présumer que le pontife prépara l'accommodement qui se fit entre les parties peu de tems après son départ. Amalric fut nommé, l'an 1323, par le roi Philippe le Bel, pour commander, en qualité d'amiral, une flotte qu'il envoyait au secours des rois d'Arménie et de Chypre, contre les infidèles. Il était alors dans les prisons du Châtelet de Paris, pour avoir condamné à mort et fait exécuter deux gentilshommes, ses vassaux, nonobstant leur appel au roi. Ayant obtenu des lettres d'abolition, il fait l'armement nécessaire pour cette expédition, qui n'eut point lieu. L'an 1328, il meurt, le 19 juin, après avoir signalé sa valeur, depuis sa jeunesse, en diverses guerres publiques, et en avoir soutenu quelques-unes qui lui étaient particulières. Il laissa de JEANNE DE L'ILE-JOURDAIN, son épouse, trois fils, Aymeri, Guillaume et Pierre, avec quatre filles, Sybille, Jeanne, Gaucerande et Constance. L'aîné des fils eut la vicomté de Narbonne; Guillaume épousa Gaillarde de Levis, et fit une branche de la maison de Narbonne; Pierre devint évêque d'Urgel.

AYMERI VI, OU VII.

1328. AYMERI VII, fils aîné d'Amalric II, et son successeur dans la vicomté de Narbonne, ne paraît pas avoir hérité de ses grandes qualités; du moins l'histoire n'a-t elle transmis aucun fait mémorable de lui à la postérité. Il avait été marié deux fois; la première (le 24 novembre 1309), avec CATHERINE DE POITIERS, fille d'Aymar IV, comte de Valentinois, et de Marguerite de Genève; la deuxième (en 1321) avec TYBURGE DE SON. Il mourut au mois de juin 1336, laissant de Tyburge deux fils, Amalric et Aymeri, qui lui succédèrent l'un après l'autre. Il fut inhumé, comme il l'avait ordonné, dans l'abbaye de Fontfroide.

AMALRIC III, OU AYMERI VIII.

1336. AMALRIC, fils aîné d'Aymeri VII, succéda immédiatement à son père dans la vicomté de Narbonne. Il ne jouit de cet héritage que cinq ans. Le seul trait que nous remarquions de son gouvernement, c'est l'opposition qu'il fit, avec l'archevêque Bernard de Targes, à l'union des consulats de la cité et du bourg de Narbonne, établie, le 21 juin 1338, par le roi Philippe de Valois. Les deux opposants prétendaient que les consuls de Narbonne ne tenaient pas leur autorité du roi, et le roi soutenait au contraire qu'en qualité de duc de Narbonne, les consuls lui étaient soumis. Le vicomte Amalric III mourut le 8 février de l'an 1341, à Montpellier. Son corps fut inhumé dans l'église des Jacobins de Narbonne. Amalric ne laissa point d'enfants des deux femmes qu'il avait épousées, VRIANDE D'AIX et MARIE DE CANET. La dernière vivait encore en 1367.

AYMERI IX.

1341. AYMERI IX, deuxième fils d'Aymeri VII, remplaça son frère, Amalric III, sous la tutelle de Tyburge, sa mère. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il suivit ce parti, et se fit un nom par sa valeur. Il fut pris, l'an 1345, par les Anglais, au combat d'Auberoche en Périgord, donné le 23 octobre. La peste, qui ravagea la plus grande partie du haut Languedoc, en 1347, s'étendit, l'année suivante, jusqu'à Narbonne, où elle commença dans la première semaine de carême. On fait état de trente mille habitants de cette ville qu'elle emporta. L'an 1355, Aymeri soutint le siège de Narbonne, contre le prince de Galles, qu'il obligea de se retirer. L'année suivante, il est fait prisonnier à la funeste bataille de Maupertuis, ou de Poitiers, après avoir été blessé. S'étant racheté au mois d'octobre de l'année suivante, il continua de servir avec distinction dans les armées de France. Le roi Charles V le nomma, l'an 1369, amiral de France, par ses lettres du 28 décembre; il fut le premier qui posséda cette dignité en titre d'*amirauté* ou d'*office;* mais il s'en démit six ans après, en faveur de Jean de Vienne. Charles, en reconnaissance des services qu'Aymeri avait rendus

à l'état dans cette charge, lui donna, l'an 1371, une maison à Paris, dans la rue de Château-Feston. S'étant déclaré, l'an 1382, pour le duc de Berri, dans la guerre que ce prince faisait au comte de Foix, il eut pour ennemis ses propres vassaux de Narbonne, qui lui firent une guerre des plus vives pendant deux ans. Une sentence du duc de Berri, rendue à Carcassonne, en 1384, suspendit ces hostilités. L'an 1388, Aymeri meurt après le mois d'avril, et son corps fut inhumé dans l'abbaye de Fontfroide. Il avait été marié quatre fois. BÉATRIX DE SULLI, sa première femme, ne lui donna que des filles. Son mariage avec YOLANDE, fille d'Amédée, comte de Genève, sa deuxième femme, qu'il épousa, l'an 1358, paraît avoir été stérile. BÉATRIX, fille aînée de Marian, juge ou prince d'Arborée, dans l'île de Sardaigne, et comte de Gorian, sa troisième femme, le fit père de deux fils, Guillaume et Pierre. GUILLEMETTE, veuve de Gaucerand de Pinos, fut sa dernière femme, et ne lui donna point d'enfants.

GUILLAUME Ier.

1388. GUILLAUME Ier., fils d'Aymeri IX, et de Béatrix d'Arborée, posséda la vicomté de Narbonne, depuis la mort de son père, jusque vers la fin de l'an 1397, époque de sa mort. Il reçut, l'an 1389, le roi Charles VI, qui fit son entrée à Narbonne avec beaucoup de solennité. Ce monarque y rendit une ordonnance par laquelle il réduisait à quatre les consuls et les capitouls de chaque ville du Languedoc. Narbonne le revit encore le 17 janvier de l'année suivante, lorsqu'il était en route pour retourner à Paris. (Vaissète, tom. IV, pag. 395-398.) Le vicomte Guillaume Ier., laissa de GUERINE DE BEAUFORT-CANILLAC, sa femme, un fils nommé comme lui.

GUILLAUME II.

1397. GUILLAUME II, fils de Guillaume Ier., lui succéda dans la vicomté de Narbonne, et comme petit-fils de Béatrix d'Arborée, forma des prétentions sur une grande partie de la Sardaigne. L'an 1407, les peuples de Sardaigne, après la mort de Marian Doria, prince de cette île, l'invitèrent à venir en prendre possession ; mais il eut pour rival Martin, roi de Sicile, contre lequel il perdit une bataille à la fin de juin de l'an 1409. Martin étant mort le 25 juillet suivant, et Martin, roi d'Aragon, son père, ne lui ayant survécu que dix ou quatorze mois, Louis, roi de Sicile, ou de Naples, prétendit à son tour, à la principauté de Sardaigne, et força le vicomte d'entrer en accommodement. L'empereur Sigismond dans le voyage qu'il fit pour l'extinction du schisme, honora de sa présence, l'an 1415, la ville de Narbonne où il fit un assez long séjour. Ce fut là qu'il reçut les ambassadeurs des rois de Castille, de Navarre et d'Aragon, des comtes de Foix et d'Armagnac, tous engagés dans l'obédience de Benoît. Sur le refus opiniâtre que fit ce pontife de se démettre, il convint, le 13 décembre, avec eux, de certains articles qu'on nomma la capitulation de Narbonne, et qui furent approuvés par le concile de Constance.

L'an 1419, le 10 septembre, le vicomte Guillaume II accompagna le dauphin Charles, à son entrevue avec Jean, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau, et fut un de ceux qui assassinèrent ce dernier. Pour venger ce meurtre, le roi Charles VI, à l'instigation de la reine, et de Philippe, nouveau duc de Bourgogne, confisqua tous les domaines du vicomte. Cette confiscation, qui n'eut point lieu, augmenta l'affection du dauphin pour Guillaume, qu'il envoya commander en son nom sur les côtes de Normandie. Il défit, en entrant dans cette province, les Anglais à Bernai, conjointement avec le comte d'Aumale qu'il créa chevalier avant l'action. Le roi Charles VII, pour le récompenser de ses services, lui donna en 1422, le château et la ville de Cessenon dont il jouit jusqu'à sa mort. (Juvenal des Urs. *Hist.* p. 394.) Il eut part, l'an 1424, à la prise de la Charité-sur-Loire et à celle de Cosne. Mais, le 17 août de la même année, sa précipitation fit perdre la bataille de Verneuil contre les Anglais. Il y périt, et plusieurs seigneurs de distinction avec lui. Son corps ayant été trouvé après sa mort, le duc de Betfort le fit écarteler et attacher à un gibet, après quoi il fut porté à l'abbaye de Fontfroide, où il fut inhumé. Guillaume n'eut point d'enfants de sa femme MARGUERITE, fille de Jean III, comte d'Armagnac, qu'il avait épousée le 30 novembre de l'an 1415.

PIERRE DE TINIÈRES, DIT GUILLAUME III.

1424. GUILLAUME II, se voyant sans enfants, avait institué son héritier PIERRE, son frère utérin, fils de sa mère, Guérine de Beaufort, et de Guillaume de Tinières, seigneur de Mardoigne, qu'elle avait épousé en secondes noces. Pierre prit le nom de GUILLAUME III, conformément au testament de son donateur; et comme il était en bas âge, d'ailleurs imbécille, il demeura sous la tutelle de son père, qui mourut vers le mois d'août 1447. La même année, à la sollicitation d'ANNE D'APCHON, son épouse, il vendit, par contrat passé à Tours, le 26 décembre, la vicomté de Narbonne, avec ses dépendances, à Gaston IV, comte de Foix, qui l'unit à son domaine. Mais avant cette vente, il avait fait donation entre vifs de la même vicomté, 1°. à Louis de Beaufort, seigneur de Canillac; 2°. à Marguerite de Tinières, sa sœur. On ignore la date de la mort de Pierre ou Guillaume de Tinières, dont l'histoire ne parle plus depuis la dernière aliénation de sa vicomté.

GASTON Ier.

1447. GASTON Ier., comte de Foix, quatrième du nom; eut des oppositions à essuyer pour la vente qui lui avait été faite de la vicomté de Narbonne. Jean de Narbonne, seigneur de Talayrand, comme substitué au vicomte Guillaume III, et les seigneurs de Canillac et d'Arlenc, comme donataires, l'attaquèrent au parlement de Toulouse; mais un arrêt de cette cour, rendu le 6 mai 1448, le maintint dans la possession de ce domaine. L'an 1468, il fait une donation entre vifs de la vicomté de Narbonne, à Jean, son fils puîné, par acte du 15 juin. Il mourut au commencement de juillet 1472. (*Voyez* Gaston IV, *comte de Foix.*)

JEAN.

1472. JEAN, fils de Gaston IV, comte de Foix et vicomte de Narbonne, était chevalier, gouverneur de Guienne, et premier chambellan du roi, lorsque son père lui fit, en 1468, donation de la vicomté de Narbonne; mais il ne prit possession de ce domaine qu'après la mort de Gaston. Le roi Louis XI, pour récompense de ses services, lui donna, en 1478, le comté d'Étampes qui avait été nouvellement réuni au domaine de la couronne, en vertu d'un arrêt du parlement; et, le 20 février de l'année suivante, il lui donna celui de Pardiac. Jean eut ensuite les gouvernements du Dauphiné et du Milanez. L'an 1483, après la mort de François Phébus, roi de Navarre, son neveu, il disputa ce royaume, et le reste de la succession de Foix, à Catherine, sa nièce, sœur de ce prince; il prit même le titre de roi de Navarre. L'an 1494, il suit le roi Charles VIII en Italie. Il fait, l'an 1497, avec Catherine, reine de Navarre, un traité signé à Tarbes, le 7 septembre, par lequel il renonce à ses prétentions sur la Navarre, moyennant quatre mille livres de rente en fonds de terre. Le roi Louis XII, ayant convoqué, l'an 1498, le ban et l'arrière-ban du Languedoc, l'envoya servir en Bourgogne, sous les ordres du vicomte de Narbonne, contre le roi des Romains et son fils, qui avaient envoyé une armée pour conquérir cette province. Cette guerre fut bientôt terminée par une négociation. L'an 1500, le vicomte Jean étant malade, le 27 octobre, et s'étant fait transporter, le

5 novembre suivant, à Etampes, il y mourut peu de jours après. Il laissa de MARIE DE FRANCE, sœur du roi Louis XII, un fils unique, nommé Gaston, qui lui succéda dans la vicomté de Narbonne et le comté d'Étampes, et une fille, nommée Germaine, mariée à Ferdinand, roi d'Aragon. (Voyez *les comtes d'Étampes.*)

GASTON II.

1500. GASTON II, fils de Jean, vicomte de Narbonne, et de Marie de France, né à Mazères le 10 septembre 1489, succède à son père dans la vicomté de Narbonne, le comté d'Étampes, et dans ses prétentions sur la Navarre. L'an 1502, il obtient au parlement de Paris, par le crédit du roi Louis XII, son oncle, la cassation du traité de Tarbes. Catherine, reine de Navarre, forme opposition à l'arrêt. Les parties continuèrent de plaider et de se faire la guerre jusqu'en 1512, que Gaston fut tué à la bataille de Ravenne. Il avait épousé ANNE DE NAVARRE, dont il ne laissa point d'enfants. Il avait échangé, l'an 1507, le 19 novembre, à Blois, avec Louis XII, la vicomté de Narbonne, contre le duché de Nemours. Le roi, l'année suivante, étant à Lyon le 25 mai, donna commission aux trésoriers de France de prendre possession en son nom de cette vicomté, qui fut par-là réunie à la couronne. (*Voy.* Gaston, *comte d'Étampes.*)

Les maisons de Narbonne-Pelet et Narbonne-Lara, issues des vicomtes héréditaires de Narbonne, subsistent encore de nos jours (1818.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE MAGUELONE, DE SUBSTANTION ET DE MELGUEIL.

MAGUELONE, *Magalona*, ou *civitas Magalonensium*, était autrefois une ville épiscopale située dans une île entourée d'un étang qui porte son nom et communique à la mer. Elle fut comprise dans la conquête que les Visigoths firent de la Gaule Narbonnaise sur les Romains au commencement du cinquième siècle. Dans le siècle suivant elle devint un siége épiscopal, mais l'époque précise de cet événement n'est point connu. Le premier évêque de Maguelone, qui paraisse dans l'histoire, est Boëtius, qui assista, l'an 589, au troisième concile de Tolède. L'an 719, les Sarrasins, après avoir fait la conquête de l'Espagne, portèrent leurs vues sur la Gaule Narbonnaise, pour achever d'envahir tout ce qui avait appartenu aux Goths. Dans ce dessein ils envoyèrent une armée de terre, sous la conduite de Zama, pour faire le siége de Narbonne, et équipèrent une flotte qui, étant allée sonder les côtes de la province, aborda devant Maguelone par l'embouchure de son étang, qui fut depuis appelée le port Sarrasin. Maîtres de ces deux villes, ils firent de grands progrès dans la province, qu'ils eussent entièrement subjuguée sans la valeur d'Eudes, duc d'Aquitaine, et de Charles Martel, duc de France. Ce dernier étant venu à bout, l'an 737, de les chasser de Maguelone, la ruina de fond en comble pour qu'elle ne devînt pas de nouveau la retraite et la place d'armes de ces barbares. Ce fut alors que l'évêque de cette ville transféra son siége à Substantion. Il paraît néanmoins que Maguelone se releva bientôt après de ses ruines. Car Pepin étant venu, l'an 752, en Septimanie, y trouva les places de cette province occupées par des seigneurs goths, qui, les ayant recouvrées sur les Sarrasins, s'en étaient fait autant de seigneuries sous le titre de comtés, et de ce nombre était le père de Saint-Benoît d'Aniane, qui était qualifié comte de Maguelone. Dom Vaissète présume, avec assez de fondement, que Pepin, après avoir reçu leurs soumissions, les confirma dans leurs possessions. Le nom du père de Saint-Benoît d'Aniane est inconnu, et le nom d'Aigulphe, qu'un moderne lui donne, est de son invention. On sait seulement qu'il rendit à Pepin d'importants services, surtout au siége ou blocus de Narbonne, qui occupa ses troupes depuis l'an 852 jusqu'en 859, qu'il se rendit maître de la place.

AMICUS.

AMICUS, en 892, se montre avec le titre de comte de Maguelone. Mais on ignore d'où il sortait et jusqu'à quand il vécut.

ROBERT.

ROBERT fut vraisemblablement le successeur immédiat d'Amicus. Il est fait mention de lui dans un diplôme de Louis le Débonnaire, daté du 15 mars, de la sixième année du règne de ce prince, qui le qualifie dans cet acte comte de Maguelone, et parle de lui comme assez nouvellement décédé. Depuis ce tems, les comtes de Maguelone disparaissent dans l'histoire, et l'on voit dans la suite à leur place les comtes de Substantion et de Melgueil.

COMTES DE SUBSTANTION ET DE MELGUEIL.

SUBSTANTION, *Sextantio*, ou *Sestantio*, dont tous les anciens itinéraires font mention, était anciennement une ville considérable, comme il paraît par les anciens monuments qu'on y découvre. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village ruiné, qui n'a d'agréable que sa situation sur une colline voisine de la rivière de Lez. Ce lieu, distant d'une lieue ou environ de Montpellier, du côté du Nord, devint le siége épiscopal de Maguelone après que Charles Martel eut ruiné cette ville, et il eut des comtes qui, ayant succédé à ceux de Maguelone, prirent tantôt le titre

de comtes de Substantion, tantôt celui de comtes de Melgueil, du nom du château de Melgueil ou Melguiel, *Melgorium*, situé à deux lieues de Montpellier, sur un étang qui communique à ceux de Maguelone et de Frontignan, et s'appelle aujourd'hui l'étang de Mauguio. La monnaie qui se fabriquait à Melgueil était célèbre dans la province, et l'on y comptait ordinairement par sous melgoriens.

BERNARD Ier.

Nous trouvons au commencement du dixième siècle une dame, nommée GUILLEMETTE, qui fait son exécuteur testamentaire le comte BERNARD, son fils. Il n'y a pas lieu de douter, dit D. Vaissète, que ce comte ne le fut de Substantion ou de Melgueil, tant parce que cet acte se trouve dans l'ancien cartulaire des comtes de ce nom, que parce que sa teneur fait assez voir que la testatrice et son fils exerçaient leur autorité dans le comté de Maguelone. Ce testament, daté vaguement du *règne du roi Charles*, paraît devoir être rapporté aux dernières années de Charles le Simple. BERNARD, qui vivait alors, a donc été le premier de ce nom.

BÉRENGER.

BÉRENGER vient à la suite de Bernard Ier., dont il était vraisemblablement fils, dans la liste des comtes de Melgueil. Il vivait sous l'épiscopat de Ricuin, évêque de Maguelone, c'est-à-dire vers le milieu du dixième siècle. Sa femme se nommait GAVISLE. Il laissa d'elle en mourant un fils, qui suit.

BERNARD II.

BERNARD II, fils et successeur de Bérenger, épousa SÉNÉGONDE dont il est fait mention dans une charte de l'an 989 ou environ, par laquelle cette comtesse, son fils Pierre, évêque, ses deux petits-fils, le comte Bernard, et Pierre, et ses petites-filles, font donation à l'abbaye de Saint-Guillelm du Désert d'un alleud situé auprès du château de Substantion. Il est visible que non-seulement Bernard II était mort alors, mais aussi le père de ses petits-fils, duquel on ignore le nom.

BERNARD III.

BERNARD III, l'aîné des petits-fils de Bernard II, était comte de Melgueil, en 989, sous la tutelle de Sénégonde, son aïeule. Il mourut au plus tard en 1055. Sa femme qui se nommait ADÈLE, et dont il eut un fils qui suit, lui survécut. Du tems de Bernard III, l'évêque de Maguelone, Arnaud, forma le dessein de rebâtir cette ville dont il ne restait que la cathédrale, desservie par quelques chapelains, et d'y transférer son siége qui était à Substantion. S'étant rendu à Rome pour conférer de ce projet avec le pape, Jean XIX, il en rapporta une bulle adressée aux fidèles pour les exhorter à contribuer à cette bonne œuvre. Plusieurs personnes de piété se firent un devoir de seconder le prélat, et avec leur secours il fit édifier des maisons dans l'île de Maguelone, les ceignit de murs et de tours, et fonda une nouvelle ville qu'il alla habiter avec ses chanoines, *trois cents ans après la destruction de l'ancienne*, et par conséquent en 1037. Pour mettre l'île à couvert des insultes des Sarrasins, qui infestaient souvent la côte, il fit combler un petit port, à la faveur duquel ces infidèles pouvaient y aborder, et en fit ouvrir un autre du côté de la terre ferme, où il fit construire un pont de communication. Il travailla ensuite à réparer la cathédrale : ainsi ce prélat doit être regardé comme le second fondateur de la ville de Maguelone, qui subsista jusqu'en 1530. L'évêché ayant alors été transféré à Montpellier, la ville de Maguelone s'est insensiblement détruite ; en sorte qu'il n'y reste plus qu'une ferme avec l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre qui est encore dans son entier. (Vaissète.)

RAYMOND Ier.

RAYMOND Ier., fils de Bernard III et son successeur, gouverna, conjointement avec Adèle, sa mère, le comté de Melgueil. C'est ce que semble prouver un acte de l'an 1055, par lequel *Adèle, comtesse de Melgueil, Raymond, son fils, et Béatrix, femme de ce dernier*, font une donation à l'église de Maguelone. Nous voyons, dit D. Vaissète, qu'Adèle prenait encore le titre de comtesse de Substantion en 1066. Raymond ne vivait plus en 1079, et avait laissé de BÉATRIX, qu'il avait épousée en 1055 au plus tard, un fils qui suit, avec deux filles, Judith, qui épousa Robert II, comte d'Auvergne, et Ermengarde, femme de Guillaume III, seigneur de Montpellier.

PIERRE.

PIERRE, fils de Raymond et de Béatrix, était comte de Melgueil en 1079, comme on le voit par diverses donations qu'il fit cette année à l'église de Maguelone. Il était marié dès-lors avec ALMODIS, fille, comme le prouve D. Vaissète, de Pons, comte de Toulouse, et d'Almodis de la Marche, sa femme. L'an 1085, à la persuasion du pape Grégoire VII, qui ne cherchait qu'à multiplier les vassaux de l'église romaine, Pierre se donna *lui-même, sa femme et son fils*, au saint siége, au pape Grégoire VII et à ses successeurs, avec tous ses biens, son comté de Substantion, l'évêché de Maguelone et ses dépendances, pour les posséder à l'avenir en *alleu* de l'église romaine, de laquelle lui et ses successeurs tiendraient le même comté en fief sous la redevance d'une once d'or. « On voit » par cet acte, dit dom Vaissète, que le comte de Substantion » prétendait posséder ses domaines en *alleu*, c'est-à-dire sans » les tenir d'aucun seigneur : mais si lui, ajoute-t-il, et ses prédécesseurs s'étaient dégagés de la dépendance des marquis de » Gothie, qui avaient autrefois une autorité supérieure sur » toute cette province (de Languedoc), on ne saurait disconvenir du moins que ce comte ne fût soumis à la souveraineté de nos rois ; et qu'ainsi il ne pouvait se soustraire à leur » fidélité et à leur vasselage pour reconnaître une puissance » étrangère. Le comte Pierre donna donc à l'église romaine » ce qui ne lui appartenait pas : aussi ses successeurs ne firent-ils pas beaucoup de cas de sa donation. » On ignore l'année de son décès ; mais il ne devança pas l'an 1090. De son mariage, il laissa deux fils, Raymond, qui suit, et Pons, qui fut abbé de Cluni, avec deux filles, dont l'aînée, nommée Ermessinde, épousa Guillaume IV ou V, seigneur de Montpellier, et Adèle, la seconde, fut mariée à un seigneur nommé Pierre du Puy. La mère de ces enfants vécut jusqu'en 1134.

RAYMOND II.

RAYMOND II succéda en bas âge à Pierre, son père, sous la tutelle d'Almodis, sa mère. Devenu majeur, il prit l'administration de ses domaines, et partit, l'an 1109, pour la croisade. Avant de se mettre en route, il fit son testament par lequel, en cas qu'il mourût dans cette expédition, et que son fils décédât sans héritier, il léguait à l'église de Maguelone le droit qu'il avait dans les salines et sur le port de Maguelone, avec tout ce que Pierre du Puy tenait en fief de lui, à l'exception de ce que ce même Pierre avait dans la mouvance d'Adèle, sœur du comte. « Et si la mort me surprend, ajoute-t-il, dans la route, je laisse » mon fils entre les mains de ma femme avec toute ma terre » pour en jouir tant qu'elle restera veuve. Que si elle se remarie, elle aura pour son douaire dix mille sous melgoriens, » et mon fils passera sous la garde de son aïeule. » (*Spicil.* tom. IX, p. 135.) On ignore si ce comte revint en France. Ce qui est certain, c'est qu'il n'existait plus en 1120. De MARIE, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

BERNARD IV.

Bernard IV, fils de Raymond II, était comte de Melgueil, en 1120, comme le prouve D. Vaissète. Il épousa **Guillemette**, fille de Guillaume V, seigneur de Montpellier, dont il n'eut qu'une fille nommée Béatrix. L'an 1132, étant tombé dangereusement malade, il fit son testament en présence d'Almodis, son aïeule, qui se qualifiait alors comtesse de Montferrand. D. Vaissète prouve qu'il mourut de cette maladie la même année dans l'abbaye de Saint-Chafre en Velai, où il avait pris l'habit monastique dans ses derniers moments. (*Voy.* Guillaume VI, *comte de Montpellier.*)

BÉATRIX.

1132. **Béatrix**, fille unique et héritière de Bernard IV, lui succéda à l'âge de sept ou huit ans sous la tutelle de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, son oncle maternel, qui la fiança, sur la fin de 1132, avec **Bérenger-Raymond**, comte de Provence. Alfonse, comte de Toulouse, qui convoitait l'héritage de Béatrix, étant venu sur les lieux, disputa la garde-noble de Béatrix à Guillaume, et l'obligea de consentir a un traité par lequel il fut arrêté qu'ils gouverneraient, chacun par moitié, le comté de Melgueil durant l'espace de six ans, jusqu'à ce que la jeune comtesse fût parvenue à l'âge nubile. Mais Guillaume n'attendit pas ce terme, et conclut, en 1135, le mariage de Béatrix avec le comte de Provence. Etant devenue veuve l'an 1144, elle se remaria, l'an 1146, à **Bernard Pelet**, de la maison de Narbonne, seigneur d'Alais, qu'elle fit père de Bertrand et d'Ermessinde : Bernard mourut l'an 1164. Peu de tems après, Béatrix, qui n'avait des yeux que pour sa fille, lui fit épouser un seigneur du voisinage, nommé Pierre Bermond de Sauve, malgré Raymond V, comte de Toulouse, qui la recherchait pour son fils. Bertrand Pelet, frère d'Ermessinde, approchait cependant de sa majorité. Il commença dès-lors à disputer à sa sœur l'héritage que leur mère lui destinait à son préjudice. On voit qu'en 1171 il s'en regardait déjà comme propriétaire, par la vente qu'il fit de plusieurs portions du comté de Melgueil au seigneur de Montpellier, son grand-oncle. Béatrix, irritée de cette conduite, déshérita Bertrand Pelet par un acte authentique du 1er. avril, et reconnut pour ses héritiers Ermessinde Pelet, sa fille, et Douce, sa petite-fille, née de Bérenger-Raymond II, comte de Provence. Pierre Bermond, son gendre, étant mort l'année suivante, elle chercha un appui, pour elle et pour sa fille, contre les entreprises de son fils, en remariant Ermessinde Pelet à Raymond, fils aîné du comte de Toulouse ; alliance qui s'accomplit sur la fin de l'an 1172, et dont une des conditions fut la donation que Béatrix fit à sa fille du comté de Melgueil. C'est ainsi que ce domaine passa dans la maison de Toulouse, et devint un membre inséparable de ce comté. Bertrand Pelet fit à la vérité quelques mouvements pour retirer le comté de Melgueil ; mais, l'an 1174, il prit le parti d'en faire l'abandon à Raymond, son beau-frère, à des conditions que l'histoire ne nous apprend pas.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

Montpellier, appelé dans les actes, jusque vers la fin du onzième siècle, *Monspestellarius*, et ensuite *Monspessulus*, ou *Monspessulanus*, aujourd'hui la seconde ville du Languedoc, à deux lieues de la Méditerranée, est composé de deux parties qui formaient autrefois deux villages séparés par un bois, dont l'un se nommait Montpellier et l'autre Montpellieret. On prétend qu'au dixième siècle ils étaient possédés par deux sœurs de saint Fulcrand, évêque de Lodève, élu en 949, et mort en 1006, lesquelles, s'étant consacrées au célibat, firent donation de leurs biens à l'église de Maguelone, dont Ricuin, élu en 975 et mort en 999, était alors évêque. Ricuin, ajoute-t-on, céda en fief le village de Montpellier à un gentilhomme, qui suit, et retint celui de Montpellieret.

GUI, ou GUILLAUME Ier.

975. **Gui**, ou **Guillaume**, est celui à qui l'évêque Ricuin inféoda le village de Montpellier, ce qu'il fit, selon Verdale, la première année de son épiscopat. Onze ans après, Guillaume reçut en fief de Bernard II, comte de Melgueil, et de sa femme, un domaine considérable qui embrassait la plus grande partie du territoire de Montpellier. L'acte de donation, rapporté par d'Aigrefeuille, porte : *Moi Bernard, comte, et Senégonde, ma femme, pour récompense de vos bons services et de la bienveillance que vous nous témoignez, nous vous donnons, à vous Guillaume, dans le territoire de Montpellier*, in territorio Montepestellario, *la métairie*, mansum, *qui fut jadis à Amalbert, avec les acquisitions que nous y avons faites.... lesquelles consistent en maisons, jardins, champs, vignes, prés, bois, garrigues, arbres fruitiers, eaux, rivières, qui appartiennent à ce fonds : pour le posséder dès à présent, vous et vos enfants mâles, comme la loi salique, que je suis, l'ordonne* : Sicut lex mea salica commemorat; *et si quelqu'un vous inquiète sur cela, qu'il soit condamné à vous payer le double. Fait le VIe. des calendes de décembre, l'an 32, du règne de Lothaire*, c'est-à-dire, le 26 novembre 986 de Jésus-Christ. Guillaume, ayant arrondi sa nouvelle seigneurie,

s'appliqua à la mettre en valeur et à la policer. On ignore combien de tems il la posséda. Il avait épousé ADÉLAÏDE dont il eut un fils qui suit.

BERNARD-GUILLAUME, ou GUILLAUME II.

1019 au plutôt. BERNARD-GUILLAUME, fils de Guillaume Ier. et son successeur en la seigneurie de Montpellier, est quelquefois appelé dans les actes *fils d'Adélaïs*, du nom de sa mère. Il épousa BÉLIARDE dont la maison n'est point connue. Une charte de Guillaume, son petit-fils, nous apprend qu'il avait fait une ordonnance portant que dorénavant il ne serait fait aucun nouveau four dans les terres du seigneur de Montpellier sans sa permission. L'an 1058, il fut témoin d'une transaction passée entre Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, et Raymond-Bernard, vicomte de Beziers, dans l'acte de laquelle il est appelé *Guillaume, mari de Béliarde*. Il mourut la même année ou la suivante au plus tard, puisque son fils l'avait déjà remplacé sous le règne de Henri Ier., et de Philippe, son fils. De son mariage il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, et Guillaume-Aymon, duquel sortirent deux autres fils, Raymond-Guillaume, qui fut évêque de Nismes depuis 1098 jusqu'en 1112, et Bernard-Guillaume qui fit la souche des vicaires ou viguiers de Montpellier.

GUILLAUME III ou IV.

GUILLAUME III, fils de Bernard-Guillaume et de Béliarde, devint seigneur de Montpellier après la mort de son père. Il était marié dès l'an 1056 avec ERMENGARDE, fille de Raymond Ier., comte de Melgueil. Il est surnommé fils de Béliarde dans un acte par lequel Bérenger, fils de Guidinel, après avoir reçu son hommage pour le château du Pouget, promet qu'il ne touchera point à cette place, et qu'il n'y enverra ni homme ni femme, sinon lorsqu'il en sera requis par le propriétaire pour le défendre en cas d'attaque. La charte est datée du règne de Henri et de Philippe, son fils, ce qui revient à l'an 1059. Cette même année, il reçut le serment du possesseur du château de Saint-Pons de Mauxchiers, qui relevait de lui. Nous n'avons pas d'autre époque de sa vie dont l'abbé d'Aigrefeuille place le terme vers l'an 1085. En mourant il laissa un fils qui suit. Il paraît, dit D. Vaissète, qu'Ermengarde, sa veuve, se remaria avec Raymond d'Anduse; ce qui dut arriver très-peu de tems après la mort de son premier époux.

GUILLAUME IV ou V.

1085 ou environ. GUILLAUME IV, surnommé fils d'Ermengarde pour le distinguer des autres seigneurs de Montpellier du même nom que lui, fut quelque tems sous la tutelle de Béliarde, son aïeule. Devenu majeur, il tyrannisa les églises et le clergé de ses terres, dont il usurpa les nominations et la plus grande partie des revenus. Godefroi, évêque de Maguelone, le cita pour ce sujet à une assemblée de prélats et de seigneurs laïques, où il fut condamné à perdre le fief qu'il tenait de l'église de Maguelone. Frappé de cette sentence que les juges étaient disposés à faire exécuter à main forte, il travailla à regagner, par ses soumissions, les bonnes grâces de son évêque et n'eut pas de peine à y réussir. Godefroi, qui n'avait eu envie que de le corriger, lui rendit son fief, après avoir exigé de lui une reconnaissance par laquelle il renonçait à toutes les usurpations qu'il avait faites, et promettait de ne plus exercer de juridiction sur les églises ni sur les clercs. Cet acte, dont Verdale met la date en 1090, prouve que Montpellier était alors entouré de murs et de fossés; car il y est dit que l'évêque a cédé à Guillaume tout ce que Pierre Licas possédait *infrà vallatos et foris muros de Montpeslier;* à quoi le prélat ajoutait le tiers des nouveaux édifices faits et à faire à Montpellieret: *tertiam partem novorum ædificiorum quæ facta sunt vel erunt in Montepeslierelo.* Guillaume était en différent vers le même tems, avec Pierre, comte de Melgueil, touchant certains droits que lui contestait ce dernier. Ils terminèrent peu de tems après la querelle à l'amiable, et le sceau de cet accommodement fut la main d'ERMESSINDE, fille du comte, que Guillaume épousa. L'an 1095, le pape Urbain II étant arrivé à Maguelone, Guillaume alla l'y recevoir avec la noblesse du pays. Il y fut présent à la bénédiction solennelle que le pape fit de cette île et à l'indulgence qu'il accorda en cette cérémonie à tous ceux qui y étaient ou seraient par la suite inhumés. De là il amena le saint père à Montpellier où il le traita magnifiquement. Il partit l'année suivante pour la croisade à la suite de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, après avoir fait donation de tous ses biens à l'église de Maguelone au cas qu'il mourût sans enfants. Guillaume fut un de ceux qui acquirent le plus de gloire dans cette expédition. Sa valeur se montra principalement au siége d'Antioche. A celui de Marra, qui fut entrepris au mois de novembre de la même année 1098, par le comte de Toulouse, il eut la direction d'une machine nouvelle qui opéra la prise de la place le 11 du mois suivant. De retour en 1102, il passa, au mois de janvier de l'année suivante, avec Raymond-Guillaume, évêque de Nismes, et Bernard-Guillaume, frère de ce prélat, un accord par lequel il donna en fief pour eux et pour les descendants du second la *viguerie* et la *baillie* de Montpellier, avec un château et un domaine considérable, à certaines conditions. Le viguier était le vicaire ou lieutenant du seigneur de Montpellier, et avait après lui la principale autorité dans la ville (1). L'an 1105, à la nouvelle de la mort de Raymond de Saint-Gilles arrivée au château de Mont-Pèlerin le 28 février de cette année, il retourna à la Terre-Sainte, d'où il ramena, l'an 1107, le jeune Alfonse-Jourdain, fils de ce prince. Invité, l'an 1114, par le comte de Barcelonne à venir l'aider à faire la conquête des îles Baléares sur les Sarrasins, il saisit avidement cette occasion de combattre contre les infidèles. Mais avant son départ il fit son testament par lequel on voit qu'outre le domaine de Montpellier il possédait encore divers châteaux en alleud dans le diocèse; ce qui composa ce qu'on appela dans la suite la baronnie de Montpellier, dont la ville de Frontignan, située sur la côte, était le chef-lieu. Guillaume, après avoir donné ordre à ses affaires, s'embarque avec cent chevaliers et un corps d'infanterie sur vingt vaisseaux qu'il avait fait équiper, et fait voile vers la Catalogne. Dans cette expédition, qui ne fut terminée que le 3 avril 1116, par la prise de

(1) « L'accord fait, l'an 1090, entre l'évêque Godefroi et Guillaume, seigneur de Montpellier, nous donne l'origine des différentes justices de Montpellier, qu'on distinguait anciennement en trois, savoir: en *rectorie*, en *seigneurie* ou *baillie*, et en *baronnie*. La première s'étendait sur les deux parties de Montpellier. L'évêque Godefroi se la réserva par l'accord dont il s'agit, et y fit administrer la justice par un viguier, qui, dans la suite, prit le nom de recteur...... Elle fut aussi appelée *part-antique*, parce que ce fut la première réunie à la couronne. La seconde, dont les seigneurs de Montpellier étaient maîtres, comprenait toute cette ancienne ville, avec le tiers de Montpelliéret, et s'appelait la *baillie*, à cause que le chef de la justice des seigneurs de Montpellier prenait le titre de bailli. Enfin, la justice de la *baronnie* s'étendait sur tout le reste du domaine de ces seigneurs, situé hors de la ville et dans le diocèse, et dont Frontignan était le chef-lieu. En 1293, le roi Philippe le Bel acquit, par échange, la *part-antique* ou *rectorie* de Montpellier. Philippe de Valois acheta, en 1349, pour la somme de cent vingt mille écus d'or, la *baillie* avec la *baronnie* du roi de Majorque, qui alors en était possesseur. Le roi Jean en disposa depuis en faveur de Louis, comte d'Anjou, son fils. Charles V la céda au roi de Navarre. Elle fut saisie sur ce prince, ensuite rendue et érigée en pairie, saisie de nouveau sur lui, et rendue au prince Charles de Navarre, en 1381. Celui-ci rendit aux consuls de Montpellier la *baillie*, conformément aux lettres du roi, et nomma les officiers de justice. Le roi lui ôta de nouveau la seigneurie de Montpellier, en 1382, et la réunit à la couronne. » (M. Espilli, *Dict. de la Fr.*)

la nouvelle ville de Majorque, Guillaume se distingua entre tous les autres seigneurs, par sa valeur, sa prudence et son habileté. C'est le témoignage que lui rendent les historiens du tems. Etant revenu à Montpellier après avoir fait quelque séjour à la cour de Barcelonne, il y mourut l'an 1121, laissant de son epouse trois fils et trois filles. Les fils sont, Guillaume, qui suit; un autre Guillaume, seigneur d'Omelas, qui devint comte d'Orange par son mariage avec Tiburge, fille du comte Raimbaud, et Bernard, seigneur de Villeneuve. Les filles sont, Guillemette, mariée, en 1120, à Bernard IV, comte de Melgueil; Ermengarde et Adélaïde.

GUILLAUME VI.

1121. Guillaume VI, fils aîné de Guillaume V, lui succéda dans la baronnie de Montpellier. L'an 1124, l'eau qu'il detourna d'un moulin appartenant à un vassal du comte de Melgueil, son beau-frère, occasiona une guerre entre ces deux seigneurs. Les hostilités commencèrent de la part du comte, dont les gens vinrent insulter la ville de Montpellier. Guillaume, par représailles, alla faire le degât autour du château de Melgueil. Le pape Calliste, instruit de cette querelle, interposa son autorité pour l'apaiser. Il nomma, à cet effet, pour arbitres cinq prelats qui mirent d'accord les deux beaux-frères, par un jugement qu'ils rendirent le 9 mai de l'an 1125, six mois ou environ après la mort du pontife. L'an 1128, après le mois de juillet, il fit avec Guillaume d'Omelas, son frère, le pèlerinage de la Terre-Sainte, dont il revint avant le mois d'août de l'année suivante. La tutelle de la jeune Béatrix, héritière du comté de Melgueil, emploi dont Bernard IV, père de Beatrix, avait chargé Guillaume, par son testament, suscita, l'an 1132, une nouvelle guerre à ce dernier. Alfonse, comte de Toulouse, prétendit que la tutelle de la jeune comtesse et la régie du comté de Melgueil lui appartenaient, soit à cause de la suprême autorité que sa qualité de duc de Narbonne lui donnait dans la province, soit, parce qu'étant proche parent de Béatrix, il craignait l'ambition de Guillaume, soit enfin pour les intérêts d'Almodis de Toulouse, sa tante, qui était exclue de la tutelle de la jeune comtesse, sa petite-fille. Guillaume n'étant point d'humeur à ceder aux prétentions d'Alfonse, on en vint aux armes de part et d'autre. Des amis communs ménagèrent un accommodement, au moyen duquel les deux antagonistes devaient partager entre eux le comté de Melgueil, pour en jouir pendant le cours de six ans, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé, d'un commun accord, un parti sortable à Béatrix. Mais Guillaume, oubliant bientôt ses engagements, promet, à l'insu du comte de Toulouse, la main de la jeune comtesse à Bérenger-Raymond, comte de Provence. Alfonse, instruit de ce traité, recommence la guerre contre le seigneur de Montpellier, et la déclare en même tems au comte de Provence. Elle fut suspendue, l'an 1134, par celle que Bérenger-Raymond fut obligé de faire aux Sarrasins d'Espagne, et finit l'année suivante par le mariage de Béatrix avec le comte de Provence, ce qui se fit avec le consentement du comte de Toulouse.

La famille des Aimons possedait héréditairement la viguerie de Montpellier. Guillaume s'étant avisé de faire passer cette charge dans une autre maison, celle qu'il en avait dépouillée se souleva et excita, l'an 1141, une sédition dans Montpellier, à l'occasion d'un nouvel hommage que Guillaume voulait exiger des habitants de cette ville. Guillaume, obligé de prendre la fuite, écrivit du château de Lates, où il s'était retiré, au pape Innocent II, qu'il regardait comme suzerain de Montpellier, pour l'engager à prendre sa défense. Innocent, par sa lettre du premier janvier 1142, chargea les évêques de la province de defendre à leurs diocésains toute communication avec la ville de Montpellier. Par une seconde lettre qui suivit de près la première, il exhorta ces prélats à faire tous leurs efforts pour detourner le comte de Toulouse du parti qu'il avait pris en faveur des rebelles. Les remontrances des évêques n'ayant fait aucune impression sur le comte, ils l'excommunièrent conformement aux ordres du pape. L'an 1143, Guillaume, avec le secours des Genois, vient mettre le siége devant Montpellier, dont il force les habitants, par le défaut de vivres, à lui ouvrir les portes vers la fin de septembre. Les Génois s'en retournèrent satisfaits de la generosité de Guillaume, qui leur accorda l'exemption de peage sur ses terres, avec un emplacement dans Montpellier pour leurs négociants. Il part, l'an 1147, sur les galères de ces mêmes Génois, pour aller au secours du roi de Castille, contre les Sarrasins. Les fruits de cette expédition, où Guillaume acquit beaucoup de gloire, furent la prise d'Alméria qui fut emportée d'assaut le 17 octobre de la même année, et celle de Tortose qui se rendit le 31 décembre suivant. Ce fut la dernière campagne de Guillaume. Las du tumulte des armes et revenu des illusions de ce monde, il embrassa, l'an 1149, avant le mois de juillet, la vie monastique à l'abbaye de Grandselve, ordre de Citeaux, où il devint un modèle de religion et de piété. Il y mourut en odeur de sainteté, vers l'an 1162. On remarque, dit dom Vaissète, que tous les souverains de l'Europe, qui vivaient en 1630, descendaient par femmes de ce seigneur, que quelques modernes ont qualifié mal-à-propos de comte, titre que ni lui ni ses successeurs n'ont jamais pris. De Sibylle, sa femme, qu'il avait épousée au mois d'août 1129, morte avant sa retraite, il laissa cinq fils et trois filles, dont il avait ainsi disposé par son testament, fait en 1146. Guillaume, l'aîné, qui était alors en bas âge, eut la seigneurie de Montpellier, avec le château de Montferrier; le second fils, aussi nommé Guillaume, eut la châtellenie de Melgueil, avec les lieux de Sauzet et de Castelnau et la portion de la ville de Tortose, que son père avait reçue du comte de Barcelonne (pour distinguer ce deuxième fils du premier, on le surnomme de Tortose); Raymond, le troisième fils, n'eut aucune part, et fut offert par son père à l'abbaye de Cluni, où il vecut de manière qu'il mérita d'être fait abbé d'Aniane; le quatrième fils, nommé Bernard, fut destiné à l'etat ecclesiastique; et le cinquième, appelé Gui et surnommé Guerrejat ou le Guerroyeur, eut pour sa part les châteaux de Paulhan et du Pouget. Guillemette, l'aînée des filles, qui dès-lors avait épousé Bernard-Atton, vicomte de Nismes, fut restreinte, à ce qu'il paraît, à la dot qu'elle avait reçue en se mariant. Guillaume chargea son fils aîné de marier les deux autres, nommées Adélaïde et Ermessinde. La première épousa, dans la suite, Ebles III, seigneur de Ventadour, et la deuxième fut mariée à N. de Servian.

L'historien de Languedoc (tom. II, pag. 524) fait mention d'un sceau de plomb de l'an 1135, pendant à une Charte de Guillaume VI, sur laquelle était représenté, d'un côté, un homme assis sur une chaise, jouant de la harpe, avec ces mots autour: *Sigillum Guillelmi Domini de Montepessulano;* et de l'autre, un chevalier armé de toutes pièces, sur un cheval de bataille, tenant un bouclier dans sa main, sur lequel paraissait un besant, avec la même inscription.

GUILLAUME VII.

1149. Guillaume VII, fils aîné de Guillaume VI, lui succéda en bas âge, sous la tutelle d'Ermessinde, son aïeule. Il était cependant, dès-lors, en âge de puberté, car il avait accompagné son père aux siéges d'Alméria et de Tortose; et dans la distribution que Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, fit des dépouilles de Tortose aux seigneurs qui l'avaient aidé à la conquête de cette place, il reçut quantité de pierreries fines, présent que le comte accompagna d'une politesse, en lui disant, qu'étant à marier, il en serait mieux venu de sa maîtresse. Son mariage, cependant, n'eut lieu que huit ans après cette expédition. L'an 1153, s'étant allié avec Raymond Trencavel dans la guerre que Raymond V, comte de Toulouse,

déclara à ce dernier, il fut pris avec lui dans un combat, et conduit aux prisons de Toulouse. Il ne paraît pas que sa captivité ait duré plus long-tems que celle de Trencavel, qui fut relâché vers le mois d'avril 1155. On parlait alors de marier le seigneur de Montpellier; mais cette affaire souffrit encore quelques délais. Ce fut en 1157 (n. st.) qu'il épousa, le 25 février, à Montpellier, MATHILDE, fille de Hugues II, duc de Bourgogne. La même année, Guillaume de Tortose, son frère, ayant perdu son épouse Ermessinde de Castries, prit la résolution de passer à la Terre-Sainte et d'entrer dans l'ordre des Templiers. Ce voyage dispendieux l'obligea d'engager à son frère, pour avoir des fonds, la terre de Castries qu'il possédait du chef de sa femme, et la ville de Tortose. Bientôt après il lui fit une donation du tout, entre vifs. C'est ainsi que la terre de Castries sortit de la maison de ses premiers seigneurs, pour entrer dans celle de Montpellier, d'où elle passa dans celle de Montlaur, au siècle suivant, et enfin, dans celle de la Croix de Castries, qui l'a fait ériger en marquisat et baronnie des états de Languedoc. L'an 1159, Guillaume, entraîné par le comte de Barcelonne, amena des troupes au roi d'Angleterre, qui était entré dans le Toulousain et menaçait de faire le siége de Toulouse. Le dessein de l'Anglais, sur cette place, ayant échoué par la crainte du roi de France, qui s'y était renfermé, il laissa, en s'en retournant, le commandement de ses troupes au prince d'Aragon et au seigneur de Montpellier, pour continuer les hostilités dans le comté de Toulouse. La prise de Cahors est l'exploit le plus mémorable qu'ils firent dans ce pays. La paix que l'Angleterre fit avec la France, en 1160, rappela ces deux seigneurs dans leurs terres. L'an 1162, le pape Alexandre III, ayant abordé, le mercredi de Pâques, à Maguelone, Guillaume vint l'y saluer en grand cortège, *cum baronibus et decora militia*, et l'amena de là à Montpellier, où il passa quelques mois. Guillaume, l'an 1164, reçut, dans la même ville, au mois de juin, Raymond V, comte de Toulouse, avec lequel il fit la paix; car ils étaient en état de guerre depuis l'expédition du roi d'Angleterre dans le Toulousain (Vaissète.) Le pape Alexandre étant revenu, au mois de juillet de l'année suivante, à Montpellier, pour y attendre le tems de se rembarquer pour l'Italie, l'empereur fit solliciter en secret Guillaume, sous les promesses les plus séduisantes, de s'assurer de la personne du pontife, pour le remettre entre ses mains. Mais ce seigneur rejeta la proposition avec l'indignation qu'elle méritait. Alexandre, par reconnaissance, prit la défense de Guillaume contre les Génois, qui ne cessaient, depuis quelque tems, d'infester les côtes de son domaine. Il leur écrivit fortement pour leur enjoindre de mettre fin à leurs brigandages, avec menace d'employer contre eux les censures en cas de refus. Mais sa lettre fut sans effet, ce qui obligea Guillaume et l'évêque de Maguelone à se liguer avec les Pisans, ennemis des Génois, pour se mettre à couvert des entreprises de ces derniers. L'an 1167, nouvelles brouilleries entre le comte de Toulouse et le seigneur de Montpellier, au sujet de la succession de Raymond-Bérenger II, comte de Provence, qu'Alfonse, roi d'Aragon, disputait au premier. Guillaume se déclara pour Alfonse qui l'emporta. L'an 1168, Guillaume, au mois de mars, acquit de Raimbaud III, comte, en partie, d'Orange, le château d'Omelas et ses dépendances, pour le prix de quatre mille sous melgoriens, dont le vendeur s'engageait à lui payer l'intérêt à raison de six deniers pour livre par mois, jusqu'à ce qu'il lui eût livré ce château: *Volo et mando*, dit-il, *ut illa quatuor millia solidorum melgorensium lucrentur singulis mensibus sex denarios pro quavis libra, usquequo prædictum castellum tibi reddam.* (Hist. de Montpellier, p. 37.) Guillaume, l'an 1171, embrasse les intérêts de Bertrand Pelet, son petit-neveu, lequel, après la mort de Bernard, son père, voulut s'emparer, comme on l'a dit, du comté de Melgueil, au préjudice de Béatrix, sa mère, encore vivante. Mais bientôt après il l'abandonna ainsi que les fonds que Bertrand lui avait aliénés pour avoir sa protection. L'an 1172, Guillaume VII finit ses jours dans le mois de septembre au plus tard, laissant de Mathilde, sa femme, décédée avant lui, quatre fils et cinq filles. Les fils sont: Guillaume, qu'il fit son unique héritier, à condition de fournir un entretien honnête à ses frères et sœurs; un second Guillaume, surnommé le Bourguignon, pour faire honneur à la mémoire de sa mère; Raymond, moine de Grandselve, puis évêque de Lodève en 1188; Gui, destiné par son père à l'ordre des Templiers, mais qui, ayant suivi une autre vocation, se consacra au service des pauvres, et devint le fondateur de l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit. Clémence, religieuse d'Aniane; Sybille, femme de Raymond-Gaucelin, seigneur de Lunel; Guillelmine; Adélaïs et Marie, sont les cinq filles de Guillaume VII. La ville de Montpellier était alors l'une des plus florissantes de la France et peut-être de l'Europe, par son commerce. Voici comme en parle le juif Benjamin de Tudèle, mort en 1173, dans la relation qu'il fit en hébreu de ses voyages. « Etant partis de Beziers, nous arrivâmes en deux jours au » Mont-Tremblant, que les habitants du pays appelaient autrefois Montpesulan, et qu'ils nomment aujourd'hui Montpellier. Cette ville, qui abonde en toutes sortes de marchandises, est éloignée d'environ deux lieues de la mer. » Elle est très-fréquentée à cause de son commerce par diverses » nations, telles que les Iduméens de Portugal, les Lombards » et les autres peuples d'Italie, ceux d'Egypte et de Palestine. » On y trouve des marchands de toute la Gaule, de l'Espagne » et de l'Angleterre, et on y entend parler le langage de toutes » les nations du monde qui y abordent, avec les Génois et » les Pisans. »

GUILLAUME VIII.

1172. GUILLAUME VIII succéda en bas âge à Guillaume VII, son père, sous la tutelle de Gui le Guerroyeur, son oncle. Le premier monument où il paraît avec la qualité de seigneur de Montpellier, est l'acte de serment de fidélité que lui fit, au mois d'octobre 1172, Guillaume-Pierre, fils de Raymond de Montferrier. (*Hist. de Montpellier*, pag. 41.) Gui le Guerroyeur étant mort l'an 1177, il devint son héritier, et passa sous la conduite de Raymond, son autre oncle, abbé d'Aniane. L'an 1181, il épousa EUDOXIE, fille de Manuel Comnène, empereur de Constantinople. Cette princesse avait été demandée par Alfonse, roi d'Aragon, pour lui-même; mais ayant trop tardé à se rendre en Aragon, elle arriva dans le tems qu'Alfonse, ennuyé de son retard, venait d'épouser l'infante Sancie de Castille. Ceux qui conduisirent Eudoxie ayant relâché à Montpellier pour y attendre les ordres de leur maître, et Manuel étant mort dans ces entrefaites, Guillaume offrit sa main à la princesse, et l'engagea, dans la détresse où elle se trouvait, à l'accepter malgré l'inégalité des conditions. Eudoxie, par ses hauteurs, ne tarda guère d'inspirer du dégoût à son époux; les choses en vinrent au point, qu'il la répudia l'an 1187, et contracta un nouveau mariage avec AGNÈS, parente de la reine d'Aragon. Gillaume fit de grands, mais inutiles efforts, pour faire approuver ce nouveau mariage par le pape Célestin III, qu'il avait connu avant son exaltation, et par son successeur Innocent III. L'un et l'autre de ces pontifes témoignèrent leur gratitude pour les protestations de dévouement qu'il leur faisait dans ses lettres, et pour le zèle qu'il faisait paraître contre les Albigeois, qu'il avait écartés de ses domaines. Mais fidèles aux règles, ils furent inexorables sur la dispense qu'il sollicitait. On croit que le chagrin qu'il eut de ce refus persévérant, lui causa la maladie, dont il mourut sur la fin de l'an 1202, à l'âge de quarante-cinq ans. D'EUDOXIE il laissa une fille, nommée Marie, à qui sa marâtre, pour l'éloigner, fit épouser, en 1194, à l'âge de douze ans, Barral, vicomte de Marseille, puis, l'an 1197, après la mort de cet époux, Bernard IV, comte de Comminges, qui avait déjà

deux femmes vivantes. Guillaume eut d'Agnès, Guillaume, qu'il désigna pour son successeur par son testament du 4 novembre 1202; Thomas, surnommé de Tortose à cause des droits que son père lui légua sur cette ville; quatre autres fils, qu'il dévoua, par ce même testament, à l'état écclésiastique ou religieux; et deux filles, Agnès, mariée, en 1203, à Raymond-Roger, vicomte de Carcassonne, et Adélaïde. Guillaume VIII, dit dom Vaissète, fut extrêmement regretté de ses sujets, dont il avait acquis l'amour par ses qualités personnelles et par la douceur de son gouvernement. Il augmenta considérablement ses domaines, dont voici les principaux après Montpellier: le château d'Omelas qui lui était revenu après avoir été possédé par une branche cadette de sa maison, le château de Pouget, ceux de Lates, de Montferrier, de Poupian, de Cornonsec, de Montbasen, de Montarnaud, de Paulian, de Mazères, de Murviels, de Pignan, de Frontignan, de Castries, de Saint-Pons, de Château-Neuf, de Loupian, de Fressac, de Saint-Pargoire, de Saint-Georges et de Vindemian. La ville de Montpellier fut ceinte de nouvelles murailles sous son gouvernement. L'an 1196, il donna pouvoir à huit des principaux bourgeois de Montpellier de conduire cette entreprise à sa perfection. Elle se continuait encore l'an 1204, aux dépens des habitants. La ville était alors divisée en sept quartiers, qu'on nommait échelles. Ce fut à Guillaume VIII, que maître Alain, religieux de Cîteaux et évêque d'Auxerre, dédia son Traité contre les hérésies de son tems, ouvrage dans lequel il le qualifie *prince de Montpellier par la grâce de Dieu*, et le loue de ce que la grandeur de son esprit répond à celle de sa naissance. Guillaume protégea les poëtes provençaux dont plusieurs vécurent à sa cour.

PIERRE, ROI D'ARAGON, ET MARIE.

1204. PIERRE, roi d'Aragon, que Guillaume VIII avait fait l'un des exécuteurs de son testament, ne répondit point à ses intentions. Au lieu de mettre en possession de Montpellier et de ses dépendances, le fils aîné de Guillaume et d'Agnès, il pensa à s'approprier ce riche héritage en épousant MARIE, fille de Guillaume et d'Eudoxie, et en faisant passer pour bâtards tous les enfants que ce seigneur avait eus du second lit. Marie était alors séparée de Bernard, comte de Comminges, et le mariage qu'elle avait contracté avec lui étant visiblement nul, il ne fut pas difficile de le faire casser. Marie, étant donc libre, donna volontiers sa main au roi d'Aragon, en qui elle trouvait un prince capable de la faire jouir d'un héritage qu'elle prétendait appartenir à elle seule. Leur contrat de mariage fut passé à Montpellier le 15 juin 1204. Deux jours après, le roi Pierre fait serment de fidélité à Guillaume d'Altiniac, évêque de Maguelone, et lui rend hommage pour la ville de Montpellier, dans une grande assemblée à laquelle se trouvèrent le comte Sanche, son oncle, Alfonse II, comte de Provence, son frère, Raymond VI, comte de Toulouse, Guillaume de Baux, prince d'Orange, et Hugues, son frère, Bernard d'Anduse, Rousselin, vicomte et seigneur de Marseille, d'autres seigneurs, et les principaux habitants de Montpellier. Agnès, alors abandonnée des protecteurs que son époux lui avait donnés, est obligée de sortir, avec ses enfants, de Montpellier, et d'aller chercher ailleurs une retraite. Mais ils emportèrent avec eux les regrets d'une partie de la ville, ce qui occasiona une espèce de sédition, dont le roi d'Aragon punit les chefs par le bannissement. Le calme étant rétabli dans Montpellier par cet acte de sévérité, Pierre quitta cette ville sur la fin de septembre de la même année, pour aller à Rome, laissant sa femme sous la protection du comte de Provence, son frère, qu'il chargea de prendre soin des affaires de cette princesse, avec un conseil composé des chevaliers et des prudhommes de Montpellier. Le but de son voyage, qu'il fit par mer, était de se faire couronner par le pape Innocent III. Il fut reçu de ce pontife avec les marques de la plus grande distinction, et la cérémonie se fit le 11 novembre, après que Pierre eut promis, avec serment, de défendre la foi catholique contre les Albigeois, dont l'hérésie faisait de grands progrès en Languedoc et dans les provinces voisines. Pierre, à son retour, voulut donner atteinte aux privilèges de la ville de Montpellier, qu'il avait confirmés lui-même avant son départ, en même-tems qu'il avait fait rédiger ses coutumes par écrit. Les esprits s'aigrirent de manière que, l'an 1206, les bourgeois ayant pris les armes, chassèrent le roi de leur ville, rasèrent son palais et poursuivirent ce prince jusqu'au château de Lates, d'où il l'obligèrent de s'enfuir en Aragon. Pierre de Castelnau, natif de Montpellier et légat du pape dans la province, ne vit pas ces troubles d'un œil indifférent. Craignant qu'à leur faveur l'hérésie des Albigeois ne s'introduisît dans sa patrie, il interposa son autorité pour les faire cesser. Il y réussit dans une conférence qu'il tint, assisté de plusieurs prélats et seigneurs, au palais épiscopal de Villeneuve, avec les députés de Montpellier. On convint d'un accommodement qui rétablit la paix, après que le roi et la reine l'eurent ratifié. Ils s'étaient rendus l'un et l'autre, pour cet effet, du château de Mirevaux à Montpellier, la reine montée en croupe derrière son époux. La mémoire de cet événement fut consacrée par une réjouissance annuelle, qui subsiste encore de nos jours (1785), et se nomme *le Chevalet*. C'est un cheval rembourré que l'on fait danser, un jeune homme dessus, au son des instruments, le 21 août, pour représenter celui sur lequel étaient montés le roi et la reine à leur entrée dans cette ville. Avant le séjour qu'ils y firent, Marie était enceinte du prince don Jayme, dont elle accoucha au même lieu, le 2 février de l'an 1208. Le roi, peu de tems après la naissance de ce fils, quitta Montpellier, où il laissa la reine, pour retourner en Aragon. Il n'avait jamais eu d'inclination pour cette princesse, que l'intérêt seul l'avait engagé d'épouser. L'an 1210, il travaille en cour de Rome pour faire casser son mariage. Innocent III nomma des commissaires sur les lieux pour examiner cette affaire. Mais la reine, ennuyée de leurs lenteurs, se rendit elle-même à Rome pour s'opposer à la demande de son époux. Elle y obtint enfin, le 19 janvier 1213 (n. st.), un jugement définitif qui confirma la validité de son mariage. Tandis que cette affaire se poursuivait, Pierre négociait lui-même, auprès du pape, la réconciliation du comte de Toulouse, son beau-frère, avec le saint siége. N'ayant pu l'obtenir, il prit hautement la défense du comte, et combattit pour lui contre Simon de Montfort, à la fameuse bataille de Muret, où il périt le 10 septembre 1213, après avoir fait des prodiges de valeur. Par haine pour sa femme, il avait donné en fief, le 24 janvier précédent, à Guillaume, son beau-frère, fils de Guillaume VIII et d'Agnès, au préjudice de son propre fils, la baronnie de Montpellier. La reine Marie, sans égard pour cette disposition nulle de plein droit, fit à Rome, le 20 avril suivant, son testament, par lequel elle institua son héritier l'infant, son fils, et lui substitua ses deux filles, Mathilde et Petronille, qu'elle avait eues de Bernard, comte de Comminges, son premier époux. Elle était malade alors, et mourut sur la fin du même mois, en odeur de sainteté. (*Voyez* don Pèdre II, *roi d'Aragon*.)

JACQUES Ier.

1213. JACQUES, ou don JAYME, fils de Pierre II, roi d'Aragon et de Marie de Montpellier, né le 2 février 1208, était, à la mort de son père, entre les mains de Simon de Montfort. Son père l'avait donné, l'an 1210, en ôtage à ce général pour sûreté des conventions qu'ils avaient faites ensemble par rapport aux conquêtes que Simon faisait ou se proposait de faire sur les Albigeois et leurs partisans. (*Guill. de Podio Laurent.*) Simon ayant refusé de le rendre après la mort de don Pèdre, les Aragonais s'adressèrent pour le ravoir au pape Innocent III, qui

chargea son légat de retirer le jeune prince des mains du comte de Montfort et de le remettre dans celles de ses sujets. La chose fut exécutée suivant les ordres du pontife. Don Jayme, l'an 1218, fait expédier une charte par laquelle il confirme les privileges de Montpellier et prend sous sa protection les douze consuls et toute la bourgeoisie de cette ville. L'an 1221, au mariage de don Jayme avec Eléonore de Castille, qui se fit à Tarragone, assistèrent les députés de Montpellier, qui présentèrent à leur maître une pièce de drap d'or qu'un marchand avait fait venir du Levant. L'an 1231, après la conquête de Majorque, don Jayme se rendit à Montpellier. Il y fut reçu avec des acclamations et d'autres marques de joie, dont il marqua sa reconnaissance par diverses grâces qu'il accorda au corps de cette ville. Des troubles qui s'élevèrent à Montpellier en 1234 et 1238, y rappelèrent deux fois ce prince, qui vint à bout par sa prudence de les calmer. Les villes de Montpellier et de Marseille faisaient alors presque tout le commerce de la France dans la Méditerranée et le Levant. Une querelle, qui s'éleva au port d'Acre, entre les marchands des deux villes, occasiona, l'an 1254, une guerre ouverte que Charles, comte de Provence, après avoir soumis Marseille à sa domination, tenta vainement de terminer par un accommodement. Ce fut l'obstination des Marseillais à vouloir réduire ceux de Montpellier sous leur consulat qui fit manquer la negociation. Ces derniers renouvelaient dans le même tems leurs efforts pour se soustraire à l'autorite du roi d'Aragon, et s'ériger en république. L'évêque de Maguelone et le vicomte de Narbonne entrèrent dans la ligue qu'ils formèrent à ce dessein. Pour s'appuyer de la protection de la France, ce prélat déclara, le 15 avril 1255, devant le sénéchal de Beaucaire, que la ville de Montpellier et ses dépendances avaient été de tout tems un fief de la couronne de France, et que les évêques, ses prédécesseurs avaient toujours tenu en fief des rois de France leur domaine temporel. Les rois de France et d'Aragon mirent cette affaire en compromis. Mais les arbitres n'ayant rien conclu, les infants d'Aragon en vinrent aux armes, et commirent dans la senechaussee de Carcassonne des hostilités que le senéchal du pays fut chargé de reprimer. La paix se fit enfin, le 9 juin 1257, entre les Marseillais et ceux de Montpellier, par les soins du comte de Provence qui avait interposé de nouveau sa médiation. Les seconds, abandonnés du roi de France, prirent aussi le parti de recourir à la clemence du roi d'Aragon, qui, étant arrivé près de Montpellier, le 10 decembre 1258, leur pardonna, et fit ensuite une entrée solennelle dans la ville où il fit un assez long séjour.

Don Jayme, l'an 1262, fait entre ses deux fils, don Pierre et don Jayme, un partage, par lequel il donne au premier la Catalogne, l'Aragon, avec le royaume de Murcie; et au second l'île de Majorque avec tout ce qu'il possédait en-deçà des Pyrenees, et par consequent Montpellier. S'étant rendu, l'an 1274, au concile general de Lyon, il assista aux deux premières sessions tenues le 2 et le 18 mai. Il mourut, l'an 1276, le 27 juillet, d'une maladie causée par le chagrin qu'il eut de la perte d'une bataille qu'il avait livrée aux Maures. (*Voy.* D. Jayme Ier., *roi d'Aragon.*)

JACQUES II.

1276. Jacques II, ou Jayme, à qui Jayme Ier., dont il était le second fils, avait assigné, par le partage fait entre ses enfants, l'île de Majorque et ses terres de France, dès l'an 1262, ne paraît avoir pris possession de la seigneurie de Montpellier qu'après la mort de son père. Ce ne fut en effet que la même année de cet événement qu'il commença à faire des actes d'autorité dans cette ville. Il y reçut, en 1276, les hommages de plusieurs de ses vassaux, et leur accorda ensuite plusieurs priviléges datés de l'abbaye de Saint-Tiberi. L'an 1278, don Pèdre III, roi d'Aragon, son frère, jaloux de l'avantage que leur père lui avait fait, l'oblige à lui faire hommage de tous ses domaines comme à son suzerain. Mais don Jayme excepta, dans l'aveu et denombrement qu'il lui donna, les fiefs qu'il tenait de l'eglise de Maguelone. Don Jayme eut à Toulouse, l'an 1281, avec Philippe le Hardi, roi de France, et Charles Ier., roi de Sicile et comte de Provence, une conférence dans laquelle il fit alliance avec ces deux monarques; il y obtint aussi que les appels des jugements de ses officiers de Montpellier seraient relevés à la cour de France, et non devant le senechal de Beaucaire, comme Charles Ier. le prétendait. Don Pèdre, excommunié par le pape Martin IV, et declaré dechu de ses états, enlève à don Jayme, l'an 1285, le Roussillon par où il prévoyait que le roi Philippe le Hardi, qui venait à lui avec une grande armée, devait pénétrer dans l'Aragon. Cette diligence préserva l'Aragon de l'invasion dont il était menacé, et fit des états du roi de Majorque le théâtre de la guerre.

Le roi Philippe le Bel, l'an 1293 (n. st.), acquiert de l'évêque de Maguelone la partie de Montpellier appelée Montpelliéret, et qu'on nomma depuis *la Part-antique*, portion qui faisait les deux tiers de la ville et que les évêques de Maguelone, comme on l'a dit, s'étaient toujours réservée. Les lettres-patentes, que le monarque fit expédier à ce sujet, sont datées du mois de mars 1292 (v. st.) *Dudum tractata fuit*, y est-il dit, *inter gentes nostras et gentes episcopi Magalonensis super permutatione partis episcopalis Montispessulani, quod vulgariter dicitur Monspessulanetus*. Le roi fit cette acquisition dans la vue d'augmenter son autorité dans une ville dont les habitants, soumis à un prince étranger, n'avaient pas toujours pour lui et pour ses officiers la deférence qui lui était due en qualité de souverain. Pour dédommager l'évêque il lui donna trois cents livres de rente en fonds de terre, et cette rente fut assise principalement sur l'ancienne baronnie de Sauve. Par cet échange, le roi de Majorque, qui n'était qu'arrière vassal de la couronne de France, pour la seigneurie de Montpellier, devint son vassal immédiat. A peine l'échange eut-il été signé, que le sénéchal de Beaucaire eut ordre d'en aller prendre possession pour le roi son maître, ce qu'il executa avec la plus grande solennité. Charmé de sa nouvelle acquisition, Philippe le Bel donna ses soins pour l'illustrer. Il etablit à Montpellier un siege de justice, auquel ressortissaient tous les habitants de cette *Part-antique* et de son territoire; il y transfera *la cour rigoureuse du petit scel*, que le roi saint Louis avait erigée dans la province en 1254, et qui siegeait alors a Aigues-Mortes; il y créa une bourse de marchands; il y institua une bourgeoisie royale, et enfin il y transfera la monnaie royale qui etait à Sommières où elle avait ete nouvellement transportee de Melgueil. Le roi de Majorque etait cependant depouillé de son royaume par le roi d'Aragon, et se trouvait reduit à ses etats situés en-deça des Pyrenées. Rétabli en 1298, il vécut en paix le reste de ses jours. L'an 1305, il vint à Montpellier où il reçut le pape Clement V nouvellement élu. Ce fut dans cette occasion qu'il rendit au pontife l'hommage qu'il lui devait pour les royaumes de Corse et de Sardaigne, dont il avait reçu l'investiture des papes ses predecesseurs dans le cours des guerres de Sicile. (*Hist. de Montpellier.*) Ayant accompagné Clement V à Lyon, don Jayme y assista au couronnement de sa sainteté, qui se fit le 14 novembre de la même année. Clément V couronna lui-même, en 1309, Robert, roi de Naples, à Avignon, cérémonie à laquelle se trouva le roi de Majorque, beau-père de ce prince, avec la reine Esclarmonde, sa femme, et Sanche, son fils. Il emmena de là son gendre à Montpellier où les annales de cette ville marquent qu'il était le 1er. août. Ce fut le dernier voyage qu'il y fit. Deux ans après il termina ses jours à Majorque sur la fin de juin 1311 (et non pas la veille de la Pentecôte 1312, comme le marque Zurita), à l'âge de soixante-huit ans. Jean Dameto, qui imprimait en 1631 son histoire des îles Baleares, dit que cette annee son corps fut trouvé sans corruption dans

la chapelle royale de la grande église où il était inhumé (Voy. *les rois de Majorque.*)

SANCHE.

1311. SANCHE, deuxième fils de Jacques II, roi de Majorque, lui succéda dans ses états. Il était marié depuis le commencement de l'an 1304 avec MARIE, fille de Charles II, roi de Sicile et comte de Provence. L'an 1311, au mois de décembre, il rend hommage de Montpellier et du château de Lates au roi Philippe le Bel, *son très-cher cousin*, comme porte l'acte de cette cérémonie. Elle ne satisfit point le monarque français qui avait des vues sur la seigneurie entière de Montpellier. Le roi d'Aragon, d'un autre côté, prétendait que cet hommage devait lui être porté. Il y eut des débats à Montpellier entre les officiers du roi de France et ceux du roi de Majorque pour l'exercice de la juridiction. Philippe le Bel soutint les siens. Mais la mort de ce prince, arrivée le 29 novembre 1314, ne lui permit pas de pousser les choses aussi loin qu'il se l'était proposé. Louis Hutin, successeur de Philippe le Bel, renouvela ses demandes pour la seigneurie de Montpellier, et cita de nouveau le roi de Majorque au parlement de Paris. Don Sanche et le roi d'Aragon lui envoyèrent des ambassadeurs qui ne parvinrent point jusqu'à lui. La nouvelle qu'ils apprirent en chemin de sa mort, arrivée le 8 juin 1316, les fit revenir sur leurs pas. L'année suivante, nouvelle ambassade des deux rois à Philippe le Long, successeur de Louis Hutin. Philippe consent de terminer la querelle à l'amiable, et accorde un sursis, au moyen duquel Sanche exerça librement sa juridiction à Montpellier. Sanche mourut le 4 septembre 1324, sans laisser de postérité. (Voy. *les rois de Majorque.*)

DON JAYME III.

1324. DON JAYME III, successeur de Sanche, son oncle, dans sa douzième année, envoya, l'an 1325, des ambassadeurs au roi Charles le Bel, qui avait remplacé Philippe le Long, son frère, décédé le 3 janvier 1322, pour lui demander main-levée de la partie de Montpellier qui lui appartenait et de la baronnie d'Omelas; ce prince les avait fait saisir et mettre sous sa main par défaut d'hommage. Charles lui accorda sa demande à condition qu'il rendrait hommage par procureur dans quatre mois, et en personne lorsqu'il serait parvenu à l'âge de majorité. Don Jayme vécut bien avec ce prince qui l'affectionnait à cause de la parenté qui était entre eux et de l'attachement que les rois de Majorque avaient toujours marqué pour la France. Mais le règne de Charles fut court. La mort l'enleva le premier février 1328. Philippe de Valois, étant monté sur le trône après lui, reçut, le 28 avril 1331, l'hommage que don Jayme était venu lui rendre. Mais dans la suite don Jayme donna atteinte à cet acte par l'hommage universel qu'il fit à don Pèdre IV, roi d'Aragon, de tous ses domaines sans exception. Le roi de France, l'ayant appris, fit sommer le roi de Majorque, l'an 1340, de venir lui renouveler son hommage pour Montpellier et ses dépendances. Don Jayme à cette sommation oppose un refus qu'il colora de divers prétextes, dont le principal était que l'échange de Philippe le Bel avec l'évêque de Maguelone, qui avait procuré au roi la suzeraineté de Montpellier, était nul, parce qu'il était fait contre la défense du pape. On peut juger par-là de ses autres prétextes. Pour braver plus ouvertement le roi de France, il fit publier, dans le mois de janvier 1341, des joûtes à Montpellier, malgré la défense que Philippe Valois avait faite d'en célébrer pendant la guerre qu'on avait alors avec l'Angleterre. Le comte de Valentinois, lieutenant du roi, s'avança près de Montpellier avec des troupes pour les empêcher. Ces jeux ne laissèrent pas néanmoins d'avoir lieu. Don Jayme comptait sur le roi d'Aragon. Mais celui-ci mécontent lui-même du roi de Majorque qui lui refusait aussi l'hommage du Rousillon et de ses autres domaines, effrayé d'ailleurs par les préparatifs qu'on faisait en Languedoc pour réduire ce petit monarque, lui refusa le secours qu'il lui avait d'abord fait espérer. Don Jayme, ainsi abandonné, vint à Paris, où il rendit au roi, sur la fin de 1342, le nouvel hommage qu'on lui demandait pour la seigneurie de Montpellier. Mais, en faisant sa paix avec la France, il ne fit point changer au roi d'Aragon le dessein qu'il avait formé de le dépouiller entièrement de ses états. Il en vint à bout dans une guerre de sept années qu'il lui fit. Réduit à la seigneurie de Montpellier, don Jayme prit le parti, dans la crainte que le reste de ses domaines ne lui échappât encore, d'en traiter avec le roi de France. S'étant rencontré avec ce monarque à la cour d'Avignon au mois d'avril 1349, il lui vendit, comme il a été dit ailleurs, le 18 du même mois, pour la somme de cent vingt mille écus d'or, payable en trois termes, la seigneurie de Montpellier qui valait trois mille deux cent quatre-vingt livres tournois de rente, et celle de Lates qui en valait quatre cent trente-cinq. Nous trouvons, dit dom Vaissète, que la partie de Montpellier que ce prince vendit au roi Philippe de Valois contenait sept mille feux. Les commissaires du roi prirent possession de ce domaine, au nom de sa majesté, dans le mois de mai suivant, et donnèrent ce même jour un grand repas aux principaux habitants de Montpellier. Don Jayme employa la somme qu'il tira de la vente de Montpellier à équiper une flotte avec laquelle il vint faire une descente à Majorque. Il y périt la même année dans une bataille qu'il livra, le 25 octobre, à son rival. (Voy. *les rois de Majorque.*) La seigneurie de Montpellier demeura unie à la couronne de France depuis la vente dont on vient de parler. Mais cette union souffrit de l'opposition au commencement, de la part du roi d'Aragon. Celui de Majorque avait laissé un fils en bas âge dont le roi d'Aragon s'était déclaré le tuteur et au nom duquel il protesta de nullité contre la vente de Montpellier. Il prétendait de plus, en vertu d'une substitution, que le père de cet enfant lui avait faite, que dans le cas où ce pupille viendrait à mourir, son héritage devait lui revenir. Pour terminer ce différent, les deux rois convinrent d'un traité dont un des principaux articles fut que Philippe demeurerait en possession de Montpellier, à condition de compter au roi d'Aragon ce qui restait à payer du prix de l'acquisition. Ce traité, commencé en 1350, fut terminé au mois de février 1351 (v. st.) par le roi Jean, fils et successeur de Philippe de Valois. Dans le traité de paix que le roi Charles V fit à Vernon, l'an 1371, avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, le premier céda au second (cession qu'il avait déjà faite en 1365) la seigneurie de Montpellier, pour retirer de ses mains les villes de Mantes, de Meulent, de Longueville, et d'autres places. Mais lorsque le chevalier Legier d'Orgiey vint prendre possession de Montpellier, le 23 novembre 1371, le sénéchal de Beaucaire y forma opposition. De nouvelles difficultés qui s'élevèrent depuis entre le duc d'Anjou, gouverneur de Languedoc, agissant au nom du roi de France et le roi de Navarre, tinrent l'affaire en suspens. Pour les terminer, ils convinrent de s'en rapporter à la décision du pape Grégoire XI. S'étant donc rendu l'un et l'autre dans la ville d'Avignon, ils convinrent, le 20 février 1372, dans la chambre du pontife et par sa médiation, de plusieurs articles, dont le principal fut que le roi de Navarre serait mis incessamment en possession de la ville et seigneurie de Montpellier, et quatre ans après cette prise de possession il serait tenu de recevoir ailleurs d'autres terres d'un égal revenu au lieu de cette seigneurie qui serait par-là réunie à la couronne de France. En conséquence de cet accord, Legier d'Orgiey prit de nouveau possession de Montpellier le 9 de mars, au nom du roi de Navarre, qui, le 20 du même mois, fit son entrée dans cette ville, alla loger au palais de l'évêque de Maguelone, et repartit pour la Navarre le 22 juillet, après avoir confirmé publiquement les coutumes et priviléges du

peuple, et reçu le serment de fidélité des consuls et des habitants. Ce prince envoya, l'année suivante, la reine, sa femme, à Montpellier pour gouverner les domaines qu'il avait en France. Elle fit son entrée solennelle en cette ville le 17 mars, accompagnée d'Agnès, comtesse de Foix, sa belle sœur, du prince d'Orange, et de plusieurs autres personnes de distinction. Elle y fut reçue avec les mêmes honneurs qu'on avait faits au feu pape Urbain V. De là s'étant transportée en France, elle mourut à Evreux le 3 novembre suivant. Mais, l'an 1378, le roi, son époux, ayant été convaincu d'avoir attenté sur la vie du roi de France et de s'être ligué contre lui secrètement avec le roi d'Agleterre, le duc d'Anjou, par ordonnance du 16 avril, fit saisir de nouveau la baronnie de Montpellier par le sénéchal de Toulouse. Les habitants de Montpellier rentrèrent à regret sous la domination de la France, dont le duc d'Anjou avait appesanti le joug en Languedoc par ses exactions. Un subside, qu'il avait envoyé lever à Montpellier, y occasiona, le 25 octobre 1379, une sédition où périrent plus de quatre-vingts de ses officiers. S'étant rendu, le 20 janvier 1380, en cette ville, il prononça contre les habitants une sentence terrible qu'il modéra par une autre, le 27 du même mois (1), à la prière du pape Clément VII et du cardinal d'Albano. Le nouveau roi de France, Charles VI, ayant fait rendre, le 30 mai 1381, la baronnie de Montpellier au prince Charles, fils du roi de Navarre, la lui retira le 28 octobre de l'année suivante, et la remit en sa main pour la faire administrer par le sénéchal de Beaucaire. C'est ainsi qu'elle fut réunie à la couronne de France.

(1) « Ce duc prétendit faire grâce en ne demandant que six cents » victimes, dont deux cents devaient périr par le fer, deux cents par » le feu, deux cents par la corde, afin de varier le spectacle. Des car- » dinaux, des moines, des magistrats, haranguèrent tant que le duc » d'Anjou consentit que le plus grand nombre de ces supplices fût » racheté à prix d'argent. C'était le véritable objet de cette horrible » tragédie, qui se jouait loin des yeux de Charles V. » (M. Gaillard.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE ROUSSILLON *.

Le Roussillon, dont l'ancien comté de ce nom, *comitatus Ruscinonensis*, ou *Roscilionensis*, ne faisait qu'une partie, est une province longue de vingt lieues sur neuf de largeur, bornée à l'Orient par la Méditerranée, à l'Occident par la Cerdagne, au Septentrion par le Bas-Languedoc, et au Midi par la Catalogne, dont les Pyrénées la séparent. Elle comprend aujourd'hui dans son étendue le Vallespir, le Conflant et la Cerdagne française. Cette contrée s'appelait autrefois *Regio Sardonum*, vraisemblablement à cause d'une colonie que les Romains y avaient transportée de Sardaigne. Mais les Sardons, ou Sardes, n'occupaient que la côte depuis Salces jusqu'à Cervera, et au promontoire de Vénus. L'intérieur de la province, formé par le Conflant et le Vallespir, était habité par les Consuarans, suivant le témoignage de Pline (liv. 3, chap. 4.) C'est la ville de *Ruscino*, colonie romaine, qui a donné son nom au pays, dont elle était anciennement la capitale. Ce fut là que les Volces s'assemblèrent, l'an 536 de Rome, pour délibérer sur les moyens d'empêcher Annibal de traverser leur pays pour aller à Rome, dans la crainte qu'il n'attentât à leur liberté. Mais il paraît que cette ville fut detruite, ou du moins ruinée, par les Vandales, à leur entrée en Espagne. (*Marca Hispan.*, pag. 20 et 83.) Nulle mention en effet de *Ruscino*, dans l'histoire de l'expédition du roi Vamba contre le duc Paul, écrite sous le règne de ce prince par Julien, évêque de Tolède, quoi qu'il y soit parlé d'Elne et de toutes les forteresses du pays. Même silence dans le jugement rendu alors contre les séditieux, qui contient un récit abrégé de cette expédition. En retournant en Espagne, après l'avoir terminée, Vamba séjourna deux jours à Elne, qui devait être sans doute alors la principale ville du pays. *Ipse quoque*, dit Julien, *Helenam perveniens duorum ibi dierum immoratione detentus est.* L'église qui, dans l'érection des évêchés, a toujours suivi l'ordre civil, et placé les siéges épiscopaux dans la principale ville du diocèse, plaça dans le sixième siècle celui de Roussillon, en l'érigeant, à Elne, comme la capitale du pays, ainsi que le reconnaissent Adrien de Valois. (*Notit. Gall.* pag. 126, 186), le Cointe (*ann. ad. an.* 524, n. 5), M. de Marca (*Marca Hispan*, pag. 24, 81, 444), D. Vaissète (*Hist. de Lang.*, tom. I, n. 28), et les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, (tom. VI, col. 1031.) Mais Elne n'a pas toujours porté le même nom. C'est l'ancienne *Illiberis*, connue sous les Romains, comme l'a prouvé M. de Marca (*Marca Hisp.* pag. 22), suivi par Baluze, Vaissète et le nouveau *Gallia Christiana*. Constantin en rétablissant cette ville, lui donna le nom d'Elne, *Helena*, en mémoire de l'impératrice Hélène, sa mère. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit devenue la capitale du Roussillon, après la ruine de *Ruscino*, dont l'histoire ne parle plus sous la domination des Visigoths. Il est vrai qu'au neuvième siècle on appelait Roussillon la ville d'Elne, de même que le pays dont elle était capitale. La souscription d'Audesinde, évêque d'Elne, apposée au concile de Tusey, porte : *Audesindus Roscellensium episcopus.* (Concil. tom. VIII, pag. 735.) La bulle du pape romain, accordée à Riculfe, évêque, aux ides d'octobre de la

(*) Cet article a été rédigé sur les mémoires fournis par M. Fossa, professeur en droit à l'université de Perpignan.

sixième année de l'empire de Lambert, c'est-à-dire l'an 897, qualifie ce prélat évêque de l'église de Roussillon (1).

A la ville d'Elne a succédé, dans la dignité de capitale, celle de Perpignan, dont le nom ne paraît point avant le dixième siècle. On connaît trois monuments de ce siècle où il en est fait mention. Ils n'en parlent pas même comme d'une ville fermée. Le premier est une vente faite à Wadalde, évêque d'Elne, l'an XXX du règne de Charles le Simple (922), de deux alleus, dont les limites sont ainsi marquées : *Affrontant.... de alio latere in ipso termino Cavestagnio* (hameau près de Perpignan), *et de tertio latere in termino de villa Perpiniano*. (*Cartul. d'Elne*, fol. 28.) Le second est une donation faite au même prelat, la cinquième année du règne de Raoul (928), qui exprime cette désignation, *de quarto vero latere in via quæ pergit Perpiniano*. (*Ibid.* fol. 229.) Le troisième enfin est le testament de Raymond I, comte de Rouergue et marquis de Gothie, de l'an 961, où il lègue aux églises cathédrales d'Elne et de Gironne, et à l'abbaye de Saint-Pierre de Rodes, dans l'Ampourdan l'alleu de Perpignan, qu'il avait acquis d'Atton : *Alode de Perpiniani quod de Attone acquisivit*. (Mabil. *de re diplom.* pag. 672.) L'ancienne église de Saint-Jean de Perpignan ne fut érigée en paroisse qu'en 1025. (*Marca Hisp.* pag. 1040.) Les trois autres paroisses ne datent leur érection que du tems de la domination de Jacques I, roi de Majorque en Roussillon. (*On voit le diplôme de ce prince, du* 4 *janvier* 1300, *aux archives de la ville de Perpignan, livre vert mss. fol.* 85, *et celui du* VI *des ides de mai* 1301, *aux archives de la marguillerie de Saint-Jean.*)

Les peuples du Roussillon étaient compris parmi les Volces Tectosages, lorsqu'ils furent subjugués par les Romains qui les enclavèrent dans la Gaule Narbonnaise. Ils passèrent, l'an 462, avec toute cette province sous la domination des Visigoths, et tombèrent, l'an 720, sous celle des Sarrasins, qui se rendirent maîtres du pays. Ceux-ci en furent chassés à leur tour, vers l'an 760, par Pepin le Bref, qui les obligea de repasser les Pyrénées. Ce prince, en unissant le Roussillon à la couronne, le renferma dans le gouvernement d'Aquitaine.

GAUCELIN, OU GAUCELM.

Gaucelin, ou **Gaucelm**, fils de Saint-Guillaume, fondateur de Gellone, et frère de Bernard, duc de Septimanie, gouvernait déjà, suivant Eginhart, l'Ampourdan, ou le comté d'Ampurias, depuis l'an 812. (*Marca Hisp.* pag. 297.) Accusé, l'an 830, d'avoir trempé dans la conspiration de son frère contre l'empereur Louis le Débonnaire, il fut, à ce qu'on croit, dépouillé de son gouvernement par les commissaires envoyés sur les lieux, pour informer de sa conduite. Il se justifia néanmoins dans la suite, et rentra dans les bonnes grâces de l'empereur, qu'il servit avec zèle contre Lothaire, son fils rebelle. Il fut la victime de sa fidélité. Lothaire l'ayant forcé, l'an 834, dans Châlons-sur-Saône où il s'était retranché, le prit et le fit décapiter avec plusieurs autres seigneurs du parti de l'empereur. (*Marca Hisp.*, pag. 349, 359, 775; Vaissète, tom. I, pag. 469, 505, 511.)

On donne à Gaucelin pour successeur Béra, fils d'Argila, et petit-fils, par son père, de Béra, duc de Septimanie, proscrit, comme on l'a dit ci-devant, par l'empereur Louis le Débonnaire en 820. La preuve qu'on en donne se tire de l'acte d'une donation qu'il fit, le 24 février 846, au monastère d'Exalata, dans le Conflant (transféré depuis à Cuxa), dans lequel il prend le titre de *comte par la grâce de Dieu*. (*Marca Hispan.* pag. 782; Vaissète, *hist. de Lang.* tom. I, pag. 739.) Mais une donation faite à une église par un comte, ne prouve pas que cette église fût dans son département. Nous voyons d'ailleurs que le comté de Roussillon était occupé par un autre, qui suit, dans le même tems qu'on y place Béra.

(1) Baluze (*Marca. Hispan. Tit. L. VIII*), rapporte à l'an 900 cette bulle, dont la date ne peut se vérifier qu'en 897 : *Imperatore D. N. piissimo pp. Aug. Lamberto à Deo coronato.*

SUNIAIRE Ier.

Suniaire était comte d'Ampurias avant l'an 843, comme le prouve un jugement rendu par Alaric, son successeur dans ce comté, le 12 des calendes de septembre, la troisième année après la mort de l'empereur Louis le Débonnaire; acte dans lequel il est dit que l'évêque de Gironne avait été investi par le comte Suniaire dans la ville d'Ampurias, *Suniario comite hic in Impurias civitate*, d'un droit de tonlieu, dont s'était emparé depuis un nommé Selvan. (*Marca Hisp.* col. 779-780.) Le même Suniaire était comte pour lors du Roussillon. Il est fait mention de lui dans l'edit de Charles le Chauve, donné l'an 844, en faveur des Espagnols qui s'étaient réfugiés en France. (Baluze, *Capitul.*, tom. II, *col.* 1444.) On peut encore inférer d'un diplôme du même prince, en faveur de l'abbaye de la Grasse, datée de l'an 855, (*hist. de Lang.* tom. I, *pr.* pag. 102), qu'il jouissait aussi du comté de Bésalu. On n'est pas assuré de l'année de sa mort.

RADULPHE.

Radulphe, frère de Miron, comte de Barcelonne et de Conflant, succéda à Suniaire au comté de Roussillon, soit comme tuteur de son neveu, soit à titre de propriétaire. L'an 904, sixième année du roi Charles le Simple, de concert avec **Ralinde**, sa femme, il fit donation à l'abbaye de la Grasse, du lieu de Padillan, dans le Roussillon. Il avait alors un fils, nommé Oliba, qui paraît l'avoir précédé au tombeau. Lui-même y devança son neveu, qui suit, et selon les apparences, il ne laissa point de postérité. (Vaissète, tom. II, pag. 40.)

SUNIAIRE II, PREMIER COMTE HÉRÉDITAIRE.

Suniaire II, neveu de Radulphe, fut son successeur au comté de Roussillon, qu'il posséda jusqu'en 915. (Vais. tom. II, pag. 44.) En mourant il laissa d'**Ermengarde**, sa femme, quatre fils, Bencion, Gauzbert, Hilmerade et Vadalde; les deux premiers lui succédèrent, et le troisième devint, en 916 évêque d'Elne, dont le cartulaire le nomme expressément fils du comte Suniaire. (*Marca Hispan.*, *col.* 383; Vaissète, tom. II, *pr.* pag. 438.) Nous avons une charte de Vadalde, frère et successeur d'Hilmerade, et du comte Gauzbert, en date du 3 des ides d'avril 930, par laquelle ils font une donation à l'église d'Elne, pour le soulagement de l'âme du comte Suniaire, *propter remedium animæ de comite Suniario*. (*Ibid. pr.*, *col.* 68.)

BENCION ET GAUZBERT.

915. **Bencion** et **Gauzbert**, fils de Suniaire II, se mirent en possession du comté de Roussillon, après la mort de leur père. Le premier était marié avec **Godlane**, comme on le voit par une donation qu'il fit à l'église d'Elne, le 4 des nones de mars 916, pour le repos de son âme et de celle de Godlane, sa femme. Il mourut dans le cours de cette même année, et non la suivante, comme il est marqué dans l'histoire de Languedoc. On trouve en effet dans le cartulaire d'Elne, fol. 9, une charte de l'évêque Hilmerade, son frère, datée du 1er. septembre 916, dans laquelle il rapelle une donation faite à son église par le comte Bencion, son frère, d'heureuse mémoire : *Similiter quoque scripturum donationis benignæ recordationis germani mei Bentionis comitis*. Après la mort de Bencion, Gauzbert, son frère, régna seul. Il assista dans le mois de septembre 916, à la consécration de la nouvelle église, d'Elne. (*Cartul. Helen.*) On a de lui et de la comtesse **Trudegarde**, sa femme, deux chartes, l'une du 8 des calendes de février 922, l'autre de l'an 930. (*Marca Hispan.*, *col.* 842.) En 931, il fit une donation à

l'église d'Elne, de concert avec l'évêque Vadalde. (*Ibid.*) Dans l'inscription de Saint-Martin d'Ampurias, il est désigné comme *un héros triomphant*, et sa mort y est marquée à l'an 928. Mais il y a certainement erreur de chiffre, comme on vient de le voir dans cet acte. En mourant il laissa un fils, qui suit.

GUIFRED ou GAUSFRED.

Guifred ou Gausfred succéda, l'on ne peut dire en quelle année, à Gauzbert, son père, au comté de Roussillon. La première époque de son gouvernement, dont on ait connaissance, est marquée dans une charte du 7 des ides de juin 946. (*Cartul. Helen. fol.* 206.) Il fut présent, la même année, le 9 des calendes de janvier (24 décembre), à la consécration de l'église de Saint-Martin de Bautices, faite par Ermengaud, archevêque de Narbonne, assisté des évêques d'Elne et de Gironne, et dans l'acte qui fut dressé de cette cérémonie, il est qualifié comte d'Ampurias, de Pierrelate et de Roussillon, *Gaufredus, comes Impuriarum, Petrelatensis et Rossilionensis.* (*Cartul. du Mon. de S. Cyr de Colera*, Taverner, *hist. des comtes d'Ampurias*, Pujades, *Chr. manuscrite de Catal.*, l. 13, c. 24.) Ce comte, et Ava, son épouse, firent un échange avec une femme, nommée Hermentrude, le 12 des calendes de juillet, la cinquième année du règne de Lothaire, c'est-à-dire, en 957, en comptant de l'association de Lothaire au trône, et de l'an 959, en comptant du tems auquel il succéda au roi Louis son père. (*Cart. Helen. fol.* 229.) Le comte Guifred s'étant rendu, l'an 978, avec Suniaire, son troisième fils, évêque d'Elne, Arnadul, évêque d'Ausonne, et un grand nombre de seigneurs, au monastère de Rodes, pour y célébrer la fête de Saint-Pierre, Hildesinde, abbé de cette maison, leur porta ses plaintes contre un certain Adelbert, qui lui disputait un droit de pêche. Guifred, avec les prélats et les nobles, parmi lesquels se trouvait Aurucus, vicomte de Roussillon et Adalbert, vicomte d'Ampurias, jugea en faveur de l'abbé. (*Marca Hisp.*, *col.* 401.) L'an 981, Guifred obtint du roi Lothaire un terrain inculte entre Collioure et Bagnols. Le monarque dans son diplôme de concession, daté du 7 des ides de juillet, la vingt-septième année de son règne et la troisième de celui de Louis, son fils, y qualifie Guifred de duc et d'ami. (*Ibid.*, pag. 925.)

Dans le partage que Guifred fit de ses domaines entre ses deux fils, Hugues et Guilabert, il donna au premier le comté d'Ampurias, et au second celui de Roussillon. Il paraît qu'il mourut vers la fin du dixième siècle. C'est ce que nous recueillons des termes d'une donation que Hugues fit au monastère de Saint-Pierre de Rodes, le 5 *des calendes de novembre* (28 octobre) *de la treizième année du règne de Robert* (1008), *pro quondam Gaufredo comite genitore meo.* (*Archiv. de Saint-Pierre de Rodes.*)

GUILABERT ou GUISLEBERT I.

Guilabert, deuxième fils de Guifred, donna, l'an 1007, en qualité de comte de Roussillon, avec Hugues, son frère, comte d'Ampurias, au monastère de Rodes, deux champs situés au comté de Pierrelate, près de la ville de Castellon, et la dîme de la pêche d'un lieu situé au comté d'Ampurias. (*Marca Hisp.*, *col.* 420.) On le voit encore présent, l'an 1010, à une assemblée de prélats et de seigneurs, tenue le 18 novembre à Urgel. (Vaissète, tom. II, pag. 144.) M. de Taverner observe dans son histoire des comtes d'Ampurias, que Guilabert était mort en 1014.

GAUSFRED II.

Gausfred succéda en bas-âge à Guilabert, son père, dans le comté de Roussillon. Hugues, son oncle, abusant de sa jeunesse, dit M. de Taverner, tenta de lui enlever son comté. Mais Gausfred fut maintenu par le secours du comte de Bésalu, son allié. Les guerres suscitées à ce sujet furent terminées l'an 1020, par la médiation d'Oliba, évêque d'Ausonne, suivant la lettre de ce prélat aux religieux de Rieupoll, dont il était abbé, rapportée par M. de Taverner. Gausfred assista, le 17 des calendes de juin (16 mai) de l'an 1025, avec la qualité de comte de Roussillon, à la dédicace de l'église de Saint-Jean de Perpignan. (*Marca Hisp.*, *col.* 1040.) L'an 1030, il vendit, de concert avec Suniaire son frère, Hugues, son oncle, Guisle, sa femme, et Ponce, leur fils, à l'abbaye de Rodes, certains fonds situés dans le comté de Péralata ou de Pierrelate. (*Marca Hisp.*, pag. 1042.) Il fut du nombre des seigneurs qui assistèrent l'an 1041, au concile de Tuluje, à trois milles de Perpignan. (Vaissète, tom. II, pag. 182.) Il tint, le 7 des ides d'avril 1044, avec Pons, comte d'Ampurias, un plaid où ils jugèrent, en faveur de l'abbaye de Rodes, un procès qu'elle avait avec des personnes qui retenaient des vignes et des terres de son domaine. (*Marca Hisp.*, *col.* 1085.) Il fut présent, le 17 des calendes de décembre (15 novembre) de l'an 1046, avec Adélaïde, sa femme, Guillaume, comte de Bésalu, et grand nombre de seigneurs du pays, à la consécration de l'église du monastère d'Arles dans le Valespir, au pied de la montagne de Canigou. (*Ibid.*) On le voit encore, le 4 des ides de décembre 1058, au concile d'Elne, assemblé pour aviser à la reconstruction de l'église cathédrale de cette ville (*Ibid.*, pag. 198.) Il contribua non-seulement de ses avis, mais encore de ses libéralités à l'exécution de cette entreprise. On voit encore à côté du maître-autel l'inscription suivante, dont le style barbare prouve l'antiquité: *Anno LXVIIII post millesimo ab Incarnatione Dom. Ind. VII. reverend. episcopus istius ecclesiæ Raymundus et Gauzfredus comes, simulque Azalais comitissa pariterque omnibus hominibus istius terræ potentes, mediocres atque minores instarunt hoc altare ædificare.* Il paraît que Gausfred vécut jusqu'en 1075.

GUILABERT II, ou GUISLEBERT et HUGUES.

Guilabert, ou Guislebert, fils de Gausfred II, était, l'an 1075, en jouissance du comté de Roussillon. Nous le voyons par une charte du 27 juillet de cette année, où il est fait mention de l'insulte qui lui avait été faite dans l'église de Saint-Michel de Cuxa, par les soldats de Raymond, comte de Cerdagne, et du voyage de ce dernier à Elne, pour recevoir de l'évêque une pénitence proportionnée à cette faute. (*Cartul. Helen.*, *fol.* 61.) Par une autre charte du 4 des calendes de juin (29 mai) de l'an 1085, Guilabert termina ses différents avec Hugues, son parent, successeur de Raymond dans le comté d'Ampurias, lequel s'engagea de lui conserver les droits qu'il avait dans ce comté et dans celui de Péralata. (*Marca Hisp.*, *col.* 465 et 1176.) Guilabert et Hugues s'associèrent depuis dans le comté de Roussillon. Nous voyons en effet que Hugues prenait le titre de comte d'Ampurias, de Péralata et de Roussillon, dans une charte datée des nones de janvier 1086. (*Archiv. de Saint-Pierre de Rodes*); que dans un autre du 8 des calendes d'avril, huitième année du règne de Louis le Gros, 1116, il se qualifie, *Ugo gratiâ Dei comes Impuritanensis et Peralatensis nec non et Russilionensis.* Son nom paraît aussi dans le jugement que Guilabert rendit dans un plaid entre Pons-Bernard et le clergé d'Elne, le 6 des ides de mai, la vingt-septième année du règne de Philippe (1087.) (*Cartul. Helenense*, *fol.* 49.) Ce même clergé, son évêque à la tête, fit, le 4 des ides de février 1095, avec Guillaume, vicomte de Castelnau, une transaction dans laquelle il est fait mention du comte Guilabert parmi les témoins. (*Ibid. fol.* 59.) Il fit lui-même, au mois de septembre de l'an 1100, une transaction avec Ermengaud, nouvel évêque d'Elne, touchant leurs droits respectifs. (Vaissète, tom. II, pag. 327.) Enfin, nous avons une charte du 17 des calendes d'octobre (15 septembre) de l'an 1102, par laquelle Guislebert, Stéphanie, sa femme, et Gérard, leur fils, donnent une portion de dîme à l'église de Saint-Jean de Perpignan. Nous ne trou-

vons point de traces plus récentes de l'existence de Guilabert. (Voy. Hugues II, *comte d'Ampurias.*)

GUINARD ou GÉRARD I.

1102 au plutôt. **Guinard** ou **Gérard**, fils et successeur de Guislebert, fut un des seigneurs qui prirent parti dans la première croisade, sous le commandement de Raymond, comte de Saint-Gilles. Il se distingua au siége d'Antioche, et eut part à la prise de Jérusalem. (Vaissète, tom II, pag. 310, 327.) Il était de retour en Roussillon dès l'an 1100, comme on le voit par la transaction, citée plus haut, de son père et de lui avec l'évêque Ermengaud. Il répéta quelques années après ce même voyage. C'est ce que prouve une charte du 27 septembre 1109, par laquelle **Agnès**, comtesse de Roussillon, unit à l'abbaye de la Grasse celle de Soreda, avec promesse de faire ratifier cette union par le comte Gérard, son époux, au cas qu'il revienne du Saint-Sépulcre. Agnès dans cet acte fait mention en gros des fruits de son mariage, et donne à entendre qu'elle avait une nombreuse famille de l'un et de l'autre sexes. (*Marca Hisp.*, pag. 1234.) Le comte Guinard ne revint de la Palestine, que vers la fin de l'an 1112, et mourut peu après son retour, l'an 1113, laissant plusieurs enfants de son épouse. (*Marca Hispan.*, pag. 1234. *Vaissète*, tom. II, pag. 352.)

ARNAUD-GAUSFRED, ou GAUSFRED III.

1113. **Arnaud-Gausfred**, ou **Gausfred**, comte de Roussillon, est vraisemblablement le même que Gausfred, fils du comte Guinard. Il avait épousé, le 2 mai de l'an 1110, **Ermengarde**, nommée depuis **Trencavelle**, fille de Bernard-Atton, vicomte de Beziers. (*Spicil.* tom. IX, pag. 137.) Dom Vaissète fait néanmoins deux personnages de ces deux noms, et pense qu'Arnaud fut tuteur de Gausfred. Mais un homme marié depuis trois ans avait-il besoin d'un tuteur pour gouverner le Roussillon? De plus, on voit encore aujourd'hui sur l'angle de la façade de l'hôpital de Saint-Jean de Perpignan, une ancienne inscription, laquelle annonce que le comte Arnaud-Gausfred est fondateur de cette maison : *Anno Dom.* MCXIII *v aprilis gloriosæ memoriæ Arnaldus-Gausfredus, comes Rossillionis præsens hospitale B. Johannis ædificavit.* Enfin dans les archives du même hôpital, on trouve une charte du 2 des ides d'avril 1116, dans laquelle Arnaud-Gausfred se dit lui-même comte de Roussillon. *Ego Arnaldus gratiâ Dei comes Rossilionis;* et à la fin, *signum Arnaldus Gaufredi gratiâ Dei comes.* L'an 1130, le 12 juin, Hugues, comte d'Ampurias, se voyant sans enfants, l'institua son héritier. (*Marca Hispan.*, *col.* 489.) L'historien du Languedoc cite une charte du 3 des ides de mai 1139, dans laquelle il est dénommé avec la comtesse Trencavelle, sa femme, et leur fils Gérard. L'an 1151, il donna par une charte datée des ides de juin, à ce même fils, la ville de Perpignan, et lui assura le comté de Roussillon après sa mort. (*Marca Hispan.*, pag. 1312.) Il vivait alors fort mal avec la comtesse Trencavelle, qu'il répudia sur la fin de la même année ou au commencement de la suivante. Ce divorce fut de près suivi d'une nouvelle alliance qu'il contracta avecune autre femme dont on ignore le nom. La comtesse répudiée porta, du château de Mèse en Languedoc, où elle s'était retirée, ses plaintes au pape Eugène III, contre son époux. Arnaud-Gausfred fut excommunié par le pontife, et ne tint compte de cette censure. Adrien IV, successeur d'Eugène, renouvela l'anathème vers l'an 1156, déclara les enfants du second mariage déchus, comme adultérins, de l'hérédité de leur père, et écrivit en même-tems à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque d'Elne et à tous les barons du Roussillon, pour leur faire part du nouveau jugement qu'il venait de prononcer contre le comte. (*Hist. de Lang.*, tom. II, pag. 471.) M. de Marca met la mort d'Arnaud-Gausfred au 24 février de l'an 1163. (*Marca Hispan.*, *col.* 508.) On conserve à l'hôtel-de-ville de Perpignan l'acte de la déposition des témoins, qui assurèrent que peu de tems avant sa mort il avait institué de nouveau son successeur, Gerard, l'aîné de ses enfants. (*Ibid.* pag. 1329.)

GÉRARD ou GUINARD II.

1163. **Gérard** ou **Guinard**, fils aîné, d'Arnaud-Gausfred, lui succéda immédiatement dans le comté de Roussillon, quoiqu'en disent quelques modernes, qui mettent entre l'un et l'autre un Gausfred IV. On trouve en effet dans les archives de l'hôpital de Saint-Jean de Perpignan deux donations, l'une du 15 des calendes de juin 1148, l'autre du 6 des ides de mai 1152, faites par Gausfred, comte de Roussillon, et Gérard, son fils, dans lesquelles celui-ci ne prend d'autre qualité que celle de fils du premier. Mais, après la mort de Gausfred, il prend le titre de comte de Roussillon, comme on le voit dans une autre donation faite au même hôpital, le 3 des nones de janvier 1167, et dans un privilége accordé aux habitants de Perpignan, le 18 des calendes de juin 1170. (*Liv. vert*, fol. 14.) Il paraît même que Gérard portait le titre de comte de Roussillon vers la fin de la vie de son père. Il le prit en effet dans l'acte par lequel il confirma les coutumes de Perpignan aux nones de juin 1162. Par là, il est bien évident que Gérard, comte de Roussillon, était fils et successeur immédiat du dernier Gausfred. Mais le testament de celui-ci en fournit encore une nouvelle preuve. Par cette disposition, verbalement faite pendant la dernière maladie de Gausfred, en présence de sept témoins, Pons de Collioure, Bernard de Villelongue, Guillaume de Soler, Vincent de Palace, Arnaud Radulphe, Jean Robert et Raymond de Terrade, il déclara qu'il faisait son fils Gérard, héritier du comté de Roussillon et de tous ses autres domaines. Les sept témoins, dans les six premiers mois après sa mort, s'étant rendus à l'église de Saint-Jean de Perpignan, y affirmèrent avec serment sur l'autel de Saint-Pierre, en présence de l'évêque d'Elne, de Pierre, abbé de Saint-André, et de Nicolas Miro, juge, ce qui vient d'être rapporté. L'acte qui fut dressé de leur déposition, se rencontre fol. 82, parmi les pièces du procès d'entre les rois d'Aragon et de Majorque, gardées à l'hôtel-de-ville de Perpignan, dans l'armoire des cinq clefs. On a dit qu'en 1162, Gérard confirma les coutumes de la ville de Perpignan. Il y ajouta de nouveaux priviléges, le 14 des calendes de juin 1170. Se voyant sans enfants, il fit le 4 des nones de juillet 1172 (et non pas 1173), son testament par lequel il léguait au roi d'Aragon le comté de Roussillon. Il mourut peu de jours après. Car le 19 juillet de la même année, Alfonse, roi d'Aragon, ratifia les priviléges accordés par le comte Gérard à la ville de Perpignan. (*Ibid. fol.* 18.) Le comté de Roussillon demeura entre les mains de ce monarque et celles de ses successeurs au royaume d'Aragon, sous la souverainé de la France, jusque vers le milieu du treizième siècle, qu'ils se tirèrent de cette dépendance.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTÉS DE CERDAGNE ET DE BESALU *.

La Cerdagne, *Ceritania*, dont Puycerda, dans le diocèse d'Urgel, est la capitale; Bésalu, *Bisuldinum*, ville située dans l'Ampourdan, sur la rivière de Fluvia; Fenouillède, *Feniculetum*, ou *Feniculensis ager*; Conflant, *Confluentes*, dans le Roussillon et le Valespir, dans la même province, furent donnés, chacun avec titre de comté, ainsi que Pierre-Pertuse, Saut et Donazan, dans le Rasez, par Miron, comte de Barcelonne, vers l'an 928, à son fils puîné Oliba, surnommé Cabreta. Ce n'est pas, néanmoins, que chacun de ces comtés ait été créé pour lors en faveur d'Oliba. Nous voyons en effet, que la Cerdagne était possédée à ce titre par Salomon, vers l'an 863, que Humphrid était qualifié comte de Bésalu, avant de succéder à Odalric dans le marquisat de Septimanie, que le Conflant avait Béra pour comte, en 846, et Raoul en 888; mais nous n'avons point de suite non interrompue des comtes de Cerdagne avant l'an 980. Naturellement inquiet et querelleur, Oliba, se voyant maître d'un grand pays, se rendit extrêmement redoutable à ses voisins. Celui avec lequel il eut les plus vifs démêlés, fut Roger I, comte de Carcassonne. L'histoire ne marque pas le sujet de leur querelle. D. Vaissète conjecture que ce fut le comté de Rasez, que les comtes de Carcassonne, après l'avoir possédé par indivis, avec ceux de Barcelonne, partagèrent ensuite avec eux, vers la fin du neuvième siècle. Oliba, dit-il, qui descendait des anciens comtes de Rasez, disputa sa portion à Roger, qui était d'une famille différente. Quoi qu'il en soit, étant entré dans ce pays à main armée, il y fit le dégât. Roger ne souffrit pas impunément ces violences. Ayant levé des troupes, il marcha à l'ennemi qui le reçut fièrement, et commença lui-même le combat. Il était sur le point de remporter la victoire, lorsque Roger, tout-à-coup ranimant son courage, la fit passer de son côté. Oliba, suivant un habile moderne, fit ensuite la paix avec Roger, qui lui céda, par le traité qu'ils firent ensemble, le Capcir compris dans le Rasez. (*Marca Hisp.*, *col.* 86.) L'abbaye de Cuxa, dans le Roussillon, était alors florissante par la régularité, sous le gouvernement de l'abbé Guérin. Saint Romuald, qui était venu d'Italie pour s'y retirer, en faisait le principal ornement. Oliba, dont la vie licencieuse commençait à lui causer des remords, vint trouver le saint personnage pour savoir de lui le parti qu'il avait à prendre. Romuald n'hésita pas à lui conseiller la retraite. Il suivit ce conseil, et après avoir mis ordre à ses affaires, et cédé tous ses biens et ses dignités à ses enfants, il partit, l'an 988, accompagné de l'abbé Guérin, pour se rendre au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique. Sa pénitence ne fut que de deux ans, et finit par sa mort arrivée l'an 990. D'Ermengarde, sa femme, qui eut, après sa retraite, l'administration de ses biens, il laissa quatre fils. Bérenger qui paraît avoir été l'aîné, succéda, vers l'an 990, à Suniarius dans l'évêché d'Elne, et mourut vers l'an 1000. Bernard, le second, eut les comtés de Bésalu, de Valespir et de Fenouillède. Oliba, le troisième, s'étant fait moine à Riupoll, en devint abbé, l'an 1009, et le fut aussi de Cuxa, la même année. A ces deux abbayes il joignit, l'an 1019, l'évêché d'Ausonne, et mourut l'an 1047. Wifred, le dernier fils de Cabreta, eut pour sa part les comtés de Cerdagne, de Berga et de Conflant, avec le Capcir et le Donazan, en-deçà des Pyrénées.

* Cet article a été rédigé sur les mémoires de M. de Fosa.

COMTES DE BÉSALU.

BERNARD TAILLEFER.

988. Bernard, surnommé Taillefer, fils d'Oliba Cabreta, lui succéda, comme on l'a dit, dans les comtés de Bésalu, de Valespir, de Fenouillède, de Saut et de Pierre-Pertuse. Ce qu'il fit pendant son gouvernement, qui fut de trente-deux ans, est resté dans l'oubli. Ses actions mériteraient néanmoins de passer à la postérité, puisqu'on l'honora du glorieux titre de *prince*, de *père de la patrie*, et de celui de *Taillefer*, que ses exploits militaires lui acquirent. Nous savons seulement que, vers la fin de 1016, ayant entrepris le voyage de Rome avec ses fils Guillaume et Guifred, il y obtint, du pape Benoît VIII, l'érection d'un nouvel évêché dans ses domaines, et présenta son fils Guifred pour le remplir; que Benoît, ayant acquiescé à sa demande, sacra le sujet proposé, et donna une bulle, datée du 26 janvier, indiction xv, ou l'an 1017,

COMTES DE CERDAGNE.

WIFRED, ou GUIFRED.

988. Wifred, ou Guifred, quatrième fils d'Oliba Cabreta, lui succéda, comme on l'a dit, aux comtés de Cerdagne, de Berga, de Conflant, ainsi qu'au Capcir et au Donazan. L'an 1001, il signala, en apparence, sa piété, par la fondation du monastère de Canigou, dans le Conflant. Mais il était si peu instruit des règles de l'église, que, l'an 1016, l'archevêché de Narbonne étant venu à vaquer par la mort d'Ermengaud, il proposa son fils Guifred, qui n'avait encore que dix ans, pour le remplir, et l'emporta sur d'autres concurrents par la simonie la mieux caractérisée. Cent mille sous qu'il compta au vicomte de Narbonne et au comte de Rouergue, marquis de Septimanie, furent le prix de cette préférence. (Vaissète.) La conduite du jeune prélat répondit à l'irrégularité de son entrée. Il punit le vicomte Raymond de l'avoir favorisé, par

portant permission d'établir un évêché dans l'un des trois monastères que Bernard lui avait désignés, et que Saint-Geniez de Besalu fut celui que le comte choisit pour le siége épiscopal. Sa mort fut tragique et causa des regrets universels dans le pays. Il avait entrepris un voyage en Provence, pour y négocier le mariage de Guillaume, son fils, lorsqu'à son retour, ayant voulu tenter, le 29 novembre 1020, de passer le Rhône à la nage sur son cheval, il fut entraîné par la rapidité des flots qui le submergèrent. Son corps ayant été retiré du fleuve, fut transporté à l'abbaye de Riupoll pour y être inhumé. Il avait épousé, l'an 1007, TOTE, nommée aussi ADELAÏDE, fille de Raymond-Borrel, comte de Barcelonne, dont il laissa cinq fils et deux filles. (*Marca Hispan.*, *col.* 416, Vaissète, t. II, pp. 118, 153, 597.) Guillaume, l'aîné, réunit en sa main tous les comtés de sa maison; Wifred, le second, fut, comme on l'a dit, évêque de Besalu; Henri, le troisième, devait, par le testament de Bernard, prendre aussi l'état ecclésiastique, et recevoir en fief, de Guillaume son aîné, lorsqu'il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans, l'évêché de Bésalu; Hugues, le quatrième, eut divers alleus et villages dans le comté de Fenouillède. Quelques alleus furent tout ce que Berenger, qui était le dernier, reçut en partage. Garsinde, fille aînée de Bernard, était mariée du vivant de son père, et avant l'an 1016, avec Berenger, depuis vicomte de Narbonne; Adélaïde, la seconde, fut condamnée par le même testament à passer ses jours au monastère de Saint-Paul, dans la vallée d'Ansoli; et Constance, troisième fille de Bernard, étant alors fort jeune, eut quelques biens peu considérables. Tote survécut à son mari, et emporta pour son douaire la jouissance du comté de Valespir. Les moines de Riupoll et de Cuxa témoignèrent leur reconnaissance envers le comte Bernard, leur bienfaiteur, par une lettre circulaire qu'ils écrivirent sur sa mort. (*Marca*, *Hist.*, *App.*, *col.* 1024. Vaissète, t. II, pp. 117, 141, 149.)

les procédés violents qu'il eut à son égard. Ses diocésains ne furent pas plus ménagés. Il remplit son archevêché de troubles et de meurtres, pilla son église, pour récompenser les ministres de ses fureurs, et acheta l'évêché d'Urgel pour Guillaume, son frère, moyennant cent mille sous qu'il se procura en vendant les vases sacrés à des Juifs. Ce pasteur abominable se maintint toutefois jusqu'à sa mort, l'espace de 63 ans, sur le siége de Narbonne, malgré différentes excommunications dont il fut frappé par le saint siége. (*Gall Christ.*, *no.* tom. VI, *coll.* 31, 38.) A l'égard de son père, il finit ses jours l'an 1025, laissant de GUISLE, sa femme (morte l'an 1020), outre les deux fils que l'on vient de nommer, Raymond, qui suit, et Berenger, évêque de Gironne.

RAYMOND.

1025. RAYMOND, fils aîné du comte Wifred, fut son successeur. On le voit, en 1041, parmi les seigneurs qui assistèrent au concile de Tuluje, où l'on établit *la paix et la trêve de Dieu*. L'an 1046, il fut aussi du nombre de ceux qui assistèrent à la dédicace de l'église de l'abbaye d'Arles, en Roussillon. C'est tout ce que les anciens monuments nous ont conservé des événements de sa vie, qu'il termina, suivant M. de Marca et dom Vaissète, en 1068. D'ADÈLE, sa femme, il laissa deux fils, Guillaume Raymond, qui suit, et Henri, vicomte de Cerdagne, qui se distingua par sa valeur et sa probité.

GUILLAUME-RAYMOND.

1068. GUILLAUME-RAYMOND, fils aîné du comte Raymond et son successeur, avait épousé, du vivant de son père, ADÉLAÏDE, nommée aussi SANCIE, fille de Pierre-Raymond, comte de Carcassonne, et de Rangarde de la Marche; Adélaïde était sœur cadette d'Ermengarde, femme de Raymond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nismes. Celle-ci ayant été instituée héritière des comtés de Carcassonne et de Rasez par le comte Roger III, son frère, vendit, le 2 mars 1067, ces deux

GUILLAUME, SURNOMMÉ LE GRAS.

1020. GUILLAUME, fils aîné du comte Bernard, succéda, dans le mois de septembre 1020, aux comtés de Besalu et de Fenouillède, dont son père l'avait mis en jouissance dès l'an 1014, comme il paraît par des actes où l'on compte l'an 1038 pour le vingt-quatrième de son gouvernement. Avide d'argent, et peu scrupuleux sur les moyens de s'en procurer, il disposa d'une manière simoniaque des abbayes de son domaine, et entr'autres de celle de Saint-Martin de Lez, dont il traita avec Wifred, évêque de Carcassonne. Il en fit déserter quelques-uns par ses usurpations, et s'attira par là une excommunication dont il parut d'abord faire assez peu de cas. On voit cependant qu'il eut soin de s'en faire relever l'an 1041, au plus tard, puisqu'il fut un des seigneurs qui assistèrent au concile tenu cette année dans les prairies de Tuluje, à trois milles de Perpignan. Les *Gestes* des comtes de Barcelonne placent sa mort en 1052. Il fut inhumé à Riupoll dans le tombeau de ses ancêtres. D'ADÈLE, sa femme, il laissa deux fils, qui suivent. (Vaissète, t. II, pp. 153, 156, 163, 182, 185, 192, *pr.*, 204.)

GUILLAUME II, ET BERNARD II.

1052. GUILLAUME II, et BERNARD II son frère, succédèrent à Guillaume I, leur père, dans ses domaines, qu'ils gouvernèrent en commun. Le premier fut surnommé *Trunnus*, parce qu'il avait un nez postiche, et c'est le même sans doute que *le comte Guillaume, fils d'Adelaïde*, qui, par un acte solennel, promit à Guifred, archevêque de Narbonne, son parent, de l'aider à défendre les possessions de son église, et en particulier les forteresses voisines de sa cathédrale. (*Hist. de Lang.*, tome II, *preuv.* page 223.) Guillaume s'attira la haine de ses sujets par ses violences et ses emportements. Un ancien historien (*Marca Hisp.*, *col.* 544.) rapporte que s'étant attiré

comtés à Raymond-Berenger, fils de Bérenger I, comte de Barcelonne. Mais onze jours après, Rangarde, sa mère, qui n'avait pas consenti à cette aliénation, donna au comte Guillaume, son gendre, et à sa fille Adélaïde, le comté de Rasez, avec les châteaux qui en dépendaient. Adélaïde et son époux, prévoyant qu'ils auraient peine à se maintenir dans ces comtés, prirent le parti de les vendre, par acte du 27 décembre 1067, au comte de Barcelonne, pour la somme de quatre mille mancuses barcelonnaises: monnaie d'or dont sept pièces pesaient une once. Les gens de Guillaume-Raymond ayant commis, l'an 1075, un sacrilége dans l'abbaye de Cuxa, vraisemblablement par son ordre, il se soumit à la pénitence canonique qui lui fut imposée par l'évêque d'Elne. Dans la charte où ce fait est mentionné, il est dit prince du territoire de Cuxa, *ejusdem loci principis*, ce qui prouve qu'il régnait sur le Conflant. (*Curtul. Helen.*, *f.* 61.) Guillaume-Raymond finit ses jours en 1095, plusieurs années avant sa femme, qui vivait encore en 1102. De son mariage il laissa quatre fils, dont les deux premiers héritèrent seuls de ses états.

GUILLAUME-JOURDAIN, ET BERNARD-GUILLAUME.

1095. GUILLAUME-JOURDAIN, et BERNARD-GUILLAUME, succédèrent à Guillaume-Raymond, leur père, dans ses comtés, qu'ils gouvernèrent par indivis. Le premier fut un de ceux qui firent le plus d'efforts pour rétablir Bertrand, son parent, dans le comté de Toulouse, que Guillaume IX, duc d'Aquitaine, avait envahi pendant l'absence de Raymond de Saint-Gilles, qui était à la croisade. L'an 1101 ou 1102, il partit pour aller joindre ce même Raymond à la Terre-Sainte, où il combattit sous ses drapeaux. Raymond étant mort le 28 février 1105, le comte de Cerdagne lui succéda, en vertu de son testament, dans toutes ses terres d'Orient. Il continua le siége ou blocus de Tripoli, commencé par Raymond, ce qui ne l'empêcha pas d'entrepren-

différentes affaires, il fut assassiné, du consentement de son frère et de quelques-uns de ses vassaux. Cet événement dut précéder l'an 1070. Le même historien fait un portrait bien différent de Bernard, son frère, qu'il représente comme un seigneur qui, par sa douceur et sa modération, faisait le contraste de son aîné. Guillaume laissa de STEPHANIE, sa femme, un fils en bas âge, nommé Bernard, qui fut le troisième comte de Besalu et de Fenouillède, de son nom. Amé, legat du saint siége, ayant assemblé, l'an 1077, un concile à Gironne, Guifred, archevêque de Narbonne, qui s'y était rendu, troubla l'assemblée, dans la crainte d'y être déposé pour cause de simonie et pour d'autres excès, et obligea le légat à prendre la fuite. Le château de Besalu, que Bernard II lui ouvrit, fut le lieu de sa retraite. Il y assembla, le 6 décembre, un nouveau concile, qui se termina plus paisiblement que le précédent. Bernard II lui prêta la main pour réformer les monastères de sa dépendance, et y rétablir la régularité. Pierre de Narbonne, évêque de Rodez, s'étant emparé de l'archevêché de Narbonne après la mort de Guifred, arrivée au mois de février 1079, le pape Grégoire VII, après l'avoir excommunié, et avoir confirmé Dalmace compétiteur de Pierre, écrivit au comte Bernard II, ainsi qu'à Raymond de Saint-Gilles, pour leur enjoindre d'aller au secours de l'église de Narbonne, qui est en proie, disait-il, aux membres du diable. Il ne paraît pas que les deux comtes aient eu beaucoup d'égard à cette lettre. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pierre de Narbonne resta en possession de son siége jusqu'en 1086, qu'il se démit volontairement. Bernard vivait encore en 1095. Il mourut sans laisser d'enfants d'ERMENGARDE, sa femme.

BERNARD III.

BERNARD III, dit BERNARD-GUILLAUME, fils de Guillaume II, succéda à Bernard II, son oncle, qui l'avait associé au gouvernement dès qu'il fut en âge de majorité. Il vécut dans une étroite amitié avec Guillaume-Raymond, comte de Cerdagne, qui, par son testament, fait l'an 1095, laissa ses deux derniers fils sous la tutelle du comte de Besalu, qu'il appelle *son seigneur*. L'an 1107, Bernard-Guillaume épousa ou fiança dans le mois d'octobre BÉRENGÈRE, fille de Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne. En considération de cette alliance, il déclara le comte de Barcelonne *son héritier pour les comtés de Besalu, de Riupoll, de Valespir, de Fenouillède, de Pierre-Pertuse*, et pour tous ses autres domaines, s'il venait à mourir sans postérité, ce qui arriva effectivement au commencement de l'an 1111. Raymond-Bérenger IV, fils et successeur de Raymond-Bérenger III, donna, par son testament, l'an 1162, la jouissance des comtés de Besalu et de Fenouillède à Pétronille, sa femme, après la mort de laquelle ils furent réunis au domaine des comtes de Barcelonne, rois d'Aragon.

dre quelques autres expéditions, soit pour conserver les places dont Raymond lui avait confié la garde en mourant, soit pour étendre ses conquêtes. Il signala surtout sa valeur contre Hertoloni, gouverneur de Damas pour les infidèles, qui l'était venu harceler aux environs du château de Mont-Pèlerin, où il faisait sa résidence. Guillaume-Jourdain le défit entièrement dans une sortie qu'il fit sur lui, et remporta un riche butin. Il se rendit maître ensuite, après un siege de trois semaines, de l'importante place d'Archon, que Godefroi de Bouillon et Raymond de St.-Gilles avaient inutilement attaquée. De là il étendit ses courses jusqu'à Damas. Bertrand, son cousin, étant arrivé, l'an 1109, en Palestine, à la tête d'une armée, pour réclamer les domaines que Raymond, son père, avait eus, est reçu dans Tortose qui lui ouvre ses portes. De là il envoie sommer le comte de Cerdagne au Mont-Pèlerin, où il faisait sa résidence, de lui remettre le pays de Camolta, nom sous lequel on comprenait toutes les possessions de Raymond; Guillaume-Jourdain répond que c'est à tort qu'il lui demande la restitution de ce pays, que Raymond lui avait cédé avant sa mort, et qu'il avait défendu pendant quatre ans au péril de sa vie et à grands frais. Prévoyant cependant que cette réponse ne satisferait pas le comte de Toulouse, il fait alliance avec Tancrède, neveu du prince d'Antioche, pour se mettre en état de défense. Bertrand, de son côté, s'allie avec Baudouin, roi de Jérusalem, et tous deux conviennent de reprendre le siége de Tripoli. En attendant les secours que le roi devait lui amener, Bertrand va faire le siége de Giblet, ville maritime de Phénicie, qui avait appartenu au comte, son père, et que les infidèles avaient reprise. Tandis qu'il attaque la place par terre, les Pisans et les Gênois la battent par mer, et les habitants, hors d'état de résister, ne tardent pas à capituler. Bertrand cède aux Gênois une partie de cette conquête, et se rend ensuite devant Tripoli, où le roi de Jérusalem vient le joindre trois semaines après son arrivée. Tancrède et Guillaume-Jourdain, apprenant leur jonction, viennent les trouver, et par l'entremise du roi se réconcilient, le premier avec Baudoin du Bourg, son ennemi particulier, le second avec Bertrand, qui fit l'accommodement suivant avec lui. La forteresse d'Archon demeura au comte de Cerdagne, avec Tortose et les autres conquêtes qu'il avait faites; et le Mont-Pèlerin, les villes de Tripoli, de Giblet, avec tout le pays soumis par Raymond, furent abandonnés à Bertrand. Ces princes réunirent ensuite leurs efforts contre Tripoli, qui se rendit au roi et au comte de Toulouse le 10 juin 1109, après sept ans de siége. Guillaume-Jourdain, peu de jours après cet événement, fut tué d'un coup de flèche par un de ses écuyers, avec lequel il avait pris querelle. (*Albert Aquens.*) Bertrand lui succéda dans ses domaines d'Orient, suivant l'accord qu'ils avaient fait ensemble. Bernard-Guillaume resta seul possesseur de la Cerdagne et de ses dépendances. L'an 1111, après la mort de Bernard, comte de Bésalu, il disputa sa succession au comte de Barcelonne, à qui Bernard avait fait donation, quatre ans auparavant, de tous ses domaines. Mais après s'être emparé de quelques places, il céda tous ses droits à ce rival, par un accommodement daté du 8 juin de la même année. Bernard-Guillaume vécut en paix le reste de ses jours, dont le terme arriva à l'an 1117. Comme il mourut sans enfants, Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne, lui succéda à titre de plus proche parent, étant tous les deux de la même maison.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE,

DE LA MAISON D'ARAGON, APANAGÉS.

SANCHE.

SANCHE, troisième fils de Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelonne et prince d'Aragon, fut apanagé par son père en la manière suivante. Par son testament verbal, fait le 4 août 1162, à Saint-Dalmace, près de Gênes, en présence de Guillaume-Raymond de Moncade, d'Albert de Castelviel, et de Guillaume son chapelain, Raymond-Bérenger désigna, pour lui succéder dans ses états, Alfonse, son fils aîné. Mais en même tems, il legua à don Pèdre, son second fils, le comté de Cerdagne et tous les domaines du dernier comte de ce nom, la seigneurie du comté de Carcassonne avec ses dépendances, et tout ce que le vicomte Trencavel tenait en fief de lui, ainsi que le droit qu'il avait sur la ville de Narbonne, le tout à condition que ledit infant don Pèdre tiendrait cet apanage sous la souveraineté de son frère aîné. A cet apanage il subtitua Sanche, son troisième fils, et enfin tous les deux successivement, à l'infant don Raymond. (*Diago*, *Hist. de los Cond. de Barcelo.*, l. 2, c. 178. Zurita, *Ann. d'Arag.*, l. 2; *capp.* 19, 20, 23, 25.) C'est d'après cette substitution que Bosc (*Tit. de honor.*, l. 2, p. 193, col. 1.) a réduit l'apanage de Sanche, au seul comté de Cerdagne. Elle ne pouvait certainement comprendre le Roussillon, puisqu'il n'échut à la maison d'Aragon que par le testament du comte Guinard, fait le 4 juillet 1172, en faveur du roi don Alfonse. Mais il ne paraît pas que ce monarque ait exécuté le partage ordonné par son père. C'est peut être ce qui a fait dire à l'ancien auteur des Gestes des comtes de Barcelonne que Sanche n'eut aucune part dans les domaines du roi Alfonse, son frère, que ce dernier ne voulut jamais lui en rien céder : *Xanco autem frater ejus nunquam habuit partem aliquam honoris dicti domini Ildefonsi, nec aliquo tempore de dicto honore voluit ei dare.* (*Marca Hispan.*, col. 551.) Zurita observe qu'à la mort de l'infant don Pèdre, le roi, son frère, s'empara de son apanage, et particulièrement du comté de Cerdagne, quoique par la disposition du prince d'Aragon (leur père) il dût appartenir à l'infant don Sanche, auquel le roi don Pèdre, son cousin, donna ensuite le comté de Roussillon : *El rey don Alonso que avia heredado quel Senorio por muerte del infante D. Pedro.... Como el Condado de Cerdagna, y el derecho de la ciudad de Narbona aunque en todo esto, por muerte de D. Pedro, segun la disposion del principe habia de succeder D. Sancho su hyo : y despues se le diò el condado de Rossillon por el Rey D. Pedro su sobrino* (*Ann. d'Arag.*, l. 2, c. 25.)

Le même historien, suivi par trois habiles critiques (Bouche, Vaissète et Papon), assure que le roi d'Aragon, ayant succédé l'an 1181, à Raymond-Bérenger, son frère, dans le comté de Provence et les vicomtés de Gévaudan et de Milhaud, les donna, peu de tems après, en apanage à Sanche, son frère. Les mêmes critiques ajoutent que le roi d'Aragon, l'an 1185, retira la Provence des mains de son frère, et lui donna en échange les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Zurita dit au contraire, que Sanche, en 1215 et 1218, prenait encore le titre de comte de Provence : *El Conde don Sanche que se intitulava Conde de la Proença.* (*Ibid*, c. 17.) Nugnès-Sanche, fils de ce prince, semble nier aussi qu'il ait jamais possédé la Cerdagne et le Roussillon. Car après s'être dit dans son testament du 16 des calendes de janvier 1241, fils du feu comte Sanche; *filius quondam venerabilis comitis sanctii*, sans déterminer autrement cette qualification, il y ordonne sur la fin que les exécuteurs testamentaires qu'il avait nommés, percevront après son décès, « les » revenus des pays de Roussillon et de Cerdagne, et les retien- » dront jusqu'à ce que ses dettes soient payées, et les torts » qu'il a faits réparés, ainsi, dit-il, que le seigneur Pierre (II), » roi d'Aragon, mon parent, l'a octroyé par un diplôme que » le roi Jacques, aujourd'hui régnant, a bien voulu confirmer : » *Item volo et mando quod dicti mei manumissores constituti in terra Rossilionis post obitum meum percipiant omnes reditus et proventus terræ Rossilionis, Confluentis et Ceritania, et teneant tandiu donec debita mea fuerint persoluta et injuriæ restitutæ, sicut dominus Petrus, rex Aragonum et consanguineus meus mihi concessit cum instrumento, et dominus Jacobus, rex Aragonum qui nunc est, mihi laudavit.* (*Archiv. du domaine de Perpignan*, n. 320, *lias.* II.) Ces expressions, *Dominus Petrus rex Aragonum mihi concessit*, portent naturellement à croire que la concession de l'apanage du Roussillon, etc. fut faite à Nugnès-Sanche par le roi Pierre II. Pour accorder cette différence d'opinions, il semble nécessaire de dire que Sanche, depuis l'an 1185, ne conserva plus que le titre honorifique de comte de Provence, et que la concession des comtés de Roussillon, de Conflant et de Cerdagne, faite par le roi Pierre II, ne fut qu'une confirmation de celle qui était émanée d'Alfonse.

Entrons maintenant dans quelque détail des principales actions de don Sanche. En 1201, Alfonse II, comte de Provence, étant en guerre avec Guillaume IV, comte de Forcalquier, Sanche prit parti contre le premier, quoique son neveu. La paix s'étant faite en 1204, Sanche assista la même année aux noces de Pierre II, son autre neveu, roi d'Aragon, avec Marie de Montpellier, célébrées le 5 (et non le 15) juin dans cette ville. Ce prince y assigna pour douaire à son épouse *tout le comté de Roussillon depuis la fontaine de Salces jusqu'à la Cluse;* et donna entr'autres personnes pour caution Sanche, son oncle. (Vais., tom. III, p. 125.) Le même comte signa le serment de fidélité que le roi d'Aragon fit deux jours après à l'évêque de Maguelone pour la seigneurie de la ville de Montpellier. Ce fut encore

cette année qu'il accompagna le roi d'Aragon dans son voyage de Rome, où il se fit couronner par le pape Innocent III. Ce pontife étant déterminé à détruire l'hérésie des Albigeois par la voie des armes, le comte Sanche fut un des seigneurs auxquels il écrivit pour les inviter à seconder son dessein par une croisade. La lettre qu'il leur adressa pour cet effet est du 11 novembre 1209. (*Epist.* 137, liv. 12.) On vit ce prince, l'an 1212, signaler sa valeur à la fameuse bataille de Naves de Tolose, près d'Ubéda, où les rois d'Aragon, de Castille et de Navarre, remportèrent une victoire complète sur les Maures.

Pierre II, roi d'Aragon, ayant été tué, l'année suivante, à la bataille de Muret, les Aragonais et les Catalans prirent les armes pour retirer don Jayme, son fils aîné, des mains de Simon de Montfort, qui le retenait comme prisonnier à Carcassonne, et refusait de le rendre. Le comte Sanche, qui les favorisait, leur envoya son fils Nugnès-Sanche qui fut un de leurs chefs. (*Mém. de Jayme I*, c. 8. (L'évêque de Segorbe, ambassadeur de la couronne d'Aragon à Rome, sollicitait en même tems le pape d'enjoindre à Simon de Montfort de rendre le jeune monarque aux voeux de sa nation. L'ordre en conséquence ayant été donné de remettre don Jayme entre les mains du cardinal Pierre de Bénévent, le comte Sanche et son fils s'avancèrent jusqu'à Narbonne pour le recevoir, accompagnés de la haute noblesse de Catalogne et des députés des communes. Ce fut là que les comtes de Foix et de Comminges, le vicomte de Narbonne, et les habitants de cette ville, firent, le 18 avril 1214, leurs soumissions au cardinal légat. (*Hist. de Lang.* tom. III, p. 239.) De cet acte il résulte que le comte Sanche et son fils promirent aussi sous la foi du serment au légat de ne pas lui ôter les châteaux qu'ils lui avaient donnés en ôtage, et de ne pas soustraire le jeune roi de ses mains ni de celles des personnes auxquelles il l'avait donné en garde.

Le légat ayant accompagné don Jayme en Catalogne, y convoqua, la même année, les états à Lérida. Tous les prélats et les seigneurs se rendirent à cette assemblée, à l'exception du comte Sanche et de l'infant don Ferdinand, oncles du roi. Ces deux princes étaient jaloux l'un de l'autre, et semblaient tendre chacun à s'emparer du trône. Les espérances qu'on leur supposait furent trompées. Tous les ordres qui composaient l'assemblée s'accordèrent à prêter au roi le serment de fidélité. Ils arrêtèrent de plus avec la même concorde qu'il serait gardé au château de Monçon par Guillaume de Montredon, grand-maître du Temple. On y déféra néanmoins la régence au comte Sanche, après avoir établi trois gouverneurs, l'un catalan, et les deux autres aragonais.

Les querelles des deux oncles du roi, continuant toujours, donnaient de l'alarme à ses sujets. L'an 1217, les prélats et les seigneurs aragonais se confédérèrent pour le tirer du château de Monçon, où ils ne le croyaient pas en sûreté. Ayant rassemblé des troupes, ils vinrent l'enlever de cette retraite d'où ils l'emmenèrent à Huesca, puis à Saragosse. Son arrivée dans cette ville y répandit une joie d'autant plus grande, qu'on avait la satisfaction de voir le régent à la tête de son cortége. Don Sanche par là dissipa entièrement les soupçons qu'on avait formés contre lui.

Attaché au comte de Toulouse, Sanche donnait aussi de l'inquiétude au pape Honoré III. Ce pontife écrivit, le 28 décembre 1217, au jeune monarque pour le détacher de l'alliance qu'il avait contractée avec ce comte. Mais comme don Jayme n'avait encore que neuf ans, le pape écrivit en même-tems au régent pour se plaindre de ce qu'il avait engagé le roi et la noblesse d'Aragon dans le parti des Toulousains. (Vaissète, tom. III, p. 301 et 302; *Raynaldi ad an.* 1217, n°. 55.)

Dans les états que le roi tint à Taragone au commencement de juillet 1218, don Sanche donna une preuve complète de la sincérité de ses bonnes intentions en se démettant de la régence générale du royaume, moyennant le don que le roi lui fit des châteaux et villes d'Alfamen, d'Almadevar, de Pertuse, et de Lagunarota, pour les tenir en fief suivant le for d'Aragon. A cette faveur, le roi ajouta encore une rente de dix mille sous barcelonnais, à prendre sur ses revenus de Barcelonne et de Villefranche. (Zurita, *Annal. d'Arag.*, liv. 2, ch. 71. *Idem in indic. ad an.* 1218.)

Le comte Sanche et son fils Nugnès étant aux états du royaume assemblés au mois de mars 1222 à Darroca, le dernier eut avec Guillaume-Raymond de Moncade, vicomte de Béarn, un démêlé qui donna lieu à une guerre particulière. Ne se croyant pas en état de résister aux forces du vicomte et de ses alliés, don Nugnès offrit de s'en rapporter au jugement du roi. Ce monarque raconte lui-même dans ses mémoires (p. 20) « que le comte don Sanche, et son fils, lui ayant porté » plainte au sujet de l'invasion que Guillaume-Raymond de » Moncade projetait de faire dans le Roussillon, il avait écrit » à ce dernier pour lui défendre cet acte d'hostilité; qu'au mépris de ses ordres et contre la parole qu'il avait donnée de s'y » soumettre, Moncade pénétra dans le Roussillon et s'empara » du château d'Avalvi; que les habitants de Perpignan, ayant » pris les armes pour secourir leur comte, ils furent battus par » Moncade;..... que le roi marcha lui-même à la tête d'une » armée contre Moncade, et qu'après lui avoir enlevé cent trente » châteaux, il vint l'investir dans celui de Moncade; mais qu'à » la prière de ses barons qui servaient à regret dans cette expé» dition, il leva le siége qu'il avait formé de cette place; ce » qui, loin de ramener le vicomte, l'enhardit à recommencer » bientôt après les hostilités. » C'est ici que se bornent nos connaissances sur les événements de la vie de don Sanche.

NUGNÈS-SANCHE.

NUGNÈS-SANCHE, fils du comte Sanche et de Sancie-Nunnie, fille de Nugnès, comte de Lara, seigneur castillan (Zurita, *Ann. d'Arag.*, liv. 2, ch. 61), et non fils d'Alfonse II, roi d'Aragon, comme porte la généalogie abrégée des comtes de Barcelonne, placée à la tête du code des constitutions de Catalogne (art. XVII), succéda, l'an 1222 au plutôt, à son père dans ses domaines. Mais on ne voit pas qu'il ait pris le titre de comte avant l'an 1235. Jusqu'alors il ne s'appelait dans les actes émanés de lui, comme il avait fait du vivant de son père, que seigneur de Roussillon, de Cerdagne, de Valespir et de Conflant, quoique divers monuments et les historiens le qualifient comte dès qu'il fut en jouissance de la succession paternelle. Il avait épousé, l'an 1215, PÉTRONILLE, fille de Gaston V, comte de Comminges, dont elle fut séparée, l'année suivante, par les intrigues de Gui de Montfort, qu'elle épousa. (Martenne, *Anecd.* tom. 1, p. 854; Vaissète, tom. III, pp. 24 et 295.)

L'infant don Ferdinand voulant s'emparer des rênes du gouvernement, Nugnès fut du nombre des seigneurs qui secondèrent son ambition, et se joignirent à lui, l'an 1223, pour renfermer dans Saragosse le roi don Jayme, son neveu, avec sa femme, sous pretexte de vouloir mettre leurs personnes en sûreté. Mais, l'année suivante, il se réconcilia avec ce monarque. (Zurita, *Ann. d'Arag.*, ch. 79.) Louis VIII, roi de France, ayant résolu de faire la guerre à Raymond VII, comte de Toulouse, fit part de son dessein à Nugnès-Sanche. Celui-ci, par une réponse du 29 avril 1226, lui offrit tous ses domaines pour contribuer à cette expédition. (Vaissète, tom. III, p. 352. *Trésor des Ch.*, chap. Albigeois, n. 13.) Nugnès avait été jusqu'alors ami de Raymond, et la crainte seule que lui inspiraient les grands préparatifs que Louis faisait contre ce comte, l'avait porté à l'abandonner. Louis s'en retournait victorieux, après avoir soumis presque tout le Languedoc en une seule campagne. En passant à Beaupui, entre Pamiers et Castelnaudari, il y reçut, au mois d'octobre 1226, l'hommage-lige de Nugnès-Sanche pour la vicomté de Fenouillède et de Pierre-Pertuse, sauf la fidélité qu'il devait au roi d'Aragon: « ensorte, ajouta Nugnès-

» Sanche, que si la guerre venait à s'élever entre les deux » princes, je ne pourrai secourir le roi d'Aragon à cause des » domaines que je tiens du roi de France, et que je serai obligé » de les remettre à ce dernier pour les reprendre après la paix. » On prétend que Louis VIII avait confisqué cette vicomté pour en disposer en faveur du comte Nugnès, sur une prétendue Béatrix, qu'on dit fille et unique héritière de Guillaume de Lara, fils de Manrique de Lara, comte de Molina en Espagne, et d'Ermessinde de Narbonne, et frère puîné d'Aymeri et de Pierre de Lara, successivement vicomtes de Narbonne. (Salazar, *Hist. de la Casa de Lara*, liv. 15, ch. 14.) Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la vicomté de Fenouillède ayant été confisquée sur Pierre, petit-fils, par Ave, sa mère, d'Arnaud III, seigneur de ce domaine, en fut dépouillé (on ne sait en quelle année) pour s'être lié avec le comte de Toulouse et ses confédérés contre Simon de Montfort. (Vaissète, tom. III, p. 362 et 363.) Le roi saint Louis confirma, au mois de juillet 1228, le don qui avait été fait à Nugnès-Sanche de la vicomté de Fenouillède. La conquête des îles Baléares ayant été résolue aux états assemblés en décembre de la même année à Barcelonne, Nugnès-Sanche fut du nombre des seigneurs qui souscrivirent l'ordonnance de paix ou de trève, rendue par le roi le 22 du même mois. Il consentit en même-tems à ce que le droit de bouage fût levé dans le Roussillon et la Cerdagne, pour l'expédition projetée dont il fut un des principaux chefs. (Zurita.) Ayant été nommé par le roi pour aller reconnaître sur les côtes de l'île de Majorque l'endroit où la descente pourrait se faire avec plus de sûreté, il fut un des premiers seigneurs qui prirent terre dans cette île. Guillaume et Raymond de Moncade ayant été tués à la première bataille, Nugnès-Sanche combattit à côté du roi, et sauva l'armée en reprenant, à la tête de trois cents chevaliers, les hauteurs dont les Maures s'étaient rendus maîtres. Par là il rendit au camp et à l'armée l'eau d'un aqueduc que les ennemis avaient interceptée. Chargé ensuite de conférer avec le roi de Majorque sur la reddition de la place, il contribua par sa valeur, après qu'elle eut été emportée, à réduire les Maures qui s'étaient fortifiés sur la montagne. (*Mém. du roi Jayme*, tom. I, p. 24 *et seq.*)

Le premier juillet 1229, Pierre de Fenouillède fit don à Nugnès-Sanche de ses droits sur le château de ce nom, en se réservant ce qu'il possédait dans le Roussillon, le Conflant, le Valespir et le Capcir, sous la domination du comte. (Vaissète, tom. 3, *pr. tit.* 189.) Nugnès eut vers le même tems quelques discussions avec les habitants de Montpellier, qui furent terminées, l'an 1231, par un traité de paix. (Vaissète, tom. III, *pr.* p. 111.) Il en eut de plus grandes avec Roger-Bernard II, comte de Foix, et Roger, son fils, au sujet de la Cerdagne, qui occasionèrent entre eux une longue guerre. Raymond, vicomte de Cerdagne, et Bernard, évêque d'Elne, ayant amené les parties à des voies d'accommodement, rendirent, le 28 septembre 1233, une sentence arbitrale qui établit entre eux la paix. Il y fut particulièrement convenu « qu'Arnaud de Son et » Bernard d'Alion, son frère, *esteroient à droit*, tant pour eux » que pour Bernard, leur père, à la cour du comte Nugnès » pour le château de Son, pour celui de Querigut, et pour » les autres dépendances du château de Son (c'est-à-dire pour » le pays de Donazan), et que si le comte de Foix venait à » obtenir ce pays soit par droit, soit par guerre, soit enfin de » toute autre manière, il en ferait hommage au comte Nugnès, » comme les prédécesseurs de Bernard d'Alion en avaient fait » hommage aux comtes de Cerdagne. » (Vaissète, tom. III, pag. 330.) La bonne intelligence qui régnait entre Nugnès et le roi d'Aragon fut troublée par diverses demandes que le premier forma. Il prétendait la suzeraineté sur la ville et le comté de Carcassonne, sur *l'honneur de Trencavel*, sur la vicomté de Narbonne, etc., tant en vertu de la substitution testamentaire ordonnée par Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelonne, son aïeul paternel, qu'en vertu d'une donation faite au comte Sanche, son père, par Alfonse II, roi d'Aragon, oncle de ce dernier, et aïeul du roi don Jayme. Nugnès de plus formait des prétentions sur le comté de Provence et la vicomté de Milhaud. Le roi don Jayme lui demandait de son côté la restitution du Valespir, du Capcir et de quelques autres terres. Mais voyant que Nugnès n'ayant point d'enfants légitimes, il était son héritier présomptif, il consentit à un compromis qui fut passé en mai 1235. Par l'accord qui en résulta, don Jayme lui compta une somme, en lui laissant la jouissance de tous les domaines dont il était en possession. Ce fut depuis ce tems que Nugnès prit le titre de comte de Roussillon et de Cerdagne. (Zurita, *Ann. d'Arag.*, liv. 3, ch. 23; la Pena, *Ann. de Catal.*, liv. 11, cap. 7 et 10; Vaissète, tom. III, pag. 410; Bosch., liv. 2, ch. 26.).

Cependant on voit dans l'inventaire des titres du monastère d'Arles, dressé en 1586, l'acte d'un échange fait par don Nugnès-Sanche avec l'abbaye de Canigou le 10 des calendes de mai (22 avril) 1237, dans lequel il prend uniquement le titre de *Dominus Rossilionis, Confluentis et Ceritaniæ*.

Nugnès vendit, l'an 1239, au roi saint Louis pour vingt mille sous melgoriens, le château de Pierre-Pertuse au diocèse de Narbonne, qu'il avait acquis de Guillaume de Pierre-Pertuse, et dont ce monarque lui avait confirmé la possession. Ce fut un des derniers actes de Nugnès. L'an 1240, il fit, le 17 décembre, son testament dont il confia l'exécution à l'évêque d'Elne, au comte d'Ampurias et à Guillaume de Postello pour ses domaines situés en-deçà de Gironne, et pour ceux qu'il possédait au-delà de Gironne, soit dans la Catalogne, soit dans le royaume de Valence et dans la Castille, il nomma ses exécuteurs l'évêque de Barcelonne et deux seigneurs; et enfin pour les biens qu'il possédait dans les îles de Majorque et d'Ivica, l'évêque de Majorque avec le châtelain d'Emposte et Loup Escimènes de Lusia, ordonnant que son cadavre fût enterré au cimetière de l'hôpital de Jérusalem de Bajoles, près de Perpignan. Thérèse de Lopès, sa femme, dont il ne laissa point d'enfants, eut par ce testament tous les biens maternels dont il jouissait dans les royaumes de Castille et de Léon, avec six mille maravedis *qu'il avait reçus pour elle*. Dona Sancie, sa fille naturelle, qu'il rappelle dans cet acte, eut aussi part à sa succession. « Il était au moins décédé le 21 janvier 1241, lors» que Bernard, évêque d'Agde, et ses autres exécuteurs testa» mentaires, remirent en son nom à don Jayme, roi d'Ara» gon, toutes les actions qu'il avait sur le Roussillon, la Cer» dagne, le Conflant, Perpignan et Collioure. » (Vaissète, tom. III, p. 417.) C'étaient autant d'objets sur lesquels, depuis l'an 1185, les rois d'Aragon n'avaient cessé d'exercer l'autorité souveraine.

DON PÈDRE.

1251. Don Pèdre, second fils de don Jayme Ier., roi d'Aragon, eut dans le partage que son père fit, au commencement de l'an 1251, de ses états, entre ses enfants, les comtés de Barcelonne, de Tarragone, de Vic-d'Ausonne, de Roussillon et de Cerdagne. En conséquense les seigneurs de Catalogne lui prêtèrent serment le 26 mars de la même année. (Zurita, *Ann. d'Arag.*, liv. 3, c. 46.) Les seigneurs de Roussillon et de Cerdagne suivirent cet exemple, et s'acquittèrent de leur serment dans la ville de Perpignan. (Bosch, *tit. de honor*, liv. 2, c. 27.) On y conserve un diplôme de l'infant don Pèdre, daté du 8 octobre 1261, par lequel il ordonne qu'on usera de la monnaie de Barcelonne dans ses domaines. (*Liv. vert.*, *min. fol.* 31 v°.) Don Pèdre ne prend pas dans cet acte le titre de comte de Roussillon, mais seulement la qualité de fils du roi et d'héritier présomptif de la Catalogne. *Illustris regis Aragonum filius et hæres Cataloniæ*. Il ne se qualifie pas autrement dans son contrat de mariage avec Constance, fille de Mainfroi, roi de Sicile, fait à Montpellier, et daté des ides de juin 1262: acte par lequel il assigne pour douaire à cette princesse la ville de Gi-

ronne avec tous les revenus qui en dépendaient et celle de Collioure en Roussillon. (Vaissète, tom. III, *pr.* pag. 556.)

L'infant don Alfonse, fils aîné du roi d'Aragon, étant mort l'an 1260, le roi don Jayme fit, le 12 des calendes de septembre 1262, un nouveau partage de ses états entre ses enfants. Par celui-ci, qu'il confirma dans son testament du 7 des calendes de septembre 1272, don Jayme, son second fils, eut, avec le royaume de Majorque, le comté de Roussillon, la seigneurie de Montpellier, et tout ce que le roi d'Aragon possédait en France. (Voyez la chronologie des *rois chrétiens de Majorque*.)

Le Roussillon et la Cerdagne étaient alors affranchis de la suzeraineté de la France par le traité de Corbeil, conclu, le 11 mai 1258, entre le roi saint Louis et don Jayme Ier., roi d'Aragon. Tel est le précis en substance de cet important traité : 1°., le monarque français céda au roi d'Aragon tous les droits qu'il avait sur les comtés de Barcelonne, d'Urgel, de Bésalu, de Roussillon, d'Ampurias, de Conflant, de Gironne, et d'Ausonne. 2°., don Jayme céda en échange au roi de France tous les droits qu'il prétendait sur le Carcassez, le Rasez, le Lauraguais, le Termenois, la vicomté de Béziers, le Menerbois, l'Agadais, le Rouergue, le Querci, le duché de Narbonne, le Fenouillède, le pays de Sault, celui de Pierre-Pertuse, les vicomtés de Milhaud et de Gévaudan, etc. 3°., Jayme céda de plus à Louis tous les droits qui pouvaient lui compéter sur le comté de Toulouse, l'Agénois, le Venaissin, et tous les autres domaines qui avaient appartenu au dernier Raymond, comte de Toulouse. Toutes ces prétentions du roi d'Aragon n'étaient pas également fondées. Mais il est certain qu'il avait des droits reels de suzeraineté sur le Carcassez, le Rasez, le Termenois et le pays de Sault; qu'il avait le domaine utile des pays de Fenouillède et de Pierre-Pertuse, et que, pour les comtés de Milhaud et de Gévaudan, il était en droit de les retirer en payant le prix pour lequel le roi don Pèdre, son père, avait engagé ces deux comtés, l'an 1204, à Raymond VI, comte de Toulouse. (Voy. *les comtes de Toulouse*.)

Les rois chrétiens de Majorque, de la maison d'Aragon, jouissaient, depuis quatre-vingt-deux ans, des comtés de Roussillon et de Cerdagne, lorsque don Pèdre IV, roi d'Aragon, les confisqua sur le roi don Jayme II, pour cause prétendue de félonie, et les unit à ses états par une pragmatique-sanction du 29 mars 1344. Pour rendre inviolable et perpetuelle cette union, il déclara par le même acte que, si lui ou ses successeurs s'avisaient d'y donner atteinte, il autorisait les princes du sang et ses autres sujets à prendre les armes pour la maintenir. Tant de précaution n'avait pour objet que de mettre des obstacles insurmontables à la restitution des états du roi de Majorque. (*Archiv. du Dom. de Perpignan*, *lib. stiloz*, *fol.* 23 *et seq.*) Don Pèdre, par lettres-patentes datées de Barcelonne le 25 juin 1368, donna en apanage à l'infant don Juan, son fils aîné, duc de Gironne, tous les revenus et droits royaux des comtés de Roussillon et de Cerdagne, à l'exception de l'hôtel des monnaies, du droit d'amortissement, et des terres données à la reine dona Eléonore et à l'infante dona Constance. Il accorda de plus à l'infant apanagé le droit de changer tous les officiers royaux desdits comtés, n'exceptant que le gouverneur général et ses assesseurs. (*Ibid. Reg. pragm. fol.* 99.)

Par une ordonnance rendue le 1er. juillet 1372, l'infant don Juan enjoignit à son lieutenant, dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, aux viguiers, et autres officiers royaux, et les siens, de faire observer les style et usages de ces pays, nonobstant les lettres surprises au roi, son père, le 4 mars précédent, par l'évêque d'Elne. (*Ibid. stiloz*, *fol.* 50 v°.)

Les affaires du prince apanagé n'étaient pas absolument nettes. Les traits suivants semblent le prouver. Le 20 octobre 1381, il vendit en franc-alleu, du consentement du roi, son père, la baronnie de Montesquieu en Roussillon, avec les justices et toutes ses dépendances, à Barthelmi Gazi. (*Ibid. regist.* 13, *fol.* 125 *et seq.*), et le lendemain il aliéna audit Barthelmi, pareillement en franc-alleu, mais à faculté de rachat, les châteaux et villes de Thuir et du Boulou. (*Archiv. de Barcelonne.*) Le roi don Pèdre, son père, étant décédé le 5 janvier 1387, il lui succéda, et par là son apanage fut réuni à la couronne d'Aragon.

L'an 1462, don Juan II, roi d'Aragon, ayant besoin de secours contre les Navarrois et les Catalans révoltés, céda, par engagement, au roi de France, Louis XI, après une entrevue qu'il eut avec lui, entre Mauléon et Sauveterre, les comtés de Roussillon et de Cerdagne pour la somme de 200 mille écus, à laquelle était évalué l'entretien de sept cents lances, que le monarque français s'était obligé de lui fournir. Mais don Juan, étant venu à bout de rétablir la tranquillité dans ses états, entreprit de recouvrer le Roussillon et la Cerdagne. Les habitants de Perpignan et d'Elne, qui l'avaient appelé, lui ouvrirent leurs portes l'an 1473, après avoir massacré les garnisons françaises; mais il se vit bientôt enfermé dans Perpignan par une armée de trente mille français, et il était menacé d'y perdre la vie ou la liberté, si Ferdinand, son fils, retenu par de grands intérêts en Castille, n'eût préféré l'honneur de sauver son père à la gloire d'acquérir une couronne. Il vole en Aragon, rassemble toute la noblesse, et vient dégager Perpignan, qui fut assiégé une seconde fois avec aussi peu de succès. Don Juan fait une trève avec Louis XI, qui promet d'évacuer le Roussillon et la Cerdagne aux conditions qui seraient réglées par ses ministres et les ambassadeurs d'Aragon. Don Juan fait partir, l'an 1474, ses ambassadeurs, pour aller conclure le traité définitif avec le roi de France. Mais ce monarque, prévenu de leur arrivée, fuyait devant eux. Ne l'ayant point trouvé à Paris, ils vont le chercher à Senlis, et ensuite à Lyon, où ils le virent enfin, après avoir été retenus plus d'une fois dans leur route sous divers prétextes. Louis, dans les réponses qu'il leur fait, persiste toujours à demander la restitution des sommes pour lesquelles le Roussillon et la Cerdagne lui avaient été engagés. On se sépare sans rien terminer. La guerre recommence avec vivacité dans le Roussillon. Nouveau siége de Perpignan, formé par les Français. C'était un bourgeois noble de Perpignan, nommé Jean Blanc, qui, se trouvant alors premier consul, était chargé de défendre la place. Son fils unique ayant été pris dans une sortie, les généraux ennemis lui firent dire que, s'il ne rendait la place, ils le feraient massacrer à ses yeux. Sa réponse fut que sa fidélité, pour son maître, était supérieure à sa tendresse pour son fils; et que, s'il leur manquait des armes pour lui ôter la vie, il leur enverrait son propre poignard. Jean Blanc, par cette générosité, perdit son fils. Il continua de défendre encore la place l'espace de huit mois, et ne la rendit, l'an 1475, qu'avec la permission expresse du roi. On souffrit dans ce siége tout ce que la faim a de plus cruel; et la défense que firent les assiégés en immortalisant leur chef, mérita à la ville le titre de *très-fidèle*. Le roi d'Aragon, hors d'état de défendre le Roussillon à cause des guerres intestines que se faisaient plusieurs seigneurs de ses états, conclut une trève avec Louis XI, qui n'en avait pas moins besoin pour soutenir la guerre qu'il avait avec le duc de Bourgogne. Les Français étant rentrés, l'an 1476, dans le Roussillon, y font de nouvelles conquêtes. L'an 1492, Ferdinand, roi d'Aragon, demande avec menaces la restitution de cette province et de la Cerdagne. Le roi Charles VIII, tout occupé du projet de faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, prend le parti de s'accommoder avec ce prince, afin de n'avoir point d'ennemis qui retardassent l'expédition qu'il méditait. Les plénipotentiaires français s'étant donc assemblés au mois de janvier de l'année suivante avec ceux d'Aragon, à Figuières en Catalogne, y conclurent un traité, par lequel ils rendirent, sans dédommagement au roi d'Aragon, les deux comtés qu'il répétait. On accuse (peut-être sans fondement), Olivier Maillard, confesseur de Charles, d'avoir suggéré à son pénitent cette restitution, à l'appât d'une somme considérable que les Espagnols lui offrirent. La France regretta cet abandon.

L'an 1542, le roi François I entreprit de faire rentrer le Roussillon sous son obéissance; mais il échoua dans ce projet. Louis XIII fut plus heureux. La guerre qu'il fit en Roussillon commença l'an 1639. Pendant le cours d'environ quatre années qu'elle dura, toutes les places de cette province furent successivement réduites, et la conquête fut achevée, l'an 1642, par la prise de Perpignan, qui capitula le 29 août, après une vigoureuse résistance, et par celle du château de Salces qui se rendit six jours après. Le traité des Pyrénées, en 1659, confirma la France dans la possession du Roussillon.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'AMPURIAS. *

Le comté d'AMPURIAS et de PÉRALADA ou de PIERRELATE, autrefois un des plus considérables de la Marche d'Espagne, borné à l'est par la mer, au nord par les Pyrénées, qui le séparaient du comté de Roussillon, au couchant par le comté de Besalu, et au midi par le comté de Gironne. Les rivières qui l'arrosent sont la Muga, la Fluvia ou le Fluvian, et le Ter.

Ampurias, *Emporiæ*, ou *Emporium*, l'ancienne capitale du pays, a été connue de Strabon. Parlant de cette ville, il dit : *Urbs ea à Massiliensibus condita, à Pyrena distat et Hispaniæ cum Gallia confinio, ad stadia quadringenta. Regio tota bona est, et bonos habet portus... habitarunt Emporienses ante insulam quamdam oppositam, quod nunc vetus urbs dicitur : modo in continente degunt. Est autem in duas urbes divisa, muro ducto, cùm olim accolerent indigetum quidam : qui etsi suâ uterentur republicæ formâ, tamen quo essent tutiores, iisdem cum Græcis voluerunt includi mœnibus, muro tamen intùs ab eis distincti.... In proximo fluvius labitur, è Pyrena ortus, cujus ostio pro portu utuntur Emporienses, etc.*

Ampurias, dans son état florissant, avait quatre milles de circuit, et renfermait une population nombreuse. Elle fut érigée en évêché vers le commencement du sixième siècle au plus tard. On voit Paul, évêque d'Ampurias, assister, l'an 516, au concile de Tarragone, l'année suivante à celui de Gironne, et l'an 527 au concile de Tolède. Casotius, ou Casonius, fut présent, l'an 540, au concile de Barcelonne, et l'an 546 à celui de Lérida. Galanus, archi-prêtre d'Ampurias, souscrivit, l'an 597, pour Fructueux, évêque de la même ville, au concile de Tolède. Cet archi-prêtre étant monté sur le siége d'Ampurias, fut un des douze évêques qui composèrent le concile de Saragosse, tenu sous la même époque. On voit encore Isaldus, évêque d'Ampurias, au quatrième concile de Tolède; Dieu-Donné, *Donum-Dei*, l'un de ses successeurs, au huitième de l'an 646, et au neuvième de l'an 653; l'evêque Guidilitanus, ou Guadela, qui le remplaça, représenté au treizième par l'abbé Ségarius, assista personnellement au seizième tenu en 688.

La ville d'Ampurias n'avait peut-être pas encore dégénéré de son premier état. Mais l'invasion des Sarrasins la détériora considérablement dans le huitième siècle. Elle ne fut pas néanmoins tellement atténuée, qu'elle ne devint par la suite la résidence d'un comte, dont le département avait une assez grande étendue. Mais ce n'est plus aujourd'hui, et depuis longtems, qu'un simple village; et Castello est aujourd'hui le chef-lieu du comté d'Ampurias.

M. de Taverner, mort évêque de Gironne en 1726, dans son Histoire manuscrite des comtes d'Ampurias et de Péralada, observe que ce pays fut régi, jusqu'à Gaucelm inclusivement, par les mêmes comtes que ceux du Roussillon. Nous trouvons cependant un prédécesseur de Gaucelm, qui paraît n'avoir possédé que le comté d'Ampurias. C'est,

IRMINGARIUS.

IRMINGARIUS fut un des huit comtes auxquels fut adressée l'ordonnance que Charlemagne rendit, le 4 des nones d'avril de l'an 812, en faveur des Espagnols, que la tyrannie des Sarrasins obligea de se réfugier en France. L'année suivante, apprenant que ces infidèles venaient de piller l'île de Corse, il va les attendre à leur retour près de l'île de Majorque; et étant tombé inopinément sur leur flotte, il leur enlève huit vaisseaux, dans lesquels il fit plus de cinq cents prisonniers, suivant le témoignage d'Eginhart. (*Ann.*, pag. 258, *apud Duchêne*. tom. II, *Marca Hisp.*, *col.* 297.) L'histoire ne parle plus d'Irmingarius depuis cette expédition.

GAUCELM.

GAUCELM joignit au comté de Roussillon celui d'Ampurias, après la mort d'Irmingarius. Accusé d'avoir conspiré contre l'empereur Louis le Débonnaire, il fut déposé, se purgea, fut rétabli, et signala ensuite sa fidélité en défendant, avec les comtes Warin et Sunila, Châlons-sur-Saône, contre Lothaire, fils rebelle de ce prince. La place ayant été forcée, il fut pris et condamné par le vainqueur inhumain à perdre la tête en 834.

SUNIAIRE I.

SUNIAIRE, comte de Roussillon, gouverna le comté d'Ampurias jusqu'en 843, comme on l'a prouvé ci-devant, par un jugement rendu cette année en faveur de l'église de Gironne, où il est dit : *Soniario comite hic in Impurias civitate.* C'est à la prière de ce comte que Charles le Chauve accorda,

* Cet article a été dressé sur les mémoires de M. Fossa.

vers l'an 850, un diplôme favorable à l'abbaye de Saint-André de Sureda, en Roussillon. (*Marca Hisp., col.* 785.) D. Vaissète pense avec fondement que Suniaire fut successivement comte d'Ampurias, de Bésalu et de Roussillon.

ALARIC.

ALARIC avait été substitué, dès l'an 843, à Suniaire, quoique vivant, dans le comté d'Ampurias; car il est certain qu'il le possédait alors par le jugement rendu la même année contre lui, en faveur de l'évêque de Gironne, et par le délaissement qu'il fut en conséquence obligé de faire d'un fonds qu'il retenait injustement. (*Marca Hisp., col.* 779 *et seq.*) M. de Taverner rapporte un autre jugement prononcé la même année contre Alaric, en faveur de l'abbé de Saint-Cyr de Colera, dans le comté d'Ampurias, monastère actuellement uni à celui de Bésalu. HOTRUDE, fille du comte Béra, se dit veuve du comte Alaric dans l'acte d'une vente qu'elle fit en 902, à Auriol, son fils : *quod tibi dimisit vir meus condam Alaricus comes.* (*Marca Hisp., col.* 837.) Mais il paraît qu'Alaric avait été déposé, et ensuite rétabli.

Llobet, dans sa généalogie manuscrite des comtes d'Ampurias, prétend que le comte Alaric était fils de Béra, comte de Barcelonne, et frère de Villemont. Mais ses preuves ne sont pas convaincantes. On ne croit pas devoir placer ici, parmi les comtes d'Ampurias, d'après Pujades, dans sa Chronique manuscrite des comtes d'Ampurias, le comte Bernard, dont il est fait mention dans le diplôme accordé par Charles le Chauve à Gondemar, évêque de Gironne, le 3 des ides de juin, indiction VII, la IVe. année de son règne, 844 de J. C. (Baluse, *App. Capitul.*, tome, II, p. 1450.) Ce comte était Bernard, comte de Barcelonne et duc de Septimanie. M. de Taverner s'est également mépris, en identifiant le comte Bernard, dénommé dans la charte qu'on vient de citer, avec celui dont il est parlé dans un plaid tenu, l'an 875, en Roussillon : *In judicio Isemberto misso, Bernardo comite.* (*Capitul.*, tom. II, p. 149 *et seq.*) Ce comte, suivant la remarque de D. Vaissète, était Bernard III, marquis de Gothie.

SUNIAIRE II.

Le comte SUNIAIRE, assisté du vicomte Pierre, tint, l'an 884, en la ville de Portus, au comté d'Ampurias, un plaid, touchant certaines terres, qu'Estermin, archi-prêtre de Gironne, revendiquait au nom de son église, comme dépendantes de la seigneurie d'Ulla qui lui appartenait, contre un certain André *à Bedarga*, qui les retenait. Le possesseur soutenait que, conformément à la loi gothique et aux privilèges accordés par les rois de France, aux espagnols réfugiés dans leurs états, ses ancêtres avaient acquis les fonds dont il s'agissait, *per apprisionem.* Les juges ordonnèrent qu'il serait placé des bornes entre ces fonds et la terre d'Ulla. (Baluze, *App. Capitul.*, tom. II, pag. 1511. Taverner, *Hist. des comtes d'Ampurias.*) Il est fait mention du comte Suniaire dans un autre plaid, tenu en Roussillon, le 5 juin de la dix-huitième année du règne de Charles (le Simple) touchant la propriété d'un ténement, dans le territoire d'Elne, *in adjacentia villæ tres malos*, que Daniel, avocat du vicomte Richelmus, réclamait contre Recimir *ad beneficium.* Les témoins entendus dans l'enquête ordonnée à ce sujet, déposèrent avoir ouï dire et vu que Wademir, aïeul de Recimir, et son père Witigius, avaient possédé ce ténement, *ad illorum apprisionem infra hos legitimos annos*, jusqu'à ce que le comte Suniaire en eut dépossédé Witigius par violence, pour le donner en bénéfice à Tructerius : *tulit..... suâ fortiâ et beneficiavit eas ad homine suo quodam Tructerio.* Le ténement contesté fut adjugé à Recimir du chef de son aïeul. (*Cartul. Helen.*, *fol.* 127, v°.) Il y a bien de l'apparence que Suniaire n'était plus alors vivant. Dans une vente faite par le comte Gauzbert et sa femme Trudegarde, le IV des nones de décembre de l'an troisième du règne de Raoul (925), Gauzbert se dit fils du comte Suniaire : *pro patre meo Suniario comite.* (*Arch. de l'abb. de Saint-Pierre de Rodes.*) Un autre monument du IV des ides d'avril, *deuxième année après la mort du roi Charles, fils de Louis*, et par conséquent l'an de Jésus-Christ 931 (et non pas 930, comme le marque dom Vaissète) atteste que le comte Suniaire avait pour épouse ERMENGARDE. (*Cartul. Helen.*, fol. 16. *Marca Hisp.*, *col.* 845.) De son mariage il laissa quatre fils, Bencion, Gauzbert, Almerade et Vadalde, évêques d'Elne, l'un après l'autre.

BENCION.

BENCION, fils aîné de Suniaire II, et son successeur, fit donation de la terre de Palol à l'église d'Elne, le IV des nones de mars, dans la dix-neuvième année du règne de Charles, fils de Louis. (*Marca Hisp.*, *col.* 841, *Cartul. Helen.*, *fol.* 30.) Cette charte doit se rapporter à l'an de Jésus-Christ 916, en comptant ici le commencement du règne de Charles le Simple, depuis la mort du roi Eudes. Elle appartient au contraire à l'an 919, en comptant les années du même règne, depuis l'an de Jésus-Christ 900, supputation usitée dans les actes de Septimanie et de la Marche d'Espagne. (Vaissète, tom. II, note VI.) Ce fut pour le repos de l'âme de GOTLANE, son épouse, que Bencion fit cette donation. Il est encore fait mention de cette comtesse dans une vente faite par des particuliers, d'un fonds de terre, confinant, est-il dit dans l'acte, à un *autre de la comtesse Gotlane*, *le VI des nones de mai de l'an douzième du règne de Charles*, *fils de Louis* (909.) Ce qui prouve que Bencion, époux de Gotlane, était dès-lors en jouissance du comté d'Ampurias, et par conséquent du vivant de son père. On ignore l'année de sa mort.

GAUZBERT.

GAUZBERT, second fils de Suniaire II, était comte d'Ampurias et marié avec TRUDEGARDE, en 925, comme on l'a vu à l'article de son père. Il est même prouvé qu'il jouissait de ce comté dès l'an 922, par l'acte d'une vente qu'il fit cette année avec la comtesse, son épouse. (*Marca Hisp., Append.*, *tit. LXVII.*) En 931, il fit une donation à l'église d'Elne avec l'évêque Vadalde, son frère. (*Ibid.*, *tit.*, l. XX.) Pujades, dans sa Chronique manuscrite, assure (l. XIII, c. 5) que le comte Gauzbert rebâtit l'église de Saint-Martin d'Ampurias, et cite en preuve une inscription gravée sur la porte de ce temple, dans laquelle il est désigné comme *fils de Sinerius ou Suniarius et d'Hermengarde*, et qualifié de *héros triomphant.* Mais une nouvelle reconstruction de l'église a fait disparaître, dans ces derniers tems, l'inscription rapportée sous deux dates différentes par Pujades et M. de Taverner. Le même Pujades rapporte l'acte d'une vente faite au comte Gauzbert et à la comtesse Trudegarde, sa femme, *la veille des calendes de décembre de l'année XXVIII de Charles* (925 et non pas 927 de Jésus-Christ.) par un nommé Sergius, des terres que ce particulier possédait au lieu dit Argelès : acte que Pujades déclare avoir extrait du tome II du grand livre des fiefs, conservé aux archives royales de Barcelonne. Il est encore parlé du même comte Gauzbert, dans l'acte de la consécration du monastère de Saint-Cyr de Coléra, daté des ides de janvier, sixième année du règne de Raoul, (935 de Jésus-Christ, en commençant ce règne à la mort de Charles le Simple.) Indiction VIII. *Quæ autem omnia dedit Gauzbertus comes prædicto monasterio.* (*Archiv. de l'abbaye de Bésalu.*) On n'a pas d'époque plus récente de l'existence de ce comte.

GAUFRED.

GAUFRED ou GAUSFRED, dit aussi GUIFRED, était fils du comte Gauzbert, et devint son successeur, c'est ce qui résulte

d'un jugement rendu long-tems après sa mort, en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre de Rodes, le VII des ides d'avril de l'année treizième du règne de Henri (1044 de Jésus-Christ.) *Querelaverunt se*, y est-il dit, *coram principibus illorum Pontio scilicet et Gausfredo.... deillis hominibus qui injustè possident vineas et terras ubi resident, quod Gausfredus comes avus vester et Gaucebertus pater ejus dedit ad prælibatum cænobium, etc.* (*Marca Hisp.*, *col.* 1085, *tit. CCXXV.*) Il est fait mention de ce comte dans un diplôme accordé au même monastère par le roi Louis d'Outremer, la huitième année de son règne (943 de Jésus-Christ.) *Consentientibus Seniofredo Marchione atque Gofrido comite.* (*Ibid.*, *col.* 855.) Dans un autre diplôme du même prince, de l'an 953, accordé à la même abbaye, il est dit que le comte Gausfred dominait sur l'Ampourdan : *Quamdam piscationem et consensu et voluntate Gosfredi illustris comitis ex cujus comitatu esse videbatur.... largiri in perpetuum dignaremur, etc.* (*Ibid.*, *col.* 870.) Sunegilde, le VII des ides de juin de l'année dix du même règne, vendit à Vadalde, évêque d'Elne, divers fonds attenants à d'autres du comte Gaufred : *in terra de Gothofredo comite, etc.* (*Cartul. Helen.*, *fol.* 106.) Gaufred, en 974, fit plusieurs dons au monastère de Rodes, avec Suniarius, évêque d'Elne, son fils. (*Marca Hisp.*, *col.* 903.) Ce prélat, dans le don qu'il fit à l'abbaye de la Grasse, de la terre de Kanouas, en Roussillon et des dîmes avec les prémices, dit qu'il les tenait du comte Gausfred, son père, et de la comtesse AVE, sa mère : *de Gausfredo comite patre suo et de matre sua nomine Ava.* (*Hist. de Lang.*, tom. II, *pr.* pag. 197.)

Le comte Gausfred intervint dans l'acte de la consécration de l'église de Saint-Martin de Bautices, faite le 14 des calendes de décembre 945, par Ermengaud, archevêque de Narbonne, assisté d'autres prélats, et prit en signant la qualité de comte, *par la grâce de Dieu*, d'Ampurias, de Pierrelate, et de Roussillon : *Gausfredus gratiâ Dei comes Impuritanus, Petralatensis et Rossilionensis.* (Taverner, *Hist.* des C. d'Amp.) Gaufred était bien auprès du roi Lothaire. On le voit par le don que ce monarque lui fit en 981, des territoires de Collioure et de Bagnols, alors incultes. (*Marca Hisp.*, *col.* 925.) Dans un diplôme qu'il obtint la même année, pour le monastère de Saint-Geniés de Fontaines, il est qualifié *dux Rossilionensis.* (*Ibid.*, *col.* 903.) Son épouse le précéda au tombeau. On voit, en effet, que le IV des calendes de mars de la septième année de Lothaire (961 de Jésus-Christ.) les exécuteurs testamentaires de cette comtesse, cédèrent à l'église d'Elne, des fonds situés en Roussillon, qu'elle avait légués en mourant à cette église. (*Cartul. Helen.*, *fol.* 318.) Gaufred termina sa carrière l'an 991 au plus tard. Nous voyons, en effet, que cette année, quatrième du règne de Hugues Capet, le 2 des calendes de mars, la comtesse Guisle, sa bru, et ses autres exécuteurs testamentaires, cédèrent à l'église d'Elne un alleu situé au territoire de Cabanes, dans la seigneurie de Pierrelate, et un autre, au comté de Roussillon. (*Cartul. Helen.*) Le comte Gaufred en mourant, fit le partage de ses états entre ses deux fils, Hugues et Guilabert. (Taverner.)

HUGUES.

HUGUES, fils aîné du comte Gaufred, fut son successeur au comté d'Ampurias. Il était marié du vivant de son père, comme on l'a vu, avec GUISLE, dont la naissance n'est point connue. Le 3 des nones de novembre de la onzième année du règne de Robert (1007 de Jésus-Christ) de concert avec Gilabert, son frère, comte de Roussillon, il fit donation au monastère de Rodes, de certains alleus, situés dans les comtés d'Ampurias et de Pierrelate, qu'ils disent faire partie de la succession de leur père. (*Marca Hisp.*, *col.* 968.) Pendant sa minorité, le comte Hugues avait vendu la terre d'Ullastret, située dans le comté d'Ampurias, à Raymond Borrel, comte de Barcelonne. Après la mort de ce dernier, il fit casser la vente par Pierre Syrus, juge du comté d'Ampurias, et se rendit exécuteur de ce jugement, en s'emparant à main armée de la terre d'Ullastret. La comtesse Ermessinde, veuve de Raymond Borrel, se récria contre cette usurpation. On convint d'arbitres pour terminer la querelle. Par le jugement qu'ils rendirent le VII des calendes de septembre de l'an vingt-trois du règne de Robert (1019 de Jésus-Christ) la terre litigieuse revint au comte de Barcelonne. (*Archiv. de la cathéd. de Gironne.*) Le comte Hugues était si attaché au chapitre de l'église de Gironne, que, par une charte du 12 des calendes de décembre de la même année 1019, il permit à tous ses sujets de lui faire telles libéralités qu'ils jugeraient à propos. (Taverner, *Hist. des comtes d'Amp.*) Le XVII des calendes de février l'an trente-troisième du règne de Robert, (1029 de Jésus-Christ) le comte Hugues, Guisle, son épouse, Gaufred, comte de Roussillon, et Suniaire, son frère, vendirent à l'abbaye de Rodes, un terrein inculte, mais considérable, qui s'étendait depuis les terres du monastère, jusqu'au cap de Creux et à Cadaquer. (*Archiv. de Saint-Pierre de Rodes.*) Le comte Hugues fit preuve de sa tendresse conjugale par le don qu'il fit, l'an 1031, avec Pons, son fils, à la comtesse Guisle, son épouse, de certains alleus situés dans l'Ampourdan, et spécialement à Roses et à Castello, qu'il dit lui appartenir comme successeur du comte Gaufred, son père : *Advenit ad me Hugo comes per quondam comitis Gofredi, ad me Pontio per genitori meo Ugone comite.* (*Marca Hisp.*, *col.* 1063.) Le comte Hugues termina ses jours au plus tard l'an 1040, laissant un fils, qui suit.

PONS I.

PONS, fils et successeur de Hugues au comté d'Ampurias et de Pierrelate, fut présent avec Gaufred, comte de Roussillon, Guilabert, son fils, Guillaume, comte de Bésalu, Raymond, comte de Cerdagne, et les principaux seigneurs du diocèse d'Elne, au concile tenu, l'an 1041, à Tuluje, en Roussillon, où la *Trève de Dieu* fut établie. (*Hist. de Lang.*, tom. II, *pr.* pag. 206.) Pons et Gaufred, comte de Roussillon, assistèrent encore, en 1045, à la dédicace de l'église de Saint-Michel de Fluvia, consacrée par Guifred, archevêque de Narbonne, et plusieurs évêques de sa province. Pons souscrivit l'acte qui fut dressé de cette cérémonie, avant Gaufred, parce que la nouvelle église était située dans ses domaines. Les prélats y rendent un témoignage glorieux à Pons, en faisant l'éloge de sa rare prudence. *Cum jam dicto*, ce sont leurs expressions, *totius prudentiæ viro strenuissimo Poncio authoris propriis manibus confirmamus.* (*Marca Hisp.*, *col.* 1087.) Pons méritait ces louanges, si toute sa conduite répondait à celle qu'il tint envers l'abbaye de Rodes. Deux particuliers ayant vendu certaines vignes au comte, Pierre, abbé de ce monastère, les réclama comme ayant été usurpées sur lui. Le comte fit plaider l'affaire en sa présence, et l'abbé ayant justifié son droit, Guillaume Mart, juge du comté d'Ampurias, adjugea les fonds contestés à l'abbaye, conformément à *la disposition de la loi gothique*; à quoi le comte donna son consentement. (*Cartul. de Saint-Pierre de Rodes*, *fol.* 15, *Marca Hisp.*, *col.* 1101.)

La comtesse Guisle, mère de Pons, imita son époux dans sa munificence envers les églises de Gironne. *Le 2 des calendes d'août, dans la trentième année du règne de Henri* (1060 de Jésus-Christ) elle fit donation de l'abbaye de Notre-Dame de Rodes, à cette église, avec son alleu de Castello et d'autres biens, qu'elle déclara lui appartenir en vertu de la vente qui lui en avait été faite en 1035, par le feu comte Hugues, son mari, et Pons, son fils, (*Archiv. de l'égl. de Gironne.*) L'église de Castello, capitale du comté d'Ampurias, fut dédiée l'an 1064. A cette cérémonie assistèrent le comte Pons, ADÉLAÏDE, sa femme, Almodis, comtesse de Barcelonne, Bernard, comte de Bésalu, et plusieurs seigneurs, leurs vassaux respectifs. (*Ibid.*) Dans une transaction passée *le 3 des*

nones de décembre, *la cinquième année du règne de Philippe*, (1064 de Jésus-Christ.) entre Raymond, évêque d'Elne, frère du comte Pons, et Raymond, comte de Cerdagne, au sujet des églises du Conflant, Pons est qualifié comte de Roussillon.) *Archiv. du Dom. de Perpignan*, *lib. feud.* B., *fol.* 56 *et seq.* Taverner, *Hist. des comtes d'Amp.*)

Pons vivait encore en 1068. Les actes du concile tenu cette année à Gironne l'attestent par la date suivante : *Régnant en Catalogne Bérenger*, *comte de Barcelonne*, *et Pons*, *comte d'Ampurias.* Ce dernier peut avoir prolongé sa vie jusqu'en 1079. De son mariage il laissa trois fils, Hugues qui lui succéda au comté d'Ampurias; Pierre qui fut abbé de Saint-Pierre de Rodes; et Bérenger auquel il donna en apanage la ville de Pierrelate avec son territoire et d'autres domaines, à la charge de les tenir en fief du comte d'Ampurias.

HUGUES II.

Hugues, fils et successeur de Pons I, déchargea le monastère de Notre-Dame de Rodes, du droit de gîte et d'autres également onéreux, qu'il était dans l'usage d'y exiger, *meam stationem et usaticum*. La charte qui contient cette exemption, est datée du 8 *des calendes de septembre*, *la vingtième année du règne de Philippe* (1079 de Jésus-Christ.) C'est la première époque certaine de son gouvernement. (*Marca Hisp.*, *col.* 1170.) Le 4 des calendes de juin de l'an vingt-cinquième du même règne, (1084 de Jésus-Christ.) Hugues II, fit avec Gilabert, comte de Roussillon, un traité d'alliance par lequel ils promirent de s'aider mutuellement dans les comtés d'Ampurias, de Roussillon et de Pierrelate. (*Marca Hisp.*, *col.* 1176 *et seq.*) Le comte Pons, père de Hugues, avait usurpé un alleu sur l'abbaye de Saint-Pierre de Rodes. Hugues, par une charte des nones de janvier de la même année, reconnut cette injustice : *Recognosco*, dit-il, *impietatem atque injustitiam quod condam patre meo Poncio egit*, *etc.*, et en conséquence il rendit l'alleu. Dans l'acte de ce déguerpissement, il se qualifie ainsi : *Ego Ugo gratiâ Dei comes Impuritanus scilicet et Peralatensis atque Rossilionensis.* Il n'usa pas de la même générosité envers Bérenger, son frère, qu'il voulut dépouiller de l'apanage que Pons, leur père, lui avait laissé. Pour se délivrer de la vexation, Bérenger fit alliance avec le comte de Barcelonne. (Taverner, *Hist. des comtes d'Ampur.*) Le 6 des ides de mai de la vingt-septième année du règne de Philippe (1087 de Jésus-Christ.) Hugues assista avec Gilabert, comte de Roussillon, au jugement rendu par les juges des deux comtés, dans l'église de Saint-Martin de la Rive, en Roussillon, entre le clergé d'Elne et Pons-Bernard. Le fief qui faisait le sujet de la contestation, fut adjugé à l'église, à la charge de payer à Pons-Bernard vingt onces d'or. (*Cartul. Helen.*, *fol.* 40.) Des monuments qu'on vient de rapporter et de plusieurs cités aux articles précédents, M. de Taverner conclut que les comtes d'Ampurias et ceux de Roussillon, qui étaient de la même maison, possédaient par indivis les droits honorifiques de leurs comtés, et qu'ils n'en perçurent séparément que les revenus. (*Hist. manuscrite des comtes d'Ampur.*)

La ville de Castello fut redevable au comte Hugues de ses fortifications, auxquelles il fit travailler pendant plusieurs années. Pour être en état de fournir à cette dépense, il avait usurpé les dîmes du territoire de cette ville. Mais la cathédrale de Gironne les ayant revendiquées, il les restitua, de l'avis de ses barons, moyennant une somme de quarante onces d'or, qui lui fut comptée. L'année de la mort du comte Hugues II n'est point connue. De dona **Sancie**, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

PONS-HUGUES I.

Pons-Hugues, successeur de Hugues II, son père, au comté d'Ampurias, vit avec peine le démembrement qui en avait été fait du comté de Peralada, en faveur de Berenger, son oncle, et chercha les moyens de recouvrer cette portion par la voie des armes. Il eut aussi de grandes contestations avec le comte de Roussillon. Ce dernier et Bérenger, pour se mettre à l'abri de ses poursuites, firent contre lui secrètement un traité d'alliance avec Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, qui aspirait de son côté à une entière domination sur la Catalogne. Dans cette vue, le comte de Barcelonne invita le comte d'Ampurias à concourir à ses conquêtes sur les Sarrasins; et pour l'y engager, il offrit de lui donner en fief plusieurs châteaux et terres situés dans le comté de Besalu, dont le haut Vallespir était une dépendance, et plusieurs seigneuries dans le comté de Barcelonne. Pons-Hugues accepta l'offre, et se reconnut vassal du comte de Barcelonne, non-seulement pour les fiefs qu'il venait d'obtenir, mais encore pour les domaines que ses ancêtres lui avaient transmis. (*Archiv. roy. de Barcelonne.*) C'est là le premier hommage rendu aux comtes de Barcelonne par les comtes d'Ampurias, et l'époque de la décadence de cette illustre maison. Pons-Hugues dépouilla bientôt après l'église de Gironne des dîmes et autres droits qu'elle possédait dans le territoire de Castello. Il fut excommunié à ce sujet par Bérenger-Dalmace, évêque de Gironne, et pour obtenir son absolution, il ratifia l'accord fait par Hugues, son père. (*Archiv. de la cath. de Gironne.*) Mais il rompit bientôt ce traité par une nouvelle usurpation des droits qu'il avait abandonnés. L'évêque en porta ses plaintes au comte de Barcelonne, suzerain de Hugues, et les comtes de Roussillon et de Pierrelate s'étant joints au prélat, déterminèrent le comte de Barcelonne, Raymond-Berenger III, à déclarer la guerre à celui d'Ampurias. Le dernier se sentant incapable de résister aux forces de son suzerain, offrit de se soumettre à tout ce qu'il voudrait lui prescrire. La première condition que Raymond-Bérenger lui imposa, fut de se rendre prisonnier à Barcelonne. Il obéit, et, le 16 des calendes de septembre de la vingtième année du règne de Louis, (1128 de Jésus-Christ) ils firent un traité par lequel il fut convenu que l'église de Gironne serait rétablie dans ses droits, que le comte d'Ampurias ferait démolir toutes les nouvelles fortifications qu'il avait élevées dans ses domaines, qu'il délaisserait les châteaux du comté de Besalu aux seigneurs qu'il en avait dépouillés; qu'il n'accorderait aucune protection aux vassaux rebelles du comte de Barcelonne; que les habitants de ce comté pourraient exercer librement leur commerce dans celui d'Ampurias, tant par terre, que par mer, san spayer d'autres droits que ceux qui étaient anciennement établis; qu'il indemniserait le comte de Roussillon et le seigneur de Péralada des torts qu'il leur avait faits; qu'il ne pourrait empêcher ses sujets d'aller au marché de Péralada; qu'il se soumettrait au jugement de la cour de Barcelonne, pour ses différents avec deux seigneurs, nommés Rambaud et Hubert, s'ils ne pouvaient être terminés par la médiation de leurs amis communs; qu'il serait obligé de secourir le comte de Barcelonne dans ses guerres, sans pouvoir se retirer sans sa permission; et qu'enfin en sortant de prison, il serait tenu de donner au comte trois chevaux, trois vases d'argent de la valeur de cinq cents livres, et le mois suivant, autres cinq cents livres en mulets ou chevaux.) *Marca Hisp.*, *col.* 1264; Taverner, *Hist. des comtes d'Amp.*) Quelques dures que parurent ces conditions au comte d'Ampurias, il fallut s'y soumettre pour obtenir sa liberté. Le 2 des ides de juin de l'année vingt-deuxième du règne de Louis (1130), Pons-Hugues fit un nouveau traité avec Gaufred, comte de Roussillon, par lequel il assura à ce dernier la propriété de tous ses domaines, s'il venait lui-même à décéder sans enfants nés en légitime mariage, *ex dotata conjuge*. (*Marca Hisp.*, *col.* 1270.) Raymond-Berenger III, comte de Barcelonne, dans son testament, du 8 des ides de juillet de la vingt-troisième année, du règne de Louis, (1131 de Jésus-Christ)

disposa non-seulement de ses domaines en faveur de Raymond-Bérenger IV, son fils, mais encore particulièrement du droit de suzeraineté et de procuration qu'il avait sur Péralada, *dominationem et bajuliam quam habeo in Petralata*. (*Marca Hisp. App.*, *tit.* CCCLXXI, *col.* 1274.) Gosbert de Péralada et ses frères renouvelèrent leur alliance avec le nouveau comte de Barcelonne, et se mirent avec tous leurs biens sous la protection de Raymond-Bérenger IV, qui de son côté promit de les aider et défendre contre tous leurs ennemis, par un traité du 6 des calendes de novembre de la vingt-cinquième année du règne de Louis, (1133 de Jésus-Christ) Pons-Hugues regardant la mort de Raymond-Bérenger III, comme une occasion favorable pour se relever des pertes qu'il avait faites dans la dernière guerre, usurpa de nouveau les droits de l'église de Gironne et dépouilla plusieurs de ses vassaux de leurs fiefs. Mais Raymond-Bérenger IV lui ayant déclaré la guerre, Pons-Hugues, trop faible pour lui tenir tête, fut réduit à prendre le parti de la soumission, et à se reconnaître, comme il l'avait fait vis-à-vis de Raymond-Bérenger III, vassal du comte de Barcelonne, par un traité conclu le 3 des nones de mars de la première année du règne de Louis (le Jeune) (1138 de Jesus-Christ.) (*Archiv. roy. de Barcel.*, l. 2, *de feud.*, *fol.* 18, Diago *Hist. des com. de Barcel.*, l. 2, c. 141.) Sa mort arriva l'an 1160 au plus tard. De BRUNISSENDE, son épouse, il laissa deux fils, Hugues, qui suit, et Pons-Guillaume.

HUGUES III.

HUGUES III, fils aîné de Pons-Hugues et son successeur, accorda, de l'avis de Brunissende, sa mère, et de Pons-Guillaume, son frère, le droit de pêche dans l'étang de Castello et sur la mer, avec l'exemption de dîme, à Pierre, abbé de Rodes. La charte qu'il fit expédier à ce sujet a pour date le 10 des calendes de juillet de l'année XXIVe., du règne de Louis le Jeune (1160 de J. C.) (*Archiv. de Rodes.*) L'an 1178, il essuya un furieux revers par une descente que les Sarrasins de Majorque firent dans le comté d'Ampurias. Ils y firent de grands ravages qui restèrent impunis. (Taverner, *Hist. des C. d'Amp.*) Alfonse II, roi d'Aragon, ayant succédé à la seigneurie de Péralada, en vertu des traités faits par son père et son aïeul avec les seigneurs de cette ville, la donna en fief, l'an 1190, à Bernard de Navata, et à Brunissende, son épouse, avec pouvoir de la transmettre à leurs descendants à perpétuité. (Taverner, *ibid.*) On ne voit pas que les successeurs d'Alfonse soient revenus contre cette aliénation.

Le comte d'Ampurias fit, l'an 1210, avec D. Pèdre II, roi d'Aragon, un traité portant que le comté d'Ampurias serait uni et annexé aux états du roi, sans préjudice du droit de souveraineté que le comte continuerait d'y exercer. (Llobet, *Regal. del. Cond. Emp.* Taverner, *ibib.*) Hugues fit preuve de son désintéressement en remettant à ses sujets, par un diplôme du 30 avril 1226, le droit qu'il avait de succéder aux célibataires dans ses domaines. Cet acte fut souscrit par Pons-Hugues, son fils. Il assista, l'an 1228, aux états de Barcelonne où le roi don Jayme rendit deux ordonnances, l'une pour l'observation de la paix ou de la *Trève de Dieu*, l'autre contre les Juifs qu'il exclut de toutes les charges de judicature, et dont il restreignit les privilèges. (*Marca Hisp.*, *col.* 1412-1416.)

Le roi don Jayme ayant entrepris la conquête de l'île de Majorque, le comte d'Ampurias lui amena ses forces, et contribua par sa valeur, l'an 1229, à l'heureux succès de cette expédition. Un poëte du tems, (*Laurentius Véron. apud Murat. Rerum ital.*, t. VI, p. 141) parlant de la disposition du camp des Chrétiens, dit :

> Post ista steterunt
> Fulgentes acies, quas juxta Rusilienses,
> Ampuriæ rector post omnes castra tenebat,
> Et vallatus erat sola de gente suorum.

Le monarque victorieux nomma ensuite le comte d'Ampurias parmi les commissaires désignés pour faire le partage de la conquête. (Marca, *Hist. de Béarn*, l. 6, c. 34.) Hugues III finit ses jours dans un âge très-avancé, le 24 avril 1230, laissant de la comtesse JEANNE, son épouse, un fils qui suit.

PONS-HUGUES II.

1230. PONS-HUGUES, fils du comte Hugues III et son successeur, confirma, le 18 mars 1234, les privilèges de la ville de Castello. Il en accorda de nouveaux à cette ville, le 29 novembre 1240, le 3 janvier et le 12 décembre 1248, et le 13 mars 1249. Aux ides de janvier 1249, il rendit une ordonnance pour la même ville, portant réglement pour la forme des actes (*Archiv. de Castello.*) Il se tint, le 8 des calendes de juillet 1252, dans l'eglise de Castello, en présence de Pons-Hugues et de la comtesse THÉRÈSE, son épouse, une grande assemblée, composée de Raymond, abbé de Rodes, de Gispert, abbé de Saint-Michel de Fluvia, d'autres ecclésiastiques, et de toute la noblesse du comté, où l'on fit divers réglements utiles pour le gouvernement du pays. (Taverner.) Les anciennes contestations des comtes d'Ampurias avec l'église de Gironne, s'étant renouvelées, Pons-Hugues fut excommunié par l'évêque diocésain. Ce coup l'abattit, et pour faire lever cet anathème, il nomma ses procureurs, le vicomte de Rocaberti et Benoît de Villanova, pour aller négocier avec le prélat qui lui accorda son absolution le 14 septembre 1258. (Taverner, *ibid.*) Le roi don Jayme I ayant obtenu de saint Louis, par le traité de Corbeil, de la même année, la souveraineté du comté d'Ampurias, ce fut une occasion de brouillerie entre le premier et le comte Pons-Hugues. Celui-ci n'osa pas néanmoins faire éclater son ressentiment, et se contenta de le transmettre à son héritier, avec lequel il accorda, sur la fin de sa vie, un nouveau privilége à la ville de Castello, en date du 27 décembre 1267. Il mourut peu de jours après. (Taverner.)

HUGUES IV.

1268. HUGUES, successeur de Pons-Hugues, son père, au comté d'Ampurias, débuta par un acte de bienfaisance, en confirmant, au mois de janvier 1268, les privilèges accordés par ses prédécesseurs à la ville de Castello. (*Archiv. de cette ville.*) Les officiers du comte prétendirent exercer, en 1270, un droit sur les adultères; mais ils furent arrêtés dans leurs poursuites par les consuls de Castello, qui leur opposèrent un privilége accordé, l'an 1226, par le comte Hugues III, qui exemptait de ce droit leur communauté. L'affaire ayant été plaidée devant Arnaud Taverner, juge du comté d'Ampurias, le jugement qu'il rendit le 13 février 1270, fut que si une femme mariée était convaincue d'adultère, les deux coupables seraient promenés dans la ville, et que les habits qu'ils auraient appartiendraient au comte, sans que le mari dût payer aucun droit; mais qu'il ne serait rien dû au fisc, si un homme marié avait eu commerce avec une femme non mariée. (Taverner, *Hist. des C. d'Ampur.*) L'an 1275, Hugues IV fut attaqué par le roi don Jayme, suivant la (Chronique de Barcel.) Ce comte finit sa carrière l'an 1277 au plus tard. Une inscription qu'on lit encore sur la porte de l'ancien château de S. Salvador, au-dessus du monastère de Saint-Pierre de Rodes, nous apprend qu'il avait épousé dona SYBILLE, vicomtesse de Bas. De son mariage il laissa Pons-Hugues, qui suit, et Raymond, qui fut chevalier de Saint Jean de Jérusalem.

PONS-HUGUES III.

1277 au plus tard. PONS-HUGUES, successeur de Hugues IV, son père, accorda, le 17 octobre 1277, aux habitants de Castello l'affranchissement des droits sur le pain, le vin et les mai-

sons, pour l'espace de quarante ans. (*Archiv. de Castello.*) L'année suivante, il fut présent au traité conclu le 20 janvier à Perpignan, entre don Pèdre III, roi d'Aragon, et don Jayme I, roi de Majorque, son frère; traité par lequel ce dernier se soumit à tenir par la suite ses états en fief de la couronne d'Aragon, à l'exception des châteaux, villes et terres qu'il aurait achetés, et qu'il retint pour en jouir en franc-alleu, lui et ses successeurs (*Archiv. du dom. de Roussil. liv. vert.*) Il intervint, le 14 décembre de la même année, aux conventions matrimoniales de l'infant don Jayme, fils du même roi d'Aragon, avec Constance, fille du comte de Foix. (Zurita, *Ann. d'Arag.*, *fol.* 232.) Au mois de juillet 1283, il fit construire le château de S. Salvador dont on a parlé ci-devant. Attaché au roi d'Aragon, il l'accompagna la même année à Bordeaux pour assister au célèbre combat de ce prince avec Charles d'Anjou, qui faisait l'attente de toute l'Europe, et qui n'eut point lieu. Il servit avec zèle le premier contre Philippe le Hardi, roi de France, dont l'invasion causa la ruine du comté d'Ampurias, qui fut le premier exposé à ses armes. D. Pèdre, en considération de ses services, lui donna, le 19 juin 1285, l'investiture de la vicomté de Bas, et des châteaux de Castel-Follit, de Montagut, de Monros et de Munyol, que ce monarque avait achetés de Sibylle, mère du comte. (Zurita, *ibid. fol.* 289.) Pons-Hugues par un diplôme du 27 février 1299, exempta du droit de bouage les habitants de Castello. Par un autre du même mois, il régla le serment du viguier et les fonctions des autres officiers de cette ville. Les habitants de Castello lui sont encore redevables d'un privilége du 6 mars 1308, par lequel il les dispense de tout cautionnement vis-à-vis de leur seigneur et de ses officiers. (*Archiv. de Castel.*) Nous ne connaissons point de vestiges plus récents de son existence. On ignore s'il eut des enfants ou même s'il fut marié.

MALGAULIN.

Malgaulin, dont on ignore la naissance, fut le dernier des anciens comtes d'Ampurias. Le premier trait connu de son gouvernement est la confirmation des privilèges de la ville de Castello. Le diplôme par lequel il l'accorda, est du 12 des calendes de septembre (21 août), de l'an 1314. (*Archiv. de Castello.*) Il fit la guerre en 1319 à l'infant Alfonse, comte d'Urgel, mais on ne dit pas avec quel succès. (Zurita, t. II, fol. 33.) Après sa mort, arrivée l'an 1321, le roi d'Aragon donna le comté d'Ampurias en apanage à l'infant D. Pèdre, son fils, et l'an 1324, il donna en *fief honoré* le comté de Prades à l'infant D. Bérenger, avec la baronnie d'Entença en franc-alleu. (Zurita, *ibid. fol.* 43.) Les deux frères ayant échangé, le 5 janvier 1341, leurs apanages, le roi, en approuvant cette permutation, révoqua, pour établir l'égalité entre eux, la clause de réversion à la couronne *au défaut d'hoirs mâles*, insérée dans la concession de 1324. C'est ce qui a été confirmé par deux arrêts rendus en l'audience royale de Catalogne, le premier, le 20 janvier 1603, en faveur de la duchesse de Segorbe, qui était alors aux droits de l'apanagiste; et l'autre, le 2 octobre 1627, en faveur du duc de Cardonne et de Segorbe. L'un et l'autre arrêts sont imprimés à la suite du centième conseil de Ramon, jurisconsulte catalan. C'est en vertu de ces titres et de ces décisions, que le comté d'Ampurias est encore actuellement possédé par le duc de Medina-Celi, successeur des ducs de Cardonne et de Segorbe.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'URGEL *.

Urgel, en latin *Orgelo*, *Urgello*, *Orgelis*, *Orgia*, dans les anciens auteurs, ville située sur la rive gauche de la Sègre, dans la province tarragonnaise, devint un siége épiscopal au cinquième siècle, et fut comprise avec ses dépendances, par Charlemagne, dans la Septimanie ou Marche d'Espagne. Charles le Chauve ayant divisé cette Marche en deux marquisats, Urgel avec ses dépendances, fut attribuée à celui qu'on nomme le marquisat ou comté de Barcelonne, dont Wifred le Vélu fut le premier seigneur héréditaire.

SUNIFRED.

884. Sunifred ou Suniaire, troisième fils de Wifred le Vélu, était pourvu du comté d'Urgel, par son père, dès l'an 884 au plus tard. Le premier trait qu'on raconte de lui ne fait pas son éloge. Un clerc espagnol, nommé Selva, qui s'était retiré en Gascogne, s'étant persuadé, sur une fausse nouvelle, qu'Ingobert, évêque d'Urgel, était mort dans un voyage qu'il avait entrepris, vint trouver le comte Sunifred, et avec sa protection, il se fit ordonner évêque d'Urgel. Bientôt après, Ingobert, étant revenu, dissipa par sa présence le bruit de sa mort. Mais Selva, ne voulant pas perdre le fruit de son ordination, chassa le véritable pasteur, et se mit à sa place. A ce crime, deux ans après, (l'an 886) il en ajouta un autre en ordonnant pour l'évêché de Gironne, Hermenmire, contre le vœu du clergé et du peuple qui venait d'élire un clerc de bonnes mœurs, nommé *Servus-Dei*. Théodard, archevêque de Narbonne, ayant instruit le pape Etienne V, de ces deux usurpations, assembla, par son ordre, le 17 novembre 887, un concile à Port, sur les confins des diocèses de Maguelonne et de Nismes. On y fit lecture de la lettre du pape qui déclarait excommuniés Hermenmire et Selva, et l'assemblée confirma ce jugement. Mais Théodard empêcha qu'on n'y enveloppât le

* Cet article est dressé sur les mémoires de M. Fossa.

comte Sunifred qui avait appuyé ces intrus, et l'événement fit voir qu'il avait sagement fait; car ayant été trouver Sunifred, il vint à bout par ses remontrances, de le detacher du parti qu'il avait embrassé. Hermenmire trouva cependant moyen, on ne sait comment, de se maintenir sur le siége de Gironne. Nous le voyons, en effet, l'an 889, avec le comte Sunifred, venir trouver le roi Eudes, pour le prier de prendre sous sa protection, le monastère de Saint-Polycarpe, dans le Rasez: ce qui leur fut accordé. (*Hist. de Langued.* tom. II, p. 25.) Suniaire ou Sunifred, dans la suite, encourut les censures de l'eglise, pour un sujet que l'histoire ne marque pas. Mais il en fut releve, l'an 909, par le concile de Jonquières. Dom Vaissète doute néanmoins si ce Suniaire est le comte d'Urgel, ou le comte de Roussillon; mais il n'eut pas élevé ce doute s'il eût fait attention que Suniaire, comte de Roussillon, était remplacé, dès l'an 869, par Salomon. Le comte d'Urgel avait epousé Richilde, qui vivait encore en 944. Cette année, ils firent, de concert, le 16 des calendes de mai, une donation considérable à l'église de Gironne. Ils en firent une autre, le 16 des calendes de juillet suivant, à l'eglise de Barcelonne. Dans celle-ci, Sunifred fait mention de Wifred, son père, de Gunidilde, sa mère, de Borrel, son frère, déjà mort, et de ses fils, Borel et Ermengaud, dont le dernier avait aussi payé le tribut à la nature. (*Marca Hispan.*, col. 956-957.) Sunifred mourut, suivant M. de Marca, l'an 950, dans un âge très-avancé, laissant de son mariage Borrel qu'on vient de nommer, et Miron.

BORREL.

950. Borrel, fils aîné de Sunifred, lui succéda au comté d'Urgel, et, dix-sept ans après, devint comte de Barcelonne. Il mourut, le 24 septembre 993, laissant deux fils, Raymond-Borrel qui lui succéda au comté de Barcelonne, et Ermengaud, qui suit. (Voy. *les comtes de Barcelonne.*)

ERMENGAUD Ier. DIT LE CORDOUAN.

993. Ermengaud, second fils et successeur de Borrel au comté d'Urgel et dans celui d'Ausonne qu'il partagea avec son frère, se distingua par sa valeur qu'il exerça principalement contre les Maures d'Espagne. L'an 998, il se rendit à Rome où il assista, dans le mois de mai, au concile que le pape Grégoire V, y tint en présence de l'empereur Otton III. L'histoire remarque qu'Ermengaud, dans cette assemblée, s'assit aux pieds de ce monarque. Entre les points qu'on y discuta, les deux plus importants furent le mariage de Robert, roi de France, avec Berte, sa parente, qu'on déclara nul, et l'ordination de Gundale qui s'était fait ordonner évêqué d'Ausonne, du vivant de l'évêque Fruian, qu'il avait fait ensuite assassiner pour mettre fin aux plaintes de ce prélat contre son invasion. Ermengaud rendit temoignage contre Gundale qui fut déposé. L'an 1009, il se tint à Barcelonne une grande assemblée de prélats et de seigneurs, à laquelle Ermengaud se trouva pareillement, ainsi que Raymond-Borrel, son frère, Ermessende, sa femme, et le comte de Bésalu, son parent. Il s'agissait de rétablir l'ordre canonial dans l'église de Barcelonne, ce qui fut exécuté. L'année suivante, Ermengand, se disposant à marcher de nouveau contre les Maures, fit son testament le 5 des calendes d'août, par lequel il distribua une partie de ses biens à différentes églises. Il partit ensuite avec son frère Arnoul, évêque d'Ausonne, Æthius de Barcelonne, Otton de Gironne et plusieurs seigneurs, chacun à la tête de leurs troupes. Etant arrivés devant Cordoue, où ils trouvèrent l'armée des infidèles prête à les recevoir, on en vint aux mains le 1er. de septembre. Le combat fut malheureux pour les Chrétiens, le comte d'Urgel y périt avec les évêques qui l'avaient accompagné. Le surnom de *Cordouan* lui fut donné par la postérité. De son mariage il laissa un fils en bas âge, qui suit.

ERMENGAUD II, DIT LE PÈLERIN.

1010. Ermengaud, succéda dans le comté d'Urgel, à son père, à l'âge d'un an, sous la tutelle de sa mère. L'an 1024, il tint au château de Pons, dans son comté, le 1er. novembre, un plaid sur la contestation qui était entre Ermengaud, évêque d'Urgel, et Durand, abbé de Sainte-Cécile, au même diocèse, touchant l'église de Curticite, dans la paroisse de Castelbon, dont ils se disputaient la propriété. Le jugement du comte après avoir pesé mûrement les moyens des parties, fut en faveur de l'évêque. (*Marca Hispan.*, col. 433 et 434.) Les domaines de l'église d'Urgel, ayant excité sa convoitise, il y fit des usurpations dont il eut ensuite du regret. L'an 1026, il se présenta, le 26 août, avec sa femme Arsinde, au chapitre d'Urgel; et pour réparation de leurs fautes, ils donnèrent chacun un serf de leurs terres et châteaux. (*Ibid.* p. 490.) Le comte Ermengaud étant venu, l'an 1030, à Urgel, du château de Pons où il résidait, avec Raymond-Ermengaud, comte de Pailhas, et Guillaume, vicomte d'Urgel, pour la fête de Noël, confirma les donations faites par lui et ses prédécesseurs à cette église. (*Ibid. fol.* 436.) L'an 1040, la dévotion l'ayant porté à faire le voyage de la terre sainte, il y fut attaqué d'une maladie dont il mourut, laissant de Constance, sa seconde femme, un fils, qui suit. (*Gesta. Comit. Barcinon.*)

ERMENGAUD III, DIT DE BALBASTRO.

1040. Ermengaud III n'était âgé que de sept ans à la mort de son père, auquel il succéda sous la tutelle de sa mère. L'an 1048, étant venu avec cette princesse et Miron, son vicomte, célébrer la Pâque à Urgel, ils firent plusieurs dons à cette église et à ses ministres. (*Marca Hispan.*, col. 446.) Ermengaud et Clemence, sa femme, firent, l'an 1057, avec Guillaume, évêque d'Urgel, et ses chanoines, l'échange du château de Solsone contre la moitié de celui de Sainte-Lezinie. L'année suivante, étant en guerre avec le maure Alchagil, duc de Saragosse, il fit, le 5 septembre, un traité d'alliance contre cet ennemi avec Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, et Almodis, sa femme, en présence de Guilebert, évêque de Barcelonne, de Guillaume d'Ausonne, de Guillaume d'Urgel, et de plusieurs seigneurs qui souscrivirent l'acte. (*Ibid.* col. 1111.) Ermengaud ayant renouvelé ce traité, l'an 1064, partit, l'année suivante, à la tête de ses troupes, pour faire le siége de Balbastro, dont il se rendit maître après de grands efforts. Mais peu de tems après, il trouva la mort au sein d'une victoire qu'il avait remportée sur les infidèles. Voici comment la chose est racontée dans la chronique de Maillezais. *Vers ce tems là* (1065) *Ermengaud, comte d'Urgel, après de nombreux triomphes remportés sur les Maures et les Sarrasins, leur livra un dernier combat où il fit un carnage affreux de ces Infidèles. Mais comme il s'en retournait victorieux, il rencontra une nouvelle armée de Maures, qu'il mit d'abord en fuite. Las et épuisé de fatigues, il voulut encore les poursuivre avec un petit nombre des siens qui eurent le courage de l'accompagner, les ayant atteints il en tailla en pièces un grand nombre, mais il fut tué lui-même, et sa tête fut apportée par les Sarrasins à leur roi, qui, l'ayant fait embaumer, l'enferma dans une boîte d'or, et la portait toujours avec lui dans les combats, comme un gage de la victoire.* De son mariage il laissa un fils, qui suit.

ERMENGAUD IV, DIT DE GERB.

1065. Ermengaud IV succéda dans le comté d'Urgel, à son père Ermengaud III. L'an 1077, Amé, évêque d'Oléron et légat du saint siege, étant venu à Urgel, y fut reçu avec des grands honneurs par le comte et sa femme Lucie: l'un et l'autre l'engagèrent à travailler à la réforme des monastères de leurs domaines; ce qu'il fit, l'année suivante, au concile de Gi-

ronne. L'an 1080, on voit Ermengaud assister, le 7 mai, à une grande assemblée que Pierre, soi-disant *élu archevêque, patron de l'église de Narbonne et vicomte de cette ville*, y tint, et à laquelle, outre les seigneurs qui étaient en grand nombre, deux évêques, plusieurs abbés et chanoines, se trouvèrent avec *tous les citoyens de Narbonne et beaucoup d'autres citoyens et chevaliers de la province.* « On voit par là, dit D. Vaissète, » (tome II, p. 55,) que l'assemblée fut composée des trois » ordres ou états distingués entre eux, et c'est peut-être le » plus ancien monument où l'on trouve cette distinction. » On ignore le principal objet de ce grand concours, dont il ne reste d'autre monument que la charte d'une donation de Pierre, en faveur de ses chanoines qui vivaient en commun. Ermengaud et sa deuxième femme ADÉLAÏDE, donnèrent, l'an 1087, à l'église d'Urgel, le château de For ou de Barberan, qu'ils avaient reçu du comte de Barcelonne, l'acte qui fut dressé de cette donation, daté du IV des calendes de septembre, la 27ᵉ. année du règne de Philippe I, roi de France, prouve que ce monarque était regardé comme souverain du comté d'Urgel. (*Marca Hispan.*, col. 1180.) Ermengaud faisait sa résidence ordinaire au château de Gerb qu'il fortifia pour être à portée d'attaquer les villes que les Maures possédaient en ces cantons. Il en voulait principalement à celle de Balaguer sur la Sègre, dont il eut le bonheur de se rendre maître. Ce comte mourut l'an 1092, laissant de LUCIE, sa première femme, un fils qui suit. Il avait épousé en secondes noces ADÉLAÏDE, fille de Bertrand II, comte de Provence, laquelle hérita de son oncle Geofroy II, comte de Provence, le comté de Forcalquier qu'elle porta à son époux, dont elle eut un fils, Guillaume, qui succéda à sa mère dans ce comté.

ERMENGAUD V, DIT LE BALÉARE.

1092. ERMENGAUD V, fils d'Ermengaud IV et son successeur, hérita de la valeur de ses ancêtres, et marcha sur leurs traces contre les Maures d'Espagne. La dernière expédition qu'il fit contre eux avait pour objet de leur enlever les îles Baléares, dont ils étaient maîtres. Il échoua dans cette entreprise, et périt, en combattant contre eux, le 14 septembre de l'an 1102, laissant un fils, qui suit.

ERMENGAUD VI, DIT LE CASTILLAN.

1102. ERMENGAUD VI, dit LE CASTILLAN, parce que sa mère, dont on ignore le nom, était du royaume de Castille, et qu'il y passa une bonne partie de sa vie, succéda à son père Ermengaud V, dans le comté d'Urgel, auquel il joignit la seigneurie de Lérida. Etant dans ses etats, il lui arriva, par un emportement de jeunesse, d'enfoncer les portes du monastère de Saint-Saturnin, et de faire le dégât dans ses dépendances. Mais il en eut du repentir dans la suite, et il en fit satisfaction à l'abbé Benoît, par un acte authentique du 17 août 1131, souscrit par Pierre, évêque d'Urgel, le vicomte Pierre, et d'autres témoins. (*Marca Hispan.*, col. 1276.) Ce sont les seuls traits de sa vie qui aient échappé à l'oubli. Il mourut en Castille, le 28 juin 1154, laissant deux fils, Ermengaud qui suit, et Gaucerand de Sales. (*Ibid.* col. 548.)

ERMENGAUD VII, DIT DE VALENCE.

1154. ERMENGAUD VII, fils d'Ermengaud VI et son successeur, renonça, l'an 1162, par un acte authentique, à la coutume que ses ancêtres lui avaient transmise, de s'emparer des meubles et immeubles de l'évêque d'Urgel après sa mort, coutume qui était presque générale parmi les grands feudataires, et qu'il traite avec raison de rapine; mais il se réserva la garde des châteaux et autres domaines de l'évêché pendant la vacance du siège. (*Marca Hispan.*, col. 507.) L'an 1183, il alla faire la guerre aux Maures du royaume de Valence, avec son frère Gaucerand, et l'un et l'autre périrent devant la capitale. Ermengaud laissa de N., sa femme, nièce ou petite-fille de Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelonne, un fils qui suit, et une fille nommée Miraglia, mariée à Pons Iᵉʳ., vicomte de Cabrera.

ERMENGAUD VIII.

1183. ERMENGAUD VIII, fils d'Ermengaud VII, lui succéda au comté d'Urgel. L'an 1185, il reçut d'Arnaud, vicomte de Castelbon et de Cerdagne, le serment de fidélité pour la première de ces deux seigneuries. Par l'acte qui en fut dressé le 26 septembre, Arnaud promet à Ermengaud de lui être fidèle, de l'aider envers et contre tous, et de faire droit, suivant son jugement, à tous ceux qui formeront des plaintes contre lui. Ermengaud de son côté, s'engage à lui donner tous les secours qu'un seigneur doit à son vassal dans le cas où il est en guerre avec ses ennemis. Le 2 octobre suivant, Ermengaud et Arnaud firent l'accord suivant : le comte s'oblige à faire réparer à ses frais le château de Castelbon et promet au vicomte de lui donner pour cet objet deux cents marabotins; que si cette somme ne suffit pas, il y ajoutera ce qu'il faudra de plus, à l'arbitrage d'ELVIRE, sa femme, comtesse de Subirats, et de l'abbé de Saint-Saturnin, et l'ouvrage achevé, le vicomte lui remettra la place avec ses dépendances, excepté le château de Saint-André. Il en sera de même de la roche de Beren et de toutes les forteresses nouvelles du vicomte, toutes les fois qu'Ermengaud les demandera par lui-même ou par ses envoyés, à moins qu'Arnaud ne montre un pouvoir donné à ses prédécesseurs pour les construire. L'acte est signé d'Ermengaud, de sa femme Elvire, de la comtesse Douce, que nous croyons être la veuve de Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne, qui l'avait épousée en 1112, du vicomte Arnaud Iᵉʳ., de Bertrand, abbé de Saint-Saturnin, et de plusieurs autres. (*Marca Hispan.*, *col.* 1380 et 1381.) L'an 1198, Ermengaud et Raymond-Roger, comte de Foix, entrèrent en guerre, au sujet, à ce qu'on suppose, des limites de leurs états, et leur querelle partagea la Catalogne. Le comte de Foix eut d'abord l'avantage. Etant venu assiéger Urgel, il emporta la place de force, la mit au pillage avec la cathédrale, fit prisonniers les chanoines dont il exigea une grosse rançon, et désola tout le pays. (Marca, *Hist. de Béarn.*, p. 725.) Mais dans la suite, Ermengaud prit sa revanche, et, l'an 1204, il fit prisonnier, le 26 février, dans un combat, le comte de Foix et le vicomte de Castelbon, son allié. Ils restèrent l'espace de quatre ans dans les liens, et n'en sortirent que l'an 1208, par un traité que le roi d'Aragon ménagea, le 17 mars, entre les parties. Ermengaud fit preuve de générosité dans cet accommodement, en donnant à titre de fiefs, au comte de Foix, deux mille sous melgoriens, à prendre sur ses domaines, et en promettant en mariage Elisabeth, sa nièce, au vicomte de Castelbon, avec tous ses domaines, au cas qu'il vînt à mourir sans enfants. (*Hist. de Lang.*, tom. III, p. 145.) Le mariage s'accomplit la même année, et peu de tems après, Ermengaud mourut, laissant d'Elvire, qui lui survécut, une fille unique en bas âge, nommée Aurembiax ou Aurembiasse, qu'il institua, par son testament, son héritière, lui substituant, au cas qu'elle vînt à décéder sans enfants, sa sœur Miraglia, femme de Pons Iᵉʳ., vicomte de Cabrera ; et à celle-ci, dans le même cas, Guillaume, vicomte de Cardona, son cousin, qu'il nomma son exécuteur testamentaire, avec Elvire, sa femme, Guillaume de Péralta, et l'abbé de Poblet. Par ce même acte, Ermengaud légua au pape Innocent III, la moitié de la ville de Valladolid, qui lui appartenait du chef de sa mère, et la mouvance de l'autre moitié, à condition qu'il ferait exécuter son testament. (Zurita, *Annal. de la Coron. de Arag.*, *L. II*, *c. LVII.*) Mais après la mort d'Ermengaud VIII, Geraud de Cabrera, son neveu, fils de Pons Iᵉʳ., vicomte de Cabrera et de Miraglia, prétendit que le comté d'Urgel devait

lui revenir comme au plus proche héritier mâle, préférablement à sa cousine Aurembiax. Il prit les armes pour soutenir cette prétention, et, secondé par ses parents du côté paternel, il s'empara de Balaguer et d'autres places. Elvire se trouvant dans l'impuissance de lui résister, céda les états de sa fille, à Pierre II, roi d'Aragon. (Zurita, *Indic. ad. an.* 1208.) D'autres disent que ce fut à don Jayme Ier., fils et successeur de Pierre II, que cette cession fut faite. (Mariana, *ad. an.* 1208. Baluse, *Marca Hispan.*, p. 520.) Peut-être les deux cessions sont-elles vraies, et c'est notre opinion. Le roi d'Aragon ayant levé une armée, prit Balaguer, et força le vicomte de Cabrera, qui s'était enfermé avec sa famille dans le château de Llorens, à se rendre; après quoi il l'envoya prisonnier au château de Loharre, en Aragon. Pour recouvrer sa liberté, il fallut que le vicomte fît livrer par ses officiers, à don Hugues de Tarroja et don Guillaume de Moncada, sénéchal de Catalogne, ses châteaux de Montsoriu, de Montmagastre, d'Ager, de Pania et de Finestres.

Durant l'interrègne et les troubles qui suivirent la mort de Pierre II, le vicomte Géraud de Cabrera reprit plusieurs villes et châteaux du comté d'Urgel, où il fit de grands dégâts. (Zurita, *Annal.*, L. II, c. CLXXV. *Bernardin. Gomes de vita et reb. gest.* Jac. I, L. III, *ap. Schot. Hisp. illust.*, tome III, pag. 409.) Le roi don Jayme tenant, au mois de mars 1222, les états d'Aragon, à Darroca, le vicomte de Cabrera s'y rendit, et par ses soumissions, obtint sa grâce et celle de ses partisans, pour tous les excès qu'ils avaient commis dans le comté d'Urgel. Ce pardon fut confirmé, le 21 décembre suivant, à Terrer, où la cour se trouvait. Le roi, de l'avis de dona Léonore, son épouse, du comte don Sanche et de l'infant don Ferdinand, ses oncles, de don Mugnez-Sanchez, de don Arnaud de Luna, de don Pierre Ahonnes, et de plusieurs autres riches hommes, arrêta ce qu'il avait déjà réglé au commencement de son règne avec les barons et syndics des cités et villes d'Aragon et de Catalogne; savoir, qu'il garderait le comté d'Urgel, avec le titre de comte, excepté les châteaux engagés à don Guillaume de Cardona, sur lesquels il cédait ses droits au vicomte Géraud; qu'il donnerait en fief, à ce dernier, les châteaux et lieux du comté d'Urgel et de la vicomté de Cabrera, possédés par ses ancêtres, pour les tenir sous la mouvance des rois d'Aragon, comtes de Barcelonne; que dans le cas où Aurembiax, fille du comte Ermengaud, réclamerait judiciairement les états de son pere, don Géraud *esteroit à droit* devant le roi et sa cour, et que si elle gagnait sa cause, elle paierait à don Géraud trente mille maravédis dus au roi, dont ce prince faisait cession à don Géraud. (Zurita, *ibid.* c. CLXXVII; Gomez, *ibid.* p. 409; Ferreras, *ad an.* 1222.)

Ce qu'avait prévu don Jayme arriva l'an 1228. Aurembiax, au mois de juillet de cette année, se rendit à la cour pour demander la restitution des états de son père. Elle fit don au roi de la ville de Lérida, qui dépendait du comté d'Urgel, lui fit hommage de ce comté, et s'obligea de remettre aux rois d'Aragon, en tems de paix comme en tems de guerre, neuf de ses châteaux seulement; savoir, ceux d'Agramont, de Linevola, de Manargues, de Balaguer, d'Abesa, de Pons, d'Aliana, de Calafanz, et d'Albéda, à condition que si elle était rétablie dans les villes et places occupées par Geraud de Cabrera, le roi jurerait l'observation de ce traité le premier août suivant, en présence de plusieurs seigneurs qui favorisaient la comtesse. (Zurita, *ibid.*, c. LXXXVI; Gomez, L. V, p. 422 *et seq.*) Le roi, de l'avis de son conseil, fit citer à sa cour don Géraud qui ne comparut point. Don Guillaume de Cardona y soutint, au nom du vicomte, qu'il n'était point tenu de comparaître pour défendre des droits qu'il possedait, à juste titre, depuis plus de vingt ans; et comme Guillaume de Casala, défenseur de la comtesse, établissait sa demande sur des moyens de droit, don Guillaume de Cardona répliqua que de tels moyens n'étaient pas propres à dépouiller don Geraud de son comté, donnant à entendre par là qu'il se défendrait par la voie des armes; en conséquence, le roi se détermina à porter la guerre dans le comté d'Urgel. Le succès de ses armes y fut rapide. Il prit les villes d'Abesa et d'Agramont, avec les châteaux de Menargues et de Linevola. Balaguer et Pons ne firent aucune résistance, et la comtesse fut ainsi rétablie dans ses états. (Zurita, *ibid.* Ferreras, *ad an.* 1228.) Don Géraud prit alors le parti d'entrer dans l'ordre des Templiers, laissant ses prétentions à Pons, son fils aîné, qui avait un autre frère, Géraud II, vicomte de Cabrera, et deux sœurs, Eléonore, femme de Raymond de Moncada, et Marchesia, mariée à Guillaume de Péralta.

Aurembiax n'était point encore mariée, quoique Zurita assure qu'elle était veuve alors de Guillaume de Cervera, seigneur de Junada, ce qui ne se rencontre dans aucun autre écrivain national. Il est vrai qu'en 1203 elle avait été fiancée à don Alvare Perez, fils de don Pierre-Ferdinand de Castro. Mais ce mariage ne s'effectua point. Le roi d'Aragon, après l'avoir remise en possession de ses états, chercha lui-même à lui donner un époux digne de sa naissance et de ses richesses. Don Pierre, infant de Portugal, fils du roi Sanche et de Douce d'Aragon, fille de Raymond Bérenger IV, comte de Barcelonne, s'était retiré d'abord à la cour du roi de Maroc, pour éviter les vexations du roi Alfonse II, son frère. S'étant réfugié depuis auprès du roi d'Aragon, son parent, ce prince lui fit un apanage dans le territoire de Tarragone, et lui fit ensuite épouser Aurembiax comme la plus riche héritière de son royaume. (Zurita, *ibid.*, liv. IV, c. XII, d'Acheri, *Spicil.*, tom. IX, p. 176.) Cette princesse mourut, l'an 1231, sans laisser de postérité. Par son testament elle laissa à son époux le comté d'Urgel avec la ville de Valladolid et les seigneuries qui lui appartenaient dans le royaume de Galice, pour en disposer à sa volonté. (Zurita, *ibid.* Ferreras, *ad an.*, 1231.) Mais le comté d'Urgel, formant une partie considérable de la Catalogne, le roi craignit que don Pierre ne cédât ses droits à la maison de Cabrera. Pour prévenir ce coup, il se concerta avec l'infant par un traité du 29 septembre 1231, et lui donna, en échange des terres de sa femme, la seigneurie de Majorque et des îles adjacentes, pour les posséder en fiefs pendant sa vie avec faculté de transmettre la propriété du tiers à ses héritiers, ne retenant que la citadelle de la capitale avec les villes et les châteaux d'Oléron et de Polença. (Zurita, *ibid.* Gomez, *ibid.*, liv. VIII, p. 449, et liv. X, p. 469. *Gesta Com. Barcin. Marca, Hisp.*, col. 555.) L'an 1234, l'infant souscrivit avant Nugnès-Sanche, prince du sang, et le comte d'Ampurias, l'ordonnance de paix, donnée par le roi don Jayme aux états-généraux de Catalogne, tenus à Tarragone sous cette qualification, *P. infant Senyor de Mallorques*, Pierre, infant, seigneur de Majorque. (*Constit. de Catal.*, vol. I, liv. X, tit. VIII, c. XI.) Mariana prétend que le roi ne retint, en vertu de cet échange, que la ville de Balaguer, et qu'il rendit aux Cabrera les autres villes du comté d'Urgel. *Balaguerim*, dit-il, *Rex retinuit: alia oppida Cabreris restituta.* Mais il est certain, suivant la remarque de Baluze, que depuis l'an 1233, les rois d'Aragon prirent le titre de comtes d'Urgel, qu'ils n'avaient pas pris auparavant. D'un autre côté l'auteur de l'ancienne chronique de Riupoll, ou du *Gesta Com. Barcin.*, assure qu'après le décès de Géraud de Cabrera, Pons, son fils, eut le comté d'Urgel, qu'il transmit à ses descendants. (*Marca, Hisp.*, col. 554.) Zurita fait succéder immédiatement celui-ci à Aurembiax, et dit qu'en qualité de comte d'Urgel il assista, l'an 1236, aux états tenus à Montçon. (*Annal. d'Arag.*, liv. II, c. LXXXVI, et liv. III, c. LIV.) M. de Marca ajoute qu'aux nones de juin de l'an 1243, Pons, étant en route pour aller trouver, au Pui-en-Velai, les rois de France et d'Aragon, fit, à Balaguer, son testament, dont il nomma exécuteur Geraud de Cabrera, son frère. Par cet acte, dit-il, Pons laissa le comté d'Urgel à Ermengaud, son fils aîné, légua à Rodrigue, son second fils, qui était alors en Castille, tous les châteaux qu'il

avait hérités de Pierre Fernandez, son oncle, et de la comtesse Elo, sa mère; assigna à Pons, son troisième fils, mille sous de maravedis, avec lesquels il l'offrit à l'église d'Urgel, pour en être clerc et chanoine; et laissa à Géraud, son quatrième fils, ne la même année, tout ce qu'il possédait au comté de Ribagorça. Il paraît que le même testateur avait deux filles, dont l'une, appelée Eléonore, avait épousé Raymond de Moncada, et l'autre était femme de Guillaume de Péralta. Une autre clause de son testament portait que, dans le cas où Ermengaud, son fils aîné, décéderait sans enfants, le comté serait acquis à Rodrigue son frère, et à ses enfants, l'un après l'autre, à la charge par celui qui serait comte d'Urgel, de porter le nom d'Ermengaud à perpétuité. Il substitua, sous la même condition et à la même charge, à Rodrigue Géraud, son quatrième fils. Au défaut de celui-ci et dans le cas de décès de sa fille aînée sans hoirs mâles, il déclara qu'il donnait le comté d'Urgel au vicomte de Cabrera, son frère, et à ses enfants mâles légitimes. Ce monument éclaircit la généalogie des derniers comtes d'Urgel. Pons mourut la même année 1243, suivant la chronique de Riupoll. (*Gesta Com. Barcin. Marca, Hisp.*, col. 553 et 554.) Zurita recule sa mort jusqu'en 1256.

ERMENGAUD IX.

Ermengaud IX, fils et successeur de Pons II, ne lui survécut que quelques jours; ce qui a peut-être déterminé l'auteur de la chronique de Riupoll à l'omettre dans la suite des comtes d'Urgel, et à donner à Pons II pour successeur immédiat,

RODRIGUE, dit ALVARE.

Rodrigue, deuxième fils de Pons II, successeur d'Ermengaud, prit le nom d'Alvare. Ce comte épousa en premières noces Constance de Moncada, qu'il répudia, l'an 1236, pour la main de Cécile, fille de Roger-Bernard II, comte de Foix. Il eut de la première une fille qui épousa Sanche d'Antillon, et de la seconde deux fils, Ermengaud et Alvare. (Zurita, *ibid.*, c. LIV et c. LXXXIII; *Hist. de Lang.*, tome II, pp. 427 et 573.) Par un traité du mois de décembre 1256, le comte Alvare et Géraud de Cabrera, son frère, cédèrent à Roger IV, comte de Foix, divers domaines du comté d'Urgel, en présence d'Eskivat de Chabannais, comte de Bigorre. (*Hist. de Lang.*, ibid.) En 1259, le roi d'Aragon, à qui le courage du comte Alvare donnait de l'ombrage, demanda qu'il lui remît les châteaux d'Agramont, de Balaguer, de Linevola et d'Oliana. Le comte obéit; mais le monarque ayant ensuite refusé de les rendre, quoiqu'Alvare offrît *d'ester à droit* suivant les usages de Catalogne, le comte sortit de l'obéissance du roi, et se ligua avec le vicomte de Cardona et plusieurs autres seigneurs catalans pour lui faire la guerre. Les confédérés reprirent plusieurs places dans le comté d'Urgel, et portèrent même le dégât sur les terres du roi. Pour les repousser, il fut obligé d'envoyer l'année suivante une armée sous le commandement de Martin Perez de Artussona, grand-justicier d'Aragon. On ne sait pas quel fut l'événement de cette guerre. (Zurita, *ibid.*; Ferreras, *ad an.* 1260.) Mais ce ne fut pas la seule que soutint le comte Alvare. Il fit preuve de sa valeur en plusieurs autres, dont quelques-unes furent occasionées par la répudiation de sa première femme. Il mourut de phthisie, à Foix, en 1267, suivant Zurita, ou en mars 1269, selon la chronique de Riupoll, laissant ses deux fils, Ermengaud et Alvare, en bas âge, et une fille, Eléonore, mariée à Sanche de Cabrera d'Antillon. Sa mort fut suivie de grands troubles dans le comté d'Urgel. Les seigneurs catalans furent partagés sur sa succession. La maison de Moncada et d'autres prirent le parti d'Eléonore, fille du premier mariage d'Alvare avec Constance de Moncada, regardant comme bâtards les enfants qu'il avait eus de Cécile de Foix. Le vicomte de Cardona se déclara pour ceux-ci, et arma pour maintenir Ermengaud, son neveu, dans le comté d'Urgel. Mais le roi d'Aragon le mit sous sa main, faisant revivre les droits d'Aurembiax, qui lui avaient été cédés par l'infant Pierre de Portugal. Les exécuteurs testamentaires engagèrent à ce monarque une partie du comté pour acquitter les dettes du comte Alvare et celles de son père. De son côté Géraud de Cabrera, frère du comte Alvare, fit, avec le roi, l'an 1268, à Algésire, un traité par lequel il lui abandonna les prétentions qu'il avait sur le comté d'Urgel et la vicomté d'Ager, en vertu des substitutions ordonnées dans le testament du comte Pons, son père, ne se réservant que certaines places pour lui et pour le fils de Guillaume de Peralata, et de Marquesa de Cabrera, sa sœur. Le roi, prenant toujours le titre de comte d'Urgel, mit des garnisons dans les châteaux dépendants de ce comté. (Zurita, *ibid.*)

ERMENGAUD X.

Ermengaud X succéda comme il put, *sicut potuit*, disent les *Gestes* des comtes de Barcelonne, aux états d'Alvare, son père, dont il obtint dans la suite la restitution. Il épousa la fille de Pierre de Moncada. Zurita le met au nombre des seigneurs catalans qui se liguèrent en 1274 contre le roi. Il mourut au mois de juin selon Zurita, ou de juillet suivant Ferreras, 1314, à Camporelle, dans le comté de Ribagorce, en Aragon, sans laisser d'enfants de ses deux femmes, Sibyle, dont on ne marque pas l'origine, et Faydide, sœur de Bernard, vicomte d'Ille, qui survécut à son époux. Par son testament, Ermengaud révoqua les dons que lui et le vicomte, son frère, avaient faits à Roger-Bernard III, comte de Foix, vicomte de Castelbon, et à Gaston, son fils, de quelques villages du comté d'Urgel et de la vicomté d'Ager. Zurita, qui nous apprend ceci, ajoute qu'il « laissa ses états et la cité de Balaguer à la disposition de ses exécuteurs testamentaires, savoir l'évêque d'Urgel, Guillaume de Moncade, son neveu, Bernard de Péramola, et Bernard de Gouardia, pour les rendre ou céder au roi d'Aragon, à condition que don Alfonse, son deuxième fils, épouserait dona Thérèse d'Entença, ou d'Enteça, fille aînée de don Gombaut d'Entença, et de dona Constance d'Antillon; et attendu que Thérèse d'Entença, outre ses droits sur le comté d'Urgel, avait des domaines paternels très-considérables, Ermengaud régla de plus que, si l'infant Alfonse se mariait avec elle et venait à succéder aux états du roi, son père, il serait tenu de laisser le comté d'Urgel à Jacques, son second fils, lequel porterait le titre et les armes du comté d'Urgel sans mélange; » ce qui arriva ainsi, comme on va le voir. (Zurita, *Ann. d'Aragon*, liv. VI, c. VIII.)

JACQUES I.

1336. Jacques (et non Jean), second fils d'Alfonse IV, roi d'Aragon, et de Thérèse d'Entença, succéda, l'an 1336, au roi son père dans le comté d'Urgel et la vicomté d'Ager, conformément au testament d'Ermengaud X. Jean, comte de Comminges, étant mort sans enfants, l'an 1339, Jacques prétendit, au nom de Cécile (1), son épouse, fille de Bernard VI, comte de Comminges et tante de Jean, devoir succéder à ce comté en vertu d'une substitution ordonnée par Bernard, et en prit possession. Mais il eut pour concurrents Pierre-Raymond I, fils de Bernard VII, et Jeanne, sa sœur. Le roi d'Aragon, don Pèdre, prenant la défense de Cécile, envoya des ambassadeurs en France pour supplier le roi Philippe de Va-

(1) Bernard VI et Bernard VII, successivement comtes de Comminges, eurent l'un et l'autre une fille nommée Cécile. La première épousa Amanieu, comte d'Astarac, la seconde, Jacques, comte d'Urgel.

lois de recevoir Cécile à foi et hommage comme héritière de son père (par substitution), ou d'ordonner que le comté de Comminges fût mis en séquestre. Cette demande fut appuyée par les personnes les plus accréditées, par Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, Charles, comte d'Alençon, son frère, Louis, duc de Bourbon, et Louis d'Espagne, comte de Clermont. Philippe de Valois prit le parti de mettre sous sa main le comté de Comminges après la mort de Pierre-Raymond I, arrivée l'an 1341 ou 1342. Mais Pierre-Raymond II, mari de Jeanne, et le comte d'Urgel voyant le monarque français occupé à ses guerres contre les Anglais, prirent les armes pour se disputer le comté litigieux, et celles de Jacques ayant prévalu, il resta maître du pays. Mais il n'en jouit que peu d'années. Son frère, le roi Pierre IV, dit le Cérémonieux, que les seigneurs aragonais avaient contraint de lui donner la lieutenance-générale du royaume d'Aragon, se défit de lui en le faisant périr par le poison, l'an 1347, suivant Blanca. (*Aragon. rerum comment.*) De son mariage il laissa un fils, qui suit.

PIERRE.

1347. **Pierre**, fils de Jacques d'Aragon, lui succéda au comté d'Urgel. Le roi Pierre IV, son oncle, lui fit épouser Marguerite, fille de Jean Paléologue II, marquis de Montferrat. Cette princesse lui apporta en dot la cité d'Acqui. Pierre, l'an 1367, fut du nombre de ceux qui conseillèrent au roi d'Aragon, après la défaite du roi de Castille, de se liguer contre ce prince avec l'Angleterre, le Portugal et la Navarre, pour partager ses états. (Zurita, *in indice chronol. ad an.* 1367.) Il mourut, dans le mois de juin 1408, au château de Balaguer, après avoir eu de son mariage Jacques qui suit; Thadée, mort avant son père en bas âge, du poison, dit-on, que son frère aîné lui avait fait donner; Jean, auquel il légua la baronnie d'Entença avec d'autres terres en Aragon; et trois filles, Eléonore, à laquelle il légua trente mille florins; Cécile, mariée à Jean de Cardone, et Isabelle, qui se fit religieuse.

JACQUES II.

1408. **Jacques**, fils du comte Pierre et son successeur au comté d'Urgel et à la vicomté d'Ager, épousa la même année qu'il le remplaça, suivant la Pena. (*Ann. de Catalogne.*) Isabelle, fille du roi d'Aragon, Pierre IV, et de Sibylle de Forcia, sa quatrième femme. L'ambition de Jacques II ne se borna point à ce comté. Comme il descendait en ligne directe, par mâles, des rois d'Aragon et des anciens comtes de Barcelonne, il obtint, à force d'importunités, de Martin, roi d'Aragon, qui n'avait point d'enfants, la dignité de lieutenant ou gouverneur-général du royaume, dignité qui n'était ordinairement remplie que par l'héritier présomtif de la couronne. Cette disposition souleva les Aragonais et surtout les Urreas et les Liborris, qui la regardèrent comme une violation des privilèges du pays. Ils émurent le peuple de Saragosse contre le comte d'Urgel, qui fut obligé de quitter cette ville et de s'enfuir avec précipitation. (Ferréras, *ad an.* 1409.) Le roi Martin ne fut point offensé de cette émeute, parce qu'elle ne contrariait point ses vues. Son dessein, en effet, était d'assurer sa succession à son petit-fils, quoiqu'illégitime, Frédéric, fils naturel de Martin, roi de Sicile. Il était dans cette pensée, lorsqu'il reçut, au commencement de l'an 1410, une ambassade de Louis II, roi de Naples, pour le prier de trouver bon que le duc de Calabre, son fils, passât en Aragon, afin d'y soutenir son droit à cette couronne, prétendant qu'elle lui appartenait à titre de petit-fils, par sa mère, du roi Jean, prédécesseur de Martin. Celui-ci ayant permis la discussion de cette affaire, trois procureurs se présentèrent, Guillaume de Moncade pour le duc de Calabre, Bernard de Cantellas, pour le comte d'Urgel, et Bernard de Villacusio pour le duc de Candie. Chacun de ces procureurs s'efforçait de soutenir le droit de sa partie, mais le roi tâchait de les rendre tous douteux, en insistant toujours sur celui de don Ferdinand, infant de Castille, son neveu, quoiqu'il cherchât à ménager les intérêts de Frédéric, son petit-fils, dont il vantait beaucoup les qualités. Voyant néanmoins que personne n'était porté pour ce dernier, que les jurisconsultes se déclaraient même ouvertement contre lui, et que l'on préférait le comte d'Urgel à tous les autres, pour tranquilliser celui-ci dont il connaissait l'esprit turbulent, il prit le parti de lui conférer de nouveau la dignité de lieutenant-général du royaume. Mais cette nomination ne fut que simulée; et dans le même tems, il écrivit secrètement à l'archevêque de Saragosse et au gouverneur du royaume, de ne point en laisser prendre possession au comte, et d'engager les états à s'y opposer.

Le 29 mai de la même année 1410, le roi d'Aragon étant au monastère de Valdonsellas, fut attaqué d'une maladie si violente, qu'on désespéra de son rétablissement. Les états de Catalogne se tenaient alors à Barcelonne, leurs députés s'étant rendus auprès du monarque, le pressèrent de déclarer son légitime successeur. Sa réponse fut que les comtesses d'Urgel faisaient tous leurs efforts pour lui persuader que le trône appartenait de droit aux comtes d'Urgel, mais qu'il n'en croyait rien. Il s'en tint là, et deux jours après (31 mai) il rendit l'esprit. Zurita, *Ann.* L. x, c. 91, et L. xi, c. 2.)

La mort de ce monarque plongea l'Aragon et ses dépendances dans une dangereuse confusion. Les cinq prétendants à la couronne mirent tout en œuvre pour parvenir à leur fin. Le comte d'Urgel ayant commencé d'exercer la régence de l'Aragon dans la ville d'Almérie, le parlement de Catalogne, assemblé d'abord à Montblanc, et successivement transféré à Barcelonne et à Tortose, lui fit signifier défense d'en continuer les fonctions, avec ordre de licencier ses troupes. (Ferréras, *ad. an.* 1410. Zurita, *Ann.* L. xi, c. 3, 4 et 11.) Mais il fallait décider entre les prétendants à qui la couronne devait être adjugée. Les états d'Aragon assemblés pour cela en 1411, à Calatayud, convinrent, avec ceux de Valence transportés à Trahiguera et ceux de Catalogne, d'envoyer un nombre égal de personnes dans la ville d'Alcanitz, pour y terminer, dans un congrès, cette grande querelle. Mais à peine ce congrès était ouvert, qu'un incident funeste en troubla les opérations. Don Antoine de Lune, partisan outré du comte d'Urgel, voyant l'archevêque de Saragosse appliqué à le traverser, porta la fureur contre ce prélat jusqu'à l'assassiner. Cet attentat, loin d'avancer les affaires du comte, ne servit qu'à faire détester son parti. Les parents de l'archevêque coururent aux armes. On demanda des troupes castillanes à don Ferdinand. Le gouverneur d'Aragon fit arrêter l'évêque de Tarazone, trop porté pour le comte d'Urgel, et rassembla lui-même des troupes qui causèrent de grands désordres. Tout moyen lui fut égal, sans discernement de juste et d'injuste, pour faire triompher la cause qu'il avait épousée. On lui reprocha d'avoir recherché, non-seulement l'alliance des Anglais, mais celle du mahométan Jucef, roi de Grenade. Il y eut des combats entre les troupes des deux partis. Le congrès d'Alcanitz, alarmé de ces menaces, se détermine enfin à nommer neuf juges, trois pour chacune des principautés qui composaient la monarchie aragonaise, pour prononcer définitivement sur le choix de l'héritier du trône. Ils s'assemblèrent à Caspé, et les avis se trouvèrent divisés. Saint Vincent Ferrier, qui s'y était rendu, entraîne, le 24 juin 1412, moins par la force de ses raisons, que par l'éclat de sa sainteté, les avis de son frère et de quatre autres juges, en faveur de l'infant don Ferdinand. Le nouvel archevêque de Taragonne et Guillaume de Valsecca, jurisconsulte catalan, furent les seuls qui opinèrent pour le comte d'Urgel. Pierre-Bertrand Valencien, refusa d'ouvrir son avis. La sentence fut prononcée le 28 dans l'église de Caspé, en faveur de Ferdinand. Ce fut en vain que Vincent Ferrier monta en chaire pour apaiser le

murmure qu'elle excita. (Zurita, *ibid.* c. 30; Ferréras, *ad ann.* 1411 et 1412.)

Le comte d'Urgel, éludant de reconnaître le nouveau roi, il y eut une proposition de mariage entre la fille aînée du premier et don Henri, fils aîné du second. Par le traité qui fut mis en avant à ce sujet, le roi s'obligeait à délivrer au comte 150,000 florins pour payer ses dettes, et à lui en assigner annuellement six mille, deux pour lui, deux pour sa femme et deux pour sa mère. Le comte, qui aurait dû accepter ces offres, préféra l'alliance du duc de Clarence, fils de Henri IV, roi d'Angleterre. Mais le jeune prince ensuite y renonça. Il fut alors aisé au roi d'Aragon de dompter un vassal dont le parti s'affaiblissait chaque jour. Le comte, assiégé dans Balaguer, fut réduit à s'abandonner à la clémence du roi, qui le condamna à une prison perpétuelle, et ordonna la confiscation de tous ses domaines et de ceux de la comtesse, mère du comte, qu'il réunit à la couronne. Enfermé d'abord au château de Lérida, il fut ensuite transporté à celui d'Urvena en Castille, de là à Castro-Torafe, et enfin au château de Xariva dans le royaume de Valence, où il finit ses jours, le 1er. juin 1433. (Zurita, Ferréras, *ibid.*)

La comtesse douairière d'Urgel et les filles du comte, furent d'abord enveloppées dans sa catastrophe, ayant été enfermées toutes ensemble, l'an 1414, dans un château par ordre du roi. Mais l'année suivante, Ferdinand fit amener les filles à sa cour où elles demeurèrent jusqu'à ce qu'il les eût établies. En 1428, il donna en mariage Isabelle, l'aînée, à l'infant don Pèdre, duc de Coïmbre, deuxième fils de don Jayme I, roi de Portugal, avec une dot proportionnée à sa naissance et à la dignité de son époux. Eléonore, la deuxième, fut alliée en 1437, à Raymond Ursin, comte de Nole; et Jeanne, la dernière, épousa, 1°. Jean de Grailli, qui prenait le titre de comte de Foix; 2°., en juin 1445, Jean-Raymond Folch, comte de Cardone.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE POITIERS,

ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

POITIERS, en latin *Augustoritum*, ville fondée sous le règne de l'empereur Auguste, comme l'indique son nom, capitale des Pictons ou Pictaves, appelés dans la suite Poitevins, l'un des quatorze peuples situés entre la Garonne et la Loire, du tems des Romains, ne doit pas être confondue avec *Lemonum*, autre ville des Pictons, dont la position n'est pas bien connue. Lorsqu'Honorius eut partagé l'Aquitaine en trois provinces, Poitiers fut compris dans la seconde, dont Bordeaux fut la métropole.

Clovis ayant enlevé la plus grande partie de l'Aquitaine aux Visigoths, établit des comtes dans les principales cités de sa conquête. Cette police subsista sous les rois et les ducs d'Aquitaine, descendants de Clovis, jusqu'à l'extinction de leur dynastie. Amingus ou Amanuge, était comte de Poitiers sous Waifre, dernier duc mérovingien d'Aquitaine, qu'il servit dans ses guerres contre le roi Pepin le Bref. Envoyé par Waifre avec un corps de troupes, l'an 765, pour faire le dégât en Touraine, il y fut attaqué par les vassaux de saint Martin, qui l'étendirent sur la place avec la plupart de ses gens. (Vaissète, t. I, pag. 421.)

L'an 778, Charlemagne, au retour de son expédition d'Espagne, voulant rétablir le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, qui venait de naître, nomma de nouveaux comtes, au nombre de quinze, pour gouverner ce pays, c'est-à-dire, suivant le plan qu'il leur traça, pour veiller sur les séditions et les révoltes qui pourraient s'y élever, résister aux ennemis du dehors, administrer la justice, et régir les domaines et les droits de la couronne: leurs fonctions, par conséquent, embrassaient la justice, la guerre et les finances. Au-dessus de ces comtes était le duc d'Aquitaine, qualité que Charlemagne affecta aux comtes de Toulouse, et que les comtes de Poitiers, comme on le verra ci-après, partagèrent dans la suite avec eux.

ABBON.

L'AN 778, ABBON fut le comte que nomma Charlemagne à Poitiers. (Bouquet, tom. VI, pag. 88 et 129.) C'est tout ce qu'on sait de lui: quoiqu'il n'y ait pas à douter qu'il ne fût de race noble, la descendance que quelques-uns lui ont prêtée n'en est pas moins une fable, ainsi que les hauts faits qu'ils racontent de lui.

RICUIN ET BERNARD Ier.

RICUIN et BERNARD furent en même-tems comtes de Poitou. Le premier fut chargé, l'an 814, avec Norbert, évêque de Reggio en Italie, d'accompagner à leur retour les ambassadeurs grecs qui étaient venus à Aix-la-Chapelle pour renouveler l'alliance des deux empires. (Bouquet, tom. VI, pag. 174.) Ricuin, l'an 832, s'étant trouvé au palais de Ladrie en Limo-

sin, où l'empereur Louis le Débonnaire tenait alors sa cour, s'opposa, mais en vain, à la demande que saint Convoyon, suivant son historien, y était venu faire du lieu de Redon en Bretagne pour y bâtir un monastère. C'est l'époque la plus récente que nous connaissions de l'existence de Ricuin.

A l'égard de Bernard, son collègue, il était fils d'Adelelme, frère, comme D. Vaissète le conjecture, de saint Guillaume de Gellone. Besli (*Hist. de Poitou*, p. 176) a fait imprimer, mais d'une manière peu correcte, la notice d'un plaid tenu à Poitiers par Godilus, lieutenant du comte Bernard, où deux serfs furent convaincus d'avoir fait fabriquer de fausses lettres d'affranchissement. La date, qui est à la fin de l'acte, porte la deuxième année du règne de Louis, ce que D. Mabillon (*Ann. Ben.*, tom. II, p. 532) rapporte à l'an 782, qui était la deuxième année du règne de ce prince en Aquitaine. Mais dans le corps de la pièce, dont nous avons eu sous les yeux une copie fidèle, il est dit que le plaid qui en fait l'objet se tint un mercredi XII des calendes de juillet (20 juin), ce qui, combiné avec la deuxième année du règne de Louis le Debonnaire, ne convient qu'à l'an 815, qui était le deuxième de son empire. Nous trouvons une deuxième époque du gouvernement de Bernard dans un diplôme du même empereur et de son fils Pepin, roi d'Aquitaine, par lequel ils confirment la donation que le comte Bernard avait faite au monastère de Saint-Maixent d'un domaine qu'il possédait en bénéfice dans le Poitou. L'acte est daté de la douzième année de l'empire du premier et du règne du second, le XI des calendes de janvier, ce qui revient au 22 décembre 826. (*Cartul. de S. Maixent*, fol. 82.) Il n'y a donc plus lieu de douter, quoique D. Vaissète le nie, que Bernard ait été comte de Poitou dans le même tems que Ricuin: et peut-être l'étaient-ils chacun dans un district particulier; car ce qu'on appelait alors Poitou s'étendait beaucoup plus loin que la province qui porte aujourd'hui ce nom.

LE MÊME BERNARD ET EMENON.

Bernard survécut à Ricuin, et eut pour nouveau collègue **Eménon ou Iminon**, son frère, l'an 838 au plus tard. Le roi Pepin étant mort cette année, les deux frères se mirent à la tête de ceux qui voulaient lui donner pour successeur son fils Pepin, sans attendre la volonté de l'empereur. Ce parti fut bientôt dissipé par l'arrivée de Louis le Débonnaire, qui célébra, l'an 839, les fêtes de Noël à Poitiers, et fit proclamer son fils Charles roi d'Aquitaine. Eménon, dépouillé de ses dignités, se retira auprès de Turpion, son frère, comte d'Angoulême, auquel il succéda l'an 863. Bernard, son autre frère, trouva un asile chez Rainald, comte d'Herbauges en bas Poitou, et fut tué avec lui, l'an 844, en combattant contre Lambert, comte de Nantes. Ce Bernard avait épousé Bilichilde, fille de Roricon, comte du Maine, qui le fit père de Bernard II, marquis de Septimanie et comte de Poitiers. (Vaissète.) Eménon mourut le 22 juin de l'an 866 des blessures qu'il reçut à la bataille qu'il avait livrée à Landri, comte de Saintes, le 14 précédent. D'une fille de Robert le Fort, selon D. Bouquet, il eut Adémar qui viendra ci-après, Amand, duc de Gascogne et Adelelme, que Ménage conjecture avoir été père de Berlai Ier., seigneur de Montreuil.

RAINULFE Ier., PREMIER DUC D'AQUITAINE

839. **Rainulfe Ier.**, ou **Ramnulfe**, fils de Gérard, comte d'Auvergne, fut substitué, l'an 839, suivant le témoignage d'Adémar de Chabannais, à Eménon dans le comté de Poitiers. L'an 845, il acquit le titre de duc d'Aquitaine par le traité que Charles le Chauve conclut cette année avec Pepin; traité par lequel ce dernier recouvra le royaume d'Aquitaine à la réserve du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, qui demeurèrent au roi de France. L'Aquitaine alors fut divisée en deux duchés, ou gouvernements-généraux, celui de Toulouse et celui de Poitiers. Cette division fut stable, et subsista, même depuis que Charles le Chauve eut réuni toute l'Aquitaine sous ses loix. L'an 852, Rainulfe et Raimon, son parent, comte d'Herbauges, livrèrent bataille, le 4 novembre, aux Normands, dans le bourg de Brillac, où ces derniers furent battus. Rainulfe, fidèle à Charles le Chauve, arrêta, l'an 865, le jeune Pepin, qui s'était sauvé de sa prison de Saint-Médard de Soissons, et le remit entre les mains de Charles le Chauve, qui le fit renfermer à Senlis. L'an 867, Robert le Fort, duc de France, et Rainulfe, ayant voulu forcer un parti de Normands, qui s'était réfugié dans une église, le premier tombe sous les coups de l'ennemi à la porte même de l'église, le second, donnant ses ordres pour continuer l'attaque, est frappé d'un trait décoché d'une des fenêtres de l'église, et meurt trois jours après de sa blessure. Rainulfe laissa deux fils, qui, suivant l'annaliste de saint Bertin, furent privés de la succession aux dignités de leur père. Rainulfe fut abbé séculier de Saint-Hilaire de Poitiers, et transmit ce titre aux comtes, ses successeurs.

BERNARD II.

867. **Bernard**, marquis de Gothie, ou de Septimanie, fils de Bernard Ier., frère d'Eménon, et petit-fils, par Bilichilde, sa mère, de Roricon, comte du Maine, différent par conséquent de Bernard, père de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, quoi qu'en dise Besli, succéda à Rainulfe Ier., dans le comté de Poitiers. (Vaissète.) La conduite violente et tyrannique qu'il tenait dans son département le fit excommunier en 878 par le concile de Troyes; il fut ensuite dépouillé de ses dignités, et proscrit par le roi Louis le Bègue. Ce prince apprenant qu'il s'était retiré dans le comté d'Autun, envoya des troupes pour l'en chasser. Bernard, après la mort de Louis le Bègue, obtint de Boson, qui s'était fait roi de Provence, le comté de Mâcon. Les rois Louis et Carloman étant venus presque aussitôt l'y assiéger, le prirent sur la fin de 879, et vraisemblablement le firent mourir. Du moins l'histoire ne parle plus de lui depuis ce tems-là. Bernard laissa trois fils, Rainulfe, qui suit, Ebles, abbé de Saint-Hilaire, de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, et Gauzbert. Ce dernier, suivant l'usage où les enfants mâles de la maison de Poitiers étaient de prendre la qualité de leur père, se donne celle de comte dans une charte du mois d'avril 878, par laquelle il fait donnation de certains fonds situés en Saintonge à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. (*Cartul. de Saint-Hilaire.*) (*Voy.* Bernard II, marquis de Gothie, et Bernard, comte de Bourges.)

RAINULFE II, COMTE DE POITIERS ET DUC D'AQUITAINE.

880. **Rainulfe II** succéda (l'on ne sait comment) dans le comté de Poitiers, à Bernard, son père. Il eut en même-tems, ou peu après, l'abbaye de Saint-Hilaire. Eudes ayant été élevé, l'an 887, sur le trône de France, Rainulfe lui refusa l'obéissance, usurpa l'autorité souveraine daus son gouvernement, et se fit même proclamer roi d'Aquitaine, suivant Herman le Contract; Eudes le déposa par vengeance, et nomma Robert, son frère, pour le remplacer. Rainulfe, de son côté, fit une ligue avec Gauzbert, son frère, Ebles, abbé séculier de Saint-Germain-des-Prés, son parent, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, et Rollon, chef des Normands, pour se maintenir. Cette confédération attira Eudes, l'an 892, en Aquitaine. Il y fit quelques progrès; mais la nouvelle du couronnement de Charles le Simple l'obligea de retourner en France. En passant à Poitiers, il fit la paix avec Rainulfe, et lui persuada de le suivre. Mais la conduite équivoque que celui-ci tint sur la route, jeta des soupçons si violents dans l'esprit du roi, qu'il le fit empoisonner. Après sa mort, Eudes conféra le duché d'Aquitaine à Guillaume le

Pieux, comte d'Auvergne, qui fut le premier duc d'Aquitaine de son nom; Guillaume le Jeune, son successeur, fut le deuxième. Rainulfe ne laissa qu'un fils naturel, Ebles, dont il confia l'éducation à Saint-Géraud d'Aurillac, et qui, dans la suite, obtint le comté de Poitiers. On ne sait sur quoi est fondé l'historien moderne de la Rochelle, qui lui donne pour second fils *Arnold, que son frère Ebles*, dit-il, *duc d'Aquitaine et comte de Poitou, fit vicomte de Thouars.*

ADÉMAR ou AYMAR, comte de Poitiers.

893. Adémar, ou Aymar, fils d'Eménon, déposé l'an 839, et non pas, comme M. le duc d'Epernon le prétend, fils de Nebelong II, descendant de Childebrand, s'empara du comté de Poitiers après la mort de Rainulfe II, et s'y maintint contre Robert, frère du roi Eudes, que ce prince y avait nommé. (Bouquet, tom. VIII, p. 15.) Il embrassa d'abord le parti du roi Charles le Simple; mais il l'abandonna ensuite pour se réconcilier avec Eudes. Les historiens vantent ses exploits militaires, ainsi que ceux d'Adelelme, son frère, sans entrer dans aucun détail. Il fut néanmoins obligé, l'an 902, de céder le comté de Poitiers à Ebles, fils naturel de Rainulfe II. Adémar survécut à cette disgrâce jusqu'au 29 mars 930, suivant la leçon vulgaire de la chronique d'Angoulême. Mais au lieu de 930 il faut lire 926, attendu que la même chronique, et celle d'Adémar de Chabannais, mettent sa mort dix ans après celle d'Alduin, comte d'Angoulême, arrivée l'an 916. Il avait épousé Sancie, fille de Guillaume Ier., comte de Périgord, dont il ne laissa point de postérité. Sur la fin de leurs jours, ils firent l'un et l'autre beaucoup de bien aux abbayes de Saint-Jean-d'Angeli, de Saint-Cybar d'Angoulême, de Charroux et de Saint-Martial de Limoges.

EBLES, dit MANZER, ou LE BATARD, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine.

902. Ebles, suivant un diplôme du roi Eudes, était qualifié comte de Poitiers dès l'an 892, du vivant de Rainulfe II, son père. Mais on doit remarquer, comme nous l'avons déjà fait avec Besli, que les enfants des seigneurs portaient alors les titres de leurs pères sans en exercer les fonctions. Il pouvait se faire aussi, comme l'observe D. Vaissète, qu'Ebles fût alors pourvu du gouvernement particulier de la ville de Poitiers, quoiqu'il fut encore bien jeune, à dire le vrai, pour s'acquitter d'un tel emploi. Après la mort de son père, il fut emmené par Saint-Géraud, abbé d'Aurillac, auprès de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, son parent, qui prit soin de son éducation. La protection de ce prince l'aida, l'an 902, à rentrer dans le comté de Poitiers. L'an 911, un samedi, 24 août, il battit les Normands qui étaient en guerre avec les Bourguignons. Sa fortune augmenta dans la suite. L'an 928, il succéda, dans le duché d'Aquitaine et le comté d'Auvergne, à Acfred, neveu de Guillaume le Pieux, qui, ayant peu survécu à Guillaume, son frère, était mort comme lui sans enfants. Il tomba dans la disgrâce l'an 932, et fut dépouillé du duché d'Aquitaine, ainsi que des comtés d'Auvergne et de Limosin par le roi Raoul, qui les donna à Raymond Pons, comte de Toulouse. D. Vaissète place la mort d'Ebles vers l'an 935. Mais la charte d'un nommé Isembert, rapportée dans le cartulaire original de Saint-Cyprien de Poitiers (fol. 31), prouve qu'il ne passa pas l'an 932. C'est ainsi qu'elle finit : *Ipso die acta sunt hæc quo reddidit Guillelmus comes potestatem S. Petri Frotogerio episcopo, post mortem Eboli patris sui, anno Dom. DCCCCXXXII, regnante Radulfo rege.* Ebles fut marié trois fois. Sa première femme avec laquelle il était fiancé avant le 10 octobre 892, se nommait Arembourge; la seconde s'appelait Emiliane; Adèle ou Alaine, qui fut la troisième, était fille d'Edouard Ier., roi d'Angleterre. De ce dernier mariage il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, et Ebles qui fut trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, puis évêque de Limoges. Leur mère, après la mort de son époux, se fit religieuse à l'abbaye de la Trinité de Poitiers qu'elle avait fondée vers l'an 936.

GUILLAUME Ier., comte de Poitiers, IIIe. du nom, duc d'Aquitaine, dit TÊTE-D'ÉTOUPE.

932. Guillaume Ier., surnommé Tête-d'Étoupe, à cause de sa chevelure blonde et épaisse, succéda à Ebles, son père, dans le comté de Poitiers, avec le consentement de Raoul, roi de France, suivant Adémar de Chabannais. Mais après la mort de ce prince, Hugues le Grand se fit adjuger le comté de Poitiers par le roi Louis d'Outremer. C'est ce que nous recueillons d'une charte d'Alboin, évêque de Poitiers, dont la date porte: *Data mense aprili regnante Ludovico rege, Hugo comes Pictavi.* (Martenne. *Anecd.*, tom. I, col. 69.) Cette charte est de l'an 938, comme on le voit dans le corps de la pièce. Hugues le Grand était donc alors comte de Poitiers. Mais il paraît qu'il ne l'était pas seul, et que dès la première année du règne de Louis, il s'était accordé avec Guillaume pour gouverner ensemble le Poitou. Nous les voyons en effet souscrire l'un et l'autre cette année, chacun avec le titre de comte, une donation faite à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers par une dame nommée Sénegonde : *S. Willelmi comitis. S. Hugonis comitis.* (Besli, p. 249.) Hugues le Grand s'étant brouillé depuis avec Louis d'Outremer, Guillaume se déclara pour le monarque, et vint le trouver avec des troupes, l'an 940, en Bourgogne, où il s'était retiré, tandis que Hugues tenait assiégée sa ville de Laon. Il reconduisit Louis devant cette place dont ils obligèrent Hugues de lever le siége. Ce fut alors, suivant toutes les apparences, que Louis révoqua le titre de comte de Poitiers, qu'il avait accordé à Hugues; car on ne voit pas que celui-ci dans tout le reste du règne de ce prince ait fait aucun acte d'autorité dans le Poitou, ni même qu'il en ait été qualifié comte. Guillaume après avoir délivré Laon, revint en Bourgogne avec le roi qu'il amena à Poitiers où il était au commencement de janvier 942. Quelque tems après, Guillaume revint auprès du roi, que de nouvelles disgrâces de la part de Hugues le Grand et de ses adhérents avaient obligé de se retirer à Rouen. Une paix plâtrée que Louis fit dans ces entrefaites avec Hugues, arrêta ou suspendit les hostilités. L'an 943, Guillaume alarmé par les conquêtes qu'Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne, faisait au-delà de la Loire, va le trouver et règle avec lui les limites de leurs états. Les pays de Mauge, de Tifauge et d'Herbauges, qu'Alain s'était soumis par les armes, lui demeurèrent par le traité. (*Chr. Nannet.*)

LE MÊME GUILLAUME, comte de Poitiers, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine.

L'an 951, Guillaume, après la mort de Raymond-Pons, fut pourvu du comté d'Auvergne et du duché d'Aquitaine, au préjudice du fils de ce dernier, par le roi Louis d'Outremer. Ce fut dans un second voyage que ce monarque fit en Aquitaine, qu'il obtint de lui cette faveur. Mais la plupart des seigneurs aquitains, et surtout les Auvergnats attachés à la maison de Toulouse, refusèrent de le reconnaître. Hugues le Grand, duc de France, profitant de ces dispositions, voulut envahir le duché d'Aquitaine au commencement du règne de Lothaire, fils et successeur de Louis. Dans cette vue, il amena le roi avec une armée dans le Poitou l'an 955, et forma le siége de Poitiers au mois d'août, en l'absence de Guillaume qui, sur le bruit de leur marche, avait pris le parti de se retirer. La ville se défendit pendant deux mois, au bout desquels le roi fut obligé de lever le siége. Guillaume se mit alors en campagne, et harcela Lothaire et Hugues dans leur retraite. Mais ceux-ci s'étant mis en bataille, tombèrent si rudement sur lui, qu'ils le défirent

entièrement, et taillèrent son armée en pièces. Malgré cet échec, Guillaume se maintint dans la possession de son duché (1). Il se rendit la même année, au mois de juin, en Auvergne, et s'étant accommodé avec les principaux du pays, il les engagea à se soumettre à lui. (D. Bouquet.) en vain Lothaire, après la mort de Hugues le Grand, arrivée l'an 956, donna le duché d'Aquitaine à Hugues Capet, son fils. Il est certain que ce dernier n'en a jamais joui. Guillaume recouvra depuis les bonnes grâces du roi. L'an 963, suivant Besli, voyant approcher le terme de ses jours, il abdiqua pour se retirer à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, d'où il passa, peu de tems après, en celle de Saint-Maixent, où il mourut la même année. Guillaume, jusqu'à sa retraite, jouit de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers. Il avait épousé en premières noces, l'an 933, GERLOC ou HÉLOYS, dite aussi ADÈLE et ADÉLAÏDE, fille de Rollon, duc de Normandie, dont il eut Guillaume, qui suit. David Blondel lui donne pour fille Adélaïde, femme de Huges Capet. Mais Helgaud, auteur contemporain, la dit italienne, et son autorité doit prévaloir sur celle d'un anonyme postérieur de cent ans, que Blondel cite en sa faveur.

C'est sous le règne de Guillaume Tête-d'Etoupe que les Aquitains ont commencé d'employer l'ère de l'Incarnation dans leurs actes publics. L'année s'ouvrait chez eux par le 25 mars ou par le jour de Pâques. (Pagi.) Ils prirent dans la suite le 25 décembre pour le jour initial de l'année, lorsqu'ils eurent passé sous la domination anglaise. Guillaume Tête-d'Etoupe prend quelquefois dans ses diplômes le titre de comte palatin.

GUILLAUME II, COMTE DE POITIERS, IVe. DU NOM, DUC D'AQUITAINE, DIT FIERABRAS.

963. GUILLAUME II, surnommé FIERABRAS, (*Ferabrachia* ou *Ferox Brachium*) (2) à cause de sa force extraordinaire, succéda, l'an 963, à Guillaume Tête-d'Etoupe, son père, dans le duché d'Aquitaine, le comté de Poitiers et l'abbaye de Saint-Hilaire, mais non dans les comtés d'Auvergne et de Velai. L'an 984, il fit un accord avec Guérech, comte de Nantes, pour fixer les limites respectives de leurs territoires au-delà de la Loire. (Bouquet.) Il eut guerre l'année suivante avec Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, qui, l'ayant battu près d'un lieu nommé les Roches, et poursuivi jusqu'à Mirebeau, l'obligea de lui céder Loudun avec quatre autres terres, à la charge d'en faire hommage aux comtes de Poitou. (Bouquet, t. IX, page 31, n.) Hugues Capet ayant été proclamé roi de France l'an 987, Guillaume refusa de plier sous lui et fit de grands reproches aux Français de l'avoir préféré à Charles, frère du dernier roi. Hugues, pour le réduire, vint en Poitou, l'an 988, avec une armée, et mit le siége devant Poitiers. Obligé de le lever après de longs et vains efforts, il fut poursuivi par Guillaume jusques aux bords de la Loire, où il y eut entre eux une sanglante bataille, dont l'issue fut avantageuse aux Français. Guillaume fit la paix avec le monarque peu de tems après, et au plus tard en 989, mais sans vouloir lui rendre hommage. On a même lieu de douter que cette paix ait été durable.

L'an 990, à l'exemple de son père, Guillaume abdiqua pour aller vivre dans la solitude. Il se retira d'abord comme lui au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers. Mais un démêlé qu'il eut avec l'abbé, l'obligea de passer à l'abbaye de Saint-Maixent, où il mourut le 3 février 994. (v. st.) Il avait épousé EMME ou EMMELINE, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, dont il eut deux fils, Guillaume, qui suit, et Ebles qui vivait encore en 997. Emme fonda, l'an 990, l'abbaye de Bourgeuil, en Vallée. Quelque tems auparavant elle avait commencé celle de l'abbaye de Maillezais, en Poitou. Mais elle interrompit cette entreprise à l'occasion suivante : il lui était revenu que son mari, logeant chez la vicomtesse de Thouars, au retour d'un voyage de Bretagne, avait eu commerce avec cette dame. Furieuse de cette aventure, elle en fit des reproches sanglants à son époux, qui tâcha vainement de l'apaiser. Elle résolut de s'en venger sur la vicomtesse ; et, l'ayant rencontrée dans la plaine de Talmont, elle la renversa de son cheval, l'accabla d'outrages, et, pour comble d'ignominie, la livra, pendant une nuit entière, à la lubricité des gens de sa suite. Après ce coup, Emme redoutant à son tour le ressentiment de son mari, se sépara de lui, et se retira à Chinon, qui lui appartenait en propre. Ils se réconcilièrent ensuite ; mais une nouvelle rupture qui survint entre eux, fut un des motifs qui déterminèrent Guillaume à prendre le parti de la retraite. Etant près de sa fin, la cinquième année de son entrée en religion, dit Pierre de Maillezais qui nous sert de guide, il fit venir sa femme, la pria d'oublier le passé, et la chargea, ainsi que Guillaume, son fils, qui était avec elle, de venger l'insulte que Boson, comte de la Marche, venait de lui faire en ravageant le Poitou. (*Petrus de antiquit. Malleac. Eccles.*, l. 1, *capp.* 2 *et* 7.) Nous ignorons combien de tems Emme survécut à son époux. Elle vivait encore en 1004, comme on le voit par deux chartes qu'elle signa cette année. (*Voy.* Aldebert, et Boson II, *comtes de la Marche.*)

Dans plusieurs actes passés à Poitiers du tems de Guillaume II, on trouve à la fin des signatures *Salomone PP*, ce que Besli rend par *Salomone papa*, disant qu'alors y ayant un schisme à Rome, les notaires du Poitou ne sachant quel était le véritable pape, l'exprimaient par le nom vague de Salomon. Mais le schisme qui s'éleva dans l'église de Rome du tems de Guillaume II, ne dura que trois ans, et finit, l'an 965, à la mort du pape Léon VIII. (*Voyez* les papes.) Or, il y a des actes postérieurs à cette époque où la signature dont il s'agit se rencontre. Il est de plus certain que, sous le règne de Guillaume II, il y avait dans l'église de Saint-Hilaire, à Poitiers, un prêchantre, nommé Salomon, qui faisait en même tems l'office de notaire ou de secrétaire du chapitre. Ce Salomon se piquait de savoir du grec, et affectait de signer tantôt *Salomon Paraphonista*, tantôt *Salomon PP*, qui est la même chose en abrégé ; d'autrefois il signait Σαλωμων avec quelques paraphes devant et après, plus ou moins composés. C'est l'abréviation *PP.* qui a induit en erreur, 1°. le rédacteur du cartulaire de Saint-Hilaire, qui, voyant que quelquefois dans les bulles et autres actes on désignait le pape par ces deux lettres *PP*, a cru qu'elles signifiaient la même chose à la suite du nom de Salomon, et y a substitué le mot entier *papa* ; 2°. Besli, qui n'ayant connu les titres de Saint-Hilaire que par ce cartulaire, a bonnement adopté la même erreur dont nous avons été désabusés nous-mêmes par feu D. Fontenaut, qui avait vu les originaux des titres de cette église.

GUILLAUME III, COMTE DE POITIERS ET Ve. DU NOM, DUC D'AQUITAINE, SURNOMMÉ LE GRAND.

990. GUILLAUME III, à qui ses qualités éminentes ont fait donner le surnom de GRAND, hérita de son père, suivant Besli, des comtes de Poitou, de Limosin, de Saintonge, du pays d'Aunis, avec le duché d'Aquitaine. Il était déjà pourvu des

(1) L'abbé Velli rapporte ceci à l'an 987, et donne tout l'avantage à Hugues Capet sur le duc Guillaume : double méprise, qu'il eût évitée s'il eût consulté les sources.

(2) En donnant à Guillaume II le surnom de Fierabras, nous suivons le commun des historiens. Nous n'ignorons pas cependant que c'est à Guillaume III, son fils, qu'il est donné dans l'ouvrage de Pierre de Maillezais *de Antiquit. Eccles. Malleac.* On lit, en effet, dans le titre du deuxième chapitre du premier livre, où il traite de Guillaume III, *natus est Willelmus cognomento Fera-brachia.* Mais il est douteux si les titres des chapitres de cette production sont de l'auteur ou de quelque copiste.

l'an 969 au plus tard, suivant Besli, de l'abbaye de Saint-Hilaire. Un de ses premiers soins fut de relever son château de Gençai, que Boson II, comte de la Marche, avait ruiné sur la fin du règne de Fierabras. Boson, que cette place incommodait, vint de nouveau l'assiéger. Mais Guillaume, ayant levé promptement une armée, lui livra bataille, et le défit complètement. Après cette victoire, il entra dans la Marche, assiegea la ville de Rochemaux, et s'en rendit maître. Il ne fut pas également heureux au siége de Bellac qu'il fit dans la suite, quoiqu'aidé, dit Adémar de Chabannais, de toutes les forces de l'Aquitaine et de celles de la France guerrière. Le roi Robert s'y était rendu lui même, et le siége néanmoins fut levé.

Après la mort de Charles, duc de Lorraine, frère du roi Lothaire, Guillaume recueillit deux de ses enfants qu'il laissait en bas âge, Louis et Charles; et non content de prendre soin de leur éducation, il les fit reconnaître dans la partie de l'Aquitaine, qui dépendait de lui, pour légitimes héritiers du trône de France. Nous en avons la preuve dans une charte donnée après la mort d'Otton, duc de Lorraine, leur frère aîné, et dont la date est ainsi marquée : *Actum anno Incarnat. Dom. XVIII, regnante Roberto, Ludovico et Carolino.* (Pagi, *ad an* 990, *num. VII.*) Mais on n'est pas assuré de ce que devinrent ces enfants par la suite.

Boson, dont on vient de parler, étant mort vers l'an 1006, le duc épousa sa veuve ALMODIS, fille de Giraud, vicomte de Limoges. L'an 1010, il fait construire en l'honneur de saint Pierre l'abbaye de Maillezais, depuis convertie en siége épiscopal, transféré dans le dix-septième siècle à la Rochelle. Les Normands ayant fait, l'an 1018, une descente près de Saint-Michel en l'Herm, Guillaume alla au-devant d'eux, les attaqua et perdit la bataille par un stratagème des ennemis qui firent un grand nombre de prisonniers, que le duc racheta depuis à grands frais. L'an 1025, après la mort de l'empereur Henri II, les Italiens, dont Guillaume était connu par les fréquents voyages qu'il faisait à Rome, lui envoyèrent offrir, par une députation, la couronne d'Italie pour lui-même ou pour son fils : offre que le roi Robert avait déjà refusée. Guillaume le Grand, avant que de se décider, passa en Lombardie avec Guillaume II, comte d'Angoulême, afin de conferer avec les seigneurs du pays. Mais ne trouvant point en eux l'union qu'une affaire de cette importance demandait, il se retira, et renouça à l'honneur qu'ils voulaient lui faire. L'an 1029, il embrassa la vie monastique à Maillezais, où il mourut le 31 janvier 1030 (n. st.) âgé de soixante et un ans. Ce prince était honoré de tous les souverains de l'Europe, qui lui envoyaient chaque année des ambassades comme à leur egal. Tous les ans, il faisait un voyage par dévotion à Rome, où à Saint-Jacques, en Galice. Ademar dit que lorsqu'il arrivait dans la capitale du monde chrétien, il y était reçu avec les mêmes honneurs et la même distinction que l'empereur. Les rois de France, de Navarre, d'Espagne et d'Angleterre, ne témoignèrent pas moins de considération pour lui. Tous les ans, ils lui faisaient des présents qu'il leur rendait avec usure. Dans un siècle où l'ignorance était presque universelle, même parmi les ecclésiastiques, il cultiva les lettres, et ne se couchait point qu'il n'eût donné les premières heures de la nuit à la lecture. Les savants trouvèrent en lui un nouveau Mécène. Il donna l'abbaye de Saint-Maixent à Renaud, que sa sagesse fit surnommer Platon, et la trésorerie de Saint-Hilaire au célèbre Fulbert, depuis évêque de Chartres. Il avait été marié trois fois; 1°. comme on l'a dit, avec ALMODIS, dont il eut Guillaume, qui suit; 2°. l'an 1004 au plus tard, avec BRISQUE ou SANCIE, sœur et non fille de Sanche Guillaume, duc de Gascogne, dont elle fut heritière. Cette princesse lui donna deux fils, Eudes, duc de Gascogne, et Thibaut, mort en bas âge; 3°. Guillaume le Grand eut pour dernière femme AGNÈS, fille d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne. Les historiens modernes s'accordent à mettre ce dernier mariage en 1023; mais il date au moins de cinq ans plutôt, suivant une charte de Guillaume, donnée en faveur des Clunistes au mois de mars 1018, et signée par la comtesse Agnès : *S. Agnetis Comitissæ.* (*Gall. Chr. no.* tom. II, *prob. col.* 330.) Cette princesse fit le duc son mari père de Pierre-Guillaume; de Gui-Geoffroi, mommé aussi Guillaume; et d'Agnès, femme de l'empereur Henri III. La duchesse Agnès épousa en secondes noces, Geoffroi-Martel, comte de Vendôme, puis d'Anjou. C'est-elle que son premier époux, dans la charte d'une donation qu'il fit l'an 1027 à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, appelle Aremberge. Mais il faut remarquer que cette pièce n'existe plus que dans un *vidimus* de Henri III, roi d'Angleterre, dont le secrétaire n'ayant aperçu dans l'original qu'un A. pour désigner le nom de la femme de Guillaume, aura vraisemblablement mis Aremberge au lieu d'Agnès. (Voy. *Gall. Chr. ibid. col.* 268.) Agnès, après la mort de Geoffroi-Martel, retourna dans le Poitou pour y fixer sa demeure, comme le témoignent un nombre d'actes qu'elle y souscrivit, et dont le dernier est de l'an 1064. (*Cartul. de S. Maixent*, fol. 220.)

GUILLAUME IV, COMTE DE POITIERS, DIT LE GRAS, VIe. DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1029. GUILLAUME IV, surnommé LE GRAS, fils de Guillaume le Grand et d'Almodis, succéda, par droit d'aînesse, à son père dans tous ses états, comme aussi dans l'abbaye de Saint-Hilaire, l'an 1029, après sa retraite au monastère de Maillezais. On serait même porté à croire que son père lui aurait remis la puissance comtale dès l'an 1025, d'après une charte conservée au cartulaire de Saint-Maixent (fol. 227), par laquelle il décharge cette abbaye du droit d'arrière-ban, que sa mère Almodis lui avait imposé. En effet, dans cet acte donné du vivant de l'abbé Renaud, mort au commencement de l'an 1026, on lit à la tête des souscriptions, *S. Willelmi comitis. S. Willelmi patris ipsius*, dont la première ne peut marquer que Guillaume le Gras. Pourquoi donc celui-ci prend-il seul le titre de comte? Quoi qu'il en soit, on a des actes postérieurs à l'an 1025 et même à l'an 1028, où Guillaume le Grand paraît avec le même titre; ce qui prouve que s'il avait abandonné pendant quelque tems le gouvernement à son fils, il l'avait ensuite repris. L'an 1034 et non 1033, comme le marque la chronique de Saint-Aubin d'Angers, Geoffroi-Martel, comte de Vendôme, déclara la guerre au duc Guillaume par rapport à la Saintonge, qu'il prétendait lui appartenir du chef de son aïeule. L'armée du comte de Vendôme, commandée par un vaillant capitaine, nommé Lisoie, après avoir ravagé le Loudunois et le Mirabalois, pénétra jusqu'à Poitiers, dont elle brûla les faubourgs. Le duc, cependant, rassemblait la sienne. Les deux princes, le 20 septembre de la même année, se livrèrent, près de Moncontour, une bataille où le duc, abandonné d'une partie de ses troupes, qui prit la fuite au milieu de l'action, fut fait prisonnier. Sa captivité fut de trois ans et demi ou environ, pendant lequel tems le comte et la comtesse de Vendôme exercèrent toute l'autorité ducale dans l'Aquitaine. Nous avons un acte qu'il fit dans sa prison, par lequel il déclare qu'ayant beaucoup fait de mal à l'abbaye de Saint-Maixent, au lieu de la protéger comme il le devait, il lui donne pour l'indemniser, et pour obtenir du ciel, par ce don, sa liberté, la forêt d'Ariezhun, du consentement de la comtesse, sa femme. (*Cartul. de S. Maix.*) L'acte n'est point daté; Guillaume fut racheté par EUSTACHIE son épouse, fille de Berlai ou Bellai, seigneur de Montreuil, moyennant la cession des comtés de Saintes et de Bordeaux, avec une somme considérable en argent, dont les églises du duché payèrent la meilleure part. Guillaume, suivant le continuateur de l'histoire de Bède (l. 3, c. 3), ne survécut que trois jours à sa délivrance, et mourut en s'en revenant, des maux qu'il avait endurés dans sa prison. Ce fut par conséquent dans le mois de mars 1038; car nous avons une charte d'un nommé Rainaud, en faveur de l'abbaye de

Saint-Jean d'Angéli, qu'il souscrivit avec Eudes son frère, duc de Gascogne, au mois de mars 1038, dans l'un par conséquent des trois jours qu'il vécut depuis sa délivrance. Son corps fut inhumé à Maillezais. Sa femme, Eustachie, dont il ne laissa point d'enfants, lui survécut au moins jusqu'en 1058, comme le prouvent des actes qu'elles souscrivit cette année-là. Elle fut enterrée à Poitiers, dans l'église de Notre-Dame-la-Grande.

EUDES, OU ODON, COMTE DE POITIERS ET DUC D'AQUITAINE.

1038. **Eudes ou Odon**, fils de Guillaume le Grand, et de Brisque, sa deuxième femme, sœur de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, succéda, l'an 1038, à Guillaume, son frère, dans le duché d'Aquitaine et le comté de Poitiers. Quelque tems auparavant, il était devenu, du chef de sa mère, l'héritier et le successeur de Berenger, duc de Gascogne. Mais Geoffroi-Martel retenait le comté de Bordeaux et la ville de Saintes au nom de ses beaux-fils, auxquels cependant, il ne rendit jamais Saintes. Eudes prit les armes pour recouvrer cette portion de l'héritage qu'il prétendait lui appartenir. Le sort de la guerre lui fut aussi funeste qu'à son prédécesseur. Après avoir échoué devant le château de Gormond, au pays de Gastines, qu'il avait assiégé, il fut tué devant celui de Mauzé, dans l'Aunis, le 10 mars 1039. Ce prince mourut sans lignée, et peut-être sans avoir été marié. Il fut inhumé à Maillezais. (*Voy.* Geoffroi-Martel, *comte de Vendôme et d'Anjou.*)

GUILLAUME V, COMTE DE POITIERS, VIIe. DU NOM, DUC D'AQUITAINE, SURNOMMÉ AIGRET, ET LE HARDI.

1039. **Guillaume V**, fils de Guillaume le Grand et d'Agnès, succéda sans contradiction à Eudes, son frère, dans le duché d'Aquitaine, mais non dans celui de Gascogne, dont Bernard II, comte d'Armagnac s'empara. Il s'appelait Pierre de son nom de baptême, et prit le nom de Guillaume à son inauguration. Il se donnait aussi le surnom d'Aigret, *Acerrimus*, comme on le voit par deux de ses diplômes rapportés par Besli. La chronique de Saint-Maixent le surnomme le Hardi. L'an 1043, Geoffroi-Martel, alors comte d'Anjou, son beau-père, lui déclara la guerre, vraisemblablement pour l'obliger à donner une part dans ses états à son frère. On voit effectivement que Guillaume et Geoffroi-Martel ayant fait la paix l'année suivante, Agnès, femme en secondes noces du second, et mère en premières de Guillaume, vint à Poitiers, et engagea les états, qu'elle fit assembler, à donner des terres vers la Gascogne à Gui-Geoffroi, son deuxième fils du premier lit. Gui sut tellement s'étendre, que l'an 1052, au plus tard (et non 1070, comme le marque Besli), il obligea Bernard II, dit Tumapaler, comte d'Armagnac, après l'avoir défait dans une bataille, à lui céder pour la somme de quinze mille sous, le duché de Gascogne, dont il s'était emparé après la mort du duc Eudes. Il contraignit même Guillaume Aigret, vers le même tems, à l'associer au titre de duc d'Aquitaine. (*Voy.* Bernard II, *comte d'Armagnac.*) L'an 1058, nouvelles brouilleries entre le duc Guillaume et Geoffroi-Martel. Le premier, faisant cette année le siége de Saumur, où le deuxième s'était renfermé, y fut attaqué d'une dyssenterie qui l'obligea de retourner à Poitiers. Il y mourut dans l'automne de la même année 1058. Guillaume avait épousé Ermessinde, dont il ne laissa point d'enfants. Cette princesse, l'an 1062, alla joindre à Rome l'impératrice Agnès, sa belle-sœur; mais s'ennuyant de ce séjour, elle revint mourir en France.

GUILLAUME VI, COMTE DE POITIERS, VIIIe. DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1058. **Gui-Geoffroi**, duc de Gascogne, second fils de la duchesse Agnès et de Guillaume le Grand, en succédant à son frère prit, à son exemple, le nom de Guillaume. Mais dans les chartes, il n'est jamais désigné que par son premier nom, et même au commencement de sa régence il ne s'appelait lui-même que Gui. Du vivant de son frère Guillaume Aigret, il avait servi le roi de France Henri Ier. dans ses guerres contre le duc de Normandie. Il assista, l'an 1059, en qualité de duc de Guienne, ou d'Aquitaine, au sacre du roi Philippe Ier. Il eut le premier rang après le clergé dans cette cérémonie, dont la relation le nomme Gui, duc d'Aquitaine; mais ce rang eût appartenu au duc de Normandie, s'il eût été présent. S'étant brouillé l'année suivante, avec Hugues V, sire de Luzignan, il lui déclara la guerre, et vint l'assiéger dans son château. Hugues ayant été tué à la porte de la place, le 8 octobre de la même année, son fils, Hugues le *Diable*, fit la paix avec le duc. Le roi de France avait dans le Poitou ses officiers comme le comte. Sur les plaintes portées contre eux au saint siége par l'évêque de Poitiers, à cause des vexations qu'ils exerçaient dans les terres de son église, le pape Nicolas II écrivit à ce prélat pour l'exhorter à tenir ferme pour la défense des opprimés, et lui donna pouvoir de procéder contre les oppresseurs, par la voie des censures, « non-» obstant, dit-il, les priviléges accordés à notre cher fils » Philippe, l'illustre roi de France, ou aux rois ses prédéces-» seurs. » Cette lettre est datée de la deuxième année du pontificat de Nicolas, le 7 des ides (neuvième jour) de mars; ce qui revient à l'an 1061. (*Cartul. de la cathedr. de Poitiers, dit* le grand Gautier, fol. 85.) Le silence que le pontife garde dans ce bref sur la conduite des officiers du comte, prouve qu'ils n'avaient aucune part aux injustices de ceux du roi. La même année, Foulques le Rechin et Geoffroi le Barbu, neveux et successeurs de Geoffroi-Martel, se brouillèrent avec Guillaume, au sujet de la ville de Saintes, qu'il voulait leur enlever, prétendant que Geoffroi-Martel n'en avait été qu'usufruitier. Les deux frères, au premier desquels Saintes était échu en partage, ayant réuni leurs forces, vinrent attaquer Guillaume dans ses états. Le duc étant allé à leur rencontre, fut battu le 20 mars, près de Chef-Boutonne. La chronique de Maillezais met cette bataille, qui fut suivie de la prise de Saintes, un mardi, fête de Saint-Benoît. Cette fête tombait néanmoins le mercredi en 1061; mais les fêtes commençaient alors dès les trois heures après midi de la veille, pour finir à pareille heure du lendemain. Guillaume eut sa revanche l'année suivante (l'auteur du *Gesta Cons. Andeg.* dit en 1066), et reprit Saintes, dont les habitants et la garnison se rendirent à discrétion. De-là, il conduisit en Espagne, contre les Sarrasins, son armée, fortifiée d'une multitude de Normands. Il battit ces infidèles l'an 1063, leur enleva la ville de Balbastro, et fit de grands dégâts dans le pays. Mais la disette des vivres l'empêcha de poursuivre ses conquêtes, et l'obligea de ramener son armée en France. (Sigebert.) Guillaume eut la dévotion du tems, et se fit un devoir de visiter les lieux saints. L'an 1066, il fit un pèlerinage à Rome, suivant la date d'une charte, par laquelle un nommé Pierre, frère de Béraud, donne une femme serve avec toute sa famille à l'abbaye de Saint-Maixent: *hæc autem facta sunt*, y est-il dit, *anno quo primùm adiit dux Pictavorum Wido peregrinus partes Romæ, atque exiit de sua captione Aymericus vicecomes* (Thoarcensis) *millesimo sexagesimo sexto.* (*Cartul. de S. Maix.* fol. 134.) Guillaume, l'an 1068, prit de nouveau les armes contre Foulques le Rechin, pour la défense de Geoffroi le Barbu, frère de ce comte, qui le retenait en prison pour la seconde fois. Le duc brûla le château de Saumur avec le faubourg et l'abbaye de Saint-Florent, le 27 juin de cette année, et non pas le 26 juin 1069, comme le marque le P. Labbe. Il alla ensuite mettre le siége devant le château de Luçon, qu'il prit et traita de même que celui de Saumur. Le monastère de Notre-Dame, renfermé dans l'enceinte de la place, eut aussi le sort de l'abbaye de Saint-Florent. (*Chron. Malleac.*)

Deux frères, nommés Clair et David, réclamaient des terres de leur patrimoine, dont avaient joui le père et la mère du comte Gui-Geoffroi. Convaincu de la justice de leur demande,

il les leur rendit, et pour les en investir de nouveau, « il ramassa, dit l'ancienne notice que nous avons de ce fait, » un jonc vert, *scirpum viridem;* car les planchers de la » maison, ajoute-t-elle, étaient fraîchement jonchés de joncs, » comme nous avons coutume de faire, lorsque nous recevons » quelque personne puissante, ou quelque ami : *nam domus erat junculata, sicut solemus facere, quando aliquem personæ potentis vel aliquam personam potentem, vel dominum suscipimus vel amicum.* Alors avec ce même jonc, il fit aux deux frères la » donation ou plutôt la restitution qu'ils désiraient, l'an de » l'Incarn. 1068, le 10 des calendes de juin. » (Bignon, *notes sur le ch. 13 du 5e. liv. des formules de Marculfe.*) Tels étaient alors et ont été encore long-tems depuis les tapis de pieds dans les appartements des grands seigneurs. Encore n'était-ce que pour l'été; car, en hiver, on les jonchait de paille, comme on faisait aux églises le samedi au soir pour le lendemain.

L'an 1073 (et non 1068, comme le marque, par une erreur de copiste, la chronique de Maillezais), Gui-Geoffroi, ou Guillaume, fonda, aux portes de Poitiers, le monastère de Moustier-Neuf, qu'il mit quelques années après sous la juridiction de saint Hugues, abbé de Cluni. L'année suivante, le pape Grégoire VII, informé de la conduite simoniaque du roi Philippe I, dans la collation des bénéfices, écrivit au duc d'Aquitaine, pour l'engager à faire à ce sujet des remontrances au monarque, et le menacer de sa part, non-seulement de l'excommunication, mais de la perte de sa couronne, en déliant ses sujets de leur serment de fidélité. On ne voit pas quel usage Guillaume fit de cette étrange lettre, conforme à d'autres que Grégoire adressa sur le même sujet à divers évêques de France. Guillaume, la même année, fit restitution du village nommé Sentun, à l'abbaye de Maillezais, qui l'avait reçu de ses père et mère, et que son frère avait enlevé à ce monastère pour le donner à Thibaut Chabot; ce qui avait attiré sur celui-ci les foudres de Rome qu'il brava jusqu'à la fin de ses jours. La charte de cette restitution, conservée dans les archives de l'evêché de la Rochelle, renferme plusieurs époques, dont la première est du 3 mars 1074, au château de Saint-Maixent; la deuxième est celle de la confirmation de cette restitution, du 9 avril suivant, dans le château de Vouvent, *in Volventi castro;* la troisième d'une nouvelle confirmation faite long-tems après par le duc Guillaume IX. Tel était l'ancien usage de confirmer les premières chartes par des additions qu'on plaçait à la suite du même acte. L'an 1079, le duc d'Aquitaine déclara la guerre à Guillaume IV, comte de Toulouse; mais celui-ci, étant venu à sa rencontre, le défit devant Bordeaux, et lui tua cent chevaliers des plus distingués de son armée. L'historien qui rapporte ce fait (assez douteux), ajoute que le comte de Toulouse attaqua celui de Poitiers en trahison, et que ce dernier en fut si irrité, qu'il vint jusqu'à Toulouse, à la tête de tous ses vassaux pour en tirer vengeance, qu'il ravagea les environs de la ville, la prit et la rendit bientôt après. L'an 1082, mécontent d'Aimar III, vicomte de Limoges, Guillaume assiégea cette ville et brûla les églises situées autour du château. Il assista, l'an 1080, avec les grands d'Aquitaine, au concile de Bordeaux, dont il confirma les actes. Enfin, l'an 1086, il termina ses jours au château de Chizé, le 24 septembre, suivant les chroniques de Maillezais et de Vézelai, appuyées des monuments de l'abbaye de Moustier-Neuf. D'un autre côté nous trouvons dans le cartulaire de Saint-Maixent, une charte datée de l'an 1087, *regnante rege Philippo in Francia, Goffredo duce in Aquitania.* C'est l'acte de la vente faite d'une terre appelée de *Corsiolo*, à un nommé Pierre, fils de Martin Esperun. Cette date est confirmée par la charte de l'engagement fait par Pierre de Nieul, de la prévôté de Quadruvie, à l'église de Limoges, sous le règne de Philippe I. *Facta est*, y est-il dit, *hæc scriptio kal. maii lunâ XXV, in anno quo mortuus est Guillelmus dux;* ce qui marque l'an 1087, où le 25 de la lune tombait au premier mai. (*Arch. de Saint-Étienne de Limoges*) Guillaume, ou Gui Geoffroi, fut inhumé dans l'église de Moustier-Neuf, sous un superbe mausolée de marbre, que la chute de la voûte détruisit en 1643. On y en substitua depuis une autre de pierre. Il est le premier duc d'Aquitaine qui ait pris le titre de prince de Talmont, ce qui n'a pu commencer qu'après la mort de Guillaume et de Pepin, enfants de Guillaume le Chauve, prince de Talmont, c'est-à-dire, après l'an 1059. (*Gall. Chr.*, *no.*, tom. II, col. 1428.) Le duc Guillaume avait épousé, 1°. N. fille d'Aldebert II, comte de Périgord, qu'il répudia, l'an 1058, pour cause de parenté; 2°. MATHEODE, qui lui donna une fille, nommée Agnès, mariée, l'an 1074, à Alfonse VI, roi de Castille et de Léon, répudiée, comme le fut sa mère, sous prétexte de parenté, en 1080, puis remariée à Helie, comte du Maine. Guillaume, après la répudiation de Mathilde, arrivée l'an 1068, contracta un troisième mariage avec HILDEGARDE ou ALDEARDE, fille de Robert I, duc de Bourgogne, selon la chronique de Maillezais. Cette princesse, qui vécut jusque vers 1120, suivant la charte d'une donation qu'elle fit cette année au monastère de Moustier-Neuf (*Gall. Chr.*, *no.*, t. II, *prob.* col. 355.), lui donna deux fils, Guillaume, qui suit, et Hugues qui vivait encore en 1129. Le duc Guillaume fut encore sommé par le pape Grégoire VII de se séparer de sa troisième femme l'an 1073, et toujours pour cause de parenté. (*Voyez* le concile de Poitiers de l'an 1073.)

GUILLAUME VII, DIT LE JEUNE, IXe. DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1087. GUILLAUME VII, né le 22 octobre 1071, surnommé le JEUNE (et non le VIEUX) dans toutes les chartes du Poitou qui nous ont passé sous les yeux, succéda dans les comtés de Poitiers et les duchés d'Aquitaine et de Gascogne, à Guillaume VI, ou Gui-Geoffroi, son père. Ses vassaux se prévalant de sa jeunesse, lui susciterent des affaires afin de rendre les leurs meilleures. Guillaume vint à bout de les mettre à la raison. Ce fut apparemment pour arrêter leurs incursions, qu'il fit bâtir le château de Benun ou Benaon, aujourd'hui détruit, dont la fondation était récente en 1096, comme le témoigne la souscription suivante, d'une charte qu'il y fit expédier : *Anno MXCVI, Guillelmus Aquitanorum dux apud Castellum meum navum Benaum.* (Besli, p. 413.) Dans une assemblée de prélats et de barons qu'il tint cette même année à Bordeaux, il donna une autre charte, datée du 25 mars, où il prenait les titres de duc d'Aquitaine et de comte de Toulouse. Deux ans après (l'an 1098) il réalisa le dernier de ces titres par une invasion qu'il fit dans le Toulousain, dont il s'empara, tandis que Raymond IV, comte de Saint-Gilles, était à la croisade. Mais l'an 1100, il abandonna ce riche domaine pour des raisons qu'on ignore; ce fut vraisemblablement parce qu'il y fut contraint par les amis de Bertrand, fils de Raymond. On a parlé sur le concile de Poitiers, tenu l'an 1100, de l'opposition qu'il fit dans cette assemblée, à l'excommunication qu'on voulut y prononcer contre le roi Philippe I. Il prit la croix cette même année à Limoges, et partit l'an 1101, pour la Terre-Sainte, à la tête de deux cent soixante mille combattants, ou de trois cent mille, suivant Orderic Vital. Du nombre des chefs qui conduisaient avec lui cette prodigieuse armée, ou, pour mieux dire, cette multitude confuse de volontaires sans ordre, sans discipline, étaient Hugues le Grand, frère du roi Philippe I, Hugues de Luzignan, Etienne, comte de Blois, Etienne, comte de Bourgogne, Geoffroi de Preuilli, comte de Vendôme, Harpin, vicomte de Bourges, et Geoffroi de l'Étenduère, dont la famille se distingue encore de nos jours (1785) dans le service de la marine. (1) Ayant pris leur route par l'Allemagne, ils fu-

(1) Les Bénédictins ont confondu cette maison, éteinte depuis des siècles, avec celle *des Herbiers de l'Estenduere*, ancienne en Poitou, et qui s'est distinguée dans la marine avant la révolution. (*Note de l'Éditeur*)

rent joints par Welphe, duc de Bavière, et par Ide, marquise d'Autriche, qui s'était aussi mis en tête d'aller cueillir des lauriers en Palestine. Au sortir de l'Allemagne, ils traversèrent la Hongrie, et étant parvenus en Bulgarie, ils prirent querelle avec le duc du pays, qu'ils insultèrent, et qui leur ferma le passage d'Andrinople. Il y eut là un grand combat entre les croisés et les Bulgares, joints aux Patzinaces et aux Comains, qui étaient au service de l'empereur. Plusieurs seigneurs y perdirent la vie, d'autres furent pris. Mais le duc des Bulgares ayant été fait prisonnier, donna lieu à un accommodement qui se fit le jour même. Le duc accorda le passage et des guides aux croisés jusqu'à Constantinople. Arrivés devant cette ville, ils y rencontrèrent, dit-on, Raymond, comte de Toulouse, qui était venu de Syrie. Mais D. Vaissete prouve, par Guillaume de Tyr, que cette rencontre n'eut point lieu, Raymond pour lors étant déja parti avec une armée de croisés, qui fut presqu'entièrement détruite en Asie par les Turcs. Celle du duc d'Aquitaine n'eut pas un meilleur sort. Ayant passé le Bosphore dans le tems de la moisson, elle éprouva bientôt après une cruelle disette, par la précaution que les Turcs avaient prise de mettre le feu dans les champs, et de boucher les puits et les fontaines pour l'empêcher de subsister. Enfin, ayant surpris cette armée, ils en firent un si grand carnage, que tout ce qui resta fut dispersé. Le duc Guillaume se trouvant alors sans armée, sans équipage, et dénué de tout, continua sa route à pied, mendiant son pain par les chemins, et arriva, avec six hommes seulement, à Antioche, où il fut bien reçu par le prince Tancrède. De là, étant allé joindre au printems suivant le comte de Toulouse, il fit avec lui le siége de Tortose, qui fut prise avant Pâques.

Guillaume se rendit à Jérusalem pour y célébrer cette solennité; après quoi il alla s'embarquer à Joppe pour retourner en Europe. Mais ayant été surpris en mer d'une violente tempête, il fut jeté sur les côtes de Syrie, et alla débarquer au port d'Antioche. De là il revint à Jérusalem avec Tancrède, au mois de septembre suivant, pour aider le roi Baudouin à faire le siége d'Ascalon, que ce prince entreprit, et qu'il fut contraint de lever. Le duc alors se rembarqua de nouveau, et arriva au commencement de l'an 1103 dans ses états, ne rapportant de son voyage pénible, long et dispendieux, que de la honte et de la misère. Les malheurs de cette expédition, qu'à son retour il chanta (car il se mêlait de faire des vers) dans un poëme que nous n'avons plus, ne contribuèrent pas à la réforme de ses mœurs. Elles étaient fort dissolues, et le devinrent encore davantage par la suite. Il enleva Maubergeon, femme du vicomte de Châtelleraut, et non content de l'entretenir dans son palais, il fit graver le portrait de cette dame sur son bouclier. Pierre II, évêque de Poitiers, après l'avoir inutilement averti de ses désordres, prit le parti, l'an 1114, de l'excommunier solennellement. Le duc survient à l'église comme le prélat commençait à prononcer l'anathème au milieu d'un grand peuple qui s'était assemblé. Aussitôt le saisissant par les cheveux, l'épée à la main, *tu m'absoudras*, lui dit-il, *ou tu mourras*. L'évêque, feignant d'avoir peur, demande un moment pour réfléchir. Il en profite pour achever la formule d'excommunication; après quoi, présentant sa tête, il dit au duc de frapper. *Je ne t'aimes pas assez*, répond Guillaume, *pour t'envoyer en Paradis*. Il se contenta de le chasser de son siége et de l'exiler à Chauvigni. (*Willelmus Malmesbur.*) La même année, il fit une seconde fois la conquête du comté de Toulouse. Alfonse, roi d'Aragon et de Navarre, ayant imploré son secours contre les Sarrasins, il lui mena, l'an 1119, une armée qui eut beaucoup de part à la victoire que les Espagnols remportèrent près de Cordoue, le 17 juin de l'année suivante, sur les infidèles. Durant son absence, l'an 1122, les Toulousains chassèrent de leur ville Geoffroi de Montmaurel, qu'il avait laissé pour y commander. Il perdit, l'année suivante, le reste du comté de Toulouse. Guillaume, l'an 1124, fut du nombre des grands vassaux, qui marchèrent à la suite du roi Louis le Gros, contre l'empereur Henri V, prêt à faire irruption dans la Champagne. L'an 1126, il vint au secours du comte d'Auvergne, son vassal, à qui le roi faisait la guerre pour venger l'évêque de Clermont que ce comte persécutait. Mais le duc, à la vue de l'armée royale, fut tellement effrayé, qu'il députa au roi pour lui demander la paix, se reconnaissant lui-même vassal de la couronne et promettant de représenter le comte d'Auvergne à la cour du monarque pour subir le jugement qui y serait rendu. (Suger, *vita Ludov. VI.*) Le 10 février 1127 (n. st.) fut le terme de ses jours. Il mourut à Poitiers, et fut enterré à Moustier-Neuf. (Vaissète, t. II, p. 398) Guillaume VII avait d'excellentes qualités de corps et d'esprit, dont l'éclat fut terni par la dépravation de ses mœurs, jusque là qu'il disait vouloir établir à Niort une abbaye de femmes débauchées, dont il nommait la supérieure et les officières. Guillaume de Malmesburi ajoute que Girard, évêque d'Angoulême, qui était chauve, l'exhortant à changer de vie, il lui répondit: *J'en changerai quand avec le peigne tu rameneras tes cheveux sur ton front.* Il avait épousé, 1°. HERMENGARDE, fille de Foulques le Rechin, comte d'Anjou; 2°. l'an 1094, après avoir répudié cette première femme, PHILIPPE, dite aussi MATHILDE, fille unique de Guillaume IV, comte de Toulouse, et veuve de Sanche-Ramire, roi d'Aragon. Ce fut au nom de cette princesse qu'il prétendit au comté de Toulouse. Elle lui donna trois fils, Guillaume, qui suit; Raymond, qui devint prince d'Antioche, et Henri, moine de Cluni; avec cinq filles, dont on ne connaît que Mahaut, nommée par d'autres Agnès, mariée en premières noces à Aimeri, vicomte de Thouars, et en secondes à Ramire le Moine, roi d'Aragon. Philippe s'étant séparée du duc Guillaume en 1116, entra dans l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut peu de tems après. La troisième femme de Guillaume fut HILDEGARDE, dont il n'eut point d'enfants. Ce prince l'avait aussi répudiée pour vivre plus librement avec Maubergeon; elle en porta ses plaintes au pape Calliste II, qui fit citer le duc au concile qu'il avait indiqué à Reims, pour le mois d'octobre 1119. Hildegarde s'y rendit, et renouvela sa plainte. Le duc ne comparaissant point, on allait le condamner par défaut, sans l'intervention de l'évêque de Saintes et des abbés de l'Aquitaine, qui l'excusèrent, en alléguant des infirmités qui ne lui permettaient point de se déplacer. L'excuse fut admise, et l'on ignore la suite de cette affaire. Guillaume eut d'une autre maîtresse, qu'il entretenait à Toulouse, un fils naturel nommé Aymar, et non pas Guillaume, comme le pense D. Vaissete, qui devint comte de Valentinois et de Diois par son mariage avec l'héritière de ces deux comtés, et fut la tige des comtes de Valentinois de la maison de Poitiers. (*Voyez* les Comtes de Valentinois.) Le duc Guillaume le Jeune, suivant les expressions d'un ancien auteur, *était bon troubadour, bon chevalier d'armes, et courut long-tems le monde pour tromper les dames.* Il nous reste de lui des chansons provençales, qui prouvent son talent dans ce genre de poésie. Il avait cependant des émules à sa cour qui lui disputaient la palme. De ce nombre était Ebles, vicomte de Ventadour. Quoique très-bons amis, le duc et lui se portaient envie réciproquement, et cherchaient à se surpasser l'un l'autre. Il y avait aussi quelquefois entre eux des combats de magnificence. Un jour il arriva que le vicomte vint à la cour du duc dans le tems qu'il était à table. On lui prépare un superbe dîner, mais avec un peu de lenteur. Ebles voyant le repas qu'on lui servit après celui du duc, *Monseigneur*, lui dit-il, *ce n'était pas la peine de faire tant de dépense pour un si petit vicomte.* Quelques jours après, Ebles prend congé de lui pour s'en retourner. Le duc, voulant le surprendre, le suit de près avec cent chevaliers, et survient au château de Ventadour pendant son dîner. Ebles, sans se déconcerter, lui fait promptement donner à laver, tandis que ses gens, courant le château, enlèvent toutes les viandes qu'ils y trouvent. Ce jour, par bonheur, était une fête de gelines, d'oies et d'autres volatiles. A

leur retour, ils servirent une si grande abondance de mets, qu'on eût dit que c'étaient les noces de quelque prince. Le soir, ce fut un autre spectacle. A l'insu d'Ebles, un paysan arrive dans la cour du château, conduisant un char traîné par des bœufs, et se met à crier : « Que les gens du comte de Poitiers approchent, et voyent comment se livre la cire à la cour du seigneur de Ventadour. » En disant cela, il monte sur son char, et avec une cognée il coupe les cercles d'une grande tonne, d'où sortent et tombent à terre des formes de toutes grandeurs, et sans nombre de la cire la plus pure. Le paysan, ne daignant pas les ramasser, s'en retourne avec son char à Malmont. Le comte-duc voyant cette profusion, donna de grands éloges à la générosité du vicomte. Pour le paysan, Ebles lui fit présent, et à ses enfants, du manse de Malmont. Dans la suite, ils furent élevés au rang de chevaliers, et se font aujourd'hui, dit Geoffroi du Vigeois (pag. 322), que nous copions, les neveux d'Archambaut de Solignac. La chevalerie ne supposait donc pas nécessairement la noblesse, comme elle l'a supposée dans les siècles suivants par l'usage, plutôt que par une loi expresse. Mais si la chevalerie au douzième siècle ne supposait pas toujours la noblesse, il est certain qu'elle la donnait à ceux qui ne l'avaient point par leur naissance, puisque tout chevalier était appelé *monseigneur*, et sa femme qualifiée *dame*, tandis que celles des simples écuyers n'étaient appelées que *demoiselles*.

GUILLAUME VIII, Xᵉ. DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1127. GUILLAUME VIII, né à Toulouse l'an 1099, de Guillaume VII et de Philippe, était absent lorsque son père mourut. Il revint en diligence à la nouvelle de sa mort, pour lui rendre les derniers devoirs, et recueillir son ample succession. Il avait eu de violentes contestations avec lui. Raoul *de Diceto* dit, sur l'an 1112, qu'irrité des mauvais traitements que sa mère éprouvait de la part de son époux, il prit les armes pour la venger; et qu'après avoir fait la guerre pendant sept ans à son père, il fut prit dans un combat, et obtint par sa soumission le pardon de sa révolte. S'il fut de mœurs plus réglées que son père, il ne lui céda point du côté de l'ambition. L'an 1130, le desir de s'agrandir lui fit concevoir le dessein de s'emparer de Châtel-Aillon, place maritime à deux lieues, ou environ, de la Rochelle, et chef-lieu d'une partie au moins de l'Aunis. Le seigneur qui en était possesseur alors, se nommait Isambert, et portait le titre de prince. (Besli le surnomme le Pacifique, et dit qu'il était le quatrième de son nom.) Guillaume, voulant lui ôter les moyens de se défendre, attire à sa cour les seigneurs qui relevaient d'Isambert, et, les ayant en son pouvoir, il part aussitôt avec une armée qu'il avait toute prête, et vient subitement investir la ville de Châtel-Aillon par terre, tandis qu'une flotte, qu'il avait fait équiper, arrive pour achever de la bloquer par mer. Isambert, quoique surpris, ne laisse pas de se mettre en état de défense, et fait tête à l'ennemi depuis le 11 août jusqu'au commencement de décembre. Il l'eût même fait plus long-tems, si ses gens l'eussent mieux secondé. Mais s'apercevant à la fin qu'il était trahi par les principaux d'entre eux, il prit le parti de rendre la place. Le duc, non content de cette usurpation, lui demande encore le château de Lisleau, situé à deux milles de Châtel-Aillon. Isambert l'ayant refusé, va se renfermer dans la place, où il soutient un siége d'une année entière. Mais les vivres lui manquant, il fallut enfin capituler. Isambert convient de rendre le château avec toute la province, à condition d'en partager les revenus avec le duc : ce qui fut exécuté. L'île de Rhé, que possédait également Isambert, ne fut point comprise dans cette capitulation, et lui resta en propriété. S'y étant retiré, il y finit ses jours, et fut enterré dans le parvis de l'église de Saint-Martin de l'île d'Aix, qu'Isambert, son aïeul, avait donnée à l'ordre de Cluni. C'est ainsi, dit Richard de Cluni, que le duc Guillaume se rendit maître par violence d'une belle province, sur laquelle il n'avait aucun droit. Richard ajoute que la cause de tont le mal fut Aliène, femme d'Isambert; l'une des plus méchantes de son tems : *Hujus miseriæ caput et initium fuit Aliena uxor domini Isamberti, quoniam una de filiabus Belial ab omnibus dicebatur.* (Bouquet, tom. XII, p. 419.) Besli tranche en deux mots cette expédition, et se trompe; 1°. en la rapportant à l'an 1117; 2°. en nommant Ameline la femme d'Isambert. L'an 1131, au plus tard, séduit par Gérard, évêque d'Angoulême, le duc Guillaume embrasse l'obédience de l'anti-pape Anaclet, après avoir reconnu celle d'Innocent II. Il persista dans le schisme jusqu'en 1135, sans vouloir se rendre aux exhortations des personnes vertueuses et éclairées qui le pressaient d'en sortir. Il était réservé à saint Bernard de triompher de son obstination. Ce grand homme, après avoir d'abord échoué comme les autres dans les remontrances qu'il lui fit, s'avisa pour le terrasser d'une voie extraordinaire qui n'était permise qu'à lui seul. Un jour, comme il disait la messe dans une église de Poitiers, le duc se tenant à la porte, il prend l'hostie en main, et vient à lui les yeux enflammés : *Voici*, lui dit-il, *votre Dieu et votre juge, oserez-vous le mépriser?* Le duc, surpris et attendri, déclare sur-le-champ qu'il reconnaît Innocent pour le vrai pape. On le réconcilie à l'église, et le schisme finit en Guienne. L'année suivante, Guillaume s'étant ligué avec Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, pour attaquer la Normandie, il entre dans cette province au mois de septembre, et y commet des ravages qui lui attirent, dit Orderic Vital, l'exécration de tout le pays. A son retour, désirant d'avoir un fils, il prend pour épouse EMME, fille d'Adémar III, vicomte de Limoges, veuve de Bardon de Cognac. Mais Guillaume Taillefer, fils de Vulgrin, comte d'Angoulême, qui l'avait recherchée avant lui, a la hardiesse de la lui enlever. Cette affaire eût eu de terribles suites, disent Geoffroi du Vigeois et la chronique de Limoges, sans un pèlerinage, dont le duc avait fait vœu et qu'il croyait ne pouvoir plus différer. Avant de l'entreprendre, il fit son testament, par lequel il donnait son duché à Eléonore, sa fille aînée, qu'il destinait pour épouse, sous le bon plaisir de ses barons, à Louis, fils aîné du roi Louis le Gros, et ses terres et châteaux de Bourgogne à Péronnelle, son autre fille : *Peronneliæ vero filiæ meæ possessiones meas et castella quæ in Burgundia, ut proles Gerardi ducis Burgundiæ, possideo.* (Bouquet, tom. XII, pag. 410.) Gérard, duc de Bourgogne, dont il s'agit ici, n'est point autre que le fameux Gérard de Roussillon. La question est de savoir comment les ducs d'Aquitaine descendaient de lui, et quels étaient ces terres et châteaux qu'ils possédaient en Bourgogne. Mais toujours est-il certain, par ce testament, qu'ils prétendaient descendre de ce duc, et qu'ils jouissaient, en Bourgogne, de terres et châteaux qu'ils prétendaient leur être venus de lui. Nous n'ignorons pas, à la vérité, que Besli regarde ce testament comme supposé, prétendant que le véritable existe aux archives de Moustier-Neuf. Cependant, quoiqu'il fût à portée de le voir, s'il eût existé, et qu'il eût été de son devoir de l'insérer parmi les preuves de son histoire, il n'en donne pas même la substance, et personne, avant ni après lui, n'a dit l'avoir vu. C'est donc une pure supposition de Besli que son assertion sur ce point. Le duc Guillaume, l'an 1137, se met en route pour Saint-Jacques de Compostelle. Saisi d'une maladie violente à son arrivée en cette ville, il y meurt dans l'église le Vendredi-Saint, 9 avril, pendant qu'on chantait la Passion, après avoir confirmé de vive voix son testament, en présence des barons qui l'avaient accompagné. (Bouquet, tom. XII, pag. 83, 119, 198.) AENOR, sa femme, sœur du vicomte de Châtelleraut, outre les deux filles qu'on vient de nommer, lui avait donné un fils appelé Guillaume, que sa valeur fit surnommer le Hardi, et qui mourut sans lignée avant lui.

ELEONORE ET LOUIS LE JEUNE.

1137. ELÉONORE, fille aînée de Guillaume X, et héritière de son duché, née vers l'an 1123, épousa, le 22 juillet 1137, à

Bordeaux, le roi Louis le Jeune, qui la fit en même-tems couronner reine de France. Le 8 d'août suivant, il fut lui-même couronné duc d'Aquitaine à Poitiers. « Ce duché, dit l'historien » du Languedoc, qu'il réunit pour un tems à la couronne par » son mariage avec Eléonore, comprenait alors les comtés particuliers de Poitou et de Limosin, avec l'autorité suzeraine » sur le reste de la province ecclésiastique de Bordeaux, ou » d'Aquitaine seconde. Il comprenait aussi la Novempopulanie, » ou province d'Auch, c'est-à-dire le duché de Gascogne, et » les comtés particuliers de Bordeaux et d'Agen, qui avaient » été réunis au domaine des comtes de Poitiers, vers le milieu » du onzième siècle, par le mariage de Brisque, qui en était » héritière, avec Guillaume VI, aïeul du père d'Eléonore. Ce » dernier possédait aussi la partie de la Touraine, située à la » gauche de la Loire ». A ce détail, que D. Vaissète emprunte d'Ernaud de Bonneval, il faut ajouter, comme on l'a vu, la suzeraineté sur l'Auvergne, qui est de la province ecclésiastique de Bourges. Mais les autres pays qui appartiennent à l'Aquitaine première, ou à la province ecclésiastique de Bourges, relevaient des comtes de Toulouse qui jouissaient eux-mêmes de l'autorité ducale, et dominaient alors immédiatement sur le Querci, l'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan et le Velai. De là vient que quelques auteurs, pour distinguer ces deux portions de l'ancienne Aquitaine, donnent le nom de Guienne à celle dont les comtes de Poitiers se qualifiaient ducs; mais ce nom n'a pas été en usage avant le treizième siècle. Louis le Jeune, pendant son séjour à Bordeaux, donna des lettres-patentes, par lesquelles il rendit au clergé d'Aquitaine la liberté des élections, et la jouissance des revenus des bénéfices vacants. (Laurière, *Ord.*, tom. I.) L'an 1150, ou environ, Louis et Eléonore donnèrent un code maritime à l'île d'Oléron, pour la diriger dans son commerce qui était alors très-considérable. Ce code, appelé d'abord les lois d'Oléron, et ensuite, par corruption, les *lois de Layron*, servit de règle pour la navigation de l'Océan. Ce n'était dans le fond qu'une imitation du *droit rhodien*, célèbre dans la Méditerranée, connu des Romains dès le tems d'Auguste, et adopté par les empereurs suivants. La ville maritime de Visby, dans l'île suédoise de Gothland, ayant dans la suite adopté les lois de Layron avec quelques modifications, elles sont devenues la règle du commerce de la mer Baltique. Ainsi, les trois mers les plus fréquentées avant les derniers progrès de la navigation, reçurent de trois villes marchandes des lois pour la direction du commerce maritime de l'Europe.

L'an 1152, Louis, mécontent de la conduite licencieuse d'Eléonore, fit prononcer la nullité de son mariage le 18 mars au concile de Beaugenci, pour cause ou plutôt sous prétexte de parenté. Ce furent Godefroi, évêque de Langres, et Saint-Bernard qui lui donnèrent ce conseil, et il n'y avait plus alors de Suger pour contre-balancer leur autorité. Eléonore, en se séparant de son époux, emporta sa dot, c'est-à-dire la propriété de l'Aquitaine, qui fut démembrée de la France après y avoir été réunie l'espace d'environ quinze ans. Quelques politiques modernes accusent Louis d'avoir fait une lourde faute en rendant à Eléonore sa riche dot. « Mais, observe judicieusement » Mezerai, pouvait-il répudier cette femme et ne pas lui rendre » ses terres? Les grands du royaume l'eussent-ils souffert, et » les peuples d'Aquitaine eussent-ils facilement abandonné » leur dame? » (*Voy.* Louis VII, *roi de France.*) Eléonore, au sortir de Beaugenci, se rendit à Blois auprès du comte Thibaut. Mais avertie que ce prince voulait l'arrêter et se rendre maître de sa personne, elle se sauva de nuit, et vint à Tours. Le séjour qu'elle y fit ne fut guère plus long qu'à Blois. Persuadée que, dans la situation où elle se trouvait, rien ne lui convenait mieux que de résider dans ses états, elle s'achemina vers Poitiers. Mais Geoffroi, frère du comte d'Anjou, la prévint, et, dans le dessein de l'enlever et de l'épouser, il alla l'attendre au port de Piles sur les confins de la Touraine et du Poitou. On donna avis de l'ambuscade à la princesse qui l'évita en prenant une autre route. Arrivée à Poitiers, elle y fit le premier acte de souveraineté en confirmant les privilèges et donations pieuses de son père et de ses ancêtres.

ELEONORE ET HENRI D'ANJOU.

1152. HENRI, duc de Normandie et comte d'Anjou, fils de Geoffroi le Bel ou Plantagenet, et de l'impératrice Mathilde, depuis roi d'Angleterre, épouse à Poitiers la duchesse Eléonore, le 18 mai de la même année qu'elle fut séparée du roi Louis le Jeune. Jean Brompton (col. 1075) nous apprend que ce mariage se fit contre l'intention de Geoffroi Plantagenet, père de Henri. Suivant cet historien, Geoffroi de son vivant (il était mort pour lors), afin de détourner son fils d'épouser Eléonore dans le cas du divorce qu'il prévoyait, l'avait averti qu'il avait eu commerce avec elle pendant qu'il faisait les fonctions de grand-sénéchal à la cour de France. Mais Henri prit toujours l'intérêt pour la règle souveraine de sa conduite. Les barons d'Aquitaine passèrent à regret sous sa domination. L'an 1167, irrités des atteintes que ce prince, alors roi d'Angleterre depuis douze ans, donnait à leurs privilèges, et d'ailleurs excités par le roi de France, ils se soulèvent contre lui et ravagent le pays. Henri passe aussitôt dans ce duché, bat les rebelles, prend leurs châteaux, et, appelé ailleurs, il laisse le gouvernement de la province à son épouse et au comte de Salisberi. Celui-ci, l'année suivante, fut tué par Gui de Lusignan en revenant du pèlerinage de Saint-Jacques en Galice. Henri, à cette nouvelle, revole en Aquitaine, poursuit l'assassin et l'oblige à s'expatrier. Gui passe en Palestine, où s'étant mis au service du roi Amauri, puis de Baudouin le Lépreux, son successeur, il s'acquit par sa valeur, dit Roger d'Hoveden, l'estime de toute la noblesse du pays. C'est le même qui dans la suite devint roi de Chypre. Henri, sur la fin de la même année, dans une conférence tenue pour la paix avec le roi de France, cède l'Aquitaine à Richard, son fils. Ce furent Henri et Eléonore qui firent murer la ville de Poitiers. (Martenne. *Amplis. coll.*, tome V, col. 1155.)

RICHARD.

1169. RICHARD, devenu duc d'Aquitaine, rend hommage de ses états au roi de France le 6 janvier 1171, dans la ville d'Argenton. Il nomme pour son lieutenant Raoul de la Faye, homme féroce et d'une avidité insatiable, dont l'insolence et les extorsions forcent la noblesse à se soulever. Richard prend les armes pour réprimer cette sédition. Le roi son père vient à son secours, et achève de lui soumettre les seigneurs révoltés. L'an 1174, il est fiancé le 30 septembre avec Alix, fille du roi Louis le Jeune et d'Alix de Champagne. La princesse, âgée pour lors de six ans, est conduite en Angleterre pour y être élevée, jusqu'à son mariage, à la cour du roi son beau-père futur. L'an 1175, nouvelle révolte des seigneurs d'Aquitaine, à la tête desquels sont les comtes d'Angoulême et de la Marche. Richard apprend en Angleterre, où il était pour lors, les dégâts qu'ils font en Poitou. S'étant rendu l'année suivante dans son duché, il lève une armée, poursuit les rebelles, et, après leur avoir enlevé plusieurs de leurs places, il les fait prisonniers, puis les envoie en Angleterre à son père. Le roi les reçoit à Winchester, et ne leur rend la liberté qu'après en avoir tiré de fortes rançons. L'an 1179, selon *Raoul de Diceto*, ou l'année suivante, selon Mathieu Paris, irrité des bravades et des fréquents manquements de Geoffroi de Rancone à son égard, il vient assiéger, le premier mai, son château de Taillebourg, l'une des plus fortes places qu'il y eût alors en Aquitaine. Les assiégés, honteux de rester sur la défensive, font le mardi des Rogations une sortie sur les assiégeants; mais ceux-ci les reçoivent avec tant de bravoure, que les ayant repoussés, ils les poursuivent et entrent pêle-mêle avec eux dans la place, où ils font un horrible carnage. Ceux qui purent échapper à

leurs glaives s'étant réfugiés dans le donjon, y furent attaqués avec une telle fureur que, le jour de l'Ascension, le maître du château fut obligé de se rendre. Richard, après cela, fait raser la place, et pendant un mois il n'est occupé qu'à prendre et à détruire les autres châteaux du pays. Couvert de gloire par cette expédition, il repasse en Angleterre, où le roi, son père, le reçoit avec de grands honneurs. L'an 1181, il prend la défense de Mathilde, fille et héritière de Guillaume IV, comte d'Angoulême, contre ses oncles qui avaient entrepris de la dépouiller : mais dans le même tems, la noblesse d'Aquitaine, irritée du mauvais gouvernement de Richard, se ligue avec ses frères, Henri et Geoffroi, pour l'en chasser. Richard, attaqué de deux côtés en même tems, implore le secours du roi, son père, qui vient avec une armée pour le délivrer. Henri et Geoffroi feignent à son arrivée de vouloir réconcilier les barons d'Aquitaine avec Richard. On négocie à Limoges. Le roi était maître de la ville, et le jeune Henri l'était du château. Tandis que le père se promène avec quelques officiers devant cette place, les soldats de la garnison font pleuvoir une grêle de flèches dont l'une blesse un de ses chevaliers à côté de lui, et une autre lui aurait percé le cœur sans un mouvement de son cheval qui la reçut au front. Ce malheureux père se retire, outré de la scélératesse de son fils. Celui-ci, voyant son abominable projet manqué, prend la croix pour la Terre Sainte. Mais, presque aussitôt, il tombe malade, et au bout de quelques jours il meurt au château de Martel, dans la vicomté de Turenne, le 11 juin 1183, dans de grands sentiments de pénitence. Cette mort déconcerta les projets des rebelles. Richard les poursuivit, rasa leurs forteresses, et obligea toute la noblesse à rentrer dans le devoir.

La France, et surtout sa partie méridionale, était alors infestée, ravagée par diverses troupes de brigands nommés Brabançons, Aragonais, Routiers, Coteraux, qui détroussaient les pèlerins et les marchands sur les grandes routes, et toujours étaient prêts à se louer aux seigneurs inquiets et querelleurs pour se faire la guerre entre eux. Un charpentier du Puy se mit tout-à-coup à publier une vision où la mère de Dieu lui avait ordonné de prêcher la paix, et pour gage de sa mission lui avait remis son image avec cette inscription gravée autour : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* La prédication de cet homme grossier produisit une confrérie où chacun s'empressa d'entrer. Un chaperon blanc avec une plaque de plomb ou d'étain où l'image de la vierge telle que le charpentier disait l'avoir reçue avec l'inscription, était représentée, distinguait les membres de cette nouvelle association. Leur principale obligation était de prendre les armes pour aller détruire les ennemis de la paix dans quelque ville ou dans quelque province qu'ils fussent, et rétablir la sûreté sur les grandes routes. Ils remplirent d'abord cet engagement avec succès. On vit pendant quelque tems la concorde succéder aux dissensions domestiques, la paix aux guerres intestines, la sûreté des chemins et la liberté du commerce rétablies. Les jeux de dés ou de tables furent supprimés, les tavernes fermées, les faux serments, les blasphèmes interdits. Mais les passions des associés franchirent bientôt les barrières que leurs propres réglements leur opposaient ; et si cette confrérie produisit quelque bien, ce fut dans le commencement, lorsque le zèle n'était point encore ralenti. (M. l'abbé Papon, *Hist. de Prov.*, tom. II, pag. 270.)

L'an 1186, le duc Richard, de concert avec le roi d'Aragon, fait irruption dans le Toulousain, où il ravage la campagne, et se rend maître de plusieurs châteaux. L'année suivante, Raymond, comte de Toulouse, pour se venger de Richard, fait arrêter divers marchands de Guienne, qui commerçaient dans ses états. Geoffroi de Lusignan, allié du comte, assassine dans le même tems un des plus intimes confidents de Richard. Ce prince voit la plupart des seigneurs aquitains conjurés contre lui ; cette ligue ne l'effraie point, son courage et son habileté lui fournissent des ressources pour faire face à tous ses ennemis. Il tombe, l'an 1188, sur les terres de Geoffroi, lui tue beaucoup de monde, et lui enlève plusieurs châteaux. Mais le roi d'Angleterre, père de Richard, mécontent de lui, fait passer à Geoffroi des secours d'hommes et d'argent, qui le garantissent d'une ruine totale. C'est vraisemblablement à ce tems-là qu'on doit rapporter le soulèvement et la réduction de la Rochelle, ville dès-lors florissante par son commerce. Elle se croyait hors d'atteinte au moyen d'un large fossé qu'elle avait creusé autour de ses murs pour y recevoir les eaux de la mer. Richard franchit cet obstacle, força la place, et traita les Rochelais avec une sévérité qu'un écrivain du tems compare à celle que Nabuchodonosor exerça dans Tyr, lorsqu'après un siége des plus longs et des plus opiniâtres, il s'en fut rendu maître. (Bouquet, tom. XII, p. 421.) Richard victorieux, retourne ensuite dans le comté de Toulouse, à la tête d'une armée de Brabançons et d'autres brigands. Dix-sept châteaux, qu'il prend dans le Querci, sont le fruit de cette expédition. Le roi de France cependant irrité de ces hostilités faites dans son royaume sans déclaration préalable de guerre et sans défi, en porte ses plaintes au roi d'Angleterre. Sur la réponse équivoque qu'il reçoit, il entre à main armée dans le Berri, prend Châteauroux et d'autres places, s'avance dans le Bourbonnais, et pénètre jusque dans le Querci qu'il reprend. Le roi d'Angleterre, qui avait retiré le duché d'Aquitaine à Richard, apprend ces progrès à Londres, le 25 juillet. Il s'embarque aussitôt et passe en Normandie où il rassemble une armée considérable. Conférence de Gisors, entre les deux monarques, le 16 août et les deux jours suivants; on n'y conclut rien. Le roi d'Angleterre entre sur les terres de France par Verneuil, et ravage tout jusqu'à Mantes. Le 18 novembre, nouvelle entrevue à Bonmoulins, entre Trie et Gisors, ménagée par le prince Richard. Celui-ci, par le conseil du roi de France, avec lequel il s'était raccommodé, demande à son père la princesse Alix, sœur du roi de France, qui lui avait été fiancée, comme on l'a dit, et que Henri retenait dans son palais. Sur son refus, Richard, en sa présence, se jette aux pieds de Philippe Auguste, et lui fait hommage de toutes les terres que l'Angleterre possédait en France. Philippe et Richard, unis étroitement, recommencent la guerre l'année suivante, contre le monarque anglais. Ils la font avec succès, et le forcent enfin d'accepter les conditions de paix qu'ils veulent lui imposer. Ce fut dans une conférence tenue le 28 juin 1189, à la Colombière, entre Tours et Amboise, qu'il les souscrivit. Le 6 juillet suivant, Richard parvient à la couronne d'Angleterre, par la mort de son père. L'an 1195, dans le traité qu'il fait, la veille de l'apparition de saint Michel, au gué d'Amours, entre Issoudun et Charroux, avec le roi Philippe Auguste, il quitte à ce monarque entre autres choses (art. 6.) le fief de l'Auvergne et le domaine qu'il y avait ou qu'il espérait y avoir : *Quitat nobis Ricardus rex Angliæ..... Alvernum feodum et dominium, et quod habebat ibi, et quod se habiturum expectabat.* (Rymer, *Act.*, tom. I, p. 29.) (*Voy.* Richard I, *roi d'Angleterre.*)

OTTON DE BRUNSWICK.

L'an 1196, Richard, du consentement d'Éléonore, sa mère, donna l'usufruit (et non la propriété foncière) du duché d'Aquitaine avec le comté de Poitiers, à OTTON, son neveu, troisième fils de Henri le Lion, duc de Saxe, et de Mathilde, sœur de Richard. Otton jouissait déjà de plusieurs terres en Poitou, comme il paraît par l'hommage qu'il rendit, l'an 1190, à Guillaume, évêque de Poitiers, pour les seigneuries de Sivrai, de l'Ile-Jourdain et de Dorat. (*Gal. Ch. no.*, tom. II, col. 1181.) Cette prestation se fit en personne dans le bourg de Vœc en Poitou, ce qui prouve qu'Otton était dès-lors en France. Otton fut investi la même année du comté d'Yorck, en Angleterre, par le roi Richard, avant que de l'être du comté de

Poitou. Il est certain qu'il garda ce dernier jusqu'à la fin de l'an 1197, comme il paraît par une charte qu'il expedia, le 29 decembre de cette annee, à Benaon, dans le Poitou, en faveur des habitants d'Oleron. Cette charte, il est vrai, porte l'an 1198 : mais c'est suivant le style d'Angleterre ou l'annee commençait à Noël. Avant ce diplôme et dans la même annee, Otton avait reçu du pape Célestin III, un bref par lequel il lui annonçait qu'il venait de canoniser le bienheureux Gérard, abbe de la Seauve, mort en 1095. En consequence, il ecrivit deux lettres, l'une aux archevêques et évêques d'Aquitaine, pour les exhorter à faire célébrer la fête de ce saint dans leurs diocèses : l'autre à ses sénéchaux, prévôts et baillis, par laquelle il leur enjoignait de tenir la main à l'observation de cette solennité. Dans l'une et l'autre lettres, conservées aux archives de la Seauve, en original et transcrites par D. Etiennot, au neuvième volume, manuscrit de ses fragments, pag. 335-337, Otton prend les titres de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou : *Otho dux Aquitaniæ et comes Pictaviæ*. A la deuxième, datée de Bazas, le 9 de mars, pend un sceau sur l'une des faces duquel on voit un lion rampant, et sur l'autre un cavalier qui poursuit ses ennemis. Otton, l'année suivante, étant parti pour l'Allemagne, y fut élu au mois de mars, roi des Romains. Les embarras que cette dignité lui occasiona, ne lui permirent plus de revenir en France. Avant de quitter ce royaume, il avait vendu, suivant la chronique d'Halberstad, les provinces qu'il y possédait, au roi d'Angleterre, moyennant une somme qu'il depensa pour acquérir les suffrages des electeurs. *Otto pecuniam ab avunculo suo Anglicorum rege pro comitiu sua datam electoribus suis, quod sitiverant, erogavit.* Après la mort du roi Richard, arrivée le 6 avril de l'an 1199, la reine Eléonore se ressaisit du duché d'Aquitaine et du comté de Poitou, comme d'un bien patrimonial. Elle en fit hommage la même année, dans la ville de Tours, à Philippe Auguste, roi de France, et peu de tems après, elle s'associa dans ce duché, le roi Jean sans-Terre, son fils. Nous avons des actes qu'elle fit seule, l'an 1199, en son nom de duchesse d'Aquitaine; et nous en avons d'autres de la même annee, qu'elle fit au même titre, de concert avec ce prince. Du nombre des premiers sont deux chartes en faveur de la ville de Poitiers, données, l'une et l'autre, à Niort, et, par une double erreur typographique, datées toutes deux de l'an 1149, dans le nouvel abrégé de l'Histoire de Poitou, tom. I, p. 337 et 338. Par l'une, Eléonore confirma aux habitants de Poitiers la liberté que les ducs ses predecesseurs leur avaient accordée de marier leurs filles comme ils jugeraient à propos, et *d'ester* en justice sans pouvoir être arrêtés, à moins qu'ils ne fussent coupables de meurtre ou de vol. La deuxième est l'établissement d'une commune à Poitiers. Eléonore et le roi Jean firent la même année, une semblable concession à la ville de la Rochelle. (Arcere, *Hist. de la Roch.*) Otton cependant n'avait pas renoncé au comté de Poitiers. Il envoya, l'an 1200, ses deux frères au roi d'Angleterre pour répéter ce comté et celui d'York. C'est Roger d'Hoveden qui nous l'assure. *Otto rex Allemanorum*, dit-il sur l'an 1200, *Electus Romanorum imperator, misit Henricum et Willelmum fratres suos ad Joannem regem Angliæ avunculum suum, petens ab eo comitatum Eboraci et comitatum Pictavis, quos Ricardus rex Angliæ ei dederat.* Il fallait donc que Richard ne lui eût payé qu'une partie du prix de la vente de ces domaines, puisqu'il se croyait en droit de les réclamer. Quoi qu'il en soit, il ne put rien obtenir. Peut-être les sommes d'argent que Jean-sans-Terre lui envoya dans la suite pour l'aider à se maintenir sur le trône impérial, furent-elles un dédommagement des comtés qu'il refusait de lui rendre. Ce sont les écrivains allemands et anglais qui nous apprennent tous ces détails, sur lesquels nos historiens français, anciens et modernes, gardent le silence, ou du moins ne s'expliquent que très-obscurement. Une preuve qu'Eléonore conserva l'Aquitaine jusqu'à la fin de ses jours, c'est la charte de commune qu'elle accorda en 1203, derniere annee de sa vie, à la ville de Niort. (*Arch. de Niort.*) L'an 1204, le duche d'Aquitaine, avec toutes les terres qui appartenaient aux Anglais en deçà de la mer, fut confisque sur Jean-sans-Terre par la cour des pairs de France, pour crime de felonie et de parricide. Le roi Philippe Auguste executa cet arrêt en partie, les armes à la main, dans les années 1204 et 1205, par la conquête qu'il fit de la Normandie, de l'Anjou, du Berri et du Poitou. Saint Louis, l'an 1241, donna le comté de Poitou à son frère Alfonse. Ce prince étant mort sans enfants, le 21 août 1271, le roi Philippe le Hardi, son neveu, mit sous sa main le comté de Poitiers pour le réunir à la couronne. Charles d'Anjou, roi de Naples et frère d'Alfonse, reclama de son côté cette succession comme plus proche héritier de ce prince. Mais on lui opposa que, n'étant que collatéral, il ne pouvait empêcher la réversion au domaine royal. La contestation dura l'espace de douze ans, au bout desquels intervint, le 2 novembre 1283, un arrêt qui adjugeait le comte en litige à Philippe le Hardi, et cet arrêt fut un reglement pour la suite. C'est ainsi que les apanages commencèrent à s'établir. Mais il restait, dit M. Gaillard, l'équivoque du mot *héritiers*, et la distinction des fiefs masculins et feminins. Quand la réversion devait-elle avoir lieu ? était-ce à défaut d'héritiers mâles, ou seulement après l'extinction de la posterité entière, tant masculine que féminine du premier apanagé ? Philippe le Bel leva cette difficulté, et acheva de perfectionner à cet égard la théorie des apanages. En donnant le même comté de Poitiers avec titre de pairie par lettre du mois de decembre 1311 (et non 1314, comme le marque un moderne) à Philippe le Long, son second fils, il ordonna que la reversion aurait lieu *à defaut d'enfants mâles ;* cet exemple servit encore de réglement pour la suite. C'était un complément nécessaire à la loi salique : jusque-là les apanages auraient pu être bien plus contraires à la loi salique que ne l'avaient été les partages sous les deux premières races, puisque ces partages ne regardaient jamais que des princes issus de mâle en mâle de la race royale ; au lieu que les apanages, sans la dernière restriction introduite par Philippe le Bel, avaient le même inconvénient que les fiefs féminins, celui de pouvoir passer à l'étranger. Mais il fallait que cette restriction fût exprimée formellement dans les lettres expédiées pour la concession de l'apanage, sans quoi les femmes descendant en ligne directe de l'apanagé, pouvaient, au défaut des mâles, lui succéder. C'est sur son omission que se fondait Marie, fille unique de Charles le Téméraire, pour revendiquer le duché de Bourgogne. (*Voy.* à l'article de Philippe le Hardi, *duc de Bourgogne*, les lettres par lesquelles son père, le roi Jean, lui fait donation de ce duché, et celles par lesquelles le roi Charles V confirme cette donation.)

Pour achever le dénombrement de ceux qui ont été apanagés du comté de Poitiers, nous dirons que Philippe le Long, étant parvenu à la couronne, en 1316, y réunit ce comté ; et qu'au mois de juin 1357, il en fut détaché par Charles, régent de France (depuis le roi Charles V) pour faire l'apanage de JEAN de France, son frère ; que par le traité de Bretigni du 8 mai 1360, le roi Jean céda ce comté à Edouard III, roi d'Angleterre ; mais que Charles V, ayant retiré le Poitou des mains des Anglais, le rendit à son frère Jean, pour lors duc de Berri, par ses lettres de novembre 1369 ; que ce dernier étant mort, le 15 juin 1416, sans laisser de postérité mâle, le comté de Poitou revint à la couronne ; et qu'enfin, le 17 mai 1417, il fut donne à Charles de France, dauphin de Viennois, depuis roi de France, VII[e]. du nom, qui le réunit à la couronne dont il n'a plus été séparé depuis.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTÉS D'AUVERGNE.

L'AUVERGNE, *Arvernia*, et plus anciennement dite *Avernia*, province de trente lieues de longueur sur quarante de largeur, bornée au septentrion par le Bourbonnais, au levant par le Forez et le Velai, au midi par le Rouergue, et au couchant par le Limosin, le Querci et la Marche, tire son nom des peuples nommés ARVERNI, qui étaient les plus puissants et les plus aguerris entre les Celtes. Ils se vantaient d'être issus, comme les Romains, des Troïens, suivant la remarque de Lucain, lib. II.

Avernique ausi Latios se fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco populi; . . . . . .

Souvent leurs rois ont été choisis pour commander à toute la Gaule celtique. L'histoire romaine nous a conservé les noms de la plupart de ces rois. César, Tite-Live et Florus parlent des rois Ambigatus, Lucrius, Bituitus et Vercingetorix. Rome arma toutes ses forces contre Bituitus, qui fut vaincu par Fabius Maximus dans une bataille où ce général eut cent vingt mille hommes tués sur la place. Athénée, d'après Possidonius, dit que Lucrius était si puissant que, lorsqu'il marchait en public, il était monté sur un char plein de sacs d'or et d'argent qu'il répandait sur une foule innombrable de peuple qui le suivait. Le royaume n'était pas héréditaire chez les Auvergnats. Ils choisissaient leurs rois parmi la noblesse. César dit que Cattellus, père de Vercingetorix, fut mis à mort pour avoir brigué la couronne. Vercingetorix mit sous les armes quatre cent mille hommes pour défendre sa patrie contre César. Il obligea ce général à lever le siége de Gergovie, et montra la plus grande valeur à la défense d'Alexia, où il fut pris, et de là mené à Rome l'an 702 de sa fondation. L'Auvergne, vers ce même tems, fut réduite en province romaine avec le reste de la Celtique; mais elle fut distinguée par des priviléges qu'elle obtint, dont le plus remarquable fut l'établissement d'un sénat sur le modèle de celui de Rome. Auguste, néanmoins, craignant que Gergovie, située sur une montagne de très-difficile accès, ne devînt un asile inexpugnable pour les Auvergnats dans le cas d'une révolte, prit le parti de rebâtir l'ancienne ville de *Nemetum*, située à une lieue de là, qui fut appelée du nom de son restaurateur *Augustonemetum*, et en fit la métropole de l'Auvergne, ce qui la fit aussi nommer *Arverni*. (C'est aujourd'hui Clermont.) Gergovie, privée de ses priviléges, devint bientôt déserte, et il n'en reste aujourd'hui qu'un petit village qui porte le nom de Gergoie. Le Velai avec le Bourbonnais faisaient originairement partie de l'Auvergne, dont ils ne furent séparés qu'après l'établissement de la féodalité. Les Visigoths, ayant enlevé l'Auvergne aux Romains vers l'an 475, la possédèrent jusqu'en 507, qu'elle fut conquise par Clovis. Dans la suite, elle devint le partage des rois d'Austrasie; et après que ces rois eurent cessé, l'Auvergne vint au pouvoir du duc Eudes avec toute l'Aquitaine. Waifre, petit-fils d'Eudes, ayant été dépouillé par le roi Pepin, l'Auvergne fut gouvernée par des comtes, d'abord amovibles, ensuite propriétaires, qui relevaient des ducs de la première Aquitaine. L'Auvergne se divise aujourd'hui en haute et basse. Clermont est la capitale de la basse Auvergne, et Aurillac celle de la haute. Elle se partageait auparavant, comme on le verra ci-après, en comté, dauphiné et duché.

BLANDIN.

Blandin, comte d'Auvergne, fut envoyé, l'an 760, par Waifre, duc d'Aquitaine, avec Bertellan, archevêque de Bourges, au roi Pepin le Bref, pour lui faire quelques représentations au sujet du traité de paix que le duc venait de conclure avec lui. La hauteur avec laquelle Blandin s'acquitta de sa commission irrita le monarque et occasiona une nouvelle rupture entre les deux princes; elle ne tarda guère d'éclater. L'année suivante, Waifre, excité par Blandin, assemble ses troupes, passe la Loire dans le tems que Pepin est occupé à tenir à Duren, dans le pays de Juliers, l'assemblée du Champ de Mai, ravage le diocèse d'Autun, étend ses courses jusqu'aux portes de Châlons-sur-Saône, dont il brûle les faubourgs, et s'en retourne chargé de butin. A la nouvelle de ces désastres, Pepin se met en marche pour en tirer vengeance. Après avoir passé la Loire à Nevers, il assiége le château de Bourbon sur l'Allier, qu'il emporte et livre aux flammes. Il ravage ensuite tout le pays jusqu'à Clermont, qu'il force à lui ouvrir ses portes. Maître de la place, il y fait mettre le feu, et voit périr un grand nombre de personnes de tout âge, de l'un et l'autre sexes, dans cet embrasement. Tout le reste de l'Auvergne plia devant lui. Enfin ses généraux ayant livré bataille à Blandin, qui s'était présenté à la tête d'une armée de Gascons et d'Aquitains, le défirent entièrement, le firent prisonnier et l'amenèrent pieds et poings liés à Pepin. (Bouquet, tom. V, pag. 5.) Blandin, quelque tems après, ayant trouvé moyen de s'échapper, vint rejoindre Waifre, qu'il servit avec une nouvelle ardeur. Enfin il périt dans une bataille qui se donna, l'an 763, entre Pepin et ce duc. (*Ibid.* pag. 7.)

CHILPING.

763. CHILPING ou HILPING, fut substitué par Waifre à Blandin dans le comté d'Auvergne. Il fut tué, l'an 765, dans un combat qu'Adalard, comte de Châlons, lui livra près de la Loire. (Bouquet, *ibid.* pag. 6.) Son successeur immédiat est inconnu.

BERTMOND.

774. **Bertmond** fut nommé comte d'Auvergne, en 774, par Charlemagne. Il ne l'était plus en 778. (Aldrevald, *de mirac. S. Bened.*, ch. 18.)

ICTERIUS ou ITIER.

778. **Icterius**, fils d'Hatton et petit-fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, était frère d'Artalgarius et de Loup Ier., duc de Gascogne. (*Hist. de Lang.*, tom. I, p. 417.) L'an 760, ayant été donné en otage avec Artalgarius par Waifre, duc d'Aquitaine, au roi Pepin, il s'attacha à la famille de ce prince, et mérita de Charlemagne, par sa fidélité, le comté d'Auvergne qui lui fut conféré l'an 778. On ignore l'année de sa mort. (Vaissète, tom. I, pp. 417, 427, 431, 609 *et pr.*, col. 88.)

WARIN.

819. **Warin**, comte d'Auvergne, portait cette qualité lorsqu'il marcha, l'an 819, avec Berenger, comte de Toulouse, contre les Gascons révoltés. (Eginhart, *Annal.*, pag. 261.) Il etait en même tems comte d'Autun et de Mâcon, quoique dom Vaissète le nie. Nous voyons en effet qu'en 826 il acquit d'Hildebalde, évêque de Mâcon, la terre de Cluni et d'autres domaines voisins par échange d'autres fonds qu'il possédait en Auvergne, dans le Nivernais, qui faisait alors partie du comté d'Autun, et dans le Mâconnais. De là il est naturel de conclure qu'il avait aussi les comtés de Mâcon et d'Autun. Il faut même encore y ajouter le comté de Châlons, dont il défendit, en 834, la capitale assiégée par Lothaire, révolté contre l'empereur Louis le Débonnaire, son père. L'issue de cette défense ne répondit pas au commencement. Warin, séduit par Lothaire, non-seulement lui rendit la place, mais embrassa même son parti. Cette trahison fit qu'en 839 Louis le Debonnaire le priva de tous ses honneurs. (Voy. *les comtes de Mâcon*.)

GIRARD ou GÉRARD.

839. **Girard** ou **Gérard**, différent de Gérard de Roussillon, avait succédé, l'an 839, à Warin. Quoique gendre de Pepin, roi d'Aquitaine, mort l'année précédente, il demeura fidèle à l'empereur Louis le Débonnaire, qui avait privé les enfants de Pepin des états de leur père pour les donner à son fils Charles le Chauve. Après la mort de Louis, il montra le même attachement pour Charles. Ce prince ayant envoyé, l'an 840, trois corps de troupes en Aquitaine pour contenir les rebelles, mit Gérard à la tête de celui qui devait défendre la ville de Limoges. Gérard perdit la vie, l'an 841, pour le service de Charles, à la bataille de Fontenai. Il avait été marié au moins deux fois. On ignore le nom et les qualités de sa première femme, dont il eut Rainulfe, comte de Poitiers : il épousa, en secondes noces, **Mathilde**, fille de Pepin Ier., roi d'Aquitaine, qui lui donna Gérard ou Giraud, comte de Limosin, et père de saint Géraud, comte d'Aurillac et fondateur du monastère de ce nom. (Vaissète, *ibib.* pp. 519, 523, 527, 705, 724, 727, 728.

GUILLAUME Ier.

841. **Guillaume** Ier. succéda dans le comté d'Auvergne à Gérard, qui paraît avoir été son frère : du moins était-il son proche parent, l'usage de Charles le Chauve, suivant la remarque de dom Vaissète, ayant toujours été de conserver les dignités dans la même famille. Guillaume mourut au plus tard l'an 846. (Vaissète, tom. I, pag. 720.)

BERNARD Ier.

846. **Bernard** fut pourvu du comté d'Auvergne après Guillaume, et joignit à cette dignité celle d'abbé-chevalier de Brioude. L'an 849, il donna, par une charte du mois de mai, la terre de Moret à cette église, du consentement de **Liutgarde**, sa femme. Ce ne fut pas le seul don qu'il lui fit. On y conserve encore une croix d'or enrichie de pierreries, sur les bras de laquelle on lit : *In Christi nomine et in honore S. Juliani martyris hanc crucem Bernardus et Liutgardis conjux fieri jusserunt.* Une charte, datée de la dix-septième année du règne de Charles le Chauve, fait mention de lui comme encore vivant. Il ne prolongea pas sa vie au-delà de l'année suivante. (*Gall. Chr.*, *no.* tom. II, col. 471. Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, tom. II, pag. 2. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, tom. I, pag. 720.)

GUILLAUME II.

858. **Guillaume** II se montre en 858 dans l'histoire avec la dignité de comte d'Auvergne ; il était en même tems, comme son prédécesseur, abbé-chevalier de Brioude. Sa mort arriva au plus tard l'an 862. (*Gall. Chr.*, *no.* Vaissète, *ibid.*)

ETIENNE.

862. **Etienne**, fils d'un seigneur nommé Hugues, fut le successeur de Guillaume II dans le comté d'Auvergne. Avant d'y parvenir, il avait fiancé la fille de Raymond Ier., comte de Toulouse, et ne voulut pas ensuite l'épouser sous prétexte qu'il avait eu commerce, disait-il, avec une proche parente de cette dame. Poursuivi par le comte et sa famille, il consentit enfin au mariage ; mais après l'avoir célébré, il s'obstina à refuser de le consommer. Raymond l'ayant cité pour ce sujet, l'an 860, au concile de Thusei, près de Toul, l'assemblée renvoya la décision de l'affaire aux évêques d'Aquitaine, avec une ample instruction d'Hincmar, archevêque de Reims, sur les principes d'après lesquels ils devaient prononcer. Quoiqu'Etienne se fût soumis aux pères de Thusei, il paraît cependant qu'il fit difficulté de se rendre au concile d'Aquitaine où son affaire devait être définitivement jugée. C'est ce qu'on voit par une lettre que le pape Nicolas lui écrivit pour l'obliger de comparaître à cette assemblée devant les légats qui devaient y presider. La même lettre nous apprend que ce comte était accusé d'avoir chassé l'évêque de Clermont de son siége et d'avoir mis en sa place un intrus. Nous ignorons, dit D. Vaissète, si le concile d'Aquitaine cassa son mariage ou l'approuva. Quel qu'ait été le jugement, Etienne n'y survécut pas long-tems, ayant été tué, vers la fin de l'an 863, en combattant contre les Normands. (*Hist. de Lang.*, tom. I, pag. 563, 720.)

BERNARD II, DIT PLANTEVELUE.

864 au plus tard. **Bernard** était en possession du comté d'Auvergne au commencement de l'an 864. Nous en avons la preuve dans une charte datée du mois de janvier de la vingt-quatrième année du règne de Charles le Chauve, par laquelle, du consentement de sa femme **Hermengarde**, et avec la permission de ce prince, il fait un échange avec Lanfrède, abbé de Mauzac. (*Gall. Chr.*, *no.* tom. II, *col.* 471 et 472.) Mais la question est de savoir quel était ce Bernard : car il y avait alors un grand nombre de seigneurs qui portaient ce nom. Parmi cette multitude néanmoins de Bernard, nous n'en voyons que trois entre lesquels les savants soient à ce sujet partagés : savoir, 1°. Bernard, fils de Dodane, et de Bernard Ier., duc de Toulouse et marquis de Gothie ; c'est celui pour lequel dom Vaissète se décide ; 2°. Bernard, fils de Bernard et de Blichilde, et petit-fils, par sa mère, de Roricon, comte du Maine : c'est, au jugement de Besli, celui que nous cherchons ; 3°. Bernard, dit Plantevelue, *Planta Pilosa* ; M. Baluze est pour ce dernier, qu'il fait, mais sans preuve, fils de Bernard Ier., comte de Poitiers. A cela près, nous n'hésitons point à donner la préférence à son opinion. En effet, il est certain que le fils de Dodane fut proscrit à la diète de Pistes ou Pitres, tenue vers la fin de juin 864, et

D. Vaissète avoue qu'il ne rentra en grâce que quelques années après. Ce ne peut donc pas être lui qui fut comte d'Auvergne en 864. Ce ne peut être non plus le fils de Blichilde. Il est vrai que cette année il obtint le marquisat de Septimanie après la proscription d'Humphrid. Mais si le comte d'Auvergne lui eût été pareillement donné, il l'eût conservé sans doute aussi long-tems que son marquisat, c'est-à-dire jusqu'à l'excommunication fulminée contre lui, en 878, au concile de Troyes. (*Voy.* Bernard II, *marquis ou duc de Septimanie.*) Or, nous voyons que, l'année précédente, la Septimanie et l'Auvergne étaient gouvernées par deux Bernard qui n'avaient de commun que le nom. En effet, parmi les seigneurs qui se révoltèrent contre Charles le Chauve, lorsqu'il eut passé les Alpes, en 877, les Annales de Saint-Bertin nomment l'un et l'autre comme deux personnages différents, *Bernardum Arvernicum comitem itemque Bernardum Gotiæ markionem.* (Bouquet, tom. VII, pag. 124.) Ce n'est donc ni le fils de Dodane, ni le fils de Blichilde qu'Étienne eut pour successeur au comté d'Auvergne, mais Bernard Plantevelue dont il s'agit maintenant de trouver l'origine, ainsi que celle d'Hermengarde, sa femme. Quoique nous ne voulions rien affirmer positivement, nous sommes très-portés à le croire fils de Bernard Ier., l'un de ses prédécesseurs ; et ce qui semble le prouver, c'est la charte d'une donation que fit un nomme Pierre à l'église de Brioude, *pro remedio Bernardi gloriosissimi comitis necnon eximii ac precellentissimi superstitis Bernardi comitis ejusque conjugis Irmengardis gratiâ Dei comitissæ horumque prolis.* (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, tom. II, pag. 3.) Il est visible que la fondation énoncée dans cet acte, dont la date est du mois de juin 883, a pour objet la famille de Bernard Plantevelue. Pourquoi donc Bernard Ier. s'y rencontrerait-il, s'il n'était pas le père du second? A l'égard d'Hermengarde, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne fût fille ou sœur du comte Warin. La terre de Cluni, qu'elle hérita de lui et porta en dot à son époux, comme on le verra par la suite, en fournit une preuve sans réplique. La révolte de Plantevelue contre Charles le Chauve était d'autant plus criminelle, que ce prince en partant pour l'Italie l'avait mis au nombre des conseillers qu'il laissait à Louis le Bègue, son fils. Mais il effaça cette tache par les services importants qu'il rendit depuis à l'état. Louis le Bègue, pour lors assis sur le trône, ne les méconnut pas. Ayant retiré, comme on l'a dit, le marquisat de Septimanie au fils de Blichilde, il le donna au comte d'Auvergne. Mais le proscrit trouva moyen de s'emparer du comté d'Autun, après avoir fait mourir Bernard Vitel qui en était pourvu. Le monarque envoya, contre l'usurpateur, son fils Louis à la tête de l'armée de Bourgogne, sous la conduite de Bernard Plantevelue, d'Hugues-l'Abbé, duc ou marquis d'Outre-Seine, de Boson, duc de Provence, et de Thierri, grand chambellan, qu'il avait substitué à Bernard Vitel dans le comté d'Autun. Maîtres de cette ville après un siége assez court, ils étaient occupés à réduire le reste de l'Autunois, lorsqu'ils apprirent la mort de Louis le Bègue, arrivée le 10 avril 879. Le monarque, par son testament, avait laissé son fils aîné sous la tutelle du comte d'Auvergne. L'événement justifia ce choix; le comte d'Auvergne n'oublia rien pour étouffer les dissensions, prévenir les desseins des malintentionnés, réprimer les usurpations et affermir l'autorité du nouveau monarque. Déjà Boson, duc de Provence, disputait au chambellan Thierri le comté d'Autun. Le régent et Hugues-l'Abbé les accordèrent en adjugeant au premier sa demande, et en accordant au second pour dédommagement les abbayes de l'Autunois. Il était important, pour imposer aux peuples, de faire sacrer au plutôt le jeune Louis. Bernard ayant assemblé sur ce sujet une diète à Meaux, conduisit Louis et Carloman à Ferrières où l'un et l'autre furent sacrés. Cependant les mécontents, ayant à leur tête Gauzlin, abbé séculier de Saint-Germain, tenaient une autre assemblée à Creil, d'où ils députèrent à Louis, roi de Germanie, pour lui offrir la couronne de France. Louis ayant accepté l'offre, passe le Rhin à la tête d'une puissante armée, et entre dans le royaume. Bernard et les autres seigneurs attachés au fils du feu roi l'engagent à s'en retourner au moyen de la cession qu'ils lui font de la partie du royaume de Lothaire, située le long de l'Escaut et de la Meuse, portion qui était échue à Charles le Chauve par le partage qu'il avait fait de ce royaume avec Louis le Germanique, son frère. Cette affaire était à peine terminée, que Boson, à l'instigation de sa femme, se fit déclarer roi de Bourgogne ou de Provence par les évêques de son département, assemblés à Mantaille. Bernard, l'année suivante, marche contre le tyran avec les deux rois, et débute par le siége de Mâcon, dont le comté avait été donné par Boson au fils de Blichilde. La place, ayant été prise, est adjugée avec son département au comte d'Auvergne. On fit ensuite le siége de Vienne, qui fut soutenu pendant deux ans, comme on l'a dit ailleurs, par la femme de Boson, avec la valeur d'une héroïne et l'habileté du commandant le plus expérimenté. Bernard, après la reddition de la place, continua de faire la guerre à Boson, et perdit la vie dans une bataille qu'il lui livra, l'an 886, avant le mois d'août. De son mariage il eut deux fils, Guillaume et Warin, qui moururent jeunes, un autre Guillaume qui suit, et deux filles, Adelinde ou Adélaïde, dite aussi Adalvis, mariée avec Acfred, comte de Carcassonne, et Ave, qui fut abbesse après être devenue veuve d'un comte.

GUILLAUME I OU III, DIT LE PIEUX, PREMIER COMTE HÉRÉDITAIRE D'AUVERGNE, ET DUC D'AQUITAINE.

886. GUILLAUME, à qui son amour pour la religion mérita le surnom de PIEUX, succéda, vers le milieu de 886, à Bernard, son père, dans le comté d'Auvergne et le marquisat de Gothie : il était aussi comte de Velai, soit qu'il tînt cette dignité de son père, soit qu'il l'eut acquise d'ailleurs. (Vaissète.) Une charte de l'an 887, rapportée par la Thaumassière, prouve qu'il était de plus comte de Bourges, dès l'année précédente. Guillaume, l'an 888, s'étant déclaré contre le roi Eudes, ce prince le dépouilla de ce dernier comté pour en revêtir un nommé Hugues. Guerre à cette occasion entre les deux compétiteurs, dans laquelle Hugues périt de la propre main de Guillaume. Ce dernier se réconcilia peu après avec Eudes, et demeura paisible possesseur de ses états. L'an 893, Eudes le nomma duc d'Aquitaine. Guillaume fonda, l'an 910, l'abbaye de Cluni, par un diplôme daté du 11 septembre, et non décembre, comme le marque Pagi. Les fonds dont il dota ce monastère lui venaient d'Ave, sa sœur, qui lui en avait fait cession en quittant le monde pour entrer en religion. Le prieuré de Soucilanges, *de Celsiniis*, fut une autre fondation que Guillaume fit pour le même ordre en 916. Ce prince mourut le 6 juillet 918, sans laisser d'enfants de sa femme INGELTRUDE ou ANGELBERGE, fille de Boson, roi de Provence, laquelle décéda l'année suivante. Guillaume est enterré dans l'église de Saint-Julien de Brioude, dont il est regardé comme le second fondateur.

GUILLAUME II OU IV, DIT LE JEUNE, COMTE D'AUVERGNE ET DUC D'AQUITAINE.

918. GUILLAUME II, surnommé LE JEUNE, fils d'Acfred, comte de Carcassonne, et d'Adélinde, sœur de Guillaume le Pieux, et cousin de Raymond-Pons, duc de Toulouse, succéda à Guillaume le Pieux, son oncle, dans ses états; mais il ne paraît pas avoir succédé à son père dans le comté de Carcassonne. Incontinent après avoir été revêtu du comté d'Auvergne, il se rendit maître, par les armes, de la ville de Bourges; mais il la perdit presqu'aussitôt par la révolte des habitants qui le chassèrent. Guillaume l'ayant reprise ensuite, elle lui fut enlevée de nouveau, (l'an 922, au plus tard) par Raoul, duc de Bourgogne, et Robert, duc de France. L'an 923, il battit, avec le secours que lui amena Raymond II, duc de Tou-

louse, les Normands qui étaient entrés en Aquitaine. L'an 924, Raoul, qu'il refusait de reconnaître pour roi de France, s'achemina au mois de janvier vers l'Auvergne pour le reduire. Guillaume, averti qu'il est campe près de la Loire, aux extrémités du diocèse d'Autun, vient se presenter vis-à-vis de lui sur l'autre bord du fleuve. Le monarque, n'osant tenter le passage, prend le parti de la négociation. Il envoie des ambassadeurs au duc, qui écoute ses propositions. On convient d'une entrevue. Guillaume passe la Loire, entre dans le camp du roi, et met pied à terre dès qu'il l'aperçoit. Raoul le reçoit à cheval, l'embrasse et renvoie la conclusion de leur traité au lendemain. Le duc étant revenu ce jour là, demande un délai de huit jours pour deliberer sur les demandes du monarque; ce qui lui fut accordé. Enfin ils s'accommodent à des conditions qu'on ignore. Tout ce que l'histoire nous apprend, c'est que le roi rendit au duc Bourges et le Berri, dont il s'était emparé sur lui avant son élevation au trône de France. Cette reconciliation ne fut pas durable. L'an 926, Guillaume et son frère Acfred, s'attirèrent, par un nouveau soulèvement, les armes de Raoul: il vint en Aquitaine, et mit en fuite Guillaume; mais celui-ci rentra presqu'aussitôt dans ses etats, par la retraite du roi, qu'une irruption subite des Hongrois, appela du côté du Rhin. Guillaume mourut le 16 décembre de la même année, suivant l'ancien obituaire de Brioude, preférable en ce point à Frodoard, qui met cet évenement au même jour de l'année suivante. Il ne laissa point d'enfants, et ne paraît pas même avoir été marié. On a des chartes où Guillaume prend les titres de marquis d'Auvergne et de comte de Mâcon.

ACFRED, COMTE D'AUVERGNE ET DUC D'AQUITAINE.

926. **Acfred** succéda, suivant M. Baluze, dans les comtés d'Auvergne et de Velai et dans le duché d'Aquitaine, à Guillaume, son frère. Il portait, du vivant de celui-ci, le titre de comte; « et nous avons lieu de croire, dit D. Vaissète (t. II, » p. 63) qu'il était pourvu des comtés de Brioude et de Tallandes, qui faisaient partie de l'Auvergne et du comté de » Gévaudan. Nous savons du moins qu'il possédait de grands » biens dans ce pays. » Toujours fidèle au roi Charles le Simple, il ne voulut jamais reconnaître Raoul, son compétiteur. Nous avons de lui une charte de l'an 927, ainsi datée: *Anno v quo Franci dehonestaverunt regem suum Carolum.* Cependant, à Poitiers, cette même année, on reconnaissait Raoul pour roi, comme le prouvent d'autres chartres que nous avons sous les yeux. Ce fut Acfred qui défendit la ville de Nevers contre Raoul, l'an 926, lorsqu'il s'avança vers la Loire pour entrer en Aquitaine, et réduire le duc Guillaume: il rendit, à la vérité, la place, et donna même des ôtages au vainqueur; mais son cœur fut toujours pour le roi Charles. Il survécut au plus deux ans à son frère, et mourut comme lui sans enfants l'an 928. (Vaissète, *ibid.*)

EBLES.

928. **Ebles**, comte de Poitiers, fut gratifié, suivant Adémar de Chabannais, des comtés d'Auvergne et de Limosin, et du duché d'Aquitaine, par le roi Charles le Simple, après que Herbert, comte de Vermandois, eut tiré ce prince, l'an 927, de sa prison où il rentra l'année suivante. Robert du Mont (*Access. ad Sigeb.*) dit que ce fut la veuve de Guillaume le Pieux, qui lui procura le duché d'Aquitaine (par sa recommandation auprès du roi). Ebles paraît avoir joui de ces benefices jusqu'en 932. (*Voy.* Ebles, *comte de Poitiers.*)

RAYMOND-PONS.

932. **Raymond-Pons**, comte de Toulouse, succéda au duché d'Aquitaine et au comté particulier d'Auvergne, dont il fut investi l'an 932 par le roi Raoul. Il mourut en 950. (Voyez *Raymond-Pons III, comte de Toulouse.*)

GUILLAUME III, DIT TÊTE D'ETOUPE.

951. **Guillaume III**, dit **Tête d'Etoupe**, comte de Poitiers, fut pourvu l'an 951, après la mort de Raymond-Pons, du comté d'Auvergne et du duché d'Aquitaine, au préjudice du fils de ce dernier, par le roi d'Outremer. Il mourut en 963. (Voyez *Guillaume I, comte de Poitiers.*)

GUILLAUME IV, SURNOMMÉ TAILLEFER.

963. **Guillaume IV**, surnommé **Taillefer**, comte de Toulouse, paraît s'être emparé du comté d'Auvergne après la mort de Guillaume Tête-d'Etoupe. Ce qui est certain, c'est qu'on n'aperçoit que lui qui en ait pris le titre depuis cette époque, jusqu'en 979. C'est Pons, son fils, et non Pons, fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, comme le prétendent Justel et Baluze, qui, ayant quitté sa femme pour en épouser une autre, fut excommunié, vers l'an 1025, par l'évêque de Clermont, et en suite absout par le pape sur un faux exposé surpris, dont le concile de Limoges, tenu l'an 1031, fit de grandes plaintes au pontife. Pons y est appelé comte d'Auvergne, parce que son père, qui ne mourut qu'en 1037, lui donna ce titre à cause de la suzeraineté qu'il s'était réservée sur ce pays, en le cédant à titre de comté aux vicomtes de Clermont. (Vaissète, tom. II, pag. 570.)

GUI I.

979. **Gui I**, fils de Robert II, vicomte d'Auvergne et d'Ingelberge, dame de Beaumont dans le Châlonais, et petit-fils, par son père, d'Astorg, qui commença la branche des vicomtes d'Auvergne, fut pourvu, l'an 979, du comté d'Auvergne, par Guillaume Taillefer qui s'en réserva, comme on l'a dit, la suzeraineté. On ne peut dire combien de tems il vécut depuis cette promotion. Mais il n'existait plus en 989. Gui avait épousé une dame nommée **Ausinde**, dont il ne laissa point d'enfants. (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, tom. I, pag. 26.)

GUILLAUME V.

989. **Guillaume V**, frère de Gui, lui succéda, l'an 989 au plus tard, dans le comté d'Auvergne. Une charte, qu'il date du règne de Charles, frère du roi Lothaire, montre qu'il fut attaché à ce prince, du moins dans le commencement de ses contestations avec Hugues Capet, pour la couronne de France. Il mourut au plus tard l'an 1016. Ce prince avait épousé **Humberge**, dont il eut Robert, qui suit; Étienne, qui fut évêque de Clermont, et Guillaume, dont on ne sait que le nom. (Baluze.)

ROBERT I.

1016 au plus tard. **Robert I**, fils aîné de Guillaume V, possédait le comté d'Auvergne en l'an 1016; cette époque est la seule que l'on connaisse de son gouvernement. Il avait épousé **Hermengarde**, fille, non de Guillaume I, comte d'Arles, comme le prétend Ruffi, mais de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. (Vaissète.) De ce mariage, il eut Guillaume, qui suit, et Hermengarde, mariée à Eudes II, comte de Champagne. Le comte Robert mourut, au plus tard, l'an 1032. M. Baluze observe qu'il prenait le titre de prince d'Auvergne, en quoi il fut imité par son fils.

GUILLAUME VI.

1032. **Guillaume VI**, fils de Robert, lui succéda, au plus tard, l'an 1032, dans le comté d'Auvergne. Cette année, deuxième du roi Henri II, il souscrivit une charte d'un nommé Gerard, par laquelle il donnait certains biens à l'église de Cler-

mont, pour accomplir la pénitence que l'évêque de Clermont lui avait imposée, on ne dit point pour quel crime. Guillaume, l'an 1044, donna, du consentement de sa femme et de ses enfants, à la même église, la monnaie et les monétaires, c'est-à-dire, les émoluments de la monnaie, et le droit de la faire battre. L'an 1059, il assista au sacre du roi Philippe I, célébré le 23 mai dans l'église de Reims. Il ne survécut pas beaucoup à cet événement, étant mort, au plus tard, vers le commencement de l'an 1060. Guillaume avait épousé PHILIPPINE, fille d'Etienne, comte de Gévaudan, dont il eut Robert qui lui succéda; Guillaume, qui mourut avant sa mère, sans laisser d'enfants; Etienne, qu'on fait mal-à-propos évêque de Clermont; Begon, dont on ne connaît que le nom; Pons, différent, comme on l'a prouvé ci-dessus, de Pons qui prenait le titre de comte d'Auvergne. Guillaume VI eut de plus une fille nommée comme sa mère, et mariée avec Archambaud IV, sire de Bourbon. (André Favin, *Hist. de Navarre*, pag. 321; Justel, *Hist. d'Auvergne*, pag. 30.)

ROBERT II.

1060. ROBERT II tint le comté d'Auvergne depuis la mort de Guillaume, son père, jusqu'en 1096, et peut-être au-delà; mais on ne voit plus de traces de son existence depuis cette époque. Il avait épousé, l'an 1051, BERTHE, fille unique de Hugues I, comte de Rouergue et de Gévaudan. Robert hérita de ces comtés, au nom de sa femme, après la mort de son beau-père. Mais Berthe étant décédée, l'an 1066, sans laisser d'enfants, Guillaume IV, comte de Toulouse, et Raymond de Saint-Gilles, ses cousins au quatrième degré, prétendirent lui succéder dans ses domaines par la proximité du sang. Rien ne paraissait plus juste. Cependant, Robert leur disputa cette succession, et fit ses efforts pour se maintenir dans la possession du Rouergue et du Gévaudan; cette querelle occasiona une longue guerre, dont le Rouergue fut le principal théâtre : elle finit, en 1079, par le désistement de Robert. Dans le cours de ces hostilités, il épousa en secondes noces, l'an 1069, au plus tard, JUDITH, sœur, et non fille de Pierre, comte de Melgueil, dont il eut Guillaume, qui suit; et Judith, qui, ayant été mariée, l'an 1076, au B. Simon, comte de Crépi en Valois, se fit religieuse à l'exemple de ce prince, qui embrassa la vie monastique à Saint-Claude.

GUILLAUME VII.

1096 au plutôt. GUILLAUME VII, fils et successeur de Robert II, appelé comte de Clermont du vivant de son père, partit, l'an 1102, avec l'élite de la noblesse d'Auvergne pour la Terre-Sainte. Les noms d'une partie de ces preux nous ont été conservés dans une ancienne notice. Ce sont Arnaud de Bréon, seigneur de Mardogne, Arnaud d'Apchon, Jean de Murat, Louis de Pondonas, Louis de Montmorin, Jacques de Tournemire, Léon de Dienne, le seigneur de Beaufort, le baron de la Tour. A ce corps de seigneurs auvergnats se joignirent Bernard-Atton, vicomte d'Albi, Aicard de Marseille, Bérenger de Narbonne, et grand nombre d'autres nobles de Languedoc et du voisinage. On ignore la route qu'ils prirent et le tems précis de leur arrivée en Palestine. Mais il est certain qu'ils avaient joint Raymond de Saint-Gilles, et qu'ils faisaient avec lui le blocus de Tripoli, au commencement de l'an 1103. Ce fut alors que ce prince donna la moitié de la ville de Gibelet, située entre Tripoli et Beryte, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en considération du légat Richard qui en était abbé. Le nom de Guillaume, comte d'Auvergne, se rencontre dans les souscriptions de l'acte de cette donation, il y est même dit que ce fut par son conseil qu'elle fut faite. Le séjour de ce comte en Palestine fut long, et on ne voit pas de monument qui fasse mention de son retour en France avant l'an 1114. L'évêque de Clermont partageait l'autorité temporelle avec le comte de cette ville. Guillaume voulant y dominer seul, se rendit maître, l'an 1121, de l'église cathédrale, par la trahison du doyen, la fortifia contre l'évêque, et par cette conduite violente, obligea le prélat d'aller implorer le secours du roi Louis le Gros. Ce monarque se rendit en Auvergne à la tête d'une armée, et réduisit le comte à faire satisfaction à l'évêque. Mais cinq ans après, Guillaume recommença les hostilités. Il avait senti dans la première guerre la supériorité des armes du monarque.

Pour mieux faire sa partie, il engagea le duc d'Aquitaine à prendre sa défense, en le reconnaissant pour son suzerain. Louis le Gros, plus diligent que le duc, entra le premier en Auvergne au mois de juillet, accompagné de Charles, comte de Flandre, et de plusieurs autres de ses vassaux. Il débuta par le siége de Montferrand. Les assiégés, dans une sortie, tombèrent dans une ambuscade, et furent pris par Amauri, comte de Montfort, qui les fit conduire au quartier du roi.

Pour réponse aux offres qu'ils firent d'une forte rançon, Louis leur fit couper une main et les renvoya ainsi mutilés dans la place. Ce spectacle y répandit la terreur, et détermina les assiégés à se rendre. Le duc d'Aquitaine étant arrivé en Auvergne sur ces entrefaites, le roi marcha à sa rencontre. Mais la belle ordonnance de l'armée royale effraya le duc et son vassal. Le premier envoye des ambassadeurs au roi, pour lui dire de sa part : « Sire, le duc d'Aquitaine, votre homme, » vous souhaite toute sorte d'honneur et de prospérité. Ce » qu'il prend la liberté de vous demander, c'est que votre » majesté daigne recevoir son hommage et lui conserver » son droit. Car la même justice qui impose la loi de la » soumission au vassal, exige du suzerain une domination » équitable. Si le comte d'Auvergne, qui relève de moi » comme je relève de vous, a commis quelque délit à » votre égard, je suis tenu de le représenter au tribunal de » votre cour; c'est ce que je n'ai jamais empêché, et ce que » j'offre actuellement de faire, vous priant de vouloir bien » agréer cette offre; et afin que vous n'ayez aucun doute à » ce sujet, je suis prêt à vous donner des otages, si les grands » du royaume le jugent à propos. » Le roi, dit Suger, de qui nous tenons ce récit, ayant délibéré là-dessus avec les seigneurs de sa suite, reçut les otages, et marqua un jour aux parties pour venir plaider devant lui à Orléans. L'évêque et le comte prévinrent le jugement de la cour par un accommodement. (Suger, Meyer, Besli, Louvet.) Guillaume mourut au plus tard en 1136. Il avait épousé, l'an 1086 ou 1087, EMME, fille de Roger, comte de Sicile. Voici comment ce mariage se fit, suivant un auteur du tems. « Le roi Philippe I, dit-il, ayant » formé le dessein de répudier la reine Berthe, envoya des » ambassadeurs au comte de Sicile, pour lui demander en mariage Emme, sa fille. Le comte, flatté de la demande du » roi, équipa une flotte, et fit partir sa fille avec une dot et » des présents considérables, et l'envoya à Saint-Gilles au » comte Raymond, son gendre, pour la remettre au roi qui » devait l'aller recevoir dans ce lieu. Raymond, informé que » le véritable dessein de Philippe était de se saisir des trésors » que la princesse de Sicile devait apporter avec elle pour sa » dot, et non pas de l'épouser, songea à ses propres intérêts. » Il reçut Emme avec honneur; mais sous prétexte de vouloir la marier avec quelque grand seigneur au défaut du roi, » il envoya demander aux capitaines des vaisseaux, de la part » de la princesse, qu'on lui remît l'argent qu'elle avait apporté avec elle, dans la vue de s'en emparer. Ces officiers, » se doutant de quelque supercherie, lèvent aussitôt l'ancre, » laissant la princesse entre les mains de Raymond, et retournent en Sicile avec leurs trésors. Raymond, quoique » trompé dans son attente, en agit cependant très-bien avec » sa belle-sœur, et la maria avec le comte de Clermont » (*Gauf. Malaterra*, l. 6, c. 8.) Il faut avouer, quoiqu'en dise un judicieux moderne (Vaissète, *Hist. de Lang.*, t. II, p. 270.) que les circonstances dont est orné ce récit, ont bien l'air d'un

roman. Reconnaît-on dans le personnage qu'on fait jouer au roi Philippe I, le caractère de franchise que l'histoire donne à ce prince? Que l'amour l'ait jeté dans de grands écarts, on ne peut en disconvenir; mais que l'avarice l'ait porté à commettre l'action d'un infâme corsaire, c'est ce qu'on ne peut se persuader sur le témoignage isolé d'un écrivain étranger. Bornons-nous donc à dire que Robert, pour lors comte de Clermont, épousa Emme de Sicile, par l'entremise du comte de Toulouse, beau-frère de cette princesse. Les enfants qu'elle lui donna sont Robert, qui suit; et Guillaume.

ROBERT III.

1136 au plus tard. Robert III, fils du comte Guillaume VII, jouissait du comté d'Auvergne l'an 1136. Il transigea cette année avec les chanoines de Brioude, sur des prétentions qu'il avait poursuivies contre eux les armes à la main. On ne connaît aucun autre événement de sa vie, non plus que la date de sa mort. Il avait épousé MARCHISE, fille de Guigues IV, comte d'Albon, qui lui apporta en dot les terres de Voreppe et de Varacieu, en Dauphiné. De ce mariage naquit un fils, qui suit. (Baluze.)

GUILLAUME VIII, DIT LE JEUNE ET LE GRAND.

1145 au plus tard. Guillaume VIII fut le successeur de Robert III, son père. Une charte du roi Louis le Jeune, rapportée par Baluze, prouve qu'il possédait en 1145 le comté d'Auvergne. L'auteur de la vie de ce monarque nous apprend que ce comte jouissait aussi du comté de Velai (Duchesne, *script. Rer. Franc.*, tome IV, page 417), et lui-même dans une charte datée du mois de juillet 1149, en faveur de l'abbaye de Saint-André-lez-Clermont, se qualifie dauphin d'Auvergne, et déclare avoir scellé cet acte du sceau de son dauphiné. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auvergne*, tome II, page 62.) Il paraît qu'il prit ce titre à l'imitation de Guigues, son aïeul maternel, qui le premier se qualifia dauphin de Viennois. Ce titre a passé à tous les descendants de Guillaume. Odon de Deuil atteste qu'il accompagna, en 1147, le roi Louis le Jeune à la croisade; mais il faut qu'il en soit revenu avant ce monarque, puisqu'il était de retour, comme on vient de le voir, en juillet 1149. Vers l'an 1155, il fut dépouillé du comté d'Auvergne par son oncle Guillaume le Vieux, qui suit. (*Voyez*, pour la suite de Guillaume le Jeune, *les daupins d'Auvergne.*)

GUILLAUME IX, DIT LE VIEUX.

1155. GUILLAUME IX, frère de Robert III, et appelé LE VIEUX, *Willelmus major natu*, dans une lettre de l'église de Clermont au roi Louis le Jeune, envahit la plus grande partie du comté d'Auvergne sur son neveu Guillaume le Jeune, prétendant apparemment que la représentation n'avait point lieu dans ce pays. Le roi d'Angleterre, de qui l'Auvergne relevait à raison de son duché de Guienne, voulut connaître de ce différent. Guillaume le Vieux, cité à son tribunal, promit d'abord d'y comparaître; mais ensuite il changea d'avis, et eut recours au roi de France comme au seigneur souverain. Cette démarche causa un conflit de juridiction. Henri prétendait que le vassal ne pouvait se pourvoir à la cour du souverain que dans le cas où le suzerain refusait de lui faire justice. Louis soutenait au contraire qu'il avait droit de prononcer indépendamment de ces formalités préliminaires. Il y eut à ce sujet et pour d'autres causes une entrevue des deux monarques qui ne purent convenir de rien. On courut aux armes. Tandis que Louis et Henri se faisaient la guerre dans le Vexin, les deux Guillaume continuèrent de se la faire en Auvergne. L'an 1162, ils firent entre eux une sorte de paix qui devint funeste au pays. Car s'étant alliés au vicomte de Polignac, ils se mirent à ravager les terres ecclésiastiques des évêchés de Clermont et du Pui. Les cris des opprimés parvinrent aux oreilles du pape Alexandre III, qui était alors en France, et du roi Louis le Jeune. L'un et l'autre employèrent les armes qui étaient de leur compétence pour arrêter ces brigandages. Le monarque étant venu sur les lieux avec une armée, prit les deux comtes et le vicomte, les emmena prisonniers, et ne leur rendit la liberté que sous la promesse qu'ils firent de satisfaire les parties plaignantes, après quoi il les renvoya au pape pour obtenir leur absolution. Guillaume le Vieux fut le premier qui se présenta au saint père. Alexandre avait contre lui un grief particulier à l'occasion de sa fille, qu'il avait retirée par force à Robert II de la Tour-du-Pin, son époux. Guillaume fit si bien qu'il s'en revint absout; sur quoi le roi de France ayant fait au pape des reproches de sa facilité, Alexandre lui écrivit de Tours le 10 avril 1164 pour se justifier. (*Duch. Script. Fr.*, tome IV, p. 619.) La réconciliation des deux Guillaume s'évanouit, l'an 1163, par une nouvelle rupture. Le roi d'Angleterre vint au secours du neveu, et ravagea les terres de l'oncle. Enfin, après l'expédition que le roi Louis le Jeune fit, l'an 1169, en Auvergne pour réduire le vicomte de Polignac, Guillaume IX consentit à faire un accommodement par lequel il abandonnait à son neveu la moitié de la ville de Clermont avec la partie de la Limagne, dont Vodable (*Vallis Diaboli*) était, selon les uns, la ville principale, ou Aigueperse selon les autres. De là vient que l'un et l'autre, et leurs successeurs, prirent le titre de comtes de Clermont. On ignore l'année de la mort du premier. Il peut avoir vécu jusqu'en 1182. Ainsi ce sera vraisemblablement de son tems que se tint la conférence des rois Louis le Jeune et Henri II, que Benoît de Péterborough place à Gracerai, dans le Berri, après la Saint-Martin de l'an 1177. Elle avait pour objet, selon ce chroniqueur, les limites et la suzeraineté de l'Auvergne, qui faisaient un sujet de contestation entre ces deux princes. Tous les seigneurs d'Auvergne, dit-il, qu'on y avait appelés, déposèrent que l'Auvergne entière relevait, suivant l'ancien droit, du duché d'Aquitaine, à l'exception de l'évêché de Clermont, qui était dans la mouvance du roi de France. Mais, ajoute-t-il, ce dernier ne voulant point acquiescer à cette déposition unanime, on nomma de part et d'autre trois évêques et trois barons pour faire une nouvelle enquête, avec promesse de s'en rapporter à leur décision. Benoît de Péterborough en demeure là, et nous voyons par la suite qu'il n'y eut rien alors de décidé. Guillaume eut d'ANNE, son épouse, fille de Guillaume II, comte de Nevers, Robert, qui le remplaça; Guillaume, qui fut prévôt de l'église de Clermont; Agnès, mariée à Hugues II, comte de Rodez, et une autre fille qui épousa, comme on l'a dit, Robert II de la Tour-du-Pin.

ROBERT IV, COMTE D'AUVERGNE.

1182. ROBERT IV, fils aîné de Guillaume le Vieux, lui succéda vers l'an 1182. On ne trouve point d'époque plus ancienne que celle-ci de son gouvernement. L'année suivante, les brigands, connus sous le nom de Brabançons, ayant fait une irruption en Auvergne, Robert, à la tête de la noblesse du pays, marcha contre eux et les tailla en pièces. C'est le seul exploit que nous connaissons de lui. Mais il y a bien de l'apparence qu'il eut d'autres occasions de signaler sa valeur, et qu'il ne les négligea pas. Robert mourut vers l'an 1194, et fut enterré dans l'abbaye de Bouschet, qu'il avait fondée. On conserve quelques-uns de ses sceaux sur lesquels on lit : *Sigillum Roberti comitis Claromontensis*, quoiqu'il n'eut presque plus rien dans la ville de Clermont. Il laissa de MAHAUD, son épouse, fille d'Eudes II, duc de Bourgogne et de Marie de Champagne, quatre fils, Guillaume et Gui, qui lui succédèrent; Robert, qui fut évêque de Clermont, puis archevêque de Lyon; et un autre Robert, qualifié seigneur d'Oliergues dans un hommage qui fut rendu, l'an 1208, par les seigneurs de Joux. De ce mariage naquit encore une fille Marie, qui fut mariée à Robert II, seigneur de la Tour-du-Pin. (Baluze, pp. 70, 72.)

GUILLAUME X.

1194. GUILLAUME X, fils aîné de Robert IV, posséda très-peu de tems le comté d'Auvergne. On croit qu'il eut un fils qui fut seigneur de Châtelloson, et mourut avant lui. Ce qui est certain, c'est qu'on voit cette terre dans sa maison au douzième siècle. (Baluze, *ibid.*, p. 73.)

GUI II.

1195. GUI II, deuxième fils de Robert IV, succéda, l'an 1195, à son frère Guillaume X. L'Auvergne, comme on l'a déjà dit, avant que l'Aquitaine passât aux rois d'Angleterre, relevait de ce duché. Richard I voulut en conséquence, à l'exemple du roi Henri II, son père, y exercer le droit de suzeraineté. Ce fut l'occasion d'un guerre entre ce prince et Philippe Auguste. L'Anglais, à force de belles promesses, vint à bout de mettre dans ses intérêts le comte et le dauphin d'Auvergne. Ce parti ne leur fut pas avantageux, et ils ne tardèrent pas à se repentir de l'avoir pris. Le roi de France, irrité contre eux à ce sujet, fit entrer en Auvergne des troupes qui ravagèrent le pays, sans que le roi d'Angleterre se mît en devoir de les repousser. Le comte et le dauphin se voyant abandonnés d'une manière si indigne, s'empressèrent de recourir à la clémence du monarque français. Il voulut bien leur accorder la paix; mais dans le traité qu'il fit avec eux, il les obligea de lui abandonner toutes les terres qu'il leur avait enlevées. Une grande rupture éclata, l'an 1197, entre le comte Gui et Robert, évêque de Clermont, son frère. Le prélat, après avoir excommunié Gui et mis en interdit ses terres, soudoya des troupes de Basques et de Cottereaux, avec lesquelles il les dévasta pendant l'espace de deux ans. Le comte, poussé à bout, écrivit au pape Innocent III pour le prier d'interposer son autorité afin de faire cesser les meurtres, les incendies, les pillages que son frère exerçait impunément dans son comté. Mais dans l'intervalle de cette lettre et de la réponse, les gens de Gui surprirent l'évêque, et le mirent en prison. Le pape ne tarda pas d'être instruit de cet événement, puisqu'il en fait mention dans les lettres qu'il adressa en 1199 aux évêques de Riez et de Consérans et à l'abbé de Cîteaux, pour leur donner pouvoir d'absoudre des censures le comte Gui, *moyennant*, dit-il, *une pénitence et une satisfaction proportionnée aux excès qu'il aura commis.* Enfin Henri de Sulli, archevêque de Bourges, parent du comte et du prélat, vint à bout de les réconcilier au mois de juillet 1199 et de leur faire conclure un traité de paix qu'ils confirmèrent au mois de mai de l'an 1201. Cette réconciliation fut si sincère, que, l'an 1202, Gui donna en garde à son frère *sa ville et ses sujets de Clermont*, pour les tenir jusqu'à ce que lui ou les siens eussent fait leur paix avec le roi de France. Les évêques de Clermont ont conservé cette ville jusqu'en 1552, qu'ils en furent évincés par arrêt du parlement, donné en faveur de Catherine de Médicis.

L'an 1206, les brouilleries recommencèrent entre Gui et l'évêque son frère, qu'il prit et fit une seconde fois emprisonner. Le prélat, du fond de sa prison, réclama la protection du pape et celle du roi de France. En conséquence, le comte fut excommunié par Innocent III; et le roi Philippe Auguste, étant venu sur les lieux avec une bonne armée, obligea Gui à relâcher son prisonnier et à donner sûreté pour la réparation des torts qu'il lui avait faits. (*Mss. de S. Germ.*, n°. 109.)

Gui, l'an 1208, augmenta ses domaines du comté de Rodez, que le comte Guillaume lui laissa en mourant. Mais l'année suivante il le vendit à Raymond VI, comte de Toulouse et de Rouergue, qui en possédait déjà une partie. Cette même année il prit parti dans la croisade publiée contre les Albigeois. Etant en route pour cette expédition, il fit, le 27 mai, dans la ville d'Herment, entre les mains de l'abbé de Bonlieu, son testament par lequel il nommait son fils aîné, Guillaume, pour son successeur dans le comté d'Auvergne, la Combraille et la terre de Miremont, lui substituant, en cas de mort, Hugues, son deuxième fils, et à celui-ci, Gui, le troisième; assignait une légitime à ces deux derniers et un douaire à sa femme. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.*, tome II, page 82.)

L'an 1211, suivant la Chronique de Bernard Ithier, s'étant brouillé de nouveau avec l'évêque, son frère, il détruisit de fond en comble l'abbaye de Mauzac. Le roi Philippe Auguste envoya contre lui Gui de Dampierre, sire de Bourbon, qui lui enleva, dit Ithier, cent vingt places, et entr'autres le fort château de la Tourniole, dont le roi gratifia le vainqueur. Gui continuait encore à se défendre, l'an 1213. Toujours battu, ses pertes successives l'obligèrent enfin à rester en repos. On ne voit pas qu'il ait pu les réparer par quelque accommodement. En effet il mourut presque entièrement dépouillé, en 1224. Son corps fut porté à l'abbaye de Bouschet, près de celui de son père. Il avait épousé, l'an 1180, PERNELLE DE CHAMBON, qui lui porta la terre de Combraille en dot. De ce mariage naquirent trois fils, nommés dans son testament, dont on a parlé plus haut, savoir : Guillaume, qui suit; Hugues, qui vivait encore en 1239; et Gui, dont on ne sait que le nom. Le comte Gui eut aussi de son épouse trois filles, Hélis, mariée à Raymond IV, vicomte de Turenne; Marguerite, femme d'Eracle de Montflour; et N., religieuse. (*Voy.* Gui, *comte de Rodez.*)

GUILLAUME XI.

1224. GUILLAUME XI, en succédant à Gui, son père, trouva presque tout son héritage entre les mains de Gui de Dampierre et d'Archambaud de Bourbon, sous la garde desquels le roi Philippe Auguste l'avait mis. L'an 1229 ou 1230, il fait avec saint Louis, un traité par lequel il est rétabli dans une partie des terres qui avaient été confisquées sur son père. Il y eut alors deux comtes d'Auvergne; savoir, celui de Guillaume, et le comté d'Auvergne proprement dit, autrement appelé la *terre d'Auvergne*. Le premier, qui était le moins considérable, comprenait le château et la ville de Vic-le-Comte, qui en devint le chef-lieu, avec les châtellenies de Mirefleurs, de la Chypre, de Besse, de Clavières, de Montredon, d'Artonne et de Lezoux. Le roi saint Louis donna, l'an 1241, la terre d'Auvergne à son frère Alfonse, après la mort duquel elle revint à la couronne. Elle fut érigée, l'an 1360, en duché, par lettres du roi Jean, datées du mois d'octobre, en faveur de Jean, son fils, duc de Berri, à qui elle fut donnée (1). Le comte Guillaume mourut avant 1247, et au plutôt en 1245. De son mariage avec ADÉLAÏDE ou ALIX, fille de Henri I, duc de Brabant, et veuve d'Arnoul IV, comte de Loss, qu'il avait épousée l'an 1224, il eut cinq fils, Robert, qui lui succéda; Gui, prévôt de Lille, qui devint archevêque de Vienne, en 1265; Guillaume, élu évêque de

(1) Les nouveaux ducs d'Auvergne ayant établi leur domicile à Riom, y attirèrent les plus honnêtes gens du pays, ce qui fit que Riom, d'une petite ville qu'il était auparavant, devint en peu de tems une ville considérable. Les principaux seigneurs auvergnats y firent bâtir des hôtels pour être à portée de leur prince. On y voit encore aujourd'hui l'hôtel de Montboissier, l'hôtel de Châteaugai, celui de Montmorin; et d'ailleurs il y eut quantité de gentilshommes qui vinrent s'y établir pour être officiers dans la maison du roi. Les Marillac, les Arnaud, les Du Prat, les Robert, les l'Hôpital, les du Bourg, les Cambrai, les d'Arbrouce, y prirent femmes, maisons et charges. On trouve dans les vieux papiers un Mérillac, secrétaire des commandements du duc; un Cambrai, intendant, dont le frère fut fait archevêque de Bourges; un Remi Arnaud, écuyer de Pierre de Beaujeu et du connétable, son gendre : c'est le bisaïeul du grand Arnaud, docteur; un Forget, maître-d'hôtel, dont un descendant, portant son nom, était président à mortier, au siècle dernier; un Sirmond, parent du savant Jésuite, et prévôt du duc. (Faydit, *Eclairc. 17 sur la vie de S. Amable.*)

Liége, en 1282, supplanté ensuite par Jean de Flandre; Godefroi et Henri, nommés dans le testament de leur père, qui commence par ces mots : *Nos Guillelmus comes Claromontensis.* On connaît aussi deux filles de Guillaume et d'Adélaïde, Marie, femme de Wautier Bertout, cinquième du nom, sire de Malines; et Mathilde ou Mahaut, qui épousa Robert II, dauphin d'Auvergne. Après la mort du comte Guillaume XI, Alix, sa veuve, épousa en secondes noces, Arnoul, seigneur de Wensemale. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.*, tom. II, p. 108.)

ROBERT V, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1247 au plus tard. Robert V, fils aîné de Guillaume XI, lui succéda cette année au plus tard, dans le comté d'Auvergne Son autorité dans cette province était fort restreinte par celle qu'Alfonse, comte de Poitiers et en partie d'Auvergne, y exerçait en qualité de suzerain. Les bourgeois de Riom s'étant adressés à ce prince, obtinrent de lui, l'an 1249, des lettres qui leur accordaient les mêmes franchises et libertés, dont jouissaient ceux de Saint-Pierre-le-Moutier. (*Mss. de Béthune*, vol. 9417, in-8°., pag. 246.) Robert, la même année transigea, le 28 avril, avec Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Just, et Béraud, sire de Mercœur, procureurs ou lieutenants du sire de Bourbon pour le partage de la terre de Combraille. (Baluze. *Hist. de la M. d'Auv.*, tom. II, pag. 107.) L'an 1251, le vendredi avant la *Quasimodo* (13 avril), autre accord de Robert avec Alix, sa mère et Arnoul, son beau-père, par lequel Alix lui abandonne le douaire qu'elle avait acquis par son mariage avec le comte Guillaume, la terre qui lui appartenait, de son chef, dans le comté de Duras, et celle qui lui était contestée par le comte de Loss. (*Ibid.*, p. 109.) Robert, vers le même tems, fut excommunié par le pape Alexandre IV, pour avoir mis en prison Imbert de la Tour, chanoine de Paris, qui contestait à Gui, frère du comte, l'abbaye de Saint Germain de Lambron. Toute l'Auvergne était en combustion, l'an 1253, par les dissensions qui s'étaient élevées entre les principaux seigneurs de la province et les évêques de Clermont, du Pui et de Mende. Les prélats, ayant eu recours au prince Alfonse, obtinrent de lui des commissaires, qui firent une enquête sur les lieux, sans y appeler les seigneurs intéressés. Ceux-ci, le comte Robert à leur tête, écrivirent au prince, pour se plaindre de cette manière de procéder, contraire aux usages de la province, qu'ils le supplièrent de maintenir. La lettre est datée du jour de Saint-Blaise (3 février) 1253. (v. st.) Le comte Robert et l'évêque de Clermont ayant fait, l'an 1254, un compromis entre les mains de Raoul, comte de Genève, d'Arbest, seigneur de la Tour, et de Guillaume de Baffie, ces arbitres vinrent à bout de les réconcilier par leur jugement rendu à Clermont, le vendredi après l'octave de saint Pierre (10 juillet.)

Le comté de Boulogne échut par héritage, l'an 1260, à Robert, du chef de sa mère Alix de Brabant, et comme donataire de Henri III, duc de Brabant, son cousin. Il reçut, l'an 1262, à Clermont, le roi saint Louis, accompagné de presque toute la noblesse du royaume. Ce monarque, pendant son séjour en cette ville, y fit célébrer le mariage de Philippe le Hardi, son fils, avec Isabelle d'Aragon, le 28 mai de cette année, jour de la Pentecôte.

Robert, l'an 1277 (n. st.), fit son testament le 11 janvier, par lequel il institua son héritier aux comtés d'Auvergne et de Boulogne, Guillaume, son fils aîné; donna à Robert, le second, sa terre de Combraille, avec cent marcs d'argent; ordonna que Godefroi, son troisième fils, embrassât la vie cléricale, ainsi que Guionnet, son quatrième fils, laissant au premier des deux, trois cents livres tournois de revenu et deux cents à l'autre. (Guionnet devint évêque de Tournai, l'an 1300.) Je veux, ajoute-t-il, que Mathilde, ma fille aînée, soit mariée avec huit cents livres une fois payées. A Marie, sa deuxième fille, il lègue une somme de deux cents livres une fois payée, et veut qu'elle soit aussi mariée; mais elle changea sa destination et se fit religieuse. A l'égard de sa femme, Eléonore de Baffie, il lui légua, pour sa vie, la terre de Château-neuf. Robert mourut, à ce qu'on croit, le 7 du même mois, et fut enterré à l'abbaye de Bouschet. Après sa mort, le dauphin Robert II, son beau-frère, fit opposition à son testament comme préjudiciable aux intérêts de Mathilde, sa femme, à laquelle il n'avait légué qu'une somme de cinquante livres. (*Ibid.*, p. 115.)

GUILLAUME XII, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1277. Guillaume XII, fils de Robert V, lui succéda, l'an 1277, aux comtés d'Auvergne et de Boulogne. C'est du moins ce que l'on croit. Dans le vrai, l'on ne trouve aucune marque authentique de son existence depuis la mort de son père, sinon une charte qu'il donna l'an 1277, étant dans le Boulonnais, en faveur de la communauté d'Étaples. Encore ne garantissons-nous pas cette charte, que nous ne citons que sur la foi d'un moderne anonyme. Néanmoins, comme il est nommé dans le testament de son père, il est à présumer qu'il lui survécut, et que par le droit d'aînesse, il lui succéda. Justel lui donne pour épouse la fille d'Humbert de Beaujeu, connétable de France, sans la nommer. On ne lui connaît pas d'enfants. Il mourut au plus tard l'an 1279, et fut enterrré dans l'abbaye de Bouschet.

ROBERT VI, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1279. Robert VI, frère de Guillaume XII, se montre pour la première fois, sous le titre de comte d'Auvergne et de Boulogne, dans son contrat de mariage, passé le 14 juin de l'an 1279, avec Beatrix, fille de Falcon de Montgascon, et d'Isabelle de Ventadour. L'an 1297, il servit le roi Philippe le Bel dans la guerre de Flandre, contre le comte Gui. Il y retourna l'an 1302, et se distingua à la bataille de Courtrai, où Godefroi, son frère, perdit la vie. Le roi Philippe le Bel apprenant, l'an 1303, que l'exemption de tous droits de péage qu'il avait accordée, l'an 1297, aux maîtres et écoliers de l'université de Paris, dans toute l'étendue de son royaume, ne s'observait point dans le comté de Boulogne, adresse au comte Robert un mandat en date du lundi après la Saint-Martin d'hiver, pour lui ordonner de laisser passer les écoliers, de quelque nation qu'ils soient, avec leurs effets, sans en exiger aucun droit. Robert négligeant toujours de se conformer à la loi qui lui était imposée, Philippe, par un second mandat du 6 mai 1304, chargea le bailli d'Amiens de veiller à l'exécution du premier. Il y eut encore, dans la suite, des difficultés à ce sujet. Mais enfin, l'an 1312, le roi, du consentement du comte, exempta du péage de Wissant les écoliers de Paris; mais eux seuls, sans que le même privilége pût s'étendre à quelque autre personne que ce pût être. (Du Boulai, Crevier.) Robert, l'an 1314, le 20 avril, fit son testament, par lequel, entre autres dispositions, il confirma la décharge que son père avait faite de la main-morte à ses sujets du comté d'Auvergne. Depuis cette époque on n'aperçoit plus de traces de son existence. Son corps fut inhumé dans l'église de Bouschet. Un moderne anonyme, sans citer de garant, le fait vivre jusqu'en 1318, et lui donne trois enfants: un fils, nommé Robert; et deux filles, Jeanne et Marie. Justel et Baluze ne connaissent que le premier de ces enfants, qui lui succéda.

ROBERT VII, DIT LE GRAND, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1314. Robert VII, fils de Robert VI, et de Béatrix de Montgascon, remplaça vraisemblablement cette année son père

dans les comtés d'Auvergne et de Boulogne. Avant ce tems, il avait fait ses preuves de valeur. L'an 1308, il était entré avec plusieurs seigneurs, dont Duchêne et Baluze donnent la liste, dans la querelle d'Erard, sire de Saint-Véran ou Saint-Vrain, et d'Oudard de Montaigu, de l'ancienne maison des ducs de Bourgogne : il prit parti pour le dernier, et se trouva au combat qui fut livré cette année dans le Nivernais, entre les deux rivaux, le jour de Saint-Denis, 9 octobre. En 1317 et 1318, il se mit à la tête de la noblesse d'Auvergne, pour secourir le roi Philippe le Long dans la guerre contre les Flamands : on ne peut marquer précisément le tems de sa mort; mais des lettres-patentes du roi Charles le Bel, datées du mois de mai de l'an 1326, et rapportées par Baluze, attestent qu'alors il n'était plus en vie. Il fut enterré dans l'abbaye de Bouschet. Le Nécrologe de Soucilanges met son anniversaire au 18 janvier. Robert avait épousé, l'an 1303, au mois de juin, BLANCHE, fille aînée de Robert, fils du roi saint Louis, comte de Clermont, en Beauvaisis, et tige de la maison de Bourbon. De ce mariage naquit Guillaume, qui posséda les comtés d'Auvergne et de Boulogne, après la mort de son père. Blanche, étant morte l'an 1304, Robert épousa en secondes noces, l'an 1312, MARIE DE FLANDRE, fille aînée d'Alix de Nesle et de Guillaume de Flandre, seigneur de Dendermonde, et frère de Robert de Béthune, comte de Nevers et de Flandre. De ce mariage naquirent quatre fils et deux filles. Les fils sont, Jean, qui devint comte d'Auvergne et de Boulogne, après la mort de Philippe de Rouvre; Gui, communément appelé le cardinal de Boulogne, personnage célèbre, que son mérite éleva, l'an 1340, sur le siége de Lyon; Godefroi de Boulogne, baron de Montgascon, et Robert de Boulogne, mort dans un âge tendre. Mathilde, l'aînée des deux filles de Robert, épousa, l'an 1334, Amé III, comte de Genève, dont elle eut, entr'autres enfants, Robert, qui fut le pape Clément VII.

GUILLAUME XIII, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1326 au plus tard. GUILLAUME XIII, fils de Robert et de Blanche de Clermont, prince orné des plus belles qualités du corps et de l'esprit, succéda, l'an 1326 au plus tard, à son père : il était déjà baron de Montgascon et seigneur d'autres lieux, qui relevaient nûment de la couronne. Il se trouva, l'an 1328, sous les drapeaux de la France, à la bataille de Mont-Cassel, donnée le 24 août contre les Flamands rebelles à leur comte. La date de sa mort est marquée au 6 août de l'an 1332, dans l'ancien obituaire des Cordeliers de Clermont. Il avait épousé, l'an 1325, MARGUERITE, 3e. fille de Louis, comte d'Evreux, cinquième fils du roi Philippe le Hardi. Cette princesse lui donna un fils, nommé Robert, qui mourut jeune; et une fille, Jeanne, qui succéda à son père. Marguerite, leur mère, mourut en 1350, et fut inhumée à Notre-Dame de Boulogne.

JEANNE, COMTESSE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE, REINE DE FRANCE.

1332. JEANNE, née le 8 mai 1326, de Guillaume XIII et de Marguerite d'Evreux, hérita de son père des comtés d'Auvergne et de Boulogne. L'an 1338, le 26 septembre, elle fut accordée en mariage à Philippe, fils unique d'Eudes IV, duc de Bourgogne, et de Jeanne, fille du roi Philippe le Long. Le duc et la duchesse de Bourgogne donnèrent en même tems à leur fils et aux enfants qui naîtraient de cette alliance, le comté de Bourgogne. Jeanne perdit, l'an 1346, son époux, qui périt d'une chute de cheval, le 22 septembre, au siége d'Aiguillon. Elle épousa, en secondes noces, le 19 février de l'an 1350, (n. st.) Jean duc de Normandie, depuis roi de France, avec lequel elle fut couronnée à Reims, le 26 septembre suivant. La longue captivité du roi, pris à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356, et emmené en Angleterre, répandit l'amertume et le deuil sur les dernières années de cette princesse. L'an 1358, elle se retira, avec son fils, dans la Bourgogne, où elle mourut le 29 septembre 1360, dans le tems que le roi, son époux, se disposait à revenir en France. C'est la vraie date de la mort de Jeanne, et non pas le 21 novembre 1361, comme le marquent la plupart des modernes. De son premier mariage, Jeanne eut un fils, Philippe, dit de Rouvre; et deux filles, mortes sans alliance avant elle.

PHILIPPE DE ROUVRE.

1360. PHILIPPE, surnommé DE ROUVRE, né l'an 1346, émancipé par le roi Jean, le 20 novembre 1350, joignit, après la mort de Jeanne, sa mère, les comtés d'Auvergne et de Boulogne, aux duché et comté de Bourgogne, et au comté d'Artois, qu'il avait hérités de ses aïeux, le duc Eudes IV et Jeanne, sa femme. Il ne jouit pas long-tems de cette opulente succession, étant mort le 20 novembre de l'an 1361. Il ne laissa point d'enfants de son épouse MARGUERITE, fille de Louis de Mâle, comte de Flandre. (Voy. *les ducs de Bourgogne.*)

JEAN I, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1361. JEAN I, frère du comte Guillaume XIII, appelé du vivant de celui-ci, seigneur de Montgascon, et ensuite comte de Montfort, céda ce dernier titre, avec le comté qui le lui donnait, à Jean, duc de Bretagne, et succéda presque en même tems à Philippe de Rouvre, son neveu, dans les comtés d'Auvergne et de Boulogne. Bon guerrier, et habile dans le maniement des affaires, il fut en grand crédit sous le règne du roi Jean, époux de sa nièce, qui le fit ministre d'état, et sous celui du roi Charles V, successeur de Jean. On le voit présent, dans le mois de juin 1365, au conseil où ce prince ratifia le traité conclu le 6 mars de l'année précédente, avec le roi de Navarre. L'année suivante, Charles V, par lettres du mois de décembre, appliqua à son domaine et à la couronne l'hommage et le serment de la terre de Briot, près de Péronne, qui avait accoutumé de ressortir à Saint-Quentin; ce qu'il fit en faveur *de son cher et féal parent et conseiller Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, et seigneur de Briot en Vermandois*, QUEM QUOTIDIE, ajoute-t-il, FORNAX EXPERIENTIÆ PROBAT NOBIS ET REGNO FRANCIÆ UTILEM ET FIDELEM. (*Rec.* de Colbert, *vol.* 28, *fol.* 986, v°.) Le comte Jean fit son testament le 22 mars 1386, et mourut deux jours après dans son château de Remin, près de Compiègne. Il avait épousé JEANNE DE CLERMONT, princesse du sang royal, fille de Jean de Clermont, comte de Charolais, dont il eut un fils, Jean, qui lui succéda; et deux filles, Jeanne, mariée, l'an 1371, à Béraud II, dauphin d'Auvergne; Marie, qui épousa, l'an 1375, Raymond-Louis, vicomte de Turenne, neveu des papes Clément VI et Grégoire XI.

JEAN II, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1386. JEAN II, fils de Jean I, et son successeur aux comtés d'Auvergne et de Boulogne, n'administra point avec économie ce riche patrimoine. Pour acquitter ses dettes, il vendit, au grand regret de sa maison, à Pierre de Giac, chancelier de France, la baronnie de Combraille, qui fut revendiquée et retirée en 1400, par Louis II, duc de Bourbon. Sa réputation toutefois ne souffrit point de sa prodigalité. Il passa toujours pour un homme sage et de bon conseil. C'est en cette qualité qu'il fut mis auprès du roi Charles VI, lorsque l'esprit de ce prince fut aliéné. Jean eut été capable de rendre des services importants à l'état, s'il n'eût pas été empoisonné dans sa jeunesse; malheur qui lui arriva, l'an 1384, à la table du cardinal de Saint-Martial, dans la ville d'Avignon, et dont il se res-

sentit le reste de ses jours : il revenait alors de Catalogne, où il avait été secourir le comte d'Ampurias, son cousin, assiégé par les troupes de don Pèdre IV, roi d'Aragon : il avait auparavant servi, l'an 1379, sous le duc de Berri, contre les Routiers en Limosin ; il était, en 1382, à la guerre de Flandre ; mais on ne voit plus d'exploit militaire de ce comte depuis son empoisonnement. Il mourut, l'an 1394, le lundi, 28 septembre, au faubourg Saint-Marceau de Paris. Du vivant de son père il avait épousé, par contrat du 9 août 1373, ELÉONORE, fille de Pierre-Raymond II, comte de Comminges. Ce mariage ne fut point heureux. Offensée des mépris de son époux et de ses prodigalités, Eléonore se retira, vers l'an 1380, auprès de son oncle, le comte d'Urgel, fils du roi d'Aragon. Sur sa route elle descendit au château d'Ortez, chez le comte de Foix, (Gaston Phébus), son cousin, ayant avec elle sa fille, née de son mariage et âgée de trois ans. « Le comte, dit Froissart, » lui fit bonne chère, et lui demanda le sujet de son voyage, » et où elle allait. *Monseigneur*, dit-elle, *je m'en vas en Aragon* » *devers mon oncle et ma tante, le comte et la comtesse d'Urgel,* » *où je me veux tenir. Car je prends grand desplaisance à estre* » *avec mon mari messire Jean de Boulogne, fils au comte Jean de* » *Boulogne. Car je cuidois qu'il deust recouvrer mon héritage de* » *Comminge devers le comte d'Armagnac qui le tient ; mais il n'en* » *faira rien ; car il est un trop mol chevalier, qui ne veut aultres* » *choses que ses aises, de boire, de manger et d'allouer le sien* » *follement ; et sitost comme il sera comte, il vendra du meilleur* » *et du plus bel pour faire ses volontés ; et pourtant ne puis-je de-* » *meurer avec luy. Si ay pris ma fille, que je vous en charge et* » *délivre et vous fais tuteur et curateur d'elle pour la nourrir et* » *garder. Je l'ay à grant peine mise et extraite hors des mains* » *et du pays du père mon mary et l'ay amenée devers vous, et* » *bien crois que son père mon mary, quand il sçaura que je vous* » *l'ay laissée en sera tout resjoui. Car ja pieça m'avait-il-dit que* » *cette fille le mettait en grand doubte.* Quand le comte de Foix » eut ainsi ouï parler madame Alienor sa cousine, il fut moult » resjoui, et lui dit : *Madame et cousine, je fairay volontiers ce* » *dont vous me priez. Car j'y suis tenu par lignage, et pour ce* » *vostre fille ma cousine je garderay, et penseray bien d'elle comme* » *si ce fust ma propre fille.... Grand mercy, monseigneur,* dit la » dame. Ainsy demeura la jeune fille de Boulogne en l'hôtel » du comte de Foix à Ortez, et sa dame de mère s'en alla au » royaume d'Aragon. Elle l'est bien venu voir deux ou trois » fois ; mais point ne l'a demandé à ravoir ; car le comte de » Foix s'en acquitte en telle manière comme si elle fust sa » fille. » Cette fille, nommée Jeanne, épousa, l'an 1389, à l'âge de douze ans, le duc de Berri, âgé pour lors de 50. (*Voy.* Louis de Mâle, *comte de Flandre.*)

JEANNE II, COMTESSE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE, ET JEAN, DUC DE BERRI.

JEANNE, mariée, comme on vient de le dire, en 1389, à Jean, duc de Berri, fils du roi Jean, recueillit en 1394 la succession de Jean II, son père, comte d'Auvergne et de Boulogne. Ce fut elle, suivant la plupart des auteurs, qui sauva la vie au roi Charles VI, dans ce funeste bal donné la nuit du 27 au 28 janvier 1393, où ce prince, déguisé en sauvage, pensa périr, par le feu qui prit aux habillements poissés de cinq de ses compagnons, avec lesquels il était enchaîné. Cette princesse avait l'âme grande et sensible. Elle le fit paraître surtout à l'égard de Bureau de la Rivière, qui lui avait procuré l'honneur d'épouser l'oncle du roi. Ce ministre étant tombé du faîte de la fortune dans la plus humiliante disgrâce, était sur le point de se voir condamné à perdre la tête. Jeanne employa pour le sauver les prières et les larmes auprès de son époux (1), l'un des ennemis de la Rivière, et vint à bout de l'engager à demander au roi la grâce de cet infortuné, qui lui fut accordée l'an 1392, malgré l'opposition du duc de Bourgogne. (Baluze, *Hist. de la M. d'Aur.*, t. I, page 152.) Le duc de Berri étant à Paris, donna, le 9 octobre 1398, ses lettres-patentes par lesquelles il confirma en qualité de comte de Boulogne les priviléges que le comte Renaud et la comtesse Ide avaient autrefois accordés à la ville d'Ambleteuse, en Boulonais. Ce prince mourut à Paris, dans son hôtel de Nesle, le 15 juin 1416, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et fut inhumé dans sa chapelle de Bourges. (*Ibid.*) Jeanne se remaria le 16 novembre suivant (et non pas l'année de deuil expirée, comme le dit un moderne) avec Georges de la Trémoille. Par le contrat de mariage, les deux époux se firent une donation réciproque de tous leurs biens : mais bientôt la division s'étant mise entre eux, Jeanne, au mépris de cet acte, institua, le 12 octobre 1418, son unique héritière, Marie de Boulogne, dame de la Tour, sa cousine. S'étant ensuite retirée au château de Saint-Sulpice sur le Tarn, elle y mourut vers la fin de 1422. Après sa mort elle fut accusée d'avoir fait battre de la fausse monnaie dans ce château, et d'avoir fait alliance avec le roi de Portugal, ami des Anglais. Sous ce prétexte, les officiers du roi, en Languedoc, saisirent tous les biens que la comtesse avait dans leur district. Mais le roi Charles VII en donna aussitôt main-levée à l'héritière de la comtesse, se réservant néanmoins *le châtel et la terre de Saint-Sulpice*, qu'il rendit dans la suite à Bertrand I, comte d'Auvergne. (*Voyez* Jean, *comte d'Étampes.*)

MARIE, COMTESSE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1422. MARIE, fille et unique héritière de Godefroi de Boulogne et de Jeanne de Ventadour, et petite-fille de Robert VII, comte d'Auvergne, et de Marie de Flandre, avait épousé, l'an 1388, Bertrand, Ve. du nom, seigneur de la Tour. Après la mort de la comtesse Jeanne II, étant veuve pour lors, elle se mit en possession réelle des comtés d'Auvergne et de Boulogne, et par le droit de sa naissance, et en vertu de la donation de Jeanne. Georges de la Trémoille, mari de Jeanne, fit valoir de son côté le contrat de mariage, par lequel ils s'étaient réciproquement donné, comme on l'a dit ci-dessus, tous leurs biens. Les voies de fait furent les premiers moyens qu'il employa contre sa rivale ; mais trop faible pour la déposséder, il lui intenta procès dans les règles. L'affaire, après avoir duré longtems, fut terminée de la manière dont on le dira ci-après. Durant ces contestations, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'empara du comté de Boulogne (1), qui lui fut cédé par le traité d'Arras du 22 septembre de l'an 1435 (2). L'an 1437,

(1) « Trop de fois la bonne dame, dit Froissart, se mist à genoux » aux pieds de son mary, et lui disoit en priant à main jointes : Haa, » monseigneur, à tort et péché vous vous laissez des ennemis et hal- » neux informer diversement sur ce vaillant chevalier et prudhomme » le seigeur de la Rivière. On lui fait purement tort, ne nul n'ose » parler pour luy fors moy. Je veulx bien que vous le sçachiez, que » s'on le fait mourir, jamais je n'auray joye, mais seray tous les jours » que je vivray en tristesse et douleur. D'autres fois elle lui disoit : Haa, » monseigneur, il eut tant de peine et travail pour nous mettre en- » semble. Vous l'en remunerez bien petitement qui consentez sa mort » et destruction. A tout le moins si on lui oste sa chevance, qu'on lui » laisse la vie. Car s'il meurt sur la forme et estat dont ainsi l'esclan- » drez, je n'auray jamais joye. Monseigneur, je ne le dis pas de feint » courage, mais de grande volonté. Si vous prie pour Dieu que vous y » veuillez pourvoir et penser à sa délivrance. »

(1) On prétend qu'il s'en était saisi dès l'an 1419, du vivant même de Jeanne de Boulogne.

(2) Ce traité portait dans un de ses articles que le duc de Bour- » gogne prétend avoir droit en la comté de Boulogne sur la mer, » laquelle il tient et possède : et pour le bien de paix ycelle comté » de Boulogne sera et demourera à mondict seigneur de Bourgogne » et en jouira en tous profits et émolumens quelconques pour luy, ses » enfans et hoirs masles procréez de son corps seulement : en après » demourera ycelle comté à ceulx qui droit y ont ou auront ; et sera

Marie meurt, le 7 avril, à Clermont, où elle est inhumée. Cette princesse laissa de son époux un fils, nommé Bertrand, qui lui succéda, et trois filles, dont l'aînée, Jeanne, épousa Beraud III, dauphin d'Auvergne.

BERTRAND I, COMTE D'AUVERGNE ET SEIGNEUR DE LA TOUR, VIe. DU NOM.

1437. BERTRAND, héritier, par Bertrand V, son père, des seigneuries de la maison de la Tour, recueillit, après la mort de Marie, sa mère, le comté d'Auvergne, avec la baronnie de Montgascon. La même année, pendant la mésintelligence du comte d'Armagnac et du duc de Bourgogne, il défendit la ville de Corbeil, assiégée par ce dernier. *Dedans cette ville*, dit Juvénal des Ursins, *étoient le sire de Barbazan, et Bertrand de la Tour, fils au seigneur de la Tour d'Auvergne, accompagnés de belle compagnée de gens d'armes, lesquels se comporterent fort sagement à la garde d'icelle ville, tellement que ledit duc fut contraint de lever le siege devant cette ville.* Bertrand montra une fidélité constante pour le roi Charles VII. L'an 1440, il reçut ce prince à Clermont, et contribua à lui faire obtenir les secours d'hommes et d'argent qu'il était venu chercher, pour mettre à la raison le dauphin, son fils, révolté contre lui. Il était, l'an 1444, dans l'armée que Charles conduisit en Lorraine, pour aider le duc René à soumettre ses sujets rebelles. Bertrand mourut dans ses terres le 22 mars 1461. Il est qualifié *prince illustre* dans un acte du sénéchal de Beaucaire, donné en 1441. Sa femme JACQUETTE DU PESCHIN, qu'il avait épousée en 1416, lui donna Bertrand, qui suit; Godefroi, seigneur de Montgascon; Gabrielle, femme de Louis de Montpensier, dauphin d'Auvergne, son cousin germain; Louise, mariée, l'an 1446, à Jean, V^e. du nom, sire de Crequi; Blanche, abbesse; Isabelle, qui épousa en premières noces Guillaume de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges et seigneur d'Avênes, et en secondes noces Arnaud-Amanieu d'Albret, sire d'Orval, fils puiné de Charles II, sire d'Albret et comte de Dreux.

BERTRAND II, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE, ET SEIGNEUR DE LA TOUR, VIIe. DU NOM.

1461. BERTRAND II, fils de Bertrand de la Tour, et de Jacquette du Peschin, seigneur de Montgascon du vivant de son père, devint, après sa mort, héritier du comté d'Auvergne et de la seigneurie de la Tour. Bertrand servit avec honneur, depuis 1441 jusqu'en 1451, dans la guerre contre les Anglais. L'an 1468, il fut envoyé dans la Bresse, à la tête de deux mille hommes, pour s'emparer de ce pays au nom du roi de France, et punir par-là Philippe, duc de Savoie, qui avait pris parti pour le duc de Bourgogne. L'an 1477, après la mort de Charles, duc de Bourgogne, le roi Louis XI ayant repris le comté de Boulogne sur Marie, fille et héritière de Charles, le rendit au comte Bertrand, comme un ancien héritage de sa maison. On a les lettres patentes de ce monarque en date du 5 janvier 1477 (v. st.), adressées aux sénéchal, bailli et hommes de fief du comté d'Artois, par lesquelles il leur mande qu'ils aient à recevoir Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, à foi et hommage pour ledit comté, et à le lui délivrer. (*Mss.* de Béthune, n. 9419.) Mais l'année suivante, par traité du 24 janvier, Bertrand échangea le comté de Boulogne, avec ce prince pour la jugerie de Lauraguais en Languedoc, qui fut depuis érigée en comté. Maître du Boulonnais sans retour, Louis imagina un expédient singulier pour l'affranchir de la suzeraineté du comté d'Artois dont il relevait, et qui par un droit incontestable, appartenait à Marie de Bourgogne. Il en avait envahi sur elle, il est vrai, la plus grande partie; mais il prévoyait que cette princesse ou ses héritiers reviendraient un jour contre cette usurpation. Pour assurer l'indépendance du Boulonnais, ce cas arrivant, voici le parti qu'il prit: ce fut de transporter, de son autorité royale, l'hommage du comté de Boulogne, à l'image de Notre-Dame, révérée à Boulogne. En conséquence, il voulut que la Sainte-Vierge fût reconnue pour la seule souveraine de la ville et du comté de Boulogne, et se déclara son vassal par le relief d'un cœur d'or du poids de treize marcs, que lui et chacun de ses successeurs, rois de France, lui payeraient à leur avénement à la couronne, en lui faisant hommage du Boulonnais. Il en fit expédier d'Hesdin au mois d'avril 1478, avant Pâques, les lettres-patentes qui furent enregistrées au parlement le 18 août suivant, après quoi il fit lui même l'hommage entre les mains de l'abbé de Notre-Dame, qui est aujourd'hui la cathédrale, dans la chapelle de la Vierge, devant son image, en présence de toute la cour. La même année 1478, Louis étant à Arras, donna le 18 avril d'autres lettres-patentes pour l'érection de la sénéchaussée du Boulonnais, et voulut qu'elle ne fût plus *responsable ne à la couronne d'Artois, ne à aultre quelconque justice, sauf*, dit-il, *à notre cour de parlement.* L'an 1494, le comte Bertrand meurt le 26 septembre en son château de Saint-Saturnin. Il avait épousé, l'an 1445, LOUISE, fille de Georges de la Trémoille; mariage, au moyen duquel la Trémoille renonça aux prétentions qu'il avait sur le comté d'Auvergne, par la donation de la comtesse Jeanne, son épouse. De cette alliance naquit un fils, Jean III, qui suit, et quatre filles, dont l'aînée, Françoise de la Tour, épousa, le 26 novembre 1469, Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, et grand-sénéchal de Guienne. Jeanne de la Tour, la seconde, fut mariée par contrat du 28 novembre 1472, à Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier; Anne, la troisième, épousa, 1°., le 16 février 1480, Alexandre Stuart, duc d'Albanie, mort, l'an 1485, des blessures reçues dans un tournoi; 2°., l'an 1487, Louis, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne; Louise de la Tour, la dernière, eut pour époux, l'an 1486, Claude de Blaisi, vicomte d'Arnai. La comtesse Louise, mère de ces enfants, mourut le 10 avril 1474, comme porte son épitaphe, gravée sur une lame de cuivre, près de son tombeau, dans l'église de l'abbaye de Saint-Genès de Clermont, où elle est inhumée.

JEAN III, COMTE D'AUVERGNE, SEIGNEUR DE LA TOUR.

1494. JEAN III, fils de Bertrand, dernier rejeton de la première branche de la maison de la Tour d'Auvergne, succéda aux seigneuries de son père, non en 1487, comme l'a cru M. Justel, mais en 1494: il était âgé pour lors de vingt-huit ans, étant né l'an 1467. Le roi Louis XII le créa chevalier de son ordre, le 27 mai 1498, jour de son sacre. Le comte Jean ne survécut que trois ans à cet honneur, étant mort le 28 mai 1501. Il avait épousé, l'an 1494, JEANNE DE BOURBON, fille de Jean de Bourbon, IIe. du nom, comte de Vendôme, et veuve de Jean II, duc de Bourbon, appelée communément la douairière de Bourbon. Il est à remarquer que dans son contrat de mariage, daté du 2 janvier 1494, ainsi que dans d'autres actes, il prend la qualité de comte de Boulogne, ajoutant même que *l'aîné mâle, descendant dudit mariage, portera les nom et armes de Boulogne et d'Auvergne ou la récompense de ladite comté de Boulogne.* « Ce qui fait voir, dit M. Baluze, qu'il ne jouissait » pas alors de la comté de Lauraguais, y ayant été troublé par le » roi Louis XII, sous prétexte d'une réunion des biens aliénés de

---

» tenu le roy d'appaiser et contenter lesdictes parties prétendant avoir » droit en ycelle comté: tellement qu'en cependant ne le demandent, » ne querrellent rien, ne fasent aucune poursuite à l'encontre de » mondict seigneur de Bourgogne et ses enfants. » Mais dans le traité fait pour terminer la guerre du bien public en 1465, on glissa un mot en faveur de la ligne féminine des ducs de Bourgogne, qui dérogeait au traité d'Arras, dans l'endroit même où il paraissait qu'on le confirmait. Le roi Louis XI, comme on le verra ci-après, n'y eut aucun égard.

» la couronne ». De son mariage naquirent trois filles, Anne, qui lui succéda; Madeleine, mariée, en 1518, à Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu du pape Léon X, et mère de Catherine de Médicis reine de France; et N. née après la mort de son père, et décédée au berceau.

ANNE DE LA TOUR, COMTESSE D'AUVERGNE.

1501. **ANNE**, fille aînée du comte Jean III, et son héritière au comté d'Auvergne, épousa **JEAN STUART**, duc d'Albanie en Ecosse, par contrat du 13 juillet 1505. L'an 1524, étant malade, et se voyant sans enfants, elle fit son testament le 16 juin, par lequel elle transmit le comté d'Auvergne à **CATHERINE DE MÉDICIS**, sa nièce, qui épousa depuis le roi Henri II. Anne mourut dans le même mois.

Depuis que le comte Gui II avait donné en dépôt, l'an 1202, comme on l'a dit plus haut, la seigneurie de Clermont à l'évêque Robert, son frère, les successeurs de ce prélat en demeurèrent paisibles possesseurs jusqu'à Guillaume du Prat, qui monta sur le siége de Clermont en 1535. Catherine de Médicis lui ayant disputé la seigneurie de cette ville, il allegua parmi ses moyens de défense la prescription. Mais on lui répondit que ce moyen n'a lieu que lorsque le possesseur est fondé à se croire le maître et le propriétaire légitime de la chose qu'il possède. Or le dépôt, disait-on, est un titre qui s'oppose à cette persuasion; car le dépositaire sait parfaitement bien qu'il n'est ni le maître ni le propriétaire de la chose déposée. L'évêque de Clermont fut donc évincé par arrêt du parlement, rendu l'an 1552, en faveur de Catherine de Médicis. Cette princesse, l'an 1589, sous le nom du roi Henri III, son fils, transporta en pur don le comté d'Auvergne, à **CHARLES DE VALOIS**, fils naturel de Charles IX. Mais en 1606, **MARGUERITE DE VALOIS**, sœur de Henri III, s'étant pourvue au parlement contre cette donation, se fit adjuger le comté d'Auvergne, qu'elle céda ensuite au dauphin, depuis le roi Louis XIII, qui le réunit à la couronne. (*Voy.* Charles de Valois, *duc d'Angoulême.*)

En 1651, le roi Louis XIV, alors mineur, donna au duc de Bouillon, en échange de Sédan et de Raucour, le comté d'Auvergne avec le comté de Clermont, proprement dit, et les baronnies de Montrognon et de Chamalière. Mais cet échange éprouva deux oppositions qui le firent échouer. « La première » de ces oppositions fut de la part des villes de la province, » qui soutinrent dans leurs moyens qu'elles ne pouvaient être » en aucune manière distraites ni désunies du domaine de la » couronne, non-seulement parce qu'elles y avaient été inséparablement unies, mais encore à cause de plusieurs concessions et priviléges, que nos rois leur avaient successivement » accordés.

» L'autre opposition fut faite par le duc de Chaulnes, alors » gouverneur en chef de la province du haut et bas pays d'Auvergne. *Quelle sera désormais*, disait-il dans sa requête présentée au conseil, *la fonction d'un gouverneur, qui ne pouvant » jamais, dans l'ordre politique, rien voir au-dessus de lui que » la personne du roi, au nom duquel il commande, commencera » d'entendre un nouveau langage de supériorité, d'un duc en titre » et en puissance, qui confondra facilement les droits du gouvernement avec ceux de la seigneurie et de la propriété! Le roi ne se » réservant de toutes les villes de la province que celle de Clermont, » ce sera-là qu'on bornera l'étendue du pouvoir du gouverneur. Partout ailleurs, le nouveau duc sera le maître absolu, et pour une » portion d'échange d'un petit coin de terre, il sera le maître de » quarante ou cinquante villes, de plus de vingt-cinq villes importantes, dans lesquelles il y a divers présidiaux et siéges royaux » des plus considérables du royaume, pour arracher par-tout le » sacré caractère de l'autorité souveraine, qui les rend officiers du » roi, et leur faire prendre une condition inférieure de petits juges » de seigneurs....*

» Ces oppositions réunies furent cause que le roi ayant réuni » la principauté de Sédan au domaine de sa couronne, au lieu » de donner au duc de Bouillon la province d'Auvergne en » entier, comme on l'avait projeté d'abord, ne lui en donna » qu'une partie, savoir *le comté d'Auvergne.* Mais pour dédommager du reste le duc de Bouillon, sa majesté lui donna en » échange, le 20 mars 1651, le duché d'Albret, le duché de » Château-Thierri, et le comté d'Evreux ». (M. l'abbé Expilli, *Dict. de la Fr. art.* Auvergne.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES DAUPHINS D'AUVERGNE.

GUILLAUME I, DAUPHIN.

Guillaume VII, comte d'Auvergne, et premier du nom de dauphin, dépouillé, comme on l'a dit plus haut, du comté d'Auvergne par son oncle Guillaume le Vieux, conserva néanmoins une petite portion de ce pays avec le comté de Velai. Dès-lors, afin de se distinguer de son oncle, il prit plus communément le titre de comte du Pui; et c'est ainsi qu'il est qualifié dans la plupart des chartes où il est fait mention de lui. Pour se maintenir dans ce qui lui restait, et recouvrer même ce qu'on lui avait enlevé, il implora le secours de Henri II, roi d'Angleterre, qu'il regardait comme son suzerain, à raison du duché d'Aquitaine que ce prince avait acquis par son mariage avec Eléonore. Mais Henri, trop occupé de ses propres affaires, ne put lui fournir que de faibles secours. Las de se faire une guerre ruineuse pour l'un et pour l'autre, l'oncle et le neveu cessèrent leurs hostilités, et dans la vue de se refaire ils réunirent leurs armes à celles du vicomte de Polignac pour exercer le brigandage sur les terres des églises de Clermont et du Pui. Le roi Louis le Jeune, sur les plaintes que les prélats intéressés lui portèrent, se rendit, l'an 1163, sur les lieux avec une armée pour châtier ces trois seigneurs. Il les prit, les emmena prisonniers, et ne les relâcha qu'après leur avoir fait promettre avec serment et sous caution de ne plus récidiver, de réparer les dommages qu'ils avaient causés, et de se faire absoudre par l'église. (*Hist. Lud. VII*, *apud duch.* tom. IV, pag. 417.) M. Velli place mal-à-propos cette expédition en 1178, et D. Vaissète ne paraît pas mieux fondé à la mettre en 1165. Les brouilleries s'étant depuis renouvelées entre les deux Guillaume, le neveu fut secouru, l'an 1167, par le roi d'Angleterre, irrité contre Guillaume le Vieux pour s'être mis sous la protection du roi de France. On fit enfin, l'an 1169, un traité de partage entre les deux contendants, en vertu duquel, outre la moitié de la ville de Clermont, Guillaume le Jeune eut la châtellenie de Vodable avec plusieurs autres terres et seigneuries dans la Limagne, telles que Ludesse, Issoire, le Cheylat, Torzel, Meillaud, Saint-Ilpize, Combronde, Langheac, Saint-Herem, Saligni, etc. Le reste de l'Auvergne demeura à Guillaume le Vieux. Le premier survécut très-peu de tems à cet accommodement, étant mort à la fin de la même année. De Jeanne de Calabre, son épouse, ainsi nommée par lui-même dans l'acte cité plus haut, de l'an 1149, et appelée Béatrix par Justel, Blondel et Chorier, il eut un fils qui suit, et une fille nommée Ansalde, Assalide et Nassalde, qui fut mariée à Hercule III, vicomte de Polignac, puis à Béraud I, sire de Mercœur. Guillaume quitta les armes d'Auvergne qui étaient un gonfalon frangé de sinople en champ d'or, pour prendre un dauphin aussi en champ d'or; ce qui fut dans la suite, mais beaucoup plur tard, adopté par les dauphins de Viennois.

ROBERT, surnommé DAUPHIN, comte de Clermont.

1169. Robert, fils du comte Guillaume le Jeune, lui succéda dans la partie de l'Auvergne qui lui avait été cédée par Guillaume le Vieux. Il prit le surnom de Dauphin comme lui, et n'est pas autrement nommé pour l'ordinaire dans les actes émanés de lui, ou passés de son tems. Il eut aussi le titre de comte de Clermont. On le voit même qualifié comte d'Auvergne dans quelques actes. Outre les terres qu'il possédait en Auvergne, il jouissait en Dauphiné de celles de Voreppe et de Varacieu.

L'an 1195, Robert-Dauphin, s'étant confédéré avec Gui, comte d'Auvergne, contre le roi de France, ce prince lui enleva Issoire et d'autres places, avec les droits qu'il possédait à Clermont. Il fallut bien alors recourir à la miséricorde du vainqueur. L'an 1199, le 30 septembre, traité de Robert-Dauphin, avec Philippe Auguste, par lequel il le reconnaît pour son seigneur immédiat, lui promet obéissance et fidélité, et s'en remet à sa clémence pour les places qu'il lui avait prises. La grande Chartreuse doit comter ce dauphin et son fils parmi ses bienfaiteurs. L'an 1215, au mois de septembre, ils lui donnèrent en aumône une rente annuelle et perpétuelle de sept livres, à prendre le jour de Pâques sur les fours de Montferrand. Dans la charte de cette donation le dauphin prend le prénom de Robert: *Ego Robertus dictus Delphinus.* (mss. de Fontanieu, vol. 115.) L'an 1225, il vendit pour le prix de vingt-deux mille sous viennois à Guigues-André, dauphin de Viennois, les terres de Voreppe et Varacieu, qu'il avait dit-il dans l'acte, héritées de Marchise, son aïeul. (Justel, *pr.* p. 139.) L'an 1229, nouveau traité conclu au mois de février entre le roi saint Louis et le dauphin, par lequel celui-ci après avoir fait hommage et serment de fidélité au monarque, est rétabli dans la possession de plusieurs terres que Louis avait mis sous la garde d'Archambaud de Bourbon. Ceci prouve que le dauphin s'était joint à Guillaume, comte d'Auvergne, dans la révolte de celui-ci contre le roi saint Louis pendant la minorité de ce prince. Le 22 mars de l'an 1234 fut le terme de ses jours, après un gouvernement de soixante cinq ans. Il devait être alors presque nonagénaire, puisqu'à la mort de son père il n'était déjà plus mineur. On a de lui des poésies provençales qui font plus d'honneur à son esprit qu'à son cœur. Il fit contre Robert, évêque de Clermont, son proche parent, des sirventes où il l'accuse de crimes infâmes et lui prodigue les malédictions. Le prélat, qui se mêlait aussi de poésie, lui

répondit sur le même ton. Le dauphin avait épousé G. (et non Huguette) de **Montferrand**, qui lui apporta en dot le comté de ce nom, et mourut l'an 1199, date de son testament qu'elle fit étant à l'extrémité. (Baluze, *hist. de la M. d'Auver.*, tom. II, p. 256.) De ce mariage sortirent deux fils et deux filles. Les fils sont Guillaume qui suit, et Hugues dont il est fait mention dans une charte de l'an 1222. Les filles, Dauphine, que sa mère chargea de l'exécution de ses legs dans son testament, et N. mariée, du vivant de sa mère, à Bernard, de la Tour d'Auvergne.

GUILLAUME-DAUPHIN II, comte de Clermont et de Montferrand.

1234. **Guillaume-Dauphin** II, fils aîné de Robert-Dauphin I, et son successeur, était marié, dès l'an 1196, avec **Huguette**, fille de Guillaume, seigneur de Chamalière, comme le prouve une charte par laquelle son père, lui et sa femme, reconnaissent tenir en fief de Robert, évêque de Clermont, la châtellenie de Chamalière moyennant une somme de six cents livres, monnaie de Clermont, qu'il leur avait donnée. (Baluze, *hist. de la M. d'Auv.*, tom. II, pag. 261.) L'an 1226, au mois de mars, il fit hommage, dans le château de Vincennes, au roi Louis VIII, du comté de Montferrand qu'il tenait de sa mère. L'an 1230, il ratifia le traité de paix conclu l'année précédente entre le roi saint Louis et Robert-Dauphin, son père. Il eut avec les chanoines de Brioude, en 1238, quelques contestations qui ne paraissent pas avoir eu de suites. Il s'agissait de l'hommage des châteaux du vieux Brioude et de Saint-Allire, qu'il refusait de rendre au chapitre. On ne peut marquer précisément l'année de sa mort; mais il ne vivait plus en 1240. Après la mort d'**Huguette de Chamalière**, sa première femme, il prit en secondes noces, **Isabeau**, que Justel croit avoir été de la maison de Dampierre: mais les preuves qu'il en donne, suivant la remarque de Baluze, peuvent s'appliquer également à la maison de Pontgibaud. Celle-ci étant encore décédée avant Guillaume, il épousa en troisièmes noces **Philippine**, dont on n'a pu jusqu'à présent découvrir la maison. Cette dame, après la mort de Guillaume, se remaria, l'an 1241, à Robert de Courcelles, fils d'Amaud de Courcelles, connétable, ou gouverneur d'Auvergne pour le roi. A l'égard des enfants de Guillaume, savoir Robert et Catherine, on ne sait précisément auxquelles de ses femmes ils appartiennent. Baluze néanmoins présume, avec assez de vraisemblance, que Huguette de Chamalière était mère de Robert, successeur de Guillaume, sur ce qu'il prenait, en 1248, le titre de seigneur de Chamalière. Catherine, née l'an 1212, fut mariée, l'an 1226, à Guichard de Beaujeu, seigneur de Montpensier, deuxième fils de Guichard IV, sire de Beaujeu, et lui porta en dot le comté de Montferrand.

ROBERT II, comte de Clermont.

1240. **Robert** II, succéda cette année, au plus tard, à Guillaume, son père, dans le comté de Clermont ou le Dauphiné. L'histoire ne nous a conservé aucun événement particulier de sa vie, qui intéresse la curiosité du public. Sa mort arriva l'an 1262. D'**Alix de Ventadour**, son épouse, il eut deux fils et trois filles. Les fils sont, Robert son successeur, et Hugues, auquel il laissa quelques terres par son testament. Les filles sont, Mathe, qui fut mariée à Gérand de Roussillon, seigneur d'Anjo, maison illustre en Dauphiné; Alix, femme d'Eustache IV, seigneur de Montboissier; et une autre Alix, religieuse.

ROBERT III, comte de Clermont.

1262. **Robert** III, fils de Robert II, lui succéda, l'an 1262, dans le dauphiné d'Auvergne et autres domaines de sa maison. On a de ce prince une charte, datée du mercredi après la Saint-Martin de cette année, c'est-à-dire du 15 novembre, par laquelle il reconnaît tenir en franc-fief d'Alfonse, comte de Poitiers, le château de Vodable, et plusieurs autres terres. L'an 1279, il obtint du roi Philippe le Hardi un diplôme, par lequel il fut réglé que la châtellenie de Chauveroche, dont partie était du ressort du bailliage de Berri, partie du bailliage d'Auvergne, ressortirait entièrement au dernier. Robert, l'an 1281, fit son testament le lundi après la Toussaint, c'est-à-dire le 3 novembre; il survécut à cet acte environ cinq mois, étant mort le 20 mars de l'année suivante 1282. (n. st.) Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-André, près de celui de son épouse **Mahaut**, fille de Guillaume X, comte d'Auvergne, et d'Alix de Brabant, décédée le 20 août 1280. Cette princesse lui donna trois fils et trois filles. Les fils sont, Robert, son successeur; Guillaume, doyen de Chamalières, chanoine de Clermont, prévôt de Brioude et archidiacre de Tournai, mort le 26 juillet 1302; et Gui ou Guigues, chevalier du Temple dès l'âge de onze ans, et avant l'an 1282, puis commandeur de son ordre en Aquitaine. C'est ce fameux Gui, frère du dauphin d'Auvergne, et non pas du dauphin de Viennois, comme le dit Villani, qui fut enveloppé dans le grand désastre des Templiers, arrivé sous le pontificat de Clément V. Le roi Philippe le Bel l'ayant fait arrêter l'an 1307, il fut interrogé sur les crimes qu'on imputait à l'ordre, et les avoua. Il réitéra cette confession devant le pape à Lyon, où il fut mené, puis à Poitiers en présence du même pontife et du roi, sur l'assurance que ce prince lui donna de le tirer de ce mauvais pas. Mais, l'an 1313, il déclara fausse, devant les légats du pape, la déposition qu'il avait faite contre l'honneur de l'ordre, accusa le pape et le roi de l'avoir séduit, et protesta que la vue de la mort la plus honteuse et la plus cruelle ne lui ferait point changer de sentiments. En effet, il soutint, avec une constance qui étonna tous les assistants, le supplice du feu qu'on lui fit subir le jour même de cette déclaration, c'est-à-dire le 18 mars, dans l'île du palais à Paris.

ROBERT IV, comte de Clermont et de Montferrand.

1282. **Robert** IV, fils du dauphin Robert III, succéda, vers la fin du mois de mars de la même année, à son père. L'an 1308, ayant pris parti dans la querelle d'Erard de Saint-Véran et d'Oudard de Montaigu, il combattit pour le dernier, qui était son allié, à la bataille donnée le jour de Saint-Denis entre les deux rivaux. Robert donna en plusieurs rencontres des preuves de sa valeur. Nous plaçons sa mort au 29 janvier de l'an 1324, d'après Baluze, qui prouve cette époque, et non en 1314, comme le marque M. le Quien de la Neuville. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Saint-André. Du vivant de son père, l'an 1279, il avait épousé **Alix ou Alixente de Mercœur**, d'abord veuve de Pons de Montlaur, et ensuite d'Aymar II de Poitiers, comte de Valentinois, à qui elle s'était remariée l'an 1268. Alix donna trois fils et une fille à Robert. Les fils sont, Robert, mort jeune, et avant sa mère; Guillaume, seigneur de Montrognon, et Jean, qui succéda à son père. La fille, dont on ignore le nom, fut religieuse à Magemont en Auvergne. Alix, étant morte le 15 juillet de l'an 1286, Robert se remaria en secondes noces avec **Isabelle de Chatillon**, dame de Jaligni, dont il eut deux fils, Robert de Saint-Ilpise; (c'est le chef de la branche des seigneurs de ce nom) et Hugues, qui devint prévôt de Brioude: trois filles sortirent aussi de ce mariage, Isabelle, mariée à Pierre de Montaigu; Béatrix, et une autre Isabelle, que leur père dévoua, par son testament, à la vie du cloître.

JEAN, surnommé DAUPHINET.

1324. **Jean**, fils de Robert IV et d'Alix de Mercœur, plus connu dans l'histoire sous le nom de **Dauphinet**, dont on

ignore la raison, succéda à son père dans le dauphiné d'Auvergne. L'an 1340, vers la fin de juin, il se rendit en Flandre pour servir le roi Philippe de Valois, contre les Anglais et les Flamands. Ce prince lui ayant donné le gouvernement de Saint-Omer, il battit les Flamands qui pillaient la ville d'Arques, voisine de cette place, leur tua près de 4,000 hommes, et fit quatre cents prisonniers. L'an 1345, il fut du nombre des seigneurs qui accompagnèrent Jean, duc de Normandie, en Gascogne, où il mena, dit Froissart, un corps de cent mille têtes armées, ou plus, pour faire face au comte de Derbi. Dauphinet mourut le 10 mars de l'an 1351. Il avait épousé, l'an 1312, ANNE DE POITIERS, fille d'Aymar IV, comte de Valentinois, et veuve de Henri II, comte de Rodez, dont il eut trois fils et deux filles : les fils sont, Béraud qui suit ; Ame, seigneur de Rochefort, qui hérita de sa mère des terres de Bréone, Chamalières, Champeix, etc.; Hugues, chanoine de Clermont. Les filles, Isabelle, mariée, l'an 1334, à Gui, seigneur de Chalençon ; et Marguerite, femme de Godefroi de Boulogne, seigneur de Montgascon.

BÉRAUD I.

1351. BÉRAUD I, avant que de succéder à Jean Dauphinet, son père, était déjà l'un des plus riches seigneurs de l'Auvergne. L'an 1339, par un jugement d'arbitres, rendu le 12 juin, il avait recueilli la succession de la maison de Mercœur. On ne connaît aucune action d'éclat qui ait conservé sa mémoire à la postérité. L'an 1356, le 19 août, il fit son testament, et mourut le 27 du même mois. Béraud avait épousé, l'an 1333, MARIE, fille de Pierre de la Vie, seigneur de Villemur, et nièce du pape Jean XXII, dont il eut quatre fils et cinq filles. Les fils sont, Béraud, son successeur ; Hugues, qui prit le parti des armes et s'y distingua ; Jean seigneur de Rochefort, et Robert, qui naquit après la mort de son père ; Béatrix, l'aînée à ce qu'il paraît, des filles de Béraud, déjà veuve de Henri de Montaigu en 1357, épousa ensuite Guillaume Flotte, deuxième du nom, petit-fils de Guillaume I, chancelier de France ; Jeanne, seconde fille de Béraud, fut mariée à Guionnet, baron de Séverac en Rouergue, et neveu d'Amauri de Séverac, maréchal de France. (Gui, le seul fils qui sortit de ce mariage, étant mort sans postérité masculine, la maison de Séverac se fondit dans celle d'Arpajon.) Marguerite, dont on ne sait point quel a été le sort, fut la troisième fille de Béraud ; Catherine, la quatrième, fut mariée au marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, et neveu du pape Clément VI ; Blanche, la cinquième, épousa Guerin III, seigneur d'Apchier. M. le Quien de la Neuville, d'après Justel, prétend que Blanche naquit d'un second mariage de Béraud avec Jeanne de Boulogne. S'il eût consulté les preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne, par M. Baluze, il aurait vu que Marie de Villemur, femme de Béraud, ne mourut que le 28 septembre 1383.

BÉRAUD II, COMTE DE CLERMONT ET SEIGNEUR DE MERCŒUR.

1356. BÉRAUD II, surnommé le COMTE CAMUS, fils et successeur du dauphin Béraud I, combattit, trois semaines après la mort de son père, à la bataille de Poitiers. L'an 1359, le fameux Robert Knoles, capitaine anglais, étant venu en Auvergne à la tête de trente mille hommes, toute la noblesse du pays et des environs s'assembla pour le repousser. *Les seigneurs de France*, dit Froissart, *ordonnèrent deux batailles, et avaient en chacune bien cinq mille hommes. Si avoit la première bataille le dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et l'appeloit-on Béraud, et devint illecques chevalier, et leva bannière écartelée d'Auvergne et de Mergiel* (Mercœur.) *Si étoit de lez lui monseigneur Robert dauphin, son oncle, le sire de Montaigu, le sire de Chalençon, le sire de Rochefort, le sire de Sérignac, monseigneur Godefroi de Boulogne, et plusieurs jeans écuyers de Limosin, de Quercy, d'Auvergne et de Rouergue.* Mais tout ce grand appareil ne servit qu'à en imposer aux Anglais, qui se retirèrent pendant la nuit. L'an 1360, Béraud fut un des otages que le roi Jean donna aux Anglais pour sûreté de l'exécution du traité de Bretigni. Béraud demeura treize ans en Angleterre, *où il dépendit lien*, dit Froissart, cinquante deux mille *livres*. L'an 1374, il fut du nombre des seigneurs que le duc d'Anjou assembla dans le Périgord pour aller faire la guerre en Gascogne. Il était, l'an 1382, dans l'armée de Flandre, et fut compris avec Jean II, comte d'Auvergne, parmi les seigneurs qui devaient servir auprès de la personne du roi Charles VI. On le voit, en 1386, dans l'armée que le roi avait assemblée sur les côtes de Flandre à dessein de passer en Angleterre ; projet qui, comme l'on sait, n'eut point d'exécution. Il partit, l'an 1390, avec son frère Hugues, pour accompagner le duc de Bourbon dans l'expédition qu'il entreprit en Barbarie, à la sollicitation des Génois. (*Voy.* Louis II, *duc de Bourbon.*) L'an 1400, (n. st.) le 17 ou le 21 janvier, le dauphin meurt avec la réputation de l'un des seigneurs les plus braves et les plus magnifiques de son tems. Il avait épousé en premières noces, par contrat passé le 22 juin 1357, JEANNE, fille de Guigues VIII, comte de Forez, et de Jeanne de Bourbon. De cette princesse, qu'il perdit le 17 février, 1366, il n'eut qu'une fille, Anne, qui fut mariée, non en 1368, comme le dit M. le Quien, mais le 19 août 1371, dans le château d'Ardes en Auvergne, avec Louis II, duc de Bourbon, auquel elle apporta en dot les comtés de Forez et de Clermont. Béraud prit en secondes noces, par contrat du mois de juin 1371, JEANNE, fille de Jean I, comte d'Auvergne et de Boulogne, laquelle étant morte sans enfants, il se remaria, pour la troisième fois, au mois de juin 1374, avec MARGUERITE, fille héritière de Jean III, comte de Sancerre, *moult vaillante dame*, dit Froissart, *et de grant prudence.* Les enfants qu'elle lui donna sont Béraud, qui suit ; Jean et Louis, morts avant leur père sans lignée ; Robert, qui, de religieux de la Chaise-Dieu, devint évêque de Chartres l'an 1432, et l'année suivante évêque d'Albi ; Jeanne, mariée, l'an 1400, à Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges ; Marguerite, qui épousa, l'an 1404, Jean de Beuil, non celui qui fut amiral de France, comme le dit M. le Quien, puisqu'il n'eut cette dignité qu'en 1450, mais vraisemblablement celui qui fut maître des arbalétriers ; enfin Jacquette, abbesse de Saint-Menoux. (*Voy. les comtes de Sancerre.*)

BÉRAUD III, COMTE DE CLERMONT ET DE SANCERRE, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1400. BÉRAUD III, fils du dauphin Béraud II et de Marguerite de Sancerre, succéda cette année à son père. L'an 1409, il aida le duc de Bourbon à chasser de ses terres des troupes de brigands qui les pillaient : on ne connaît point d'autres exploits militaires de ce dauphin. Il mourut le 28 juillet 1426. M. Villaret dit, sur l'an 1424, *que le comte dauphin d'Auvergne fut tué en plein conseil, aux yeux même du roi, par Tanneguí du Châtel. Les registres du parlement*, ajoute-t-il, *où ce fait est consigné, ne rapportent point le sujet d'une violence si injurieuse à la majesté souveraine.* Mais vraisemblablement il se trompe sur l'année : car l'obituaire de Saint-André-lez-Clermont assigne la mort de Béraud III à l'époque que nous avons marquée. Il avait été marié en premières noces, par contrat du 22 juillet 1409, avec JEANNE, fille de Bertrand de la Tour, cinquième du nom, et de Marie, comtesse d'Auvergne et de Boulogne. De ce mariage naquit une fille, nommée Jeanne, qui fut dauphine d'Auvergne. Le 24 juillet 1426, quatre jours avant sa mort, Béraud s'était remarié avec MARGUERITE DE CHAUVIGNI, dont il n'eut point d'enfants. Elle épousa ensuite Jean de Blois, comte de Penthièvre et vicomte de Limoges. (*Voy.* Béraud, *comte de Sancerre.*)

JEANNE, COMTESSE DE CLERMONT, DE SANCERRE ET DE MONTPENSIER, DAUPHINE D'AUVERGNE.

1426. **Jeanne**, fille unique du dauphin Béraud III, et de Jeanne de la Tour d'Auvergne, succéda cette année à son père. Elle était née l'an 1412; et l'an 1428, elle épousa Louis de Bourbon, premier du nom, comte de Montpensier. Le 20 mai 1436 (et non 1433), Jeanne étant sans enfants et malade à l'extrémité, fit son testament, par lequel elle donna l'usufruit de tous ses biens à son époux. Jeanne mourut six jours après (le 26 mai), dans le château d'Ardes, séjour ordinaire des dauphins, sans laisser d'enfants. Ainsi, la branche des comtes dauphins d'Auvergne finit en sa personne, et le dauphiné passa, comme on va le voir, dans la maison de Bourbon.

LOUIS I DE BOURBON, COMTE DE MONTPENSIER, DAUPHIN D'AUVERGNE, DIT LE BON.

1436. M. Baluze prétend, sans en donner de preuves, qu'Anne, fille du dauphin Béraud II, mariée, comme on l'a vu, dès l'an 1371, vécut assez pour succéder cette année à la dauphine Jeanne, sa nièce. Mais nous croyons devoir préférer le sentiment de ceux qui placent la mort de cette princesse en l'an 1416, époque d'un codicille ajouté à son testament, fait plusieurs années auparavant, et après laquelle on n'aperçoit plus de traces de son existence. **Louis de Bourbon**, chef de la branche de Montpensier, époux de Jeanne, conserva donc, en vertu de la donation de cette princesse, le dauphiné d'Auvergne, et le transmit à sa postérité. La douceur de son gouvernement lui mérita le surnom de Bon. L'an 1483, il assista au sacre du roi Charles VIII, où il représenta le comte de Flandre. Le roi Louis XI le chargea, l'an 1480, d'aller avec deux évêques au-devant du cardinal Julien de la Rovère, qui venait en France avec titre de légat, pour notifier à ce monarque les bulles de Sixte IV, qui enjoignait, sous peine des censures, à tous les princes chrétiens de suspendre leurs querelles, et de réunir leurs forces contre les Turcs qui menaçaient l'Italie. Il fut encore mis, l'an 1484, à la tête de l'ambassade, que le monarque envoya au même pape Sixte IV pour lui rendre obéissance filiale au commencement de son règne. Mais les ambassadeurs étant partis sur la fin de juillet, Sixte mourut le 13 août de la même année, dans l'intervalle de leur voyage, et Innocent VIII qui l'avait déjà remplacé, lorsqu'ils arrivèrent, reçut leurs hommages. On peut voir dans l'édition in-folio des Mélanges de Baluze, donnée par le P. Dominique Mansi, tom. I, pag. 363 et suiv., la lettre du roi au pape, avec les instructions que donna ce prince à ses ambassadeurs, sur divers objets dont ils s'étaient chargés de conférer avec le pape. Le dauphin Louis mourut l'an 1486, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Louis d'Aigueperse, qu'il avait fondée et dotée pour vingt chanoines. De **Gabrielle**, sa seconde femme, fille de Bertrand VI de la Tour, qu'il avait épousée le 15 février 1442, il eut un fils, Gilbert de Bourbon, qui suit; et deux filles, dont l'aînée, Gabrielle, épousa Louis II de la Trémoille (*Voy.* Louis III, *comte de Sancerre.*)

GILBERT, COMTE DE MONTPENSIER, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1486. **Gilbert**, qui porta le titre de comte-dauphin du vivant de Louis de Bourbon, son père, était déjà célèbre par ses exploits avant que de lui succéder. L'an 1470, le roi Louis XI l'ayant fait lieutenant-général de ses armées, il défit les troupes du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, aux combats de Bussi et de Cluni. Sa valeur parut aussi dans les guerres de Picardie et d'Artois. Le roi Charles VIII, qui le nomma lieutenant-général en Picardie, éprouva son attachement dans les guerres qu'il eut contre les ducs d'Orléans et de Bretagne. Gilbert suivit ce prince à la conquête du royaume de Naples; et lorsque Charles se disposa à reprendre la route de France, il laissa Gilbert dans le pays, avec titre de vice-roi et de généralissime de ses troupes. Quelque brave que fût Gilbert, l'événement prouva que Charles VIII n'avait pas confié sa conquête à des mains assez habiles pour la conserver. Naturellement paresseux et indolent, il n'y avait que le danger qui pût lui faire surmonter son penchant et lui donner de l'activité. *Monseigneur de Montpensier*, dit Commines, *était bon chevalier et hardi, mais peu sage, il ne se levoit point qu'il ne fût midi.* Au lieu de faire observer une exacte discipline à ses troupes dans un pays étranger, il irrita les Napolitains, en tolérant les excès auxquels elles se livrèrent, et surtout à l'égard des femmes. Ferdinand d'Aragon instruit de la haine que s'attiraient les Français, rentra dans Naples le 7 juillet 1495, et les contraignit à se retirer les uns dans le château de l'Œuf, les autres dans le château Neuf. Le vice-roi, aussitôt assiégé dans ce dernier, le défendit pendant cinq mois, et, faute de secours, fut obligé de le rendre le 8 décembre suivant. Retiré dans la Basilicate, après avoir perdu les autres provinces du royaume de Naples, il soutint, l'an 1496, un nouveau siége dans Atelle, et n'évacua encore la place, le 13 août, que pour n'avoir pas été secouru. Ce général ayant ensuite fait embarquer les cinq mille hommes qui lui restaient, pour retourner en France, leur départ fut retardé par la perfidie du roi de Naples, qui, par ses délais, fit périr les trois-quarts de cette armée. Gilbert mourut lui-même à Pouzzoles, le 5 octobre 1496, non sans soupçon d'avoir été empoisonné. Son corps fut transporté quelques années après dans la chapelle de Saint-Louis d'Aigueperse. Il avait épousé, le 24 février 1481, **Claire de Gonzague**, fille de Frédéric, duc de Mantoue. Cette princesse, qui lui survécut jusqu'au 2 juin 1503, lui donna trois fils et trois filles. Les fils sont Louis, Charles et François. Le premier et le second lui succédèrent; le dernier, créé duc de Châtelleraut, fut tué à la bataille de Marignan, donnée le 13 septembre 1515. Tous trois moururent sans postérité. Louise, l'aînée des filles, épousa, 1°. André de Chauvigni, prince de Deols; 2°. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon; Renée, la seconde, épousa Antoine, duc de Lorraine.

LOUIS II DE BOURBON, COMTE DE MONTPENSIER, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1496. **Louis II**, fils et successeur de Gilbert de Bourbon-Montpensier, hérita de sa bravoure et de ses autres bonnes qualités. L'an 1499, il eut, sous la direction de Louis de la Trémoille, le commandement de la seconde armée, que le roi Louis XII envoya dans le duché de Milan. L'an 1501, il se signala au siége de Capoue, commencé le 17 juillet, et terminé le 25 du même mois par la réduction de la place. De-là, s'étant rendu par Naples à Pouzzoles, il y fit faire un service solennel pour Gilbert, son père. Mais à la vue du cadavre de ce prince, qu'il se fit montrer, la tendresse filiale se réveilla si fortement en lui, qu'après avoir versé un torrent de larmes, il en prit la fièvre, dont il mourut à Naples, le 14 ou 15 août de la même année 1501, à l'âge de dix-huit ans, et sans avoir été marié.

CHARLES, DUC DE BOURBON, COMTE DE MONTPENSIER ET DE LA MARCHE, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1501. **Charles**, second fils de Gilbert de Montpensier, né le 17 février 1490, succéda à Louis, son frère, dans le dauphiné d'Auvergne, ainsi que dans le comté de Montpensier. Ayant épousé, le 10 mai 1505, **Suzanne**, fille et héritière de Pierre II, duc de Bourbon, décédé le 8 octobre 1503, il prit le titre de duc de Bourbon. Il accompagna, l'an 1507, Louis XII dans son expédition contre les Génois qui s'étaient révoltés, et s'y distingua. Il acquit encore plus de gloire l'an

1509, à la journée d'Agnadel le 14 mai; s'étant mis à la tête de quatre cents hommes d'armes, il repoussa l'Alviane, général vénitien, qui avait mis en déroute l'avant-garde française. Son mérite et sa naissance lui valurent, en 1515, l'épée de connétable que le roi lui donna le 15 janvier. Il conduisit l'avant-garde de l'armée, suivant le privilége de sa charge, à la bataille de Marignan, gagnée sur les Suisses le 13 septembre de la même année. La conquête du Milanez ayant été la suite de cette victoire, dont on fut redevable à sa valeur et à son habileté, il fut fait vice-roi de ce duché. Après la mort de sa femme, arrivée le 28 avril 1521, il voulut se mettre en possession de tous les biens de la maison de Bourbon, faute d'héritiers mâles. Louise de Savoie, mère du roi, lui contesta cette succession, et n'ayant pu réussir auprès des juges à se les faire adjuger, elle obtint du moins qu'ils fussent mis en sequestre par arrêt du mois d'août 1522. Outré de désespoir, Charles passa (1) au service de l'empereur, en 1523. Son évasion fut si bien concertée, qu'il était déjà dans le pays ennemi lorsque François Ier. lui envoya demander l'épée de connétable et le collier de son ordre. *Quant à l'épée*, répondit Bourbon, *il me l'ôta à Valenciennes, lorsqu'il confia à M. d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenait. Pour ce qui est de l'ordre, je l'ai laissé derrière mon chevet à Chantelle.* Charles-Quint fut ravi d'avoir acquis un général aussi habile et aussi capable, à ce qu'il croyait, d'exécuter ses grands projets contre la France. Bourbon, l'an 1524, amena l'armée impériale devant Marseille où il échoua d'autant plus ignominieusement, qu'il s'était vanté de prendre cette ville presque sans coup férir. Il fut plus heureux aux batailles de Biagrasso et de Pavie, dont les Impériaux durent le gain à son habileté. Le roi François Ier. ayant été pris à la dernière, donnée le 24 février 1525, il passa en Espagne pour veiller à ses intérêts pendant les négociations de l'empereur avec son prisonnier. A son arrivée à Madrid, le marquis de Villena lui fit un affront bien capable de le faire rentrer en lui-même, s'il eût été susceptible de remords. L'empereur ayant demandé à ce seigneur, son palais pour y loger Bourbon, *Je ne saurais*, dit-il, *rien refuser à Votre Majesté; mais je la supplie de ne pas trouver mauvais que je mette le feu à cette maison dès que le duc en sera sorti, comme n'étant plus propre à loger un homme d'honneur après avoir été souillée par la présence d'un traître.* Bourbon n'eut pas lieu d'être plus satisfait de l'empereur, qui lui manqua de parole en donnant sa sœur Eléonore, qu'il lui avait promise, au roi de France. De retour en Italie, il fit quelques démarches équivoques qui donnèrent lieu aux Impériaux de douter de sa fidélité. Il s'aperçut des soupçons que sa conduite avait fait naître, et pour les effacer, il alla faire le siége de Rome, où il fut tué le 6 mai 1527, en montant des premiers à l'assaut; il était également facile aux assiégés et aux assiégeants de le discerner. Bourbon s'était vêtu ce jour-là d'un habit blanc, pour *être*, disait-il, *le premier but des assiégés, et la première enseigne des assiégeants* (2). Il avait eu de son mariage trois fils, François de Bourbon et deux jumeaux, tous trois morts avant lui. Par son testament, il instituait son héritière, Anne de France, duchesse de Bourbon, sa belle-mère, avec pouvoir de transmettre cette succession à Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, qui fut depuis duc de Montpensier. Mais cette disposition n'eut pas lieu. Son procès, commencé au parlement de Paris, aussitôt après son évasion, par les interrogatoires qu'on fit subir à Saint-Vallier, à de Prie, et à d'autres réputés ses complices, avait été suspendu pendant la prison du roi, qui suivit la bataille de Pavie. Un des articles, même du traité fait à Madrid pour la liberté du monarque, portait que le connétable serait rétabli dans tous ses biens. C'est sur le fondement de cet article que Bourbon avait fait son testament. Mais ce fut un de ceux que le roi de France refusa d'exécuter, prétendant avec raison qu'il n'était pas libre lorsqu'il avait conclu ce traité. Le procureur-général, en conséquence, continua ses poursuites contre le connétable, et, l'an 1527, le 26 juillet, (ce prince était déjà mort) le roi séant en sa cour de parlement, garnie de pairs, princes et gens du sang, après avoir fait appeler le duc de Bourbon, à haute voix à la barre du parlement, à la table de marbre et au haut des degrés du palais, par le premier huissier, en présence de deux conseillers, le chancelier ayant recueilli les voix, prononça l'arrêt qui le déclara atteint et convaincu du crime de lèze-majesté divine et humaine, rebellion et félonie: en conséquence, ordonna que ses armes seraient vidées et effacées, *damnant et abolissant sa mémoire à perpétuité; ses biens féodaux tenus de la couronne de France, médiatement ou immédiatement déclarés retourner en icelle, et ses autres biens meubles et immeubles confisqués.* Louise de Bourbon-Montpensier, sa sœur, et le prince de la Roche-sur-Yon, fils de Louise, firent contre ce jugement des protestations auxquelles on n'eut point d'égard pour lors. Le roi et sa mère, pour le mettre à exécution, passèrent à la Ferté-sur-Oise, le 25 août suivant, un traité par lequel le Beaujolais, le pays de Dombes, le Forez et le Roannès, demeurèrent à cette princesse, à condition qu'après sa mort, ils passeraient aux deux derniers fils du roi pour en jouir à titre d'apanage. Il n'y eut que la baronnie de Mercœur, en Auvergne, et quelques terres qui furent cédées au duc de Lorraine, dont la femme était sœur du connétable. Les choses restèrent en cet état jusqu'au traité de Cambrai, dit *la paix des Dames*, conclu, le 3 août 1529, entre Louise de Savoie, pour le roi son fils, et Marguerite d'Autriche, pour l'empereur son frère. Il y fut stipulé que l'article du traité de Madrid, qui concernait le connétable de Bourbon, serait exécuté. François Ier, en conséquence, étant à Angoulême, donna au mois de mai 1530, des lettres-patentes qui furent enregistrées au parlement, lettres portant abolition pour défunt messire Charles, duc de Bourbon, connétable de France, ses amis, alliés, serviteurs et ayant pris son parti, et leurs héritiers. (*Lect. des liv. français*, vol. 1er., pag. 49 et 50.) Dans le même tems, par le traité fait le 17 du même mois de mai, il céda à Louise de Bourbon et à Louis, son fils, prince de la Roche-sur-Yon, le duché de Châtellerault, le Forez, le Beaujolais et la principauté de Dombes. C'était l'empressement de retirer ses enfants retenus en otage à Madrid, qui l'avait déterminé à faire ces sacrifices. Mais ses fils lui étant rendus, il cassa, par autres lettres-patentes du mois de janvier 1531, comme extorqué, tout ce qu'il avait nouvellement fait en faveur du connétable et de ses héritiers, et remit les choses en l'état où elles étaient auparavant. Néanmoins sur les grandes poursuites de Louise de Bourbon, François Ier. fit assembler son conseil, mais l'avis du conseil, donné le 3 août 1537, fut que le prince de la Roche-sur-Yon, ni sa mère, n'avaient rien à prétendre aux biens de la maison de Bourbon que le connétable possédait, et que le tout appartenait au roi.

L'année suivante, Louise de Bourbon maria, dans le mois d'août, le prince de la Roche-sur-Yon, avec Jacqueline de Longwi, deuxième fille de Jean de Longwi, seigneur de Givri, dont l'aînée avait épousé Philippe Chabot, comte de

(1) Il avait toujours retenu et répétait avec complaisance la réponse que fit un officier gascon à cette demande de Charles VII : *Quelque chose au monde pourroit-il vous détacher de mon service? — Non, Sire, pas même l'offre de trois royaumes tels que le vôtre Mais oui bien un affront.* Ce fut la maxime que suivit Charles de Bourbon après la perte de son procès.

(2) « Ses soldats, dont il était adoré, après avoir saccagé Rome, » emportèrent son corps à Gaëte, et lui dressèrent un tombeau dans » une chapelle. Le concile de Trente ordonna qu'il serait exhumé..... » On avait jeté ce corps auprès de la porte du château de Gaëte; un » officier français de la garnison le mit dans une grande armoire » vitrée où on le voyait encore, en 1660, debout, botté, appuyé » sur un bâton de commandement, et vêtu de sa casaque de velours » vert, chamarrée de grands galons d'or. » (Saintefoix, *Ess. sur Paris*, tome I, page 93)

Charni et de Buzançais. Ce dernier, fort aimé de François I, lui représenta d'une manière si touchante l'état de pauvreté où se trouvait réduit le prince de la Roche-sur-Yon, qu'il vint à bout de le fléchir. Par lettres-patentes du même mois, données à Blois, ce monarque consentit à donner à Louise de Bourbon et à Louis, son fils, en considération de la parenté, le comté de Montpensier avec les seigneuries de la Tour, de la Buissière et de la Roche-Regnier; moyennant quoi ils abandonnèrent au roi, par contrat passé le premier septembre suivant, à Champigni, tout qu'ils pouvaient prétendre au surplus des biens de la maison de Bourbon. Le roi, pour donner plus de poids au don qu'il leur avait fait, érigea, par lettres du mois de février 1539, (n. st.) le comté de Montpensier en duché-pairie; ce qui fut vérifié au parlement le 6 mars suivant. Aigueperse fut le chef-lieu de ce duché. Louis prit alors le titre de duc de Montpensier, ainsi que sa mère. Il était né le 10 juin 1513, et fut le second de son nom dans sa branche, ayant pour père Louis I, prince de la Roche-sur-Yon, second fils de Jean de Bourbon II, comte de Vendôme, et d'Elisabeth de Beauvau, mort vers l'an 1520. La douceur de son caractère et sa piété sincère, auxquelles se joignaient la valeur et la magnanimité, lui méritèrent le surnom de BON. Cependant avec ces belles qualités, il se vit toujours sans emploi sous le règne de François Ier. Celui de Henri II ne lui fut guère plus favorable, malgré le crédit que la duchesse, sa femme, s'acquit sur l'esprit de la reine Catherine de Médicis, et le zèle qu'il marqua toujours pour la gloire et la défense de l'état. Il signala sa valeur en qualité de volontaire, l'an 1550, à la défense de Boulogne, à la bataille de Renti, en 1554, et trois ans après, à celle de Saint-Quentin où il demeura prisonnier : *et là il eut pourtant*, comme dit Brantôme, *quelque petite charge de régiment.* Enfin sous le règne de François II, au sacre duquel il représenta le duc de Normandie, comme il avait fait à celui de Henri II, le crédit et l'habileté de la duchesse de Montpensier lui fit obtenir pleine satisfaction sur ce qui devait lui revenir de la succession du connétable. Ce monarque étant à Orléans avec la reine sa mère, assisté du procureur-général et d'un grand nombre de seigneurs, fit, le 27 novembre 1560, avec la duchesse de Montpensier, chargée de la procuration de son époux, une transaction portant que le duc de Montpensier serait mis en possession du comté de Forez, de la baronnie de Beaujolais, du dauphiné d'Auvergne et de la seigneurie de Dombes. Le roi Charles IX, successeur de François II, envoya cette transaction, le 17 décembre suivant, au parlement où elle ne fut enregistrée que le 25 juin 1561. (Nous ne devons pas oublier qu'en 1523, François Ier., par lettres du mois de novembre, établit pour Dombes, un conseil souverain siégeant à Lyon, conseil qui se trouve qualifié parlement dans les lettres-patentes du mois d'avril 1543, et dans une déclaration du mois de juillet 1544. C'est le titre qu'il a toujours retenu depuis. Il a été transféré, l'an 1696, par le duc du Maine, à Trévoux, et fut réuni au parlement de Bourgogne.)

Le duc de Montpensier reconnut la grâce que Charles IX lui avait faite, par les grands services qu'il rendit à l'état dans les guerres civiles qui s'élevèrent sous ce règne et sous le suivant. Pourvu, l'an 1561, du gouvernement de l'Anjou, de la Touraine et du Maine, il remit sous l'obéissance du roi les villes d'Angers, de Tours, de Saumur, du Mans, de Pons, de Saint-Jean-d'Angéli et de la Rochelle. L'an 1568, il défit les protestants, le 25 octobre, à la rencontre de Messignac; et l'année suivante, il eut part aux victoires de Moncontour et de Jarnac. Il servit depuis (en 1573) au premier siége de la Rochelle, et fit rentrer dans le devoir, l'année suivante, plusieurs places du Poitou. S'étant mis en route, l'an 1575, pour se rendre au sacre de Henri III, il fut obligé de rebrousser chemin à l'occasion suivante. Le duc de Guise, dans l'anti-chambre de la reine-mère, avait dit publiquement que si ce prince se présentait pour lui disputer la préséance à cette cérémonie, il lui passerait, au pied même de l'autel, son épée au travers du corps; sur quoi le comte d'Escars ne put s'empêcher de lui dire : *Monsieur, il n'y a pas de Français, au propos qui vient de vous échapper, qui ne fût tenté de vous y passer la sienne, indigné de votre audace et manque de respect envers un prince du sang.* Le duc de Guise prétendait qu'au sacre et aux grandes cérémonies, l'usage réglait le rang par l'ancienneté de pairie, sans égard à la naissance, et que le comté de Guise ayant été érigé en duché-pairie (l'an 1528) avant le comté de Montpensier, qui ne le fut, comme on l'a vu, qu'en 1539, il devait avoir la préséance sur le duc de Montpensier, quoique prince du sang. Henri III, malgré les remontrances du comte d'Escars, ayant eu la faiblesse d'écrire au duc de Montpensier, qu'il lui ferait plaisir de ne pas venir à son sacre : ce prince obéit, et s'en retourna. Mais aux états de Blois, par édit du 18 janvier 1577, il fut réglé que les princes du sang, soit qu'ils fussent ou qu'ils ne fussent pas pairs, précéderaient partout les pairs qui ne seraient pas de leur sang. (Saint-Foix.) Le duc de Montpensier aimait sincèrement l'état. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la conclusion de la paix, arrêtée à Poitiers dans le mois de septembre 1577. Ce prince mourut le 23 septembre 1582 (et non 1583), dans son château de Champigni, et fut enterré dans la chapelle castrale. JACQUELINE DE LONGWI, sa première femme, qu'il perdit le 28 août 1561, lui donna un fils, qui suit, et quatre filles, Françoise, mariée à Henri-Robert de la Marck, prince de Sédan; Anne, femme de François de Clèves, IIe. du nom, duc de Nevers; Charlotte, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, puis de Jouarre, d'où elle sortit en 1571, pour se retirer chez le prince Palatin, où elle embrassa le Calvinisme, après quoi, elle épousa Guillaume, comte de Nassau, dit le Jeune, VIIIe. du nom, prince d'Orange; et Louise, abbesse de Faremoutier, morte en février 1586. Le duc de Montpensier épousa en secondes noces CATHERINE DE LORRAINE, fille de François, duc de Guise, l'ennemie la plus envenimée des rois Henri III et Henri IV, morte en 1596, sans avoir eu d'enfants.

FRANÇOIS DE BOURBON.

1582. FRANÇOIS DE BOURBON, fils de Louis II de Bourbon, et de Jacqueline de Longwi, succéda à son père dans le duché de Montpensier, le dauphiné d'Auvergne, et ses autres domaines, à l'âge de quarante ans. Il avait donné des preuves de sa valeur, dès-lors en différentes occasions, au siège de Rouen, en 1562, aux batailles de Jarnac et de Moncontour en 1569, et au massacre d'Anvers en 1572. Henri III le fit chevalier de ses ordres, à la promotion du 31 décembre 1579, et l'envoya en Angleterre. Ce monarque en 1589 lui donna le gouvernement de Normandie; il y attaqua et défit entièrement les *Gautiers* qui étaient devenus très-redoutables : c'étaient des paysans qui ne s'étaient d'abord attroupés que par un motif bien naturel, celui de défendre leurs biens, leurs femmes et leurs enfants contre le brigandage et la brutalité du soldat; mais ils s'étaient ensuite laissé séduire par le comte de Brissac, et tenaient le parti de la ligue. Le duc de Montpensier commanda sous Henri IV, aux journées d'Arques, d'Ivri, et à toutes les autres expéditions des années 1590 et 1591. Il mourut à Lisieux le 2 juin 1592. C'était un prince généreux, compatissant, civil, honnête, simple et ennemi de tout déguisement. Quand on lui rappelait ce qu'il avait fait dans les différentes affaires où il s'était trouvé : *Oui*, disait-il, *je fis assez bien là et là ; mais en telle et telle autre occasion, j'ai commis telle et telle faute.* De RÉNÉE D'ANJOU, marquise de Mezières, qu'il avait épousée en 1560, morte à la fleur de son âge, il laissa un fils, qui suit.

HENRI DE BOURBON.

1592. HENRI, né le 12 mai 1573, à Mezières, en Touraine, successeur de François de Bourbon-Montpensier, son père, dans

tous ses domaines, et de sa mère, dans la terre de Mezières, appelé le prince de Dombes du vivant de son père, servit utilement le roi Henri IV, en Bretagne, contre le duc de Mercœur, qu'il battit en plusieurs rencontres. Mais il eut le malheur d'être vaincu le 25 mai 1592, au combat de Craon, après sept heures d'escarmouche. Le roi l'ayant fait ensuite gouverneur de Normandie, il reçut au siége de Dreux, en 1593, une dangereuse blessure, qui lui causa dans la suite de fréquentes maladies. Il y avait deux ans qu'il ne vivait que de lait de femme, lorsqu'il mourut le 27 février 1608. Ce fut un bon prince, très brave, très-pieux, mais d'un esprit borné. Il le prouva bien, en se laissant séduire par différents gouverneurs de provinces, qui avaient comploté de faire ériger leurs gouvernements en fiefs héréditaires, et ne consentaient à fournir qu'à cette condition au roi, les secours dont il avait un besoin pressant. S'étant chargé d'en faire au roi la proposition, Henri IV écouta patiemment tout ce qu'il lui dit pour relever les avantages que cet établissement procurerait à la couronne. Mais quand il eut achevé : « *Mon cousin, mon ami*, répondit le mo- » narque, *je crois que quelque esprit malin a charmé le vôtre,* » *ou que vous n'êtes pas en votre bon sens, de me tenir des dis-* » *cours si indignes d'un bon sujet et d'un prince de mon sang.* » Il lui fit ensuite connaître qu'un pareil projet n'allait pas à » moins qu'à la ruine de la monarchie et à l'extinction de la » maison royale dont il était membre. *Si je croyais*, ajouta-t-il, » *que vous eussiez dans le cœur les desseins criminels que je viens* » *d'entendre sortir de votre bouche, je vous ferais voir qu'un prince* » *généreux ne laisse pas une offense si cruelle sans châtiment.* Il » lui enjoignit de ne point faire connaître à ceux qui l'avaient » employé, qu'il se fût acquitté de sa commission, mais de » leur donner à croire qu'il restait détrompé par ses propres » réflexions; qu'il avait horreur du complot dans lequel on avait » tâché de l'engager, et qu'il se déclarerait l'ennemi de quicon- » que voudrait le soutenir. *Pour nous, mon cousin*, ajouta le » roi, *oublions tout ce qui s'est maintenant passé entre nous :* » *continuez d'être à moi loyal sujet, fidèle serviteur et bon cousin;* » *je vous serai bon roi, bon maître et bon parent.* Montpensier se » retira confus; mais cette confusion lui fut salutaire, puis- » qu'elle lui ouvrit les yeux sur le danger de ces menées » sourdes, dont il eut soin de se tenir éloigné ». (*Intr. du cab.* tom. I.) Il avait épousé le 15 mai 1597, HENRIETTE-CATHERINE, fille héréditaire de Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, dont il eut une fille, qui suit. Sa femme s'étant remariée en 1611 à Charles de Lorraine, duc de Guise, mourut à Paris, le 25 février 1656, âgée de soixante et onze ans, et fut enterrée aux Capucines, en habit de religieuse.

MARIE DE BOURBON.

1608. MARIE DE BOURBON-MONTPENSIER, née au château de Gaillon, en Normandie, le 15 octobre 1605, fille unique et héritière de Henri de Bourbon-Montpensier, fut mariée, le 6 août 1626, dans le château de Nantes, à GASTON JEAN-BAPTISTE, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII. Ce fut la reine-mère qui noua cette alliance, à laquelle le roi son fils, et la jeune reine son épouse, étaient fort opposés. On rapporte que l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avait pas, faisait sécher Louis XIII de jalousie; et on lui en vit quelque fois verser des larmes. Le même motif inspirait une aversion aussi forte à la jeune reine pour ce mariage. Elle dévoila ses sentiments à la surintendante de sa maison, la duchesse de Chevreuse, veuve du connétable de Luynes. Cette dame, belle, adroite, et intrigante, entra dans ses vues, et ne négligea rien pour faire manquer ce mariage. Mais le cardinal de Richelieu, qui le favorisait, l'emporta. La jeune duchesse de Montpensier mourut en couches au Louvre, à Paris, le 4 juin 1627, laissant une fille, qui suit.

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS.

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, née le 29 mai 1627, connue sous le nom de MADEMOISELLE DE MONTPENSIER, devint, par la mort de sa mère, la plus riche héritière de l'Europe, après les têtes couronnées. Mais elle n'entra en jouissance de ses vastes domaines que l'an 1650. Plusieurs souverains recherchèrent la main de cette princesse; mais aucun ne l'obtint par les obstacles que la cour mit à son mariage. A la raison d'état, qui ne permettait pas de lui laisser prendre alliance hors du royaume, se joignait le ressentiment de Louis XIV, qui n'oublia jamais l'insulte qu'elle lui avait faite à la bataille de Saint-Antoine, en faisant tirer le canon de la Bastille sur ses troupes. Enfin étant parvenue à l'âge de quarante-trois ans, elle obtint le consentement du roi pour épouser le comte de Lauzun, colonel général des dragons (1). Mais bientôt

---

(1) Voici ce que mandait en province sur ce mariage, le lundi 15 décembre 1670, madame de Sévigné.

« Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus » surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus » triomphante, la plus étourdissante, la plus inouie, la plus singu- » lière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, » la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, » la plus éclatante, la plus secrète jusqu'aujourd'hui, la plus bril- » lante, la plus digne d'envie, enfin une chose dont on ne trouve » qu'un exemple dans les siècles passés, encore cet exemple n'est-il » pas juste : une chose que nous ne saurions croire à Paris, com- » ment le pourrait-on croire à Lyon?.... une chose enfin qui se » fera dimanche, et qui ne sera peut-être pas faite lundi : je ne puis » me résoudre à la dire, devinez-là : je vous le donne en trois, jetez » votre langue aux chiens. Hé bien! il faut donc vous le dire. M. de » Lauzun épouse dimanche, au Louvre, devinez qui? Je vous le » donne en dix, je vous le donne en cent. Madame de Coulanges dit : » Voilà qui est bien difficile à deviner; c'est mademoiselle de la » Vallière : point du tout, madame; c'est donc mademoiselle de » Rets : point du tout; vous êtes bien provinciale. Vraiment nous » sommes bien bêtes, dites-vous : c'est assurément mademoiselle de » Crequi. Vous n'y êtes pas: il faut donc à la fin vous le dire. Il » épouse, avec la permission du roi, mademoiselle..... mademoi- » selle de..... mademoiselle...... Devinez le nom; il épouse made- » moiselle, ma foi, par ma foi, ma foi jurée, mademoiselle, la » grande mademoiselle, fille de feu Monsieur, mademoiselle, petite- » fille de Henri IV, mademoiselle d'Eu, mademoiselle de Dombes, » mademoiselle de Montpensier, mademoiselle d'Orléans, Made- » moiselle, cousine germaine du roi, Mademoiselle destinée au » trône, Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de » Monsieur. Voilà un beau sujet de discourir. Si vous criez, si vous » êtes hors de vous-même, si vous dites que nous avons menti, que » cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle rail- » lerie, que cela est bien fade à imaginer, si enfin vous nous dites des » injures, nous trouverons que vous avez raison. Nous en avons fait » autant que vous. »

Dans la lettre suivante du vendredi 19 décembre, elle disait :

« Ce qui s'appelle tomber du haut des nues, c'est ce qui arriva hier » au soir aux Tuileries. Mais il faut reprendre les choses de plus » loin..... Ce fut donc lundi que la chose fut déclarée, comme vous » avez su. Le mardi se passa à parler, à s'étonner, à complimenter. » Le mercredi, Mademoiselle fit une donation à M. de Lauzun, » avec dessein de lui donner les titres, les noms et les ornements » nécessaires pour être nommé dans le contrat de mariage, qui fut fait » le même jour. Elle lui donna donc, en attendant mieux, quatre » duchés. Le premier, c'est le comté d'Eu, qui est la première pairie » de France et qui donne le premier rang; le duché de Montpensier, » dont il porta hier le nom toute la journée; le duché de Saint-Far- » geau, le duché de Chatelleraut; tout cela estimé vingt-deux mil- » lions. Le contrat fut fait ensuite où il prit le nom de Montpensier. » Le jeudi matin, qui était hier, Mademoiselle espéra que le roi » signerait comme il l'avait promis; mais, sur les sept heures du soir, » sa majesté, étant persuadée par la reine, par Monsieur et plusieurs » barons, que cette affaire faisait tort à sa réputation, il se résolut » de la rompre; et, après avoir fait venir Mademoiselle et M. de

après, sur les remontrances de la reine et du prince de Condé, sensibles à cette mésalliance de la cousine germaine du roi, ce monarque révoqua sa permission. Lauzun, outré de ce manque de parole, exhala sa fureur en invectives qui lui valurent dix ans de prison au château de Pignerol. Remis en liberté moyennant la cession que la princesse fit le 2 février 1680, de la principauté de Dombes, au duc du Maine, il l'épousa la même année ou la suivante en secret. Mais elle ne tarda guère à se repentir d'un engagement qu'elle avait si passionnément et si persévéramment souhaité. Lauzun d'amant respectueux, devenu mari insolent, la traita avec si peu de ménagement, qu'elle fut obligée de le chasser (1). L'an 1682, elle fit encore donation du comté d'Eu, mais sous la réserve de l'usufruit, au duc du Maine. Cette princesse, au sein de l'opulence, finit ses jours dans l'obscurité, au palais d'Orléans, dit aujourd'hui le Luxembourg, le 5 avril 1693, dans la 66e. année de son âge, et fut enterrée à Saint-Denis. Pour son malheur, elle avait hérité des défauts de son père, qui l'empêchèrent de goûter les fruits de l'opulente succession de sa mère. Fantasque, impétueuse, intrigante comme lui, elle ne sut point mettre à profit les avantages que la nature et la fortune, disons mieux, la Providence, lui avait départis pour être heureuse autant qu'il est possible de l'être dans ce monde.

» Lauzun, il leur déclara, devant M. le Prince, qu'il leur défendait » de plus songer à ce mariage. M. de Lauzun reçut cet ordre avec tout » le respect, toute la soumission, toute la fermeté et tout le désespoir » que méritait une si grande chute. Pour Mademoiselle, suivant son » humeur, elle éclata en pleurs, en cris, en douleurs violentes, en » plaintes excessives; et tout le jour elle a gardé le lit sans rien avaler » que des bouillons. Voilà un beau songe, voilà un beau sujet de » roman ou de tragédie, mais surtout un beau sujet de raisonner et de » parler éternellement. C'est ce que nous faisons jour et nuit, soir et » matin, sans fin, sans cesse. Nous espérons que vous en ferez autant » (Tome I, Lettres IX et X à madame de Coulanges.)

(1) Lauzun exerça sur cette princesse un tel empire, qu'un jour, à ce qu'on prétend, revenant de la chasse, il osa lui dire : *Louise d'Orléans, tire-moi mes bottes.* La princesse s'étant récriée sur cette insolence, il fit du pied un mouvement qui était le dernier des outrages. Le lendemain, il revint au Luxembourg. Mais la femme de Lauzun se rappela enfin qu'elle avait failli à être la femme d'un empereur, et en prit l'air et le ton. *Je vous défends*, lui dit-elle, *de vous présenter jamais devant moi.* Lauzun fit de vains efforts pour rentrer en grâce. Un de ses amis ayant présenté une lettre de sa part à la princesse, elle la prit et la jeta au feu en sa présence sans l'avoir lue. Elle ne voulut pas même le revoir à l'article de la mort.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'ANGOULÊME.

La ville d'Angoulême n'est connue que depuis le quatrième siècle. Le poëte Ausone, qui mourut vers l'an 394, est le premier qui en ait parlé. Il la nomme *Inculisma*. Les écrivains postérieurs l'ont appelée *Engolisma* et *Eccolisma*. La Notice des Gaules, dressée vers la fin du quatrième siècle, met dans la deuxième Aquitaine *Civitas Eccolismensium*.

TURPION.

839. TURPION, fils d'Adalelme, et frère de Bernard et d'Eménon, comtes de Poitiers, est le premier comte que l'on connaisse de l'Angoumois. L'historien des évêques et des comtes d'Angoulême, qui écrivait en 1182, dit qu'il fut établi, en 839, par l'empereur Louis le Debonnaire. Turpion fut tué le 4 octobre 863, dans un combat contre les Normands.

EMENON.

863. EMÉNON ou IMON, dit aussi IMINON, frère de Turpion, auprès duquel il s'était réfugié, après avoir été dépouillé du comté de Poitiers, lui succeda au comté d'Angoulême et devint aussi comte de Périgord. (*Acta SS. Ben. Sæc. IV*, par. 2, p. 73.) L'an 866, ayant livré bataille, le 14 juin, à Landri, comte de Saintes, à cause du château de Bouteville, il le tua dans l'action, mais il reçut lui-même une blessure dont il mourut aussi le 22 du même mois. Il fut enterré à l'abbaye de Saint-Cybar. (*Adhemar. Cuban.*) Il avait épousé, suivant D. Bouquet, N. fille de Robert le Fort, dont il laissa Adémar, comte de Poitiers; Arnaud, duc de Gascogne; et Adelme ou Adelelme. (Voy. *les comtes du Poitou.*)

WULGRIN, COMTE DE PÉRIGORD ET D'ANGOULÊME.

866. WULGRIN fut établi comte de Périgord et d'Angoulême par Charles le Chauve, dont il était parent, après la mort d'Eménon. Il livra plusieurs combats aux Normands, bâtit les châteaux de Marsillac et de Mastas, pour arrêter leurs courses, fit relever les murs d'Angoulême, et répara cette ville que ces barbares avaient brûlée. Wulgrin mourut le 3 mai 886. ROGELINDE, son épouse, fille de Bernard, duc de Toulouse, dont elle eut l'Agénois pour sa dot, lui donna deux fils, Alduin et Guillaume, qui suivent.

ALDUIN Ier.

886. ALDUIN succéda, dans le comté d'Angoulême, à Wulgrin, son père. Il prit, ainsi que son frère, le parti du roi Eudes, contre Charles le Simple, et fut en grand crédit auprès

du premier. Alduin mourut, suivant la chronique d'Angoulême, le 27 mars 916, laissant un fils, qui suit.

GUILLAUME Ier.

916. **Guillaume Ier.**, fils et successeur d'Alduin, fut surnommé **Taillefer** (*Sector ferri*), parce que, dans une bataille contre les Normands, il fendit d'un coup de sabre, malgré sa cuirasse, leur roi Storis. La postérité de Guillaume a conservé son surnom. Sa mort est placée au 6 août 962, dans la chronique d'Angoulême; en quoi elle est conforme à d'autres chroniques, et préférable à celle d'Adémar de Chabannais, qui met cet événement après le décès d'Ebles, évêque d'Angoulême, arrivé l'an 964. Guillaume ne laissa que des enfants naturels. La chronique d'Angoulême l'appelle *un très-aimable prince*.

ARNAUD BOURATION, comte d'Angoulême et de Périgord.

Arnaud, dit **Bouration**, fils aîné de Bernard, comte de Périgord, lui succéda dans ce comté, et se rendit maître de celui d'Angoulême en 962, après la mort de Guillaume Taillefer. Les bâtards de ce dernier revendiquèrent, les armes à la main, sa succession; Arnaud Manzer, leur aîné, fut le plus ardent. Leurs efforts furent impuissants pendant la vie de Bouration; mais lorsqu'il eut cessé de vivre, Arnaud Manzer attaqua Guillaume, Ramnulfe et Richard le Simple, frères de Bouration, tua le second le 27 juillet 975, chassa les deux autres, et demeura possesseur du comté d'Angoulême. Tout ceci est fondé sur le texte d'Adémar de Chabannais, qui nous apprend aussi qu'Arnaud fut surnommé Bouration pour avoir saisi et enveloppé dans ses habits un loup qui désolait le pays.

ARNAUD MANZER, comte d'Angoulême.

975. **Arnaud Manzer**, ou le **Batard**, après s'être mis en possession du comté d'Angoulême, par les victoires qu'il remporta sur les enfants de Bernard, eut un nouveau concurrent dans la personne de Hugues de Jarnac, évêque d'Angoulême. Ce prélat avait formé une ligue avec plusieurs barons pour dépouiller Arnaud. Il échoua dans son entreprise, et fut obligé de céder à ses alliés les plus belles terres de son évêché pour les dédommager des dépenses qu'ils avaient faites pour son service. Arnaud mourut, non l'an 992, comme le marque le P. Anselme, mais l'an 1001 au plutôt, puisqu'il était, suivant Adémar, l'un des quatre comtes qui aidèrent le duc d'Aquitaine, Guillaume le Grand, cette année, à faire le siége du château de Brosse, et qu'après cette expédition, s'étant fait moine à Saint-Cybar, il y mourut le 4 mars. (*Voy.* Gui, *vicomte de Limoges.*)

GUILLAUME TAILLEFER II.

1001 au plutôt. **Guillaume** II, fils d'Arnaud Manzer, lui succéda au comté d'Angoulême vers la fin de l'an 987. Le plus ancien acte qu'on ait de lui est une charte qu'il donna en faveur de l'abbaye de Saint-Amand de Boissac, au diocèse d'Angoulême, laquelle est datée de l'an de l'Incarnation 988, indiction 1. (*Gall. Christ.*, *nov.* tom. II, col. 1035.) Ce comte accompagna Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, au siége de Rochemeaux, et l'aida à se rendre maître de la place. Le duc lui fut aussi redevable de la prise de Blaye, dont ils firent le siége ensemble. La bravoure, dont le comte d'Angoulême fit preuve en cette expédition, ne fut pas sans récompense; elle lui valut cette même place dont il avait rendu maître le duc, qui la lui donna en bénéfice, avec d'autres terres situées dans l'Aunis. (Adémar.) Telle était l'opinion de sagesse où il était dans l'esprit de Guillaume le Grand, que ce prince ne faisait aucune entreprise sans le consulter. Il le mettait aussi de la partie dans ses pèlerinages, et surtout dans ceux qu'il faisait fréquemment à Rome. Durant un de ces voyages, Henri, prince de Rancogne, son vassal, profita de son absence pour élever à la hâte, l'an 1024, dans la semaine de Pâques, un château qu'Adémar de Chabannais appelle Fractarbot, dans la Saintonge. C'était, dit ce chroniqueur, fausser la foi qu'il avait faite à Guillaume avec serment prêté sur la chaussure de saint Cybar. Geoffroi, fils du comte, vengea cette félonie en passant son épée au travers du corps à Henri dans une occasion où ils se rencontrèrent. Le comte, à son retour, approuva la conduite de son fils, et ayant été faire avec lui le siége du château litigieux, il le prit, le rasa, le rétablit ensuite, et le donna à Geoffroi. Dans la même absence du comte d'Angoulême, Guillaume, vicomte de Martillac, et son frère Odolric, commirent une atrocité détestable envers Alduin, leur frère. Après une querelle qu'ils avaient eue avec lui au sujet du château de Rouffiac, en Saintonge, le comte les avait réconciliés avant son départ, et leur avait fait jurer amitié sur le corps de saint Cybar. Mais lorsqu'il fut parti, ayant invité Alduin chez eux, ils le surprirent dans son lit, lui arrachèrent la langue et lui crevèrent les yeux, après quoi ils allèrent se mettre en possession de Rouffiac. Guillaume Taillefer, à son retour, ne laissa pas ce forfait impuni. Il était en droit d'ôter la vie aux coupables; mais ils se contenta de les priver de leurs honneurs, et rendit le château de Rouffiac au malheureux Alduin. Celui-ci avait un fils de même nom que lui, à qui le comte, quelques années après, fit présent de la terre de Martillac. (Bouquet, tom. X, pag. 160.) L'an 1026, Guillaume Taillefer entreprit le voyage de la Terre-Sainte, accompagné d'une nombreuse cavalcade, et prit sa route par la Bavière, la Hongrie et l'Esclavonie. De retour l'année suivante, au mois de juin, il tomba dans une maladie de langueur qu'on attribua aux maléfices d'une femme, laquelle, disait-on, avait fait de certaines figures de cire pour *l'envouter*. Arrêtée pour ce sujet par les enfants du comte, elle nia le fait. On prit le parti de s'en rapporter au *jugement de Dieu*. Le champion qu'elle fournit fut battu. Cependant elle persista à se dire innocente, et la question qu'on lui fit subir ensuite ne put lui arracher aucun aveu. Le comte, à l'insu de qui cela s'était fait, ordonna, aussitôt qu'il en fût informé, de la renvoyer, et lui pardonna. Mais son successeur l'ayant depuis fait reprendre, la fit brûler vive avec d'autres personnes qu'on regardait comme ses complices. Guillaume cependant, tout occupé de l'affaire de son salut, reçut de la main de Rohon, son évêque, les derniers sacrements et mourut la veille des Rameaux, 6 avril 1028, laissant de **Gerberge**, son épouse, fille de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, deux fils, Alduin et Geoffroi. Le comte Guillaume fut enterré à l'abbaye de Saint-Cybar, lieu de la sépulture de sa famille.

ALDUIN II, ou HILDUIN.

1028. **Alduin** II, fils de Guillaume II, lui succéda au comté d'Angoulême. Le lendemain de la sépulture de son père, Geoffroi, son frère, lui enleva le château de Blaye, dont Guillaume le Grand avait fait présent à son père qui l'avait aidé à le prendre. Mais Alduin y étant accouru avec des troupes, le reprit aussitôt, et revint célébrer les fêtes de Pâques à Angoulême. Geoffroi cependant employa le vendredi-saint et les deux jours suivants à construire un fort vis-à-vis de Blaye. Alduin, après les fêtes, se mit en marche pour détruire cet ouvrage, et y réussit au bout de huit jours. Son frère alors étant venu lui demander pardon, Alduin, non-seulement le reçut en grâce, mais il voulut partager avec lui la terre de Blaye. Ce comte, recommandable par sa vertu et son courage, fut empoisonné, l'an 1032, par sa femme **Alausie**, fille de Sanche, duc de Gascogne, dont il avait deux fils, Guillaume, surnommé Chaussard, comte de Mastas, que Geoffroi, son oncle, priva du comté d'Angoulême; et Arnaud, dont on ne sait que le nom. L'historien des comtes et des évêques d'Angoulême se contredit en disant qu'Alduin survécut quatre ans à son père, et mourut en 1030. Le

P. Labbe, éditeur de cet écrivain, soupçonne qu'il y a ici quelque altération dans le texte, et s'en tient, comme nous, à l'an 1032 pour l'époque de la mort d'Alduin.

GEOFFROI TAILLEFER.

1032. **Geoffroi**, second fils de Guillaume II, s'empara du comté d'Angoulême après la mort d'Alduin, son frère, au préjudice de Guillaume, son neveu. On prétend que ce fut le duc Guillaume qui le substitua à son frère pour punir les enfants de celui-ci du crime de leur mère. Le surnom de Taillefer, qu'avaient déjà porté deux de ses prédécesseurs, et qu'il transmit à ses descendants, lui fut donné à cause de la force de son bras et de la bonté de ses armes avec lesquelles il fendait casques et cuirasses. Il avait tué de sa main Aimeri, seigneur de Fraimbot, parce qu'il refusait de rendre hommage à son père. On a vu la conduite qu'il tint à l'égard de son frère. Geoffroi mourut en 1048, laissant de sa femme Pétronille d'Archiac, fille et héritière de Mornard, surnommé le Riche, seigneur d'Archiac et de Bouteville, Foulques, qui suit; Geoffroi, vicomte de Blaye; Arnaud, seigneur de Montausier; Guillaume, évêque d'Angoulême; Adémar, abbé de Stirpe, ou de Lesterp, au diocèse de Limoges, et ensuite successeur de Guillaume, son frère. Geoffroi du Vigeois lui donne de plus une fille, nommée Humberge, qu'il dit avoir épousé Ademar II, vicomte de Limoges.

FOULQUES TAILLEFER.

1048. **Foulques**, fils aîné du comte Geoffroi, lui succéda dans le comté d'Angoulême, et à sa mère, dans les seigneuries d'Archiac et de Bouteville. *C'était un homme d'une force et d'un courage extraordinaires*, dit un ancien, *et très-habile dans l'art militaire.* Foulques en donna des preuves en differentes occasions. Les Poitevins étant venus faire le dégât sur ses terres, il alla hardiment les attaquer, les repoussa jusqu'à Cognac, et fit un grand nombre de prisonniers. Le duc d'Aquitaine ayant assiégé le château de Mortagne, en Saintonge, *castrum Mauritaniæ*, il le contraignit de se retirer, lorsqu'il était sur le point de se rendre maître de la place. Il eut de grands démêlés avec Guillaume, son frère, évêque d'Angoulême, et ils en vinrent souvent aux armes. Leurs brouilleries commencèrent aussitôt que Guillaume monta sur le siége d'Angoulême. Le comte, son frère, après la mort de l'évêque Girard, prédécesseur de Guillaume, s'était emparé des fruits de l'évêché, prétendant que ceux de la première année lui appartenaient par forme d'annates, et cette prétention ne lui était point particulière. Plusieurs seigneurs étaient comme lui dans le préjugé, que dans le cas de mutation, ils avaient droit de percevoir l'année de relief sur les bénéfices, de même que sur les fiefs situés dans leurs mouvances. Les deux frères terminèrent enfin leurs longs et scandaleux débats par une réconciliation qui fut sincère. Ils assistèrent, l'an 1059, l'un et l'autre, au sacre du roi Philippe I. L'ancien historien des évêques et des comtes d'Angoulême, dit que Foulques mourut dans un âge fort avancé, l'an 1087; mais il y a faute de copiste dans son texte, quoique trois manuscrits, collationnés par le P. Labbe, confirment cette leçon, ou bien l'auteur s'est trompé lui-même: car Besli rapporte (p. 408) une charte de Jourdain de Chabannais, qui prouve que Foulques vivait encore en 1089. Ce comte avait épousé Condo, fille d'Ounorman Vagena, dont il eut Guillaume, qui suit; et N. première femme d'Adémar III, vicomte de Limoges.

GUILLAUME TAILLEFER III.

1089 au plutôt. **Guillaume**, fils de Foulques, lui succéda au comté d'Angoulême et dans ses autres domaines. Il était petit de corps, mais bien pris dans sa taille, et d'une force supérieure à ce que sa figure annonçait. *Il a même tué*, dit l'ancien auteur déjà cité, *quelques chevaliers d'un coup de lance, en la leur enfonçant au travers de leur bouclier et de leur cuirasse, et l'on tient communément que jamais on n'a pu le désarçonner, ni le faire tomber de cheval.* Il défendit courageusement, pour la comtesse Almodis, le comté de la Marche, contre Hugues de Lusignan, qui voulait se l'approprier par droit d'hérédité. Il eut aussi la guerre avec Guillaume IX, duc d'Aquitaine, avec Adémar d'Archiac, avec Bardon de Cognac, et d'autres seigneurs, alliés ou vassaux du duc. Le comte d'Angoulême remporta sur eux quelques victoires; mais à la fin il fut fait prisonnier dans un combat contre ces mêmes ennemis, et ne recouvra sa liberté qu'en donnant pour sa rançon la baronnie de Mastas, qu'il vint ensuite à bout de reprendre avec l'aide de son fils aîné, par les conseils de Girard, évêque d'Angoulême, et légat du saint siége, c'est-à-dire après l'an 1106, époque de la légation de Girard. Le comte Guillaume entreprit, sur la fin de ses jours, le pèlerinage de Jérusalem, et mourut à son retour, le 6 avril, veille des Rameaux, suivant son épitaphe qui est à Saint-Cybar, dans la chapelle de Saint-Denis, ce qui se rapporte à l'an 1118, et non 1120, comme le marque Corlieu. (*Cart. de S. Cybar.*) De Vitapoi, son épouse, fille et héritière d'Amanieu, seigneur de Benauges et de Saint-Macaire, en Gascogne, il laissa Wulgrin, qui suit; Raymond, sire de Fronsac; et Foulques, seigneur de Montausier; avec deux filles, dont l'une, nommée Alix, épousa Eudes, vicomte de Thouars. On ignore le nom et le sort de l'autre.

WULGRIN TAILLEFER II.

1120. **Wulgrin II**, fils aîné de Guillaume III, et son successeur au comté d'Angoulême, était, suivant le portrait qu'un ancien nous en a laissé, *d'une taille avantageuse, d'un port majestueux, prudent, habile au métier de la guerre, patient, à l'épreuve des travaux, la terreur de ses ennemis, le bouclier de ses sujets, vigoureux et robuste; qualités qui lui procurèrent presque toujours d'heureux succès dans ses expéditions militaires.* L'auteur fait ensuite l'éloge de sa chasteté, de sa charité envers les pauvres, de sa libéralité envers les églises, et ne blâme en lui que l'ambition immodérée qu'il eut de s'agrandir. Il avait déjà fait ses preuves de valeur du vivant de son père. Outre le château de Mastas, qu'il l'avait aidé à reprendre, comme on l'a dit, il avait retiré de force celui d'Archiac, des mains d'Adémar d'Archiac, qui s'en était emparé par surprise; devenu comte d'Angoulême, il recouvra et rebâtit le château de Blaye, que le duc d'Aquitaine avait démantelé, après s'en être rendu maître, et en fit une forteresse imprenable. L'an 1126, il fiança Robert le Bourguignon, son parent, à l'héritière de Chabannais et de Confolens. Mais Adémar de la Rochefoucauld revendiqua cet héritage du chef de sa femme; et ayant mis dans ses intérêts Guillaume IX, duc d'Aquitaine, il prit les armes pour s'en emparer. Il y réussit moins par sa valeur que par la trahison de ceux à qui la garde des châteaux était confiée. Guillaume IX étant mort l'année suivante, Robert, avec l'aide de Wulgrin, reprit l'une et l'autre terres sous Guillaume X, nouveau duc d'Aquitaine, et les céda ensuite avec sa future épouse, à Guillaume de Mastas, frère de Robert de Montberoux. Le duc, menaçant de les reprendre, Wulgrin amena des troupes pour en défendre les châteaux, et y attendit, mais vainement, un mois entier, l'arrivée du duc. Ce prince, voyant la valeur et l'intrépidité de Wulgrin, aima mieux l'avoir pour ami que pour ennemi. Ils firent la paix ensemble, et quelque tems après, ils vinrent de compagnie faire le siége du château de Montignac, que Girard de Blaye avait enlevé à Wulgrin. La plupart des barons de Poitou et de Saintonge, étant accourus au secours de la place, Wulgrin l'emporta malgré leurs efforts, et après en avoir fait hommage à Girard, évêque d'Angoulême, comme d'un fief mouvant de son église,

il en fit relever les murs, et bâtit au milieu une grosse tour ou donjon, dont on voit encore les restes. La réconciliation du duc et du comte ne fut pas constante. Le premier ayant rasé une forte place, voisine de Pons, nommée la Tour Geoffroi, le seigneur de Pons, à qui elle appartenait, appela Wulgrin à son secours, et on allait en venir à une bataille, sans l'intervention de Lambert, nouvel évêque d'Angoulême, et d'autres personnes sages, qui vinrent à bout d'accorder les parties. Wulgrin se rendit célèbre par d'autres exploits militaires que nous passons sous silence. Il était occupé à punir la révolte des seigneurs de la Rochefoucauld et de Verteuil, ses vassaux, et s'était même déjà rendu maître d'une partie de leurs terres, lorsqu'étant tombé malade d'une fièvre maligne au château de Bouteville, il y mourut le 16 novembre 1140, à l'âge de cinquante-un ans, entre les bras de l'évêque d'Angoulême, emportant dans le tombeau la réputation de l'un des plus grands capitaines de son tems. Son corps fut inhumé à Saint-Cybar, lieu de la sépulture de ses ancêtres (Labbe, *Bibl. mss.*, t. II, pp. 261-265.) Il laissa de PONCE DE LA MARCHE, sa première femme, fille de Roger de Montgommeri et d'Almodis de la Marche, Guillaume, qui suit; et d'AMABLE, la seconde, fille du vicomte de Chatellerault, Foulques, seigneur de Mastas, et Geoffroi-Martel, qui fit le voyage de la Terre Sainte, en 1180, avec Hugues de Luzignan, et mit en fuite l'armée de Noradin devant Tripoli. Nous ne connaissons point Rodelinde, fille de Raymond, comte de Toulouse, que M. Expilli donne pour femme à Wulgrin II, et qui lui apporta, selon cet estimable écrivain, l'Agenois en dot.

GUILLAUME TAILLEFER IV.

1140. GUILLAUME IV était dans sa première jeunesse lorsqu'il succéda à Wulgrin, son père, au comté d'Angoulême. A peine fut-il en possession de sa dignité, qu'il inquiéta Lambert, son évêque, et voulut lui retrancher certains droits dont il jouissait. Le roi Louis le Jeune, à qui le prélat en porta ses plaintes, écrivit au comte, pour lui ordonner de rendre à l'église d'Angoulême ce qu'il lui avait enlevé. Guillaume, à ce qu'il paraît, obéit. Il se tourna ensuite contre ses barons, qu'il porta à se soulever, par les entreprises qu'il fit sur eux. Ses propres frères, qu'il n'épargnait pas, se joignirent aux mécontents. L'an 1147, s'étant embarqué avec le comte de Toulouse (Alfonse-Jourdain) pour la croisade, il reçut un accueil disdistingué à la cour de Constantinople, où il passa; ce fut un des seigneurs qui perdirent le moins de monde dans cette expédition. L'historien des évêques et des comtes d'Angoulême dit même qu'il parvint sain et sauf à Jérusalem avec toute la division qu'il conduisait, tandis que l'empereur et le roi de France perdirent la plus grande partie des leurs en traversant les déserts de l'Asie; qu'il soulagea de ses propres fonds la misère de la plupart des chevaliers réduits à la mendicité, et qu'il effaça tous les autres seigneurs et princes, par ses libéralités. De retour en France, il eut une rude guerre avec Ranulfe d'Agernac, son beau frère, qu'il prit dans une rencontre où Ranulfe venait à lui avec des forces beaucoup supérieures aux siennes. Guillaume Manigot, qui était accouru pour délivrer Ranulfe, eut le même sort. Ce ne furent pas les seuls ennemis que le comte Guillaume eut à combattre. Il semblait que toute la noblesse de l'Angoumois et des environs fût conjurée contre lui. On vit encore ses frères, Foulques et Geoffroi-Martel, lui déclarer la guerre, et ce ne furent pas les moins acharnés de ses ennemis. Mais enfin sa valeur triompha de leurs attaques. S'étant joints à Foucaud d'Archiac, à Itier de Cognac, à Gui de la Rochefoucauld, et à plusieurs autres barons, ils étaient venus à bout de lui enlever la forteresse de Macurie. Mais ils n'en restèrent pas long-tems maîtres, et Guillaume la reprit en moins d'un mois d'intervalle après un siége vigoureusement poussé. Il attaqua ensuite le château de la Rochefoucauld, dont il pilla et livra les dehors aux flammes. C'est tout ce que nous apprend de cette guerre l'ancien historien des évêques et des comtes d'Angoulême, publié par le P. Labbe. (*Bibl. no. mss.*, t. II.)

L'an 1168, mécontent de Henri II, roi d'Angleterre, le comte Guillaume forma une ligue contre lui avec le comte de la Marche, et d'autres vassaux du duché d'Aquitaine, sous la protection du roi de France. Henri, apprenant qu'ils dévastent le Poitou, vient sur les lieux avec une armée, poursuit de poste en poste les rebelles, et les oblige, l'année suivante, à venir lui demander pardon à Montmirail. (Robert du Mont.) L'an 1175, nouvelle ligue formée contre le roi d'Angleterre et contre le duc Richard, son fils, par le comte d'Angoulême, le comte de la Marche, et les vicomtes de Limoges, de Ventadour et de Chabannais. Pour appuyer leur révolte, ces seigneurs soudoient les Brabançons, espèce d'aventuriers qui vendaient leurs services au plus offrant. A la tête de ces brigands, les confédérés firent des ravages horribles dans le Poitou. Mais Jean *aux belles mains*, évêque de Poitiers, ayant rassemblé des troupes à la hâte, et s'étant joint à Thibaut Chabot, chef de la milice d'Aquitaine, tous deux fondirent en même tems sur eux, en tuèrent un grand nombre, en brûlèrent plusieurs dans les maisons où ils s'étaient retranchés, et contraignirent le reste à se réfugier dans une tour, abandonnant leur bagage à ceux qui les poursuivaient. L'année suivante, le duc Richard, revenu d'Angleterre, où il était pendant les derniers ravages, taille en pièces, entre Bouteville et Saint-Mégrin, vers la fin de mai, les nouvelles troupes que les confédérés avaient levées, prend et rase leurs châteaux, et force en dernier lieu celui de Moulin-Neuf, dans lequel il fait prisonnier le comte d'Angoulême avec son fils et les autres chefs de la ligue. Benoît de Péterborough dit que ce fut dans Angoulême qu'ils furent pris. Nous verrons de nouveaux détails de cette affaire sous le successeur de Guillaume. Celui-ci, remis en liberté quelque tems après, entreprit, avec d'autres, une nouvelle expédition à la Terre-Sainte. Ils partirent au mois de juillet 1178; mais le comte d'Angoulême ne passa point la Sicile, et mourut le 7 août suivant à Messine, selon Geoffroi du Vigeois. Il avait épousé, 1°. du vivant de son père, EMME fille d'Aimar ou Adémar III, vicomte de Limoges, après l'avoir enlevée, suivant Geoffroi du Vigeois, à Guillaume X, duc d'Aquitaine, pendant son pèlerinage de Saint-Jacques; et cela par le conseil des seigneurs limosins, qui redoutaient la domination des Poitevins; 2°. l'an 1150, MARGUERITE, fille de Raymond I, vicomte de Turenne, veuve d'Adémar IV, vicomte de Limoges, puis d'Ebles III, vicomte de Ventadour, dont il eut, entr'autres enfants, Wulgrin, qui suit; Guillaume et Adémar, qui lui succédèrent; Helie, qui fut un guerrier fameux; et Almodis, femme, 1°. d'Amanieu IV, sire d'Albret; 2°. de Bernard, vicomte de Brosse.

WULGRIN TAILLEFER III.

1178. WULGRIN III, successeur de Guillaume, son père, ne lui survécut pas deux ans entiers, suivant Geoffroi du Vigeois, qui met néanmoins sa mort au 29 juin de l'année 1181, en quoi cet écrivain se contredit. Nous pensons qu'il a voulu dire trois ans au lieu de deux. Il paraît que Wulgrin était associé à son père dès l'an 1176; car c'est lui que Raoul *de Diceto*, qui le nomme Bulgarin, donne pour auteur principal des ravages que firent cette année dans le Poitou, comme nous l'avons déjà dit, les seigneurs d'Aquitaine confédérés contre le duc Richard, qui était pour lors en Angleterre. *Mais Jean, évêque de Poitiers*, dit cet historien, *ayant rassemblé de toutes parts des troupes auxiliaires, et, s'étant joint à Thibaut Chabot qui commandait la milice ducale, marcha contre ces destructeurs de châteaux, ces pillards de campagnes, ces brûleurs d'églises, ces oppresseurs de vierges; et les ayant rencontrés dans la*

plaine de Brezé, il partagea son armée en quatre corps qui fondirent en même tems sur eux, en tuèrent un grand nombre, et obligèrent les autres à se sauver dans une forteresse, avec tant de précipitation, qu'ils abandonnèrent tout leur bagage à l'ennemi. Cet avantage ne dissipa point la ligue. Roger d'Hoveden nous apprend qu'elle continua pendant trois ans ses déprédations, sous le même Wulgrin qu'il appelle *Bugrius*. Mais l'an 1178, le duc Richard, dit-il, vint à bout de la détruire. *Après avoir réduit*, ajoute-t-il, *le comte de Bigorre, il prit Gençai, Martillac, Granville, Taillebourg, Pons, toutes places fortes qu'il fit raser; força ensuite le comte d'Angoulême de lui remettre cette ville avec le château de Montignac, et en fit abattre les murs.* Raoul de Diceto met ceci en 1177, et dit que Richard obligea de plus le comte avec ses complices de passer la mer pour aller demander grâce au roi son père; ce qu'ils obtinrent à Winchester, le 21 septembre. Wulgrin ne laissa qu'une fille, nommée Mathilde, à qui ses oncles, Guillaume et Adémar, disputèrent la succession de son père. Le duc Richard, depuis roi d'Angleterre, ayant pris sa defense, les chassa du pays; mais bientôt ils y rentrèrent à la faveur de la division qui s'éleva entre Richard et ses frères.

MATHILDE, GUILLAUME ET ADÉMAR, OU AIMAR.

1181. MATHILDE, fille de Wulgrin III, se maintint, avec la protection du duc Richard, dans une partie de l'Angoumois, dont l'autre demeura entre les mains de ses oncles, GUILLAUME V et AIMAR. Mathilde avait aussi des prétentions bien fondées sur le comté de la Marche, dont Hugues IX, sire de Lusignan, s'était mis en possession. Pour terminer leur différent, elle consentit à la demande qu'il lui fit de sa main, et l'épousa. (Voy. *les comtes de la Marche.*) Guillaume V, oncle de Mathilde, mourut vers le même tems; et, comme il ne laissa point de postérité, sa succession fut recueillie par son frère. L'an 1188, Aimar étant entré dans la confédération de plusieurs seigneurs poitevins et du vicomte de Limoges, contre le duc Richard, dévaste avec eux les terres de ce prince, qui ne tarde pas à leur rendre la pareille. (*Bened. Petroburg.*) L'an 1192, tandis que Richard, devenu roi d'Angleterre, était à la croisade, Aimar profita de son absence pour achever de dépouiller sa nièce. La nouvelle de la captivité de ce prince l'enhardit ensuite à se jeter sur ses terres, qui souffrirent beaucoup des excursions d'Aimar et de ses confédérés. Ils commirent ces hostilités d'autant plus librement, que le sénéchal de Gascogne, seul capable de leur résister, était malade pour lors. Mais étant revenu en santé, il monta aussitôt à cheval et prit sa revanche. Le prince de Navarre, Sanche le Fort, beau-frère de Richard, vint se joindre au sénéchal, suivant Guillaume de Newbrige, et contribua beaucoup aux succès de ses armes, qui furent néanmoins balancés par des revers. Geoffroi de Rançon, sire de Taillebourg, l'un des plus formidables alliés d'Aimar, mourut dans ces entrefaites, et laissa un vide considérable dans le parti du comte. Mais sa mort ne termina point la guerre. L'an 1194, Richard, de retour dans ses états, vient en personne dans l'Aquitaine, avec une puissante armée, assiége Taillebourg, qu'il prend par composition, et se rend maître de toutes les autres places qui dépendaient de ce château; de là, étant passé dans l'Angoumois, il soumet tout ce pays avec une telle rapidité, qu'en six heures de tems, il emporta la capitale après un assaut des plus sanglants. C'est ce qu'il marque dans une lettre du 22 juillet de cette année (1194), à Hubert, archevêque de Cantorberi, ajoutant qu'il avait fait prisonniers, dans cette guerre, près de trois cents chevaliers et environ quarante mille soldats. Philippe Auguste, qui avait excité la révolte de ces vassaux, demeura, pendant cette scène, dans l'inaction, pour ne point mettre obstacle à une trêve qui se ménageait entre les deux couronnes. Elle fut, en effet, conclue par leurs plénipotentiaires, le 23 juillet, entre Verneuil et Tillières, suivant Roger d'Hoveden. Aimar n'eut plus alors de ressource que dans la générosité de Richard. Il vint à bout de le fléchir et de rentrer dans ses terres par un accommodement, au moyen duquel il fiança sa fille unique, Isabelle, avec le fils de Hugues et de Mathilde, nommé comme son père. Isabelle, n'étant point encore nubile, fut remise entre les mains de sa belle-mère future, pour assurer l'effet de la promesse. Mais, l'an 1200, comme on était près de célébrer le mariage, le roi Jean, successeur de Richard, engagea le père d'Isabelle à lui remettre sa fille, puis l'épousa; d'autres disent qu'il l'enleva de force. Le jeune Hugues ressentit vivement cet affront. Résolu d'en tirer vengeance, il fit une ligue avec plusieurs de ses parents et amis, qui, s'étant réunis, portèrent le fer et le feu jusque sur les frontières de Normandie. Le roi Jean, pour les punir, confisqua leurs terres à son profit. Mais Philippe Auguste, à qui ces vassaux dépouillés eurent recours, prit chaudement leurs intérêts, et telle fut la première étincelle qui alluma cette longue et fameuse guerre des deux monarques, dont l'issue fut si funeste à l'Angleterre. Isabelle, après la mort du roi Jean, passa entre les bras de ce même Hugues, à qui elle avait d'abord été promise. Le père de cette princesse survécut à sa femme ALIX, qui lui avait donné sa main après avoir été séparée de Guillaume I, comte de Joigni, son premier époux. Elle était petite-fille de Pierre de Courtenai, fils du roi Louis le Gros, et mourut en 1218, peu de tems avant son époux. (*Voyez* pour la suite des comtes d'Angoulême, Hugues X, Hugues XI, Hugues XII et Hugues XIII de Lusignan, *comtes de la Marche.*)

LOUIS D'ORLÉANS.

LOUIS, second fils du roi Charles V, nommé à sa naissance, comte de Valois, créé duc d'Orléans en 1392, joignit ensuite à cet apanage les comtés d'Angoulême, de Perigord et de Dreux. Il était né le 13 mars, un samedi de l'an 1372 (n. st.), à l'hôtel de Saint-Paul, et fut baptisé le lundi suivant dans l'église de Saint-Paul, par Jean de Craon, archevêque de Reims, assisté de douze évêques en habits pontificaux. Le parrain, nommé par le roi, fut Louis, duc d'Anjou. Mais comme il était absent, Louis, comte d'Etampes, tint sa place au baptême, avec Bertrand du Guesclin, connétable de France. A cette cérémonie, le connétable tira son épée, et, l'ayant mise dans la main de l'enfant pendant qu'on le tenait nu sur les fonts, suivant la coutume de ces tems-là, il lui dit d'une voix haute : *Monseigneur, je vous donne cette épée et la mets en votre main, et prie Dieu qu'il vous doint autel et si bon cœur que vous soyez aussi bon chevalier comme fut oncques roy de France qui portast épée.* Amen, amen, amen. (Dormai, *Hist. de Soissons*, tom. II, p. 356.) L'état de démence où tomba le roi Charles VI, son frère, occasiona une vive querelle entre lui et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, touchant la régence. Philippe, ayant été tuteur du roi son neveu, prétendait que le gouvernement de l'état lui était en conséquence dévolu par l'empêchement de ce monarque. Louis l'emporta par le crédit de la reine Isabeau, sa belle-sœur, avec laquelle il vivait dans un commerce fort équivoque. Mais l'abus qu'il fit de son pouvoir, irrita la jalousie des grands et lui attira la haine du peuple. Il donna cependant des preuves de son amour patriotique dans la guerre qui se faisait alors contre les Anglais. L'an 1402, il envoya de Couci, le 7 août, au roi d'Angleterre, Henri IV, un cartel de défi, dans lequel il le traitait d'usurpateur de la couronne. Henri lui ayant répondu le 5 décembre suivant, le duc répliqua sans ménagement, le 26 mars 1403 (n. st.), reprochant à Henri d'avoir fait mourir le roi Richard II, son prédécesseur, et dépouillé la reine Isabelle de France, sa veuve. Mais les choses en demeurèrent là. Le duc Philippe étant mort l'an 1404, fut remplacé par Jean, son fils, dont le caractère impétueux ranima la querelle de sa maison

avec celle d'Orléans. Pour prévenir les suites funestes que leurs debats donnaient lieu de craindre, on prit le parti d'envoyer les deux princes faire la guerre aux Anglais. Le duc d'Orleans partit pour la Guienne ou il prit Blaye, mais il échoua devant Bourg. De retour à Paris, il donna les mains à la réconciliation qui fut ménagée entre lui et le duc de Bourgogne, par Jean, duc de Berri, leur oncle. Il la croyait sincère; mais elle ne l'était que de son côté, quoique cimentée de part et d'autre parce qu'il y avait de plus sacré. Il ne tarda pas à devenir la victime de sa crédulite. Le 23 novembre de l'an 1407, un mercredi, vers neuf heures du soir, comme il revenait de l'hôtel de la reine, logée à la rue Barbette, monté sur sa mule, et chantant, il fut assassiné par Raoul d'Auquetonville, écuyer d'écurie du roi, et autres gens apostés par le duc de Bourgogne. Son corps fut inhume dans l'eglise des Celestins de Paris, où l'on voyait son tombeau de marbre, que son petit fils, le roi Louis XII, fit construire en 1504. (*Voyez* Charles VI, *roi de France*, et Jean, *duc de Bourgogne*.) De VALENTINE, son épouse, fille de Jean Galeas Visconti, premier duc de Milan, qu'il avait epousee au mois de septembre 1389, morte le 4 décembre 1408, il laissa Charles, duc d'Orléans; Philippe, comte de Vertus; Jean, qui suit; et Marguerite, femme de Richard de Bretagne, comte d'Etampes. Il eut de plus un fils naturel; Jean, comte de Dunois, celebre par sa valeur, et tige des ducs de Longueville.

JEAN D'ORLÉANS.

1407. JEAN, troisième fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, né le 26 juin 1404, succéda à son père dans le comté d'Angoulême. Sa maison n'ayant pu acquitter la somme de cent quarante-cinq mille livres sur celle de deux cent quarante mille, selon Papire Masson, ou de trois cent mille, suivant le P. Anselme, qu'elle s'était engagée à payer aux Anglais, pour les secours qu'ils lui avaient fournis contre la maison de Bourgogne, il fut donné en otage pour assurance du surplus de la première semaine de novembre de l'an 1412, et emmene en Angleterre, où il resta jusqu'en 1444. De retour en France, il se retira dans son comté d'Angoulême, d'où il alla joindre, en 1451, le comte de Dunois qui faisait la guerre en Guienne aux Anglais. Cette expédition finie, il revint dans ses terres où il passa le reste de ses jours dans l'étude et les exercices de piété. La mort l'enleva dans son château de Cognac, le 30 avril 1467. Son corps, inhumé dans la cathédrale d'Angoulême, s'était conservé tout entier, à l'exception du cœur qui est aux Célestins de Paris, lorsque les Calvinistes, l'ayant découvert en 1562, le mirent en pièces. Il avait épousé, par contrat du 31 août 1449, MARGUERITE, fille d'Alain IX, vicomte de Rohan, dont il laissa Charles, qui suit; et Jeanne, femme de Charles de Coëtivi, comte de Taillebourg. Il eut aussi un bâtard nommé Jean, qui fut legitimé par le roi Charles VII.

CHARLES D'ORLÉANS.

1467. CHARLES, né l'an 1459, successeur de Jean, son père, au comté d'Angoulême, assista, l'an 1484, aux etats-généraux de Tours, où, quoique plus proche de la couronne que le duc d'Alençon, il n'eut rang qu'après lui. C'est que dans ces grandes assemblées les princes du sang n'avaient point encore d'autre rang entre eux que celui de leur pairie (1). Charles épousa, par contrat passé à Paris le 16 février 1487 (v. st.) LOUISE, fille aînée de Philippe, dit *Sans-Terre*, comte de Bresse, puis duc de Savoie, née le 11 septembre 1476. Il mourut le 1er. janvier de l'an 1496 (n. st.), laissant de son mariage un fils qui fut notre roi François Ier, et une fille, Marguerite, alliée, 1°. à Charles, duc d'Alençon; 2°. à Henri d'Albret, roi de Navarre. (Voyez *les rois de Navarre.*) Il laissa de plus trois filles naturelles, savoir, Jeanne, qui fut mariée à Jean de Longwi, seigneur de Givri, issu des anciens comtes de Châlons, seigneur très-opulent; Madeleine, abbesse de Saint-Auzony, et Souveraine, qui épousa Michel Gaillard, chevalier, seigneur de Chilli et de Longjumeau. La duchesse Louise survécut long-tems à son époux. Ce fut elle qui forma la jeunesse de son fils. Ce prince marqua presque toujours pour les volontés de sa mère une déférence dont il eut plus d'une fois à se repentir. Le caractère de Louise était un mélange de bonnes et de mauvaises qualités. Fourbe, vindicative, avare, voluptueuse, elle ne le cédait pour les talents et les connaissances à aucune personne de son sexe. Il y eut toujours entre elle et la reine Anne de Bretagne, femme du roi Louis XII, une antipathie qui empêcha, tant que celle-ci vécut, le mariage arrêté de Claude, sa fille, avec le fils de Louise. François étant monté sur le trône, le 1er. janvier 1515 (n. st.), érigea l'année suivante en faveur de sa mère, par lettres du mois de février, le comté d'Angoulême en duché; et dans le même mois, il fit don à cette princesse des seigneuries d'Epernai, Saint-Maixant, etc. Louise obtint encore dans la suite, en divers tems, les duchés d'Anjou et de Touraine avec les comtés du Maine et de Beaufort. Deux fois le roi son fils l'honora du titre de régente, 1°. l'an 1515, lorsqu'il partit pour l'Italie; 2°. l'an 1525, pendant sa prison de Madrid. Ce fut elle qui conclut, en 1529, la paix avec l'Espagne par le traité de Cambrai. Elle rendit à l'état d'autres services qui ne feront pas néanmoins oublier les injustices criantes que l'avarice et l'esprit de vengeance lui firent commettre. On lui reprochera éternellement la mort de Samblançai, surintendant des finances, qu'elle rendit victime de la première de ces deux passions, et la funeste désertion du connétable de Bourbon, qu'elle occasiona en voulant se venger du refus qu'il avait fait de l'offre de sa main. (*Voyez* le règne de François Ier.) Cette princesse craignait tellement la mort, qu'elle ne souffrait point qu'on la nommât devant elle, même dans les sermons. Trois jours avant que ce moment terrible arrivât pour elle, étant dans son lit malade, elle aperçut de la clarté pendant la nuit à travers ses rideaux. Elle demanda ce que c'était : on lui répondit que c'était une comète. *Ah!* dit-elle, *ce signe n'est pas pour une personne de basse condition. C'est pour nous autres grands et grandes que Dieu l'envoie. Refermez la fenêtre. C'est ma mort que cette comète annonce.* C'était le 19 septembre 1531 qu'elle fit cette prédiction. Elle mourut le 22 suivant à Gretz en Gâtinais, à l'âge de cinquante-cinq ans et onze jours. Son corps fut transporté en grande pompe à Saint-Denis, et son cœur à Notre-Dame de Paris.

DIANE.

Le duché d'Angoulême ayant été réuni à la couronne, l'an 1531, après la mort de la duchesse Louise de Savoie, mère du roi François Ier., fut donné, l'an 1582, par Henri III à DIANE, fille naturelle et légitimée de Henri II, qui l'avait eue de Philippète Duc, piémontaise, sœur d'Antoine Duc, écuyer de sa grande écurie. Diane mourut sans postérité, le 11 janvier 1619, après avoir été mariée deux fois. Son premier époux fut HORACE FARNÈSE, duc de Castro, tué, l'an 1554, à la défense de Hesdin, deux ans après son mariage; le second, auquel elle donna sa main au mois de mai 1557, fut FRANÇOIS, duc de Montmorenci, pair et maréchal de France, mort le 6 mai 1579. Ce qu'on sait de plus mémorable de Diane, c'est que ce fut elle qui réconcilia Henri III avec le roi de Navarre, qui fut depuis notre roi Henri IV.

(1) Le vidame de Chartres y fut aussi précédé par plusieurs seigneurs qui n'étaient point princes du sang. Mais cela ne conclut rien contre la préséance due à ces princes sur tous les autres seigneurs, parce que le vidame était de l'ancienne maison des comtes de Vendôme, différente de celle des Bourbons. (*Voyez* Pierre de Montoire, *comte de Vendôme.*)

Après la mort de Diane, le duché d'Angoulême fut donné à Charles de Valois, qui suit.

CHARLES DE VALOIS.

CHARLES DE VALOIS, fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet, né le 28 avril 1573, vécut sous quatre rois, et se rendit célèbre par sa valeur. Sa mère (vraisemblablement après la mort de Charles IX) épousa François de Balzac d'Entragues, lieutenant, puis gouverneur d'Orléans, dont elle eut la fameuse marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et une autre fille. Marie Touchet, *femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté*, dit le Laboureur, était fille, non d'un apothicaire, comme quelques-uns l'ont avancé, mais de Jean Touchet, lieutenant-particulier au baillage et présidial d'Orléans. Charles de Valois, son fils, destiné dès sa jeunesse à l'ordre de Malte, fut pourvu, l'an 1587, de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et devint, en 1589, grand-prieur de France. La reine Catherine de Médicis, morte le 5 janvier 1589, lui ayant légué par son testament les comtés d'Auvergne et de Lauraguais, il quitta l'ordre de Malte avec dispense pour se marier, et eut pour première épouse, le 6 mai 1591, CHARLOTTE, fille aînée du connétable Henri de Montmorenci. Mais la reine Marguerite de Valois fit casser la donation de Marie de Médicis par arrêt du parlement en 1606, et bientôt après elle fit donation des comtés qui en étaient l'objet, ainsi que de la baronnie de la Tour, au dauphin Louis, depuis roi, Louis XIII, qui les réunit en 1615 à la couronne. Charles de Valois continua toutefois de porter le titre de comte d'Auvergne jusqu'en 1619, qu'il obtint du roi le duché d'Angoulême. Il fut un des premiers seigneurs qui reconnurent à Saint-Cloud le roi Henri IV, et combattit avec gloire pour son service aux journées d'Arques en 1589, d'Ivri en 1590, et de Fontaine-Française en 1595. Sa fidélité envers Henri IV se démentit par la suite. Impliqué, l'an 1602, dans la conspiration du maréchal de Biron, il fut arrêté et mis à la Bastille par ordre du roi, qui eut ensuite la bonté de lui pardonner. Cette grâce ne fit qu'un ingrat. Convaincu de nouvelles pratiques concertées avec la marquise de Verneuil, sa sœur utérine, contre le roi, il fut arrêté une seconde fois, le 9 novembre 1604, et condamné, l'année suivante, à perdre la tête; mais la bonté du roi commua cette peine en une prison perpétuelle. Il en sortit néanmoins en 1616, et l'année suivante, il eut le commandement de l'armée et alla faire le siége de Soissons. Le roi Louis XIII lui ayant donné, comme on l'a dit, en 1619, le duché d'Angoulême auquel il joignit le comté de Ponthieu, le fit de plus chevalier de ses ordres la même année, et colonel-général de la cavalerie légère de France. Ce monarque, dont il avait captivé la bienveillance et l'estime, le mit à la tête d'une célèbre ambassade qu'il envoya, l'an 1620, à l'empereur Ferdinand II.

Ce fut le duc d'Angoulême qui ouvrit, le 10 août 1628, le fameux siége de la Rochelle, où il commanda en chef jusqu'au 22 octobre suivant, époque de l'arrivée du roi et du cardinal de Richelieu. Il donna, dans la suite, de nouvelles preuves de sa valeur et de son habileté dans les guerres de Languedoc, d'Allemagne et de Flandre. Il mourut à Paris, le 24 septembre 1650, à l'âge de soixante-dix-sept ans et demi, et fut inhumé aux Minimes de la Place-Royale. De son premier mariage, il eut trois fils, Henri de Valois, comte de Lauraguais, mort sans alliance, le 8 janvier 1668, à Montigni-Lancoup, où il était enfermé depuis cinquante ans pour cause de démence; Louis-Emmanuel, qui suit, et François, comte d'Alais, seigneur de Montigni-Lancoup et de Sézanne, mort sans lignée le 19 septembre 1622. FRANÇOISE DE NARGONNE, que Charles de Valois épousa le 25 février 1644, en secondes noces, ne lui donna point d'enfants, et, par un exemple assez rare, mourut cent quarante ans après son beau-père, le roi Charles IX, le 10 août 1715, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

LOUIS-EMMANUEL.

1650. LOUIS-EMMANUEL DE VALOIS, second fils de Charles de Valois et de Charlotte de Montmorenci, né à Clermont en Auvergne en 1596, ayant été destiné d'abord à l'église, fut pourvu des abbayes de Saint-André de Clermont et de la Chaise-Dieu, puis, en 1612, de l'évêché d'Agde. Après le malheur de son frère aîné et la mort de son cadet, il changea d'état, l'an 1622, et embrassa le parti des armes. Il signala sa valeur aux siéges de Montauban et de la Rochelle, et dans les guerres d'Italie et de Lorraine. Ses services lui méritèrent la charge de colonel-général de la cavalerie légère de France avec le gouvernement de Provence et le collier des ordres du roi, toutes récompenses que Louis XIII lui conféra en 1637. Il succéda, l'an 1650, au duché d'Angoulême et aux titres de son père, auquel il ne survécut que trois ans, étant mort à Paris le 13 novembre 1653. De HENRIETTE DE LA GUICHE qu'il avait épousée le 8 février 1629 (morte le 22 mai 1682), il eut trois fils qui le précédèrent au tombeau, et une fille, qui suit. Il laissa de plus un fils naturel, Charles-Louis de Valois, qui accompagna, l'an 1685, le prince de Conti en Hongrie, et se distingua ensuite dans les guerres des Pays-Bas; mort sans alliance le 25 septembre 1701.

MARIE-FRANÇOISE.

1653. MARIE-FRANÇOISE, née le 27 mars 1631, et mariée, le 4 novembre 1649, avec LOUIS DE LORRAINE, duc de Joyeuse, obtint, après la mort de Louis-Emmanuel, son père, pour elle et son époux, leur vie durant, par lettres du 10 juillet 1653, la jouissance du duché d'Angoulême et du comté de Ponthieu. Mais étant demeurée veuve, le 27 septembre de l'année suivante, elle tomba en démence, et fut enfermée dans l'abbaye d'Essay près d'Alençon, où elle mourut, le 4 mai 1696, sans laisser de postérité.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE PÉRIGORD.

Le Périgord, borné au nord par l'Angoumois, à l'orient par le Querci et le Limosin, au couchant par la Saintonge, au midi par l'Agenois, tire son nom des anciens peuples nommés *Petrocorii* et *Petragorici* dans la répartition faite par Auguste, l'an 727 de Rome. La capitale de ce pays est appelée dans Ptolemée *Vesunna*. Elle a pris ensuite le nom de *Petrocorium* ou *Petracordium*. Un monastère bâti sur une montagne près de la cité de Périgueux, donna naissance à une seconde ville qui fut nommée le Pui de Saint-Front, à cause de sa position et du nom du patron de l'abbaye, premier evêque de Périgueux. Une partie des habitants de la cité passèrent dans la suite au Pui Saint-Front; et l'an 1250, comme on le verra ci-après, elles furent réunies pour ne former qu'une seule ville sous le nom de Périgueux.

Dans la division que les Romains firent des Gaules, le Périgord fut compris dans la seconde Aquitaine. Les Goths l'ayant conquis, ainsi que les provinces voisines, sur les Romains, en furent dépouillés à leur tour par les rois mérovingiens. Ceux-ci le possédèrent jusqu'au tems du duc Eudes qui se rendit maître absolu dans l'Aquitaine, ainsi qu'on l'a vu. Pepin le Bref enleva le Périgord à Waifre, petit-fils d'Eudes; et Charlemagne, fils et successeur de Pepin, établit gouverneur de ce pays sous le titre de comte, en 778, un seigneur nommé Widbalde, dont les successeurs, pendant près d'un siècle, sont restés dans l'oubli.

Une nouvelle dynastie obtint en 866, le comté de Périgord en grande légation, et le transmit par alliance aux comtes de la Marche, vers le milieu du xe. siècle. Ceux-ci ayant pris le surnom de Taleyrand, conservèrent le Périgord jusqu'en 1399. On verra comment l'esprit guerrier de cette race, soutenu d'une grande puissance territoriale et d'un vasselage nombreux, excita souvent l'envie et la crainte de ses voisins. L'histoire et les monuments qui ont conservé la mémoire de ces comtes, ne prouvent, pour ainsi dire, leur existence que par des faits militaires et par la suite de leurs malheurs jusqu'au dernier qui les priva d'un patrimoine illustre.

On nommait *helienne* la monnaie que ces comtes faisaient battre.

Le Périgord se divise aujourd'hui en haut ou blanc, dont le Sarladais fait partie, et en bas ou noir, à quoi il faut ajouter le pays de la Double, entre Riberac et Mucidan.

GUILLAUME I.

886. Guillaume, second fils de Wulgrin, lui succéda aux comtés de Périgord et d'Agenois. Mais il perdit ce dernier qui lui fut enlevé par Ebles, comte de Poitiers. Il mourut en 920. De sa femme, dont on ignore le nom et la naissance, il eut un fils, Bernard, qui suit, avec deux filles, Emme, mariée à Boson I, comte de la Marche, puis de Périgord, et Sancie, femme d'Adémar, comte de Poitiers.

BERNARD.

920. Bernard succéda quatre ans, dit Adémar, après la mort d'Alduin, son oncle, comte d'Angoulême, à Guillaume, son père, dans le comté de Périgord. Il tua Lambert, comte de Marsillac et Arnaud, frère de Lambert, qui avaient voulu faire périr Sancie, sa sœur, femme d'Adémar, comte de Poitiers. On ignore l'année de sa mort. Mais il vivait encore sous le règne de Louis d'Outremer, comme le prouve une charte conservée dans les archives du prieuré de Chanteuge, par laquelle il restitue à l'abbaye de Brantôme, les biens qu'il lui avait enlevés, et dont la date porte: *In mense junio, regnante Domino, Dompno Ludovico imperante.* Ce roi Louis n'est autre en effet que Louis d'Outremer. Bernard, dans cet acte, prend le surnom de Grandin, *Ego Bernardus Grandin, Petrocoriensis comes.* (Etiennot, *fragm., hist. Aquitan.*, tom. III, pag. 292.) Ce fut vers ce même tems, qu'après avoir mis sous sa main l'abbaye de Sarlat, qui était tombée dans le relâchement, il la soumit à Saint-Odilon, abbé de Cluni, pour y mettre la réforme. (*Gall. Chr. no.*, tom. II, col. 495.) Il avait épousé, 1°. Gersende; 2°. Emme. Il eut de ces deux mariages, Arnaud, qui suit, Ramnulfe, Richard, et deux autres fils.

BOSON I, DIT LE VIEUX.

Boson I, surnommé le Vieux, était fils de Sulpice, et petit-fils de Geoffroi, premier comte de Charroux, c'est-à-dire de la Marche, dont Charroux était le chef-lieu. Boson est qualifié comte de la Marche dans la charte de fondation de l'église de Dorat, sous l'année 944; il soutint, contre Arnaud Manzer, comte d'Angoulême, les enfants de Bernard, comte de Perigord, dont il avait épousé la sœur, Emme. Ceux-ci étant mort sans postérité, Boson leur succéda au comté de Périgord. Quelques modernes ont voulu nier ce fait; mais Ademar l'atteste en termes exprès. Une charte, passée à Limoges au mois d'août de la première année du roi Lothaire (955 de Jésus-Christ), lui donne aussi le titre de marquis, et met le Limosin dans son marquisat. Boson fit construire le château de Bellac dans la Basse-Marche. Du tems du roi Lothaire, il fut battu avec Hélie, son fils, par Gui, fils de Giraud, ou Gérard, vicomte de Limoges, à qui, de concert avec le comte de Poitiers, il voulait enlever le château de Brosse. (*Aimoin, de Mirac. S. Bened.*, l. 1, c. 16.) L'époque de sa mort est incertaine, quoiqu'un moderne la fixe à l'année 968. Il laissa de son épouse cinq fils, 1°. Hélie, comte de Perigord, dont l'article suit; 2°. Aldebert, comte de la Haute-Marche, puis du Périgord, et dont l'article suivra après celui de son frère; 3°. Boson, qui fonde les comtes de la Marche, rapportés plus bas; 4°. Gausbert, mort vraisemblablement avant son père, et 5°. Martin, evêque de Perigueux.

HÉLIE I.

Hélie I, fils aîné de Boson I, fut, à ce qu'il paraît, comte de Périgord, du vivant même de son père. La violence de son caractère est attestée par la manière dont il traita Benoît, chorévêque de Limoges, à qui il fit crever les yeux, pour l'empêcher de monter sur le siège épiscopal de cette église lorsqu'il serait vacant. Ebles, evêque de Limoges, qui destinait effectivement Benoît pour lui succéder, eut tant de regret de cet événement, qu'il en mourut de douleur, l'an 974 au plutôt, et non pas l'an 969, comme le marque un moderne. On voit, en effet, dans Besli, une charte d'Ebles, du mois de juin 974. Géraud, vicomte de Limoges, se chargea de venger le chorévêque Benoît. Il livra bataille, avec Gui, son frère, au comte Hélie, qui d'abord les défit; mais Gui le surprit ensuite avec Adalbert, son frère, enferma le premier dans le château de Montignac, et fit conduire l'autre à celui de Limoges. Hélie eut le bonheur d'échapper, comme on allait lui crever les yeux, pour lui faire subir la peine du talion. Quelque tems après, il se mit en route pour se rendre à Rome; mais il n'arriva pas au terme, étant mort en chemin, sans laisser d'enfants. (*Voy.* Gérard, *vicomtes de Limoges.*)

ALDEBERT I.

Aldebert, ou **Adlabert**, deuxième fils de Boson I, lui succéda dans la Haute-Marche, qui n'était pas, de ce tems là, telle qu'elle est aujourd'hui. Le Dorat en était la capitale, et Aldebert y fit bâtir un château, qui devint son domicile ordinaire et celui de ses successeurs. L'an 975, ayant été surpris et fait prisonnier, avec Hélie, son frère, par Gui, depuis vicomte de Limoges, il fut enfermé dans le château de cette ville, où il resta plusieurs années après la mort d'Elbes, suivant le témoignage d'Adémar de Chabannais (pag. 166). Enfin il en sortit sous la promesse, qu'il remplit, d'épouser la sœur de Gui, que son sort avait intéressé. Gui était resté maître du Perigord et de la Marche pendant la captivité d'Aldebert; mais on croit qu'il les lui rendit l'un et l'autre avec la liberté. Ce qui est certain, c'est qu'on voit Aldebert possesseur de ces deux comtés vers l'an 980. S'étant brouillé avec Guillaume Fierabras, comte de Poitiers, il vint camper avec son armée, vers l'an 990, à deux lieues de cette ville, attendant pour l'assiéger Folques Nera, comte d'Anjou, son allié. Les Poitevins, avant que ces secours arrivassent, sortirent de leurs murs, et vinrent l'attaquer. Vainqueurs dans un premier combat, ils en livrèrent un second; mais la fortune cessa de leur être favorable, et la victoire se déclara pour le comte de Perigord. (*Aimoinus de mir. S. Ben.*, l. 2, c. 7.) Celui-ci, fier de cet avantage, tourna ses armes, à la prière du comte d'Anjou, contre Eudes I, comte de Blois, et vint assiéger Tours, qui appartenait à ce dernier. Eudes eut recours au roi Hugues Capet, qui fit enjoindre à Aldebert de se retirer. Aldebert n'ayant point déféré à cet ordre, Hugues lui envoya demander qui l'*avait fait comte.* — *Ceux-là mêmes*, répondit fièrement Aldebert, *qui vous ont fait roi.* Il continua le siége, prit la place et en fit présent au comte d'Anjou; mais Foulques ne sut pas s'y maintenir. Aldebert, l'an 995 ou environ, se joignit à son frere Boson, pour enlever à Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, le château de Gençai. Mais tandis qu'il faisait le tour de la place, sans armure, il fut frappé d'un coup de flèche, dont il mourut. Son corps fut porté à l'abbaye de Charroux. Ce comte laissa un fils en bas âge, nommé Bernard, qui succéda dans les deux Marches à son père et à son oncle Boson II.

HÉLIE II, comte de Périgord.

1006 ou environ. **Hélie**, fils aîné de Boson, comte de la Marche, et d'Almodis et petit-fils de Boson Ier., devint comte de Perigord après la mort d'Aldebert, par la disposition de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, arbitre choisi entre lui et Bernard de la Marche, son cousin. (*Archiv. de la M. de Périgord.*) Il vivait encore en 1031, comme on le voit par une lettre du pape Jean XIX, adressée au duc d'Aquitaine, à Helie, comte de Périgord, et à d'autres seigneurs du pays, en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angéli. Helie laissa d'**Adèle**, son épouse, trois fils, Aldebert qui suit; Eudes, mort l'an 1068; et Hélie, dont le sort n'est point connu. Eudes prend le titre de comte, comme son frère Aldebert, dans l'acte de la donation qu'il fit, du consentement de celui-ci, d'une terre nommée *Montavia*, avec un bois appelé Altoire, à l'abbaye de Saint-Martin de Tulles. (*Mss.* de M. Robert Dorat.)

ALDEBERT II et HÉLIE III.

1031 au plutôt. **Aldebert II**, dit **Cadoirac** ou **Cadenat**, c'est-à-dire **Camus** (1), fils aîné d'Helie II, lui succeda au comté de Périgord. Il eut de grands démêlés avec Girard de Gordon, évêque de Périgueux, au sujet de la monnaie que son père avait fait fabriquer, et qu'on nommait *hélienne.* Le prélat ayant défendu de donner cours à ces espèces, Aldebert prit les armes pour empêcher l'effet de cette defense. La guerre continua entre le comte et le prélat, jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée l'an 1059. On ne sait pas combien de tems Aldebert lui survécut. Mais la mort de celui-ci suivit celle d'**Hélie III**, son fils aîné et son associé depuis 1080, qui ne vivait plus en 1104. Hélie avait épousé **Vasconie de Foix**, nommée aussi **Brunichilde**, dont il eut Helie, qui suit, et Guillaume, surnommé Taleyrand, tous deux nommés au cartulaire de Chancelade, écrit en 1128, dans celui de l'abbaye de Cadouin (*fol.* 2 *et* 38), et dans un fragment de l'église de Périgueux sous l'an 1138, où ils sont dits fils d'Hélie, et petits-fils d'Aldebert Cadoirac. Les autres enfants du comte Aldebert et d'**Asceline**, son épouse, sont Boson de Grignols ou de Grainols; Aldebert de Montguilhem; Raymond de Grignols, evêque de Périgueux; et N., femme de Guillaume VI, comte de Poitiers. Sous l'année 1104, on trouve encore un Aldebert, qualifié comte de Périgord (Baluze, *Hist. Tutel*, p. 877), qui devait être le père d'Hélie III, puisque cet Aldebert souscrivit une charte avec Taleyrand qui y est dit son petit-fils, et qui n'était autre que Guillaume, dit Taleyrand, fils d'Helie III, et frère d'Helie IV, dont on va parler. Le comte Hélie III avait eu la guerre en 1090 avec Adémar le Barbu, vicomte de Limoges, qui lui demandait une part dans le comté de Périgord, à titre de consanguinité. (Voy. *l'art. de ce dernier.*)

HÉLIE IV, dit RUDEL.

1117. **Hélie IV**, fils du comte Hélie III, succéda, l'an 1117, au plus tard, à son aïeul Aldebert, ainsi qu'il résulte d'une charte de Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, datée *Indiction XI, Louis étant roi des Français, Guillaume duc d'Aquitaine; Rudel, comte de Périgord, et Pascal, président à la cour de Rome.* (*Gall. Christ.*, no., t. II. p. 1463.) Ces caractères chronologiques combinés marquent le commencement de l'an 1117, selon le vieux style. Helie eut une rude guerre à sou-

(1) Ces différents noms, donnés par divers auteurs à Aldebert II, proviennent d'une faute de copiste, qui s'est glissée dans l'exemplaire dont se servit le pere Labbe, lorsqu'il publia l'*Epitome* ou *Fragment sur les evêques de Périgueux*, que le pere Dupuy, récollet, avait vu avant lui, et qu'il désigne sous le nom de *M. S. de Saint-Antoine*. Il est probable qu'au lieu de *Taleranus*, qui était dans l'original, le copiste aura lu *Caderanus* ou *Cadenarius*. C'est sans doute ce qui a induit en erreur tous les auteurs qui ont écrit l'histoire et la généalogie des comtes de Périgord, à l'égard d'Aldebert II. (M. l'abbé de Lespine.)

tenir contre Adémar le Barbu, vicomte de Limoges. On en voit un détail curieux dans Geoffroi du Vigeois. (c. 44.) Il y perdit les enfants qu'il avait eus de PHILIPPE, sa femme, qualifiée comtesse dans le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes (*fol.* 16). Le surnom de Rudel fut donné à Hélie à cause de la dureté de son caractère. Ses violences envers sa mère Vasconie l'irritèrent à tel point que, sans égard pour son propre honneur, elle déclara, selon Geoffroi du Vigeois, qu'il n'était point son fils légitime. Il vivait encore en 1146.

BOSON III, DIT DE GRIGNOLS.

BOSON III, fils d'Aldebert II, était associé, l'an 1146, dans le comté de Périgord, à Hélie Rudel, son neveu, suivant une charte de Pierre, évêque de Périgueux, où, sous cette date, l'un et l'autre sont qualifiés comtes de Périgord. (*Gall. Christ.*, *no.*, t. II, p. 1466.) Boson l'était seul en 1155. Il avait réuni dans sa main la succession de ses neveux, Hélie Rudel et Guillaume Taleyrand, de son frère Hélie III et de son père que l'on vient de nommer, succession qu'il transmit à sa postérité. Il n'est donc ni prouvé ni probable qu'Hélie Rudel ait laissé des enfants, puisqu'ils n'auraient eu aucune part à ses biens, et que d'ailleurs il s'était associé en 1146, comme il vient d'être dit, son oncle Boson III, dont on parle. Boson III fit bâtir à Périgueux, en 1158, une tour extraordinairement élevée dans la place des arènes, et la défendit vigoureusement l'année suivante contre Henri II, roi d'Angleterre. (Labbe, *Bibl. no mss.* t. II, p. 738.) Il ne vivait plus en 1166. De COMTORISSE (1), sa femme, il laissa Hélie-Taleyrand, qui suit; Guillaume-Taleyrand, qui eut une femme nommée Mensa ou Mathilde, dont le troubadour Bertrand de Born fut amoureux; Olivier, seigneur de Mauriac; Ranulfe-Taleyrand, abbé de la Faise, et Jourdaine-Taleyrand, femme d'Archambaud de Comborn, frère du vicomte de Limoges.

HÉLIE V, DIT TALEYRAND.

HÉLIE V, fils aîné de Boson III, le remplaçait en 1166, suivant une charte d'Hélie, abbé de Chancelade, où il est qualifié, sous cette date, comte de Périgord. (*Gall. Christ.*, *no.*, t. II, col. 1468.) Le surnom de Taleyrand ou Taleyran lui est donné dans une charte d'Adémar de Benac, en faveur de l'abbaye de Cadouin. (*Gall. Christ.*, *Ibid.*, col. 1589.) Il porte le même surnom dans une inscription du 30 janvier 1194. Gagné par le troubadour Bertrand de Born, devenu seigneur de Hautefort en Périgord, il entra dans la confédération formée par les seigneurs d'Aquitaine, contre le duc Richard, dont les cruautés les avaient soulevés. Henri II, roi d'Angleterre, accourut au secours du duc, son fils. Soutenu en même tems des troupes du roi d'Aragon et de celles de la vicomtesse de Narbonne, Richard vint mettre le siége devant le Puy-Saint-Front, et malgré la vive résistance du comte de Périgord, la place fut emportée vers l'an 1175. (Bouquet, t. XII, p. 392.) Mais tandis que Richard poursuivait ses conquêtes, le comte de Périgord trouva moyen de rentrer dans la place et d'en chasser les Anglais. Richard n'était pas un prince à digérer cet affront sans chercher à se venger. Il revient aussitôt devant Saint-Front dont il recommence le siége. La démolition des fortifications du château fut une des conditions de la paix qui termina la guerre cette même année. Mais ce traité, dicté par la force, ne tint que jusqu'aux premières circonstances qui permirent de le rompre. Richard, devenu roi d'Angleterre, ayant été arrêté sur la fin de l'an 1192, en revenant de la Terre-Sainte, par le duc d'Autriche, le comte de Périgord profita de sa détention pour entrer dans l'Aquitaine et y faire des incursions; ce qu'il fit d'autant plus impunément, qu'une maladie retenait le sénéchal de Gascogne, qui commandait dans ces contrées pour le roi d'Angleterre. Mais cet officier ayant été promptement rétabli, se mit aussitôt en campagne. Il commençait à repousser le comte de Périgord, lorsque Richard, sorti de captivité, vint en personne arrêter les troubles. Obligé de céder encore à la force, Hélie s'empressa de faire la paix avec ce monarque. Mais toujours attaché à la France, il ne cessa de détester la domination anglaise. Il en donna une preuve non équivoque en abandonnant le parti du roi Jean, successeur de Richard, et en faisant l'an 1204, hommage de son comté au roi Philipe Auguste. (*Cartul. de Philip. Aug.*) Hélie s'étant croisé pour la Terre-Sainte, périt en y arrivant l'an 1205. De N., son épouse, fille de Raymond II, vicomte de Turenne, suivant le cartulaire de Dalone (p. 55), il laissa, 1°. Archambaud, qui suit; 2°. un autre Archambaud, qui succéda à son frère du même nom; 3°. Hélie-Taleyrand, qui fut présent en 1199 à une donation faite par son père à l'abbaye de Chancelade; c'est lui qui a fait la branche des comtes de Grignols, devenus princes de Chalais et de Taleyrand, que nous rapporterons plus bas. (*Gall. Christ.*, *no.*, t. II, p. 1503.)

ARCHAMBAUD I.

1205 au plus tard. ARCHAMBAUD I, fils et successeur d'Hélie V, fit hommage-lige, à l'exemple de son père, au roi Philippe Auguste, comme on le voit par les lettres de ce prince, datées de Nemours, au mois de novembre 1212. (*Cartul de Phil. Aug.*) Au retour de la cour, il tomba dans une maladie qui le conduisit à l'extrémité. Ce fut en cet état qu'il fit une donation à l'abbaye de Chancelade, qui en conservait la charte mentionnée dans le nouveau *Gallia Christiana* (t. II, col. 1473). Archambaud mourut de cette maladie sans laisser de postérité.

ARCHAMBAUD II.

1212. ARCHAMBAUD II, second fils d'Hélie V, succéda à son frère aîné Archambaud I. Simon de Montfort, le fléau des Albigeois, poursuivit ces hérétiques jusqu'en Périgord, et força l'an 1214, quatre châteaux où ils s'étaient retranchés. L'asile donné à ces malheureux, prouve la tolérance du comte de Périgord. Elle aurait pu lui être funeste, si sa conduite envers Simon de Montfort, et sa prudence, n'avaient détourné l'orage qui menaçait son pays et qui ravagea les provinces méridionales. Archambaud eut des démêlés avec le chapitre du Puy-Saint-Front, relativement à des droits de juridiction prétendus par cette compagnie. La contestation fut portée à la cour du roi Louis VIII. Des commissaires, qu'il députa, jugèrent en faveur du chapitre; mais par des lettres du 22 mai 1226, ce monarque ordonna une révision. Par une charte de la même année, dont nous avons sous les yeux une expédition authentique de l'an 1287, Archambaud détermina les droits qu'Emmenon, Itier, Hélie, et Pierre de Périgueux, pouvaient avoir dans la viguerie de Périgord, que ces seigneurs, probablement de son sang, tenaient par indivis. Depuis que les habitants des villes du royaume, affranchis par les seigneurs, étaient admis à l'honneur de s'avouer bourgeois du roi, et à celui de faire des services militaires, les communes nombreuses, aguerries et protégées par leurs murailles, devinrent d'autant plus redoutables, que l'espèce des hommes libres s'atténuait par le luxe et les croisades, et par le partage de leur patrimoine avec les

(1) Comtorisse n'est pas un nom propre, mais un nom de dignité. On appelait Comtorisse, ou Comtoresse, la femme d'un Comtor. « Ce titre, qui subsiste encore aujourd'hui à l'égard de quelques fiefs » du Rouergue et du Gévaudan, signifiait un vassal immédiat du » comte, inférieur au vicomte, mais supérieur à tous les autres sei- » gneurs, en sorte qu'on doit mettre le *comtorat* au rang des fiefs de » dignité. » (*Hist. de Lang.*, tome II., page. 242.) D'après cette observation, il paraît que la femme de Boson est appelée Comtorisse, parce qu'elle était veuve en premières noces d'un comtor.

roturiers. Peu de communes en France ont défendu avec plus de courage et de constance que celles de Périgueux et du Puy-Saint-Front, leur indépendance vis-à-vis des comtes de Périgord. Leur résistance causa souvent de vives alarmes à ces seigneurs. Archambaud, sentant qu'il ne pouvait les vaincre sans péril, et sans perdre contre elles et dans elles mêmes, de puissantes forces contre ses ennemis, mit sa politique à les commettre ensemble, afin de les subjuguer l'une par l'autre. Mais comme extérieurement il eut l'apparence d'appuyer la cité, les bourgeois du Puy-Saint-Front se mirent sous la protection du roi qui reçut leur serment de fidélité en 1226. Fortifiées par des alliances avec les seigneurs de Bergerac et les vicomtes de Limoges, les deux communes se firent une guerre cruelle pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin lasses de leurs querelles, elles les terminèrent en se réunissant dans une même enceinte. L'acte de cette réunion est du 15 septembre 1240. Ce fut à cette époque qu'Archambaud partit pour la Terre-Sainte. De retour en 1243, il eut de nouveaux demêlés d'intérêt avec le chapitre du Puy-Saint-Front. Ils furent soumis à l'arbitrage de Pierre, évêque de Périgueux. La sentence arbitrale de ce prélat est du lundi après la fête de Saint-Hilaire 1243. Il fut statué que le comte Archambaud resterait chargé d'une rente envers le chapitre, qui de son côté serait tenu à des prières pour le repos des âmes des ancêtres du comte de Périgord, spécialement d'un anniversaire pour le comte Hélie, son père, au jour que l'on croyait qu'il était mort dans son expédition d'outre-mer. Les termes de ce titre sont essentiels à rapporter pour prévenir sur l'erreur de quelques modernes qui ont confondu Archambaud II avec Archambaud I, son frère. *Cum esset ortum debatum inter nos dictum Archambaldum et nos dictos Canonicos.... promisimus quod arbitrarium episcopi reciperemus.... Nos Petrus Dei gratia Petragoricensis episcopus.... duximus statuendum, quod viginti solidi eidem Comiti remittantur, et ipse viginti solidos assignet Ecclesiæ dictæ..... pro anima ipsius Comitis et parentum suorum et totius generis sui anniversarium faciat eo die quo. (Hélias) pater ipsius Archambaldi ultra mare creditur decessisse.... Actum anno* MCCXLIII. *Fer. II post festum B. Hilarii in claustro B. Joannis evangel. inter Podium et Civitatem.* (Arch. de l'hôtel-de-ville de Périgueux.) Cette discussion terminée, une querelle plus sérieuse s'éleva. Archambaud, dont la politique ne pouvait voir avec indifférence la réunion de la ville et de la cité, employa de nouvelles intrigues pour réveiller leurs anciennes jalousies. La guerre sanglante qui s'alluma entre elles, attira l'attention du roi saint Louis, qui leur députa un sénéchal nommé Pons de Ville, pour les engager à remettre leurs différents entre ses mains. Cet officier et ceux qui l'accompagnaient, loin d'être écoutés, furent repoussés par ceux de la cité, ayant à leur tête le comte de Périgord, dont l'intérêt politique était d'entretenir ces dissensions. Saint Louis, par modération, dissimula cette insulte. Archambaud mourut dans ces entrefaites, laissant d'une femme, dont on ignore le nom, un fils nommé Hélie, qui fut son successeur. Avant sa mort, ayant fait cession à Boson, son neveu, fils d'Hélie Taleyrand, de la châtellenie de Grignols, Boson en retint le surnom. Ses descendants possèdent encore cette terre.

HÉLIE VI.

HÉLIE, devenu comte de Périgord en 1245, ratifia la même année, en faveur de Boson Taleyrand, son cousin germain paternel, l'abandon que lui avait fait Archambaud II de la terre de Grignols. Dans cet acte, le comte de Périgord et le sire de Grignols s'obligent mutuellement « sous la foi du serment, à » s'entre-secourir avec les meilleurs chevaliers de leurs terres » toutes les fois que l'un en sera requis par l'autre, et entendent que leurs successeurs renouvellent le même serment à » chaque mutation de comtes de Périgord et de sires de Grignols, afin d'entretenir entre leurs descendants la paix et une » union inaltérable. » (*Tit. orig. de la maison de Talleyrand.*) L'année suivante, le comte Hélie engagea lui-même les habitants de la ville et ceux de la cité à s'en rapporter sur leurs querelles à la décision du roi. Le jugement de saint Louis, qui ne fut favorable ni au comte ni à la cité, justifia la politique et les défiances du comte Archambaud, père de celui ci. Le roi prononça que le comte de Périgord perdrait pour le tems de sa vie les droits qu'il prétendait sur la ville de Saint-Front, et les attribua aux habitants en dédommagement de leurs pertes. En enlevant ainsi au comte de Périgord le droit d'administrer la justice dans l'étendue de sa domination, saint Louis préparait la révolution qui devait ôter bientôt après l'immédiation à cette dynastie. La cité de Périgueux fut condamnée aussi à des dommages et intérêts, et le traité de 1240 fut confirmé. L'an 1247, le comte de Périgord fut un des quatre chefs que les seigneurs français choisirent pour défendre leur juridiction contre les entreprises du clergé. Le comte Hélie n'était plus en 1251. Il avait épousé, 1°. BRUNISSENDE, fille d'un seigneur nommé Augen, qu'on a mal à propos mis au rang des comtes de Périgord, mais qui n'avait été que gouverneur de cette province pendant une absence du comte Hélie, son gendre; 2°. GAILLARDE, dont il eut Archambaud, qui suit; Almodis, femme de Bertrand, seigneur de Cardaillac; et Marguerite, dame de Montanceys en 1269.

ARCHAMBAUD III.

ARCHAMBAUD III est nommé fils et successeur d'Hélie VI, dans une quittance de l'année 1251; il était encore sous la tutelle de Gaillarde, sa mère, suivant la même quittance donnée par Marguerite, femme de Boson Talleyrand, sire de Grignols, alors en Palestine avec le roi saint Louis. Le traité de 1259, qui priva le comte de Périgord de l'immédiation, commença les grands malheurs de cette race. L'an 1277, le comte de Périgord confirma son cousin Hélie de Talleyrand, sire de Grignols, dans la possession de cette terre telle qu'elle avait été donnée en apanage à Hélie, son aïeul, et confirmée à Boson, son père. Cette charte est conservée en original dans les archives de la maison de Périgord. L'an 1281, au mois de septembre, Hélie vendit à Pierre, comte d'Alençon, une maison qu'il avait à Paris, nommée *Hosteriche.* L'an 1286, il traita avec les habitants du Puy-Saint-Front, de leurs droits respectifs. Dans l'acte dressé à ce sujet, on voit qu'il prétend avoir le haut domaine du territoire. Au mois de mars 1294 (v. st.), il confirma le testament qu'il avait fait précédemment, le 13 avril 1266. Étant mort la même année, il fut inhumé aux Jacobins de Périgueux. Le monastère de Sainte-Claire de cette ville lui est redevable de son établissement. Archambaud III avait été marié deux fois. Sa première femme, dont le P. Anselme n'a pu découvrir le nom, était MARGUERITE, fille de Gui V, vicomte de Limoges, et veuve d'Aimeri VIII, vicomte de Rochechouart, mort le 25 août 1245. Elle même mourut le 9 septembre 1259. Hélie, seul mâle issu de ce mariage, fut comte de Périgord après son père, et eut trois sœurs, Aremburge, femme d'Anissant de Caumont; Andrée, dont le sort est ignoré; et Gaillarde, femme de Gaillard de la Laude. Le comte Archambaud épousa, en secondes noces, MARIE, fille de Pierre Bermond, vicomte de Gevaudan, seigneur d'Anduse, et veuve d'Arnaud-Odon II, vicomte de Lomagne. De ce mariage vinrent Boson, qui fut apanagé de la terre d'Estissac en 1302; Archambaud, abbé de Saint-Astier; Jeanne, mariée en premières noces, l'an 1289, avec Pierre de Bordeaux, et en secondes, l'an 1303, avec Bertrand, seigneur de Hautefort.

HÉLIE VII.

HÉLIE VII, fils aîné d'Archambaud III, et issu de son premier mariage avec Marguerite de Limoges, lui succéda en 1295. Il s'était allié, avant 1280, avec PHILIPPE, fille d'Arnaud-

Odon II, vicomte de Lomagne, et de Marie Bermond de Sauve. Héritière des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars par la mort de Vesian IV, vicomte de Lomagne, son frère, Philippe en fit cession au comte de Périgord, son mari, l'an 1286, ainsi que des baronnies de Rivière et de Solomiac, et chargea, par procuration expresse de la même année, Fortaner, seigneur de Batz, chevalier, son cousin, d'en investir le comte Hélie. Celui-ci céda les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, l'an 1301, au roi Philippe le Bel, qui lui donna en échange les terres de Pui-Normand et la Bastide de Villefranche, et tous ses droits sur Saint-Astier, Estissac, Beauregard, Clermont, la Linde, Grignols, Montfort et Mirabel. L'on pourrait s'étonner de voir parmi les objets cédés par Philippe le Bel, ses droits sur Grignols, qui, depuis plus d'un siècle, formait l'apanage d'une branche puînée des comtes de Périgord, comme nous l'avons exposé. Ce point mérite explication. Par le traité de famille de 1245, confirmé en 1277, les sires de Grignols se trouvant affranchis d'hommages envers les comtes de Périgord, leurs aînés, cette terre entra dans la mouvance immédiate des rois de France. En 1301, Philippe le Bel, dont le caractère est connu, voulant à peu de frais acquérir des objets importants, fit, par ainsi, compter dans son marché des droits qu'il n'avait point acquis, et qui, étant ceux de sa couronne, y restaient toujours attachés par les lois de la monarchie, quelque aliénation qu'il en fît, puisque lui seul dans son royaume pouvait en jouir. Si ces observations laissaient encore la moindre obscurité, la politique de ce monarque la dissiperait. Les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, munies de fortes places et de nombreux vassaux réunis au Périgord, auraient rendu ces comtes trop puissants. Philippe écoutait trop ses intérêts pour ne pas s'opposer à cette réunion. De plus, la propriété de ces deux vicomtés était réelle et considérable (Voyez *les vicomtes de Lomagne*); celle des mouvances qu'il donna en échange en 1301, fut tellement illusoire, du moins relativement à Grignols, que Raymond de Talleyrand, prince de Chalais, traitait en 1326, avec les gentilshommes ses vassaux, dans Grignols, comme haut seigneur de cette terre, ainsi que l'avaient été, suivant les pactes de 1245 et 1277, Hélie II, son père, prince de Chalais, par Agnès de Chalais, sa femme; Boson, son aïeul, et Hélie I, son bisaïeul, en 1199. Le comte Hélie n'ayant eu de Philippe de Lomagne qu'une fille nommée Marquise, il épousa en secondes noces BRUNISSENDE, fille de Roger-Bernard, comte de Foix, et de Marguerite de Béarn. De cette alliance vinrent Archambaud IV, successeur de son père; Hélie Talleyrand, né l'an 1301, évêque de Limoges en 1324, et d'Auxerre en 1329, créé cardinal en 1331, mort l'an 1364, prélat aussi distingué par ses talents et sa piété que par son illustre naissance: ce fut lui qui fonda, l'an 1347, le collége de Périgord à Toulouse, et douze chapellenies dans l'église cathédrale du Puy-Saint-Front; Roger-Bernard, qui succéda à Archambaud, son frère aîné; Agnès, femme, en 1321, de Jean de Sicile, duc de Durazzo; Jeanne, qui épousa Pons, seigneur de Castillon; et Marguerite, alliée avec Eméric de Lautrec.

ARCHAMBAUD IV.

ARCHAMBAUD IV, fils aîné d'Hélie VII, était, en 1311, sous la tutelle de la comtesse Brunissende, sa mère. Il eut des démêlés avec les habitants de Périgueux. Mais plus pacifique que ses ancêtres, au lieu d'employer contre eux les voies de fait, il les traduisit au parlement de France. Il obtint, dit-on, l'an 1329, une satisfaction entière, et dans les termes les plus magnifiques, qui l'autorisait à jouir de ses droits de comte; c'est ce que nous n'osons affirmer, n'ayant point vu l'arrêt dont il s'agit. Le comte Archambaud vécut paisiblement dans la suite avec la ville de Périgueux. Après avoir jeté les fondements de la Chartreuse de Vauclaire, il mourut, en 1336, sans laisser de postérité de JEANNE DE PONS, sa femme, qui le fit héritier de sa terre de Bergerac; elle était fille de Renaud, sire de Pons.

ROGER-BERNARD.

ROGER-BERNARD, deuxième fils d'Hélie VII, succéda à son frère Archambaud IV, en 1336; et, en qualité de son héritier, il échangea, en 1341, avec le roi Philippe de Valois, la ville de Bergerac, contre des droits de ce prince sur le paréage du Puy-Saint-Front. Roger-Bernard fut un des seigneurs les plus respectés de son tems. Constamment attaché à la France, il la servit avec zèle dans ses guerres contre l'Angleterre. L'an 1341, le roi Philippe de Valois, désirant reconnaître ses services, lui fit don de la terre de Montrevel, qu'il avait à grands frais achetée des ennemis. (*Rec. de Colb., vol. 24, fol. 41.*) Par lettres-patentes du mois de janvier 1342, Philippe accorda à Roger-Bernard des attributions d'appel, qui étaient une sorte de restitution d'une partie des anciens droits de domination et de dignité de ce fief immédiat. Les Anglais ayant, après un siége de deux mois, pris d'assaut la ville de Périgueux, et soumis ensuite les autres places du comté de Périgord, Roger-Bernard, après la plus vigoureuse résistance, devint malgré lui vassal de cette puissance, contre laquelle il n'avait cessé de combattre. Mais le prince de Galles, voulant le gagner par des bienfaits, lui remit sa ville de Périgueux. Roger-Bernard crut les circonstances favorables pour abolir enfin l'autorité municipale des bourgeois de cette cité, qui depuis si long-tems luttaient sans relâche contre la domination de ses pères et la sienne. Mais le gouvernement anglais, consultant ses intérêts, crut devoir y attacher ces bourgeois en protégeant une possession qui leur paraissait si chère. Jean Chandos, lieutenant-général de Guienne pour le roi d'Angleterre, fut député avec de pleins pouvoirs pour terminer ces querelles. Il maintint les maires, consuls et citoyens de la cité, dans ce qu'ils appelaient leur antique propriété, et dans l'exercice de la seigneurie et juridiction dont ils jouissaient; ce jugement fut confirmé par lettres du prince de Galles, données à Poitiers le 1er. septembre 1363. L'hommage de la terre de Grignols, rendu la même année au roi d'Angleterre dans la ville de Périgueux, par Boson II de Talleyrand, prince de Chalais, fils de Raymond de Talleyrand, dont on a parlé ci-dessus (*Voyez* Hélie VII), prouve que cette branche puînée avait subi le même sort que les comtes de Périgord. Après avoir été douze ans sous la domination anglaise, le comte Roger, l'an 1368, en secoua le joug ainsi que les grands vassaux de Guienne, rentra sous celle de la France, et mourut au plus tard l'année suivante. D'ÉLÉONORE, fille de Bouchard VI, comte de Vendôme, qu'il avait épousée en 1340, il eut Archambaud, qui suit; Talleyrand de Périgord, commandant-général, en 1370, dans la Guienne pour le roi de France, qui le qualifiait son cousin; Jeanne de Périgord, femme de Jean II, comte d'Armagnac; Hélène; Eléonore, qui épousa Gaillard de Durfort, seigneur de Duras; Marguerite, femme de Bertrand, sire de Pons.

ARCHAMBAUD V, DIT LE VIEUX.

ARCHAMBAUD V succéda à Roger-Bernard, son père, le 8 février 1369. Le 12 décembre de la même année, il accorda, par lettres-patentes datées de Toulouse, aux habitants de Périgueux, l'exemption pendant neuf ans de certains droits de péage qui lui étaient dus. A l'expiration de ce terme, la commune voulut s'affranchir entièrement de ce droit de péage. Ce fut la matière d'un procès que les habitants de Périgueux portèrent au parlement de Paris. Le comte de Périgord, dédaignant les formes judiciaires, sévit contre ces bourgeois et les traita comme sujets rebelles. Mais, appuyés de la protection du roi, ils obtinrent en 1392, la permission d'informer contre le comte. Archambaud prit les armes pour maintenir sa prétention. Ainsi s'engagea cette querelle qui devait être si funeste à sa race et à lui-même. Il remit toutefois à Robert de Bé-

thune, lieutenant-général pour le roi en Guienne, des protestations contenant qu'il n'entendait que défendre ses droits légitimes sur son pays, et nullement attenter contre ceux du roi de France. Les hostilités furent même suspendues par l'entremise de son cousin Hélie III de Talleyrand, sire de Grignols, prince de Chalais, chambellan de Charles VI, et fils de Boson II, nommé ci-dessus. En 1394, Archambaud promit des soumissions envers le roi, et les exécuta en remettant dans ses mains quatre châteaux forts. Mais voyant que, loin d'entrer dans ses vues, le ministère de France penchait en faveur des bourgeois, il reprit les armes. L'armée royale, commandée par le maréchal de Boucicaut, marcha contre lui. Trop faible pour tenir la campagne, il se renferma dans le château de Montagnac, où il soutint un siége de deux mois. Après des efforts de valeur, il fut obligé de céder à la force et de se rendre. Conduit à Paris, le parlement instruisit son procès. Comme rebelle, il fut condamné au bannissement par un premier arrêt en 1395, et par un second, en 1398, à perdre la tête et son comté, objet de la cupidité du duc d'Orléans qui, feignant au dehors d'autres sentiments, eut l'air de favoriser le comte de Périgord en lui donnant de l'argent pour passer en Angleterre : il y mourut l'année suivante. Le roi n'avait pu se résoudre à souffrir l'exécution du dernier arrêt, et avait fait grâce de la vie à Archambaud. LOUISE DE MASTAS fut la femme du comte de Périgord, et leurs enfants furent Archambaud, qui suit; Brunissende, femme de Jean, seigneur de Parthenai, dit l'Archevêque; Eléonore, mariée avec Jean de Clermont, vicomte d'Aunai.

ARCHAMBAUD VI.

Malgré l'arrêt de confiscation du comté de Périgord, ARCHAMBAUD VI le posséda même avant la mort de son père Archambaud V. Le roi Charles VI, dans un de ses bons moments qu'il employait toujours au bien de la justice et de l'humanité, s'étant fait rendre compte de cette affaire, fut touché du sort rigoureux qu'on avait fait éprouver à l'un de ses grands vassaux, plus malheureux que coupable. En conséquence, il défendit de mettre à exécution, contre le fils, les condamnations prononcées contre le père; mais il retint la ville de Périgueux. En la réclamant avec hauteur, comme chef lieu de son patrimoine, le comte de Périgord ne fit qu'ajouter à ses torts héréditaires, et prêta de nouvelles armes à ses ennemis. On ne cherchait qu'un prétexte. Le malheureux Archambaud l'offrit bientôt de lui-même. La tentative qu'il fit d'enlever la fille d'un bourgeois de Périgueux, fut regardée avec raison comme un crime capital. Le parlement en informa; et, par un arrêt du 19 juin 1399, il fut banni et ses biens confisqués. Archambaud passa en Angleterre, et le comté de Périgord fut donné à Louis, duc d'Orléans, qui depuis long-tems préparait la ruine de cette maison pour en avoir la dépouille. Ainsi périt la puissance des anciens comtes de Périgord. A la faveur des guerres de la France et de l'Angleterre, Archambaud revint dans sa patrie à la suite des Anglais, mais tous ses efforts pour rentrer dans son patrimoine furent vains. Il fit son testament, le 22 septembre 1425, dans le château d'Auberoche. Il institua son héritière Eléonore de Périgord, sa sœur, et après elle, Louise de Clermont, vicomtesse d'Aunay, sa nièce, femme de François, sire de Montberon.

Charles d'Orléans, fils de Louis, donataire du comté de Périgord, le vendit pendant sa prison en Angleterre, le 4 mars 1437 (v. st.), à Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, par l'entremise du bâtard d'Orléans. (Voyez *les comtes de Penthièvre*.)

L'an 1454, Guillaume de Blois, dit de Bretagne, vicomte de Limoges, succéda, dans le comté de Périgord, à Jean de Blois, son frère. (Voyez *les vicomtes de Limoges*.)

L'an 1455, Guillaume de Blois mourut, laissant pour héritières, trois filles. L'aînée, nommée Françoise, porta en dot le comté de Périgord et la vicomté de Limoges à Alain, sire d'Albret, qu'elle épousa en 1470; Jeanne d'Albret, héritière du comté de Périgord, ayant épousé Antoine de Bourbon, Henri IV, leur fils, réunit à la couronne ce grand fief, l'an 1589.

SEIGNEURS DE GRIGNOLS,

DEVENUS PRINCES DE CHALAIS ET DE TALLEYRAND.

HELIE Ier.

HÉLIE TALLEYRAND, fils d'Hélie V, comte de Périgord (*Voy.* ci-dessus, p. 178), et frère d'Archambaud Ier, fut présent, en 1199, à une donation faite par son père à l'abbaye de Chancelade; il fut père de Boson, qui suit.

BOSON Ier.

BOSON TALLEYRAND reçut de son oncle Archambaud II, comte de Périgord, la châtellenie de Grignols. Cette cession fut ratifiée, en 1245, par Hélie, *son cousin germain paternel*. Dans cet acte solennel, le comte de Périgord et le sire de Grignols s'obligent mutuellement, sous la foi du serment, à s'entre-secourir avec les meilleurs chevaliers de leurs terres, toutes les fois que l'un en sera requis par l'autre, etc. Boson fut père d'Hélie, qui suit.

HELIE II.

HÉLIE TALLEYRAND, IIe du nom de sa branche, fut confirmé par Archambaud III, comte de Périgord, son cousin, dans la seigneurie de Grignols, en 1277. (Voyez l'*article d'Archambaud III*.) Par le traité de famille de l'an 1247, confirmé l'an 1277, les sires de *Grignols* se trouvèrent affranchis de l'hommage envers les comtes de Périgord, *leurs aînés*, et cette terre entra dès-lors dans la mouvance immédiate des rois de France. Hélie épousa AGNÈS, fille et héritière d'Olivier, seigneur de Chalais. Il vivait encore en 1321, et laissa, entr'autres enfants, Raymond, qui suit.

RAYMOND.

RAYMOND TALLEYRAND, seigneur de Grignols et de Chalais, transigea, en 1326, avec les gentilshommes, ses vassaux, dans Grignols, comme haut justicier de cette terre, ainsi que l'avaient été, suivant les pactes de 1247 et 1277, Hélie son père, Bozon son aïeul, et Hélie son bisaïeul, en 1199. Il avait épousé, l'an 1305, MARGUERITE DE BEYNAC, dont il eut un fils qui suit.

BOSON II.

BOSON DE TALLEYRAND, IIe. du nom, seigneur de Grignols et de Chalais, est nommé avec Guillaume de Garlande, son oncle, dans un acte de l'an 1343, qui fut passé en sa présence au château de Grignols; il vivait encore le 1er. septembre 1363, qu'il rendit hommage au roi d'Angleterre, alors maître du Périgord. Il eut deux fils :

1°. Hélie III, dont l'article suit;
2°. Boson de Grignols, damoiseau, vivant en 1407.

Dans le même tems vivait :

Marguerite de Grignols, mariée, le 5 octobre 1393, à Jean Nompar de Caumont, baron de Lauzun, vicomte de Montbahus, seigneur de Tombebœuf, Saint-Berthomieu, etc., fils d'Anissant Nompar de Caumont, baron de Lauzun et de Verteuil, et de Jeanne d'Albret.

HELIE III.

Hélie de Talleyrand, IIIe. du nom, seigneur de Chalais et de Grignols, chambellan du roi Charles VI, décida son cousin Archambaud V, comte de Périgord, de suspendre la guerre qu'il faisait au roi de France, à l'occasion de la ville de Périgueux ; mais cette suspension d'hostilités n'était que momentanée, et Archambaud, ayant repris les armes, fut privé de son comté. Hélie testa le 10 novembre 1400. Il avait épousé **Assalide de Pomiers**, dame et vicomtesse de Fronsac. On lui connaît, entr'autres enfants, François, qui suit.

FRANÇOIS Ier.

François de Talleyrand, Ier. du nom, seigneur de Grignols et de Chalais, vicomte de Fronsac, épousa **Marie de Brébeant**, fille de Pierre de Brébeant, seigneur de Landreville, amiral de France. Elle lui porta en dot la terre de Bazoches. Il en eut, entr'autres enfants, Charles, qui suit.

CHARLES Ier.

Charles de Talleyrand, Ier. du nom, seigneur de Grignols, titré prince de Chalais, vicomte de Fronsac, fit son testament le 29 juillet 1468. Il avait épousé, le 6 mai 1443, **Marie de Tranchelyon**, veuve de Louis Chauvron, seigneur de Ris et de Laurière. Il en eut Jean, qui suit.

JEAN Ier.

Jean de Talleyrand, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Grignols, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, chambellan du roi Charles VIII, premier maître-d'hôtel et chevalier d'honneur de la reine Anne de Bretagne, obtint contre le roi de Navarre, comte de Périgord, un arrêt du parlement de Bordeaux, qui le maintint dans l'immédiation à la couronne pour sa terre de Grignols, privilége dont sa maison a toujours joui, dit cet arrêt, depuis qu'elle est l'apanage de *cette branche des comtes de Périgord*. Jean de Talleyrand fut capitaine du ban et et arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord, qu'il conduisit en Bretagne, l'an 1491, par ordre du roi, pour renforcer son armée. Il vivait encore en mars 1508. Il avait épousé, en 1478, **Marguerite de la Tour**, fille d'Agne, vicomte de Turenne, et de Marie de Beaufort. Il en eut :

1°. François II, dont l'article suit ;
2°. Claude de Talleyrand, mariée le 25 octobre 1506, à Jacques Foucaud, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, conseiller et chambellan du roi, fils d'André, et de Marguerite d'Aubusson ;
3°. Marguerite de Talleyrand, mariée, en 1522, à Jean de Calvimont, chevalier, vicomte de Roussille, qui, l'an 1526, fut ambassadeur auprès de Charles-Quint, pour traiter au nom du roi de la rançon des enfants de France.

FRANÇOIS II.

François de Talleyrand, seigneur de Grignols, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, épousa **Gabrielle de Salignac**, fille de Bertrand de Salignac et d'Isabeau de Talleyrand, sa cousine germaine. De ce mariage est issu, entr'autres enfants,

1°. Julien, qui suit (1) ;
2°. Catherine de Talleyrand, mariée, le 10 février 1538, à Hélie de Calvimont, seigneur de Tursac.

JULIEN.

Julien de Talleyrand, seigneur de Grignols, prince de Chalais, testa le 8 juillet 1564. Il avait épousé **Jacquette de la Touche**, fille de François, seigneur de la Faye, il en eut, entr'autres enfants, Daniel, qui suit.

Dans le même tems vivait :

Geoffroi de Talleyrand, comte de Grignols, qui épousa Marie Thison, dame de la Sauzaie, fille de Jean Thison, seigneur du Boc, et de Marie de la Roche-Champagne. Etant veuve, elle se remaria, le 10 février 1610, à Jacques, seigneur de la Rochecourbon.

DANIEL.

Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, baron de Beauville et de Mareuil, seigneur de Grignols, etc., obtint, en 1613, des lettres-patentes portant érection de la terre de Grignols en comté. Dans ces lettres-patentes de Louis XIII, il est dit expressément, que *Daniel de Talleyrand est issu*, par mâles, des anciens comtes de Périgord. Il fut capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, et testa le 16 octobre 1616. Il avait épousé, le 31 octobre 1587, **Jeanne-Françoise de Lasseran de Massencome-Montluc**, fille de Blaise, dit de Montluc, maréchal de France. Elle lui apporta en dot les terres d'Exideuil, de Mareuil et de Beauville. Il ne vivait plus le 21 septembre 1618. De ce mariage il a eu, entr'autres enfants, deux fils et une fille :

1°. Charles II, dont l'article suit ;
2°. André de Talleyrand, auteur de la branche des comtes de Grignols, rapportée ci-après ;
3°. Léonore de Talleyrand, mariée, 1°. à Henri de Beaupoil, baron de Saint-Aulaire ; 2°. en 1618, à François, seigneur de Cosnac.

CHARLES II.

Charles de Talleyrand, IIe. du nom, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, comte de Grignols, épousa, en 1637, **Charlotte de Pompadour**, fille de Philibert, vicomte de Pompadour, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes. De ce mariage, il eut, entr'autres enfants :

1°. Adrien-Blaise, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Talleyrand, mort sans postérité.
3°. Jean de Talleyrand, dont l'article vient après celui de l'aîné.

ADRIEN-BLAISE.

Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, épousa, l'an 1659, **Anne-Marie de la Trémoille**, fille de Louis II, duc de Noirmoutiers. Il mourut sans enfants au village de Mestre, près Venise, en 1670. Sa veuve

---

(1) Dans le même tems vivait :

Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, qui épousa, l'an 1550, Jeanne d'Albret, dont il eut, entr'autres enfants :

Anet de Talleyrand chevalier, seigneur de Grignols et de Corbeil, Il s'allia avec Charlotte de Boves, fille de François, seigneur de Robecourt, gouverneur de Saint-Dizier, et de Madelaine de Marnix. Il en eut :

1°. Geoffroi-Antoine, qui suit ;
2°. Françoise de Talleyrand, mariée au seigneur de Rancé.

Geoffroi-Antoine de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols et de Corbeil, baron de la Prade, épousa Madelaine de Boves, fille de Charles de Boves, seigneur de Rancé, et de Madelaine de Bus de Villemareuil. Il eut, entr'autres enfants :

Antoinette de Talleyrand, dame de Corbeil, mariée, le 7 novembre 1627, avec Louis de la Vefve, seigneur de Métiercelin, fils d'Ezechiel, seigneur de Norroy, de Goncourt et de Louise de Linange.

se remaria, en 1677, à Flavio Ursini, duc de Bracciano, et fut connue à la cour d'Espagne sous le nom de la *princesse des Ursins*.

JEAN II.

Jean de Talleyrand, IIe. du nom, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, après la mort d'Adrien, son frère, épousa, en 1676, **Julie de Pompadour**, morte au château de Chalais le 30 mars 1741, fille de Philibert, marquis de Laurière et de Ris, sénéchal de Périgord, et de Catherine de Sainte-Maur Montausier. De ce mariage est issu Louis-Jean-Charles, qui suit.

LOUIS-JEAN-CHARLES.

Louis-Jean-Charles de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, grand d'Espagne de la première classe, gouverneur de Berri, épousa, le 12 décembre 1722, **Marie-Françoise de Rochechouart Mortemart**, dame du palais de la reine, fille de Louis, duc de Mortemart et de Vivonne, et veuve de Michel de Chamillart, marquis de Cany. Le prince de Chalais n'eut qu'une fille.

Marie-Françoise, née le 10 août 1727, princesse de Chalais, marquise d'Exideuil, etc., grande d'Espagne, mariée, en 1743, à Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord, chevalier des ordres du roi, son cousin.

COMTES DE GRIGNOLS,

DEPUIS PRINCES DE CHALAIS ET DE TALLEYRAND.

ANDRÉ.

André de Talleyrand, comte de Grignols, baron de Beauville et de Cheveroche, chevalier de l'ordre du roi, eut en partage le comté de Grignols par la disposition de sa mère. Il testa le 3 avril 1663. Il avait épousé, le 3 décembre 1639, **Marie de Courbon Blénac**, fille de Jacques, marquis de la Roche-Courbon, baron de Blénac. Entr'autres enfants, on lui connaît un fils et une fille:

1°. Adrien, dont l'article suit;
2°. Jeanne-Marie de Talleyrand, femme de Gabriel de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Fontenilles et de Saint-Méri.

ADRIEN.

Adrien de Talleyrand, comte de Grignols, baron de Beauville de Saint-Severin, de Beauséjour, etc., fit hommage au roi, le 8 mai 1665, du comté de Grignols. Il épousa, en 1668, **Jeanne Jaubert de Saint-Gelais**, fille de Gabriel, comte de Boursac, et de Saint-Severin, dont il eut Gabriel, qui suit.

GABRIEL.

Gabriel de Talleyrand, comte de Grignols, baron de Beauville, de Saint-Severin, et de Beausejour, mort le 28 mars 1737, avait épousé, le 25 mai 1704, **Marguerite de Taillefer**, dame de Mauriac, morte en 1713, fille de Daniel, seigneur de la Tour et de Douzillac, et d'Henriette d'Aubusson de la Feuillade. Il en eut deux fils:

1°. Daniel-Marie-Anne de Talleyrand, dont l'article suit;
2°. Jean-Georges de Talleyrand, *dit le vicomte de Talleyrand*, né le 11 juin 1708, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, marié, le 21 février 1746, avec Catherine-Olive de la Salle, veuve, le 25 février 1742, de Charles de Poussemothe de l'Étoile, comte de Graville. Il ne laissa point de postérité.

DANIEL-MARIE-ANNE.

Daniel-Marie-Anne de Talleyrand Périgord, marquis de Talleyrand, comte de Grignols et de Mauriac, d'abord colonel du régiment de Saintonge, le 20 février 1734, ensuite du régiment de Normandie, en 1737, brigadier des armées du roi, le 20 février 1743; fut tué au siége de Tournai, le 9 mai 1745. Il avait épousé, 1°. **Marie-Guyonne de Rochefort Théobon**, fille de Charles Bordeaux, marquis de Théobon, captal de Puy-Chagut, et de Marie-Anne de Pons; 2°. le 3 août 1732, **Marie-Élisabeth de Chamillart**, morte le 28 novembre 1788, dame du palais de la reine, fille de Michel de Chamillart, marquis de Cany, grand-maréchal-des-logis de la maison du roi, colonel du régiment de la Vieille-Marine, et de Marie Françoise de Rochechouart-Mortemart, qui épousa en secondes noces Louis-Jean-Charles de Talleyrand, prince de Chalais. Il eut pour enfants:

Du premier lit:

1°. Gabriel-Marie, dont l'article va suivre;

Du second lit:

2°. Charles-Daniel, rapporté après Gabriel, son frère;
3°. Augustin-Louis, vicomte de Talleyrand-Périgord, né le 10 août 1735, colonel dans les grenadiers de France en 1761, maréchal de camp, le premier mars 1780. Marié, le 29 mai 1787, à Marie-Charlotte-Justine de Messey, veuve de Charles Joseph, marquis de Bussy, seigneur de Castelnau, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis, sans postérité;
4°. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, né le 16 octobre 1736, archevêque duc de Reims, pair et grand-aumônier de France, créé cardinal et nommé à l'archevêché de Paris, le 28 juillet 1817;
5°. Louis-Marie-Anne, baron de Talleyrand-Périgord, né le 11 octobre 1738, ambassadeur auprès du roi de Naples en 1788, marié à Louise-Fidèle de Saint-Eugène-Montigni, dont il a eu trois enfants:
   A. Augustin-Louis, comte de Talleyrand, né le 19 février 1770, ambassadeur en Suisse, a épousé, le 21 août 1804, Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy. De ce mariage,
      a. Ernest, né à Orléans, le 17 mars 1807;
      b. Louis, né à Orléans, le 2 juillet 1810;
      c. Eugène, né à Berne, le 12 octobre 1812;
      d. Auguste, né à Berne, le 14 juin 1817.
   B. Anatole-Marie-Jacques, comte de Talleyrand, né le 7 juin 1772;
   C. Alexandre-Daniel, baron de Talleyrand;
6°. Marie-Anne de Talleyrand-Périgord, née le 11 octobre 1738, morte en bas âge;
7°. Marie-Elisabeth, mariée, le 20 février 1759, à Jacques-Charles, comte de Chabannes, fils de Jean, marquis de Curton. Elle a été nommée, en mars 1759, dame de compagnie de madame Adelaïde.

GABRIEL-MARIE.

Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord, né le premier octobre 1726, gouverneur et grand bailli de Berri, gouverneur des villes de Bourges et d'Issoudun, le premier janvier 1752, menin de monseigneur le dauphin, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Picardie, commandant en chef en Languedoc; a épousé, le 28 décembre 1743, **Marie-Françoise-Marguerite de Talleyrand**, sa parente, princesse de Chalais, marquise d'Exideuil, etc. Il fut mis en possession de la grandesse d'Espagne

aux droits de sa femme, le 24 février 1757, reçu chevalier des ordres, le 7 février 1767, et rétabli dans le titre de comte de Périgord, comme l'aîné de son nom, par le roi Louis XV. Il eut deux fils et une fille :

1°. Hélie-Charles, dont l'article suit ;
2°. Adalbert-Charles de Talleyrand, comte de Périgord, né le premier janvier 1758, marié, le 25 août 1794, à Marie de Saint-Léger ;
3°. Marie de Talleyrand, qui épousa, le 17 janvier 1762, Louis-Marie, duc de Mailly, lieutenant-général des armées du roi. Elle fut dame d'atours de la reine.

HÉLIE-CHARLES.

Hélie-Charles de Talleyrand-Périgord, prince duc de Chalais, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées du roi; a épousé, le 28 mai 1778, Elisabeth de Baylens de Poyanne, fille de Léonard, marquis de Poyanne, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées. De ce mariage sont issus :

1°. Augustin-Marie-Hélie-Charles, comte de Périgord, maréchal de camp, chevalier de plusieurs ordres, marié à Apolline-Marie-Nicolette de Choiseul-Praslin, le 24 juin 1807, dont :
   a. Alix-Marie-Charlotte, née le 4 novembre 1808 ;
   b. Hélie-Louis-Roger, né le 25 novembre 1809 ;
   c. Paul-Adalbert-René-Augustin, né le 28 novembre 1811 ;
2°. Léo, mort jeune.

BRANCHE DES PRINCES DE TALLEYRAND.

CHARLES-DANIEL.

Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, second fils de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand-Périgord et de Marie-Elisabeth de Chamillart, sa seconde femme, comte de Talleyrand, né le 16 juin 1734; colonel dans les grenadiers de France; colonel du régiment Royal-Piémont, en décembre 1762 ; brigadier des armées du roi, dans la même année, menin de monseigneur le dauphin ; reçu chevalier des ordres du roi, le premier janvier 1776, lieutenant-général des armées, le 1er. janvier 1784 ; épousa, le 12 janvier 1751, Alexandrine-Victoire-Eléonore de Damas d'Antigni, fille de Joseph-François, marquis d'Antigni, comte de Ruffey, gouverneur de Dombes, et de Marie-Judith de Vienne, comtesse de Commarin, morte le 24 juin 1809. Il mourut le 4 novembre 1788, ayant eu quatre fils :

1°. François-Jacques de Talleyrand-Périgord, né le 18 janvier 1752, mort en bas âge ;
2°. Charles Maurice, dont l'article suit ;
3°. Archambaud-Joseph, duc de Talleyrand-Périgord, lieutenant-général des armées du roi, nommé héritier de la dignité de pair de France et du titre de prince, dont est revêtu le prince de Talleyrand, son frère, à défaut d'hoirs mâles, par ordonnance du roi du 25 décembre 1815. Il a épousé, en 1779, Madelaine-Henriette-Sabine Olivier de Senozan de Viriville, dont sont issus :
   A. Archambaud-Marie-Louis, né le 10 avril 1784, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, et du mérite de Bavière, décédé à Berlin le 18 juin 1808, sans alliance ;
   B. Françoise-Xavier-Mélanie-Honorine, née le 19 septembre 1785, mariée, le 11 mai 1803, à Antonin-Claude-Dominique-Just, comte de Noailles, ambassadeur en Russie, second fils du prince de Poix ;
   C. Alexandre-Edmond, duc de *Dino*, né le 2 août 1787, maréchal des camps et armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, et chevalier de plusieurs ordres; marié, le 23 avril 1809, à Dorothée, princesse de Courlande, dont :
      a. Louis, né le 12 mars 1811 ;
      b. Dorothée-Charlotte-Emilie, née le 9 avril 1812, morte ;
      c. Alexandre-Edmond, né le 15 décembre 1813 ;
4°. Boson-Jacques, comte de Talleyrand-Périgord, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et gouverneur de Saint-Germain-en-Laye ; marié, le 20 octobre 1800, à Charlotte-Louise-Madelaine de Pusigneu. De ce mariage est née une demoiselle nommée Georgine.

CHARLES-MAURICE.

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Talleyrand, pair et grand-chambellan de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Toison-d'Or, etc., membre du conseil-privé du roi, est né en 1754.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE LA MARCHE.

La Marche, bornée au septentrion par le Berri, à l'orient par l'Auvergne, à l'occident par le Poitou et l'Angoumois, au midi par le Limosin, tire son nom de sa situation, qui la rend limitrophe du Poitou et du Berri. On la nomme aussi *Marche Limosine*, parce qu'avant le milieu du dixième siècle, elle faisait partie du Limosin. Cette province se divisait en haute et basse Marches, dont la première avait pour capitale Guéret, et la seconde Bellac. Ces deux parties, dans les commencements, eurent quelquefois chacune leur comte particulier.

BOSON I, dit LE VIEUX.

Boson Ier, surnommé le Vieux, fils de Sulpice et petit-fils de Geoffroi, premier comte de Charroux, c'est-à-dire de la Marche dont Charroux était le chef-lieu, est qualifié comte de la Marche dans la charte de fondation de l'église de Dorat, sous l'année 944. Il succéda aux enfants de Bernard, comte de Périgord, au mois de juillet 975, ce qui rectifie le dire d'un moderne, qui place la mort de Boson à l'an 968. (Voyez son article *aux comtes de Périgord.*) D'Emme, sa femme, fille de Guillaume I, comte de Périgord, il eut cinq fils : Hélie, Aldebert, successivement comtes de Périgord ; Boson II, qui suit ; Gausbert, et Martin, évêque de Périgueux.

BOSON II.

Boson II, troisième fils de Boson I, eut en partage la basse Marche. L'an 993, apprenant que Guillaume Fierabras, comte de Poitiers, retiré depuis quelques années à l'abbaye de Saint-Maixent, tendait à sa fin, il se jeta sur le Poitou, assiégea le château de Gençai, appartenant à ce prince, le prit et le démantela. Guillaume le Grand, successeur de Fierabras, l'ayant fait relever, Boson, accompagné d'Aldebert, son frère, vint de nouveau l'assiéger : mais le duc étant accouru au secours de la place, tailla en pièces les troupes de Boson, et l'obligea de prendre la fuite. Il alla ensuite, par représailles, assiéger le château de Rochemeaux, près de Charroux, qui appartenait à Boson, et s'en rendit maître. La comtesse Almodis, femme de Boson et fille de Giraud, vicomte de Limoges, y fut prise ; mais le duc la fit renvoyer avec honneur. Boson lui-même fut pris quelque tems après dans une bataille contre le duc, et envoyé prisonnier à Poitiers. Sa captivité ne fut pas longue ; mais il ne profita de la liberté qui lui fut rendue, que pour recommencer la guerre contre le duc d'Aquitaine. Ce prince, résolu de le pousser à bout, engagea Robert, roi de France, et *toute la France guerrière*, suivant l'expression d'Adémar, à venir l'aider à faire le siége du château de Bellac, dans la basse Marche. Malgré de si grandes forces, la place ne put être prise. Boson ayant fait ensuite la paix avec le duc, se mit en voyage pour Rome. Pendant son absence, Gui, vicomte de Limoges, son beau-frère, fit construire un château vis-à-vis de l'abbaye de Brantôme. Boson, à son retour, le fit détruire après avoir défait Gui dans un combat. (Adémar.) Il entra, l'an 1000, dans la confédération formée pour enlever à ce vicomte le château de Brosse. (Voyez *les vicomtes de Limoges.*) Il vécut en paix depuis ce tems. Mais Almodis, sa femme, abrégea ses jours par le poison vers l'an 1006. Boson laissa d'elle trois fils, Hélie, qui succéda au comté de Périgord, Feltrin et Aitard, avec une fille nommée Jourdaine, femme, suivant Geoffroi du Vigeois, d'Archambaud, vicomte de Comborn. Almodis, mère de ces enfants, se remaria avec Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et vérifia par là, dit la chronique de Maillezais, la prédiction des magiciens qui l'avaient assurée qu'elle aurait un jour ce duché. Adémar dit, au contraire, que ce fut Almodis, femme d'Aldebert, qui parvint à cet honneur. (Bouquet, tome X, pp. 143, 146, 147, 150, 151, 181, 182.) L'abbaye d'Ahun, *Agidunum*, dans la Haute-Marche, reconnaît Boson II pour son fondateur. Par la charte de cet établissement, datée de l'an 997, il la soumet à l'abbé d'Uzerche pour y mettre des religieux de son monastère, et la gouverner en chef, de manière que les deux maisons ne fassent qu'une même congrégation. Gauzbert, frère de Boson, est un des souscripteurs de cet acte dans lequel il est fait mention d'Aldebert, son autre frère, comme étant déjà mort. (*Gall. Christ.*, *no.*, tome II, *prob.*, col. 190.)

BERNARD I.

Bernard, fils d'Aldebert I, comte de la Haute-Marche et de Périgord, étant en bas âge à la mort de son père, fut d'abord sous la tutelle de son oncle Boson, après le décès duquel il passa sous celle de Pierre, abbé de Dorat, et d'Humbert Drus, son frère, que Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, chargea de cet emploi, en lui donnant le comté de la Marche. Bernard tint ce comté jusqu'en 1047, époque de sa mort, suivant la chronique de Maillezais. Il avait épousé Amélie, dont il laissa Aldebert, qui suit, et Odon ; avec une fille, Almodis, mariée, 1°. à Hugues V de Lusignan, qui la répudia ; 2°. à Pons, comte de Toulouse, qui lui fit le même affront ; 3°. à Raymond-Bérenger I, comte de Barcelonne ; Rangarde, femme de Pierre-Raymond, comte en partie de Carcassonne ; et Lucie, femme d'Arnaud de Pailhas.

ALDEBERT III.

1047. Aldebert, fils aîné de Bernard, fut son successeur

au comté de la Marche. Il assista, l'an 1059, comme vassal immédiat, au sacre du roi Philippe I. La chronique de Maillezais met sa mort en 1088. PONCE, sa deuxième femme, lui donna Boson, qui suit; et Almodis, qui viendra ensuite. Aldebert était guerrier, et, dans ses expéditions, il se permettait des atrocités qui n'étaient que trop communes parmi les militaires de son tems. Nous n'en citerons que le trait suivant. Ayant assiégé ses ennemis dans l'abbaye de Lesterp, où ils étaient retranchés, il y mit le feu, qui consuma tous les édifices avec dix-sept cents personnes. Les chanoines réguliers, qui habitaient cette maison, furent presque les seuls qui eurent le bonheur d'échapper aux flammes. Aldebert, dans la suite, eut des remords de cette barbarie, et pour l'expier, il accorda aux chanoines de Lesterp la juridiction pleine et entière sur tous les affranchis et autres personnes domiciliées dans ce bourg. C'est ce qu'atteste et confirme Almodis, sa fille, dans une charte datée du 12 novembre de l'an 1098. (*Arch. de Lesterp.*) Aldebert avait la réputation d'un homme intelligent et d'un juge intègre. Ce fut le motif qui engagea, l'an 1080, Gui-Geoffroi, comte de Poitiers, et les religieux de Saint-Cyprien de cette ville, à s'en rapporter à lui sur un différent qu'ils eurent par rapport aux domaines que ceux-ci possédaient dans la terre d'Ansoulête. Le comte de Poitiers prétendait y percevoir les mêmes droits sur les terres en guast et en friche, que sur les terres en culture. Aldebert tint là-dessus un plaid solennel, où il eut pour assesseurs Robert le Bourguignon, Pierre de Poitiers et le prevôt Hugues. Gui-Geoffroi perdit sa cause à ce tribunal et se soumit au jugement. (*Cartul. de S. Cyprien*, fol. 81.) Aldebert, l'an 1081, tint un autre plaid, par ordre du même comte de Poitiers, pour juger un procès qui était entre Bertrand, abbé de Noaille, et un seigneur nommé Aimeri, touchant la terre de Furvant, dont ce dernier voulut s'emparer sans égard pour la donation qu'une dame, nommée Sofitie, en avait faite à l'abbaye. Bertrand ayant offert le duel à son adversaire, suivant l'usage du tems, pour établir son droit, le comte de Poitiers renvoya les parties devant le comte de la Marche, qui jugea en faveur de l'abbé. (*Arch. de Noaillé.*)

BOSON III.

1088. BOSON III, fils d'Aldebert III, et son successeur au comté de la Marche, en prenait le titre deux ans au moins avant la mort de son père, comme le prouve une charte du prévôt Borgon en faveur du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, à laquelle il souscrivit en cette qualité avec le comte de Poitiers, Guillaume VI, dit aussi Gui-Geoffroi, mort en 1086 (*Archiv. de Saint-Cyprien.*) Il eut l'humeur guerrière et querelleuse comme son père. Ce fut la cause de sa perte. Il fut tué, l'an 1091, devant le château de Confolens, dont il faisait le siége, suivant la chronique de Maillezais, sans laisser de postérité.

ALMODIS ET ROGER DE MONTGOMMERI.

1091. ALMODIS, sœur de Boson III, lui succéda au comté de la Marche avec ROGER II DE MONTGOMMERI, son époux, comte de Lancastre, et fils de Roger, comte de Montgommeri, et de Mabile, comtesse de Bellême et d'Alençon. Roger II, à l'exemple de son père, fit sa résidence ordinaire en Angleterre. Mais, l'an 1102, il en fut chassé par le roi Henri I, après avoir été dépouillé de tous ses biens pour s'être revolté contre ce prince avec ses deux frères, Robert, comte de Bellême, et Arnoul, comte de Pembrock, qui subirent le même châtiment. Alors s'étant retiré dans le pays de sa femme, il fixa son séjour au château de Charroux, ce qui lui fit donner le surnom de *Poitevin*. Il eut une longue guerre à soutenir contre Hugues VI de Lusignan, surnommé le *Diable*. Hugues était fils d'une tante d'Almodis, nommée comme sa nièce, et disputait le comté de la Marche à sa cousine les armes à la main. Cette querelle passa en héritage à leurs enfants. Almodis la Jeune mourut au plutôt en 1116. En effet nous avons sous les yeux une charte datée de l'an 1115, par laquelle Almodis et deux de ses fils, Aldebert et Boson, fondent le prieuré de Chastain, près de Saint-Barbent, en la châtellenie de Champagnac, dans la basse Marche. (*Mss. de M. Robert Dorat.*) Outre ces deux fils, Almodis en laissa un troisième, nommé Eudes, avec deux filles, Ponce, mariée à Wulgrin II, comte d'Angoulême; et Marquise, femme de Gui IV, vicomte de Limoges. Roger de Montgommeri survécut à sa femme au moins jusqu'en 1123, puisque cette année il fut présent à l'installation de Clarus, deuxième abbé d'Ahun. (*Gall. Chr.*, *no.*, tome II, col. 619.)

ALDEBERT IV, EUDES ET BOSON IV.

1116 au plutôt. ALDEBERT, EUDES et BOSON, succédèrent à leur mère Almodis au comté de la Marche, qu'ils gouvernaient depuis plusieurs années avec elle. Eudes n'est point mis au nombre des comtes de la Marche par le père Anselme. On voit cependant qu'en 1106 il donna, en qualité de comte de la Marche, à un moine de Saint-Martin de Tulles, une terre, *Alodum*, dont il l'investit avec un clou de fer à cheval, qu'il tenait à la main. (Baluze, *Hist. Tutel.*, l. 2, c. 16.) On voit encore qu'en 1119 (v. st.) il donna, le 2 janvier, une forêt à l'église de Roquemadour, du consentement de son frère Aldebert. (*Ibid.*) Cette forêt s'appelait Montsalni, et l'église de Tulles la partagea avec celle de Roquemadour. (*Archiv. de l'église de Tulles.*) Eudes vivait encore en 1135. A l'égard de Boson, nous ne trouvons aucune trace de son existence après l'an 1118. Ainsi, nous ignorons s'il se joignit à ses deux frères pour défendre leur patrimoine contre les attaques de la maison de Lusignan, qui voulait s'en emparer. Quoi qu'il en soit, le succès ne favorisa point leurs armes, et les agresseurs se rendirent maîtres d'une partie considérable de la Marche. Aldebert mourut au plus tard en 1143, laissant d'ARENGARDE, sa femme, Bernard, qui suit; et deux autres fils. Arengarde lui survécut, et épousa en secondes noces Chalon de Pons.

BERNARD II.

1143 au plus tard. BERNARD, fils d'Aldebert IV, fut son successeur au comté de la Marche. Car Geoffroi du Vigeois (p. 306) et Justel, d'après lui, disent que, l'an 1143, Mathilde, femme de Raymond I, vicomte de Turenne, étant décédée, apparut à Bernard de la Marche, et le pria de dire à son fils Boson II qu'elle l'exhortait à ne point sortir en armes, mais à se tenir en paix chez lui, qu'autrement il lui arriverait malheur; ce qui fut effectué, dit Geoffroi : car il fut tué, ajoute-t-il, au siége d'un château. Bernard n'est connu par aucun autre trait de sa vie, si celui-ci même n'est pas une fable. On ne sait quand il mourut. Le père Bonnaventure de Saint-Amable (*Vie de saint Martial.*) conjecture qu'il ne passa pas l'an 1150. Il laissa deux fils, Aldebert, qui suit; et Gérard, qui fut fait doyen de Saint-Iriex-de-la-Perche, la veille de Noël 1183, suivant Geoffroi du Vigeois (page 342).

ALDEBERT V.

1150 au plutôt. ALDEBERT V, fils et successeur de Bernard II, vécut dans des agitations continuelles, mais infructueuses, pour défendre ses domaines. Les seigneurs aquitains, dont il implora le secours, augmentèrent ses malheurs en l'engageant dans leurs révoltes contre le souverain. A la fin, se voyant dépouillé d'un côté par le sire de Lusignan, de l'autre par le roi d'Angleterre, il vendit à ce dernier ce qui lui restait, par traité passé le 17 décembre 1177, à l'abbaye de Grandmont, moyennant quinze mille livres angevines, vingt palefrois et vingt mu-

lets. (Roger de Hoveden, Jean Brompton.) (1) Aldebert se détermina d'autant plus facilement à cette vente, qu'il n'avait, dit Geoffroi du Vigeois, qu'une fille, nommée Marquise, femme de Gui de Comborn, laquelle était stérile, et qu'il était séparé de sa femme que le sire de Pons avait épousée depuis leur divorce. Il avait perdu quelque tems auparavant, suivant le même auteur, un fils unique, lequel ayant tué, dit Vincent de Beauvais, un chevalier en trahison, fut enlevé par un parent du mort et ne parut plus. Mais Geoffroi de Lusignan et ses frères, ajoute le prieur du Vigeois, s'opposèrent, à titre de plus proches héritiers, à cette aliénation dont le roi d'Angleterre se désista. Aldebert partit, l'an 1180 après Pâques, pour la Terre-Sainte; mais il n'y arriva pas, et mourut à Constantinople, le 29 août suivant, fête de la décollation de Saint-Jean. (*Gaufr. Vos.*) N'oublions pas qu'en 1160 il donna des statuts à la ville de Bellac pour assurer ses priviléges et fixer la jurisprudence qui devait la régir.

MATHILDE ET HUGUES, IXe. DU NOM, SIRE DE LUSIGNAN.

1180. **Mathilde**, fille de Wulgrin III, comte d'Angoulême, et petite-fille de Ponce de la Marche, femme de Wulgrin II, comte d'Angoulême, succéda, par l'autorité de Richard, duc d'Aquitaine, et depuis roi d'Angleterre, comme plus proche parente, à Aldebert IV, dans le comté de la Marche, dont Hugues le Brun, IXe. du nom, sire de Lusignan, ou Lesignem, tenait déjà la plus grande partie. Richard, en appuyant le bon droit de Mathilde, agissait autant par intérêt que par justice, ayant alors envie, suivant Geoffroi du Vigeois, de l'épouser. Mais le roi, son père, qui l'avait fiancé avec Alix, fille du roi de France, l'empêcha de suivre ce dessein. L'an 1181, après la mort de Wulgrin III, comte d'Angoulême, Mathilde forma des prétentions sur ce comté. Les frères de Wulgrin lui disputèrent cette succession, et vinrent à bout de lui en arracher la plus grande partie, malgré la protection que lui accorda le duc Richard. Mathilde n'était pas plus tranquille du côté du sire de Lusignan, qui cherchait toujours à lui ravir ce qui lui restait du comté de la Marche. A la fin, elle se rendit (on ne peut dire en quelle année) à la demande qu'il lui fit de sa main, et l'épousa. Hugues IX de Lusignan était le fils de Hugues VIII, dit le Brun, surnom qui passa aux aînés de ses descendants. Bourgogne, sa mère, fille de Geoffroi Rançon, seigneur de Taillebourg, avait apporté en dot, à son époux, la terre de Fontenai. Hugues IX, depuis son mariage, vécut en bonne intelligence avec le duc Richard, et ce prince ne changea point de dispositions à son égard lorsqu'il fut monté sur le trône d'Angleterre. L'an 1190, il fut de son voyage d'outre-mer. Cependant Benoît de Péterborough semble dire qu'il était dans l'armée de Philippe Auguste, lorsque ces deux monarques séjournaient ensemble à Messine, en attendant le printems pour continuer leur route. Après la mort de Richard, la reine Eléonore, sa mère, étant venue en Aquitaine, Hugues le Brun, dit Albéric de Trois-Fontaines (*ad an.* 1199) la surprit dans une embuscade, et l'obligea de lui céder la portion du comté de la Marche dont jouissait l'Angleterre. Le roi Jean, successeur de Richard, son frère, n'eut point, au commencement de son règne, de partisans plus zélés que le comte de la Marche. Hugues prit hautement sa défense contre Artur, comte de Bretagne, neveu de ce prince, auquel il disputait ses états. L'an 1200, apprenant qu'Artur avait été reçu dans Tours aux fêtes de Pâques, il lève des troupes, et s'étant associé le vicomte de Thouars et d'autres seigneurs du Poitou, il vint fondre inopinément sur cette ville, le dimanche avant l'Ascension, la prend, l'abandonne au pillage, et peu s'en fallut, dit la chronique de Tours, qu'Artur, qui était encore dans la place, ne tombât entre ses mains, ayant à peine eu le tems de se sauver avec quelques-uns de ses gens. Hugues, en servant ainsi le roi Jean, n'obligeait qu'un ingrat. La même année (et non pas 1202, comme le marque la chronique de Tours), ce prince enleva au fils de Hugues, Isabelle d'Angoulême, qui lui était promise, et l'épousa lui-même. Hugues et son fils, irrités de ce noir procédé, soulevèrent contre le roi d'Angleterre toute la noblesse du Poitou, de l'Anjou, et de la Normandie, et furent ainsi la première cause de la grande révolution qui fit perdre au roi d'Angleterre une partie de ses provinces d'outre-mer, et pensa le renverser du trône. Hugues, vers l'an 1206, voulut aller signaler sa valeur à la Terre-Sainte. Il tomba, soit sur la route, soit dans le pays, entre les mains des Sarrasins qui le firent prisonnier. S'étant racheté, il revint en France, et alla se faire religieux grandmontain au monastère de l'Ecluse, qu'il avait fondé. Il y mourut dans un âge fort avancé, et fut porté à Grandmont pour y être inhumé. (*Gal. Chr., nov.*, t. II, col. 651.) Mathilde, sa femme, termina ses jours l'an 1208, après avoir fait avec Isabelle, sa bru, un traité par lequel elle lui céda ses prétentions sur le comté d'Angoulême. De son mariage, elle eut Hugues, qui suit; Raoul, dit d'Issoudun, sire de Mello, de Chisai et de Sivrai, en Poitou, puis comte d'Eu, par son mariage avec Alix, héritière de ce comté; Aliénor ou Aliprote, mariée au comte de Leycester, et d'autres enfants.

COMTES DE LA MARCHE ET D'ANGOULÊME.

HUGUES, Xe. DU NOM DE LUSIGNAN.

1208. **Hugues X**, fils de Hugues IX, succéda à Mathilde, sa mère, dans le comté de la Marche. L'an 1213, il se déclare pour Jean, roi d'Angleterre, contre le roi de France, et va le recevoir à sa descente, au port de la Rochelle, avec des troupes. L'an 1217, il épouse **Isabelle**, fille d'Aimar, comte d'Angoulême, et veuve du roi d'Angleterre, la même que ce prince lui avait enlevée en 1200. Hugues, en vertu de ce mariage, hérita, l'année suivante, du comté d'Angoulême, par la mort de son beau-père. Il partit pour la croisade, l'an 1218, avec le comte de Bar-sur-Seine, et se trouva au siége de Damiète, qui fut pris le 5 novembre, (et non le 9 mars) 1219. Hugues, l'an 1226, entra dans le parti des seigneurs ligués contre la reine Blanche, régente du royaume: mais l'an 1227, il fut obligé, avec le duc de Bretagne, de venir faire satisfaction au roi saint Louis, le 16 mars, dans le château de Vendôme. Ce monarque ayant investi, l'an 1241, son frère Alfonse, du comté de Poitiers, Hugues va, comme les autres vassaux du Poitou, rendre hommage à son nouveau suzerain. Mais les reproches de la comtesse-reine, sa femme (car c'est ainsi qu'Isabelle se qualifiait), l'ayant fait repentir de cette démarche trop humiliante au gré de cette princesse, il ose insulter publiquement le comte de Poitiers. Saint Louis ne laissa pas impuni l'outrage fait à son frère. L'an 1242, il arrive dans le Poitou, ravage les terres du comte de la Marche, prend ses meilleures places, bat le roi d'Angleterre, qu'il avait appelé à son secours, et le force enfin à venir demander pardon, avec sa femme, et à se soumettre, *haut et bas*, à toutes les conditions qu'il plut au monarque de lui imposer. Le traité d'accommodement fait entre le roi et le comte, est daté du 3 août 1242, au camp près de Pons. On conserve encore (1785), au trésor des chartes, ce traité, signé de la main du comte de la Marche, et du Cange le rapporte tout au long dans ses observations sur la vie de saint Louis. L'an 1243, Hugues est accusé de haute trahison

(1) Geoffroi du Vigeois, au lieu de quinze mille livres, dit cinq mille marcs. Si cet auteur, qui était contemporain, ne s'est point trompé, il paraît que trois livres angevines valaient un marc; et comme le marc d'argent fin était, sur la fin du règne de Louis VII, à 53 sous 4 deniers, la livre angevine devait valoir 17 sous 9 deniers un tiers: ainsi, quinze mille livres angevines reviendraient à près de 267,500 livres de notre monnaie actuelle.

par un gentilhomme qui s'offre d'en fournir la preuve par le duel. Hugues accepte le défi. Le jeune Lusignan demande à combattre pour son père : le comte de Poitiers s'y oppose, disant que l'innocent ne doit pas périr pour le coupable. Saint Louis tranche la difficulté en déclarant qu'il veut bien tenir l'accusé pour innocent. L'an 1248, le comte de la Marche donne son fils à ce monarque pour l'accompagner à la croisade. Il meurt lui-même l'année suivante, et son corps est porté à l'abbaye de Valence, près de Couhé. Il laissa neuf enfants, dont les principaux sont : Hugues, qui suit ; Gui, sire de Cognac et d'Archiac ; Guillaume, dit de Valence, tige des comtes de Pembrock, en Angleterre ; Geoffroi, sire de Jarnac ; Ademar, évêque de Winchester ; Marguerite, femme de Raymond VII, comte de Toulouse ; Alfaïs, femme de Jean I, comte de Varennes. La comtesse-reine Isabelle mourut en 1245, et fut enterrée à l'abbaye de la Couronne : l'ambition démesurée de cette femme, la noirceur de son caractère, et ses emportements, qui allaient jusqu'à la fureur, lui firent donner le nom de Jezabel au lieu de celui d'Isabelle, par une anagramme qui lui convenait fort. Lorsqu'après avoir soulevé le comte, son époux, contre le frère de saint Louis, elle vit arriver le monarque pour punir cette révolte, elle prépara de ses mains un poison dont elle avait le secret, et chargea des scélérats d'en faire glisser dans la coupe où le roi buvait. Dieu permit que le complot fût découvert. On arrêta ces émissaires, et, sur leur déclaration, ils furent pendus. *Quand la comtesse*, disent les Annales de France, *sut que sa mauvaisetie estoit découverte, de deuil elle se cuida précipiter et frapper d'un coustel en sa poitrine, qui ne lui eust osté de la main ; et quand elle vit qu'elle ne pouvoit faire sa volonté, elle desrompit sa guimpe et ses cheveux, et ainsy fut longuement malade de dépit et de déplaisance.*

HUGUES LE BRUN, XIe. DU NOM DE LUSIGNAN.

1249. HUGUES XI, comte de Penthièvre par sa femme, fils aîné de Hugues X, lui succéda aux comtes de la Marche et d'Angoulême. Il était entré, l'an 1247, dans l'association des seigneurs, formée pour restreindre la juridiction des ecclésiastiques, qui ruinait la justice séculière. On prétend que cette association fut autorisée par saint Louis ; mais on n'a aucun détail sur les suites qu'elle eut, ni sur la manière dont la dispute se termina. Ce que nous savons, c'est que vers l'an 1253, le comte Hugues excita la plus violente persécution contre son évêque, Robert de Montberon, jusqu'à le chasser avec son clergé, après s'être emparé des revenus de l'évêché. L'infortuné prélat implora la justice de saint Louis, qui soumit cette affaire à l'examen et au jugement des évêques de Limoges et de Cahors. Le comte fut condamné à assister, couvert d'un sac, ayant la tête et les pieds nus, à une procession indiquée pour ce sujet, à confesser publiquement son crime et à en demander pardon à l'évêque. On l'obligea de plus à payer une amende de cinq cents livres, et à l'entretien de trois cierges qui brûleraient à perpétuité au grand autel, pendant la célébration des Saints-Mystères. (Les rois de France, comme représentant les comtes d'Angoulême, doivent payer ces trois cierges.) Le comte Hugues mourut âgé de quarante ans, suivant le P. Anselme, en 1260. YOLANDE DE DREUX, son épouse, fille de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, lui donna cinq enfants, dont l'aîné, nommé comme son père, lui succéda. (Voy. *les comtes de Penthièvre.*)

HUGUES XII DE LUSIGNAN.

1260. HUGUES LE BRUN, XIIe. du nom de Lusignan, succéda aux comtes de la Marche et d'Angoulême à Hugues XI, son père. L'an 1262, Gui, son frère, seigneur de Cognac, à son retour d'Angleterre, et sa sœur Yolande, lui suscitèrent un procès pour avoir leur part dans la succession paternelle. Par arrêt du parlement, de la Saint-Martin d'hiver 1263, il fut dit que le *seigneur Gui, frère du comte, recevra de lui, par manière de provision, pour son entretien, six cents livres tournois, et que lorsqu'il viendra chez son frère avec sept chevaliers à sa suite, il y sera défrayé avec sa compagnie, qu'il recevra des robes avec deux palefrois, un pour lui et l'autre pour son écuyer, et cela jusqu'à ce qu'il ait obtenu la part qu'il doit avoir dans l'héritage de son père : que pareillement sa sœur recevra deux cents livres tournois, jusqu'à ce qu'elle soit mise en jouissance de sa part de la succession paternelle.* (*Pet. a S. Romual. contin. Chron. Ademari*, pag. 161.) L'an 1265, Hugues fit expédier à Dorat une charte portant ordre à ses vassaux de la Marche, de se conformer aux coutumes de Montferrand, et non à celles de Limoges, qui étaient prises du droit romain. Les Haut-Marchais, ainsi que la ville de Guéret et ses environs, déférèrent à cette ordonnance ; et telle est l'origine de la coutume qui les gouverne encore de nos jours (1785). Mais Bellac et la Basse-Marche refusèrent de s'y soumettre, et continuèrent de suivre les lois romaines, comme ils font encore à présent. L'an 1267, Aliénor, comtesse de Leycester, femme de Simon de Montfort, suscita un nouveau procès à Hugues, prétendant qu'elle devait avoir sa part dans le comté d'Angoulême, comme fille de Mathilde, bisaïeule, de ce comte. L'affaire fut portée à la cour du parlement. Le comte dans ses défenses, prétendit que la comtesse n'était pas recevable dans sa demande, attendu que le comté d'Angoulême était impartable. Il fut prouvé néanmoins par enquête, qu'il s'en était fait autrefois des démembrements en faveur des puînés, et Geoffroi, oncle paternel du comte, en était lui-même un exemple. Mais on convint que ces démembrements n'étaient que des apanages reversibles à l'aîné au défaut des apanagés. En conséquence, le comte fut condamné par arrêt de l'an 1269, à payer à la comtesse de Leycester annuellement, par forme d'apanage, quatre cents livrées de terre, monnaie courante dans le comté d'Angoulême : *Appanamentum quadragentarum libratarum terræ monetæ currentis in comitatu Engolismensi*, et huit cents livrées pour les arrérages. (Du Cange, *Gloss. verbo, appanamentum.*) Hugues XII épousa, en 1253, JEANNE DE FOUGÈRES, fille unique et présomptive héritière de Raoul III, baron de Fougères, et d'Isabelle de Craon. Raoul III étant mort en 1256, Hugues XII hérita du comté de Porhoet du chef de sa femme. Hugues, suivant Corlieu et Pierre de Saint-Romuald, mourut l'an 1282, et fut enterré à l'abbaye de la Couronne. Il laissa deux fils, Hugues, qui suit ; et Gui, avec quatre filles, dont la seconde, Marie, épousa, l'an 1288, Étienne II, comte de Sancerre.

HUGUES XIII DE LUSIGNAN.

1282. HUGUES XIII, du nom de LUSIGNAN, né le 26 juin 1259, fils et successeur de Hugues XII aux comtés de la Marche et d'Angoulême, engagea, l'an 1301, le premier de ces deux comtés au roi Philippe le Bel, pour une grosse somme d'argent. Il servit, l'année suivante, dans la guerre de Flandre, et mourut au mois de novembre de l'an 1303, sans laisser d'enfants de sa femme BÉATRIX, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, qu'il avait épousée en 1276 à Paris. L'an 1283, il avait fait un testament, par lequel il instituait son héritier Gui, ou Guyart, son frère ; mais Gui lui ayant fait depuis la guerre, Hugues fit, l'an 1297, un nouveau testament en faveur de Geoffroi, son cousin. Néanmoins, Hugues étant mort, Gui prit le titre de comte de la Marche et d'Angoulême, après avoir brûlé le dernier testament de son frère. Mais le roi Philippe le Bel, instruit de cette supercherie, qui le privait lui-même de plusieurs avantages que le comte Hugues lui avait faits par ses dernières dispositions, et d'ailleurs indisposé contre Gui, pour s'être joint aux Anglais, et leur avoir livré Cognac et Merpin, prétendit que les comtés de la Marche et d'Angoulême,

devaient lui revenir par droit de confiscation. En conséquence, il fit condamner Gui en douze mille livres d'amende, ce qui l'obligea de renoncer à la succession. Ce prince transigea ensuite, l'an 1308, avec Marie de la Marche, comtesse de Sancerre, et Isabelle, femme d'Helie Rudel, sire de Pons, sœurs de Hugues XIII, pour les prétentions qu'elles avaient auxdits comtés, dont il demeura par là seul propriétaire. Telle fut la fin des anciens comtes de la Marche et d'Angoulême.

COMTES DE LA MARCHE APANAGÉS.

PHILIPPE LE LONG, étant monté sur le trône de France après la mort du roi Louis Hutin, son frère, donna en apanage à Charles, son autre frère, le comté de la Marche, qu'il érigea en pairie par lettres du mois de mars 1316 (v. st.). Charles, devenu roi de France, par la mort de Philippe, au mois de janvier 1322 (n. st.), garda le comté de la Marche jusqu'en 1327. Alors il l'échangea, par lettres-patentes du mois de décembre, avec Louis Ier., duc de Bourbon, contre le comté de Clermont, en Beauvaisis, et l'érigea de nouveau en pairie. Mais le roi Philippe de Valois, successeur de Charles, rendit à Louis, en 1331, ce dernier comté, qu'il décora du même titre. Louis, en mourant, l'an 1342 (n. st.), transmit le comté de la Marche à l'un de ses fils, qui suit. (Voyez *les ducs de Bourbon.*)

JACQUES Ier. DE BOURBON.

1342. JACQUES, troisième fils de Louis Ier., duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut, eut, par le partage fait avec le duc Pierre, son frère, le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigu, en Combrailles. L'alliance qu'il avait contractée, l'an 1335, avec JEANNE, fille et héritière de Hugues de Châtillon-Saint-Pol, avait déjà fait entrer dans sa maison les seigneuries de Leuse, de Condé, de Carenci, de Buquoi et d'Aubigni.

Ce prince fit ses premières armes dans la guerre de Bretagne, sous les ordres de Jean, duc de Normandie. L'an 1346, il combattit, le 26 août, à la fameuse bataille de Créci, où, quoique blessé dangereusement, il eut assez de force et d'intrépidité pour voler au secours du roi Philippe de Valois, et pour l'arracher du champ de bataille. Le monarque signala sa reconnaissance en lui donnant le Ponthieu qu'il avait confisqué sur le roi d'Angleterre. Il fut créé, le 15 juin 1349, souverain et général capitaine dans toutes les parties du Languedoc. Le roi Jean lui donna, l'an 1354, l'épée de connétable après la mort de Charles d'Espagne. La trêve accordée par Edouard, roi d'Angleterre, étant expirée en 1356, le comte de la Marche fut chargé d'aller s'opposer au prince de Galles, qui menaçait les provinces voisines de la Guienne. Cette expédition n'eut aucun succès par la discorde qui se mit entre le comte de la Marche et ses deux collègues, le comte de Foix et le comte d'Armagnac. Honteux de ce revers, Jacques de Bourbon remit au roi l'épée de connétable, qui fut donnée à Gautier de Brienne, duc d'Athènes. Mais il ne crut pas que cette démission le dispensât de rendre à la patrie les services que sa naissance exigeait de lui. Il combattit, le 19 septembre de la même année, à la funeste journée de Poitiers, où il demeura prisonnier, après avoir fait de son corps un rempart à son souverain. Délivré, l'an 1360, par le traité de Bretigni, il fut nommé par le roi Jean pour en exécuter les conditions, en remettant aux Anglais les provinces qui leur étaient cédées. Il commença par ses propres domaines, et se démit généreusement du comté de Ponthieu, que ses services lui avaient mérité. Il marcha peu de tems après contre les brigands nommés les *Tard-venus*, qui désolaient le Lyonnais et les environs. Les ayant attaqués avec Pierre, son fils aîné, le 2 avril 1361, près de Brignais, à trois lieues de Lyon, ils reçurent l'un et l'autre des blessures dont le père mourut le 6 du même mois, et le fils quelques jours après. Le corps de Jacques de Bourbon fut enterré aux Dominicains de Lyon, sous une tombe où l'on a marqué par erreur l'année 1362, pour celle de sa mort. C'est de lui que descendent tous les princes de la maison royale, qui existent aujourd'hui. De son mariage, il eut, outre le fils qu'on vient de nommer, Jean, qui suit; Jacques, seigneur de Préaux; et Isabelle, mariée, 1°. à Louis, vicomte de Beaumont au Maine; 2°. à Bouchard VII, comte de Vendôme.

JEAN DE BOURBON.

1361. JEAN DE BOURBON, successeur de Jacques, son père, ou, si l'on veut, de Pierre, son frère, dans le comté de la Marche, joignit à cet héritage les comtés de Vendôme et de Castres avec les seigneuries de Lezignem, en Narbonnais, d'Epernon, de Bréhencourt, du Thail, de Quillebeuf, etc., par son mariage contracté, le 28 septembre 1364, avec CATHERINE DE VENDÔME, qui devint héritière, l'an 1374, au plus tard, de Bouchard VII, son frère, comte de Vendôme. Le désir de venger la mort d'une princesse du sang, l'engagea, l'an 1366, à se joindre à Bertrand du Guesclin, dans la guerre qu'il porta en Castille contre le roi Pierre le Cruel, assassin de Blanche de Bourbon, sa femme. L'expédition fut heureuse, et le comte Jean contribua à mettre sur le trône Henri de Transtamare, frère naturel de Pierre et son rival. De retour en France, il fut nommé lieutenant-général pour le roi dans le Limosin, et accompagna le duc de Berri dans la guerre qu'il alla faire aux Anglais en Guienne. Il se distingua, l'an 1382, à la bataille de Rosebeque, gagnée, le 27 novembre, par les Français. Il donna de nouvelles preuves de sa valeur, en 1384, au siége de Taillebourg. L'an 1388, il suivit le roi Charles VI au voyage de Gueldre, et l'accompagna de même, en 1391, dans celui de Languedoc. Sa mort arriva le 11 juin 1393. Sa femme, qui lui survécut jusqu'au 1er. avril 1412, le fit père de Jacques, qui suit; de Louis, comte de Vendôme; de Jean, seigneur de Carenci; d'Anne, mariée, 1°. à Jean de Berri, comte de Montpensier; 2°. à Louis le Barbu, duc de Bavière-Ingolstadt; de Marie, dont il sera parlé ci-après; et de Charlotte, l'une des plus belles princesses de son tems, mariée, le 2 août 1409, à Jean II, roi de Chypre, où elle n'arriva que l'an 1411. Le comte Jean eut de plus un fils naturel, nommé comme lui, et surnommé *le Bâtard de la Marche.* (Voyez *les comtes de Vendôme.*)

JACQUES II DE BOURBON.

1393. JACQUES II eut dans la succession de Jean de Bourbon, son père, les comtés de la Marche et de Castres, avec les seigneuries de Montaigu et de Bellac. Marie, sa sœur, s'étant fait enlever par le chevalier Jean de Beyne, seigneur des Croix, il la poursuivit, et, l'ayant arrêtée, il l'enferma dans le château de Cornète, en Albigeois, où elle languit pendant plus de trente ans. (Délivrée par ordre du roi Charles VII, elle se porta pour héritière de Jean, son frère, seigneur de Carenci, à l'exclusion de ses enfants, qu'elle qualifiait de bâtards; mais dans la litispendance, elle vendit ses prétentions pour la somme de vingt mille écus d'or à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.)

Le comte de la Marche accompagna, l'an 1396, Jean de Bourgogne, dit le comte de Nevers, dans son expédition de Hongrie, et demeura prisonnier des Turcs la même année, à la bataille de Nicopoli, donnée le 28 septembre. S'étant racheté moyennant une grosse rançon, il fut, à son retour en France, créé grand-chambellan le 26 juillet 1397. Zélé pour le service de la France, il courut avec quelques vaisseaux dans la Manche, et remporta plusieurs avantages sur les Anglais. Owen-Glendour réclamait alors la principauté de Galles, comme le patrimoine de ses ancêtres que le roi d'Angleterre avait usurpé. Le comte

de la Marche fit avec lui un traité par lequel il s'engageait à mener aux Gallois huit cents hommes d'armes et trois cents albalétriers. Ravi de trouver cette occasion d'occuper l'Anglais dans ses propres états, le ministère de France donna au comte une somme de 100 mille écus d'or pour les frais de l'expédition qu'il projetait. Mais, au lieu d'employer cette somme à l'objet de sa destination, il la dissipa au jeu et en fêtes. Il fit néanmoins semblant de vouloir tenir l'engagement qu'il avait pris, et s'embarqua effectivement, comme pour aller au secours de son allié. Mais repoussé par la tempête, il s'en revint promptement, et essuya, en passant par Orléans, les railleries des écoliers, qui lui criaient : *Mare vidit et fugit.*

Attaché depuis long-tems à la maison de Bourgogne, il prit son parti, l'an 1407, contre celle d'Orléans, après l'assassinat du chef de cette dernière. Il s'en trouva bien d'abord ; car ayant été nommé, l'an 1409, par la faction bourguignone avec le comte de Vendôme, son frère, et le comte de Saint-Pol, pour réformer les abus de l'administration, il commença par retirer l'obligation qu'il avait faite pour les 100 mille écus d'or qu'on lui avait donnés pour son expédition d'Angleterre, et peut-être s'appropria-t-il encore une partie des dépouilles des financiers, qui furent presque tous ruinés par les recherches et les vexations de ces prétendus réformateurs, sans que le peuple en reçût aucun soulagement. Mais étant à la tête d'un parti de bourguignons, il fut vaincu devant Tours, et fait prisonnier, l'an 1411, par les Orléanais, qui le firent conduire à la tour de Bourges, d'où il ne sortit qu'à la paix conclue, l'année suivante, à Auxerre. (*Villaret*, in-4°. tom. VII, pag. 96.) Remis en liberté, il va surprendre Louis, son frère, dans sa ville de Vendôme, le fait prisonnier, et ne lui rend la liberté qu'au bout de huit mois, après avoir méprisé les prières et bravé les menaces que des personnes puissantes lui avaient faites, pour obtenir sa délivrance. Ce furent les remords de sa conscience qui l'obligèrent à faire ce que les motifs humains les plus pressants n'avaient pu opérer. Honteux de retenir dans les fers un frère qui n'avait à ses yeux d'autres crimes que d'être plus opulent que lui, il alla lui-même les briser, et dit en l'embrassant : « Vous réunissez, » par l'estime que vous inspirez, les intérêts les plus contraires; » il est juste que je me rende aux sentiments qui vous sont dus. » Je me suis fait jusqu'ici violence en y résistant, pour céder » au plus vil sentiment qui m'arme contre vous ; reconnaissez » un frère qui vous délivre, ou bien celui qui vous enchaîna ». C'est le discours que lui prête un ingénieux moderne. Jacques étant devenu veuf, l'an 1414 au plus tard, de BÉATRIX, fille de Charles III, roi de Navarre (qu'il avait épousée le 14 septembre 1406, et non pas en 1397), il contracta une nouvelle alliance, l'an 1415, avec JEANNE II, reine de Naples et de Sicile. Mais les grands démêlés qu'il eut avec cette princesse le déterminèrent, au bout de quelques années, à se séparer d'elle et à se retirer en France. (Voyez *les rois de Naples et de Sicile.*) Il y rentra sur la fin de 1422, après avoir erré quelque tems en Italie. Son retour ne fut pas inutile au roi Charles VII, nouvellement élevé sur le trône. Ce monarque l'ayant nommé, l'an 1424, gouverneur de Languedoc, il arrêta les courses des Anglais, des Bourguignons et des routiers, qui désolaient le pays. Mais, à la demande du roi, il se démit, l'année suivante, *pour lui obéir et lui complaire*, de ce gouvernement, en faveur du comte de Foix, qu'on ne pouvait détacher qu'à ce prix du parti des ennemis de la France. Une pension de 12 mille livres sur les revenus du Languedoc, fut le dédommagement que Charles VII lui accorda, le 13 avril, pour ce généreux sacrifice. (*Vaissète*, tom. IV, pag. 464, 466.)

Jacques de Bourbon conservait toujours le titre, les honneurs et le cortége de la royauté ; mais il n'en soutint point le caractère, surtout dans les dernières années de sa vie. On vit dans sa conduite un mélange ridicule de faste et de faiblesse qui le fit tomber dans le mépris. Il s'aperçut lui-même de sa décadence dans l'opinion publique ; et la vénérable Colète, réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, acheva de le déprendre du faux éclat des grandeurs humaines dans les entretiens qu'il eut avec elle. Les exhortations pathétiques de cette pieuse fille le touchèrent au point qu'il prit le parti de se faire cordelier. Il choisit le couvent de Besançon pour le lieu de sa retraite, et s'y rendit, l'an 1435, dans l'équipage le plus bizarre et le plus propre à faire soupçonner le dérangement de son cerveau. « J'ai » lu, dit Brantôme (tome I), dans l'histoire de ce grand Olivier de la Marche, qui estoit lors à Besançon, et le vit quand » ce roy s'y vint rendre cordelier ; dit qu'il se faisoit porter » par quatre hommes en une civière, telle sans aultre diffé- » rence que les civières que l'on porte les fiens, fumiers et or- » dures, et estoit demy couché.... demy appuyé et levé à l'en- » contre d'un meschant et desrompu oreiller de plumes, vestu, » pour toute parure, d'une longue robe grise de petit prix ; et » estoit ceint d'une corde nouée en la façon d'un cordelier, et » en teste avoit un gros bonnet blanc de laine, noué et bridé » par-dessous le menton.... Dit pourtant ledict messire Olivier » que ledict roi de sa personne paroissoit un grand chevalier, » fort beau, fort bien fourré de bons membres, ayant le visage » bon, agréable, et portant une chere joyeuse en sa veuil- » lette vers chascun.... Il avoit à sa suite quatre cordeliers de » l'observance, que l'on disoit grands clercs et de sainte vie ; » et après iceulx sur le coin où il pouvoit avoir 200 chevaux, » dont il y avoit litière, chariot couvert, haquenées, mules, » mulets dorés, harnachés honorablement ; et avoit sommiers » couverts de ses armes, et nobles et serviteurs bien vestus et » en bon point.... et en cette pompe humble et dévote ordon- » nance fit son entrée de Besançon, comme il avoit fait dans » toutes les autres villes ; et puis entra au couvent, où depuis » on le vit rendu cordelier. » Il mourut, le 24 septembre 1438, à l'âge de soixante-huit ans, et fut enterré au couvent des religieuses de Sainte-Claire, dans la chapelle qu'il y avait fait bâtir. BÉATRIX, sa première femme, lui donna Eléonore, mariée, l'an 1429, à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, qui, dès l'an 1435, prenait le titre de comte de la Marche.

BERNARD D'ARMAGNAC.

1435. BERNARD, comte de Pardiac, second fils de Bernard VII, comte d'Armagnac, fut pourvu, l'an 1435, du comté de la Marche, par le roi Charles VII, après la retraite de Jacques de Bourbon. En mourant (l'an 1462 au plus tard), il transmit ce comté à son fils aîné, qui suit. (Voyez *les comtes de Pardiac.*)

JACQUES D'ARMAGNAC.

1462 au plus tard. JACQUES, fils aîné de Bernard d'Armagnac, lui succéda au comté de la Marche comme à celui de Pardiac, et obtint du roi Louis XI le duché de Nemours, en considération de son mariage contracté, le 12 juin 1462, avec LOUISE, fille de Charles d'Anjou, comte du Maine. Le comté de la Marche ayant été disputé, l'an 1465, à Jacques d'Armagnac, par Louis-Jean de Bourbon, comte de Vendôme, le premier fut maintenu dans sa possession par arrêt du conseil, rendu le 21 janvier 1466 (n. st.). Ce jugement, auquel présida Louis XI, ne le rendit pas plus attaché à ce monarque. Artificieux, inquiet, audacieux, ingrat et perfide, il ne se forma point de complot, de faction et de révolte où il n'entrât. Louis XI, après lui avoir pardonné plusieurs fois, voyant qu'il bravait, en quelque sorte, l'autorité souveraine dans son château de Carlat, où il vivait dans l'indépendance, chargea, l'an 1475, le sire de Beaujeu d'aller le forcer dans cet asile. Jacques, se voyant investi par des forces supérieures, consentit à se rendre, à condition qu'on lui conserverait la vie. Le sire de Beaujeu le promit, de l'avis des généraux qu'on lui avait donnés pour éclairer sa conduite. Mais Louis XI n'eut pas honte de désa-

vouer son gendre, et l'obligea même de présider au jugement du procès qu'on fit au prisonnier. Il est vrai que, voyant le duc de Bourbon, son frère, impliqué dans les dépositions du duc de Nemours, il crut devoir s'abstenir de donner sa voix : mais il recueillit celles des autres juges, et l'arrêt de mort qu'ils rendirent fut prononcé, en son nom, le 10 juillet 1477. On a rendu compte plus haut, à l'article des comtes de Pardiac, autant que les bornes d'un abrégé peuvent le permettre, de l'appareil effrayant avec lequel ce jugement fut exécuté le 4 août suivant, et du sort qu'éprouvèrent les enfants de Jacques d'Armagnac.

PIERRE DE BOURBON, SIRE DE BEAUJEU.

1477. PIERRE, quatrième fils de Charles I, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, marié, l'an 1474, avec ANNE, fille du roi Louis XI, eut, dans la dépouille de Jacques d'Armagnac, par lettres du mois de septembre 1477, le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigu, en Combraille. Il devint duc de Bourbon, en 1488, par la mort du duc Jean, son frère aîné, et finit ses jours à Moulins, le 8 octobre 1503, ne laissant de son mariage qu'une fille, nommée Susanne, mariée à Charles de Bourbon, comte de Montpensier. (Voyez *les sires de Beaujeu et les ducs de Bourbon.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES VICOMTES DE LIMOGES.

LIMOGES, appelée anciennement *Augustoritum* et *Limodia*, dans les Annales nazariennes, a pris depuis le nom des peuples dont elle était capitale. Les Limosins, *Lemovices*, auxquels on donnait le surnom d'*Armorici*, occupaient autrefois un territoire beaucoup plus étendu que celui où ils sont aujourd'hui resserrés. C'est une opinion très-probable que les *Pictones* étaient une de leurs colonies, et qu'ils s'étendaient, par conséquent, jusqu'à l'Océan. Leurs voisins au nord étaient les *Bituriges cubi*; au midi, les *Cadurci*; à l'orient, les *Arverni*; à l'occident, les *Santones* et les *Petrocorii*. Les Visigoths, sous la conduite du roi Euric, enlevèrent ce pays aux Romains l'an 472. (*Sidon. Apollin.*, *l.* 7, *ep.* 9.) Après la bataille de Vouillé, gagnée, l'an 507, par Clovis sur Alaric, il tomba sous la domination des Francs. Nos rois de la première et de la seconde races, ayant nommé des ducs pour gouverner l'Aquitaine, comprirent le Limosin, alors distingué du Poitou, dans ce duché. Ces ducs eurent sous eux des comtes en quelque partie de l'Aquitaine. Tel fut le comte Roger, qui, par son testament fait de concert avec Euphrasie, sa femme, le 19 mai 785, dota l'abbaye de Charroux, en Poitou, qu'ils avaient fondée en 769, de plusieurs biens dont la plupart étaient situés en Limosin; ce qui donne lieu de croire que ce pays était dans son département. (*Cartul. Caroff.*) Adémar de Chabannais fait aussi mention de Rathier, nommé, dit-il, par l'empereur Louis le Débonnaire, en 837, comte de Limoges, et tué, l'an 841, à la bataille de Fontenai. A celui-ci, le même écrivain substitue le comte Raymond, qu'il ne faut point confondre, à l'exemple de quelques modernes, avec Raymond I, comte de Toulouse. A Raymond succéda le comte Gérard, après lequel on ne voit plus que des vicomtes en Limosin, sous la mouvance du comte de Poitiers. Ils étaient plusieurs à la fois; chacun avait son district particulier, et l'un des plus distingués était le vicomte de Limoges.

FOUCHER.

FOUCHER, en latin *Fulcherius*, et aussi *Fulcardus*, seigneur de Ségur, dont on ignore la naissance, obtint la vicomté de Limoges et du haut Limosin, en considération, à ce qu'il paraît, de sa valeur et de ses talents. « Eudes, dit Ademar de » Chabannais, fils de Raymond, comte de Limoges, après » avoir supplanté Charles le Gros, fut couronné roi d'abord à » Limoges, dont il fit aussitôt frapper la monnaie à son nom, » au lieu de celui de Charles qu'elle portait auparavant. Ce fut » alors qu'il établit vicomte à Limoges Foucher, habile ouvrier en bois, *industrium fabrum in lignis* (c'est-à-dire habile » ingénieur en machines de guerre), et qu'il régla que toute » la province de Limosin, ainsi que le Berri, serait administrée par des vicomtes. Eudes, l'année suivante (888), fut » reconnu solennellement en France. En ce tems, Rodolphe, » roi de Bourgogne, vint à Limoges avec une puissante armée, » à la prière d'Eudes, qui était occupé à défendre la France » contre les Normands. C'étaient les mêmes ennemis que Rodolphe venait combattre en Limosin. A son arrivée, les » Normands, ayant rassemblé leurs forces, vinrent au-devant » de lui, et, l'ayant rencontré dans un lieu nommé Destrice, » ils lui livrèrent bataille. Mais, quoique beaucoup supérieurs » en nombre, ils furent taillés en pièces, ce qui fit perdre, à » ceux qui avaient eu le bonheur de s'échapper, l'envie de » revenir en Aquitaine. » (Labbe, *Bibl.*, *no. mss.*, tome I, p. 163.) Il y a tout lieu de croire que Foucher eut part à cette victoire. Du reste, le récit d'Adémar manque d'exactitude, en ce qu'il fait Eudes fils de Raymond, puisqu'il l'était certainement de Robert le Fort. Nous voudrions, de plus, avoir d'autres garants que lui, pour affirmer qu'Eudes fut couronné roi de France à Limoges. C'est sur quoi les historiens du tems gardent un profond silence. On ignore combien de tems Foucher posséda la vicomté de Limoges. M. Baluze (*Hist. Tutel.*, p. 17), dit que, dans quelques actes, il prend la qualité de vicomte de Ségur, parce qu'il était seigneur de cet endroit et qu'il y résidait. Car la dignité de vicomte, ajoute-t-il, était alors attachée à la personne, et non pas au lieu. Nous placerons encore ici deux observations; la première, que la juridiction dans Li-

moges n'appartenait pas au seul vicomte, et que l'abbé de Saint-Martial y avait aussi la sienne, surtout dans le château qu'il avait inféodé au vicomte: la seconde, que, quoique Limoges ne fût pas la capitale de l'Aquitaine, c'était cependant là que les ducs se faisaient inaugurer, suivant un cérémonial publié, d'après un ancien manuscrit, par Besli, dans son histoire des comtes de Poitiers (*pr.*, p. 183), depuis employé par Théodore Godefroi dans son Cérémonial de France, et par nous-mêmes dans la continuation de D. Bouquet. (Tome XII, pag. 451.) Ce qu'on y aperçoit de plus remarquable, c'est le cercle d'or dont on ceignait la tête du nouveau duc, la chlamyde dont on le revêtait, l'anneau de sainte Valerie qu'on lui mettait au doigt, les éperons d'or qu'on lui chaussait, l'épée et l'étendard qu'on lui mettait en l'une et l'autre main, le tout entremêlé de prières et suivi d'un serment que le duc faisait de conserver les priviléges de la ville de Limoges.

ÉDELBERT.

Édelbert ou Adelbert, dit aussi Hildebert, succéda, dans la vicomté de Limoges, à Foucher, que M. Baluze prétend avoir été son père. Il eut un démêlé avec l'abbaye de Noaillé, près de Poitiers, au sujet de la forêt de Bouresse qu'il lui avait enlevée. L'affaire ayant été portée au tribunal d'Ebles, duc d'Aquitaine, l'abbaye fut maintenue dans la propriété de ce fonds, par un jugement dont nous avons eu l'original sous les yeux. Le duc y déclare qu'il l'a rendu avec les grands de sa cour, *cum optimatibus nostris*, suivant la loi romaine. La date est de la veille des ides de mai, sixième année du règne de Charles; c'est Charles le Simple, dont la sixième année, à compter de l'an 898, qui est la plus commune de ses époques, tombe en 904. (Baluze.) Edelbert avait épousé Adeltrude, dont il eut un fils, nommé Hildegaire, qui lui succéda. Geoffroi du Vigeois ne fait mention ni du père ni du fils dans la revue qu'il fait des vicomtes de Limoges. Mais ils ne l'ont pas moins été l'un et l'autre, comme la suite le fera encore mieux voir.

HILDEGAIRE.

Hildegaire ou Eldegaire, fils d'Edelbert, lui avait succédé dès l'an 914: nous en avons la preuve dans une charte datée du premier mai de la seizième année du règne de Charles le Simple, depuis la mort du roi Eudes (arivée l'an 898). Par cet acte, il donne à l'église de Saint-Etienne de Limoges un de ses alleus, situé dans la viguerie de Limoges, au lieu dit *Cavaillac*, pour le bien de son âme, de celle d'Adelbert, son père, d'Adeltrude, sa mère, de l'abbé Pétrone, son cousin, et de tous ses parents. (*Cartul. Eccl. Lemov.*, *fol.* 13, *r°*.) Il souscrivit, en 934, une autre charte, par laquelle une nommée Blitilde léguait, à la même église, deux chapelles, avec quelques fonds, au mois d'août de la douzième année du règne de Raoul, ce qui revient à l'an de J. C. que nous venons de marquer. (*Ibid.*, fol. 16, *r°*.) Le nom de la femme d'Hildegaire est inconnu; et on ne peut leur donner, avec assurance, d'autre enfant qu'une fille, nommée, comme son aïeule, Adeltrude, qui eut pour époux Ebles, vicomte de Thouars. (Martenne, *Amplis. coll.*, tome V, *col.* 1148.)

RENAUD.

Renaud, peut-être fils d'Hildegaire, fut son successeur dans la vicomte de Limoges. Nous n'avons qu'un seul titre qui justifie cette assertion. C'est la charte par laquelle un nommé Diétric fonde une église collégiale dans son alleu de la Tour, en Limosin, du consentement et en présence de ses sénieurs le vicomte Renaud et le marquis Boson: *in conspectu et præsentia seniorum meorum, Rainoldi scilicet vicecomitis et Bosonis marchionis.* L'acte est daté du VI des ides d'août, la cinquième année du règne de Lothaire; ce qui revient au 8 août 959, Lothaire ayant été couronné le 12 novembre 954. (*Gall. Chr. no.*, tom. II, *prob. coll.* 168 et 169.) Le marquis Boson, dont il est ici parlé, n'est autre que Boson, comte de Périgord et de la Marche, dans le marquisat duquel était compris le Limosin.

GIRARD.

963 au plus tard. Girard ou Géraud, descendant du comte Foucher, et, selon M. Baluze (*ibid.*, pag. 59), fils d'Hildegaire, fut le successeur de Renaud, qui, dans cette hypothèse, était son frère. Ceux qui placent ici le vicomte Adémar parent de Girard, sont dans l'erreur, comme le prouve le même écrivain. (*Hist. Tutel.*, pp. 59-61, *et Append.*, p. 851.) Adémar fut, à la vérité, vicomte, mais ce fut de Ségur; et, s'il est qualifié, dans quelques chartes, vicomte de Limoges, c'est parce que Ségur est situé dans le Limosin. L'an 970 ou environ, il battit avec Gui, son fils, Boson le Vieux, comte de la Marche, et Hélie, son fils, comte de Périgord, devant le château de Brosse, qu'ils avaient entrepris de lui enlever. Aimoin dit sérieusement que le nombre des morts fut si grand dans cette bataille, qu'à peine trouva-t-on où les enterrer. Ce même Hélie, l'an 974, ayant fait crever les yeux à Benoît, chorévêque de Limoges, Girard et Gui, son fils, prirent les armes pour venger cet attentat. Mais Hélie fut victorieux dans un combat qu'ils lui livrèrent. Son triomphe, néanmoins, ne fut pas de longue durée. Gui, ayant trouvé moyen de le surprendre dans une embuscade avec Aldebert, son frère, enferma le premier au château de Montignac, et emmena l'autre dans celui de Limoges. Hélie eut le bonheur de s'évader, comme on était sur le point de lui faire subir la peine du talion pour le traitement qu'il avait fait au chorévêque Benoît, et mourut quelque tems après dans un voyage qu'il fit à Rome. A l'égard d'Aldebert, son frère, il resta plusieurs années prisonnier, et ne fut élargi qu'en épousant la sœur de Gui. (Labbe, *Bibl. nov. mss.*, tom. II, pag. 166.) On ignore l'année de la mort du vicomte Girard. Mais elle arriva l'an 1000 au plus tard. De Rothilde, son épouse, fille et héritière du vicomte de Brosse, il laissa Gui, dont on vient de parler, qui lui succéda; Hildegaire et Alduin, successivement évêques de Limoges; Aimeri, dit *Osto Francus*, tige des vicomtes de Rochechouart; Gérard, sire d'Argenton; Geoffroi, surnommé Petitbœuf, abbé de Saint-Martial de Limoges; Hugues, religieux du même monastère; Asceline, femme d'Aldebert, comte de la Marche et de Périgord, que nous venons de nommer; et Almodis, mariée à Boson II, comte de la Marche. Un moderne se trompe, en donnant au vicomte Girard, pour fils, saint Géraud, fondateur de l'abbaye d'Orhillac ou Aurillac, et patron de la haute Auvergne. Celui-ci avait, à la vérité, pour père un comte, nommé aussi Géraud. Mais étant né, l'an 855, sous le règne de Charles le Chauve, et mort le 13 (et non le 3) octobre de l'an 905, comme l'atteste l'histoire de sa vie, écrite par saint Odon, abbé de Cluni, son contemporain, qui mourut trente-trois ans après lui, il devait être antérieur de plus d'une génération à Girard ou Géraud, vicomte de Limoges. (*Voy.* Mabillon, *Acta SS. Bened.*, tom. VII, pag. 6.)

GUI I.

Gui, dont nous venons de raconter les exploits, succéda l'an 1000 au plus tard, avec Emme, son épouse, fille d'Adémar, vicomte de Ségur, et son héritière, à Girard, son père, dans la vicomté de Limoges. Il était en possession depuis peu de cet héritage, lorsqu'il vit éclater une confédération formée par Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et quatre comtes, Arnaud d'Angoulême, Hélie de Périgord, Boson et Aldebert, de la haute et de la basse Marche, pour lui enlever le château de Brosse. Comme ils assiégeaient la place, Gui et Adémar, son fils, tombèrent avec leurs troupes sur eux et firent des leurs un grand carnage, ce qui les obligea de lever le siége.

(Bouq., tom. X, pag. 146.) Adémar alla se presenter ensuite devant le château du Saut, dont il s'empara le *vendredi* de la deuxième semaine de Carême (1 mars). Mais Hugues de Gargilesse l'ayant surpris, le fit prisonnier avec cinq autres nobles, après quoi il reprit le château du Saut et celui de Brosse, dont il rasa la tour. (*Ibid.*, page 344 et 345.) L'an 1002 au plus tard, le vicomte Gui ne pouvant obtenir de Grimoard, evêque de Perigueux, le monastère de Brantôme, qu'il lui demandait en présent, se saisit de sa personne, et l'enferma dans la tour de Limoges. Cet emprisonnement excita des murmures, et Gui, dans la crainte d'une sédition, relâcha le prélat, à certaines conditions. Grimoard, de retour chez lui, cita le vicomte à Rome. Gui s'y étant rendu, la cause fut plaidee en plein consistoire, le saint jour de Pâques. Le jugement qui émana de ce tribunal fait horreur. Il y fut decidé que quiconque oserait mettre la main sur un évêque, devait être attaché par les pieds à des chevaux indomptés, pour être traîné, mis en pieces et ensuite exposé à la voirie : principe dont la sentence fit l'application au vicomte, qui fut, en conséquence, mis en garde à sa partie, en attendant l'execution. Mais trois jours avant ce moment terrible, Grimoard et Gui s'accommodèrent, et, la veille du jour destiné au supplice, étant sortis de Rome secrètement, ils s'en retournèrent chacun chez eux. Ce fut sous le pape Silvestre II (le fameux Gerbert), que cette affreuse sentence fut rendue, et Adémar de Chabannais dit positivement qu'il y présida. (Labbe, *Bibl. mss.*, tom. II, pag. 171.) Il faut néanmoins l'avouer, cette anecdote, quoique rapportée par un auteur presque contemporain, et quoique recueillie comme vraie par la plupart des modernes, choque si visiblement la vraisemblance, qu'il nous est impossible de l'admettre. Aimoin qui vivait à peu près dans le même tems qu'Adémar de Chabannais; Aimoin, dis-je, qui, dans son troisième livre, chap. 5, des miracles de saint Benoît, déclame avec feu contre le comte Gui et son fils, à cause des torts qu'ils avaient faits à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, dans les domaines qu'elle possédait en Limosin, donne un tout autre motif au voyage du premier à Rome, que celui que lui prête ce chroniqueur, et ne parle nullement de condamnation prononcee contre lui par le pape et le sacré collége. Il est à propos de mettre sous les yeux de nos lecteurs, la substance de son récit. Adémar, dit-il, fils du vicomte Gui, jeune seigneur, plein d'ambition, voyant s'accroître le nombre de ses frères, et craignant que les biens de sa maison ne suffisent pas pour les doter, résolut, pour faire ressource, de s'emparer de ceux de ses voisins. Il commença par le château de Brosse, dont la moitié appartenait à un seigneur assez puissant, nommé Hugues. Etant venu à bout de l'en dépouiller, il s'y défendit contre Guillaume, comte de Poitiers, et Boson, comte de Périgord, qui étaient venus l'y assiéger. Trouvant ensuite à sa bienséance la ville et le prieuré de Saint-Benoît du Saut, en Limosin, qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, il forma le dessein de les envahir. Pour en venir à bout, il saisit le moment où le prévôt Othier, qui en avait la garde, était absent, et y entra comme un voleur, le vendredi de la deuxième semaine de Carême, l'an 1000 de l'Incarnation. Othier, qui n'était pas loin, apprit aussitôt cet événement, et sans perdre de tems, il va trouver Hugues de Gargilesse, à qui Adémar avait enlevé la moitié du château de Brosse, l'engage à lui prêter secours, et l'amène avec ses troupes, pour faire le siége du prieuré du Saut. Arrivés devant la place, le mardi de la troisième semaine de Carême, ils y jettent des matières enflammées qui embrasent les bâtiments, et obligent Adémar à se sauver dans le clocher. De là il demande quartier à Hugues, qui promet de lui conserver la vie et les membres, s'il veut se rendre prisonnier avec les siens. Il y consent, on ouvre les portes de la place où plusieurs seigneurs sont pris avec Adémar. Cependant Gui, son père, qui lui avait conseillé cette expédition, voulant faire croire le contraire, était parti pour Rome, sous pretexte de devotion. Mais, dans la route, il fut attaqué d'une maladie qui l'affaiblit à tel point, qu'il fallut le ramener sur un brancard. Voilà un motif de ce voyage, bien différent que celui que rapporte Adémar de Chabannais, et sans contredit bien plus vraisemblable. Il est, en effet, surprenant que les critiques n'aient pas senti l'absurdité du récit de ce dernier. Quoi! l'illustre Gerbert, l'homme de son siècle le plus humain et le plus éclairé, ce philosophe, qui avait élevé des empereurs et des rois, ce pontife qui montra tant de sagesse sur le saint siége, aurait porté la barbarie jusqu'à condamner à un supplice affreux, et cela le saint jour de Pâques, un seigneur, son compatriote, pour avoir mis un évêque en prison! Nous osons le dire, on ne peut, sans heurter de front le bon sens, admettre un pareil conte. Il n'en est pas de même du trait suivant rapporté par Geoffroi du Vigeois. La femme du vicomte Gui, dit-il, allant, par dévotion, à Saint-Michel en l'Herm, fut enlevée par des pirates normands, et emmenée au-delà de la mer, où elle demeura captive l'espace de trois ans. Son mari étant enfin convenu avec eux de sa rançon, enleva, pour faire la somme, quantité d'or et d'argent du trésor de Saint-Martial. Mais les Normands, après l'avoir reçue, refusèrent de rendre la vicomtesse. Gui s'adressa au duc de Normandie, Richard le Bon, qui trouva moyen de la retirer de leurs mains par adresse, et la rendit à son époux. (Labbe, *Bibl. mss.*, tom. II, pag. 174.) Adémar de Chabannais dit que le vicomte fit le voyage de la Terre-Sainte avec l'évêque Alduin, son frère, ce qui dut arriver avant l'année 1002, qui fut celle, au plus tard, de la mort de ce prélat. (*Gall. Christ. no.*, tom. II, *col.* 512.) Peut-être même Gui entreprit-il ce pèlerinage du vivant de son père. C'etait la dévotion seule, de quelque manière qu'on l'entende, qui pouvait l'inspirer. Car il ne s'agissait point encore, ni même long-tems depuis, d'aller chercher en Palestine de la gloire, en signalant sa valeur contre les ennemis du nom chrétien. Gui mourut, suivant Adémar de Chabannais, dans le tems que Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, revenait d'Italie, où il s'était rendu pour sonder les dispositions des Italiens, qui lui avaient offert la couronne impériale. Ce voyage est de l'an 1025. La chronique d'Aquitaine, qui donne le nom d'Odon à Gui, marque plus précisément le tems de sa mort, en disant qu'elle arriva le 27 octobre 1025, et que sa sépulture fut à Saint-Martial. (Labbe, *Bibl. no. mss.*, tom. I, pag. 291.) Nous avons une charte de Gui, donnée cette même année en faveur de l'abbaye de Tourtoirac, au diocèse de Périgueux, dans laquelle il fait mention de Géraud, son père, de Rothilde, sa mère, d'Emme, sa femme, d'Adémar et de Melisende, ses beau-père et bellemère, d'Adémar, son fils, de Sénégonde, femme de ce dernier, de Petrone ou Pierre, son autre fils, et de Sulpicie, femme de celui-ci. (*Gall. Chr. nov.*, tom. II, *prob.*, *col.* 489.) Il avait eu beaucoup d'autres enfants, du nombre desquels était Gérard, qui monta sur le siège episcopal de Limoges, en 1012, et descendit au tombeau l'an 1022. Nous croyons devoir aussi compter, pour un de ses fils, Adalric, duquel et de Pierre, il est dit dans la vie manuscrite de Gauzlin, abbé de Fleuri, mort en 1029, que ces deux frères, jouissant alors du comté de Limoges, *duo germani fratres Lemovicæ urbis comitatu insignes*, firent donation à ce monastère d'une rente de quinze muids de vin. (*Bibl. Reginæ Sueciæ.*) Gui dut mourir dans un âge très-avancé, puisque, dès l'an 970, il avait les armes à la main. Emme, sa femme, dont la mort suivit la sienne, lui avait apporté en dot, comme on l'a déjà dit, le château de Segur, qui resta uni à la vicomté de Limoges. C'est la raison pourquoi Gui, dans une charte, appelle Adémar, père d'Emme, son prédécesseur. (*Voy.* Boson II, *comte de Périgord.*)

ADÉMAR, ou AIMAR I.

1025. Adémar, ou Aimar, fils aîné du vicomte Gui, lui

succéda, dit Adémar de Chabannais (pag. 181), par le choix de Guillaume, comte de Poitiers et de Limoges, à la prière du comte d'Angoulême. La vicomté de Limoges n'était donc pas encore héréditaire. Adémar devait être avancé en âge à la mort de son père; car, depuis long tems, comme on l'a vu ci-dessus; il était connu par ses exploits. Nous avons dit, qu'ayant enlevé à Hugues de Gargilesse, la portion qui lui appartenait dans le château de Brosse, il s'était ensuite rendu maître du prieuré de Saint-Benoît du Saut, mais qu'à l'aide de ce même Huges, le prevôt Othier, étant venu l'assiéger, l'avait contraint de se rendre prisonnier. Maître de sa personne, Hugues le mena devant le château de Brosse, et, le montrant à Girard, qui était chargé de défendre la place, il protesta qu'il allait lui abattre la tête, si on ne lui en ouvrait sur-le-champ les portes. La menace fit son effet. Girard obéit, et remit à Hugues la tour dont Adémar s'était emparé. Voilà ce que raconte Aimoin. (Liv. 2, *de mir. S. B.*, c. 6.) Adémar de Chabannais dit au contraire que, le vicomte Gui s'étant emparé du château de Brosse, Guillaume, comte de Poitiers, vint l'assiéger avec quatre autres comtes, savoir: Helie, comte de Perigord, Arnaud d'Angoulême, Buson et Aldebert de la Marche; mais que Gui et son fils étant tombés sur les assiégeants, leur tuèrent beaucoup de monde, et les mirent en fuite. Ces deux récits ne peuvent se concilier; mais nous n'avons rien qui puisse absolument nous déterminer à donner la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre. Nous pencherions plus néanmoins pour celui d'Adémar de Chabannais.

Le vicomte Adémar fut présent, l'an 1028, à la dédicace de l'église de l'abbaye d'Arnac, fit ensuite le pèlerinage de la Terre-Sainte, et mourut avant son retour. Il était bègue, dit Geoffroi du Vigeois, et disait en jurant, *ma fe te permet*, voulant dire *je te promets sur ma parole*. De SENÉGONDE, sa femme, il laissa quatre fils, Gui et Adémar, qui suivent; Geoffroi et Bertrand, avec une fille, nommée Melisende.

GUI II.

1036 au plus tard. GUI, fils aîné du vicomte Adémar, l'avait remplacé avant le mois de juillet 1036. Ce qui nous le persuade, c'est la donation qu'il fit à l'abbaye d'Uzerche, *l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur* 1036, *indiction IV*, *au mois de juillet*, *sixième ferie*, *lune onzième*, *Henri*, *roi des Français*, *régnant*. (*Baluz. hist. Tutel. app.*, pag. 867.) Dans cet acte, il est fait mention des trois frères de Gui, nommés ci-dessus, et de sa femme HEDWIGE, surnommée BLANCHE, qui concoururent tous à la donation qui en est l'objet. Gui mourut sans enfants, au plus tard, l'an 1052.

ADÉMAR II.

1052 au plus tard. ADÉMAR, frère de Gui et son successeur, était déjà en possession de la vicomté de Limoges en 1052, tems auquel il concourut avec le clergé et le peuple à l'élection de l'évêque Ithier Chabot. (*Gall. Christ. nov.*, tom. II, *col.* 516.) La deuxième année du règne de Philippe I (1061 de J. C.) il fut attaqué par deux de ses vassaux, Gauceline de Pierre-Buffière et Gui de Las-Tours, qui firent le dégât sur ses terres, et le réduisirent à la nécessité de leur demander la paix, qu'il eut bien de la peine à obtenir. Délivré de ces ennemis, il mit une réforme dans sa conduite. On remarque surtout, qu'il se désista de plusieurs coutumes injustes qu'il avait établies sur l'abbaye de Solignac, telles qu'une charetée de vin, *unam carratam de vino*, qu'il exigeait le jour de la Chaire de saint Pierre, et un droit de gîte, *unum receptum*, qu'il se faisait payer à la grande fête du même saint. (*Cartul. de Solignac.*) Voyant l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, tombée dans le relâchement, il y introduisit, le 3 août 1062, par surprise, les moines de Cluni, pour y rétablir la règle. Voici comment cette introduction est racontée dans un ancien monument. Le monastère de Saint-Martial, depuis sa fondation, jouissait d'une liberté si grande, qu'il ne relevait que de Dieu et de lui-même. Les Clunistes s'en rendirent maîtres de la manière suivante. Il y avait dans le château de Limoges un chevalier, nommé Pierre Escausier, fort ami de Hugues, abbé de Cluni. Cet homme ne cessait de presser le vicomte Adémar de livrer aux Clunistes l'abbaye de Saint-Martial. Adémar se refusa à ses sollicitations tant que vécut l'abbé Mainard, qu'il craignait de désobliger. Mais, à la mort de celui-ci, le chevalier étant retourné à la charge, et le trouvant toujours indécis, s'avisa d'un expédient pour le déterminer; ce fut de lui promettre, de la part des Clunistes, un fort beau cheval, appelé Milescouts, avec une grande quantité d'or. Adémar, vaincu par ses promesses séduisantes, fait venir l'abbé Hugues, avec un nombre de ses moines, et les ayant logés secrètement dans l'abbaye de Saint-Michel, voisine de son palais, le lendemain, 3 août, jour de l'invention de saint Étienne, il se rend à l'abbaye, fait assembler le chapitre, et ordonne qu'on procède sur le champ à l'élection d'un abbé. Les capitulans, s'étant mis en devoir de lui obéir, proposent trois sujets et prient le vicomte de dire son avis. Comme il ne répondait rien, l'un des trois candidats, nommé Geoffroi de Nieul, qui savait l'arrivée des Clunistes, lui dit hardiment: Nous n'ignorons pas que vous avez fait venir des religieux de Cluni, pour nous chasser d'ici; mais je doute que ce beau projet réussisse. A ces mots, le vicomte, entrant en fureur, prend le moine par son habit et le traîne, avec l'aide de ses gens, hors du monastère. Les autres, voyant qu'on traitait ainsi un de leurs chefs, prennent la fuite, chacun de son côté, et il ne resta que les enfants, que l'abbé Hugues dispersa ensuite dans différents monastères de son ordre. Adémar, ayant fait aussitôt venir les Clunistes, les mit en possession de l'abbaye. L'auteur termine son récit en criant à la violence, à l'injustice. (*Baluz. Miscell*, tom. VI, pag. 517.) Geoffroi du Vigeois, qui écrivait un peu plus tard, parle aussi du cheval, donné par le chevalier Pierre Escausier au vicomte, pour le faire consentir à l'introduction des Clunistes à Saint-Martial, mais sans accuser ceux-ci d'avoir fait aucun pacte avec Adémar. Quoi qu'il en soit, la fraude, ou, si l'on veut, la violence qu'il s'était permise, eut l'effet qu'il s'en était promis. En peu de tems, on vit refleurir la régularité à Saint-Martial. La vie d'Adémar ne fut pas néanmoins toujours irréprochable dans la suite. A l'exemple de la plupart des seigneurs de son tems, il se permit des brigandages, des incendies, des meurtres et même des sacrilèges. C'est ce qu'il témoigne lui-même dans une charte donnée, l'an 1074, en faveur de l'église cathédrale de Limoges. Cet acte renferme l'aveu et énonce en même tems le repentir, dont il se dit accablé pour avoir livré aux flammes la ville de Limoges, attaqué le clergé et les citoyens à main armée, les avoir dépouillés de leurs biens, en avoir tué plusieurs, et n'avoir pas même épargné les lieux saints; en réparation de quoi il vint, dit-il, nu-pieds à la cathédrale, s'humilia devant Dieu, lui demanda pardon et à ses saints; puis, s'étant approché de l'autel avec ses deux fils, Hélie et Pierre, il offrit un tapis, *pallium*, dans lequel était une charte contenant la donation qu'il faisait d'un de ses alleus à l'église de Limoges. (Besli, *hist. des comt. de Poitou*, *pr.*, pag. 355.) L'an 1087, le vicomte Adémar fut du nombre de ceux qui s'opposèrent à l'élection d'Humbaud, évêque de Limoges. Son nom paraît avec ceux des principaux abbés du diocèse, à la tête de la lettre qu'ils écrivirent en commun à Richard, archevêque de Bourges, pour l'engager à casser cette élection. On voit dans cette lettre, que Richard, après avoir défendu au peuple limosin de choisir pour évêque Humbaud, commençait à se laisser fléchir par ses partisans, qui étaient puissants et en grand nombre. La peinture qu'on y fait des mœurs de l'élu et des violences qui étaient mises en usage pour soutenir son élévation, est affreuse.

Adémar ne vit pas la fin de cette affaire, qui ne fut terminée qu'environ six ans après sa mort. (Bouquet, tom. XII, pag. 486, N.) La même année, suivant la chronique de Saint-Martin de Limoges, s'étant brouillé avec le duc d'Aquitaine, son suzerain, il s'attira les armes de ce prince, qui vint assiéger Limoges, et mit le feu aux églises et maisons voisines du château, sans pouvoir néanmoins le prendre. Mais dans la suite, le duc et le vicomte s'accommodèrent. Besli met la mort d'Adémar en 1090. Il avait épousé HUMBERGE ou HULBERGE, fille de Geoffroi, comte d'Angoulême, qui lui donna trois fils, Hélie, Pierre et Adémar, dont les deux premiers moururent avant lui, et une fille, Marie, femme d'Ebles de Ventadour.

ADÉMAR III, DIT LE BARBU.

1090. ADÉMAR III fut le successeur d'Adémar II, son père. Vers l'an 1104, on le voit en guerre avec Hélie Rudel, comte de Périgord, auquel il redemandait une part dans ce comté par droit de consanguinité. Adémar, suivant Geoffroi du Vigeois, marchait, dans cette guerre, accompagné de deux cents chevaliers avec leurs suites, à la tête desquels il ravagea le Périgord; ce qui excita une sédition, dit le même auteur, entre les habitants du Puy-Saint-Front et les bourgeois de Périgueux. Les hostilités durèrent plusieurs années; mais ni Geoffroi ni aucun autre écrivain ne dit comment elles se terminèrent. Adémar fut ensuite obligé de tourner ses armes contre Gaucelme de Pierre-Buffière, pour arrêter les courses qu'il faisait sur le territoire de Limoges. Gaucelme était fils de Pierre, que les gens du vicomte avaient tellement maltraité, comme il revenait de Charroux, qu'il était allé expirer trois jours après à l'abbaye de Solignac, des coups qu'il avait reçus. C'était donc pour venger la mort de son père que Gaucelme ravageait les terres d'Adémar. La désolation qu'il causa fut si grande, que l'évêque Pierre Viroald, ne pouvant en soutenir le spectacle, prit le parti d'abandonner le pays, laissant le soin du diocèse à Guillaume de Carbonnière. Mais les gens du vicomte, ayant fait prisonnier Gaucelme dans une rencontre, l'enfermèrent dans le château de Ségur. Il en sortit au bout d'un an par les soins d'Eustorge, nouvel évêque de Limoges, et d'Amblard, abbé de Saint-Martial, qui négocièrent son élargissement. On fit à ce sujet un traité, dit Geoffroi du Vigeois, compris dans une charte partie par les lettres de l'alphabet, dont une moitié, après l'avoir coupée, fut déposée aux archives de l'église de Saint-Martial, et l'autre délivrée à Gaucelme. Ceci doit être arrivé au plutôt l'an 1117, époque de l'élection d'Amblard, postérieure de onze ans à celle de l'évêque Eustorge. Quoique Gaucelme eût été relâché à des conditions favorables, Èbles de Ventadour, son oncle, ne put pardonner au vicomte de Limoges son emprisonnement. Sachant qu'il était allé en pèlerinage à Notre-Dame du Pui en Vélai, il le fit épier au retour, et fut si bien servi, qu'Adémar donna dans l'embuscade, et fut pris. Maître de sa personne, il le mit dans une étroite prison, où il le retint l'espace de deux ans, pendant lesquels il laissa croître sa barbe qu'il ne voulut plus couper depuis, ce qui lui valut le surnom de BARBU. Sa rançon lui coûta cher: elle fut mise à douze mille sous d'or, dont Ebles ne voulut rien rabattre. Les habitants de Limoges, apprenant sa délivrance, vinrent au devant de lui, et le ramenèrent comme en triomphe dans leur ville.

Quelques années avant sa captivité, Adémar s'était associé Gui, son fils aîné, que nous nommons Gui III, et qu'on surnommait *Graul*, c'est-à-dire corbeau, dit Geoffroi du Vigeois, à cause de sa noirceur; jeune seigneur plein de valeur, libéral et de grande espérance, qui avait administré sagement la vicomté pendant la détention de son père. Mais sa belle-mère, MARIE DE CARBIO (ou d'ESCARS, suivant le Laboureur), voulant mettre Hélie, son propre fils, en sa place, lui fit donner, par deux fois, du poison, et deux fois il en guérit au moyen d'un antidote que lui fit prendre Adémar, abbé de Saint-Martial. Ce dernier étant mort, le 23 août 1124, sans laisser sa recette, la marâtre donna une troisième dose de poison à son beau-fils, qui périt trois mois après la mort de l'abbé. Mais elle échoua dans ses vues ambitieuses, Hélie, son fils, ayant suivi de près Gui au tombeau. Ces deux fils d'Adémar ne furent pas les seuls que la mort lui enleva; il perdit ses autres enfants qui étaient en grand nombre, à l'exception de deux filles, Brunissende, dite aussi Humberge, femme d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn, à qui elle donna plusieurs fils et filles, et Emme, laquelle ayant perdu Bardon de Cognac, son premier mari, sans en avoir eu d'enfants, épousa en secondes noces, l'an 1136, Guillaume X, duc d'Aquitaine, à qui elle fut presque aussitôt enlevée par Guillaume Taillefer, fils et héritier de Wulgrin, comte d'Angoulême; ce qui aurait occasioné, dit Geoffroi du Vigeois, une guerre sanglante sans la mort du duc, qui arriva dans le printems de l'année suivante. Adémar choisit les deux fils aînés de sa fille Brunissende pour ses successeurs; après quoi il se retira, l'an 1139 à l'abbaye de Cluni. Il était alors fort avancé en âge, *silicernius*, dit le même auteur, et il finit ses jours quelque tems après dans cette retraite. On ignore le nom de sa première femme. Elle était, suivant Geoffroi du Vigeois, sœur de Guillaume III, dit Taillefer, comte d'Angoulême. Le Laboureur la confond avec la femme d'Adémar II, en l'appelant Humberge. Geoffroi du Vigeois rapporte sur ce vicomte le trait suivant, qui peut entrer dans le tableau des mœurs du tems. « Le comte de » Poitiers, dit-il, Guillaume (le Vieux), gendre du comte de » Toulouse, étant venu à Limoges, Adémar le défraya suivant » la coutume. Or il arriva que le maître-d'hôtel demanda » du poivre à Constantin de la Sana: (c'était une denrée » fort rare alors.) Celui-ci le mena dans une chambre où il » trouva le poivre répandu à terre, comme le gland qu'on donne » aux pourceaux. Voilà, dit-il, du poivre pour les sauces de » votre maître; et, ayant pris une pelle, il lui présentait moins » le poivre qu'il ne le lui jetait. Cela fut rapporté comme une » magnificence au comte, qui ne manqua pas d'y faire attention. » Adémar vint à son tour à Poitiers. Guillaume fit défense » de lui vendre du bois, afin de l'empêcher de faire sa cuisine. » Alors les gens du vicomte, ayant ramassé toutes les noix qu'ils » purent trouver, en firent de grands monceaux auxquels ils » mirent le feu; ce qui produisit des brasiers très-ardents, dont » ils se servirent pour apprêter les mets de leur maître. Le » comte, ajoute Geoffroi, l'ayant appris, loua beaucoup l'esprit » des Limosins qu'il traitait auparavant de gens stupides et » grossiers. » Un autre trait de la vie du vicomte Adémar que nous ne devons pas oublier, c'est l'honneur qu'il eut de recevoir à Limoges le roi Louis le Jeune, lorsqu'il allait épouser à Bordeaux l'héritière de Guienne. Ce monarque arriva inopinément, le 1er. juillet 1137, à Limoges, où Raymond, comte de Toulouse, et quantité de seigneurs, s'étaient rendus à l'occasion de la fête de Saint-Martial, qui s'était célébrée la veille de son arrivée. Geoffroi du Vigeois (*cap.* 48) dit que l'évêque Eustorge, et les seigneurs qui se trouvaient à Limoges, l'ayant reçu processionnellement, le conduisirent à Saint-Martial, d'où il alla camper avec sa suite sur les bords de la Vienne. Quoique cet historien ne fasse pas mention du vicomte en cette occasion, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'ait mise à profit pour obtenir les bonnes grâces de son souverain, qui par son mariage allait devenir son suzerain immédiat.

ADÉMAR IV, ET GUI IV.

1139. ADÉMAR et GUI, fils d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn et de Brunissende, fille d'Adémar III, succédè-

rent à leur aïeul maternel dans la vicomté de Limoges, comme il l'avait ordonné. Mais ce ne fut point sans opposition de leurs parents du côté maternel. Le roi Louis le Jeune étant venu, l'an 1141, à Limoges, ceux-ci réussirent à lui persuader que les deux frères n'étaient pas légitimes possesseurs de la vicomté de Limoges. Ce prince, en conséquence, voulut les dépouiller. Mais fléchi par leurs soumissions, il changea d'avis, et les confirma moyennant deux cents marcs d'argent qu'ils lui payèrent. (*Gaufr. Vos.*, p. 305.) Adémar et Gui, quelque tems après, eurent un démêlé avec Gui Flamenc le Jeune, leur neveu, petit-fils d'Archambaud le Barbu, pour des arrangements de famille. S'étant ligués avec Boson II, vicomte de Turenne, beau-frère d'Ademar, ils vinrent, au mois de juin 1143, assiéger leur neveu dans le château de la Roche-Saint-Paul, en Périgord. Mais Boson ayant été tué devant la place le 19 du même mois, le siège fut aussitôt levé. (Baluze, *hist. Tutel.*, p. 141.) Le vicomte Gui IV partit, l'an 1147, avec le roi Louis le Jeune pour la Terre-Sainte, d'où il ne revint pas. Geoffroi du Vigeois dit qu'il mourut l'année suivante à Antioche. Il avait épousé, 1°. MARQUISE, sœur d'Aldebert IV, comte de la Marche, dont il n'eut point d'enfants; 2°. N., fille de Tilbert ou Thibaut de Blazon, dont la chronique de Saint-Martin de Limoges raconte le trait suivant. « Vers l'an » 1143, dit-elle, la vicomtesse de Limoges, parente de la reine » de France, voyant qu'elle ne pouvait pas avoir d'enfants de » son époux, feignit une grossesse; et quelque tems après, » faisant semblant d'accoucher, elle supposa un fruit étranger, » qui était la fille d'un paroissien de Bassignac. Le vicomte, » son mari, la soupçonnant d'adultère, la mit en prison, et » se serait porté à quelque chose de plus violent sans la crainte » qu'il avait de la reine de France. Mais il déchargea toute sa » colère sur la sœur du chevalier Guillaume Rethiel, veuve » de Geofroi la Félicia, qu'il fit brûler vive. La supposition de » l'enfant ayant été ensuite découverte, Guillaume Rethiel » appela en duel le vicomte en présence du roi de France, » pour venger le supplice qu'il avait fait subir à sa sœur; » mais, par les soins de la reine, ils firent la paix: et la vicom- » tesse, ayant été tirée de prison, se réconcilia avec son mari. » Elle mourut quelque tems après, avec le regret de n'avoir » pu devenir mère. » (Bouquet, tom. XII, pag. 454.) Adémar, frère de Gui, cessa de vivre la même année que lui. De MARGUERITE, sa femme, fille de Raymond I, vicomte de Turenne, il laissa un fils, qui suit, et une fille, Marie, qui devint femme d'Ebles, fils d'Ebles, dit Archambaud, seigneur de Ventadour. (*Gaufr. Vos.*) Marguerite, après la mort d'Adémar, donna sa main à Ebles III, vicomte de Ventadour; puis, après la mort de celui-ci, à Guillaume IV, dit Taillefer, comte d'Angoulême.

ADÉMAR V.

1148. ADÉMAR V, d'abord appelé BOSON, succéda en bas âge, l'an 1148, au vicomte Adémar IV, son père, sous la tutelle de Gerard, évêque de Limoges, et de Bernard, doyen de Saint-Iriex. Mais Archambaud, frère de Bernard et oncle du jeune vicomte, s'étant emparé de la régence de la vicomté de Limoges, s'y comporta en propriétaire, et s'imagina l'être effectivement. Son usurpation ne fut point de longue durée. (*Gauf. Vos.* c. 53.) Henri, comte d'Anjou, devenu, l'an 1152, duc d'Aquitaine par son mariage avec Eléonore, femme répudiée du roi Louis le Jeune, vint à Limoges dans l'automne de l'an 1152, pour s'y faire inaugurer, et y fut reçu d'abord avec les honneurs dus à sa dignité. Mais ayant fait dire à l'abbé de Saint-Martial de le défrayer dans la ville, celui-ci répondit qu'il n'était tenu à ce devoir que dans l'enceinte du château ou son monastère et sa juridiction étaient renfermés. Premier sujet de mécontentement pour ce prince. Les bourgeois de Saint-Martial lui en donnèrent un second par la rixe qui s'éleva entre eux et les gens de sa suite. Outré d'indignation, il ordonna qu'on abattît les murs du château, et partit. (Une ancienne chronique place mal cet événement en 1156.) Henri étant parvenu, l'an 1154, au trône d'Angleterre, revint, l'an 1156, à Limoges, et y fit sentir aux bourgeois son autorité. Pour les contenir, il confia l'administration de la vicomté de Limoges, après en avoir dépouillé Archambaud, à Geoffroi de Neubourg, frère de Rotrou III, comte du Perche, et Guillaume Pandolf, jusqu'à la majorité d'Ademar. Ce terme étant arrivé au bout de trois ans, il rétablit le jeune vicomte dans ses droits; et, pour se l'attacher plus étroitement, il lui fit épouser sa cousine, SARA, fille de Renaud, comte de Cornouailles, son oncle, frère naturel de l'impératrice Mathilde. Il n'y a guère lieu de douter qu'Adémar n'ait accompagné, cette même année 1159, le monarque anglais dans son expédition de Toulouse. Ce qu'il y a de certain, c'est que Henri, en s'en retournant, passa par Limoges, où il arriva le jour de Saint-Michel 29 septembre, selon Geoffroi du Vigeois. Vers ce tems là, dit le même auteur, qui parle comme témoin oculaire, le vicomte Adémar fit hommage à l'abbé de Saint-Martial en plein chapitre. Bernard, oncle d'Adémar, ayant été fait prisonnier, l'an 1166, par ses ennemis, implora le secours de son neveu pour obtenir sa délivrance. Ademar y mit pour condition la cession du château d'Exideuil, et devint ainsi propriétaire de cette place, après avoir fait remettre son oncle en liberté. Mais la conduite tyrannique qu'il tint envers les habitants d'Exideuil, les engagea bientôt à chasser ses officiers, et à retourner sous leur ancien maître. Adémar lève des troupes pour recouvrer cette place. Bernard, aidé par Helie, son frère, se met en état de défense. Des amis communs s'entremettent pour réconcilier les oncles et le neveu. La paix se fait, et les parties se jurent une amitié réciproque. Ademar, quelque tems après, engage ses oncles à venir cimenter leur réconciliation dans le château de Ségur. Mais, durant la nuit, au milieu du souper, des soldats apostés paraissent tout-à-coup, se saisissent d'eux, et les traînent en prison. Indignés de cette fourberie, les seigneurs voisins s'arment pour la délivrance de ces prisonniers. On fait un traité par lequel les deux oncles sont relâchés, et Exideuil est rendu à Bernard. Il paraît qu'Hélie dans la suite se brouilla de nouveau avec son neveu; car Geoffroi du Vigeois dit que, fuyant devant Adémar par un tems pluvieux, il tomba par terre devant le château de Pierre-Buffière, et fut tué par un soldat. Adémar eut encore vers le même tems, avec ses voisins, quelques petites guerres dont le détail n'a rien de fort intéressant. Le roi d'Angleterre ayant cédé, l'an 1170, le duché d'Aquitaine à Richard, son fils, ce jeune prince vint, l'an 1172, faire son entrée solennelle à Limoges, où il fut inauguré comme il l'avait été à Poitiers. On le reçut en procession, et on lui mit au doigt l'anneau de Sainte-Valérie. Le vicomte Adémar lui fit alors hommage comme à son suzerain. Il vécut en bonne intelligence pendant quelques années avec Richard, malgré la hauteur et l'inégalité du caractère de ce prince; ce qui montre une grande souplesse d'esprit dans Ademar. Tandis que leur union durait, ils réunirent leurs armes (on ne peut pas dire précisément en quelle année) pour marcher au secours du chevalier Constantin de Born, que Bertrand, son frère, avait chassé de la seigneurie de Hautefort, qu'il devait partager avec lui. Ils saccagèrent les terres de l'usurpateur, et le contraignirent à rendre justice à son frère. Bertrand, fameux troubadour, se vengea par une sirvante qu'il fit contre ses ennemis, et en travaillant à soulever la noblesse du pays contre Richard avec lequel il se réconcilia neanmoins dans la suite. (Nostradamus, *vies des poëtes provenceaux*.)

Ademar, l'an 1174, reprit les armes contre Bernard, son oncle, pour le château d'Exideuil, au mépris de l'accord qu'ils avaient fait, sept ans auparavant, à ce sujet. Raymond de Turenne et Archambaud de Comborn s'étant portés pour médiateurs, on tint à l'abbaye d'Arnac, le 14 septembre, une

conférence où il fut convenu que Bernard céderait à son neveu le château d'Exideuil pour celui de Celon qu'Ademar lui donnerait en échange. Mais ce dernier se fut à peine dessaisi de Celon, qu'il chercha l'occasion d'y rentrer. Ayant pour cet effet pratiqué des intelligences avec la garnison de la place, il vint l'assiéger pour la forme, et s'en rendit maître en peu de jours, le 1er. avril 1175. Il fallut alors parler d'un nouvel accommodement. Adémar consentit à donner à son oncle le château de Saint-Iriex-de-la-Perche, au moyen de quoi celui de Celon lui resta. S'étant soulevé, l'an 1176, de concert avec Aldebert, comte de la Marche, Guillaume, comte d'Angoulême et ses fils, les vicomtes de Turenne et de Comborn, et presque tous les barons de Poitou, contre Richard, duc d'Aquitaine, il commanda l'avant-garde de cette confédération dans un combat livré le jour du jeudi-saint entre Brives et Malemort, où plus de deux mille anglais restèrent sur le champ de bataille. (*Gaufred. Vos.* p. 323.) Mais aussitôt après la Pentecôte, dit Benoît de Péterborough, le duc eut sa revanche dans un combat qu'il livra aux rebelles entre Saint-Megrin et Bouteville. Les ayant mis en déroute, il entra dans le Limosin où il prit d'abord le château d'Aixe, défendu par quarante chevaliers qu'il fit prisonniers. De-là, s'étant approché de Limoges, il fit le siége de cette ville dont il se rendit maître en peu de jours. Ademar ayant rejoint ses confédérés, alla s'enfermer dans Angoulême où le duc ne tarda pas à venir les assiéger. Obligés de se rendre, ils furent envoyés au roi d'Angleterre, qui les renvoya au duc pour les garder jusqu'à son arrivée en Normandie.

La paix ayant été faite, Adémar se mit en route, l'an 1178, au mois de juillet, avec les deux comtes d'Angoulême et de la Marche, et d'autres seigneurs, pour la Terre-Sainte, d'où il revint le jour où la veille de Noël de l'an 1180. La joie que les habitants de Limoges témoignèrent de le revoir, donna un air de triomphe à son retour. L'an 1182, le jour de Pâques, l'évêque de Limoges et Adémar, excités par les ravages que les Brabançons, qui étaient à la solde du duc Richard, faisaient autour de la ville, se mettent à la tête du peuple, poursuivent les brigands jusque dans le pays de Combrailles, et reviennent triomphants, après en avoir tué quelques milliers de six mille qu'ils étaient. (*Chron. S. Martini Lemovic.*) Quelque tems après, le roi d'Angleterre et ses fils s'étant rendus à l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges pour y conclure un traité de paix entre eux, le vicomte Adémar vint y renouveler au duc Richard les assurances de sa fidélité, et donna deux de ses fils pour otages. Il s'engagea de plus à ne donner aucun secours aux comtes d'Angoulême, Guillaume et Adémar, qui travaillaient à dépouiller Mathilde, leur nièce, de ce comté. (*Gaufred. Vos.* p. 322.) La paix des princes anglais ayant été rompue presque assitôt que conclue, Ademar se joignit au jeune Henri et à Geoffroi contre le duc Richard, leur frère. Beaucoup d'autres barons du Limosin et des autres parties de l'Aquitaine entrèrent dans cette confédération. Adémar y entraîna facilement les bourgeois de la ville de Limoges, mais il ne put corrompre la fidélité de ceux du château qui avaient relevé leurs murs, et s'étaient mis en état de défense. Voulant se rendre maître de la place, il engagea le jeune Henri et Geoffroi, son frère, à venir en faire le siége. Le roi père cependant s'avançait vers Limoges pour rétablir la paix entre ses enfants. A son approche, la bourgeoisie, se défiant de ses intentions, prend les armes, court au devant de lui, maltraite ses gens, et décoche sur lui-même un trait que son cheval reçoit au front en se cabrant. Il se retire le cœur rempli d'indignation, et la bourgeoisie étant rentrée dans ses murs, commence l'attaque du château dans les premiers jours de février 1183. Mais la diligence que fit le duc Richard pour arriver à Limoges, arrêta l'expédition. Peu s'en fallut qu'Adémar, qui s'était attaché à forcer une église, ne fût fait prisonnier. Mais, au départ du duc qui suivit de près son arrivée, les bourgeois, excités par Ademar, reprennent courage, et réussissent à s'insinuer dans le château par adresse. Maîtres de la place, ils s'y fortifient avec toute la diligence possible, dans la crainte que le roi, père, ne revienne pour les châtier. Ils ne se trompaient pas. Quelques jours après, Henri le Vieux arrive avec Richard à la tête d'un nombre considérable de grands vassaux d'Aquitaine, accompagnés chacun de ses troupes. Le 1er. mars, jour du mardi gras, suivant Geoffroi du Vigeois, ils mettent le siége devant le château qui soutient les attaques avec une vigoureuse résistance. Le mauvais tems seconde la valeur des rebelles. Les assiégeants, rebutés par le froid et les pluies, lèvent le siége au bout de quinze jours, et se retirent. Le jeune Henri cependant manquait d'argent pour payer les troupes de brigands qu'il avait à sa solde. Adémar engage les habitants de Limoges à lui prêter 20 mille sous; et, comme cette somme n'était pas encore suffisante, il l'aida à piller le trésor de Saint-Martial. Ils vont ensuite commettre la même profanation à l'abbaye de Grandmont. Le roi, père, profite de l'absence de son fils pour rentrer dans Limoges, dont il trouve les habitants aussi soumis qu'ils étaient rebelles auparavant. Le pillage du trésor de Saint-Martial les avait aliénés du jeune Henri. Ce dernier revient pour chasser son père de Limoges; mais les habitants, lui ayant fermé leurs portes, font pleuvoir sur ses troupes une grêle de pierres qui l'obligent à rebrousser chemin. Il se rend à l'abbaye d'Uzerche, où le duc de Bourgogne et le comte de Toulouse viennent grossir son parti. Mais il y tombe malade. S'étant fait porter à Roquemadour, et de-là au château de Martel, il y meurt le 11 juin 1183, dans de grands sentiments de pénitence, sans avoir pu obtenir la consolation de voir son père, et de lui témoigner de vive voix son repentir. Geoffroi du Vigeois fait mention d'une lettre où il demandait pardon pour ceux qui l'avaient suivi dans sa révolte, et nommément pour le vicomte de Limoges. Le vieux Henri était trop irrité contre les rebelles pour leur pardonner sans les avoir punis. Il marche enseignes déployées à Limoges, entre en vainqueur dans la ville, et fait raser le château. Toutes les autres places du Limosin, qui avaient tenu pour le jeune Henri, subissent le même sort. Adémar, cependant, à force de soumissions, trouva moyen de rentrer en grâce auprès du monarque. Il paraît que le duc Richard voulut bien aussi lui pardonner sa félonie. Mais la conduite tyrannique et dissolue de ce prince, détermina dans la suite Adémar, ainsi que la plupart des seigneurs d'Aquitaine, à se soulever de nouveau contre lui. L'an 1188, il se jeta avec eux sur les terres de Richard, où ils firent des ravages, dont ce prince ne tarda pas à se venger en pillant leurs terres à son tour, et détruisant leurs châteaux. Philippe Auguste, en faisant la paix, l'an 1190, avec Richard, pour lors roi d'Angleterre, y fit vraisemblablement comprendre les seigneurs d'Aquitaine, dont il avait lui-même fomenté les soulèvements. Les deux monarques partirent la même année pour la Terre-Sainte. Mais, au retour de Richard, le vicomte de Limoges et le comte d'Angoulême se brouillèrent de nouveau avec ce prince. Les choses allèrent si loin, que ces deux seigneurs renoncèrent à l'hommage du roi d'Angleterre pour se donner au roi de France. C'est ce que nous voyons par l'acte suivant, que le P. Bonaventure de Saint-Amable dit avoir tiré d'un ancien manuscrit : *Moi Adémar, vicomte de Limoges, fais connaître à tous ceux qui verront cet écrit, que j'ai fait les accords et conventions qui suivent avec monseigneur Philippe, illustre roi des Français, parce qu'à cause des injures que Richard, roi d'Angleterre, m'a faites, et à mon frère Adémar, comte d'Angoulême, ce dernier alla de ma part trouver le roi de France, et je fis avec lui la confédération suivante; savoir, que je l'aiderai toujours selon mon pouvoir comme mon seigneur, et que jamais je ne me retirerai de son hommage que par ses ordres; que, s'il me soumet à quelque autre, il me garantira par ses lettres qu'on me laissera en paix, de manière que, si on y manque, il maidera contre ce nouveau suzerain : que, si celui-ci voulait agir contre le roi Philippe, je m'y opposerai de tout mon pouvoir, donnant de bonne foi aide et se-*

cours à mondit seigneur le roi Philippe. Fait à Saint-Irier (ou Iriex-de-la-Perche), *au mois d'avril* 1199. La date de cet acte, il faut l'avouer, paraît difficile à concilier avec celle de l'événement que nous allons rapporter. Au mois de mars de cette même année 1199, le vicomte Adémar trouva un trésor dans le château de Chalus. C'était, suivant Robert du Mont, un bas-relief en or, représentant un empereur assis à table avec sa femme et ses enfants, le tout de grandeur naturelle. Mais les chroniques du pays, dit le P. Bonaventure, assurent que c'était Lucius Capréolus, proconsul d'Aquitaine, à quoi, dit-il, le nom du château a du rapport, puisque, selon Rigord, il s'appelait *castrum Lucii Capreoli*, qu'on rend en français par Chalus-Chabrole. Quoi qu'il en soit, Richard, instruit de cette découverte, prétendit que ce trésor lui appartenait, comme seigneur suzerain. Sur le refus qu'Adémar fait de s'en dessaisir, il vient assiéger le château de Chalus. Mais, comme il fait le tour de la place pour reconnaître l'endroit où il voulait donner l'assaut, un arbalétrier, nommé Bertrand Gordon, lui décoche un trait qui le blesse mortellement à l'épaule. On le porte à sa tente; et, tandis qu'on est occupé à le panser, Marcadée, chef des Brabançons, qui l'accompagnait, force le château, fait pendre la garnison, et réserve Gordon pour être écorché vif, malgré le pardon que Richard lui avait accordé. Ce prince mourut le 6 avril, tandis que ses gens, par son ordre, faisaient le siége des châteaux de Nontron et de Puy-Agut, appartenant au vicomte, entreprise qu'ils abandonnèrent lorsqu'ils eurent appris sa mort. Adémar le suivit au tombeau vers la fin de la même année, suivant le P. Bonaventure, laissant de son mariage trois fils, Gui, qui suit; Guillaume, surnommé le Pèlerin, parce qu'il vint au monde, dit Geoffroi du Vigeois, le jour même que son père se mit en route pour la Terre-Sainte, mort, l'an 1223, suivant une note marginale du manuscrit 2400 de la bibliothèque du roi; et Adémar; avec quatre filles, Marguerite, femme, 1°. de N....., fils d'Aimeri de Rochechouart; 2°. de Boson de Grignols, 3°. fils d'Aldebert II, comte de Périgord; Aquilie ou Aigline, mariée au fils de Guillaume Gordon; Humberge, femme de Geoffroi de Lusignan; et Marie, femme d'Ebles V, vicomte de Ventadour. SARA, mère de ces enfants, mourut en 1216, et fut enterrée à Saint-Iriex-de-la-Perche, le jour de Saint-Colomban, 21 novembre, selon la chronique de Saint-Martin de Limoges.

GUI V.

1199. GUI, fils aîné d'Adémar V, et son successeur, fut un des seigneurs qui prirent le parti du jeune Artur, duc de Bretagne, contre Jean, roi d'Angleterre, son oncle. Mais ayant été surpris par ce dernier, l'an 1202, il fut enfermé à Chinon par son ordre dans une étroite prison, d'où le roi Philippe Auguste le tira l'an 1204. Pendant la dernière année de sa captivité, l'évêque de Limoges, les barons, et le peuple du Limosin, ayant pris les armes, vinrent assiéger le château de Noailles où les Brabançons et les Routiers, qui désolaient le pays, s'étaient renfermés. La place fut emportée, et tous ceux qui la défendaient furent massacrés. C'est ainsi, dit la chronique manuscrite de Saint-Martin de Limoges, que le sceptre du roi d'Angleterre commença d'être brisé dans l'Aquitaine, et que ce duché rentra sous la domination de la France. Le vicomte Gui, remis en liberté, servit avec zèle son libérateur, et contribua de son bras aux conquêtes qu'il fit sur le monarque anglais. Pour se fortifier dans sa vicomté, Gui fit bâtir, l'an 1206, la tour du château d'Aixe. Mais cette place fut prise, l'an 1214, par le roi Jean, dans le voyage qu'il fit en Limosin. La ville de Limoges ouvrit d'elle-même ses portes à ce prince, qui ordonna de faire au château de nouvelles fortifications. Mais, obligé de fuir devant le prince Louis, fils aîné de Philippe Auguste, qui le poursuivait, il abandonna le Limosin à la discrétion de ce jeune héros, qui fit à son tour, sans éprouver de résistance, son entrée dans Limoges, et soumit en peu de jours presque tout le pays. Les habitants de Limoges étaient d'autant plus coupables d'avoir rendu si facilement leur ville aux Anglais, que, deux ans auparavant (en mars 1212), Philippe Auguste leur avait accordé des lettres de protection et de sauve-garde, avec promesse de ne mettre jamais Limoges hors de sa main, *neque nos ipsam civitatem de manu nostra removebimus*. Louis était donc en droit de les punir. Mais les conjonctures et la bonté de son caractère le déterminèrent au parti de la clémence. Le vicomte Gui reprit, l'an 1216, la tour d'Aixe. L'an 1224, au mois de juin, lettres du roi Louis VIII, qui confirment les priviléges de la commune de Limoges. Après la mort de ce prince, l'évêque, l'abbé de Saint-Martial et les nobles de Limoges, reconnaissant le roi saint Louis pour vrai duc d'Aquitaine, s'engagent, par lettres du 26 mars 1229, à l'aider et à le défendre en cette qualité envers et contre tous. (*Cartul. de Philip. Aug.*) Dans cette espèce d'hommage, on voit que ni le clergé ni la noblesse de Limoges ne relevaient du vicomte. Il n'y paraît pas lui-même, parce qu'il était, comme on l'a dit, vassal de l'abbé de Saint-Martial. C'était toujours Gui V qui jouissait de la vicomté. Il mourut, suivant Bernard Ithier, le 29 mars 1229. La chronique de Saint-Martin met sa mort en 1230, et dit qu'il fut inhumé à Saint-Martial. D'Ermengarde, sa femme (morte l'an 1268 au plutôt), il laissa un fils, qui suit, dont la naissance est postérieure à la mort d'Adémar, son aîné, arrivée, suivant B. Ithier, en 1223 (1); et Marguerite, femme, 1°. d'Aimeri VIII, vicomte de Rochechouart; 2°. d'Archambaud III, comte de Périgord. Geoffroi du Vigeois se trompe en la donnant pour fille aînée du vicomte Adémar IV; car selon le Laboureur dans un titre de 1244, le vicomte Gui VI appelle Aimeri vicomte de Rochechouart, son beau-frère.

GUI VI, DIT LE PREUX.

1230. GUI VI succéda, en bas âge, à Gui V, son père, dans la vicomté de Limoges, sous la tutelle d'Ermengarde, sa mère. L'année suivante, le 15 septembre, la mère et le fils conclurent à Exideuil avec la commune de la ville de Saint-Front, qui fait aujourd'hui partie de Périgueux, un traité d'alliance qu'Ermengarde scella seule de son côté, parce que Gui, son fils, n'avait pas encore de sceau, comme il le déclare lui-même, promettant d'apposer aussi le sien à cette charte lorsque l'âge lui permettra d'en avoir un. Devenu majeur, ses belles actions lui méritèrent le surnom de PREUX; mais le détail, à quelques-unes près, n'en est pas venu jusqu'à nous. Il s'attacha au roi saint Louis, et travailla avec succès à lui soumettre les places du Limosin qui tenaient pour le roi d'Angleterre. L'an 1242, accompagné des habitants de Limoges, il vint mettre le siége devant le château de Bré, l'emporta d'assaut et le rasa. Durand, évêque de Limoges, se plaignit, mais inutilement, de cette démolition, parce que le château devait revenir à son église comme un bien qui lui appartenait. Le roi saint Louis envoya, l'an 1243, dans les diocèses de Limoges, de Cahors et de Périgueux, Guillaume de Malemort pour y exercer les fonctions de sénéchal; et ce fut, dit la chronique de Saint-Martin de Limoges, le premier sénéchal du roi de France qu'on connût, de mémoire d'homme, en ces pays. La même année, 1243, Raymond IV, vicomte de Turenne, étant mort sans laisser d'autre enfant qu'une fille mariée avec Hélie Rudel, seigneur de Bragerac, le vicomte de Limoges écrivit à la reine Blanche, le 16 décembre, pour lui certifier que jamais fille n'avait succédé à la vicomté de Turenne, et lui recommander en conséquence les intérêts de Raymond de Servière, frère de Raymond IV, comme étant son légitime héritier. (Justel, *hist. de la maison de Tur.*, *pr.*, pag. 51.) Le roi de France arriva, le 27 avril de l'année suivante, avec ses trois

(1) Bernard Ithier appelle cet Adémar fils unique de Gui, en parlant de sa mort; d'où il s'ensuit que cet événement précéda la naissance du suivant. (*Mss. du roi*, n°. 2400.)

frères et la reine, leur mère, à Limoges, en allant par dévotion à Notre-Dame de Roquemadour. (*Chron. S. Martini.*)

Les viguiers du vicomte de Limoges étaient depuis long-tems en contestation avec ceux de l'abbaye de Saint-Martial touchant les limites de leurs juridictions respectives. Gui termina, l'an 1245, ce différent par une transaction passée le jour de la décollation de saint Jean (29 août.) Gui se joignit, l'an 1252, au vicomte de Béarn pour faire soulever la Gascogne contre les Anglais, en faveur d'Alfonse X, roi de Castille, qui avait des prétentions sur ce duché. Tous deux étant allés trouver ce monarque, suivant Mathieu de Westminster, se déclarèrent ses vassaux, et l'engagèrent à leur fournir des troupes pour soutenir la révolte. Mais les deux rois de Castille et d'Angleterre s'accommodèrent, l'an 1254. (*Voy.* Gaston VII (1), *vicomte de Béarn.*) L'an 1259, le Limosin retourna sous la domination anglaise, avec certaines restrictions, par le traité fait le 28 mars entre le roi saint Louis et Henri III, roi d'Angleterre. Les querelles se renouvelèrent cette année entre Gui et l'abbaye de Saint-Martial, et occasionèrent, de la part de ce vicomte, une guerre fort vive, suivant Bernard Ithier, qui n'en dit pas le sujet : mais il paraît qu'il s'agissait toujours de l'étendue de sa juridiction vicomtale. Ce fut aussi par le même motif que Gui prit les armes, l'année suivante, contre les officiers municipaux de Limoges. Ils se mirent en état de défense, et il y eut divers combats plus sanglants que décisifs. Enfin, par la médiation de l'évêque diocésain, on convint d'une suspension d'armes et de s'en rapporter à la décision du roi saint Louis. Mais, tandis que le conseil de ce monarque est occupé à discuter ce procès, le vicomte Gui, l'an 1263, va faire le siége de Bourdeilles où il échoue. De là il se rend à l'abbaye de Brantôme, où il meurt le 13 août de la même année. Son corps fut porté à Saint-Martial, où il fut inhumé le jour de l'Assomption. (*Chron. S. Martini Lemovic.*) De MARGUERITE, sa femme, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, et veuve de Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean, il ne laissa qu'une fille, qui suit.

MARIE ET ARTUR, OU ARTUS DE BRETAGNE.

1263. MARIE, fille de Gui VI, lui succéda, l'an 1263, à l'âge de trois ans, sous la tutelle de Marguerite, sa mère. Celle-ci fut inquiétée, l'an 1264, par le soulèvement des habitants d'Aixe, qui, se voyant opprimés par le chevalier Adémar de Maumont, leur gouverneur, l'assiégèrent dans le château. Pour apaiser cette révolte, elle eut recours au sénéchal de Limosin et de Périgord, qui engagea les parties à s'accommoder, après quoi il s'en retourna. Mais le gouverneur, ayant muni de vivres le château, recommença bientôt ses violences. Nouveau siége qui oblige Marguerite à faire venir des troupes de Bourgogne pour le faire lever. L'évêque de Limoges et trois abbés se rendent à Aixe le jour de la Pentecôte 1265, dans la vue de calmer les esprits et de les ramener à la paix. Mais ils sont insultés par les gens de la vicomtesse, et obligés de se retirer. L'évêque va trouver le roi saint Louis pour le prier de mettre fin, comme suzerain, à cette guerre domestique. Le monarque envoie deux commissaires, le doyen de Tours et le bailli d'Orléans, dont l'arrivée fait suspendre les hostilités. Les habitants d'Aixe consentent à rentrer sous l'obéissance de la vicomtesse, à condition qu'elle leur donnera un autre gouverneur. Adémar reçoit en échange de ce gouvernement celui du château de Chalus. Mais Boson de Bourdeilles, et d'autres seigneurs ses ennemis, étant venus l'y assiéger, se rendent maîtres de la place ; et, l'ayant pris lui-même, ils le font mourir. Cette exécution toutefois ne resta pas impunie. On assure que saint Louis en tira vengeance ; mais on ne dit pas comment. (*Chron. S. Martini Lemovic.*) Ce monarque avait dessein de marier Robert, son fils, avec la jeune Marie. La proposition en ayant été faite à Marguerite, elle promit par lettres données à Paris, l'an 1268, d'accomplir cette alliance lorsque sa fille aurait atteint l'âge de puberté. (*Mss. du roi*, n°. 9420, *fol.* 3, v°.) Ce mariage cependant n'eut pas lieu. (Voy. *les comtes de Clermont en Beauvaisis.*) Marguerite était fort jalouse des droits de sa vicomté. L'an 1272, elle fit revivre les querelles qu'avait eues son époux avec les citoyens de Limoges, et surtout avec les bourgeois du château qui ne reconnaissaient d'autre seigneur que l'abbé de Saint-Martial. On lui résiste ; elle se met en devoir de soutenir ses prétentions par la voie des armes. Mais le roi Philippe le Hardi ayant défendu les hostilités, elle répartit les troupes qu'elle avait levées dans les châteaux d'Aixe et de Chalucet. Ces garnisons n'y demeurèrent point oisives. Chaque jour, elles faisaient des sorties qu'elles poussaient jusqu'aux portes de Limoges, pillant tout ce qu'elles rencontraient sur leur route. L'année suivante, les habitants de Limoges, s'étant formés en ordre de bataille, viennent se présenter, le 4 juillet, devant le château d'Aixe, dont ils ravagent par représailles les environs. Mais la garnison, étant tombée sur eux, en tua plusieurs et en fit d'autres prisonniers. Trop faibles par eux-mêmes pour tenir contre les forces de la vicomtesse, ils implorent le secours d'Edouard I, roi d'Angleterre, qui leur envoie le sénéchal de Guienne avec des troupes. Les deux partis en viennent aux mains le lendemain de la fête de Saint-Sixte (7 août), et les troupes de Marguerite sont battues. Elle porte ses plaintes au roi de France contre la conduite du roi d'Angleterre, qui veut exercer à son préjudice l'autorité souveraine sur la ville de Limoges. Philippe le Hardi se plaint, mais inutilement, à Edouard de l'atteinte qu'il donne au traité fait entre son père et le roi saint Louis, en s'attribuant la souveraineté sur cette ville. Edouard arrive lui-même, le 8 mai 1274, à Limoges où il est reçu avec pompe. Mais sa présence ne peut apaiser l'animosité des deux partis. Pendant qu'il est aux environs de Limoges, les gens de la vicomtesse se rendent maîtres par surprise du château de Limoges, où ils arborent ses enseignes. (*Gaufred. Vos.*) Des intelligences qu'elle avait dans celui de Noailles lui soumettent également cette place, où elle établit une garnison qui fait le dégât dans le voisinage. Le monarque anglais part vers la mi-juin pour aller conférer avec le roi de France. Son sénéchal, s'étant mis, dans le mois suivant, à la tête des habitants de Limoges, les mène devant le château d'Aixe dont ils font le siége. Il était fort avancé, lorsqu'un héraut du roi de France arriva, le 24 juillet, pour enjoindre à l'un et à l'autre partis de mettre bas les armes, et les ajourner au parlement prochain. L'affaire ayant été examinée dans ce tribunal, il en émana un jugement provisoire qui condamna le roi d'Angleterre à payer aux habitants d'Aixe la somme de vingt-deux mille six cent treize livres, pour réparation des dommages que les assiégeants leur avaient causés. (*Chron. S. Martini Lemovic.*)

La vicomtesse Marguerite donne sa fille Marie, l'an 1275, en mariage à ARTUR, comte de Richemont, fils de Jean II et petit-fils de Jean I, duc de Bretagne. Artur n'avait encore que treize ans : les noces furent célébrées à Tours. Cependant

(1) Ces prétentions étaient fondées sur la dot accordée par Henri II, roi d'Angleterre, et la reine, sa femme, à leur fille Eléonore, en la mariant, l'an 1170, avec Alfonse IX, roi de Castille, dot qui consistait dans le duché de Gascogne, dont Alfonse a effectivement joui, comme le montre M. de Marca, par la donation que ce prince fit, l'an 1204, de 15 serfs à l'église de Dax, avec le consentement de la reine, son épouse, et de ses deux fils, Ferdinand et Henri. Ce diplôme, où il prend les titres de roi de Castille et de Tolède, et de souverain de Gascogne, est souscrit et confirmé par l'archevêque de Tolède, par les évêques de Burgos, de Ségovie, de Palencia, de Bayonne, de Baras, par Gaston, vicomte de Béarn, par Arnaud-Raymond, vicomte de Tartas, et d'autres seigneurs gascons. Mais les Anglais, maîtres de la Guienne, ne laissèrent pas les rois d'Espagne en paisible jouissance de la Gascogne. C'est ce qui obligea, l'an 1254, Alfonse X à renoncer, par un accommodement, à ce duché. Tout ceci a été parfaitement ignoré des historiens français, et à peu près également des Espagnols. (*Voy.* Marca, *hist. de Béarn*, p. 507.)

la paix n'était pas encore rétablie entre Marguerite et la ville de Limoges. Enfin, l'an 1276, les parties lasses des maux que cette guerre domestique entraînait, convinrent de s'en remettre à l'arbitrage de Gérard de Maumont, chanoine de Limoges et chapelain du roi de France. Gerard étant à Paris, donna au mois d'avril sa décision, par laquelle il réglait les droits respectifs de la vicomtesse et de la ville de Limoges. (*Bonav. de S. Amable*, pag. 582.) Il semblait que ce jugement dût établir une paix éternelle dans le Limosin. Mais la ville de Limoges le trouvant trop favorable à la vicomtesse, en interjeta appel au parlement de Paris. Le roi Philippe le Hardi évoqua l'affaire à son conseil, et voici quelle fut sa décision au sujet du droit de battre monnaie, qui faisait l'un des points contestés. « Nous » disons et nous ordonnons que les consuls, communes, hom- » mes et bourgeois, et leurs successeurs, ne pourront doré- » navant rien prétendre dans une partie de la monnaie qu'ils » avaient ou disaient avoir; qu'elle appartiendra tout entière » et de plein droit à Marie, vicomtesse de Limoges, et à son » mari, pour en jouir et en avoir la garde au nom de sa femme, » dont ses héritiers jouiront après elle; qu'ils la feront fabriquer » dans tel endroit de leur terre qu'ils jugeront à propos, sans » que la commune puisse s'y opposer; qu'ils seront au contraire » obligés de s'en servir, à l'exclusion de toute autre, excepte » celle du roi, fabriquée à Paris ou à Tours. » (Du Cange, *Gloss. verbo* Moneta.) Marguerite, fière de cet arrêt qui lui était aussi favorable sur les autres points, vint à Limoges, où elle fit une entrée triomphante, comme dans une place conquise, et se mit en possession de la justice. Jacques, abbé de Saint-Martial, la fit alors sommer de lui rendre hommage comme à son suzerain immédiat, et sur son refus, il se saisit de la justice et la fit administrer en son nom. Nouvel appel de Marguerite au parlement. Le procureur du roi d'Angleterre intervient dans le procès, alléguant que l'hommage qui en fait le sujet appartient à son maître, comme duc de Guienne. L'abbé Jacques ne vit point la fin de la contestation, étant mort à Crassai, dans le Berri, en revenant de Paris, le 6 février 1277, et non pas 1275, comme le marquent les auteurs du *Gallia Christiana*, et leur abréviateur. Mais l'abbé Pierre de Voubri, son successeur, obtint un arrêt, en vertu duquel Marguerite fut contrainte de lui rendre hommage en son nom, et au nom de sa fille et de son gendre, dans le chapitre de Saint-Martial. La vicomtesse, à son tour, exigea des habitants de Limoges le même acte de soumission; et non contente de dominer sur cette ville et ses dépendances, elle voulut étendre son autorité sur tout le Bas-Limosin. Dans ce dessein, elle vint à Uzerche pour y tenir ses assises. Mais l'abbé d'Uzerche, étant seigneur de cette ville, lui en refusa l'entrée. Marguerite, irritée de cet affront, fait venir des troupes, et met le siége devant Uzerche. L'évêque de Limoges prend la défense de l'abbé, somme la vicomtesse de lever le siége, et sur son refus, non content de l'excommunier, il jette l'interdit sur la vicomté. Marguerite se pourvut contre ces censures devant l'archevêque de Bourges. Elles furent levées, et le siége d'Uzerche aussi, par la médiation plutôt que par les ordres de ce métropolitain. Marguerite touchait alors à la fin de sa carrière. Ce moment fatal arriva le 25 ou le 26 août de cette année 1277, et non pas 1290, comme l'avancent des modernes. Marie et Artur, son époux, prirent alors en main le gouvernement de la vicomté de Limoges. L'an 1280, ils donnèrent en fief le château de Chalus, avec ses dépendances, à Gérard de Maumont, pour reconnaître le service qu'il leur avait rendu par son jugement arbitral. Il était déjà en possession de celui de Chalucet, que la vicomtesse Marguerite lui avait vendu, et qu'il céda ensuite au chapitre de Limoges. L'an 1291 (n. st.), la vicomtesse Marie finit ses jours, laissant de son mariage trois fils, Jean, Gui et Pierre. Artur, son époux, devint duc de Bretagne en 1305, et mourut le 27 août 1312. (*Voy.* Artur II, duc de Bretagne.)

JEAN DE BRETAGNE.

1301 au plus tard. Jean, fils aîné d'Artur de Bretagne et de Marie, fut pourvu par son père de la vicomté de Limoges, au plus tard en 1301. La preuve s'en tire d'un acte du lundi après la Saint-Barnabé 1301, passé sous le sceau de ce vicomte dans la châtellenie d'Exideuil, dépendante de la vicomté de Limoges. (Il était ci-devant entre les mains de M. Ardillier.) Mais ce ne fut qu'en 1307, selon MM. de Sainte-Marthe, que le vicomte Jean rendit hommage à l'abbé de Saint-Martial. Ce prince étant devenu duc de Bretagne, Gui, son frère, lui demanda avec instance un apanage convenable à sa naissance et aux droits qu'il avait sur la succession de ses père et mère. Le duc, pour le satisfaire, lui céda toutes les terres qui lui étaient échues du chef de Marie, leur mère, par traité fait à Paris au mois de mars 1314 (v. st.), excepté la terre de Bourgogne, à la charge de payer annuellement à la duchesse Yolande, leur belle-mère, la somme de deux mille livres pour sa dot. Par ce traité, le duc Jean anéantit la concession qu'il avait faite de la vicomté de Limoges, à la duchesse Isabelle de Castille, sa femme, par acte passé au mois de mars de l'année précédente à Vienne. (*Voy. les ducs de Bretagne.*)

GUI VII.

1314. Gui, second fils d'Artur, se mit en possession de la vicomté de Limoges, en vertu du traité fait avec le duc Jean son frère. Il en recueillit les fruits pendant trois ans, et fit battre monnaie à Limoges, comme avaient fait ses prédécesseurs. Cependant la duchesse Isabelle de Castille, soit à l'instigation de son mari, soit de son propre mouvement, se plaignit hautement qu'on lui avait manqué de parole, et du tort qu'on lui faisait. Le roi de Castille en étant informé, envoya Gonçalez, évêque de Burgos, vers le roi Philippe le Long, pour le prier de rendre justice à sa sœur. Philippe, du consentement des parties intéressées, chargea les l'évêques de Laon et de Mende de travailler à un accommodement. Après plusieurs conférences, il fut réglé, par les arbitres, que Gui de Bretagne renoncerait à toutes ses prétentions sur la vicomté de Limoges, qu'il remettrait son désistement entre les mains de l'évêque de Limoges, et qu'on lui assignerait huit mille livres de rente en Bretagne. Cet arbitrage fut confirmé par les lettres du roi, données à Paris au mois d'avril 1317. Pour satisfaire au dernier article, le duc donne à son frère tout ce qu'il possédait en Penthièvre, le comté de Guingamp, les châtellenies de Ménibriac, de Pontrieu, de la Rochederien, à la charge d'en faire hommage aux ducs de Bretagne, et de payer dix mille livres de pension viagère à la duchesse Yolande.

ISABELLE DE CASTILLE, et JEAN III.

1317. Isabelle de Castille, femme de Jean III, duc de Bretagne, entra en jouissance de la vicomté de Limoges après la sentence arbitrale des évêques de Laon et de Mende. On voit cependant qu'elle avait conservé jusqu'alors quelque autorité dans cette vicomté. Un acte que nous avons sous les yeux, passé le lundi avant les Rameaux de l'an 1315 (v. st.), sous le sceau d'Isabelle, nous en fournit la preuve. Le Limosin fut paisiblement administré par ses officiers jusqu'à sa mort, arrivée le 24 juillet 1328. Comme elle ne laissa point d'enfants, la vicomté de Limoges rentra dans la main du duc Jean, qui s'étant remarié le 21 mars de l'an 1329, à Jeanne de Savoie, lui assigna ce domaine pour son douaire, au cas qu'elle lui survécût. Jeanne mourut avant lui, le 29 juin 1338: ainsi la concession n'eut point lieu. L'an 1339, le duc Jean fut inquiété par les officiers de la monnaie du roi, qui saisirent les coins qu'il avait à Nantes et à Limoges, sous prétexte que ses monnaies étaient si sem-

blables à celles du roi, qu'on les confondait dans le commerce. Mais si la monnaie du duc était la même que celle dont on conserve des pièces dans les cabinets des curieux, on peut dire que la querelle suscitée par les officiers royaux, n'avait d'autre fondement que leur bévue, qui leur faisait prendre des hermines pour des fleurs de lis. Quoi qu'il en soit, le duc Jean III mourut à Caen, le 30 avril 1341. (Voy. *les ducs de Bretagne.*)

JEANNE DE PENTHIÈVRE, CHARLES DE BLOIS ET JEAN DE MONTFORT.

1341. JEANNE, comtesse de Penthièvre, fille unique de Gui de Bretagne, frère du duc Jean III, mort le 26 mars 1331, se porta pour héritière universelle du duc, son oncle, décédé sans enfants. Mais elle eut un concurrent dans la personne de JEAN DE MONTFORT, frère du duc, lequel étant venu à Limoges aussitôt après la mort de ce prince, s'empara des trésors qu'il y avait mis en dépôt. Malgré les secours qu'il en tira, CHARLES DE BLOIS, époux de Jeanne, vint à bout de le battre et de le faire prisonnier. Mais du fond de sa prison, Montfort fit ses protestations contre la donation que Jeanne avait faite à son mari de la vicomté de Limoges. Les affaires changèrent bien de face dans la suite. Charles, après avoir essuyé les plus grands revers, après avoir été fait prisonnier en 1347, et emmené l'anné suivante en Angleterre, finit par être tué le 26 septembre 1364, à la bataille d'Aurai. L'an 1365, Jeanne, sa veuve, fit le 11 avril (jour du vendredi-saint), avec Jean de Montfort, le fameux traité de Guerrande, dont le quatrième article portait qu'elle conserverait la vicomté de Limoges, et que le duc de Bretagne emploirait son crédit, ses prières, et *toutes les voies amiables*, pour engager le prince de Galles à la laisser jouir de cette terre. Par le huitième et le neuvième articles du même traité, il était dit, que pour entretenir la paix entre les deux maisons, et ôter tout sujet de division, Jean de Bretagne, fils aîné de la dame de Penthièvre, épouserait Jeanne, sœur du comte de Monfort; alliance en consideration de laquelle la dame de Penthièvre donnerait à son fils la vicomté de Limoges *en avancement d'hoirie*; que, de son côté, le comte de Montfort donnerait à sa sœur la somme cent mille livres sur les aides de Bretagne, pour la délivrance de son mari. Enfin, le treizième article portait, que si Jean de Bretagne mourait avant la sœur du comte de Montfort, la vicomté de Limoges resterait à sa veuve pour son douaire. Mais ce mariage n'eut point lieu. L'an 1370, la comtesse Jeanne remit, le 9 juillet, au roi Charles V sa vicomté. Les citoyens de Limoges refusant de changer de maître, les ducs de Berri et de Bourbon vinrent assiéger cette ville. Elle ouvrit ses portes, par le conseil de son évêque, lorsqu'elle vit arriver Bertrand du Guesclin. Le prince de Galles, dont les pertes aigrissaient le caractère, apprit avec une extrême indignation l'espèce de trahison que l'évêque Jean de Cros, qu'il appelait *son compère et son ami*, venait de lui faire. Elle lui rendit odieux tous les gens d'eglise; il jura de s'en venger, et il ne tint que trop fidèlement sa parole. Tandis que du Guesclin était occupé à soumettre d'autres places du Limosin, il survint à Limoges, où il fit un grand carnage, après quoi il sépara son armée, et se retira à Cognac. Limoges et le Limosin restèrent à la France, et du Guesclin, en partant au mois de septembre de la même année pour se rendre à Paris, laissa la garde de ses conquêtes à son neveu Olivier de Mauni. Il paraît que Charles V rendit à Jeanne de Penthièvre la vicomté de Limoges, peu de tems après avoir enlevé ce pays à l'Anglais; car, en 1371, elle prenait le titre de vicomtesse de Limoges (Morice, *hist. de Bretagne*, l. 8, p. 391.) Cette princesse finit ses jours le 10 septembre 1384, et fut enterrée aux Cordeliers de Guingamp, en Bretagne. Elle avait eu de son mariage Jean, qui suit; Henri, mort en 1400; Marguerite, dame de l'Aigle, femme de Charles d'Espagne; et Marie, femme de Louis, duc d'Anjou, second fils du roi Jean. (Voy. *les ducs de Bretagne et les comtes de Penthièvre.*)

JEAN DE BLOIS.

1384. JEAN DE BLOIS, dit DE BRETAGNE, comte de Penthièvre et de Goello, seigneur d'Avaugour, d'Avènes, etc., fils de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, succéda à sa mère dans la vicomté de Limoges. Il était pour lors prisonnier en Angleterre depuis l'an 1351, qu'il y avait été conduit pour tenir la place de son père, jusqu'à ce qu'il eût acquitté sa rançon, qui était de cent vingt mille livres. Incapable de payer de ses propres fonds une somme si considérable, il eût vraisemblablement fini ses jours dans la captivité, sans la générosité d'Olivier de Clisson, connétable de France, qui satisfit pour lui en 1387, et lui procura par-là sa liberté. Clisson fit plus, il lui donna en mariage, l'année suivante, MARGUERITE, sa fille cadette, avec la terre de Châteauceau pour sa dot. Mais le bonheur de Jean de Bretagne eut plus d'apparence que de réalité. Ce prince sembla n'être revenu en France que pour être plongé dans les embarras d'une vie continuellement agitée. Instrument des vastes projets de son beau-père, il eut presque toujours les armes à la main contre le duc de Bretagne. Il avait pris possession de la vicomté de Limoges, peu de tems après son retour en France. On ne voit pas qu'il ait rien fait de mémorable pour cette portion de ses domaines. Il termina sa vie à Lamballe, le 16 janvier 1404 (n. st.), et fut inhumé aux Cordeliers de Guingamp. Des quatre fils qu'il laissa de son mariage, l'aîné, qui suit, fut son successeur dans la vicomté de Limoges. (*Voy.* Jean, *comte de Penthièvre.*)

OLIVIER DE BLOIS.

1404. OLIVIER DE BLOIS, dit DE BRETAGNE, fils aîné de Jean de Blois et de Marguerite de Clisson, succéda à son père dans le comté de Penthièvre, la vicomté de Limoges et la seigneurie d'Avènes. Il embrassa, l'an 1411, le parti du duc d'Orléans, contre le duc de Bourgogne; l'année suivante, il accompagna le duc d'Anjou au siege de Bourges. L'an 1420, après avoir fait la paix avec le duc de Bretagne, au sujet des querelles qui s'étaient élevées entre lui et la comtesse douairière de Penthièvre, il invite ce prince, de la part de sa mère et de ses frères, à venir les voir à Châteauceau. Le duc s'étant mis en marche pour s'y rendre, les Penthièvre viennent au-devant de lui avec des troupes, l'arrêtent prisonnier avec son frère au pont de Troubade, et les amènent à la tour de Châteauceau, où ils les tiennent renfermés l'espace de cinq mois; forcés ensuite de les relâcher, ils se voient eux-mêmes dépouillés de tous les domaines qu'ils possédaient en Bretagne, et proscrits par jugement des états de ce duché, tenus à Vannes au mois de février 1421. Olivier, fugitif, se retira d'abord dans sa vicomté de Limoges. Après y avoir réglé ses affaires, il se rendit en sa terre d'Avènes dans le Hainaut, où il mourut le 28 septembre 1433, sans laisser d'enfants de ses deux femmes, ISABELLE, fille de Jean, duc de Bourgogne, et JEANNE DE LALAIN, dame de Quievrain.

JEAN DE BLOIS.

1433. JEAN DE BLOIS, seigneur de l'Aigle, succéda à son frère Olivier dans la vicomté de Limoges. A cette succession il joignit, l'an 1437, le comte de Périgord, qu'il acquit de Jean d'Orléans. (Voy. *les comtes de Périgord.*) L'an 1448, il entra en possession du comté de Penthièvre par l'accommodement qu'il fit avec François, duc de Bretagne. Le roi Charles VII l'ayant nommé lieutenant-général de ses armées en Guienne, il prit Bergerac en 1450, Castillon en 1451, et se distingua en 1453, à la bataille de Castillon et à la réduction de Bordeaux. L'an 1454 fut le terme de sa vie. Il avait epousé MARGUERITE DE CHAUVIGNI, veuve de Béraud III, dauphin d'Auvergne, dont il ne laissa point d'enfants. (Voy. *les comtes de Penthièvre.*)

GUILLAUME DE BLOIS.

1454. **Guillaume**, frère de Jean de Blois, lui succéda dans la vicomté de Limoges, préférablement à Nicole, sa nièce, en vertu de la donation que celui-ci lui en avait faite. Sans cela, Nicole, sa nièce, eût eu la préférence, parce que la représentation a lieu dans le Limosin, et que cette vicomté d'ailleurs n'est pas un fief masculin. Guillaume avait été donné par ses frères en otage, l'an 1421, au duc de Bretagne par l'accommodement qu'ils avaient fait avec lui, après la trahison qu'ils commirent à son égard. Guillaume porta la peine de leur crime, auquel il n'avait point eu de part. Resserré pendant vingt-huit ans dans une étroite prison, il y versa tant de larmes qu'il en devint presque aveugle. Il mourut en 1455, laissant d'Isabelle, son épouse, fille de Bernard I, comte d'Auvergne, Françoise, qui suit, et deux autres filles. Isabelle devenue veuve, se remaria avec Arnaud-Amanieu d'Albret, sire d'Orval.

FRANÇOISE DE BLOIS, ET ALAIN D'ALBRET.

1455. **Françoise**, fille aînée de Guillaume de Blois, lui succéda dans la vicomté de Limoges, ainsi qu'à la seigneurie d'Avènes. L'an 1470, elle épousa Alain, sire d'Albret. La mort de cette princesse arriva au plutôt l'an 1481, date de son testament. Alain, son époux, l'ayant suivie au tombeau l'an 1522, la vicomté de Limoges passa avec ses autres domaines à son successeur et petit-fils Henri, roi de Navarre, mort le 25 mai 1555, laissant pour héritière Jeanne, sa fille unique, mariée, en 1548, avec Antoine de Bourbon. Henri, né de ce mariage, étant monté sur le trône de France, réunit à la couronne la vicomté de Limoges. Mais ce prince en aliéna tous les fonds en divers tems; aliénations qu'il déclara immuables en 1602. Elles ne furent pas néanmoins exceptées dans l'édit du mois de juillet 1607, qui declara nulles toutes celles que ce prince avait faites du domaine, depuis son avénement au trône, sauf le remboursement des acquéreurs qui ne possédaient qu'à titre d'engagement. Mais ceux qui avaient acheté des commissaires de Henri IV et de Catherine, duchesse de Bar, sa sœur, à qui ce prince avait cédé le Limosin, avaient une garantie à exercer contre le roi, du chef de cette princesse.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES VICOMTES DE TURENNE.

Turenne, en latin *Torinna*, *Turenna*, *Turena*, ville et château du Bas-Limosin, entre Tulles et Sarlat, est le chef-lieu d'une vicomté qui, sur huit lieues de long et sept de large, renferme treize châtellenies et cent seize paroisses situées en Limosin, en Périgord et en Querci. Ce n'était d'abord qu'un simple château, lorsque le roi Pepin le Bref en fit la conquête en 767. L'avantage de sa position engagea ce prince à y transporter une colonie de Français, à laquelle il accorda des priviléges, qui en augmentèrent la population. Les seigneurs de Turenne étendirent, par degrés, leurs domaines, au moyen des acquisitions qu'ils firent, et leur autorité par le titre de vicomte, qu'ils obtinrent des ducs d'Aquitaine, comtes de Limosin, avec les droits régaliens.

RODULFE.

Rodulfe est le premier seigneur de Turenne que l'histoire nous fasse connaître. Ses ancêtres, en remontant à son trisaïeul, avaient été abbés laïques de Saint-Martin de Tulles. Il jouit du même bénéfice, et l'empereur Louis le Débonnaire le décora de plus du titre de comte. Mais ce ne fut qu'un titre d'honneur, tel qu'on en conférait autrefois, comme l'observe D. Mabillon (*Elog. S. Gerardi Aurel.*), à des personnes distinguées, à des seigneurs de lieux particuliers, sans leur accorder les prérogatives et la juridiction attachées à la dignité comtale. Rodulfe ne fut donc point proprement comte de Turenne, et n'a pu être ainsi qualifié que parce qu'il avait la seigneurie de ce lieu. Aygua, sa femme, lui donna six enfants, Godefroi, qui suit, Robert, comte de Querci; Rodulfe, fait, en 840 ou 841, archevêque de Bourges; Landri, différent, quoiqu'en dise Justel, de Landri, comte de Saintes, qui fut tué dans un combat contre Emicon, comte d'Angoulême; Jean, et Immaine, abbesse dans le Querci. Celle-ci mourut avec son père, qui fut inhumé auprès d'elle, on ne sait en quelle année, dans l'église de Saint-Geniès.

GODEFROI.

Godefroi, fils aîné de Rodulfe, et son successeur dans la seigneurie de Turenne, se trouve aussi décoré du titre de comte. Il épousa Gerberge, dont il eut trois fils, Godefroi, Geoffroi et Ranulfe. On ne peut dire si les deux premiers succédèrent l'un après l'autre à leur père. Mais ce qui paraît moins douteux, c'est qu'ils moururent tous deux sans postérité, ou du moins sans enfants mâles.

RANULFE.

Ranulfe continua la ligne des seigneurs de Turenne. Sa mort, suivant Baluze (*Hist. Tutel.*, pag. 12), arriva au plus tard la cinquième année du roi Charles le Simple, ce qui revient à l'an 897 de Jésus-Christ. D'Elisabeth, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

ROBERT.

Robert, fils et successeur de Ranulfe, épousa, 1°. Blitgarde; 2°. Ermessinde. On doute s'il laissa des enfants de l'un ou de l'autre mariage.

BERNARD, PREMIER VICOMTE.

Bernard, qui vient à la suite de Robert parmi les seigneurs de Turenne, paraît, avec assez peu de fondement, à M. Baluze, avoir été son fils ou du moins son proche parent. Ce fut en sa faveur, et vraisemblablement pour récompense de ses services, que le roi Louis d'Outremer érigea la terre de Turenne en vicomté, de simple viguerie qu'elle était auparavant; ce qui se fit avec le consentement du comte de Poitiers, suzerain du Limosin. Il eut pour femme Deda, qui lui donna un fils, qui suit, et deux filles, Sulpicie, femme d'Archambaud, dit *Jambe-pourrie*, qui viendra ci-après, et N., mariée à Ranulfe, vicomte d'Aubusson.

ADÉMAR.

Adémar ou Aimar, fils de Bernard et son successeur, était mort en 984, comme on le voit par la donation que Deda, sa mère, fit au mois d'octobre de cette année, d'un meix à l'abbaye de Tulles, pour les âmes du vicomte Bernard, son mari, et du vicomte Adémar, son fils. (Justel, *preuv. de la maison de Turen.* pag. 19.) Ce vicomte, ainsi que ses père et mère, fut inhumé à l'abbaye de Tulles qui devint la sépulture des vicomtes de Turenne tant qu'ils furent abbés laïques de ce monastère.

Si l'on s'en rapporte à Piganiol de la Force (*Descrip. de la Fr.* tom. XI, pp. 409 *et seqq.*) « Aimar, comte de Turenne, » pour se maintenir contre la force et la puissance des comtes » de Toulouse, qui avaient déjà usurpé le comté de Querci » sur ses prédécesseurs, se mit sous la protection du roi de » France, et s'y soumit tant pour lui que pour ses successeurs, » à la charge qu'ils seraient conservés et maintenus en leurs » franchises, libertés, droits et prérogatives qu'ils avaient dans » l'étendue de leur terre sur leurs vassaux. Depuis ce tems-là, » ajoute-t-il, la vicomté de Turenne a toujours relevé immé- » diatement de la couronne sous le simple hommage de fidé- » lité; et au moyen de cet hommage, nos rois ont toujours » confirmé les vicomtes de Turenne dans la jouissance des droits » régaliens. » Il serait à souhaiter qu'on eût des preuves littérales de ces assertions. Ce qu'il y a de certain, c'est que de tems immémorial, les vicomtes de Turenne ont été affranchis de la dépendance des comtes de Toulouse et de tout autre seigneur, excepté le roi, et que leur vicomté a toujours été mise, par ceux qui ont écrit sur les fiefs, au nombre des grandes seigneuries. Louis XIV a confirmé cette prérogative par ses lettres du 12 mai 1656. Il est cependant vrai que la vicomté de Turenne ressortit par appel au bailliage de Poitiers.

ARCHAMBAUD, DIT JAMBE-POURRIE.

Archambaud, vicomte de Comborn, succéda, en vertu de son mariage avec Sulpicie, fille de Bernard, à son beau-père Adémar dans la vicomté de Turenne, ainsi que dans celles de Ventadour et de Comborn. Mais il paraît que cette succession lui fut contestée par Ranulfe, vicomte d'Aubusson, gendre, comme lui, de Bernard. Geoffroi du Vigeois nous apprend que lorsqu'il voulut entrer dans le château de Turenne pour en prendre possession, les portes se fermèrent sur lui (par la mauvaise volonté de ceux qui étaient dedans) avec tant de violence, qu'elles lui froissèrent le pied de manière qu'il en demeura boiteux le reste de ses jours: ce qui le fit surnommer *Jambe-pourrie*. Archambaud et Ranulfe se réconcilièrent dans la suite, et réunirent leurs armes pour faire le siége du château de Moulseau, entre Aurillac et Tulles, et non pas de Mucidan en Perigord, comme le prétend M. de Valois par une fausse interpretation du terme latin *Mulsedonum*. Cette expédition eut un heureux succès. Archambaud se rendit fameux par beaucoup d'autres exploits. Il y avait de son tems peu de guerriers plus vigoureux et plus redoutables que lui. Le carnage qu'il faisait des ennemis à la guerre avec sa hache d'armes, lui avait mérité le surnom de *Boucher*. Geoffroi du Vigeois raconte de lui, d'après un bruit public, que Marie d'Aragon, prétendue femme de l'empereur Otton III, étant accusée d'adultère, Archambaud prit sa défense et combattit contre ses accusateurs qu'il mit en fuite. Mais pour détruire ce fait, il suffit de dire qu'Otton III, suivant tous les auteurs contemporains, ne fut jamais marié. On ignore l'année de la mort d'Archambaud. Il eut de son mariage deux fils, dont l'aîné, de même nom que lui, le précéda au tombeau, et le second lui survécut. Ces deux fils sont dénommés dans la charte d'une donation que leur père fit, l'an 992, à l'abbaye d'Uzerche. (Justel, *hist. de la maison de Tur.*, pag. 20.)

EBLES.

Ebles, second fils d'Archambaud et son successeur à la vicomté de Turenne, ayant epousé, suivant l'auteur des miracles de Sainte-Foi de Conches, Beatrix, fille de Richard I, duc de Normandie, eut de cette alliance deux fils, Guillaume, qui viendra ci-après, et Archambaud, qui fut la tige des vicomtes de Comborn. Le premier de ces deux enfants eut part, avec ses père et mère, à la donation qu'ils firent, l'an 1001, dans le mois d'avril, à l'abbaye d'Uzerche. (Justel, *hist. de la maison de Tur. pr.* pag. 21.) La discorde s'étant mise, dans la suite, entre Ebles et Beatrix, celle-ci fut répudiée, et son époux donna sa main à Péronelle dont la naissance n'est point connue. Ceci dut arriver long-tems avant l'an 1030. On voit, en effet, sous cette année, la charte d'une donation faite à l'église de Belmont par Ebles et sa femme Péronelle, du consentement de Guillaume, Archambaud, Ebles et Robert, tous enfants du vicomte Ebles, dont les deux derniers étaient du second lit. (*Ibid.*) Geoffroi du Vigeois nous apprend qu'Archambaud tua Robert, son frère, par jalousie de la préférence que lui donnait Ebles, leur père, dans son amitié. Mais il ajoute qu'Archambaud, ayant mis à mort depuis un chevalier qui, dans un combat, avait blessé grièvement son père, rentra par là dans ses bonnes grâces et lui fit oublier son fratricide.

GUILLAUME.

Guillaume, fils aîné d'Ebles, eut en partage la vicomté de Turenne, fort diminuée par le démembrement que son père en avait fait des vicomtés de Comborn et de Ventadour. Il laissa de Mathilde, sa femme, un fils, qui suit.

BOSON Ier.

BOSON Ier., fils et successeur de Guillaume, épousa Gerberge, dont M. Justel, suivant la remarque de M. Baluze, fait deux personnes, parce qu'il avait trouvé des chartes où la femme de Boson est appelée *Comtor*, ne faisant pas attention que c'est ici un nom de dignité qui se donnait à des personnes qualifiées de l'un et de l'autre sexe. L'an 1076, Boson fut présent, avec Archambaud, son frère, et d'autres seigneurs, à l'acte par lequel les religieux de Beaulieu se donnèrent, avec leur monastère, à Saint-Hugues, abbé de Cluni. L'an 1091, la dévotion le porta à faire le pèlerinage de la Terre-Sainte où il mourut la même année, laissant de son mariage Raymond, qui suit; Archambaud, vicomte de Ribeires; Guillau[illegible], mort en 1105 au plus tard; Ebles, abbé de Tulles; av[illegible] trois filles, Alpaïde, femme de Bernard III, comte d'Armagnac; Etien-

nette, mariée à Hugues, seigneur de Beaucaire, en Périgord; et Mathilde, femme de Hugues II, duc de Bourgogne. Gerberge, mère de ces enfants, mourut en 1103.

RAYMOND I.

1091. **Raymond I**, successeur de Boson, son père, partit, l'an 1096, avec Raimbaud, comte d'Orange, Guillaume, comte de Forès, Gouffier de las Tours, et d'autres seigneurs de son voisinage, sous les enseignes de Raymond de Saint-Gilles, pour la Terre-Sainte, où il se distingua par ses exploits. Il en était de retour en 1103, comme on le voit par une donation qu'il fit cette année à l'abbaye de Tulles pour l'âme de sa mère, qu'il nomme Guisberge. (Justel, *ibid. pr.* p. 29) Geoffroi du Vigeois remarque que le nom du vicomte Raymond I se trouvait empreint sur un denier de la monnaie publique; ce qui montre le droit de battre monnaie qu'avaient dès-lors les vicomtes de Turenne. Justel a fait aussi graver des deniers et des sous qui portent le nom de Raymond, et prétend qu'il y avait aussi des livres qu'on nommait *livres raymonduises*. Les ducs de Guienne, par convention avec Raymond, s'obligèrent à donner cours à cette monnaie dans les trois diocèses de Cahors, de Limoges et de Perigueux. Ce vicomte vivait encore en 1122. Il avait épousé **Mathilde**, fille de Geoffroi II (et non de Rotrou III, comme Moréri le marque), comte de Perche, dont il eut Boson, qui suit; Marguerite, femme, 1°. d'Ademar IV, vicomte de Limoges; 2°. d'Ebles, vicomte de Ventadour, dont elle fut séparée; 3°. de Guillaume IV, comte d'Angoulême; et Anne, mariée à Aimeri de Gordon. Mathilde survecut à Raymond, son époux, et prit une seconde alliance avec Gui de las Tours. Elle mourut en 1143.

BOSON II.

1122 au plutôt. **Boson II**, successeur de Raymond, son père, montra, dès sa première jeunesse, beaucoup d'ardeur pour les armes, et fit preuve de valeur en differentes occasions. Sa mère, avertie dans un songe, dit Geoffroi du Vigeois, que ce parti lui serait funeste, chargea Bernard II, comte de la Marche, de lui défendre de sa part de s'engager dans aucune expédition militaire; et non contente de cette précaution, elle faisait dire pour lui chaque jour une messe du Saint-Esprit. Boson obéit à sa mère pendant qu'elle vécut. Mais cette dame étant morte au mois de mai 1143, il revint à sa première inclination. Les deux frères, Gui IV et Adémar IV, vicomte de Limoges, dont le second avait épousé sa sœur, étaient alors brouillés avec Gui Flammenc, leur neveu, pour des intérêts de famille. Résolu de vider le différent par les armes, ils invitèrent le vicomte de Turenne à les seconder. Boson ne se fit point prier; et, ayant assemblé à la hâte ses chevaliers, il alla les rejoindre avec sa troupe au siége de la Roche Saint-Paul, qu'ils avaient entrepris. Il y rencontra sa destinée, et fut étendu mort d'un coup de flèche qui lui perça la gorge le 19 juin, un mois environ après le décès de sa mère. Il avait épousé, depuis peu, **Eustorgie**, fille de Bernard, seigneur d'Anduze et d'Alais, qu'il laissa enceinte, de quatre mois, d'un fils, qui suit.

RAYMOND II.

1143. **Raymond II**, né cinq mois après la mort de Boson II, son père, lui succéda sous la tutelle d'Eustorgie, sa mère. L'an 1176, il entra dans la ligue formée contre Richard, duc d'Aquitaine, son suzerain, par le roi Henri le Jeune, et Geoffroi, ses frères, Wulgrin, comte d'Angoulême, Pierre, vicomte de Castillon, Ademar, vicomte de Limoges, Olivier, prince de Chalais, et beaucoup d'autres seigneurs. (*Bened. Petroburg. et Chron. S. Martini Lemov.*) Le 25 janvier de la même année, Renaud, vicomte de Gimel, étant venu le trouver au château de Turenne, se *déestit* entre ses mains de toute sa terre, et, après l'en avoir investi, la reçut de lui en fief. (Justel, *hist de la M. de Tur. pr.* pag. 35.) L'an 1178, il fut nommé par les rois de France et d'Angleterre avec Raymond, comte de Toulouse, Raymond de Château-Neuf, et d'autres seigneurs puissants, pour appuyer Pierre, cardinal-légat, et les archevêques de Bourges et de Narbonne, dans leur mission contre les Albigeois, et chasser ces hérétiques des pays qu'ils infestaient. (*Roger de Hoveden.*) La même année, et peut-être avant de partir pour cette expédition, il tint un plaid dans lequel il permit un duel solennel en l'île de Beaulieu, dans sa vicomté, entre Hugues de Saint-Céré, et Aimeri de Saint-Céré, accusé d'avoir tué en trahison Astorg, frère du premier. A ce combat assistèrent les vicomtes de Limoges, de Comborn, de Gimel Taleyrand, seigneur de las Tours, et un grand nombre d'autres barons. La victoire demeura à Hugues de Saint-Céré, qui demanda en conséquence les biens qu'Aimeri possédait à S. Céré. Mais la cour du vicomte jugea que la confiscation lui appartenait comme seigneur de S. Céré. (Justel, *ibid. pr.* p. 36.) Raymond partit, l'an 1190, avec le roi Philippe Auguste, pour la Terre-Sainte, d'où il ne revint pas. On croit qu'il mourut au siége d'Acre. **Hélis de Castelnau**, sa femme, lui donna deux fils, Raymond, qui suit, et Boson, mort quelques années après son père; avec une fille N., mariée avec Hélie V, comte de Périgord.

RAYMOND III.

Raymond III, fils aîné de Raymond II et son successeur, confirma, l'an 1209, à l'abbaye de Beaulieu, le droit de battre monnaie et d'autres droits que son père lui avait accordés. Ayant hérité au nom d'**Hélis**, sa femme, de la terre de Sévérac, par la mort de Gui de Sévérac, son beau-père, il en fit hommage, l'an 1211, à Pierre, roi d'Aragon, comme tuteur de Raymond-Bérenger, comte de Provence. Raymond III finit ses jours au plutôt l'année suivante. De son mariage, il eut Boson qu'il avait associé à sa vicomté, mais qui mourut avant lui, laissant des filles qui furent exclues de la vicomté; Raymond, qui suit; un autre Raymond, qui fut d'abord seigneur de Servières, et qui devint ensuite vicomte de Turenne; et une fille N., mariée au chevalier Bernard de Cosnac.

RAYMOND IV.

Raymond IV, fils et successeur de Raymond III, fit hommage de sa vicomté, l'an 1214, à Simon de Monfort, comme à son suzerain. (Justel, *ibid.*, page 38.) Il accompagna, la même année, le prince Louis, fils du roi Philippe Auguste, lorsqu'il passa en Angleterre où il était appelé par les barons soulevés contre le roi Jean. L'an 1219, sur la connaissance qu'il avait que Raoul de Besse et ses neveux, fils d'Adémar, étaient d'une bonne race, *ex generosa progenie*, pour recompense de la fidélité qu'ils lui avaient toujours témoignée, il les fit chevaliers, eux et leurs descendants, *concessimus eis et successoribus suis ut sint milites*, les exemptant de tailles et de toute autre exaction. (*Ibid.*, p. 39.) Etant prêt, la même année, à partir pour la Terre-Sainte, il reforma, dans le mois de septembre, les coutumes établies par ses prédécesseurs au bourg de Martel, les fit mettre par écrit, et s'obligea, par serment, à s'y conformer et à les faire observer par tous les habitants du lieu. (*Ibid.*, p. 40.) Il était de retour en 1221, comme le prouve un acte d'Ebles, vicomte de Ventadour, et de Marguerite, sa femme, passé le jour de la Pentecôte de cette année à l'abbaye de Grandmont, par lequel, en se soumettant à la juridiction temporelle de l'archevêque de Bourges et de l'évêque de Limoges, ils donnent pour pleige Raymond, vicomte de Turenne, qui était présent. (*Ibid.*)

Le roi saint Louis donna, l'an 1229, au vicomte de Turenne, des lettres datées de Melun au mois de septembre, par les-

quelles il lui promet de ne jamais l'échanger ni le séparer de la couronne de France tant qu'il lui sera fidèle et à ses successeurs. (*Ibid.*, p. 43.) L'an 1230, le 2 février, pour réprimer les brigands qui infestaient le Limosin et les provinces voisines, Raymond fit à Roquemadour un traité de confédération pour huit années, par charte mi-partie, avec les consuls de Cahors et de Figeac, l'abbé de Tulles et plusieurs barons du pays, sauf l'honneur et le respect dus à l'église romaine, l'autorité et les droits du roi de France. (*Ibid.*) Il fut, l'an 1235, un des souscripteurs de la lettre que les seigneurs les plus qualifiés du royaume, assemblés à Saint-Denis, en France, écrivirent au pape Grégoire IX, pour se plaindre des entreprises du clergé sur la juridiction du roi et de l'indépendance qu'il affectait à son égard; déclarant à sa sainteté qu'ils sont déterminés à ne plus souffrir de pareils attentats si préjudiciables au bien public. (*Ibid.*, p. 45.) Raymond IV termina ses jours vers le commencement de décembre 1243. (Justel, *ibid.*, *pr.*, p. 51.) Hélis, sa femme, fille de Gui II, comte d'Auvergne, qui survécut à son mari, ne lui donna qu'une fille nommée comme elle, qui fut mariée à Hélie Rudel, seigneur de Bragerac, de Blaye et de Gensac, et que sa mère institua son héritière par son testament fait en 1250.

RAYMOND V.

1243. Raymond, seigneur de Servières, se mit en possession de la vicomté de Turenne après la mort de Raymond IV, son frère. Mais ce ne fut pas sans opposition de la part d'Hélie Rudel, gendre de ce dernier, qui revendiqua cette succession au nom d'Hélis, sa femme. La contestation fut portée au conseil du roi. Gui, vicomte de Limoges, consulté là-dessus par la reine Blanche, lui répondit, par lettres en date du 17 décembre 1243, qu'ayant interrogé les plus sages et les plus éclairés du pays, il n'hésitait point à dire que jamais fille n'avait possédé la vicomté de Turenne, et que, toutes les fois qu'un vicomte était mort sans enfants mâles, son frère, s'il en avait un, lui avait succédé préférablement aux filles. (Justel, *ibid.*, page 51.) Cet avis prévalut au conseil, et Raymond demeura possesseur de la vicomté. Mais il n'en jouit pas long-tems. L'an 1245, étant tombé dangereusement malade à Paris, il fit son testament le 17 décembre, par lequel il instituait son héritier, dans ses droits à la vicomté de Turenne, Raymond, son fils aîné; droits, dit-il, que j'avais poursuivis à la cour du roi jusqu'à sentence définitive, *quod ego poteram et cujus jus persecutus fueram usque ad definitivam sententiam coram domino rege Francorum.* (*Ibid.*) A Boson, son second fils, il donne Brive avec ses dépendances, excepté Chameirac et Cotsage, dont il ordonne que sa femme jouira sa vie durant. A Gui, son troisième fils, il lègue cent livres de rente. Il enjoint à l'aîné de faire chevaliers Hugues de Saint-Amand et Pierre de Io, et fait exécuteurs de son testament Ebles de Ventadour et G. de Malemort. (*Ibid.*, p. 51.) Raymond revient de cette maladie, suivant Justel; mais il paraît plus probable à M. Baluze, qu'il y succomba, et nous sommes de son avis. Il fut enterré dans l'hôpital de Turenne, nommé Iaffa. (*Ibid.*, p. 52.) Outre les fils qu'on vient de nommer, il laissa cinq filles, Allemande, femme de Pons I, seigneur de Gordon; Comtor, mariée à Bertrand de Cardaillac; Hélis, femme de Pierre de Cazillac; Marguerite, qui, l'an 1262, céda à Raymond VI, son frère, tous les droits qu'elle avait tant aux biens paternels et maternels qu'à ceux de Raymond IV, son oncle, excepté la dot qui lui avait été promise, qu'elle se réserve de lui demander lorsqu'elle se mariera. Elle épousa, quelque tems après, Durand de Montal, fils d'Astorg, seigneur d'Aurillac; puis, en secondes noces, Raymond III, sire de Pons.

RAYMOND VI.

Raymond VI, fils aîné de Raymond V, lui succéda, l'an 1245, ou au commencement de l'an 1246. Nous voyons en effet que cette année, étant à Pontoise, il rendit hommage au roi saint Louis, et lui promit avec serment de lui remettre ses forteresses *à grande et à petite force.* (Baluze, *Hist. Tutel*, p. 168.) Hélie Rudel et sa femme Hélis recommencèrent le procès pour la succession de la vicomté de Turenne. Mais les parties, après bien des altercations, ayant fait un compromis entre les mains de la reine Blanche, régente du royaume, cette princesse, par sa décision du mois de juin 1251, adjugea aux demandeurs une partie de l'héritage contesté. (*Ibid.*, page. 52.) Raymond se disposant, l'an 1252, à partir pour la Terre-Sainte, fit, au mois d'avril, son testament par lequel, au cas qu'il vînt à mourir sans enfants, il instituait son héritier universel Boson, et lui substituait, faute de postérité, Gui, son autre frère, auquel il laissait par provision cent cinquante livres de la monnaie courante de Turenne. (*Ibid.*, page 54.) L'année suivante, étant au camp devant Sayète, ou Sidon, en Palestine, Raymond VI renouvela au roi saint Louis la promesse que son père et lui avaient déjà faite à ce monarque de lui remettre leurs forteresses *à grande et à petite force.*

Raymond fut encore inquiété, l'an 1256, pour la vicomté de Turenne, par Marguerite, femme de Bernard II, vicomte de Comborn, et Dauphine de Roquefeuille, toutes deux filles du vicomte Boson, fils et collègue du vicomte Raymond III. Le roi saint Louis, choisi pour arbitre, régla, par son jugement, que Raymond assignerait sur sa vicomté au vicomte de Comborn, à sa femme, et à Dauphine de Roquefeuille, une rente de cinquante livres, monnaie raymondaise, pour les tenir en fief, eux et leurs héritiers, du vicomte de Turenne, et lui en faire hommage. (*Ibid.*, p. 55 et 56.) Ce monarque, par le traité de paix fait avec Henri III, roi d'Angleterre, lui ayant cédé, l'an 1259, sous le titre de duché de Guienne, les trois diocèses de Périgueux, de Cahors et de Limoges, la vicomté de Turenne se trouva comprise dans cet abandon. Raymond VI alors réclama le privilége accordé, l'an 1239, à Raymond IV et à ses successeurs par saint Louis même, de ne pouvoir être jamais séparés de la couronne de France. Il refusa long-tems de s'en départir et de reconnaître le roi d'Angleterre. Mais enfin, parce qu'on ne pouvait autrement satisfaire au traité fait avec l'Anglais, il fut obligé, par les prières et le commandement du roi, de renoncer, par acte du 22 avril de l'an 1263, à son privilége, et de faire hommage au roi d'Angleterre. Mais il apposa à cet acte plusieurs restrictions qu'il fit agréer à son nouveau seigneur. (*Ibid.*, page 62.) Ce monarque fut si content de l'avoir acquis, qu'il lui accorda la même année plusieurs priviléges et immunités qui furent confirmés, l'an 1280, au mois d'août, par Philippe le Hardi, roi de France. La veille de son hommage, pour l'engager plus efficacement à le faire, Henri lui avait assigné une pension de quatre cent quinze livres tournois sur son nouveau duché de Guienne. (*Ibid.*, page 62.)

Toujours attaché à la France, Raymond, l'an 1276, accompagna Robert, comte d'Artois (et non pas le roi Philippe le Hardi, comme le marque Justel) dans l'expédition qu'il fit en Navarre pour soutenir la reine Jeanne contre les barons révoltés, et contribua beaucoup, par sa valeur, à les réduire. Raymond VI termina sa carrière l'an 1285. Il avait épousé, 1°. l'an 1265, Agathe, fille de Renaud (et non pas Raymond, comme le marque Moréri), sire de Pons, dont il eut un fils, qui suit; 2°. l'an 1284, Lore ou Laure de Chabanais, fille de Jourdain III, seigneur de Chabanais, et sœur d'Eschivat de Chabanais, comte de Bigorre, dont elle se porta pour héritière après sa mort, arrivée l'an 1283. (Voy. *les comtes de Bigorre.*) Ce deuxième mariage fut stérile.

RAYMOND VII.

1285. Raymond VII, fils unique de Raymond VI, lui succéda en bas âge sous la tutelle du chevalier Gilbert Auboin et

d'autres seigneurs. Les intérêts de leur pupille ne dépérirent pas entre leurs mains. L'an 1288, à leur demande, le roi Philippe le Hardi, par lettres données à Paris au mois d'août, confirma au vicomte de Turenne les libertés, privilèges et franchises accordés à ses prédécesseurs. Les principales de ces libertés étaient que le duc d'Aquitaine ne pouvait bâtir de nouvelles forteresses dans la vicomté de Turenne; que ses officiers n'y pouvaient tenir d'assises, excepté dans le lieu de Martel, *præterquàm in villa Martelli*; que les vassaux du vicomte n'étaient tenus de payer au duc d'Aquitaine aucuns subsides, présents réels, personnels ou mixtes, pour quelques causes que ce fût, quand même il les lèverait sur tous autres lieux de son duché; que les sénéchaux du duc seraient tenus, à leur création, de promettre qu'ils conserveraient lesdites libertés et franchises. Ces lettres ont été depuis confirmées par d'autres du roi Jean, datées d'Avignon au mois de décembre 1350, puis par celles du roi Charles VII, données à Rasilli au mois de mai 1446, et enfin par Louis XI au mois d'août 1474. (*Invent. du Trésor des Chartes*, vol. 60, fol. 463, et vol. 61, fol. 475.) Raymond n'était pas encore émancipé, l'an 1290, comme on le voit par des lettres d'Edouard I, roi d'Angleterre, aux tuteurs du vicomte Raymond, en date du 5 juin de la seizième année de son règne; lettres par lesquelles il leur enjoint de livrer les clefs des châteaux de Turenne et de Saint-Ceré à Helie de Caupène, qu'il a nommé son sénéchal en Guienne. Mais, l'année suivante, ce monarque, par lettres du 3 mai, manda à son sénéchal de se conformer aux conventions qui avaient été arrêtées par le roi Henri III, son père, et le vicomte Raymond VI; ce qui prouve qu'il jouissait alors de ses droits.

L'an 1304, le vicomte Raymond, se disposant à partir sous les enseignes du roi de France pour la guerre de Flandre, fit son testament le 11 juin, fête de Saint-Barnabé, par lequel, en cas que sa femme ne fût pas enceinte, il institue son héritière universelle Marguerite, sa fille unique. S'étant mis en marche ensuite pour la Flandre, il y mourut la même année. Il avait épousé LETICE, fille de Lore, sa belle-mère, qui l'avait eue d'un premier mariage qui n'est point connu. Letice le fit père de Marguerite dont on vient de parler. JEANNE DE BRIENNE, fille de Jean de Brienne, comte d'Eu, qu'il avait épousée en secondes noces, ne lui donna point d'enfants. Jeanne se remaria à Renaud de Pequigni, vidame d'Amiens.

MARGUERITE ET BERNARD.

1304. MARGUERITE, fille unique et héritière du vicomte Raymond VII, porta la vicomté de Turenne dans la maison de Comminges, par son mariage avec le comte BERNARD VII. L'an 1311, étant enceinte et près d'accoucher, elle fit son testament par lequel elle instituait son héritier universel l'enfant qui naîtrait d'elle, mâle ou femelle, et lui substituait, en cas de mort, le comte, son mari. Ce fut une fille qu'elle mit au monde, qui eut le même nom que sa mère. Celle-ci mourut des suites de ses couches, et sa fille la suivit de près au tombeau. Le comte Bernard, en vertu du testament de sa femme, resta possesseur de la vicomté de Turenne. Mais, au bout d'environ quinze ans, il fut troublé par Renaud IV, sire de Pons, fils de Geoffroi, comme descendant de Marguerite de Turenne, sœur de Raymond VI, vicomte de Turenne, et femme de Renaud III, aïeul de Renaud IV. Pour appuyer sa prétention, celui-ci soutint qu'il n'était point né d'enfant du mariage de Marguerite de Turenne avec le comte de Comminges, et que le contraire était une supposition faite par ce dernier, ce qu'il offrit de prouver par gage de bataille qu'il donna en parlement. Renaud accusa de plus Bernard de crime de lèze-majesté; sur quoi il y eut arrêt de la cour du 23 janvier 1328 (v. st.) qui annulait le gage de bataille pour la supposition imputée au comte, et l'obligeait de répondre sur l'autre chef d'accusation. L'affaire fut depuis mise en compromis; et, par jugement des arbitres rendu le 11 avril 1332, la paix se fit au moyen du mariage projeté de Renaud V, fils de Renaud IV, sire de Pons, avec Marguerite, fille du comte de Comminges, et de MATHE DE L'ILE-JOURDAIN, sa troisième femme. Mais la mort de Marguerite précéda la célébration de cette alliance. Celle du comte, son père, arriva l'an 1335. (*Voyez* Bernard VII, *comte de Comminges.*)

JEAN.

1335. JEAN, fils posthume de Bernard VII, comte de Comminges, lui succéda dans la vicomté de Turenne et le comté de Comminges, sous la tutelle de Mathe de l'Ile-Jourdain, sa mère, qui prend, dans un acte de l'an 1336, la qualité de *tutrice de Jean, par la grâce de Dieu, comte de Comminges et vicomte de Turenne.* Il mourut l'an 1339.

CÉCILE.

1339. CÉCILE, fille de Bernard VII, comte de Comminges, et de Mathe de l'Ile-Jourdain, succéda à Jean, son frère, dans la vicomté de Turenne. Elle était mariée depuis l'an 1336 avec JACQUES (et non Jean) d'Aragon, comte d'Urgel, frère de Pierre IV, roi d'Aragon. Pierre-Raymond, son oncle, s'étant emparé du comté de Comminges après la mort de Jean, elle lui intenta procès à ce sujet. Le roi Philippe de Valois adjugea le comté à Pierre-Raymond, par la faveur, si l'on en croit les annales d'Aragon, de Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi; de Charles, comte d'Alençon; et de Louis d'Espagne, comte de Clermont. Jacques d'Aragon étant mort sans enfants l'an 1347, Cécile, sa veuve, qui lui survécut jusqu'en 1350, vendit, le 26 avril de cette année, pour 145 mille florins d'or, la vicomté de Turenne à Guillaume-Roger, comte de Beaufort, qui avait épousé sa sœur Eléonore.

GUILLAUME-ROGER.

1350. GUILLAUME-ROGER, III[e] du nom, comte de Beaufort en Vallée, dans l'Anjou, baron d'Alais, d'Anduze, de Portes, de Montclus, etc., fils de Guillaume-Roger II, comte de Beaufort, et de Marie de Chambon, neveu du pape Clément VI, et frère de Pierre Roger, qui devint aussi pape en 1371 sous le nom de Grégoire XI, s'étant mis en possession de la vicomté de Turenne en vertu de son acquisition, en rendit hommage au roi Jean dans le mois de décembre 1350. Ce monarque, par ses lettres du même mois et par celles du 8 février suivant, confirma les privilèges de cette vicomté, dont un des principaux était de faire payer les droits de franc-fief et les amortissements pour les biens nobles acquis par les roturiers. La Guienne ayant été cédée, l'an 1360, à l'Angleterre par le traité de Brétigni, Guillaume-Roger se vit obligé de porter l'hommage de sa vicomté au roi Edouard III. Mais ce duché étant revenu à la France l'an 1370, il rendit un nouvel hommage, dans le mois de janvier 1372 (v. st.), au roi Charles V. Le pape Clément VI avait versé de grandes richesses dans le sein de sa famille. Grégoire XI ne fut pas moins prodigue envers elle. Guillaume-Roger, s'étant établi auprès de Grégoire, son frère, en Provence, obtint, par sa faveur, de la reine Jeanne, plusieurs belles terres qu'elle déclara exemptes de la réunion à son domaine. Sa fidélité et son attachement à cette princesse répondirent aux grâces qu'il en avait reçues. Après la mort tragique de Jeanne, Guillaume-Roger et Raymond-Louis, son fils, se déclarèrent hautement pour Louis d'Anjou, qu'elle avait institué son héritier, et contribuèrent beaucoup par leur valeur à lui soumettre la Provence. Mais Louis méconnut leurs services. Ce prince ayant publié un édit général pour la réunion des terres aliénées de son domaine, Guillaume-Roger, et son fils, furent traités comme les autres gentilshommes, sans égard pour l'exception qu'ils avaient obtenue de la reine Jeanne. Ce

procédé les piqua vivement et surtout Raymond-Louis, que sa jeunesse rendait plus sensible aux mauvais traitements. Mais, tandis qu'il éclate en plaintes et en invectives, tandis qu'il médite une vengeance, Louis d'Anjou meurt le 21 septembre 1384. Déterminé toujours à poursuivre la justice qu'il prétendait lui être due, Raymond-Louis s'adresse à la reine Marie de Blois, veuve de Louis d'Anjou, et tutrice de Louis II, son fils, la supplie de se rappeler le souvenir des services qu'il a rendus à son époux, et lui demande, pour dédommagement des frais considérables qu'ils lui ont occasionés, d'être rétabli dans les terres dont le feu roi l'a dépouillé. La réponse de Marie fut que l'édit étant général, elle n'y peut déroger; que si néanmoins il prétend lui être dû quelque chose par le feu roi, son époux, elle offre de le rembourser suivant l'arbitrage de quelques gentilshommes. Raymond-Louis fut encore plus mal accueilli du pape Clément VII, auquel il demandait les biens meubles du feu pape Grégoire XI, son oncle, et plusieurs sommes qu'il prétendait lui être dues par la chambre apostolique. Alors il prend la résolution de se faire justice par la voie des armes. Il fortifie ses châteaux, il lève des troupes, il assemble ses amis, et se met à courir la Provence et le Venaissin, abattant les châteaux, brûlant les villages, pillant les campagnes, et laissant partout des traces funestes de son passage. Il étendit ses ravages dans le Valentinois, pour se venger du comte Aimar V et de l'évêque de Valence, sur lesquels il avait des répétitions à faire, dont ils refusaient de lui faire raison. Le roi Charles VI, l'an 1392, envoya sur les lieux quatre commissaires, savoir Philippe de Moulens, évêque de Noyon; Jacques de Montmaur, gouverneur de Dauphiné; Jean d'Estouteville, conseiller; et Henri de Maulone, secrétaire du roi, pour accorder Raymond-Louis avec le pape, l'évêque de Valence et le comte de Valentinois. S'étant transportés en la ville de Saint-Remi, en Provence, ils rendirent, le 5 mai, leur jugement, auquel Raymond-Louis, présent en personne, et les procureurs des autres parties, se soumirent; ce qui fut confirmé le jour suivant par lettres du pape, données dans son palais d'Avignon. (Justel, *Hist. de la M. de Turenne*, *pr.*, pp. 128, 133.) Mais la guerre continua entre Raymond-Louis et le comte de Provence. Guillaume-Roger, qui s'était retiré à Paris avant qu'elle éclatât, et qui ne paraît y avoir pris aucune part, n'en vit pas la fin. Il mourut en cette capitale le 22 mars 1395 (n. st.), deux jours après avoir fait son testament. D'ÉLÉONORE DE COMMINGES, fille de Bernard VIII, comte de Comminges, qu'il avait épousée par contrat du 15 décembre 1349 (vivante encore en 1397), il laissa Raymond-Louis dont on vient de parler; Éléonore qui viendra ci-après; Cécile, première femme de Louis de Poitiers, IIe. du nom, comte de Valentinois; Jeanne, mariée, 1°. à Raymond, seigneur de Baux, en Provence, et comte d'Avellino au royaume de Naples; 2°. à Gui de Chauvigni, seigneur de Châteauroux; et Marguerite, femme, 1°. d'Armand, vicomte de Polignac; 2°. de Jean le Vayer, seigneur de Coesme.

RAYMOND-LOUIS.

1395. RAYMOND-LOUIS était associé depuis long-tems à Guillaume-Roger, son père, dans le titre de vicomte de Turenne et le gouvernement de tous ses domaines, lorsqu'il devint son successeur. Il continua la guerre ou plutôt ses brigandages contre le comte de Provence. Charles, prince de Tarente, frère du roi Louis I, que la reine Marie lui avait opposé, étant venu l'assiéger, l'an 1400, dans le château de Baux dont il s'était emparé, il trouva moyen de s'échapper lorsqu'il vit la place réduite aux abois. Gaufridi assure qu'en voulant traverser le Rhône à cheval, dans sa fuite, il s'y noya. Ce qui est certain, c'est qu'il vivait encore en 1417. Nous en avons la preuve dans une lettre de Jean, duc de Berri, adressée cette année au parlement de Provence, pour lui recommander son *chier oncle messire Raymond, comte de Beaufort et d'Alest, vicomte de Turenne et de Valerne, etc.*, auquel on contestait les châteaux et châtellenies de Pontgibaut, de Nayrac, de Nebousac, des Granges et de Taletas, qu'il avait acquis de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne. (Justel, *ibid. pr.*, pag. 138.) Raymond-Louis finit ses jours au mois de juin de cette année, mais on ignore de quelle manière. Il avait épousé, par contrat du 28 octobre 1375, MARIE, fille de Jean I, comte d'Auvergne et de Boulogne, morte le 2 mai 1388, après lui avoir donné Antoinette, mariée, par contrat du 23 décembre 1393, à Jean le Maingre, dit Boucicaut II, créé maréchal de France, le 23 décembre 1391. Raymond-Louis, par son testament fait au château de Bousols, le 5 juillet 1399, avait donné à Louis, duc d'Orléans, ses comtés de Beaufort et de Castillon, avec ses prétentions sur ceux d'Avellino et de l'Ile-Jourdain, à la charge de défendre ses héritiers contre tous, et surtout contre Antoinette, sa fille, qu'il déshéritait à cause de son ingratitude, ne lui laissant que ce qu'il lui avait donné en la mariant, et faisant héritière universelle du reste de ses biens Éléonore, sa sœur. Mais il paraît qu'il révoqua depuis cette exhérédation, puisque nous voyons par divers actes, qu'Antoinette prenait les titres de comtesse de Beaufort et de vicomtesse de Turenne. Elle en fit même donation à son mari, ainsi que des baronnies de Bousols et de Fai, par acte du 10 avril 1413, et qu'elle confirma par codicille du 18 juillet 1416, au château d'Alais, peu de jours avant sa mort. Mais Boucicaut ayant été fait prisonnier, en 1415, à la bataille d'Azincourt et emmené en Angleterre, où il mourut au mois de mai 1421, sans laisser d'enfants, ne jouit point du bénéfice de cette donation.

ÉLÉONORE DE BEAUFORT.

1417. ÉLÉONORE DE BEAUFORT, fille de Guillaume-Roger III, comte de Beaufort, et vicomte de Turenne, veuve d'Édouard, sire de Beaujeu, mort le 11 août 1400, se mit, après la mort de Raymond-Louis, son frère, en possession des comtés de Beaufort et d'Alais, de la vicomté de Turenne et des autres biens d'Antoinette, sa nièce, sans égard pour la donation qu'elle en avait faite au maréchal de Boucicaut. Le roi Charles VI reçut l'hommage qu'elle lui fit, le 5 juillet 1417, de ces domaines, dont elle jouit sans aucune opposition. L'an 1420, n'ayant point d'enfants, elle fit, le 16 août, à Pouilli-le-Château, en Beaujolais, son testament par lequel elle laissa la vicomté de Turenne, avec celle de Valerne, en Provence, et ce qu'elle possédait en Auvergne, à son cousin Amanieu de Beaufort, auquel elle substituait, en cas de mort sans lignée, Pierre de Beaufort, son frère; et à Louis de Canillac, le comté d'Alais, avec les baronnies de Bagnols et d'Anduze. Éléonore mourut deux jours après cet acte, et fut inhumée à Belleville, en Beaujolais.

AMANIEU DE BEAUFORT.

1420. AMANIEU DE BEAUFORT, fils aîné de Nicolas de Beaufort, seigneur d'Herment, en Auvergne, et petit-fils, par son père, de Guillaume-Roger II, comte de Beaufort, et de Marie de Chambon, succéda à sa cousine Éléonore dans la vicomté de Turenne et les autres domaines qu'elle lui avait légués. Mais à peine eut-il le tems d'en prendre possession, la mort l'ayant emporté à l'âge de quatorze ans, vers le premier octobre 1420.

PIERRE DE BEAUFORT.

1420. PIERRE DE BEAUFORT, seigneur de Limeuil, en Périgord, se porta pour héritier de la vicomté de Turenne, suivant la disposition qu'avait faite Éléonore en sa faveur, au défaut d'Amanieu, son frère aîné. Mais cette succession lui fut disputée par Alix de Baux, qui se prétendait plus proche héritière à

cause de sa mère Jeanne de Beaufort, sœur d'Eléonore, et femme, en premières noces, de Raymond de Baux. Alix fut déboutée par un arrêt qui assura à Pierre la possession tranquille de la succession de son frère. L'an 1439, le roi Charles VII, par ses lettres du 3 juin, lui donna plein pouvoir pour faire rentrer sous son obéissance toutes les places de sa province, que les Anglais avaient envahies. Le 9 juillet 1444, il fit son testament, et mourut peu de jours après. De BLANCHE DE GIMEL, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 8 juillet 1432, et qui lui survécut, il laissa deux filles, Anne, qui suit, et Catherine, femme de Louis, comte de Ventadour.

ANNE.

1444. ANNE, fille aînée de Pierre de Beaufort, lui succéda dans la vicomté de Turenne. L'année suivante, elle donna sa main à AGNE DE LA TOUR, quatrième du nom, fils et héritier de Bertrand II de la Tour, seigneur d'Olhergues, en Auvergne, et de Marguerite de Beaufort, fille de Nicolas de Beaufort. Ce mariage se fit par dispense, obtenue le 4 mai 1444, les deux époux étant cousins germains. Agne servit avec zèle et valeur le roi Charles VII contre les Anglais. Il fit avec le comte de Dunois, en 1451, le siége de Fronsac, la plus forte place de la Guienne, et fut du nombre des cinquante chevaliers que l'on fit après cette conquête. Agne de la Tour était encore dans l'armée de Guienne en 1453. Louis XI, étant monté sur le trône, l'honora de sa confiance, et le mit au nombre de ses conseillers; à cette faveur, il ajouta la charge de chambellan, qu'il lui conféra par lettres du mois de janvier 1467. (v. st.) Agne assista, l'an 1484, aux états-généraux de Tours, et mourut le 28 janvier 1490 (n. st.), laissant de son mariage, François, qui suit; Gilles de la Tour, chanoine de Rodez et abbé de Vigeois; Agnet de la Tour, seigneur de Servières; Antoine de la Tour, qui viendra ci-après; Antoine-Raymond de la Tour, dit le *Jeune*, seigneur de Murat; et plusieurs filles.

FRANÇOIS DE LA TOUR.

1490. FRANÇOIS DE LA TOUR, premier du nom, fils aîné d'Agne de la Tour et d'Anne de Beaufort, succéda dans la vicomté de Turenne à son père, qui l'avait émancipé par lettres du 18 janvier 1489 (v. st.). Il mourut sans alliance, au commencement de mars 1494 (n. st.), à Donzi, en Nivernais, d'où son corps fut porté aux Cordeliers de Brive-la-Gaillarde, pour y être inhumé auprès de ses ancêtres, comme il l'avait ordonné par son testament fait le 28 février précédent. (Baluze.)

ANTOINE DE LA TOUR.

1494. ANTOINE DE LA TOUR, dit le VIEUX ou l'AÎNÉ, pour le distinguer, comme on l'a dit, d'un de ses frères de même nom, remplaça François, son frère, dans la vicomté de Turenne. L'an 1496 (v. st.), le roi Charles VIII le nomma son chambellan, par lettres du 7 février, où il fait l'éloge de sa valeur et des services qu'il lui avait rendus. Il serait à souhaiter que sa vie privée eût également été digne de louanges. Mais son incontinence fut telle, que sa femme, ANTOINETTE DE PONS, fille de Gui, sire de Pons, qu'il avait épousée en 1494, ne pouvant souffrir ses désordres, le quitta pour se retirer dans sa famille, en Saintonge, où elle mourut, l'an 1511 au plus tard. Son mari finit ses jours le 14 février 1528 (n. st.), et fut inhumé aux Cordeliers de Brive, laissant de son mariage, un fils, qui suit, et deux filles. (Baluze.)

FRANÇOIS II DE LA TOUR.

1528. FRANÇOIS II DE LA TOUR, fils d'Antoine de la Tour, et son successeur, né à Limeuil, le 5 juillet 1497, fut placé, dans la dixième année de son âge, à la cour du roi Louis XII, en qualité d'enfant d'honneur. Dès-lors il fit voir combien ses mœurs seraient différentes de celles de son père. Un livre intitulé, l'*Instruction d'un jeune prince pour se bien gouverner envers Dieu et le monde*, lui étant tombé entre les mains, il en fut si enchanté, qu'il se mit à le transcrire, et acheva sa copie avant d'avoir atteint l'âge de onze ans. L'an 1510, il fut émancipé par son père, qui lui fit don en même tems de la vicomté de Turenne et de plusieurs autres terres, ce qu'il lui confirma l'an 1516, dans son traité de mariage. Ce fut à cette époque qu'il prit le titre de vicomte de Turenne. L'an 1521, la guerre étant prête à s'ouvrir entre l'empereur Charles-Quint et le roi François I, le vicomte de Turenne alla joindre le connétable de Bourbon, et conduisit, dans la ville d'Amiens, avec quelques autres seigneurs, la cavalerie de ce prince. L'année suivante, il fut du nombre des braves qui s'enfermèrent dans Terouenne, avec l'amiral Chabot, pour défendre cette place contre les troupes réunies de l'empereur et du roi d'Angleterre. Le roi, l'an 1524, le nomma lieutenant-général des troupes qu'il envoyait au-delà des monts, sous le commandement du duc d'Albanie. Il était encore en Italie, lorsque François I fut fait prisonnier, le 24 février 1525, à la bataille de Pavie. L'année suivante, il fut de l'ambassade envoyée au roi d'Angleterre, pour traiter du mariage de Marie, sa fille, avec le roi de France, et conclure une ligue défensive avec lui contre l'empereur, à l'effet de le contraindre à rendre la liberté aux enfants de François I, détenus en Espagne. Il partit, l'an 1528, avec Lautrec, pour l'Italie, et eut part à la conquête que ce général fit d'une partie du royaume de Naples. L'an 1530 (n. st.), s'étant rendu en Espagne par ordre du roi François I, avec titre d'ambassadeur, il obtint de l'empereur la délivrance des enfants de France, qu'il retenait en otage, conclut le mariage de la reine Eléonore, sœur de Charles-Quint, avec le roi son maître; et, comme son procureur spécial, épousa la princesse, le dimanche 20 mars de la même année. L'an 1532, le roi s'étant transporté en Bretagne pour consommer la réunion de ce duché à la couronne de France, le vicomte de Turenne, qui fut de sa compagnie, se logea à Villeches, à trois lieues de Châteaubriant, où le monarque tenait sa cour. Il y fut attaqué d'une fièvre épidémique causée par les chaleurs excessives des mois de mai et de juin; elle l'emporta le 12 juillet, trois jours après avoir fait son testament. Son corps fut transporté dans une grande pompe, que Baluze décrit en détail, aux Cordeliers de Brive-la-Gaillarde. Il avait épousé, 1°. par contrat du 19 avril 1516, CATHERINE, fille et héritière de Gui d'Amboise, seigneur de Ravel; 2°. par traité du 21 juin 1518, ANNE DE LA TOUR, dame de Montgascon, fille de Godefroi de la Tour, II°. du nom, veuve, en premières noces, de Charles de Bourbon, comte de Roussillon, et en secondes, de Jean de Montmorenci, seigneur d'Ecouën, morte à Paris en 1530, dont il eut un fils, qui suit; et quatre filles.

FRANÇOIS III.

1532. FRANÇOIS III, né au château de Ferrières, en Bourbonnais, le 25 janvier 1526 (v. st.), succéda en bas âge à François II, son père, dans la vicomté de Turenne et la baronnie de Montgascon. Il fit ses premières armes en Italie, sous François de Bourbon, duc d'Enghien, et se comporta si vaillamment à la bataille de Cerisoles, gagnée le 14 avril 1544, par ce prince, qu'il fut fait chevalier de sa main, avec Blaise de Montluc, comme étant l'un et l'autre des braves qui avaient contribué le plus à la victoire. Le roi Henri II lui donna, l'an 1554, la charge de capitaine de la seconde compagnie des cent gentilshommes de sa maison. On le voit dans l'armée française, l'année suivante, en Piémont. L'an 1557, il vole au secours de la ville de Saint-Quentin, assiégée par les Espagnols et les Anglais. Il est blessé dangereusement, le 10 août, à

la fameuse bataille, qui porte le nom de cette ville, dans le village d'Essigni-le-Grand, qui en est éloigné de deux lieues. On le porte au camp des Anglais, où il meurt quelques jours après, ayant fait son testament le 13 du même mois. Ses grandes qualités lui méritèrent des regrets. Il avait épousé, par contrat du 15 février 1545 (v. st.), ELEONORE, fille aînée du connétable de Montmorenci, dont il laissa un fils, qui suit; et Madeleine de la Tour, dite mademoiselle de Montgascon, mariée, par contrat du premier janvier 1572, avec Honorat de Savoie, comte de Tende, grand-sénéchal et gouverneur de Provence, mort de poison, le 8 septembre suivant à Montélimar.

HENRI DE LA TOUR.

1557. HENRI DE LA TOUR, né à Joze, en Auvergne, le 28 septembre 1555, fut élevé dans la maison du connétable de Montmorenci, son aïeul maternel, après la mort de François III, son père, auquel il succéda dans la vicomté de Turenne et ses autres domaines. Appelé, par sa naissance, à la profession des armes, son goût répondit parfaitement à cette vocation. Le roi Charles IX lui donna, l'an 1573, une compagnie de trente lances, avec laquelle il alla servir au siége de la Rochelle. L'année suivante, il fit la campagne avec le maréchal de Damville, son oncle. Il paraissait, alors, très-attaché à la religion catholique, dans laquelle il avait été nourri. Mais, l'an 1575, il embrassa le Calvinisme; et sur le refus que *Monsieur*, frère du roi Henri III, fit de lui donner le gouvernement du Berri et de l'Anjou, il se retira dans sa vicomté de Turenne. Il n'y resta pas oisif. Ayant pris des liaisons avec le roi de Navarre, il fit révolter, en sa faveur, la plupart des places du Bas-Limosin et du Périgord. Il accourut, l'an 1581, au secours de Cambrai, dont le duc de Parme faisait le siége. Mais les efforts qu'il fit pour se jeter dans la place, ne furent point heureux. Il fut pris au mois d'avril par les Espagnols, qui le retinrent prisonnier l'espace de deux ans et dix mois, et ne lui rendirent sa liberté, qu'après avoir tiré de lui cinquante-trois mille écus de rançon. Le roi de Navarre, qu'il alla rejoindre ensuite, le laissa en Guienne, l'an 1585, pour s'opposer aux forces des Catholiques. Il y eut des succès; mais il ne put empêcher le duc de Mayenne de prendre Castillon sur la Dordogne, le 29 août 1586, après deux mois de siége. Bien résolu de réparer cette perte, il vint à bout, l'année suivante, de reprendre Castillon, le 10 mars, par escalade. Le 20 octobre de la même année, il eut part à la victoire remportée par le roi de Navarre, à la bataille de Coutras. Ce prince étant monté sur le trône de France, en 1589, sous le nom de Henri IV, il redoubla de zèle pour sa défense, et l'accompagna, en 1590, au siége de Paris. Henri IV l'envoya, l'année suivante, vers la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne pour solliciter du secours. A son retour, le roi, pour reconnaître ses services, lui fit épouser, le 15 octobre 1591, CHARLOTTE DE LA MARCK, héritière du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan. A cette faveur, le monarque ajouta le bâton de maréchal de France, dont il l'honora le 9 mars 1592. Dès-lors il ne fut plus connu que sous le nom de maréchal de Bouillon. L'an 1594, il perdit, le 15 mai, Charlotte, sa femme, qui mourut sans laisser de postérité. La succession de cette princesse, qui l'avait fait son légataire pour les souverainetés de Bouillon et de Sedan, et les autres terres qu'elle possédait au droit écrit, occasiona un grand procès entre lui et deux héritiers naturels, le duc de Montpensier et le comte de Maulevrier. Deux accommodements que le roi ménagea entre lui et ses deux parties, l'un, en 1594, avec le premier, l'autre, avec le second, en 1601, lui assurèrent la jouissance paisible des riches domaines que sa femme lui avait laissés. Mais sa reconnaissance ne répondit pas aux obligations qu'il avait à ce prince. Accusé d'avoir trempé dans la conspiration du maréchal de Biron, au lieu de se justifier, il se sauva dans le Palatinat, d'où, étant revenu l'an 1606, il obtint son pardon du roi, par ses soumissions. Après la mort de Henri IV, il entra dans les factions qui s'élevèrent à la cour, sous la régence de la reine Marie de Médicis, puis sous le ministère du connétable de Luynes. Une maladie dont il fut attaqué à Sedan, au milieu de nouveaux projets qu'il formait, l'enleva le 25 mars 1623. D'ISABELLE DE NASSAU, qu'il avait épousée en secondes noces, il laissa Frédéric-Maurice, son successeur, et d'autres enfants. (*Voy.* Charlotte de la Marck et Henri de la Tour, *parmi les ducs de Bouillon, où vous trouverez aussi la suite des vicomtes de Turenne, jusqu'à la vente faite de cette principauté au roi Louis XV, en 1738.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES ET VICOMTES DE BOURGES.

Le Berri, borné aujourd'hui par l'Ornéanais au septentrion, par le Nivernais à l'orient, par le Bourbonnais au midi, et par le Poitou à l'occident, s'étendait autrefois sur une partie du Bourbonnais et sur un quartier de la Touraine. C'est à-peu-près ce qui forme aujourd'hui le diocèse de Bourges (1785). Sa capitale a porté le nom d'*Avaricum* jusqu'au cinquième siècle de l'église. Ses habitants, appelés *Bituriges*, étaient surnommés *Cubi*, pour les distinguer des *Bituriges Vibisci*, qui habitaient le Bordelais. Les premiers faisaient partie des Celtes, lorsque Jules-César fit la conquête de leur pays. C'était, jusqu'à cette époque, le peuple le plus puissant et le plus nombreux des Gaules, auxquelles ils donnèrent souvent la loi. Ils se multiplièrent au point que leur pays, quoique fertile, ne pouvant suffire pour les nourrir, Ambigat, leur roi, vers l'an 150 de Rome, en détacha deux bandes considérables, et les envoya chercher fortune ailleurs. L'une, sous la conduite de Bellovèse, prit la route de l'Italie, et alla s'établir sur les bords du Pô; l'autre, ayant pour chef Sigovèse, s'achemina vers la forêt Hercinie, où elle s'enfonça, et de là s'avança par degrés jusqu'à l'Elbe, et même jusqu'à la Vistule. Dans cet éloignement, elle n'oublia point la mère patrie, dont elle conserva les mœurs et les usages très-différents de ceux des Germains, tels que Tacite les a décrits. C'est le même peuple, suivant bien de l'apparence, comme nous l'avons remarqué ailleurs, qui reparut dans les Gaules sous le nom de Francs au quatrième siècle, et y fonda la première et la plus belle monarchie de l'Europe. Le Berri était alors sous la puissance des Visigoths. Auguste, en l'attribuant à l'Aquitaine, avait déclaré sa capitale métropole de tout le pays, qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrenées; et c'est sur cette attribution qu'est fondé le titre de primat d'Aquitaine, que prend encore aujourd'hui l'archevêque de Bourges (1785). L'Aquitaine ayant été partagée en trois provinces sous Honorius, le Berri fut compris dans la première, dont l'étendue est représentée par la province ecclesiastique de Bourges.

Les Francs ne laissèrent pas long-tems les Visigoths en possession de la première Aquitaine. Ils s'en rendirent maîtres après la bataille de Vouillé, gagnée par Clovis sur Alaric, qu'il tua de sa propre main.

Le Berri soumis aux Français fut gouverné, comme il l'avait été sous les Romains et les Visigoths, par des comtes qui, avec le tems, convertirent en fief héréditaire une dignité, qui n'était d'abord que personnelle. Ces comtes furent sous la dépendance immédiate des ducs d'Aquitaine, et leurs noms sont restés dans l'oubli jusqu'au suivant.

CHUNIBERT.

Chunibert fut établi comte de Berri par Waifre, duc d'Aquitaine, avec lequel Pepin le Bref, roi de France, était alors en guerre. Ce monarque étant venu, l'an 763, en Berri, avec une armée considérable, mit le siége devant la capitale, après s'être emparé des châteaux qui l'environnaient. L'ayant emportée d'assaut, il en fit réparer les fortifications, et l'unit à son domaine par droit de conquête. Il y mit un nouveau comte, dont le nom n'est point connu, avec une forte garnison. Pour gagner l'affection des Aquitains, il traita les habitants de Bourges avec humanité, et donna même aux soldats qui avaient défendu la place, la liberté de se retirer chez eux. Quant à Chunibert et aux autres seigneurs aquitains qui les avaient commandés, il les fit passer en France, avec leurs familles, pour leur ôter l'envie de remuer. L'an 767, étant revenu à Bourges, il y tint l'assemblée du Champ-de-Mai, et donna des ordres pour bâtir un palais dans cette ville.

HUMBERT.

778. Humbert, que la grande chronique de Saint-Denis nomme Robert, fut créé comte de Bourges par Charlemagne, lorsqu'il donna l'Aquitaine à son fils Louis le Debonnaire, c'est-à-dire l'année même de la naissance de ce prince. Humbert jouit peu de tems de cette dignité. (Bouquet.)

STURE.

Sture ou Sturmius, fut le successeur d'Humbert au comté de Bourges. L'histoire ne fournit point d'autres lumières sur sa personne.

WIFRED.

Wifred, nommé aussi Egfrid et Acfred, comte de Bourges, fonda, l'an 828, le monastère de Strade, ou de Saint-Genou, sur l'Indre. C'est la première époque connue de son gouvernement. L'auteur de la vie de Saint-Genou fait descendre ce comte d'une maison royale, et lui donne pour épouse Oda, qui ne lui cédait pas, dit-il, en noblesse. De ce mariage naquit une fille nommé Agane, qui fut mariée à Robert, maire du palais de Pepin, roi d'Aquitaine, beau-frère de ce prince par sa sœur Ingeltrude, fils de Théodebert, comte de Madrie, et arrière-petit-fils, par son père, de Childebrand, frère de Charles Martel. Wifred et son épouse, dit le même écrivain, moururent vers le même tems que le roi Pepin, c'est-à-dire environ l'an 838. (Bouquet, Vaissète.)

GERARD.

838. Gérard, qu'on croit faussement être le même que

Gérard de Roussillon, comte en Bourgogne et en Provence, fut, à ce qu'il paraît, le successeur immédiat de Wifred. L'an 867, le roi Charles le Chauve, pour quelque sujet de mécontentement qu'on ignore, le dépouilla du comté de Bourges pour le donner à un seigneur nommé Egfrid, ou Acfred, déjà pourvu, suivant D. Mabillon, de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, et d'autres bénéfices ecclésiastiques. Cette nomination occasiona une guerre entre les deux compétiteurs. Gérard se maintint contre les efforts d'Egfrid. Au commencement de 868, il l'assiégea dans une maison où il s'était fortifié. Egfrid, après une résistance vigoureuse, ayant été obligé d'en sortir pour se soustraire aux flammes qui l'environnaient, les gens de Gérard se saisirent de sa personne, et lui coupèrent la tête, qu'ils jetèrent dans le feu. A la nouvelle de cet événement, le roi Charles entra dans le Berri, où il mit tout à feu et à sang. Gérard néanmoins ne fut pas encore cette fois dépossédé, vraisemblablement parce qu'il avait trouvé moyen de faire sa paix avec le roi. Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'il ne quitta le titre de comte de Bourges qu'en 872. (Vaissète, tom. I, pag. 578.)

BOSON.

872. Charles le Chauve, ayant envoyé dans l'Aquitaine, l'an 872, son fils, Louis le Bègue, qui en était roi depuis six ans, nomma son beau-frère, le duc Boson, grand-chambellan de ce prince, et le revêtit en même tems des dignités du comte Gérard; par-là, Boson devint comte de Bourges : il était déjà comte de Provence, dont il devint ensuite roi. L'an 878, il fit sa paix avec le roi Louis le Bègue, contre lequel il s'était révolté avec plusieurs seigneurs; mais la même année, il perdit le comté de Bourges. (*Voyez* Boson, *roi de Provence.*)

BERNARD.

878. Bernard, marquis de Septimanie, puis comte de Poitiers, premier du nom, fils d'un autre Bernard et de Blichilde, et parent d'Egfrid, mis à mort par les gens du comte Gérard, se trouvant en forces lorsque Boson fit sa paix avec Louis le Bègue, revendiqua sur lui, les armes à la main, le comté de Bourges à titre d'hérédité. Il engagea dans son parti Gotfrid, comte du Maine, son oncle maternel, Gauslin, ce fameux abbé de Saint-Germain-des-Prés, depuis évêque de Paris, son oncle paternel, et d'autres seigneurs, avec le secours desquels il s'empara de Bourges. Maître de la ville, il en défendit l'entrée à Frotaire, qui en était alors archevêque, après avoir occupé successivement les siéges de Poitiers et de Bordeaux. Il usurpa les biens de l'église de Bourges, et exigea des habitants un serment de fidélité, contraire à celui qu'il devait lui-même au roi. Le reste du Berri suivit l'exemple de la capitale, en se soumettant à Bernard. La même année 878, il est excommunié par le concile de Troyes, où il avait refusé de comparaître pour répondre aux plaintes de Frotaire. Louis le Bègue fait marcher, l'an 879, une armée contre lui, sous les ordres de Boson, que Bernard avait supplanté, de Bernard, comte d'Auvergne, et de Hugues, duc ou marquis d'Outre-Seine, qui vinrent l'attaquer dans le comté d'Autun, où il s'était retiré. Déjà ils avaient pris la capitale du pays, lorsqu'ils apprirent la mort de Louis le Bègue. Boson se rendit maître de tout le comté; mais bientôt après, il se réconcilia avec Bernard, et lui donna le comté de Mâcon, dépendant de son nouveau royaume de Provence, pour s'en faire un appui contre les deux rois, Louis et Carloman. Bernard fut assiégé dans Mâcon vers la fin de 879, par les deux rois, qui le prirent, et vraisemblablement punirent sa révolte du dernier supplice. (Vaissète.) Du moins l'histoire ne fait plus mention de lui depuis ce tems. (*Voy.* Bernard II, marquis de Septimanie.)

GUILLAUME I.

Guillaume I, surnommé le Pieux, comte d'Auvergne, était pourvu du comté de Bourges en 886, suivant une charte de l'année suivante. L'an 889, le roi Eudes, contre lequel il s'était déclaré, l'en dépouilla pour le donner à un seigneur nommé Hugues. Ce présent coûta cher à celui qui le reçut. Guillaume, la même année, le poursuivit, le prit, et le tua de sa main. Il se raccommoda ensuite avec le roi, qui lui rendit ses dignités. L'an 918, Guillaume mourut le 6 juillet, sans laisser d'enfants. (*Voyez* Guillaume le Pieux, *comte d'Auvergne.*)

GUILLAUME II.

918. Guillaume II, surnommé le Jeune, neveu, pas sa mère, de Guillaume le Pieux, et son héritier, éprouva de la difficulté pour se mettre en possession du Berri. La ville de Bourges refusa de se soumettre à lui, et ce ne fut que par la voie des armes qu'il vint à bout de s'en rendre maître. Cette conquête lui échappa presque aussitôt par une nouvelle révolte des habitants. Guillaume l'ayant reprise, se la vit encore ravir, l'an 922, par Raoul, duc de Bourgogne, et Robert, duc de France. Elle lui fut rendue, l'an 924, par ce même Raoul, devenu roi de France, qu'il avait gagné par ses soumissions. Bientôt après, ils se brouillèrent, et leurs démêlés durèrent jusqu'à la mort de Guillaume, arrivée l'an 926 ou 927. (*Voyez* Guillaume le Jeune, *comte d'Auvergne.*)

VICOMTES DE BOURGES.

Après la mort de Guillaume le Jeune, le comté, ou gouvernement général du Berri, fut supprimé par le roi Raoul. Ce prince donna la propriété de Bourges au vicomte de cette ville, et ordonna qu'à l'avenir ce vicomte, le seigneur de Bourbon, le prince de Déols, et les autres seigneurs du Berri, relèveraient immédiatement de la couronne.

GEOFFROI.

927. Geoffroi, dit Papabos, fut nommé vicomte héréditaire de Bourges par le roi Raoul, en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince. Le roi Louis d'Outremer, qu'il servit avec le même attachement, lui donna en fief, ou commende perpétuelle, l'abbaye de Saint-Gondon-sur-Loire, qui passa à ses héritiers jusqu'au vicomte Etienne. L'an 935, les Normands, ayant pénétré dans le Berri, furent défaits par les Berruyers, réunis aux Tourangeaux, dans une bataille où périt Ebbon, seigneur de Déols, qui avait fondé, l'an 917, le monastère de Bourg-Dieu, que Raoul, son fils, acheva. On ignore le tems de la mort du vicomte Geoffroi.

GEOFFROI II.

Geoffroi II, dit Bosberas, fils de Geoffroi Papabos, fut son successeur dans la vicomté de Bourges. La chose est certaine par le cartulaire de Vierzon. Il eut deux fils, Geoffroi le Noble, qui suit, et Roger, qui fut doyen de l'église de Bourges.

GEOFFROI III.

Geoffroi III, surnommé le Noble, succéda dans la vicomté de Bourges à Geoffroi II, son père, l'an 1012 au plus tard. Une charte de cette année, par laquelle Geoffroi et son épouse Edelburge, fille de Raoul, prince de Déols, donnent différents biens à l'abbaye de Saint-Ambroise, de Bourges, en fournit la preuve. Geoffroi s'étant ligué avec Aymon, archevêque de Bourges, contre Eudes, seigneur de Château-Roux, lui fit une rude guerre, dans laquelle Ebles, fils d'Eudes, fut tué par le vicomte. La chronique de Déols met cet événement en 1033, la même année, dit-elle, que périt Eudes, comte de Champagne; mais ce dernier ne fut tué qu'en 1037. Le seigneur de Château-

Roux eut sa revanche, et battit à son tour le vicomte et l'archevêque. Geoffroi laissa de sa femme deux fils, Geoffroi, qui suit, et Madalbert.

GEOFFROI IV.

Geoffroi IV, dit le **Meschin**, vicomte de Bourges après Geoffroi le Noble, son père, laissa un fils, Etienne, qui suit; et une fille, Edelburge, qui épousa Gilon, sire de Sully.

ETIENNE.

Etienne, fils de Geoffroi IV, était vicomte de Bourges l'an 1061, deuxième année du roi Philippe I, comme le prouve une charte qu'il expédia cette année en faveur du chapitre de Saint-Ursin. Dans une autre charte de cette année, il est qualifié proconsul. L'an 1092, Etienne fit don à cette église de l'abbaye de Saint-Gondon, qui était comme en fief héréditaire dans sa maison, depuis Geoffroi Papabos, son quatrième aïeul. Etienne mourut sans enfants, et laissant pour héritière sa nièce, Mahaut de Sully.

EUDES-ARPIN.

Eudes-Arpin, fils de Humbaud, seigneur de Dun, depuis appelé Dun-le-Roi, ayant épousé **Mahaut**, fille de Gilon, seigneur de Sully, et d'Edelburge, sœur du vicomte Etienne, devint, par cette alliance, vicomte de Bourges, avec son beau-père, qui ne se dessaisit point en mariant sa fille, mais se contenta d'associer son gendre à sa dignité de vicomte. C'est ce que nous voyons par une charte rapportée par le P. Labbe (*Eloge de la ville de Bourges*, p. 192), où ils prennent tous deux le titre de seigneurs de Bourges : *Ego Gilo miles Soliacensis castri atque Haiensis, nec non sub rege Francorum cum Odone Arpino dominus Bituricensis.* Gilon étant mort l'an 1098 au plutôt, Arpin demeura seul vicomte de Bourges. L'an 1100 ou 1101, se disposant à partir pour la Terre-Sainte, avec le duc d'Aquitaine, il vendit au roi Philippe I sa vicomté pour soixante mille sous d'or. Il est à remarquer qu'une partie de cette vicomté relevait du comte de Sancerre; mais il n'est pas vrai que le roi ait fait rendre hommage au comte de Sancerre pour cette partie, comme l'avance un illustre moderne. Arpin servit avec honneur dans les armées de la Terre-Sainte. Il fut pris à la bataille de Rama, que Baudouin I, roi de Jérusalem, livra contre son avis, le 27 mai de l'an 1102, à l'émir du Caire, et conduit en cette ville, où il resta long-tems prisonnier. Sa captivité lui fut salutaire. En se rappelant la constance que les martyrs firent éclater dans leurs souffrances, il demanda à Dieu la grâce de les imiter. Sa liberté lui fut enfin rendue de la manière suivante. Des marchands de Constantinople étant arrivés au Caire pour les affaires de leur commerce, Arpin eut occasion de s'entretenir avec eux dans les visites qu'ils rendirent aux prisonniers. Les voyant sur le point de partir, il les chargea d'exposer à l'empereur Alexis, dont il était connu, le malheur de sa situation, et d'obtenir de lui un ordre à l'émir de le tirer de la prison où il gémissait depuis plusieurs années. L'empereur, instruit de son état, en fut touché, et, sans délai, il manda à l'émir de remettre Arpin en liberté, sans quoi il ferait arrêter tous les marchands du Caire qui se trouvait dans ses états. La crainte rendit l'émir docile; et non content de délivrer Arpin de prison, il le retint quelques jours dans son palais, où il lui fit voir ce qu'il y avait de plus rare, après quoi il le renvoya, chargé de présents, à l'empereur. Ce prince le reçut avec distinction, et lui permit, au bout de quelques jours, de retourner en France. Sur sa route, il salua le pape Pascal II, à Rome, et, lui ayant raconté les dangers qu'il avait courus et les maux qu'il avait soufferts, il lui demanda conseil sur ce qu'il avait à faire à son retour. L'avis du pape fut, qu'ayant porté les armes contre les infidèles, il ne devait plus les employer contre des Chrétiens, qu'il devait éviter désormais le faste après avoir combattu pour J. C. pauvre, et qu'en un mot, il devait craindre de retomber dans le bourbier dont la grâce l'avait retiré. Arpin, ayant compris par ce discours que le pape l'exhortait à passer le reste de sa vie dans la solitude, prit congé de sa sainteté, après avoir reçu sa bénédiction; et, étant arrivé en France, il alla se faire moine à Cluni. (*Order. Vital.*, l. X, pag. 795.) Une charte de Hugues de Lusignan prouve qu'il était profès de cette maison en 1109. (*Archiv. de Cluni.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE SANCERRE.

La ville de Sancerre, en Berri, porte deux noms en latin. Les auteurs qui ont écrit avant le règne de Philippe Auguste, l'appellent *Sincerra;* mais ceux qui sont venus depuis la nomment *Sacrum Cæsaris;* d'où l'on a conclu mal-à-propos qu'elle avait été fondée par Jules-César. On eût mieux rencontré si on l'eût prise pour l'ancien *Noviodunum Bituricum*. Cette ville, avec ses dépendances, fut acquise de l'evêque de Beauvais, comme il sera dit ailleurs, par Eudes II, dit le Champenois. Ses descendants, comtes de Blois et de Champagne, l'ont été aussi de Sancerre jusqu'à Thibaut le Grand, qui donna le comté de Sancerre en partage à Etienne, qui suit.

ETIENNE I.

L'an 1152, ETIENNE I, troisième fils de Thibaut le Grand, comte de Blois et de Champagne, ayant eu pour son lot, dans le partage que ce prince fit de ses domaines, la seigneurie de Sancerre avec ses dépendances, s'en qualifia comte, parce qu'il était de race comtale. L'an 1153 (et non pas 1156), il enleva HERMESENDE, ou HERMENSÈDE, dite aussi ALIX, fille de Geoffroi III, seigneur de Donzi, quelques jours après qu'elle avait été mariée avec Ansel, sire de Trainel, et l'épousa. Ansel, désolé de l'enlèvement de sa femme, en porta ses plaintes à Henri, comte de Champagne, son suzerain comme celui du comte de Sancerre. Henri prit avec chaleur les intérêts d'Ansel. Mais comme les lois féodales ne permettaient pas aux grands vassaux de faire la guerre à ceux qui relevaient d'eux, sans la permission du souverain, Henri s'adressa au roi Louis le Jeune, pour lui demander justice de l'attentat d'Etienne. Le monarque promit de la faire. Il tint parole; et, ayant joint ses troupes à celles du comte de Champagne et du sire de Trainel, il vint assiéger Etienne dans le château de Saint-Aignan, où il s'était renfermé avec sa femme. Forcé de capituler, Etienne rendit la place avec Hermesende, qui la lui avait apportée en dot. L'une et l'autre, par-là, rentrèrent dans la possession du sire de Trainel. Voilà comme un moderne, d'après un ancien monument, raconte les choses (*Mém. de l'Acad.*, tome XXVI, p. 680.) Le récit du Continuateur d'Aimoin est tout différent. Geoffroi de Donzi, seigneur de Gien, dit-il, donna sa fille à Etienne, comte de Sancerre, dans l'espérance qu'il le défendrait contre les incursions du comte de Nevers; et, pour l'y engager par son propre intérêt, il donna sa terre de Gien en dot à sa fille. Mais Hervé, fils de Geoffroi, à qui cette terre devait revenir par droit héréditaire, réclama contre cette donation, et se pourvut devant le roi pour obliger Etienne à lui rendre son héritage. Louis le Jeune, faisant droit sur la plainte d'Hervé, amena des troupes devant le château de Gien, que le comte de Sancerre avait muni d'une forte garnison, mais dont il avait jugé à propos de s'absenter aux approches de l'armée royale. La place fut emportée d'assaut dès les premiers jours du siége; et, le roi l'ayant remise à Hervé, chacun, dit notre historien, s'en retourna chez soi. Cette narration est la plus simple; mais est-elle la plus vraie? C'est ce qu'il serait trop long de discuter. Ce qui paraît certain, c'est qu'Etienne conserva sa femme Hermesende. L'an 1157, il eut guerre avec Guillaume III, comte de Nevers, qui, le 7 mars, prit et ruina le château de Sancerre. C'est ainsi que porte la leçon d'un manuscrit de la petite chronique d'Auxerre. Mais dans un autre exemplaire, au lieu de *Castrum sacri Cæsaris*, on lit *Castrum censurii*, Chatel-Censoir, qui appartenait alors à un nommé Gymon, vassal du seigneur de Donzi, avec lequel (cette leçon supposée vraie) il aurait été au secours du comte de Sancerre. L'an 1161, après la mort de Guillaume III, Etienne recommença les hostilités contre Guillaume IV, successeur de Guillaume III. Elles cessèrent en 1163, après la victoire que Guillaume remporta au mois d'avril sur lui et sur le comte de Joigni, son allié, près de la Marche, entre Nevers et la Charité. Etienne, l'an 1171, accompagna Hugues III, duc de Bourgogne, dans le voyage qu'il fit outre-mer, et fut porteur des sommes que le roi Louis le Jeune avait destinées pour les Chrétiens de la Terre-Sainte. Après être resté deux mois à la cour du roi Amauri, qui comptait lui faire épouser sa fille (Etienne était veuf alors), il partit furtivement, et reprit la route de France. Mais il fut pris en chemin par un parti de Milon, prince d'Arménie, qui l'arrêta près de Mamistre, ville peu éloignée d'Iconium. Tout son équipage lui fut enlevé, à l'exception d'un médiocre cheval sur lequel il revint chez lui. Il assista, l'an 1173, au parlement de Paris, où plusieurs prélats et seigneurs embrassèrent le parti de Henri au Court-Mantel contre le roi d'Angleterre, Henri II, son père: Etienne fut de ce nombre. Etant entré, l'an 1180, dans la ligue de la reine-mère, des princes de la maison de Champagne et d'autres seigneurs, contre le jeune roi Philippe Auguste, il se jeta sur la terre et la cité de Bourges, *et gastoient et ardoient ses gens*, dit une ancienne chronique manuscrite, *tout le pays entor*. Mais le monarque, s'étant mis promptement en campagne, assiégea Châtillon-sur-Loing, appartenant au comte de Sancerre, prit la place, la rasa, et, par ce coup de vigueur, étonna tellement Etienne, qu'il s'empressa de lui demander la paix et le retour de ses bonnes grâces. Ses confédérés en firent de même; et ce fut le roi d'Angleterre, Henri le Vieux, dont ils avaient imploré le secours, qui ménagea leur réconciliation dans une conférence qu'il eut avec Philippe Auguste entre Trie et Gisors. (Hoveden.)

Etienne fit, l'an 1190, un second voyage à la Terre-Sainte, et y fut tué l'année suivante au siége d'Acre, à l'âge de cinquante huit ans. MATHILDE, sa seconde femme, qui lui survécut, et dont on ignore l'origine aussi bien que l'année de son mariage, lui donna Guillaume, qui suit; Jean, mort sans alliance; et Etienne, seigneur de Châtillon-sur-Loing, grand-bouteiller de France. Le comte Etienne fut un prince capricieux, turbulent, esclave de ses passions. Il est qualifié, par Guillaume de Tyr, *vir quidem carne nobilis, moribus non ita*. On doit cependant lui tenir compte de l'abolition qu'il fit d'une coutume bizarre et contraire au repos public. Les habitants de Sancerre faisaient tous les ans à ceux de Saint-Satur, leurs voisins, une petite guerre, où, après avoir fait un prisonnier, ils le livraient à leur prévôt, qui, dans les fêtes de Pâques, lui donnait la liberté, comme fit Pilate à l'égard de Barabbas. Mais les Sancerrois, privés de ce prétendu droit, lui substituèrent un autre usage non moins absurde, dont nous parlerons dans la suite.

GUILLAUME.

1191. GUILLAUME succéda en bas âge à Etienne, son père, dans le comté de Sancerre, sous la garde-noble ou l'advocatie, comme on parlait alors, de son oncle Guillaume de Champagne, archevêque de Reims. Mais la reine Alix, sœur du prélat, lui disputa cette fonction. Il fallut, pour terminer la querelle, où le roi Philippe Auguste prit parti pour sa mère, entrer en composition. L'accord se fit aux dépens du pupille, dont les droits sur le tonlieu de Provins et les autres revenus en censives qu'il avait en cette ville, furent cédés à la reine pour l'engager à se désister. (*Cartul. de Champ.*, dit *liber principum*, *fol.* 170 *v°*.) On ne doit pas être étonné qu'Alix ait mis son désistement à si haut prix. « Les baillistres, dit la Thaumassière, » étaient, de ce tems-là, comme les seigneurs des terres de » leurs mineurs; ils en payaient le droit de rachat aux seigneurs » dominants. Quelques-uns même se qualifiaient seigneurs des » fiefs appartenants à ceux qu'ils avaient en bail, pendant le- » quel ils usaient de tous les droits et prérogatives des sei- » gneurs. C'est la raison, ajoute-t-il, par laquelle le cardinal » de Champagne, baillistre du comte de Sancerre, faisait en » son nom et à son image battre monnaie à Sancerre, tout » ainsi que le comte aurait pu faire s'il eût été à ses droits. » Le même historien pense que le comte Guillaume était hors de bail en 1201, sur ce qu'il fut du nombre des seigneurs que Blanche, comtesse de Champagne, veuve de Thibaut III, donna pour pleiges au roi Philippe Auguste de la promesse qu'elle lui fit de ne point se remarier sans son consentement, et de remettre entre ses mains l'enfant qui naîtrait d'elle, en cas qu'elle fût enceinte. L'an 1209, Guillaume fit hommage à la même comtesse Blanche, en présence de Jean, comte de Brienne, et de Guillaume, comte de Joigni, qui en dressèrent l'acte, où l'on voit en détail les fiefs qui relevaient du comté de Sancerre, et dont les principaux sont Montfaucon, Saint-Briçon, Châtillon-sur-Loing, Sully, Vevre. (Martenne, *Thesau. Anecd.*, tome I, col. 814.) L'an 1209, Guillaume fit, à l'exemple de son père, un acte qui prouva son amour pour le bon ordre. Les habitants de Sancerre avaient remplacé l'usage abusif que le comte Etienne avait, comme nous l'avons dit, aboli, par un autre, qui était de descendre tous les ans, le lundi de Pâques, *le roi des jeux* à leur tête, dans le bourg de Saint-Satur, et de tuer tous les chiens qu'ils rencontraient. Cette expédition tumultueuse excitant des querelles qui devenaient quelquefois funestes, le comte Guillaume la supprima dans le mois de mars, en présence de Gautier de Courcelles, son sénéchal. (*Hist. de Sancerre*, page 58.) L'an 1217, il partit avec Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, son beau-frère, qui allait prendre possession de l'empire de Constantinople. Il fut pris avec lui, la même année, par Théodore l'Ange Comnène, empereur de Thessalonique, et ils moururent l'un et l'autre en prison, l'an 1218. MARIE DE CHARENTON, première femme de Guillaume, le fit père de Louis, qui suit; d'Etienne, seigneur de Saint-Briçon; et de Béatrix, femme de Guillaume I, comte de Joigni. EUSTACHIE DE COURTENAI, sa seconde femme, sœur de Pierre, empereur de Constantinople, ne lui donna point d'enfants. Nous avons une charte de cette comtesse, en date de l'an 1218, par laquelle elle déclare que son époux, en partant pour la Terre-Sainte, l'avait chargée d'assigner, en aumône, à telle maison religieuse qu'elle jugerait à propos, une rente perpétuelle de dix livres, à prendre sur le minage et le tonlieu de la Ferté-Loupière. En conséqence, elle applique ladite aumône au prieuré de Senan (près de Guerchi, diocèse de Sens), membre de l'abbaye de Molême. (*Cartul. secundum Molism.*, *fol.* 107, *r°*.)

LOUIS I.

1218. LOUIS I, fils de Guillaume, lui succéda, étant encore mineur, sous la garde-noble de Robert de Courtenai, conformément à la disposition que son père avait consignée dans un acte passé au mois de décembre 1216, peu de tems avant son départ pour la Terre-Sainte. Il était dit, dans cet acte, que, du consentement de Blanche, comtesse de Champagne, sa dame suzeraine, il laissait pour quatre ans, à compter de Pâques prochain, à Robert de Courtenai, sa terre de Sancerre avec ses dépendances, de manière que s'il venait à mourir pendant son voyage, Robert aurait le bail de cette terre jusqu'à ce que Louis, fils de Guillaume, fût parvenu à l'âge de majorité, c'est-à-dire à vingt et un ans accomplis. (Labbe, *Mel. cur.*, tome II, page 640.) Louis avait par conséquent dix-sept à dix-huit ans à la mort de son père. L'an 1221, au mois de mars, il rendit hommage à Thibaut, comte de Champagne, et se servit, pour en sceller l'acte, du sceau de son tuteur. (Labbe, *ibidem*, page 652.) Mais dans la suite, il devint vassal immédiat de la couronne par la vente que Thibaut fit au roi saint Louis de la suzeraineté de Sancerre. Ce comte fut un des grands du royaume de France qui écrivirent, l'an 1235, au pape Grégoire IX, contre les prétentions des prélats, touchant l'étendue de leur juridiction. Il mourut l'an 1268 (et non pas 1264, comme le dit Menage), laissant, suivant le père Anselme, de JEANNE DE COURTENAI, sa première femme, Jean, qui suit; Robert et une fille. Il n'eut point d'enfants d'ISABEAU DE MAYENNE, sa seconde femme, veuve de Dreux de Mello, qu'il avait épousée en 1245 (morte vers 1256). Du Bouchet et la Thaumassière donnent à Isabeau les trois enfants que nous venons de nommer.

JEAN I.

1268. JEAN I, fils aîné de Louis I et son successeur au comté de Sancerre, avait épousé, du vivant de son père, MARIE, fille d'Hervé II, seigneur de Vierzon, et sœur d'Hervé III, qui lui succéda, l'an 1259, dans les seigneuries de Menetou-Salon et de Soesme. Quelque tems après la mort de son père, le comte Jean transporta ces deux terres à Robert, son frère, pour terminer le différent qui était entre eux touchant le partage de la succession paternelle, et assigna d'autres fonds à sa femme pour remplacer sa dot. Cet arrangement de famille fut fait à l'abbaye de Noir-Lac par l'arbitrage des seigneurs de Château-Roux, en présence de l'official de Bourges. Le comte Jean ne fut pas moins jaloux de ses droits que ses prédécesseurs. Ses juges ayant été troublés par le bailli de Bourges pour la connaissance du port d'armes, il obtint, l'an 1273, un arrêt du parlement de Paris, faisant défenses au bailli de Bourges de le troubler dans la possession de ce droit. Mais, ayant négligé de faire justice de quelques-uns de ses gens qui avaient frappé un clerc, il fut condamné, l'an 1274, à une amende de cinquante livres envers le roi. On ignore le tems précis de sa mort; mais cet événement ne devança guère la fin de l'an 1280. Il laissa de son

mariage Étienne et Jean, qui suivent; Thibaut, archidiacre de Bourges, puis évêque de Tournai; Louis, seigneur de Sagonne: Blanche, mariée à Pierre de Brosse, seigneur de Boussac; et Agnès, femme en secondes noces de Henri du Bos, sire de Toesni.

ETIENNE II.

1280 au plutôt. ETIENNE, fils aîné du comte Jean, lui ayant succédé, eut un différent avec Henri II de Sully, touchant la mouvance de certaines terres dont celui-ci refusait de lui faire hommage. Le comte d'Henrichemont, choisi pour arbitre, décida, l'an 1283, que la maison de Breviande et les châtellenies de Jars et de la Chapelle de Damgilon relevaient du comté de Sancerre. Le roi Philippe le Bel ayant convoqué, l'an 1302, le ban et l'arrière-ban par ses lettres du 7 mai pour la guerre de Flandre, le comte Étienne fut un des plus empressés à lui amener ses vassaux. Il eut part, le 11 juillet de la même année, à la funeste journée de Courtrai, après laquelle il alla se renfermer avec les débris de notre armée dans Lille, que les Flamands vinrent assiéger. Le roi, par sa lettre du 6 août suivant, lui manda de tenir ferme le plus long-tems qu'il lui serait possible, l'assurant qu'avant la fin de ce mois il viendrait avec une puissante armée à son secours. Le roi tint parole; mais Lille était prise avant qu'il arrivât. Le comte de Sancerre continua de servir en Flandre les deux années suivantes. Il mourut le 16 mai 1306, sans laisser d'enfants de MARIE, fille de Hugues XII de Lusignan, comte de la Marche, qu'il avait épousée en 1288.

JEAN II.

1306. JEAN II, successeur d'Etienne, son frère, au comté de Sancerre, débuta, lorsqu'il fut en possession, par demander la foi et hommage à ses vassaux. Henri II, seigneur de Sully, était de ce nombre pour les terres de la Chapelle-Damgilon et des Aix. Mais le comte de Sancerre relevait pareillement de lui pour des terres mouvantes de la Chapelle. Henri prétendit, par cette raison, n'être tenu à aucune prestation envers le comte. Louis, comte d'Evreux, choisi pour arbitre de la contestation, décida, l'an 1307, que le sire de Sully ferait premièrement foi et hommage au comte de Sancerre, qu'ensuite celui-ci dans la même place, *sans pied mouvoir*, lui rendrait le même devoir, et que celui des deux qui y manquerait paierait à l'autre dix mille livres. Ce jugement fut accepté de part et d'autre, et exécuté, comme il portait, dans l'eglise des Jacobins de Bourges. (*Hist. de Sancerre*, p. 71 et 72.) Le ban et l'arrière-ban du Berri ayant été convoqués à Paris dans les années 1316, 1317, 1318 et 1319, le comte Jean se trouva entre les autres seigneurs de la province à chaque revue avec trente hommes d'armes. Les fiefs étaient alors le partage de la noblesse. Philippe Girame, dont l'origine était douteuse, ayant acquis le fief de Chazelles, le comte Jean le fit saisir jusqu'à ce que Philippe eût fourni ses preuves. (*Ibid.*) Ce comte mourut sur la fin de l'an 1326, et fut enterré aux Jacobins de Bourges, suivant le père Anselme, dans l'église paroissiale de Sancerre, selon l'historien de cette ville. LOUISE DE BEAUMEZ, sa femme, lui donna Louis, qui suit; Jeanne, mariée, à Jean de Trie, comte de Dammartin; et Marguerite, abbesse de Charenton.

LOUIS II.

1326. LOUIS II, successeur de Jean II, son père, fut tué, l'an 1346, à la bataille de Créci, en combattant avec courage pour la défense du roi et de l'état. Il laissa de BÉATRIX, fille de Jean V, comte de Rouci, sa femme, Jean, qui suit; Louis de Sancerre, créé maréchal de France en 1369, puis connétable le 22 septembre 1397, mort le 6 février 1402, et enterré à Saint-Denis (1); Robert de Sancerre, capitaine d'une compagnie de gens d'armes, mort avant son frère le connétable; Étienne, seigneur de Vailli, mort sans postérité, l'an 1390, au siége de Tunis; un autre fils et deux filles. Le père Anselme donne au comte Louis, pour première femme, Isabeau de Rosni, qu'il épousa, dit-il, en 1323. Mais ce mariage n'a point été connu de la Thaumassière, et le père Anselme n'en donne point de preuve.

JEAN III.

1346. JEAN III n'était âgé que de douze ans, lorsqu'il succéda dans le comté de Sancerre, à Louis II, son père. Ayant épousé MARGUERITE DE MARMANDE, il obtint, l'an 1348, du roi Philippe de Valois, des lettres de dispense pour administrer ses domaines. Tout jeune qu'il était, il n'avait de passion que pour les armes. Mais ses premiers exploits sont restés dans l'oubli. L'an 1355, il se rendit, le 29 août, à l'ost de Saint-Jean-d'Angéli. Une ancienne chronique manuscrite, conservée à Saint-Victor (n°. 419), dit que cette même année, il fut battu par les Anglais, avec le comte de Joigni et le sire de Châtillon-sur-Marne. L'année suivante, il combattit à la bataille de Poitiers où il demeura prisonnier. L'an 1364, averti par un religieux de l'abbaye de Saint-Thibaut, qu'une bande de ces brigands, qu'on nommait *grandes compagnies* ou *tards-venus*, se disposait, après avoir pris la Charité-sur-Loire, à venir surprendre Sancerre, il leur dressa une embuscade pendant la nuit, à un quart de lieue de la ville, et les enveloppa de manière que la plupart furent taillés en pièces, et les autres pris avec leur chef, Jean Aimeri, qui mourut quelques jours après de ses blessures. *Par celle prise et par celle déconfiture*, dit Froissart, *fut rendue aux François la Charité-sur-Loire et toutes les garnisons de là entour.* Le comte Jean, l'an 1383, acquit la terre de Bois-Gibaut, située sur la rive droite de la Loire, presque vis-à-vis de Sancerre. La même année, il servit dans l'armée de Flandres, depuis le 1er. août jusqu'au 1er. octobre, à la tête de la compagnie des gendarmes du duc de Berri, composée de vingt-sept chevaliers-bacheliers et de cent cinquante écuyers. (*Hist. de Sancerre.*) L'an 1390, le comte Jean, avec Étienne, son frère, accompagna Louis II, duc de Bourbon, à son expédition d'Afrique, et servit au siége de Tunis. Il mourut au mois de février 1403 (n. st.), laissant de sa premiere femme, Marguerite, qui suit, et une autre fille. CONSTANCE DE SALUCES, sa seconde femme, dont il n'eut point d'enfants, se remaria, après sa mort, à Geoffroi le Maingre de Boucicaut.

---

(1) On lit sur sa tombe, à Saint-Denis, l'épitaphe suivante.

Ci dedans, sous une lame,
Loys de Sancerre dont l'ame
Soit au repos du Paradis;
Car moult proudom fut jadis,
Sage, vaillant, chevaleureux,
Loyal et en armes heureux.
Onque en sa vie n'aima le vice,
Mais il garda bonne justice,
Autant au grand comme au petit,
En ce prenoit son appetit.
Maréchal fut ferme et estable.
De France depuis fut connétable
Fait après par élection.
En l'an de l'Incarnation
Mil quatre cents et deux fina,
Et le roy voult et inclina
A l'hounourer tant que ciens
Avec ses parens anciens
Fut mis, pour ce fait bon servir
Cil qu'ainsy le veut déservir
A ses serviteurs à la fin
Quant luy ont été à fin.

MARGUERITE.

1403. Marguerite, fille aînée de Jean III, hérita de lui du comté de Sancerre, qu'elle joignit à la succession du connétable de Sancerre, son oncle, qui la lui avait laissée par son testament du 4 février 1402. Elle fut mariée quatre fois, 1°. à Girard de Retz, mort peu après lui avoir donné sa main; 2°. à Béraud II, dauphin d'Auvergne; 3°. à Jacques de Maulévrier, maréchal de France; 4°. à Jean, dit Lourdin, connétable de Sicile. Elle mourut l'an 1419, laissant de son deuxième mari, entr'autres enfants, Béraud, dauphin d'Auvergne, IIIe. du nom; Marie, femme de Guillaume II de Vienne, seigneur de Saint-Georges; Robert, évêque de Chartres, puis d'Albi; et Marguerite, femme de Jean, quatrième du nom, sire de Beuil, maître des arbalétriers de France (mort le 28 juillet 1426), d'où vint Jean V de Beuil, dont il sera parlé ci après.

BÉRAUD.

1419. Béraud, fils de Béraud II, dauphin d'Auvergne, et de Marguerite, comtesse de Sancerre, succéda à sa mère dans le comté de Sancerre, ainsi qu'à son père dans le dauphiné d'Auvergne. L'an 1420, les Anglais, après avoir pillé et brûlé le bourg et l'abbaye de Saint-Satur, vinrent se présenter devant la ville de Sancerre. Mais les habitants les repoussèrent si vigoureusement, qu'ils leur tuèrent trois cents hommes, firent sur eux un grand nombre de prisonniers, et mirent le reste en fuite. L'an 1422, le dauphin (depuis le roi Charles VII), après avoir levé le siége de Cône à l'approche des Anglais, vint camper sous les murs de Sancerre. Les ennemis se mirent à sa poursuite dans le dessein de lui livrer bataille. Mais ayant appris sur la route la mort de leur roi Henri V, ils changèrent d'avis. L'an 1423 (v. st.), Charles VII, pour arrêter les courses que les Anglais, maîtres de la Charité-sur-Loire, faisaient dans tout le Berri, somma le comte-dauphin Béraud de remettre entre ses mains toutes les places du comté de Sancerre, pour les garder et y mettre garnison. Béraud obéit, et reçut pour recompense de sa soumission les villes, châteaux, châtellenies d'Issoudun, de Saint-Saphorin de Nihous, de la côte Saint-André et de Voiron en Dauphiné, sans préjudice des places du comté de Sancerre, que le roi s'était engagé de lui rendre à la fin de la guerre. Il n'arriva pas à ce terme, étant mort le 28 juillet 1426. De Jeanne de la Tour d'Auvergne, sa première femme, qu'il avait épousée l'an 1409, il laissa une fille, qui suit. (*Voyez* Béraud III, *dauphin d'Auvergne*.)

JEANNE.

1426. Jeanne, née l'an 1412, succéda à Béraud, son père, dans le comté de Sancerre, dans le dauphiné d'Auvergne et dans ses autres biens. Elle épousa, l'an 1428, Louis de Bourbon, premier du nom, comte de Montpensier. Jeanne mourut sans enfants, le 26 mai 1436, laissant à son époux l'usufruit de tous ses biens. (*Voy.* Jeanne, *dauphine d'Auvergne*.)

LOUIS III, dit LE BON.

1436. Louis III (premier de Bourbon), comte de Montpensier, à qui sa douceur mérita le surnom de Bon, ne conserva point le comté de Sancerre aussi paisiblement que les autres terres dont Jeanne, sa femme, lui avait laissé l'usufruit. Jean V de Beuil, fils de Jean IV, sire de Beuil, et de Marguerite, sœur de Béraud, comte de Sancerre, revendiqua cet héritage, et contre Louis de Bourbon-Montpensier, et contre Guillaume de Vienne, fils de la dauphine Marie, tante dudit Jean. L'an 1451, il obtint au parlement de Paris, un arrêt d'adjudication, en vertu duquel il se mit en possession du comté de Sancerre. Louis le Bon mourut en 1486 (Voy. *les dauphins d'Auvergne*.)

JEAN IV.

1451. Jean IV (cinquième du nom, sire de Beuil), élève du brave la Hire dans le métier des armes, s'était déjà rendu célèbre avant de parvenir au comté de Sancerre. Il était fils de Jean de Beuil, quatrième du nom, et de Marguerite, fille de Béraud II, dauphin d'Auvergne, et de Marguerite de Sancerre, cousin de Jeanne, comtesse de Sancerre, femme de Louis de Bourbon-Montpensier, et par conséquent son plus proche héritier. Long-tems avant de lui succéder, il s'était fait un nom par ses exploits militaires. L'an 1427, il fut un des braves qui firent une entreprise sur la ville du Mans, possédée alors par les Anglais. Il fut commis, l'année suivante, au ravitaillement de la ville d'Orléans. Il se trouva, l'an 1421, à la défaite des Anglais, près de Beaumont-le-Vicomte. Nommé par le roi, capitaine de cent hommes d'armes, il défit, en 1438, les compagnies qui ravageaient l'Anjou. Il surprit par escalade, en 1439, la ville de Sainte-Suzanne, et suivit, en 1444, le dauphin allant en Allemagne au secours du duc d'Autriche. L'an 1450, il fut revêtu de la charge d'amiral. Il contribua, dans les années 1451 et 1453, à la prise de plusieurs places en Guienne. L'an 1456, il fit construire la halle de Sancerre. L'an 1461, il fut destitué de la charge d'amiral par le roi Louis XI. Il mourut entre 1474 et 1477, laissant de Jeanne de Montejean, sa première femme, Antoine, qui suit; et de Martine Turpin de Crissé, sa seconde femme, d'autres enfants. C'est sous sa direction que fut composé le roman du *Jouvencel;* ouvrage destiné à former un jeune militaire, dont M. de Sainte-Palaye a donné une notice fort curieuse dans les *Mém. de l'Acad. des B. L.*, tom. XXVI, pag. 700, 726.

ANTOINE.

1477 au plus tard. Antoine de Beuil succéda au comté de Sancerre à Jean, son père. Il fut attaché inviolablement au roi Louis XI, qui l'appelait son frère d'armes. Ce prince lui donna avis de la mort de Charles, dernier duc de Bourgogne, aussitôt qu'elle fut arrivée. L'an 1480, au mois de novembre, le comte Louis ordonna qu'il y aurait à Sancerre un maire, six échevins et six conseillers bourgeois, qui changeraient tous les ans. L'an 1485, le 16 août, Antoine fit hommage du comté de Sancerre et de ses autres terres au roi Charles VIII, entre les mains du chancelier. Il vendit, l'an 1493, par acte du 24 avril, la baronnie de Montfaucon à Jacques de Chazeron, et Anne d'Amboise sa femme. Il mourut après l'an 1506, laissant de Jeanne, sa femme, bâtarde du roi Charles VII, Jacques, qui suit, et d'autres enfants.

JACQUES.

1507 au plutôt. Jacques de Beuil, fils et successeur d'Antoine, était, du vivant de son père, échanson du roi Charles VIII. Il fit deux fois le voyage d'Italie dans l'armée de ce prince et dans celle de Louis XII. Jacques mourut le 8 octobre 1513, laissant de Jeanne de Bois-Jourdan, sa première femme, Charles, qui suit; et François, qui devint, en 1519, archevêque de Bourges. Jeanne de Sains, sa seconde femme, lui donna Louis, qui viendra ci-après.

CHARLES.

1513. Charles de Beuil hérita de Jacques, son père, du comté de Sancerre avec la baronnie de Vailli. L'an 1515, au mois d'août, il commanda l'avant garde de l'armée de François Ier, au passage des Alpes; et le 13 septembre suivant, il fut blessé mortellement à la bataille de Marignan. Anne de Polignac, sa femme, le fit père de Jean, qui suit, et se remaria à François II, comte de la Rochefoucauld, dont elle eut plusieurs enfants.

JEAN V.

1515. Jean V (sixième du nom, sire de Beuil), succéda à Charles, son père, n'ayant que trois mois, sous la tutelle de François de Beuil, son oncle, depuis archevêque de Bourges, et alors trésorier de la cathédrale et professeur en droit canon. Il perdit la vie au siége de Hesdin, l'an 1537, sans avoir été marié. Ce jeune seigneur donnait les plus grandes espérances

LOUIS IV.

1537. Louis IV (sire de Beuil), fils de Jacques, comte de Sancerre, et de Jeanne de Sains, grand-échanson de France dès 1533, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gouverneur de Touraine, d'Anjou et du Maine, succéda au comte de Sancerre, à Jean, son neveu. Il avait été blessé à la journée de Marignan, et pris à celle de Pavie. L'an 1539, lorsqu'on procédait à la réformation solennelle de la coutume de Berri, le comte de Sancerre fut appelé à Bourges, sur la supposition que ce comté était sujet à cette coutume. Il soutint au contraire que lui et les siens avaient leurs propres coutumes, insérées dans le recueil de celles de Montargis, fait en 1531. Labbe dans son commentaire de la coutume du Berri, dit effectivement que le comté de Sancerre était régi par la coutume de Lorris, et que cela fut jugé par cinq arrêts de la cour. L'an 1544, Louis défendit la ville de Saint-Dizier, pendant sept semaines, contre l'armée impériale, et ne la rendit (sur la fin d'août), que par une capitulation honorable; encore ne s'y détermina-t-il que sur une fausse lettre du duc de Guise, fabriquée par la duchesse d'Etampes, ou selon d'autres, par le fameux Granvelle, depuis cardinal, qui lui ôtait toute espérance de secours (1). Cette brave défense lui mérita la place de capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi. Il combattit, l'an 1557, à la funeste bataille de Saint-Quentin. Mais, loin de désespérer du salut de l'état, après ce terrible désastre, il se jeta dans Guise, résolu de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. L'an 1560, il fut le premier, suivant Brantôme, qui découvrit la conjuration d'Amboise. « Sans lui et sa vigilance, dit cet historien, la sédition d'Amboise eût pris feu, pour le moins un peu; car ce fut lui qui découvrit Castelnau, l'un des principaux de la bande, qu'il avait connu avec monsieur d'Orléans, étant de sa compagnie, de laquelle mondit sieur le comte était lieutenant; et se montra en cette découverte un très-sage capitaine ». Mais il fit un acte mémorable de générosité, lorsque le prince de Condé ayant été arrêté, on nomma des commissaires, du nombre desquels il fut, comme chevalier de Saint-Michel, pour lui faire son procès. Les juges l'ayant condamné à mort, le comte de Sancerre protesta qu'il perdrait plutôt la vie que de signer l'arrêt. Il mourut l'an 1563, laissant de Jacqueline, fille de François de la Tremoille, qu'il avait épousée le 23 janvier 1534, Jean, qui suit, et d'autres enfants. *Ce comte*, dit encore Brantôme, *était un très-brave, sage et vaillant capitaine; aussi avait-il la façon très-belle et honorable représentation, homme de bien et d'honneur, n'ayant jamais dégénéré de ses prédécesseurs.* Sa femme lui avait apporté en dot la terre de Marans dans l'Aunis, avec celle de la Charité-sur-Loire, qu'il transmit à ses descendants.

(1) Cette lettre, écrite en chiffres et signée de celui du duc de Guise, portait que le roi (François Ier.), touché de l'extrémité où se trouvaient les assiégés, commandait au comte de Sancerre de demander la capitulation la plus honorable qu'il pourrait. Le comte assembla les principaux officiers, leur montra la lettre où l'on reconnut le chiffre du duc de Guise, et enfin on capitula. (Montfaucon, *Monum. de la Monarch.*, tome IV, page 334.)

JEAN VI.

1563. Jean VI (septième du nom, sire de Beuil), comte de Sancerre après la mort de Louis, son père, et grand-échanson, eut le bon esprit de se préserver du fanatisme de la ligue, et la constance de rester attaché aux rois Henri III et Henri IV, dans les tems les plus difficiles et les plus orageux pour ces deux princes. Au siége de Paris, il marcha au secours du second avec cinquante gentilshommes qu'il entretenait à ses dépens. Les ligueurs sentirent aussi la force de son bras au combat de Gergeau, où il les défit. Pendant les troubles de la minorité du roi Louis XIII, il montra pour ce prince la même fidélité qu'il avait marquée à ses devanciers. Le comte Jean mourut fort âgé, l'an 1638, laissant d'Anne de Daillon, qu'il avait épousée en 1589, René, qui suit.

RENE.

1638. René de Beuil, marié, en 1626, à Françoise de Montalais, succéda, l'an 1638, dans le comté de Sancerre, à Jean VI, son père. Le père Anselme dit qu'il vendit ce comté, l'an 1637, à Henri de Bourbon, IIe. du nom, prince de Condé. Cela n'est point exact. Le comté de Sancerre ne fut acquis de René de Beuil, par Henri de Condé, qu'en 1640. Cette date est appuyée sur les mémoires des généralités du royaume, dressés, en 1698, par les intendants des provinces, pour monseigneur le duc de Bourgogne. Dans ceux de la généralité de Bourges, article de Sancerre, il est dit que Henri de Bourbon, prince de Condé, se rendit adjudicataire de ce comté par décret en 1640; ce qui porta les habitants de Sancerre, attachés à la maison de Beuil, à se cotiser eux-mêmes pour payer le prix de l'adjudication au profit de leurs anciens seigneurs, et leur conserver une terre si noble et si ancienne; mais leur générosité, dont il y a peu d'exemples, fut sans effet par la faute des héritiers, qui, pendant le cours de l'instance, ne pensèrent point à faire usage du droit de retrait lignager, en sorte que le parlement de Paris jugea que l'adjudication, faite au plus offrant, et revêtue de toutes les formalités, ne pouvait plus recevoir d'atteinte. Ainsi la possession de la maison de Condé est devenue incommutable. Le comté de Sancerre est depuis échu en partage à Louise-Elisabeth, douairière de Conti, arrière-petite fille de Henri de Condé (morte le 27 mai 1775), qui l'a transmis par son testament au comte de la Marche, son petit-fils, depuis prince de Conti.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES SIRES OU BARONS, PUIS DUCS DE BOURBON.

Le Bourbonnais, dont Moulins est aujourd'hui la capitale, a pour limites, au septentrion, le Nivernais et le Berri; au midi, l'Auvergne; à l'orient, la Bourgogne et le Forès, et à l'occident, le Berri. Son étendue est de vingt-sept lieues en longueur sur onze de largeur.

Du tems de César, les *Edui* possédaient une partie de ce pays, et l'autre était partagée entre les *Arverni* et les *Bituriges Cubi*. Mais, parmi ces habitants, vinrent se mêler les *Boii*, peuples de Germanie, qui, ayant été battus par César, avec les *Helvetii*, au secours desquels ils étaient venus, se réfugièrent chez les *Edui*, et furent distribués par eux entre l'Allier et la Loire.

Sous l'empire d'Honorius, le Bourbonnais était compris, pour la plus grande partie, dans la première Aquitaine; et le reste, savoir, ce qui est entre l'Allier et la Loire, fut attribué à la première Lyonnaise.

Les Visigoths, ayant conquis ce pays sur les Romains, en furent eux-mêmes dépouillés par les Francs, après la célèbre victoire que Clovis remporta, l'an 507, sur Alaric. Le Bourbonnais fit ensuite partie du gouvernement de la première Aquitaine; mais au dixième siècle, il était dans la mouvance immédiate de la couronne, et était compté pour l'une des trois principales baronnies du royaume.

AIMAR.

Aimar ou Adémar, est regardé comme la tige des seigneurs de Bourbon. Ce domaine lui venait de ses ancêtres qui avaient possédé de grands biens dans l'Auvergne, le Charolais et l'Autunois, dont on ne distinguait pas encore le Bourbonnais. En effet il était petit-fils, par Dibelong, ou Nivelon II, son père, de Childebrand II, qui, l'an 814, fit une donation en fonds de terre, au monastère des religieuses d'Iseure, *de Isodro*, près de Moulins. Childebrand y dit positivement qu'il tenait ces fonds de Dibelong, son père, *de genitore meo Dibelongo comite quondam legitimâ hereditate pervenit ad me* (*Gall. Chris., no.*, tom. II, col. 377.) Or ce Dibelong, ou Nivelon I, était fils de Childebrand I, frère de Charles Martel, comme on croit l'avoir démontré dans la généalogie de la maison de France. Aimar fonda lui-même le monastère de Souvigni, *de Silviniaco*, à deux lieues de Moulins, pour l'ordre de Cluni. La charte de cet établissement est datée, *die lunæ*, *in mense martio*, *anno XXIV*, *regnante Carolo* (*Gall. Chr., no.*, tom. II, col. 377); ce qu'un moderne rapporte à l'an 863, vingt-quatrième du règne de Charles le Chauve. Mais alors Cluni n'existait pas encore, puisqu'il ne fut fondé qu'en 910. Ce n'est donc point au règne de Charles le Chauve, que cet acte se rapporte, mais à celui de Charles le Simple, dont la vingt-quatrième année a dû commencer le 3 janvier 898, suivant une de ses époques, tombe en l'an 921 de notre ère. On ignore combien depuis ce tems Aimar vécut. Il avait épousé Ermengarde, dont il eut trois fils, Aimon, Dacbert, et Archambaud. Le père de ces enfants, dont on prouvera ci-dessous l'existence, n'est donc pas le même qu'Aimar, ou Adémar, comte de Poitiers, qui n'en eut aucun.

GUI.

Gui, frère, à ce quil paraît, d'Aimar, lui succéda vraisemblablement à cause de la minorité de ses neveux. Il ne nous est connu que par son seing, qu'il mit au bas de la charte de fondation du prieuré de Saint-Vincent de Chantelle, à cinq lieues de Bourbon-Lanci. Cet acte est daté du 26 mars 936, et Gui le souscrivit en ces termes : *S. Guidonis comitis Burbon.* (Besli, *Hist. des comtes de Poitou*, pag. 256.) C'est le seul seigneur de Bourbon qui ait pris le titre de comte à raison de cette seigneurie. Gui mourut sans enfants; on ne peut dire en quelle année.

AIMON I.

Aimon, fils aîné d'Aimar, fut le successeur de Gui dans la seigneurie de Bourbon. Après avoir recouvré son héritage, il voulut revenir contre les donations pieuses que son père avait faites. Ne pouvant y réussir par les voies de droit, il employa celles de fait, et reprit de force une partie des fonds que son père avait donnés au prieuré de Souvigni. Mais dans la suite, touché de repentir, non-seulement il restitua ce quil avait usurpé, il y ajouta même, par forme de réparation, *in emendationem*, une nouvelle terre, appelée *Longovernum*. Dans l'acte qui contient ces dispositions, et dont la date est du mois de janvier de la dix-huitième année du règne de Louis d'Outremer (953 de Jésus-Christ), il dit que c'est pour le repos des âmes d'Aimar, son père, d'Ermengarde, sa mère, de Dacbert et d'Archambaud, ses frères, d'Aldesinde, sa femme, et de ses fils, Gérard et Archambaud. (Mabillon, *Ann. Ben.*, tom. III, pag. 370.) Il ne faut pas conclure de là que toutes ces personnes fussent décédées alors. Dans un moment, on verra la preuve du contraire. Aimon survécut plusieurs années à cet acte; et ce qui le prouve, ce sont quatre autres de ses fils qui n'y sont point dénommés, et qu'il eut par conséquent depuis, savoir : Aimon, Ebles, Humbert et Ancelme ou Anceaume, fondateur du château de Bourbon-Lanci, duquel sont descendus, suivant Du Bouchet, les seigneurs de Bourbon-Lanci, de Montpéroux, de Montmor, de la Boulaie et de Classi. Ceux de Montpéroux, dit le père Anselme, subsistaient, l'an 1351, dans la personne de Jean de Bourbon, seigneur de Montpéroux, marié à Laure

de Bordeaux, dame de Châtelus, veuve de Guillaume de Montagu, seigneur de Sombernon. Le fils aîné d'Aimon I précéda son père au tombeau. Humbert, cinquième fils d'Aimon, avait, dans la portion de son héritage, un prévôt, nommé Angelelme, dont nous avons la charte d'une donation qu'il fit d'une métairie, située au lieu dit Varenges, en faveur de l'abbaye de Cluni, du consentement de Jarlende, sa femme, et de leurs fils. (*Arch. de Cluni.*)

ARCHAMBAUD I.

Archambaud I, second fils d'Aimon I et son principal héritier, transmit son nom à ses successeurs, et l'attacha au château de Bourbon, chef-lieu, pour lors, du Bourbonnais, qui fut nommé depuis Bourbon-l'Archambaud, pour le distinguer des autres lieux, nommés Bourbon. Ce château existait long-tems auparavant, puisqu'on voit, dans l'histoire contemporaine du roi Pepin le Bref, que ce prince, étant venu dans le Nivernais, à la poursuite de Waifre, et ayant passé la Loire, prit et brûla le château de Bourbon. (Bouquet, tom. V, p. 5.) Archambaud confirma, l'an 959, les donations faites par son père et son aïeul au prieuré de Souvigni. Il avait épousé Rotilde, que Blondel fait, sans raison, fille d'Hildegaire, vicomte de Limoges, et femme, en premières noces, de Gérard, son successeur. L'identité de nom de la femme d'Archambaud et de celle de Gérard, est le seul fondement de cette opinion. Il paraît qu'Archambaud n'eut qu'un fils de son mariage.

ARCHAMBAUD II.

Archambaud II, fils d'Archambaud I, selon les uns, son petit-fils, suivant les autres, par Eudes, son père, eut guerre, l'an 990, avec Landri, comte de Nevers, pour les limites de leurs domaines. La chronique de Vezelai, parlant d'un combat qu'ils se livrèrent cette année entre l'Allier et la Loire, sans en marquer l'issue, qualifie prince, Archambaud. L'an 1018, il donna au prieuré de Souvigni, le lieu de Saint-Maurin, qu'il avait du chef d'Ermengarde, son épouse, fille d'Herbert, sire de Sully. Il eut de son mariage quatre fils, dont l'aîné qui suit.

ARCHAMBAUD III.

Archambaud III, surnommé du Montet, *de Monticulo*, successeur d'Archambaud II, son père, restitua, l'an 1048, au chapitre de Saint-Ursin de Bourges, l'église de Moncenoux, qu'il avait injustement usurpée. On met sa mort vers l'an 1064. Deaurate, sa première femme, le fit père d'un fils, qui suit, et d'une fille de même nom qu'elle, morte sans alliance. Agnès, qu'il épousa en secondes noces, lui donna deux fils Hunibalde et Gilon. Il fut enterré, ainsi que sa première femme, au prieuré du Montet.

ARCHAMBAUD IV.

1064 ou environ. Archambaud IV, dit le Fort, ayant succédé à son père, Archambaud III, voulut, en qualité d'avoué du monastère de Souvigni, établir à son profit des coutumes nouvelles et onéreuses dans ce lieu. Saint Hugues, abbé de Cluni, dont Souvigni dépendait, s'opposa vigoureusement à cette entreprise. On tint sur ce sujet un concile à Charlieu, dans le Mâconnais, où l'on fut sur le point d'excommunier Archambaud. Le saint abbé lui sauva cette disgrâce dans l'espérance de le ramener par la douceur. Archambaud fut effectivement plus modéré par le suite; mais ce ne fut que dans sa dernière maladie qu'il renonça entièrement à ses prétentions; ce qu'il fit en présence et du consentement de son fils aîné. (*Mabil. Ann. Bened.*, tom. V, *App.*, pag. 654, col. 2.) Il mourut le 16 juillet 1078, laissant de Philippe, son épouse, fille de Guilaume V, comte d'Auvergne, quatre fils, Archambaud, qui suit; Aimon, qui vient après; Guillaume, seigneur de Montluçon, et Guichard, qu'on croit avoir été père de Pierre Blot, dont il sera parlé ci-après; avec une fille, nommée Ermengarde, laquelle, ayant épousé, l'an 1070, Foulques le Rechin, comte d'Anjou, fut congédiée, l'an 1081, sous prétexte de parenté, puis remariée à Guillaume, sire de Jaligni, dont elle eut Aldin, ou Oldin, mort sans lignée, et Elisabeth, femme de Hugues d'Amboise. (André Favin, *Hist. de Nav.*, pag. 321. Justel, *Hist. de la M. d'Auv.*, pag. 30.)

ARCHAMBAUD V.

1078. Archambaud V, fils aîné et successeur d'Archambaud IV, fut un seigneur, à ce qu'il paraît, entreprenant, querelleur et violent. Une lettre de Lambert, évêque d'Arras, rapportée par Baluze (*Miscell.*, tom. V, pag. 327), nous apprend qu'Archambaud, ayant eu des démêlés avec Hugues de Die, archevêque de Lyon et légat du pape, il le prit dans une embuscade et le mit en prison, ce qui ne manqua pas sans doute, quoique la lettre n'en dise mot, de lui attirer une excommunication. On ignore le sujet de la querelle qu'il eut avec Hugues, seigneur de Montigni. Mais Hugues nous apprend lui-même qu'Archambaud s'étant saisi de sa personne, soit dans un combat, soit dans une surprise, lui fit essuyer une longue et dure prison, d'où il ne sortit que par le crédit de Guillaume (I), comte de Nevers. Pour marquer à Dieu sa reconnaissance du recouvrement de sa liberté, il donna au prieuré de Saint-Etienne de Nevers, l'église de Lichi, avec ses dépendances, par une charte datée du 10 novembre 1088. (*Archiv. de ce prieuré.*) Les religieux de Souvigni eurent beaucoup à souffrir des déprédations d'Archambaud. Comptant pour rien la renonciation que son père avait faite en sa présence et de son consentement, aux coutumes injustes qu'il avait voulu établir sur leur monastère, il se mit en tête de les faire revivre, et employa la violence pour y réussir. Il triomphait, lorsqu'en 1095, le pape Urbain II vint, dans le mois d'octobre, à Souvigni, pour se rendre au concile de Clermont. Les religieux ne manquèrent pas de lui faire leurs plaintes de la conduite du sire de Bourbon à leur égard. Archambaud vint lui-même pour demander à sa sainteté l'absolution de son père; le pape l'accorda, mais à condition qu'il laisserait en repos ce monastère. Il le promit et n'en continua pas moins ses vexations: ce qui engagea l'abbé saint Hugues à le poursuivre au concile de Clermont. Cité à cette assemblée, il comparut et s'obligea de nouveau à satisfaire ses parties sur l'objet de leurs plaintes. Cette fois, enfin, il tint parole, comme on le voit par l'accommodement qu'il fit l'année suivante avec les religieux de Souvigni. (Mabil. *ubi suprà.*) Archambaud finit ses jours l'an 1096. (*ibid.*, pag. 656), laissant un fils en bas âge, de Lucque, sa femme, qui se remaria peu de tems après avec Alard Guillebaud, seigneur de la Roche.

AIMON II et ARCHAMBAUD VI.

1096. Aimon, surnommé Vaire-Vache, de la couleur mêlée de ses cheveux, frère d'Archambaud V, s'empara de la seigneurie de Bourbon (sous un prétexte que l'histoire nous laisse ignorer), au préjudice d'Archambaud, son neveu, qui était resté sous la tutelle de sa mère. Il demeura paisible possesseur du Bourbonnais jusqu'en 1114 ou 1115. Mais à la fin, Alard Guillebaud, beau-père d'Archambaud, homme vertueux et disert, se rendit à la cour du roi Louis le Gros pour lui demander justice de cette usurpation. Le monarque, après avoir fait inutilement ajourner Aimon à sa cour, marcha contre lui à main armée, l'an 1115 (et non pas 1123, comme le dit Favin), l'assiégea dans son château de Germigni; et, l'ayant forcé de

venir demander grâce à genoux, l'emmena à Paris, où il jugea dans son conseil le différent de l'oncle et du neveu. Suger, qui nous fournit ces traits (*Vita Ludov. VI*), ne rapporte pas de quelle manière l'affaire fut décidée, et se contente de dire que le roi mit dans son jugement autant de clémence que de justice. Paul Emile, Gaguin et Favin, suppléent à ce récit, en disant qu'Aimon fut condamné à restituer à son neveu ce qu'il lui avait enlevé. Nous voyons, en effet, qu'en 1116, Archambaud prêta serment de fidélité au roi, touchant la garde de l'abbaye de Saint-Pourcain, qu'il avait en qualité de sire de Bourbon. (*Gall. Chr., no.*, tom. II, pag. 373.) Mais il ne paraît pas qu'il ait vécu au-delà de cette année, ni qu'il ait été marié. Après sa mort, Aimon se remit en possession de la seigneurie de Bourbon. Quelques années auparavant, il avait efficacement secouru de sa personne et de ses troupes, Elisabeth de Jaligni, femme de Hugues de Chaumont, en Touraine, pour se rendre maîtresse de la terre de Jaligni, qui lui était échue par la mort d'Oldin, son frère, et que des étrangers voulaient lui ravir. Mais Archambaud, fils d'Aimon, qui avait été de cette expédition, retint pour lui la petite ville de Bessais, qu'Aimon, dit un auteur contemporain, donna à sa sœur Ermengarde, en la mariant à Guillaume de Jaligni. (*Gesta Domin. Ambas.*, pag. 565.) On ignore l'année de la mort d'Aimon. Il avait épousé, l'an 1099 au plus tard, ALDESINDE, fille unique de Guillaume de Nevers, comte de Tonnerre, pour les droits de laquelle il eut guerre cette année là avec Guillaume II, comte de Nevers et neveu de sa femme. Il laissa de son mariage un fils, qui suit. On lui donne encore deux autres fils, Gérard et Gui; mais on ignore s'ils lui survécurent.

ARCHAMBAUD VII.

ARCHAMBAUD VII, successeur d'Aimon, son père, s'allia à la maison de Savoie et à celle de France, par son mariage avec AGNÈS DE SAVOIE, sœur d'Adélaïde, femme du roi Louis le Gros, et nièce du pape Calliste II. Occupé de l'embellissement de ses domaines, il bâtit, en 1137, Villefranche, dans le Bourbonnais. Nous avons les lettres qu'il donna, de concert avec sa femme, en faveur de ce nouvel établissement; lettres par lesquelles ils déclarent Villefranche une ville libre comme son nom le porte, ne se réservant, pour eux et leurs successeurs, que le four bannal, les étaux du marché, avec divers droits sur les marchandises qui s'y vendront, et la connaissance des crimes d'adultère, de rapt et de vol. Dans tout autre cas, la justice, tant civile que criminelle, est abandonnée aux habitants, pour être exercée par un homme de leur commune. Ils s'engagent de plus à ne point emprunter des habitants, ni les mener malgré eux à la guerre, ou bien aux chevauchées. (Galland. *Tr. du Franc-aleu*, pag. 9.) Archambaud partit, l'an 1147, pour la Terre-Sainte, avec le roi Louis le Jeune. Ce monarque, après avoir traversé une partie de l'Asie, au milieu des plus grands dangers, ayant pris le parti de s'embarquer au port de Satalie, avec sa cavalerie, laissa son infanterie sous la conduite du comte de Flandre et du sire de Bourbon, pour l'amener par terre à Antioche. Les assauts fréquents que les Turcs leur livrèrent sur la route, l'incommodité des chemins, et la disette des vivres, firent qu'il n'en arriva pas la moitié à sa destination. (*Odo de Diogil.*) Archambaud arriva en Palestine peu de tems après le roi de France. Il fut du nombre des seigneurs bourguignons à qui le pape Anastase IV écrivit, l'an 1154, pour les exhorter à traiter en excommuniés les habitants de Vezelai, à les exclure de leurs terres, et à les faire dépouiller, s'ils s'y rencontraient, pour leur révolte envers l'abbaye. (*Spicil.*, tom. III, pag. 496.) Archambaud mit, l'an 1159, sa terre de Monetet ou de Monstiers (*de Monasteriis*) entre les mains et sous la protection du roi, qu'il engagea en même tems à confirmer les coutumes qu'il y avait établies. (*Cartul. de Bourbon.*) Ce fut cette année, ou la suivante, qu'il intenta procès à Pierre Blot, son parent et son vassal, pour avoir brûlé et détruit son château de Montaigu, en Combraille, qui relevait du roi d'Angleterre. Pierre Blot prétendait que cette place et ses dépendances lui appartenaient, et qu'Archambaud, ayant été son tuteur, avait abusé de sa minorité pour le dépouiller de cette portion de son héritage. L'affaire ayant été portée à la cour du roi d'Angleterre, Henri II, et de Richard, duc d'Aquitaine, son fils, il fut jugé qu'Archambaud céderait la moitié de la châtellenie de Montaigu à Pierre Blot. Celui-ci, après le jugement, remit sa part au sire de Bourbon, moyennant la somme de sept mille sous, payable en sept années. L'acte de ce traité, où paraissent le sire Archambaud VII et son fils, de même nom que lui, est rapporté à l'an 1187, par D. d'Acheri, qui l'a publié dans le huitième tome du Spicilège, pag. 201. Mais la petite chronique de Cluni met en 1171 la mort d'Archambaud VII, qu'elle nomme VI; et nous n'avons pas d'autorité qui la contredise sur ce point.

ARCHAMBAUD VIII.

1171. ARCHAMBAUD VIII, fils unique d'Archambaud VII, fut son successeur, quoiqu'en dise la petite chronique de Cluni, qui le fait mourir deux ans avant son père; et voici la preuve de notre assertion. Le roi Philippe Auguste ayant conquis, en 1199, une partie des terres du comté et du dauphiné d'Auvergne, en confia la garde à Archambaud, sire de Bourbon. D. Martenne a mis au jour la charte par laquelle Archambaud s'engage, sous la foi du serment, à garder fidèlement ces terres avec les forteresses, et à ne les rendre qu'au roi. L'acte est daté du mois de mars de l'an 1200. (*Ampliss. coll.*, tom. I, col. 1028.) Archambaud mourut cette même année, comme la suite le fera voir. D'ALIX, son épouse, fille d'Eudes II, duc de Bourgogne, il ne laissa qu'une fille, qui suit.

MATHILDE.

1200. MATHILDE, ou MAHAUT, fille d'Archambaud VIII, lui succéda dans la sirerie de Bourbonnais. Elle fut d'abord mariée à GAUTIER, ou GAUCHER IV DE VIENNE, sire de Salins, dont elle eut une fille, appelée Marguerite. Mais, ce mariage ayant été déclaré nul en 1195, elle épousa, l'année suivante, GUI II, seigneur de Dampierre-sur-Bèbre, en Nivernais, suivant Coquille; de Dampierre-sur-Salon, suivant Golut; de Dampierre-sur-Vingenne, selon Dunod : mais laquelle de ces trois terres lui donnait-elle son surnom? c'est ce que nous laissons indécis avec regret. Cependant Marguerite, ayant épousé, l'an 1200, Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, prétendit avoir la sirerie de Bourbon. Il y eut à ce sujet un fameux procès qui fut porté à la cour du roi, Philippe Auguste, où il fut long-tems debattu. Enfin le roi, par son jugement, déclara qu'il était contre les usages du royaume qu'une baronnie fût possédée en tout ou en partie par une fille, tant qu'il y avait un héritier mâle, et qu'en pareil cas elle pouvait seulement exiger pour son mariage une dot conforme à son état. En conséquence de cette décision on fit, l'an 1211, au mois de février, une transaction, par laquelle Marguerite abandonna la baronnie de Bourbon à Gui de Dampierre et à sa femme, qui, de leur côté, s'engagèrent à lui payer une somme de douze cents marcs. (*Spicil.*, tom. XI, p. 365.) Gui de Dampierre était un général expérimenté. L'an 1210, le roi lui donna le commandement de l'armée qu'il envoyait contre Gui, comte d'Auvergne. Dampierre prit sur le comte plusieurs places pendant le cours de quatre campagnes. Le roi, pour le récompenser, lui donna le château de Tourniole, l'une des plus fortes places qu'il eût prises, et lui confia la garde des autres conquêtes qu'il avait faites. Gui de Dampierre mourut l'an 1215, laissant de son mariage un grand nombre d'enfants, dont les principaux furent Archambaud, qui suit; Guillaume, seigneur de Dampierre,

époux de Marguerite II, comtesse de Flandre; Gui, seigneur de Saint-Just, en Champagne. Mahaut survécut à son époux, et mourut l'an 1218. Elle avait accordé, l'an 1189, de concert avec son premier époux, à l'abbaye de Cluni l'exemption de péage et de coutumes dans toute l'étendue de leurs domaines. L'acte de cette exemption nomme entre les témoins Guillaume, frère de Gaucher. (*Archiv. de Cluni.*)

ARCHAMBAUD IX.

1215. ARCHAMBAUD IX succéda, l'an 1215, à Gui de Dampierre, son père, du consentement de Mathilde, sa mère, et prit en même-tems le cri et les armes de Bourbon. L'an 1217, il reçut de Blanche, comtesse de Champagne, tutrice de Thibaut, son fils, la charge de connétable de ce comté pour sa vie seulement, comme il le reconnaît par ses lettres du mois d'avril de cette année. (Martenne, *Thes. Anecd.*, tom. I, p. 862.) Vers le même tems, le roi Philippe Auguste etablit Archambaud gardien du pays d'Auvergne et défenseur des places que son père y avait conquises pour ce monarque sur le comte Gui. Philippe Auguste lui avait déjà conféré auparavant la charge de connétable d'Auvergne. En vertu de l'autorité que lui donnaient ces deux titres, il se crut fondé, sous le règne de Louis VIII, à mettre un sergent royal à Brioude. Les chanoines, à qui la seigneurie de cette ville appartenait, se plaignirent au roi de cette entreprise qui donnait atteinte à leur juridiction. Louis ordonna une enquête qui fut concluante pour les chanoines; mais sa mort, arrivée sur ces entrefaites, laissa les choses dans le même état. Enfin, l'an 1233, sur les nouvelles plaintes des chanoines, le roi saint Louis, s'étant fait représenter l'enquête, enjoignit au sire de Bourbon d'y faire droit. En conséquence, il retira le sergent qu'il avait établi à Brioude, et fit expédier aux chanoines, dans le mois de juin de cette année, une charte par laquelle il reconnaissait la justice de leurs plaintes. (*Gall. Chr., no.*, tom. II, *prob.*, *col.* 137). Quelques années après, Archambaud eut querelle avec Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, touchant le serment de fidélité que ce prélat exigeait de lui pour la commune qu'il avait établie dans sa terre; ce qui semble prouver que la sirerie de Bourbon relevait, du moins à certains égards, de l'église de Bourges. Les choses furent poussées au point que l'archevêque frappa d'excommunication Archambaud, et sa terre d'interdit. Le pape Grégoire IX, à qui le sire de Bourbon eut recours, chargea l'archevêque de Tours d'examiner l'affaire et de la juger. Ce prélat ayant donné gain de cause à son confrère, Archambaud se soumit. Les censures furent levées; et, dans une assemblée solennelle, il fit à Tours, le jeudi après la décollation de Saint-Jean (1er. septembre) de l'an 1239, le serment qui avait occasioné la querelle. (*Ibid. col.* 23.) Archambaud IX mourut, disent les modernes, en 1238, à la bataille de Cognac. Mais on ne connaît point de bataille donnée à Cognac cette année-là. Il fallait dire à la bataille de Taillebourg, donnée le 21 juillet 1242, ou à celle du lendemain. Il avait épousé BÉATRIX, héritière de Montluçon, dont il laissa Archambaud, qui suit; Guillaume, mort sans laisser de postérité de Mahaut de Montgascon, sa femme; Béatrix, mariée à Béraud, dit le Grand, sire de Mercœur; Marie, alliée, en 1240, à Jean I, comte de Dreux; Marguerite, mariée, au mois de mars 1232 (v. st.), à Thibaut I, roi de Navarre et comte de Champagne, laquelle eut pour sa dot la somme de trente-six mille livres monnaie de Paris (1), suivant la reconnaissance qu'Archambaud en passa à Thibaut dans le mois de septembre 1232. (Martenne, *ibid.*, *col.* 968.)

ARCHAMBAUD X.

1242. ARCHAMBAUD X, dit le JEUNE, fils aîné d'Archambaud IX et son successeur, épousa YOLANDE de CHATILLON, héritière par Gui, son père, comte de Saint-Pol, des seigneuries de Monjai, de Thorigni et de Broigni; et par Agnès de Donzi, sa mère, des comtes de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, ainsi que des seigneuries de Donzi et de Saint-Agnan. Ayant accompagné le roi saint Louis dans son premier voyage d'outre-mer, Archambaud mourut en Chypre, le 15 janvier 1249 (n. st.), laissant de sa femme, qui l'avait suivi dans ce voyage, deux filles, Mahaut et Agnès. La première épousa Eudes, la seconde Jean, tous deux fils de Hugues IV, duc de Bourgogne.

MAHAUT.

1249. MAHAUT, fille aînée d'Archambaud X, lui succéda dans la sirerie de Bourbon avec EUDES, ou ODET de Bourgogne, son époux, auquel elle avait été fiancée l'an 1237, ce prince n'ayant alors tout au plus que deux ans. L'an 1250, elle succéda pareillement à Mathilde, sa bisaïeule, dans les vicomtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Mahaut finit ses jours l'an 1262, laissant de son époux, qui la suivit au tombeau l'an 1269, trois filles, dont aucune n'hérita de la sirerie de Bourbon. (*Voy.* Mahaut II, *comtesse de Nevers.*)

AGNÈS ET JEAN DE BOURGOGNE.

1262. AGNÈS, sœur de Mahaut, lui succéda dans la sirerie de Bourbon et la seigneurie de Saint-Just, avec JEAN, son époux, seigneur de Charolais, second fils de Hugues IV, duc de Bourgogne, l'an 1268, Jean fit son testament par lequel il fonda un hôpital à Moulins pour cent pauvres. Il mourut la même année vers la mi-janvier, ne laissant de son mariage qu'une fille, qui suit. Agnès, sa veuve, se remaria, l'an 1277, à Robert II, comte d'Artois, dont elle n'eut point d'enfants. Elle mourut l'an 1283, après le mois d'août. Les Dominicains de Nevers l'honorent comme leur fondatrice. Elle possédait, près des murs de cette ville et du cloître des chanoines, un manoir, *manerium*, qu'elle céda, l'an 1271, à ces religieux pour y bâtir un monastère. (*Gall. Christ.*, tom. XII, *col.* 351, *chartâ LXV.*)

BÉATRIX ET ROBERT.

1283. BÉATRIX, fille d'Agnès de Bourbon et de Jean de Bourgogne, succéda, l'an 1283, à sa mère dans la sirerie de Bourbon avec ROBERT de France, comte de Clermont en Beauvaisis, sixième fils du roi saint Louis, qu'elle avait épousé l'an 1272. Hugues, son aïeul paternel, lui légua, par son testament, la même année les châtellenies et seigneuries de Charoles, de Sauvement, du Mont-Saint-Vincent, etc.; ce qui fut confirmé, l'an 1279, par traité fait au mois d'août avec Robert II, duc de Bourgogne. De ces châtellenies fut composé, depuis, le comté de Charolais. Le comte Robert, après son mariage, retint dans son écu les armes de France avec la distinction d'un bâton de gueules pour marque de puîné, sans prendre aucun quartier de celles des anciens seigneurs de Bourbon, qui étaient un lion rampant de gueules, armé de sable en champ d'or semé de coquilles. Béatrix, sa femme, mourut le 1er. octobre 1310, laissant de son époux Louis, qui suit; Jean, premier comte de

(1) Sous le règne de saint Louis l'argent monnayé, c'est-à-dire les gros tournois, étaient à 11 deniers, 12 grains d'aloi, et le marc de cette espèce valait 58 sous; par conséquent 36 mille livres produisent 12413 marcs, 6 onces, 2 gros, 2 deniers, 6 grains. Ainsi puisque le marc d'argent, au titre de 11 deniers 12 grains, vaut, suivant le tarif de 1771, 51 liv. 4 s. 8 d. ½, il s'ensuit que 12413 marcs, 6 onces, 2 gros, 2 deniers, 6 grains, valent environ 636,020 liv. de notre monnaie d'aujourd'hui (1785.)

Charolais : (celui-ci, mort en 1316, laissa de son mariage avec Jeanne, dame d'Argies, Béatrix, mariée en 1327, avec Jean I, comte d'Armagnac, à qui elle porta le comte de Charolais) ; Pierre, archidiacre de Paris ; Blanche, alliée à Robert VII, comte d'Auvergne; Marie, prieure de Poissi; Marguerite, femme de Jean de Dampierre, comte de Namur. Robert, père de ces enfants, mourut le 7 février 1318. (n.st.) (*Voy.* Robert, *comte de Clermont.*)

DUCS DE BOURBON.

LOUIS I, DIT LE GRAND ET LE BOITEUX.

1310. **Louis**, né l'an 1279, appelé **Louis-Monsieur** du vivant de Robert, son père, succéda, l'an 1310, à Béatrix, sa mère, dans la sirerie de Bourbon ; et, l'an 1318, à son père dans le comté de Clermont dont il prit le titre. Ses exploits militaires lui avaient déjà fait une grande réputation. Il avait fait, l'an 1297, ses premières armes à la bataille de Furnes en Flandre. L'an 1302, à la funeste journée de Courtrai, il avait commandé l'arrière-garde, et sauvé les débris de l'armée française. Deux ans après il avait eu part à la victoire de Mons-en-Puelle. Dans le tournoi qui fut donné à Boulogne l'an 1308, au mois de janvier, à l'occasion des noces d'Isabelle de France et d'Edouard II, roi d'Angleterre, Louis-Monsieur et Jean, son frère, se distinguèrent de manière qu'ils remportèrent les prix sur les chevaliers les plus renommés de l'Europe. Chargés ensuite avec le comte de Valois de conduire Isabelle en Angleterre, ils ne la quittèrent que lorsqu'ils l'eurent vu couronner à Westminster. A son retour, Louis-Monsieur fut revêtu de la charge de grand chambrier, l'une des cinq premières de la couronne. Celui qui en était revêtu signait les diplômes des rois avec les grands officiers ; il assistait au jugement des pairs et avait la surintendance des ornements royaux. Son office lui donnait fief et justice foncière avec cens, rentes et droits seigneuriaux en la ville de Paris et aux environs, et juridiction sur dix-sept corps de métiers qui dépendaient absolument de lui. Cette charge fut héréditaire dans la maison de Bourbon jusqu'à la défection du fameux connétable de ce nom. François Ier. alors en disposa en faveur de Charles, duc d'Orléans, son troisième fils, après la mort duquel elle fut supprimée. Depuis ce tems, le grand chambrier est remplacé par les premiers gentilshommes de la chambre et les maîtres de la garde-robe.

Le roi Louis Hutin n'ayant laissé, l'an 1316, qu'une fille, en mourant, la succession au trône fut disputée entre cette princesse et Philippe le Long, son oncle. Louis-Monsieur fut un des grands qui se déclarèrent le plus hautement en faveur de ce prince, et par là il contribua beaucoup au triomphe qu'il remporta sur sa rivale ou plutôt sur ses partisans ; car elle n'avait encore que cinq ans. Cet important service lui donna un grand crédit sur l'esprit du nouveau monarque. Louis-Monsieur était alors plein de l'idée d'exécuter la croisade que le concile général de Vienne avait fait publier en 1312, et dont la plupart des seigneurs s'étaient détachés avec la même légèreté qu'ils s'y étaient engagés. Croyant avoir réussi à ranimer leur zèle, il obtint du roi des lettres données à Long-champ le 13 septembre 1318, par lesquelles il était nommé capitaine-général de cette expédition. Elles portent que « sa majesté a » fait ce choix non seulement à cause de la haute noblesse du » comte de Clermont. (c'est ainsi qu'on nommait Louis depuis » la mort de son père), mais en considération de sa puissance, » de sa valeur, de sa prudence et de sa sagesse. » (*Recueil de Colbert, vol. X, fol.* 427.) Les choses en demeurèrent là : des affaires plus pressantes firent évanouir le projet de la croisade, et obligèrent le comte de Clermont à changer de résolution.

Philippe le Long étant mort, l'an 1322, sans enfants mâles, la providence fit trouver dans Charles le Bel, son successeur et son frère, un nouvel ami sur le trône au comte de Clermont. Il partagea la confiance de ce monarque avec Charles de Valois, et tous deux furent envoyés, l'an 1324, en Guienne pour faire la guerre aux Anglais. Leur expédition eut le succès le plus glorieux et le plus prompt. Il ne leur en coûta qu'une campagne pour conquérir la plus grande partie de cette province. Le comte de Clermont réduisit les places de Montségur, de Saint-Macaire, de Sauveterre et d'Agen. Pour récompense de ces exploits, le roi Charles le Bel, par lettre du 27 décembre 1327, érigea la sirerie de Bourbon en duché-pairie. Charles semblait prévoir les hautes destinées de la maison de Bourbon, lorsque dans ces lettres il disait : *Nous espérons que la postérité du nouveau duc, marchant sur ses traces, sera dans tous les tems l'appui et l'ornement du trône.* La même année, il donna aussi en pairie au duc de Bourbon le comté de la Marche en échange de celui de Clermont. La mort ayant enlevé Charles le Bel peu de tems après, il eut pour successeur Philippe de Valois, que la révolte des Flamands contre leur comte appela dès le commencement de son règne dans leur pays. Le duc de Bourbon fut de cette expédition, et combattit avec gloire, le 24 août 1328, à la journée de Cassel avec ses neuf compagnies de gens d'armes, ses vassaux. Ce prince n'était pas moins habile négociateur que grand capitaine. Le roi Edouard III, après avoir fait hommage au roi de France, chicanait sur la nature de cet hommage, prétendant qu'il n'était que simple et non pas lige. Le duc de Bourbon fut envoyé à Londres pour l'engager à se dédire, et il y réussit. Philippe de Valois lui rendit, l'an 1331, le comté de Clermont, avec titre de pairie, par une générosité qui marquait combien sa personne et ses services lui étaient agréables. La guerre ayant été depuis déclarée par l'Angleterre à la France, le duc de Bourbon accompagna le roi dans ses campagnes, et le servit également de son épée et de ses conseils. Il fut envoyé, l'an 1340, au congrès d'Arras, tenu pour traiter de la paix. Mais on ne put y obtenir qu'une prolongation de la trêve. Ce fut le dernier service que le duc de Bourbon rendit à l'état. Il mourut vers la fin de janvier 1341 (v. st.), à l'âge de soixante-deux ans, et fut enterré aux Jacobins de Paris. Philippe de Valois, dit un moderne, perdit en lui l'homme le plus sage de son royaume, et le seul peut-être dont l'expérience et l'autorité fussent capables de prévenir et de réparer les maux sous le poids desquels la France fut sur le point de succomber. Il avait épousé, l'an 1310, **Marie**, fille de Jean d'Avênes, comte de Hainaut (morte en 1354), dont il laissa Pierre, qui suit ; Jacques, mort en bas âge, et enterré aux Cordeliers de Champaigue, en Bourbonnais; Jacques, comte de la Marche ; Jeanne, femme de Guigues VII, comte de Forès; Marguerite, mariée, 1°. à Jean II, sire de Sully, 2°. à Hutin de Wermeilles ; Béatrix, femme, 1°. de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, 2°. d'Eudes, seigneur de Grancei, en Bourgogne ; Marie, laquelle épousa, 1°., l'an 1330, Gui, prince de Galilée, fils de Hugues IV, roi de Chypre, 2°. Robert de Sicile, prince de Tarente et d'Achaïe, morte en 1387 ; et Philippe, décédée en bas âge, et inhumée aux Cordeliers de Champaigue, où sa mère eut aussi sa sépulture. On a donné encore à Louis un fils naturel nommé Gui, seigneur de Cluys et de la Ferté-Chauderon.

PIERRE I.

1341. **Pierre I**, fils aîné de Louis I, né l'an 1301, lui succéda au duché de Bourbon et dans la charge de grand-chambrier de France. Il accompagna, la même année, le duc de Normandie, héritier de la couronne, dans l'expédition qu'il fit en Bretagne, pour maintenir, dans la possession de ce duché, Jeanne la Boiteuse, contre Jean de Montfort, son rival. Les succès rapides du jeune prince, qui faisait alors ses premières armes, furent en partie le fruit des sages conseils du duc de

Bourbon. Les Anglais, s'étant emparés de la Guienne française, Pierre fut envoyé, l'an 1345, avec un pouvoir illimité, tel qu'on l'accordait alors aux *capitaines souverains*, ou *lieutenants de roi*, pour commander dans nos provinces d'outre-Loire. Il était parti sans troupe et sans argent. Cependant, avec les milices qu'il rassembla dans ces contrées, il vint à bout, non-seulement d'arrêter les progrès des Anglais, mais de reprendre la plupart de leurs conquêtes. L'an 1346, il fut rappelé dans le Beauvaisis pour aller à la poursuite du roi d'Angleterre, qui, chargé des dépouilles de la Normandie, dirigeait sa retraite vers la Flandre. Le duc harcela l'ennemi de manière qu'il donna le tems au roi Philippe de Valois de se mettre en campagne, et de venir le joindre avec une armée de cent mille hommes. On sait la suite de cette campagne, et le terrible échec que nous reçûmes, le 26 août 1346, à la journée de Créci, avec des forces capables d'écraser les Anglais. Le duc de Bourbon y combattit à côté du roi, et fit, avec lui, des prodiges de valeur. Peut-être, s'il eût été cru, les choses auraient-elles autrement tourné: du moins, on ne voit pas que l'histoire l'inculpe dans le récit de cette malheureuse bataille. Il périt, l'an 1356, à celle de Maupertuis ou de Poitiers, donnée, le 19 septembre, par le roi Jean, avec autant de précipitation, de désordre et de malheur que celle de Créci. Ce fut en parant les coups qu'on portait au roi, qu'il reçut ceux qui le renversèrent mort à ses pieds. Son corps, porté aux Jacobins de Poitiers, y resta en dépôt, sans qu'on osât lui rendre les derniers devoirs. La raison de cela était le mépris qu'il avait fait des foudres de l'église, qu'on avait employés pour le contraindre à payer ses dettes. On le traita en excommunié, après sa mort, et il fallut, pour obtenir la permission de l'inhumer, que son fils s'engageât à satisfaire ses créanciers (1). Alors il fut conduit à Paris, où il fut enterré chez les Jacobins, à côté de son père. Nous avons la sentence du cardinal François, datée d'Avignon, le 12 des calendes d'avril 1357, par laquelle, à la demande de Louis de Bourbon, fils de ce prince, il l'absout de l'excommunication qu'il avait encourue. Pierre avait épousé, le 25 janvier 1336 (v. st.), ISABELLE, sœur du roi Philippe de Valois (morte le 26 juillet 1383), dont il eut Louis, qui suit; Jeanne, femme du roi Charles V; Blanche, marié à don Pèdre, ou Pierre le Cruel, roi de Castille; Bonne, femme, 1°. de Godefroi de Brabant, 2°. d'Amédée VI, comte de Savoie; Catherine, épouse de Jean III, comte d'Harcourt et d'Aumale; et deux autres filles. Jean de Bourbon, seigneur de Rochefort, fut le fils naturel du duc Pierre, et mourut sans postérité.

LOUIS II, DIT LE BON.

1356. LOUIS II, dit LE BON, né le 4 août 1337, devint le successeur de Pierre, son père, au duché de Bourbon et en la charge de grand-chambrier de France. L'an 1358, le dauphin Charles, régent du royaume, voyant que les Anglais occupaient presque tout le comté de Clermont, appartenant au duc de Bourbon, lui adjugea, par ses lettres du 26 novembre, toutes les terres et tous les fiefs voisins de ce comté, confisqués sur les partisans des Anglais, pour y être unis à perpétué, sans en pouvoir être démembrés par révocation de confiscation, ou autres lettres royaux; le dauphin, dérogeant nommément à un édit portant qu'on ne donnerait aucun des biens confisqués, mais qu'ils seraient employés pour la rançon du roi Jean, son père. (*Reg. des Chart.*, *cote* 86 *et* 601, *vol.* 25.) L'an 1360, le duc Louis fut un des ôtages que le roi Jean donna pour sûreté de sa rançon, au roi d'Angleterre: *auquel pays*, dit Christine de Pisan, *si gracieusement se contint, que mesmes au roi Edoart, à ses enfans et à tous tant plaisoit, qu'il lui estoit abandoné d'aller esbattre et jouer par-tout où il lui plaisoit; et à brief parler tant y fit par son sens, courtoisie, peine et pourchas, que grant part de sa rançon, qui montoit moult grand finance, lui fut quittée.* Revenu d'Angleterre, après huit ans de séjour, il institua, le premier janvier 1370 (n. st.), l'ordre de chevalerie de l'*Ecu d'or*, dont les marques consistaient en une ceinture dorée, avec un écu d'or, orné d'une bande de perles, où était gravé le mot ALLEN. Pendant le festin qui suivit la cérémonie, Huguenin Chauveau, procureur-général du duc, vint lui présenter, à genou, le registre des informations secrètes et exactes qu'il avait faites des déprédations commises sur ses terres, pendant sa captivité, par divers seigneurs, ses vassaux, dont la plupart étaient de l'assemblée. La consternation s'étant emparée des coupables, le duc les rassura par ces paroles, qu'il adressa au procureur-général: *Chauveau, avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont rendus?* En même-tems, s'étant saisi du registre, sans l'ouvrir, il le jeta dans un grand brasier. La même année, trois capitaines de ces compagnies d'aventuriers, qui infestaient le royaume et qu'on nommait les *grandes compagnies* ou les *tard-venus*, surprirent de nuit, par escalade, le château de Belle-Perche, en Bourbonnais, où la mère du duc était retirée. A cette nouvelle, Louis rassemble ses vassaux et ses amis, et vole à la délivrance de sa mère. Il met le siége devant la place, et le convertit ensuite en blocus, à la prière de la duchesse, effrayée des engins et du dégât qu'ils causaient dans le château. Les comtes de Cambridge et de Pembrock, étant survenus dans ses entrefaites, enlèvent la duchesse et la transportent, avec les dames de sa suite, au château de la Roche-Vauclaire, en Limosin. Cette princesse fut, depuis, échangée et conduite à la cour de France, d'où, s'étant retirée, elle alla s'enfermer à Paris, chez les Cordelières du faubourg Saint-Marcel, où elle finit ses jours.

Louis épousa, le 19 août 1371, ANNE, fille de Béraud II, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne; alliance qui augmenta ses domaines, dans la suite, par la cession que Jeanne de Bourbon fit du comté de Forez, le 18 février 1382, à la duchesse Anne, sa petite-fille.

Louis accompagna, l'an 1373, le connétable dans son expédition contre Jean de Montfort, duc de Bretagne, et les Anglais auxquels ce dernier avait livré son pays. La victoire fut aisée; ils n'eurent qu'à se montrer pour mettre l'ennemi en fuite. On prétend que la duchesse de Bretagne tomba entre les mains du duc de Bourbon, comme la mere de ce prince était tombée auparavant entre celles des Anglais. *Ah! beau cousin!* s'écria, dit-on, la duchesse, *suis-je prisonnière? — Non, madame*, répondit-il, *nous ne faisons point la guerre aux dames;*

---

(1) Voici les lettres que donna, pour l'absolution du duc Pierre, le cardinal François, par commission du pape en 1357.

Franciscus miseratione divinâ, etc. Sancti Marci presbyter cardinalis, discretis viris, Bituricensi, Claromontensi, Lemovicensi, Nivernensi, Eduensi, Parisiensi et Belvacensi officialibus vel eorum loca tenentibus salutem in domino. Ex parte nobilis et egregii viri Ludovici ducis Borbonesii, filii primogeniti quondam domini Petri ducis Borbonesii, nobis oblata petitio continebat, quòd ipse dominus Petrus, dum vitam duceret in humanis, olim fuit et adhuc est per domini nostri, papæ cameræ auditorem ad instantiam quorumdam creditorum suorum pluribus excommunicationum sententiis interdictus. Et antequam super hoc absolutionis beneficium obtinuisset, in bello domini regis Franciæ expiravit. Verum cum in fine vitæ suæ signa contritionis et pœnitentiæ apparuerint in eodem, ejusque corpus sit traditum ecclesiasticæ sepulturæ, dictusque Ludovicus filius pro dicto patre suo defuncto ipsis creditoribus et aliis, si quibus, dum vivebat, obnoxius tenebatur, satisfacere sit paratus; supplicari fecit humiliter eidem defuncto de opportuno remedio super hoc per Sedem Apostolicam provideri. Nos igitur aucturitate domini papæ cujus primarié ad præsens curam gerimus, vobis et cuilibet vestrum in solidum committimus et mandamus, quatenus, si ita est, prædicto filio adimplente quod promittit, faciatis animam ipsius patris defuncti, debitâ absolutione prævià, suffragiis fidelium adjuvari. Datum Avenioni XII kal. aprilis. pontificatûs domini Innocentii papæ VI anno quinto. (*Traité des restitutions des Grands*, *et.* 2, p. 25.)

et il la renvoya à son mari, retiré à Saint-Mahé. De Bretagne, Louis se mit en marche pour secourir le duc d'Anjou, qui faisait la guerre aux Anglais dans la Guienne. Sur sa route, il emporta d'assaut Brive-la Gaillarde, qui s'était donnée aux ennemis. Ayant joint le duc d'Anjou, il l'aida de son bras et de ses conseils à faire la conquête de l'Agénois, du Condomois, du Bigorre et d'une partie de la Gascogne.

L'an 1380, après la mort du roi Charles V, le duc de Bourbon fut l'un des quatre princes du sang à qui l'on confia la tutelle du roi Charles VI, pendant sa minorité. C'était, sans contredit, le plus digne de cet emploi, par sa sagesse et sa probité. Mais, n'étant que l'oncle maternel du jeune monarque, sa naissance ne l'appelait au gouvernement que dans un rang subordonné à celui des princes, ses beaux-frères. Cette dépendance enchaîna sa bonne volonté, et fut un obstacle au bien qu'avec plus de liberté il aurait pu faire. Ce ne fut pas lui, vraisemblablement, qui conseilla au roi, l'an 1382, de marcher en personne, à l'âge de quatorze ans, contre les rebelles de Flandre. Mais, voyant qu'il y était déterminé, il l'accompagna dans cette expédition, et eut part à la victoire de Rosebecq, qu'il remporta, le 27 novembre de cette année, sur les Flamands. L'année suivante, il servit au siège de Bourbourg, et, l'an 1385, il emporta quelques forteresses en Saintonge et en Poitou, sur les Anglais. Il passa, l'an 1387, en Castille, avec un corps de troupes, pour défendre le roi Jean I contre les attaques du duc de Lancastre: mais à son arrivée l'ennemi avait disparu. L'an 1390, suivant Paul Emile, Froissart et Juvénal des Ursins (et non 1392), les Genois demandèrent, au roi de France, du secours contre les Maures d'Afrique, qui troublaient le commerce de la république par leurs pirateries. Ce prince ne voulut pas leur refuser quelques troupes, malgré l'épuisement où se trouvait la France; et le duc de Bourbon demanda à les commander. Le roi chercha vainement à le dissuader de cette expédition. *Bel oncle*, lui disait-il, *savez les grandes affaires que avons; à grant peine trouvera-t on gents qui voulsissent aller si loin: ainsi ne veuillez entreprendre cette allée.* — *Monseigneur*, répliqua Bourbon, *j'ai chevaliers et escuyers de mon pays qui ne me faudront oncques à ce besoin.* Le monarque, le voyant décidé, annonça aux ambassadeurs génois que ce serait le duc de Bourbon qui commanderait le secours qu'il devait leur envoyer. Le duc, ayant fait ses préparatifs en diligence, conduisit par terre, à Gênes, une armée florissante composée de Français et d'Anglais (la France était alors en paix avec l'Angleterre); de là fit voile avec cette armée, au mois de juin de la même année, sur une flotte de quatre-vingts vaisseaux, pour l'Afrique. Le débarquement se fit le 21 juillet (fête de la Madelaine), au milieu d'une grêle de traits, lancés du rivage par les Africains; il se fit, dis-je, vis-à-vis d'une ville que Froissart et Christine de Pisan nomment *Africa*, et que les modernes pensent les uns être Tunis, les autres Carthage. Le siège fut aussitôt mis devant la place, qui fit la plus vigoureuse défense; elle soutint quatre furieux assauts, où les assiégeants furent toujours repoussés avec perte. Les secours que les rois de Bugie et de Maroc envoyèrent aux assiégés, joints à la mortalité causée dans l'armée chrétienne par les chaleurs brûlantes du climat, déterminèrent enfin le duc de Bourbon et son conseil à lever le siège au bout de neuf semaines. Mais pour ne point perdre entièrement le fruit de cette expédition, on marche à l'armée ennemie, on l'attaque dans son camp, et on la met en déroute: elle revint cependant à la charge le même jour et reçut un nouvel échec. Cette double victoire produisit un traité avec le rois de Tunis, qui s'engagea de rendre tous les esclaves chrétiens, de payer une somme de dix mille besants d'or pour les frais de la guerre, et de ne plus troubler la navigation des Chrétiens sur la Méditerranée. Tel fut le fruit de cette grande entreprise, qui eût eu, suivant Froissart, un meilleur succès, si le sire de Coucy, l'un des chefs, *eût seulement entrepris le voyage souverainement, et esté capitaine de tous. Car il avoit*, ajoute cet historien, *le retour de tous les Gentilshommes, et bien sçavoit estre entre eux doucement et avecque eux trop mieux sans comparaison que le duc de Bourbon ne faisoit. Car il estoit de haut courage et manière orgueilleuse et présomptueuse et point ne parloit si doucement ni si humblement aux chevaliers et escuyers étrangers que le sire de Coucy faisoit; et se sit ledit duc de Bourbon par usage le plus du jour hors du pavillon jambes croisées, et convenoit parler à lui par procureur et lui faire grant révérence.* C'est ce que Froissart dit avoir appris *des chevaliers et escuyers qui étoient étrangers.* Mais ce témoignage ne s'accorde point avec celui des autres historiens, qui peignent sous des couleurs différentes le caractère du duc de Bourbon.

Le roi Charles VI étant tombé en démence, l'an 1392, les ducs d'Orléans et de Bourgogne se disputèrent le gouvernement de l'état, avec un acharnement qui eût mis en combustion le royaume, sans l'intervention du duc de Bourbon. Ce sage prince les amena, l'an 1397, au point de consentir à partager entre eux les fonctions de l'autorité souveraine. Etant retourné dans ses terres, il acquit, l'an 1400, d'Edouard II, sire de Beaujolais et de Dombes, ces deux principautés, par traité du 23 juin. (Voy. *les sires de Beaujolais.*) Il agrandit encore, vers le même tems, ses domaines, de la baronnie de Combraille, que Pierre de Giac, qui l'avait acquise de Jean I, comte d'Auvergne, lui vendit. Son économie le mit en état de faire, deux ans après, une autre acquisition importante. Il acheta, l'an 1402, d'Humbert VII, sire de Thoire et de Villars, les villes et châtellenies de Trevoux, d'Amberieux et de Chatelar; acquisition qui acheva de former la souveraineté de Dombes. Amedée VIII, comte de Savoie, en conçut tant de chagrin, qu'appréhendant que le duc de Bourbon n'achetât les autres terres que le sire de Villars possédait encore dans la Dombes, il lui déclara la guerre, sous prétexte de certains châteaux dont il lui demandait l'hommage. Les choses s'accommodèrent par la vente que le sire de Villars fit au comte, de ce qui lui restait en cette principauté.

Le duc de Bourbon se trouvait déplacé par-tout où l'honneur ne lui permettait pas de demeurer. L'an 1407, après l'assassinat du duc d'Orléans, il quitta la cour, où il était en très-grande considération, pour ne point consentir au lâche accommodement qui se ménageait entre les princes Orléanais et le duc de Bourgogne, auteur du crime. Ce fut alors qu'il se déclara hautement contre ce dernier, et tâcha, mais vainement, de le faire déclarer ennemi de la patrie. Le duc de Bourgogne ne lui pardonna pas cet effort de son zèle pour la justice. L'an 1409, Amé Viri, capitaine bourguignon, vint, à la sollicitation de son maître, ravager le Beaujolais. *Mais c'estoit*, dit Monstrelet, *un pauvre sacquement au regard du duc de Bourbon, et il se sauva dès que ce prince vint pour le combattre.* Le duc Louis mourut, le 19 août de l'année suivante, à Moulins, et fut enterré au prieuré de Souvigni. Les Célestins de Vichi, la collégiale de Notre-Dame de Moulins, l'hôpital de Saint-Nicolas de la même ville, sont (1785) des monuments de sa piété. Il édifia les châteaux de Moulins, d'Auxance et de Verneuil; il fit paver, à ses frais, plusieurs villes. Ce prince laissa de son mariage un fils, qui suit. Anne, sa femme, lui survécut jusqu'au 19 septembre 1416, date de son testament, et fut inhumée auprès de lui. Il laissa de plus trois fils naturels, Hector, l'un des chevaliers les plus accomplis de son siècle, tué, l'an 1414, au siège de Soissons; Jean, également renommé par son courage et par les services qu'il rendit à l'état; et Perceval, qualifié aussi chevalier. Le duc Louis avait l'esprit juste et solide, le cœur droit, sensible et généreux, l'attachement le plus sincère à la religion, à la patrie et à son roi, la valeur et l'habileté des capitaines les plus expérimentés de son tems. Sa cour était montée sur le même ton de magnificence que celles des ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Bretagne. Une preuve non équivoque de l'affection que ses sujets lui portaient, ce sont les regrets qu'ils firent éclater à sa mort. Lorsqu'on porta son

corps de Moulins au lieu de la sépulture, on voyait le clergé et le peuple du Bourbonnais accourir pour se trouver sur le passage du convoi, et même pour l'accompagner. De toutes parts on n'entendait que des sanglots et des gémissements. *Ah! ah! mort*, s'écriait la multitude désolée, *tu nous as ôté en ce jour nostre soutenement, celui qui nous gardoit et nous défendoit de toutes oppressions. C'estoit nostre prince, nostre confort et nostre duc, le plus prudhomme, de la meilleure conscience et de la meilleure vie qu'on pust trouver.* (Vie de Louis II, *duc de Bourbon.*)

JEAN I.

1410. **Jean**, né au mois de mars 1381 (n. st.), succéda, l'an 1410, à Louis II, son père, dans le duché de Bourbon et les seigneuries de Combraille, de Beaujolais et de Dombes, mais non dans la charge de grand-chambrier, dont le duc de Bourgogne, alors maître des affaires, le priva, pour la donner à Philippe, son frère, comte de Nevers. Dès l'an 1404, il porta le titre de comte de Clermont, du chef de sa mère, après la mort de laquelle il eut aussi le comté de Forez. Il suivit, à l'exemple de son père et avec la même ardeur, le parti de la maison d'Orléans contre le duc de Bourgogne. Ces deux princes avaient contracté, dans leur première jeunesse, une confraternité d'armes. Mais, après l'assassinat du duc d'Orléans, Jean de Bourbon rompit entièrement avec l'auteur de ce crime, et n'eut plus que des sentiments d'aversion et d'horreur pour lui. Le bâtard de Savoie, et ce même Viri, vaincu autrefois et châtié par le duc Louis II, envahirent, l'an 1411, le Beaujolais et le pays de Dombes, après avoir battu l'armée que le duc Jean avait envoyée pour les repousser. Le comté de Clermont, en Beauvaisis, tomba, la même année, au pouvoir du duc de Bourgogne. Mais un revers encore plus fâcheux pour le duc de Bourbon, ce fut l'enlèvement de ses trois fils, que le sire de Croï prit dans le château de Monceaux, au comté d'Eu, et emmena prisonniers (1), pour obliger par là le duc d'Orléans à relâcher son père, qu'il retenait dans les fers; ce qui effectivement lui réussit.

Le duc de Bourbon, l'an 1412, fut du nombre des princes qui, sur la fin de mai, signèrent l'ignominieux traité par lequel ils s'engageaient à mettre Henri IV, roi d'Angleterre, en possession des provinces cédées aux Anglais par le traité de Bretigni. Au mois de juillet suivant, le duc de Bourgogne, ayant amené le roi et le dauphin devant Bourges, pour attaquer la ligue des princes dans son centre, le duc de Bourbon défendit la ville, pendant environ six semaines, avec tant de valeur et d'habileté, qu'il obligea les assiégeants à parler d'accommodement. On leva le siége, et les chefs des deux partis s'étant rendus à Auxerre, y signèrent, au mois de juillet, un traité de paix. La discorde ayant rallumé son flambeau, vers la fin de la même année, le duc de Bourbon se remit en campagne, parcourut, avec une armée de Parisiens, l'Anjou, le Poitou, le Berri, et purgea ces provinces des troupes de brigands qui les infestaient. Étant passé, l'an 1414, en Picardie, avec Hector de Bourbon, son frère naturel, qui l'avait accompagné dans la campagne précédente, il ouvrit celle-ci par le siége de Compiègne. Hector y fut tué, à l'âge de 23 ans, dans une sortie des assiégés; jeune héros comparable pour la beauté, l'adresse et la valeur au héros fabuleux dont il portait le nom. Le duc lui-même, dans un assaut qu'il donna, y reçut une blessure qui le mit hors de combat. L'armée, ayant emporté la place, se vengea de ce double échec en égorgeant les habitants et la garnison, et attachant le commandant Bournonville à un gibet. Guéri de sa blessure, Bourbon alla faire le siége de Bapaume, qu'il força de lui ouvrir ses portes. Les vainqueurs marchèrent ensuite au siége d'Arras, qui fut commencé vers la mi-juillet. Le roi, le dauphin, le connétable, et tous les princes, étaient à la tête de l'armée. Mais le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac, en dépit du connétable et au mépris de ses droits, se rendirent maîtres de toutes les opérations. Elles cessèrent au bout de six semaines par un accommodement que la comtesse de Hainaut ménagea, et qui fut ratifié par le duc de Bourgogne, le 16 octobre, au Quesnoi.

De retour à la cour, le duc de Bourbon, non moins galant que guerrier, ne s'y occupa qu'à inventer avec la reine et le dauphin de nouvelles fêtes et de nouveaux divertissements, tandis qu'on laissait le roi manquer du nécessaire, et le peuple gémir dans la misère et l'oppression. Plein des idées romanesques de chevalerie, il publia au milieu de ces réjouissances le cartel suivant, qui paraîtrait fort étrange de nos jours et qui n'avait rien d'extraordinaire de son tems. « Nous, Jean, duc » de Bourbonnais, désirant échiver oisiveté et explecter notre » personne en avançant notre honneur par le métier des armes, » y acquérir bonne renommée, et la grâce de la très-belle dont » nous sommes serviteurs, avons n'aguères voué et empris que » nous accompagnés de seize aultres chevaliers équiers de nom » et d'armes, porterons à la jambe chascun un fer de prisonnier, qui sera d'or pour les chevaliers, d'argent pour les » équiers, par tous les dimanches de deux ans entiers, commençant le dimanche prochain après la date des présentes, » au cas que plustost ne trouverons pareil nombre de chevaliers » et équiers de nom et d'armes sans reproche, que tous ensemblement nous veuillent combattre à pied jusqu'à outrance, » par telles conditions que ceux de notre part qui seront outrés, » seront quittes chascun pour un brasselet d'or aux chevaliers, » et un d'argent aux équiers, pour donner là où bon leur semblera. Fait à Paris, le 1er. janvier 1414. » (v. st.) *Mém. de l'Ac. des Insc.*, t. II, p. 641.) Pour mieux entendre ceci, il faut savoir que les chevaliers qui faisaient des emprises ou entreprises d'armes, soit courtoises, soit à outrance, c'est-à-dire meurtrières, se faisaient attacher des chaînes par la main des dames et en chargeaient leurs armoiries; et ce signe, qu'ils ne quittaient plus, était le gage de l'entreprise qu'ils avaient vouée et qu'ils juraient, quelquefois à genoux, par un abus déplorable du serment, sur les saints évangiles.

Le dauphin cependant, jaloux de l'autorité que les ducs d'Orléans et de Bourbon avaient usurpée, tramait sourdement leur perte. La conspiration fut découverte la nuit du 1er. au 2 février 1415, quelques heures avant qu'elle dût éclater, et la prudence des ducs la fit évanouir. Mais, obligés peu de tems après de remettre au dauphin les rênes du gouvernement, ils abandonnèrent la cour pour se retirer dans leurs domaines. Le séjour qu'il y firent ne fut pas long. La descente du roi d'Angleterre en Normandie, et les progrès rapides qu'il faisait dans cette province, les tirèrent de leur retraite pour voler au secours de la patrie. L'un et l'autre furent pris à la funeste journée d'Azincourt, et emmenés prisonniers à Londres. On ne les plaignit point, parce que c'étaient eux qui avaient engagé cette bataille, de concert avec le duc d'Alençon, contre l'avis des autres chefs de notre armée. La rançon du duc de Bourbon, au bout d'un an, fut fixée à cent mille écus. Il la paya jusqu'à trois fois sans pouvoir obtenir sa liberté. Henri V poussa même l'injustice jusqu'à recommander, en mourant, de ne point relâcher les ducs d'Orléans et de Bourbon avant que son fils fût possesseur de la monarchie française. Le duc de Bourbon ne soutint pas avec la constance d'un héros la longueur de sa captivité. Vaincu à la fin par l'ennui, non seulement il offrit de payer une quatrième rançon, non seulement il consentit à livrer aux Anglais les principales places de ses domaines, mais il eut encore la faiblesse de reconnaître Henri VI pour son lé-

(1) Ces enfants furent mis entre les mains du duc de Bourgogne, qui les fit conduire au château de Montbard, d'où ils furent ensuite transférés, par son ordre, le 12 juin 1412, à Bracon. « Ils restèrent là » prisonniers, dit D. Plancher, jusqu'à la réunion des princes, qui se » fit au mois d'août suivant ». (*Hist. de Bour.*, tom. III, p. 342.)

gitime souverain. Heureusement le traité qu'il fit à ce sujet n'eut point lieu, par le refus que fit le comte de Clermont, son fils, de le ratifier. Le duc resta dans les liens avec la honte d'avoir voulu les rompre par une infamie. Il mourut à Londres vers la mi-janvier 1434 (n. st.), à l'âge de cinquante-trois ans, et fut enterré aux Carmes de cette ville. Mais dix-huit ans après son corps fut rapporté au prieuré de Souvigni. Il avait épousé, le 24 juin 1400, MARIE, seconde fille de Jean de France, duc de Berri (morte à Lyon au mois de juin 1434), qui lui apporta en dot le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier, en vertu des lettres du roi Charles VI, qui permettaient au duc de Berri de disposer de ses domaines, contre la loi des apanages, en faveur de cette fille, par considération pour le duc de Bourbon, qu'elle devait épouser. (Celui-ci ne fut que le troisième époux de Marie, qui s'était alliée, 1°. le 29 mars 1386, à Louis de Châtillon III, comte de Dunois, mort le 15 juillet 1391 ; 2°. le 27 janvier 1392, à Philippe d'Artois, comte d'Eu, décédé le 15 juin 1397.) Marie, après la mort de son père, arrivée le 15 juin 1416, et pendant la captivité de son époux, voulut se maintenir dans la jouissance du duché d'Auvergne et du comté de Montpensier : elle présenta requête au parlement à cet effet. Mais, par arrêt du 8 août 1416, la cour ordonna que le duché d'Auvergne serait *mis en la main du roi et gouverné par ses officiers, nonobstant la requête présentée par la duchesse de Bourbon.* (*Mss. du roi*, n°. 9420, fol. 132.) Le duché d'Auvergne resta néanmoins dans la maison de Bourbon. Marie donna au duc Jean trois fils, Charles, qui suit ; Louis, mort à Louvres, en Parisis, l'an 1453 ; et un autre Louis, tige de la première branche de Bourbon-Montpensier. Le duc Jean laissa aussi trois bâtards, Jean, abbé de Cluni, postulé évêque du Pui le 2 décembre 1443, mort au prieuré de Saint-Rambert le 2 décembre 1485 ; Alexandre, dit le Bâtard de Bourbon, dont il sera parlé ci-après ; Gui, mort en 1442 ; et deux bâtardes, Marguerite, épouse de Rodrigue de Villandrode, comte de Ribadeo, fameux par ses exploits et par ses brigandages, et Edmée, morte sans alliance.

CHARLES I.

1434. CHARLES I, fils aîné de Jean I, né l'an 1401, succéda, l'an 1434, aux duchés de Bourbon et d'Auvergne, au comté de Forez et aux seigneuries de Beaujolais, de Dombes, etc. Il gouvernait tous ces domaines depuis sa majorité sous le nom de comte de Clermont, quoiqu'il n'eût pas la jouissance de ce comté qui était entre les mains des Anglais. Il avait aussi recouvré la charge de grand-chambrier de France, dont le duc de Bourgogne, comme on l'a dit, avait frustré son père pour la faire tomber au comte de Nevers. L'an 1418, les Bourguignons ayant surpris Paris la nuit du 28 au 29 mai, il fut arrêté avec son frère Louis, depuis comte de Montpensier, et tous deux furent enfermés dans la tour du Louvre. Le duc de Bourgogne les élargit peu de tems après. Voulant s'attacher le comte de Clermont, ce prince le contraignit d'accepter la main d'Agnès, sa fille, qui n'était pas encore nubile, et de rompre ainsi l'alliance qu'il était près de contracter avec madame Catherine de France, à laquelle il était déjà fiancé.

L'an 1419, le comte de Clermont était à la tête des seigneurs qui accompagnèrent le duc, son beau-père, à la fatale entrevue du pont de Montereau, où il fut assassiné. Loin de poursuivre la vengeance de cet attentat, il renvoya la princesse Agnès au nouveau duc Philippe le Bon, son frère, et se jeta dans le parti du dauphin. Il accompagna ce prince, l'an 1420, en Languedoc et en Guienne. Le dauphin, rappelé sur les bords de la Seine vers la fin de juin de la même année, l'établit, en partant, capitaine-général en Languedoc et en Guienne.

L'an 1421 (n. st.), le comte de Clermont acheva, dans le mois de janvier, le siége d'Aigues-Mortes, commencé, par le sénéchal de Beaucaire, dès le mois d'août précédent. Maître de la place, il fit trancher la tête au commandant Louis Malepue et aux principaux officiers, les traitant d'ennemis de l'état. On prétend même que les habitants coupèrent la gorge à la garnison bourguignonne, qu'ils en jetèrent les corps dans une fosse, avec quantité de sel pour empêcher la corruption, et que de là est venu le proverbe de *Bourguignon salé* (1). (Vaissète.) Le jeudi gras de la même année, le comte de Clermont s'étant présenté devant Beziers, les habitants lui font dire qu'ils ne permettront d'entrer qu'à lui seul et à quarante personnes de sa suite. Le comte persistant à vouloir entrer avec tous ses gens, les portes lui sont fermées. La place est assiégée le 8 juin, et forcée, le 16 août, de capituler, à des conditions humiliantes pour les habitants. Le dauphin étant devenu roi, sous le nom de Charles VII, le comte de Clermont, l'an 1423, lui remet le gouvernement de Languedoc, après y avoir affermi l'autorité de ce prince sur des fondements solides. Il reçoit, en échange, le commandement du Nivernais, du Bourbonnais, du Forez, du Mâconnais, du Beaujolais et du Lyonnais.

Le comte de Clermont commença, l'an 1424, à se rapprocher du duc de Bourgogne, à l'occasion de l'alliance que ce dernier contracta avec Bonne d'Artois, sœur utérine du premier, et veuve de Philippe II, comte de Nevers. Leur liaison prit une nouvelle force par le mariage du comte avec AGNÈS, sœur du duc, conclu et rompu sept ans auparavant, et qui fut enfin célébré le 17 septembre 1425. Mais le comte n'en demeura pas moins attaché aux intérêts du roi et de la patrie. L'an 1428, dans le tems que les Anglais commençaient le siége d'Orléans, il rassembla la noblesse de ses terres, dont il forma un corps de trois mille hommes qu'il conduisit au roi. L'année suivante, au mois de février, apprenant à Blois que Fastol, capitaine anglais, était parti de Paris pour amener au siége d'Orléans une grande quantité de munitions de guerre et de bouche, sous l'escorte de trois mille hommes, il résolut d'intercepter ce convoi. Dunois, qu'il fit avertir de ce dessein, vint le joindre à Janville, avec une grosse troupe de cavalerie, ayant avec lui l'amiral de Culant, Boussac, la Hire, Saintrailles, Graville et Verdussen. La rencontre du convoi se fit, le 18 février, à Rouvroi-Saint-Denis, et les Français, par la témérité des subalternes, furent battus. C'est ce qu'on nomma *la journée des harengs.*

Après la levée du siége d'Orléans, le comte de Clermont accompagna le monarque à Reims, et assista à son sacre, où il représenta le duc de Normandie. L'an 1434, Charles, devenu duc de Bourbon par la mort de son père, fait d'inutiles tentatives pour recouvrer le comté de Clermont. Le roi d'Angleterre, Henri VI, soi-disant roi de France, le déclara, par lettres du 24 août de cette année, déchu de ce comté, pour prétendu crime de lèze-majesté, et en transporta la propriété avec toutes ses dépendances et appartenances au fameux Jean Talbot. (*Rec. de Colbert*, *vol.* 52, *fol.* 313.) Charles se brouille, la même année, avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont il avait épousé la sœur, à cause de certaines conventions matrimoniales qu'il prétendait n'avoir pas été remplies. Résolu d'emporter de force ce qu'il ne peut obtenir de bon gré, il entre, les armes à la main, dans la Bourgogne, soumet plusieurs places, et pénètre jusqu'en Franche-Comté. Mais le duc de Bourgogne ayant appris à Bruxelles ces hostilités, envoya dans le Bourbonnais une armée qui obligea le duc de Bourbon à revenir sur ses pas ; elle l'assiégea dans Villefranche ; et, sur le refus qu'il fit d'accepter une bataille, elle se répandit dans le Bourbonnais qu'elle ravagea. Les comtes de Richemont et de Nevers s'étant alors entremis pour accommoder les parties, elles

(1) Voyez l'article de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, où l'on prouve que ce proverbe était déjà en usage en 1410. Il est bien plus probable, y est-il dit, que ce sobriquet a été donné aux Bourguignons à cause des salines du comté de Bourgogne. (*Note de l'Éditeur.*)

se rendirent à Nevers, où la querelle fut terminée dès le premier jour de l'entrevue. Le reste du séjour se passa en fêtes, *et y eut*, dit Monstrelet, *grant foison de momeurs et farceurs.* Mais au milieu de ces réjouissances, Charles et les deux comtes profitèrent de la bonne humeur du duc de Bourgogne pour le disposer à rendre la paix à la France. Ils y réussirent, et ébauchèrent ainsi ce grand ouvrage, qui fut consommé, le 21 septembre 1435, aux célèbres conférences d'Arras. Le duc de Bourbon fit, à ces conférences, un personnage bien humiliant et en même tems bien généreux, en demandant, au nom du roi, pardon au duc de Bourgogne de l'assassinat de son père. Mais il ne soutint pas toujours ce caractère de fidélité envers Charles VII. L'an 1440, séduit par les insinuations de Georges de la Trémoille, ministre disgracié, le duc de Bourbon forme à la cour, et sous les yeux du roi, mais avec le plus grand secret, une conjuration dans laquelle entrent le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, le comte de Dunois, le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, les sires de Prie, de Chaumont, de Boucicaut, de la Roche, et d'autres seigneurs. On prétend que le dessein des conjurés était non-seulement d'exclure de la faveur, des conseils et du commandement des armées, le connétable de Richemont et le comte du Maine, principal ministre, mais encore de réduire le roi dans une espèce de tutelle, et de s'emparer du gouvernement sous les auspices du dauphin. Ce qui est certain, c'est qu'ils entraînèrent dans leur parti ce jeune prince, qui se laissa enlever à Loches par le duc d'Alençon. Le roi poursuivit le dauphin et son ravisseur, de province en province, de ville en ville. Les terres du duc de Bourbon devinrent spécialement le théâtre de la guerre. La plupart de ses forteresses ouvrirent leurs portes aux royalistes ou furent emportées d'assaut. La célérité du monarque ne laissa bientôt plus aux rebelles que l'espoir de le fléchir. Le comte d'Eu, frère utérin du duc de Bourbon, s'étant rendu médiateur, fit leur paix, à condition que le duc viendrait, avec le dauphin, implorer la clémence du roi. Ce fut à Cusset, en Auvergne, qu'ils vinrent trouver le roi. En l'abordant, ils mirent trois fois le genou en terre, et crièrent *mercy* trois fois. *Beau cousin*, dit le monarque au duc de Bourbon, *il nous desplait de la faute que maintenant et aultrefois avez faite contre nostre majesté par cinq fois.* (Il les lui rappela.) *Ce ne fut point*, ajouta-t-il, *pour l'honneur et amour d'aucuns, lesquels nous ne voulons point nommer, nous vous eussions montré le desplaisir que vous nous avez faict; si vous gardez doresnavant de ne plus y rencheoir.* (Monstrelet, tom. II, p. 168.) Les deux princes furent obligés, le lendemain, de demander encore pardon en plein conseil. La satisfaction que le monarque exigea du duc ne se borna pas à ces marques de soumission. Il lui en coûta, pour rentrer en grâce, ses châteaux de Loches, de Vincennes, de Corbeil, et d'autres places qu'il avait achetées ou conquises pendant la dernière guerre. Cette peine était douce en comparaison du crime. Le bâtard de Bourbon, l'un des conjurés, n'en fut pas quitte à si bonne composition. Le roi voulut faire sur lui un exemple de sévérité, parce qu'il était le plus coupable de tous. C'était lui, en effet, qui avait le plus contribué à débaucher le dauphin, et qui avait commis les plus grandes violences. Suivi d'un parti de soldats déterminés, il avait porté la désolation en divers lieux, et laissé partout des traces funestes de son passage. Le roi, l'ayant donc fait arrêter, l'an 1441, à Bar-sur-Aube, nomma des juges pour lui faire son procès. Le jugement qui intervint l'ayant condamné à être noyé, il fut mis dans un sac et jeté dans la rivière; supplice alors fort commun en France, et de là est venu le proverbe qui dit, *un homme de sac et de cordes*, pour marquer un scélérat. Le duc de Bourbon, que cet exemple aurait dû retenir dans le devoir, oublia bientôt la grâce que le roi lui avait faite. Son attachement pour le duc d'Orléans l'engagea, l'an 1442, dans une nouvelle conjuration formée par ce prince, sous prétexte de travailler à la réforme de l'état. Le roi, par sa sagesse, ayant dissipé cette ligue sans tirer l'épée, le duc de Bourbon rentra promptement dans le devoir. (*Voyez* Charles, *duc d'Orléans Valois.*) Depuis ce tems, il vécut paisible, uniquement occupé du soin de ses vastes domaines. Il était rétabli pour lors dans le comté de Clermont. Ce prince mourut le 4 décembre 1456, et fut enterré au prieuré de Souvigni. D'AGNÈS de Bourgogne, son épouse, fille du duc Jean-sans-Peur, morte à Moulins, le premier décembre 1476, il eut Jean, qui suit; Philippe, sire de Beaujeu, mort sans enfants; Charles, pourvu de l'archevêché de Lyon en 1446, à l'âge de de douze ans, légat d'Avignon en 1465, cardinal en 1476, évêque de Clermont en 1477, prélat guerrier et débauché, dont la devise était: *ne peur n'espoir*, mort en 1488; Pierre, qui viendra ci-après; Louis, évêque de Liége, dont la postérité subsiste encore de nos jours (1785) dans la maison de Bourbon-Busset (*Voy.* Louis, *évêque de Liége*); Jacques, chevalier de la Toison d'Or, mort le 22 mai 1468; Marie, qui épousa, l'an 1437, Jean d'Anjou, duc de Calabre, et mourut en 1488; Isabelle, deuxième femme de Charles, duc de Bourgogne; Catherine, mariée à Bruges, le 18 décembre 1463, avec Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre; Jeanne, femme de Jean de Châlon, Ier. du nom, prince d'Orange; et Marguerite, femme de Philippe II, duc de Savoie. Le duc Charles I eut aussi des enfants naturels, dont le principal est Louis, auquel il légua la terre de Roussillon, en Dauphiné, que le roi Louis XI érigea en comté l'an 1465, en considération du mariage de Jeanne, sa bâtarde, avec Louis.

JEAN II, DIT LE BON.

1456. JEAN II, fils aîné de Charles I, né l'an 1426, lui succéda dans les duchés de Bourbon et d'Auvergne, dans les comtés de Forez et de Clermont, dans les seigneuries de Beaujolais, de Dombes, etc., et dans la dignité de grand-chambrier de France. C'était un prince déjà connu par sa valeur. Le roi Charles VII lui ayant donné la commission de général en chef l'an 1450, il avait poursuivi les Anglais en Normandie, portant alors le titre de comte de Clermont; et, les ayant atteints près de Formigni, à trois lieues de Bayeux, il avait remporté sur eux, le 18 avril 1450, une victoire complète. Le généreux Richemont, connétable, et le comte de Dunois, qui avaient bien voulu servir sous ses ordres, avaient contribué beaucoup au gain de la bataille. Il prit ensuite, la même année, les villes de Caen et de Cherbourg, et de là, étant passé en Guienne, il eut part, l'an 1452, à la reprise de Bordeaux, dont le célèbre Talbot, général anglais, s'était rendu maître en peu de tems. Le zèle qu'il avait marqué pour le service de l'état, sous le règne de Charles VII, ne se soutint pas sous celui de Louis XI. Sur le refus que ce dernier lui fit de l'épée de connétable, il se joignit au duc de Bretagne et au comte de Charolais, avec lesquels il trama sourdement la ligue du Bien-public, dont il fut un des principaux acteurs. Elle éclata, l'année suivante, par le refus que le duc fit au roi des secours qu'il lui avait demandés pour aller faire la guerre au duc de Bretagne. Ce premier acte de rebellion fut immédiatement suivi d'un autre encore plus outrageant. Bourbon, s'étant emparé des bureaux du roi, se saisit de l'argent qu'il y trouva, et fit arrêter le seigneur de Crussol, Juvénal des Ursins, et Doriole, receveur-général des finances. Le roi marcha promptement contre le duc de Bourbon, qui, bien que soutenu du comte d'Armagnac, du duc de Nemours et du sire d'Albret, fut obligé de fuir devant l'armée royale, et d'abandonner le Bourbonnais pour aller se renfermer dans Riom. Assiégé dans cette place, il se vit contraint de plier. On convint d'une trêve, dont le roi lui-même avait besoin pour aller au duc de Bretagne et au comte de Charolais, qui se disposaient à venir fondre sur lui. Cette trêve ne détacha point le duc de Bourbon de la ligue où il était entré. Il combattit pour elle, le 16 juillet 1465, à la bataille de Montlheri, puis s'empara, dans le mois de septembre suivant, de la

Normandie pour le duc de Berri. Mais, par le traité de Conflans, il fit sa paix avec le roi, qui l'honora du collier de l'ordre de Saint-Michel. Il obtint, la même année, des lettres de ce monarque, datées du mois de novembre, par lesquelles toutes ses terres, situées en France, furent déclarées, ainsi que son duché de Bourbon, nûment ressortir au parlement de Paris. (Guichenon, *hist. manuscrit de Dombes.*) Les usures que les Juifs exerçaient à Trevoux occasionèrent des plaintes, sur lesquelles le duc Jean crut devoir faire droit, en leur ordonnant, par lettres du mois d'août 1467, de sortir incessamment de cette ville. Les Juifs ne se hâtant point de se conformer à cet ordre, il chargea, par d'autres lettres données au mois de mars suivant, les officiers de ses chambres des comptes et grand-conseil, ses baillis et juges du Beaujolais, de tenir la main à l'exécution de ses précédentes lettres. (Guichenon, *ibid.*) Le roi, l'an 1475, lui donna un nouveau gage d'estime et de confiance en l'établissant lieutenant-général dans plusieurs des provinces méridionales, depuis le Lyonnais jusqu'au Poitou. Il attaqua, le 21 juin de la même année, à Gy, près de Châteauguion, les Bourguignons commandés par Antoine de Luxembourg, dit le comte de Rouci, fils du connétable et gouverneur de Bourgogne, gagna sur eux une sanglante bataille, et fit prisonniers plusieurs officiers de marque, du nombre desquels était le général qu'il envoya à la grosse tour de Bourges. Ce fut une capture très-agréable au roi que celle du comte de Rouci. Il ordonna qu'il lui fût amené au château du Plessis-lez-Tours, *et là il lui fut remonstré*, dit Paradin, *comme il avoit entreprins plusieurs choses contre le roy, et les énormes crimes qu'il avoit commis, s'étant porté et déclaré ennemi du roy et du royaume., contre lequel il avoit exercé hostilités, bruslemens, pilleries, saccagemens, et toutes manières d'excès......... Pour ce estant entre ses mains, et ayant mérité la mort, le roy lui voulant faire grace, le mettoit à 40 mille écus de rançon............ à faute de quoi il fust tout assuré qu'on le feroit mourir.* Le duc de Bougogne, dans la suite, se retira de la cour, et n'y reparut que sous le règne de Charles VIII. A son retour, il se joignit au duc d'Orléans pour disputer le gouvernement du royaume à la dame de Beaujeu, sa belle-sœur. La princesse essaya de les engager à un désistement, en les comblant d'honneurs et de biens. Elle fit conférer au duc d'Orléans le gouvernement de Paris, de l'Ile de France, de la Champagne et de la Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au duc de Bourbon, par lettres du 23 octobre 1483, la charge de connétable et de lieutenant-général du royaume, après laquelle il soupirait depuis long-tems. Mais, enhardis par ces faveurs, ils n'en furent que plus ardents à soutenir leurs prétentions. Pour en rendre juge la nation, ils requirent la convocation des états-généraux. L'assemblée se tint, l'an 1484, à Tours; mais sa décision, après de longs débats, ne répondit pas à leur ambitieuse attente. Il y fut statué que le jeune monarque étant parvenu à l'âge de quatorze ans, fixé par l'ordonnance de Charles V pour la majorité des rois, la dame de Beaujeu et son époux resteraient auprès de sa personne; et qu'en son absence, le duc d'Orléans, puis, au défaut de celui-ci, le duc de Bourbon, et ensuite le sire de Beaujeu, présiderait au conseil, composé de tous les princes du sang, d'autres seigneurs, et de douze membres choisis parmi les représentants de la nation aux états. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, trompés ainsi dans leurs espérances, font un traité de confédération contre la cour. Tandis que le premier lève une armée dans le Blaisois, le second, en sa qualité de connétable, convoque le ban et l'arrière-ban des provinces méridionales, sous prétexte de mettre le roi en liberté. Mais l'habileté de madame de Beaujeu rendit cet armement inutile. Le duc d'Orléans, assiégé dans Beaugenci par la Trémoille, après avoir couru risque d'être arrêté dans Paris, se vit réduit à se mettre à la discrétion de ce général, et s'estima trop heureux d'obtenir sa grâce, que toute la haute noblesse sollicita pour lui. Le duc de Bourbon, cependant, s'avançait à la tête de son armée vers Orléans. Il était à douze lieues de cette ville, lorsqu'il rencontra l'armée du duc de Lorraine, que sa rivale envoyait contre lui, mais avec ordre de le ménager. Instruit alors des revers du duc d'Orléans, il prête l'oreille aux propositions de paix qui lui sont faites, et reprend la route de Moulins, où il continua de murmurer contre le gouvernement.

L'archiduc Maximilien, dans ce même tems, menaçait d'une invasion les frontières de la France, dans le dessein de reprendre les provinces que Louis XI l'avait obligé de lui céder par le traité d'Arras. Il ouvre la campagne au printems de 1486, avec soixante mille hommes. Le duc de Bourbon, invité par une lettre du roi à venir se mettre à la tête de l'armée pour repousser l'ennemi, s'excuse sur la goutte, qui ne lui permettait pas de monter à cheval. Bientôt néanmoins il se met en marche avec une florissante armée, et voit en passant le roi, auquel il déclare, en plein conseil, la résolution où il est de faire à son gré la guerre ou la paix avec l'archiduc, aux conditions qu'il jugera les plus convenables au bien de l'état. Il part sans prendre congé du roi, laissant la cour dans la plus grande agitation. Le monarque et la dame de Beaujeu courent après lui; et, l'ayant atteint à Compiègne, ils viennent à bout de calmer son ressentiment. Une nouvelle attaque de goutte l'empêche d'arriver jusqu'aux frontières, et l'oblige de remettre ses troupes aux maréchaux des Querdes et de Gié. De retour à Moulins, il mourut, sans laisser de postérité légitime, le 1er. avril 1488, âgé de soixante-deux ans, et fut enterré au prieuré de Souvigni. Il avait épousé, 1°. par contrat du 11 mars 1447, JEANNE, fille du roi Charles VII, morte à Moulins le 4 mai 1482; 2°. le 28 avril 1484, CATHERINE, fille de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, morte au mois de mars 1486 (v. st.); 3°. l'an 1487, JEANNE, deuxième fille de Jean II, comte de Vendôme, laquelle, après la mort du duc Jean, prit une seconde alliance avec Jean III, comte d'Auvergne, et une troisième, l'an 1503, avec François de la Pause, baron de la Garde, et mourut le 22 janvier 1512 (n. st.). Le duc Jean laissa cinq enfants naturels; savoir, Mathieu, dit le Grand, bâtard de Bourbon, qui se rendit célèbre par sa valeur sous le règne de Charles VIII, et mourut au mois de septembre 1505; Charles, souche des marquis de Malause; Hector, évêque de Lavaur, puis archevêque de Toulouse en 1492, mort en 1502; Marie, alliée à Jacques de Sainte-Colombe; et Marguerite, femme de Jean de Ferrières, seigneur de Presle.

PIERRE II.

1488. PIERRE II, troisième fils de Charles I, duc de Bourbon, né au mois de novembre 1439, qualifié sire de Beaujeu du vivant de son frère aîné, lui succéda dans toutes ses terres et seigneuries par la cession forcée que lui en fit le cardinal Charles, son frère. Il avait été fiancé, l'an 1464 (n. st.), par acte du 22 mars, avec Marie, fille de Charles de France, duc d'Orléans. Mais le roi Louis XI rompit cette alliance pour donner au sire de Beaujeu ANNE, sa fille aînée, qu'il épousa l'an 1474. Par le contrat de mariage, il fut dit qu'au cas que les deux époux mourussent sans enfants mâles, tous leurs domaines seigneuriaux seraient réunis à la couronne. Louis XI fit son gendre, quelque tems après, chef de son conseil. L'an 1477, il lui donna le comté de la Marche avec la terre de Montaigu, en Combraille, après la condamnation de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, à laquelle il avait présidé. Ce monarque, l'an 1483, par son testament qu'il fit lire en sa présence et celle de ses ministres, attribua le gouvernement de la personne de Charles, son fils, et du royaume, sans nommer de régent, au sire de Beaujeu et à la dame son épouse. Mais ils eurent pour concurrent, dans cet emploi, comme on l'a dit, Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang. Leur parti fut si puissant, qu'ils l'emportèrent aux états de Tours, et obligèrent le duc d'Orléans à se retirer en Bretagne, retraite qui le précipita dans la révolte. Ce prince, étant depuis monté sur le trône

(l'an 1498), sous le nom de Louis XII, ne se vengea de Pierre et de sa femme, alors duc et duchesse de Bourbon, qu'en cherchant les occasions de les obliger. Ils n'avaient qu'une seule fille, nommée Susanne, et par là tous leurs domaines, suivant la clause de leur contrat de mariage, devaient revenir à la couronne. Mais le monarque, renonçant à ses intérêts personnels, leur accorda généreusement, l'an 1499 (n. st.), des lettres qui dérogeaient à cette clause, et rendaient Susanne habile à leur succéder. Louis II de Bourbon, aîné de la branche de Montpensier, s'étant opposé à l'enregistrement de ces lettres, rompit, par cette opposition, le mariage projeté de Susanne avec Charles, duc d'Alençon. Louis II mourut le 15 août 1501, et Charles, son frère, aussitôt après sa mort, renouvela son opposition. Le seul moyen qu'on trouva pour accommoder ce différent, fut de marier Susanne avec ce prince : mariage qui s'accomplit, le 10 mai 1505, au château du Parc-lez-Moulins. Par le contrat, Charles et Susanne se firent, l'un et l'autre, une cession mutuelle de leurs droits sur les duchés de Bourbon et d'Auvergne. Le duc Pierre n'existait plus alors, étant mort à Moulins le 8 octobre 1503. Anne, son épouse, lui survécut jusqu'au 14 novembre 1522. Ce prince fit fabriquer à Trévoux de la monnaie, dont on conserve des deniers en argent, qui ont pour inscription : PETRUS D. G. DUX BORBON. TREVOL., et pour légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. (Voyez *les sires de Beaujolais*.)

CHARLES II.

1505. CHARLES II, fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, et de Claire de Gonzague, né le 17 février 1490, devint duc de Bourbon par son mariage, contracté, le 10 mai 1505, avec SUSANNE, fille du duc Pierre II, auprès duquel il avait été élevé : princesse petite et contrefaite, mais d'un excellent caractère. Ses domaines, joints à ceux que sa femme lui apporta, le rendirent le prince le plus opulent de l'Europe après les têtes couronnées ; il était en même tems duc de Bourbon, d'Auvergne, de Châtelleraut, comte de Clermont en Beauvaisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche et de Gien, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combraille, de Mercœur, d'Annonai, de la Roche-en-Regnier, et de Bourbon-Lanci. Ses richesses ne se consumèrent point dans une honteuse oisiveté. L'an 1507, il accompagna le roi Louis XII, au voyage de Gênes. Deux ans après, il revint avec ce monarque en Italie, et fut du nombre des seigneurs qui se distinguèrent le plus à la bataille d'Agnadel, ou de Giraddada, donnée contre les Vénitiens, le 14 mai 1509. D'autres exploits, par lesquels il prouva sa valeur et son habileté, lui méritèrent l'épée de connétable que le roi François I lui donna le 10 ou le 12 janvier 1515 (n. st.)

François n'étant que duc de Valois, avait contracté une étroite amitié avec Charles de Bourbon. Mais Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du premier, n'avait pas les mêmes sentiments pour le second, parce qu'il était gendre d'Anne, duchesse de Bourbon, qu'elle avait toujours haïe. Anne s'était attiré l'aversion de Louise par le peu de considération qu'elle lui avait témoigné, lorsqu'elle gouvernait le royaume sous le règne de Charles VIII, son frère. La duchesse d'Angoulême, adroite, insinuante, employa dans toutes les occasions le pouvoir qu'elle avait sur l'esprit du roi, son fils, pour nuire au connétable, tantôt en lui inspirant de la jalousie sur la magnificence de ce prince, tantôt en donnant des couleurs odieuses à ses actions qui en étaient le moins susceptibles. Mais le connétable se maintenait par son mérite reconnu et l'importance de ses services. Ils se couvrit de gloire à la bataille de Marignan, donnée le 13 et le 14 septembre 1515, et contribua plus que tout autre à la victoire que nous y remportâmes sur les Suisses. Le roi s'étant rendu maître de Milan, le 4 octobre suivant, en nomma vice-roi le connétable. Mais le peu de forces qu'il lui laissa pour conserver cette conquête, le mit en danger de la perdre. Il vint cependant à bout de repousser l'empereur Maximilien, qui était entré dans le Milanez, et de l'obliger à fuir, le 28 mars 1516, avec trois cents chevaux. Ce succès fut compté pour rien à la cour, et le connétable fut rappelé par les intrigues de la duchesse, son ennemie, qui ne cessait de décrier sa conduite. A son retour, il trouva le roi entièrement changé à son égard. Ses états, ses gages et ses pensions furent rayés. L'an 1519, nouvelle disgrâce. Le roi marchait, accompagné du connétable et du duc d'Alençon, contre l'empereur Charles-Quint, campé sous Valenciennes. Résolu de lui livrer bataille, il donna au duc d'Alençon, son beau-frère, le commandement de l'avant-garde, qui appartenait au connétable par le droit de sa charge. Ce dernier sentit d'où le coup partait, et dit, à ce qu'on prétend, que *le roi suivait en cela les impressions d'une femme qui n'avait pas plus d'équité que d'honneur.* Le refroidissement qu'occasiona ce passe-droit entre le monarque et lui, et sa haine pour la duchesse, allèrent toujours en augmentant. Ses malheurs domestiques favorisèrent la vengeance et l'ambition de sa rivale. L'an 1521, la perte qu'il avait faite de son fils unique, né au mois de juillet 1517, fut suivie de celle de sa femme, morte le 28 avril à Châtelleraut : ce fut l'époque de sa ruine. Louise de Savoie, cousine germaine de Susanne, prétendit lui succéder, comme plus proche héritière, dans tous ses domaines, et intenta procès à ce sujet au connétable. La cause fut plaidée au parlement par les trois avocats les plus célèbres de leur tems, en présence du roi et de la duchesse, sa mère. François de Montholon plaida pour le connétable, Guillaume Poyet pour la duchesse, et Pierre Lizet pour le roi. Il n'y eut point de jugement définitif rendu ; mais, par l'arrêt du commencement d'août 1522, les parties furent *appointées au conseil ; et cependant, par provision, ordonné que tous les biens contentieux seraient séquestrés.* Ce jugement, que le roi autorisa en permettant l'exécution du séquestre, jeta le connétable dans le désespoir. Furieux de se voir dépouillé, il oublie ce qu'il doit à sa naissance, au roi et à sa patrie, et prend la résolution de passer au service de l'empereur.

Dès que Charles-Quint fut instruit de ses dispositions, il lui dépêcha secrètement un seigneur de sa cour, avec lequel il fit son traité tel qu'il voulut le dicter. Il s'engageait à faire révolter cinq provinces dont il était le maître ; et l'empereur, de son côté, devait lui envoyer une armée par la Franche-Comté. Tandis qu'il attend de Charles-Quint l'effet de sa promesse, le roi se prépare à passer en Italie avec toutes les forces de la France. Le connétable devait le joindre, et avait un beau prétexte de s'emparer de Lyon, de lever des troupes, et d'ouvrir aux Impériaux la voie pour venir le joindre. Dans cet extrême danger de la France, Dieu permit que deux gentilshommes normands, qui étaient entrés dans la conspiration, révélassent au roi ce qu'ils en savaient. Ils ne purent pas tout dire : car on ne leur avait confié qu'une partie du secret. Le roi était alors en marche. Il va trouver à Moulins le connétable qui était malade, ou feignait de l'être, lui parle à cœur ouvert sur son projet, et tâche de l'en détourner par les promesses les plus flatteuses. Bourbon nia le traité ; mais il en dit assez pour devoir être arrêté. Le roi ne le fit pas, et se contenta de lui ordonner de le suivre en Italie. Bourbon le promit ; mais aussitôt que le roi fut parti de Moulins, il se déguisa, et, suivi d'un seul gentilhomme, il se retira, non sans beaucoup de difficulté, en Franche-Comté, d'où il alla joindre l'armée de l'empereur au-delà des monts. Il employa contre la France la même valeur qu'il avait fait paraître pour la défendre, et finit par le siége de Rome, où il se fit tuer le 6 mai 1527, en montant le premier à l'assaut (1). Le parlement, par son arrêt du 16 juillet sui-

(1) On prétend que ce fut un italien, nommé Benvenuto, qui le tua : du moins celui-ci s'en vantait.

vant, déclara réuni au domaine royal son duché de Bourbon, ainsi que ses autres fiefs qui relevaient de la couronne. (*Voyez* Charles II, *dauphin d'Auvergne.*)

L'an 1651, par contrat du 26 février, le roi Louis XIV céda le duché de Bourbon à Louis II, prince de Condé, en échange du duché d'Albret, de la baronnie de Durance, et d'autres domaines. Par ce même contrat, le roi céda à M. le Prince, pour en jouir, par lui et sa postérité légitime, à titre d'engagement, ainsi que du duché de Bourbon, les droits de nomination aux bénéfices et de présentation aux offices; mais en même-tems Sa Majesté se réserva les bois de haute futaie.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES ROIS DE BOURGOGNE.

ORIGINE DES BOURGUIGNONS.

L'Auteur de la nouvelle histoire de Bourgogne, après avoir solidement réfuté différentes opinions sur l'origine des Bourguignons, préfère, comme le mieux établi, le sentiment de ceux qui croient que *les Bourguignons, dans leur première origine, ont fait partie de ces plus anciens peuples de Germanie qu'on appelait Vandales*, c'est-à-dire, comme D. Plancher le dit ailleurs, que *les Bourguignons étaient limitrophes des Vandales.* Ils habitèrent d'abord sur la Vistule, dont ils occupaient apparemment les deux rivages, où sont à présent (1785) la Prusse royale et la Prusse ducale : ils furent chassés de cette première demeure, l'an 245, par Fastida, roi des Gépides. La seconde habitation des Bourguignons fut en-deça de l'Elbe, où Procope les place un peu au-dessous des Thuringiens. De là, s'étant avancés vers le Rhin, ils le passèrent en 275, et se rendirent maîtres de plus de soixante-dix villes en-deçà de ce fleuve. Mais, l'an 277, l'empereur Probus les contraignit de le repasser après les avoir défaits en plusieurs batailles. L'an 287, ils rentrèrent dans les Gaules, d'où ils furent encore chassés par Maximien Hercule. Ils occupaient alors les bords du Rhin, et dans cette nouvelle demeure, ils eurent de fréquents démêlés avec les Allemands, leurs voisins, dont ils n'étaient séparés que par le Mein. Cette contrée étant moins âpre que les forêts qu'ils avaient quittées, ils commencèrent à prendre des mœurs plus douces et plus sociales. Au lieu de la chasse, qui avait fait jusqu'alors leur unique exercice et d'où ils tiraient leur nourriture et leurs vêtements, ils s'adonnèrent à l'agriculture et aux arts qui en dependent. Les Allemands ayant fait à leur tour, des incursions sur les terres des Romains, l'empereur Valentinien appela les Bourguignons à son secours pour les repousser. Ils vinrent au rendez vous en grand nombre; mais, n'y ayant point trouvé l'armée romaine à laquelle ils devaient se joindre, ils s'en retournèrent, après l'avoir long-tems attendue, fort mécontents de ce manque de parole. Ils auraient bien voulu se venger par une nouvelle irruption dans les Gaules; mais la vigilance et la valeur des généraux romains les en empêchèrent. Ils vivaient tranquilles depuis trente-six ans sur les bords du Rhin, ou du moins ils n'étaient occupés qu'à se défendre contre les Allemands, lorsque le perfide Stilicon leur ouvrit cette barrière, et les invita, ainsi que les autres barbares du Nord, à venir s'établir dans les Gaules, dans le dessein où il était de les faire servir à l'élévation de son fils Eucher qu'il voulait placer sur le trône impérial. Ce fut sur la fin de l'an 406 qu'ils se disposèrent à passer pour la dernière fois le Rhin, sous la conduite de Gondicaire, leur hendin; c'est ainsi qu'ils nommaient le chef de la nation, qui se gouvernait en république la plus libre qui eût jamais été. Tel était en effet l'amour de la liberté chez les Bourguignons, qu'ils avaient peint un chat sur leurs enseignes pour la figurer. Cette nation était dès-lors chrétienne. C'est l'historien Socrate, l. 7, col. 30, qui l'atteste, et voici comment il fait le récit de ce qui occasiona la conversion des Bourguignons. » Je raconterai, dit-il, une » chose bien admirable qui arriva vers ce tems-là (la fin du » quatrième siècle). Il y a au-delà du Rhin une nation qu'on » appelle vulgairement les Bourguignons. Les Huns entraient » souvent à main armée dans leur pays, ravageaient leurs » champs, et en massacraient un grand nombre. Dans la de» tresse où ils se trouvaient, ils ne s'adressèrent à aucune » puissance humaine pour lui demander du secours, mais ils » résolurent de recourir à quelque puissante divinité; et, » ayant appris que le dieu des Romains donnait un secours » efficace à ceux qui l'adoraient et le craignaient, tous, » d'un commun accord, se portèrent à croire en Jésus-Christ. » Dans ce dessein, ils se rendirent dans une cité des Gaules » (Mayence ou Trèves probablement) et demandèrent à l'évêque » d'être baptisés. Le prélat, après leur avoir prescrit un jeûne » de huit jours, pendant lesquels il les instruisit, leur conféra » le sacrement de la régénération, et les renvoya en paix dans » leur pays. Pleins de confiance, à leur retour ils allèrent » droit à leurs ennemis pour les combattre, et ne furent point » frustrés de leur espérance. Car le roi des Huns, nommé Uptanus étant mort dans ces entrefaites d'un excès de vin, les » Bourguignons les attaquèrent comme ils étaient sans chef; » et, quoiqu'en moindre nombre, n'étant que mille contre » dix mille, ils se ruèrent sur eux avec tant d'impétuosité, » qu'ils en firent un grand carnage et remportèrent une glo» rieuse victoire. Depuis ce tems, cette brave nation cultive » la religion chrétienne avec une grande ferveur. » Ce que

Socrate dit ici des Bourguignons, a été copié par Nicéphore dans son Histoire ecclesiastique. Ces deux historiens ajoutent que les Bourguignons, à leur entrée dans les Gaules, étaient la plupart charpentiers, métier qui convenait bien à une nation qui habitait dans les bois et n'employait point d'autre matière pour bâtir. Sidoine Apollinaire, dans une de ses poesies, les appelle des hommes de sept pieds, *septipedes*, expression poétique qu'il ne faut pas prendre à la lettre, et qui désigne seulement qu'ils étaient communément d'une taille avantageuse.

GONDICAIRE, PREMIER ROI DES BOURGUIGNONS.

GONDICAIRE, appelé GUNDAHAIRE par Gondebaud, l'un de ses successeurs, passe le Rhin à la tête d'une partie des Bourguignons, l'an 407, et se rend maître sans peine de la première Germanie, qu'il trouva sans défense par la trahison, comme on l'a dit, de Stilicon qui en avait retiré les garnisons romaines. Quelques années apres (en 413), les autres Bourguignons qui étaient restés au-delà du fleuve, étant venus joindre leurs compatriotes, toute la nation rassemblée se trouva en forces pour faire tête aux troupes que le patrice Constance, successeur de Stilicon dans le ministère, avait envoyées pour arrêter ses progrès. Les Bourguignons, semblables à un torrent impetueux, rompent les digues qu'on leur opposait, chassent devant eux les Romains, et se répandent dans la première Belgique et la Séquanaise. Les peuples de ces provinces les reçurent moins comme des ennemis que comme des hôtes qui venaient pour repeupler leur pays et le défendre contre de nouvelles incursions dont il était menacé. C'était en effet de toutes les nations barbares celle qui avait le plus de conformité avec leurs mœurs. Outre l'humanité, accompagnée de bravoure, ils apportaient avec eux la vraie foi qu'ils avaient reçue de l'évêque et des clercs qui les avaient nouvellement convertis; créance dans laquelle ils persévèrent sans aucun mélange d'erreur, l'espace de plus d'un siècle. Quelques auteurs ont prétendu qu'ils réduisirent en servitude les peuples qui se soumirent à leur domination. Il est certain au contraire qu'ils partagèrent avec eux les terres et les serfs. Mais il faut avouer que la raison du plus fort fit pencher la balance, dans ce partage, du côté des Bourguignons. Ceux-ci eurent un tiers de serfs, et les deux tiers des terres qui furent pris dans certains quartiers qu'on leur assigna, ou plutôt qu'ils choisirent. Du reste, on ne voit point qu'ils aient inquiété les anciens habitants dans la portion qu'ils leur avaient laissée. Paul Orose, écrivain du tems, fait en peu de mots, un bel éloge des mœurs de cette nation. « Maintenant, dit-il, les Bourguignons sont chrétiens et » catholiques, grâces aux soins de nos clercs qu'ils ont fa» vorablement accueillis. Mêlés parmi les Gaulois, ils les » traitent, non pas comme des sujets, mais comme leurs » frères dans le Christianisme, menant au milieu d'eux une » vie douce, innocente et tranquille. » (l. 7, col. *ult.*) Cependant ils ne négligeaient pas les occasions de s'agrandir et de s'etendre au-delà des limites où ils s'etaient d'abord renfermés. Constance se trouvant dans l'impuissance de les réprimer par la force, fit avec eux, à ce qu'on prétend, un traité par lequel il leur assurait une partie des pays qu'ils avaient conquis, en les reconnaissant pour alliés de l'empire. Quoi qu'il en soit, voyant leur domination affermie, ils songèrent à lui donner une forme nouvelle; et, préférant le gouvernement monarchique au républicain qu'ils avaient suivi jusqu'alors, ils déférerent la royauté à Gondicaire, pour récompense de ses services; ce qui arriva l'an 413 ou 414. C'est proprement à l'une de ces deux années qu'on doit fixer l'époque du premier royaume des Bourguignons dans les Gaules. Gondicaire établit d'abord son trône à Genève; mais il le transféra depuis à Vienne, qu'il soumit à ses lois dès qu'il eût paru devant ses murs. Lyon, qu'il avait conquis auparavant, n'avait pas fait plus de résistance. Il se rendit maître ensuite d'Autun et de toute la Séquanaise. Il voulut aussi étendre ses conquêtes dans la première Belgique. Mais le général Aëtius, étant accouru au secours de cette province, la delivra du joug des Bourguignons par une victoire qu'il remporta sur eux, l'an 435, et dans laquelle il leur tua, dit-on, vingt mille hommes; ce qui les obligea, suivant Sidoine Apollinaire, à demander à genoux la paix au général romain : *Burgundio*, dit-il, *flexo poplite supplicat quietem*. L'année suivante ou environ fut encore plus funeste à Gondicaire. Apprenant que le roi des Huns, prêt à passer le Rhin, menaçait d'une irruption ses états, il marche à sa rencontre, lui livre bataille sur les bords de ce fleuve, la perd, et y périt. *Gundicarium Burgundionum regem*, dit Cassiodore dans sa Chronique, *non multò post Hunni peremerunt*. Gondicaire eut plusieurs fils qui, de son vivant avaient eu part au gouvernement. C'est ce que témoigne son petit-fils Gondebaud, lorsque dans ses lois, parlant de ses ancêtres, il dit : *Patrem quoque nostrum et Patruos regiæ memoriæ*. Mais il paraît qu'il n'y eût que Gondioc qui lui survécut.

GONDIOC, OU GONDERIC, IIe. ROI DE BOURGOGNE.

436. GONDIOC, ou GONDERIC, qu'on a mal-à-propos confondu avec Gondicaire, son père, lui succéda au royaume de Bourgogne, ou plutôt dans la partie de ce royaume qu'Aëtius lui avait laissée en lui accordant la paix, c'est-à-dire dans la Séquanaise; car il paraît assez clairement que ce général, après avoir battu les Bourguignons, remit les Romains en possession de la première Germanique, de la première Belgique et de la première Lyonnaise. Mais il leur donna en dédommagement des terres dans la Sapaudie, c'est-à-dire dans ce que nous appelons aujourd'hui la Savoie, le Chablais et la Bresse. Gondioc observa fidèlement durant plusieurs années le traité fait entre son père et les Romains. Aëtius, l'an 451, lui ayant demandé du secours contre les Huns, il lui envoie un corps de troupes; mais il n'est pas vrai qu'il se soit trouvé en personne à la funeste bataille donnée la même année contre Attila dans les plaines catalauniques. L'an 456, Maxime, nouvel empereur, voulant s'attacher le roi des Bourguignons, le décore du titre de maître de la milice, et donne celui de patrice, à Chilpéric, son fils aîné. Gondioc et Chilpéric marchent la même année contre les Suèves, qu'ils défont dans une bataille où leur roi Réciaire est pris. Les Bourguignons rompirent la paix l'année suivante par de nouvelles entreprises sur les terres des Romains. Ce sont eux en effet qu'il faut entendre par ces barbares que l'empereur Majorien, l'an 457, au commencement de son règne, délogea de Lyon dont ils s'étaient emparés. Mais les troubles qui suivirent la mort de ce prince et qui entraînèrent en peu d'années la ruine totale de l'empire d'Occident, leur facilitèrent les moyens, qu'ils saisirent avec ardeur, de se relever de leurs pertes. Ils firent plus, ils accrurent leurs conquêtes et secouèrent entièrement le joug des Romains. L'empereur Anthème, pour les mettre dans ses intérêts, vint lui-même au-devant de leurs desirs, par la cession qu'il leur fit de la ville de Lyon et de toute cette portion des Gaules qu'on nomma depuis la Lyonnaise germanique.

Gondioc fut constamment attaché à la foi catholique. Ce fut à lui que le pape Hilaire s'adressa, l'an 465, pour terminer la contestation qui s'était élevée entre Léonce, évêque d'Arles, et saint Mamert, évêque de Vienne, touchant l'ordination d'un évêque de Die, que le dernier avait faite au préjudice du premier. Dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il l'appelle son fils et le traite *d'homme illustre*. On n'est pas d'accord sur l'année de la mort de ce prince. L'abbé du Bos la met en 467, d'autres en 473, et quelques-uns la reculent même

jusqu'en 476. Cette dernière opinion nous paraît la moins probable; car il y a tout lieu de croire qu'en 473, Gondioc était déjà remplacé par son fils Chilpéric. Outre celui-ci, Gondioc en laissa trois autres en mourant, savoir, Gondebaud, Godomar ou Gondemar, et Godégisèle. M. Dunod donne pour mère à ces enfants, CARATÈNE, sœur, à ce qu'on croit, du patrice Ricimer, morte après son mari dans un monastère qu'elle avait fondé à Lyon. Il paraît que ce fut sous Gondioc que le royaume des Bourguignons acquit sa dernière consistance et sa plus grande étendue. Entouré des Visigoths dans la première Aquitaine et la seconde Narbonnaise, et des Romains dans ce qui restait de la Belgique, il comprenait la grande Séquanaise, la Viennoise, la province des Alpes, la première Lyonnaise, le Nivernais dans celle de Sens, et la partie de la seconde Narbonnaise qui est entre le Rhône et la Durance. (Dunod.)

CHILPÉRIC, IIIe. ROI DE BOURGOGNE.

CHILPÉRIC, ou HILPÉRIC, fils aîné de Gondioc, devint son successeur après avoir été son collègue dès l'an 466 au plus tard. Des modernes soutenant contre D. Plancher que la succession de Gondioc fut partagée entre ses quatre fils, restreignent en conséquence la portion de Chilpéric au pays dont Genève était la capitale, donnent à Gondebaud ce que nous appelons le comté et le duché de Bourgogne; à Godemar, Vienne avec le Dauphiné et partie de la Provence; et à Godégisèle, le voisinage du Rhône. Nous convenons que les frères puînés de Chilpéric eurent les departements qu'on vient de marquer; mais nous pensons qu'ils ne les possédèrent qu'à titre de simples gouvernements, avec subordination envers leur frère aîné, de la libéralité duquel ils les tenaient. La preuve de cette assertion se tire des actes d'autorité que Chilpéric exerça dans toute l'étendue du royaume de Bourgogne. Il régnait dans le canton de Genève; nos adversaires en conviennent; et la protection qu'il accorda à Saint-Lupicin, abbé de Condat, ou de Saint-Oyan (aujourd'hui Saint-Claude), contre les seigneurs qui envahissaient les biens de son monastère, suffirait seule pour le démontrer. (*Gregor. Turon., vit. S. Lupic.*, pag. 1150.) Il régnait également sur le Dauphiné. En 473, Fontéius, évêque de Vaison, justifie auprès de lui Apollinaire et Simplice, soupçonnés d'avoir voulu livrer la ville de Vaison aux Romains. (Tillem., *hist. ecclés.*, tom. XVI, pag. 230.) L'année suivante, Sidoine, évêque de Clermont, vient à Lyon, où Chilpéric tenait sa cour, pour réconcilier ce même Apollinaire, son parent, avec ce prince contre lequel on l'avait indisposé de nouveau: (*ibid.*) Enfin, la ville de Clermont se trouvant exposée aux incursions des Visigoths qui venaient de se rendre maîtres du Berri, Chilpéric envoie des troupes pour défendre la capitale de l'Auvergne. Les états de Chilpéric s'étendaient donc jusqu'aux limites de l'Auvergne; il possédait Genève; il tenait sa cour à Lyon; la ville de Vaison, et par conséquent tout le Dauphiné, était de son domaine. Sa souveraineté s'étendait donc sur tout le royaume de Bourgogne; d'où il s'ensuit que ses frères n'étaient que de simples gouverneurs dépendants de son autorité suprême dans les départements qu'il leur avait assignés. C'est en ce sens qu'on doit prendre le titre de tétrarque que quelques anciens lui ont donné, et non pas comme s'il n'eût été souverain que d'une quatrième partie du royaume de Bourgogne. Du reste, tout ce qu'on lit dans certaines histoires des combats livrés par Chilpéric à ses frères, et des victoires qu'il remporta sur eux près d'Autun et ailleurs, n'est que pure fiction imaginée par quelques auteurs modernes, et n'a aucun fondement dans l'antiquité. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'ambition et la passion de régner porta Gondebaud à se révolter contre Chilpéric. Cette révolte commença au plus tard vers l'an 477; elle dura long-tems, et la fin en fut tragique. Chilpéric, avec son frère Godemar et ses deux fils, périt arp le fer; sa femme fut jetée, avec une pierre au cou, dans le Rhône; ses deux filles, Chrone et Clotilde, d'abord condamnées à l'exil, furent réservées; l'aînée prit le voile; Clotilde fut élevée chez le meurtrier de son pere à Genève, et devint quelques années après l'épouse de Clovis. Le tems de ce massacre et de la ruine de la maison de Chilpéric n'est point fixé par les anciens: l'auteur de la nouvelle histoire de Bourgogne croit qu'on pourrait placer ce massacre vers l'an 491, et D. Bouquet ne s'éloigne pas de son opinion. Chilpéric avait régné environ vingt-huit ans: il était digne d'un meilleur sort; prince bien né, bon chrétien, bon roi, toujours catholique, vaillant, doux patient, etc., suivant l'éloge qu'en fait D. Plancher. Il est qualifié, par l'auteur de la Vie de Saint-Lupicin, abbé, *vir singularis ingenii et præcipuæ bonitatis*. Le même écrivain dit qu'il fit rédiger par écrit les premières lois de sa nation: *vir illustris Galliæ patricius Hilpericus, sub quo ditionis regiæ jus publicum tempore illo redactum est.*

GONDEBAUD, IVe. ROI DE BOURGOGNE.

491 ou environ. GONDEBAUD, prince arien, fils de Gondioc, s'empara du royaume de Chilpéric, son frère, aussitôt après qu'il l'eut massacré, et commença à régner l'an 491. Dès l'an 472, il avait été fait patrice d'Occident par l'empereur Olybrius. Toute la nation Bourguignonne embrassa l'Arianisme à l'exemple de son nouveau maître. Gondebaud, la première ou la seconde année de son règne, profitant des troubles qui régnaient en Italie, par la guerre que se faisaient Odoacre et Théodoric, descend les Alpes, pille, ravage l'Emilie et la Ligurie, se rend maître de Turin, et repasse les monts chargé d'un butin immense, et suivi d'une multitude innombrable de captifs. Au retour de cette expédition, l'an 493, il reçoit les ambassadeurs du roi Clovis, qui venaient lui demander Clotilde, sa nièce, fille du roi Chilpéric, en mariage pour le roi, leur maître. Il l'accorde, moins par inclination pour Clovis, que par la crainte d'encourir son ressentiment par un refus. Aredius, ministre de Gondebaud, était alors absent. A son retour, il blâma son maître d'avoir accordé sa nièce au roi des Francs. Mais la princesse était déjà partie, conduite dans un de ces charriots qu'on nommait basternes, traîné par des bœufs. On prétend que, touché de repentir, Gondebaud fit courir après elle; mais qu'ayant pris un chemin de détour, elle trompa ceux qui la poursuivaient, et leur échappa. Ce qui est certain, c'est qu'elle arriva, sans avoir été inquiétée sur la route, à Villiers, près de Troyes, où Clovis l'attendait. Peu de tems après, Gondebaud, pour s'attacher son frère Godégisèle, lui céda le territoire de Genève. Il est néanmoins douteux s'il ne s'y réserva pas le droit de souveraineté. Les Bourguignons cherchaient dès-lors à s'étendre au-delà des Alpes. L'an 494, ils font une irruption en Italie d'où ils emmènent six mille captifs. Le roi Théodoric envoya saint Epiphane, évêque de Pavie, et Victor de Turin, pour les redemander. Gondebaud consent à les rendre moyennant une modique somme dont une partie fut acquittée par saint Avit, évêque de Vienne, et une dame pieuse et riche de Lyon.

Les évêques de Bourgogne avaient un grand zèle pour la conversion de Gondebaud. S'étant assemblés, l'an 499, à Lyon, sous prétexte d'une solennité, ils supplièrent ce monarque de vouloir bien permettre qu'on tînt une conférence devant lui avec les Ariens sur le dogme catholique. Il l'accorda; le saint évêque de Vienne s'y distingua par son éloquence, et confondit Boniface, l'athlète des Ariens, par la force de ses raisonnements. Le roi lui-même en fut frappé; mais la crainte de son peuple le retint et l'empêcha de rendre hommage à la vérité. (Spicil., tom. V.)

Godégisèle, gagné par Clovis, se lie avec ce prince contre Gondebaud; et, pour sceller cette alliance, il s'engage à payer tous les ans, dès qu'il sera maître de la Bourgogne, un tribut

à Clovis, tel qu'il voudra lui imposer. Gondebaud, attaqué inopinément, se hâte de se mettre en état de défense. Mais, trahi par son frère, il est battu à Fleurei-sur-Ouche, près de Dijon, par Clovis. De là il court se renfermer dans Avignon, où le vainqueur vient aussitôt l'assiéger. Le sage Arédius, son ministre, le tire d'embarras en traitant pour lui avec le monarque français aux mêmes conditions que l'avait fait Godegisele. Ayant réussi de la sorte à faire sa paix avec Clovis, il va surprendre son frère dans Vienne, qu'il avait été obligé de lui céder, et le punit de sa trahison en le faisant égorger, l'an 501, dans une église où il s'était réfugié. Tous les Bourguignons qui l'avaient suivi, et les sénateurs qui l'avaient reconnu, subissent le même sort. Cinq mille français que Clovis, en s'en retournant, avait laissés à Godégisèle, sont épargnés et envoyés à Toulouse au roi Alaric, avec lequel Gondebaud s'unit pour faire la guerre aux Français. Mais, par l'entremise des évêques que Gondebaud flattait de l'espoir de sa conversion, il fait une paix qu'il croit solide, avec Clovis. Libre alors de toute crainte et tranquille dans ses états, il s'applique à y faire fleurir la justice et les lois.

L'an 502, on publie à Lyon la fameuse ordonnance appelée du nom du législateur la *loi gombette*. C'était à Amberieux, dans le Bugei, que Gondebaud l'avait fait rédiger dans une assemblée des grands du royaume. Trente-deux comtes la souscrivirent. Elle est divisée en quatre-vingt-neuf titres, sans y comprendre les deux suppléments. Quoique insuffisante et même vicieuse en quelques articles, elle est regardée par l'auteur de l'*Esprit des lois* comme le meilleur code que les nations barbares eussent produit jusqu'alors. « La loi de Gondebaud, dit-il, fut très- » impartiale, et ne fut pas plus favorable aux Bourguignons » qu'aux Romains. Il paraît par le prologue de cette loi qu'elle » fut faite pour les Bourguignons, et qu'elle fut faite encore » pour régler les affaire qui pourraient naître entre les Romains » et les Bourguignons; et dans ce dernier cas, le tribunal fut » mi-parti. Cela était nécessaire pour des raisons particulières » tirées de l'arrangement politique de ces tems-là. Le droit » romain subsista dans la Bourgogne pour régler les différents » que les Romains pourraient avoir entre eux. Ceux-ci n'eurent » point de raison pour quitter leur loi, comme ils en eurent » dans le pays des Francs; d'autant mieux que la loi salique » n'était point établie en Bourgogne, comme il paraît par la » fameuse lettre qu'Agobard écrit (1) à Louis le Débonnaire. » L'administration gratuite de la justice est spécialement recommandée dans une préface qui suit le prologue de la loi gombette. On y condamne à mort les juges convaincus de quelque prévarication grave, et il leur est défendu de recevoir des présents sous quelque prétexte que ce soit. La peine de douze sous d'or y est imposée à ceux qui n'auraient pas décidé les procès qui étaient en état, après en avoir été requis trois fois, et celle de trente-six sous, lorsque par négligence ou par ignorance ils ne jugeraient pas selon les lois. La peine du talion avait lieu suivant un article conçu en ces termes : « Si l'on crève un œil à » quelqu'un, que l'œil du coupable soit arraché; mais si ce » malheur arrive par accident, on paiera soixante-dix sous à » un noble, cinquante sous à un bourgeois et trente-six sous » à un paysan. Un serf, qui aura frappé un homme libre, re- » cevra cent coups de fouet; mais s'il commet un vol, il sera » puni de mort, et le maître paiera la chose volée. » Le vol d'un chien de chasse était puni d'une manière fort bizarre (2). C'était encore pis pour le vol d'un épervier. Celui qui l'avait commis était condamné à se laisser manger par cet oiseau six onces de chair sur l'estomac, ou à payer six sous de dédommagement et deux d'amende. On voit par-là que la chasse était alors un des principaux exercices de la noblesse en Bourgogne. Les amendes pécuniaires pouvaient s'évaluer en bestiaux ou en grains. Il y avait aussi pour certains délits des peines corporelles sans distinction du Bourguignon et du Romain, à la différence de la loi salique qui mettait par-tout un caractère distinctif entre le vainqueur et le vaincu. La majorité pour les enfants était fixée à quinze ans, et les filles étaient exclues du droit de succéder concurremment avec leurs frères.

Clovis, résolu de dépouiller Gondebaud, fait une ligue contre lui avec Théodoric, roi des Ostrogoths. Le traité portait qu'ils partageraient ensemble la Bourgogne, et qu'au cas que l'un des deux rois battît l'armée des Bourguignons avant que l'armée de l'autre arrivât, celui dont les soldats ne se seraient pas trouvés à l'action paierait une certaine somme, moyennant quoi ils partageraient les fruits de la victoire. Clovis se met le premier en campagne. Mais, ennuyé de la lenteur affectée des Ostrogoths dans leur marche, il livre une bataille aux Bourguignons et la gagne. Les Ostrogoths, à la nouvelle de cette victoire, se hâtent d'arriver. Clovis feint de recevoir leurs excuses, et consent à l'exécution du traité. Mais bientôt après s'étant retourné du côté de Gondebaud, il lui rend sa part de la Bourgogne, et contraint Théodoric à en faire autant de la sienne. Ayant par-là gagné le roi des Bourguignons, il s'allie avec lui pour envahir le royaume des Visigoths. L'an 507, après la bataille de Vouillé, où périt Alaric, leur roi, Gondebaud se charge de soumettre la Gaule Narbonnaise, tandis que le monarque français est occupé à conquérir l'Aquitaine. Il prend Narbonne, l'an 508, après en avoir chassé Gésalic, et va mettre ensuite le siége devant Arles, qui fait la plus grande résistance. Clovis envoie Thierri, son fils, au secours des Bourguignons. Un ingénieur de la place invente une machine semblable à celle d'Archimède pour enlever et submerger dans le Rhône les bateaux et les ponts volants des assiégeants. Les efforts redoublent de part et d'autre, et le siége dure l'espace d'un an et plus. Enfin Ibbas, général de Theodoric, étant survenu avec son armée, tombe sur le camp des alliés qu'il met en fuite; après quoi il se rend maître de tout ce que les Bourguignons possédaient en Provence. Gondebaud, de retour en ses états, y passe dans un noble et actif repos le reste de ses jours, qu'il termina, l'an 516, à Genève, dans la vingt-cinquième année de son règne, laissant deux fils, Sigismond et Godomar. Les anciens auteurs comptent les années de son règne tantôt de la mort de son frère Chilpéric, tantôt de celle de Godégisèle.

SIGISMOND, V[e]. ROI DE BOURGOGNE.

516. SIGISMOND, fils aîné de Gondebaud, lui succéda l'an 516. D. Plancher prétend qu'il avait été associé au trône par son père, dès l'an 513, ou au commencement de 514; mais M. Schœpflin le nie, avouant d'ailleurs que ce fut par l'ordre de Gondebaud que Sigismond lui succéd seul. Il est vrai qu'il est appelé roi, du vivant de son père, par saint Avit, Jornandès, Marius de Lausanne, et d'autres. Mais il n'était pas extraordinaire aux auteurs de ce tems-là, suivant la remarque du P. Daniel, de donner le nom de roi aux enfants des rois. Sigismond fut nommé, comme son père, patrice de l'empire d'Occident, dans le département des Gaules. Ce prince eut le bonheur d'être retiré de l'herésie des Ariens par les instructions de saint Avit, qui ramena aussi à la foi catholique son fils

(1) Le clergé déclarait impie la loi qui permettait le duel judiciaire, tandis que le roi de Bourgogne regardait comme sacrilége celle qui établissait le serment. Cette première loi fut cause qu'Agobard, archevêque de Lyon, écrivit à Louis le Débonnaire pour faire abroger la loi gombette, et ordonner qu'en Bourgogne on jugeât les affaires par la loi salique qui admettait la preuve par l'eau bouillante ou par le fer chaud.

(2) *Si quis canem.... præsumpserit involare, jubemus ut convictus coram omni populo posteriora ipsius osculetur, aut quinque solidos illi cujus canem involavit cogatur exsolvere, et mulctæ nomine solidos duos.*

Sigéric et une fille qu'il avait eue d'**Ostrogothe**, sa première épouse, fille de Théodoric, roi d'Italie. L'an 518, il fit faire une nouvelle promulgation de la loi gombette, corrigée et augmentée. (Bouquet, tom. IV, pag. 255, n.) **Procopia**, dite aussi **Constance**, sa seconde femme, ayant pris en aversion Sigéric qu'il avait eu du premier lit, l'accuse calomnieusement de mauvais desseins contre lui. Le père, trop crédule, fait étrangler, l'an 522, ce fils innocent. Il n'eut pas plutôt commis ce crime, qu'il fut touché d'un sincère repentir; et pour en faire pénitence dans les larmes et les jeûnes, il se retira dans le monastère d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice en Valais), qu'il avait réparé au commencement de son règne, ou, selon D. Bouquet, l'an 515. Ses sujets indignés se révoltent contre lui: les princes français, voulant venger la mort de Chilpéric, leur aïeul, contre la maison de Gondebaud, font la guerre à Sigismond; il est défait et pris ou livré par les Bourguignons mêmes à Clodomir, roi d'Orléans, avec sa femme et ses enfants, Gislahaire et Gondebaud, et conduit au lieu dit *Campus rosaceus* (Rosières dans l'Orléanais.) Tout ceci se passa l'an 523. L'année suivante, Clodomir, ayant appris que Godomar, frère de Sigismond, s'était fait déclarer roi de Bourgogne, se prépare à marcher contre lui: il fait tuer auparavant Sigismond, avec sa femme et ses enfants, dans le lieu nommé, par Grégoire de Tours, Columelle, aujourd'hui Saint-Simon, par contraction de Sigismond, et commande qu'on les jette dans un puits, qui est devenu célèbre dans la suite, par les miracles qu'il a plu à Dieu d'opérer par l'intercession de saint Sigismond. Ce prince avait régné environ sept ou huit ans depuis la mort de son père Gondebaud. La Chronique de Marius place la mort de Sigismond sous le consulat de Maxime, l'an 523; mais, selon d'autres mieux fondés, il fut tué l'an 524. Suavegote, sa fille, épousa Thierri, roi de Metz, en 522.

Sigismond rentra sous le joug de l'empire romain. Ses lettres à l'empereur Anastase, qui se rencontrent parmi celles de saint Avit, évêque de Vienne, en font foi. Elles respirent la plus parfaite soumission. Il appelle Anastase son glorieux souverain: *gloriosissimo principi nostro*, dont il reçoit les ordres, *obedientiæ famulatum*. Il se met au nombre de ses sujets, et déclare que c'est pour son service qu'il porte les armes. *Notum est omnibus, celsitudinem vestram non impedimenta temporum, sed subjectorum vota metiri. Sub cujus fiduciae securitate atque laetitia, gloriosissimo principi nostro, qui corpore absumus animo praesentamur.... Vester quidem est populus meus, sed me plus servire vobis quàm illi præesse delectat..... cùmque gentem nostram videamur regere, non aliud nos quàm milites vestros credimus ordinari.* (*Ep.* 83.) Il semble que Sigismond en écrivant à ce prince oubliait qu'il était roi pour ne s'occuper que des titres de maître de la milice et de patrice dont il était revêtu, et des obligations qu'ils imposaient, bien différent en cela des rois de France, qui n'acceptaient ces titres que comme des marques d'honneur, sans faire état des fonctions et des devoirs qu'on y attachait.

GODOMAR, VIe. roi de Bourgogne.

523. **Godomar**, ou **Gondemar**, 2e. fils de Gondebaud, commença de régner sous le consulat de Maxime, l'an 523, peu de tems après que Sigismond eut été fait prisonnier par les Français. L'année suivante, Clodomir marche contre lui, le rencontre à Véseronce, entre les villes de Vienne et de Bellai, et lui livre bataille. Godomar, se sentant trop faible, emploie la ruse, tourne tout d'un coup le dos, au fort de l'action, et s'enfuit. Clodomir le poursuit, tombe entre ses mains, et perd la vie avec la liberté. Les Bourguignons lui coupent la tête, et la mettent au bout d'une lance pour insulter les Français. Depuis cette année 524, Godomar régna en paix l'espace de dix ans, selon D. Plancher, *sans être attaqué ni troublé par aucun des rois voisins*, c'est-à-dire jusqu'à l'an 534. Néanmoins, selon M. de Valois, cité par D. Bouquet, Clotaire et Childebert firent une invasion en Bourgogne, l'an 532, s'en emparèrent, et partagèrent ce royaume entre eux après avoir mis en fuite Godomar. M. l'abbé du Bos croit que cette guerre commença l'an 532 et finit l'an 534, que Thierri, n'ayant point d'abord voulu accompagner ses frères en 532, se joignit à Childebert en 533, et qu'en conséquence son fils Théodebert partagea la Bourgogne avec ses oncles, l'an 534, après la mort de son père. Depuis cette guerre, que Clotaire et Childebert commencèrent par le siége d'Autun, Godomar disparut, et on n'entendit plus parler de lui. Quelques auteurs veulent qu'il ait été pris dans une bataille et enfermé dans une tour, où il mourut de désespoir; d'autres, qu'il se soit retiré en Espagne et ensuite en Afrique. En lui finit l'ancien royaume de Bourgogne, après avoir subsisté environ cent vingt ans. Depuis ce tems il fut tantôt divisé entre plusieurs rois des Français, tantôt réuni dans la main d'un seul, et enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune porta le titre de royaume de Bourgogne. Mais pendant les vingt-sept ans qui suivirent le partage que les princes français firent entre eux des états de Godomar, c'est-à-dire depuis 534 jusqu'en 561, la Bourgogne fut sans titre de royaume et sans roi.

GONTRAN, le premier de la maison royale de France qui ait pris le titre de roi de Bourgogne.

561. **Gontran**, fils de Clotaire I, eut, dans le partage des états de son père, le royaume de Bourgogne, ou plutôt une partie de ce royaume; savoir, ce qu'on appelle aujourd'hui le Duché, le Dauphiné, la Savoie et la moitié de la Provence. Gontran porta seul le titre de roi de Bourgogne (quoique Sigebert, son frère, en possédât une grande partie), et fit sa résidence tantôt à Châlons-sur-Saône, tantôt à Orléans. M. de Valois nie qu'il ait jamais résidé dans cette dernière ville. Mais que signifient donc ces paroles de Grégoire de Tours: *Dedit sors Chariberto regnum Childeberti sedemque habere Parisiis: Guntramno verò regnum Clodomeris ac tenere sedem Aurelianensem.* (liv. 4, c. 22.) Sigebert ayant pris Arles sur Gontran, l'an 565, celui-ci envoya le patrice Celse avec une armée, qui prit Avignon, battit les troupes de Sigebert, et entra triomphant dans Arles.

Le patrice Amat, bourguignon, l'an 571, marche contre les Lombards qui avaient fait une irruption en Provence; il est défait, et périt avec la plus grande partie de son armée. La même année, le patrice Mommole, fils du comte d'Auxerre, choisi par Gontran pour remplir la place d'Amat, bat les Lombards, et les fait presque tous passer au fil de l'épée, ou les prend prisonniers. Les Lombards, soutenus des Saxons, ayant fait une troisième irruption dans les états de Gontran, sont défaits par Mommole, l'an 572, de manière qu'il n'en retourna pas quarante en Italie. Malgré ce revers ils reviennent l'année suivante: mais à la vue de Mommole, ils sont saisis de frayeur, et achètent à prix d'argent la liberté de repasser les monts. La honte de cette retraite ignominieuse, loin de les décourager, leur servit d'aiguillon pour faire sur la Bourgogne une nouvelle tentative capable de rétablir la gloire de leurs armes. L'an 574, suivant don Plancher, ou 576, selon Pagi et Muratori, trois de leurs armées, conduites par trois ducs, Amo, Zaban et Rhodanus, pénètrent en même-tems par trois endroits différents dans ce royaume. Mommole, préparé à les recevoir, marche promptement contre elles, tandis qu'elles commençaient à se rassembler, et les oblige à regagner, en diligence, leur pays. Depuis ce tems les Lombards, tant de fois battus par les Français, ne pensèrent plus à rien entreprendre sur le royaume de Bourgogne.

Gontran n'avait point de place maritime dans ses états, et sentait la nécessité d'en avoir une pour animer le commerce de ses sujets. En conséquence il demande à Childebert, son neveu, roi d'Austrasie, la moitié de la ville de Marseille. L'ayant obtenue par le besoin que Childebert avait de ses armes

pour les opposer à celles de Chilpéric, il y envoie le patrice Dyname, dont l'humeur altière ne tarda pas à le brouiller avec l'évêque Théodore. Excédé par ses procédés insolents, le prelat se rend en Austrasie à la cour de Childebert, auquel il était attaché, pour implorer sa protection. Childebert délivre de la crainte de Chilpéric, par la paix qu'il venait de faire avec lui, fait partir le duc Gondulfe pour reprendre la partie de Marseille qu'il avait cédée à Gontran. Gondulfe, étant arrivé devant Marseille avec l'évêque, en trouve les portes fermées; mais une perfidie les lui fit ouvrir. Ayant attiré Dyname dans une église voisine, sous prétexte d'une conférence amiable, il se saisit de sa personne, après avoir écarté ses gens, et l'oblige de prêter serment de fidélité à Childebert. Mais Gondulfe eut à peine repris la route d'Austrasie, que Dyname rentra dans Marseille et y rétablit l'autorité de son maître et la sienne. Pour se venger de Théodore, il le fit enlever et conduire au roi Gontran. L'évêque, s'étant justifié auprès de ce prince, fut renvoyé dans son diocèse, où il était haï de son clergé qu'il voulait réformer. (*Grégor. Turon.*, liv. 6, c. 11.)

Les succès glorieux de Mommole le rendirent ingrat et perfide envers le roi Gontran, dont il quitta le service pour se retirer à la cour de Childebert. Là, s'étant concerté avec se général Didier et le duc Gontran-Boson, l'homme le plus fourbe et le plus dangereux de son tems, il se propose de faire revenir en France Gondovalde, fils prétendu de Clotaire, ou plus vraisemblablement son fils naturel, pour le placer sur le trône de Bourgogne. La destinée de ce prince était d'être le jouet de la fortune et la victime des traîtres. Après avoir été caressé, trahi, persécuté dans les trois cours de France, il s'était sauvé en Italie, et de-là avait passé à Constantinople, où il vivait tranquillement à la cour de l'empereur. Séduit par les invitations de Mommole et de ses complices, il s'embarque avec des richesses immenses, et arrive à Marseille, où l'évêque Théodore, trompé par des ordres supposés, le reçoit avec honneur. Gontran-Boson veut s'emparer de ses trésors; et, s'étant brouillé à ce sujet avec l'évêque, il le defère comme traître au roi Gontran, qui le fait arrêter, et bientôt après le relâche. L'accusateur, justement suspecté du crime dont il accusait Théodore, tâche d'effacer ce soupçon en se tournant contre Mommole, qui commandait pour Childebert à Marseille. Ayant vainement employé la ruse pour perdre ce rival, il vient l'assiéger dans Marseille avec une armée que Gontran lui avait fournie; mais la place est délivrée par des troupes que le roi d'Austrasie envoya au secours de Mommole. Gondovalde, pillé et abandonné, demeurait cependant caché dans une île voisine de la Provence. Son parti renaît, l'an 585, après la mort de Chilpéric, et, l'ayant tiré de sa retraite, le proclame roi dans Brive-la-Gaillarde. Les avantages que ce prince remporte effraient également Gontran et Childebert. Ayant réuni leurs forces contre lui, ils l'obligent à s'aller renfermer dans Comminges, où, trahi par Mommole, il est livré à ses ennemis, qui le mettent à mort. Le traître reçut aussi la peine de sa perfidie ainsi que ses complises. N'ayant plus de concurrent en tête ni de traître à punir, Gontran et Childebert s'allient de nouveau pour venger Ingonde, sœur du second, morte dans l'exil où Leuvigilde, roi des Visigoths, son beau-père, l'avait envoyée après avoir fait mourir Hermenegilde, son époux. Mais l'armée qu'ils envoyent en Espagne est battue par Leuvigilde, qui, s'étant ensuite avancé à grande journées jusqu'aux bords du Rhône, prit et pilla le château d'*Ugernum*, aujoud'hui Beaucaire, qu'il ne garda pas. Deux ans après, le roi des Visigoths, irrité du mauvais accueil que Gontran avait fait à trois ambassades qu'il lui avait envoyées, revient dans la province d'Arles, qu'il ravagea, et reprend encore *Ugernum*. (*Gregor. Turon* liv. 8, c. 30. *Joan Biclar. chr.* p. 157.)

Gontran mourut le 28 mars de l'an 593, dans la trente-troisième année de son règne, et fut enterré dans l'église de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône où il avait fait bâtir un monastère. « On trouve dans la vie de Gontran, dit D. » Plancher, un mélange assez étonnant de bien et de mal. » Néanmoins le Martyrologe romain, et les autres tant anciens » que modernes, font mémoire de lui au jour de sa mort. » (Voy. *la Chron. hist. des rois de France.*)

CHILDEBERT.

593. **Childebert**, fils de Sigebert, roi d'Austrasie et d'une grande partie de la haute Bourgogne, né en 569 ou 570, successeur de son père dans le royaume d'Austrasie en 575, adopté par son oncle le roi Gontran, et institué héritier de son royaume en 577, déclaré majeur par le même en 585, prit possession de la Bourgogne en 593, et devint ainsi maître et unique souverain de deux grands états. Mais il n'en jouit pas long tems, étant mort en 596. Childebert ne porta point le titre de roi de Bourgogne, et posséda ce pays plutôt comme une province unie à la France que comme un royaume séparé. Il laissa deux fils, Théodebert, qui lui succéda au royaume d'Austrasie, et Thierri, ou Théodoric, qui eut le royaume de Bourgogne. (Voy. *les rois de France aux articles de* Gontran et de Childebert.)

THEODORIC, ou THIERRI.

596. **Théodoric**, deuxième fils de Childebert, né l'an 587, succéda, l'an 596, à son père, dans le royaume de Bourgogne, à l'exception de la Provence marseillaise qui fut dans le partage de Théodebert, son frère. Châlons et Orléans furent comme les deux capitales où Theodoric fit alternativement son séjour. L'éducation de ce prince avait été confiée par Brunehaut, son aïeule, à Siagre, évêque d'Autun, et à Varnacaire, qui fut le premier maire du palais en Bourgogne. L'an 602, Brunehaut fait tuer le patrice Egila pour s'emparer de ses biens. Il n'est pas aisé de déterminer qu'elles étaient les fonctions de cette dignité particulière au royaume de Bourgogne, à moins de dire que le patrice était comme le juge général et souverain auquel ressortissaient les jugements particuliers des différents territoires. Car de confondre le patrice avec le maire du palais, c'est ce qu'on voit démenti par l'exemple de Varnacaire que nous venons de citer. Varnacaire mourut l'an 603, et eut pour successeur dans le majorat Berthoalde, qui fut tué l'année suivante, le jour de Noël, dans une bataille donnée près d'Etampes contre Mérovée fils de Clotaire II. Protade, gaulois de nation et créature de Brunehaut, remplaça Berthoalde, et n'eut pas un meilleur sort. Il fut mis à mort, l'an 605, près de Quiersi, par l'armée des Bourguignons, qu'il voulait forcer à se battre contre celle d'Austrasie. Brunehaut venge sa mort sur Uncilène et le patrice Vulfe, dont le premier est dépouillé de ses biens et mutilé d'un pied, par ordre de Thierri, et l'autre est mis à mort. Claude, successeur de Protade et gaulois comme lui, se fit aimer généralement par la sagesse de sa conduite: il réussit dans toutes ses entreprises, et les affaires de Théodoric prospérèrent sous son gouvernement. On ignore l'année de sa mort, et l'on sait seulement que Garnier était maire du palais à la mort de Theodoric. Ce prince finit ses jours à Metz, l'an 613, et après lui, il n'y eut plus de roi de Bourgogne de la maison de France, c'est-à-dire qu'aucun prince ne porta le titre de roi de Bourgogne. Le royaume de ce nom devint alors comme une province unie à la monarchie française, et fut même plusieurs fois demembré en diverses tems, et divisé entre différents princes. Le premier demembrement se fit à Verdun, en 843, par le partage que les fils de Louis le Debonnaire firent entre eux. Le second fut fait par Lothaire, fils de Louis le Debonnaire, l'an 855, peu avant sa mort, lorsqu'il partagea lui-même ses états entre ses trois fils, Louis, Lothaire et Charles. Le troisième se fit en 858 et 859, par la cession que Lothaire, roi d'Austrasie, fils de l'empereur Lothaire,

fit à ses deux frères, Louis, empereur et roi d'Italie, et Charles, roi de Provence et de la Bourgogne Transjurane, qu'il sépara de la Bourgogne Cisjurane, appelée depuis comté de Bourgogne et Franche-Comté : il retint pour lui celle-ci ; et depuis, ces deux portions de la haute-Bourgogne n'on point été entièrement réunies. Enfin des débris de l'ancien royaume de Bourgogne se sont successivement formés trois royaumes ; celui de Provence, l'an 855 ; celui de la Bourgogne Transjurane, vers l'an 888 ; et celui d'Arles, composé des deux, vers l'an 933. *Voyez* Théodoric, ou Thierri II, *parmi les rois de France.*

ROIS DE PROVENCE.

L'an 855, Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, partagea, quelques jours avant sa mort, ses états entre ses trois fils ; il donna à Louis, l'aîné, le titre d'empereur, avec le royaume d'Italie ; à Lothaire, son second fils, le royaume d'Austrasie, qui fut depuis appelé Lorraine ; à Charles, le troisième, la Provence, proprement dite, c'est-à-dire, les pays renfermés entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, avec le duché de Lyon, et la partie de l'ancienne Viennoise, depuis le lac Leman, ou de Genève, sur la rive gauche du Rhône, jusqu'à l'embouchure de la Durance. Il faut encore y ajouter le Vivarais et le comté d'Uzès ; car il est prouvé par des chartes de Charles, qu'il dominait sur ces contrées. De tout cela, Lothaire lui fit un état, qui s'appela le royaume de Provence.

CHARLES, PREMIER ROI DE PROVENCE.

L'an 855, CHARLES, fils de l'empereur Lothaire, commença son règne avec le titre de roi de Provence ; il ne le porta qu'environ huit ans, et mourut à Lyon, où il faisait sa résidence ordinaire, l'an 863, selon le sentiment des meilleurs critiques. Après sa mort, le royaume de Provence parut anéanti pendant l'espace de quinze ou seize ans, jusqu'à à l'élection de Boson. Ses deux frères, Louis et Lothaire, après quelques débats, partagèrent ses états entre eux ; mais aucun d'eux ne prit le titre de roi de Provence, que Duchesne, donne mal-à-propos, à l'empereur Louis, quoiqu'il ait eu la Provence dans son lot, et peut-être aussi la Savoie et le Dauphiné. Plusieurs écrivains célèbres donnent à Charles, premier roi de Provence, le titre de roi de la Bourgogne Transjurane : mais D. Plancher, dans la nouvelle histoire de Bourgogne, tom. I, pag. 120 et 121, croit que ces historiens, quelque déférence que l'on doive à leurs sentiments, ont manqué d'exactitude en ce point, et que jamais Charles, premier roi de Provence, n'a été reconnu roi de Bourgogue, qu'il n'en a point pris le titre, ni ne l'a transmis à ceux qui ont possédé ses états après sa mort, et qu'aucun auteur du tems ne le lui a donné. Le règne de Charles a deux commencements dans les diplômes ; le premier est de l'an 855, et le deuxième de l'an 856.

BOSON, IIe. ROI DE PROVENCE.

879. BOSON, fils de Théodoric I, comte d'Autun, et petit-fils de Childebrand II, crée duc de Lombardie, au mois de février 876, par Charles le Chauve, chassé l'année suivante par Carloman, roi de Bavière, reçut presqu'aussitôt, en dédomagement, du premier, son beau-frère, devenu empereur, les états de Provence, avec le titre et les honneurs de la royauté. Nous disons *le titre et les honneurs de la royauté*, et nos garants sur ce point sont Reginon, auteur de la Chronique de Centule, et Albéric de Trois-Fontaines. « Charles, dit le premier, donna » la Provence à Boson ; et lui ayant mis une couronne sur la » tête, il ordonna qu'il fût appelé roi, afin qu'à la manière des » anciens empereurs, il parût commander à des rois ». *Dedit.... Bosoni Provinciam, et coronâ in vertice capitis impositâ, eum regem appellari jussit, ut more priscorum imperatorum regibus videretur dominari.* On voit par-là, que la royauté accordée par Charles à Boson, ne le tirait point de sa dépendance. Boson, après la mort de Charles le Chauve, vécut en bonne intelligence avec le roi Louis le Bègue, qui le nomma par son testament l'un des tuteurs de ses deux fils, Louis et Carloman. Mais à l'instigation d'ERMENGARDE, sa femme, profitant de la minorité de ces princes et de l'autorité que lui donnait sa qualité de tuteur, il voulut réaliser son titre de roi, et s'ériger en souverain de la Provence, indépendant et absolu. Pour cet effet, ayant assemblé vingt-trois évêques à Mantaille, dans le Viennois, il s'y fit reconnaître, par ses menaces et par les intrigues de l'impératrice Ingelberge, sa belle-mère, veuve de l'empereur Louis II, roi non-seulement titulaire, mais effectif et dominateur suprême de la Provence, le 15 (et non le 3) octobre 879. Un moderne se trompe en disant qu'il fût couronné à Lyon, par l'archevêque Aurélien, le jour même où nous plaçons, d'après les actes du concile de Mantaille, son élection. Suivant les souscriptions des pères de cette assemblée, le royaume de Boson s'étendit sur tous les pays situés entre le Rhône et les Alpes, depuis Lyon jusqu'à la mer, c'est-à-dire, la Provence, proprement dite, le Dauphiné, la Savoie, et de plus, sur le Lyonnais et la Franche-Comté, qui appartenaient à la haute Bourgogne Cisjurane, et sur les diocèses de Mâcon et de Châlons, qui dépendaient de la basse ; sur quelques diocèses de la Bourgogne Transjurane, et enfin, sur toute la partie orientale du Languedoc ; savoir, les diocèses de Viviers, d'Uzès, et la partie de ceux de Vienne, de Valence, d'Avignon et d'Arles, qui est en-deça du Rhône. Les deux jeunes rois de France ne laissèrent pas Boson en paisible jouissance de son usurpation. Ils mirent dans leurs intérêts Charles le Gros, roi de Germanie, qui commença par faire enlever l'impératrice Ingelberge du couvent où elle s'était retirée, et l'envoya prisonnière en Allemagne. Cependant, Louis et Carloman assemblaient une armée avec laquelle ils entrèrent en Bourgogne, au mois dé juillet 880, et mirent le siège devant Mâcon, dont ils se rendirent maîtres par assaut. De-là, s'étant joints à Charles le Gros, qui venait à leurs secours, ils descendirent à Lyon, où Boson, qui avait passé le Rhône, pour s'opposer à leurs conquêtes, n'osa les attendre. Ce prince aima mieux ménager ses troupes pour faire un coup de main dans l'occasion, que de s'engager dans un combat où ses forces n'auraient pas égalé celles de l'ennemi. Il se contenta de mettre une forte garnison dans Vienne, dont il confia la défense à sa femme Ermengarde. Cette princesse s'y défendit l'espace de deux ans avec le courage et l'habileté d'une héroïne. Il est remarquable qu'aucun des trois monarques ne vit de ses yeux la fin de cette expédition. Charles le Gros, ennuyé de la longueur de ce siége, passe les Alpes sur la fin de l'an 880, pour aller recevoir la couronne impériale à Rome. Les incursions des Normands en Flandres et en Picardie, obligèrent Louis, l'année suivante, d'aller au-devant d'eux. Ce prince étant mort le 4 août 882, Carloman quitta Vienne pour aller recueillir sa succession, et laissa la conduite du siége à Richard, duc de Bourgogne et comte d'Autun, frère de Boson. Enfin, au mois de décembre de la même année, la ville se rendit à Richard, qui fit conduire Ermengarde, sa belle-sœur, et une fille qu'elle avait auprès d'elle, prisonnières à Autun. (Bouquet, tom. VIII.) Boson ne fut point atterré par ce revers. Carloman, tout occupé à défendre le royaume de France contre le Normands, lui laissa la facilité de recouvrer une partie de ce qu'on lui avait enlevé. En vain Charles le Gros, successeur de Carloman, décédé le 6 décembre 884, chargea-t-il Bernard, comte d'Auvergne, de marcher contre lui. Bernard fut tué dans le cours de la guerre qu'il fit à Boson, sans avoir presque fait aucun progrès sur lui. Boson rentra dans Vienne au commencement de l'an 887, et consomma par-là le recouvrement de ses états. Ce fut le fruit de sa prudence et de sa valeur, et non pas, comme le prétend un moderne, d'un traité conclu à Metz, le 1er novembre 886,

avec Charles le Gros; traité dont il n'existe point de trace dans l'antiquité. Boson jouit à peine de sa prospérité, étant mort au plus tard dans le mois d'avril de cette même année (887) Il fut inhumé à Saint-Maurice de Vienne. On ignore le nom de sa première femme, que Duchesne, et d'autres écrivains d'après lui, nomment sans fondement Ingeltrude. L'annaliste de Fulde accuse Boson de l'avoir empoisonnée pour épouser Ermengarde, qu'il enleva, selon cet historien, suivi par Herman le Contract. Quoi qu'il en soit, il laissa de cette seconde femme un fils, qui suit, et une fille, Ingeltrude, ou Angelberge, fiancée à Carloman, fils de Louis le Bègue, l'an 878, puis mariée à Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne. Ermengarde était à Vienne à la mort de son époux, sans qu'on sache quand et comment elle sortit de la prison où le duc Richard l'avait renfermée. Ce duc ne fut pas l'unique frère de Boson. Il en avait un autre, à ce qu'il nous paraît, dans la personne d'un seigneur nommé Warnier, ou Garnier; du moins est-il certain qu'ils étaient très-proches parents. Warnier avait épousé Teutberge, qui lui donna quatre fils, Hugues, Richard, Boson et Manassès. Ce dernier, dévoué à l'état ecclésiastique, devint archevêque d'Arles en 915, et envahit ensuite les évêchés de Vérone, de Trente, de Mantoue, et même l'archevêché de Milan, par la protection de Hugues, roi d'Italie et comte de Provence, dont la nièce, Berthe, avait épousé Boson, frère de ce prélat. L'an 949, par un diplôme daté de la XIIIe. année du roi Louis d'Outremer, Manassès soumit l'abbaye et le bourg de Cluni au comte de Châlons, qu'il tenait de son père qui l'avait possédé, dit-il, *jure dominantis*. Dans l'acte, il fait mention de sa mère Teutberge et de ses frères Hugues, Richard et Boson, comme déjà morts. (*Arc. de Cluni.*). Plusieurs années auparavant (l'an 921, le 1er. février XXe. année de son empire), l'empereur Louis III, dit l'Aveugle, avait accordé à Manassès un privilège pour confirmer les donations que Boson, son père, avait faites à l'église d'Arles. Dans cet acte, Louis qualifie le prélat de son très-cher parent, *Manasses... archiepiscopus noster carissimus propinquus*; ce qui marque assez clairement qu'ils étaient cousins. (*Gall. Chr.*, *no.*, tom. I, *Instrum.* pag. 93 et 94, *Instrum.* III. V.)

LOUIS, DIT L'AVEUGLE, IIIe. ROI DE PROVENCE.

L'an 890 **Louis**, fils de Boson et d'Ermengarde, après avoir été trois ans, ou environ, sous la tutelle de sa mère, fut reconnu et couronné roi de Provence, à l'âge de dix ans, par les évêques et les seigneurs, convoqués à Valence, par lettres du pape Etienne VI. Cette assemblée, qu'Ermengarde avait préparée, donna pour principales raisons de son élection que Louis était de la famille impériale (par femmes), que l'empereur Charles le Gros lui avait donné le titre de roi, et que l'empereur Arnoul l'avait investi, avec le sceptre, par le ministère de ses ambassadeurs : d'où il faut conclure, suivant la remarque du président de Montesquieu, que le royaume d'Arles, comme les autres, démembrés ou dépendants de l'empire, était héréditaire et électif en même-tems; héréditaire, en ce que le roi devait être pris dans la race de Charlemagne; électif, en ce qu'on le choisissait entre tous ceux qui descendaient de ce prince, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. L'an 896, suivant D. Mabillon, mais plus vraisemblablement l'an 899, appelé par les ennemis de Bérenger, roi de Lombardie, Louis marche à la tête d'une armée pour soutenir ses droits sur l'Italie, en qualité de petit-fils de l'empereur Louis II. Cette entreprise lui réussit mal. A peine a-t-il passé les Alpes, qu'il se voit enveloppé par les troupes de Bérenger, et obligé de se remettre à sa discrétion. Bérenger lui permet de s'en retourner, après l'avoir fait renoncer, avec serment, à ses prétentions : mais l'ambition ne lui permit point de tenir cet engagement. L'an 900, ou sur la fin de 899, au mépris de son serment, il entreprend une nouvelle expédion au-delà des monts. Plus heureux que dans la première, il assiège et prend Pavie, met en fuite Bérenger, et se fait proclamer roi d'Italie par les seigneurs. L'an 901, Louis, après avoir battu deux fois Bérenger, se rend à Rome, où il reçoit la couronne impériale des mains du pape. Cette prospérité ne fut pas de longue durée. L'an 905, et non pas 902, au mois de juillet, Bérenger, l'ayant surpris dans Vérone, le fait aveugler, et le renvoie dans son royaume de Provence. Mais il ne fut pas tellement privé de la vue, qu'il ne pût encore tracer quelques lettres, comme on le voit par plusieurs diplômes qu'il souscrivit de sa main. Depuis cet événement, M. de Saint-Marc n'aperçoit point de vestiges de son existence après l'an 923. Mais M. Charvet (*hist. de l'église de Vienne*, pag. 251) cite deux diplômes de ce prince, datés, l'un du 5 des calendes de décembre, la vingt-septième année de son empire (car il continua toujours à se parer de ce vain titre d'empereur); l'autre du 8 des calendes de janvier, même année de son empire; ce qui revient de part et d'autre à l'an de Jésus-Christ 928. Louis en mourant laissa d'Edgive, son épouse, fille d'Edouard l'Ancien, roi d'Angleterre, un fils nommé Charles-Constantin, dont nous verrons le sort à l'article suivant. (*Voy.* Louis III, empereur d'Occident.)

On trouve des chartes expédiées dans le royaume de Provence sous le règne de Louis l'Aveugle, où il n'est fait nulle mention de ce règne dans la date, mais seulement des années qui se sont écoulées depuis la mort de Boson, et cela jusqu'en 897; d'autres où l'on compte seulement les années depuis la mort de l'empereur Charles le Gros, sans parler d'aucun prince régnant en Provence. (*Archiv. de Cluni.*)

HUGUES, COMTE DE PROVENCE.

Hugues, fils de Thibaut, comte d'Arles, et de Berthe, née de Lothaire, roi de Lorraine, et de Valdrade, fut chargé du gouvernement du royaume de Provence, avec la qualité de comte, par l'empereur Louis, après que ce prince eut été privé de la vue. Son administration fut utile à l'état. L'an 923, de concert avec Rodolfe, roi de la Bourgogne Transjurane, il chassa de Provence les Hongrois, qui avaient pénétré d'Italie en ce pays par le Mont-Cenis, ou les Alpes Cottiennes. Ces barbares étant revenus l'année suivante par les Alpes maritimes, les deux princes ne se trouvèrent pas en forces pour les repousser. Ils traversèrent impunément la Provence et passèrent en Languedoc. Tout ce que Rodolfe et Hugues purent faire, fut de tomber sur leur arrière-garde, qu'ils taillèrent en pièces sur les bords du Rhône. L'an 926, apprenant que ce même Rodolfe, après avoir supplanté Bérenger dans le royaume d'Italie, mécontentait par sa hauteur et son inconstance, les seigneurs du pays, Hugues fomente sous main leur indisposition, à l'aide de Berthe, sa mère, veuve en secondes noces d'Adalbert le Riche, marquis de Toscane, de ses frères utérins, Gui, successeur de son père, et Lambert, et de sa sœur Hermengarde, veuve d'Adalbert, marquis d'Ivrée. Son dessein était de soustraire l'Italie à l'obéissance de Rodolfe et de s'en faire décerner la couronne à lui-même. Le pape et les évêques entrèrent dans ses vues, et l'invitèrent à se rendre sur les lieux. Il y fut reçu avec des démonstrations de joie qui donnèrent lieu à cette façon de parler anciennement usitée en Provence, *il a été reçu comme le roi Huguet*, pour dire on l'i a fait une réception honorable. Hugues fut sacré roi de Lombardie à Milan, dans le mois de juillet 926. Après avoir passé dans ce pays un peu plus de deux ans, il repassa les monts au mois de septembre 928. Louis l'Aveugle étant mort à Vienne, lieu de sa résidence, dans les premiers mois de l'année suivante, Hugues conserva dans le royaume de Provence, l'autorité souveraine qu'il y avait exercée jusqu'alors sous le nom de ce prince, et s'abstint seulement de prendre le titre de roi, pour ne pas effaroucher les esprits. Il fallait que Charles-Constantin, fils unique de Louis, eut bien peu de mérite aux yeux des Provençaux,

pour se voir privé de la succession de son père, sans trouver personne qui s'intéressât à sa défense. Hugues ne voulut pas même lui laisser le comté de Vienne, dont son père l'avait investi. En effet, Herbert II, comte de Vermandois, étant venu trouver Hugues, l'an 928 ou 929, du vivant du roi Charles le Simple, qu'il retenait en prison, obtint de lui ce comté pour Eudes, son fils. Mais Charles-Constantin trouva moyen de se maintenir par la protection de Raoul, roi de France, dont il se rendit vassal, en lui faisant hommage l'an 930. Il est vrai que, trois ans après, ce monarque, mécontent de lui, pratiqua dans Vienne des intelligences qui le rendirent maître de la place et de tout le comté, qu'il garda jusqu'à sa mort arrivée l'an 936. Mais Charles-Constantin fut ensuite rétabli par le roi Louis d'Outremer, qu'il reçut dans Vienne l'an 941. Hugues cependant ne perdait pas de vue ce comté qu'il voyait avec regret démembré du royaume d'Arles et possédé par son ennemi. Il vint à bout d'y rentrer, et il en était possesseur vers la fin de l'an 944 au plus tard. Nous avons en effet un diplôme de lui et de son fils Lothaire, daté de Pavie le 25 février 945, par lequel ils donnent à l'église de Saint-Maurice de Vienne, une partie de la terre de Chatonnai, située dans le comté de Vienne. (Charvet, *Hist. de l'église de Vienne*, p. 257.) L'an 942, Hugues résolut de chasser les Sarrasins de la forteresse de Fraxinet ou Frainet, près de la mer, au diocèse de Fréjus, dont ils s'étaient emparés depuis longtems, et d'où ils faisaient des courses funestes en Provence et sur les côtes de Lombardie; il obtint à cet effet de l'empereur grec une flotte pour les empêcher d'être secourus de ceux d'Espagne par mer, tandis qu'il les attaquerait par terre. Les choses réussirent à son gré. Il battit ces infidèles et les obligea d'abandonner la forteresse. Mais au lieu de les poursuivre dans les Alpes (1), où ils s'étaient retirés, il traita avec eux, et leur promit de les établir dans les montagnes qui séparent la Suisse de l'Italie, s'ils voulaient en défendre le passage à Bérenger, marquis d'Ivrée. C'était son antagoniste, qu'il avait forcé de se réfugier en Allemagne, d'où il menaçait de revenir en forces pour lui disputer de nouveau le royaume de Lombardie. Ce traité fut une des causes qui indisposèrent les Italiens contre Hugues, et les déterminèrent à le contraindre, l'an 946, d'abandonner le royaume à son fils Lothaire, et de s'en retourner en Provence. Hugues y finit ses jours, le 24 avril 947, sous l'habit religieux, dit-on, dans le monastère de Saint-Pierre de Vienne, qu'il avait fondé : circonstance qui paraît douteuse à D. Mabillon. (*Ann. Bened. ad. ann.* 945.) Il avait épousé 1°. ADA, qui le fit père de Lothaire, roi d'Italie, et d'Alda, femme d'Albéric, patrice de Rome; 2°. MAROZIE, veuve en premières noces d'Albéric duc de Spolette, et en secondes de Gui, duc de Toscane, frère utérin de Hugues; 3°. BERTHE, veuve de Rodolfe II, roi de Bourgogne. Les deux derniers mariages furent stériles. Hugues, outre ces trois femmes, eut beaucoup de maîtresses qui lui donnèrent plusieurs enfants, dont les principaux sont Hubert, qu'il eut de Vandelmode, et qu'il fit marquis de Toscane, et Berthe, femme de l'empereur grec Romain le Jeune. Par son testament, Hugues laissa toutes les richesses qu'il avait apportées d'Italie, à sa nièce, fille de Garnier, son frère, et veuve alors de Boson I, comte d'Arles, laquelle se remaria depuis à Raymond II, comte de Rouergue. Ce fut dans la personne de Hugues que finit le royaume de Provence; car son fils Lothaire n'y eut aucune part. (*Voy.* Hugues, *roi d'Italie.*)

Charles-Constantin, après la mort de Hugues, recouvra le comté de Vienne, dont il fit hommage, l'an 947, au roi Louis d'Outremer. L'an 950, il vint en Auvergne avec l'évêque de Clermont, au devant de ce monarque, lorsqu'il allait en Aquitaine. (Frodoard.) L'année de sa mort est incertaine; mais il vécut au moins jusqu'en 963, comme le prouve du Bouchet. TEUTBERGE, sa femme, dont la maison n'est point connue, lui donna deux fils, Richard et Upert. C'est ce que nous apprend une de ses chartes, par laquelle il confirme la vente faite par un de ses sujets ou serfs, nommé Rotbold, à un chanoine de Saint-Maurice de Vienne, appelé Varnier, de deux courtils ou meix, avec des vignes; le tout situé au pays viennois, *in agro Repentinis in villa Brociaco*, pour la somme de 139 sous. L'acte daté du 13 des calendes de juin, le roi Conrad (le Pacifique), régnant, est souscrit par le comte Charles, par la comtesse Teutberge, et par leurs fils Richard et Upert. (*Arch. de Cluni.*) Richard souscrivit avec son père, au mois d'avril de la vingt-troisième année du règne de Conrad (959 ou 960 de Jésus-Christ), une autre charte par laquelle Grimalde et Beliarde, sa femme, engagent pour quinze années, moyennant la rente annuelle de neuf sous, à un lévite ou diacre encore nommé Varnier, le même peut-être que le chanoine de l'acte précédent, une vigne située au village de Brocian-le-Haut, dans le Viennois. (*Ibid.*) M. Dunod donne à Charles-Constantin un troisième fils qu'il nomme Patton, qui devint son successeur au comté de Vienne. De celui-ci vint, selon cet écrivain Girard, père d'Etiennette, laquelle apporta en mariage le comté de Vienne à Guillaume le Grand, comte de Bourgogne. (*Voyez* Herbert II, comte de Vermandois.)

ROIS DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE.

Le Royaume de la Bourgogne Transjurane était de peu d'étendue, et ne contenait que la Suisse jusqu'à la Reuss, et les pays de Valais, de Genève, de Chablais et de Bugei. Les troubles excités après la déposition de Charles le Gros, l'an 888, donnèrent naissance à ce royaume, en favorisant l'ambition d'un particulier, qui profita de la conjoncture de ces troubles pour se faire déclarer roi d'un pays dont son père était seulement gouverneur. Ce royaume est appelé différemment par les auteurs, *Royaume de la Bourgogne supérieure*, *de la Gaule Cisalpine*, *de la Bourgogne Jurane ou Transjurane*. Il dura peu, et n'a eu que deux rois.

RODOLFE I.

888. RODOLFE, fils, non pas de Conrad, comte de Paris, comme le disent Daniel et Velly, mais de Conrad le Jeune, comte d'Auxerre, puis de la Bourgogne qui est entre le Mont-Jura et les Alpes, et de Valdoalde, était collègue de son père, dès l'an 886, comme le prouve M. le baron de Zurlauben, par divers actes tirés du cartulaire de l'église de Lausanne. (*Histoire de l'Académie des Belles Lettres*, t. XXXVI, p. 142.) L'an 888, voyant les princes divisés

(1) Les Alpes formant une étendue d'environ deux cents lieues en longueur, et étant divisées en plusieurs parties ou contrées, il est à propos de marquer les noms propres et particuliers que les anciens donnaient à chacune de ces contrées, et d'y joindre les nouveaux noms qui leur correspondent. En commençant par le Midi, les Alpes maritimes commencent à la mer et se terminent au Mont Viso; les Alpes cotties, ou cottiennes, ainsi nommées du roi Cottius, ami d'Auguste, s'étendent depuis le Mont-Viso jusqu'au Mont-Cenis, *Mons Cinis*; les Alpes grecques, *graiæ*, se prennent depuis le Mont-Cenis jusqu'au grand Saint-Bernard; les Alpes pennines, *pennines* ou *peninæ*, contiguës au Valais, prennent depuis le grand Saint-Bernard, dit aussi *penninus summus* et *Mons-Jovis* Montjou, jusqu'au mont Saint-Gothard, où sont les sources du Rhône, du Rhin, de l'Aar et du Tesin; les Alpes rhétiques, *rhæticæ*, dites aussi *tridentinæ*, se continuent depuis le mont Saint-Gothard jusqu'à la contrée où la Drave prend sa source, les Alpes noriques se prolongent depuis la source de la Drave jusqu'à celle du Lizonzo; les Alpes carniques, ainsi nommées du peuple *carni*, qui a aussi donné son nom à la Carniole; les Alpes julies, *juliæ*, ainsi nommées parce que Jules-César y fit commencer un chemin qu'Auguste fit achever, commencent à la source du Laubach, et aboutissent à celle du Wipach; une partie de l'évêché de Brixen s'y trouvent comprise, ou du moins le confine.

touchant le partage des états de l'empereur Charles le Gros, qu'ils avaient déposé, il assemble les évêques et les seigneurs de son gouvernement, à Saint-Maurice en Valais, et les engage à le reconnaître pour roi de la Bourgogne Transjurane. Arnoul, roi de Germanie, arma deux fois contre Rodolfe; mais ces deux tentatives furent inutiles: la première fois Arnoul n'osa pas même en venir aux mains; et la seconde, il fut vivement repoussé l'an 894. Alors il prit le parti de ratifier la royauté de Rodolfe, dans une diète tenue à Ratisbonne. Ce prince, après avoir régné pendant environ vingt-cinq ans avec beaucoup d'équité, mourut le 25 octobre 911, ou selon Duchesne, 912. Il laissa un fils, nommé comme lui, qui fut son successeur, et deux filles, dont l'aînée, Waltrade, épousa Ubalde, qu'elle fit père de Théobald II, duc de Spolette. Le roi Rodolfe I, dans les actes de Payerne, est surnommé de *Stratlingue*, du nom d'un château dont il est fondateur, et qui subsiste encore en partie près du lac de Thun en Suisse (1785). Il avait une sœur nommée Adélaïde, qui épousa Richard le Justicier duc de Bourgogne.

RODOLFE II.

911. ou 912. RODOLFE II, succède à son père étant encore fort jeune, mais cependant en âge suffisant pour être en état de gouverner sans régence. L'an 919, ayant entrepris témérairement la guerre contre Burchard, duc de Suabe, il eut du désavantage dans un combat près de Weinterthur. La paix se fit peu de tems après entre les deux princes, par la médiation des évêques de Bâle et de Genève. Pour cimenter la réconciliation, Rodolfe épousa, dit-on, l'an 922, BERTHE, fille de Burchard. Cette même année, appelé par les Italiens contre Bérenger, il passe les Alpes au mois de septembre ou d'octobre, et pénètre sans obstacle jusqu'à Pavie, où il est reçu, proclamé roi d'Italie, et couronné par Lambert, archevêque de Milan. Ses armes le maintinrent contre celui qu'il avait supplanté. L'an 923, il défait Bérenger à la bataille de Fiorenzuola, entre Plaisance et Borgo-San-Donnino, et se rend maître de toutes les villes d'Italie, à l'exception de Vérone, où Bérenger s'était renfermé. Le parti de celui-ci s'étant relevé, il fut en état de disputer la couronne à Rodolfe, et lui livra bataille le 29 juillet. Rodolfe, abandonné de tous les Italiens qui étaient dans son armée, allait être entièrement défait, lorsque les comtes Boniface et Girard, arrivant à propos, fondirent sur l'armée de Bérenger et la taillèrent en pièces. Bérenger ne survécut pas long-tems à sa défaite, et fut assassiné l'an 924. Rodolfe, qui après sa victoire était revenu en Bourgogne, ayant appris les ravages que les Hongrois faisaient en Italie pendant son absence, repasse les Alpes. Ils disparaissent à son approche; mais la disposition des esprits change à son égard. L'an 925, il se forme une conjuration contre lui, et les Italiens envoient une ambassade à Hugues, pour l'inviter à venir se rendre maître de leur pays. Hugues, oubliant les obligations qu'il avait à Rodolfe, se rend aux invitations des rebelles. Rodolfe, cédant au tems, se retira, l'an 926, en Bourgogne. Il se dédommagea de ce revers par une autre tentative qui fut heureuse. L'an 927 ou environ, il fait une irruption dans la Suabe, dont il s'empara. Le roi de Germanie s'accommode avec lui par la cession qu'il lui fait de la ville de Bâle, qui faisait partie de cette province. (Pfeffel.) Les Italiens le rappelèrent, l'an 933, contre Hugues, dont ils étaient mécontents; mais les deux princes firent ensemble un traité par lequel Hugues céda une partie de la Provence à Rodolfe (s'en réservant néanmoins l'usufruit) pour qu'il le laissât jouir tranquillement de son royaume d'Italie. Rodolfe, par ce traité, devint proprement le premier roi d'Arles.

ROIS D'ARLES.

La réunion des royaumes de la Bourgogne Transjurane et de Provence, forma, comme on vient de le dire, le royaume d'Arles, qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhône jusqu'au Mont-Jura. Mais il ne faut y comprendre ni le comté de Vienne, dont Charles-Constantin demeura propriétaire sous la mouvance de la France, ni les terres que Hugues s'était réservées en Provence, ni peut-être même la ville de Lyon. Mais c'est à tort qu'Adrien de Valois voudrait aussi en retrancher Lausanne, Genève et Bellai. Il est certain que ces villes ont fait partie du royaume d'Arles, comme elles faisaient auparavant partie de celui de la Bourgogne Transjurane.

RODOLFE II.

933. RODOLFE II, roi de la Bourgogne Transjurane, ayant réuni la Provence à son royaume par le traité fait avec Hugues, roi d'Italie, fut le premier roi d'Arles. Il gouverna l'espace de quatre ans, ce nouvel état, jusqu'à sa mort arrivée l'an 937. Des modernes font l'éloge de sa prudence et de sa modération. Muratori le représente au contraire comme un prince capricieux et sans suite dans ses desseins, qui faisait une chose aujourd'hui et la défaisait demain. De BERTHE, sa femme, qu'on fait, sans preuve évidente, fille de Burchard, duc de Suabe et d'Alsace, il laissa trois fils, Conrad, qui suit; Burchard, évêque de Lausanne; et Rodolfe, né posthume; avec une fille nommée Adélaïde, qui épousa en premières noces Lothaire, fils de Hugues, roi d'Italie, et en secondes Otton I, roi de Germanie. Berthe, veuve du roi Rodolfe, lui survécut et contracta un nouveau mariage avec ce même roi Hugues dont on vient de parler. Cette princesse est renommée en Suisse par les riches donations qu'elle y fit en faveur des églises. Rodolfe, son époux, augmenta ses domaines par le don que le roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, lui fit de l'Argow sur l'Aar, pays aujourd'hui renfermé dans le canton de Berne. Jusqu'à Rodolfe II inclusivement, les rois de la haute Bourgogne étaient inaugurés avec la lance de Saint-Maurice, où l'on croyait qu'il y avait un clou de la vraie croix attaché. Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, voulut avoir cette lance, et menaça Rodolfe de lui faire la guerre s'il ne la lui vendait. Rodolfe aima mieux la lui envoyer que de s'attirer ses armes par un refus. (Luitprand, l. 4, c. 12.)

CONRAD DIT LE PACIFIQUE.

937. CONRAD, fils de Rodolfe II, âgé de huit ou neuf ans, succède à son père, et demeure sous la tutelle des grands de son royaume par la retraite de sa mère, qui se remaria, comme on vient de le dire, peu de tems après la mort de Rodolfe, avec Hugues, roi d'Italie. Otton I, roi de Germanie, à qui ses grandes qualités et ses victoires méritèrent le surnom de Grand, voulant pourvoir à l'éducation de ce jeune prince, le fit venir à sa cour, et s'appliqua lui-même à le former à la vertu et à la science du gouvernement. Il paraît qu'il était de retour dans ses états, en 943. La manière dont il les gouverna fit l'éloge de son instituteur et le sien. Dès qu'il eut commencé à régner par lui-même, il convoqua une assemblée générale dans laquelle il fit des lois et des règlements très-sages. L'an 946, il joignit ses troupes à celles d'Otton, et l'accompagna en personne dans l'expédition qu'il fit en France, pour secourir le roi Louis d'Outremer contre les frères d'Hugues le Grand. Vers l'an 950, il se défit, par un stratagème singulier, des Hongrois et des Sarrasins, qui menaçaient son royaume. Ayant appelé à son secours les Sarrasins contre les Hongrois, et les Hongrois contre les Sarrasins, les armées présentes, il les anime au combat les uns contre les autres; et, lorsque des deux côtés elles s'attendent à être secourues de lui, il les enveloppe et les taille en pièces. La défaite de ces barbares affermit tellement la paix dans les états de Conrad, que pendant plus de quarante ans que son règne dura encore, il ne fut point troublé. La douceur de ce prince, sa modération, son équité, son attention à maintenir le repos public, lui ont fait donner le surnom de Pacifique, titre, sans contredit, préférable à celui de conqué-

rant. Son règne aussi heureux que long, fut de près de cinquante-sept ans, ce prince étant mort le 19 octobre de l'an 993. Il avait epousé, 1°., ADELAINE ou ADÈLE, que nous trouvons denommée dans des chartes de Cluni, des années 937 et 944, mais dont nous n'avons pu découvrir l'origine; 2°., vers l'an 955, MATHILDE, fille du roi Louis d'Outremer, qui lui apporta en dot la ville de Lyon, qu'il réunit à son royaume. Les auteurs varient beaucoup sur le nombre des enfants de Conrad. Du Chesne lui donne un fils et quatre filles; Rodolfe, qui fut son successeur; Berthe, Gisele, Gerberge ou Guèpe, et Mathilde. Berthe épousa Eudes I, comte de Blois et de Chartres, et après sa mort elle se remaria, l'an 995, au roi Robert; qui fut obligé de la quitter pour cause d'affinité. Gisèle fut mariée à Henri, duc de Bavière, et fut mere de Henri II, qui fut empereur. Gerberge épousa Herman II, duc de Suabe, et Mathilde Baudouin III, comte de Flandre, puis Godefroi d'Ardennes, dit l'Ancien, comte de Verdun, suivant la généalogie de saint Arnoul. Mais d'autres écrivains pretendent que Mathilde, femme du comte Baudouin, était fille d'Herman Billing, duc de Saxe. A ces enfants de Conrad, D. Plancher en ajoute deux autres: le premier est un Conrad, dont le sort est ignoré; et le second, Burchard, qui fut archevêque de Lyon, depuis 979, jusqu'en 1041. Le roi Conrad, dans ses chartes, prenait le titre de roi des Provences, c'est-à-dire, des deux gouvernements généraux, compris dans le royaume d'Arles, dont l'un était celui du Lyonnais et du Viennois, au nord de l'Isère, et l'autre, celui de Provence.

RODOLFE III, DIT LE FAINÉANT.

993. RODOLFE III, fils aîné de Conrad et de Mathilde, succeda dans le royaume d'Arles, à son père, l'an 993. C'est l'époque marquée par tous les historiens. Cependant nous avons sous les yeux la charte d'une donation faite à Cluni, par Humbert, évêque de Grenoble, dont la date porte *anno ab incarn. Dom. nongentesimo nonagesimo primo*, *regnante Rodulfo rege*, *anno tertio regni ejus*; d'où il faudrait, ce semble, conclure que Rodolfe avait été en société du trône avec son pere, l'espace d'environ cinq ans. Mais il nous paraît plus vraisemblable qu'il y a transposition dans cette date par la précipitation du notaire, qui aurait dû mettre *anno nongentesimo nonagesimo tertio*, *regnante Rodulfo rege*, *anno primo regni ejus*. Quoi qu'il en soit, Rodolfe mourut le 6 septembre 1032, ayant régné seul trente-neuf ans. Il ne laissa point d'enfants, quoiqu'il eût eu deux femmes, AGILTRUDE et ERMENGARDE. Son indolence lui mérita l'épithète flétrissante de *fainéant*, et causa, pendant la plus grande partie de son règne, une espèce d'anarchie dans ses etats. Il avait pour ministre un gentilhomme poitevin, nommé Guillaume, auquel il avait abandonné les rênes du gouvernement. L'an 998, par un diplôme daté des calendes de mars, la cinquième année de son règne, il fonda et orna richement le monastère de Bevai, *Bevacense*, au diocèse de Lausanne, qu'il soumit à saint Odilon et à ses successeurs, abbes de Cluni; ordonnant que son heritier soit avoue du monastère, et qu'il le gouverne sous l'autorité de saint Odilon ou de son successeur; voulant, de plus, qu'à perpétuité un de ses descendants ou ayant-cause ait toujours l'avouerie de ce monastère. (*Arch. de Cluni.*) L'an 999, l'impératrice Adelaïde, tante de Rodolfe, apprenant les discordes qui regnaient dans la haute Bourgogne, se rendit sur les lieux, pour y etablir la paix. Elle reconcilia plusieurs factieux; et à l'egard des autres, elle les abandonna, dit saint Odilon dans la vie de cette princesse, à la divine providence. L'an 1001, nouveaux troubles en Bourgogne; presque toute la noblesse se soulève contre Rodolfe, à l'occasion d'un de ses vassaux, que son ministre avait depouillé de son patrimoine. On en vint aux armes; et Rodolfe, dans une bataille, quoique avec une armée superieure en nombre, fut battu et mis en fuite. (Leibn., *Script. Brunsv.*, tom. I, pag. 293.) Cette défaite rendit méprisable Rodolfe, et enhardit ses vassaux à le braver en toute occasion. D'outrages en outrages ils en vinrent, l'an 1016, jusqu'à vouloir le deposer. Rodolfe, dont la faiblesse etait augmentée par le poids de l'âge, ne vit pas d'autre moyen de parer le coup, que de se remettre entre les mains de l'empereur Henri II, son neveu. L'etant allé trouver a Strasbourg, il lui resigna sa couronne, dit un auteur du tems, c'est-à-dire qu'il lui en assura l'hérédité. Henri accepta l'offre, et renvoya son oncle comblé de présents. Il ne tarda pas à le suivre. La presence de l'empereur imposa aux rebelles. Ayant assemblé les états, il y pourvut à la sureté publique et au maintien de l'autorité royale par de sages réglements, dont il assura l'exécution en exigeant des ôtages, qu'il emmena avec lui en Allemagne. Alors les rebelles se voyant meprisés du peuple à leur tour, et dépouillés du pouvoir tyrannique qu'ils avaient usurpé, vinrent se jeter aux pieds de Rodolfe, le priant d'oublier le passé, avec promesse de lui obeir desormais en tout, et le conjurant de ne point les faire passer sous la domination d'un prince étranger. « Vous savez, » lui disaient-ils, que, par une loi constamment observée, » les Bourguignons ne doivent point avoir d'autre roi que celui » qu'ils auront élu. Ne soyez pas le premier à la violer ». Rodolfe, touché de leurs remontrances, retourne auprès de l'empereur pour l'engager à rompre le traité qu'ils avaient fait ensemble. Henri, prince equitable, connaissant que ce traité n'était de la part de son oncle, que l'effet de la nécessité des conjonctures, ne fit aucune difficulté de le résilier. (Bouquet, tom. X, pag. 139.) L'an 1018, nouveau soulèvement des seigneurs bourguignons contre Rodolfe. C'est encore à l'empereur, son neveu, qu'il a recours. Il tenait une diète à Mayence, au mois de février, lorsque Rodolfe vint le trouver. Dès qu'il l'eut terminée, il partit et s'avança jusqu'à Bâle, avec une armée, qu'il remit à Werner, évêque de Strasbourg, pour châtier les Bourguignons. Le prelat, les ayant trouvés prêts à lui faire tête, leur livre une bataille où ils sont défaits; ce qui les oblige à rentrer dans le devoir. Henri étant mort l'an 1024, les séditions recommencent en Bourgogne. Rodolfe, pour les appaiser, institue son héritier, mais d'une manière irrévocable, Conrad le Salique, successeur de Henri, et mari de Gisele, sa nièce, fille de Gerberge, sa sœur, et d'Herman II, duc de Suabe. Cet arrangement indisposa fort les enfants ou descendants des autres sœurs de Rodolfe, et surtout Eudes II, comte de Champagne et de Blois, fils de Berthe, sa sœur aînée. (On peut voir à l'article des comtes de Blois et de Champagne, les efforts qu'il fit pour s'emparer d'un royaume qu'il croyait lui appartenir de droit, et l'issue malheureuse qu'ils eurent, l'an 1037, à la bataille de Bar-le-Duc, où il périt.) Conrad, néanmoins, se défiant de l'inconstance de Rodolfe, s'avança, l'an 1026, vers la Bourgogne, et surprit la ville de Bâle, pour découvrir, dit Wippon, par cet acte d'hostilité, si le roi de Bourgogne n'avait pas changé de disposition à son egard. La patience avec laquelle Rodolfe souffrit cette incartade, était bien capable de le détromper. Il fut encore plus desabusé, lorsqu'ayant passé les monts sur la fin de cette campagne, il reçut, dans son camp d'Ivrée, les ambassadeurs de Rodolfe, chargés de lui annoncer qu'il se disposait à faire le voyage de Rome, pour assister à la cérémonie de son couronnement impérial. Elle se fit le jour de Pâques 1027, et Rodolfe y fut présent avec le roi d'Angleterre. Cependant il apprit qu'Ernest, duc de Suabe, qui prétendait aussi à sa succession, menaçait de profiter de son absence, pour envahir la Bourgogne. Il revint en diligence, et son retour précipité ne permit pas au duc d'exécuter son dessein. Conrad ayant repassé les monts, dans la même année, Rodolfe vint le trouver aux environs de Bâle. Après s'être entretenu familièrement avec lui, Conrad le conduisit dans la ville: *habito familiari colloquio*, dit Wippon, *imperator regem duxit in urbem*. Ce fut alors que les deux souverains firent, par la médiation de l'impératrice

Gisèle, un traité par lequel Rodolfe conféra le royaume de Bourgogne à Conrad (et non pas à Henri, son fils, comme le dit un moderne) de la même manière qu'il l'avait donné précédemment à l'empereur Henri II. L'an 1032, Rodolfe, étant près de mourir, envoie ses ornements royaux à Conrad par un de ses officiers, nommé Sélinger. (*Herman. Contract.*)

L'an 1033, CONRAD, ayant assemblé son armée, entre en Bourgogne par Soleure; et s'étant rendu à l'abbaye de Payerne, il s'y fait élire roi de Bourgogne par les grands et le peuple, le jour de la Purification et couronner le même jour. (Wippon.) Ce monarque rétablit, autant que les conjonctures le lui permirent, l'ordre et la subordination dans ses nouveaux états. Il soumit à son obéissance la plupart des seigneurs, et les obligea de lui prêter serment de fidélité; il assiégea et prit des villes qui refusaient de le reconnaître. Il ne put cependant empêcher qu'il ne se formât dans ce royaume de petites souverainetés héréditaires, sous la simple mouvance de l'empire. Ses successeurs en laissèrent accroître le nombre à tel point, que le royaume d'Arles ne devint, pour eux, qu'un vain titre. Ils concoururent eux-mêmes au démembrement de cette monarchie, par la facilité avec laquelle ils accordèrent à la plupart des prélats qu'elle comprenait, la jouissance des droits régaliens dans les villes de leur résidence. C'est de là que l'archevêque de Lyon date sa qualité d'exarque; l'archevêque de Besançon et les évêques de Bâle, de Genève, de Lausanne et de Bellai, leur titre de princes d'empire; l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Grenoble, celui de prince; et l'archevêque de Vienne, avec les évêques de Valence, de Gap et de Die, la qualité de comtes. Les rois d'Arles ne conservèrent pas même la suzeraineté sur tous les états qui s'étaient formés des débris de ce royaume. La plus grande partie, en effet, passa successivement à différents titres, sous la domination des rois de France, dont ils avaient été anciennement démembrés. Une autre partie accéda à la ligue helvétique. Le reste, composé des comtés de Savoie et de Montbéliard et de l'évêché de Bâle, fut admis à la cité germanique, et figure aujourd'hui parmi les états de l'empire. (Pfeffel.)

L'an 1038, HENRI dit le NOIR, fils unique de Conrad, fut couronné roi de Bourgogne ou d'Arles, à Soleure, en présence de son père, auquel il succéda pareillement dans l'empire, sous le nom de Henri III. (*Voy.* l'empereur Henri III.)

L'an 1056, HENRI, fils de Henri le Noir, lui succéda à l'âge de sept ans, sous la tutelle d'Agnès, sa mère, et réunit, comme son père, les titres d'empereur et de roi de Bourgogne ou d'Arles. (*Voy.* l'empereur Henri IV.)

L'an 1106, HENRI V, succède à Henri IV, son père, et meurt l'an 1125. La mort de ce prince, qui ne laissait point d'enfants, donna lieu à de grands troubles dans l'empire et dans le royaume d'Arles. Lothaire, duc de Saxe, élu pour succéder à Henri V, prétendant que le royaume d'Arles était uni à l'empire, en disposa comme souverain, et établit Conrad, duc de Zeringhen, duc ou gouverneur de Bourgogne, pour lui et pour ses héritiers. L'empereur Frédéric I, différant de Lothaire dans la manière de penser sur ce royaume, le transmit par son testament, comme un bien héréditaire de sa maison, à celui de ses enfants qui n'était pas désigné pour lui succéder à l'empire. Mais, après l'extinction de la maison de Suabe, l'empereur Rodolfe de Habsbourg fit revivre les prétentions de Lothaire, et donna, l'an 1280, l'investiture de la Provence, d'abord à Marguerite, veuve du roi saint Louis, puis à Charles I, roi de Sicile, à qui Marguerite disputait une portion de ce comté dont il était possesseur. (*Voy.* Charles I, comte de Provence.) Du reste jamais l'autorité des empereurs d'Allemagne n'a été bien considérable dans les pays, situés entre les Alpes et le Rhône. Contents de conserver un titre de souveraineté sur quelques partie du royaume d'Arles, ils n'ont jamais pensé à le rétablir.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE PROVENCE.

La Provence, *Provincia Narbonensis*, ou simplement *Provincia*, ainsi appelée par les Romains, lorsqu'ils eurent par là commencé la conquête des Gaules, et auparavant *Liguria transalpina*, selon Varron, est séparée de l'Italie par les Alpes et le Var, et du Languedoc par le Rhône; bornée au nord par le Dauphiné, et au sud par la Méditerannée : sa plus grande longueur est d'environ cinquante-cinq lieues sur quarante de largeur. Les Romains y portèrent la guerre, pour la première fois, l'an 629 de Rome. (125 ans avant J.-C.) Ce furent les Marseillais, Phocéens d'origine, qui les appelèrent à leur secours pour se défendre contre les Salvyens, ou Salyens, qui dévastaient leur territoire. M. Fluvius Flacus, chargé de cette expédition, soumit les Salyens; mais à peine eut-il passé les Alpes, qu'ils reprirent les armes. Le consul C. Sextus Domitius Calvinus, envoyé contre eux l'année suivante, acheva de les réduire en deux ou trois campagnes, sans donner atteinte à la liberté des Marseillais, qui la conservèrent pendant quelque tems comme alliés des Romains. Une colonie, envoyée par ceux-ci quatre ans après, affermit la soumission de la Provence, qui suivit depuis le sort de la republique romaine. A la chute de l'empire en occident, elle devint la proie de deux peuples barbares, les Bourguignons et les Visigoths, qui la partagèrent entre eux; et de là vint la division de la Provence orientale et occidentale. La première, à la gauche de la Durance, demeura aux Visigoths; et la Provence occidentale, à droite de cette rivière, aux Bourguignons. Dans le lot de ceux-ci, par conséquent, fut compris le Comtat Venaissin (*Vindauscensis comitatus*), avec les villes d'Avignon, d'Apt, de Pertuis, de Manosque, de Forcalquier et de Sisteron. Ils conservèrent ce domaine l'espace de quatre-vingts ans sous cinq rois, jusques vers l'an 530, qu'ils en furent dépouillés par les enfants de Clovis. Les Visigoths gardèrent encore moins de tems la Provence orientale. Vers l'an 511, ils cédèrent à Théodoric, roi des Ostrogoths, les terres qu'ils possédaient en Provence, après que ce prince les eut enlevées aux Français, qui s'en étaient rendus maîtres.

Vers l'an 534, les Français devinrent possesseurs de toute la Provence, par la cession que Vitigès, roi des Ostrogoths, leur fit de la portion qui lui appartenait en ce pays. Depuis cette époque jusqu'en 879, c'est-à-dire l'espace de 345 ans, la Provence demeura soumise aux rois des Français.

Boson, fils de Théodoric, comte d'Autun, s'étant fait couronner roi de Provence ou de la Bourgogne Cisjurane, en 879, transmit ses états à Louis, son fils, après la mort duquel les deux Bourgognes, Transjurane et Cisjurane, tombèrent dans une autre race pour ne faire qu'un seul royaume, comme nous l'avons amplement expliqué à l'article des rois de Bourgogne. Ces rois nommèrent des comtes en Provence comme dans les autres parties de leurs états pour les administrer sous leurs ordres. Mais ceux-ci, profitant de la faiblesse de leurs maîtres, affectèrent insensiblement l'indépendance, et parvinrent enfin à convertir leurs bénéfices en hérédités. On les appelait Comtes d'Arles, parce que cette ville était la capitale de la Provence. Toutes les terres de cette province ne leur furent pas néanmoins assujetties sans exception. Quelques seigneurs laïques et ecclesiastiques s'affranchirent de leur domination, en portant directement l'hommage de leurs terres à l'empereur; et de là vient la dénomination des *terres adjacentes*, parce que ces terres étaient comme démembrées de la Provence. La ville de Marseille portait plus loin ses prétentions, en ce qu'elle voulait être distinguée des terres adjacentes, comme plus libre. Notre dessein étant de nous renfermer ici dans la Chronologie historique des comtes de la Provence proprement dits, nous nous dispenserons de faire connaître ceux que les rois de Bourgogne ou d'Arles employèrent pour gouverner sous leurs ordres cette province avec les autres parties de leurs états. Un seul néanmoins, à cause de sa célébrité et des méprises où l'on est tombé à son égard, nous paraît mériter exception. C'est le fameux Gérard de Roussillon, qui a donné matière à plusieurs romans d'où il est difficile d'extraire la vérité. Voici ce que des monuments plus authentiques attestent sur ce qui le concerne. Né du comte Leuthard et de Grimilde, il fut élevé à la cour de l'empereur Louis le Débonnaire. Il servit essentiellement ce prince dans la révolte de ses enfants, qu'il ramena, l'an 834, au parti de la soumission; ce qui procura le rétablissement du père sur le trône dont ils l'avaient fait descendre, en 838. Il fut du nombre des seigneurs qui prêtèrent serment à Charles le Chauve. Mais après la mort de Louis le Débonnaire, il se tourna du côté de l'empereur Lothaire, qui voulait envahir les états de ses frères, et lui demeura inviolablement attaché. Ce monarque en abdiquant le laissa pour tuteur à Charles, son fils, qu'il avait fait roi de Provence; et ce jeune prince le cherissait au point que dans ces chartes il l'appelait *son père nourricier et son maître*. Gerard se montra digne de ces marques d'affection par le zèle avec lequel il défendit la personne de Charles et ses états. Les Normands étant entrés, l'an 859, dans l'embouchure du Rhône, s'établirent dans l'île de Camargue, et exercèrent leurs brigandages des deux côtés du fleuve. Informé de la descente de ces pirates, le roi Charles le Chauve se mit en marche, sous prétexte d'aller aider son neveu, Charles, roi de Provence, à les chasser, mais en effet dans la vue de profiter de la conjoncture pour le dépouiller. Gérard, qni devina son dessein, alla au-devant de lui, et l'obligea à reprendre, de Mâcon où il était déjà, la route de ses états. Il attaqua ensuite les Normands, et les

chassa des terres de Provence. Charles, son maître, étant mort l'an 863, Gérard fit paraître la même fidélité pour l'empereur Louis II et Lothaire, roi de Lorraine, qui devinrent les héritiers de leur frère. Après le décès de Lothaire, arrivé le 8 août 869, le roi Charles le Chauve prétendit lui succéder au préjudice de l'empereur Louis II; mais Gérard conserva la Provence et la haute Bourgogne à l'empereur Charles, dans l'automne de l'année suivante (870), vint mettre le siège devant Vienne. A son approche, Gérard laissa Berthe, sa femme, dans la ville pour la défendre, et vola de son côté à la défense d'un château voisin dont la prise eût facilité celle de Vienne. Berthe soutint le siège de la place qui lui était confiée, avec le courage et la valeur d'une héroïne, de manière que Charles, désespérant d'emporter Vienne de vive force, s'appliqua à gagner les habitants, pour les engager à se rendre. Gérard, instruit par sa femme du progrès des insinuations de Charles, se rendit au camp des assiégeants, et obtint du roi la permission de se retirer où il voudrait avec sa famille. Il passa en Bourgogne, où il avait fondé, l'an 867, ou environ, l'abbaye de Vezelai, au diocèse d'Autun, et celle de Poutières, au diocèse de Langres, près de Châtillon-sur-Seine; ce qui prouve qu'il possédait de grands fonds dès lors en Bourgogne. Il mourut, suivant son épitaphe, en 890, et fut enterré, ainsi que sa femme et son fils Thierri, décédé avant lui, à l'abbaye de Poutières. On voit par la charte de la fondation qu'ils eurent une fille nommée Eve; mais on ne sait ce qu'elle devint.

BOSON Ier., PREMIER COMTE BÉNÉFICIAIRE.

926. BOSON Ier., qu'on dit sans fondement, frère de Raoul, roi de France, mais qui paraît être plutôt fils de Warnier, frère de Boson, roi de Provence, fut nommé comte de ce pays, par Hugues, roi d'Italie (l'an 926), lorsque ce prince alla prendre possession du royaume d'Italie. Hugues lui fit de plus épouser BERTHE, sa nièce. Il y eut alors dans le royaume de Provence un comté particulier de ce nom, borné au nord par le Diois, le Graisivaudan et le Briançonnais, au midi par la Méditerranée, au levant par les Alpes, et au couchant par le Rhône. Ces limites ont été ensuite rétrécies par le démembrement du Gapençois, de l'Embrunois, du Comtat Venaissin et du comté de Nice. Hugues ayant depuis cédé ce qu'il possédait en-deçà des Alpes, à Rodolfe II, roi de la haute Bourgogne, Boson fut confirmé dans son département par ce dernier. L'opinion de Bouche, et de presque tous les modernes, est que Boson, profitant de la faiblesse de Rodolfe, s'érigea en propriétaire incommutable de la Provence, dont il fit un état particulier. Il y a bien de l'apparence, à la vérité, que Boson fut peu soumis au roi Rodolfe, et qu'il se comporta presque en souverain dans son département. Mais nous verrons sous les comtes, ses successeurs, que l'hérédité des fiefs, qui naît de la propriété, ne fut établie dans le royaume de Provence que près d'un siècle après lui. On ignore l'année de la mort de Boson. Mais il était remplacé par un autre, en 948. BERTHE, sa femme, dont il ne laissa point d'enfants, épousa en secondes noces, Raymond II, comte de Rouergue. (*Voy.* Richard le Justicier, *duc de Bourgogne.*)

BOSON II.

948. BOSON II, fils de Rotbold, fut nommé comte de Provence, par Conrad le Pacifique, roi d'Arles. On ne connaît aucun acte mémorable de lui. Il mourut l'an 968 au plus tard, suivant le nouvel historien de Provence. De CONSTANCE, sa seconde femme, il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, et Rotbold.

GUILLAUME Ier.

968 au plus tard. GUILLAUME, fils de Boson II, lui succéda au comté de Provence. Bouche prétend que Rotbold, son frère, posséda ce comté par indivis avec lui. Mais le nouvel Historien de Provence montre, par différents actes, que Rotbold ne partageait pas l'autorité comtale avec Guillaume. Quelquefois, à la vérité, Rothold est qualifié comte de même que son frère : mais c'était un simple titre d'honneur qu'on lui donnait même du vivant de son père. Guillaume se distingua par sa valeur. L'an 972 ou environ, il défit un corps de Sarrasins, à Fraxinet, où ils s'étaient rétablis depuis que Hugues, comte de Provence et roi d'Italie, les en avait chassés. D'autres victoires qu'il remporta sur ces infidèles, aboutirent à les chasser entièrement de la Provence. La sagesse et l'habileté qu'il fit paraître dans son gouvernement, lui méritèrent le glorieux nom de *Père de la Patrie*, qui lui est donné dans la vie de saint Mayeul, abbé de Cluni, et dans une charte du même monastère. On le voit aussi nommé prince et duc en d'autres actes. Il mourut, l'an 992 ou environ, entre les bras de saint Mayeul, qui le revêtit de l'habit monastique, suivant l'usage du tems. Guillaume avait épousé, 1°. ARSINDE, 2°. ADÈLE, ou ADÉLAÏDE, dite aussi BLANCHE, fille de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, morte l'an 1002. Ruffi le jeune prétend qu'Arsinde et Adèle sont la même personne; mais il se trompe, comme le prouve D. Vaissete. Adèle fut mère de Guillaume II, qui viendra ci-après. Ruffi se trompe encore en donnant à Guillaume I trois filles, Constance, femme de Robert, roi de France; Ermengarde, mariée, selon lui, à Robert I, comte de Clermont; et Almodis, qui épousa, 1°. Boson II, comte de la Marche, 2°. Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine. La reine Constance et Ermengarde étaient filles de Guillaume III, dit Taillefer, comte de Toulouse; et Almodis, fille de Géraud, vicomte de Limoges, comme on l'a dit à l'article des comtes de la Marche.

ROTBOLD.

992. ROTBOLD, frère de Guillaume I, lui fut donné pour successeur par le roi Conrad le Pacifique, à cause de l'extrême jeunesse de Guillaume, son neveu, qui n'avait pas encore six ans. « Car, lorsque les fiefs étaient amovibles, dit le président » de Montesquieu, on les donnait à des gens qui fussent en » état de les servir; et il n'était point question de mineurs. » On voit, par des actes, que Rotbold prenait quelquefois le titre de marquis de Provence. Il vivait encore en 1008. Il eut de sa femme, ERMENGARDE, un fils nommé Guillaume, et une fille, Emme, que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, épousa en secondes noces. Pendant le gouvernement de Rotbold, les Sarrasins d'Espagne firent une descente, l'an 1003, du côté d'Antibes, où ils ne trouvèrent aucune résistance. Après avoir pillé plusieurs villages il se rembarquèrent, emmenant avec eux plusieurs religieux captifs.

GUILLLAUME II, PREMIER COMTE PROPRIÉTAIRE.

1008 au plutôt. GUILLAUME II, fils de Guillaume I, devint le successeur de Rotbold, son oncle, et non pas Guillaume, fils de ce dernier, qui n'eut que le titre sans réalité de comte et de marquis de Provence, qu'on lui laissa par honneur, parce qu'il l'avait porté du vivant de son père. Ce ne fut en effet qu'à Guillaume II et à sa mère Adélaïde, qui gouvernait avec lui,

que le pape Benoît VIII s'adressa par lettre, vers l'an 1014, pour les engager à réprimer les brigandages des seigneurs qui envahissaient les biens de l'abbaye de Saint-Gilles. Guillaume II mourut l'an 1018, et fut inhumé dans les fondements de l'église de Montmajour, que l'on bâtissait alors : exemple assez commun dans les anciens tems, suivant la remarque de dom Mabillon, pour empêcher qu'on ne violât les tombeaux des morts De GERBERGE, son épouse, fille d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, il laissa quatre fils en bas âge, Guillaume, Foulques, Geoffroi et Bertrand, dont leur mère fut tutrice avec Adelaïde, sa belle-mère.

GEOFFROI ET BERTRAND I, AVEC GUILLAUME III, LEUR COUSIN, PREMIERS COMTES HÉRÉDITAIRES.

1018 GEOFFROI I, dit aussi GUILLAUME-GEOFFROI, et BERTRAND I, ou GUILLAUME-BERTRAND, furent les deux des quatre fils de Guillaume II, qui lui succédèrent en bas âge dans sa portion indivise de la Provence, et dominèrent également sur la haute et basse Provence avec Guillaume III, leur cousin. L'habileté de Gerberge, mère et tutrice des deux premiers, et d'Adélaïde, leur aïeule, grâce à la faiblesse et à l'indolence de Rodolfe III, roi de la haute Bourgogne, fit changer de nature au comté de Provence en convertissant ce bénéfice en propriété. Car s'il fût resté dans son premier état, c'était à Guillaume III seul qu'il devait appartenir, comme étant seul majeur et par là seul capable de le desservir. Celui-ci étant mort, l'an 1037, sans laisser de postérité de LUCIE, son épouse, Emme, sa sœur, femme de Guillaume-Taillefer, comte de Toulouse, ou leurs enfants, héritèrent de la moitié du comté de Provence. Mais ce comté continua d'être possédé en commun par les co-propriétaires jusqu'à la mort de Bertrand I, arrivée vers l'an 1054. Les deux fils de ce dernier, Guillaume-Bertrand II et Geoffroi II, qu'il eut d'ALDEJARDE-EBÈSE, sa femme, partagèrent avec Geoffroi I tous les droits qu'ils avaient ensemble sur une moitié indivise de la Provence, et c'est ce partage qui a donné l'origine aux comtes de Forcalquier. Bertrand I eut aussi une fille N., mariée à Raymond IV, dit de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Geoffroi I, qualifié depuis le partage de 1054 comte d'Arles ou de la basse Provence, mourut au plus tard en 1063. D'ETIENNETTE, sa femme, il laissa Bertrand, qui suit, et Gerberge, mariée à Gilbert, vicomte de Gévaudan. Gerberge eut de Gilbert, mort l'an 1108, une fille, nommée Douce, qui épousa, le 3 février 1112, Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne, et lui porta la moitié du comté de Provence avec d'autres domaines par la cession que Gerberge, sa mère, lui en avait faite, le premier du même mois. A l'égard des deux frères, Guillaume-Bertrand II et Geoffroi II, le premier mourut vers l'an 1083, laissant d'ADELAÏDE, sa femme, une fille de même nom, qu'Ermengaud IV, comte d'Urgel, épousa en secondes noces. Geoffroi II, son frère, lui survécut ; et, étant mort, l'an 1094, sans postérité, les héritiers de Guillaume-Bertrand II lui succédèrent.

BERTRAND II.

1063 au plus tard. BERTRAND II, fils de Geoffroi I, le remplaça dans le comté de Provence. Ce comte, suivant le nouvel historien de Provence, était d'une capacité fort médiocre. Effrayé par les excommunications multipliées que le pape Grégoire VII lançait contre l'empereur Henri IV et ses adhérents, il refusa de reconnaître ce prince pour son suzerain. L'aveugle soumission de ce comte aux décrets de la cour de Rome le fit consentir à tout ce que le pape exigea de lui, et le porta même à faire hommage de ses états au saint-siége. Il avait cependant sous les yeux un bel exemple à imiter dans la conduite que tint Aicard, archevêque d'Arles, que l'autorité du souverain pontife n'empêcha point de demeurer fidèle à l'empereur. Grégoire en vain mit ce prélat sous l'anathême et le déclara déchu de l'épiscopat, avec ordre au peuple et au clergé d'Arles de lui nommer un successeur. Le peuple et le clergé de cette ville, nullement ébranlés par cet ordre, continuèrent de rendre à leur pasteur l'obéissance légitime qu'ils lui devaient, et au chef de l'empire les devoirs dont ils étaient tenus envers leur suzerain. Bertrand, incapable de discerner entre l'abus et l'usage légitime de l'autorité pontificale, le fut également de faire respecter la sienne. Ses vassaux, le méprisant, profitèrent de la conjoncture pour se rendre indépendants. « Ceux qui s'étaient mis sous la protection immédiate de l'empereur se prévalurent de la faiblesse » du comte et de l'excommunication de Henri pour ne dépendre de personne ; les autres s'affermirent tellement dans » leur autorité, qu'ils faisaient consister toute la subordination » à prêter hommage. Ainsi l'on voyait en Provence presque » autant de despotes que de grands vassaux. Le comte n'était » point en état de les faire rentrer sous l'obéissance ; il avait » peu de troupes et peu de moyens de les faire subsister. L'argent était rare, et la plus grande partie de ses richesses consistait en fonds de terre et en bestiaux. » (*Nouv. Hist. de Prov.* tom. II, pag. 191.) Raymond de Saint-Gilles, depuis comte de Toulouse, sut aussi tirer parti de la faiblesse de Bertrand II et de celle des comtes de Forcalquier pour faire valoir les droits qu'il avait au comté de Provence du chef d'Emme, sa grand'mère, fille du comte Rotbold. Ce n'est en effet que depuis l'an 1085 qu'on voit Raymond exercer en Provence des actes d'autorité, au lieu qu'il ne paraît pas, dit le nouvel historien de Provence, qu'on y eût jamais reconnu son père ni son frère. Le comte Bertrand finit ses jours entre les années 1090 et 1093, ne laissant qu'une fille naturelle nommée Cécile, mariée, l'an 1083, à Bernard Atton, vicomte de Nismes et de Carcassonne. Bertrand, dans un acte de 1065, prend le titre de comte de toute la Provence ; ce qui donne lieu de croire qu'il en avait la suzeraineté. Sa femme, nommée MATHILDE, l'avait précédé au tombeau.

ETIENNETTE.

1093 au plus tard. ETIENNETTE, nommée aussi DOUCE, veuve de Geoffroi I, prit en main les rênes du gouvernement de la basse Provence, après la mort de Bertrand II, son fils ; et, de la manière dont elle les mania, elle ne laissa aucun sujet de le regretter. De concert avec Raymond de Saint-Gilles, elle accorda, l'an 1094, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, une exemption des droits que les comtes et comtesses ses prédécesseurs avaient coutume de lever sur les vaisseaux qui remontaient ou qui descendaient la Durance, alors navigable, et le Rhône, chargés de sel ou d'autres marchandises. Le pape Urbain II, s'en retournant en Italie, après le concile de Clermont, la comtesse Etiennette eut l'honneur de le recevoir en Provence. Elle jeta vers le même tems les premiers fondements de l'église de Saint-Nicolas de Tarascon. L'année de sa mort est incertaine. Mais il est vraisemblable qu'elle prolongea ses jours jusqu'en 1100.

GERBERGE ET GILBERT.

1100 ou environ. GERBERGE, ou GERBURGE, fille de Geoffroi et d'Etiennette, et femme de GILBERT, vicomte de Gévaudan, succéda, dans le comté d'Arles, à sa mère, l'an 1100 au plutôt, à ce qu'il paraît. Ce ne fut en effet que depuis cette année que Gilbert, son époux, prit le titre de comte au lieu de celui de vicomte dont il se contentait auparavant. Gilbert étant mort vers l'an 1108, Gerberge prit en main le gouvernement, et s'acquitta sagement de cet emploi. Mais, le 1er. février de l'an 1112, elle fit donation à Douce, sa fille aînée, de presque tous les domaines dont elle jouissait en Provence, et de

tous ceux qui avaient appartenu au comte Gilbert. Deux jours après, elle maria Douce à Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne. Etiennette, seconde fille de Gerberge, épousa, depuis, Raymond de Baux, à qui elle apporta en dot quelques terres en Provence. Elles furent nommées terres baussenques depuis leur union avec celles de la maison de Baux, déjà puissante avant ce mariage.

DOUCE ET RAYMOND-BÉRENGER I.

1112. **Douce**, fille aînée de Gilbert et de Gerberge, leur succéda au comté de Provence, et dans presque tous leurs autres domaines. L'an 1113 (n. st.), elle donna, par acte du 13 janvier, à Raymond-Bérenger, son époux, tous les droits qu'elle avait, tant du côté de son père que du côté de sa mère, sur la Provence, le Gévaudan et ailleurs. Raymond-Bérenger eut la guerre avec Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, touchant leurs prétentions respectives sur la Provence. Le premier assiégea, l'an 1123, le second dans Orange, où il s'était renfermé comme suzerain, et serra la place si étroitement, qu'il empêcha les vivres d'y entrer. Les Toulousains, instruits de la détresse de leur comte, accoururent à son secours, le delivrèrent et le ramenèrent en triomphe dans leur ville. La guerre continua, mais faiblement, entre ces deux princes. Enfin, le 16 septembre 1125, ils firent un accommodement par lequel ils partagèrent la Provence en deux parties à-peu-près égales. La haute Provence fut celle qui échut au comte de Toulouse. Ce pays, situé entre l'Isère au nord, les Alpes au levant, la Durance au midi, le Rhône au couchant, comprenait une grande partie du diocèse d'Avignon avec ceux de Vaison, Cavaillon, Carpentras, Orange, Saint-Paul-trois-Châteaux, Valence et Die. Tous ces diocèses composaient ce qu'on appela depuis le *Marquisat de Provence*, et que des modernes ont confondu avec le comtat Venaissin, qui n'en est qu'une portion. La basse Provence, qui échut au comte de Barcelonne, fut nommée communément dans la suite comté d'Arles ou de Provence. La ville d'Avignon fut aussi partagée par moitié entre les deux princes, ainsi que les châteaux du pont de Sorgues, de Caumont, de Tor, et leurs dépendances. Mais il paraît que Raymond-Bérenger céda sa part d'Avignon aux comtes de Forcalquier, qui depuis ce tems en effet, ajoutèrent à leurs titres celui de comtes d'Avignon. Le traité dont nous parlons renfermait de plus un pacte de succession réciproque au défaut de postérité dans l'une ou l'autre maison. Raymond-Bérenger mourut sur la fin de juillet 1130, laissant de son mariage deux fils, Raymond-Bérenger II, qui eut le comté de Barcelonne, et Bérenger-Raymond, qui suit, avec une fille nommée Bérengère, femme d'Alfonse VIII, roi de Castille. (*Voy.* Raymond-Bérenger III, *comte de Barcelonne*.) La comtesse Douce vivait encore en 1190, comme on le voit par sa signature apposée à deux chartes données cette année par Ermengaud VIII, comte d'Urgel.) *Marca Hispan.*, pag. 1381 et 1382.)

BÉRENGER-RAYMOND.

1130. **Bérenger-Raymond**, second fils de Raymond-Bérenger, né vers l'an 1116, lui succéda au comté d'Arles, ainsi que dans les vicomtés de Milhaud, de Gévaudan et de Carlat. Il fut troublé dans sa possession par Raymond de Baux, qui, ayant épousé Etiennette, sœur de Douce, prétendait avoir acquis, par cette alliance, des droits sur la Provence. Cette guerre, qui fut longue, partagea toute la noblesse du pays. Bérenger-Raymond n'en vit pas la fin. Il avait eu les Génois pour alliés lorsqu'elle commença; mais dans la suite il se les aliéna par les prises qu'il fit sur eux en mer. Au commencement de l'an 1144, s'étant embarqué pour aller visiter Guillaume VI, seigneur de Montpellier, qu'il avait secouru contre ses vassaux révoltés, il fut attaqué dans le port de Melgueil par une galère génoise, et tué d'un coup de flèche tiré par un arbaletrier. Il fut enterré à la commanderie de Trinquetaille. Vers ce même tems, les Génois, ayant pris dans la mer de Provence un bâtiment corsaire de ce comté, firent arracher les yeux à tout l'équipage, pour se venger des pertes qu'il leur avait causées. (Caffaro, *Annal. genuens.*) Bérenger-Raymond avait épousé, l'an 1135, **Béatrix**, fille et héritière de Bernard IV, comte de Melgueil, dont il laissa un fils, qui suit. La comtesse Béatrix épousa, en secondes noces, Bernard Pelet des vicomtes de Narbonne, seigneur d'Alais; mariage duquel descend la maison de Narbonne Pelet qui subsiste encore de nos jours.

Les empereurs conservaient toujours leurs prétentions sur le royaume d'Arles. Lothaire écrivit, en 1133, à l'archevêque d'Arles pour se plaindre du peu d'égards que le prélat avait eu jusqu'alors pour ses ordres, et du discrédit où l'autorité impériale était tombée en Provence. Il lui enjoignait en même-tems de venir le trouver à Plaisance avec ces vassaux. (*Marten. Amplis. coll.*, tom. I, col. 717.) Ce mandement ne fut pas mieux exécuté que les autres. (*Nouv. Hist. de Prov.*, tome II, pag. 227.)

RAYMOND-BÉRENGER II, DIT LE JEUNE.

1144. **Raymond-Bérenger II**, surnommé le **Jeune**, succéda, en bas âge, à tous les états possédés par Bérenger-Raymond, son père, sous la tutelle de Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelonne. Ce prince l'emmena à sa cour, où il fut élevé sous ses yeux, et continua la guerre contre la maison de Baux, sur laquelle il remporta plusieurs avantages. Le comte de Barcelonne, étant venu en Provence, reçut à Tarascon, dans le mois de février 1146, au nom de son pupille, le serment de fidélité des états, qui lui donnèrent le titre de marquis de Provence, qu'il conserva toute sa vie. Cependant Raymond de Baux persistait dans ses prétentions sur la Provence; et cette même année il en obtint l'inféodation, le 10 août, de l'empereur Conrad III, comme roi d'Arles. Le comte de Barcelonne reprit la guerre contre lui, entra dans la ville d'Arles, qui s'était déclarée en sa faveur, la fit démanteler, et se rendit maître ensuite de la plupart des places appartenantes à la maison de Baux. Raymond, atterré par ces revers, fit exprès le voyage de Barcelonne pour aller demander la paix. Il l'obtint l'an 1148, en renonçant pour lui et pour les siens, à tous les droits qu'il prétendait avoir sur la Provence, et en faisant hommage de ses terres au comte. Ravi de cette démarche, Raymond-Bérenger lui confirma le don que ses aïeux avaient fait du château de Trinquetaille à la maison de Baux. Il était sur le point de cimenter cette réconciliation par d'autres bienfaits, lorsqu'il apprit la mort de Raymond. A cette nouvelle, craignant que Hugues de Baux, fils aîné de Raymond, ne voulût pas tenir le traité fait avec son père, il passe en Provence; et, par son arrivée imprévue, il oblige, l'an 1150, Hugues, Etiennette, sa mère et ses frères, à ratifier l'hommage que Raymond lui avait fait et à son neveu. Mais las de se voir réduit au niveau des autres vassaux, Hugues pense, au bout de quelques années, à secouer le joug. Ayant fait confirmer, l'an 1155, par l'empereur Frédéric I, l'inféodation accordée par Conrad à son père, il renouvelle ses prétentions. Le sort des armes qu'il employa ne lui fut pas favorable. Le comte de Barcelonne lui prit, dans le cours des années 1159 et 1160, le château de Baux et trente autres places. Mais il trouva une si grande résistance au siége de Trinquetaille, qu'il fut obligé de se retirer. Voyant, alors, qu'il fallait joindre aux opérations militaires les manœuvres de la politique, il s'avisa d'un expédient : ce fut de faire épouser au comte, son neveu, l'an 1162, **Richilde**, nièce de l'empereur, afin d'ôter l'appui de ce prince à Hugues de Baux. Richilde, fille d'Uladislas II, roi de Pologne, et de

Christine, sœur de Frédéric, était alors veuve d'Alfonse VIII, roi de Castille. L'empereur, en considération de ce mariage, révoqua l'infeodation qu'il avait faite en faveur d'Hugues de Baux, et accorda, le 15 septembre, à Raymond-Berenger, la proprieté de la Provence *ab Alpibus ad Rhodanum* avec l'inféodation du comte de Forcalquier, moyennant une redevance annuelle de quinze marcs d'or au poids de Cologne, envers l'empire, sans compter plusieurs autres sommes une fois payées, savoir, à Frederic, douze mille marobotins, monnaie espagnole, dont seize faisaient le marc; à l'imperatrice, deux mille, et mille à la cour impériale. Frederic, obligea de plus, les deux comtes à reconnaître son antipape Victor; et enfin, comme il etait extrêmement jaloux de faire respecter son autorité, il mit dans le traité que, lorsqu'il viendrait en Provence, il y serait reçu avec tous les honneurs dûs à un souverain. Le comte de Barcelonne et le comte de Provence reprirent alors le siege de Trinquetaille, dont il se rendirent maîtres à la fin, et qu'ils firent raser. Le premier survecut peu à cette expedition. Il mourut au bourg de Saint-Dalmace, près de Gênes, le 6 août 1162, dans un voyage qu'il fit avec le comte, son neveu, pour aller trouver l'empereur à Turin. Le jeune Raymond-Berenger, étant arrive dans cette ville après la mort de son oncle, y reçut de Frederic l'investiture de ses etats. A son retour, il eprouva de la contradiction. Nice, voulant s'ériger en république, refusa de le reconnaître. Cette révolte le détourna de la guerre qu'il se proposait de faire au comte de Forcalquier. Il tourna ses armes contre Nice; mais il perit au siege de cette place, vers la fin de mars de l'an 1166, ne laissant qu'une fille en bas âge, qui suit. Richilde, sa femme, était qualifiee impératrice, parce que son premier mari s'etait fait couronner empereur d'Espagne.

DOUCE, ALFONSE I, RAYMOND-BÉRENGER III ET SANCHE.

1166. DOUCE, fille unique et héritière de Raymond-Bérenger II, avait été promise, par son père, à Raymond, fils de Raymond V, comte de Toulouse. Ce dernier, après la mort de Raymond-Bérenger, se saisit de la Provence; et, pour affermir davantage son usurpation, il épousa Richilde, mère de Douce. Alfonse II, roi d'Aragon, fils de Raymond Berenger IV, comte de Barcelonne, et cousin, par conséquent de Douce, n'apprit pas ces nouvelles avec indifférence. L'an 1167, il arrive à la tête d'une armee en Provence, d'où il chasse le comte de Toulouse, après avoir repris Arles, occupée par les seigneurs de Baux, que le toulousain avait mis dans ses intérêts. Alfonse, alors, se comporte, non comme protecteur de Douce, mais comme propriétaire de la Provence. L'an 1168, il donne ce comté dans le mois de décembre, à RAYMOND-BERENGER III, son frère, pour le tenir de lui en *commende*, et à condition de le lui rendre lorsqu'il en serait requis. Il lui donne, aux mêmes conditions, la vicomté de Gevaudan. Douce, retirée chez Béatrix, son aïeule, y meurt, l'an 1172, avec le titre de comtesse, dont elle n'avait fait nul exercice.

L'an 1174, le roi d'Angleterre, Henri II, convoque une cour plénière à Beaucaire, dans la vue d'y négocier la paix entre le roi d'Aragon, comte de Provence, et le comte de Toulouse. Ni l'un ni l'autre, néanmoins, des deux monarques ne s'y trouvèrent. Mais il y vint une grande foule de seigneurs et de chevaliers de Provence, et d'autres provinces voisines, que le desir d'étaler leur magnificence et leur galanterie, y attira. Le comte de Toulouse y fit present de cent mille sous (20400 livres d'aujourd'hui) à Raymond d'Agout, seigneur provençal, qui les distribua aussitôt à dix mille chevaliers. Bertrand Raimbaud voulut signaler son opulence par un trait plus singulier. Il fit labourer les environs du château de Beaucaire, et y fit semer ensuite jusqu'à trente mille sous en deniers. Guillaume Gros de Martel, qui avait trois cents chevaliers à sa suite, fit apprêter tous les mets dans sa cuisine, avec des flambeaux de cire. La comtesse d'Urgel y envoya une couronne estimée quarante mille sous. Raymond de Venous, voulant enchérir sur tous les autres, termina la fête par un spectacle, qui ne servit qu'à prouver qu'il était le plus insensé de la troupe. Ayant fait amener trente de ses chevaux, il les fit brûler devant toute l'assemblée. (*Gaufrid. Vosien*, pag. 321 *et seq.*) L'entrevue du roi d'Aragon et du comte de Toulouse se fit enfin le 18 avril 1176, dans l'île de Gernica, qui fait présentement la partie basse de Tarascon. Par le traité de paix qu'on y conclut d'après la decision de quatre arbitres, du nombre desquels étaient Guillaume de Sabran et Raymond d'Agout, le comte de Toulouse céda au roi d'Aragon, pour la somme de trois mille marcs d'argent, tous les droits qu'il prétendait, 1°. sur le comté de Provence de la manière qu'il était échu à Raymond-Berenger, comte de Barcelonne; 2°. sur les vicomtes de Milhaud, de Gévaudan et de Carlat. (Vaissète, tom. III, pag. 41.) Alfonse, au mois de juin suivant, marche avec ses deux frères à la tête d'une armée, pour venger sur la ville de Nice, la mort de Raymond-Bérenger le Jeune. Mais s'étant laissé fléchir par la soumission que les députés des habitants lui vinrent faire sur les bords du Var, au mois de juin, il leur pardonne moyennant une somme d'argent, et le serment de fidélité qu'ils lui prêtèrent. Frédéric, étant arrivé lui-même, l'an 1178, sur les lieux, confirma les droits d'Alfonse, et retablit les siens propres, en se faisant couronner roi de Provence, avec l'impératrice, sa femme, et Philippe, leur fils, le 30 juillet, dans la cathédrale d'Arles. Alfonse fait revivre, cette même année, l'inféodation du comté de Forcalquier, que Fréderic avait accordee à Raymond-Berenger le Jeune, et force le comte Guillaume à lui en rendre hommage. La fin de Raymond-Berenger III fut tragique. Ce prince et son frère, étant passés, l'an 1180, en Languedoc, étaient occupés à y affermir et accroître leur autorite par la voie des armes. Plusieurs seigneurs avaient deja reconnu leur suzeraineté, lorsque Raymond Berenger fut tué dans une embuscade, avec Gui de Sévérac, près de Montpellier, le 5 avril, jour de Pâques 1181, par Aimar, fils de Sicard, seigneur de Melgueil. Alfonse, à cette nouvelle, va faire le siége de Melgueil, prend la place, rase le château, et passe au fil de l'epée tous les habitants qui ont le malheur de tomber entre ses mains. A Raymond-Bérenger III, le roi Alfonse substitua son frère SANCHE dans le comté de Provence. Alfonse le lui ayant retiré vers l'an 1185, pour le donner à son fils, de même nom que son père, le dedommagea par le don du comté de Roussillon et de Cerdagne.

Boniface II, baron de Castellane, ayant dans sa directe un très-grand nombre de fiefs, prétendait tenir sa terre en souveraineté. Sommé par le roi Alfonse de lui rendre hommage, ou plutôt à son fils, il répondit que ses ancêtres avaient conquis sa baronnie sur les Sarrasins, et que les empereurs, en qualite de rois d'Arles, leur en avaient confirmé la possession, sans les assujettir à aucune autre dépendance, que de relever immédiatement d'eux. Alfonse, nullement satisfait de cette réponse, employa, pour la réfuter, la force des armes, contre laquelle les droits ne sont rien. Après une guerre fatale, Boniface fut obligé, l'an 1189, de faire hommage de toutes ses terres au comte de Provence. Les comtes de Forcalquier et les princes d'Orange eurent le même sort. Tous devinrent vassaux de celui qu'ils traitaient d'egal auparavant. (*Hist. lit. des Troub.*, tom. II, pag. 35.)

Le roi Alfonse mourut le 25 avril 1196. (*Voyez* Alfonse II, *roi d'Aragon.*)

ALFONSE II.

1196. ALFONSE II succéda au roi Alfonse, son père, dans le comté de Provence, qu'il gouvernait sous ses ordres, depuis

l'an 1185. Il avait épousé, l'an 1193, GERSENDE DE SABRAN, petite-fille et héritière de Guillaume, dernier comte de Forcalquier. Guillaume, en la mariant lui avait fait donation de son comté, dont il s'était réservé l'usufruit. Mécontent ensuite d'Alfonse, il révoqua une partie de cette donation en faveur de Béatrix, sœur de Gersende, en la mariant avec André de Bourgogne, dauphin de Viennois. Guerre, à cette occasion, entre Alfonse et Guillaume. Le comte de Toulouse vient au secours du dernier. Alfonse appelle son frère don Pèdre, roi d'Aragon. Ce prince, étant venu en Provence, négocia un traité de paix, qui fut conclu dans les derniers jours de l'an 1202. Alfonse conduit, l'an 1209, en Italie, Constance, sa sœur, veuve d'Eméric, roi de Hongrie, pour lui faire épouser Fréderic, roi de Sicile. Il meurt, dans ce voyage, à Palerme, sur la fin de février de la même année (Papon), laissant un fils, qui suit, et une fille, nommée Gersende, qui fut mariée, suivant Bouche, à Guillaume, vicomte de Béarn. D'autres prétendent que ce fut la veuve d'Alfonse, que Guillaume épousa.

Alfonse II aimait passionnément tout ce qu'on appelait galanterie, et attira par là un grand nombre de troubadours à sa cour. L'un des plus distingués, entre eux, était Elias de Barjols, fils d'un marchand de Pavols, en Agenois. Il sut plaire non-seulement au comte, mais à la comtesse, son épouse, qui faisait le sujet ordinaire de ses chansons. La passion qu'il exprimait pour elle, ne fut point sans retour ni sans récompense. Cette princesse fournit libéralement à son entretien, et lui procura un établissement solide à Barjols, au diocèse de Riez. A l'exemple de sa dame, il quitta le monde et entra chez les hospitaliers de Saint-Benezet d'Avignon, dont l'institut avait pour objet de construire des ponts sur le Rhône, à l'imitation de leur fondateur, qui avait bâti celui d'Avignon. (Millot, *Hist. des Troub.*, tom. I.)

RAYMOND-BÉRENGER IV.

1209. RAYMOND-BÉRENGER IV, fils d'Alfonse II, lui succéda, à l'âge de onze ans, dans les comtés de Provence et de Forcalquier, sous la tutelle de don Pèdre II, roi d'Aragon, son oncle, qui l'emmena à sa cour. Don Pèdre étant mort l'an 1213, Gersende, mère du jeune comte, prit le gouvernement de ses états. Mais l'absence de ce prince occasionna de grands troubles dans le pays. Alix de Forcalquier et son fils Guillaume de Sabran firent valoir leurs prétentions sur le comté de Forcalquier, et prirent les titres de comte et de comtesse de ce pays. D'un autre côté, Guillaume de Baux, prince d'Orange, s'étant fait donner le titre de roi d'Arles, en 1214, par l'empereur Fréderic II, se mit en état de le soutenir par les armes. Les principales villes de Provence profitèrent de la confusion que ces querelles produisirent, pour secouer le joug et s'ériger en république. Telles furent Arles, Aix, Marseille, Nice, Avignon. Enfin, le comte Raymond-Berenger, s'étant échappé de la tutelle suspecte du roi d'Aragon, arrive en Provence, l'an 1217. Sa presence contient dans le devoir les villes qui ne s'étaient pas encore revoltées. Il arrête les efforts de ceux qui lui disputent ses etats. L'an 1220, au mois de decembre, il épouse BEATRIX, fille de Thomas, comte de Savoie. Fort de cette alliance, qui lui assurait un puissant secours, il travaille à réduire les villes rebelles.

Avignon etait infecte des erreurs des Albigeois, et se trouvait par là impliqué dans la proscription decernée contre ces heretiques. L'an 1226, le 10 septembre, le roi de France Louis VIII, soumet cette ville après un siege mémorable, commencé le 10 juin precedent. Les anciens ecrivains varient beaucoup entre eux sur les details de ce memorable siege. Mais le meilleur parti à prendre est de s'en tenir à ce qu'a recueilli de leurs recits combines, le nouvel historien de Provence. Le comte de Toulouse possédait par indivis, avec le comte de Provence, la seigneurie de la ville d'Avignon : mais elle n'obeissait, dans le vrai, qu'à son podestat : l'empereur Frédéric II la demande au pape, comme une dependance de son royaume d'Arles, et n'en reçoit que de vaines paroles. Le cardinal de Saint-Ange, légat du saint siege et chef de la croisade, se saisit du gouvernement d'Avignon, et y donne la loi. Le comte de Provence, n'osant l'attaquer par la crainte des foudres de l'église, tourne ses armes contre les villes de son comté, qui lui refusaient l'obeissance, sous prétexte de ne relever que de l'empereur. La terreur qu'il imprime en soumet plusieurs, dont les noms, à l'exception de Castellane, ne sont point venus jusqu'à nous. L'an 1229, il s'empare de Nice sur les Génois, avant qu'ils puissent y envoyer du secours. De là il va faire le siege de Marseille, dont les vicomtes n'etaient, à l'entendre, que ses lieutenants pour la ville basse. L'empereur, sur ces entrefaites, le déclare déchu du comté de Forcalquier et de la seigneurie de Sisteron. Raymond, comte de Toulouse, à qui Frédéric avait donné l'un et l'autre, arrive devant Marseille, dont il fait lever le siége; puis, étant entré dans la ville, il y fait avec les habitants, le 8 novembre 1230, un traité par lequel ils se soumettent à lui, comme à leur seigneur, pour sa vie seulement, et sans qu'il puisse donner atteinte aux lois, franchises et libertés de leur commune. L'empereur se tourne contre le comte de Toulouse, et se réconcilie avec le comte de Provence. Ce dernier marie, l'an 1234, sa fille aînée, Marguerite, à saint Louis, roi de France, et promet de donner en dot à la princesse, dix mille marcs d'argent, qui reviennent à cinq cents vingt-cinq mille livres de notre monnaie; mais on doute que jamais cette somme ait été payée en entier. L'an 1236, autre alliance d'Eléonore, sa seconde fille, avec le roi d'Angleterre, Henri III, qui en avait fait la demande par une ambassade solennelle. Raymond Berenger, se voyant beau père de deux grands rois, se flattait que ce titre inspirerait plus de crainte et de respect aux villes qui refusaient de le reconnaître. L'événement le détrompa. « Les Marseillais rejetérent avec » hauteur les propositions d'accommodement qu'il leur fit faire » par leur évêque. Cependant il offrait d'approuver la forme » de leur gouvernement, pourvu qu'ils lui laissassent certains » droits regaliens, tels que celui de battre monnaie, et que » les magistrats lui donnassent une somme annuelle. Piqué du » refus des Marseillais, il reprend les armes pour les sou- » mettre, tandis que le comte de Toulouse s'avance pour sou- » tenir ses alliés. Saint Louis fit cesser cette guerre par une » trêve, le 25 avril 1236 ». (*Nouv. hist. de Prov.*, tom. II, pag. 320.)

Raymond-Bérenger savait mettre à profit pour son intérêt et pour celui de son peuple les loisirs de la paix. Il parcourait les différents lieux de la province, et leur accordait des privileges qui ont été pour la plupart des villes, l'origine de ceux dont elles ont joui pendant long tems. Il était à Sisteron lorsqu'il fit, le 20 juin 1238, son testament, par lequel, entr'autres dispositions, il legua ses états à Beatrix, sa quatrième fille, et laissa aux autres un supplément de dot en argent. Il se fondait, pour agir ainsi, sur le droit romain, qui régit la provence et accorde aux citoyens la liberté indéfinie de tester. Mais cette faculté pouvait-elle s'etendre au droit de succeder à des etats?

La ville d'Arles, depuis qu'elle s'etait érigée comme en république, était agitée par de continuelles dissentions. Pour rétablir la concorde parmi ses habitants, elle se donna, sur la fin d'août 1239, au comte de Provence, mais avec des restrictions qui resserraient fort son autorité, et ne lui laissaient que celle d'un podestat ou premier magistrat. L'exercice de sa juridiction était encore gêné par la presence d'un vicaire de l'empire, qui tâchait de soutenir le peu d'influence que son maître avait dans cette ville. Le comte ne tarda pas à se défaire de ce rival en le forçant de se retirer. L'empereur Frederic, irrité de

ce procédé, le mit au ban de l'empire par lettres du mois de decembre 1238, le priva de tous ses biens, et donna une seconde fois le comté de Forcalquier à Raymond, comte de Toulouse. (*Mss.* de Béthune, *vol.* 9421, *fol.* 267, *v°.*) Celui-ci, s'étant avancé vers le Rhône, prit Trinquetaille avec d'autres places, et vint mettre le siège devant Arles. Mais des troupes, envoyées contre lui par le roi de France, l'obligèrent de repasser en Languedoc. (*Nouv. hist. de Prov.*, t. II, p. 325.)

L'an 1244, Raymond-Bérenger établit Sancie, sa troisième fille, en l'accordant à Richard, duc de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, et depuis roi des Romains. Elle avait été promise, dès l'an 1241, au comte de Toulouse; et les articles du mariage avaient été arrêtés à Aix, le 11 août de cette année. Mais l'alliance n'avait point eu lieu. Raymond-Bérenger pensait à marier sa quatrième et dernière fille, Béatrix, qu'il avait instituée son héritière, lorsque la mort l'enleva dans la ville d'Aix, où il faisait son séjour ordinaire, le 19 août 1245. Il n'était âgé que de quarante-sept ans. Sa femme lui survécut jusqu'en 1266. Il avait perdu long-tems auparavant Gersende, sa mère, qui, l'an 1222, s'était faite religieuse à l'abbaye de la Celle. La cour de ce prince fut le centre de la politesse qui, de là, se répandit dans toute la Provence et les pays voisins. La ville de Barcelonnette, dans les Alpes, à vingt-trois lieues environ d'Embrun, est son ouvrage. Il la fonda, l'an 1230, et lui donna ce nom en mémoire de ce que ses ancêtres étaient venus de Barcelonne s'établir en Provence.

Ce comte eut un ministre sage et fidèle dans la personne de Romée de Villeneuve, qui gouverna ses finances avec beaucoup d'économie, et le mit en état d'entretenir une cour brillante avec des revenus assez modiques. Sur ce nom de Romée ou *Romieu*, qui signifie en langue provençale un pèlerin qui revient de Rome, le Dante, dans le sixième chant de son *Paradis*, et ses commentateurs, Landino et Vellutello, ont imaginé que c'était un gentilhomme inconnu qui, revenant du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, arriva chez le comte de Provence, et, ravi de sa bonté généreuse, s'attacha à son service. Le comte, disent-ils, l'ayant mis à la tête de ses finances, il s'attira, par l'opulence qu'il procura à son maître et la confiance qu'elle lui mérita de sa part, la jalousie des courtisans qui vinrent à bout par leurs calomnies de le faire tomber dans la disgrâce. Le prince, lui ayant demandé ses comptes, il les rendit et prouva son intégrité. « Monseigneur, dit-il ensuite, » je vous ai servi long-tems; j'ai mis un tel ordre dans vos » finances que votre état est devenu très-considérable de petit » qu'il était. La malice de vos barons vous engage à me payer » d'ingratitude. J'étais un pauvre pèlerin quand je suis venu à » votre cour; j'ai vécu honnêtement des gages que vous m'avez » donnés : faites-moi rendre mon mulet, mon bourdon, ma » pannetière, et je m'en retournerai comme je suis venu. » Selon les mêmes auteurs, le comte, touché de ces paroles, voulut retenir le pèlerin, mais il résista aux sollicitations; il partit, et l'on n'a jamais su ce qu'il était devenu. A ce récit, peu vraisemblable, Nostradamus ajoute d'autres circonstances qui le sont encore moins. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut quelques brouilleries passagères entre le comte et le ministre. Du reste, comme l'observe Bouche, le testament de Romieu de Villeneuve, fait en 1250 et conservé dans les archives de l'évêché de Vence, prouve évidemment sa naissance, sa parenté et les grands biens qu'il possédait en Provence, « et » encore mieux quelle a été sa bonne conscience au paiement » de ses dettes et en la réparation de quelques violences ou » injustices qui avaient été faites, soit par son commandement, » soit par sa connivence en tems de guerre. » Le comte avait recompensé magnifiquement ses services en lui donnant la ville de Vence et plusieurs châteaux dans les territoires de Nice et de Grasse. (L'abbe Millot, *Hist. des Troub.*, tome II, pag. 213-221.)

BÉATRIX ET CHARLES.

1245. **Béatrix**, quatrième fille de Raymond-Bérenger IV, se mit en possession des comtés de Provence et de Forcalquier en vertu du testament de son père; mais elle n'en jouit pas d'abord sans contradiction. Le roi saint Louis, dès qu'il eut appris la mort de Raymond-Bérenger, fit marcher des troupes vers la Provence, pour s'en saisir comme d'un bien appartenant à la reine Marguerite, son épouse, fille aînée du comte, et par conséquent son héritière de droit naturel. D'un autre côté Raymond VII, comte de Toulouse, qui avait les mêmes vues sur la succession de Raymond-Bérenger, se préparait à venir en forces dans la Provence pour contraindre Béatrix à lui donner sa main et se rendre maître par là du pays. Béatrix, en effet, lui avait été promise par son père. Mais Romée de Villeneuve et Albert de Tarascon, que Raymond-Bérenger avait choisis pour administrer la Provence après sa mort, firent échouer par adresse le dessein du comte de Toulouse, et travaillèrent, en l'amusant, à procurer une autre alliance à Béatrix. L'affaire réussit au gré de leurs désirs. L'an 1246 (n. st.), Béatrix épousa, le 19 janvier, **Charles**, frère de saint Louis. En considération de ce mariage, le monarque renonça à ses prétentions sur la Provence, et donna de plus, à son frère, les comtés d'Anjou et du Maine. Charles partagea le titre de comte de Provence avec son épouse, et reçut le serment de fidélité des seigneurs et des prélats du pays. L'an 1248, il accompagna saint Louis dans l'expédition d'Egypte. Pendant son absence, Arles et Avignon se révoltent. Ces deux villes rentrèrent dans le devoir, l'an 1251, par un accommodement qui leur valut de grands priviléges. Marseille entreprend aussi, l'an 1257, de se mettre en liberté. Charles marche contre elle à la tête d'une armée, et l'oblige à demander pardon. Mais pour l'obtenir il lui en coûta presque tous les droits de juridiction qu'elle avait acquis de ses vicomtes. Le seigneur de Castellane, auteur de cette révolte, est arrêté, et Charles l'exile après avoir confisqué ses biens. Charles, dans la même année, fortifie le droit qu'il avait sur la ville d'Arles, par la cession que Roger de Fox lui fait des prétentions que son mariage avec Tiburgète, fille et heritière de Guillaume VI, comte d'Orange, lui donnait au royaume d'Arles.

La perspective d'un royaume à conquérir, présentée l'an 1263 par le pape Urbain IV, enflamme l'ambition de Charles et l'engage à passer en Italie, l'an 1265, pour répondre aux offres du pontife, renouvelées par Clément IV, son successeur. Vainqueur, le 26 février 1266, de Mainfroi, usurpateur du trône de Sicile, dans une bataille où ce tyran périt, il règne à sa place. (*Voyez* Charles I, *roi de Sicile.*) La nouvelle reine Béatrix, femme de Charles, ne jouit pas long-tems de la couronne. Cette princesse mourut à Nocéra dans le mois de juillet de l'année suivante, après avoir institué son fils aîné, Charles, héritier des comtés de Provence et de Forcalquier, dont l'usufruit resta néanmoins à son époux. Charles, aussitôt après la mort de sa femme, se fait prêter serment de fidélité par toute la Provence. Marguerite, reine de France, et sa sœur Eléonore, reine d'Angleterre, s'offensent de cette démarche. Renonçant alors aux sommes qui leur avaient été léguées par le testament de Raymond-Bérenger, et que Charles avait refusé de payer, elles demandèrent, comme héritières de leur père, chacune un quart de la Provence. Mais on ne voit pas que ni saint Louis, ni Henri III se soient donné des mouvements pour faire valoir les prétentions de leurs femmes à cet égard. Philippe le Hardi, fils et successeur de saint Louis, opposa la même indifférence aux sollicitations de sa mère, craignant d'une part de se compromettre avec le roi Charles, son oncle, et de l'autre aimant mieux voir toute la Provence entre les mains d'un prince de sa maison, qu'une portion de ce comté entre les mains d'un étranger, tel que le roi d'Angleterre, qui

n'avait déjà que trop de domaines en France. Les papes auxquels les deux reines s'adressèrent pour les appuyer, travaillerent à concilier les parties, mais sans pouvoir y reussir. L'an 1270, Jeanne, comtesse de Toulouse, donne, par son testament date du vendredi après la Saint-Pierre (4 juillet), le comtat Venaissin au roi Charles, son beau-frère. Mais, l'an 1272, après la mort de Jeanne, le roi Philippe le Hardi, sans égard à cette donation, se mit en possession de tout le marquisat de Provence, comme des autres biens de la maison de Toulouse. D'un autre côté, le pape Grégoire X revendique le comtat Venaissin, comme un domaine appartenant au saint siége. Grégoire se fondait sur le traité de 1229, par lequel le comte Raymond VII, père de la comtesse Jeanne, en cedant le comte de Toulouse au roi saint Louis, avait en même tems abandonné au pape Gregoire IX *toute la terre du Venaissin*. Il est cependant vrai que, dès l'an 1234, Raymond était entré dans la possession du marquisat de Provence, qu'il en avait joui sans opposition jusqu'à sa mort, et qu'il l'avait transmis, par son testament, à sa fille. Néanmoins, l'an 1274, le roi Philippe, dans une entrevue qu'il eut avec Grégoire X à Lyon, lui céda, pour lui et ses successeurs, le comtat Venaissin, en réservant la ville d'Avignon, qu'il partageait avec Charles d'Anjou. Celui-ci, tout occupe à se maintenir dans son royaume de Naples et de Sicile (ce qu'il ne pouvait sans le secours de la cour de Rome), ne réclama point contre cette cession; et les papes ont continué à jouir du comtat jusqu'en 1791, qu'il fut reuni à la France par decret du 14 septembre. L'an 1280, la reine Marguerite, poursuivant toujours ses prétentions sur la Provence, obtient de l'empereur Rodolfe l'investiture de ce comte, ou plutôt d'un quart de ce comté, qu'il donne à titre de roi d'Arles, sans vouloir néanmoins préjudicier aux droits du roi de Sicile et du prince de Salerne, son fils. Et en effet Rodolfe, par lettres du 28 mars, accorda au roi de Sicile la confirmation pour lui et sa postérité de tout ce qu'il possedait en Provence. La reine Marguerite fut d'autant plus mécontente du procede de l'empereur, que peu de tems auparavant il lui avait accorde à elle-même l'investiture de ce comté. L'an 1282, ayant déterminé Richard, roi d'Angleterre, son neveu, à se joindre à elle pour revendiquer par la voie des armes leurs portions de la Provence, elle assigne à Lyon le rendez-vous des troupes que ce prince lui envoyait, et de celles que plusieurs seigneurs français s'étaient engagés à lui fournir. Mais dans ces entrefaites on apprend la funeste révolution qui enlevait la Sicile à Charles. Le projet alors est abandonné pour ne pas accabler un prince digne, surtout pour Marguerite, comme étant son beau-frère, de la plus grande commisération. L'an 1285 (n. st.), Charles meurt le 7 janvier, à Foggia, dans la Capitanate. (*Voyez* Charles I, *roi de Sicile*, et Charles I, *comte d'Anjou*.)

CHARLES II, DIT LE BOITEUX.

1285. CHARLES II, fils de Charles I et de Béatrix, leur succède aux comtés de Provence et de Forcalquier, ainsi qu'au royaume de Sicile. Son pere, qui l'avait de son vivant cree prince de Salerne, lui avait donné de plus un comté avec plusieurs terres non titrées, et de tous ces fiefs lui avait conferé différentes investitures par differentes marques, suivant la diversite de leurs espèces, en le creant chevalier. C'etait pour la principauté un cercle (et non un collier) d'or, pour le comte un étendard, et pour les autres seigneuries un anneau. *Investientes*, est-il dit dans l'acte de cette cerémonie, *prædictum Carolum nostrum primogenitum per circulum aureum de prædicto Principatu, et per vexillum nostrum de comitatu, et per annulum nostrum de honore et reliquis terris prædictis.* (*Nouv. hist. de Prov.*, tome III, page 115, n.) Charles II etait prisonnier du roi d'Aragon à la mort de son père. Ayant obtenu sa delivrance le 4 octobre 1288, en donnant pour se remplacer ses trois fils puinés, il engagea Charles de Valois, son cousin, à se désister de ses pretentions sur les royaumes d'Aragon et de Valence, que le pape lui avait transportés; et, pour l'y déterminer, il lui céda les comtés d'Anjou et du Maine avec la main de Marguerite, sa fille aînee: alliance qui s'accomplit le 16 août 1290. Mais, pour le dédommager de ce qu'il avait donne de trop dans la dot de Marguerite, le roi Philippe le Bel lui abandonna la partie de la ville d'Avignon qui lui appartenait. Ayant conclu la paix sur la fin de l'an 1294 par un traité definitif avec l'Aragon, il la cimenta le 1er. novembre de l'annee suivante, en donnant en mariage Blanche, sa seconde fille, à don Jayme II, roi d'Aragon. Mais Frédéric, frère de don Jayme, n'ayant point acquiescé à ce traite, s'empara de la Sicile, qui devait retourner à Charles II, et s'y maintint contre les efforts que Robert et Philippe, fils de Charles, assistés de Charles de Valois, firent pour recouvrer cette île. Oblige de faire la paix, le 19 août 1302, avec Frédéric, pour retirer de ses mains Philippe, son fils, qu'il avait fait prisonnier, Charles revint en Provence, laissant l'archevêque d'Arles pour gouverner le royaume de Naples. Sa résidence en ce comté y produisit de grands biens. Il réforma divers abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice et des finances, et réprima l'orgueil des roturiers qui s'égalaient aux nobles d'extraction à la faveur des fiefs que ceux-ci avaient été obligés de leur vendre pour se mettre en état d'aller à la défense du royaume de Naples. Quelques villes du Piémont s'étaient mises volontairement sous la domination de Charles I. Les autres, plusieurs annees après, ayant suivi cet exemple, se donnèrent à Charles II, son fils; et, l'an 1306, ce prince unit le Piemont à la Provence par lettres datées de Naples le 14 février. Mainfroi IV, marquis de Saluces, pendant qu'il avait eu la régence du Montferrat, lui avait cede frauduleusement plusieurs places de cet état. Mais Théodore Paléologue, ayant obtenu le marquisat de Montferrat, vint à bout de les recouvrer, comme nous le marquerons à son article.

L'an 1308, Charles etant à Marseille, y fit son testament le 16 mars, par lequel il institua pour héritier universel de ses royaumes et comtes, Robert, son fils aîné, avec une substitution graduelle à ses enfants de mâle en mâle, et, à leur defaut, à l'aînee des filles, pour le royaume de Naples; ordonnant, pour les comtés de Provence, etc., que, dans le même cas, ils passeraient à Philippe, son second fils; et celui-ci venant à mourir sans postérité masculine, à ses frères dans l'ordre de la primogeniture; puis, à l'extinction de leur race, à l'aînée des filles. Charles II mourut en son palais de Casenove, près de Naples, le 6 mai 1309; et, après avoir été d'abord inhumé aux Dominicains de Naples, qu'il avait fondés, il fut transportés aux Dominicains de Nazareth, à Aix en Provence. Avant Charles II, la ville d'Aix n'avait point encore le droit de commune. Ce fut ce prince qui lui accorda, l'an 1290, la faculté d'avoir un conseil de ville et des Syndics. (*Nouv. hist. de Prov.*, t. III, p. 111.) Voy. *les rois de Naples et de Sicile.*)

ROBERT.

1309. ROBERT, duc de Calabre, troisième fils de Charles II, et l'aîné de ses freres, qui vivaient alors, succéda à son père dans tous ses états qu'il avait gouvernes avec lui. Etant arrive en Provence, il fut couronné à Avignon par le pape Clément V, le 3 août (premier dimanche du mois), l'an 1309. Après avoir reçu les hommages des trois ordres et fait plusieurs reglements utiles au pays, il reprit la route d'Italie, partagée alors entre les deux factions des Guelfes et des Gibelins. Les premiers lui ayant fait deferer en 1317 la seigneurie de Genes, il s'y vit presqu'aussitôt assiegé par les Gibelins. Le siege dura cinq ans, et ne fut leve que le 7 fevrier 1323. Ce furent les galères du pape, combinees avec celles de Robert, qui obligerent les

Gibelins à se retirer, et mirent fin à une guerre qui coûta beaucoup de monde à la Provence. Ce pays était si dépeuplé, qu'en 1319, lorsque le sénéchal en assembla les milices pour aller faire le siége de Dolce-Aqua, en Piémont, la ville de Toulon n'avait plus d'hommes en état de porter les armes.

Robert eut une satisfaction bien rare, et pour mieux dire unique, parmi les princes, celle de voir un de ses frères canonisé. C'était le Bienheureux Louis, évêque de Toulouse, mort le 19 août 1297, et mis au rang des saints par Jean XXII, dans le mois d'avril 1317. Étant en Provence, il assista, dans le mois de mai 1319, à la première fête qui fut célébrée en l'honneur de ce saint à Marseille. Son entrée dans cette ville fut très-solennelle. Il la fit accompagné de son épouse, de Sanche, roi d'Aragon, et de Marie, femme de ce monarque. Ils marchèrent sous le même dais, ayant chacun à leur côté quatre gentilshommes de la ville, et devant eux un nombre prodigieux d'habitants, les uns à pied, les autres à cheval, et tous les corps de métier avec leurs bannières : on nomma cinquante demoiselles pour complimenter la reine de Naples et lui faire compagnie; et cinquante gentilshommes pour remplir les mêmes devoirs auprès du roi. Ils devaient, ainsi que les demoiselles, être servis à la table des princes. (*Nouv. hist. de Prov.*, t. III, p. 127.) Robert, ayant fait venir en Provence, au commencement d'octobre 1323, Marie, fille de Charles, comte de Valois, pour épouser le duc de Calabre, son fils, le seul qu'il eut alors, en partit le 22 du même mois pour retourner à Naples. La mort lui ravit, en 1328, ce fils qui ne laissa que deux filles, dont Robert institua l'aînée, nommée Jeanne, son héritière. Robert perdit, l'an 1339, la ville d'Asti, qui lui fut enlevée le 26 septembre, par le marquis de Montferrat. C'était la sauve-garde des autres terres qu'il possédait en Piémont, et peu s'en fallut qu'il ne fut entièrement chassé de ce pays. (Voy. *les marquis de Montferrat.*) Il mourut à Naples le 14 janvier 1343, universellement regretté de ses sujets. La Provence lui est redevable de plusieurs belles églises, et d'autres édifices publics. La ville de Toulon obtint de lui le droit de s'ériger en commune, qui lui fut accordé par lettres du mois de juillet 1314. Mais cette ville auparavant jouissait, au moins quant aux biens et aux personnes, de la même liberté qu'avaient les villes municipes aux xe. et xie. siècles; les citoyens y étaient distingués en nobles, en bourgeois et en roturiers, sans avoir néanmoins un conseil permanent. (*Nouv. hist. de Prov.*, t. III, p. 484.) (*Voy. les rois de Naples.*)

JEANNE.

1343. JEANNE, fille aînée de Charles, duc de Calabre, fils du roi Robert, et de Marie, fille de Charles de Valois, succéda, l'an 1343, à Robert, son aïeul, dans le comté de Provence et dans le royaume de Naples. Veuve, en 1346, d'André, roi de Hongrie, qu'elle fut accusée d'avoir fait étrangler, elle épousa, le 20 août 1345, Louis d'Anjou, prince de Tarente. L'année suivante, apprenant que Louis le Grand, roi de Hongrie, s'avançait à grandes journées pour venger la mort d'André, son frère, elle s'embarqua de nuit à Naples avec une partie de sa maison, le 15 janvier 1348, sur trois galères provençales, et arriva le 20 à Nice. De là elle se rendit à Aix, où de Baux, prince d'Avellino, et plusieurs autres barons de Provence, vinrent la trouver. L'ayant emmenée au château avec ses principaux domestiques, ils l'y retinrent gardée à vue, sans pouvoir parler à personne, qu'en présence des gardiens qu'ils lui donnèrent. Le motif de cette conduite était la crainte qu'avaient les Provençaux d'un échange de la Provence avec quelques terres en France. C'était en effet ce que faisait négocier le roi Philippe de Valois pour le duc de Normandie, son fils. Le pape, de son côté, avait des vues sur la ville d'Avignon, où il faisait sa résidence. Louis de Tarente, époux de la reine, arrive enfin en Provence, après avoir erré deux mois en Italie; et obtient la délivrance de sa femme par la médiation du pape Clément VI. Le 15 mars, Jeanne fait son entrée solennelle dans Avignon, et s'y justifie en plein consistoire, devant le pape, du meurtre de son premier époux. Le 12 (et non le 19) juin de la même année 1348, pressée par les Napolitains de revenir, et se trouvant sans argent, elle vend au pape la ville et la seigneurie d'Avignon pour 80,000 florins d'or; vente qui fut ratifiée par son époux, et ensuite par l'empereur Charles IV, dont on reconnaissait encore la souveraineté, à cause du royaume d'Arles. Des modernes n'ont pas craint d'avancer que le prix de cette vente, tout modique qu'il était, ne fut jamais remboursé. Mais on a la preuve du contraire dans une quittance d'Acciaioli, secrétaire de la reine Jeanne, donnée au nom de sa maîtresse, la même année que la vente se fit, et conservée aux archives de Naples. (*Nouv. hist. de Prov.*) Jeanne s'embarque ensuite avec des troupes à Marseille, et arrive, dans le mois d'août, à Naples.

L'empereur Charles IV, en 1365, étant venu voir le pape à Avignon, passe de là en Provence, et s'y fait couronner roi d'Arles dans Arles même, au mois de juin, par l'archevêque de cette ville, en présence du comte de Savoie et du duc de Bourbon, son beau-frère. C'est le dernier acte de souveraineté que les empereurs aient fait en Provence. Ce fut pendant les réjouissances qu'occasiona son couronnement, qu'on lui donna le spectacle de la fête des fous, imitation des saturnales, établies dans le paganisme parmi les Romains, et plus scandaleuse encore, puisqu'elle se célébrait dans nos temples mêmes. Là, des bouffons, travestis en chefs de la religion et en ministres des autels, profanaient les saints mystères en les contrefaisant, tandis que d'autres se livraient autour d'eux à toutes le indécences que l'imagination la plus grossière peut enfanter. Charles IV, ami de la décence, fut justement révolté de ces farces abominables, et employa l'autorité qu'il s'attribuait en Provence, pour les supprimer.

Les aliénations que la comtesse-reine avait été obligée de faire de ses domaines, soit pour réparer l'épuisement de ses finances, soit pour récompenser des services militaires, avaient tari, en lui procurant des faveurs momentanées, une des principales sources de ses revenus. La ville d'Aix, craignant de voir de pareils abus se renouveler, lui députe, l'an 1365, à Naples, Rostang de Vincent, pour lui faire à ce sujet des représentations. Elle en parut touchée, et promit de n'aliéner ni droits ni fonds, appartenants au domaine; et dans le cas où il lui arriverait de détacher de sa juridiction quelques communautés pour les soumettre à un seigneur particulier, elle leur permettait de désobéir et d'employer même la force, s'il le fallait, pour se maintenir dans sa dépendance. (*Nouv. hist. de Prov.*, t. III, p. 214.)

L'éloignement des souverains est souvent préjudiciable à leurs états. Tandis que la comtesse-reine est à Naples, deux princes méditent presque en même tems la conquête de la Provence; le premier était Jean de Gand, duc de Lancastre, second fils d'Édouard III, roi d'Angleterre. Issu d'Éléonore, sa trisaïeule, femme de Henri III, il prétendait, à ce titre, avoir des droits sur la Provence, et se disposait à venir à main armée les faire valoir sur les lieux. Mais la comtesse-reine ayant interposé la médiation du pape, obtint du roi d'Angleterre d'obliger son fils à s'en rapporter sur ses prétentions au jugement du saint siége. L'autre rival qui la menaçait, était Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V, et gouverneur de Languedoc. Fondé uniquement sur la session qu'il s'était fait faire du royaume d'Arles, par l'empereur Charles IV, il envoya du Guesclin avec une armée composée de Français, d'Espagnols et des troupes du comte d'Armagnac, en Provence, où il s'empara de Tarascon, le 4 mars 1368, par la trahison de quelques habitants, et vint ensuite camper devant Arles; mais ses efforts furent vains contre cette place, dont les habitants l'obligèrent

à repasser le Rhône, le 1er. mai de la même année, après un siege de 19 jours. (*Nouv. hist. de Prov.*, t. III p. 217 et 218.)

Jeanne, se voyant sans enfants, et voulant choisir elle même son heritier, jeta les yeux sur Charles de Duras, IIe. du nom. Pour lui assurer sa succession, elle le maria, l'an 1369, à Marguerite, sa nièce, fille de Marie, sa sœur, et de Charles Ier., de Duras, tué, l'an 1369, dans Averse, par ordre de Louis, roi de Hongrie, pour venger la mort d'André, son frère, dont il le croyait coupable. Mais Louis pretendait lui-même devoir succéder à Jeanne, par le droit de sa naissance, et lui intenta procès à ce sujet, l'an 1374, à la cour d'Avignon. Il était petit-fils, en effet, de Charles II, roi de Naples, par Charles Martel, son père, et soutenait qu'en cette qualité les états de Jeanne, après sa mort, devaient lui revenir. Jeanne, apprenant que le roi de Hongrie avait mis dans ses interets Charles V, roi de France, se détermine à contracter un nouveau mariage, et donne sa main, l'an 1376, à Otton, fils aîné de Henri, duc de Brunswick, pour avoir un époux capable de la défendre contre ses ennemis. Mais Charles de Duras prend ombrage de cette alliance, et en donne lui-même à Jeanne par son attachement pour le roi de Hongrie, dont il commandait les troupes contre les Vénitiens. Jeanne le deshérite; et, pour gagner la protection de la France, elle institue son heritier universel, par lettres d'adoption du 29 juin 1380, Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V. Ce fut la cause de sa perte. Charles de Duras, furieux de ce changement, arrive dans le royaume de Naples; et, s'étant rendu maître de la capitale, après une victoire remportée sur les troupes de la reine, il oblige cette princesse à se remettre à sa discrétion. L'ayant en son pouvoir, il la fait etrangler, selon les uns, etouffer entre deux matelats suivant d'autres, le 22 mai 1382. (*Voyez* Jeanne I, *reine de Naples.*)

LOUIS I.

1382. LOUIS I, duc d'Anjou, second fils du roi Jean, adopté, comme on l'a dit, le 29 juin 1380, par Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, arrive, le 22 fevrier 1382, sur le soir à Avignon, où le pape Clément VII le reçoit en consistoire aux flambeaux. Deux seigneurs napolitains se presentent à lui, pour le conjurer de venir au secours de leur reine, sa bienfaitrice, assiégée dans le château de l'Œuf, par Charles de Duras. Mais il répond qu'il faut qu'auparavant il s'assure de la fidélité des Provençaux. Les dispositions de ce peuple n'étaient pas unanimes à son egard. Les evêques et les principaux seigneurs, l'étant venu trouver, se laissèrent gagner par les belles promesses qu'il leur fit, et consentirent à le reconnaitre pour leur souverain. Il n'en fut pas de même de la plupart des villes. Mille choses leur donnaient de la defiance et les tenaient en suspens. La conquête que Louis fit de plusieurs châteaux, irrita les esprits loin de les subjuguer. Ce prince aurait consumé tous ses fonds et son tems dans ce pays, s'il n'avait pas tout abandonné pour aller se mettre en possession du royaume de Naples. Mais avant de partir, il crut devoir se concilier les princes voisins, capables de traverser ou de favoriser son entreprise. Dans cette vue, il traita avec Amédee VI, comte de Savoie, qui lui amena un corps de troupes moyennant la cession qu'il lui fit du Piémont; il traita de même avec Bernabo-Visconti, seigneur de Milan, dont il fiança la fille avec un de ses fils, sous la promesse que Bernabo fit de lui fournir deux mille lances, avec 200,000 florins d'or. Jusqu'alors, depuis son entrée en Provence, il n'avait porté que le titre de duc de Calabre. Clément VII, voulant qu'il entrât en Italie avec un titre plus imposant, le couronna, le 30 mai, roi de Sicile et de Jérusalem. Enfin il se mit en route le 13 juin suivant, à la tête d'une armée que les uns font monter à quarante-cinq mille hommes, d'autres, plus judicieux, à quinze mille cavaliers et trois mille cinq cents arbalétriers. Il n'était plus tems d'aller delivrer la reine Jeanne. Elle avait été mise à mort le 22 mai precedent, par Charles de Duras. La nouvelle de cet événement, que Louis n'apprit qu'après avoir passé les monts, ne servit pas à dissiper les pressentiments fâcheux qu'il avait du succès de son expédition. Ils n'étaient que trop vrais. Après deux ans de guerre contre son rival, il mourut sans armée, sans argent, et absolument dénué de tout, à Biselia, près de Bari, la nuit du 20 au 21 septembre de l'an 1384. (Voy. *les ducs d'Anjou et les rois de Naples.*)

LOUIS II.

1384. LOUIS II, fils de Louis I, lui succéda à l'âge de huit ans, sous la tutelle et régence de Marie de Blois, sa mère. Charles de Duras conservait toujours un parti dans la Provence; mais ce parti s'evanouit l'an 1386, et Louis fut universellement reconnu dans ce comté. Il faut neanmoins excepter les villes de Nice et de Barcelonnette, qui aimèrent mieux se mettre sous la protection de la Savoie, que d'obeir à un prince français. (*Voyez* Amedée VII, *comte de Savoie.*) L'an 1389, la regente Marie conduit son fils à Avignon, où il est couronné le 1er. novembre, roi de Naples, par le pape Clément VII. Louis s'embarque à Marseille, le 20 juillet de l'année suivante, pour aller prendre possession de son royaume de Naples, envahi par Ladislas, fils de Charles de Duras. Mais une suite de revers, qu'il devait imputer à son peu d'intelligence et de fermeté, l'obligea d'abandonner ce pays au bout de neuf ans. De retour en Provence, avec les debris de son armée, au mois d'août 1399, il y trouva un ennemi à réduire dans la personne de Raymond-Louis, vicomte de Turenne, qui depuis plus de dix ans ne cessait de désoler ce pays. C'était l'esprit de vengeance qui animait ce seigneur, que Louis I avait dépouillé des terres du domaine, dont la reine Jeanne l'avait gratifié. Les ravages que le vicomte fit en Provence ne finirent, malgré les differentes négociations qu'on entama avec lui, que par sa mort. Elle fut tragique, suivant l'opinion commune. En traversant le Rhône, il se noya, dit-on, devant Tarascon, vers l'an 1400; mais il est certain qu'il vivait encore en 1417. (V. *les vicomtes de Turenne.*) Louis, dès l'an 1390, ou plutôt sa mère pour lui, avait arrêté son mariage avec YOLANDE, fille de Jean I, roi d'Aragon; c'était dans l'espérance d'engager la maison d'Aragon, maîtresse alors de la Sicile, et l'ennemie naturelle de Ladislas, le rival de Louis, à prêter le secours de ses armes à celui-ci, pour s'emparer du royaume de Naples. Mais ce mariage, différé pour des causes que l'on ignore, ne s'accomplit que le 2 décembre 1400, cinq ans après la mort du roi, père de la princesse. Ce fut le cardinal de Brancas qui bénit les deux époux dans l'église d'Arles. Après les longues et excessives réjouissances qu'occasionna cette alliance, ils partirent, le 15 février 1401, avec la reine Marie et Charles du Maine, prince de Tarente, pour se rendre à la cour de France. Elle venait de se soustraire à l'obédience de Benoît XIII, sur le refus qu'il faisait de donner sa démission. Louis et sa mère suivirent cet exemple. Mais à leur retour, ils rentrèrent sous l'obédience de ce pape, à la demande des trois ordres de l'état, le 31 août 1402. La reine Marie fit un dernier voyage à Paris avec ses enfants, et de-là, s'étant rendue à Angers, elle y mourut le 2 juin 1404, seize jours après Charles du Maine, son fils puîné. Elle laissa un tresor en espèces de deux cent mille écus, qui reviennent à deux millions six cent douze mille livres de notre monnaie; « somme exorbitante, dit le « nouvel historien de Provence, qu'on ne pouvait amasser dans » de petits états sans injustice, et enlever à la circulation sans » inhumanité ».

Louis n'avait point perdu de vue le royaume de Naples, et diverses puissances d'Italie l'invitaient, avec promesse de leur secours, à passer de nouveau les monts, pour arrêter les projets ambitieux de Ladislas, qui les tenaient en alarmes. S'étant rendu à leurs sollicitations, il partit du port de Marseille au

commencement d'avril 1409 ; avec cinq galères, montées par cinq cents lances; et, ayant abordé à Livourne, il vint trouver dans cette ville le pape Alexandre V, qui voyait avec douleur la ville de Rome, et plusieurs places dépendantes du saint-siege, entre les mains de Ladislas. Assuré du zèle du pontife, il va joindre à Sienne l'armée des alliés commandée par Malatesta et le fameux Balthazar Cossa, légat de Bologne; deux hommes plus versés que lui dans l'art de la guerre et de la politique. Soutenu de leurs talents et de leur courage, il traverse rapidement la Toscane, reprend les places usurpées sur les Florentins et sur le saint-siége par Ladislas, et arrive devant Rome, dont il soumet une partie; puis, laissant Tannegui du Châtel pour continuer le siége, il retourne en Provence pour lever des troupes et de l'argent. De sept galères qu'il en ramène, chargées de huit mille hommes, il en perd six, le 16 mai 1410, dans un combat qui lui est livré par quinze bâtiments, tant napolitains que génois; et la septième, sur laquelle il etait, se sauve, comme par miracle, dans un port d'Italie, d'où il repasse en Provence. Rome le revoit dans la semaine sainte de l'an 1411, avec Balthazar Cossa, devenu pape sous le nom de Jean XXIII. Il en part, le 28 avril, à la tête de douze mille chevaux, d'une nombreuse infanterie, et accompagné d'un grand nombre de seigneurs qui partageaient avec lui le commandement. Arrivé sur les bords du Garillan, il remporte, le 19 mai, une victoire complète sur Ladislas. Mais la perfidie des generaux italiens, et son indolence, lui font perdre le fruit de cette journée. Ayant donné, par sa lenteur, le tems à son ennemi de se relever d'une si grande perte, il trouve tous les passages du royaume de Naples fermés, voit ses troupes déserter faute de vivres, et se détermine à reprendre, le 3 août 1411, la route de Provence, abandonnant ses partisans à la vengeance de Ladislas.

La mort ayant enlevé Ladislas, le 6 ou le 8 août 1414, sans qu'il laissât de postérité, Louis, sollité par le pape Jean XXIII, se prépare en diligence à faire une nouvelle tentative pour la conquête du royaume de Naples. S'étant concerté avec la cour de France, il fait partir un corps de troupes pour l'Italie, sous le commandement du maréchal de Loigni. Il se disposait à le suivre; mais une dangereuse maladie qui lui survint, l'obligea de suspendre l'exécution de ses desseins. Revenu en santé, il etablit en Provence, le 15 août 1415, un parlement composé de six conseillers, d'un avocat et d'un procureur-fiscal. L'année suivante fut mémorable par une peste, qui emporta les deux tiers des habitants de Provence. Louis, apprenant que les Anglais menaçaient le Maine et l'Anjou, partit de la cour de France, où il était, pour veiller à la défense de ses états. Il était à Angers lorsqu'une nouvelle maladie l'emporta le 29 avril 1417. De son mariage, il laissa trois fils et autant de filles. Les fils sont Louis, René, qui suivent, et Charles, comte du Maine : les filles, Marie, femme de Charles VII, roi de France; Yolande, mariée à François I, duc de Bretagne ; et N., qui épousa le comte de Geneve, suivant une Charte de Louis III. (*Nouv. hist. de Provence.*) Quelques manuscrits lui donnent un fils naturel nommé Louis, seigneur de Mezières. (Voyez *les rois de Naples et les ducs d'Anjou.*)

LOUIS III.

1417. LOUIS III, fils aîné de Louis II, lui succéda à l'âge de douze ans (et non de quatorze), sous la tutelle et regence d'Yolande, sa mère. La Provence, depuis que le comté de Nice s'était donné à la Savoie, était en état de guerre avec cette puissance. Yolande, et son fils, par traité, du 5 octobre 1419, abandonnèrent ce comté au duc de Savoie, qui, de son côté, leur fit remise d'une somme de 164 mille francs d'or, ou de 2 millions 54 mille livres, qui lui était due pour les dépenses que son aïeul, Amédée VI, avait faites lorsqu'il mena des troupes à Louis I dans le royaume de Naples. Louis III pensait dès-lors, lui-même, à la conquête de ce royaume, sans être effrayé des malheurs que sa maison y avait éprouvés. Bientôt après, il y fut efficacement animé par le pape Martin V, et par plusieurs barons mécontents de la reine Jeanne II. Tandis que, pour répondre à leurs instances, il fait des levées d'hommes dans toute la Provence, il engage Jacques Sforce, soldat de fortune, à prendre les devants avec le corps de troupes qu'il commandait. Il ne tarda pas à l'aller joindre ; et, s'étant embarqué sur une flotte de treize bâtiments, il arrive, le 15 août 1420, dans le golfe de Naples. Tout le fruit qu'il remporta de cette expédition fut, au milieu d'une alternative, souvent répétée de bons et de mauvais succès, d'être déclaré par Jeanne duc de Calabre, et reconnu, à certaines conditions, pour son héritier présomptif à la place d'Alfonse, roi d'Aragon, qu'elle avait adopté d'abord, et ensuite rejeté. Ce dernier, pendant l'absence de Louis, exerça sa vengeance sur Marseille, qu'il surprit, le 9 novembre 1423, au moment qu'on s'y attendait le moins. La ville, après avoir fait d'abord une résistance égale à la vivacité de l'attaque, succomba aux efforts de l'ennemi, qui, non content de la piller et d'y commettre toutes les horreurs que la brutalité du soldat victorieux se permet, la livra aux flammes en partant. Les Marseillais, que le sac de leur patrie avait dispersés pour la plupart, s'étant réunis après la retraite des Aragonais, travaillèrent à en réparer les ruines, et réussirent, en peu de tems, à la remettre en état de défense.

On ignore l'année du retour de Louis, en-deçà des monts; mais on sait qu'il était, en 1429, à la cour du roi Charles VII, son beau-frère. Il repassa, l'année suivante, dans son duché de Calabre; et, toujours balancé par la bonne et la mauvaise fortune, il contracta, en faisant la guerre au prince de Tarente, une maladie, dont il mourut à Cosencé, capitale de son duché, le 24 novembre 1434, dans la vingt-huitième annee de son âge. Il avait epousé, le 31 août 1431, MARGUERITE, fille d'Amédée VIII, duc de Savoie, dont il ne laissa point d'enfants. Cette princesse se remaria depuis avec Ulric, comte de Wurtemberg. (Voyez *les rois de Naples et les ducs d'Anjou.*) Louis III augmenta ses domaines de Provence par la reunion qu'il y fit de la baronnie de Baux et de ses dépendances, après la mort d'Alix, de Baux, malgré les réclamations de Louis, de Châlons, prince d'Orange, à qui ces terres etaient substituées.

Par son testament, fait le jour de sa mort, Louis III déclara son héritier au royaume de Naples, et à ses autres états, René, son frère, qui suit, et legua à Charles, frère puiné de Louis, le comte du Maine, avec les terres données en douaire à la reine Yolande, leur mere.

RENÉ, DIT LE BON.

1434. RENÉ, dont la naissance est de l'an 1408, duc de Lorraine et de Bar, frère de Louis III, lui succéda au comté de Provence ainsi qu'au duché d'Anjou. L'année suivante, il devint roi de Naples par le testament de la reine Janne II, fait le 29 février, neuf jours avant sa mort. Il était alors, à Dijon, prisonnier du duc de Bourgogne, partisan du comte de Vaudemont, compétiteur de René pour le duché de Lorraine. Ce fut entre ses mains, chargées de fers, que remirent le sceptre les ambassadeurs qui lui furent envoyés de Naples. N'étant pas en état de payer sa rançon pour les suivre, il nomma ISABELLE, son épouse, lieutenante-générale de tous ces états. Elle part avec son fils Louis; et s'étant embarquée à Marseille, elle arrive à Gaëte dans le mois de septembre 1435. Remis en liberté l'an 1436, René se rend en Provence, où il obtient des secours pour son expédition de Naples, et va joindre sa femme en ce pays. Mais un enchaînement de revers, occasionés pendant cinq ans par l'inconstance des Italiens, et surtout par la trahison du connétable Caldora, l'obligea, l'an 1442, de reprendre la route de France, où il arriva dans un état fort delabré. S'étant rendu l'année suivante à la cour du roi Charles VII, il se porta pour médiateur entre ce prince et Henri VI, roi d'Angleterre. Ce ne fut pas en

vain. Les ayant fait d'abord consentir à une trève, il travailla ensuite à terminer, par une paix durable, la guerre qui divisait ces deux grandes monarchies. Dans le cours de ces négociations, il n'oublia pas ses propres intérêts, et réussit à conclure le mariage de Marguerite, sa fille, avec le roi d'Angleterre : alliance à la faveur de laquelle il rentra en possession de la ville du Mans et des autres places, que les Anglais avaient usurpées sur lui.

Les traverses que René avait éprouvées dans le royaume de Naples, ne lui avaient pas fait perdre la réputation de grand homme de guerre. Ce fut l'opinion que les Florentins avaient de ses talents militaires, qui les détermina, comme le demandait le roi Charles VII, à le mettre à leur tête dans la guerre dont les menaçaient les Vénitiens et Alfonse, compétiteur de René. Celui-ci étant parti, l'an 1453, pour se rendre en Toscane, trouva les Florentins et leurs alliés dans les meilleures dispositions. Mais la conduite licencieuse des troupes françaises qu'il avait amenées avec lui, refroidit bientôt le zèle des Italiens à son égard. S'en étant aperçu, il reprit le chemin des Alpes, après avoir promis à ses alliés de leur envoyer le duc de Calabre et de Lorraine, son fils, pour tenir sa place. Mais les affaires avaient changé de face à l'arrivée du duc. L'an 1459, il passe dans le royaume de Naples par ordre de son père, que plusieurs barons napolitains avaient appelé pour l'opposer à Ferdinand. Le duc s'était embarqué avec douze galères, auxquelles les Génois, dont il était gouverneur pour la France, en avaient joint dix autres. Une grande bataille qu'il gagna complétement le 7 juillet 1460, l'aurait mis en possession du royaume de Naples, s'il eût poursuivi sans relâche son ennemi, qu'un si rude échec avait terrassé. Mais, lui ayant donné le loisir de se reconnaître, il perdit, par son inaction, le fruit de sa victoire. Les Génois s'étant révoltés, l'an 1461, pendant son absence, le roi, son père, se transporte dans l'état de Gênes avec sept galères chargées de troupes, que six mille hommes envoyés de France vinrent renforcer après le débarquement. « Les Français, dit Muratori, ne surent pas mettre le tems à profit; car ils auraient pu, en faisant diligence, entrer sans résistance dans Gênes ». Mais arrivés trop tard, ils furent obligés d'en faire le siége. Il y eut divers assauts que les Génois soutinrent avec valeur. On en vint enfin, le 17 juillet, à une bataille, où la victoire était prête à se déclarer pour les Français, lorsque l'archevêque de Gênes fit tout-à-coup signe qu'il arrivait un secours de Milan. A cette nouvelle, qui était fausse, les Génois s'écrient aussitôt : *Vive Sforce! vive le Duc!* Les Français, croyant avoir à dos les Milanais, prennent la fuite, et sont poursuivis par les Génois qui en font un grand carnage. René, après ce revers, se rembarque, et renonce à toute expédition militaire. Rien ne put, dans la suite, le faire départir de cette résolution. Du chef d'Yolande, sa mère, il avait des prétentions bien fondées sur le royaume d'Aragon. Les Catalans, révoltés, l'ayant appelé, l'an 1465, à cette couronne, il céda ses droits à Jean, duc de Calabre et de Lorraine, son fils. Le duc passe, l'an 1467, en Catalogne, avec une armée composée de Lorrains, de Français et de Provençaux. Trois campagnes consécutives lui soumettent presque entièrement cette province. Mais il meurt, le 16 décembre 1470, au milieu de ses conquêtes. De deux fils qu'il avait eus de son mariage, Jean, l'aîné, l'avait précédé, ou le suivit de très-près au tombeau; Nicolas, le second, lui succéda aux duchés de Calabre et de Lorraine. René, cependant, cultivait paisiblement les sciences et les beaux arts, sans négliger le soins de peuples qui lui étaient confiés. Il étudiait les mathématiques, s'occupait de l'astronomie, et donnait un peu, suivant le goût de son siècle, dans l'astrologie judiciaire. Mais c'était à manier le pinceau qu'il employait surtout ses moments de loisir. On montre encore des ouvrages de sa façon en miniature, en tableaux et en figures peintes sur le verre. Pour avoir des modèles, il achetait les tableaux les plus renommés, et préférait ceux qui amusaient le plus par leur bizarre singularité. Il peignait une perdrix lorsqu'on lui annonça la perte du royaume de Naples. Il reçut avec fermeté cette nouvelle, sans discontinuer son travail. Il était versé dans la connaissance de l'Ecriture-Sainte et la théologie. Mais trop amateur de parades, il paya tribut à la superstition de son siècle, en introduisant ou permettant d'introduire dans le culte public des scènes indécentes, qui en dégradaient la majesté. On se souvient de ces fameuses processions établies en Provence de son tems, où les diables et les anges, les saints et les damnés faisaient chacun leur personnage avec le costume qu'on leur croyait propre. Le goût de René, pour la vie pastorale, ne méritait pas le même blâme, quoique peu convenable, peut-être, dans un souverain. Ce prince et la reine, son épouse, ne dédaignaient pas de prendre l'accoutrement de berger et de bergère, et de mener paître eux-mêmes leurs troupeaux. C'est le poëte Georges Châtelain qui l'atteste dans sa Chronique en vers :

J'ay un roi de Sicile
Vu devenir berger,
Et sa femme gentille
Faire même métier;
Portant la panetière
Et houlette et chapeau,
Logeant sur la fougère
Auprès de son troupeau.

René coulait des jours tranquilles, lorsque la mort lui enleva, le 24 mai 1473, le duc Nicolas, son petit-fils, dernier rejeton de sa postérité masculine, dans le tems qu'on se disposait à le marier. N'ayant plus alors, pour héritiers naturels, que René II, duc de Lorraine, son petit-fils par Yolande, sa fille, et Charles II, comte du Maine, fils de Charles I, son frère, il crut devoir faire un testament pour prévenir les troubles que la succession à ses états pourrait occasioner. C'est ce qu'il exécuta, le 22 juillet 1474, à Marseille. Par cet acte, il nomma Charles, son héritier universel, donna le duché de Bar à René, son petit-fils, et le marquisat de Pont-à-Mousson à Jean d'Anjou, son fils naturel, avec les villes de Saint-Remi et de Saint-Cannat. Yolande, sa fille aînée, mère de René II, et Marguerite, sa cadette, eurent chacune la somme de mille écus d'or (13060 liv.) Mais Louis XI, roi de France, étant aussi neveu, du roi René, par Marie, sa mère, se plaignit hautement, comme d'une injustice criante, d'avoir été oublié dans ce testament, auquel il devait avoir, disait-il, la meilleure part. En conséquence il fit mettre, sous sa main, les duchés de Bar et d'Anjou. La Provence, de plus, devait, selon lui, être réunie à la couronne de France, après la mort du roi, son oncle. Ce qui indisposait le plus contre ce prince le monarque français, c'étaient les liaisons qu'il avait avec le duc de Bourgogne, qui s'était même flatté d'être son héritier pour la Provence et l'Anjou. Mais, après avoir menacé de le traduire au parlement, Louis se radoucit, et nomma des ambassadeurs pour aller traiter amiablement avec lui. Il se rendit lui-même, peu de tems après, à Lyon, où René, l'étant venu trouver, obtint main-levée de la saisie de ses duchés, avec une pension de soixante mille livres. Etant revenu satisfait en Provence, il y passa sans inquétude le reste de sa vie, adoré de son peuple au milieu duquel il vivait comme un père au sein de sa famille; ce qui lui mérita le surnom de BON. Il mourut, le 10 juillet 1480, à Aix, d'où son corps fut transporté à Angers. Il avait épousé, 1°., le 24 octobre 1420, ISABELLE, fille aînée de Charles II, duc de Lorraine, morte le 28 février 1452; 2°., le 3 septembre 1454, JEANNE DE LAVAL, fille de Gui XIII, comte de Laval, décédée sans enfants, l'an 1458. Du premier lit il eut quatre fils, qui le dévancèrent au tombeau, savoir: Jean, duc de Calabre et de Lorraine; Nicolas, successeur de Jean; Charles, comte de Guise, et René. Il eut, de plus, trois filles, Elisabeth,

morte en bas âge; Yolande, mariée à Ferri II de Lorraine, comte de Vaudemont, à qui elle porta les droits de sa maison sur le royaume de Naples et sur la Provence, et Marguerite, femme de Henri VI, roi d'Angleterre. René, quoique zèlé pour les pratiques de la religion, ne fut point un modèle de la fidélité conjugale. On lui connaît trois enfants naturels, un fils, nommé Jean, dont on vient de parler, et deux filles, dont la seconde, nommée Marguerite, épousa Bertrand de Beauvau. La bibliothèque du roi conserve trois ouvrages manuscrits du roi René, dont un a pour titre, *l'Abusé de la Cour*, a été imprimé. (*Voy.* René I, parmi les rois de Naples, parmi les ducs de Lorraine et parmi ceux d'Anjou.)

CHARLES III.

1480. CHARLES III, fils de Charles I, comte d'Anjou et du Maine, était à la cour du roi René, son oncle, lorsque ce prince l'institua son héritier universel. Il reçut aussitôt après cet acte, les hommages des seigneurs provençaux. Mais René II, duc de Lorraine, petit-fils, comme on l'a dit, du roi René, par Yolande, sa mère, souffrit impatiemment que l'ample succession de son aïeul passât à un héritier collatéral, avec la seule réserve pour lui du duché de Bar. Il dissimula néanmoins son ressentiment tant que le testateur vécut. Ce prince étant mort, il se mit en devoir de faire valoir ses prétentions. Ayant envoyé, pour cet effet, une armée devant lui en Provence, il vint promptement la joindre. Mais il trouva plus d'obstacles à ses desseins qu'il n'en avait prévus. Outre les forces que la Provence fournit à son rival, le roi Louis XI avait fait passer, dans ce pays, un corps de vieilles troupes, qui dissipèrent bientôt les soldats lorrains, et assurèrent à Charles la libre possession de cette province. C'était pour lui-même que Louis travaillait. Voyant que Charles traînait une vie languissante, il gagna Palamède Forbin, premier ministre de ce prince, et par son moyen il vint à bout de se faire instituer héritier universel de Charles, par un testament passé le 11 décembre 1481: Charles mourut le lendemain à Marseille, dans la quarante-cinquième année de son âge. Après sa mort, le roi Louis XI se mit en possession de la Provence, ainsi que des autres états dont Charles avait joui. Mais René forma opposition en règle à cette prise de possession. Il attaquait, non le testament de Charles, qui était hors d'atteinte, mais celui du roi René, prétendant que la Provence et le royaume de Naples ayant été souvent gouvernés par des filles, ils appartenaient légitimement à sa mère, et qu'ainsi son aïeul n'avait pu anéantir les droits de la nature, par un acte extorqué à la faiblesse. Le roi de France, de son côté, faisait valoir, contre le duc de Lorraine, un pacte de famille et d'anciens testaments de deux princes de la maison d'Anjou, qui avaient appellé des mâles à leur succession, quoique dans un degré plus éloigné, préférablement aux filles. La question resta indécise pendant le reste du règne de Louis XI, qui demeura toujours en jouissance par provision. Mais le roi Charles VIII la décida de fait, en réunissant, ou, pour mieux dire, annexant à perpétuité la Provence à sa couronne, par ses lettres-patentes du mois d'octobre 1486. (*Voy.* Charles II, *comte du Maine.*) La Provence a conservé jusqu'à nos jours, suivant le traité fait avec elle par Charles VIII, ses lois particulières et privilèges. Elle n'est point encore aujourd'hui (1785) regardée comme province de la France. C'est pour cela que dans les arrêts du parlement d'Aix, on met toujours, *par le roi, comte de Provence*, et que nos rois, dans leurs lettres adressées à ce pays-là, prennent la qualité de comte de Provence et de Forcalquier. Ce fut le roi Louis XII qui établit le parlement d'Aix, pour la Provence et les pays en dépendants, par édit donné à Lyon, au mois de juillet 1501; ce qu'il confirma par sa déclaration donnée à Grenoble, le 26 juin de l'année suivante. Le ressort de ce tribunal était en 1785 encore le même; il comprenait douze sénéchaussées et environ cinquante-une justice royales, etc.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE FORCALQUIER.

Le comté de Forcalquier, appelé d'abord le comté de Sisteron, parce que le chef-lieu de cette seigneurie, nommé par les Romains *Forum Neronis*, et dans le moyen âge *Forum Calcarium*, est situé dans ce diocèse, avait autrefois beaucoup plus d'étendue qu'il n'en a présentement ; car il renfermait tout ce qui est compris entre la Durance, l'Isère et les Alpes, et par conséquent la plus grande partie de la haute Provence, ou Provence occidentale. Ce fut en 1054, qu'il fut démembré du comté de Provence, par le comte Geoffroi I, comme on l'a dit à l'article de ce prince, en faveur de ses neveux, GUILLAUME-BERTRAND et GEOFFROI, tous deux IIe. du nom de leur maison. Ces deux frères possédèrent en commun ce comté ; mais il paraît qu'ils se distinguaient, l'un, par le titre de comte de Nice, et l'autre, par celui de comte de Forcalquier. Geoffroi, dont la femme se nommait DOUCE, mourut sans postérité, l'an 1093 ou 1094. BERTRAND, son frère, qui le précéda de quatre ans au tombeau, laissa d'ADÉLAÏDE, sa femme, sœur de Gui de Caveneze, premier comte de Valpergue, une fille, nommée aussi Adélaïde, laquelle épousa Ermengaud IV, comte d'Urgel ; ce qui fit passer le comté de Forcalquier dans la maison de ce dernier, qui, étant mort en 1092, laissa un fils, qui suit.

GUILLAUME I.

1094. GUILLAUME I ou III, fils d'Ermengaud, comte d'Urgel, et d'Adélaïde de Provence, succéda en bas âge à son grand-oncle Geoffroi II, sous la tutelle de sa mère. L'usurpation qu'il fit de la ville de Pertuis sur l'abbaye de Montmajour, et les dommages qu'il y causa, lui attirèrent une excommunication, dont il alla se faire relever à Vienne, par le pape Calliste II, qui se trouvait alors en cette ville. Il éprouva à son tour, peu de tems après, le pouvoir de la violence contre la justice. Durant les différents des comtes de Toulouse avec les comtes de Barcelonne, pour le partage de la Provence, il fut dépossédé par ces princes, de la moitié de la ville d'Avignon, qui lui appartenait ; mais, après le traité de 1125, elle lui fut rendue par le comte de Barcelonne. Guillaume, depuis ce tems, prit le titre de comte de Forcalquier et d'Avignon. Il mourut au mois d'octobre 1129, laissant de GARSINDE, sa femme, deux fils, qui suivent. (Vaissète.)

BERTRAND I ET GUIGUES.

1129. BERTRAND I et GUIGUES, fils de Guillaume I, lui succédèrent en bas âge dans le comté de Forcalquier, sous la tutelle de leur aïeule Adélaïde, qui, l'année même de la mort de Guillaume I, son fils, se démit de tous ses biens en leur faveur. Bertrand mourut l'an 1149, ou l'an 1150, laissant de JOSCERANE, sa femme, deux fils, qui suivent, avec une fille, Alix, mariée à Guiraud Amici, seigneur de Sabran. Guigues, frère de Bertrand, l'avait précédé au tombeau, l'an 1149 au plutôt, sans laisser de lignée, Guillaume, son fils, étant mort avant lui.

GUILLAUME II OU IV, ET BERTRAND II.

1150 au plus tard. GUILLAUME II ou IV, et BERTRAND II, fils et successeurs de Bertrand I, jouirent paisiblement du comté de Forcalquier, jusqu'en 1162, que l'empereur Frédéric I inféoda ce comté à Raymond-Bérenger, comte de Provence. Le motif, ou le prétexte de cette inféodation, était qu'à l'avénement de Frédéric au trône impérial, les comtes de Forcalquier ne lui avaient pas rendu leurs devoirs. Ce prince ordonna donc que ces comtes et leurs successeurs rendraient hommage aux comtes de Provence, et qu'en cas de refus, ils perdraient leur comté. Mais, l'an 1174 (et non pas, comme le marque Bouche, 1164), Guillaume, ayant été trouver l'empereur en Italie, obtint de lui la révocation de cette inféodation, et se fit rétablir, comme portent les lettres-patentes de Frédéric, dans tous les honneurs, dignité et juridiction de son comté. Ces lettres sont datées du 2 mai de la vingt-troisième année du règne de Frédéric, et de la vingt-unième de son empire, indiction VII. Dans cette affaire, il n'est point fait mention de Bertrand, parce qu'il était alors à la Terre-Sainte. Avant son départ, l'an 1168, il avait fait donation, par son testament, de la ville de Manosque, sur la Durance, aux chevaliers de l'Hôpital, et y avait ajouté beaucoup d'autres terres, laissant le reste du comté à GUILLAUME, son frère, à la charge de ratifier cette donation ; que s'il le refusait, en ce cas, Bertrand lui substituait Raymond V, comte de Toulouse, dans la moitié de son comté, et donnait l'autre à ses cousins de Sabran et de Simiane. Bertrand revint de la Terre-Sainte, et vécut, suivant Bouche, au moins jusqu'en 1208. Il ne laissa point d'enfants. A l'égard de Guillaume, son frère, il eut avec Alfonse II, roi d'Aragon, une guerre fort vive, dans laquelle il lui causa de grands dommages, comme Alfonse le déclare lui-même dans le traité de paix qu'ils firent à Aix, dans le mois de juillet 1193. Le sceau de cet pacification, fut le mariage de Gersende, sa petite-fille, par Gersende, sa mère, femme de Rainier de Sabran, dit de Castellar, avec Alfonse II, comte de Provence,

Guillaume, en considération de cette alliance, fit don à la jeune Gersende, du comté de Forcalquier, s'en réservant l'usufruit. Mais ensuite, mécontent d'Alfonse II, il transporta à Béatrix, son autre petite-fille, sœur puînée de Gersende, et femme de Guigues-André, dauphin de Viennois, une portion du comté de Forcalquier, savoir, le Gapençois et l'Embrunois; ce qui occasiona une guerre entre Alfonse et Guillaume. Celui-ci, ayant fait la paix, entreprit un pèlerinage à Saint-Jacques, en Galicie. Les habitants d'Avignon lui ayant demandé la confirmation de leur commune, il l'accorda par une charte du 4 des nones de juillet 1206. Le titre de cette commune n'existait plus; et Guillaume, en la confirmant, dit, adressant la parole aux Avignonais : *Je croix qu'elle a été accordée à vos prédécesseurs il y a plus de soixante-dix ans : per septuaginta annos et eò ampliùs.* (*Nouv. hist. de Prov.*, tom. III, pag. 534.)

L'an 1208, au mois de janvier, Guillaume fit donation de son palais de Manosque, à l'Hôpital de Saint-Gilles. C'est la dernière action connue de sa vie. Il ne vivait plus en novembre de l'année suivante. Par sa mort, le comté de Forcalquier fut réuni à celui de Provence. Cependant Guillaume, fils de Guiraud de Sabran, et d'Alix, fille de Bertrand I, comte de Forcalquier, revendiqua ce comté, tant du chef de sa mère, qu'en vertu d'une donation que Bertrand II, lui en avait faite à lui-même : il prit les armes pour soutenir ses prétentions. Le comte de Provence, pour le bien de la paix, consentit à un accomodement; et, par sentence d'arbitres choisis, du 29 juin 1220, on accorda à Guillaume de Sabran un certain nombre de terres dans le comté de Forcalquier. Guillaume, après cette transaction, continua de prendre le titre de comte de Forcalquier. Ses descendants retinrent seulement le nom et les armes de Forcalquier, qui ont passé aux aînés de la maison de Brancas, en vertu du testament de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap. Par cet acte, dressé l'an 1483, ce prélat institua pour son héritier Georges de Castellane, son neveu, avec substitution en faveur de Gaucher de Brancas, son cousin-germain, qui recueillit effectivement cette substitution. De lui descendent les marquis de Brancas, qui portent le titre de *comtes de Forcalquier*, et les ducs de Villars-Brancas. (*Voy.* Alfonse I, et Alfonse II, *comtes de Provence.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES ET PRINCES D'ORANGE.

Orange, ville épiscopale, appelée par les Romains, *Arausio Cavarum* et *Secundanorum colonia*, est une ville très-ancienne et célèbre, située au pied d'une montagne ou colline, à l'extrémité d'une belle plaine, sur la petite rivière de Maine ou Meyne, qui baigne ses murailles, à une lieue de la rive gauche du Rhône, à quatre lieues d'Avignon, et un peu plus de Carpentras, est la capitale d'une principauté qui ne comprend aujourd'hui que cinq lieues de longueur sur quatre de largeur. Cette ville et son district avaient autrefois beaucoup plus d'étendue qu'ils n'en ont présentement. Les murailles d'Orange renfermaient alors toute la montagne voisine sur laquelle était bâtie une très-forte citadelle, et leur circuit était d'environ deux mille cinq cents toises. Les aqueducs, les thermes, les amphitéâtres, les cirques, le capitole, les arcs de triomphe, les arènes, que les Romains y firent construire, et dont il reste encore de beaux vestiges, (1785) prouvent l'estime singulière qu'ils faisaient de cette ville placée dans un des plus heureux climats. Elle a été plusieurs fois ruinée dans les irruptions que divers peuples ont faites dans cette partie des Gaules. On donne la gloire de l'avoir sauvée d'une entière destruction à Guillaume au *Cornet* ou au *Court-nez*, qu'on fait vivre sous Charlemagne, qui le fit, dit-on, comte bénéficiaire de ce pays. Mais les historiens des bas tems, débitent tant de fables sur ce prétendu comte et sur ses successeurs, jusques vers la fin du onzième siècle, qu'on ne peut faire aucun fond sur leur récit.

Le premier comte propriétaire d'Orange que l'on connaisse est Giraud-Adémar, dont les descendants se sont attribué la souveraineté de Grignan et celle de Monteil, qui, de son nom Adémar, ou Aimar, a été surnommé Monteil-Aimar, et par corruption Montelimar. Giraud-Adémar fut probablement père de Raimbaud I, comte d'Orange, auquel succéda son fils Bertrand I, qui vivait en 1062. Celui-ci eut de sa femme Adélaïde, un fils, Raimbaud II, qui suivit Raimond de Saint-Gilles, à la Terre-Sainte. Raimbaud y mourut vers l'an 1121, laissant pour héritière, Tiburge, sa fille, qui était comtesse d'Orange, en 1115 et en 1126. Tiburge épousa Guillaume, seigneur d'Omélas, second fils de Guillaume V, seigneur de Montpellier. Guillaume d'Omélas fit un voyage à la Terre-Sainte avec Guillaume VI, son frère, et était de retour en 1129. Ce fut probablement cette année qu'il épousa Tiburge. Cette princesse contribua beaucoup à l'agrandissement et à l'embellissement de la ville d'Orange. Elle en fit rebâtir les murs tels qu'on les voyait encore avant les changements qu'on y fit lorsqu'on y ajouta des fortifications à la moderne. Tiburge fit

aussi construire trois grands faubourgs, un au quartier de Saint-Florent où est à-présent (1785) le couvent des capucins, un autre à la Tour de l'arc de triomphe, et le troisième aux environs de l'église de Saint-Pierre. Mais ces trois faubourgs furent presque entièrement détruits dans la guerre que Guillaume-Roger, vicomte de Turenne, ou plutôt Raymond-Louis, son fils, porta, l'an 1390, dans la Provence. Tiburge finit ses jours en 1150. Guillaume, son époux, la suivit au tombeau, l'an 1156, laissant d'elle deux fils, Guillaume et Raimbaud, qui suivent, avec deux filles, Tiburge et Tiburgette, dont la première épousa, 1°. Gaufred de Mornas, 2°. Bertrand de Baux, et la seconde fut mariée avec Adémar de Murviel. (Vaissète.)

GUILLAUME II.

1150. Guillaume II, fils aîné de Guillaume d'Omélas et de Tiburge, succéda à sa mère dans la moitié du comté d'Orange. Il mourut vers l'an 1160, laissant un fils et une fille, qui partagèrent sa portion.

GUILLAUME III.

1160. Guillaume III succéda, dans un quart du comté d'Orange, à Guillaume II, son père. Il mourut l'an 1175, laissant un fils, qui suit.

RAIMBAUD IV.

1175. Raimbaud IV, fils de Guillaume III, fut son successeur dans un quart du comté d'Orange. L'an 1190, se voyant sans lignée, il fit, à l'exemple de Tiburge, sa tante, donation de sa part du comté d'Orange aux Hospitaliers de Saint-Jean, qui, par là, devinrent propriétaires de la moitié de cette principauté; en sorte qu'on datait les actes publics du règne des comtes et de celui du commandeur de l'hôpital d'Orange.

TIBURGE II.

1160. Tiburge II, fille de Guillaume II, hérita de lui un quart du comté d'Orange. Sur la fin de ses jours, n'ayant point d'enfants de Raimbaud-Guiraud, son époux, elle donna, vers l'an 1180, sa part du comté d'Orange aux Hospitaliers de Saint-Jean.

RAIMBAUD III.

1150. Raimbaud III, second fils de Guillaume d'Omélas, succéda, dans la moitié du comté d'Orange, à Tiburge, sa mère. Il quitta le nom d'Omélas, que portait son père, et prit celui d'Orange. La petite ville de Courteson, dans ce pays, devint le lieu de sa résidence. Il engagea, l'an 1168, à Guillaume de Montpellier, son cousin, tout son domaine d'Omélas, situé dans les diocèses de Beziers et de Maguelonne, pour la somme quatre mille sous melgoriens. Mais il le retira sans doute bientôt après, puisqu'il l'engagea de nouveau, l'an 1171, à son beau-frère, Aimar de Murviel, pour dix mille deux cents sous melgoriens. Il mourut, vers l'an 1173, sans postérité, laissant à Tiburge, sa sœur aînée, remariée pour lors à Bertrand de Baux, deuxième du nom, sa moitié du comté d'Orange. Raimbaud, suivant Nostradamus, historien de Provence, *estoit bon chevalier, vaillant aux armes, et très-estimé dans la poésie provençale.* Mais il se trompe lourdement en le faisant mourir en 1229, et sur d'autres circonstonces de sa vie. Le recueil manuscrit des vies des Poëtes provençaux lui attribue le livre intitulé : *La Maestria d'amour.* Il ajoute que la comtesse de Die, femme de Guillaume de Poitiers, devint amoureuse de Raimbaud, et fit des vers à sa louange. (Vaissète.)

TIBURGE III ET BERTRAND DE BAUX I.

1173. Tiburge III et Bertrand de Baux I, son époux, succédèrent à Raimbaud III, dans la moitié du comté d'Orange. L'an 1178, Bertrand assista, le 30 juillet, au couronnement de l'empereur Frédéric I, qui se fit dans la cathédrale d'Arles, en vertu de son titre de roi de Provence. On prétend que vers ce tems-là, Frédéric lui accorda le titre de prince d'Orange avec la couronne de souverain. Il est vrai que les comtes d'Orange ont porté le titre de prince depuis la fin du douzième siècle. Mais il est certain aussi qu'ils ne cessèrent pas pour cela de reconnaître la souveraineté des comtes de Toulouse, en qualité de marquis de Provence. (Vaissète, tom. III, p. 45.) Bertrand, s'étant brouillé avec Raymond V, comte de Toulouse, fut assassiné le jour de Pâques 1181, par ordre de ce prince. Tiburge mourut vers l'an 1182, laissant de son mariage trois fils, Guillaume, qui suit; Bertrand de Baux, père de plusieurs enfants, qui possédèrent les fiefs d'Istres, de Brantouls, d'Aulas, avec d'autres lieux, et servirent avec distinction dans les guerres de Naples; et Hugues de Baux, mari de Barrale, vicomtesse de Marseille.

GUILLAUME IV.

1182. Guillaume IV, surnommé del Cornas, fils de Bertrand de Baux et son héritier dans cette baronnie, succéda dans la moitié du comté d'Orange, à Tiburge, sa mère. Sur la fin de 1213, ayant été trouver l'empereur Frédéric II, à Metz, il obtint de lui le titre de roi d'Arles, par lettres datées du 13 janvier 1214. Ces lettres néanmoins ne sont pas à l'abri de tout soupçon. Quoi qu'il en soit, cette prétendue royauté n'affranchit point la terre d'Orange, ni ses maîtres, de la suzeraineté des marquis de Provence. Guillaume, pour mettre dans ses intérêts les Croisés, se déclara contre les Albigeois, et fit la guerre aux habitants d'Avignon, qui protégeaient ces hérétiques : mais cette guerre lui devint funeste. Il tomba entre les mains des Avignonais, qui l'écorchèrent vif et le coupèrent en morceaux, au mois de juin de l'an 1218 : vengeance atroce des atrocités que la croisade avait produites. Guillaume IV est mis au nombre des troubadours dans l'histoire de ces Poëtes, où l'on raconte de lui deux traits qui ne lui font pas beaucoup d'honneur, mais que d'ailleurs nous ne garantissons pas. Il avait dépouillé un marchand français qui passait sur ses terres, et lui avait pris des effets considérables, c'est-à-dire vraisemblablement qu'il avait confisqué ses marchandises pour avoir fraudé les droits de péage ou de douane. De retour en France, le marchand imagina un moyen fort extraordinaire de se venger. Il fit contrefaire le sceau du roi Philippe Auguste, et écrivit, en son nom, une lettre au prince d'Orange, par laquelle le roi l'invitait à sa cour, pour y recevoir de grands biens et de grands honneurs qu'il lui destinait. Guillaume part, après avoir fait de grands préparatifs. La ville où le marchand demeurait se trouvait sur son passage. Il y arrive et y séjourne, ne se doutant de rien. Le marchand, qui avait fait sa partie pour l'arrêter, le surprend avec sa suite, et l'oblige de réparer le dommage qu'il lui avait causé. Guillaume, alors instruit du manége, s'en retourne dépouillé et confus.

Quelque tems après, il eut à dévorer un autre affront de même nature. Brouillé avec Aimar II de Poitiers, comte de Valentinois, il alla insulter et piller une de ses terres. Comme il s'en revenait sur le Rhône, des pêcheurs, sujets d'Aimar, l'arrêtèrent, et probablement le rançonnèrent. (Millot, *Hist. des Troub.*, tom. III.)

Il avait épousé, 1°. Alix, dont il eut un fils nommé Guillaume; 2°. Ermengarde de Sabran, qui lui donna Raymond, et deux autres fils.

GUILLAUME V.

1219. Guillaume V, fils aîné, de Guillaume IV, lui succéda dans la moitié de sa portion du comté d'Orange. Il prit,

comme son père, le vain titre de *roi d'Arles*, et mourut l'an 1239, laissant de PRÉCIEUSE, sa femme, deux fils, qui suivent.

GUILLAUME VI.

1239. GUILLAUME VI, fils aîné de Guillaume V, hérita de lui la moitié de ce qu'il possédait dans le comté d'Orange. Il mourut l'an 1248, laissant de sa femme, VALPURGE DE MEOILLON, une fille, nommée Tiburgette de Baux, mariée à Roger de Foz, seigneur d'Hières, qui transmit cette seigneurie, en 1257, avec tous les droits qu'il prétendait avoir en vertu de son mariage, à Charles d'Anjou, comte de Provence.

RAYMOND II.

1239. RAYMOND II, deuxième fils de Guillaume V, lui succéda dans la moitié du comté d'Orange. L'an 1248, il recueillit la portion de son frère Guillaume VI, décédé sans enfants mâles. Raymond épousa, 1°. BIGNE, nommée par d'autres ERMENGARDE; 2°. l'an 1272, LAURE-AYMAR DE GRIGNAN, qui lui donna Bertrand, qui suit.

BERTRAND II.

BERTRAND II succéda (on ne sait en quelle année) à Raymond II, son père, dans sa portion du comté d'Orange. L'an 1289, il l'échangea avec Bertrand III, son oncle à la mode de Bretagne, pour la seigneurie de Courteson. Bertrand II partit ensuite pour la Terre-Sainte, et y mourut en 1300. Il avait épousé, vers l'an 1272, ISOARDE, fille d'Amir de Corben.

RAYMOND I.

1219. RAYMOND I, deuxième fils de Guillaume IV, partagea, avec Guillaume V, son aîné, la succession de leur père, et prit, de même que lui, le titre de *roi d'Arles*. Les succès de ses exploits militaires, dont on ignore le détail, lui valurent le titre de *Victorieux*. L'an 1237, au mois de mai, Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, lui fit don des châteaux et villes de Camaret, de Trencleu, de Seriman et dépendances, avec réserve de la suzeraineté, du droit de chevauchée, et autres appartenants au seigneur feodal sur son vassal. (*Invent. du Trés. des Chart.*, tom. V, n. 9421, p. 189.) Raymond finit ses jours, l'an 1282, laissant de MALBERONNE DE CONDORCET, sa femme, un fils, qui suit.

BERTRAND III.

1282. BERTRAND DE BAUX, IIIe. du nom, succéda à Raymond I, son père, dans sa portion du comté d'Orange. L'an 1289, il acquit, par échange, la portion de Bertrand II, son neveu à la mode de Bretagne. Il fut très-bien à la cour de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, qui le fit comte d'Avellino. Ce prince, ayant acquis, l'an 1307, des chevaliers de l'Hôpital, leur moitié du comté d'Orange, en fit encore cession, le 22 mars 1308, à Bertrand. « Celui-ci, » content de ne partager avec personne sa souveraineté, renou- » vela l'hommage que ses ancêtres avaient toujours rendu aux » comtes de Provence, comme vassaux, reconnut que les » affaires criminelles devaient être portées en dernier ressort à » la cour du comte, et s'avoua sujet à la convocation du ban » et de l'arrière-ban pour le service militaire. Mais du reste, » ce n'était pas un de ces vassaux que la médiocrité de leur for- » tune fit confondre dans la foule des seigneurs. Sa monnaie » avait cours dans toute la Provence; et aux droits de la féo- » dalité près, c'était un souverain à qui il ne manquait, pour » avoir le même éclat que tant d'autres, qui jouent un grand » rôle dans l'histoire, que d'avoir des états plus étendus. » (*Nouv. hist. de Provence*, tom. III, pag. 113 et 114.) Bertrand mourut l'an 1335, laissant d'ELEONORE DE GENÈVE, sa femme, qu'il avait épousée le 25 octobre 1278, Raymond, qui suit, et d'autres enfants.

RAYMOND III.

1335. RAYMOND III succéda à Bertrand III, son père, dans tout le comté d'Orange, ayant acquis des enfants de Guillaume, son frère aîné, mort avant Bertrand III, les portions qui leur appartenaient dans cette principauté. Il fit son testament le 19 août 1340, et mourut vraisemblablement dans le même mois. Raymond III avait épousé, 1°. le 26 septembre 1291, MABILLE D'ANDUSE; 2°. ANNE DE VIENNOIS, morte à Paris en 1344. Il laissa, de l'un de ces deux mariages, Raymond, qui suit, et d'autres enfants.

RAYMOND IV.

1340. RAYMOND IV, fils aîné de Raymond III et comte d'Avellino, dans le royaume de Naples, succéda à son père dans le comté d'Orange. L'an 1349, le 28 juillet, il rendit hommage, dans la maison du Temple, à Lyon, en présence de l'archevêque Henri de Villars, de l'évêque de Grenoble, et d'autres personnes qualifiées, à Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, nouvellement dauphin, pour certaines portions de ses terres qui relevaient du Dauphiné. (*Recueil de Fontanieu*, vol. 77.) Raymond eut de grands démêlés avec Catherine de Baux, dame de Courteson, qu'il fit enfermer et traita avec beaucoup d'inhumanité. La reine Jeanne, informée des excès qu'il avait commis à l'égard de cette dame, et d'autres personnes qualifiées, le fit condamner, pour crime de rébellion, à perdre la tête. JEANNE, fille d'Amé III, comte de Genève, et seconde femme de Raymond, obtint la grâce de son époux en 1370. Raymond était homme de guerre et homme de lettres. Pour mettre son comté à l'abri de l'insulte, dans les guerres continuelles qui agitaient le royaume de France, il fit fortifier la ville d'Orange, et pour faire en même tems fleurir les lettres dans cette capitale, il y fonda une université, par lettres-patentes du 27 mai 1365. Il mourut, le 20 février 1393, laissant de sa seconde femme deux filles, Marie et Alix. Raymond avait épousé, en premières noces, CONSTANCE DE TRIANS, fille d'Arnaud, vicomte de Tallard, dont il n'eut point d'enfants. Marie porta, comme on va le voir, le comté d'Orange dans la maison de Châlon. Alix fut baronne de Baux, comtesse d'Avellino, dame de Brantouls, etc., et mourut sans enfants l'an 1426. Elle institua pour héritiers ses parents, qui s'étaient habitués dans le royaume de Naples, et à leur défaut, son neveu, Louis de Châlon, prince d'Orange. C'est par ce testament d'Alix, dit M. Expilli, que la baronnie de Baux et les autres terres baussenques furent réunies au comté de Provence, par droit d'aubaine, selon la commune opinion, et par droit de souveraineté, selon les principes invariables de la monarchie française. Le roi Louis XIII, ayant érigé la baronnie de Baux en marquisat, en fit don, l'an 1641, à Honoré Grimaldi II, prince de Monaco.

MARIE DE BAUX, ET JEAN I DE CHALON.

1393. MARIE, fille aînée de Raymond IV, lui succéda dans la principauté d'Orange, avec JEAN DE CHALON (IIIe. du nom de sa maison), baron d'Arlai, qu'elle avait épousé l'an 1388. Jean de Châlon, étant entré en guerre, l'an 1395, avec le comte de Valentinois et l'évêque de Valence, fut battu et fait prisonnier par Aymeri de Severac, général de l'armée ennemie. L'an 1400, marie, son épouse, forme des prétentions, du chef de sa mère, sur le comté de Genève, après la mort d'Humbert de Villars, qui l'avait possédé comme époux de Marie, fille aînée du comte Amé III. Mais Otton de Villars, oncle d'Humbert, qui l'avait institué son héritier, s'empara du comté

de Genève, quoiqu'il n'y eût point de droit légitime, n'étant pas du sang des anciens comtes. Prévoyant ensuite qu'il ne pourrait s'y maintenir contre Jean de Châlon, qui avait épousé l'héritière du sang, il céda ce comté, par traité du 5 août 1401, à Amédée VIII, comte de Savoie, sur lequel Jean de Châlon ne fut pas en état de le recouvrer. Ce dernier s'attacha depuis au duc de Bourgogne, qui le fit lieutenant-général dans les duché et comté de ce nom. L'an 1408, il mena du secours, au nom de ce prince, à Jean de Bourgogne, évêque de Liége, contre ses sujets révoltés. Les partisans du duc de Bourgogne le firent nommer, l'an 1415, grand-chambrier de France; et, l'an 1417, ils lui procurèrent la lieutenance-générale de Languedoc. Ce fut cette année qu'il perdit, au mois de juin, Marie, son épouse. Lui-même la suivit au tombeau le 4 décembre de l'année d'après, laissant de son mariage trois fils, Louis, qui suit, Jean et Huguenin, avec une fille, Alix, mariée à Guillaume de Vienne. Marie, par son testament fait le 22 mai 1416, avait substitué à ses trois fils, au défaut de postérité, Alix et ses descendants; ce que Jean confirma au mois d'octobre de l'année suivante. Il avait fait bâtir, au-dessus d'Orange, un château pour la défense de cette ville.

LOUIS DE CHALON, DIT LE BON.

1418. LOUIS, à qui sa probité mérita le surnom de BON, fils aîné de Jean de Châlon et de Marie de Baux, leur succéda dans la principauté d'Orange et la baronnie d'Arlai. Il eut le même attachement que son père pour la maison de Bourgogne, et se trouva au siége de Melun en 1420, pour le service du duc Philippe le Bon; mais il refusa de prêter serment au roi d'Angleterre Henri V, qui l'exigeait en vertu du traité de Troyes. Louis, jugeant ce traité trop préjudiciable à l'état, aima mieux se retirer que de s'y conformer. Il s'unit ensuite avec le duc de Savoie contre la France; mais, l'an 1429, il fut battu à Anthon par Louis de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, et n'évita d'être pris qu'en se jetant dans le Rhône, qu'il traversa à cheval, quoique armé de toutes pièces. L'année suivante, il fit hommage du comté d'Orange à Louis III, comte de Provence, pour se défendre contre la France, dont les officiers ravageaient ses terres après les avoir saisies au nom du roi. Mais il en obtint ensuite la restitution en faisant ses soumissions à Charles VII. Elles furent sincères, et le comte Louis fut un de ceux qui travaillèrent avec le plus de zèle à détacher le duc de Bourgogne du parti de l'Angleterre. (*Hist. de Bourg.*, tome IV, page 160.) Louis était bon économe. L'an 1436, René, successeur de Louis III, emprunta de Louis de Châlon la somme de 15,000 livres, qu'il devait pour sa rançon au comte de Vaudemont; et, pour sûreté de cette somme, il lui hypothéqua l'hommage que Louis III avait acquis de lui sur la principauté d'Orange. Dans la suite, René voulut recouvrer cet hommage en remboursant les 15,000 livres; mais le prince d'Orange les refusa. Louis de Châlon mourut le 13 décembre 1463, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avait épousé, 1°. l'an 1408, JEANNE, fille d'Etienne, comte de Montbelliard; 2°. le 4 mai 1446, ELÉONORE, fille de Jean IV, comte d'Armagnac, morte en 1456; 3°. BLANCHE DE GAMACHES, morte le 14 mai 1474. Du premier lit, il eut Guillaume, qui suit; du second, Louis, seigneur de Château-Guyon, chevalier de la Toison d'Or, tué, l'an 1476, à la fameuse bataille de Granson, en combattant pour le duc de Bourgogne; et Hugues, seigneur d'Orbe, allié à Louise, fille aînée d'Amédée IX, duc de Savoie, laquelle se fit religieuse au monastère d'Orbe après la mort de son mari; et deux filles, Jeanne, mariée à Louis, comte de la Chambre, et Philippe, religieuse d'Orbe. Le troisième mariage de Louis de Châlon fut stérile.

GUILLAUME VII.

1463. GUILLAUME VII, fils aîné et successeur de Louis le Bon, fit le voyage de la Terre-Sainte après la mort de son père. A son retour, il servit Charles, duc de Bourgogne, contre les Liégeois en 1468; et reçut plusieurs blessures dans cette guerre où il acquit beaucoup de gloire. L'année suivante, il abandonna le service de Charles, mécontent du jugement qu'il avait rendu, comme arbitre, dans un différend que Guillaume avait avec son frère. Retiré dans Orange, il y établit un parlement. Le duc de Bourgogne, irrité de sa retraite, fit saisir toutes les terres qu'il possédait dans les deux Bourgognes. Sa principauté d'Orange cependant n'était pas tranquille. Le parlement qu'il y avait érigé déplut à ses sujets, parce qu'il gênait leur liberté. Ils profitèrent des circonstances fâcheuses où Guillaume se trouvait, pour l'obliger à consentir qu'il leur fût permis d'appeler des jugements de ce tribunal. Le roi Louis XI, à la cour duquel il s'était rendu, favorisa sous main cette demande, tandis qu'il amusait Guillaume par de vaines promesses. Celui-ci, se voyant joué par le monarque, prit alors le parti de renouer avec le duc de Bourgogne. Louis XI, informé du traité qu'il avait fait avec ce prince, le fit arrêter, l'an 1473, par le baron de Lude, gouverneur du Dauphiné, comme il retournait dans ses terres du comté de Bourgogne, sous prétexte qu'il n'avait pas de sauf-conduit. Guillaume, après avoir été retenu vingt-huit mois prisonnier à Lyon, n'obtint sa liberté, qu'en remettant au roi, comme dauphin de Viennois, l'hommage et la souveraineté de la principauté d'Orange, en consentant que les appels de son parlement fussent portés à celui de Grenoble, et en s'obligeant à payer quarante mille écus pour sa rançon. Ce traité, passé à Rouen le 6 juin 1475, lui laissa néanmoins le titre de *Prince Souverain*, avec le droit de faire battre monnoie. Le 9 du même mois, autre traité par lequel Guillaume, après avoir reconnu que d'ancienneté la principauté d'Orange était mouvante, à titre de fief, du comté de Provence, et de la juridiction souveraine du comte par appel, déclare que le roi René, comte de Provence, ayant vendu ses droits à Louis de Châlon, père de Guillaume, il les céde par manière de vente au roi Louis XI, dauphin; il consent de plus que désormais la principauté d'Orange ressortisse au parlement de Dauphiné; et cela moyennant la somme de quarante mille écus que Guillaume reconnut avoir reçue: c'est-à-dire que sa rançon fut compensée par là. Le lendemain, Guillaume en conséquence fit hommage-lige au roi comme dauphin. Tandis qu'il s'acquittait de ce devoir, Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, lisait à Guillaume la forme du serment, en présence du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, et d'un grand nombre de seigneurs. Le roi René, comte de Provence, fit contre ces traités des protestations auxquelles on n'eut aucun égard. (*Mss. de Béthune*, n° 9420.) Guillaume mourut le 27 octobre de la même année. Il avoit épousé, le 19 août 1438, CATHERINE, fille de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, morte en 1476, dont il eut un fils, qui suit.

JEAN II.

1475. Jean II (quatrième du nom de la maison de Châlon), fils unique de Guillaume VII, lui succéda dans la principauté d'Orange et dans ses autres domaines. L'emprisonnement de son père, qu'il supporta fort impatiemment, l'aliéna du parti de Louis XI, et le porta à se jetter dans celui du duc de Bourgogne: mais, après la mort de ce dernier, Louis regagna le prince d'Orange, en lui faisant espérer le gouvernement des deux Bourgognes. Jean servit le monarque avec zèle; et, par le crédit qu'il avait dans les deux provinces, il réussit à faire déclarer le duché de Bourgogne en faveur du roi. Il ne trouva pas la même facilité dans le comté; mais ayant gagné la principale noblesse, il vint à bout de faire recevoir garnison française dans les villes du pays. Des services aussi importants ne purent néanmoins déterminer le roi de France à tenir les promesses qu'il avait faites au prince d'Orange. Celui-ci, se voyant joué par Louis XI, rentra dans le parti de Marie de Bourgogne, et se joignit aux

seigneurs du comté de Bourgogne, qui tenaient encore pour cette princesse. Le roi de France fit rendre, le 7 septembre 1477, un arrêt contre lui, par lequel il fut déclaré criminel de leze-majesté, et banni à perpétuité du royaume. Jean faisait cependant de grands progrès dans le comté de Bourgogne. La même année 1477, il gagna sur les Français la bataille d'Emagni, dans l'Auxois, mais le seigneur de Château-Guyon, son oncle, resta entre les mains des ennemis. Le prince d'Orange continua de faire la guerre à la France, jusqu'à la paix d'Arras, qui fut conclue en 1482. Après la mort de Louis XI, il s'attacha à la ligue du duc d'Orléans contre le gouvernement. Il fut pris avec ce prince à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, donnée le 18 Juillet 1488, et conduit prisonnier au château d'Angers. Remis l'année suivante en liberté, il accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, et le duc d'Orléans, devenu roi de France, à celle de Milan. Ce dernier (Louis XII) lui remit l'hommage de la principauté d'Orange, et la rétablit dans les droits d'une souveraineté libre et indépendante. Jean de Châlon mourut le 25 avril 1502, et fut enterré aux cordeliers de Lons-le-Saunier, près de JEANNE DE BOURBON, sa première femme, morte sans enfants le 10 juillet 1493. De PHILIBERT DE LUXEMBOURG, sa seconde femme, il laissa Philibert, qui suit, avec une fille, Claude, mariée à Henri, comte de Nassau.

PHILIBERT DE CHALON.

1502 PHILIBERT succéda, n'étant âgé que de trois semaines, à Jean II, son père, sous la tutelle de sa mère, qui lui donna une belle éducation. Le roi François I, ayant donné, l'an 1515, un édit pour la réunion des domaines que son prédécesseur avait aliénés, le parlement de Grenoble jugea que la souveraineté d'Orange était dans le cas de l'édit. Philibert se rendit, l'an 1517, à la cour de France, avec une brillante suite, pour faire révoquer ce jugement. N'ayant pu y réussir, il passa de dépit au service de l'empereur Charles-Quint. Le roi, pour le punir, confisqua, l'an 1522, la principauté d'Orange, dont il accorda la jouissance au maréchal de Coligni. L'empereur le dédommagea de cette perte par le don du comté de Saint-Pol, et d'autres terres. L'an 1523 (v. st.) Philibert se signala au siège de Fontarabie. Il fut pris sur mer, l'an 1524, par les Français, et conduit au château de Luzignan, où il resta prisonnier jusqu'au traité de Madrid. Sa liberté lui fut rendue alors avec ses biens, par un des articles de ce traité. Philibert continua de servir l'empereur. Il commandait, en qualité de lieutenant du connétable de Bourbon, l'an 1527, devant Rome; et ce général ayant été tué à l'escalade des murs de cette ville, l'armée nomma, d'une seule voix, Philibert pour commander à sa place. Après le sac de Rome, il passa dans le royaume de Naples, d'où il chassa les Français. L'empereur, ayant pris ensuite le parti du Pape et de sa famille, contre les Florentins, envoya Philibert, à la tête d'une armée, en Toscane. Il fut tué, le 3 août 1530, dans un combat qui se livra devant Florence, qu'il tenait assiégée, et qu'il avait réduite aux abois. On prétend que, s'il eût pris cette place, il aurait épousé Catherine de Médicis, dont il était amoureux, et qui fut depuis reine de France. Ce prince dont les historiens font les plus grands éloges, n'avait point été marié. Son épitaphe, gravée sur son tombeau, commence par ces mots : *Philibertus Aurengiæ princeps sanguine regius.*

RENÉ DE NASSAU.

1530. RENÉ DE NASSAU, neveu de Philibert, par sa mère Claude de Châlon, femme de Henri de Nassau, succéda à son oncle dans la principauté d'Orange et dans ses autres biens, en vertu de son testament. Il était encore très jeune à la mort de Philibert : il fut attaché comme lui au parti de l'empereur. Le roi François I, pour le punir de sa félonie, fit réunir au domaine de Provence la principauté d'Orange, par arrêt du parlement d'Aix, rendu le 30 juin 1543. René mourut le 15 juillet 1544, d'une blessure qu'il avait reçue, trois jours auparavant (le P. Daniel dit la veille), au siège de Saint-Dizier. N'ayant point d'enfants d'ANNE, fille d'Antoine, duc de Lorraine, qu'il avait épousée en 1540, il institua son héritier, par son testament, du 20 juin 1544, Guillaume de Nassau, son cousin, sans égard pour la substitution faite en 1416, par Marie de Baux, et confirmée par Jean de Châlon, son époux. Le cœur de René fut transporté à Bar-le-Duc, dans l'église de Saint Maxe, où il est enfermé dans une boîte rouge en forme de cœur, qu'un squelette de marbre blanc tient de la main gauche. C'est un chef-d'œuvre de sculpture, fait par Ligier Richier.

GUILLAUME DE NASSAU.

1544. GUILLAUME DE NASSAU-DILLENBOURG, dit le JEUNE, huitième du nom, fils de Guillaume le Vieux, se mit en possession de la principauté d'Orange, en vertu du testament de René, son cousin; quoiqu'il ne descendît en aucune manière de la maison de Châlon, ni de celle de Baux. Le duc de Longueville, qui descendait d'Alix de Châlon, fille de Marie de Baux et de Jean III de Châlon, ne manqua pas de s'opposer à cette usurpation; il obtint des arrêts en sa faveur : mais la figure que faisait Guillaume de Nassau à la tête de la république de Hollande, empêcha l'exécution de ces jugements. Henri II, roi de France, reconnut Guillaume prince d'Orange, en 1559, par le traité de paix de Cateau-Cambresis. Ce fut alors qu'il prit possession de cette principauté. L'histoire de Guillaume appartient plus à celle des stadhouders de Hollande, qu'à celle des princes d'Orange. Il nous suffira de dire ici que ce prince, après avoir fondé la république de Hollande, fut assassiné d'un coup de pistolet, le 10 juillet 1584, à l'âge de 52 ans, par Baltazar Gérard, né à Villans dans le comté de Bourgogne. On traite communément cette action de crime detestable. M. Dunod soutient qu'elle était légitime, sur ce principe; que le roi d'Espagne ayant mis à prix la tête du prince d'Orange, comme d'un rébelle irréconciliable avec son souverain, et d'un fauteur obstiné de la révolte et de l'hérésie, il était permis à tout sujet du roi, suivant les plus habiles jurisconsultes, de tuer ce prince, même par surprise. Quoiqu'il en soit, Philippe II, roi d'Espagne, eut tant de joie de cet assassinat, qu'il anoblit la sœur de Gérard et sa race à perpétuité. On rapporte que cet homme frémit et versa des larmes à la vue de l'appareil de son supplice; mais qu'il se mit à rire au milieu des tenaillements en voyant quelque chose tomber sur la tête de l'un des spectateurs. Le jesuite Strada, tout favorable qu'il est aux Espagnols, dans son histoire des Pays-Bas, n'ose cependant aller jusqu'à louer l'action de Gérard. Guillaume VIII avait épousé, 1°. en 1551, ANNE D'EGMOND, héritière de sa maison, qui le fit père de Philippe-Guillaume, qui suit, et de Marie, femme du comte d'Hohenlohe; 2° ANNE DE SAXE, dont il eut Maurice, son successeur dans le stadhoudérat, et deux filles; 3° le 12 juin 1574, CHARLOTTE, fille de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier (cette princesse avait été abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, puis de Jouarre; mais s'étant retirée, l'an 1571, chez l'électeur palatin, elle y embrassa le calvinisme pour se marier) : de cette alliance, Guillaume eut Louise-Julienne, femme de Frederic IV, comte palatin du Rhin, et cinq autres filles (leur mère finit ses jours, le 6 mai 1582, à Anvers); 4° LOUISE DE COLIGNI, qui accoucha, au mois de janvier 1584, de Fréderic-Henri, successeur de Maurice, son frère, dans le stadhoudérat. (voyez *la Hollande en rép.*)

PHILIPPE GUILLAUME.

1584. PHILIPPE-GUILLAUME, fils et successeur de Guillaume le Jeune dans la principauté d'Orange, était au pouvoir des Espagnols, à la mort de son père. Il suivit la religion catholique que Guillaume, son père, avait abandonnée, et demeura tou-

jours attaché au service de l'Espagne. Ce prince mourut le 21 février 1618, sans laisser d'enfans d'ELÉONORE DE BOURBON-CONDÉ, sa femme.

MAURICE DE NASSAU.

1618 MAURICE DE NASSAU, stadhouder de Hollande, succéda, dans la principauté d'Orange, à Philippe-Guillaume, son frère. Politique habile et grand capitaine, il affermit la souveraineté des États-Généraux. Ce fut lui qui, le premier, fortifia la ville d'Orange. Il la mit dans un état respectable, en la revêtissant de murailles fort épaisses et terrassées, avec des fossés pleins d'eau de la rivière de Meyne. Quatre grandes portes, flanquées de tours et deffendues par des demi-lunes, rendaient l'accès de la place très difficile à l'ennemi. Le château, bâti par Jean de Châlon I au-dessus de la ville, ayant été brûlé dans le tems des guerres de religion en 1561, Maurice, en 1622, le fit réparer et fortifier de onze bastions, avec des fossés à fond de cuve, creusés dans le roc; et par là, cette place devint une des plus fortes de l'Europe. Maurice finit ses jours à la Haye, le 22 avril 1625, sans avoir été marié. (Voy. *la Hollande en rép.*)

FRÉDÉRIC-HENRI.

1625. FRÉDÉRIC-HENRI fut le successeur de Maurice, son frère, dans la principauté d'Orange, ainsi que dans le stathoudérat de Hollande. Il continua la guerre avec succès contre l'Espagne, et fit enfin reconnaître les États-Généraux pour souverains. Il mourut le 14 mars 1647, laissant de son épouse, EMILIE, fille de Jean Albert, prince de Solms, qu'il avait épousée le 4 avril 1625, Guillaume, qui suit, et Louise-Henriette, substituée à son frère (celle-ci épousa Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg); Henriette-Catherine, femme de Georges-Jean, prince d'Anhalt-Dessau, et Marie, femme de Louis-Henri-Maurice, duc de Simmeren. (Voy. *la Hollande en rép.*)

GUILLAUME IX.

1647. GUILLAUME IX, reçu stathouder, en survivance de Henri-Frédéric, son père, l'an 1631, lui succéda, l'an 1647, dans la principauté d'Orange. Il marcha sur les traces de ses ancêtres, dans la conduite qu'il tint, à la tête des États-Généraux, envers l'Espagne. La paix de Munster, conclue en 1648, le remit en possession des terres qui avaient été confisquées sur lui dans la Franche-Comté; mais cette paix, en augmentant son domaine, diminua son autorité dans les Provinces-Unies, par la réconciliation de cette puissance avec l'Espagne. Guillaume voulut alors convertir le stathouderat en souveraineté. L'an 1650, il assiégea la ville d'Amsterdam; mais les habitans ayant lâché les écluses, il fut obligé de lever le siége. Guillaume mourut le 6 novembre de la même année, à l'âge de 24 ans, laissant MARIE-HENRIETTE, son épouse, fille de Charles I, roi d'Angleterre, enceinte de Guillaume-Henri, qui suit. (Voyez *la Hollande en république.*)

GUILLAUME-HENRI DE NASSAU.

1650. GUILLAUME-HENRI, fils et successeur de Guillaume IX, dans la principauté d'Orange, fut exclu du stathoudérat, tant que vécut le grand pensionnaire de Witt: mais, ce rival ayant été assassiné le 22 août 1672, Guillaume obtint à la fin cette dignité. Il se servit de l'autorité qu'elle lui donnait pour engager les États-Généraux à se déclarer contre la France. La même année, il fut nommé général des troupes de la république. Ce prince, dit un historien célèbre, nourrissait, sous le flegme hollandais, une ardeur d'ambition et de gloire, qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans échapper jamais dans ses discours. Son humeur était froide et sévère, son génie actif et perçant; son courage, qui ne se rebutait jamais, fit supporter à son corps, faible et languissant, des fatigues au-dessus de ses forces. Il fut presque toujours battu par les Français; mais il trouva dans ses défaites des ressources qui le rendirent toujours redoutable à ses ennemis. L'an 1673, Guillaume, ayant confisqué le marquisat de Berg-op-Zoom, et d'autres domaines appartenans au comte d'Auvergne, du chef de sa femme, le roi de France, par représailles, confisqua le comté d'Orange, et le donna à ce comte, après en avoir fait raser le château et les autres fortifications. (Daniel.) Guillaume envoya le grand pensionnaire Heinsius à la cour de France, pour discuter ses droits sur Orange. Le ministre, s'étant adressé à Louvois, secrétaire d'état, lui parla vivement, non seulement pour son maître, mais pour les protestants de cette principauté. Louvois lui répondit, à ce qu'on prétend, qu'il le ferait mettre à la Bastille. L'an 1688, Guillaume chassa du trône d'Angleterre, Jacques II, son beau-père, pour s'y placer lui-même. Guillaume mourut le 19 mars 1702, sans laisser d'enfants de MARIE STUART, sa femme. (*Voyez* Guillaume III, *roi d'Angleterre.*) Il institua pour héritier; Jean-Guillaume le Frison, son cousin, prince de Nassau-Diets, petit-fils d'Albertine-Agnès de Nassau, tante du roi Guillaume, mariée à Guillaume-Frédéric de Nassau-Diets. Mais Fréderic I, roi de Prusse, lui disputa cette succession, comme plus proche héritier, étant fils de Louise-Henriette, sœur aînée de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. Louis XIV se mit entre les deux contendants, et prétendit que la principauté d'Orange était dévolue à la couronne, faute d'hoirs mâles. A cette occasion, il fit valoir l'hommage qui avait été rendu à Louis XI, en 1475. D'un autre côté, le prince de Conti revendiqua la principauté d'Orange, en qualité d'héritier de la maison de Longueville. Sur ces contestations, il intervint un arrêt du parlement de Paris, qui adjugea le domaine utile d'Orange, au prince de Conti, et le haut domaine au roi de France; ce qui fut confirmé par le dixième article du traité d'Utrecht. La principauté d'Orange fut unie, par arrêt du conseil, donné le 16 décembre 1714, au Dauphiné.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTÉS ET DAUPHINS DE VIENNOIS.

La province qu'on nomme aujourd'hui Dauphiné, était anciennement habitée par les *Allobroges*, les *Segalauni*, les *Tricastini*, les *Vocontii*, les *Caturiges*, les *Tricorii*, les *Brigantii*, etc. La conquête de ce pays, commencée par Q. Fabius Maximus, fut achevée par Jules-César. Dans la division qui se fit des Gaules sous Honorius, le Dauphiné fut attribué à la province Viennoise, dont il porta le nom. De la domination des Romains, il passa sous celle des Bourguignons; et, à l'extinction du royaume de ces derniers, il fut réuni à la monarchie française. L'an 879, il se trouva compris dans le nouveau royaume de Provence, érigé par Boson. Rodolfe II, roi de la Bourgogne Transjurane, ayant réuni la Provence à ses états, le Dauphiné suivit le sort de cette province; et, après la mort de Rodolfe III, il fut assujetti aux lois des rois de Germanie. Ce ne fut pas néanmoins sans de grandes oppositions de la part des seigneurs du pays. Jaloux de l'indépendance, ils ne se soumirent qu'à des conditions avantageuses pour eux, et très-préjudiciables au système monarchique. On vit alors les villes les plus considérables se donner, avec leurs territoires, aux évêques; telles que celles de Grenoble, de Valence, etc. De là vient le titre de princes, que ces prélats conservent encore de nos jours (1785.) Les seigneurs laïques, de leur côté, se formèrent des principautés dans les possessions qu'ils surent se procurer; et, d'abord vassaux de l'empire germanique, ils parvinrent insensiblement à la souveraineté. Entre ces seigneurs, ceux d'Albon, au diocèse de Vienne, furent les plus remarquables, et ceux dont la fortune monta au plus haut degré.

Les monuments nous manquent pour découvrir leur origine; cette recherche est d'ailleurs indifférente à notre objet. Il nous suffit de connaître ceux qui, ayant commencé à dominer dans le Graisivaudan, dont Grenoble est le chef-lieu, fondèrent cette principauté, qui a pris depuis le nom de Dauphiné.

GUIGUES I, DIT LE VIEUX, COMTE D'ALBON.

1044, ou environ. Guigues, surnommé le Vieux, fut le premier comte d'Albon qui posséda quelques terres dans le Graisivaudan, ce qui arriva vers l'an 1044. *Jusques-là l'évêque de Grenoble jouissait paisiblement en franc-alleu de tout le territoire de son évêché*, dit saint Hugues, évêque lui-même de Grenoble (1). Guigues, après avoir fondé le prieuré de Saint-Robert, dans son château de Cornillon, près de Grenoble; embrassa lui-même la vie religieuse à Cluni; ce qui arriva l'an 1063, au plutôt. En effet, on a de lui un acte de cette année, par lequel il fait, en qualité de comte d'Albon, certaines donations à l'église d'Oux. Hildebert, dans la vie de saint Hugues, abbé de Cluni, et la chronique de cette abbaye, parlent ainsi de la conversion de Guigues. « Il était si délicat, » qu'il ne pouvait souffrir sur sa chair que des étoffes de soie » ou des peaux de martre, en sorte qu'en consentant à se faire » moine sous saint Hugues, il mit pour condition qu'il con- » serverait toujours ces mêmes vêtements. Le saint abbé, pour » le gagner à Dieu, condescendit à cette délicatesse, et lui » permit de porter à nu, sous l'habit de la religion, les mêmes » tuniques précieuses dont il usait dans le monde. Mais Gui- » gues, ajoutent ces auteurs, voyant l'austérité de ses frères, » rougit bientôt de sa mollesse, et se dépouilla de ces restes de » mondanité, qui le distinguaient si honteusement de la com- » munauté. » Ce trait est un de ceux qui montrent que les chemises de toiles n'étaient point encore alors en usage, même parmi la haute noblesse (1). Guigues ne vécut dans sa retraite qu'environ vingt jours, au bout desquels il mourut. (*Chron. Cluniac. ibid.*) Ceux là donc qui mettent sa mort vers 1075, se trompent.

GUIGUES II, DIT LE GRAS.

1063 au plutôt. Guigues II, fils et successeur de Guigues I, prit le titre de comte de Grenoble, et mourut l'an 1080, laissant deux fils, Guigues, qui suit, et Raymond, qui devint comte de Lyon et de Forez, par son mariage avec Ide-Raymonde, héritière de ce comté.

GUIGUES III.

1080 ou environ. Guigues III, fils de Guigues le Gras, est confondu, mal-à-propos, par Chorier, Duchêne et Baluze, avec Guigues II, son père, auquel il succéda. Il eut plusieurs démêlés avec saint Hugues, évêque de Grenoble, à qui il céda, l'an 1098, les églises et les dîmes qu'il pouvait avoir dans le Graisivaudan. Guigues III est vraisemblablement ce Gui dont parle Eadmer, homme puissant, dit-il, qui arrêta, sur les frontières du Lyonnais, Herbert, évêque d'Herfort, l'un des prélats que le roi d'Angleterre, Henri I, envoyait pour con-

(1) Il pouvait ajouter que, près d'un siècle auparavant, Isarn, l'un de ses prédécesseurs, se comportait en souverain dans l'étendue de son diocèse. Nous voyons en effet que ce prélat, en 965, ayant entrepris d'en chasser les Sarrasins, qui s'y étaient établis, rassembla de divers pays des nobles et autres personnes capables de porter les armes, à l'aide desquels il délogea ces infideles des lieux dont ils s'étaient emparés, et que ces mêmes lieux furent la récompense dont il gratifia les compagnons de sa victoire. *Collegit nobiles, mediocres ac pauperes ex longinquis terris.. deditque illis hominibus castra ad habitandum.* (Salvaing) *Usage des Fiefs*, page 485.)

(1) Elles étaient même à peine connues au quinzième siècle, puisqu'on remarque comme une singularité dans la reine, femme du roi Charles VII, qu'elle avait deux chemises de toile.

sulter le pape sur ses différents avec saint Anselme, et dont il tira 40 marcs pour sa rançon, après lui avoir fait promettre qu'il ne ferait rien de contraire aux intérêts de cet archevêque. (Eadmer, *hist. Novor.*, l. 3.) Guigues épousa **Mathilde**, ou **Maisinde**, qu'on suppose être sortie d'une maison royale, sur ce qu'elle est qualifiée *regina* dans quelques titres. De ce mariage naquit Guigues IV, qui suit. On ignore l'année de la mort de son père.

GUIGUES IV, surnommé DAUPHIN.

Guigues IV (appelé **Guigues III** par Duchêne et Baluze) est surnommé **Dauphin** dans un acte passé, vers l'an 1140, entre lui et Hugues II, évêque de Grenoble. La raison de cette dénomination est encore un problème aujourd'hui. Ce qu'on avance de plus probable, c'est qu'elle lui vint d'un dauphin qu'il prenait pour emblême dans les tournois où il se signala. On vantait, dit-on, le chevalier du dauphin. L'usage prévalut bientôt de l'appeler simplement le Dauphin, et ce nom célèbre devint un titre de dignité pour ses descendants. Guigues eut de fréquentes guerres avec les comtes de Savoie. Dans une bataille qu'il livra près de Montmeillan au comte Humbert III, il reçut une blessure dont il mourut en 1142. Il avait épousé **Marguerite**, fille d'Etienne, comte, ou plutôt administrateur du comté de Bourgogne, de laquelle il eut Guigues, qui suit; Marchise, femme de Robert III, comte d'Auvergne; et Béatrix, femme de Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois.

GUIGUES V, premier comte de Viennois.

1142. **Guigues V** succéda en bas âge à Guigues-Dauphin, son père, sous la tutelle de Marguerite, sa mère. Parvenu à un âge plus avancé, il se rendit à la cour de l'empereur Frédéric, qui le fit chevalier de sa propre main, et lui donna **Béatrix**, fille de Guillaume III, marquis de Montferrat, sa parente, en mariage. A ces marques d'honneur, Frédéric ajouta le don d'une mine d'argent qui était à Rame, dans le Briançonnais, avec pouvoir de faire battre monnaie. Guigues fut le premier de sa race qui prit le titre de comte de Viennois, en vertu de la cession que lui fit Berthold IV, duc de Zeringen, de tous les droits que ses ancêtres avaient possédés dans la ville de Vienne, par acte passé, l'an 1155, en présence de l'empereur Frédéric I. Guigues mourut au château de Vezille, en 1162, laissant encore à sa mère la régence du Dauphiné, avec le soin d'élever une fille unique, Béatrix, qu'il avait eue de son mariage avec une parente de l'empereur Frédéric.

BÉATRIX et HUGUES.

1162. **Béatrix**, fille unique de Guigues V, lui succéda sous la tutelle de Marguerite, son aïeule, qui mourut l'an 1163. Cette jeune dauphine épousa, 1°. Albéric-Taillefer, fils de Raymond V, comte de Toulouse, pendant la jeunesse duquel Alfonse, son oncle, administra le Dauphiné. Albéric étant mort sans lignée en 1180, Béatrix se remaria, l'an 1183, à Hugues III, duc de Bourgogne. Ayant perdu ce second mari, l'an 1192, elle épousa, en troisièmes noces, Hugues de Coligni, sire de Revermont; alliance qui est prouvée par un acte de ce seigneur, et par une donation qu'il fit en 1202. (Valbonnais.) Béatrix mourut en 1228, laissant de son second mariage André, qui suit, avec une fille, nommée Mahaut, et du troisième, Marguerite, femme d'Amédée III, comte de Savoie. (*Voyez* Hugues III, *duc de Bourgogne*.)

ANDRÉ, ou GUIGUES VI.

André, qui prit le nom de **Guigues VI**, fils de Béatrix et de Hugues III, duc de Bourgogne, succéda dans le Dauphiné, à sa mère, du vivant de cette princesse. Il épousa, 1°. suivant M. Expilli, **Semnoresse**, fille d'Aimar de Valentinois, dont il n'eut point d'enfant; 2°. **Marie de Sabran de Castellar**, dite de **Claustral**, petite-fille de Guillaume IV, comte de Forcalquier, d'Avignon, d'Embrun et de Gap, qui lui apporta en dot l'Embrunois et le Gapençois; deux comtés qui ont toujours été depuis unis au Dauphiné. Dégoûté de cette seconde épouse, il la répudia, l'an 1210, sous prétexte de parenté, quoiqu'il en eût une fille, nommée Béatrix, qui fut mariée, 1° avec Amauri, fils aîné de Simon, comte de Montfort, 2° avec Démétrius de Montferrat. Guigues-André se remaria, pour la troisième fois, à **Béatrix**, fille de Boniface le Géant, marquis de Montferrat, qui le fit père de Guigues, qui suit. Béatrix, sa fille, étant veuve de ses deux maris, lui fit cession de tout ce qui lui appartenait du chef de sa mère, pour cent mille sous tournois. Dès l'an 1210, avec le consentement de sa seconde femme, il avait cédé la suzeraineté du comté d'Embrun à Remond, archevêque de cette ville et à ses successeurs, pour le reprendre d'eux en fief avec tous les devoirs d'un vassal envers son suzerain. L'acte de cette cession est signé par Eudes, duc de Bourgogne, et confirmé par l'un et l'autre avec serment. (Trésor des Chartes, registre intitulé : *Copia plurium liter. et Just. Judic. Ebredun. tangentium*, *lit.* G, *fol.* 1. *Voy.* aussi le portefeuille 32 de Fontanieu.) Guigues-André, l'an 1225, acquit de Guillaume I, dauphin d'Auvergne, par acte du 9 octobre, les terres de Voreppe et de Varacieu. L'année suivante, il établit à Champagnier un chapitre de treize chanoines, qu'il transféra, l'an 1227, à Saint-André de Grenoble. Guigues-André mourut le 5 mars 1237. (n. st.) Ce prince se qualifiait quelquefois palatin de Viennois. (*Voyez* Guillaume II, ou IV, *comte de Forcalquier.*)

GUIGUES VII.

1237. **Guigues VII**, fils et successeur du dauphin Guigues-André, prit les titres de dauphin de Viennois, et de comte d'Albon, de Gap et d'Embrun. L'an 1243, il fit hommage de ses comtés de Vienne et d'Albon à l'archevêque de Vienne; et, l'an 1245, il reçut de l'empereur Frédéric II, comme roi d'Arles, l'investiture des comtés de Gap et d'Embrun. Charles d'Anjou, comte de Provence, fit, à cette occasion, revivre ses prétentions sur ces deux comtés, et fut sur le point d'en venir à une guerre ouverte avec le dauphin. Les choses s'accommodèrent, l'an 1257, par un acte du 17 juillet, qui assurait au comte de Provence l'hommage des domaines contestés. Mais ce traité fit naître un nouveau différent qu'éleva l'archevêque d'Embrun, prétendant qu'il donnait atteinte à ses droits. Le pape se déclara en faveur du prélat, et l'affaire n'était point encore terminée en 1297. Guigues VII n'en vit point la décision, étant mort sur la fin de 1269. De **Béatrix**, fille de Pierre, comte de Savoie, qu'il avait épousée le 3 décembre 1241, il laissa Jean, qui suit, et Anne, qui succéda à son frère. Quelques auteurs l'appellent Guigues VIII, comptant Hugues de Bourgogne pour Guigues VI, et Guigues-André pour le septième. Jusqu'à Guigues VII, les dauphins de Viennois avaient toujours gardé les armes des comtes d'Albon, qui étaient un château à trois tours crénelées de trois pièces. Guigues VII est le premier dauphin de Viennois qui ait pris un dauphin dans son sceau privé, ce qu'il paraît avoir imité des dauphins d'Auvergne; mais son grand sceau portait les armes d'Albon. (Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, p. 378.)

JEAN I.

1269. **Jean I**, fils du dauphin Guigues VII, lui succéda en bas âge sous la tutelle de sa mère, Béatrix, qui fit hommage, le 17 mars 1269, à Charles I, comte de Provence et roi de Sicile. Robert II, duc de Bourgogne, disputa la régence à cette

princesse, et l'obtint par un accord qu'il fit avec elle le 18 janvier 1272. Béatrix se remaria l'année suivante à Gaston VII, vicomte de Béarn. L'an 1281, le dauphin meurt, vers le mois d'octobre, sans avoir consommé son mariage avec BONNE, fille d'Amédée V, comte de Savoie. Il fut enterré chez les Chartreux de Melans.

ANNE ET HUMBERT I.

1281. ANNE, sœur aînée du dauphin Jean, se mit en possession du Dauphiné après la mort de ce prince. Elle était mariée depuis le 1er. septembre 1273 à HUMBERT, baron de la Tour-du-Pin, fils d'Abert III, dont le bisaïeul Geraud de la Tour vivait au commencement du douzième siècle. Pour faciliter cette alliance, Gui, evêque de Clermont, et Hugues, sénéchal de Lyon, frères de Humbert, lui avaient cedé la plus grande partie des biens qui leur étaient échus en partage, et Alix, sa belle-sœur, veuve d'Albert, son frère, par son testament, du mois de mai 1273, lui avait transmis tous les droits qui lui appartenaient dans la succession de son mari. Humbert, avant son mariage, avait été chanoine de Paris, chantre de l'église de Lyon, et doyen de celle de Vienne. Après la mort du dauphin Jean, il prit le titre de dauphin. Mais ce titre lui fut contesté par Robert II, duc de Bourgogne, qui prétendait succéder au dauphin Jean, comme plus proche héritier de la ligne masculine. Cette prétention occasiona divers combats assez sanglants et plusieurs sièges. Mais enfin le roi Philippe le Bel, s'étant rendu médiateur, engagea les parties à conclure à Paris, le 25 janvier 1285 (v. st.), un accommodement, par lequel Humbert demeura possesseur du Dauphiné, au moyen de la cession qu'il fit à Robert des terres de Coligni et de Revermont. Amédée V, comte de Savoie, qui avait pris le parti du duc de Bourgogne dans cette querelle, en avait une autre avec le dauphin touchant la baronnie de la Tour, et d'autres terres qu'il prétendait relever de lui. Le comte attira dans son parti Louis, baron de Vaud, son frère, le seigneur de Gex, et l'abbé d'Ambournai, avec lesquels il forma une ligue contre le dauphin. Celui-ci, de son côté, se fortifia de l'alliance de l'archevêque et du chapitre de Vienne, de l'évêque de Valence, de Jean de Châlon, baron d'Arlai, et du comte de Valentinois. Il y eut des courses réciproques sur les terres ennemies et des châteaux pris de part et d'autre. Les parties, après avoir fait divers compromis qui suspendirent les hostilités sans les terminer, s'accordèrent enfin, au mois de juin 1293, par un traité qu'imagina la dauphine Béatrix, belle-mère de Humbert. Ce fut de substituer, pour l'hommage exigé par le comte, la baronnie de Faucigni, faisant la dot de Béatrix, à celle de la Tour. (Valbonnais, tome I, page 237.) Deux ans avant cet accommodement, l'empereur Rodolfe étant arrivé, l'an 1291, en Suisse, le dauphin et plusieurs prélats et seigneurs du royaume de Bourgogne vinrent le trouver à Murat pour lui offrir leurs hommages. Humbert remporta de ce voyage l'avouerie de l'abbaye de Saint-Claude, que Rodolfe lui conféra pour la tenir comme sénéchal du royaume de Bourgogne, droit qu'il transmit à ses successeurs. (*Ibid.*, page 241.)

La dauphine Anne, et son époux, voulant assurer leur succession à Jean, leur fils, lui avaient fait donation, le 9 décembre 1289, de leurs états en se réservant l'usufruit des revenus. Mais, comme les comtés d'Embrun et de Gap avaient été démembrés de celui de Forcalquier, la donation avait besoin d'être munie du consentement de Charles d'Anjou II, comte de Provence. C'est ce qu'il accorda par lettres du 31 décembre 1293, dans un voyage qu'il fit à Nice. (Valbonnais, *pr.*, p. 73.) Le jeune Dauphin, en vertu de l'hommage qu'il avait fait au comte de Provence, se croyait dispensé de toute subordination féodale envers l'archevêque d'Embrun. Le prelat ne l'entendait pas ainsi, et pretendait que l'hommage rendu pour ce domaine au comte de Provence ne préjudiciait pas à celui qu'il devait à son église; Charles II appuya cette prétention, et par ses lettres datées de Viterbe le 14 février 1297, il manda au dauphin, père, que deux hommages rendus pour la même terre à deux différentes personnes n'etant point incompatibles, il eût à satisfaire avec son fils à ce que l'archevêque d'Embrum exigeait d'eux. (*Ibid.*, p. 79.)

Les querelles et les hostilités s'étant renouvelées entre le comte de Savoie et le dauphin, ils convinrent, après s'être fait réciproquement beaucoup de mal, de prendre pour arbitre Charles de Valois, frère du roi de France, lorsqu'il passa dans leurs états, pour aller au secours du roi de Naples, son cousin. L'acte du compromis, dressé dans une prairie près de Montmeillan, est du 5 des nones de juillet 1301. Charles de Valois ordonna préalablement la suspension de toute hostilité; mais il fut mal obéi, comme on le voit par ses lettres datées de Tournus, à son retour, le 22 janvier 1302. (v. st.) Des réflexions sérieuses que fit le dauphin Humbert sur lui-même le déterminèrent a se retirer, dans le mois de septembre 1306, à la Chartreuse du Val-Sainte Marie, au diocèse de Valence. Il y mourut vers le 12 avril de l'année suivante. D'ANNE, son épouse, décédée vers la fin de l'an 1296, et enterrée à la Chartreuse de Salètes, qu'elle avait fondée, il laissa Jean, qui suit; Hugues de la Tour, baron de Faucigni par le don que lui en fit Béatrix, son aïeule, en 1303; Gui de la Tour, baron de Montauban, que M. Dupuy, d'après Villani, a mal à-propos confondu avec Gui, chevalier du Temple, qui fut brûlé, le 18 mars 1314, à Paris; Henri, dit le Viennois, élu évêque de Metz, et cinq filles, Alix, mariée, l'an 1296, à Jean I, comte de Forez, après avoir été promise au comte de Savoie, Amédée V; Marie, alliée à Aimar, petit-fils d'Aimar III, comte de Valentinois, morte religieuse à Salètes vers 1355; Béatrix, femme de Hugues de Châlon, sire d'Arlai, morte à Caselle le 10 juin 1347; Marguerite, mariée, en 1302, à Frédéric, fils de Mainfroi, marquis de Saluces; et Catherine, femme de Philippe de Savoie, prince d'Achaie. (Valbonnais, tome I, p. 170.) Humbert I mit dans ses armes un dauphin accoste de deux tours avec leur avant-mur.

Ce fut sous le gouvernement de Humbert I que fut érigé en abbaye chef d'ordre le prieuré de la Motte-Saint-Didier, situé à quatre lieues de Romans, non loin de l'Isère, et dépendant de l'abbaye de Montmajour, près d'Arles. Un seigneur viennois, nommé Joscelin, ayant obtenu de l'empereur de Constantinople les reliques de saint Antoine, dans un voyage qu'il fit en cette ville vers l'an 980, les déposa dans l'église de ce prieuré, où elles attirèrent un concours prodigieux de peuple par les miracles qu'elles opérèrent sur les malades attaqués du *feu sacré*, appelé depuis le *feu de Saint-Antoine*. C'était un érysipèle contagieux qui faisait d'horribles ravages dans plusieurs provinces de France. Gaston, autre seigneur viennois, ayant éprouvé la vertu de ces reliques dans la personne de son fils, fonda, près du prieuré, un hôpital desservi par des religieux laïques, pour le soulagement des malades tourmentés de ce mal. Les hospitaliers s'étant multipliés et répandus en divers lieux, le pape Boniface VIII, en 1297, les tira de la dépendance de Montmajour, et convertit le prieuré en abbaye de chanoines réguliers, sous le titre de Saint-Antoine, à laquelle tous les hôpitaux du même institut furent soumis. L'abbaye resta, comme le prieuré l'était auparavant, dans la mouvance du dauphin; et nous voyons qu'en 1327 Guigues VIII reçut à Saint-Marcellin l'hommage solennel de Ponce d'Alayrac, abbé de Saint-Antoine. (Valbonnais, tome I, page 175.)

JEAN II.

1307. JEAN II, fils de Humbert et de Béatrix, reçut, le 18 avril, après l'inhumation de son père, l'hommage des seigneurs de Dauphiné, qui avaient assisté à cette cérémonie. Il avait porté jusqu'alors le titre de comte de Gapençois. Un moderne dit qu'il fit la campagne de Flandre, en 1302, pour le service du

roi Philippe le Bel, et qu'il reçut de ce prince, outre une somme principale de dix mille livres, pour les frais de la guerre, une rente annuelle sur le Temple à Paris, qui fut augmentée d'une autre de deux mille livres par le roi Louis le Hutin. Mais le président de Valbonnais, qu'il cite en preuve, ne parle point de cette campagne, et donne, pour motif de ces gratifications, les guerres que le dauphin était obligé de soutenir contre les princes ses voisins, partisans des Anglais. De ce nombre était Amédée V, comte de Savoie. Le dauphin avait hérité de son père une guerre avec ce comte, touchant leurs prétentions respectives sur la mouvance de différentes terres. Des arbitres réussirent enfin à leur faire conclure, le 10 juin 1314, un traité de paix, qui fut suivi, le 17 octobre de la même année, d'un traité d'alliance entre eux, pour la défense du royaume d'Arles, contre ceux qui voudraient l'envahir ou l'entamer. (Valbonnais, *pr.*, pag. 156 et 157.) Le dauphin était fort, alors, par l'acquisition qu'il avait faite de la suzeraineté du château de Villars, au mois de septembre 1308. Il y ajouta celle du comté de Genève, dont le comte Guillaume lui fit hommage-lige, le 16 juin 1316. (*Ibid.*, *pr.*, pp. 138-163.) On sait que les vassaux étaient obligés de suivre leur suzerain à la guerre, avec leurs troupes. L'an 1317, Raymond, baron de Meoillon, étant prêt de faire le voyage d'outre-mer, fit donation de sa terre, le 2 septembre, au dauphin Jean, qui en était déjà suzerain, par l'hommage que son père en avait obtenu. (*Ibid.*, *pr.*, pag. 165.) Le dauphin Jean fit exécuter à la rigueur les constitutions que le pape Jean XXII avait publiées contre l'usure. On refusait, en Dauphiné, la sépulture ecclésiastique aux usuriers publics. Le dauphin, s'étant rendu à la cour d'Avignon, mourut à son retour, le 5 mars 1319 (n. st.), au Pont de Sorgues, petite ville à une lieue d'Avignon, à l'âge de trente-huit ans. De Béatrix, fille de Charles-Martel, roi de Hongrie, qu'il avait épousée l'an 1296, il laissa Guigues, qui suit, et Humbert, avec une fille, nommée Catherine. La mère de ces enfants, cinq jours après la mort de son mari, entra dans l'ordre de Cîteaux, et devint abbesse du Val-Bressieu, dignité dont elle se démit le 15 février 1340. Elle choisit, alors, pour sa retraite, l'abbaye des Hayes, d'où elle sortit dans la suite. Son fils Humbert, qui s'était fait dominicain, fonda, l'an 1349, sur ce qu'il s'était réservé, un monastère de filles de Cîteaux, à Saint-Just, transféré depuis à Romans. Ce fut là qu'elle mourut en 1354.

GUIGUES VIII.

1319. Guigues VIII, fils aîné de Jean II, lui succéda à l'âge de neuf ans, sous la tutelle et régence de Henri de la Tour, son oncle, élu évêque de Metz. L'an 1323, il épousa, le 17 mai, Isabelle, fille du roi Philippe le Long, à laquelle il avait été fiancé dès le 16 juin 1316. On raconte que le seigneur de Sassenage, l'un des vassaux du dauphin, étant venu faire la demande de la princesse, un maître-d'hôtel du roi lui dit brutalement *qu'une si belle dame n'était pas faite pour un gros cochon comme le dauphin* : injure dont l'ambassadeur vengea sur le champ son prince, en perçant de son épée le maître-d'hôtel, et le renversant mort à ses pieds. Le comte de Savoie, qui se trouvait, pour lors, à Paris, donna retraite au meurtrier, et fit sa paix avec le roi. (Mézerai.) L'an 1325, Guigues se déclare pour Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, son vassal, contre Edouard, comte de Savoie, qui lui faisait la guerre. Edouard les battit deux fois; mais, la même année, ils remportèrent sur lui une victoire considérable, le 9 août, dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, devant le château de Varei, dont il faisait le siége. Entre les prisonniers que fit le dauphin, les plus distingués furent Jean de Châlon, comte d'Auxerre; Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre; et Guichard, sire de Beaujeu, qu'il ne relâcha que long-tems après et moyennant de fortes rançons. (*Voy. leurs articles.*) L'an 1328, après une trève conclue avec Edouard, par ordre du roi Philippe de Valois, Guigues, accompagné de Henri, son oncle, suivit ce monarque en Flandre, avec les troupes qu'il menait à son secours, et combattit à la bataille de Montcassel, donnée le 28 août de cette année. Henri, son oncle, mourut peu de tems après son retour en Dauphiné. Aymon, successeur d'Edouard, ayant renouvelé la guerre contre le dauphin, Guigues alla assiéger le château de la Perrière. Il y reçut une blessure, dont il mourut le lendemain 28 juillet 1333 (1), à l'âge de vingt-quatre ans, sans laisser d'enfants de son mariage. Isabelle, sa veuve, se retira en Franche-Comté, où elle épousa, en secondes noces, Jean, baron de Faucognei. (*Voy.* Edouard, *dit* Aymon, *comte de Savoie.*)

HUMBERT II, dernier Dauphin.

1333. Humbert II, né l'an 1312, baron de Faucigni depuis 1328, succéda, l'an 1333, à Guigues VIII, son frère. Il était absent depuis 1328, qu'il était allé en Hongrie, pour recueillir la succession de Clémence de Hongrie, veuve de Louis Hutin, roi de France, sa tante, qui l'avait institué son héritier universel. De là étant passé à Naples, il y avait épousé, l'an 1332, Marie de Baux, fille de Bertrand, comte d'Andria, et nièce du roi Robert par Béatrix, sa mère. Pendant son absence, Béatrix de Viennois, sa tante, exerça la régence du Dauphiné avec les principaux seigneurs du pays. La victoire remportée par Guigues VIII, sur le comte de Savoie, l'an 1325, à Varei, n'avait servi qu'à augmenter la mésintelligence des deux maisons, malgré les soins que s'était donnés la cour de France pour les réconcilier. Enfin, l'an 1334, des arbitres choisis de part et d'autre, parvinrent à établir une paix solide entre elles, par un traité qu'elles conclurent le 7 mai. (*Généal. de Beaumont*, tom. I, pag. 505.) L'an 1335, l'évêque de Genève, inquiété et troublé par le comte de Genevois, transporta au dauphin les hommages que ce comte lui devait pour divers châteaux et seigneuries, situés en ce pays. L'acte est du premier octobre. (Valb., tom. II, pag. 301.) Cette concession fut de très-près suivie de la perte que fit le dauphin de son fils unique, âgé de deux ans et demi. Une ancienne tradition, adoptée par des écrivains modernes, porte que la nourrice de l'enfant, ou le dauphin lui-même, en le balançant sur une fenêtre du château de Beauvoir, en Royans, sous laquelle passait la rivière d'Isère, le laissa tomber dans l'eau, où il se noya. Mais le président de Valbonnais s'inscrit en faux contre ce récit, ainsi que contre l'épitaphe du jeune prince, où l'on donne l'an 1338 pour la date de sa mort. Il prouve effectivement par un titre de la chambre des comptes de Grenoble, que l'enfant mourut au mois d'octobre 1335; et de ce qu'un autre titre porte qu'il était malade quelque tems auparavant, il en conclut que ce fut cette maladie qui l'enleva. Quoi qu'il en soit, le père fut inconsolable de cet événement.

Il n'y avait point encore de tribunal fixe et permanent en Dauphiné, pour juger les causes en dernier ressort. Humbert, par lettres du 22 février 1337 (v. st.), établit un conseil delphinal à Saint-Marcellin (Valbonnais, *pr.*, pag. 328), et

(1) La plupart de ceux qui ont parlé de la mort de Guigues VIII l'ont mise au 25 ou 26 du mois d'août 1333. L'inscription de son tombeau qu'on a voulu restituer et qui se lit dans l'église de Saint-André de Grenoble, au-dessus des siéges des chanoines, s'éloigne encore davantage de la véritable date de cette mort qu'elle suppose arrivée le 30 août. L'historien Villani, qui paraît avoir été mieux instruit, rapporte cet événement en ces termes : *Nel anno 1333 all' uscita del mese di luglio, essendo all' assedio della Perrera, castello di Savoia con mille cinque cento cavalieri*, etc. (*Chron. Florent.*, l. x, c. 124.) Mais le testament que Guigues fit le jour même de sa mort dans une grange où il avait été porté, ne laisse aucun doute là-dessus. Il est daté de l'an 1333, *die Mercurii post festum B. Mariæ Magdelenæ*, ce qui marque le 28 juillet. (Valbonnais, *pr.*, page 237.)

trois ans après, il le transporta dans la ville de Grenoble, dont il partageait la seigneurie avec l'évêque. Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, formait, à l'exemple de ses ancêtres, des prétentions sur la ville et le comté de Vienne, comme descendant, disait-il, des comtes de Vienne et de Mâcon. Ne pouvant les faire valoir, il en traita, par acte du 9 de novembre 1337, avec le dauphin. (Valbonnais, tom. II, pag. 347.) Cette acquisition litigieuse ne fut pas oisive entre les mains de Humbert. L'année suivante, pendant l'absence de l'archevêque, il fit une irruption subite dans Vienne, dont il se rendit maître, et obligea les habitants, par traité fait le 22 août, à le reconnaître pour gardien de leur ville. Cinq jours après, le chapitre métropolitain, qui partageait l'autorité temporelle avec l'archevêque, lui abandonna ses droits, et le sur-lendemain, il l'associa au nombre de ses chanoines (1). Humbert se piquait de magnificence, et tenait une cour sur le pied de celles des têtes couronnées. Il ambitionna même les honneurs de la royauté; et nous avons une lettre d'Edouard III, roi d'Angleterre, à l'empereur Louis de Bavière, en date du 3 mars 1338, par laquelle il le supplie d'accorder au dauphin, le titre de *roi d'Arles*. (Rymer, tom. V, pag. 10.) Louis de Bavière se rendit d'autant plus volontiers à cette demande, qu'il acquérait par là un nouveau partisan, dont il avait grand besoin dans les conjonctures critiques où il se trouvait. Mais Humbert, faisant ensuite réflexion, qu'en acceptant cette faveur, il allait se compromettre avec la cour pontificale, siégeant pour lors à Avignon, et ennemie déclarée de Louis de Bavière, qu'elle refusait de reconnaître pour empereur, ne jugea pas à propos d'en faire usage. Il ne négligea pas de même l'exercice de l'autorité qu'il s'était fait accorder dans Vienne, par le chapitre et les habitants de la ville. L'archevêque, s'étant pourvu contre ses entreprises à la cour d'Avignon, obtint de Benoît XII, une bulle en date du XII des calendes de décembre 1340, qui déclarait nulle la cession que le chapitre avait faite au dauphin de ses droits sur la ville. (Valbonnais, tom. II, pag. 424.) Humbert avait traité plus solidement, le 20 juin de cette année, avec Ainard II, baron de Clermont. Par l'acte de leurs conventions, Ainard fit au dauphin donation pure et simple des terres de Recoin, de la Chapelle, de la co-seigneurie de Divisin, du domaine supérieur de Montferrat, etc., qui ne relevaient d'aucun seigneur; et le prince, en échange, lui donna la vicomté de Clermont, en Trièves, le créa grand-maître-d'hôtel de sa maison et de celle de la dauphine, et le déclara capitaine-général de ses armées, ordonnant, qu'en cette qualité, il commanderait toujours l'avant-garde de ses troupes; charges qui seraient héréditaires dans sa maison. Ainard II remontait de père en fils à Siboud, seigneur de Clermont et de Saint-Geoire, dont il est fait mention dans un titre de la chartreuse de Silve-Bénite, de l'an 1080. (Anselme, tom. VIII, pag. 907.) Cependant le faste que Humbert étalait étant au-dessus de ses revenus, il était obligé de recourir aux emprunts pour le soutenir. L'an 1340, il était redevable, depuis plusieurs années, envers la chambre apostolique, de seize mille florins, qu'il différait toujours de rembourser. Le pape Benoît XII, las de ses délais, employa, cette année, la voie des censures, fort usitée alors en pareil cas, pour le contraindre à s'acquitter. Elles firent leur effet. Amblard de Beaumont, ministre du dauphin, ayant ramassé cette somme, la porta à la chambre apostolique. Mais on refusa de la recevoir, si l'on n'y joignait la terre d'Avisan, sur laquelle sa sainteté avait des prétentions. Ainsi le dauphin resta sous l'anathème jusqu'à la mort de Benoît, arrivée l'an 1342. La difficulté s'étant aplanie sous Clément VI, ce pontife, par son bref du 23 juillet 1342, donna pouvoir au confesseur du dauphin de l'absoudre, en l'exhortant à lui imposer en pénitence quelque œuvre pie. Ce fut ce qui occasiona la fondation que Humbert fit par ses lettres, du 24 décembre de cette année, d'un monastère à Montfleuri, près de Grenoble, pour quatre-vingts religieuses de l'ordre de Saint-Dominique. Les dépenses que cet établissement exigeait, jointes à celles de sa cour, qui ne diminuaient pas, dérangèrent tellement ses affaires, qu'il se vit hors d'état de satisfaire ses créanciers. Le roi Philippe de Valois, instruit de son embarras, gagna ses officiers, et les engagea à lui persuader de faire cession de ses états à la France, sous la promesse d'en recevoir une compensation, qui le mettrait en état de passer heureusement le reste de ses jours. La négociation réussit au gré du monarque. L'an 1343, par un traité, qui fut ratifié, 1°. à Vincennes, le 23 avril; 2°., quelques jours après, à Sainte-Colombe, près de Vienne, où le roi s'était transporté, Humbert fit donation de tous ses états à Philippe, duc d'Orléans, fils puîné du roi, lui substituant, faute d'hoirs, l'un des fils de Jean de France, duc de Normandie, tel qu'il plairait au roi de nommer. Mais, l'année suivante, on fit, en présence du pape, le 9 juin, à Avignon, un autre traité par lequel Humbert faisait donation entre vifs pure et irrévocable de tous ses états en faveur de Jean, duc de Normandie, ou de l'un de ses enfants, sous la condition que son successeur auxdits états conserverait aux Dauphinois leurs privilèges; ce qui fut confirmé par deux bulles du pape Clément VI, données le 9 juillet et le 11 septembre suivants. Il est remarquable que le pape donna ces bulles par l'autorité tant impériale que pontificale, regardant la première de ces deux autorités comme dévolue au saint siége par l'excommunication de Louis de Bavière, qui rendait, selon lui, l'empire vacant. *Auctoritate*, dit-il, *tam Apostolicâ quàm imperiali, cùm imperii regimen, eo vacante, sicut nunc vacat, in nobis et in Romana ecclesia residens noscatur.* (*Mém. de l'Ac. des Belles-Lettres*, tome XXXVII, page 460.) Cent vingt mille florins d'or et dix mille livres de pension viagère furent le prix de la libéralité du dauphin envers la France. Amblard de Beaumont, qui fut l'âme de cette négociation, avait été récompensé dès l'an 1343 par une pension de six cents livres que lui avait assignée le monarque français. La légèreté et l'inquiétude de Humbert ne lui permirent pas de vivre en repos après le sacrifice qu'il venait de faire. Le pape ayant publié une croisade contre les Turcs, il demanda et obtint d'en être nommé le chef. Revêtu de ce titre, il reçoit, le 25 mai 1346, des mains du pape, à Avignon, l'étendard de l'église, et va s'embarquer, le 2 septembre, à Marseille. Ayant abordé à Négrepont, il entre de là en Asie. Après quelques avantages remportés l'année suivante sur les infidèles, il reçoit un ordre du pape de faire une trève avec eux. Alors il remet à la voile pour son retour, et perd à Rhodes, dans le mois de mars ou d'avril 1347, son épouse, qui l'avait accompagné. On parla, quand il fut revenu, de le remarier; et comme les traités qu'il avait faits avec la France n'offraient qu'une succession éventuelle, ce projet donna de l'inquiétude à cette couronne. Il fallut négocier avec lui de nouveau, et l'on vint à bout de lui lier entièrement les mains par un dernier traité dressé, le 30 mars 1349, à Romans; après quoi, dans une assemblée solennelle, tenue, le 16 juillet, à Lyon, en présence de Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, Humbert fit une abdication solennelle de tous ses états en faveur de Charles de France, fils aîné du duc de

(1) « Je remarquerai ici, dit M. de Valbonnais, que les dauphins » de Viennois étaient chanoines nés en plusieurs églises, comme en » celles de Vienne et d'Embrun. Ils assistaient au chœur, de même » que les autres chanoines, revêtus des marques de cette dignité. » Quoique l'église du Puy fût hors des terres de leur domination, ils » y jouissaient toutefois de la même prérogative en qualité de comtes » d'Albon. Lorsqu'ils venaient s'y faire recevoir, l'évêque et le chapitre allaient en procession au-devant d'eux, et les accompagnaient » à l'église au son des cloches et des instruments de musique. Ils » étaient ensuite installés dans une place de chanoine et admis à la » distribution du chœur. Ils avaient droit aussi de prendre sur l'autel » tout l'argent des offrandes dont ils faisaient part aux assistants. L'an » 1282, Humbert, étant allé au Puy, prit possession de sa place de » chanoine, et reconnut la tenir en fief de l'église, ainsi que les terres » et revenus qui en dépendaient. » (Tome I, page 231.)

Normandie, qu'il investit sur le champ, en lui donnant l'ancienne épée du Dauphiné et la bannière de Saint-Georges avec un sceptre et un anneau (Valbonnais, tome I, p. 349 et 350.) Le même jour, le nouveau dauphin, par un acte particulier, fit entre les mains de l'évêque de Grenoble, représentant le corps de l'état, le serment de conserver les libertés, coutumes et privilèges du Dauphiné conformément à la dernière ordonnance dressée le 14 mars précédent, par ordre du Humbert : c'est ce qu'on appelle *statut delphinal*. Le lendemain, Humbert, à la persuasion de Jean Birel, général des Chartreux, son confesseur, prend l'habit de Saint-Dominique. Le 23 du même mois, Charles rendit hommage devant le grand autel de l'église cathédrale de Lyon à l'archevêque Henri de Villars et à son chapitre, les mains jointes entre celles du prélat, pour différentes parties du Dauphiné qui relevaient de cette église, et qui sont énoncées dans l'acte qu'on dressa de cette cérémonie. Le 2 août de la même année il rendit un semblable hommage à l'église de Vienne (*Rec. de Fontanieu*, vol. 77), et dans le mois de décembre suivant il fit à Grenoble son entrée à laquelle Humbert assista avec l'habit de son ordre. (Valbonnais, tome I, page 351.) L'abdication d'Humbert n'était point encore solennellement notifiée à ses sujets. C'est une formalité qu'il remplit le 1 février 1350, en présence des principaux seigneurs du pays assemblés dans le couvent des Dominicains de Grenoble, auxquels il déclara par un discours également ferme et touchant, dit le père Texte, qu'à l'avenir ils eussent à reconnaître Charles de France pour leur légitime souverain. (*Journ. de Verd.*, *oct.* 1745, page 254.)

La même année, Humbert s'étant rendu à Avignon pour être promu aux ordres sacrés, il les reçoit tous, dans l'intervalle des trois messes solennelles de Noël, de la main du pape. Cette précipitation, dont le prétexte était d'honorer davantage le dauphin, et le vrai motif de l'empêcher de rentrer dans le monde, comme le bruit courait qu'il en avait le dessein, fut suggérée par la cour de France, avec laquelle Clément VI agit toujours de concert dans cette affaire. Pour la tranquilliser parfaitement sur le compte de Humbert, huit jours après il le sacra patriarche latin d'Alexandrie. Le roi le fit pourvoir, en 1352, de l'administration de l'archevêché de Reims, et le nomma, le 25 janvier 1354, évêque de Paris. Mais Humbert se démit du soin de l'église de Reims, le 22 février suivant, entre les mains du pape, renonça à l'évêché de Paris, et se retira à Clermont en Auvergne, dans le couvent de son ordre, où il mourut le 22 mai 1355, comme porte l'épitaphe gravée sur sa tombe, dans la quarante-troisième année de son âge. Son corps fut transporté chez les Dominicains de Saint-Jacques à Paris, et inhumé dans le cœur de leur église, près de la reine Clémence de Hongrie, sa tante. Outre le fils qu'il avait eu de son mariage, mort, comme on l'a dit, en 1335, il laissa un fils naturel, Amédée, avoué de Viennois, duquel descendent les seigneurs de Viennois, et deux filles naturelles, dont la seconde, nommée Catherine, fut mariée à Pierre Lusinge.

Ce prince avait ordonné, l'an 1345, suivant Chorier, qu'on mît à la première syllabe de son nom un Y, et qu'on écrivît *Ymbertus* au lieu de *Humbertus*. On trouve néanmoins des actes postérieurs à cette ordonnance, dans lesquels il est nommé *Humbertus*. Mais il paraît qu'en plusieurs occasions on se conforma à sa volonté, puisqu'on a aussi des actes où il est appelé *Ymbertus*. Il y a deux remarques encore à faire sur le traité qui ajouta le Dauphiné aux domaines de la maison de France. 1°. Que ce traité porte expressément que « les » armes et le nom des dauphins seront conservés à perpétuité » par ceux qui leur succéderont ; et que leurs états, quoique » faisant partie dès-lors du royaume de France, seront possédés » séparément et à titre différent par leurs successeurs, à moins » que l'empire ne se trouve réuni en leur personne. » (C'est par cette raison que, dans leurs déclarations et aux lettres expédiées pour le Dauphiné, nos rois n'ordonnent l'exécution de leurs volontés qu'en qualité de dauphins, et sous le sceau et les armes des anciens princes de ce nom.) 2°. Que ce ne fut pas une des conditions du traité que les seuls fils aînés de nos rois porteraient le titre de dauphin, quoique cela ait toujours été ainsi.

L'an 1357, l'empereur Charles IV, en qualité de roi d'Arles, accorda, par lettres du 1er. janvier, à Charles, dauphin et duc de Normandie, la confirmation de tous les droits et privilèges que les dauphins de Viennois tenaient de ses prédécesseurs. (*Curtul. Delphin.*) L'an 1378, le même empereur, par lettres données à Paris, le 7 janvier, nomma son lieutenant ou vicaire au royaume d'Arles le dauphin Charles, fils du roi Charles V, quoiqu'il n'eût pas l'âge d'exercer les fonctions de cet emploi ; et le 23 du même mois, ce jeune prince donna commission au gouverneur du Dauphiné d'exécuter les lettres de l'empereur, son oncle, et de se mettre en possession du château Pupet et de la maison de Chanaux. (*Rec. de Fontanieu*, vol. 96.)

En 1426, le roi Charles VII céda le Dauphiné au dauphin Louis, son fils, qui n'avait que trois ans ; cession qu'il confirma l'an 1440. Mais c'est la dernière de toutes. Dans la suite nos rois se sont contentés de faire porter à leurs aînés le nom des dauphins avec leurs armes écartelées.

Le dauphin (qui fut depuis le roi Louis XI), s'étant retiré, mécontent du roi Charles VII, son père, en Dauphiné, y érigea, par lettres-patentes du 29 juillet 1453, le conseil delphinal en parlement. Charles, n'ayant point désavoué par aucun acte formel cet établissement, le parlement de Dauphiné date son érection de l'an 1453. Mais le parlement de Bordeaux soutient qu'elle ne doit se compter que de la confirmation que Charles VII en fit par son édit du 4 août 1455. Il est cependant vrai que le parlement de Dauphiné a toujours été nommé immédiatement après ceux de Paris et de Toulouse, et qu'il a précédé celui de Bordeaux en plusieurs occasions ; par exemple, dans les assemblées des notables, tenues à Paris, à Moulins et à Rouen, en 1557, 1566 et 1617, aussi bien que dans la chambre de justice établie à Paris en 1626. Mais, dans la chambre de justice de l'an 1661, les commissaires des deux parlements alternèrent, l'un ayant la préséance un jour, et l'autre le jour suivant. (M. Expilli.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE VALENTINOIS ET DE DIOIS.

Le Valentinois a pour capitale Valence, l'une des plus anciennes villes des Gaules, située sur le bord oriental du Rhône, entre Vienne et Viviers. Valence, par l'institution des nouvelles provinces, faite sous Honorius, se trouva comprise dans la première Viennoise, et bientôt après elle tomba sous la domination des Bourguignons, à qui les enfants de Clovis l'enlevèrent ensuite dans la conquête qu'ils firent du royaume entier de Bourgogne. Après la mort de Charles le Chauve, Valence fut incorporée au nouveau royaume d'Arles dont les possesseurs laissèrent aux comtes de Provence une ample carrière pour s'étendre en reconnaissant leur souveraineté. Ces comtes en effet se rendirent maîtres non seulement du Valentinois, mais de tous les pays qui sont au Midi de l'Isère, jusqu'à la Mediterranée. La Provence ayant depuis été divisée en comté et en marquisat, le second lot, qui comprenait tout ce qui est entre l'Isère et la Durance, fut le partage des comtes de Toulouse, sous lesquels il y eut dans chaque ville des comtes particuliers qui relevaient d'eux comme leurs vassaux. Le premier comte de Valentinois dont l'histoire ait conservé le souvenir, est GONTARD, qui vivait vers le milieu du dixième siècle. Il eut de sa femme, HERMENGARDE, un fils nommé LAMBERT, qui lui succéda. C'est par ce fils que nous connaissons ses père et mère, qui se trouvent dénommés dans la charte d'une donation qu'il fit à l'église de Saint-Marcel de Sauzet en 985, pour le repos de leurs âmes. Lambert, dans cet acte que nous avons sous les yeux, fait connaître aussi FALETRUDE, sa femme, et son fils Aimar ou Ademar, qui règlent avec lui, qu'au moyen des fonds qu'ils cèdent, l'église de Saint-Marcel sera reconstruite et convertie en un monastère de Saint-Benoît, pour ne relever que du saint-siége sous la redevance d'un cens annuel de cinq sous. (*Arch. de Cluni.*) Lambert etait alors dans la trente-troisieme année au moins de son gouvernement; car c'est de lui, et non de Lambert, comte de Châlons, comme le pretend Chifflet (*Lettre sur Béatrix*, p. 191), qu'on doit entendre le trait suivant, rapporté dans le Cartulaire de Perreci. *Les Auvergnats*, y est-il dit, *ayant fait une irruption dans la Bourgogne, du tems de Hugues le Grand*, c'est-à-dire, l'an 956, au plus tard, *Lambert, comte des Allobroges, accompagné de Bernard, son parent, et d'autres seigneurs, vint les attendre dans le Bourbonnais, tomba sur eux, comme ils s'en revenaient, et les tailla en pièces.* Le Valentinois, on ne peut pas en douter, appartenait anciennement au pays des Allobroges; mais jamais le Châlonnais n'y fut compris. On divise aujourd'hui le Valentinois en haut et bas: le premier depuis l'Isère jusqu'à la Drôme, le long du Rhône; l'autre depuis la Drôme jusqu'au Venaissin. Saint-Marcellin, Montélimar, Romans, sont, après Valence, les principales villes de ce comté.

Le Diois, *Pagus Diensis* ou *Deensis*, dont la capitale *Dea Vocontiorum*, et *Dia*, située sur la Drôme, se trouve dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table théodosienne, était une des quatorze cités qui composaient la province viennoise. Après avoir appartenu successivement aux Romains, aux rois de Bourgogne, aux rois de France, aux empereurs, elle tomba sous la puissance des comtes de Provence, et prit alors le titre de comté. On prétend que Guillaume, fils de Boson II, comte de Provence, fut le premier comte de Diois vers le milieu du dixième siècle. Isarn fut le dernier comte particulier de Die. Mathieu Paris, qui le nomme Hyscard, dit qu'en 1096, il commanda la onzième division de l'armée des croisés. Ce comte étant mort, l'an 1116, sans enfants, les comtes de Toulouse, de qui relevait alors le pays d'entre l'Isère et la Durance, en qualité de marquis de Provence, réunirent le Diois à leur ancien domaine.

N'étant point en état de donner la suite chronologique de la première race des comtes de Valentinois, nous passons à la seconde qui commence par

AIMAR DE POITIERS I.

AIMAR, surnommé de POITIERS, fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers, né vers l'an 1115, étant venu, *accompagné de plusieurs gens*, à Montelimar, fut engagé par la comtesse de Marsanne, lieu situé dans le Valentinois, de la secourir contre les évêques de Valence et de Die, qui lui faisaient *forte guerre; lequel lui fist très grant secours, et conquist plusieurs châteaux et villes esdits pays de Valentinois et de Dioys; auquel de Poitiers, pour le récompenser des services qu'il lui avoit faits, elle offrit donner la moitié de toute sa terre, ou qu'il lui pleust la prendre toute entière en prenant aussi à femme une sienne fille qu'elle avoit seulement: laquelle fille il prist par mariage, et fut seigneur de toute la terre.* C'est ce que porte une enquête faite en la ville de Romans, en Dauphiné, l'an 1421, et rapportée par Duchesne. (*Preuv. de la généal. des comtes de Valentinois*, p. 5.) La même enquête nous apprend de plus qu'Aimar eut de son mariage un fils, nommé Guillaume; et Duchesne, conclut d'un testament sans date, de la comtesse Philippe de Poitiers, que c'était le nom de la femme d'Aimar. Ce comte mourut, au plutôt, en 1135, et laissa de son mariage un fils, qui suit.

GUILLAUME I.

Guillaume, fils d'Aimar, de Poitiers, comme il le déclare lui-même dans une de ses chartes (*Bibl. Sebus.*, pag. 48), et non pas de Guillaume IX, comte de Poitiers, comme le prétend D. Vaissète, succéda à son père dans le comté de Valentinois.

L'enquête qu'on vient de citer, nous apprend qu'il *servit par aucun tems le comte de Tolose, lequel le recognut à cousin et parent, et lui fit grand honneur et secours.* De son tems, le comté de Valentinois fut considérablement entamé par l'empereur Frédéric I. Ce monarque, attentif à restreindre l'autorité des seigneurs laïques autant qu'il le pouvait, étant à Besançon, accorda, l'an 1157, par son diplôme du VIII des calendes de décembre (24 novembre), à Eudes, évêque de Valence, la seigneurie de cette ville avec les droits régaliens, et treize châteaux aux environs. (*Gall. Chr. vet.*, tom. III, col. 1112.) C'est depuis cette concession qu'Eudes, et ses successeurs, se sont qualifiés évêques et comtes de Valentinois. L'an 1178, le IV des calendes d'août, Frédéric gratifia de même, à peu près, Robert, évêque de Die, par le don qu'il lui fit de cette ville, et de quelques châteaux dans le Diois, en pleine juridiction, avec les droits royaux, même surtout ce que Guillaume, de Poitiers, avait dans l'étendue de cet évêché, à l'exception du château de Quint (*Gall. Chr. vet.*, tom. II, pag. 505.) Mais le lendemain il accorda une sorte de dédommagement au comte Guillaume, en lui cédant le péage depuis Valence jusqu'à Montelimar, à partager avec le dauphin. (*Allard.*) Guillaume prit sous sa protection, l'an 1183, l'abbaye cistercienne de Léoncel, qu'il exempta en même-tems de tout péage. (*Biblioth. Sebus.*, pag. 46.) Par un mandement qu'il donna ensuite, il enjoint à ses châtelains et à ses baillis de prendre la défense de ce monastère contre certains brigands, dont quelques-uns étaient même de sa terre, qu'il tenait, dit il, de son père Aimar, gens pernicieux, qui ne craignaient point d'outrager les moines de Léoncel, de prendre et d'enlever leurs biens. *Audivi quidem quòd quidam pestilentes, et etiam de terra mea et patris mei domini Ademari Liuncellensibus injuriari non metuunt, et bona eorum rapere et violenter abducere non formidant.* (*Ibid.* pag. 47.) Voilà donc le nom, inconnu aux modernes, du père de Guillaume, de Poitiers. L'an 1187, Guillaume, et son fils Aimar, par acte passé à Valence dans l'abbaye de Saint-Ruf, donnèrent à la chartreuse de Silve-Benite une rente de quelques grains à prendre sur leur terre de l'Etoile (Anselme.) C'est le dernier trait connu de sa vie, qu'il termina au plus tard dans les premiers mois de l'an 1189. De sa femme, Beatrix, fille de Guigues IV, dauphin de Viennois, il laissa le fils qu'on vient de nommer.

AIMAR II DE POITIERS, comte de Valentinois et de Diois.

1189 au plus tard. Aimar, successeur de Guillaume, son père, se releva d'une partie des pertes que son père avait faites, par le don que lui fit le comte de Toulouse, Raymond V, au mois de juin 1189, *de tout le droit et le domaine qu'il possédait, soit par lui-même, soit par ses vassaux, dans le comté de Diois.* (Vaissète, tom. III, pag. 79.) La reconnaissance d'Aimar envers la maison de Toulouse l'engagea depuis à se déclarer pour le comte Raymond VI, dans la guerre des Albigeois. Il fortifia ses châteaux, et les mit en état de défense. Mais, l'an 121[illegible], voyant approcher de Valence Simon de Montfort, chef de l'expédition contre ces hérétiques, avec le duc de Bourgogne, il alla les trouver, et prévint par ses soumissions les ravages dont ils le menaçaient. Pour sûreté des promesses qu'il leur fit, il livra à Montfort quelques-uns de ses châteaux, dont ce général confia la garde au duc de Bourgogne. Deux ans après l'occasion qu'il trouva de s'agrandir, le détacha entièrement des intérêts du comte de Toulouse. Le concile de Latran ayant privé ce prince de ses domaines, que les croisés avaient conquis, Aimar se prévalut de ce jugement pour étendre sa domination sur le Vivarais, compris dans les états du comte de Toulouse, quoiqu'il ne fît point partie de la conquête des croisés. (*Hist. de Lang.*, tom. III, pag. 2[illegible].)

Malgré cette usurpation et les engagements qu'Aimar avait pris avec Montfort, il rentra, sans se dessaisir, dans le parti de Raymond VI. Montfort, les voyant réunis, passe le Rhône à Viviers, l'an 1217; et, s'étant joint à un corps considérable de croisés, conduit par l'évêque de Nevers, il va faire le siège de Crest, château très-fort et très bien muni dans le Valentinois, dont un brave chevalier, nommé Arnaud d'Aydu, était gouverneur au nom d'Aimar, à qui il appartenait. Plusieurs évêques du pays, et environ cent chevaliers français, l'aidèrent dans cette expédition. On négocia cependant la paix entre ce général et le comte de Valentinois; et ils convinrent enfin d'un traité. Simon promit de donner sa fille au comte, qui, de son côté, promit de vivre en bonne amitié avec lui, et lui livra, pour gage de sa parole, plusieurs de ses châteaux. Aimar conclut, en même-tems, la paix avec Humbert de Mirabel, évêque de Valence, avec lequel il avait de grands différents. (Vaissète, *ibid.* p. 298.)

L'empereur Frédéric I avait accordé au comte Guillaume, père d'Aimar, un droit de péage sur le Rhône; le fils en demanda, l'an 1219, la confirmation à Frédéric II, et l'obtint. Le 26 juillet de la même année, par transaction faite avec l'évêque et le chapitre de Valence, il reconnut tenir de cette église, en franc-fief, la seigneurie de Château-Double. Il acquit, le 22 février 1230, d'Aimar et de Pierre du Poussin la terre de ce nom, et mourut peu de tems après. Philippine de Faï, sa deuxième femme, qui vivait encore en 1251, lui apporta en dot la terre de Faï, et beaucoup d'autres en Vivarais. Devenu par-là vassal du roi de France, il reçut ordre de lever le ban et l'arrière-ban dans ses terres, et de le faire partir pour aller joindre l'armée de ce monarque. Les enfants qu'il eut de son premier mariage, sont Josserande, femme de Bermond, seigneur d'Anduse, et Guillaume, qui mourut en 1226, laissant de Flotte de Rozannit, sa femme, un fils, qui suit.

AIMAR III DE POITIERS.

1230. Aimar, petit-fils d'Aimar II par Guillaume, son père, succéda, en bas-âge, à son aïeul, sous la tutelle de Flotte de Rosannit, sa mère, qui avait disputé cette fonction, après la mort de son mari, à son beau-père, et l'avait emportée de force avec le secours de l'évêque de Valence. Raymond VII, comte de Toulouse, et cousin d'Aimar, s'étant approché du Rhône au mois de février 1239, le comte de Valentinois vint le trouver; et, par acte passé à l'Ile dans le Venaissin, le 9 avril suivant, il lui déclara que le château de Bois, avec ses dépendances, était de son alleu, qu'il en était de même de seize autres châteaux, du nombre desquels étaient Privas, Tournon, Saint-Allan, tous situés dans le Vivarais, et qu'il n'en tenait aucun en fief ou autrement, de quelque seigneur temporel que ce fût. Aimar reçut ensuite ces domaines en *fief franc* du comte de Toulouse, après lui en avoir donné le domaine principal et direct, ne s'en réservant que le domaine utile et la possession naturelle, après quoi il lui en rendit hommage, les mains jointes, en présence de deux évêques et d'un grand nombre de seigneurs. C'était une restitution des droits qu'Aimar II avait usurpés, comme on l'a vu, sur le comte Raymond VI, après le jugement du concile de Latran, qui le déclarait privé des domaines que les croisés lui avaient enlevés : jugement dont Raymond VII s'était fait relever en 1229. (Duchesne, *hist. des comtes de Valent.*, *pr.*, pag. 7, Vaissète, *hist. de Lang.*, tom. III, pag. 415.)

Aimar, l'an 1236, reconnut encore, par lettres données à Gui Fulcodi, avoir fait hommage à Raymond VII du Diois, mais seulement par crainte, dit-il, attendu que Raymond l'a-

vait menacé de lui faire la guerre en cas de refus, avouant néanmoins que son aïeul avait reçu de lui le comté du Diois en fief. (Vaissète, *ibid.*, *pr. col.* 520.) Saint Louis voulant s'assurer du château de Bidage, appartenant au comte de Valentinois, Aimar, sur la demande que le roi lui en fit, promit de le lui remettre à grande et à petite force, tant que lui ou les enfants, soit de feu Béraud de Bidage, soit de Guillaume de Soloignac, son vassal, le posséderaient. L'acte de cette soumission est daté de Château-Double, à deux lieues de Draguignan, en Provence, le 8 mai 1257. (Duchesne, *ibid. pr.*, pag. 9.) Guichard V, sire de Beaujolais, étant mort sans postérité l'an 1265, Aimar disputa sa succession à Isabelle, sœur de Guichard, sa tante, et fut évincé par jugement de la cour du roi, l'an 1269. (Voy. *les sires de Beaujolais.*)

L'an 1268, le siége épiscopal de Valence vint à vaquer par la démission de Philippe de Savoie, qui, l'ayant administré sans être dans les ordres sacrés, ainsi que l'archevêché de Lyon, le quitta pour succéder à Pierre, comte de Savoie. Aimar écrivit alors au pape Clément IV, pour le prier de procurer un digne pasteur à l'église de Valence. Clément, par sa réponse des nones de juillet, troisième année de son pontificat, marque au comte que, pour satisfaire à son louable désir, il venait de pourvoir le siége de Valence d'une personne sage et discrète, et de plus votre parente, dit-il, sans néanmoins la nommer. Ce fut Bertrand, évêque d'Avignon, qui, dans l'élection, avait eu pour compétiteur Gui de Montlaur, chanoine du Pui. (*Gall. Ch. vet.*, tom. III, pag. 1114.) Aimar eut néanmoins dans la suite des démêlés avec ce prélat; car on voit dans le cartulaire de Valence que Bertrand mourut en 1274, après avoir fait la paix avec le comte de Valentinois. (*Ibid.*) Pour la consolider, le pape Grégoire X, s'étant rendu la même année à Vienne, unit l'évêché de Die à celui de Valence, espérant de rendre par-là l'évêque de Valence plus formidable au comte de Valentinois. En conséquence de cette union, Amédée de Roussillon, qui venait de succéder à Gui de Montlaur, dans l'évêché de Valence, se mit en possession de celui de Die, qui venait de vaquer par la mort d'Amédée de Genève, son oncle. Son premier soin fut de former un chapitre composé d'ecclésiastiques des deux diocèses, pour maintenir entre eux une plus grande liaison. Mais Amédée de Roussillon ne tarda pas à se brouiller avec le comte. Il lui déclara la guerre et lui enleva plusieurs places; les hostilités durèrent entre eux jusqu'à ce que des amis communs vinrent à bout de les mettre d'accord. (Valbonnais, tome I, page 227.) La mort d'Aimar arriva l'an 1277, peu de tems après le 6 mai, date de la donation qu'il fit à son fils aîné, de plusieurs châteaux situés dans les diocèses de Valence, de Viviers et de Die. Il fut inhumé à l'abbaye cistercienne de Beaulieu, comme il l'avait ordonné par son testament. Ce comte avait épousé, 1°. FLORIE DE BEAUJEU, dame de Belleroche, fille d'Humbert V, sire de Beaujeu; 2°. l'an 1268, ALIXENTE, ou ALIX DE MERCŒUR, fille de Béraud, sire de Mercœur, et veuve de Ponce de Montlaur. Du premier lit il eut un fils, qui suit, et deux filles: Philippine, alliée à Bertrand, seigneur de Baux et comte d'Avellino, au royaume de Naples; et Marguerite, femme de Roger de Clérieu. Du second lit sortit Guillaume, seigneur de Chanéac.

M. de Valbonnais (*Hist. de Dauph.*, p. 342) a donné le sceau d'Aimar III, qu'il nomme le IIe, où il est représenté à cheval, avec un écu sur la poitrine, chargé de six besants surmontés d'un chef, qui sont les armes de Poitiers. On lit autour: SIGILLUM AYMARI DE PICTAVIA COMITIS VALENTINENSIS ET DIENSIS; et dans le contre-sel, on voit une étoile à douze rais, avec ces mots seulement: COMITIS VALENTINENSIS.

AIMAR IV DE POITIERS.

1277. AIMAR IV, que les modernes comptent pour le troisième de son nom, était marié, depuis l'an 1270, avec HIPPOLYTE, ou POLIE, fille de Hugues, comte de Bourgogne, et d'Alix de Méranie, lorsqu'il succéda à son père, Aimar III, dans le comté de Valentinois. Cette alliance lui valut la terre de Saint-Vallier, dans le Graisivaudan, qu'Hippolyte lui apporta en dot. Devenu veuf, il se remaria, l'an 1286, avec MARGUERITE, fille de Rodolfe, comte de Genève. L'an 1292, apprenant l'arrivée de l'empereur Rodolfe en Suisse, il vint le trouver à Murat, avec plusieurs seigneurs et prélats du royaume de Bourgogne, pour lui faire hommage comme à son suzerain. (Valbonnais, tome I, page 241.) Philippe de Bernisson, gouverneur du Comtat-Venaissin, pour le pape Nicolas IV, voulut obliger, l'an 1291, Hugonet Adémar, seigneur de Montélimar, de rendre hommage au saint siége des châteaux de la Garde, de Rac, et d'une portion de ceux de Savace et de Château-Neuf de Mazène. Le comte de Valentinois s'y opposa, soutenant que toutes ces terres, hors celle de la Garde, relevaient de lui. Après quelques contestations, il fut convenu qu'Hugonet reconnaîtrait le comte de Valentinois pour seigneur immédiat de ces terres, et les tiendrait en arrière-fief de l'église romaine. (Valbonnais, tome I, page 241.) Aimar IV était bon économe; il augmenta considérablement ses domaines par différentes acquisitions qu'il fit. Il acheta, l'an 1288, le château de Sure; le 4 mai 1293 il acquit, suivant Chazot, la terre et seigneurie de Faulignan, que nous ne trouvons dans aucune carte géographique; en 1296, il devint propriétaire, par achat, de la terre de Barre, en Vivarais, et deux ans après, du château de Monclar, au diocèse de Die. Ayant vendu, l'an 1317, le château de Belleroche, il remplaça cette aliénation par l'acquisition des terres et châteaux de Mirebeau et de Pisançon, faite le 17 février 1323 (v. st.). Il vivait encore en 1329, et mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. De sa première femme il eut sept enfants: Aimar, qui suit; Humbert et Otton, morts sans lignée; Guillaume, seigneur de Saint-Vallier; Louis, évêques de Langres en 1318; Alix, femme d'Artaud, seigneur de Roussillon, et Constance, alliée à Hugues Adémar de Monteil. Du second lit vinrent: Amé, qui succéda, dans les terres de Clérieu et Chantemerle, à Guillaume, son frère consanguin, et mourut, vers l'an 1343, sans postérité; Amédée, successeur de Guillaume dans la terre de Saint-Vallier; Catherine, femme d'Aimeri VII ou VIII, vicomte de Narbonne; et Anne, troisième femme de Henri II, comte de Rodez, remariée ensuite à Jean, dauphin d'Auvergne.

AIMAR V DE POITIERS, DIT AIMARET.

1329 au plutôt. AIMAR V, dit AIMARET, exerçait la dignité comtale dans le Valentinois et le Diois avec Aimar IV, son père, dès l'an 1307. Le 13 juin 1316, il se démit, entre les mains du roi, de ses comtés, qu'il reprit ensuite pour les tenir de lui à foi et hommage. Le dauphin Humbert II prétendait aussi qu'il lui devait hommage-lige pour ses comtés; Aimar soutenait qu'il ne le devait que simple, et se pourvut à la cour d'Avignon pour se mettre à l'abri des poursuites du dauphin. Mais le pape refusa de prendre connaissance de ce démêlé. Enfin, après bien des remises, Aimar fit l'hommage, tel que le dauphin l'exigeait, le 25 avril 1338. (Valbonnais, *Hist. de Dauph.*, *pr.* pag. 549 et 550.) L'an 1339, Aimar fit un dernier testament, le 12 août, et mourut peu de tems après. SIBYLLE DE BAUX, fille de Raymond de Baux, comte d'Avellino, qu'il avait épousée en 1284, lui donna Aimar, mort, sans enfants, avant le 3 avril 1324; Louis, qui suit; Guichard, mort en 1329; Otton, évêque de Verdun; Aimar, seigneur de Veyne; Guillaume, évêque de Langres; Henri, élu évêque de Gap le 8 juillet 1349; Charles, tige des seigneurs de Saint-Vallier; et cinq filles, dont l'aînée, Hippolyte, épousa, en premières noces, Renaud IV, comte de Dammartin, et en secondes, Armand VI, vicomte de Polignac; Jeanne, la dernière, vécut dans le célibat, et mourut en odeur de sainteté.

LOUIS I DE POITIERS.

1339. **Louis**, successeur d'Aimar V, son père, fut établi lieutenant-general en Languedoc, au mois de decembre 1340, par le roi Philippe de Valois. L'an 1344, il servit dans l'armee de Jean, duc de Normandie, au siege d'Auberoche dans le Toulousain, qu'on fut obligé de lever la nuit de la fête de saint Laurent. Le comte Louis fut fait prisonnier dans cette occasion; mais il etait libre au mois de novembre suivant. L'an 1345, on le voit encore faisant la guerre en Saintonge pour le roi. On ne sait s'il y mourut; mais il est certain que cette année fut la dernière de sa vie. Il avait epouse, l'an 1319, **Marguerite**, fille de Henri II de Vergi, seigneur de Fouvent, qui survecut deux ans à son epoux. Un fils, qui suit, et une fille, Marguerite, femme de Guichard de Beaujeu, seigneur de Perreux, furent les fruits de ce mariage.

AIMAR VI DE POITIERS, dit LE GROS.

1345. **Aimar** était âgé de dix-huit ans lorsqu'il succeda au comte Louis, son pere. (Duchesne.) L'an 1347, il entra en guerre avec l'évêque de Valence, touchant leurs droits respectifs. Le pape Clément VI voulut se rendre arbitre de leur différent, et leur envoya un légat qui ménagea une trève. Aimar se rendit agréable à l'empereur Charles IV, qui confirma par sa bulle, du 16 mars 1349, toutes ses seigneuries, avec défense à l'évêque de Valence de s'en qualifier comte, et de plus il le nomma vicaire-general de l'empire au royaume d'Arles. Mais il ne paraît pas qu'il ait fait usage de ce titre. La bulle dont nous parlons, et que nous rapportons à l'an 1349, est datee *regnorum nostrorum anno tertio;* ce qu'un habile moderne assigne a l'an 1368. Mais Charles commença, l'an 1346, son règne de Bohême, et fut élu la même année roi des Romains. La troisième année de ses règnes est donc l'an 1349. Le roi Jean augmenta l'autorité d'Aimar dans le pays, en l'établissant, par ses lettres du 7 août 1353, *lieutenant de monsieur le dauphin de Viennois*. Aimar fit une faute dans cet office en engageant au comte de Savoie, certains châteaux qu'il lui livra. Denoncé pour ce sujet au parlement, sous le règne de Charles V, il fut condamné, par arrêt, à restituer ces places et à payer mille marcs d'or au roi, qui le tint quitte pour quinze mille florins d'or, comme on le voit par ses lettres d'abolition du mois d'août 1368. Se voyant sans lignée, il aliéna, vers le même tems, plusieurs de ses terres. Enfin, l'an 1373, par son dernier testament, fait le 9 février à Avignon, il institua son héritier universel, pour ce qui lui restait, Louis de Poitiers, son cousin germain, lui substituant Edouard de Beaujeu, fils de sa sœur, ou ses enfants. Il mourut la même année, et fut enterré aux Cordeliers de Crest, sépulture de ses ancêtres. Il avait épousé, par contrat du 15 decembre 1344, **Elips ou Alix**, fille de Guillaume-Roger I, baron de Beaufort, nièce du pape Clément VI, et sœur de Grégoire XI. Elle étoit veuve de Guillaume II, Seigneur de la Tour d'Auvergne, et vécut jusqu'en 1405 ou 1406.

LOUIS II DE POITIERS.

1373. **Louis II**, fils d'Aimar de Poitiers, Seigneur de Chalençon, et de Guiotte d'Uzes, ne l'an 1354, succeda au comte Aimar VI, son cousin, dans le Valentinois et le Diois. L'an 1374, il transigea, le 11 août, avec Charles de Poitiers, seigneur de S. Vallier, touchant la succession de leur famille, et lui remit les terres de Pisançon et de Mareuil, avec les châteaux de S. Nazaire et de Flandene. L'an 1404, il fit cession, par acte du 11 août, au roi Charles VI de ses comtés, qui renfermaient vingt-sept villes ou châteaux, onze forteresses et deux cents fiefs ou arrière-fiefs, s'en réservant la jouissance durant sa vie, et à condition, 1°. que ces comtes ne pourraient jamais être mis hors de la main du roi, ou de son fils aîné le dauphin; 2°. que le roi lui donnerait, dans le mois de novembre suivant, cent mille écus d'or; 3°. qu'au cas qu'il laissât en mourant des fils legitimes (il n'en avait point alors), ils auraient la liberté de rentrer dans ces comtés en rendant au roi la somme qu'il avait reçue. Ce traité n'était pas une surprise faite au comte Louis. Il avait ete projeté dès l'an 1391, dans un pour parler qu'il avait eu, le 30 novembre, avec le seigneur de la Rivière, que le roi Charles VI lui avait député a cet effet. (*Mss. du Roi*, n°. 9420.) Antoine de Grolée, et les seigneurs d'Entremonts et de Mirebel, excités par Amédée VIII, comte de Savoie, déclarèrent la guerre en 1407, on ignore sous quel prétexte, au comte Louis. C'était la déclarer, en quelque sorte, au roi lui-même, suzerain comme il etait et cessionnaire de Louis. En vertu de ces deux titres, le comte de Valentinois ne manqua pas de s'adresser, par une requête du 6 juillet 1407, au parlement de Grenoble, pour demander du secours; sur quoi cette cour rendit un arrêt qui défendait à ceux de Vienne de laisser passer aucunes troupes par eau et par terre qui vinssent des états de Savoie. Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, avait consenti, par un acte du 19 juin 1404, à la donation que le comte Louis avait faite de ses états au roi de France. Mais, après sa mort, arrivée l'an 1410 au plutôt, son fils, Louis de Saint-Vallier, ne crut pas devoir s'en tenir à la transaction. Etant entré à main armee avec Jean, son frère, évêque de Valence, dans le château de Graine où résidait le comte Louis, son cousin, il se saisit de sa personne, et le contraignit de faire un nouveau traité le mardi 13 août 1416, en présence de plusieurs chevaliers et docteurs-ès-lois. Par cet acte, il fut convenu qu'au cas que le comte Louis vînt à décéder sans enfants mâles legitimes, les comtés de Valentinois et de Diois appartiendraient au seigneur de Saint-Vallier, excepté le Château-Neuf de Damasan, qui demeureroit à Lancelot, fils naturel du comte. Il était veuf pour lors de **Cécile de Beaufort**, fille de Guillaume-Roger III, comte de Beaufort, en Vallee, morte en 1410, dont il n'avait eu que des filles. Mais il se remaria, l'an 1417, avec **Guillemette de Grueres**, fille de Raoul, comte de Grueres, en Savoie, dans l'esperance d'en laisser une posterite masculine et de frustrer par là de son attente le seigneur de Saint-Vallier. Il en arriva autrement; car ce mariage fut stérile. Toujours, néanmoins, résolu de se venger de la violence que le seigneur de Saint-Vallier lui avait faite, il fit, le 22 juin 1419, à Baix, un testament par lequel, en dérogeant au dernier traité, il instituait son héritier universel le dauphin Charles, fils du roi Charles VI, à la charge de payer à ses exécuteurs testamentaires cinquante mille écus pour acquitter ses dettes et accomplir ses legs; et en cas de refus, il lui substituait le duc de Savoie. Le comte Louis mourut le 4 juillet suivant au château de Baix, et fut enterré aux Cordeliers de Crest, laissant de son premier mariage deux filles, Louise, mariée, le 15 novembre 1389, à Humbert VIII, sire de Thoire-Villars; et N..., femme d'Aubert de Trassi. Une enquête, faite à Romans en 1421, nous apprend que *Combien qu'il* (le comte Louis II) *oyst chacun jour messe et dist ses heures doucement, comme il sembloit, et qu'il se confessast et ordonnast chacun an; toutefois il etoit moult ambicieux et levoit plusieurs tailles sur ses sujets qui le doubtaient moult, parce qu'il estoit moult rigoureux et malgracieux, et par plusieurs fois*, ajoute-t-elle, *avoit oste a ses juges et officiers la connoissance des causes criminelles pendantes pardevers eux, pour en avoir grand profit par composition ou autrement.* (Duchesne, *Hist. des comtes de Valent., pr.*, page 71.) Dès qu'il eut fermé les yeux, Louis de Saint-Vallier prit le titre de comte de Valentinois et de Diois en vertu de la donation qu'il lui en avait faite et sans egard pour le testament qui l'avait annulée. Mais Henri de Sassenage, gouverneur de Dauphiné, et le conseil delphinal, réclamèrent ces domaines au nom du dauphin Charles, soutenant la validité de l'acte par lequel le comte Louis l'avait institué son héritier universel; sur

quoi Louis de Saint-Vallier, assisté de l'évêque Jean de Poitiers, son frere, et de quelques chevaliers, offrit de s'en rapporter a ce qui en serait decide par le conseil du dauphin, apres avoir pris connaissance de ses droits et les avoir mûrement examines. Il y eut acte de cette offre, passe, le 16 juillet 1419, à la Combe-Belion, en presence de plusieurs personnes qualifiees. Enfin, l'an 1423, le dauphin étant monté sur le trone sous le nom de Charles VII, Louis de Saint-Vallier lui ceda, par traite fait à Bourges, le 4 mai, tous ses droits sur la succession du comte Louis, moyennant une rente annuelle et perpetuelle de sept mille florins d'or que ce monarque lui assura. « Et depuis, dit Duchesne, les comtes de Valentinois et » de Diois sont demeurees unies et incorporees au Dauphine. »

La Martinière dit neanmoins que le duc de Savoie persistait encore depuis a former, sur le Valentinois et le Diois, des pretentions auxquelles il ne renonça qu'au moyen de la remise que Louis Dauphin lui fit, en 1446, de l'hommage du Faucigni.

DUCS DE VALENTINOIS.

CÉSAR BORGIA.

L'an 1498, le roi Louis XII, voulant mettre dans ses intérêts le pape Alexandre VI, dont il avait besoin pour l'execution de ses projets sur l'Italie, donna, par lettres-patentes du mois d'août, les comtes de Valentinois et de Diois à César Borgia, fils naturel de ce pontife, et dans le mois d'octobre suivant, il erigea le premier de ces deux comtes en duche. A ces bienfaits, il ajouta une compagnie de cent lances de ses ordonnances, dont il gratifia César, et la main de Charlotte, fille d'Alain, sire d'Albret, qu'il lui fit épouser. Enfin, par un privilege qui n'avait point encore d'exemple, il adopta le nouveau duc de Valentinois, par lettres-patentes du mois de. . . . . 1499, *au nom et aux armes de France*, avec permission d'en user en tous actes. On ne revient pas de son étonnement, quand on considere sur quelle tête Louis avait accumule tant de faveurs. César Borgia, promu a l'archevêché de Valence, en Espagne, et crée cardinal par son père, en 1493, quitta l'état ecclesiastique, après avoir fait poignarder et jeter dans le tibre le duc de Gandie, son frère aîné, qui lui disputait la jouissance de Lucrèce, leur sœur. Soutenu par les armes de France, il mit toute l'Italie en combustion. Le pape, son père, voulant lui donner la Romagne, il restait à conquérir la ville de Faënza, possedee par Astorre de Manfredi, jeune seigneur de dix-sept ans, adoré de ses sujets. César en fait le siege, et serre la place de manière que, perdant toute espérance de secours, les habitants capitulèrent le 26 avril de l'an 1501. Les conditions du traite portaient qu'Astorre conserverait la vie, la liberté, l'honneur, avec la jouissance de ses biens allodiaux, et que la ville serait exempte du pillage. César tint parole sur le dernier point; mais aussitôt qu'il eut entre ses mains le malheureux Astorre, il l'envoya prisonnier, avec un de ses frères naturels, à Rome, où ils furent mis secrètement à mort. Il ne fut pas, après cela, difficile au duc de Valentinois d'obtenir du pape l'investiture de la Romagne, à titre de duche. Il enleva ensuite la terre de Piombino à Jacques d'Appiano; le duché d'Urbin, par une perfidie insigne, l'annee suivante, à Gui Ubald; et Camerino, par une autre fourberie, à Jules de Varane, qu'il fit ensuite étrangler avec deux de ses fils. Les principaux seigneurs d'Italie, craignant chacun pour leurs terres et pour leur vie, se reunirent contre cet usurpateur. Mais il eut l'adresse de les gagner, l'un après l'autre, par de belles paroles, et de les engager à venir faire avec lui le siege de Sinigaglia, dont ils le rendirent maître en l'absence de François Marie de la Rovere, prefet de Rome, qui en etait le seigneur. La recompense qu'ils reçurent de cet important service, fut celle qu'on devait attendre d'un homme sans honneur et sans probité. César étant entré dans la place, après en avoir fait sortir leurs gens, sous pretexte qu'elle ne pouvait les contenir avec les siens, il arreta prisonniers les principaux d'entre eux, savoir: Paul des Ursins, François des Ursins, duc de Gravina, Vitellozzo, Oliverotto, Louis de Todi; et le lendemain, 31 decembre de l'an 1502, il fit étrangler dans une chambre (et non, comme le dit un moderne, dans la place publique) Vitellozzo et Oliverotto. (Muratori.) Le pape, instruit des derniers succès de son fils, loin d'en avoir horreur, travaille à les completer, en s'assurant de la personne du cardinal Jean B. des Ursins, qu'il envoya dans la tour Borgia. Il y fut trouvé mort dans le mois de fevrier suivant, non sans soupçon de poison. Dans le même tems, César se débarrassa, par le lacet, de Paul des Ursins et du duc de Gravina, ses prisonniers. Le fruit qu'il retira de ces forfaits, et qu'il s'était proposé en les commettant, fut l'invasion de plusieurs terres de la maison des Ursins. Mais cela ne remplit point encore son insatiable avidité. Le mobilier du cardinal Corneto, le plus riche du sacré collège, et surtout l'argent qu'on savait qu'il avait dans ses coffres, était un objet qu'il avait grande envie de s'approprier. Pour y réussir, il invita à un repas ce prelat, dans le dessein de l'empoisonner. Mais la bouteille de vin, qu'il avait préparée pour cela, ayant été derangée par une méprise, on en servit à l'un et à l'autre, et tous deux en ressentirent le funeste effet, auquel neanmoins ils survecurent par la force de leur tempérament. Voilà ce qu'il faut croire, ou donner un démenti à Paul Jove, qui, dans la Vie de Gonsalve, atteste avoir appris, de Corneto lui-même, que ce breuvage lui avait causé une inflammation inexprimable, et l'avait fait changer de peau. Mais ce qu'on ajoute, que le pape était du repas, et qu'ayant bu du même poison il en mourut, est une fable détruite par Odoric Raynaldi, qui prouve, par l'extrait d'un journal manuscrit du tems, qu'Alexandre mourut, le 18 août 1503, d'une fièvre double-tierce qui l'emporta en six jours de tems. La mort de ce pontife arrêta le cours violent des tyrannies de son fils Jules II, l'ayant fait emprisonner à Ostie, ne lui rendit la liberté, qu'après l'avoir obligé à rendre toutes les places dont il s'était emparé. Il lui permit ensuite de se rendre auprès de Gonsalve de Cordoue, general espagnol, qui l'envoya en Espagne, où il fut confiné dans une prison. Ayant trouvé moyen de s'évader, il alla se réfugier vers Jean d'Albret, roi de Navarre, qui l'employa dans la guerre qu'il avait avec Louis de Beaumont, son vassal. César alla faire le siége de Viane, et y fut tué, le 12 mars 1507, laissant une fille unique, nommée Louise, qualifiée duchesse de Valentinois, et mariée, 1°. le 7 avril 1517, à Louis II, sire de la Tremoille; 2°. le 3 février 1530, à Philippe de Bourbon-Busset. « Ce scélérat, » dit un moderne, avait de la bravoure, de la souplesse et » de l'intrigue; mais un seul de ses attentats suffirait pour » flétrir la mémoire du plus grand homme. »

DIANE DE POITIERS.

L'an 1548, le roi Henri II fit don à Diane de Poitiers, sa maîtresse, par lettres du 8 octobre, de l'usufruit du duché de Valentinois, avec le titre de duchesse. Diane, née sur la fin de 1499 de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, avait éte placee fort jeune aupres de la comtesse d'Angoulême, mère de François Ier., et ensuite etait entrée au service de la reine Claude, en qualité de fille d'honneur. Son crédit et sa beauté sauverent la vie a son pere, dont elle obtint la grâce au moment qu'il allait être décapité, pour avoir suivi le parti du connétable de Bourbon. Mais elle ne put le guérir des impressions fâcheuses que les frayeurs de la mort lui avaient causees, lorsqu'il apprit son jugement. Elles furent telles, qu'en une nuit les cheveux lui blanchirent, et qu'il tomba dans une fievre si violente, qu'elle ne le quitta point le reste de ses jours. De-là, le proverbe de *la fièvre de Saint Vallier*. L'an 1531, le 29 juillet,

Diane resta veuve de Louis de Brezé, comte de Maulévrier, qu'elle avait épousé le 29 mars 1514 (v. st.). Cinq ans après, Henri, pour lors dauphin, âgé de dix-huit ans, devint éperdument amoureux de Diane, qui était dans sa trente-septième année. Elle conserva les grâces et la fraîcheur de la jeunesse jusque dans un âge fort avancé. Les agréments de son esprit répondaient à ceux de sa figure. Elle aima les gens de lettres et les protégea. Les huguenots furent les seuls qui eurent à se plaindre d'elle : aussi ne l'ont-ils point épargnée dans leurs écrits. Après la mort funeste de Henri II, arrivée le 10 juillet 1559, elle se retira dans sa terre d'Anet, où elle mourut le 26 avril 1566, laissant de son mariage avec Louis de Brezé deux filles, dont l'aînée, Françoise, épousa Robert de la Marck, duc de Bouillon ; et l'autre, nommée Louise, fut mariée à Claude de Lorraine, duc d'Aumale. Le duché de Valentinois, après la mort de Diane, fut de nouveau réuni au domaine de la couronne.

HONORÉ GRIMALDI.

Honoré Grimaldi, prince de Monaco, s'étant mis, l'an 1641, sous la protection de la France, pour se soustraire aux vexations des Espagnols, reçut du roi Louis XIII, en pleine propriété, pour lui et ses descendants, le duché de Valentinois, qui fut érigé en pairie, par lettres du mois de mai 1642, puis déclaré duché-femelle, par lettres du 26 janvier 1643, registrées, le 6 février suivant. Cette donation fut faite, parce que le roi d'Espagne confisquait, ou devait confisquer, sur Honoré, des terres qui lui appartenaient dans le royaume de Naples et le duché de Milan. A ce don, Louis XIII ajouta la baronnie de Baux, qu'il érigea en marquisat. Louise-Hippolyte Grimaldi, fille aînée d'Antoine, prince de Monaco, petit-fils d'Honoré, ayant été mariée en 1715 à François-Léonor Goyon de Matignon, le duché-pairie de Valentinois lui fut cédé pour sa dot ; et ce seigneur, au mois de décembre de la même année, obtint des lettres-patentes qui lui permettaient de se faire recevoir pair de France au parlement de Paris, où il prêta serment le 14 décembre 1716. (*Voy. les princes de Monaco.*)

N. B. L'évêché de Die, après être resté pendant plus de quatre cents ans uni à celui de Valence, en fut séparé l'an 1692, et rétabli dans son premier état.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE LYONNAIS ET DE FOREZ.

Le Forez, ou Forest, *Foresium*, ou *Pagus Forensis*, habité anciennement par les *Segusiani*, dont *Forum Segusianorum*, aujourd'hui Feurs, était le chef-lieu, fut compris sous l'empire d'Honorius dans la première Lyonnaise. De la domination des Romains, ce pays passa sous celle des Bourguignons ; et après la destruction du royaume de ces derniers, il fut réuni à la monarchie des Francs. Son étendue est de vingt et une lieues de longueur, sur onze de largeur. Il est borné au nord, par le Charolais et le Beaujolais ; au midi, par le Vélai et le Vivarais ; à l'orient, par le Lyonnais, et à l'occident, par l'Auvergne. Cette province se divise en haut et bas Forez : Mont-Brison, *Mons Brusonis*, maintenant capitale de tout le pays, est dans le haut ; Roanne, *Rodumna*, sur la Loire, est la principale ville, et même la seule du bas Forez. Les premiers comtes de Forez, le furent en même-tems du Lyonnais et du Beaujolais. La ville de Lyon avait été fondée, suivant l'opinion la plus commune et la plus probable, l'an 709 de Rome, par Munatius Plancus, consul, pour les habitants de Vienne, lorsqu'étant chassés de leur ville par les Allobroges, ils se retirèrent au confluent du Rhône de la Saône (1) ; cette ville fut le siége des premiers comtes de Forez, dont on peut faire remonter l'origine à l'an 532, époque de la ruine du premier royaume de Bourgogne, dans lequel était compris le Lyonnais. Les plus connus des comtes amovibles du Forez, sont Armentaire, Adalbert, Warnier, Sigonius, Annemond, Bertrand et Gérard, surnommé vulgairement de

(1) L'heureuse position de Lyon rendit cette ville célèbre dès son origine. Soixante peuples des Gaules se cotisèrent pour y bâtir un temple en l'honneur de Rome et d'Auguste, et chacun d'eux fournit une statue pour orner l'autel de ce prince, avec une inscription particulière. Caligula y fonda une académie qui s'assemblait devant cet autel, où les plus habiles orateurs allaient disputer le prix de l'éloquence et se soumettaient à la rigueur des lois qu'il avait prescrites. Elles portaient, entr'autres choses, que les vaincus donneraient eux-mêmes des récompenses aux vainqueurs, qu'ils feraient de plus leur éloge, et que ceux dont les écrits auraient été réprouvés et jugés indignes du concours seraient obligés de les effacer ou avec une éponge ou avec la langue, à moins qu'ils ne préférassent de recevoir des férules ou d'être jetés dans la rivière. C'est à quoi Juvénal semble faire allusion dans sa première satire, en peignant ainsi les effets de la crainte (*vers.* 43 *et* 44) :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

Ce temple et cet autel, qu'on nommait *Athenæum*, étaient à l'endroit où l'on a depuis bâti l'abbaye d'Ainai.

Roussillon. Ce dernier, dont on peut voir l'article à la tête des comtes de Provence, ayant été dépouillé de ses dignités par Charles le Chauve, le monarque nomma, l'an 870, Guillaume I, comte de Lyon et des provinces en deça de la Saône, c'es-à-dire, du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Guillaume, profitant de la faiblesse et de l'éloignement de nos rois occupés à diverses guerres, s'établit insensiblement, et fit d'un emploi, qui n'était qu'une commission du prince, une espèce de fief héréditaire qu'il étendit sur la ville de Lyon, sous prétexte d'y conserver les droits et les prétentions de nos rois. Guillaume I mourut vers l'an 890. Il eut d'Adèle, sa femme, Guillame, qui suit.

GUILLAUME II.

890 ou environ, Guillaume II, fils aîné de Guillaume I, prenait le titre de comte du Lyonnais. On voit aussi un titre de l'empereur Louis l'Aveugle, de l'an 902, où il est qualifié duc et marquis, parce qu'il possédait des terres sur les limites du royaume de France et de Bourgogne. Guillaume II mourut vers l'an 920, laissant Artaud, qui suit, et Bernard ou Beraud, sire de Beaujolais.

ARTAUD I.

Artaud I, comte de Forez, fut successeur de Guillaume, son père (et non pas son frère, comme quelques-uns le prétendent), au comté de Lyonnais, et continua la branche de Forez. Ce fut sous le gouvernement du comte Artaud, que Lothaire, roi de France, céda, l'an 955, la ville de Lyon à Conrad, roi de Bourgogne, pour la dot de Mathilde de France, sa sœur. Artaud, mourut vers l'an 960, laissant de Tarésie, sa femme, un fils, qui suit.

GIRAUD I.

960 ou environ, Giraud I, successeur d'Artaud, son père, épousa une dame nommée Grimberge, dont il eut trois fils, Artaud, comte de Lyon; Etienne, comte de Forez, et Humphroi, sire de Beaujeu, avec une fille, nommée Adesceline, qu'on croit, sans beaucoup de fondement, avoir été abbesse de Saint-Pierre de Lyon. Giraud mourut, à ce qu'on prétend, vers l'an 990.

ARTAUD II.

990 Artaud II succéda à Giraud, son père, dans le comté de Lyon, et devint ensuite comte de Forez, on ne sait en quelle année, par la mort d'Etienne, son frère, décédé sans enfants. L'abbaye de Cluni se ressentit de sa libéralité. Artaud lui donna l'église de Saint-Pierre de Mareuil, par un acte daté seulement du règne de Rodolfe (c'est Rodolfe III, roi d'Arles, qui régna depuis 993, jusqu'en 1032.) Ce comte épousa Théodeberge, ou Thetberge, dont il laissa en mourant (l'an 1007) deux fils en bas-âge, Artaud et Giraud. Théodeberge, lui survécut, resta veuve jusqu'en 1010. Nous avons sous les yeux une charte de cette comtesse, datée de la dix-septième année du roi Rodolfe, au mois de mars, par laquelle elle donne à l'abbaye de Cluni, un meix situé au lieu dit *Caminum*, dans le Lyonnais, pour le repos de l'âme d'Artaud, son seigneur, pour ses enfants, Artaud et Giraud, et pour les âmes de tous les fidèles morts et vivants. (*Arch. de Cluni.*) L'année suivante, Théodeberge était remariée avec Pons, comte de Gévaudan. Une charte, imprimée dans le onzième tome du Spicilége, pag. 292, en fait foi. Par cet acte, Pons, qui est qualifié *comte illustre*, *par la grâce de Dieu*, *du Gévaudan et du Forez*, *recommandable par ses mœurs et doué d'un esprit excellent*, fonde à Coalde une église collégiale pour le repos des âmes d'Etienne et d'Alaïz, ses père et mère, pour Théodeberge, sa (seconde) femme, pour ses fils (du premier lit), Etienne et Pons, pour ses frères, Bertrand et Guillaume, et en général pour tous ses parents. La date est remarquable. *Acta sunt hæc*, porte-t-elle, *anno jam pene finito X post millesimum*, *indictione IX*, *epactâ XIV*, *mense februarii*, *feriâ II*, *lunâ XX sub imperio Roberti*, *clarissimi regis Francigeni sive Aquitaniani.* Tous ces caractères se rapportent au lundi 26 février de l'an 1011, et prouvent qu'on commençait alors l'année au 25 ou peut-être au 1er. mars dans le Gévaudan, où cet acte fut dressé. Le titre de comte de Forez, que Pons se donnait, ne lui appartenait qu'en vertu de la tutelle des enfants d'Artaud II, qu'il partageait avec leur mère. D. Vaissète observe qu'il le portait encore en 1025. (*Hist. de Langued.*, tom. II, pag. 246.)

ARTAUD III ET GIRAUD.

Artaud III, fils aîné du comte Artaud II, et Giraud, son frère, succédèrent à leur père, le premier dans le Lyonnais, et le second dans le Forez et le Roannais. Artaud III eut de grands démêlés avec Burchard, archevêque de Lyon, touchant leur juridiction respective. Ce prélat, fils de Conrad le Pacifique, et frère de Rodolphe III, rois de Bourgogne, regardait le comté de Lyon comme son apanage, et en fit hommage, l'an 1030, à l'empereur Conrad le Salique. Artaud, appuyé par son frère, et peut-être aussi par la cour de France, entra dans le Lyonnais les armes à la main, et chassa l'archevêque de sa ville. On fit, quelques tems après, un concordat, par lequel Artaud céda plusieurs de ses droits sur Lyon à l'archevêque, qui lui céda en échange les terres qu'il possédait dans le Forez. Artaud mourut sans laisser de postérité. Par sa mort, Giraud, son frère, réunit dans sa main le Lyonnais au Forez et au Roannais. Burchard étant mort vers l'an 1031, son siége fut envahi par un autre Burchard, son neveu, après l'expulsion duquel Giraud voulut faire élire pour archevêque un de ses fils, à peine en âge de puberté. Mais Conrad le Salique envoya des soldats qui chassèrent le père et le fils. Giraud termina ses jours vers l'an 1058. D'Adélaïde de Gévaudan, sa femme, il avait eu trois fils, Artaud, qui suit, Geoffroi-Guillaume et Conrad, avec deux filles, Prève et Rotulfe. Celle-ci épousa Guigues de l'Avieu, l'un des principaux seigneurs du Forez, que son beau-père, en considération de ce mariage, établit vicomte de Forez; titre qu'il transmit à ses descendants. Prève, sœur aînée de Rotulfe, vécut dans la virginité. Mais, sur une fausse accusation de libertinage, ses frères lui coupèrent la tête et jetèrent le cadavre dans un puits. La calomnie ayant été depuis découverte, Prève a été honorée comme martyre.

ARTAUD IV.

Vers 1058. Artaud IV, fils et successeur du comte Giraud II, après plusieurs différents qu'il eut avec Humbert, archevêque de Lyon, pour le temporel de cette ville, fit, l'an 1062, avec ce prélat un traité par lequel ce dernier recouvra pour son église le droit de battre monnaie. Depuis ce tems, l'autorité des comtes de Forez dans cette ville, declina tellement, qu'ils cessèrent d'y résider, et se retirèrent dans leur comté de Forez dont ils prirent plus ordinairement le titre. Artaud mourut au plus tard, en 1076. De Raymonde, sa femme, il laissa deux fils, Wedelin, ou Gelin, qui suit, et Artaud.

WEDELIN.

1076 au plus tard. Wedelin, fils aîné d'Artaud IV et son successeur après avoir été son collègue, confirma, l'an 1078, par une charte du 12 ou du 14 mai, les priviléges et exemptions accordés par son père à l'abbaye de Savigni. (*Chron. Savin.*) C'est un des derniers actes de sa vie, et le seul qui soit venu à notre connaissance. Il mourut la même année sans postérité.

ARTAUD V.

1078. **Artaud V**, successeur de Wedelin, son frère, eut de sa femme, **Ide**, un fils nommé Guillaume, qui suit, et une fille, Ide-Raymonde, qui viendra ci-après. On met la mort d'Artaud en 1085.

GUILLAUME III.

1085. **Guillaume III** succéda au comte Artaud V, son père, dont il avait été le collègue dès l'an 1078. (*Chron. Savin.*) L'an 1096, il partit pour la croisade sous les enseignes du comte de Toulouse. Il n'en revint pas, ayant été tué, l'an 1097, au siége de Nicée. De **Vandelmonde de Beaujeu**, sa femme, il laissa deux fils, **Guillaume** et **Eustache**, qui lui succédèrent et moururent sans postérité, l'an 1107 au plutôt, comme il paraît par la charte d'une donation qu'ils firent cette année à l'hôpital de Montbrison fondé par leur père.

IDE-RAYMONDE.

Ide-Raymonde, fille d'Artaud V, recueillit la succession de ses neveux avec **Guigues-Raymond**, son second mari, deuxième fils de Guigues II, comte d'Albon et de Viennois. (Elle avait épousé en premières noces, Renaud II, comte de Nevers, mort en 1089.) Guigues-Raymond finit ses jours vers l'an 1109, laissant un fils qui suit.

GUIGUES II DE VIENNOIS.

1109 ou environ. **Guigues II de Viennois** succéda au comté de Lyon et de Forez, du chef d'Ide-Raymonde, sa mère, et commença la seconde race des comtes de Forez. Le dauphin devint alors l'armoirie du Forez au lieu du lion, qui était celles des comtes de la première race, et que les sires de Beaujeu, issus de ceux-ci, retinrent, mais brisé d'un lambel de gueules. Guigues II mourut l'an 1137, laissant de **Marie**, fille de Guichard III, sire de Beaujeu, son épouse, un fils qui suit. Il avait fondé, l'an 1130, une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, près de Montbrison.

GUIGUES III.

1137. **Guigues III**, fils de Guigues II, lui succéda en bas-âge, sous la garde-noble du roi Louis le Jeune, à qui son père l'avait recommandé en mourant. Devenu majeur, il fut obligé de prendre les armes contre Guillaume II, comte de Nevers, qui faisait des entreprises sur le Forez. Saint Bernard vint sur les lieux pour pacifier la querelle des deux comtes. Il trouva dans celui du Forez toute la docilité qu'il pouvait espérer; mais le comte de Nevers protesta qu'il n'accorderait aucune paix à son ennemi qu'il ne l'eût chassé de sa terre; et aussitôt, ayant rassemblé ses troupes, il entra dans le Forez. Le comte Guigues, ne pouvant éviter le combat, se recommanda aux prières du saint homme, qui lui promit la victoire. L'événement vérifia la promesse. Guigues, rempli de foi, se jette comme un lion sur les ennemis, fait prisonnier le comte de Nevers, et taille en pièces ses gens, de manière qu'à peine deux ou trois purent échapper au carnage. Voilà ce que raconte Jean l'Hermite dans la vie de saint Bernard, sans marquer l'année où ceci arriva. (*Bernardi op.* vol. II, col. 1288.) Cette faveur ne rendit pas Guigues plus équitable envers l'église de Lyon. Egaré par son ambition, il revint contre le traité qu'Artaud IV avait fait avec l'archevêque Humbert, prétendit être seigneur de Lyon, ou du moins y avoir l'autorité prépondérante, et ne voulut point reconnaître d'autre seigneur que le roi de France au-dessus de lui. Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, ayant obtenu, l'an 1157, de l'empereur Frédéric I, par sa bulle d'or datée d'Arbois, le 19 novembre, l'exarchat du royaume de Bourgogne avec tous les droits régaliens sur la ville de Lyon, Guigues s'en offensa au point qu'étant entré à main armée dans Lyon, il maltraita les partisans du prélat, sur-tout les clercs dont il pilla les maisons, et l'obligea lui-même d'aller chercher un asile dans la Chartreuse des Portes, d'où il ne revint qu'au milieu de l'année suivante. Guigues continua de molester Heraclius jusqu'au decès de ce prélat, arrivé l'an 1163.

L'année suivante, le chancelier de l'empereur s'étant avisé de vouloir faire élever une citadelle dans le territoire de Lyon, le comte de Forez s'opposa vigoureusement à cette entreprise, chassa les ouvriers les armes à la main, et les menaça, s'ils revenaient pour la prendre, de ne leur faire aucun quartier. C'est ce que mande, de Sens, le pape Alexandre III au roi Louis le Jeune, par une lettre datée du 30 juillet de cette année (Duchesne, *Scrip. franc.*, tom. IV, p. 622.) Guigues ne cherchait par-là qu'à se rendre le maître absolu dans le Lyonnais; les conjonctures ne pouvaient lui être plus favorables. Deux concurrents depuis la mort d'Héraclius, munis chacun d'une partie des suffrages du chapitre, Drogon et Guichard, se disputaient le siége de Lyon. Guigues profita de ce schisme pour se rendre le maître absolu dans la ville, et empêcher que ni Drogon ni Guichard n'exerçassent aucune juridiction temporelle sur les Lyonnais. Mais le premier, dont l'élection prévalut pendant quelque tems, ayant mis dans ses interêt, Gérard, comte de Mâcon, opposa une vigoureuse résistance au comte de Forez, et le mena si rudement, qu'il le contraignit d'abandonner la ville de Lyon, et le poursuivit même jusques dans le Forez. C'est ce que Guigues lui-même marque dans une lettre qu'il écrivit au roi Louis le Jeune, qui était pour lors en Auvergne, occupé à réduire le comte Guillaume: « Je m'étonne, sire, lui dit-il, qu'étant votre homme par tant de » titres, qu'ayant été fait chevalier par votre majesté, que » mon père m'ayant laissé sous votre conduite et en votre » garde, que toute ma terre d'ailleurs vous appartenant, vous » ne m'ayez rien marqué de votre arrivée en Auvergne. » Malgré cela je serais actuellement dans votre armée, si le » comte Girard et les schismatiques de Lyon ne fussent entrés » à main armée sur ma terre. Or ils y sont venus non seule- » ment pour me dépouiller, s'ils le pouvaient, mais encore » pour transporter mon comté, qui relève de votre couronne, » à l'empire teutonique. S'ils y réussissaient, ce serait un » outrage sanglant qu'ils vous feraient en face et au mépris » des armes que vous avez actuellement entre les mains. Que » votre majesté prenne donc les mesures convenables pour » mettre son honneur à couvert et mes domaines en sûreté. Je » la supplie de vouloir bien donner une créance entière au » porteur de la présente lettre, et, en lui ajoutant foi, de » vouloir bien exaucer ma prière. » (Duchesne, *Scrip. franc.* tom. IV, p. 708 et 709.)

Guigues eut l'honneur de recevoir, peu après, dans son château de Montbrison, ce monarque au retour de son expédition dans le Velai, d'où il emmenait prisonnier le vicomte de Polignac et son fils. Louis, en reconnaissance de la bonne réception que le comte lui avait faite, lui accorda, comme il l'avait demandé, l'investiture de l'abbaye de Savigni. Mais Humbert III, sire de Beaujeu, patron né de Savigni, s'opposa à cette concession, et obligea Guigues d'y renoncer solennellement dans l'église principale de Montbrison, en présence de Louis et de sa cour. (Pérard, p. 586.) Le monarque, pour dédommager Guigues, lui donna la garde des grands chemins dans l'étendue du comté de Forez et des terres qui en relevaient, sauf le droit de l'église de Lyon; ce qui fut confirmé, l'an 1198, par un diplôme du roi Philippe Auguste. (Ménétrier, *hist. de Lyon*, p. 36.) On voit par-là que nos rois avaient la garde des grands chemins dans toute l'étendue du royaume, et que les seigneurs particuliers ne la tenaient dans leurs districts que du bienfait du monarque et en fief. Ce droit était

important en ce qu'il attribuait à celui qui en jouissait la connaissance et justice des crimes commis sur les grands chemins. C'était en quelque sorte le comble des droits régaliens.

Après que Drogon, de l'autorité du saint-siége, eut été chassé par Guichard, la querelle continua toujours entre celui-ci et le comte Guigues. Sur les plaintes que Guichard porta au pape Alexandre III contre ce dernier, le pontife commit l'archevêque de Tarentaise pour examiner les prétentions respectives des parties. On fit, le 15 octobre de l'an 1167, un traité par lequel il était dit que la monnaie, les péages, et d'autres droits, seraient communs entre l'archevêque et le comte, et qu'ils ne pourraient acquérir des fiefs l'un sans l'autre dans la ville et ses dépendances. (*Spicil.*, tom. IX, p. 149.) Loin d'avoir le succès qu'on s'en était promis, ce traité ne servit qu'à fournir matière à de nouvelles disputes. Enfin, l'an 1173, le comte Guigues consentit à céder à l'archevêque Guichard le comté de Lyon, comme il se comportait, pour lui et son église, à perpétuité, moyennant onze cents marcs d'argent et un certain nombre de terres, dans le Forez, que le prélat et son chapitre lui abandonnèrent. L'acte de cet échange, approuvé par les papes Alexandre III et Lucius III, son successeur, ratifié, l'an 1183, par le roi Philippe Auguste, après avoir reçu de Jean *aux belles mains*, pour lors archevêque, l'hommage pour la partie de Lyon située sur la rive droite de la Saône, confirmé, l'an 1184, par l'empereur Frédéric I, comme suzerain de l'autre partie de la ville, établit l'archevêque et les chanoines de Lyon, comtes de cette ville, aux mêmes droits que l'étaient les comtes de Forez. Mais les officiers des nouveaux comtes ne tardèrent pas à indisposer les habitants de Lyon, par les impôts qu'ils levèrent sur eux, et par d'autres atteintes qu'ils donnèrent aux priviléges de cette ville, qui était en possession de se gouverner en forme de république. On en vint sous le gouvernement de l'archevêque Renaud de Forez, successeur de Guichard, à une sédition qui fut appaisée par une composition faite entre les Lyonnais et le chapitre. Mais ce fut un feu qui couva sous la cendre, et qu'on vit éclater de nouveau sous l'épiscopat de Robert de la Tour-d'Auvergne, qui remplaça Renaud. Un nouvel accommodement, fait en 1228, par la médiation de Hugues IV, duc de Bourgogne, suspendit pour quelque tems les animosités. Elles se renouvellèrent, en 1272, pendant la vacance du siége de Lyon. Le pape Grégoire X, donna, l'année suivante, sur ce sujet, une constitution qui semblait devoir couper la source des dissentions. Mais les Lyonnais, voyant les chanoines eux-mêmes divisés avec l'archevêque Béraud de Goth touchant l'exercice de la justice, prirent de-là occasion de se mettre sous la protection du roi de France. Philippe le Bel en conséquence établit, l'an 1292, un *Gardiateur* de la ville, pour recevoir et juger en son nom les appels des bourgeois. La résidence de cet officier n'était cependant pas à Lyon, mais à l'Isle-Barbe ou à Mâcon. Philippe, l'an 1298, se portant pour unique souverain de Lyon, exigea de Henri de Villars, nouvel archevêque, l'hommage illimité et le serment de fidélité, tel que le prêtaient les autres prélats du royaume. Henri se pourvut depuis auprès du pape Boniface VIII contre l'autorité que le roi de France exerçait dans la ville de Lyon, et en fut favorablement écouté. Cette rupture occasionnant des entreprises réciproques des officiers de l'église et de ceux du roi, ce prince, l'an 1307, donna deux édits connus sous le nom de *Philippines*, datés l'un et l'autre de Pontoise, au mois de septembre, par lesquels il détermine l'exercice de l'une et de l'autre juridiction. Ces édits étaient rendus en conséquence d'un traité fait dans le même mois de septembre entre le roi, représenté par Pierre de Belleperche, doyen de Paris, et les agens de l'archevêque. Il était dit par ce traité que le roi, dans toute la ville et cité de Lyon et dans toute la baronnie de l'église de Lyon en-deçà de la Saône, connaîtrait des appellations et des sentences définitives données par le juge *Loy*, lesquelles appellations seraient jugées au parlement par deux ou trois du conseil du roi suivant le droit écrit; et que l'archevêque ferait au roi serment de fidélité, sans toutefois que les biens de son église fussent censés être du fief du roi. (Manuscr. de Béthune, n°. 9420, *fol.* 142.) Mais Pierre de Savoie, étant monté sur le siége de Lyon à la fin de 1308, débuta par réclamer contre les deux édits, ainsi que contre le traité sur lequel ils étaient fondés, et refusa obstinément de prêter serment de fidélité. Louis Hutin, fils aîné du roi, fut envoyé, l'an 1310, pour réduire ce prélat qui s'était fortifié dans sa ville. Il osa soutenir un siége; mais, le 21 juillet de la même année, par le conseil du comte de Savoie, son parent, qui était dans l'armée des assiégeants, il se rendit à lui comme prisonnier de guerre, et fut conduit à Paris, où il demanda pardon au roi, qui lui fit grâce à la prière de deux cardinaux envoyés par le pape. Le différend néanmoins ne fut entièrement terminé qu'en 1313. Cette année, le lundi après *Misericordia Domini* (30 avril), le prélat fit avec le roi un traité d'échange, par lequel il lui abandonna la juridiction temporelle sur Lyon, excepté le château de Pierre-Encise et reçut certaines terres en compensation. C'est ainsi que la ville de Lyon, après avoir éprouvé diverses révolutions depuis qu'elle eut été détachée de la couronne de France par le mariage de Mathilde, fille du roi Louis d'Outremer, avec Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, fut enfin réunie au corps de cette monarchie pour n'en être plus séparée. Car un des articles du traité portait que jamais le roi n'aliénerait cette ville, ni ne la donnerait en apanage.

Revenons à Guigues III. L'an 1167, il rendit hommage à Louis le Jeune des châteaux de Montbrison et de Mont-Supt, et mit en l'hommage de sa majesté les châteaux et fiefs de Montarcher, de Saint-Chaumont, de la Tour de Jares et de Chamousset, le roi lui ayant de son côté cédé les droits qu'il avait sur les châteaux de Mareille, de Donzieux, de Clépieu, de Lavieu, de Saint-Romain, et de leurs dépendances, pour les tenir en augmentation de fief. (Ménétrier, *Hist. de Lyon*, *pr.*, *part.* 11, p. 36.) Cette concession, attestée par un diplôme de ce monarque, nous fait connaître que Louis VII avait dans le Lyonnais un domaine qu'il céda au comte de Forez.

L'an 1199, Guigues fonda, de concert avec sa femme ERMENGARDE, l'abbaye de Bonlieu, sur la rivière de Lignon, à deux lieues de Montbrison, pour des filles de l'ordre de Cîteaux. Enfin, après avoir fait ratifier par son fils aîné le traité d'échange qu'il avait fait avec l'archevêque de Lyon, il se retira dans l'abbaye de la Benissons Dieu, ordre de Cîteaux, où il mourut, dans un âge très-avancé, le 24 janvier de l'an 1226. De son mariage il laissa trois fils, Guigues, Renaud, qui devint, en 1193, archevêque de Lyon, et Humbert, chanoine de la même église.

GUIGUES IV.

1199 au plutôt. GUIGUES IV, surnommé BRANDA, fils aîné de Guigues III, lui succéda au comté de Forez après son abdication. L'an 1202, il partit pour la croisade, d'où il ne revint pas, étant mort en route l'année suivante. (Villehardouin.) Il avait épousé, 1°. ASTURAA, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Guillaume le Vieux, seigneur de Baffie; 2°. du vivant de sa première femme et après l'avoir répudiée, ALIX, qui le fit père d'un fils, qui suit, et de deux filles, Guigonne, ou Guionne, femme de Girard II, comte de Mâcon, et Marquise, mariée à Gui VI, vicomte de Thiern. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.*, tome II, page 116; Anselme, tome VI, page 528.)

GUIGUES V.

1203. GUIGUES V, fils de Guigues IV et d'Alix, succéda en bas âge à son père dans le comté de Forez sous la tutelle de l'archevêque de Lyon, son oncle. Il épousa, 1°. MAHAUT, fille

de Gui II, seigneur de Dampierre, et de Mahaut de Bourbon; 2°. l'an 1225, MAHAUT, fille de Pierre II de Courtenai, et d'Agnès, comtesse de Nevers. L'an 1223, au mois de novembre, il affranchit la ville de Montbrison par une charte dont les clauses les plus remarquables sont les deux suivantes : Le bénévise, c'est-à-dire celui qui tient par engagement, ne doit point d'investiture; mais par vente, donation, ou autre aliénation, il doit pour investiture un denier du sol; estimation faite au plus haut prix, si la chose a été aliénée autrement que par vente. Dans les alleus que les habitants de Montbrison possédaient avant l'affranchissement de la ville, le comte aura tous ses usages, excepté les tailles et *tolte*, à moins que la collecte ne fût générale dans le mandement pour réparer le château. (Du Cange, *Gloss.*, t. I, p. 338-891.) L'année suivante, Guigues fit un acte de justice envers l'abbaye de l'Ile-Barbe de Lyon, en reconnaissant, par une charte du 16 avril, que les lieux de Saint-Rambert, de Bonson, de Chambles, de Saint-Cyprien et de Saint-Just, étaient francs-alleus de ce monastère, et qu'injustement lui et ses prédécesseurs y avaient joui de la taille à volonté. Il s'en désiste, accordant aux habitants le pouvoir de donner, vendre, obliger, aliéner leurs fonds, sans retenir autre chose pour lui que sa pleine seigneurie sur les biens que ces mêmes habitants auraient en d'autres paroisses. (Le Laboureur, *Mas. de l'Ile-Barbe*, tome I, page 136.) Guigues fonda, l'an 1224, l'église collégiale de Montbrison, où il institua treize chanoines; ce qui fut confirmé au mois d'octobre de la même année par l'archevêque Renaud, son oncle. Il est remarquable que par la charte de fondation il n'oblige les chanoines qu'à six mois de résidence par an. Guigues se croisa, l'an 1239, avec Thibaut, roi de Navarre, et plusieurs autres princes, pour la Terre-Sainte. Avant son départ il fit son testament dont il nomma pour exécuteurs l'archevêque de Vienne, la comtesse de Vienne et d'Albon, l'abbé de la Bénissons-Dieu, et le doyen de Montbrison. Il prend dans cet acte les titres de comte de Forez et de comte de Nevers, et nomme les trois fils qu'il avait alors, savoir, Guigues, Guigonet et Renaud, dont il dévoue le dernier à l'état ecclésiastique; ce qui toutefois n'eut pas lieu. (*Ibid.*, tome I, page 151.) On ignore les exploits qu'il fit dans son pèlerinage. Il mourut dans la Pouille, en s'en revenant, le 29 octobre 1241. (*Voy.* Mahaut I, *comtesse de Nevers.*)

GUIGUES VI.

1241. GUIGUES VI, ou GUIOT, fils aîné de Guigues V, ne devint pas sans contradiction son successeur au comté de Forez. Guillaume de Baffie le Jeune prétendit devoir lui être préféré par le droit de sa mère, fille unique de Guigues IV et d'Asiuraa, seule femme légitime de ce comte, puisqu'elle était vivante lorsqu'il se remaria avec Alix, de qui descendait Guigues VI. Guillaume l'ayant fait citer à la cour du roi saint Louis pour y discuter leurs prétentions, Guigues, au lieu de répondre à la citation, le fit arrêter et mettre en prison. Des amis commus s'étant entremis pour les concilier, ils firent, l'an 1244, un traité par lequel il fut dit que Guillaume, en renonçant au comté de Forez, aurait les terres et châteaux de Pressieu, de Jullieu, de Villadeu et de Cromels, pour les tenir en fiefs de Guigues, reconnaissant qu'il les avait distraits de leur mouvance naturelle par l'hommage qu'il en avait porté au roi de France et à son frère Alfonse, comte de Poitiers; qu'à l'égard de la baronnie de Saint-Bonnet, s'il arrivait que le dauphin, qui en était propriétaire, vînt à mourir sans enfants, le comte Guigues aurait de cette baronnie la terre de Lureu, et Guillaume le surplus. (Baluze, *M. d'Auvergne*, *pr.*, page 116.) L'an 1248, Guigues accompagna le roi saint Louis dans son voyage d'outremer, où il eut la jambe cassée, l'an 1249, en combattant près de Damiette. Les Musulmans l'eussent fait prisonnier sans deux vaillants chevaliers qui l'emportèrent au milieu d'une grêle effroyable de flèches et de pierres qu'ils essuyèrent. (Joinville.) Guigues étant revenu en France, accorda, l'an 1253, au mois d'octobre, de concert avec la prieur de Marcigni, des lettres de franchise aux habitants de Villeri, dont ils avaient la seigneurie en partage. (*Spicil.*, tome IX, page 189.) Quelque tems auparavant, Guigues avait épousé ALIX, fille unique d'Erard II, sire de Chacenai dans la Champagne, avec laquelle, par lettres du mois d'août 1255, il affranchit les habitants de Chacenai moyennant certaines redevances. Guigues étant mort, sans enfants, l'an 1259, Alix se remaria à Guillaume, vicomte de Melun, et finit ses jours en 1285 sans laisser de postérité.

RENAUD.

1259. RENAUD, frère de Guigues VI, lui succéda au comté de Forez. Il était marié depuis 1247 avec ISABELLE, fille d'Humbert V, seigneur de Beaujolais, laquelle hérita de cette seigneurie, l'an 1265, par la mort de Guichard IV, son frère, V décédé sans enfants. Renaud mourut l'an 1275, laissant de son mariage plusieurs enfants, dont les deux principaux sont Guigues, qui suit, et Louis, qui fut la souche de la seconde branche des sires de Beaujeu.

GUIGUES VII.

1275 ou environ. GUIGUES VII, successeur de Renaud, son père, mourut après l'an 1287. De JEANNE, fille aînée de Philippe de Montfort, seigneur de Castres, son épouse, qui se remaria à Louis de Savoie, baron de Vaud, il laissa Jean, qui suit; Renaud, chanoine de Lyon; Isabeau, femme de Béraud X, sire de Mercœur; Laure, religieuse, et six autres enfants, en tout dix, qui tous vivaient encore, suivant dom Vaissète, en 1304.

JEAN I.

1288 au plutôt. JEAN, fils et successeur de Guigues VII, acquit, le 25 mai 1291, de Robert de Dalmas, seigneur de Marcilli, la terre de Saint-Bonnet pour la somme de dix-huit mille livres viennoises. Il acheta, l'année suivante, de Jean II, comte de Dreux, et de Jeanne, sa femme, tout le droit qu'ils avaient en la ville de Roanne. L'an 1301, il disputa le comté de Castres, en Languedoc, à Éléonore de Montfort, sa tante, femme de Jean V, comte de Vendôme, et sœur de Jean, seigneur de Castres et comte de Squillace au royame de Naples, mort l'an 1300; mais il fut évincé, parce que la représentation n'a point lieu dans la coutume de Paris, qui régit la seigneurie de Castres. On le voit, l'an 1302, servant dans l'ost de Flandre. Il acquit, l'an 1308, de Guillaume IV, vicomte de Thiern, les terres de Thiern et de Peschadoire par échange de celles de Saint-Maurice, de Chatelus en Roannois et de Bussi. (Du Bouchet, *Hist. de M. de Courtenai.*) Pour s'acquitter du devoir de vassal, il fit, l'an 1317, hommage au roi Philippe le Long, 1°. des châteaux de Montbrison, de Mont-Supt, de la Tour de Jarès et de Montarcher; 2°. de la garde des grands chemins et des droits régaliens, tant dans sa terre que dans celles de ses vassaux; 3°. de Saint-Bonnet-le-Château et du château d'Arenc; 4°. du château de Thiern. L'an 1325 (v. st.), le 18 janvier, par convention faite avec Guigues, dauphin de Viennois, le comte Jean, reconnut tenir de lui *en fief noble*, *conditionnel*, *modifié et d'honneur*, les terres de Fontanès, la Fouillouse, Cuzieux, Montrond, la Roche-la-Molière, Boutheon, etc.; déclarant que c'est une ancienne coutume reçue en France, et spécialement dans le Forez, que, dans de pareilles reconnaissance et translations de Fiefs, la seigneurie directe, sur le seigneur qui fait la reconnaissance, soit transférée à celui qui la reçoit; et qu'ainsi les comtes de Forez seront désormais tenus de foi et hommage envers les dauphins, par un devoir inséparable du comte de Forez, de même que le droit d'exiger ce devoir sera inséparable du Dauphiné. (Valbonnais, *Hist. du*

Dauph., tome II, page 204.) Le comte Jean mourut le 15 février 1333. D'Alix, fille d'Humbert I, dauphin de Viennois, qu'il avait épousée par contrat du mercredi après Pâques 1296 (morte en 1310), il laissa trois fils, Guigues, qui suit; Renaud, seigneur de Maleval; et Jean, chanoine de Notre-Dame de Paris, avec une fille, Jeanne, première femme d'Aimar de Roussillon. Alix avait apporté en dot tout ce que le dauphin et la dauphine possédaient, en deçà du Rhône, dans le royaume de France, dans la Sénéchaussée de Beaucaire et dans le bailliage de Mâcon, à quelques réserves près.

GUIGUES VIII.

1333. Guigues VIII succéda au comte Jean, son père, avec sa femme, Jeanne de Bourbon, fille aînée de Louis I, duc de Bourbon, qu'il avait épousée le 4 février de l'an 1318 (v. st.). Sa réputation n'était pas saine alors, et peu de tems après son mariage, il s'était attiré, par sa pétulance, une affaire criminelle, où il eut besoin de tout le crédit de son père et de toute la clémence du roi Philippe le Long, pour s'en tirer. Irrité (l'on ne sait pour quel sujet) contre le chevalier Gilles d'Ascelin, président au parlement, il était tombé un jour, avec plusieurs seigneurs de son âge, sur les gens de ce magistrat, comme il sortait du palais, et les avait fort maltraités. Le roi l'ayant fait citer à comparaître, il obéit, et fut long-tems détenu en prison. A la fin ce prince, fléchi par les prières du comte Jean, père du coupable, et ayant égard à la jeunesse de celui-ci, lui accorda des lettres de grâce, en date du mois de janvier 1320 (v. st.). Elles se trouvent au recueil de Colbert, vol. XI, fol. 41, et portent que sa majesté, voulant user de miséricorde envers Guigues et ses complices, les rétablit dans tous leurs biens et honneurs, enjoignant audit Guigues, pour réparation de son attentat, d'aller, dans le terme de Pâques prochain, en pèlerinage aux églises de Notre-Dame du Puy, de Roquemadour et de Saint-Thomas de Cahors. C'est le premier roi qui ait imposé des pèlerinages de pure dévotion pour un crime capital. La conduite de Guigues paraît avoir fait oublier, dans la suite, cet écart de sa jeunesse. L'an 1333, il fut un des chefs de l'armée que le roi Philippe de Valois donna à Jean, roi de Bohême, pour l'aider à faire la conquête de la Lombardie. Cette expédition n'eut aucun succès, et finit, en peu de tems, à la honte de la principale noblesse française, qui composait la cavalerie de cette armée, et dont la plus grande partie demeura prisonnière. (*Voy.* Jean, *roi de Bohême*.) Guigues servit dans toutes les guerres que la France eut de son tems contre l'Angleterre. L'an 1349, il rendit hommage, le 16 juillet, dans le couvent des Frères Prêcheurs, au dauphin Charles, fils aîné de France, en présence de Henri de Villars, archevêque de Lyon, et d'autres personnes qualifiées, de la même manière que le comte Jean, son père, l'avait rendu au dauphin Humbert. (*Rec. de Fontanieu.*) vol. 77.) L'an 1358 (v. st.), il fit, avec la comtesse d'Auvergne, une transaction par laquelle il fut reconnu que la rivière d'Anse était leur limite, que ce qui est à l'orient de cette rivière appartenait au comte de Forez, et que ce qui est à l'occident était du comté d'Auvergne. (Valbonnais.) Guigues mourut l'an 1360, laissant de son mariage Louis, qui suit; Jean, qui vient après, et Jeanne, dame d'Ussel, mariée à Béraud II, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, morte le 17 février 1366.

LOUIS I.

1360. Louis I, fils de Guigues VIII, et son successeur, fut tué, l'an 1361, à la bataille de Brignais, donnée par le connétable Jacques de Bourbon, le 2 avril, contre une armée de brigands nommés les *Grandes Compagnies* et les *Tards-venus*. Il était encore sous la tutelle de Renaud, son oncle, qui l'avait mené à cette bataille où il fut pris lui-même avec quantité d'autres seigneurs. *Cette bataille*, dit Froissart, *fit trop grand profit aux compaignons; car ils étaient pauvres. Si furent là tous riches de bons prisonniers, et de villes et de forts, qu'ils prirent en l'archevêché de Lyon, et sur la rivière du Rhône.*

JEAN II.

1361. Jean II, frère du comte Louis, eut un grand différend avec sa mère Jeanne de Bourbon, qui se prétendait héritière du Forez. A la fin il transigea avec elle par acte passé à Donzi, le 30 juin 1362, et demeura possesseur du comté. Mais, étant tombé quelques années après en démence, on lui donna pour curateur, l'an 1368, Louis II, duc de Bourbon. Il fut tué, selon les uns, dans Montbrison, l'an 1369, par le vicomte de Lavieu; il mourut de mort naturelle, suivant les autres, en 1373.

JEANNE.

1369 ou 1373. Jeanne de Bourbon, veuve de Guigues VIII, se mit en possession du comté de Forez après la mort de Jean II, son deuxième fils, et le garda jusqu'en 1382.

ANNE et LOUIS DE BOURBON.

1382. Anne, fille de Béraud II, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, et de Jeanne de Forez, sœur des deux derniers comtes de Forez, Louis I et Jean II, hérita de ce comté par la cession que Jeanne de Bourbon, son aïeule, lui en fit le 18 février 1382. Elle était mariée depuis le 19 août 1371 à Louis II, duc de Bourbon; et ce prince avait obtenu, l'an 1372 (v. st.) au mois de février, des lettres-patentes, portant union immédiate du comté de Forez et de la baronnie de Roannois à la couronne de France, quant à l'hommage et au ressort; ensorte qu'au lieu de relever comme auparavant des comtés de Lyon et de Mâcon, et de ressortir aux baillis, sénéchaux, et autres juges de ces comtés, les vassaux et sujets du Forez et du Roannois porteraient immédiatement leurs causes par appel au parlement de Paris. Le motif de cette attribution, exprimé dans ses lettres, était le voisinage du Forez et du Roannois comme une suite du duché de Bourbonnais, auquel ils étaient contigus. (*Fragm. manuscr. de D. Etiennot.*) Anne mourut, non en 1436 comme le suppose M. Baluze, mais en 1416, laissant de son époux, mort le 19 août 1410, entr'autres enfants un fils, qui suit. (*Voyez* Louis II, *duc de Bourbon.*)

JEAN III.

1416. Jean III, fils de Louis II, duc de Bourbon, et de la dauphine Anne, succéda à sa mère dans le comté de Forez comme il avait succédé à son père dans le duché de Bourbon. Il mourut au mois de janvier 1434 (n. st.), laissant de Marie de Berri, sa femme, Charles, qui suit, et deux autres fils. (*Voy.* Jean I, *duc de Bourbon.*)

CHARLES I.

1434. Charles I, fils aîné de Jean III, lui succéda au comté de Forez, ainsi qu'au duché de Bourbon. L'an 1441, par lettres-patentes du 6 mai, confirmées ensuite par d'autres données, le 2 décembre de l'année suivante à Moulins, il accorda à la ville de Montbrison le titre de capitale du Forez, qui avait été jusqu'alors affecté à celle de Feurs. Il mourut le 4 décembre 1456, laissant d'Agnès de Bourgogne, sa femme, plusieurs enfants, dont l'aîné, qui suit. (*Voy.* Charles I, *duc de Bourbon.*)

JEAN IV, dit LE BON.

1456. Jean, dit le Bon, devint comte de Forez et duc de

Bourbon après la mort de Charles I, son père. Il mourut le 1er. avril 1488, sans laisser de postérité. Les lettres-patentes, obtenues l'an 1372 par le duc Louis II, pour soumettre immédiatement le Forez au parlement de Paris, quoique duement enregistrées en cette cour, avaient souffert de grandes contradictions au parlement de Toulouse. Le duc Jean en obtint de nouvelles au mois de juillet 1466, confirmatives des premières, et encore plus amples en ce qu'elles étendent au Beaujolais le même privilége. Le parlement de Paris les enregistra, le 15 mai 1467, avec réserve des droits et cas privilégiés aux bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon; et le parlement de Toulouse en fit autant, le 15 décembre suivant, avec semblables réserves au sénéchal de Beaucaire et aux baillis du Velai et Vivarais. (*Voy.* Jean II, *duc de Bourbon.*)

PIERRE.

1488. PIERRE succéda dans le comté de Forez, de même que dans le duché de Bourbon, à Jean, son frère. Il mourut le 8 octobre 1503, ne laissant d'ANNE DE FRANCE, sa femme, qu'une fille, qui suit. (*Voy.* Pierre II, *duc de Bourbon.*)

SUSANNE.

1503. SUSANNE, fille unique de Pierre et son héritière, épousa, le 10 mai 1505, Charles III, duc de Bourbon, comte de Montpensier et depuis connétable de France. Elle mourut, le 28 avril 1521, sans laisser d'enfants. Après sa mort, Louise de Savoie, mère de François I, s'étant fait adjuger sa succession, la remit au roi, son fils, qui la réunit à la couronne en 1531. (Voy. *les ducs de Bourbon.*)

En 1566, le comté de Forez fut donné au duc d'Anjou, depuis le roi Henri III, pour faire partie de son apanage. En 1574, il fut cédé à la reine Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, à titre de douaire; et depuis elle, toutes les reines veuves l'ont possédé successivement.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES SIRES OU BARONS DE BEAUJOLAIS.

LE Beaujolais, *Bellojocensis ager*, est borné au septentrion, par le Charolais et le Mâconnais, au midi, par le Lyonnais et le Forez, à l'orient, par la Saône, qui le sépare de la principauté de Dombes, et à l'occident, par le Forez, dont il est presque séparé par la Loire. Son étendue est de seize lieues de longueur sur douze de largeur. Ce pays, sous les Gaulois, faisait partie de celui des Ségusiens, et peut-être un peu de celui des Branoviens, qui étaient vraisemblablement les habitants du Brionnais. Sous l'empire romain, il ne faisait pas un pays particulier, mais il appartenait, en partie, à la cité de Lyon, et en partie, à celle de Mâcon. Il n'existe même aucun monument ancien, qu'on puisse regarder comme propre au Beaujolais. Enlevé aux Romains par les Bourguignons, et à ceux-ci par les Francs, il passa des rois Mérovingiens, aux Carlovingiens, et fut usurpé sur ces derniers par Boson, pour faire partie de l'état qu'il se forma sous le titre de royaume de Provence. Mais il est à remarquer que nul historien de ses conquêtes n'a nommé le Beaujolais. Ce pays, étant revenu à la France après la mort de Boson, fut donné pour dot, du moins en partie, l'an 955, à Mathilde, sœur du roi Lothaire, lors de son mariage avec Conrad, roi de Bourgogne. Les comtes de Forez étaient, dès-lors, en possession du château de Beaujeu et de son territoire. C'est de ce château, et de la ville qui l'environne, nommés en latin, tantôt *Bellojocus*, plus souvent *Bellijocum*, et quelquefois *Belli* ou *Bellojovium*, que le Beaujolais tire son nom. Villefranche est devenue, dans la suite, la capitale de ce pays, l'une des principales et des plus anciennes baronnies du royaume. *Nota*, dit le Grand-Coutumier de France, édit. de 1598, pag. 182, liv. 2, c. 27, *qu'au royaume de France ne souloit avoir que trois baronies; c'est à savoir Bourbon, Coucy et Beaujeu.* On y ajouta ensuite Craon et Sulli, lorsque Bourbon fut érigé en duché. *Item vrai qu'en ce royaume, ainsi qu'on dit communément, a quatre baronies notables et principales, lesquelles sont, Coucy, Craon, Sulli et Beaujeu* (Duchesne, *hist. de la M. de Guines*, pag. 671.)

BÉRARD I.

BÉRARD, ou BÉRAUD, dit aussi BERNARD, suivant le père Ménétrier, troisième fils de Guillaume II, comte de Lyon et de Forez, eut en partage la seigneurie de Beaujeu. On ne peut dire ni combien de tems il survécut à son père, décédé vers l'an 890, ni s'il laissa de la postérité.

BÉRARD II.

BÉRARD II, peut-être fils de Bérard I, fut son successeur, et mourut, suivant le père Anselme et M. Chazot, avant l'an 967. De VANDELMODE, sa femme, il eut Guichard, qui suit; Etienne, dont il est fait mention dans une charte de Guichard,

son frère; et Humbert, père d'un autre Etienne, qui donna, vers l'an 1062, un clos de vigne, appelé Moncuc, à l'abbaye de Cluni. Dans l'acte qui renferme cette donation, Etienne rappele Gui, son cousin, fils de Hugues, et trois fils de son autre cousin, Guichard II, qui viendra ci-après. (*Arch. de Cluni*) Hugues et Wautier, évêque de Mâcon, appelés d'ailleurs oncles de Guichard II, dans le Cartulaire de l'église de Mâcon (fol. 157), étaient donc deux autres fils de Bérard II, mais d'une autre mère, qu'une charte de Cluni, nomme TESCENDE. A ces enfants de Berard, il faut encore ajouter trois autres fils, Humbert, Berard et Séguin. Mais on ne peut dire à laquelle des deux mères ils appartenaient.

GUICHARD I.

GUICHARD, ou WICHARD I, fils et successeur de Bérard II, se montra liberal envers l'abbaye de Cluni, par diverses donations qu'il lui fit. De concert avec RICOAIRE, sa première femme, il lui donna, par acte de l'an 30 du règne de Conrad, roi de Bourgogne (967 de J. C.), au mois d'août, l'église de Saint-Paul, situé *in villa Laderniaco*, dans l'Auvergne. (*Arch. de Cluni.*) Neuf ans après, au mois de janvier, la 22e. année du roi Lothaire (976 de J. C.), Wichard, ayant perdu Ricoaire, sa femme, prit, en secondes noces, ADELMODE, du consentement de laquelle il donna les dîmes de la paroisse de Saint-Georges à Cluni, pour le repos des âmes de Bérard, son père, de Vandelmode, sa mère, et de ses frères, Etienne et Humbert. La charte qui contient cette donation est sans date (*Ibid.*) Guichard eut de son deuxième mariage un fils, qui suit, et une fille, nommée Venceline, qui mourut jeune.

GUICHARD II.

GUICHARD II, dans une donation qu'il fit, l'an 1030, à l'église de Mâcon, se dit fils de Guichard, et nomme, en même tems, sa femme comme sa mère Ricoaire, qu'on croit avoir été dame de Salornai, ses oncles Hugues et Wautier, évêque de Mâcon, avec ses fils, Humbert, Guichard et Dalmace. (*Cart. Matisc.*, fol. 157-159.) Il eut, de plus, une fille, N., mariée à Liebaut, seigneur, de Digoine. Vers l'an 1060, projetant un voyage à la Terre-Sainte, il vint, pour s'y preparer, trouver le prélat, son oncle, dans la vue de réparer les torts qu'il avait faits à son église. Wautier, ayant assemblé ses chanoines, Guichard, en leur présence, renonça, par acte du 30 janvier, aux coutumes qu'il avait établies, à l'exemple de son père, dans les terres de la cathédrale, et en reçut l'absolution. (*Gall. Christ.*, tom. IV, *prob.*, col. 279.) On ignore s'il executa son pèlerinage. Tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'il n'etait plus au monde en 1079.

HUMBERT. I.

HUMBERT I, fils aîné de Guichard II, fonda, l'an 1079, l'eglise collégiale de Beaujeu, de concert avec VANDELMODE, son épouse, que du Bouchet prétend avoir été de la maison de Thiern, en Auvergne. L'église de Saint-Vincent de Mâcon, ainsi que l'abbaye de Savigni, eut aussi part a ses liberalites. Il mourut avant l'an 1115, après avoir eu de son mariage, Guichard, qui suit; Hugues, abbé (l'on ne sait d'où); Elisabeth; Vandelmode, mariée, suivant du Bouchet, à Renaud III, comte de Joigni.

GUICHARD III.

GUICHARD III, fils aîné de Humbert et son successeur, fut le premier, dit Cachet, qui eut des biens dans le pays de Dombes. Les châtellenies de Saint-Trivier, de Montmerle, de Ricotiers, et les châteaux qui en dépendent, furent les domaines qu'il posséda dans cette contrée. Ce fut, suivant Guichenon, du comte de Forez, qu'il acquit Saint-Trivier; d'Artaud le Blanc, vicomte de Mâcon, qu'il acheta la châtellenie de Ricotiers; et de Robert, dit l'*Enchaîné*, quil obtint, à prix d'argent, Montmerle. Ces terres et celles que les sires de Beaujeu y joignirent dans la suite au-delà de la Saône, furent long-tems appelées le Beaujolais *en la part de l'empire*. Guichard III surpassa ses ancêtres en puissance et en reputation. L'histoire ne rapporte de lui que des traits honorables.

L'an 1115, il fonda le prieuré du Joug-Dieu, qui, l'an 1137, fut érigé en abbaye, et, l'an 1688, a été sécularisé, par son union à la collégiale de Villefranche. Il est bon d'apprendre de Guichard lui-même, le motif de la fondation de ce monastère et la raison de la dénomination qu'il lui fit. C'est ainsi qu'il s'exprime dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet, l'an 1118, dans l'abbaye de Tiron, au Perche. « Une nuit, dit-il, étant seul » dans mon appartement de Thamais, j'eus la vision suivante: » Six hommes vénerables, tout brillants de lumière, se présen» tèrent à ma vue, ayant des jougs à leur cou et tirant une » charrue, sur laquelle était appuyé le saint homme Bernard, » abbé de Tiron, un aiguillon à la main, avec lequel il les » piquait, pour les faire tracer un sillon droit. A mesure » qu'ils avançaient, je voyais sortir de terre des fruits en abon» dance. Après avoir long-tems réfléchi sur cette vision, j'allai » trouver ledit abbé Bernard, à qui j'offris ce même lieu de » Thamais, avec ses dépendances, pour y mettre des hommes » qui, sous le joug du Seigneur, prieraient continuellement » pour moi et les miens; ce qu'il m'accorda volontiers. Et » pour conserver la mémoire de la vision dont je viens de » parler, je veux que ce monastère, s'appele le Joug-Dieu ». (*Gall. Christ.*, tom. VIII, *instr.*, *col.* 316.) L'an 1117, Guichard et l'abbé Hugues, son frère, par une charte du 25 juillet, engagèrent au chapitre de Mâcon, tout ce qu'ils possédaient à droit et à tort, *justè vel injustè*, dans le village d'Avenac, en Beaujolais, pour trente marcs d'argent fin. (Severt *in Episc. Matisc.*, pag. 124, et *Gall. Christ. nov.*, tom. IV, *col.* 1069.)

L'an 1129, Guichard reçut dans son château de Beaujeu, le pape Innocent II, lorsqu'il s'en retournait à Rome, d'où l'antipape Anaclet l'avait obligé de sortir, pour venir chercher un asile en France. C'est ce que porte une ancienne inscription conservée dans les archives de l'église de S.-Nicolas de Beaujeu, que Guichard avait fait construire à neuf (et qu'il ne faut pas confondre avec la collegiale.) L'inscription ajoute que le pontife, à la prière de Guichard, fit la dédicace de cette église, cérémonie dont la mémoire se célèbre tous les ans, le 11 février. Mais il est certain qu'Innocent II, qui ne fut élu que le 15 février 1130 (n. st.) ne partit de France, pour s'en retourner en Italie, qu'en 1132.

Guichard, etant tombé malade, et se voyant sans espérance de guerison, prit l'habit de religieux à Cluni, suivant la devotion du tems, et y mourut l'an 1137. Il avait épousé LUCIENNE, fille de Gui de Rochefort, dit le *Rouge*, laquelle ayant d'abord été mariée ou plutôt fiancée vers 1104, avant l'âge de puberté, *antè nubiles annos* dit Suger, au prince, depuis Louis le Gros, en fut séparée, l'an 1107, pour cause de parenté. Elle fit Guichard, père de Humbert, qui suit; de Guichard, dit Goutherin; de Marie, femme de Guigues II, comte de Forez; et d'une autre fille, nommée Alix, mariée à Renaud, comte de Tonnerre. Tous ces enfants sont mentionnés dans la charte de fondation de Joug-Dieu.

HUMBERT II.

1137. HUMBERT II, fils de Guichard III, lui ayant succédé, se conduisit d'abord avec une extrême licence, suivant Pierre le Vénérable, abbe de Cluni. Touché, ensuite, de repentir, il passa à la Terre-Sainte, et entra dans l'ordre des Templiers. Sa femme, sans le consentement de laquelle il avait pris ce

parti, le réclama et obtint du pape Eugène III, par le crédit de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Cluni, la cassation de ses vœux. (*Petr. Vener. l. 6, ep. 26 et 27*, pp. 924-926.) Mais on lui imposa la condition qu'il ferait quelque fondation pieuse. En conséquence il fonda, le 17 octobre de l'an 1159, l'église de Belleville-sur-Saône, qu'il fit quelque tems après ériger en abbaye. (*Gall. Chr., no.*, tome IV, col. 293.) Le même Pierre le Vénérable, parlant de son retour de la Terre-Sainte, dit que ce fut un sujet de triomphe pour le clergé, les moines et les paysans, tant il avait donné de belles espérances avant son départ ! « Les brigands, au contraire, ajoute-t-il, les pillards » des biens des églises, des veuves et de tout le pauvre peuple » qui était sans défense, tremblèrent en le voyant reparaître. » Il ne trompa l'attente ni des uns ni des autres. Il atterra tel- » lement le vicomte de Mâcon, ce loup qui, le matin, le soir » et la nuit, ravageait nos terres, qu'il pouvait dire avec Job : » *Je brisais les mâchoires du méchant, et j'arrachais la proie de* » *ses dents.* C'est ce qu'il fit en-deçà et au-delà de la Loire. » La conversion de Humbert ne fut pas persévérante. Son avidité lui fit entreprendre des guerres injustes, et commettre de grandes déprédations, même sur les biens consacrés à Dieu. S'étant ligué avec Drogon, archevêque de Lyon, et Girard, comte de Mâcon, il attaqua Renaud III, seigneur de Baugé, de Bresse et d'une partie de Dombes, désola ses terres, et fit prisonnier Ulric de Baugé, son fils. Renaud, hors d'état de faire tête à cette ligue, implora le secours du roi Louis le Jeune par deux lettres que nous avons, et dans lesquelles il l'appelait son cousin, *carissimum dominum et consobrinum supplex exoro*, offrant de lui soumettre en fief ses châteaux qui ne relevaient de personne, *omnia castella mea quæ a nullo teneo.* Mais le monarque interposa vainement son autorité pour obliger les confédérés à mettre les armes bas. Il fallut que, pour la rançon de son fils, Renaud cédât à Humbert les châteaux de Thoissey et de Lent, avec tout ce qu'il possédait en Dombes. Ce pays, bien plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui, s'étendait depuis la Saône et le Rhône, le long de la rivière d'Ain, jusqu'à la rivière de Vesle. Les sires de Beaujeu en possédaient la partie septentrionale comprise le long de la Saône jusqu'aux rivières de Vesle et d'Ain, et le reste appartenait aux sires de Villars. L'an 1163, Humbert s'étant rendu à Monbrison auprès du roi Louis le Jeune qui revenait triomphant de son expédition contre le vicomte de Polignac, il engagea ce monarque à revenir de la surprise que le comte de Forez lui avait faite en obtenant de lui l'investiture de l'abbaye de Savigni, dont le patronage avait toujours appartenu aux sires de Beaujeu. Sur la fin de ses jours Humbert se retira dans l'abbaye de Cluni, où il mourut en 1174. D'ALIX, son épouse, fille d'Amédée II, comte de Savoie, qui lui apporta en dot les seigneuries de Châteauneuf, en Valromei, de Virieu le Grand, et de Cordon, en Bugei, il eut Humbert, qui suit; Guichard, mort en 1164; Hugues, père de Guicharde, femme d'Archambaud IV, vicomte de Comborn, et Poncette, mariée à Guillaume, comte de Mâcon. Du Bouchet lui donne une seconde fille, Vandelmode, mariée, selon lui, à Renaud III, comte de Joigni.

HUMBERT III.

1174. HUMBERT III, dit le JEUNE, fils et successeur d'Humbert II, continua la guerre que son père avait faite au seigneur de Bresse, et, ce qui est étonnant, la fit aussi à l'abbaye de Cluni, où son père avait fini ses jours, et où ses cendres reposaient. Il avait pour alliés, dans ses hostilités, Guillaume II, comte de Châlons, Girard, de Mâcon, et d'autres seigneurs. L'an 1180, sur les plaintes qui furent portées au roi Philippe-Auguste, de leurs déprédations, tant par l'abbé de Cluni que par Renaud de Baugé, avec lequel Humbert III avait aussi recommencé la guerre, ce prince marcha contre eux, et les mit à la raison.

Le fondateur d'une ville vaut mieux que le conquérant qui en détruit cent. Humbert eut la gloire de fonder celle de Villefranche, qui depuis est devenue la capitale du Beaujolais. Il acquit la seigneurie de Montpensier par son mariage avec AGNÈS DE THIERN, fille de Gui de Thiern, seigneur de Montpensier, et veuve de Raymond de Bourgogne. (Moréri se trompe à l'article de Montpensier, en la disant femme de Guichard IV.) Humbert mourut au plus tard l'an 1202, laissant de son épouse Guichard, qui suit; Pierre, moine de Cluni; et Alix, mariée à Renaud de Nevers, seigneur de Décise, qu'on fait mal-à-propos comte de Tonnerre, deuxième du nom.

GUICHARD IV.

1202. GUICHARD IV, fils de Humbert III et d'Agnès, lui succéda dans la sirerie de Beaujolais et la seigneurie de Montpensier. Le premier acte émané de lui, qui soit venu à notre connaissance, est une charte datée de Cluni, du mois de novembre 1202, dont voici le sujet. Guichard, suivant les traces de ses ancêtres, s'attribuait, dans les terres de l'abbaye de Cluni, plusieurs droits fort onéreux que l'abbé Hugues traitait d'usurpations. Après diverses contestations, les parties convinrent de s'en rapporter au jugement de six arbitres, dont trois chevaliers et trois moines. Mais ces arbitres n'ayant pu s'accorder, Guichard s'en remit à la décision de l'abbé lui-même, c'est-à-dire qu'il abandonna les droits litigieux. *Volo*, dit-il à la fin de l'acte, *malas consuetudines radicitur amputare, et bonos usus antecessorum meorum firmiter custodire.* (*Arch. de Cluni.*) Un procédé si généreux donne une idée avantageuse de Guichard. Mais l'invasion qu'il fit après du château de Thiern, sur le vicomte Gui, son cousin, semble un peu la démentir. Le vicomte fit une ligue avec Renaud, archevêque de Lyon, et Gui, comte d'Auvergne, contre l'usurpateur qu'ils contraignirent de rendre la place. (Du Bouchet, *Histoire de Courtenai*, pag. 25.) L'an 1209, Guichard prit parti dans la croisade contre les Albigeois, et alla se joindre au prince Louis de France (depuis le roi Louis VIII.) L'année suivante, inquiété par le comte de Nevers au sujet du château de Peron, et de la terre de Montpensier que ce dernier prétendait relever de lui, il le satisfit par une charte, où il se reconnaissait son vassal pour ces deux objets. (Voyez *les comtes de Nevers.*) La même année, Guichard, ayant été député par le roi Philippe-Auguste, son beau-frère, au pape Innocent III, et à l'empereur de Constantinople, partit avec sa femme, et revint chargé de grandes richesses. En passant par Assise à son retour, il obtint de saint François trois religieux de son ordre, qu'il amena à Villefranche, où il fonda pour eux le premier couvent que cet ordre ait eu en France. Sur les murs de ce cloître, on lit cette inscription : *Guichard III* (lisez IV), *de Beaujeu, revenant ambassadeur de Constantinople, amena trois compagnons de saint François d'Assise, fonda leur couvent, de Pouilli-le-Chastel, l'an* 1210, *où ils demeurèrent six ans; de-là, furent amenés et fondés en ce lieu par le même Guichard, l'an* 1216. Guichard, toujours dévoué au prince Louis, retourna, l'an 1215, avec lui en Languedoc, pour reprendre la guerre contre les Albigeois. Il l'accompagna, l'année suivante, dans son expédition d'Angleterre. Il y mourut la même année au siége de Douvres, après le 18 septembre, date de son testament. Ses ossements furent apportés en France et inhumés, partie à Cluni, partie dans l'église de Notre-Dame de Belleville. Il avait épousé SIBYLLE, fille de Baudouin le Courageux, comte de Hainaut et de Flandre, et sœur d'Isabelle, femme du roi Philippe-Auguste. De ce mariage, il laissa Humbert, qui suit; Guichard, seigneur de Montpensier, qui fit la branche des seigneurs de ce nom; Hugues, évêque de Clermont; Arbert, seigneur de la Tour; Gui, archidiacre de Lyon; et Hugues, sénéchal de la même ville (ces six frères étaient encore vivants en 1246, comme le prouve une charte qu'ils donnèrent en commun cette année, et qu'on voit au tome IX,

pag. 187; du Spicilège); Agnès, seconde femme de Thibaut IV, comte de Champagne; Sibylle, mariée à Renaud II, sire de Baugé, puis à Pierre le Gros, seigneur de Brancion, et Guicharde, femme d'Archambaud VI, vicomte de Comborn, qu'on fait mal-à-propos fille de Humbert, qui suit. Le P. Anselme ajoute encore deux autres filles, Marguerite, accordée à Guillaume III, seigneur de Vienne, et Philippine, religieuse de Fontevraut. La mère de ces enfants termina ses jours, suivant une ancienne Chronique manuscrite, le 9 janvier 1226 (v. st.) *Ce fut*, dit la même Chronique, *une très-bonne et très-dévote dame.*

HUMBERT IV.

1216. HUMBERT IV, fils aîné de Guichard IV et son successeur dans la Sirerie de Beaujeu, servit utilement les Rois Philippe-Auguste et Louis VIII, son sucesseur, dans la guerre contre les Albigeois. Ce dernier, avant de quitter le Languedoc, établit Humbert gouverneur de tout le pays; titre qui lui fut confirmé par le roi saint Louis. L'an 1227, il assiégea le château de la Bessede, près d'Aleth, en Languedoc, défendu par Pons de Villeneuve, Olivier de Thermes, et plusieurs autres braves chevaliers, protecteurs des Albigeois. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse étaient à ce siége. Celui-ci entendant les assiégés qui l'appellaient *Evêque des diables*: « Ils ont raison, dit-il, à ceux qui étaient avec » lui, car je suis leur évêque, et ils sont des diables ». Le Château fut pris, et tout ce qui s'y trouvait fut passé au fil de l'épée, ou assommé à coups de bâton. L'évêque de Toulouse tâcha en vain de sauver la vie aux femmes et aux enfans. Geraud de Mota, à qui les Albigeois donnaient la qualité de Diacre, fut brûlé vif avec ceux qui avaient travaillé comme lui à l'établissement de l'hérésie. Humbert fit d'autres expéditions, dont on n'a point le détail, le reste de cette campagne, à la fin de laquelle il retourna dans ses terres. Mais, l'année suivante, il fut rappellé en Languedoc, pour soutenir Castel-Sarrasin assiégé par le comte de Toulouse. L'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouse et de Carcassonne, et l'archevêque de Bourges, à la tête d'une petite armée, accompagnèrent le seigneur de Beaujeu; mais le comte de Toulouse était si bien retranché, qu'il n'y eut pas moyen de lui faire abandonner son entreprise. Ils allèrent donc assiéger le château de Montech, à deux lieues de Montauban, qu'ils prirent en peu de jours. La garnison de Castel-Sarrasin, manquant de vivres, se rendit de même au comte de Toulouse, à condition qu'elle aurait la vie sauve. L'armée des catholiques, après la prise de Montech, s'approcha de Toulouse, vers la fin de Juin, et fit, pendant trois mois, aux environs de cette ville, des ravages dont le récit fait horreur. Le sire de Beaujeu conduisit ensuite son armée vers Pamiers, et s'arrêta dans la plaine de Saint-Jean de Verges, d'où il alla soumettre tout le pays de Foix, jusqu'au Pas de la Barre. La paix se fit l'année suivante (n. st.) par la médiation du comte de Champagne. L'an 1229 (n. st.), au mois de février, Humbert acquit d'Alix, comtesse de Mâcon, le château de Côue, avec ses dépendances, pour la somme de mille marcs d'argent. (Martenne, *anec.*, tom. I, pag. 946.) Humbert, l'an 1231, fit le pélerinage de Saint-Jacques de Galice. Baudouin II, empereur latin de Constantinople, étant venu chercher du secours en Occident, le sire de Beaujeu se chargea, l'an 1239, de le reconduire en ses états. De retour en France l'année suivante, Humbert fut nommé connétable par saint Louis. L'an 1246, au mois de septembre, il fit avec ses frères, Hugues, évêque de Clermont, Arbert de la Tour, Gui, sénéchal de Lyon, et Hugues, archidiacre de la même ville, un pacte de famille, par lequel ils promettaient, sous la foi du serment de s'aider mutuellement envers et contre tous les ennemis de chacun d'eux, et nommaient deux chevaliers pour arbitres de tous les différends qu'ils pourraient avoir ensemble; lesquels arbitres venant à manquer, seraient remplacés par le choix du seigneur de Beaujeu. (*Spicil.*, tom. IX, pag. 187.)

Depuis long-tems Humbert était en querelle avec Bernard II, vicomte de Comborn, pour la part que celui-ci prétendait avoir dans la seigneurie de Beaujeu, au nom de Guicharde sa mère. Ils s'accommodèrent enfin, par un traité fait au mois d'octobre 1246. Humbert, pour le bien de la paix et pour être quitte envers Bernard, lui assura un revenu annuel de 50 livres, monnaie forte de Lyon, qu'il assit sur les châtellenies de Chamelets, de Saint-Bonnet et de Belleroche. C'était, est-il dit dans l'acte, le même revenu de 50 livres que Guichard, père de Humbert, avait assigné au vicomte Archambaud, père de Bernard, sur la terre de Quebressoles et ses dépendances: *Dictis quinquaginta libris quæ (quas) dominus Guichardus de Bellojoco quondam pater ipsius Humberti domini Bellijoci assignaverat domino Archambaudo supradicto vicecomiti de Comborn patri nostro apud Quebressoles et in appendiciis ejus pro jure et actione suprà nominatis.* (Baluze, *hist. Tutel.*, pag. 549-553.) Mais, l'an 1248, Guichard de Comborn, ayant besoin d'argent, pour faire le voyage de la Terre-Sainte, à la suite du roi saint Louis, vendit cette rente à Humbert pour la somme de mille livres viennoises (*ibid.* p. 553.) Humbert, après cet arrangement, s'étant occupé à faire ses équipages, partit avec saint Louis. Le sire de Joinville fait un grand éloge de la valeur et de la sagesse qu'il fit paraître en cette expédition, et une ancienne chronique, déjà citée plus haut, dit qu'il mourut en Egypte, *après que la cité d'Amvernerbat fut prise par les Français, qui fut l'an de grâce 1250, le 21 Mai.* DE MARGUERITE DE BEAUGÉ, qu'il avait épousée l'an 1218, et qui lui avait apporté en dot la seigneurie de Mirebel, dans le pays de Dombes, avec ses dépendances jusqu'à Lyon, Humbert laissa Guichard, qui suit, Isabelle qui succéda à son frère; Florie, dame de Belleroche et première femme d'Aimar III, comte de Valentinois; Béatrix, aussi première femme de Robert de Montgascon; Marguerite, femme de Béraud, seigneur de la Motte Saint-Jean, et Jeanne, qui fut prieure de la Chartreuse de Poletins en Bresse, fondée par sa mère en 1229. Humbert voulant ériger en ville le lieu de Belleville, y attira un grand nombre d'habitants, par les priviléges qu'il leur accorda.

GUICHARD V.

1250. GUICHARD V, fils et successeur de Humbert IV, dans la seigneurie de Beaujeu et dans la charge de connétable, continua la guerre, commencée par son père avec succès, pour contraindre les seigneurs de Thoire et de Villars à lui rendre hommage. Il porta ensuite du secours à Charles, comte de Provence, occupé à réduire ses sujets révoltés. L'an 1253, il confirma, par une charte qu'il fit souscrire par vingt de ses chevaliers, qui en furent autant de cautions, les franchises accordées par son père aux habitants de Belleville. Cet acte est daté dans le neuvième tome du Spicilège (pag. 186), de l'an 1233, ce qui est une faute visible, puisque Humbert, auquel il est dit que Guichard avait succédé, n'est mort qu'en 1250. Guichard n'aimait point la dépendance. L'hommage qu'exigea de lui Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, le compromit avec ce prélat. Guichard était d'autant moins fondé à le refuser, que Humbert, son père, l'avait rendu volontairement à Renaud II, prédécesseur de Philippe. La fermeté du prélat le contraignit enfin de plier. Guichard fut depuis envoyé, par le roi saint Louis, avec titre d'ambassadeur, en Angleterre. Il y mourut, le 9 mai 1265, sans laisser de postérité de BLANCHE DE CHALONS, son épouse, fille de Jean le Sage, comte de Châlons. *Il fut fort plaint, et regretté de toutes manières de gens*, dit notre Chronique manuscrite; *car ce fut en son tems ung sage prince et de bonne conduite: par quoy ce fut une moult grant perte tant pour le*

royaume que pour son pays et ses parens. Blanche, sa veuve, qui eut Belleville pour son douaire, se remaria depuis avec Beraud, seigneur de Mercœur, et fonda, l'an 1304, au mois de juillet, l'abbaye de la Deserte, à Lyon. (*Gall. Chr. no.*, tom. IV, col. 289.)

ISABELLE.

1265. ISABELLE, fille de Humbert IV, veuve de Simon de Semur, et remariée, vers la fin de l'an 1247, à Renaud, comte de Forez, se mit en possession du Beaujolais après la mort de Guichard, son frère. Mais ses neveux, Aimar de Poitiers, fils de Florie de Beaujolais, et d'Aimar III, comte de Valentinois, et Foulques, fils de Beatrix de Beaujolais, lui contestèrent cette succession. L'affaire ayant été portée à la cour du roi, Isabelle obtint, l'an 1269, un arrêt qui lui adjugea le Beaujolais en entier, avec la partie de Dombes qui lui était annexée. L'an 1271, elle reçut l'hommage de Humbert IV, seigneur de Villars, et de Thoire. L'an 1273 (n. st.), elle fit cession à Louis, sont second fils, du Beaujolais, comme on le voit par une lettre qu'elle écrivit, *le mercredi devant Pâques* 1272 (n. st.), à Robert, duc de Bourgogne, pour le prier de recevoir Louis pour son homme; *quar nous voulons*, dit-elle, *qu'il fasse à vos homaige et féaulté en cele maniere, que nos devanciers l'ont fait aux vostres.* (Pérard, pag. 525.) Isabelle ne paraît point avoir vécu au-delà de cette année. (Voyez *les comtes de Forez.*)

LOUIS.

1273. LOUIS DE FOREZ, second fils de Renaud, comte de Forez, eut du chef d'Isabelle, sa mère, les seigneuries de Beaujolais et d'une partie de Dombes. L'an 1274 (n. st.), au commencement de février, il fit expédier une charte par laquelle il confirmait les libertés et franchises accordées par ses ancêtres aux habitants de Thoissei. (*Spicil.*, tom. IX, p. 259.) Il eut avec Henri de Varax quelques démêlés qui furent terminés, à Bourg en Bresse par Philippe, comte de Savoie. Ceux qui s'élevèrent entre lui et les archevêques de Lyon, ne purent de même être vidés à l'amiable. Il fallut en venir aux armes. Ce fut alors que Gui Chabeu, seigneur de Saint-Trivier en Dombes, son vassal et son allié, fit bâtir le château de Beauregard sur la Saône, pour s'opposer aux entreprises des archevêques de Lyon. Enfin Louis recommença la guerre contre le sire de Villars; mais il n'en vit pas la fin. Il mourut, suivant notre chronique manuscrite, le 23 août 1290, au château de Preuilli. Elle se tromperait néanmoins de quatre ans, s'il était vrai, comme l'avance Moréri, suivit par Chazot, qu'il fit son testament le 23 mai 1294. D'ELÉONORE, son épouse, fille de Thomas II, prince de Piémont (morte le 6 décembre 1296), il laissa Guichard, qui suit; Humbert, qui commanda la garde que le roi Philippe le Hardi donna au concile de Lyon, en 1274; Guillaume, évêque de Bayeux; Léonore, femme de Humbert V, sire de Thoire et de Villars, et huit autres enfants. Notre Chronique donne à Louis de Beaujeu le titre de connétable que nos modernes (à l'exception de M. Boucher d'Argis) ne lui ont pas connu.

GUICHARD VI.

1290. GUICHARD VI, surnommé LE GRAND, successeur de Louis, son père, au Baujolais et dans une partie de la principauté de Dombes, servit avec gloire sous les rois Philippe le Bel, Louis Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, et Philippe de Valois, desquels, dit notre Chronique, *il fut seigneur chambellan et grand gouverneur.* Il termina la guerre que son père lui avait transmise, avec le sire de Villars, en mariant sa sœur à Humbert V de Villars, et lui donnant pour partie de sa dot les dédommagements qu'on demandait à Humbert pour les frais de la guerre. L'an 1298, le mardi après *Quasimodo* (15 avril), il rendit foi et hommage dans le chapitre métropolitain de Lyon à l'archevêque Henri de Villars et à l'église de Lyon pour les terres de Meximieux et de Chalamont. (Severt.) Guichard jouissait du droit de faire battre monnaie dans sa portion de la principauté de Dombes. Quelques personnes de sa dépendance étant accusées de fabriquer de la fausse monnaie aux armes de France, il les fit arrêter et mettre dans ses prisons de Chalamont. Le roi Philippe le Bel les revendiqua comme ayant seul la connaissance des faussetés commises en sa monnaie. Mais, par lettres du 18 février 1304 (v. st.), il reconnut que Chalamont était *hors du royaume*, et déclara que son intention n'était pas que la remise des accusés fît préjudice en rien à Guichard, ni à sa seigneurie, ni à ses successeurs. Il regardait donc la terre de Dombes comme une souveraineté indépendante de la France. Guichard combattit, l'an 1325, pour Edouard, comte de Savoie, à la bataille qui se donna, le 9 août, dans la plaine de Saint Jean-le-Vieux, sous le château de Varei, contre Guigues VIII, dauphin de Viennois. L'ardeur avec laquelle il se porta dans le combat pour délivrer le comte en danger d'être pris, fit qu'il tomba lui-même entre les mains des ennemis. Sa liberté, qu'il ne recouvra qu'en 1327, par la médiation du comte, lui coûta une partie des terres qu'il avait dans le pays de Dombes, dans le Val-Romei et le Dauphiné. Mais, après sa délivrance, il refusa de tenir les engagements qu'il avait pris avec le dauphin; ce qui devint une semence de guerre entre eux et leurs successeurs. (Valbonnais.) Guichard cependant ne laissa pas de demander un dédommagement au comte Edouard, des pertes qu'il avait faites; ce prince lui offrit les terres de Coligni et de Buen, à la charge de lui en faire hommage. Mais Guichard, trop fier pour écouter une semblable proposition, aima mieux rester comme il était, que de se rendre vassal d'un prince qui lui avait obligation de la vie et de ses biens. Il accompagna, l'an 1328, le roi Philippe de Valois à la guerre de Flandre, et commanda le troisième bataillon français à la journée de Cassel, gagnée par ce monarque, le 23 ou le 24 août de cette année, sur les Flamands, révoltés contre leur comte. Sa mort est marquée dans notre Chronique au 18 septembre 1331, L'obituaire de l'église de Mâcon la met au 24 du même mois. *Son corps*, y est-il dit, *fut apporté de Paris jusqu'à Belleville, et fut inséputuré au tombeau qu'il y avait fait faire en sa jeunesse..... A la louange du seigneur Guichard fut faict un tel epitaphe* :

> Ter et milleno primo ter quoque deno,
> Princeps Guichardus, leo corde, gigas, leopardus,
> Audax bellator, et nobilitatis amator,
> Nunquam devictus bello, pro militia ictus
> Vincitur a morte : cœli pateant sibi portæ. (*Ibid.*)

JEANNE DE GENÈVE, fille aînée de Rodolfe I, comte de Genève, sa première femme, le fit père de Marie, qui épousa, l'an 1328, Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenai. De sa seconde femme, MARIE DE CHATILLON, fille de Gaucher, comte de Porcéan et connétable de France (morte le vendredi-saint, 1er. avril 1317), il eut Edouard, qui suit, et trois filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa Charles de Montmorenci, maréchal de France. JEANNE DE CHATEAUVILLAIN, sa troisième femme, dame de Sémur, en Brionnais, lui donna quatre fils et une fille. L'aîné des fils, Guichard, seigneur de Perreux et de Sémur, en Brionnais, fut tué à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356, laissant de Marguerite de Poitiers, sa femme, une nombreuse postérité. Robert, le troisième, fut fait prisonnier, en 1361, à la bataille de Brignais, et mourut le 6 septembre 1390, au voyage d'A-

frique, où il avait accompagné le duc de Bourbon, ainsi que Louis, son frère cadet, qui eut le même sort que lui.

EDOUARD I.

1331. **Edouard** I, fils aîné de Guichard le Grand, né le 11 avril, jour de Pâques 1316, lui succéda aux seigneuries de Beaujolais et de Dombes en partie. *Ce prince*, dit notre Chronique, *était fort dévot à la Vierge Marie; il mena quantité de gentilzhommes au voyage d'oultremer à ses propres cousts et dépens, et batailla long-tems contre ceux qui tenoient la loi de Mahomet.* Moins délicat sur le point d'honneur que son père, il accepta, l'an 1343, du comte de Savoie, le dédommagement que le premier avait refusé aux conditions qui lui étaient offertes. Edouard se distingua en différentes batailles, et sur-tout à celle de Créci. L'an 1345 (v. st.), le 29 janvier, Edouard et son épouse firent avec Jean de Thil, connétable de Bourgogne, père de la dame de Beaujeu, un traité par lequel ledit seigneur de Thil leur cédait tout ce qu'il avait en terres à Mortagne et à Brionne, ne se réservant que l'usufruit, et de plus leur quittait simplement le *Chastel et la terre de la Roche*, tous biens venant de sa femme, mère de ladite dame. Ce traité fut confirmé, l'an 1354, au mois d'avril, par le roi Jean, à la demande de la veuve d'Edouard. (*Trésor des chartes*, tom. XXV, p. 357.) Edouard fut honoré, l'an 1347, du bâton de maréchal de France sur la démission du maréchal de Montmorenci, son beau frère. Il y avait alors quelque mésintelligence dont on ignore la cause, entre le sire de Beaujeu et le dauphin de Viennois, Humbert II. Elle éclata l'année suivante par une déclaration de guerre que le premier fit au second. Edouard, s'étant mis presque aussitôt en campagne, enleva au dauphin son château de Beauregard, en Bresse. Humbert, de son côté, dans le mois d'avril de la même année, lui prit son château de Mirebel. Les hostilités réciproques auraient été portées plus loin sans la médiation du roi de France, qui ménagea une trève entre les parties. (Valbonnais, tom. II, p. 573-575.) Edouard, ayant livré bataille aux Anglais, le 3 mai 1351, près d'Ardres, commençait à les mettre en fuite, « lorsque les Lorrains, dit notre Chronique, s'étant » ralliés, vinrent en si grant nombre et puissance courir » sur l'enseigne dudict prince, qu'ils l'abattirent : et fut » trouvé ledict prince mort auprès de ladite enseigne ainsi » abattue. Messire Guichard, son frère, seigneur de Perreux, » lequel étoit en un autre quartier de ladicte bataille, oyt ces » nouvelles dont il fut dolent. Toutefois il prit et releva » ladicte enseigne, et rallia tout ce qu'il put de ses gens, » lesquels se portèrent si vaillamment, nonobstant la mort » de leur chef, que par la prouesse et chevalerie de Guichard, » ils gagnèrent la bataille, et leur demeura bataille et champ, » auquel furent tués Anglais et Lorrains en grant nombre, » plusieurs blessés, et y eut beaucoup de prisonniers, et » tout le demeurant fut mis en fuite. Ledict messire Guichart » commanda que le corps de son frère fût levé et porté à » Saint-Omer, ce qui fut faict. Mais ce ne fut pas sans grant » douleur qui fut faite pour le corps dudict maréchal; car à » la vérité ce fut une grant perte. Il mourut à l'âge de trente » cinq ans.... L'an 1355, son corps fut apporté dudict lieu » de Saint-Omer à Belleville. » Notre auteur ne marque pas précisement l'année de la mort d'Edouard; mais, s'il fut tué à l'âge de trente-cinq ans, étant né en 1316, sa mort doit tomber en 1351. Le père Daniel la met en 1352, ainsi que l'abbé Velli. Ils peuvent avoir raison en datant suivant le nouveau style. Edouard laissa de **Marie de Thil**, sa femme, un fils, qui suit, et une fille, Marguerite, femme de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe.

ANTOINE.

1351. **Antoine**, né d'Edouard, le 12 août 1343, lui succéda sous la tutelle de Marie, sa mère, qu'il perdit le 4 mars 1359 (v. st.) Etant sorti de l'enfance, il soutint par sa valeur la réputation de grand capitaine que son père s'était acquise. Il paraît qu'il fut empêché par quelque contre-tems de porter les armes à la bataille de Brignais, donnée, l'an 1361, contre les grandes Compagnies qui désolaient son pays; car il n'est point nommé avec ses deux oncles, Robert et Louis, qui combattirent à cette journée, et dont le premier y demeura prisonnier. Mais Antoine se distingua, l'an 1364, à la bataille de Cocherel. S'étant ensuite attaché à Bertrand du Guesclin, il suivit ce général en Guienne et en Espagne. Antoine mourut à Montpellier sans lignée l'an 1374. Il avait épousé **Béatrix**, fille de Jean II de Châlons, sire d'Arlai.

EDOUARD II.

1374. **Edouard** II, petit-fils de Guichard VI par Guichard, son père, seigneur de Perreux, en Brionnais, et de Sémur, tué l'an 1356, à la bataille de Poitiers, recueillit la succession d'Antoine, malgré les oppositions de Marguerite, sœur de ce dernier et femme de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe. Cette princesse ne perdit pas néanmoins tout; car Edouard, par composition, lui céda la terre de Bersai avec la somme de vingt mille livres.

L'an 1376, les officiers d'Edouard, assemblés le 22 décembre avec des bourgeois de la ville de Villefranche dans un cabaret, *in domo albergariæ, ad signum mutonis*, y signèrent une espèce de code, contenant les coutumes, immunités et priviléges de la ville, qu'ils firent ensuite approuver par Edouard, sous ce titre, *Libertas et franchesia Villæfranchæ hæc est talis.* Un des articles de ce code porte qu'il est permis aux maris de battre leurs femmes jusqu'à la mort exclusivement, sans que le seigneur puisse les en punir. Par un autre il est dit qu'aucun débiteur ne peut être arrêté pendant les foires et marchés. *Quicumque venerit ad forum Villæfranchæ, quamvis debeat debitum in villa, nisi forum fuerit eidem prohibitum, veniens et rediens salvus debet remanere:* privilége qui a été depuis confirmé par lettres-patentes du roi Henri IV du 23 février 1602.

L'an 1377, traité fait à Paris, entre le *comte Verd* et Edouard, par lequel celui-ci, outre l'hommage de Lent, de Thoissei, de Beun et de Coligni, reçoit encore du comte en fief les villes et châteaux de Chalamont, de Montmerle, de Villeneuve et de Beauregard en Dombes. Edouard, au mépris de ce traité, refusa dans la suite de rendre foi et hommage au comte de Savoie; refus qui lui attira une rude guerre en Dombes. Ce fut l'héritier présomptif de Savoie, Amédée *le Rouge*, qui la fit pour son père. Il conquit Beauregard, et assiégea Thoissei avant qu'Edouard fût en état de se défendre. Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Bourbon, vinrent au secours de ce dernier, et ménagèrent, le 12 juin 1380, une trève d'un an. Mais à peine fut-elle expirée, qu'Amédée *le Rouge* recommença la guerre. Il prit Thoissei, Montmerle et Chalamont. La mort de son père, arrivée sur ces entrefaites, l'obligea de quitter ces conquêtes pour aller prendre possession de la Savoie. Le duc de Bourbon et le sire de Couci viennent le trouver à Chambéri pour l'engager à un accommodement. Le comte consent à rendre, au sire de Beaujeu, les places qu'il a prises, à condition qu'il reconnaîtra tenir de lui les châteaux de Thoissei, de Lent et de Montmerle. Edouard refuse de souscrire à ce traité. Les hostilités néanmoins cessèrent, et dans la suite le comte et Edouard firent un traité de paix, le 25 juin 1383, par l'entremise du duc d'Anjou. Edouard était dans le même tems en procès avec Béatrix de Châlons, veuve d'Antoine de Beaujeu, au sujet de son douaire dont il s'était emparé. Béatrix, après une longue procedure, obtint un arrêt de provision. Mais Edouard maltraita les huissiers qui vinrent le lui signifier. La violence fut poussée même au point qu'il y eut quelques personnes de tuées. Il

fit plus encore ; pour se fortifier, il donna retraite chez lui à des gens poursuivis par la justice. Arrêt de prise de corps en conséquence décerné contre lui. Édouard se défendit contre les commissaires, archers et sergents du Châtelet, envoyés pour l'exécution de ce jugement. Mais enfin il fut pris et amené aux prisons du Châtelet. Le comte de Savoie sollicita sa grâce, et obtint pour lui, du roi Charles VI, des lettres de rémission, en date du mois de juillet 1388, portant pour condition, *qu'il souffrira lever dans sa seigneurie de Beaujeu les aides que sa majesté y a imposées, comme aussi les arréages de ces rentes qui sont échus ; faute de quoi ladite grâce sera de nul effet.* (*Rec. de Colbert*, vol. 37, fol. 949.) La clémence dont usa le monarque envers le sire de Beaujeu, ne le rendit pas plus sage ni plus circonspect. L'an 1398, le déréglement de ses mœurs et la férocité de son caractère lui attirèrent une nouvelle affaire encore plus fâcheuse que la première. Ayant enlevé une fille de Villefranche, il fut ajourné au parlement de Paris pour répondre sur ce rapt. Édouard, qui était alors dans son château de Perreux, se croyant tout permis, fit jeter par les fenêtres l'huissier qui vint lui faire la citation. On envoya des troupes qui l'arrêtèrent et le conduisirent en prison à Paris. Il y courait risque de perdre la tête. Mais, ayant imploré le secours de ce même Louis de Bourbon qui l'avait autrefois défendu contre le comte de Savoie, il l'obtint et fut délivré par son crédit, moyennant la cession qu'il fit à ce prince, par acte du 23 juin 1400, de ses terres de Beaujolais et de Dombes, au cas qu'il n'eût point d'enfants légitimes. Il ne jouit de sa liberté que six semaines, étant mort sans lignée le 11 août suivant. Il avait épousé, l'an 1370, ÉLÉONORE DE BEAUFORT, fille de Guillaume-Roger III, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, laquelle succéda, l'an 1417, à ces deux seigneuries. (Voy. *les vicomtes de Turenne.*)

PIERRE DE BOURBON.

PIERRE, quatrième fils de Charles, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, né au mois de novembre 1439, appelé du vivant de son père, le sire de Beaujeu, pour le distinguer de ses frères, réalisa ce titre en 1475, par accord fait avec le duc Charles II, son frère aîné, qui lui céda en apanage le Beaujolais avec le comte de Clermont. Il avait eu l'avantage, dès qu'il parut à la cour, de captiver la bienveillance et l'estime du roi Louis XI, par la douceur de son caractère et la sagesse de sa conduite. Ce monarque, irrité des révoltes fréquentes de Jean V, comte d'Armagnac, envoya, l'an 1472, le sire de Beaujeu pour le réduire. Pierre, ayant assiégé le comte dans Lectoure, l'obligea, le 15 juin de la même année, à capituler. Mais s'étant laissé depuis engager à licencier son armée, il fut la dupe de sa crédulité, et eut le chagrin de se voir arrêter prisonnier le 15 octobre suivant. On a rendu compte plus haut de l'affreuse vengeance que Louis XI tira de cette perfidie.

Pierre de Bourbon avait été fiancé, l'an 1464, avec Marie, fille de Charles I, duc d'Orléans. Louis XI, voulant l'avoir pour son gendre, rompit cette alliance, et lui fit épouser, l'an 1474, ANNE, sa fille aînée, âgée pour lors de quinze ans (1), princesse dont les grâces extérieures étaient relevées par des qualités plus réelles, qui l'élevaient au-dessus de son sexe. Mais en lui faisant cet honneur, il ne craignit pas de lui faire commettre une injustice manifeste, en exigeant de lui un consentement par écrit, à la réunion de tous les domaines de la maison de Bourbon à la couronne, au cas qu'il mourût sans enfants mâles de Madame. (C'est ainsi qu'on nommait la princesse Anne.) Le sire de Beaujeu par-là donnait atteinte aux droits de la maison de Montpensier, à laquelle ces biens étaient substitués. Il le sentit lui-même, et crut devoir ajouter à sa signature ce correctif : *En tant qu'il peut toucher audit futur époux pour le présent et l'avenir.*

Le roi, l'année suivante, mit sa complaisance à une épreuve délicate, en l'envoyant avec une armée pour réduire le duc de Némours, Jacques d'Armagnac, qui, retranché dans son château de Carlat, en Auvergne, bravait de-là l'autorité souveraine, contre laquelle il s'était souvent révolté. On a raconté plus haut comment le duc, après une courte résistance, se rendit, sous la condition acceptée qu'il aurait la vie sauve, et le désaveu que le roi donna à son gendre, en faisant condamner à mort le duc, par un arrêt du 10 juillet 1477, précédé d'une procédure qui dura près de deux ans. C'est avec justice qu'on a reproché au sire de Beaujeu, d'avoir consenti à présider au tribunal qui condamna le duc, et d'avoir souffert que le jugement fût rendu en son nom, quoiqu'il n'eût fait que recueillir les voix, sans y joindre la sienne. Cette déférence honteuse pour les volontés d'un monarque absolu ne fut pas sans récompense. Louis XI, par lettres du mois de septembre de la même année, fit don à son gendre du comté de la Marche et de la seigneurie de Montaigut, en Combrailles, qui faisaient partie de la dépouille du duc exécuté. (*Voy.* Pierre, *comte de la Marche.*) Le sire de Beaujeu depuis ce tems marcha toujours de prospérité en prospérité : richesses, honneurs, commandements, tout lui fut prodigué, et il fut même déclaré chef des conseils. Le roi, l'an 1481, lui donna la seigneurie de Gien avec la vicomté de Châtelleraud. Ce monarque l'honora, l'année suivante, d'une marque éclatante de sa confiance, en le chargeant de l'éducation du dauphin. Le jeune prince, abandonné à lui-même, aux jeux, à la dissipation, à l'oisiveté, dans le château d'Amboise, entrait alors dans sa treizième année, et ne savait encore ni lire ni écrire. « C'était au sage Beaujeu, dit M. Désormaux, à » réparer les suites d'une négligence ou d'une politique si cri- » minelle. Malgré ses soins paternels, ajoute cet historien, il » ne put jamais inculquer au dauphin les connaissances utiles, » qui souvent suppléent à l'esprit et aux lumières naturelles ; » mais il fut dédommagé de ses travaux par le succès avec lequel » il cultiva, dans le cœur de son auguste pupille, les semences » précieuses de bonté, de justice, de franchise, de bienfai- » sance, de courage et de grandeur d'âme, qu'il avait reçues » de la nature. »

Le dernier gage et le plus précieux que Louis XI donna de son affection et de son estime au sire de Beaujeu, fut de lui confier, ou de lui continuer par son testament, et à la princesse son épouse, le gouvernement du roi Charles VIII, son fils. On a raconté ci-devant l'opposition qu'ils éprouvèrent sur cet article de la part de Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, et la victoire qu'ils remportèrent sur lui aux états de Tours, en 1484, par l'acquiescement de cette assemblée aux dernières volontés du feu roi. Ce fut la dame de Beaujeu qui joua le principal rôle dans l'administration de l'état : et l'événement fit voir que cet emploi ne pouvait tomber en meilleures mains. Elle déploya dans les conjectures les plus critiques une âme forte, triompha des cabales les plus redoutables que son rival forma contre elle, et vint à bout de l'enfermer dans la tour de Bourges, l'an 1488, après la victoire remportée sur lui à Saint-Aubin-du-Cormier. Les divers états virent prisonnier, sans en être émus, l'héritier présomptif du trône, tant la princesse avait su leur faire goûter son gouvernement. Elle avait débuté par un acte de bienfaisance et de justice, bien propre à lui concilier l'amour des peuples : ce fut de faire ouvrir les cachots où gémissait un grand nombre de victimes des soupçons et de la jalousie du feu roi. Toute sa conduite dans le maniement

(1) Cette princesse, dès sa naissance (l'an 1460), avait été fiancée avec Nicolas d'Anjou-Calabre, marquis de Pont-à-Mousson, fils de René II, duc de Lorraine. Mais ce mariage ne se fit point, le duc René s'étant rendu aux invitations de Charles, duc de Bourgogne, qui lui offrait sa fille pour le prince Nicolas, son fils, mariage qui manqua de même, le duc de Lorraine étant mort, l'an 1473, pendant qu'on faisait les préparatifs pour l'accomplir.

des affaires fut soutenue, et l'histoire a très-peu de fautes à lui reprocher.

Jean II, duc de Bourbon, étant mort le 1er. avril 1488, le cardinal Charles de Bourbon, son frère, qui le suivait immédiatement dans l'ordre de la naissance, prétendit succéder au duché de Bourbon, et en prit le titre, en vertu du droit d'aînesse; mais la dame de Beaujeu, sa belle-sœur, se saisit de Moulins et des principales places du duché, au nom de Pierre, son époux, et traita avec le cardinal, qui se contenta du revenu du Beaujolais, et de vingt mille livres de pension. Il n'en jouit que cinq mois, étant mort à Lyon le 13 septembre 1488. Le duc Pierre, son frère, acquit le 13 décembre suivant, de Guillaume, seigneur de Vergi, la baronnie et ville de Bourbon-Lanci, pour la somme de douze mille écus d'or. Il mourut à Moulins, le 8 octobre 1503, et fut inhumé dans la chapelle neuve du prieuré de Souvigni, ne laissant de son mariage qu'une fille, qui suit. La duchesse, sa femme, lui survécut jusqu'au 14 novembre 1522, époque de sa mort, arrivée au château de Chantel sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne. Elle fut inhumée auprès de son mari, le 4 décembre suivant. (*Voy.* Pierre II, *duc de Bourbon.*)

SUSANNE.

Susanne, fille de Pierre II, sire de Beaujeu, puis duc de Bourbon, et d'Anne de France, née le 10 mai 1491, fut accordée, par traité du 21 mars 1499 (v. st.), à Charles, duc d'Alençon, et fiancée avec lui à Moulins au mois de février 1501; mais ce mariage n'eut point lieu. La duchesse, mère de Susanne, lui fit épouser, le 10 mai 1505, Charles IIIe. du nom, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, etc. L'intérêt de famille et l'inclination eurent également part à cette alliance. Charles, élevé avec Susanne, sa cousine, prétendit après la mort du duc, père de cette princesse, que les duchés de Bourbon et d'Auvergne lui étaient dévolus, en vertu d'un fidéi-commis particulier à sa maison, par lequel les branches masculines devaient hériter mutuellement les unes des autres, à l'exclusion des filles. Ce fut pour accommoder ce différent, et par estime pour son mérite, que la duchesse Anne lui donna sa fille, qu'il aima toujours pour la bonté de son caractère, quoique petite et contrefaite et sans nul agrément dans la figure. Par cette alliance, il devint le plus riche prince de l'Europe, après les têtes couronnées. Devenu veuf sans enfants le 28 avril 1521, il fut attaqué par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, et mère de François Ier., sur la succession de la maison de Bourbon. L'affaire ayant été plaidée au parlement, il fut dépossédé par un arrêt du mois d'août 1522. Ce jugement, qui lui retranchait la plus grande partie de ses richesses, le jeta dans un tel désespoir, que, renonçant à la foi qu'il devait à son souverain, il abandonna sa patrie pour passer au service de l'empereur. Après divers avantages remportés sur les Français en Italie, il reçut la juste récompense de sa perfidie devant Rome, où il périt, en montant le premier à l'assaut, le 6 mai 1527. (*Voy.* Charles III, *duc de Bourbon.*)

LOUIS II.

L'an 1560, Louis II, duc de Montpensier, surnommé *le Bon*, entra en possession du Beaujolais, par l'effet d'une transaction passée le 27 novembre, entre le roi François II et lui. Il était fils de Louise de Bourbon, sœur du connétable, et de Louis I de Bourbon, souche de la branche de la Roche-sur-Yon. Louis mourut le 23 septembre 1582, laissant de Jacqueline de Longwi, comtesse de Bar-sur-Seine, sa femme, entr'autres enfants, François, qui suit.

FRANÇOIS.

1582. François, fils aîné de Louis, hérita de son père du Beaujolais, avec le duché de Montpensier et la principauté de la Roche-sur-Yon. Il mourut le 4 juin 1592, laissant de Renée d'Anjou, marquise de Mézières, sa femme, un fils, qui suit.

HENRI DE BOURBON.

1592. Henri de Bourbon, né le 15 mars 1573, succéda à François, son père, et à Renée, sa mère, dans le Beaujolais, comme dans tous leurs autres domaines. Ce prince mourut le 27 février 1608, ne laissant de son mariage avec Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, sa femme (morte le 25 février 1656.), qu'une fille, qui suit.

MARIE DE BOURBON.

1608. Marie de Bourbon, fille unique, héritière de Henri de Bourbon, épousa, le 6 août 1626, Gaston Jean-Baptiste de France, frère du roi Louis XIII, et mourut le 4 juin de l'année suivante, ne laissant de son mariage qu'une fille qui suit.

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS.

1627. Anne-Marie-Louise d'Orléans, née, le 29 mai 1627, de Gaston-Jean-Baptiste de France, et de Marie de Bourbon, hérita de sa mère, la même année, du Beaujolais et de la principauté de Dombes, de celle de la Roche-sur-Yon, du dauphiné d'Auvergne, du duché de Montpensier, etc. Cette princesse, connue dans l'histoire sous le nom de Mademoiselle, mourut, sans alliance publique, le 5 avril 1683, laissant par son testament, entr'autres biens, le Beaujolais à la deuxième maison d'Orléans, qui en jouit encore de nos jours (1785). (Voy. *les dauphins d'Auvergne.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SEIGNEURS DE BRESSE.

La Bresse, appelée en latin *Brexia* ou *Brixia*, dans les auteurs du neuvième siècle et des suivants, tire son nom, suivant M. de Valois, d'une grande forêt qui s'étendait depuis le Rhône jusqu'à Châlons, et qu'on nommait *Brixius Saltus*. Ce pays, avant l'existence de cette forêt, était habité, sous les empereurs romains, par les Ségusiens ou Sébusiens, originaires du Forez, que les Éduens avaient subjugués. C'est pour cette raison que César les appelle *Clientes Æduorum*. L'étendue actuelle de la Bresse est de seize lieues, ou environ, en tous sens, et ses limites sont, au nord, le duché de Bourgogne et la Franche-Comté; au sud, le Rhône, qui la sépare du Dauphiné; à l'est, le Bugey; à l'ouest, le Lyonnais, et la Saône qui la sépare du Lyonnais.

On divise la Bresse en haute, ou pays de Revermont, et en basse, qui est située à l'ouest de la haute. Au commencement du cinquième siècle, elle tomba sous la domination des Bourguignons, dont le royaume ayant été conquis par les enfants de Clovis, elle devint une province de France. Mais dans la suite elle rentra dans le second royaume de Bourgogne qui se forma vers la fin du neuvième siècle. Les rois de cette dernière monarchie étant parvenus à l'empire, plusieurs seigneurs de Bresse, sous l'empereur Henri III, profitèrent de leur éloignement pour s'emparer de cette province, qu'ils partagèrent entre eux. Les principaux furent les sires de Baugé, les sires de Coligni, ceux de Thoire, les seigneurs de Villars.

Les sires de Baugé ou de Bagé sont les seuls dont nous donnerons la suite, parce qu'ils étaient proprement les véritables seigneurs de la Bresse, et qu'ils y exerçaient les droits de souveraineté. Leur état tirait son nom de la capitale, et renfermait, outre cette ville, celle de Bourg, de Châtillon, de Saint-Trivier, de Pont-de-Vesle, de Cuiseri, de Mirbel, et tout le pays qu'on appelle aujourd'hui la basse Bresse et Dombes, depuis Cuiseri jusqu'aux portes de Lyon, et depuis Baugé jusqu'à Lyon.

Guichenon, suivi de presque tous les modernes, et guidé par Fustailler et Bugnon, ses contemporains, donne pour premier seigneur de Baugé un Wigues, ou Hugues, qu'il fait en même tems comte et marquis. Mais nous faisons voir, à l'article des comtes de Bourgogne, que ce Hugues n'est autre que Hugues le Noir, fils puîné de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, qui lui donna, dans le partage de ses états, la Bresse, le Mâconnais, le Beaujolais, le Charolais, avec une partie du comté de Bourgogne.

Les successeurs qu'on donne à ce Hugues, prétendu sire de Bresse, nous paraissent également supposés jusqu'au suivant.

RODOLFE.

Rodolfe, ou Raoul, dont on ignore l'origine (1), était seigneur de Baugé au commencement du onzième siècle. Un ancien document, rapporté par Sévert (*in Episc. Matisc.*, p. 89), nous apprend que Goslen, ou Gauzelin, évêque de Mâcon, dont le gouvernement commença en 1020, et finit au plutôt en 1049, donna en fief à Raoul, sire de Baugé, l'abbaye de Saint-Laurent de Mâcon, avec des maisons dans l'enceinte de la ville, et quelques meix dans la paroisse de Chigé, ce que Guichenon rapporte à l'an 1023. Ce même historien donne un extrait du nécrologe de Nantua, qui porte : *Fiat commemoratio pro Rodulpho Balgiaci et Brixiæ Domino*; d'où l'on peut inférer que Rodolfe était un des bienfaiteurs de ce monastère. C'est à quoi se réduit tout ce qu'on sait touchant ce personnage.

RENAUD.

Renaud, que les modernes font sans preuve fils de Rodolfe, n'est connu que par un traité fait, l'an 1100, entre Saint-Hugues, abbé de Cluni, et Didier, abbé d'Ambournai, dans lequel Joscerand, qui en est le médiateur, se dit fils de Renaud, seigneur de Baugé. (Guichenon, *hist. de Bresse*, p. 46.) Renaud eut de sa femme, nommée Béatrix, suivant la conjecture de M. Juenin, deux fils, Joscerand, dont on vient de parler, et Ulric, qui fit, vers l'an 1070, une donation à l'abbaye de Tournus, pour la fondation du prieuré de Baugé. (Juenin, *hist. de Tournus*, *pr.*, p. 332.) Paradin met la mort de Renaud en 1072.

JOSCERAND, ou GAUSCERAND.

Joscerand, ou Gauscerand, fils aîné de Renaud, et son successeur dans la seigneurie de Baugé, eut quelques différents avec Landri, évêque de Mâcon, et son chapitre, touchant certaines redevances qu'il exigeait tous les mois des habitants de Mons en Bresse, village dépendant de l'église de Mâcon. L'affaire fut portée, par le prélat, au pape Grégoire VII, qui chargea son légat, Hugues de Die, de se rendre sur les lieux, pour connaître du droit des parties. Joscerand, condamné par le légat, après une enquête juridique, se soumit, et renonça aux coutumes qu'il avait établies au village de Mons, donnant pour cautions de sa parole son fils aîné, et d'autres seigneurs. Ceci doit être arrivé entre l'an 1074 et l'an 1085, qui sont les deux termes du pontificat de Grégoire VII. Guichenon met la mort de Joscerand en 1110; en quoi il se trompe, comme la suite le fera voir. Sévert est mieux fondé à lui donner quatre fils : Ulric, ou Odalric, qui suit; Etienne, moine de Cluni, que sa doctrine et ses vertus élevèrent, en 1112, sur le siège épiscopal d'Autun; Joscerand, nommé comme vivant en di-

(1) Un moderne prétend que Rodolfe *était le 6e successeur de Wigues*, ou *Hugues de Baugé*, *auquel Louis le Débonnaire donna en 830 la seigneurie de Baugé pour récompense de ses services*. Mais tout cela est avancé sans preuve.

verses chartes, dont la dernière est de l'an 1130; et Hugues, chanoine de Mâcon.

ULRIC Ier.

1108 au plus tôt. ULRIC, ou ODALRIC, fils aîné de Joscerand, auquel il succéda, refusa d'abord de souscrire au jugement que le chapitre de Mâcon avait fait rendre contre son père, et continua d'exiger les coutumes qu'il avait levées au village de Mons. Mais, revenu à lui-même, il se désista de cette exaction injuste entre les mains de Hugues de Die, par le conseil des plus distingués de ses vassaux. L'acte de ce déguerpissement est daté du règne de Philippe Ier, mort, comme on le sait, en 1108. (*Hist. de Bresse*, *préf.*, p. 8.) On voit par-là qu'Ulric avait succédé à son père, du vivant de ce prince, et que la Bresse reconnaissait alors pour souverain le roi de France. Ulric eut un autre démêlé avec l'évêque et les chanoines de Mâcon, au sujet de l'église de Fleyria en Bresse, que le doyen de Mâcon avait cédée à son chapitre, sans l'aveu d'Ulric, qui en avait la justice, avec d'autres droits, en qualité de suzerain. Ulric et ses enfants s'opposèrent à cette aliénation illégale, et contraignirent l'évêque et le chapitre d'en venir à un accommodement. Il fut tel, qu'au moyen de trois cents sous, monnaie de Mâcon, que donna le chapitre à Ulric et à ses enfants, ils lui abandonnèrent, par acte du mois d'avril 1118, tous les droits qu'ils avaient à Fleyria. (*Hist. de Bresse*, p. 47.) L'an 1120, Ulric se croisa pour la Terre-Sainte; mais avant de partir, il fit don à perpétuité aux religieux de Saint-Pierre de Mâcon (monastère depuis sécularisé) des dîmes qu'ils tenaient de lui par engagement, aux paroisses de Saint-Pierre de Marsonas, de Saint-Didier d'Oucia, et en trois autres villages, moyennant cinquante sous, monnaie de Lyon, qu'ils lui payèrent, et à la charge de prier Dieu pour l'heureux succès de son voyage. (Sévert, *in Episc. Matiscon.*, p. 133.) A son retour, il alla se faire ermite dans la forêt de Brou, près de Bourg, où il finit ses jours dans les exercices de la pénitence et la pratique de la règle de Saint-Benoît. (Guich., *hist. de Bresse*, p. 47.) De sa femme N., fille, suivant Guichenon, d'Amédée Ier, comte de Maurienne, il eut Ulric, mort l'an 1118, au plus tôt; Renaud, qui suit; Blandin, qui vivait encore en 1152, comme le prouve une charte de Renaud, son frère, qu'il signa cette année. (*Cartul. de Mâcon.*) Humbert, qui, d'archidiacre, fait évêque d'Autun en 1140, puis archevêque de Lyon en 1148, abdiqua (l'on ne sait en quelle année, mais l'an 1151 au plus tôt) pour se faire Chartreux, et mourut prieur de Seillon en Bresse, le 12 octobre, suivant le nécrologe de l'église d'Autun; et Etienne, chanoine, puis évêque de Mâcon en 1167, mort en décembre 1182.

RENAUD II.

1120 au plus tôt. RENAUD, successeur d'Ulric, son père, fut en querelle avec Pons Ier, évêque de Mâcon, touchant certains droits qu'ils s'attribuaient réciproquement vis-à-vis l'un de l'autre. Renaud prétendait avoir celui de garde et de taille au village de Mons et dans toutes les terres de l'église de Mâcon, situées dans ce diocèse. L'évêque, de son côté, demandait à Renaud l'hommage pour certains *casements*, que Renaud soutenait ne point relever de lui. Enfin, l'an 1149, on fit un traité par lequel Renaud affranchit de toutes charges envers lui toutes les terres de l'église de Mâcon situées à la rive gauche de la Saône, à l'exception du village d'Agrois ou d'Agris, sur lequel il se réservait le droit de garde, et cela, moyennant mille sous mâconnais, que l'évêque lui paya, avec un marc d'argent pour sa femme, et un autre marc pour ses enfants. Renaud s'obligea de plus à rendre à l'évêque l'hommage qu'il exigeait, et à donner tous les ans un plein bouclier de cire à l'église de Mâcon, le jour de Saint-Vincent. (Sévert, *in Episc. Matisc.*, p. 140.) Renaud se rendit garant, l'an 1152, d'un autre traité fait entre le même prélat et Gui, surnommé l'*Enchaîné*. (*Hist. de Bresse*, p. 49.) Nous ne nous arrêterons pas ici à réfuter Paradin, qui nous donne Renaud II de Baugé pour un comte de Mâcon. Sa méprise est trop visible pour avoir besoin d'être relevée. Renaud, suivant Bugnon, finit ses jours en 1153, laissant de son mariage un fils, qui suit.

RENAUD III.

1153. RENAUD III ne jouit pas paisiblement de la seigneurie de Baugé, dont il hérita par la mort de Renaud II, son père. Girard, comte de Mâcon, et son frère, Etienne, s'étant ligués contre lui avec Humbert, sire de Beaujeu, et l'archevêque de Lyon, ramassèrent plusieurs bandes de Brabançons, et, les ayant amenées en Bresse, ils la dévastèrent par le fer et par le feu. L'événement de cette guerre fut si malheureux pour Renaud, que son fils Ulric y fut fait prisonnier. Renaud, dans sa détresse, eut recours au roi Louis le Jeune, dont il implora le secours par une lettre dont nous avons déjà donné ailleurs la substance en précis; mais il est à propos de la mettre ici en entier sous les yeux de nos lecteurs. « Sire, disait-il, attaché, » comme je le suis à Votre Majesté, par les liens du sang et » d'une ancienne familiarité, je crois devoir lui faire part de » mes peines, et de la déplorable extrémité à laquelle je me » trouve réduit, en vous suppliant de vouloir bien venir à » mon secours. Girard, comte de Mâcon, oubliant les services » importants et multipliés que je lui ai rendus, oubliant l'affinité qui est entre nous par le mariage de sa fille avec mon » fils, oubliant enfin le serment de fidélité qu'il m'a fait, est » venu, avec Etienne, son frère, et Humbert de Beaujeu, à la » tête d'une armée considérable, fondre sur ma terre, où il a » tout mis à feu et à sang; et ce qui met le comble à ma désolation, il a pris et emmené prisonnier mon fils Ulric. L'excès » de la haine que me portent ces confédérés, appuyés par l'archevêque de Lyon, va jusqu'à me menacer et se vanter de » me dépouiller entièrement. C'est donc à vous, qui êtes mon » seigneur, et qui m'honorez de votre bienveillance, que j'ai » recours. Hâtez-vous, je vous en conjure, de me tirer de la » situation cruelle où je me trouve, et, surtout, donnez ordre » au plus tôt que mon fils me soit rendu. Si, par votre moyen, » sire, je puis le recouvrer, et que vous fassiez comparaître » en justice le comte de Mâcon et le seigneur de Beaujeu, pour » me faire raison des torts qu'ils m'ont faits, je m'engage à vous » rembourser pleinement et à votre discrétion les dépenses que » ces soins auront pu vous occasionner, et même à vous aller » trouver pour cela, si vous le jugez à propos, à Vezelai, à » Autun, ou en tel lieu qu'il vous plaira de m'indiquer; ou, » enfin, je vous satisferai entre les mains des députés que vous » croirez plus convenable de m'envoyer. Que si vous jugez nécessaire que je me rende auprès de vous, ordonnez, s'il vous » plaît, qu'il y ait trêve pendant mon absence entre moi et mes » ennemis. » (Duchêne, *Script. rer. Franc.*, T. IV, *Epist.* 381, p. 704.) On voit, par cette lettre, 1° que Renaud était parent de Louis le Jeune : parenté qui consistait en ce qu'Adélaïde de Savoie, mère de ce prince, et fille de Humbert II, comte de Savoie, était nièce de N. de Savoie, aïeule de Renaud, et fille du comte Amédée Ier; 2° que Girard, comte de Mâcon, était vassal du seigneur de Baugé, pour les fiefs qu'il possédait en Bresse. Le roi, touché des plaintes de Renaud, écrivit au sire de Beaujeu, pour lui enjoindre de remettre son fils en liberté. Mais une seconde lettre de Renaud à ce monarque, nous apprend que cet ordre fut sans effet. (*Ibid.*) Dans celle-ci, pour déterminer Louis à venir sur les lieux, il lui offre la suzeraineté de ses châteaux, qui ne relèvent, dit-il, de personne : *Omnia castella mea quæ à nemine teneo*, *à vobis accipiam*; ce qui prouve que Renaud était souverain dans ses terres. On ne voit point cependant en quel tems ni de quelle manière finit la guerre dont il s'agit. Une charte, rapportée par du Bouchet

dans l'histoire de la maison de Coligni, nous apprend seulement qu'en 1161, Renaud et Guerric, son parent, firent, au château de Chantelles, un traité d'alliance et de confédération avec Archambaud VII, sire de Bourbon, et son fils, envers et contre tous, excepté le roi de France, le duc de Bourgogne et le comte de Savoie : traité par lequel le fils d'Archambaud promit aux sires de Baugé et de Coligni, ses cousins, de garder pendant un an et jour le château d'Arci, près de Roanne, d'où l'on infère qu'ils étaient encore en guerre avec le sire de Beaujeu, comme tenant le parti du comte de Mâcon. Renaud mourut dans le mois de mars, au plus tard, de l'an 1180, et fut inhumé à la Musse, entre Baugé et Mâcon. A ses funérailles assistèrent ses trois fils, Ulric, qui suit; Gui, et Renaud, seigneur de Saint-Trivier, avec ses parents; Etienne, évêque de Mâcon, et Humbert, prieur de la chartreuse de Seillon, le même qui avait été archevêque de Lyon.

ULRIC II.

1180. Ulric, fils aîné de Renaud III, et son successeur, donna une nouvelle preuve de sa piété filiale au retour des obsèques de son père, par le don qu'il fit à l'église de Saint-Vincent de Mâcon d'une rente de dix sous pour le repos de son âme. (Guichenon, *hist. de Bresse*, p. 51.) Dans le même tems, ou peu de jours après (le 22 mars 1180), il ratifia les donations que son père avait faites à la chartreuse de Seillon, et y en ajouta de nouvelles. (*Ibid. prob.* p. 9.) Ulric fit d'autres fondations pieuses dans d'autres églises. C'est le seul endroit par où il est connu. Sa mort arriva au plus tard l'an 1220. Il avait épousé, 1°. Alix, dame de Mirebel, fille de Guillaume I, comte de Châlons, et veuve de Josceraud de Pot, seigneur de Brancion; 2°. l'an 1188, Alexandrine de Vienne, fille de Girard, comte de Mâcon, décédée l'an 1242. Du premier lit il eut Gui, mort à la croisade d'Orient vers l'an 1219; du second Renaud, qui suit; Hugues, seigneur de Saint-Trivier et de Cuiseri, qui en 1250 fit hommage du château de Cuiseri au duc de Bourgogne; et Béatrix, femme d'Amédée de Genève, seigneur de Gex.

RENAUD IV.

1220. Renaud, fils d'Ulric II, et son successeur, fut un des plus insignes bienfaiteurs de la chartreuse de Montmerle, dont il fit bâtir les cellules, entr'autres libéralités qu'il lui fit. L'an 1239, il alla signaler sa valeur à la Terre-Sainte, d'où il était de retour l'an 1247 au plus tard. Il eut avec l'abbaye de Tournus quelques différents qui éclatèrent par une guerre ouverte. Elle dura quatre ou cinq ans, au bout desquels Renaud, convaincu de ses torts, s'obligea, par un traité, de payer à l'abbaye 500 marcs pour les dommages qu'il lui avait causés. (Juenin.) L'an 1249, il fit son testament, et partit une seconde fois pour la Terre-Sainte, où il mourut la même année. De Sibylle, son épouse, fille de Guichard IV, sire de Beaujeu, et femme en secondes noces de Pierre le Gros, seigneur de Brancion (morte en 1265), il eut Gui, qui suit; Renaud, seigneur de Saint-Trivier, mort sans alliance; Alexandre, héritier de Renaud, son frère, qui testa, l'an 1266, en faveur de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon; Béatrix, et Jeanne, mortes, à ce qu'il paraît, dans le célibat.

GUI.

1249. Gui, fils aîné de Renaud IV, n'avait pas encore atteint l'âge de majorité lorsqu'il lui succéda. Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, son parent, lui donna pour curateur le chevalier Bérard de Lyonnières, qui autorisa, l'an 1251, la charte d'affranchissement qu'il accorda aux habitants de Baugé, de Bourg et de Pont-de-Vaux. L'an 1255, se voyant infirme, il fit, le 8 avril, son testament, par lequel il institua son héritier l'enfant qui naîtrait de sa femme alors enceinte. C'était Dauphine, fille et héritière de René de Lavien, seigneur de Saint-Bonnet et de Mirebel, et veuve de Gui Dalmas, seigneur de Cousans et vicomte de Châlons, tige de l'illustre maison de Damas. Elle accoucha d'une fille nommée Sybille, qui recueillit la succession de son père, mort en 1268 selon son épitaphe mutilée qui est à Baugé. (Juenin.) Sibylle porta cette succession dans la maison de Savoie par son mariage avec Amédée, prince de Piémont, qui devint comte de Savoie, cinquième de son nom, en 1285. C'est ainsi que la basse Bresse fut réunie au comté de Savoie. Amédée y joignit encore, l'an 1289, par échange des terres de Cuiseri, Sagi et Savigni en Revermont, fait avec Robert II, duc de Bourgogne, la portion de la haute Bresse possédée par la maison de Coligni. Le comte Amédée VI acquit en 1354 de Jean, roi de France, la part des seigneurs de Montluel, et Amédée VIII en 1402 celle de la maison de Villars. Par là toute la Bresse fut incorporée aux états de Savoie. La ville de Baugé fut démembrée de la Bresse par le duc Emmanuel-Philibert, qui l'érigea en marquisat, et la donna en propriété, avec la seigneurie de Recoles, à Renée de Savoie-Tende, veuve de Jacques, seigneur d'Urfé, en échange du comté de Tende et de la souveraineté de Maro, par accord du 16 novembre 1575. Joseph-Marie de Lascaris, marquis d'Urfé, arrière-petit-fils de Renée de Savoie, étant mort sans enfants le 13 octobre 1724, le marquisat de Baugé et les autres biens de la maison d'Urfé ont passé, avec le surnom de Lascaris, à Louis-Christophe de la Rochefoucaud, marquis de Langheac, du chef de son aïeule, Marie-Françoise d'Urfé-Lascaris, sœur de Joseph-Marie.

Le Bugei, le Val-Romei et le Gex, furent compris avec la Bresse, dans le traité d'échange fait, de cette province, en 1601, entre le roi de France et le duc de Savoie, pour le marquisat de Saluces. Depuis ce tems ils font partie, avec la Bresse, du gouvernement général militaire de Bourgogne. Le Bugei, en latin, *Burgesia*, long de seize lieues sur sept de largeur, a pour capitale Bellei ou Bellai, en latin, *Belicum*, *Bellicium*. Le Rhône le sépare, au sud, du Dauphiné, et à l'est, de la Savoie. Les *Segusiani* et les Allobroges furent ses premiers habitants connus.

Le Val-Romei, composé de dix-huit paroisses, est regardé comme une portion du Bugei. L'un et l'autre sont, ainsi que la Bresse, du diocèse de Lyon.

Le Gex, en latin, *Gesia* ou *Gesium*, composé de vingt-cinq paroisses, toutes du diocèse de Genève, après avoir été possédé long-tems par les cadets des comtes de Genevois, fut saisi, l'an 1353, par le comte de Savoie, qui l'unit à son domaine, et le garda jusqu'au traité de l'an 1601. (Voyez *les ducs de Savoie.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES DE MACON.

Le Maconnais (*Pagus Matisconensis*, ou *Matiscensis*), habité, du tems de César, par une partie des Eduens, compris dans la première Lyonnaise, sous Honorius, envahi par les Bourguignons, à leur arrivée dans les Gaules, enlevé à ceux-ci par les Francs, lors de la destruction du premier royaume de Bourgogne, s'étend sur dix-huit lieues en longueur et quatorze en largeur. Il a pour bornes, au septentrion, le Châlonnais; au midi, le Beaujolais; à l'orient, la Saône, qui le sépare de la Bresse; à l'occident, le Charolais et le Brionnais. Mâcon, sa capitale, avait, sous les Romains, un célèbre atelier de flèches, ce qui le fit appeler *Matisconensis Sagittaria*. Ce pays eut, sous nos premiers rois de la deuxième race, des comtes amovibles, dont le premier fut Warin, ou Guérin, le même, quoique D. Vaissète le nie (*Hist. de Lang.*, T. I, p. 721.), que Warin, comte d'Auvergne. Avec le comté de Mâcon, Warin eut aussi ceux d'Autun et de Châlons: le tout par la libéralité de l'empereur Louis le Débonnaire. La douzième année du règne de ce prince (826 de J.-C.), il acquit d'Hildebalde, évêque de Mâcon, par échange de quelques-unes des terres qu'il possédait en Nivernais, en Auvergne et dans le Mâconnais, la terre de Cluni avec d'autres fonds. L'acte de cet échange, passé à Aix-la-Chapelle, se trouve imprimé parmi les preuves de l'*illustre Orbandale* (p. 75.), et dans l'histoire de la maison de Vergi. (l. 1, pp. 7 et 8.) On y voit que la femme de Warin se nommait Albane. Ils eurent un fils, nommé Thierri, qui remplaça son père dans le comté de Châlons, avec une fille, nommée Hermengarde, qui épousa Bernard, surnommé *Plantevelue*, comte d'Auvergne, comme nous le prouvons à l'article des comtes de cette province. Warin fut un des plus zélés défenseurs de l'empereur Louis le Débonnaire, contre ses enfants révoltés. L'an 833, Bernard, duc de Septimanie, s'étant retiré en Bourgogne, après avoir été dépouillé de ses dignités, Warin travailla, de concert avec lui, à gagner au parti de ce monarque les peuples de ce royaume. Dans ce dessein, ils en parcoururent les provinces, formèrent une ligue en sa faveur, et la firent jurer à un grand nombre de personnes. Etant arrivés l'année suivante, au commencement du carême, sur les bords de la Marne, la rigueur du froid les obligea de s'arrêter à Boneuil. De là ils députèrent, le 26 février, à Lothaire, un comte et un abbé, pour lui demander la liberté de l'empereur, son père, qu'il retenait en captivité. Lothaire les amusa par une défaite, et se retira à Vienne, où il assembla des troupes avec lesquelles il vint assiéger Warin dans la ville de Châlons. La place fut emportée en trois jours, ou en cinq, selon d'autres, et livrée à toute la fureur du soldat. Warin, pour sauver sa vie, eut la lâcheté d'embrasser le parti du vainqueur, de lui prêter serment de fidélité, et de marcher à sa suite. Louis, ayant à la fin triomphé des rebelles, punit la félonie de Warin, en le dépouillant de ses honneurs. Mais, après la mort de ce monarque, étant allé trouver le roi Charles le Chauve à Orléans, il fit sa paix avec lui, et entra si avant dans ses bonnes grâces à cette entrevue, que Charles, non seulement lui rendit le Mâconnais, mais le nomma duc de Toulouse ou d'Aquitaine, à la place de Bernard, qu'il destitua. Cette nomination fut, à ce qu'il paraît, un dédommagement du comté d'Auvergne, dont ce prince ne jugea pas à propos de priver Gérard, à qui l'Empereur, son père, l'avait donné. Warin se montra digne de ces faveurs, par les services qu'il rendit à Charles le Chauve. Ce fut lui qui, par sa valeur et son habileté, se rendit victorieux, l'an 841, à la bataille de Fontenai. Il balança long-tems, en Aquitaine, le parti du jeune Pepin, qui disputait ce royaume à Charles, et en assura enfin la possession tranquille à ce dernier. D. Vaissète prétend qu'il vécut jusqu'en 856; mais on n'aperçoit plus de traces de son existence après l'an 850.

WARIN II.

Warin II fut le successeur de Warin Ier dans le Mâconnais, par la grâce du roi Charles, fils de l'empereur Lothaire. On ignore combien de tems il en jouit.

WILBERT.

Wilbert fut pourvu du comté de Mâcon, après Warin II. Dans l'acte de la donation faite de la terre de Rognon, l'an 870, à l'abbaye de Tournus, il se dit fils de Lambert et de Rotrude. (Chifflet, *hist. de Tournus*, *pr.*, p. 212.) Il paraît qu'il avait supplanté Warin II, et que celui-ci, soit après sa mort, soit après sa déposition, fut rétabli, ou du moins qu'un troisième Warin lui succéda. Car on voit que, l'an 879, Boson, usurpateur du royaume de Provence, dans l'étendue duquel le Mâconnais se trouvait compris, déposa Warin, qui refusait de lui rendre hommage, et mit à Mâcon, en sa place, Bernard, marquis de Gothie. Ce dernier, après avoir été chassé d'Autun l'année précédente, s'était venu joindre à Boson, et avait favorisé son usurpation. Bernard, la même année, fut assiégé dans Mâcon par les rois Louis et Carloman, qui, l'ayant pris, le firent mourir, à ce qu'on croit: du moins il n'est plus parlé de lui depuis ce tems-là. (*Voyez* Bernard II, *marquis de Gothie.*)

BERNARD PLANTEVELUE.

Bernard, dit Plantevelue, comte d'Auvergne, fut pourvu du comté de Mâcon, après la mort ou la destitution du précédent Bernard, par les rois Louis et Carloman, qu'il avait servis dans leurs guerres contre Boson. Il jouit de ce bénéfice l'espace d'environ six ans, et mourut l'an 886. (Voyez *les comtes d'Auvergne.*)

LETALDE, ou LEUTALDE.

886. LETALDE, ou LEUTALDE, fut le successeur de Bernard au comté de Mâcon, qu'il gourvernait encore l'an 905. C'est ce que prouve la charte d'une vente faite, en sa présence, à Mâcon, de certains fonds situés au village de Petrei, par Azon et sa femme Ildearde, à un nommé Etienne, et à sa femme Gibersgane, dont il donna ensuite l'investiture aux acquéreurs, le 2 novembre, un samedi de la septième année de l'empereur Louis (l'Aveugle), fils de Boson, ce qui revient à l'an 905. (*Archiv. de Cluni.*)

RACULFE.

RACULFE, vicomte de Mâcon sous Letalde, comme on le voit par le livre enchaîné de saint Vincent de Mâcon, lui succéda dans ce comté. Il était fils, suivant Baluze, de Bernard Plantevelue. Ce fut un grand pillard des biens ecclésiastiques. L'an 915, un concile de Châlons lui enjoignit, sous peine d'excommunication, de restituer ceux qu'il avait enlevés à l'église de Mâcon. On ignore s'il obéit à cet ordre. Du reste, il était brave, et seconda le duc de Bourgogne, Richard Ier, dans ses expéditions contre les Normands. Il vivait encore en 920, et ne laissa en mourant qu'une fille nommée Etolane, ou Tolosane, noms qui se rapportent à la même personne, que des modernes ont confondue sans fondement avec Ave, sœur de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine. (Voy. *les comtes de Châlons.*)

COMTES HÉRÉDITAIRES.

ALBÉRIC I.

920 au plus tard. ALBÉRIC I, second fils de Mayeul, vicomte de Narbonne, et de Rainoldis, ayant épousé en premières noces, TOLOSANE, ou ETOLANE, fille et héritière de Raculfe, prit le titre de comte de Mâcon après la mort de son beau-père, et céda sa part du comté de Narbonne à Valcherius, ou Gaucher, son frere, pour venir résider à Mâcon. C'est par lui que commence, dans le livre enchaîné de la cathédrale de Mâcon, la liste des comtes héréditaires de cette ville. L'an 930 ou 931 (huitième du règne de Raoul), il obtint, pour sa vie, de Bernon, évêque de Mâcon, l'église de S. Amour et de S. Viateur, avec ses dépendances, le village de Sauvement au pays de Scodingue, et d'autres biens, moyennant un cens annuel. (*Gall. chr. no.* T. IV, *instrum.* col. 275.) Devenu veuf, Albéric se remaria avec BERTHE, dont on ne connaît pas la naissance. L'an 941, cinquième du règne de Conrad le pacifique, roi de la Bourgogne transjurane, Albéric reçut en fief de Meynier, abbé d'Agaune, le château de Brâcon, avec d'autres terres situées partie au canton de Varasque, partie dans le comté de Scodingue, à la charge d'un modique cens. L'aliénation n'était que pour la vie d'Albéric et celle de ses fils, Létalde et Humbert ; mais elle devint perpétuelle au moyen des reprises de fief que ses successeurs en firent vis-à-vis des abbés d'Agaune. (*Bibl. sebus. cent.* 1, *c.* 23.) Albéric alla depuis résider à Salins avec Humbert, son second fils, et sa fille, Attala, laissant le Mâconnais à son fils aîné, qui suit. (Voy. *les sires de Salins.*) Il est à remarquer que dans le tems qu'Albéric gouvernait le Mâconnais, Guillaume le jeune, comte et marquis d'Auvergne, prenait aussi le titre de comte de Mâcon, parce que le Mâconnais faisait partie des provinces qui composaient son marquisat. (Vaissète, T. I.)

LETALDE I.

942 au plus tard. LETALDE (*Leotaldus*) partageait l'autorité comtale avec Albéric son père, au moins huit ans avant de lui succéder. Ce qui le prouve, c'est une charte par laquelle Letalde, comte de Mâcon, qui se dit fils d'Albéric et de Tolosane, et sa femme, ERMENGARDE, fille de Manassès de Vergi et d'une autre Ermengarde, donnent à Saint Odon, abbé de Cluni, ce qu'ils possédaient au village qu'ils nomment *Dardanicum*, situé sur la rivière de Seille. L'acte est daté du mercredi 2 des calendes d'avril (31 mars), la douzième année du règne de Rodolfe, ce que Guichenon (*Bibl. Sebus.* p. 168) rapporte à l'an 899, douzième de Rodolfe premier, roi de la Bourgogne transjurane. Mais alors l'abbaye de Cluni n'existait pas encore. C'est donc plutôt du règne de Rodolfe, ou Raoul, roi de France, dont la douzième année tombe en 935, que cette date doit s'entendre. Il est vrai que le 31 mars, ou la veille des calendes d'avril, tombait un mardi et non pas un mercredi en 935. Mais il faut supposer que le notaire s'est trompé d'un jour sur le quantième du mois, erreur dont les exemples sont fréquents. Le 31 mars d'ailleurs ne tombait pas non plus un mercredi en 899, mais un samedi. L'an 950, ou environ, Letalde s'associa à son évêque, Maimbold, et au marquis Hugues (c'est Hugues le Noir, duc de Bourgogne), pour mettre en état de vivre régulièrement les chanoines de Mâcon, réduits à une grande pauvreté par un incendie qui avait consumé leur église et leur cloître avec une grande partie de la ville. Ces sortes de désastres étaient fréquents alors, parce que les bâtiments étaient presque tous en bois. Letalde donna pour sa quote-part l'église et l'abbaye de Saint Clément qu'il tenait en bénéfice. (*Gall. Chr. no.* T. IV, *prob.* col. 277.) Mais il retint certains fonds de cette abbaye, qui étaient à sa bienséance, et refusa de s'en dessaisir. Enfin, l'an 955, vaincu par les remontrances de Maimbold, il consentit à les restituer, comme on le voit par une notice dressée quelques années après, où il est qualifié *comes imperatorius*, à raison du comté qu'il possédait alors en Bourgogne. (*Ibid.* col. 279.) A la suite de la souscription qui est au bas de cet acte, on lit : *S. Alberici fratris ejus.* Nous pensons qu'au lieu de *fratris* il faut lire *filii*.

Letalde, l'an 956, le 4 janvier, par acte passé publiquement à Mâcon, fit, comme exécuteur des volontés de Humbert, son neveu, donation d'un meix situé au village de Saillei à l'abbaye de Cluni. (*Arch. de Cluni.*) Il devint la même année comte en Bourgogne après la mort de Giselbert. C'est par anticipation que Frodoard lui donne ce titre sur l'an 951, où il dit que le roi Louis d'Outre-mer, dans le voyage qu'il voulut faire cette année en Aquitaine, étant tombé malade sur les frontières d'Auvergne, Letalde, comte de Bourgogne, vint le trouver, se reconnut son vassal, et lui rendit la santé par un remède qu'il lui fit prendre. Ce trait fait voir que Letalde se mêlait de médecine. Il mourut au plus tard l'an 971. Il est appelé dans une bulle du pape Benoît VIII *divæ memoriæ Comes.* Letalde avait épousé en secondes noces, l'an 948 au plus tard, RICHILDE, dite aussi COLLATIE qui vivait encore en 955, comme on le voit par des actes qu'elle souscrivit. (Mab. *Ann.* T. III, pp. 468, 492, 495, 507.) Letalde avait pour vicomtes à Mâcon, en 943, Mayeul, et en 948 Gautier. (Mab. *ibid.* p. 513.)

ALBÉRIC II.

ALBÉRIC II était associé à Letalde premier, son père, dès l'an 952, au comté de Mâcon. En effet on le voit concourir avec lui cette année pour la restitution de l'abbaye de Saint-Clément à l'évêché de Mâcon. (*Arch. de Cluni.*) L'an 958, assisté du vicomte Hugues, il tint un plaid, *mallum*, au sujet de deux ouvrées de vignes situées au territoire de Vinzelle, que l'abbaye de Cluni revendiquait sur un nommé Vulfeis et sa femme, Constance, qui furent condamnés à déguerpir. (*Ibid.*) L'an 960, un lundi, 13 des calendes de septembre, ou 20 août, il tint un autre plaid avec Vautier, son vicomte, et d'autres conseillers, dans lequel il obligea un nommé Varulf à se départir en faveur de la même abbaye de toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur l'église de Saint-Germain d'Igei, et sur plu-

sieurs fonds situés tant audit lieu qu'à Bissi. (*Ibid.*) La même année, ou l'an 962 au plus tard, à la prière de l'évêque Maimbold et de son clergé, il rendit à l'abbaye de Saint-Clément certains droits et fonds qu'il avait usurpés. La dixième année du roi Lothaire, 964 de Jésus-Christ, il tint encore à Mâcon, avec Vautier son vicomte, un plaid où il jugea différents procès. (*Arch. de Cluni.*) Albéric fit, l'an 971, le 14 janvier, une donation à l'abbaye de Tournus, du consentement de sa femme, Ermentrude (fille de Renaud, comte de Rouci), et de ses deux fils, Letalde et Albéric. (Juenin, *hist. de Tournus.*) Il succéda cette même année au plus tard à son père dans le comté de Bourgogne, qu'il transmit, suivant Paradin, S. Julien et M. Chevalier, à son fils aîné, avec le comté de Mâcon. Sa mort se rapporte à l'an 975. Outre les deux fils mentionnés ci-dessus, il en eut un troisième nommé Guillaume, et Béatrix, mariée à Geofroi premier, dit Forole, comte de Gâtinais, aïeul paternel de Geofroi le Barbu et de Foulques le Rechin, comtes d'Anjou. Ermentrude, veuve d'Albéric, épousa en secondes noces Otte-Guillaume, qui viendra ci-après. (Ménage, *hist. de Sablé*, page 117 et 118.)

LETALDE II.

975. Letalde II, fils d'Albéric et son successeur, lui était associé dès l'an 971, ou du moins jouissait de quelque autorité sous ses ordres dans le Mâconnais, comme le prouve un acte de cette année par lequel il confirma les donations faites à l'église de Mâcon par son aïeul, Letalde, et sa femme Collatie, puis celles de son père Albéric et de sa mère Ermentrude. Cette pièce est rapportée par Sévert, p. 75. Letalde II ne survécut à son père que quatre ans, étant mort l'an 979. De Berte, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

ALBERIC III.

979. Albéric III, fils de Letalde II, lui succéda dans un âge tendre au comté de Mâcon sous la tutelle de Berte, sa mère. Guillaume, dit Barbe-sale, *Bucca uncta*, son oncle, disputa, les armes à la main, cette tutelle à Berte. L'évêque Milon, pour terminer le différent, maria Guillaume avec Berte, après avoir obtenu dispense du pape. Albéric mourut sans alliance vers l'an 995. (*Chro. Adem. Caban.*)

OTTE-GUILLAUME ET GUI.

995 au plus tard. Otte-Guillaume, ou Otton, comte de Bourgogne, mit sous sa main le Mâconnais, comme époux d'Ermentrude, veuve d'Albéric II, après la mort d'Albéric III, et s'associa Gui, son fils. Nous avons sous les yeux le contrat de mariage d'un seigneur du Mâconnais, nommé Uldric, et d'Ermengarde, sa fiancée, souscrit par le comte Otton, Ermentrude sa femme, et Gui leur fils, lequel acte a pour date la huitième année du roi Hugues (Capet), ce qui se rapporte à l'an de Jésus-Christ 994 ou 995. (*Arch. de Cluni.*) Guillaume Barbe-sale, qui vivait encore, et ne mourut même que long-tems après, ne fut pas néanmoins pour cela dépouillé du titre de comte de Mâcon, ni de toute l'autorité attachée à ce titre, comme on le verra par la suite. Ainsi l'on peut dire qu'il y avait alors trois comtes de Mâcon ; Otte-Guillaume, qui avait la grand'main ; Gui, son fils, et Guillaume Barbe-sale, qui conservait l'autorité comtale, du moins dans une partie du Mâconnais. Nous n'avons trouvé qu'un seul acte de l'exercice qu'Otte-Guillaume et son fils ont fait conjointement de la leur dans le comté de Mâcon, encore est-il sans date. C'est une espèce de jugement rendu sur les plaintes des religieux de Cluni contre le clerc Mayeul, surnommé Pulverel, prévôt de Lourdon, qui faisait dans cette obédience des exactions injustes. Il y est dit que, moitié par persuasion, moitié par autorité, le comte Otte-Guillaume obligea Mayeul à déguerpir. Les souscripteurs de la charte sont Otte-Guillaume, le comte Gui son fils, *filius ejus Guido comes*, l'évêque (de Mâcon) Ledbald II, le prevôt Mayeul, plusieurs chevaliers, et Odon, docteur en loi, *Oddo legis doctor*. Cette dernière signature est remarquable par la qualité que le souscripteur y prend. (*Arch. de Cluni.*) On ne peut autrement fixer l'époque de ce jugement qu'en le plaçant entre l'année 997, à laquelle commença l'épiscopat de Ledbald, qui fut de vingt-deux ans, et l'année 1007 où Gui avait cessé de vivre. Nous avons un diplôme du roi Robert en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, que Gui souscrivit en 1005 avec son père. C'est le dernier trait connu de sa vie. Otte-Guillaume, lui survécut au moins 20 ans, n'étant mort qu'en 1027. Mais il paraît que long-tems avant de perdre son fils il ne résidait plus dans le Mâconnais. (Voy. *les comtes de Bourgogne.*) Gui en mourant laissa un fils qui suit. (Duchêne, *hist. de la M. de Vergi*, *pr.* p. 53.) (Voy. *les comtes de Bourgogne.*)

OTTON.

Otton, fils de Gui, lui succéda l'an 1007 au plus tard. Nous le voyons cette année avec les qualités de comte de Mâcon et de fils du comte Gui parmi les souscripteurs d'une donation que le chevalier Hildebert fit à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, en venant y mourir sous l'habit religieux. (Duchêne, *hist. de la M. de Vergi*, *pr.* p. 55.) Otton, l'an 1816, fut encore témoin d'un privilége que le roi Robert accorda au monastère. (*Spicil.*, T. I, p. 460.) Ce comte fit lui-même aux églises diverses donations dont les dates, dans les actes qui en furent dressés, sont marquées d'une manière si vague, qu'il n'est pas possible de les fixer. On voit, par exemple, une charte de lui en faveur de l'abbaye de Cluni, datée du règne du roi Robert et de son fils Hugues, associé, l'an 1017, au trône, et mort le 17 septembre 1025. C'est une donation qu'il fait à ce monastère d'une terre située près de la Saône, *pro peccatorum*, dit-il, *meorum abolitione, animæ etiam meæ et patris Guidonis*, *nec-non avi mei Othonis cognomento Villelmi, et filii mei Gaufridi.... sicut jam ante comes Leotaldus* (*primus*) *atavus meus per testamentum præcepto Lodovici* (*Transmarini*) *Regis* (*tradidit.*) Le nom de la femme d'Otton, qui n'est point ici marqué, se trouve parmi les signatures. Elle se nommait Elisabeth. (Chifflet, *Beatrix de Châlons*, p. 150.) Quelques généalogistes prétendent qu'elle était de la maison de Vergi, et sœur de Humbert, évêque de Paris. Nous avons sous les yeux une charte, datée du règne de Robert, le 5 des calendes de juillet, par laquelle Otton et Elisabeth donnent à l'abbaye de Cluni la terre de Fissei, ou Fixei, dans le comté d'Oscherais, au pays de Langres, *villam Fissiacum in comitatu Oschirensi in pago Lingonensi. (Arch. de Cluni.)* Ce comté d'Oscherais est le même que celui de Dijon, nommé *Oscherais* à cause de la rivière d'Ouche, *Oscarus*, qui le traverse. Il paraît qu'Elisabeth survécut à Otton. C'est ce que nous inférons d'une charte du 13 des calendes de mars de l'an 1022, par laquelle cette comtesse, sans faire mention de son mari, donne à Cluni, du consentement de ses deux fils, Geofroi et Robert, l'église de Saint-Germain, située au village de Pernant, dans le comté de Beaune. (*Ibid.*) Il y a preuve d'ailleurs qu'elle n'était que la seconde femme d'Otton. On a l'acte en effet d'une donation faite par ce comte à l'église de Mâcon sans autre date que le règne de Robert, dans lequel on voit la souscription d'Adda, sa femme avec la sienne : *S. Ottonis comitis et uxoris suæ Addæ qui fieri et firmari rogaverunt, Rainaldi filii sui. (Cartul. de Mâcon.)* Guillaume Barbe-sale vivait peut-être encore alors. Ce qui est certain, c'est qu'en 1013 il fit construire un château près de Cluni sans en avoir le droit ; entreprise, dit Adémar de Chabanais, dont il fut puni miraculeusement par une maladie qui l'empêchait de marcher ; à quoi cet historien ajoute que le comte Hugues (c'est Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Châlons), par zèle soit pour ses intérêts propres, soit

pour ceux de l'abbaye de Cluni, après lui avoir fait à ce sujet d'inutiles remontrances, vint avec des troupes, prit ce fort et le rasa. Du tems du comte Otton il arriva dans toute l'Europe une famine si cruelle, qu'on arrêtait les voyageurs non pour les voler, mais pour les manger. Le comte Otton, dit Raoul Glaber, étant informé qu'un aubergiste du voisinage de Mâcon nourrissait ses hôtes de chair humaine qu'il déguisait, et les tuait ensuite pour servir d'aliment à d'autres, fit faire la recherche chez lui par ses gens, qui trouvèrent dans un lieu caché quarante-quatre têtes d'hommes. « J'ai vu le lieu, dit-il, où fut brûlé ce » misérable, qu'on avait pris et attaché à un poteau. Le comte Otton mourut au plutôt en 1049. La preuve que sa mort ne devança pas cette année, se tire d'une charte dont il est à propos de mettre le sommaire sous les yeux de nos lecteurs. Etienne, fils d'Artaud, tenait d'Otton en *bénéfice* des fonds situés à Chevagni dans le Mâconnais, *in villa Caveniaco*, qui devaient, après sa mort revenir au comte. Cependant Etienne, au mépris de cette loi, fit, en mourant, donation de ces fonds au monastère de Cluni. Otton et Geoffroi, son fils, s'opposèrent à ce legs injuste et le firent casser. Mais ensuite ils abandonnèrent ces mêmes fonds à Cluni, gouverné alors par Saint-Hugues, dont le régime commença l'an 1049. (*Arch. de Cluni.*) On voit par là que les bénéfices distingués des précaires et des fiefs étaient encore en usage au XIe siècle. Otton eut de ses mariages au moins deux fils, Rainald, mort vraisemblablement avant lui, et Geoffroi, qui suit.

GEOFFROI.

1049 au plutôt. Geoffroi, fils d'Otton, fut son successeur dans le comté de Mâcon. Saint-Julien de Baleure (*Antiq. de Mâcon*) rapporte de ce comte une anecdote qui marque en lui plus de zèle que de lumières. C'était, dit cet historien, l'usage dans l'église de Mâcon de baptiser un enfant le samedi-saint à la bénédiction des fonts. Une année, personne n'ayant présenté d'enfant à cette cérémonie, le comte Geoffroi, qui était présent, sort de l'église avec quelques-uns de ses nobles, court au pont des Hébreux, et se saisit d'un enfant juif qu'il amène à l'église, où sur-le-champ il reçut le baptême. La comtesse Béatrix, femme de Geoffroi, fut la marraine, et donna le nom de son époux à l'enfant, lequel, ayant persisté dans la religion chrétienne, se fit moine de Cluni, et donna ses biens aux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, desquels il se glorifiait, dit l'historien, de descendre. (Sévert, *in Episc. Matiscon.*, p. 91.) Le comte Geoffroi mourut au plus tard en 1065, laissant de sa femme, morte vers 1072, un fils, qui suit.

GUI II.

1065 au plus tard. Gui, fils de Geoffroi, possédait en 1065 le comté de Mâçon.

L'an 1075 ou 1076, le comte Gui tint à Mâcon, avec l'évêque Landri, un plaid où il condamna Hugues de Suisi, qui depuis long-tems revendiquait injustement certains fonds qu'un gentilhomme, son parent, nommé Fromond, avait légués à l'église de Mâcon. (*Gall. Chr. no.* t. 4, col. 283.) Gui, l'an 1076, au mois de mars, fut présent à une assemblée tenue à Beze par Hugues, duc de Bourgogne, pour aviser aux moyens de réprimer les usurpations que Foulques de Mailli, seigneur de Beaumont, et Geoffroi, son fils, faisaient sur cette abbaye. (*Spicil.* t. 1, p. 602.) Gui, l'année suivante, accompagna le même prince à Avalon, et fut un des témoins de la donation qu'il fit de la chapelle du château à l'abbaye de Cluni. (*Ibid.* p. 455.) Il renonça au monde, l'an 1078, et alla se confiner avec ses fils, et trente gentilshommes, ses vassaux, dans l'abbaye de Cluni. Leurs femmes imitèrent leur exemple, et se retirèrent à l'abbaye de Marcigny. Hugues I, duc de Bourgogne, abdiqua dans le même tems, et se retira pareillement à Cluni. Tel fut le fruit du bon exemple de Simon, comte de Valois, qui, l'année précédente, en avait fait autant à Saint-Claude. Gui devint prieur de Souvigni, et mourut en 1109. Il devait être alors très-âgé, puisque nous avons un acte qu'il signa au mois d'août 1031, avec son père et son aïeul. (Chifflet, *hist. de Tournus*, p. 298.) Sa femme se nommait Mainalde, ou Marie. En lui finirent, par la retraite de ses enfants, les comtes de Mâcon descendants de Gui, fils aîné d'Otte-Guillaume. M. l'abbé Courtepée (*hist. du duché de Bourg.* p. 213) confond Gui II avec son bisaïeul, Gui I, fils d'Otte-Guillaume.

GUILLAUME I, dit LE GRAND et TÊTE-HARDIE.

1078. Guillaume I, dit le Grand et Tête-Hardie, comte de Bourgogne, et cousin au quatrième degré du comte Gui par Otte-Guillaume dont il descendait comme lui, fut son successeur au comté de Mâcon en vertu de la donation que Gui lui en avait faite en se retirant à Cluni. L'an 1083 ou environ, il assista avec Renaud, son fils, aux funérailles de Humbert, comte de Fouvent, qui furent célébrées par l'évêque de Langres, Robert de Bourgogne, à l'abbaye de Beze, où les comtes de Fouvent avaient leur sépulture. (*Spicil.* t. 1, p. 648.) Guillaume, l'an 1085, se démit du comté de Mâcon en faveur de Renaud. (*Voy.* Guillaume le Grand, *comte de Bourgogne.*)

RENAUD.

1085. Renaud, fils de Guillaume le Grand, devint son successeur, au plus tard l'an 1085, au comté de Mâcon, deux ans avant qu'il lui succédât par mort au comté de Bourgogne. Nous avons en effet une charte de 1085, où Guillaume le Grand et Renaud signent, le premier avec la seule qualité de comte de Bourgogne, le second avec celle de comte de Mâcon. (Juenin, *hist. de Tournus*). Renaud mourut en 1097. Il avait épousé Reine, fille d'un comte nommé Conon, dont il eut un fils. (*Voyez* Renaud II, *comte de Bourgogne*).

ETIENNE, dit LE HARDI.

Étienne, dit le Hardi, comte de Varasque au comté de Bourgogne, jouissait du comté de Mâçon conjointement avec Renaud, son frère. Il partit, l'an 1101, pour la Terre-Sainte, où il périt l'année suivante, ayant été tué à la bataille de Rama, gagnée le 27 mai de l'année suivante par les Sarrasins, ou, selon d'autres, ayant été pris à cette journée et conduit à Ascalon, où il fut percé de flèches, avec plusieurs autres captifs, dans sa prison. (*Spicil.* t. X, p. 523; *Guill. Tyr. ad an.* 1102.) M. Chevalier (*hist. de Poligni*) se trompe en disant qu'Etienne revint de ce voyage, et que, l'ayant répété l'an 1108, il fut tué, l'an 1113, dans une bataille contre les infidèles. Etienne laissa de Béatrix, fille de Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, deux fils, Renaud et Guillaume. Nous avons sous les yeux une charte d'Etienne sans date, par laquelle, du consentement de sa femme, qu'il ne nomme pas, mais qu'il dit être fille du duc de Lorraine, il donne au monastère de Saint-Marcel de Châlons, un cens de cent sous, qui lui était annuellement dû le jour de la Purification, à raison de sa seigneurie de Traves (*de Trava*) au comté de Bourgogne, à condition que cette somme de cent sous sera employée à fournir tous les ans, à sa décharge, audit monastère, un cheval blanc chargé de poissons : *Tali scilicet conditione ut de ista pecunia censis videlicet equus albus oneratus piscibus, qui de præfato Castro Martyri* (S. Marcello) *debebatur, solvatur et singulis annis reddatur.* (*Archiv. de Cluni.*)

GUILLAUME II, dit L'ALLEMAND, RENAUD II, et GUILLAUME III.

Guillaume II, fils de Renaud, succéda au comté de Mâcon avec ses deux cousins, Guillaume et Renaud. L'an 1106, Guil-

laume ayant voulu lever des droits, qu'on nommait alors coutumes, sur un des faubourgs de Mâcon, dit le faubourg d'Auxerre, les moines de Cluni s'y opposèrent, prétendant que ce faubourg relevait uniquement d'eux. On tint là-dessus un plaid à Mâcon, et les chevaliers du comte ayant affirmé avec serment que ses prédécesseurs n'avaient jamais joui du droit qu'il voulait s'attribuer, il en donna son désistement à l'abbé Saint-Hugues par une charte où il est surnommé l'Allemand, *comes Villelmus quem vocabant Allemannum.* (*Arch. de Cluni.*) Le comte Guillaume mourut, on ne sait en quelle année, mais sûrement après l'an 1107, laissant d'Agnès, fille de Berthold II, duc de Zéringhen, un fils, qui suit. (*Voyez* Guillaume l'Allemand, *comte de Bourgogne.*)

GUILLAUME III, DIT L'ENFANT.

Guillaume III, dit l'Enfant à raison de son âge, fils de Guillaume l'Allemand, lui succéda au comté de Mâcon de même qu'à celui de Bourgogne. Il avait de la valeur. Etant allé dans la haute Bourgogne, dont il possédait une partie, pour réduire des rebelles, ceux-ci, près de succomber et désespérant de leur pardon, le firent assassiner avec d'autres seigneurs de sa suite par des habitants de Sion, comme il faisait sa prière dans une église, le 1 mars, un mardi de la deuxième semaine de carême, l'an 1127, suivant Albéric. Ce chroniqueur ajoute que les meurtriers, après avoir quelque tems erré çà et là, furent pris et punis par divers supplices. Renaud II, pendant le règne de Guillaume l'Enfant, jouissait concurremment avec lui du comté de Mâcon. Nous en avons la preuve dans la charte d'un accommodement qu'il fit pour la justice du comté de Mâcon avec l'évêque Bérard, ou Bernard, mort en 1125. (*Voyez* Renaud II, *comte de Bourgogne.*)

GUILLAUME IV.

Guillaume IV, deuxième fils du comte Etienne le Hardi, s'empara de tout le comté de Mâcon, ainsi que de celui de Vienne et de la terre de Scodingue après la mort de Guillaume l'Enfant, son cousin, malgré l'opposition de Renaud, comte de Bourgogne, son frère. A la fin, les deux frères s'accordèrent au moyen de l'hommage que Guillaume consentit de rendre à Renaud. C'est ce que l'on infère d'une charte du premier en faveur de l'abbaye de Château-Châlons, où, prenant la qualité de comte de Mâcon et de Vienne, il reconnait tenir son *Consulat* de Renaud, son frère. *Laudavit Rainaldus Burgundiæ comes, frater meus, à quo ego consulatum meum teneo.* (Dunod, *hist. de Fr. Comté*, t. I, *pr.* p. 100.) Maître de ces domaines, il voulut encore y ajouter ceux de ses voisins. Il commença par le comté de Forez, dans lequel il entra à main armée, sans égard pour les remontrances de Saint-Bernard, qui avait tenté de le détourner de ce dessein. Mais le comte de Forez, étant venu à sa rencontre, le fit prisonnier dans un combat sanglant, et l'obligea de renoncer à ses prétentions. (*Voyez* Guillaume III, *comte de Forez.*) Guillaume ne fut pas plus heureux dans les entreprises qu'il voulut faire sur les droits temporels de l'église de Vienne. L'archevêque Humbert, en ayant porté ses plaintes à l'empereur Conrad, obtint de lui un diplôme daté du 6 janvier 1146, par lequel il déclarait que Vienne ne pouvait avoir d'autre seigneur que lui, et n'en pouvait même avoir au-dessous de lui. Conrad excluait nommément Guillaume, comte de Mâcon, exhortant les suffragants de l'archevêque à lui fournir du secours pour recouvrer sa juridiction temporelle et spirituelle. (Dubois, *Ant. ecc. Vienn.* p. 81.) Les comtes de Mâcon n'ont pas néanmoins discontinué de prendre le titre de comtes de Vienne et d'en exercer les fonctions, malgré ce diplôme et d'autres semblables que les archevêques de Vienne obtinrent des empereurs Frédéric I en 1153, 1157, 1176; Henri VI en 1196, et Frédéric II en 1214 et 1238. (*Ibid.* p. 92.) Le malheur des tems avait obligé l'évêque de Mâcon et ses chanoines de fortifier les maisons qu'ils avaient soit à la ville, soit à la campagne, pour les mettre à l'abri des brigandages qui s'exerçaient alors presque impunément sur les biens ecclésiastiques. Guillaume prétendit qu'en cela ils avaient empiété sur ses droits, et voulut les obliger à détruire ces fortifications. On convint, après quelques contestations, de s'en rapporter au jugement du comte Renaud et de Humbert, sire de Beaujeu. Ces deux arbitres donnèrent gain de cause à l'évêque et au chapitre, et Guillaume se soumit à leur décision. (*Gall. Chr. no.*, t. 4, col. 1070.) Guillaume consentit, l'an 1147, à l'union que le pape Eugène III fit de l'abbaye de Baume à celle de Cluni. La charte est datée du 17 juin. *Ludovico Juniore rege Francorum eunte super Saracenos, cum multa manu procerum et comitum.* (*Béatrix de Châlons*, p. 24.) Louis le Jeune s'était mis en marche le 11 juin de cette année pour la Croisade, et Guillaume se joignit à lui lors de son passage à Mâcon. Odon de Deuil fait une mention honorable de ce comte en parlant d'une rencontre où les Turcs arrêtèrent pendant deux jours notre armée sur les bords du Méandre qu'elle se disposait à passer, ne cessant de la harceler par de petites escarmouches qu'ils terminaient en fuyant pour revenir aussitôt à la charge. « A la fin, dit-il, les illustres comtes Henri, fils de » Thibaut, Thierri d'Alsace, Guillaume de Mâcon, tombent » sur eux, comme un tourbillon impétueux, à travers une grêle » de flèches, enfoncent leurs escadrons, et, soutenus par le » roi, qui venait après eux le sabre à la main, ils abattent à » droite et à gauche tout ce qui se rencontre autour d'eux, et » obligent ceux que la vitesse de leurs chevaux put soustraire au » carnage, à s'aller cacher dans le creux des montagnes ». (p. 60.) Guillaume, l'an 1155, de retour du Levant, se trouva dans une grande assemblée de seigneurs, tenue à Mâcon. Depuis ce tems, on n'aperçoit plus de trace de son existence. Il est dit mort dans une charte de Château-Châlons de l'an 1156 : *Guillelmo comite Burgundionum et Matisconensi viam universæ carnis ingresso.* (Chifflet, *Let. sur Béatrix*, p. 129.) En mourant, il laissa de Ponce, ou Adélaïde de Traves, son épouse, veuve de Thibaut, seigneur de Rougemont, deux fils, Etienne, tige de la maison de Châlons, et Girard, qui suit. Ces deux fils, dans l'ordre que nous marquons, donnèrent leur consentement à la donation ou vente que leur père fit à l'abbaye de Cluni d'une murie de sel, à prendre à Lons-le-Saunier, moyennant la somme de douze mille sous. L'acte de cette vente est sans date, mais antérieur au 25 août 1147, date de la bulle qu'Eugène III donna, étant à Auxerre, pour le confirmer. (*Arch. de Cluni.*) Guillaume prenait les titres de comte de Mâcon, de Vienne et de Bourgogne.

GIRARD.

Girard, ou Gérard, second fils de Guillaume IV et son successeur au comté de Mâcon, fit, l'an 1158, une donation à l'évêque de Mâcon et à son chapitre. S'il fut alors libéral envers cette église, il sut bien se dédommager dans la suite. Les usurpations qu'il fit sur elle à main armée dans la compagnie d'autres seigneurs, obligèrent l'évêque d'implorer la protection du roi Louis le Jeune. Ce prince, l'an 1156, envoya dans le Mâconnais un corps de troupes sous les ordres d'Eudon, qui, chassé du duché de Bretagne par Conan IV, son neveu, s'était réfugié à la cour de France. Eudon, dans un combat livré à Girard, mit ses gens en déroute et le fit prisonnier. (Morice, *Mém. de Bretagne*, T. I, col. 621.) Remis en liberté, Girard n'en devint pas plus circonspect et plus modéré dans sa conduite. S'étant ligué avec le comte Etienne, son frère, l'archevêque de Lyon et Humbert, sire de Beaujeu, il attaqua Renaud III, sire de Baugé, et lui fit une guerre cruelle, dans laquelle il employa ses compagnies de bandits qu'on nommait Brabançons. (Voy. *les sires de Beaujolais et ceux de Baugé.*) Les églises, les monastères, les marchands, les voyageurs devinrent aussi les

victimes de sa rapacité. Le sire de Beaujeu, son allié, ne fut pas lui-même à l'abri de ses violences. Ils se brouillèrent ensemble; et une lettre de celui-ci au roi Louis le Jeune nous apprend que le comte de Mâcon, avec les Lyonnais, était entré sur ses terres pour les conquérir et les soumettre à l'empire; sur quoi il supplie le roi de le secourir dans un si pressant besoin. (Duchêne, T. IV, p. 707 et 708.) Quoique cette lettre ne soit point datée, une circonstance qu'elle énonce sert à faire connaître le tems où elle fut écrite. Humbert en effet y parle de la guerre que Louis faisait alors en Auvergne; ce qui se rapporte à l'an 1163. (Voy. *les comtes d'Auvergne.*) Guignes III, comte de Forez, fit de semblables plaintes par rapport à lui-même au monarque contre Girard et l'archevêque de Lyon. (Voy. *les comtes de Forez.*) Louis, trop occupé pour se rendre sur les lieux, envoya des ordres à Girard de faire cesser les plaintes qu'on formait contre lui. Girard en conséquence accorda une trêve à l'église de Mâcon. sa plus forte partie, en attendant que le sujet de leurs débats fût décidé à l'amiable. C'est ce qu'il demanda lui-même au roi par une lettre où il dit qu'il avait plus de griefs à opposer à l'église de Mâcon qu'elle n'en pouvait alléguer contre lui. (Duchêne, *Script. Fr.*, T. IV, p. 710.) Girard demeura paisible l'espace d'environ deux ans. Mais il recommença, l'an 1165, ses déprédations, et plusieurs seigneurs bourguignons imitant son exemple, le roi, sur les plaintes de Pons de Rochebaron, évêque de Mâcon, se mit en marche avec une armée pour les réprimer. Girard, effrayé, vint le trouver à Châlons pour se justifier. Ses parties s'y étant aussi rendues, il fut convaincu et obligé de reconnaître dans un parlement que le monarque tint à ce sujet, qu'il n'avait aucun droit, pendant la vacance du siége de Mâcon, sur les meubles de l'évêque défunt, maisons et terres de l'évêché, qu'en général toutes les dépendances de l'église de Mâcon étaient franches et exemptes de toutes charges à son égard. Il n'excepta que la terre de Viri, dans laquelle il prétendit avoir ses coutumes qu'il s'offrit de prouver dans un délai qu'on lui accorda. Nous avons le jugement solennel que Louis rendit sur ces aveux et réserves: il fait partie des preuves de l'histoire des sires de Salins, par M. l'abbé Guillaume, et porte la date de la 29[e] année de ce prince et de la 1166[e] de Jésus-Christ. La crainte enchaîna pendant quelques années la rapacité de Girard. Mais, l'an 1172, ne pouvant plus se contenir, il reprit ses anciens errements, et fit revivre, les armes à la main, toutes ses prétentions contre l'église de Mâcon. Cité au parlement que le roi vint tenir à Vézelai la même année, il y comparut, et renouvela les mêmes engagements qu'il avait violés. Pour réduire à ses justes bornes l'autorité qu'il avait dans Mâcon, le roi le condamna à démolir les maisons fortes qu'il y avait fait élever, à l'exception d'une seule tour. Girard fut de plus obligé à reprendre en fief du roi les châteaux de Vinzelles, de Monbelet, de Sales, et de lui prêter serment de fidélité; ce qu'il fit, est-il dit dans l'acte qui en fut dressé, *sauf la fidélité qu'il devait à son frère aîné, le comte Etienne.* (Duchêne, *hist. de Bourg.* l. 3, c. 2.) On voit par là que Girard tenait d'Etienne en fief le comté de Mâcon. Ses prédécesseurs le tenaient au même titre des comtes de Bourgogne, qui le reportaient eux-mêmes au duc de Bourgogne, premiers suzerains du Mâconnais. (*Voy.* Otton I ou II, *comte de Bourgogne.*) Ces nouvelles soumissions de Girard ne furent pas plus sincères que les précédentes. Pour se faire un appui dans une nouvelle levée de bouclier, il prit des liaisons avec l'Angleterre. On le voit en effet, le 12 février 1173, à la cour que le roi Henri II tenait à Montferrand en Auvergne. De là il le suivit jusqu'à Limoges où il fut présent au traité de paix que Raymond V, comte de Toulouse, conclut avec ce monarque. (Vaissète, *hist. de Lang.*, T. III, p. 31.) De retour chez lui, Girard ne tarda guère à lever le masque. L'an 1174, il s'associa au comte de Châlons et au sire de Beaujeu pour dévaster les terres de l'abbaye de Cluni. D'autres voisins, et surtout l'évêque de Mâcon, souffrirent aussi de leurs violences qu'ils redoublèrent sur la fin du règne de Louis le Jeune, en profitant de l'état d'inaction où les infirmités de ce prince l'avaient réduit.

La partie méridionale de la Bourgogne était dans la désolation lorsque le roi Philippe-Auguste monta sur le trône. Ce jeune prince étant venu, l'an 1180, à Pierreperthuis, près Vezelai, y manda le comte de Mâcon avec les seigneurs voisins, tant ceux qu'il vexait que ceux qui coopéraient avec lui à la vexation; et, de concert avec ses barons, il prononça un arrêt auquel il les obligea de se conformer. Par une des dispositions de ce jugement, il fut dit que le comte de Mâcon, ainsi qu'il avait déjà été réglé par Louis le Jeune, n'aurait rien à prendre soit dans les meubles, soit dans les immeubles de l'évêque diocésain après sa mort; qu'il n'aurait dans Mâcon d'autre forteresse que sa tour; et qu'à l'égard de la maison forte qu'il y avait élevée contre la défense qui lui en avait été faite, il serait tenu de la remettre au roi toutes les fois qu'il en serait requis. (Martenne, *Amplis. coll.*, T. I, p. 914.) Girard, la même année, transigea, par acte passé à Mâcon, avec l'abbaye de Cluni, touchant les droits de garde qu'il prétendait avoir sur les habitants de Domange, Igei, Chevignes, etc. Ce furent des arbitres choisis de part et d'autre qui réglèrent les articles de cette transaction, dont l'abbaye eut plus lieu de s'applaudir que le comte. Celui-ci toutefois ne fit pas difficulté d'en jurer l'observation avec ses fils, Guillaume et Gaucher, et des chevaliers qui l'avaient accompagné. (Voy. *les sires de Salins, pr.* p. 69.) Nous ne savons sous quelle date placer le trait suivant concernant encore le comte Girard. L'abbaye de Tournus avait à Louans un port qui lui rapportait un profit considérable en sel, qu'on distribuait chaque année aux pauvres dans la première semaine de Carême. Girard, sans aucun droit, en établit un autre à très-peu de distance. Les moines eurent beau lui représenter l'injustice de cette entreprise; il ne tint compte de leurs remontrances. Long-tems après il vint à Tournus avec une grande suite, et entra dans l'église de Saint-Philibert. Après s'y être promené comme en triomphe, il arriva par hasard qu'il s'arrêta seul devant l'autel de Saint-Philibert pour se mettre en oraison. Pendant qu'il y était, un moine, tenant une crosse en main, descend de derrière l'autel, et s'arrêtant devant le comte, lui dit: *Comment as-tu été si hardi que d'entrer dans mon monastère et dans mon église, toi qui ne crains pas de m'enlever mes droits?* Après ces paroles, il prend le comte par les cheveux, le renverse par terre et le bat très-rudement. Ce châtiment ayant obligé le comte à se rendre à la justice, il promit avec serment d'abandonner son nouveau port. Il tint parole, et non content de cela, il envoya à l'église de Tournus un riche tapis de soie tissu d'or, et lui fit d'autres présens. (*Acta SS. Bened. par.* 5, *sacc.* 4, p. 563.) On pensera ce que l'on voudra de cette aventure; nous ne la garantissons pas, et nous ne la rapportons qu'afin de faire preuve de notre impartialité. La mort du comte Girard arriva le 15 septembre de l'an 1184, suivant M. l'abbé Guillaume, qui s'appuie du cartulaire de l'église de Saint-Etienne de Besançon pour la date du jour, et de ses conjectures pour celle de l'année. Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut fixer plus tard, comme on le verra par la suite, l'époque de cet événement.

Girard avait épousé, l'an 1160, GUIGONE, dite aussi MAURETTE, fille unique et héritière de Gaucher III, sire de Salins, dont il laissa Guillaume, qui suit; Gaucher, sire de Salins; Girard, seigneur de Vadans; Etienne, archevêque de Besançon; Renaud, vivant encore l'an 1228, suivant une charte de Cluni; Béatrix, femme de Humbert III, comte de Savoie; Alexandrine, épouse d'Ulric II, sire de Baugé; et Ide, mariée, 1° à Humbert II, sire de Coligni, 2° à Simon II, duc de Lorraine. La mère de ces enfants paraît encore vivante dans des actes passés en 1200. (*Voy.* Girard, *sire de Salins.*)

GUILLAUME V.

1184 ou environ. GUILLAUME V, fils aîné de Girard, était comte de Vienne et de Mâcon en 1185, suivant une bulle d'Urbain III de cette année, qui lui donne ces deux titres. Il

possédait aussi plusieurs terres au comté de Bourgogne. L'an 1192, dans l'octave de l'Epiphanie, il fit don à l'abbaye de Cluni d'une rente de trois sous et demi par semaine, à prendre à Lons-le-Saunier (*apud Ledonem-Salis*) pendant le tems que les chaudières de sel bouilliraient, en telle sorte, dit-il dans l'acte, qu'à la fin de chaque année l'abbaye ait perçu cent quatre sous, et cela à perpétuité. (*Arch. de Cluni.*) La même année, Guillaume fut présent au jugement que l'empereur Henri IV rendit entre Eudes de Bourgogne, agissant au nom du duc Hugues, son père; et Otton, comte de Bourgogne, touchant l'hommage du Mâconnais, qu'Eudes demandait à Otton. L'empereur décida en faveur du premier contre le second qui était son frère, en sorte que par ce jugement le comte de Bourgogne, suzerain immédiat du Mâconnais, devait en porter l'hommage au duc de Bourgogne comme d'un arrière-fief de son duché. Le comte Guillaume signa comme témoin, et avec la seule qualité de comte de Vienne, le diplôme que l'empereur fit expédier à ce sujet. (*Voy.* Otton I, ou II, *comte de Bourgogne.*) Peu de tems après Guillaume reçut à Mâcon ce même Eudes, pour lors duc de Bourgogne, qui s'y rendit avec un cortége nombreux (on ignore pour quel sujet). L'an 1216, au mois de janvier, il confirma la transaction que son père avait faite, avec le monastère de Cluni, en reconnaissant qu'elle avait été jusqu'alors mal exécutée, et pour réparation de cette inexécution, il céda, par forme d'indemnité, plusieurs objets, dont le principal est l'exemption du droit de péage sur ses terres. (*Arch. de Cluni.*) L'abbaye de Tournus obtint de Guillaume, l'an 1222, un semblable privilége. (Juenin.) Ce comte mourut en 1224, après avoir eu de SCHOLASTIQUE, son épouse, fille de Henri Ier, comte de Champagne, trois fils et une fille. Les fils sont GIRARD II, mort avant son père, avec lequel il avait exercé l'autorité comtale pendant quelques années; Guillaume, Doyen de Saint-Etienne de Besançon; et Henri, seigneur de Montmorel, mort à Genève en 1233. La fille, Béatrix, épousa Guillaume d'Antigni, seigneur de Pagni, dont le fils, Hugues, prit le titre de comte de Vienne. La mère de ces enfants mourut en 1219, et fut enterrée à l'abbaye du Miroir, près de Tournus, où son époux choisit aussi sa sépulture. Nous avons d'elle une lettre à Blanche, comtesse de Champagne, et à son fils, Thibaut, par laquelle elle leur notifie qu'elle a fait choix de sa sépulture à l'abbaye du Miroir, et lui lègue, du consentement de Guillaume, son époux, et de ses fils, Girard et Henri, la somme annuelle de vingt livres, à prendre sur celle de cent cinquante livres, qui lui appartient sur les foires de Champagne. Cette lettre datée du 16 décembre 1218, se trouve dans Martenne. (*Anecd.*, T. I, col. 870.)

ALIX ET JEAN DE BRAINE.

1224. ALIX, petite-fille de Guillaume V, par Girard II, son père, et fille de Guionne de Forez, succéda, par droit de représentation, à son aïeul dans les comtés de Mâcon et de Vienne, avec JEAN DE BRAINE, son époux, troisième fils de Robert II, comte de Dreux et de Braine. L'an 1228 (V. S.), au mois de février, Alix, du consentement de son époux, aliéna pour mille marcs d'argent son château de Cône à Humbert, seigneur de Beaujolais. Ils vendirent encore de concert, l'année suivante, le château de Riotier et l'hommage de Villars à l'église de Lyon. Le comte Jean s'entremit, l'an 1234, pour faire la paix de Pierre Mauclerc, son frère, duc de Bretagne, avec le roi Saint-Louis, et se rendit caution du serment qu'il fit au roi de le servir désormais avec zèle *envers et contre toute créature qui peut vivre ou mourir.* (Morice, *hist. de Bretag.* T. I, p. 167.) L'an 1239 (N. S.), au mois de février, se voyant sans enfants et sans espérance d'en avoir, Alix et Jean cédèrent, par contrat de vente, le comté de Mâcon au roi Saint-Louis, qui se trouvait sur les lieux, pour la somme de dix mille livres, et mille livres de pension viagère pour la comtesse. Le comte, son époux, partit ensuite pour la Terre-Sainte. C'était le second voyage qu'il y faisait. Il avait fait le premier en 1218, et avait eu part, l'année suivante, à la prise de Damiète. Il ne revint pas du second, et mourut, suivant Albéric, en 1239 ou 1240. Alix, après la mort de son époux, céda le comté de Vienne à Béatrix, dame de Pagni, sa tante, après quoi elle se retira dans l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise, et devint abbesse du Lis, près de Melun, en 1252. C'est ainsi que le Mâconnais, qui était depuis si long-tems dans la maison des comtes de Bourgogne, en sortit pour toujours. Le roi saint Louis le réunit à la couronne. Quant au comté de Vienne, Hugues de Vienne, seigneur de Pagni, fils de Béatrix, le vendit, l'an 1250, à Jean, archevêque de Vienne. « Sur » quoi il est à noter, dit Duchêne, qu'il y avait alors trois » comtés divers à Vienne; l'un possédé par l'église dès le tems » de Rodolfe, dernier du nom, roi de Bourgogne, qui lui en fit » don, l'autre tenu par les dauphins de Viennois, et le troisième » par les comtes de Mâcon, dont Hugues, seigneur de Paigni, fit » encore finalement transport à l'archevêque, n'en laissant pour » marque à sa postérité que le surnom. Car ceux-là s'abusent » qui croient que la maison de Vienne ait été ainsi nommée à » cause d'une seigneurie particulière, située en la haute Bourgogne ». (*Hist. de Bourgogne*, T. II, pp. 416 et 417.)

L'an 1359, par lettres du mois de mai, le Dauphin Charles, régent du royaume pendant la prison du roi Jean, son père, donna le comté de Mâcon, en augmentation d'apanage, à Jean, son frère, comte de Poitiers (depuis duc de Berri) pour lui et ses descendants mâles, sous différentes réserves; savoir, le ressort au parlement, l'hommage, la traite des laines par terre et par eau, le droit de battre monnaie blanche et noire. Au mois de septembre suivant, par d'autres lettres datées de Saint-Denis en France, Charles érigea le Mâconnais en pairie, avec tous les droits et prérogatives des anciens pairs. (*Bibl. Sebus.*, p. 157.) Mais, au mois de décembre de la même année, Charles donna encore de nouvelles lettres, par lesquelles il exceptait du don qu'il avait fait du Mâconnais à son frère, les droits dépendants du bailliage de Saint-Gengoul. Les vassaux relevant de ce bailliage, énoncés dans ces lettres, sont le comte de Mâcon lui-même, l'archevêque, le chapitre et les habitants de Lyon, l'évêque, le doyen et le chapitre de Mâcon, l'évêque, le doyen et le chapitre de Châlons, l'abbaye de Tournus, l'abbaye de Cluni, le duc de Bourgogne, le comte de Forez, et le sire de Beaujeu. (*Rec. de Fontanieu*, vol. 83.) Le comté de Mâcon revint à la couronne après la mort du prince Jean, décédé à Paris, sans enfants, le 15 juin 1416. L'an 1435, par le traité d'Arras, conclu le 21 septembre, ce comté fut cédé avec celui d'Auxerre et les seigneuries de Bar-sur-Seine, de Montdidier, de Roye et de Péronne, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour les tenir en pairie. Après la mort de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI réunit de nouveau le comté de Mâcon à la couronne. L'an 1526, le roi François I le céda, par le traité de Madrid, à l'empereur Charles-Quint. Mais, par le traité de Cambrai conclu en 1529, il fut dit que le comté de Mâcon resterait à la France; ce qui fut confirmé en 1544 par le traité de Crépi. Quoique le Mâconnais soit compris dans le gouvernement général de Bourgogne, il tient cependant ses états à part; mais à charge d'en porter les délibérations aux états de la province pour les faire confirmer. Il a aussi un lieutenant-général détaché, avec un gouverneur particulier de la ville de Mâcon.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

Depuis le partage que les fils de Louis le Débonnaire firent entre eux l'an 843, la partie de l'ancien royaume de Bourgogne située en-deçà du Rhône et de la Saône, appelée duché de Bourgogne, n'a jamais été réunie aux autres parties du royaume dont elle avait été séparée : elle a toujours été sous la puissance des rois de France, qui l'ont cédée en propriété, sous le titre de duché relevant de leur couronne, aux princes de leur maison, d'abord purement et simplement, sans autre charge que celle de la foi et hommage, puis à titre d'apanage seulement, et à la charge de retour et de réunion à la couronne, au défaut de postérité en ligne directe.

Il faut encore distinguer, avec l'auteur de la nouvelle Histoire de Bourgogne, deux sortes de ducs de Bourgogne : les uns possesseurs du duché par bénéfice, concession, et révocables à volonté ; les autres souverains et propriétaires du duché. On doit retrancher, suivant D. Plancher, de la liste des ducs de Bourgogne, cinq ducs prétendus, que Duchêne a placés dans son catalogue. Le premier est Hugues, fils naturel de Charlemagne, abbé de Saint-Bertin et de Saint-Quentin, secrétaire de Louis le Débonnaire : le second est Hugues, comte d'Orléans, fils du prince Conrad, frère de Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire : cet Hugues est différent d'un autre qui a porté le même nom que lui, a eu les mêmes qualités, et a été réellement duc de Bourgogne : le troisième duc supposé est Eudes, comte d'Orléans, duc de Guienne, et enfin roi de France après la mort de Charles le Gros : le quatrième, Robert, dit l'Abbé, frère d'Eudes, et roi de France après lui : le cinquième est Raoul, fils de Richard, duc de Bourgogne. Si ces trois derniers, selon lui, ont exercé leur autorité sur la Bourgogne, c'est à titre de souverains et de rois de France, mais non de ducs. Il faut néanmoins convenir que Raoul a été appelé duc de Bourgogne du vivant de son père, et en a fait depuis les fonctions, jusqu'à ce qu'il ait été élevé sur le trône de France. Il faut convenir encore que d'anciens monuments donnent à Hugues, fils de Charlemagne, le titre de duc de Bourgogne.

Le duché de Bourgogne proprement dit comprend, 1° le Dijonnais, composé des bailliages de Dijon, de Beaune, de Nuits, d'Auxonne, et de Saint-Jean de Laune; 2°. l'Autunais, où sont les bailliages d'Autun, de Montcenis, de Sémur en Brionnais, et de Bourbon-Lanci; 3° le Châlonnais avec la Bresse Châlonnaise ; 4° l'Auxois, où sont renfermés les bailliages de Sémur, d'Avalon, d'Arnay-le-Duc et de Saulieu ; 5° le pays de la Montagne, dont la principale ville est Châtillon-sur-Seine.

RICHARD,

DUC BÉNÉFICIAIRE DE BOURGOGNE.

Richard, dit le Justicier, fils et successeur de Théodoric, comte d'Autun, petit-fils, par son père, de Childebrand II, et frère de Boson, roi de Provence, et de Richilde, femme de Charles le Chauve, était duc de Bourgogne en 877, par la faveur du monarque, son beau-frère. Après la mort du roi Louis le Bègue, il s'attacha au parti des rois Louis et Carloman, fils de ce prince et petits-fils de son bienfaiteur, contre Boson, son frère, qui s'était fait roi de Provence, et travailla de concert avec eux pour le détrôner. Il est vraisemblable qu'il commandait sous leurs ordres, lorsqu'en 880, ils enlevèrent à Boson la ville de Mâcon, défendue par Bernard, marquis de Gothie, qu'ils firent prisonnier. (*Ann. Fuld.*) Ce qui est plus certain, c'est qu'en 882 il emporta la ville de Vienne, après un siége de deux ans, vigoureusement soutenu par Elmengarde, sa belle-sœur, femme de Boson, qu'il emmena prisonnière avec ses enfants à Autun. (*Ibid.*) L'an 887, après la retraite de l'empereur Charles le Gros, Richard fut du nombre des seigneurs qui concoururent à élever le duc Eudes sur le trône de France. Mais il ne persévéra point constamment dans ce parti. Etant entré, l'an 893, dans la confédération formée par Foulques, archevêque de Reims, le duc d'Aquitaine et le comte de Poitiers, en faveur de Charles le Simple, compétiteur d'Eudes, il se mit en marche avec eux contre ce dernier, résident pour lors en Aquitaine. Ils étaient près d'en venir aux mains, lorsqu'Eudes leur envoya dire : « Souvenez-vous du serment que vous m'avez prêté ». A ce peu de mots les armes leur tombent des mains; ils abandonnent la partie et s'en retournent. (*Ann. Vedast.*) Wautier, archevêque de Sens, n'eut pas le même avantage sur Richard : s'étant brouillé avec lui, ce duc vint l'investir dans sa ville métropolitaine, et l'ayant fait prisonnier après s'être rendu maître de la place, il ne le relâcha qu'au bout de neuf mois, le 8 des calendes de mars 897. (*Gall. Chr.*, T. XII, *coll.* 28 et 29.) Depuis cette conquête, dit Clarius, Richard demeura possesseur de la ville de Sens, qu'il transmit à Raoul, son fils, qui devint roi de France.

Le roi Eudes étant mort le premier janvier 898, Richard s'attacha invariablement au roi Charles le Simple. Les Normands continuaient de désoler la France : Richard, la même année, leur ayant livré bataille près d'Argenteuil, dans le Tonnerois, remporta sur eux une grande victoire, qui ne fit pas néanmoins cesser leurs ravages. (Bouquet, T. IX, p. 85.) Ces barbares revenaient chargés des dépouilles de la Bourgogne, qu'ils avaient parcourue jusqu'à Beze. La chronique de cette

abbaye dit qu'ils y étaient en si grand nombre, qu'ils avaient presque desséché la belle fontaine de ce lieu, en y abreuvant leurs chevaux et bêtes de charge pendant quatre jours; ce qui est sans doute une exagération (1). L'an 911, Richard s'étant joint au comte Robert et à Ebles, comte de Poitiers, oblige Rollon, leur chef, à lever le siége de Chartres, après leur avoir tué, le 20 juillet, six mille huit cents hommes. Richard mourut l'an 921 (Frodoard), et fut enterré le premier septembre dans l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, dont il avait été abbé, ainsi que de Saint-Germain d'Auxerre. On donna de son vivant à Richard le titre de *Justicier*, à cause de la sévérité qu'il exerçait envers les coupables. Dans sa dernière maladie, les évêques l'exhortant à demander pardon à Dieu de tant de sang qu'il avait répandu: « Si j'ai, dit-il, à me repentir, c'est de n'en avoir » pas versé davantage, parce qu'en faisant mourir un brigand » j'ai sauvé la vie à cent honnêtes gens; la mort d'un seul a » suffi pour retenir ses complices et les empêcher de faire plus » de mal. » *Pœnitet me non plus fecisse; quia dum unum nequam peremi, centum salvavi, et unius latrunculi pro interitu, ejus complices à malis perpetrandis suas abstinuerunt manus.* (Le Beuf, *Hist. d'Aux.*, T. II, p. 45.) Richard avait épousé, l'an 888, Adélaïde, sœur de Rodolphe I, roi de la Bourgogne transjurane, dont il laissa trois fils; Raoul, qui suit; Hugues le Noir, qui viendra ci-après; et Boson, qui eut pour sa part le Bassigni. Celui-ci était un homme violent. Il fit trancher la tête à sa femme accusée d'adultère, et tua de sa main, l'an 923, le comte Ricuin, malade dans son lit. Il eut de fréquents démêlés avec Henri I, roi de Germanie, pour des terres dont ce prince lui demandait l'hommage; avec Herbert, comte de Vermandois; avec Giselbert, duc de Lorraine, et avec Giselbert, duc de Bourgogne, son beau-frère, auquel il enleva le château de Dijon, que le roi Raoul l'obligea de lui rendre. Enfin, il fut tué, l'an 935, en faisant le siége de Saint-Quentin, et inhumé à Saint-Remi de Reims. (Frodoard.) Le duc Richard eut de plus une fille nommée Ermengarde, mariée à Giselbert, qui dans la suite eut le duché de Bourgogne. Du Bouchet lui donne une seconde fille, nommée Adélaïde, mariée, dit-il, à Rainier II, comte de Hainaut. La duchesse Adélaïde survécut à son époux. Suivant l'abus qui régnait alors de donner des abbayes à des laïques, même à des femmes, elle avait reçu du roi, son frère, l'abbaye de Romain-Moutiers, au diocèse de Lausanne, avec la faculté de la transmettre à celui de ses enfants qu'elle choisirait. Elle s'y retira dans sa viduité, et, l'an 929, elle la donna à l'ordre de Cluni pour y établir la régularité.

RAOUL.

921. Raoul, fils aîné de Richard, lui succéda au duché de Bourgogne. Etant entré presque aussitôt dans la conspiration des seigneurs français contre le roi Charles le Simple, il concourut avec eux à le déposer, et à lui substituer Robert, fils de Robert le Fort. Ce nouveau roi fut tué, comme l'on sait, l'an 922, à la bataille de Soissons. Mais Charles, au lieu de profiter de sa victoire, laissa le trône vacant en se sauvant, par une terreur panique, chez le comte de Vermandois, qui le retint prisonnier. Les seigneurs alors confirmèrent sa déposition, et l'an 923, ils élurent pour roi de France le duc Raoul, après lui avoir fait promettre de les maintenir dans les usurpations qu'ils avaient faites.

(1) Cette fontaine, à une portée de fusil de sa source, fait marcher un moulin banal, et, à cent toises au-delà, une grosse forge en fer, un moulin à blé et [illegible], le tout sur la même [illegible].

GISELBERT,

DUC ET COMTE DE BOURGOGNE.

923. Giselbert ou Gislebert, fils de Manassès de Vergi, dit le Vieux, comte de Dijon, de Beaune et de Châlons, et gendre du duc Richard le Justicier, parvint au duché de Bourgogne par la cession que lui en fit le roi Raoul, son beau-frère. Ingrat envers son bienfaiteur, il se joignit aux mécontents et prit les armes pour le détrôner; mais Raoul, étant venu en Bourgogne, s'empara de Dijon et de quelques autres places, poursuivit Giselbert, qui avait pris la fuite, et le contraignit de lui demander grâce. Depuis ce temps Giselbert jouit en paix de son gouvernement pendant toute la suite du règne de Raoul. Mais, après la mort de ce prince arrivée l'an 936, Hugues le Noir, beau-frère de Giselbert, et Hugues le Grand, travaillèrent, chacun de son côté, à se rendre maîtres du duché de Bourgogne. La confusion fut horrible alors dans cette province. Tandis que ces trois concurrents se la disputaient par les plus violents moyens, les Hongrois, nation scythe, achevèrent, l'an 937, de la désoler en revenant du Berri, où ils avaient pénétré. (Frodoard.) Les lieux qui se rencontrèrent sur leur route conservèrent long-temps les traces de leur passage. Ils brûlèrent Châlons et Tournus, comme beaucoup d'autres villes. Le monastère de Beze, qu'ils saccagèrent, demeura désert pendant cinquante ans. (*Chron. Bazuens.*) Giselbert et les deux Hugues, s'étant enfin accommodés l'année suivante, partagèrent entre eux, par un traité conclu à Langres, le duché en trois portions égales, et prirent chacun le titre de duc de Bourgogne. Ainsi l'on vit trois ducs en même tems dans cette province. Giselbert continua de l'être, suivant D. Mabillon, jusqu'en 956, qu'il céda sa portion, dit-il, à son gendre Otton; mais nous verrons plus bas qu'il cessa d'en jouir en 943. Il est vraisemblable qu'alors il se retira dans le comté de Bourgogne, où, dès l'an 928, il exerçait une autorité considérable, comme on le voit par une lettre que le pape Jean X lui écrivit cette année, pour l'engager à faire exécuter le testament de Bernon, abbé de Gigny. D. Mabillon l'appelle *princeps et dux Burgundiæ jurensis*, parce qu'il était duc alors de la basse Bourgogne en même tems que comte de la haute. La portion qu'il avait dans celle-ci s'accrut encore, l'an 952, par la mort de Hugues le Noir, son beau-frère, dont il recueillit la succession dans cette province. Giselbert termina ses jours l'an 956, la troisième fête de Pâques (le 8 avril), suivant l'opinion commune; mais une ancienne chronique manuscrite de Sainte Colombe de Sens, conservée au Vatican parmi les manuscrits de la reine de Suède, nº 581, dit que ce fut le mercredi de la semaine suivante de la même année; à quoi elle ajoute cette particularité, que sa mort arriva subitement tandis qu'il passait joyeusement le tems pascal avec Hugues le Grand: *Cum quo (Hugone) dies solemnes Paschæ lætos ducens Giselbertus princeps Burgundionum, primâ scilicet dominicâ post Pascha, feriâ quartâ, subitâ morte præventus diem clausit extremum, regni sui monarchiam manibus prædicti committens Hugonis.* Giselbert laissa d'Ermengarde, son épouse, fille, comme on l'a dit, de Richard le Justicier, trois filles; Leutgarde, femme d'Otton, fils de Hugues le Grand; Werra, femme de Robert de Vermandois; et Adélaïde, mariée à Lambert, comte de Châlons.

HUGUES LE NOIR,

DUC ET COMTE DE BOURGOGNE.

936. Hugues, dit le Noir à cause de son teint, fils puîné du duc Richard le Justicier, était vraisemblablement mineur à la

mort de son père; puisque Raoul, son frère aîné, qui avait hérité de ce duché, le donna par préférence, en montant sur le trône, à Giselbert, son beau-frère : on prétend néanmoins qu'il eut dès-lors, ou peu de tems après, une portion dans le comté de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, s'étant ligué, l'an 936, avec Hugues le Grand contre Giselbert, il obtint, deux ans après, par le traité de Langres, une part dans le duché de Bourgogne avec le marquisat de la Bresse, du Mâconnais et du Beaujolais. Il parait, par une charte de cette année, qu'il était regardé comme souverain de ces trois dernières contrées; il est cependant vrai qu'il y eut assez peu d'autorité. La même année il s'empara de la ville de Langres pour étendre son domaine en Bourgogne; mais le roi Louis d'Outre-mer, étant venu l'y assiéger, l'obligea de la rendre. L'an 943, il se démit de sa portion du duché de Bourgogne en faveur de Hugues le Grand, qui lui donna sans doute un dédommagement. Il fit preuve de générosité, l'an 950, en contribuant avec Letalde, comte particulier de Mâcon, au rétablissement de la cathédrale de cette ville, que les flammes avaient consumée, et à la dotation du chapitre, qui était tombée dans une grande pauvreté. L'évêque Mainbold, dans la charte où il a consigné ces libéralités, qualifie Hugues *insigne marquis*. Quelques modernes pensent qu'il ne s'agit point dans cet acte de Hugues le Noir, mais d'un autre Hugues, qu'ils font seigneur de Baugé, capitale de la Bresse, mais sans produire aucun monument qui prouve cette distinction. (Voy. *les seigneurs de Bresse.*) Hugues le Noir, suivant M. Dunod, mourut le 17 décembre 952. (Voyez *les comtes de Bourgogne.*)

HUGUES LE GRAND.

938. Hugues le Grand, dit aussi le Blanc et l'Abbé, comte de Paris et duc de France, fils du roi Robert, prit, l'an 938, le titre de duc de Bourgogne, à cause du partage qu'il fit avec Hugues le Noir et Giselbert, qui lui cédèrent la partie septentrionale de la Bourgogne, c'est-à-dire le diocèse de Langres ou sa plus grande partie. Le roi Louis d'Outre-mer, en le confirmant, l'an 943, dans la dignité de duc de France, lui donna le duché tout entier de Bourgogne : *Omnem Burgundiam ejus ditioni subjecit*, dit Frodoard. Lothaire, fils et successeur de Louis, le fit encore gouverneur d'Aquitaine. L'an 955, il amène Lothaire devant Poitiers, capitale de ce gouvernement, qu'il assiége sans succès contre Guillaume Tête-d'Etoupe avec une armée de Français et de Bourguignons. Hugues mourut, l'an 956, à Dourdan le 15 juin, ou, suivant la chronique manuscrite de Sens, le 18 mai de la même année. Hugues fut marié trois fois. Ses deux premières femmes Judith, fille de Rothilde, maîtresse du roi Charles le Simple (et non pas Rothilde même, comme on l'a dit mal-à-propos ci-dessus, p. 247, col. 2), et Ethile ou Edile, fille d'Edouard, dit l'Ancien, roi d'Angleterre, ne lui donnèrent point d'enfants. Il laissa d'Hedwige, sa troisième femme, sœur d'Otton I, roi de Germanie, Hugues, dit Capet, depuis roi de France, et chef de la troisième race de nos rois; Otton et Henri; avec une fille nommée Emme, mariée à Richard I, duc de Normandie. (Voy. Hugues le Grand, *duc de France*, et corrigez, sur ce qui vient d'être dit, l'ordre de ses mariages.)

OTTON.

956. Otton, second fils de Hugues le grand, et gendre de Giselbert, dont il avait épousé la fille aînée, Leutgarde, fut le successeur de son père dans le duché de Bourgogne. Mais Robert, comte de Troyes, qui avait épousé Werra, seconde fille de Giselbert, prétendit avoir sa part dans cette succession. Otton, muni de la protection du roi Lothaire, n'eut aucun égard à la demande de son rival, et rendit inutiles pendant trois ans les tentatives qu'il fit pour la faire valoir. Mais, l'an 959, Robert ayant trouvé moyen de pénétrer secrètement en Bourgogne, surprit le château de Dijon, d'où il chassa la garnison que Lothaire y avait mise. Le roi n'étant pas en forces pour venger cet affront, implora le secours de Brunon, son beau frère, archiduc de Lorraine. Brunon vint en Bourgogne avec une armée, et, s'étant joint à Lothaire, ils firent ensemble le siége de Dijon, dont ils se rendirent maîtres. De là ils allèrent faire celui de Troyes. Mais Robert ayant fait ses soumissions au roi, l'engagea à se retirer après lui avoir donné des ôtages. Il ne tarda pas néanmoins à exciter de nouveaux troubles en Bourgogne. L'an 961, Otton s'étant rendu avec plusieurs seigneurs bourguignons à Laon, où le roi tenait sa cour, lui porta ses plaintes contre les dernières entreprises du comte de Troyes. Lothaire assembla un parlement à Soissons, où l'on résolut une seconde expédition en Bourgogne. Elle s'effectua et rétablit la tranquillité dans le duché. Depuis ce tems Otton vécut sans inquiétude jusqu'à sa mort arrivée au château de Pouilli le 3 février 963. C'est l'époque marquée dans l'obituaire de la cathédrale d'Auxerre, dont l'autorité nous parait préférable en ce point à celle de Frodoard, qui met cet événement en 965. Ce fut en effet à Auxerre qu'Otton fut inhumé dans l'église de S. Germain. Ce prince ne laissa point d'enfants.

HENRI LE GRAND, premier duc propriétaire.

965. Henri le grand, nommé Eudes par Frodoard, fils de Hugues le grand, devint le successeur d'Otton, son frère, avec l'agrément du roi Lothaire. Hugues Capet ayant été placé, l'an 987, sur le trône de France par élection après la mort de Louis V, Henri obtint du nouveau roi, son frère, la propriété du duché de Bourgogne, qu'il ne possédait auparavant qu'à titre de bénéfice, et devint ainsi le premier duc propriétaire de cette province. On ajoute que Hugues Capet lui donna lui-même le titre de grand duc. Les auteurs contemporains le nomment Henri le grand. Ils ne nous apprennent néanmoins de ce prince aucune de ces actions éclatantes, ni de ces exploits militaires par lesquels on acquiert ordinairement ce titre. Ils se contentent de nous le représenter comme un prince occupé à corriger les abus, à maintenir le bon ordre, à soulager les malheureux, à faire le bonheur de ses sujets. C'est par cette voie, beaucoup plus glorieuse que des batailles gagnées et des places emportées, qu'il mérita le surnom qu'on lui donne. La chronique de S. Bénigne fait son éloge en disant qu'il était réglé dans ses mœurs, qu'il excellait en douceur, qu'il honorait l'église et ses ministres. Henri mourut, suivant Odoran, historien du tems, l'an 1002, en son château de Pouilli sur Saône. Le P. Mabillon préfère cet écrivain aux autres, dont les uns placent la mort de Henri en 997, les autres en 1001, et quelques-uns en 1003. Il avait épousé, en 965, Gerberge, dite aussi Gersende, veuve d'Adalbert, roi de Lombardie (vivante encore en 989), dont il n'eut point d'enfants. Mais il eut un fils naturel, nommé Eudes, qui fut vicomte de Beaune, et un fils adoptif, Otton, ou Otte-Guillaume, né du premier mariage de Gerberge avec Adalbert. Otte-Guillaume, après la mort de Henri, se porta pour son héritier en vertu de cette adoption, et prétendit à ce titre au duché de Bourgogne, dont les seigneurs du pays l'aidèrent à s'emparer. Le roi Robert, neveu paternel du duc Henri, ne vit pas cette entreprise d'un œil indifférent. Il se mit en devoir de reprendre le duché de Bourgogne, soit comme un héritage qui devait lui revenir comme plus proche parent du feu duc, soit comme un fief réversible, faute d'héritiers en ligne directe, à la couronne de France dont il avait été démembré. Richard, duc de Normandie, vint à son secours, et lui amena trente mille hommes. Robert, avec ce renfort, passe en Bourgogne l'an 1003, et s'en retourne après avoir assiégé inutilement Auxerre, défendue par Landri, comte de Nevers. Le monarque fit plusieurs voyages en cette

province avant que de s'en rendre maître. Quelques auteurs sont tombés dans de grandes méprises pour ne les avoir pas distingués. L'an 1005, Robert se trouva en personne au siége d'Avalon, comme on le voit par un diplome qu'il fit expédier devant cette ville le 25 août. Il la prit au bout de trois mois, et Sens ensuite par composition. De là il vint se présenter devant Dijon, qu'il trouva défendu par Otte-Guillaume, qui en était comte, par Humbert de Mailli et Gui le riche, deux des plus braves chevaliers de la province. Ne pouvant se rendre maître de la place, il en dévasta les environs, et passa ensuite dans le comté de Bourgogne, où il commit de grands dégâts sans y faire de conquêtes. Enfin après douze ans de guerre, et diverses conférences tenues pour la paix, les deux concurrents firent un accord au moyen duquel Robert eut le duché de Bourgogne, et Otte-Guillaume le comté de Dijon pour sa vie. Le premier acte d'autorité que le roi Robert paraisse avoir exercé dans la Bourgogne depuis qu'il en était paisible possesseur, est un diplôme donné le 25 janvier 1015 en faveur de l'abbaye de S. Bénigne. (Voy. *les comtes de Bourgogne.*)

HENRI II.

1015. Henri II, fils aîné du roi Robert, fut nommé duc de Bourgogne par son père à Dijon, dans le séjour que la famille royale y fit après que le roi fut entré en possession de ce duché. Il signa peu de tems après une charte où il prit la qualité de duc de Bourgogne. Il est le deuxième duc propriétaire de cette province et le premier de la maison royale de France. L'an 1027, Henri fut sacré roi de France à Reims le jour de la Pentecôte, en présence du roi, son père; mais il ne laissa pas, dit-on, de conserver son duché de Bourgogne jusqu'à la mort du roi Robert, arrivée le 20 juillet 1031: ce ne fut même, ajoute-t-on, que l'an 1032, après la mort de la reine Constance, sa mère, qu'il établit Robert, son frère, duc de Bourgogne. Néanmoins pendant dix-sept ans que Henri a été duc de cette province, il n'en a fait aucune fonction qui nous soit connue. Il n'est pas même qualifié duc dans les diplômes après l'an 1027, c'est-à-dire depuis son couronnement. Tous les actes qui ont suivi cette époque, ou qui l'ont précédée, émanent de l'autorité du roi Robert, qui paraît ne s'être dessaisi ni de la souveraineté, ni même de plusieurs domaines du duché de Bourgogne.

ROBERT, dit LE VIEUX.

1032. Robert I, fils du roi Robert et chef de tous les ducs de Bourgogne de la première race, fut établi duc par le roi Henri, son frère, l'an 1032. D. Mabillon (*Ann.*, T. IV, p. 257), cite néanmoins une charte de l'abbaye de Flavigni, datée de l'an 1018, où il se qualifie, en la signant, *duc de Bourgogne*. Mais vraisemblablement il n'apposa sa signature à cet acte qu'après que son frère l'eut investi du duché. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut Henri qui fit l'état de Robert lorsqu'il eut assuré le sien contre les entreprises de ce prince et de Constance, leur mère. Ce ne fut point en apanage, mais en propriété pure et simple, que Henri lui donna ce duché; car avant le roi Philippe Auguste, les fils de France possédèrent comme propriétaires, et non comme apanagistes, les portions d'héritage qui leur furent données par nos rois. Robert était d'un caractère violent et capable de se porter, dans les accès de colère, aux dernières extrémités. En voici un exemple. Il avait épousé Hélie, fille de Dalmace, seigneur de Sémur en Auxois, et non de Sémur en Brionnais, comme le marquent des modernes. Ayant un jour pris querelle avec son beau-père dans un repas, il se jeta sur lui, le perça de plusieurs coups de couteau, et l'étendit mort par terre. (Hildebert, *vita S. Hugonis.*) Les remords suivirent le crime. Pour les apaiser il fonda le prieuré (aujourd'hui chapitre collégial) de Sémur, et fit sculpter sur la porte septentrionale de l'église l'histoire de son parricide, afin d'en perpétuer la mémoire ainsi que de son repentir. Ce monument subsiste encore de nos jours. Robert fut d'ailleurs un prince inappliqué, laissant à ses ministres le gouvernement de son duché, ce qui occasiona bien des injustices, des rapines et des concussions, dont il répara quelques-unes à la vérité lorsqu'elles vinrent à sa connaissance. Mais combien lui en échappa-t-il! Ce fut pour apaiser les troubles de sa conscience qu'il fit (on ne sait en quelle année) un voyage à Rome, où le pape, après avoir ouï de sa bouche le détail de ses crimes, comme il le déclare lui-même dans une charte non-datée, lui donna de salutaires conseils. (Pérard, p. 72.) Il y a bien de l'apparence que la construction de l'église de Sémur fit partie de la pénitence que le pontife lui imposa. Ce prince mourut à Fleurei-sur-Ouche, l'an 1075, d'un accident honteux (dit une ancienne charte), et dans un âge fort avancé, raison pour laquelle il fut surnommé *le Vieux*. L'église de Sémur fut le lieu de sa sépulture. Il eut de sa femme, Hugues, Henri, Robert et Simon, avec deux filles, Hildegarde et Constance. Des quatre fils, l'aîné fut tué, l'an 1057, en faisant la guerre à Guillaume I, comte de Nevers, et ne laissa point d'enfants (Voy. *les comtes de Nevers*); et le second mourut aussi avant son père, laissant de Sibylle, son épouse, fille de Renaud, comte de Bourgogne, quatre fils; Hugues et Eudes, qui viendront ci-après; Robert, évêque de Langres; et Henri, dont le fils nommé comme lui devint comte de Portugal par son mariage contracté, l'an 1095, avec Thérèse, fille naturelle d'Alfonse VI, roi de Castille et de Léon, et fut la tige des rois de Portugal (1). Sibylle donna de plus à son mari deux filles, Béatrix, femme de Roger, sire de Joinville; et Hildegarde, ou Aldéarde, dont le sort n'est point connu. Hildegarde, première fille du duc Robert, devint femme de Gui-Geofroi, duc d'Aquitaine. Constance, sa seconde fille, épousa, 1° Hugues II, comte de Châlons; 2° Alfonse VI, roi de Castille et de Léon. Or le duc Robert, dit Orderic Vital, après avoir perdu le prince Henri, son fils, ne tint compte des enfants de celui-ci pour sa succession, et leur préféra leurs oncles, ses deux autres fils, qu'il commanda aux grands de son duché de regarder comme ses héritiers présomptifs. Le jeune Hugues, ajoute cet écrivain, souffrit ce passe-droit en silence, se contentant de dire tout bas à ses confidents: *Le seigneur, qui m'a enlevé mon père, ne permettra pas que je sois encore privé de l'héritage qui doit me revenir.* Il ne fut pas trompé dans son espérance, comme la suite le fera voir. (Voy. Renaud I, et Guillaume I, *comtes de Nevers.*)

(1) C'est d'après un fragment de l'Anonyme de Fleuri, publié d'abord par Pithou, réimprimé par Duchêne, et placé ensuite à la tête du douzième volume de notre collection des Historiens de France, que nous donnons Henri, petit-fils du duc Robert, pour la souche des rois de Portugal. L'Auteur, qui vivait au commencement du douzième siècle, atteste qu'Alfonse, roi de Castille, ayant épousé Constance, fille de Robert, duc de Bourgogne, en eut une fille (Uraque), qu'il donna en mariage à Raymond, comte en Bourgogne, et qu'ayant eu d'une concubine une autre fille (Thérèse), il la maria avec Henri, petit-fils de ce même Robert; à quoi il ajoute qu'Alfonse employa ses deux gendres contre les Sarasins d'Espagne: *Hic filiam Roberti ducis Burgundionum duxit in uxorem, nomine Constantiam, de qua suscepit filiam quam in matrimonium dedit Raimundo Comiti qui Comitatum trans Araram tenebat. Alteram filiam, sed non ex conjugali thoro, natam Anrico uni filiorum filio ejusdem ducis Roberti dedit; hosque ambos in ipsis finibus Hispaniae contra Agarenorum collocavit impetum.* On oppose à cette autorité dans le Mercure de France (avril 1758, premier vol., p. 113), celle de Roderic de Tolède, écrivain du treizième siècle, qui fait venir Henri, gendre d'Alfonse, de *Bisuntinis partibus.* Mais outre le double avantage qu'a l'Anonyme de Fleuri sur Roderic, d'être le contemporain de Henri et de la même nation, Roderic lui-même donne moyen de corriger sa propre erreur, en disant que Henri n'était pas frère, mais cousin de Raymond. Effectivement ces deux princes étaient fils, l'un de Henri de Bourgogne-Duché et de Sibylle de Bourgogne-Comté, et l'autre était fils de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne. Ainsi ils étaient fils du frère et de la sœur, puisque Sibylle était fille de Renaud, comte de Bourgogne, de même que Guillaume le Grand, son frère.

HUGUES I.

1075. Hugues, aussitôt après la mort de son aïeul, le duc Robert, ayant assemblé à Dijon les grands officiers et les barons du duché, leur exposa ses droits avec tant de noblesse et de fermeté, qu'ils le reconnurent unanimement pour leur maître, et l'intronisèrent dans le palais ducal qu'il s'étoit fait préparer d'avance par les domestiques du feu duc. C'est ainsi qu'Orderic Vital raconte (p. 897) l'avénement de Hugues au duché de Bourgogne. Mais un acte, dressé l'an 1075 dans l'abbaye de S. Bénigne de Dijon, semble insinuer que les choses ne se passèrent pas si tranquillement. Hugues y déclare lui-même que ce ne fut qu'après s'être rendu maître de tous les châteaux et de toutes les villes du duché, qu'il se rendit à Dijon : *Susceptis omnibus castellis et urbibus nos ad castrum tandem Divionense pervenimus.* (*Hist. de Bourg.*, T. I, *pr.* p. 30.) Il y a bien de l'apparence que ce fut par une espèce de conquête que Hugues se mit en possession de la Bourgogne; mais cette conquête dans laquelle il fut accompagné par le comte de Nevers, son beau-père, fut bien rapide, puisqu'elle fut terminée en moins d'une campagne. Ses deux oncles consternés de cette révolution, et se trouvant hors d'état de s'y opposer, prennent le parti de s'expatrier. (Robert, l'aîné des deux, fut appelé dans la suite en Sicile par Adélaïde, mère du jeune comte Roger II, et sa tutrice, qui, lui ayant fait épouser sa nièce, l'associa au gouvernement.) Hugues, possesseur du duché de Bourgogne, prouva par sa conduite l'injustice de son aïeul, qui l'en avoit voulu frustrer. Son gouvernement fut aussi équitable qu'il était légitime. Il se concilia l'estime et l'attachement des gens de bien, et se rendit terrible, comme la foudre, aux méchants qui ne connaissaient point de loi. (*Order. Vit. ibid.*) Hugues, l'an 1076, au mois de mai, tint, à l'abbaye de Beze, une grande assemblée de ses barons, à laquelle assistèrent aussi Guillaume, comte de Bourgogne, et Gui, comte de Mâcon. « Frappé des » malheurs arrivés sous son prédécesseur par l'abus de l'autorité, » il voulut les prévenir, dit le comte de Boulainvilliers, en dis- » pensant, par une loi solennelle, six d'entre les hauts barons » de l'obéissance qui lui était due, en cas qu'il lui arrivât de » faire violence à la liberté des assemblées, ou qu'il manquât » aux usages communs. Il se soumit même à leur correction par » la voie des armes, et les autorisa à convoquer la noblesse et à » faire marcher les communes pour maintenir l'ordre public ». Voilà des choses magnifiques. Cependant nous n'avons d'autre monument de cette assemblée qu'une charte de Hugues, par laquelle il déclare le village de Noiron, appartenant aux Religieux de Beze, exempt du droit de garde, que Foulques, comte de Beaumont sur Vingenne, et Geoffroi, son fils, y avaient usurpé. (Duchêne, *Hist. des ducs de Bourg.*, T. I, p. 21.) Il est d'ailleurs fort surprenant de voir les communes déjà établies en 1076, comme le récit de Boulainvilliers le fait entendre. La même année, suivant une ancienne chronique (Duchêne, *Script.*, *Fr.*, T. IV, p. 88), Hugues, accompagné de plusieurs seigneurs français, conduit une armée en Aragon au secours du roi Sanche contre les Sarrasins, sur lesquels il l'aide à reprendre une ville considérable que la chronique ne nomme point, et que des modernes prétendent être Balbastro. Mais ils confondent cette expédition avec celle que Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, avait faite treize ans auparavant. (*Voy. les comtes de Poitiers.*) A dire le vrai, le voyage de Hugues en Espagne nous paraît inconciliable avec les autres événements de son règne. Nous venons de le voir en effet au mois de mai 1076, présider à une assemblée tenue dans l'abbaye de Beze; et l'an 1077, il était à Avalon, dont il donna l'église à l'abbaye de Cluni. (*Spicil.* T. VI, p. 454.

L'an 1078, il perdit, sans en avoir eu d'enfants, Sibylle, sa femme, fille de Guillaume premier, comte de Nevers, qu'il avait épousée avant que de parvenir au duché. Cet événement le frappa au point qu'il abandonna tout pour se retirer à Cluni, dont saint Hugues, son grand oncle et son parrain, était alors abbé. Il y embrassa la vie monastique; ce qui attira des reproches à l'abbé de la part du pape Grégoire VII. *Vous avez enlevé*, lui mande ce pontife, *ou du moins vous avez reçu dans votre solitude de Cluni le duc de Bourgogne, et vous avez par là ôté à cent mille chrétiens leur unique protecteur. Que si vous n'étiez pas touché de nos exhortations, et ne vouliez pas déférer à nos ordres qui vous le défendaient, au moins eussiez-vous dû être sensible et céder aux gémissements des pauvres, aux larmes des veuves, aux cris des orphelins, et craindre que la ruine des églises, la douleur et les murmures des prêtres et des autres moines, n'attirassent sur vous les effets de la colère de Dieu.* Malgré ces plaintes du pape et le murmure universel des Bourguignons, le duc persévéra dans sa vocation. Il mourut, l'an 1093, honoré du sacerdoce, après avoir pratiqué pendant environ quinze ans tous les exercices du cloître, et donné de grands exemples de vertu, surtout d'humilité et de patience dans la privation de la vue dont Dieu l'affligea, *pour le rendre plus digne*, dit l'auteur de la vie de saint Hugues, abbé de Cluni, *de la lumière éternelle qu'il lui préparait.*

EUDES I, dit BOREL.

1078. Eudes I, surnommé Borel, succéda à Hugues, son frère, dans le duché de Bourgogne. Hugues, seigneur de Puiset en Beauce, faisait alors, à l'instigation de Guillaume le Conquérant, la guerre au roi Philippe premier, dont il désolait les terres voisines de la sienne. Le monarque ayant appelé à son secours le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, Robert, son fils, comte de Tonnerre et évêque d'Auxerre, avec Lancelin, sire de Beaugenci, vint avec eux faire le siége du Puiset. Mais les assiégés, dans une sortie qu'ils firent de nuit, mirent en fuite l'armée royale et firent prisonniers le comte de Nevers, l'évêque, son fils, et le sire de Beaugenci. (Bouquet, T. XI, p. 487.) L'an 1087, Eudes partit avec Robert, son oncle, *et presque toute la noblesse française*, pour aller au secours d'Alfonse VI, roi de Castille et de Léon, contre les Sarrasins d'Afrique, qui avaient fait une descente subite en Espagne. L'armée chrétienne s'étant rassemblée près de Tudèle sur l'Ebre, dans la Navarre, assiégea cette place dont les infidèles s'étaient rendus maîtres, la reprit, et les chassa ensuite du château de l'Étoile, après quoi ils furent obligés de regagner en diligence leurs vaisseaux. Ceci arriva au plus tard dans le mois de juillet de la même année. Les Français n'ayant plus rien à faire en Espagne, reprirent la route de leur pays, à l'exception du duc de Bourgogne, qui se rendit à la cour de Léon, où il fut très-bien accueilli de la reine Constance, sa tante, et du roi Alfonse, son époux. Il y confirma, le 5 août, une donation que cette princesse avait faite à l'abbaye de Tournus. L'abbé Juenin, parmi les preuves de son histoire de Tournus (p. 134), a publié la charte de cette confirmation, d'où nous avons tiré la plus grande partie de ce que nous venons de raconter. Le reste se trouve dans la Chronique de Maillezais; mais elle met à la tête de cette expédition un Guillaume Normand, que l'auteur dit avoir vu : *Inter quos unus Guillelmus nomine, major cæterorum interfuit, quem vidimus, et erat Normanus.* Ce Guillaume Normand n'était pas assurément Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre. On sait en effet que ce prince, dont la mort arriva le 9 septembre 1087, eut quelques mois avant cet instant et trop d'occupation chez lui et trop d'infirmités pour aller faire la guerre dans un pays étranger. Ferréras (T. III, p. 26) met encore parmi les chefs de la même expédition le prince Henri, petit-fils de Robert le Vieux, duc de Bourgogne, qu'il nomme mal à propos Henri de Besançon sur la foi de Roderic de Tolède, et Raymond, fils de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne. Le duc Eudes était fort avide d'argent, et, suivant la détestable coutume de la plupart des seigneurs de son tems, il ne se faisait nul scrupule de détrousser les personnes riches qui passaient sur ses terres.

L'an 1097, au mois de décembre, ses gens lui étant venus dire que Saint-Anselme, archevêque de Cantorberi, traversait la Bourgogne pour aller à Rome, et qu'il devait y avoir là une capture considérable à faire; aussitôt il monte à cheval avec une bonne escorte, court après le prélat, et, ayant atteint son cortège, demande à grands cris et avec un regard terrible qui d'entre eux est l'archevêque. Celui-ci s'étant présenté avec un air plein d'une majestueuse douceur, le duc demeure interdit à son aspect, et ne sait que lui dire. Le prélat voyant son embarras, « Seigneur, lui dit-il, permettez-moi de vous embrasser. » — « Je vous offre, répondit le duc, non-seulement le baiser, mais encore mes services. » Et, s'étant embrassés, ils s'entretinrent familièrement ensemble : après quoi le duc, prenant congé de l'archevêque, lui donna un de ses officiers pour le conduire jusques sur la frontière de ses états. Voilà ce que raconte un témoin oculaire. (Eadmer, *Hist. nov.*, l. II.) Eudes, en retournant chez lui, ajoute-t-il, maudit ceux qui lui avaient conseillé de faire insulte à un si saint homme; et depuis ce tems il mena une vie plus régulière et plus chrétienne. Il partit la même année pour la croisade, et mourut en Palestine l'an 1102. Son corps fut rapporté en Bourgogne, et enterré dans le monastère de Citeaux, nouvellement établi (l'an 1098), et dont il est regardé comme le fondateur avec Renaud, vicomte de Beaune. Eudes laissa de sa femme, Mahaut, fille de Guillaume le grand, comte de Bourgogne, deux fils et deux filles : Hugues, l'aîné des fils, lui succéda; et Henri, le second, devint moine de Citeaux. Florine, l'aînée des filles, fut transportée en Macédoine, où elle épousa le seigneur de Philippes. Etant devenue veuve, elle se rencontra, l'an 1097, dans la compagnie des Danois, comme ils traversaient, au nombre de 1500, l'Asie, sous la conduite de Suénon, fils du roi Eric le Bon, pour aller joindre les croisés au siége d'Antioche. Un parti de Turcs, envoyé par Soliman, sultan de Roum, ayant attaqué ce corps, Florine, montée sur une mule, donna l'exemple d'une vigoureuse défense à ses compagnons, et fut enveloppée avec eux dans le massacre que les turcs en firent. Tel est le récit d'Albert d'Aix. (L. 5, c. 54.) Mais ce récit souffre des difficultés que tout lecteur instruit doit sentir, et qu'il serait trop long de discuter. La seconde fille du duc Eudes se nommait Hélène, ou Alix, dite aussi Eleute. Elle fut mariée, suivant dom Vaissete, 1° l'an 1095 à Bertrand, comte de Tripoli; 2° à Guillaume III, dit Talvas, comte d'Alençon.

HUGUES II, dit LE PACIFIQUE.

1102. Hugues II, surnommé Borel et le Pacifique, élevé par Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, fut reconnu duc de Bourgogne après la mort de son père, qui, avant son départ pour la Terre-Sainte, l'avait nommé pour gouverner en son absence. En prenant possession du duché dans l'église de Saint-Bénigne, il affranchit les vassaux de cette abbaye de plusieurs droits très-onéreux dont ses prédécesseurs les avaient chargés. Les autres églises de Bourgogne n'étaient guère moins grévées. Elles en portèrent leurs plaintes au pape Pascal II, l'an 1106, lorsqu'il vint à Dijon. Le duc, sur les remontrances du pontife, donna une charte par laquelle il promit de s'en tenir aux coutumes établies ou autorisées par le duc Hugues premier, son oncle. (*Hist. de Bourgogne*, T. I, p. 282, et *pr.* p. 55.) L'an 1109 il accompagna le roi Louis le Gros dans son expédition sur les frontières de Normandie. Ce fut là que, pendant le carême, l'évêque de Barcelonne vint trouver le monarque pour implorer son secours contre une nuée d'infidèles qui étaient venus d'Afrique en Espagne, et avaient déjà pénétré dans la Catalogne. Louis, pour être en état de leur aller donner la chasse, fit des trêves avec le roi d'Angleterre et d'autres seigneurs de ses vassaux, avec lesquels il était en guerre. Cependant il ne paraît pas que depuis il ait passé les Pyrénées. Hugues acquiesça, l'an 1113, à un jugement rendu contre lui par son conseil, en faveur de l'église d'Autun. L'an 1124, il fut du nombre des grands vassaux de la couronne qui aidèrent le roi Louis le Gros à chasser les Impériaux qui étaient entrés en Champagne. Il écrivit, l'an 1131 ou environ, à la sollicitation et par la main de Saint-Bernard, une lettre à Guillaume X, duc d'Aquitaine, pour l'exhorter à quitter le parti de l'antipape Anaclet et embrasser celui d'Innocent II. (Duchêne, *Script. Fr.* T. IV, p. 448.) L'an 1138, il fut témoin d'un incendie funeste qui consuma le château de Dijon et l'église de Saint-Bénigne. (*Chron. Bezuens.*) La dévotion des pèlerinages était alors fort commune. Hugues, l'an 1140 ou environ, fit celui de Saint-Jacques en Galice, accompagné de l'abbé de Saint-Bénigne. L'an 1142, ce prince termina sa carrière, après un règne de quarante ans, sans avoir été troublé par aucune guerre, ce qui lui a fait donner le surnom de Pacifique. Mathilde, son épouse, fille de Boson premier, vicomte de Turenne, lui donna plusieurs enfants, savoir, six fils : Eudes, qui lui succéda; Hugues, surnommé le Roux; Robert, élu évêque d'Autun l'an 1140, et mort quelques mois après; Henri, qui fut aussi évêque d'Autun; Raymond, époux d'Agnès de Thiern, dame de Montpensier; Gautier, archidiacre, puis évêque de Langres, enfin religieux à la Chartreuse de Lugni, qu'il avait fondée en 1163. Il eut aussi quatre filles; Sibylle, femme de Roger II, roi de Sicile; Mathilde, mariée l'an 1157, à Guillaume VII, seigneur de Montpellier; Aigeline, femme de Hugues, comte de Vaudemont; et Aremburge, religieuse dans le monastère de Larrey, près de Dijon.

EUDES II.

1142. Eudes II succéda au duc Hugues II, son père. Une de ses premières obligations fut d'obliger Thibaut IV, comte de Champagne et de Blois, son beau-père, à lui rendre hommage pour le comté de Troyes, la terre de Saint-Florentin et l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Cette cérémonie se fit, l'an 1143, au lieu dit le *Ru d'Augustine*, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, entre l'abbaye de Pontières et Châtillon-sur-Seine. Un moderne dit qu'Eudes *alla ensuite, l'an 1144, avec quinze mille hommes au secours d'Alfonse de Portugal, son cousin; qu'il battit les Sarrasins, et emporta sur eux Lisbonne, après un siége opiniâtre de trois mois.* Il y a là deux méprises : 1° la prise de Lisbonne est du 21 octobre 1147; 2° ce fut une flotte de croisés flamands et anglais qui emporta cette place, comme Arnoul, prédicateur flamand, témoin oculaire de l'expédition, le raconte dans la relation qu'il en fit et qu'il adressa à Milon, évêque de Terrouenne. D'ailleurs il n'est fait dans cet écrit nulle mention ni du duc de Bourgogne, ni de ses gens. (Martenne, *Ampliss. Coll.*, T. I, p. 800.) L'an 1150, Geoffroi, évêque de Langres, porte ses plaintes au conseil du roi Louis VII, contre le duc de Bourgogne, pour le refus qu'il faisait de lui rendre hommage d'un fief qu'il possédait dans la mouvance de son église, et pour divers autres griefs qu'il serait trop long de déduire. Le prélat et le duc, cités au parlement de Moret, l'an 1153, y plaidèrent chacun leur cause en présence du monarque, dont le jugement, favorable au premier dans la plupart des articles, fut confirmé, l'an 1158, par le pape Adrien IV. Eudes II mourut au mois de septembre de l'an 1162, après avoir régné environ vingt ans. Il laissa de Marie, sa femme, fille de Thibaut le Grand, comte de Blois et de Champagne, qu'il avait épousée l'an 1142 au plus tard, un fils nommé Hugues, qui lui succéda, et deux filles, Mahaut, qui épousa Robert IV, comte d'Auvergne; et Alix, qui fut mariée à Archambaud VIII, sire de Bourbon.

HUGUES III.

1162. Hugues III succéda à Eudes II, son père, avant que d'être majeur, sous la tutelle de Marie, sa mère. Il accompagna,

l'an 1166, le roi Louis le Jeune, dans la guerre qu'il fit à Guillaume II, comte de Châlons, pour raison des vexations qu'il exerçait envers l'abbaye de Cluni. La ville de Châlons et les autres terres du comté furent saisies et données en garde, moitié au duc de Bourgogne et moitié au comte de Nevers. (Voy. *les comtes de Châlons.*) Hugues, l'an 1168, fit fortifier la ville de Châtillon-sur-Seine, du consentement de Gautier, son oncle, évêque de Langres, après avoir traité avec lui de leurs droits respectifs sur cette ville. Entraîné par le goût du tems, il prit la croix en 1171, et alla s'embarquer pour la Terre-Sainte. Une violente tempête ayant accueilli son vaisseau sur la route, il fit vœu, s'il échappait au danger, de bâtir un temple en l'honneur de la mère de Dieu. De retour l'année suivante, il n'eut rien de plus pressé que de remplir cet engagement; et telle est l'origine de la Sainte-Chapelle de Dijon et du chapitre établi pour la desservir.

Hugues était fort jaloux de ses droits. Gui, comte de Nevers, lui refusant l'hommage qu'il exigeait à titre de suzerain, il vida ce différent, le 30 avril 1174, dans une bataille où il fit le comte prisonnier. (Voy. *les comtes de Nevers.*) Cette manière de se faire justice par soi-même était autorisée par les lois féodales. Mais rien ne peut justifier le trait suivant, rapporté, sous l'an 1177, par Raoul *de Diceto.* (*Imag. histor.*) Le roi d'Angleterre, Henri II, avait envoyé, l'an 1176, Jeanne, sa fille, avec un grand cortége et de riches présents en Sicile, pour y épouser le roi Guillaume II. A leur retour, les ambassadeurs qui avaient accompagné la princesse, traversant la Bourgogne, furent dévalisés par le duc, sans égard, dit l'historien, pour cette maxime inviolable du droit des gens : *Sanctum populis per sæcula nomen legati.*

L'an 1179, Hugues ayant, par échange, retiré des mains de Gui de Saux le comté de Langres, le donna à l'évêque diocésain Gautier, son oncle, à la charge d'indemniser Henri, comte de Bar-le-Duc, auquel il l'avait d'abord inféodé. Le comté de Langres resta uni à l'évêché, et fut dans la suite érigé en duché, parce qu'il ne relevait plus que du roi.

Hugues, sollicité, l'an 1183, par le jeune roi d'Angleterre Henri au Court-Mantel, qui faisait la guerre à Richard, son frère, duc d'Aquitaine, et au roi Henri II, son père, lui amène des troupes en Limosin. Mais, ayant, à son arrivée, trouvé ce prince expirant au château de Martel en Querci, il reprend aussitôt la route de Bourgogne. (*Gauf. Vos. Chron.*, pp. 336 et 337.) On a déjà vu combien ce duc était attentif à faire valoir ses droits et ses prétentions. Il en donna une nouvelle preuve en 1183. Hugues, seigneur de Vergi, et non pas Gui, son père, lui refusait l'hommage, prétendant ne relever que de Dieu et de son épée. Le duc, irrité de sa fierté, va l'assiéger dans son château, qui passait pour imprenable. Résolu d'emporter cette place, il fait élever, vis-à-vis, quatre forts pour la bloquer et la battre en brèche. Le sire de Vergi, près de succomber par la famine, après une résistance de trois mois, a recours au roi de France, et s'engage à relever de lui son château, s'il vient à bout de le délivrer. Philippe-Auguste, animé par cet appât, marche avec une armée nombreuse au secours de Vergi, dont le duc abandonne le siége à son approche. L'année d'après le monarque revient en Bourgogne, sur les plaintes que les ecclésiastiques lui portèrent contre les vexations de Hugues, prend, sans effort, Beaune et Flavigni, vient ensuite assiéger Châtillon-sur-Seine, défendu par Eudes, fils aîné du duc, et emmène prisonnier le jeune prince, après avoir emporté, saccagé et livré aux flammes la place que Hugues regardait comme la principale de ses états. Don Plancher donne ici le démenti aux auteurs contemporains sur le motif vrai ou apparent de ces hostilités, soutenant que le duc Hugues n'avait jamais donné sujet aux gens d'Église de se plaindre de sa conduite à leur égard. Mais il faut en croire Hugues lui-même, qui, dans une charte donnée la deuxième semaine après Pâques de l'an 1186, reconnait avoir fait de grands torts à l'abbaye de Saint-Bénigne, en réparation de quoi il lui donne cinq cents sous de rente à prendre sur le péage de Dijon. (Duchêne, *hist. de Bourg.*, T. I, *pr.*, p. 55.)

L'an 1187, Hugues, par lettres données sur les lieux, accorde aux habitants de Dijon le droit de commune, sous diverses conditions qui forment le droit municipal de cette ville. Le duc veut que la commune de Dijon juge et se gouverne sur le modèle de celle de Soissons, dont les lois judiciaires sont rapportées à la suite de ces lettres; ce qu'il fit confirmer la même année par le roi Philippe-Auguste. (Pérard, p. 133.) Les rois de France et d'Angleterre (Philippe-Auguste et Henri II) ne cessaient de se faire la guerre sans aucun avantage décisif de l'un sur l'autre. Mais comme la France était le théâtre de leurs hostilités réciproques, elles touchaient vivement les seigneurs français qui aimaient sincèrement leur patrie. L'an 1189, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre et l'archevêque de Reims, se concertent, de leur propre mouvement, pour rétablir la paix entre les deux monarques. Ils partent ensemble sur la fin de juin, pour aller trouver le roi d'Angleterre à Saumur, tandis que Philippe-Auguste marche avec son armée à Tours. Celui-ci ayant emporté, par escalade, le 3 juillet, la partie de Tours nommée le château de Saint-Martin, détermina, par ce succès, plus efficacement que les négociateurs par leurs discours, Henri II à entendre à un accommodement solide. (*Bened. Petroburg.*) Hugues s'embarque l'année suivante, avec Philippe-Auguste, pour la Terre-Sainte, et se trouve au siége et à la prise d'Acre le 13 juillet 1191. Le roi, pensant à retourner en France, laissa en partant dix mille fantassins et cinq cents hommes d'armes, soudoyés pour trois ans, sous la conduite du duc de Bourgogne, lui ordonnant d'obéir en toute occasion au roi d'Angleterre (Richard I[er]) comme à lui-même. Le duc, l'année suivante, à la bataille d'Ascalon, commanda l'aile gauche de l'armée chrétienne, dont la droite avait pour chef le fameux Jacques d'Avênes. Ce dernier fut tué dans l'action. Hugues, de son côté, poursuivant l'ennemi avec plus de résolution que de prudence, bien loin hors du corps de bataille, donna dans une embuscade où il serait resté avec les siens, si le monarque anglais ne fût venu à son secours. Mais ce qui lui attira de justes reproches, ce fut d'avoir fait manquer l'occasion qui se présenta quelque tems après de recouvrer Jérusalem, en retirant ses troupes au moment de l'exécution du projet. Une secrète jalousie qu'il avait contre le roi d'Angleterre fut le motif de cette conduite; ce qui a fait dire à Joinville que *Hugues fut moult bon chevalier de sa main et chevaleureux, mais qu'il ne fut oncques tenu à saige, ne à Dieu ne au monde.* La mort l'enleva, au commencement de l'an 1193, à Tyr, où il s'était retiré pour y passer l'hiver. Son corps fut rapporté en France, et enterré sous le portail de l'église de Cîteaux. Ce duc laissa deux fils, Eudes et Alexandre, d'ALIX, son épouse, fille de Mathieu I[er], duc de Lorraine, qu'il répudia après vingt ans de mariage, pour épouser, l'an 1183, BÉATRIX D'ALBON, dauphine de Viennois, et fille du dauphin Guigues V, dont il eut un fils nommé André, et une fille appelée Mahaut. Eudes succéda à son père, et André hérita, de Béatrix, sa mère, les comtés de Vienne et d'Albon; Mahaut épousa, l'an 1214, Jean de Châlons, fils d'Etienne II, comte d'Auxonne. De l'une de ses deux femmes (Guichenon dit la première), Hugues eut une autre fille, nommée Marie, qui épousa Simon, seigneur de Semur. (*Biblioth. sebus.* pp. 33 et 35.)

EUDES III.

1193. EUDES III, fils de Hugues III et d'Alix de Lorraine, commença, au mois de juillet 1190, à gouverner le duché de Bourgogne; mais il ne porta le titre de duc qu'en 1193, après la mort de son père. André, son frere consanguin, qui, outre

le Dauphiné qu'il tenait de sa mère, avait eu des terres près de Beaune et de Châlons, non content de son lot, prétendit partager le duché. Loin d'obtenir ce qu'il exigeait, son obstination lui fit perdre ce qui lui avait été d'abord adjugé dans les biens paternels. Eudes se rendit, la même année, après Pâques, avec des troupes, dans les Pays-Bas, pour secourir Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, dans la guerre qu'il avait avec le châtelain de Dixmude, au sujet de la terre d'Alost. (Voy. *les comtes de Flandre.*) A son retour il contraignit Guillaume V à lui faire hommage pour son comté de Mâcon. Il épousa, l'an 1194, Mahaut, fille d'Alfonse Ier, roi de Portugal. Cette princesse descendait de la maison de Bourgogne par Henri, quatrième fils de Henri, qui était le second fils de Robert Ier; elle était par conséquent parente au sixième ou septième degré du duc Eudes III : ce degré de parenté suffisait alors pour faire déclarer les mariages nuls; celui du duc le fut sur la fin de l'an 1197. D. Plancher dit que ce ne fut point pour cette raison, mais parce que Mahaut, par son premier mariage avec Philippe d'Alsace, comte de Flandre, avait fait alliance avec un prince très proche parent d'Alix de Lorraine, mère du duc Eudes III. Quoi qu'il en soit, Mahaut étant retournée en Flandre, y mourut tragiquement, le 16 mars 1208, près de Furnes, sa voiture étant tombée dans un marais.

L'ancienne querelle des ducs de Bourgogne avec les seigneurs de Vergi s'était renouvelée, en 1196, avec une vivacité réciproque, qui en fit craindre les suites. Mais d'habiles et sages médiateurs vinrent à bout de la terminer l'année suivante, par un traité dont les conditions furent, 1° que le seigneur de Vergi, Hugues, céderait au duc son château, et recevrait en échange celui de Mirebeau, avec la grande sénéchaussée de Bourgogne, pour rester héréditairement dans sa maison; 2° qu'il donnerait au duc en mariage sa fille Alix : ce qui s'exécuta l'an 1199.

Eudes, l'an 1197, reçut l'hommage d'Etienne II, dit Estevenon, petit-fils, par Etienne Ier, de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, pour le comté d'Auxonne, qui lui était échu du chef de son père. Dans l'acte qui en fut dressé, deux clauses nous paraissent remarquables. La première, que la fidélité qu'Etienne promet au duc de Bourgogne est subordonnée à celle qu'il doit au monastère de Saint-Vivant de Vergi : *Salvâ fidelitate S. Viventii de Vergeio.* Pour entendre cette clause, il faut remonter presqu'à l'origine de la ville d'Auxonne. Sous les rois mérovingiens, cette ville fit partie de la dotation du monastère de Brégile, qu'Amalgaire, duc du palais de Bourgogne, fonda pour sa fille Adalsinde. Obligée d'abandonner son monastère après la mort de son père, Adalsinde se retira auprès de Valdalène, son frère, en faveur duquel Amalgaire avait fondé l'abbaye de Beze, et lui céda tous les biens de celle de Brégile. L'acte de cette cession, daté de l'an 652, énonce formellement dans l'énumération des fonds la ville d'Auxonne, *villam scilicet Assonam.* L'abbaye de Beze, ravagée six à sept fois dans les siècles suivants par les barbares, perdit la plus grande partie de ses biens. Auxonne, après avoir passé par différentes mains, fut donnée, on ne sait par qui, au monastère de Saint-Vivant, qui l'inféoda ensuite aux comtes de Bourgogne comme un arrière-fief du duché. Par la seconde clause de son acte d'hommage, Etienne se réserve la faculté de se reconnaître vassal d'Otton, comte de Bourgogne, en remettant au duc le château d'Auxonne. (*Quod si ego in hominium comitis Ottonis redire et ad ipsum ire voluero, ego duci Burgundiæ suprà dictum castrum reddam et totam villam.* (*Histoire de Bourg.*, T. IV.) Voilà une preuve bien claire que le comté d'Auxonne relève du duché de Bourgogne.

Après la mort de Thibaut III, comte de Champagne, les chefs de la nouvelle croisade, qui l'avaient élu pour leur généralissime, députèrent, l'an 1201, au duc de Bourgogne pour lui offrir le même emploi. Mais il les remercia de cet honneur, et resta paisible dans ses foyers. L'an 1203, il assista, le 30 avril, à la cour des pairs, qui condamna Jean, roi d'Angleterre, comme coupable du meurtre d'Artus, son neveu, et déclara ses terres, situées en-deçà de la mer, confisquées au profit du roi de France. Quelques-uns conseillant à Philippe-Auguste de ménager le roi d'Angleterre, et voulant interposer en sa faveur l'autorité du pape, Eudes et plusieurs autres seigneurs exhortèrent fortement ce monarque à ne faire ni paix ni trêve avec le roi Jean, par la crainte de la cour de Rome, promettant d'employer toutes leurs forces pour sa défense. C'est ce que témoigne notre duc dans des lettres du mois de juillet 1203. (*Mss. de Brienne*, vol. 34, p. 9.) On peut juger par là du zèle avec lequel il servit Philippe-Auguste dans ses expéditions contre le roi Jean. La ville de Beaune obtint, la même année, le droit de commune sur le modèle de celui qu'il avait accordé à Dijon. Dans la charte de cette concession, il se restreint à prendre à crédit, pour l'espace de quinze jours seulement, le pain, le vin et les autres aliments nécessaires pour sa maison, consentant que, passé ce terme, on ne lui donne plus rien à crédit, jusqu'à ce que la première dette soit acquittée. (Pérard, p. 274.)

Le duc Eudes assista, dans le mois de mai 1209, au parlement convoqué par Philippe-Auguste à Villeneuve-le-Roi, près de Sens. Dans cette assemblée mémorable il fut réglé que désormais lorsqu'un fief viendrait à être partagé entre plusieurs co-héritiers, chacun d'entre eux relèverait immédiatement du seigneur suzerain de ce fief comme avant le partage, et lui rendrait le service féodal suivant la quantité de sa portion. Auparavant c'était le principal héritier qui représentait pour la féodalité ses co-partageants dont il recevait l'hommage pour le reporter au suzerain. Eudes suivit de là le monarque à Compiègne, où, dans le nouveau parlement qui s'y tint, il se croisa contre les Albigeois. Etant parti au mois de juin de la même année pour cette expédition, il s'y comporta de manière qu'après la prise de Carcassonne, arrivée le 15 août suivant, les chefs de la croisade voulurent lui déférer par reconnaissance la seigneurie des terres qu'ils avaient conquises. Mais Eudes répondit généreusement qu'il avait assez de domaines sans usurper ceux du vicomte de Carcassonne, à qui on n'avait, disait-il, causé déjà que trop de dommages; réponse qui devait faire rougir ces chefs de vouloir encore le dépouiller de son patrimoine. Une cause plus juste rappela le duc de Bourgogne au secours de son souverain. Il l'accompagna, l'an 1214, dans l'expédition qu'il entreprit contre les forces réunies du comte de Flandre et de l'empereur Otton IV; sa valeur et son habileté lui méritèrent le commandement de l'aile droite de notre armée à la célèbre bataille de Bouvines, dont le roi Philippe-Auguste sortit victorieux après y avoir couru le plus grand danger. Eudes lui-même faillit périr dans cette journée, ayant eu un cheval tué sous lui; et, comme il était fort replet et d'ailleurs couvert de fer depuis la tête jusqu'aux pieds, on eut bien de la peine à le relever et à le remettre sur un autre cheval. (*Albéric.*) Le chapitre de Saint-Martin de Tours accorda, l'année suivante, à Eudes une distinction que les têtes couronnées ne jugeaient pas indigne de leur ambition : ce fut une place de chanoine honoraire dans cette église avec obligation de célébrer à perpétuité chaque année son anniversaire après sa mort. Les successeurs d'Eudes ont joui de cette distinction jusqu'au duc Philippe le Bon. Un nouveau corps de Croisés s'étant formé pour aller enlever l'Egypte aux infidèles, Eudes se mit à leur tête après avoir fait de grands préparatifs pour cette expédition. Il part; mais une maladie l'arrête à Lyon, où il meurt, le 6 juillet de l'an 1218, généralement regretté. Son corps fut apporté à Cîteaux, et inhumé devant le grand autel. Eudes laissa un fils qui lui succéda, et trois filles, de sa femme, ALIX DE VERGI, qu'il avait épousée en 1199, morte le 8 mai 1251. Les filles qu'elle lui donna sont, Jeanne, mariée en 1222 à Raoul, comte d'Eu; Béatrix, femme de Humbert III, seigneur de Thoire et de Villars en Bresse; et Alix, morte sans alliance en 1266.

Le duc Eudes avait fondé, l'an 1203, l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon. La duchesse Alix fonda et dota les dominicains de la même ville en 1234. Le cri de guerre de ce prince était, *Montjoye au noble duc*, ou *Montjoye Saint-Andrieu*, à cause de Saint-André, patron du duché de Bourgogne.

HUGUES IV.

1218. HUGUES IV, né le 9 mars 1212, fut le successeur d'Eudes III, son père. La duchesse Alix de Vergi, sa mère, prit en main les rênes de l'état, dont le bas âge de ce prince le rendait incapable, et les mania avec beaucoup de sagesse.

Le roi Philippe-Auguste, pour s'assurer de la fidélité et de l'attachement d'Alix, exigea d'elle une promesse, non-seulement de le servir envers et contre tous, mais encore de ne se point remarier sans son consentement. Alix le satisfit par un acte daté de Paris dans le mois d'août 1218, et donna pour pleiges Guillaume de Vergi, Pons de Grancei, et d'autres seigneurs. (*Trésor des Chartes.*) Alix, au mois d'octobre 1225, acquit d'André, son beau-frère, dauphin de Viennois, ce qui lui appartenait dans les domaines de Beaune et de Châlons. Cette acquisition faite pour le prix de trois cents marcs d'argent, avec obligation de bâtir un hôpital à Beaune, fut l'effet de la prudence d'Alix, qui par là prévint une guerre dont elle était menacée. On a dit ci-devant qu'André avait été privé de ces domaines par le duc Eudes, son frère, en punition du mécontentement qu'il avait témoigné d'être si mal partagé dans la succession paternelle. La minorité de son neveu lui parut une occasion favorable pour rentrer dans ses droits. Sur les menaces qu'il fit de les poursuivre par la voie des armes, la duchesse alla au-devant de lui, et le fit consentir à l'accommodement dont on vient de parler. Au mois de juillet de l'an 1227, elle fit avec Thibaut, comte de Champagne, un autre traité par lequel elle s'engagea à le secourir contre le comte de Nevers jusqu'à la majorité du duc, son fils. Il fut stipulé par le même acte que le jeune duc ne prendrait point d'alliance dans les maisons des comtes de Bourgogne, de Dreux, de la Marche, de Boulogne, de Saint-Paul, ni dans celles de Couci ou de Courtenai. Mais pour des raisons qu'on ignore, Alix ne tint point cet engagement; et, dans les premiers mois de l'an 1229, elle fit épouser à son fils YOLANDE, fille de Robert III, comte de Dreux. Le jeune duc, sans consulter sa mère, entra presqu'en même tems dans la ligue formée par les princes qu'on vient de nommer, contre le comte de Champagne, et partit avec des troupes pour aller renforcer leur armée qui était aux environs de Troyes. Mais apprenant sur sa route que le roi Saint-Louis était à la poursuite des confédérés, il revint sur ses pas. Au mois de février de la même année, Hugues donna à l'évêque de Langres son aveu et dénombrement, où il déclara qu'il tenait de lui tout ce qu'il possédait à Châtillon-sur-Seine, ainsi que le château de Montbard: *Teneo ab ipso Episcopo quidquid habeo apud Castellionem.... et Castrum Montis-Barri.* Il reconnait de plus tenir de lui la mouvance de Griselles et de Larrei, dont la propriété appartenait au comte de Tonnerre: *Teneo similiter ab eodem Episcopo feodum de Grisolis et feodum de Larreio.* On voit ici, suivant la remarque de M. Brussel, la distinction de la simple mouvance et de la propriété. La première s'exprimait par le nom de fief, et l'autre par celui de la chose que l'on possédait. La duchesse Alix avait fait, l'an 1228, un acte de dévotion assez singulier, dont elle rend compte elle-même dans une charte que Pérard a mise au jour, p. 411 de son recueil: ce fut de se faire agréger au corps des chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon. A la cérémonie de sa réception, elle admit au baiser tous les confrères, après avoir promis de maintenir tous leurs statuts et leurs privilèges: *Singulos Canonicos in signum fraternitatis et in osculum sanctum recepi.*

Hugues, attentif à ses intérêts, acquit, l'an 1237, de Jean de Châlons, par échange de la seigneurie de Salins, les comtés de Châlons et d'Auxonne. L'an 1239, au mois de juin, il déclara, par écrit, qu'il avait fait hommage au roi des Châtellenies de Mont-Saint-Vincent et de Charoles, unies au comté de Châlons, et s'engagea de lui rendre à grande et à petite force, lorsqu'il en serait requis, les châteaux qu'elles renfermaient. Il attesta de plus qu'il était convenu avec le monarque que ces domaines passeraient après lui à celui de ses enfants que Sa Majesté jugerait à propos de nommer, et qu'au cas qu'il se croisât et passât la mer, elle en donnerait la garde à qui bon lui semblerait. (*Mss. du Roi*, n°. 9420.) On reconnait dans ces conditions la sage politique de Saint-Louis, qui cherchait à contenir, par toutes les voies permises, ses vassaux dans la dépendance, et ne leur permettait pas d'accumuler tous leurs domaines sur la tête d'un seul de leurs enfants, de peur de le rendre trop puissant. La même année 1239, Hugues part avec d'autres seigneurs pour la Terre-Sainte, d'où il revint en 1241, rapportant peu de gloire de ce voyage. (*Voy.* Pierre Mauclerc, *duc de Bretagne.*)

Les ecclésiastiques, encouragés par la cour de Rome, faisaient alors sur la jurisdiction séculière des entreprises qui révolta ent la noblesse, et surtout celle de France. Pour repousser leurs atteintes, les seigneurs les plus puissants de ce royaume firent entre eux des associations dont la plus remarquable est celle qui eut pour chefs le duc de Bourgogne, le comte de Bretagne, le comte de Saint-Pol et le comte d'Angoulême. Matthieu Paris nous a conservé le traité qui fut fait, l'an 1247, à ce sujet: c'est un des monuments les plus singuliers de notre histoire.

« Pour ce que seroit griéve chose, y est-il dit, nous tous assemblés pour ceste besogne, nous avons eslu, par le commun assent et octroy de nous tous, le duc de Bourgoigne, le comte Perrin de Bretaigne, le comte d'Angoulesme et le comte de Saint-Pol, à ce que si aucuns de ceste communité avoit à faire envers la Clergie, tel ayde comme ces quatre devant dits esgardereint qu'a homme luy dust faire, nous luy ferons. Et c'est à sçavoir, que a ce defendre, pourchasser et requérir, chacun de ceste communité mettra la centiesme part par son serment de la vaillance d'un an de la terre qu'il tiendra. Et chacun riche homme de ceste compagnie fera lever ces deniers chacun an à son pouvoir à la Purification Nostre-Dame, et les délivrera où il sera mestier pour ceste besogne par lettres pendantes de ces quatre avant nommes, ou de deux de eux. Et si aucun de ceste compagnie estoit excommunié par tort cognu par ces quatre, que la clergie luy feist, il ne laisseroit aller son droit ne sa querele pour l'excommuniment, ne pour autre chose qu'on luy face, si ce n'est pas l'accord de ces quatre ou de deux de eux, ains poursuivroit sa droiture. Et si les deux des quatre moureroient ou alloient hors de la terre, les deux autres qui demeureroient, mettroient autres deux en lieu de ces deux, qui auroient tel pouvoir que est à devant divisé. Et si avenoit que les trois et les quatre allassent hors de la terre ou mourissent, les douze et les dix des riches de ceste communité eslirout autres quatre, qui auront ce mesme pouvoir que les quatre devant dits. Et si ces quatre ou aucun de la communité par le commandement de ces quatre faiseint aucune besogne qui appartensist à ceste communité, la communité l'en délivreroit ». Ce traité se trouve au trésor des chartes, où il porte la date de l'an 1246, parce qu'il fut fait, l'an 1247, avant Pâques.

Hugues assista, l'an 1248, avec le roi saint Louis au chapitre général de Citeaux, et fut témoin de la prière que les capitulants firent au monarque de vouloir bien accorder un asyle dans ses états au pape Innocent IV, poursuivi par l'empereur Frédéric II. Saint Louis ayant répondu qu'il prendrait là-dessus l'avis de ses barons et s'y conformerait, le duc protesta avec tous les seigneurs qui étaient présents, qu'ils ne souffriraient pas que le pape vint s'établir en France. De là il accompagna saint Louis dans son expédition d'Egypte. Il fut pris à la bataille de la Massoure, et se racheta dans le même tems que le monarque. Pendant son

absence il perdit, l'an 1251, la duchesse Alix, sa mère, dont la mort causa un deuil universel dans la Bourgogne. Elle fut inhumée à Cîteaux.

Baudouin II, empereur de Constantinople, étant à Paris en 1265, Hugues, qui s'y rencontrait aussi, fit un traité avec ce prince, qui lui donna pour lui et ses héritiers le royaume de Thessalonique. Il reçut, l'année suivante, à Montargis l'hommage de Jean Tristan, fils de saint Louis, pour le comté de Nevers. On conserve en original à Cluni un traité par lequel il vendit, au mois d'avril 1270, à Philippe, comte de Savoie, et à sa femme, Alix de Méranie, pour la somme de onze mille livres viennoises, les droits qu'il avait acquis de Béatrix, comtesse d'Orlamunde, sœur d'Alix, sur le comté de Bourgogne. (*Arch. de Cluni.*) C'était encore alors la mode des pélerinages. Le duc de Bourgogne étant allé visiter le tombeau de Saint-Jacques, mourut au retour à Vilaines en Duesmois vers la fin de 1272, à l'âge d'environ soixante ans, et eut sa sépulture à Cîteaux. Il avait épousé, 1°, par contrat de l'an 1229, YOLANDE, fille de Robert III, comte de Dreux, morte l'an 1255; 2° l'an 1258, BÉATRIX, fille de Thibaut VI, comte de Champagne, décédée vers le milieu de l'an 1295. Du premier lit sortirent Eudes, comte de Nevers, Jean, seigneur de Charolais, mari d'Agnès, héritière d'Archambaud IX, sire de Bourbon, et décédée avant le 17 janvier 1268 (vieux style); Robert, que son père fit encore par au mois d'octobre 1272, en lui cédant le duché avec réserve de l'usufruit; Alix, femme de Henri III, duc de Brabant; et Marguerite, mariée, 1° à Guillaume de Mont Saint-Jean, 2° à Gui VI, dit le Preux, vicomte de Limoges. Du second lit vinrent Hugues ou Huguenin, vicomte d'Avalon, seigneur de Montbard, marié, l'an 1284, à Marguerite, dame de Montréal, fille de Jean de Châlons, dit le Sage, sire de Salins; Béatrix, femme de Hugues XIII de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême; Elisabeth, ou Isabelle, seconde femme de l'empereur Rodolfe I; Marguerite, première femme de Jean de Châlons I, sire d'Arlai; et Jeanne, religieuse. De l'un des fils de Hugues IV (on ne sait lequel), sortit une fille, Isabeau, mariée à Pierre de Chambli, seigneur de Neaufle.

ROBERT II.

1272. ROBERT II, troisième fils de Hugues IV, fut institué son successeur au duché de Bourgogne par le testament de ce prince, qui lui en donna l'investiture avant sa mort. Malgré ces précautions, Robert fut d'abord troublé par Robert III, comte de Flandre, qui avait épousé Yolande, l'aînée des filles d'Eudes, comte de Nevers, fils aîné du duc Hugues IV, et par Robert, comte de Clermont, époux de Béatrix, fille de Jean, qui était second fils de Hugues IV. Ces deux princes prétendaient chacun au duché de Bourgogne; mais le roi Philippe le Hardi, que les parties avaient pris pour arbitre, ou plutôt à la cour duquel elles s'étaient régulièrement pourvues, déclara, dans une assemblée des pairs, Robert, fils de Hugues, seul et unique héritier du duché. « Ne voulait-il, par cet arrêt, dit un habile moderne, » donner atteinte qu'au droit de représentation? ou l'esprit de la » loi salique, qui devait annexer presque toutes les provinces de » l'empire français, influait-il sur ce jugement? fut-ce en un » mot l'avantage du degré, ou celui du sexe, qui procura au » troisième fils de Hugues le duché de Bourgogne? C'est ce qu'on » ignore, et c'est ce qu'il serait important de savoir ». Robert avait été fiancé dès le 25 septembre (et non le 20 octobre) 1272 par Hugues, son père, avec la princesse AGNÈS, fille de saint Louis, à laquelle Hugues avait assigné pour son douaire les châtellenies de Vergi, de Montcenis, de Beaumont, de Colonne-sur-Saône, de Bussi, de Beaune, de Nuits et de Châlons, pour lui valoir six mille livres de rente. (*Mss. du Roi*, n° 9420, fol 4.) Le mariage ne s'accomplit que l'an 1279. Jean I, dauphin de Viennois, étant mort l'an 1281, Robert prétendit lui succéder comme plus proche héritier dans la ligne masculine. Après diverses contestations sanglantes avec Humbert I, le roi de France s'étant porté pour médiateur, Robert, par traité du 25 janvier 1286 (nouveau style), renonça à ses prétentions. (Voyez *les dauphins de Viennois.*)

Robert, l'an 1282, alla en Italie au secours de Charles I, roi de Naples, oncle de la duchesse AGNÈS.

La vicomté de Dijon était entre les mains de Guillaume de Champlite, seigneur de Pontallier. Le duc Robert, l'ayant acquise l'an 1284, la remit aux maire, échevins et habitants de Dijon. Il acquit aussi, l'an 1289, d'Amédée V, comte de Savoie, par échange des terres qu'il possédait en Bresse, les châtellenies de Cuiseri et de Sagi, qui composent ce qu'on appelle aujourd'hui la Bresse châlonnaise. On rapporte à la même époque l'acquisition qu'il fit d'Arnai, dans l'Auxois, qui fut depuis nommé Arnai-le-Duc. Vers l'an 1291, le duc Robert, déjà établi grand-chambrier depuis plus de quinze ans par le roi Philippe le Hardi, fut fait lieutenant de roi au pays de Lyon par le roi Philippe le Bel, qui avait beaucoup de confiance en ce prince. L'an 1295, ayant appris qu'Otton, comte de Bourgogne, avait fait cession de ses états au roi Philippe le Bel en conséquence du mariage projeté et conclu entre Jeanne sa fille et Philippe, depuis surnommé le Long, fils du monarque, Robert travaille à mettre à couvert les propriétés qu'il avait dans la Franche-Comté. Sur ses remontrances réitérées, le roi jugea dans son conseil que le duc jouirait de tous les fiefs du comté de Bourgogne qui relevaient de lui, jusqu'à la célébration du mariage de Philippe et de Jeanne, et qu'alors le comte Philippe rendrait foi et hommage au duc de Bourgogne. Quelque tems après cette décision le roi donna au duc Robert la garde du comté de Bourgogne en entier. Cette province avait besoin d'un homme de tête pour y commander et contenir les habitants que la cession dont on vient de parler avait soulevés. La conduite que Robert tint dans l'exercice de cet emploi, lui mérita la reconnaissance du roi, qui, dans la suite, le chargea de nouvelles commissions. Ce fut par ses ordres que le duc se rendit à Rome vers le milieu de l'an 1297, pour plusieurs affaires importantes. Avant de partir, il fit son testament au château de Brazei le 25 mars. Par cet acte, il institue son successeur au duché de Bourgogne Hugues, son second fils, devenu l'aîné par la mort de Jean, son frère; il donne plusieurs terres à Eudes pour lui produire quatre mille livres de rente; il veut que Louis, son troisième fils, soit d'église, et lui fait mille livres de rente. Blanche, l'aînée de ses filles, mariée en 1307, à Edouard, comte de Savoie, a pour son partage vingt mille livres avec le château de Duesme; Marguerite, la seconde, qui épousa le roi Louis Hutin, quinze mille livres; et Jeanne, la troisième, qui fut mariée en 1313 à Philippe de Valois, depuis roi de France, dix mille livres. Celle-ci mourut victime de sa charité l'an 1348, ayant été enlevée par la peste en traitant ceux qui en étaient attaqués. Le corps de Jeanne fut porté à Saint-Denis et son cœur à Cîteaux.

Le duc Robert assista, l'an 1303, à la fameuse assemblée tenue le 13 juin au Louvre, en présence du roi Philippe le Bel, qui l'avait convoquée, pour délibérer sur les prétentions du pape Boniface VIII contre le pouvoir temporel des rois. Il y signala son zèle pour la défense des droits de la couronne; et, non content d'adhérer à l'acte d'appel interjeté par l'assemblée des procédures du pape, il fut un des souscripteurs de la vigoureuse lettre que les barons écrivirent à Boniface pour l'engager à se rétracter.

L'an 1305, suivant le continuateur de Naugis, et non en 1309, comme le porte l'épitaphe de Robert, ce prince mourut à Vernon-sur-Seine, d'où son corps fut transporté à Cîteaux, et inhumé auprès des ducs, ses prédécesseurs, dans la chapelle de Saint-Georges, appelée la Chapelle des Ducs : elle fut détruite, l'an 1636, par les troupes du général Galas, après qu'elles en eurent brisé les tombeaux. Il faut ajouter aux enfants du duc

Robert un cinquième fils, nommé Robert, comte de Tonnerre, et une quatrième fille, nommée Marie, tous deux venus au monde après son testament, fait, comme on l'a dit, l'an 1297. Marie devint femme, vers l'an 1310, d'Edouard, comte de Bar. M. Schœpflin donne encore pour fille à Robert, Agnès, seconde femme de l'empereur Rodolfe, qu'elle épousa, dit-il, l'an 1287. Mais dom Plancher prouve que la seconde femme de Rodolfe était Isabelle, sœur de ce même Robert, et fille par conséquent de Hugues IV. La duchesse Agnès mourut en 1317.

HUGUES V.

1305. Hugues V, ayant succédé dans l'enfance à Robert II, son père, gouverna sous la tutelle de la duchesse Agnès, sa mère, mourut sans postérité, l'an 1315, à Argilli, dans la dixième année de son règne, et fut enterré à Cîteaux. On ne peut marquer le jour précis de sa mort; mais il survécut peu de jours au dernier codicille qu'il fit le *Dyemoinge avant l'Ascension* (27 avril). Il avait été fiancé à Jeanne, fille de Philippe le Long, comte de Poitiers, et depuis roi de France, que la mort l'empêcha d'épouser. Dans le même mois d'avril de cette année, où le duc Hugues V mourut, le roi Louis Hutin, sur les représentations de la noblesse de Bourgogne et de celle de Forez, que depuis saint Louis on avait donné de grandes atteintes à leurs priviléges, rendit en leur faveur une ordonnance dont le sixième article porte: « Que les » nobles puissent et doivent user des armes quant il leur plaira; » et que ils puissent guerroyer et contregagier. Nous leur octroyons les armes et les guerres, en la manière qu'ils en ont » usé et accoutumé anciennement; et selon qu'on trouvera, nous » leur en ferons garder. Et si de guerre ouverte, ajoute-t-il, » l'un avoit prins sur l'autre, il ne seroit tenu de rendre, ne dou » recroire, se puis la défence que nous leur en avons faicte, ne » l'avoient prins ». (*Ordonn. du Louvre*, t. I, p. 559.) Voilà les guerres privées par conséquent autorisées en Bourgogne, et l'ordonnance que Philippe le Bel avait rendue en 1303 pour les proscrire, abolie dans ce duché. Hugues V, à sa mort, n'était plus roi titulaire de Thessalonique. Il avait cédé ce titre à Louis, son frère, qui avait quitté l'état ecclésiastique pour se marier. Louis prit aussi le titre de prince d'Achaie et de Morée, du chef de Mahaut de Hainaut, sa femme.

EUDES IV.

1315. Eudes IV, successeur de Hugues V, son frère, au duché de Bourgogne, fut obligé, pour en jouir tranquillement, de composer avec Louis, son autre frère, et de lui accorder le château de Duesme, avec une rente de quatre mille livres.

Il s'éleva, l'an 1316, de grandes contestations en France sur la succession à la couronne, après la mort du roi Louis X. Ce prince n'ayant laissé de Marguerite, sa femme, sœur du duc Eudes, qu'une fille, nommée Jeanne, celui-ci entra dans les intérêts de sa nièce et se joignit à ceux qui la regardaient comme l'héritière des couronnes de France et de Navarre; mais Philippe le Long, frère de Louis X, et régent du royaume, ayant assemblé les grands, se fit proclamer roi de France à l'exclusion de Jeanne, en vertu de la loi nationale qui exclut les femmes du trône. Eudes, voyant les prétentions qu'il formait pour sa nièce rejetées par l'élite de la nation, prit le parti de s'accommoder avec Philippe, dont il épousa, le 18 juin de l'an 1318, la fille aînée, avec cent mille livres de dot, pour consommer l'alliance entamée par son frère, Hugues V, avec cette princesse. Eudes, l'an 1320, devint prince d'Achaie et de la Morée et roi de Thessalonique, par la mort de son frère Louis, décédé sans enfants, après l'avoir institué son héritier. Mais Eudes vendit le tout, le 6 octobre 1321, à Philippe, prince de Tarente. L'an 1322, après la mort de Philippe le Long, il fut un des premiers à rendre hommage à Charles le Bel, frère et successeur de ce monarque. Cependant il lui fit une chicane sur le comté de Poitiers, qu'il prétendait devoir lui revenir du chef de sa femme, attendu, disait-il, qu'elle était venue au monde dans le tems que Philippe, son père, portait encore le titre de ce comté. Mais le parlement décida en faveur du roi conformément à la loi des apanages, qui les déclare réversibles à la couronne au défaut d'héritiers mâles.

Eudes hérita, l'an 1330, des comtés de Bourgogne et d'Artois, par la mort de sa belle-mère, Jeanne, reine de France, comtesse de Bourgogne et d'Artois, épouse de Philippe le Long. Alors à son titre de duc il ajouta celui de comte de Bourgogne et d'Artois, que ses successeurs ont pris comme lui.

Eudes accompagna, l'an 1328, le roi Philippe de Valois dans l'expédition qu'il fit en Flandre pour le rétablissement du comte Louis, chassé par ses sujets; il s'y distingua, et contribua, le 22 août, au gain de la bataille de Montcassel, où, selon Duchêne, il fut blessé. Ce prince fonda, l'an 1332, à Fontenai, près de Beaune, une chartreuse qui fut souvent un lieu de retraite pour lui. Les Anglais et les Flamands s'étant confédérés contre la France, Eudes amena encore, l'an 1340, du secours à Philippe de Valois en Flandre Tandis que le roi d'Angleterre, Edouard III, faisait le siége de Tournai, le duc de Bourgogne et le comte d'Armagnac, renfermés dans Saint-Omer, défendaient cette place contre Robert d'Artois, qui la pressait vivement avec une armée de 20 mille hommes, et mêlait la ruse à la force pour l'emporter. Le 25 juillet, les assiégés, dans une sortie, engagèrent un combat sanglant dont l'événement fut douteux, suivant Meyer, et dont les circonstances ont été diversement racontées par les historiens de l'un de l'autre partis. Mais on convient que Robert d'Artois, poursuivi par le duc de Bourgogne, Philippe, son fils, et quatre mille de ses gens, fut obligé de fuir jusqu'à Cassel, d'où il ne pensa plus à revenir devant Saint-Omer. Ainsi le siége fut levé.

L'an 1343, Eudes voulant faire frapper de la monnaie à son coin dans la ville d'Auxonne, l'archevêque de Besançon s'y opposa, prétendant que ce droit lui appartenait exclusivement. Le duc ne tint compte de cette opposition. Le prélat irrité jeta *le Cas*, c'est-à-dire l'interdit, sur la ville d'Auxonne. Eudes, en ayant appelé au pape, nomme trois procureurs en cour de Rome pour y poursuivre la levée de l'interdit. Mais l'affaire traîna en longueur, et Eudes n'en vit pas la fin.

L'an 1347, le 16 juin, Eudes étant à Châlons, fait avec Amédée VI, comte de Savoie, dit le comte Vert, un traité d'alliance, par lequel il s'engage à lui fournir et entretenir, pendant trois mois, à ses frais, trois cents hommes d'armes, pour être employés contre tous, excepté le roi et la reine de France, et leur fils aîné, le duc de Normandie. Le comte réciproquement promet d'aider le duc avec 250 hommes d'armes pendant le même espace de tems, à ses frais, contre tous, excepté l'empereur, le roi de France, et quelques autres seigneurs. (Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 204.) Le comte de Savoie méditait alors une expédition en Piémont pour arrêter les progrès qu'y faisait Luchin Visconti, duc de Milan. Muni du secours qu'Eudes, fidèle à sa parole, lui fit passer en diligence, et de ceux que lui amenèrent d'autre part le comte de Génevois et le prince de Morée, il livra bataille, dans le mois de juillet suivant, au duc de Milan, assisté du marquis de Montferrat, et les mit en déroute, après avoir taillé en pièces une partie de leurs troupes. (Muratori, *Ann. d'Ital.*, t. VIII, p. 255.) Tandis qu'une partie des troupes de Bourgogne agissait en Piémont, le duc Eudes employait l'autre à repousser les attaques de Jean de Châlons, seigneur d'Arlai; de Thibaut, sire de Neuchâtel, et de Henri de Faucognei, qui, joints aux habitants de Besançon, lui faisaient la guerre, depuis six mois, pour diverses prétentions qu'il ne croyait pas devoir leur accorder. Le roi Philippe de Valois mit fin aux hostilités par un jugement arbitral qu'il rendit à Vincennes dans le mois de mars 1348 (N. S.), du consentement des

parties qui s'y soumirent. Les droits de chacune d'entre elles y furent réglés, et l'on se restitua de part et d'autre ce que l'on s'était enlevé durant la guerre.

Le duc Eudes après un règne long et glorieux mourut à Sens, l'an 1350 (N. S.), suivant D. Plancher, qui cite, sans les produire, deux chartes qu'il fit, dit-il, expédier au mois de décembre 1349, et ajoute qu'il vécut encore quelques mois depuis. Son corps fut porté à l'abbaye de Citeaux, son cœur aux Chartreux de Beaune qu'il avait fondés, comme on l'a dit, en 1332, et ses entrailles à la Sainte-Chapelle de Dijon. De JEANNE DE FRANCE, sa femme, il eut deux fils, dont le second fut enlevé dans son enfance; l'aîné, appelé Philippe, dont on a déjà parlé, mourut d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon le 22 septembre de l'an 1346, laissant de Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, qu'il avait épousée en 1338, un fils nommé Philippe, qui succéda à Eudes IV, son aïeul, et deux filles mortes sans alliance. Eudes avait fait, le 12 octobre 1346, un testament par lequel il substituait à Philippe, son petit-fils, Jeanne, sa petite-fille, et appelait, au défaut de ses descendants, ses sœurs, Blanche, comtesse de Savoie, et Jeanne, reine de France.

PHILIPPE DE ROUVRE,

PREMIER DU NOM, COMTE ET DUC DE BOURGOGNE.

L'an 1350. PHILIPPE DE ROUVRE, comte de Bourgogne et d'Artois, fut le successeur d'Eudes IV, son aïeul, dans le duché de Bourgogne. Le roi Jean devient, la même année, bailliste de Philippe par son mariage contracté le 19 février avec la mère de ce prince. Ce titre lui fut très-utile dans les circonstances épineuses où il se trouva, et les états de son pupille lui fournirent de grands secours contre les Anglais, avec lesquels il était en guerre. Mais les Bourguignons ne souffrirent point qu'il donnât atteinte à leurs priviléges. Ce monarque ayant tenté, l'an 1353, dans l'assemblée des états de Bourgogne, tenue à Châtillon-sur-Seine, d'introduire la gabelle dans le duché, les trois ordres s'opposèrent vigoureusement à cette innovation. Il les convoqua de nouveau pour le même sujet à Beaune; et trouvant toujours la même opposition, il fut obligé de se désister. Le différent qui s'était élevé entre le duc Eudes IV et Jean de Vienne, archevêque de Besançon, au sujet de la monnaie d'Auxonne, subsistait toujours. Loin de travailler à l'accommoder, les tuteurs de Philippe l'envenimèrent en saisissant Gy et d'autres terres qui appartenaient au prélat et à son chapitre, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas reconnaître que ces terres relevaient du duché de Bourgogne. Irrité de ce procédé, l'archevêque mit sous l'anathème tout le comté d'Auxonne qui faisait partie de son diocèse. Enfin le roi Jean interposa son autorié pour finir cette affaire, et envoya deux députés au pape Innocent VI, qui nomma par ses lettres du 26 mars 1356 une commission pour lever l'excommunication et l'interdit. (*Journ. de Trévoux, mai* 1728, p. 864.) Le prélat et le jeune duc se réconcilièrent avec tant de sincérité, que le second établit le premier gouverneur de son duché, charge dont il s'acquitta avec toute la vigilance, la sagesse et l'équité qu'on pouvait désirer. *Joannes de Vienna*, dit la Chronique de Metz, *Burgundiæ Ducatum moderatus est, in qua provincia utebatur jure, justitia et æquitate.*

Les suites de la funeste bataille de Poitiers, du 19 septembre 1356, où le roi Jean devint prisonnier des Anglais, se firent sentir en Bourgogne comme dans les autres provinces, et peut-être encore plus cruellement. Ces fiers vainqueurs, s'étant répandus en Bourgogne, brûlèrent Châtillon-sur-Seine, pillèrent Tonnerre sans pouvoir néanmoins prendre le château défendu par Baudouin Denekin, maître des arbalétriers, renversèrent les murs d'Auxerre, brûlèrent la collégiale de Saulieu, et pénétrèrent, le 17 janvier 1360 (N. S.), jusqu'à Flavigni, d'où ils menacèrent la capitale de la province. Pour délivrer la Bourgogne de ces dangereux hôtes, après trois mois de séjour qu'ils y firent, il fallut composer avec eux. Deux cent mille moutons d'or (1), dont une partie fut payée comptant et le reste assuré en donnant des ôtages, furent le prix de leur retraite et d'une trève qu'ils accordèrent, le 10 mars, pour trois ans. La reine, mère du jeune duc, avait assemblé préalablement les trois ordres à Beaune pour parvenir à cette composition. Durant ces troubles elle avait marié le jeune duc, son fils, à peine âgé de douze ans, avec Marguerite, fille et héritière de Louis de Mâle, comte de Flandre; et voici comme cette alliance s'accomplit. « Le 13 mai » 1357, arriva à Arras mademoiselle de Flaudre, fille du comte, » accompagnée de Mesdames de Flandre, mère et épouse du » comte. La ville d'Arras présenta à la jeune princesse en l'abbaye de Saint-Waast, où elle estoit, un grand gobelet à couvert d'argent, un temproir doré et un drageoir, le tout du » poids de quatre-vingt-treize écus ; et le lendemain 14, qui » estoit le dimanche avant l'Ascension, monsieur le duc de Bourgogne, comte d'Artois, fut marié à la princesse de Flandre à » Saint-Waast, par l'évêque de Tournai, en grande solemnité. » Ce prince et la princesse furent portés jusqu'à l'autel à cause » de la multitude du peuple qui remplissait l'église ». (*Extrait des mémoriaux de l'hôtel-de-ville d'Arras, communiqué par D. Desruelles, religieux de Saint-Waast*) Il paraît, nous n'osons cependant l'assurer, que Philippe ne revint en Bourgogne avec son épouse qu'après la retraite des Anglais. Avant leur départ, Charles, dauphin et régent de France, avait rendu, au mois de décembre 1359, une déclaration où il était dit qu'antérieurement à la réunion du Mâconnais au domaine de la couronne (c'est-à-dire avant 1238), ce comté avec ses sujets, l'archevêque, le chapitre et les habitants de Lyon, l'évêque et le chapitre de Châlons, les abbayes de Tournus et de Cluni, le duc de Bourgogne, le comte de Forez, le seigneur de Beaujeu, leurs terres et leurs sujets, ressortissaient aux châtel et seigneurie de Saint-Jengoul, où les assises se tenaient pour lors au nom du roi; et que pour *cognoître des causes et de souveraineté, et icelles oyr et déterminer, nos seigneurs les roys de France avoient accoustumé de toute ancienneté avoir baillage royale et baillif audict lieu, qui estoient appellez baillage et baillif de Saint-Jengou, duquel baillif l'en appelloit pour le temps au parlement à Paris et non ailleurs.* On voit par là, suivant la remarque de M. Brussel (p. 255) l'infériorité des prérogatives du duc de Bourgogne à celles dont jouissaient les ducs de Normandie et ceux d'Aquitaine, même à celles des comtes de Toulouse, de Flandre, de Champagne et de Bretagne. En effet, ajoute-t-il, jusqu'au milieu du treizième siècle il n'y avait point d'appel des jugements de ceux-ci au tribunal du roi; et si l'on commença, vers ce tems, à interjeter quelques appels, ce ne fut que sous le spécieux prétexte de la *défaute de droit* ou de faux et mauvais jugement. C'est néanmoins sans fondement, comme l'observe le même auteur (p. 516), qu'il est dit dans cette déclaration que *de toute ancienneté nos roys avoient baillif pour eux à Saint-Jengou, auquel baillif toute la Bourgogne ressortissoit*; car il est prouvé que le roi n'avait aucun bailli en Bourgogne avant l'acquisition du comté de Mâcon, faite en 1239, ni même encore dans cette année.

La reine, mère de Philippe, ne survécut pas long-tems au traité qu'elle avait fait avec les Anglais pour les engager à vider la Bourgogne. Une maladie l'enleva le 29 septembre 1360 au château d'Argilli, près de Nuits, laissant à son fils, âgé pour lors de quinze ans, de bonnes leçons et un grand exemple à suivre pour le gouvernement de ses états. La maturité de jugement que montrait ce jeune prince, détermina le roi Jean à le dé-

(1) Les moutons étaient d'or fin et de la taille de 52 au marc; par conséquent, 200,000 moutons pesaient 3,846 marcs, 1 once, 1 gros, 2 deniers, 12 grains. Ainsi, puisque le marc d'or fin vaut, suivant le tarif de [illegible], 784 liv. 12 sous, il s'ensuit que 3,846 marcs, 1 once, 1 gros, 2 deniers, 12 grains, vaudraient aujourd'hui 3,017,693 liv. 3 sous.

clarer majeur par lettres du 20 octobre suivant. Il avait succédé à sa mère dans le comté d'Auvergne, et se trouvait par la réunion de ses domaines en état de figurer avec les têtes couronnées : mais la jouissance de cette grande prospérité fut bien courte. Étant tombé dangereusement malade (d'une chute, dit sans preuve un moderne), il fit, le 21 novembre 1361, son testament, par lequel il instituait ses héritiers ceux qui pouvaient et devaient l'être suivant la coutume de Paris. La mort l'ayant ravi quelques jours après cet acte, il fut porté à Citeaux pour y être inhumé auprès de ses ancêtres. Ce jeune prince promettait beaucoup : il avait le naturel excellent, l'âme grande, les inclinations nobles. Il vécut peu, dit D. Plancher, et fut long-tems regretté. Après sa mort, trois contendants se présentèrent pour lui succéder. C'étaient les descendants des trois sœurs, Marguerite, Jeanne et Marie, filles du duc Robert II. Le roi de Navarre, Charles, à qui un tissu de crimes et de perfidies mérita le surnom de *Mauvais*, descendait de l'aînée ; le roi de France, de la deuxième ; et Édouard I, comte de Bar, de la troisième. Mais le roi Jean précédait d'un degré ses deux compétiteurs, étant petit-fils par Jeanne, sa mère, de ce même duc Robert ; et cette proximité fut le seul titre qu'on fit valoir en sa faveur sans avoir recours à la loi des apanages : *Jure proximitatis, non ratione coronæ nostræ in nos jure successorio est translatus (Ducatus)*, dit ce monarque dans ses lettres-patentes du mois de novembre 1361, pour la réunion du duché de Bourgogne. Mais cette réunion, quoique très-légitime, fut vivement combattue par le roi de Navarre, comme on peut le voir à son article parmi les comtes d'Evreux. Le comté de Bourgogne, par le même droit et sans nulle opposition, fut dévolu à Marguerite, qui suit. (*Voy*. Philippe, *comte d'Auvergne*).

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA SECONDE RACE.

PHILIPPE LE HARDI, IIe DU NOM.

1363. PHILIPPE, quatrième fils de Jean, roi de France, et de Bonne de Luxembourg, né le 15 janvier 1342 (N. S.), n'était que dans sa quinzième année lorsqu'il combattit, près de son père, à la bataille de Poitiers, donnée le 19 septembre 1356. La valeur constante qu'il fit paraître à cette funeste journée, d'où ses trois aînés furent retirés par leurs gouverneurs dans la mêlée, lui mérita dès-lors, à ce qu'on prétend, le surnom de Hardi. Ayant été fait prisonnier, après avoir reçu une blessure, il fut emmené à Londres, où sa fierté ne se démentit point. Voyant dans un repas l'échanson d'Édouard III, roi d'Angleterre, servir son maître avant le roi de France, il lui appliqua, dit-on, un soufflet pour l'avertir de sa méprise, d'avoir préféré le vassal au suzerain. Le comté de Touraine, érigé en duché, lui fut donné à son retour par lettres-patentes datées de Boulogne au mois d'octobre 1360. Par d'autres lettres du 27 juin 1363, données à Talant-sur-Dijon, il fut créé lieutenant-général en Bourgogne, et le 6 septembre suivant, à la demande des nobles et du peuple, il fut nommé duc et souverain de Bourgogne, « pour être ce duché tenu par lui et ses héritiers nés de lui en » mariage légitime, au défaut desquels il est déclaré réversible » à la couronne » : *Præmissaque in eum transferimus tenenda et possidenda per eum et hæredes suos in legitimo matrimonio et proprio corpore procreandos, perpetuò hæreditate et pacificè... Salvo insuper et retento, quòd si dictus filius noster, vel sua posteritas, ut prædicitur, procreanda, decesserint, quod absit, absque hærede ex proprio corpore.... pleno jure integraliter revertentur ad nos et successores nostros reges.... nostræ coronæ Domanio applicandæ*. Le roi, par le même acte, déclara le duc de Bourgogne premier pair de France ; dignité dont Philippe, comme on le verra, soutint les droits avec beaucoup de hauteur. Elle appartenait auparavant au duc de Normandie : *dux Normaniæ primus inter laicos et nobilissimus*, dit sur l'an 1259 Mathieu Paris, qui met le duc d'Aquitaine après le duc de Normandie, puis celui de Bourgogne, ensuite les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse. La donation du roi Jean fut tenue secrète pendant environ six semaines, et ce ne fut que vers la fin d'octobre qu'il ordonna au chancelier de Bourgogne, Filibert Paillart, d'en expédier les patentes au prince son fils. Celui-ci, après les avoir reçues, ne se hâta point de les rendre publiques. Il continua pendant la vie du roi, son père, de donner ses ordres en qualité de lieutenant-général ou de gouverneur, et sous le nom, comme auparavant, de duc de Touraine. Ce fut avec le premier de ces titres qu'il visita les places du duché les plus exposées aux surprises des ennemis. Le comte de Montbéliard, gouverneur de Franche-Comté, menaçait de faire une irruption en deçà de la Saône. Philippe le contint en lui opposant le seigneur de Sombernon, qu'il revêtit du titre de capitaine-général.

Le roi Jean étant mort le 8 avril 1364 à Londres, Charles V, son successeur, ratifia la donation faite à Philippe, son frère, et la confirma par ses lettres du 2 juin suivant, avec cette addition aux mots *nés en légitime mariage : Concedentes ut ipse frater noster dicto Ducatu et aliis sibi donatis suique hæredes ex suo corpore rectâ lineâ et legitimo matrimonio procreandi gaudeant*, etc. Ce fut alors que Philippe remit au roi le duché de Touraine et lui fit hommage de celui de Bourgogne dont il prit le titre. Il différa néanmoins sa prise de possession pour aller donner la chasse à des troupes d'Anglais, de Navarrois et de Gascons qui désolaient la Beauce et le Chartrain. C'était le roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui les employait pour seconder ses vues sur le duché de Bourgogne qu'il prétendait toujours devoir lui appartenir. De la Beauce Philippe passa en Bourgogne pour défendre ce pays contre une autre troupe de Navarrois qu'il poursuivit jusque dans Montbéliard, dont le comte était dans les intérêts du roi de Navarre. Ce fut après ces expéditions qu'il fit son entrée solennelle à Dijon le 26 novembre 1364. Non content du duché, Philippe prétendait encore au comté de Bour-

gogne, possédé par Marguerite de France. (Voyez *l'article de cette princesse.*)

Le royaume cependant, depuis la paix de Brétigni, ne cessait d'être infesté par une multitude de brigands qui s'étaient formés en compagnies sous la conduite d'Arnaud, sire de Cervole, qu'on surnommait l'Archiprêtre. Le duc de Bourgogne, apprenant qu'ils ont pénétré dans le Charolais, se met en marche pour les en chasser. Mais du Guesclin fit mieux que lui. Pour délivrer la France de cette peste, il va les trouver à Changi, et dit à leurs chefs: *Nous avons assez fait pour damner nos âmes; vous pouvez même vous vanter d'en avoir fait plus que moi* (1) *: faisons honneur à Dieu, et le diable laissons.* L'offre d'une somme de deux cent mille livres (2) qu'il leur fait de la part du roi Charles V, après ce début, avec l'espérance qu'il leur donne de partager les trésors du roi de Castille, et de lever des contributions sur les terres du pape dans le comté d'Avignon, les engage à le suivre en Espagne. (*Voy.* Charles, *roi de France.*)

L'an 1369, Philippe se rend à Gand, où, par les soins du roi, son frère, il épouse, le 19 juin, MARGUERITE, fille de Louis de Male, comte de Flandre, et veuve de Philippe de Rouvre, vainement recherchée par le roi d'Angleterre, Édouard III, pour le prince de Galles, son fils (3). La guerre était alors déclarée entre la France et l'Angleterre. Philippe est envoyé pour arrêter les progrès du duc de Lancastre, qui venait de faire une descente à Calais. Mais le sage roi Charles V, qui connaissait l'impétuosité du caractère de Philippe, et en redoutait les effets, lui enjoint en même tems de se borner à une guerre défensive, et charge des capitaines expérimentés de veiller sur sa conduite et d'en répondre. Le duc de Bourgogne ayant trouvé les Anglais bien retranchés dans la vallée de Tournehen, près de Saint-Omer, se poste sur les hauteurs voisines pour les observer. Il passe la campagne entière à solliciter vainement la permission de livrer bataille. Enfin, perdant patience, il demande son congé et l'obtient. Les plaisants l'appelèrent *Philippe de Tourne-t-en;* mais les sages, dit un habile homme, jugèrent qu'il avait sauvé la Picardie et l'Artois malgré lui. Les Bourguignons étaient mécontents alors de leur duc à raison de deux établissements qu'il avait faits au préjudice de leurs franchises, celui des greniers à sel dans la plupart des villes du duché, et l'imposition de douze deniers pour livre sur le débit de toutes les denrées. Touché de leurs remontrances, ou plutôt feignant de l'être, il déclara, par lettres-patentes données au château de Talant le 18 mai 1370, que son intention n'était point et ne serait jamais de donner atteinte à leurs priviléges. (D. Plancher, T. III, p. 33.) Mais ce fut un leurre qui ne changea rien à ce qu'il avait établi. La duchesse, son épouse, étant accouchée d'un fils le 28 mai, de l'année suivante 1371, il engagea le pape Gregoire XI à servir de parrain à l'enfant qui fut nommé Jean.

Le duc de Bourgogne eut la dévotion, l'an 1375, de visiter l'église de Saint-Jacques en Galice. Ce fut une occasion pour lui de parcourir l'Espagne. S'étant rendu à Séville, il y fut reçu avec de grands honneurs par le roi de Castille, Henri II de Transtamare, qui lui fit de magnifiques présents. Mariana place deux ans plus tard ce pèlerinage. Nous suivons Ferreras, qui s'appuie de l'autorité d'Ayala. Peu de tems après son retour, Philippe assista au parlement de Beaune, dont l'ouverture se fit le 18 mai 1376. Les grands services qu'il avait reçus de Gui de la Trémoille, son chambellan, ne furent pas sans récompense. Pour les reconnaître, il le gratifia, l'an 1378, de la terre et du château de Jouvelle-sur-Saône, avec toutes leurs dépendances. L'acte de cette donation, faite dans l'abbaye de Mézières, est daté du 18 juin.

Philippe apprenant, l'an 1379, que la ville de Troyes est menacée par les Anglais, rassemble vingt mille hommes de ses vassaux, et vole à leur tête au secours de la place. Après l'avoir mise en sûreté, il passe en Flandre et apaise la sédition qui s'était élevée à Gand contre le comte Louis de Male, son beau-père. (Voy. *les Comtes de Flandre.*) Le roi Charles V, par sa mort, arrivée l'an 1380, ayant laissé le trône à son fils encore mineur, Charles VI, Philippe dispute aux ducs d'Orléans et d'Anjou les rênes du gouvernement, et les force de l'associer à une partie de leurs fonctions. Il soutint avec la même hauteur la prérogative de son rang au sacre du jeune monarque. Voyant le duc d'Anjou, en qualité de régent, s'asseoir immédiatement après le duc d'Orléans, il court à lui avec impétuosité, le tire par le bras, et se met en sa place. Le fier d'Anjou veut tirer vengeance sur-le-champ de cet affront: on sépare les deux rivaux, près d'oublier qu'ils sont frères. Le conseil s'assemble précipitamment, et prononce en faveur du duc de Bourgogne.

Le comte de Flandre, beau-père de Philippe, pressé par une nouvelle révolte de ses sujets, l'ayant appelé à son secours, il part, l'an 1382, à la tête de quelques mille hommes que la ville de Dijon, toujours affectionnée à ses maîtres, lui avait fournis, et va joindre le roi Charles VI, que le danger du comte avait également attiré en Flandre. Il combat la même année avec sa valeur ordinaire à la célèbre bataille gagnée sur les rebelles à Rosebecque, entre Lille et Courtrai, le 4 novembre selon la chronique de Flandre, le 20 suivant Froissart, ou le 27 selon les registres de Bourgogne. Satisfait du zèle que lui avaient marqué les Dijonnais, il accorde à leur ville plusieurs beaux priviléges, dont un des plus remarquables est la permission de porter ses armoiries avec son cri de guerre, *Moult me tarde.* Il fait enlever de Courtrai vers le même tems une grosse horloge qui passait pour la plus rare qu'il y eût alors, avec son timbre et deux statues, mâle et femelle, qui frappaient les heures, pour les transporter à Dijon. Le maire ayant reçu cette merveille, la fait placer sur une tourelle du portail de l'église de Notre-Dame.

LE MÊME PHILIPPE II, DUC ET COMTE DE BOURGOGNE.

Louis de Male étant mort le 9 janvier 1384, MARGUERITE, sa fille et son unique héritière, lui succède avec le duc Philippe son époux dans les comtés de Bourgogne, de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Réthel, et tous deux en prennent possession dans le mois d'avril de la même année. L'une et l'autre Bourgognes furent alors réunies dans la main du même seigneur, et ne furent séparées de nouveau qu'après la mort du dernier duc de Bourgogne. Mais il est à remarquer que la duchesse Marguerite, tant qu'elle vécut, eut son sceau particulier et son secrétaire pour sceller et signer ses lettres-patentes, et les autres actes qui devaient être faits en son nom dans les domaines dont elle était propriétaire.

L'an 1386, au mois de mai, la ville de Besançon renouvelle avec le duc Philippe le traité de gardienneté qu'elle avait fait avec les anciens comtes. La même année, Philippe exige des reprises de fiefs des vassaux de Franche-comté, accoutumés depuis longtems à vivre dans l'indépendance, par l'absence et l'éloignement

---

(1) On ne se rappelle qu'avec horreur les dégâts affreux que ces troupes de bandits, connus sous les noms effrayants d'*Écorcheurs*, *Retondeurs*, *Tard-venus*, *Malandrins*, commirent en France, et surtout en Bourgogne. Qu'on juge des cruautés inouïes qu'ils exerçaient par ce trait tiré du songe du Vergier: *Entre autres inhumanités*, dit l'auteur, *ils rôtissaient les enfants et plusieurs personnes âgées, quand on ne voulait pas les rançonner.*

(2) Cette somme reviendrait aujourd'hui à celle de 1,951,825 livres 15 sous 9 deniers.

(3) Ce fut surtout Marguerite de France, mère de Louis de Male, qui le détermina à donner sa fille à Philippe le Hardi préférablement à l'Anglais. « Si » tu refuses, lui dit-elle, de faire les noces que ton roi et moy désirons, je te » jure (tirant sa mamelle dextre) que je la trancherai en ta présence pour un » opprobre éternel sur ton nom. » (Gollut, p. 546.)

de leurs suzerains. Le comte de Montbéliard s'acquitte de ce devoir le 8 octobre. Philippe, attentif à rendre la justice à ses peuples, institua, l'an 1386, une chambre des comptes à Dijon et une autre à Lille, sur le modele de celle de Paris, d'où il fit venir *des hommes rompus dans la pratique*, pour montrer aux nouveaux officiers *l'ordre, le style et la maniere de travailler.* (*Hist. du Duché de Bourg.*)

On vit, l'an 1388, vers le mois de décembre, dans le comté de Bourgogne, le dernier exemple de la coutume très-ancienne de demander justice par la voie du duel et des gages de bataille. C'est celui du gage jeté par Étienne de Germiney, pardevant Jean de Vienne, amiral de France, contre Jean le Guignet de Pontarlier, qui avait blessé Liébaut de Cye, son parent, lequel était mort de sa blessure. Le duc Philippe desira d'être l'arbitre de ce différent, et le termina en condamnant Guignet à fonder une chapelle dans la paroisse de Liébaut de Cye pour le repos de son âme.

Philippe acheta, l'an 1390, de Jean, comte d'Armagnac, le comté de Charolais pour la somme de soixante mille francs d'or (1), par contrat passé à Paris le 11 mai. L'acte de vente porte que Guérin, sire d'Arbesiers, agissant au nom de Jean III, comte d'Armagnac, de Comminges, Fezenzac et Rodès, et encore au nom de Bernard d'Armagnac, comte de Charolais et seigneur des baronies de Casaubon et d'Orbessan, frère dudit Jean, a vendu pour ladite somme au duc de Bourgogne le comté de Charolais et la seigneurie du Mont St.-Vincent, avec leurs appartenances; le tout leur étant échu par decès et succession de leur pere, Jean II, comte d'Armagnac, sous la condition que lesdits comté et appartenances seront tenus tant en fief comme en ressort du duché de Bourgogne. (*Manuscrits du Roi*, n°. 9420, fol. 6, 1°.)

On vit se renouveler sous Philippe le Hardi la grande querelle de ses prédécesseurs avec les archevêques de Besançon par rapport à la monnaie que les premiers faisaient frapper à Auxonne, et dont ces prélats voulaient empêcher le cours. L'archevêque, Guillaume de Vergi, après avoir vainement sollicité Philippe d'abolir cette monnaie, se laissa emporter par son zele, et jeta de nouveau l'interdit sur la ville et le territoire d'Auxonne. Le duc appela de cette sentence au pape, et fit la guerre au prélat, qu'il assiégea dans le château de Gy, où il s'était retiré. Guillaume se défendit vigoureusement; mais par le conseil de sa famille et de ses amis il prit le parti d'abdiquer plutôt que d'exposer sa personne et les biens de son église à la vengeance de son ennemi. Le pape Boniface IX le dédommagea par le cardinalat. (*Gall. Christ. vet.*)

L'an 1392, Philippe assemble des troupes, et se met à leur tête pour aller joindre Charles VI, qui voulait porter la guerre en Bretagne. Le fâcheux accident arrivé au roi dans ce voyage l'ayant mis hors d'état de gouverner le royaume, le duc Philippe est appelé en cour, et chargé du gouvernement avec le duc de Berri. La préférence qu'on donna en cette occasion au duc de Bourgogne sur le duc d'Orléans, frère du roi, fut la source des inimitiés mortelles qu'il y eut depuis entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans.

Touché des maux infinis que le schisme causait dans l'église, Philippe, l'an 1395, va trouver le pape Benoit XIII à Avignon pour l'engager à y mettre fin par une démission volontaire. Il n'épargne rien pour faire entrer les cardinaux dans ses vues, présents riches, repas somptueux, et ne peut cependant les faire changer de dispositions. En revenant, il reçoit à Lyon les ambassadeurs de Sigismond, roi de Hongrie, qui venaient implorer son secours contre les Turcs; ils ne l'implorèrent pas en vain. L'année suivante il fait partir pour la Hongrie son fils Jean, appelé le comte de Nevers, âgé pour lors de 25 ans, avec la fleur de la noblesse des deux Bourgognes. D'heureux succès par où ses braves guerriers debuterent, en firent espérer de plus grands. Mais leur témérité força la victoire à les abandonner. Le jeune prince fut fait prisonnier, le 28 septembre 1396, à la bataille de Nicopoli, dans laquelle Jean de Vienne, amiral de France, Philippe de Bar, Guillaume de la Tremoille, et son fils, périrent avec un grand nombre de seigneurs français. Le sultan Bajazet met en liberté le comte de Nevers et 25 seigneurs, moyennant 200,000 ducats d'or, et en les congédiant il les exhorte à prendre leur revanche.

L'an 1404, Philippe tombe malade à Bruxelles, le 16 avril, et se fait transporter à Hall, où il meurt le 27 du même mois, dans de grands sentiments de religion, âgé de 63 ans commencés. Étant près d'expirer, il exhorta ses enfants à conserver toute leur vie une fidélité inviolable au roi, et à ne jamais perdre de vue l'honneur du sang dont ils étaient formés. Dom Plancher fait un bel éloge de ce duc, qu'il appelle un « prince « sage, prudent, judicieux, libéral, capable de tout entre- « prendre, et soutenir avec courage tout ce qu'il avait en- « trepris...; exact aux exercices de religion, zélé pour en main- « tenir la pratique et en inspirer le goût....; protecteur des « églises et du peuple, l'appui et le soutien de la France, le « bonheur et la gloire des deux Bourgognes ». On ne peut cependant l'excuser sur son excessive prodigalité. Elle fut telle, que, malgré ses revenus immenses et ses exactions, il mourut insolvable. Il fallut recourir à un emprunt pour les frais de sa sépulture; ses meubles saisis par une foule de créanciers, furent vendus publiquement; et la duchesse fut obligée de renoncer à la communauté des biens, en remettant, suivant l'usage du tems, sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son époux. Le corps de Philippe fut transporté aux Chartreux de Dijon, et inhumé, le 16 juin, au milieu du chœur de l'église qu'il avait fait bâtir, ainsi que toute la chartreuse fondée à ses frais par lettres du 15 mars 1384 (V. S.), et dotée pour trente religieux. Son mausolée fait encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. C'est l'ouvrage de Claux Sluter et de Claux de Vouzone, ou Vuerne, son neveu, valet de chambre du duc et son *tailleur d'images*, qui l'entreprirent pour la somme de trois mille six cent douze livres. (*Chambre des C. de Dijon.*)

Philippe, chef de la seconde race des ducs de Bourgogne, en porta la puissance à un point où elle n'avait pas encore été portée, non seulement sous les premiers ducs, mais même sous les anciens rois de Bourgogne. Les conquêtes et les alliances des ducs de cette seconde race rendirent leur maison l'une des plus puissantes de l'Europe, en sorte qu'il y avait peu de souverains qui les égalassent en pouvoir, et tous leur étaient inférieurs en magnificence. On en peut juger par les états de cette seconde maison, par le nombre prodigieux d'officiers, etc. Philippe eut de son mariage avec MARGUERITE DE FLANDRE (morte à Arras le 16 de mars 1405, et inhumée à Lille) cinq fils et quatre filles; 1° Jean, qui lui succéda; 2° Charles, né au mois de mars 1372, mort le 13 juillet 1373; 3° Louis, né au mois de mai 1377, mort le 10 janvier suivant; 4° Antoine, comte de Rethel, ensuite duc de Brabant, qui fut tué, l'an 1415, à la bataille d'Azincourt; 5° Philippe, comte de Nevers, né au mois d'octobre 1389, tué à la même bataille. Les quatre filles de Philippe sont, 1° Marguerite, née au mois d'octobre 1374, mariée à Guillaume, fils aîné du duc de Bavière, le 12 avril 1385; 2° Catherine, née en 1378, mariée à Léopold, duc d'Autriche, le 15 août 1393, décédée à Grai le 26 janv. 1425, et inhumée aux Chartreux de Dijon; 3° Bonne, née en 1379, morte à Arras le 10 sept. 1399, après avoir été fiancée à Jean, fils de Louis II, duc de Bourbon; 4° Marie, née au mois d'août 1380, mariée avec Amédée VIII, comte de Savoie, le 30 octobre 1393. (Voyez *les comtes de Flandre, ceux de Nevers et ceux de Rethel*.)

(1) Ils étaient d'or fin, et il y en avait 63 au marc. Ainsi 60,000 devaient peser 952 marcs 3 onces 1 den. 3 grains, qui vaudraient aujourd'hui 747,238 liv.

JEAN SANS PEUR.

1404. JEAN, (à qui l'air d'assurance avec lequel il parut devant le sultan Bajazet, après la perte de la bataille de Nicopoli, valut le surnom de SANS PEUR), fils aîné de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né à Dijon le 28 mai 1371, appelé comte de Nevers du vivant de son père, lui succéda au duché de Bourgogne le 28 avril 1404. Il accompagna, le 15 juin suivant, le corps du duc, son père, depuis Saint-Seine jusqu'aux Chartreux de Dijon, assista le 16 à ses funérailles, et le 17 il fit son entrée solennelle à Dijon. Cette même année il maria, le 31 août, Marguerite, sa fille, au dauphin Louis. La mort de la duchesse douairière, arrivée le 16 mars 1405, obligea le duc Jean, son fils, à se transporter en Flandre. Pendant le séjour qu'il y fit, il marcha contre les Anglais qui assiégeaient l'Ecluse, les mit en fuite, et reprit Gravelines, dont ils s'étaient rendus maîtres. Encouragé par ces succès, il forma le dessein de les chasser de Calais, et envoya des ambassadeurs en cour, pour en demander la permission au roi. Les ambassadeurs n'ayant pas été favorablement écoutés, le duc va lui-même, bien accompagné, pour solliciter ce qui leur avait été refusé. La joie que les Parisiens témoignent de le revoir, donne un air de triomphe à son entrée. La reine et le duc d'Orléans, avec lequel ce prince avait déjà eu des querelles, en sont alarmés, et quittent Paris pour aller à Melun, s'imaginant que le duc de Bourgogne avait de mauvais desseins contre les personnes qui composaient le conseil. On arme de part et d'autre; mais le roi ayant défendu aux deux partis toute voie de fait, les deux ducs, par l'entremise de leurs oncles, le duc de Berri et le duc de Bourbon, font une paix plâtrée, et congédient leurs troupes.

La Picardie étant menacée par les Anglais, le duc Jean envoie, l'an 1406, Guillaume de Vienne pour en défendre les frontières, et fait de grands préparatifs de guerre qui n'ont aucun succès. Les animosités des ducs d'Orléans et de Bourgogne, qui n'étaient qu'assoupies, se réveillent, l'an 1407, par les mortifications réciproques qu'ils se suscitent. Le duc de Berri vint encore à bout de les raccommoder en apparence. Pour mieux cimenter leur réconciliation, il les engage à communier le dimanche, 20 novembre, à la même messe. Au retour de l'église ils dînent ensemble. Le duc d'Orléans invite le duc de Bourgogne à dîner pour le dimanche suivant; mais ce dîner ne devait point avoir lieu. Le mercredi 23, sur les huit heures du soir, le duc d'Orléans revenait de l'hôtel de la rue Barbette, où la reine logeait alors, accompagné de cinq domestiques seulement, et chantant sur sa mule; tout-à-coup il est attaqué par dix-huit assassins à la tête desquels était un gentilhomme normand appelé Raoul d'Ocquetonville: ils fondent sur lui tous ensemble, et le renversent mort à coups de hache et de massue. On remarque que le dernier coup lui fut porté par un homme qui sortit inopinément d'une maison voisine, armé d'une massue, la tête enveloppée de son chaperon; et le bruit courut que c'était le duc de Bourgogne. Si l'on en croit l'auteur de la grande chronologie belgique, deux raisons déterminèrent ce prince à cet attentat: la première, pour prévenir le duc d'Orléans lui-même, qui avait fait promettre, par serment, à un chevalier de tuer le duc de Bourgogne; la seconde, pour venger l'outrage que le duc d'Orléans s'était vanté de lui avoir fait dans la personne de sa femme. Après le convoi, où il porta lui-même un des coins du drap mortuaire, affectant la plus grande affliction, les princes s'étant assemblés pour délibérer sur cet assassinat, il prend à part le roi de Sicile et le duc de Berri, et leur avoue qu'il en est l'auteur. Les princes reculent d'horreur à cet aveu. Le conseil se rassemble le lendemain. Le duc de Bourgogne ose se présenter pour y prendre séance. On l'empêche d'entrer. Il sort de Paris le 26 novembre, et s'enfuit en Artois, où ses complices vont le joindre. Il revient au mois de février suivant à la tête d'un grand nombre de chevaliers, et avoue hautement son crime. Le docteur Jean Petit fait l'apologie du duc de Bourgogne, dans une grande assemblée tenue le 8 mars, sans autre succès que d'avoir scandalisé tout le monde. Le duc demande une seconde audience, qui lui est accordée le lendemain. L'avocat parlant pour lui s'applique à relever le zèle et l'amour de ce duc pour la personne sacrée du roi et de la famille royale, et à montrer que c'était uniquement pour leur conserver la vie et la couronne qu'il avait fait tuer le duc d'Orléans. Le conseil, plus intimidé que persuadé, conclut en faveur du duc de Bourgogne; et le roi lui accorde des lettres d'abolition datées du 9 mars 1408 (N. S.), qui font défense de l'inquiéter, lui et ses descendants, sur ce sujet.

L'an 1408, le duc Jean transfère à Besançon, par une ordonnance datée de Gand le 29 juillet, le parlement du comté de Bourgogne, qui s'était toujours tenu jusqu'alors à Dôle. (D. Plancher, T. III, *pr.* p. 258.) Jean de Bavière, son beau-frère, évêque de Liége, était alors assiégé dans Maestricht par les Liégeois. Le duc étant accouru à son secours, attaque le 23 septembre, dans la plaine d'Othei, entre Liége et Tongres, les Liégeois qui étaient venus au-devant de lui, et remporte sur eux une grande victoire: plus de 24,000 hommes de leur côté demeurèrent sur le champ de bataille. Les talents que le duc montra dans les dispositions de cette journée, le firent regarder comme le plus grand capitaine de l'Europe; l'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers, lui confirma le nom de *Jean sans Peur*, comme l'évêque de Liége fut nommé *Jean sans Pitié*, pour la cruauté avec laquelle il traita les vaincus. (*Voy.* Jean de Bavière, *évêque de Liége*.) Etonné lui-même de ce succès, le duc ordonne que tous les ans il sera célébré le 23 septembre, une messe solennelle de la Sainte-Vierge en actions de grâces, et qu'on bâtira une église dans le lieu où la victoire a été remportée; il taxe de plus les Liégeois à lui payer 220,000 écus d'or. Il se formait cependant un nouvel orage contre lui à la cour de France. Tandis qu'il est occupé contre les Liégeois, la duchesse d'Orléans le fait déclarer ennemi de l'état: mais la nouvelle de la victoire qu'il venait de remporter, fait oublier le jugement rendu contre lui; la cour, bien loin de le poursuivre, se retire à Tours. Le duc, revenu de Flandre, apprend ce qui s'était fait contre lui, et la retraite du roi, de la reine et des princes; il envoie le comte de Hainaut, son beau-frère, à Tours pour négocier sa paix. Louis de Bavière et Jean de Montaigu déclarent au duc, qui était à Paris, le 28 novembre, que la volonté du roi est qu'il approuve les articles qui lui sont proposés. Ces articles consistaient, 1° à confesser qu'il avait mal fait en faisant assassiner le duc d'Orléans; 2° à demander pardon au jeune duc d'Orléans; 3° à s'abstenir pendant quelques années de venir en cour. Le duc refuse tout. La duchesse d'Orléans étant morte à Blois le 4 décembre, la paix devient plus aisée à faire entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne; elle est conclue dans l'église cathédrale de Chartres, le 9 mars (1409). Le roi pardonne au duc de Bourgogne; le duc d'Orléans et le comte de Vertus, son frère, acquiescent au pardon, avec promesse, confirmée par serment, de ne jamais rien faire de contraire. Le duc de Bourgogne rentre alors en faveur. L'an 1409, le 27 décembre, la garde et le gouvernement du dauphin lui sont confiés.

L'an 1414, ayant appris que l'évêque de Paris et l'université, à la poursuite de son chancelier, Jean Gerson, avaient condamné la doctrine avancée pour justifier l'assassinat du duc d'Orléans, il en appelle au pape, et envoie, le 14 juin, Nicolas Sarazin pour notifier son appel aux villes de Flandre: cet appel est reçu à Rome, et la sentence de l'évêque de Paris y est cassée et annullée. L'évêque, offensé, en appelle au concile de Constance, où l'affaire fut discutée avec beaucoup de chaleur de part et d'autre; mais cinquante queues de vin de Beaune, de Nuits et de Pommard, que le duc de Bourgogne fit voiturer à Constance pour les cardinaux, sans la vaisselle d'or

et d'argent qu'il leur fit distribuer par ses ambassadeurs, et plus de 200 écus d'or qu'il fit répandre parmi les théologiens de cette assemblée, empêchèrent que la détestable doctrine de Jean Petit ne reçût toute la flétrissure qu'elle méritait. (Don Plancher.)

Le duc Jean se préparant, l'an 1415, à marcher au secours du roi contre les Anglais, apprend la triste nouvelle de la funeste journée d'Azincourt, dans laquelle ses frères, le duc de Brabant et le comte de Nevers, avaient été tués. « De cette bataille, dit Paradin, fut apportée au comte de Charolois une « riche épée ornée d'or, de pierreries, et précieux joyaux, « laquelle avoit été prinse dedans les coffres du roy d'Angle- « terre par Robinet de Bornoville et Isambert d'Azincourt, « qui, pendant la bataille, se débandans, se ruèrent sur le « bagage du roy d'Angleterre, le détroussèrent, en haine de « quoy le roy susdit fit crier à son de trompe par toutes ses ba- « tailles que sur peine de mort tous Anglois eussent à mettre à « mort tous leurs prisonniers françois : ce qui fut fait avec un « grand meurtre de grands seigneurs, dont lesdits de Borno- « ville et Azincourt furent causes ; estant de ce accusés envers « le duc de Bourgogne, les voulut faire mourir ; mais le comte « de Charolois, son fils, les sauva en faveur de la belle épée « qu'ils lui avoient donnée ». Le duc part à la tête de ses gens d'armes dans le dessein de venger la mort de ses frères ; mais il reçoit à Châtillon-sur-Seine une défense de la part du roi de passer outre, et de venir à Paris. Malgré cette défense réitérée, il continue sa route, et vient à Lagni, où il établit son logement : pendant deux mois de séjour dans cette ville, il envoie plusieurs ambassades en cour sans pouvoir rien obtenir, et enfin il se retire en Flandre. Les Parisiens, durant la longue inaction où il était resté, l'avaient appelé par dérision, *Jean de Lagni qui n'a hâte*; sobriquet qui passa en proverbe.

Ce prince était cependant sensible aux malheurs de la France, et cherchait les moyens de les faire cesser. S'étant rendu l'an 1416, au mois d'octobre, à Calais, il a, pendant six jours, des conférences avec l'empereur et le roi d'Angleterre pour concerter les moyens de faire la paix entre l'Angleterre et la France ; mais l'Anglais porta si haut ses prétentions, que la négociation fut inutile. Il entreprit même de détacher le duc des intérêts de la France, et lui fit les offres les plus flatteuses pour le faire entrer dans ses vues. Mais la fidélité du duc ne put être ébranlée par ses pressantes sollicitations. C'est ce qu'assure, contre les historiens anglais et plusieurs français modernes, dom Plancher, et avec raison. Il est vrai que dans les actes publics d'Angleterre, donnés par Rymer (T. IV, première part., pp. 174 et 178), on voit deux traités faits au mois d'octobre 1416, entre le roi Henri et le duc Jean, par lesquels celui-ci reconnait Henri pour roi de France, et promet de le servir en bon et fidèle vassal. Mais ces traités ne sont que de simples projets qui furent apportés par le roi d'Angleterre à l'entrevue de Calais pour être signés par le duc de Bourgogne. Aussi ne sont-ils point tirés des rôles où s'enregistraient les actes réels. Rymer les avait trouvés parmi les pièces qui avaient servi aux négociations, comme on le voit par la citation marginale, *penes cameram*. Tout y porte effectivement le caractère de simple projet. Les dates y sont en blanc ; les noms des partisans du roi d'Angleterre n'y sont désignés que par les lettres A, B, C, D, qui sont les signes ordinaires dont on se servait alors en Angleterre pour désigner dans les projets d'actes les personnes qu'on y devait nommer ; comme on se sert à présent pour le même usage de la lettre N une ou plusieurs fois répétée. Les etc. dont ces deux pièces sont remplies, caractérisent encore plus parfaitement les simples projets ou protocoles, comme Rymer les nomme lui-même. Mais ce qui prouve que ces traités n'ont point été adoptés par le duc de Bourgogne, c'est 1° qu'aucun des historiens du tems ne l'a dit ; 2° que Monstrelet, l'un d'entre eux, parlant de l'entrevue de Calais, dit expressément que « le duc de Bourgogne fut très-ins- « tamment requis du roy d'Angleterrre qu'il se voulsit déporter « d'estre en ayde au roy de France à l'encontre, avec condition « qu'il partiroit à aucunes des conquestes qu'il feroit en France... « laquelle requeste ne lui fut point accordée par ledict duc ; « mais les tresves que paravant avoient accordées entre eulx, « furent prolongées jusques à la S. Michel 1419 ». Jean le Fèvre et Paradin s'expriment à-peu-près dans les mêmes termes. Et en effet, bien loin de s'être engagé avec le roi d'Angleterre de la manière qu'on le suppose, le duc au sortir de Calais se rendit incontinent à Valenciennes, où le dauphin Jean était venu après avoir épousé Jacqueline de Bavière, pour lui rendre compte de son entrevue avec le roi d'Angleterre, et lui promettre de l'aider lui et le roi, son père, de toutes ses forces contre les Anglais. Qu'on ne dise pas avec un moderne que c'était pour mieux tromper, et que le traité le portait ainsi. Nous nions qu'une pareille clause se trouve dans le traité tel que Rymer l'a donné, et d'ailleurs nous avons des historiens du tems qui attestent la sincérité du duc, sans être contredits par d'autres contemporains.

Mais voici une dernière preuve qui ne souffre point de réplique. Sous le règne de Philippe le Bon, fils et successeur du duc Jean, on était si persuadé de la fidélité que celui-ci avait montrée envers la France dans la conférence de Calais, que les jurisconsultes et docteurs, consultés par Philippe dans celle d'Arras sur les engagements qu'il avait pris avec l'Angleterre, lui rappelèrent, pour le déterminer à les rompre, l'exemple de son père dont cette puissance n'avait jamais pu corrompre la fidélité. « Item, lui disaient- « ils, pour ce qu'il (le roi d'Angleterre) pensa qu'il ne pourroit « conquérir le royaume, s'il n'avoit la part d'aucuns des princes « d'iceluy, voult faire alliance avec feu M. le duc Jean pour ce « que c'estoit le plus puissant du royaume, par moyen duquel « plus de princes le pourroient servir ; mais feu mondit sieur le « refusa, et n'y volt entendre, combien qu'il eust lors beau- « coup à faire à plusieurs adversaires audit royaume, pour la « parfaite et grande révérence qu'il avoit toujours eue à la « couronne de France : laquelle chose aussy feu M. le duc Phi- « lippe (le Hardi) luy avait à sa mort espécialement comman- « dée, et fut, comme l'on dit, sa dernière parolle qu'il lui dist ». (*Ch. des Compt. de Dijon, congrès d'Arras.*) Voilà ce qu'on représentait en 1435, c'est-à-dire dix-neuf ans après la conférence de Calais, comme une chose incontestable, au duc Philippe le Bon. Y aurait-il apparence de raison à s'inscrire en faux aujourd'hui contre ce témoignage ?

L'an 1417, le duc publie, dans Arras, le 25 avril, des manifestes pour la réformation de l'état, et part de cette ville, au commencement d'août, à la tête de son armée pour venir en France. La plupart des villes du royaume applaudissent aux projets de réformation, et se déclarent pour le duc : il arrive aux environs de Paris dans le mois de septembre, et en décampe sur la fin du même mois : il assiége Montlhéri, dont il se rend maître en peu de tems, et va faire ensuite le siége de Corbeil. Le 8 octobre, il adresse à toutes les villes du royaume une lettre à laquelle il joint une déclaration, donnée par le collége des cardinaux, qui l'autorise à se rendre maître du gouvernement, le roi en étant incapable par sa maladie, et le dauphin par son bas âge ; il les invite par cette lettre à envoyer chacune deux notables personnes pour délibérer sur les moyens de rétablir le bon ordre dans l'état. Vers la fin d'octobre, il lève le siége de Corbeil, et se rend à Tours le 2 novembre, à la prière de la reine, qui y était reléguée, et délivre cette princesse. La reine reconnut bien ce service dans la suite, et profitant des patentes passées au conseil du roi, qui lui déféraient le gouvernement pendant la maladie de ce prince, elle établit le duc gouverneur du royaume par des lettres datées de Blois le 10 janvier 1418 (N. S.). Le 26 avril de la même année, le duc reçoit à Dijon les cardinaux des Ursins et de S. Marc, envoyés par le pape Martin V pour travailler à la paix du royaume ; il les fait conduire à Bray et à

Montereau, ou se tenaient des conférences, et part dans le même tems pour Montbéliard, où le roi des Romains devait se trouver. Les plénipotentiaires des deux partis s'assemblent tous le 23 mai, et conviennent unanimement d'un traité de paix, contenu en huit articles, qui sont lus et publiés à S. Maur-des-Fossés. Le connétable d'Armagnac, chef du parti contraire au duc de Bourgogne, s'oppose à la paix, et bientôt il a sujet de s'en repentir. Le 29 mai, environ l'heure de minuit, Gui de Bar, bailli d'Auxois, le sire de Châtelux, et le seigneur de l'Ile-Adam, tous trois capitaines attachés au duc de Bourgogne, sont introduits dans Paris avec leurs gens d'armes. Le duc ayant appris cette nouvelle à Montbéliard, se hâte de venir à Paris; le 14 juillet il y fait son entrée avec la reine, et va descendre à l'hôtel S. Pol; le roi lui fait un accueil favorable et lui rend sa confiance. Le 6 octobre, le roi casse par des lettres-patentes tout ce qui a été fait contre le docteur Jean Petit, apologiste du duc de Bourgogne, et désavoue les ambassades envoyées en son nom au concile de Constance, et tout ce qu'avait fait le cardinal d'Ailli et le chancelier Gerson. Les Anglais cependant tenaient assiégée depuis plus de six mois la ville de Rouen et l'avaient réduite à la dernière extrémité. Le duc part avec le roi pour aller au secours de la place; mais il revient sur ses pas, aimant mieux, dit-on, laisser tomber cette ville au pouvoir des Anglais que de sacrifier des injures personnelles au bien de l'état.

L'an 1419, le duc fait plusieurs voyages à Meulan pendant les nouvelles conférences qui se tinrent pour la réunion des esprits depuis le 30 mai jusqu'au 30 juin. Dans la dernière, qui se tint *sur le Ponceau qui est à une lieue de Melun, au droit chemin de Paris, assez près de Poilly-le-Fort, le mardi* 11 *juillet* (1) (*Miss. du Roi*), le duc parut agir de la meilleure foi du monde: il n'y eut point de soumission qu'il ne fit au dauphin. On signa un traité par lequel il fut réglé qu'il n'y aurait point de régent pendant la maladie du roi, que l'héritier présomptif gouvernerait de concert avec le duc, et qu'on réunirait toutes les forces de l'état pour repousser les Anglais. On convint, en se quittant, de se rendre, le 18 août, sur le pont de Montereau pour applanir les difficultés qui pourraient arrêter l'exécution du traité. Le dauphin, au jour marqué, se trouve au rendez-vous; mais le duc reste à Brai-sur-Seine, ne pouvant se résoudre à s'avancer jusqu'à Montereau. On le presse de venir, on lui dépêche couriers sur couriers; Tannegui du Châtel vient le trouver jusqu'à deux fois pour le déterminer; on fait voir à ses commissaires les barrières construites sur le pont; tout cela est inutile: il semble que ce malheureux prince eût un secret pressentiment de ce qui devait lui arriver. Enfin il prend sa résolution comme malgré lui, à la persuasion de la dame de Giac, gagnée par du Châtel. Il arrive, le 10 septembre, sur le pont fatal, accompagné de dix seigneurs, salue respectueusement le dauphin en l'abordant, et presque aussitôt il est assassiné en présence de ce prince, malgré les promesses et les serments qu'ils s'étaient faits réciproquement de ne rien entreprendre l'un contre l'autre. On ignore le nom de celui qui déchargea le premier coup d'épée sur la tête du duc lorsqu'il parlait encore au dauphin, qui le tenait par la main. Tannegui du Châtel lui en porta un second avec une hache d'armes, et le renversa; enfin un troisième l'acheva, en lui enfonçant son épée depuis le bas-ventre jusqu'à la gorge. Telle fut la fin du duc Jean, dans la quarante-neuvième année de son âge, et la seizième de son règne. Les seigneurs de sa suite sont arrêtés et mis en prison; on les presse, on les menace, mais inutilement, pour les engager à déposer contre le duc assassiné, et leur faire dire ce qu'on avait inventé de plus odieux pour justifier cet assassinat aux yeux du public. Le corps de ce prince fut enterré à Montereau, puis exhumé en 1420 au commencement de juillet, et porté aux Chartreux de Dijon, où il a un beau mausolée, ouvrage de Jean de la Huerta, aragonnais, et d'Antoine le Monturier, dauphinois. Un chartreux montrant à François I la tête de ce prince, le roi lui demanda ce que c'était qu'un trou qu'il y voyait. *C'est par là*, répondit-il, *que les Anglais sont entrés en France*. L'article suivant donnera la clef de cette réponse énigmatique. Le duc Jean, dans le tems de ses démêlés avec le duc d'Orléans, avait pris pour sa devise un rabot qu'on voit encore gravé sur son tombeau, pour l'opposer au bâton noueux qui était la devise de son rival. De Marguerite de Bavière, son épouse, fille d'Albert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, mariée à Cambrai le 9 avril 1385, morte le 23 janvier 1423, il eut huit enfants: un prince, nommé Philippe, comte de Charolais, qui lui succéda; et sept filles: savoir, Marguerite, promise en mariage à Charles, fils aîné de Charles VI, ensuite mariée, le 31 août 1404 à Louis de France, fils du même roi, après la mort duquel elle épousa en secondes noces, le 10 octobre 1423, Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France; elle mourut au mois de février 1441 sans avoir eu d'enfants de ses deux maris; Marie, épouse d'Adolphe, duc de Clèves et comte de la Mark, morte le 30 octobre 1463; Catherine, promise, selon la plupart des historiens, par le traité de Chartres de l'an 1409, à Philippe d'Orléans, comte de Vertus, mariée, l'an 1410, au comte de Guise, fils de Louis d'Anjou, et ensuite renvoyée au duc, son père (elle mourut à Gand, âgée de trente-deux ans); Isabelle, mariée à Arras avec Olivier de Châtillon, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, morte sans enfants; Jeanne, dont on ne sait rien; Anne, mariée, le 13 avril 1423, au duc de Bedfort, morte à Paris sans enfants le 14 décembre 1433; Agnès, mariée avec Charles I, duc de Bourbon l'an 1425, morte à Moulins l'an 1476.

PHILIPPE LE BON.

1419. Philippe le Bon, comte de Charolais, né à Dijon le 30 juin 1396, succède au duc Jean, le 10 septembre. Le désir de venger la mort de son père le fit entrer dans le parti des Anglais, ce qui causa une étrange révolution dans le royaume, où ces ennemis du nom français ne trouvèrent plus de résistance. (Voy. *les comtes de Flandre.*)

Philippe aimait les lettres. L'an 1421, il fonde une université à Dôle pour les deux Bourgognes. (Elle a été transférée, l'an 1691, à Besançon.) Le prince d'Orange, attaché au duc de Bourgogne, s'était rendu pour lui maître d'Aigues-Mortes, et y avait établi une garnison bourguignonne, qui désolait le pays des environs par ses courses. Charles de Bourbon, dit alors le comte de Clermont, capitaine-général en Languedoc, voulant déloger de cette place les Bourguignons, chargea le sénéchal de Beaucaire d'en faire le siége, qui fut commencé sur la fin du mois d'août 1420. Il vint le joindre lui-même au mois de novembre suivant; et sur la fin de janvier 1421, il entra victorieux dans Aigues-Mortes. (Vaissète, t. IV, p. 455.) La Faille et d'autres écrivains d'aussi peu d'autorité prétendent que les habitants coupèrent la gorge à la garnison bourguignonne, qu'ils en jetèrent

(2) Les noms des personnes qui assistèrent à cette conférence, énoncés dans l'acte qui en fut dressé, sont: « de la part du dauphin, ses amés et féaux, » messire Jacques de Bourbon, seigneur de Thorey; messire Robert Mâcon, » son chancelier; le vicomte de Narbonne; le sire de Barbazan; le sire d'Arpajon; » le sire de Boschage; le sire de Beauval; le sire de Montenay; le sire de » Gamaches; messire Tanneguy du Chastel; messire Jean Louvet, président » de Provence; Guillaume d'Avaugour; Huguet de Noyers; Jean du Mesnil, » Pierre Frottier; Guétard de Borridon et Colard de la Buigne: et de la part du » duc de Bourgogne, ses amés et féaux, le comte de Saint-Pol; messire Jean de » Luxembourg, messire Archambault de Foix, seigneur de Noailles; le sei- » gneur d'Antoing; messire Thibault, seigneur de Neufchâtel; messire Jean » de Neufchâtel, seigneur de Montagu; messire Jean de la Trémoille; Guil- » laume de Vienne; messire Pierre de Boiffremont, grand-prieur de France; » messire Gautier de Ruppes; messire Charles de Lens; messire Jean de Cotte- » brune, maréchal de Bourgogne; messire Jean, seigneur de Thoulongeon; » messire Regnier Pot; messire Pierre, seigneur de Giac; messire Antoine de » Thoulongeon; messire Guillaume de Champdivers; Philippe Meud'raier, » dict Josequin, et messire Nicolas Rollin: tous lesquels, après serment faict » sur l'évangile, jureient et promirent de tenir et garder le présent traité d'alliance. »

les cadavres dans une fosse avec quantité de sel pour empêcher la corruption, et que de là est venu le proverbe de *Bourguignon salé*. Mais au Trésor des Chartres on voit des lettres d'abolition de l'an 1410, où ce proverbe est rapporté : *Le suppliant dist*, portent-elles, *qu'il avoit plus chier estre bastard que Bourguignon salé* (Ducange, *voce Burgundiones*.) Il est bien plus probable que le sobriquet *Bourguignon salé* fut donné aux Bourguignons à cause des salines du comté de Bourgogne. L'an 1423, les ducs de Bedfort et de Bretagne étant à Amiens auprès du duc de Bourgogne, ces trois princes, le 17 avril, tiennent un conseil dans lequel on convient de confirmer les articles qui avaient été stipulés par le mariage célébré quatre jours auparavant du duc de Bedfort avec Anne, sœur de Philippe, et par celui de la duchesse de Guienne avec le comte de Richemont. Promesse de vivre en bonne union, de s'avertir réciproquement de tout ce qu'ils sauraient être au désavantage de l'une des parties contractantes, de se porter un secours mutuel pour le service du roi Henri VI et le bien de ses royaumes d'Angleterre et de France, de concourir ensemble à rétablir la tranquillité dans le second, faire en sorte qu'on puisse y cultiver les terres et surtout que Dieu y soit servi comme il doit l'être ; telle est la substance en précis de ce traité d'alliance. Une parfaite harmonie régna plusieurs années entre Philippe et le duc, son beau-frere. Mais elle commença, l'an 1429, à s'altérer devant Orléans, dont Bedfort faisait le siége, accompagné de Philippe. La ville, se voyant réduite aux abois, offrit de se rendre au duc de Bourgogne. Bedfort rejeta la proposition avec mépris, disant qu'il ne battait pas les buissons pour que d'autres prissent les oiseaux. Ce mot, lâché en présence de Philippe, le piqua au vif. Craignant toutefois de manquer aux engagements qu'il avait pris, il dissimula son ressentiment. On fut occupé plus de six ans à lever ses scrupules pour le déterminer à rompre avec l'Angleterre, en faisant la paix sans elle avec le roi Charles VII. Congres à ce sujet assemblé par le cardinal de Sainte-Croix à Sémur et à Auxerre en 1432, à Corbeil et à Melun l'année suivante, sollicitations particulières de ses amis; rien ne fut capable de le faire varier. Il était réservé à d'autres, qui paraissaient les moins propres à le convertir, d'opérer en lui ce changement si désiré. Charles, duc de Bourbon, son beau-frère, dont il avait épousé la sœur, se prétendait lésé par lui pour certaines conventions matrimoniales qui n'avaient pas été remplies. La guerre s'étant élevée entre eux à cette occasion, il en résulta des hostilités réciproques qui leur furent presque également funestes, sans aucun avantage décisif de part ni d'autre. Le comte de Nevers fut touché de cette rupture de deux princes dont l'un était son proche parent et l'autre son ami. Les ayant attirés chez lui au mois de janvier 1435 (N. S.), il les engagea sans peine à s'accommoder. (Voy. Charles I, *duc de Bourbon*, et Charles I, *comte de Nevers*.) Cette paix fut le prélude de celle après laquelle toute la France soupirait. Le duc de Bourgogne, au milieu des réjouissances que la première occasiona, se laissa enfin ébranler par les tentatives que firent le duc de Bourbon et le comte de Nevers pour le réconcilier avec sa patrie et sa propre maison. Las et honteux de servir contre son devoir et contre ses intérêts l'injuste et cruelle ambition des Anglais, il consentit à des conférences qui furent indiquées à l'abbaye de S. Waast d'Arras, et s'ouvrirent le 6 août 1435. Depuis l'établissement de la monarchie française on n'en avait point vu d'aussi célèbres. Tous les princes de la chrétienté y eurent des ambassadeurs. Le pape, et le concile de Bâle alors assemblé, y avaient chacun son légat. On a dit que les ambassadeurs anglais se retirèrent sans avoir fait de proposition. Il est néanmoins prouvé par les actes originaux que ce furent eux qui firent les premières, mais si exorbitantes, qu'on n'y eut aucun égard. On a dit encore que Philippe dicta impérieusement les conditions du traité; et l'on voit par les mêmes actes que ce furent les ambassadeurs français qui les proposèrent. Il faut avouer qu'elles étaient fortes. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, de Ponthieu, les villes de Péronne, de Montdidier, Roye, S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, S. Riquier, et autres places sur la Somme, avec 50 mille écus (1) pour les équipages et joyaux qu'on avait pris à son père quand on l'assassina, furent le prix qu'on mit à son retour au devoir de citoyen, de prince du sang et de vassal. Il est vrai que tout cela avait été offert au duc de Bourgogne long-tems auparavant par le duc de Savoie et les princes du sang qui avaient négocié sa réconciliation avec le roi. Si Philippe différa si long-tems d'accepter ces offres, ce fut, comme on l'a déja dit, un faux principe d'honneur et de conscience qui le retint. Dès qu'à force de consultations obtenues des universités tant étrangères que nationales, on eut réussi à rassurer sa conscience et sa délicatesse sur le point d'honneur, il se rendit, et le traité fut signé dans la salle du congrès le 21 septembre 1435. De là on se rendit à l'église pour y célébrer une messse solennelle en actions de grâces : « Le duc y assista, ainsi que la duchesse, avec une pompe extraordinaire : il tenait la droite du » chœur avec les princes de sa famille et ses ambassadeurs; la » gauche était occupée par les princes de Bourbon, de Vaudemont, de Vendôme, l'archevêque de Reims; et les autres » ambassadeurs du roi Charles étaient au milieu du chœur devant » un petit autel sur lequel on avait mis un crucifix avec deux » chandeliers d'or et le livre des évangiles. Laurent Pinon, évêque » d'Auxerre, fit un discours dont le texte était : *Fides tua te salvam fecit, vade in pace*. Après la messe, les cardinaux » firent lire publiquement les procès-verbaux et le traité de paix » particulière entre le roi Charles et le duc Philippe. Alors Nicolas » Rolin, chancelier du duc, s'étant avancé devant des légats, » leur dit que le prince, son maître, n'entendait nullement que le » duc René, son prisonnier, fût compris au traité de paix, et on » lui donna acte de sa protestation. Jean Tudert, doyen de Paris, » chargé de demander pardon du meurtre du duc Jean, suivant » la formule connue, se jeta aux pieds du duc Philippe, qui, » attendri par cette démarche, fit relever Jean Tudert, et en » l'embrassant affectueusement, lui promit qu'il n'y aurait jamais de guerre contre le roi Charles et lui, et sur-le-champ se » présenta devant les deux cardinaux pour en jurer la promesse. » Il reçut auparavant l'absolution des serments qu'il avait faits » dans ses alliances contractées avec le roi d'Angleterre. S'étant » ensuite approché du crucifix d'or avec les princes et seigneurs » de sa suite en même tems que le duc de Bourbon et les comtes » d'Armagnac, de Vendôme et de Vaudemont, avec les autres » ambassadeurs et les gentilshommes français, les ducs firent » serment sur la croix et les évangiles d'observer le traité de » paix qui venait d'être conclu, et successivement les seigneurs » français et bourguignons firent la même chose. Il restait encore » à prendre des arrangements sur la manière dont s'exécuteraient » certains articles du traité; ce qui occupa pendant le reste du » mois de septembre dans des assemblées particulières. D'abord » le duc de Bourgogne dénonça, dans une cédule adressée au » roi, Tanneguy du Châtel, le président Louvet, Pierre Frottier, » et le médecin Cadart, comme convaincus du meurtre du duc » Jean, son pere. Ensuite dans des lettres du même prince, scellées de son sceau, se trouve la promesse de restituer les villes » de S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, et autres situées » sur la Somme, aux conditions stipulées au traité. Les ambassadeurs du roi Charles, de leur côté, donnèrent en son nom » la promesse de faire punir les meurtriers du duc Jean et » d'exempter Philippe son fils de comparaitre en pairie tant » qu'il vivra ». (*Hist. de Bourg.* T. IV, pp. 218 et 219.)

Le traité d'Arras ayant été apporté à la cour de France, y fut reçu du roi et des grands de la nation, qui s'y étaient rendus, avec la plus grande satisfaction. Pour le ratifier de la manière la

(1) L'écu qui avait cours en 1435 s'appelait à la couronne; il était d'or fin et de la taille de 70 au marc; ainsi 50,000 écus pesaient 714 marcs 2 onces 2 gros 16 grains, à raison de 828 livres 12 sous le marc, produiraient actuellement 591,356 livres 6 sous 5 deniers.

plus solennelle, Charles convoqua une grande assemblée de prélats, de princes et de seigneurs, à Tours, pour le 11 décembre. Elle se tint dans l'église de Saint-Martin, et s'ouvrit par une procession générale à la suite de laquelle le monarque fit serment entre les mains de l'archevêque de Candie, en touchant les saints évangiles, d'observer fidèlement tous les articles énoncés au traité de paix conclu dans la ville d'Arras entre ses plénipotentiaires et le duc de Bourgogne. Toute l'assemblée répéta ce serment; les principaux de vive voix, les autres en levant les mains, comme le chancelier l'avait demandé pour abréger la cérémonie qui finit, ainsi que celle d'Arras, par un *Te Deum*, et des cris de *vive le roi! vive le duc de Bourgogne!*

Les ambassadeurs d'Angleterre n'ayant point voulu prendre part à la paix d'Arras, Philippe ne pouvait douter qu'elle ne fût mal accueillie à Londres. Pour ne pas manquer néanmoins aux bienséances, il crut devoir y envoyer son héraut d'armes pour l'annoncer. Le dépit des Anglais se manifesta dans l'accueil que l'on fit à ce député. Il fut logé chez un cordonnier, on le couvrit d'infamie, et on le renvoya sans réponse après qu'il eut vu piller les maisons des marchands sujets du duc : Philippe, indigné, s'empressa d'aider le roi à rentrer dans Paris par l'expulsion des Anglais. Il voulut ensuite signaler son attachement sincère à la France par le siège de Calais; mais l'indocilité des Flamands, qui l'abandonnèrent, l'empêcha de se rendre maître de la place.

L'an 1436, vaincu par les sollicitations du duc de Bourbon, qui l'était venu trouver à Dijon, accompagné du comte de Vendôme et d'une brillante noblesse, Philippe consent à rendre la liberté au duc de Lorraine, qu'il retenait depuis trois ans prisonnier dans cette ville. Mais le mérite de cette grâce fut terni par l'excessive rançon qu'il exigea; car il ne rougit pas d'exiger du prince captif, outre les terres de Neufchâtel en Lorraine et de Clermont en Argonne, quatre-vingt mille écus d'or (1), somme exorbitante en ce tems là, pour laquelle René fut obligé de donner des pleiges. Mais la duchesse de Bourgogne effaça dans la suite, comme on le verra bientôt, la honte de cette exaction, qui paraît avoir été inspirée par le mouvement de quelque aversion secrète.

Philippe montra plus de grandeur d'âme envers Charles, duc d'Orléans, fils de celui que son père avait fait assassiner. Charles était retenu chez les Anglais depuis la bataille d'Azincourt, où il avait été fait prisonnier. Philippe, l'an 1440, paya sa rançon qui était de quatre cent mille livres (2), et vola au devant de lui jusqu'à Gravelines. L'entrevue des deux princes offrit le spectacle le plus attendrissant. Ils s'embrassèrent à plusieurs reprises, serrés l'un contre l'autre, et pénétrés de cette joie pure que les âmes nobles sont seules capables de sentir; ils ne pouvaient la témoigner que par leurs regards. Ils gardèrent long-tems ce silence expressif qu'on peut appeler l'éloquence du cœur. Le duc d'Orléans le rompit le premier en s'écriant : *Par ma foi, beau frère et beau cousin, je dois vous aimer par-dessus tous les autres princes de ce royaume, et ma belle cousine, votre femme; car si vous et elle ne fussent, je fus toujours demeuré au pouvoir de mes adversaires, et n'ai trouvé meilleurs amis que vous.* (M. l'abbé Garnier, *histoire de France*, t. VIII, in-4°, p. 145.) De Gravelines, Philippe amena le duc d'Orléans à Saint-Omer, et là il scella leur réconciliation en lui faisant épouser, vers la Saint-André, Marie, fille d'Adolfe, duc de Clèves, à laquelle il donna en dot cent mille saluts (3), valant à peu près chacun trente-cinq sous. L'amitié de ces deux princes fut persévérante.

L'an 1442, Philippe épousa le ressentiment que le duc d'Orléans témoignait du peu de part qu'on lui donnait au gouvernement. Ils forment une ligue dans laquelle ils entraînent tous les princes, et, les ayant assemblés à Nevers, ils y publient un manifeste pour demander la réformation de l'état. La sagesse du roi prévint les suites de cette conjuration, et la fit évanouir presque au moment de sa naissance.

L'excessive rançon à laquelle Philippe avait taxé le duc René, n'était point encore acquittée, lorsqu'en 1445, il se tint à Châlons-sur-Marne un célèbre congrès pour éclaircir certains articles du traité d'Arras, qui souffraient des difficultés. La duchesse, femme de Philippe, s'y rendit munie de pleins pouvoirs de son époux; et, le 24 juin, elle remit au duc de Lorraine, en présence du roi Charles VII, qui l'avait amené, les sommes et les places stipulées pour le prix de sa liberté. C'est ainsi que le duc de Bourgogne répara, par la générosité de sa femme, le tort que cette rançon avait fait à sa réputation. (*Histoire de Bourgogne*, t. 4, p. 361.)

Ce prince, qui ne le cédait en dignité qu'aux têtes couronnées, dont il surpassait plusieurs par sa puissance, employait comme elles dans ses lettres la formule *par la grâce de Dieu* à la suite de ses titres. Le roi Charles VII en fut blessé comme d'un signe d'indépendance, et obligea Philippe à déclarer, par un acte du 27 novembre 1448, qu'il n'avait entendu ni n'entendait par là se rendre indépendant du roi de France, à raison des fiefs qu'il tenait de lui; sur quoi il est à observer qu'il n'usait de cette formule que depuis qu'il avait hérité du Brabant (l'an 1429), et qu'il ne le fit qu'à l'exemple de ses prédécesseurs dans ce duché. Ce ne fut pas le seul qui lui échut par succession. L'an 1451, il hérita de celui de Luxembourg par la mort d'Elisabeth de Gorlitz, sa parente. (Voyez *les comtes et les ducs de Luxembourg*.)

Philippe donna dans la sottise de son tems, en approuvant, l'an 1454, la ridicule et indécente confrérie de *la Mère folle*, établie à Dijon, sur laquelle plusieurs savants ont fait de laborieuses recherches, qui n'ont abouti qu'à de frivoles découvertes. Un objet plus grave, l'année suivante, attira l'attention du duc de Bourgogne. Ce prince fut averti que le chevalier Jean de Granson travaillait sourdement à soulever la noblesse du comté de Bourgogne contre lui et y fomentait des divisions qui troublaient la tranquillité du pays. En conséquence de cet avis il fit arrêter l'accusé. Granson, convaincu par les dépositions des témoins, fut condamné par le duc séant en son conseil à Dôle le 10 octobre 1455, à être étouffé entre deux matelas; ce qui fut exécuté secrètement dans les prisons de Poligni au mois de décembre de cette année. Olivier de la Marche fait l'éloge de la valeur de Granson, et des services qu'il avait rendus autrefois *au duc et à ses pays*.

L'an 1456, Philippe reçoit dans ses états Louis, dauphin de France, et tente inutilement de le réconcilier avec le roi Charles VII. Louis, esprit brouillon et mal fait, viole les droits de l'hospitalité et paye d'ingratitude son bienfaiteur, en semant le trouble et la discorde dans sa famille. C'est ainsi qu'il préludait à l'accomplissement de la prédiction très-vraie que le roi, son père, avait faite lorsqu'il apprit l'accueil favorable que son fils avait reçu à la cour de Philippe. *Le duc de Bourgogne*, avait-il dit, *nourrit un renard qui mangera un jour ses poules*.

Les progrès des armes du sultan Mahomet II en Europe faisaient cependant trembler l'Italie, dont elles menaçaient la liberté. Le pape Pie II ayant convoqué, à Mantoue, l'an 1459,

(1) C'étaient des écus à la couronne, lesquels, comme nous l'avons déjà dit, étaient d'or fin, et de 70 au marc; donc 80,000 équivaudraient aujourd'hui à la somme de 956,971 livres 5 sous 9 deniers.

(2) 3,787,900 liv. monnaie d'aujourd'hui.

(3) Le roi d'Angleterre, Henri VI, lorsqu'il était maître de Paris, fit frapper des saluts qui étaient d'or fin et de la taille de 63 au marc; par conséquent, 100,000 devaient peser 1,587 marcs 2 onces 3 gros 21 grains, à raison de 828 livres 12 sous le marc, produiraient actuellement 1,315,237 livres 19 sous 2 deniers.

une assemblée des princes à ce sujet, le duc de Bourgogne y envoya des ambassadeurs, à la tête desquels était le duc de Clèves. Mathieu de Couci, dans la vie de Charles VII (p. 717 et suiv.), décrit fort au long les honneurs que le duc de Milan leur rendit lorsqu'ils arrivèrent sur ses terres. Entre les divertissements qu'il leur procura, la chasse ne fut point oubliée. « Un » jour, dit-il, ils vuiderent du château et s'en allerent aux » champs par une des portes d'icelui, où ils trouverent de petits » chiens-courants chassant aux lievres; et sitôt qu'il s'en levoit un, » il y avoit trois ou quatre liépards (léopards) à cheval derrière » des hommes qui sailloient et prenoient les lievres à la course. » Ce fut cette même année que Philippe publia les coutumes du comté de Bourgogne dans une assemblée des trois états qu'il tint à Salins.

Ce prince, après la mort du roi Charles VII, envoya le comte de Charolais, son fils, l'an 1461, saluer, sur son avénement au trône, le dauphin Louis au château de Genep, en Brabant, qu'il lui avait donné pour retraite. Il assista lui-même ensuite au sacre du nouveau monarque, où il fit les fonctions de premier pair. De là il l'accompagna jusqu'à Paris, avec son fils, à la tête de quatre mille chevaux. Saint-Gelais dit (*Mém.* c. 12.) qu'il fit tondre ses gens pour les faire distinguer. (Le fait est vrai, mais le motif du duc de Bourgogne en faisant tondre ses gens, ne fut point de les faire distinguer; ce fut au contraire pour n'en être pas lui-même distingué d'une manière desavantageuse, ayant perdu ses cheveux dans une maladie dont il ne faisait que de relever.) Le peuple de Paris témoigne une grande joie de le revoir. Louis XI avait fort à cœur le recouvrement des villes de la Somme, engagées au duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, pour un capital de quatre cent mille écus (1). Ayant trouvé moyen de gagner les seigneurs de Croy, ministres et favoris de Philippe, il remboursa la somme dont elles étaient le gage, et les retira. Ce coup de politique acheva d'aliéner du roi le comte de Charolais, et le rendit furieux contre les ministres qui avaient induit son père à donner les mains à la demande du roi. Philippe s'étant déterminé, l'an 1465, à faire la guerre au roi par les pressantes sollicitations du comte de Charolais, lui cède, le 12 avril, l'administration de ses états, et l'envoie, le 15 juin, à la tête d'une armée, pour se joindre aux princes ligués, en lui tenant ce langage: *Souvenez-vous du sang dont vous sortez; préférez toujours une mort glorieuse à une fuite honteuse.* Sur sa route il brûle les bureaux, déchire les registres, paye partout, et tient ses troupes dans une exacte discipline, pour gagner le peuple. Le roi lui députe Alain Chartier, évêque de Paris, pour lui faire des reproches d'avoir pris les armes contre son souverain. « Dites à votre maître, » répond le comte, qu'on a toujours trop de motifs contre un » prince qui sait employer le fer et le poison, et qu'on est sûr, » en marchant contre lui, de trouver bonne compagnie en » chemin: au reste je n'ai pris les armes contre lui qu'à la » sollicitation des peuples, de la noblesse et des princes: voilà » mes complices. » Le 16 juillet, avant qu'il eût joint les princes confédérés, il est attaqué par le roi près de Montlhéri, et se défend avec plus de valeur que de prudence. On remarque qu'il pensa trois fois être tué dans la mêlée; la première d'un coup de *vouge* dans l'estomac, la seconde d'un coup d'estoc dans la gorge, la troisième en se défendant contre quinze gendarmes français, qui, l'ayant environné, tuèrent son écuyer qui portait sa cornette, et lui criaient à lui-même: *Rendez-vous, monseigneur, nous vous connaissons, ne vous faites pas tuer.* Heureusement ses gens, avertis du péril où il était, vinrent à tems pour le dégager. Quoiqu'il eût perdu autant et plus de monde que le roi dans cette journée, il ne laissa pas de s'attribuer la victoire, sur ce qu'il était resté maître du champ de bataille. Mais, dans le vrai, la victoire ne fut à personne, et cette journée ne décida rien. La peur y fit d'étranges effets de part et d'autre. On rapporte que du côté du roi, un officier s'enfuit jusqu'à Lusignan en Poitou *sans repaire*, et que du côté du comte, un homme *délicat* s'enfuit à bride abattue jusqu'au Quesnoi. *Ces deux*, dit Commines, *n'avaient garde de se mordre.*

Durant cette guerre, les habitants de Dinant, ville du Liégeois, avaient fait, à l'instigation du roi, plusieurs outrages au duc de Bourgogne. Philippe, pour se venger, charge le comte de Charolais de porter la guerre chez eux. Le comte assiége la ville de Dinant, l'emporte d'assaut, ou, selon d'autres, l'oblige à se rendre à discrétion le 25 août, et la réduit en cendres après en avoir fait passer les habitants au fil de l'épée. Cette action fait peu d'honneur à la mémoire de Philippe, qui, malgré ses infirmités et son âge, s'était fait porter en chaise à ce siége, pour repaître ses yeux du spectacle de sa vengeance. Il montra plus de grandeur d'âme lorsqu'il défendit à ses sujets de payer un impôt que Louis XI avait mis sur le sel de Salins. C'était une infraction au traité d'Arras. Elle n'était pas la seule dont il eût à se plaindre. Il députa Chimai, son ministre, au monarque, pour lui exposer ses griefs, et l'engager à les faire cesser. *Votre maître*, dit Louis à l'envoyé, *est-il donc d'un métal différent des autres princes? — Il le faut bien*, répondit avec fermeté Chimai, *puisqu'il vous a reçu et protégé quand nul autre n'osait le faire.* Le comte de Dunois ayant marqué à l'envoyé son étonnement d'une telle hardiesse avec un prince si absolu: *Si j'avais été à cinquante lieues*, répondit Chimai, *et que le roi eût parlé de mon maître comme il vient de le faire, je serais revenu pour lui répondre comme j'ai fait.*

L'an 1467, Philippe meurt, à Bruges, d'une attaque d'esquinancie, le 15 juin, âgé de soixante-onze ans moins treize jours, après avoir régné quarante-sept ans, neuf mois et quelques jours. Son corps fut porté, l'an 1473 (V. S.), avec celui de sa troisième femme, aux Chartreux de Dijon (où il arriva le 15 février), et son cœur aux Célestins de Paris. « Il » avait, de son vivant, dit M. Moreau de Mautour, destiné une » somme considérable pour lui faire ériger, après sa mort, » dans la chartreuse, un mausolée aux pieds de celui du duc » Jean, son père. Mais le duc Charles, fils et successeur de » Philippe le Bon, pressé d'argent pour fournir aux frais de la » guerre à laquelle il était occupé, voulut retenir cette somme, » et maltraita même le prieur de la chartreuse, qui osa lui faire » quelques remontrances, et qui fut enfin obligé de lui remettre l'argent. » (*Merc. de Fr.* 1724.) Philippe fut marié trois fois, 1°, dans le mois de juin 1409, avec MICHELLE DE FRANCE, fille de Charles VI, morte à Saint-Bavon, près de Gand, le 8 juillet 1422, et inhumée à la chartreuse de Dijon; 2°, le 30 novembre 1424, avec BONNE D'ARTOIS, fille de Philippe, comte d'Eu, et veuve de Philippe, comte de Nevers, morte en 1425, le 17 septembre, et enterrée aux Chartreux de Dijon; 3°, le 10 janvier 1429, avec ISABELLE, fille de Jean Ier, roi de Portugal, morte à Dijon le 17 décembre 1472, et enterrée aux Chartreux de cette ville, dont il laissa Charles, comte de Charolais, qui lui succéda. Il laissa de plus huit bâtards et sept bâtardes. Corneille, l'un de ceux-là, dit le grand bâtard, périt, en 1452, à la bataille de Rupelmonde contre les Flamands. Marie, l'une des filles naturelles de Philippe, épousa, le 30 septembre 1448, Pierre de Baufremont, chevalier de la Toison d'or et seigneur de Charni. C'est celui qui fit publier, en 1443, à l'exemple des anciens preux, que douze chevaliers garderaient, à une lieue de Dijon, un pas d'armes près d'un arbre que Paradin nomme l'*arbre des Ermites*, et d'autres l'*arbre de Charlemagne.* Le duc Philippe fut surnommé *le Bon*; titre plus glorieux que ceux qui ne sont fondés que sur l'orgueil des princes et les malheurs des peuples. Malgré son goût pour le faste, les plaisirs et le luxe, on trouva dans ses coffres, à sa mort, quatre cent mille écus d'or et soixante-douze

(1) 4,734,875 liv. de notre monnaie actuelle.

mille marcs d'argent (1), sans parler de deux millions d'autres effets. Ce trésor, dit un moderne, semblait n'avoir été rassemblé que pour être l'instrument des extravagances et de la ruine de son fils. (Voy. *les comtes de Flandre*, *ceux de Hollande*, *ceux de Hainaut*, *et les ducs de Brabant*.)

C'est sous le règne de Philippe le Bon que le comté de Bourgogne commença d'être nommé *la Franche-Comté*, non que cette province ne fût deja libre, franche et non imposable, mais parce que les circonstances de l'institution de l'ordre de la Toison d'or, et de la création des hérauts d'armes, sous le nom des différents pays qui composaient les états du duc, déterminèrent à caractériser le héraut d'armes du comté de Bourgogne par un nom assorti à la liberté naturelle et aux immunités dont ce pays jouissait. (Chevalier, *hist. de Poligni*.) Ce fut au tems de la mort du duc Philippe le Bon, que les atours des dames et demoiselles changèrent. On lit dans Commines qu'elles « se mirent » à porter bonnets sur leurs têtes et couvre-chefs si longs que » tels y avoient qui touchoient la terre par derriere leur dos; » et elles prirent des ceintures plus larges et de plus riches fourrures que oncques; mais elles laissèrent leurs queues à porter, » et au lieu de cela elles prirent grandes et riches bordures. Les » hommes aussi se prirent à se vêtir plus court que oncques; » mais ils avoient fait si qu'on voyoit leurs derrieres et leurs » devants, ainsi comme on souloit vestir les singes, et se mirent » à porter si longs cheveux, qu'ils leur empeschoient les visages » et les yeux; de plus ils portoient de hauts bonnets sur leurs » têtes trop mignonement, et des souliers à trop longues poulaines. Les valets mesmement, à l'imitation des maistres, et les » petites gens indifféremment portoient des pourpoints de soye » ou de velours, choses trop vaines et sans doute haineuses à » Dieu. »

Philippe le Bon, à la demande de ses sujets, avait établi en Bourgogne deux chambres du conseil, où les causes se portaient par appel, l'une à Dijon, pour le duché, l'autre à Dôle, pour le comté. Sur les plaintes qui lui furent portées contre les officiers de la première, le duc, après les avoir vérifiées, les supprima par son ordonnance du 1er août 1431, et choisit un nombre de magistrats pour tenir, à Beaune, la cour de ses audiences des causes d'appel, comme il était d'usage avant l'institution de cette chambre. (*Hist. de Bourg.*, T. IV, p. 452.)

CHARLES, SURNOMMÉ LE HARDI, LE GUERRIER, LE TERRIBLE, LE TÉMÉRAIRE.

1467. CHARLES, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, né à Dijon le 10 novembre 1433, porta d'abord le nom de comte de Charolais, sous lequel il se distingua dans les batailles de Rupelmonde, l'an 1452; de Morbèque, l'an 1453; de Montlhéri, l'an 1465. Ayant succédé à Philippe le Bon, son père, le 15 juin 1467, il eut presque aussitôt la guerre avec les Liégeois, qui recommencèrent les hostilités par la prise de Hui. Charles entre, à la tête d'une armée, dans le pays de Liége, assiége Saint-Tron au mois d'octobre, taille en pièces les Liégeois qui étaient venus au secours, et oblige, deux jours après, la place à se rendre. Les habitants livrent dix d'entre eux au duc, qui les envoie au supplice. Tongres subit les mêmes conditions. Les Liégeois, consternés, implorent la clémence du duc; trois cents hommes des plus notables sortent en chemise au-devant de lui, et lui remettent les clefs de la ville, dans laquelle le duc entre l'épée à la main au commencement de novembre.

L'an 1468, le 3 juillet, Charles épouse MARGUERITE D'YORCK, sœur du roi d'Angleterre. Résolu dès lors de renouveler la guerre civile en France, il refuse de signer le traité passé, le 10 septembre de la même année, entre Louis XI et le duc de Bretagne, et rassemble ses troupes pour marcher contre le roi; mais Louis vient à bout de lui faire quitter les armes, en lui donnant cent vingt mille écus d'or. Le 3 octobre suivant, le monarque et le duc ont une entrevue à Péronne, pour régler leurs différents touchant l'inexécution des traités de Conflans et de Saint-Maur. C'était le cardinal Balue qui l'avait ménagée. Le duc, qui se défiait des intentions du roi, ne l'avait acceptée qu'à regret, et Louis ne l'avait effectivement demandée qu'à dessein de le tromper. Les deux premiers jours se passent en conférences entre les ministres des deux princes. Mais le troisième jour (et non le premier) on apprend à Péronne que les Liégeois, excités par le monarque, ont repris les armes, qu'ils se sont emparés de Tongres, et qu'y ayant trouvé leur évêque, ils l'ont emmené prisonnier, ainsi que plusieurs de ses chanoines, dont ils avaient massacré seize en sa présence. A ces nouvelles, le duc entre dans une fureur qu'il n'est pas possible d'exprimer. Louis emploie inutilement les serments pour se disculper. Il est arrêté et renfermé dans son appartement pendant trois jours, qu'il passe dans de mortelles frayeurs. Le duc, après avoir hésité entre les partis les plus violents, l'oblige à signer un traité, dont la condition la plus humiliante fut qu'il marcherait avec lui contre ces mêmes Liégeois qu'il avait soulevés. Charles arrive devant Liége, accompagné du roi. La ville est prise d'assaut le 30 octobre, et abandonnée à la fureur du soldat, qui en fit un théâtre d'horreur et de carnage. Les églises ne furent point épargnées; mais Charles se crut obligé, suivant Brantôme, de rendre à la cathédrale un grand Saint-Georges à cheval, *tout de fin or*. (Voy. *les Evêques de Liége*.) L'an 1469 (N. S.), Sigismond, duc d'Autriche, manquant d'argent pour la guerre qu'il faisait aux Suisses, vient trouver le duc de Bourgogne, le 21 mars, à Arras, et lui vend, à faculté de rachat, le comté de Ferrette avec le Sundgaw, l'Alsace, le Brisgaw, et les quatre villes forestières, pour quatre-vingt mille florins d'or. Les Suisses voient avec peine un prince aussi puissant et aussi entreprenant que Charles, s'agrandir dans leur voisinage. (*Voyez les comtes de Ferrette et la Suisse en république*.)

Edouard IV, roi d'Angleterre, envoie, l'an 1470, au duc Charles, son beau-frère, l'ordre de la Jarretière, qui lui est apporté par Galhard de Durfort, seigneur de Duras, ambassadeur du monarque. Il reçoit en Flandre, peu de tems après, Edouard lui-même, qui vient chercher un asile auprès de lui. Charles lui fournit de l'argent et des navires pour repasser en Angleterre. Sur la fin de la même année, la guerre recommence entre le roi de France et le duc de Bourgogne. L'armée du roi passe en Picardie, et y trouve peu de résistance. Saint-Quentin ouvre ses portes au connétable de Saint-Pol; Amiens traite avec le comte de Dammartin. Ces succès n'effrayent point le duc de Bourgogne. Ayant levé une armée formidable, Charles part de Flandre l'an 1471, s'avance vers les bords de la Somme, emporte Péquigni d'assaut, s'approche d'Amiens, et vient asseoir son camp entre cette ville et l'armée royale. Jamais ce prince ne mérita mieux qu'alors le titre de *Téméraire*. En passant la Somme, il laissait les Pays-Bas à la discrétion des Français, et exposait son armée à périr de faim. L'Artois fut effectivement pillé par les détachements de l'armée royale, et les convois du duc interceptés de maniere que, n'ayant plus de ressources pour faire subsister son armée, il fut réduit à demander une trêve au roi, qui l'accorda, contre l'avis de ses généraux. Elle ne fut pas de longue durée. Le 1er novembre de la même année, Charles fait une ligue offensive et défensive avec Ferdinand, roi de Sicile, contre Louis XI. Pour braver ce dernier, le 12, il donne une déclaration portant que tous ses pays étaient exempts de vassalité envers la couronne de France. Les effets de sa haine ne se bornèrent point là. L'an 1472, le 22 juin, il publie un manifeste affreux contre le roi, qu'il accuse d'avoir fait mourir le duc de Guienne par *poison*, *maléfices et sortiléges*. Ayant passé la

(1) Ces deux sommes réunies feraient aujourd'hui celle de 8,583,335 liv.

Somme, il se présente devant la ville de Nesle, qui est prise, saccagée et livrée aux flammes. Ce prince, en la voyant brûler, dit avec une tranquillité barbare : *Tel fruit porte l'arbre de la guerre.*

Charles, qui se croyait égal en puissance à Louis XI, souffrait impatiemment de se voir son inférieur en dignité. Mais son orgueil n'éprouvait pas la même répugnance vis-à-vis de l'empereur Frédéric III. L'an 1473, apprenant que ce prince tient une assemblée de plusieurs grands de l'empire à Trèves, il va l'y trouver, et là il lui rend hommage du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, qu'il avait achetés, l'an 1472, du duc Arnoul, en le tirant de la prison où son fils le retenait : mais l'objet principal de son voyage était d'obtenir les titres de roi et de vicaire-général de l'empire, que Frédéric III lui avait promis, à condition qu'il donnerait Marie, sa fille, en mariage à l'archiduc Maximilien. Frédéric, avant que de se déterminer, exige qu'on arrête cette alliance ; mais aucun des deux ne voulant prendre engagement le premier, ils ne peuvent convenir de rien, et se séparent fort mécontents l'un de l'autre. Louis XI cependant travaillait à susciter de nouveaux embarras au duc de Bourgogne. Étant venu à bout de rétablir la paix entre le duc d'Autriche et les Suisses, il engage ceux-ci à prêter à l'autre la somme de quatre-vingt mille florins, pour retirer des mains du duc de Bourgogne le comté de Ferrette. Charles ayant refusé d'accepter ce remboursement, les Suisses, pour l'y contraindre, prennent le parti du duc d'Autriche. Il ne fut pas difficile au duc de Bourgogne de reconnaître la main de Louis XI dans toute cette affaire ; dès-lors il forme la résolution de le détrôner, et se ligue pour ce dessein avec le roi d'Angleterre ; mais presque aussitôt il est obligé de marcher au secours de Robert de Bavière, archevêque de Cologne, son parent, contre lequel ses diocésains s'étaient révoltés. Le 31 juillet, il met le siége devant Nuitz, ville voisine de Cologne, où Herman de Hesse, compétiteur de Robert, s'était renfermé. Charles s'obstine à rester devant cette place, qui fit une vigoureuse défense ; et par-là il se met hors d'état d'exécuter le projet qu'il avait formé avec le roi d'Angleterre. Tandis qu'il est occupé au siége de Nuitz, les Français ravagent ses états, et René, duc de Lorraine, envoie, l'an 1475, un héraut lui déclarer la guerre. Enfin il lève le siége après plus de dix mois de tranchée ouverte ; mais oubliant les engagements qu'il avait pris avec le roi d'Angleterre, il ne songe plus qu'à se venger du duc de Lorraine. Édouard, qui avait fait un armement prodigieux, avec lequel il avait fait une descente en Picardie, s'accommode avec le roi de France, et repasse la mer.

Charles, après avoir terminé la conquête de la Lorraine par la prise de Nanci, où il entra victorieux le 30 novembre 1475, tourne ses armes contre les Suisses dont il croyait avoir sujet d'être mécontent. Effrayés de sa marche, les Suisses lui envoyèrent faire des soumissions et demander humblement la paix. « Quel fruit, lui disaient-ils, espérez-vous de votre » expédition ? les mords seuls de vos chevaux valent mieux » que tout notre pays. » Tel est l'humble discours que la plupart des historiens prêtent à leurs députés, et que les Suisses taxent de fausseté. Charles, sourd à leurs remontrances, entre en Suisse, à la tête de quarante mille hommes, au commencement de février 1476. Il prend d'assaut la ville de Granson, près du lac de Neufchâtel, après huit jours de siége ; et, le 28 du même mois, il se rend maître du château, dont il livre la garnison au prévôt de son armée, pour la faire massacrer. Fier de ce succès, Charles s'avance vers l'armée ennemie, commandée par Herman d'Eptinguen ; elle était forte d'environ vingt mille hommes. Il l'attaque témérairement, le 3 mars, dans des défilés, où sa cavalerie, qui faisait la plus grande force de son armée, était hors d'état de manœuvrer. Il est mis en déroute avec perte de son bagage et de ses meubles, dont la valeur passait trois millions. Ce qu'il y eut de plus précieux dans ce butin, fut un diamant estimé le plus beau et le plus gros qui fût alors en Europe. Philippe de Commes dit qu'un soldat, qui le prit, le vendit pour un florin à un prêtre, qui le donna au magistrat de son village pour un écu ; il passa depuis en Angleterre, et maintenant, depuis que le régent de France, Philippe, duc d'Orléans, en fit l'acquisition, il fait partie des joyaux de la couronne de France, dont il est le plus bel ornement. Il pèse cinquante-cinq karats. Tschachtlen, écrivain suisse (*mém. du tems*, p. 655), dit, au contraire, que ce diamant fut vendu à Lucerne, l'an 1492, pour 5,000 florins du Rhin, par Guillaume de Diesbach, fils de l'avoyer de ce nom, qui le revendit à Bartholomé May, seigneur de Stratlingen, pour 5,400, et celui-ci à des marchands de Gênes, pour 7,000, lesquels le remirent au duc de Milan, pour 11,000 ducats ; que le pape Jules II l'acheta de ce dernier, pour l'ajouter à sa couronne, dont il fait aujourd'hui le principal ornement. La perte de la bataille de Granson jette le duc dans une noire mélancolie, qui altère sa santé et son esprit. La duchesse de Savoie vient le trouver à Noseroi, où il s'était retiré, le console et l'excite à prendre sa revanche. Charles rentre en Suisse avec une nouvelle armée, assiége Morat, ville située sur le lac de ce nom, donne trois assauts sans succès, marche à la rencontre des Suisses qui venaient au secours de la place, sous la conduite de Guillaume Herter, leur livre bataille le 22 juin, aussi imprudemment qu'à Granson, et la perd par les mêmes fautes. Le duc de Lorraine, qui avait combattu dans l'armée des Suisses à la tête de deux cents chevaux, mène les vainqueurs devant Nanci, qui capitule le 6 octobre. Aux premières nouvelles de ce siége, Charles sort de l'espèce de léthargie où il était enseveli, assemble des troupes, et se rend en Lorraine. Il est averti par Louis XI que Nicolas de Montfort, comte de Campobasso au royaume de Naples, l'un de ses principaux officiers, le trahit. Charles devait faire d'autant plus d'attention à cet avis, que quelque tems auparavant il avait outragé Campobasso par un soufflet qu'il lui avait appliqué avec son gantelet ; affront qui ne s'oublie que par une grande lâcheté, ou que par un grand effort de vertu. Mais, aveuglé par la haine mortelle qu'il portait au roi, il ne regarde cet avertissement que comme un piége qu'il lui tendait. Il met le siége devant Nanci, et charge Campobasso de la principale attaque. L'an 1477, le 4 janvier, le perfide Campobasso, qui avait fait traîner le siége en longueur, abandonne l'armée de Bourgogne aux approches de René, duc de Lorraine, qui s'avançait à la tête de vingt mille hommes, et passe avec ses troupes du côté de ce dernier, laissant les Bourguignons réduits à quatre mille hommes. Les deux armées en viennent aux mains le 5 janvier. Le duc de Bourgogne est mis en déroute ; entraîné par les fuyards, malgré son intrépidité, il tombe de cheval dans un fossé où il est tué d'un coup de lance, dans la quarante-quatrième année de son âge, par Claude de Beaumont, gentilhomme lorrain, qui le poursuivait sans le connaître. D'autres prétendent qu'il fut mis à mort par des gens que Campobasso avait apostés pour ce coup. Quoi qu'il en soit, son corps ne fut trouvé que deux jours après la bataille, couvert de boue, pris dans la glace, et tellement défiguré, qu'on ne le reconnut qu'à la longueur de sa barbe et de ses ongles, qu'il avait laissé croître depuis la bataille de Morat, et à une cicatrice qu'il avait au visage. Il fut inhumé avec pompe, par ordre du duc de Lorraine, à Saint-George de Nanci, où il resta jusqu'à 1550 sous un mausolée de cuivre que le duc de Lorraine lui avait fait dresser, avec une épitaphe de vingt vers latins, qui commencent par ceux-ci :

Conditur hoc tumulo Burgundæ gloria gentis
Carolus Europæ, qui fuit ante timor.

Charles-Quint, son arrière petit-fils, l'ayant demandé cette année au duc de Lorraine, le fit transporter peu après à Bruges, où il fut mis dans l'église de Saint-Donat sous un autre mausolée

de même matière que le précédent. Ainsi finit Charles, dernier duc de Bourgogne, dans la quarante quatrième année de son âge, et la dixième de son regne. « Ce prince n'eut d'autres vertus, dit un moderne, que celles d'un soldat ; il fut ambitieux, » téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de la paix, » et toujours altéré de sang. Il ruina sa maison par ses folles entre» prises, fit le malheur de ses sujets et mérita le sien. » Charles avait été, 1° accordé l'an 1439, et marié depuis avec Catherine, fille de Charles VII, roi de France, morte en 1446; 2° il avait épousé le 30 octobre 1454, Isabelle, fille de Charles I, duc de Bourbon, décédée le 25 (et non le 13) septembre 1465 à Bruxelles, et inhumée dans l'église des Prémontrés d'Anvers; 3° l'an 1468, il avait donné sa main à Marguerite, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, morte à Malines l'an 1503. De ces trois mariages il ne laissa que Marie, qui suit, née d'Isabelle, sa seconde femme. Après la mort de Charles, le duché de Bourgogne revint à la France de la maniere qu'il a été dit à l'article de Louis XI. Le duc Charles avait pour devise une branche de houx, avec ces mots : *qui s'y frotte s'y pique ;* au lieu desquels, dit ingénieusement un moderne, on eût pu mettre par une application plus directe à la personne, ces deux mots de Virgile, *horridior rusco.* Le roi Louis XI eut tant de joie d'apprendre la mort de ce prince, qu'en reconnaissance il fit décorer le tombeau de S. Martin d'un treillis d'argent du poids de 6776 marcs, à la place de la grille de fer qui le renfermait. Ce treillis, d'un travail exquis pour le tems, fut posé l'an 1479, puis enlevé par ordre du roi François I, au mois de juillet 1522, et converti en une monnaie sur laquelle était gravée la figure d'un treillis. Il s'en trouve encore aujourd'hui quelques pièces dans les cabinets des curieux. (*V.* René, *duc de Lorraine*, et Charles, *comte de Flandre, de Hollande, etc.*)

MARIE, comtesse de Bourgogne.

1477. Marie, fille unique de Charles, duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon, née à Bruxelles le 13 fév. 1457, se porte, après la mort de son père, pour héritiere universelle de ses états. Le roi Louis XI cherche à la dépouiller entièrement de cette riche succession, et fait jouer tous les ressorts de sa politique pour y réussir. Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du comté de Bourgogne, se laisse gagner par le monarque, à l'appât du gouvernement des deux Bourgognes, qu'il lui fait espérer. S'étant rendu à l'assemblée des états du duché, tenus à Dijon, il les engage à mettre cette province entre les mains du roi, en attendant le mariage, qu'il faisait espérer, de Marie avec le dauphin. Louis XI comptait si peu que la Bourgogne fût alors réversible à la couronne, que, dans ses lettres du 9 janvier 1476 (V. S.), aux trois états, il ne demandait qu'on mît en ses mains la Bourgogne, vacante par la mort du duc Charles, que *pour garder le droit de Mademoiselle, sa fille.* Il la croyait donc habile à succéder en cette partie à son père. Le prince d'Orange réussit également par ses insinuations à faire recevoir garnison française dans Grai, Dôle et Salins ; mais le mariage de la princesse de Bourgogne, célébré le 18 ou le 20 août 1477, avec l'archiduc Maximilien, rompt les mesures du roi de France : toutes les villes de Franche-Comté se déclarent alors pour Marie et son époux. L'an 1478, Dôle chasse de ses murs la garnison française; celle de Salins se retire d'elle-même. La mauvaise humeur de Louis achève la révolution : le prince d'Orange abandonne le parti de la France, voyant le gouvernement des deux Bourgognes donné, contre la promesse qui lui avait été faite, à Georges de la Trémouille, sire de Craon. Après avoir fait révolter deux villes du duché, Beaune et Verdun, il vient offrir ses services à Marie, et passe en Franche-Comté. Siége de Dôle formé par la Trémouille ; la place est défendue par le seigneur de Toulongeon. Le prince d'Orange vient au secours des assiégés ; il bat sur la route un détachement de la garnison de Grai ; ce qui oblige le gouverneur de cette ville à se retirer, après y avoir mis le feu. Arrivé devant Dôle, le prince livre bataille aux assiégeants le premier dimanche d'octobre, et les met en fuite, secondé par une sortie de la garnison. Dôle est délivré, et les Français évacuent entièrement la Franche-Comté. L'année suivante (1479), cette même ville est prise, à la faveur d'une trahison, par Charles d'Amboise, nouveau gouverneur du duché de Bourgogne, qui fait raser ses fortifications. Cet événement jette la consternation dans la province. Les troupes victorieuses s'avancent, et soumettent, l'une après l'autre, toutes les places de la Franche-Comté. Ce fut alors que Charles d'Amboise fit détruire presque tous les anciens châteaux du pays, dont on voit aujourd'hui tant de restes qui frappent les étrangers par leur multitude et leur situation : aucune province du royaume n'en eut un aussi grand nombre. (*Hist. de Poligni*, t. I, p. 338.) Cependant Louis XI s'était rendu, au mois de juillet 1479, à Dijon, pour prendre possession du duché de Bourgogne. A son inauguration, qui se fit dans l'église de S. Bénigne, il jura de conserver et de maintenir les priviléges, libertés et franchises de la ville; et à son départ, il donna ordre de construire un château à Dijon. Il avait témoigné une joie excessive, lorsqu'on lui annonça la mort de Charles, duc de Bourgogne. Il ne dut être guère moins satisfait en apprenant celle de Marie, fille de ce rival. Cette princesse termina ses jours à Bruges, le 27 mars 1482 (cinq ans, onze semaines et quatre jours, dit Barland, après son père), laissant de son mariage Philippe et Marguerite. (*Voy.* Marie, *comtesse de Flandre.*)

MARGUERITE D'AUTRICHE.

1482. Marguerite, née à Gand l'an 1480, de Maximilien, archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, fut reconnue pour héritière en partie de sa mère; mais son partage ne fut réglé que par le traité d'Arras, conclu par les ambassadeurs du roi Louis XI, avec les Flamands, le 3 décembre 1482; traité par lequel, en arrêtant le mariage de la princesse avec le dauphin, on lui assigna pour dot les comtés de Bourgogne, d'Artois, d'Auxerrois et de Charolais. « Ce qu'il y eut de remar» quable dans ce traité, dit M. Chevalier, c'est que Maximilien » exigea que les engagements du roi fussent garantis par les » princes du sang, et que les villes les plus considérables du » royaume et des comtés de Bourgogne et d'Artois le ratifiassent » et jurassent de l'entretenir. Outre les vues de sûreté, ajoute» t-il, on se proposa de faire voir que la paix était conclue » entre le royaume et ses provinces comme entre leurs souve» rains, afin que leur mort n'y apportât aucun changement. » (*Hist. de Poligni*, t. 1, p. 339.) Mais ces précautions ne rendirent pas le traité plus solide. Ce qui en fut effectué, c'est que Marguerite ayant été amenée en France, ses fiançailles avec le dauphin furent célébrées au château d'Amboise, le 23 juin 1483, et qu'alors ce prince entra en possession des provinces que sa future épouse devait lui apporter en dot. Devenu roi sous le nom de Charles VIII, les états du comté de Bourgogne, assemblés à Besançon au mois de décembre de la même année, le reconnurent pour souverain. Mais, l'an 1491, Charles rompt son mariage avec la princesse Marguerite, et donne sa main, le 6 décembre, à Anne, duchesse de Bretagne, que Maximilien avait auparavant épousée par procureur. Guerre entre ces deux princes; elle est terminée, le 23 mai, 1493, par le traité de Senlis. Charles rend les comtés de Bourgogne, de Charolais et d'Artois, et renvoie avec honneur la princesse Marguerite, qu'il avait retenue pendant la guerre.

PHILIPPE LE BEAU.

1493. **Philippe**, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, né à Bruges le 22 juillet 1478, reconnu souverain des Pays-Bas après la mort de sa mère, le devint aussi des comtés de Bourgogne, de Charolais et d'Artois, lorsque la France les eut rendus par le traité de Senlis. Il était encore sous la tutelle de son père, qui lui-même avait été long-tems dans la dépendance des Flamands, et principalement des Gantois. L'insolence de ces derniers était montée jusqu'à forcer Maximilien à comparaître, tout roi des Romains qu'il était alors, devant le magistrat de Bruges, pour répondre de sa conduite, et à le retenir comme prisonnier pendant près de quatre mois. Ce prince ayant été élevé à l'empire au mois d'août 1493, fit déclarer majeur Philippe, son fils, dès qu'il fut entré dans sa dix-septième année. Philippe gagna les cœurs de ses sujets par sa bonne mine, qui lui mérita le surnom de *Beau*, par son air affable et par ses vertus. L'année même qu'il fut déclaré majeur, mais avant sa majorité, il créa une chambre des comtes à Dôle pour la Franche-Comté, le Charolais et les seigneuries de Châtel-Chinon et de Noyers. Cet établissement fut fait sous le nom de l'empereur Maximilien, son père. L'an 1496, il épouse **Jeanne**, héritière des royaumes d'Aragon, de Castille et de Léon. L'an 1504, il parvient au trône de Castille. Le 25 septembre 1506 fut le terme de ses jours. Il fut pleuré amèrement de tous ses sujets des Pays-Bas et de Bourgogne. Jeanne, son épouse, fut si touchée de sa mort, qu'elle en perdit entièrement la raison, déjà ébranlée par l'amour excessif qu'elle lui portait; ce qui la fit nommer Jeanne la Folle. (*Voy.* Philippe le Beau, *comte de Flandre.*)

MARGUERITE D'AUTRICHE,

pour la seconde fois.

1506. **Marguerite**, qui n'avait conservé que le domaine utile du comté de Bourgogne et du Charolais depuis la rupture de son premier mariage, reprit le titre de comtesse de ces pays après la mort de Philippe le Beau, son frère. Elle fut en même tems déclarée gouvernante des Pays-Bas durant la minorité de Charles, son neveu, fils de Philippe. Marguerite avait été fiancée, comme on l'a vu plus haut, à Charles VIII. Depuis elle épousa, l'an 1497, Jean, infant de Castille, qui cessa de vivre le 14 octobre de l'année suivante, laissant son épouse enceinte d'une fille qui mourut en naissant. Elle contracta, l'an 1501, un second mariage avec Philibert II, duc de Savoie, qu'elle eut la douleur de voir mourir sans postérité l'an 1504. Marguerite étant retournée dans les Pays-Bas, y fut reçue des peuples avec acclamation. L'an 1529, dans une entrevue qu'elle eut avec Louise de Savoie, mère du roi François Ier, à Cambrai, ces deux princesses firent la paix entre le roi de France et Charles-Quint; on nomma cette paix *la paix des Dames*. Dans l'article 35 du traité, Marguerite est appelée *comtesse de Bourgogne à vie*: elle prend le même titre dans son testament. Cette princesse mourut à Malines le premier décembre 1530. Son corps fut porté à Brou, près de Bourg-en-Bresse, dans l'église des Augustins, qui était son ouvrage. Plusieurs années avant sa mort, elle y avait fait élever trois superbes mausolées en marbre, qui subsistent encore; le premier pour le duc, son époux, le second pour Marguerite de Bourbon, mère du duc, et le troisième pour elle-même. (*Voy. les ducs de Savoie.*)

CHARLES-QUINT.

1530. **Charles-Quint** succéda, dans les comtés de Bourgogne et de Charolais, à Marguerite, sa tante. La première de ces deux provinces est demeurée unie à l'Espagne jusqu'en 1674, que Louis XIV en fit la conquête. L'autre fut rendue à la France par le traité des Pyrénées en 1659.

COMTES DE BOURGOGNE.

Le comté de Bourgogne, dit aussi Bourgogne supérieure, ou haute Bourgogne, et depuis Franche-Comté, est proprement le pays des anciens Séquanais, et cette troisième Germanie, qui, du nom de l'empereur Pupien Maxime, collègue de Balbin, et non à raison de son étendue, fut appelée *Maxima Sequanorum*. Le royaume de Bourgogne, dont cette province faisait partie, fut compris sous la race carlovingienne de nos rois dans le partage de l'empereur Lothaire. Elle passa ensuite, avec d'autres provinces, au second fils de ce prince, appelé aussi Lothaire, après la mort duquel elle revint à Charles le Chauve. Les rois de Provence et ceux de la Bourgogne transjurane l'enlevèrent aux successeurs de Charles, et y établirent des comtes, dont un, appelé archi-comte, était supérieur à quatre autres. Ces comtes étaient le comte de Varasque, le comte de Montbéliard, le comte de Scodingue, le comte d'Amous et le comte de Port. Le premier comprenait dans son département ce que nous appelons aujourd'hui le pays d'Ajoie, dont Porentru est la capitale. Le comte de Montbéliard avait dans son district les bailliages de Beaune, d'Ornans et de Pontarlier, avec la partie de ceux de Salins, de Poligni, qui est dans la montagne, et Poligni même, suivant une charte de 922. Au comté de Scodingue ressortissaient une partie des bailliages de Salins, d'Arbois et de Poligni, ceux de Lons-le-Saulnier et d'Orgelet avec la terre de Saint-Claude, en ce qui était du diocèse de Besançon. Le comte d'Amous dominait sur les bailliages de Dôle et de Quingei, et sur ceux d'Arbois et de Grai, en partie. Le comte de Port dominait sur le bailliage de Vesoul, les terres de Lure, de Luxeu, de Vauvillers, sur une partie du bailliage de Grai, et étendait sa juridiction jusqu'aux portes de Besançon. Tel est le système de M. Dunod sur l'origine du comté de Bourgogne. D. Plancher, dans son histoire du duché de Bourgogne, pense au contraire que la Bourgogne supérieure, située en-deçà du Mont-Jura, ne fit jamais partie, ni du royaume de Provence, ni du royaume de la Bourgogne transjurane. Selon cet histo-

rien, la haute Bourgogne cisjurane, après être demeurée unie au royaume de Lorraine jusqu'à la mort de Louis IV, dernier roi de Germanie du sang de Charlemagne, revint, par droit de succession, l'an 912, à Charles le Simple, roi de France, et fut incorporée à cette monarchie. *Ce fut alors*, dit dom Plancher, *qu'on vit des comtes de Bourgogne, et qu'on appela comté cette portion de la Bourgogne supérieure située en-deçà du Mont-Jura.* L'auteur apporte des preuves qui appuient son système; mais il en dissimule d'autres qui semblent le détruire. Sans prendre parti entre ces deux opinions, nous rapporterons simplement les faits tels que les anciens monuments les énoncent dans la chronologie historique que nous allons faire des comtes de Bourgogne. De même que les ducs de Bourgogne, ils furent d'abord bénéficiaires, ou amovibles, et devinrent ensuite propriétaires, suivant M. Dunod. D. Plancher prétend, au contraire, qu'ils possédèrent d'abord leur gouvernement en propriété. C'est encore un point que nous laissons indécis.

HUGUES LE NOIR,

PREMIER COMTE PROPRIÉTAIRE DE BOURGOGNE, *suivant dom Plancher.*

L'AN 915, au plus tard, HUGUES LE NOIR, fils puîné de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et d'Adélaïde, son épouse, était comte de Bourgogne, et reconnaissait pour souverain le roi de France. Nous en avons la preuve dans une charte de Charles le Simple, datée de la vingt-deuxième année de son règne, c'est-à-dire de l'an 915, par laquelle ce prince accorde à Hugues, *illustre comte*, la ville de Poligni avec quarante meix, tous situés, comme cette ville, dans le comté de Varasque. Boson, frère de Hugues, eut aussi part au gouvernement du comté de Bourgogne, mais apparemment sous la dépendance de Hugues, puisque celui-ci est appelé archicomte dans une charte de Conrad, roi d'Arles, datée de la douzième année de son règne, c'est-à-dire l'an 949. Boson mourut, l'an 935, au siége de Saint-Quentin. L'an 937, les Hongrois, ayant passé le Rhin à Worms, se répandirent dans l'Alsace, la Lorraine et le comté de Bourgogne, où ils firent impunément les plus affreux ravages. Hugues devint, l'an 938, duc en partie de la basse Bourgogne. L'an 940, il fit serment de fidélité, à raison des fiefs qu'il possédait dans la Bourgogne transjurane, au roi Conrad. Hugues mourut, l'an 952, le 17 décembre. (Voy. *les ducs de Bourgogne.*)

GISELBERT.

GISELBERT, duc de Bourgogne en 923, devint comte de la haute Bourgogne, l'an 952, par la mort de Hugues le Noir, son beau-frère. Il mourut l'an 956. (Voy. *les ducs de Bourgogne.*)

LETALDE Ier.

951 au plus tard. LETALDE, ou LEOTALDE, comte de Mâcon, fils d'Albéric de Narbonne, et beau-frère du duc Giselbert, était comte en Bourgogne en 951, et par conséquent du vivant de Giselbert. Il vint, en cette qualité, faire hommage au roi Louis d'Outremer, cette même année, lorsque ce prince était en route pour l'Aquitaine. Louis étant tombé dangereusement malade dans ce voyage, Letalde, qui l'accompagnait, resta assidument auprès de son lit, et lui fut d'un grand secours pour sa guérison. C'est ce qu'atteste Frodoard en termes formels : *Dumque*, dit-il, *moratur Aquitaniam rex intrare, gravi corripitur infirmitate : quem suscipiens Letaldus quidam Burgundiæ comes, qui tunc etiam suus noviter effectus fuerat, utiliter eum in ipsa ægritudine observavit.* M. Dunod rapporte une charte de Letalde, datée de la même année, où il se qualifie le plus noble des comtes de Bourgogne : *Ego Letaldus cæterorum comitum nobilissimus* (1), et cela, comme le prouve cet historien, à raison du comté de Besançon dont il était pourvu. Après la mort de Louis d'Outremer, Letalde fut un des premiers seigneurs qui firent hommage à Lothaire, son successeur. Nous en avons la preuve dans un diplôme de ce monarque, donné à la demande de Hugues le Blanc, duc de Bourgogne, et de Letalde, pour affranchir de toute autre mouvance que de celle du roi les dépendances du monastère de Cluni. *Hugo*, y est-il dit, *Dux inclytus noster, nec non etiam Leotaldus, Burgundiæ comes dilectus et fidelissimus noster, humiliter deprecati sunt regiam celsitudinem nostram.* L'acte est daté de Laon, le XIV des calendes de novembre, la première année de Lothaire, qui n'était monté sur le trône que le 10 septembre précédent. (*Arch. de Cluni.*) L'an 967, Letalde fit confirmer, par Conrad, roi de Bourgogne, les donations que Hugues le Noir avait faites à l'église de Saint-Etienne de Besançon. On ignore l'année de sa mort; mais il n'était plus au monde en 971. Letalde eut deux femmes, ERMENGARDE, sœur et non fille de Giselbert; et COLLATIE, dite aussi RICHILDE. De la première il eut Béatrix, femme d'Eudes de Vermandois, et de la seconde il eut Albéric, qui suit. (Voy. *les comtes de Mâcon.*)

ALBÉRIC.

ALBÉRIC, fils de Letalde et son collègue dans le comté de Mâcon dès l'an 952, ne lui succéda point au comté de Bourgogne, si l'on en croit M. Dunod. Mais pourquoi aurait-il été privé de cette portion de la succession paternelle ? Il est vrai qu'elle ne lui appartenait point à titre d'héritage, s'il n'était que comte amovible. Mais il fallait néanmoins des raisons pour l'en priver, et l'auteur n'en donne point. Nous pensons, avec M. Chevalier (*Hist. de Poligni*), qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'Albéric eut le comté de Bourgogne, ainsi que celui de Mâcon, après la mort de son pere. Il mourut l'an 975, laissant d'ERMENTRUDE, ou ERMENGARDE, sa femme, trois fils, Letalde, Albéric et Guillaume, avec une fille nommée Béatrix, femme de Geoffroi I, comte de Gâtinais. Quelques-uns font encore Albéric père d'Adelaïde, ou Elisabeth, femme de Gui, fils d'Otte-Guillaume. (Voy Albéric II et Gui, *comtes de Mâcon.*)

LETALDE II.

975. LETALDE II, fut le successeur d'Albéric, son père, aux comtés de Bourgogne et de Mâcon. Il mourut la quatrième année de son gouvernement (979), laissant un fils qui suit. (Voy. *les comtes de Mâcon.*)

ALBÉRIC II.

979. ALBÉRIC succéda en bas âge à Letalde, son père, et mourut vers l'an 995 avant d'être marié. (Voy. *les comtes de Mâcon.*)

OTTON, DIT OTTE-GUILLAUME, PREMIER COMTE PROPRIÉTAIRE DE BOURGOGNE, *suivant M. Dunod.*

995 ou environ. OTTON, dit OTTE-GUILLAUME, fils d'Adalbert, roi de Lombardie, et de Gerberge, fille de Lambert, comte de Châlons, comme on le prouvera sur celui-ci, succéda au comté de Bourgogne, après la mort du fils de Letalde II, par le droit de sa mère, petite-fille de Giselbert, duc et comte de

(1) Il y avait donc alors, comme on l'a dit ci-devant, plusieurs comtes à la fois dans le comté de Bourgogne, qui vraisemblablement étaient indépendants les uns des autres, et dominaient chacun dans une portion de cette province. Ainsi Letalde n'était que comte partiel de Bourgogne. Il en faut dire autant de ses successeurs jusqu'à Otte-Guillaume.

Bourgogne, et non par droit de conquête, comme quelques-uns l'ont cru. Gerberge avait épousé, en secondes noces, Henri le Grand, duc de Bourgogne, à la cour duquel Otte-Guillaume fut élevé. Henri le trouva si digne de son amitié, qu'il l'adopta pour son fils, et le fit comte de Nevers. Henri étant mort l'an 1002 sans enfants, Otte-Guillaume prétendit lui succéder au duché de Bourgogne en vertu de cette adoption; mais il trouva un concurrent dans le roi Robert, qui revendiqua ce duché à plus juste titre. L'un et l'autre prirent les armes pour soutenir leurs prétentions: Otte-Guillaume fut puissamment secouru par Brunon, évêque de Langres, son beau-frère, par Landri, comte de Nevers, son gendre, et par un grand nombre de seigneurs du duché. Cette guerre dura l'espace de douze ans, au bout desquels Otte-Guillaume fit son accommodement avec le monarque, qui lui laissa le comté de Dijon pour sa vie, et garda le reste de l'héritage contesté. La valeur et l'habileté qu'Otte-Guillaume montra dans cette guerre, rendirent son nom respectable, et firent appréhender à ses voisins de se commettre avec lui. Rodolfe III, roi d'Arles, pour s'en faire un ami, l'établit comme gouverneur de ses états. Ce monarque les ayant résignés au roi de Germanie, Henri II, son neveu, le comte Otte-Guillaume se mit à la tête des seigneurs bourguignons pour lui représenter l'injustice qu'il leur faisait en les privant par là du droit qu'ils avaient d'élire leur souverain. Quelques modernes assurent qu'il commanda l'armée que les Bourguignons opposèrent, l'an 1018, à celle que Henri II envoya contre eux sous les ordres de Werner, évêque de Strasbourg, et l'un d'entre eux assure que Guillaume repoussa les Allemands. Nous ne trouvons rien de semblable dans les anciens, qui ne font nulle mention d'Otte-Guillaume dans cette action, et se contentent de dire que Werner attaqua les Bourguignons et les vainquit: *Verinharius Argentinæ episcopus contra Burgundiones pugnavit et vicit.* (*Herman Contract.*) Mais cette victoire ne parait point avoir eu de suite. Nous voyons en effet Otte-Guillaume continuer de jouir sous Rodolfe d'une autorité presque souveraine dans le royaume d'Arles jusqu'à sa mort, arrivée le 21 septembre 1027, à Dijon, où il faisait sa résidence ordinaire. Son corps fut inhumé dans l'église de S. Bénigne de la même ville. Otte-Guillaume était regardé comme l'un des plus vaillants et des plus puissants princes de son tems. Son épitaphe porte qu'il était comte et duc en même tems: *Qui ducis et comitis gemino ditatus honore.* D'Ermentrude, fille de Renaud, comte de Reims et de Rouci, sa femme, nommée aussi Adelaïde, veuve d'Albéric II, comte de Mâcon, il eut trois fils et trois filles. Les fils sont: Gui, mort avant son père, qui l'avait associé au comté de Mâcon; Renaud, qui suit; et Bernon, archidiacre de Langres. Mathilde, l'aînée des filles, épousa Landri, comte de Nevers; Agnès, la seconde, fut mariée, 1° à Guillaume le Grand, comte de Poitiers; 2° à Geoffroi Martel, comte d'Anjou; Gerberge, ou Gersende, la troisième, épousa Guillaume II, comte de Provence. (Voy. *les comtes de Mâcon et ceux de Nevers.*) Nous avons d'Otte-Guillaume un acte sans date, qui prouve en même tems et l'autorité qu'il exerçait dans le royaume d'Arles et la mouvance du comté de Bourgogne envers le duché. C'est une charte par laquelle il rend à l'abbaye de Cluni, gouvernée alors par saint Odilon, les terres d'Ambérieux et de Juilli, qu'il avait acquises de ceux qui les avaient usurpées sur ce monastère. Il appelle formellement son seigneur, dans cet acte, Henri I, duc de Bourgogne, en parlant des mouvements que les religieux de Cluni s'étaient donnés précédemment pour recouvrer les deux terres dont il s'agit: *Cluniacensis monasterii fratres multo tempore se proclamantes ante senioris mei Henrici ducis præsentiam.* La charte, donnée sous le règne de Rodolfe, roi d'Arles, à Lons-le-Saunier, est souscrite par Renaud, fils d'Otte-Guillaume, et Otton, son petit-fils, comte de Mâcon. Gui, père d'Otton, était mort alors, et par conséquent l'acte est de l'an 1007 au plutôt. (*Arch. de Cluni.*)

RENAUD I.

1027. Renaud, fils d'Otte-Guillaume, lui succéda dans le comté de Bourgogne. Du vivant de son père, il avait eu des démêlés avec Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Châlons-sur-Saône. Surpris par les gens du prélat, il fut mis dans une étroite prison. Richard II, duc de Normandie, beau-père de Renaud, apprenant cette nouvelle, envoya Richard, son fils, avec une armée, pour délivrer son gendre. Hugues n'attendit pas qu'on en vint aux mains avec lui; il fit, si l'on en croit Guillaume de Jumièges, des excuses très-humbles et très-humiliantes à Richard, et rendit la liberté au comte de Bourgogne. (Voy. *les comtes de Châlons.*) L'an 1027, Renaud, après la mort de son père, fit avec Otton, son neveu, le partage de la terre d'outre-Saône, c'est-à-dire, suivant M. Dunod, de la vicomté d'Auxonne; mais dom Plancher prétend que cette vicomté faisait partie du duché, et non du comté de Bourgogne. Hugues de Salins, abbé de S. Paul de Besançon, et depuis archevêque de cette ville, ayant entrepris en 1028 la fondation du chapitre de S. Anatole à Salins, le comte Renaud concourut par ses libéralités à cette bonne œuvre, qui fut confirmée par Rodolfe III, roi de Bourgogne.

Henri III, roi de Germanie et héritier du royaume de Bourgogne par l'empereur Conrad, son père, étant venu, l'an 1038, à Soleure pour s'y faire couronner et recevoir l'hommage de ses vassaux, le comte Renaud refusa de comparaître à cette cérémonie, prétendant, comme il avait fait sous Conrad, ne relever que de Dieu et de son épée. Il soutint la même chose, l'an 1043, en présence de Henri lui-même à Besançon, où ce prince était venu épouser Agnès de Poitiers, nièce de notre comte. Henri prit les armes, l'année suivante, pour le réduire, et chargea de la conduite de cette guerre le comte de Montbéliard. Le comte Girard, amena du secours à Renaud: ils assiégèrent ensemble Montbéliard; mais ils furent défaits devant cette place. Renaud prit alors le parti de la soumission. L'an 1045, il se rendit à Soleure, où il rendit hommage à Henri III. Après cette démarche, Renaud vécut en paix. Il mourut le 3 septembre 1057, laissant d'Alix, dite aussi Judith, sa femme, fille de Richard II, duc de Normandie, Guillaume, qui suit; Gui, comte de Vernon et de Brionne; et Falcon ou Faucon, qu'Heriman de Laon (l. 1, *de Mirac. B. M. Laudun.*, p. 529), qualifie prince de Serre, époux d'Adelaïde, fille d'Hilduin, comte de Rouci. Sibylle, femme de Henri, fils de Robert, duc de Bourgogne, est la seule fille connue de Renaud: sa sépulture est au parvis de S. Etienne de Besançon. Renaud fut, à l'imitation de son père, un insigne bienfaiteur des églises. Celle de Besançon, les abbayes de Saint-Bénigne de Dijon et de Flavigni, le monastère de Vaux, furent les principaux objets de ses pieuses libéralités. (Voy. *Hilduin, comte de Rouci.*)

GUILLAUME I, DIT LE GRAND.

1057. Guillaume I, surnommé le Grand et Tête Hardie, fils et successeur de Renaud, se qualifiait comte de Bourgogne dès 1049, du vivant de son père. Il eut dès-lors une guerre, qui dura dix ans, avec Gui, son frère, qui, ayant été dépouillé du comté de Brionne par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, pour crime de révolte, s'était retiré en Bourgogne et cherchait par toutes sortes de moyens, à dépouiller à son tour Guillaume le Grand. Celui-ci, après l'avoir battu en différentes rencontres, l'obligea enfin d'évacuer le pays. (Duchêne, *Script. Norm.* p. 180.) Guillaume ne défendit pas seulement son héritage, il l'augmenta considérablement par le mariage qu'il fit avec Etiennette, héritière du comté de Vienne, et par la donation que lui fit en 1078, du comté de Mâcon, Gui, son cousin, en se retirant à Cluni. Plusieurs années avant cette époque, Guillaume avait fait un voyage à Rome avec le comte de S. Gilles,

sous le pontificat d'Alexandre II, auquel ils avaient promis solennellement, devant le tombeau des SS. Apôtres, de prendre la défense de S. Pierre toutes les fois qu'ils en seraient requis. C'est ce que nous apprenons d'une lettre de Grégoire VII, successeur d'Alexandre, à Guillaume, écrite le 2 février 1074 (V. S.), pour le prier et sommer d'exécuter sa promesse en lui amenant une armée pour secourir l'église romaine opprimée par les Normands établis en Italie. (Grég. VII, l. 1, *Epist.* 46.) Il ne paraît pas que Guillaume se soit rendu aux sollicitations du pape. L'an 1076, la veille de Noël, il reçut avec magnificence l'empereur Henri IV, son petit-neveu du côté maternel, à Besançon, d'où ensuite il l'accompagna jusqu'aux frontières de Savoie. Le monarque allait en Italie, et s'était trouvé dans la nécessité de prendre sa route par la Bourgogne, sur ce qu'il avait appris que les ducs Rodolfe, Welphe, et Berthold, ses ennemis, s'étaient emparés de tous les passages de Lombardie, nommés *les Cluses*, et y avaient placé des troupes. Lambert d'Aschaffembourg met en 1077 l'arrivée de Henri à Besançon, parce qu'il commençait l'année à Noël, ou, pour mieux dire, la veille de Noël à midi. Le comte Guillaume entretint la paix dans la partie de la Bourgogne transjurane dont il jouissait (ce qui s'étendait jusqu'à Soleure), tandis que le reste de l'Helvétie était désolé par le feu de la discorde. Ce prince mourut le 11 novembre 1087, et fut inhumé à S. Etienne de Besançon. Il laissa de son mariage, entr'autres enfants, Renaud, qui suit; Guillaume, dit *Tête-Hardie*, comme son père, époux de Gertrude de Limbourg, et mort avant l'an 1090; Etienne, comte de Varasque et de Mâcon, tige de la puissante maison de Châlons; Raimond, comte d'Amous, lequel, ayant été s'établir en Espagne, fut père d'Alfonse VIII, roi de Castille et de Léon par son mariage avec Urraque, fille du roi Alfonse VI; Hugues, archevêque de Besançon; Gui, archevêque de Vienne, puis pape sous le nom de Calliste II (Orderic Vital dit formellement que celui-ci était fils de Guillaume le Grand et petit-fils de Renaud et d'Alix de Normandie); Mahaut, femme d'Eudes I, duc de Bourgogne; Gisèle, mariée à Humbert II, comte de Savoie, puis à Rainier, marquis de Montferrat; Ermentrude, femme de Thierri II, comte de Bar-le-Duc; Clémence, mariée, 1° à Robert II, comte de Flandre; 2° à Godefroi, premier duc héréditaire de Brabant. Quelques modernes, d'après Pélicer, lui donnent une cinquième fille, nommée Berthe, femme, selon eux, d'Alfonse VI, roi de Léon. Mais les anciens monuments ne la comptent point parmi les enfants de Guillaume.

RENAUD II.

1087. Renaud II, fils et successeur de Guillaume le Grand, mourut en allant à la premiere croisade l'an 1097. Pendant son absence, Etienne, son frère, administra le comté de Bourgogne, comme on le voit par divers actes. (Schœpflin, *hist. Zaringho-Bad*, T. I, l. 2.) M. Dunod fait faire à Renaud plusieurs voyages à la Terre-Sainte, et dit qu'étant mort en 1105, il fut enterré à l'abbaye de Saint-Hubert; sur quoi il cite Sigebert et Albéric, qui ne disent rien de semblable. De Reine, son épouse, fille d'un seigneur nommé Conon, Renaud laissa Guillaume, qui suit. La veuve de Renaud se fit religieuse à Marcigni, où elle vivait encore l'an 1107. Le comte son époux avait fait remise à l'église de Besançon, l'an 1090, de certains droits qu'il avait usurpés sur elle dans la terre de Cussi. L'acte de cette remise est daté du VII des ides d'août, *regnante Domino nostro Jesu Christo* (*Spic.* T. IX, pag. 128.)

GUILLAUME II, dit L'ALLEMAND.

1097 ou environ. Guillaume II, fils de Renaud II, lui succéda en bas âge sous la tutelle d'Etienne, son oncle, qui continua de prendre le titre de comte de Bourgogne, comme il avait fait pendant l'absence de Renaud. Etienne, l'an 1101, abandonna le soin de son pupille pour aller sur les traces de son frère en Palestine. Il y périt l'an 1102. (*Voy.* Etienne, *comte de Mâcon.*) Le jeune comte Guillaume épousa, vers l'an 1107, Agnès, fille de Berthold II, et sœur de Conrad, duc de Zéringhen; c'est apparemment à cause de ce mariage qu'il se qualifiait *Comes Alemannus.* On n'est assuré ni de l'année, ni du genre de sa mort. M. Dunod conjecture que des rebelles qu'il voulait réduire, le tuèrent, soit dans une bataille, soit en trahison. On fit courir le bruit après sa mort que le diable l'avait emporté. Pierre le Vénérable fut la dupe lui-même de ce conte ridicule; car il raconte gravement qu'en punition des vexations fréquentes et affreuses que Guillaume avait exercées contre différents monastères, un jour solennel (Albéric dit la Pentecôte), comme il était assis en son palais de Mâcon, au milieu d'une grande compagnie, un cavalier, que personne ne connaissait, entra subitement dans la cour, et, l'ayant appelé comme pour lui parler en secret, le fit monter derriere lui; puis, lâchant aussitôt la bride à son cheval, l'emporta dans les airs, criant de toutes ses forces à la multitude, témoin de ce prodige, *à mon secours, chers amis! à mon secours!* On le suivit, ajoute-t-il, tant qu'on put, de la vue; mais à la fin il fut soustrait aux regards des hommes pour aller s'associer éternellement aux diables. (*L.* 2, *de Miraculis*, c. 1, pag. 1299.)

GUILLAUME III, dit L'ENFANT.

Guillaume III, surnommé l'Enfant, à cause de son bas âge, fils du comte Guillaume II, lui succéda dans les comtés de Bourgogne et de Mâcon. Il était déjà comte d'une partie de la Bourgogne transjurane. L'an 1127 (N. S.), il fut assassiné dans une église à Payerne, dans la Bourgogne transjurane, le 9 février, selon M. Dunod, avec Pierre et Philippe de Glanne, deux de ses principaux officiers, et d'autres seigneurs. La Chronique d'André met ce meurtre au mardi de la seconde semaine de carême, qui était cette année le premier mars. Le continuateur de Sigebert donne la même époque. (Voy. *les comtes de Mâcon.*)

RENAUD III.

1127. Renaud III, fils d'Etienne et de Béatrix, et petit-fils par son père, de Guillaume le Grand, devint le successeur de Guillaume l'Enfant, son neveu à la mode de Bretagne, dans le comté de Bourgogne, mais non dans celui de Mâcon. Les historiens du temps le nomment le *très-grand comte*, et lui-même prenait le titre de *très-noble consul.* Ses états, à la réserve du Scodingue qui échut à Guillaume, frère de Renaud III, s'étendaient depuis Bâle jusqu'à l'Isère, et comprenaient Lyon, Vienne et Besançon. Fier de tant de puissance, il osa refuser à l'empereur Lothaire l'hommage qu'il lui demandait, comme roi de Bourgogne, tant de son comté que des fiefs qu'il possédait au-delà du Mont-Jura. Ce refus n'était pas sans fondement; car Renaud soutenait, 1° que son comté ne relevait pas du royaume de Bourgogne ou d'Arles; 2° qu'à l'égard de ses autres fiefs situés au-delà du Mont-Jura, c'était aux héritiers de Conrad le Salique, et non à Lothaire, chef de la maison de Suabe, qui devait le porter, attendu que Conrad avait reçu le royaume d'Arles de Rodolfe III, non en qualité d'empereur, mais comme fils de sa sœur Gisèle. « Car la coutume qui » porte, dit M. Dunod, que ce qui arrive même par succession » aux souverains de certaines monarchies, s'unit à l'état, n'était » pas encore formée. » Lothaire, raisonnant sur un autre principe, prétendit que le royaume d'Arles étant uni de fait au royaume de Germanie depuis environ un siècle, il l'était aussi de droit en vertu de la prescription. En conséquence, l'an 1127, pour punir Renaud de son refus, il le proscrivit dans la diète de Spire comme coupable de félonie, et donna ses états à Conrad, duc de Zéringhen. Renaud était trop brave pour se laisser dépouiller de son patrimoine sans se défendre. Il prit les armes,

et fit tête, pendant quelques années, à son compétiteur. Mais, dans une bataille qu'ils se livrèrent (on ne dit pas en quelle année), il eut le dessous, et tomba entre les mains de Conrad, qui le fit conduire prisonnier à la diète qui se tenait alors à Strasbourg. Renaud devait s'attendre à y voir sa proscription confirmée. Le contraire arriva. Les princes furent si charmés de sa bonne mine, de l'air noble et du ton d'assurance dont il s'expliqua devant eux, qu'ils le renvoyèrent libre dans ses états, qui, depuis ce tems, furent appelés Franche-Comté, parce que les comtes de Bourgogne jouissaient d'une plus grande indépendance que les autres comtes, et que leurs sujets avaient des priviléges que n'avaient pas ceux des autres comtés. Après la mort de l'empereur Lothaire, arrivée l'an 1138, Conrad III, son successeur, voulut, à son exemple, exiger l'hommage de Renaud, et essuya le même refus. Nouvelle confiscation de ses états en faveur du même duc de Zéringhen. La guerre recommence entre les deux rivaux. Après avoir épuisé les forces de leurs armées l'un contre l'autre, ils en vinrent à un combat singulier, auquel ils survécurent tous les deux, et qui, par conséquent, ne décida rien. Le duc de Zéringhen fut à la fin obligé d'abandonner la partie. Renaud mourut, possesseur de tous ses domaines, le 20 janvier 1148, ne laissant de son mariage avec Agathe, fille de Simon Ier, duc de Lorraine, que Béatrix, qui suit. (*Voy.* Guillaume IV, *comte de Mâcon, et les ducs de Zéringhen.*)

BÉATRIX Ire, ET FRÉDÉRIC Ier, EMPEREUR.

1148. Béatrix, fille de Renaud III, lui succéda en bas âge, par préférence à son oncle, suivant l'usage du comté de Bourgogne, qui en adjugeait la souveraineté à l'aînée des filles du dernier possesseur, au défaut de ses descendants mâles, et à l'exclusion des mâles collatéraux. Béatrix fut sous la tutelle de Guillaume, son oncle; mais ce perfide, abusant de son titre, la fit renfermer étroitement dans une tour, à dessein de lui ravir ses états. Il se trompa dans ses vues. Jaloux de sa proie, l'empereur Frédéric Ier l'obligea, l'an 1156, de lui remettre Béatrix avec son héritage, et épousa la princesse à Wurtzbourg la même année, dans l'octave de la Pentecôte. (*Auctuar. Aflighem.*) Le premier soin de Frédéric, après son mariage, fut de s'accommoder avec Berthold, duc de Zéringhen, pour ses prétentions sur le comté de Bourgogne : il y réussit, de manière qu'il obligea ce duc à lui céder non seulement le comté litigieux, mais encore le rectorat du royaume d'Arles, dont cette maison était en jouissance paisible depuis plus de deux siècles. Le seul dédommagement qu'il donna à Berthold, fut l'avouerie des évêchés de Lausanne, de Genève et de Sion. L'an 1157, au mois d'octobre, Frédéric tient, à Besançon, une diète, où il reçoit, comme roi d'Arles, le serment de fidélité des prélats et des seigneurs. L'an 1185, il perd Béatrix, morte à Spire le 15 novembre. Frédéric étant à Besançon, l'an 1189, donne à son fils Otton le comté de Bourgogne, du consentement des grands vassaux de la province, en retenant toutefois la ville de Besançon, qui devint alors ville impériale; elle resta dans cet état jusqu'en 1656, qu'elle fut rachetée par le roi d'Espagne, en donnant en échange la ville de Franckendal. Frédéric, au don qu'il fit à son fils, ajouta la supériorité sur le royaume d'Arles, *Archisolium Arelatense;* ce qui a fait donner au comte Otton le titre de roi d'Arles par Otton de Saint-Blaise; mais d'autres le qualifient simplement régent d'Arles, c'est-à-dire vicaire de l'empire en ce royaume. L'an 1190, Frédéric meurt en Asie le 10 juin. Ce prince avait fait bâtir, à Dôle, un grand et superbe château pour loger toute sa cour, qui était toujours tres-nombreuse. (*Voy.* Frédéric Ier, empereur.)

OTTON Ier, ou II.

1190. Otton Ier, ou II, troisième fils de l'empereur Frédéric Ier et de Béatrix, joignit au titre de comte de Bourgogne celui de palatin que ses successeurs prirent après lui. Il voulut même, contre la coutume, jouir seul du premier, à l'exclusion des cadets de sa maison. Ce fut le sujet d'une rupture entre lui et Etienne II, dit Estevenon, comte ou vicomte d'Auxonne, qui descendait, comme l'impératrice Béatrix, d'Etienne Ier, fils du comte Guillaume le Grand. Cette origine commune parut l'autoriser à prendre la qualité de comte de Bourgogne, comme avait fait son père, qui l'avait prise même à la cour de l'empereur. Pour se faire un appui dans cette querelle, il releva du duc de Bourgogne son comté d'Auxonne, sauf néanmoins la suzeraineté du prieuré de Saint-Vivant, près de Vergi. (Chifflet, *Let. sur Béatrix de Châlons*, p. 84.) Néanmoins la même année, par le conseil de ses amis, il se désista de sa prétention. Ce démêlé avait été précédé d'un autre d'Otton avec Eudes de Bourgogne, qui lui demandait l'hommage du comté de Mâcon au nom du duc Hugues, son père, occupé pour lors à la Terre-Sainte, où il mourut dans ces entrefaites. L'empereur Henri VI, devant lequel l'affaire fut portée par compromis, décida, contre Otton, son frère, en faveur du duc de Bourgogne, par son diplôme daté de Francfort l'an 1193, puis vidimé en signe de confirmation par Otton de Méranie, successeur de notre comte, au mois de novembre 1215. (Plancher, *hist. de Bourg.*, T. I, *pr.*, p. 72.) Le comte Otton mourut le 13 janvier de l'an 1200, à Besançon, laissant, de Marguerite, son épouse, fille de Thibaut V, comte de Blois, et veuve de Hugues III, sire d'Oisi, une fille, qui suit. Otton est le premier comte de Bourgogne, à ce qu'on prétend, qui ait porté l'aigle éployée dans ses armoiries. C'est une conjecture fausse de M. Dunod, suivant M. Chevalier, qu'Otton ait obtenu de l'empereur, son père, l'indépendance du comté de Bourgogne. Ce comté n'était fief de l'Empire qu'en quelque partie, au jugement de ce dernier auteur, et continua de l'être après l'empereur Frédéric Ier, et le comte Otton, son fils. Marguerite, veuve d'Otton, se remaria, en troisièmes noces, à Gautier d'Avênes, et mourut en 1230. Nous avons l'acte d'hommage qu'elle fit, au mois de mai 1218, à Blanche, comtesse de Champagne, des fiefs de ce comté qui lui étaient échus par la mort de son neveu, Thibaut, comte de Blois. (Cartul. de Champ. dit *Liber principum*, fol. 208, r°.)

BÉATRIX II ET OTTON II ou III.

1200. Béatrix, fille unique et héritière d'Otton II, porta le comté de Bourgogne dans une maison étrangère, en épousant, le 22 juin 1208, Otton, dit le Grand, de l'illustre maison d'Andechs en Bavière, duc de Méranie dans le Tyrol, marquis d'Istrie et prince de Dalmatie. Le vicomte d'Auxonne, irrité de cette alliance, reprit le titre de comte de Bourgogne. Ce fut le signal d'une guerre qui coûta bien du sang. La noblesse séquanaise se partagea, suivant ses intérêts, entre les deux contendants. Celle qui habitait les cantons des Varasques et des Portisiens favorisait Otton, et marchait sous les enseignes des sires de Neuchâtel, de Faucognei, de Rougemont et de Dampierre. Appuyé par les comtes de Vienne et par tous les vassaux de cette puissante maison, Etienne avait entraîné dans sa querelle le reste de la province. Les combats entre les deux partis se renouvelaient sans cesse. On ne voyait partout que gens armés, des châteaux successivement pris et repris, des campagnes ravagées. Il y eut un accommodement en 1222; mais les hostilités recommencèrent au bout de trois ans. Otton, pour subvenir aux frais de cette guerre, engagea, le lundi après la Toussaint (8 novembre) de l'an 1227, le comté de Bourgogne à Thibaut le Posthume, comte de Champagne, pour la somme de quinze mille marcs d'argent. La paix se fit, le 16 juin 1228, dans l'abbaye de Beze, par la médiation du cardinal de Saint-Ange; et le mariage d'Alix, fille d'Otton, avec Hugues, petit-fils du vicomte Etienne, décédé dans le feu de la guerre et remplacé par son fils, Jean le Sage,

en fut comme le sceau. Otton mourut vers l'an 1234, environ trois ans après Béatrix, morte en 1231. Ce prince laissa de son mariage Otton, qui suit; Béatrix, comtesse d'Orlamonde; Alix dont on vient de parler; et deux autres filles. (Voy. *les ducs de Méranie.* (

OTTON III ou IV, dit LE JEUNE.

1234 ou environ. Otton, fils d'Otton III et de Béatrix, prenait, comme son père, les titres de comte palatin de Bourgogne et de duc de Méranie. L'an 1242 (N. S.), étant près d'entreprendre un voyage en Allemagne pour recueillir la succession du marquis d'Istrie, son oncle, le vendredi avant les Rameaux (11 avril), il remit le comté de Bourgogne à la garde de Hugues IV (et non pas Eudes), duc de Bourgogne. Il ne revint pas de ce voyage, et fut tué à Plassembourg après la mi-juin 1248, date de son testament, fait à Niesten, par lequel il fondait douze chanoines à Poligni. Il n'avait point été marié. (Voy. *les ducs de Méranie.*)

ALIX DE MÉRANIE, et HUGUES.

1248. Alix, sœur d'Otton IV, lui succéda, non par le droit d'aînesse comme plusieurs le prétendent, mais par une disposition du comte, son frère, qui lui donna la préférence sur Béatrix, sa sœur, comtesse d'Orlamonde, dont elle était la cadette. Tel était l'usage dans le comté de Bourgogne; les souverains de cette province regardaient leurs états comme des biens patrimoniaux dont il leur était libre de disposer. Les autres sœurs d'Otton, mariées en Allemagne, eurent le duché de Méranie, ou l'envahirent après sa mort. Béatrix d'Orlamonde prétendit avoir encore quelques droits dans le comté de Bourgogne. N'étant pas en état de les faire valoir, elle les céda, par lettres de l'an 1265 (*Mss. du roi*, n° 9420), du consentement de ses fils, Herman et Otton, à Hugues IV, duc de Bourgogne, moyennant la somme de vingt mille marcs d'argent. Hugues fit divers efforts, mais toujours sans succès, pour réaliser ces droits. Alix avait épousé, comme on l'a dit (en février 1230), Hugues de Châlons, petit-fils, par Mahaut, sa mère, de Hugues III, duc de Bourgogne, et par Jean de Châlons, son père, dit le Sage, d'Etienne II, qui descendait, par son trisaïeul, Etienne Ier, du comte Guillaume le Grand. Cette alliance, qui par la suite fit rentrer le patrimoine des premiers comtes de Bourgogne dans la famille de leurs descendants, fut le fruit de la sage politique de Jean de Châlons; la reconnaissance de Hugues ne répondit point aux attentions de son père. Lui et sa femme se liguèrent en 1251 avec le duc de Bourgogne contre ce même Jean de Châlons. La mésintelligence entre le père et le fils dura près de six ans, et leur réconciliation ne se fit qu'en 1256, par la médiation de saint Louis. « Ce monarque » fu, dit le sire de Joinville, l'omme du monde » qui plus se travailla à faire et mectre paix et concorde entre » subgects, et par especial entre les princes et seigneurs de son » royaume et des voisins, mesmement entre le comte de Châlons, » mon oncle, et le comte de Bourgoigne, son filz, qui avoient » grant guere ensemble au retour que fusmes venus d'oultremer. Et pour la paix faire entre le père et le filz, il envoya » plusieurs gents de son conseil jusques en Bourgoigne à ses » propres coustz et despenz, et finablement fist tant que par son » moyen la paix des deux personnages fut faicte. Semblablement » par son pourchaz la paix fut faicte entre le second roy Thibault » de Navarre, et les comtes de Châlons et de Bourgoigne, qui » avoyent dure guere ensemblement les ungs contre les aultres, » et y envoya pareillement des gents de son conseil, qui en » fisrent l'accord, et les appaisèrent. ». Jean de Châlons reprit de son fils, au mois de janvier 1260, la seigneurie de Salins, qu'il avait acquise, l'an 1237, de Hugues IV, duc de Bourgogne, par échange du comté de Châlons et de la vicomté d'Auxonne. Le comte Hugues mourut l'an 1266, et fut enterré à l'abbaye de Charlieu. Son père lui survécut jusqu'au 30 septembre de l'année suivante. Cette époque est remarquable, parce que dès-lors les comtes de Bourgogne joignirent à leurs autres qualités celle de sires de Salins. Alix, après la mort de Hugues, son premier mari, épousa, en secondes noces, le 3 juin 1267, Philippe, comte de Savoie, qui se qualifia dès-lors comte palatin de Bourgogne, puis sire de Salins après la mort de Jean de Châlons.

Pour ôter au duc de Bourgogne tout prétexte de troubler leur comté, Philippe et Alix rachetèrent, par acte du mois d'avril 1270, tous les droits qu'il avait dans cette province, et ceux qu'il prétendait y avoir, en vertu de la cession que Béatrix d'Orlamonde lui avait faite; mais par le même acte Dôle resta dans la mouvance du duc. (Voy. *les ducs de Bourgogne.*) Alix fonda, l'an 1271, un couvent de dominicains à Poligni. Cette princesse finit ses jours le 8 mars 1278, suivant Guichenon, et fut inhumée à Charlieu. De son premier mariage sortirent cinq fils: Otton; Renaud, qui épousa l'héritiere de Montbéliard; Jean, marié à Marguerite, comtesse de Ferrette; Hugues, seigneur de Port-sur-Saône, etc.; Etienne, chanoine de Besançon, mort à Rome le 4 avril 1299; et sept filles, dont l'aînée, Alix, épousa le comte de Kibourg; Guiète, la seconde, fut mariée à Thomas de Savoie, comte de Maurienne. Par son testament, fait au mois de novembre 1278, la comtesse Alix avait ordonné qu'Otton, son fils aîné, lui succéderait dans le comté de Bourgogne. Philippe de Savoie, son époux, dont elle n'eut point d'enfants, lui survécut sept ans.

OTTON IV, ou V, dit OTTENIN.

1279. Otton IV, ou V, fils aîné de Hugues et d'Alix, succéda, l'an 1279, à sa mère dans le comté de Bourgogne, en vertu de son testament. Zélé pour le maintien de son autorité, il obligea ses vassaux à venir le reconnaître dans les formes. Robert II, duc de Bourgogne, son cousin, lui donna, l'an 1279, des lettres par lesquelles il s'engageait à l'aider envers et contre tous, excepté contre *Jean, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort, s'il avoit débat contre le comte de Bourgogne, et qu'il voulût s'en remettre à droit audit duc.* (*Mss. du roi*, n° 9420, fol. 8, v°.) Le comte de Ferrette vint faire hommage la même année à Otton, et celui de Neuchâtel en 1280. Son attachement à la France parut avec éclat en plusieurs occasions. L'an 1282, il passa en Italie à la tête de sa noblesse, pour venger les français massacrés à la sanglante journée des vêpres siciliennes. Une querelle qui s'éleva entre Otton et l'évêque de Bâle en 1286, engagea le premier à faire alliance contre le prélat avec la ville de Besançon et les comtes de Ferrette et de Montbéliard. On en vint aux armes, et l'armée épiscopale fut taillée en pièces. L'empereur Rodolfe vint au secours de l'évêque, son vassal, poursuivit les comtes et les força de se retirer sous Besançon. Il les y suivit, et assiégea, mais inutilement, cette place dans le mois d'août 1289. Ils firent ensuite la paix dans une conférence tenue à Bâle. Otton, ayant perdu Philippine, son épouse, fille de Thibaut II, comte de Bar, prit en secondes noces Mahaut, fille de Robert II, comte d'Artois. On place communément ce mariage à la veille de la Pentecôte 1291: mais il y a erreur pour l'année; car on conservait à la chambre des comptes de Paris, avant son incendie, des lettres *d'Othe, comte palatin de Bourgogne et sire de Salins, en date du mois de janvier 1284, par lesquelles il confessait avoir* reçu de Philippe, roi de France, la somme de dix mille livres à lui délivrée, pour le douaire de madame Mahaut, sa femme, fille de Robert, comte d'Artois, pour la restitution de laquelle, dans le cas où elle aurait lieu, il oblige la moitié de son comté. De plus on voit, comme le prouve M. Chevalier, qu'en 1291 Otton et Mahaut traitèrent à Evrènes avec le roi Philippe le Bel du mariage de Jeanne, leur fille, avec un des fils du monarque. Ce traité fut suivi d'un autre, passé le 2 mars 1295 (N. S.), à Vincennes. Par celui-ci, Otton promet de délivrer incontinent tout le comté de Bourgogne au roi, comme légitime

administrateur des biens de Philippe, comte de Poitiers, son fils, futur époux de Jeanne de Bourgogne, à laquelle il le constitue en dot pour être réuni, en tout événement et sans retour, à la France. C'est ici proprement une donation et en même tems une espèce de vente qu'Otton fait du comté de Bourgogne au roi de France. Une donation; il qualifie ainsi cette cession, et la déclare irrévocable comme celles qui se font entre vifs : *Donatione irrevocabili inter vivos.* Une espèce de vente; il reconnait avoir reçu du roi Philippe le Bel la somme de cent mille livres tournois pour les arrhes du mariage de sa fille : *Confitemur nos comes præfatus a præfato Domino Rege pro arrhis sponsalium hujus modi nos recepisse centum millia librarum turonensium parvarum in pecunia numerata* ; et il s'oblige à rendre le quadruple de cette somme, au cas que par sa faute ou par celle de sa fille le mariage n'ait point lieu : *Quas arrhas promittimus.... in quadruplum solvere, si per nos vel dictam filliam nostram steterit quominus dictum matrimonium contrahatur.* Le mariage ne s'accomplit qu'en 1306, après la mort du comte Otton. Mais les Comtois n'eurent pas plutôt appris les dispositions du traité de Vincennes, qu'ils prirent les armes pour en empêcher l'exécution. Leur résistance augmenta, lorsqu'en 1300 la comtesse Mahaut donna un fils, nommé Robert, à son époux ; mais abandonnés de l'empereur, auquel ils avaient eu recours, ils se soumirent en 1301. L'an 1302, Otton, devenu comte d'Artois après la mort de Robert, son beau-père, présida, en cette qualité, au nom du roi, à la première séance du parlement rendu sédentaire. *On croit*, dit M. Dunod, *que la couronne de baron et les habits que notre comte porta à cette auguste cérémonie, ont servi de modèle au mortier et aux autres ornements que les présidents des parlements ont dès-lors portés.* La même année, Otton fait, le 13 septembre, son testament devant Vitri, par lequel il institue son héritier universel le jeune prince, son fils. M. Chevalier prétend qu'Otton, par là, révoqua, autant qu'il était en lui, la donation qu'il avait faite au roi de France. Mais il n'est pas dit un mot de révocation dans cet acte; et ce qui prouve qu'elle ne doit point être sous-entendue, c'est le mariage de Jeanne et de Philippe de France, qui a suivi ce testament. Qu'a donc laissé le comte Otton à son fils en l'instituant son héritier universel? Ses propres ou les domaines particuliers qu'il possédait soit hors du comté de Bourgogne, soit dans ce comté, mais non le comté même.

Otton, étant retourné, l'an 1303, en Flandre, battit les Flamands près de Cassel; mais il reçut à ce combat une blessure dont il mourut le 17 mars 1303 à Melun. Il fut enterré à l'abbaye du Lys, où il resta jusqu'au 9 février 1309; ensuite il fut apporté au monastère des SS. Jaumes, près de Langres, et y demeura jusqu'au 3 mai de l'année suivante. De là Mahaut, sa femme, le fit transporter en grande pompe à l'abbaye de Charlieu, au diocèse de Besançon. (Martenne, *premier voy. litt.*, p. 139.) Ce prince aimait et protégeait les lettres; témoin l'université qu'il fonda, l'an 1287, à Grai. De son second mariage il laissa trois enfants, Robert et Jeanne qui suivent; et Blanche, mariée, vers l'an 1307, à un fils de France, Charles, comte de la Marche, depuis roi sous le nom de Charles le Bel. Otton n'avait eu de son premier mariage qu'une fille, nommée Alix, laquelle avait été accordée en bas âge, le 22 septembre 1279, au prince Jean, fils aîné de Robert II, duc de Bourgogne. Ce mariage n'était pas encore accompli le 31 janvier 1285, et on doute qu'il l'ait été depuis. Le comte Otton V a été l'un des plus grands princes qui aient gouverné le comté de Bourgogne (*Voy.* Mahaut, *comtesse d'Artois.*) Otton changea les armoiries des comtes de Bourgogne. Elles étaient avant lui de gueules à l'aigle éployée d'argent. Ce prince jugea à propos d'y substituer l'écu, semé de billettes d'or, au lion de même. Ce changement a précédé l'an 1280. (Chevalier, *hist. de Poligni*, T. I, p. 153.)

Ce fut dans les dernières années d'Otton, ou dans les premières de son successeur, que le roi Philippe le Bel érigea en parlement le conseil des comtes de Bourgogne. La date précise de cette érection n'est point connue. « Nous ne pouvons que la placer, » dit M. Perreciot, entre l'année 1294 et l'année 1306, pas plus » haut que la première, puisqu'elle vit conclure le traité de » Vincennes, qui nous donna (aux Francs-Comtois) Philippe le » Bel pour administrateur ; pas au-dessous de la seconde » puisqu'un compte rendu au souverain pour cette année-là » rapporte en dépense les frais faits à la tenue du parlement de » la province. » (Tome I, p. 494) (1).

ROBERT, SURNOMMÉ L'ENFANT.

1303. ROBERT, fils d'Otton V et de Mahaut, né l'an 1300, succéda, suivant la plus commune opinion, à son père, dans le comté de Bourgogne, conformément aux lois et à l'usage du pays, et gouverna sous la garde-noble de sa mère. Cependant on ne trouve aucun acte d'autorité fait sous le nom de ce prince. Si Jean de Vienne, sire de Mirebel, fait hommage à Robert, le 15 février 1315, du château de Reculot, près de Mirebel, ce prince, dans l'acte, n'est point qualifié comte de Bourgogne, mais seulement *très-noble et puissant damoiseau, Robert d'Artois, fils de très-noble prince et puissant Othe, jadis comte d'Artois et de Bourgogne, palatin.* C'était donc, à ce qu'il semble, comme seigneur particulier de quelque domaine, d'où relevait le château en question, qu'il recevait cet hommage. Il y a plus ; on voit qu'après la mort d'Otton la justice continua d'être administrée, dans le comté de Bourgogne, au nom du roi Philippe le Bel ; qu'il y établissait les gouverneurs et les baillis, parmi lesquels il y a plusieurs seigneurs français ; qu'en 1307 Jean de Châlons traita, en qualité de gardien du pays pour le roi de France, avec les gentilshommes et les bourgeois de Poligni, au sujet d'un point d'usage; enfin les comptes rendus des revenus du comté de Bourgogne pour l'an 1310, montrent que ce roi les percevait. Il est néanmoins vrai que la noblesse comtoise ayant repris les armes après la mort d'Otton, prétendit ne reconnaître d'autre successeur de ce prince que Robert, son fils ; mais il paraît qu'après divers efforts renouvelés pendant trois ans, elle fut encore obligée de prendre le parti de la soumission. Quoi qu'il en soit, Robert mourut, l'an 1315, au château de Poligni, où il était élevé, après avoir confirmé, dit-on, le 2 avril de la même année, la donation que son père avait faite à sa sœur aînée. Il fut enterré aux Dominicains de Poligni. (M. Chevalier, *hist. de Poligni*, T. II.)

---

(1) « Il y a peu de parlements, disent les auteurs de l'Encyclopédie, (au mot » *parlement*) qui aient eu un pouvoir aussi étendu que celui de Besançon, » puisqu'à l'exception du droit de donner des lettres de grâce que le souverain » se réservait, le parlement était presque maître absolu en tout. Il partageait » le gouvernement de la province avec le gouverneur, lequel ne pouvait rien » faire d'important sans son avis. Les ordonnances mêmes des gouverneurs » étaient sujettes aux lettres d'attache du parlement.

» Cette cour avait même souvent seule tout le gouvernement, et, en cas de » mort ou de maladie, absence ou empêchement du gouverneur, elle avait » droit de commettre un commandant à la place du gouverneur.

» Outre les affaires contentieuses, le parlement connaissait encore, pendant » la paix, de toutes les affaires concernant les fortifications, les finances, les » monnaies, la police, les chemins, les domaines, les fiefs et la conservation » des limites de la province.

» Pendant la guerre, il réglait la levée des troupes, leurs quartiers, leurs » passages, les étapes, subsistances, paiements, et revues.

» Enfin, presque toute l'autorité souveraine lui était confiée par les lettres » particulières des souverains, comme il paraît par celles de 1508, 1518, 1530, » 1533, 1534. Les membres de cette compagnie ont toujours joui, dès leur pre- » mière institution, de la noblesse transmissible au premier degré. » « On peut » ajouter, dit M. Perreciot, qu'il faisait des lois sous le nom du souverain, et » que nos anciennes ordonnances en contiennent un grand nombre qui nous » viennent de lui. »

JEANNE Ière ET PHILIPPE LE LONG.

1315. JEANNE Ière, fille d'Otton IV, mariée en 1306 à Philippe le Long, comte de Poitiers, puis roi de France, prit possession, l'an 1315, du comté de Bourgogne. Ayant perdu son époux en 1322, elle choisit pour sa demeure ordinaire la ville de Grai. L'an 1326, elle convoqua à Baume-lez-Dames un parlement, composé de seigneurs, d'officiers de justice et de jurisconsultes, qui tinrent leurs séances dans la grand'salle de l'abbaye. Thomas de Savoie, oncle de la reine, y présida. C'est la plus ancienne assemblée de ce genre sous le nom de parlement, dont on ait retrouvé des traces dans la province. Jeanne mourut à Paris, ou, selon d'autres, à Roye, le 21 janvier 1330 (N. S.), laissant du roi, son époux, Jeanne qui suit, Marguerite et Isabelle. Son corps fut enterré aux Cordeliers de Paris. On a déjà dit ailleurs que la comtesse-reine Jeanne fonda le collége de Bourgogne à Paris.

JEANNE II, ET EUDES IV, DUC DE BOURGOGNE.

1330. JEANNE II, fille du roi Philippe le Long, mariée, le 18 juin 1318, à Eudes IV, duc de Bourgogne, succéda, l'an 1330, avec son époux, à Jeanne, sa mère, dans les comtés de Bourgogne et d'Artois. Ses deux sœurs, Marguerite, femme de Louis I, comte de Flandre, et Isabelle, mariée à Guigues VIII, dauphin de Viennois, ne la laissèrent pas long-tems en paisible possession d'un si bel héritage. Elles demandèrent qu'on augmentât leurs apanages des biens de leur mère. Plusieurs seigneurs du comté armèrent pour leur défense. Hugues de Bourgogne, grand-oncle de Jeanne II, s'étant mis en devoir de leur résister, fut battu, fait prisonnier, mis à rançon, et mourut enfin de ses blessures. Le duc Eudes traita, le 2 septembre 1330, avec le comte de Flandre, et l'année suivante avec le dauphin; mais la guerre recommença, l'an 1336, avec une nouvelle fureur. Isabelle, veuve du dauphin, était alors remariée à Jean de Faucognei. Ce seigneur, s'étant ligué avec le marquis de Bade, le comte de Montbéliard et les citoyens de Besançon, fit déclarer la guerre par un héraut, le 14 avril 1336, au duc de Bourgogne, à Beaune, où il était avec le roi de France. Eudes marcha contre les confédérés, qui avaient déjà pris et brûlé Salins et Pontarlier. Il eut bientôt sa revanche et les défit à la Malecombe, près de Besançon. La paix fut conclue en 1337; mais en 1341 le comte de Flandre et le seigneur de Faucognei formèrent de nouvelles prétentions. Nouveau traité en conséquence, signé au mois de septembre de la même année, dans l'abbaye de Saint-Antoine, près de Paris, en présence du roi. Isabelle satisfaite alors, se réconcilia avec sa sœur, qu'elle déclara son héritière en 1345, le jeudi avant la fête de Saint-Barnabé, 9 juin, peu de jours avant sa mort. Jeanne la suivit au tombeau l'an 1347, trois ans avant le décès du duc Eudes IV, son mari.

PHILIPPE DE ROUVRE, PREMIER DU NOM, COMTE DE BOURGOGNE.

1347. PHILIPPE, appelé DE ROUVRE, du lieu de sa naissance, voisin de Dijon, fils de Philippe de Bourgogne et petit-fils du duc Eudes IV, succéda, l'an 1347, à l'âge d'environ dix-huit mois, à Jeanne, son aïeule, dans les comtés de Bourgogne et d'Artois. Il eut pour tutrice Jeanne, sa mère, comtesse d'Auvergne et de Boulogne de son chef.

La noblesse de Franche-Comté, depuis long-tems, souffrait impatiemment le pouvoir dont usaient ses souverains d'accorder à tous les main-mortables de la province qui s'adressaient à eux, des lettres de sauve-garde et de bourgeoisie, qui les mettaient sous leur juridiction immédiate. L'an 1349, la comtesse Jeanne tenant sa cour à Grai, trois des plus distingués de ses vassaux, savoir, Hugues de Vienne, archevêque de Besançon, Jean de Châlons, sire d'Arlai, et Henri, comte de Montbéliard, vinrent la trouver, et obtinrent d'elle, le mercredi après la Saint-Georges, une ordonnance portant que le comte de Bourgogne, ni aucun autre, ne pourrait recevoir dans sa *Commandise* ceux qui ne seraient pas de sa justice ou seigneurie; elle annullait en même tems toutes les bourgeoisies accordées à d'autres qu'aux sujets immédiats de ceux dont elles émanaient. (M. Chevalier, *histoire de Poligni*, t. 1, p. 472.) Mais le parlement de Besançon, dit M. Perreciot, empêcha, par son opposition, l'effet de cette ordonnance extorquée par la force, et les gardes ou bourgeoisies continuèrent de s'accorder.

L'an 1350, Philippe de Rouvre succède à son aïeul Eudes IV, dans le duché de Bourgogne. Il mourut en 1361, à l'âge de seize ans. (Voyez *les ducs de Bourgogne.*)

MARGUERITE DE FRANCE, PREMIÈRE DU NOM.

1361. MARGUERITE, fille du roi Philippe le Long et de la reine Jeanne, succéda, comme plus proche héritière, à Philippe de Rouvre, son petit-neveu, dans les comtés de Bourgogne et d'Artois. Elle était veuve alors de Louis I, comte de Flandre, et faisait, depuis 1348, sa résidence à Arbois, qu'on lui avait alors cédé avec quelques autres terres pour augmentation de sa dot. Les seigneurs du comté de Bourgogne appuyèrent les droits de sa naissance contre le duc Philippe le Hardi, qui voulait réunir ce comté à son duché. Philippe, pour se faire un titre, avait demandé à l'empereur Charles IV l'investiture du comté de Bourgogne, qu'il lui plaisait d'appeler un fief de l'Empire, masculin de sa nature, et vacant de plein droit faute d'héritiers mâles du dernier comte. Il obtint, le 15 janvier 1362, un diplôme impérial conforme à ses vues; mais sur les remontrances du roi, son frère, il n'en fit point usage : cependant il n'en fut pas moins ardent à vouloir envahir la Franche-Comté. La guerre dura près de neuf ans entre les deux Bourgognes, et ne finit que par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritière de Flandre. Cette alliance fut célébrée à Gand le 19 juin 1369. La comtesse Marguerite fit son séjour dans la ville d'Arbois. Elle la quitta sur la fin de ses jours pour venir à Paris, où elle mourut, dans une haute réputation de vertu, le 9 mai 1382, à l'âge de soixante et quinze ans. Son corps fut enterré le 11 à Saint-Denis. Au commencement du règne de Marguerite (l'an 1362), les Anglais, qui couraient les deux Bourgognes le fer et la torche à la main depuis la funeste bataille de Poitiers, tentèrent de surprendre Besançon. Ils avaient déjà franchi le premier mur de la porte de Charmont, lorsqu'ils furent vivement repoussés avec une perte considérable de leur part. Deux ans après, les citoyens, à la vue d'un danger toujours présent, appelèrent à leur secours les gentilshommes et les habitants des lieux voisins. Jean de Vienne se mit à la tête de leurs troupes, et avec un détachement des plus braves, il alla surprendre les Anglais à Chambernai, où il perça leur général d'un coup de lance, et, secondé de ses gens, massacra tous les soldats anglais. C'est le même qui dans la suite fut maréchal de Bourgogne et amiral de France. (Dunod.) (*Voyez* Louis I, *comte de Flandre*, Marguerite I, *comtesse d'Artois*, et Philippe le Hardi, *duc de Bourgogne.*)

LOUIS, DIT DE MALE.

1382. LOUIS, surnommé DE MALE, comte de Flandre, fils de Louis de Nevers et de Marguerite de France, fut reconnu comte de Bourgogne par les trois états de la province, assemblés le 18 mai 1382, à Salins. Le premier juin suivant, il prit possession du comté de Bourgogne par ses députés. L'an 1384 (vieux style), le 9 janvier, ce prince mourut, laissant de MARGUERITE DE BRABANT, sa femme, une fille, nommée comme elle. (*Voyez* Louis II, *comte de Flandre.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE CHALONS-SUR-SAONE.

Le Chalonnais, *Cabillonensis ager*, ou *tractus*, était habité, du tems de César, par les *Ambarri* et les *Zediones*, peuples qui faisaient partie des Eduens. Sous l'empereur Honorius, il fut compris dans la première Lyonnaise. De la domination des Romains, il passa sous celle des Bourguignons. Sa capitale, nommée par les anciens tantôt *Cabillonum*, tantôt *Cabillo*, et quelquefois aussi *Cabillumnum*, *Cabillunum*, *Caballinum*, *Caballodunum*, était regardée sous les empereurs romains comme la seconde ville de la première Lyonnaise. *Lugdunensem primam*, dit Ammien Marcellin, *Lugdunus ornat et Cabillonus*. Le Châlonnais, dont l'étendue, tel qu'il se comporte aujourd'hui, est de treize lieues en tous sens, se divise en deux parties séparées l'une de l'autre par la Saône, dont l'une est le Châlonnais proprement dit; l'autre, qui s'appelle la Bresse châlonnaise, est composée des châtellenies de Cuiseri et de Sagi, cédées, en 1289, par Amédée V, comte de Savoie, à Robert II, duc de Bourgogne, en échange d'autres terres en Bresse. Mais sous le gouvernement de ses comtes héréditaires, ce pays embrassait aussi le Charolais. Châlons reçut l'Evangile par le ministère de Saint-Marcel et de Saint-Valérien, qui souffrirent le martyre l'an 179, le premier, au village de *Hubiliacus*, aujourd'hui Saint-Marcel; l'autre, à Tournus. Les rois de Bourgogne ont souvent fait leur séjour à Châlons. Gontran y avait son palais; il y assembla des conciles, et il y mourut. Les Vandales renversèrent cette ville de fond en comble au cinquième siècle. Chramne, fils rebelle du roi Clotaire Ier, y porta le fer et le feu dans le sixième siècle. Les Sarrasins, dans le huitième, y exercèrent leur fureur.

Les premiers comtes de Châlons, sous nos rois, furent bénéficiaires ou amovibles. Quelques-uns furent en même tems comtes de Mâcon et d'une partie du Charolais.

ADALARD.

Adalard était comte de Châlons sous le règne de Pepin le Bref. L'an 763, il fut chargé par ce prince de marcher contre Chilping, comte d'Auvergne, qui périt dans un combat qu'il lui livra sur les bords de la Loire. (Bouquet, T. V, p. 6.) L'an 771, après la mort du roi Carloman, il vint trouver Charlemagne pour lui faire ses soumissions. (*Ibid.* p. 37.)

WARIN, ou GUERIN.

Warin, ou Guerin, que Duchêne surnomme mal-à-propos de Vergi, créé comte d'Auvergne par l'empereur Louis le Débonnaire, joignit à ce comté ceux de Châlons et de Mâcon. L'an 834, l'empereur Lothaire, révolté contre son père, vint assiéger dans Châlons le comte Warin, fidèle à ce dernier. Warin, quoique assisté de Gaucelm, comte d'Ampurias, et du comte Sunila, goth de nation, fut obligé de rendre la place au bout de cinq jours de siége. Le vainqueur, y étant entré, la livra à la licence de son armée, qui la brûla en grande partie après l'avoir pillée. Il étendit sa fureur jusque sur Gerberge, sœur du duc Bernard, son ennemi, qui s'était faite religieuse à Châlons, à l'exemple de Vala, son époux, moine de Corbie, et la fit jeter dans la Saône, enfermée dans un tonneau. Warin obtint grâce en embrassant lâchement, ainsi que plusieurs autres, le parti de Lothaire, et s'obligeant de marcher à sa suite. Mais le comte d'Ampurias paya de sa tête sa fidélité constante envers l'empereur. Le comte Warin mourut en 856, suivant D. Vaissète; mais on n'aperçoit plus, comme on l'a dit ailleurs (p. 4), de traces de son existence après l'an 850. (Voy. *les comtes d'Auvergne et ceux de Mâcon.*)

THIERRI.

Thierri, suivant Duchêne, fils de Warin, lui succéda au comté de Châlons, mais non dans celui de Mâcon. Il fut un des principaux conseillers de Charles le Chauve, et assista en cette qualité, l'an 870, au traité qui se fit à Aix-la-Chapelle entre ce prince et son frère, Louis le Germanique. Charles, en partant pour l'Italie, l'an 876, le laissa auprès de son fils, Louis le Bègue, pour l'aider de ses conseils. Louis, étant monté sur le trône, le fit son grand-chambrier l'an 878, et l'année suivante il lui donna le comté d'Autun, faisant partie des dépouilles de Bernard, duc de Septimanie, qui s'était révolté. Thierri, après avoir défait les Saxons rebelles, périt dans une seconde bataille contre eux l'an 880 ou 881.

RACULFE.

881 au plus tard. Raculfe fut, à ce qu'il nous paraît, le successeur de Thierri. Nous avons sous les yeux une charte tirée des archives de Cluni, et datée de Châlons le 12 des calendes de juillet de la première année du règne de Charles (c'est Charles le Gros), ce qui revient à l'an 884. Cet acte contient l'échange fait entre Raculfe, *vénérable comte*, et un nommé Gombert, de deux pièces de vignes que celui-ci possédait au territoire de Châlons, contre une autre vigne qui appartenait au premier dans le même territoire. Quelques-uns prétendent que ce comte est le même que Raculfe, comte de Mâcon; mais nous ne voyons d'autre fondement de cette assertion que l'identité de nom, et il ne nous paraît nullement vraisemblable d'identifier Raculfe, comte de Châlons dès 881, avec Raculfe, qui, avant de succéder à Letalde II dans le comté de Mâcon

en 907, avait sous lui exercé les fonctions de vicomte. Nous voyons d'ailleurs que Raculfe, comte de Châlons, était remplacé long-tems avant que l'autre parvint au comté de Mâcon. (V. *les comtes de Mâcon.*)

MANASSÈS.

88[illegible] ou plutôt. MANASSÈS, dit LE VIEUX, seigneur de Vergi, que Duchêne croit avoir été fils de Thierri, fut comte de Châlons, d'Auxois, de Beaune et de Dijon. Il parait qu'il tenait ces comtés d'un seigneur nommé Warmier, qui s'en réserva la suzeraineté qu'il transmit à son fils Manassès, archevêque d'Arles, différent du comte de même nom, qui nous occupe. Celui-ci eut part, l'an 888, à la bataille gagnée par Richard, duc de Bourgogne, contre les Normands, près d'Argenteuil, à la prise de Sens sur le comte Garnier en 896, et à la mémorable victoire que le même Richard et Robert, marquis de France, remportèrent, près de Chartres, l'an 910, sur une nouvelle armée de Normands. Ses exploits contre ces barbares lui valurent le surnom de *Preux*. On ignore l'année de sa mort, que des modernes rapportent sans preuves à l'an 919. D'ERMENGARDE, son épouse, qui lui survécut, et le fit inhumer au monastère de Saint-Vivant de Vergi, dont ils étaient fondateurs, il eut quatre fils: Valon, mort sans lignée; Giselbert, qui suit; Manassès, comte d'Auxois et de Dijon; et Hervé, successeur de Valon, son oncle paternel, dans l'évêché d'Autun.

GISELBERT.

GISELBERT succéda dans le comté de Châlons et dans ceux de Beaune et d'Auxois à Manassès de Vergi, son père. Il eut encore celui d'Autun, et, l'an 921, il obtint le duché de Bourgogne après la mort du duc Richard *le Justicier*, son beau-père. Il fut un des six personnages à qui le pape Jean X écrivit, l'an 927, une lettre commune pour les exhorter à maintenir l'abbaye de Gigni dans la jouissance des biens que Bernon, abbé de Cluni, mort l'année précédente, lui avait légués par son testament. Raoul, roi de France; Gui, archevêque de Lyon; Stactée, évêque de Châlons; Bernon, évêque de Mâcon, et le comte Hugues (le Noir), sont les autres nommés dans l'inscription de la lettre. (Bouquet, t. 9, p. 217.)

Emme, femme de Raoul, roi de France, lui ayant enlevé le château d'Avalon compris dans l'Auxois, il fut si outré de cette perte, qu'il quitta la cour, et prit les armes contre le roi, son beau-frère. Il fut cause par là des ravages que ce prince et Hugues le Grand firent dans la Bourgogne en 935 pour le réduire.

L'an 937, les Hongrois, en revenant du Berri, désolèrent le Châlonnais ainsi que le reste de la Bourgogne, sans que Giselbert pût s'opposer à leurs courses. Il mourut à Langres le 16 avril (et non le 8) de l'an 956. (*Voyez* Giselbert, *duc de Bourgogne.*)

ROBERT DE VERMANDOIS.

956. ROBERT DE VERMANDOIS, comte de Troyes, le devint de Châlons après la mort de Giselbert, dont il avait épousé la deuxième fille, nommée ADÉLAÏDE, et surnommée WERRA. Dans un ancien catalogue des comtes de Châlons, employé par Duchêne (*histoire de Vergi*, *pr.* p. 37), il est dit qu'il jouissait de l'abbaye de Saint-Marcel du tems de l'évêque Frotgaire. Ce comte mourut l'an 968, laissant une fille, mariée à Lambert, qui suit. (Voyez *les comtes de Champagne.*)

COMTES HÉRÉDITAIRES.

LAMBERT.

968. LAMBERT, fils de Robert, vicomte d'Autun, et d'Ingeltrude, est appelé dans la vie de Saint-Grat, évêque de Châlons, *primus civitatis comes*, c'est-à-dire, premier comte héréditaire. Il est qualifié de même dans le cartulaire (folio 1) de Parai-le-Monial, où il est dit que ce comté lui fut conféré par le roi (Lothaire), du consentement des grands de l'état. Son mariage, contracté vers l'an 945 avec ADÉLAÏDE, fille de Robert, son prédécesseur, contribua sans doute beaucoup à lui obtenir cette faveur. Lambert avait un frère nommé Robert, qu'il fit son vicomte. (*Cartul. de Parai.*) Henri le Grand, duc de Bourgogne, s'étant mis en marche pour aller faire le siége de Vesoul (on ne dit ni pour quel sujet, ni en quelle année), Lambert, comme son vassal, l'accompagna dans cette expédition qui eut un heureux succès. (*Boll.*, t. 2, p. 493.) L'histoire ne raconte point d'autre exploit militaire de ce comte. Il fonda, l'an 973, le monastère de Parai-le-Monial (*Paredum*) dans le Charolais, sur la Brebince, dans un vallon dit le Val-d'Or, et l'exempta par sa charte de toute juridiction séculière. Ce monastère ne fut dédié que l'an 977. Lambert, suivant le cartulaire de Parai, mourut loin de Châlons, le 22 février 988. Mais il y a sûrement erreur pour l'année, puisque le second mari de sa femme, comme nous le faisons voir à l'article de celui-ci parmi les comtes d'Anjou, mourut au plus tard en 988, et plus vraisemblablement en 987. Nous pensons en conséquence qu'il y a un x de trop dans la date de la mort de Lambert, exprimée en chiffres romains, et qu'au lieu de DCCCCLXXXVIII, il faut lire DCCCCLXXVIII. L'abbé Courtépée (*Description de la Bourgogne*, t. 4, p. 114) prétend néanmoins qu'il donna une charte en 990; mais où en est la preuve? L'église de Parai fut le lieu de sa sépulture, comme il l'avait ordonné par son testament. Raoul Glaber le qualifie *un très-honnête homme*, et d'autres font aussi l'éloge de sa vertu. De sa femme, qui épousa en secondes noces Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, il laissa Hugues, évêque d'Auxerre, qui viendra ci-après; Mathilde, femme de Geoffroi I, fils d'Arlebaut de Semur, et mère de Dalmace, de Geoffroi, et de Thibaut qui viendra ci-après; et Gerberge, dite aussi Gerlinde, femme 1° d'Adalbert, roi d'Italie; 2° de Henri le Grand, duc de Bourgogne. Nous donnons hardiment à Lambert cette seconde fille que quelques-uns lui contestent. En effet, l'auteur des Gestes des évêques d'Auxerre, qui devait bien connaître la famille de l'évêque Hugues, dit positivement que Gerberge était sa sœur; et ce qui fait voir qu'il ne s'est point trompé, quoi qu'en dise M. Dunod, c'est une charte rapportée par le P. Chifflet (*Lettre sur Béatrix de Châlons*, p. 145), à laquelle souscrivirent Otton, ou Otte-Guillaume, fils de Gerberge, et Thibault, fils de Mathilde, en se disant l'un et l'autre neveux de l'évêque Hugues: *Otto nepos Hugonis episcopi*, *Theobaldus nepos ipsius episcopi*. Gerberge parait avoir été l'aînée des enfants de Lambert, quoique nous l'ayons nommée la dernière. Chifflet donne à Lambert, comte de Châlons, pour troisième fille, Eremburge, qui devint l'épouse de Humbert II, sire de Salins. Mais l'historien moderne des sires de Salins prétend que Lambert, père d'Eremburge, était différent du comte de Châlons. La preuve qu'il en donne est concluante. Il la tire d'un diplôme de Rodolfe III, roi de Bourgogne, daté du 18 avril 1028, par lequel il maintient Eremburge, ou la rétablit dans la possession d'une terre située au canton des Varasques, qu'il avait donnée à Lambert, père de ladite Eremburge, et qui fit ensuite partie de sa dot, lorsqu'elle donna sa main à Humbert, sire de Salins. (Chifflet, *ibid.* p. 153.) Or, la mort de Lambert, comte de Châlons, précéda de plusieurs années le règne de Rodolfe, qui ne commença qu'en 993. Ajoutez à cela que nulle part le père d'Eremburge n'est qualifié comte. Duchêne (*hist. de la M. de Vergi*, p. 395) met encore parmi les enfants de Lambert, comte de Châlons, mais sans preuve, Elisabeth, femme de Geoffroi de Vergi, sire de Donzi. Il fallait dire Mathilde, femme de Geoffroi de Semur, père de Geoffroi I, baron de Donzi. (Voyez ci-après *les barons de Donzi.*)

ADÉLAIDE ET GEOFFROI GRISEGONELLE.

978. Adélaide, veuve de Lambert, conserva le comté de Châlons en se remariant à Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, qui fit avec elle plusieurs actes d'autorité dans le Châlonnais, comme on le voit par diverses chartes qu'ils y donnèrent en commun. Cette comtesse fut la seconde femme de Geoffroi. Il avait d'une première femme, nommée aussi Adélaïde, un fils qui lui succéda au comté d'Anjou, et deux filles, l'une mariée à Conan le Fort, duc de Bretagne, et l'autre à Guillaume I, comte de Provence. Adélaïde lui donna deux autres enfants; Maurice, qui disparait après l'an 994; et Gerberge, femme de Guillaume II, comte d'Angoulême. Que Maurice, qui certainement était fils de Geoffroi, fût né de son second mariage, et non du premier, nous en avons la preuve en diverses chartes où Hugues, fils de Lambert et d'Adélaïde, le nomme son frère. Il suffira de citer celle que Hugues, alors comte de Châlons, fit expédier au château de Sagi en faveur de Cluni. Par cet acte, de l'an 988, il déclare qu'à la prière de Vivien, prieur de Cluni, et du consentement d'Adélaïde, sa mère, et de Maurice, son frère, il se désiste de toutes les impositions que le comte Lambert, son père, avait établies à son profit sur les hommes tant libres que serfs du village nommé *Coloniæ*, Coulanges, à une lieue de Charolles. (*Arch. de Cluni.*) Adélaïde, devenue une seconde fois veuve en 987, se retira dans le comté de Châlons, dont elle abdiqua le gouvernement. (*Voyez* Geoffroi Grisegonelle, *comte d'Anjou.*)

HUGUES I.

987. Hugues, dont on vient de parler, fils de Lambert et d'Adélaïde, ayant embrassé, du vivant de son père, l'état ecclésiastique, fut d'abord chanoine de l'église d'Autun. (*Gall. Chr.* t. 12, col. 284.) Mais, après la mort de Geoffroi Grisegonelle, son beau-père, le roi (Hugues Capet) l'obligea de prendre l'administration du comté de Châlons, parce qu'il était, dit Raoul Glaber, le dernier mâle de sa race: *Quoniam præter eum pater non habuit sobolem masculini sexûs.* (L. 3, c. 2.) L'an 999, il arriva qu'allant à la cour du roi Robert, il passa par Auxerre dans le tems qu'on y délibérait sur le choix du successeur de l'évêque Jean I. Henri I, duc de Bourgogne, qui se trouvait sur les lieux, l'ayant proposé aux électeurs, il fut élu tout d'une voix, et sacré dans l'église de Saint-Germain le 5 mars de la même année. (Bouquet, t. 10, p. 270. *Gall. Chr.* t. 12, col. 284.)

Guillaume Barbe-Sale, comte en partie de Mâcon, s'étant avisé, l'an 1013, de construire un château vis-à-vis de Cluni, dans la vue de faire de-là des courses sur les terres de cette abbaye et sur le Châlonnais, le prélat-comte Hugues lui fit, sur l'injustice de cette entreprise, des remontrances dont il ne tint compte. L'excommunication dont Guillaume fut ensuite frappé n'ayant pas produit plus d'effet, Hugues profita de l'état d'inaction où une maladie subite réduisit Guillaume, pour venir avec des troupes attaquer ce fort qu'il détruisit. (*Adémar. Caban.*)

L'an 1015, après la mort du duc Henri, les seigneurs de Bourgogne refusèrent de se soumettre au roi Robert et de recevoir un duc de sa main. Hugues fut le seul d'entre eux qui demeura fidèle à ce prince, dont il était allié par la reine Constance, sa cousine germaine. Chassé de son siége, pour cette raison, par Landri, comte de Nevers, il alla trouver le roi, qu'il aida de ses conseils et de ses troupes pendant l'espace de dix ans qui furent employés à réduire les rebelles et à rétablir la paix dans le duché. L'an 1025 ou environ, il eut un démêlé avec Renaud, comte de Bourgogne, qu'il fit prisonnier dans un combat. Richard II, duc de Normandie, beau-père de Renaud, informé du malheur de son gendre, fait partir en diligence Richard et Robert, ses deux fils, avec une armée pour aller le délivrer. Les jeunes princes, en entrant dans le Châlonnais, assiégent une place que Guillaume de Jumièges appelle Milinand ou Milbian, l'emportent d'assaut après une vigoureuse défense, et y font mettre le feu. De là s'étant venus présenter devant Châlons, ils en escaladent les murs, et livrent pareillement cette ville aux flammes. Hugues, poussé à bout et se voyant sans ressource, chargea sur son dos, tout évêque qu'il était, une selle de cheval, et vint en cet état demander pardon au jeune Richard.

> Quant à Richard vint le Quens Hûe,
> Une selle à son col pendue,
> Son dos offrir à chevauchier;
> Ne se pôt plus humilier.
> C'en estoit coustume cil jour
> De querre merci a son Seignour. (*Roman du Rou.*)

Hugues obtint son pardon à deux conditions, la première de remettre en liberté son prisonnier, la seconde de se rendre à Rouen pour faire satisfaction au duc de Normandie. (*Villelm. Gemmet, Histor. Norman.* l. 5, c. 16; *Robert. de Monte; Access. ad Sigebert. ad an.* 1024; *Chroniques de Saint-Denis.*) M. Chevalier, qui, dans son histoire de Poligni, met cette expédition en 1035, n'a pas fait attention que le duc Richard II était mort en 1027. Nous n'ignorons pas au reste qu'il existe à la bibliothèque de Saint-Germain d'Auxerre, une dissertation manuscrite de dom Georges Viole, où il prétend démontrer la fausseté de cette histoire, qui n'a d'autre garant, selon lui, que Guillaume de Jumièges, dont les autres écrivains que nous avons cités ne sont, dit-il, que les copistes en ce point. A cet historien et à ceux qui l'ont suivi, le critique oppose l'autorité de l'histoire contemporaine des évêques d'Auxerre, où il est dit, selon lui, « que l'évêque Hugues de Châlons eut toujours l'avantage sur ses ennemis; ce qu'il n'eût osé avancer, ajoute-t-il, si, par une lâcheté insigne, Hugues, s'étant renfermé dans une place forte, telle que Châlons, et étant assisté, comme il n'y a guère lieu d'en douter, par les comtes de Mâcon et d'Autun, ses parents, s'y était laissé forcer par un jeune prince, presque sans coup férir. En second lieu, continue-t-il, cette armée de Normands, envoyée dans le Châlonnais, devant traverser la France dans un trajet de près de cent lieues, comment le roi Robert aurait-il pu lui livrer passage sans manquer à la reconnaissance qu'il devait à Hugues de Châlons? » Mais nous remarquerons, sur le premier moyen, que l'histoire des évêques d'Auxerre dit que Hugues eut toujours l'avantage, non pas sur tous ses ennemis, mais seulement sur les Bourguignons rebelles, *cum hostibus illis prædictis nugacibus*. Du reste nous abandonnons au jugement du lecteur l'anecdote étrange que nous venons de rapporter. L'an 1035, Hugues fit le voyage de la Terre-Sainte par une dévotion fort usitée en ce tems-là. L'an 1039, sentant sa fin approcher, il se retira dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, où il mourut, dans un âge fort avancé, le 4 novembre de la même année.

THIBAUT.

Thibaut, fils de Geoffroi de Semur et de Mathilde, succéda, l'an 1039, dans le comté de Châlons à l'évêque Hugues, son oncle maternel. Celui-ci l'avait associé à ce comté, quatorze ans pour le moins auparavant, comme il paraît par une charte déjà citée d'Helmuin, évêque d'Autun; acte daté de la trentième année du roi Robert (1026 de Jésus-Christ), et souscrit par Thibaut avec la qualité de comte: *Theobaldus comes nepos ipsius (Hugonis) episcopi.* L'union du monastère de Saint-Marcel de Châlons à l'ordre de Cluni, faite par le comte Geoffroi Grisegonelle du tems de l'abbé Saint-Maïeul, ayant été confirmée par le comte-évêque Hugues, Thibaut, après la mort de celui-ci, la confirma de nouveau à la demande de Saint-Odilon, par une charte sans date, dont l'époque doit se rencontrer entre l'an 1039 et l'an 1049, qui fut le terme de la vie

de cet abbé. (*Bibl. Clun.*, p. 314.) Thibaut servit utilement Robert, duc de Bourgogne, dans les guerres qu'il eut successivement avec Renaud et Guillaume, comtes, l'un après l'autre, de Nevers et d'Auxerre. La chronique de la cathédrale d'Auxerre dit qu'avec les troupes du duc il se rendit maître en 1058, pendant le Carême, du château de Saint-Germain. Il brûla, deux ans après, avec ses propres troupes, Croisi, autre place du comté d'Auxerre. L'an 1065 ou environ (et non pas 1083, comme le marque dom Mabillon), il mourut en revenant de Saint-Jacques en Galice, après avoir déclaré publiquement que son intention était d'être enterré au prieuré de Parai-le-Monial en Charolais, dont il était un des insignes bienfaiteurs. (*Arch. de Cluni.*) Une charte de ce monastère nous apprend qu'il y fut porté par Erard de Bussol, Guillaume de Monterment, Dalmace Ent, et Bernard Bers. D'Ermentrude, sa femme, qu'un moderne fait mal-à-propos fille du comte Lambert, aïeule maternelle de Thibaut, celui-ci laissa un fils, qui suit, et trois filles dont il sera parlé ci-après.

HUGUES II.

1065 ou environ. Hugues, fils de Thibaut et son successeur au comté de Châlons, assista, l'an 1075, à l'assemblée de Palluau, dans laquelle Hugues premier, duc de Bourgogne, restitua au monastère de Saint-Marcel de Châlons la terre de Fleurei-sur-Ouche, que ses prédécesseurs lui avaient enlevée, et dont les comtes de Châlons s'étaient approprié quelques droits. Le comte Hugues, à l'exemple de son suzerain, se départit de ce qu'il possédait dans ce domaine. (Duch., *Hist de la M. de Vergi*, *pr.* p. 79.) Mais il ne fut pas aussi équitable envers le monastère de Parai-le-Monial dans le Charolais, auquel son père en mourant avait légué ses terres de Digoin et de la Motte Saint-Jean. Une charte originale, dont la matière semble être du papier de chiffres, et qui, si cela est, doit être regardée comme la plus ancienne que nous ayons en ce genre, nous apprend qu'il donna Digoin en dot à sa sœur Grinsgarde, dite aussi Ermengarde, qui était élevée au château de Bruxi, en la mariant à Humbert, sire de Bourbon-Lanci; que, devenue veuve, et se trouvant à l'extrémité, cette dame, sur les remontrances de saint Hugues, abbé de Cluni, restitua Digoin, dans le mois de novembre 1083, au monastère de Parai, destinant un de ses fils, nommé Humbert, encore enfant, à y faire profession. (*Archiv. de Cluni.*) A l'égard du comte Hugues, il finit ses jours avant l'an 1075, et fut inhumé à Parai, comme porte le cartulaire du lieu. Il avait épousé, 1°, suivant la chronique de Geoffroi du Vigeois, citée par le P. Perri, Melissende, fille d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn, dont il eut une fille, morte sans alliance; 2° Constance, fille de Robert premier, duc de Bourgogne, laquelle, après la mort de Hugues, se remaria, l'an 1080, suivant les historiens espagnols et l'abbé Juenin, par l'entremise de Pierre premier, abbé de Tournus, avec Alfonse VI, roi de Léon.

ADELAIDE.

1075 au plus tard. Adelaïde, fille aînée du comte Thibaut, et veuve de Guillaume III, seigneur de Thiern ou Thiers, en Auvergne, était en possession du comté de Châlons en 1075. Nous en avons la preuve dans la charte d'une donation qu'elle fit cette année, avec le titre de comtesse de Châlons, au monastère de Parai-le-Monial; acte souscrit par Humbert de Bourbon, son beau-frère, qui ne prend point d'autre qualité, quoique sa femme, Ermengarde, sœur d'Adélaïde, fût encore vivante. Nous ne voyons pas non plus que ni Malthilde, autre sœur d'Adélaïde, ni Hervé de Donzi, son époux, aient eu part au comté de Châlons; ce qui nous donne lieu de croire que le comte Hugues avait institué son héritière universelle Adélaïde, sa sœur. Ermengarde cessa de vivre en 1083. Mais Adélaïde l'avait devancée au tombeau trois ans pour le moins auparavant. En effet l'acte de l'élection de Gautier, évêque de Châlons, dressé l'an 1080, nous apprend que le comté de Châlons était pour lors vacant : *Consulatu cabilonensis urbis tunc temporis manente absque terreno principe.* (*Gall. Chr. no.* T. IV, *Instr.* col. 232.) Ce qui causa cette vacance fut sans doute la concurrence de ceux qui prétendaient à ce comté. Nous ne pourons dire combien durerent précisément leurs contestations; mais nous voyons qu'il en résulta deux possesseurs tranquilles du comté de Châlons, savoir :

GUI DE THIERN, ET GEOFFROI DE DONZI, PUIS SAVARIC DE VERGI ET GUILLAUME Ier.

Gui, fils de Guillaume de Thiern et d'Adélaïde de Châlons, et Geoffroi, fils d'Hervé, baron de Donzi, paraissent pour la première fois avec le titre de comtes de Châlons, l'an 1093, dans la charte par laquelle le second, étant à Cluni, rendit, en présence de l'abbé Hugues, à l'église de Saint-Marcel de Châlons, la justice et d'autres droits du village de Batuens, qu'il avait usurpés sur elle; ce que le comte Gui et sa femme confirmèrent en mettant la charte sur l'autel. Les deux comtes ordonnèrent aussi la même année à un de leurs vassaux, nommé Boniface, de restituer à la même église ce qu'il lui avait enlevé. (Perri, *Hist. de Châlons. pr.* p. 45; Juenin, *Hist. de Tournus, pr.* p. 332.) L'an 1096, Geoffroi se disposant à partir pour la Terre-Sainte, vendit une portion du domaine comtal de Châlons à Savaric de Vergi, son oncle. Mais celui-ci n'ayant pas assez d'argent pour s'acquitter envers son neveu, engagea, pour compléter son paiement, la moitié de son acquisition à l'évêque de Châlons, moyennant 200 onces d'or; laquelle somme n'ayant point été remboursée, les évêques de Châlons sont restés en possession du quart de ce domaine. Gui de Thiern partit aussi pour la croisade, et mourut au plus tard l'an 1113 : car Guillaume, son fils et son successeur, donna cette année, de concert avec Savaric, la forêt de Bragne pour l'établissement de l'abbaye de la Ferté-sur-Grône. Savaric vendit ensuite, après la mort de Geoffroi, de Simon et d'Hervée, ses fils, ce qui lui restait du comté de Châlons à Hugues II, duc de Bourgogne, qui le laissa à Hugues dit *le Roux*, son fils. Celui-ci fut père de Sibylle, femme d'Anseric de Montréal, dont les descendants, ayant cédé au duc de Bourgogne leurs droits sur plusieurs terres, y comprirent vraisemblablement ceux qu'ils avaient sur le comté de Châlons. Il est au moins constant par le traité fait en 1221, entre Durand, évêque de Châlons et son chapitre, Alix, veuve d'Eudes III, duc de Bourgogne, et Béatrix, comtesse de Châlons, que la duchesse Alix possédait en partie ce comté. A l'égard du comte Guillaume, les derniers traits de sa vie, consignés dans l'histoire, ne font point son éloge. Voici ce que rapporte de lui, d'après les écrivains du tems, l'Auteur *du Miroir historial* : « En Bourgogne, dit-il, Guillaume, le comte de Châlons-sur-Saône, « à l'aide de grant planté de Brabançons, vint courir sus à l'abbaye de Cluni. Les religieux et plusieurs gents de la terre lui « vindrent au-devant tous désarmés portant les reliques qu'ils « avoient avec eux, la croix et le *corpus Domini*, pour lui « prier merci, et pour l'honneur de Dieu que il ne mesfit rien « à l'église : mais le déloyal comte et ses gents les dépouillerent « tout nuds et robèrent l'abbaye et pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent et en tuèrent bien cinq cents. C'est horrible fait sçut le « roi; il assembla son ost hastivement, et vint sur le comte qui « ne l'osa attendre. Le roi print le Mont Saint-Vincent de « Châlons, la moitié en donna au duc de Bourgogne, et l'autre « moitié au comte de Nevers, pour ce qu'ils l'avoient servi en « son ost. Tous les Brabançons qu'il y trouva fit pendre ». Ceci arriva non l'an 1178, comme le marque l'abbé Velli, mais l'an 1166, suivant l'histoire contemporaine de Vezelai.

(*Spicil.*, T. III, p. 640.) Il y a bien de l'apparence que Guillaume mourut dans ces entrefaites, ou peu de tems après, puisque dès-lors il n'est plus fait mention de lui. Il avait un frère cadet nommé Gui, qui fut seigneur de Montpensier selon Justel, du Bouchet et Baluze. De son mariage, outre un fils qui lui succéda, il eut une fille, Alix, qui épousa Joscerand Pot, seigneur de Brancion.

GUILLAUME II.

1168. Guillaume II, fils et héritier de Guillaume premier, se voyant dépouillé du Mont Saint-Vincent, vint avec sa mère, l'an 1168, faire satisfaction au roi Louis le Jeune dans l'abbaye de Vezelai. Ayant, sous la promesse de réparer le mal que son père et lui avaient fait, recouvré ce domaine, il demanda au pape l'absolution des censures qu'il avait encourues, et l'obtint aux mêmes conditions. Ses affaires ainsi rétablies, il vécut paisiblement tant qu'il eut à redouter la puissance du monarque qui l'avait réduit. Le tems nous a conservé le monument d'un acte éclatant de justice qu'il fit en 1173. Les religieux du prieuré de Perreci dans le Charolais, et l'abbé de Saint-Benoît sur Loire, dont ils relevaient, se plaignaient des coutumes onéreuses et injustes qu'il avait établies dans ce lieu. Guichard archevêque de Lyon et légat du saint-siége, s'y étant rendu avec les évêques de Châlons et d'Autun pour examiner l'affaire, Guillaume vint les trouver avec ses prévôts et ses sergents. Sur l'aveu qu'il fit de ses torts, on assembla les habitants de Perreci, en présence desquels il renonça aux exactions qui faisaient le sujet de leurs plaintes, donna pour garants de sa parole plusieurs chevaliers qui se trouvaient là, et fit dresser de sa renonciation un instrument authentique dont on tira deux copies pour être déposées, l'une aux archives de Saint-Benoît, l'autre en celles de Perreci. (*Cartul Floriac.*) D'après une pareille démarche on l'aurait cru sincèrement converti. Mais sur la fin du règne de Louis le Jeune, voyant ce prince infirme et dans l'impuissance d'agir, ne redoutant point d'ailleurs Philippe, son fils, encore mineur, il fait alliance avec Girard, comte de Mâcon, et Humbert IV, sire de Beaujeu, pour recommencer ses brigandages. « Plusieurs seigneurs, dit le *Miroir historial*, se « vindrent complaindre au roi (Philippe-Auguste) du seigneur de « Beaujeu et du comte de Châlons, (d'autres chroniques ajou« tent le comte de Mâcon), qui leur faisaient moult de maux. Il « assembla grants gents, et par force contraindist ces deux « princes à amander ce qu'ils avoient forfait aux églises et à « rendre ce qu'ils avoient prins du leur ». Ce fut alors que le comte Guillaume fit à Lourdon, près de Cluni, avec l'abbé de ce monastère, un traité par lequel il renonçait à toutes les mauvaises coutumes qu'il avait établies à Parai-le-Monial, telles qu'un impôt sur les porcs, *porcellagium*, un sur les denrées, *annonagium*, un autre sur les voitures, *carredum*, le droit de faire moissonner ses champs par ses vassaux, *messionagium*; renonciation que sa fille et son héritière ratifia l'an 1205. (Chifflet, *Lettre sur Béatrix*.)

L'an 1190, Guillaume partit avec ce même monarque pour la Terre-Sainte; il en revint et mourut le 3 janvier 1203 (N. S.), laissant une fille unique nommée Béatrix, qu'il avait mariée, vers l'an 1186, avec Etienne III, comte d'Auxonne. (Chifflet, *ibid.* Juenin, *Hist. de Tournus*.)

BÉATRIX.

1203. Béatrix, fille et héritière du comte Guillaume II, lui succéda au comté de Châlons. Quoiqu'elle relevât immédiatement du duc de Bourgogne, le roi Philippe Auguste exigea d'elle qu'elle lui fît hommage à lui-même; et comme sa faiblesse ne lui permettait pas de se transporter à Paris, l'archevêque de Lyon fut commis pour recevoir cet acte au nom de S. M. Nous avons la lettre de ce prélat au roi, datée du 3 septembre 1203, par laquelle il déclare que Béatrix s'est acquittée de ce devoir entre ses mains dans le château du Mont Saint-Vincent, en protestant néanmoins qu'elle n'entendait pas déroger par là à la fidélité qu'elle devait au duc de Bourgogne, son suzerain. (*Recueil de Colbert*, vol. 3, p. 703.) L'an 1205, elle confirma l'accord fait, l'an 1180, entre le comte Guillaume, son père, et l'abbaye de Cluni, touchant les droits du prieuré de Parai sur la terre de Toulon; ce qu'elle fit confirmer par les évêques de Châlons, de Mâcon et d'Auxerre. (*Arch. de Cluni.*) L'an 1221, elle traita avec Durand, évêque de Châlons, et Alix de Vergi, duchesse de Bourgogne, touchant leur juridiction respective dans la cité de Châlons. Béatrix mourut le 7 avril 1227, et fut inhumée au cloître de l'abbaye de la Ferté. Elle avait épousé, comme on l'a dit, vers l'an 1186, Etienne III, comte d'Auxonne, dit aussi Estevenon, petit-fils, par Etienne, son père, de Guillaume IV, comte de Mâcon, dont elle fut ensuite séparée pour cause de parenté, après en avoir eu trois enfants, un fils, et deux filles, qui ont toujours passé pour légitimes malgré la dissolution de ce mariage. Le fils est Jean, qui suit; les filles, Béatrix, femme de Simon, sire de Joinville, père de l'auteur de la Vie de saint Louis; et Clémence, mariée à Berthold V, dernier duc de Zeringhen. Etienne, ou Estevenon, du vivant de Béatrix, contracta vers l'an 1212, une seconde alliance avec Agnès, fille de Robert II, comte de Dreux, dont on ne voit point qu'il ait eu d'enfants. Il emmena (l'on ne sait en quelle année) Jean, son fils, à la guerre contre les Albigeois. Etant mort le 16 mars 1240, il fut inhumé à la Charité de l'ordre de Citeaux en Franche-Comté. (Chifflet, *Lettre sur Béatrix*; Juenin, *Hist. de Tournus*; Dunod, *Hist. du comté de Bourg.*)

JEAN, dit LE SAGE.

Jean, à qui ses grandes qualités méritèrent le surnom de Sage, né vers l'an 1190, fut associé par Béatrix, sa mère, au gouvernement du comté de Châlons dès qu'il eut atteint l'âge de majorité. Le premier acte émané de lui, dont nous ayons connaissance, est de l'an 1215. C'est une charte par laquelle il confirme aux religieux de Bellevaux la possession des biens qu'ils avaient reçus de la libéralité d'Etienne, son père; mais dans cet acte il ne prend que les titres de comte de Bourgogne et de sire de Salins. (*Hist. des sires de Salins, pr.* p. 115.) Nous avons une autre charte de lui, donnée avec titre de comte de Châlons à Parai-le-Monial au mois de février 1220 (V. S.), portant confirmation de toutes les donations pieuses que sa mère avait faites. Il paraît néanmoins qu'il y eut dans la suite quelques contestations entre lui et ce monastère. C'est ce que nous inférons d'une charte du mois de décembre 1228, par laquelle il s'engage à observer fidèlement les coutumes de ses ancêtres à l'égard des habitants de Parai et de Toulon, et s'oblige, en cas de contravention, à la réparer suivant l'arbitrage des chevaliers R. Dalmace, Hugues de Digoine, Hugues de S. Alban, Guichard de Digoine, et autres. (*Arch. de Cluni.*)

L'an 1231 (V. S.), le 1er mars, il fit une transaction avec l'abbaye de Cluni touchant une somme de cent marcs d'argent et de cinquante livres dijonnaises, qu'il répétait sur cette maison, comme héritier de sa mère. L'abbé et les religieux soutenant que cette dette avait été acquittée du vivant de Béatrix, et offrant la preuve testimoniale, on convint, pour assoupir toute querelle à ce sujet et à d'autres égards, que l'abbaye donnerait au comte une somme de six cents livres dijonnaises, au moyen de quoi il la tiendrait quitte de toutes les prétentions qu'il avait contre elle. (*Arch. de Cluni.*) La même année, de concert avec l'évêque de Châlons et le duc de Bourgogne, il fit expédier une autre charte par laquelle ils déclarent que tout homme établi depuis un an à Châlons a droit d'étaler et vendre de la viande sans que les bouchers de la ville puissent l'en empêcher. (Perri, *Hist. de Châlons*, *pr.* p. 61.)

L'an 1237 (et non 1238), le *lendemain des octaves de la Pentecôte*, par acte passé à Saint-Jean-de-Lône (d'autres disent à Landon, près de Dôle), du consentement de MAHAUT, sa première femme, du comte Etienne, son père, et d'Agnès, sa belle-mère, le comte Jean échangea les comtés de Châlons et d'Auxonne avec Hugues IV, duc de Bourgogne, contre les seigneuries de Salins, de Bracon, de Villafans et d'Ornan; mais il conserva jusqu'à sa mort le titre de comte avec le nom de Châlons qu'il transmit à ses descendants. Le comté d'Auxonne était un fief mouvant du prieuré de Saint-Vivant de Vergi, et ce monastère y possédait divers fonds et droits qu'il s'était réservés lors de l'inféodation, ou qu'il avait acquis depuis. Pour mettre le tout en sûreté, le comte Jean et Etienne, son père, quelques jours après l'échange, donnèrent, chacun de leur côté, au prieur et couvent de Saint-Vivant, une reconnaisance de la mouvance du comté d'Auxonne (1) envers leur monastère, et des fonds et droits qu'ils y possédaient. (*Hist. de Bourg.*, T. I, *pr.* p. 149.) Le comte Jean finit ses jours le 30 septembre 1267. (Voyez *les Sires de Salins.*)

« L'ancien comté de Châlons, dit l'abbé Courtépée, comprenait, non seulement le Châlonnais en-deçà et en-delà de la Saône, le Charolais qui en fut détaché en 1272 par le duc Hugues IV, mais encore, pour la mouvance ou féodalité, la seigneurie de Marcilli, à présent du bailliage de Montcénis, celles de la Motte-Saint-Jean, de Bourbon-Lanci, de Montmort, et de tous les autres fiefs au-delà de l'Arroux du côté de Bourbon, comme on le voit par le traité passé en 1279 entre le duc Robert et Béatrix de Bourgogne, sa nièce (fille de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon, et femme alors de Robert, comte de Clermont, fils du roi saint Louis.) Hugues IV acquit aussi en 1259 de Henri de Brancion, Uxelles, Brancion et l'Epervière, réunis au comté. »

---

(1) Auxonne (*Assona*, *Assonium* et *Axonia*), ville située sur la Saône, entre Dijon et Dôle, est la capitale d'un comté qui a fait le sujet de longues contestations entre les ducs et les comtes de Bourgogne. Son origine remonte plus haut qu'on ne le pense communément. La chronique de Beze nous apprend (*Spicil.* T. I, p. 492) que le duc Amalgaire, qui commandait en Bourgogne, sous le roi Clotaire II, donna, vers l'an 614, le bourg ou village d'Auxonne, avec d'autres terres à sa fille Adalsinde, pour la dotation du monastère de Saint-Martin de Besançon, dont elle était abbesse. Mais, obligée quelque tems après, par les traverses qu'elle essuya, d'abandonner cette retraite, elle alla chercher un asile, avec sa communauté, auprès de Valdalène, son frère, abbé de Beze. Ne voyant plus d'espérance de retourner en son monastère, elle en céda, l'an 652, tous les biens, et entr'autres Auxonne (*villam Assonam*) et Pontallier (*Potentiacum*) à l'abbé Valdalene; ce qu'elle fit ratifier par ses religieuses et par Adalric, son autre frère. (*Ibid.* p. 495.) Mais l'abbaye de Beze ne conserva pas long-tems Auxonne, et perdit le droit qu'elle y avait, dans un pillage où tous ses titres furent dissipés. Il n'en est pas fait mention dans le diplôme que Valdalène obtint, l'an 658, du roi Clovis II, dit aussi Clotaire, pour confirmer la cession qu'Adalsinde lui avait faite. (*Ibid.* p. 698.) On ne sait pas même ce que devint Auxonne jusqu'à l'an 868. Cette année, Fulce Agilmar, évêque de Clermont, de la maison des comtes d'Amans, fonda, près de Billei, qui est dit voisin d'Auxonne, un monastère pour y déposer les reliques de saint Vivant, disciple de saint Hilaire, qu'on avait soustraites à la fureur des Normands. Elles n'y restèrent pas long-tems. On fut obligé de les retirer promptement aux approches de ces mêmes barbares qui brûlèrent le monastère. Mais on va bientôt voir paraître un nouveau monastère de Saint-Vivant, qui nous donnera plus de lumières sur la ville et le pays d'Auxonne. Ce fut Manassès de Vergy qui le fonda en 892, par le conseil de Valon, son frère, évêque d'Autun; et, pour le garantir de toute insulte dans les tems d'incursion, il l'assit au-dessous de sa forteresse, place imprenable, près de Nuits en Bourgogne. Parmi les fonds dont fut doté cet établissement, se rencontre le lieu d'Auxonne, qui fut ensuite inféodé aux comtes de Bourgogne ou de Mâcon. C'est ce que déclare le comte Etienne dans l'hommage qu'il rendit en 1237 au duc de Bourgogne: *Quod prior et conventus S. Viventii de Vergeio tale jus habuerant apud Assonam quod prædecessores mei à dicto priore et conventu tenuerant in feodum.*

Qu'Auxonne dans son origine n'ait été, comme quelques uns le prétendent, qu'une habitation de pâtres et de pêcheurs, située dans un territoire inculte, que les moines défrichèrent, c'est sur quoi, faute de monuments, nous ne pouvons rien décider. Mais il est certain qu'en 1135, Guillaume, comte de Bourgogne, traita avec Bouchard, prieur de Saint-Vivant, pour l'agrandissement d'Auxonne, qui devint bientôt assez considérable pour être le chef-lieu d'un département. Ce fut alors qu'on vit un comte d'Auxonne, dont le premier que nous ayons pu apercevoir est Etienne, fils aîné de Guillaume IV, comte de Mâcon, petit-fils par son père d'Etienne le Hardi, comte de Mâcon. De Judith de Lorraine, sa femme, il eut Etienne II, dit Estevenon qui, l'an 1229, accorda une charte de commune aux habitants d'Auxonne avec plusieurs priviléges qui furent confirmés par Robert, duc de Bourgogne, en 1304; par le duc Hugues V, en 1313; par le roi Jean en 1361. (Pérard, p. 412.) Depuis ce tems, les comtes de Bourgogne prétendirent qu'Auxonne était une mouvance de leur comté; ce qui leur fut contesté par les ducs qui refusèrent constamment de leur en faire hommage. Remarquez qu'Auxonne est qualifié dans les chartes tantôt comté, tantôt vicomté.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SIRES DE SALINS.

SALINS, aujourd'hui l'une des principales villes du comté de Bourgogne, situé dans un vallon entre deux montagnes, dont l'une se nomme le Poupet et l'autre la Grésille, tire son nom de ses salines. Il s'en forma dans la suite un autre autour des salines mêmes, qu'on nomma le bourg de dessus, en latin *burgum valcherii salinensis.* Les fréquents démêlés que l'émulation et l'intérêt firent naître entre ces deux bourgs, engagèrent, l'an 1497, l'archiduc Philippe, maître de l'un et de l'autre, à les joindre ensemble pour n'en faire qu'une même communauté; c'est ce qui composa la ville de Salins, qui s'est beaucoup accrue depuis ce tems-là.

Salins était originairement du domaine des souverains de Bourgogne; mais ils en aliénèrent en divers tems différentes parties, de manière qu'à la fin il ne leur en resta presque plus que la directe. Dès le dixième siècle la propriété de Salins passa dans une maison qui par sa puissance ne le céda qu'aux comtes de Bourgogne, et quelquefois même les égala.

ALBERIC.

920. ALBÉRIC, second fils de Maieul, vicomte de Narbonne, étant devenu comte de Mâcon par son mariage avec TOLOSANE, ou ETOLANE, héritière de ce comté, acquit, l'an 941, de Meynier, prévôt de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, le château de Bracon, situé sur la montagne de Grésille, avec la partie des salines qui en dépendait, et les terres d'Arêche, Usie et Chamblai, sous la charge d'un cens annuel de quarante-un sous, et de celui de quinze sous pour chacune des églises qui lui étaient aliénées. Enchanté de cette acquisition, il céda, l'an 942, le comté de Mâcon à Letalde, son fils aîné, pour venir résider avec Humbert, son second fils, au milieu de ses nouvelles possessions. Cependant elles ne lui étaient pas abandonnées sans retour; car il était porté formellement par la charte d'aliénation que le monastère d'Agaune pourrait y rentrer après la mort des fils d'Albéric. Mais cette condition n'a jamais eu son accomplissement. Albéric mourut l'an 945, et fut enterré dans le parvis de l'église de Saint-Etienne de Besançon, à laquelle il avait donné la terre de Cussei, qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. (*Voy.* Albéric, *comte de Mâcon.*)

HUMBERT I.

945. HUMBERT, second fils d'Albéric, lui succéda dans la sirerie de Salins, et dans quelques terres du comté de Mâcon. L'an 951, il consentit à la donation faite par Letalde, son frère aîné, des églises de Saint-Maurice de Gray et de Saint-Maurice de Pontallier, au chapitre de S.-Etienne de Besançon. Il fit lui-même depuis donation d'une vigne située au diocèse de Mâcon à l'abbaye de Cluni, étant, comme il a dit lui-même, à l'extrémité : *In extremis positus vitæ præsentis.* (M. l'abbé Guillaume, *Hist. des Sires de Salins*, *pr.* p. 10.) Mais l'acte de cette donation étant sans date, il ne peut servir à fixer l'année de la mort de Humbert I. Tout ce qu'on peut assurer sur ce point, c'est qu'il avait cessé de vivre avant l'an 957, comme le prouve une charte de son successeur en faveur de Cluni, que nous allons rapporter.

HUMBERT II.

HUMBERT II succéda en bas âge à son père Humbert I, sous la tutelle de Letalde, son oncle. Celui-ci, au nom de son neveu, donna, la troisième année du roi Lothaire, c'est-à-dire l'an 957, à Aimar, abbé de Cluni, un meix en la ville de Saillei. Humbert, devenu majeur, épousa ERMENBURGE, fille d'un seigneur nommé Lambert, différent du comte de Châlons de même nom. (Voyez *les comtes de Châlons.*) On ignore l'année de sa mort, dont le jour est marqué au 8 des calendes d'août dans le Nécrologe de l'église de Besançon; ce fut là qu'il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Paul, que Hugues, son fils, gouvernait alors. Mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1028, le 16 des calendes de mai, date d'un diplôme de Rodolfe III, dernier roi de la Bourgogne transjurane, par lequel ce prince confirma à Ermenburge les biens que Lambert, son père, lui avait assignés pour sa dot au canton de Varasque. (*Sires de Salins*, *pr.* p. 11.) De son mariage Humbert laissa Gaucher, qui suit; Letalde, qui vivait en 1044; Hugues, abbé de Saint-Paul de Besançon, fondateur en 1028 du chapitre de Saint-Anatole de Salins, archevêque de Besançon en 1031, mort le 27 juillet 1066 ou 1067; et Ermenburge, femme d'Amédée de Navillei.

GAUCHER I.

GAUCHER, fils de Humbert II et son successeur, approuva une donation faite, en 1044, à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, par Hugues, son frère. Il donna lui-même à cette église, conjointement avec sa femme et son fils, ce qu'il avait à Navillei et à Nancrai. Etant à Besançon, il renonça en faveur de saint Odilon, abbé de Cluni, aux droits qu'il prétendait sur les sujets du prieuré de Romain-Moutier, qui demeuraient à Chaux-d'Allier. On n'a rien qui puisse aider à fixer l'année de sa mort. AREMBURGE, sa femme, dont on ignore l'origine, le fit père d'un fils, qui suit. Il paraît par une donation qu'elle fit à l'abbaye de Cluni, qu'elle avait eu d'un premier mariage deux autres fils,

Guillaume et Arbert. (Voy. *Sires de Salins*, p. 20, et *pr.* p. 25 et 30.)

GAUCHER II.

Gaucher II, successeur de Gaucher I, son père, en la sirerie de Salins, aliéna, vers l'an 1080, à Bernard, abbé de la Baume, l'église de Dampierre, du consentement de Hugues et de Hardouin de Châtillon, auxquels elle appartenait en partie. Entraîné par l'exemple des seigneurs de son voisinage, il porta la main sur des biens ecclésiastiques qui étaient à sa convenance; mais il leur donna ensuite l'exemple du repentir. Après avoir fait des dégâts dans les dépendances du prieuré de Romain-Moutier, touché de remords, il lui céda, l'an 1084, en dédommagement une place dans ses salines pour y faire du sel. Dans l'acte de cette donation il prend la qualité d'avoué de Salins. Il ne répara pas aussi généreusement les violences qu'il avait exercées contre l'église de Besançon. Elle fut obligée, l'an 1087, de convenir avec lui d'une somme d'argent pour la laisser jouir des biens qu'elle avait reçus par donation de l'archidiacre Guichard. (*Sires de Salins*, *pr.* p. 23 et 24.) Les dispositions de Gaucher pour les églises et les monastères devinrent plus favorables par la suite. Il fonda, sous S. Hugues, abbé de Cluni, le prieuré de Saint-Nicolas de Salins. S'étant rendu ensuite à Cluni, il fit don à cette abbaye de plusieurs places dans ses salines pour y cuire du sel, et lui fit d'autres libéralités pour la fondation de son anniversaire. L'année de sa mort est incertaine. De Béatrix, sa femme, il laissa Humbert, qui suit; et Hugues, chanoine de St.-Etienne de Besançon.

HUMBERT III, dit LE RENFORCÉ.

Humbert, fils de Gaucher II et son successeur, jouissait de la seigneurie de Salins du vivant de son père. C'est ce que l'on voit par l'accommodement qu'il fit avec l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, au sujet d'une chaudière qu'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, avait accordée à ce monastère dans les salines de Salins. (*Sires de Salins*, *pr.*, p. 37.) L'an 1126, il consentit à la cession qu'Anseric, archevêque de Besançon, fit de l'église de Bannans au prieuré de Romain-Moutier. Ce consentement avait été précédé de plusieurs vexations qu'il avait exercées contre ce monastère. Il mourut à la Terre-Sainte, on ne peut pas dire en quelle année, mais l'an 1133, au plus tard. De sa femme, dont on ignore le nom, il laissa Gaucher, qui suit; Humbert, qui viendra ensuite; N., femme de Thibaut, qui paraît avoir été de la maison de Vauvillers; Elisabeth, mariée à Renaud de Traves, connétable du comté de Bourgogne, descendant de Hugues de Traves, qui fonda, l'an 1073, dans sa terre de Traves, une église en l'honneur de saint Pierre et de saint Marcel. (Cette maison, l'une des plus illustres du comté de Bourgogne, finit vers le commencement du quatorzième siècle.)

GAUCHER III.

Gaucher, fils aîné de Humbert III, lui avait succédé en 1133, comme on le voit par la donation qu'il fit à l'église de Saint-Paul de Besançon d'un cens hebdomadaire sur les salines de Salins. (*Sires de Salins*, *pr.*, p. 44.) Fidèle à suivre les pieuses intentions de son père, il exécuta, l'an 1136, la fondation que son père avait projetée de l'abbaye de Rosières, qu'il dota richement. Il fut libéral envers d'autres églises, telles que celles de S.-Paul de Besançon, à laquelle il céda, l'an 1133, un cens hebdomadaire assez considérable sur ses salines; celle d'Alaise, desservie par des chanoines réguliers, qu'il dota, en 1145, d'une maison située dans le lieu d'Ars; celle de Mont-Benoît, à laquelle il assigna, l'an 1148, deux mesures de sel par semaine, à prendre sur ses salines; celle de Rosières, à laquelle il fit don de trois bouillons de sel par an. On le voit, en 1157, à la cour de l'empereur Frédéric Ier, dans la ville d'Arbois, où il fut témoin du diplôme par lequel ce prince déclara qu'il prenait l'abbaye de Balerne sous sa protection. Il est dénommé comme témoin après Etienne, comte de Bourgogne, et avant Eudes, fils déshérité de Hugues, comte de Champagne, et parent de l'impératrice Béatrix, dans la charte des priviléges qui furent accordés la même année par cet empereur à Geoffroi, évêque d'Avignon; l'acte est daté de Besançon, le neuvième des calendes de décembre (23 novembre). On le voit encore, l'an 1166, le 26 août, à la cour de Frédéric à Dôle, où, ce jour-là, il fut témoin du don que ce prince fit à Eudes de Champagne des terres de Quingei, Lielle et Lambard. Il mourut, l'an 1175, à Saint-Oyan, le 15 août, en présence de Girard, comte de Mâcon, et de sa fille Maurète, épouse de ce seigneur et unique héritière de Gaucher. Son corps fut transporté dans l'église de Saint-Etienne de Besançon.

GIRARD.

1175. Girard, comte de Mâcon, ayant épousé, l'an 1160, Guigonne, dite aussi Maurette, fille unique de Gaucher, devint sire de Salins, l'an 1175, après la mort de son beau-père. En comparant le personnage qu'il faisait dans le comté de Mâcon avec celui qu'il fit dans la sirerie de Salins, on a peine à s'imaginer que ce fût le même homme. Autant il était turbulent, avide de biens d'autrui, et surtout de celui du clergé, dans le premier; autant il était paisible et libéral dans l'autre. Nul seigneur du voisinage de Salins n'eut à se plaindre de ses entreprises, et plusieurs églises du pays reçurent des marques éclatantes de sa générosité. L'église cathédrale de Besançon, le chapitre de Saint-Anatole de Salins, la chartreuse de Bonlieu, l'abbaye de Billon et celle de Balerne, lui ont des obligations importantes, dont le souvenir est consigné dans leurs monuments domestiques. Girard mourut au plus tard le 15 septembre 1184, laissant, de son épouse, qui lui survécut, plusieurs enfants, dont le second, qui suit, lui succéda dans la sirerie de Salins. Girard fut inhumé à la cathédrale de Besançon. (*Voy.* Girard, *comte de Mâcon.*)

GAUCHER IV.

1184. Gaucher, second fils de Girard, eut pour son apanage la sirerie de Salins. Il prétendait à celle de Bourbon, depuis 1171, par le mariage qu'il avait contracté avec Mathilde, fille et héritière d'Archambaud VIII, sire de Bourbon, et d'Alix de Bourgogne. Il accompagna, l'an 1189, l'empereur Frédéric Ier dans son expédition de la croisade, et fut témoin de la mort funeste de ce prince, arrivée dans la route, le 10 juin de l'année suivante. L'armée teutonique ayant continué sa marche sous la conduite du fils de l'empereur défunt, vint faire le siége de Saint-Jean-d'Acre, où Gaucher se distingua par sa valeur. Théodoric, archevêque de Besançon, fut emporté par la peste devant cette place, l'an 1191, avec beaucoup d'autres. Gaucher échappa à ce fléau, et revint dans sa patrie après la prise de Saint-Jean-d'Acre. Mathilde, son épouse, ne fut pas du nombre de ceux qui le revirent avec joie. Une contrariété d'humeurs les divisait depuis long-tems. Elle augmenta depuis le retour de Gaucher, dont l'impatience éclata par des voies de fait qui obligèrent sa femme à prendre la fuite. Le prétexte de la parenté servit heureusement à Mathilde pour demander la dissolution de son mariage, qu'elle obtint, l'an 1195 ou 1196, du pape Célestin III. Libre alors, elle contracta un nouveau mariage avec Gui de Dampierre. (Voyez *les sires de Bourbon.*) Gaucher, de son côté, prit une seconde alliance avec Alix, fille de Robert le Jeune, comte de Dreux, issu du sang royal. L'an 1199, il se rendit à un lieu désigné par Gontier, abbé de Saint-Maurice, pour lui faire hommage des terres qui relevaient de son abbaye, et dont les principales étaient le château de Bracon avec ses dépendances, la vallée de Meige, Arêche et Chamblai.

L'acte qui fut dressé de cette reconnaissance, porte que le sire de Salins est tenu de recevoir avec distinction et de défrayer l'abbé avec sa compagnie toutes les fois qu'il jugera à propos de venir à Bracon; que les clefs de la place doivent lui être remises, et que le gardien des portes est obligé de prendre ses ordres. (*Sires de Salins*, *pr.*, p. 91.) Gaucher fonda, la même année, l'abbaye cistercienne du Mont-Sainte-Marie, qu'il soumit à celle de Clairvaux. L'an 1202, son estime pour les chanoines réguliers le porta aussi à fonder pour eux l'abbaye de Gouaille. Gaucher répandit encore ses libéralités sur d'autres monastères, et mourut le 3 ou le 4 août de l'an 1219, dans un âge avancé. Conformément à ses intentions, il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Gouaille, sous une tombe plate sur laquelle on lit cette épitaphe : *Sous cette petite tombe, devant ce grand autel, giest et est enterré Gaucher, seigneur de Salins et de Bracon, fondateur de cette église, Mont-Sainte-Marie et Rousieres, qui trépassa l'an de l'Incarnation de N. S. 1219, le tiers jour d'août.* Bernard de Malarmei, abbé de Gouaille, lui érigea, l'an 1622, un nouveau monument plus orné, sur lequel il fit graver une épitaphe latine qui n'ajoute rien à celle qu'on vient de rapporter, sinon qu'Ide, duchesse de Lorraine, sa sœur, est enterrée auprès de lui. Au lieu d'appeler Ide, duchesse de Lorraine, il fallait la dire dame de Coligni. (*Voy.* Girard, *comte de Mâcon.*) On doit remarquer encore que ce fut Gaucher III qui fonda, comme on l'a dit plus haut, l'an 1136, l'abbaye de Rosières, dont Gaucher IV n'a été que le bienfaiteur. Celui-ci ne laissa, de son premier mariage, qu'une fille, qui suit. Alix de Dreux, sa seconde femme, lui survécut sans enfants de leur mariage, et épousa, en secondes noces, Renaud de Choiseul. Elle perdit, en 1239, ce second mari, et finit elle-même ses jours en 1258, laissant de Renaud trois fils et deux filles.

MARGUERITE.

1219. Marguerite de Vienne, fille unique de Gaucher IV, sire de Salins, et de Mathilde de Bourbon, fut emmenée par sa mère après son divorce, et élevée par elle sous les yeux de Gui de Dampierre, son beau-père. Gui prit pour cette fille les sentiments d'un père; et, voyant que Gaucher n'avait point d'enfants d'Alix de Dreux, il prit soin, lorsque Marguerite fut nubile, de lui chercher un époux qui fût en état de soutenir ses droits sur la succession paternelle. Son choix tomba sur Guillaume de Sabran, comte titulaire de Forcalquier, homme vaillant et capable de former et d'exécuter les plus grandes entreprises. Le mariage se fit, l'an 1211, du consentement de la mère de Marguerite et du duc de Bourgogne, son oncle. L'amitié que Gui de Dampierre avait conçue pour sa belle-fille était si sincère, qu'au préjudice de ses enfants, il consentit à la laisser jouir de la part qu'elle avait du chef de sa mère dans la baronnie de Bourbon. Mais le comte de Forcalquier, non moins généreux que lui, ne voulut accepter ces offres qu'autant qu'elles se trouveraient faire partie des droits de son épouse. La cour du roi de France, à laquelle on s'en rapporta sur ce point, déclara par son jugement que les filles n'entraient point en partage d'une baronnie avec les enfants mâles, mais qu'on leur donnait leur dot en argent. Celle de Marguerite fut de mille deux cents marcs d'argent. Guillaume étant mort en 1220, Marguerite épousa, l'année suivante, en secondes noces, Joscerand, sire de Brancion, dit *le Gros*, à cause de l'abondance de ses biens, suivant Pierre de Saint Julien, et dont la maison, fort ancienne, se glorifiait de ne tenir ses terres que de Dieu et de son épée. Ce fut Archambaud IX, sire de Bourbon, qui ménagea cette seconde alliance.

L'an 1224, Joscerand et son épouse vendirent, par un motif qu'on ignore, à Hugues IV, duc de Bourgogne, pour une somme modique d'argent, le château d'Aignai avec ses dépendances, et la seigneurie de Salins. Mais comme Alix de Dreux en possédait une partie à titre de douaire, le duc de Bourgogne lui assura pour son dédommagement, sous la caution de Henri de Sombernon, la somme annuelle de deux mille quarante livres. Le duc ne garda cette seigneurie que l'espace de treize ans, et l'échangea, l'an 1237, avec Jean le Sage, contre le comté de Châlons : échange qui fut ratifié par Joscerand. Celui-ci étant parti, l'an 1248, avec le roi saint Louis pour la croisade, fut tué, l'an 1250, à la bataille de la Massoure en Egypte. « Il avoit été, dit Joinville, en trente-six batailles, » desquelles, par plusieurs fois, il avoit emporté le prix d'armes; » et de mon eâge même, ajoute-t-il, j'en ai eu connoissance » d'aucunes : car lui étant une fois en l'ost du comte de Mascon, » qui étoit son cousin, il s'en vint à moy et à ung mien frère, » et le jour du Vendredy-Saint, il nous dict : Mes neveux, » venez moy aider à toute vostre gent, et allons courir sus aux » Allemans qui abattent et rompent le Moustier de Mascons. » Tantoust sur piedz fusmes prestz, et allasmes courir contre » lesdits Allemans, et à grands coups et pointes d'espées, les » chassames du Moustier, et plusieurs en furent tués et navrés; » et quand ce fut faict, le bon preud'homme s'agenouilla devant l'autel, et cria à haute voix à nostre Seigneur qu'il luy » plust avoir pitié de son ame, et qu'il le voulsist oster d'entre » les guerres des Chrétiens, où il s'estoit trouvé tant de fois, » et vu tant de gents mettre à mort, et qu'il lui donnast la » grace de mourir à son service contre les Infidèles. » Marguerite, sa veuve, lui survécut, et finit ses jours l'an 1259, laissant de lui un fils nommé Henri, qui, la même année, au mois de juillet, vendit au duc de Bourgogne, Uxelles, Beaumont, la Perrière, avec leurs dépendances, pour la somme de neuf mille livres; puis, au mois suivant, aliéna encore au même duc, pour six mille livres tournois, le château et la châtellenie de Sauvigni. De son premier mariage, Marguerite avait eu deux fils, Guillaume et Gaucher de Sabran.

JEAN LE SAGE.

Jean, surnommé le Sage, fils d'Etienne II, comte d'Auxonne et de Béatrix, fille et héritière de Guillaume II, comte de Châlons, successeur de son père au comté d'Auxonne et de sa mère au comté de Châlons, prenait, dès l'an 1209, les qualités de comte de Bourgogne et de sire de Salins : *Ego Joannes comes Burgundiæ et Dominus Salinensis*, dit-il dans une charte qu'il donna cette année en faveur de l'abbaye de Bellevaux. (*Sires de Salins*, *pr.*, p. 113.) L'un et l'autre de ces titres n'annonçaient que des prétentions. Son père, en mourant, lui laissa le soin de continuer la guerre qu'il avait commencée contre Otton de Méranie pour le comté de Bourgogne. Pour réconcilier les parties, l'an 1222, on proposa le mariage du fils de Jean de Châlons avec la fille du comte Otton. Mais comme ils étaient l'un et l'autre dans l'enfance, le mariage accepté fut différé jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge nubile. La ville de Besançon, indépendante des comtes de Bourgogne, et soumise immédiatement à l'Empire, choisit, l'an 1224, pour son protecteur et son avoué Jean de Châlons. Les articles du traité qu'elle fit avec lui portent qu'il prendra en sa garde les citoyens de Besançon et leurs biens, dans quelques lieux qu'ils habitent; qu'il les assistera de ses conseils et de ses forces dans les différents qu'ils auront avec leur archevêque, le vicomte et le maire de la cité; que, lorsqu'ils l'appelleront, ils seront obligés de lui fournir des vivres et d'entretenir les fers de ses chevaux; qu'ils partageront avec lui le butin qu'on ferait à la guerre, ainsi que la rançon des prisonniers. La durée de ce traité fut fixée à quatre ans. La même année, le comte Jean termina les difficultés qu'il avait avec Simon, sire de Joinville, son beau-frère, par rapport au château de Marnai, qu'il consentit à lui laisser après la mort du comte Etienne, son père.

La guerre se ralluma, l'an 1226, entre le comte Otton et la maison de Châlons. Otton, se voyant abandonné d'une partie

des siens, appelle à son secours les comtes de Champagne et de Bar. Le comte Jean, s'étant mis en campagne, remporta plusieurs avantages sur ses ennemis, et fit prisonnier Henri, comte de Bar, dans un combat qu'il lui livra au mois de décembre. Le comte de Bar, après être resté jusqu'au mois de mai suivant au pouvoir de Jean de Châlons, et de Henri de Vienne, obtint son élargissement moyennant une rançon de seize mille livres, et sur la promesse qu'il fit de ne jamais porter les armes contre eux ni leurs partisans. Mais à peine fut-il remis en liberté, qu'il trahit son serment. La paix se fit, l'an 1227, dans l'abbaye de Beze, par l'entremise du légat qui s'y était rendu à cet effet, dans la vue d'engager le comte Etienne et son fils à prendre parti, lorsqu'ils seraient libres, dans la guerre qu'on faisait alors aux Albigeois. Le comte Otton, par le traité, resta maître du comté de Bourgogne, dont il laissa le titre à Etienne et à son fils.

Jean de Châlons, de concert avec le comte Etienne, accorda, l'an 1229, des franchises à la ville d'Auxonne. L'année suivante, le mariage que le comte Jean ménageait depuis long-tems entre Hugues, son fils aîné, et Alix, fille du comte Otton, fut enfin célébré avec une magnificence conforme à la naissance des deux époux. Six cents livrées de terres de rente, assignées sur les seigneuries de Saint-Aubin et de Colonne, formèrent la dot de la princesse.

L'an 1237 est une époque mémorable par l'échange qui se fit entre le duc de Bourgogne et le comte Jean du comté de Châlons et du comté d'Auxonne contre la seigneurie de Salins. Aux fiefs d'Onan, de Villafans, de Châteauvillain et de Montrivel, dont cette seigneurie était originairement composée, le duc joignit ceux de Cloyes et de Chaucin. Jean de Châlons rendit hommage au duc non seulement de ces terres, mais encore de celles de Saint-Aubin, de Château-Châlons, de Poupet, de Montfort et d'autres fiefs qu'il possédait en-deçà de la Saône. L'échange fut à peine consommé, qu'Alix de Dreux, veuve de Gaucher de Salins, se présenta pour demander l'exécution du traité qu'elle avait fait en 1224 avec le duc de Bourgogne, pour son douaire estimé à la somme annuelle de deux mille quarante livres. Jean de Châlons, pour se délivrer des embarras de ce payement, lui céda, et à Renaud de Choiseul, son second époux, la baronnie de Traves avec les terres de Scei-sur-Saône et de Frotei. L'an 1239, il fit confirmer par Josceraud, sire de Brancion, et Marguerite de Vienne, son épouse, l'échange de la seigneurie de Salins, sur laquelle ils pouvaient former des prétentions. Il restait encore à satisfaire Guillaume et Gaucher de Sabran, fils de Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, sur la part qu'ils prétendaient aussi avoir à la seigneurie de Salins du chef de leur mère, remariée, ainsi qu'on l'a dit, au sire de Brancion. Jean de Châlons fit avec eux, l'an 1240, un traité par lequel, au moyen de la somme de deux mille quatre cents livres qu'il leur donna, ils renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvaient exercer contre lui à cet égard. Le comte Etienne, père de Jean de Châlons, termina sa longue carrière cette même année, et fut inhumé à l'abbaye cistercienne de la Charité. Jean de Châlons établit, l'an 1243, des religieuses de l'ordre de Fontevrault, dans le monastère de Sauvement, près d'Arlai, dont Mahaut, sa fille, fut la première abbesse. L'an 1246, étant dans la maison de l'évêque de Lausanne, il reprit en fief de Nantelme, abbé d'Agaune, le château de Bracon et ses dépendances en la forme contenue dans la reconnaissance faite à l'abbé Gontier par Gaucher IV, sire de Salins. Amédée, comte de Savoie, fut un des témoins de cet hommage que Jean reconnut devoir être rendu dans l'église d'Agaune, conformément, est-il dit dans l'acte, à l'usage et au titre d'inféodation. L'abbé d'Agaune dut être d'autant plus flatté de voir le comte Jean s'exécuter de la sorte envers lui, que le sire de Brancion et le duc de Bourgogne s'étaient dispensés de ce devoir. L'an 1248, le 15 juin, Otton, comte de Bourgogne, le nomma avec la comtesse Alix, son fils Hugues, et trois autres seigneurs, exécuteur de son testament, fait à Niesten dans l'Empire. Otton étant mort dans la même année, Hugues, fils de Jean le Sage, lui succéda, du chef de son épouse, au comté de Bourgogne. L'année suivante, le refus qu'Amauri III, sire de Joux et de Cluse, faisait de se reconnaître son vassal, et les droits qu'il exigeait de ceux qui passaient sur ses terres pour aller chercher du sel à Salins, déterminèrent le comte Jean à lui déclarer la guerre. Amédée de Montfaucon, mécontent de son côté d'Amauri, à cause de l'acquisition qu'il avait faite contre son gré du fief de Morteau, qui relevait de lui, joignit ses armes à celles du comte Jean, son oncle. Retranché dans sa forteresse de Joux, située dans les gorges du Mont-Jura, Amauri vit ses campagnes désolées, ses métairies livrées aux flammes par ces deux ennemis, sans oser faire de sorties pour les arrêter. Il demanda la paix en 1250; elle lui fut accordée à condition qu'il reconnaîtrait tenir du sire de Salins le château de Joux, le rocher de la Cluse, fortifié par le comte Etienne, et d'autres terres; qu'il n'exigerait plus de contributions de ceux qui traverseraient ses terres pour aller au sel; et qu'il se démettrait en fief de Morteau en faveur du sire de Montfaucon.

Jean le Sage embrassa le parti de Guillaume, roi des Romains. Nous avons les lettres de ce dernier, par lesquelles il le reçoit à foi et hommage, sous la promesse qu'il fait de l'aider contre Conrad, fils de l'empereur Frédéric II, et de lui donner une somme de dix mille marcs d'argent. Guillaume en reconnaissance lui engage les revenus qui lui appartiennent, en sa qualité de chef de l'empire, dans les villes de Besançon, Lausanne et Salins. L'acte est daté de cette dernière ville au mois d'avril 1251. (*Mss. du roi*, nº 9420, fol. 7, vº.) Jean le Sage obtint, l'an 1252, de Guillaume le droit de faire battre monnaie à Salins; et la même année, accompagné d'ISABELLE DE COURTENAI, sa seconde femme, et de Jean, leur fils, il rendit hommage au duc de Bourgogne, Hugues IV, de ses terres de Château-Châlons, Château-Belin sur Salins, Poupet, l'Echelois, Montfort, la Marche en Bresse, et d'autres fiefs. On fut étonné de cet hommage, si contraire aux vues et à la politique du comte Jean de Châlons; mais il avait un motif qui ne se manifesta pas d'abord; c'était la division qui régnait depuis quelque tems entre lui et Hugues, son fils aîné. Celui-ci, jaloux de la tendresse que portait son père aux enfants qu'il avait eus de sa seconde femme, s'était persuadé que ses intérêts en souffriraient un jour. Rempli de ce préjugé, il avait fait taire les sentiments de la nature pour n'écouter que ceux de son ambition. Dès l'an 1251, il avait conclu, avec le duc de Bourgogne, un traité d'alliance, dans lequel il n'avait pas voulu comprendre son père ni ses frères. Cette alliance altéra l'amitié que Jean de Châlons avait eue jusqu'alors pour ce fils. Il chercha pour ses autres enfants la protection de ce même duc; mais le prix dont il la paya dut lui coûter bien des regrets. Ses projets n'en reçurent cependant aucune atteinte, et sa prudence répara dans la suite le sacrifice qu'il avait fait à son amour.

La rupture entre le père et le fils, après être demeurée quelques années secrète, éclata enfin par une guerre ouverte. Le scandale des gens de bien et la désolation de la province en furent les suites avec tous les maux que les armes entraînent. Le roi saint Louis, au retour de la Terre-Sainte, voulut se rendre médiateur entre les parties. Mais les députés qu'il leur envoya les trouvèrent trop irritées pour se laisser fléchir par leurs remontrances. Le sire de Salins venait de donner au comte de Bourgogne une marque des plus caractérisées de son ressentiment. Il avait acquis depuis peu pour sept mille marcs d'argent les droits que Frédéric le Jeune, burgrave de Nuremberg, avait dans le comté de Bourgogne. Cette acquisition avait été suivie de la promesse de mariage de son fils du second lit avec Alix, fille du burgrave; et l'on était convenu que ses droits sur le comté de Bourgogne (à l'exception de l'avouerie de Besançon) serviraient de dot à la future épouse. Le comte Hugues voyant qu'on lui disputait une partie de ses états, ne garda plus de mesures. Guidé par sa

colère, il poursuivit Jean de Châlons avec la fureur de l'ennemi le plus implacable. Le père infortuné, trop faible pour lui résister avec ses seules forces, se vit réduit à solliciter des secours étrangers et à les acheter par des bienfaits. Les hostilités allaient recommencer avec plus d'ardeur, quand les nouvelles instances du monarque français arrêtèrent le cours de ces animosités. La cassation du traité fait entre Jean de Châlons et le burgrave de Nuremberg fut un des principaux articles de la réconciliation entre le père et le fils. Le prince qui avait vendu ses droits au premier pour sept mille marcs, les céda pour mille quarante au comte Hugues. Le projet du mariage d'Alix, sa fille, avec le sire de Salins, s'évanouit avec les espérances qu'elle devait lui porter. Jean de Châlons commençait à jouir de la tranquillité que le monarque lui avait procurée, lorsqu'il perdit Isabelle, son épouse, fille de Robert de Courtenai, seigneur de Champignelles. Cette perte fut presque aussitôt réparée, par une troisième alliance qu'il contracta avec Laure, fille de Simon II, sire de Commerci. Jean le Sage donna, l'an 1259, au comte Hugues, son fils, le gage le plus assuré de sa prédilection, en soumettant la seigneurie de Salins au comté de Bourgogne, dont elle avait été jusqu'alors indépendante. Pour réaliser cette faveur, il se rendit lui-même vassal de son fils, et lui rendit hommage comme à son suzerain. La charte qui fut expédiée à ce sujet dans le mois de janvier 1259 (V. S.), exprime les motifs qui l'avaient déterminé à cette démarche. C'était pour empêcher que la seigneurie de Salins ne passât en des mains étrangères, qu'elle ne fût divisée après sa mort, et que ces portions qui auraient formé autant de seigneuries indépendantes, ne fussent assujetties, sous quelques prétextes, à des princes voisins, peut-être même à des ennemis. En conséquence, après avoir repris de son fils la baronnie de Salins, Chalamont et le Val-de-Miége, il veut que celui qui tiendra Bracon après sa mort soit vassal de son fils aîné et de ses descendants, qui seront chargés d'en faire les devoirs de fief à l'abbé d'Agaune; que les partages de ses fils cadets relèvent de l'aîné, et que les biens constitués en dot à ses filles seront soumis à la même mouvance. Le comte Hugues, par reconnaissance, lui abandonna six cents livrées de terre sur le puits de Salins, pour en accroître le partage de ses frères. Le 30 septembre 1267 fut le terme des jours de Jean le Sage, après la mort duquel la seigneurie de Salins fut réunie au comté de Bourgogne, dont les souverains ajoutèrent dès-lors à leurs titres celui de sires de Salins. Cette ville est redevable à Jean le Sage de son premier affranchissement qu'elle obtint de lui en 1249. (M. Perreciot.) De Mahaut, sa première femme, il eut, outre Hugues, son fils aîné, une fille nommée Blanche, qui fut mariée deux fois, 1° à Guichard V, seigneur de Beaujeu, dont elle n'eut point d'enfants, 2° à Béraud, seigneur de Mercueil, après la mort duquel, selon Rubys, elle entra, l'an 1269, dans l'ordre de Sainte-Claire à Lyon, et fonda l'abbaye de la Déserte. Isabelle de Courtenai le fit père de Jean, seigneur de Rochefort, qui devint comte d'Auxerre par son mariage avec Alix de Bourgogne, troisième fille d'Eudes de Bourgogne, comte de Nevers; de Pierre, seigneur de Châtel-Belin; et d'Etienne, seigneur de Rouvre et de Monterot. Du troisième lit sortirent Jean, seigneur d'Arlai; Hugues, archevêque de Besançon; Marguerite, femme de Hugues, ou Huguenin de Bourgogne, seigneur de Montréal; et Agnès, mariée à Amé II, comte de Genève.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE NEUCHATEL EN SUISSE.

Neuchatel, en latin *Neocomum*, *Neoburgum* et *Novum castrum*, en suisse *Noiedenolex*, en allemand, *Velsch-Neuenbourg*, jolie ville de la Suisse, traversée par le torrent du Seyon et située sur le bord d'un lac d'environ huit lieues de longueur sur deux de largeur, est le chef-lieu d'un comté dont l'étendue d'Orient en Occident est à-peu-près de douze lieues, et de cinq du Nord au Midi, entre la Franche-Comté dont il est séparé par le Mont-Jura, l'évêché de Bâle et les cantons de Berne et de Soleure. Ce pays contient les mairies de Neuchâtel, de Laignières, de Boudevilliers, de Cortaillods, de Bevaux, de Rochefort, de Verrières, de la Chaux d'Etallères, les Châtellenies de Thiélé, de Landeron, de Boudri, et du Val-Travers, avec les baronnies de Travers, de Gorgier et Vaumarcus. On joint au comté de Neuchâtel celui de Valengin, composé de quatre mairies, de Valengin dont dépendent le Val-de-Ruz et ceux du Locle, de la Sagne, des Brenets et de la Chaux-de-Fond. La tradition porte que Berte, femme de Rodolfe II, roi de la haute Bourgogne, fonda en 927 l'église et le chapitre de Neuchâtel. Il est constant qu'après la mort de Rodolfe III, dit *le Fainéant*, Neuchâtel, qui faisait partie de son royaume, fut assiégé, l'an 1032, par l'empereur Conrad le Salique, que Rodolfe avait institué son héritier. Neuchâtel tenait pour Eudes, comte de Blois, qui disputait à Conrad cette succession. On sait qu'Eudes succomba, et que Conrad et ses descendants régnèrent sur la Bourgogne

transjurane et la cisjurane, dite le royaume d'Arles. Mais des débris des deux Bourgognes se formèrent, après la mort de Conrad, différentes principautés plus ou moins considérables, du nombre desquelles fut celle de Neuchâtel. Les propriétaires de cette principauté ne prirent d'abord que le titre *de seigneurs de Neuchâtel*. Leurs armes varièrent aussi ; et ce ne fut qu'à la fin du XIII[e] siècle qu'ils commencèrent à porter de gueules, au pal d'argent, chargé de trois chevrons de sable. Auparavant ils avaient sur leurs sceaux un portique flanqué de deux tours crénelées : c'étaient des armes analogues au nom de Neuchâtel. Les branches puînées de la maison de Neuchâtel, savoir les comtes d'Arberg, de Nidau, de Strasberg, et les seigneurs d'Arconciel et de Valengin, portèrent aussi plus ou moins de chevrons dans leurs armes, suivant leurs degrés de proximité.

ULRIC I.

Ulric, ou Hulderic, premier seigneur connu de Neuchâtel, résidait au château de Fenis, ou Vinelz, que l'on appelait aussi Hasenbourg, et dont on voit encore des ruines sur une haute colline entre les villages de Fenis et de Inss, dans le bailliage de Cerlier, ou Erlach, au canton de Berne. Ulric prenait, dès l'an 1034, le titre de comte de Fenis et de seigneur de Neuchâtel, comme on le voit par des chartes de son fils Cunon de Neuchâtel, évêque de Lausanne en 1090. M. de Watteville met la mort d'Ulric en 1070.

RAOUL I.

1070. Raoul, successeur d'Ulric et son fils, à ce qu'il paraît, mourut en 1099, laissant trois fils, Raoul, qui suit ; Mangold, comte de Nidau et de Strasberg, mort en 1165 ; et Berthold, seigneur de Valengin, décédé l'an 1160.

RAOUL II.

1099. Raoul II, fils aîné de Raoul I, lui succéda au comté de Fenis et à la seigneurie de Neuchâtel. Il devait être fort jeune à la mort de son père, puisque la sienne n'arriva qu'en 1162, suivant M. Watteville, qui lui donne pour femme N. de Glane, et pour fils Ulric, qui suit.

ULRIC II.

1162. Ulric II, successeur de Raoul II, son père, fut nommé par l'empereur bailli de Bienne, ville située sur le lac auquel il donne son nom, à une lieue de Nidau et sept de Berne. Il épousa Berte, dont la maison n'est point connue. C'est la même dont il est parlé dans une inscription barbare, sculptée sur la pierre, et qu'on voyait autrefois sur le grand portail de l'église de Neuchâtel. Elle portait :

Respice virgo pia me Berta, Sancta Maria,
Et simul Ulricus, et fugient inimici. Det Dominus
Honores id facientibus et paradisum.

Ulric II mourut en 1173, laissant trois fils, Raoul, qui suit ; Ulric mort en 1229, après avoir été marié deux fois ; et Berthold, évêque de Lausanne. Deux actes vus par M. le baron de Zurlauben, l'un de 1218, l'autre de l'année suivante, prouvent la réalité de ce troisième fils d'Ulric, inconnu à M. de Watteville.

RAOUL III.

1185. Raoul, ou Rodolfe, fils unique d'Ulric II, auquel il succéda, mourut, suivant M. de Watteville, l'an 1196, laissant un fils, qui suit :

BERTHOLD.

1196. Berthold, fils de Raoul III, est le premier qui ait pris dans ses chartes le titre de comte de Neuchâtel. Cependant il s'en trouve aussi où il ne se qualifie que seigneur de ce domaine. De ce nombre est un acte de 1233, que M. le baron de Zurlauben assure avoir vu. C'est peut-être le dernier de tous ceux qui sont émanés de Berthold. Nous ignorons s'il prolongea ses jours au-delà de cette année. Il avait épousé 1°, l'an 1225, Richense ; 2°, l'an 1231, Nicole. De la première il laissa un fils, qui suit. Berthold avait étudié, suivant M. des Molins, à Paris, sous un professeur nommé Guillaume, que Raoul, son père, fit venir, l'an 1205, à Neuchâtel, où il mourut vers l'an 1231 en odeur de sainteté.

RAOUL IV.

1233 au plus tôt. Raoul, ou Rodolfe, fils de Berthold, lui succéda en bas âge. Il épousa Sibylle, fille de Thierri III, comte de Montbéliard, dont il eut Amédée, qui suit. A ce fils le grand Arnault et M. Dunod en ajoutent trois autres, que M. de Watteville a cru (mais sans fondement) devoir supprimer dans sa table généalogique, savoir, Henri, baron de Thièle, mort sans enfants ; Jean, prévôt de Neuchâtel et baron de Hasenbourg ; et Richard, chanoine, on ne dit pas de quelle église ; avec deux filles, Agnelette, et Marguerite, mariée au co-seigneur de Blenai. M. de Watteville ne marque point la date de la mort du comte Raoul IV, et M. Dunod la fixe en 1272. Jean de Châlons, prince d'Orange et de Salins, donna, l'an 1263, au mois de septembre, des lettres par lesquelles il donnait aux enfants qu'il avait et aurait de Lore, son épouse, les fiefs que tenait de lui *messire Rahouz de Nuchatel, et est à sçavoir*, ajoute-il, *que noz voluns et comandons à dict Rahouz que il entroit en l'omaige la comtesse Lore, nostre fame en num de nos enfants que de li avons, sitost comme ledit Rahouz en sera requis de ladicte Lore.*

AMÉDÉE.

1272. Amédée, fils aîné de Raoul, fut en contestation avec ses frères pour la succession de leur père, qu'ils prétendaient partager également, attendu qu'il n'avait point nommé d'héritier en mourant. Après de longs débats, ils convinrent de s'en rapporter à la décision de Thierri III, comte de Montbéliard, leur aïeul maternel. Thierri, pour juger cette affaire, ne consulta point les règles communes des successions particulières ; mais regardant le comté de Neuchâtel comme une souveraineté, il le déclara indivisible, et l'adjugea à Amédée par jugement du mois d'août 1278, de manière toutefois que Henri et ses deux autres frères eurent une part chacun, mais à condition de la tenir en foi et hommage de l'aîné. Les deux filles eurent aussi des terres. Amédée mourut en 1285, laissant de Jourdaine, son épouse, fille d'Ulric, comte d'Arberg, Raoul, qui suit ; Amédée, chevalier ; et quatre filles, dont l'aînée, Guillemette, reçut de Thierri, son bisaïeul, duquel on vient de parler, le comté de Montbéliard dont il la fit héritière en considération de son mariage avec Renaud, fils de Hugues de Châlons (Voy. *les comtes de Montbéliard*) ; Alix, mariée à Ulric de Porta ; Sibylle, dont on ne connaît pas l'alliance ; et Nicole, religieuse.

RAOUL V, ou ROLLIN.

1285. Raoul V, fils aîné d'Amédée, auquel il succéda en bas âge sous la tutelle de Jean, son oncle, prévôt de Neuchâtel, se vit exposé bientôt après la mort de son père au feu de la guerre que l'empereur Rodolfe faisait aux Suisses. Pour prévenir le danger qui le menaçait, il se rendit, l'an 1288, au camp de ce prince devant Berne, et là, par un acte en forme, daté des ides de

septembre, il se démit du comté de Neuchâtel entre les mains de Rodolfe, qui le donna par le même acte à Jean II de Châlons, baron d'Arlai. Celui-ci le remit à Raoul pour lui et ses descendants mâles, à la charge de le tenir en fief de lui et de ses héritiers légitimes. « Que peut-on penser, dit M. Dunod, de cette » inféodation, si ce n'est que le comte de Neuchâtel se prétendait indépendant de l'Empire même; que sa prétention avait » offensé l'empereur, qui pour l'en punir voulait le priver de son » fief; que Jean de Châlons, baron d'Arlai, qui était de la maison » des comtes de Bourgogne, fit revivre l'ancien droit de sa famille sur l'état de Neuchâtel; et que l'empereur y déféra d'autant plus volontiers, qu'il prétendait que le comté de Bourgogne » était un fief de l'Empire; que s'il ne rendait pas le fief de Neuchâtel au comte de Bourgogne, c'est qu'il avait avec lui des » différents qui éclatèrent, l'année suivante, par une guerre cruelle? » Peut-être aussi que l'empereur se ménageait déjà, par la faveur » qu'il fit à Jean de Châlons, qui était le plus puissant seigneur » de Bourgogne, une créature contre le comte de son pays même. » Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter que le comte de Neuchâtel ne soit devenu par cet acte vassal de Jean de Châlons, » baron d'Arlai. La question serait réduite à savoir si Jean de » Châlons était devenu lui-même vassal de l'empereur en recevant » de l'empereur le comté de Neuchâtel. Mais pourquoi supposerait-on, puisque la concession ne le porte pas, que Jean de » Châlons ni ses successeurs n'ont point repris de l'Empire » la mouvance du comté de Neuchâtel; qu'ils en ont réglé les » conditions et adouci celles de la première investiture, à leur » volonté et sans la participation de l'empereur, comme on le » voit dans la suite; que le comte de Neuchâtel a cessé dès-lors » de dépendre de l'Empire; qu'il n'en dépend pas encore aujourd'hui; et qu'il est retourné aux successeurs de la maison de » Châlons, dans le dernier siècle, par la réunion du domaine » utile au domaine direct? On conclut de ces faits que la mouvance du comté de Neuchâtel avait été donnée ou vendue à » Jean de Châlons, libre et exempte de tout fief et devoir envers » l'empereur et l'Empire ».

L'an 1299, l'empereur Albert, par son diplôme daté de Constance le 15 des calendes d'avril, la première année de son règne, approuva le don et l'investiture de l'an 1288, et accorda plusieurs droits et priviléges au suzerain immédiat de Neuchâtel. (*Registres des fiefs de la M. de Châlons*, p. 1.)

En 1311, Raoul, comte de Neuchâtel, confessa, par acte daté du château de Roche-Jean, le vendredi avant la St.-Jean-Baptiste, tenir son comté en fief-lige de son seigneur Jean de Châlons, devant tous autres seigneurs, avec promesse pour lui et ses héritiers de l'aider envers tous hommes. Le droit de succéder à ce fief, qui était borné aux mâles par l'investiture de 1288, fut étendu aux filles par la reprise de 1311. Voici l'acte d'hommage rendu par Raoul et rapporté par M. des Molins. (*Hist. abr. du comté de Neuchâtel.*) « Et est à savoir que cet hommage que je fais à » mondit seigneur, je l'ai fait ès us et coutumes de Bourgogne, en » telle façon que si je n'avois hoirs mâles, que l'une de mes filles » ou des filles de mes hoirs reprit ledit fief, et tint ainsi que je » l'ai repris et tiens du devant-dit monseigneur Jean de Châlons, » et en la manière reprise de lui que j'en ai repris ».

Le comte Raoul avait hérité, l'an 1286, du comté de Valengin par la mort de Guillaume, quatrième et dernier descendant de Berthold, troisième fils de Raoul I, comte de Fenis. L'an 1304, le comte Raoul, Jean et Richard, ses oncles, terminèrent, au mois de juillet, les grands différents qu'ils avaient depuis longtems avec Jean d'Arberg, seigneur de Valengin. Dans l'acte d'accommodement, Raoul prend la qualité de comte de Neuchâtel, et Jean d'Arberg se reconnait son vassal à cause du comté de Neuchâtel : en conséquence de quoi il lui fait hommage de la seigneurie de Valengin. Le comte Raoul finit ses jours l'an 1342, laissant de sa femme, ELÉONORE DE SAVOIE, fille de Louis, baron de Vaud, un fils, qui suit, et deux filles, dont l'aînée, Marguerite, femme du comte de Kibourg, eut, par une espèce de prédilection, les terres de Boudri, de Montesillon et de Boudevillers, avec faculté de rachat pour le comte, son frère, conformément au testament que Raoul avait fait en 1337; la seconde fut Catherine, dame de Montjoie, laquelle ayant été mariée deux fois par Raoul, son père, n'eut aucune part aux dispositions de son testament : car la coutume était de doter les filles en les mariant et de ne leur rien donner de plus si on ne le voulait. (*OEuvres de M. Arnauld*, T. XXXVII, p. 173.)

LOUIS.

1342. LOUIS, émancipé, l'an 1325, par le comte Raoul, son père, avait reçu de lui en même tems le comté de Neuchâtel, en présence de Béatrix de Vienne, tutrice de Jean de Châlons III, baron d'Arlai, son fils, séante sur son tribunal comme dame suzeraine et juge supérieur du fief. L'an 1357, il rendit hommage, le 2 mai, à Jean de Châlons, de son comté, dans le château d'Arlai, aux mêmes conditions de la reprise de l'an 1311, excepté qu'il y fut ajouté que les filles du *Cheseau* (de la maison) de Neuchâtel en général succéderaient au défaut de mâles, c'est-à-dire que, suivant cette seconde reprise de fief, les filles de la maison de Neuchâtel eurent toutes le droit de succéder au fief, au lieu qu'en 1311 ce droit n'avait été accordé qu'à une seule. Louis mourut, suivant M. de Watteville, en 1373. Il avait épousé, 1° JEANNE DE MONTBÉLIARD, sa parente; 2° CATHERINE DE NEUCHATEL en Bourgogne; 3° JACQUELINE DE VEUFFLANS. De ces trois mariages, il lui était né trois fils qui moururent avant lui, et deux filles, Isabelle et Varenne. Louis, par son testament de l'an 1373, fit Isabelle héritière de son comté, dont elle fut seule investie en vertu de la loi qui était en vigueur depuis près d'un siècle. Varenne n'eut pour apanage que la terre de Landeron, qu'elle porta à son époux, Egenon, ou Egon IV, comte de Fribourg, et dont elle fut même obligée de faire hommage à sa sœur.

ISABELLE.

1373. ISABELLE, héritière du comté de Neuchâtel, donna sa main à RAOUL, dernier comte de Nidau. Elle jouit seule de l'autorité, et tint son mari dans une entière dépendance. Isabelle soutint jusqu'au bout son rôle avec beaucoup de fermeté. Sa prudence et son habileté parurent dans plusieurs affaires qu'elle eut à démêler et qu'elle termina d'une manière qui lui fit beaucoup d'honneur. Elle obligea Jean, comte d'Arberg et seigneur de Valengin, à lui rendre hommage pour cette dernière terre. Elle renouvela le traité de combourgeoisie, que ses prédécesseurs avaient fait avec la ville de Soleure, et traita d'égal à égal avec les habitants, quelque supériorité qu'ils voulussent se donner sur ceux de Neuchâtel. Il ne manqua au bonheur d'Isabelle que d'avoir des successeurs de son sang. Elle désigna pour lui succéder, par son testament du mois de novembre 1394, Conrad, fils de sa sœur Varenne, décédée avant elle, et mourut en 1395 fort regrettée de ses sujets.

CONRAD.

1395. CONRAD, comte de Fribourg, fils d'Egon IV, comte de Fribourg, et de Varenne de Neuchâtel, succéda à sa tante Isabelle par le choix qu'elle en avait fait. Cette succession lui fut contestée par Jean IV de Châlons, devenu prince d'Orange par son mariage avec Marie de Baux. Le prince Jean prétendait que par l'extinction de la maison de Neuchâtel, le comté de ce nom devait revenir à la maison de Châlons. Mais ensuite, gagné par les soumissions de Conrad, il voulut bien se relâcher de son droit. Conrad s'étant donc présenté à lui, le 5 aout 1397, dans son château d'Arlai, fit entre ses mains le même hommage-lige qu'avaient fait ses prédécesseurs du comté de Neuchâtel, dont,

en conséquence de cet acte, il reçut l'investiture. Mais peu reconnaissant de la faveur que Jean de Châlons lui avait faite, il refusa de lui donner le dénombrement des choses qu'il avait reçues en arrière-fief, ce qui obligea ce prince à mettre sous sa main le comté de Neuchâtel. Conrad néanmoins empêcha l'effet de cette main-mise. Il alla plus loin, et donna plusieurs atteintes aux priviléges des Neuchâtelais et aux immunités de leur ville. L'éloignement du prince d'Orange et la multitude des affaires qu'il avait sur les bras favorisaient ces entreprises. Pour se fortifier et contre ses sujets et contre son suzerain, Conrad fit, le 23 avril 1406, un traité de combourgeoisie avec la ville de Berne. Le prince d'Orange, informé de la conduite de son vassal, se rendit en diligence à Neuchâtel pour y rétablir son autorité et le calme que Conrad en avait banni. Celui-ci était déjà parti pour la Terre-Sainte. Jean de Châlons confirma les priviléges des bourgeois de Neuchâtel, et reçut d'eux, le 13 août 1406, l'hommage comme seigneur dominant. Par cet acte, ils protestèrent, qu'au cas que Conrad ou ses descendants voulussent « vendre ou » transporter par testament, institution d'héritier, ou autrement, » ledit comté, ou partie d'icelui, à autres qu'à leurs enfants qui » leur dussent succéder, ils ne tiendraient pour seigneur ni ne » rendraient obéissance aucune à celui ni à ceux à qui ou auxquels lesdits transports, donation ou institution d'héritier en » seraient faits; ains au contraire rendront toute obéissance audit » Monsieur Jean de Châlons et à ses hoirs. » Conrad, de retour l'année suivante, satisfit son suzerain en lui faisant l'hommage et la reprise qu'il demandait, au moyen de quoi il obtint la mainlevée. L'acte de cette reprise, daté du 24 août 1407, porte que « si ledit Conrad et ses hoirs défaillent sans hoirs mâles, ses » filles ou les filles de ses hoirs, une ou plusieurs, du Cheseau » de Neuchâtel, doivent et peuvent reprendre de fief. » Mais il limite le droit de succéder aux filles du comte de Fribourg et de ses descendants mâles, c'est-à-dire, aux personnes de son agnation et de son nom. Depuis ce tems, le prince et le comte vécurent en bonne intelligence. Leur réconciliation fut même suivie, l'an 1416, du mariage de Marie de Châlons, fille du premier, avec Jean, fils du second. Jean de Châlons étant mort en 1418, Conrad fit les devoirs de fief, en 1419, à Louis de Châlons, son nouveau suzerain; et sa reprise porte, que Conrad, comte de Fribourg et de Neuchâtel, entre en foi et hommage de Louis de Châlons pour toutes les choses, terres, rentes et seigneuries dont il avait repris de fief de feu Jean de Châlons, père de Louis, *tant à cause d'Arlai, Montfaucon, Villafans, qu'autrement*. Conrad mourut l'an 1421 (et non 1424), laissant de Marie de Vergi, sa femme, un fils, qui suit. (Voyez *les Landgraves de Brisgaw*.)

JEAN.

1421. Jean, successeur de Conrad, son père, et gendre de Jean de Châlons, par Marie, sa femme, ne se hâta point de rendre hommage du comté de Neuchâtel à Louis de Châlons, son beau-frère. Il entra, l'an 1444, dans le traité de confédération que le dauphin Louis fit, le 28 octobre de cette année, avec quelques cantons suisses, contre la maison d'Autriche. L'an 1452, se voyant sans enfants, il médite de faire passer sa succession à son ami, Rodolfe de Bade, marquis de Hachberg-Sausenberg. Louis de Châlons, s'étant aperçu de son dessein, le fait sommer, le 26 avril 1453, dans son château de Champlitte, de lui rendre hommage, conformément aux clauses et conditions portées par les précédentes investitures. Le comte Jean obéit le 30 du même mois; et nous avons sous les yeux l'instrument authentique de son hommage, dressé au château de Granson le 9 octobre suivant, par Guillemin Jaquemet de Jougne, notaire impérial, demeurant à Pontarlier, en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques titrés, et de seigneurs dénommés dans l'acte. Cependant, voyant que la puissance de la maison de Châlons était devenue suspecte aux chefs de la république de Berne, le comte Jean s'entendit avec eux pour suivre ses premières vues; et, de concert, ils ménagèrent les moyens de faire passer sa succession au marquis de Hachberg-Sausenberg, qui n'était pas en état de faire ombrage. C'est ce qu'il exécuta par son testament de l'an 1455, qu'il déposa au greffe de l'officialité de Besançon. Sa mort arriva au commencement de l'an 1457. (Voyez *les comtes de Fribourg*.)

RODOLFE, ou RAOUL VI.

1457. Rodolfe, marquis de Hachberg-Sausenberg, fut envoyé par l'official de Besançon en possession du comté de Neuchâtel, après l'ouverture et la publication faite du testament du feu comte Jean, son ami. L'année suivante, il offrit l'hommage à Louis de Châlons; mais ce prince le refusa, prétendant que le comté de Neuchâtel lui était dévolu comme au seigneur direct, attendu que le comte Jean n'avait pu le transmettre à une personne étrangère à sa famille. En conséquence, il décerna un ordre, le 28 février 1457, à Pierre de Chauvirei, et à d'autres de ses officiers, de mettre sous sa main le comté de Neuchâtel et ses dépendances; ce qui fut exécuté le 5 mars suivant, malgré l'opposition du marquis de Hachberg : mais ce marquis, favorisé par ses nouveaux sujets, et par les cantons de Berne et de Soleure, avec lesquels il avait fait, l'an 1458, un traité de combourgeoisie, fut mis et se maintint en possession du fief dont les états de Neuchâtel se sont, dès-lors, attribué le droit de donner l'investiture en cas de refus du suzerain, ou du moins d'en accorder les effets. L'affaire fut portée, de l'official de Besançon, au pape Pie II. Mais ce pontife, l'an 1462, en renvoya la connaissance à l'empereur Frédéric III. On ignore si Frédéric rendit un jugement. Ce qu'il y a de certain, c'est que Rodolfe, par la protection des Suisses, demeura en possession du comté, qu'il remit, l'an 1474, à la garde des cantons de Berne et de Soleure pendant les guerres des Suisses avec Charles, duc de Bourgogne. Il consentit même que ses sujets leur fissent serment de fidélité. On remarque que, durant ces guerres, il fit son principal séjour à Berne. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les Suisses permirent à Philippe, son fils, de servir dans les armées du duc de Bourgogne. Rodolfe était lui-même attaché à ce prince, qui l'avait établi gouverneur du Luxembourg et de Chini, puis de l'Alsace et du Brisgaw pour la portion qu'il en avait acquise de Sigismond d'Autriche, grand ennemi des Suisses. Rodolfe termina ses jours, l'an 1487, à l'âge de soixante ans, fort regretté de ses sujets de Neuchâtel, dont il avait augmenté les priviléges en 1458, et qu'il avait gouvernés toujours avec beaucoup de douceur. De Marguerite de Vienne, sa femme, il laissa un fils, qui suit, et deux filles, Berte, femme de Philippe, seigneur de Châtelus, et Catherine, mariée à Philippe de Neuchâtel en Bourgogne, seigneur de Fontenai, qui mourut sans lignée. (*Voyez* Rodolfe IV, *marquis de Hachberg-Sausenberg*.)

PHILIPPE.

1487. Philippe, fils unique du comte-marquis Rodolfe, appelé, du vivant de son père, le seigneur de Badewillers, fut employé dans les armées de Charles, duc de Bourgogne, jusqu'à la mort de ce prince; il se tourna ensuite du côté de la France, et la servit sous trois rois consécutifs, Louis XI, qu'il aida à se mettre en possession du duché de Bourgogne, Charles VIII, qu'il accompagna dans son expédition d'Italie, et Louis XII, qu'il suivit à la conquête du Milanez; ce dernier lui donna le gouvernement de Provence pour le prix de ses services. Il jouissait en France de la baronnie d'Epoisses, ainsi que des seigneuries de Montbard, de Noyers, de Montcenis, de Châtel-Chinon, et autres domaines situés en Bourgogne, depuis la mort de Claude de Montaigu, tué, l'an 1470, au combat de Bussi, sans laisser d'enfants légitimes. Ces terres lui étaient échues et à titre d'héritier portionnaire de Jeanne de Mello, mère de ce

Claude de Montaigu, et en vertu d'un traité fait avec ses cohéritiers. Philippe mourut l'an 1503, ne laissant qu'une fille, qui suit, de MARIE DE SAVOIE, fille du duc Amédée IX, qu'il avait épousée en 1480. (Voyez *les marquis de Hachberg-Sausenberg.*)

JEANNE.

1503. JEANNE, fille unique du comte-marquis Philippe, avait d'abord été destinée par son père à Philippe, fils de Christophe, marquis de Bade, conformément au pacte de succession mutuelle qu'ils avaient fait ensemble l'an 1490. Mais le roi de France, Louis XII, étant monté sur le trône en 1498, fit promettre au père de Jeanne qu'il ne la marierait point sans son consentement. LOUIS DE LONGUEVILLE, petit-fils de Jean, comte de Dunois, bâtard de Louis I d'Orléans, frère du roi Charles VI, était alors à la cour. Le monarque, voulant le favoriser, engagea le comte-marquis Philippe à le préférer pour son gendre au fils de Christophe, son parent. Mais les noces de Jeanne et du duc de Longueville ne furent celébrées que l'an 1504, après la mort de Philippe. Jeanne n'apporta à son époux que le comté de Neuchâtel avec les terres de Saint-Georges, de Noyers, de Montbard, de Montcenis, de Châtel-Chinon et de Sainte-Croix. Celles du Brisgaw, en vertu du pacte de 1490, passèrent au marquis de Bade. Jeanne et son époux, par acte du 13 juin 1505, se firent une donation mutuelle. (*Arch. d'Epoisses.*)

Les Suisses, l'an 1512, voyant que le duc de Longueville servait contre eux dans les guerres qu'ils avaient avec la France, prirent de là occasion de s'emparer du comté de Neuchâtel. Ils le possédèrent en souveraineté l'espace de dix-sept ans, y faisant des lois et ordonnances, sans rendre hommage à la maison de Châlons; ce qui commença de rendre le comté de Neuchâtel indépendant. Le duc de Longueville était en quelque sorte dédommagé de cette perte par les grandes charges qu'il possédait, étant grand-chambrier de France et gouverneur de Provence. Il fut pris deux fois en guerre, savoir, l'an 1513, en Picardie par les Anglais, et, l'an 1515, par les Suisses, à la bataille de Marignan. Il mourut l'année suivante. Sa mort éteignit la haine que les Suisses portaient à son nom. L'an 1529, le mercredi avant la Pentecôte (12 mai), les Suisses, à la demande de la France, rendirent à sa femme le comté de Neuchâtel, *pour en jouir par elle et ses successeurs en pleine souveraineté, comme les cantons l'avaient tenu et possédé jusqu'alors.* La maison de Châlons s'étant éteinte, l'année suivante, par la mort de Philibert, prince d'Orange, Jeanne prétendit à la succession universelle de cette maison, de laquelle dépendait le fief de Neuchâtel, et la disputa à René de Nassau, neveu de Philibert par sa mère, Claude de Châlons: sa prétention n'était pas sans fondement. Elle alléguait que Philibert de Châlons étant mort sans lignée, les substitutions faites en 1416 et 1417 par Jean de Châlons et Marie de Baux, sa femme, étaient ouvertes en faveur d'elle et de Louis de Longueville, son fils, comme descendant, par Marguerite de Vienne, d'Alix de Châlons, nommément appelée à la succession par le testament de ses père et mère. Mais la question demeura indécise, et René de Nassau resta en possession de ce qu'il s'était approprié. Jeanne finit ses jours au château d'Epoisses le 21 septembre 1543, suivant tous les historiens qui ont parlé d'elle. Ce fut elle qui prit la première le titre de princesse souveraine. De son mariage, elle avait eu Claude, tué, l'an 1524, à l'âge de dix-sept ans, au siége de Pavie; Louis, mort en 1537, et père de François, qui suit dans l'ordre des comtes de Neuchâtel; François, marquis de Rothelin, mort le 21 octobre 1548; et Charlotte, femme de Philippe de Savoie, duc de Nemours, morte le 8 septembre 1549. Ce fut pendant la régence de Jeanne que les états de Neuchâtel, à l'exemple des cantons suisses de leur voisinage, embrassèrent, l'an 1530, les nouvelles opinions, dans lesquelles ils ont persévéré jusqu'à nos jours.

FRANÇOIS.

1543. FRANÇOIS, fils de Louis d'Orléans et de Marie de Lorraine-Guise, reine d'Ecosse, duc de Longueville, comte de Dunois et de Tancarville, né le 30 octobre 1535, succéda au comté de Neuchâtel, ainsi qu'à la baronnie d'Epoisses, après la mort de Jeanne, son aïeule. François, marquis de Rothelin, son oncle, lui contesta cette succession, comme si la représentation n'eût point eu lieu dans ce comté. Mais les états de Neuchâtel en décidèrent autrement, et le neveu fut maintenu. Cependant, pour apaiser le marquis, on lui céda la terre de Sainte-Croix en Bourgogne. Le comte-duc François fut compris dans l'alliance qui se fit, le 7 juin 1544, entre le roi François I et onze des cantons suisses. La même année, René de Nassau étant mort au siége de Saint-Dizier, le 18 juillet, sans lignée, cet événement fortifia le droit de la maison de Longueville à la succession de celle de Châlons. Mais Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, quoiqu'il ne fût en aucune manière du sang de Châlons, se mit en possession de tous les biens de cette maison, en vertu d'un testament de René fait en sa faveur. La minorité du duc de Longueville favorisait cette usurpation. François mourut le 22 septembre 1551, à l'âge de seize ans, sans avoir été marié.

LÉONOR.

1551. LÉONOR D'ORLÉANS, fils de François, marquis de Rothelin, mort en 1548, et de Jacqueline de Rohan, succéda à François, son cousin-germain, dans le comté de Neuchâtel comme dans le duché de Longueville et les comtés de Dunois et de Tancarville. Mais il éprouva des oppositions, comme son prédécesseur, à sa prise de possession de Neuchâtel. Ses adversaires furent Guillaume de Nassau, et Jacques duc de Nemours, fils de Philippe de Savoie, duc de Nemours, et de Charlotte d'Orléans Longueville, sœur de François, marquis de Rothelin, et tante par conséquent de Léonor. Guillaume, ne voyant pas les Suisses disposés à l'appuyer, se borna aux biens de la maison de Châlons, situés au comté de Bourgogne, dont il se fit donner l'investiture par l'empereur Charles-Quint, et laissa la querelle pour Neuchâtel à vider entre le duc de Nemours et le duc de Longueville. Quoique le droit de ce dernier fût incontestable, il consentit néanmoins, en 1555, à partager le comté de Neuchâtel avec le duc de Nemours. Mais ce fief ayant été déclaré longtems auparavant indivisible, les états de Neuchâtel ne voulurent en accorder l'investiture à l'un et à l'autre qu'à condition qu'ils *donneraient un seul chef et seigneur au comté.* La condition n'ayant point été remplie, la ville de Berne (reconnue juge des différents qui surviennent entre le prince et les bourgeois de Neuchâtel), rendit, l'an 1557, un jugement définitif par lequel le comté demeura tout entier au duc de Longueville, moyennant une rente de deux mille livres en terres situées en Bourgogne, qui fut adjugée au duc de Nemours avec six mille livres une fois payées. L'an 1562 (et non 1570, comme le marque M. de Watteville), Léonor fit, le 2 janvier, avec la ville et le canton de Berne, un traité de combourgeoisie perpétuelle, dans lequel, à l'exemple de Jeanne de Hachberg, il prend le titre de souverain de Neuchâtel. Il le prit encore, le 26 du même mois de la même année, dans l'acte qu'il fit pour la confirmation des priviléges de la ville de Neuchâtel. Léonor mourut âgé de trente-trois ans, au mois d'août 1573. Il avait épousé, l'an 1563, MARIE DE BOURBON, duchesse d'Etouteville, fille unique et héritière de François, comte de Saint-Pol, veuve de Jean de Bourbon, comte d'Enghien, puis de François de Clèves, duc de Nevers, morte le 7 avril 1601. De ce mariage vinrent Henri, qui suit; François, comte de Saint-Pol et duc de Fronsac; Léonor, mort enfant; deux fils nommés Charles, morts jeunes; Antoinette, femme de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle; Eléonore, mariée en 1596 à Charles

de Matignon, comte de Thorigni; Catherine et Marguerite, mortes sans alliance.

HENRI I.

1573. Henri, né l'an 1564, successeur de Léonor, son père, au duché de Longueville et aux comtés de Dunois et de Tancarville, le fut de même au comté de Neuchâtel sans contradiction. Nommé gouverneur de Picardie, il eut ordre, en forme de prière, du roi Henri III, au mois de mai 1589, de marcher au secours de Senlis assiégé par le duc d'Aumale. La ville était dépourvue de vivres et de munitions de guerre, et il était impossible d'y faire entrer du secours sans livrer bataille. Le duc de Longueville, quoiqu'il n'eût que quatre mille hommes, s'y détermina. Mais lorsqu'il fut en présence de l'ennemi : *Messieurs*, dit-il aux principaux officiers de sa petite armée, *voici M. de la Noue qui me demande mes ordres ; ils sont de le proclamer notre chef et de combattre sous lui en cette journée.* « Cette action, » dit M. de Saint-Foix, décèle une âme bien grande. La Noue, » après s'en être long-tems défendu, fut enfin obligé de déférer » à l'ordre que son général lui donnait de le commander. Les as» siégeants furent entièrement défaits avec perte de plus de deux » mille hommes tués, de quatorze ou quinze cents prisonniers, » et de toute leur artillerie. Cette victoire, ajoute M. de Saint» Foix, préparait les suites les plus avantageuses. Henri III se » trouvait en état d'assiéger Paris, et la prise de cette capitale » allait écraser la ligue. Les ducs de Mayenne et d'Aumale ne » virent plus d'apparence de ressources que dans le plus hor» rible attentat : Henri III fut assassiné. » Le duc de Longueville se couvrit de gloire au combat d'Arques, et continua jusqu'à sa mort de rendre d'importants services à Henri IV. Ce monarque le fit chevalier du Saint-Esprit dans la promotion du 7 janvier 1595. Mais il ne jouit pas long-tems de cet honneur. Le 29 avril suivant, il reçut un coup de mousquet à la tête, par un homme aposté, dans une salve de mousqueterie qu'on lui faisait par honneur à son entrée à Dourlens. Il mourut deux jours après dans la ville d'Amiens. Son corps fut inhumé dans la chapelle de Châteaudun, et son cœur dans celle de la maison d'Orléans, aux Célestins de Paris. La princesse de Conti, dans son Histoire des amours de Henri IV, met l'assassinat de ce duc sur le compte de Gabrielle d'Estrées, qui voulait se venger, dit-elle, d'une fourberie qu'il lui avait jouée. Mais d'autres ont écrit, avec plus de vraisemblance, que le marquis d'Humières, ayant surpris quelques lettres de sa femme et du duc de Longueville, se détermina à faire tuer ce prince. Il est certain, dit encore M. de Saint-Foix, qu'à peu près dans ce tems-là, ce mari, qui devenait furieux au moindre sujet de jalousie, étrangla sa femme avec ses propres cheveux. Le duc Henri avait épousé, par traité passé le 27 février 1588, Catherine, fille aînée de Louis de Gonzague, duc de Nevers (morte le 1 décembre 1629), dont il laissa un fils, qui suit.

HENRI II.

1595. Henri II, fils unique de Henri I et de Catherine de Gonzague, né la surveille de la mort de son père, devint, presque en naissant, comte de Neuchâtel, ainsi que duc de Longueville, comte de Dunois et de Tancarville. François d'Orléans, comte de Saint-Pol, et ses sœurs, renouvelèrent contre ce jeune prince les difficultés que la duchesse de Nemours avait faites en 1551 ; mais, par un jugement définitif des états, rendu le 17 octobre 1602, la souveraineté demeura toute entière à Henri II. Sa fortune ne se borna point là ; il succéda, l'an 1631, à ce même François d'Orléans, son oncle, au comté de Saint-Pol. Ce prince mourut à Rouen le 11 mai 1663, laissant d'Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, sa seconde femme, deux fils, Jean-Louis-Charles et Charles-Paris, qui suivent. (Voy. *les comtes de Saint-Pol.*)

JEAN-LOUIS-CHARLES.

1663. Jean-Louis-Charles, né le 12 janvier 1646, fut reconnu pour légitime successeur de Henri II, son père, au comté de Neuchâtel, comme aux duché de Longueville, comtés de Dunois et de Saint-Pol ; mais ayant embrassé l'état ecclésiastique, il se démit de tous ces domaines, par acte du 21 mars 1668, en faveur de son frère, en se réservant la faculté d'y rentrer si le donataire mourait avant lui sans postérité.

CHARLES-PARIS.

1668. Charles-Paris, né la nuit du 28 au 29 janvier 1649, successeur de Jean-Louis-Charles, son frère, en la souveraineté de Neuchâtel, comme en toutes les autres dignités de sa maison, ne jouit de ces avantages que l'espace d'environ quatre ans, ayant été tué au passage du Rhin le 12 juin 1672, sans avoir été marié. (Voy. *les comtes de Saint-Pol.*)

Après sa mort, Jean-Louis-Charles, son frère, voulut rentrer dans le comté de Neuchâtel. Mais il était alors engagé dans les ordres sacrés ; et la duchesse de Nemours, sa sœur consanguine, veuve de Henri de Savoie, duc de Nemours, décédé le 14 janvier 1659, forma la même prétention. Cette princesse avait pour elle un testament que Charles-Paris avait fait en sa faveur avant de partir pour l'armée. Elle prétendit que ces circonstances la mettaient en droit de succéder à la souveraineté de Neuchâtel. Mais les états du pays la déboutèrent de sa demande, fondés sur ce qu'en égalité de degrés, les mâles excluent les filles, et que la souveraineté contestée était indivisible. L'abbé de Longueville fut donc reconnu de nouveau souverain de Neuchâtel. Ayant alors le cerveau dérangé, ce fut la duchesse, sa mère, qui lui servit de curatrice. Après la mort de cette princesse, arrivée l'an 1679, madame de Nemours, sa belle-fille, eut le même emploi, qui lui fut ôté en 1682, et donné aux princes de Condé et d'Enghien. Enfin l'abbé de Longueville étant décédé le 4 février de l'an 1694, Marie d'Orléans de Longueville, duchesse de Nemours, la même dont nous venons de parler, se rendit à Neuchâtel, où elle fut reconnue pour souveraine par les états du pays. En vain le prince de Conti lui disputa cette succession en vertu d'un testament que l'abbé avait fait, l'an 1668, en sa faveur. Cet acte fut à la vérité jugé valable en France, où l'affaire se plaida. Mais le prince étant venu à Neuchâtel pour le faire exécuter, le gouvernement du pays n'y eut aucun égard, et maintint la sentence qu'il avait rendue le 8 (18 juin) 1694 pour la duchesse de Nemours. Le prince fut donc obligé de la laisser en paisible possession de la principauté qu'il lui contestait. Elle mourut sans postérité le 16 juin 1707. Cet événement fut la source d'un nouveau procès entre divers seigneurs et princes qui se disputèrent la principauté de Neuchâtel. On peut diviser ces prétendants en trois classes, dont la première tirait son droit de la maison de Châlons, la seconde de la maison de Nassau-Orange, la troisième des maisons de Hachberg et de Longueville. Parmi les premiers, la comtesse de Mailli, le comte de Barbançon, le marquis d'Alègre et le prince de Montbéliard, étaient héritiers du sang de la maison de Châlons. Le roi de Prusse et les princes de Nassau-Dietz et de Nassau-Siegen soutenaient que la maison de Châlons s'étant fondue dans celle de Nassau-Orange, c'était aux héritiers de celle-ci que la souveraineté contestée devait revenir. Le prince de Conti, héritier de la maison de Longueville, outre ce titre alléguait le testament, ci-devant mentionné, de l'abbé de Longueville. La veuve du chevalier de Soissons avait aussi des prétentions qu'elle établissait sur une donation faite au profit de son mari par la duchesse de Nemours. Parmi les autres prétendants de la maison de Longueville étaient madame de Lesdiguières et le duc de Villeroi, comme issus d'Antoinette, fille de Léonor d'Orléans ; le comte de Matignon, comme descendant d'Eléonore, sœur d'Antoinette ; et enfin le prince de Cari-

gnan qui remontait à Françoise d'Orléans-Longueville, tante d'Antoinette et d'Eléonore. Le canton d'Uri répéta aussi le comté de Neuchâtel, n'ayant jamais consenti à la cession que les autres cantons en avaient faite, en 1529, à la maison de Longueville, après l'avoir gardé pendant plusieurs années depuis la conquête qu'ils en avaient faite. Ce furent les états de Neuchâtel, au tribunal desquels cette grande affaire fut plaidée, qui donnèrent gain de cause, dans le mois de novembre 1707, au roi de Prusse, comme héritier le plus proche de la maison de Nassau-Orange, et par elle de la maison de Châlons, à laquelle seule appartenait, selon eux, le comté de Neuchâtel. En conséquence ils en donnèrent l'investiture à ce prince, qui fut reconnu par la France pour légitime souverain de Neuchâtel à la paix d'Utrecht.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE MONTBÉLIARD.

Rédigée d'après les Mémoires fournis par M. l'abbé Grandidier.

LE COMTÉ DE MONTBÉLIARD, en Allemand, *Mumpelgard*, tire son nom de la capitale, située sur l'Alan et la Rigole à environ deux mille pas de leur jonction au Doux, que les anciens monuments latins appellent tantôt *Monsbeliardus*, tantôt, *Monsbeligardi*, et quelquefois, *Monspiligardæ*. Ce comté est placé au pied des Vosges, entre la Franche-Comté, la haute Alsace et le territoire temporel de l'évêque-prince de Bâle. Réduit aujourd'hui à près de cinquante villages, il avait autrefois une étendue bien plus considérable, comme le prouvera la suite de ses comtes. Le château et la ville de Montbéliard sont fort anciens, puisqu'Adson, qui écrivit, environ l'an 984, les miracles de saint Walbert, abbé de Luxeuil, fait mention de l'un et de l'autre comme existants depuis des tems antérieurs. Quant au pays qui porta ensuite ce nom, il faisait, sous les Celtes, partie des Séquaniens, jusqu'à Jules-César, qui, après la conquête des Gaules, le soumit à l'empire romain. Il passa depuis, à la décadence de cet empire, sous la domination des Bourguignons. Le royaume de ceux-ci ayant été détruit en 534 par les enfants de Clovis, il tomba sous la puissance des Français. Le traité de Verdun, que les fils de Louis le Débonnaire, passèrent entre eux l'an 843, attribua le Montbéliard au royaume de Lorraine; et cette contrée parait y être demeurée attachée jusqu'à la déposition de l'empereur Charles le Gros. Il entra ensuite dans la composition du nouveau royaume de Bourgogne érigé en 888 par Rodolfe Ier. Lorsque ce royaume passa aux Allemands en 1033, dans la personne de Conrad le Salique, roi de Germanie, héritier de Rodolfe III, mort sans enfants, le pays de Montbéliard subit le même sort. Conrad, au reste, comme le marque Ditmar, n'hérita guère de Rodolfe que la couronne et le domaine direct de la Bourgogne. L'indolence de celui-ci avait ouvert une libre carrière à la cupidité des comtes, ou gouverneurs de ses états, qui s'approprièrent leurs gouvernements en les rendant héréditaires. Il y a tout lieu de croire que ceux qu'il avait établis dans le Montbéliard ne négligèrent point une si belle occasion de s'agrandir, puisqu'on les voit dès le siècle suivant figurer entre les principaux et les plus puissants seigneurs, non-seulement de la haute Bourgogne, mais aussi de tout le royaume de ce nom, jouissant dans leurs terres d'une puissance égale à celle des ducs.

On ignore les noms des premiers comtes de Montbéliard. Chifflet parle d'un certain comte, portant ce titre, chez lequel Félix, successeur en 693 de saint Claude dans l'église de Besançon, chercha un asile pour éviter les suites d'une sédition populaire. Dunod fait mention de plusieurs comtes de Montbéliard, dont il rapporte les noms d'après Ruxner et Modius, son copiste. Mais les registres des tournois, sur lesquels ils sont fondés, sont des pièces controuvées et forgées en 1566 par l'imposteur Ruxner, copiées par une foule de généalogistes du dernier siècle, et même de celui ci; mais dont il serait aujourd'hui honteux de faire usage. Ceux-ci font aussi mention d'un Louis, comte de Ferrette, qui combattit en 933 contre les Huns, et qui assista en 938, au premier tournoi de Magdebourg. Ce Louis, ainsi que Diepold de 948, Frédéric de 1080, et Louis de 1179 et 1198, rappelés de même comme comtes de Ferrette dans les registres des tournois, sont également des êtres fabuleux et imaginaires.

Laissant donc à l'écart ces comtes prétendus, inconnus dans les diplômes et les anciens monuments, descendons jusqu'à Louis de Montion, ou Mouson, ainsi nommé du château de ce nom en Lorraine, près de la Moselle, placé sur une haute montagne, aux pieds de laquelle fut bâtie depuis la ville de Pont-à-Mousson. Ce Louis est incontestablement l'auteur des comtes de Bar, de Montbéliard et de Ferrette. Comme ces trois maisons avaient une même origine, elles portaient aussi les mêmes armoiries: celles des comtes de Montbéliard et de Ferrette étaient de gueules à deux bars, ou barbeaux, adossés d'or; celles de Bar portaient d'azur à deux bars, également adossés d'or.

Les ancêtres de Louis, comte de Mouson, sont inconnus : mais comme il est certain qu'il fut grand-père paternel de Frédéric, premier comte de Ferrette, l'origine de celui-ci étant d'ailleurs connue, nous devons croire qu'elle remonte aux anciens comtes d'Egisheim, et que par conséquent il descendait, ainsi que ces derniers, d'Aldaric, duc d'Alsace. (Voy. *les ducs d'Alsace.*) Bucelin, Vignier et d'Hozier, ont déjà soupçonné que les comtes de Ferrette descendaient de ce dernier. Les anciens monuments viennent à l'appui de cette opinion, que personne n'a encore prouvée avant nous. Après la mort de Gertrude, dernière comtesse de Dabo, arrivée en 1225, Frédéric II, comte de Ferrette, se porta pour héritier du château d'Egisheim, comme l'assurent le diplôme de Henri, roi des Romains, de 1228, les lettres du comte Ulric I, fils de Frédéric, de 1251 ; et celles d'Ulric II, son arrière-petit-fils, de 1318. Les annales de l'abbaye de Lucelle disent que Frédéric, fils de Louis, comte de Mouson, et oncle paternel de Frédéric I, comte de Ferrette, était cousin *consanguineus* de Léon IX : ce pape était petit-fils de Hugues II, comte de Nordgaw, fondateur de l'abbaye d'Altorff, et fils de Hugues IV, fondateur de celle de Woffenheim. Aussi Ulric, comte de Ferrette, dans ses lettres de 1235 pour l'abbaye d'Altorff, dit, *Monasterium S. Cyriaci in Altorf a nostris progenitoribus dinoscitur esse fundatum* ; et dans celles de 1251 pour l'église de Strasbourg, *jus patronatûs ecclesiae in Woffenheim ab antiquo ad nos et nostros pertinebat progenitores.* Tous ces témoignages prouvent assez que les comtes de Ferrette, ainsi que Louis, comte de Mouson, leur auteur, descendent des anciens ducs d'Alsace et d'un des trois fils d'Eberhard IV, comte de Nordgaw, mort en 967. (Voy. *les comtes de Nordgaw.*) Mais il est difficile de déterminer lequel c'était des trois, à moins que ce ne fût le comte Gérard, ou Gerhard, qui, selon Ditmar, fut investi, vers l'an 1002, par l'empereur Henri, d'un comté appartenant à Herman, duc d'Alsace, et qui est nommé, avec sa femme Eve, fille de Sigefroi, comte de Luxembourg, dans deux actes de donation pour l'abbaye de Fructuaire de 1020.

Louis, comte de Mouson, paraît avoir eu pour frère Lutold, ou Liuthon, comte de Wulflingen, que la chronique de Zwifalten, nomme aussi comte de Montbéliard, et qui mourut avant l'an 1044. Le comté, ou la seigneurie de Wulflingen, était situé en Suisse, et appartient aujourd'hui au canton de Zurich. Lutold eut deux enfants de Wiliburge, sa femme, sœur de Gerlach, comte de Lahugau et de la Hesse, savoir, Hunfrid et Adelaïde. Hunfrid eut d'abord un canonicat dans l'église cathédrale de Strasbourg. Il accorda en 1044, à la même église et à Guillaume, son évêque, la terre d'Embrach, qu'il avait héritée de ses parents *pro patris mei Lutoldi meaeque matris Villebirgae liberatione.* Il se qualifie dans l'acte *Hunfredus Dei gratiâ non infimis ortus natalibus, sanctae argentinensis ecclesiae canonia nutritus.* L'empereur Henri éleva Hunfrid en 1047 sur le siége archiépiscopal de Ravenne, qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée le 24 août 1051. Adelaïde, sa sœur, cousine du pape saint Léon IX, porta la seigneurie de Wulflingen en mariage à Rodolfe, comte d'Achalm, dont elle eut une nombreuse postérité, que nous ferons connaître dans la chronologie historique des comtes d'Urach et de Fribourg.

LOUIS, comte de Mouson, de Montbéliard et de Bar.

1034. Le comté de Montbéliard appartenait à Louis, comte de Mouson, ou Moution, avant l'an 1034. Il était alors marié avec Sophie, fille aînée de Frédéric II, duc de la Lorraine-mosellane et comte de Bar, qui, étant mort vers ce tems, laissa sa fille héritière du Barrois. (Voyez *les comtes et ducs de Bar.*) Albéric, dans sa chronique, dit que Sophie était fille de Sefrid, frère du duc Frédéric. Mais il a contre lui l'auteur de la généalogie de saint Arnoul, plus ancien que lui et plus digne de foi. Renaud, comte de Bourgogne, et Gérard, ou Gérold, oncle maternel, suivant Herman le Contract, de l'impératrice Agnès, s'étant soulevés contre l'empereur Henri III, tâchèrent d'attirer dans leur parti Louis, comte de Mouson. Mais Henri, assuré de son attachement, le chargea du soin de les réduire. Tandis que Louis assemblait ses troupes, Renaud vint, au rapport d'Herman le Contract, l'assiéger en 1044, avec une puissante armée, dans son château de Montbéliard, *castellum ejus, quod Monspiligardae dicitur.* Le comte de Mouson, quoique inférieur en nombre, lui livra bataille, le mit en déroute, et fit lever le siége ; ce qui obligea Renaud et Gérard d'aller trouver l'empereur à Soleure en 1045, et de lui faire leurs soumissions. On trouve la souscription *Ludovici comitis et filii ejus Theodorici*, à la fin d'une charte du monastère de S. Gengoul de 1065 : ce qui prouve que Louis ne mourut qu'après cette année, possesseur des trois comtés de Mouson, de Montbéliard et de Bar. Sophie, sa femme, lui survécut et ne mourut qu'en 1093, dans un âge fort avancé, comme le rapporte Berthold de Constance, qui la nomme *nobilissima comitissa Sophia, vidua Ludovici comitis, mater Beatricis ducis et Friderici marchionis.* Elle fut inhumée avec son époux à l'abbaye de S. Mihiel.

Louis eut de Sophie sept enfants, Burnon, Thierri, Louis, Frédéric, Mathilde, Sophie et Béatrix. Tous ces sept enfants sont rappelés dans la charte de la comtesse Ermentrude, par laquelle elle fonde, en 1105, le prieuré de Froide-Fontaine en Alsace. La charte, qui se trouve aujourd'hui dans les archives du collége royal de Colmar, est ainsi datée : *Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi M. C. V., decennovalis cycli* IIII, *solaris* XXII, *lunaris* XVIII (il fallait I), *indictione* XIII, *epactâ* III, *concurrente* VI, *Paschali papâ apostolicam sedem vice beati Petri tenente, Henrico regnante, venerabili autem patre Hugone Cluniaco praesidente.* Burnon, ou Brunon, mourut, sans avoir été marié, avant l'an 1065. Thierri fut le successeur de son père dans le comté de Montbéliard ; Louis, que Gérard I, comte de Vaudemont, fit prisonnier dans une bataille, termina sa vie peu de tems après sa délivrance ; Mathilde, ou Sophie, épousa Hugues V, comte du Nordgaw, ou de la basse Alsace, mort en 1089 ; Béatrix fut la seconde femme de Berthold I, duc de Zeringhen, auteur des Maisons de Zeringhen et de Bade, laquelle décéda le 25 octobre 1092.

Quant à Frédéric, quatrième fils de Louis, et comte de Mouson comme lui, il obtint en partage la partie d'Alsace qui dépendait alors du comté de Montbéliard. Frédéric y bâtit le château de Ferrette, dont il fit consacrer la chapelle en l'honneur de sainte Catherine par saint Léon IX, son cousin. Il accompagna ce pape à Rome en 1050, et à son retour il établit, près de son château de Ferrette, un prieuré, où il plaça des religieux du Mont S. Bernard, qui devint depuis l'église paroissiale de la ville de ce nom. Le mariage de Frédéric avec Agnès de Poitiers, fille de Pierre, comte de Savoie, et nièce d'Adélaïde, comtesse de Turin, le fixa en Italie, où il obtint le marquisat de Suze. Il fut, selon Berthold de Constance, un des plus zélés partisans du pape Grégoire VII, qui l'aima comme le plus cher de ses enfants. Il mourut en Piémont le 29 juin 1091, laissant trois fils d'Agnès, sa femme, savoir, Pierre, Brunon et Sigefroi.

Pierre, que l'auteur de la généalogie de S. Arnoul nomme *Petrus de Lucelenburc*, et fils de Frédéric de Mouson, chassé de l'Italie par l'empereur Henri, et privé des biens maternels, se retira avec ses deux frères en Alsace. Il y bâtit, sur les confins de la Lorraine, le château de Lucelbourg ; ce qui fit qu'il y fut connu, ainsi que ses frères, sous le nom de comte de Lucelbourg. Brunon embrassa l'état ecclésiastique, et l'on voit qu'en 1108 il était doyen de la cathédrale de Strasbourg. Sigefroi obtint l'advocatie épiscopale de la même ville, qu'il géra depuis 1116 jusqu'en 1119. Pierre, leur frère aîné, fut avec Frédéric I, duc de Suabe et d'Alsace, fondateur de l'abbaye bénédictine de Sainte-Walburge en Alsace, comme le prouvent la bulle du pape Pascal II de 1102 et les anciens titres de ce monastère. Pierre, comte de Lucelbourg, fonda aussi en 1126, dans la même province

d'Alsace, l'abbaye de S. Jean-des-Choux, près de Saverne, pour des religieuses de l'ordre de S. Benoit. Il est nommé, dans la charte de fondation, *Comes Petrus de Luselburg, unus ex nobilioribus Francorum et Salicorum proceribus.* Cette donation se fit *presentibus et etiam concordantibus conjuge sua Itha et filio Regenaldo.* Il mourut vers l'an 1130, laissant d'Itha, sa femme, deux fils; Réginald, ou Renaud, et Henri. Ce dernier, qui succéda en 1119 à Sigefroi, son oncle, dans l'advocatie de la ville de Strasbourg, mourut sans postérité, le 31 mai 1148. Quant à Réginald, ou Renaud, comte de Lucelbourg, il fonda en 1133 l'abbaye cistercienne de Neubourg en Alsace. *Reinaldus comes, filius comitis Petri,* accorda vers le même tems à cette abbaye, *per manum comitisse Yde matris sue*, le bien de Harthausen. Gebehard, évêque de Strasbourg, confirma en 1133 la donation qu'Itha, femme du comte Pierre, et son fils Renaud, avaient faite au monastère de Sainte Walburge. *Comes Regenoldus, comitis Petri de Lutzelburg filius, communicato fratris sui Henrici Argentimensis advocati consilio*, donna le fief de Laubach en 1143 à l'abbaye de Marmoutier. Le comte Réginald, fils du comte Pierre, qui résidait au château de Lucelbourg, disent les titres de cette maison, rendit, l'an 1144, à la même abbaye la forêt de Hiltenhausen, dont Pierre, son père, s'était emparé. Réginald mourut en odeur de sainteté le premier janvier 1150, et fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale de Neubourg, où est son épitaphe. Dans une ancienne charte de ce monastère il est nommé *vir sanctitate et miraculis eximius.* Comme il ne laissait point d'enfants, Etienne évêque de Metz, qui était le neveu de Fréderic, son grand-père, obtint par héritage le château de Lucelbourg, qu'il réunit au domaine de son église. Ce château fut dans la suite habité par une famille noble qui en prit le nom, mais qu'il ne faut pas confondre avec celle des précédents. Celle de Lucelbourg, qui existe encore aujourd'hui en Alsace, en Lorraine, en Suabe, en Baviere et en Saxe, ne descend pas des comtes de Lucelbourg, qui s'éteignirent dès l'an 1150.

THIERRI Ier, COMTE DE MOUSON, DE MONTBÉLIARD ET DE BAR.

Après l'an 1065, THIERRI I, ou THÉODORIC, succéda à Louis, son père, dans les deux comtés de Mouson et de Montbéliard, et en 1093, à Sophie, sa mère, dans celui de Bar. Il obtint encore le comté de Verdun par la concession que lui en fit en 1096 Richer, évêque de cette ville, après le départ, pour la Terre-Sainte, de Godefroi de Bouillon, qui en était pourvu. Thierri fonda en 1101 le monastère des religieuses bénédictines de Biblisheim en Alsace. Il donna en 1102 l'église d'Amange, aujourd'hui Insming, à l'abbaye de S. Mihiel en Lorraine. La charte de donation, à laquelle souscrivirent *Hermentrudis comitissa et filius ejus Lodoicus*, fut donnée *apud Altikirch.* C'est Altkirch, en haute Alsace, qui fit ensuite partie du comté de Ferrette. Thierri mourut avant l'an 1105. On voit son tombeau et celui d'Ermentrude, son épouse, dans l'église cathédrale d'Autun, où ils furent inhumés, et où ils sont représentés vers la grande porte, couchés sur une grande table de pierre, posée sur quatre piliers. Ermentrude, ou Ermenson, qu'il avait épousée en 1076, était fille de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, et sœur du pape Calixte II; elle se qualifie *Hermentrudis filia Guillermi comitis de Burgundia* dans l'acte de fondation du prieuré de Froide-Fontaine, situé près de Dele (et uni dans la suite aux jésuites d'Ensisheim), qu'elle soumit en 1105 à l'abbaye de Cluni, *de consensu filiorum meorum Friderici et Theodorici comitum Montisbelicardi.* L'acte est daté *apud Montebelicardum.*

Les enfants de Thierri et d'Ermentrude sont au nombre de neuf: 1° Fréderic, comte de Montbéliard et de Ferrette, auteur de la maison de Ferrette. 2° Thierri II, ou Théodoric, qui continua la suite des comtes de Montbéliard. 3° Louis, comte de Mouson et de Montbéliard (*Lodoicus filius Theodorici comitis de Montbeliart et comes*), qui signa en 1096 les lettres de fondation de l'abbaye de Pierremont: il s'engagea la même année pour l'expédition de la Terre-Sainte, comme on le voit dans la chronique d'Albéric où *Ludovicus comes de Montione* est compté au nombre des seigneurs qui partirent pour cette expédition. Il est nommé par Albert d'Aix *Ludovicus de Mouzons, mirabilis in opere militari.* Il vivait encore en 1102: mais il décéda peu après sans postérité. 4° Guillaume ou Willerme, dont il est fait mention dans la généalogie de S. Arnoul. 5° Hugues, rappelé comme mort avec les deux précédents dans la charte d'Ermentrude, leur mère, de 1105. 6° Renaud, dit le Borgne, comte de Mouson et de Bar, mort en 1149, et enterré au prieuré de Mouson, qu'il avait fondé. Il fut avec sa femme, Giselle, fille de Gérard I, comte de Vaudemont et d'Heilwige, comtesse d'Egisheim, l'auteur des comtes et ducs de Bar. (Voy. *les comtes de Bar.*) 7° Etienne, qui gouverna l'église de Metz depuis l'an 1120 jusqu'en 1163: *Dominus Stephanus venerabilis Mettensis sedis episcopus, principalis magister abbatiæ Maurimonasteriensis, et comes Renaldus, frater domini Mettensis episcopi*, sont nommés dans une charte alsacienne de Berte, supérieure du monastère de Sindelsberg, donnée vers l'an 1121. (L'évêque Etienne, *Dominus Stephanus Mettensis episcopus*, consacra en 1127 l'église abbatiale de S. Jean-des-Choux, à la demande de Pierre de Lucelbourg, son cousin). 8° Adele, qui fut mariée à Herman, comte de Salm, dans les Ardennes, tige des comtes de ce nom. Et 9° la bienheureuse Guntilde, première abbesse du monastère de Biblisheim, fondé par son père, morte le 21 février 1131. Elle fut enterrée au milieu de l'église abbatiale, où l'on voit encore son tombeau.

THIERRI II.

1103 ou 1104. THIERRI II, ou THÉODORIC, succéda à Thierri I, dont il était le second fils, dans les comtés de Montbéliard et de Bar. Mais s'étant rendu odieux aux sujets de ce dernier comté, il fut obligé de le céder, peu de tems après, à Renaud, son frère, et de se contenter de celui de Montbéliard. Thierri est nommé *Theodoricus comes Montisbelicardi* dans la charte de fondation de Froide-Fontaine de 1105, où il est encore dit que *castrum Montisbelicardi fuit comitis Theodorici.* Thierri est appelé *comes Theodoricus de Monspilgardt* dans une charte de Diépold, abbé d'Altorff, datée de 1117. *Theodoricus comes Montisbelicardi* fut en 1122 un des seigneurs qui signèrent, le 8 septembre, dans la diète de Ratisbonne, l'acte par lequel l'empereur Henri V se réconciliait avec le pape Calixte II, oncle de ce comte. Le diplôme de Conrad III pour l'abbaye de Lucelle, de 1139, fut donné *teste comite Tederico de Montebilicardi.* On lit les noms de *Theodoricus comes de Munipiligard, Montbiligart, et Montbeliart*, dans trois diplômes du même empereur pour les monasteres d'Ensidlen de 1144, de Seltz de la même année, et de Corbie de 1147. *Theodoricus comes Montisbiligardi* en signa, l'an 1156, un autre de l'empereur Frédéric. Il fonda vers la même année l'abbaye de Béchamp, de l'ordre de Prémontré, située sur le Doux, à un quart de lieue de la ville de Montbéliard, dont il ne subsiste plus que quelques masures. *Theodoricus, Dei gratiâ Montisbeligardi comes*, confirma en 1162 une donation faite *Ecclesie S. Marie belli campi, quam fundavit (Theodoricus primus), pro redemptione anime sue filiique sui Theodorici, per manum Amedei nepotis sui, assistente et laudante genero suo Odone comite de Rocha.*

Thierri mourut après l'an 1162. On ignore le nom de sa femme, dont il eut un fils, appelé aussi Thierri, mort jeune avant lui sans laisser de postérité, et deux filles, dont la cadette Ermentrude, fut mariée à Eudes, comte de la Roche. L'aînée, qui se nommait Agnès, épousa en 1148 Richard II, seigneur de Montfaucon (dont les terres étaient situées aux environs de Besançon), fils de Richard I de Montfaucon, qui fut en 1124 un des fondateurs de l'abbaye alsacienne de Lucelle. Agnès de Montbéliard

eut de Richard II trois enfants, savoir : Amédée, qui suit; Thierri et Agnès. Thierri, de doyen de l'église de Saint-Jean, devint archevêque de Besançon en 1180, et mourut de la peste en Palestine en 1191, après la prise de St.-Jean d'Acre. Il avait beaucoup contribué au succès du siége par l'invention de plusieurs machines qui renversèrent les murs de cette ville. Le moine de Florence en parle dans ses vers, où il célèbre également les vertus guerrières et le zèle pastoral de ce prélat. Agnès, sœur d'Amédée et de Thierri, épousa Gautier, comte de Brienne, et fut mère de Jean de Brienne, roi de Jérusalem.

AMÉDÉE.

Après 1162. Amédée de Montfaucon, fils de Richard de Montfaucon et d'Agnès, fille aînée de Thierri II, succéda à son aïeul maternel dans le comté de Montbéliard, à l'exclusion des comtes de Bar et de Ferrette, qui étaient cependant des branches masculines de la maison de Mouson. *Amedeus comes Montisbeligardis* accorda, en 1171, à l'abbaye de Béchamp, la moitié de toutes les dîmes de Veselais, *pro anima Ermentrudis materteræ suæ comitissæ de Rupe, laudante et concedente filio suo Ricardo.* La charte fut donnée en présence d'*Odo comes de Rupe prefatæ comitissæ sponsi.* Garnier de Brunviler fit, en 1176, une donation à la même abbaye, *annuente et laudante Amedeo comite Montisbeligardis.* Thierri, son frère, archevêque de Besançon, consacra l'église de Béchamp, en 1183, *présente Amedeo comite Montisbelligardi.* Le diplôme de l'empereur Frédéric, pour le monastère d'Estival, fut signé, en 1180, par *Amedeus comes de Montebeligardo.* Amédée avait épousé Gertrude, fille de Werinhaire, comte de Habsbourg et du Sundgaw, sœur d'Albert, landgrave de la haute Alsace. Il laissa deux fils, Richard et Gautier, et une fille nommée Bonne. Richard lui succéda dans le comté de Montbéliard, et Gautier dans les terres de Montfaucon. Ce dernier passa en Chypre, où il épousa, en 1205, Bourgogne de Lusignan, fille d'Amauri, roi de cette île, qui le nomma connétable de Jérusalem. Bonne, fille d'Amédée, épousa Pierre de Scei, dont elle eut deux enfants, Pierre et Richard. Ce dernier est appelé dans quelques titres Richard de Montbéliard. On lui donna ce surnom, parce que sa mère était une comtesse de Montbéliard, et pour le distinguer des autres seigneurs de sa famille, qui était très-nombreuse. Pierre de Scei, ou Ceis, son frère aîné, dont descend aujourd'hui la maison de Scei-Montbéliard, est qualifié neveu de Richard, comte de Montbéliard dans un acte de l'an 1237. Quelques modernes ont faussement supposé que la famille de Scei était une branche des comtes de Montbéliard.

RICHARD.

Après 1183. Richard, fils aîné d'Amédée, lui succéda au comté de Montbéliard. Il partit, en 1201, pour la Terre-Sainte avec Gautier de Brienne, et alla s'embarquer dans un port de la Calabre. Mais l'histoire ne nous a point conservé le récit de ses exploits, et ne nous apprend point combien de tems il y séjourna. De retour dans son pays, Richard eut plusieurs guerres avec Frédéric, comte de Ferrette, qui ne furent terminées qu'en 1226, par une transaction passée en présence de Conrad d'Urach, cardinal-évêque de Porto, et légat du saint-siége en Allemagne. Il fut convenu, par cette transaction, que Thierri, fils aîné de Richard, *Thierricus filius Richardi comitis Montisbeligardi*, épouserait, dans l'espace de deux ans, Adearde, ou Adélaïde, fille du comte Frédéric, *Adeardim filiam Friderici comitis Firretensis ;* que celui-ci lui donnerait en mariage cinq cents marcs d'argent; qu'il céderait, pour un tems, à Richard l'advocatie de Dèle; et qu'il renoncerait, en sa faveur, à tous les droits qu'il pouvait prétendre sur le château de Belfort en Alsace. Cet accord, fait du consentement d'Ulric et de Louis, fils du comte Frédéric, *laudantibus Olrico et Lodovico filiis ipsius comitis Firretensis*, fut ratifié par le pape Alexandre. *R. comes Montisbiligardi* souscrivit, en 1237, le diplôme de l'empereur Frédéric pour la ville de Besançon. Richard mourut quelque tems après dans un âge fort avancé. Il avait épousé Catherine, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, et de Catherine, duchesse de Limbourg, dont il eut Thierri, qui suit; Amédée, seigneur de Montfaucon, marié à Mahaud de Saarbruck; et Etienne, comte de Montbéliard, qui était, en 1245, doyen de Saint-Jean de Besançon.

THIERRI III.

Après 1237. Thierri III, dit *le grand Baron*, successeur de Richard son père, au comté de Montbéliard, le gouvernait déjà de son vivant; car voulant fortifier le château de Belfort contre les insultes du duc de Bourgogne et l'archevêque de Besançon, Thierri offrit en fief, l'an 1228, *castrum suum Bellum fortem* à Mathieu II, duc de Lorraine, son grand-père; ce qui cependant n'eut pas lieu. Thierri épousa, la même année, comme nous l'avons déjà dit, Adearde, fille de Frédéric, comte de Ferrette. La charte d'Ulric, son beau-frère, de 1235, pour l'abbaye d'Altorff, fut scellée du sceau de Thierri, comte de Montbéliard. Il s'éleva cependant peu après quelques difficultés entre ces deux comtes touchant les droits qu'Adearde, femme de Thierri, avait à la succession de Frédéric, son père, mort en 1234. L'affaire se termina par un accord passé au mois d'octobre 1236, par lequel Ulric, comte de Ferrette, céda à Thierri et à ses héritiers, *Domino comiti Thierico in Montisbelg. et hæredibus suis*, le château de Porrentrui et ses dépendances, avec tout ce qu'il possédait dans le Val d'Ajoye et de Correnol. *Th. Dei gratiâ comes Montisbeligardi* donna le château de Belien et les villages en dépendants à Berthold, évêque de Strasbourg, qui les lui rendit, en 1238, à titre de fief de son église. *Thierri cuens de Montbeliart* fit, en 1259, hommage-lige à Thibault, roi de Navarre et comte de Champagne, qu'il promit de défendre contre tous, à l'exception de l'évêque de Bâle, de l'abbé de Lucelle, du duc de Lorraine et du comte de Ferrette. Il fonda en 1269 l'hôpital de Montbéliard. *Thietricus comes Montisplicardis* reconnut, en 1280, que les advocaties d'Ajoye et de Bure faisaient partie du domaine de l'église de Bâle, et qu'il les avait reçues de l'évêque Henri en fief, pour les posséder seulement pendant sa vie. Thierri mourut fort âgé en 1284. Il eut un fils, qui porta le même nom que lui, décédé jeune et sans alliance, et deux filles, appelées Sibylle et Marguerite. Il maria la première à Raoul, ou Rodolfe, comte de Neuchâtel en Suisse, et la seconde à Thibault, sire de Neuchâtel, dans le comté de Bourgogne. Du premier de ces mariages sortirent plusieurs enfants, dont le plus connu est Amédée, comte de Neuchâtel. Celui-ci, outre deux fils, fut père de Guillemette et de trois autre filles. Thierri, bisaïeul de Guillemette, voulant prévenir les contestations que sa succession pourrait occasioner, institua, en 1282, cette fille, qu'il chérissait particulièrement, son héritière au comté de Montbéliard, en la mariant à Renaud, fils de Hugues de Châlons, comte palatin de Bourgogne. Il fit consentir à cette convention Amédée et ses deux frères, Jean et Richard; sous la condition néanmoins qu'au défaut d'enfants de Renaud et de Guillemette, ce comté retournerait à Amédée. Mais Thibault, seigneur de Neuchâtel, qui était le fils de Marguerite, sœur de Sibylle, voulant attirer à lui l'héritage de son aïeul, avait, dès l'an 1280, mis dans ses intérêts Otton, comte de Bourgogne, frère de Renaud. Il passa avec lui un traité, où il reconnaissait d'avance que le comté de Montbéliard était un fief de celui de Bourgogne. Un pareil acte était visiblement nul de sa nature, d'autant plus qu'il était fait du vivant de Thierri III. Renaud, pour terminer les contestations qu'il allait avoir avec Thibault, lui céda, en 1282, les deux seigneuries de Blamont et de Chatalot, qu'il venait de recevoir de Thierri, à condition que lui et ses héritiers les tiendraient en

fief du comté de Montbéliard, dont elles étaient démembrées. Cet arrangement fut alors approuvé par Otton, comte de Bourgogne, qui le révoqua cependant dans la suite, en donnant ces deux terres, en 1290, sans y avoir aucun droit, à sa femme, Mahaut, comtesse d'Artois. Thibault néanmoins continua de se reconnaître vassal de Renaud, comte de Montbéliard, comme on le voit par un acte qu'il fit en 1294 du consentement, et même par l'ordre d'Otton et de Mahaut.

RENAUD ET GUILLEMETTE.

1282. RENAUD DE CHALONS, comte palatin de Bourgogne, et GUILLEMETTE, sa femme, furent mis, dès le vivant de Thierri, en possession des terres du comté de Montbéliard, qu'il leur avait cédées en 1282, comme le prouvent les lettres de privilége, données par *nos Reynaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, et Guillaume, sa femme, comtesse de Montbéliard*, au mois de mai 1283, aux habitants de leur ville capitale. Thierri s'était réservé les seigneuries de Belfort et de Héricourt, qui, à sa mort, arrivée en 1284, passèrent aussi à Renaud et à sa femme, et la seigneurie de Clémont, qui tomba ensuite en partage à Thibault, sire de Neuchâtel. Renaud et sa femme firent, en 1283, avec Henri, évêque de Bâle, un accord, par lequel ils donnèrent à son église le château de Porrentrui avec les advocaties d'Ajoye et de Bure. La même année, Renaud consentit à un arbitrage pour terminer les différents qui s'étaient élevés entre lui et l'abbé de Mourbach. Sa femme, *Guillaretta, filia Amedei de Novo castro, comitissa Montispilgardis*, confirma, en 1284, les conventions qu'avait faites avec l'évêque de Bâle, *nobilis vir dilectus dominus et maritus Renaudus de Burgundia, comes Montispeligardis*. Le même, *Reynaldus de Burgundia, comes Montispeligardis*, reprit, en la même année, les fiefs qui relevaient de l'évêché de Bâle et qu'avait possédés *Dominus Th. quondam Montispligardi predecessor*.

Cependant Renaud, soit pour complaire à Otton, son frère, comte de Bourgogne, soit parce qu'il craignait sa puissance, pensait à se reconnaître comme son vassal pour le comté de Montbéliard. L'empereur Rodolfe, qui en fut informé, déclara ce fief dévolu à l'empire par la félonie de Renaud. Se contentant ensuite des soumissions de ce comte, il lui en donna l'investiture le 8 juin 1284, après l'avoir condamné à une amende de huit mille livres d'argent. Cet empereur lui accorda en fief le château, la ville et le comté de Montbéliard avec ses dépendances, comme les empereurs ses prédécesseurs avaient coutume de les conférer. Rodolfe confirma en même tems les conventions qu'avaient faites entre eux *reverendus pater Heinricus Basileensis episcopus et spectabilis vir Reynaldus de Burgundia comes Montispligardi*. Malgré cela, Renaud entra, l'an 1286, dans la ligue d'Otton, son frère, de Thibault, comte de Ferrette, et de la ville de Besançon, contre Pierre Reich de Reichenstein, qui venait d'être nommé à l'évêché de Bâle. L'empereur étant venu au secours de ce prélat, assiégea Montbéliard sur la fin du mois de juin de cette année, et obligea la place à se rendre. L'évêque, de son côté, entra, en 1287, dans les terres du comte de Montbéliard, et ravagea plusieurs de ses villages. Renaud, après ces revers, se retira sous Besançon avec les deux autres comtes. Rodolfe les y suivit et mit le siége devant cette ville. Mais il n'eut pas le même succès. La vigoureuse défense des assiégés l'obligea de se retirer. On convint d'une conférence, qui se tint à Bâle, en 1287, et non en 1289, comme le marque Trithème, qui dit aussi faussement que l'empereur fit prisonnier de guerre les comtes de Bourgogne, de Savoie et de Montbéliard. Albert de Strasbourg, écrivain presque contemporain, assure que le duc de Bourgogne et les seigneurs qui lui étaient attachés, prêtèrent, à la conférence de Bâle, serment de fidélité à l'empereur, comme vassaux de l'empire; ce qui doit également s'entendre du comte de Montbéliard. Cependant M. Dunod prouve qu'en 1301 Renaud promit, dans le mois d'avril, à Philippe le Bel, roi de France, en faveur duquel Otton s'était dessaisi du comté de Bourgogne, de lui faire hommage, pour lui et ses héritiers, du comté de Montbéliard. Quoi qu'il en soit, *Regnault de Bourgogne, comte de Montbéliard, et dame Guillaume, sa femme, comtesse dudit Montbéliard, et Othenin, leur fils*, donnèrent, en 1307, des lettres d'affranchissement et des priviléges aux habitants de *leur chastel, bourc et ville de Belfort*. La charte fut scellée du sceau de Hugues, comte de Bourgogne. Renaud mourut sur la fin de l'année 1321, laissant un fils encore jeune, qui suit; et trois filles, Agnès, Jeanne et Alix. Agnès fut femme de Henri de Montfaucon; Jeanne épousa, en 1299, Ulric, dernier comte de Ferrette. Elle est nommée *nobilis domina Johanna de Montebellicardi, uxor legitima spectabilis viri domini Ulrici, comitis Ferretarum*, dans des lettres de Gérard, évêque de Bâle, de 1318. *Domina Joanneta collateralis nostra karissima*, est rappelée dans celles du comte Ulric de 1320 pour la même église. Walram, comte de Thierstein, dans une charte allemande de 1321, l'appelle dame *Janeton von Montpelgart*; et Léopold, duc d'Autriche, dans une autre de 1322, la qualifie fille de feu Renaud, comte de Montbéliard. Elle prend elle-même le titre de *Jeanne de Montbéliard, comtesse de Ferrette*, dans des lettres françaises de franchises qu'elle acccorda, en 1324, aux habitants du village de Bocourt. Alix, sa sœur, se maria en premières noces à Jean II de Châlons, comte d'Auxerre, et en secondes à Henri de Vienne, seigneur d'Antigni.

OTTENIN.

1321. OTTENIN, ou OTTON, fils de Renaud, lui succéda, en bas âge, sous la tutelle de Hugues, comte de Bourgogne, son oncle, et de Henri de Montfaucon, son beau-frère. *Hugues de Bourgogne* se dit *curateur de noble damoiseal Outhenin de Bourgogne, comte de Montbéliard, notre chier et bien aymé nepveur*, dans des lettres du 9 mars 1322, pour la ville de Montbéliard. Celles du 22 avril suivant, pour Belfort, furent données par *Henri, seigneur de Monfaulcon, curateur d'Othenin, fils du comte Regnault de Bourgogne et de dame Guillaume*. Ottenin mourut en 1331 sans avoir été marié. Sa succession fut partagée entre ses deux sœurs, Agnès, épouse de Henri, seigneur de Montfaucon, et Jeanne, qui, après la mort d'Ulric, comte de Ferrette, s'était remariée, sur la fin de 1325, avec Rodolfe Hesson, margrave de Bade. Le partage fut fait, le 3 mai 1332, entre *Henri, comte de Montbéliard, seigneur de Monfaucon, et sa très-chère sœur Jeanne de Montbelliard, femme du comte de Ferrette, et marquise de Bauldes*. En vertu de ce partage, le comté de Montbéliard et la seigneurie de Granges restèrent à Henri: les seigneuries de Belfort et de Héricourt passèrent à Jeanne. Rodolfe Hesson, margrave de Bade, et Jeanne, son épouse, renouvelèrent, le 22 septembre suivant, les priviléges de la ville de Belfort. L'un et l'autre sont encore nommés la même année dans un accord passé avec celle de Fribourg. Jeanne de Montbéliard, marquise de Bade, confirma seule, en 1333, à l'abbaye de Lucelle le droit de patronage des églises de Pfaffenhofen et d'Estuffont. Rodolfe Hesson étant mort le 17 août 1335, Jeanne prit une troisième alliance avec Guillaume, comte de Katzenellenbogen. *Domina Johanna comitissa Montisbilgardi et ejus maritus Vilhelmus comes de Katzenellenbogen* sont nommés, en 1336, dans le nombre des vassaux de l'évêché de Strasbourg pour le village de Pfaffenhofen, que Jeanne tenait en fief de cette église. *Johanna de Montebeligardo, comitissa de Katzenellenbogen*, fit, en 1342, un échange avec le chapitre de Montbéliard, suivant lequel Jeanne de Montbéliard, *et heredes sui, qui erunt vel erit domini vel dominus Bellifortis*, obtinrent le patronage de l'église paroissiale de Belfort. Jeanne établit la même année à Belfort une collégiale de douze chanoines, qui est aujourd'hui réduite à six, en y comprenant le prévôt. Elle perdit, peu de tems après, son troisième mari; et on lit le nom de Jeanne de Montbéliard, comtesse de Katzenellen-

bogen, dans le traité d'alliance contracté en 1345 avec les seigneurs d'Alsace, pour y conserver la paix provinciale. Deux ans après, elle fit le partage des biens qui lui étaient échus de la succession de son pere, entre ses quatre filles, Jeanne et Ursule, qu'elle avait eues du premier lit, Marguerite et Adélaide, qui étaient les enfants du second. La seigneurie de Héricourt fut adjugée à Marguerite, qui avait épousé Frédéric, margrave de Bade, son cousin. Celle de Belfort échut par moitié à Adélaide, mariée à Rodolfe Wecker, frère de Frédéric, et à Ursule, femme de Hugues, comte de Hohenberg. Le sort régla ces différents partages dans l'acte qui en fut passé à Altkirch en 1347. Jeanne fonda, en 1349, l'hôpital de Belfort: elle ne survécut pas long-tems à ce terme, et nous trouvons qu'elle n'était plus en vie en 1351. Ursule confirma en 1356 les priviléges de la ville de Belfort dont elle avait la seigneurie avec Adélaide, sa sœur. Elle vendit, en 1359, la moitié du château et de la ville de ce nom, qui lui était échue en partage, pour trois mille florins, à Rodolfe, duc d'Autriche, son neveu, qui avait pour mère Jeanne de Ferrette, sa sœur. L'autre moitié de la seigneurie de Belfort appartenait encore alors à Adelaide, qui est nommée *noble et puissante dame Alix, marquise de Bade et dame de Belfort*, dans les lettres par lesquelles elle exempte du droit de main-morte, en 1362, les sujets de sa seigneurie de Belfort, ainsi que dans le testament de Marguerite, sa sœur, de 1366. Celle-ci se nomme *dame d'Héricourt et de Florimont, marquise de Baade*, dans ce dernier acte, par lequel elle institue pour héritiers de la seigneurie d'Héricourt, Marguerite, sa fille, mariée à Godefroi Schaffrid, comte de Linange, et à son défaut Rodolfe, margrave de Bade, son fils. C'est ainsi que fut démembré le comté de Montbéliard, dont la plus grande partie resta cependant à Henri de Montfaucon. Alix, troisième fille de Renaud de Montbéliard, fut oubliée dans le partage de sa successsion fait en 1332. Jean II de Châlons, comte d'Auxerre, qui l'avait épousée, prit les armes contre Henri de Montfaucon pour revendiquer l'héritage de sa femme. Henri, après quelques hostilités, composa avec son beau-frère pour une somme d'argent.

HENRI.

1332. HENRI DE MONTFAUCON succéda au comté de Montbéliard après la mort d'Ottenin, en vertu de son mariage avec Agnès, sœur aînée de ce prince, et du partage de sa succession fait en 1332. Il entra en 1336 avec le margrave de Bade dans la ligue que Jean de Faucognei avait faite contre Eudes IV, duc de Bourgogne; mais il fut battu la même année par le duc, avec les autres confédérés. L'empereur Louis investit, le 23 janvier 1339, *spectabilem virum Henricum, comitem de Numpelgart, dominum in Montfalcon*, des château, ville et comté de Montbéliard, tel que ses prédécesseurs l'avaient tenu de l'empire en fief. Charles IV, successeur de Louis, le nomma, le 3 août 1362, son vicaire impérial dans le comté de Bourgogne, ou la province de Besançon. Henri entra en 1364, à la sollicitation du roi de Navarre, à main armée sur les terres du duc de Bourgogne, qui, étant venu à lui, l'obligea à se retirer. Il acquit en 1365, par échange passé avec Marguerite, comtesse de Flandre, la seigneurie de Clairval dans la Franche-Comté. Il mourut l'année suivante 1366, laissant trois fils, savoir, Etienne, qui suit; Reinard tué à la sanglante bataille de Sembach, donnée contre les Suisses en 1386; et Louis, doyen de Besançon, qui mourut archevêque de cette ville le 25 juillet 1362, après avoir seulement siégé neuf mois.

ETIENNE.

1366. ETIENNE, fils aîné de Henri et son successeur, *comte de Montbéliard et sire de Montfalcon*, confirma, au mois de décembre 1367, les lettres de liberté et de franchise données à la ville de Montbéliard, par *très-chers et bien aymés seigneur et dame monsieur Henry, jadis comte du Montbéliard et seigneur de Montfaucon, nostre père, que Dieu absolve, et dame Agnes, nostre très-aymée mère, sa femme*. Cette Agnès était, comme nous l'avons vu, tante de Marguerite, marquise de Bade, à laquelle échut la seigneurie d'Héricourt. Celle-ci, par son testament de 1366, nomma son exécuteur testamentaire *monsieur Etienne de Montbéliard, signour de Cicou*, qui est nommé dans d'autres actes *Stephanus de Montebelicardo, filius domini Henrici comitis Montispelicardi et domini Montisfalconis*. Etienne avait épousé, dès l'an 1356, MARGUERITE, fille de Jean de Châlons, dont il n'eut que deux fils, Louis et Henri. Louis, que Marguerite de Bade, dans son testament de 1366, nomme son filleul, en lui léguant mille florins, mourut en bas âge. Henri, appelé le seigneur d'Orbe, s'étant marié à Marie, fille de Gaucher de Châtillon, en eut quatre filles, Henriette, Marguerite, Jeanne et Agnes. Etant allé en Hongrie en 1396 pour défendre ce pays contre les Turcs, il périt à la funeste bataille de Nicopoli. Le comte Etienne ignorait encore la mort de son fils, lorsqu'il fit, au mois d'octobre 1397, son testament, par lequel il instituait son héritier universel *son cher et bien aymé fils, Henri de Montbéliard, chevalier, seigneur d'Orbe*. Mais dans le cas qu'il ne revînt pas de son expédition, il appela à sa succession ses *chères et bien aymées Henriette, Marguerite, Jehanne et Agnès, sœurs germaines, filles légitimes dudit Henry, son fils*, de manière toutefois que Henriette, l'aînée, eut le comté, ville et forteresse de Montbéliard avec ses dépendances, Porentrui, Granges, Estobon, Salnot, Clairval et Passavant. Jeanne eut pour sa part les terres de la maison de Montfaucon; Marguerite celles qui étaient situées au-delà du Mont-Jura, dans le diocèse de Lausanne; et Agnès tous les autres domaines qui restaient tant dans le comté de Bourgogne qu'ailleurs. Jeanne épousa Louis de Châlons, prince d'Orange; Marguerite donna sa main à Humbert, comte de la Roche; Agnès prit pour mari Thibault VIII, seigneur de Neuchâtel en Bourgogne. Le comte Etienne, leur grand-pere, mourut sur la fin du mois d'octobre 1397.

HENRIETTE ET EBERHARD.

1397. HENRIETTE, fille aînée de Henri, succéda au comte Etienne, son aïeul, dans le comté de Montbéliard, en vertu de son testament. Comme elle était encore mineure, Henri, comte de la Roche, seigneur de Villiers-Sexel, fut chargé de sa tutelle. Le premier exercice qu'il fit de cet emploi, fut de fiancer sa pupille avec EBERHARD, fils aîné d'Eberhard IV, comte de Wurtemberg. Le cérémonie se fit le 13 novembre 1397. Le jeune Eberhard était alors dans sa neuvième année, étant né le 23 août de l'an 1388. Le mariage suivit les fiançailles, lorsqu'ils furent parvenus l'un et l'autre à l'âge nubile. C'est ainsi que le comté de Montbéliard est entré dans la maison de Wurtemberg, d'où il n'est plus sorti depuis. Eberhard succéda, le 16 mai 1417, à Eberhard, son père, dans le comté de Wurtemberg. Il n'en jouit pas long-tems, étant mort à la fleur de son âge le 2 juillet 1419. Il laissa de son mariage avec Henriette deux fils, Louis et Ulric, avec une fille, nommée Anne, mariée en 1420 à Philippe, comte de Katzenellenbogen, et morte le 16 avril 1471. Louis et Ulric, qui étaient en bas âge, succédèrent à Eberhard, leur père, tant dans le comté de Wurtemberg que dans celui de Montbéliard, sous la tutelle de Henriette, leur mère. Celle-ci confirma en 1421 les priviléges de la ville de Montbéliard, et fut investie en 1431, par l'empereur Sigismond, de la seigneurie et comté de Montbéliard. Ses fils, devenus majeurs, gouvernèrent leurs états par indivis jusqu'à la mort de cette comtesse, arrivée le 13 février 1443. Alors ils firent un partage que plusieurs datent de 1442, mais à tort, puisque la confirmation des priviléges de la cité de Montbéliard, datée du 9 mars 1443, commence ainsi: *Nous Loys et Horrich, frères, comtes de Wurtemberg et Montbéliard*. Ils font mention dans

leurs lettres de celles données *par feue, de noble mémoire, Henriette, comtesse de Wurtemberg et de Montbéliard, jadis nostre bien aymée dame et mère.* La partie supérieure du Wurtemberg et le comté de Montbéliard, avec les seigneuries de Horbourg et de Reichenweyer en Alsace, échurent à Louis, qui mourut le 23 septembre 1450. Ulric, son frère, eut pour sa part le bas Wurtemberg. (Voyez *la suite des comtes de Montbéliard dans celle des comtes de Wurtemberg.*)

Le comté de Montbéliard est qualifié de comté princier, ou principauté. Quoiqu'il soit un fief immédiat de l'Empire, il ne fait cependant partie d'aucun cercle, parce qu'il dépendait autrefois du royaume de Bourgogne. Le duc de Wurtemberg, qui le possède, a voix et séance dans les diètes de l'Empire, où il en cette qualité le quarante-cinquième rang dans le banc des princes séculiers : ce qui fait que les ducs de Wurtemberg, au titre du comté de Montbéliard, ont obtenu la dignité et tous les droits de prince. Il n'existe cependant aucun diplôme de l'érection de ce comté en principauté. Mais, dès l'an 1559, les tuteurs de Frédéric, comte de Montbéliard, siégèrent à la diète d'Augsbourg dans le banc des princes. Il existe aussi des lettres du même Frédéric de 1583, dans lesquelles il se nomme *Friderich, comte de Wurtemberg et Montbéliard..... Souverain, prince et seigneur*, et dans lesquelles il rappelle *son très-honoré père et seigneur, le très-illustre prince, d'heureuse mémoire, Georges, comte desdits Wurtemberg et Montbéliard.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE FERRETTE.

LE COMTÉ DE FERRETTE faisait également partie du royaume de Bourgogne. Il fut ensuite compris dans le duché d'Alsace, lorsqu'il fut démembré en 1125 du comté de Montbéliard dont il dépendait, pour former un comté particulier. Son étendue ne fut pas toujours la même. Il ne formait dans son origine que les seigneuries de Ferrette, d'Altkirch et de Thann, avec quelques villages situés en Suisse. Il fut augmenté, sur la fin du treizième siècle, de celle de Florimond et de Rougemont; en 1320 de celle de Dèle; et, vers la fin du quatorzième siècle, de celle de Belfort. La maison d'Autriche, qui posséda ensuite le comté de Ferrette, y ajouta les seigneuries de Landter et de Macevaux, ainsi que l'avouerie de Cernai. Il tire son nom du château de Ferrette, situé en haute Alsace, sur un rocher audessus duquel fut bâtie depuis la petite ville de ce nom. Celle-ci existe encore aujourd'hui; mais il ne reste plus du château, qui fut brûlé en grande partie au commencement de la guerre des Suédois, que quelques murs, quelques tours, et la chapelle de Sainte-Catherine, avec quelques maisons qu'on a bâties à côté. Il est appelé dans les anciennes chartes, *Phirretum*, *Ferreta*, *Phierrete* : on le nomme en allemand *Pfirt.*

FRÉDÉRIC I.

1103 ou 1104. FRÉDÉRIC, fils aîné de Thierri I, comte de Montbéliard, fut le premier qui prit le nom et la qualité de comte de Ferrette. Ce pays lui échut en partage dans la succession de son père : mais ce domaine ne fut pas érigé en comté aussitôt qu'il tomba entre ses mains. Ermentrude, sa mère, dans l'acte de fondation du monastère de Froide-Fontaine, de 1105, l'appelle simplement *filius meus Fredericus comes Montisbelicardi*; et Frédéric lui-même, dans une charte de la même année, par laquelle il soumet à l'abbaye de Cluni le prieuré de Saint-Morand d'Altkirch, en Alsace, dont il fut le fondateur, ne se qualifie que Frédéric, fils de Thierri, comte de Montbéliard. L'acte de fondation, qui est dans les archives de Cluni, porte les mêmes dates que celui d'Ermentrude pour Froide-Fontaine, en finissant ainsi : *Paschali Papâ vice beati Petri Apostolicam sedem tenente, Henrico IV regnante, Burchardo Episcopo Basileensem ecclesiam gubernante.* Le prieuré de Saint-Morand fut uni en 1626 par le pape Urbain VIII au collége des jésuites de Fribourg. *Fridericus comes de Mumpligart* fut témoin, en 1111, d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Pierre dans la forêt noire. *Fridericus comes de Montebiligardis, et frater ejus Deodericus*, signèrent, le 8 janvier 1125, le diplôme de Henri V pour le monastère de Saint-Blaise. Cette date est l'époque où les deux frères démembrèrent leurs possessions; alors Thierri retint le comté de Montbéliard, et Frédéric commença à quitter le titre de comte Montbéliard pour prendre celui de Ferrette; car dans un diplôme du même prince, de la même année 1125 et du même jour, pour l'abbaye de Lucelle, on trouve entre les témoins *Fridericus comes de Ferretis.* Depuis ce tems il n'est plus connu que sous ce dernier nom. Les deux frères, *Rainaldus comes de Bar, et Fridericus frater ejus de Ferretes*, paraissent dans une charte du 2 avril 1125. Ce sont les mêmes, *comes Reinoldus de Munzun et frater ejus Fridericus comes*, qui assistèrent, le 29 mars 1131, à la célèbre assemblée de Liége, où l'empereur Lothaire fut couronné par le pape Innocent II. *comes Fridericus de Fhirida* signa, en 1133, le diplôme de Lothaire II

pour le monastère d'Interlach. La charte de Humbert, archevêque de Besançon, et d'Adalberon, évêque de Bâle, qui confirment, en 1136, la fondation de l'abbaye de Lucelle, fut donnée *coram Frederico comite de Ferretis*. Celle de l'empereur Conrad III, pour la même abbaye, de 1139, est datée de Strasbourg, *teste comite Frederico de Ferretis*. Le nom de *Fridericus comes de Firreta* se trouve à la fin du diplôme du même prince pour l'église de Bâle de 1141. *Fridericus comes de Ferretho, cum uxore Stephania et filio Ludovico*, fonda en 1144, à une lieue de Ferrette, le prieuré de Veldbach, dont il nomma pour avoué celui qui serait le plus âgé de ses descendants, *qui in posteritate sua provectioris ætatis in castro Firretho sederet*. Frédéric fut enterré avec sa femme et plusieurs comtes de sa famille dans la même église de Veldbach, où il avait établi des religieuses de l'ordre de Cluni. Ce prieuré, où treize comtes et comtesses de la maison de Ferrette ont choisi leur sépulture, fut uni en 1616 au collège des Jésuites d'Ensisheim : il appartient aujourd'hui au collège royal de Colmar. La première femme du comte Frédéric fut Pétrissée, fille de Berthold II, duc de Zeringhen ; sa seconde nommée Stéphanie, ou Étiennette, était fille de Gérard, premier comte de Vaudemont, et d'Heilwige, héritière du comté d'Égisheim. Ulric, comte d'Égisheim, frère d'Étiennette, étant mort sans enfants, elle hérita d'une partie de ce comté ; ce qui augmenta les domaines de Frédéric, son époux, et de Louis, son fils. On ignore l'année de la mort de Frédéric, postérieure cependant à 1144. Ce comte et Renaud de Bar, son frère, avaient en 1093, du vivant de Thierri, leur père, fondé le prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois, situé près de Rougemont en Alsace, qu'ils soumirent à l'abbaye de Molême en Champagne. La comtesse Étiennette survécut à son mari. *Stephania comitissa Phirretensis, laudante filio Ludovico*, accorda à l'église de Bâle les dîmes du village de Saint-Luckar, près d'Altkirch, *pro remedio animæ comitis Friderici viri sui.*

LOUIS.

Après 1144 Louis, fils de Frédéric et d'Étiennette, succéda à son père dans le comté de Ferrette. *Ludovicus comes Ferretensis* signa en 1180 le diplôme de l'empereur Frédéric pour le monastère d'Estival. *Ludevicus comes Phirretensis* confirma en 1187 la fondation de l'abbaye de Pairis en Alsace, faite en 1137 par Ulric, son oncle, *ab avunculo pie memoriæ Udalrico comite de Egensheim.* Il est appelé *comes Lodevicus de Firrete* dans les lettres de Frédéric pour le prieuré de Saint-Pierre de Colmar de 1185. Il vivait encore en 1187. Sa femme, Richenze, fille de Werinhaire III, comte de Habsbourg, lui laissa quatre enfants, Frédéric II, qui suit ; Louis, Helwide et Thibault, dont on ne connaît que les noms. Thibault vivait encore en 1202.

FRÉDÉRIC II.

Après 1187 Frédéric, successeur de Louis, son père, dans le comté de Ferrette, est nommé *Fridericus comes de Ferreto* dans deux diplômes, l'un de l'empereur Philippe, de 1207, pour Amédée, comte de Savoie, et l'autre de Frédéric II, pour l'église de Vienne, de 1214. Il rebâtit dans le même tems la forteresse d'Altkirch, qui donna origine à la ville de ce nom. *Municipium meum nomine Haltkilihc, quod tempore meo ædificavi*, dit-il dans ses lettres accordées en 1215 à Berthold, abbé de Lucelle. Celui-ci était frère de Hilwide, épouse de Frédéric. Une autre charte, que *Fridericus comes Ferretensis* donna en 1225 à la même abbaye de Lucelle, fait voir qu'à cette époque il battait monnaie, accordait des lettres de noblesse, percevait des impôts et des péages, instituait des greffiers, légitimait des bâtards, etc. L'abbaye de Mourbach lui avait conféré au commencement du siècle l'advocatie de Dèle, qu'il céda pour quelque tems en 1226 à Richard, comte de Montbéliard. (Voy. *les comtes de Montbéliard.*) Frédéric était en possession du château d'Egisheim, qu'il accorda en 1228 à Henri, roi des Romains, pour le recevoir de lui à titre de fief. Vers le même tems il eut un démêlé avec Henri, évêque de Bâle, qu'il dépouilla de quelques-unes de ses terres, qu'il arrêta, avec plusieurs de ses ecclésiastiques, près d'Altkirch, et qu'il y retint prisonnier dans son château. L'évêque, ayant porté ses plaintes de cet attentat à l'empereur Frédéric II, le fit condamner, par une diète, à la peine du *harnescar*, c'est-à-dire à porter un chien sur ses épaules l'espace de deux lieues. Le comte de Ferrette, accompagné de ses officiers et de ses vassaux, entra ainsi en 1232 dans la ville de Bâle jusqu'aux portes de la cathédrale, où, s'étant jeté trois fois aux pieds de l'évêque, il obtint de lui le pardon et l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue. Frédéric fut étranglé deux ans après, en 1234, par Louis Grimmel, son second fils. Louis, proscrit de ses terres pour ce parricide, frappé d'excommunication par le pape Grégoire IX, alla à Rome pour se faire absoudre. Y étant au lit de la mort, il fut absous le 18 août 1236, par les deux pénitenciers du saint siége ; et le 20 suivant, il fit son testament, par lequel il nomma l'église de Rome son héritière universelle, à l'exception des biens qu'il avait accordés à sa femme. Il mourut quelques jours après. On conserve une bulle de Grégoire IX, du 16 juin 1237, qui ordonne aux évêques de Constance et de Lausanne de faire mettre en exécution le testament de *Ludovici comitis de Firreto*. Frédéric de Ferrette, outre ce fils dénaturé, laissa quatre autres enfants de Hilwide, ou Hilwige, sa femme, qui lui survécut. Elle était fille d'Egenon IV, comte d'Urach, et d'Agnès, duchesse de Zeringhen sœur du cardinal Conrad, évêque de Porto, de Berthold, abbé de Tennebach et de Lucelle, et d'Ejenon, premier comte de Fribourg. Ces enfants furent Ulric, qui suit, Adearde, Berthold et Albert. Adearde, ou Adelaïde, épousa en 1228 Thierri III, comte de Montbéliard, fils aîné du comte Richard. Berthold, chanoine de Bâle en 1233 et de Strasbourg en 1243, devint évêque de Bâle en 1249, et mourut à Altkirch le 10 décembre 1262. Albert, encore jeune en 1235, survécut à l'année 1244. Il était avoué de l'abbaye de Masevaux, comme le prouvent les lettres de Lutold, évêque de Bâle, de 1241 et 1244, qui règlent les droits d'advocatie entre l'abbesse Mathilde, et noble homme Albert de Ferrette, avoué de ce lieu.

ULRIC Ier.

1234. Ulric, qui, en 1234, succéda à Frédéric dans le comté de Ferrette, est nommé dès l'an 1225 *comes Ferretarum* dans les lettres de son père pour l'abbaye de Lucelle. Il jouissait même dès son vivant de l'avouerie provinciale, ou l'advocatie de la haute Alsace, étant nommé *nobilis vir Ulricus comes Phirretarum advocatus noster provincialis per Alsaciam*, dans les lettres de l'empereur Frédéric II, de 1212. Ulric était encore en possession de cette avouerie en 1228, lorsque lui et ses frères livrèrent bataille à Blotzheim, près de Bâle, à Berthold, évêque de Strasbourg, qui remporta la victoire. Les prétentions que ce prélat formait sur quelques terres du comté d'Egisheim, furent l'occasion de cette guerre, qui se renouvela de tems en tems jusqu'en 1251, qu'elle se termina par une transaction passée entre le comte Ulric et l'évêque Henri, successeur de Berthold. Par cette transaction, *Ulricus comes Ferretensis* offrit en fief à l'église de Strasbourg le château de Thann et ses appartenances, en renonçant à tous les droits qu'il avait sur le château d'Egisheim et les endroits en dépendants au titre d'héritier de Gertrude, dernière comtesse de Dagsbourg. *Ulricus comes Phirretensis*, en présence d'Albert, comte de Habsbourg et landgrave de la Haute Alsace, son cousin, confirma en 1233 la donation que Frédéric, son père, venait de faire à l'église de Bâle. *Ulricus comes Firretensis* approuva, l'année suivante, celle que Thierri de Rougemont avait faite au prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois. Ulric, se disant comte de Ferrette

par la grâce de Dieu, donna en 1235 une charte en faveur de l'abbaye d'Altorff, fondée par les comtes d'Egisheim, ses ancêtres. Ulric et Albert, son frère, comtes de Ferrette, passèrent la même année une transaction avec celle de Mourbach. Ulric, comte de Ferrette, termina en 1256 un différent qu'il avait avec Thierri, comte de Montbéliard, son beau-frère, au sujet des droits qu'Adearde, sa sœur, avait à l'héritage de leur père. Il signa en 1259 le diplôme de Conrad IV, pour le monastère de Pairis, en se qualifiant *nobilis vir Ulricus comes de Firrata*. En 1245, il confirma la donation de la cour d'Ollweiller, que Frédéric, son frère, avait faite à l'abbaye de Lion-Croissant. Il fonda, vers l'an 1252, avec son frère Berthold, évêque de Bâle, le monastère de Michelfeld, qui est aujourdhui une prévôté transférée à Blotzheim, dependante de l'abbaye de Lucelle. On a d'Ulric, comte de Ferrette, une charte de l'an 1262, par laquelle il renouvelle la donation que feu sa mère, Heilwige, avait faite à la collégiale de Saint-Amarin. Ulric vendit en 1271, *per manum et consensum Theobaldi filii nostri*, à Henri, évêque de Bâle, le comté de Ferrette et les terres en dépendantes pour huit cent cinquante marcs d'argent. Mais il le reprit en même tems, lui et Thibault son fils, en fief de son église. *Comes Pherretarum Mareschalcus et officialis principalis domini episcopi Basiliensis et ejus ecclesiæ* est nommé dans l'ancien registre des fiefs de l'évêché de Bâle.

Ulric mourut dans un âge très-avancé le 1 février 1275, et il fut enterré dans la salle capitulaire de l'abbaye de Lucelle. Il avait épousé Agnès, fille de Guillaume de Vergi, sénéchal de Bourgogne, et de Clémence de Fouvens, laquelle était veuve de Pierre, baron de Bauffremont. *Dames Agnès, comtesse de Ferrette et dame de Biaffroymont*, fit en 1256 une donation à l'abbaye de Cherlieu. Elle mourut avant 1271, comme le prouve une charte que Liébald de Bauffremont, son fils du premier lit, donna en cette année à l'église de Saint-Evre de Toul, dans laquelle il se qualifie *Libaldus, dominus de Biaffromont, miles, filius Agnetis quondam comitisse Ferretensis*. Ulric, comte de Ferrette, eut huit enfants, savoir; 1° Frédéric, nommé *comes Ferretensis* dans les actes de 1262 et 1269, qui entra dans l'ordre de Cluni, et fut prieur de Saint-Morand d'Altkirch; 2° Louis, qui vivait en 1259 et 1262, mort avant 1269; 3° Thibault, ou Théobald, qui suit; 4° Henri, comte de Ferrette en 1256, marié à Gertrude, fille d'Ulric IV, seigneur de Rapolstein, mort avant 1259, dont les trois fils, Thibault, comte de Ferrette, Jean et Ulric, seigneur de Florimont, vivaient encore en 1281; 5° Adélaïde, mariée à Ulric de Regensberg, dont elle était veuve avant l'an 1310; 6° une seconde fille, qui était en 1272 abbesse de l'abbaye noble des chanoinesses de Seckingen; 7° une troisième, femme de Conrad Wernher de Hadstatt, landvogt de la Haute-Alsace, morte le 23 septembre 1276; et 8° une quatrième, qui vivait en 1278, et qui épousa Conrad, seigneur de Horbourg.

Henricus de Phirreto, ministerialis noster, signa en 1233 la charte d'Ulric, comte de Ferrette. Ce Henri fut père d'Ulric de Ferrette, qui est nommé *Ulricus de Fierreto et de Pfirt, miles*, dans les chartes du comte Louis de 1259 et du comte Thibault de 1277 et 1278. C'est de ce Henri et de cet Ulric, nobles vassaux des comtes de Ferrette, et non des comtes mêmes, comme quelques-uns le supposent, que descend la maison noble des barons de Ferrette, qui existe encore aujourd'hui dans le Sundgaw et dans la haute Alsace. Ulric II, comte de Ferrette, nomma en 1324 pour son exécuteur testamentaire *strenuum virum dominum Ulricum de Pfirt militem*.

THIBAULT.

1275. Thibault est rappelé dès l'an 1262 dans les chartes d'Ulric, son père, auquel il succéda dans le comté de Ferrette. Il prend dans les actes latins et allemands, qui nous restent de lui, le nom de *Theobaldus comes de Phirreto*, ou *Thiebalt von Pfirt*. Il s'intitule, *nos Thiebaus cuens de Ferretes*, dans une charte française donnée en 1296 *à son bien amez coisins Villames de Gliers, chevalier, sire de Monjoie*, auteur de la maison de Montjoie, existante encore en Alsace. Thibault acheta en 1281 d'Ulric, son neveu, le château et la ville de Florimont, avec les cinq villages qui en dépendaient; mais l'évêque de Bâle, qui avait des prétentions sur ces domaines, les revendiqua. Le comte de Ferrette n'en devint paisible possesseur qu'après les avoir offerts en 1309 à ce prélat en fief. Le diplôme de l'empereur Rodolfe pour l'abbaye de Lucelle de 1283 fut donné *presente Theobaldo comite de Ferreto*. Ce comte s'attacha ensuite à Adolphe, successeur de Rodolfe, qui, étant venu en Alsace en 1293, le nomma, au mois de septembre, landvogt, ou avoué provincial de ce pays. Thibault prend lui-même le titre d'*Advocatus per Alsatiam generalis* dans une charte de 1298. Tandis qu'il fut revêtu de cet office, il eut à soutenir plusieurs guerres contre l'évêque de Strasbourg, le comte de Fribourg, et d'autres seigneurs opposés au parti de l'empereur Adolphe. Celui-ci ayant été tué en 1298 à la bataille de Goelheim, Albert, son successeur, ôta l'advocatie au comte de Ferrette, pour la conférer à Jean de Lichtemberg. Thibault fonda en 1295 l'abbaye bénédictine de Valdieu, entre Altkirch et Belfort. Adélaïde, sa sœur, mariée à Ulric de Regensberg, lui avait remis en 1300 la part qui lui revenait dans les biens paternels. Mais Lutold de Regensberg, son fils, qui voulait rentrer dans les droits de sa mere, intenta procès à son oncle devant le conseil provincial de la basse Alsace et la cour aulique de Rotweil. Ces tribunaux décidèrent que Lutold devait être mis en possession de la moitié du comté de Ferrette: ce qui cependant n'eut pas lieu. Thibault, nommé *nobilis vir Theobaldus comes de Phirreto, fidelis dilectus*, dans un diplôme de l'empereur Henri, de 1309, mourut à Bâle l'année suivante. Il avait épousé, avant l'an 1278, Catherine, fille de Walther de Klingen, à laquelle il engagea en 1295, pour mille marcs d'argent, la dîme de Sultz. Elle lui laissa six enfants, savoir; 1° Ulric II, qui suit; 2° et 3° Thibault et Jean, morts avant leur père; 4° Herzelande, mariée avant 1293 à Otton d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace (elle mourut le 3 avril 1317, et fut enterrée avec lui dans le chœur de l'église abbatiale de Neubourg); 5° Sophie, qui épousa, vers l'an 1298, Ulric, comte de Wurtemberg, décédée en 1330; et 6° Irmengarde, mariée à Eberhard, comte de Groningen, mort en 1321, dont descendent les seigneurs de Landau en Suabe. Catherine de Klingen mourut avant Thibault, son mari. Celui-ci se remaria avec Marguerite de Blanckenberg, à laquelle il donna en dot la seigneurie de Florimont, et qui lui survécut. Les corps du comte Thibault, de Catherine, sa première femme, et de Thibault, son second fils, furent transférés en 1315 de Bâle à Thann en Alsace. Ils y furent enterrés dans l'église du couvent des Cordeliers, que le comte Thibault avait fondée en 1297.

ULRIC II.

1310. Ulric, fils de Thibault et son successeur dans le comté de Ferrette, naquit à Bâle vers l'an 1279. Il est déjà nommé dans un acte de 1298 *Ulricus Dei gratiâ comes junior de Phirt*. Il prend le titre de seigneur de Rotenbourg, ou Rougemont, dans un traité d'alliance que lui et Thibault, son père, passèrent en 1308 avec Egenon, comte de Fribourg. La seigneurie de Rougemont lui avait été apportée en dot par sa femme. Il épousa en 1299 Jeanne, fille de Renaud de Châlons, comte palatin de Bourgogne, et de Guillemette, comtesse et héritière de Montbéliard. Jeanne le rendit père de deux filles, de Jeanne, née en 1300, et d'Ursule, qui vit le jour en 1301. Dès qu'Ulric fut en possession du comté de Ferrette, Herzelande, sa sœur, du consentement d'Otton d'Ochsenstein, son mari, renonça en 1301 en sa faveur à la part qu'elle pouvait prétendre au comté

de Ferrette et à l'héritage de Catherine, sa mère. Il est nommé *inclitus ac generosus vir dominus Ulricus comes Phirretarum* dans une charte de Conrad, abbé de Mourbach, de 1313. Il confirma en 1318 la fondation de l'abbaye de Paris, faite par les comtes d'Egisheim, ses ancêtres. Il fait mention dans les lettres allemandes, données en conséquence, de Louis, son trisaïeul, de Frédéric, son bisaïeul, et d'Ulric, son aïeul. Comme Ulric II se voyait sans enfants mâles, il obtint, en 1318, de Gérard, évêque de Bâle, *quod filiæ ex spectabili viro domino Ulrico comite Ferretarum ac nobili domina Johanna de Montebelligardi ejus uxore legitima jam procreatæ, vel in posterum procreandæ*, succéderaient à leur père dans le comté de Ferrette et dans tous les fiefs qu'il tenait de l'église de Bâle : ce qui fut confirmé en 1320 par une bulle du pape Jean XXII. Cette expectative engagea les ducs d'Autriche à rechercher l'alliance du comte Ulric. Le duc Albert, qui, en sa qualité de landgrave de la haute Alsace, avait ses terres attenantes à celles de Ferrette, épousa, au mois de mai 1319, Jeanne, sa fille aînée. Ce fut en faveur de ce mariage que le duc Léopold accorda en fief à Ulric le château et la ville de Dele. Cette donation fut confirmée en 1320 par l'empereur Frédéric, frère des deux ducs, Albert et Léopold. Renaud, comte de Montbéliard, étant mort en 1321, le duc Léopold accorda, l'année suivante, à Jeanne, sa fille, épouse du comte de Ferrette, les fiefs de l'empire, que son décès rendait vacants. Ulric fit, le 9 mars 1324, son testament, dans lequel il est intitulé *generosus et spectabilis vir dominus Ulricus comes Pfirretarum*. Il mourut le lendemain à Bâle. Son corps, transporté à Thann, y fut enterré le 15 suivant, devant la porte de l'église des Cordeliers. Ulric par son testament déclara que Jeanne, sa femme, *nobilis domina Johannetta de Montebilgardo*, jouirait dans sa succession du tiers de tous ses biens. Mais elle y renonça la même année 1324 en faveur de Jeanne, sa fille, et du duc Albert, son beau-fils, qui lui promit la somme de deux mille sept cents marcs d'argent, de laquelle il lui compterait quatre cents chaque année. Jeanne de Montbéliard les nomma également héritiers universels de tous les biens qui lui provenaient de la succession paternelle et maternelle, et entr'autres de la seigneurie de Rougemont, qui lui avait été donnée en dot. Elle renonça aussi en faveur des mêmes, au nom d'Ursule, sa seconde fille, à tous les droits que celle-ci pouvait prétendre sur le comté de Ferrette, moyennant une somme de deux mille marcs d'argent. La veuve du comte Ulric, après avoir fait ces dispositions, se remaria, sur la fin de l'année 1325, avec Rodolfe Hesson, margrave de Bade, dont elle eut deux filles, Marguerite et Adélaïde, mariées avant 1347, à leurs cousins Frédéric et Rodolphe Wecker, son frère, margrave de Bade. Ottenin, ou Otton, fils de Renaud, comte de Montbéliard, étant mort sans enfants, en 1331, ses biens furent partagés, l'année suivante, entre ses deux sœurs, Agnès, mariée à Henri, seigneur de Montfaucon, qui succéda au comté de Montbéliard, et Jeanne, épouse de Rodolfe, margrave de Bade. Celle-ci obtint pour son lot les seigneuries de Belfort et de Hericourt. Rodolfe Hesson étant décédé en 1335, Jeanne se remaria, l'année suivante, avec Guillaume, comte de Katzenellenbogen. Elle n'eut point d'enfants de ce troisième époux. Elle fit, en 1347, le partage de ses biens entre ses quatre filles, Jeanne, Ursule, Marguerite et Adélaïde. (Voy. *les comtes de Montbéliard.*) Elle mourut avant l'an 1351, comme le prouvent les lettres de Marguerite, sa fille, de la même année, dans lesquelles elle se nomme *filia quondam Domini Rodolphi Marquisii de Baude et quondam Dominæ Joanne de Montebiligardo uxoris dicti domini Rodolphi.*

JEANNE DE FERRETTE ET ALBERT D'AUTRICHE.

1324. JEANNE, fille aînée d'Ulric, comte de Ferrette, épousa comme nous l'avons déjà dit, au mois de mai 1319, ALBERT, duc d'Autriche et landgrave de la haute Alsace, quatrième fils de l'empereur Albert, et d'Elisabeth, duchesse de Carinthie, comtesse de Tyrol. Ce mariage assura à Albert la succession du comté de Ferrette; ce qui fit que dans une charte de l'année 1320, pour le monastère de Wethengen, Albert s'intitule: *Dei gratiâ Dux Austriæ, Lantgravius Alsatiæ, nec non comes Phirretarum.* A la mort d'Ulric, le duc Albert et Jeanne, sa femme, furent déclarés seuls héritiers du comté de Ferrette, dont ils prirent possession le 26 mars 1324. Jean, évêque de Bâle, investit en 1327 *præclaram Dominam Joannam Ducissam Austriæ et Styriæ, conthoralem illustris et magnifici Principis Domini Alberti Ducis et ipsum Ducem nomine ejusdem Ducisse*, de tous les biens féodaux dépendants de son église. Les comtes de Ferrette tenaient aussi, depuis 1251, les villes de Thann et de Cernai en fief de l'église de Strasbourg : l'évêque Berthold en investit Jeanne en l'an 1347. Albert et son épouse prenaient dans les chartes les qualités de *Nos Albertus dei gratiâ Dux Austriæ..... Comes in Habsburch et Kyburg, nec non Landgravius Alsaciæ, Dominusque Phyrretarum, nosque Johanna conthoralis sua eâdem gratiâ Ducissa et Domina terrarum predictarum et comitissa Phirretarum.* Nous avons aussi des actes allemands de 1336, 45 et 47, dans lesquels Jeanne donne, par amitié, à Albert, son mari, le nom de son cher frère, ou frerot. Elle mourut à Vienne la nuit du 14 au 15 novembre 1351, à l'âge de cinquante et un ans. Albert la suivit au tombeau le 20 juillet 1358; et ils furent tous deux enterrés dans le chœur de l'église de la Chartreuse de Gamingen en Autriche. Ils laissèrent quatre fils et deux filles. Les fils sont, Rodolphe, qui suit, Frédéric, Albert et Léopold. (Voyez *les ducs d'Autriche et les landgraves de la haute Alsace.*) Les auteurs contemporains ont fait l'éloge des talents et des qualités morales de Jeanne de Ferrette. Elle n'a pas été cependant à l'abri de la calomnie. Les uns l'accusent d'avoir donné à un mari impotent des enfants qui ne lui appartenaient pas. *Albertus arthritide in manibus et pedibus contractus ex Johanna de Phirt conjuge sua filium parvulum Rudolfum habuit, qui cùm non crederetur hujus contracti filius, ipse tamen Albertus suum fecit filium esse et sermonibus predicari*, dit Albert de Strasbourg. Les autres rendent Jeanne complice de la mort de l'empereur Louis V, qu'elle empoisonna, disent-ils, en 1347, dans un verre qu'elle lui offrit à la chasse. Mais ce sont autant de faussetés que démentent les vraies sources de l'histoire.

Nous avons déjà dit que Jeanne de Ferrette avait une sœur nommée Ursule. Celle-ci, née le 21 octobre 1301, fut d'abord destinée à l'état religieux pour augmenter la succession de sa sœur aînée. Elle entra en 1319 dans le couvent des Claristes de Kœnigsfelden, où l'on prétend même qu'elle fit profession. Mais elle en sortit après la mort d'Ulric, son père, sur la renonciation que Jeanne, sa mère, fit en son nom, en 1324, à tous ses droits sur son héritage paternel. Ursule épousa, quelque tems après, Hugues, comte de Hohenberg, qui renonça en 1333, au nom de sa femme, pour deux mille marcs d'argent, à toutes ses prétentions sur le comté de Ferrette. Cette renonciation fut renouvelée en 1336 par Ursule elle-même devant le tribunal aulique de Rotweil, et confirmée en 1337 par l'empereur Louis de Bavière. Le comte Hugues et la comtesse Ursule renoncèrent aussi en 1350, pour dix mille florins, en faveur du duc Albert, et de Jeanne, sa femme, à tous les droits qu'ils avaient sur la seigneurie de Rougemont. Hugues de Hohenberg étant mort en 1352, Ursule se remaria peu après avec Guillaume, comte de Montfort, qui la laissa veuve en 1354. On ignore l'année de sa mort : mais elle vivait encore en 1359, qu'elle vendit à Rodolfe, duc d'Autriche, son neveu, la moitié du château et de la ville de Belfort, qui lui était échue en partage, l'an 1347, de la succession de sa mère. Elle prend dans les lettres de vente le titre d'Ursule de Ferrette, comtesse de Montfort.

RODOLPHE D'AUTRICHE.

1358. Rodolphe, fils aîné d'Albert, duc d'Autriche, et de Jeanne de Ferrette, né à Vienne le 1 novembre 1339, succéda à son père en 1358 dans le comté de Ferrette. Il prit à la tête de ses chartes, outre ses autres titres, celui de *comes de Phirretis*, ou *de Phirt*. La même année 1358, *Rudolfus Dei gratiâ dux Austriæ.... comes de Habspurg, Phyrretis et de Kyburg*, confirma les droits et statuts de sa ville de Dele. Il fit en 1361 une convention avec Jean, évêque de Bâle, touchant les fiefs qu'il tenait de son église, par laquelle il lui promit de ne jamais aliéner ou partager les domaines de son comté de Ferrette. Nous avons des chartes de 1361 et 1365, dans lesquelles Rodolphe et ses deux frères, Albert et Léopold, sont nommés conjointement *comites in Ferretis*; ce qui prouve que Rodolphe ne posséda le comté de Ferrette que par indivis avec eux, et qu'il n'en jouissait particulièrement que comme l'aîné de la famille. Nous avons aussi des actes de 1356, 57 et 58, dans lesquels Rodolphe joint à ses autres titres ceux de seigneur de Rougemont, de Dele et de Masevaux, qui faisaient partie du domaine de son comté. Rodolphe mourut à Milan, sans laisser d'enfants, le 26 août 1365. Le comté de Ferrette échut après sa mort à Albert et Léopold, ses deux frères. (Voyez *les landgraves de la haute Alsace.*)

Ce comté resta ainsi dans la maison d'Autriche, qui y nomma des gouverneurs. Guillaume, marquis de Hachberg-Sausenberg, est nommé *baillif et gouverneur de Ferrates et d'Aulxay*, c'est-à-dire de l'Alsace autrichienne, dans un acte de 1440. Il continua alors à faire partie du landgraviat de la haute Alsace jusqu'à Sigismond, fils de Frédéric le Vieux comte de Tyrol, et petit-fils de Léopold, duc de Carinthie. Sigismond engagea en 1469 le comté de Ferrette, avec les autres domaines de sa maison en Alsace, à Charles le Hardi, duc de Bourgogne. Les commissaires de ce dernier s'étant rendus à Thann, en prirent possession le 21 juin en présence de Sigismond, qui leur donna un souper, dont un manuscrit du tems nous a conservé le récit, et qu'il est à propos de mettre sous les yeux du lecteur (1). Le duc de Bourgogne nomma Pierre de Hagenbach pour administrer en son nom les domaines qui lui avaient été engagés. Les mémoires de Commines l'appellent *Pierre d'Archambault, gouverneur du pays de Ferrette pour le duc de Bourgogne.* Les violences de ce gouverneur furent cause qu'il perdit la tête, en 1474, sur un échafaud, comme nous verrons par la suite en parlant des landgraves de la haute Alsace. Enfin la mort de Charles, arrivée en 1477, et le mariage de Marie, sa fille unique, avec l'archiduc Maximilien, fait la même année, remirent la maison d'Autriche en possession du comté de Ferrette. Maximilien, devenu empereur en 1486, prit souvent le titre de *Princeps et comes Ferretis*. Charles-Quint, son petit-fils, se nommait quelquefois *palatinus comes Phirretensis*. La maison d'Autriche conserva le comté de Ferrette jusqu'à la paix de Westphalie conclue en 1648. Il fut alors cédé, avec le landgraviat de la haute Alsace et le Sundgau, en toute propriété à la France, malgré les réclamations de l'évêque de Bâle, qui avait fait au congrès de Munster plusieurs instances pour empêcher qu'on ne donnât atteinte à son droit de seigneur direct sur ce comté. Cet évêque répéta ses prétentions à la diète de Ratisbonne de 1654, où il se plaignit de ce que le comté de Ferrette étant un fief de son église, avait été cédé à la France sans son aveu. Cette cession cependant fut confirmée, en 1659, à la paix des Pyrénées par le roi d'Espagne, qui renonça nommément à ses droits sur le Sundgaw et le comté de Ferrette. Cette paix était le fruit de la politique du cardinal Mazarin. Louis XIV, voulant donner à ce ministre une marque de sa reconnaissance, lui céda en propriété, au mois de décembre 1659, *le comté de Ferrette et les seigneuries de Belfort, Dèle, Thann, Altkirch et Isenheim*, pour lui et ses successeurs, ne se réservant que l'hommage et la souveraineté. Le cardinal transporta ce comté et ses dépendances à sa nièce Hortense Mancini, héritière de son nom et de ses biens, et à son mari, Armand Charles de la Porte de la Meilleraie, qu'elle épousa en 1661. Celui ci prit le titre de duc de Mazarin, et ne mourut qu'en 1713, ayant survécu quatorze ans à la nièce du cardinal, décédée le 2 juillet 1699.

(1) Nouvelles (*c'est le titre de la pièce qui se trouve dans les mss. de Fontette.*) envoyées de la comté de Ferrette par ceux qui en ont été prendre possession pour monseigneur le duc. C'est l'assiette du souper de Tanne, faite à heure de quatre heures après midi, le 21 juin 1469. Premièrement, monseigneur le marquis de Baude (*Bade*), M. de Vandeville (*Vateville*), monseigneur le maistre d'hôtel, monseigneur le marquis de Rudelin (*Rothelin*), M. le juge de Besançon, M. Jean Carondellet, M. le procureur d'Amont, M. Jean Poincot. Après l'assiette des dessus dicts, se vint seoir au plus près de mon dit seigneur le marquis de Baude, monseigneur le duc d'Autriche. Sur le banc où estoient assis les dicts duc et marquis, et au plus près du dict duc, fut mise une petite serviette, et sur quelle deux grosses coupes d'argent doré, couvertes, pesant huit ou dix marcs, toutes pleines de vin.

Mets du dict souper, 1. Un plat plein d'œufs ponchiés (*pochés*) et coqués (*en coque*), mis au milieu de la table qui estoit carrée; après un plat de vairons cuits en l'eau; après des chalfots frits, lesquels mondit seigneur a respandus sur la table; après un grand plat de raves cuites en l'eau, découpées bien menu; après un plat de petites troites (*truites*), coupées en deux et cuites en l'eau, et deux écuelles pleines de vinaigre pour toute la compagnie; après un plat de soupe de cresses fortes; après troites mises en sauce jaune; après de pois en cosse; après de troites rôties, et semblablement des bugnets en façon de poires; après fut apporté à laver à mondit seigneur d'Autriche seul, et après à messieurs les marquis de Baude et de Rudelin, et au regard des serviteurs, y avoit un écuyer ayant large couteau à desservir de chacun mets; prenoit les trancheurs de pain et devant chacun ensemble ce qui estoit demeuré dessus, et les jettoit en un panier à vendangier estant au milieu de la chambre, et après à son dict couteau prenoit nouveaux trancheurs esquels il faisoit prendre un tour sur le dict couteau.

Le dict écuyer, quand monseigneur d'Autriche vouloit boire, le servoit d'une des dictes coupes sans faire créance. Mais tandis qu'il buvoit, il lui tenoit la couverte de la dicte coupe dessous; et au regard de mon dict seigneur le marquis de Baude, quand il vouloit boire, un autre écuyer le servoit de l'autre des dictes coupes, ainsi que l'on avoit servi le dict duc d'Autriche, excepté que en buvant il ne tenoit pas la converte dessous, mais la tenoit en sa main bien haute, ainsi que l'on tient la platine du calice en plusors grandes messes depuis l'élévation du *corpus Domini* jusqu'à *Pater noster*; et est à scavoir que la nappe dont estoit couverte la dicte table carrée, et les serviettes estoient de simple toile sans ouvrage. Et si avoit dans la dicte chambre deux autres tables, en l'une desquelles estoient les chevaliers et gentilshommes, et en l'autre ceux de moindre état; et sur tous les mets avoit de la poudre (de safran) sur les bords des plats bien largement; et nota que au plustost que le plat estoit apporté sur la table, chacun y mettoit la main, et aucunes fois le moindre estoit le premier. Et pareillement est à scavoir que mon dict seigneur d'Autriche estoit sans chausses, ayant un pourpoint et collet de drap d'argent, et une longue chemise jusqu'aux pieds et dessus la robbe d'esquelette (d'écarlate) qu'il avoit vestu à Arras; et mon dict seigneur de Baude estoit vêtu d'un manteau rouge et d'un petit chapperon découppé et sans cornette.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'AUXERRE,

DES COMTES ET DUCS DE NEVERS,

ET DES COMTES DE TONNERRE.

Auxerre, *Autissiodorum*, ou *Altissiodorum*, sur la rivière d'Yonne, ville ancienne, sur l'origine et les différentes positions de laquelle M. le Beuf a proposé des conjectures qui n'ont pas réuni les suffrages de tous les savants, faisait partie du Sénonais avec tout ce qui forme aujourd'hui son diocèse, lorsque S. Pérégrin, ou Pélérin, y apporta la lumière de l'évangile vers le milieu du troisième siècle. L'Auxerrois fut ensuite compris dans la quatrième Lyonnaise, comme on le voit par la division de l'Empire, qui fut faite sous le règne d'Honorius. Il y est mis au nombre des cités : *civitas Autissiodorum*. Jusqu'à S. Germain, son sixième évêque, la ville ne renfermait que ce qui forme aujourd'hui les paroisses de S. Renobert et de S. Pierre-en-Château. Elle a reçu depuis en divers tems des accroissements par la jonction des bourgs qui l'avoisinaient. Attila les livra aux flammes en traversant les Gaules vers le milieu du cinquième siècle. De la domination des Romains l'Auxerrois passa quelques années après sous celle des Francs, sans avoir jamais fait partie du premier royaume de Bourgogne. Mais il entra dans le composé du second, et ne revint à la couronne de France que lorsque celui-ci eut été entièrement détruit. Le canton, ou comté de l'Auxerrois, était originairement aussi étendu que le diocèse l'est aujourd'hui. Briare, Meve, Cône, Gien, Entrains, Varzi, Pouilli, étaient dans ce territoire. Il ne comprend plus que la capitale, cinq petites villes, quatre bourgs et des villages, en tout quarante-trois paroisses.

On ignore si l'Auxerrois eut des comtes sous la première race de nos rois, à moins qu'on ne regarde comme tels Péonius et Mommole, qui commandaient dans l'Auxerrois sous le roi Gontran. Mais on voit dans les actes de S. Maurin, évêque d'Auxerre et contemporain de Charlemagne, un Ermenolde qui est dit premier comte d'Auxerre : *Hoc præside primus pagi Autissiodorensis comes Ermenoldus nomine*. Albéric de Trois-Fontaines se trompe donc en disant que l'Auxerrois n'était point comté avant que Pierre de Courtenai le possédât. (*Petrus*) *vocatus fuit comes Autissiodorensis cùm Autissiodorum non esset comitatus*. Le successeur immédiat d'Ermenolde n'est point connu. Mais sur la fin du règne de Louis le Débonnaire, l'Auxerrois avait pour comte son beau-frère, Conrad, frère de l'impératrice Judith, seconde femme de ce monarque, et par conséquent fils comme elle de Welphe, comte de Bavière. Il est surnommé l'Ancien pour le distinguer de son fils, et il avait un frère nommé Rodolfe, avec lequel il fut rasé, puis exilé en Aquitaine, dans le tems de la disgrâce de leur sœur, c'est-à-dire vers l'an 831. L'un et l'autre ayant été rappelés après le rétablissement de cette princesse, Conrad rentra en possession du comté d'Auxerre, qu'il continua d'administrer jusqu'à sa mort arrivée, à ce qu'on croit, le 22 mars 866. Il avait épousé Adélaïde, fille de Hugues, comte de Sundgaw, dont il laissa 1° Conrad, qui suit ; 2° Hugues, abbé de S. Germain d'Auxerre ; et 3° Welphe, abbé de Sainte-Colombe de Sens et de S. Riquier.

CONRAD II.

Conrad II, posséda le comté d'Auxerre du vivant de son père, dès l'an 863, comme plusieurs chartes, qu'il souscrivit alors, le justifient. Il en fut privé, vers l'an 865, par le roi Charles le Chauve pour avoir pris le parti de Lothaire, roi de Lorraine, contre la reine Thietberge, sa femme. Ce dernier, pour le dédommager, lui donna le gouvernement du pays situé entre le Mont-Jura et le Mont-Jou, nommé depuis la Bourgogne transjurane, dont il avait gratifié l'abbé Hubert lorsqu'il avait épousé Thietberge, sa sœur, et qu'il lui avait retiré depuis en la répudiant. Hubert ne se laissa pas dépouiller impunément. Il se mit en état de défense, et soutint divers combats contre son rival. Mais le sort des armes ne lui fut point favorable. Il périt dans une bataille que Conrad lui livra l'an 866, près d'Orbe, dans le pays de Vaux. Conrad eut pour collègue dans le gouvernement de la Bourgogne transjurane, Rodolfe, son fils, qui s'érigea depuis en roi de ce pays.

HUGUES.

L'abbé Hugues, frère de Conrad, lui fut substitué dans le comté d'Auxerre. Robert le Fort, comte de Paris, et le marquis d'Anjou, ayant été tué la même année que Hubert, c'est-à-dire en 866, il fut encore pourvu de ses dignités. Il était sous-diacre, suivant l'annaliste de S. Bertin, et en cette qualité il eut l'intendance de la chapelle du Palais, et fut pourvu de plusieurs abbayes. L'abbé Hugues ne conserva pas le gouvernement particulier d'Auxerre jusqu'à la fin de ses jours. Il s'en déchargea, l'an 877 au plus tard, pour vaquer plus librement aux affaires générales

de l'état. (Voyez *les ducs de France.*) Hugues l'abbé, fut père de Pétronille, mariée à Ingelger comte d'Anjou.

GIRBOLD.

GIRBOLD, ou GERBOLD, fut celui que Charles le Chauve nomma comte d'Auxerre après la démission de Hugues. Il accompagna celui-ci dans ses expéditions contre les Normands, et défendit avec lui l'abbaye de S. Benoit-sur-Loire contre ces barbares qu'il poursuivit jusque sur le territoire d'Angers. Ils sentirent aussi la force de son bras, l'an 886, au siége de Paris, qu'ils furent obligés de lever au mois d'octobre de la même année. Hugues l'abbé avait fini ses jours au mois de mars précédent à Orléans, d'où son corps fut rapporté à S. Germain-d'Auxerre. On ne sait pas combien de tems Girbold lui survécut.

RICHARD, DIT LE JUSTICIER.

RICHARD, dit LE JUSTICIER, duc de Bourgogne, se mit en possession du comté d'Auxerre après la mort de Girbold. Il avait épousé, comme on l'a dit, ADÉLAÏDE, fille de Conrad le Jeune. Après la mort d'Anscheric, évêque de Paris, et abbé de Saint-Germain d'Auxerre, il prit ce dernier titre, comme on le voit par divers diplômes, et ne le quitta qu'en 910. Peut-être les religieux le lui déférèrent-ils eux-mêmes pour avoir un défenseur contre les seigneurs voisins, qui, à la faveur des troubles dont le royaume était agité, faisaient main-basse impunément sur les biens ecclésiastiques. Rainard, que Richard avait nommé son vicomte à Auxerre, était lui-même du nombre de ces usurpateurs, et l'évêque Gérau eut de grandes contestations avec lui pour des terres qu'il avait enlevées à son église. Ce prélat repoussa vigoureusement les Normands qui avaient étendu leurs courses jusque dans l'Auxerrois, en quoi il fut secondé par le duc Richard, qui de son côté remporta deux grandes victoires sur ces barbares, commandés par le duc Rollon, la première en 911 aux environs de Chartres, après les avoir forcés de lever le siége de cette ville; la seconde dans le Nivernais, où il fit sur eux un grand butin. Richard mourut le 1 septembre 921. (Voyez *les ducs de Bourgogne.*)

RAOUL, OU RODOLFE.

921. RAOUL, ou RODOLFE, fils aîné de Richard, lui succéda au comté d'Auxerre comme au duché de Bourgogne. Etant monté deux ans après sur le trône de France, il garda le premier de ces deux bénéfices. On voit par ses diplômes, surtout ceux des dernières années de son règne, qu'il résidait souvent dans l'Auxerrois. Ce prince y mourut le 14 ou le 15 janvier 936, et fut enterré à Sainte-Colombe de Sens.

HUGUES LE BLANC.

936. HUGUES LE BLANC, fils du roi Robert, abbé de Saint-Martin de Tours, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Quentin, de Saint-Bertin, et de Saint-Germain d'Auxerre, parait avoir aussi été comte de cette ville après la mort du roi Raoul. Mais il céda, l'an 938, et l'abbaye et le comté à Hugues le Noir avec la part qu'il avait dans le duché de Bourgogne, par le partage qu'il fit avec lui. (Voy. *les ducs de Bourgogne.*)

HUGUES LE NOIR.

938. HUGUES LE NOIR, fils puîné de Richard le Justicier et successeur de Hugues le Blanc au comté d'Auxerre ainsi qu'à l'abbaye de Saint-Germain, les conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 17 décembre 952. (Voy. *les ducs de Bourgogne.*)

GISELBERT.

952. GISELBERT, duc et comte de Bourgogne, eut aussi le comté d'Auxerre après Hugues le Noir, et le garda environ quatre ans, étant mort le 8 ou le 16 avril 956, près de Sens, dans le château d'un village, nommé, par M. le Beuf, Villeneuve de la Dondague.

OTTON.

956. OTTON, frère de Hugues Capet, obtint, après Giselbert, le comté d'Auxerre avec le duché de Bourgogne. La mort l'ayant enlevé le 23 février 965, il eut pour successeur

HENRI LE GRAND.

965. HENRI LE GRAND, dont on a suffisamment parlé sur les ducs de Bourgogne, eut avec le comté d'Auxerre l'abbaye de S. Germain comme ses prédécesseurs. Mais il n'abusa pas comme eux de ce bénéfice. Connaissant les devoirs qu'il lui imposait, il se servit de l'autorité de comte et d'abbé pour réformer ce monastère, qui, depuis qu'il n'avait plus d'abbé régulier à sa tête, était tombé dans le relâchement. L'abbaye de Cluni était alors dans sa première ferveur. Il en fit venir l'abbé saint Mayeul pour la bonne œuvre qu'il méditait. Le succès répondit à ses vues. Henri, avant sa mort, voulant gratifier son beau-fils, Otte-Guillaume, et lui faire un sort avantageux, l'établit comte de Nevers.

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS

LE NIVERNAIS, borné au nord par le Gâtinais, et l'Auxerrois, à l'orient par le duché de Bourgogne, au midi par le Bourbonnais, et à l'occident par le Berri, était compris anciennement, partie dans le territoire des Eduens, partie dans celui des Sénonais. La capitale de ce pays, située sur la Loire, se nommait alors *Noviodunum Æduorum*; mais depuis elle fut nommée *Nevirnum*, ou *Nevernum*, à cause de la rivière de Nièvre, en latin *Niveris*, ou *Neveris*, qui se jette en cet endroit dans la Loire. On la trouve aussi nommée dans quelques chroniques *Nevedunum*. Il est certain que Nevers n'était point encore élevé au rang de cité du tems de l'empereur Honorius, puisqu'il ne se trouve sous aucun des noms que nous venons de marquer, ni sous d'autre

approchant, dans la notice des Gaules, dressée sous le règne de ce prince. Il est cependant vrai que dès le commencement du VIe siècle la ville de Nevers avait un évêque qui fut saint Eulade, et que le Nivernais était alors sous la domination des Bourguignons. On voit en effet, l'an 517, au concile d'Epaone, composé de prélats bourguignons, un Tauricianus, qui souscrivit en se qualifiant *episcopus Nivernensis*. Ce pays, après la conquête du royaume de Bourgogne, faite par les enfants de Clovis, fut uni à la monarchie française. Lors du partage que l'empereur Louis le Débonnaire fit à ses trois fils en 817, le Nivernais fut compris avec l'Autunais et l'Avalonois dans la part de Pepin, qu'il créa en même tems roi d'Aquitaine. Mais quoique ces trois départements soient formellement distingués dans l'acte de ce partage, il ne paraît pas néanmoins qu'ils aient été régis chacun par un comte particulier avant le Xe siècle. Le premier comte particulier de Nivernais se montre dans la personne de Rathier, qui le tenait sous la dépendance de Richard le Justicier, duc de Bourgogne et comte d'Autun. Une ancienne généalogie des comtes de Nevers (Bouquet, T. X, p. 258) raconte que Rathier ayant été accusé par Alicher d'avoir souillé la couche nuptiale de son seigneur, appela en duel son accusateur pour se justifier. Le combat se fit à la lance. Rathier, ayant de la sienne percé la bouche à son ennemi sous la mâchoire, se crut vainqueur : mais cette blessure ne fit que rendre Alicher plus furieux ; il porta un coup si rude à Rathier qu'il l'étendit mort sur l'arène. Ce récit, à vrai dire, nous paraît une pure fable ; et nous donnons plus de confiance à un fragment historique de l'abbaye de Vezelai. C'est là où l'on apprend que Rathier, ayant manqué au devoir de vassal envers Richard, fut destitué par ce duc du comté de Nevers, qu'il réunit à son duché, dont il fut ensuite détaché pour être donné à Séguin. Celui-ci était mort, ainsi que ses fils la douzième année du roi Lothaire (966) comme le témoigne Berte, sa veuve, dans la charte d'une donation qu'elle fit cette année à l'église de S. Cyr, pour le bien de son âme et le repos de celle du comte Séguin, son seigneur, et de ses fils, décédés : *pro remedio animæ meæ seu Senioris mei comitis Siguini filiorumque meorum ab hoc sæculo decessorum*. (*Gall. Chr.*, T. XII, *pr.*, col. 517.) Séguin gouvernait le comté de Nevers dès l'an 918. Nous en avons la preuve dans un diplôme du roi Charles le Simple, donné cette année, à la demande du comte Séguin, en faveur d'Eptin, son féal, et de sa femme Grimilde. Le monarque y donne aux deux époux la terre dite *Coniacum*, pour la tenir sous la mouvance de ce comte. (Bouquet, T. IX, p. 540.) Après la mort de Séguin, Otton, duc de Bourgogne, reprit le comté de Nevers et le transmit à Henri le Grand, son frère, qui en disposa de la manière qui suit.

OTTON, ou OTTE-GUILLAUME.

987. Otton, ou Otte-Guillaume, fils d'Adalbert, roi d'Italie, fut pourvu du comté de Nevers l'an 987, au plus tard, par Henri le Grand, duc de Bourgogne, second mari de Gerberge, sa mère. Il ne le garda qu'environ sept ans, et le donna, vers l'an 992, pour dot à Mathilde, sa fille, en la mariant à Landri, seigneur de Maers et de Monceaux ; mais ce fut probablement sous la réserve du titre et de quelques droits de supériorité, puisque Otte-Guillaume est encore nommé comte de Nevers dans une charte de 1015. (*Voyez* Otte-Guillaume, *comte de Bourgogne*.)

LANDRI.

992. Landri, gendre d'Otte-Guillaume, et son successeur au comté de Nevers, « avait pour bisaïeul, dit M. le Beuf (*Hist.* » *d'Aux.*, T. II, p. 53), un Landri, chevalier de Poitou, frère » d'Hildegaire, évêque d'Autun. Ce premier Landri eut un fils » de même nom, qui donna tant de preuves de sa valeur, que » Richard le Justicier, duc de Bourgogne et comte d'Auxerre, le » fit général de sa cavalerie, et lui donna un château en Nivernais. Landri II ayant épousé une dame du pays d'Anjou, en » eut un fils nommé Bodon, qui bâtit le château de Monceaux ; » et ce Bodon est le père de notre Landri. » Celui-ci fut toujours fidèlement attaché à son beau-père. Il le servit avec ardeur dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le roi Robert pour la succession du duché de Bourgogne. Landri s'empara pour lui du comté d'Auxerre, et en défendit vaillamment la capitale contre le monarque français, qui était venu l'assiéger. Ce comté resta à Landri par le traité de paix qu'Otte-Guillaume fit avec le roi de France en 1015. Landri mourut le 11 mai 1028 (et non 1015 comme le marque Duchêne), laissant de Mathilde, sa femme, Renaud, qui suit ; Bodon, ou Eudes, marié avec Adèle, comtesse de Vendôme ; Landri, Robert et Gui. Hugues de Poitiers, dans son histoire de Vezelai, fait l'éloge de la libéralité du comte Landri. Mais Pierre le Chantre (*Verb. abbr.*, c. 27) parle d'une chanson satirique faite contre lui, dans laquelle on le dépeignait comme un fourbe qui avait trouvé moyen de brouiller le roi Robert avec la reine Constance, sa femme. *Cette chanson*, dit-il, *se chante encore parmi nous*, c'est-à-dire après le milieu du douzième siècle. L'abbaye de Moutier-en-Der eut aussi à se plaindre des usurpations de Landri, qui lui avait enlevé une de ses terres. Elle le fit citer, l'an 1015, au concile d'Airi pour l'obliger à restitution. Le comte y comparut ; mais auparavant il avait tenté d'enlever aux moines le corps de leur patron, afin, disait-il, qu'ayant en sa possession l'héritier et l'héritage, on ne fût plus en droit de l'inquiéter. (*Promptuar. Tricass.*, fol. 109.)

RENAUD I.

1028. Renaud, fils de Landri, lui succéda, l'an 1028, aux comtés d'Auxerre et de Nevers. Du vivant de son père il portait déjà le titre de comte de Nevers, comme il paraît par une charte du roi Robert en faveur du monastère de St.-Bénigne de Dijon, qu'il souscrivit, l'an 1015, en cette qualité. Renaud eut guerre avec Robert, duc de Bourgogne, son beau-frère, au sujet du comté d'Auxerre, que ce duc voulait lui enlever, ou dont, suivant quelques-uns, il voulait seulement resserrer les limites du côté de la Bourgogne. On en vint à une bataille le 29 mai 1040, près de Sauvigni, dans le Tonnerrois, ou de Seignelai, selon M. le Beuf, dans laquelle Renaud périt. (*Chron. Vizel.*) Il fut inhumé à Saint-Germain d'Auxerre, laissant d'Havoise, ou Adèle, fille de Robert, roi de France, sa femme, quatre fils : Guillaume, qui suit ; Henri ; Gui, moine de la Chaise-Dieu ; et Robert, dit le Bourguignon. Celui-ci ayant épousé Havoise, fille et héritière de Geoffroi, seigneur de Sablé, et veuve de Guérin, sire de Craon, devint la tige de la seconde maison de Craon dont la seigneurie lui fut donnée par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, qui l'avait confisquée sur Guérin pour crime de félonie. La veuve de Renaud vivait encore en 1065. Elle passe pour fondatrice de l'abbaye de Crisenon, au diocèse d'Auxerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers l'an 1030, de concert avec son mari, elle bâtit en ce lieu, près de l'Yonne, au-dessus de Crevant, une chapelle sous le nom de S.-Nicolas, qui dans la suite fut donnée par l'évêque Humbaud à St. Robert, abbé de Molême, pour y mettre des religieux. Ceux-ci furent dotés par les seigneurs de Touci. En 1130, Gui, abbé de Molême, donna ce monastère aux religieuses du Juilli. Mais, en 1140, le pape Innocent II les affranchit de la dépendance de Molême, à la prière de Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre.

GUILLAUME I.

1040. Guillaume, appelé Gilles dans une ancienne chronique manuscrite, succéda en bas âge, dans le comté de Nevers, à Renaud, son père. Devenu majeur, il reprit de force le comté d'Auxerre sur Robert I, duc de Bourgogne. Guillaume eut avec ce prince et son successeur de fréquentes guerres dont le détail

n'est point venu jusqu'à nous. Nous voyons seulement qu'en 1057 le duc Robert envoya contre lui Hugues, son fils, lequel ayant pris d'assaut la ville de Saint Bri, fit mettre le feu à l'église, où périrent dans les flammes cent dix personnes qui s'y étaient réfugiées; cruauté, dit l'auteur qui nous sert de guide, dont il ne tarda pas d'être puni, ayant été tué peu de tems après dans une rencontre de ses troupes avec celles de Guillaume. (*Chron. brev. Autiss.*) Ce dernier obtint aussi le comté de Tonnerre de Hugues-Renaud, neveu de sa femme, qui le tenait à titre d'hérédité du comte Milon III, son père. Il est très-vraisemblable que cette concession lui fut faite en 1065, lorsque Hugues-Renaud monta sur le siége épiscopal de Langres. Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est 1° que Guillaume a possédé le comté de Tonnerre; 2° qu'il en était en jouissance l'an 1072 au plus tard. Nous ne citerons en preuve du premier point qu'une charte, à la vérité sans date, par laquelle Guillaume donne à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre plusieurs pièces de terre, dont une était située *prope castellum Villelmi Comitis in suburbio.* (*Cart. S. Michael*, fol. 85.) Sur le second point voyez Hugues-Renaud, comte de Tonnerre. L'an 1063, Guillaume concourut avec Hugues II, évêque de Nevers, au rétablissement de l'abbaye de Saint-Etienne, fondée par saint Colomban, pour des filles, dans un faubourg de Nevers. Elle était tombée entièrement en ruine, et le prélat en la relevant voulait y mettre des chanoines réguliers, professant la règle attribuée au pape saint Sylvestre. Guillaume, pour seconder les pieuses vues de son évêque, remit tous les droits de gîte, de justice, et autres qu'il avait sur cette abbaye, et permit à ses nouveaux habitants de rentrer dans tous les biens qui avaient été aliénés. (*Gall. Chr.*, T. XII, *Instr.* col. 327.) Mais l'an 1068, l'abbaye se trouvant réduite à un seul clerc, Guillaume et l'évêque Mauguin s'accordèrent pour y mettre des moines de Cluni. Le comte n'en demeura point là; mais il en fit relever les bâtiments à ses frais, la dota de plusieurs de ses fonds, et lui donna tous les ornements nécessaires pour le service divin. (*Gall. Chr.*, *ibid.*, col. 329 et 332.)

L'an 1078, Guillaume, l'évêque Robert, son fils, et Eudes I, duc de Bourgogne, marchèrent au secours du roi Philippe I contre Hugues, seigneur du Puiset, et firent avec lui le siége de cette place. Guillaume fut pris dans une sortie des assiégés avec l'évêque et Lancelin, sire de Beaugenci; et le roi lui-même, obligé de prendre la fuite, fut poursuivi jusqu'à Orléans. (*Radulf. Tortar. de Mir. S. Ben. et Chron. de S. Denis.*) Guillaume abdiqua vers l'an 1080, à ce qu'on prétend. Mais cette assertion est contredite par Hugues de Poitiers dans son petit Traité de l'origine des comtes de Nevers, où il donne au comte Guillaume cinquante années de gouvernement, qu'il passa, dit-il, dans l'exercice continuel des armes : *Per quinquaginta ferè annos cum tanta comitatum tenuit industria et bellorum exercitio, quod infrà præscriptum spatium nec etiam unius anni summam colligere potuerit, quo pacem habuerit.* C'est donc en 1090 au plus tôt, selon cet écrivain, qu'il cessa de gouverner et de vivre. Mais Hugues de Poitiers n'en dit pas encore assez; car il est certain que ce fut ce comte, et non Guillaume, son petit-fils, qui, l'an 1096, renonça à la mauvaise coutume où ses ancêtres avaient été de piller les meubles de l'évêque d'Auxerre après sa mort. (*Gall. Chr.*, T. XII, col. 288.) C'est encore à lui pareillement qu'appartient la charte de la fondation ou du rétablissement du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, datée du 13 décembre 1097, et dressée au nom de Guillaume, comte de Nevers. Le seul énoncé de la pièce, où Guillaume rappelle tout ce qu'il a fait en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne de Nevers, suffit pour le démontrer. (*Gall. Chr., ibid.* col. 332.) Guillaume par conséquent gouverna l'espace au moins de cinquante-sept ans, et ne mourut au plutôt qu'en 1097. Il fut enterré, comme il l'avait ordonné, dans l'église de Saint-Etienne de Nevers, où l'on voit encore son tombeau. Il avait épousé, 1°, l'an 1045, Ermengarde, fille de Renaud, comte de Tonnerre; 2° Mathilde, dont on ignore la naissance. Ce second mariage, dont nul historien n'a fait mention, est attesté par la charte de la donation que Guillaume fit, le 26 juin 1085, de l'abbaye de Saint-Victor de Nevers au prieuré de la Charité-sur-Loire; acte où l'on voit la signature de Guillaume et de Mathilde en cette manière : *fiat G. comes Nivernensis et Mathildis ejus uxor.* (*Gall. Chr.*, T. XII, *pr.*, col. 332.) Du premier lit sortirent trois fils, dont deux qui suivent, Guillaume, comte de Tonnerre, et autant de filles, savoir; Yolande, ou Sibylle, femme de Hugues I, duc de Bourgogne; Ermengarde, mariée à Hubert, vicomte du Maine; et Héloïse, femme de Guillaume, comte d'Evreux. On peut juger de l'économie et de la générosité de Guillaume I, comte de Nevers, par ce que dit la petite Chronique de Vezelai, que dans tout le cours de son gouvernement il entretint toujours cinquante chevaliers à sa suite, et ne laissa pas d'avoir toujours cinquante mille sous d'argent dans ses coffres.

COMTES D'AUXERRE.

ROBERT.

1076. Robert, troisième fils de Guillaume, étant monté sur le siége épiscopal d'Auxerre, après la mort de l'évêque Geoffroi de Champaleman, son père lui en céda dans le même tems le comté, de sorte qu'il réunit en sa personne toute l'autorité spirituelle et temporelle sur le diocèse d'Auxerre. Il se montra digne de l'une et de l'autre, dit l'ancien historien des évêques d'Auxerre, par l'usage légitime qu'il en fit : *Consul et antistes, geminato dignus honore.* Les Sénonais, ennemis des Auxerrois, infestaient le pays de ceux-ci par leurs brigandages qu'ils étendaient jusqu'aux portes d'Auxerre. Robert prit les armes pour la défense de son peuple, repoussa ces ennemis, et fortifia le lieu d'Appoigni. L'an 1078, il conduisit, par ordre du roi Philippe premier, des troupes pour assiéger le château du Puiset en Beauce, dont le seigneur Hugues désolait le pays par ses déprédations. Mais les assiégés l'ayant fait prisonnier avec son père dans une sortie, ses troupes se dispersèrent, et lui-même se tint trop heureux d'obtenir la liberté de s'en retourner en payant une forte rançon. Ce prélat était de mœurs très-pures; et dans la crainte que l'intempérance ne les altérât, il s'abstenait presque entièrement de vin. Ce régime affaiblit son tempérament. Mais quoi que les médecins pussent lui représenter, il ne voulut y rien changer. Ce qu'ils lui avaient prédit lui arriva. Il fut la victime de son abstinence. Une maladie s'étant jointe à la débilité de son estomac, tandis qu'il était à Nevers, il y succomba le 12 février 1095, et fut inhumé à Saint-Etienne de Nevers.

COMTES DE NEVERS.

RENAUD II.

Renaud II, surnommé mal-à-propos de Hudan dans l'histoire de Vezelai, fils aîné de Guillaume premier, se trouve qualifié comte de Nevers, dans une charte du roi Philippe premier, de l'an 1079; d'où l'on conclut que son père avait abdiqué en sa faveur vers ce tems-là. On pourrait sur ce fondement faire remonter encore plus haut cette abdication, puisqu'en 1063, Renaud prit la même qualité en signant la charte de l'union du prieuré de la Charité-sur-Loire, à l'ordre de Cluni. Cependant Guillaume premier conserva toujours le titre et l'autorité de comte de Nevers concurremment avec son fils, qui ne fut jamais que son collègue, étant mort le 5 août 1089. Renaud avait épousé, 1° Agnès, fille de Landri, ou Lancelin, sire de Beaugenci, dont il eut Guillaume, qui suit, et Robert, vicomte de Ligni-le-Châtel; 2° Ide-Raymonde, fille d'Artaud V, comte de Forez, qui le fit père d'Ermengarde, mariée à Miles de Courtenai. Ide-Raymonde, après la mort de Renaud, se remaria à Guigues-Raymond, second fils de Guigues II, comte de Viennois, et devint comtesse de Forez. (Voy. *les comtes de Forez.*)

GUILLAUME II, COMTE D'AUXERRE, DE NEVERS, ET IIIᵉ DU NOM, COMTE DE TONNERRE.

1089. GUILLAUME II, fils de Renaud II, demeura, après la mort de son père, sous la tutelle de Guillaume I, son aïeul, auquel il succéda dans les comtés de Nevers, de Tonnerre, et d'Auxerre. L'an 1101, saint Robert, abbé de Molême, apprenant qu'il se préparait à partir pour la Terre-Sainte, vint à Nevers pour lui souhaiter un heureux voyage. A son arrivée dans cette ville, il alla loger au monastère de S. Etienne. Le comte, étant venu l'y trouver, débuta par lui demander pardon d'un incendie qu'il avait causé à Molême (on ne sait à quelle occasion), promit de réparer le mal qui en était résulté, confirma la fondation du prieuré de S. Aignan de Tonnerre, faite par son oncle en faveur de Molême, se recommanda aux prières du saint et de sa communauté, et chargea Gautier, vicomte de Clameci, son homme de confiance, de prendre soin des affaires de Molême en son absence. *Ceci se passa*, dit la notice qui nous sert de guide, *le 3 des calendes de février, dans le cloître de S. Etienne.* (*Iᵉʳ Cartul. de Molême*, p. 23.) La même année, Guillaume se mit en route pour son pèlerinage, accompagné de Robert, son frère. Ils conduisaient une armée de 15 mille hommes, avec laquelle, s'étant embarqués à Brindes en Calabre, ils arrivèrent à Constantinople, où l'empereur leur fit un gracieux accueil. Ayant passé le détroit vers la S. Jean-Baptiste, ils furent attaqués par une armée de turcs qui défirent leurs troupes, et, continuant de les harceler, les réduisirent à sept cents hommes. Guillaume et son frère, avec ces débris, eurent toutes les peines du monde à se sauver, presque nus, à Antioche. (*Orderic Vital.*) Il parait qu'ils ne firent pas un long séjour en Syrie. A son retour, le comte de Nevers fut appelé en justice par son évêque, Hervé, pour avoir emmené de force à la Terre-Sainte les hommes de S. Cyr, qui relevaient de ce prélat. On tint à ce sujet un plaid le mardi 19 juin de l'an 1106, dans lequel Guillaume, avouant son tort, promit de faire satisfaction à l'évêque, suivant que le droit l'exigerait, et donna pour caution de sa parole son sénéchal et Séguin de Nevers. (*Arc. de l'Ev. de Nevers.*) Guillaume fut un de ceux qui contribuèrent, l'an 1114, à la dotation de l'abbaye de Pontigni, fondée cette année par Hildebert, chanoine d'Auxerre. A cette occasion nous observerons que les comtes de Tonnerre ont toujours été depuis en possession du titre de fondateurs, patrons et protecteurs de ce monastère. (Mart. *Thes. An.*, T. III, p. 1224.) C'est pour cette raison qu'à la mort de l'abbé les officiers du bailliage y vont apposer le scellé, et dresser procès-verbal, par lequel, après avoir mis les bois et les personnes des religieux sous la garde-gardienne du comte de Tonnerre, ils établissent un commissaire au régime des biens et revenus jusqu'à l'élection d'un nouvel abbé. Les comtes de Tonnerre, lorsqu'il s'est élevé quelque difficulté sur ce droit, y ont toujours été maintenus.

Guillaume fut attaché constamment à Louis le Gros, roi de France. Il suivit ce prince dans ses expéditions contre ses vassaux rebelles. L'an 1116, il fut fait prisonnier par Hugues le Manceau, près d'Annai, à une lieue de la Loire, en revenant de combattre Thomas de Marle, seigneur de Couci, et d'autres petits tyrans contre lesquels il avait marché à la suite du roi Louis le Gros. Livré à Thibaut le Grand, comte de Blois, ce prince le fit enfermer dans le château de Blois. Sa captivité fut environ de quatre ans; car elle durait encore au tems du concile de Reims, tenu au mois d'octobre 1119, comme le roi Louis le Gros s'en plaignit dans le discours qu'il fit à cette assemblée. (*Order. Vital*, p. 859.) Ce qui lui attira cette disgrâce, suivant M. le Beuf (*Mem. sur l'hist. d'Aux.*, T. II, p. 71.), ce fut le refus qu'il fit de s'en rapporter au jugement du comte de Blois touchant une terre relevante de ce dernier, pour laquelle il était en contestation avec Hugues le Manceau. Il fallait que Thibaut eût encore d'autres griefs plus graves contre lui, puisque, suivant le témoignage du roi dans le discours qu'on vient de citer, ni les prières des grands, ni les censures des évêques, ne purent l'engager à relâcher son prisonnier. Ce fut, suivant Orderic Vital, le roi d'Angleterre, excité par le pape Calixte II, qui triompha de l'obstination du comte de Blois, son neveu, et cela peu de tems après le concile de Reims. Du reste le comte de Nevers ne fut pas tout à fait sans consolation dans sa prison. Hugues de Mâcon, nouvel évêque d'Auxerre, lui écrivit une lettre de condoléance au retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome pour y faire confirmer son élection, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'an 1116. (*Hist. Episcop. Autissiod.*, p. 460 *apud Labb. Bibl. no.*, T. I.) Robert d'Arbrisselles et Bernard, abbé de Tiron, vinrent aussi le visiter au commencement de l'an 1117. L'historien du premier de ces deux personnages rapporte que le comte fut tellement consolé de cette visite, que le souvenir qui lui en resta suffit pour dissiper l'ennui de sa prison. (*Vita Roberti de Arbris.*, c. 4.) Guillaume, l'an 1124, fut du nombre des seigneurs qui marchèrent à la suite du roi contre les Impériaux, qui menaçaient d'une invasion la Champagne. Il fut aussi, l'an 1126, de l'expédition de ce monarque contre le comte d'Auvergne. Guillaume dans la suite prit la défense de l'église d'Auxerre contre Hugues le Manceau, qui, depuis quelques années, avait usurpé sur elle la ville de Cône, où il s'était fortifié. Ayant engagé le roi Louis le Gros à venir l'assiéger dans cette place, il lui amena ses troupes et celles de l'évêque d'Autun pour renforcer son armée et assurer le succès de l'expédition. Hugues, de son côté, fut secouru par le comte Thibaut et Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, qui n'arrivèrent qu'après le siége commencé. A leur approche, le roi de France jugea à propos de se retirer. Mais Guillaume, retenu par la honte d'abandonner son entreprise, et animé par sa haine, voulut soutenir le défi. Il eut lieu de s'en repentir. Les deux comtes alliés l'ayant attaqué, chacun de son côté, le mirent en déroute; et Geoffroi, l'ayant poursuivi dans sa fuite, lui tailla en pièces la plupart de ses gens, le prit lui-même, et le remit entre les mains de Thibaut, qui le retint une seconde fois prisonnier. (*Joan. Monach. hist. gaufr.*, p. 36 et 37.) M. le Beuf (*Hist. d'Aux.*, T. II, p. 70 et 71), met cet événement en 1114, c'est-à-dire un an après la naissance de Geoffroi Plantagenet, et quinze ans avant qu'il fût comte d'Anjou. Pour nous, sans lui assigner d'époque précise, nous croyons qu'il faut le placer entre l'an 1130 et l'an 1136, supposé néanmoins que l'on puisse faire quelque fond sur le témoignage isolé d'un auteur aussi romanesque que le Moine de Marmoutiers, historien de Geoffroi Plantagenet. Plusieurs années après (nous ne pouvons dire précisément en quelle année), Guillaume, s'étant brouillé avec Guigues III, comte de Forez, se jeta sur ses terres, où il fit d'affreux dégâts. Saint Bernard, dont Guigues implora la médiation, étant venu sur les lieux, travailla vainement à calmer la fureur du comte de Nevers. Il fallut en venir à un combat dont l'issue fit repentir Guillaume de son opiniâtre présomption. Il fut battu, suivant la prédiction du saint homme, fait prisonnier, et ne recouvra la liberté que par l'entremise de celui dont il avait méprisé les exhortations. (Voy. *les comtes de Forez.*)

Guillaume, l'an 1139, du consentement de sa femme et de ses enfants, donna en présence de saint Bernard, à l'abbaye de Saint-Marien d'Auxerre les terres de la Grange et de la Chapelle. (*Mem. miss. de D. Viole.*) Il en usa bien différemment envers l'abbaye de Vezelai, contre laquelle il employa, suivant Hugues de Poitiers, toutes sortes de vexations pour se l'assujettir, quoique exempte de sa juridiction. Touché ensuite du repentir des maux qu'il avait faits à cette maison, il se fit chartreux dans l'état de religieux lai vers le milieu de l'an 1147, et mourut le 20 août de l'année suivante, dévoré, dit-on, par un chien. On avait si bonne opinion de sa capacité, quoiqu'il ne sût pas lire, que le parlement d'Étampes, tenu au mois de février 1147, voulut l'associer à l'abbé Suger dans les fonctions de la régence. Mais le vœu qu'il avait fait dès lors d'entrer en religion fut un obstacle qu'on n'osa entreprendre de surmonter. Guillaume laissa d'ADÉLAÏDE, ou ALIX, sa femme, Guillaume, qui suit; Renaud, comte de Ton-

nerre; et Anne, mariée à Guillaume le Vieux, comte d'Auvergne. Avant son départ pour la chartreuse, Guillaume II, et son fils aîné, de concert avec les nobles et les bourgeois de Clameci, avaient établi dans le faubourg de cette ville, nommé Panthoner, un hôpital dont la charte de fondation peut former une difficulté. En effet, cet acte, daté de l'an 1147, porte qu'il fut écrit en présence du comte Guillaume, qui mourut à la chartreuse, et de Guillaume, son fils : *In præsentia Guillermi comitis Nivernensis qui apud cartusiam obiit, et Guillermi filii ejus.* Il faut nécessairement supposer que ces paroles, *qui apud cartusiam obiit*, ont été ajoutées après coup dans cette charte, dont on n'a plus qu'une copie vidimée en 1301. (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.*, col. 372.)

GUILLAUME III.

1147. Guillaume III, successeur de Guillaume II, son père, dans les comtés de Nevers et d'Auxerre, était exercé dans l'art militaire long-tems avant l'abdication de son père; car Ordéric Vital (l. 13), rapporte, sur l'an 1136, qu'il fut de l'expédition que fit cette année Geoffroi, comte d'Anjou, pour s'emparer de la Normandie. Il y acquit à la vérité peu de gloire, s'étant comporté, ainsi que les autres alliés de Geoffroi, plutôt en brigand qu'en brave guerrier; ce qui leur attira, dit Ordéric, le sobriquet de *Guillebecs*.

L'an 1147, Guillaume accompagna le roi Louis le Jeune à la Terre-Sainte, avec son frère Renaud, comte de Tonnerre. Celui-ci, comme on le dit à son article, fut fait prisonnier au commencement de l'année suivante dans les défilés des montagnes de Laodicée, où l'arrière-garde de l'armée française fut si maltraitée par les Turcs : mais il eut un suppléant pour ses affaires en-deçà de la mer. Guillaume, à son retour en France, l'an 1149, se chargea de l'administration du comté de Tonnerre pendant la captivité de son frère.

Le comte Guillaume eut avec différents seigneurs des guerres fort vives, dans lesquelles il éprouva utilement le secours de Ponce, abbé de Vezelai. Pour récompense il renouvela, dès qu'il fut libre, les querelles de son père avec cette abbaye. Le roi Louis le Jeune, Eudes, duc de Bourgogne, et plusieurs autres seigneurs, travaillèrent en vain pendant plusieurs années à faire un accommodement solide entre les parties. Guillaume persista toujours dans ses injustes prétentions, et ne négligea aucune occasion de les faire valoir. Autre entreprise de ce comte. L'an 1151, après la mort de Hugues de Mâcon, évêque d'Auxerre, il voulut se rendre maître de l'élection de son successeur, et empêcha Etienne, abbé de Rigni, que la plus saine partie du clergé avait élu, de monter sur le siége de cette église. Saint Bernard se plaignit de cette violence au pape Eugène III, lequel en conséquence donna l'exclusion au sujet que le comte favorisait, et ordonna une nouvelle élection. Elle tomba sur Alain, abbé de Larivour, au diocèse de Troyes; ce qui n'était nullement conforme aux vœux du comte de Nevers.

La même année ou environ, Guillaume fit un voyage en Espagne. (*Hist. Visel. apud Bouquet*, T. XII, p. 320.) A son retour il défendit à ses vassaux de transporter aucune denrée à Vezelai; ce qui ayant occasioné la disette dans ce lieu, souleva les habitants contre l'abbé. Celui-ci prit alors le parti de se rendre aux pieds du pape Eugène à Rome. Avant de se mettre en route il va trouver le comte, et le prie de suspendre toute hostilité pendant son absence. Le comte y consent à condition qu'il fera entrer le pape dans ses vues, qui étaient toujours de soumettre l'abbaye à sa juridiction. Eugène s'étant déclaré hautement contre ce dessein, le comte, pour se venger, excite les seigneurs du voisinage contre l'abbaye, et les appuie sous main, n'osant pas le faire ouvertement par la crainte des menaces du pape. Les habitants se prévalent des conjonctures pour établir une commune entre eux malgré l'abbé. Celui-ci, s'étant échappé de l'espece de captivité où ils le retenaient, se rend auprès du roi pour implorer son secours. Louis le Jeune, touché de ses plaintes, se mit en marche à la tête d'une armée pour aller punir les rebelles. Il était à Moret lorsqu'il rencontra le comte, qui venait lui demander grâce. On alla jusqu'à Auxerre, où le roi ayant fait venir les notables de Vezelai, cassa la commune de cette ville, et fit promettre à Guillaume de laisser l'abbaye en repos. (Ceci est de l'an 1155.) (*Ibid.* pp. 132 et 206.) Le comte, à ce qu'il parait, tint parole; mais incapable de rester dans l'inaction, son caractère turbulent ne fit que changer d'objet. Il avait entrepris, l'an 1153, d'enlever à Geoffroi III, baron de Donzi, la terre de Gien, qu'il prétendait lui appartenir. L'affaire ayant été portée devant le roi, ce monarque ordonna, faute de preuves, qu'elle serait décidée par le duel, et assigna le champ clos à Etampes. On ignore si ce duel eut lieu; mais Geoffroi demeura en possession de Gien. Cependant comme il était toujours inquiété par le comte de Nevers, il prit le parti de donner cette terre en dot à sa fille Hermesende, en la mariant avec Etienne, comte de Sancerre. (Voy. *l'art. de ce dernier.*) Guillaume, n'osant attaquer celui-ci, déchargea son ressentiment sur Gymond, seigneur de Châtel-Censoir, qui avait suggéré cet expédient à Geoffroi dont il était vassal, prit son château le 7 mai 1157, et le détruisit de fond en comble. Ce comte mourut le 21 novembre 1161. M. le Beuf, d'après Robert de Saint-Marien, met sa sépulture au chapitre de Saint-Germain d'Auxerre. D'Ida, son épouse, fille d'Engilbert III, duc de Carinthie, morte au plutôt en 1178, il laissa trois fils : Guillaume, qui suit; Gui, qui viendra ensuite; et Renaud, seigneur de Decise, mari d'Alix, fille de Humbert III, sire de Beaujeu, mort l'an 1191 au siége d'Acre. L'abbaye cistercienne de Fontmorigni, au diocèse de Bourges, compte ce dernier parmi ses insignes bienfaiteurs. Nous avons de lui une charte de l'an 1182, par laquelle il donne à ce monastere un moulin avec plusieurs cens et autres droits pour entretenir une lampe perpétuelle dans l'église, et nourrir quatre pauvres tous les mercredis. Il n'y prend que la qualité de *Renaud de Nevers*. (*Gall. Chr. no.*, T. II, *pr.* col. 68.) C'est la même et la seule qualité qu'il se donne pareillement dans une charte de l'an 1188, par laquelle il exempte les moines de Cluni, et leurs gens, de tout péage en passant par Décise. Dans une autre de l'an 1190, en faveur du même ordre, par laquelle étant prêt à partir pour la Terre-Sainte, il lui donne la somme de quarante livres (1) pour acheter à Décise un fonds propre à y bâtir un monastère, il se qualifie *Renaud de Décise*. (*Arch. de Cluni.*) On voit par là que mal-à-propos des modernes on fait ce même Renaud comte de Tonnerre. Un manuscrit de Saint-Victor nous apprend que Renaud de Décise était entré, l'an 1183, dans la ligue du comte de Flandre contre le roi Philippe Auguste. Nous trouvons aussi dans le cartulaire de Molême une Ermengarde, fille de Guillaume III, comte de Nevers.

GUILLAUME IV, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.

1161. Guillaume, comte de Tonnerre dès l'an 1159 au plus tard, suivant le cartulaire de Saint-Germain d'Auxerre, le devint de Nevers et d'Auxerre après la mort de Guillaume III, son père. Etienne I, comte de Sancerre, et Renaud, comte de Joigni, lui déclarèrent presque aussitôt la guerre. Guillaume souffrit beaucoup des incursions qu'ils firent dans son pays. Mais, l'an 1163, il les battit le 15 avril, près de la Marche, entre Nevers

(1) Pendant la plus grande partie du règne de Philippe Auguste, le marc d'argent fin valait 2 livres 13 sous 4 deniers; ainsi 40 liv. (numéraires) forment 15 marcs, lesquels, à raison de 53 livres 9 sous 2 deniers le marc, suivant la déclaration du 21 novembre 1785, produiraient aujourd'hui 801 liv. 17 sous 6 deniers.

et la Charité, et rentra dans Nevers en triomphe le 17, suivi d'un grand nombre de prisonniers. (*Chron. Turon.*) Cette même année, et deux mois tout au plus après sa victoire, pour satisfaire aux emprunts que les préparatifs de cette guerre l'avaient obligé de faire, il va surprendre Montferrand en Auvergne, où il avait oui dire qu'il y avait de grandes richesses, livre la ville au pillage de ses troupes, et se fait promettre une grosse somme d'argent par les habitants, dont il emmène le seigneur pour ôtage. (*Hugo. Pictav. Hist. Vizel*, p. 546.) C'est ainsi que les grands faisaient ressource dans ces tems barbares, lorsqu'ils se trouvaient accablés de dettes. Guillaume, l'an 1166, accompagna le roi Louis le Jeune dans la guerre qu'il fit au comte de Châlons, pour le punir des vexations qu'il exerçait contre l'abbaye de Cluni. Ce monarque, après cette expédition, donna en garde par moitié au duc de Bourgogne et au comte de Nevers le comté de Châlons, ou plutôt le Mont Saint-Vincent qu'il avait confisqué. Ce dernier n'était pas lui-même, à beaucoup près, exempt de reproche dans la conduite qu'il tenait envers l'abbaye de Vezelai. Excité par Ide, sa mère, il faisait tous ses efforts, à l'exemple de ses ancêtres, pour s'assujettir ce monastère. Il employa, pour y réussir, les moyens les plus violents. Le pape en vain l'excommunia, lui et sa mère, pour ce sujet. Le roi, de son côté, s'étant entremis pour réconcilier le comte avec l'abbaye, parvint, après bien des conférences tenues en sa présence, à conclure entre les parties un traité de paix qui fut signé à Paris le 10 novembre 1166. (*Hist. Vizel.*)

Guillaume étant parti, l'an 1167, pour la Terre-Sainte, mourut à Saint-Jean d'Acre le 24 octobre de l'année suivante (*Hist. Vizel.*, l. 4, *Chron. Vizel.*), sans laisser d'enfants d'Eléonore, son épouse, fille de Raoul I, comte de Vermandois, et veuve de Geoffroi, comte d'Ostrevant, fils de Baudouin IV, comte de Hainaut. Son corps fut inhumé dans l'église de Bethléem. Jean de Salisberi, dans une de ses lettres à Jean, évêque de Poitiers, parlant du mauvais état des affaires de la Terre-Sainte, et les attribuant aux crimes des croisés, s'exprime ainsi sur la mort de notre comte : « Plusieurs grands princes ont entrepris le voyage » de la Terre-Sainte ; mais les revers qu'ils y ont éprouvés, au » lieu des brillants succès dont ils s'étaient flattés, ont fait voir » que Dieu n'agrée pas des présents qui sont les fruits des rapines » et des injustices. Le comte de Nevers est de ce nombre. Ce » n'est ni par les traits des Parthes, ni par l'épée des Syriens, » qu'il a péri ; une si glorieuse fin modérerait les regrets de ceux » qui sont inconsolables de sa perte : mais ce sont les larmes des » veuves qu'il a opprimées, les gémissements des pauvres qu'il a » vexés, les plaintes des églises qu'il a dépouillées, qui sont cause » qu'il a échoué dans son expédition et qu'il est mort sans hon- » neur au champ de la gloire ». (*Inter. epist. S. Thomæ Cant.*, l. 1, *epist.* 103.) Ce comte fit à la ville d'Auxerre une nouvelle enceinte dans laquelle il enferma cinq ou six bourgs qui touchaient la ville. (Le Beuf.) Un moderne se trompe visiblement en plaçant sa mort dix ans plus tard que nous ne faisons. Pendant sa dernière maladie il fit son testament par lequel, entr'autres dispositions, il donnait à l'évêque de Bethléem, en cas qu'il fût chassé par les infidèles, l'hôpital fondé, l'an 1147, par Guillaume III, son père, dans le faubourg de Panthouer à Clameci, diocèse d'Auxerre. Gui, frère de Guillaume IV, qui était présent à cet acte, l'approuva, et le fit signer par tous les barons et les chevaliers de l'armée. Les Latins ayant été obligés d'abandonner la Palestine sur la fin du XIII[e] siècle, l'évêque de Bethléem vint s'établir à Panthouer avec le titre et la dignité de son ordre : mais il y est toujours resté sans juridiction ; car quoique le roi Charles VI, ait accordé, l'an 1413, aux évêques français de Bethléem, les mêmes privilèges qu'aux autres évêques du royaume, cependant ils n'ont jamais exercé les fonctions épiscopales sans une réclamation du clergé de France, qui même, pour les engager à s'en abstenir, leur assigna une pension en 1675. La raison qu'en donnent MM. de Sainte-Marthe, c'est que l'évêque de Bethléem en France est sans territoire, sans clergé, sans peuples, et proprement un évêque *in partibus infidelium.* En vertu de la donation de Guillaume IV, mais long-tems après, les comtes de Nevers se sont attribué le droit de nommer ce prélat. Guillaume IV fut enterré à Bethléem, suivant le témoignage de Gui, son frère. (*Gall. Chr. no.*, T. XII, col. 686.) Après sa mort, Eléonore, sa veuve, se remaria avec Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne.

GUI, COMTE DE NEVERS, D'AUXERRE, ET DE TONNERRE.

1168. Gui, frère de Guillaume IV, hérita de lui les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Il était alors en Palestine, où le comte, son frère l'avait emmené avec lui, et devait être fort jeune alors, puisqu'en 1163 il se trouve qualifié d'enfant, *puer*, dans une charte d'Ide, sa mère, en faveur de l'abbaye de Rigni. De retour l'an 1170, il servit le roi Louis le Jeune dans la guerre qu'il fit à Geoffroi, baron de Donzi, et se trouva le 11 juillet de cette année, à la prise du château de cette ville, que Louis fit raser. Il confirma, l'an 1171, du consentement de sa femme et de Renaud, son frère, les immunités accordées par Guillaume I, son trisaïeul, en 1097, au faubourg de Saint-Etienne de Nevers ; mais avec cette réserve, que le prieur de Saint-Etienne lui payerait la somme de trois mille sous, monnaie de Nevers, dans les trois cas suivants : savoir, s'il était fait prisonnier, pour se racheter ; s'il mariait le fils qui pourrait lui naître ; et s'il entreprenait le voyage de la Terre-Sainte. (*Gall. Chr.*, T. XII, *pr.*, col. 343.) Gui, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, et enchérissant sur eux, fit contre l'abbaye de Vezelai de nouvelles entreprises, et les poussa à un tel excès de violence, qu'on fut obligé de l'excommunier. Les atteintes qu'il avait portées au temporel de l'église d'Auxerre entrèrent aussi pour quelque chose dans cette punition. Une maladie dangereuse dont il fut frappé quelque tems après, le fit rentrer en lui-même. Il demanda l'absolution aux évêques de Nevers et d'Auxerre, qui l'étaient venus trouver, et l'obtint en promettant de réparer le mal qu'il avait fait. L'an 1174, par une charte expédiée publiquement, il convertit la taille arbitraire qu'il levait à Tonnerre, en une redevance de la dixième partie du blé, du vin et des légumes du territoire, retenant en outre une prestation annuelle de cinq sous pour chaque maison habitée. (*Arch. du comté de Tonnerre.*) Il eut le malheur d'être fait prisonnier, le 30 avril de la même année, par Hugues III, duc de Bourgogne, dans une bataille qu'il lui livra dans l'Auxerrois. Le sujet de la guerre entre eux était le refus que Gui faisait de rendre hommage au duc de certaines terres qu'il possédait en Bourgogne, tant de son chef que de celui de sa femme. Cette querelle fut terminée avant la fin de l'année par la médiation du sire de Beaujeu, comme on le voit par l'acte d'accommodement que les parties firent dresser à Beaune, et dont la date est de l'an 1174. Le comte Gui s'y reconnaît homme-lige du duc pour les terres dont la mouvance était en litige entre eux, et s'engage à détruire les forteresses qu'il avait élevées à Argenteuil sur l'Armanson, à S. Cyr, et dans le voisinage de Vezelai, sans pouvoir jamais les relever. (*Chamb. des comptes de Paris, fiefs de Bourgogne*, fol. 9, v°.) Dans le même tems le comte Gui avait une autre difficulté avec l'évêque d'Auxerre, Guillaume de Touci, au sujet d'une commune qu'il avait voulu établir dans cette ville avec l'agrément du roi. Le prélat s'y opposait, prétendant, en vertu d'un accord fait entre les deux précédents comtes et les évêques d'Auxerre, qu'il ne pouvait, sans son consentement, introduire de nouvelles coutumes dans Auxerre. L'affaire ayant été examinée de nouveau au conseil du roi, ce prince rendit, l'an 1175, un jugement qui donna gain de cause à l'évêque. (*Gall. Chr.*, T. XII, *prob.* col. 135, n° 1.) Le comte Gui mourut le 18 octobre de la même année, et non de l'an 1176, comme le marque M. le Beuf. En voici la preuve. La comtesse Ide, sa mère, le voyant à l'extrémité, lui déclara qu'elle avait fait vœu de donner à l'église d'Auxerre la somme de 20 livres (1)

(1) 400 liv. 18 s. 9 d. de notre monnaie actuelle.

sur son douaire ; ce que le comte la pria instamment d'accomplir. En conséquence, Ide, pour équivalent de cette somme, transporta aux évêques d'Auxerre à perpétuité tous les hommes qui lui appartenaient à Varzi, de quelque condition qu'ils fussent. L'acte daté de l'an 1175, fut dressé en présence et du consentement du roi Louis le Jeune, de l'archevêque de Sens, de l'évêque d'Auxerre, de Renaud, frère, y est-il dit, du feu comte Gui, et d'autres personnes distinguées. (*Gall. Chr. ibid.* nº LI.) Robert du Mont met pareillement en 1175 la mort de Gui. Ce comte avait épousé MAHAUT, fille unique de Raimond, fils de Hugues II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de Thiern, dame de Montpensier, dont il laissa Guillaume et Agnès, qui suivent. Mahaut avait été mariée en premieres noces à Eudes II, baron d'Issoudun. Après la mort de Gui, son second époux, elle se remaria, l'an 1176, en troisièmes noces à Pierre, troisième fils de Thierri d'Alsace, comte de Flandre. Pierre quitta l'évêché de Cambrai, dont il était pourvu sans être dans les ordres, pour la main de Mahaut. Mais il mourut l'année suivante, au mois d'août, sans enfants, selon Roger d'Hoveden. Il vaut mieux néanmoins s'en rapporter à Gilbert de Mons et à une ancienne chronique française, qui disent qu'il en eut une fille nommée Sibylle, qui fut mariée à Robert Waurin, à qui elle porta en dot les terres de Lillers et de Saint-Venant, qu'elle tenait de son père, et le comté de Grignon, dont Viteaux faisait partie, qu'elle avait hérité de sa mère. La comtesse Mahaut fit un quatrième mariage avec Robert II, depuis comte de Dreux. (Voyez *ces comtes.*)

GUILLAUME V, COMTE DE NEVERS ET D'AUXERRE.

1175. GUILLAUME V, succéda en bas âge au comte Gui, son père, dans les comtés de Nevers et d'Auxerre, sous la tutelle de Mahaut, sa mère, qui garda pour son douaire le comté de Tonnerre, dont elle communiqua le titre à ROBERT DE DREUX, son époux. Nous avons en effet une charte de l'an 1180, par laquelle il confirme en cette qualité les franchises de la ville de Tonnerre, Cette même année, Mahaut acquit de Hugues III, duc de Bourgogne, pour 500 marcs d'argent (1), à la charge de l'hommage-lige, ce qui lui appartenait à Dampierre, à Boissenet, à Huz et à Saignes. (Plancher, *Hist. de Bourg.* T. II, *pr.*, p. 197.) Le comte Guillaume, la même année, prit le parti de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, contre le roi Philippe Auguste, après que le premier eut été dépouillé de la régence du royaume. Le monarque étant arrivé, l'an 1181, dans le Nivernais avec une armée qui venait d'enlever Châtillon-sur-Seine au duc de Bourgogne, en fit la conquête en peu de jours, et ne le rendit au comte qu'après avoir reçu ses soumissions. C'est le père Daniel qui nous apprend cette anecdocte, sans marquer d'où il l'a tirée. Quoi qu'il en soit, Guillaume mourut sans alliance à Tonnerre le 18 octobre de la même année, à l'âge d'environ dix-sept ans. Mahaut, sa mère, après l'avoir perdu, continua de gouverner le comté de Tonnerre jusqu'en 1192, époque de sa retraite à Fontevraut.

On voit, par un acte passé entre le comte Pierre de Courtenai, qui suit, et les habitants de Tonnerre, qu'en quittant le monde, Mahaut s'était réservé une pension de quarante livres sur ce comté. L'an 1196 elle fonda son anniversaire dans l'église de Saint-Denis de Vergi, qu'elle dota, à cette occasion, d'une rente annuelle de quarante sous dijonnais, à prendre sur les étaux de Viteaux. Dans la charte de cette fondation, elle ne prend que les titres de comtesse de Tonnerre et de dame de Grignon. (*Cartul. de Saint-Denis de Vergi.*) Nous avons, de Guillaume V, une charte qu'il fit expédier dans sa dernière maladie, pour donner à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre tout ce que ses prédécesseurs avaient possédé dans le bourg tenant à ce monastère, et cela du consentement de Mahaut, sa mère; d'Agnès, sa sœur, et de Renaud de Décise, son oncle paternel. A la fin de l'acte il est dit : *Cùm ego Villelmus adhuc puer, quando hæc donatio facta est, sigillum non haberem ad..... petitionem meam domina mater mea comitissa Nivernensis sigilli sui impressione hanc præsentem cartulam... roborari fecit.* (2ᵉ Cartul. de Saint-Michel, fol. 19.)

AGNÈS ET PIERRE DE COURTENAI.

1181. AGNÈS, sœur de Guillaume V, devint son héritière dans les comtés de Nevers et d'Auxerre, par la grâce du roi Philippe Auguste, à qui ces deux comtés étaient dévolus par la mort du dernier comte, décédé sans hoirs procréés de son corps. Ce monarque, l'ayant fait venir à sa cour pour y être élevée, lui fit épouser, en 1184, PIERRE DE COURTENAI, qui céda la ville de Montargis, dont il était seigneur, à Philippe, pour lui avoir procuré cette alliance. (*Cartul. de Philip. Aug. reg.*, 1 fol. 76.) Pierre était petit-fils de Louis le Gros par son père, dont il portait le nom. L'an 1190 Pierre quitta son épouse pour aller à la Terre-Sainte, d'où il revint, l'année suivante, avec le roi. Agnès mourut l'an 1192, laissant, de son mariage, une fille, qui suit. Ce qui vient d'être dit d'Agnès et de son époux est avoué de tous les historiens, à l'exception d'Albéric de Trois-Fontaines, qui se trompe visiblement en confondant Agnès de Nevers avec Agnès de Thiern, femme de Humbert III, sire de Beaujeu.

LE MÊME PIERRE DE COURTENAI, MAHAUT Iʳᵉ ET HERVÉ.

1192. MAHAUT Iʳᵉ succéda à sa mère Agnès, sous la garde-noble de Pierre de Courtenai, son père, qui, l'année suivante, épousa YOLANDE, fille de Baudouin V, comte de Hainaut; mariage qui fut célébré, dans l'octave de S. Jean, à Soissons, suivant Gilbert du Mons. Pierre fut, l'an 1194, un des commissaires que le roi Philippe-Auguste nomma pour aller traiter d'une trève avec ceux de Richard, roi d'Angleterre. Les conférences se tinrent à Vaudreuil, et s'ouvrirent le vendredi après la Saint-Barnabé (17 juin); mais elles furent sans succès. (*Roger. de Hoved*, p. 740 et 741.) Pierre, la même année, au mois de novembre, fait, à Sens, avec les habitants d'Auxerre, un traité par lequel il modère la plupart des droits qui lui appartenaient dans cette ville. Il y eut depuis guerre entre lui et Hervé IV, baron de Donzi, pour la terre de Gien, qui était rentrée dans la maison de Donzi, et que le premier revendiquait en vertu d'un traité fait avec Geoffroi, père d'Hervé. Celui-ci le défit et le fit prisonnier dans un combat donné, le 3 août 1199, près de l'abbaye de Saint-Laurent de Cosne; et, quelque tems après, ils s'accordèrent par la médiation du roi Philippe Auguste. Le nœud de leur réconciliation fut le mariage de la jeune comtesse Mahaut avec HERVÉ. Le monarque, en formant cette alliance, eut soin d'obliger Hervé à lui céder sa terre de Gien, par acte du mois d'octobre, pour le service qu'il lui rendait. Mais comme Gien relevait de l'église d'Auxerre, l'évêque Hugues de Noyers obtint du roi, par forme d'indemnité, la remise du droit qu'il avait d'être défrayé aux dépens de cette église lorsqu'il venait à Auxerre. (Le Beuf, *hist. d'Aux.*, T. II, p. 226.) Pierre, en mariant sa fille, se réserva l'usufruit des comtés d'Auxerre et de Tonnerre. Il vivait alors fort mal avec l'évêque d'Auxerre et son chapitre, sur les droits desquels il faisait de grandes usurpations, dont ils se vengèrent à la manière du tems, c'est-à-dire par des interdits et des excommunications. On rapporte que l'évêque, en 1204, pendant que durait l'interdit, ayant refusé la sépulture ecclésiastique au fils d'un officier du comte, celui-ci le fit enterrer dans la chambre même où couchait le prelat : outrage qui fit aussitôt réaggraver les censures. Elles firent, pour cette fois, leur effet. Pierre, touché de repentir, se soumit à déterrer le

---

(1) Valant aujourd'hui 11903 liv. 10 s. de notre monnaie courante; le tout suivant le taux de la monnaie du roi.

mort de ses propres mains, et à le porter sur ses épaules, nu-pieds et en chemise, pendant la procession des Rameaux, au cimetière public. (Le Beuf.)

Hervé, la même année, fut du nombre des seigneurs que le roi Philippe Auguste donna pour garants de la capitulation qu'il fit, le premier juin, avec la ville de Rouen. (Duchêne, *Script. Norm.*, p. 1057.) Le pape Innocent III, l'un des plus entreprenants qui aient occupé le saint siége, jaloux des conquêtes rapides que ce monarque faisait sur le roi d'Angleterre, voulut se rendre l'arbitre de leur querelle, en tant, disait-il, qu'elle touchait à la conscience, et contraindre Philippe Auguste à s'en rapporter à sa décision. La lettre impérieuse qu'il lui écrivit à ce sujet, le 31 octobre 1204 (et non 1203, comme le marque Rainaldi), excita l'indignation des seigneurs à qui le pape la communiqua. Nous avons celles que six d'entre eux, savoir, les comtes d'Auxerre, de Nevers, de Sancerre, du Perche, Robert de Courtenai et Gui de Dampierre adressèrent, l'an 1205, chacun en particulier, mais dans le même esprit, à Philippe Auguste, pour le détourner de rien accorder au pape et au clergé qui fût contraire à ses intérêts et à l'indépendance de sa couronne. En l'exhortant à faire une réponse vigoureuse au pontife, ils promettaient de ne traiter de cette affaire que de concert avec lui, comme ils espéraient qu'il ne conclurait pareillement rien sans eux. (*Inven. du Très. des Ch.*, vol. 6, fol. 55.)

Le comte Pierre de Courtenai fit expédier, l'an 1210, au mois de septembre, une charte par laquelle il confirmait, avec certaines limitations, les franchises dont jouissaient les Tonnerrois pour leur commerce. Nous ne citons cet acte que parce qu'il atteste l'existence de la comtesse Mahaut l'ancienne en ces termes : *Venerabilis domina Mathildis quondam comitissa Tornodori, nunc Fontis-Ebraldi Sanctimonialis.* (*Recueil des Ch. de la ville de Tonn.*, p. 41.) Le comte de Nevers était alors en différent avec Guichard, sire de Beaujolais, pour le château de Péron et la seigneurie de Thiern, dont il lui demandait l'hommage. Guichard, après quelques difficultés, le satisfit sur ces deux objets. Pierre et son gendre Hervé se croisèrent sur la fin de la même année, pour aller faire la guerre aux Albigeois, en Languedoc. (Le Beuf, *hist. d'Aux.*, T. II, p. 136.) Ils se trouvèrent, l'année suivante, au siége de Lavaur, pendant lequel Pierre fit d'inutiles tentatives pour détacher du parti de ces hérétiques le comte de Toulouse, dont il était parent. La place ayant été prise le 3 mai de cette année, le comte Pierre prit congé de l'armée des croisés pour s'en retourner. Au mois d'août suivant, il fit expédier une charte par laquelle il déclarait avoir *quitté libéralement et pour toujours à tous ses sujets de Tonnerre la main-morte et toutes les échoites.* Mais cette faveur ne fut point gratuite; car le comte imposa une taxe pour le rachat de la main-morte; et peu de personnes profitèrent alors de la charte pour s'affranchir. (*Titres des habit. de Tonnerre.*) Pierre devint, l'an 1213, marquis de Namur du chef d'Yolande de Hainaut, sa femme. L'année suivante il accompagna le roi Philippe Auguste dans la campagne de Flandre, et se couvrit de gloire à la bataille de Bouvines, par la valeur qu'il y fit paraître. Il acquit, l'an 1215, de Milon IV, comte de Bar-sur-Seine, par échange des terres de Versigni et de Roberteaul, le droit de garde de l'abbaye de Poutières, qui passa ensuite aux comtes de Tonnerre dans la personne de Marguerite, sa petite-fille. Il rendit hommage, l'an 1217, à Durand, évêque de Châlons-sur-Saône, pour les terres de son domaine qui relevaient de cette église; savoir : Bragelogne, Beauvoir, Baigneux, Lanne, Ricci, et en général pour tout ce qui était renfermé dans ce qu'on appelait le *Parcours de Saint-Vincent.* (*Patron de Ricei-le-Haut.*) L'acte de cet hommage qui fut rendu à Saint-Bri est daté du mois de janvier 1216, suivant le style ancien. (Pérard, p. 319.) Pierre, la même année, quitta la France avec sa femme et quatre de ses filles, accompagné de plusieurs seigneurs, et suivi de près de cinq mille hommes de troupes, tant infanterie que cavalerie, pour aller prendre possession du trône de Constantinople, auquel il avait été appelé par les barons du pays. Il fut pris sur la route, en trahison, par Théodore Comnène, prince d'Epire, qui le mit en prison avec un légat qui l'accompagnait et plusieurs personnes distinguées de sa suite. Depuis ce moment on perd de vue Pierre de Courtenai. Quelques écrivains ont avancé que Théodore l'avait fait mourir après deux ans de captivité. Cependant il n'est point fait mention de cet empereur, non plus que des autres prisonniers, ni dans le traité conclu au mois de janvier 1218 pour la délivrance du légat, ni dans les lettres du pape Honorius III, où il est rapporté; ce qui donne lieu de conjecturer que Pierre ne vivait déjà plus en ce tems-là. « Tout est incertain, dit M. le Beau, sur la mort » de ce prince. Il semble que la Providence ne l'eût porté sur » le trône que pour attacher un titre illustre à sa mémoire. » L'impératrice, sa femme, qui était déjà arrivée avec ses filles à Constantinople lorsqu'il fut arrêté, mourut de chagrin au mois d'août 1219, suivant l'opinion de M. le Beuf. (Voyez *les empereurs de Constantinople.*)

Pierre I de Courtenai avait pris pour ses armoiries un champ d'azur semé de billettes; « car en ce tems-là, dit Coquille, les » enfants de France ne portaient pas en leurs armes les fleurs » de lys : le roi seul les portait. Les puinés de la maison de » France prenaient seulement les couleurs or et azur. Mais » Pierre II, après son mariage, ajoute-t-il, chargea ses armes » d'un lion d'or, qui étaient les anciennes armes de Nevers, » outre lesdites billettes. » La dévotion du comte Hervé, gendre de Pierre de Courtenai, pour Saint-Martin, lui fit obtenir, en 1216, pour lui et pour ses successeurs au comté de Nevers, une place de chanoine avec une prébende dans le chapitre de Saint-Martin de Tours. C'est ce qu'il déclare par une charte datée de cette même année, dont nous avons sous les yeux une copie faite par M. Parmentier.

L'année qui suivit l'emprisonnement de Pierre de Courtenai, le comte Hervé et sa femme se mirent en route pour la Terre-Sainte dans le mois de juillet, au plus tôt. Nous avons, en effet, une charte d'Hervé, donnée à Saint-Florentin, au mois de juillet 1218, par laquelle il cède à Blanche, comtesse de Champagne, et à Thibaut, son fils, toutes ses prétentions sur Ouche, Neuilli et Fismes, en échange du don qu'ils lui firent de tout ce qu'ils avaient dans la garde de Saint-Germain d'Auxerre et dans toutes les terres de la même église, depuis les bords de l'Armançon jusqu'aux limites du comté de Nevers. (Pelletier, *Hist. des comtes de Champagne*, T. II, p. 21 et 22.) Etant à Gênes, Hervé et sa femme dressèrent leur testament au mois de septembre 1218, par lequel ils firent, au cas qu'ils mourussent dans ce voyage, divers legs à plusieurs monastères de l'Auxerrois et du Tonnerrois. (Martenne, *Anecd.*, T. I, c. 867.) Hervé, ayant fait la descente en Egypte avec les autres croisés, eut part à l'attaque et à la prise de la tour du Phare, qui défendait le port de Damiette. Mais lorsque l'on commença l'attaque de la ville de Damiette, la vue du danger, dit Olivier, témoin oculaire, l'engagea à se retirer, au grand scandale des Chrétiens : *Imminente periculo cum Christianorum recessit scandalo.* (Eccard, *Corp. hist. med. ævi.*, T. II, p. 1406.) A son retour, Hervé marcha de nouveau contre les Albigeois, qu'il poursuivit à outrance.

L'an 1221, ou 1220, suivant M. le Beuf, Hervé et Mahaut s'appliquèrent à doter l'église collégiale de Saint-Pierre de Tonnerre, dont ils augmentèrent les canonicats jusqu'au nombre de dix-huit, non compris trois dignités. Ils avaient fondé, trois ans auparavant, la chartreuse de Bellari, au diocèse d'Auxerre, en expiation, à ce qu'on prétend, de la faute qu'ils avaient faite en se mariant dans un degré prohibé de parenté.

Lorsqu'on eut appris en France la mort de l'empereur Pierre de Courtenai, le comte Hervé et la comtesse, sa femme, se mirent en possession des comtés d'Auxerre et de Tonnerre. Mais Philippe, comte de Namur, et Robert, son frère, tous deux fils de l'empereur défunt, revendiquèrent ces deux comtés

comme leur étant dévolus par droit d'hérédité. Après avoir plaidé quelque tems, on convint de s'en rapporter à des arbitres qui seraient nommés par le pape Honoré III. Ce furent l'évêque de Troyes et les abbés de Saint-Loup et de Saint-Martin de la même ville. Mais Hervé et sa femme, s'apercevant qu'ils faisaient pencher la balance du côté de leurs adversaires, se plaignirent au pape de cette partialité. Nous avons sous les yeux le bref d'Honoré, daté du 3 décembre 1220, par lequel il ordonne aux trois commissaires de réformer ce qu'il y aurait de vicieux dans leur procédure, et d'être plus circonspects par la suite. Nous ignorons quel fut le jugement définitif qu'ils rendirent; mais il est certain que le comte et la comtesse de Nevers demeurèrent possesseurs des deux comtés qui leur étaient contestés.

1223. (N. S.) Hervé mourut le 22 janvier, et fut inhumé à Pontigni. De Mahaut il ne laissa qu'une fille, nommée Agnès, qui fut mariée, la même année, à Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul, et mourut l'an 1225. Elle avait d'abord été destinée au prince Philippe, fils de Louis de France (depuis le roi Louis VIII). Nous en avons la preuve dans une charte d'Hervé, datée de Melun en juillet 1215, par laquelle il se déclare obligé de la donner en mariage à ce jeune prince. (*Mss. de Fontanieu*, vol. 33.) Cette obligation était respective; car le roi Philippe-Auguste avait fait jurer à Hervé, par la comtesse de Champagne, que, s'il arrivait que *Monsieur Louis*, ou les princes ses fils, ne voulussent point tenir les conventions que le roi et *Monsieur Louis* venaient de faire avec lui au sujet de ce mariage, elle ne les reconnaitrait plus pour ses souverains (ou plutôt pour suzerains), jusqu'à ce qu'ils eussent émendé ce fait : *Ego..... nullum servitium nec auxilium ei proferam;* ce qui doit s'entendre des devoirs de vassal et non de ceux de sujet. (Brussel, *Usage des Fiefs*, T. I, p. 162.) Du Bouchet prétend que cette alliance s'accomplit en 1217; ce qui paraît difficile à croire, Philippe, né le 9 septembre de l'an 1209, n'ayant alors que huit ans. Quoi qu'il en soit, Gui de Châtillon ayant été tué au mois d'août 1226, au siége d'Avignon, laissa de son mariage un fils, Gaucher, seigneur de Saint-Aignan en Berri, de Montjoui, de Donzi, etc.; et une fille, Yolande, mariée avec Archambaud IX, sire de Bourbon.

Revenons à Hervé. Matthieu Paris donne de ce comte une idée très-désavantageuse, en disant qu'il était de la race du traître Ganelon, ce qui était alors la plus grosse des injures. Un autre écrivain ancien le dépeint comme un homme violent; et ce qu'il fit contre les Albigeois ne dément point ce caractère. Mais la chronique de Tours le représente sous des couleurs différentes, en disant qu'il était d'une justice inflexible et le fléau perpétuel de ses ennemis : *Arcus justitiœ inflexibilis et hostium tempestas assidua*. Elle ajoute qu'il fut d'abord inhumé à Saint-Aignan dans le Berri, qui lui appartenait du chef de son père; mais qu'ensuite les moines de Pontigni l'ayant réclamé, il fut transporté dans leur monastère.

Mahaut, sa veuve, donna, l'an 1223, par une charte du mois de juillet, à l'église de Bourges, une rente perpétuelle de douze livres parisis (1) pour entretenir une lampe perpétuelle devant le tombeau de saint Guillaume, son archevêque, décédé l'an 1209, et canonisé l'an 1218. Dans cet acte, dont la chronique de Grandmont fait mention, et que Coquille dit avoir vu, Mahaut appelait saint Guillaume son oncle, *avunculum nostrum;* expression qui, prise à la lettre, ferait entendre que saint Guillaume était frère d'Agnès, mère de Mahaut. Mais on voit par Albéric de Trois-Fontaines qu'elle n'était que sa petite-nièce, ce prélat étant frère, suivant ce chroniqueur, d'Elisabeth de Courtenai, mariée à Pierre de France, dont le fils, Pierre de Courtenai, fut père de Mahaut. Saint Guillaume par conséquent doit avoir vécu jusqu'à un âge très-avancé, puisqu'il n'est mort qu'en 1209. La même année que Mahaut fit la fondation dont on vient de parler, Reinier, évêque de Bethléem, par un acte du mois de mars, mit sous la garde et protection de cette comtesse son hôpital de Panthoner à Clameci. (*Gall. Chr.*, T. XII, *pr.* col., 372.) Elle déchargea, la même année, par un acte solennel, les citoyens d'Auxerre de la main-morte dans laquelle, de son aveu, elle les avait jusqu'alors injustement retenus. (Du Cange, *verbo Manus-mortua*.)

Mahaut se remaria, l'an 1226, à Guigues V, comte de Forez. Ce nouvel époux, l'an 1227, entra en guerre avec Thibaut, comte de Champagne, pour raison des forteresses qu'ils avaient bâties respectivement sur les frontières de la Champagne, de l'Auxerrois, du Tonnerrois et du Nivernais. Après quelques hostilités réciproques, ils firent, l'an 1229, un compromis entre les mains de Boniface, cardinal-légat. Le prélat, par son jugement arbitral, décida que les forteresses élevées par Guigues subsisteraient tant qu'il aurait le comté de Nevers; mais que les deux comtes ne pourraient en bâtir de nouvelles sur les mêmes marches, ni souffrir qu'il en fut bâti par d'autres. Ce jugement fut adopté par tous les grands vassaux du royaume, et servit de règle parmi eux en semblable matière. (Brussel.)

Le comte de Nevers s'était laissé engager l'année précédente dans la ligue formée, par les intrigues du comte de Bretagne, contre la reine Blanche, régente du royaume. Mais le connétable Mathieu de Montmorenci eut l'adresse de l'en retirer avant qu'il eût pris part aux mouvements des conjurés. Guigues et Mahaut donnèrent, l'an 1231, au mois de mai, des lettres par lesquelles ils confirmaient les coutumes et franchises de la ville de Nevers, remettaient aux habitants le droit de chevauchée et d'ostise, et leur accordaient celui de pêche dans la Loire et autres rivières. (*Invent. du Trésor des Chart.*, T. IV.)

Guigues et Mahaut ayant assemblé, au mois d'avril de l'an 1235, les principaux seigneurs de leur mouvance, firent, de concert avec eux, les réglements suivants : 1° Défense d'arrêter et saisir, pour quelque cause que ce soit, le laboureur, ses bœufs et sa charrue, lorsqu'il travaille dans son champ, qu'il y va, ou qu'il en revient; de même le vigneron occupé à cultiver sa vigne, le moissonneur sciant ses blés, le faucheur tondant ses prés. 2° S'il arrive que les bestiaux de quelque particulier soient surpris en dégât, ils ne seront point confisqués, mais le propriétaire sera condamné seulement à l'amende. 3° Les femmes qui ne sont point de condition libre, pourront désormais se marier librement à tous hommes d'autres seigneurs; ce qui s'entend des hommes à qui leurs seigneurs auront accordé, par lettres en bonne forme, la liberté d'épouser des femmes étrangères; et pour prix de cette liberté que nous donnons, ajoute-t-on, nous nous réservons à nous et à nos successeurs, à perpétuité, tous les héritages que possèdent lesdites femmes, ou qui doivent leur échoir. 4° Qu'il ne soit permis à personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, de détruire ou de brûler la maison d'autrui. (On excepte néanmoins les forteresses en cas de guerre légitime.) S'il arrive par la suite que dans l'étendue des comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, quelqu'un s'avise de détruire une maison ou d'y mettre le feu, et que, sommé par son seigneur, de réparer le dommage qu'il aura causé, il ne s'exécute pas dans l'espace de quarante jours, il sera banni desdits comtés, et les seigneurs dont il relève retiendront ses fiefs jusqu'à ce qu'il ait pleinement satisfait. (*Ch. des comtes de Nevers.*)

Guigues, au mois d'avril de l'an 1239, partit avec le duc de Bourgogne, les comtes de Champagne, de Bar-le-Duc, de Nevers, de Forez et d'autres seigneurs, pour la Terre-Sainte. (Sanut.) Il y mourut le 31 juillet 1241, sans laisser d'enfants de Mahaut, suivant M. le Beuf. Quelques-uns disent néanmoins qu'il en eut deux fils, qui lui survécurent, mais qui n'eurent point,

(1) En 1223, le marc d'argent était à 2 livres 10 sous; ainsi 12 liv. parisis contenaient six marcs, lesquels, à raison de 53 livres 9 sous 2 deniers, valent aujourd'hui 320 livres 15 sous.

ajoutent-ils, de part dans l'héritage de leur mère, parce qu'elle en avait disposé, presque aussitôt après la mort de Guigues, en faveur de Gautier de Châtillon, son petit-fils. Mais cette dernière opinion est entièrement dépourvue de fondement. Il en est de même de celle qui fait mourir cette comtesse religieuse à Fontevrault le 12 décembre 1255. M. le Beuf prouve qu'elle mourut le 29 juillet 1257 à Coulange-sur-Yonne dans l'Auxerrois. Elle fut inhumée, comme elle l'avait ordonné par son testament, fait au mois de juillet de cette année, à l'abbaye des filles de Réconfort, qu'elle avait dotée, au diocèse d'Autun. (Martenne, *Thes. anecd.* T. I, col. 1087.) Mahaut, après la mort de son second mari, eut querelle avec Dreux de Mello, seigneur d'Epoisses, de Châtel-Chinon, et autres lieux, au sujet de son château de Lorme, qu'elle lui avait fait demander *pour en jouir haut et bas*, comme un fief-lige du comté de Nevers. Sur son refus, Mahaut avait fait mettre le feu *aux maisons et places* de la châtellenie de Lorme. Dreux demanda réparation des dommages causés par cet incendie; sur quoi Mahaut, par acte du mois de janvier 1247 (V. S.), convint de s'en rapporter à Gaucher de Châtillon, son petit-fils. (*Ch. des comtes de Nevers.*) On ne sait pas quel fut le jugement de Gaucher.

Mahaut, deux ans après, eut avec un autre de ses vassaux une querelle qui fut jugée contradictoirement d'une manière solennelle à son avantage. En voici la substance. L'an 1249, elle fit ajourner en sa cour, un lundi après les trois semaines de Pâques, Guillaume de Verrières, écuyer, son homme-lige, à Clameci, *pour oir le jugement de sadite cour sur les dommages, les pertes et les mises que celle comtesse et si hommes et si bourgeois avoient eus et soustenus vers le Roy et vers autre gent, et lui nommément.* Guillaume, ayant comparu à Clameci devant cette cour, composée de ses pairs de fief, et présidée par Gui de Mello, évêque d'Auxerre, *toutes raisons diligemment dites et baillées d'une part et d'autre, et livrées aux jugeurs par le conseil de preudes hommes, fu dict et prononcé par droit et par jugement, que cil Guillaume avoit meffaict et perdu son fief que il tenoit de celle comtesse, et cil Guillaume ne dist rien encontre celui jugement.* Il est visible par l'échantillon que nous venons de donner du style de cette pièce, que le français en est trop correct pour appartenir au treizième siècle. Ainsi nous jugeons que ce n'est qu'une traduction de l'original latin, faite au quatorzième ou quinzième, et cela avec d'autant plus de fondement, que les jugements, comme l'on sait, ne se rendaient qu'en latin jusqu'au règne de François Ier.

MAHAUT ET EUDES.

1257. MAHAUT II, née, l'an 1234 ou 1235, d'Archambaut X, sire de Bourbon, et d'Yolande, fille de Gui de Châtillon et d'Agnès de Donzi, succéda à Mahaut, sa bisaïeule, dans les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, comme elle avait succédé à son père dans la sirerie de Bourbon, et à sa mère dans les baronnies de Donzi et du Perche-Gouet. Elle avait épousé, dans le mois de février 1247 (V. S.), EUDES, ou ODET, fils aîné de Hugues IV, duc de Bourgogne, né l'an 1230, et finit ses jours, l'an 1262, cinq ou sept ans avant son mari, décédé l'an 1267 ou 1269, suivant D. Plancher, dans la ville d'Acre.

Le trait le plus mémorable du gouvernement d'Eudes, c'est la confirmation qu'il fit, l'an 1260, de concert avec sa femme, des franchises accordées, l'an 1223, aux habitants d'Auxerre. Par cet acte ils quittent les mains-mortes qu'ils avaient à Auxerre, affranchissent leurs autres sujets de cette ville qui n'étaient pas libres, et font plusieurs établissements pour les droits et la police d'Auxerre, promettant d'en faire jurer l'observation par Gui, comte de Saint-Pol, et d'autres seigneurs. (*Mss. de Béthune*, vol. 9420, fol. 5, v°.) Mahaut laissa trois filles, Yolande, Marguerite et Alix, qui cédèrent de gré ou de force la sirerie de Bourbon à leur tante maternelle, Agnès, et eurent de grands débats entre elles touchant le surplus de la succession de leur mère. Yolande prétendait que Nevers, Auxerre et Tonnerre ne formaient qu'un même comté qui devait lui appartenir à elle seule comme étant l'aînée. Le procès ne fut terminé qu'en 1273, par arrêt du parlement de la Toussaints, qui divisa ces trois comtés, et les déclara partageables entre les trois sœurs. En conséquence Yolande eut le comté de Nevers, Marguerite le comté de Tonnerre, et Alix le comté d'Auxerre, qui fut ainsi séparé du comté de Nevers, ayant été dans les mêmes mains depuis l'an 1015.

COMTES DE NEVERS.

YOLANDE AVEC JEAN-TRISTAN DE FRANCE, PUIS AVEC ROBERT DE DAMPIERRE.

1266. YOLANDE, fille aînée d'Eudes de Bourgogne et de Mahaut II, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, fut pourvue, par forme de dot, du comté de Nevers et des baronnies de Donzi et des Riceis, en épousant, par traité du mois de juin 1265, JEAN TRISTAN, fils de saint Louis. Après la mort de son père, elle prétendit encore, l'an 1267, aux comtés de Tonnerre et d'Auxerre; mais, par arrêt du parlement, comme on l'a dit, elle fut obligée, l'an 1273, de les abandonner à ses deux autres sœurs, qui les partagèrent entre elles. Jean Tristan, l'an 1268 (N. S.), fit hommage de la terre des Riceis à l'évêque de Châlons-sur-Saône, dont elle relevait. Les lettres de cet hommage, datées du mardi après la Purification 1267 (V. S.), portent qu'il *fut rendu à Saint-Denis, en France, par pure gratification du prélat, sans que celui-ci pût lui préjudicier, ni à son église, l'usage étant qu'il se rendît aux évêques de Châlons dans leur maison épiscopale.* (Pery, *Hist. de Châlons*, p. 194 et *pr.* p. 73.) Yolande perdit, l'an 1270, son époux, qui mourut le 3 août devant Tunis.

L'an 1271 (V. S.), le mardi après le dimanche des brandons (15 mars), Hugues, duc de Bourgogne, aïeul d'Yolande, termina le différent qu'elle avait avec Erard de Lésignes, nouvel évêque d'Auxerre, et dont voici quel était l'objet. C'était la coutume que, le jour de son intronisation, l'évêque fût porté à sa cathédrale par les principaux d'entre ses vassaux. Yolande, sommée, au mois de décembre 1270, de venir remplir cette

fonction, n'avait ni comparu ni envoyé personne pour la représenter. Le prélat exigea une satisfaction, et l'obtint. Hugues, au nom de la comtesse, reconnut qu'elle était tenue à ce devoir tant à raison de son fief d'Auxerre, différent du comté, que pour la baronnie de Donzi, comme il était prouvé par les exemples de ses prédécesseurs. (*Gall. Chr.*, T. XII, *pr.* col. 175, *charta* 10.) Yolande épousa, l'année suivante, 1272, ROBERT DE DAMPIERRE, depuis comte de Flandre, troisième du nom, qui prit dès-lors le titre de comte de Nevers, et rendit hommage, le 29 janvier 1272 (V. S.), au comte de Champagne pour la terre de Clameci. (*Cartul. de Champ.*, T. I., fol. 203.)

Yolande mourut l'an 1280, et fut enterrée aux Cordeliers, aujourd'hui les Récollets, de Nevers, où l'on voyait, au siècle dernier, son épitaphe recueillie par Coquille : monument qui fait d'elle un magnifique éloge.

LOUIS Ier DE FLANDRE.

1280. Louis I, fils aîné de Robert III, comte de Flandre, et d'Yolande de Bourgogne, succéda, l'an 1280, à sa mère dans le comté de Nevers, sous la tutelle de son père. Celui-ci néanmoins conserva le titre de comte de Nevers jusqu'à la mort de Gui, son père, auquel il succéda, l'an 1305, au comté de Flandre. Robert, en 1281, ayant fait chevaliers les deux fils de Philippe de Bourbon, ainsi nommé du lieu de sa naissance, fut condamné par le parlement à payer une amende au roi, par la raison que ces deux frères n'avaient pas, du côté de leur père, assez de noblesse pour mériter d'être élevés à cet honneur. Il fallait alors, pour parvenir à la chevalerie, être gentilhomme de nom et d'armes, et pouvoir faire preuve de quatre quartiers de noblesse. On se relâcha là-dessus avec le tems; et nos rois donnèrent souvent des dispenses sur cet article. (Daniel, *Hist. de la Mil. fran.* T. I, p. 90.) L'an 1290, Robert fait épouser à Louis, son fils, par contrat du mois de novembre, JEANNE, fille unique et héritière de Hugues IV, comte de Réthel.

Robert, l'an 1291, fit avec Hugues, évêque de Bethléem, un accommodement par rapport au temporel de l'hôpital de Panthouer, uni, comme on l'a dit ci-devant à l'évêché de Bethléem. Dans l'acte, Robert se qualifie comte de Nevers et premier né du comte de Flandre, sans donner à Louis, qui était présent, d'autre qualité que celle de son fils aîné : *Nos Robertus primogenitus comitis Flandriæ, comes Nivernensis, præsente Ludovico primogenito nostro.* (*Gall. Chris.*, T. XII, *Instrum. col.* 373.)

L'an 1292, Louis, alors émancipé, conclut un traité d'alliance pour le comté de Rethel avec Henri, comte de Luxembourg. (*Trésor des Chart.*) Louis, et son père accusés d'avoir excité les Flamands à se révolter de nouveau contre le roi Philippe le Bel, sont ajournés l'un et l'autre, l'an 1309, à comparaître à la cour. Le père se purgea, et le fils se trouvant seul coupable, fut mis en prison, d'abord à Moret, puis transféré au Châtelet de Paris, d'où s'étant échappé, il fut condamné par arrêt du parlement à perdre ses terres, qui furent confisquées au profit du roi. Louis, retiré en Flandre, y resta l'espace de cinq ans, pendant lesquels Philippe le Bel, étant mort l'an 1314, fut remplacé par Louis Hutin, son fils. Le comte de Nevers, ayant fait sa paix, l'an 1316, avec ce monarque, reparut à la cour vers la fête de l'Ascension, et fut rétabli dans ses domaines. Les courtisans, dit le continuateur de Nangis, qui connaissaient le caractère du comte, se moquèrent de l'indulgence du roi. En effet il ne tarda guère à cabaler en Flandre pour y faire revivre les troubles. Philippe le Long étant monté sur le trône après la mort de Louis Hutin son frère, le comte de Nevers fut un de ceux qui se joignirent au duc de Bourgogne pour disputer à ce monarque son droit de succession. Il ne s'en tint pas à des protestations; mais il entra à main armée sur les terres de Champagne et lieux voisins, où il commit des dégâts que ses alliés mêmes désavouèrent. Nous avons des lettres du duc de Bourgogne, du comte de Joigni et du sire de Nanteuil, en date du mois de juin 1317, par lesquelles ils promettent de se séparer du comte de Nevers, si dans un certain tems *il ne restitue et amende les torts et excès par lui faits ez comtez de Champaigne, Rethel et aultres lieux.* (*Mss. de Béthune*, vol. coté 9420, p. 56.) Le comte de Nevers ne fut point arrêté par cette déclaration, et n'en continua pas moins ses hostilités. Pour le réprimer, le roi Philippe le Long le fait citer à Compiègne, dans la quinzaine de l'Assomption, par un exploit où il était dit que, soit qu'il comparût ou qu'il fit défaut, le jugement définitif de son affaire serait également prononcé. Le comte prit le dernier parti, et fit transporter en Flandre tous ses effets. La cour rendit son arrêt, par lequel elle le déclara déchu de toutes ses seigneuries, en réservant néanmoins sur le comté de Rethel une pension alimentaire à sa femme qu'il maltraitait fort, quoiqu'elle méritât son attachement par sa vertu et ses autres bonnes qualités. Le comte Louis, frappé de ce jugement, vint trouver le monarque, et, après lui avoir fait hommage de ses terres, il obtint main-levée de la confiscation par lettres-patentes données à Gisors le 13 septembre 1317. (Coquille.) Il vivait alors fort mal avec ses vassaux du Nivernais. Les nobles et le clergé de ce comté, fatigués des vexations de ses officiers, s'étaient déjà pourvus, par appel, au parlement, pour les réprimer. L'an 1320, le père de Louis étant venu à Paris pour traiter de la paix, y amena celui-ci, à qui l'on proposa de lui rendre ses terres, de nouveau confisquées, moyennant le mariage de son fils avec la fille du roi. Louis n'oublia aucune défaite pour éluder la proposition, mais le légat, qui s'était rendu médiateur de l'accommodement, l'obligea, le 5 mai, d'y acquiescer; et afin qu'il ne pût s'en dédire, le mariage fut célébré le 22 juillet de la même année. Quelque tems après, comme il revenait à Paris, il fut arrêté par les ordres de son père sur une accusation portée contre lui d'avoir voulu l'empoisonner. Tandis qu'on le retenait enfermé dans le château de Rupelmonde, on instruisit son procès. Un guillelmite, son confesseur, et ses domestiques, furent mis à la question, mais inutilement; rien ne fut prouvé : ce qui aurait pu l'être, suivant le continuateur de Nangis, si l'on eût voulu informer à sa décharge, c'est que cette trame n'avait été ourdie que pour l'exclure du comté de Flandre et le faire tomber à son frère, Robert de Cassel. Le père néanmoins, toujours fidèle à ses soupçons, ne consentit à l'élargir qu'à condition qu'il ne rentrerait plus en Flandre de son vivant. Le comte Louis s'y étant soumis, non sans une grande répugnance, se rendit, au mois de février 1322, à Paris, où il mourut de langueur le 22 juillet suivant, et fut enterré aux Cordeliers. De JEANNE, sa femme (encore vivante en 1325), il laissa Louis II, qui suit, et Jeanne de Flandre, femme de Jean de Montfort, duc de Bretagne.

LOUIS II DE CRÉCI.

1322. Louis II, dit DE CRÉCI, succéda presque en même tems à Louis, son père, dans les comtés de Nevers et de Rethel et la baronnie de Donzi, et à son aïeul, Robert III, dans le comté de Flandre. L'an 1335, il condamna Jean de Loisi, seigneur de Crux, convaincu d'avoir frappé un religieux de l'abbaye de Corbigni, à offrir un bassin d'argent et deux cierges devant le corps de saint Léonard, patron de cette église. Louis fut tué, le 26 août 1346, à la bataille de Créci. (Voyez *les comtes de Flandre.*)

LOUIS III DE MALE.

1346. Louis III, dit DE MALE, successeur de Louis II, son père, obtint du roi Philippe de Valois, par lettres-patentes du 27 août 1347, données à Moncel-lez-Ponts, la permission de posséder en pairie les comtés de Nevers et de Rethel et la baronnie de Donzi, pour sa vie seulement et celle de sa mère. Il mourut

le 9 janvier 1384 (N. S.). Voy. *les comtes de Flandre, ceux de Rethel et ceux de Bourgogne.*

MARGUERITE ET PHILIPPE LE HARDI.

1384. MARGUERITE, fille unique de Louis III, née au mois d'avril 1350, mariée 1° à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, 2° à PHILIPPE LE HARDI, successeur de Philippe de Rouvre au même duché, hérita de son père, l'an 1384, les comtés de Nevers, de Rethel et de Flandre, avec la baronnie de Donzi, et ses autres domaines. Cette princesse mourut le 16 mars 1405 (N. S.), onze mois après son second époux. (Voy. Philippe le Hardi, *duc de Bourgogne.*)

JEAN Ier DE BOURGOGNE.

1384. JEAN Ier, fils aîné de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre, né le 28 mai 1371, devint comte de Nevers et baron de Donzi en vertu de la donation que ses père et mère lui en firent par lettres données le 16 mars 1383 (V. S.), aux champs près de Bruxelles. (D. Plancher, T. III, *pr.* p. LXVII, n. LXXVII.) Pendant la minorité de Jean, le duc, son père, administra les domaines qu'il lui avait cédés. Nous avons les lettres du duc, datées de Grai le 21 novembre 1384, par lesquelles il accorde divers privilèges aux Juifs tant en ses duché et comté de Bourgogne, qu'aux comté et baronie de Donzi, *appartenants*, dit-il, *à Jéhan, nostre très chier et très amé fils duquel et de ses terres et appartenances nous avons le gouvernement.* (D. Plancher, T, III, *pr.* p. lxxij, n. LXXXV.) Jean fut, dans le même tems établi lieutenant de son père dans les deux Bourgognes. On conserve les lettres qu'il adressa à Dijon, le premier février 1384 (V. S.), à Saudrin de Guynes, capitaine de Dijon, et à Jean le Nain, portant ordre de contraindre le clergé de cette ville à payer sa portion de *l'ayde des quarante mille francs ouctroyez à mondict seigneur* (Philippe) *en son pays de son duché de Bourgoigne.* (*Ibid.* p. lxxj.) Le duc Philippe ayant acquis, l'an 1390, de Jean comte d'Armagnac, les Charolais, Jean, son fils, ratifia cette acquisition par ses lettres du 13 mai de la même année. (*Ibid.* p. cxlviij.) On a parlé ci-devant de l'expédition entreprise, l'an 1396, par le comte de Nevers en Hongrie, du malheureux succès qu'elle eut, et de la somme de 200,000 ducats d'or qui fut payée au sultan Bajazet pour sa rançon et celle de vingt-cinq seigneurs à qui le vainqueur fit grâce de la vie. De cette somme la moitié fut payée par Sigismond, roi de Hongrie, comme l'attestent les lettres du comte, données à Trévise le 16 janvier 1397, par lesquelles il donne pouvoir à Régnier Pot de demander et de recevoir de Sigismond cette somme. (D. Plancher, *Ibid.* p. clxxxv.) Sigismond l'avait empruntée d'un négociant de Paris, nommé Dyne Raponde, et lui avait hypothéqué pour son remboursement une rente annuelle de sept mille ducats, qui lui était due par la république de Venise. (*Ibid.* p. clxxx.) Le comte Jean n'était pas émancipé; il ne le fut qu'en 1401 (V. S.), avec ses frères, Antoine et Philippe, par lettres du roi Charles VI, données à Paris le 14 février. (*Ibid.* p. clxxxxix.) Ayant succédé, l'an 1404, à son père dans le duché de Bourgogne, il remit à Philippe, son frère, le comté de Nevers conformément au traité de partage fait par ses père et mère entre leurs enfants le 27 novembre 1401. (Voyez *les ducs de Bourgogne.*)

PHILIPPE II DE BOURGOGNE.

1404. PHILIPPE II, troisième fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né au mois d'octobre 1389, devint comte de Nevers et de Rethel et baron de Donzi, après la mort de son père, en vertu du testament de ce prince, fait de concert avec sa femme. Il accompagna Jean, son frère, duc de Bourgogne, dans toutes les guerres qu'il eut contre la maison d'Orléans et contre les Liégeois. L'an 1410, il fut pourvu de l'office de *chambrier de France*, au préjudice de Jean I, duc de Bourbon, dont le père l'avait possédé, et que le duc de Bourgogne, maître alors de l'état, en priva pour le punir de l'attachement de sa maison à celle d'Orléans. Effrayé de la vengeance que le roi Charles VI venait de tirer de la ville de Soissons, après l'avoir emportée d'assaut sur les Bourguignons, il vint, en 1414, de Laon, dont son frère lui avait confié la garde, se jeter au pieds du roi, dans l'octave de la Pentecôte, lui demanda pardon d'être entré dans le parti des rebelles, et lui remit la ville de Laon. Le monarque, à la prière des princes, lui pardonna, mais à condition que toutes les places qu'il possédait dans le Nivernais, le Rethelois et la Champagne, seraient remises entre les mains de personnes nommées par la cour, lesquelles y seraient entretenues aux frais du pays, tandis qu'elles en auraient la régie; qu'il quitterait le parti du duc de Bourgogne, et qu'il obligerait ses vassaux à revenir au service du roi. Philippe exécuta fidèlement ces conditions, et se montra dans la suite zélé serviteur de son souverain. Il commanda douze mille hommes d'armes à la bataille d'Azincourt, où il fut tué le 25 octobre 1415. Son corps fut inhumé à l'abbaye d'Elan en Rethelois. Peu de tems avant sa mort il avait été armé chevalier dans une course par le maréchal de Boucicaut. Ce prince avait épousé 1°, le 25 avril 1409, ISABELLE, fille d'Enguerand VII, sire de Couci, morte en 1411, après lui avoir donné une fille, Marguerite, qui mourut six mois après sa mère; 2°, le 20 juin 1413, BONNE D'ARTOIS, fille aînée de Philippe, comte d'Eu, dont il laissa deux fils en bas âge, Charles et Jean.

CHARLES Ier DE BOURGOGNE.

1415. CHARLES Ier, fils aîné de Philippe II, lui succéda dans ses états à l'âge d'un an, sous la tutelle de Bonne sa mère. Cette princesse, s'étant remariée, l'an 1424, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, partagea la garde-noble de ses enfants avec lui. Le beau-père en usa mal envers ses pupilles, dont la mère finit ses jours, l'an 1425, à Dijon. Philippe, duc de Brabant, étant mort, l'an 1430, sans enfants, sa succession revenait à Charles et à Jean, ses cousins, en vertu de la substitution de ce duché, faite à leur père; mais Philippe le Bon s'empara du Brabant, et l'unit à ses états. Charles souffrit cette usurpation sous la promesse que le duc lui fit de le dédommager : promesse qui fut mal exécutée. Malgré ce manque de bonne foi, le comte de Nevers n'en demeura pas moins ami de celui qui l'avait dépouillé. Voyant ce prince et le duc de Bourbon, son beau-frère, obstinés à se faire une guerre ruineuse pour l'un et pour l'autre, il eut la générosité d'entreprendre de les réconcilier. Les ayant attirés à Nevers pour cet effet au mois de janvier 1435 (N.S.), il réussit dans son dessein dès le premier jour, et en entama un autre encore plus grand, en se joignant au duc de Bourbon pour disposer le duc de Bourgogne à rendre la paix à la France. Ce fut au milieu des fêtes et des festins qu'ils commencèrent à le détacher du parti des Anglais, « On y dansa, dit Monstrelet, il y eut moult » grande foison de momeurs et de farceurs : ce qui fit dire à un » chevalier bourguignon : Nous sommes bien mal conseillé de » nous avanturer et mettre en danger de corps et d'âme par les » singulières volontés des princes, lesquels, quand il leur plait, » se réconcilient l'un avec l'autre, et souventefois avient que » nous en demeurons poures et détruits ». Le comte Charles n'était pas encore déclaré majeur; il ne le fut que le 7 octobre 1435.

L'an 1440, à l'exemple du duc de Bourgogne, il refusa d'entrer dans la ligue des princes, connue sous le nom de la *Praguerie.* Mais en 1442, sur les traces de ce même duc, il se laissa entraîner dans celle que le duc d'Orléans forma sous le prétexte de réformer l'état, et dans le vrai pour se venger du peu de part qu'on lui donnait au gouvernement. Le rendez-vous des conjurés fut à Nevers, où ils publièrent un manifeste tendant à soulever les peuples contre le roi et ses ministres. Mais ce parti ayant été

étouffé presque dans sa naissance par la sagesse du monarque, le comte de Nevers fut des premiers à rentrer dans le devoir, et il n'omit rien dans la suite pour faire oublier sa faute. Il l'effaça réellement par le zèle avec lequel il servit Charles VII dans ses guerres contre les Anglais. Il fut aussi très-utile au duc de Bourgogne dans celle qu'il fit en 1443 dans le Luxembourg. Le roi, l'an 1459, pour reconnaître les services importants qu'il avait reçus du comte de Nevers, lui confirma le titre de pair de France. Il mourut, l'an 1464, sur la fin de mai, sans laisser d'enfants de MARIE D'ALBRET, sa femme, fille aînée de Charles II, sire d'Albret, qu'il avait épousée le 11 juin 1456 (morte après le 4 janvier 1485 (V. S.), date de son testament.) Ce prince fut inhumé dans l'église de Saint-Cyr de Nevers.

JEAN II DE BOURGOGNE.

1464. JEAN II, né à Clameci, le 25 octobre 1415, le jour même que Philippe, son pere, fut tué à la bataille d'Azincourt, succéda à Charles, son frère, dans les comtés de Nevers et de Rethel. Le duc Philippe le Bon, auquel il s'était attaché, lui avait donné, l'an 1437, les comtés d'Auxerre et d'Etampes, avec les seigneuries de Gien et de Dourdan, et des terres en Hollande, pour le dédommager du Brabant; mais il fut évincé d'Etampes et de Dourdan, comme terres du domaine du roi, par arrêt du parlement de 1457. A l'égard du comté d'Auxerre, le duc de Bourgogne s'y comporta toujours en propriétaire, et n'en laissa à Jean de Bourgogne que l'usufruit, sans même permettre qu'il prît le titre de comte d'Auxerre, ni souffrir qu'il s'ingérât dans les affaires des Auxerrois, qui furent toujours portées immédiatement à ce duc. Jean de Bourgogne fut ensuite dépouillé de tous ses autres domaines par le comte de Charolais, qui le fit arrêter, le 3 octobre 1465, dans Péronne, puis conduire prisonnier à Béthune, et cela sous le prétexte imaginaire d'avoir voulu l'*envouter*, c'est-à-dire le faire périr par des opérations magiques: ce prince ne lui rendit sa liberté qu'en le faisant renoncer, par un acte du 22 mars 1466 (N. S.), à toutes les seigneuries et comtés qu'il avait reçues du duc Philippe le Bon. Jean protesta contre cette violence, et s'en fit relever par la cour des pairs. (Voyez *les comtes de Rethel*.)

Le comte Jean succéda, l'an 1472, à Charles d'Artois, son oncle maternel, dans le comté d'Eu.

On fut surpris, en 1477, après la mort du duc Charles le Hardi, de voir le comte de Nevers, son plus proche parent mâle, souffrir, sans réclamer ses droits, la réunion que le roi Louis XI fit du duché de Bourgogne à sa couronne. Mais on présume qu'il y eut un traité secret entre lui et ce monarque. Il vit avec la même tranquillité Louis XI s'emparer du comté d'Auxerre, dont les habitants se donnèrent à lui de leur plein gré. Mais il n'en fut pas de même pour les autres états dont avaient joui les derniers ducs de Bourgogne. Le comte Jean fit ajourner à la cour des pairs Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, pour se voir condamner à s'en dessaisir; mais pendant le cours de cette instance, le comte mourut à Nevers le 25 septembre 1491, et fut inhumé dans la cathédrale. Il avait épousé, 1°, par contrat du 24 novembre 1435, JACQUELINE, fille de Raoul d'Ailli, vidame d'Amiens et seigneur de Péquigni; 2°, l'an 1471, PAULE DE BROSSE, fille de Jean de Brosse, comte de Penthièvre, morte le 9 août 1479; 3°, le 11 mai 1480, FRANÇOISE D'ALBRET, fille d'Arnaud-Amanieu d'Albret, sire d'Orval, morte, le 20 mars 1522 (N. S.), à Donzi. Il eut de la première, Elisabeth, mariée à Jean I, duc de Clèves, morte le 21 juin 1483; et de la seconde, Charlotte, femme de Jean d'Albret, sire d'Orval. (Voy. *les comtes de Rethel et les comtes d'Eu.*)

ENGILBERT DE CLÈVES,

COMTE D'AUXERRE, DE NEVERS, D'ETAMPES ET DE RETHEL.

1491. ENGILBERT, troisième fils de Jean I, duc de Clèves, et petit-fils de Jean II, comte de Nevers, par Elisabeth, sa mère, étant venu fort jeune en France, y fut naturalisé par lettres du roi Charles VIII de l'an 1486, dans lesquelles il le qualifie de *cousin étranger*. Son mariage, contracté le 23 février de l'an 1489 (N. S.), avec CHARLOTTE, fille de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, lui valut le comté d'Auxerre, dont Charles VIII le gratifia pour lui tenir lieu d'une somme de trente mille livres que ce monarque avait promise à Charlotte en présent de noces. Mais ce don souffrit de grandes difficultés de la part des Auxerrois, qui n'en furent pas plutôt instruits, qu'ils députèrent à la cour, qui était pour lors à Lyon, pour avoir une expédition des lettres qui le renfermaient, et savoir si Engilbert les avait fait homologuer au parlement. On fit des remontrances au roi, pour lui prouver qu'il n'avait pu mettre hors de ses mains le comté d'Auxerre, sans enfreindre le traité fait avec son prédécesseur; et l'opposition de la ville d'Auxerre, faite le 4 août 1490, fut reçue au parlement le 22 du même mois. Celle des autres villes de l'Auxerrois ne tarda pas à suivre. Toutes ensemble firent signifier à Jean Baillet, alors évêque d'Auxerre, qu'il eût à ne point recevoir l'hommage-lige d'Engilbert de Clèves pour le comté d'Auxerre, que les oppositions ne fussent auparavant levées. Mais les choses en restèrent là. Engilbert continua de prendre le titre de comte d'Auxerre, qui lui fut même donné dans les registres du parlement de Paris, le 8 juillet 1493 et jours suivants, aux séances où le roi assista; et cet usage se trouve continué dans les registres de 1499. (Le Beuf.) L'an 1491, après la mort du comte Jean, son aïeul maternel, il se porta pour son héritier universel. Mais cette succession lui fut encore contestée par sa tante, Charlotte, femme de Jean d'Albret, sire d'Orval. Celle-ci se prévalait d'une donation du Nivernais, du Rethelois et du Donziois, faite en sa faveur par le comte Jean, son père, qui avait même permis à son époux d'en prendre possession un an avant sa mort. *Le débat*, dit Coquille, *vint jusqu'aux armes, chacun se voulant maintenir en jouissance, et se démena aussi par procès. Il y eut*, ajoute-t-il, *un sequestre ordonné par la cour de parlement, sous la main du roi*; ce qui dura pendant tout le cours du règne de Charles VIII. Engilbert accompagna ce prince dans son expédition d'Italie, et commanda les Suisses en 1495, à la bataille de Fornoue.

Louis XII ayant succédé, l'an 1498, au roi Charles, Engilbert, à son sacre, représenta le comte de Champagne. Ce prince le nomma gouverneur de Bourgogne par lettres du 12 mai 1499. Engilbert le suivit, en 1500, à la conquête du Milanez, toujours à la tête des Suisses dont il était colonel. Son procès avec Charlotte, sa tante, s'était cependant renouvelé, et se poursuivait avec vigueur. Le roi, pour l'accommoder, maria, le 25 janvier 1504 (V. S.), Charles, fils d'Engilbert, avec Marie, fille de Jean d'Albret et de Charlotte.

L'an 1505, Engilbert obtint, par lettres du mois de mai, une nouvelle érection du comté de Nevers en pairie. C'est le premier prince étranger à qui nos rois ont accordé une pareille faveur. Mais il n'est pas vrai, comme l'assure le président Hénaut que jusqu'alors nos rois n'avaient créé de nouvelles pairies que pour les princes du sang. Charles VIII, par ses lettres du 6 août 1458, avait élevé Gaston IV, comte de Foix, à cette dignité. (Voyez l'article des comtes de Foix.) Le même historien se trompe encore en disant qu'Engilbert est le premier qui ait porté le titre de *duc de Nevers*: il n'eut jamais que celui de comte. Une maladie l'emporta le 21 novembre 1506, laissant de son mariage Charles, qui suit; Louis, capitaine de la première

compagnie des cent gentilshommes au Bec de Corbin, qui prit le titre de comte d'Auxerre; et François de Clèves, abbé de Tréport, décédé l'an 1545, peu de jours après Louis, son frère. La mère de ces enfants survécut à son époux. S'étant retirée à Fontevrault, elle y fit profession le 18 mai 1515, et y mourut le 14 décembre 1550.

CHARLES DE CLÈVES.

1506. Charles, fils aîné d'Engilbert de Clèves et de Charlotte de Bourbon, comte de Rethel, par son mariage contracté le 25 janvier 1504 avec Marie d'Albret, succéda, l'an 1506, à son père dans les comtés de Nevers et d'Eu. Il se distingua par sa valeur dans les guerres des rois Louis XII et François I. Ce dernier l'ayant fait arrêter pour des écarts de jeunesse, l'envoya prisonnier à la tour du Louvre, où il mourut le 27 août 1521. De sa femme, qui lui survécut jusqu'au 27 octobre 1549, il laissa François, qui suit. Son corps et celui de son épouse furent inhumés aux Cordeliers de Nevers. (Voyez *les comtes de Rethel.*)

FRANÇOIS Ier DE CLÈVES, premier duc de Nevers.

1521. François de Clèves, né, le 2 septembre 1516, à Cussi-sur-Loire, succéda à Charles, son père, avec le simple titre de comte d'Eu, sous la tutelle de Marie, sa mère. Charlotte d'Albret, sœur de Marie, et femme d'Odet de Foix, sire de Lautrec, n'eut pas plutôt appris la mort du comte Charles, son beau-frère, qu'elle renouvela la contestation pour la succession de son aïeul maternel, Jean de Bourgogne. Marie défendit vivement les droits de son fils et les siens. Enfin, l'an 1525, les deux sœurs firent à Roanne, le 1er juillet, une transaction par laquelle il fut dit que Nevers, Châtel-Censoir, et quelques autres terres dénommées appartiendraient à Marie d'Albret, comtesse de Nevers, et à son fils, François de Clèves, et que Charlotte d'Albret, femme d'Odet de Foix, aurait le comté de Rethel, la baronnie de Donzi, et autres terres. L'an 1539 (N. S.), par lettres du roi François I, données en janvier et enregistrées le 17 février, le comté de Nevers fut érigé en duché-pairie. Il est remarquable que ces lettres portent expressément que le roi accorde à François de Clèves, fils de Marie, le titre de duc de Nevers, *du consentement de sa mère*, et sans que cette grâce puisse causer aucun préjudice à Marie d'Albret *en son droit de pleine propriété, possession ou autrement.* Ces expressions ont fait depuis naître une question, savoir, si la pairie de Nevers était *femelle* suivant l'érection du duché, faite en 1539, ou seulement *mâle*, suivant l'érection de pairie, faite en 1505. François de Clèves fut encore fait, quelque tems après, gouverneur de Champagne.

L'an 1541, il s'éleva une dispute entre le duc de Montpensier et le duc de Nevers sur la *Baillée de roses* au parlement, à qui les donnerait le premier. Le duc de Montpensier l'emporta par arrêt du parlement, quoique moins ancien pair que le duc de Nevers; et du Tillet prétend, sans le prouver, que ce ne fut point précisément la qualité de prince du sang qui lui fit adjuger la préférence, mais l'union des deux qualités de prince et de pair. L'an 1553, le duc de Nevers fait ériger en pairie et incorporer le Donziois au Nivernais, par lettres de février, enregistrées le 23 du même mois. (Ces lettres sont datées de l'an 1552, suivant le style du tems.) L'évêque d'Auxerre y avait formé opposition parce que la baronnie de Donzi était dans la mouvance de son église; car il était de principe dans le droit féodal qu'une terre pour être érigée en pairie devait relever immédiatement du roi. En cet état on imagina, pour la première fois, dit M. le chancelier d'Aguesseau, d'obliger le seigneur à se contenter d'une indemnité. François de Clèves, né, comme ses ancêtres, avec des talents militaires, fit ses premières armes en 1537 sous le maréchal de Montmorenci, qu'il suivit en Piémont. Le roi Henri II, ayant résolu en 1551 de faire la guerre à l'empereur, confia au duc de Nevers le commandement général de l'armée qu'il envoya dans les Pays-Bas, sur les frontières de la Lorraine. François de Clèves facilita, l'an 1552, le voyage du roi en Allemagne par la prise des places que les Espagnols avaient fortifiées sur la Meuse, et assura le retour de sa majesté en couvrant sa marche dans le pays de Liége. Charles-Quint, la même année, ayant entrepris le siége de Metz, le duc de Nevers concourut à la défense de cette place. Il harcela, fatigua les assiégeants par différentes attaques, enleva les convois et leur coupa les vivres. Charles-Quint, découragé par le peu de progrès de ce siége, voulut du moins s'en dédommager sur Toul. François de Clèves, ayant pénétré son dessein, alla s'enfermer dans Toul, et le fit échouer. La disette se mit dans le camp des assiégeants, et le duc de Nevers profita de la grande désertion qu'elle occasiona pour former, aux dépens de l'ennemi, un corps de troupes qu'il enrôla au service de la France. L'an 1553, il fit la campagne de Picardie avec distinction. Dans celle de 1554, il se signala par de nouveaux exploits en Flandre et dans le pays de Liége, prit Dinant et Bouvain, et battit les ennemis en différentes rencontres. Il commanda, l'an 1555, sur la frontière de Champagne, ayant le maréchal de Saint-André sous ses ordres. Ceux de la cour lui défendaient d'engager une action générale; mais il eut l'adresse de battre l'ennemi en détail, et le bonheur de rendre inutiles les efforts du prince d'Orange, général de l'empereur, qui commandait une armée considérable. En 1557, à la funeste journée de Saint-Quentin, avant qu'on en vînt aux mains, le duc de Nevers ouvrit un avis dont l'événement justifia la sagesse, et qui aurait sauvé l'armée. N'étant pas écouté, il combattit avec la plus grande valeur, jusqu'à ce qu'accablé par le nombre, il fut contraint de se retirer avec un petit nombre de soldats échappés au fer et aux chaînes du vainqueur. Les ayant amenés à la Fère, il envoya de là un trompette au prince Emmanuel Philibert de Savoie, général des ennemis, pour lui recommander les prisonniers et reconnaître les morts. Le prince victorieux, qui croyait notre armée totalement détruite, apprenant avec surprise que François de Clèves était vivant, dit secrètement à un de ses confidents: « Puisque le duc de Nevers s'est sauvé, le roi de France a encore « un général qui nous donnera bien des affaires, et nous empê« chera de tirer de notre victoire tous les avantages que nous « pouvions nous en promettre. » En effet François de Clèves se comporta après la bataille de Saint-Quentin comme Fabius après celle de Cannes. Il rallia les débris de notre armée, pourvut à la sûreté de la frontière, et ne négligea rien pour faire perdre à l'ennemi le fruit de sa victoire. La campagne suivante ne lui fut pas moins glorieuse. Il prit Orchimont et plusieurs autres places dans les Ardennes, et courut risque de la vie au siége de Thionville, où il repoussa trois fois les Espagnols, qui tentèrent d'y jeter du secours. Aux vertus guerrières ce prince joignait d'excellentes qualités du cœur; et cet assortiment le rendit aussi cher à ses troupes que redoutable aux ennemis. Les officiers qui avaient sauvé leur vie et leur liberté à la journée de Saint-Quentin, y avaient perdu leur fortune: le duc de Nevers par ses libéralités releva leur courage abattu, et les mit en état de continuer le service. Les soldats blessés reçurent aussi des marques de son humanité dans le soin particulier qu'il prit de les faire panser.

Quoique doux et honnête par caractère, François de Clèves n'en était pas moins jaloux de ses droits. S'étant rendu, l'an 1559, à Reims, dans le mois de septembre, pour le sacre du roi François II, il entra dans une nouvelle contestation avec le duc de Montpensier, pair de France et prince du sang, pour la préséance, soutenant que, comme plus ancien pair, il devait le précéder. Sur quoi, le conseil s'étant assemblé, décida *qu'en l'acte du sacre les pairs seraient assis et marcheraient selon le degré et l'antiquité de leur création, et qu'en la cour de parlement les princes du sang précéderaient les pairs, encore que lesdits princes ne fussent pairs.* Il fut le premier, en 1560, qui donna l'éveil de la conjuration d'Amboise au roi François II, sur une lettre du comte de Sancerre, qui lui mandait que plusieurs gens

armés passaient à la file sur la route d'Amboise et de Tours. Le jour du rendez-vous, le duc de Nevers alla trouver le roi, et lui dit : *Sire, on vient à nous*. Le roi s'étant levé, mit la tête à la fenêtre pour voir les premières bandes des conjurés. Le duc se distingua en cette occasion par sa fidélité et par son zèle pour la sûreté du monarque et de la famille royale. Six mois après, sur l'avis d'une nouvelle conjuration, on fut obligé de distribuer des troupes dans les différentes provinces. Le duc de Nevers fut envoyé dans son gouvernement de Champagne et de Brie avec sa compagnie et celles de Francisque d'Est, de la Roche du Maine et de Beauvais. Tout y resta paisible par la sagesse et la vigilance du gouverneur. Le duc François mourut à Nevers, le 13 février 1562 (N. S.). Il était rentré, l'an 1549, en possession du Réthelois et du Donziois, par le décès de Claude de Foix, sa cousine, fille unique de Charlotte d'Albret, et d'Odet de Foix, morte sans laisser d'enfants de ses deux maris, Gui de Laval et Charles de Luxembourg. De MARGUERITE DE BOURBON, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, qu'il avait épousée le 19 janvier 1539 (N. S.), morte à la Chapelle d'Angillon en Berri, le 20 octobre 1589, il laissa cinq enfants, François et Jacques, qui suivent; Henri, comte d'Eu, mort sans alliance; Henriette, qui viendra ensuite; Catherine, femme 1° du prince de Château-Porcien, de la maison de Croy; 2° de Henri Ier, duc de Guise; et Marie, femme de Henri Ier de Bourbon, prince de Condé.

FRANÇOIS II DE CLÈVES.

1562. FRANÇOIS II, fils aîné de François Ier de Clèves, né le 31 juillet 1540 (N. S.), succéda à son père dans le duché de Nevers et les comtés de Rethel et d'Eu. Etant au siége de Rouen, l'an 1562, il reçut une blessure, le 26 octobre, au second assaut qui fut livré à cette ville. Environ deux mois après, sur le point de combattre à la bataille de Dreux (qui se donna le 19 décembre), il fut encore blessé, mais plus dangereusement, d'un coup de pistolet que lâcha par accident Imbert des Bordes, gentilhomme nivernais des plus distingués qui étaient à sa suite. Il mourut de cette blessure, à l'âge de vingt-trois ans, le 10 janvier 1563 (N. S.), sans enfants de MARIE DE BOURBON, fille de François II de Bourbon, comte de Saint-Pol, et d'Adrienne d'Estouteville, qu'il avait épousée en 1561. Elle était veuve alors de Jean de Bourbon, duc d'Enghien, tué, l'an 1557, à la bataille de Saint-Quentin (1). Brantôme, parlant du duc François II, dit : « C'étoit le plus beau » prince, à mon avis, que j'aye jamais vu, le plus doux et le » plus aimable. Nous le tenions tel parmi nous. » Sa veuve épousa, en troisièmes noces, Léonor d'Orléans, duc de Longueville et comte de Neuchâtel.

JACQUES DE CLÈVES.

1563. JACQUES, né le 1er octobre 1544, marquis d'Isle et sire d'Orval, frère et successeur de François II, ne lui survécut que jusqu'au 6 septembre 1564. Il mourut à Montigni, près de Lyon, à vingt ans, sans laisser de postérité de sa femme, DIANE DE LA MARCK, fille de Robert IV de la Marck, prince de Sedan.

HENRIETTE DE CLÈVES ET LOUIS DE GONZAGUE.

1564. HENRIETTE, sœur aînée de Jacques, lui succéda dans le duché de Nevers et le comté de Rethel, mais non dans celui d'Eu, qui fut le partage de Catherine, sa sœur. Henriette eut aussi dans sa part la baronnie de Donzi et celle de Rosoi en Brie, avec les terres d'Orval et de Montmeillan en Bourbonnais. L'an 1565 (V. S.), elle épousa, le 4 mars, LOUIS DE GONZAGUE, fils de Frédéric II, duc de Mantoue, né le 18 septembre 1539. « On » commençoit alors à rentrer, dit M. le chancelier d'Aguesseau, » dans l'ancien esprit de masculinité, qui est, pour ainsi dire, » l'âme des pairies, et qui avoit été comme éclipsé par l'abus » toléré pendant plus d'un siècle, d'admettre les filles aux fonc- » tions de la pairie. » C'est ce qui porta Louis de Gonzague à demander des lettres de continuation de la pairie attachée au duché de Nevers, dont on ne voit point d'exemple avant lui, et d'y faire employer les termes de confirmation, qui marquent assez la défiance qu'il avait de son droit. Louis de Gonzague, à l'âge de dix ans, était venu, l'an 1549, à la cour de France, sous le règne de Henri II, qui l'avait naturalisé par lettres du mois de septembre 1550, et fait élever avec ses enfants. Dès qu'il eut atteint l'âge de quatorze ans, il commença de porter les armes, et depuis ce tems il ne manqua aucune occasion de signaler sa valeur et son zèle pour le service de la France. A la bataille de Saint-Quentin, après avoir eu son cheval tué sous lui, il fut fait prisonnier par don Fernand de Gonzague, son oncle, l'un des généraux espagnols, qui le sollicita vainement, sous les plus belles promesses, de passer au service d'Espagne. Il aima mieux payer 60 mille écus (1) pour sa rançon, que de se laisser gagner. Le roi Charles IX lui donna, l'an 1567, le gouvernement de Piémont, qu'il tint jusqu'en 1574, tems auquel le roi Henri III rendit au duc de Savoie Pignerol et les autres places qui en dépendaient. Le duc de Nevers fit ses efforts pour empêcher ce démembrement, en remontrant au roi que par là il se fermait le passage d'Italie, et s'ôtait le moyen de secourir ses alliés et de conquérir le royaume de Naples et le duché de Milan qui, d'ancienneté, appartenait à la France : sur quoi il fit un mémoire très-solide qui fut imprimé dans le tems, et dont il se conserve des exemplaires dans les cabinets des curieux. Pendant qu'il était chargé de ce gouvernement, il continua de servir en France et s'y distingua par divers exploits. Le 4 novembre 1567, après avoir taillé en pièces les troupes de Poncenac, il assiégea et prit la ville de Mâcon. Il alla joindre ensuite l'armée royale, commandée par le duc d'Anjou. Mais y étant arrivé, « il demanda congé » d'aller jusqu'à Nevers voir madame sa femme, qu'il n'avoit vue » il y avoit long-tems. En y allant (escorté de soixante chevaux), » il vint à rencontrer quelques gentilshommes huguenots, dont » la plupart étoient ses vassaux, ou ses voisins; sans dire gare, » il les chargea, et en porta par terre un et son vassal, qui tout » par terre lui déchargea son pistolet à la jambe, vers le genouil, » et le blessa tellement que l'on en attendit plutôt et long-tems » la mort que la vie. » (Brantôme.) Il demeura boiteux de cette blessure toute sa vie et fort ulcéré contre les huguenots (Mézerai). Il sauva la vie, l'an 1572, au prince de Condé, mari de sa belle-sœur, Marie de Clèves, en s'opposant dans le conseil à l'avis d'Albert de Gondi, comte, depuis duc de Retz, qui allait à envelopper ce prince dans le massacre de la Saint-Barthelemi. (De Thou.) Le fils du maréchal de Tavannes fait honneur de cet avis à son père, c'est-à-dire que le maréchal appuya l'avis du duc. Peu de tems après le funeste événement dont on vient de parler, le roi Charles IX reconduisit en Lorraine la duchesse Claude, sa sœur. En partant, il confia la garde de Paris au duc de Nevers. A peine fut-il en route, que le chevalier d'Angoulême, Henri, fils naturel du roi Henri II, imagina de faire une nouvelle Saint-Barthelemi. Deux de ses confidents, pour sonder le duc de Nevers, vinrent lui dire que l'intention du roi était d'éteindre entièrement l'hérésie, en exterminant ce qui restait d'huguenots.

(1) Le P. Anselme se contredit en donnant (T. III, p. 451) pour femme à François II de Clèves Anne de Bourbon-Montpensier, après lui avoir donné (T. I, p. 22[illegible]) Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville et comtesse de Saint-Pol; car il est certain que François II, mort à vingt-trois ans, ne fut pas marié deux fois.

(1) L'écu d'or en 1557 s'appelait henri : le titre de cette espèce était à 23 karats, et il y en avait 67 au marc; donc 60,000 de ces écus font 895 marcs [illegible] onces 1 gros 1 denier 7 grains, et, à raison de 794 liv. 1 sou 6 deniers le marc, produisent 711,111 liv. 18 sous [illegible].

Le duc leur répondit qu'étant chargé par sa majesté de commander en son absence dans la capitale, personne ne pouvait être mieux informé de ses intentions que lui, et sur-le-champ il les fit conduire en prison. Cet acte de vigueur déconcerta les auteurs du complot et les empêcha de l'exécuter.

L'an 1573, le duc de Nevers se rendit au siége de la Rochelle. De là il accompagna le duc d'Anjou qui avait commandé à ce siége, dans le voyage qu'il fit pour aller prendre possession du trône de Pologne. Louis de Gonzague obtint en 1579, comme plus ancien duc et pair, par arrêt du parlement du 5 septembre, la préséance sur le duc d'Aumale, de la maison de Lorraine, à la cérémonie de l'ordre du S. Esprit. L'an 1581, il fit ériger par lettres du 15 décembre en duché-pairie le comté de Rethel, auquel fut unie la baronnie de Rosoi.

Henriette de Clèves fit avec son époux, l'an 1588, un acte de fondation passé à Paris, le 14 février, pour marier chaque année soixante filles dans le Nivernais : ce qui subsiste encore aujourd'hui (1788). L'an 1593, au mois de septembre, Louis fut mis, par le roi Henri IV, à la tête de la députation qu'il envoya au pape Clément VIII pour demander son absolution. C'était la seconde fois qu'il allait à Rome. Il s'y était rendu, l'an 1585, étant alors ligueur, pour consulter le pape Sixte V nouvellement élu, et mettre sa conscience en repos : voyage dont il fit imprimer la relation à son retour. (Les seize firent pendre Tardif, conseiller au Châtelet, parce qu'on avait trouvé ce livre chez lui.) Il revint à Paris de son second voyage le 15 janvier 1594, fort mal satisfait de la cour de Rome, où il ne put rien obtenir (1).

Louis finit ses jours à Nesle, un dimanche 22 (et non 3) octobre 1595, à l'âge de cinquante-six ans, laissant un fils qui lui succéda, et deux filles, Catherine, mariée en 1588 à Henri I d'Orléans, duc de Longueville, morte en 1629; et Henriette, qui épousa, l'an 1599, Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, puis de Mayenne. La mort du duc de Nevers, fut, à ce qu'on prétend, l'effet de la douleur occasionée par les reproches que le roi Henri IV lui fit, dans un accès de mauvaise humeur, sur la prise de Cambrai par les Espagnols. Ce prince en rejettait la faute sur le duc de Nevers, parce qu'au lieu d'y aller en personne il s'était contenté d'y envoyer le duc de Réthelois, son fils. Louis de Gonzague fut un des grands les plus estimables qu'il y eût en France de son tems. Son vif attachement pour la religion catholique lui fit illusion pendant quelque tems : il signa la ligue à la sollicitation du duc de Guise, son beau-frère; mais il s'en détacha dès qu'il eut reconnu les criminels projets de ce dernier, et s'attacha inviolablement à Henri III. Il fut des premiers à reconnaître Henri IV. *C'est au ciel à l'éclairer*, disait-il, *c'est à moi à servir mon roi de quelque religion qu'il soit.* Au milieu des troubles, il opina toujours dans les conseils pour les partis les plus sages et les plus modérés. Il était aussi circonspect dans ses démarches que dans ses avis; et les calvinistes disaient de lui : *Il nous faut craindre M. de Nevers avec ses pas de plomb et son compas à la main.* Il était savant et se mêlait de théologie. On conserve en manuscrit à la bibliothèque du roi divers traités de lui sur la controverse, la plupart écrits de sa main. La duchesse, sa femme, vécut jusqu'au 24 juin 1601, époque de sa mort arrivée à Paris. Cette princesse avait eu pour amant le comte de Coconas, gentilhomme piémontais, décapité, le 30 avril 1574, à Paris, pour avoir trempé dans une conspiration tendante à enlever de la cour le duc d'Alençon et le roi de Navarre pour en faire les chefs du parti des mécontents. La tête de Coconas ayant été exposée sur une potence dans la place de Grève, Henriette alla elle-même l'enlever de nuit; et l'ayant fait embaumer, elle la garda long-tems dans un cabinet derrière son lit à l'hôtel de Nesle. « Ce même cabinet, dit M. de Saint-Foix, fut long-tems arrosé » des larmes de sa petite-fille, Marie-Louise de Gonzague de » Clèves, dont l'amant (Cinq-Mars) eut (1642) la même destinée » que Coconas ».

(1) Le pape, dévoué à la faction espagnole, n'avait pas même voulu le recevoir en qualité d'ambassadeur de France, mais seulement comme prince de maison souveraine, avec permission de rester seulement dix jours à Rome, et défense aux cardinaux d'avoir commerce avec lui. Les ambassadeurs des souverains qui avaient adhéré à la ligue, ne voulurent point non plus reconnaître son titre d'ambassadeur. Mais comme ceux des puissances attachées à la France ne laissèrent pas de le voir, et comme il était prince de la maison de Mantoue, ils ne firent point difficulté de le traiter d'excellence; titre qu'on donnait alors indifféremment avec celui d'altesse aux princes des maisons souveraines. Les partisans de l'Espagne en prirent occasion de qualifier de même l'ambassadeur de cette couronne; et de là le titre d'excellence a passé à tous les ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'altesse étant réservé aux princes des maisons souveraines.

CHARLES II DE GONZAGUE.

1601. CHARLES II, né à Paris, le 16 mars 1580, de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves, successeur de son père au gouvernement de Champagne, le fut aussi de sa mère dans le duché de Nevers et dans celui de Rethel. Etant passé, l'an 1602, en Hongrie, il se signala le 22 octobre à l'escalade de la ville de Bude, où il reçut un coup d'arquebusade qui lui effleura le cœur et le poumon. De retour en France, il servit utilement le roi, l'an 1606, dans l'expédition de Sedan. Deux ans après, nommé ambassadeur extraordinaire pour prêter l'obédience au saint siége, il parut à Rome avec la plus grande magnificence et y reçut des honneurs distingués. De retour la même année en France, il fit entourer de murs le lieu d'Archis, ancienne maison royale près de Mézières sur la Meuse, et lui donna le nom de Charleville. L'an 1616, il fut un des négociateurs de la paix qui se fit à Loudun, entre la cour et le prince de Condé, chef des mécontents. Ayant pris les armes en Champagne, l'an 1617, pour la défense de ce même prince que la cour avait fait arrêter, il fut déclaré criminel de lèse-majesté le 17 janvier. Au mois d'avril, le maréchal de Montigni mit le siége devant Nevers, que la femme du duc défendit avec courage. La mort du maréchal d'Ancre, qui fut tué le 24 de ce mois, rétablit le calme à la cour, et fit mettre bas les armes aux mécontents. Le duc de Nevers succéda par achat, l'an 1621, au dernier duc de Mayenne de la maison de Lorraine, Henri IV, son beau-frère, tué au siége de Montauban. Charles, son fils, duc de Rethelais, devint duc de Mantoue et de Montferrat, l'an 1627, par son mariage célébré la veille de Noël avec Marie, fille du duc François IV, et nièce du duc Vincent, qui mourut le lendemain de ses noces. Le jeune prince éprouva de grandes oppositions de la part de l'empereur et du duc de Savoie pour entrer en jouissance de cette succession. Mais les armes de la France, après une rude guerre, le firent triompher de ces obstacles, qui furent entièrement levés, le 19 juin 1631, par le traité de Quiérasque. Il était à peine tranquille possesseur, que la mort l'enleva le 31 août 1631, à l'âge de vingt-deux ans. Son père lui survécut jusqu'au 21 septembre 1637, emportant dans le tombeau la réputation de l'un des plus grands hommes de son tems. Il fut enterré aux Franciscains réformés de Mantoue, après avoir eu de CATHERINE, fille de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, qu'il avait épousée au mois de février 1599 (morte le 8 mars 1618), François de Paule, duc de Rethelois, mort à l'âge de seize ans, le 13 octobre 1622; Charles, dont on vient de parler; Ferdinand, duc de Mayenne, mort en Italie l'an 1631; Marie-Louise, mariée, 1°, en 1646, à Uladislas; 2°, le 4 mars 1649, à Jean-Casimir, tous deux frères et consécutivement rois de Pologne; Anne, promise d'abord à Henri de Lorraine, duc de Guise, puis mariée à Edouard, prince palatin du Rhin; et Bénédicte, abbesse d'Avenai. Le couvent des Minimes de Nevers est le fruit de la piété du duc Charles II et de la duchesse, sa femme. L'église est remarquable par la beauté du marbre et les pierres précieuses dont ses autels sont ornés. Cette fondation fut accomplie à l'occasion d'un vœu que les deux époux firent à saint François de Paule pour avoir un fils; et le premier de leurs enfants a porté le nom et l'habit de ce saint. On voit encore dans cette église, où il est enterré, sa robe suspendue au-dessus de son épitaphe, et au-dessus de la robe est un carreau de velours noir sur lequel est

posée une couronne ducale, parce qu'il s'appelait le duc de Rethelois. Le duc Charles II bâtit à Nevers le petit château, et commença la construction de la place, qui serait une des plus belles de l'Europe si le projet avait son entière exécution. La place de Charleville est encore un ouvrage de ce prince. (*Voy*. Ferrant II, duc de Guastalle.)

CHARLES III DE GONZAGUE.

1637. CHARLES, petit-fils de Charles II par Charles, son père, mort en 1631, et de François IV, duc de Mantoue par Marie, sa mère, né l'an 1629, succéda, l'an 1637, à son aïeul paternel dans les duchés de Nevers, de Rethel, de Mayenne, et dans le Donziois, ainsi que dans le duché de Mantoue, sous la tutelle de sa mère. Mais ses tantes, Marie-Louise et Anne, prétendirent que le duché de Mayenne et les autres biens de leur père et de leur frère leur appartenaient par droit d'aubaine à l'exclusion de leur neveu. Un arrêt leur accorda la provision dont elles jouirent jusqu'en 1645. Le roi, cette année, ayant évoqué ce différent à son conseil, adjugea tous ses biens à Charles III, moyennant la somme de quinze cent mille livres, pour Marie-Louise, depuis reine de Pologne, et de douze cent mille pour Anne, depuis reine palatine (1). L'an 1650, l'archiduc Léopold, général de l'armée d'Espagne, se rendit maître de Rethel. Mais, le 13 décembre de la même année, la place fut reprise après quatre jours de siége, par le maréchal du Plessis-Praslin. Le vicomte de Turenne, alors engagé dans le parti des Espagnols, était accouru pour la secourir. Le maréchal étant tombé sur lui, comme il voulait se retirer, l'enveloppa de toutes parts. Il fallut céder au nombre; Turenne s'enfuit, lui dix-septième, poursuivi par un escadron français, auquel il n'échappa qu'à force de bravoure. Cette affaire, qui se passa le 15 décembre, a été nommée le combat de Rethel, quoiqu'elle se soit passée à quelques lieues de là. Le duc Charles voulant quitter la France pour se retirer dans ses duchés de Mantoue et de Montferrat, vendit tous ses domaines de France au cardinal Mazarin par contrat du 11 juillet 1659. Le cardinal par son testament laissa les duchés de Nevers, de Mayenne et de Rethel, avec la baronnie de Douzi, dont il avait fait confirmer les prérogatives, à Philippe-Jules Mancini, son neveu, qui fut substitué aux noms et armes de Mazarin. Le duc Charles mourut à Mantoue le 14 août 1665, laissant d'ISABELLE-CLAIRE D'AUTRICHE, qu'il avait épousée en 1649 (morte en 1685), Ferdinand-Charles, son successeur dans ses états d'Italie.

(1) L'argent monnayé, en 1645 et pendant plusieurs années après, était à 11 deniers d'aloi, et valait 26 liv. 15 s. le marc: par conséquent, les 2,700,000 liv. que le duc Charles III fut obligé de donner à ses deux tantes, font 100,934 marcs, 4 onces, 5 gros; à raison de 49 liv. le marc, produisent aujourd'hui 4,945,794 liv. 6 sous 6 den. Ainsi la part de l'aînée de ces princes es était de 2,747,663 livres 10 sous 3 deniers, et celle de l'autre 2,198,130 liv. 16 sous 2 deniers.

COMTES DE TONNERRE.

« TONNERRE, dit l'abbé de Longuerue, est un lieu fort an» cien, dont Grégoire de Tours fait mention, sous le nom de » *Ternodorum*. Il étoit autrefois dans la Bourgogne. Aldre» valde, moine de Fleuri (au IXe siècle), dit dans son livre » des miracles de saint Benoît, que Tonnerre étoit un châ» teau de Bourgogne, sur la rivière d'Armançon: *Castrum* » *in Burgundiæ partibus in latere montis super fluvium* » *Hermensionem*. Il ajoute que ce lieu avait donné le nom au » pays: *Adjacenti regioni nomen indidit; namque a Torno*» *doro vicina regio Tornodorensis dicitur*. Le même auteur » dit que le Tonnerrois était gouverné par un vicomte: *Ex* » *officio vicem comitis agens*. Ce vicomte ou lieutenant, » devoit être sous le comte de Langres, dont Tonnerre dé» pendoit, comme il dépend encore aujourd'hui, tant pour le » spirituel et la juridiction épiscopale, que pour la mouvance. » M. de Longuerue paraît se tromper en disant que le vicomte de Tonnerre était originairement sous le comte de Langres. Du moins il est certain que le Tonnerrois formait un comté particulier, au IXe siècle. C'est ce qu'on voit par la donation que l'empereur Louis le Débonnaire fit du château de Tonnerre, de celui de Langres et de celui de Dijon, à Betton, évêque de Langres, par son diplôme daté d'Aix-la-Chapelle, le 5 des ides de septembre, indiction VIII, la première année de son règne, c'est-à-dire l'an 814: *Castrum Tornotrense, caput videlicet comitatûs*. (*Gall. Chr.. no.*, T. IV, *instrum. col.* 129.)

Tonnerre était autrefois partagé en trois villes, savoir: la ville haute qui s'étendait sur la montagne dite du vieux château, la ville du bourg, ou la ville basse, et la ville de Saint-Michel, contiguë à l'abbaye de ce nom. L'emplacement de la première est aujourd'hui couvert de vignes; la troisième est pareillement détruite. La seconde, qui est la seule qui subsiste, est accompagnée de quatre faubourgs, dont le plus considérable, nommé le Bourg-Béraud, avait autrefois son enceinte particulière, et était fermé par des murailles qui régnaient le long de la rivière d'Armançon.

L'étendue du comté de Tonnerre, y compris ses annexes, est d'environ sept lieues d'occident en orient, à prendre depuis Tonnerre jusqu'à Laigne, et d'environ quatre lieues du midi au nord. Le Tonnerrois comprenait anciennement un espace plus grand; car la charte par laquelle le monastère de Saint-Loup de Chablis fut réuni à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, charte datée de l'an 867, porte que ce lieu faisait partie du Tonnerrois: *Cella Capleiensis in pago Tornodurensi super fluvium Sedenæ in honorem S. Lupi dicata*. (Mabil. *Ann. Ben.* T. II, p. 203.) Le premier propriétaire connu du château de Tonnerre, à qui l'on donne le titre de comte, est S. Guerri, qui, ayant renoncé au monde, se fit religieux à l'abbaye de St.-Pierre-le-Vif, près de Sens, dont il devint abbé, monta, vers l'an 700, sur le siége de Sens, et mourut en l'an 708.

S. Ebbon, neveu de S. Guerri, lui succéda dans la seigneurie de Tonnerre, et l'imita dans sa retraite. La chronique de Saint Marien d'Auxerre dit qu'ayant eu le malheur de perdre ses parents, il abandonna, par dégoût du siècle, le château de Tonnerre, qui lui appartenait par droit d'héritage, pour se retirer,

sur les traces de son oncle, à St.-Pierre-le-Vif; qu'imitateur de ses vertus, il devint comme lui abbé de ce monastère, puis (l'an 720 ou environ) archevêque de Sens, et mourut le 27 août de l'an 750. Depuis ce tems nous ne connaissons plus les possesseurs de Tonnerre jusqu'après le milieu du dixième siècle.

MILON I.

Milon fut, à ce qu'il paraît, le premier comte propriétaire de Tonnerre. Il vécut sous le règne de Lothaire et de Louis, son fils. L'an 980, voyant l'abbaye de Saint-Michel sur le mont Volut, près de Tonnerre, presque ruinée, il en rétablit et augmenta les édifices, la dota d'une portion de ses biens, et fit venir, de St.-Benigne de Dijon, un fervent religieux, nommé Dodon, pour la gouverner. Après avoir fait ainsi refleurir la piété dans ce monastère, il s'y consacra lui-même à la vie religieuse vers l'an 987, laissant d'Ingeltraude de Montreuil, son épouse, un fils, qui suit. Un nommé Calon date la donation qu'il fit de quelques fonds à cette abbaye, *tempore quo Milo Comes seculum relinquens comam capitis sui et barbam totondit, cum Dodo reverendus Abbas ipsum locum regebat*. Les clercs et les moines se coupaient alors la chevelure et la barbe pour se distinguer des laïques qui conservaient l'une et l'autre. (*Cartul. S. Michael Tornod.* pp. 12 et 61.)

GUI.

Gui, fils de Milon, lui succéda, l'an 987, au comté de Tonnerre. Son gouvernement fut de courte durée, et ne passa pas l'an 992. De sa femme, dont on ignore le nom, il laissa un fils, qui suit.

MILON II.

992 au plus tard. Milon était en possession du comté de Tonnerre en 992. Sa femme, nommée Ermengarde, lui donna plusieurs enfants, savoir : Achard, qui précéda son père au tombeau; Rainard, qui suit; Albéric, Gui et Milon. L'année de sa mort est incertaine. Mais on voit, par divers actes, qu'il était contemporain de Brunon, évêque de Langres, depuis 980 jusqu'en 1016. Il fut enterré à l'abbaye de Saint-Michel, où il avait fondé son anniversaire du consentement de sa femme et de ses enfants. (*Cartul. S. Michael.* pp. 19, 25 et 61.)

RAINARD, ou RENAUD.

Rainard, ou Renaud, fils et successeur de Milon II, donna sa main à Hervise, dont l'origine n'est point connue. Il eut d'elle Otton, mort avant lui; Hardouin, lequel, ayant embrassé l'état ecclésiastique, devint archidiacre de Noyon, et ensuite parvint à l'évêché de Langres qu'il occupa depuis l'an 1050 jusqu'à l'an 1065; et Ermengarde, mariée à Guillaume I, comte de Nevers. Rainard fit de grands biens à l'abbaye de Saint-Michel; et, étant à l'extrémité, il y choisit sa sépulture la huitième année du roi Henri I, c'est-à-dire l'an de J.-C. 1038. Sa femme lui survécut. (*Cartul. S. Michael.* pp. 40, 44 et 47; *Chron. Lingon.*, p. 90.)

MILON III, comte de Tonnerre et de Bar-sur-Seine.

1038. Milon, frère de Renaud, lui succéda au comté de Tonnerre avec Azeka, sa femme, héritière du comté de Bar-sur-Seine. Il eut de son mariage cinq fils; Gui, Henri, Valeran, Geoffroi et Hugues-Renaud, dont les quatre premiers moururent avant leur père. Hugues-Renaud étant entré dans le clergé, remplaça, l'an 1065, Hardouin, son cousin, sur le siége de Langres, et mourut en 1085. Milon eut aussi une fille, nommée Eustachie, qui fut mariée à Gautier I, comte de Brienne. MM. de Sainte-Marthe se trompent en faisant Hugues-Renaud, et conséquemment Eustachie, enfants du comte Renaud. Deux chartes produites par le P. Jacques Vignier (*Hist. manuscrite de Bar-sur-Seine*, p. 191), prouvent que Hugues-Renaud était fils d'Azeka. Par la première (sans date), tirée du cartulaire du prieuré de Vignori, Azeka donne à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre deux moulins situés sur la Seine à Bar, dans le comté de Lassois (*in Comitatu Latiscensi.*) Hugues-Renaud, par la seconde, rapportée aussi dans le nouveau *Gallia Christ.* T. IV, *pr.* col. 145, et datée de l'an 1068, confirme à ce monastère ces deux moulins, pour en jouir après la mort de sa mère. *Dedimus ex hereditate nostra ad mensam fratrum..... molendinos duos post mortem matris meæ non procul a Monasterio (Barri) ædificatos.* Il est visible que ce sont ici les moulins qu'Azeka avait précédemment donnés. Qu'Eustachie ait été pareillement fille de Milon III et d'Azeka, Hugues-Renaud l'atteste de même dans une charte de l'an 1072, rapportée par MM. de Sainte-Marthe eux-mêmes (*Gall. Chr., vet.* T. II, fol. 658 v°, et 659 r°.) C'est un acte par lequel il donne à l'abbaye de Moutier-en-Der son alleu d'Epoutelmont, ou Potemont, du consentement de Gautier, comte de Brienne, qu'il qualifie son héritier, et de sa femme, sœur du prélat, qui se nomme Eustachie dans la souscription : *Valteri Breonensis Comitis heredis mei et uxoris suæ sororis meæ et infantium eorum nutu et assensu..... S. Valteri Comitis Breonensis, S. Eustachiæ Comitissæ, S. Engelberti filii ejus, etc.*

Revenons à Milon III. Ce comte fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de S.-Michel. Dans une charte, où il lui fait donation du lieu dit *Caviacum* (Chenai, près de Tonnerre) avec ses dépendances, il nomme tous ses prédécesseurs, à l'exception du comte Renaud, son frère, en ces termes : *Illorum igitur nomina quos hujus eleemosynæ participes esse decrevi, sunt hæc : Miles atavus meus qui ipsius B. Michaelis Archangeli primus fundator extitit et ibi aliquantulùm Monasticam vitam duxit, deinde Vido proavus meus seu Milo pater meus, sed et Vido filius meus qui innocenter a servis interfectus est.* Cette charte où Milon prend le titre de comte par la grâce de Dieu, formule qui ne tirait pas alors à conséquence, est souscrite par Azeka, sa femme, et leurs fils, Valeran et Geoffroi. Elle ne porte point de date; mais on lit tout de suite, et sans *alinéa*, dans le cartulaire de S.-Michel, les paroles suivantes : *Post mortem denique supradicti Comitis, regnante filio ejus Hugone, cœpit* (nomen deest) *iniquis superstitionibus et consuetudinibus malis jam denominatum alodium opprimere. Sed postea nutu Dei compunctus pro remedio animæ suæ et pro salute fidelium suorum qui atrium S. Michaelis intra ditionem castelli sui quod postmodum recuperaverat, in multis violaverunt, hanc donationem liberè et cum omni integritate, presentibus fidelibus suis, manu propriâ firmavit..... S. Hugonis qui et Rainardi vocati Comitis..... Actum apud Tornodorum castrum, Monasterio S. Michælis, ipso die festivitatis ejus, palam coram omnibus, regnante Heinrico Rege, anno XVI regni ipsius.* On voit clairement par ce dernier acte que Milon III était mort quelques années avant l'an 1047, qui est la seizième année du règne de Henri I. La comtesse Azeka survécut à son époux.

HUGUES-RENAUD, comte de Tonnerre, puis évêque de Langres.

Hugues-Renaud, le dernier des fils de Milon III et le seul qui lui survécut, devint son successeur au comté de Tonnerre. Il hérita aussi de sa mère la seigneurie, ou le comté de Bar-sur-Seine, lorsqu'elle eut cessé de vivre. L'historien de la translation des reliques de S. Mamès, écrivain du treizième siècle, dit qu'il ne posséda ces domaines que comme tuteur de ses neveux qui étaient en bas âge. Mais ces neveux ne paraissent nulle part; et s'ils ont existé, ce qui suit fait voir qu'ils ne parvinrent point à l'âge de majorité. Hugues-Renaud, comme on l'a dit plus haut, engagé dans l'état ecclésiastique, monta, l'an 1065, sur le siége

épiscopal de Langres. Il paraît que ce fut alors qu'il se démit du comté de Tonnerre en faveur de Guillaume I, comte de Nevers, mari d'Ermengarde, tante de ce prélat. Il est certain du moins que cette démission était faite en 1072. Ce qui le prouve, c'est que cette année, comme on l'a vu ci-dessus par l'acte de la donation d'Epoultemont, Hugues-Renaud reconnaissait Gautier de Brienne, son beau-frère, pour son unique héritier. Or, si le comté de Tonnerre eût encore été alors entre ses mains, il aurait fait partie de la succession que Gautier devait recueillir. Il est cependant hors de doute que jamais ce comté n'est entré dans la maison de Brienne; et d'ailleurs on ne peut nier que Guillaume I, comte de Nevers, ne l'ait possédé, ainsi qu'on peut le voir à l'article de ce dernier. (Voyez *aussi les comtes de Bar-sur-Seine.*)

GUILLAUME II.

Guillaume, second fils de Guillaume I, comte de Nevers, reçut de lui, pour son partage, le comté de Tonnerre. On ne peut marquer ni l'année de son investiture, ni celle de sa mort. Ce fut lui qui donna l'église de Saint-Aignan de Tonnerre à l'abbaye de Molême, du consentement de Guillaume, comte de Nevers, son père, à condition de célébrer un anniversaire pour Renaud, son frère, et Ermengarde, leur mère. (*Prem. Cartul. de Moléme*, page 23.) Robert, évêque de Langres, confirma, l'an 1101, cette fondation à la prière de S. Robert, premier abbé de Molême. (*Deux. Cartul. de Moléme*, fol. 61.) Mais c'était alors un autre Guillaume, neveu du nôtre, et fils de Renaud II, qui occupait le comté de Tonnerre. L'oncle était déjà mort, et avait peut-être précédé son père au tombeau. Il avait épousé, suivant M. le Beuf, la fille de Hugues, seigneur de Huban, dans le Nivernais, et sœur de Gautier, seigneur de Mailli, dans l'Auxerrois, dont elle hérita. Guillaume n'eut d'elle qu'une fille, nommée Alsinde, qui fut mariée, l'an 1099 au plus tard, à Aimon II, dit Vaire-Vache, sire de Bourbon. Elle n'hérita point du comté de Tonnerre qui passa à son cousin, qui suit.

GUILLAUME III.

Guillaume III, comte d'Auxerre et de Nevers, succéda à Guillaume II, son oncle, dans le comté de Tonnerre, et mourut, l'an 1148, laissant d'Alix, sa femme, entr'autres enfants, Guillaume, comte de Nevers et d'Auxerre, et Renaud, qui suit. (Voyez *les comtes d'Auxerre.*)

RENAUD.

1133 au plus tard. Renaud, dit aussi Bernard, fils de Guillaume II, fut pourvu par son père, l'an 1133, au plus tard, du comté de Tonnerre. Il suivit avec son père, l'an 1147, le roi Louis le Jeune à la croisade, et fut du nombre de ceux qui périrent dans les défilés de Laodicée, où l'arrière-garde de l'armée du roi fut taillée en pièces l'an 1148. C'est ce que mandait à l'abbé Suger, en lui rendant compte de ce désastre, le monarque en ces termes : *Fuerunt mortui in ascensu montanæ Laodiciæ minoris, inter districta locorum, consanguineus noster comes de Guarenna, Rainaldus Tornodorensis, etc.* Ce récit d'un roi, presque témoin de l'action, est contredit par Hugues de Poitiers, dans son histoire de Vezelai, où il assure que Renaud, ayant été pris par les Infidèles, traîna parmi eux le reste de ses jours dans une honteuse captivité : *Rainaldus*, dit-il, *captivitatis miseriam turpiter sortitus, servituti gentis barbaræ infeliciter addictus est.* Et ce qui met la prépondérance dans son témoignage sur celui du monarque, c'est une charte de Guillaume III, comte de Nevers, de l'an 1159, par laquelle il donne à l'abbaye de Molême tout ce qu'il possédait au canton du Tronchais, territoire des Riceis, avec promesse de faire ratifier cette donation par le comte Renaud, s'il revenait de la Terre-Sainte : *Quod si dominus Rainaldus, olim comes Tornodori.... ab Jerusalem revertetur, spopondi eis quod hæc donatio.... ab ipso laudaretur... Hoc laudavit uxor mea Ida et Guillelmus filius meus. Actum anno* MCLIX. (*I Cartul. de Moléme*, fol. 9, r°.) Le comte Renaud était donc toujours captif en 1159. Il l'était même encore en 1167, tems auquel Hugues de Poitiers écrivait son histoire. On ignore ce qu'il devint par la suite; car il ne faut pas le confondre, comme font quelques modernes, avec Renaud, son neveu, seigneur de Décise. Depuis son départ pour la croisade, il n'est fait nulle mention de sa femme Alix, fille de Guichard III, sire de Beaujeu, dont il ne laissa point d'enfants.

GUILLAUME IV.

1159. Guillaume IV, comte de Tonnerre dès l'an 1159, au plus tard, devint comte de Nevers et d'Auxerre après la mort de Guillaume III, son père. Il mourut à la Terre-Sainte en 1167. (Voyez *les comtes de Nevers.*)

GUI.

1168. Gui, frère de Guillaume IV, lui succéda aux comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Il mourut en 1175. Mahaut de Bourgogne, sa femme, se remaria successivement à Pierre de Flandre et à Robert II, comte de Dreux. (Voyez *les comtes de Nevers.*)

MAHAUT DE BOURGOGNE.

1175. Mahaut, depuis la mort de Gui, son deuxième époux, comte d'Auxerre et de Tonnerre, gouverna le comté de Tonnerre jusqu'en 1192, époque de sa retraite à Fontevrault. (Voyez *les comtes de Nevers.*)

PIERRE DE COURTENAI.

1192. Pierre de Courtenai, époux d'Agnès, sœur de Guillaume V, comte de Nevers et d'Auxerre, fils de Mahaut, gouverna, en 1192, lesdits comtés et celui de Tonnerre, au nom de Mahaut, leur fille unique, dont il avait la garde-noble. Il se remaria, l'an 1193, avec Yolande de Hainaut, et fut élu empereur de Constantinople en 1216. Il mourut au plus tard au mois de janvier 1218. (Voyez *les comtes de Nevers et les empereurs d'Orient.*)

HERVÉ ET MAHAUT.

1218. Lorsqu'on eut appris en France la mort de Pierre de Courtenai, Hervé, baron de Donzi, époux de Mahaut, fille dudit Pierre, se mit, avec sa femme, en possession des comtés d'Auxerre et de Tonnerre. Il mourut l'an 1223. Mahaut se remaria, l'an 1226, à Guigues V, comte de Forez. Elle mourut au mois de juillet 1257. (Voyez *les comtes de Nevers.*)

MAHAUT ET EUDES.

1257. Mahaut II, fille d'Archambaud X, sire de Bourbon, et d'Yolande, fille de Gui de Châtillon et d'Agnès de Donzi, succéda à Mahaut, sa bisaïeule, dans les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Elle avait épousé, en 1247, Eudes, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne. Elle mourut en 1262, et lui en 1267 ou 1269, laissant trois filles : Yolande, comtesse de Nevers; Marguerite, comtesse de Tonnerre; et Alix, comtesse d'Auxerre,

qui suivent. Il y eut entre elles un procès touchant la succession de leur mère, qui ne fut terminé qu'en 1273, par arrêt du parlement, qui divisa ces trois comtés. (Voyez *les comtes de Nevers et d'Auxerre.*)

COMTES D'AUXERRE.

ALIX DE BOURGOGNE ET JEAN DE CHALONS.

ALIX, troisième fille de Mahaut et d'Eudes de Bourgogne, eut, dans le partage de la succession de sa mère, le comté d'Auxerre avec les terres de Saint-Aignan et de Montjai. Elle épousa, le jour de la Toussaints 1268, JEAN DE CHALONS, sire de Rochefort, fils de Jean de Châlons, dit le Sage, sire de Salins, et d'Isabelle de Courtenai, sa seconde femme. Alix associa son époux à ses domaines. En qualité de comte d'Auxerre, Jean de Châlons eut de fréquents démêlés avec Erard de Lésignes, son évêque, qui l'excommunia lui et sa femme, et mit la ville d'Auxerre en interdit. Le comte ayant appelé de ces censures à Rome, Erard s'y rendit pour poursuivre cette affaire ; mais il y trouva la mort le 18 mars 1279, après environ trois ans de séjour en cette ville. Il ne paraît pas que Jean de Châlons l'ait suivi dans ce voyage. Dans le même tems qu'il était en contestation avec ce prélat, le chapitre d'Auxerre plaidait au parlement contre son prévôt pour des atteintes qu'il donnait aux droits de cette compagnie. L'arrêt qui intervint en 1277 condamna le prélat à faire pénitence publique à quatre processions du chapitre, et à 100 l. d'amende (1). (Le Beuf.) Jean de Châlons perdit sa femme, l'an 1279, avant le mois de septembre. (*Idem.*) Coquille veut néanmoins qu'elle fût morte au moins deux ans plutôt. L'an 1281 (N. S.), au mois de mars, le comte Jean fait hommage à Guillaume des Grez, nouvel évêque d'Auxerre, et reconnaît que tout le comté relève de ce prélat. Il se démit,

COMTES DE TONNERRE.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, ET CHARLES I, ROI DE SICILE.

MARGUERITE, née l'an 1248, fut maintenue par l'arrêt du parlement, dont ont vient de parler, dans la possession du comté de Tonnerre, dont elle avait été reconnue comtesse après la mort de Mahaut, sa mère. Elle devint reine de Naples et de Sicile par son mariage, contracté au mois de juin 1268, avec le roi CHARLES premier, et fit sa résidence en ce royaume. Marguerite jouissait de plus en France, du chef de sa mère, des baronnies d'Alluie et de Montmirail au Perche. Du chef de son père elle eut aussi les terres de Griselles et de Cruzi, enclavées dans le comté de Tonnerre, avec la garde de l'abbaye de Poutières, qu'elle reconnut être mouvantes du duché de Bourgogne par une déclaration passée à Naples, l'an 1272, de concert avec le roi, son époux. (Plancher. Ils rendirent pareillement hommage, par procuration du 24 avril de la même année, pour le comté de Tonnerre, à Gui, évêque de Langres. Tous deux étant à Paris en 1284, donnèrent une charte le 24 février pour confirmer les franchises de la ville de Tonnerre. (*Livre des chartes de Tonnerre*). L'an 1285, au mois de janvier, Marguerite perdit son époux, qu'elle aimait tendrement, et dont elle avait été la consolation dans ses adversités. Veuve sans enfants, elle quitta la cour de Naples, dont elle avait été l'ornement et l'exemple par ses vertus ; et, étant revenue en France, elle se retira dans son comté de Tonnerre, où elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la plus haute piété. Deux princesses de ses parentes vinrent se réunir à elle dans sa retraite. L'une était Catherine de Courtenai, fille unique de Philippe de Courtenai, mort en 1285, et petite fille de Baudouin

(1) L'argent monnayé était à 11 deniers 12 grains d'aloi, et valait 58 sous le marc ; par conséquent, 100 livres forment, à peu de chose près, 34 marcs et demi, lesquels, à raison de 51 livres 4 sous 7 deniers le marc, produiraient actuellement 1,767 livres 8 sous 1 denier et demi.

COMTES D'AUXERRE.

l'an 1283, de ce comté en faveur du fils qu'il avait eu d'ALIX. Celle-ci n'était que la seconde femme du comte Jean. Il avait épousé en premières noces ISABELLE, veuve de Guillaume de Vienne et fille de Mathieu II, duc de Lorraine. Après la mort d'Alix il contracta une troisième alliance avec MARGUERITE DE BEAUJEU, fille de Louis de Forez, sire de Beaujeu, et mourut en 1309.

GUILLAUME DE CHALONS, COMTE D'AUXERRE ET DE TONNERRE.

1283. GUILLAUME DE CHALONS, surnommé LE GRAND à cause de ses éminentes qualités, fils de Jean de Châlons et d'Alix de Bourgogne (1), succéda en bas âge dans le comté d'Auxerre à sa mère par la démission et sous la garde-noble de son père, qui conserva toujours le titre du domaine qu'il lui avait cédé. L'an 1291, son père lui fit épouser ELÉONORE, fille d'Amédée V, comte de Savoie, qui lui apporta en dot la somme de quatre mille liv., qui n'était pas encore payée en 1296. Guillaume de Châlons, l'an 1292 (V. S.), devint comte de Tonnerre par la donation que lui en fit, le 2 janvier, la comtesse-reine Marguerite, sa tante maternelle. L'an 1296, le dimanche après la Saint Luc (21 octobre), il fit hommage de ce comté à l'évêque de Langres. Il assista, l'an 1302, avec son père aux états-généraux que le roi Philippe le Bel assembla, au mois d'avril pour aviser aux moyens de réprimer les entreprises du pape Boniface VIII. Il accompagna, l'an 1304, le même monarque dans son expédition de Flandre, et combattit, le 18 août, à la fameuse bataille de Mons-en-Puelle. Il mourut dans l'action, étouffé, dit M. le Beuf, par la chaleur et la poussière, plutôt que de ses blessures. De son mariage il laissa un fils, qui suit, et une fille nommée Jeanne, mariée,

(1) Et non pas fils de Hugues et d'Alix de Méranie, comme le prétend un habile moderne.

COMTES DE TONNERRE.

II, dernier empereur français de Constantinople. Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, ayant depuis recherché Catherine en mariage, elle épousa ce prince en 1300, fut couronnée à Rome, avec lui impératrice titulaire de Constantinople l'année suivante, et mourut en 1307. (Voyez *les comtes de Valois*). L'autre princesse était Marguerite de Beaumont, fille de Louis de Brienne, vicomte de Beaumont-au-Maine, et veuve de Boémond VII, prince d'Antioche et comte de Tripoli. Elle persévéra auprès de la reine de Sicile, à laquelle elle survécut, n'étant morte qu'en 1328. Les pauvres furent le principal objet des soins de ces trois princesses pendant qu'elles demeurèrent ensemble. L'an 1291, la reine de Sicile, voulant étendre sa bienfaisance sur les races à venir, affranchit par une charte les habitants de Laignes du droit de main-morte, et leur permit de s'ériger en commune. L'original de cette charte s'étant pourri depuis en plusieurs endroits, parce qu'il avait été long-tems dans le coin d'un mur où on l'avait mis par la crainte des guerres, du feu, et d'autres dangers, le roi Charles V la fit insérer dans des lettres par lesquelles il la confirma l'an 1372. (*Nouv. Tr. de Diplom.*, T. IV, p. 448.) Mais ce qui touche particulièrement les pauvres, la reine Marguerite fonda et dota richement, l'an 1293, un hôpital à Tonnerre sous le nom de Notre-Dame de Fontenille. Les deux autres princesses concoururent à cette bonne œuvre par leurs libéralités, et se mirent avec la reine à la tête des ministres de cet établissement, rendant aux malades assidument les services qui répugnent le plus à la nature. La reine, dans la crainte qu'un seul hôpital ne fût pas suffisant pour tous les malheureux de son comté, en établit un autre à Laignes, et un troisième à Ligni-le-Châtel. Mais son attention ne se borna pas au soulagement des pauvres : elle s'appliquait aussi à faire régner la paix et la concorde parmi tous ses vassaux, dont elle terminait les différents avec une sagesse qui

l'an 1321, à Robert, cinquième fils de Robert II, duc de Bourgogne.

JEAN II.

1304. Jean II, fils de Guillaume de Châlons, appelé le seigneur de Rochefort du vivant de son père, lui succéda en bas âge sous la garde-noble d'Eléonore, sa mère, qui conserva cette fonction avec le titre de comtesse d'Auxerre jusqu'à son second mariage contracté, l'an 1308, avec Dreux de Mello, seigneur de Sainte-Hermine. Alors Jean de Châlons premier reprit la tutelle de son petit-fils et de sa petite-fille avec les titres de comte d'Auxerre et de Tonnerre. Mais ce ne fut pas pour long-tems; car il mourut vers le milieu de l'année suivante. Il fut enterré à la Charité sur-Loire, laissant ses affaires en si mauvais état, que Marguerite de Beaujeu, sa veuve, jeta sa ceinture sur son tombeau, pour montrer qu'elle renonçait aux biens de son mari. Le bail des comtés d'Auxerre et de Tonnerre passa ensuite à Louis de Flandre comte de Nevers, attendu que Marguerite de Beaujeu n'était que la belle-mère du comte Guillaume, père du comte Jean II et de sa sœur. L'an 1309, le dimanche après la Saint-Marc (27 avril), comme bailliste de Jean et de Jeanne de Châlons, ses cousin et cousine, Louis de Flandre reprit de l'évêque de Langres pour le comté de Tonnerre. (*Cartul. de l'église de Langres.*) L'an 1314, Jean II, étant sorti de tutelle, se mit à la tête de la confédération formée par les nobles et le commun de Bourgogne, de Champagne et de Beauvaisis, contre le roi Philippe le Bel, à cause des exactions qu'il faisait sur son peuple et des changements continuels qu'il introduisait dans les monnaies. Mais la mort de ce prince, arrivée dans la même année, fit évanouir ce soulèvement.

L'an 1321, le comte Jean cède le comté de Tonnerre à Jeanne, sa sœur, en la mariant à Robert de Bourgogne.

paraissait au-dessus de son sexe. Le grand sens et l'esprit d'équité dont elle était douée, ainsi que ses autres vertus, lui avaient fait une telle réputation, que Robert, duc de Bourgogne, et Jean de Châlons, étant en procès touchant la succession de Béatrix de Bourgogne, dame de Montréal, la choisirent pour arbitre, et s'en rapportèrent à sa décision. La preuve de ce fait, si honorable pour cette princesse, se tire des lettres qui sont à la chambre des comptes de Dijon, *sous le scel de madame Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, de messire Robert, duc de Bourgogne, de messire Jean de Châlons, seigneur de Arlai, et de madame Marguerite de Bourgogne, sa femme; des traités et accords faits par ladite reine sur le discors étant entre lesdits ducs et le seigneur de Arlai, pour la succession et échoite de feu damoiselle Beatrix de Bourgogne, dame de Montréal; par lequel accord ladite succession demeurera au duc moyennant ce qu'il baillera à Jean de Châlons et à Marguerite, sa femme, les châtel, ville, terre et appartenances de Viteaux pour mille livres de rente; l'an mil deux cent nonante neuf.* (*Invent. des registres de la chambre des comptes de Bourg.*) La reine Marguerite passa dans son hôpital de Tonnerre les quinze dernières années de sa vie, qu'elle termina par une sainte mort, le 4 ou le 5 septembre de l'an 1308. Elle y fut inhumée au milieu des pleurs et des gémissements. Cette princesse avait fait en 1305 son testament, rempli de legs pieux pour les pauvres et les églises, non seulement du Tonnerrois, mais encore de ses terres du Perche. Elle avait disposé de celles-ci par acte du mois de janvier 1292 (V. S.), en faveur de Robert de Flandre, fils de sa sœur Yolande, moyennant deux mille livres (1) de pension viagère, et avait cédé en même-tems le comté de Tonnerre à Guillaume de Châlons, fils de sa sœur Alix, sous la réserve encore d'une autre pension de seize cents livres. (Coquille.)

JEANNE DE CHALONS, COMTESSE DE TONNERRE.

1321. Jeanne de Chalons, en épousant Robert, fils de Robert II, duc de Bourgogne, le 8 juin 1321, lui apporta en dot le comté de Tonnerre, que Jean, son frère, lui avait cédé. Robert ayant été au secours d'Edouard, comte de Savoie, qui était en guerre avec Guigues VIII, dauphin de Viennois, combattit dans l'armée du premier à la journée de Varei, le 9 août 1325, et eut le malheur d'y être fait prisonnier. Malgré la lettre que le roi Charles le Bel écrivit le 22 janvier suivant, pour obtenir la délivrance de Robert; malgré l'offre que fit de 30 mille florins d'or pour sa rançon, Eudes, duc de Bourgogne, le 22 décembre suivant; enfin malgré les lettres qu'écrivit, le 13 mai 1328, le roi Philippe de Valois en sa faveur, le dauphin refusa constamment de le relâcher. Ce ne fut que cinq mois après cette dernière époque qu'il se laissa fléchir. Alors, de l'autorité du roi, le 17 octobre, on fit un traité en vertu duquel Robert recouvra sa liberté. (Valbonnais.) Ce prince mourut au mois d'octobre 1338, et fut enterré à Cîteaux, où l'on voit encore son tombeau de marbre noir, avec sa figure en marbre blanc, dans le chœur de cette église. Son épitaphe date sa mort du samedi, veille de Saint-Luc; et le nécrologe de l'hôpital de Tonnerre, du 14 octobre. Jeanne, sa femme, l'avait précédé au tombeau le 15 octobre 1333, sans laisser de postérité. Le comté de Tonnerre retourna ensuite à Jean de Châlons II. (*Voyez* Guillaume de Châlons, *comte d'Auxerre et de Tonnerre, et les suivants.*)

Il avait dès-lors perdu sa première femme, Marie, fille d'Amédée II, comte de Genève, et était remarié avec Alix, troisième fille de Renaud, comte de Montbéliard. Après la mort d'Ottenin, fils unique et successeur de Renaud, il prétendit, l'an 1323, partager sa succession avec Henri de Montfaucon, qui avait épousé la fille aînée de Renaud. Il y eut guerre à ce sujet; et Jean de Châlons s'en tira si bien, qu'il obligea son beau-frère d'en venir à un accommodement avec lui; mais on ne sait aucun détail là-dessus. Jean de Châlons entra aussi dans la guerre d'Edouard, comte de Savoie, contre Guigues-Dauphin, qui le fit prisonnier dans un combat livré dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, près du château de Varei, le 9 août 1325. Sa captivité dura jusqu'au 15 mars 1329, jour auquel il fut remis entre les mains de Guillaume Flotte et de Gui Chevrier, commissaires du roi Philippe de Valois, sous promesse de rentrer en prison la veille de la Saint-André suivante au cas que le roi ne pût terminer les débats du dauphin et du comte de Savoie. Le comte Jean, mécontent de ce qu'Alix, sa femme, avait été oubliée dans le partage des biens de sa maison, fait en 1332, déclara la guerre à son beau-frère Henri de Montfaucon, qu'il prétendait avoir ravi une partie de l'héritage de sa femme. On a vu à l'art. d'Ottenin, comte de Montbéliard, comment ce différent s'accommoda. Le comte Jean eut ensuite avec Eudes IV, duc de Bourgogne, une querelle qu'il voulut décider, l'an 1336, par la voie des armes. Le marquis de Bade et le sire de Montfaucon, ses beaux-frères, le sire de Neuchâtel, le comte d'Etampes, et plusieurs seigneurs de Bourgogne, se déclarèrent en sa faveur, et lui fournirent du secours. Mais le roi Philippe de Valois, qui avait besoin du comte d'Auxerre pour l'employer contre les Anglais, étouffa cet incendie presque à sa

---

(1) L'argent monnayé était à 58 sous le marc et de 11 deniers 12 grains d'aloi; ainsi les 3,600 livres, montant des deux pensions que la comtesse Marguerite s'était réservées, faisaient 1,241 marcs [illegible] onces, lesquels, à raison de [illegible] liv. [illegible] sous [illegible] deniers le marc, valent aujourd'hui 63,575 liv. 7 sous 11 deniers.

naissance, par un accommodement auquel il amena les parties. Le malheur en voulut seulement au comte d'Etampes, qui fut tué en assiégeant le château de Pimorain, le 5 septembre 1336. L'an 1338, le comte Jean rentre dans le comté de Tonnerre, par la mort de Robert, son beau-frère. Il alla servir ensuite le roi sur les côtes de Flandre. Il périt, le 26 août 1346, à la fameuse bataille de Créci, gagnée sur la France par les Anglais. De son mariage avec Alix, fille de Renaud, comte de Montbéliard (morte l'an 1362), il laissa un fils, qui suit, et quatre filles; Marguerite, dame de Touci et du Puiset, mariée, en 1329, à Jean de Savoie, chevalier, morte sans lignée à Paris, l'an 1378, et enterrée aux Chartreux de cette ville; Béatrix, femme de Humbert, sire de Thoire et de Villars, et deux religieuses.

JEAN III DE CHALONS,

Comte d'Auxerre et de Tonnerre.

1346. **Jean de Chalons**, IIIe du nom, succéda à Jean II, son père, dans les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, ainsi que dans les baronnies de Rochefort, de Saint-Aignan et de Montjai. Sa naissance illustre et son mérite personnel lui avaient déjà donné un rang distingué parmi les seigneurs du royaume. Il ne tarda pas à être élevé à la charge de grand bouteiller de France. L'an 1356, il fut pris à la bataille de Poitiers, et conduit en Angleterre avec le roi Jean. Pendant sa captivité, les Anglais, joints aux Navarrois, prirent, le 8 décembre de l'an 1358, le château de Regennes, appartenant à l'évêque d'Auxerre, et, le 10 mars suivant, ils se rendirent maîtres de la ville d'Auxerre par surprise. Le fils aîné du comte Jean, qui s'était retiré dans le château, fut pris, dans cette occasion, avec sa femme et un grand nombre de citoyens. Sur les menaces que les ennemis firent de mettre le feu à la ville, les Auxerrois se rachetèrent de ce malheur en promettant de leur payer cinquante mille sous d'or au mouton (1). L'an 1359, le roi d'Angleterre (Edouard III), après avoir échoué devant Reims au bout de sept semaines de siége, et fait des efforts également impuissants contre Saint-Florentin, vint se présenter devant Tonnerre. *La ville*, dit Froissart (vol. 1, c. 10), *se défendit bien, et là eut grand assaut et dur, et là fut la ville de Tonnerre prise par force.* Le monarque anglais s'étant donc rendu maître de la ville basse, s'y reposa durant cinq jours avec son armée, qui était extrêmement fatiguée. Les soldats y firent grand'chère tant que durèrent trois mille pièces de vin qu'ils y trouvèrent. Edouard attaqua ensuite, mais inutilement, le château défendu par Baudouin d'Hennequin, maître des arbalétriers. En quittant la ville il y mit le feu, qui consuma toutes les maisons et les églises, à l'exception de l'hôpital. Le comte Jean revint, l'an 1360, en France, avec le roi, son maître, sur la fin d'octobre. Il mourut, suivant la conjecture de M. le Beuf, l'an 1366; mais nul monument ne marque le tems de sa mort. Ce fut lui qui accorda le droit de chasse à tous les habitants d'Auxerre. Il laissa de Marie Crespin, sa femme, dame de Tonces et de Bontavant, Jean, qui suit; Marguerite, morte sans alliance; et Mahaut, femme de Jean d'Antigni.

JEAN IV DE CHALONS.

1366. **Jean IV**, dit l'Ethiopien, fils de Jean III, lui succéda au comté d'Auxerre, qu'ils gouvernaient ensemble depuis qu'il était revenu de captivité avec lui. Ce fut un des plus illustres guerriers de son tems. L'an 1363, le 21 décembre, il chassa du fort des Murs, près de Corbeil, une troupe de brigands qui de là infestaient le pays. S'étant ensuite avancé dans la Beauce, il se joignit à d'autres capitaines avec lesquels il remporta divers avantages sur les Anglais. L'an 1364, les chevaliers français, sur le point de livrer la bataille de Cocherel, déférèrent le commandement au comte d'Auxerre, et le pressèrent vivement de l'accepter. *Comte d'Auxerre*, lui dirent-ils, *vous estes de plus grande mise de terres et de lignage qu'icy soit : si pouvez bien de droit estre nostre chef.* Mais il se refusa constamment à leurs instances, disant qu'il était trop jeune, et les engagea à prendre pour général du Guesclin. Il n'en eut guère moins de part à la victoire que les Français remportèrent à cette mémorable journée, où le cri de guerre des Français fut *Notre-Dame d'Auxerre*, et dont la date est du 16 mai, le jeudi après la Pentecôte. Il se trouva peu de tems après au siége de la Charité-sur-Loire; et, le 29 septembre de la même année, il commanda une aile de l'armée de Charles de Blois à la bataille d'Aurai, où il perdit l'œil gauche d'un coup d'épée qu'il reçut par l'ouverture de son casque. Cet accident le força de se rendre à celui qui l'avait blessé. Quoique son père, vivant encore, eût la principale autorité dans Auxerre, cette ville prit tant de part à son malheur, qu'elle se cotisa pour aider à faire sa rançon. Celle de Tonnerre se joignit à elle pour cet objet, auquel elle contribua de concert avec les bourgs et villages du comté, pour une somme de trois mille deux cents livres; au moyen de quoi le comte recouvra sa liberté. L'an 1367, nouveau malheur pour le comte Jean IV: il encourut la disgrâce du roi Charles V, qui le fit enfermer au Louvre. La cause de cette punition n'est point certaine. Nous sommes portés à croire avec Golut que c'était une satisfaction que le monarque crut devoir donner au duc de Bourgogne, son frère, pour les dégâts que ce comte avait commis sur ses terres. L'abbaye de Poutières, dont il avait cédé la garde à Jean de Sainte-Croix, son gendre, souffrait également des vexations que leurs officiers, à la faveur de ce titre, exerçaient sur ses terres. L'abbé Etienne en porta inutilement ses plaintes au bailli de Tonnerre, qui résidait à Paris. Irrité de ce déni de justice, il assembla son chapitre, et, par délibération du 9 septembre 1370, ils élurent gardien de l'abbaye Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sous les clauses suivantes, 1° que les religieux de Poutières, ni leurs vassaux, ne seront point sujets du duc ni de ses successeurs, si ce n'est au fait de la garde; 2° que lesdits religieux auront des notaires en leurs terres; 3° que l'échoite des bâtards leur appartiendra comme du passé; 4° que le duc ni ses successeurs ne pourront retenir leurs hommes en bourgeoisie; 5° que, pour raison de ladite garde, les habitants du duché ne pourront s'élargir pour le vain pâturage; 6° que les ducs ne pourront prétendre, pour raison de ce droit, aucun secours de chevaux, de chiens, d'oiseaux, ni d'autres choses. (*Chamb. des comptes de Dijon*, p. 119, cot. 3.) Pour faire sa paix avec le roi, le comte Jean lui vendit le comté d'Auxerre pour la somme de trente-un mille livres d'or (1), par acte daté du 5 janvier 1370 (V. S.). Cette vente ne fut point approuvée de sa famille. Louis de Châlons, son fils, « intenta procès, dit Coquille, au parlement » contre le procureur du roi, afin d'avoir adjudication dudit » comté d'Auxerre par retrait lignager et autres moyens. » Louis obtint provisoirement un arrêt qui le déclara curateur de son père, qui était tombé en démence des coups qu'il avait reçus à la tête dans les combats. Mais il ne put faire pour lors les fonctions de cet emploi, les Anglais l'ayant fait prisonnier l'an 1372.

Marguerite, sœur du comte Jean, se fit adjuger, l'an 1373, pendant la captivité de Louis, par un nouvel arrêt, le gouvernement du comté d'Auxerre, avec des réserves pour les places

(1) Les sous d'or au mouton, c'est-à-dire les petits moutons, avaient cours pour 12 sous 6 deniers; ils étaient d'or fin et de la taille de [illegible] au marc. Ainsi 50,000 moutons pesaient [illegible] marcs [illegible] à 828 liv. 12 sous le marc, ils vaudraient actuellement [illegible] liv. 5 sous 5 deniers.

(1) La livre d'or se nommait fleur de lys, et avait cours pour une livre ou 20 sous; elle était d'or fin et de la taille de 64 au marc; par conséquent, [illegible] fleurs de lys devaient peser 484 marcs 3 onces, à 828 livres 12 sous le marc, produiraient [illegible] liv. 2 sous 6 den.

fortes et les réparations des fortifications (1). Louis de retour en France l'an 1376 au plus tard, confirma *les droits*, *franchises et libertés de la ville de Tonnerre* par acte du 8 mars 1376 (V. S.), *comme ayant*, dit-il, *de par le roy*, *nostre sire*, *le gouvernement*, *cure et administration des chatels et terres appartenans à monsieur mon père.* Cette ville, l'année suivante, lui donna un gage de sa reconnaissance, en consentant, par délibération du *lundi après la fête de saint Jacques et de saint Philippe* (4 mai), de lui payer, pendant un an seulement, commencé au 15 mars précédent, la dîme de ses blés, vins et laines, pour achever le payement de sa rançon, qui était de six mille livres. (*Arc. de Tonnerre.*) Le comte Jean, son père, finit ses jours, l'an 1379, sans laisser de postérité, si l'on en croit les généalogistes, qui donnent Louis de Châlons pour son frère; ce qui est assez réfuté par ce qu'on vient de voir.

LOUIS Ier DE CHALONS.

1379. Louis Ier de Chalons, dit *le Chevalier Vert*, de la couleur de son écharpe, succéda dans le comté de Tonnerre à Jean IV, son père et non pas son frère. Il reprit le procès qu'il avait intenté au roi, touchant la vente du comté d'Auxerre, et obtint du parlement des commissaires pour informer sur les lieux: mais il ne vit pas la fin de cette affaire. Louis n'était pas moins brave que son père. Ce fut au siége de la Charité-sur-Loire qu'il commença de se faire connaître. Il eut tant de part, avec Robert d'Alençon, à la reprise de cette place, que tous deux furent faits chevaliers le jour même et à l'issue de cet événement. Il ne se distingua pas moins en 1364 à la bataille de Cocherel. Louis fut pris le 29 de septembre de la même année avec du Guesclin à celle d'Aurai, et recouvra sa liberté à la paix qui se fit au mois d'avril de l'année suivante. Mais, se voyant alors sans emploi, il se mit avec le chevalier Hugues de Caurelée à la tête de trente mille hommes, qui firent trembler successivement toutes les provinces du royaume sous le nom de *grandes Compagnies*. On sait que le roi Charles V fut obligé de traiter avec ces brigands par le canal de du Guesclin, qui les emmena en Espagne. Louis passa avec elles dans ce pays, et y signala sa valeur au service de Henri de Transtamare. De retour en France, il servit de nouveau contre les Anglais, qui le firent une seconde fois prisonnier. Sa captivité fut longue cette fois; car on ne le voit reparaître en France qu'en 1376, encore n'était-il alors que renvoyé sur sa parole, ne s'étant pas trouvé en état de payer comptant sa rançon. Pour l'acquitter, il fit usage du droit qu'avaient les seigneurs de lever des contributions extraordinaires sur leurs vassaux dans les trois cas suivants, savoir, lorsqu'ils faisaient leurs fils chevaliers, lorsqu'ils mariaient leurs filles, et lorsqu'eux ou leurs enfants étaient pris à la guerre. L'an 1382, il suivit le roi Charles VI dans sa campagne de Flandre, et combattit à la bataille de Rosebeque. On ignore la suite de ses exploits jusqu'à sa mort arrivée l'an 1398. De Marie de Parthenai, sa femme, il laissa cinq fils et deux filles; Louis, qui suit; Hugues, seigneur de Crusi, mort sans enfants de Catherine de l'Ile-Bouchard, sa femme, laquelle, étant devenue veuve, se remaria au fameux Giac, ministre et favori du roi Charles VII, puis en 1426 à Georges de la Trémoille (c'est cette dame qui, étant devenue la maîtresse de Jean, duc de Bourgogne, le détermina à se trouver à l'entrevue de Montereau, où il périt); Guillaume, chevalier de Rhodes; Jean, seigneur de Ligni-le-Châtel, tué à la bataille d'Azincourt; Amédée, abbé de Baume; Jeanne, comtesse en partie de Tonnerre, mariée, le 10 août 1400, à Jean de la Baume, seigneur de Bonrepos, morte la même année et enterrée à Pontigni; et Marguerite, comtesse en partie de Tonnerre, dame de Saint-Aignan après sa sœur, et femme d'Olivier de Husson, chambellan du roi Charles VII.

LOUIS II DE CHALONS.

1398. Louis II de Chalons succéda au comte Louis I, son père, dans une partie du comté de Tonnerre. Il reprit à son avénement le procès de sa famille avec le roi pour le comté d'Auxerre. Mais, l'an 1404, de concert avec ses frères et sœurs, il donna son désistement par acte du 16 août, moyennant une somme de 35,750 livres, que le roi s'obligea de leur payer à certains termes. (*Mss. du roi*, n° 9420, fol. 112, v°.). Louis épousa, l'an 1402, Marie, fille de Gui de la Trémoille, Ve du nom (mort à Rhodes, l'an 1397, au retour de l'expédition de Hongrie), et de Marie de Sulli, qui avait alors pour second mari le connétable d'Albret. Marie de la Trémoille apporta en dot au comte Louis vingt mille francs d'or (1), qui lui furent donnés par sa mère et son beau-père. Louis s'étant dégoûté de sa femme, la répudia sous prétexte de parenté, et se remaria avec Jeanne de Périlleux, fille d'honneur de Marguerite de Hainaut, duchesse de Bourgogne, dont il était devenu amoureux, et qu'il avait enlevée. Louis de Châlons était effectivement parent de Marie de la Trémoille. Mais apparemment que le comte de Tonnerre y procéda militairement et sans observer les formalités; car Marie de la Trémoille se prétendit toujours sa femme légitime. La duchesse de Bourgogne, irritée de l'attentat de Louis de Châlons, en demanda vengeance, et le duc, son mari, se préparait à pousser à bout le ravisseur. Celui-ci, sans s'étonner, lui signifia qu'il ne le reconnaissait plus pour son seigneur, et qu'il se rendait vassal du duc d'Orléans, fils de celui que le duc de Bourgogne avait fait assassiner. Le duc d'Orléans envoya des troupes au comte de Tonnerre, lequel, avec ce secours, se maintint quelque tems dans son comté, dont il se vit à la fin dépouillé. La ville et le château de Tonnerre ayant fermé leurs portes aux Bourguignons, essuyèrent un siége qui fut très-court. *Les Bourguignons*, dit un historien du tems, *y entrèrent la torche enflammée à la main, et détruisirent entièrement le château.* Ils en firent autant de ceux de Laignes, de Griselles, de Crusi, d'Argenteuil et de Channes. Le château de Belin, que le comte Louis possédait au-dessus de la ville de Salins en Franche-Comté, fut aussi attaqué par les Bourguignons; mais il ne se rendit pas si facilement. La place étant forte et pourvue d'une bonne garnison, le siége en fut long. A la fin cependant elle fut prise, et le duc la donna à son fils, qui depuis joignit le titre de seigneur du Château-Belin à celui du comte de Charolais. Ceci se passa en 1414. Le duc de Bourgogne prévoyant que ces hostilités, contraires au dernier traité de paix, ne seraient point approuvées du roi Charles VI, écrivit à ce monarque pour se justifier. Dans sa lettre il disait qu'il n'en avait agi de la sorte contre le comte de Tonnerre, que pour le punir de sa félonie; que ce comte étant son vassal, il n'avait pu ni dû prendre le parti de la maison d'Orléans contre lui. Il ajoutait que, tandis qu'il était occupé dans les Pays-Bas à la guerre contre les Liégeois pour la défense de leur évêque, son beau-frère, *le comte de Tonnerre s'était rebellé contre lui plusieurs fois et sans cause, en lui défiant et entreprenant sur sa terre, icelle détruisant et emmenant ses proyes...* Mais, dit Paradin, *le duc de Bourgogne, à dire la vérité, se vengeait de Louis, Jean et Hugues de Châlons, qui suivaient le parti du duc d'Orléans contre le duc de Bourgogne, leur seigneur droiturier.* Le duc de Bourgogne passe sous silence les ravages que le duc de Lorraine et le comte de Nevers avaient faits dans le Tonnerrois. Ce prince n'en demeura point là. Il obtint du roi des lettres datées du 25 juillet 1419,

(1) Ce comté fut depuis réuni à la couronne; mais il en fut ensuite détaché pour faire partie des domaines que les plénipotentiaires du roi Charles VII cédèrent, l'an 1435, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans les fameuses conférences d'Arras: ce qui fut ratifié par ce monarque.

(1) Les francs étaient d'or fin, et de la taille de 63 au marc: par conséquent, 20,000 francs d'or pesaient 317 marcs 3 onces 5 gros 1 denier et 9 grains, lesquels, à raison de 828 liv. 12 s. le marc, produiraient actuellement 263,047 liv. 11 sous 10 deniers.

par lesquelles ce monarque, en récompense des services rendus à l'état par le duc de Bourgogne, et en dédommagement des dépenses qu'il avait faites pour soutenir les droits du royaume et les défendre contre tous ses ennemis, lui donne pour lui et ses héritiers, *en augmentation et accroissement du fief de la Bourgogne le comté de Tonnerre*, dont auparavant était possesseur Louis de Châlons, *lequel fief*, fait-on dire au roi, *est mouvant de nous à cause de nostre comté d'Auxerre* (*Hist. de Bourg.* T. IV, p. 1.) Il est visible que le duc de Bourgogne avait dicté lui-même ces lettres; car quel autre que lui aurait osé y insérer que le comté de Tonnerre relevait de celui d'Auxerre? Lui seul avait besoin de ce mensonge grossier pour se faire adjuger le comté dont il s'était emparé. Mais il ne jouit pas long-tems du fruit de cette supercherie. Il périt de la manière qu'on l'a dit ailleurs, le 10 septembre de la même année. Sa mort ne changea rien cependant à l'état du comté de Tonnerre, qui fut compris dans sa succession, que le duc Philippe le Bon, son fils, recueillit.

Philippe, en mariant, le 10 octobre 1423, Marguerite, sa sœur, duchesse de Guienne, avec Artur, comte de Richemont, lui assura six mille livres de rente, dans l'assignat desquelles les commissaires nommés à cet effet, le 3 novembre suivant, comprirent le comté de Tonnerre avec les Châtellenies de Cruzi, Laignes et Griselles, dont le duc fit cession à sa sœur. (*Chamb. des comptes de Dijon.*) Le comte Louis de Châlons servait cependant le nouveau roi Charles VII avec valeur contre les Anglais et les Bourguignons. Ce monarque perdit en lui un de ses meilleurs capitaines, à la bataille de Verneuil, où il fut tué le 17 août 1424. En mourant il laissa la matière d'un grand procès entre ses deux femmes par rapport au douaire. Aucune des deux n'avait d'enfants de lui. Marie de la Trémoille, soutenue par la cour de Bourgogne, fut reconnue pour la seule femme légitime du comte Louis, et la seule par conséquent qui eût hypothèque sur le comté de Tonnerre. Long-tems même avant la mort de son mari, le duc Jean-Sans-Peur lui avait assigné par provision, sur les terres confisquées, les revenus de celles d'Orgelet, de Monnot et de Montaigu. (Plancher, *Hist. de Bourg.* T. III, pp. 441-462.) Elle mourut au plutôt en 1435. Le comte Louis laissa un bâtard nommé Jean de Châlons, que le roi Charles VI légitima, et auquel Jeanne de Châlons, sa tante, transporta la seigneurie de Ligni-le-Châtel. Il se distingua sous Charles VII, dans les guerres contre les Anglais.

JEANNE ET MARGUERITE DE CHALONS.

1435. Jeanne et Marguerite de Chalons, filles du comte Louis premier, partagèrent entre elles, après la mort de Marie de la Trémoille, leur belle-sœur, le comté de Tonnerre, dont elles eurent la pleine jouissance par le traité d'Arras, fait entre le roi Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Jeanne, dans ses chartes, joignait au titre de comtesse de Tonnerre ceux de vicomtesse de Ligni, et de dame de Bonrepos, de Saint-Aignan et de Valençai en Brie. Elle épousa Jean de la Baume, seigneur de Bonrepos, qu'elle fit père de Claude de la Baume, comte de Montrevel, dont les successeurs ont possédé long-tems la vicomté de Ligni. Jeanne étant veuve vendit sa part du comté de Tonnerre à Marguerite, sa sœur, dont elle ne put jamais obtenir le prix convenu; ce qui donna lieu à une façon de parler qui est encore en usage dans le Tonnerrois, lorsqu'il s'agit d'un acheteur qui refuse de payer: *C'est*, dit-on, *Margot de Châlons, qui eut l'argent et la denrée.* Jeanne, sur le refus obstiné de sa sœur, fit une nouvelle vente de sa part, l'an 1440, à Louis de Châlons, son parent, et à Guillaume, son fils, seigneur d'Argenteuil. Guillaume prit possession du comté de Tonnerre, et peu de tems après donna de nouvelles provisions à Jean de Tholon, maître de l'hôpital de Tonnerre; ce qui fut le salut de cette maison, qui depuis long-tems était au pillage. Cependant Marguerite de Châlons ne laissa pas Guillaume en paisible jouissance de la part qu'il avait acquise. Elle intenta contre lui l'action de retrait et obtint au parlement de Paris un arrêt qui lui adjugea sa demande. Marguerite avait pour lors consigné son argent au greffe de la cour, d'où il fut tiré par ordre du roi, qui se l'appropria, parce que Guillaume avait quitté la France pour quelque mécontentement. Marguerite eut pour époux Olivier de Husson, chevalier, chambellan du roi Charles VII, dont elle laissa un fils, qui suit.

JEAN DE HUSSON.

Jean de Husson, fils d'Olivier de Husson et de Marguerite de Châlons, fut le successeur de sa mère au comté de Tonnerre et en la seigneurie de Saint-Aignan, qu'elle avait acquise de sa sœur. Il épousa Jeanne Sanglier, veuve de Jean de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, de laquelle il laissa un fils, qui suit. Dès l'an 1455, Jean de Husson, comme on le voit par des actes, prenait le titre de comte de Tonnerre, et quelquefois de comte de Saint-Aignan. La fidélité constante de Jean de Husson envers le roi Louis XI dans les brouilleries qui s'élevèrent entre ce prince et Charles, duc de Bourgogne, devint funeste au comté de Tonnerre. L'an 1472, les Bourguignons, sous la conduite du comte de Rouci, fils du connétable de Saint-Paul, firent irruption dans ce comté, où ils commirent toutes sortes de ravages, à l'exception de l'incendie: car les historiens remarquent que les Français et les Bourguignons, dans les guerres fréquentes qu'ils se firent, eurent toujours ces égards réciproques entre eux de ne jamais se permettre de brûler les maisons dans leurs hostilités. Voici ce que raconte Monstrelet de cette irruption. « Sur ces entrefaites, dit-il, aucuns tenant la partie du duc « de Bourgogne, comme le comte de Rouci, fils du connétable, « et autres de leur parti, tinrent les champs aux pays et marches « de Bourgogne, et s'en vinrent espandre et loger en la comté « de Tonnerre, où ils ne trouvèrent aucune résistance, en gastant et détruisant pays, vinrent jusqu'à Joigni » Un mémoire manuscrit nous apprend que, le 8 octobre 1472, ils pillèrent la ville de Tonnerre, et la rançonnèrent pour la somme de trois mille huit cents écus d'or (1). L'an 1485, le comte Jean de Husson, par une charte du 10 mai, confirma les droits et franchises accordés par Louis de Châlons à la ville de Tonnerre. C'est la dernière époque connue de sa vie.

CHARLES DE HUSSON.

Charles de Husson, fils et héritier de Jean de Husson et de Jeanne Sanglier, prenait le titre de baron de Saint-Aignan et de Celles en Berri du vivant de son père. Il affranchit, l'an 1492, les habitants de Tonnerre d'une ancienne et bizarre servitude, qu'on appelait le *Gist de Cruzi*. Elle obligeait les nouveaux maries d'aller coucher la première nuit de leurs noces à Cruzi; sans quoi ils ne pouvaient acquérir le droit de bourgeoisie. Cet affranchissement ne fut pas gratuit. Le comte y mit pour condition qu'à perpétuité chaque chef de famille lui paierait et à ses successeurs, le jour de S. Remi, la somme de dix sous huit deniers la première année qu'il entrerait dans la bourgeoisie de Tonnerre, soit par mariage, soit par nouvelle habitation, et les autres années vingt deniers pour le feu entier, et moitié pour le demi-feu. C'est ce qu'on appelle encore à Tonnerre *le droit de bourgeoisie.* Charles de Husson mourut la même année, laissant d'Antoinette de la Trémoille, qu'il avait épousée en 1477, Louis, qui suit; Claude, évêque de Poitiers; Anne, mariée à Bernardin de Clermont; Louise, dame de Saint-Aignan, femme d'Emeri de Beauvilliers,

(1) L'écu d'or (à la couronne) était au titre de 23 karats [illegible] et de la taille de 71 au marc, par conséquent, 3,800 écus [illegible] suivant le tarif du mois de novembre 1785, valent [illegible] liv. 8 sous 9 den.

tige des comtes de Saint-Aignan; Madeleine, qui épousa Jean d'Étampes; et deux religieuses.

LOUIS Ier DE HUSSON.

1492. Louis, fils aîné de Charles de Husson, lui succéda au comté de Tonnerre, et mourut en 1503, laissant de Françoise de Rohan, son épouse, fille de Louis de Rohan, seigneur de Guémené, deux fils, Claude et Louis, qui suivent.

CLAUDE DE HUSSON.

1503. Claude de Husson succéda en bas âge à Louis, son père, dans le comté de Tonnerre et la baronnie de Saint-Aignan; mais il n'entra en possession du Tonnerrois qu'en 1515, après la mort du roi Louis XII dont il avait été page. Ce fut un des seigneurs les plus accomplis de son tems. Il suivit dans les guerres d'Italie le roi François premier, et fut tué le 24 février 1525, à la bataille de Pavie, sans laisser de postérité.

LOUIS II DE HUSSON.

1525. Louis de Husson, placé sur le siége de l'église de Poitiers en 1521, à l'âge d'environ dix-neuf ans, succéda, l'an 1525, à Claude, son frère. Sept ans après il quitta l'évêché, n'étant encore que sous-diacre, et prit le parti des armes. Il mourut, l'an 1537, au camp devant Avignon, sans avoir pris d'alliance, quoiqu'il eût obtenu dispense de Rome pour se marier en 1532.

ANNE DE HUSSON.

1537. Anne de Husson, ayant partagé le 9 novembre 1537, avec ses sœurs, Louise et Madeleine, la succession de Louis, leur neveu, eut pour sa part tout le comté de Tonnerre moyennant une somme qu'elle leur paya. Elle avait épousé, le 31 janvier 1497, Bernardin de Clermont, vicomte de Clermont en Viennois et de Tallart, premier baron, grand-maître et connétable héréditaire de Dauphiné, conseiller et chambellan du roi Louis XII. La maison de Clermont, qui subsiste encore avec gloire de nos jours, remonte jusqu'à Sibaud premier, seigneur de Clermont, qui vivait sur la fin du XIe siècle. Bernardin de Clermont, mari d'Anne de Husson, était mort long-tems avant qu'elle entrât en possession du comté de Tonnerre, et vraisemblablement vers la fin de 1532; car on voit qu'il avait fait son testament le 15 septembre de cette année. De ce mariage sortirent treize enfants, dont l'aîné fut Antoine de Clermont, en faveur duquel le roi François premier érigea la baronnie de Clermont en comté l'an 1547. Nommé grand-maître des eaux et forêts, en 1551, lieutenant-général du roi en Dauphiné, l'an 1554, puis en Savoie, il rendit de bons services dans les grandes places qu'il occupa. Il avait épousé Françoise de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. Quoique l'aîné de sa famille, il n'eut point le comté de Tonnerre, et s'en tint pour la succession de sa mère à la donation qui lui avait été faite, par son contrat de mariage, des terres de Laignes, Griselles, Cruzi, Anci-le-Franc et Champignelles. Ce fut lui qui commença en 1555 le superbe château d'Anci-le-Franc. Les plus remarquables des autres enfants de Bernardin de Clermont et d'Anne de Husson furent, Gabriel, évêque de Gap; Théodore, évêque de Senez; Julien, baron de Thouri; Laurent, tué à la bataille de Cérisoles; et Louise, qui suit. Anne, mère de ces enfants, termina ses jours le 26 septembre 1540, et fut inhumée à l'hôpital de Tonnerre, ou l'on voit encore son tombeau.

LOUISE DE CLERMONT avec FRANÇOIS DU BELLAI, puis avec ANTOINE DE CRUSSOL.

1540. Louise de Clermont succéda à sa mère, Anne de Husson, dans le comté de Tonnerre, tant de son chef que par les acquisitions qu'elle fit de ses frères et sœurs. Elle épousa, 1°, l'an 1538, François du Bellai, prince d'Yvetot, dont elle eut Henri, mort en 1554, un an après son père; 2°, l'an 1556, Antoine de Crussol, vicomte d'Uzès, en faveur duquel le roi Charles IX érigea la vicomté d'Uzès en duché, par lettres données au Mont-de-Marsan dans le mois de mai 1565. Elle devint veuve une seconde fois, le 15 août 1573, sans avoir eu d'enfants de son deuxième époux, et mourut en 1596, âgée de près de 92 ans. Pendant le règne de cette comtesse, il se passa à Tonnerre des événements qui méritent d'être rapportés. En 1542, le roi François Ier vint à Tonnerre avec sa cour, et y passa dix jours, dans lesquels se rencontra la fête de Pâques. Durant son séjour, il reçut un ambassadeur de Charles V, qui lui déclara la guerre dans la grande salle de l'hôpital. Avant son départ, le monarque fit l'honneur à Jean Stuart, lieutenant de sa garde écossaise, d'aller dîner à sa maison de Fontaine-Geri, nouvellement bâtie. L'an 1553 (N. S.), les habitants de la ville et comté de Tonnerre obtinrent, par arrêt du 11 mars, l'exemption et franchise des lods et ventes, que le comte François du Bellai prétendait lui être dûs pour vente d'héritages. L'an 1556, un mardi 8 juillet, la ville de Tonnerre fut entièrement réduite en cendres, à l'exception de l'hôpital. Ce ne fut point un évènement fortuit : on découvrit les auteurs de cet incendie, dont plusieurs subirent la peine du talion. La précipitation avec laquelle les Tonnerrois rebâtirent leurs maisons ne leur permit pas d'observer entre eux l'alignement : de là vient l'irrégularité des rues de Tonnerre. Cette ville était à peine rétablie, que ses habitants furent obligés, par les conjonctures, de pourvoir à la sûreté de leurs nouvelles demeures. Attachés à la vraie religion et fidèles à leur roi, ils avaient à redouter l'invasion des Huguenots, dont les chefs étaient dans leur voisinage. Noyers, en effet, appartenait au prince de Condé, et Tanlai au général d'Andelot, frère de l'amiral de Coligni. Il fallut donc penser à réparer les murs, les portes et les tours de la ville; ce qui fut exécuté dans les années 1559 et 1560. La guerre civile s'étant renouvelée en 1567, la cour nomma le sieur Mandelot, gouverneur de Tonnerre. L'an 1568, les troupes du prince de Condé, après avoir pris Auxerre, s'avancèrent du côté de Tonnerre, et vinrent se loger dans les faubourgs au commencement de février. Peu de jours après le prince envoya de Tanlai, où il était avec d'Andelot, un trompette sommer la ville de lui ouvrir ses portes et de lui en remettre les clefs. Il ne fut plus question alors de se défendre; on ne pensa qu'à composer, et la ville députa sur-le-champ au prince pour traiter de sa rançon. Elle fut fixée à 2,500 livres (1), qui furent avancées par le comte de Tonnerre; après quoi l'armée du prince se retira. Les royalistes, sous la conduite du maréchal de Cossé, étant venus sur la fin de la même année faire le siége de Noyers, la ville de Tonnerre, pendant cette expédition, qui fut longue, donna des preuves de son attachement pour le roi, par son empressement à fournir des vivres aux assiégeants. La place se rendit enfin vers le milieu de l'an 1569. Depuis ce tems on ne voit pas que les Tonnerrois aient eu beaucoup de part aux évènements publics jusqu'à la mort de Louise de Clermont, leur comtesse. Ne laissant point d'enfants, elle eut pour successeur au comté de Tonnerre son petit neveu, qui suit.

---

(1) Le marc d'argent monnayé en 1568 était à 15 liv. 6 sous, et le titre à 10 deniers 18 grains trois quarts. Ainsi 2,500 livres pesent 163 marcs 4 onces 1 gros 1 denier 12 grains; à raison de 48 livres 11 sous 7 deniers le marc, produit actuellement 7,847 liv. 17 sous 9 den.

CHARLES-HENRI DE CLERMONT.

1603. Charles-Henri de Clermont n'avait que 3 ans à la mort de Henri, son père, tué, l'an 1573, au siége de la Rochelle. Louise, sa grand'tante, par son testament, l'avait institué son héritier pur et simple. Mais les dettes considérables que laissa cette dame en mourant, déterminèrent son petit-neveu à renoncer à ce bénéfice, et lui firent prendre le parti d'acheter le comté de Tonnerre, dont l'adjudication lui fut faite par arrêt du parlement de Paris, du 8 mars 1603. Il se rendit célèbre par ses exploits militaires; et le roi Henri IV eut peu de partisans qui lui fussent plus constamment dévoués. Dès l'an 1591, étant gouverneur de Gien, Charles-Henri forma sur Joigni, dévoué à la ligue, une entreprise dont le succès ne répondit pas à son zèle, quoiqu'il fût secondé par Sulli. Voici comme ce dernier en parle dans ses mémoires. « Pendant que j'étois à Bontin, dit-il, je ne m'attendois pas à faire dans ce voyage aucunes fonctions militaires. » Le comte de Tonnerre m'engagea à seconder une entreprise » qu'il faisoit sur Joigni. Il s'agissoit de rompre avec le pétard » une porte qui ne s'ouvroit plus depuis long-tems, et d'entrer » dans la ville. Tonnerre avoit pour cela des arquebusiers qu'il » avoit ramassés à la hâte. Ils le suivirent environ trois cents » pas; mais dans cet endroit leur conducteur ayant reçu un » coup d'arquebuse qui le jetta par terre, la peur commença à » les saisir. Ils se retirent par la poterne au plus vite, emmenant le blessé qu'ils avoient retiré. Leur péril, ou seulement » leur peur, redoublant, ils eurent la lâcheté de le laisser sur » le pavé, à trente pas de la poterne, où il alloit être mis en » pièces par les bourgeois, si je ne fusse accouru promptement » à son secours avec vingt hommes seulement : car quelque » chose que je pusse faire, il me fut impossible de faire tourner » la tête à ces méchants soldats. Je ne laissai pas de dégager » Tonnerre, qui prit le chemin de Gien dont il étoit gouverneur, » pendant que je ramassois sa belle troupe, et moi je repris le » chemin de Bontin. » L'an 1595, le comte de Tonnerre se rendit à l'armée du roi avec M. d'Arambures et d'autres seigneurs, et combattit à la fameuse journée de Fontaine-Française, où ce prince, après avoir couru les plus grands risques, vit fuir devant lui dix-huit mille Espagnols. Charles-Henri, l'an 1600, le 10 mars, vendit la vicomté de Tallard à Etienne de Bonne, dont la petite-fille, Catherine de Bonne, le porta dans la maison d'Hostun. Ce que fit le comte de Tonnerre pendant la suite du règne de Henri IV, est demeuré dans l'oubli. Nous voyons seulement qu'en 1607 il fit assigner dom Charles Quentin de la Quintinie, abbé régulier de Molême et aumônier du roi, pour se voir condamné à tenir la promesse qu'il avait faite de donner la démission de son abbaye. On ne voit pas quelle fut la suite de cette singulière assignation. Il parait néanmoins que la Quintinie conserva son abbaye jusqu'à sa mort, arrivée en 1613. Il eut pour successeur Antoine de Clermont, frère du comte Charles-Henri, qui, s'étant depuis marié, résigna, avec l'agrément du roi, ce bénéfice à Jacques de Clermont, son neveu. On ignore quel personnage fit le comte Charles-Henri, s'il en fit réellement un, dans les troubles qui s'élevèrent sous la minorité de Louis XIII. Nous voyons seulement qu'en 1615 il assista aux états-généraux comme député de tous les ordres du Dauphiné. En 1630, les huguenots, profitant de l'absence de l'armée du roi, occupée en Italie, firent des mouvements en différentes provinces. S'étant jetés sur le Tonnerrois au nombre de quatre à cinq mille hommes, ils y commirent de grands désordres. L'année suivante, Charles-Henri eut l'honneur de recevoir dans son château de Tonnerre, le 30 avril, le roi Louis XIII, à son retour de Metz, et de lui donner à dîner. Il fut nommé, l'an 1633, lieutenant-général en Bourgogne. La peste qui circulait depuis quelques années dans le royaume, commença, l'an 1632, ses ravages dans le Tonnerrois, et les continua les deux années suivantes. Le comte Charles-Henri mourut au mois d'octobre de l'an 1640, dans son château d'Anci-le-Franc. Il est reconnu, par l'acte de l'assemblée des habitants de Tonnerre, du 13 mars 1611, pour fondateur et patron du couvent des Minimes établis en cette ville. Il s'y était réservé, pour faire des retraites, un petit appartement que l'on montre encore aujourd'hui. On y voit ses armes, qui sont deux clefs en sautoir, avec cette inscription : *Posui finem curis : spes et fortuna, valete.* Il est aussi fondateur du couvent des Ursulines. Charles-Henri avait épousé, le 2 avril 1597, à Paris, Catherine-Marie d'Escoubleau, fille de François d'Escoubleau de Sourdis, marquis d'Alluie, dame d'une éminente piété. Elle mourut en couches, le 7 janvier 1615, à Tonnerre, et fut inhumée à l'hôpital, qui la compte pour une de ses bienfaitrices. Charles-Henri eut d'elle François, qui suit; Roger, marquis de Crusi, mort en 1676; Charles, né le 7 janvier 1605, lequel, ayant épousé Charlotte-Marguerite de Luxembourg, devint duc de Luxembourg, prince de Pinei, et mourut d'apoplexie le 8 juillet 1674, laissant une fille, Madeleine-Charlotte, mariée, le 17 mars 1661, à François-Henri de Montmorenci, comte de Bouteville, puis duc de Luxembourg-Pinei, pair et maréchal de France, célèbre par ses exploits militaires; Henri de Clermont, chevalier de Malte, tué à la prise de Jonvelle en Franche-Comté, le 16 septembre 1641.

FRANÇOIS DE CLERMONT.

1640. François, fils aîné de Charles-Henri de Clermont, né à Anci-le-Franc, le 6 août 1601, fit ses premières armes à l'âge de dix-neuf ans. En 1620, il servait sous le maréchal de Créqui, dans le combat qu'il livra au pont de Cé, contre les troupes de la reine, mère de Louis XIII, qui s'était retirée de la cour. Créé peu de tems après mestre-de-camp du régiment de Piémont, il se distingua dans la retraite que fit notre armée lorsque les Espagnols passèrent la Somme près de Corbie. Son poste était dans un moulin dont il était chargé de garder le passage. Il y perdit plus de 300 hommes de son régiment, avec 15 officiers qui furent tués à ses côtés; lui-même reçut au visage une blessure dont il conserva toujours la marque. Dans la suite il commanda un corps de troupes dans le Roussillon, et de là il le conduisit, en 1640, au siége de Turin, où, malgré les efforts du marquis de Leganès, général des Espagnols, il joignit l'armée française, commandée par le comte d'Harcourt. Le corps de la noblesse de Dauphiné le choisit pour son chef après la réduction de cette place. Étant retourné en Roussillon, il y commanda le même corps d'armée qu'il avait auparavant eu sous ses ordres. En 16[illegible], il rendit hommage, en la chambre des comptes de Grenoble, de son comté de Clermont et des charges de premier baron, de connétable et grand-maître de Dauphiné, qui y étaient attachées, et cela conformément à la transaction passée, en 1340, entre Humbert, dauphin de Viennois, et Eynard de Clermont; ce qu'il est à propos d'expliquer. Par cet acte Eynard se rend volontairement vassal du dauphin et lui donne sa terre de Clermont avec ses dépendances. Le prince, par le même acte, lui rend les choses abandonnées, à la charge de les tenir de lui à foi et hommage; et pour récompenser Eynard des services que lui et ses prédécesseurs ont rendus à l'Etat, il veut que, tant *Eynard que ses successeurs en la terre de Clermont, ayent désormais la première voix dans son conseil; comme aussi il le crée premier capitaine en chef de ses armées, c'est-à-dire connétable, grand-maître de son hôte', avec ces avantages que, venant à servir, soit à pied, soit à cheval, aux jours de mariage du dauphin et aux fêtes solemnelles, il aura pour ses droits deux plats et quatre écuelles d'argent de la pesanteur de seize marcs, à prendre sur la vaisselle qui sera mise sur la table du prince; et où la fête dureroit plus d'un jour, le grand-maître aura seulement un plat du poids de cinq marcs d'argent; ensuite de quoi il lui donne une épée nue, une lance au bout de laquelle on attache un guidon aux armes du dauphin, une verge blanche et un anneau d'or.* (Ceci est tiré d'un plaidoyer de M. l'Auberivière, avocat-

général à la chambre des comptes de Grenoble.) Ce fut le sieur Perrotin qui rendit hommage pour François de Clermont, comme fondé de sa procuration, entre les mains du premier président de la chambre des comptes du Dauphiné. L'an 1645, le 3 juillet, François de Clermont s'étant présenté devant le lieutenant-général du bailliage de Châtillon-sur-Seine, fit au roi la foi et hommage pour les terres d'*Anci-le-Franc*, *Chassinelles*, *Crusi*, *Fulvi en partie; de la baronnie et châtellenie de Griselles*, *de Laignes et des châteaux et forêt de Maune*. (*Greffe du bailliage de Châtillon.*)

Roger de Clermont, son frère, donna pareillement son aveu, et reconnut, le 14 juin 1652, pour être mouvans du roi en plein fief et en toute justice, à cause de son châtel de Châtillon-sur-Seine, le marquisat de Crusi, partie de la terre de Villon, les châtellenies de Laignes, Griselles et Chassinelles, tous domaines à lui appartenants. (*Chamb. des comptes de Dijon.*) L'an 1660, François de Clermont fut nommé lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, et, le 31 décembre 1661, créé chevalier des ordres du roi. Le 21 juin 1674, il reçut Louis XIV dans son château d'Anci-le-Franc, et le lendemain le monarque s'étant acheminé pour Tonnerre, le comte le devança; là, s'étant mis à la tête des officiers municipaux, il lui présenta les clefs de la ville, que le roi lui renvoya disant qu'elles étaient en bonnes mains. Le comte François mourut le 24 septembre 1679, dans son château d'Anci-le-Franc, et fut enterré à l'hôpital de Tonnerre. Marie de Vignier, qu'il avait épousée en 1625, fille de Jacques de Vignier, baron de Saint-Liébaut, et veuve d'Urbain de Créqui, seigneur des Riceis, mourut à Paris le premier octobre de la même année, laissant de son second mariage, Jacques de Clermont, qui suit; François de Clermont, évêque de Noyon; et deux filles religieuses.

JACQUES DE CLERMONT.

1679. Jacques de Clermont, successeur de François, son père, aux comtés de Clermont et de Tonnerre, épousa Françoise-Bonne-Virginie de Fléard de Pressins, dont il eut quatre fils et autant de filles. Des fils, les deux plus distingués sont François-Joseph, qui suit; et François, évêque de Langres. Louise-Madeleine, l'aînée des filles, épousa N. de Mussi, son cousin. Les autres filles se firent religieuses. Le père de ces enfants mourut en 1682. Sa femme lui survécut jusqu'au 21 août 1698, date de sa mort, arrivée à Paris, d'où son corps fut porté à Saint-Paul-lès-Beauvais, dont Marie-Madeleine, sa fille, était abbesse.

FRANÇOIS-JOSEPH DE CLERMONT.

1682. François-Joseph de Clermont, fils aîné de Jacques de Clermont, lui succéda aux comtés de Clermont et de Tonnerre. L'an 1683, il vendit les terres d'Anci-le-Franc, de Laignes, de Nicei, de Griselles et de Channes, à Michel-François le Tellier, marquis de Louvois, secrétaire et ministre d'état au département de la guerre, et, l'année suivante, il lui fit la vente de Tonnerre et de ses dépendances. La veuve du marquis de Louvois acquit (par décret), en 1696 le marquisat de Crusi des descendants de Roger, second fils de Charles-Henri de Clermont. Le comte François-Joseph mourut à Paris le 30 octobre 1705, et fut inhumé à Crêve-Cœur, laissant de Marie d'Hannyvel de Crêve-Cœur, sa femme, morte le 17 décembre 1727, Philippe-Ainard, qui lui succéda au comté de Clermont, et Joseph, né en 1704.

Le comté de Tonnerre était le plus ancien des comtés non-réunis à la couronne.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

BARONS DE DONZI.

Donzi, en latin *Donziacum*, *Donzeium* et *Domitiacum*, capitale d'une petite contrée nommée le Donziois, à trois lieues de Cosne et neuf de Nevers, eut pour premier seigneur connu Geoffroi, fils, non de Gérard de Vergi, comme le prétend Duchêne, mais de Geoffroi de Semur, mari de Mathilde de Châlons, sœur de Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Châlons. (Du Bouchet, *hist. de Courtenai*, p. 45.) On ignore de quelle manière cette baronnie lui échut, si ce fut par héritage ou par alliance. Sa valeur ne tarda pas à le rendre célèbre. Eudes II, comte de Blois et de Champagne, étant en guerre avec Foulques Nerra, comte d'Anjou, l'invita, l'an 1030, à lui prêter le secours de ses armes; et pour l'y déterminer, il lui céda en fief le château de Saint-Aignan en Berri, qui relevait du comté de Blois. Geoffroi se rendit à ses désirs, et répondit à son attente. En peu de tems il enleva au comte d'Anjou les châteaux de Graçai, de Villantras, de Buzançais, et d'autres places situées sur l'Indre. Mais à la fin il fut trahi par un de ses vassaux nommé Arnaud, qui le livra à Foulques. Ce comte, l'ayant en son pouvoir, le fit enfermer au château de Loches, où ce même Arnaud et d'autres traîtres, l'étranglèrent, l'an 1037, pendant l'absence du comte d'Anjou. (*Joan. monach. maj. monast. gesta Domin. ambas.*) De Mathilde, sa femme, Geoffroi laissa trois fils: Hervé, qui suit; Savaric, qui prit le nom de Vergi, et fut la tige de cette maison par son mariage avec Elisabeth, fille de Gérard de Vergi; et Eudes. (Duchêne, *hist. de Vergi*, l. 10.)

HERVÉ Ier.

Hervé, dit mal-à-propos Henri par Duchêne, fils aîné de Geoffroi, lui succéda dans la baronnie de Donzi et la seigneurie de Saint-Aignan. Il eut aussi (vraisemblablement du chef de sa mère) une partie de la terre de Châtel-Censoir (*Castrum-Censurii*). L'an 1055, il donna, le 25 mars, l'église du Vieux-Donzi à l'abbaye de Cluni, avec la permission de Geoffroi, évêque d'Auxerre, et le consentement de ses fils et de Savaric, son frère. L'année de sa mort est incertaine. En mourant il laissa deux fils, qui suivent. (Duchêne, *ibid.*)

GEOFFROI II.

Geoffroi II, fils aîné d'Hervé I et son successeur dans la baronnie de Donzi, devint comte en partie de Châlons en 1093. (Voy. *les comtes de Châlons.*) Son avidité croissant avec sa fortune, il profita, l'an 1095, de la vacance du siége épiscopal d'Auxerre pour s'emparer de la terre de Varci, appartenante à cette église. Mais l'évêque Humbaud, élu au mois de mai de la même année, déploya son autorité pour l'obliger à rendre ce qu'il avait usurpé. Les censures dont il frappa Geoffroi produisirent leur effet, et firent revenir à l'église d'Auxerre la terre de Varci. Geoffroi, se disposant, l'an 1112, à partir pour la Terre-Sainte, vendit sa part du comté de Châlons à Savaric, son oncle. A son retour il prit l'habit religieux, et mourut le 4 août d'une année que l'histoire ne marque pas. N'ayant point laissé d'enfants, il eut pour successeur son frère, qui suit.

HERVÉ II.

Hervé, frère de Geoffroi, jouissait des seigneuries de Saint-Aignan et de Châtel-Censoir avant de lui succéder en la baronnie de Donzi. Ayant eu la guerre avec Hugues, seigneur d'Amboise, par rapport à la terre de Saint-Aignan, il finit, après avoir fait la paix, par devenir son intime ami. Leur union fut cimentée par le mariage d'Agnès, fille d'Hervé, avec Sulpice, fils de Hugues. Hervé finit ses jours vers l'an 1120, laissant pour successeur un fils, qui suit.

GEOFFROI III.

1120 ou environ. Geoffroi III, fils d'Hervé II, joignit aux seigneuries de Donzi, de Saint-Aignan et de Châtel-Censoir, celles de Cosne, d'Ouchi et de Neuilli, qui lui échurent vraisemblablement par quelque alliance. Il fut un des seigneurs à qui le pape Eugène III recommanda l'abbaye de Vezelai contre les entreprises du comte de Nevers, qui cherchait à l'opprimer. S'étant brouillé avec le roi Louis le Jeune, il attira sur lui les armes de ce prince, qui lui enleva, en 1153, les châteaux de Cosne et de Saint-Aignan. Il eut, dans le même tems, une autre affaire désagréable au sujet de sa fille Hermesende, qui fut enlevée, dit-on, par Etienne, comte de Sancerre, au sortir de l'église où elle venait d'épouser Ansel de Trainel. Obligé de s'accommoder avec Etienne, après avoir vainement imploré la justice du roi de France et le secours du comte de Champagne, suzerain de Sancerre, il prit le parti de donner à sa fille, en consentant à son alliance avec le ravisseur, sa terre de Gien, que Guillaume III, comte de Nevers, lui contestait les armes à la main. C'était Gymon, seigneur de Châtel-Censoir et vassal de Geoffroi, qui lui avait conseillé de transmettre à son gendre et à sa fille sa terre de Gien, pour se mettre à l'abri des attaques du comte de Nevers. S'étant depuis déclaré pour l'abbaye de Vezelai, que celui-ci persécutait, il fournit à ce comte un double prétexte d'exercer contre lui sa vengeance. Elle éclata l'an 1157, par la prise de Châtel-Censoir, que Guillaume détruisit de fond en comble le 7 mars de cette année. (Voy. *les comtes de Sancerre et ceux de Nevers.*) On ignore l'année de la mort de Geoffroi III, ainsi que le nom de sa femme, dont il laissa deux fils, Hervé, qui suit, et Gautier. (Duchêne, *ibid.* Du Bouchet, *hist. de Courtenai.*)

HERVÉ III.

Hervé III, fils de Geoffroi III, était marié avant de lui succéder. Mathilde, sa femme, lui avait apporté en dot les terres de Montmirail, d'Alluie, de Brou, d'Autchon et de la Basoche dans le Perche, qu'elle avait héritées de Guillaume Goeth, ou Gouet, son père, et qui composaient ce qu'on nomme encore aujourd'hui le Perche-Gouet, ou le petit Perche. Hermesende, que le comte de Sancerre, après l'avoir enlevée, avait contrainte de lui donner sa main, lui avait apporté en dot la terre de Gien. Cette comtesse étant morte sans enfants, Hervé III redemanda la terre de Gien à son époux. Ne pouvant l'obtenir de gré, il eut recours au roi Louis le Jeune, qui l'en mit en possession par la voie des armes. Mais quelque tems après le monarque et le baron, s'étant brouillés, en vinrent à des hostilités réciproques dont on ne sait pas le détail. Guillaume Goeth, beau-père d'Hervé III, étant décédé, l'an 1170, au voyage d'outremer, sa veuve, Elisabeth de Champagne, duchesse douairière de Pouille, voulut retenir la terre de Montmirail, comme lui ayant été assignée pour son douaire par son second époux. Mais, d'un autre côté, le comte de Champagne revendiquait cette terre, on ne sait sur quel fondement, et fut appuyé par le roi de France. Hervé, pour se mettre en état de défense, implora la protection du roi d'Angleterre; et, pour la mériter, il déposa entre ses mains, sous certaines conditions, les châteaux de Montmirail et de Saint-Aignan. Le roi de France, indigné de ce procédé, se joignit, pour en tirer vengeance, au comte de Nevers, ennemi d'Hervé. Ils vinrent ensemble assiéger Donzi, qu'ils prirent le 11 juillet 1170, et dont ils démolirent le château. (Duchêne, *ibid.*, p. 402.) Hervé, au mois d'août suivant, fit sa paix avec le roi et le comte de Champagne, par la médiation du roi d'Angleterre. L'an 1187 il confirma, du consentement de Guillaume et de Philippe, ses fils, les donations que Gautier, leur frère, avait faites au prieuré de Notre-Dame du Pré, et en fit une de quatre livres (1) de rente à l'abbaye de Saint-Satur. (Chazot.) C'est le dernier terme connu de sa vie.

GUILLAUME, surnommé GOETH.

Guillaume, successeur d'Hervé III, son père, en la baronnie de Donzi et dans le Perche-Goeth, dont il porta le surnom, fut du nombre des seigneurs qui suivirent le roi Philippe Auguste à la Terre-Sainte. Il n'en revint pas, ayant été tué, l'an 1191, au siége d'Acre, sans laisser de postérité.

PHILIPPE.

1191. Philippe recueillit la succession de Guillaume, son frère. Il en jouit peu de tems, et ne paraît pas avoir vécu au-delà de l'an 1194. On ne voit point qu'il ait eu d'enfants d'Alix, sa femme, dame de Courtz-les-Barres. (Duchêne, Chazot, *ibid.*)

HERVÉ IV.

Hervé, seigneur de Gien, de Cosne et de Saint-Aignan, de Montjai, succéda, vers l'an 1194, à Philippe, son frère, dans la baronnie de Donzi. Pierre II de Courtenai, comte de

(1) Cette somme équivaudrait aujourd'hui à 80 livres 3 sous 8 deniers trois huitièmes.

Nevers, lui ayant déclaré la guerre pour quelques droits qu'il prétendait sur la terre de Gien, qui était rentrée dans la maison de Donzi, il le défit dans un combat livré le 3 août 1199, et le fit prisonnier. Le roi Philippe Auguste les ayant réconciliés, obtint non seulement la délivrance du comte de Nevers, mais encore la main de MAHAUT, sa fille, pour Hervé. La médiation du monarque ne fut néanmoins pas sans intérêt, car il obligea Hervé de lui céder la terre de Gien pour le droit de rachat du comté de Nevers. (Duchêne, *ibid.*) Hervé, l'an 1202, acheta, du comte, son beau-père, le château de Saint-Sauge. Il se croisa, l'an 1209, contre les Albigeois, et soutint, dans cette expédition, la réputation de valeur qu'il s'était acquise. Hervé vivait mal, en 1213, avec son beau-père; c'est ce qui a fait dire, sans autre fondement, à Chazot, contre la vérité de l'histoire, qu'il avait été séparé de Mahaut pour cause de parenté. Il n'était pas mieux avec le roi Philippe Auguste. On le voit, en effet, l'année suivante, combattre, à la bataille de Bouvines, dans l'armée de Ferrand, comte de Flandre, contre celle du monarque, dont un des corps avait pour chef Pierre de Courtenai. (Rigord, Albéric.) Hervé fonda, l'an 1216, près de Donzi, le prieuré d'Eptau, dit de Bagneux, sous la dépendance du Val-des-Choux. Le chapitre de Saint-Martin de Tours lui fit l'honneur, vers le même tems, de lui accorder, pour lui et ses successeurs au comté de Nevers, une place canoniale dans cette église. Hervé partit, l'an 1217, avec Jean de Brienne, pour la Terre-Sainte. Il assista, en 1219, au siége de Damiette. Mais oubliant son ancienne valeur, la vue du danger le porta lâchement à se retirer avant que la place fût prise. Étant de retour en France, il mourut de poison à Saint-Aignan l'an 1223 (N. S.). Son corps fut inhumé à Pontigni. De Mahaut, sa femme, qui lui survécut jusqu'en 1255, il laissa une fille, qui suit. (Voy. *les comtes de Nevers.*)

AGNÈS.

1223. AGNÈS, fille d'Hervé IV et de Mahaut de Courtenai, succéda à son père dans la baronnie de Donzi et dans les terres de Saint-Aignan, de Montjai, etc. Le roi Philippe Auguste l'avait destinée pour Philippe, son petit-fils; mais ce jeune prince étant mort, l'an 1217, avant l'âge de puberté, il la maria, l'an 1221, avec GUI DE CHATILLON, comte de Saint-Pol, après s'être fait céder par lui la terre de Pont-Sainte-Maxence pour le droit de rachat dû par les filles héritières de fiefs. Agnès mourut, l'an 1225, un an avant son époux, dont elle laissa deux enfants, Gaucher et Yolande. (Voy. *les comtes de Saint-Pol.*)

GAUCHER.

GAUCHER, fils de Gui de Châtillon et d'Agnès de Donzi, hérita, entre autres domaines, de la baronnie de Donzi. Il épousa, l'an 1236, JEANNE DE BOULOGNE, fille et héritière de Philippe de France et de Mahaut de Boulogne, et mourut à la Terre-Sainte, l'an 1250, sans laisser de postérité.

YOLANDE Ire.

YOLANDE, sœur de Gaucher, veuve, depuis 1249, d'Archambaud X, sire de Bourbon, succéda à son frère, et mourut peu de tems après avoir ajouté, dans le mois d'août 1254, un codicille à son testament fait à Nismes, au mois d'avril de la même année (Anselme), laissant deux filles, dont l'aînée, qui suit. (Voy. *les sires de Bourbon et les comtes de Nevers.*)

MAHAUT.

MAHAUT, fille aînée d'Yolande et d'Archambaud X, succéda à sa mère dans la baronnie de Donzi, ainsi que dans les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Elle mourut l'an 1262, cinq ou sept ans avant EUDES, son époux, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne. (Voy. *les comtes de Nevers.*)

YOLANDE II.

YOLANDE DE BOURGOGNE, fille aînée d'Eudes et de Mahaut, eut, pour sa part dans la succession de sa mère, la baronnie de Donzi avec le comté de Nevers. Elle épousa, 1° Jean, dit Tristan, fils de saint Louis; puis, l'an 1271, après la mort de celui-ci, Robert III, comte de Flandre, auquel elle porta le comté de Nevers et la baronnie de Donzi, qui, depuis ce tems, sont demeurés unis. (Voy. *les comtes de Nevers et les comtes de Flandre.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE BAR-SUR-SEINE.

Le comté de Bar-sur-Seine, placé entre la Bourgogne et la Champagne, et composé aujourd'hui de vingt-sept tant villages que hameaux, tire son nom de sa capitale, dont l'étendue est aujourd'hui de mille pas en longueur, sur environ cinq cents en largeur. Cette ville resserrée entre une montagne et la Seine, était autrefois beaucoup plus alongée, sans jamais avoir été plus large. Elle était si grande et si peuplée au xive siècle, qu'elle passait alors pour une des plus considérables du royaume; ce qui a fait dire à Froissart :

La grand'ville de Bar-sur-Seyne
Close de palis et de Saignes
A fait trembler Troye en Champaigne.

Au-dessus de la ville, sur la montagne qui la domine, les anciens comtes avaient élevé un château fort vaste qui lui servait de clôture à l'occident, et dont le père Jacques Vignier (*Hist. manuscrite de Bar-sur-Seine*, donne la description suivante, d'après un mémoire dressé vers le commencement du xviie siècle par Jean l'Auxerrois, procureur du roi à Bar-sur-Seine. « Sur le bout et à » l'extrémité d'une longue pointe ou langue de terre se voyent » les ruines et masures d'un vieux château, autrefois la demeure » des comtes, princes et seigneurs héréditaires de Bar-sur-Seine. » La forme et le plan de cette place est triangulaire, de celle » que les géomètres nomment isocèle, de laquelle deux côtés » sont plus longs que le troisième. Elle contient en longueur » cent soixante pas, et dans sa plus grande largeur quatre-vingts. » L'assiette en était non-seulement agréable, mais très-forte et » presque imprenable; de sorte que c'était anciennement le boulevard et la forteresse de tout le pays. Cette place avait à l'occident un grand et large fossé taillé dans le roc, et du côté de » l'orient, où ces bâtiments avaient leur aspect, c'est une pente » très-roide, qui paraît précipice à ceux d'en haut : ce qui était » encore fortifié de sept grosses tours, en l'une desquelles est » aujourd'hui la grosse horloge, et servait autrefois à la porte » opposée à celle de la rivière de Seine, qui est la troisième de la » ville. De tous les bâtiments qui y étaient il ne reste que la chapelle dédiée à saint Georges, contenant vingt-cinq pas en longueur et douze en largeur. La basse-cour du château, toute » carrée, ayant quatre-vingts pas sur chaque face, paraissait » une seconde forteresse, étant environnée de bons fossés creusés » dans la roche comme ceux du château; et de la cour on entrait » dans le parc, puis dans la garenne voisine. Au pied de la place » est la petite ville de Bar-sur-Seine, occupant en longueur l'espace qui est entre la montagne et la rivière ».

Le comté de Bar-sur-Seine a eu le même sort que la ville. Ses limites étaient autrefois beaucoup plus reculées qu'elles ne le sont présentement. Le père Jacques Vignier les porte à l'orient jusqu'à Mussi-l'Evêque, d'où il tire vers le nord une ligne qu'il fait passer par Fontete, par Vandeuvre, et, tournant de là vers le midi, il la conduit par Lantage et par Avirei-le-Bois jusqu'aux Riceis.

L'opinion du père Vignier est que les habitants du comté de Bar-sur-Seine viennent des *Ambarri*, qui, suivant Tite-Live (l. 1, décade V), furent du nombre des peuples que Bellovèse, neveu d'Ambigat, roi des Bituriges, emmena, par ordre de son oncle, au-delà des Alpes, sous le règne de Tarquin l'ancien, roi de Rome, pour y faire des établissements. L'historien romain nomme ces peuples *Bituriges*, *Avernos*, *Senones*, *Heduos*, *Ambarros*, *Carnutes*, *Aulercos*.

La première race des seigneurs de Bar-sur-Seine a échappé à toutes les recherches qu'on a faites jusqu'à nos jours. Deux filles, Ervise et Azeka, en furent les derniers rejetons. Elles portèrent la seigneurie de Bar-sur-Seine dans la maison de Tonnerre, en épousant, la première, le comte Renaud, et la seconde, Milon III, frère et successeur de Renaud. (Voy. *les comtes de Nevers et de Tonnerre.*) Ayant survécu à son époux, Azeka conserva la seigneurie de Bar-sur-Seine, qu'elle transmit à Hugues Renaud, son fils, comte de Tonnerre, qui fut évêque de Langres depuis l'an 1065, époque de la mort d'Hardouin, son prédécesseur et son cousin, jusqu'à l'an 1085, qu'il cessa lui-même de vivre. Il est étranger à notre dessein de retracer ici toute la conduite épiscopale de ce prélat. Hugues de Flavigni dit qu'il était éloquent et versé dans la connaissance du grec comme du latin. L'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre le compte parmi ses bienfaiteurs. L'an 1068, il lui donna l'église de Sainte-Colombe par une charte à laquelle souscrivit Guillaume I, comte de Nevers et de Tonnerre, mari de sa tante Ermengarde, avec Renaud, son fils. (*Gallia Christ.*, no., T. IV, *Inst.* col. 145.) La même année, après avoir réparé l'église paroissiale de Bar-sur-Seine, fondée par ses ancêtres, et l'avoir dédiée sous l'invocation de la Trinité, il en confia la desserte à cette abbaye, et l'érigea en prieuré, qu'il dota de plusieurs fonds, et entre autres de deux moulins sur la Seine, pour en jouir après la mort de sa mère, qui vivait encore alors. (*Voy.* Milon III, *comte de Tonnerre.*) L'an 1072, il donna à l'abbaye de Moutier-en-Der, son fief de Pothemont, du consentement de Gautier, comte de Brienne,

qu'il appelle son héritier, d'Eustachie, sa femme (nommée aussi Adeline), sœur du prélat, et de leurs enfants, dont l'un, nommé Engilbert, se trouve parmi les souscripteurs de la charte. (*Gall. Christ., no.*, T. IV, *Instrum.* col. 146.) Ce fils embrassa depuis la vie religieuse, comme on le voit par la charte de la donation que son père fit, l'an 1085, à Molême de certains fonds situés à Radonvilliers, du consentement d'Adeline, sa femme, et de ses fils, Thibaut, Gui et Engilbert, moine de cette abbaye. (*Cartul. Molism.*) L'abbaye de Poutières se ressentit aussi des libéralités de Hugues-Renaud. Mais ayant voulu depuis attaquer son privilége d'exemption, il y éprouva une résistance qui l'irrita. Fier de son extraction des maisons de Tonnerre et de Bar-sur-Seine, dit un ancien mémorial, il voulut emporter la chose de vive force. Ayant ramassé des soldats, il enfonça les portes du monastère, qu'on lui avait fermées, fit main-basse sur ce qu'il rencontra, et mit le feu, non-seulement à l'abbaye, mais au village; ce qui doit être vraisemblablement imputé plutôt à la brutalité de ses gens qu'à lui-même. Le pape Alexandre II ne laissa pas impunie cette atrocité si indigne d'un évêque. Il employa contre Hugues-Renaud les censures, qui firent un tel effet sur lui, que l'abbé de Poutières, touché de compassion, intercéda pour lui et demanda sa grâce qu'il obtint. L'an 1076, suivant la chronique de Langres, il fit le voyage de Constantinople, d'où il rapporta un bras de saint Mamès, qu'il déposa dans sa cathédrale : et ce saint devint alors le patron du diocèse. L'historien anonyme de cette translation, écrivain du XIIIe siècle, dit que Hugues-Renaud administra les comtés de Tonnerre et de Bar-sur-Seine pour ses neveux, qui étaient encore mineurs. Il se trompe. Tonnerre avait alors pour seigneur Guillaume, fils de Guillaume I, comte de Nevers, à qui Hugues-Renaud, neveu de sa femme, en avait fait donation, l'an 1065, en montant sur le siége épiscopal de Langres, ou du moins au plus tard l'an 1072. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Gautier I, comte de Brienne, beau-frère de Hugues-Renaud et son héritier présomptif, étant mort l'an 1080, laissa ses enfants en bas âge sous la tutelle de ce prélat, qui administra pour Erard, l'aîné, le comté de Brienne, et réserva la seigneurie de Bar-sur-Seine au second, qui suit.

MILON Ier.

1085. MILON, fils puîné de Gautier, comte de Brienne, devint comte de Bar-sur-Seine après la mort de Hugues-Renaud, son oncle. Il était alors en très-bas âge, puisqu'en 1101, son frère Erard, ou Airard, comte de Brienne, le dit encore enfant dans la charte de la donation qu'il fit de l'église d'Essoyes à l'abbaye de Molême, du consentement d'Andrée, sa femme, et de ce même Milon. (1 *Cartul. de Molême.*) Le premier monument où nous le voyons paraître avec la qualité de comte, est une charte de l'an 1096, par laquelle ce même Erard donne à l'abbaye de Molême une femme serve du même lieu, avec le consentement de la comtesse Eustachie, sa mère, et de Milon, son frère, comte de Bar-sur-Seine. (*Ibid.*, fol. 76.) Il fut, l'an 1104, un des témoins de la donation que Hugues, comte de Champagne, fit de la terre de Rumilli à l'abbaye de Molême. (2e *Cartul. de Molême*, fol. 37.) L'an 1107, étant venu en ce monastère avec ce même comte, le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, et d'autres seigneurs, il fut encore témoin de la ratification du don de Rumilli, et y ajouta même un droit de pêche qui lui appartenait; ce qui fut ensuite confirmé, ainsi que d'autres donations postérieures faites à Molême, par une bulle d'Eugene III, donnée le 18 novembre 1145. (*Ibid.*, fol. 47, r°.) L'an 1110, il loua le don que Giraud de Châtelers, Rothilde, sa femme, et leurs enfants, avaient fait des terres qu'ils possédaient à Essoyes, au monastère de Saint-Avit de Meun, possédé aujourd'hui par les Cordeliers. (Etiennot, *Fragm.*, t. XV, p. 220.) Milon donna, l'an 1115, la terre dite la Chappelle de Hauz, où saint Robert avait autrefois habité, à l'abbaye de Molême, du consentement de MATHILDE, sa femme, du comte Erard, son frere, et d'Alantie, sa sœur. (1 *Cartul. de Molême*, p. 19.) Il fit, la même année, donation de la terre de Juilli-sous-Ravière à l'abbaye de Molême. Cette terre était alors en mauvais état par le défaut de cultivateurs. Milon la donna pour y établir un monastère de filles qui seraient sous la dépendance de l'abbé de Molême. (1 *Cartul. de Molême*, p. 115.) Il fut témoin, l'an 1120, de la cession que l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens fit à celle de Molême du village de Pouilli qui la touchait. (*Ibid.*, p. 124.) Ce village n'existe plus. L'an 1124, Milon souscrivit la charte d'une donation que Hugues le Manceau fit à l'abbaye cistercienne de Bouras, au diocèse d'Auxerre. (Etiennot, *Fragm.*, t. XVII, p. 444.) Milon vivait encore en 1125. En mourant il laissa Gui, qui suit; Rainard, religieux de Clairvaux, puis cinquième abbé de Cîteaux en 1133; Herbert, mari d'Edmée, dame de Ville-sur-Arce, et d'autres enfants.

GUI.

1125, au plus tôt. GUI, fils aîné de Milon et son successeur, se trouve nommé avec la qualité de comte de Bar-sur-Seine dans plusieurs titres de l'an 1128, et surtout dans la charte de la donation faite par Adam, vicomte de Bar-sur-Seine, aux religieuses de Juilli. (J. Vignier, *Hist. manuscr. de Bar-sur-Seine.*) Il donna lui-même, en 1139, à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre, et à l'église de la Trinité de Bar-sur-Seine, les droits d'une foire de trois jours, qui se tenait en cette ville, et commençait à la fête de la Trinité. Le consentement de PÉTRONILLE, son épouse, fille d'Anseric de Chacenai, dite aussi ELISABETH, et de leurs fils, Milon, Guillaume, Gui, Manassès, est formellement énoncé dans l'acte de cette donation. On le voit, en 1142, au monastère de Juilli, présent avec saint Bernard à la consécration de Mahaud et d'Helvide, fille d'André de Baudement, seigneur de Braine : cérémonie qui fut faite par Godefroi, évêque de Langres. Humbeline, sœur de l'abbé de Clairvaux, était alors supérieure de Juilli, sous la direction du bienheureux Pierre, religieux de Molême. Dans la charte que le même évêque de Langres donna, l'an 1145, pour attester que Geoffroi Fournier avait fait donation de quelques fonds qu'il avait à la Chapelle de Hauz, à l'abbaye de Molême, il est dit que cette aumône fut approuvée par Gui, comte de Bar-sur-Seine : ce qui est une nouvelle preuve que cette terre était dans le ressort de ce comté. Nous ne trouvons point de vestige plus récent de l'existence de Gui. Pétronille, sa veuve, fonda, l'an 1158, un prieuré de filles à Fromenteau, dit en latin *Frigidus mantellus*, et appelé aussi Franchevaux, *Libera vallis*, près de Saint-Florentin, dans lequel elle fit venir des religieuses de Juilli pour le peupler. (*Gallia Christ.*, t. XII, *pr.*, col. 42.) Outre les quatre enfants que nous venons de nommer, Gui laissa un cinquième fils, nommé Thibaut. Celui-ci vivait encore l'an 1180, et eut de Marguerite, sa femme, trois filles; Pétronille, mariée à Gui, seigneur de Chappes sur la Seine, à quatre lieues au-dessus de Troyes; Ermesinde, femme de Simon, seigneur de Rochefort; et Isabelle, femme de Thibaut Ier, comte de Bar-le-Duc.

MILON II.

1146, ou environ. MILON, fils aîné du comte Gui, lui succéda au comté de Bar-sur-Seine. Il accompagna, l'an 1147, le roi Louis le Jeune avec Henri, comte de Meaux et depuis de Champagne, dans le voyage de la Terre-Sainte, d'où il revint en 1149. (*Cartul. Tornedor.*) Etant tombé dangereusement malade à Troyes, en 1151, il fit, en présence du comte Thibaut, son testament, par lequel, entr'autres legs, il donna au monastère de Larivour quatre setiers de blé à prendre annuellement sur les moulins de Bar-sur-Seine. Pétronille, sa mère, et AGNÈS, fille de Gui de Baudement, seigneur de Braine, son épouse, munirent cet acte de leur souscription. (*Cartul. Ripatoriense.*) Il mourut au mois d'octobre de la même année, ne laissant qu'une fille, nommée Pétronille, laquelle épousa, en 1168,

Hugues du Puiset, vicomte de Chartres, anglais de naissance, selon Benoit de Péterborough. Agnès, veuve de Milon, se remaria, l'an 1152, à Robert de France, comte de Dreux.

MANASSÈS.

1152. **Manassès**, frère de Milon II, lui succéda au comté de Bar-sur-Seine. L'an 1165, du consentement de Thibaut, son frère, il fit don à l'abbaye de Larivour de tout ce qu'il possédait à Villenesse; et peu de tems après il engagea ce même Thibaut à terminer amiablement les différents qu'il avait avec l'abbaye de Mores. (*Cartulaires de Mores.*) Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé, l'an 1166 ou environ, doyen de Langres. La conduite édifiante qu'il tint dans ce poste lui mérita l'épiscopat, auquel il fut élevé, l'an 1179, par le choix libre du clergé de Langres. On a de lui une charte de l'an 1180, par laquelle il déclare que Thibaut, son frère, avait donné à l'abbaye de Molème, pour l'entretien des lampes de l'église, sa part des dîmes de Beauvoir. (2e *Cartul. de Molême*, fol. 199, v°.) La même année il partit pour la Terre-Sainte avec le roi Philippe Auguste et Hugues, duc de Bourgogne. Il rapporta de ce voyage une santé délabrée qu'il ne put jamais rétablir. Il mourut, après avoir langui l'espace d'environ deux ans, le 4 avril 1195, et fut enterré, comme il l'avait désiré, à Clairvaux. Son sceau était une aigle éployée, avec ces mots autour de l'écu : *Manasses comes Barri super Sequanam.*

HUGUES DU PUISET.

1168. **Hugues**, surnommé du Puiset, parce qu'il possédait cette terre entre Etampes et Paris, ayant épousé Pétronille, fille de Milon II, comte de Bar-sur-Seine, obtint par là ce comté du consentement de Manassès, évêque de Langres, oncle de sa femme. Benoit de Péterborough (*ad. an.* 1174 et 1179) le fait neveu, et Guillaume de Neubrige (l. 5, c. 11) le dit fils naturel d'un père de même nom, qui, de trésorier de l'église d'Yorck, devint, en 1153, évêque de Durham, par le crédit d'Etienne, roi d'Angleterre, et de Henri de Blois, ses oncles maternels, et, en 1189, parvint à la dignité de grand-justicier d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, le mari de Pétronille ne fut pas comte indépendant de Bar-sur-Seine, et l'évêque Manassès conserva, comme suzerain, ce titre, qu'il transmit à ses successeurs dans le siége de Langres. On voit, en effet, qu'en 1178 Manasses, comte de Bar-sur-Seine, et Thibaut, son frère, consentirent à la donation qu'Avigalon de Seignelai fit de la rivière d'Armançon à l'abbaye de Pontigni. (*Cartul. Pontin.*, p. 10.) D'un autre côté, nous trouvons qu'en qualité de comte de Bar-sur-Seine, Hugues du Puiset termina, l'an 1168, en présence de Henri, comte de Troyes, et de Gautier, évêque de Langres, les nouveaux différents qui s'étaient élevés entre les comtes de Bar-sur-Seine et l'abbaye de Mores. Il est dit dans l'acte d'accommodement : *Quod Hugo de Puteolo, comes Barri super Sequanam laudante Petronillâ conjuge suâ, de cujus capite res erat, concessit, etc.* Hugues, de concert avec Henri, son frère, fit don, l'an 1173, à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, d'une vigne située à Ricci. Ses démêlés avec l'abbaye de Mores ayant recommencé, il coupa la racine des contestations par une nouvelle transaction, dressée l'an 1174, dans laquelle il fait mention de l'acquiescement de Pétronille, sa femme, et de leurs enfants, Milon, Helvide et Marguerite. (*Cartul. de Mores.*) Hugues était alors sur le point de partir avec quarante chevaliers français et cinq cents flamands, pour aller faire une descente en Angleterre en faveur de Guillaume le Lion, roi d'Ecosse. Ce fut le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, allié de Guillaume, qui l'employa pour cette expédition. Hugues ayant débarqué, le 14 juin, au port d'Arrevel, prit et pilla, le 19 du même mois, la ville de Norwich, et s'établit au château d'Allerton en Yorckshire, que l'évêque de Durham lui livra. Mais le roi d'Angleterre, Henri II, ayant fait prisonnier, le 13 juillet suivant, à la bataille d'Alnewich, le roi d'Ecosse, obligea, le 31 du même mois, le comte de Bar-sur-Seine et sa troupe à se rembarquer. (*Bened. Petrob.*) Le roi Louis le Jeune le fit quelque tems après chancelier de France. Ce fut en cette qualité qu'ayant accompagné, l'an 1179, ce monarque en Angleterre, il dressa, par son ordre, le diplôme par lequel ce prince accordait aux moines de la cathédrale de Cantorberi cent muids de vin à prendre annuellement et à perpétuité dans le lieu qu'il désignerait, avec l'exemption des droits de tonlieu et autres pour toutes les denrées qu'ils tireraient de France. (*Joan Brompton Chron.*, p. 1140.) A son retour, tourmenté par des remords de conscience, il s'adressa au pape Alexandre III (on ne sait si c'est en personne ou par lettres), pour avoir l'absolution de ses péchés. Le pontife lui enjoignit pour pénitence d'aller faire la guerre aux Maures d'Espagne, et lui associa pour cette expédition, dit Benoit de Péterborough, plus de vingt mille brabançons. Mais Hugues n'ayant pas de fonds pour entretenir ces troupes, eut recours, l'an 1181, dit le même auteur, au roi d'Angleterre, Henri II. Ce monarque, ajoute-t-il, répondit que volontiers il l'aiderait, s'il voulait, au lieu d'aller en Espagne, faire le voyage de Jérusalem. Sur quoi le comte demanda du tems pour en délibérer avec ses Brabançons. On ignore le parti auquel ils se déterminèrent; mais il y a bien de l'apparence que la mort d'Alexandre, arrivée le 30 août de cette année, fit évanouir ce projet de croisade dont il était auteur, puisqu'il n'en est plus fait mention dans la suite. L'an 1189, après la mort du roi Henri II, le comte Hugues retourna en Angleterre, peut-être pour assister au couronnement du roi Richard. Mais il n'en revint pas, y étant décédé au mois de novembre de la même année, dans un lieu que Benoit de Péterborough nomme Ardech. L'évêque de Durham, son oncle, prit soin de ses obsèques, suivant le même auteur, et le fit enterrer dans un cimetière de cette ville, appelé la Galilée. Il laissa de son mariage un fils, qui suit, avec deux filles : 1° Marguerite, femme de N. de Rochefort, laquelle, du consentement de Hugues et Simon, ses fils, donna, dans le mois de décembre 1221, aux templiers de la commanderie de Valeure (*de Avaloria*), tout ce qui lui appartenait au territoire de Montarmet (*Archiv. de Valeure*); 2° Isabelle, mariée, suivant la conjecture du P. Rouvière, dans son *Reomaus*, avec Ansel de Trainel, et fut mère de Laurence, dont il sera parlé ci-après.

MILON III.

1189. **Milon III**, fils de Hugues du Puiset et de Pétronille, fille de Milon II, succéda à son père dans le comté de Bar-sur-Seine, ainsi que dans la seigneurie du Puiset. Il fut présent, l'an 1195, à l'accord passé entre l'abbaye du Moutier-en-Der et les deux frères, Jean et Geoffroi, fils de Laure de Buxeuil. (*Cart. Derv.*) Il paraît aussi comme témoin dans une donation faite au prieuré de Juilli, l'an 1197, par Clerambaut de Chappes. (2e *Cart. de Molême.*) L'an 1198, il affranchit les habitants de Bar-sur-Seine, et leur permit de s'ériger en commune. Jusqu'alors main-mortables, ils ne pouvaient transmettre leurs successions qu'à leurs fils, attendu que la main-morte exigeait des services de bras qu'une fille n'aurait pu acquitter. Par l'acte d'érection de leur commune il est dit qu'ils pourront faire passer leurs successions non seulement à leurs enfants de l'un et de l'autre sexes, et à leurs collatéraux qui se trouveraient être hommes du même seigneur, mais même à leurs filleuls. Cette charte malheureusement demeura sans exécution, on ne sait par quelle cause; et la preuve en est qu'en 1227 les habitants de Bar-sur-Seine, comme on le verra ci-après, étaient encore sous le joug de la servitude. Milon fit un pareil octroi, l'an 1210, à tous ses hommes de Villeneuve, de Merci et d'Essoyes. Les deux pièces qui prouvent ces faits sont dans le Cartulaire de Champagne, conservé à la chambre des comptes de Paris (folio 229). Elles ne diffèrent entre elles qu'en ce que dans la première il est dit que le comte de Bar-sur-

Seine s'est départi de son droit de main-morte sur ses hommes de corps demeurants à Bar-sur-Seine, moyennant une somme de cent livres, qu'ils lui ont payée en commun; au lieu que la seconde porte que l'octroi fait par le comte à ses hommes de Merei, Villeneuve et Essoyes, est purement gratuit de sa part. Milon servit le roi Philippe Auguste dans son expédition de Normandie contre le roi Jean-sans-Terre, et fut un des seigneurs qui garantirent la capitulation qu'il fit le 1[er] juin avec la ville de Rouen. (Duchêne, *Scrip. Norm.*, p. 1058.) L'an 1206, au mois de novembre, il fit avec Gui, seigneur de Juilli-le-Châtel, en présence de Blanche, comtesse de Champagne, un traité par lequel il fut reconnu que le château de Juilli relevait du comté de Troyes, et que le bourg adjacent avec ses fortifications, possédé par Clérembaut, était dans la mouvance du comté de Bar. (Chantereau le Fèvre; *Origine des Fiefs*, *pr.*, p. 30.) Milon se croisa, l'an 1209 ou environ, contre les Albigeois, et eut part cette même année aux siéges de Beziers et de Carcassonne. L'année suivante, au mois de juin, il fonda la Maison-Dieu de Saint-Jean-Baptiste à Bar-sur-Seine, du consentement de sa femme et de Gaucher, leur fils, en faveur des religieux dits de Roncevaux (ordre éteint depuis long-tems), qui l'échangèrent au mois de septembre 1382 avec les Trinitaires, ou Mathurins, pour une autre maison que ceux-ci avaient ailleurs. L'an 1215 (V. S.), au mois de février, il fit avec Blanche, comtesse de Champagne, et Thibaut, son fils, un traité par lequel il s'engageait à les défendre contre Erard de Brienne et Philippe, sa femme. (*Cart. de Champ.*, dit *Thuanum.*) L'abbaye de Poutières, soumise immédiatement au saint siége, était de tems immémorial sous la garde des comtes de Bar-sur-Seine. Le comte Milon, en 1215, transporta ce droit à Hervé, comte de Nevers, dont il reçut en contr'échange les deux villages de Versigni et de Roberceaul. (Voyez *les comtes de Nevers.*) Milon se disposant, l'an 1217, au voyage d'outre-mer, fit au mois d'août, son testament par lequel il léguait aux templiers une rente de trente livrées de terre, à prendre, dit-il, sur son domaine dans la châtellenie de Bar-sur-Seine: *Triginta libratas reditûs de meo dominio in castellania Barri.* Il partit ensuite pour la croisade, et se trouva au siége de la tour du Phare, en Egypte, qui précéda celui de Damiète. Il y mourut le 17 août de l'an 1218 (*Nécr. Molism.*), avec Gaucher, son fils, qu'il avait eu d'Elissende, son épouse, fille, selon du Bouchet, de Renaud IV, comte de Joigni. Gaucher avait épousé quelque tems auparavant Elisabeth, dite aussi Sibylle, fille de Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople, dont il ne laissa point d'enfants. Etant à la dernière extrémité, il écrivit ou fit écrire à sa mère et à sa femme une lettre par laquelle il leur déclarait qu'il donnait dix-huit livrées de terre monnaie de Paris, *Decem et octo libratas terræ monetæ parisiensis*, pour fonder une chapelle au Puiset, et dix-huit autres livrées de terre pour en fonder une à Montreuil; que de plus il avait légué à Notre-Dame de Chartres trente marcs d'argent, *De quibus fieri debet miles montatus super equum suum*, les priant par l'amitié qu'ils lui ont toujours témoignée, de veiller à l'exécution de ces legs, et les avertissant qu'il a ordonné que toute sa terre du Puiset fût mise en interdit si ses dernières volontés n'étaient pas remplies. (Etiennot, *Fragm.*, T. XIII, p. 132.) Elisabeth, veuve de Gaucher, se remaria à Eudes de Montaigu, neveu par Alexandre, son père, d'Eudes III, duc de Bourgogne. Milon III, outre Gaucher, avait un autre fils, nommé Guillaume, et surnommé de Chartres, apparemment de quelque fief que possédait son père dans le Chartrain, ou peut-être parce que Milon était vicomte de Chartres. Quoi qu'il en soit, Guillaume étant entré dans l'ordre des Templiers, en devint grand-maître en 1217, ainsi qu'on l'a dit ci-devant (T. I, p. 520.), et se rencontra l'année suivante avec Gaucher, son frère, au siége de Damiète, où il fit des merveilles à la tête de ses chevaliers, dont un grand nombre périt dans cette expédition, comme l'atteste Olivier, témoin oculaire, dans son Histoire du siége de Damiete. (*Apud Eccard. Corp. Hist. med. ævi*, T. II, pp. 1405-1408.)

Après la mort du comte Milon III, Laurence, sa nièce, et Pétronille, fille de Thibaut, frère de Milon II, partagèrent entre elles sa succession. Mais, l'an 1223, Ponce de Mont-Saint-Jean, fondé de procuration de Laurence et de Ponce de Cuiseaux, son époux, vendit à Thibaut, comte de Champagne, leur part du comté de Bar-sur-Seine: ce qu'ils ratifièrent par un acte passé à Dijon la même année. (*Cartul. de Champ.*, dit *Thuanum*, fol. 154.) Pétronille en fit autant de sa portion en faveur de ce comte vers le même tems. Enfin, l'an 1225, au mois d'août, Elissende, veuve du comte Milon III, vendit au même Thibaut son douaire de Bar-sur-Seine, *Totum dotalitium meum*, dit-elle dans l'acte, *comitatûs Barri super Secanam*, *quod silicet dotalitium meum movet de feodo comitatûs Campaniæ*, avec tous les conquêts qu'elle avait faits avec son époux, à l'exception du fief du chevalier Robert de Fontette, et sans préjudice de l'opposition que Bardin avait faite à cette vente; laquelle opposition avait été mise en compromis. (*Liber principum*, folio 346, r°.) Elissende vivait encore en 1230, comme le prouve la vente qu'elle fit au mois de mai de cette année à l'abbaye de Molême d'une vigne située au territoire de Merei. (2[e] *Cartul. de Molême*, folio 47, v°.) L'an 1239, le comte Thibaut fit hommage de Bar-sur-Seine à Robert de Torote, évêque de Langres, comme au premier suzerain.

La ville de Bar-sur-Seine était encore dans l'état de servitude lorsque Thibaut en prit possession. Ce fut ce prince qui l'affranchit, et toute la châtellenie qui en dépend, du droit de main-morte, par sa charte du mois d'avril 1227; ce qu'il confirma par une autre de l'an 1231. La dernière de ces deux pièces est en original aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Bar-sur-Seine. Elle porte que la commune de cette ville sera gouvernée par un mayeur, ou maire, et douze échevins (ils sont réduits aujourd'hui à quatre). Ces officiers exerçaient la justice civile et criminelle non-seulement dans la ville, mais dans tout le comté de Bar-sur-Seine, jusqu'au tems de l'établissement d'un bailliage en cette ville; ce qui n'arriva qu'au seizième siècle. (*Nouv. rech. sur la France*, T. I, p. 67.) Le comte Thibaut V, fils et successeur du précédent, fonda, au mois d'octobre 1269, une collégiale dans l'église paroissiale de Bar-sur-Seine. (*Ibid.* pp. 71 et 72.) L'an 1359, un parti anglais, durant la prison du roi Jean, prit de force la ville de Bar-sur-Seine, *où il y eut*, dit Froissart, *plus de neuf cents bons hôtels brûlés.* C'est depuis ce tems apparemment qu'elle est réduite à l'étendue qu'elle a aujourd'hui.

Le comté de Bar-sur-Seine fut réuni à la Bourgogne, en 1435, par le fameux traité d'Arras. Il ne jouit cependant pas du principal privilége de cette province, étant sujet aux droits d'aides et à d'autres dont elle est exempte. Il ne ressortit point non plus au parlement de Bourgogne, mais à celui de Paris.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE SENS ET DES COMTES DE JOIGNI

Le comté de Sens, qui tire son nom de sa capitale, l'une des plus anciennes et des plus célèbres villes des Gaules, n'est qu'une petite partie du pays qu'occupaient les Sénonois avant de passer, avec les autres peuples des Gaules, sous la domination des Romains. Ce pays, après avoir été conquis par Jules-César, conserva la même étendue; et dans la division qui fut faite des Gaules sous Honorius, il composa la quatrième Lyonnaise, qui comprenait les diocèses de Troyes, de Senlis, de Meaux, de Paris, de Chartres, d'Orléans, de Nevers et d'Auxerre. Après que les Francs se furent rendus maîtres des Gaules, le Sénonois se trouva divisé dans le partage que firent les enfants de Clovis de la Monarchie française. Une partie de cette province fut attribuée au royaume de Bourgogne et d'Orléans, l'autre à celui de Paris. On voit aussi que lorsque ce pays rentra dans la main d'un seul souverain, il fut partagé en divers comtés. Orléans, Chartres, Nevers, Auxerre, Troyes, Senlis, eurent leurs comtes particuliers. L'histoire nous a conservé les noms de cinq des comtes amovibles de Sens. Manerius, ou Magnerius, dont la femme se nommait Rothilde, était comte de Sens sous Louis le Débonnaire, et mourut le premier août de l'an 836. Donat l'était en 845, sous Charles le Chauve. On trouve après lui Gilbert, revêtu de la même dignité en 884, avec sa femme Pavenildis. Il eut probablement pour successeur Garnier, lequel prit le parti d'Eudes, contre le roi Charles le Simple, ainsi que Gautier, archevêque de Sens, qui fit la cérémonie de sacrer Eudes en qualité de roi de France. Richard le Justicier, duc de Bourgogne, partisan de Charles, vengea ce prince en chassant de Sens, le 8 juin de l'an 895, et l'archevêque et le comte. Richard, fils de Garnier, ne laissa pas néanmoins de lui succéder. Mais s'étant soulevé, l'an 931, avec Giselbert, comte de Bourgogne, contre le roi Raoul, il irrita ce prince, qui marcha contre eux et les fit rentrer dans le devoir.

COMTES HÉRÉDITAIRES DE SENS.

FROMOND I.

941. Fromond I, qui paraît avoir été le fils du comte Garnier, fut nommé comte de Sens, ou confirmé dans cette dignité, l'an 941, par Hugues le Grand, duc de Bourgogne, dans le ressort duquel Sens était compris. Cette faveur fut le prix du service qu'il avait rendu à Hugues en chassant de Sens l'archevêque Gerland, parce qu'il favorisait le parti d'Herbert II, comte de Vermandois, alors ouvertement brouillé avec le duc de Bourgogne. Fromond était néanmoins parent d'Herbert; mais les liens du sang ne purent l'attacher à ce comte, dont la perfidie obligeait ses proches, comme les étrangers, à se mettre en garde contre lui. Renaud, comte de Reims et de Rouci, ayant surpris, l'an 945, la ville de Sens pendant l'absence de Fromond, celui-ci revient en diligence, et s'établit dans le château de l'abbaye de Sainte-Colombe aux portes de cette ville. On était alors dans les chaleurs de l'été, où chacun, jusqu'aux soldats, se permettait le sommeil à midi. Fromond, le 29 juillet, saisit ce moment pour escalader la ville; et y ayant réussi, il tua une partie de la garnison et mit le reste en fuite, après quoi il fit abattre une partie des murs de Sainte-Colombe pour empêcher qu'un autre, imitant son exemple, ne fît servir ce fort à l'usage qu'il venait d'en faire. (*Chron. S. Petri Vivi.*) Fromond termina ses jours l'an 951, laissant un fils, qui suit, et une fille, qui fut mère de Séguin, archevêque de Sens.

RENAUD I, ou RENARD, dit LE VIEUX.

951. Renaud I, ou Renard, dit le Vieux, succéda, l'an 951, au comte Fromond, son père. L'an 965, des Saxons, qu'Anségise, évêque de Troyes, avait amenés d'Allemagne sous la conduite de Brunon, frère de l'empereur Otton I, pour l'aider à recouvrer cette ville usurpée sur lui par Robert de Vermandois, n'ayant pas réussi à cette entreprise, s'acheminaient vers la ville de Sens dans le dessein de la surprendre et de la piller. L'archevêque Archambaut et le comte Renaud, les voyant arriver, vont à leur rencontre, les attaquent dans un lieu nommé Villers, et remportent sur eux la victoire. Helpon, l'un de leurs chefs, tué dans la mêlée, est reporté dans les Ardennes, sa patrie, et Brunon ramène en Saxe les débris de son armée. (Ordéric Vital, l. VII.) Ce ne fut pas le seul exploit militaire de Renaud. Un chevalier, nommé Boson, s'étant emparé de la forteresse de Brai, Renaud vint l'assiéger dans cette place, dont il brûla l'église, et l'emmena prisonnier à Sens. Renaud eut encore à soutenir contre ses vassaux et ses voisins d'autres guerres qui l'engagèrent à faire construire plusieurs citadelles pour se mettre en état de défense. Les principales sont une grosse tour qu'il fit élever presque au milieu de la ville de Sens, sur un terrain appartenant à l'abbaye de Sainte-Colombe, qu'il possédait en commende; le château de Joigny, qui a donné naissance à la ville, et dont le fonds était du domaine de l'abbaye de Notre-Dame du Charnier, de laquelle il était pareillement abbé, et

Château-Renard, dont il usurpa l'emplacement sur l'abbaye de Ferrières. Renaud termina ses jours, l'an 996, suivant la chronique de saint Pierre-le-Vif, et fut enterré à Sainte-Colombe de Sens. (Bouquet, T. X, p. 222.) Il laissa deux fils, Fromond, qui suit; et Renaud, qui eut en partage Château-Renard : c'est de celui-ci que descendent les anciens seigneurs de Courtenai. Les injustices et les violences qu'exerça le comte Renaud lui aliénèrent les cœurs de ses vassaux, et rendirent sa mémoire odieuse à la postérité. Il eut aussi une fille, nommée Adèle, ou Alix, mariée à Geoffroi, qu'elle fit comte de Joigni.

FROMOND II.

996. Fromond II, fils aîné de Renaud, lui succéda au comté de Sens. L'envie de placer Brunon, son fils, sur le siége archiépiscopal de Sens, fit qu'il s'opposa de toutes ses forces à l'intronisation de l'archidiacre Léothéric, qui avait été canoniquement élu pour remplir cette place. Léothéric ayant été trouver le pape Silvestre II (le célèbre Gerbert, dont il avait été disciple dans l'école de Reims), obtint de lui des lettres confirmatives de son élection. Elles ne firent aucune impression sur le comte, qui n'en persista pas moins dans son opposition. Le prélat, après l'avoir excommunié, reprit le chemin de Rome, d'où il rapporta un nouveau bref, portant ordre aux évêques de la province de l'ordonner sans délai; ce qui fut exécuté, l'an 1001, dans l'église de Sainte-Fare. Fromond se vit alors obligé de se désister de son opposition, et de permettre à Léothéric de prendre possession de son siége. Ce comte, suivant la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, termina ses jours l'an 1012. Raoul Glaber dit que Fromond était un homme de mœurs simples et pacifiques, bien différent en cela de son prédécesseur et de son successeur. Cet éloge ne s'accorde guères avec les faits qu'on vient de rapporter. Ce comte avait épousé Gilberte, ou Gerberge, fille de Renaud de Rouci, comte de Reims, qui lui donna quatre fils; Fromond et Renaud, qui partagèrent entre eux la succession de leur père; Brunon, dont on vient de parler; et Renaud qui embrassèrent l'état ecclésiastique. Ce dernier fut abbé de Notre-Dame, près de Sens.

RENAUD II.

1012. Renaud II, second fils de Fromond, eut le comté de Sens, séparé de celui de Joigni, dans le partage de la succession de son père. Il est représenté dans la chronique de Saint-Pierre-le-Vif comme un méchant homme, et par un autre historien du tems il est appelé *iniquorum iniquissimus*. (Bouquet, T. X, p. 227.) En effet il persécuta l'archevêque Léothéric pour se venger de la préférence qu'il avait eue sur l'archidiacre Brunon, son frère, massacrant ses hommes, pillant ses terres, l'outrageant en sa personne de toute manière, jusques-là que lorsque le prélat, officiant à l'autel, se tournait pour saluer le peuple, Renaud tournant le dos, *in posterioribus suis pacem ei offerebat*. (*Chron. S. Petri Vivi.*) Léothéric, poussé à bout par tant de mauvais traitements, consulta le pape, les évêques ses suffragants, et les seigneurs ses amis, sur le parti qu'il avait à prendre. Tous lui conseillèrent, mais surtout Rainald, évêque de Paris, d'aller trouver le roi Robert, et de s'engager à lui livrer la ville; ce qu'il fit le 22 avril de l'an 1015, suivant la chronique de Saint-Pierre-le-Vif. Le monarque, déjà irrité contre Renaud pour s'être joint aux seigneurs de Bourgogne, qui refusaient de recevoir pour duc son fils Robert, acquiesça de grand cœur à la prière du prélat. Mais étant venu avec une armée pour prendre possession de Sens, il en trouva les portes fermées, et fut obligé de l'assiéger. Renaud, qui défendait la ville avec Fromond, son frère, s'enfuit nu lorsqu'il la vit sur le point d'être forcée. Fromond se retira dans la tour avec ses gens, où ils résistèrent pendant quelques jours aux attaques des assiégeants; mais il fallut à la fin se rendre. Fromond fut envoyé prisonnier au château d'Orléans, où il finit ses jours. Le roi fit grâce à la garnison, et la renvoya libre, à la prière des seigneurs qui l'accompagnaient. (*Ibidem.*) Renaud, après s'être sauvé de Sens, fut accueilli par Eudes II, comte de Champagne, auprès duquel il s'était retiré. Les deux comtes ayant levé une armée, bâtirent le château de Montreuil-sur-Seine (et non pas de Montereau), que Renaud céda en fief à Eudes, et qui devint ensuite fort nuisible au roi et à l'archevêque de Sens. Renaud et Eudes vinrent après cela mettre le siége devant Sens, dont ils se rendirent maîtres au bout de trois jours, après avoir mis le feu à deux faubourgs. Renaud trouva moyen d'apaiser le roi par ses soumissions, et vécut dans la suite assez bien avec l'archevêque. Il épousa, l'an 1023 ou l'an 1027, au mois de juillet, Juville, à qui il donna en dot la terre de Bassey (peut-être Bassou), avec d'autres terres dans l'Auxerrois et le Gâtinais. L'acte de cette donation est rapporté par D. Martenne. (*Anecd.* T. I, col. 141.) Après la mort de l'archevêque Léothéric, arrivée le 26 juin 1032, Gelduin, cousin de Renaud, ayant gagné, par présents, le roi Henri I, vint à bout de se faire nommer par ce prince pour remplir le siége vacant, malgré le clergé de Sens, qui avait élu canoniquement le trésorier Mainard. On ne dit pas si Renaud fut complice de cette intrusion. Quoi qu'il en soit, Gelduin fut consacré, le 18 octobre 1032, à Paris. Mais Eudes, comte de Champagne, qui, après la mort du roi Robert, s'était emparé de Sens, le vicomte Daimbert, et les autres nobles du pays, lui fermèrent l'entrée de la ville. Le roi, irrité de cette opposition, vint assiéger Sens, et commit de grands dégâts aux environs sans pouvoir se rendre maître de la place. Enfin, l'an 1034, Eudes ayant consenti de partager la ville avec le monarque, Gilduin y fut reçu et intronisé dans son siége. Il s'y maintint jusqu'au concile de Reims de l'an 1049, où il fut déposé par le pape Léon IX pour cause de simonie. Le comte Renaud était encore vivant alors, et ne termina ses jours que l'an 1055. Raoul Glaber dit qu'il se faisait appeler *le roi des Juifs*, tant il affectionnait cette nation, dont il avait adopté, suivant cet historien, les usages et presque embrassé la religion. Comme il ne laissa point de postérité de Manstrude, sa femme, le roi Henri se saisit du comté de Sens, qu'il réunit à la couronne, et établit pour le gouverner un vicomte, dont le titre a persévéré jusqu'à nos jours.

COMTES DE JOIGNI.

GEOFFROI Ier.

Geoffroi I, dont la naissance n'est point connue, devint comte de Joigni (l'ancien *Bandritum*, suivant M. le Beuf) par son mariage avec Alix, ou Adèle, fille de Renaud le Vieux, comte de Sens. Ce fut un seigneur incommode à ses voisins. Les religieuses de Saint-Julien d'Auxerre possédaient, à une lieue et demie de Joigni, la terre de Migenne (en latin *Mitigana.*) Geoffroi, la trouvant à sa bienséance, voulut s'en rendre maître, et y établit de force des coutumes mauvaises, ou droits onéreux, qui occasionèrent de grandes plaintes. Il en fut touché sur la fin de ses jours, et tâcha de réparer le mal qu'il avait fait. On ignore le tems de sa mort, mais elle arriva au plus tard en 1042. Il laissa de son mariage trois fils; Geoffroi, qui suit; Gilduin, archevêque de Sens, dont on a parlé plus haut; et Renaud.

GEOFFROI II.

1042. Geoffroi II, fils de Geoffroi premier et d'Alix, n'est connu que par une charte du premier mars, de la douzième année de Henri premier (1043 de J. C.), par laquelle il déclare à Emme, abbesse de Saint-Julien d'Auxerre, qu'ayant eu part aux vexations que Geoffroi, son père, avait exercées dans la terre de Migenne, il veut l'imiter dans son repentir. En conséquence il renonce, du consentement de sa mère Alix et de ses frères, Gilduin et Renaud, à toutes les mauvaises coutumes que son père avait établies à Migenne, et entend que cette terre appartienne à l'abbaye de Saint-Julien, sans aucune redevance envers lui, attendu qu'elle est, dit-il, du comté de Sens et non de celui de Joigni. (*Gall. Chr.*, T. XII, *Instr.* col. 101 et 102.) Rien n'indique l'année de sa mort, et sa mère parait lui avoir succédé. Elle avait épousé en secondes noces, suivant Albéric de Trois-Fontaines, Engilbert, comte de Brienne, n'ayant alors qu'une fille de son premier mariage. Or, celui-ci, ajoute Albéric, avait parmi ses commensaux un chevalier nommé Etienne, seigneur de Vaux (*de Vallibus*), près de l'abbaye de Saint-Urbain, qu'il avait marié avec la fille de sa femme.

ETIENNE DE VAUX, comte de Joigni et premier sire de Joinville.

Etienne de Vaux (c'est toujours Albéric qui est notre guide), après la mort de sa mère, eut, du chef de sa femme, le comté de Joigni. Ce fut lui qui bâtit le château de Joinville avec l'aide du comte Engilbert, ajoute le même auteur sans nous dire comment cette terre lui était échue. Le tems de sa mort n'est pas plus connu que celui où il entra en possession du comté de Joigni. De son mariage il laissa un fils, qui suit.

GEOFFROI III, dit LE VIEUX, comte de Joigni, et premier du nom, sire de Joinville.

Geoffroi, dit le Vieux, fils d'Etienne de Vaux, porta la guerre, suivant Albéric, en 1055, dans le Boulonnais. Cette expédition, dont le motif n'est point marqué, ne lui réussit pas. Il y fut pris dans un combat où il perdit son fils Hilduin. Ayant recouvré, peu de tems après, sa liberté, il vécut encore 26 ans, et finit ses jours par conséquent en 1081. En mourant il laissa un fils, qui suit. Hilduin, son fils aîné, avait aussi laissé des enfants, savoir, deux fils, Gautier et Vithier, morts sans postérité l'un et l'autre, avec une fille, Hesceline, dame de Neuilli, mariée à Gui, seigneur d'Aigremont, frère utérin de Tesselin, père de saint Bernard. (Albéric.)

GEOFFROI IV, dit LE JEUNE, comte de Joigni, IIe du nom, sire de Joinville.

1081. Geoffroi IV, fils de Geoffroi III, réunit dans sa main, en lui succédant, le comté de Joigni et la seigneurie de Joinville. Il était avoué de l'abbaye de Moutier-en-Der, et en cette qualité il avait établi des coutumes très-onéreuses dans les terres de ce monastère. Thibaut, comte de Champagne, à qui l'abbé Dudon se plaignit de ces vexations, fit citer Geoffroi, l'an 1088, à sa cour de Meaux. L'accusé comparut; mais dans ces entrefaites, Etienne, fils du comte de Champagne, ayant été fait prisonnier en guerre par le roi Philippe premier, cet événement, qui obligea Thibaut d'aller solliciter la délivrance du captif, ne lui permit pas de se rendre à Meaux au jour marqué. Geoffroi, de retour sans avoir été jugé, prit le parti de s'accommoder avec l'abbaye de Moutier-en-Der. Par le traité qui fut fait, il promit de s'en tenir aux coutumes qui avaient eu lieu du tems d'Etienne, son aieul. (Mabillon, *Ann. Bened.*, T. V., p. 642.) La femme de Geoffroi IV s'appelait Hodierne, et était, suivant du Bouchet, fille de Joscelin premier, seigneur de Courtenai. De cette alliance sortirent Galfrid, ou Geoffroi, qui mourut avant son père, décédé l'an 1104 au plus tard; Renaud qui suit; et Roger sire de Joinville, dont la branche suivra; Hadevide, par son mariage devint dame d'Aspremont, et fut mère, dit Albéric, d'une nombreuse postérité; et Lore, qui, s'étant faite religieuse, devint abbesse.

RENAUD III.

1104 ou environ. Renaud, second fils du comte Geoffroi IV et d'Hodierne, fut le successeur de son père au comté de Joigni. L'ancien historien des évêques d'Auxerre nous apprend qu'il avait un droit annuel de 15 livres sur le château d'Appoigni, à deux lieues au-dessous d'Auxerre; droit que l'évêque Humbaud, seigneur de cette place, appartenante à son église, fit diminuer de 40 sous par composition avec Renaud. L'an 1139, Renaud fut témoin de la donation que firent Huldearde et Gautier, son fils, à l'abbaye d'Eschallis, ordre de Citeaux, au diocèse de Sens, et fit lui-même la tradition de ce don. (*Gall. Chr.*, T. XII, *pr.*, col. 27.) Nous n'avons point d'autre détail sur sa vie, et nous ignorons l'année de sa mort. Le nécrologe du prieuré de Joigni marque seulement cet événement au 20 de janvier. Renaud laissa d'Amicie, sa femme, trois enfants, Gui, qui suit, Renaud et Elvide, abbesse de Saint-Julien d'Auxerre. M. le Beuf (*Hist. d'Aux.*, T. II, p. 150) dit, qu'en 1122, Amicie fit hommage de

la terre de Coulange-la-Vineuse à Mathilde, comtesse de Nevers, d'où nous inférons deux choses, 1° que cette terre appartenait à Amicie de son chef, 2° que son époux qui n'est point dénommé dans cette affaire, devait être alors absent. Peut-être était-il à la croisade. M. du Bouchet donne encore pour femme à Renaud III, Vandelmode, fille de Humbert premier, sire de Beaujeu. Si cela est, Renaud aura épousé Vandelmode en premières noces.

GUI.

Gui, appelé Guillaume par Albéric et quelques autres, fils et successeur de Renaud III, fut un des seigneurs à qui le pape Eugène III, recommanda, l'an 1145, l'abbaye de Vezelai, pour accommoder ses différents avec le comte de Nevers. Empressé de signaler sa valeur contre les infidèles, il suivit, l'an 1147, le roi Louis le Jeune à la croisade. Il mourut quelque tems après son retour, l'an 1150, sans laisser de postérité d'Alix, sa femme, fille d'Etienne, comte de Blois et de Champagne. Le nécrologe du prieuré de Joigni, où il eut sa sépulture, le met au nombre des bienfaiteurs de ce monastère.

RENAUD IV.

Renaud IV fut le successeur de Gui, son frère, au comté de Joigni, dont il jouissait en 1154. Il paraît qu'il avait accompagné Gui dans le voyage de la Terre-Sainte. L'an 1161, il se ligue avec Etienne, comte de Sancerre, contre Guillaume IV, comte de Nevers. On ne sait pas quel fut le sujet de cette guerre; mais après diverses hostilités, elle finit par une victoire que Guillaume remporta, au mois d'avril 1163, sur ces deux confédérés. Du tems du comte Renaud, il y avait un vicomte à Joigni. On voit Isnard en 1163, et Hildoin en 1175, qui portaient ce titre avec des prérogatives considérables, dont ils faisaient hommage au comte Renaud. Il mourut dans un âge fort avancé, le 21 avril, suivant le nécrologe du prieuré de Joigni, lieu de sa sépulture; mais on ignore en quelle année: ce fut néanmoins au plus tard l'an 1179. Sa femme, nommée Adélaide, le fit père de trois fils; Guillaume, qui suit; Fromond et Gaucher, Sénéchal de Nivernais, avec une fille, Elissende, femme de Milon, dernier comte de Bar-sur-Seine.

GUILLAUME Ier.

Guillaume Ier, fils aîné du comte Renaud IV et son successeur, était en possession du comté de Joigni en 1179, comme le prouve une charte par laquelle il donne cette année aux Prémontrés de Dilo, *Loci Dei*, 40 sous de cens à Joigni, du consentement d'Alix, sa femme, et de Gaucher, son frère, à condition de dire une messe à perpétuité pour lui et pour les siens, et de l'inhumer dans leur église après sa mort. (*Gall. Christ.*, T. XII, *pr.*, col. 55.) Guillaume eut un différent avec Pierre de Courtenai, comte de Nevers et d'Auxerre, touchant la terre de la Ferté-Loupière, *Firmitas Lupera*, qu'il possédait en Gâtinais, à quatre lieues de Joigni, dont il portait l'hommage au comte de Champagne, et que Pierre prétendait relever de lui. Marie, comtesse de Champagne, prit la défense de Guillaume. Le comte de Nevers, par amour pour la paix, consentit que le comte de Joigni reprît d'elle et de son fils Henri, pour ce fief, jusqu'à la décision des arbitres, qui seraient choisis de part et d'autre. C'est ce qu'énonce une charte de cette comtesse, en date de l'an 1186. (Ducange, *Observ. sur Villehardouin*, p. 253.) L'an 1190, Guillaume, par une charte, confirma à l'abbaye des Bénédictines de Saint-Julien d'Auxerre une cession que Renaud, son père, avait faite à cette maison du tems de l'abbesse Agnès. Celle qui gouvernait alors ce monastère se nommait Elvide, que Guillaume appelle sa tante du côté paternel, *amita mea*. (*Archiv. de Saint-Julien.*) La même année, il fut du nombre des seigneurs qui partirent pour la croisade à la suite du roi Philippe-Auguste. Il fut, l'an 1204, avec Gaucher, son frère, du nombre des seigneurs qui garantirent pour ce monarque la capitulation qu'il fit le premier juin, avec la ville de Rouen. (Duchêne, *Script. Norm.*, p. 1059.)

L'an 1213, au mois de mars, il donna des lettres par lesquelles il promettait de garder les conventions suivant lesquelles Guillaume, comte de Sancerre, son féal, lui avait engagé la terre de la Ferté-Loupière, et donnait pour pleige la comtesse de Champagne. (*Liber principum*, fol. 263 v°., et 264 r°.) L'an 1216, il assista, avec les pairs du royaume, au jugement que Philippe Auguste rendit à Melun, touchant le différent qui s'était élevé entre la reine de Chypre et la comtesse Blanche, par rapport aux comtés de Brie et de Champagne: *Judicatum est à paribus regni, videlicet à Remensi Archiepiscopo. W. Comite Joviniaci, etc.* Il ne faut pas néanmoins conclure de là que le comté de Joigni relevât nuement alors de la couronne. On voit aussi des chartes de Guillaume premier, données en 1219. C'est la dernière époque connue de sa vie, dont le terme est marqué au 15 février dans le nécrologe du prieuré de Joigni. Il avait épousé en premières noces Alix, fille de Pierre Ier, sire de Courtenai, de laquelle il fut ensuite séparé pour cause de parenté; et en secondes noces Béatrix, fille de Guillaume, comte de Sancerre, qui le fit père de Gui, mort jeune; de Pierre, qui suit; de Guillaume, qui viendra ensuite; et d'une fille nommée Blanche. (*Voyez* Adémar, *comte d'Angoulême.*)

PIERRE.

1219 au plus tôt. Pierre, fils aîné de Guillaume I, fut son successeur au comté de Joigni, dont il fit hommage-lige à Blanche, comtesse de Champagne, et au comte Thibaut, son fils, reconnaissant que son château de Joigni leur était jurable et rendable à grande et à petite force toutes les fois qu'il en serait requis. Il paraît que sa conduite fit naître depuis quelques soupçons sur la sincérité de cette déclaration; car nous voyons que Blanche envoya sur les lieux un de ses officiers, nommé Mathieu de Tosquin, lequel, ayant assemblé les nobles et les bourgeois de Joigni le jour des rois 1221 (V. S.), les fit jurer que, si le comte Pierre manquait à la fidélité qu'il devait à la comtesse et à son fils, et qu'il refusât de leur remettre son château, ils se déclareraient contre lui pour le contraindre à tenir ses engagements. (*Liber principum*, fol. 338, r°.) Le 21 décembre 1251, il avait fait pareil hommage, pour le château de Coulanges-la-Vineuse, à Mahaut, comtesse de Nevers, déclarant qu'il était tenu de le lui remettre quand elle le demanderait, à condition qu'il lui serait rendu dans le même état qu'il l'aurait livré. Mais il faut que ce domaine lui eût été cédé par Guillaume, son frère. En effet nous trouvons dans le même cartulaire (fol. 169, v°.), des lettres de Guillaume I, datées du mois d'août 1215, par lesquelles il déclare qu'ayant émancipé son fils Guillaume, il l'a mis en possession de la terre de Coulanges-la-Vineuse, dont il jouissait au nom de ce fils pendant sa minorité; ce qui prouve en même tems que ce domaine venait de Béatrix de Sancerre, mère de Pierre et de Guillaume. Mais il y a lieu de croire que Pierre ne garda pas longtems la terre de Coulanges, et qu'il la transporta presque aussitôt, par vente ou par échange, à Amicie, veuve de Gaucher, son oncle; car nous voyons qu'au mois de février 1223 (N. S.), cette dame rendit le même hommage à Mahaut. (Le Beuf, *Hist. d'Aux.*, T. I, p. 150.) On ne sait rien de plus sur le comte Pierre, sinon qu'il mourut sans postérité. Sa mère Béatrix, vivait encore en 1223, comme le prouvent les lettres de cette comtesse, en date du mardi après la Chandeleur 1222 (V. S.), par lesquelles elle et Guillaume, son fils, donnent à Jean de Rougemont et à Colin de Châtillon, Thibaut, comte de Champagne, pour pleige d'une somme de trois cents livres, monnaie de Provins, qu'ils avaient empruntée d'eux. (*Cart. de Champ.* fol., 157.)

GUILLAUME II.

Guillaume II, deuxième fils de Guillaume I, se croisa du vivant de son père, l'an 1209, avec le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, les archevêques de Sens et de Rouen, l'évêque de Chartres, et d'autres prélats et seigneurs, contre les Albigeois. Il pouvait être alors tout au plus dans sa quinzième année, puisqu'il ne fut émancipé, comme on vient de le voir, qu'en 1215. L'an 1235, il fut du nombre des seigneurs français, qui, dans le mois de septembre, adressèrent au pape Grégoire IX une plainte touchant les entreprises des prélats sur la jurisdiction séculière. (Du Tillet, *des Rangs*, p. 31.) L'an 1239, il s'embarqua pour la Terre-Sainte avec les ducs de Bourgogne, de Bretagne, le comte de Vaudemont, et d'autres seigneurs, et, aborda, au commencement de l'année suivante, à Saint-Jean d'Acre. (Morice, *Hist. de Bret.*, T. I, p. 172.) Ce voyage, dont il revint en 1241, ne fut point heureux; mais il n'empêcha pas Guillaume de suivre encore le roi saint Louis, en 1248, dans sa première croisade. Ce monarque, à son retour, lui donna un gage précieux de sa bienveillance par le don qu'il lui fit d'une épine de la couronne de notre Seigneur. Le comte la reçut avec un grand respect, et la déposa dans la paroisse de Saint-Jean de Joigni, où elle est encore de nos jours en vénération. Il paraît que la piété de Guillaume était sincère; et le trait suivant, rapporté par le sire de Joinville, ne laisse guère lieu d'en douter. Comme le roi s'en revenait de Palestine, un de ses vaisseaux fit naufrage sur les côtes de l'île de Chypre, « et furent tous noyez ceulx qui estoient » dedans, fors que une jeune femme à tout son petit enfant » qu'elle avait entre ses bras, qui d'avanture demourerent sur » une des pieces de la nef, que l'eaux emmena..... J'ai veu la » femme (ajoute Joinville), et son enfant qui estoient arrivez » devant en la cité de Baphe (ville de Chypre), et les vy en la » maison du comte de Joiny, qui les faisoit mourir pour l'onneur » de Dieu ». Le comte Guillaume rapporta de son voyage une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau le 20 juin 1255. D'Elisabeth, sa femme, dont on ignore la maison, il laissa un fils, de même nom que lui; et Béatrix, femme de Jean de Nesle, seigneur de Falvri.

GUILLAUME III.

1255. Guillaume III, fils aîné de Guillaume II, lui succéda au comté de Joigni, et épousa, l'an 1257, Isabelle, fille de Guillaume II de Mello. (Ans.) On ignore l'année de sa mort, dont le jour est marqué au 28 septembre dans le nécrologe du prieuré de Joigni. Il fut enterré dans l'abbaye des Echalis, ordre de Citeaux, près de Joigni, laissant de sa femme un fils, qui suit.

Il paraît que c'est de ce comte Guillaume III, et non de son père, qui ne fit que languir depuis son retour de Palestine, que parle Joinville dans le trait suivant qu'il raconte. Un bourgeois du roi, depuis que ce monarque était revenu de la Terre-Sainte, et par conséquent l'an 1254 au plus tôt, étant accusé d'avoir commis un méfait dans la terre de Joigni, le comte le fit arrêter quoiqu'il niât le fait, et que les sergents royaux de la ville, dont était celui-ci, le réclamassent pour être jugé par la justice du roi. « Or aveint ainsi (poursuit Joinville), que li bourjois fu » morz en la chartre du devant-dit conte; pour laquelle chose » li benoiez rois apela le conte en sa présence. Et quant li » cuens fu venu devant lui en un plein parlement, li benoiez » rois commanda que il fust pris par ses serganz en la présence » de touz et que l'en le menast en prison el Chastelet de Paris, » et fust ilec tenu; car li contes confessa toutes les choses desus » dites devant le benoiez roi ». (Joinville, *édition du Louvre*, p. 386.)

JEAN I.

Jean I, fils de Guillaume III, le remplaça dans le comté de Joigni. Il mourut en Italie, l'an 1283, suivant le père Anselme, laissant d'Agnès, sa première femme, fille de Beraud de Mercœur, Jean, qui suit; Robert, élu évêque de Chartres en 1315; et Isabelle, accordée en 1295 avec Haquin, fils puîné d'Eric, roi de Norwege. Elisabeth, sa seconde femme, fille de Dreux de Mello, et dame de Saint-Maurice de Thérouaille, en la vallée d'Aillan, ne lui donna point d'enfants. Elle se remaria depuis avec Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier et connétable de France, qu'elle perdit en 1285. Cette alliance fut stérile comme la précédente, quoique du Tillet, dans son *Recueil des rois de France* (Art. de la branche de Dreux), avance que *Jean II, comte de Dreux, épousa Jeanne, fille d'Imbert de Beaujeu et d'Elisabeth de Mello*. En effet les lettres de fondation de la chartreuse de Val-Profonde, près de Joigni, faites en 1301, par Elisabeth, dans un fonds qu'elle avait acquis avec Humbert en 1281, n'énoncent aucun enfant de cette comtesse, et ne font mention que de ses héritiers collatéraux, contre lesquels elle implore le secours de l'archevêque de Sens pour maintenir sa fondation. Elisabeth finit ses jours l'année suivante.

JEAN II.

1283. Jean II, fils et successeur de Jean I, était marié du vivant de son père, ou le fut peu de tems après sa mort, avec Agnès, fille de Hugues, comte de Brienne, et petite-fille, par Philippe, sa mère, de Henri le Libéral, comte de Champagne. La ville de Joigni lui est redevable de son affranchissement. Les lettres qu'elle obtint de lui à ce sujet sont écrites en français, et portent, dans la copie sur laquelle elles ont été imprimées, la date du mois de septembre de l'an 1003. Il y a là visiblement une erreur de chiffre, comme l'observe le savant éditeur. Il faut lire *l'an* 1300. Le roi Philippe le Bel et la reine Jeanne, sa femme, confirmèrent ces lettres au mois de janvier suivant, en réservant et leurs droits et ceux d'Elisabeth de Mello, seconde femme du comte Jean I. (*Ordon. du Louvre*, T. XII, pp. 347 et 348.) L'an 1302, le comte Jean II fut de l'assemblée des trois états, tenue à Paris au mois d'avril, où fut arrêtée et signée par tous les seigneurs présents une lettre au collége des cardinaux, pour leur représenter les désordres extrêmes où la rupture du Pape Boniface VIII et du roi Philippe le Bel allaient plonger le royaume de France, et les engager à fléchir l'obstination du premier, dont les prétentions outrées et les menaces déplacées excitaient la juste indignation du monarque. (Le Beuf, *Hist. d'Aux.*, T. II, p. 15.)

L'an 1314, au mois d'avril, le comte Jean traita du mariage de Jeanne, sa fille, avec Charles, fils du comte de Valois et neveu du roi Philippe le Bel. Cette alliance, qui se consomma peu de tems après, n'empêcha pas le comte Jean de signer, le 24 novembre de la même année la ligue et association des nobles de Champagne et d'autres provinces, pour la conservation de leurs droits, franchises et immunités, auxquels Philippe le Bel donnait atteinte par les impositions exorbitantes dont il chargeait ses peuples sans distinction d'états, et par les changements fréquents et altérations qu'il faisait aux monnaies; ce qui jetait le trouble dans le commerce et rendait incertaines les fortunes des particuliers. Mais dans cet acte où les confédérés reconnaissent le comte de Tonnerre et d'Auxerre pour leur chef, et s'engagent à l'aider de tout leur pouvoir, ils déclarent formellement vouloir, *en ce faisant, que toutes les obéissances, féautés et loyautés, hommages, et aultres droictures dûes au roy de France, leur seigneur, soyent gardées et réservées*, ne pensant pas les enfreindre par ces conventions. (*Invent. du Trés. des chartes*, T. VI, vol. coté 9422, p. 323.) La mort de Philippe le Bel, arrivée cinq jours après cette association, la fit évanouir. Après la mort de Louis Hutin, fils et successeur de ce prince, le comte Jean se joignit au duc de Bourgogne, au comte de Nevers, et à d'autres seigneurs, pour contester à Philippe le Long le droit de succéder au trône par préférence à la fille du roi défunt. Mais le droit de ce dernier ayant prévalu au jugement de la nation, le comte de

Joigni se soumit, ainsi que le duc lui-même, et ses autres confédérés, à l'exception du comte de Flandre et de Nevers. Celui-ci continuant après ce jugement de faire le dégât sur les terres des partisans de Philippe, le duc de Bourgogne et le comte de Joigni essayèrent de le ramener par la voie des remontrances. Ne pouvant y réussir, ils donnèrent au roi, l'an 1317, leurs lettres par lesquelles il promettaient de se séparer de ce comte si dans un certain tems il ne corrigeait et amendait les torts et excès qu'il avait commis dans les comtés de Champagne, de Rhetel, et autres lieux. (*Voy*. Louis I, *comte de Flandre*.) L'année suivante, ou plutôt l'an 1319 (N. S.), le comte de Joigni fit avec le roi l'échange de la mouvance de château-Renaud, qui lui appartenait, pour celle de Mâlai-le-Roi, à une lieue de Sens, où était un ancien palais de nos rois, nommé d'abord *Massolacum*, et ensuite *Masliacum*, puis *Masleium*. Le comte de Joigni eut procès, l'an 1320, avec Jean Dauphinet, fils aîné de Robert IV, dauphin d'Auvergne, touchant la succession de Béraud de Mercœur, leur aïeul maternel. Elle fut ensuite abandonnée au comte par transaction homologuée au parlement le 27 mars 1321 (V.S.), moyennant une rente de 1200 livres, qu'il promit à Dauphinet et à Guillaume de Poitiers, son frère utérin, de leur asseoir sur des terres situées en Auvergne. (Duchêne, *Hist. des comtes de Valentinois*, p. 17.) Le comte Jean finit ses jours le 24 septembre 1324, et fut inhumé, ainsi que sa femme, au prieuré de Joigni. Il eut de son mariage, outre la fille qui suit, un fils nommé comme lui, qui mourut en 1307.

JEANNE.

1324. Jeanne, fille et unique héritière du comte Jean II, lui succéda au comté de Joigni et dans la seigneurie de Mercœur avec Charles de Valois, depuis comte d'Alençon et de Chartres, son époux. Cette comtesse, se voyant hors d'espérance d'avoir des enfants, se livra entièrement aux bonnes œuvres. L'an 1330, elle fonda un hôpital à Joigni, et institua, pour le gouverner, six frères et six sœurs, sous la règle de saint Augustin. Cinq des frères devaient être prêtres, et le sixième au moins sous-diacre. Jeanne mourut en 1336, le 21 novembre, selon le nécrologe de cet hôpital où elle fut enterrée. Charles s'étant remarié avec Marie d'Espagne, veuve de Charles d'Evreux, comte d'Etampes (morte à Paris le 19 novembre 1379), fut tué, le 26 août 1346, à la funeste bataille de Créci, où il commandait notre avant-garde. (*Voy*. Charles II, *comte d'Alençon*.

1336. Simon de Sainte-Croix, proche parent de la comtesse Jeanne, lui succéda au comté de Joigni, ou plutôt devait lui succéder; mais il céda ses droits à Charles, mari de Jeanne, moyennant un dédommagement que celui-ci lui donna. Charles, l'an 1037, fit un échange du comté de Joigni pour d'autres terres situées en Champagne avec le seigneur qui suit.

JEAN DE NOYERS.

1337. Jean de Noyers, issu de l'ancienne maison de Noyers en Bourgogne, fils de Miles VI, seigneur de Noyers, et de Jeanne de Montbéliard, prit possession du comté de Joigni en vertu de l'échange qu'il avait fait avec Charles d'Alençon. Le roi Jean ayant donné, l'an 1353, à la reine Blanche, sa mère, la terre de Saint-Florentin pour faire partie de son douaire, le comte de Joigni, que cette terre avoisinait, appréhenda que les gens de la princesse n'en prissent occasion de vouloir englober le comté de Joigni dans le ressort de Saint-Florentin. Pour le rassurer, le roi lui fit expédier, au mois de juillet de la même année, dans la maison de *Galatas*, des lettres par lesquelles il déclarait le comte de Joigni et ses vassaux indépendants de la jurisdiction de ladite reine, et relevants comme par le passé, quant à la féodalité, du comte de Champagne, et, quant à la justice, du bailliage de Troyes. (*Trés. des Chartes*, T. XXIV, p. 805.) Le monarque se porta d'autant plus volontiers à donner ces lettres, qu'il avait une estime singulière pour Jean de Noyers. Celui-ci, l'an 1355, fut battu par les Anglais avec le comte de Sancerre et le sire de Châtillon; mais on ne dit pas dans quelle rencontre. (*Mss. de saint Victor*, n° 419.) Cet échec ne diminua rien de sa réputation: il fut toujours regardé comme un des meilleurs capitaines de son tems. L'an 1358, pendant la captivité du roi, il fut envoyé avec soixante hommes d'armes par le dauphin Charles, régent du royaume, pour défendre le marché de Meaux, où les parisiens révoltés tenaient assiégée la femme de ce prince, le duc et la duchesse d'Orléans, et plus de trois cents dames de la première naissance qui s'y étaient retirées. Le haut rang de ces personnes, loin d'imposer aux assiégeants, augmentait leur fureur; et le désir de faire des prisonniers d'une si grande importance leur faisait redoubler leurs efforts pour les forcer dans ce poste. Le comte de Joigni le défendit avec le comte de Foix et le capitaine Bac, de manière qu'il contraignit les rebelles à se retirer avec perte de près de sept mille hommes. Après la paix de Bretigni, la plupart des troupes ayant été licenciées, seize mille hommes d'entre elles se réunirent sous le nom de *Tard-venus*, et parcoururent la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, et d'autres provinces voisines, portant partout la désolation. Le roi Jean envoya contre elles un corps d'armée sous les ordres de Jacques de Bourbon. Le comte de Joigni fut de cette expédition. On en vint, le 2 avril 1361, à une bataille à Brignais dans le Lyonnais, où le général de l'armée royale et son fils furent blessés à mort. Le comte de Joigni resta sur le champ de bataille avec un grand nombre de seigneurs. Son corps fut apporté à Joigni, où il fut inhumé dans l'hôpital. De Jeanne, son épouse, fille d'Anseau de Joinville, il laissa trois enfants; Miles, qui suit; Jean, seigneur de Rimaucourt; et Jeanne, femme de Gui de Choiseul.

MILES DE NOYERS.

1361. Miles de Noyers succéda au comté de Joigni et à d'autres domaines de sa maison après la mort du comte Jean, son père. Il hérita aussi de sa valeur. L'an 1364, il fut un des chefs de l'armée française à la bataille d'Aurai, livrée, le 29 septembre, contre Jean de Montfort, comte de Bretagne, qui la gagna. Le comte de Joigni y fut pris avec Bertrand du Guesclin, et resta quelque tems prisonnier. L'an 1368, il confirma, le 6 décembre, les privilèges des habitants de Joigni. Il mourut, le 20 octobre 1376, au château de Grancei en Bourgogne, d'où ses ossements furent transportés, dans la suite, à l'hôpital de Joigni. De Marguerite de Ventadour, son épouse, dame d'Antigni, qui lui survécut, il laissa deux fils en bas âge, Jean et Louis, avec une fille, Marguerite, mariée à Jacques de Vienne, seigneur de Longwi.

JEAN II DE NOYERS.

1376. Jean II de Noyers, fils aîné de Miles, lui succéda au comté de Joigni sous la tutelle de sa mère et de Jean de Noyers, seigneur de Rimaucourt, son oncle. Moréri se trompe à l'article de Noyers, en mettant, au lieu de Jean II, Miles II, fils, selon lui, de Miles I. Le comte Jean II fut une des victimes de la funeste mascarade du 31 janvier 1393 (N. S.), où le roi Charles VI pensa périr. Il y expira, brûlé par le feu qui prit aux étoupes attachées avec de la poix-résine à la robe de toile dont il était affublé dans cette occasion. On ignore s'il était marié; car il était fort jeune alors. Ce qui est certain, c'est qu'il ne laissa point d'enfants.

LOUIS DE NOYERS.

1393. Louis de Noyers remplaça Jean, son frère, dans le comté de Joigni. Il eut aussi la terre d'Antigni qu'il tenait de sa mère. L'an 1404 (N. S.), il obtint, par arrêt de la chambre des comptes, du 4 mars, la confirmation du titre de doyen des sept

comtes-pairs de Champagne. Ces pairs sont les comtes de Joigni, de Rhetel, de Brienne, de Porcien, de Grandpré, de Rouci et de Braine-Valcon. Nous disons qu'il obtint la confirmation de son doyenné, parce que ses prédécesseurs avaient joui de cette dignité dès le tems des derniers comtes de Champagne; sur quoi l'on peut voir une lettre écrite à ce sujet dans le *Mercure de France* (décembre 1739, page 2813). Le même arrêt porte que le comté de Joigni ressortira, comme autrefois, à la jurisdiction de Troyes, et non à celle de Saint-Florentin, comme le voulaient les officiers de la Reine Blanche. Moréri se trompe doublement en plaçant la mort de Louis de Noyers en 1406, et en le faisant mourir sans lignée. On voit par les monuments de l'hôpital de Joigni, où il est enterré, qu'il ne cessa de vivre que le 5 juillet 1415, et qu'il laissa de Jeanne, fille d'Anceau, sire de Joinville, sa femme, une fille, qui suit.

MARGUERITE DE NOYERS.

1415. Marguerite de Noyers, fille unique de Louis de Noyers, lui succéda au comté de Joigni et dans ses autres domaines avec Gui de la Trémoille, seigneur d'Huchon et de Bourbon-Lanci, qu'elle avait épousé l'an 1409. Gui tenait le parti du duc de Bourgogne, contre la maison d'Orléans. Après l'assassinat du chef de celle-ci, commis en 1407, le duc Jean, qui en était l'auteur, ne pouvant rester dans son duché, en confia l'administration à la duchesse sa femme. Mais, ne voulant rien faire de son chef dans des conjonctures aussi critiques, la duchesse se forma un conseil dans lequel Gui de la Trémoille fut admis. Il servit la princesse de son bras comme de sa tête, et fut un de ceux qui sauvèrent la Bourgogne du désastre dont elle était menacée. Le comté de Joigni, se trouvant sur les limites de ce duché, souffrit beaucoup des hostilités du parti opposé aux Bourguignons, et fut presque entièrement dévasté. Pour dédommager Gui de la Trémoille, le roi d'Angleterre, alors régent de France, fit expédier, au nom de Charles VI, des lettres patentes qui lui adjugeaient les terres de ceux qu'on nommait alors les ennemis de l'état. Ces lettres sont datées de l'abbaye de Saint-Faron-lès-Meaux le 24 janvier 1421 (V. S.), et Gui de la Trémoille y est qualifié de *cousin* : honneur qui ne s'accordait en ce tems-là que très-rarement à ceux qui n'étaient pas de la maison royale. L'an 1423, il vola au secours de Crévant, ville de l'Auxerrois, assiégée par le dauphin Charles (depuis le roi Charles VII) et défendue par le sire de Chatellux. Les Anglais, commandés par les comtes de Suffolck et de Salisberi, étant survenus dans le même tems, et s'étant réunis aux Bourguignons, livrèrent bataille, le 31 juillet, à l'armée du dauphin, qui fut battue. Il paraît que Gui de la Trémoille resta attaché à la maison de Bourgogne, et qu'il ne se soumit au roi Charles VII que lorsque ce monarque eut fait la paix avec le duc Philippe le Bon. L'année de sa mort n'est pas certaine. On voit seulement par l'épitaphe de Claude, sa fille, dame de Vergi, qu'il ne vivait plus en 1438. Il laissa de son mariage un fils, qui suit, et deux filles; Jeanne, mariée à Jean de Châlons, troisième fils de Jean de Châlons, sire d'Arlai, et de Marie de Baux, princesse d'Orange; et Claude, mariée à Charles de Vergi, sire d'Autrei.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE.

1438 au plus tôt. Louis de la Trémoille fut le successeur de Gui, son père, au comté de Joigni et en d'autres domaines. Il suivit le roi Charles VII, en 1441, au siége de Pontoise. C'est le seul trait de sa vie qui ait échappé à l'oubli. Il ne fut point marié, et mourut en 1464. Sa succession fut partagée, le 4 juin de la même année, entre les enfants de ses deux sœurs. Ceux de la dame de Vergi eurent la baronnie de Bourbon-Lanci avec d'autres terres, et le reste échut au fils de la dame de Châlons.

CHARLES DE CHALONS.

1464. Charles de Chalons, fils de Jean de Châlons, baron de Viteaux et de l'Ile-sous-Montréal, et de Jeanne de la Trémoille, ayant hérité d'eux l'une et l'autre seigneuries, succéda à Louis de la Trémoille dans le comté de Joigni. Il épousa, l'an 1470, Jeanne de Bainquetun, veuve d'Artus, seigneur de Châtillon-sur-Marne, zélé partisan du duc de Bourgogne contre le roi Louis XI. Il fut fait prisonnier, l'an 1475, un mardi, 20 juin, avec Léonard, son frère, dans une rencontre à Gui, près de Châtel-Chinon, où le duc de Bourbon leur tua plus de deux cents hommes. Ayant recouvré sa liberté, le souvenir de sa disgrâce ne lui fit point changer de parti. Après la mort de Charles le Téméraire, il conserva pour Marie, sa fille, le même attachement qu'il avait témoigné au père. Louis XI, ne pouvant l'attirer à lui, le punit par la confiscation du comté de Joigni, qu'il donna à Jean de Nanterre, gouverneur de Corbeil. Mais, par la paix qui fut faite en 1482, Charles recouvra ce domaine avec les autres dont il avait été privé. On le voit présent aux états-généraux qui s'assemblèrent au commencement de l'an 1484 (N. S.), pour faire déclarer la majorité du roi Charles VIII. (Duchêne, *Hist. de la M. de Montmorenci*, *pr.*, p. 259.) Il mourut l'année suivante, et fut enterré à l'abbaye de Vezelai, auprès de ses ancêtres. De son mariage il ne laissa qu'une fille, qui suit.

CHARLOTTE DE CHALONS.

1485. Charlotte de Chalons, fille de Charles de Châlons, n'entra pas de plain-pied en jouissance de la succession de son père aussitôt après sa mort. Ses trois oncles, Antoine de Châlons, évêque d'Autun, Bernard de Châlons, seigneur de Grignon, et Léonard de Châlons, seigneur de l'Orme, la lui disputèrent en vertu d'une prétendue substitution faite par un prince d'Orange, de la maison de Châlons, en faveur de ses descendants mâles, à l'exclusion des filles, qu'elle réduisait à une légitime en argent. Antoine alléguait de plus une donation entre vifs de Charles, son frère, en vertu de laquelle il avait été mis en possession du comté de Joigni, et en avait joui quelque tems. Ce fut la matière d'un long procès, qui finit enfin le 14 mai 1500, par un arrêt qui adjugea la succession litigieuse à Charlotte. Elle perdit, l'an 1507, Adrien de Sainte-Maure, son premier mari. On voit que François d'Alègre, le second, était mort en 1525, par un acte du 24 octobre de cette année, qui accordait *souffrance* à Charlotte pour faire hommage au roi du comté de Joigni. On ne peut dire précisément quel fut le terme de ses jours. Elle eut du premier lit Jean, qui suit; Nicolas de Sainte-Maure, baron d'Emeri; Claude de Sainte-Maure, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort prisonnier d'état, le 2 février 1531, au château de Dijon; et Barbe de Sainte-Maure, baronne de Grignon et de l'Orme, mariée à Antoine, baron de Dinteville.

JEAN DE SAINTE-MAURE.

Jean de Sainte-Maure, fils aîné d'Andrien de Sainte-Maure et de Charlotte de Châlons, succéda à sa mère, supposé qu'il lui ait survécu, dans le comté de Joigni, comme il avait succédé à son père dans le comté de Nesle. Ce qui est certain, c'est qu'il était mort en 1526. Il avait épousé Anne, fille de Jean II, seigneur d'Humières, dont il laissa un fils, qui suit; Louise, abbesse de l'Abbaye aux Bois; et une autre Louise, mariée, en 1536, à Gilles II de Laval.

LOUIS DE SAINTE-MAURE.

Louis de Sainte-Maure succéda en bas âge, l'an 1526, au plus tard, à son père, Jean de Sainte-Maure, dans les comtés

de Joigni et de Nesle, et la seigneurie de Viteaux, sous la garde-noble d'Anne, sa mère. Mais il fut troublé dans la jouissance de celui de Joigni par Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, qui forma des prétentions sur la succession de Charlotte de Châlons, et obtint le séquestre du comté de Joigni pendant la litispendance de l'action qu'il intenta pour ce sujet au parlement de Paris. C'est ce qu'on voit par une lettre de la dame d'Humières aux habitants de Joigni, en date du 10 janvier 1530. (V. S.) Ce procès finit, en 1538, par une transaction qui adjugea au seigneur de Nantouillet la baronnie de Viteaux avec la terre de Senan, près de Joigni. L'an 1545 (V. S.), le roi François I érigea, en faveur de Louis, le comté de Nesle en marquisat, par lettres du mois de janvier. Louis fut donné en ôtage, l'an 1559, à Elisabeth, reine d'Angleterre. Il mourut, le 9 septembre 1572, à Paris, d'où son corps fut porté à Nesle, pour y être inhumé. Le comte Louis avait épousé, 1°, au mois de janvier 1540 (V. S.), Renée de Rieux, comtesse de Laval, fille et héritière de Claude de Rieux et de Catherine, comtesse de Laval. S'étant retirée, l'an 1558, en Bretagne, elle y vécut séparée de son mari, et mourut, en 1567, sans enfants. Louis, après sa mort, épousa en secondes noces, Madeleine, fille du chancelier Olivier, dont il eut Charles, qui suit; et Antoine de Sainte-Maure, décédé avant son père. (*Voy.* Gui XVIII, *comte de Laval.*)

CHARLES DE SAINTE-MAURE.

1572. Charles de Sainte-Maure, fils aîné de Louis de Sainte-Maure et de Madeleine, sa deuxième femme, succéda à son père, à l'âge de deux ans, sous la garde-noble de sa mère. Il mourut le 2 novembre 1576.

JEAN DE LAVAL.

1576. Jean de Laval, fils de Louis de Laval, seigneur de Loué, succéda dans le comté de Joigni et le marquisat de Nesle à Charles de Sainte-Maure, son cousin. Le roi Charles IX, dont il était aimé, l'avait fait chevalier de ses ordres et capitaine des cent gentilshommes de sa maison. Il mourut à Paris, l'an 1578, laissant de Renée de Rohan, sa première femme, un fils, qui suit. Renée, fille du chancelier de Birague, qu'il épousa en secondes noces, ne lui donna qu'une fille, morte en bas âge.

GUI DE LAVAL.

1578. Gui de Laval, fils de Jean et son successeur au comté de Joigni ainsi qu'au marquisat de Nesle, obtint du roi Henri III, l'an 1583, des lettres-patentes qui lui confirmaient le titre de doyen des sept comtes-pairs du comté de Champagne. Au milieu des fureurs de la ligue, qui tendaient à renverser du trône ce prince et à en exclure le véritable héritier présomptif, il demeura fidèle à son devoir, et ne varia point dans le parti des royalistes qu'il avait embrassé. L'an 1590, à la bataille d'Ivri, donnée le 14 mars, il scella de son sang l'attachement qu'il avait voué au roi Henri IV, ayant reçu vingt-quatre coups de pistolet dont il mourut huit jours après, sans laisser de postérité. Sa veuve se remaria au sieur de Givri, qui fut tué, dans les premiers jours de juillet 1594, au siége de Laon.

GABRIELLE et ANNE DE LAVAL.

1590. Gabrielle de Laval, veuve de François *Aux-Epaules*, seigneur d'Epizi, et Anne de Laval, femme de Claude de Chandio, seigneur de Bussi en Bourgogne, succédèrent à Gui de Laval, leur neveu, dans le comté de Joigni et le marquisat de Nesle. Après la mort d'Anne de Laval, René de Chandio, son fils, lui succéda. Il fut tué en duel; et par sa mort le comté de Joigni demeura à Gabrielle de Laval, du vivant de laquelle René de Laval, son fils, marquis de Nesle, qui prit le nom de sa mère et quitta celui de son père, vendit, fondé de procuration, le comté de Joigni à Philippe-Emmanuel de Gondi, par contrat du 15 décembre 1603.

PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI.

1603. Philippe-Emmanuel de Gondi, marquis de Belle-Isle, baron de Montmirel, seigneur de Dampierre et de Ville-Preux, général des galères, par lettres du 15 avril 1598, devint comte de Joigny par l'acquisition qu'il en fit en 1603. La maison de Gondi est originaire de Florence, où elle a possédé plusieurs charges de la république. Philippe-Emmanuel, troisième fils d'Albert de Gondi, duc de Retz, pair et maréchal de France, et de Catherine de Clermont, naquit à Lyon l'an 1581. Il augmenta le nombre des galères de France par ordre du roi Henri IV. L'an 1621, le roi Louis XIII, voulant dès-lors faire le siége de la Rochelle, le chargea d'amener ses galères dans l'Océan pour les joindre à la flotte commandée par le duc de Guise. Le comte de Joigni combattit avec ce dernier, le 26 octobre de l'année suivante, contre les Rochellois, et le seconda de manière qu'il remporta la victoire sur ces rebelles. Marguerite de Silly, sa femme, dame de Commerci, fille d'Antoine de Silli, comte de la Rochepot, étant morte l'an 1625, il fut si vivement touché de cette perte, qu'il se démit de sa charge et de ses biens en faveur de ses enfants, et se retira dans la congrégation de l'Oratoire. Il y prit l'ordre de la prêtrise, et mourut dans son château de Joigni le 29 juin 1662, âgé de quatre-vingt-un ans. Les enfants qu'il laissa de son mariage sont Pierre, qui suit; Henri, marquis de Belle-Isle; et Jean-François-Paul, coadjuteur de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, son oncle, et cardinal, si fameux dans les troubles de la Fronde, où il joua l'un des principaux rôles, mort à Paris le 24 août 1679.

PIERRE DE GONDI.

1626. Pierre de Gondi, fils aîné de Philippe-Emmanuel, né à Paris, l'an 1602, succéda, l'an 1626, à son père dans le comté de Joigni et ses autres terres, comme aussi dans la charge de général des galères. Mais, l'an 1635, le cardinal de Richelieu l'obligea de se démettre de cette charge en faveur du marquis de Pont-Courlai, neveu de ce ministre. C'était une sorte de reconnaissance qu'il devait à Richelieu pour avoir fait renouveler, au mois de février de l'année précédente, les lettres d'érection de sa terre de Retz, dans le pays nantais, en duché-pairie. L'an 1661, le roi le créa chevalier de ses ordres à la promotion du 31 décembre. Il mourut le 29 avril 1676, à Machecoul, chef-lieu de son duché, qui lui avait été apporté par Catherine de Gondi, sa cousine, qu'il avait épousée par dispense au mois d'août 1633. Elle mourut le 18 septembre 1677, laissant de son mariage deux filles; Marie-Catherine, supérieure des religieuses du Calvaire; et Paule-Marguerite-Françoise, qui suit.

PAULE-MARGUERITE-FRANÇOISE.

1676. Paule-Marguerite-Françoise, deuxième fille et héritière de Pierre de Gondi, son père, lui succéda dans le comté de Joigni et ses autres domaines avec François-Emmanuel de Blanchefort-Créqui, qu'elle avait épousé le 12 mars 1673. Le fils qu'elle eut de ce mariage, Jean-François-Paul, étant mort sans lignée, à Modène, le 6 octobre 1703, à l'âge de vingt-cinq ans, elle fit donation du comté de Joigni et de ses autres terres à Nicolas de Neuville, duc de Villeroi, et mourut le 22 avril 1716.

SIRES, ENSUITE PRINCES DE JOINVILLE.

ETIENNE DE VAUX.

ETIENNE DE VAUX, chevalier, comte de Joigni du chef de sa femme, fille unique de Geoffroi II, comte de Joigni, bâtit le château de Joinville. Il eut un fils, qui suit. (*Voyez les comtes de Joigni.*)

GEOFFROI Ier, DIT LE VIEUX.

GEOFFROI Ier, dit le VIEUX, sire de Joinville et comte de Joigni, mourut en 1081, ayant eu, entr'autres enfants, Geoffroi, qui lui succéda. (*Voy. les comtes de Joigni.*)

GEOFFROI II, DIT LE JEUNE.

1081. GEOFFROI II, fils de Geoffroi Ier, devint, après la mort de son père, comte de Joigni et sire de Joinville. D'HODIERNE, sa femme, il eut trois fils, Geoffroi, qui le prédécéda, étant mort, avant l'an 1104; Renaud, comte de Joigni; et Roger, qui suit.

ROGER.

1104 au plus tard. ROGER, troisième fils du comte Geoffroi II, lui succéda dans la sirerie de Joinville l'an 1104 au plus tard, puisqu'il signa en cette qualité la charte donnée cette année par Hugues, comte de Champagne, au concile de Troyes, par laquelle ce prince donne à l'abbaye de Molême la terre de Rumilli-lez-Vaudes, et y ajoute d'autres dons. (Chifflet, *saint Bernard, gen. illustre*, p. 507.) On ignore les détails de ses exploits, ainsi que l'année de sa mort. Il avait épousé ALDÉARDE, fille de Gui, seigneur de Vignori, et de Béatrix, petite-fille de Robert de France, duc de Bourgogne. De ce mariage, sortirent Geoffroi, qui suit; Robert, qui vivait encore en 1168; Gui, élu évêque de Châlons en 1164; Béatrix, femme de Henri III, comte de Grandpré; et N., abbesse d'Avenai.

GEOFFROI III, DIT LE VIEUX ET LE GROS.

GEOFFROI III, dit LE VIEUX, est aussi surnommé LE GROS par Albéric et dans quelques titres. Il était encore enfant, l'an 1127, du vivant de Roger, son père, qu'il remplaça dans la sirerie de Joinville. Parvenu à l'âge de maturité, il donna des preuves de sa valeur dans les différentes guerres qui s'élevèrent de son tems. L'an 1147, il accompagna Louis le Jeune en Palestine, et monta le même vaisseau que lui. Ses grandes qualités lui méritèrent l'estime de ce prince et celle de Henri I, comte de Champagne, qui lui conféra la dignité de sénéchal de ce comté pour lui et ses héritiers. Le premier titre où il prend cette qualité est de l'an 1158. Il eut quelques différents avec l'abbaye de Moutier-en-Der au sujet des alleus qu'il avait à Doulevant, et les termina à l'amiable en 1184. Cette année paraît avoir été la dernière de sa vie. Il avait fondé, l'an 1144, l'abbaye de Lescure, de l'ordre de Cîteaux; l'an 1168, celle de Saint-Urbain de Joinville, de l'ordre des Prémontrés; le prieuré de Mâcon, de l'ordre de Grammont, et celui de Valdonne, pour les filles sous la dépendance de l'abbaye de Molême. Sa mère, qui vivait encore, eut part, avec Geoffroi, son fils, à cette fondation. Il avait épousé, l'an 1132 ou 1133, FÉLICITÉ, fille d'Erard I, comte de Brienne et veuve de Simon de Broye. (*Albér. Chron.*) Félicité vivait encore l'an 1168, comme le prouve la charte d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Urbain, qu'elle souscrivit cette année avec son époux. De leur alliance sortirent un fils, qui suit, et Gertrude, femme de Gérard II, comte de Vaudemont.

GEOFFROI IV, DIT TROUILLARD.

1184 ou environ. GEOFFROI, dit TROUILLARD, surnommé aussi VALET, c'est-à-dire écuyer, et LE JEUNE, fut successeur de Geoffroi III, son père, dans la seigneurie de Joinville. Richard I, roi d'Angleterre, lui fit l'honneur de l'armer chevalier, et lui donna ses armoiries dont il partit son écu. (*Acad. des B. L.* T. XX, p. 789.) Il suivit ce prince à la Terre-Sainte, et signala sa valeur au siége d'Acre. On ignore combien de tems il survécut à cette expédition, après laquelle il revint en France. Mais il mourut au plus tard en 1196, et fut enterré à Clairvaux. De sa femme, HELVIDE, fille de Gui I, sire de Dampierre, il laissa Geoffroi, qui suit; Guillaume, évêque de Langres, puis archevêque de Reims; Robert, mort en Sicile; Simon, dont on va parler; André, chevalier du Temple; Gui, tige des seigneurs de Sailli; Yolande, femme de Raoul III de Nesle, comte de Soissons, et deux autres filles.

GEOFROI V.

1196. GEOFFROI V succéda à Geoffroi IV, son père, dans la sirerie de Joinville et la charge de sénéchal de Champagne. C'était alors un homme fait, et il avait déjà signalé sa bravoure au siége d'Acre sous les enseignes de son père. L'an 1199, il assista, avec les grands officiers et les barons de Champagne, à la cour plénière que Thibaut III, comte de Champagne, tint à Chartres pour assigner le douaire de Blanche, son épouse, fille du roi de Navarre. La même année, il prit la croix avec Robert, son frère, et d'autres seigneurs, pour retourner en Palestine à la suite de son suzerain. Mais Thibaut étant mort, l'an 1201, sur le point de se mettre en route, ses confédérés pour la croisade se partagèrent, les uns pour aller à Constantinople, les autres pour se rendre à la Terre-Sainte. Geoffroi fut du nombre des derniers. Ses nouveaux exploits contre les Sarrasins augmentèrent sa réputation. Il mourut dans cette expédition l'an 1205, au plus tard, sans laisser de postérité.

SIMON.

1205 au plus tard. SIMON, frère de Geoffroi V, hérita de ses domaines et de ses honneurs. Il eut néanmoins quelques contestations avec Blanche, comtesse de Champagne, et le comte Thibaut, son fils, par rapport à l'hérédité de la charge de sénéchal. Blanche ne voulut en recevoir l'hommage de lui que jusqu'à la majorité de son fils, laissant à ce prince la liberté de décider,

lorsqu'il aurait l'âge de vingt-un ans, s'il devait confirmer à Simon l'investiture de cette dignité, ou en disposer en faveur d'un autre. L'acte où cette clause se trouve énoncée est du mois d'août 1214. Malgré ce traité, le sire de Joinville fut troublé dans la jouissance de sa sénéchaussée avant le terme convenu, ce qui le porta à renoncer à l'hommage qu'il avait fait au comte de Champagne, et à se ranger du côté de Thibaut, duc de Lorraine, qui était alors en guerre avec la comtesse Blanche. Mais la paix ayant été faite entre le duc et le comte, Blanche parvint à regagner le sire de Joinville au moyen d'un nouveau traité par lequel cette comtesse et son fils accordèrent à Simon la sénéchaussée de Champagne, pour la tenir, lui et les siens, à titre d'hérédité, avec promesse de faire ratifier cet accord par Thibaut lorsqu'il serait majeur, et d'investir de cette charge le fils aîné de Simon, sauf le droit du père tant qu'il vivrait. Simon de son côté promit de rentrer dans l'hommage du comte de Champagne, et de le servir contre Erard de Brienne et sa femme, et pour sûreté de sa parole il s'obligea de mettre entre les mains de son frère, l'évêque de Langres, son château de Joinville ou celui de Vaucouleurs, pour être livré à la comtesse et à son fils en cas de contravention de sa part. L'acte est du jeudi avant la Pentecôte (31 mai) de l'an 1218. Simon en conséquence prêta un nouvel hommage au comte de Champagne, après quoi il partit incontinent pour la Terre-Sainte. Arrivé avec les croisés, conduits par le roi Jean de Brienne en Egypte, il se trouva au siége de Damiette, et eut part à la prise de cette place sur les infidèles. Le comte Thibaut, devenu majeur, voulut revenir contre le traité de 1218, et retirer la sénéchaussée à Simon. Mais après quelques débats on fit, en 1224, aux octaves de la Pentecôte, une nouvelle transaction, par laquelle Thibaut accorda au sire de Joinville et à son fils la sénéchaussée de Champagne, sans préjudice de l'hérédité prétendue par Simon. C'était un vassal à ménager, et Thibaut sentit dans la suite combien il était important pour lui de se l'attacher. L'an 1227, dans la guerre que firent les barons de France au comte de Champagne, Simon se jeta dans la ville de Troyes, à la prière des habitants; et le nom de ce défenseur imposa tellement aux confédérés, qu'ils n'osèrent attaquer la place. Trois ans après il porta du secours à Mathieu II, duc de Lorraine, dans la guerre qu'il eut avec le comte de Bar. L'année de sa mort n'est pas certaine; mais cet événement précéda l'an 1235. Simon avait épousé, 1°, vers l'an 1206, ERMENGARDE, dame de Monteclerc au diocèse de Trèves, morte vers l'an 1218; 2° BÉATRIX, fille d'Etienne II, vicomte d'Auxonne, qui lui apporta en dot la terre de Marnai, en Bourgogne (morte le 20 avril 1260.) Du premier lit il eut Geoffroi, mort avant lui, et deux filles. Du second lit sortirent Jean, qui suit; Geoffroi, seigneur de Vaucouleurs, lequel, ayant épousé Mahaut, fille de Gilbert de Laci, seigneur anglais, s'établit dans le pays de sa femme, et jouit d'emplois considérables à la cour d'Angleterre; Simon, seigneur de Marnai, qui devint ensuite seigneur de Gex par son mariage avec Béatrix, dite Lionette, fille d'Amé de Genève; Guillaume, doyen de l'église de Besançon, et deux filles.

JEAN Ier.

1234 ou environ. JEAN, fils aîné de Simon, lui succéda, dans sa dixième année, sous la tutelle de sa mere. Il dit lui-même qu'en 1243 *il n'avait pas encore vêtu le haubert*, c'est-à-dire qu'il n'avait porté les armes ni reçu l'ordre de chevalerie. L'an 1248, il suivit le roi saint Louis à la croisade. Avant de partir il assembla ses amis et voisins pour leur déclarer que s'il avait fait tort à quelques-uns d'entre eux, il était prêt à le réparer. Cependant il manquait de fonds pour son voyage; et sa mère, toujours existante, absorbait une partie de ses domaines pour son douaire. Le sire de Joinville engagea presque tout le reste pour faire de l'argent, en sorte qu'il ne lui restait pas douze cents livres de rente en fonds de terre. S'étant embarqué à Marseille avec dix chevaliers, dont trois bannerets, qu'il avait à sa solde, il alla joindre le roi saint Louis en Chypre, où il passa l'hiver avec lui. Le bon sens, la franchise et la droiture du sire de Joinville ne tardèrent pas à lui concilier l'estime et la confiance du monarque. Il fit avec lui la descente en Egypte, combattit sous ses ordres, dans toutes les occasions, contre les infidèles, fut pris en même tems que le saint roi, et échappa doublement à la mort en cette rencontre, c'est-à-dire à l'épée des Sarrasins, en souffrant qu'on le fit passer pour le cousin du roi. et aux suites funestes d'un abcès qu'il avait pour lors à la gorge, par les soins d'un médecin musulman qui le guérit en deux jours. Ayant été présenté à l'émir, il en fut accueilli favorablement. Le prince musulman lui fit servir à manger. Mais comme il était à table, un autre prisonnier vint lui reprocher de ce qu'il mangeait un vendredi. « Subit (dit Joinville) je lancé mon écuelle où je mangeois, ar-» rière. Et ce voyant l'admiral demanda au Sarazin qui m'a-» voit sauvé, pourquoy j'avoye laissé à mangier. Et il lui dist » que c'estoit parce qu'il estoit vendredi, et que je n'y pensois » pas. Et l'Admiral respondit que ja Dieu ne l'auroit à desplai-» sir, puisque je ne l'avois fait à mon escient. Et saichez que le » Légat qui estoit venu avecques le Roy, me tenczoit de quoy je » jeûnois, et que j'estois ainsi malade, et qu'il n'y avoit plus » avecques le Roy homme d'estat que moy, et pour tant que je » faisois mal de jeûner. Mais non pour tant que je fusse prison-» nier, point ne laissé à jeûner tous les vendrediz à pain et » eaux. » Après le massacre du sultan, avec lequel saint Louis avait traité de sa rançon et de celle de ses gens, le sire de Joinville vit entrer, dans la galée où il était avec d'autres seigneurs francs, les assassins du prince musulman, armés de leurs sabres et de leurs haches, disant qu'ils venaient leur couper la tête. « Et tantost je viz, dit-il, un grand troupeau de noz gens qui se » confessoient à ung religieux de la Trinité.... Et je me age-» nouillé auprès de l'ung d'eulx (Musulmans), luy tendant le » col. Encoustre moy se agenouilla Messire Guy d'Ebelin, con-» nétable de Chippre, et confessa a moy, et je luy donnay tele » absolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de » chose qu'il m'eust dite, quant je me fuz levé, oncques ne » m'en recordai le mot. » Les prisonniers en furent quittes pour la peur. Après sa délivrance, Joinville partit avec le roi dans la même galée pour la Palestine. Arrivé à la ville d'Acre, le monarque assembla son conseil pour délibérer s'il resterait en Palestine ou retournerait en France. Tous les avis furent pour le retour, excepté celui de Joinville, qui représenta, comme les suites de ce parti, la perte infaillible de la Terre-Sainte, et l'éternelle captivité des prisonniers retenus encore chez les Musulmans. « Et » saichez, dit-il, que de mon opinion ne fuz-je mye reprins. » Mais plusieurs se prindrent à plorer. Car il n'y avoit guères » celuy qui n'eust aucun de ses parens prinsonnier ès prisons des » Sarrazinz. » L'avis de Joinville prévalut. Le roi étant resté en Palestine, Joinville fut de toutes les expéditions qu'il fit en ce pays, l'aida de ses conseils dans toutes les occasions, et le consola dans ses peines par sa franchise et son enjouement. Le saint monarque ayant appris, l'an 1253, à Sayète (Sidon), la mort de sa mère, versa dans le cœur de cet ami l'amertume que cette nouvelle lui causait. « Ha! Sénéchal, lui dit-il, j'ai perdu ma mère. » A quoi répondit Joinville : « Sire, je ne m'en esbahis pas; car » vous savez qu'elle avoit ung foiz à mourir. Mais je m'esmer-» veille du grant et oultrageux deuil que vous en menez, vous » qui este tant saige prince tenu, et vous savez bien, fiz-je, que » le sage dit que le mesaise que le vaillant homme a dans son » cuer, ne lui doit apparoir au visage, ne le donner à cognoistre. » Car celuy qui le fait, il donne grant joye au cuer à ses ennemis, » et en donne courroux et malaise à ses amys. Et lors je l'ap-» paisay ung peu. Après que je fus parti, ajoute-t-il, de la » chambre du roy, madame Marie de Bonnes-Vertus me vint » prier que j'allasse devers la royne pour la reconforter, et qu'elle » menoit un fort grant deuil. Quant je fus en sa chambre, et que » je la vy pleurer si amèrement, je ne me pus tenir de luy dire qu'il » estoit bien vray qu'on ne doit mie croire femme à pleurer;

» car le deuil qu'elle menoit estoit pour la femme qu'elle haioit
» plus en ce monde. Et lors elle me dit que ce n'estoit pas pour
» elle qu'elle pleuroit ainsy, mais que c'estoit pour la grant malaise
» en quoy le roy estoit, et aussi pour leur fille qui estoit demeu-
» rée en la garde des hommes. »

L'an 1254 le départ du roi pour retourner en France étant résolu, le sire de Joinville fut chargé de conduire la reine et ses enfants à Tyr, éloigné de sept lieues d'Acre, où le rendez-vous fut donné. La route était périlleuse ; il fallait passer sur les terres des ennemis avec lesquels on était toujours en guerre, et l'on ne pouvait faire de longues traites avec une princesse accompagnée de deux enfants à la mamelle. Cependant le brave conducteur arriva heureusement à Tyr avec le dépôt précieux dont il était chargé. Le 25 avril de la même année, il s'embarqua avec le roi, et partagea avec lui les désagréments d'une longue et fâcheuse navigation. Au débarquement qui se fit le 11 juillet à Hières en Provence, comme il le dit lui-même, il prit congé de sa majesté pour retourner en ses terres. L'an 1255, il négocia avec succès le mariage de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, son suzerain, avec Isabelle, fille de saint Louis.

Le monarque français ayant entrepris, l'an 1269, une nouvelle croisade, pressa, mais inutilement, le sire de Joinville d'être de cette expédition. Il s'en excusa sur la misère de ses vassaux et de ses sujets qui n'étaient pas encore refaits des pertes qu'ils avaient souffertes pendant son premier voyage. On ignore ce qu'il fit depuis la mort de saint Louis jusqu'au règne de son petit-fils, le roi Philippe le Bel. Ce fut sous ce dernier qu'il composa la vie du saint roi, avec lequel il avait vécu, comme il le dit lui-même, pendant vingt-deux ans, c'est-à-dire depuis 1248, qu'il partit avec lui pour l'Égypte, jusqu'au départ de ce prince pour l'Afrique. Cette vie fut retouchée, pour le style, au quatorzième siècle par un écrivain qui voulut en assortir le style à celui de son tems ; et c'est d'après ces changements qu'elle a été donnée par Ducange, et que nous-mêmes la citons ordinairement. L'original de Joinville avait échappé aux recherches de ce savant. Mais il a été enfin retrouvé dans la bibliothèque du roi par MM. Sallier et Melot, gardes de ce dépôt, qui nous ont enfin donné l'ouvrage de Joinville, l'an 1761, dans sa pureté primitive. La candeur et la sincérité de l'auteur y éclatent de toutes parts, et lui assurent une entière créance. Une des prérogatives de la charge de sénéchal de Champagne était de présider aux grands jours de Troyes, dont les jugements étaient sans appel. Le sire de Joinville usa de ce droit aux grands jours de l'an 1285 ; il plut au roi Philippe le Bel de l'en priver à ceux de l'an 1287, et de l'exclure même de cette assemblée dans les trois années suivantes. Il assista néanmoins aux grands jours de l'an 1291 ; mais ce fut l'évêque de Soissons qui présida, accompagné de quatre commissaires qui précédèrent aussi le sire de Joinville. (Brussel, T. I, p. 246.) Le sire de Joinville fut, l'an 1314, du nombre des seigneurs qui s'opposèrent aux exactions que le roi Philippe le Bel faisait sur la noblesse du royaume sans égard pour ses priviléges. Il renouvela son opposition l'année suivante, sous le règne de Louis Hutin. Ce monarque y eut égard, et donna, l'an 1315, à la noblesse la satisfaction qu'elle désirait. Cette même année, sur la fin de mai, Louis, ayant fait une semonce aux nobles de son royaume de se rendre, dans le mois d'août, à l'armée qu'il devait assembler en Artois pour faire la guerre aux Flamands, le sire de Joinville, mandé, par une lettre particulière du prince, de se trouver à Authie dans la mi-juin, s'excusa sur la brièveté du terme ; mais il promit d'aller joindre l'armée dès qu'il aurait fait ses équipages. Il tint parole, et partit, aussitôt qu'il lui fut possible, avec un chevalier et six écuyers. Il était alors dans sa quatre-vingt-onzième année. On ignore les exploits qu'il y fit ; mais il en revint ; et l'on voit qu'en 1317 il donna la ceinture militaire à un roturier nommé Jacques de Non, avec la permission toutefois du roi Philippe le Long ; car la chevalerie emportant l'anoblissement, nos rois s'étaient réservé le droit de la conférer depuis qu'ils avaient réprimé l'attentat que les barons s'attribuaient à cet égard. (*Nouv. Hist. de Prov.* T. III, p. 425.) Le sire de Joinville vécut encore deux ans ou environ depuis cet acte, et finit ses jours en 1319, dans sa quatre-vingt-quinzième année (1). La conformation de son corps ne semblait pas lui promettre le grand âge auquel il parvint. Il nous apprend lui-même qu'il avait *la téte grosse et la fourcelle froide*, c'est-à-dire l'estomac froid, à cause de quoi les médecins lui avaient conseillé de boire son vin pur, pour le réchauffer. A l'égard des qualités de l'esprit, il témoigne lui-même qu'il l'avait subtil ; et l'honneur que lui fit saint Louis de l'admettre dans son conseil, prouve en même tems qu'il l'avait solide. Les traits qu'il rapporte de ses conversations décèlent en lui une humeur enjouée, une grande candeur et une probité sans apprêt. Ayant perdu sa première femme, ADÉLAÏDE ou ORDILE, fille de Henri V, comte de Grandpré, qu'il avait épousée en 1240, il épousa en secondes noces ALIX DE RISNEL, morte en 1288. Les enfants qu'il eut du premier lit ne lui survécurent point. Du second il laissa Ancel, qui suit ; André, seigneur de Beaupré ; et Alix, femme, 1° de Jean, seigneur d'Arcis-sur-Aube, mort avant l'an 1307 ; 2° de Henri d'Angleterre, dit de Lancastre, fils d'Edmond, duc de Lancastre.

ANCEL, ou ANCEAU.

1319. ANCEL, ou ANCEAU DE JOINVILLE, fils du sire Jean et d'Alix de Risnel, leur succéda dans leurs domaines, et fut revêtu, comme son père, de la charge de sénéchal de Champagne. Quoiqu'on sache peu de chose de ses exploits militaires, on doit présumer qu'ils furent très-considérables, puisqu'ils lui méritèrent le grade de maréchal de France, auquel il parvint l'an 1338 au plus tard, comme on le voit par un compte de l'ordinaire de Paris, du terme de l'Ascension de cette année. Deux ans auparavant, le roi Philippe de Valois l'avait commis, avec le connétable Raoul d'Eu et le maréchal de Briquebec, pour recevoir les gens d'armes qui devaient l'accompagner au voyage

---

(1) ÉPITAPHE DU SIRE DE JOINVILLE,

trouvée dans sa sépulture, l'an 1629, au côté droit du grand autel de l'église de Saint-Laurent, sise dans l'intérieur du château dudit Joinville.

Quisquis es, aut civis aut viator,
adsta ut lugeas, ut legas.
[illegible] quem nunquam vidisti,
terris datum anno Domini [illegible], cœlo natum 1319,
nomine, virtute, scriptis, famâ mundum moventem,
Polo immortalem, utrique et solo,
Dominum D. Joannem de Joinville,
Magnum olim Campaniæ Seneschallum,
in bello fortissimum, in pace æquissimum,
in utroque maximum,
nunc ossa et cineres.
Tanti viri animam in cœlis viventem immortales amant ;
corpus in terris superstites mortales colunt :
ingenium candidum, affabile et amabile,
Ludovico regi sanctissimo gratissimum, principibus laudatissimum,
Galliæ utilissimum, patriæ suæ perhonorificentissimum,
immortales amant, mortales colunt, omnes honorant.

Nos zonâ S. Josephi è Terrâ-Sanctâ asportatâ ab eo feliciter donati,
Domino subditi, cives nostrati, amici munerario,
inclytis corporis ejus exuviis, cineribusque reliquiis,
ruiturum nunquam amoris fidelissimi, amantissimæque fidei
monumentum

HH : M : LL. PPS.

Plura ne explora, sed plora, et ora, ac abi obiturus.

Requiescat in pace.

d'outremer. L'an 1334, le 16 décembre, il échangea avec le roi le fief, c'est-à-dire la mouvance de Vaucouleurs, contre ceux de Possesse et de Charmont, qui relevaient nuement de la couronne depuis la réunion du comté de Champagne. (Brussel, *Usage des fiefs*, T. 1, p. 6.) Il fut, l'an 1337, un des chefs de l'armée qui fut envoyée contre les Anglais en Gascogne. On remarque qu'il avait en sa compagnie et sous sa bannière un chevalier banneret, quatorze bacheliers et soixante-sept écuyers. Il mourut au plus tôt l'an 1351. Louise de Sarbruche, sa première femme, ne lui donna qu'une fille nommée Jeanne, mariée 1° la veille de Saint-André 1335, à Aubert de Hangest; 2° à Jean de Noyers, comte de Joigni. De Marguerite de Vaudemont, sa seconde femme, sœur et héritière de Henri IV, comte de Vaudemont, tué, l'an 1346, à la bataille de Créci, il eut Henri, qui suit; deux autres fils; et une fille, Isabelle, femme de Jean de Vergi, seigneur de Mirebeau, en Bourgogne.

HENRI.

1351 au plutôt. Henri, fils d'Ancel, lui succéda dans la sirerie de Joinville ainsi que dans la charge de sénéchal de Champagne, et hérita de Marguerite, sa mère, le comté de Vaudemont. Il fut employé, l'an 1352, aux guerres de Bretagne; et, l'an 1356, il fut pris à la bataille de Poitiers. Il assista, l'an 1364, au sacre de Charles V, et mourut en 1374, ne laissant de Marie de Luxembourg, sa femme (encore vivante en 1366), que deux filles; Marguerite, qui suit; et Alix, mariée à Thibaut de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne. (*Voy.* Henri V, *comte de Vaudemont.*)

MARGUERITE.

1374. Marguerite, fille aînée de Henri, lui succéda dans la sirerie de Joinville et le comté de Vaudemont. Elle était veuve pour lors de Jean, issu d'un puîné des comtes de Bourgogne. La même année elle se remaria, par contrat du 5 mai, à Pierre, comte de Genève, après la mort duquel, arrivée l'an 1393, elle épousa en troisièmes noces Ferri de Lorraine, seigneur de Guise, fils puîné de Jean, duc de Lorraine, qui prit le titre de sire de Joinville et de comte de Vaudemont. Il fut tué, le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt, laissant entr'autres enfants, Antoine, qui suit. Marguerite, sa femme, mourut en 1416. (Voy. *les comtes de Vaudemont.*)

ANTOINE DE LORRAINE.

1416. Antoine de Lorraine, fils de Ferri et de Marguerite, succéda à sa mère dans la sirerie de Joinville et le comté de Vaudemont. L'an 1440, il fit hommage, le 6 février, des terres de Joinville au roi Charles VII, et mourut l'an 1447. (Voy. *les comtes de Vaudemont*)

FERRI II.

1447. Ferri II, fils d'Antoine de Lorraine, lui succéda en la sirerie de Joinville comme au comté de Vaudemont, et mourut le 31 août 1470. (Voy. *les comtes de Vaudemont.*)

HENRI DE LORRAINE.

1470. Henri de Lorraine, évêque de Metz, s'empara de la sirerie de Joinville après la mort de Ferri II, son frère, fit sa résidence dans le château de Joinville, et en jouit tant qu'il vécut, c'est-à-dire jusqu'au 20 octobre de l'an 1505, époque de sa mort.

RENÉ II.

1505. René II, duc de Lorraine, fils de Ferri II, réunit à son domaine la sirerie de Joinville après la mort de l'évêque Henri, son oncle. Ce prince finit ses jours le 10 décembre 1508. (Voy. *les ducs de Lorraine.*)

CLAUDE DE LORRAINE.

1508. Claude de Lorraine, cinquième fils de René II, duc de Lorraine et de Philippe de Gueldre, né le 20 octobre 1496, hérita de son père la sirerie de Joinville avec les comtés d'Aumale et de Guise, et la seigneurie de Mayenne. Sa mort arriva le 21 août 1550. (*Voyez* Claude I, *duc d'Aumale.*)

FRANÇOIS DE LORRAINE,

PREMIER PRINCE DE JOINVILLE.

1550. François de Joinville de Lorraine, fils aîné de Claude, né au château de Bar le 17 février 1519, appelé, du vivant de son père, M. d'Aumale, lui succéda dans la baronnie de Joinville comme au duché de Guise et au marquisat de Mayenne. La valeur, qui avait couvert de gloire plusieurs de ses ancêtres, n'était qu'une de ses moindres qualités. Il réunissait en sa personne toutes celles qui font le prince aimable, l'homme d'état et le héros. La première occasion où il se signala, fut au siége de Montmédi, en 1542. Il porta du secours, l'année suivante, à Landrecies, assiégé par Charles-Quint; et, l'an 1544, il marcha, sous les enseignes de son père, au secours de Saint-Dizier. Etant au siége de Boulogne la même année, il y reçut au visage un coup de lance dangereux, dont il guérit heureusement. Le roi Henri II, qui l'honorait d'une singulière affection, érigea, l'an 1552, en sa faveur, la baronnie de Joinville en principauté. La défense de Metz, dont il fut chargé cette même année, lui donna occasion de déployer son héroïsme avec le plus grand éclat. Il soutint, avec autant d'habileté que de valeur, depuis le 31 octobre jusques vers le 20 janvier suivant, toutes les forces de l'empire que Charles-Quint avait rassemblées devant cette place mal fortifiée; lui fit perdre plus de trente mille hommes dans les sorties qu'il fit, et le contraignit enfin à lever honteusement le siége. Mais ce qui couronna bien dignement cette glorieuse défense, ce fut la générosité dont il usa, après la retraite de l'empereur, envers les soldats de ce prince, que la rigueur du froid, ou leurs blessures, avait empêchés de le suivre. Loin de les faire assommer, à l'exemple de quelques généraux de ces tems malheureux, il les reçut avec humanité, et les fit traiter comme les siens : ce qui ne fut point sans récompense; car l'empereur ayant emporté d'assaut Térouenne, le 20 juin 1553, les Français qui défendaient la place « estant prêts (dit » Brantôme) à estre mis tous en pieces, comme l'art et la cous» tume de la guerre le permet, ils s'aviserent tous à crier : Bonne » guerre, compagnons; souvenez-vous de la courtoisie de Metz. » Soudain les Espagnols courtois qui faisoient la premiere » pointe de l'assaut, sauverent les soldats, seigneurs et gentils» hommes, sans leur faire aucun mal, et reçuerent tous à rançon; » et ce grand duc, par sa clémence, sauva ainsi la vie à plus de » six mille hommes. »

L'an 1554, le 13 août, le duc de Guise fit essuyer un nouveau revers à l'empereur au combat de Renti, en Artois, où Gaspard de Tavannes, étant sous ses ordres, tua deux mille hommes à ce monarque. Il partit, l'an 1557, au mois de janvier, à la tête d'environ douze mille hommes, pour aller au secours du pape Paul IV, dont le duc d'Albe, général espagnol, envahissait les terres, et faire la conquête du royaume de Naples, que le pape offrait, comme suzerain, par droit de commise, au roi de

France. Mais le pape et ses neveux ne tinrent point parole; ils ne fournirent aucun des secours qu'ils avaient promis pour l'expédition de Naples; et, après quelques mois de tentatives inutiles et de désagréments, le duc de Guise fut contraint de revenir sur ses pas avec sa petite armée. La perte de la bataille de Saint-Quentin, donnée le 10 août de la même année 1557, obligea d'ailleurs à le rappeler en France, comme le seul homme capable de réparer un si grand échec, et d'en prévenir les suites. Il ne trompa point les espérances; car il enleva, l'année suivante, Calais aux Anglais, et Thionville aux Espagnols. Il chassa par là entièrement du royaume les premiers, et entama les domaines des seconds dans les Pays-Bas.

Il réclama, l'an 1559, contre le traité de paix conclu avec l'Espagne et l'Angleterre à Cateau-Cambresis, disant que, d'un trait de plume, on avait fait perdre à la France plus de terrein qu'on n'aurait pu lui en enlever en trente années d'une guerre malheureuse. Par une des clauses secrètes de ce traité, il était convenu avec l'Espagne que les deux puissances s'appliqueraient, chacune de son côté, à détruire le protestantisme en France et dans les Pays-Bas. Les Protestants en furent informés, et prirent des mesures pour se garantir des dangers dont ils étaient menacés. Mais quelle injustice dans quelques-uns de leurs écrivains de représenter le duc de Guise comme l'auteur des guerres civiles que l'opposition des deux religions excita! Après la mort du roi Henri II, le duc de Guise et le cardinal, son frère, partagèrent toute l'autorité sous le règne de François II, leur neveu par sa femme. La fermeté qu'ils opposèrent aux grands, jaloux de leur autorité, la profusion des grâces qu'ils versèrent sur leurs créatures, et la haine qu'ils marquèrent en toute rencontre aux Protestants, leur suscitèrent un grand nombre d'ennemis, à la tête desquels le prince de Condé se mit, excité par les Coligni. La conjuration d'Amboise, enfantée par ce parti, devait opérer la ruine des deux frères. Elle servit au contraire à cimenter leur crédit, et même à l'augmenter, par la découverte qu'on en fit au moment qu'elle allait éclater. Le duc de Guise, après l'avoir dissipée, devint d'autant plus cher aux Catholiques, que le danger qu'il avait couru était plus grand. On ne sépara plus ses intérêts de ceux de la religion. Le parlement lui décerna le titre de *conservateur de la patrie*, et le roi lui conféra celui de *lieutenant du royaume*. Cependant l'amiral de Coligni parut l'emporter sur lui au commencement du règne de Charles IX. Mais, fortifié par la jonction du connétable de Montmorenci et du maréchal de Saint-André, il reprit bientôt le dessus. Ces trois hommes, qui formaient ce qu'on nomma le triumvirat, déterminèrent la cour à sévir contre les Protestants, et à les poursuivre les armes à la main. Une rencontre fortuite donna le branle à l'exécution de ce dessein. Le premier mars 1562, le duc passant par Vassi, ses gens insultèrent des huguenots qui chantaient les psaumes de Marot dans une grange. On en vint aux mains. Il y eut de ces derniers environ cinquante hommes de tués et deux cents de blessés. C'est ce qu'on nomme, dans leur parti, *le massacre de Vassi*, et qu'on y représente faussement comme un coup prémédité. Alors commencèrent les guerres civiles. Le duc de Guise prit Blois au mois de juillet, Bourges le 30 août, et Rouen le 26 octobre, trois places où les Huguenots s'étaient fortifiés, et gagna sur le prince de Condé, le 19 décembre 1562, la bataille de Dreux, où il le fit prisonnier. Il est à remarquer qu'à cette bataille il ne commanda d'abord qu'en second, jusqu'à la prise du connétable de Montmorenci. Alors faisant marcher l'aile gauche qui était sous ses ordres: « Allons, compagnons, s'écria-t-il, marchons, tout est » à nous; la victoire est gagnée. » Et de son côté l'amiral de Coligni s'écria: « Voici une nuée qui va tomber sur nous; je crains » bien que ce ne soit à notre très-grand dommage. » Ces succès élevèrent le duc de Guise au comble de la gloire. Vainqueur partout, il était l'idole des Catholiques et le maître de la cour; affable, généreux, et en tout le premier homme de l'état. L'an 1563, pour achever la ruine du parti huguenot, le 6 février il mit le siége devant Orléans, que d'Andelot, frère de l'amiral, avait pris par surprise le 2 avril de l'année précédente, et dont les rebelles avaient fait leur place d'armes. Mais, le 18 du même mois de février, à l'entrée de la nuit, comme il retournait de la tranchée à son quartier, il est blessé à l'épaule d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré, gentilhomme protestant à qui il avait sauvé la vie dans la conjuration d'Amboise, où il était impliqué. Il meurt six jours après (24 février) de sa blessure au château de Corné, après avoir pardonné à son assassin, et protesté qu'il n'était point l'auteur du massacre de Vassi, qu'on lui avait tant reproché. (Brantôme.) Ce n'était pas la seule fois qu'on eût attenté à sa vie. Au siége de Rouen, un gentilhomme manceau était venu à l'armée royale dans le même dessein. Ayant été découvert et amené au duc, il lui déclara que le zèle de sa religion était le seul motif qui l'eût porté à cet attentat: *Hé bien*, lui répondit le duc, *ta religion te porte à m'assassiner, et la mienne veut que je te pardonne*; et il le renvoya. (*Idem* et Montagne.) La seule tache qu'on remarque dans la vie de ce héros est l'ambition. Mais cette passion ne dégrada point la noblesse de son âme: jamais il n'employa, pour accroître sa puissance ou la conserver, ni perfidies, ni trahisons, ni d'autres moyens indignes d'un grand cœur. Son corps, après avoir été amené à la cathédrale de Paris, où on lui fit des obsèques magnifiques, fut porté à Joinville, pour y être inhumé auprès de son père. D'Anne, son épouse, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, qu'il avait épousée le 4 décembre 1549, et qui lui apporta en dot le comté de Montargis, il laissa Henri, qui suit; Charles, marquis, puis duc de Mayenne; Louis, cardinal de Guise, archevêque de Reims; François, chanoine de Reims, mort en 1573, à quatorze ans, désigné coadjuteur du cardinal, son oncle; Maximilien, mort en bas âge; et Catherine, femme de Louis de Bourbon II, duc de Montpensier, ligueuse outrée, morte en 1596. (Le président Hénaut la dit faussement sœur de François de Guise.) On lui donne pour fils naturel Claude de Guise, qui, d'abbé de Saint-Nicaise de Reims, devint abbé de Cluni en 1574, et gouverna cette abbaye jusqu'en 1612 qu'il mourut. C'est au sujet de celui ci qu'on a publié cette infâme satire connue sous le titre de *Légende de Dom Claude de Guise*; livre autrefois rare, et que le scrupuleux abbé Lenglet a réimprimé dans le sixième volume des mémoires de Condé. Anne d'Est, veuve de François de Guise, se remaria, l'an 1566, par contrat passé le 26 avril, avec Jacques de Savoie, duc de Nemours, dont on suppose, sans fondement, qu'elle était l'amante du vivant de son premier époux. Elle mourut à Paris le 17 mai 1607, âgée de soixante-seize ans.

HENRI Ier DE LORRAINE.

1563. Henri Ier de Lorraine, né le 31 décembre 1550, appelé le prince de Joinville du vivant du duc François, son père, lui succéda dans cette principauté comme dans le duché de Guise. C'est de ce prince et de Henri, son cousin, fils de Claude II, duc d'Aumale, que parle, dans ses mémoires, Blaise de Montluc, sous l'an 1558, en ces termes: « Comme je fus à notre bataillon, » et chascun de nos capitaines en leur place, le prince de Joinville, qui est à présent M. (Henri) de Guise, vint à la tête de » notre bataillon, et le fils de M. d'Aumale, tous deux jeunes enfans, beaux à merveille, ayant leurs gouverneurs avec eux et » trois ou quatre gentilshommes après. Ils étoient montés sur de » petites haquenées. Je leur dis: Çà, çà, mes petits princes, » mettez pied à terre; car j'ai été nourri dans la maison d'où » vous êtes sortis, (qui est la maison de Lorraine, où j'avois été » page.) Je veux être le premier qui vous mettra les armes sur » le col. Leurs gouverneurs descendirent et leur firent mettre » pied à terre. Ils avoient de petits robons de taffetas, lesquels » je leur ôtai de dessus les épaules, leur mettant la pique sur le » col, etc. Ainsi, je les fis marcher côte à côte, les piques sur » le col, à la tête du bataillon, étant au-devant, et retournai au

» même lieu. Leurs gouverneurs étoient si aises, et tous nos » capitaines, de voir ces enfans marcher comme ils faisoient, » qu'il n'y avoit nul qui n'en eût bon présage. Mais j'ai failli en » l'un qui est celui (le fils) de M. d'Aumale; car il mourut bientôt après.... M. de Guise est en vie : j'espère qu'il accomplira » ce bonheur que nous lui desirâmes ce jour-là. » La princesse Marguerite, fille du roi Henri II, alors enfant elle-même, n'augurait pas dès-lors aussi favorablement du prince de Joinville. « N'ayant que quatre à cinq ans, dit-elle dans ses mémoires, » le roi, mon pere, me tenant sur ses genoux pour me faire » causer, me dit que je choisisse celui que je voulois pour mon » serviteur, de M. le prince de Joinville, qui a été depuis ce » grand et infortuné duc de Guise, ou du marquis de Beaupréau, fils du prince de la Roche-sur-Yon, tous deux se jouant » auprès du roi, mon père, moi les regardant. Je lui dis que je » voulois le marquis. Il me dit : Pourquoi? il n'est pas si beau. » (Car le prince de Joinville étoit beau et blanc, et le marquis » de Beaupréau avoit le teint et les cheveux bruns.) Je lui dis : » parce qu'il étoit plus sage, et que l'autre ne peut durer en » patience, qu'il ne fasse tous les jours mal à quelqu'un, et » veut toujours être le maître. Augure certain de ce que nous » avons vu depuis. » (Remarquons qu'un écrivain de nos jours applique ce trait à François de Guise, qui avait alors quarante ans.) Henri, prince de Joinville, suivit son père à la guerre dès l'an 1558, et se trouva cette année au siége d'Arlon. L'an 1561, il fit l'office de grand chambellan au sacre du roi Charles IX. Devenu duc de Guise, il alla signaler, l'an 1565, son courage en Hongrie contre les Turcs. A son retour en France, il trouva, dans les guerres civiles qui déchiraient ce royaume, un vaste champ pour déployer ses talents politiques et militaires. Ils étaient grands; mais son ambition, qui en réglait l'usage et les dirigeait à son but, était plus grande encore. Cette passion fut le mobile de toute sa conduite et le principe universel de ses vertus apparentes comme de ses vices réels. Il voulut, à l'exemple de son père, être le chef du parti catholique en France, dans l'espérance de devenir celui de l'état après avoir écrasé le parti huguenot. La première affaire où il se trouva fut le combat de Messignac, du 25 octobre 1568. L'année suivante, le 13 mars, il commanda l'arrière-garde à la bataille de Jarnac; et, vers la fin de juillet de la même année, il alla s'enfermer avec Charles de Mayenne, son frère, dans Poitiers, assiégé par l'amiral de Coligni, qu'il obligea, le 7 septembre, à lever le siége. Le brave la Noue, bon juge en ces matières, dit que ces deux princes *acquirent un grand renom d'avoir gardé une si mauvaise place, étant encore si jeunes comme ils etaient, et qu'aucuns ne prisaient pas moins cet acte que celui de Metz.* Le duc de Guise combattit aussi, le 3 octobre suivant, à la bataille de Moncontour, où il fut blessé. Jusque-là ce prince n'avait pardevers lui que de belles actions. Il n'en fut pas de même par la suite. L'an 1572, il fut le premier acteur du massacre horrible de la Saint-Barthélemi : ce qui flétrit sa mémoire à jamais. Tout l'odieux néanmoins de cette journée ne doit point retomber sur lui; car il est certain, 1° qu'il n'en fut pas l'instigateur, et qu'il n'assista point au conseil où la chose fut décidée et le plan d'exécution arrêté; 2° qu'après avoir vengé sur l'amiral de Coligni la mort de son père, qu'il lui imputait, il s'appliqua, autant qu'il lui fut possible, à modérer la fureur du peuple contre les huguenots. La Popelinière, écrivain protestant, nomme Henri, duc de Guise, et Claude, duc d'Aumale, entre les premiers qui *sauverent le plus grand nombre de religionnaires, apres avoir assouvi leur vengeance par la mort de l'amiral. Ils se gouvernerent*, dit l'auteur, également protestant, du journal de Henri III, *de manière que plusieurs gentilshommes huguenots reconnaissent aujourd'hui tenir la vie d'eux.* Le duc de Guise n'en était pas moins ennemi de leur secte. L'année suivante, il signala son zele au siége de la Rochelle, entrepris par le duc d'Anjou. Ce dernier ayant succédé, l'an 1574, sous le nom de Henri III, au roi Charles IX, son frere, n'hérita point de la considération qu'il avait témoignée au duc de Guise. Offensé de la hauteur de son caractère, il affecta de le rabaisser en plusieurs rencontres, et l'obligea par les passe-droits qu'il lui fit, à s'éloigner pour un tems de la cour. Le duc se retira dans sa terre de Joinville, d'où il alla joindre, sans en être prié, les maréchaux de Biron et de Retz, envoyés contre les Reitres, commandés par Thoré-Montmorenci, chef des mécontents. Il eut part à la victoire que ces deux généraux remportèrent, au mois de novembre 1575, sur le rebelle, et reçut dans l'action une blessure au visage, dont la cicatrice, qui lui demeura, le fit surnommer *le Balafré*. Les édits favorables que les Huguenots arrachèrent peu de tems après à la cour, furent pour le duc de Guise un prétexte spécieux de donner l'essor à son zèle pour la religion catholique. La fameuse ligue qu'ils occasionnèrent, et à la formation de laquelle il eut beaucoup de part, ne balança point à le reconnaître pour son chef. Elle n'en pouvait choisir un plus capable de captiver les esprits et les gouverner à son gré. « Henri, « duc de Guise, dit un historien du tems, avait un mot toujours « prêt pour le gentilhomme intéressé qui venait le voir, un autre « pour le bourgeois qui, le cœur gros de l'honneur qu'il avait « reçu, s'en retournait le raconter dans sa famille » Les grands mouvements de la ligue ne commencèrent à éclater qu'après la mort du duc d'Alençon et d'Anjou, frère de Henri III, arrivée le 10 juin 1584. Le roi de Navarre qui était protestant, devenu alors l'héritier présomptif du trône de France, les ligueurs, excités par le duc de Guise, mirent tout en œuvre pour l'en écarter. Ils supposèrent au cardinal de Bourbon des droits légitimes à la couronne; et, appuyés par le pape et le roi d'Espagne, que le duc avait fait entrer dans ses vues, ils se disposèrent à soutenir ces prétentions par la voie des armes. L'édit, rendu le 7 juillet 1585 en conséquence du traité de Nemours, ne les rassura pas. Ils forcèrent Henri III à se mettre à leur tête et à déclarer la guerre aux protestants. L'an 1587, le duc de Guise défit les Reitres, le 27 octobre, à Vimori, et, le 24 novembre, à Auneau, dans le Chartrain. S'étant transporté l'année suivante à Nanci, il y concerte, avec les princes de sa maison et les chefs des ligueurs, un mémoire en forme de requête au roi, contenant plusieurs demandes qui mettaient le comble à la révolte. Le roi, pour réponse, lui écrit à Soissons où il apprend qu'il s'est rendu, pour lui défendre de venir à Paris. Le duc continue sa route, arrive dans la capitale le 9 du mois de mai, n'ayant pour cortége que sept ou huit gentilshommes. Toute la ville s'émeut à son arrivée et le reçoit comme le défenseur de la religion et le libérateur de la patrie. Le roi devant lequel il vint se présenter, lui reproche sa désobéissance à la lettre qu'il lui a écrite. Le duc proteste ne l'avoir point reçue : et en effet elle n'était point parvenue jusqu'à lui (1). Le 12 du même mois est mémorable par la journée des *Barricades*, où Guise fut assez puissant pour se rendre maître de la personne du roi s'il avait eu l'audace de le tenter. Mais cette puissance accéléra sa perte Une réconciliation, qui ne pouvait être sincère, l'aveugla. Les états ayant été convoqués à Blois, il y assista malgré le conseil qu'on lui avait donné de ne point s'y trouver. Il négligea ou méprisa de même les différents avis qu'il y reçut des desseins formés contre sa vie. Trop engagé pour reculer, il aima mieux affronter la mort que d'abandonner ses partisans. Victime d'un faux point d'honneur et d'une fermeté déplacée, il fut poignardé à la porte du cabinet du roi le 23 décembre 1588. Le cardinal, son frère, périt de même le lendemain, percé de coups par ordre du roi. (Voyez *le regne de Henri III.*)

Le duc Henri « était né, dit l'abbé le Laboureur, avec de si « excellentes qualités de corps, d'esprit et de courage, qu'on « ne peut faire son éloge sans plaindre sa destinée, et sans cher- « cher de quoi l'excuser par le même sentiment qui faisoit dire

(1) Il fallait 25 écus au courrier chargé de la lettre qui contenait la défense. Ils ne se trouvèrent pas, la lettre fut mise à la poste, et n'arriva à Soissons qu'après le départ du duc.

« de son tems, que les Huguenots étoient à la ligue quand ils le « regardoient. Car on ne peut lire son histoire sans admirer la » fierté qu'il gardoit à la cour, et cet accès si facile et si gracieux » qui gagnoit le cœur de tous ceux qui l'approchoient, et qui » le rendit l'idole du peuple ». (*Gén. manuscrite de la M. de Lorraine*).

Cependant à ses belles qualités il mêlait de grands défauts. On ne peut lui refuser de la magnanimité, de la bravoure, de la générosité ; mais il avait plus de vivacité dans l'imagination que de justesse dans l'esprit. On lui a reproché de manquer de droiture et de s'être abaissé, malgré sa fierté, aux vices des courtisans. Sa passion était de vouloir dominer : défaut qui le fit haïr dans sa propre famille. Mais cette passion le porta-t-elle au point de vouloir détrôner Henri III et s'emparer de la couronne ? C'est une accusation qu'ont formée contre lui, dans son siècle, les Protestants pour autoriser la guerre civile, et les Catholiques non-ligueurs pour justifier la conduite de Henri III à son égard.

Ce prince avait épousé, l'an 1570, Catherine, fille de François de Clèves, duc de Nevers, veuve d'Antoine de Croi, prince de Porcien, morte à Paris le 11 mai 1633, dont il laissa Charles, qui suit ; Claude, duc de Chevreuse, grand chambellan et grand fauconnier de France, mort le 24 janvier 1657 ; Louis, cardinal de Guise, archevêque de Reims, mort le 21 juin 1621 ; François-Alexandre-Paris, né posthume, chevalier de Malte, lieutenant-général au gouvernement de Provence, tué, le premier juin 1614, au château de Baux, près de Tarascon, de l'éclat d'un canon qui creva comme il y mettait le feu (ce fut lui qui tua en duel, le 5 janvier 1613, dans la rue Saint-Honoré de Paris, le baron de Lux, et au bout d'un mois le fils de ce même baron ; le premier pour s'être vanté d'avoir été du conseil de Blois tenu contre la vie du feu duc de Guise) ; Louise-Marguerite, femme de François de Bourbon, prince de Conti, morte le 30 avril 1631 ; Renée, abbesse de Saint-Pierre de Reims, morte le 26 juin 1626 ; et Jeanne, abbesse de Jouarre, décédée le 8 octobre 1638.

CHARLES DE LORRAINE.

1588. Charles de Lorraine, prince de Joinville et duc de Guise, né le 20 août 1571, fut arrêté avec plusieurs autres le jour de l'exécution du duc Henri, son père, à Blois, et demeura prisonnier jusqu'en 1591. S'étant sauvé du château de Tours, il se rendit à Paris où il fut reçu avec de grandes acclamations. Il se lia très-étroitement avec les Seize, et donna par là au duc de Mayenne, son oncle, des jalousies qui causèrent la ruine du parti. Parmi les braves de la ligue se distinguait un soldat de fortune, nommé Saint-Paul, qui fut l'un des quatre maréchaux de France que créa le duc de Mayenne en 1593. Non content de cette faveur, il lui donna le gouvernement de Champagne, où il se comporta en tyran. Le duc Charles, l'ayant prié de retirer de Reims les gens de guerre qu'il y avait mis, en reçut une réponse insolente dont il se vengea sur-le-champ par un coup d'épée qui l'étendit mort à ses pieds. L'an 1594, Charles fit sa paix avec le roi Henri IV, qui le fit gouverneur de Provence. En 1602, sur la fin de l'année, soupçonné d'être complice de la conspiration du duc de Biron, il fut sur le point d'être mis à la Bastille. Le duc de Chevreuse, son frère, obtint qu'il lui fût donné en garde, et répondit de lui. De la manière dont parle Létoile, il paraît qu'il s'agissait de quelque *tracasserie* de cour. Ses liaisons avec la comtesse de Moret achevèrent de le perdre dans l'esprit de Henri IV, dont elle était maîtresse. Tout ce que ses parents purent obtenir, fut qu'il sortirait du royaume pour n'y plus reparaître. De retour après la mort de ce monarque, il se rangea d'abord du parti de la reine contre les princes, se réconcilia ensuite avec eux, les abandonna de nouveau, et commanda, en 1617, l'armée qui fut envoyée pour les réduire. L'an 1622, en qualité d'amiral des mers du Levant, il conduisit une flotte, au mois de septembre, devant la Rochelle, que le comte de Soissons assiégeait par terre, et livra plusieurs combats à celle des rebelles, commandée par Guiton, qui prenait le titre d'amiral des Rochelais. Les hostilités cessèrent lorsque de part et d'autre on fut assuré de la paix conclue, le 19 octobre, avec les Protestants, au camp du roi devant Montpellier. Le duc de Guise se brouilla dans la suite avec le cardinal de Richelieu, dont la politique éclairée ne s'accordait point avec ses prétentions. Les choses furent portées au point que le duc fut obligé, l'an 1631, de quitter la France avec sa famille. Il se retira à Florence, et mourut à Cuna dans le Siennois le 30 septembre 1640. Il avait épousé, l'an 1611, Henriette-Catherine, fille unique du fameux Henri, duc de Joyeuse, maréchal de France, puis capucin sous le nom du père Ange, tiré ensuite de son cloître pour commander les troupes de la ligue, et redevenu capucin après la paix rendue à l'état. Elle était veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, son premier mari, et finit ses jours à Paris le 25 février 1656. Le duc Charles en mourant laissa d'elle Henri, qui suit ; Louis, duc de Joyeuse, grand chambellan de France, marié à Françoise-Marie, fille et unique héritière de Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, mort à Paris, le 27 septembre 1654, d'une blessure qu'il avait reçue en chargeant un parti d'espagnols près d'Arras ; Roger, chevalier de Malte, mort à Cambrai, l'an 1644, à l'âge de 20 ans ; Marie, dite mademoiselle de Guise, qui viendra ci-après, morte sans alliance, le 3 mars 1600, à l'âge de 93 ans, et Françoise-Renée, abbesse de Montmartre.

HENRI II, DE LORRAINE.

1640. Henri II, de Lorraine, né à Blois le 4 avril 1614, successeur de Charles, son père, dans la principauté de Joinville, le duché de Guise, le comté d'Eu, etc., avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique. Mais l'an 1639, après la mort de son aîné, le prince François, arrivée le 7 novembre de cette année, il remit au roi l'archevêché de Reims, dont il était déjà pourvu, avec ses autres bénéfices qui consistaient en dix des meilleures abbayes, et changea de profession. Son inclination pour Anne de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Nevers, fut le principal motif de ce changement. Il lui donna promesse de l'épouser ; mais le cardinal de Richelieu, jugeant cette alliance contraire au bien de l'état, employa l'autorité du roi pour l'empêcher. Henri, au désespoir de voir sa passion traversée, sortit du royaume, et se retira à Cologne, où sa maîtresse vint le trouver en habit d'homme ; mais ayant alors changé d'inclination, il l'obligea de s'en retourner (1), et

---

(1) Elle épousa ensuite (le 14 avril 1645) Edouard, quatrième fils de Frédéric V, électeur palatin, qu'elle perdit le 18 mars 1663. Ce prince, qu'elle avait eu le bonheur d'amener à la foi catholique, laissa d'elle trois filles ; Marie-Louise, princesse de Salm ; Anne, mariée, le 11 décembre 1663, à Henri-Jules de Bourbon ; et Bénédicte-Henriette, femme de Frédéric de Brunswick, duc d'Hanovre. Ce fut au commencement de son veuvage (l'an 1664) qu'elle se consacra entièrement à la piété, où elle persévéra dans les pratiques d'une austère pénitence. Elle avait joué d'abord un grand rôle à la cour pendant la régence orageuse de la reine Anne d'Autriche. « Je ne crois pas, dit le cardinal » de Retz, que la reine Elisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour » conduire un Etat. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et » je lui ai trouvé partout également de la sincérité. » « Le génie de cette prin- » cesse, dit Bossuet dans son oraison funèbre, se trouvait également propre aux » divertissements et aux affaires. La cour ne vit jamais rien de plus engageant ; » et sans parler de la pénétration, ni de la fertilité infinie de ses expédients, » tout cédait au charme secret de ses entretiens..... Toujours fidèle à l'état et à » la grande reine Anne, on sait qu'avec le secret de cette princesse, elle eut » encore celui de tous les partis ; tant elle était pénétrante, tant elle s'attirait » de confiance, tant il lui était naturel de gagner les cœurs ! Elle déclarait aux » chefs des partis jusqu'où elle pouvait s'engager, et on la croyait incapable de » se tromper ni d'être trompée ; mais son caractère particulier était de concilier » les intérêts opposés, et, en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit, » comme le nœud par où l'on peut les réunir. » Elle mourut à Paris au palais du Luxembourg, le 6 juillet 1684, âgée de 68 ans et fut inhumée à l'abbaye du Val-de-Grâce auprès de la princesse Bénédicte, sa sœur, abbesse d'Avenai.

passa à Bruxelles pour joindre le comte de Soissons et le duc de Bouillon. Ces deux princes avaient quitté la France après un traité qu'ils avaient conclu avec l'Espagne ; et le duc de Guise était du complot. Le cardinal de Richelieu l'ayant fait citer en justice comme criminel, obtint contre lui, le 6 septembre 1641, un arrêt qui le condamnait par contumace. Henri fit son accommodement au mois d'août 1643, et revint en France, où il ne tarda pas de se faire de nouvelles affaires. Obligé de fuir pour s'être battu en duel avec le comte de Coligni, il passa les monts, et parcourut les cours de l'Italie. Il était à Rome, l'an 1647, lorsque les Napolitains, s'étant révoltés, le demandèrent pour chef. Il accepta leurs propositions, partit sur une simple felouque, le 13 novembre, et arriva, au travers de mille dangers, à Naples, où le 17 du même mois, il fut déclaré *généralissime des armées, défenseur de la liberté, avec les mêmes honneurs dont jouissait le prince d'Orange en Hollande, sous la protection du roi très-chrétien.* Mais, après avoir donné des preuves multipliées de génie et de courage dans l'exercice de cette nouvelle dignité, n'étant point secouru de la France, il succomba, et fut pris par les ennemis, qui le conduisirent en Espagne, où il resta prisonnier jusqu'au mois d'août 1652. Délivré à la sollicitation du prince de Condé, il revint en France, où il s'occupa plus de galanterie, que d'objets sérieux. Il entreprit, néanmoins, en 1654, une seconde expédition à Naples, moins dans l'espérance de réussir, que par ostentation. Elle n'eut d'autre fruit que la prise de Cellamare, qu'il fut bientôt obligé d'abandonner ; après quoi il reprit la route de France, où il fut revêtu de la charge de grand chambellan, vacante depuis la mort du duc de Joyeuse, son frère.

L'an 1656, le duc Henri fut envoyé par la cour au-devant de la reine de Suède, qui venait en France, et l'accompagna à son entrée à Paris. L'an 1662, le prince de Condé et le duc de Guise parurent, chacun à la tête d'un quadrille, dans ce fameux carrousel qui fit tant de bruit en Europe : l'un et l'autre y brillèrent, et l'on disait en les montrant : *voilà les Héros de l'Histoire et de la Fable.* Celui de la Fable était le duc de Guise. Il avait l'esprit de l'ancienne chevalerie, et il en eut les aventures. Plusieurs femmes se le disputèrent. La comtesse de Bossu se prétendit son épouse légitime, et obtint un jugement de la Rote à Rome, qui déclarait bon et valide son mariage avec ce prince. Mais il fut déclaré nul, dans la suite, par le parlement de Paris. Le duc Henri mourut à Paris, sans lignée, le 2 juin 1664, et fut porté à Joinville, dans le tombeau de ses ancêtres.

LOUIS-JOSEPH.

1664. Louis-Joseph, fils de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, et de Marie-Françoise de Valois, né le 7 août 1650, succéda à son oncle, Henri II, dans la principauté de Joinville, ainsi que dans les duchés de Guise, de Joyeuse, et autres domaines. Il accompagna le roi, l'an 1668, en Franche-Comté, et fut présent à la réduction de cette province. Ce prince mourut de la petite vérole à Paris dans l'hôtel de Guise le 30 juillet 1671, et fut porté à Joinville pour y être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé, le 15 mai 1667, Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, seconde fille de Gaston de France, duc d'Orléans, dont il laissa un fils qui suit.

FRANÇOIS-JOSEPH.

1671. François-Joseph, né à Paris le 28 août 1670, successeur de Louis-Joseph, son père, dans la principauté de Joinville, mourut au palais d'Orléans, dit Luxembourg, le 16 mars 1675, et fut porté à Joinville, où il eut sa sépulture dans celle de ses ancêtres.

MARIE DE LORRAINE.

1675. Marie de Lorraine, dite Mademoiselle de Guise, fille de Charles de Lorraine, duc de Guise et de Joyeuse, née le 15 août 1595, hérita de la principauté de Joinville après la mort de François-Joseph, son petit-neveu. Elle mourut à Paris, sans avoir été mariée, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, le 3 mars 1688, et fut enterrée dans l'église des Capucines auprès de sa mère, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse. Son testament, dressé le 6 janvier 1686, fait l'éloge de sa pieuse libéralité par les dispositions qu'il renferme. C'est un tissu de legs dont les plus remarquables sont une somme de cent cinquante mille livres, donnée à l'abbaye de Montmartre, pour vingt demoiselles des duchés de Lorraine et de Bar, et celui de cent mille livres pour la fondation d'un séminaire de douze gentilshommes des mêmes lieux. Mademoiselle, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, hérita d'elle en qualité de petite-fille de cette même Henriette-Catherine de Joyeuse, dont on vient de parler. Elle mourut, le 5 avril 1693, à Paris, après avoir légué par son testament la principauté de Joinville et ses autres domaines à Philippe de France, duc d'Orléans, son cousin germain.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE CHAMPAGNE ET DE BLOIS.

Sous la première race des rois de France, la Champagne, ainsi appelée à cause de ses grandes plaines, faisait partie du royaume de Metz, ou d'Austrasie, dans les partages de la monarchie que firent les enfants de Clovis I et ceux de Clotaire I. Il en faut néanmoins excepter la Champagne de Troyes, selon M. de la Ravaillière, qui croit qu'elle n'était point comprise dans le royaume d'Austrasie. Nous voyons, dès cette première race, des ducs de Champagne. Grégoire de Tours, parlant d'un de ces ducs, nommé Loup, qui vivait sous le règne de Sigebert I, roi de Metz, dit qu'il témoigna beaucoup de fidélité pour le jeune Childebert, fils et successeur de Sigebert. Notre dessein n'est pas de remonter jusqu'à ces ducs, d'autant que ce titre n'était point une dignité perpétuelle, mais seulement une espèce de gouvernement que nos rois donnaient et ôtaient selon qu'ils jugeaient à propos. Nous nous contentons de donner ici la chronologie des seigneurs qui ont été propriétaires de cette partie de la France qu'on appelle Champagne, dont la capitale était la ville de Troyes, séjour le plus ordinaire des comtes de cette province. Il y a deux races des comtes de Champagne; celle de la maison de Vermandois, et celle de la maison de Blois.

PREMIÈRE RACE DES COMTES DE CHAMPAGNE DE LA MAISON DE VERMANDOIS.

HERBERT DE VERMANDOIS,

PREMIER COMTE HÉRÉDITAIRE DE TROYES.

Herbert, ou Héribert, comte de Vermandois, deuxième du nom, doit être placé, quoi qu'en disent les modernes, à la tête des comtes héréditaires de Troyes (1). C'est sa fille Leutgarde elle-même, femme de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, qui est notre garant sur ce point. Nous avons d'elle une charte par laquelle elle donne à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, du consentement de ses enfants qu'elle nomme, certains fonds dans le territoire de Troyes pour l'âme d'Héribert, son père, comte de Troyes, qui les lui avait laissés en héritage : *Pro anima patris mei Heriberti, Tricassini comitis, qui mihi præfatas res in hæreditatem dedit.* (*Gall. Christ. vet.* T. I, pag. 159.) Il y a lieu de croire qu'il n'eut ce comté que sur la fin de sa vie, puisqu'il n'est jamais qualifié comte de Troyes dans le récit que font les historiens de ses querelles avec le roi Charles le Simple. Il mourut l'an 943, laissant d'Hildebrante, son épouse, fille de Robert, duc, puis roi de France, cinq fils et deux filles. Les fils sont Eudes, comte d'Amiens; Albert, comte de Vermandois; Robert, qui suit; Herbert, qui lui succéda; et Hugues, archevêque intrus de Reims. Les filles sont Alix, femme d'Arnoul I, comte de Flandres; et Leutgarde, dont on vient de parler. (Voyez *les comtes de Vermandois.*)

ROBERT.

943. Robert, troisième fils d'Herbert de Vermandois, lui succéda au comté de Troyes. L'envie de s'agrandir, héréditaire dans sa maison, ne dégénéra point en lui. Il s'étendit jusques dans le Soissonnais, où il bâtit avec Herbert, son frère, un château dans un lieu nommé par Frodoard *Mons felicis*. L'an 956, après la mort de Giselbert, duc de Bourgogne, dont il avait épousé la seconde fille, nommée Adélaïde et surnommée Werra, il prétendit partager ce duché avec Otton, mari de Leutgarde, sœur aînée de Werra, et fils de Hugues le Blanc, à qui Giselbert avait cédé le duché avant de mourir. Mais le roi Lothaire rendit inutiles les efforts que fit Robert pour dépouiller Otton, et ne lui laissa dans la succession de son beau-père que le comté de Châlons. (Voyez *les ducs de Bourgogne et les comtes de Châlons.*) L'an 963, Robert, et son frère Herbert, surprennent la ville de Châlons-sur-Marne, en l'absence de l'évêque Gibuin, y mettent le feu, et se retirent sans avoir pu forcer une tour où la garnison s'était précipitamment retirée. (Frodoard.) L'histoire ne dit point ce qui occasionna cette expédition. Robert, l'an 965, sur quelques difficultés d'intérêt qui s'élevèrent entre lui et Anségise, évêque de Troyes, chasse le prélat et s'empare des domaines de l'évêché. Anségise va trouver l'empereur Otton I, qui lui donne un corps de troupes sous la conduite des capitaines Helpon et Brunon, avec lesquels il vient assiéger Troyes au mois d'octobre. Mais, n'ayant pu l'en rendre maître après de longs et pénibles efforts, les Saxons lèvent le siége, et tournent du côté de Sens dans le dessein de piller cette ville pour se dédommager. L'événement ne répondit point à leur attente. L'archevêque Archambaud et le comte Renaud le Vieux, instruits à tems de leur marche, viennent au-devant d'eux à la tête de la bourgeoisie de Sens; et, les ayant rencontrés dans un lieu nommé Villiers, ils leur livrent un combat où périt Helpon avec un grand nombre des siens. Le prélat et Renaud donnèrent des larmes à ce capitaine, parce qu'il était de leurs parents, et renvoyèrent son corps en Ardenne, d'où il était, à la demande de Warne, sa mère. Brunon, son collègue, après cet échec ne

(1) Troyes, appelé dans les anciens itinéraires *Augusto-bona* et *Augustomana*, était la capitale des *Tricastes* ou *Trecasses*, qui confinaient avec les Sénonois et les Lingons ou Langrois. Cette ville fut ensuite appelée *Trua*, d'où s'est formé le nom français de Troyes. La tradition porte que saint Potentien et saint Serotin, apôtres du Sénonois apportèrent dans le pays de Troyes la lumière de l'évangile.

tarda pas à regagner son pays avec les débris de sa troupe. (*Hugo Floriac.*) Robert mourut au mois d'août de l'an 968, laissant de son mariage Archambaud, archevêque de Sens, dont on vient de parler, qui mourut le 29 août 968, et par conséquent peu de jours après lui, avec une fille, Adélaïde, mariée à Lambert, comte de Châlons; puis à Geoffroi Grisegonell, comte d'Anjou.

HÉRIBERT, ou HERBERT II.

L'an 968, Herbert succède à Robert, son frère. Il mérita, par les services qu'il rendit au roi Lothaire, d'être confirmé dans la possession du comté de Champagne. Herbert mourut l'an 993, le 29 décembre, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Lagni, qu'il avait fait bâtir. Ce comte avait épousé, l'an 951, Ogive, ou Ogine, veuve du roi Charles le Simple, que Herbert II, son père, avait fait mourir lentement dans l'ennui de la captivité. Il eut de cette princesse, qui contracta ce mariage honteux à l'insu du roi Louis, son fils, Eudes, mentionné dans une charte de son père, donnée l'an 27 du règne du roi Lothaire (980 de J.-C.), en faveur de l'abbaye de Moutier-en-Der, qualifié comte dans cet acte (Mabil. *Ann.* T. III, p. 271), et mort avant son père; Etienne, qui suit; et Agnès, qui fut mariée à Charles de Lorraine, dernier prince de la race de Charlemagne. Agnès mourut avec son mari dans la prison d'Orléans, où Hugues Capet les avait renfermés.

ÉTIENNE.

L'an 993, Etienne I, fils d'Herbert II et d'Ogive, succède à son père, et possède le comté de Champagne jusqu'en 1030, selon M. Pithou; suivant d'autres, seulement jusqu'en 1019, ou même 1015. Mais cette dernière époque ne peut se concilier avec une charte du roi Robert, donnée en faveur de l'abbaye de Lagni le 4 février 1019, puisque cet acte fait mention d'Etienne comme étant encore vivant: il mourut sans enfants, et la race des premiers comtes de Champagne s'éteignit avec lui.

SECONDE RACE DES COMTES DE CHAMPAGNE DE LA MAISON DE BLOIS.

La seconde race des comtes de Champagne est celle de la maison de Blois, d'où sont sortis des rois d'Angleterre, de Jérusalem, de Navarre, des ducs de Bretagne, etc. Le premier comte de Champagne de cette maison est Eudes II, dit le Champenois, petit-fils de Thibaut I, comte de Blois, et de Leutgarde, son épouse, sœur de Robert et d'Herbert, dont il a été parlé ci-dessus. Eudes II joignit aux comtés de Blois, de Tours et de Chartres, dont il jouissait déjà, celui de Champagne, qu'il hérita d'Etienne I, par le droit de Leutgarde, son aïeule. Comme plusieurs comtes de Champagne ont été depuis ce tems comtes de Blois, et que d'ailleurs le nom de Thibaut se trouve commun aux uns et aux autres, cette homonymie a fait tomber la plupart des historiens, tant anciens que modernes, dans beaucoup de méprises, et a causé une grande confusion. Pour y remédier, il est nécessaire de bien faire la distinction des princes qui ont porté le nom de Thibaut, et de remarquer avec soin le tems auquel ils ont vécu. Nous croyons que pour cela il est à propos de joindre à la chronologie des comtes de Champagne de la seconde race celle des comtes de Blois dont elle tire son origine.

COMTES DE BLOIS DE LA PREMIÈRE RACE.

Les premiers comtes de Blois ont la même origine que nos rois de la troisième race. Thiedbert, ou Théodebert, quatrième aïeul de Hugues Capet, qui est le premier roi de cette troisième race, eut trois fils, dont le second, nommé Guillaume, fut comte de Blois.

Guillaume, comte de Blois, fils de Théodebert, fut tué vers l'an 834, et laissa un fils nommé Eudes.

L'an 834, Eudes succède à Guillaume, son père, et meurt l'an 865. Il avait épousé Gundilmode, dont il ne laissa point d'enfants.

L'an 865, Robert, dit le Fort, fils de Robert I, frère puîné de Guillaume, comte de Blois, succède à Eudes, son cousin. Il fut appelé *un second Machabée*, à cause de la valeur avec laquelle il combattit contre les Normands qui ravageaient la France. Après plusieurs victoires remportées sur eux, il perdit la vie dans une bataille contre ces barbares, le 25 juillet 866. Robert laissa d'Adélaïde, sa femme, Eudes et Robert, qui furent l'un et l'autre rois de France, et Richilde, femme de Thibault ou Thiébolt, père d'un fils du même nom, qui viendra ci-après. Ce Thibault, ou Thiébolt, mari de Richilde, était normand de naissance, suivant Guillaume de Jumiéges, et frère du duc Rollon, selon MM. de Sainte-Marthe. Glaber dit, néanmoins, qu'il n'était pas de naissance. Quoi qu'il en soit, après avoir fait beaucoup de ravages en France à la tête de ses compatriotes, il s'était fait donner le comté de Tours par les rois Louis et Carloman, en traitant avec eux. Dans la suite il acquit la ville de Chartres, avec son territoire, du fameux Hasting, autre chef des Normands, quoique français de naissance, comme nous le dirons ailleurs; et voici de quelle manière il fit cette acquisition. L'empereur Charles le Gros, au commencement de son règne en France, pour gagner Hasting, lui avait donné ce bénéfice, de même que quelques années auparavant il avait donné la Frise au normand Godefroi. Mais, ayant depuis fait assassiner ce dernier, après l'avoir attiré dans une île du Rhin, il ranima par cette perfidie la fureur des Normands, et jeta la défiance dans l'esprit de ceux qui avaient fait leur accommodement avec lui. Rollon étant entré par la Seine, vint faire le siége de Rouen, dont il s'empara l'an 885, et de là s'avança vers Paris. L'Empereur lui députa Hasting, pour l'engager à cesser ses ravages, et ne put rien obtenir. L'armée française, commandée par le duc Renaud, était alors à la veille d'en venir aux mains avec les Normands. Le lendemain, en effet, la bataille se donne, et les Normands sont vainqueurs. Thibaut, profitant de ces conjonctures, va trouver Hasting, et vient à bout de lui persuader que l'Empereur lui prépare le sort de Godefroi, parce qu'il le croit d'intelligence avec les Normands. Hasting, effrayé, vend sa ville de Chartres (1) à Thibaut, pour la somme que celui-ci offre, fait argent de tout, et sort de France en secret pour n'y plus reparaître. *Hastingus*, dit Albéric (*ad an.* 904), *præ timore, vendità Theobaldo civitate Carnotenà, clam discessit, et post in Francià non est visus.* C'est ainsi que Thibaut joignit le Chartrain à son comté de Tours. Il étendit encore ses domaines par la suite, et l'on voit qu'à sa mort il était maître de Saumur. Peut-être le fut-il aussi de Blois; mais il ne parait pas qu'il se soit dit comte ni de cette ville, ni de Chartres. On ignore l'année de sa mort; mais on sait qu'il fut inhumé à Saint-Martin de Tours, comme il l'avait désiré. Cette église le compte même au nombre de ses bienfaiteurs. Une ancienne notice, tirée de ses archives, porte qu'il lui remit les coutumes, c'est-à-dire les droits qu'il percevait sur ses terres, à l'exception des quatre cas, du vol, du rapt, du meurtre et de l'incendie. Elle ajoute qu'il fit encore

(1) On ignore l'ancien nom de la ville proprement dite de Chartres, qu'il ne faut pas confondre avec *Civitas Carnotena*, ou *Civitas Carnutum*, qui était le pays habité par les peuples appelés *Chartrains*, *Carnutes*. César, dans ses Commentaires n'a jamais nommé cette capitale, et ce n'est que dans le moyen âge qu'elle a été nommée *Carnutum*.

Stemma généalogique de Hugues Capet (II 1re part p. 151)

présent de deux couronnes d'argent au tombeau de Saint-Martin. En reconnaissance de ces bienfaits, les chanoines établirent des prières à perpétuité pour le repos de son âme. (Marteune, *Anecd.*, T. I, p. 89.) Thibaut laissa de son mariage Thibaut, qui suit; Richard, qui fut archevêque de Bourges; et Gerberge, femme d'Alain-Barbetorte, duc de Bretagne. Richilde, mère de ces enfants, se fit religieuse apres la mort de son époux.

THIBAUT I, DIT LE VIEUX ET LE TRICHEUR,

PREMIER COMTE DE BLOIS.

THIBAUT, surnommé LE VIEUX, parce qu'il vécut près de cent ans, et LE TRICHEUR, ou LE FOURBE, à cause des ruses dont il se servait pour s'agrandir, et DE MONTAIGU, du nom d'une terre du Laonnais, qui lui fut donnée par Hugues le Grand, duc de France, parait être le premier qui ait pris le titre de comte de Blois et de Chartres. Il y ajouta encore celui de comte du palais, dignité qui était abolie depuis long-tems en France, et dont on ne voit pas de vestige dans ce royaume depuis Charles le Chauve, suivant M. Schoepflin. (*Acta Acad. Palat.*, T. II, p. 187.) Ce fut très-vraisemblablement un simple titre d'honneur; car il n'y a pas de preuve qu'il en ait fait aucun exercice. Quoi qu'il en soit, le roi Raoul le qualifie ainsi lui-même dans le diplôme qu'il lui accorda pour permettre aux religieux qui desservaient l'église de Saint-Calais, dans le château de Blois, de passer dans celle de Saint-Lubin, au-dessous du même château : c'est aujourd'hui Saint-Laumer. (Bernier.) Il était fils, suivant l'annaliste de Saint-Bertin, de Gerlon, proche parent (*consanguineus*) de Rollon, qui devint le premier duc de Normandie; et ce Gerlon est le même que Thiébolt ou Thibaut, qui acheta, comme on l'a dit, vers l'an 890, d'Hasting, son compatriote, le comté de Chartres, que lui vendit celui-ci pour retourner dans son pays. Thibaut étendit ses domaines jusques dans la Champagne; et c'est la raison pourquoi il est appelé Champenois, *Campaniensis*, dans quelques chroniques. Il était de plus propriétaire du comté de Beauvais et d'une partie du Berri.

Thibaut, l'an 943, épousa LEUTGARDE, veuve de Guillaume Longue-épée, duc de Normandie, fille d'Herbert II, comte de Vermandois. Elle apporta en dot les terres de Juzières, Fontenai-Saint-Père, et Limay; le tout situé entre Mantes et Meulent, dont elle fit don à l'abbaye de Saint-Père. (Labbe, *Tableaux généalog.*, p. 579.) En parlant de ces terres, elle dit les avoir reçues d'Herbert, son père, *in hæreditatem*. Les filles, quoi qu'en dise M. Hénaut, héritaient donc alors de leurs pères. Cette alliance engagea Thibaut dans toutes les guerres que les comtes de Vermandois et Hugues le Grand, duc de France, eurent avec le roi Louis d'Outremer. L'an 945, Hugues le Grand ayant retiré ce prince des mains des Normands, le remit dans celles de Thibaut, qui lui fit essuyer une nouvelle captivité. Le comte, en rendant, l'année suivante, la liberté au monarque, se fit céder la ville de Laon par manière de rançon; mais il ne la garda pas long-tems. Thibaut prit le parti de Hugues, fils d'Herbert, contre Artaut, son concurrent, pour l'archevêché de Reims. Il ravagea les terres de cette église, et s'attira par-là l'excommunication d'un concile de Metz. Sous la minorité du roi Lothaire, s'étant brouillé avec Richard, duc de Normandie, il engagea le roi à lui tendre des embûches, et à tâcher de le surprendre, afin de lui enlever son duché : conseil que le monarque se repentit fort d'avoir suivi. On ignore l'année de la mort de Thibaut. Don Bouquet la place en 990; mais deux chartes d'Eudes, son fils, datées de 978, supposent qu'il n'était déjà plus de ce monde alors, puisqu'il y est appelé *comte de bonne mémoire*. M. Bullet (*Diss. sur l'Histoire des Pairs*, p. 215, n.) avance, on ne sait sur quel fondement, que *Thibaut est inhumé dans l'église métropolitaine de Sens*. Il eut de son mariage plusieurs enfants, dont les principaux sont Eudes, qui suit; Thibaut, qui fut tué, l'an 962, dans une bataille, près de Chartres, contre les Normands; Hugues, archevêque de Bourges; Emme, mariée à Guillaume II, comte de Poitiers. A ces enfants, Duchêne ajoute Hildegarde, femme de Bouchard de Montmorenci, seigneur de Brai-sur-Seine, chef de l'illustre maison de Montmorenci. Le roman de Rou fait de Thibaut le portrait suivant, qui nous parait tiré d'après nature. Le lecteur en jugera.

Thibaut li Cuens de Chartres fut fel et enguignoux.
Mout ot chatiaux et ville, et mout fut ahenoux.
Chevalier fu mouz proux, et mout chevaleroux;
Mès mout parfu cruel, et mout fu envioux.
Thiebaut fu plein d'engien, et plein fu de feintié;
A homme ne à femme ne porta amitié;
De franc ne de chetif n'ot mercy ne pitié,
Ne ne doubta a faire mal-œuvre ne pechié.
François crie *Mont-joye*, et Normand *Diex-aye;*
Flamand crie *Arras*, et Angevin *r'allie*;
Et li Cuens Thiebaut *Chartres et Passavant.*

Leutgarde survécut à son époux, comme le prouvent divers actes, et entre autres une charte par laquelle elle donne à Saint-Martin de Tours divers fonds, dont une partie était située dans le territoire de Troyes, pour le repos des âmes du comte Thibaut, son mari, de Richilde, sa belle-mère, et de l'archevêque Richard, son beau-frère. (*Gall. Christ. no.*, T. II, part. I, col. 12.) Leutgarde fut enterrée au monastère de Saint-Père de Chartres, dont elle était une insigne bienfaitrice. (*Ibid.* col. 57.)

EUDES I, IIe COMTE DE BLOIS.

L'an 978, au plus tard, EUDES, premier du nom, succède à Thibaut, son père, aux comtés de Blois, de Chartres, de Tours, de Beauvais, de Meaux et de Provins. Le premier trait que nous connaissons de son gouvernement, est le consentement qu'il donna avec l'archevêque Hugues, son frère, et la comtesse Emme, sa sœur, à la donation que fit Leutgarde, leur mère, en 978, des fonds dont on a parlé ci-devant, à l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Dans sa signature il ne fait point difficulté de se qualifier très-riche comte, *comes ditissimus*. (*Gall. Christ. no.*, T. II, *pr.*, col. 7.) L'an 990, Adelbert, comte de la Marche et de Périgord, lui enleva la ville de Tours, dont il fit présent à Foulques Nerra, comte d'Anjou; mais Eudes trouva moyen d'y rentrer par les intelligences qu'il y avait. (*Ademar Caban.*) Il entreprit ensuite de chasser entièrement Foulques de la Touraine. Manassès, comte de Châlons, Hervé de Donzi, seigneur de Saint-Aignan, Rotrou, seigneur de Montfort, et d'autres seigneurs, vinrent avec lui faire le siége de Montbazon, dont il se rendit maître. Il était occupé à celui de Langei dans le mois de février 995, comme on le voit par la charte qu'il donna, le 9 de ce mois, pour confirmer la fondation de l'abbaye de Bourgeuil, faite par sa sœur Emme, femme du comte de Poitiers. Eudes mourut cette même année à Marmoutier, où il est enterré. Il avait épousé BERTHE, fille aînée de Conrad le Pacifique, roi d'Arles, et de Mathilde, ou Mahaut de France, sœur du roi Lothaire, dont il eut six enfants; savoir quatre fils: Thibaut II; Eudes II, dit le Champenois; Théodoric, enterré à Saint-Père de Chartres; Roger, évêque de Beauvais; et deux filles, Helvise, ou Aloise, et Agnès.

THIBAUT II, IIIe COMTE DE BLOIS.

995. THIBAUT, fils aîné d'Eudes, lui succéda aux comtés de Blois et de Chartres, etc. Ce fut un prince absolu, dont la volonté ne souffrait point de contradiction. Le trait suivant en est la preuve. L'an 1003, Gilbert, abbé de Saint-Père-en-Vallée, près de Chartres, étant à l'extrémité, Magenard, un de ses religieux, de l'illustre maison de Marsillac, vint le trouver à Blois pour lui

demander l'abbaye. Thibaut, ayant égard à sa naissance, lui accorda sa demande, et le renvoya avec des commissaires chargés de contraindre le chapitre à le reconnaître pour abbé. Les religieux s'opposent à son intronisation, et prennent la fuite pour se soustraire à la violence qu'on veut leur faire. Mais, à la fin, la nomination du comte prévalut. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que, malgré l'irrégularité de son entrée, le gouvernement de Magenard fut très-sage et très-utile à sa maison. Ce fut de son tems qu'Aréfaste, ce gentilhomme normand qui, l'an 1017, découvrit une secte de manichéens cachée dans Orléans, vint se faire religieux à Saint-Pere-en-Vallée. (*Gall. Christ.*, T. VI, IIe col. 1218; Bouquet, T. X, p. 434.) Thibaut alors n'était plus en vie depuis long-tems. Etant allé, l'an 1004, en pèlerinage à Rome, il mourut de fatigue en revenant, et fut enterré par Magenard à Saint-Pere, aux pieds de son frère Théodoric. Ce comte ne laissa point d'enfants, et l'on ignore même s'il fut marié.

EUDES II, DIT LE CHAMPENOIS, IVe COMTE DE BLOIS.

L'an 1004, EUDES II, fils d'Eudes Ier, succède à son frère, Thibaut II, aux comtés de Blois, de Chartres et de Tours. Il prit aussi le titre de comte du palais, qui passa dans la suite aux aînés de sa maison. Ce prince fut surnommé *le Champenois*, parce que, du vivant de son père, il possédait une partie considérable de la Champagne. Eudes II eut la même passion que Thibaut Ier pour agrandir ses états. Ce fut la source de bien des guerres qu'il entreprit ou qu'il s'attira. Richard II, duc de Normandie, fut un des premiers avec lesquels il eut querelle. Le duc, se trouvant trop faible contre lui, fit venir les Danois à son secours. Mais le roi Robert, craignant des hôtes si fâcheux, se rendit médiateur entre les deux princes, et vint à bout de les réconcilier. Richard congédia les Danois, après leur avoir fait des présents. L'an 999, Eudes avait enlevé Melun à Bouchard, comte de Paris, de Melun, de Vendôme et de Corbeil, par la trahison de Gautier, châtelain de la place. Bouchard peu de tems après la reprit avec le secours du roi, qui fit pendre Gautier et sa femme. Eudes livra ensuite bataille à Bouchard, qui lui tailla son armée en pièces. Les états de Foulques Nerra furent aussi l'objet de son ambition. Pendant un voyage que Foulques fit à la Terre-Sainte, Eudes fit des incursions sur les terres qu'il possédait en Touraine. A son retour, le comte d'Anjou le battit, le 6 juillet 1016, dans la plaine de Pontlevoi.

LE MÊME EUDES II, Ve COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1019, Etienne, comte de Champagne et de Brie, étant mort sans lignée, Eudes, qui était son plus proche parent, se mit en possession de ses états malgré le roi Robert, qui prétendait les réunir à son domaine. Ce monarque néanmoins, vaincu par ses importunités, lui en accorda l'investiture; mais, peu de tems après, mécontent de lui pour quelque sujet qu'on ignore, il révoqua cette faveur, et le déclara indigne de tenir de lui aucun bénéfice. Nous avons, parmi les lettres de Fulbert de Chartres (no XCVI), celles qu'Eudes écrivit à ce monarque pour se plaindre de ce procédé comme d'une injustice. « En effet, dit-il, si l'on » fait attention à ma naissance, elle me donne droit de me dire » comte héréditaire; et quant au bénéfice dont vous m'avez » donné l'investiture, il ne provient pas du fisc royal, mais de la » succession de mes ancêtres. Si l'on considère mes services, » vous savez ceux que je vous ai rendus tant que j'ai joui de » votre faveur, en paix, à la guerre, au près et au loin. *Nam si* » *respicitur ad conditionem generis, daret Dei gratia quod hæ-* » *reditabilis sim; si ad qualitatem beneficii quod dedisti mihi,* » *constat quòd non est de tuo fisco, sed de his quæ mihi per* » *tuam gratiam ex majoribus meis hæreditario jure contin-* » *gunt. Si ad servitii meritum, ipse profectò nosti, donec tuam* » *gratiam habui, quomodo tibi servierim domi, militiæ et pe-* » *regre.* » Il paraît que cette lettre calma le ressentiment du roi, du moins est-il certain qu'Eudes resta possesseur de la succession du comte Etienne.

L'an 1026, il reprit les armes contre le comte d'Anjou, sur lequel il remporta un avantage dont il perdit aussitôt le fruit; car Herbert, comte du Maine, l'ayant attaqué, le 6 août, comme il s'en retournait triomphant, le défit et mit sa petite armée en déroute. (*Histoire manuscrite de Saint-Florent de Saumur.*) L'année suivante (1027), il échoua devant le château d'Amboise, dont il avait entrepris le siége; mais il se dédommagea de cet échec par la prise d'autres places qu'il enleva au comte d'Anjou. L'an 1031, après la mort du roi Robert, il se ligua avec la reine Constance contre Henri, son fils aîné, qu'elle voulait exclure du trône pour y placer Robert, son second fils. A la faveur des troubles que cette querelle excita, il s'empara de la ville de Sens, qu'il fortifia. Le chapitre de cette église ayant élu, l'année suivante, le trésorier Mainard pour archevêque, Eudes appuya cette élection contre Gelduin, que le roi Henri avait nommé à ce siége. Henri ayant levé une armée pour réduire le comte, emporta sur lui d'abord le château de Gournai-sur-Marne; après quoi il marcha vers Sens, que Renaud, comte de cette ville et lieutenant d'Eudes, fut obligé de rendre. Mais Eudes y étant rentré peu de tems après, en confia de nouveau la garde au comte de Sens, qui soutint deux siéges que le roi vint mettre, en deux années consécutives, devant cette ville, sans pouvoir s'en rendre maître. Enfin, l'an 1034, Eudes fit avec le monarque un traité par lequel il consentit à lui céder la moitié de la ville de Sens et à recevoir l'archevêque Gelduin. Le comte fit cet accommodement pour se livrer plus librement à une autre guerre beaucoup plus importante, où il s'était engagé. C'était celle de la succession du royaume de Bourgogne, qu'il revendiquait du chef de Berthe, sa mère, sœur du roi Rodolfe III, mort sans enfants le 6 septembre 1032. Mais il avait pour rival Conrad le Salique, roi de Germanie, à qui Rodolfe en avait fait donation pour avoir son appui contre ses sujets révoltés. Conrad était également neveu de Rodolfe par Gerberge, sa mère : mais comme elle était sœur puînée de Berthe, il ne pouvait se prévaloir que de la donation pour l'emporter sur Eudes. Celui-ci ayant pris les armes, entra dans la Bourgogne, qu'il soumit jusqu'au Mont-Jura. Etant venu ensuite se présenter devant Vienne, il traita avec les habitants, qui consentirent à le reconnaître, sous la promesse qu'il fit de se faire couronner dans un tems marqué. L'ambition d'Eudes s'accrut par ces succès. Il étendit ses vues sur la couronne de Lorraine, et mit d'abord le siége devant Toul la veille de la Toussaints de l'an 1037. Obligé de le lever, il ravagea le Toulois, et de là vint se présenter devant le château de Bar-le-Duc, qu'il emporta de force. Son dessein était d'aller ensuite à Aix-la Chapelle pour s'y faire couronner roi de Lorraine aux fêtes de Noel. Mais Cothelon, duc de Lorraine, ayant réuni ses forces à celles des évêques de Liége et de Metz, du comte de Namur, et d'autres seigneurs, était en marche alors pour l'arrêter. Les deux armées, s'étant rencontrées dans le Barrois, en vinrent à une bataille le 15 novembre, suivant les uns, le 23 du même mois suivant les autres. La victoire y fut long-tems disputée, et demeura enfin aux Lorrains par la mort du comte de Champagne, qui fut tué par un chevalier en fuyant : *fugiens à quodam milite occiditur*, dit Conrad d'Usperg, dans sa chronique. Ainsi s'évanouirent les vastes projets de ce prince, qui se flattait encore d'obtenir la couronne d'Italie, qui lui était offerte par quelques seigneurs du pays, après s'être assuré de celles de Bourgogne et de Lorraine. (*Radulph. Glaber.*) Il était alors âgé de cinquante cinq ans. Sa tête ayant été coupée, soit par le soldat qui le tua, soit par un autre, on fut long-temps sans pouvoir discerner son cadavre; et ce ne fut qu'à la faveur d'une verrue qu'il avait dans une partie secrète, et qui fut indiquée par sa femme, qui se rendit sur les lieux, qu'on le reconnut. Roger, évêque de Châlons-sur-Marne, et Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, l'ayant enseveli, le

portèrent à l'abbaye de Marmoutier, dont il était un des bienfaiteurs. Raoul Glaber le compare à Thibaut le Tricheur, son aïeul, pour la mauvaise foi; et l'auteur, peu judicieux, des Gestes des seigneurs d'Amboise, ne craint pas au contraire de l'égaler, pour la sagesse, à Caton. Il avait épousé, 1°, l'an 1005, Mahaut, fille de Richard Ier, duc de Normandie, morte sans enfants; 2°, l'an 1020, Ermengarde, fille de Robert Ier, comte d'Auvergne (morte le 10 mars 1040), dont il eut Etienne et Thibaut, qui partagèrent ses états, et une fille, nommée Berthe, qui devint femme d'Alain V, duc de Bretagne. Eudes acquit, l'an 1014, le comté de Sancerre, en donnant par échange le comté, ou plutôt sa part du comté de Beauvais, à Roger, son frère, qui en était évêque et aussi comte en partie, comme le prouve Loisel. D. Martenne a publié, dans son *Trésor d'anecdotes* (T. I, col. 175), une charte du comte Eudes, sans date, mais donnée entre l'an 1033 et l'an 1037, par laquelle il déclare qu'ayant fait construire un pont sur la Loire devant la ville de Tours (c'est celui qui vient d'être détruit pour faire place à un autre incomparablement plus beau), il exempte à perpétuité de tout péage ceux qui passeront dessus, soit à pied, soit à cheval, soit avec des voitures; et pour rendre cet acte plus authentique, il dit l'avoir fait signer par les grands de sa cour. Viennent ensuite les souscriptions d'Eudes, frère du Roi (Henri Ier); d'Hescelin, évêque (peut-être Ascelin, autrement dit Adalberon, évêque de Laon); de Waleran, comte (de Meulent); de Raoul, comte (de Valois, IIIe du nom); de Gui, archevêque (de Reims); de Thibaut et d'Etienne, fils du comte qui nous occupe; de Manassès, comte (de Dammartin); d'Hilduin, comte (de Rouci), et de onze autres seigneurs. On voit par là combien était considérable la cour du comte Eudes.

ETIENNE II, VIe COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1037, Etienne II, fils d'Eudes II et d'Ermengarde d'Auvergne, était qualifié comte, du vivant de son père, comme le prouve la charte de fondation de l'église de Saint-Satur en Berri, qu'il souscrivit avec ce titre au mois d'août 1034. (*Gall. Christ. no.* T. II, col. 25.) Après la mort d'Eudes, la Champagne et la Brie lui échurent par droit d'aînesse. Le roi Henri l'ayant fait sommer, ainsi que Thibaut, son frère, de lui rendre hommage, tous deux le refusèrent, alléguant pour raison de leur refus celui que Henri lui-même avait fait de secourir leur père dans la guerre qu'il avait eue avec Conrad le Salique. Le devoir en effet était réciproque entre le seigneur et le vassal. Si celui-ci était obligé de servir le supérieur dans ses guerres, celui-là ne l'était pas moins de donner du secours à l'inférieur pour défendre le fief qu'il tenait de lui. Mais cette raison, comme le remarque M. Velly, ne pouvait avoir lieu à l'égard d'Eudes, comte de Champagne. Conrad n'avait point armé pour le dépouiller des provinces qu'il tenait de la couronne de France, mais pour l'empêcher d'usurper un royaume dont il avait été institué seul et unique héritier. Ce n'était qu'un vain prétexte dont les deux comtes se servaient pour justifier leur révolte. Le vrai motif qui les animait était le projet qu'ils avaient formé avec d'autres seigneurs de détrôner Henri et de lui substituer son frère Eudes, qu'ils se promettaient de gouverner à leur gré. Henri ne leur donna pas le tems d'en venir à l'exécution. Tandis qu'il poursuivait son frère, il engagea le comte d'Anjou à faire la guerre au comte de Blois. Après avoir réduit Eudes, il marche en personne contre Etienne, et le met en déroute dans un combat où il fait prisonnier le comte de Valois, son allié. Etienne, étant revenu au secours du comte de Blois, son frère, pressé par le comte d'Anjou, reçoit un nouvel échec à la bataille de Noet, le 21 août 1042, ou, selon d'autres, 1044, dans laquelle il est obligé de prendre la fuite, tandis que son frère est pris et conduit en prison. On ignore l'année de sa mort. Il semble pourtant qu'on pourrait la placer vers l'an 1047 ou 1048. Etienne avait épousé Adèle, qu'on croit fille de Richard II, duc de Normandie. Il en eut un fils, nommé Eudes, qui, ayant été dépouillé de ses états par Thibaut III, son oncle, se retira auprès de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. Eudes épousa la sœur utérine de Guillaume, et fut chef des comtes d'Aumale.

THIBAUT III Ve COMTE DE BLOIS.

L'an 1037, Thibaut III, deuxième fils d'Eudes II, partagea avec Etienne II, son frère, les états de son père, et eut les comtés de Blois, Tours et Chartres. Du vivant d'Eudes, il portait déjà le titre de comte ainsi que son frère. Tous deux ayant refusé de concert l'hommage au roi Henri premier, par le motif qu'on a expliqué sur l'aîné, s'attirèrent l'indignation du monarque, qui confisqua les terres de Thibaut et les donna à Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Celui-ci mit le siége devant Tours, et le leva plus d'un an après pour aller à la rencontre de Thibaut, qu'il fit prisonnier avec 760 des siens dans une bataille donnée, le 21 août 1042, ou, selon d'autres, 1044, devant S. Martin-le-Beau, dans un lieu appelé Noet. L'ayant en son pouvoir, il l'enferma dans le château de Loches, et l'obligea de lui céder Tours, Chinon et Langey, avec leurs dépendances, par un traité, compris en 17 articles, pour racheter sa liberté; mais Thibaut, en faisant ce traité, se réserva la mouvance des pays qu'il cédait (Brussel, *nouv. exam. des fiefs*), et retint l'abbaye de Marmoutier.

LE MÊME THIBAUT III, COMTE DE BLOIS ET Ier DU NOM, VIIe COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1047 ou 1048, Thibaut, après la mort d'Etienne II, son frère, s'empare de ses états au préjudice d'Eudes, son neveu; il fut aussi le VIIe comte de Champagne sous le nom de Thibaut I, et le Ve comte de Blois sous le nom de Thibaut III. L'an 1057, ce prince et Geoffroi Martel recommencèrent la guerre et la firent avec un grand acharnement: mais on en ignore la suite et les détails. Thibaut, ayant fait une nouvelle paix avec le comte d'Anjou, se retira dans ses terres de Brie et de Champagne, où il a laissé plusieurs monuments de sa piété. Le prieuré de Saint-Ayoul de Provins lui est redevable de sa fondation. M. de la Ravallière croit qu'il a seulement établi la réforme. Thibaut mourut à Epernai vers la fin de l'an 1089. Il avait épousé en premières noces Gersende, appelée aussi Berthe par Orderic Vital, fille d'Herbert Eveillechien, comte du Mans. Après l'avoir répudiée, il épousa en secondes noces Alix, ou Adèle, fille, dit-on, de Raoul, comte de Crépi; mariage, ajoute-t-on, qui fit tomber le comté de Bar-sur-Aube dans la maison de Champagne, après la retraite du comte Simon, neveu de cette princesse. On dit de plus qu'Alix, après la mort de Thibaut, épousa en secondes noces Herbert IV, comte de Vermandois; mais Herbert, que Raoul, père d'Alix, reconnait effectivement pour son gendre dans une de ses chartes, mourut certainement avant Thibaut. Il faut donc qu'Herbert ait épousé une autre fille de Raoul qu'Alix, à moins de dire qu'Alix aurait été répudiée par Thibaut. Quoi qu'il en soit, elle fit Thibaut père de quatre fils; savoir, Eudes, que les modernes nomment le dernier, et qui exerça, comme l'aîné, l'autorité comtale du vivant de son père, auquel il ne paraît pas avoir survécu, ou qu'il suivit de près au tombeau sans laisser de postérité; Hugues Ier et Etienne, qui suivent; et Philippe, qui fut évêque de Châlons-sur-Marne. On conserve à Cluni une charte du comte Thibaut et d'Alix, sa femme, adressée à l'abbé saint Hugues et à son chapitre, par laquelle ils déclarent qu'ils leur envoyent le fils Eudes pour le baptiser, et leur donnent, en considération de cette cérémonie, la terre de *Cossiaco*, franche de toutes charges. Thibaut, dans cet acte, prend le titre de comte des Français, *comes Francorum*.

HUGUES Ier,

VIIIe COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1089 au plus tard, HUGUES Ier, fils de Thibaut Ier, (ou III), et d'Alix de Valois, succéda, soit à son père, soit à Eudes, son frère, dans le comté de Troyes, et non dans toute la Champagne. On a de lui une charte datée de l'an 1101, dans laquelle il joint à la qualité de comte de Troyes celle de comte de Bar. (Chifflet, *S. Bern. gen. ill. ass.*, p. 527.) On peut insérer de là que Bar-sur-Aube lui appartenait du chef de sa mère. Il accompagna, l'an 1102, l'empereur Henri IV dans son expédition contre Robert II, comte de Flandre. Ce fut là vraisemblablement qu'il reçut deux profondes blessures, dont il parle dans deux chartes, l'une de 1103, l'autre de l'an 1104, qui résistèrent long-tems à l'art des chirurgiens, et dont il regardait la guérison comme un miracle. (Chifflet, *ibid.*, p. 569 et 570.) Hugues fut marié en premières noces à CONSTANCE, fille de Philippe Ier, roi de France, avec laquelle il fonda, l'an 1102, le prieuré de Sainte-Vaubourg, près d'Attigni, pour Molême, et dont il fut séparé, l'an 1104, à cause de la parenté. Il épousa ensuite ELISABETH, sœur de Renaud III, comte de Bourgogne, et non pas une certaine Lombarde, comme le dit Souchet, *Not. in Epist. Yvonis*, 158.) Le comte Hugues fit trois voyages en Palestine, le premier l'an 1113, le second l'an 1121, et le troisième l'an 1125, comme le marque clairement Albéric, selon le P. Mabillon. Ce fut alors qu'il se fit chevalier du Temple, ce qui lui attira, de la part de saint Bernard, une lettre par laquelle, supposant la pureté de ses motifs, il le félicite d'être devenu, de comte, simple chevalier, et pauvre, de riche qu'il était : *Factus es ex comite miles, ex divite pauper*. Avant que de partir pour son troisième voyage, Hugues avait institué son neveu Thibaut héritier de son comté de Troyes, ou bien il le lui avait vendu, s'il en faut croire M. Pithou, dit le P. Chifflet. Sa seconde femme cependant mit au monde, quelques mois après son départ, un fils qui fut nommé Eudes ou Otton. Mais Hugues, dit Albéric, l'ayant appris, ne voulut jamais le reconnaître, sur ce que les médecins lui avaient dit qu'il était inhabile à la génération. Eudes, devenu grand, se retira à Champlitte, terre appartenante à sa mère, dans le comté de Bourgogne, dont il fut seigneur, et s'attacha au roi Louis VII, qu'il servit avec zèle et valeur dans ses différentes expéditions. L'empereur Frédéric Ier, et sa femme Beatrix, lui donnèrent, en 1166, les terres de Longei, de Quingei, et d'autres, dans le comté de Bourgogne ; mais il conserva toujours le nom de Champagne. De sa femme, Sibylle, fille de Josbert, vicomte de Dijon, il eut trois fils, dont l'aîné, de même nom que lui, et non moins brave, mourut à Constantinople, en 1204, laissant une fille, Odete, femme d'Oudin, châtelain de Gand ; le second, nommé Louis, mourut sans alliance ; Guillaume, le troisième, fut la souche des seigneurs de Pontallier. Le comte Hugues finit ses jours à la Terre-Sainte. On ignore l'année de sa mort. Ce fut lui qui donna à saint Bernard le territoire de Clairvaux. Il est fondateur ou bienfaiteur de plusieurs autres monastères, entr'autres de l'abbaye de Trois-Fontaines, de celle de Sermaise (aujourd'hui prieuré simple), de celle de Cheminou : toutes les trois au diocèse de Châlons-sur-Marne.

ETIENNE,

VIe COMTE DE BLOIS.

1089. ETIENNE, qui est aussi appelé HENRI, sixième comte de Blois, fut, du vivant de son père, Thibaut III, comte de Meaux et de Brie, vers l'an 1081. Il eut guerre, l'an 1089, on ne sait pas pour quel sujet, avec le roi Philippe Ier, qui, l'ayant pris, le fit mettre en prison. Il n'en sortit que par l'intervention de son père, et qu'après avoir promis d'être plus fidèle et donné des ôtages. (Bouquet, T. XII, p. 2.) Son père étant mort, il eut pour son partage le comté de Blois et de Chartres, avec plusieurs terres en Champagne, et le titre sans fonctions de comte palatin, qui était affecté à l'aîné de sa maison. Il devint si puissant, dit Guibert de Nogent, qu'il avait autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. L'accroissement de sa puissance ne le fit point sortir des bornes de la soumission qu'il devait à son souverain. Il tint fidèlement la parole qu'il avait donnée au roi Philippe, en sortant de prison, de le servir, dans toutes les rencontres, en bon et fidèle vassal. Ce monarque reçut une preuve éclatante de son zèle et de son attachement dans la conjuration que formèrent plusieurs seigneurs français pour le détrôner. Etienne ayant marché contre les rebelles, les battit, et tua de sa main Bouchard II, comte de Corbeil, qui s'était flatté de revenir triomphant du combat, et avec le titre de roi de France. (Suger.) Etienne fut un des premiers seigneurs qui se croisèrent pour la Terre-Sainte. Il partit au mois de septembre 1096 avec Robert, duc de Normandie, et Robert, comte de Flandre, et prit sa route pour l'Italie, où il passa l'hiver. Arrivé l'année suivante à Constantinople, il fut reçu avec une distinction marquée de l'empereur Alexis, qui lui offrit même plus d'une fois de prendre à sa cour un de ses fils, avec promesse de l'élever à l'une des premières dignités de l'empire. (*Hist. litt. de la France*, T. IX, p. 267.) Etienne et les autres croisés de sa division ayant joint le gros de l'armée chrétienne qui les précédait, eurent part à la conquête qu'elle fit, le 20 juin, 1097, de la ville de Nicée. La conduite que tint Etienne au siége de cette place, lui mérita l'honneur d'être établi, par tous les princes, chef du conseil de guerre, pour diriger toutes les opérations militaires. (*Ibid.*) Il ne tarda pas à justifier ce choix par la victoire que les croisés remportèrent, le premier juillet suivant, sur les Turcs, qui, malgré la supériorité du nombre, furent entièrement battus. Etienne marcha ensuite avec l'armée chrétienne au siége d'Antioche, où il soutint pendant quelque tems la réputation de valeur et de prudence qu'il s'était acquise. Mais ennuyé de la longueur et des fatigues de cette expédition, commencée le 21 octobre 1097, il se retira, sous prétexte d'une maladie, deux jours précisément avant la prise de la place (le premier juin 1098), emmenant avec lui quatre mille hommes de ses troupes. Ayant dirigé sa marche par Constantinople pour retourner en France, il rencontra sur sa route l'empereur Alexis, qui venait avec cent mille hommes au secours des croisés. Ils étaient alors assiégés à leur tour dans Antioche, par les Musulmans. Etienne lui exagéra tellement les forces des assiégeants, et l'extrémité où étaient réduits les assiégés, qu'il l'engagea à revenir sur ses pas, dans la persuasion qu'il arriverait trop tard pour secourir la place. (*Rad. Gesta Tancredi*, c. 72.) Pour lui, à son retour en France, il fut reçu avec des marques de mépris qui le couvrirent de confusion. Ce n'était que murmures, que railleries et que sarcasmes contre lui. Sa femme, princesse digne du sang dont elle sortait, se mit de la partie, et ne cessait de lui faire des reproches sur sa lâcheté. Ce cri général le détermina à repasser en Palestine, l'an 1101, pour effacer la honte de sa désertion. Il partit, non pas au commencement de septembre, comme le marque Guillaume de Malmesbury, mais au moins six mois plus tôt avec le comte de Bourgogne et d'autres seigneurs. S'étant réunis, après avoir passé le Bosphore, à Raymond, comte de Toulouse, leurs troupes, jointes à celles que conduisait ce prince, formèrent une armée de plus de quarante mille chevaux et d'un nombre bien plus considérable de gens de pied. Mais des forces si redoutables furent dissipées et réduites presque à rien dans l'Asie par les Turcs. Etienne et Raymond ramenèrent les débris de leur armée à Constantinople, où le premier s'embarqua dans le printems suivant pour se rendre à la Terre-Sainte. Un

nouveau malheur l'y attendait : il fut pris, avec beaucoup d'autres seigneurs, à la bataille de Rames ou Rama, gagnée par les Sarrasins le 27 mai 1102, et conduit prisonnier à Ascalon (Orderic Vital dit Joppé), où ces barbares le percèrent à coups de flèches. (*Spicil.*, T. X, p. 535.) Avant son départ, à la prière d'Yves, son évêque, il avait renoncé pour lui et ses successeurs à l'usage où les comtes de Chartres avaient été jusqu'alors de piller les maisons de l'évêque après sa mort, et d'en emporter non-seulement les meubles, les provisions de toute espèce, les bestiaux, mais jusqu'aux ferrements et aux plombs. Le diplôme qu'il fit expédier à cet effet, est sans date ; mais on voit par la teneur de cet acte, qu'il précéda immédiatement son retour en Palestine. (Souchet, *Not. in Epist. Yvon. Carnot.*, p. 227.) Ce comte avait épousé, l'an 1081, ALIX, OU ADÈLE, fille de Guillaume Ier, roi d'Angleterre, dont il eut six fils et trois filles ; savoir, Guillaume, lequel ayant été déshérité par les artifices de sa mère qui ne l'aimait pas, épousa l'héritière de la maison de Sulli dont il prit le nom, et fut la tige de la maison de Sulli-Champagne ; Thibaut, qui suit ; Etienne, comte de Mortain et de Boulogne, qui fut roi d'Angleterre, l'an 1135, après la mort du roi Henri, son oncle ; Henri, d'abord moine de Cluni, ensuite évêque de Winchestre ; Humbert, mort jeune ; et Philippe, évêque de Châlons. Les trois filles sont Mahaut, femme de Richard, comte de Chestre, qui périt avec son époux, le 25 novembre 1120, dans le naufrage qui engloutit la famille de Henri Ier, roi d'Angleterre ; Lithuise dite aussi Adelaide ou Alix, mariée à Milon II de Montlhéri, seigneur de Brai-sur-Seine, et vicomte de Troyes ; alliance que Suger traite d'incestueuse, attendu que les deux époux étaient proches parents, et que Milon avait déjà une femme vivante ; et Alix, femme de Renaud III, comte de Joigni. A ces trois filles, du Bouchet ajoute Eléonore, mariée à Raoul Ier, comte de Vermandois, qui dans la suite la répudia. D'autres prétendent qu'Eléonore était petite-fille d'Etienne, sans marquer duquel de ses enfants elle était née. On voyait autrefois sur une des portes de Blois, dite *la porte de côté*, l'inscription suivante : *Comes Stephanus et Adela comitissa suique hæredes perdonaverunt hominibus istius patriæ butagium in perpetuum, eo pacto ut ipsius castellum muro clauderent, quod si quis violaverit, anathema sit. Butagium* signifie certaines corvées qui se faisaient avec des hottes nommées encore aujourd'hui *butets* dans le pays. Le comte Etienne est mis au nombre des poëtes de son tems par D. Rivet, d'après l'éloge qu'Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, fait de son talent pour les vers. « J'entends dire, lui écrivait ce prélat, qu'à la guerre vous êtes » un autre César ; et je suis dans l'étonnement de ce qu'en poésie » vous êtes un autre Virgile ». Mais il ne reste aucun monument de sa verve pour apprécier cet éloge.

THIBAUT IV, DIT LE GRAND, VIIe COMTE DE BLOIS.

L'an 1102, THIBAUT IV, second fils d'Etienne et d'Alix, succède en bas âge à son père dans les comtés de Blois, de Chartres et de Brie, au préjudice de Guillaume, son frère aîné, lequel, après avoir porté quelque tems le nom de comte de Chartres, fut privé de son droit d'aînesse par les intrigues, comme on l'a dit, de sa mère (1). Cette princesse après avoir gouverné près de vingt ans avec son fils, se fit religieuse à Marcigny en 1122, et y mourut l'an 1137. Thibaut, suivant Ingulphe, abbé de Croyland en Angleterre, avait fait ses études avec Etienne, son frère, à Orléans, sous le professeur Geoffroi, qui depuis, s'étant fait moine à Croyland, en devint abbé. L'an 1108, et non pas 1110, comme le marque le père Daniel, Thibaut étant venu au secours de Rochefort, que le roi Louis le Gros tenait assiégé dans Gournai-sur-Marne, fut entièrement défait par ce prince, et fut obligé de prendre la fuite. Thibaut, quelque tems après, fit sa paix avec Louis, et l'aida par intérêt à réduire le fameux rebelle Hugues du Puiset, dont les ravages s'étendaient sur les terres du comte, comme sur celles de ses autres voisins. Thibaut, l'an 1109, à la prière de saint Robert, abbé de Molême, accorda à tous les vassaux de ce monastère la liberté d'épouser des femmes dans ses terres et de les emmener chez eux avec leurs dots, sans que ni lui ni ses successeurs puissent y rien prétendre. (*Deuxième cartul. de Molême*, fol. 82 v°, et 83 r°.) Il est remarquable que Thibaut prenait dès-lors le titre de comte de Troyes. Il accompagna ce monarque, l'an 1110, dans l'expédition qu'il fit sur les frontières de Normandie. Mais, l'année suivante, il y eut entre eux une nouvelle rupture à l'occasion d'un fort que le comte voulait élever dans le voisinage du château du Puiset, que le roi venait de détruire. Hugues, comte de Dammartin, ayant pris les intérêts du comte de Blois, le monarque appela le comte de Flandre à son secours, livra bataille au deux comtes révoltés, et les mena battant jusqu'aux portes de Meaux, où celui de Flandre perdit la vie, par un événement tragique, en entrant dans la ville. De là poursuivant les ennemis jusqu'au château de Pompone, bâti dans une île de la Marne, et appartenant à l'un des confédérés de Thibaut, il les atteint sur le bord de la rivière, en tue un grand nombre, met les autres en fuite, et en précipite plusieurs dans l'eau. Thibaut, poussé à bout, fait une nouvelle ligue, et se joint à ce même Hugues du Puiset contre lequel il avait ci-devant fourni du secours au monarque. Louis étant venu attaquer le château de ce dernier qui venait de le relever, Thibaut vole à sa défense avec des troupes trois fois plus nombreuses que celles du roi. Malgré cette inégalité, Louis marche au devant de l'ennemi, l'attaque dans la plaine, et se voit obligé de reculer au premier choc. Mais le comte de Vermandois, ayant rétabli le combat, repousse l'ennemi à son tour, et le met en déroute. Thibaut, blessé dans la mêlée, prend de là occasion de faire demander au roi la permission de se retirer en sûreté à Chartres, et le laisse tranquillement faire le siége du Puiset, qui est de nouveau pris et détruit de fond en comble.

Thibaut s'étant rendu, l'an 1119, au concile de Reims, accompagna le pape Calliste à la conférence indiquée à Mouzon avec l'empereur, le ramena ensuite à Reims, et, après la clôture du concile, l'emmena dans un de ses châteaux pour se délasser de ses fatigues. Cependant le roi de France s'était plaint dans cette assemblée de ce que Thibaut, au mépris d'une excommunication lancée contre lui par le légat Conon, retenait depuis trois ans en prison le comte de Nevers, qu'il avait pris lorsqu'il revenait de combattre, avec l'armée du roi, Thomas de Marle, sire de

(1) Guillaume méritait en quelque sorte l'aversion de sa mère par la violence de son caractère dont Yves de Chartres nous [illegible] suivant. Irrité contre ce prélat et le clergé de sa cathédrale, qui s'opposaient à ses entreprises, il forma une conjuration avec ceux qui avaient quelques [illegible], pour les faire tous périr, et s'était assuré des conjurés par un serment qu'il leur avait fait faire devant l'autel de Notre-Dame. [illegible] Yves ayant appris, il [illegible] point faire le service divin en présence des conjurés ; cependant il s'abstint de les excommunier jusqu'à ce qu'il eût reçu l'avis de son métropolitain à ce sujet. *Guillelmus*, écrit-il à Daimbert, archevêque de Sens, *[illegible] mortem Clericorum Carnotensium et personam meam, et omnium ad nos pertinentium, coram altare B. Mariæ conjuravit, et omnes eos qui sub banno sunt, ad eamdem conjurationem compulit, nisi [illegible] Ego [illegible]* [illegible] (Ep. [illegible]) On voit par là que Guillaume avait joui du comté ou du moins de la ville de Chartres pendant quelque tems, et de là on peut conclure, ce semble, que s'il en fut dans la suite [illegible] privé, ce fut par le refus que lui fit de l'investiture le roi Henri I, à la sollicitation de la comtesse Alix pour laquelle ce monarque avait beaucoup de considération. Quoi qu'il en soit, Guillaume se voyant privé de son héritage, prit le nom et les armes de la maison de Sulli, dont il avait épousé l'héritière, Agnès, fille de Gilon II. Sa branche finit dans la personne de Marie de Sulli, laquelle épousa, 1° Gui VI de Tremoille, mort en 1398, 2° Charles d'Albret, connétable de France.

Couci. Il paraît que Thibaut sut si bien se défendre, que le pape crut plutôt devoir accommoder cette affaire que la juger. (*Voyez* Guillaume II, *comte de Nevers.*) L'an 1124, tout attaché qu'il fut au roi d'Angleterre, il ne laissa point, ainsi que le comte de Champagne, son oncle, et la plupart des grands vassaux du royaume, d'aller joindre le roi Louis le Gros à Reims pour marcher avec lui contre l'empereur, qui menaçait la Champagne d'une invasion. Car telle était la différence qu'on mettait alors entre les guerres du roi, contre ses vassaux et ses guerres avec l'étranger, que dans les premières chacun se croyait libre de l'aider ou de lui refuser du secours suivant que ses intérêts l'exigeaient, au lieu que dans les autres tous se croyaient obligés de réunir leurs efforts contre l'ennemi commun de l'état.

LE MÊME THIBAUT IV, SEPTIÈME COMTE DE BLOIS, DEUXIÈME DU NOM, HUITIÈME COMTE DE CHAMPAGNE.

Vers l'an 1125, Thibaut réunit le comté de Champagne à ceux de Blois et de Brie par la vente ou la cession que lui en fit Hugues, comte de Champagne, son oncle. On ne voit pas cependant qu'il ait jamais pris le titre de comte de Champagne. L'an 1135, le roi Louis le Gros, irrité des liaisons de Thibaut avec le roi d'Angleterre, Henri I, son oncle, contraires au repos du royaume, entre dans le pays chartrain à main armée, brûle Bonneval, et envoie de là une partie de ses troupes raser Château-Renaud, autre place appartenante au comte. (Suger.) La paix s'étant faite, peu de tems après, entre les deux monarques, Thibaut obtint d'y être compris. La même année, après la mort de Henri, tandis qu'Etienne, comte de Boulogne, s'empare du trône d'Angleterre, Thibaut, son frère aîné, va se rendre maître de la Normandie, à l'invitation des seigneurs du pays. Mathilde, fille de Henri et femme de Geoffroi, comte d'Anjou, accourt pour lui disputer ce duché. Geoffroi la suit et fait plus de ravages que de conquêtes. Etienne étant venu, l'an 1137, au carême, en Normandie, engage son frère à se retirer, moyennant une pension de deux mille marcs d'argent qu'il lui promet. Thibaut, la même année, fut du voyage que Louis le Jeune fit en Aquitaine pour épouser l'héritière de ce duché.

L'an 1141, après la bataille de Lincoln, où le roi Etienne perdit la liberté, les seigneurs normands, résolus de n'obéir ni à Mathilde ni à son époux, députent à Thibaut l'archevêque de Rouen (Hugues d'Amiens) avec quelques-uns d'entre eux vers la mi-carême, pour lui offrir le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre, comme s'ils eussent pu également disposer de l'un et de l'autre. Thibaut renvoie leurs offres au comte d'Anjou, qu'il engage par là à lui céder la ville de Tours, laquelle était, dit Ordéric Vital, de son fief. Thibaut, la même année, donne asyle dans ses états à Pierre de la Châtre, nommé à l'archevêché de Bourges par le pape Innocent, et banni par le roi Louis le Jeune. Ce procédé du comte pique au vif le monarque, déjà indisposé contre lui pour le refus qu'il avait fait tout récemment de le suivre dans son expédition contre le comte de Toulouse. Thibaut, l'année suivante, achève d'irriter son souverain par le trait suivant. Raoul, comte de Vermandois, avait répudié sa femme Eléonore, parente du comte de Champagne, pour épouser Pétronille, sœur de la reine de France. Thibaut, voulant venger l'outrage fait à sa cousine, écrivit, de concert avec Saint-Bernard, au pape Innocent, pour l'engager à contraindre Raoul, par les censures, de reprendre sa première femme. Raoul fut en conséquence excommunié dans un concile tenu, l'an 1142, par le légat, Yves, et les évêques qui avaient autorisé son divorce, furent suspendus de leurs fonctions. Louis, déterminé à faire ressentir au comte de Champagne les effets de son indignation, va faire le siége de Vitri qu'il emporte d'assaut, et termine là son expédition. Elle ne fut que trop funeste par la fureur des soldats, qui, ayant mis à son insu le feu à l'église, firent périr dans les flammes treize cents personnes qui s'y étaient réfugiées. Louis eut tant de regret de ce désastre, qu'il ne voulut pas pousser plus loin sa vengeance, et s'en revint après avoir fait présent de sa conquête à Eudes-Archambaut, fils de Guillaume de Sulli, frère de Thibaut. (Robert du Mont.) L'an 1143, il fit hommage à Eudes II, duc de Bourgogne, à l'endroit dit *la Ru d'Augustine*, entre Mussi-l'Evêque et Châtillon-sur-Seine, pour le comté de Troyes et autres fiefs qui relevaient de ce duché, savoir, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, la châtellenie de Saint-Florentin, Bar-sur-Seine, la Ferté-Loupière, Chappes, Planci, Arcis-sur-Aube, Isles, Rameru et Joigni. (Pérard, p. 227, *Mss. de Béthune, vol. coté* 8467.) La même année, il fait la paix avec le roi par la médiation de Saint-Bernard. Le père Mabillon remarque que tous les auteurs du tems de Thibaut font de grands éloges de ce comte : il a reçu en particulier de Saint-Bernard plusieurs lettres pleines de marques d'attachement et d'estime. Ce fut à la prière de ce Saint que Thibaut acheva le monastère de Clairvaux, commencé par le comte Hugues. Les abbayes de Pontigni, de Preuilli, et autres, lui sont redevables de leur fondation. Cependant on ne peut excuser ce prince d'être entré dans presque toutes les ligues qui se formèrent en France contre le roi Louis le Gros. Il eut mieux fait d'être moins libéral envers les églises, et plus soumis envers son souverain. Albéric, moine cistercien, l'accuse même d'avoir usurpé le bien d'autrui toutes les fois qu'il se trouvait à sa bienséance, et de l'avoir retenu sans scrupule. (*Ad ann.* 1143.) Sa mémoire est particulièrement chère à la ville de Troyes, qui lui doit ses premiers établissements, ses manufactures et son commerce. Ce fut lui qui, pour la commodité des manufacturiers de cette ville, partagea la Seine en mille ramifications qui la portaient dans tous les atteliers : « entreprise, dit un illustre Troyen, digne de l'admiration » des siècles les plus éclairés, soit par son objet, soit qu'on la » considère du côté de l'art qui a présidé à cette savante distri- » bution, dont nous jouissons encore aujourd'hui ». Thibaut mourut le 8 janvier 1152 (N. S.), et fut enterré à Lagni-sur-Marne. (Mabil. Pagi.) De MAHAUT ou MATHILDE, son épouse, fille d'Engilbert II, duc de Carinthie, et marquis de Frioul, qu'il avait épousée en 1126, il laissa quatre fils et six filles; Henri, comte de Champagne et de Brie; Thibaut le Bon, comte de Blois et de Chartres; Etienne, comte de Sancerre en Berri; Guillaume, surnommé *aux blanches mains*, évêque de Chartres, puis archevêque de Sens, ensuite de Reims, et cardinal de Sainte-Sabine. Le père Labbe (*Tableaux généalogiques*) ajoute un cinquième fils, Hugues, qu'il fait, sans fondement, abbé de Citeaux en 1155. Les filles de Thibaut sont, Agnès, femme de Renaud II, comte de Bar-le-Duc; Marie, alliée à Eudes II, duc de Bourgogne; Elisabeth, qui épousa, 1° Roger, duc de la Pouille, fils de Guillaume, roi de Sicile; 2° Guillaume Goeth, ou Gouet, quatrième du nom, seigneur de Montmirail et de quatre autres baronnies dans le Perche, qui formaient ce qu'on appelait le petit Perche, ou le Perche-Gouet; Mahaut, femme de Rotrou III, comte du Perche; Marguerite, religieuse de Fontevrault; Alix, ou Adèle, que Louis VII, dit le Jeune, épousa en troisièmes noces l'an 1160. Mahaut, leur mère, se fit religieuse à Fontevrault après la mort de son époux. (Camusat, *Miscel.* p. 347.) Ce prince eut de plus un fils naturel nommé Hugues, moine de Tiron, puis, en 1163, abbé de Lagni. Thibaut le Grand fut, à proprement parler, le premier comte de Champagne, ses prédécesseurs n'ayant possédé dans cette province que le comté de Troyes.

HENRI Ier, DIT LE LIBÉRAL, OU LE LARGE, IXe COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1152, HENRI Ier, dit aussi RICHARD, suivant Geoffroi du Vigeois, fils aîné de Thibaut II, (IV), lui succéda au comté de Champagne. N'étant que comte de Meaux, il avait accompagné, l'an 1147, le roi Louis le Jeune à la croisade, et s'y était comporté d'une manière qui faisait honneur à sa naissance et à son

éducation. Nous avons une lettre de ce monarque, écrite du levant, à Thibaut, père de Henri, dans laquelle il fait l'éloge de la conduite de son fils. (Duchêne, *Script. Franc.*, T. IV, p. 519.) Cependant il laissa le monarque en Palestine après la levée du siége de Damas, et fut du nombre de ceux qui revinrent les premiers en France avec Robert, comte de Dreux, frère du roi. Robert et Henri, à leur retour, prirent jour pour un tournoi où l'on devait combattre à outrance après les fêtes de Pâque. Saint Bernard, l'ayant appris, écrivit à Suger, régent du royaume, pour l'engager à rompre cette partie avec l'autorité dont il était revêtu. « Jugez, lui dit-il, des dispositions qu'ils ont portées à » la Terre-Sainte par celles qu'ils en rapportent. Mais opposez- » vous au mal par vos remontrances; et si elles n'ont point de » succès, joignez-y la force, j'entends celle qui appartient à la » discipline ecclésiastique ». (Ib. p. 516.) Il est à présumer que ce tournoi n'eut point lieu. Henri, devenu comte de Champagne, prit la qualité de comte palatin, affectée à l'aîné de sa maison, et se dit seigneur féodal du comté de Blois, de Chartres, de Sancerre, et de la vicomté de Châteaudun, parce que les puînés, par droit de *frérage*, lui en faisaient hommage. Ce fut comme leur suzerain qu'il rendit lui-même foi et hommage, pour tous les puînés de sa maison, au roi Louis le Jeune. Henri était un des courtisans les plus déliés de son temps. Il eut l'adresse de s'insinuer si avant dans l'esprit du monarque, que nul autre seigneur ne vécut avec lui dans une plus grande intimité. L'empereur Frédéric Ier, qui connaissait l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de Louis le Jeune, se servit de lui pour tendre un piége à ce prince. Il s'agissait de l'engager à une conférence où il amènerait le pape Alexandre III, tandis que de son côté Frédéric y viendrait avec son antipape Victor pour décider lequel des deux était le véritable pontife. Le lieu du rendez-vous était le pont de Saint-Jean de Losne. Henri accepta d'autant plus volontiers la commission, qu'il était parent de Victor, et se flatta d'autant plus d'y réussir, qu'il savait le roi indisposé contre Alexandre, à cause du mauvais accueil qu'il avait fait à ses ambassadeurs, qui étaient venus le complimenter à son arrivée en France. Il ne se trompa point. Louis se rendit à l'invitation de l'empereur; et, s'étant mis en marche l'an 1162, il alla trouver Alexandre au prieuré de Souvigni (et non à Toci sur-Loire), pour le déterminer à venir défendre lui-même sa cause contre son compétiteur. Mais, quelqu'instance qu'il lui fit, il ne put rien obtenir. Alexandre se retrancha toujours dans les motifs qu'il avait de se défier de la droiture de l'empereur, et l'événement fit voir qu'il n'avait pas tort. En effet Louis étant arrivé sur le lieu de l'entrevue au moment marqué, n'y trouva point Frédéric. Il y était venu à la vérité avec Victor; mais au lieu d'attendre le roi, il s'en était retourné sur-le-champ, comptant avoir acquitté sa parole et mis le roi de France en défaut. Louis étant revenu à Dijon, le comte de Champagne vint le trouver pour lui déclarer qu'il ne se croyait pas dégagé de la promesse qu'il avait faite, de concert avec lui, à l'empereur, de l'amener à une conférence avec ce prince: il ajouta qu'il avait obtenu de celui-ci un délai de trois semaines, à condition que le roi promettrait, en donnant des otages, d'amener Alexandre avec lui, et d'en passer par le jugement qui serait rendu sur la canonicité de son élection; sans quoi lui comte irait, suivant qu'il en était convenu, se rendre prisonnier de l'empereur à Besançon. Louis déféra, non sans chagrin, aux propositions du comte, et donna pour otages le duc de Bourgogne avec les comtes de Flandre et de Nevers. Mais, étant revenu au pont de Saint-Jean de Losne, il n'y trouva que l'archevêque de Cologne, chancelier de l'empereur, avec sa suite. Ce prélat lui déclara de la part de son maître que son intention n'était pas de souffrir qu'on jugeât avec lui la cause de l'église romaine, attendu que ce droit n'appartenait qu'à lui seul. Louis, persuadé que cette déclaration le délivrait de tout engagement, comme tous les seigneurs présents interrogés en convinrent, tourne son cheval, qui était fort vif, et part aussitôt. Ce fut en vain que les Allemands coururent après lui pour le prier de retourner, l'assurant que l'empereur était proche et disposé à tenir tout ce que le comte de Champagne avait promis de sa part. Louis, content de répondre qu'il avait fait tout ce qu'il devait, continua sa route. Cependant Henri, feignant de se croire toujours lié vis-à-vis de l'empereur, alla se constituer son prisonnier en Allemagne. C'était un jeu concerté entre l'empereur et le comte. Frédéric rendit aussitôt à Henri la liberté, moyennant l'hommage qu'il lui fit de certaines terres de Champagne, quoique tout ce comté relevât également du roi de France. Rien de plus légitime au reste que cet hommage, si l'infidélité prétendue de Louis eût été réelle envers le comte. La loi féodale en effet autorisait le vassal à sortir de la mouvance de son suzerain, lorsque celui-ci manquait à la foi qu'il lui devait: *car li sires*, dit Beaumanoir, *doit autant foi de loyauté à son homs, comme li homs fet à son seigneur*.

Henri, l'an 1178, se croise de nouveau pour la Terre-Sainte, et part, l'année suivante, avec Pierre de Courtenai, frère du roi; Philippe, évêque de Beauvais, neveu du même prince; le comte de Grandpré; Guillaume, son frère, et d'autres seigneurs. Les chrétiens de Palestine tirèrent peu de profit de ce voyage. Henri, en s'en revenant par l'Asie mineure et l'Illyrie, tombe, l'an 1180, dans une embuscade qu'on lui avait dressée, et perd la liberté avec ses équipages et la plupart de ses gens qui furent tués. L'empereur grec l'ayant délivré, il continua sa route, et arriva en France le 10 mars 1181, mais avec une santé si délabrée, qu'il mourut à Troyes sept jours après son retour. Sa veuve fit orner magnifiquement son tombeau, tel qu'on le voit encore dans l'église de Saint-Étienne de Troyes, qu'il avait fondée l'an 1157. Les grandes libéralités de ce prince envers les églises, les pauvres et les gens de lettres, lui méritent le surnom de *Large* ou *Libéral*. On raconte qu'un gentilhomme s'étant adressé à lui pour avoir de quoi marier une de ses filles, le trésorier de ses finances lui remontra qu'il avait déjà fait tant de largesses à de pareils importuns, qu'il ne lui restait plus rien à donner. *Vilain*, lui dit le prince, *vous en mentez. Si ai-je encore à donner. Je vous donne, et moult le don puisque m'appartenez. Si le prenez*, ajouta-t-il au gentilhomme, *et lui faites payer rançon tant qu'il y ait de quoi fournir au mariage de vostre fille. Et ainsy y fut fait*, disent les historiens de Champagne. Le P. Pagi place la mort de ce prince en 1197, et suppose qu'il a été créé roi de Jérusalem l'an 1192. C'est une double méprise dans cet habile critique, qui attribue à ce prince ce qui ne peut convenir qu'à Henri II, son fils. Henri I avait été fiancé l'an 1153, comme il le déclare dans une charte donnée en faveur du prieuré de Comci, à Marie, fille aînée du roi Louis VII et d'Éléonore, et l'avait ensuite épousée. De ce mariage il laissa Henri II, qui lui succéda; un autre fils, nommé Thibaut, successeur de Henri II; et deux filles, Scholastique, mariée à Guillaume V, comte de Vienne et de Mâcon; et Marie, qui épousa, l'an 1204, Baudouin, comte de Flandre, depuis empereur de Constantinople. Marie, femme du comte Henri, mourut le 11 mars 1198, de regret d'avoir perdu son fils aîné. La ville de Meaux est redevable au comte Henri de sa commune, qu'il lui accorda l'an 1179. (*Liber principum*, folio 260.) Sur le contre-scel de quelques chartes de Henri on lit cette devise, qui était le cri de guerre des comtes de Champagne et de Blois: *Passe avant le meillor.* On y voit aussi des potences contrepotencées. (Chifflet, *S. Bernardi gen. illustr.* p. 579.)

HENRI II, XI COMTE DE CHAMPAGNE.

HENRI II, dit LE JEUNE, succéda, l'an 1180 ou 1181, dans les comtés de Champagne et de Brie à Henri I, son père. Il entra, l'an 1185, dans l'alliance de Philippe, comte de Flandre, contre le roi Philippe-Auguste. (Martenne, *deuxième Voyage litt.* p. 61.) L'an 1186, il fut fiancé avec Hermansete, fille de Henri, comte de Namur et de Luxembourg, lorsqu'elle était encore au berceau: mais ce mariage n'eut pas lieu.

Deux jeunes serfs champenois, Renaud et Faucon, fils de Faucon du Puiz, avaient mérité, par la bonté de leur caractère,

l'estime et l'affection du comte Henri. Ce prince, par ses lettres du mois de janvier 1171 (V. S.), jugea à propos, non seulement de les affranchir et de leur permettre d'épouser des femmes libres, mais de les rendre habiles à entrer dans le corps de la milice, où les seuls hommes libres et ingénus pouvaient être admis : *Ut si quando fortè meos exercitus*, ajoute-t-il, *pro necessitate aliqua conduxero..... mea negotia.... sicut cæteri milites mei, fideliter et animo promptiori prosequantur.* (La Roque, *Traité de la Nobl.*, c. 4, p. 200.) Nouvelle preuve de la liberté qu'avaient alors les hauts barons d'affranchir et même d'anoblir leurs sujets.

La ville de Troyes éprouva, l'an 1188, le lendemain de la Madeleine, un grand désastre pendant la nuit, par un incendie qui la consuma presque entièrement. C'était le tems d'une foire, dit la chronique de Saint-Marien, où les marchands avaient apporté de divers endroits de grandes richesses. L'église de Saint-Etienne et la cathédrale, couverte alors de plomb, furent la proie des flammes ainsi qu'un grand nombre de personnes qui s'étaient exposées au danger en voulant sauver leurs effets (1). Pareil accident était arrivé la veille à Auxerre, et vers le même tems à Beauvais, à Provins et à Poitiers. Les villes en France étaient alors presque toutes bâties en bois.

L'an 1190, accompagné de Jacques d'Avènes, Henri va s'embarquer pour la Terre-Sainte, après avoir institué son héritier universel, dans une assemblée tenue à Sézanne, Thibaut, son frère, au cas qu'il ne revînt pas. Ayant débarqué au port de Tyr, il y est reçu avec de grands honneurs par le seigneur de la place, Conrad, marquis de Montferrart. De là s'étant rendu au camp des chrétiens qui assiégeaient Acre, tous les vœux lui déférent le commandement de l'armée en attendant l'arrivée des rois de France et d'Angleterre. Le second, prêt à retourner en Europe, le nomma, l'an 1192, du consentement de tous les seigneurs, roi de Jérusalem. Un malheur abrégea la durée de ses jours. Il tomba, l'an 1197, d'une fenêtre de son palais d'Acre, et se tua. Henri, après la mort de Conrad, marquis de Tyr, assassiné, l'an 1192, en Palestine, avait fait, le 5 mai de la même année, *un mariage tel quel*, dit Raoul de Diceto, avec sa veuve, ISABELLE, seconde fille d'Amauri I, roi de Jérusalem ; mariage effectivement nul, puisque le premier époux de cette princesse, Humphroi de Thoron, à qui Conrad l'avait enlevée, vivait encore lorsqu'elle passa dans les bras du comte de Champagne. Mais ce fut le roi Richard, oncle de Henri, qui fit ce mariage, dont le royaume de Jérusalem, qu'il fit donner au comte, fut le prix. D'Isabelle, Henri eut trois filles ; Marie, qui mourut jeune ; Alix, femme de Hugues de Lusignan, roi de Chypre ; et Philippine, qui eut pour époux, sur la fin de l'an 1214, Erard de Brienne, seigneur de Rameru. Leur mère épousa en quatrièmes noces Amauri II, roi de Jérusalem, puis de Chypre. (*Voy.* Henri l'Aveugle, *comte de Namur.*)

THIBAUT III, XIe COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1197, THIBAUT III, né, l'an 1177, de Henri I, succède à Henri II, son frère, en vertu de la donation que celui-ci, en partant pour la croisade, lui avait faite de ses comtés de Champagne et de Brie, au cas qu'il ne revînt point de ce voyage. Thibaut, l'an 1198, au mois d'avril, fait hommage-lige de la ville de Melun au roi Philippe-Auguste, qui, de son côté, s'engage à le défendre *contre toute créature qui peut vivre et mourir.* « Les deux parties, dit M. Brussel, trouvoient leur avantage » dans cet engagement, puisque d'un côté la protection ouverte » du roi devenoit par là acquise à Thibaut pour se maintenir » contre ses nieces (filles de Henri), auxquelles il enlevoit la » Champagne, et que, de l'autre côté, le roi, qui avoit de grands » desseins en tête, comme il en donna des preuves peu de tems » après, jugea que les forces du comte de Champagne, unies aux » siennes, lui seroient d'un merveilleux secours pour l'entière » exécution de ses projets. » (*Usage des Fiefs*, T. I, pp. 117-119.) Il en arriva néanmoins autrement à quelques mois de là, suivant Mezerai, qui dit, sous cette même année 1198, « que le » roi eut le déplaisir de voir que plusieurs de ses vassaux, entre » autres le Champenois, le Breton et le Flamand, se laissèrent » débaucher à Richard, roi d'Angleterre. » Mais la mort de Richard, arrivée le 11 avril 1199, fit rentrer dans le devoir le comte de Champagne. Thibaut donna, l'an 1199, un superbe tournoi pendant l'Avent, dans son château d'Ecri. Foulques, curé de Neuilli, fameux par ses prédications, vint y prêcher la croisade, et le fit avec tant de succès, que le comte de Champagne et tous les seigneurs qui composaient l'assemblée, prirent sur-le-champ la croix. (Villehardoin.) Il fut élu, l'année suivante, quoique âgé seulement de vingt-trois ans, généralissime de cette expédition, suivant Bernard le Trésorier. Mais, étant prêt à partir, il tombe malade. Tandis qu'il est au lit, arrive Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, qu'on avait envoyé à Venise pour traiter avec le doge et la seigneurie, de l'embarquement des croisés. Sur le récit qu'il fit à Thibaut du succès de sa négociation, ce prince, transporté de joie, dit qu'il est guéri, saute du lit, demande son palefroi, et se met en route. *Mais quand il ot un pou allé, si retourna, sa maladie l'i enforça. Il fist son testament, et commanda qu'on payast ses chevaliers et si com chevalier recevroit l'avoir, que il jurast l'ost de Venise à tenir; le remanant commanda de partir en l'ost.* (*Mss. de S. Germain*, n° 139.) Après quoi il mourut le 24 mai de l'an 1200, selon M. Pithou, ou plutôt 1201, laissant son épouse, BLANCHE DE NAVARRE, fille du roi Sanche le Sage, qu'il avait épousée en 1195, enceinte d'un fils qui fut nommé Thibaut le Posthume. Son corps fut inhumé à la cathédrale de Troyes. Avant sa mort il avait chargé Renaud de Dampierre d'aller accomplir son vœu à la Terre-Sainte. Renaud partit avec Simon de Montfort, d'autres seigneurs, et l'abbé de la Trappe. Mais, étant arrivé en Syrie, il fut pris dans un combat qu'il livra au sultan d'Alep, et demeura trente ans prisonnier parmi les infidèles. Le roi Philippe-Auguste, craignant que Blanche ne prît des engagements contraires à ses intérêts, obligea cette princesse à lui promettre deux choses ; 1° de ne point se marier sans son consentement ; 2° de remettre entre ses mains l'enfant qu'elle mettrait au monde. Pour sûreté de sa parole, Blanche en fit jurer la garantie par Guillaume, comte de Sancerre ; Guillaume, comte de Joigni ; Gui de Dampierre ; Gaucher de Châtillon ; Geoffroi de Joinville ; Hugues comte de Rethel ; Henri, comte de Grandpré ; Ansel, ou Anseau de Trainel ; et Garnier de Marigny.

THIBAUT IV, LE POSTHUME, SURNOMMÉ LE GRAND, XIIe COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1201, THIBAUT IV, fils posthume de Thibaut III, comte de Champagne, commence à régner, en naissant, sous la tutelle de Blanche de Navarre, sa mère. Cette princesse, l'an 1212, ayant assemblé les barons et les autres vassaux de Champagne, fait, de leur consentement, un statut portant que dorénavant, au défaut de mâles dans une famille noble, l'aînée des filles héritera du château et de la forteresse du fief, ainsi que de la justice, privativement à ses autres sœurs. Elle règle de plus que, si quelque noble, ayant donné cartel à un autre pour vider une querelle par le duel, vient à mourir avant le jour marqué, son héritier pourra suivre cette action, ou nommer un autre pour le remplacer. (Chantereau le Fevre, *de l'Origine des Fiefs*, pr., p. 44.)

L'an 1215 fut le commencement d'une grande querelle. Erard

(1) M. Grosley (*Mém. sur l'hist. de Troyes*, p. 484) place ceci, par une erreur typographique, sous l'an 1118.

de Brienne, seigneur de Rameru, au nom de Philippine, son épouse, tante de Thibaut, disputa au jeune comte ses états, d'abord par la voie de la justice. La cour des pairs, à laquelle fut porté le procès, déclara, par arrêt provisoire rendu à Melun, dans le mois de juillet 1216, le roi présent, que, suivant le droit commun du royaume, *celui qui a été saisi ou investi d'un fief par le suzerain légitime, doit y être maintenu provisionnellement; que Thibaut et Blanche, sa mère, comme ayant le bail et la garde-noble de son fils, étant légitimement saisis et investis du fief, la femme d'Erard de Brienne n'est pas admissible à l'hommage.* « Ce jugement, dit un moderne, est d'autant » plus précieux, qu'il décide que les femmes, quoique admis- » sibles aux fiefs, même de dignité, à l'extinction des mâles, » n'y succèdent pas concurremment avec eux. » La réflexion serait plus juste, si Thibaut et sa mère ne s'étaient point prévalus de la donation du comte Henri II en faveur de Thibaut III, son frère. Erard et sa femme parurent se soumettre à la décision des pairs; mais ce ne fut qu'afin d'avoir le loisir de rassembler des forces pour faire valoir leurs prétentions par la voie des armes. En effet, ils firent sourdement une puissante ligue pour dépouiller le jeune comte. Blanche défendit avec courage le patrimoine de son fils, et réduisit à la fin Erard à se désister de ses prétentions par un traité fait au mois de novembre 1221. Ce fut durant cette guerre que Blanche et Thibaut donnèrent, l'an 1218, à Simon de Joinville, le 31 mai, pour lui et ses héritiers, la charge de sénéchal de Champagne.

Thibaut, l'an 1220, fait serment au roi de le servir bien et fidèlement comme son seigneur-lige, tant qu'il lui fera droit en sa cour: (*Quamdiù ipse mihi rectum faciet curiæ suæ per judicium eorum qui me possunt et debent judicare.* (Brussel, *Usage des Fiefs*, t. I, p. 349.) Tel était le droit des vassaux, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, qu'ils pouvaient sortir de l'hommage de leur suzerain, fût-ce le roi lui-même, lorsqu'il refusait de faire droit sur les plaintes qu'ils lui portaient, ce qui s'appelait *véer justice.*

L'an 1221, Philippe Auguste, avec l'agrément de Blanche et de son fils, impose le vingtième dans les terres de Champagne pour les frais de la guerre contre les Albigeois. Nous avons ses lettres-patentes datées de Melun, par lesquelles il déclare que cette imposition ne doit pas tirer à conséquence ni passer en coutume: *Ad nullam nobis nec hæredibus nostris trahemus consequentiam vel consuetudinem.*

Thibaut avait acquis, l'an 1223, le comté de Bar-sur-Seine de Laurence et de Pétronille, héritières du comte Milon III. Deux ans après, Elissende, veuve de Milon, lui vendit le droit qu'elle avait à ce comté par son douaire. (Voy. *les comtes de Bar-sur-Seine.*)

Le roi Louis VIII, en montant sur le trône, forma le dessein d'enlever à l'Angleterre les provinces qu'elle possédait en de-çà de la mer. Le comte de Champagne étant entré dans ses vues, l'accompagna dans l'expédition qu'il fit au-delà de la Loire, et se trouva au siége de la Rochelle, qui se rendit par capitulation au commencement d'août 1224. (Math. Paris, Guil. Nangis, *ad hunc an.*)

La noblesse de Champagne n'avait point encore de loi fixe pour le partage des biens entre les enfants mâles d'une même famille. Thibaut, ayant assemblé ses barons et châtelains, fit, de leur consentement, le jour de Noël 1224, un réglement qui adjugeait, avant le partage, à l'aîné le principal fief avec certaines limitations (1).

Thibaut accompagna, l'an 1225, le roi Louis VIII au siége d'Avignon. Mais, ennuyé de la longueur de l'expédition, il se retire après les quarante jours de service qu'il devait au roi comme son vassal. Louis, qui avait besoin de lui pour venir à bout de son entreprise, s'offense de sa retraite, et jure de s'en venger. Mais ce monarque meurt de la dyssenterie quelque tems après; et le comte de Champagne est accusé sans fondement de l'avoir empoisonné. Le préjugé contre lui était si fort, que, s'étant mis en route pour le sacre de Louis IX, il reçut défense d'y assister, et fut contraint de s'en retourner. La comtesse, sa femme, ne laissa pas d'être de la fête, et y disputa à la comtesse de Flandre, dont le mari était prisonnier au Louvre, l'honneur de porter l'épée devant le roi. (*Voy.* Jeanne, *comtesse de Flandre.*) Thibaut, sensible à l'affront qu'il venait de recevoir, entra dans le parti des seigneurs mécontents du gouvernement. Mais la reine Blanche, régente du royaume, *aussi habile que chaste*, dit M. Bossuet, se servit adroitement de la passion que Thibaut lui témoignait, pour le retirer de cette ligue et l'engager dans les intérêts du roi. Il fut bien récompensé de ce retour de fidélité, par la protection que le roi et la reine lui accordèrent contre ses propres ennemis. Erard de Brienne et sa femme, qui avaient recommencé le procès pour la Champagne, furent obligés de se désister une seconde fois de leurs poursuites, moyennant certaines terres et rentes qu'il leur assigna, comme on le voit par les lettres-patentes qu'ils lui donnèrent à ce sujet dans le mois d'août 1227. (*Liber principum*, fol. 322, r° et v°.) Ce ne furent pas les seuls au reste qui lui contestèrent ses comtés. Alix, reine de Chypre et fille aînée du comte Henri II, vint exprès en France pour réclamer cette succession. Thibaut lui opposait deux moyens, 1° la donation de Henri II, faite à son père; 2° l'illégalité de la naissance d'Alix, attendu que le mariage de Henri et d'Isabelle, dont elle était sortie, s'était fait du vivant d'Humphroi, premier mari d'Isabelle. Mais si la justice se refusait à la demande d'Alix, les conjonctures lui étaient favorables. Un grand nombre de seigneurs se déclarèrent pour cette princesse. La haine de ceux que Thibaut avait pour ennemis dans cette affaire, partait d'un principe qu'ils n'osaient avouer. Indisposés contre le gouvernement, et résolus d'en traverser les opérations, ils avaient comploté d'engager irrévocablement dans leur parti le comte Thibaut, en

(1) Voici ce réglement. « Je Thiebaus, conte palatins de Champaigne et de » Brie, fais savoir à touts cels qui verront et oiront ces presentes lettres, que » comme contans fut de faire jugement comment le enfans masles de mes chastelains et de mes barons deussent partir entre'aus, c'est à sçavoir combien li » aisnés doit penre en contre lor puisné, je de l'assentement et dou conseil de » mes feaux barons et chastelains, c'est à scavoir de redoutable pere Mile: evesque » de Beauvais et de mon chier cousin et de li feal ami Guy, comte de Bar-sou- » Duc, et mes amez et féaux lou comte de S. Pol, Jean comte de Chartres, le » comte de Roussy, le comte de Valdrimont, Simon de Joinville, Erard de » Briene, Simon de Chastelvilain, Hues de S. Pol, Gautier de Vignori, Guarnier de Trinel, Reigncier de Noigent, Ansial de la Pesse, Guy d'Arcies, » Thomas de Cocy, Nicolas de Rumilly, Gautier d'Ardillieres, Witaces de » Conflans, le chastelain de Vitry, Regnaut de Dampierre, Simon de Soise- » Fontaine, Guy de Sailly, Jacques de Chacenay, Jean de Planey, Clerembaud de Chappes, Gauthier de Risnel, Robert de Ville, Erard d'Aunoy, » vidame de Chaalons, et de mes aultres barons, desquels leurs sceaux sont » pendus en ceste présente lettre. Je ay estably que li ainnez fils peura en contre » tous ses freres puisnez; tout soy que ilz n'ayent entre'aus que un seul chastel, » li ainnez l'aura, et les fiez de cel chastel, et les charuages et les prez, et les » vingnes, et les aigues et les estangs qui sont dans les paroisses et les rentes » et les issues d'icel chastel seront prisiés avec l'autre terre, et en toutes ces » choses aura autant li uns comme li autres, en telle maniere que la partie à » l'ainné frere li sera assise es rentes et chesnées (f. emenses, *terres ensemencées*) qui seront au chastel: et si aucuns des freres avoit rien au chastel ce » qu'il y averoit seroit de la jostisse à l'ainné freres; et se ils avoient entrei » aus maison forte, li secons l'averoit en tout l'avantage des fiez, des charuages, » des preys, des vingnes, des aigues et des estangs qui seront dedans les parochages de la ville ou les maisons forts; et se il avient plusoures fortereces, » elles seroient divisées selon lou fait dou chastel, selon ce qui est escript cy- » bas dessous; et se il avenoit que ils ne fussent que duis freres et ils eulssient » duis chastiaus ou trois, li ainné penroit celuy que il mieux ameroit, et » chascuns averoit les fiez dou chastel que il retenroit à son luez, et averoit » les charuages, les vingnes et les prez, les aigues et les estangs qui seroient » dedans les finages d'icel chastel, et après li ainnez penroit lou tiers chastel » et les fiez d'icel chastel, et les charuages, les vingnes, les prez, les aigues, les estangs qui seront dedans le parochage dou tiers chastel, et les rentes et les » yssues d'icel tiers chastel seront prisiées, et ce qu'elles vauront chascuns, aura la » mitié, en telle maniere que chascuns penra sa part en la chastelerie d'icel chastel » se sa partie vault tant; et se cil qui avera lou pejour chastel et la pejour chastelenie n'avoit la vaillance de sa part ou chastel selon lou pris dou chastel et

lui faisant épouser la fille de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, le plus grand brouillon qu'il y eût alors dans l'état. Thibaut ayant consenti à ce mariage, la princesse fut amenée à l'abbaye du Val-secret, près de Château-Thierri, où la cérémonie devait se faire. Déjà il était parti de Château-Thierri pour aller la trouver, lorsqu'il reçut une défense du roi de consommer cette alliance. Le comte de Champagne obéit, revint sur ses pas, et rétracta sa parole. Les seigneurs qui avaient noué l'intrigue, furent au désespoir de la voir rompue. Ils rassemblèrent toutes leurs forces pour en tirer vengeance, et firent entrer le duc de Bourgogne, Hugues IV, dans leur ligue. Ce dernier et Thibaut avaient des griefs réciproques l'un contre l'autre. Le duc, malgré la promesse qu'il avait faite au comte de Champagne, de ne point s'allier à la fille du comte de Dreux, ennemi de ce dernier, l'avait récemment épousée dans les premiers mois de l'an 1229. Thibaut, soupçonnant Robert de la Tour, archevêque de Lyon, d'avoir été l'instigateur de ce mariage, trouva moyen, peu de tems après, de se venger du prélat. Informé que Robert, peut-être au retour des noces, traversait ses terres, il le fit arrêter et conduire de château en château, les yeux bandés, pour qu'il ne reconnût pas les lieux où on le menait. Mais, avant que le scandale augmentât, Robert fut délivré par la généreuse adresse de Henri II, comte de Bar-le-Duc, qui par là se fit un ennemi du comte de Champagne. Cependant les confédérés, dont les principaux chefs étaient les comtes de Boulogne, de Guines, de Saint-Pol et de Nevers, auquel vinrent depuis se joindre le duc de Bourgogne et le comte de Bar, s'étaient réunis auprès de Saint-Florentin, d'où étant entrés dans la Champagne, ils y saccagèrent et brûlèrent tout ce qui se rencontra sur leur route. Thibaut connut alors combien il est fâcheux pour un prince d'avoir perdu le cœur de ses sujets ; car les Champenois, par haine pour leur maître, dit la chronique d'Andre, loin de le défendre, livrèrent eux-mêmes ses places. Il y eut plus. Thibaut lui-même fut obligé d'en brûler plusieurs, de peur qu'elles ne tombassent au pouvoir de l'ennemi. La ville de Troyes fut presque la seule qui se mit en état de défense. Les confédérés, instruits de sa résolution, et sachant que Simon, sire de Joinville et père de l'historien de saint Louis, y commandait, n'osèrent l'attaquer. Ils s'avançaient pour joindre le duc de Bourgogne qui venait à leur secours, lorsque saint Louis, après les avoir inutilement sommés de mettre bas les armes, vint fondre sur eux avec une armée. Ce monarque les poussa de poste en poste jusque sur le territoire de Laigne (et non pas de Langres, comme porte l'édition de Joinville par du Cange.) Ce bourg, situé sur la frontière de Champagne et de Bourgogne, dans le Tonnerrois, appartenait au comte de Nevers, l'un des confédérés. Quelques-uns d'entre eux, du nombre desquels fut le comte de Nevers, firent la paix avec le comte de Champagne ; d'autres mirent le sujet de leur querelle en arbitrage. Thibaut, dans cette guerre, eut deux alliés dont secours lui les furent très-utiles, Mathieu, duc de Lorrane, et Ferrand, comte de Flandre. Assisté du second, il prit sa revanche contre le comte de Saint-Pol dont il ravagea le payis. (Albéric.) L'année suivante (1230), il transigea avec ce même allié touchant le droit de commander l'avant-garde de l'armée royale. Par le traité, qui fut conclu entre eux le samedi avant la Saint-Barthélemi (17 août), il fut convenu que dans l'expédition prochaine contre le comte ou le duc de Bretagne, celui de Flandre ferait une fois l'avant-garde et deux fois l'arriere-garde, comme avait fait précédemment le comte de Champagne. La reine de Chypre voyant son parti diminuer, cessa, l'an 1234, ses poursuites, et laissa en paisible jouissance le comte, son neveu, par un accommodement fait au mois de septembre. Alix par ce traite ceda ses prétentions à Thibaut moyennant une pension viagere de 2 mille livres, et 40 mille livres d'argent comptant. Ce fut saint Louis qui fournit cette dernière somme, pour laquelle Thibaut lui céda, par traité du 5 septembre 1234, le fief et la suzeraineté des comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, avec celle de la vicomté de Châteaudun. Sanche VII, dit le Fort, roi de Navarre, étant mort la même année sans enfants, Thibaut, son neveu, par sa mère, lui succède ; et le 8 mai, il est proclamé roi dans la ville de Pampelune. Cet accroissement de fortune, loin de fixer l'inquiétude naturelle de Thibaut, ne servit au contraire, qu'à la mettre en mouvement.

Thibaut, l'an 1335, se ligue contre saint Louis avec le duc de Bretagne, le comte de la Marche, et plusieurs autres grands du royaume, et cela dans la vue de recouvrer la suzeraineté des comtés ci-devant nommés. Pour cimenter son alliance avec le duc de Bretagne, il maria Blanche, sa fille unique, qu'il avait eue d'Agnès, sa seconde femme, avec Jean, fils du duc et héritier de la Bretagne : mariage qu'il fit sans en avoir fait part au roi. Le monarque, apprenant qu'il avait pris les armes, marche à sa rencontre à la tête d'une armée. Thibaut, effrayé, lui envoie demander la paix ; et pour l'obtenir il lui remet deux places importantes, Brai-sur-Seine et Montereau-fault-Yonne, que saint Louis rendit ensuite. Avant cet événement Thibaut s'était retiré de la cour à cause d'un affront que lui attirerent ses galanteries, qui déplaisaient à quelques seigneurs. Un jour qu'il entrait dans la salle où était la reine Blanche, Robert, frère du roi, lui fit jeter au visage par ses gens un fromage mou. On ajoute même que, pendant qu'il montait les degrés du palais, Robert avait fait attacher des haillons à ses habits, et donner ordre de couper la queue à son cheval. Le comte de Champagne, honteux de ces affronts, prit le parti de s'éloigner, dans la crainte de se voir exposé à de nouvelles insultes ; ce fut ce qui le porta à se réconcilier avec le comte de Bretagne. Thibaut, dit un ancien auteur, était partout haï, à cause de la mort du roi Louis VIII, que le bruit public ne cessait de lui imputer. La reine cependant et le roi, son fils, ne voulurent point laisser impunis les outrages que le comte de Champagne avait reçus à la cour. Les domestiques du comte d'Artois furent arrêtés, jugés et condamnés à mort. Mais le jugement ne fut point exécuté, Robert ayant demandé grâce pour les coupables, en avouant qu'ils n'avaient agi que par ses ordres.

L'an 1239, on découvrit en Champagne des Albigeois. Ayant été arrêtés, leur procès fut promptement instruit, et leur condamnation prononcée sur leurs aveux. Le comte Thibaut fut présent avec sa cour, grand nombre de prélats et un peuple innombrable, au tragique spectacle de leur exécution, qui se fit le 13 mai de la même année, sur le Mont-Aimé, près de Vertus : cent quatre-vingt-trois de ces hérétiques y furent brulés vifs. Le chef de ces malheureux, qui prenait le titre d'archevêque de Moran, avant leur supplice s'écria : *Vous serez tous sauvés par l'absolution que je vous donne : je serai seul damné, parce que je n'ai personne au dessus de moi pour m'absoudre.* (Rapine, *Annal. ecclés. de Châlons.*) Albéric de Trois-Fontaines appelle cette affreuse exécution un *holocauste très-grand et très-agréable à Dieu.*

» de la terre qui est devant dicte, cel qui averoit la plus grande partie, li parteroit en terre plene ; et se il ne le pooit pas faire en terre plene, il l'y parteroit en ses chastiaux, sauve la jostisse au seigneur dou chastel, selon ce que il est cy-dessus escript. Et se il avoient entre aus quatre chastiaux, li puisné averoit lou quart chastel ; et se il avoient plusours chastiaux, toute en telle maniere seroient divisé ; et se il estoient plus d'hoirs que nous n'avons dessus dict et il eussent plusours chastiaux, li ainné penroit à sa volonté un chastel et li puisné un autre chastiau que il mieux aimeroit, et en telle maniere seroient toujours divisé. C'est à sçavoir que li ainné penroit à sa volonté et en telle maniere chascun d'aus averoit en son chastel, l'avantage dou chastel, si comme li est expresé dessus, et les rentes seront prises selon ce qu'il est divisé dessus ; et se il estoient tant d'hoirs que chascuns ne pooit avoir un chastel, cil qui ne porroit avoir chastel, averoit sa part en terre plene, si comme il est dessus dict. C'est à sçavoir que ciz establissement en faict di tous chastiaux qui meuvent de moy, et dou cestuy jour qu'il est faict ou temps à avenir qu'il sera fermez, et les partisons qui ont esté faictes jusqu'au jour que ces Lettres furent faictes, elles seront estables et durront ; et pour que ce soit créable chose et guenne fermement, je et li Barons avons scellez ces présentes de nos seaux. Ce fut faict en l'an de grâce MCC XXIV, lou jour de Noel ou mois de Noel. » (Extrait des papiers du P. Vignier jésuite.)

Thibaut, dès l'an 1235, avait pris la croix pour la Terre-Sainte avec plusieurs seigneurs, tels que les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Bar, de Monfort, de Vendôme, etc. Mais leur départ fut retardé par le pape Grégoire IX, qui voulait les employer à la défense de l'empereur Latin de Constantinople contre les Grecs; à quoi ils ne voulurent point entendre. Enfin, l'an 1239, au mois d'août, Thibaut s'embarque à Marseille avec sa compagnie pour la Terre-Sainte. (Sanut.) Cette expédition n'eut aucun succès par la division des chefs. Thibaut était de retour, à ce qu'il paraît, vers la fin de l'année suivante. A son retour il accorda à la ville de Troyes des lettres d'affranchissement, par lesquelles il lui permettait de s'ériger en commune sous un maire et des échevins de son choix. L'an 1241, il rendit hommage à l'évêque de Langres pour les villes de Bar-sur-Seine, de Bar-sur-Aube, de la Ferté-sur-Aube, de Nogent, de Chaumont, de Montigni en Bassigni, de Coiffi, la Châtellenie de ces lieux, et la garde de Molême. (Duch. *Pr. de la M. de Bar-le-Duc*, p. 36; *Gall. Christ.*, T. XII, p. 664.) Thibaut fit encore hommage, cette même année, au duc de Bourgogne pour le comté de Troyes. (Pérard, p. 227.) Ce prince mourut, l'an 1253, à Pampelune, le 8 ou le 10 juillet, âgé de cinquante-trois ans. Il fut marié trois fois, 1°, l'an 1220, dans le mois de septembre au plus tôt, à Gertrude de Dagsbourg, fille d'Albert, comte de Metz, veuve de Thibaut I, duc de Lorraine, dont il fut séparé par sentence ecclésiastique; 2°, l'an 1222, à Agnès, fille de Guichard IV, sire de Beaujeu, morte le 11 juillet 1231, dont il eut une fille nommée Blanche, qui épousa, comme on l'a dit, Jean I, dit le Roux, duc de Bretagne; 3°, l'an 1232, après s'être séparé d'Agnès, à Marguerite de Bourbon, fille d'Archambaud VIII, dont il eut trois fils; Thibaut V; Pierre ou Perron, qui, ayant été accordé avec Amicie, fille unique de Pierre I de Courtenai, seigneur de Couches et de Mehun, mourut avant l'accomplissement du mariage; et Henri III; avec deux filles, Marguerite de Navarre, femme de Ferri III, duc de Lorraine, et Béatrix, qui épousa Hugues IV, duc de Bourgogne. Le comte Thibaut, avant ces trois mariages, avait été fiancé, au mois d'août 1219, avec Marguerite, sœur d'Alexandre II, roi d'Écosse. On ignore les raisons qui firent manquer cette alliance. Ce prince avait une taille avantageuse, l'air noble, beaucoup d'adresse pour tous les exercices du tems. Ses aïeux lui avaient transmis leur ambition, leur fierté, leur esprit inquiet et remuant, leur magnificence, et leur libéralité. Son caractère était vif, inconstant, étourdi; ses entreprises, presque toutes destituées de prudence, furent aussi presque toutes sans succès. Son esprit, naturellement enjoué, fut poli par l'étude. Il cultiva surtout la poésie, ce qui lui fit donner le surnom de *Faiseur de chansons; il fit même pour la reine des vers tendres*, dit M. de Meaux, *qu'il eut la folie de publier.* Ajoutons qu'il les fit écrire avec le pinceau sur les murs de la grande salle de son palais de Provins. Cependant M. de la Ravaillère, qui en a donné une édition en 1742, soutient, dans ses lettres préliminaires, que Thibaut n'a point fait *ces vers tendres pour la reine*, et se flatte que M. Bossuet n'aurait pas parlé de la sorte s'il avait écrit depuis que les poésies de ce prince ont été publiées. Mais il est douteux que ce prélat se fût rendu aux raisons que l'éditeur apporte pour détourner ces chansons galantes, sans même en excepter aucune, vers un autre objet que la reine de France. Thibaut fit du bien et du mal aux églises. L'abbaye d'Argensoles, fondée en 1222, est l'ouvrage de sa mère et de lui. Les chapitres de Vitri et de Saint-Quiriace de Provins, l'hôtel Dieu de la même ville, et plusieurs monastères, le comptent parmi leurs bienfaiteurs. Mais l'an 1231, l'évêque de Meaux jeta un interdit sur les terres où se trouverait ce comte, à cause d'un péage qu'il levait sur les vassaux de son église; et, l'an 1252, le concile de Sens lui adressa une monition canonique pour l'engager à lever la saisie qu'il avait faite des biens acquis par les clercs depuis quarante ans. La ville de Chaumont en Bassigni est une de celles qui eurent le plus à se louer de lui. L'an 1249 (V. S.), au mois de [illegible], il lui donna la coutume de Lorris pour se régir. (*Liber principum*, fol. 328, r°.) Escueille, près de Reims, lui fut aussi redevable de sa commune, qu'il établit au mois d'août. (*Ibidem*, fol. 334, v°.) *Voy.* Philippe Hurepel, *comte de Boulogne*, et Matthieu II, duc de Lorraine.)

THIBAUT V, dit LE JEUNE, XIIIe comte de Champagne, roi de Navarre.

L'an 1253, Thibaut V, succède à Thibaut, son père, dans le comté de Champagne et le royaume de Navarre, à l'âge de treize ans, sous la tutelle de Marguerite, sa mère. Au mois d'août, les Navarrois lui envoient une députation solennelle pour reconnaître sa royauté. Sa mère, l'an 1254 (N. S.), au mois de février, fait hommage pour lui, dans le château de Vincennes, au duc de Bourgogne pour les terres du comté de Champagne qui relevaient de lui. (Mss. de Fontanieu.) Ces terres étaient Montbard et Rougemont, que néanmoins le comte de Champagne ne possédait pas, mais le comte de Nevers, qui les tenait de lui. Le duc, après en avoir reçu l'hommage du comte de Champagne, le reportait à l'évêque de Langres, premier suzerain. (Brussel, *usage des fiefs*, T. I, p. 345.)

L'an 1258, suivant le père Pelletier, Thibaut perd sa mère, qu'une maladie enlève, le 13 avril, à Provins; elle fut enterrée à Clairvaux. Cette princesse, comparable à Blanche, reine de France, se trouva dans les mêmes conjonctures qu'elle pendant la minorité de son fils, et s'en tira avec la même habileté. La même année, l'abbaye de Luxeu, qui jouissait d'une sorte de souveraineté, choisit le comte de Champagne pour son gardien héréditaire. Ce titre, qui ne fut pas sans profit, passa aux rois de France après la réunion de la Champagne à la couronne, et fut cédé ensuite, l'an 1435, au duc de Bourgogne par le fameux traité d'Arras. Thibaut, l'an 1269, reçoit ordre du roi saint Louis de mettre en possession des régales l'évêque de Troyes, qui avait prêté serment de fidélité à sa majesté le lundi après la Saint-Martin: preuve que les comtes de Champagne ne jouissaient pas du droit de régale. (Mss. de Fontanieu.) Thibaut se croise, l'année suivante avec saint Louis dans la seconde expédition qu'il entreprend contre les infidèles. Il a la douleur de voir le monarque expirer devant Tunis le 25 août de la même année. Nous avons une lettre de Thibaut, écrite de Sicile à l'évêque de Tunis sur cet événement. (Martenne, *Anecd.* T. VI, p. 1217.) Elle est un témoignage de la piété que ce saint roi fit paraître jusqu'au dernier moment de sa vie. Thibaut mourut lui-même, en s'en revenant, à Trapani en Sicile, un jeudi 4 décembre 1270. Il avait épousé à Melun, l'an 1255, suivant Joinville (et non l'an 1258, comme d'autres le marquent), Isabelle, fille aînée de saint Louis, dont il n'eut point d'enfants. Cette princesse, qui l'avait accompagné à la croisade, ne lui survécut guère, étant morte aux îles d'Hières, près de Toulon, le 23 avril de l'année suivante. Le corps du comte Thibaut repose dans l'église des cordeliers de Provins avec celui de la comtesse Isabelle: son cœur est aux jacobins de la même ville.

HENRI III, dit LE GROS, ou LE GRAS, XIVe comte de Champagne et roi de Navarre.

L'an 1270, Henri III, comte de Rosnai, succède dans le comté de Champagne et le royaume de Navarre à Thibaut V, son frère, qui l'avait déclaré son héritier au cas qu'il mourût dans le voyage d'outremer. Il ne jouit pas long-tems de cette opulente succession. L'an 1274, il meurt, le 21 ou le 22 juillet, à Pampelune et a sa sépulture dans la grande église de cette ville. Son cœur fut apporté au monastère des cordeliers de Provins. Henri eut de Blanche d'Artois, fille de Robert, frère de saint Louis, qu'il avait épousée en 1269 (décédée en 1301), un fils nommé Thibaut, mort à l'âge d'un an par un accident des plus

tristes; et une fille, nommée Jeanne, qui hérita des états de son père, et les porta dans la maison de France. Il eut de plus un fils naturel, nommé Jean-Henri, d'une demoiselle qu'il avait séduite sous promesse de l'épouser. Ce bâtard servit sous le roi Philippe le Long, et fut tué dans un combat, l'an 1321, laissant de sa femme, qui le fit seigneur de Lacarra en Navarre, un fils, Martin-Henri, que Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre, fit alfier-major de Navarre, et pour lequel Charles III, dit le Noble, créa la dignité de maréchal; et une fille, Jeanne-Henriette, femme de N., seigneur d'Asiayn. (Voy. *les rois de Navarre.*)

JEANNE Ire, COMTESSE DE CHAMPAGNE, REINE DE NAVARRE.

L'an 1274, JEANNE, fille et héritière de Henri III, née à Bar-sur-Aube, l'an 1272, succéda à son père sous la tutelle de Blanche, sa mère, au comté de Champagne comme au royaume de Navarre. Blanche, après avoir triomphé des rebelles de Navarre, qui contestaient ce royaume à sa fille, épousa, l'an 1275, EDMOND, second fils de Henri III, roi d'Angleterre. Cette alliance fit prendre à Edmond le titre de comte de Champagne et de Brie, en attendant que Jeanne fût mariée et en âge de gouverner. Nous avons l'acte de foi et hommage qu'il rendit en cette qualité, le 3 février 1275 (V. S.), au duc de Bourgogne dans la ville de Bar-sur-Seine. Il y est dit que cette ville n'est pas le lieu où ce devoir féodal a coutume d'être rendu, mais le *Ru d'Augustine* (entre Mussi-l'Evêque et Châtillon-sur-Seine), à quoi (l'on ajoute que cette exception ne doit point préjudicier à l'usage. a Pérard, p. 529.) Le roi de France donna lui-même au prince anglais le titre de comte de Champagne et de Brie, l'an 1281, dans les lettres concernant une révolte du peuple de Provins, où Guillaume Pentecôte, maire de la ville, fut massacré.

L'an 1284, Jeanne épouse, le 16 août, Philippe le Bel, qui devint roi de France l'année suivante. Mais elle resta propriétaire des biens qu'elles avait apportés en dot. « Philippe le Bel, selon la remarque » de M. Secousse, ne prit point les titres de roi de Navarre, de » comte de Champagne et de Brie. Lorsqu'il donna quelques » ordonnances ou quelques chartes qui devaient avoir leur exé- » cution dans la Champagne ou dans la Brie, il y marquait » qu'il les avait données du consentement de sa *chère compagne;* » et à la fin de l'ordonnance ou de la charte, immédiatement » avant la date, *Jeanne, par la grâce de Dieu, reine de France* » *et de Navarre, comtesse palatine de Champagne et de Brie* » (ce sont les titres qu'elle prenait), approuvait ce qui y était » contenu, et y mettait son sceau après celui de Philippe le » Bel ».

L'an 1302, Jeanne perd sa mère, décédée le 2 mai, au château de Vincennes. Philippe et Jeanne, érigent en comté, l'an 1303, Château-Porcien en faveur de Gaucher de Châtillon, connétable de France, qui céda au roi la terre de Châtillon, qu'il avait reçue auparavant de ce prince par échange de Créci. Philippe et Jeanne donnèrent encore à Gaucher les terres de Gandelu et de Rosoi en Brie, avec leurs dépendances, et la garde des églises et maisons religieuses du pays. La reine Jeanne mourut à Vincennes le 2 avril 1305 (N. S.), et fut enterrée aux cordeliers de Paris. Guichard, évêque de Troyes, fut accusé par un hermite d'avoir causé la mort de cette princesse par des maléfices. On entendit des témoins qui déposèrent que le prélat avait fait *envoûter* la reine: *Quòd fecerat invultari Reginam, et quòd illâ invultatione ea decesserat.* Envoûter, c'était faire en cire la figure d'une personne à qui on en voulait, et la piquer ensuite; d'où il arrivait, suivant le préjugé de ce tems là, que la personne ressentait toutes les piqûres que l'on faisait à sa figure, et périssait par ce maléfice. En conséquence de ces dépositions l'évêque de Troyes fut emprisonné du consentement du pape. Mais on reconnut son innocence en 1313 par la confession d'un Lombard, nommé Noffle, qu'on pendit à Paris pour ce crime. La reine Jeanne est fondatrice du collége de Navarre, à Paris.

LOUIS HUTIN.

1305. LOUIS, surnommé HUTIN, fils aîné du roi Philippe le Bel et de la reine Jeanne, succéda à sa mère dans le comté de Champagne et le royaume de Navarre. Mais jusqu'à son couronnement, qui se fit à Pampelune au mois de juillet 1307, il s'abstint de prendre le titre de roi. Depuis ce tems jusqu'à la mort de son père, il prenait dans les actes latins les titres suivants: *Ludovicus regis Francorum primogenitus, Dei gratia Navarræ rex, Campanie Brieque comes.* Le titre français qu'il se donnait dans les actes écrits en cette langue a quelque chose de singulier: *Nous aisné fils dou roy de France, roy de Navarre, de Champaigne et de Brie, comte palatin.* Louis n'était pas seul héritier de sa mère: ses deux frères puînés, Philippe le Long et Charles le Bel, avaient aussi droit sur cette succession pour leur partage, ou, comme on parlait alors, leur *appariage.* Au mois de janvier 1309 (V. S.), le roi Philippe le Bel, leur père, ayant fait venir devant lui ses trois fils, engagea Louis Hutin à donner aux deux autres, pour tous les droits qu'ils pouvaient prétendre dans la succession de leur mère commune, six mille livrées de terre, qui seraient assignées sur les terres situées en Champagne et en Brie, pour les tenir en fief et hommage de lui et de ses héritiers: et sur-le-champ les deux frères puînés firent l'hommage de ce fief à leur aîné.

Louis Hutin fut envoyé, l'an 1312, par son père à Lyon pour apaiser les troubles qui s'étaient élevés entre les habitants et Arnaud de Bresse, leur archevêque. Louis fit arrêter le prélat: action réputée alors si hardie, que, suivant quelques auteurs, c'est de là que lui est venu le surnom de Hutin, qui veut dire mutin ou querelleur. Il monta, l'an 1314, sur le trône de France après la mort de son père, arrivée le 29 décembre de cette année. Il meurt lui-même le 5 juin 1316, laissant de MARGUERITE DE BOURGOGNE, sa première femme, une fille nommée Jeanne; et CLÉMENCE, sa seconde femme, enceinte. (*Voy.* Louis Hutin *parmi les rois de Navarre et les rois de France.*

JEANNE II ET PHILIPPE LE LONG.

1316. JEANNE, fille de Louis Hutin et de Marguerite de Bourgogne, née le 28 janvier 1311 (V. S.), passa, après la mort de son père sous la tutelle de Philippe le Long, son oncle paternel, lequel en attendant les couches de la reine Clémence, sa belle-sœur, prit le titre de régent du royaume. L'état de Jeanne étant incertain dans cet intervalle, Philippe, le 17 juillet 1316, fit un pacte éventuel avec Eudes IV, duc de Bourgogne, oncle maternel de Jeanne, stipulant au nom d'Agnès, sa mère, aïeule de la jeune princesse. Par cet acte, il fut convenu que dans le cas où la reine Clémence, veuve de Louis Hutin, accoucherait d'une fille, celle-ci et Jeanne, sa sœur du premier lit, *en renonçant au royaume de France et en baillant quittance de la succession de leur père*, auraient le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie, sauf l'indemnité de leurs oncles, réglée en 1309; mais que dans le cas où la reine mettrait au monde un fils, il serait pris d'autres arrangements conformes aux droits du prince. Clémence accoucha effectivement, le 15 novembre, d'un fils: mais il ne vécut que cinq jours. Alors le traité conditionnel, fait en faveur de Jeanne avec le duc de Bourgogne, devint absolu. Mais le duc, voulant pour sa nièce, la couronne de France, malgré sa renonciation stipulée dans l'accord, Philippe le Long se crut libre des engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de Jeanne, et ne songea plus à effectuer le délaissement de la Navarre et de la Champagne. Les droits de Jeanne étaient trop chers aux nobles de Champagne pour négliger ce délaissement. S'étant joints au duc de Bourgogne, ils se mirent en devoir d'en-

poursuivre l'exécution par la voie des armes. Mais l'intérêt personnel du duc éteignit bientôt la chaleur qu'il paraissait mettre dans cette affaire.

Philippe le Long avait de Jeanne, son épouse, fille et héritière d'Otton IV, comte de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois, une fille aînée, de même nom que sa mère. Il l'offrit en mariage à Eudes avec l'assurance des deux comtés. La proposition acceptée, les deux princes firent, au mois de mars 1317 (V. S.), à Paris, un nouveau traité. Par celui-ci, le duc Eudes renonça pour sa nièce, en faveur de Philippe le Long et de sa postérité masculine, aux droits qu'elle pouvait avoir sur les royaumes de France et de Navarre, et aux droits qu'elle avait à exercer sur les comtés de Champagne et de Brie, moyennant une indemnité ou récompense de 15 mille livres de rente, qui seraient assignées sur le comté d'Angoulême, et d'une somme de 150 mille livres, à placer en fonds de terres, qu'elle tiendrait en pairie. A cela néanmoins on apposa des conditions, savoir, qu'avenant la mort de Philippe le Long sans enfants, Jeanne rentrerait dans ses droits sur la Champagne et la Brie, en rendant à la couronne la récompense stipulée; mais que cependant ces comtés resteraient entre les mains de celui qui serait roi de France, en qualité de garde et de *baillistre* de Jeanne, jusqu'à ce qu'elle pût atteint l'âge de douze ans, fixé pour sa majorité. On conclut par le même traité le mariage de Jeanne, fille de Hutin, avec Philippe, fils aîné de Louis, comte d'Evreux et petit fils, par son père, du roi Philippe le Hardi; et on convint de le faire *par paroles du présent*, si on ne pouvait obtenir la dispense d'âge. (Jeanne n'avait alors que six ans.) Il fut aussi convenu qu'aussitôt après la célébration du mariage, Jeanne, qui était élevée auprès de la duchesse de Bourgogne, son aïeule, suivant un article du traité de 1316, serait remise entre les mains de la reine Marie, veuve de Philippe le Hardi, et entre celles de Louis, comte d'Evreux, son beau-père. Le mariage du duc de Bourgogne avec Jeanne, fille de Philippe le Long, mariage qui était comme le sceau et le motif secret de ce traité, se fit le 18 juin 1318; et Eudes par là joignit à son duché les comtés de Bourgogne et d'Artois, qui appartenaient à la mère de Jeanne. On célébra aussi cette année le mariage de Philippe d'Evreux et de Jeanne avec la dispense du pape Jean XXII, datée du 5 mai 1318. Le roi Philippe le Long depuis ce tems demeura en paisible jouissance du royaume de Navarre et des comtés de Champagne et de Brie. Mais il n'en jouit guère plus de trois ans, étant mort le 3 janvier 1322 (N. S.). Charles le Bel, son successeur, ne fut pas moins jaloux que lui d'assurer ces domaines à sa couronne. L'an 1325, Jeanne étant parvenue à l'âge de douze ans, Charles vint à bout d'engager la princesse et son époux à ratifier le traité de l'an 1317, au moyen d'une somme de 20 mille livres, qu'il ajouta aux 15 mille livres qui avaient été stipulées pour leur indemnité. Rien ne lui parut alors mieux cimenté que ce traité. Mais ses espérances furent vaines. Ce prince étant mort au commencement de l'an 1328, laissa, comme Louis Hutin, sa femme enceinte. Alors Jeanne rentra dans ses droits, d'après lesquels son mari fit revivre ses prétentions à la couronne de France. Philippe de Valois, établi régent, eut le même avantage sur elle à cet égard qu'avait eu Philippe le Long. Mais, tandis qu'on bataillait sur ce point, Philippe d'Evreux alla se mettre en possession du royaume de Navarre. Les conjonctures ne lui permirent pas d'en faire autant pour la Champagne. La nécessité de s'accommoder avec un rival qui avait en main toutes les forces du royaume, le détermina à entrer en négociation avec Philippe de Valois. On fit donc un nouveau traité par lequel Philippe d'Evreux et sa femme renoncèrent à toute prétention tant sur la couronne de France que sur le comté de Champagne; et le roi de son côté leur abandonna le royaume de Navarre pour en jouir en toute propriété. Pour mettre la dernière main à cet accord, Philippe de Valois, l'an 1335 (V. S.), s'avança jusqu'à Villeneuve d'Avignon. Là ce monarque, le 15 mars de cette année, par un traité définitif, reçut du roi de Navarre l'abandon que lui faisait ce prince, au nom de sa femme, purement et généralement de tous ses droits aux comtés de Champagne et de Brie, sans en rien retenir, et avec promesse de ne jamais y rien demander. Jeanne ratifia ce traité la même année; et, l'an 1339, au mois de décembre, les parties se donnèrent mutuellement quittance de tout ce qu'elles pouvaient se devoir. En 1361, le roi Jean unit les comtés de Champagne et de Brie à la couronne, dont ils n'ont pas été séparés depuis.

SUITE DES COMTES DE BLOIS.

THIBAUT V, DIT LE BON, VIIIe COMTE DE BLOIS.

L'an 1152, THIBAUT V, dit LE BON, deuxième fils de Thibaut le Grand, eut pour son partage, dans les états de son père, les comtés de Blois et de Chartres, à la charge de l'hommage envers Henri Ier, comte de Champagne, son frère, quoique le comté de Blois eût jusqu'alors relevé nuement du roi. La même année, il reçoit, à Blois, la reine Eléonore, qui s'en retournait en Aquitaine, après avoir été séparée du roi Louis le Jeune, son époux. Elle fut très-bien accueillie; mais s'étant aperçue que le comte de Blois voulait la contraindre à lui donner sa main, elle s'échappe de nuit et se sauve à Tours. (*Chron. Turon.*) Thibaut, l'année suivante, se brouille avec Sulpice II, seigneur d'Amboise et de Chaumont, qui lui refusait l'hommage. Sulpice était l'un des plus riches et des plus redoutables chevaliers de son tems. Le comte, déterminé à le réduire par la force, met dans son parti Robert de France, comte de Dreux et frère du roi, avec d'autres seigneurs. Ainsi fortifié, il entre à main armée sur les terres de Sulpice, qu'il trouve préparé à le bien recevoir. Mais, l'ayant attiré à un pourparler, il use envers lui de la plus noire perfidie. Tandis qu'ils confèrent ensemble, les gens du comte surprennent par stratagème la Motte-Mindré, appartenant à Sulpice; et Thibaut, de son côté, le fait enlever lui-même avec ses deux fils, dans une embuscade, comme il s'en retournait; puis l'envoie, séparé de ses enfants, lié et garrotté, dans la tour de Château-Dun. Maître de sa personne et de son sort, il le fait sommer de lui céder Chaumont, que ses gens défendaient encore sous le commandement d'Oudin de Jaligni, son frère. Sulpice ne peut s'y déterminer; et, sur son refus, il le fait expirer dans les tourments le 24 août de la même année. (*Spicil.*, T. X, pp. 579-580.) Qu'on juge après cela combien il méritait peu le titre de Bon qu'on lui donna. Thibaut, l'an 1154, eut une autre guerre à soutenir contre Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, au sujet de l'hommage de Fréteval, qu'il

refusait à ce dernier. Le comte de Blois défit l'armée ennemie dans une bataille donnée entre Fréteval et Vendôme, et fit prisonnier Geoffroi, frère de Henri, avec grand nombre d'autres chevaliers. Pour la rançon de Geoffroi, le vainqueur exigea la démolition du château de Chaumont, qu'Oudin continuait toujours de défendre; et Henri, de l'avis de sa mère, fut obligé d'en passer par cette condition, après avoir promis aux habitants de Chaumont de les dédommager. Henri, prêt à s'embarquer sur la fin de la même année, pour aller prendre possession du trône d'Angleterre, fit la paix avec Thibaut. Elle subsista l'espace d'environ trois ans; mais, l'an 1157, elle fut rompue, on ne sait pour quel sujet. Le sort des armes ne fut pas favorable cette fois à Thibaut; car, l'an 1158, il fut obligé de céder Amboise et Fréteval au roi d'Angleterre, pour s'accommoder avec lui. (Robert du Mont et Nic. Trivet.) Deux ans auparavant (1156), il avait terminé un différent qu'il avait avec l'église de Chartres, touchant la terre de *Ruyssiaco*, qu'il prétendait être dans sa mouvance. Robert, évêque de Chartres, l'ayant cité au tribunal du roi Louis le Jeune, sa Majesté conseilla au comte de se désister de sa demande, au cas, qu'après une enquête soigneusement faite, il ne pût démontrer le fondement de sa prétention. Thibaut suivit le conseil du monarque; et, n'ayant point trouvé de preuve testimoniale suffisante, il vint dans les fêtes de Noel au château d'Etampes, et là il se désista, par un acte en forme, de ses poursuites, reconnaissant qu'il n'avait aucun droit sur la terre qui était en litige. (*Arch. Eccl. Carnut.*) Il est remarquable qu'à la tête de cet acte, il prend le titre de procureur ou régent du royaume de France: *Ego Theobaldus, blesensis comes, regni Franciæ procurator.* (Etiennot, *Fragm. mss.*, T. XV, p. 44.)

L'an 1159, il fit un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, au retour duquel il passa par Limoges, où il arriva le jour de l'Ascension, et fut défrayé par ordre et aux dépens du roi d'Angleterre. (*Gaufr. Vos.*, c. 58.) Il accompagna, la même année, ce monarque dans son expédition de Toulouse. Mais, sur les nouvelles que Henri reçut de la diversion que le comte de Dreux et l'évêque de Beauvais, frères de Louis le Jeune, faisaient en Normandie, il envoya en diligence le comte de Blois et le comte de Champagne pour arrêter leurs progrès en attendant son arrivée. Louis, ayant épousé, l'année suivante, la sœur des deux comtes, les ramena l'un et l'autre dans son parti. Louis pensait alors à recommencer la guerre contre le roi d'Angleterre, par rapport à Gisors et à deux autres places que ce dernier lui avait enlevées par supercherie. Thibaut, de concert avec ses deux frères, le comte de Champagne et le comte de Sancerre, fait relever les fortifications de Chaumont-sur-Loire, qu'il avait détruites, afin de pouvoir, de là, faire des courses dans la Touraine. Mais à peine les ouvrages étaient achevés, que Henri vint assiéger la place, qu'il prit, dit Robert du Mont, avec trente-cinq chevaliers et quatre-vingts sergents qui la défendaient; après quoi il la rendit à son véritable propriétaire, Hugues, fils de Sulpice d'Amboise, que le comte de Blois, comme on l'a dit, avait dépouillé de ce domaine. Thibaut se dédommagea en quelque sorte de cette perte par l'acquisition qu'il fit vers le même tems de Château-Renaud, ville située en Touraine, sur les confins du Blaisois.

L'an 1164, en considération de son mariage avec la fille du roi de France, Thibaut obtint de ce monarque la charge de grand sénéchal dont jouissaient auparavant les comtes d'Anjou. Mais, par la paix qui fut faite, l'an 1169, entre la France et l'Angleterre, le comte d'Anjou, fils du roi d'Angleterre, rentra dans tous ses droits sur la grande sénéchaussée qu'il inféoda ensuite au comte de Blois. Thibaut, cette même année, 1169, se joignit au comte du Perche pour enlever à Guillaume Gohet, ou Gouet, son beau-frère, pendant qu'il était à la Terre-Sainte, Montmirail avec les autres places du canton, depuis appelé de son nom le *Perche-Gouet*; et le roi de France favorisa cette injuste entreprise. Hervé de Gien, qui avait la garde de ces places, se voyant hors d'état de résister seul à de si grandes forces, implora le secours du roi d'Angleterre. Ce prince, alors ami de Thibaut, l'engage à cesser ses hostilités.

L'an 1171, Thibaut écrivit au pape Alexandre III pour demander justice du meurtre de S. Thomas de Cantorbéri. Guillaume, son frère, pour lors archevêque de Sens, écrivit de son côté sur le même sujet au pontife. Mais la lettre de Thibaut, plus modérée que celle du prélat, n'inculpe pas formellement le roi d'Angleterre dans l'assassinat dont il se plaint, et semble même l'excuser, au lieu que Guillaume rejette sans déguisement sur le monarque toute l'atrocité de ce crime. Peu de tems après, Thibaut rendit avec Maurice de Sulli, évêque de Paris, une sentence arbitrale sur les différents du vicomte de Polignac avec l'évêque de Clermont. La même année, il fit brûler plusieurs juifs convaincus, suivant Robert du Mont, d'avoir crucifié un enfant, et de l'avoir ensuite jeté dans la Loire, enfermé dans un sac.

Thibaut joignit, l'an 1183, ses armes à celles de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, dans la guerre que ce dernier soutint contre Philippe Auguste. (Martenne, *Voy. littér.*, T. II, p. 61.) Il partit, l'an 1190, pour la Terre-Sainte, et y mourut, l'année suivante, au siége d'Acre. M. Pithou met sa mort environ l'an 1201; ce qui ne peut se concilier avec la circonstance où elle est arrivée. La charge de sénéchal fut supprimée après sa mort. Il avait épousé, 1° SIBYLLE DE CHATEAU-RENAUD, veuve de Josselin d'Auneau ou des Aunelles, qui lui apporta en dot la terre de Château-Renaud, laquelle demeura unie au comté de Blois (preuve qu'il eut des enfants de ce mariage, quoiqu'on ne les connaisse pas, car sans cela la terre serait retournée aux héritiers collatéraux); 2° vers l'an 1164, il s'était remarié avec ALIX, fille puinée de Louis le Jeune et d'Eléonore, dont il eut Thibaut, mort en bas âge; Louis, comte de Blois et de Chartres; Henri, mort jeune; Philippe, mort sans enfants; Marguerite, femme, 1° de Hugues III, seigneur d'Oisi, 2° d'Otton II, comte de Bourgogne, 3°. de Gautier II, seigneur d'Avesnes; Elisabeth, ou Isabelle, comtesse de Chartres; et Alix, religieuse à Fontevrault, ensuite abbesse en 1221. Thibaut est loué par Jean de Salisberi pour sa science dans les lois et coutumes de France.

LOUIS, IX° COMTE DE BLOIS.

L'an 1191, Louis, fils de Thibaut V, succède à son père. La séduction en fit un rebelle. L'an 1198, il se ligue avec les comtes de Flandre, du Perche, de Guines et de Toulouse, contre le roi Philippe-Auguste, en faveur de Richard, roi d'Angleterre, auquel ils font serment de fidélité. (Hoveden). Cette confédération ne parait pas avoir eu de suite; mais ce n'était pas la seule où Louis se fût déjà engagé contre les intérêts de son souverain. L'année suivante, étant au château d'Ecry sur-l'Aisne en Champagne, pour la célébration d'un tournoi, Louis se croise avec plusieurs autres seigneurs, à la prédication de Foulques, curé de Neuilly. Guillaume le Breton dit qu'il prit ce parti pour éviter la punition que ses révoltes méritaient. Etant arrivé avec les croisés devant Constantinople, il se distingua dans toutes les opérations de ce siége, excepté au dernier assaut, parce qu'il était malade alors. Dans le partage que les croisés firent de la conquête, il eut pour sa part Nicée en Bithynie, avec ses dépendances. Ayant engagé témérairement, l'an 1205, la fameuse bataille d'Andrinople, il y perdit la vie le 15 avril, et fut peu regretté. Louis avait épousé CATHERINE, fille ainée de Raoul, comte de Clermont en Beauvoisis, et son héritière, dont il eut Thibaut VI, comte de Blois, de Chartres et de Clermont; Raoul de Blois; et Jeanne de Blois, morte jeune, l'an 1188 au plus tôt. Catherine vivait encore en 1208, comme le prouve une donation qu'elle fit cette année à l'abbaye de Buzai. (Etiennot, *Fragmenta mss.*, T. XV, p. 515.)

THIBAUT VI, DIT LE JEUNE, Xe COMTE DE BLOIS.

L'an 1205, THIBAUT VI, comte de Blois, de Chartres et de Clermont, succède en bas âge à Louis, son père, sous la tutelle de Catherine, sa mère, et meurt, l'an 1218, avant Pâques, sans laisser d'enfants, quoiqu'il eût été marié deux fois : 1° avec MAHAUT, fille de Robert III, comte d'Alençon; 2° avec CLÉMENCE, fille de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou.

MARGUERITE, COMTESSE DE BLOIS.

1218. MARGUERITE, fille aînée de Thibaut le Bon, comte de Blois et de Chartres, succéda, l'an 1218, à son neveu Thibaut le jeune dans le premier de ces deux comtés, avec GAUTIER II, seigneur d'Avesnes, son troisième mari. Elle avait épousé en premières noces Hugues III, seigneur d'Oisi, et en secondes Otton premier ou Otton II, comte de la haute Bourgogne, frère de l'empereur Henri VI, et fils de l'empereur Frédéric Barberousse. Gautier, la même année 1218, se rendit en Palestine, où il fit beaucoup de bien, dit une ancienne chronique. Ce fut lui, ajoute-t-elle, qui posa la première pierre du château des Pèlerins. Il y a bien de l'apparence qu'il accompagna les croisés dans leur expédition d'Egypte, où, l'année suivante 1219, ils se rendirent maîtres de Damiète. De retour en France, il

MARGUERITE.

assista, l'an 1226, au sacre de saint Louis. Ayant accompagné ce monarque, l'an 1248, dans son voyage d'Outremer, il perdit la vie, l'an 1249, devant Damiète. Marguerite, son épouse, mourut l'an 1230, ne laissant de ses trois mariages qu'une fille, qui suit.

ELISABETH, COMTESSE DE CHARTRES.

1218. ELISABETH, seconde fille de Thibault le Bon, succéda, l'an 1218, à Thibaut le jeune, son neveu, dans le comté de Chartres. Elle épousa, 1° SULPICE, troisième du nom, seigneur d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont, duquel elle eut Mahaut, qui viendra ci-après; 2°, avant l'an 1224, JEAN D'OISI, seigneur de Montmirail, avec lequel elle fonda, l'an 1225, l'abbaye cistercienne et féminine de l'eau (*Aqua*), dans la paroisse de Ver-sur-l'Eure, au diocèse de Chartres. Elisabeth, dans cet acte, joint au titre de comtesse de Chartres celui de dame d'Amboise. (Etiennot, *Fragmenta*, T. XV, p. 60.) Elle vivait encore en 1241, et était morte en 1249, sans laisser d'enfants de son second mariage. Le P. Anselme met la mort de Jean d'Oisi vers l'an 1240.

MAHAUT.

1349 au plus tard. MAHAUT, fille de Sulpice d'Amboise et d'Elisabeth, succéda à sa mère dans le comté de Chartres, comme elle avait succédé à son père dans les seigneuries d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont. Elle épousa, 1°. RICHARD, vicomte de Beaumont et de Sainte-Suzanne; 2°, avant l'an 1253, JEAN II, dit LE BON, comte de Soissons, à qui elle communiqua le titre de comte de Chartres. Elle mourut avant lui, c'est-à-dire vers l'an 1269, sans laisser de postérité de ses deux maris. Jean de Châtillon, comte de Blois, recueillit sa succession.

MARIE ET HUGUES DE CHATILLON, COMTESSE ET COMTE DE BLOIS.

1230. MARIE, fille de Gautier d'Avesnes et de Marguerite de Blois, succéda à sa mère dans le comté de Blois, avec HUGUES DE CHATILLON, seigneur de Créci et comte de Saint-Paul, son mari, qu'elle avait épousé l'an 1225. A ce comté, dans la suite, elle joignit les seigneuries d'Avesnes et de Guise, avec d'autres terres qu'elle hérita de Gautier, son père. L'an 1226, Marie et son époux fondèrent, au mois d'août, dans le diocèse de Meaux, l'abbaye de filles de Pont-aux-Dames, de l'ordre de Citeaux. Marie finit ses jours l'an 1241, et fut inhumée à Pont-aux-Dames. De son mariage elle eut Jean, qui suit, et d'autres enfants. (*Voy.* Hugues V, *comte de Saint-Paul.*)

JEAN, COMTE DE BLOIS ET DE CHARTRES.

1241. JEAN, fils aîné de Hugues de Châtillon et de Marie de Blois, succéda à sa mère dans le comté de Blois et la seigneurie d'Avesnes. Il épousa, l'an 1253 (et non l'an 1254), ALIX, dite aussi ALFAIS, fille de Jean I, duc de Bretagne, qui lui apporta en dot les terres de Pontarci et de Brie-Comte-Robert. La même année, les deux époux transportèrent au roi de France la garde ou l'avouerie qu'ils avaient de l'abbaye de Marmoutier. (*Trés. des Chartes, cahier 222, liasse 7.*) L'an 1268 ou environ, Jean succéda, dans le comté de Chartres, à sa cousine Mahaut, petite-fille, par Elisabeth, sa mère, de Thibaut le Bon, morte sans lignée. Il eut, peu de tems après, quelques démêlés pour des intérêts temporels avec le chapitre de Chartres, qui porta le ressentiment au point de cesser le service divin, et de jeter un interdit sur les terres du comte. Nous avons une lettre du roi saint Louis, datée du jeudi après la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul, l'an 1269, par laquelle il félicite ce chapitre d'avoir repris le chant et le son de ses orgues, et le prie de suspendre l'interdit jeté sur les domaines du comte de Blois. (Etiennot, *Frag. mss.*, T. XV, p. 81.) On ne sait comment ce démêlé se termina. Le roi Philippe le Hardi nomma, l'an 1271, le comte Jean *tuteur, défenseur et garde du royaume et de ses enfants*, au cas que le comte d'Alençon vînt à mourir. Jean, la même année, fonda le couvent des Dominicains à Blois, et, l'an 1275, l'abbaye des Cordelières de la Guiche, à deux lieues de cette ville. Ce comte mourut le 28 juin 1279, et fut enterré à la Guiche. De son mariage il laissa une fille, qui suit.

JEANNE.

1279. JEANNE DE CHATILLON, fille unique de Jean de Châtillon, mariée, en 1272, à Pierre, comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis, succéda, l'an 1279, avec son époux, aux comtés de Blois, de Chartres et de Dunois, ainsi qu'aux seigneuries d'Avesnes, de Guiche, de Condé, etc. Pierre étant mort en 1284, Jeanne vendit le comté de Chartres, l'an 1286, au roi Philippe le Bel. Ce prince le donna, l'an 1293, à son frère CHARLES, comte de Valois, père du roi Philippe de Valois, qui le réunit à la couronne après la mort de CHARLES II, son frère, tué, l'an 1346, à la bataille de Créci. (*Voy.* Charles II de Valois, *comte d'Alençon.*) Le roi François Ier a, depuis, érigé le Chartrain en duché, par lettres données à Fontainebleau, dans le mois de juillet 1528, en faveur d'Hercule d'Est, duc de Ferrare, et de Renée de France, sa femme, seconde fille du roi Louis XII, après la mort desquels il revint au domaine. Depuis il en a été de nouveau détaché pour faire partie de l'apanage de Gaston, frère du roi Louis XIII. Après la mort de ce prince, arrivée le 2 février 1660, le même apanage fut donné à Philippe, frère de Louis XIV, par lettres du mois de mars 1661, qui érigent en pairie le duché de Chartres.

L'an 1289, Jeanne transporta la seigneurie d'Avesnes pour la somme de neuf mille livres de rente à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, son cousin germain. S'étant dévouée aux bonnes œuvres après la mort de son époux, elle fonda, l'an 1290, quatorze cellules aux Chartreux de Paris. Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, fit cession, l'année suivante, à la comtesse Anne de tous les fiefs et arrière-fiefs de son église, situés dans le Vendômois, et nommés les fiefs de Saint-Firmin, à la charge d'offrir tous les ans à sa cathédrale une torche de cire du poids de cent livres; ce qui s'exécute encore de nos jours, disent les

auteurs du *Gallia Christiana*. (T. X, p. 1148.) La comtesse Jeanne mourut le 19 janvier de l'an 1292 (N. S.), à l'âge de trente-huit ans, sans laisser de postérité. Son corps fut inhumé à la Guiche, près de ses père et mère. Elle avait fait, l'année précédente, son testament, rempli de legs pieux, montant, selon quelques-uns, à la somme de cent vingt mille livres, parmi lesquels il s'en trouvait un de quinze mille livres pour le secours de la Terre-Sainte.

HUGUES DE CHATILLON, COMTE DE BLOIS.

1292. HUGUES DE CHATILLON, *fils de* Gui III, comte de Saint-Paul, succéda, dans le comté de Blois, ainsi que dans la seigneurie d'Avesnes et d'autres terres, à Jeanne de Châtillon, sa cousine germaine. Dans ses titres, il distinguait le comté de Blois et le comté de Dunois, qui, jusqu'alors, n'en avaient fait qu'un, et par la suite furent séparés. Il mourut vers l'an 1307 (Bernier), laissant de BÉATRIX, son épouse, fille puinée de Gui de Dampierre, comte de Flandre, morte après son époux, deux fils : Gui, qui suit; et Jean, dit *de Blois*, seigneur de Château-Renaud, de Romorentin et de Millançai, mort sans enfants après l'an 1329. (*Voy.* Hugues VI, *comte de Saint-Paul.*)

GUI DE CHATILLON.

1307 ou environ. GUI DE CHATILLON fut le successeur de Hugues, son père, dans les comtés de Blois et de Dunois, et dans la seigneurie d'Avesnes. L'an 1313, il fut créé chevalier, avec plusieurs grands du royaume, le jour de la Pentecôte, par le roi Philippe le Bel. Il accompagna, l'an 1336, le roi Philippe de Valois dans son expédition contre les Anglais. Sa mort arriva l'an 1342, et son inhumation se fit à la Guiche. Il avait épousé, l'an 1309, le jour de la Madeleine (22 juillet), MARGUERITE DE VALOIS, fille de Charles, comte de Valois, et sœur du roi Philippe VI, morte avant le mois d'août 1342, après lui avoir donné Louis, qui suit; Charles de Blois, duc de Bretagne; et Marie, femme de Raoul, duc de Lorraine.

LOUIS Ier DE CHATILLON.

1342. LOUIS DE CHATILLON, successeur de Gui, son père, au comté de Blois et à la seigneurie d'Avesnes, etc., servit le roi Philippe de Valois dans la guerre contre les Anglais; et Charles de Blois, son frère, dans celle qu'il eut avec le comte de Montfort, pour le duché de Bretagne. Il fut tué à la funeste journée de Créci, l'an 1346, en combattant pour la défense de l'état. Il avait épousé, long-tems avant la mort de son père, JEANNE, fille et héritière de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, Chimay, Condé, et de Marguerite, qui avait succédé à Hugues, son père, dans le comté de Soissons. De ce mariage il laissa trois fils en bas âge : Louis, qui suit; Jean et Gui; lesquels demeurèrent sous la garde-noble de leur mère et de Guillaume Ier, comte de Namur, son second époux, jusqu'au décès de cette princesse, arrivé l'an 1350. Ils passèrent ensuite sous celle de Charles de Blois, duc de Bretagne, leur oncle paternel, après quelques contestations entre ce prince et Jean de Hainaut, leur aieul maternel.

LOUIS II DE CHATILLON.

L'an 1361, LOUIS II, fils aîné de Louis de Châtillon et de Jeanne de Hainaut, devint comte de Blois et de Dunois, seigneur d'Avesnes, etc., par le partage qu'il fit au mois de juin avec Jean et Gui, ses frères, de la succession de leurs père et mère. Jean eut pour sa part les terres de Hollande, de Zélande et de Frise; et Gui le comté de Soissons avec les seigneuries de Catheu, d'Argies et de Clari. Louis, néanmoins, ajouta, jusqu'en 1366, à ses qualités, celle de comte de Soissons, et l'on voit même qu'il avait fait hommage de ce comté au roi. Peu de tems après ce partage, il fut choisi pour être du nombre des otages que le roi Jean donna au roi d'Angleterre pour obtenir sa liberté. Mais Gui, son frère, voulut bien prendre sa place, et passer en Angleterre au lieu de lui, à condition qu'il paierait toute sa dépense dans ce royaume, tant que l'otage durerait. Ce fut encore cette même année 1366 qu'il fonda, à Blois, la collégiale de Saint-Jacques, avec le secours de quelques particuliers, pour huit chanoines, réduits à six; deux prébendes étant destinées pour loger en passant les pèlerins qui revenaient de Saint-Jacques. Louis mourut, sans avoir été marié, l'an 1372, et fut inhumé à Saint-Sauveur de Blois. (Voy. *les comtes de Soissons.*)

JEAN II DE CHATILLON.

1372. JEAN II DE CHATILLON, seigneur de Gouda et de Schoonoven, successeur de Louis II, son frère, aux comtés de Blois, de Soissons, et aux seigneuries d'Avesnes, etc. épousa, l'an 1372, par le conseil de l'évêque d'Utrecht, MATHILDE, nommée par Bernier Marguerite, sœur de Renaud et d'Edouard, ducs de Gueldre, morts l'un et l'autre sans enfants, dans la même année 1371. Mathilde était déjà veuve alors de deux maris, 1° de Godefroi de Heinsberg, fils de Thierri, comte de Loss, mort en 1342; 2° de Jean II, comte de Clèves, décédé l'an 1368. (Ber.) En vertu de ce mariage Jean fut reconnu duc de Gueldre par la faction des Hékerains, à la tête desquels était le prélat. Il établit sa demeure en Hollande, et mourut, au mois de juin 1381, sans postérité, peu de tems après avoir acquis de Pierre de Craon la vicomté de Châteaudun. (Voyez *les ducs de Gueldre.*)

GUI II DE CHATILLON.

1381. GUI II DE CHATILLON, frère de Jean II, lui succéda aux comtés de Blois et de Soissons, ainsi qu'à la seigneurie de Chimai et à ses autres domaines. Il avait été l'un des otages donnés aux Anglais pour la délivrance du roi Jean, et était resté quelque tems prisonnier parmi eux. Pour se racheter, il avait cédé, par contrat passé à Londres le 15 juillet 1367, son comté de Soissons au roi Edouard III, qui le donna ensuite à Enguerrand, sire de Couci, son gendre. Revenu en France, il était allé en Prusse, où sa valeur lui avait mérité l'ordre de chevalerie. A son retour, il avait suivi les ducs d'Anjou et de Berri dans la guerre qu'ils faisaient en Guienne aux Anglais. Il épousa, l'an 1374, par contrat passé le 22 août, MARIE, fille de Guillaume I, comte de Namur, dont il eut un fils, Louis, qualifié comte de Dunois, qui fut marié, l'an 1386, à Marie, fille de Jean de France, duc de Berri, et mourut sans enfants le 15 Juillet 1391. Gui, l'an 1382, commanda l'arrière-garde de l'armée française à la bataille de Rosebeque. L'année suivante, quoique malade, il partit de son château de Beaumont en Hainaut pour aller joindre le roi Charles VI dans la nouvelle expédition qu'il fit en Flandre, *et si par nulle manière*, dit Froissart, *ne pouvoit endurer le chevaucher : mais il se mit en litière, et partit de son hôtel, et prit congé de madame sa femme et de Loys, son fils.* Ayant recouvré ses forces dans la route, le commandement de l'arrière-garde à son arrivée lui fut confié comme la première fois. Gui passait pour un des plus vaillants hommes de son tems. Mais l'économie et la sobriété n'étaient pas ses vertus. Ce fut un vrai dissipateur; et il fut tellement adonné à la table, qu'il devint gros comme un tonneau. Après avoir perdu son fils, se voyant accablé de dettes, il vendit, au préjudice de ses héritiers, en 1391, ses comtés de Blois et de Dunois, à Louis de France, duc d'Orléans, qui s'obligea « de lui payer deux cent » mille francs d'or, pour l'achat des seigneuries de Blois, de » Dunois, de Romorentin, de Château-Renaud, et leurs dépen- » dances, aux charges et conditions qu'il jouirait de ces seigneu-

» ries pendant sa vie, et que ce duc l'acquitterait du douaire » (de six mille livres de rente) qu'il devait à la princesse Marie » de Berri (sa bru), et envers le roi de tous profits, quint et » requint, avec faculté de rentrer dans son héritage, en rendant » le prix qu'il avait touché, au cas qu'il eût des enfants vivants » jusqu'à l'âge de douze ans ». Ce sont les termes du contrat de vente. (Expilli.) Gui mourut en son hôtel de Nesle en Hainaut, le 22 décembre 1397, sans postérité, et fut inhumé aux Cordeliers de Valenciennes, dans un magnifique tombeau. Après sa mort, Marie, sa femme, se remaria, l'an 1406, à Pierre Brebant, dit Clignet, seigneur de Landreville, chevalier de l'hôtel de Louis, duc d'Orléans, qui fut l'entremetteur de ce mariage.

LOUIS, comte de Blois.

1397. Louis de France, duc d'Orléans, comte de Valois, etc. entra en jouissance des comtés de Blois et de Dunois après la mort de Gui de Châtillon. Il avait acquis, l'an 1395, le 15 octobre, de Guillaume de Craon la vicomté de Châteaudun, qu'il joignit au comté de Dunois. Ce prince ayant été assassiné l'an 1407, eut pour successeur son fils aîné, Charles, qui fut père du roi Louis XII, sous lequel les comtés de Blois et de Dunois furent réunis à la couronne. Ce monarque donna ensuite le Blaisois à Claude, sa fille, en la mariant à François, comte d'Angoulême, depuis roi de France. Enfin le roi Henri II, comme héritier de la reine Claude, sa mère, l'incorpora à la couronne. La seigneurie de Chimai avait passé, après la mort de Gui II, à Thibaut de Soissons (seigneur de Moreuil), du chef de sa bisaïeule, Yolande de Soissons, petite-fille de Marie, dame de Chimai. Thibaut la vendit à Jean de Croï, en faveur duquel Charles, duc de Bourgogne, l'érigea, l'an 1470, en comté. Charles de Croï, fils de Philippe, fut créé prince du Saint-Empire en 1486.] En 1635, le roi Louis XIII donna le comté de Blois, en augmentation d'apanage, à Jean-Baptiste Gaston, son frère; lequel étant mort en 1660 sans postérité mâle, ce comté revint à la couronne. Il en fut détaché de nouveau par Louis XIV pour l'apanage de Philippe, son frère.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES, puis DUCS DE RETHEL.

Rethel, en latin *Reiteste*, *Reistetum* et *Registetum*, et même *Rastrum* dans le diplôme de la donation de Doncheri, faite par l'empereur Charles le Gros à l'abbaye de Saint-Médard, ville bâtie sur la rivière d'Aisne, à sept lieues de Reims et douze de Châlons, n'était qu'un village au VIe siècle. On voit en effet dans la vie de saint Arnoul, évêque de Metz, que Cyriaque, son père, et Quintienne, sa mère, donnèrent à saint Remi, évêque de Reims, tout ce qu'ils possédaient *in villa Reiteste*, pour obtenir du ciel un fils par ses prières. Ce n'était pas même encore au Xe siècle un lieu bien important, lorsque, vers l'an 970, Adalbéron, archevêque de Reims, en fit don, avec d'autres domaines, à l'abbaye de Saint-Remi. Les religieux de ce monastère nommèrent pour la défense de ces terres des avoués, qui bientôt se rendirent propriétaires, et prirent le titre de comtes. Le Rethelois, érigé en duché le 15 décembre 1663, sous le titre de Mazarin comprend avec la baronnie de Rosoy, qui y a été unie, 336 tant bourgs que villages, et trois villes, Rethel, Mézières et Doncheri. Les armes de Rethel sont de gueules à deux rateaux endentelés d'or, qui semblent faire allusion au nom de *Rastrum*, que cette ville, comme on l'a dit, a quelquefois porté. Rethel fut autrefois compris dans les sept Comtés-Pairies de Champagne.

MANASSÈS I.

Manassès I est le plus ancien comte de Rethel dont la mémoire se soit conservée jusqu'à nous. Son nom se rencontre parmi les souscripteurs d'une charte du roi Lothaire, donnée, l'an 974, en faveur du monastère de Saint-Thierri, près de Reims. (Bouquet, T. IX, page 635.) Après la mort de Louis V, successeur de ce monarque, il embrassa les intérêts de Charles, duc de Lorraine, oncle de ce dernier, contre Hugues Capet, à qui la plupart des grands avaient déféré la couronne de France. L'an 990, Charles détacha Manassès avec Roger, comte de Porcien ou de Château-Porcien, son frère, ou du moins son proche parent, pour s'approcher durant la nuit de la ville de Reims, que le prêtre Adalger s'était engagé à lui livrer. Adalger en effet leur ouvrit une des portes, comme il en était convenu avec l'archevêque Arnoul, frère naturel de Charles, et les introduisit dans la ville dont ils s'emparèrent sans résistance. Mais ayant voulu engager le clergé de Reims à reconnaître Charles pour roi de France, et ne pouvant en venir à bout par la voie de la persuasion, ils employèrent celle de la contrainte. Comme il s'était réfugié dans la grande église, ils y entrèrent à main armée, en lièrent les principaux avec plusieurs notables du peuple, et les mirent en prison. L'archevêque Arnoul, auteur de la trahison, feignant de rester fidèle au roi Hugues, se laissa prendre comme les autres; et, s'étant sauvé ensuite à Laon, il fulmina de là une excommunication contre les comtes Manassès et Roger, ainsi que contre leurs partisans. (Bouquet, T. X, p. 615.) On sait la vengeance que Hugues tira de la perfidie d'Arnoul; mais l'histoire ne nous apprend pas comment il punit les deux comtes qui avaient été ministres de ce prélat. Après la mort de Manassès I, sa veuve N.. dont il laissa un fils de même nom que lui, et un autre, nommé Roger,

épousa en secondes noces Herman, comte de Grand-Pré, qu'elle fit père de trois fils. (Voyez *les comtes de Grand-Pré.*)

MANASSÈS II.

Manassès II, fils du précédent, lui succéda au comté de Rethel. Il était marié pour lors avec Yvette, fille de Gilbert, comte de Rouci, mort avant la fin du Xe siècle. Son nom se rencontre parmi les souscripteurs d'une charte de Gui, archevêque de Reims, par laquelle il donne l'église de Saint-Quentin de Mouson à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. Ce diplôme est de l'an 1048. L'an 1055, le comte Manassès prêta serment de fidélité à Gervais, archevêque de Reims, pour les terres que lui, son père et son aïeul, avaient reçues de cette église. (Marlot, *Hist. Eccles. Rem.* T. II, pag. 113.) Le domaine de Manassès s'étendait bien au-delà de Rethel. Sans parler du comté de Porcien, qui lui échut, on ne sait en quel tems ni de quelle manière (Marlot, *Hist. Eccles. Rem.* l. 2, p. 339), il était propriétaire de Sainte-Menehould et d'un autre lieu nommé *Septiminium* par Laurent de Liége, et *Setunia* par Albéric; ce qui semble au nouvel historien de la ville de Verdun désigner le bourg, aujourd'hui ville de Stenai. Quoi qu'il en soit, c'étaient deux mouvances de l'église de Verdun. Manassès y avait fait élever deux châteaux dont les garnisons, loin de défendre le pays, le désolaient par leurs brigandages. Thierri, évêque de Verdun, dont elles incommodaient sur-tout les vassaux, leva des troupes, l'an 1056, pour les réprimer, et marcha droit à Sainte-Menehould. La garnison ne l'attendit pas. Saisie de terreur, elle vint au-devant de lui, apportant les clefs de la place, et demandant la paix aux conditions qu'il voudrait lui imposer. De là il tourna vers l'autre château, qu'il prit et fit raser. On ne voit point que Manassès se soit mis en devoir de faire face au prélat. Il devait être alors très-avancé en âge et presque décrépit. Sa mort, dont on ignore l'année précise, ne doit pas être de beaucoup postérieure à cet événement. Il laissa de N., sa femme, un fils, qui suit. (du Chesne, *Hist. généal. de la M. de Guines*, p. 33.)

HUGUES Ier.

Hugues, fils de Manassès et son successeur au comté de Rethel, eut, dans les premières années de son gouvernement, un démêlé fâcheux avec l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Ce monastère avait à Rethel une celle ou un prieuré, dont il voulut contraindre les vassaux à se mettre au nombre de ses serfs, et à construire avec eux les murs de son château. L'abbé de Saint-Remi, ne pouvant l'arrêter par la voie des armes, eut recours à l'archevêque Renaud de Martigné, qui, de concert avec son clergé, fulmina contre le comte une sentence d'excommunication. Hugues resta long-tems sous l'anathème; mais à la fin, touché de repentir, il vint, l'an 1094, avec son fils Manassès, faire satisfaction, nu-pieds, à l'abbaye, devant le corps de saint Remi. (Marlot, *Hist. Eccl. Rem.*, T. II, p. 185.) L'année suivante, il donna l'église collégiale d'Aumont, située dans ses domaines, à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. Il céda, peu de tems après, au même monastère, avec le consentement de Mélisende, son épouse, fille de Gui Ier, sire de Montlhéri, et de ses deux fils, Manassès et Baudouin, la moitié de la terre d'Erlon, dont l'autre partie avait déjà été donnée à cette maison par Enguerrand de Couci. L'an 1097, il fit encore don à Saint-Vincent de deux moulins sur quatre qu'il avait à Rethel. (*Cartul. de Saint-Vincent.*) La charte de cette donation n'énonce le consentement que de sa femme et de son fils Manassès. Baudouin, son autre fils, surnommé du Bourg, était parti l'année précédente avec Godefroi de Bouillon pour la Terre-Sainte, où il devint comte d'Edesse et ensuite roi de Jérusalem, deuxième de son nom. La même année 1097, Hugues fit donation de la terre de Novi et de celle de Barbei à l'abbaye de la Seauve dans le Bordelais; et, vingt ans après, il lui céda les deux moulins qui lui restaient à Rethel. C'est de ces aumônes que fut fondé le prieuré de Novi. (*Archiv. de Novi.*) L'an 1115, Hugues perdit Manassès, son fils aîné, auquel il survécut au moins trois ans, comme le prouve une nouvelle charte qu'il donna, l'an 1118, en faveur de Saint-Vincent de Laon. (*Cart. de Saint-Vincent.*) On n'a pas d'époque plus récente de son existence. Il laissa de son mariage, outre Baudouin dont on a parlé, Gervais, qui suit, avec deux filles; Hodierne, femme de Roger, prince d'Antioche, et Mathilde, alliée à Eudes, châtelain de Vitri. Le comte Hugues fut enterré au prieuré de Novi, qu'il avait fondé, l'an 1097, par une charte dont nous avons la copie sous les yeux.

N. B. *Nous avons fait ci-devant*, art. des *Rois de Jérusalem*, *Baudouin fils aîné du comte Hugues. Il ne l'était que par la mort de son frère Manassès.*

GERVAIS.

1118 au plus tôt. Gervais, troisième fils de Hugues Ier, fut destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, et entra dans le clergé de Reims, dont il devint archidiacre. Après la mort de Manassès II, archevêque de Reims, arrivée l'an 1106, une partie des suffrages tomba sur Gervais pour le remplacer, et l'autre sur le trésorier Raoul le Verd. Le roi Philippe appuya le premier, et Rome le second; ce qui causa un conflit qui dura jusqu'à la mort de ce prince. Raoul, cependant, s'était mis en possession du siége, et Gervais, à la fin, prit le parti de céder. Hugues, son père, étant mort, il lui succéda au comté de Rethel, qu'il gouverna jusqu'à l'an 1124, qui fut le terme de sa vie. Après avoir renoncé à l'archevêché de Reims, il avait épousé Elisabeth, fille de Godefroi, comte de Namur, dont il eut une fille, de même nom qu'elle, mariée à Clérembaud de Rouci, seigneur de Rosoy en Thiérache.

WITHIER, ou GUITHIER.

1224. Withier, ou Guithier, fils d'Eudes, châtelain de Vitri, et de Mathilde, fille du comte Hugues et sœur de Gervais, succéda à son oncle dans le comté de Rethel. On lui donna le surnom de *Dévot*, que ses vertus sans doute lui méritèrent. Mais ce ne fut point dans les premières années de son gouvernement qu'il les fit briller. Il était avoué de Saint-Remi de Reims, et il abusa de ce titre pour vexer les villages dépendants de ce monastère, par les coutumes injustes et tyranniques qu'il y établit. Sur les plaintes qui en furent portées à l'archevêque de Reims, Renaud de Martigné, ce prélat, après l'avoir inutilement sommé de mettre fin à ces extorsions, prit le parti de l'excommunier, et de mettre sa terre en interdit. Ce jugement, rendu en 1126, fut confirmé la même année par le pape Honorius II, à la demande de l'abbé Odon, qui avait fait le voyage de Rome. On sait que l'interdit emportait la cessation absolue du service divin dans les lieux qui en étaient frappés; ce qui jetait le peuple dans la consternation, et rendait un objet d'horreur celui qui en était la cause. Le comte, alors, étant rentré en lui-même, pria l'archevêque de ménager son accommodement avec l'abbé de Saint-Remi. Il se fit à des conditions qu'on peut voir dans les lettres de ce prélat, rapportées par D. Martenne au premier tome de son *Trésor des anecdotes*, col. 367. Guithier vérifia son changement en se montrant dans la suite libéral envers les églises. Nous apprenons du cartulaire de Saint-Vincent de Laon, qu'il donna au prieuré d'Aumont le village de Villiers-le-Tigneux; donation qui fut confirmée, l'an 1142, par le pape Innocent II. Il fonda, l'an 1148, au diocèse de Reims, sur la rive gauche de la Meuse, l'abbaye cistercienne d'Elan, qui fut le lieu de sa sépulture et de celle de plusieurs de

ses successeurs. (*Gall. Ch. no.*, T. IX, col. 310.) L'an 1153, il approuva, de concert avec ses enfants, la cession que le prieur de Novi fit du moulin d'Aremboult à l'abbé de Saint-Denis de Reims, entre les mains de l'archevêque Sanson de Mauvoisin. (*Cartul. de Novi.*) Il donna, l'an 1158, au même prieuré, l'église et les prébendes de Bruches, près de Montdidier, avec le consentement du même prélat. (*Arch. de Novi.*) Nous n'avons point de preuve qu'il ait vécu au-delà de cette année. De Béatrix, son épouse, fille de Godefroi, comte de Namur, il eut, 1°, Manassès, qu'il s'était associé l'an 1142, au plus tard. Nous avons, en effet, une charte donnée à Rethel, et datée de l'an 1142, dans laquelle celui-ci se dit comte de Rethel *par la miséricorde de Dieu.* (*Ibid.*) C'est une confirmation de l'échange que le prieur de Novi avait fait avec un nommé Gui, de la terre de Mongon contre celle de Corni, du *consentement*, dit-il, *de Withier, mon père, de bonne mémoire*; ce qui ne veut nullement dire que Withier fût mort alors, puisque la suite des faits le montre encore vivant long-tems après; 2° Hugues, qui prenait aussi la qualité de comte, ainsi qu'on le voit dans une charte de l'an 1146, où il est dit que le comte Hugues, étant malade dans le cloître de Novi, *Hugo comes dum infirmus jacebat in claustro Novecensi*, fit don à ce monastère d'un serf nommé Baudouin, de concert avec Béatrix, sa sœur, et du consentement de Withier, son père, qui l'était venu visiter : il paraît qu'il ne releva pas de cette maladie; et l'on croit à Novi qu'il y est enterré dans l'église (*Arch. de Novi*); 3° Henri, châtelain de Vitri, qui souscrivit, en 1198, une donation faite au prieuré d'Aumont, dans le Laonnois, par Gui, seigneur de Vent (*Cart. Saint-Vincent. Laudun.*); 4° Albert, chanoine de Reims; 5° Baudouin, seigneur de Chemeri; 6° Béatrix dont on vient de parler, laquelle épousa Roger Ier, roi de Sicile; 7° N., mariée à un seigneur nommé Geoffroi, suivant une charte de Sanson, archevêque de Reims, de l'an 1155 (*Arc. de Novi*); 8° Clémence, ou Agathe, femme de Hugues de Pierre-Pont, qu'elle fit père d'Eustachie, mariée, 1° à Enguerrand III, sire de Couci; 2° à Robert de Pierre-de-Pont, dont elle eut un fils, nommé Jean, qui devint comte de Rouci.

MANASSÈS III.

Manassès III succéda, dans le comté de Rethel, à Withier, son père, qui se l'était associé, comme on l'a dit, long-tems avant sa mort. L'an 1182, il prit le parti de Baudouin V, comte de Hainaut, dans la querelle qu'il avait avec le duc de Brabant, au sujet du château de Lambeck, que Baudouin avait fait élever sur les confins du Brabant. (Lewarde, *Hist. du Hainaut.*) Il vivait encore en 1198, comme on le voit par la donation qu'il fit cette année d'un muid de froment et d'un muid d'avoine au prieuré d'Aumont. (*Cartul. de S. V. de L.*) Par une autre charte il restitua, la même année, au prieuré de Novi, des fours banaux et une petite forêt dont il s'était emparé, témoignant un vif regret de cette usurpation. (*Cartul. de Novi.*) Sa mort arriva l'an 1200, au plus tard. Il avait épousé Mahaut, fille de Mathieu de Lorraine, comte de Toul, dont il laissa un fils, qui suit, mentionné avec sa mère dans l'acte dont on vient de parler.

HUGUES II.

Hugues, fils de Manassès III, lui succéda au comté de Rethel avec Félicité de Broyes, sa femme, qu'il avait épousée en 1191. L'an 1200, après la mort de son père, il donna, du consentement de sa femme et de leur fils Hugues, encore enfant, à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, le droit de pêche dans une partie de la rivière de Bar, à la charge d'un anniversaire à perpétuité pour lui et son épouse. Son père, malgré la restitution qu'il avait faite au prieuré de Novi, s'était encore réservé plusieurs droits onéreux et sujets à de grands abus sur cette maison. Tels étaient les droits d'hospitalité, de gîte, de procuration, au moyen desquels les comtes de Rethel venaient se loger, quand bon leur semblait, au monastère, avec leurs prévôts, leurs sergents, leurs équipages, leurs chevaux, leurs chiens de chasse, leurs oiseaux de proie, etc. Telles étaient encore les corvées, les chevauchées, qu'ils exigeaient en toute occasion des habitants de Novi et de Barbei, qui en est une dépendance. Le comte Hugues transigea sur tous ces objets avec les religieux, de manière qu'ils n'en fussent plus grevés à l'avenir. L'acte, daté du mois de septembre, et signé par le comte et son fils aîné, fut confirmé au mois d'octobre suivant par l'archevêque de Reims; puis, au mois de janvier 1206, par Blanche, comtesse de Champagne, et Thibaut, son fils, comme suzerain de Rethel; par le roi Philippe Auguste en 1211; par le comte Thibaut, devenu majeur, en 1223; par le pape Grégoire IX, en 1232; et enfin par le comte Hugues lui-même, et Jean, son fils, au mois d'août 1233. (*Arch. de Novi.*) Hugues, en 1210, eut une querelle avec l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, au sujet de plusieurs droits qu'il prétendait lui appartenir au village de Villers-le-Tigneux, et touchant les limites des bois situés dans ce territoire et dans ceux d'Omicourt et de Louvergni. L'affaire ayant été portée à Rome, le pape nomma des commissaires sur les lieux, qui condamnèrent le comte. Ce fut probablement pour se venger de cette disgrâce que, s'étant joint à Jean II, comte de Rouci, Gobert, vicomte de Laon, Enguerrand III, sire de Couci, et ses deux frères; Thomas, seigneur de Vervins, Robert, seigneur de Pinon, Barthélemi de Montchalon, et Guillaume du Sart, châtelain de Laon, tous ennemis de l'abbaye de Saint-Vincent, il se mit à courir sur ses terres et à maltraiter ses vassaux. Le pape Honorius III, instruit de ces violences, en arrêta le cours par sa bulle du 3 février 1218, adressée au doyen de Laon, au chantre de l'église de Saint-Frambaud, et à Herbert de Chambeli, chanoine de Senlis, auxquels il enjoignit de signifier à ces seigneurs qu'ils eussent à cesser de molester l'église de Saint-Vincent, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. Il paraît que cette bulle réprima la licence de ceux qui en étaient l'objet.

L'an 1218 (V. S.), Hugues donne des lettres, datées du vendredi avant les Rameaux, à Blanche, comtesse de Champagne, et à Thibaut, son fils, par lesquelles il s'engage à les défendre contre Erard de Brienne et Philippe, sa femme, qui leur disputaient ce comté. (*Liber Pontif.*, fol. 122.) Quelques soupçons qui s'élevèrent dans l'esprit du roi Philippe-Auguste, touchant la fidélité du comte Thibaut et de sa mère, déterminèrent ce monarque, l'an 1222, à s'assurer de celle de leurs vassaux. Nous avons les lettres de Hugues de Rethel, datées du mois de mars 1221 (V. S.), par lesquelles il promet avec serment au roi qu'au cas que le comte de Champagne, son suzerain, refuse à sa majesté le service qu'il lui doit comme son homme-lige, il joindra ses armes à celles du monarque pour le réduire. (*Liber principum*, fol. 152, r°.) Les défiances de Philippe-Auguste ne se réalisèrent point, le comte de Champagne lui étant demeuré toujours fidèle. Marlot prétend que Hugues II vécut jusqu'en 1228. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était remplacé cette année par son fils, et que Félicité, sa femme, dame de Beaufort, soit de son chef, soit par douaire, vivait encore au mois d'octobre 1231, comme le prouve sa souscription, mise à cette époque au bas d'une charte donnée par son fils aîné en faveur de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. (Marlot, T. I, p. 190.) Cette dame eut de son mariage quatre fils, qui furent successivement comtes de Rethel; savoir : Hugues, Jean, Gaucher et Manassès, avec autant de filles; Mahaut, qui épousa Thomas de Couci, sire de Vervins, à qui elle porta en dot les seigneuries de Brie et de Montaguillon; Elisende, comtesse de Perthes, alliée à Garnier de Toiange, seigneur de Marigni; Béatrix, femme d'André de Nanteuil; et Agnès, mariée au seigneur de Soillonai. Le comte Hugues II et Félicité sa femme, ont chacun leur sépulture dans l'abbaye d'Elan, à côté l'un de l'autre. L'épitaphe du mari porte :

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

On ne sait pourquoi l'auteur de cette inscription appelle celui qui en est l'objet, le premier de son nom. Mais il est bien certain que Hugues Ier, comte de Rethel, mourut longtems avant la fondation d'Elan. D'ailleurs, l'épitaphe suivante de la comtesse Félicité annonce que c'est son mari, et non pas un autre Hugues plus ancien, qui est à côté d'elle.

Hic Comitem comitata virum Comitissa locatus
Felicitas, pro qua bonitas pietasque precantur.

HUGUES III, DIT HUART.

1228, au plus tard. HUGUES III, fils aîné de Hugues II, était seigneur de Saint-Hillier, dans la prévôté d'Epernai, du vivant de son père, auquel il succéda dans le comté de Rethel. On a de lui des lettres du mois d'avril 1219, par lesquelles il déclare que l'héritage qu'il attend relève du comté de Champagne, et promet en conséquence à la comtesse Blanche et à Thibaut, son fils, de les aider comme leur homme-lige envers et contre tous. (*Lib. Pontif.*, fol. 212, v°.). Mais quelque tems après il se brouilla avec cette comtesse à l'occasion d'un de ses hommes du village de Soyn, nommé Colery, qui s'était expatrié sans le congé de son seigneur, pour aller s'établir à Sainte-Menehould. Les officiers de la comtesse ayant pris la défense de cet homme, Hugues alla faire le dégât aux environs de la ville : ce qui ne fut point sans représailles. Mais Hugues, ayant été trouver ensuite la comtesse, fit avec elle un compromis entre les mains de Simon, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, au jugement duquel il s'en remit; promettant, s'il lui donnait tort, de réparer le mal qu'il avait fait. L'acte est du 13 juillet 1223. (*Ibid.*, fol. 213.) L'an 1227 (et non 1230), il bâtit Château-Renaud, à une lieue de Charleville, et déclara, par ses lettres du mois de mai, qu'il lui avait donné les mêmes coutumes qui s'observaient à Bouillon. (*Archiv. du duché de Rethel.*) L'an 1229, dans la grande confédération qui se forma contre Thibaut, comte de Champagne, il fut presque le seul de ses grands vassaux, avec le comte de Grand-Pré, qui lui demeura fidèle, ou du moins qui témoigna un véritable zèle pour sa défense. (Pelletier, *Hist. des Comtes de Champagne.*) L'an 1232, il affranchit, par une charte du mois de mai, les habitans de Châtillon-sur-Bar. (*Archiv. du D. de Rethel.*) L'an 1233, au mois d'août, sur ce que les religieux de Novi avaient essarté une forêt au territoire de Corni, édifié sur ce terrain un village appelé Villefranche, et construit une église, le comte Hugues, après quelques contestations, fit avec Grimoard, évêque de Cominges et abbé de la Seauve, un traité par lequel il fut convenu qu'il partagerait, comme suzerain, les terres défrichées avec le prieuré. (*Archiv. de Novi.*) Hugues, l'an 1233, fit don à l'abbaye de Landève d'une redevance de quarante setiers de blé, moitié seigle. Il régla, l'an 1241, les droits de la seigneurie de Raucourt, comme il avait réglé au mois d'août 1233, ceux de Mézières, et en 1237 ceux de Saulces. Le comte Hugues finit ses jours en 1243, après avoir perdu Henri, son fils unique. Il avait épousé, 1° MABILE, fille du châtelain d'Ypres, dont il laissa une fille, Marie, qui viendra ci-après; 2°, dans le mois de novembre 1239, JEANNE DE DAMPIERRE, qui vivait encore, suivant le Cartulaire de Saint-Remi de Reims, en 1243, et qu'il laissa veuve sans enfants. Elle était sœur de Guillaume de Dampierre, comte de Flandre.

MARIE ET JEAN.

1243. MARIE, fille unique de Hugues III, lui succéda au comté de Rethel; mais elle ne lui survécut qu'environ deux ans. Après sa mort, ses trois oncles, Jean, Gaucher et Manassès, après s'être disputés pour le partage de sa succession, passèrent une transaction au mois de juin 1244, par laquelle Jean, comme l'aîné, devint comte de Rethel; Gaucher, archidiacre de Liége, eut la châtellenie de Raucourt; et Manassès celle de Saint-Hillier et du Bourg. Mahaut, leur sœur, femme de Thomas de Couci, sire de Vervins, fut aussi partagée de la terre de Châtillon-en-Conel, à la réserve du fief que Jean retint pour lui, sous promesse néanmoins de n'y point élever de forteresse sans le consentement de Mahaut. Le comte Jean, du vivant de son père, s'appelait le sire d'Espance. Il avait épousé, au mois de novembre 1235, MARIE, fille d'Arnoul, sire d'Oudenarde; et, en vertu de ce mariage, il avait obtenu la seigneurie d'Aumont. Etant devenu veuf sans enfants, vers l'an 1242, il se remaria peu de tems après avec une autre MARIE, fille de Jean, châtelain de Noyon, comte de Torote et lieutenant de Thibaut, roi de Navarre, dans la Champagne. Lorsqu'il fut paisible possesseur du comté de Rethel, il en fit hommage à ce prince, et lui en donna son dénombrement en 1245. L'an 1249, il établit près du village de Louvergni, dans le domaine du prieuré d'Aumont, des religieux de Saint-Guillaume de Toscane. (*Cartul. de S. Vinc. de Laon.*) Il mourut sur la fin de l'an 1251, sans laisser de postérité. Sa seconde femme, qui lui survécut, eut pour son douaire la prévôté d'Aumont.

GAUCHER.

1251. GAUCHER, troisième fils de Hugues II et archidiacre de Liége, quitta l'état ecclésiastique pour succéder à Jean, son frère, au comté de Rethel. Ce fut un seigneur pacifique et religieux. Il apaisa les querelles de ses vassaux, vécut en bonne intelligence avec ses voisins, et fit du bien aux églises. Celle de Saint-Remi de Reims célèbre son anniversaire le 5 de septembre. L'an 1255, au mois d'octobre, il reçut de Thomas II de Couci, son neveu, sire de Vervins, l'hommage-lige pour les terres de Poix, de Barbaise, de Perthes, d'Halluin et de Camons. (*Cartul. de Vervins*, pag. 170.) Ces biens venaient d'être cédés à Thomas par Mahaut, sa mère. L'an 1257, Gaucher donna en fief à Baudouin d'Avesnes ses terrages et son four bannal de Blazon, avec une rente de 40 livres parisis sur Lannois, et quatre muids de blé à prendre sur le moulin de Télone; tous lesquels biens furent transportés à Thomas de Couci par le même Baudouin. (*Ib.* p. 129.) Gaucher, l'an 1262 (N. S.), au mois d'avril, avant Pâques, accorda, par une charte, aux habitants de Villiers-le-Tigneux les priviléges et les coutumes de Beaumont en Argonne. (*Cartul. de S. Vinc. de Laon.*) Gaucher mourut sans lignée au plus tard dans la Semaine-Sainte de la même année, comme on va le voir par l'article suivant.

MANASSÈS

1262. MANASSÈS, seigneur de Mézières et de Saint-Hillier, succéda, l'an 1262, avant Pâques, qui tombait cette année le 9 avril, à Gaucher, son frère, dans le comté de Rethel. Mahaut, sa sœur, douairière de Vervins, voulut aussi avoir sa part dans cette succession. Nous avons la charte d'un accord qu'il fit à ce sujet avec elle au mois d'avril 1261, suivant le vieux style. (*Cartul. de Vervins*, p. 285.) On fait l'éloge de ses vertus guerrières et morales; mais l'histoire ne nous a transmis aucun détail de ses exploits. Il mourut en 1273, laissant de sa femme, ISABELLE, un fils, et deux filles, Marie et Félicité, dont la première épousa Gautier II, sire d'Enghien. Ce comte et sa femme sont inhumés, chacun séparément, dans l'église d'Elan, sous deux tombeaux ornés de leurs épitaphes. Celle de Manassès porte :

Hic Manasserus quondam comes est tumulatus,
Miles ad arma ferus, morum virtute probatus;
Simplex atque pius, tormentum non patiatur,
Sit socius sanctis, et æternâ luce fruatur.

L'épitaphe de la comtesse Isabelle est en français :

Isabeau la comtesse gist sous cette lame,
Volontiers oyoit messe, Dius ayt à mercy s'ame.
De ciux de Cri fut née, moult estoit bonne dame.
Ihesu-Crist couronné la mette en son royaulme.

Cette comtesse, après la mort de Manassès, s'était remariée à Nicolas de Charbogne, seigneur d'Autri, dont elle eut un fils, nommé Gautri, moine de Saint-Remi de Reims, mort en 1319, selon l'épitaphe suivante : *Ci gist Gaucher de Charbogne, moine de S. Remi, frère de la comtesse de Rethel, oncle du comte de Flandre, et cousin germain du comte de Grand-Pré, qui trépassa l'an de grace* 1319.

HUGUES IV.

1273. Hugues IV, fils de Manassès et son successeur, était encore sous la tutelle de Nicolas de Charbogne, son beau-père, en 1278, comme on le voit par une transaction que celui-ci fit cette année, au mois de décembre, avec le prieur de Novi, touchant les écluses des moulins de Rethel. Le tuteur, dans cet acte, se donne la qualité de comte de Rethel, suivant l'usage du tems, qui autorisait les baillistes à prendre les titres de leurs pupilles. (*Archiv. de Novi.*) Marie, femme de Gauthier II, sire d'Enghien, et sœur aînée de Hugues, n'avait pas souffert que son frère emportât toute la succession paternelle. Elle en avait demandé sa part ; et Henri le Gras, leur cousin, roi de Navarre et comte de Champagne, s'était entremis pour les accorder. On fit une transaction, qu'il dicta lui-même, le troisième dimanche de carême 1272 (V. S.), par laquelle Hugues, du consentement de son tuteur, céda à sa sœur la terre de Machaut avec la moitié de celle de Tanion. Hugues finit ses jours avant l'an 1290, laissant de sa femme Isabeau, fille de Henri VI, comte de Grand-Pré, une fille nommée Jeanne, qui fut son héritière. Le tombeau de Hugues IV se voit à l'abbaye d'Elan avec l'inscription suivante :

Huest, qui fut comte de Retest,
Sous cette tombe enfois est.
Preudom fu et de bonne affaire.
Jesus li veuille pardon faire.
Fiex fu au comte Menessier.
Dou regne Diu soit parcenier.

Coquille et Marlot, suivis par les modernes, donnent à Hugues un fils, nommé Jacques, qu'ils font son successeur et père de Jeanne. Mais Vredius, dans sa généalogie des comtes de Flandre, ne fait point mention de ce fils, et avec raison. Comment en effet Hugues IV, qui était encore mineur en 1278, aurait-il pu avoir un fils dont la fille aurait été fiancée dès-lors, comme on verra que Jeanne le fut en 1277 ?

JEANNE et LOUIS Ier.

1290. Jeanne, fille unique et héritière de Hugues IV, avait été fiancée, n'étant point encore nubile, le 28 mai 1277, par l'entremise du roi Philippe le Hardi, à Louis, fils aîné de Robert III, comte de Flandre, qu'elle épousa dans le mois de décembre 1290, en présence du comte Gui, aïeul de Louis et de Marie d'Enghien, tante de Jeanne. L'année suivante, Robert, père de Louis, acquit pour son fils et sa bru, par acte du jour de saint André, les droits de la douairière de Doncheri. Deux ans après (1293), au mois de septembre, Louis et sa femme achetèrent du chevalier Jacques de Montchambon, la ville d'Arches, sur la Meuse. C'était autrefois un lieu considérable, nommé en latin *Arcæ Remorum*; et nos rois de la seconde race y avaient un palais. Quoique réduite à l'état de village depuis la fondation de Charleville, qui n'en est éloignée que d'une demi-lieue, elle porte encore aujourd'hui le titre de principauté.

Le comte Louis commanda les troupes de son père dans les guerres qu'il eut avec les rois Philippe le Bel et Philippe le Long. Ce dernier ayant fait confisquer les domaines de Louis en 1317, il vint trouver le monarque en diligence, et obtint main-levée de la confiscation, après lui avoir rendu l'hommage qu'il avait jusqu'alors différé. Sa soumission ne put néanmoins opérer qu'une trêve que le roi accorda pour le comte Robert, son père. La paix ne se fit que le 5 mai 1320 à Paris ; et par un des articles du traité qui en fut la base, il fut réglé que Louis, fils du comte Louis et de Jeanne, épouserait la fille du roi, nommée Marguerite, avec assurance de succéder au comté de Flandre de même qu'à ceux de Rethel et de Nevers. Mais comme la représentation en ligne directe n'avait pas lieu en Flandre, on obligea, le 2 juin suivant, Robert, frère puîné de Louis, à renoncer au comté de Flandre dans le cas où son aîné précéderait leur père au tombeau. Le cas prévu arriva. Le comte Louis mourut le 22 janvier 1322, environ deux mois avant son père. Après sa mort, Jeanne, sa veuve, qui lui survécut près de quatre ans, fixa sa résidence dans le Rethelois, qu'elle gouverna comme son patrimoine. L'an 1325, elle fit donation de plusieurs terres, par acte du 1er avril, à Philippe de Bourlande, son cousin, à charge de retour, faute d'hoirs, à Marguerite de Grand-Pré, mère du donataire et tante de la donatrice. (*Voyez* Louis Ier, *comte de Nevers.*)

LOUIS II, dit DE CRÉCI.

1325 au plus tôt. Louis II, fils de Louis Ier et son successeur au comté de Nevers, comme il le devint de Robert, son aïeul, à celui de Flandre, hérita du comté de Rethel par la mort de Jeanne, sa mère. L'histoire est en défaut sur ce qu'il fit dans le Rethelois. Elle nous apprend seulement qu'il régla et modéra, par une charte du mois de janvier 1330 (V. S.), les droits de la seigneurie de Chêne le *Populeux*, et qu'en 1341, par une autre charte du 12 février, il fonda dans l'église d'Elan, pour lui, sa femme, son père et ses successeurs, quatre messes quotidiennes à perpétuité, pour lesquelles il assigna à cette abbaye cent livres de rente, à prendre sur les marchés de Rethel et de Tomnié. Ce comte fut tué, le 26 août 1346, à la bataille de Créci, en mémoire de quoi les historiens l'ont surnommé de Créci. (Voy. *les comtes de Nevers.*)

LOUIS DE MALE.

1346. Louis III, surnommé de Male, du lieu de sa naissance, voisin de Bruxelles, succéda au comte Louis II, son père, avec lequel il avait combattu à la bataille de Créci. Il obtint, l'an 1347, du roi Philippe de Valois, des lettres-patentes par lesquelles il lui était permis et à Marguerite, sa mère, de posséder en pairie, pour leur vie seulement, les comtés de Nevers et de Rethel : lettres qui furent confirmées par d'autres du roi Jean, le 10 avril 1350. Nous racontons à son article, parmi les comtes de Flandre, les démêlés qu'il eut avec les Flamands. L'an 1348, ayant reconnu l'importance de la ville de Doncheri pour sa situation, il la fit fortifier ; et par ses lettres du mois d'octobre de cette année, il fit le département des villages qui dans la suite seraient tenus de l'entretien de ses fortifications. Il augmenta, l'an 1379, ses domaines par l'acquisition qu'il fit de la châtellenie de Warth sur la Meuse. Après en avoir fait hommage au roi Charles V, à cause de son château de Sainte-Menehould dont il relevait, il supplia le monarque de vouloir bien le réunir au comté de Rethel à perpétuité ; ce qui lui fut accordé par lettres patentes du 23 avril 1380, données au château de Beauté. (*Mss. de Colbert*, vol. 34, fol. 915.) Le 9 janvier 1384 fut le terme de ses jours. (Voyez *les comtes de Flandre, ceux de Nevers et ceux de Bourgogne.*)

MARGUERITE, PHILIPPE LE HARDI, ET ANTOINE.

1384. Marguerite, fille unique de Louis de Male et femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, succéda à son père avec son époux dans les comtés de Rethel et de Nevers, ainsi que dans ses autres domaines. L'an 1392, ils transportèrent le comté de Rethel à leur second fils, Antoine, en le mariant, par contrat du 19 février, à Jeanne, fille de Valeran III de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui de son côté donna en dot à sa fille la châtellenie de Lille. (Plancher, *Hist. de Bourg.*, T. III, *pr.*, pp. clxi et *seq.*) Mais ils se réservèrent l'administration du Rethelois pendant la minorité de leur fils, qui ne fut émancipé qu'en 1401 (V. S.), avec ses frères, Jean et Philippe, par lettres du roi Charles VI, données à Paris le 18 février. (*Voy.* Jean, *comte de Nevers.*) Le même monarque, l'an 1399 (V. S.), affranchit, par lettres du 28 février, les habitants de Château-Renaud des droits d'aides et d'impositions foraines pour toutes les marchandises qu'ils feraient transporter sur la Marne dans les terres de l'Empire. Antoine, ayant succédé, l'an 1405, à sa mère dans le duché de Brabant, céda le comté de Rethel à Philippe, son frère, conformément au traité de partage que cette princesse et son époux avaient fait entre leurs enfants le 27 novembre 1401. (*Hist. de Bourg.*, T. III, *pr.*, pp. clxxxxix et *seq.*) (Voy. *les comtes de Nevers et les ducs de Bourgogne.*)

PHILIPPE II DE BOURGOGNE.

1404. Philippe, troisième fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, successeur de son frère, Antoine, aux comtés de Rhetel et de Nevers, obtint, du roi Charles VI, par lettres du 29 décembre, l'exemption à perpétuité du droit d'aides pour tout le comté de Rethel, moyennant la somme annuelle de cent mille livres; et, l'an 1408, sa majesté interprétant cette franchise, l'étendit sur la gabelle du sel. Philippe périt le 25 octobre 1415, à la funeste bataille d'Azincourt, laissant de Bonne d'Artois, sa seconde femme, deux fils, qui suivent. (Voy. *les comtes de Nevers.*)

CHARLES DE BOURGOGNE.

1415. Charles, fils aîné de Philippe de Bourgogne et de Bonne d'Artois, né l'an 1414, succéda à son père dans les comtés de Rethel et de Nevers, ainsi que dans la baronnie de Donzi, sous la tutelle de sa mere. Cette dame, conformément à l'ordonnance testamentaire de son époux, dota l'abbaye d'Elan, d'une rente de 150 livres parisis, à recevoir sur le domaine de la châtellenie d'Omont, par lettres du 21 février 1420 (V. S.). Bonne s'étant remariée, l'an 1424, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mourut à Dijon le 17 septembre de l'année suivante, au retour des noces de Charles, duc de Bourbon et d'Agnès, fille du duc Philippe le Hardi, qui furent célébrées à Autun. Par sa mort, Philippe le Bon se trouva chargé de la garde-noble de ses beaux-fils, Charles et Jean, dont il se démit l'an 1435. Charles de Bourgogne, l'an 1461 (V. S.), par lettres du 4 janvier, obtint du roi Louis XI confirmation de la réunion que Charles VII avait faite à sa requête de la baronnie de Rosoy en Picardie, au comté de Rethel. Ce prince finit ses jours sur la fin de mai 1464, sans laisser de postérité de Marie d'Albret, sa femme. (Voy. *les comtes de Nevers.*)

JEAN DE BOURGOGNE.

1465. Jean de Bourgogne, frère de Charles, né à Clameci le 25 octobre 1415, le jour même que Philippe, son père, fut tué, passa, l'an 1425, avec son frere, après la mort de leur mere, sous la tutelle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, leur cousin et leur beau-pere. Ce prince ne montra pas dans l'exercice de cet emploi le désintéressement qu'on devait attendre de lui. Non content de s'approprier le précieux mobilier du comte Philippe, père de ses pupilles, il s'empara, l'an 1430, des duchés de Brabant et de Limbourg et de la seigneurie d'Anvers, qu'ils devaient partager avec lui après la mort du duc Antoine, dont il était parent au même degré que Philippe le Bon. Il commit envers eux une nouvelle injustice, l'an 1433, en contraignant Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, de lui remettre ses états, qu'il devait également partager avec ses cousins. Le duc de Bourgogne, ne pouvant se dissimuler les injustices qu'il faisait à ses pupilles, s'imagina, pour les réparer, de céder à Jean de Bourgogne, les droits qu'il prétendait avoir au comté d'Etampes et aux seigneuries de Gien et de Dourdan, avec promesse de lui en garantir la jouissance. Jean prit en effet dès-lors le titre de comte d'Etampes: mais c'est tout ce qu'il en eut. Le procureur-général revendiqua ces terres au nom du roi, prétendant qu'elles étaient du domaine et n'avaient été données qu'en apanage *forsfailli*. Le roi Charles VII, en effet, n'étant que dauphin, en avait dépouillé le duc de Bourgogne, et les avait données, en 1421, à Richard, frère de Jean VI, duc de Bretagne. (Voy. *les comtes d'Etampes.*) En vain le comte Jean (c'est ainsi que nous l'appellerons désormais), appela le duc Philippe en garantie. Dès l'ouverture du procès, comme il arrive dans les causes du domaine royal, il fut dépossédé, et ensuite, par arrêt de la cour, il fut évincé, avec pouvoir à la vérité d'exercer son recours contre le duc de Bourgogne. De cette manière, Jean de Bourgogne ne se trouva aucune terre à soi; ce qui le fit nommer *Jean-sans-Terre*. Le comte Jean, et Charles, son frère, incapables d'opposer la force à un concurrent aussi puissant que Philippe le Bon, travaillèrent à le gagner par les marques de leur attachement. Le premier se fit admettre au nombre de ses courtisans, et combattit sous ses étendards dans les guerres qu'il eut à soutenir. Le duc, sensible aux bons procédés du comte Jean, lui assigna, par contrat du 24 novembre 1435 une rente de six mille livres, à prendre sur tous les biens: mais on assure que jamais il n'en toucha rien. Deux ans après, pour demeurer quitte de cette rente imaginaire, Philippe, par acte du 7 août 1437, lui céda le comté d'Auxerre, qu'il avait obtenu du roi par la paix d'Arras, et quelques terres en Hollande. L'année suivante, par un contrat du 1er août, il lui constitua sur le comté d'Artois la rente de deux mille livres; et, enfin l'an 1448, par acte du 1er juillet, il lui fit cession des villes de Peronne, Roye et Mont-Didier, pour demeurer quitte de la somme de vingt mille livres, à quoi il avait évalué le mobilier du feu comte Philippe, père du comte Jean. Mais quelques remontrances que celui-ci pût lui faire, il ne voulut jamais lui faire raison des duchés de Brabant et de Limbourg, ni du marquisat d'Anvers, sur lesquels Jean et son frère, avaient, comme on l'a dit, les mêmes droits que lui. Ce déni de justice n'altéra pas néanmoins la concorde qui régnait entre eux. L'an 1452, le comte Jean commanda l'armée du duc contre les Gantois rebelles, qu'il battit, le 21 avril, au pont d'Espierre. S'étant ensuite approché d'Oudenarde, qu'ils assiégeaient, il remporta sur eux, trois jours après, une nouvelle victoire qui les obligea de lever le siége. Avant de livrer le combat, il avait été fait chevalier par le seigneur de Savoisi, et en avait fait ensuite lui-même cinquante-deux des plus nobles et des plus braves de son armée, dont le principal était Antoine de Bourgogne, bâtard du duc, qu'on appelait *le grand bâtard*. Le 25 mai suivant, autre combat entre le comte et les Gantois près de Nivelle. S'il en sortit encore cette fois vainqueur, ce ne fut pas sans avoir perdu beaucoup de monde, et sans avoir couru grand risque d'être lui-même au nombre des morts. Mais ce qui ne lui fut pas moins d'honneur que ses victoires, il fut, l'année suivante, l'un des médiateurs de la paix qui se fit entre le duc et ses sujets révoltés des Pays-Bas. (Monstrelet, Meyer.) Ces services, et d'autres que le comte Jean rendit à Philippe le Bon, furent récompensés par le collier de la toison d'or, qu'il reçut en 1456. Ce fut à peu près vers ce tems que le dauphin Louis, fils du roi Char-

les VII, poursuivi, les armes à la main, par son père, vint chercher un asile auprès du duc de Bourgogne. Les liaisons que le comte Jean prit alors avec l'héritier de la couronne, donnerent de l'ombrage à Charles, comte de Charolais, fils unique du duc. Charles, fit éclater sa haine contre lui en 1463, lorsque Louis, étant monté sur le trône, eut recouvré, par le désistement de Philippe, les villes de la Somme, qui lui avaient été engagées par le traité d'Arras. Il accusa le comte Jean de s'être accordé avec les ministres de son père pour obtenir de lui cette condescendance. L'an 1464, le comte Jean quitta la cour du duc pour aller prendre possession des comtés de Rethel et de Nevers, qui lui étaient échus par la mort de son frère. S'étant rendu ensuite à la cour de Louis XI, il lui en fit hommage le 30 juillet de la même année. La guerre du *bien public* s'étant élevée l'année suivante, le comte Jean donna des preuves de sa fidélité au roi dans cette conjoncture critique. Ce fut un nouveau grief contre lui pour le comte de Charolais. La même année, il le fit enlever à Péronne le 5 octobre, et conduire à Béthune, où il fut si étroitement gardé, qu'on ne lui laissa que trois hommes pour le servir. Il fut tiré de cette prison, le 28 novembre suivant, pour être transféré à Maubeuge, où il arriva le 2 décembre. Après y avoir séjourné cinq jours, il fut conduit à Mons. Le 14 février 1466, nouveau changement de prison. On le conduit au château d'Englemontier, près de Courtrai, et de là, au bout de quelque tems, à Saint-Omer. A son arrivée dans ce dernier gite, on lui fait entendre qu'il y finira ses jours dans les liens, et peut-être d'une mort violente, s'il n'acquiesce à toutes les volontés du comte de Charolais. L'horreur de sa prison et l'image de la mort qui se présente sans cesse à ses yeux, triomphent à la fin de sa constance : il déclare qu'il est prêt à passer par tout ce que le comte de Charolais voudra. Charles, sans différer, lui dépêche Guillaume Hugonet, son maître des requêtes et depuis son chancelier, avec cinq lettres-patentes, qu'il lui présente, le 22 mars, à signer. Par la première on le faisait renoncer au comté d'Auxerre et aux terres de Workum, d'Ostrevant, de la Brille, et autres de Hollande ; par la seconde, il remettait au duc de Bourgogne, les villes de Péronne, de Roye et de Montdidier; la troisième contenait une renonciation aux droits successifs de Bonne d'Artois, sa mère ; par la quatrième il déclarait ne rien prétendre au duché de Brabant et de Limbourg, ni au marquisat d'Anvers ; et enfin par la cinquième il accordait à Charles la nomination des capitaines de toutes les places fortes de ses comtés du Nivernais et de Rethelois. Le comte Jean affecta de prolonger la lecture de ces lettres bien avant dans la nuit ; après quoi, feignant qu'il avait besoin de prendre du repos, il promit à Hugonet de lui rendre ces lettres le lendemain, signées de lui et contre-signées par Bertrand, son secrétaire, au lieu du notaire qu'Hugonet avait amené avec lui. Hugonet, content de cette réponse, se retira. Mais pendant le reste de la nuit, Bertrand ayant tiré des copies, exactement collationnées, de ces lettres, le comte Jean y ajouta ses protestations contre la violence qui lui était faite ; protestations que Bertrand reçut, non en qualité de secrétaire, mais comme garde du scel et notaire royal. Puis il en fit un acte séparé de notaire, qu'il écrivit sur la queue du parchemin des lettres originales, et qu'il recouvrit de son grand sceau, de manière que, sans le lever, cet acte ne pouvait être aperçu. Le lendemain ces lettres furent remises, signées et contre-signées, à Hugonet, qui, n'y trouvant rien à redire, les porta au duc, son maître, et au comte, son fils. Le comte Jean fut en conséquence élargi dans le mois d'avril 1466. Mais le premier usage qu'il fit de sa liberté dès qu'il se vit en lieu de sûreté, fut de faire enregistrer ses protestations; et le 16 mai, s'étant retiré auprès du roi Louis XI, il obtint de ce monarque des lettres adressées au parlement, par lesquelles il était restitué contre les quittances et renonciations qu'on avait extorquées de lui pendant son injuste et inhumaine détention. Le comte Jean, en vertu de ces lettres, ayant fait appeler le duc de Bourgogne et son fils, l'un et l'autre firent défaut, et les choses en demeurèrent là pour lors. Philippe le Bon mourut le 15 août de l'année suivante. Charles, son successeur, se maintint par la force dans la jouissance des domaines que la violence lui avait acquis. Il fit au comte, qu'il avait dépouillé un nouvel outrage, en le faisant rayer du nombre des chevaliers de la toison d'or, sous prétexte qu'il n'avait pas assisté au dernier chapitre, comme si l'accès lui en eût été libre, et que la prudence lui eût permis d'aller se remettre à la discrétion de son ennemi capital. Les conjonctures néanmoins empêchèrent le comte Jean de poursuivre le procès pendant la vie du duc Charles ; mais il fut repris contre Maximilien d'Autriche, qui avait épousé l'héritière de Bourgogne, et ensuite contre Charles-Quint, sans qu'on ait jamais pu le terminer. L'an 1472, le comte Jean hérita sans contradiction du comté d'Eu par la mort de Charles d'Artois, son oncle maternel. L'an 1477, après celle du duc Charles, il souffrit que le roi Louis XI réunît le comté d'Auxerre, ainsi que le duché de Bourgogne, à la couronne. Le comte Jean mourut à Nevers le 25 septembre 1491, et fut enterré dans la cathédrale, où l'on voit sur sa tombe l'épitaphe suivante : *Cy repose le corps de très-haut, très-puissant prince monseigneur Jean de Bourgogne, duc de Brabant, Lothier et Limbourg, marquis du Saint-Empire, seigneur d'Anvers et d'Ostrevant, comte de Nevers, d'Eu, de Rethel et d'Auxerre, baron de Donzi et de Rosoy, seigneur de Saint-Valeri, d'Ault et Cayeux sur la mer, des terres d'Isle, Saucourt, Juilli, la Grève, Chaource, Marais, Villmore, et autres de Champagne, souverain de Château-Renaud et terres d'outre-Meuse, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Champagne, pair de France.* Le comte Jean eut de Jacqueline d'Ailly, sa première femme, Elisabeth, mariée le 22 avril 1451, à Jean Ier, duc de Clèves, morte le 21 juin 1483, et de Paule de Brosse, la seconde, Charlotte, femme de Jean d'Albret, sire d'Orval. Françoise d'Albret, sa troisième femme, ne lui donna point d'enfants. (Voy. *les comtes de Nevers et les comtes d'Eu.*)

CHARLOTTE DE BOURGOGNE ET JEAN D'ALBRET.

1491. Charlotte, fille du comte Jean de Bourgogne et de Paule de Brosse, mariée au mois d'avril 1486, à Jean d'Albret, sire d'Orval, né d'Arnaud-Amanieu, troisième fils de Charles II, sire d'Albret, se porta pour héritière des comtés de Nevers et de Rethel, en vertu de la donation que son père lui en avait faite à la sollicitation de Françoise d'Albret, sa troisième femme. Mais Engilbert de Clèves, fils d'Elisabeth, sœur consanguine de Charlotte, réclama contre cette donation, prétendant que sa mère étant l'aînée de Charlotte, il devait, comme son fils, hériter de la meilleure part de la succession du comte, son aïeul. Charlotte lui opposait sa qualité d'étranger, qui le rendait incapable, disait-elle, d'hériter en France. L'affaire fut débattue pendant tout le règne de Charles VIII, et la succession litigieuse, fut mise en séquestre par arrêt du parlement. Ce monarque gardant une exacte neutralité dans cette affaire, les parties furent plusieurs fois sur le point de la décider par la voie des armes. Parmi les vassaux qu'elles se disputaient, les habitants de Rethel se trouvèrent les plus embarrassés. D'un côté le comte Jean leur avait commandé, par ses lettres du 23 octobre 1490, d'obéir au sieur et à la dame d'Orval ; de l'autre, Engilbert, étant en forces près d'eux, les sollicitait de lui ouvrir leurs portes. Enfin le roi Louis XII interposa son autorité pour assoupir ce différent : il engagea les contendants à signer, le 4 octobre 1504, une transaction qui fut homologuée et enregistrée au parlement le 14 janvier suivant; acte par lequel il était convenu que Charles de Clèves, fils d'Engilbert, épouserait Marie d'Albret, fille du sire d'Orval, moyennant quoi le comté de Nevers demeurerait à Engilbert, et celui de Rethel à Charles de Clèves. Jean d'Albret, outre la sirerie d'Orval en Bourbonnais, posséda de son chef la baronnie de Lesparre au canton de Médoc, et la seigneurie de Château-Meillant dans le Berri. Il rendit par sa valeur de grands services à l'état, qui lui méritèrent des pensions et le gouvernement de Champagne et de Brie. Sa mort arriva, le 10 mai 1524, à Blois, près de vingt-cinq ans

après celle de Charlotte, sa femme, arrivée, le 25 août 1500, à Château-Meillant, où elle fut inhumée. De leur mariage ils eurent trois filles : Marie, qui suit ; Hélène, morte en 1519 ; et Charlotte, femme d'Odet de Foix, vicomte de Lautrec.

CHARLES DE CLÈVES.

1505. Charles de Clèves, fils d'Engilbert, marié le 25 janvier 1505, à Marie d'Albret, devint par cette alliance comte de Rethel. Il mourut prisonnier à la tour du Louvre le 27 août 1521, laissant de son mariage un fils mineur nommé François, qui demeura sous la tutelle de sa mère. Odet de Foix, vicomte de Lautrec et mari de Charlotte d'Albret, sœur de Marie, disputa vivement à celle-ci et à son fils, au nom de sa femme, la succession de leurs père et mère. Enfin, l'an 1525, par la médiation de leurs amis communs et l'avis de leurs conseils, ils firent, le premier juillet, une transaction qui assura le comté de Nevers avec ses dépendances à Marie et à son fils ; et celui de Rethel, avec la baronnie de Donzi et de Rosoy, à Odet de Lautrec et à sa femme. Marie, après la mort de Charles de Clèves, passa dans la viduité le reste de ses jours, qu'elle termina, le 27 octobre 1549, à Paris. Son corps fut transporté à Nevers et inhumé, auprès de celui de son mari dans l'église des cordeliers, avec l'épitaphe suivante : *Cy dans ce cercueil gist le corps de tres-haute et puissante princesse madame Marie d'Albret, duchesse de Nivernois, comtesse de Rethelois, de Dreux, de Beaufort en Champagne, vicomtesse de Saint-Florentin, dame de Donziois, de Colommiers, de Lesparre et de la Chapelle d'Angillon et d'Orval, laquelle trépassa en son hôtel à Paris.* (Voy. *les comtes de Nevers.*)

ODET DE LAUTREC ET CHARLOTTE D'ALBRET.

1525. Odet de Foix, vicomte de Lautrec, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur et amiral de Guienne, maréchal de France, devint possesseur avec Charlotte d'Albret, sa femme, du comté de Rethel et des baronnies de Donzi et de Rosoy, par la transaction faite le premier juillet 1525, avec Marie d'Albret et François de Clèves, son fils. Dès que l'âge le lui eut permis, il avait embrassé le parti des armes. Ayant suivi le roi Louis XII dans son expédition d'Italie, il fut de son cortège à l'entrée qu'il fit à Gênes le 28 octobre 1507. Il combattit, l'an 1512, auprès de Gaston de Foix, son cousin, à la bataille de Ravenne, où il reçut une blessure dangereuse. On le porta à Ferrare, et après sa guérison il eut part au recouvrement du duché de Milan. L'histoire que dans le tems on publia de cette conquête, le qualifie maréchal de France. L'an 1521, après avoir pris Brescia, Vérone, et d'autres places, il fit lever le siége de Parme. Mais l'année suivante, abandonné par les Suisses, il perdit, le 22 avril, la bataille de la Bicoque, entre Milan et Monza ; ce qui entraina la perte du Milanez et causa la disgrâce du vicomte de Lautrec. Il se retira dans une de ses maisons de Guienne, d'où il fut tiré, l'an 1528, pour être mis à la tête de la ligue formée en Italie contre l'empereur Charles-Quint. Après avoir emporté Pavie, il s'avança vers Naples, dont il forma le siége le premier mai de la même année. Une maladie épidémique, qui s'était mise dans son armée, l'emporta lui-même le 1 août suivant. Ses gens ayant laissé son corps dans un tombeau fort commun, le duc de Sessa, 28 ans après, l'en fit retirer pour le mettre dans un magnifique mausolée de marbre, qu'on voit à Sainte-Marie-la-Neuve de Naples, dans la chapelle du grand capitaine Gonsalve, avec une épitaphe conforme à la beauté de ce monument et au mérite du sujet. Odet de Lautrec laissa de sa femme, un fils, qui suit ; et une fille, Claude, qui viendra ensuite. Il avait eu deux autres fils, Gaston, qui était l'aîné, et François, le dernier, tous deux morts avant lui.

HENRI DE FOIX.

1528. Henri, fils d'Odet de Lautrec et de Charlotte d'Albret, leur succéda en bas âge dans le comté d'Albret, les baronnies de Donzi, et Beaufort en Champagne, de Rosoy, d'Orval, la seigneurie de Colommier en Brie, etc. sous la tutelle de Jean de Laval, sire de Châteaubriand, mari de Françoise de Foix, sa tante, et de Méraut de Martonie, évêque de Conserans. Il mourut, sans avoir été marié, l'an 1540. On conserve à la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits de Lancelot, sous la cote 9577, un livre d'hommages rendus en 1533 à Henri de Foix par ses vassaux du Rethelois et par le vicomte de Saint-Florentin en Champagne.

CLAUDE DE FOIX ET GUI DE LAVAL.

1540. Claude de Foix, sœur de Henri de Foix, mariée le 25 octobre 1535, à Gui XVII, comte de Laval, succéda à son frère dans le comté de Rethel et ses autres domaines avec son époux. L'an 1545, ils firent hommage des terres de cette succession, le 4 décembre, au roi François I. La même année, ils urent défricher une partie de la forêt de Doncheri pour y bâtir le village de Boisseval. Devenue veuve, le 25 mai 1547, sans enfants, Claude se remaria peu de tems après à Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues. Elle ne vécut guère plus d'un an avec lui, étant morte au plus tard dans le mois de février 1549. (Voy. *les comtes de Laval.*)

FRANÇOIS Ier DE CLÈVES.

1549. François Ier de Clèves, fils de Charles de Clèves et de Marie d'Albret, créé duc de Nevers en 1539, succéda, en 1549, à Claude de Foix, sa cousine, dans le comté de Rethel, et mourut à Nevers le 13 février 1562. (Voy. *pour la suite des comtes et ducs de Rethel les ducs de Nevers.*)

COMTES DE GRAND-PRÉ.

GRAND-PRÉ, ville de Champagne, au diocèse de Reims, ainsi nommée à cause de ses grandes et belles prairies, située à cinq lieues et demie de Sainte-Menehould, quatre lieues et demie de Stenai, sept lieues et demie de Verdun, dix de Châlons-sur-Marne, et autant de Reims, est le chef-lieu d'un comté qui faisait autrefois partie des sept comtés-pairies de Champagne.

HESCELIN est le premier comte de Grand-Pré que l'on connaisse. Il vivait sous le règne de Robert. Nous avons une charte d'Arnoul, archevêque de Reims, datée de l'an 1008, par laquelle il atteste qu'Hescelin, comte de Grand-Pré, avait tenu l'avouerie de Meurz, près de Reims, de Godefroi, duc de la Basse-Lorraine, et l'avait cédée à un chevalier, nommé Gasselin, qui en abusait tyranniquement; de quoi les chanoines s'étant plaints avec l'archevêque au duc Godefroi, ils lui cédèrent ce qu'ils tenaient à Somme-sur-Aine, à condition qu'il se démettrait de ladite avouerie; en conséquence, Hescelin en fut dépouillé. (Mabil., *Ann. Ben.*, T. IV, *Append.*, p. 690.)

HERMAN, que l'on croit avoir vécu en 1060, est qualifié comte de Grand-Pré dans le Nécrologe de l'église de Reims. En mourant, il laissa trois fils de N., son épouse, veuve de Manassès Ier, comte de Rethel.

HENRI Ier, fils d'Herman et son successeur, dit aussi HESCELIN, OU LE PETIT HENRI, fut un des seigneurs qui, avec Baudouin, son frère, scellèrent de leurs sceaux, du tems de Godefroi le Barbu, comte de Louvain, puis duc de la Basse-Lorraine, l'acte par lequel ce prince substitua des moines de S. Hubert aux chanoines du château de Bouillon. (Du Chesne, *Hist. de la M. de Luxembourg, pr.*, p. 53.) Henri, l'an 1087, prit la défense de Thierri, évêque de Verdun, contre ce même Godefroi, qui lui disputait l'autorité temporelle dans sa ville épiscopale. Mais Godefroi, l'ayant fait prisonnier dans une bataille qu'il lui livra sous le château de Bouillon, l'obligea d'embrasser son parti et de l'aider à ravager le territoire de Verdun. Henri, évêque de Liége et parent de Godefroi, s'étant rendu l'année suivante médiateur de la paix entre lui et l'évêque de Verdun, le comte de Grand-Pré resta seul en état de guerre avec les Verdunois, et continua sous l'épiscopat de Richer, successeur de Thierri, à faire des incursions nocturnes sur leurs terres. Pierre, fils de Frédéric, comte de Toul et baron de Verdun, ne put voir sans indignation un seigneur de ce rang exercer ainsi le métier de brigand. S'étant avisé de lui reprocher cette conduite dans une rencontre qu'il eut avec lui à Châlons-sur-Marne, loin de le faire changer, il l'irrita, au point que celui-ci lui assigna jour pour une bataille aux environs de Verdun. Mais il eut la lâcheté de manquer à sa parole. Pierre ne fit pas de même. Les vassaux de l'évêque de Verdun, qu'il avait amenés avec lui sur le lieu marqué pour le champ de bataille, ne voyant point arriver son rival, feignirent de s'en retourner chez eux; mais, s'étant partagés en deux bandes, il marchèrent par des chemins détournés pour envelopper les gens du comte de Grand-Pré, qui continuaient leurs courses clandestines. Ce stratagème leur réussit; et, étant tombés sur les ennemis, ils en mirent à mort jusqu'à cent vingt, outre les blessés et les prisonniers dont les équipages devinrent la proie des vainqueurs. Le comte de Grand-Pré ne dut son salut qu'à la fuite. Wassebourg (*Ant. belg.*, l. 4, p. 254) prétend que, malgré ce revers, il continua ses hostilités l'espace de six ans. L'historien moderne de Verdun (p. 215) dit, au contraire, qu'il fit la paix avec Richer, évêque de Verdun. Mais tous deux conviennent qu'à la publication de la première croisade, il s'enrôla pour cette expédition. Il était près de se mettre en route, lorsqu'une maladie le surprit à Verdun et l'emporta l'an 1097. Sa femme, HELVIDE, fille de Godefroi, seigneur de Rumigni, ne lui donna point d'enfants, ou du moins il n'en laissa point d'elle.

1097. BAUDOUIN, successeur de Henri, son frère, au comté de Grand-Pré, fut un des seigneurs qui accompagnèrent, l'an 1101, Etienne, comte de Blois, à la Terre-Sainte. Albert d'Aix, dans son Histoire de Jérusalem, l'appelle *un très-beau chevalier.* Il fut pris dans un combat par les infidèles, qui le firent mourir cruellement. (Wassebourg, *ibid.*) De N., sa femme, il laissa deux fils en bas âge, Henri, qui suit, et Baudouin.

1102. Henri II, fils aîné du comte Baudouin et son successeur, demeura sous la tutelle de Richard, son oncle, archidiacre de Verdun, avec Baudouin, son frère. Devenu majeur, il embrassa les intérêts de l'empereur Henri V, dans ses démêlés avec le pape. Henri, par reconnaissance, lui confia, l'an 1120, la garde du comté de Verdun. Il eut pour adversaires dans ce poste, Henri, évêque de Verdun, que ses diocésains, attachés à l'empereur, refusaient de reconnaître, et Renaud, comte de Bar-le-Duc, qui protégeait le prélat. Ayant surpris Verdun, peu s'en fallut qu'il ne prît le premier, qui n'échappa qu'en traversant la rivière à la nage. Le comte de Bar, pour venger son allié, vint assiéger Verdun. Il est repoussé par le comte de Grand-Pré, qui, l'ayant poursuivi, le défait en bataille rangée près d'Osche, à trois lieues de Verdun. Le vainqueur va de là se présenter devant le château de Clermont, appartenant au comte de Bar. La garnison fait une sortie sur lui; mais il la charge de manière que, l'ayant mise en fuite, ses gens entrent pêle-mêle avec elle dans la place, qu'ils pillent et livrent aux flammes. Le comte de Bar, voyant que le sort des armes ne lui est pas favorable, demande la paix et la conclut, l'an 1124, par la médiation du comte de Toul, à la Chalade, près de Clermont en Argonne. Les conditions du traité furent que Renaud serait rétabli dans le comté de Verdun, et qu'il abandonnerait au comte de Grand-Pré tout le butin que les troupes de celui-ci avaient fait sur ses terres. L'évêque de Verdun, par cette paix, étant rentré dans Verdun, donna au comte de Bar le château de Dun avec plusieurs terres de son église, pour le dédommager des frais de la guerre. (Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 232.) Le comte de Bar, voulant cimenter sa réunion avec le comte de Grand-Pré, lui remit le comté de Verdun. Mais il eut lieu de s'en repentir; et, voyant qu'il vexait Albéron de Chini, évêque de Verdun, il se joint au prélat pour lui faire la guerre. Henri, étant venu faire le siége de Bailleul, l'évêque, à qui la place appartenait, et le comte de Bar, lui livrent un combat où il est défait et rudement froissé par son cheval qui le renversa. Emmené par ses gens au château de Vienne, qui était sa demeure ordinaire,

il s'y voit assiégé par Hugues, fils du comte de Bar; ce qui l'oblige à se faire transporter ailleurs. Il fait ensuite la paix avec l'évêque et le comte de Bar, et meurt avant l'an 1151. (*Ibid.*) D'Ermentrude, son épouse, fille de Falcon, prince du Mont-Jura, il laissa un fils, qui suit, et deux filles. (*Heriman. Laudun. de mirac. B. Mariæ Laudun.*, l. 1.)

Henri III succéda, l'an 1150 au plus tard, au comte Henri II, son père. L'année de sa mort est ignorée. Lucharde, sa femme, lui donna au moins deux fils, Henri, qui suit, et Renaud, seigneur de Sompi.

Henri IV, fils aîné de Henri III, jouissait du comté de Grand-Pré l'an 1176. Il fut tué, l'an 1211, en faisant la guerre aux Albigeois. Sa première femme, Isabeau de Couci, fille de Raoul Ier, seigneur de Couci, et veuve de Raoul, comte de Rouci, lui donna Henri, qui suit; Jacques de Grand-Pré; Geoffroi, évêque et comte de Châlons; Ade, troisième femme de Raoul, comte de Soissons. On ignore le nom de sa seconde femme.

1211. Henri V combattit, l'an 1214, à la bataille de Bouvines. Il était en si grande estime auprès du roi Philippe-Auguste, que ce monarque et l'évêque de Paris, Guillaume de Seignelai, le choisirent, l'an 1220, pour un des arbitres du différent qu'ils avaient touchant le clos-barreau, près des murs de Paris, aujourd'hui le quartier de Saint-Hilaire (DuChesne, *Hist. de Montmor.*, p. 134.) Sa mort arriva le 14 août 1231. De Marie de Garlande, sa femme, il laissa un fils, qui suit; et Adélaide ou Ordile, première femme de Jean Ier, sire de Joinville.

1231. Henri VI, fils et successeur de Henri V au comté de Grand-Pré, et de sa mère en la seigneurie de Livri, donna, au mois de mars 1236, des lettres à ses vassaux pour confirmer les assises contenues dans les lettres de son père. Il vivait encore en 1287, comme l'atteste une de ses chartes, donnée, le mercredi avant la *Tiphaine* de cette année, en faveur de l'abbaye d'Orcamp. Dans le sceau attaché à cette pièce, on le voit armé de toutes pièces, monté sur un cheval bardé, et autour de l'écu est écrit: *S. Henrici de Grandi-Prato militis, Domini de Livriaco.* Sa femme, Isabeau de Brienne, fille d'Erard de Brienne, seigneur de Rameru, le fit père de deux fils, qui viendront ci-après; et de deux filles, Isabelle, femme de Hugues IV, comte de Rethel, et Marguerite, alliées à N. de Bourlande.

Henri VII, associé à son père dans le comté de Grand-Pré, le précéda au tombeau. Il avait épousé, 1° Laure de Montfort, veuve de Ferdinand de Castille, comte d'Aumale, fille d'Amauri VI, comte de Montfort, et de Béatrix de Bourgogne; 2° Isabeau, fille aînée de Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbui, de Roussi et de Villance. Du second mariage, il laissa un fils, nommé Gérard, seigneur de Roussi et d'Hufalise, et d'autres enfants dont le nombre et les noms sont inconnus. Mais on ne voit point que ni Gérard, ni aucun de ses frères et sœurs, aient possédé le comté de Grand-Pré. Il paraît que cette branche en fut privée pour quelques méfaits qu'on ignore. On trouve une confiscation faite à la Toussaint 1343, de la terre de *M. Gérard de Grand-Pré et de ses enfants qui jadis furent bannis du royaume.* (Anselme, T. II, p. 320.)

Jean Ier, fils du comte Henri VI, fut celui qui continua la branche des comtes de Grand-Pré. Il portait, du vivant de son père, le titre de comte de Busanci dès l'an 1280, et on le voit qualifié comte de Grand-Pré en 1289. Il servit le roi Philippe le Bel dans ses guerres de Flandre, et mourut en 1314, laissant de Jeanne, sa femme, dont le surnom est ignoré, et qui lui survécut au moins jusqu'en 1323, un fils, qui suit; et deux filles, Isabeau, mariée à Guillaume de Thil, et N., seconde femme d'Eustache de Conflans, seigneur de Mareuil.

Jean II, fils de Jean Ier et son successeur au comté de Grand-Pré, confirma, le 1er octobre 1347, les chartes de la ville de Grand-Pré conformément à celles que Henri V lui avait accordées l'an 1213. De sa femme, dont on ignore le nom et la naissance, il eut quatre fils et une fille.

Jean III, fils aîné de Jean II, lui succéda au comté de Grand-Pré. Ayant enlevé hors du royaume Jean Grosse-Tête, poursuivi par la justice, il fut condamné au bannissement avec ses complices; mais il obtint des lettres de rémission le 1er janvier 1356. Il mourut vers le commencement de l'an 1374. De Catherine de Chatillon-Saint-Paul, sa femme, veuve de Jean de Péquigni, seigneur d'Ailli, qui vivait encore en 1387, il laissa deux fils; Edouard, qui suit, et Ferri, qui périt à Paris, l'an 1418, dans l'émeute qui s'éleva contre les Armagnacs.

Edouard I, fils aîné de Jean III et son successeur au comté de Grand-Pré, fut employé dans le gouvernement militaire de Champagne et dans celui de Picardie. Il paraît qu'il vivait encore en 1417. Il eut de sa femme, dont on ne sait ni le nom ni les qualités, un fils, qui suit.

Edouard II, fils d'Edouard Ier, ne se qualifiait en 1417, que Edouard de Grand-Pré, seigneur d'Ymelcourt et de Saint-Georges. Ce sont les titres qu'il porte dans des lettres du 26 octobre de cette année, par lesquelles le cardinal Louis, duc de Bar, lui transporte tout ce qu'il avait en la ville de Grand-Pré, pour en jouir sa vie durant, et cela, en considération des bons services qu'il avait rendus à lui et au feu duc, son père. Il vivait encore en 1456, et mourut vraisemblablement sans laisser de postérité de Mahaut de Rubempré, sa femme.

Quentin le Bouteiller, après la mort d'Edouard, acheta le comté de Grand-Pré, qu'il revendit à Henri de Borselle, amiral de Hollande, mort en 1470. Walfort de Borselle, fils de Henri et maréchal de France, vendit, en 1487, le comté de Grand-Pré à Louis de Joyeuse, seigneur de Botchou, mort en 1498. De celui-ci descendait, au quatrième degré, Pierre de Joyeuse, qui fut tué en 1631, et dont la sœur, Marguerite, épousa Antoine-François de Joyeuse, son cousin. Leur fils, Charles-François de Joyeuse, comte de Grand-Pré, mourut en 1680, laissant pour successeur Jules, son fils, décédé l'an 1700. Celui-ci, se voyant sans enfants, donna le comté de Grand-Pré à l'un des enfants de Jules-Charles de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, son cousin. Cette terre échut ensuite à Jean-Gédéon-André de Joyeuse par transaction avec ses deux frères aînés, du 31 mars 1712. D'Antoinette de Villiers de Rousseville, sa femme, il eut Joseph-Armand, marquis de Joyeuse, colonel du régiment de Ponthieu en 1741, et Honorée, femme de Louis-Augustin Hennequin, marquis d'Ecqueville.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE CORBEIL.

CORBEIL, en latin *Carbolium*, *Metiosedum* et *Josedum*, ville du Hurepoix, située sur la Seine, au confluent de la Juigne, à cinq lieues au-dessus de Paris, fut autrefois le chef-lieu d'un petit comté dont il n'est pas aisé de marquer les limites.

AYMON.

AYMON fut le premier comte de Corbeil. Il était fils, selon Jean de la Barre, d'Osmond le Danois, gouverneur de la jeunesse de Richard Ier, duc de Normandie qu'il tira si adroitement des mains du roi Louis d'Outremer, qui le retenait comme prisonnier à Laon. Le même auteur lui donne pour femme, ELISABETH, proche parente d'Hedwige, femme de Hugues le Grand, duc de France, et par conséquent de l'empereur Otton Ier, frère d'Hedwige. Ce fut en considération de ce mariage, dit-il, que Hugues lui donna le comté de Corbeil, qui faisait partie de son duché de France. L'an 946, il se déclara pour Hugues et Richard dans la guerre qu'Otton et Louis d'Outremer leur firent, et contribua à repousser les Allemands, qui étaient venus faire le siége de Rouen. Aymon s'étant rendu maître, l'an 950, du château de Paluau, transporta de là les reliques de Saint-Exupère (appelé Saint-Spire dans le pays) et de Saint-Leu, tous deux évêques de Bayeux, à Corbeil, où il fonda le chapitre séculier de Saint-Spire pour douze chanoines, avec un abbé à leur tête : on ignore l'année de sa mort. Il eut plusieurs enfants dont aucun ne lui succéda dans le comté de Corbeil, pour des raisons que l'histoire ne nous apprend pas. L'un d'entre eux, nommé Thibaut, fut moine de Corméri, puis abbé de Saint-Maur-des-Fossés. Du Chesne conjecture que le père de ces enfants peut bien être celui dont les romans ont tant célébré les quatre fils. D'autres pensent que c'est Aymon, sire de Bourbon.

BOUCHARD Ier.

BOUCHARD Ier, comte de Vendôme, fils de Foulques le Bon, comte d'Anjou, devint comte de Corbeil en épousant ELISABETH, veuve d'Aymon. Ce fut Hugues Capet qui noua cette alliance, en considération de laquelle il ajouta aux domaines de Bouchard le comté de Melun. Après avoir rendu d'importants services à l'état, Bouchard se retira dans le monastère de Saint-Maur-des-Fossés, dont il était le bienfaiteur insigne, et y finit ses jours dans les exercices du cloître, le 26 février de l'an 1012. (V. Bouchard, *comte de Vendôme*.)

MAUGER.

1012. MAUGER, ou MAUGIS, fils de Richard Ier, duc de Normandie, obtint le comté de Corbeil avec la main de GERMAINE, petite-fille d'Aymon par Albert, son père, qui l'avait précédé au tombeau. Après la mort du roi Robert, arrivée l'an 1031, Mauger prit la défense de Henri, fils aîné de ce prince, contre la reine Constance, sa mère, qui voulait mettre sur le trône Robert, son second fils, quoique Henri eût été couronné du vivant de son père. *Le roi Henri*, dit Guillaume de Jumiége, *s'étant réfugié auprès de Robert, duc de Normandie, celui-ci le reçut avec beaucoup d'honneur, le renvoya peu de tems après, bien équipé d'armes et de chevaux, et manda à Mauger, son oncle, comte de Corbeil, de poursuivre tous ceux qui s'écarteraient de la fidélité qu'ils devaient à ce monarque.* Mauger s'acquitta parfaitement bien de cette commission, et Henri lui fut en grande partie redevable du triomphe qu'il remporta sur ses ennemis. (Voy. Robert II, *duc de Normandie*.) Les autres exploits de Mauger, ainsi que l'époque de sa mort, sont restés dans l'oubli. En mourant, il laissa de son épouse, un fils, qui suit, avec une fille, Eustachie, femme de Jean d'Etampes; celle-ci fonda, l'an 1032, l'abbaye d'Hieres, au diocèse de Paris, du consentement de Frédéric, son fils, d'Adeline, sa fille, et de son gendre, Baudouin de Corbeil.

GUILLAUME.

GUILLAUME, fils de Mauger, fut son successeur au comté de Corbeil. Jean de la Barre l'identifie avec Guillaume Verlang, comte de Mortain, que Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, dépouilla de ce comté sur des soupçons d'infidélité à son égard. Quoi qu'il en soit, Guillaume, comte de Corbeil, se distingua par divers exploits, les uns dignes de louanges, les autres blâmables, dont le détail n'est point venu jusqu'à nous. L'an 1053, il fut présent à l'ouverture solennelle qui se fit de la châsse de Saint-Denis, en présence du roi Henri, à l'occasion de la fausse invention du corps de ce saint, faite à Ratisbonne. Guillaume apposa son sceau comme les autres seigneurs présents, aux lettres que le roi fit expédier à ce sujet. (Bouquet, T. XI, p. 474.) Doublet rapporte encore (p. 835) un diplôme du roi Philippe Ier, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, auquel Guillaume souscrivit. Il est daté de la VIIe année de ce prince, le jour de la Pentecôte, 1067 de Jésus-Christ. Neuf ans auparavant (l'an 1058), le roi Henri, par un diplôme du 29 juin, lui avait accordé les mêmes droits sur l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés que ceux dont avait joui le comte Bouchard. (Bouquet, T. XI, p. 596.) Sur la fin de ses jours, Guillaume travailla, comme avait fait Bouchard, à la réforme de ce monastère, qui était retombé dans le relâchement. Il prit même, à son exemple, le parti de s'y retirer, après avoir remis le comté de Corbeil à son fils aîné, qui suit.

Il avait encore deux fils; Frédéric, père de Jean, abbé du chapitre de Saint-Spire; et Payen, qui paraît, en 1076, dans une charte de Philippe Ier, en faveur de l'abbaye de Clugny, par laquelle ce monarque confirme un don fait par Simon, dernier comte de Crépi et du Vexin. On lit parmi les souscripteurs, *Paganus frater comitis de Corbuleo*. (*Hist. de Couci* preuv. p. 313; *et Biblioth. Clun.*, p. 527.)

BOUCHARD II.

BOUCHARD II, dit LE SUPERBE, que l'abbé Velly confond ma-

à-propos avec Bouchard de Montmorenci, succéda dans le comté de Corbeil à Guillaume, son pere, et à sa mere, dont on ignore le nom, dans la terre de Gournai-sur-Marne. L'église de Saint-Spire ayant beaucoup souffert dans les dernieres guerres, il donna ses soins, l'an 1071, pour la réparer; et, comme elle était hors du château et sans défense, il la fit fortifier en l'entourant d'un cloître qui lui servait de rempart. Il déclara en même tems ceux qui habiteraient cette enceinte, libres, francs de toute sujétion et exempts de tous impôts. Il les affranchit même de la juridiction de l'abbé, sur les plaintes qui lui furent portées par les chanoines contre l'abbé Jean, son neveu, fils de Frederic de Corbeil, son frere, qui les traitait avec une dureté tyrannique. Dans une charte de l'abbé Henri de France, frere du roi Louis le Jeune, et l'un des successeurs de Jean de Corbeil, Bouchard est représenté comme un seigneur plein de douceur, de modération et d'équité. Mais Suger, dans la vie de Louis le Gros, peint ce comte sous des traits bien différents; et, ce qui est bien fort, il le peint d'après les faits. C'était un homme, dit-il, d'un esprit turbulent, d'une taille extraordinaire, et d'une force prodigieuse. Son orgueil et sa présomption furent tels, qu'il osa même aspirer à la couronne de France. Dans la vue de l'enlever au roi Philippe I[er] et à Louis, son fils, il forma une faction de plusieurs seigneurs mécontents, à la tête de laquelle il se mit. Le monarque étant venu à sa rencontre avec ses plus fideles vassaux, il ne craignit pas de lui présenter bataille. Suger raconte à ce sujet une bravade singulière de Bouchard. Le matin, dit-il, qu'il sortit de chez lui pour aller combattre, il refusa de prendre son épée de la main de son écuyer, et voulut la recevoir de la main de sa femme, en lui disant d'un air riant et deluré : *Noble comtesse, donnez joyeusement cette épée à votre noble baron époux, qui la recevra de votre main en qualité de comte, pour vous la rapporter aujourd'hui comme roi de France.* Il fut mauvais prophète; car Etienne, comte de Blois, l'étendit mort, d'un coup de lance, sur le champ de bataille. Suger ne marque pas l'année où ceci arriva : mais ce ne peut être l'an 1075, comme le conjecture Jean de la Barre, Etienne n'étant devenu comte de Blois qu'en 1089; ni plus tard que 1101, qui est l'époque du dernier voyage d'Étienne à la Terre-Sainte, où il fut tué l'année suivante. De sa femme, ALIX DE CRÉCI, Bouchard laissa un fils, qui suit, et une fille, nommée par les uns comme sa mere, par les autres Isabelle, mariée à Hugues du Puiset, vicomte de Chartres. La veuve de Bouchard se remaria, peu de tems après la mort de son époux, à Gui de Rochefort, dit *le Rouge*, petit-fils de Thibaut-File-Etoupes, qui du tems du roi Robert avait fait bâtir le château de Montlheri. Gui d'un premier mariage avait Hugues de Créci, qui accompagna son pere à la premiere croisade, sous les drapeaux de Hugues le Grand, comte de Vermandois; et du second il eut Lucienne, que Louis le Gros, avant d'être roi de France, épousa, dont elle fut ensuite séparée, l'an 1107, sous prétexte de parenté, et qui passa depuis dans les bras de Guichard III, sire de Beaujeu.

EUDES.

1101 au plustôt. EUDES, fils de Bouchard, lui succéda au comté de Corbeil, mais non dans la seigneurie de Gournai, qui fut laissée à sa mere pour son douaire. Il paraît qu'il était fort jeune à la mort de son pere. Sa fidélité envers le roi Philippe I[er] et son fils Louis le Gros, fut inébranlable malgré les fréquentes et fortes sollicitations que lui firent les seigneurs mécontents pour l'attirer dans leur parti. Il vit même, sans vouloir y prendre part, la guerre que Gui le Rouge, son beau-pere, et Hugues de Créci, fils de ce dernier, soutinrent, l'an 1108, du vivant du roi Philippe, contre Louis le Gros, son fils, et dont voici quelle fut l'occasion. Hugues de Pomponne, châtelain de Gournai pour Gui le Rouge, avait enlevé des chevaux à des maquignons allemands qui les amenaient vendre à Paris, et cela sous prétexte qu'ils n'avaient point acquitté le péage ordinaire en passant devant cette place. Louis, sur les plaintes qu'ils lui portèrent de cette confiscation, fit sommer Hugues de Pomponne, mais vainement, de rendre les chevaux. Outré de ce refus, il vient avec une troupe d'élite se présenter devant Gournai, dont il forme le siége. Gui le Rouge, ayant mis le comte de Champagne dans ses intérêts, accourt avec lui au secours de la place. Louis, sans abandonner le siége, va au devant d'eux, les met en déroute; puis, étant retourné devant Gournai, il s'en rend maître après un vigoureux assaut. Hugues de Créci ne pouvant exercer son ressentiment contre le prince, s'en prend au comte de Corbeil, qui lui avait refusé son secours; lui dresse une embuscade, et, l'ayant surpris à la chasse, le fait prisonnier et l'enferme dans le château de la Ferté-Baudouin, qu'on croit être la Ferté-Alais. Les domestiques du comte apportent cette nouvelle au roi Louis peu de jours après son couronnement, et lui font entendre que s'il voulait envoyer quelques troupes, les principaux bourgeois de la Ferté-Baudouin, avec lesquels ils s'étaient abouchés, lui tiendraient ouverte une des portes de la ville. Louis, sur cet avis, fait partir Anseau de Garlande, son sénéchal, avec une cohorte de quarante archers, promettant de les suivre à la tête de sa gendarmerie. Anseau, s'étant mis en marche sur le soir, entre dans la ville au milieu de la nuit. Mais les bourgeois, éveillés au bruit des chevaux, et ne sachant à quels gens ils ont affaire, courent aux armes, fondent sur la troupe dispersée par les rues, tuent les uns, chassent les autres, et, s'étant saisis d'Anseau, le mènent au château faire compagnie au comte. Louis arrive quelque tems après, et au lieu d'une prise de possession, il trouve un siége à faire. Hugues de Créci, qui l'avait prévenu, sort du château à son approche de peur d'y être enfermé, et va chercher du secours chez ses amis. De retour avec quelques troupes, il tente de les introduire dans la place, et ne peut y réussir. Les assiégés, près de se voir forcés, prennent le parti de se rendre, du consentement de Hugues de Créci, qui obtient la paix en remettant le comte et le sénéchal entre les mains du roi. Mais pour faire un exemple, Louis dépouilla de leurs fiefs quelques-uns des chevaliers qui avaient soutenu le siége, et en mit d'autres dans des prisons, où il leur donna le tems d'expier leur rebellion. Le comte Eudes survécut peu d'années à son rétablissement, étant mort, l'an 1112, sans laisser d'enfants de N., son épouse, fille d'André de Baudemont, qui est qualifié par Suger *procurator terræ comitis Theobaldi*. Le même Suger représente le comte Eudes comme n'ayant que la figure humaine, et plus semblable du reste à une bête qu'à un homme, *hominem non hominem, quia non rationalem, sed pecoralem.* Ce ressentiment, selon Jean de la Barre, faisait parler ainsi Suger, pour se venger, dit-il, des mauvais traitements qu'Eudes avait fait essuyer aux moines placés par le prédécesseur de cet abbé dans le prieuré de Notre-Dame-des-Champs sur Essonne. Il est vrai que, se trouvant incommodé de leur voisinage, Eudes avait fait le dégât dans leur monastère pour les obliger à déguerpir; en conséquence de quoi l'abbé et le couvent de Saint-Denis l'avaient excommunié, suivant le privilége qu'ils en avaient apparemment reçu du pape. (Doublet, *Ant. de S. D.* p. 845.) Mais il s'était réconcilié avec eux dans sa dernière maladie, et en leur considération, il avait déchargé les habitants d'Essonne de certaines redevances dont ils étaient tenus envers lui. (*Ibid.*) C'est ce qu'on voit par ses lettres, datées de l'an 1111 (V. S.), quatrième de Louis le Gros, et ratifiées par la comtesse, son épouse. Nous ne devons point terminer son article sans observer que Mezerai, le pere Daniel, et d'après eux l'abbé Velly, faute d'avoir bien compris le texte de Suger, ou pour avoir suivi un anonyme qui le contredit, attribuent à Eudes les derniers traits que nous avons rapportés de la vie de Bouchard, son pere.

HUGUES DU PUISET.

1112. HUGUES, dit LE JEUNE, sire du Puiset en Beauce et

vicomte de Chartres, fils de Hugues le Vieux et neveu d'Eudes par Alix, sa mère, succéda à son oncle, ou plutôt devait lui succéder, au comté de Corbeil. Mais le roi Louis le Gros le tenait alors prisonnier à Château-Landon, où il l'avait fait renfermer après l'avoir forcé dans son château du Puiset. Ce qui lui avait attiré ce châtiment, c'étaient les déprédations qu'il avait exercées tant sur les terres du comte de Chartres que sur celles de plusieurs autres seigneurs et des églises de son voisinage. Il tenait de son père ce caractère avide et féroce, qui le portait à envahir, par les voies les plus odieuses, tout ce qui se trouvait à sa bienséance. Hugues le Vieux en effet avait usurpé plusieurs droits sur l'église de Chartres. Excommunié pour ce sujet, l'an 1092, par l'évêque Ives, il avait fait mettre ce prélat en prison, et l'y avait traité indignement. S'étant réconcilié ensuite avec lui, il n'avait laissé l'église de Chartres en repos que pour troubler celui de ses autres voisins. Il était enfin parti, l'an 1106, pour la Terre-Sainte (Pagi), laissant un fils qui marchait déjà sur ses traces. Louis le Gros, craignant que celui-ci, devenu comte de Corbeil, ne se rendît plus formidable encore que son père, voulut profiter de son emprisonnement pour lui enlever son héritage et le réunir au domaine de la couronne; mais il y trouva plus de difficulté qu'il ne s'était imaginé. André de Baudement, père de la veuve du comte Eudes, gardait le château de Corbeil, bien résolu de ne point le rendre que Hugues, son petit-neveu, ne fût remis en liberté. Thibaut, comte de Chartres, avait de son côté les mêmes vues que le roi sur cette place. C'était pour Louis une raison de plus pour ne pas manquer l'occasion de l'obtenir. On tint à ce sujet une conférence à Moissi-l'Évêque, dans laquelle Hugues, amené de sa prison de Château-Landon, accorda tout ce qu'on voulut pour recouvrer sa liberté. Il céda le comté de Corbeil au roi, qui lui rendit le Puiset, mais à deux conditions; l'une qu'il restituerait aux églises tous les impôts qu'il avait levés sur elles; l'autre, qu'il ne ferait faire aucunes fortifications au château du Puiset, sans la permission du roi. (Des ouvrages de cette place, il ne restait plus que la grosse tour.) Mais à peine fut-il hors de prison, qu'il prit des mesures pour mettre le Puiset en état de défense. Le roi d'Angleterre, le comte de Chartres, et d'autres vassaux de la France, mécontents, l'encouragèrent à cette entreprise, que les occupations de Louis, alors prêt à se mettre en marche pour la Flandre, semblaient d'ailleurs lui rendre facile. Il porta ses vues en même tems sur la terre de Touri, voisine du Puiset et appartenante à l'abbaye de Saint-Denis. Cette terre était alors régie par le célèbre Suger. Hugues, l'ayant été trouver, lui persuada d'aller parler en sa faveur au roi, comptant surprendre en son absence le château de Touri. Mais le monarque, ayant démêlé le piége tendu à Suger, différa son voyage de Flandre et marcha droit au Puiset. Hugues soutint vigoureusement les premiers efforts du monarque, en attendant les secours que ses confédérés lui avaient promis. Bientôt en effet on vit accourir à sa défense le comte de Chartres, Gui de Rochefort, Hugues de Créci, son frère, et Raoul de Beaugenci. On en vint à une bataille où la victoire, long tems incertaine, se déclara enfin pour le roi. Le comte de Chartres, blessé dangereusement par le comte de Vermandois, se retira chez lui pour se faire panser : les troupes des autres confédérés se débandèrent. Le vainqueur détruisit une seconde fois le château du Puiset, et en reçut une seconde fois le seigneur en grâce. L'impuissance de remuer arrêta Hugues et le retint quelques années, malgré lui dans le repos. Mais lorsqu'il vit ses affaires rétablies, de concert avec Hugues de Créci, son frère, aussi méchant que lui, il renouvela ses violences, et recommença à faire le dégât sur les terres de ses voisins. Le roi, sur les plaintes des opprimés, fit marcher contre eux son sénéchal Anseau de Garlande. Le château du Puiset est assiégé pour la troisième fois. Le seigneur de la place vole à sa défense, et rencontre sur sa route, dans un défilé, le sénéchal qui lui ferme le passage. Il court à lui, la lance en arrêt, le perce au défaut de la cuirasse, et le renverse mort. D'Auteuil met cet événement en 1118, et Guillaume de Nangis en 1115. Mais on voit le nom d'Anseau de Garlande, sénéchal, parmi les témoins d'une charte de Louis le Gros, datée de l'an 1117. Après ce coup, Hugues, craignant la colère du roi, prend la fuite, et mène quelque tems une vie errante. Mais, à la faveur des guerres qui occupèrent dans la suite ce monarque contre ses autres vassaux, il revint dans ses terres, où il ne tarda pas à reprendre ses premiers errements. Suger, dans le livre de son administration (p. 337), raconte qu'étant abbé de Saint-Denis (c'est-à-dire, l'an 1122 au plus tôt), comme il marchait avec un corps de troupes, à la suite du roi Louis le Gros, vers Orléans, il rencontra sur sa route le prévôt du Puiset. « L'occasion, dit-il, de le punir des maux » qu'il ne cessait de nous faire, était trop belle pour la manquer. » Je le fis arrêter par mes gens, et l'envoyai honteusement, pieds et poings liés, à Saint-Denis. Ce traitement fait à son principal officier dut être sensible à Hugues du Puiset. D'autres disgrâces personnelles, qu'il s'attira par ses déportements, lui firent enfin prendre le parti d'aller, sur les pas de son père, expier ses forfaits à la Terre-Sainte. Il y mourut, laissant d'Alix, son épouse, fille de Gui I, sire de Montlhéri, un fils de même nom que lui, à qui Baudouin II, roi de Jérusalem, donna le comté de Jaffa. Ses terres de France, après son départ, furent réunies, soit par acquisition, soit par confiscation, au domaine de la couronne. La terre du Puiset passa depuis à un autre Hugues, anglais de naissance, qui par son mariage avec Pétronille, fille de Milon II, comte de Bar-sur-Seine, succéda dans ce comté, l'an 1168, à Manassès, évêque de Langres, oncle de sa femme. (*Voyez ci-dessus*, Hugues du Puiset, *comte de Bar-sur-Seine*.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE DAMMARTIN.

Dammartin, ou Dampmartin, *Dominium Martini*, chef-lieu du comté de ce nom, n'est aujourd'hui qu'un bourg de l'Ile de France, élection de Meaux, situé sur une hauteur, à sept lieues de Paris et à quatre de Nanteuil-Haudouin. Mori, Saint-Mêmes, Saint-Suplex, Monger et Vivants, étaient, suivant M. Dupuy, les principales terres ou seigneuries qui relevaient de ce comté. Dès le dixième siècle, Hugues Ier, avoué du Ponthieu, s'en était emparé et y avait construit un château qu'il possédait avec ses dépendances en franc alleu. On ignore comment il sortit des mains de ses descendants, et passa dans une autre maison. Peut-être fut-ce par quelque alliance; mais le défaut de monuments ne nous permet pas de rien assurer à cet égard.

MANASSÈS.

Manassès est le premier comte de Dammartin que l'histoire nous présente. Un moderne le fait, sans preuve, fils puîné d'Hilduin II, comte de Montdidier, et lui donne, avec aussi peu de fondement, pour épouse Adèle, héritière, selon lui, du comté de Dammartin. Selon une observation de M. Levrier, il était neveu, par une sœur, de cet Hilduin II, et sa femme se nommait Constance, dont il eut Hugues, Eudes, et une fille, nommée Eustachie. (*Hist. de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, *par* D. Bouillard, p. 78, *et Preuv.*, n° 37.) Il est nommé parmi les grands vassaux qui furent témoins de la charte que le roi Robert accorda, l'an 1028, à l'abbaye de Coulombs, pour confirmer les dons que Roger, évêque de Beauvais, avait faits à ce monastère. Il accompagna, l'an 1037, Eudes, comte de Champagne, au siége de Bar-le-Duc, et y périt avec lui. Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, le fit transporter dans son église, où il fut inhumé. (Bouquet, T. XI, p. 459.)

HUGUES Ier.

1037. Hugues Ier, fils de Manassès et son successeur, osa faire la guerre au roi Philippe Ier. Diverses chroniques du tems racontent que ce monarque, ayant acquis le Vexin, fit fortifier Montmélian pour arrêter les courses du comte de Dammartin. (Bouquet, T. XI, pp. 158 et 410; T. XII, p. 135.) C'est tout ce qu'on nous apprend sur ce sujet. Voici une autre affaire, dont on ne voit pas non plus quelle fut l'issue. Hugues, ayant enlevé par violence certaines églises à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais pour les donner à des chanoines, s'en repentit ensuite, et voulut les rendre au monastère qu'il en avait dépouillé. Mais les clercs, qui en étaient possesseurs, s'opposèrent à cette restitution; ce qui occasionna un procès qui fut porté au concile d'Issoudun, tenu en 1081. Le jugement que rendit cette assemblée, n'est point connu. Hugues eut aussi querelle avec les chanoines de l'église de Paris pour des exactions injustes qu'il faisait sur leurs terres. Ne pouvant l'engager par la voie des remontrances à se désister, ils eurent recours au pape Urbain II, qui le frappa d'excommunication. Ce remède fit son effet. Hugues rentra en lui-même, et fit satisfaction au chapitre. (Spicil. T. III, p. 128.) Le tems de sa mort est incertain : mais elle arriva au plus tard l'an 1100. Hugues avait épousé Roarde, dont il eut Pierre, qui suit; Hugues, qui vient après; et trois filles, Basilie, Adèle et Eustachie. La mère de ces enfants, avec le fils aîné et les trois filles, souscrivit une charte sans date, mais qui ne s'éloigne guère de l'an 1080, par laquelle le comte Hugues donne à l'abbaye de Cluni l'église d'Escerent sur l'Oise, avec ses dépendances, se dessaisissant de ce bénéfice entre les mains de Gui, évêque de Beauvais, à la charge d'y entretenir une communauté religieuse. Cette donation fut confirmée par le roi Philippe Ier, et munie des signatures de Hugues le Grand, comte de Crépi, son frère, d'Adèle ou Adélaïde, femme de ce comte, et des grands officiers de la couronne, savoir, le sénéchal, le bouteiller et le connétable. Hugues fut enterré dans l'église d'Escerent. (*Arch. du prieuré d'Escerent.*)

PIERRE.

1100 ou environ. Pierre, fils aîné de Hugues Ier, fut le successeur de son père au comté de Dammartin. Nous ne connaissons que deux traits de lui pendant son gouvernement. Le premier est le consentement qu'il donna, l'an 1104, à l'acquisition que firent les moines du prieuré de Saint-Leu d'Escerent d'une vigne située au lieu dit Montuel. (*Arch. d'Escerent.*) Le second se tire d'une notice qui nous apprend qu'étant près de mourir, il fit venir d'Escerent un religieux, nommé Brice, pour l'assister, et fit par reconnaissance une donation de quatre muids de froment à ce monastère, du consentement de sa femme Eustachie et de ses fils. (*Ibid.*) L'année de sa mort est incertaine. Il fut inhumé auprès de son père.

HUGUES II.

1107 au plus tard. Hugues fut le successeur de Pierre, son frère, dans le comté de Dammartin, au préjudice de ses neveux, qui vraisemblablement n'étaient pas en âge de faire le service féodal. Ce comte ayant renouvelé les vexations que son père avait exercées contre l'église de Paris, les chanoines en portèrent leurs plaintes, l'an 1107, au pape Pascal II, le priant d'employer, pour le réprimer, les mêmes armes dont son prédécesseur avait fait usage en vers Hugues Ier. La suite de cette affaire est restée dans l'oubli. Hugues II fut lié au commencement du règne de Louis le Gros avec Thibaut, comte de Champagne, et d'autres seigneurs, contre ce monarque. Louis, ayant appelé Robert, comte de Flandre, à son secours, dissipa cette ligue, l'an 1111, à force de courage et d'activité. Une ancienne chronique française dit que le monarque, étant venu assiéger le château de Dammartin, *grant planté d'engiens y fit drecier et sovent y assailli, et qu'au derrains après moult d'assaus et de poigneïs li Quens de Dammartin vint à la volenté le rois, dont se parti li rois dou seige, et departi ses ostes : si s'en rala chascun en son pays.* Mais ce dernier trait est démenti par les historiens du tems, lesquels attestent que les rebelles ne furent

réduits que lorsque le roi les eut poursuivis jusqu'à Meaux (*Voyez* Thibaut IV, *comte de Blois, puis de Champagne.*) Hugues avait épousé Rotvilde, dont on ignore s'il eut des enfants. On est pareillement incertain sur le tems de la mort de l'un et de l'autre.

LANCELIN, surnommé DE BUL.

Lancelin, surnommé de Bul par Suger, fut le successeur de Hugues II, dont il était peut-être le fils. Il eut avec le comte Thibaut les mêmes liaisons que son prédécesseur, et eut lieu comme lui de s'en repentir, à cause des pertes que Louis le Gros lui fit essuyer. Il échoua aussi dans la querelle qu'il eut avec l'évêque de Beauvais, dont il prétendait avoir droit de mener les troupes à la guerre, demandant en conséquence une certaine portion du comté de Beauvais en fief pour ses honoraires. (Loisel, *Mém. sur Beauvais*, p. 143.) L'histoire ne nous a rien transmis de plus sur la personne de Lancelin.

ALBÉRIC Ier.

Albéric Ier, successeur de Lancelin, posséda la charge de chambrier de France. Il vivait en 1162. Nous en avons la preuve dans une charte d'Amauri, évêque de Senlis, par laquelle il attesta, en présence du roi Louis le Jeune, de Gui, son bouteiller, de Jean, son échanson, et d'autres seigneurs, qu'Albéric, comte de Dammartin, et Albéric, son fils, confirmèrent à l'abbaye de Charlieu tout ce qu'elle possédait dans le comté de Dammartin. (*Gall. Christ.* T. X, *Instr.* p. 214.) En mourant, il laissa de Clémence, son épouse, fille de Renaud Ier, comte de Bar, et veuve de Renaud II, comte de Clermont en Beauvoisis, un fils, qui suit. Clémence se remaria en troisièmes noces à Thibaut III, seigneur de Nanteuil-Haudouin.

ALBÉRIC II.

Albéric II, fils d'Albéric Ier, était comte de Dammartin du vivant de son père, et possédait de plus différentes terres dans le pays de Caux, entre autres Lillebonne et Alisai. L'an 1183, il prit le parti du roi Philippe Auguste dans la guerre que fit ce monarque à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, au sujet du Vermandois. Mais le comte Philippe ayant surpris le château de Dammartin pendant qu'Albéric était à dîner, lui laissa à peine le tems de s'échapper par une poterne. Le château fut pillé, et toutes ses dépendances ravagées par le fer et le feu. (*Guill. Brito.*) D'autres disent qu'Albéric fut pris au lit dans son château par Hellin, sénéchal de Flandre. L'an 1186, Albéric abandonna le parti de la France pour se tourner du côté de l'Angleterre. Le roi Philippe Auguste l'ayant poussé à bout, l'obligea de se réfugier à Londres. Il y finit ses jours le 19 septembre de l'an 1200, suivant le continuateur de Robert du Mont, par lequel il est qualifié *vir apud Deum et homines valde clarus.* De Mahaut, sa femme, il laissa Renaud, qui suit; Simon, qui fit la branche des comtes d'Aumale et de Ponthieu; Alix, mariée à Jean II, sire de Trie et de Mouchi; Agnès, femme de Guillaume, seigneur de Fiennes et de Tingri; et Clémence, mariée à Jacques, fils de Guillaume, châtelain de Saint-Omer.

RENAUD Ier.

1187. Renaud, fils d'Albéric II, obtint de Philippe Auguste, par ses soumissions, le comté de Dammartin, que ce prince avait confisqué à son profit après la fuite d'Albéric. A ce don le monarque ajouta dans la suite, par une générosité dont il eut lieu de se repentir, les comtés de Varenne et de Mortain. Il fit plus; Renaud étant marié pour lors à Mahaut, fille aînée de Gui II, seigneur de Châtillon sur-Marne, il l'engagea à la répudier pour lui faire épouser Ide, fille et principale héritière de Matthieu, comte de Boulogne, veuve de Gérard III, comte de Gueldre, son second mari. Tant de bienfaits ne firent qu'un ingrat. Renaud entra dans la ligue formée par Jean, roi d'Angleterre, contre le roi de France, commanda la flotte de ce prince, qui détruisit celle de Philippe Auguste à Dam, et fut un des chefs de l'armée anglaise à la bataille de Bouvines. Mais ayant été pris dans l'action, il fut conduit chargé de chaînes à Péronne, où il demeura prisonnier jusqu'à sa mort arrivée l'an 1227. Rigord, parlant de la prise de Renaud, nous apprend qu'étant abattu dans la mêlée et pris sous son cheval, un fort garçon, nommé Commote, lui ôta son casque et le blessa au visage; qu'ensuite il voulut lui enfoncer son poignard dans le ventre, mais que les bottes du comte étaient tellement attachées et unies aux pans de la cuirasse, qu'il lui fut impossible de trouver un endroit pour le percer. Telle était alors effectivement l'armure des chevaliers, qu'elle les rendait invulnérables, par le soin qu'ils prenaient d'en ajuster et lier ensemble toutes les pièces de manière que dans leur jonction elles ne laissaient aucun passage à la lance ni à l'épée, excepté la visière du casque lorsqu'on était obligé de la lever. Un chevalier armé de toutes pièces et monté sur son cheval bardé et caparaçonné de fer, était, par la pesanteur et l'impénétrabilité de ses armes défensives, une espèce de citadelle mouvante. (*Voyez* Renaud, *comte de Boulogne.*)

PHILIPPE HUREPEL, MAHAUT et ALBÉRIC.

1223. Philippe, dit Hurepel, fils du roi Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, ayant épousé, l'an 1216, Mahaut, fille de Renaud, comte de Dammartin, reçut du roi, son père, le quart du comté de Dammartin avec ceux de Mortain et de Boulogne. Mais il ne fut investi des deux premiers de ces comtés qu'au mois de février 1223 (V. S.), par le roi Louis VIII, son frère. (*Cartul. de Norm.* fol. 219.) Ce comte, au mois d'octobre 1224, reconnut, par un acte authentique, que l'évêque de Meaux, lorsqu'il serait attaqué par le comte de Champagne de manière à ne pouvoir demeurer en sûreté dans sa ville épiscopale, avait droit de se réfugier au château de Dammartin, avec un nombre de ses gens sans armes. (Martenne, *Amplis. coll.* T. I, col. 1224.) Mais il ne s'ensuit pas de là, suivant la remarque de M. Brussel, que Dammartin fût mouvant de l'évêché de Meaux. (*Usage des Fiefs*, T. I, p. 102.) L'an 1234, le comte Philippe meurt, à ce qu'on croit, de poison, ne laissant de son épouse, suivant l'opinion commune, qu'une fille, nommée Jeanne, qui fut mariée à Gaucher de Châtillon, et mourut, avant sa mère, sans enfants. Mais une ancienne généalogie des comtes de Dammartin en vers français, publiée par M. Dreux de Radier dans l'ouvrage périodique, intitulé *Le Conservateur* (juillet, 1757, p. 100), nous fait connaître un fils sorti du mariage de Philippe et de Mahaut, qui survécut à son père, et qu'elle nomme Auberi, c'est-à-dire, Albéric :

> De Dammartin fut comte, et Auberi nommé
> Fils Philippe maisné (puiné) fils du roy Dieu-donné;
> En l'an mille deux cens quarante-quatre j'estoie,
> Et en ce propre tems comme comte vivoie.

On voit par-là qu'Albéric fut le successeur de Philippe, son père, au comté de Dammartin, et qu'il en jouissait encore en 1244. Mais il paraît que dans la suite, il abandonna la France du vivant de sa mère pour aller s'établir en Angleterre, et que, s'y étant marié, il eut une fille qui épousa le fils de Simon de Montfort, comte de Leicester et beau-frère de Henri III, roi d'Angleterre. Cette conjecture est appuyée sur une charte sans date de Simon de Montfort, que cite M. du Radier, par laquelle il rend et confirme à Albéric, comte de Dammartin, les terres de Noartreling et de Bukamested avec leurs dépendances, *pour ce que*, y est il dit, *nostre très-chier et premier fils, duc*, à

espousé sa fille. (*Ibidem.*) Quoi qu'il en soit, cet Albéric était hors de France, et ne jouissait plus du comté de Dammartin à la mort de sa mère. Devenue veuve, Mahaut convola en secondes noces, l'an 1238, avec l'infant don Alphonse, frère de Sanche II, roi de Portugal, auquel il succéda l'an 1248. Alphonse l'avait quittée dès l'an 1245, appelé par les Portugais, mécontents du gouvernement de son frère; et depuis ce tems il ne la revit plus ni ne voulut la revoir. Après la mort de Mahaut, arrivée l'an 1258, les officiers du roi (saint Louis) s'étant saisi en son nom du comté de Dammartin, les héritiers de cette comtesse obtinrent du roi des lettres par lesquelles ce comté leur était rendu. Mais ces lettres, comme le prouve Ducange par un acte de la chambre des comptes de Paris, (*Notes sur Joinv.* p. 42), demeurèrent sans effet l'espace de neuf à dix ans. (*Voyez* Mahaut II, *comtesse de Boulogne.*)

RENAUD II, DIT DE TRIE.

1267 ou 1268. Renaud de Trie, second fils de Jean II, seigneur de Trie, et d'Alix, fille de Renaud Ier, comte de Dammartin, fut mis en possession de ce comté par le roi saint Louis, qui le retenait depuis la mort de Mahaut. « La loyauté du bon » roi, dit Joinville, a esté assez cognue ou fait de monseigneur » Regnaut de Troie (de Trie), lequel apporta à icelui saint » homme unes lettres par lesquelles il disoit qu'il avoit donné » aux hoirs de la comtesse de Boulogne, qui puis n'a guere » estoit morte, la comté de Dammartin. Desquelles lettres les » scéaulx du roy, qui autrefois y avoient esté, estoient tous » brisez et cassez.... Et le roy monstra lesdites lettres à nous » qui estions de son conseil, pour le conseiller en ce. Et nous » fumes d'opinion que le roy n'estoit tenu à icelles lettres mettre » à exécution.... Et tantost il appella Joan Sarrazin, son chambellan, et lui dist qu'il lui baillast une lettre qu'il lui avoit » commandé de faire. Et quant il eut la lettre veuë, il regarda » au scéel qui y estoit, et au remanant du scéel des lettres dudit » Regnaut, et nous dist : seigneurs, véez cy le scéel de quoi » je usoye avant mon partement du veage d'oultre mer, et ressemble ce demourant de scéel a l'impression du scéel entier. » Par quoy je n'oseroye selon Dieu et raison ladite comté de » Dammartin retenir. Et lors appella mondit seigneur Regnaut de Troie, et lui dist : beau sire, je vous reus la comté » que vous demandez. » Ainsi, du Chesne et ceux qui l'ont suivi se trompent en donnant à Mahaut pour successeur Mathieu, frère aîné de Renaud. Le comte Renaud de Trie rendit à l'état de grands services, et mourut au plus tôt l'an 1298. De Marguerite, son épouse, fille de Guillaume Ier de Courtenai, seigneur de Champignelles, et veuve de Raoul d'Estrées, il laissa deux fils, Renaud de Trie, seigneur du Plessis et maréchal de France, et Philippe de Trie, chevalier.

JEAN Ier DE TRIE.

1298 au plus tôt. Jean de Trie, dit Guillebaud, fils de Matthieu de Trie, succéda à Renaud, son oncle, dans le comté de Dammartin, à l'exclusion des enfants de ce dernier, sans doute en vertu de quelque arrangement fait entre eux, ou bien entre Matthieu, mort, suivant la généalogie déjà citée, en 1275, et Renaud, son frère. L'an 1282, il fut un des seigneurs qui accompagnèrent Pierre, comte d'Alençon, lorsqu'il passa en Sicile au secours du roi Charles Ier d'Anjou. Il combattit, l'an 1302, à la fameuse journée de Courtrai contre les Flamands, et fut du nombre des fuyards. L'an 1304, il fut tué, le 18 août, à celle de Mons en Puelle, laissant de sa deuxième femme, Yolande, fille de Jean Ier, comte de Dreux, et veuve d'Amauri de Craon, son premier mari; Renaud, qui suit, et d'autres enfants. Ermengarde, sa première femme, ne lui donna point d'enfants, ou lui en donna qui ne sont point connus.

RENAUD III DE TRIE.

1304. Renaud III de Trie succéda, dans le comté de Dammartin, à Jean, son père. L'an 1313, il fut fait chevalier par Philippe le Bel, à la Pentecôte, avec plusieurs autres seigneurs. Renaud mourut l'an 1319, laissant de Philippe de Beaumont, son épouse, Renaud, Jean et Eléonore.

RENAUD IV DE TRIE.

1319. Renaud IV, successeur de Renaud III, son père, au comté de Dammartin, épousa, l'an 1319, Hippolyte ou Polie, fille d'Aimar de Poitiers, cinquième du nom, comte de Valentinois. Il mourut l'an 1327, au plus tard, sans laisser d'enfants. Sa veuve, âgée seulement pour lors de vingt-trois ans, se remaria avec Armand VI, vicomte de Polignac.

JEAN II DE TRIE.

1327. Jean de Trie, frère de Renaud IV, lui succéda au comté de Dammartin. Il était mort en 1337, laissant de Jeanne, son épouse, fille de Jean II, comte de Sancerre (morte après l'an 1350), Charles, qui suit, et Jacqueline, mariée par contrat du mois de mai 1350, à Jean de Châtillon, seigneur de Porcean.

CHARLES DE TRIE.

1337 au plus tard. Charles, fils de Jean II, lui succéda en bas âge sous la tutelle de Jeanne, sa mère. L'an 1350, il fut armé chevalier par le roi Jean à Reims, le 26 septembre, jour de son sacre. L'an 1356, il se trouva, le 26 juin, avec trois chevaliers et dix-huit écuyers de sa compagnie à l'ost de Breteuil. Le 19 septembre suivant, il combattit à la funeste journée de Poitiers, et y demeura prisonnier du comte de Salisburi, qui le fit conduire en Angleterre. Le connétable de Fiennes, ayant cédé, l'an 1360, en diminution de sa rançon, au comte de Salisburi, la terre de Marot, qu'il possédait au comté de Salisburi, Charles lui transporta en échange les terres de Capi et de la Basèque, près d'Arras. Charles étant repassé, l'an 1364, en Angleterre, le roi de France lui fit délivrer une somme d'argent pour soutenir son état. A son retour, le prince le commit, le 25 juin de la même année, pour assembler les nobles du diocèse de Paris, et les mener à la guerre de Bretagne, sous Bertrand du Guesclin. Le roi le retint encore, l'an 1367, pour le servir dans ses guerres avec cinquante hommes d'armes, six chevaliers et neuf écuyers, à cinquante livres par mois, outre ses gages ordinaires. L'année suivante, le 6 décembre, le comte de Dammartin eut l'honneur de tenir sur les fonts de baptême Charles, depuis roi, sixième du nom, avec le maréchal de Montmorenci. On voit par ses quittances, données à Jean le Flament, trésorier des guerres, qu'il servait, en 1388, à la tête de huit chevaliers-bacheliers, de cinquante-un écuyers et d'un archer. L'an 1394, il rendit au roi Charles VI aveu de la seigneurie de Trie, mouvante du comté de Chaumont en Vexin. On ignore l'année de sa mort. De Jeanne d'Amboise, sa femme, fille d'Ingelger, seigneur d'Amboise, et de Marie de Flandre, dame de Nesle et de Montdoubleau, il ne laissa qu'une fille, qui suit.

BLANCHE DE TRIE.

Blanche de Trie, fille de Charles de Trie et de Jeanne d'Amboise, hérita de ses père et mère le comté de Dammartin avec la seigneurie de Nesle. Elle fut fiancée, dès qu'elle fut nubile, à Charles Bureau de la Rivière, grand-maître et réformateur des eaux et forêts de France, fils du fameux Bureau

de la Rivière, ministre sous les rois Charles V et Charles VI, et mis à la Bastille, l'an 1392, après avoir été destitué sous ce dernier. Le mariage de Blanche n'étant pas encore célébré, mais son père ayant donné sa parole, les ducs de Berri et de Bourgogne voulurent engager celui-ci à la retirer. Il répondit généreusement que *tant que le fils du seigneur de la Rivière auroit vie au corps, sa fille n'auroit autre mari, et mettroit son héritage en si dures mains, que ceux qui voudroient avoir son droit sans cause, par fraude ou par envie, ne l'en pourroient ôter.* (Le Laboureur.) Les princes, étonnés de sa grandeur d'âme, ne le pressèrent pas davantage; et le comte, fidèle à sa promesse, accomplit, peu de tems après, le mariage. Blanche n'eut pas lieu de se repentir de cette alliance, qui fut heureuse par l'union qui régna constamment entre les deux époux. Ils retirèrent la terre de Montdoubleau, que la comtesse avait aliénée, puis la vendirent, en 1406, à Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Blanche mourut sans enfants; et, après sa mort, le comté de Dammartin échut aux héritiers de Jacqueline de Trie, sa tante, femme de Jean de Châtillon, comte de Porcean, et mère de Marguerite de Châtillon, mariée à Guillaume de Fayel, vicomte de Breteuil. Charles de la Rivière, après la mort de Blanche, épousa Isabelle de la Tremoille, veuve de Pierre de Tourzel, seigneur d'Alegre.

JEAN DE FAYEL.

JEAN DE FAYEL, fils de Guillaume de Fayel et de Marguerite de Châtillon, succéda à Blanche de Trie, femme de Charles de la Rivière, dans le comté de Dammartin. Il mourut sans enfants l'an 1420.

MARIE DE FAYEL.

1420. MARIE DE FAYEL, femme de RENAUD DE NANTEUIL, seigneur d'Aci, et sœur de Jean de Fayel, devint héritière du comté de Dammartin par la mort de son frère. Mais Renaud étant demeuré fidèle au roi Charles VII, le roi d'Angleterre donna le comté de Dammartin à Antoine de Vergi, seigneur de Champlitte. Les Anglais ayant été depuis chassés de France, MARGUERITE, fille de Renaud de Nanteuil et de Marie de Fayel, rentra, l'an 1436, dans ce comté, ainsi que dans tous les biens de la maison de Chatillon.

ANTOINE DE CHABANNES.

1439. ANTOINE DE CHABANNES, fils de Robert de Chabannes, seigneur de Charlus, et d'Alix de Bort, dame de Pierrelite, né l'an 1411, page, dans sa jeunesse, du comte de Ventadour, puis du seigneur de la Hire, devint comte de Dammartin par son mariage contracté, l'an 1459, avec MARGUERITE DE NANTEUIL. Il avait été fait prisonnier, l'an 1424, à la bataille de Verneuil; et, après avoir recouvré sa liberté, il continua de servir le roi Charles VII. Mais sa fidélité se démentit, l'an 1440, par l'engagement qu'il prit dans la fameuse ligue connue sous le nom de *Praguerie*. On prétend qu'il s'en retira des premiers avant même qu'elle fût réduite aux abois. Ce qui est certain, c'est qu'en 1444 il commandait, sous le dauphin Louis, dans la guerre que ce prince faisait aux Suisses, et qu'il combattit la même année à la bataille de Bottelen, où ceux-ci furent vaincus pour la première fois. L'an 1452, il fut un des commissaires nommés par le roi pour instruire le procès de Jacques Cœur, argentier du roi. Quelques auteurs ont avancé qu'il fut en même tems juge et partie dans cette affaire, lui-même, dit-on, ayant suggéré les accusations formées par Jeanne de Vendôme contre cet homme opulent, dont la fortune immense blessait les yeux jaloux des courtisans et excitait leur avidité. Quoi qu'il en soit, la commission, par arrêt du 29 mai 1453, condamna l'accusé à la mort: peine qui fut, par le roi, commuée en un bannissement perpétuel. Des biens confisqués de Jacques Cœur, Antoine de Chabannes obtint à vil prix la terre de Saint-Fargeau, composée de quatorze paroisses et d'autres domaines dans le Puisaie.

Le comte de Dammartin fut envoyé, l'an 1454, avec le maréchal de Loheac au-delà de la Garonne, pour réduire les places qu'y tenait le comte d'Armagnac. L'an 1456, après la retraite du dauphin Louis, il fut mis à la tête de l'armée que le roi fit marcher contre ce prince. Son expédition fut heureuse; il se rendit maître de tout le Dauphiné. Louis, devenu roi, n'oublia pas l'injure faite au dauphin. Dès qu'il fut sur le trône, il déclara le comte de Dammartin criminel de lèse-majesté, confisqua tous ses biens et le priva de toutes ses charges. « Dammartin, dit un » moderne, vint le trouver à Bordeaux, et fut introduit par » le comte de Cominges. Il se jeta aux pieds du roi, en lui de- » mandant plutôt justice que grâce. Louis XI fut inflexible, et » lui ordonna de sortir de ses états. Il se retira en Allemagne. » Louis ne se contenta pas de l'exiler, il persécuta sa femme, » la chassa de ses terres, et l'obligea d'aller mendier son pain » avec son fils âgé de dix-huit ans. Jean de Vigier, depuis » évêque de Lavaur, écrivit à Dammartin, son oncle, que sa » fuite le rendait criminel, et qu'il fallait qu'il vînt se justifier. » Ce brave guerrier vint aussitôt (le 7 août 1462) se constituer prisonnier, non pas à la Bastille, comme le marque l'anonyme, mais à la conciergerie du Palais, d'où il fut transféré peu de tems après à la tour du Louvre. Son jugement, après de longues procédures, fut prononcé le 20 août 1463. Il s'attendait à la peine de mort; il en fut quitte pour le bannissement et la confiscation de ses biens au profit du roi. Mais au lieu de lui faire subir la première de ces deux peines, Louis XI jugea plus à propos de l'enfermer à la Bastille. A l'égard de ses biens, Charles de Melun, gouverneur de Paris et grand-maître de l'hôtel, l'un de ses plus grands ennemis, en eut la meilleure partie; le reste fut partagé entre les autres favoris du roi. La guerre du bien public survint. Dammartin profita de ce tems de trouble, où les ordres du roi étaient assez mal exécutés, pour se sauver de sa prison. La date de son évasion est le 12 mars 1465. (N. S.) Dès qu'il fut en liberté, il se déclara pour le parti des princes. Le duc de Bourbon, auprès duquel il se rendit, le fit gouverneur de Moulins. La paix s'étant faite au mois d'octobre de la même année, le comte de Dammartin fut compris dans les lettres-patentes expédiées à ce sujet, et rétabli en conséquence dans tous les biens dont on l'avait dépouillé. Mais ce traité forcé ne lui rendit pas les bonnes grâces du roi. Charles de Melun, tant qu'il fut en faveur, empêcha, par ses intrigues, qu'il ne revînt à la cour. Mais ce favori étant tombé lui-même dans la disgrâce, sa charge de grand-maître fut donnée à Dammartin par lettres du 28 février 1466 (V. S.). Le triomphe de celui-ci sur son ennemi ne se borna pas là. L'an 1468, il le vit périr sur un échafaud au Château-Gaillard, près d'Andeli, dont il était gouverneur. Ce fut là qu'il eut la tête tranchée, le 20 août, par arrêt qui le déclarait traître à la patrie, et coupable de lèse-majesté. Le comte de Dammartin fit cependant, à cette occasion, un acte de générosité dont on doit lui tenir compte; car ayant eu la confiscation des biens de Charles de Melun, il les rendit aux héritiers, à l'exception de deux terres qu'il retint pour dédommagement de ses revenus, dont Charles avait joui, ainsi que de ses meubles, qu'il avait enlevés pendant sa disgrâce. Depuis ce tems le roi ne cessa de donner des marques de confiance au comte de Dammartin. L'an 1469, il fut un des quinze premiers chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI. Il fut envoyé, la même année, avec une armée formidable, pour mettre sous la main du roi l'Armagnac, en punition des excès commis par le comte Jean V, et afin de prévenir ceux qu'il méditait. La réduction de ce pays fut aisée, par la fuite du comte et la soumission des habitants. Dammartin, cependant, s'y comporta comme dans une terre soumise à l'anathème. Le parlement de Paris ayant confisqué, l'année suivante, le corps et les biens du comte d'Armagnac par son arrêt du 7 septembre, le roi, par ses lettres du 5 décembre suivant,

donna une partie des terres du proscrit au comte de Dammartin. La guerre était alors déclarée entre ce monarque et le duc de Bourgogne. Antoine de Chabannes enleva par adresse à ce dernier, l'an 1471, les villes d'Amiens et de Roye, dans lesquelles il établit garnison française. Le duc, irrité de la perte de ces deux places, écrivit une lettre pleine d'invectives au comte de Dammartin, qui lui fit une réponse mortifiante. D'Amiens, Antoine de Chabannes fit différentes courses sur les Bourguignons, auxquels il enleva plusieurs convois et fit essuyer d'autres échecs. La paix se fit l'année suivante, et fut presque aussitôt rompue. Antoine de Chabannes fut envoyé de nouveau pour défendre la Picardie. L'an 1477, après la mort du duc de Bourgogne, il fut un des généraux que Louis XI employa pour la conquête des Pays-Bas. L'an 1484 (N. S.), aux états de Tours, il fut attaqué, nommément par l'avocat de Charles d'Armagnac, dans la harangue qu'il fit pour revendiquer les comtés d'Armagnac et de Rhodez, que Louis XI avait confisqués sur le comte Jean V, et dont une partie, comme on l'a dit, avait été donnée à Dammartin. Celui-ci ayant osé dire que la confiscation était juste, parce que Jean était un séditieux et un traître, le sire d'Albret et Lescure lui donnèrent un démenti, sans respect pour la présence du roi Charles VIII; Dammartin court sur eux l'épée à la main, et les trouve prêts à le recevoir. Plusieurs personnes se jettent entre les combattants, et les séparent. Mais un arrêt du conseil, qui intervient au mois d'avril, rend à Charles l'héritage qu'il réclame, et arrache à Dammartin la proie dont il était saisi. Il fut dédommagé de cette perte l'année suivante, au mois de février, par le don que le roi lui fit du gouvernement de Paris et de l'île de France, qu'il avait ôté au duc d'Orléans. Le 25 décembre 1488 fut le terme de ses jours. Il fut inhumé dans l'église de Dammartin, où il avait fondé six prebendes. De son mariage il eut Jean, qui suit, et trois filles: Jeanne, mariée, 1° à Marchis de Canillac, seigneur d'Alais; 2° à Jacques d'Apchier; Jacqueline, dame d'Onchain, alliée, le 12 avril 1469, à Claude Armand, vicomte de Polignac; et Anne, mariée à Robert de Balzac, morte sans enfants. Le roi Louis XI traitait de *cousin* Antoine de Chabannes, quoiqu'il ne fût ni son parent ni son allié; c'est, dit-on, le premier seigneur étranger à la famille royale à qui nos souverains aient fait cet honneur. On se trompe: Gui de la Trémoille, comte de Joigni, est qualifié de même dans des lettres expédiées en sa faveur, l'an 1421, au nom de Charles VI. (Voyez *les comtes de Joigni.*)

JEAN DE CHABANNES.

1488. Jean de Chabannes, fils d'Antoine, lui succéda au comté de Dammartin, dont il fit hommage le 18 janvier 1489 (N. S.) et le 14 juillet 1498. Il mourut au plus tard l'an 1503. De Marguerite, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre, sa première femme, il eut Anne, mariée, l'an 1496, à Jacques de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing. Susanne, fille et héritière de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon en Dauphiné, sa seconde femme, lui donna Antoinette, mariée à René d'Anjou, marquis de Mézieres, fils de Louis d'Anjou, bâtard du Maine; et Avoie, femme, 1° d'Edmond de Prie, seigneur de Buzançais; 2° de Jacques de la Trémoille, seigneur de Bommieres; 3° de Jean de Brisai, seigneur de Beaumont. La mère de ces deux filles épousa en secondes noces Claude de Boulainvilliers.

ANNE DE CHABANNES.

1503 au plus tard. Anne de Chabannes, fille de Jean et de Marguerite, leur succéda au comté de Dammartin avec Jacques de Coligni, son époux. Cette dame étant morte sans enfants (on ne sait en quelle année), Avoie, sa sœur du second lit, dont l'aînée, Antoinette, était morte, hérita du comté de Dammartin. Mais celle-ci se voyant aussi sans lignée de ses trois maris, nommés ci dessus, fit don du comté de Dammartin à sa nièce Françoise d'Anjou, fille de sa sœur Antoinette, en faveur de son mariage avec Philippe de Boulainvilliers, qui prit le titre de comte de Dammartin. Ce fut un des grands hommes de guerre de son tems S'étant jeté, l'an 1536, dans Péronne, assiégé par le comte de Nassau, il y fut enseveli sous les ruines causées par une mine qui joua dans le moment qu'il était au fond d'une tour pour contre-miner. (Daniel.) Après sa mort, Françoise, son épouse, se remaria avec Jean, troisième du nom, sire de Rambures. Elle eut des enfants de ses deux maris. Ceux du premier lit vendirent le comté de Dammartin au connétable Anne de Montmorenci, par contrats de 1554, 1556 et 1561; ceux du second lit le vendirent de leur côté au duc de Guise: ce qui fit la matière d'un procès entre les deux maisons.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI.

François, fils aîné d'Anne, duc de Montmorenci et connétable de France, et de Madeleine de Savoie, né l'an 1530, fut pourvu par son père du comté de Dammartin, après qu'il eut été adjugé à sa maison. C'était un seigneur, suivant M. de Thou, plein de valeur, de franchise et de probité. Ce caractère ne lui permit pas de se prêter aux vues ambitieuses de ceux qui dominaient à la cour. Ils ne purent, néanmoins, l'empêcher de parvenir à divers honneurs où sa naissance et son mérite l'appelaient. Il mourut d'apoplexie à Ecouen le 6 mai 1579, dans la quarante-neuvieme année de son âge, sans laisser de postérité. (Voy. *les ducs de Montmorenci.*)

Le comté de Dammartin resta dans la maison de Montmorenci jusqu'à la mort du maréchal de ce nom, décapité, l'an 1632, pour crime de rébellion. Ses biens ayant été confisqués, le roi Louis XIII fit don au prince de Condé du comté de Dammartin, qui a toujours été possédé depuis par cette maison.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

BARONS, COMTES, PUIS DUCS D'ETAMPES.

Etampes, *Stampæ*, ville située entre Paris et Orléans, est un composé de trois villes, ou d'une ville jointe à deux bourgs, l'un de Saint-Martin et l'autre de Saint-Pierre. La première ville, ou le premier bourg du côté d'Orléans, c'est Etampes-les-Vieilles, où est l'église de Saint-Martin, qui lui donne son nom; la seconde est Etampes-les-Nouvelles, dite aussi dans les anciens titres Etampes-le-Châtel; et la troisième, le bourg Saint-Pierre, ainsi nommée de sa principale église. Ces trois parties, néanmoins, forment un tout d'assez petite étendue. Etampes-les-Vieilles existait avant la première race de nos rois. Elle faisait partie du royaume de Bourgogne sous le roi Gontran, et depuis la mort de ce prince jusqu'à celle de ses petits-neveux, Thierri et Théodebert, laquelle rendit Clotaire II maître de toute la monarchie française. Etampes et ses dépendances firent partie du domaine de nos rois jusqu'à saint Louis. Mais les prédécesseurs de ce prince, au moins depuis Philippe Ier, nommèrent un vicomte à Etampes pour y percevoir leurs droits et y exercer leur juridiction. La chronique de Morigni nous fait connaître deux vicomtes d'Etampes sous les règnes de Philippe Ier et de Louis le Gros. Gui, fils de Hugues du Puiset, dit-elle, devint vicomte d'Etampes par son mariage avec la fille de Marchis, qui possédait cette dignité; ce qui fait voir qu'elle était héréditaire, et non pas une simple commission. Gui, ajoute-t-elle, loin de suivre l'exemple de la plupart des seigneurs qui se révoltaient contre le roi Louis le Gros, lui demeura fidèlement attaché, et le suivit à travers les dangers sans nombre auxquels ce prince s'exposa pour réduire ces rebelles. (*Chr. de Morigni*, l. 2, p. 365.) M. le président Hénaut donne pour comte d'Etampes, vers le même tems, un nommé Jean, dont il ne marque point l'origine, et qu'il fait époux d'Eustachie, fille naturelle, selon lui, du roi Philippe Ier, de laquelle, dit-il, le P. Anselme ne fait pas mention. Il serait à souhaiter qu'il eût indiqué la source où il a puisé cette anecdote. Pour nous, elle nous paraîtra plus que suspecte, tant que nous ignorerons dans quel monument elle se trouve. Nous regarderons comme également douteuse l'histoire d'Eudes le Maire, dit Chalo ou Chaillou de Saint-Mars, habitant d'Etampes, qui, s'étant acquitté, dit-on, pour le roi Philippe Ier, d'un vœu que ce prince avait fait dans une maladie d'aller en pèlerinage au saint Sépulcre, obtint pour sa récompense un privilége d'exemption de tous péages, tributs et autres droits, pour lui et toute sa race de l'un et de l'autre sexe. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une famille très-nombreuse, qui se prétendait issue de cet Eudes le Maire, jouissait anciennement (mâles et femelles) de ce privilége, que le roi Jean confirma l'an 1360, et que le roi François Ier réduisit au droit de franchise à l'égard de tout ce que ceux de la famille de Chalo lèveraient sur leurs propres fonds, les assujétissant à tous les autres péages. Henri IV fit plus: il ordonna, l'an 1610, que tous les descendants de Chalo de Saint-Mars paieraient la taille et autres droits.

L'an 1240, la seigneurie d'Etampes fut assignée, avec d'autres terres, par saint Louis, à la reine Blanche, sa mère, pour la dédommager d'une partie de son douaire, qu'elle avait cédée à Robert, son fils, en le mariant, l'an 1237, à Mathilde de Brabant. Blanche étant morte le premier décembre 1252, la seigneurie d'Etampes rentra dans le domaine de la couronne. Elle en fut détachée de nouveau quelques années après pour composer le douaire de la reine Marguerite, femme de saint Louis. La mort de cette princesse, arrivée le 20 décembre 1295, remit le roi Philippe le Hardi, son fils, en possession de la seigneurie d'Etampes.

LOUIS Ier.

L'an 1307, Louis Ier, fils du roi Philippe le Hardi et de Marie de Brabant, fut pourvu par le roi Philippe le Bel, son frère, de la seigneurie d'Etampes, ainsi que du comté d'Evreux et d'autres terres, pour lui tenir lieu d'une pension de quinze mille livres, qui lui était assignée par le testament de son père. Louis mourut le 19 mai 1319, laissant, entre autres enfants, Charles qui suit. (Voyez *les comtes d'Evreux*.)

CHARLES.

1319. Charles, second fils de Louis, eut pour son partage les seigneuries d'Etampes, de Gien, et d'autres domaines dans la succession de son père, suivant le testament que ce prince avait fait le 11 juin 1318. Charles prit alliance, par contrat du mois d'avril 1325 (et non 1335), avec Marie, fille de Ferdinand d'Espagne, dit *la Cerda*, deuxième du nom, seigneur de Lara, et petite-fille d'Alphonse X, dit l'*Astrologue*, roi de Castille, et de Blanche, fille de saint Louis.

L'an 1327, le roi Charles le Bel, par lettres données, au mois de septembre, à Paris, érigea la baronnie d'Etampes en comté: le P. Anselme ajoute *en pairie*; mais les lettres ne le portent point. L'an 1333, Charles fut un des seigneurs français qui marchèrent au secours du duc de Brabant contre le comte de Flandre, qui lui disputait, les armes à la main, l'avouerie de Malines. Charles prit aussi le parti de Jean II de Châlons, comte d'Auxerre, dans la guerre qu'il eut avec Eudes IV, duc de Bourgogne. Il y périt en faisant le siége de Pimorain le 5 septembre (et non le 24 août) de l'an 1336; et fut enterré aux Cordeliers de Paris, laissant de son mariage Louis, qui suit; Jean, mort à Rome l'an 1360, au plus tôt; Jeanne, troisième femme de Charles le Bel, roi de France; Marie, femme de Jean III, duc de Brabant; Marguerite, mariée à Guillaume XII, comte d'Auvergne. La mère de ces enfants, après la mort de Charles, se remaria, au mois de décembre 1336, à Charles le Magnanime, comte d'Alençon. (Voy. *les comtes d'Alençon*.)

LOUIS II.

1336. Louis II, fils et successeur de Charles, était en bas âge à la mort de son père. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il suivit le roi Philippe de Valois dans ses guerres contre les Anglais. Les historiens remarquent qu'il fut du nombre des seigneurs que le roi Jean fit chevaliers à son sacre, pour rendre cette cérémonie plus brillante. Ayant été fait prisonnier avec le roi Jean, l'an 1356, à la bataille de Poitiers, il fut un de ceux que le prince de Galles admit à la table du roi captif le soir de cette fatale journée. Mais il n'accompagna pas le monarque en Angleterre, ayant vraisemblablement payé sa rançon à Bordeaux. Jean d'Etampes, son frère, est compté parmi les ôtages que le roi donna aux Anglais après le traité de Bretigni : son séjour en Angleterre fut long; et après y avoir passé plusieurs années, il alla finir ses jours à Rome. Louis épousa, l'an 1357 (V. S.), au mois de janvier, Jeanne, fille du connétable Raoul, comte de Guines et d'Eu, décapité le 19 novembre 1350, à Paris. Jeanne était veuve de Gautier de Brienne, duc d'Athènes et connétable de France, tué à la bataille de Poitiers. Il vendit, l'an 1360, au dauphin Charles, pour lors régent du royaume, son hôtel de Saint-Pol, moyennant la somme de quatre mille réaux, que le prévôt des marchands et les échevins de Paris s'obligèrent de payer *des aydes lors assises en ladicte ville*. Mais le roi Jean, à son retour d'Angleterre, ayant arrêté les deniers publics de toutes les villes pour acquitter sa rançon, ces mêmes prévôt et échevins eurent recours à Bernard Bernati, qui paya et satisfit pour eux. (*Recueil de l'abbé de Camps*, T. III, p. 28.) Le comte Louis, se voyant sans enfants, fit donation entre vifs, le 9 novembre 1381, du comté d'Etampes et des seigneuries de Gien, de Dourdan et d'Aubigni-sur-Nierre, à Louis, duc d'Anjou, second fils du roi Jean, se réservant son entretien et le douaire de sa femme. Le duc d'Anjou étant mort le 21 septembre 1384, ses enfants transportèrent à leur oncle Jean, duc de Berri, le comté d'Etampes avec les autres domaines compris dans la donation du comte Louis, pour tenir lieu à ce prince de la principauté de Tarente, que leur père lui avait accordée afin de le mettre dans ses intérêts. Le roi Charles VI, par ses lettres du mois de mars 1384 (V. S.), ratifia ce transport. Le comte Louis mourut d'apoplexie le 6 mai 1400, étant à la table du duc de Berri, à Paris, dans l'hôtel de Nesle. Son corps fut inhumé à Saint-Denis en France, où sa femme, morte à Sens, le 6 juillet 1389, fut amenée pour lui être réunie.

JEAN DE FRANCE.

1385. Jean de France, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Montpensier, troisième fils du roi Jean, né le 30 novembre 1340, entra, l'an 1385, en jouissance du comté d'Etampes et des autres biens compris dans la donation du comte Louis. Deux ans après, le 28 janvier 1387, il fit une semblable donation des mêmes domaines, à Philippe le Hardi, son frère, duc de Bourgogne, au cas que le fils unique qu'il avait, décédât avant lui, et sous la condition que, si Philippe venait à mourir sans enfants mâles, ces domaines retourneraient aux filles de Jean de Berri, ou à leurs descendants. Ce transport n'était donc, à proprement parler, qu'une substitution avec rétention d'usufruit pendant la vie du donateur. Le fils du duc de Berri mourut effectivement avant son père, on ne sait en quelle année, mais l'an 1400 au plus tard ; ce qui paraît par le testament que fit le duc, son père, en 1401, par lequel il étend à Jean, comte de Nevers, fils aîné de Philippe le Hardi, la donation qu'il avait faite en faveur de ce dernier. Mais dans la suite, ses dispositions changèrent bien à l'égard de son nouveau donataire. Le comte de Nevers, devenu duc de Bourgogne, fit assassiner, l'an 1407, comme l'on sait, le duc d'Orléans, son cousin. Le fils aîné de celui-ci, poursuivant la vengeance de ce forfait, le duc de Berri lui permit, l'an 1411, de mettre garnison dans Etampes. Maîtres de cette place, les Orléanais firent de là des courses funestes dans les lieux circonvoisins et jusqu'aux portes de Paris. Le duc de Bourgogne, pour les réprimer, amena devant Etampes le Dauphin, le duc de Guienne, les comtes de Nevers, de Vendôme, de la Marche, et le maréchal de Boucicaut, avec un grand nombre de troupes pour en faire le siége. Louis de Bourdon, et non de Bourbon, qui commandait dans la place, leur opposa une vigoureuse défense. Mais voyant les habitants résolus d'ouvrir leurs portes à l'héritier de la couronne, il se retira dans le château. Il soutint les efforts des assiégeants, jusqu'à ce que, voyant la mine prête à faire son effet, il prit le parti de se rendre à discrétion. Bourdon, Jean d'Amboise, et d'autres chevaliers pris dans la place, furent envoyés prisonniers à Paris, et de là conduits à Lille. Le gouvernement d'Etampes fut donné, l'année suivante, par commission du 22 janvier, à Guillaume d'Arbouville, gentilhomme de la chambre du roi, et la recette de ce comté, ainsi que celle de Dourdan et de la Ferté-Alais, à Etienne Chartier. Le duc de Berri se vit par là dépouillé de ces domaines, qui rentrèrent dans celui de la couronne par droit de confiscation. Il mourut à Paris le 15 de juin, et non d'avril, 1416, à l'âge de soixante-seize ans, et fut inhumé à la sainte-chapelle de Bourges, qu'il avait fait bâtir et qu'il avait dotée. Il avait épousé, 1°, par contrat passé, le 24 juin 1360, à Carcassonne, Jeanne, fille de Jean Ier, comte d'Armagnac, morte à la mi-mars 1387 ; 2°, par contrat du 5 juin 1389, Jeanne II, fille unique de Jean II, comte d'Auvergne ; laquelle, après sa mort, se remaria à Georges de la Trémoille. Du premier mariage il laissa deux filles : Bonne, mariée, 1° à Amédée VII, comte de Savoie ; 2° à Bernard VII, comte d'Armagnac ; et Marie, qui épousa, 1°, le 29 mars 1386, à Bourges, Louis III de Châtillon, comte de Dunois, mort le 15 juin 1391 ; 2°, le 27 janvier 1392, Philippe d'Artois, comte d'Eu ; 3°, le 24 juin 1400, Jean, duc de Bourbon. Le second mariage du duc de Berri fut stérile.

JEAN, duc de Bourgogne.

1416. Jean, duc de Bourgogne, voulut se mettre en possession du comté d'Etampes et de ses annexes après la mort du duc de Berri, en vertu de la substitution faite par ce prince en faveur de sa maison. Mais la faction des Orléanais ayant alors le dessus, et le nouveau dauphin Charles, régent du royaume, s'étant mis à leur tête, il fut obligé d'employer la voie des armes pour arracher cette succession au domaine de la couronne. L'an 1417, tandis qu'il s'empare de Montlhéri, de Palaiseau, de Marcoussis et de Dourdan, ses officiers prennent Etampes, Auneau, Rochefort et Galardon. Ce prince fut tué, le 10 septembre 1419, à Montereau. (*Voy.* Jean, *duc de Bourgogne.*)

PHILIPPE LE BON.

1419. Philippe le Bon, fils et successeur de Jean au duché de Bourgogne, le fut de même au comté d'Etampes. Mais, l'an 1421, le dauphin, par acte du 8 mai, disposa de ce comté en faveur de Richard, frère de Jean VI, duc de Bretagne, pour le récompenser de ses bons services. Ce prince était surtout sensible au secours que Richard et le duc, son frère, lui avaient fourni pour retirer sa femme des mains des Anglais, qui la tenaient renfermée dans Paris. Devenu roi de France, il confirma cette donation au mois d'octobre 1425, et y ajouta le comté de Mantes. Mais le duc de Bourgogne en empêcha l'effet par la force de ses armes, et conserva la jouissance d'une partie au moins du comté d'Etampes. L'an 1434, il le céda, avec celui d'Auxerre, à Jean de Nevers, son cousin, pour lui tenir lieu d'une rente de cinq mille livres, qu'il lui avait promise. L'an 1435, par un des articles du traité d'Arras, il fut convenu que le comté d'Etampes, avec la seigneurie de Dourdan, serait mis en séquestre, entre les mains du duc de Bourbon, pendant un an, *jusqu'à ce que, pendant ledit an, Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, ou mondit seigneur* (Philippe le Bon), *pour lui, auront montré au roi les*

lettres du don fait à mondit seigneur de Bourgogne par feu mondit seigneur de Berri. Richard de Bretagne, présent à ce traité, ne paraît y avoir formé aucune opposition. Jean de Nevers ou de Bourgogne entra donc en jouissance du comté d'Etampes ; et l'on voit encore à présent, dit le père Fleureau, des sentences rendues par le prévôt d'Etampes au mois de janvier 1436, scellées du sceau de Jean de Nevers, quoique du vivant de Richard de Bretagne, qui ne mourut que le 3 juin 1438. Mais quelques années après la mort de celui-ci, Marguerite d'Orléans, sa veuve, comme tutrice de François, leur fils (depuis duc de Bretagne), obtint du roi, (l'an 1442) la confirmation du don qu'il avait fait de ce comté à son mari. Les lettres lui en furent expédiées dans les formes ; mais sur l'entérinement qu'elle en demanda à la cour, il y eut deux oppositions ; l'une, de la part du duc de Bourgogne, prenant la garantie de Jean de Nevers ; l'autre, de la part du procureur-général, prétendant que la seigneurie d'Etampes ayant été donnée en apanage à Louis Ier, fils du roi Philippe le Hardi, et la postérité de celui-ci manquant, elle devait être réunie au domaine de la couronne. En conséquence de cette seconde opposition, le comté d'Etampes fut saisi provisionnellement, et le revenu dans la litispendance en fut administré par les commissaires du parlement. Le procès fut enfin jugé définitivement par arrêt du 18 mars 1478 (V. S.), à l'avantage du roi. C'était alors Louis XI qui était assis sur le trône. Ce prince, dès le mois d'août suivant, disposa du comté d'Etampes en faveur de JEAN DE FOIX, vicomte de Narbonne, lequel en jouit paisiblement jusqu'à sa mort arrivée au mois de novembre 1500. Il est inhumé dans l'église de Notre-Dame d'Etampes. (Voyez *les vicomtes de Narbonne.*)

GASTON DE FOIX.

1500. GASTON, fils de Jean de Foix, lui succéda dans le comté d'Etampes, de même que dans la vicomté de Narbonne, à l'âge d'onze ans, et fit son entrée solennelle dans Etampes, l'an 1506. Ayant échangé, l'année suivante, avec le roi la vicomté de Narbonne contre le duché de Nemours, il ne fut plus appelé que duc de Nemours. Né avec une forte inclination pour les armes, la fameuse ligue de Cambrai lui fournit l'occasion d'aller signaler sa valeur en Italie. Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, et gouverneur de Milan, étant mort en 1511, le duc de Nemours le remplaça dans ce poste. Il s'opposa vigoureusement aux Suisses que le pape Jules II avait appelés en Italie, et les contraignit de retourner en leur pays. Il força ensuite le pape et ses confédérés de lever le siége qu'ils avaient mis devant Bologne pour en chasser de nouveau les Bentivoglio, que les Français y avaient rétablis. De là il alla faire le siége de Brescia, qui était retombée sous la puissance des Vénitiens, et l'ayant prise d'assaut, il fit un horrible massacre des habitants. Son dessein était de livrer ensuite bataille aux ennemis. Comme ils l'évitaient avec soin, le duc pour les y engager tourna du côté de Ravenne, et vint assiéger cette place, bien assuré que le pape ferait tous ses efforts pour la conserver. Antoine Colonne y commandait avec une garnison de deux mille hommes que Jules II y avait jetés. Battu vivement par l'armée française, et déjà sur le point de se rendre, Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples et général des confédérés, vint avec son armée pour la dégager. Il plaça son camp à une lieue ou environ de la ville, résolu d'y entrer la nuit suivante. Mais le lendemain, jour de Pâques, 11 avril 1512, Gaston lui livra bataille, quoique son armée fût double de la nôtre. La victoire, long-tems disputée, se déclare enfin pour les Français. Mais un excès de valeur ayant porté le général victorieux à poursuivre, à la tête de seize gentilshommes (d'autres disent trente), un corps ennemi de deux mille hommes, qui se retiraient en bon ordre du côté de Ravenne, sa petite troupe fut accablée par le nombre, et lui-même fut tué à coups de piques, après avoir eu les jarrets coupés, et s'être long-tems défendu, l'épée à la main, en cet état. C'est ainsi que périt, à l'âge de vingt-trois ans, au grand regret de son armée, Gaston, duc de Nemours et comte d'Etampes. Ravenne, après la bataille, se rendit aux Français. Mais tandis qu'on dressait les articles de la capitulation, les Gascons et les Lansquenets, pour venger la mort de leur général, entrèrent dans la ville par la brèche qu'on y avait faite, et la saccagèrent. Le corps de Gaston fut porté à Milan, où il fut inhumé avec pompe. Par sa mort le comté d'Etampes retourna au domaine de la couronne.

L'an 1513, ANNE DE BRETAGNE, reine de France, fut gratifiée, au mois de mai, par le roi Louis XII, son époux, du comté d'Etampes, avec pouvoir d'en disposer en faveur de celui de leurs enfants qu'elle voudrait choisir. Anne jouit de ce don très-peu de tems, étant morte le 6 janvier 1514.

L'an 1514, CLAUDE DE FRANCE, fille aînée de Louis XII et d'Anne, succéda à sa mère dans le comté d'Etampes. Elle épousa, le 18 mai de la même année, FRANÇOIS, comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne. En considération de ces noces, Louis XII accorda le même jour aux habitants d'Etampes le droit de nommer un maire avec tous les droits de la commune. Jusqu'alors ils n'avaient eu que des échevins biennaux, sans aucune juridiction municipale.

L'an 1516, ARTUR GOUFFIER, duc de Rouannais et grand-maître de France, reçut du roi François Ier la jouissance pour sa vie du comté d'Etampes dont il avait déjà le gouvernement. Mais après sa mort, arrivée le 10 mars 1518, la reine Claude rentra en possession de ce domaine. Elle mourut le 20 juillet 1524.

L'an 1526, JEAN DE LA BARRE, premier gentilhomme de la chambre du roi, devint comte d'Etampes pour sa vie, par lettres données le 13 avril au Mont-Marsau. Il fut nommé, le 11 juin suivant, prévôt de Paris, et mourut en cette ville au mois de février 1534 (N. S.), laissant de MARIE DE LA PRIMAUDAIS, son épouse (morte en novembre 1545), deux filles.

L'an 1534, le 23 juin, le roi donna le comté d'Etampes à sa maîtresse, ANNE DE PISSELEU DE HEILLI, d'une ancienne famille de Picardie, et fille d'honneur de Louise de Savoie, mère de ce prince. Il l'avait connue à Bayonne, à son retour d'Espagne, et dès-lors il conçut pour elle une passion violente. L'an 1530, il lui fit épouser Jean de Brosse, comte de Penthièvre, qui consentit à cette union déshonorante pour rentrer dans les domaines de sa maison, dont une partie avait été confisquée dès l'an 1465 par le dernier duc de Bretagne, et l'autre le fut par ce même roi François Ier, après la défection de René, père de notre comte, qui avait suivi le connétable de Bourbon dans la sienne. L'événement passa les espérances de Jean de Brosse. Non seulement il recouvra son patrimoine, mais il obtint encore le collier de l'ordre et le gouvernement de Bretagne. Il y eut plus ; le roi érigea en sa faveur le comté d'Etampes en duché, par lettres de janvier 1536 (N. S.), enregistrées, le 18 du même mois, au parlement. La duchesse, sa femme, eut un grand ascendant sur l'esprit de son amant. Ce fut elle qui lui conseilla, lorsque Charles-Quint vint à Paris pour aller en Flandre, de profiter de l'occasion pour faire révoquer les dures conditions du traité de Madrid. Le monarque ayant rendu ce conseil devant elle à l'empereur, *s'il est bon*, répondit-il froidement, *il faut le suivre*. Mais, craignant réellement que le roi ne le fit arrêter, il para ce coup par un trait de galanterie. Le lendemain, comme il se lavait les mains pour dîner, la duchesse tenant la serviette, il laissa tomber de son doigt un diamant de grand prix, qu'elle releva pour le lui rendre. *Duchesse, il vous appartient*, lui dit-il ; *les empereurs et les rois ne reprennent point ce qui tombe de leurs mains.* Le présent fit son effet, et ferma la bouche à la duchesse. Le connétable d'ailleurs ayant désapprouvé l'avis qu'elle avait proposé, Charles-Quint sortit librement de Paris pour se rendre dans les Pays-Bas. Depuis ce tems la duchesse entretint des correspondances avec l'empereur, voulant par-là s'assurer l'appui de ce prince, que la mort du roi pouvait lui rendre un jour nécessaire. On prétend qu'elle lui révéla même des secrets importants, qui firent

battre nos armées. Les amis et les ennemis de cette favorite sentirent également le poids de son crédit. L'amiral Chabot, son ami, dégradé par arrêt du parlement, fut rétabli, à la prière de la duchesse, dans sa charge, en 1542. Le chancelier Poyet, dont elle croyait avoir à se plaindre, fut privé de la sienne en 1545. La baronnie de Chevreuse fut encore érigée en duché, par lettres du mois de décembre 1545, en faveur d'Anne de Pisseleu et de son époux. Après la mort de François Ier, son successeur, Henri II confirma, le 14 septembre 1547, le don d'Etampes à la duchesse et à Jean de Brosse, son mari, pour leur vie. Mais, l'an 1553, instruit des intelligences de la duchesse avec les ennemis de l'état, il lui retira ce duché pour le donner à sa maîtresse, DIANE DE POITIERS, femme de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie. Diane, née l'an 1500, était fille de Jean de Saint-Valier, comte de Poitiers, lequel, ayant été convaincu d'avoir favorisé la fuite du connétable de Bourbon, fut condamné à perdre la tête. L'arrêt allait être exécuté, lorsque Diane, étant venue se jeter aux pieds de François Ier, obtint par ses larmes, et plus encore par ses attraits, la grâce du coupable. On sait la révolution que la peur fit sur l'esprit et le corps de Saint-Valier, dont elle fit blanchir les cheveux en une nuit, et à qui elle causa une fièvre si violente qu'il n'en put jamais guérir, même après que la loi lui eut accordé son pardon. De là le proverbe de la *fièvre de Saint-Valier*. Diane avait quarante ans lorsque Henri II, alors dauphin, âgé seulement de dix-huit ans, devint amoureux d'elle éperdument. Cette passion dura jusqu'à la mort de ce prince. Diane était une femme très-avide. Ce fut elle qui excita le roi à poursuivre les hérétiques à feu et à sang, parce qu'elle profitait de la confiscation de leurs biens. Elle perdit, l'an 1559, le duché d'Etampes, qui lui fut retiré en vertu de l'édit donné au mois d'août de cette année par le roi François II pour la révocation des dons et aliénations de son domaine. Les Guises, qui avaient tout pouvoir sous ce règne, furent les auteurs de cette disgrâce, à laquelle ils ajoutèrent celle de faire chasser Diane de la cour. Elle se retira dans une de ses terres, où elle mourut en 1566.

L'an 1562, le duché d'Etampes fut rendu, au mois d'avril, par le roi Charles IX, à Jean de Brosse, pour en jouir pendant deux ans. Mais, au mois d'août suivant, il lui fut accordé pour sa vie, en reconnaissance des bons services qu'il n'avait cessé de rendre à l'état. On remarque, en effet, que ce seigneur ne se sépara jamais du souverain parmi les troubles qui agitèrent le royaume. Il s'était trouvé, l'an 1542, avec le roi François Ier, au siége de Perpignan; il servit, en 1562, contre les calvinistes, conduits par d'Andelot, et l'année suivante au siége d'Orléans; il était avec la reine Catherine de Médicis lorsque Poltrot, l'assassin du duc de Guise lui fut présenté; il assista au traité de paix entamé dans l'Isle aux Bœufs, près d'Orléans, et conclu, le 19 mars de la même année, à Amboise. Sa mort arriva dans le mois de janvier 1564. Anne, sa femme, lui survécut douze ans, étant morte l'an 1576.

L'an 1576, JEAN CASIMIR, fils de Frédéric III, électeur palatin, devint duc d'Etampes par un des articles du traité de paix conclu au mois d'avril de cette année avec les huguenots, au secours desquels il était venu pour la seconde fois avec un corps de troupes. Le roi Henri III confirma le don de ce duché par ses lettres du 18 mai suivant, enregistrées le même mois au parlement. Mais Jean Casimir, n'étant point payé des sommes que la cour lui avait promises pour la solde de ses troupes, renonça, le 8 mai 1578, au duché d'Etampes, qui fut donné par engagement, le 17 janvier suivant, à la duchesse de Montpensier pour la somme de cent mille livres. Le roi l'ayant retiré ensuite des mains de cette duchesse, en gratifia, par lettres du 18 juillet 1582, MARGUERITE DE VALOIS, sa sœur, femme de Henri de Bourbon, roi de Navarre, et depuis roi de France.

L'an 1598, GABRIELLE D'ÉTRÉES, duchesse de Beaufort, succéda dans le duché d'Etampes à la reine Marguerite, par la cession que cette princesse lui en fit le 11 novembre de cette année.

L'an 1599, CÉSAR, DUC DE VENDÔME, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Etrées, hérita du duché d'Etampes par la mort de sa mère. Il passa de ce prince à ses descendants, et retourna au domaine de la couronne, l'an 1712, après l'extinction de la maison de Vendôme.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE DREUX*.

Le comté de Dreux, situé au nord du pays chartrain, sur les confins de la Normandie et de l'Ile-de-France, tire son nom de sa capitale, appelée dans l'itinéraire d'Antonin, *Durocasis*, dans une inscription citée par Wesselin, *Durocases;* dans la table théodosienne, *Durocassis;* dans des monuments postérieurs, *Durocasses* et *Durcasa*, dont on a fait *Drocæ* ou *Drogæ*, d'où le nom de Dreux est immédiatement dérivé. Ce pays a toujours été séparé du comté de Chartres, et était originairement compris dans le duché de Normandie. Vers le milieu du x[e] siecle, le comté de Dreux était possédé par Landri, dont la fille, Eve, le porta en dot à Gautier I[er], comte de Vexin, qui eut pour successeur à Dreux Geoffroi, son troisième fils. Ce comté tomba ensuite, l'on ne sait par quel événement, entre les mains de Richard I[er], duc de Normandie. Ce prince donna la moitié du château de Dreux à Mahaut, sa fille, en la mariant à Eudes II, comte de Chartres, qui s'empara du tout et refusa de le rendre après la mort de cette princesse, décédée, vers l'an 1017, sans enfants; ce qui occasionna une guerre entre Eudes et le duc Richard II. Celui-ci, avant de se mettre en campagne, fit bâtir le château de Tilliers, ou Tillières, sur la rivière d'Aure, pour tenir en bride celui de Dreux, et en donna la garde à deux braves chevaliers, Néel de Saint-Sauveur, vicomte de Cotentin, et Raoul, seigneur de Toéni. Eudes ayant fait alliance avec Hugues, comte du Maine, et Valeran, comte de Meulent, s'achemina secrètement en leur compagnie pour surprendre la place; mais il fut lui-même surpris, battu, et mis en déroute. Cet échec ne le découragea point. Il suscita tant d'ennemis à Richard, que ce prince, craignant d'être accablé, prit le parti d'appeler à son secours Lagmart, roi de Suède, et Olaüs, roi de Norvège, qui faisaient alors la guerre aux Anglais. Ils arrivèrent par la Bretagne dans le Chartrain. Le roi Robert, effrayé des traces funestes qu'ils laissaient sur leur route, interposa son autorité pour accommoder les deux rivaux, et y réussit. *La paix*, dit l'ancienne chronique de Normandie, *se fit ainsi; que Tillieres demeureroit à Richart à héritage, et Eudes auroit Dreux et le tiendroit du roy: et adonc Dreux, où l'on usoit de la coustume de Northmandie, fut muée en la coustume franchoise; et Tillieres, qui estoit en la coustume franchoise, fut muée en la coustume de Northmandie.* Eudes quelque tems après céda le château de Dreux au roi de France, qui le réunit à la couronne.

ROBERT I[er].

Robert I[er], dit le Grand, troisième des fils du roi Louis le Gros, qui lui survécurent, reçut en 1132 du roi, son père, suivant M. Galand; en 1137 du roi Louis le Jeune, son frère, selon le P. Anselme, le comté de Dreux, dont sa postérité prit le surnom. Nicole Gilles et du Boulai, d'après Jean d'Ypres, écrivain du xiv[e] siècle, avancent qu'il était le second fils de Louis le Gros, et qu'en cette qualité il était devenu l'héritier présomptif du trône après la mort de Philippe, son aîné; mais qu'à raison de sa stupidité, Louis, son cadet, lui fut préféré par les grands de l'état. C'est une fable détruite par des autorités auxquelles on ne peut se refuser, telles que la continuation de Sigebert, écrite du vivant de Louis le Gros par Anselme de Gemblours; la chronique de Morigni, composée vers le même tems; une ancienne chronologie des rois de France, et d'autres monuments contemporains, lesquels attestent tous que Louis le Jeune suivait immédiatement le prince Philippe dans l'ordre de la naissance. La raison qu'on apporte de l'exclusion prétendue de Robert est même démentie par sa conduite. Ce prince, en effet, dans plusieurs occasions d'éclat, se signala, comme on va le voir, d'une manière fort opposée au caractere de stupidité qu'on lui prête. L'an 1147, ayant accompagné le roi, son frère, à la croisade, il soutint à Constantinople la dignité de prince du sang de France, en refusant l'hommage que l'empereur Manuel demandait aux seigneurs français pour les terres dont ils feraient la conquête en Palestine. Odon de Deuil (l. 4, p. 44) dit que l'empereur, pour engager le roi Louis le jeune à faire consentir ses barons à cette démarche, offrait de marier un de ses neveux à une proche parente de ce prince, qui était de la compagnie de la reine, sa femme; mais que Robert, frère du roi, qu'il qualifie comte du Perche pour la raison qu'on verra dans peu, s'esquiva secrètement de Constantinople avec plusieurs barons, et passa le bras de Saint-Georges, emmenant avec lui la princesse dont le mariage devait sceller le honteux traité que l'empereur exigeait de la noblesse française. Robert eut part aux dangers qu'essuya notre armée en traversant l'Asie; mais il eut le bonheur d'en échapper, et arriva sain et sauf à Antioche, d'où il se rendit en Palestine. La malheureuse expédition de Damas le brouilla avec le roi, peut-être parce qu'on n'avait pas suivi ses avis dans le siége de cette place. Quoi qu'il en soit, il fut des premiers, après la levée du siége, à reprendre la route de France. Son arrivée dans ce royaume y jeta le trouble par les tentatives qu'il fit, de concert avec plusieurs mécontents pour enlever la régence du royaume à Suger. Sa partie était si bien faite, qu'il se vit sur le point de réussir. Suger, dans le premier effroi que lui causa cet orage, écrivit au roi pour le prier de hâter son retour; mais comme le mal demandait un prompt remède, il prit le parti de convoquer les états de la nation. L'assemblée se tint à Soissons, et le régent y triompha pleinement des ennemis de la patrie et des siens. Robert, voyant son coup manqué, rentra dans le devoir, et s'appliqua dans la suite à effacer le souvenir de sa faute par une constante fidélité. Étant entré, l'an 1150, avec le roi, son frère, en Normandie, il l'aida à soumettre ce duché au jeune Henri, depuis roi d'Angleterre. La ville de Séez, qui osa lui faire résistance, fut prise d'assaut et livrée aux flammes. L'an 1153 ou environ, il fonda la ville, qui fut appelée de son nom Brie-Comte-Robert, en latin *Braia Comitis Roberti.* Cette même année, il mène du secours à Thibaut V, comte de Blois, dans la guerre qu'il avait contre Sulpice II d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire. (*Gesta Dom. Ambas.*, n. 14.) Les gens du comté de Dreux, l'an 1157,

* Toutes les branches de cette ancienne et illustre race, sont éteintes. *Voyez* l'Histoire de la Maison de Dreux, par du Chesne, un vol. *in-folio*.

firent sur les domaines de l'abbaye de Coinci des usurpations, dont les intéressés portèrent leurs plaintes à Rome, après lui en avoir inutilement demandé justice. Robert, en conséquence, fut excommunié. Sensible à cette punition, il offrit de réparer les torts qui l'avaient occasionnée, et à cette condition il fut absous. L'an 1159, tandis que le roi Louis le Jeune défendait en personne la ville de Toulouse contre le roi d'Angleterre, Robert et Henri, son frère, évêque de Beauvais, se jetèrent sur le Vexin normand pour faire diversion. L'an 1159, Robert accorde à la ville de Dreux une charte de commune et franchise, qui commence par ces mots : *R. gratiâ Dei comes Drocarum et Branæ*. Robert était charitable et protégeait les lettres. Ce fut le double motif qui le porta, l'an 1188, à fonder près de Paris, dans le canton dit le Louvre, une église dédiée à saint Thomas de Cantorbéri, dans laquelle il devait y avoir quatre canonicats avec un hôpital pour de pauvres écoliers, sous un maître chargé de présider à leurs études et de pourvoir à leur entretien. C'est le premier établissement de ce genre fait dans l'école de Paris. Robert avait alors abdiqué depuis quatre ans le comté de Dreux en faveur de son fils aîné. Ce prince mourut le 11 octobre de la même année, dans un âge avancé. Peu de tems avant sa mort il eut le chagrin de voir son château de Dreux réduit en cendres par le roi d'Angleterre, dans la guerre qui s'était élevée entre ce prince et le roi Philippe Auguste. (Nicole Trivet.) On grava sur sa tombe ces deux vers rapportés par le P. Labbe. (*Thesaur. Epitaph.*) :

Princeps Robertus miri pietate refertus
Hic jacet ; heu ! noli plura rogare, tacet.

Il avait épousé, 1° Agnès, fille d'Anseau de Garlande et veuve d'Amauri III, sire de Montfort (morte en 1143), dont il n'eut qu'un fils mort dans l'enfance; 2°, l'an 1144, Harvise d'Evreux, fille de Gautier d'Evreux, baron de Salisberi, et veuve de Rotrou II, comte du Perche : mariage à raison duquel il prit le titre du *comte de Perche*, sans rien prétendre néanmoins à ce comté. Harvise le fit père d'Alix, mariée quatre fois, d'abord à Waleran III, baron de Breteuil; ensuite à Gui, sire de Châtillon-sur-Marne; puis à Jean de Torote, châtelain de Noyon; et enfin à Raoul, comte de Soissons. A ces enfants de Robert et d'Harvise, il faut ajouter, comme le prouve M. de Bréquigni (*Mém. de littér.* T. XLI, p. 622 *et seq.*), le fameux Etienne du Perche, lequel, ayant été appelé en Sicile, l'an 1167, par la reine Marguerite, sa parente, pendant la minorité du roi Guillaume II, y fut nommé chancelier du royaume, puis élevé à l'archevêché de Palerme, d'où il fut presque aussitôt chassé par les barons du pays, révoltés. Il est vrai que Hugues Falcand, qui nous paraît être le même que Hugues Foucaut, abbé de Saint-Denis en France, dans l'histoire qu'il a faite des révolutions arrivées en Sicile de son tems, et dont il fut lui-même témoin et partie, fait sortir Etienne du mariage d'Harvise et de Rotrou. (*Historia Sicula apud Murator. rerum Ital.* T. VII, p. 313.) Mais, quoique français et contemporain, il se trompe sur ce point. C'est ce qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître d'après une lettre de Louis le Jeune, citée par l'habile académicien (p. 674), où il appèle Etienne sa chair et son sang, *caro et sanguis noster est*. Robert, après la mort d'Harvise, épousa en troisièmes noces, l'an 1152, Agnès de Baudement, veuve de Milon II, comte de Bar-sur-Seine. Par cette alliance, il devint seigneur de Braine, de Fère en Tardenois, de Nesle, et d'autres terres qu'Agnès lui apporta en dot. Elle survécut à son second époux, et fut enterrée auprès de lui dans l'église abbatiale de Saint-Ived de Braine, qu'elle avait fondée, après avoir eu de son dernier mariage dix enfants, six garçons et quatre filles, dont les principaux sont Robert, qui suit; Henri, évêque d'Orléans, mort à Sienne en Toscane le 25 avril 1198; et Philippe, évêque de Beauvais. Ce dernier, au mépris des lois de son état, suivit l'inclination naturelle qu'il avait pour les armes. Il passa deux fois à la Terre-Sainte (l'an 1178 et l'an 1190) pour combattre les Infidèles; et, ayant été pris à la seconde fois, il fut conduit prisonnier à Bagdad. A son retour, il porta les armes contre les Anglais; et, l'an 1197, étant tombé entre leurs mains à l'affaire du Midi, il fut jeté par le roi Richard dans une étroite prison. Le pape Célestin III, dont il implora le secours, s'intéressa pour lui. Il écrivit au roi d'Angleterre pour lui demander la délivrance *de son très-cher fils l'évêque de Beauvais*. Richard pour réponse lui envoya la cotte d'armes du prélat, toute ensanglantée, avec laquelle il avait été pris, et chargea son ambassadeur de dire à sa sainteté, comme les enfants de Jacob en lui envoyant la robe de Joseph : *Reconnaissez-vous à ces marques la tunique de votre fils?* Le pape ne fit plus d'instances pour l'évêque, lequel n'obtint sa liberté qu'en 1202. Cette disgrâce ne ralentit point son ardeur martiale. L'an 1210, il se croisa contre les Albigeois; et, l'an 1214, il se distingua à la bataille de Bouvines, où l'on remarqua qu'il n'avait pour arme qu'une massue, craignant, disait-il, de violer les canons en se servant du glaive. Ce brave prélat mourut le 4 novembre 1217. Ce fut lui qui mit dans sa main le vidamat de Gerberoi, qui est resté à ses successeurs. Les filles du troisième lit de Robert sont Alix, femme de Raoul Ier, sire de Couci; Elisabeth, mariée en 1178 à Hugues III, seigneur de Broyes; Massilie ou Béatrix, et Marguerite, l'une et l'autre religieuses à Fontevraut.

L'usage n'étant point alors que les cadets de la maison de France employassent les fleurs de lys dans leurs armoiries, Robert prit pour les siennes l'échiquier d'or et d'azur : ce qui fut suivi par ses successeurs.

ROBERT II.

1184. Robert II, fils aîné de Robert Ier, lui succéda, l'an 1184 dans le comté de Dreux, par la résignation que ce prince lui en fit quatre ans avant sa mort. Depuis ce tems le père ne prit plus que le titre de comte de Braine, et c'est ainsi qu'il est désigné dans la plupart des monuments. Robert II partit, l'an 1190, pour la Terre-Sainte avec le roi Philippe Auguste. Il se trouva au siége d'Acre, et plusieurs historiens disent qu'il eut grande part à la prise de cette place. Mais Raoul de *Diceto*, doyen de Londres, raconte un trait de lui bien ignominieux, qu'il tenait de Guillaume, son chapelain, qui était à cette expédition. « Anseric de Montréal, dit-il, étant à l'article de la mort, » déclara qu'il avait formé le complot avec l'évêque de Beau- » vais, le comte Robert, son frère, Gui de Dampierre, le land- » grave, et le comte de Gueldre, de trahir les Croisés à l'appât » de trente-deux mille besants et de cent marcs d'or que Sala- » din leur avait donnés. » On ignore si les accusés se purgèrent de cette accusation, ou si l'on prit plutôt le parti de l'étouffer. Ce qui est certain, c'est que Robert n'était pas fort scrupuleux. Le roi Philippe Auguste cherchant des prétextes pour justifier son divorce avec la reine Ingeburge, ce comte fut un des témoins qui jurèrent dans l'assemblée de Compiègne, tenue en 1193, qu'Ingeburge était parente d'Isabelle, première femme de ce monarque. (Roger de Hoveden.) L'an 1196, il aida Philippe Auguste à se rendre maître du château d'Aumale, dont la garde lui fut confiée pour récompense de ses services. Il servit, l'an 1204, avec le même zèle et le même succès ce monarque au siége de Rouen.

L'an 1205, Robert et sa femme Yolande présidèrent à l'instruction du procès de certains hérétiques qu'on avait découverts près de Braine, parmi lesquels se trouvait un peintre célèbre par toute la France, nommé Nicolas. Ils furent condamnés au feu, et peu de jours après exécutés. (*Chron. manus. Bibl. R.* n° 5011.) Robert, l'an 1206, voulant faire bâtir une forteresse dans son parc de Fère en Tardenois, qui était un de ses alleus, en demande préalablement la permission à Blanche, comtesse de Champagne, et ne l'obtient qu'à condition que cette forte-

resse sera jurable et rendable au comte de Champagne ; « car » tel était l'usage en ce comté, que ceux qui possédaient des » alleus, situés au dedans des *mettes* de Champagne, n'eût ce » été que sur la lisière, n'y pouvaient bâtir de forteresse sans la » permission du comte. » (Brussel, *Usage des Fiefs*, T. I, p. 385.) L'an 1211, Robert s'étant croisé contre les Albigeois, mena un renfort considérable à Simon de Montfort, chef de cette expédition. Il signala sa valeur en 1214 à la bataille de Bouvines avec l'évêque de Beauvais, son frère. Le 28 décembre de l'an 1218 fut le terme de ses jours. Son corps fut inhumé à Braine, dans l'église de l'abbaye de Saint-Yved, aux pieds de la comtesse Agnès, sa mère, décédée l'année précédente au plus tard, après l'avoir fait son principal héritier. Un ancien auteur, cité par du Chesne, fait l'éloge de son courage, de son activité, de sa fermeté, de sa prudence et de sa force singulière. *Jamais l'adversité*, dit un moderne, *n'ébranla sa constance, et le travail du corps ne pouvait tellement le lasser, qu'il ne fût toujours prêt à entreprendre et exécuter toutes choses.* Il avait épousé, 1° MAHAUT DE BOURGOGNE, veuve d'Eudes II, seigneur d'Issoudun, puis de Gui, comte de Nevers, ensuite de Pierre d'Alsace, dit de *Flandre*, et fille unique de Raymond de Bourgogne, de laquelle il fut séparé pour cause de consanguinité, sans en avoir eu d'enfants; 2°, l'an 1184, YOLANDE, fille de Raoul Ier, sire de Couci (morte le 18 mars 1224), qui lui donna douze enfants, cinq fils et sept filles; ce sont Robert, qui suit; Pierre de Dreux, qui eut pour sa part Fère en Tardenois, Brie-Comte-Robert, et qui a fait la dernière branche des ducs de Bretagne; Henri, archevêque de Reims en 1227, mort le 8 juillet 1240; Jean de Braine, comte de Mâcon du chef d'Alix, sa femme; Geoffroi, qui quitta les armes de son père pour prendre celles de Braine; Eléonore, mariée, 1°, en 1205 au plus tard, à Hugues IV, sire de Châteauneuf en Thimerais, 2° à Robert de Saint-Clair; Isabelle, mariée à Jean II, comte de Rouci; Philippine, femme de Henri II, comte de Bar-le-Duc; Agnès, femme d'Etienne II, comte ou vicomte d'Auxonne; Alix, mariée, 1° à Gaucher IV, sire de Salins, 2° à Rainard III, sire de Choiseul, de la postérité de laquelle descend toute la maison de Choiseul (1); Yolande, femme de Raoul d'Issoudun, comte d'Eu; et Jeanne, abbesse de Fontevrault.

ROBERT III.

1218. ROBERT III, dit *Gâteblé*, parce que dans son jeune âge, il avait gâté fortuitement quelques moissons, succéda, l'an 1218, à Robert II, son père, dans les comtés de Dreux et de Braine. Il était déjà seigneur de Saint-Valeri par son mariage contracté, l'an 1210, avec ELÉONORE, fille et unique héritière de Thomas, sire de Saint-Valeri. Ayant été fait chevalier, le 17 mai de l'année précédente, avec le prince Louis, à Compiègne, par le roi Philippe Auguste, il avait assisté deux ans après à l'assemblée tenue à Soissons, pour résoudre la guerre contre les Anglais. Etant passé, l'an 1214, en Bretagne, il s'était jeté avec Pierre de Dreux, son frère, dans la ville de Nantes, pour la défendre contre Jean, roi d'Angleterre. Mais peu de tems après l'avoir obligé de lever le siége, il tomba dans une embuscade où il fut pris avec quatorze gentilshommes. Le roi Jean le fit conduire en Angleterre, d'où il revint après la bataille de Bouvines, ayant été échangé avec le comte de Salisberri, fait prisonnier à cette journée. Robert, l'an 1216, accompagna le prince Louis dans son expédition d'Angleterre. Il fit hommage de sa terre de Braine, l'an 1225, à Thibaut VI, comte de Champagne. L'an 1226, il eut part à la prise d'Avignon. Sous la minorité de saint Louis, Robert se déclara d'abord contre la régence de la reine Blanche; mais, touché des semonces du connétable de Montmorenci, il ne tarda pas à rentrer dans le devoir, et servit le roi dans la suite avec ardeur contre les rebelles. Il parvint à détacher de la ligue le duc de Bretagne, son frère, dont il fit la paix avec le jeune monarque. Robert mourut le 3 mars 1234 (N. S.), et fut inhumé à Saint-Yved de Braine, sous une tombe où se lit encore aujourd'hui cette épitaphe qui mérite d'être rapportée :

Hic jacet illustris ex Regum semine natus,
Drocarum Branæque comes Robertus humatus:
Hic in amicitia Theseus fuit, alter in armis
Ajax, consilio pollens fuit alter Ulysses.

Sa veuve se remaria, l'an 1237, à Henri, sire de Sulli, et mourut le 15 novembre 1251, après avoir eu de son premier mariage trois fils et une fille. Les fils sont Jean, qui suit : Robert de Dreux, duquel sont descendus les seigneurs de Beu, d'Esneval et de Morainville; et Pierre, qui fut destiné à l'état ecclésiastique, et mourut vers 1250. Yolande, fille du comte Robert, épousa, l'an 1229, Hugues IV, duc de Bourgogne, après avoir été recherchée par Thibaut VI, comte de Champagne.

JEAN Ier.

1234. JEAN Ier succéda en bas âge à Robert III, son père, sous la tutelle de sa mère, puis de Henri de Sulli, son beau-père. L'an 1239, au mois de novembre, Pierre de Richeville lui assura sa maison forte de Cheligni contre toutes personnes, sauf la *féauté* du roi de France, en cette manière : « C'est à savoir, » est-il dit dans l'acte, qu'il ne peut avoir dans cette maison une » archière, *archeriam* (fenêtre longue et étroite pour tirer sur » l'ennemi), ni une arbalêtrière, ni un créneau, ni un écu » (*scutum*) ; mais il pourra faire autour de son pourpris un fossé » large de douze pieds, sans que lui ni ses hoirs aient la faculté » de rien faire de plus dans cette maison; si ce n'est par la permission du comte ou de ses hoirs. Il est encore à savoir, ajoute-t-on, qu'il est tenu envers ledit comte de lui remettre ladite » maison à grande et à petite force aussi munie qu'il la trouvera: » ce que feront semblablement les hoirs de lui de Richeville, et » le comte la leur rendra de même. » Les assurements de maisons fortes ne se faisaient qu'à de puissants seigneurs, capables de les défendre; c'est-à-dire, que le possesseur de la maison promettait à ce haut seigneur qu'elle ne servirait jamais contre lui dans les guerres qu'il aurait à soutenir; que réciproquement ce seigneur mettrait la maison dans sa sauve-garde : mais cela était entièrement volontaire de la part du possesseur de la maison forte, et il ne devenait par là en aucune façon vassal de ce seigneur. (Brussel, p. 854.) Plusieurs gentilshommes, à l'exemple de Richeville, assurèrent leurs maisons à Jean de Montfort, comme on le voit par le cartulaire de cette seigneurie. L'an 1241, il fut créé chevalier par le roi saint Louis. Ayant accompagné ce prince dans son premier voyage d'outre-mer, il mourut sur la fin de 1248 à Nicosie en Chypre. Il avait épousé au mois d'avril de l'an 1240 MARIE, fille d'Archambaud IX, sire de Bourbon, qui lui survécut jusqu'au 23 août 1274, et fut inhumée à Saint-Yved de Braine. De ce mariage sortirent Robert, qui suit; Jean, chevalier du Temple, et Yolande, femme, 1° d'Amauri, sire de Craon, 2° l'an 1270, de Jean de Trie, dit Guillebaud, seigneur de Monchi, tué à la bataille de Mons en Puelle.

(1) C'est cette Alix de Dreux, qui fait la matière d'un roman, où l'on suppose qu'elle se battit en duel, déguisée en homme, pendant l'absence de son mari, contre Valeran de Corbie, qui, désespéré de n'avoir pu obtenir sa main, l'avait accusée d'adultère, et, trouvée par elle, l'avait frappée mortellement d'une dague, comme elle se jetait sur lui pour le forcer à faire l'aveu de sa calomnie. (*Voy.* le T. II, p. 366 des pièces intéressantes.)

ROBERT IV.

1249. Robert IV, fils aîné de Jean Ier, et son successeur dans un âge tendre aux comtés de Dreux et de Braine, joignit à ces domaines le comté de Montfort et la seigneurie de Rochefort, par le mariage qu'il contracta, l'an 1259, avec Béatrix, fille unique de Jean Ier, comte de Montfort-l'Amauri. Il accompagna le roi Philippe le Hardi dans la guerre du Languedoc, et mourut le 14 novembre 1282. Ce prince fut réglé dans ses mœurs, équitable dans son gouvernement, et zélé pour la religion. C'est ce que porte en substance son épitaphe en huit vers latins, gravée sur sa tombe de bronze émaillé dans l'église abbatiale de Saint-Yved de Braine, où il fut inhumé. (Ce monument, que du Chesne avait vu en 1630, fut enlevé par les Espagnols en 1650.) Sa femme, qui lui survécut vingt-neuf ans, étant morte le 9 mars 1311 (V. S.), le fit père de Jean, qui suit; de Robert, seigneur de Château-du-Loir, mort au service de la France, dans la guerre de la Flandre, sans enfants, vers l'an 1303; de Marie, femme de Matthieu IV, baron de Montmorenci, grand chambellan de France; d'Yolande, comtesse de Montfort, mariée, 1°, l'an 1286, à Alexandre III, roi d'Ecosse; 2° à Artus II, duc de Bretagne, auquel elle porta le comté de Montfort; de Jeanne, femme, 1° de Jean IV, comte de Rouci; 2° de Jean de Bar, seigneur de la Puisaie; et de Béatrix, abbesse de Port-Royal.

JEAN II.

1282. Jean II, surnommé le Bon à cause de sa douceur, succéda, dans les comtés de Dreux et de Braine, à Robert IV, son père, et devint ensuite grand chambrier de France. Ce fut un prince courageux, qui se distingua dans toutes les guerres que la France eut à soutenir de son tems. Ayant accompagné le roi Philippe le Bel dans sa première expédition de Flandre, il eut part aux conquêtes de Cassel, de Béthune, de Berg Saint-Vinox en 1297, et combattit, en 1302, à la bataille de Courtrai. Le 7 mars 1309 fut le terme de ses jours. Il avait épousé, 1°, l'an 1293 (N. S.), Jeanne de Beaujeu, fille unique de Humbert, seigneur de Montpensier et connétable de France, morte l'an 1308, 2°, cette dernière année, Péronelle de Sulli, veuve de Geoffroi II de Lusignan, vicomte de Châtelleraud, et fille de Henri III, sire de Sulli, et de Marguerite de Beaumez. Du premier lit il eut Robert, Jean et Pierre, qui suivent; Simon, chanoine; et Béatrix. Du second lit sortit Jeanne, mariée à Louis, vicomte de Thouars.

ROBERT V.

1309. Robert V, fils aîné de Jean II, lui succéda aux comtés de Dreux et de Braine. Il mourut le 22 mars 1329 (V. S.), sans laisser de postérité de Marie d'Enghien, sa femme, et fut inhumé à Saint-Etienne de Dreux. Avant sa mort il avait disposé, l'an 1323, du comté de Braine en faveur de Jean de Rouci, son cousin, qui le transmit à ses descendants.

JEAN III.

1329. Jean III, successeur de Robert V, son frère, ne lui survécut que deux ans, étant mort l'an 1331. Ide, son épouse, fille de Gui IV de Mauvoisin, sire de Rosni, ne lui donna point d'enfants; et, s'étant remariée, l'an 1332, à Mathieu de Trie, maréchal de France, elle mourut en 1375.

PIERRE.

1331. Pierre, seigneur de Montpensier, d'Aigueperse, de Château-du-Loir, de Saint-Valeri, de Gamaches, de Dommart, etc., devint comte de Dreux après la mort de Jean III, son frère. Il suivit le roi Philippe de Valois dans ses guerres contre les Anglais, et s'y distingua. L'an 1333, il vendit à Louis, duc de Bourbon, la ville et baronnie d'Hermant, au diocèse de Clermont. Le 3 novembre 1345 fut le terme de ses jours, et l'église de Saint-Etienne de Dreux le lieu de sa sépulture. Il avait épousé Isabelle, fille de Jean Ier, vicomte de Melun, comte de Tancarville, chambellan de France, et d'Isabelle, dame d'Antoing, dont il ne laissa qu'une fille, qui suit.

JEANNE Ire.

1345. Jeanne Ire, née le 10 juillet 1345, succéda la même année à Pierre, son père, dans le comté de Dreux et la seigneurie de Montpensier, sous la tutelle de sa mère. Elle mourut sans alliance le 22 août de l'année suivante. Sa mère se remaria six ans après à Jean d'Artois, comte d'Eu. Après sa mort, Blanche de Beaujeu, dame de Leuroux, prétendit aux seigneuries de Montpensier et d'Aigueperse; mais elles furent adjugées à Bernard II, comte de Ventadour, comme petit-fils de Marguerite de Beaujeu, femme d'Ebles VIII, vicomte de Ventadour, et fille de Louis de Beaujeu, seigneur de Montferrand. Le même Bernard et Robert, son fils, vendirent Montpensier à Jean de France, duc de Berri, dont les deux fils, Charles et Jean, portèrent le titre de comtes de Montpensier. Ces deux princes étant morts avant lui, Marie, leur sœur, hérita de ce comté, qu'elle porta en dot à Jean Ier, duc de Bourbon, en l'épousant.

JEANNE II.

1346. Jeanne, seconde fille de Jean II, et tante de Jeanne Ire, succéda, au comté de Dreux, à sa nièce avec Louis, vicomte de Thouars, son époux. Elle mourut en 1355, laissant un fils, qui suit, avec Péronelle, qui viendra ci-après; Isabelle, dame de Talmont, mariée 1° à Gui de Nèle, seigneur de Mello, maréchal de France; 2° à Ingelger Ier, seigneur d'Amboise; 3° à Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbaut; Marguerite, qui eut sa part, comme aînée, au comté de Dreux.

SIMON.

1355. Simon, vicomte de Thouars, successeur de Jeanne, sa mère, au comté de Dreux, épousa Jeanne d'Artois, fille de Jean d'Artois, comte d'Eu, et fut tué dans un tournoi le jour de ses noces, l'an 1365. On remarque que sa veuve, quoique princesse du sang, ne prit jamais d'autre titre dans tous les actes qu'elle signa, que celui de *Mademoiselle*, parce que son mari n'était qu'écuyer lorsqu'il fut tué. On n'appelait *Madame* alors que les femmes de chevaliers.

1365. Péronelle de Thouars, femme, 1° d'Amauri IV, sire de Craon; 2° de Clément Rouhaut, et Marguerite, sa sœur, femme de Gui Turpin, seigneur de Crissé, succédèrent à Simon, leur frère, avec leurs époux, dans le comté de Dreux, dont les deux tiers appartinrent à la première, et l'autre tiers à la seconde. L'an 1377, Marguerite vendit sa part au roi Charles V, et l'année suivante Péronelle en fit autant de la sienne pour la terre de Benaon en Poitou, qui fut érigée en comté par lettres du mois de septembre de cette année. Tout le comté de Dreux fut ainsi réuni à la couronne.

L'an 1382, le roi Charles VI donna le comté de Dreux à Arnaud-Amanieu, sire d'Albret, pour lui tenir lieu d'une pension de quatre mille livres. Mais après la mort de ce dernier, arrivée en 1401, Charles reprit le comté de Dreux, et en gratifia, par lettres du mois de juillet 1407, Louis, duc d'Orléans, son frère, pour augmentation d'apanage. Ce prince ayant été tué le 23 novembre suivant, le comté de Dreux retourna dans la maison d'Albret le don que Charles VI en fit à Charles Ier, fils d'Arnaud-Amanieu, et connétable de France. Charles Ier lui succéda, l'an 1415, dans ce comté comme dans la sirerie d'Albret. Mais il en fut dépos-

sédé, l'an 1418, par les Anglais, et n'y rentra qu'en 1441 (1). Le roi Charles VII s'en étant mis en possession après leur expulsion, le rendit, par ses lettres d'Amboise le 16 novembre 1441, à Charles II d'Albret. (*Mss. de Dupuy*, nº 387.) Celui-ci mourut en 1471, laissant par son testament le comté de Dreux à son troisième fils, Arnaud-Amanieu. ALAIN LE GRAND, sire d'Albret et petit-fils de Charles II, n'ayant point approuvé cette disposition, la rendit inutile en se saisissant par force du comté de Dreux, dans la jouissance duquel il se maintint. Ce comté fut depuis le sujet d'un long procès entre les sires d'Albret et les comtes de Nevers sortis de Marie, fille de Charles II. François de Clèves, premier duc de Nevers, obtint, l'an 1551, un arrêt en sa faveur; mais les parties adverses s'étant pourvues contre ce jugement, le procureur-général intervint pour le roi, soutenant que Dreux, étant de l'ancien domaine de la couronne, n'avait pu être transporté au connétable d'Albret. Il gagna vraisemblablement sa cause, puisque nous voyons en ce tems le comté de Dreux réuni à la couronne. La reine Catherine de Médicis l'obtint en 1559, pour partie de son douaire: mais elle le remit en 1569. Alors il fut érigé en duché-pairie, et donné en apanage à François de France, duc d'Alençon, puis d'Anjou, mort en 1584. Redevenu comté, il fut engagé à Charles de Bourbon, comte de Soissons; et après la mort de son fils il échut à Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, sa petite-fille, laquelle étant décédée sans enfants, il passa par acquisition au duc de Vendôme, qui le donna à son épouse, N. de Condé: celle-ci le transmit par sa mort à la princesse de Condé, palatine, sa mère, dont la succession a été partagée.

(1) Villaret dit qu'en 1423, Charles VIII donna le comté de Dreux au Connétable Stuart, et cite à la marge, d'une manière vague, le trésor des Chartes. Cette anecdote n'était point connue de M. Galand.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

BARONS, PUIS COMTES DE MONTFORT-L'AMAURI.

LA ville de Montfort, surnommée l'Amauri, de l'un de ses seigneurs, située sur une montagne dans le Mantois, entre Chartres et Paris, est le chef-lieu d'une terre dont les premiers propriétaires ne sont pas bien connus. L'opinion la plus probable les fait descendre d'un GUILLAUME, comte en Hainaut, arrière-petit-fils par AMAURI Ier, son père, de Baudouin-Bras-de-fer, comte de Flandre, et de Judith, fille de Charles le Chauve. Guillaume épousa, dit-on, l'héritière de Montfort et d'Epernon, laquelle survécut à son mari (mort l'an 1003, au plus tôt), dont elle eut un fils, qui suit.

AMAURI II.

AMAURI II, fils de Guillaume, lui succéda, ou, si l'on veut, à sa mère, dans les terres de Montfort et d'Epernon. Il souscrivit, l'an 1028, avec Eudes II, comte de Champagne, Guillaume IV, comte d'Auvergne, Foulques Nerra, comte d'Anjou, et d'autres seigneurs, la pancarte par laquelle le roi Robert confirma les possessions de l'abbaye de Coulombs. Après la mort de ce monarque, il s'attacha au roi Henri, son fils aîné, que la reine Constance, appuyée des comtes de Champagne et de Flandre, voulait exclure du trône pour faire régner en sa place Robert, son fils cadet, ou plutôt pour régner elle-même sous le nom de ce dernier. Amauri donna un bon conseil à Henri, qui fut d'aller trouver Robert, duc de Normandie, pour le mettre dans ses intérêts. Henri prit en effet ce parti, et s'en trouva bien. L'an 1053, Amauri fit don à l'abbaye de Marmoutier du village de Sénicourt, au pays chartrain, et de quelques églises voisines. L'histoire depuis ce tems ne fait plus mention de lui. Il avait épousé BERTRADE, ou BERTEIS, dont il eut Simon, qui suit, et Mainier, seigneur d'Epernon.

SIMON Ier.

SIMON Ier, fils d'Amauri II, lui succéda dans la baronnie de Montfort. Fidèle au roi Henri, comme l'avait été son père, il aida ce prince, l'an 1058, à reprendre le château de Tilliers, dont Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, s'était emparé. (Mabil. *Ann. B.*, T. IV, p. 581.) L'an 1067, il assista à la célèbre assemblée des grands du royaume, convoquée par le roi Philippe Ier, pour être présents à la dédicace de l'église de Saint-Martin des Champs, près de Paris. Il donna, l'an 1072, du consentement de son frère aîné, le prieuré de Saint-Martin de Montfort à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Il mourut l'an 1087, et fut enterré au cimetière de l'église de Saint-Thomas d'Epernon. Simon avait épousé en premières noces, vers l'an 1055, ISABELLE, fille et héritière de Hugues Ier, dit Bardoul, seigneur de Broyes et de Nogent. Le nom de sa seconde femme est inconnu. AGNÈS, fille de Richard, comte d'Evreux, qu'il fit enlever de nuit, suivant Ordéric Vital, par Raoul II, seigneur de Toéni et de Conches, dont elle était sœur utérine, fut sa troisième femme. Du premier lit il eut Amauri, qui suit; Isabelle, mariée, l'an 1077, à Raoul II, seigneur de Toéni et de Conches,

laquelle, après la mort de son époux, arrivée le 24 avril 1102, se fit religieuse à Hautesbruyeres; et Eve, mariée, en 1119, à Guillaume Crêpin Ier, seigneur du Bec-Crêpin. Du troisième lit sortirent Richard et Simon, qui viendront ci-après; Amauri, qui les suivra; Guillaume, élu évêque de Paris en 1092; et la fameuse Bertrade, qui épousa, en 1089 ou 1091, Foulques le Rechin, comte d'Anjou, à qui elle fut ensuite enlevée par le roi Philippe Ier.

AMAURI III, SURNOMMÉ LE FORT.

1087. AMAURI III, surnommé LE FORT, succéda à Simon, son père, dans la baronnie de Montfort, et à sa mère Isabelle, dans celles de Broyes et de Nogent. Il entra, l'an 1087, dans une querelle dont l'issue lui devint funeste. Guillaume de Breteuil, seigneur d'Yvri, avait confié la garde de cette place à Ascelin Goel, son vassal, chevalier renommé par sa valeur. Celui-ci la livra, par trahison, au duc Robert. Celui-ci l'ayant rachetée pour le prix de mille cinq cents livres, en chassa Ascelin, ce qui occasionna entre eux une guerre longue et sanglante. Amauri prit parti pour Goel; et, s'étant jeté comme un lion sur la terre de Breteuil, il y fit d'horribles dégâts. Mais dans un combat particulier où il faisait tête à lui seul à deux chevaliers, il fut percé dans le flanc d'un coup de lance, dont il mourut le même jour, l'an 1089, sans laisser de postérité. (Ordéric Vital, p. 685.)

RICHARD.

1089. RICHARD, frère d'Amauri, lui succéda dans la baronnie de Montfort, et n'oublia rien pour venger sa mort sur Guillaume de Breteuil. L'an 1092, dans la dernière semaine de février où tombait le jour bissextile, dit Ordéric Vital, ayant joint ses troupes à celles d'Ascelin Goel, il eut part à la victoire que celui-ci remporta entre Bons-Moulins et Laigle sur le baron de Breteuil, qui fut pris dans le combat avec d'autres chevaliers, et renfermé dans le château de Beherval. On était à la veille du carême, et les rigueurs que Goel leur fit essuyer dans la prison, leur donnèrent moyen d'expier leur crime pendant ce saint tems par une salutaire pénitence; car durant un tems fort rude, il les faisait exposer à la fenêtre nus et couverts seulement d'une chemise bien mouillée au vent de bise, jusqu'à ce que la gelée eût entièrement roidi sur leur corps ce vêtement. Enfin, au bout des trois mois, Richard lui-même, touché de compassion, s'intéressa avec d'autres seigneurs pour la délivrance de ces infortunés. La réconciliation se fit entre Goel et Guillaume de Breteuil, moyennant une rançon de mille livres, monnaie de Dreux, que celui-ci promit de payer, outre des chevaux, des armes et d'autres effets qu'il donna, et à condition qu'il donnerait à Goel sa fille Isabelle en mariage avec le château d'Yvri pour sa dot. Mais cette paix ne fut pas de longue durée. La même année, nouvelles brouilleries entre Goel et le baron de Breteuil, qui occasionnent de nouvelles hostilités. Le second ayant mis garnison dans le monastère d'Yvri, pour attaquer le château, Goel vint l'assiéger, et, l'ayant forcé dans ce retranchement vers le tems de la Pentecôte, il lui laissa à peine le tems de s'échapper, fit prisonniers dix chevaliers de marque, et mit le feu à l'église et aux bâtiments réguliers. Nous ignorons si Richard prit part à ces nouvelles hostilités; mais nous voyons que, la même année, étant allé avec le baron de Breteuil au secours de Guillaume, comte d'Evreux, qui faisait le siége de Conches, défendu par Raoul, frère utérin du comte, et seigneur de la place, il y fut tué dans le mois de novembre. (Ordéric Vital, pp. 685-688-705.) On ne voit pas qu'il ait été marié.

SIMON II.

1092. SIMON II, surnommé LE JEUNE, fut le successeur de Richard, son frère, dans la baronnie de Montfort. Il ne paraît pas, qu'à l'imitation de son frère, il ait pris couleur dans la querelle de Goel et de Guillaume de Breteuil, qui durait toujours. Ce dernier, après avoir employé dix ans, dit Ordéric Vital, à racheter les prisonniers que son ennemi lui avait faits, et à réparer les dégâts qu'il avait commis sur ses terres, engagea le roi Philippe Ier et le duc de Normandie, moyennant une somme considérable qu'il leur promit, à se joindre à lui pour assiéger le château de Beherval. Robert, comte de Bellême, ennemi depuis long-tems de Goel, se mit aussi de la partie, et le siége fut commencé dans le carême de l'an 1095. Il eût été fort long, et peut-être n'eût-il point réussi sans l'habileté d'un charpentier qui inventa une machine portée sur roulettes (la même qui fut depuis employée au siége de Jérusalem) pour jeter des quartiers de pierres dans la place. Elle fit un effet si terrible, que Goel, ne pouvant plus y tenir, demanda la paix à son beau-père. Mais, pour l'obtenir, il fallut qu'il lui rendît le château d'Yvri. Si le baron de Montfort demeura spectateur de ces hostilités, ce fut la prudence qui enchaîna sa valeur, dont il donna des preuves éclatantes en d'autres occasions. Les chroniques de Saint-Denis nous apprennent qu'il servit utilement le prince Louis, depuis roi de France, dans les guerres qu'il eut avec Guillaume le Roux. Ce dernier, accompagné du comte de Poitiers et conduit par Amauri, frère puîné de Simon, étant venu attaquer les places de Montfort et d'Epernon, Simon les défendit avec tant de bravoure, qu'il obligea les agresseurs à se retirer. (*Ordér.*, p. 767.) Mais dans une autre occasion il fut pris en combattant pour la France. (*Chr. de S. D.*) Il était libre en 1101, puisque cette année il aida Louis le Gros, roi désigné de France, à réduire Bouchard IV de Montmorenci, et d'autres seigneurs qui s'étaient révoltés. Les troupes qu'il commandait en cette expédition n'étaient pas les siennes, mais celles d'Adèle, comtesse de Blois, qui les lui avait confiées en l'absence d'Etienne, son époux, qui était parti pour la Terre-Sainte. Simon finit ses jours vers l'an 1103 ou 1104, sans laisser de postérité. Ordéric Vital dit qu'à la guerre il inspirait, par sa gaîté, du courage aux plus timides.

AMAURI IV.

1103. AMAURI IV, fils de Simon Ier et d'Agnès d'Evreux, devint baron de Montfort par la mort de Simon II, son frère, avec lequel il avait été brouillé pendant un certain tems, comme on vient de le voir, au point d'engager les princes étrangers à venir le dépouiller. L'an 1108, après la mort du roi Philippe Ier, il entra dans la conjuration formée par la reine Bertrade, sa sœur, pour enlever la couronne à Louis le Gros, et la mettre sur la tête de Philippe de Mantes, fils de cette princesse et du feu roi. (*Voy.* Gui Troussel, *sire de Montlhéri.*) Guillaume, comte d'Evreux, son oncle maternel, étant mort le 18 avril de l'an 1118, sans enfants, il prétendit, comme héritier, lui succéder à ce comté. Mais Henri Ier, roi d'Angleterre, par le conseil d'Audin, évêque d'Evreux, lui enleva de force cette ville, et l'obligea de lui céder le château. Il est vrai qu'il les lui rendit dans la suite. Amauri, malgré cette restitution, n'en ressentit pas moins l'injure qu'il lui avait faite, et n'en chercha pas moins les occasions de se venger. Ordéric Vital, sur l'année 1119, raconte de lui un trait affreux de méchanceté qui fut l'effet de son ressentiment contre ce monarque. Eustache de Paci, bâtard de Guillaume de Breteuil, et gendre du roi d'Angleterre, par Julienne, sa fille naturelle, lui redemandait son château d'Yvri, qu'il retenait. Henri promit de le rendre dans un tems plus favorable, et, pour sûreté de sa parole, il donna le fils de Raoul Harenc en ôtage à Eustache, qui, de son côté lui remit ses deux filles pour gage de sa fidélité. Mais Eustache, par le conseil d'Amauri, et à l'appât des promesses flatteuses qu'il lui fit, traita indignement l'enfant qui lui était confié, jusqu'à lui arracher les yeux et les envoyer à son père. Le roi d'Angleterre, irrité de cette barbarie, livra les deux filles d'Eustache à Raoul, pour exercer sur elles sa vengeance. Celui-ci, non content de

faire subir à ces innocentes la peine du talion, leur fit encore couper le nez, et les fit reconduire ainsi maltraitées dans la maison paternelle. Ces atrocités réciproques furent une des causes du renouvellement de la guerre entre la France et l'Angleterre. La même année, se donna la bataille de Brennevillle, où le roi Louis le Gros fut obligé de prendre la fuite. Amauri n'était point à cette journée; mais en ayant appris l'issue, il vint trouver le roi de France, et l'engagea, par ses remontrances, à lever une nouvelle armée plus forte que la première, pour réparer ce revers. Il la conduisit lui-même, sous les ordres de ce prince, devant le château de Breteuil, que le roi d'Angleterre avait confisqué sur Eustache ainsi que toutes les autres terres qu'il possédait en Normandie. Mais cette expédition n'eut pas le succès dont Amauri avait flatté le monarque français. (*Ordér.*, pp. 855-857.) Ce fut encore lui qui, l'an 1122, conseilla à Foulques le jeune, comte d'Anjou, son neveu, de donner sa fille Sybille en mariage à Guillaume Cliton, fils du duc Robert et neveu de Henri. S'étant abouché la même année à la croix Saint-Leufroi, dans le mois de septembre, avec Waleran, comte de Meulent, Hugues IV, baron de Monfort-sur-Risle, et d'autres seigneurs, il forma une ligue avec eux pour rétablir ce jeune prince dans le duché de Normandie. Le roi d'Angleterre ne tarda pas d'être informé du complot. Ce monarque ayant fait venir en 1123 Hugues IV à Rouen, lui commanda de lui remettre son château de Montfort. Hugues fit semblant d'y consentir. Le monarque envoya aussitôt un détachement pour aller prendre possesssion de la place. Mais Hugues, s'étant échappé clandestinement, devança sa troupe, et étant arrivé le premier au château, avertit sa femme qu'elle eût à se prémunir contre les gens du roi d'Angleterre, qui venaient pour en recevoir les clefs; après quoi il alla joindre le comte de Meulent à Brionne. La résistance imprévue que la troupe de Henri éprouva devant Montfort-sur-Risle, l'obligea de s'en retourner. Henri, se voyant joué, monte aussitôt à cheval, et marche à la tête d'une armée pour aller faire le siége de cette place. La ville fut prise et brûlée dans l'espace de deux jours, et au bout d'un mois les assiégés, réduits à l'extrémité, rendirent la citadelle. Cet échec néanmoins, et d'autres que le roi d'Angleterre fit subir aux confédérés, ne purent dissoudre la ligue. Amauri sut la maintenir par son crédit et par les ressources que son génie lui fournissait. L'an 1124, comme il revenait de la tour de Vateville avec ses alliés, ils furent rencontrés, le 26 mars, par Ranulfe de Bayeux, châtelain d'Évreux, à la tête de trois cents chevaliers et d'un nombre considérable d'archers et d'autres gens de pied. Amauri, qui avait de l'âge et de l'expérience, était d'avis d'éviter le combat par la retraite; mais Waleran, comte de Meulent, jeune homme qui ne cherchait qu'à signaler son courage, rejeta ce conseil et engagea l'action. La victoire se déclara pour les royalistes, qui mirent les ennemis en déroute, et firent prisonniers environ quatre-vingt-cinq chevaliers. Amauri, entraîné par les fuyards, fut poursuivi par Guillaume de Grand-Cour, fils de Guillaume, comte d'Eu, qui, l'ayant arrêté, le désarma. Mais, touché de compassion, dit Orderic Vital, pour un seigneur de ce mérite, et prévoyant que, s'il le retenait prisonnier, le roi ne le relâcherait jamais ou du moins qu'à des conditions très dures, il prit le parti généreux de s'exiler avec lui hors des terres de la domination anglaise, plutôt que de l'exposer au danger d'une éternelle prison. L'ayant conduit jusqu'à Beaumont, de là il se rendit avec lui à la cour de Louis le Gros, qui les reçut avec joie et les employa dans ses expéditions. (Orderic Vital.) Cette même année 1124, dans le mois d'août, Louis, prêt à se mettre en marche avec la fleur de la noblesse française pour aller repousser l'empereur Henri V, qui menaçait d'une invasion la Champagne, chargea Amauri de la défense du Vexin français contre le roi d'Angleterre, à qui la conjoncture paraissait favorable pour s'emparer de ce pays. Amauri, avec les troupes du pays, arrêta ses entreprises, et l'empêcha de faire aucun progrès. (Suger, *Vita Lud. Gros.*) L'an 1126 Amauri suivit ce monarque dans son expédition contre le comte d'Auvergne, et contribua beaucoup par son expérience et sa valeur à la prise de Montferrand. (*Ibid.*) Mais sa fidélité envers ce monarque se démentit quelque tems après à l'occasion suivante. Étienne de Garlande, après avoir exercé la charge de sénéchal de France pendant environ sept ans, chassé de la cour aux instances de la reine qu'il avait offensée, se vit obligé d'abdiquer; mais regardant cette dignité comme un bien héréditaire, parce que ses deux frères, Anseau et Guillaume, l'avaient possédée avant lui, il s'en démit, l'an 1127 ou environ, en faveur d'Amauri de Montfort, son héritier présomptif, par l'alliance qu'il avait prise avec sa nièce. Le roi, sans l'avis duquel cette démission s'était faite, entra dans une grande colère, somma le sire de Montfort de renoncer au bénéfice de la résignation, et sur son refus prit les armes pour l'y contraindre. Amauri trouva bientôt des alliés qui prirent sa défense. Le roi d'Angleterre toujours prêt à soutenir les rebelles de France, et le comte de Blois, vassal non moins brouillon, lui amenèrent des troupes. Le seul événement connu de cette guerre est le siége de Livri, place appartenante au sire de Montfort, qui fut emportée d'assaut par le roi de France, accompagné de Raoul, comte de Vermandois, qui perdit un œil dans cette expédition. Étienne et Amauri, craignant des revers plus fâcheux, remirent au roi la charge qui faisait l'objet de la querelle, et rentrèrent à ce moyen dans ses bonnes grâces. (Suger, *Ibid.*) Il paraît que le sire de Montfort vécut en paix depuis ce tems là jusqu'à sa mort arrivée l'an 1137. De Richilde, fille de Baudouin II, comte de Hainaut, dont il fut obligé de se séparer l'an 1118, il eut Luciane, mariée à Hugues de Créci, fils de Gui le Rouge, comte de Rochefort. D'Agnès, sa seconde épouse, fille d'Anseau de Garlande et dame de Rochefort et de Gournai, il laissa trois fils, Amauri, Simon et Robert, avec une fille nommée comme sa mère et femme de Waleran II, comte de Meulent, auquel elle porta en dot la seigneurie de Gournai sur Marne. (*Voy.* Amauri Ier, *comte d'Evreux*, et Waleran II, *comte de Meulent*.)

AMAURI V.

1137. Amauri V succéda à son père Amauri IV dans la baronnie de Montfort, et à sa mère Agnès dans les seigneuries de Rochefort et de Gournai. Il mourut sans avoir été marié l'an 1140. (*Voy.* Amauri II, *comte d'Evreux*.)

SIMON III dit LE CHAUVE.

1140. Simon, frère d'Amauri V et son successeur, mourut l'an 1181 au plus tard. (*Voy.* Simon le Chauve, *comte d'Evreux*.) Ce fut lui qui dota sa sœur Agnès en la mariant avec Waleran, comte de Meulent. Il lui donna entre autres biens la terre de la Haye-de-Lintot avec toutes ses dépendances, et des rentes à prendre sur celle de Cravent, comme on l'apprend d'une charte de l'abbaye de Préaux. Elle eut aussi la terre de Gournai, puisqu'on voit son époux Waleran en jouir en l'an 1157, et faire un traité cette année avec le roi Louis le Jeune au sujet des habitants de cette ville; car Waleran ne la possédait pas de son chef. (*Voy. les comtes d'Evreux.*)

SIMON IV.

1181. Simon IV, deuxième fils de Simon III, lui succéda en la baronnie de Montfort. Il fut de la croisade où l'on entreprit, à la prière des Vénitiens, l'an 1202, le siége de Zara en Dalmatie. Mais lorsque le pape Innocent III eut fait signifier par l'abbé de Vaux-Cernai défense aux croisés de continuer cette expédition, il déclara hautement qu'il ne voulait plus y prendre part: cette déclaration qu'il fit avec d'autres seigneurs, mit en fureur les Vénitiens pour le compte desquels on agissait, contre l'abbé de Vaux-Cernai, qu'ils eussent mis en pièces si le baron de Montfort

n'eût pris sa défense. Le siége continua cependant, et la place fut prise le 24 novembre. Les croisés ayant délibéré l'année suivante d'aller rétablir l'empereur Isaac l'Ange, détrôné par son frère, Simon de Montfort se sépara d'eux avec son frère Gui et d'autres seigneurs, et passa au service du roi de Hongrie. (Villehardouin, p. 42.) Ce prince étant mort cette même année, le baron de Montfort et ceux qui l'avaient suivi se rendirent en Palestine, où ils signalèrent leur valeur par des exploits moins utiles que brillants. Simon, de retour en France au bout de cinq ans, entra, l'an 1208, dans une espèce de croisade publiée contre les Albigeois. Son mérite reconnu le fit choisir pour chef de cette expédition sous le commandement général de l'abbé de Citeaux, légat du pape. Le baron de Montfort justifia ce choix par la valeur et l'habileté qu'il fit paraître dans les occasions. Le siége de Carcassonne fut la plus rude entreprise des croisés, et celle où Simon déploya ses talents militaires avec plus d'éclat. Cette ville ayant été emportée le 15 août 1209, l'abbé de Citeaux, de concert avec les chefs de la croisade, lui offrit la seigneurie des terres que les croisés avaient conquises ou qui leur restaient à conquérir sur les hérétiques. Simon accepte l'offre au refus du duc de Bourgogne et des comtes de Nevers et de Saint-Paul, à qui on s'était successivement adressé avant qu'on pensât à lui. Il y a bien de l'apparence que ce fut alors qu'on lui déféra le titre de *comte* au lieu de celui de baron que lui et les seigneurs de Montfort ses ancêtres avaient porté jusqu'alors. Du moins Pierre de Vaux-Cernai, Rigord, Guillaume le Breton et Guillaume du Puy-Laurent ne commencent à le qualifier comte qu'à l'occasion de la guerre contre les Albigeois. Le nouveau général, aussitôt qu'il fut élu, prit possession de Carcassonne, et reçut le serment de fidélité de tous ceux qui voulaient aller s'y établir, ou qui demeuraient aux environs. Mais il n'en resta point là; autorisé et excité à étendre ses domaines, il ne tarda pas à donner l'essor à son ambition, masquée du voile de la religion.

Raimond VI, comte de Toulouse, avait aidé les croisés dans leur expédition. Après le siége de Carcassonne il avait pris des arrangements avec Simon de Montfort touchant les limites respectives de leurs états, et s'en était ensuite retourné dans les siens. Simon, désirant mettre ceux-ci au nombre de ses conquêtes, fait entrer dans son dessein l'abbé de Citeaux. Ils députent deux évêques et deux seigneurs laïques au comte et aux consuls de Toulouse pour les sommer, sous peine d'excommunication, de livrer aux barons de l'armée tous les habitants qui leur seront nommés, et de livrer aussi leurs biens. Surpris de cette députation, le comte et les consuls protestent qu'ils ne sont point fauteurs d'hérétiques. Ceux qui leur sont désignés déclarent de même qu'ils sont bons catholiques, offrant d'*ester à droit* sur-le-champ et de s'en rapporter au jugement de l'église. Nonobstant ces protestations, l'abbé de Citeaux ayant assemblé les prélats qui étaient dans le camp, excommunie les consuls de Toulouse, et jette un interdit sur la ville. Simon, pour appuyer ces foudres, se met en campagne avec le légat et le duc de Bourgogne. La terreur qui le précède désarme les seigneurs de divers châteaux, qui s'empressent de venir lui faire leurs soumissions. Il s'avance du côté de Toulouse, et dans sa marche il se détache de son armée pour aller prendre possession de Castres, où il est reçu comme en triomphe. Il passe dans le comté de Foix, prend le château de Mirepoix qu'il donne à Gui de Levis, maréchal de son armée, se rend ensuite à Pamiers, dont l'abbé, qui tenait cette ville en pariage avec le comte de Foix, le met en possession, et soumet enfin tout l'Albigeois sans tirer l'épée. Mais une grande partie de ces conquêtes échappe de ses mains aussi rapidement qu'elles y sont entrées: plus de quarante châteaux secouent presque en même tems le joug de son obéissance, et à peine lui reste-t-il sept ou huit places avant la fin de l'an 1209. Le comte de Toulouse et les députés de cette ville étaient cependant à Rome, où le pape les écouta favorablement. De Rome le comte se rendit à la cour d'Otton IV, roi de Germanie, puis à celle du roi Philippe Auguste, pour implorer le secours de ces princes contre les vexations du seigneur de Montfort. Simon, loin de se laisser abattre par ses pertes, travaille avec ardeur à les réparer. L'an 1210, il assiége dans le carême le château presque imprenable de Minerve, et le réduit avant Pâque à capituler. Etant entré dans la place, il livre aux flammes plus de quarante hérétiques obstinés, et fait grâce à ceux qui veulent se convertir. Cette conquête est suivie de quelques autres, dont la principale est celle du château de Thermes, où il entra victorieux, le 23 novembre 1210, après un siége de près de quatre mois.

L'an 1211, conférence tenue dans le mois de janvier à Narbonne entre les légats du pape, le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et Simon de Montfort. Le roi d'Aragon y reçoit l'hommage de ce dernier pour le comté de Carcassonne, et emploie inutilement ses soins pour la réconciliation du comte de Foix. Le 3 mai de la même année, Simon, après des travaux incroyables, emporte d'assaut la ville de Lavaur, et fit main-basse sur tous les habitants. Après avoir pris diverses places dans ce comté, il vient mettre le siége devant Toulouse. Le 27 juin, il est battu devant cette ville par le comte de Foix; ce qui l'oblige deux jours après à se retirer. Pour se venger, il entre dans le pays de Foix qu'il désole pendant huit jours. Il passe dans le Querci, s'assure de Cahors, et s'y fait reconnaître pour seigneur. L'année suivante, nouvelles conquêtes. Simon reprend une partie du Toulousain, soumet l'Agénois, une partie de l'Albigeois, des pays de Foix, de Comminges et de Béarn, et envoie sur le butin qu'il a fait mille marcs d'argent du *poids de Troie* (1) au pape. L'an 1213, le 12 septembre, il gagne la fameuse bataille de Muret où le roi d'Aragon périt. L'an 1215, par sa lettre du 2 avril, le pape Innocent III, à la demande du concile de Montpellier, lui donne provisionnellement le comté de Toulouse; ce qui est confirmé la même année au concile général de Latran. Après avoir pris possession de ce riche domaine, Simon étend ses prétentions sur le duché de Narbonne. Mais il trouve de l'opposition dans l'archevêque de cette ville, qui s'arroge pareillement ce duché. Il entre dans Narbonne malgré le prélat qui l'excommunie. Comptant pour nul cet anathème au moyen d'un appel au pape, il fait célébrer l'office divin en sa présence dans Narbonne, et va de là demander au roi Philippe Auguste à Paris l'investiture de ce duché avec celle du comté de Toulouse; ce qu'il obtient après avoir fait hommage, le 5 avril 1216, au monarque. Cependant le jeune Raymond, fils du comte destitué, se rend maître de la ville de Beaucaire, dont il assiége ensuite le château. Simon vole au secours de la place; mais après avoir vainement employé la force et la ruse pour la délivrer, il est obligé de se retirer. Peu de temps après son départ le château se rend. Persuadé que la ville de Beaucaire a été soulevée par celle de Toulouse, il va faire le siége de celle-ci pour la punir. Les Toulousains, trompés par Foulques, leur évêque, envoient une nombreuse députation au comte de Montfort pour lui faire leurs soumissions. Simon, par le conseil du prélat, les fait lier et mettre en prison. Foulques fait plus; il entre dans la ville et persuade aux habitants de venir tous en corps au devant du comte de Montfort. Mais ils sont également arrêtés et mis dans les fers. Ceux qui échappent, retournent en diligence annoncer dans la ville ce qui vient d'arriver. Simon les suit de près, et trouve la ville livrée au pillage par un corps de ses troupes que l'évêque avait emmené. Il augmente le désordre en ordonnant de mettre tout à feu et à sang. Les Toulousains se défendent en désespérés. La paix se fait au moyen d'une taxe de trois mille marcs que Simon impose à la

---

(1) Le marc poids de Troie, contient 3839 grains 1/3 de ce poids, qui font 4657 grains 2/3, poids de marc; donc 1000 marcs, poids de Troie, sont égaux à 1010 marcs 6 onces 1 gros 2 deniers 10 grains 2/3, poids de marc; lesquels, à raison de 53 livres 9 sous 2 deniers le marc, produisent 54042 livres 18 sous 9 deniers.

On se sert en Angleterre, encore de nos jours, du poids de Troie pour peser les matières d'or et d'argent, c'est-à-dire de la livre de Troie, qui est de 12 onces ou 5759 grains 1/2 de ce poids, qui sont égaux à 6986 grains 1/2, poids de marc.

ville. Il part de Toulouse à la Toussaint, et va faire le siége du château de Montgrenier, dans le pays de Foix, malgré les remontrances des commissaires du pape, avec lesquels le comte Roger-Bernard était en voie de réconciliation. La place se défend jusqu'à la veille de Pâques, qu'elle se résout à capituler. Tandis qu'il poursuit de nouvelles conquêtes, les Toulousains, conservant toujours le souvenir des mauvais traitements qu'il leur avait faits, rappellent secrètement le vieux Raymond, leur comte. Simon revient au mois de septembre devant Toulouse dont il forme le siége en règle. Ce fut sa dernière expédition et l'une des plus longues. Après avoir épuisé toutes les ressources de son génie pendant huit mois pour se rendre maître de cette place, il est tué d'un coup de pierre lancé d'un mangonneau le 25 juin 1218, et non 1219 comme le marque l'abbé Velli. Ainsi périt cet homme extraordinaire dont toute la conduite, dans la croisade où il commanda en qualité de chef, fut un mélange d'héroïsme, de perfidie et de cruauté; le tout inspiré par une ambition démesurée, couverte du voile imposant de la religion. Sa pompe funèbre se fit avec magnificence à Carcassonne; et son corps, porté au prieuré de Hautesbruyeres, près de Montfort, y fut enterré au milieu de l'église. ALIX, fille de Bouchard V, sire de Montmorenci, qu'il avait épousée avant l'an 1191, morte le 22 février 1221, et inhumée auprès de lui, le fit père de quatre fils et de trois filles. Les fils sont Amauri, qui suit; Gui, comte de Bigorre; Robert, mort sans alliance après l'an 1226; Simon, lequel étant offensé de ce que le roi saint Louis et la reine sa mère l'avaient empêché d'épouser Jeanne, comtesse de Flandre et de Haiuaut, passa en Angleterre, où il devint comte de Leycester. Ardent républicain, il se rendit aussi fameux à la tête de la noblesse anglaise, soulevée contre son roi pour la défense de la liberté publique, que son père l'avait été à la tête de la nation française, armée pour la défense de la foi. Les filles sont Amicie, femme de Gaucher de Joigni, seigneur de Château-Renard; Laure, mariée à Gérard, sire de Péquigni; et Péronelle, religieuse de Saint-Antoine-des-Champs, près de Paris. (Voy. *les comtes de Toulouse.*)

AMAURI VI.

1218. AMAURI VI, fils aîné de Simon IV et son successeur au comté de Montfort, commandait un quartier au siége de Toulouse lorsque son père y fut tué. Il voulut continuer la guerre contre les Albigeois; mais comme il n'avait ni le génie, ni le courage, ni l'activité de celui qu'il remplaçait, les affaires de la croisade allèrent toujours en décadence sous son commandement. A la fin, se voyant hors d'état de résister à la valeur du jeune Raymond, il abandonna toutes ses conquêtes au roi Louis VIII, par traité fait à Paris au mois de février 1223 (V. S.); mais ce traité ne fut que conditionnel, et n'eut pas sitôt son accomplissement. On voit en effet des lettres du mois d'août 1224, et d'autres du mois de novembre suivant, où il prend encore les qualités de duc de Narbonne et de comte de Toulouse. (*Hist. de Lang.*, T. III, p. 337.) L'an 1231, il reçut du roi saint Louis l'épée de connétable. Ayant été envoyé, l'an 1239, avec un corps de troupes au secours de la Terre-Sainte, il fut pris par les Infidèles dans un combat livré près de Gaza, et conduit prisonnier à Babylone. Délivré l'an 1241, il se met en route pour revenir en France; mais une dyssenterie l'ayant arrêté à Otrante, il y mourut la même année: son corps, porté à Rome, y fut inhumé dans l'église de Saint-Jean de Latran; et son cœur, envoyé à Hautesbruyeres, fut enfermé dans la statue qui lui fut érigée en cette église, vis-à-vis celle de son pere. La différence était énorme entre le père et le fils. Le second n'avait, comme on l'a dit, ni le génie, ni le courage, ni l'activité du premier; mais il fut moins cruel, et fit moins de malheureux. Il avait épousé, l'an 1214, BÉATRIX, fille de Guigues VI, comte d'Albon et de Vienne, dont il laissa Jean, qui suit; Marguerite, femme de Jean III, comte de Soissons; Laure, mariée, 1° à Ferdinand de Castille, comte d'Aumale; 2° à Henri VII, comte de Grandpré; Alix, femme de Simon II de Clermont, seigneur de Nesle et d'Ailli; et Péronelle, abbesse de Port-Royal-des-Champs (1).

JEAN.

1241. JEAN, fils d'Amauri de Montfort et son successeur, ayant accompagné, l'an 1248, le roi saint Louis dans son premier voyage d'outre-mer, mourut en chemin dans l'île de Chypre au commencement de l'année suivante, laissant, de JEANNE, son épouse, fille aînée de Geoffroi, vicomte de Châteaudun, une fille, Béatrix, qui porta en mariage le comté de Montfort à Robert IV, comte de Dreux. Elle mourut le 9 mars 1312 (N. S.), et donna le comté de Montfort à Yolande, sa fille, en la mariant, l'an 1286, à Alexandre III, roi d'Ecosse, après la mort duquel, arrivée la même année, Yolande se remaria en mai 1294, à Artur II, comte de Bretagne, qu'elle fit père de Jean, dit de Montfort, qui disputa la Bretagne à Charles de Blois, et l'emporta. Depuis ce tems le comté de Montfort demeura uni à cette principauté jusqu'à la réunion de celle-ci à la couronne de France.

---

(1) Amauri avait un cousin germain, Philippe, fils de Gui de Montfort, son oncle, seigneur de la Ferté-Alais, à qui le roi saint Louis, peu de jours après le fameux traité conclu par ce monarque, le 12 avril 1229, avec le comte de Toulouse, inféoda, sous le service de dix chevaliers, la partie de l'Albigeois, située à la rive gauche du Tarn, excepté la ville d'Albi, que ce monarque se réserva avec le droit de régale et les autres droits seigneuriaux qu'il avait dans cette ville. On trouve ici, dit dom Vaissete, l'origine de la seigneurie de Castres, chef-lieu du pays qui fut inféodé à Philippe de Montfort. Cette seigneurie, qui passa aux descendants de Philippe, fut dans la suite érigée en comté. Elle comprenait presque tous les domaines qui avaient appartenu aux Trencavels en qualité de vicomtes d'Albi. Il paraît que Simon de Montfort avait disposé de ce pays, après la conquête, en faveur de Gui, son frère: mais les divers événements de la guerre n'avaient pas permis à celui-ci d'en jouir paisiblement; et ce n'est proprement que depuis cette inféodation que cette branche de la maison Montfort qui s'établit dans le pays, y posséda un domaine si considérable. Philippe, premier du nom, se qualifia depuis seigneur de Castres. Il accompagna, l'an 1248, avec Gui, son frere, saint Louis, dans son voyage d'outre-mer, et fut du nombre des cent chevaliers que ce monarque laissa en Palestine, l'an 1254 pour le secours des Chrétiens, lorsqu'il reprit la route de France. Philippe mourut à la Terre-Sainte entre l'an 1270 et l'an 1273. D'Eléonore de Courtenai sa femme, il avait eu un fils de même nom que lui, qui mourut devant Tunis le 28 septembre 1270, avec le titre de comte de Squillace, au royaume de Naples laissant de Jean de Levis, sa femme, qui lui survécut, deux fils, Jean et Simon, qui partagèrent entre eux la seigneurie de Castres. Le dernier étant mort, l'an 1274, au royaume de Naples, sans postérité, la seigneurie de Castres rentra toute entière dans la main de Jean, son frere. Celui ci termina ses jours le 1er décembre de l'an 1300, sans laisser d'enfants de Marguerite de Chaumont, sa femme. Alors sa succession fut disputée entre sa sœur Eléonore, femme de Jean V, comte de Vendôme, et Bernard VI, comte de Cominges, veuf de Laure, autre sœur de Jean, agissant au nom des enfants qu'il avait eus d'elle. Mais Eléonore l'emporta comme l'aînée, parce que la représentation n'a point lieu dans le pays. Eléonore transmit la seigneurie de Castres aux comtes de Vendôme, ses descendants.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE VEXIN,

Dressée sur les Mémoires de M. Levrier, lieutenant-général du bailliage de Meulent.

Il faut distinguer trois époques dans la division du Vexin, *Pagus Vulcassinus*, habité anciennement par les *Veliocasses*. Du tems de César le Vexin comprenait non-seulement les cantons appelés aujourd'hui *Vexin français* et *Vexin normand*, mais encore le *Roumois*. Rouen était la capitale ou cité de ces peuples. Parlant d'eux, Ptolémée dit expressément : *Veneliocasii quorum civitas Rotomagus*.

On ne sait pas en quel tems précisément la partie de Vexin qui environne Rouen commença à prendre le nom de *Roumois: Pagus Rotomagensis*, ou *Rotomensis*. Il y a lieu de croire que ce fut du tems que saint Mellon fonda la chaire épiscopale de Rouen, c'est-à-dire au troisième siècle. On rencontre souvent dans les capitulaires de nos rois et dans les chartes de leur tems, *Pagus Rotomensis*, ou *Rotmensis*. A cette deuxième époque le Vexin se trouvait donc réduit aux deux Vexins d'aujourd'hui; ce qui dura jusqu'à l'établissement du duché de Normandie.

La troisième époque commence à Charles le Simple. Ce prince ayant cédé, l'an 912, à Rollon la partie de la Neustrie qui s'étendait jusqu'à la rivière d'Epte, la partie du Vexin comprise dans cette concession prit le nom de *Vexin normand*, et celle qui resta à la France fut appelée *Vexin français*. Cette double dénomination a toujours subsisté depuis l'extinction des ducs, et sert à distinguer le gouvernement et la province.

Sous la première époque, les peuples du Vexin, soumis à l'empire romain, furent gouvernés comme les autres peuples des Gaules jusqu'à l'établissement de la monarchie française.

Sous la seconde époque le Vexin fit partie du domaine de la couronne jusqu'à la donation qui en fut faite à l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert Ier, suivant la plus commune opinion, ou par l'un de ses successeurs dans le septième siècle. On ne peut pas douter que le Vexin n'appartînt à cette église avant l'an 690; c'est-à-dire qu'outre les propriétés particulières qu'elle y possédait, elle n'en eût aussi la suzeraineté. Un seigneur du Vexin, dans son testament daté d'Artie, *Artegia* (au Vexin français), l'an 690, appelle l'église de Saint-Denis le *fisc sacré* (Felibien, *Hist. de S. Denis*, p. 10); ce qui prouve qu'on la reconnaissait au Vexin pour suzeraine et possédant la seigneurie dominante.

Sous la troisième époque, la portion normande se trouva soumise aux ducs de Normandie, qui confirmèrent quelques propriétés particulières à l'abbaye de Saint-Denis. Ils s'en déclarèrent même les avoués et les protecteurs sans lui laisser la seigneurie universelle. Mais la portion française, inféodée à des comtes qui, en qualité de premiers vassaux, portaient la bannière de saint Denis, demeura jusqu'à sa réunion à la couronne dans la suzeraineté de cette église. C'est à cette réunion que se rapporte l'extinction des comtes de Vexin dont nous allons tracer la suite chronologique.

Leur origine et l'époque précise de leur établissement sont obscures comme celles de tous les seigneurs de cette espèce. Les premiers comtes n'étaient, comme l'on sait, que de simples commissaires royaux, ambulants et amovibles. Tel était le comte Riferus ou Riferon, qui fut départi dans le Vexin, où il faisait ses fonctions sous le règne de Charlemagne. (Mabillon, *de re Diplom.*, p. 501.) Il tint des plaids ou assises en 783, accompagné de ses assesseurs, et fit une enquête pour savoir à qui appartenait un village du Vexin situé sur la rivière d'Epte. Ceux qui s'en étaient injustement emparés, s'en dessaisirent, et reconnurent, par un acte fait en présence de ce comte, que ces biens appartenaient à l'église de Saint-Denis. (Bouquet, T. V, p. 746.) Les religieux de Saint-Denis avaient comparu à ce tribunal par l'entremise d'Adon, leur avoué. Ces défenseurs, bien différents de ce qu'ils devinrent depuis, n'employaient alors d'autres armes que les lois et leur éloquence.

Les comtes qui succédèrent le furent à titre de fief, et possédèrent des domaines à ce titre. Charles le Chauve, qui fut abbé de Saint Denis, inféoda, ou plutôt donna en bénéfice, selon le langage du tems, des terres du Vexin, et entre autres *Cormeilles*, au comte Regnaud; mais il y a apparence que ce fut à vie, et qu'elles revinrent au fisc après lui, puisque ce même roi les donna de nouveau, mais à titre patrimonial et héréditaire, en 843, à un seigneur nommé Gailenus ou Geilinus, qualifié comte, qui les transmit lui-même quelques années après à Louis, prince du sang de Charlemagne et abbé de Saint-Denis. Il est fait mention de ce Geilin dans un ancien obituaire de cette église au xvi des calendes d'avril. (Mabil., *de re Diplom.*, p. 528; Bouquet, T. VIII; p. 432, du Bouchet, *preuv.*, p. 235.) Soit que ces deux seigneurs, Regnaud et Geilin, n'eussent que quelques terres particulières dans le Vexin, soit qu'ils en fussent réellement comtes, il est certain qu'ils n'étaient pas aussi indépendants que le devinrent leurs successeurs. L'état de ces premiers comtes est incertain, et l'on ne peut en parler avec assurance qu'à commencer à celui qui suit. Tout ce que l'on sait de bien positif, c'est que dès l'origine les comtes de Vexin étaient avoués ou défenseurs de l'abbaye de Saint-Denis, et qu'en cette qualité, comme premiers vassaux de cette église, ils en portaient la bannière dans les guerres qu'elle avait à soutenir. On a dit que cette bannière s'appelait l'oriflamme, parce qu'elle était mêlée d'or et de soie couleur de feu. Elle devint ensuite l'une des bannières de France, et prit la place de la chappe de saint Martin, que nos rois faisaient porter à la tête de leurs armées. Ils n'ont pas eux-mêmes dédaigné cette fonction.

NIVELON.

Nivelon, ou Nebelong, deuxième de son nom, fils de Childe-

brand II et descendant au sixième degré de S. Arnoul, était comte de Vexin en 853. Nos rois, à cette époque, comme on l'a dit, députaient des commissaires dans les provinces et les comtés pour s'informer des abus, en faire le rapport à leur conseil, et les réformer. C'était dans l'ordre ecclésiastique et parmi les principaux comtes qu'on les choisissait; mais comme ces comtes ne pouvaient pas se réformer eux-mêmes, on croisait leurs départements en les envoyant les uns chez les autres. Ainsi tandis que Charles le Chauve, en 853, envoya dans le Vexin Ingelevin et Gautcel, seigneurs laïques, avec Louis, abbé de Saint-Denis, et Irmenfroi, évêque de Beauvais, Nivelon de son côté fut envoyé avec deux autres dans le Nivernais. (Bouquet, t. VII, pag. 608 et suiv.) Ce comte, l'an 864, consentit à la donation que Charles le Chauve fit à l'abbaye de Saint-Denis d'un domaine situé dans le Vexin, près de Pontoise. Rien ne prouve mieux qu'il était comte propriétaire, et en quelque sorte indépendant, que la nécessité où le roi se trouva d'obtenir son consentement pour disposer de quelques petits fonds situés dans son comté : *Quasdam nostri juris regulas*, dit ce monarque, *consentiente Nivelongo comite contulimus..... in pago Vilcassino, in loco qui dicitur Ponticera, quæ noscuntur hactenus attinuisse comitatui Vilcassinensi.* (Félibien, *Hist. S. D., preuv.*, n. 96; Bouquet, T. VIII, p. 589.) L'espèce d'indépendance dont jouissaient ces comtes, n'empêchait pas cependant nos rois de se maintenir dans la possession du droit qu'ils avaient d'accorder aux églises des immunités, qui consistaient dans l'exemption de la juridiction de ces mêmes comtes. Charles le Chauve accorda lui-même à l'église de Saint-Denis, en 869, la faculté d'établir un marché à Cormeilles, avec exemption de tout droit et juridiction du comte, du vicomte et de ses autres officiers, *absque ullius comitis.... participatione, sive vicecomitis aut judicis introductione, vel etiam cujuscumque rem publicam administrantis respectu.* (Doublet, *Hist. de S. Den.*, pag. 804; Bouquet, *ibid.*, p. 616.) Nous apprenons par là qu'il y avait dès lors des vicomtes de Vexin.

Nivelon souscrivit, en 868, avec le comte Aledran, un diplôme de Charles le Chauve. Nous avons marqué ci-devant sa mort vers l'an 875, et nommé Terric, son fils; mais il faut ajouter à celui-ci Adémar dont fait mention le testament d'Evrard : *Terrico filio Nibelungi et Ademaro fratri ejus.* Il faut de plus prolonger les jours de Nivelon au moins jusqu'en 878, conformément à une charte du comte Aledran, qui viendra ci-après, datée du 1er mai de la 2e année du règne de Louis (le Bègue), laquelle se trouve souscrite par Nivelon. (Du Bouchet, *de l'Orig. de la Maison roy.*, *pr.*, 2e *part.*, pp. 255 et 256.)

ALEDRAN.

878. Aledran, ou Aletran, fut le successeur de Nivelon au Vexin, quoiqu'il eût laissé deux fils dont on vient de parler; ce qui fait croire que ces fils n'étaient point encore en âge de faire le service militaire. Aledran était proche parent de Louis le Bègue, comme ce monarque le reconnaît dans un diplôme du 1er janvier de l'an 879, où il dit, en parlant de lui : *Carissimus comes.... et dilectus propinquus noster Aledramnus.* (Doublet, *Hist. de S. Den.*, p. 782; Bouquet, T. IX, p. 1414.) Les Normands ne le laissèrent pas en paisible jouissance de son comté. Ces barbares étant entrés, l'an 885, dans la Neustrie, les Français, par son conseil, se préparèrent à leur résister, non pas en combattant, mais en construisant des forts pour leur fermer le passage des rivières. Ils en élevèrent un entre autres sur l'Oise, dans un lieu appelé Pontoise, qu'Aledran se chargea de garder. Mais les Normands étant venus devant ce fort, l'investirent de manière qu'ils empêchèrent ceux qui étaient dedans de puiser de l'eau à la rivière. La soif contraignit ceux-ci de demander à capituler : ils rendirent la place après avoir obtenu la vie sauve. Alors Aledran se retira à Beauvais. (*Gest. Norm. ante Roll.*; Du Chesne, *Hist. de Norm.*, p. 5; Bouquet, T. VIII, pp. 84 96. Aledran se distingua l'année suivante contre les mêmes barbares à la défense de Paris. Abbon, dans son poëme du siége de Paris, fait ainsi l'éloge des deux frères, Aledran et Théodoric :

> Namque triumphantes fratrum prompsit geminorum
> Fama fuisse *Theodorici* procerum et *Aledramni*.

Aledran mourut sans enfants, on ne sait en quelle année. Il est fait mention de lui dans l'Obituaire de Saint-Denis, au IIe des ides de juillet et au IIe des nones d'octobre. (Félib., *Hist. de S. Denis, preuv.*, p. 213 et 216.)

HUGUES LE GRAND.

Hugues le Grand, père de Hugues Capet, recueillit la succession d'Aledran comme son plus proche héritier. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une charte de l'an 938, où, disposant de quelques biens en faveur de l'église de Saint-Martin de Tours dont il était abbé, il déclare que ces biens avaient appartenu au comte Aledran par concession du roi Carloman, et étaient revenus à lui donateur par succession de ce même Aledran, *velut hæres illius idoneus.* Mais Hugues était-il héritier d'Aledran du chef de son père ou du chef de sa mère? c'est ce qu'on ignore (1).

Les biens dont il est fait mention dans la charte de 938 ne sont pas à la vérité situés dans le Vexin; mais outre que Hugues se dit indistinctement héritier d'Aletran, ce qui comprend le Vexin que ce comte possédait, on trouve dans l'histoire de Normandie la preuve que Hugues jouissait du Vexin. Dumoulin (p. 74), parlant des guerres auxquelles Hugues prit part, dit que l'empereur Otton et Arnoul, comte de Flandre, s'étant ligués avec le roi de France contre Hugues et Richard, duc de Normandie, ils vinrent assiéger Hugues, qui était renfermé dans Paris, et que, désespérés de ne pouvoir prendre la ville, ils se vengèrent sur les domaines de Hugues; que Pontoise et le Vexin éprouvèrent la fureur du soldat qui mit tout à feu et à sang, et, ayant passé la rivière d'Epte, vint camper à Noyon-sur-Andelle, pour de là fondre sur la Normandie. Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége disent à peu près la même chose. (Du Chesne, *Hist. Norm.*, pp. 130 et 244.)

Hugues était abbé de Saint-Denis, et, jouissant du Vexin à double titre, il fut plus indépendant qu'aucun autre. En effet, comme laïque il possédait le domaine utile, et comme abbé il avait la directe. On peut voir dans la chronologie des ducs de France les dates de ses principales actions, et les noms de ses femmes et de ses enfants. Il mourut le 19 juin 956.

WALERAN.

956. Waleran, ou Galeran, dit aussi Garnier, fut comte de Vexin après Hugues le Grand. Hugues Capet, fils de ce dernier, aurait dû, ce semble, lui succéder dans ce comté; mais Richard, duc de Normandie, sous la tutelle duquel son père l'avait laissé, consentit, pour des raisons qu'on ignore, que le Vexin passât en d'autres mains. Les minorités précédentes, et celle de Lothaire qui régnait alors, occasionnèrent des factions dont l'effet fut d'accroître le pouvoir des grands au détriment de l'autorité royale, et après avoir interverti jusqu'à quatre fois l'ordre successif de la couronne, de porter enfin ce même Hugues

(1) Si ce fut du chef de son père, Hugues n'a pu succéder à Aledran qu'autant que celui-ci a survécu à Robert, père de Hugues, car Robert, s'il eût survécu à Aledran, aurait été son héritier plutôt que Hugues, son fils; et alors Hugues aurait succédé aux biens d'Aledran comme héritier de Robert, son père, qui l'aurait été d'Aledran, et non pas comme héritier immédiat de ce dernier, ainsi que Hugues déclare l'être. Or, Robert, père de Hugues, n'étant mort qu'en 923, il est hors de doute qu'Aledran a vécu au moins jusqu'à cette époque. Mais si Hugues a recueilli cet héritage du chef de Béatrix de Vermandois, sa mère, toute date disparaît; car on ignore l'année de la mort de cette princesse.

Capet sur le trône au préjudice de la race carlienne. En vain chercherait-on, au milieu de ces révolutions, à démêler le droit de ces successions ; il ne fut pas mieux observé à l'égard des seigneurs particuliers que pour le monarque. Le pouvoir seul en décida ; et ce fut vraisemblablement le principal titre de Waleran. On croit que ce comte descendait de Charlemagne. C'était l'opinion commune du tems d'Ordéric Vital. Cet historien, en parlant de Dreux, comte de Vexin, descendant de Waleran, dit expressément qu'il passait pour être issu du sang de cet empereur : *Præfatus Drogo, ut dicitur, erat de prosapia Caroli magni regis Francorum :* ce qui a donné lieu à la plupart des historiens de penser que Waleran tirait son droit au comté de Vexin, ainsi que son origine, de Nivelon et d'Aledran. Hildegarde, ou Eldegarde, sa femme, que les uns font naître d'Arnoul Ier, comte de Flandre, et d'Alix, fille d'Herbert II, comte de Vermandois, et d'autres, avec moins de fondement, de Guillaume *Longue-épée*, duc de Normandie, et de Leutgarde, sa femme, fille du même Herbert, lui apporta en dot les comtés d'Amiens et de Crépi en Valois.

Avant de succéder au comté de Vexin, Waleran avait signé, avec titre de chevalier, la charte que donna Rainfroi, évêque de Chartres, lorsqu'il rétablit, vers l'an 954, le monastère de Saint-Père en Vallée. (*Gall. Chr.*, T. VIII, *Instrum.*, p. 290.) Il paraît que ce seigneur avait des biens aux environs de Chartres, entre autres le lieu appelé *Guntherii villa* (Gondreville), qu'il donna en douaire à sa femme Hildegarde. C'est ce qu'on apprend d'une charte datée de Pontoise vers l'an 981, par laquelle cette comtesse donna ce lieu à l'abbaye de Saint-Père. (*Recueil de Labbe*, p. 584 ; et Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 3.)

Waleran était mort en 965, puisqu'on voit que son fils lui avait dès lors succédé. Son décès est marqué dans le Nécrologe de Saint-Denis, au IIIe des calendes de février et au IIIe des nones du même mois. (Félib., *Hist. de S. Den.*, *preuv*, p. 208, 2e col.) Sa femme lui survécut, comme on vient de le voir, au moins jusqu'en 981. On croit qu'elle est inhumée à Meulent.

GAUTHIER Ier.

Gauthier, successeur de Waleran, son père, aux comtés de Vexin et de Valois, se montre pour la première fois dans la charte d'une donation qu'il fit, l'an 965, de l'église de Saint-George à l'abbaye de Saint-Père en Vallée. (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. III, p. 575.) Il confirma, par une charte sans date, une autre donation faite à ce même monastère par Théofrède, son noble vassal. (*Cart. S. Petr. Carn. Bibl. du Roi*, *mss.*, n° 5417, p. 377.) En 968, il en souscrivit une de Richard, duc de Normandie, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. III, p. 596) ; et en 975 celle que Hugues Capet, avant de monter sur le trône, donna pour restituer à l'église d'Orléans l'abbaye de Saint-Jean. (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. III, p. 624 ; Bouquet, T. IX, p. 733.) Étant dans la ville d'Amiens, où l'avait appelé une maladie de Gui, son second fils, en 985, il jugea un différent qui s'était élevé entre l'abbaye de Corbie et les vicomtes Roricon et Saxwalon. (Mab. *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 28 ; et *Tabul. Corbeiens.*) En 987, il apposa sa signature au privilége accordé à ce monastère par Adalberon, archevêque de Reims, et lui donna le village de Méricourt, à la charge de fournir le luminaire à ses obsèques (*ibid*, p. 41) ; d'où l'on peut conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il est mort peu de tems après. Il avait épousé, l'an 965 au plus tard, Eve, fille et héritière de Landri, comte de Dreux ; et comme il avait le comté d'Amiens du chef de sa mère, on le voit qualifié dans les titres, tantôt *comes Ambianensis*, tantôt *comes Durcassinus*, mais le plus souvent *comes* sans aucune addition : cette dernière qualification désignait peut-être le Vexin, son patrimoine principal et paternel ; car nous n'avons trouvé aucun titre où il se qualifie *comes Vilcassinensis*. Il eut de son mariage quatre fils, Gauthier, qui suit ; Gui, qui devint évêque de Soissons, et fut donné en ôtage avec l'évêque de Beauvais au lieu et place du roi Louis IV au duc de Normandie ; Raoul et Godefroi, dont on n'a découvert aucunes particularités.

GAUTHIER II.

Gauthier II, surnommé le Blanc, successeur de Gauthier Ier, son père, fut avoué de Saint-Denis, comme ses prédécesseurs. Il le devint aussi des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Jumiége. Il abusa de ce titre pour vexer les monastères qui s'étaient mis sous sa sauve-garde. Mais, par une bizarrerie singulière, il donnait d'une main aux gens d'église ce qu'il leur ôtait de l'autre. En 995, il fit restituer à l'église de Saint-Crépin en Valois un domaine dont Raoul, son frère, s'était injustement emparé. Il souscrivit en 997, conjointement avec Gui, comte de Ponthieu, et Hugues, comte de Meulent, une charte du comte Bouchard en faveur de l'abbaye de Saint-Valeri. (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. IV, pp. 95, 122 et 690.) Les religieux de Jumiége lui firent présent d'un très-beau livre qu'il paya, l'an 1006, par un privilége qui exemptait des droits de rivière leurs bateaux montant et descendant la Seine au-dessous de Mantes. (*Cartul. Gemeticens.*) Il accorda la même franchise aux bateaux du monastère de Juziers, dépendant de Saint-Père en Vallée. (*Cart. S. Petr. Carnot.*) Ce sont les chartes les plus anciennes qui fassent mention de Mantes. La manière dont il y est désigné par ces mots, *Un certain petit château, vulgairement nommé Mantes, qui nous appartient entre autres biens*, fait connaître que c'était peu de chose alors, et que, confondu dans la masse de ses domaines, ce n'était rien moins que le chef-lieu d'un comté. On croit que ce fut Gauthier II qui jeta les premiers fondements de ce château, ainsi que de celui de Crépi, pour garantir ses frontières. Gauthier le Blanc mourut vers l'an 1027. Il avait épousé Alix, ou Adèle, fille d'Herbert, comte de Senlis, issu du sang de Charlemagne par les femmes. De son mariage il laissa quatre fils et une fille ; savoir : Dreux, qui suit ; Foulques et Gui, successivement évêques d'Amiens ; Raoul, comte de Crépi ; et Alix, mariée à Robert II, comte de Meulent.

DREUX.

Dreux ou Drogon, succéda, vers l'an 1027, à Gauthier le Blanc, son père, dans les comtés de Vexin et d'Amiens, et à sa mère dans une portion du comté de Senlis. Il affecta l'indépendance plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et prenait dans ses chartes le titre de *comte par la seule volonté du roi du ciel...... par la grâce seule du créateur de tous les seigneurs. Superni regis nutu comes...... nutu solummodo dominorum creatoris comes.* Vers l'an 1015, il avait obligé Hugues Ier, comte de Meulent, son neveu, qui était en même tems vicomte de Vexin, à laisser les religieux de Juziers et de Fontenai-Saint-Père, dépendants de l'abbaye de Saint-Père en Vallée, dans la paisible jouissance d'un privilége d'exemption qu'il leur contestait. (*Cartul. de Saint-Père.*) Il souscrivit en 1028 avec Waleran Ier, comte de Meulent, son neveu, la charte qu'accorda le roi Robert à l'abbaye de Coulombs. (Pillet, *Hist. de Gerberoi*, p. 318 ; *Gall. Christ. anc. édition*, T. IV, p. 284.) A la faveur de son titre d'avoué de Saint-Germain-des-Prés, Dreux avait établi plusieurs coutumes onéreuses dans les terres de cette église. Sur les plaintes des religieux, le roi Robert, par un diplôme donné l'an 1030, à Poissi, réforma ces abus. (Dubois, *Hist. Eccl. Paris*, T. I, p. 654 ; Bouillart, *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, p. 75, et *preuv.* n° 29.) Dreux s'accommoda la même année avec les abbayes de Saint-Wandrille et de Jumiége, dont il avait également l'avouerie, pour de pareilles exactions qu'il faisait dans leurs dépendances. (*Cart. S. Wandr. et Gemeticens. et Neustr. pia*, p. 318 ; Mabil. *Sæc. III Bened. par. II*, p. 565.) Après la mort du roi Robert, arrivée l'année suivante, la couronne fut disputée entre ses deux fils, Henri et Robert. Le pre-

mier, l'ayant emporté avec l'aide de Robert Ier, duc de Normandie, lui céda par reconnaissance la suzeraineté du Vexin français. Dreux, étant devenu par là feudataire de ce duc, s'attacha à lui et le servit avec une fidélité constante jusqu'à sa mort. Ces princes, alliés par leurs femmes et unis par l'intérêt, avaient d'ailleurs les mêmes goûts et les mêmes inclinations. Ils se suivaient partout, et ne se quittaient presque pas. Ils firent ensemble à Jérusalem un pèlerinage où ils mirent plus de luxe que de dévotion. Ils reçurent des princes d'Orient l'accueil le plus favorable; mais quelque ennemi secret conspira contre leurs jours. Ils tombèrent tous deux malades de poison en Bithynie, moururent le même jour sur la fin de juin 1035, et furent inhumés le 2 juillet à Nicée. (Dumoul., *Hist. de Norm.*, p. 122; voyez *les ducs de Normandie.*) Dreux avait épousé EDITH, autrement dite GODA, fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, dont il laissa quatre fils, Gauthier, qui suit; Raoul, dont on ne sait rien que sa naissance; Foulques, qui fut évêque d'Amiens après Gui, son oncle; et Amauri de Pontoise, dit *le Délicat*.

GAUTHIER III.

1035. GAUTHIER III, fils aîné de Dreux, eut en partage dans la succession de son père le Vexin et l'Amiennois avec d'autres domaines. Quoiqu'il les ait possédés l'espace de vingt-cinq ans, il nous reste de lui moins de monuments et de chartes que de ses prédécesseurs. Il fut très-bien à la cour de la reine Anne, avec laquelle il vécut, suivant Guibert de Nogent, dans une intimité qui laissa beaucoup à penser. Ce fut lui qui donna pour chapelain à cette princesse, Hélinand, prêtre de basse naissance, qui, par ses intrigues et son argent, devint évêque de Laon. (Guibert, *de vita sua*, l. 3, c. 2.) Gauthier ne vécut pas en aussi bonne intelligence avec Guillaume le Conquérant que Dreux, son père, avait fait avec le duc Robert Ier. Il secoua le joug de la suzeraineté du duc de Normandie pour suivre le parti de la France. Il alla même plus loin : il voulut réunir le Vexin normand au Vexin français; et sans Guillaume Crêpin, gouverneur de Néaufle, près de Gisors, sa tentative eût réussi. Ce comte assista, l'an 1050, avec Galeran Ier, comte de Meulent, son cousin germain, à la translation des reliques de Saint-Denis. (Félib. *Hist. de Saint-Denis*, *preuv.* p. 169.) Il vint en 1059 à Juziers, près de Meulent, où il donna l'église de Liancourt à l'abbaye de Saint-Père en Vallée, en présence de Tédoin, vicomte de Meulent, de Walon, vicomte de Chaumont, etc. Mabil. *Ant. S. Ben.* T. IV, p. 592.) Gauthier III, ainsi que ses prédécesseurs, jouissait de tous les droits utiles et temporels de l'archidiaconé du Vexin français. Il les céda et les remit à Maurille, archevêque de Rouen, on ne sait en quelle année; mais le fait est prouvé par une charte de Philippe Ier de l'an 1092. (*Conc. de Rouen*, *part* 2, p. 222; Deslions, *Eclaircis. sur le Vexin*, p. 132.) Il avait épousé BIOTE, fille aînée d'Herbert Ier, dit *Eveille-Chien*, comte du Maine, et sœur du comte Herbert II, dont la fille unique, Marguerite, avait été fiancée à Robert, fils de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Herbert II étant mort l'an 1062, Gauthier, favorisé par les Manceaux, se mit en possession du Maine sans égard pour les droits de Marguerite. Le duc de Normandie, sous prétexte de venger les droits de celle-ci, assembla une armée à la tête de laquelle il arriva, l'année suivante, devant la capitale du Maine, dont il se rendit maître après avoir ravagé les environs. Gauthier et Biote, s'étant remis entre ses mains, firent un traité avec lui, après quoi il les amena à Falaise, où il les fit mourir par le poison la même année 1063. C'est du moins l'accusation que formèrent contre lui ses ennemis. (*Ordér. Vit.* l. IV, p. 534.) Gauthier mourut sans laisser de postérité.

RAOUL, DIT LE GRAND.

1063. RAOUL, comte de Crépi, troisième du nom, fils de Raoul II et petit-fils de Gauthier II, comte de Vexin, recueillit la plus grande partie de la succession de Gauthier III, son cousin germain, au préjudice d'Amauri, frère de ce même Gauthier, auquel on ne laissa qu'une partie de la seigneurie de Pontoise, dont il porta le nom sans avoir le titre de comte. Raoul eut le surplus du comté, c'est-à-dire, Chaumont et une partie de Mantes; l'autre partie de cette ville ayant passé à Waleran II, comte de Meulent, parent au même degré que lui de Gauthier III. Le temporel d'Amiens fut laissé à Gui, leur oncle, qui en était évêque. Raoul souscrivit en 1065 avec Gauthier et Simon, ses fils, et Hugues II, comte de Meulent, une donation faite par le roi Philippe Ier à l'abbaye de Saint-Père en Vallée. (*Cart. S. Petri Carnot.*) Raoul mourut au mois de septembre 1074, laissant d'ADÈLE de Bar-sur-Aube, sa première femme, Simon, qui suit, et d'autres enfants. (Voyez *les comtes de Valois.*)

SIMON.

1074. SIMON, fils aîné de Raoul le Grand et son successeur, devint un nouvel Alexis, ou, si l'on veut, un nouveau Jean Calybite, par la conduite qu'il tint après avoir épousé, l'an 1076, JUDITH, fille de Robert II, comte d'Auvergne. Les deux époux étant convenus la première nuit de leurs noces de se séparer pour vivre dans la continence et la retraite, Simon se retira par le conseil du pape Grégoire VII, à l'abbaye de Saint-Claude dans le Mont-Jura, et mourut à Rome le 29 septembre 1082 (1). (*Voyez* Simon, *comte de Valois.*)

Simon fut le dernier comte de Vexin. Alix, ou Adèle, sa sœur et son héritière, dite aussi Hildebrante, porta ses droits sur le Valois avec le domaine de Chaumont en Vexin à Herbert IV, comte de Vermandois, son époux. (Voyez *les comtes de Vermandois.*) Le comté de Vexin, proprement dit, fut réuni à la couronne, et nos rois succédèrent à tous les droits des anciens comtes, entre autres à celui d'avoué de Saint-Denis, et de porter l'oriflamme en cette qualité. Louis le Gros en fit un acte authentique, l'an 1124, en partant pour la guerre contre l'empereur Henri V. Il vint prendre l'oriflamme sur l'autel des martyrs, et déclara que c'était comme leur vassal qu'il le portait, et comme étant aux droits des anciens comtes de Vexin : *Vexillum de altari B. Martyrum, ad quod comitatus Vilcassini, quem nos ab ipsis in feodum habemus, spectare dinoscitur, morem antiquum prædecessorum nostrorum servantes et imitantes, jure signiferi, sicut comites Vilcassini soliti erant, suscepimus.* (Doublet, *Hist. de S. D.*, pp. 853 et 1280.)

(1) Simon, avant sa retraite, fit différentes largesses aux églises. Il donna entre autres, des biens situés aux environs de Mantes, au monastère de Cluni. Le roi s'en mit en possession; mais, sur la réclamation des religieux, il les restitua. La charte qui contient cette restitution, est souscrite par Hugues II, comte de Meulent, qui avait des droits sur ces mêmes biens, et par Hugues de Sceuil, son vicomte à Mantes. (*Bibl. Cluniacens.*, p. 527, *Histoire de Couci*, *preuv.* p. 313).

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

BARONS, PUIS DUCS DE MONTMORENCI.

MONTMORENCI (*Mons Morenciacus, Mons Morencius* et *Monmorencium*), dont on a vainement cherché jusqu'ici l'étymologie, ville de l'Ile de France, située sur une colline au-dessus d'une grande et fertile vallée, à deux lieues nord de Saint-Denis et trois lieues et demie de Paris, a donné le nom à l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons qui s'est perpétuée glorieusement jusqu'à nos jours (1). On a suppléé dans cette Chronologie à ce qui manquait dans l'ancienne édition, pour compléter l'histoire généalogique de la maison de Montmorenci. Le public nous saura gré, sans doute, d'avoir réuni dans cet ouvrage toutes les branches de cette puissante maison, à laquelle se rattachent les plus grands souvenirs.

BOUCHARD Ier.

BOUCHARD Ier est le plus ancien propriétaire de la baronnie de Montmorenci que l'on connaisse avec certitude. Ce n'était rien moins qu'un homme nouveau. Il était chevalier (*miles*), fils du duc Albéric, et frère de Thibaut, seigneur d'un lieu nommé en latin *Centumliæ* (peut-être Colombe). Sa mère était sœur d'Edred, roi d'Angleterre; et sa femme HILDEGARDE était, suivant du Chesne, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois: ce dernier point n'est pas néanmoins prouvé. Ayant fait un voyage en Angleterre, il en rapporta le corps de saint Pavace, confesseur, et fut accompagné, à son retour, d'un certain nombre de moines de Persora, dans le Worchestershire, que le roi, son oncle, *avunculus ejus*, lui avait permis d'emmener avec lui. Arrivé en France, il obtint du roi Lothaire, l'an 958, à la demande d'Hildeman, archevêque de Sens, la permission de construire un monastère dans sa terre de Brai-sur-Seine, pour y placer la relique qu'il avait apportée et les moines qui l'avaient suivi. Le lieu de Brai, *villa Brajacus*, et deux moulins près de Montmorenci, avec plusieurs familles de serfs, furent les premiers fonds dont il dota le nouveau monastère. Tout cela est clairement énoncé dans le diplôme que Lothaire accorda pour cet établissement. On voit par cet acte (2), auquel on n'a point fait jusqu'à présent l'attention qu'il mérite, que dès le milieu du dixième siècle, et même auparavant, la maison de Montmorenci jouissait d'une illustration qui l'élevait au-dessus de presque toutes les plus nobles du royaume. Faut-il donc s'étonner du titre héréditaire de premier baron de France (c'est-à-dire de l'Ile de France) que l'antiquité a décerné à l'aîné de cette maison? Nous ne célébrerons point, avec des modernes, les vertus politiques et guerrières de Bouchard Ier, parce qu'il n'est fait mention ni des unes ni des autres dans les anciens monuments. Nous voyons, au contraire, qu'un brigand, nommé Boson, lui ayant enlevé par surprise le château de Brai, il n'eut pas la force de le recouvrer, et que ce fut Renaud, comte de Sens, qui délogea Boson de ce poste, d'où il faisait le ravage dans tout le pays, et l'emmena prisonnier après avoir livré la place aux flammes, qui se communiquèrent à l'église, et la réduisirent en cendres. (Clarius, *Chron. Senon. ad an.* 958.)

Bouchard, outre la baronnie de Montmorenci, possédait, suivant du Chesne, les terres de Marli, d'Écouen, de Feuillarde, près de Melun, et de Brai-sur-Seine. L'année de sa mort est incertaine. Il vivait encore, si l'on en croit cet écrivain, lorsque l'empereur Otton II emporta d'assaut ou d'emblée le château de Montmorenci dans une irruption qu'il fit en France, l'an 978, pour se venger de l'invasion subite que le roi Lothaire avait

---

(1) La terre de Montmorenci n'est point un fief mouvant de l'évêque de Paris, comme quelques-uns l'ont avancé, mais du roi, à cause du Châtelet de Paris. Sauval fait mention de l'hommage que lui en fit Guillaume de Montmorenci, le 28 octobre 1472. « Voici, dit M. le Bœuf, une observation tirée » d'un manuscrit de 400 ans, concernant Montmorenci et la coutume qui s'y » observait alors sur les fiefs »: *Les Fiez de la chastellenie de Montmorenci ne sont pas de la condition des fiez de la vicomte de Paris, comment que ladicte chastellenie soit enclose en ladicte vicomté; et se gouvernent les fiez de ladicte chastellenie par telle coustume que l'aisné garantit le puisné, se il retient en domaine de son fié jusqu'à soixante soudées de terre.* (*Hist. Eccl. de Paris*, T. III, p. 388.)

(2) Ce diplôme mérite d'être mis sous les yeux de nos lecteurs. Lotharius D. G. Francorum rex. Notum fieri volumus fidelibus nostris quod Burchardus miles, filius Alberici Ducis, adiit serenitatem nostram obsecrans ut quoddam monasterium quod ipse construxerat, de consensu Hildegardis uxoris ejus et de consilio Theobaldi domini de Centumliis fratris ejus, super Sequanam fluvium propè Braiacum in honore domini Salvatoris, ad collocandum, servandum et colendum corpora Sanctorum Paterni Martyris et Pavatii confessoris, quod ultimum corpus ex Anglia attulit cum aliquibus religiosis quos avunculus ejus rex Æltredus ei dederat de Cœnobio de Persora ut stabilirentur et servirent Deo in dicto monasterio sub professione regulæ S. Benedicti, et nos in perpetuum stabile et firmum fore concederemus, et nostræ majestatis vigore corroboraremus quæcunque eidem loco largiebatur de bonis suis sine advocatione. Cujus petitioni annuendo, præfatum monasterium in posterum stabile fore statuimus firmando quæcunque concessimus, idipsum postulante Domino Hildemanno Senonensi archiepiscopo ut locus ipse deinceps solutus sit et quietus. Quæcumque vero à præfato Burchardo eidem loco donata sunt, villam videlicet Brajacus, et duos molendinos apud villam quæ dicitur Monsmorencius, et servos et ancillas, et cetera omnia, Monachi quietè possideant sine advocatione. (Mabillon, *Acta SS. Ben. sæc. V*, p. 215, *ex autographo*; et Bouquet, T. IX, p. 622.) Si l'on nous demande quel était ce duc Albéric, voici ce que nous avons pu découvrir. Dans une notice tirée du cartulaire de S. Aubin d'Angers, et publiée par du Chesne, parmi les preuves de l'Histoire de Montmorenci (p. 12), on voit un Albéric de Paris, parent de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, qui l'avait attiré auprès de lui. Foulques, fils de Geoffroi, donna à cet Albéric la terre de Champigné, entre la Mayenne et la Sarte. Cette terre avait été cédée en échange à Geoffroi, par un autre Albéric d'Orléans, qui l'avait long-tems possédée, et à qui on donna en contr'échange une terre, qui n'est point dénommée, en France, *in Francia*. Il se peut que l'un des deux Albéric ait été le père de Bouchard et ait été duc. Il n'y a pas trop d'apparence que ce soit Albéric de Paris, parce qu'on voit à-peu-près ce que devinrent ses biens, qui ne passèrent pas à Bouchard; mais ce peut être Albéric d'Orléans, qui probablement eut le titre de duc. Quelques historiens, en effet, font mention d'un duc d'Orléans, qui vivait peu de tems après la mort de Robert le Fort. Ne serait-ce pas l'*Albericus Aurelianensis* de la charte?

faite, l'année précédente, dans la haute Lorraine. D'Hildegarde, sa femme, morte avant lui, suivant le même historien, il laissa Bouchard, qui suit; Thibaut, seigneur de Brai et de Montlhéri; et Albéric, seigneur de Viher en Anjou. Cette terre lui fut donnée, avec d'autres domaines, par Geoffroi, comte d'Anjou, son parent, qui l'avait emmené avec lui dans un voyage qu'il fit à Paris. (*Cartul. S. Albini Andegav.*)

BOUCHARD II, dit LE BARBU.

Bouchard II, fils aîné de Bouchard Ier, et son successeur en la baronnie de Montmorenci, ne commence à paraître dans l'histoire qu'au commencement du règne du roi Robert. Il avait alors épousé la veuve de Hugues Basseth, dame d'une forteresse nommée Château-Basset, située dans une île de la Seine, près de l'abbaye de Saint-Denis dont elle relevait. (Du Chesne, *Hist. de Montmorenci*, p. 66.) L'abbé Vivien ayant sommé Bouchard de lui rendre hommage de ce fief, non-seulement il refusa de s'acquitter de ce devoir, mais il s'appliqua à molester les autres vassaux de l'abbaye. Il arriva de là que plusieurs de ceux-ci, pour se soustraire à ses vexations, abandonnèrent les terres de Saint-Denis et passèrent dans celle de Montmorenci. Le roi Robert, sur les plaintes que l'abbé lui porta des procédés de Bouchard, fit citer les parties à son conseil. Le jugement qu'il y rendit, le 25 janvier 997, dans une assemblée nombreuse des grands du palais (1), portait en substance, suivant les grandes chroniques de Saint-Denis, *que iceluy et ceux qui aprez luy seroient seigneurs de celle forteresse* (de Château-Basset) *feroient hommage à l'eglise du fief que il tenoit à cause de sa femme en la devant-dite isle et au chastel de l'église et ez autres lieux. Et avec ce fut ordené et adjouté, que tous les fiefs qui demouroient à Montmorenci, se mestroient en ostages en la cour l'abbé deux fois en l'an, à Pasques et à la feste S. Denys : ne en nulle maniere ne requerroient congié d'issir hors de leans jusques à tant qu'ils eussent respondu raison des choses de l'église qui auroient esté soustraites, ou amenuisiées, ou prinses par Bouchard ou par ses hommes... Et quiconques seroit trouvé en meffaict envers l'église, et il s'enfuyoit aprez pour garantise à Montmorenci, dedans les quarante jours que Bouchard ou ceulx qui après luy seront, seroit admonesté de par l'abbé pour la justice de ce meffaict, il amenera le malfaicteur pardevant l'abbé en sa cour, pour justicier pardevant luy. Et si le malfaicteur ne se veut ottroyer aux conditions nommées, Bouchard, ou ses successeurs, les boutera hors de toute sa seigneurie.* Ceci serait le précis exact du diplôme de Robert, si l'on n'y avait pas omis deux choses que cet acte énonce formellement, 1° que le roi avait ordonné la démolition du Château-Basseth, *Nostro..... regali decreto eversum iri ipsam munitionem per fideles nostros mandavimus;* 2° que, pour dédommager Bouchard, ce monarque lui avait permis de construire une forteresse à Montmorenci, *Munitionem ei firmari concedentes quàm Mommaurenciacum dicunt.* (Du Chesne, *ibid.*, *pr.*, p. 10.) On ne sait rien de plus sur la vie de Bouchard II, dont la mort est placée, par du Chesne, vers l'an 1020. Le seul fils qu'on lui connaisse avec certitude, est Bouchard, qui suit. Du Chesne y en ajoute trois autres, savoir : Eudes, dont le nom se trouve placé au bas d'une charte sans date de Thédnin, vicomte de Meulent; Albéric, connétable de France sous le roi Henri Ier; et Foucaud, qu'il qualifie chevalier; lequel a fondé la branche de Banterlu. Mais on n'a aucune preuve certaine de la descendance de ces trois derniers, quoique le sentiment de du Chesne soit très-vraisemblable pour le second de ceux-ci.

(1) Le diplôme où ce jugement est énoncé, porte en date le VIII des calendes de février, indiction XI, la première année du règne de Robert, commencée au 24 octobre 996, époque de la mort de Hugues Capet.

BOUCHARD III.

1020 ou environ. Bouchard III souscrivit, l'an 1023, avec la simple qualité de fils de Bouchard de Montmorenci, la charte de Warin, évêque de Beauvais, où il dit que le roi Robert ayant assemblé les grands du royaume à Compiègne, pour délibérer sur l'invitation que l'empereur Henri II lui avait faite de se trouver, pour conférer ensemble, à Yvoi, lui prélat et Ledoin, abbé de Saint-Waast d'Arras, firent en cette rencontre une société de prières pour leurs églises respectives; ce qui fut approuvé et souscrit par le roi Robert et tous les grands. (Du Chesne, *ibid.*, pp. 12 et 14; Bouquet, T. X, p. 609.) La souscription de Bouchard de Montmorenci se rencontre aussi parmi celles qu'un grand nombre de prélats et de seigneurs apposèrent, l'an 1028, au diplôme que le même roi Robert fit expédier à Paris pour confirmer les donations qui avaient été faites à l'abbaye de Coulombs dans la Beauce. (Du Chesne, *ibid.*, p. 14; Bouquet, T. X, p. 618.) Nous le retrouvons encore parmi ceux qui souscrivirent, le 4 février de l'an 1031, le diplôme par lequel le même monarque autorisa la donation faite d'un alleu par le comte Manassès à l'église de Chartres. (Du Chesne, *ibid.*, p. 16; Bouquet, T. X, p. 626.) On doit sans doute être frappé de voir le sire de Montmorenci mêler son nom à ceux des grands vassaux dans la signature des diplômes royaux, et penser qu'il ne lui eût pas été permis de le faire s'il n'eût pas été l'égal de ceux auxquels il s'associa. La famille dans laquelle il prit alliance n'est point connue, dit du Chesne, non plus que le tems de sa mort. Les enfants qu'il eut de son mariage, sont Thibaut, qui suit; Hervé, qui viendra ensuite; et une fille, N., dame d'Aisanville, à qui Geoffroi, évêque de Paris, accorda la permission de faire bâtir un oratoire dans son château. La charte qu'il lui fit expédier à ce sujet contient l'éloge de sa naissance et de sa piété: *Ingenua natalibus regni Francorum ac probis moribus generosa.* Elle y est dite sœur d'Hervé, et fille comme lui de Bouchard de Montmorenci.

THIBAUT.

Thibaut, fils aîné de Bouchard III et son successeur en la baronnie de Montmorenci, jouit à la cour du roi Henri Ier de la même considération que son père avait obtenue à celle du roi Robert. Il fut du nombre des princes laïques, *laici principes*, comme Henri lui-même les appelle, qui souscrivirent le diplôme que ce prince donna, l'an 1060, pour la fondation ou plutôt le rétablissement de l'abbaye, aujourd'hui prieuré, de Saint-Martin-des-Champs, près de Paris. (Du Chesne, *ibid.*, p. 20.) Le roi Philippe Ier se l'attacha plus étroitement en lui conférant la charge de connétable. Des diplômes de ce prince, que Thibaut souscrivit avec cette qualité, le plus ancien qui soit venu jusqu'à nous est de l'an 1083, et le plus récent de 1086. (Du Chesne, *ibid.*, pp. 26 et 27.) Il mourut, vers l'an 1090, sans laisser de postérité.

HERVÉ.

1090 ou environ. Hervé, seigneur de Marli et de Deuil, et grand-bouteiller de France, fut le successeur de Thibaut, son frère, dans la baronnie de Montmorenci et la terre d'Ecouen. Le premier diplôme du roi Philippe Ier, qu'il souscrivit avec le titre de bouteiller, est de l'an 1075 (Du Chesne, *pr.*, p. 28) Ses libéralités envers les églises furent considérables, et l'on n'en connaît aucune qui ait formé des plaintes contre lui. Il mourut vers l'an 1094, après avoir eu d'Agnès, son épouse, fille de Guillaume Bussac, comte de Soissons, Bouchard, qui suit, et trois autres fils : Geoffroi, Hervé, dont on ne trouve que les noms; et Albéric, engagé dans la cléricature; avec une fille, Havoise, mariée à Nivelon, seigneur de Pierrefons. (Du Chesne, p. 82.)

BOUCHARD IV.

1094 ou environ. Bouchard, fils aîné d'Hervé, fut son successeur dans les seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Marli, de Feuillarde, de Saint-Brice, d'Hérouville et d'Epinai. Il affectionna particulièrement le monastère de Saint-Martin-des-Champs, rétabli vers l'an 1060, et lui fit don, entre autres libéralités, des églises de Montmartre et de Sainte-Opportune avec les dîmes et leurs dépendances. D'autres églises eurent part à ses libéralités. Mais l'abbaye de Saint-Denis ne fut pas de ce nombre : Elle se plaignait au contraire d'avoir en lui un voisin très-incommode. Bouchard en effet empiétait sur ses terres et y établissait à son profit des coutumes onéreuses. L'abbé Adam, qui gouvernait alors ce monastère, se mit en devoir de réprimer ces usurpations. *Ils s'entredéfierent et s'entrecoururent sus à armes et à bataille, et ardi li uns à l'autre sa terre.* (*Chron. de S. D.*) Le prince Louis le Gros, désigné roi des Français, ne vit pas d'un œil indifférent ces hostilités. Dès qu'il en fut informé, il fit *semondre de droit* le baron de Montmorenci par-devant le roi Philippe, son père, au château de Poissi. Bouchard comparut et perdit sa cause par le jugement de la cour. Mais il en appela à son épée, et se retira aussitôt sans qu'on pensât à mettre la main sur lui ; « car l'usage des Français, dit Suger, » ne le permettait point ». Louis, déterminé à le réduire par la force, assemble aussitôt son armée, et la mène dans la vallée de Montmorenci, dont il livre aux flammes les villages et les hameaux à la vue de Bouchard, retranché dans le château sans oser en sortir, quoique secondé par Mathieu, comte de Beaumont, son beau frère, et Hugues de Mouchi, gendre de ce dernier. La place était forte par son assiette et par les ouvrages qui la défendaient. Louis, pour s'en rendre maître, appelle à son secours Robert II, son oncle maternel (*avunculum*), comte de Flandre (1). Adèle, femme d'Etienne, comte de Blois, envoya de son côté cent chevaliers au prince dans l'absence de son époux qui était à la croisade ; et Simon II, comte de Montfort-l'Amauri, vint le joindre dans le même tems avec ses vassaux. (Ordéric Vital, l. XI, p. 836.) Louis, avec ce renfort, ayant investi le château de Montmorenci, en pressa vivement le siége, qui fut soutenu avec une égale valeur par Bouchard et ses confédérés. Le prince eut même le désagrément de se voir abandonné, dans un assaut qu'il donna, par une partie de ses braves, qui découragèrent leurs compagnons en fuyant par une terreur feinte de l'ennemi : lâcheté dont le vrai motif était la crainte de se voir a leur tour exposés à la vengeance de leur souverain, en se livrant à des excès semblables à ceux qu'il voulait punir. Cet assaut coûta la vie à Raimbaud Creton, qui avait monté le premier à celui de Jérusalem ; au chevalier Richard de Ligne, qui s'était aussi distingué dans la même action, et à d'autres braves chevaliers.

Bouchard ne se laissa point éblouir par l'avantage qu'il venait de remporter. Considérant que tôt ou tard il succomberait aux efforts d'un prince dont la puissance était incomparablement supérieure à la sienne, il négocia sa paix avec lui, et la conclut en soumettant le sujet de leur querelle à sa décision. Depuis ce tems il vécut dans une parfaite intelligence avec ce prince et le roi, son père.

Le comte de Beaumont ne s'appliqua pas, ou du moins ne réussit pas également à regagner les bonnes grâces de Louis. Nous voyons en effet que ce prince l'année suivante (1102), vint assiéger son château de Chambli dans le Beauvoisis. Mais il essuya le même revers qu'au siége de Montmorenci, et cela, dit Ordéric Vital, par les intrigues de Bertrade, sa marâtre, qui avait corrompu la fidélité des chefs de l'expédition. Le baron de Montmorenci s'abstint de prendre parti dans cette affaire, suspendu par la reconnaissance qu'il devait au comte de Beaumont et par l'attachement qu'il avait voué à l'héritier du trône.

Quoique l'histoire se taise sur l'article de Bouchard IV pendant les dix-huit années qui suivirent sa réconciliation avec Louis le Gros, il n'est guère vraisemblable que sa valeur soit demeurée oisive au milieu des fréquentes guerres qui agitèrent la France dans ce long espace de tems. On pourrait même affirmer positivement le contraire, s'il était certain, comme le prétend du Chesne que Bouchard fût alors pourvu de la charge de connétable. Mais c'est une assertion de cet écrivain, qui, loin d'être fondée sur aucun ancien monument, se trouve formellement combattue par un de ceux qu'il nous fournit lui-même. (*Pr.* p. 36.) Cette pièce est un diplôme de Louis le Gros, daté de l'an 1116, par lequel il confirme les donations faites par Bouchard au monastère de Saint-Martin-des-Champs. Parmi les grands qui le souscrivirent, on voit le connétable Hugues de Chaumont, dit le Borgne, qu'on sait d'ailleurs avoir joui de cette dignité dès la première année du règne de Louis le Gros (1108), et n'être mort qu'en 1138. (Anselme, T. VI, p. 43.)

L'an 1119 fut une époque remarquable de la vie de Bouchard. Depuis trois ans Louis le Gros était en guerre avec Henri Ier, roi d'Angleterre. Résolu d'aller attaquer ce prince dans son duché de Normandie, il consulta sur ce dessein le baron de Montmorenci, qui ne l'approuva pas. Bouchard lui représenta, mais en vain, que son ennemi l'attendait avec des forces supérieures aux siennes. L'événement justifia ses remontrances. Le combat de Brenneville, près de Noyon-sur-Andele, s'étant engagé, le 20 août 1119, par l'obstination du connétable Hugues de Chaumont, contre l'avis de Bouchard, celui-ci, à la tête des troupes du Vexin, fond sur l'avant-garde des Normands, dont il renverse la cavalerie sur l'infanterie. (Suger.) Mais les troupes du corps de bataille, commandé par Louis, étant arrivées, combattirent avec une telle confusion, qu'il fut aisé au roi d'Angleterre de le mettre en déroute. Tandis qu'elles entraînent le roi de France dans leur fuite, Bouchard, enveloppé par les troupes réunies des ennemis, voit échapper de ses mains la victoire, et devient prisonnier avec Gui de Clermont et d'autres braves qui combattaient à ses côtés. Le vainqueur auquel il est présenté après le combat, lui rend la liberté ainsi qu'à Hervé de Gisors, son cousin, tant en considération de leur mérite, que parce qu'ils étaient vassaux de l'une et de l'autre couronnes. Depuis ce tems on n'aperçoit plus de traces de l'existence de Bouchard que dans une charte de l'an 1124, par laquelle il confirme les dons qu'il avait faits à l'église de Saint-Martin-des-Champs. (Du Chesne, *pr.*, p. 38.) Le jour de son décès, dont on ne peut marquer l'année, est fixé dans le calendrier de l'église d'Amiens au 12 janvier. Bouchard IV avait épousé en premières noces Agnès, fille d'Yves II, comte de Beaumont-sur-Oise, qui lui apporta en dot la terre de Conflans-Sainte-Honorine, près de Pontoise, et dont il eut Mathieu, qui suit ; Thibaut, qui accompagna le roi Louis le Jeune au voyage d'outre-mer, en 1147 ; Adeline, ou Helvide, dite aussi Machanie, femme de Gui, seigneur de Guise ; et Agnès, mariée, dit-on, à Salon, vicomte de Sens. La seconde femme de Bouchard, nommée aussi Agnès, fille de Raoul, surnommé *le Délicat*, seigneur en partie de Pontoise, eut de lui, Hervé, qui, après avoir servi les rois Louis le Gros et Louis le Jeune dans leurs guerres, embrassa le parti de Henri II, roi d'Angleterre, engagé à cela, dit Silvestre Girald, par son mariage avec Elisabeth de Meulent, veuve de Gilbert Clare, comte de Pembrock ; et Hermer, dont la mort est marquée au 24 juillet dans l'obituaire de l'abbaye du Val, près de l'Ile-Adam.

MATHIEU Ier.

Mathieu Ier, fils aîné de Bouchard IV, et son successeur dans les seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Marli, de Con-

(1) Robert II était fils de Robert I, dit le Frison, et de Gertrude de Saxe, qui de Florent, comte de Hollande, son premier mari, avait eu Berthe, mère de Louis le Gros.

flans-Sainte-Honorine et d'Attichi, eut l'avantage de plaire également à deux monarques rivaux, Louis le Gros, roi de France, et Henri I, roi d'Angleterre. Le second lui fit épouser, vers l'an 1126, pour gage de son affection, ALINE ou ALIX, l'une de ses filles naturelles. (*Willelm. Gemmet.*, c. 30.) On voit en quel degré d'estime il était à la cour de France par l'honneur que lui fit, l'an 1138, le roi Louis le Jeune, en l'élevant à la dignité de connétable, et par le choix que fit de sa main, en 1141, après la mort d'Aline, sa femme, la reine ADÉLAÏDE, veuve du roi Louis le Gros. Des distinctions si flatteuses supposent un mérite éminent dans celui qui les obtint. L'histoire cependant ne rapporte de Mathieu aucun trait d'héroïsme, aucune action d'éclat, propres à lui assigner un rang parmi les grands hommes de son siècle. Il accompagna, l'an 1141, le roi de France avec sa nouvelle épouse, mère de ce prince, dans l'expédition qu'il fit, sans succès, pour se rendre maître du comté de Toulouse. (Du Chesne, *Généal. de Mont. pr*, p. 41.) Sa signature apposée à plusieurs diplômes que ce monarque fit en différents voyages, montre qu'il était l'un de ses plus assidus courtisans. Du Chesne prétend, mais sans en donner des preuves, qu'il fut associé, l'an 1147, lorsque le roi partit pour la Terre-Sainte, à l'abbé Suger, pour administrer en commun le royaume en son absence. La mort lui ravit en 1154 la reine Adélaïde, retirée depuis quelque tems à l'abbaye de Montmartre, qu'elle avait fondée en 1134, et où elle est inhumée, on voit sa tombe dans le chœur. Elle laissa de son mariage avec ce second époux, si nous en croyons le même généalogiste, une fille nommée Adèle, mariée à Gui II, comte de Châtillon-sur-Marne, qu'elle fit père, dit-il, de Gaucher ou Gautier, comte de Saint-Pol. Mais nous ferons voir, à l'article de ce dernier qu'il était arrière-petit-fils de Louis le Gros et d'Adelaïde par Alix, sa mère, fille de Robert Ier comte de Dreux.

L'abbaye de Saint-Victor de Paris regarde comme un de ses premiers bienfaiteurs Mathieu de Montmorenci, sous les yeux duquel elle se forma. D'autres églises reçurent de lui des bienfaits qu'elles ont consignés dans leurs monuments. L'année de sa mort est incertaine: tout ce qu'on peut assurer à cet égard, c'est qu'il était encore vivant en 1160. De son premier mariage il eut Henri, mort jeune; Bouchard, qui suit; Thibaut, seigneur de Marli, qui se croisa, l'an 1173, et mourut vers l'an 1190, moine cistercien de N. D. du Val; Hervé, doyen de l'église de Paris et abbé de la collégiale de Saint-Martin de Montmorenci, bâtie par ses ancêtres; et Mathieu, successeur de Thibaut, son frère, dans la terre de Marli, et auteur de la branche de Montmorenci-Marli *.

BOUCHARD V.

1160 au plus tôt. BOUCHARD V, fils du baron Mathieu I, auquel il succéda dans la baronnie de Montmorenci, les terres d'Ecouen, de Feuillarde, près de Melun, de Conflans-Sainte-Honorine, etc., épousa, l'an 1173, LAURENCE, morte le 9 août 1181, fille de Baudouin IV, dit le Bâtisseur, comte de Hainaut, après la mort de Thierri d'Alost, son premier époux. (*Gilberti Mont. Chron.*) Par cette alliance il devint oncle (et non cousin germain, comme le marque du Chesne), de la reine Isabelle, femme du roi Philippe Auguste. Un particulier, nommé Henri du Hengot, Mathilde, sa femme, et son frère Robert, ayant vendu, l'an 1177, un domaine considérable à Simon de Saint-Denis, prièrent le baron de Montmorenci de vouloir bien tranquilliser l'acquéreur en se rendant caution de la vente. Bouchard y consentit, et quinze autres personnes, dont on ne marque point les qualités, se joignirent à lui pour garantir la solidité du traité qui fut de plus souscrit par deux témoins. (Du Chesne, *ibid. pr*, p. 57.) Nous ne connaissons aucune guerre où Bouchard V ait combattu, et nous ne voyons qu'un seul tournoi dont il fut un des tenants: c'est celui qui se fit en 1173, suivant Jacques de Guise, entre Soissons et Braine. Il s'y trouva, suivant cet historien, *deux cents chevaliers et mille deux cents hommes de pied tres-experts; entre lesquels tres-especiaux compaignons estoient messire Raoul de Coucy, messire Bouchard de Montmorenci, compaignons d'armes, messire Raoul de Clermont, et autres.* (*Ann. de Hainaut*, T. III, l. 18, c. 4.) La libéralité de Bouchard envers les églises est attestée par un grand nombre de chartes que du Chesne a recueillies.

Le roi Philippe Auguste s'étant croisé, l'an 1189, pour la Terre-Sainte, Bouchard fut du nombre des seigneurs qui s'engagèrent à le suivre. Mais la mort le surprit lorsqu'il se disposait à partir. Laurence, son épouse, l'avait précédé de quelques années au tombeau. Ils furent inhumés l'un et l'autre à l'abbaye du Val, l'une des églises sur lesquelles ils avaient principalement versé leurs bienfaits. On peut juger de la délicatesse de la conscience de Bouchard par l'ordre qu'il donna en mourant à ses exécuteurs testamentaires, de rechercher soigneusement les torts qu'il pourrait avoir faits à qui que ce fût, et de les réparer par une prompte et ample satisfaction. (Du Chesne, *ibid.*, p. 118.) De son mariage il eut un fils, qui suit, et deux filles: Alix, femme du fameux Simon, comte de Montfort, le fléau des Albigeois, morte le 22 février 1221; et Eve, dont on ne sait que le nom.

MATHIEU II, DIT LE GRAND.

1189. MATHIEU, à qui sa prudence et ses exploits ont mérité le surnom de GRAND, succéda à Bouchard V, son père, dans la baronnie de Montmorenci. L'histoire ne raconte aucun fait mémorable de lui avant l'an 1203. La guerre, cette année (et non l'an 1202, comme du Chesne et d'autres le marquent), s'étant allumée entre la France et l'Angleterre, le roi Philippe Auguste emmena le baron de Montmorenci en Normandie, et débuta par le siége de Château-Gaillard, place très-forte alors, située au milieu de la Seine, à sept lieues au-dessus de Rouen, et regardée comme le boulevard de la Normandie du côté de la France. Ce fut là que Mathieu fit briller sa valeur et son habileté

---

* SEIGNEURS DE MARLI.

MATHIEU Ier.

1160. MATHIEU DE MONTMORENCI, premier du nom, chevalier, seigneur de Marli, de Verneuil au pays chartrain, de Montreuil-Bonnin en Poitou, et de Picauville en Normandie, cinquième fils de Mathieu Ier, seigneur de Montmorenci, fut l'un des héros de son siècle. S'étant croisé, l'an 1189, avec le roi Philippe-Auguste, il suivit ce prince à la Terre-Sainte, et se distingua au siége d'Acre, où il perdit Josselin de Montmorenci, son neveu. De retour en France, il fut de la plupart des expéditions de ce

Seigneurs de Marli.

monarque et de celles de Louis VIII, son fils. Il vola, l'an 1194, avec le premier, au secours du château d'Arques, assiégé par Richard Ier, roi d'Angleterre, et fit prisonnier devant cette place, Robert, comte de Leycester, surnommé l'*Achille des Anglais*. Le même succès ne couronna pas sa valeur au combat livré, le 28 septembre 1198, près de Gisors, entre les Français et les Anglais. Il fut renversé de son cheval par le roi Richard Ier, avec lequel il avait osé se mesurer, et devint son prisonnier avec plusieurs autres barons. Il était, l'an 1202, au tournoi donné par le comte de Champagne, près de son château d'Ecri-sur-Aisne (c'est aujourd'hui Asfeld-la-Ville), lorsque Foulques de Neuilli vint y prêcher une nouvelle croisade. Le sire de Marli fut un des plus empressés à s'enrôler pour cette expédition, qui, au

dans l'art militaire. Pendant environ six mois qu'on fut devant cette place, il dirigea presque tous les travaux des assiégeants, sauva notre armée d'une déroute qu'elle était près d'essuyer par sa négligence, fut des premiers aux différents assauts qui se livrèrent dans le cours de trois semaines, et vit enfin les assiégés forcés de se rendre après la prise de Roger de Laci, leur commandant, que le monarque victorieux traita favorablement en considération de son mérite. La conquête de la Normandie entière suivit rapidement celle de Château-Gaillard. Simon de Montfort et Guillaume des Barres furent les principaux coopérateurs du baron de Montmorenci dans cette expédition, où ils acquirent avec lui la réputation des trois plus braves de la nation. Quoique l'histoire ne reproduise point le premier dans les campagnes suivantes, où Philippe enleva au roi d'Angleterre les autres provinces qu'il possédait en France, il n'y a guère lieu de douter qu'il n'en ait partagé les fatigues et la gloire avec ce monarque. Mais c'est à la bataille de Bouvines, donnée en 1214, contre les forces réunies de l'Empire, de l'Angleterre et de la Flandre, qu'on vit paraître, dans son plus grand éclat, la valeur et l'expérience de Matthieu de Montmorenci. L'aile droite de notre armée, dont il eut le commandement avec le duc de Bourgogne et le comte de Beaumont, fut la première qui engagea le combat. Elle avait affaire au comte de Flandre, qui, dans cette occasion, se battit en homme déterminé à vaincre ou à périr. Mathieu de Montmorenci fit preuve de la même résolution. *Il tenoit*, dit l'ancienne chronique de Flandre, *un faussart en sa main, et en détranchoit les prasses, et estoit sur un grand destrier; et qui lors le veist, bien l'eut pu remembrer un gentil vassal.* L'ennemi fit plusieurs efforts, mais vains, pour le désarçonner. Le comte de Flandre n'eut pas le même bonheur. Renversé de son cheval, tout couvert de sang et de blessures, il fut contraint de se rendre, et cette capture fit perdre courage aux Flamands, qui prirent la fuite. On prétend qu'en cette journée le baron de Montmorenci gagna douze enseignes impériales, et qu'en mémoire de cette prouesse, le roi voulut qu'au lieu de quatre aiglettes ou alérions, qu'il avait dans ses armes, il en portât désormais seize. Ce qui est certain, c'est que la branche aînée de Montmorenci n'a commencé qu'après l'an 1214 à porter ce nombre d'alérions, qui la distinguent des branches cadettes qui n'ont rien changé aux anciennes armes de leur maison.

Délivré des ennemis redoutables qui avaient osé le provoquer, Philippe Auguste tourna ses armes contre les Albigeois. Ce fut le prince Louis, son fils, qu'il chargea, ou plutôt qui obtint de lui la permission d'aller faire la guerre à ces hérétiques en Languedoc. Mathieu de Montmorenci, grand-oncle, à la mode de Bretagne, du jeune prince, par sa femme, eut ordre de l'accompagner dans cette expédition, qui dura trois campagnes. Mathieu, à son retour, l'an 1218, se vit décoré de la charge de connétable de France, vacante par la mort de Dreux de Mello. Cette dignité n'était point alors la première de la cour. Sous les deux premières races de nos rois, le connétable n'avait que le commandement de l'écurie du roi, et c'est de là qu'il avait pris le nom de *comte de l'Étable*, dont on a fait depuis celui de connétable. « Il avoit sous sa charge, dit le Laboureur, » en l'écurie le maréchal qui étoit comme son lieutenant. Le » droit de commander la milice françoise appartenoit alors au » sénéchal de France ». « Mathieu de Montmorenci, dit M. Ex» pilli, est le premier connétable qui ait commandé les armées : » mais ce ne fut que par commission, et nullement en vertu » de sa dignité; car alors la charge de sénéchal de France, » quoique vacante, n'étoit pas encore supprimée, puisque dans » les chartes on marquoit cette vacance par ces formules : *Da-* » *pifero nullo*, ou *vacante Dapiferatu*. Les successeurs de » Mathieu de Montmorenci continuèrent de commander les » armées de la même manière, c'est-à-dire par commission, » à cause de la même vacance, qui dura jusqu'à 1262, qu'on » cessa de faire mention de cette vacance de la dignité de séné» chal. Nous pensons, ajoute le même auteur, d'après le » P. Daniel, que, dans le tems que cette attribution se fit à la » dignité de connétable, la charge de *grand-maître de l'hôtel* » fut instituée après la suppression expresse ou tacite de celle » de sénéchal, qui prit l'intendance de la maison du roi aussi » bien que le commandement des armées, et qu'ainsi la charge » de sénéchal fut séparée en deux, le commandement des ar» mées ayant été attribué au connétable, et l'intendance de la » maison du roi au grand-maître de l'hôtel. » La dignité de connétable devint alors la première par les honneurs, la puissance et les prérogatives que nos rois y attachèrent.

Après la mort de Philippe Auguste, le roi Louis VIII, son fils, voulant poursuivre ses conquêtes au-delà de la Loire, se mit en route au mois de juin 1224, accompagné du connétable de Montmorenci et d'un grand nombre de prélats et de seigneurs, pour la ville de Tours, où était le rendez-vous des troupes. Le monarque, ayant donné la conduite de l'armée au connétable, alla mettre le siége devant le château de Niort, que Savari de Mauléon, réputé pour le plus grand capitaine de l'Europe, fut contraint de rendre après divers assauts. Saint-Jean-d'Angeli, où il s'achemina ensuite, lui ouvrit ses portes dès qu'il parut. De là, s'étant rendu, au mois de juillet, devant la Rochelle, il eut encore en tête le même Savari, qui s'était enfermé dans la place avec trois cents chevaliers et une forte garnison. La résistance que fit ce commandant, fut encore plus vigoureuse qu'à Niort; mais elle ne put soustraire la Rochelle au joug des Français. Savari, indigné qu'au lieu d'argent dont il avait un besoin pressant, la cour d'Angleterre lui eût envoyé des coffres remplis de pierres et de son, prit le parti de capituler, le 3 d'août, après trois semaines de siége. (*Gesta Ludov. VIII, apud. du Chesne*, T. V, p. 186.) La prise de la Rochelle entraîna sans effort la soumission de toutes les provinces de la do-

---

Seigneurs de Marli.

lieu d'être dirigée, suivant sa première destination, contre les Musulmans en Palestine, se tourna, par des circonstances imprévues, contre l'empire de Constantinople. Lorsque les croisés eurent chassé l'usurpateur du trône impérial et rétabli l'empereur Isaac l'Ange, le sire de Marli fut mis à la tête de l'ambassade qu'ils envoyèrent au jeune Alexis, fils et collègue d'Isaac, pour lui demander le payement de la somme qu'il leur avait promise. Le discours qu'il tint à ce prince n'ayant produit aucun effet, le siége de Constantinople fut résolu. Le sire de Marli se signala dans les assauts qui furent livrés à la place. Mais il mourut dans le sein même de la victoire, à la veille de partager avec les autres chefs les débris de l'empire. Villehardouin s'exprime ainsi sur cet événement : *Lors avint une moult grant mésaventure dans*

Seigneurs de Marli.

l'ost que Mahius de Montmorency, qui ère (était), *un des meillors chevalier del royaume de France, et des plus prisies et des plus amez fui mors, et ce fu grant diels et grant dommages uns des gregnors qui aveinst en l'ost d'un sol hom, et fu enterrez à une yglyse de Monseigneur S. Jean de l'Ospital de Jerusalem.* Mathieu de Montmorenci avait épousé MAHAUT DE GARLANDE, fille de Guillaume de Garlande, seigneur de Livry, et d'Idoine de Trie. Elle mourut le 18 mars 1225. Il en eut les enfants qui suivent :

1° Bouchard Ier, qui continue la descendance ;

2° Mathieu de Marli, chevalier, seigneur de Laye, qui épousa Mabille de Châteaufort, sœur de la femme de Bouchard I,

mination anglaise jusqu'à Bordeaux. Cette campagne glorieusement achevée, le connétable ramena le roi triomphant à Paris. L'année suivante, ils passèrent une seconde fois la Loire sur la nouvelle d'une descente des Anglais en Guienne. Ceux-ci ayant à leur tête le prince Richard, frère du roi, n'attendirent pas notre armée pour regagner leurs vaisseaux et cingler vers leur île.

Les sollicitations du pape et des évêques ayant déterminé Louis VIII à se croiser de nouveau contre les Albigeois, les princes du sang et la plupart des grands vassaux du royaume suivirent l'exemple du monarque. On fait monter à cent cinquante mille hommes de cheval et à un plus grand nombre de gens de pied l'armée qu'il rassembla pour cette expédition. Le connétable Mathieu fut celui qui en eut le commandement sous ses ordres. Avignon était depuis douze ans sous l'anathème. Ce fut contre cette ville que les croisés commencèrent leurs hostilités. Leur intention n'avait d'abord été que de la traverser pour entrer en Languedoc; mais sur le refus qu'elle fit de livrer le passage qu'on lui demandait, le siége en fut résolu. Les maladies que la famine causa dans notre armée, le firent durer l'espace de cinq mois. Louis, étant entré victorieux dans Avignon le 12 septembre 1226, passa de là en Languedoc, où la terreur de son nom lui soumit presque toute la noblesse et le peuple de cette grande province. S'étant mis en marche au commencement d'octobre suivant pour retourner à Paris, une maladie aiguë l'arrêta, le 25 du même mois, à Montpensier. Prévoyant bien qu'il n'en reviendrait pas, il appelle dans sa chambre les princes, les prélats et les barons qui l'avaient accompagné; et, en leur présence, jetant les yeux sur Mathieu de Montmorenci, il le conjure, dans les termes les plus touchants, de prendre sous sa garde son fils aîné. Le connétable lui en donna l'assurance avec une voix entrecoupée de sanglots. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le récit que Philippe Mouskes fait de cette scène attendrissante :

Puis apiella (le roi) ses compagnons
Et son clergiet et ses barons,
Si lor feist erramment jurer
De s'aisnet fil asseurer,
Et de couronner à quintaine,
Pour [illegible] à armes et de plaine
Et la contrée et le pais,
Et pour çou qu'il ne li [illegible].
Et il ly [illegible] en convent
[illegible] et [illegible] souvent
Sa vaillandise et sa bonté,
Et sa largance et sa [illegible].
Et le roi, ki bien les oit,
Les apieloit quand il pooit.
Et Mahiu de Montmorency
Proia-il que par sa mercy
Presist en garde son enfant;
Et il l'ottroya en plorant.

Le connétable tint fidèlement la parole qu'il avait donnée au monarque expirant. La reine Blanche n'eut point de défenseur plus zélé et plus constant que lui dans les traverses qu'elle essuya durant sa régence. Les comtes de Champagne, de la Marche et de Bretagne s'étant ligués contre elle, il entra à main armée, l'an 1227, sur les terres du premier, et le réduisit en peu de tems à implorer la clémence du roi. De là il conduisit en diligence son armée vers la Bretagne, et contraignit les comtes de Bretagne et de la Marche à venir faire satisfaction, le 16 mars 1227, au roi et à la régente dans le château de Vendôme. Une nouvelle ligue s'étant formée bientôt après, par les intrigues du comte de Bretagne, et grossie d'un plus grand nombre de seigneurs qu'il y fit entrer, le connétable eut l'adresse d'en détacher, l'an 1229, trois des principaux tenants, les comtes de Dreux, de Nevers et de Boulogne. Cette désertion n'ébranla point l'obstination du comte de Bretagne. La régente, déterminée à le réduire par la force des armes, chargea le connétable d'aller assiéger Bellême, qui était comme la clef de ses états. Malgré la rigueur de la saison (on était alors au fort d'un hiver très-rude), elle amena le roi, son fils, devant cette place, dont les portes furent ouvertes après une longue résistance. L'armée victorieuse entra, au mois de janvier 1230, dans l'Anjou, et de là en Bretagne, où, dans une seule campagne, elle triompha des forces réunies, et du comte, et du roi d'Angleterre qui était venu à son secours. (Voy. *les comtes de Bretagne*.) Au retour de cette glorieuse expédition, le connétable Mathieu termina ses jours le 24 novembre 1230, et fut inhumé à l'abbaye du Val, où l'on voit encore sa statue dans le cloître de ce monastère. Il avait épousé, 1° GERTRUDE, fille de Raoul, comte de Soissons (morte le 26 septembre 1220); 2° EMME, fille aînée et héritière de Gui VI, sire de Laval, veuve de Robert III, comte d'Alençon, vivante encore en 1256. Du premier lit il eut Bouchard, qui suit; Mathieu, seigneur d'Attichi et comte de Ponthieu par sa femme Marie, fille de Guillaume, comte de Ponthieu et d'Alix de France; et Jean, seigneur de Roissi. Du second lit vinrent Gui, successeur de sa mère au comté de Laval, auteur de la branche de Laval-Montmorenci, laquelle est rapportée en son rang; et Havoise, mariée à Jacques, seigneur de Château-Gontier.

Mathieu II fut le premier qui accompagna la croix de ses armoiries de seize alérions d'azur : ses ancêtres n'en portaient que quatre, un dans chaque canton.

BOUCHARD VI.

1230. BOUCHARD, fils aîné de Mathieu II et de Gertrude,

Seigneurs de Marli.

son frère. Le nécrologe de Port-Royal met sa mort au 2 avril vers l'an 1249;

3° Guillaume de Marli, chanoine de Notre-Dame de Paris, en 1251;

4° Marguerite de Marli, dame de Verneuil, mariée à Aymeri, vicomte de Narbonne, fils de don Pèdre de Lara, comte de Molina en Espagne, et de Sanche, fille de Garcie, roi de Navarre.

BOUCHARD Ier.

1224. BOUCHARD Ier, chevalier, seigneur de Marli, de Montreuil-Bonnin, de Saissac, de Saint-Martin en Languedoc, de Picauville, etc., fut au secours de l'armée chrétienne en Languedoc, où Simon de Montfort, qui en était le chef, lui donna les châteaux de Saissac et de Saint-Martin, au diocèse de Carcassonne. Il se signala dans les guerres que ce comte eut contre les Albigeois; mais, l'an 1210, comme il poursuivait l'ennemi avec trop d'ardeur, il fut fait prisonnier, et détenu seize mois au château de Cabaret. L'an 1212, il revint en France; trois ans après il retourna en Languedoc, et était à Montauban le 12 juin 1215; il était de retour de cette expédition avant le mois de novembre 1221. Il céda au roi Louis VIII, père de saint Louis, le droit qu'il avait de chasser dans la forêt de Cruye, et fut un des barons qui conseillèrent au roi d'entreprendre un voyage sur les terres des Albigeois; accompagna ce monarque au siége devant Avi-

succéda aux seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Conflans-Sainte-Honorine, et autres terres de sa maison. Il eut, comme ses ancêtres, beaucoup de part aux affaires de l'état. Le roi saint Louis ayant convoqué, à Saint-Denis, les grands du royaume pour aviser aux moyens de réprimer les entreprises du clergé sur la juridiction séculière, Bouchard fut du nombre de ceux qui s'y rendirent au mois de septembre 1235. Il souscrivit avec eux la lettre écrite à ce sujet en leurs noms au pape Grégoire IX. Bouchard fut appelé, l'année suivante, à une autre assemblée que le roi tint à Saint-Germain-en-Laye, dans les trois semaines de la Pentecôte, sur les menaces que le comte de Champagne faisait de recommencer la guerre. Étant près, l'an 1237, de se mettre en marche pour aller joindre l'armée royale, il fit son testament par lequel il faisait des aumônes considérables aux églises et aux pauvres. Les préparatifs de guerres intimidèrent le comte de Champagne, qui donna les assurances les plus positives de sa soumission à la reine-mère. Il n'en fut pas de même de ceux qu'on fit cinq ans après contre le comte de la Marche, appuyé du roi d'Angleterre, son beau-fils. Bouchard, s'étant rendu à Chinon où s'assemblait l'armée royale, marcha de là avec elle en Poitou, et eut part aux deux grandes victoires que saint Louis remporta, le 21 et le 22 juillet, sur les ennemis. Ce fut le terme des exploits du baron de Montmorenci. Il mourut, suivant le nécrologe de l'abbaye du Val, le premier janvier 1243. Son corps fut inhumé dans l'église du Menel, malgré les religieux du Val, qui le réclamaient en vertu de son testament, où il avait élu chez eux sa sépulture. Isabelle de Laval, son épouse, fille de Gui VI, sire de Laval, le fit père de Mathieu, qui suit; de Thibaut, chanoine; d'Havoise, femme d'Anceau de Garlande, chevalier seigneur de Tournehem en Brie; d'Alix et de Jeanne, mortes dans le célibat.

MATHIEU III.

1243. Mathieu, fils aîné de Bouchard VI et son successeur en la baronnie de Montmorenci, ainsi qu'aux terres d'Ecouen, de Conflans-Sainte-Honorine et autres, marcha sur les traces de ses ancêtres dans la carrière de l'honneur. Ayant pris la croix avec le roi saint Louis dans le parlement qu'il assembla, l'an 1267, à Paris, il se mit en route à la tête de douze chevaliers, sous trois bannières, au mois de mai 1270, pour aller joindre ce monarque, qui était parti dès le premier mars précédent, et aborda avec lui, ou presque en même tems que lui, en Afrique. (Du Chesne, pp. 170-171.) La contagion qui emporta le saint roi, le 25 août suivant, devant Tunis, fut également funeste au baron de Montmorenci. Il avait épousé, l'an 1250 au plus tard, Jeanne de Brienne, fille d'Erard de Brienne, et nièce de Henri de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, dont il eut Mathieu, qui suit; Erard, grand-échanson de France, auteur de la branche des Montmorenci-Conflans, qui finit par la mort d'Antoine de Montmorenci, seigneur de Beausaut, et celle de Hugues de Montmorenci, tués l'un et l'autre à la bataille de Verneuil, donnée contre les Anglais le 17 août 1424; les alliances de cette branche sont avec les maisons de Longueval, de Muret, de Léon, d'Aunoy, le Bouteiller de Senlis, de Bouconviller, de Montauglan, de la Tournelle de Néelle, de Garlande, de Raineval, de Harcourt, de Sainte-Beuve, de Roye; elle portait pour *armes* : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur; au franc-canton d'argent, chargé d'une étoile de sable, etc.; Bouchard, que du Chesne, suivi par les Bénédictins, fait mal à propos fils de Bouchard VI, fonda la branche des seigneurs de Saint-Leu, de Deuil et de Nangis en Brie, éteinte au commencement du quinzième siècle. Les alliances de cette branche sont avec les maisons de Britaud-de-Nangis, de Mouy, de Changy, d'Andrezel, de Thorote, de Pouilly, de Gaucourt, d'Arzilliers, etc.; elle a fourni un grand panetier de France; elle portait pour *armes* : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur; au franc canton d'hermine; Robert de Montmorenci, prieur de l'abbaye de Saint-Denis; Guillaume, chevalier du Temple; Catherine, épouse de Baudouin IV, comte de Guines, appelée mal-à-propos Jeanne par du Chesne, qui confond la mère avec la fille; et Sybille, morte sans alliance.

MATHIEU IV, dit LE GRAND.

1270. Mathieu IV succéda par droit d'aînesse à Mathieu III, son père, dans la baronnie de Montmorenci. Sa valeur lui mérita comme à Mathieu II, son bisaïeul, le surnom de Grand. L'an 1282, après le fameux massacre, connu sous le nom de *Vêpres siciliennes*, le roi Philippe le Hardi joignit le baron de Montmorenci aux comtes d'Alençon, d'Artois, de Bourgogne et de Dammartin, qu'il envoyait dans la Pouille, à la tête d'une armée, pour venger le sang des Français, versé dans cette affreuse catastrophe. Mais l'imprudence de Charles d'Anjou, qu'ils étaient venus secourir, enchaîna leur valeur, en acceptant, comme il fit, le combat singulier que lui proposa le roi d'Aragon, son rival, moins brave, mais plus rusé que lui, pour vider leur querelle. Mathieu de Montmorenci n'éprouva pas le même empêchement, à la suite de Philippe le Hardi, dans l'expédition que ce prince entreprit, l'an 1285, pour conquérir le royaume d'Aragon. Les talents militaires que ce général y déploya malgré le peu de succès qu'elle eut, lui méritèrent, après la mort du monarque, arrivée le 5 octobre de la même année à Perpignan, la charge de grand-chambellan, que le nouveau roi Philippe le Bel lui conféra avec la terre de Damville, pour lui tenir lieu d'une pension de cinq cents livres (1). Cette charge venait

(1) Pendant les premières années de Philippe le Bel, l'argent monnayé était à 11 deniers 12 grains d'aloi, et ne valait que 2 livres 18 sous le marc; donc 500 livres font 172 marcs 3 onces et 2 gros, lesquels, à raison de 51 livres 3 sous 3 deniers le marc, produisent actuellement 8834 livres 4 sous 6 deniers.

Seigneurs de Marli.

gnon, en 1226, et mourut au retour le 13 septembre de la même année. Il avait épousé Mahaut de Chateaufort, morte vers l'an 1260, fille du seigneur de Châteaufort, près Paris, et de Clémence de Courtenay. Leurs enfants furent :

1° Thibaut de Marli, qui se rendit religieux à l'abbaye de Vaux-Cernay en 1226, en devint abbé en 1235, et mourut en odeur de sainteté le samedi 7 décembre 1247;

2° Pierre, dont l'article suit;

3° Mathieu de Marli, mentionné dans une charte de 1212, mort après l'an 1234;

4° Bouchard II, qui viendra ci-après;

5° N... de Marli, mariée à Guillaume l'Etendart, chevalier.

Seigneurs de Marli.

PIERRE.

1226. Pierre, chevalier, seigneur de Marli et de Montreuil-Bonnin, fut un des barons que saint Louis manda à Saint-Germain-en-Laye, en 1236, pour le servir contre Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne. Il mourut peu après l'an 1239, sans enfants de Jeanne, sa femme, laissant Bouchard, son frère, héritier de ses biens.

BOUCHARD II.

1240. Bouchard II, seigneur de Marli, de Montreuil, de Picauville, etc., fit une donation, du consentement d'Agnès de Beaumont, sa femme, à Jean de Buchival; cet acte, du mois de

de vaquer par le décès de Mathieu de Marli, oncle maternel de Jeanne de Levis, seconde femme de Mathieu, fille de Gui de Levis, sire de Mirepoix, maréchal de la Foi. Il avait perdu, le 9 mars 1277 (N. S.), Marie, fille de Robert IV, comte de Dreux, sa première femme, enterrée au prieuré de Hautes-Bruyères, sans laisser de postérité. Le baron Mathieu préférait à tous les plaisirs celui de la chasse; mais il ne lui sacrifiait pas, comme beaucoup d'autres, les droits de la justice et de l'humanité. Les habitants de ses terres de Montmorenci, de Sosei, de Grolei, de Moutmeigné, d'Andilli, de Migafin, de Monlignon, de Metiger, de Tour, d'Eaubonne, d'Ermont, de Sarnoi, de Franconville, de Saint-Gatien et d'Epineuil, lui ayant représenté que le gibier de sa garenne de Montmorenci endommageait considérablement leurs héritages, il leur permit, par lettres du mois d'octobre 1293, de tuer et emporter tout le gibier, gros et menu, de sa garenne, sans même excepter les oiseaux. (Du Chesne, *pr.*, p. 120.)

La guerre ayant été déclarée par la France à l'Angleterre en 1294, le baron de Montmorenci fut du nombre des généraux que le roi nomma pour aller commander en Guienne, sous les ordres de Charles de Valois, son frère. Les collègues de Mathieu furent le connétable de Nesle, Gautier de Châtillon et Gui de Laval. La conquête d'une grande partie de la Guienne fut le fruit des premiers mois de la campagne de 1295. Ce rapide et brillant succès fit naître au roi la pensée d'aller attaquer les Anglais dans leur île. Ayant une flotte toute prête pour ce grand dessein, il en donna le commandement à Mathieu de Montmorenci et à Jean d'Harcourt. La descente se fit, le 1 août 1295, au port de Douvres, qu'ils prirent, et dont ils brûlèrent les dehors, sans néanmoins oser attaquer le château. Ce fut là où se borna toute l'entreprise. Une si belle armée, dit Nangis, suffisait pour la conquête de toute la monarchie anglaise; mais ses chefs, dit Jean de Saint-Victor, auteur contemporain, furent rappelés par des lettres du roi et obligés de ramener la flotte dans les ports de France. *Sed cùm propè portum Douvres jam essent*, dit-il, *quibusdam litteris missis sigillo regis Francorum maximi redierunt.* M. Velli, qui soupçonne de lâcheté les deux amiraux comme Nangis les appelle, est démenti par le don que le roi fit à Mathieu de Montmorenci de la terre d'Argentan, au mois d'août de la même année, par lettres données à Guerchevilie en Normandie. (Du Chesne, *pr.* p. 131.) Mathieu, l'an 1297, alla commander en Flandre sous le comte d'Artois, et eut part à la victoire remportée par les Français sur les Flamands, près de Furnes, le 13 août de cette année. Les Français ayant été battus à leur tour, dans une nouvelle révolte des Flamands, à la journée de Courtrai, du 11 juillet 1302, le baron de Montmorenci fut mandé par Philippe le Bel l'année suivante, pour l'aider à venger cette injure, et fut, à ce qu'on présume, un des généraux qui contribuèrent le plus à lui faire gagner la bataille de Mons-en-Puelle, le 18 août 1304. On observe qu'à cette action se trouvèrent deux de ses fils, Mathieu V, qui suit, et Jean, avec Erard de Montmorenci, grand-échanson de France, Gui IX, sire de Laval, et Mathieu III, sire de Marli, ses cousins. Le baron Mathieu IV disparaît dans l'histoire après le 25 septembre 1304, date d'une charte par laquelle il confirme la fondation que le connétable Mathieu, sire de Montmorenci et de Laval, avait faite d'une rente annuelle de cinq muids de blé, à prendre sur la grange d'Ecouen, pour être distribués aux pauvres de Montmorenci dans le carême. Deux ans auparavant, il avait renouvelé, par lettres du mois de décembre 1302, la fondation faite par ses prédécesseurs d'une rente de vingt livres, pour vêtir les pauvres de ses terres. (Du Chesne, *pr.* p., 122.) De Jeanne de Levis, sa seconde femme, Mathieu IV, laissa deux fils, qui suivent, et Alix, qui vivait en 1314.

MATHIEU V.

1305 au plus tard. Mathieu V, fils aîné de Mathieu IV, lui succéda en la baronnie de Montmorenci et autres terres. Il était marié dès-lors à Jeanne de Chantilli, fille de Jean le Bouteiller, issu des comtes de Senlis, qui, possédant héréditairement la charge de grand-bouteiller de France, en avaient fait leur nom de famille. Mathieu V survécut à peine dix-huit mois à son père, étant mort vers le milieu de l'an 1306, sans laisser de postérité. Sa veuve contracta un nouveau mariage avec Jean de Guines, vicomte de Meaux, fils puîné d'Arnoul III, comte de Guines.

JEAN Ier.

1306. Jean Ier, frère de Mathieu V et son successeur aux seigneuries de Montmorenci, Ecouen, Damville, et autres, avait été mandé, le 5 août 1303, avec un grand nombre d'autres seigneurs, par lettres du roi Philippe le Bel, pour aller joindre ce monarque dans la ville d'Arras, où était le rendez-vous de l'armée qu'il devait conduire en Flandre. De là on a lieu de conclure que Jean de Montmorenci eut part, l'année suivante, à la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée sur les Flamands. Le baron Jean Ier servit sous les trois successeurs de Philippe le Bel, savoir, Louis Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel; et telle était sa puissance, qu'il marchait à la tête de trente hommes d'armes, tandis que Philippe de Valois, depuis roi de France, n'en conduisait que quarante, et Charles de Valois, son frère, que vingt. Le détail de ses actions n'a point été transmis à la postérité. Il mourut au mois de juin 1325, et fut inhumé dans l'église de Conflans-Sainte-Honorine. De Jeanne de Calletot, son épouse, fille de Robert de Calletot, chevalier d'une ancienne et illustre maison de Normandie, il laissa Charles, qui suit; Jean, seigneur d'Argentan et de Maffliers, lequel, ayant été fait évêque d'Orléans, en 1350, remit à son aîné la terre

---

Seigneurs de Marli.

février 1240, porte que c'est en récompense des bons services qu'il en avait reçus. L'an 1242, Bouchard fut un des seigneurs qui servirent le roi contre Hugues de Lézignem, comte de la Marche. Il vivait encore en 1260, et n'était plus en 1267. Ses enfants furent :

1° Alphonse-Bouchard de Marli, mort jeune après l'an 1255;

2° Richard de Marli, mort jeune avant l'an 1260;

3° Mathieu II, qui suit;

4° Thibaud de Marli, chevalier, seigneur de Mondreville, nommé dans l'état des chevaliers de l'hôtel du roi S. Louis, qui se croisèrent pour l'accompagner au voyage de Tunis, l'an 1270. Il mourut sans postérité le 18 août 1287;

5° Isabeau de Marli, mariée, 1° à Robert de Poissi, seigneur de Malvoisine, 2° à Gui de Levis, chevalier, seigneur de Mirepoix, de Florensac, etc., maréchal de la Foi.

MATHIEU II.

1267. Mathieu II, chevalier, seigneur de Marli, fut l'un des sept seigneurs qui eurent robes de soie fourrées d'hermine, et d'écarlate fourrées de menu-vair, à la chevalerie de Philippe, fils aîné du roi saint Louis, la veille et le jour de la Pentecôte 1267, suivant un état de la dépense de cette chevalerie. Il était grand-chambellan de France en 1272. Le nécrologe de Port-Royal, p. 409, marque sa mort le 30 octobre vers 1280. Il avait épousé Jeanne

d'Argentan; Mathieu, seigneur d'Auvraymesnil, auteur de la branche de Montmorenci-Bouqueval et Goussainville, éteinte en 1461; (Les alliances de cette branche sont avec les maisons de Vendôme, de Lorris, de Braque, d'Aunoy, de Villiers, de l'île Adam. Elle portait pour *armes :* d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur; au lambel en chef.) Isabeau, femme de Jean, seigneur de Châtillon-sur-Marne, grand-queux et grand-maître de France; et Jeanne, femme de Thibaut, seigneur de Rochefort en Bretagne. La mère de ces enfants vivait encore en 1341. (Du Chesne.)

CHARLES.

1325. Charles, fils aîné du baron Jean, était encore en bas âge lorsqu'il lui succéda dans les seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Damville, d'Argentan, de Feuillarde, de Chaumont en Vexin, de Vitri en Brie, etc. Le roi Philippe de Valois, dont il avait captivé la bienveillance, lui conféra, vers l'an 1336, la charge de grand-panetier de France, vacante par la mort de son cousin Bouchard de Montmorenci, seigneur de Nangis. Les Flamands, soutenus par Edouard III, roi d'Angleterre, ayant levé de nouveau, l'an 1339, l'étendard de la révolte, le baron de Montmorenci partit, l'année suivante, avec un grand nombre d'autres seigneurs, pour aller à la défense de Tournai menacé par les rebelles. Un parti de ceux-ci, ayant passé le pont de Cressin, *s'advisèrent*, dit Froissard, T. I, ch. LXXII, *et conseillèrent ensemble comment se maintiendroient pour le mieux et à leur honneur, d'aller réveiller et escarmoucher l'ost de France.* Ils furent reçus et repoussés avec valeur. Mais quand on fut arrivé au pont, plusieurs des nôtres s'étant aperçus d'une embuscade qui leur était dressée, se retirèrent. Le baron de Montmorenci ne fut pas de ce nombre, il tint ferme. *Regnaut d'Escouvenot*, continue Froissard, *recognut bien la bannière du seigneur de Montmorency, qui estoit dessous sa bannière, l'espée au poing en combattant de tous lez, et luy vint..... sur dextre, et bouta son bras senestre au frein du coursier de Montmorency, puis férit le sien des esperons en le tirant de la bataille; et le seigneur de Montmorency frappoit grans coups de son espée et sur le bacinet et sur le dos du seigneur d'Escouvenot, lequel brisoit les coups à la fois et les recevoit; et tant fit que le seigneur de Montmorency demoura son prisonnier.* Sa captivité ne fut pas longue. La trève, ménagée peu de tems après par Jeanne de Valois, sœur du roi de France et mère du comte de Hainaut, lui procura sa liberté.

Le roi, l'an 1343 au plus tard, l'honora du bâton de maréchal de France, en lui substituant le seigneur d'Hangest dans la charge de grand-panetier; et nous le voyons avec le seigneur de Saint-Venant, son collègue, conduire, l'année suivante, l'armée que le duc de Normandie (depuis le roi Jean) mena en Bretagne au secours de Charles de Blois, qui disputait le duché de Bretagne à Jean de Montfort. Ils se comportèrent avec tant de valeur et d'habileté, qu'ayant assiégé Nantes défendu par Montfort, ils l'obligèrent à se rendre prisonnier. La guerre avec l'Angleterre s'étant renouvelée en 1345, le maréchal de Montmorenci accompagna le duc de Normandie en Guienne, où il eut part à la conquête que le duc fit des places de Miremont, Villefranche d'Agénois, Tonnières et Angoulême. Il se trouva, l'année suivante 1346, au siége de Calais, durant lequel ayant attaqué Gautier de Mauni, l'un des plus braves capitaines des ennemis, il le chargea avec tant d'avantage, que, sans le secours du comte de Pembrock et des autres Anglais qui sortirent de la place pour le dégager, sa prise eût augmenté la gloire des conquêtes précédentes. Le roi d'Angleterre ayant la même année transporté le théâtre de la guerre en Normandie, l'armée française marcha à sa poursuite, ayant pour général le maréchal de Montmorenci sous les ordres du roi. L'Anglais, harcelé par elle, se retira en Picardie. Le roi de France l'ayant atteint à Créci, près d'Abbeville, le contraignit imprudemment, le 26 août 1346, d'en venir à une bataille qu'il cherchait à éviter. On sait quel en fut le malheureux succès pour nous. Mais l'histoire remarque qu'après avoir combattu à côté du roi, Charles de Montmorenci fut un des cinq barons qui seuls l'accompagnèrent dans sa retraite. La charge de chambellan fut la récompense de son attachement. Le roi lui conféra de plus en 1347, le titre de *capitaine-général de par sa majesté sur les frontières de Flandre et de la mer en toute la langue picarde.* Mais il se démit en même-tems de la charge de maréchal de France, amovible alors, en faveur d'Edouard de Beaujeu, son beau-frère. Il débuta l'année suivante, dans son nouveau département par une victoire qu'il remporta, près du Quesnoi, sur les Flamands commandés par le bâtard de Renti. Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, partagea l'honneur de cette journée, où douze cents hommes des ennemis restèrent sur la place.

Le roi Jean, successeur de Philippe de Valois, hérita de son estime pour le baron de Montmorenci. Celui-ci dans son gouvernement continuait de veiller sur les mouvements des Flamands, lorsqu'en 1356, le 19 septembre, se donna la bataille de Poitiers, qui fut encore plus funeste à la France que celle de Créci. La captivité du roi, qui en fut la suite, plongea la France dans la plus affreuse confusion. On ne vit que partis d'anglais et de brigands d'autres nations, auxquels se joignirent même des français, courir le royaume, portant la désolation partout. Un de ces partis étant tombé sur la ville de Montmorenci, brûla le château, qui n'a jamais été rebâti depuis. Moins sensible à cette perte qu'aux malheurs de l'état, le baron Charles se rendit auprès du dauphin, régent de France, pour l'aider de sa personne et de ses conseils. Ce fut lui qui négocia, l'an 1358,

---

Seigneurs de Marli.

de Levis, fille de Gui de Levis, deuxième du nom, seigneur de Mirepoix. Le même martyrologe, qui date sa mort du 15 avril 1327, dit qu'elle eut six garçons. Toutefois, on ne connait les noms que des quatre suivants :

1° Mathieu, qui continue la lignée;
2° Bouchard de Marli, mentionné dans des actes de 1285, 1291 et 1292. Sa femme, nommée *Philippe*, était remariée, en 1332, à Jean de Vendôme;
3° Robert de Marli, vivant en 1287;
4° Thibaud de Marli, qui fut ecclésiastique.

MATHIEU III.

1280. Mathieu III, seigneur de Marli, grand-échanson de France, est qualifié sire de Marli, chambellan de France au mois de mars 1268 et 1274; et, dans son épitaphe, à l'abbaye de Port-Royal, il a la qualité de chevalier, *maistre eschanson de France.* Elle met la date de sa mort au mercredi après la Conversion de S. Paul (27 janvier) de l'an 1305. Il avait épousé Jeanne de l'Ile-Adam, dame de Valmondois, laquelle vivait en 1341. Leurs enfants furent :

1° Louis, dont l'article suit;
2° Mathieu de Marli, chevalier, mort après l'an 1351;
3° Jean de Marli, chevalier, seigneur de Picauville, mort sans enfants de Mahaut-de-Flotte-Revel.

avec succès la réconciliation de ce prince avec le roi de Navarre, son plus dangereux ennemi et le plus ardent boute-feu du royaume. La France cependant regrettait son souverain captif, et ne cessait de faire des vœux pour sa délivrance : mais ils étaient encore loin d'être exaucés. Enfin, l'an 1359, le roi d'Angleterre, dont les succès étaient moins rapides qu'il n'avait espéré, commença à se montrer accessible à des propositions de paix. Du nombre des députés que le régent nomma pour aller traiter avec lui de ce grand objet, fut Charles de Montmorenci. Au moyen des grands sacrifices qu'ils firent au nom de la France, ils conclurent, le 8 de mai 1360, le fameux traité de Bretigni. Le roi d'Angleterre avait exigé de son côté quarante otages à son choix, jusqu'à ce que le roi de France eût exécuté les conditions de la paix. Ils furent tirés d'entre les seigneurs les plus distingués da la nation, et le baron de Montmorenci fut de ce nombre. Arrivés en Angleterre, les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berri, et lui, s'obligèrent à payer la somme de deux cent mille écus d'or sur la rançon du roi, qui montait à trois millions d'écus (1). « On ne lit point, dit du Chesne, comment ni en quelle année le baron Charles fut délivré. Mais » on voit, ajoute cet écrivain, qu'incontinent après la mort » du roi Jean, arrivée au commencement de l'an 1364, il vint » se ranger près du roi Charles V, son fils, qui le retint de son » conseil. » Ce seigneur reçut du monarque, l'an 1368, une marque de distinction bien flatteuse à l'occasion de la naissance du dauphin, dont il voulut qu'il fût le parrain. La cérémonie du baptême se fit le 11 décembre dans l'église de Saint-Paul, avec une pompe extraordinaire, dont Jean Chartier a donné la description dans la vie de Charles V. Le filleul du baron de Montmorenci fut depuis le roi Charles VI. Ce seigneur accompagna Charles V, l'an 1371 (et non pas 1378), pour aller traiter à l'entrevue qu'il eut à Vernon avec le roi de Navarre, touchant les droits que ce dernier réclamait sur la Champagne, la Brie et la Bourgogne. Le résultat de la négociation fut la cession que l'on fit de la seigneurie de Montpellier au Navarrais en dédommagement de ses prétentions. (*Voyez ci-devant les seigneurs de Montpellier.*)

Charles de Montmorenci termina ses jours le 11 septembre 1381, emportant dans le tombeau la réputation de l'un des seigneurs les plus humains, les plus braves et les plus judicieux de son tems. Il avait épousé, 1°, l'an 1330, MARGUERITE, fille de Guichard VI, sire de Beaujeu, morte sans enfants le 5 janvier 1336 (V. S.), et inhumée à l'abbaye du Val; 2°, le 26 janvier 1341 (V. S.), JEANNE, fille de Jean V, comte de Rouci, dame de Blazon et de Chemillé en Anjou, décédée le 10 janvier 1361 (V. S.), et inhumée à l'abbaye du Val; 3° PETRONILLE, ou PERNELLE, fille d'Adam, dit le Begue, seigneur de Villiers-le-Sec, laquelle se remaria, après la mort de son premier époux, à Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbault, dont elle était veuve en 1400. Du second mariage, Charles eut un fils, Jean, mort jeune, et trois filles, savoir : Marguerite, femme de Robert d'Estouteville, seigneur de Vallemont; Jeanne, mariée à Gui de Laval, dit Brumor, seigneur de Challouyau; et Marie, dame d'Argentan, femme 1° de Guillaume d'Ivri, 2° de Jean II, seigneur de Châtillon-sur-Marne. De la troisième alliance sortirent Charles, mort en bas âge; Jacques, qui suit; Philippe, tué à la bataille de Ziric-Zée, livrée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en Hollande, l'an 1425; Denise, mariée, en 1398, à Lancelot Turpin, fils de Gui Turpin, seigneur de Crissé, duquel descendent les seigneurs de Crissé et de Sansai, dont la maison subsiste.

JACQUES.

1381. JACQUES, fils de Charles de Montmorenci et de Pernelle de Villiers, né l'an 1370, eut l'honneur d'être fait chevalier à l'âge de dix ans par le roi Charles VI, à la suite de son sacre, le 1er novembre 1380. Ce monarque, l'année suivante, après Pâques, reçut l'hommage qu'il lui fit de la terre de Berneval, près de Dieppe, dont le roi Charles V avait gratifié son père. Celui-ci vivait encore, et eut pour successeur ce même fils aux seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Damville et autres. Celle de Damville étant dans le comté d'Evreux, la garde en appartenait, pendant la minorité de Jacques de Montmorenci, au comte d'Evreux, Charles, roi de Navarre. Ce prince, à la prière de Pernelle, mère de Jacques, voulut bien se relâcher de son droit et l'autoriser à gouverner et *exploiter sa terre, en considération*, dit-il dans ses lettres du 17 septembre 1381, *des bons services que le feu sire de Montmorenci fist en son vivant à plusieurs de nos prédécesseurs, et pour affinité* (1) *de lignage.*

(1) Le roi Jean, par son ordonnance du 7 décembre 1360, nous apprend que les trois millions d'écus d'or qu'il devait payer pour sa rançon, étaient de ceux dont deux valaient un noble d'Angleterre, et M. le Blanc dit que le noble était d'or fin, et pesait [illegible] grains, poids de marc : par conséquent, [illegible] livres 19 sous le marc, et [illegible] livres 11 sous 9 deniers de notre monnaie actuelle, dans les [illegible] mille écus, ou [illegible] mille nobles, dont le baron de Montmorenci devait payer sa part, font [illegible] livres 6 sous 3 deniers.

(1) Cette affinité est ainsi expliquée par du Chesne (p. 2:8.) « Henri Ier, » dit-il, comte de Champagne et de Brie, eut deux fils de Marie de France, » son épouse, à savoir, Henri et Thibaut. Henri II tint au commencement » les comtés de Champagne et de Brie, mais depuis les quitta à Thibaut, son » frère, et s'achemina en la Terre-Sainte, où il épousa Ysabeau, reyne de » Hierusalem, de laquelle il procréa deux filles, nommées Alix et Philippe. » Alix fut conjointe par mariage avec Hugues de Lusignan, premier du nom, » roi de Cypre, et Philippe prit alliance avec Erard de Brienne, seigneur » de Rameru, qui [illegible] Comté de Champagne, [illegible] appartenir [illegible] à sa femme, comme fille du comte Henri. » Mais enfin la cour des pairs de France, assemblée à Melun, l'adjugea au » fils de Thibaut. D'Erard de Brienne et de Philippe, sa femme, naquit, » entre autres enfants, Jeanne de Brienne, mariée à Mathieu III, seigneur » de Montmorency, dont vint Mathieu IV, aussi seigneur de Montmorency. » D'autre côté Thibaut, comte de Champagne et de Brie, par le transport » et cession que lui en fit Henri II, son frère aîné, laissa de Blanche de » Navarre, son épouse, un fils appelé Thibaut, qui fut comte de Champagne et de Brie, et roi de Navarre par la mort de Sanche le Fort, son » oncle. Ce Thibaut eut deux fils de Marguerite de Bourbon, sa troisième » femme, appelés Thibaut et Henri. Thibaut, comte de Champagne et de » Brie, et roi de Navarre, deuxième du nom, épousa Ysabeau de France, » fille du roi saint Louis, de laquelle il ne procréa point d'enfants. Par quoi » Henri, comte de Brie, son frère, lui succéda, et fut père de Jeanne, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, mariée à Philippe le Bel, roi de France. » De ce mariage vint Louis Hutin, roi de France et de Navarre, qui de Marguerite de Bourgogne, sa première femme, engendra Jeanne de France, reine » de Navarre, conjointement avec Philippe, comte d'Evreux, fils aîné de Louis » de France, comte d'Evreux, d'Estampes et de Gien, frère du roi Philippe le Bel. Philippe, comte d'Evreux et roi de Navarre à cause de sa » femme, laissa, entre autres enfants, Charles, roi de Navarre et comte » d'Evreux, duquel, par ce moyen, Charles, seigneur de Montmorency et de » Damville, maréchal de France, se trouva parent du [illegible] au [illegible] degré. »

Seigneurs de Marli.

LOUIS.

[illegible]. LOUIS DE MARLI, seigneur de Mera, de Valmondois, etc., est connu par divers actes des années 1341, 1342, 1344, 1351 et [illegible]. Il succéda vers ce tems à Jean, seigneur de Picauville, son frère, dans cette seigneurie. Étant mort lui-même sans lignée, vers 1356, la seigneurie de Valmondois retourna à la maison de l'Ile-Adam, et les seigneuries de Marli et de Picauville échurent à Bertrand et Thibaud de Levis, chevaliers.

Armes de cette branche: D'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur.

Jacques de Montmorenci montrait dès lors une si grande ardeur pour la guerre, que, malgré la faiblesse de son âge, il obtint, l'an 1382, du roi, la permission de le suivre dans la campagne de Flandre. Il eut part, le 27 novembre de la même année, à la bataille de Rosebèque gagnée sur les Flamands.

Les seigneurs de Montmorenci étaient en possession de prendre, avant tout autre, sur le poisson qui arrivait de mer à Paris, après avoir passé par leur ville de Saint-Brice, ce qui leur était nécessaire pour leur hôtel, en payant le prix ordinaire. Le baron Jacques se fit confirmer dans ce droit par arrêt du parlement, rendu au mois de mars 1391, d'après un plaidoyer de Jean Galli, fameux avocat, qui, dans son discours, allégua que *le seigneur de Montmorenci estoit le plus ancien baron du royaume de France*. (Du Chesne, p. 221.) L'historien moderne de la maison de Montmorenci, qui place cet arrêt en 1402, assure que, *depuis ce tems-là nos rois, les états-généraux, les souverains étrangers, ont toujours reconnu ce titre dans les aînés de la maison*.

Les troubles dont fut agité le royaume pendant la suite du règne de Charles VI, enchaînèrent cette valeur dont le baron Jacques avait donné des preuves au sortir de l'enfance. Attaché par devoir à la personne de son souverain, qui l'avait mis au nombre de ses chambellans, il aima mieux se condamner à l'inaction auprès de ce prince, que d'entrer dans des partis qui tendaient à la ruine de l'état. Il mourut à la fleur de son âge, l'an 1414, laissant quatre fils de Philippe de Melun, son épouse, dame de Croisilles et de Courrières, fille de Hugues de Melun, seigneur d'Antoing et d'Epinoi, morte en 1421. Les enfants nés de ce mariage sont, Jean, qui suit; Philippe, seigneur de Croisilles, qui a donné l'origine aux seigneurs de Croisilles et de Courrières, rapportés en leur rang; Pierre, mort sans lignée avant 1422; et Denis, doyen de l'église de Tournai, nommé à l'évêché d'Arras, et mort le 23 août 1474.

JEAN II.

1414. Jean II n'avait que douze ans lorsqu'il succéda au baron Jacques, son père, dont il était le fils aîné, dans la baronnie de Montmorenci et les seigneuries d'Ecouen, de Damville, de Conflans, etc., sous la tutelle de Philippe de Melun, sa mère. Sa minorité se passa au milieu des guerres civiles et étrangères qui désolaient la France. Ayant perdu sa mère vers l'an 1419, il épousa, l'an 1422, Jeanne de Fosseux, fille aînée de Jean de Fosseux, dont elle hérita la terre de ce nom et d'autres situées dans les Pays-Bas. Il avait dès-lors abandonné tous les biens de sa maison à la merci des Anglais et des Bourguignons pour suivre le dauphin Charles, que le traité de Troyes, conclu par sa mère, Isabeau, le 2 mai 1420, avec le roi d'Angleterre, avait obligé de se retirer en Touraine. Le dauphin, devenu roi sous le nom de Charles VII, récompensa son généreux attachement par la charge de chambellan de France, dont on le voit revêtu l'an 1425. Mais, d'un autre côté, le roi d'Angleterre, Henri VI, se portant pour roi de France, punit sa fidélité par la confiscation de ses terres situées en France, en Brie et en Normandie, qu'il adjugea, par lettres données à Vernon le 10 septembre 1429, à Jean de Luxembourg, bâtard de S. Pol et capitaine de Meaux. Charles VII avait été couronné à Reims le 6 juillet précédent; et le baron de Montmorenci, qui fut témoin de la cérémonie, l'avait accompagné depuis Gien, dans la course victorieuse qu'il fit pour arriver en cette ville. Il eut également part aux autres conquêtes rapides du monarque qui suivirent son sacre. Celle de Paris était le grand objet de l'ambition de Charles VII. Maître de Saint-Denis et de la Chapelle, il profita de l'absence du duc de Bedfort pour s'approcher de cette capitale vers la fin d'août 1429 (et non 1430, comme quelques modernes le marquent). Les braves de son armée osent attaquer en plein jour le boulevart de la porte Saint-Honoré, et l'emportent. Le baron de Montmorenci, qui s'était le plus distingué dans cette affaire, est créé chevalier sur le champ de bataille. Mais la disette de vivres et d'autres contre-tems ne permirent pas au roi de pousser plus loin son entreprise, malgré le puissant parti qu'il avait dans cette capitale. Le recouvrement qu'il fit des environs de Paris valut au baron Jean II celui de sa terre de Montmorenci, qui lui fut rendue au mois d'avril 1430.

Ce seigneur perdit, le 2 septembre 1431, Jeanne de Fosseux, sa femme, qui fut inhumée aux Cordeliers de Senlis. Les fruits de leur mariage furent Jean, qui succéda à sa mère dans la terre de Nivelle en Brabant, et Louis, seigneur de Fosseux au même titre.

Le traité d'Arras, conclu, l'an 1435, entre Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ayant fait cesser les troubles civils en France, le monarque par là se vit en état de réunir toutes ses forces contre les ennemis étrangers. Paris ouvrit ses portes au connétable le 13 avril 1436. Charles, accompagné du dauphin, son fils, des Montmorenci, et d'autres seigneurs les plus braves, prit en personne, l'an 1437, les villes de Montereau et de Pontoise. De nouveaux succès couronnèrent ses armes les années suivantes; et partout où dans ses conquêtes il se trouva des terres enlevées par les Anglais au baron de Montmorenci, il eut soin de les lui rendre. Les deux fils de ce seigneur, Jean, sire de Nivelle, et Louis, sire de Fosseux, eurent part à l'heureuse expédition que Charles fit, l'an 1449, en Normandie. Jean II voyait en eux avec complaisance les héritiers de sa valeur. Mais le nouveau mariage qu'il fit, l'an 1454 au plus tard, avec Marguerite d'Orgemont, veuve du chevalier Guillaume Broullard, changea ses dispositions à leur égard. Ces deux seigneurs s'étant brouillés avec leur marâtre, Jean II prit contre eux le parti de sa femme, et les choses à la longue s'aigrirent au point que, par antipathie pour leur père, toujours fidèle à son légitime souverain, ils s'attachèrent à Charles, duc de Bourgogne, ennemi déclaré du roi Louis XI. Le père fut si indigné de cette conduite, qu'après avoir fait sommer l'aîné, Jean, seigneur de Nivelle, à son de trompe, de rentrer dans le devoir, sans qu'il comparût, il le traita de chien et le priva de tous ses biens, qu'il donna à Guillaume, qu'il avait eu de sa seconde femme. C'est de là, dit le P. Anselme, qu'est venu le proverbe : *Il ressemble au chien de Jean de Nivelle, qui fuit quand on l'appelle*. La donation fut autorisée, le 28 octobre 1472, par le roi Louis XI, qui reçut Guillaume à foi et hommage-lige. Le baron Jean II reçut lui-même, peu de tems après, de ce monarque, jaloux de son autorité, une mortification qui dut lui être bien sensible. Il aimait la chasse, et continuait de se livrer à cet exercice malgré la défense générale que Louis XI en avait faite à tous ses sujets sans distinction. Le roi étant venu un jour lui demander à dîner, se fit apporter après le repas tous ses équipages de chasse, et les fit brûler en sa présence. Il fallut digérer cet affront sans se plaindre.

Le baron Jean II mourut le 6 juillet 1477, à l'âge de 76 ans (onze jours après Jean de Nivelle, son fils aîné), et fut inhumé dans l'église de Montmorenci, laissant de son second mariage, outre Guillaume qu'on vient de nommer, deux filles, Philippe, dame de Vitri en Brie, mariée, 1° à Charles de Melun, baron de Landes, 2° à Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet; et Marguerite, dame de Conflans-Sainte-Honorine, femme de Nicolas d'Anglure, dit *Collard*, seigneur de Bourlaimont. L'exhérédation des deux fils aînés du baron Jean II subsista malgré les mouvements que se donnèrent les enfants de Jean de Nivelle et le sire de Fosseux pour s'en faire relever. Ils ne laissèrent pas néanmoins, avec les domaines qu'ils avaient hérités de leur aïeule et mère, Jeanne de Fosseux, de figurer entre les plus grands seigneurs du royaume, et fondèrent l'un et l'autre une branche très-illustre et très-puissante. Jean a continué la souche des

comtes de Hornes, aux Pays-Bas (*), et Louis a fondé la branche des marquis de Fosseux, aujourd'hui ducale, devenue l'aînée de toute la maison en 1570. Elle sera rapportée ci-après.

GUILLAUME.

1477. GUILLAUME, fils du baron Jean II et de Marguerite d'Orgemont, succéda à son père, en vertu de la donation que celui-ci lui fit, confirmée par testament et par lettres royaux, dans les seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen et de Damville. Le sire de Fosseux ayant voulu revenir contre la donation de son père, fut débouté de sa demande par arrêt du 20 juillet 1483. L'année suivante, par le partage que Pierre d'Orgemont, son oncle, fit entre lui et Guillaume de Broullard, son frère utérin, il eut les terre de Chantilli, d'Aufois, de Chavard et de Montepilloi. Il prit alliance la même année avec ANNE POT, fille de Gui Pot, sire de la Rochepot, et héritière de Réné, son frère, qui lui transmit entr'autres terres celle de Thoré. A peine sorti de l'enfance, il avait servi avec zèle le roi Louis XI, dans la guerre du bien public. Après la mort de ce prince, il s'attacha à la dame de Beaujeu, régente du royaume de France pendant l'espèce de minorité du roi Charles VIII, son frère. La noblesse de la prévôté et vicomté de Paris le mit au nombre des députés qu'elle envoya aux états qui s'ouvrirent à Tours dans le mois de janvier 1484 (N. S.), et dans le registre de ses états il est qualifié *premier baron de France*. (Du Chesne, *pr.*, p. 259.) Il était si versé dans la connaissance des règles de l'art militaire, que dans le fameux pas d'armes, ou tournoi, que Françoise, dame de Saint-Simon, fit célébrer, le 16 de septembre 1493, à Sandricourt dans le Vexin, près de Pontoise, il fut choisi pour un des juges du combat. (Du Chesne, p. 355; la Colombière, *Hist. des Tournois*.) Il accompagna, l'année suivante, le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples. Ce monarque étant mort l'an 1498, le baron de Montmorenci retrouva ce qu'il avait perdu en lui dans la personne de Louis XII, son successeur. Il assista à son sacre, et fut de son cortége à l'entrée solennelle qu'il fit dans la capitale le 2 juillet 1498. Rien ne fut si brillant que cette pompe, suivant la description qu'en fait un auteur du tems. Tous les seigneurs étaient *si richement habillez*, dit-il, *et somptueusement montez sur coursiers et genêts bardez de drap d'or, et à papillottes de fin or et autres couleurs, que c'estoit chose inestimable à veoir et comprendre*. (Du Chesne, *pr.*, p. 160.) Guillaume ayant accompagné la même année le roi dans le voyage qu'il fit en Touraine, fut pourvu, le 20 décembre, par lettres données à Chinon, du gouvernement de Saint-Germain-en-Laye. Ayant été de même en 1503 du voyage que le roi fit à Lyon, il y fut revêtu de l'office de chambellan et du gouvernement de l'Orléanais. Non moins propre à traiter les affaires qu'à manier les armes, le baron Guillaume fut laissé par Louis XII, l'an 1509, auprès de la reine pour gouverner l'état sous ses ordres, avec le chancelier et deux autres seigneurs, lorsque ce monarque partit pour son expédition d'Italie contre les Vénitiens.

La mort ayant ravi, le 1er janvier 1515, Louis XII à son peuple, qui le chérissait comme son père, et le qualifiait ainsi, le baron de Montmorenci, qu'il avait honoré d'une faveur constante fondée sur l'estime, fut un de ceux qui le pleurèrent le plus amèrement. Le roi François Ier, successeur de Louis, hérita de ses sentiments pour ce seigneur et lui en donna des preuves multipliées. Entre les premières on compte le cordon de Saint-Michel, qui ne s'accordait alors qu'à trente-six seigneurs des plus distingués par leur naissance et leur mérite, et la charge de chevalier de madame Louise, duchesse d'Angoulême, mère du roi.

Après la malheureuse issue de la bataille de Pavie, du 24 février 1525 (1), qui coûta la liberté à François Ier, le parlement de Paris assemblé fit l'honneur extraordinaire au baron de Montmorenci de l'inviter, par lettres du 7 mars, à venir résider en cette ville pour rassurer les habitants par sa présence et maintenir la paix et la tranquillité. Il servit utilement de ses conseils la régente pendant la captivité du monarque. Il était important surtout de gagner Henri VIII, roi d'Angleterre, et de le détourner du dessein où il semblait être de profiter de la conjoncture pour faire la guerre à la France. La régente ayant fait, le 30 août 1525, un traité avec ce prince, Guillaume se joignit au cardinal de Bourbon, au duc de Vendôme et au duc de Longueville, pour en garantir les conventions. On le voit, le 26 décembre 1527, au lit de justice que le roi, de retour en France, tint au parlement. Enfin, après avoir glorieusement servi quatre rois pendant plus de soixante ans, il mourut le 24 mai 1531, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Montmorenci, qu'il avait fait rebâtir. D'ANNE POT sa femme, qu'il avait perdue le 24 février 1510 (V. S.), il eut Jean, seigneur d'Ecouen, mort avant lui, ayant eu un fils et une fille d'ANNE DE LA TOUR, dite DE BOLOGNE qu'il avait épousée en 1510; Anne, premier duc de Montmorenci, qui suit; François, seigneur de la Rochepot, qui, ayant suivi le roi François Ier en Italie, fut pris avec lui à la bataille de Pavie. Il mourut sans enfants de CHARLOTTE D'HUMIÈRES qu'il avait épousée en 1524; Philippe, évêque de Limoges en 1517, mort en 1519; Louise, mariée, 1° à Ferri de Mailli; 2° à Gaspard Ier de Coligni, maréchal de France, mort en 1541; Anne, femme de Gui XVI, comte de Laval; et Marie, abbesse de Maubuisson.

ANNE, PREMIER DUC DE MONTMORENCI.

1531. ANNE, fils aîné de Guillaume de Montmorenci et son successeur dans la baronnie de Montmorenci et autres terres, né

(1) L'année commençant encore alors à Pâques en France, les historiens français contemporains sont pardonnables d'avoir placé cet événement en 1524.

* SEIGNEURS DE NIVELLE.

JEAN Ier.

JEAN DE MONTMORENCI, premier du nom, seigneur de Nivelle en Flandre, de Wismes, Liedekerque et Hubermont, etc., conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, embrassa avec Louis, son frère, le parti du comte de Charolais, et servit ce prince à la bataille de Montlhéri; ce qui fut cause de leur exhérédation. Il eut procès au parlement de Paris, l'an 1467, pour la terre de Fameison, qui avait appartenu à Jeanne de Fosseux, sa mère. Il mourut le 26 juin 1477, âgé de cinquante-

cinq ans. Il avait épousé GUDULE VILLAIN, fille de Jean, seigneur de Huysse, dont il eut :

1° Jean II, dont l'article suit;

2° Jacques de Montmorenci, mort au voyage de Jérusalem;

3° Charles de Montmorenci, mort le 18 juin 1467, au berceau;

4° Philippe, qui a continué la lignée ci-après;

5° Marc de Montmorenci, mort en bas âge;

6° Marguerite, femme d'Arnoul de Hornes, comte de Hautquerke;

7° Honorine, qui épousa Nicolas de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes. Elle mourut en 1510.

à Chantilli le 15 mars 1492 (V. S.), avait reçu de la reine Anne de Bretagne son nom de baptême, suivant quelques auteurs. Il faudrait, comme l'observe du Chesne, non un chapitre, mais un volume pour tracer toute l'histoire de sa vie, dont notre plan ne nous permet que d'effleurer les principaux traits. Elevé, par ordre du roi Louis XII, auprès de François, comte d'Angoulême, il suivit ce prince, lorsqu'il fut monté sur le trône, dans son expédition d'Italie, combattit le 13 octobre 1515, à la bataille de Marignan, et fut pourvu, l'année suivante, du gouvernement de Novarre. Le roi François Ier le mena, en 1520, à la fameuse entrevue qu'il eut, entre Ardres et Guines, au mois de juin, avec Henri VIII, roi d'Angleterre; et le baron de Montmorenci fut un des seigneurs français qui se distinguèrent le plus dans les fêtes militaires que les deux monarques s'y donnèrent. Chargé, l'an 1521, de la défense de Mézières attaqué avec toutes les forces impériales, il obligea le comte de Nassau de lever honteusement le siége, et s'acquit par là une grande estime dans l'esprit du roi. Nommé quelque tems après capitaine-général des Suisses, il les mena en Italie où il donna de nouvelles preuves de sa valeur; et, l'an 1522, au retour d'un voyage qu'il fit à Venise pour cimenter l'alliance de la France avec la république, il fut honoré du collier de l'ordre, et reçut le 6 avril, le bâton de maréchal de France.

Il suivit, l'an 1524, le roi François Ier en Lombardie, et fut fait prisonnier, ainsi que le monarque, le 24 février de l'année suivante à la funeste journée de Pavie, donnée contre son avis (1). Ayant recouvré peu de tems après sa liberté, il vint, de la part du roi, trouver la régente à Lyon, dans le mois de mai 1525, pour lui faire part des conditions que l'empereur mettait à la délivrance de sa majesté. Elles étaient trop exorbitantes pour être admises, et le maréchal n'était pas d'avis qu'elles le fussent. François ayant été transporté à Madrid, Anne de Montmorenci fit plusieurs voyages en Espagne pour l'instruire de l'état de son royaume et négocier sa liberté avec l'empereur. Cette grande affaire ayant été conclue le 14 janvier 1526, Anne de Montmorenci vint trouver, le 27 du même mois, la régente à Lyon pour lui communiquer les articles du traité, et lui annoncer que le roi son fils, arriverait au mois de mars suivant à Bayonne. Un des articles portait que les deux fils du roi seraient conduits en Espagne pour assurer, en qualité d'ôtages, l'exécution de ses engagements. Ces princes ayant été remis en liberté l'an 1530, le maréchal de Montmorenci fut chargé d'aller les recevoir de la main du connétable de Castille, qui lui remit en même tems la reine Eléonore, sœur de l'empereur, destinée pour épouse au roi.

François Ier, vers la mi-juillet 1536, ayant appris que l'empereur s'avance vers la Provence à la tête de cinquante (et non soixante) mille hommes, concerte avec le maréchal de Montmorenci, son plan de défense, et le fait généralissime de ses troupes, avec un plein pouvoir d'agir selon que sa prudence, plutôt que son courage, le lui dicterait dans les diverses occurrences. Le maréchal assied son camp près d'Avignon, après avoir dévasté le pays jusqu'aux Alpes pour affamer l'ennemi. Il le voit tranquillement arriver devant Marseille le 15 août, et n'est occupé qu'à contenir l'impétuosité de ses troupes qui demandaient une bataille. Ce qu'il avait prévu arriva; l'empereur, voyant son armée se fondre sans succès devant cette place, lève ignominieusement le siége, et reprend, à travers mille dangers, la route des Alpes, avec perte de plus de la moitié de son armée. Tant de services rendus à l'état, et d'autres que nous supprimons, furent récompensés par l'épée de connétable, qu'Anne de Montmorenci reçut à Moulins, en grande cérémonie, de la main du roi, un dimanche 10 février de l'an 1158 (N. S.). Mais ce fut la dernière faveur dont ce monarque l'honora. On le vit dans la suite déchoir dans l'esprit de François Ier, surtout depuis la réception que ce monarque fit à l'empereur dans la capitale au commencement de l'an 1540. On avait conseillé au roi, maître comme il était alors de la personne de Charles-Quint, de l'obliger à promettre par écrit la restitution du Milanez. Le connétable, dit-on, ne fut pas de cet avis, et persuada au roi de s'en tenir à la parole de l'empereur. (*Pontus Heuterus*, l. 12; Belleforest, *Ann.*) On sait comment ce dernier s'en joua. Quoi qu'il en soit, depuis cette époque le refroidissement du roi envers le connétable alla toujours en croissant, et parvint en 1541, au point que ce fut à ce dernier une nécessité de quitter la cour et de se retirer à sa terre de Chantilli. Son éloignement fut un sujet de triomphe pour la duchesse d'Etampes, son ennemie déclarée. La mort de François Ier fut le terme de cette disgrâce. Henri II, son successeur, en montant sur le trône rappela le connétable malgré la promesse qu'il n'avait pu refuser à un père expirant de ne jamais se servir de lui. Non-seulement il rétablit Montmorenci dans toutes ses charges, mais il lui fit payer la somme de cent mille écus (1), à quoi montait le produit de cinq années de ses gages qu'on avait cessé de lui payer depuis qu'il s'était retiré.

On a parlé ci-devant de la sévérité qu'il exerça, l'an 1548, sur la ville de Bordeaux, pour venger la mort de Tristan de Moneins, son gouverneur, que le peuple avait massacré dans une sédition (2). On ne peut disconvenir qu'en cette occasion il n'ait

(1) Dans la nouvelle édition du P. Daniel, on place mal-à-propos la bataille de Pavie sous l'an 1526.

(1) Ils étaient à la salamandre, ou à la croisette, et le titre de ces espèces était à 23 carats et de la taille de 71 1/6 au marc; par conséquent, 100 mille de ces écus devaient peser 1405 marcs 1 once 1 gros 2 deniers 4 grains, qui, à raison de 794 livres 1 sou 6 deniers le marc, produiraient de notre monnaie actuelle 1,115,706 livres : ainsi les gages du connétable, pour une année, étaient de 223,159 livres 4 sous.

(2) Le meurtre de Moneins est du 25 août 1548, et l'arrivée du connétable en Guienne du 8 octobre (et non août) suivant.

Seigneurs de Nivelle.

JEAN II.

1477. Jean de Montmorenci, deuxième du nom, seigneur de Nivelle, Wismes, Huysse, Hubermont, etc., et de la quatrième partie de la baronnie de Montmorenci, naquit en 1461. Ayant pris possession des biens de son père après sa mort, il fit hommage de la terre de Nivelle à Philippe d'Autriche, comte de Flandre, l'an 1485. Il mourut sans postérité légitime le 12 avril 1510. Il avait épousé Marguerite de Hornes, morte le 15 décembre 1518, fille de Jacques, comte de Hornes.

PHILIPPE Ier.

1510. Philippe de Montmorenci, premier du nom, d'abord

Seigneurs de Nivelle.

doyen de Saint-Tugal, quitta l'état ecclésiastique à la mort de son frère, et lui succéda dans ses biens. Il obtint, le 13 août 1519, un arrêt du parlement portant qu'on lui délivrerait la quatrième partie des terres de Montmorenci et d'Ecouen, sans en rien excepter que le nom et le titre de baron de Montmorenci, qui demeurerait à Guillaume exclusivement. Il mourut l'an 1526. Il avait épousé, en 1496, Marie de Hornes, dame de seize terres seigneuriales qu'elle porta en dot à son mari, fille de Frédéric, seigneur de Montigni en Ostrevent. Elle mourut fort âgée en 1558. Il en avait eu :

1° Frédéric de Montmorenci, mort en bas âge;

2° Joseph, qui continue la lignée;

manifesté la dureté de son caractère, d'autant plus que Monneins était son parent. La ville de Bordeaux ne se serait peut-être pas relevée des peines auxquelles il la condamna, si la cour n'avait pris soin de les modérer. La conquête du Boulonnais sur les Anglais ayant été résolue dans le conseil, le connétable accompagna le roi, l'an 1549, dans cette expédition, qui se termina, le 24 mars de l'année suivante, par un traité qui fut l'ouvrage du connétable, et assura à la France la possession du pays qu'elle revendiquait.

Anne de Montmorenci n'avait jusqu'alors que des titres et des honneurs personnels. Le roi, jugeant à propos de lui conférer une dignité héréditaire, érigea, par lettres données à Nantes en juillet 1551, et registrées le 4 août suivant au parlement et en la chambre des comptes, la baronnie de Montmorenci en duché-pairie pour Anne et ses descendants en ligne masculine (1).

La France ayant déclaré la guerre à l'empereur en 1552, notre armée, conduite par le connétable-duc, vint se présenter, le 15 (et non le 25) mars de cette année, devant Toul, qui lui ouvrit incontinent ses portes. Metz, le voyant ensuite approcher, fit quelques difficultés de le recevoir; mais bientôt, effrayée par ses menaces, elle admit dans ses murs le 10 avril, les troupes françaises. Après avoir réduit sans peine les trois évêchés, il mena, sous les ordres du roi, son armée victorieuse en Alsace, où il ne trouva pas les mêmes facilités.

Anne de Montmorenci perdit, l'an 1557, la bataille de Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier, couvert de blessures, après s'être défendu comme un lion. Conduit en Flandre, il obtint du roi d'Espagne, l'an 1558, la permission d'assister aux conférences qui se tinrent à l'abbaye de Cercamp, dans le comté de Saint-Pol, avec les plénipotentiaires du roi de France, pour le rétablissement de la paix entre les deux couronnes. Elles n'eurent d'autre succès que de lui procurer sa liberté moyennant une rançon de deux cent mille écus (2).

La mort du roi Henri II, arrivée le 10 juillet 1559, fit tomber le crédit du connétable, et l'exposa au ressentiment de la reine Catherine de Médicis. Cette princesse ne pouvait lui pardonner d'avoir conseillé au roi son époux, pendant les premières années de son mariage, de la répudier comme stérile, et d'avoir osé dire par la suite que, de tous les enfants de Henri II, Diane, sa fille naturelle, était la seule qui lui ressemblât. Les Guises, ses rivaux, s'étant joints à la reine, le contraignirent d'abandonner la cour et de retourner à Chantilli. Mais sous le règne de Charles IX, successeur de François II, ses talents le rendant nécessaire, il fut rappelé l'an 1560 et nommé généralissime des armées. Il déploya toute l'autorité que ses charges lui donnaient, et ne garda plus de ménagement avec les Calvinistes. Ce fut alors que se forma contre eux ce fameux triumvirat, composé de lui, du duc de Guise, avec lequel il s'était réconcilié, et du maréchal de Saint-André. L'an 1562 se donna la bataille de Dreux, où il remporta la victoire et perdit la liberté. L'ayant recouvrée l'année suivante, par la paix d'Orléans, il quitte la cour par mécontentement et va se confiner dans ses terres. La reine ayant trouvé moyen de le regagner, il va faire la même année le siége du Hâvre, ayant sous ses ordres le maréchal de Montmorenci, son fils, et le maréchal de Brissac. Cette expédition, commencée le 20 juillet 1563, fut terminée le 28 par la reddition de la place. La bataille de Saint-Denis, donnée le 10 novembre 1567, fut le terme de ses exploits et de sa vie. Il mourut le surlendemain des blessures qu'il avait reçues. Un cordelier, son confesseur, ayant voulu exhorter ce héros à la mort, *pensez-vous*, lui dit-il, *que j'aie vécu près de quatre-vingts ans* (1) *avec honneur pour ne pas savoir mourir un quart-d'heure?* A la cour et dans les armées il montra la même intrépidité, et fit briller dans tout le cours de sa vie de grandes vertus dont l'éclat fut néanmoins amorti par plusieurs défauts: général malheureux, mais habile; esprit austère, difficile, opiniâtre, mais honnête homme, bon citoyen, zélé catholique et pensant avec grandeur. Il s'était trouvé à huit batailles, et avait eu le souverain commandement dans quatre avec plus de gloire que de fortune. (N. D. H.) La pompe de ses funérailles fut presque royale. On y porta son effigie, honneur qu'on ne rend qu'aux rois et à leurs enfants; et les cours souveraines assistèrent à son service. Son corps fut inhumé à Saint-Martin de Montmorenci, où ses enfants lui firent ériger un superbe mausolée de marbre, exécuté par Jean Bullant; et son cœur porté aux Célestins de Paris, fut placé auprès de celui de Henri II, dans la chapelle d'Orléans.

Anne de Montmorenci avait épousé, par contrat du 10 janvier 1526 (V. S.), Madeleine, fille de René, bâtard de Savoie, comte de Villars, et d'Anne Lascaris, comtesse de Tende, morte l'an 1586, et enterrée auprès de son époux. De ce mariage sortirent cinq fils et sept filles. Les fils sont: François, duc de Mont-

(1) Le roi, pour composer ce duché, « unit à la baronnie de Montmorenci les terres d'Ecouen, Chantilli, Montepilloi, Champversi, Courteil, Vaux-[illegible], [illegible], le Plessier, la [illegible] [illegible] de Saint-Denis s'opposa à cette érection; et quant [illegible], le procureur du roi déclara qu'il y [illegible]. Le procureur-général représenta aussi depuis [illegible] domaine du roi au bailliage de Senlis. Le [illegible] ayant été estimé à 175 livres de rente, le duc de Montmorenci [illegible] par lettres registrées, le 15 décembre 1565. » (Le Beuf, *Hist. Eccl. de Paris*, T. III, p. 589.)

(2) Les écus qui avaient cours alors s'appelaient henris: ils étaient au titre de 23 carats et de la taille de 67 au marc, ainsi, deux cent mille écus, pesant 2985 marcs 4 gros 2 deniers 7 grains, à raison de 794 livres 1 sou 6 deniers, produiraient aujourd'hui 2,370,272 livres 19 sous 7 deniers.

(1) Il n'en avait que 74.

Seigneurs de Nivelle.

3° Robert de Montmorenci, seigneur de Wismes, marié avec Jeanne de Bailleul, fille de Charles, seigneur de Doulieu, maréchal héréditaire de Flandre. Il mourut en 1554, sans enfants légitimes;

4° Philippe de Montmorenci, seigneur de Hachicourt, de Wimi, etc., mort sans lignée le 13 décembre 1566;

5° Isabeau de Montmorenci, mariée, en 1529, à Joachim de Hangest, seigneur de Moyencourt;

6° Marguerite, femme de Robert de Longueval, chevalier, seigneur de la Tour et de Warlaing, mort en 1559, et sa veuve le 10 mars 1570;

7° Marie, morte sans alliance, l'an 1537;

Seigneurs de Nivelle.

8° Françoise, dame de Wismes, Lieucourt, etc., morte en 1569;

9° Hélène, décédée religieuse, à Gand, en 1578;

10° Claude, décédée au monastère d'Estrun, près d'Arras, l'an 1564.

JOSEPH.

1526. Joseph de Montmorenci, seigneur de Nivelle, Hubermont, etc., vendit, le 13 octobre 1527, à Anne de Montmorenci, grand-maître de France, la seigneurie de Saint-Leu-Taverni, le Plessis-Bouchard, et la quatrième partie qu'il avait de la baronnie de Montmorenci et ses dépendances, pour la somme de 26,822 liv. Étant allé à Bologne, en Italie, pour y assister au couronnement

morenci, qui suit ; Henri, qui viendra après lui ; Charles, créé duc de Damville et pair de France l'an 1610, mort l'an 1612 sans enfants de Renée de Cossé, comtesse de Secondigni, son épouse ; Gabriel de Montmorenci, baron de Montberon, fait prisonnier avec Charles, son frère, l'an 1557, à la bataille de St.-Quentin, et tué, l'an 1562, à celle de Dreux ; Guillaume, seigneur de Thoré, grand capitaine, mort vers l'an 1593. Il ne laissa point d'enfants de ses deux femmes LÉONORE D'HUMIÈRES, et ANNE DE LALAIN. Les filles sont : Eléonore, mariée à François III de la Tour, vicomte de Turenne ; Jeanne, mariée à Louis III de la Trémoille, duc de Thouars ; Catherine, femme de Gilbert de Levis, premier duc de Ventadour ; Marie, femme de Henri de Foix, comte d'Astarac ; Anne, abbesse de la Trinité de Caen ; Louise, abbesse de Gerci ; et Madeleine, abbesse de la Trinité de Caen après sa sœur.

FRANÇOIS.

1567. FRANÇOIS, né l'an 1530, nommé au baptême par le roi François Ier, son parrain, succéda au connétable Anne de Montmorenci, son père, dans le duché de ce nom et ses autres biens. Il était pourvu, depuis l'an 1551, d'une compagnie de cent hommes d'armes, qu'il conduisit, l'an 1552, à la suite du roi Henri II, en Allemagne. Il eut part, sur la fin de la même année, avec Damville, son frère, à la défense de la ville de Metz, assiégée sans succès par Charles-Quint avec toutes les forces de l'Empire. Il vola, l'année suivante, au secours de Terrouenne, sur laquelle ce prince voulait se venger de l'échec qu'il avait reçu devant Metz. Chargé du commandement après la mort du seigneur d'Essé, gouverneur de la place, des mines qui firent sauter les principales tours, l'obligèrent, malgré sa bravoure, de demander, le 20 juillet, à capituler. Mais, ayant oublié de stipuler une trêve pendant qu'on rédigeait les conditions, il fut fait prisonnier dans une irruption subite que firent les ennemis dans la ville. Sa prison fut longue, mais il sut la mettre à profit. Le connétable, son père, n'avait donné à ses enfants qu'une éducation militaire, sans permettre qu'ils prissent aucune teinture des lettres. François de Montmorenci employa le loisir que lui laissait sa captivité pour acquérir les connaissances littéraires qui lui manquaient ; et ses progrès furent tels, qu'au bout de trois ans il se vit en état de figurer parmi les savants de profession. L'état ayant payé sa rançon l'an 1556, il fut pourvu à son retour du gouvernement de Paris et de l'Ile de France. Ce n'était encore là que le prélude des faveurs qu'on lui destinait. Le dessein du connétable, son père, était de lui faire épouser Diane, fille naturelle du roi, et veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro. Mais il était engagé avec mademoiselle de Piennes par une promesse de mariage. Le connétable, en étant instruit, envoya son fils au secours du pape Paul IV, attaqué par les Espagnols. Il espérait, par ce service, engager le pontife à déclarer nulle la promesse qui s'opposait à l'alliance qu'il projetait. N'ayant pu y réussir, il fit rendre, l'an 1557, le fameux édit de Henri II contre les mariages clandestins. François de Montmorenci, devenu libre par là, ne tarda pas à devenir le gendre du roi. Cet honneur semblait devoir lui procurer, ainsi qu'à sa famille, la plus grande influence dans les affaires du gouvernement ; mais la mort précipitée de Henri II causa un changement dans les fortunes des Montmorenci. Le duc de Guise, s'étant rendu maître en quelque sorte de l'état avec le cardinal, son frère, sous le règne de François II, obligea le duc de Montmorenci de lui céder la charge de grand-maître de France, dont le connétable s'était démis en sa faveur. Pour le dédommager, le roi lui donna le bâton de maréchal. Le même rival contrebalança son crédit auprès de Charles IX. Ce monarque, en 1572, l'envoya en qualité d'ambassadeur auprès d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Mais à son retour il fut accusé d'avoir trempé dans la conjuration formée à Saint-Germain-en-Laye, pour enlever le duc d'Alençon. S'étant rendu à la cour pour se justifier, il fut arrêté et conduit à la Bastille. Ses ennemis avaient résolu sa perte ; mais la reine Catherine de Médicis, quoiqu'elle n'aimât pas les Montmorenci, le fit sortir de prison en 1576, dans la vue de se servir du pouvoir qu'il avait sur l'esprit du duc d'Alençon, pour ramener ce prince à la cour, d'où il s'était évadé. Il répondit au désir de la reine, et engagea le prince à un accommodement. François de Montmorenci, après s'être signalé par plusieurs actions dignes d'un héros et d'un citoyen, mourut d'apoplexie dans son château d'Ecouen, le 15 mai 1579, à l'âge de quarante-neuf ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Montmorenci. Il ne laissa point de postérité de Diane, sa femme, qui lui survécut quarante ans, étant morte en 1619, à l'âge de quatre-vingts ans. (Voy. *les comtes de Dammartin.*)

HENRI Ier.

1579. HENRI, né à Chantilli le 15 juin 1534, fut le successeur de François, son frère au duché de Montmorenci. Son nom lui avait été donné au baptême par le roi Henri II. Du vivant de son frère aîné, il était connu sous le nom de seigneur de Damville. C'était un des seigneurs du royaume les plus accomplis pour les qualités du corps et de l'esprit. Brantôme, parlant de lui et du duc de Nevers, dit qu'ils etaient *les deux parangons pour lors de toute la chevalerie.* Héritier de la valeur de ses ancêtres, il se signala, l'an 1552, à la défense de Metz. Il combattit avec moins de succès, mais avec autant de courage, l'an 1557, à la journée de Saint-Quentin, où il perdit la liberté. Son père ayant été pris, l'an 1562, à la bataille de Dreux, il le vengea en faisant prisonnier le prince de Condé, dont l'échange remit bientôt après l'un et l'autre en liberté. Nommé gouverneur de Languedoc en 1563,

---

Seigneurs de Nivelle.

de l'empereur Charles V, il y tomba malade, et y mourut à la fleur de l'âge, en 1530. Son corps fut transporté à Weert, au comté de Hornes, où il fut inhumé. Il avait épousé, en 1523, ANNE D'EGMONT, fille aînée de Floris, seigneur de Leerdam, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or. Leurs enfants furent :

1° Philippe, dont l'article suit ;

2° Floris, qui viendra après son frère aîné ;

3° Marie, mariée, 1°, à Charles II, comte de Lalain, chevalier de la Toison d'Or ; 2°, en 1562, à Pierre-Ernest, comte de Mansfeldt, gouverneur de Luxembourg ;

4° Eléonore, dame de Montigni, mariée, 1°, à Pontus de Lalain, seigneur de Bugnicourt, gouverneur d'Artois ; 2°, à Antoine de Lalain, comte de Hoochstrate.

Seigneurs de Nivelle.

PHILIPPE II.

1530. PHILIPPE DE MONTMORENCI, deuxième du nom, seigneur de Nivelle, comte de Hornes et de Mœurs, baron d'Altena, seigneur de Weert, chevalier de la Toison d'Or, capitaine de la garde du roi d'Espagne, chef des finances et du conseil d'état des Pays-Bas, amiral de la mer de Flandre, gouverneur des pays de Gueldre et de Zutphen, se signala à la bataille de Saint-Quentin, l'an 1557, à la tête de trois mille bourguignons. Il servit utilement à la défense de Luxembourg et au siége de Doullens. Ce fut un des plus puissants seigneurs des Pays-Bas : souverain des comtés de Hornes, d'Altena, de Mœurs et de Weert, il faisait battre, dans cette dernière ville, des monnaies d'or et d'argent. Il s'acquitta de l'administration des finances avec tant de fidélité,

il trouva la province dévastée par les guerres de religion, et presque entièrement subjuguée par les protestants. Ces sectaires à son arrivée prétendirent lui faire la loi ; mais bientôt ils se virent contraints à la recevoir de lui même. Le bâton de maréchal lui fut donné le 10 février 1567 (N. S.) ; et la même année il combattit à la bataille de Saint-Denis, où il eut la douleur de voir son père mortellement blessé au sein de la victoire. La reine Catherine de Médicis ne partagea point le deuil que cette perte causa parmi les bons Français. Délivrée d'un contradicteur qui gênait ses opérations, elle ne déguisa pas son aversion pour la famille du connétable. On sait que son dessein avait d'abord été d'envelopper les quatre fils qu'il laissait, dans la journée de la Saint-Barthélemi ; mais l'absence de l'aîné sauva la vie aux autres, dont il eût vengé la mort par des torrents de sang. Les Protestants, qu'on avait crus anéantis par ce massacre, ayant repris les armes, Damville rassembla des troupes pour réprimer ceux de Languedoc. Mais ses intentions, malgré les succès qui les justifiaient, ayant été mal interprétées à la cour, il fit la paix avec ceux qu'il poursuivait, et commença dès-lors à se comporter en souverain dans son gouvernement, qu'il était menacé de perdre. Devenu le chef du parti qu'on nommait des *Politiques*, il se maintint dans l'indépendance durant tout le cours du règne de Henri III. Il fit tête aux troupes que ce prince conduisit ou envoya pour le réduire ; il évita les pièges que Catherine de Médicis lui tendit, et fit paraître dans toute sa conduite une prudence et une fermeté dignes d'une meilleure cause. La mort de Henri III fut le terme de sa révolte. Les intérêts du roi de Navarre et ceux du duc d'Alençon en avaient été le principal motif. Le premier ayant été élevé sur le trône de France en 1589, sous le nom de Henri IV, le duc de Montmorenci fut un des grands qui le défendirent avec le plus de zèle et de succès contre les efforts de la ligue. Ce monarque reconnut son attachement et ses services par le don qu'il lui fit de l'épée de connétable le 8 décembre 1593. Il la reçut dans son gouvernement, d'où il ne sortit qu'après y avoir presque entièrement détruit les restes de la ligue. Étant venu joindre le monarque en Bourgogne, il en fut accueilli avec les témoignages de la plus vive reconnaissance et de la plus tendre amitié. Depuis ce moment il ne quitta plus Henri IV, et le suivit dans ses expéditions, où il commanda sous ses ordres jusqu'à la paix de Vervins. Après la mort tragique de ce prince, il paya le tribut de reconnaissance qu'il devait à sa mémoire, en montrant le zèle le plus désintéressé pour la défense de l'état pendant les troubles qui l'agitèrent durant la minorité du roi Louis XIII, son fils. Mais l'âge l'avertissant qu'il était tems de songer à la retraite, il retourna dans son gouvernement de Languedoc, où il partagea son tems entre les affaires de la province et celles de sa conscience. La mort l'enleva le 1er avril de l'an 1614, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Par son testament, fait à Paris l'an 1608, il avait choisi sa sépulture dans l'église des Capucins de N. D. de la Grau, près d'Ales en Guienne, qu'il avait bâtie. Il y fut inhumé avec l'habit de capucin comme il l'avait désiré. (Du Chesne.) Son fils aîné du second lit lui avait fait ériger, en 1612, la statue équestre de bronze, qu'on voit sur la terrasse du château de Chantilli, avec une magnifique inscription latine gravée sur le piédestal.

Brantôme et le nouvel historien de la maison de Montmorenci assurent que le connétable Henri ne savait ni lire ni écrire, et qu'il ne devait qu'à la nature le génie qui brilla tant en lui, sans aucune teinture des lettres. Ils citent en preuve ces paroles de Henri IV : *Tout peut me réussir par le moyen d'un connétable qui ne sait pas écrire, et d'un chancelier* (Silleri), *qui ignore le latin.* D'un autre côté, d'Aubigné rapporte de très-beaux vers latins que le connétable écrivit en sa présence sur l'écorce d'un arbre, près de la Droune, rivière du Périgord, et dont le sujet était une dame d'Espagne qu'il aimait beaucoup. Nous laissons à nos lecteurs ce problème à résoudre. Il avait épousé, 1°, par contrat du 26 janvier 1558. (V. S.), ANTOINETTE, fille aînée de Robert de la Marck, prince de Sédan, morte à Pézénas en 1591 ; 2°, l'an 1593, LOUISE DE BUDOS, veuve de Jacques de Grammont, seigneur de Vachères, et fille de Jacques de Budos, vicomte de Portes, morte à Chantilli le 26 septembre 1598 ; 3°, l'an 1601, LAURENCE, fille de Claude de Clermont, baron de Montoison, avec laquelle il fit ensuite divorce. Du premier lit il eut Hercule, comte d'Offemont, mort sans alliance en 1591 ; Henri, mort en bas âge ; Charlotte, mariée à Charles de Valois, comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême ; et Marguerite, femme d'Anne de Levis, duc de Ventadour. Du second lit sortirent Henri, qui suit ; Charles, mort en bas âge ; et Charlotte-Marguerite, mariée en 1609, à Henri II de Bourbon, prince de Condé, morte à [illegible] en 1650. On donne de plus au connétable Henri quatre fils naturels et une fille également bâtarde.

HENRI II.

1614. HENRI II, fils de Henri Ier et son successeur au duché de Montmorenci, naquit à Chantilli le 30 avril 1595, et eut pour parrain, environ deux ans après sa naissance, le roi Henri IV, qui ne l'appelait depuis que son fils. Il se montra digne de cet honneur, à mesure qu'il avançait en âge, par ses belles qualités de corps et d'esprit qui en firent un seigneur accompli. *Voyez*, disait un jour ce monarque à MM. de Villeroi et Jeannin, *voyez mon fils Montmorenci comme il est bien fait : si jamais la maison de Bourbon venait à manquer, il n'y a pas de famille dans l'Europe qui méritât si bien la couronne de France que la sienne, dont les grands hommes l'ont toujours soutenue et même augmentée au prix de leur sang.* La reine Marguerite de Valois disait que s'il eût plu au ciel de lui donner un fils, elle n'eût jamais rien tant souhaité qu'il ressemblât au duc de Montmorenci. (M. Désormeaux.) Le roi voulut qu'à l'âge de treize ans il fût reçu

---

Seigneurs de Nivelle.

que, pour subvenir aux affaires, il vendit même de son bien pour plus de 100000 écus. Ayant été soupçonné de vouloir s'opposer aux desseins du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, il fut arrêté avec le comte d'Égmont, et eut, ainsi que ce seigneur, la tête tranchée à Bruxelles, le 5 juin 1568. Il avait épousé WALBURGE DE NIEUWENAER, fille de Guillaume, comte de Nieunaert, et d'Anne de Wied, comtesse de Meurs et de Zeerweden. Il n'en eut qu'un fils, Philippe de Montmorenci, mort jeune du vivant de son père.

FLORIS.

1568. FLORIS DE MONTMORENCI, baron de Montigni, seigneur de Hubermont et de Wismes, comte de Hornes après la mort de son frère, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, gouverneur de Tournai, chevalier de la Toison d'Or en 1559, fut envoyé par le conseil d'état en ambassade vers ce monarque, pour le supplier de ne point établir l'inquisition dans les Pays-Bas. Au mois de septembre 1567, il fut arrêté prisonnier par le conseil du duc d'Albe, et conduit au château de Ségovie, d'où il fut transféré à celui de Simancas, où il eut la tête tranchée au mois d'octobre 1570, suivant Jean du Kenson. De Metteren dit qu'il mourut du poison qu'un jeune page lui donna dans un potage. Il avait épousé, en 1565, HÉLÈNE DE MELUN, fille aînée de Hugues de Melun, prince d'Epinoi, et d'Yolande de Werchin. Il en eut deux fils morts jeunes :

1° Philippe de Montmorenci, né en 1566, décédé en 1568 ;
2° Floris de Montmorenci, né en 1568, mort en 1570.

Cette branche portait les armes pleines, c'est-à-dire : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

gouverneur de Languedoc en survivance de son père, qui l'amena lui-même dans la province et le présenta au parlement et aux états. Le dessein du roi était de lui faire épouser mademoiselle de Verneuil, sa fille naturelle. Le père du jeune duc ne fut point de cet avis, et maria son fils avec mademoiselle de Scepeaux de Chemillé, en dépit du roi qui fit casser le mariage sous prétexte que les conjoints n'étaient pas en âge de le consommer.

Après la mort de Henri IV, la reine Catherine de Médicis, au commencement de sa régence, donna pour épouse au jeune duc Marie Félice des Ursins, sa nièce à la mode de Bretagne. Cette alliance, jointe à ses grandes qualités, lui valut, en 1612, à l'âge de dix-sept ans, la charge de grand-amiral de France, vacante par la mort de Charles de Montmorenci, son oncle, et non sur sa démission. Non moins estimé du roi Louis XIII que de la reine-mère, il fut revêtu par ce prince, l'an 1620, du collier de ses ordres à l'âge de vingt-cinq ans. Les troubles que les religionnaires excitèrent dans son gouvernement exigeant sa présence, il s'y rendit, en 1619, et, ne recevant de la cour ni argent ni troupes, il engagea les diamants de sa femme pour deux cent mille écus (1). Avec cette somme il leva quelques régiments à la tête desquels il arrêta les Protestants. Son premier exploit fut la prise de Villeneuve de Berg en Vivarais. Après quelques autres avantages, remportés sur ces rebelles, il se rend, l'an 1621, à la tête de cinq régiments, au siége de Montauban, que le roi faisait en personne. Mais une maladie ne lui permit pas de prendre part à cette expédition, qui finit le 2 novembre, par la levée du siége: il était commencé dès le 7 août précédent. A celui de Montpellier, qui fut entrepris l'année suivante, il reçut, le 3 septembre, en combattant, une blessure dangereuse qui ne l'empêcha pas d'aller rendre compte de l'action au roi.

La révolte des Rochelais donna occasion, en 1625, au duc de Montmorenci de faire avec gloire l'exercice de sa charge d'amiral de France. Au mois de septembre il attaqua la flotte de M. de Soubise dans la fosse de l'Oye, qui est une rade joignant le bourg de Saint-Martin de Ré, et obligea les plus grands vaisseaux à s'échouer. Le fort de Saint-Martin capitula le 18 du même mois, et celui de l'île d'Oléron le 20. Cette victoire, la première qu'on eût encore remportée sur les Rochelais, mérita au duc un bref très-obligeant du pape Urbain VIII; mais elle donna de l'ombrage au cardinal de Richelieu. Ce ministre, jaloux de toute sorte de pouvoir et de toute sorte de gloire, vint à bout d'obliger le duc à se démettre de la charge d'amiral, moyennant un million de livres (2) que le roi lui donna en dédommagement. Elle fut supprimée par édit du mois d'octobre 1625, et rétablie aussitôt sous le titre de surintendance de la marine en faveur du cardinal.

L'exécution de François de Montmorenci, comte de Bouteville, décapité le 21 juin 1627, fut un nouveau sujet de mécontentement pour le duc, son parent, qui sollicita vainement auprès du cardinal la grâce du coupable. Le crime de celui-ci était la fureur des duels, qui ne pouvait être réprimée en lui ni par la crainte ni par aucune considération. Le duc, renfermant son ressentiment au-dedans de lui-même, continua de servir l'état avec le même zèle. L'an 1628, il enleva, le 3 juin, au duc de Rohan, le Pouzin en Vivarais, place importante sur le Rhône; et, le 11 septembre suivant, il obligea ce duc à lever le siége de Cressels, à une lieue de Milhaud. Les nouveaux avantages qu'il remporta sur lui en 1629, le déterminèrent à sortir du royaume. En ayant obtenu du roi la permission, il passa à Venise, qu'il avait choisie pour sa retraite.

Envoyé, l'an 1630, en Piémont avec un corps de troupes, le duc de Montmorenci fut attaqué, le 10 de juillet, près de Veillane, au marquisat de Suze, par le prince Doria, qu'il fit prisonnier après l'avoir blessé de deux coups d'épée. Ayant joint ensuite le maréchal de la Force, il prit avec lui la ville de Saluces le 20 du même mois, et le lendemain ils se rendirent maîtres du château, dont ils emmenèrent la garnison prisonnière.

De retour en France, le duc de Montmorenci reçut le bâton de maréchal, qui lui fut donné le 11 décembre de la même année. On assure qu'en le lui présentant, le roi lui dit: *Acceptez-le, mon cousin; vous l'honorerez plus que vous n'en serez illustré.* (Vassor, *Hist. de Louis XIII*, T, VI, p. 586.) Cette faveur ne satisfit pas son ambition: il visait à la charge de maréchal général. Ne pouvant faire entrer le cardinal dans ses vues, il eut peine à digérer ce refus. Les deux personnes les plus importantes de l'état, la reine-mère et le duc d'Orléans, contraintes l'une et l'autre par le cardinal à sortir du royaume, formaient alors des desseins de vengeance contre lui. Le second ayant fait sa partie avec les Espagnols, les avait engagés à tenter une irruption dans le Languedoc par le Roussillon. Montmorenci, dès qu'il eut appris leur marche, loin d'écouter son ressentiment, se transporte sur la frontière de son gouvernement pour mettre en sûreté les places qu'ils pouvaient attaquer, tant il était alors peu disposé à seconder les troupes que le duc d'Orléans rassemblait en Lorraine pour aller se joindre à ses alliés. Mais les ennemis du cardinal réussirent bientôt à séduire le maréchal, en faisant revivre dans son esprit tous les griefs qu'il avait contre lui, et le menaçant de nouveaux outrages de sa part. L'illusion fut si forte, qu'il consentit à recevoir le prince dans son gouvernement, avec promesse de faire cause commune avec lui. Le prince arrive, mais plutôt qu'il n'était attendu, et avec beaucoup moins de troupes qu'il n'avait fait espérer. L'armée du roi, commandée par le maréchal de Schomberg, survient dans le même tems. Rencontre des deux armées le premier septembre 1632. Le duc s'étant porté dans l'action avec son impétuosité ordinaire, tombe sous son cheval abattu, et, fait prisonnier, il est conduit à Lectoure. De là il est transporté à Toulouse par ordre du roi, qui charge le parlement de la province d'instruire son procès. Il est condamné à perdre la tête, et exécuté dans l'hôtel-de-ville de Toulouse le 30 octobre 1632. Il reçut la mort en héros chrétien; ce qui fit dire au P. Arnoux, jésuite, son confesseur, en rendant compte au roi de ses dernières dispositions: *Sire, Votre Majesté a fait un grand exemple sur la terre par la mort de M. de Montmorenci; mais Dieu, par sa miséricorde, en a fait un grand saint dans le ciel.* Sa veuve, qui, par ses exhortations, avait déterminé sa révolte, fit transporter son corps de l'église de Saint-Sernin, où il avait d'abord été déposé, dans celle de la Visitation de Moulins, où elle lui fit dresser un magnifique mausolée de marbre. Cette dame, non contente de pleurer, dans cette maison, la perte de son époux, et son propre malheur, s'y consacra, l'an 1657, à la vie religieuse, et y mourut, après l'avoir gouvernée très-sagement, le 5 juin 1666. Le duc Henri II n'ayant point laissé de postérité légitime, Charlotte, sa sœur aînée, femme de Henri II de Bourbon, prince de Condé, fut reconnue, avec l'agrément du roi, pour héritière, avec son époux, du duché de Montmorenci et des autres domaines de sa branche. La terre de Montmorenci fut érigée de nouveau en duché-pairie, l'an 1633, à la réserve de Chantilli, en faveur des princes et princesses de Condé et de leurs hoirs mâles.

Armes: d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

(1) C'étaient des écus au soleil, dont le titre était à 23 carats, et leur taille de 72 1/2 au marc: ainsi, le poids de 200,000 devant être de 2,758 marcs 4 onces 7 gros 2 deniers 4 grains, à raison de 794 livres 1 sou 6 deniers le marc, produiraient de notre monnaie actuelle 2,190,551 livres 13 sous 11 den.

(2) Cette somme reviendrait aujourd'hui à environ 2,182,625 livres.

MARQUIS DE FOSSEUX.

LOUIS.

Louis de Montmorenci, chevalier, seigneur de Fosseux, Barli Auteville, Chaumont en Vexin, de Wastines, Roupi, Nomaing, etc., chambellan du roi Charles VIII, second fils de Jean II, baron de Montmorenci, et de Jeanne de Fosseux, sa première femme, servit, en 1450, le roi Charles VII au recouvrement de la Normandie, et le duc de Bourgogne à la bataille du pont d'Espierres contre les Gantois. L'an 1464, il servit le comte de Charolais en la guerre du bien-public contre le roi Louis XI, et commandait deux cents lances à la bataille de Montlhéri. Jean II, seigneur de Montmorenci, son père, après l'avoir exhorté inutilement plusieurs fois à rentrer dans l'obéissance du roi, le priva, lui et son frère aîné, seigneur de Nivelle, des droits qui leur appartenaient par leur naissance en la baronnie de Montmorenci, lesquels il donna, suivant la volonté du roi, à Guillaume de Montmorenci, leur frère puîné. Après la mort de son père, Louis intenta procès à Guillaume, son frère; et leurs différents ne furent terminés qu'en 1483. Louis de Montmorenci prit la qualité de baron de Fosseux; il fit le voyage de Saint-Jacques de Galice, dans lequel il mourut l'an 1490. Il avait épousé Marguerite de Wastines, morte le dernier février 1490, fille de Jean, dit Porrus, seigneur de Wastines et de Nomaing. De leur mariage sont issus :

1° Roland, dont l'article suit;
2° Ogier de Montmorenci, qui a fondé la branche *de Wastines, princes de Robecque et de Morbecque*, que l'on rapportera à son rang;
3° Cyprien de Montmorenci, dit Verdelance, seigneur de Barli, marié avec Marie de Markais, mort sans enfants en 1528;
4° Jean de Montmorenci, auteur du Rameau *de Roupi*. *

ROLAND.

1490. Roland de Montmorenci, seigneur de Fosseux, d'Auteville, de la Tour de Chaumont et de Baillet-sur-Esche, paya, l'an 1497, les droits de la chevalerie de Philippe, archiduc d'Autriche, et mourut environ l'an 1506. Il avait épousé, l'an 1483, Louise d'Orgemont, dame de Baillet et d'Ézanville. Il en eut :

1° Claude, dont l'article suit;
2° Anne, mariée 1° à Antoine de Créqui, seigneur de Raimboval; 2° à Guillaume de la Motte, seigneur de Beaussart et de Beaurepaire;
3° Louise, mariée, en 1521, à Jean de Rouvroi, dit de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Sandricourt.

CLAUDE.

1506. Claude de Montmorenci, seigneur de Fosseux, d'Auteville, de Lenval, Gringneval, Ézanville, Courcelles, Compans, etc. etc., conseiller, maître ordinaire du roi François Ier, et lieutenant-général de la marine, était, en 1539, capitaine de la place de Pontoise. Il mourut au mois d'octobre 1546, après avoir donné des preuves de sa valeur en plusieurs occasions. Il avait épousé, en 1522, Anne d'Aumont, dame d'Aumont, Méru, Thuri, Crevecœur, etc., fille et héritière de Ferri, seigneur d'Aumont. Elle mourut en 1559, ayant été mère de neuf enfants :

1° Pierre, qui continue la lignée;
2° François de Montmorenci, auteur de la branche *des seigneurs de Hallot et Bouteville, et ducs de Montmorenci-Luxembourg-Pinei*, rapportée ci-après;
3° Charles de Montmorenci, aumônier du roi, abbé de Lannoi;
4° Georges de Montmorenci, seigneur d'Aumont et de la Neuville, qui épousa, 1° Françoise Potart, dame de Germigni, dont il eut Marguerite, femme de Richard le Pelletier, seigneur de Martinville; 2° Jossine d'Offignies, veuve de

* RAMEAU DES SEIGNEURS DE ROUPI.

JEAN.

Jean de Montmorenci, chevalier, seigneur de Roupi et de Nomaing, terres qu'il eut en partage, mourut avant l'an 1530, et fut inhumé à l'abbaye de Sains, près de Douai. Il avait épousé Jeanne Henriette de Bercus, fille de Quentin, seigneur de Bercus, et d'Anastasie de Landas. Il en eut :

1° Nicolas, dont l'article suit;
2° Quentin de Montmorenci, mort sans lignée;
3° N..., mort à l'île de Rhodes, sans avoir été marié;
4° N..., religieux à l'abbaye d'Anchin;

Seigneurs de Roupi.

5° Madeleine, qui devint héritière des biens de sa branche par la mort de ses frères. Elle fut mariée, en 1514, avec Baudri de Roisin, seigneur de Manrain, etc.
6° Jacqueline, abbesse de Sains-lez-Douai.

NICOLAS.

Nicolas de Montmorenci, seigneur de Roupi et de Nomaing, épousa 1° Catherine de Basserode; 2° Florence de Wissoc. Il mourut sans enfants légitimes après l'an 1541.

Cette branche, pour brisure, portait au milieu de la croix un croissant d'argent.

Jean de Rencourt, de laquelle il n'eut point d'enfants. Georges eut un fils naturel, nommé comme lui, qui fonda la branche des seigneurs de la Rivière, d'Albaret, de la Neuville, etc., laquelle a subsisté jusqu'en 1712; et un autre fils, qui fut gouverneur de la citadelle de Verdun, et mourut sans postérité;

5° Claude de Montmorenci, abbé de N. D. de Ressons;

6° Charlotte, dame d'Ezanville, femme, en 1544, de Charles du Croc, seigneur de Morte-Fontaine;

7° Géneviève, mariée, 1°, en 1552, à Gilles de Pellevé, seigneur de Rebais; 2°, en 1576, à Jean de Rouvroi-Saint-Simon;

8° Françoise, religieuse, suivant un acte de 1559;

9° Claude, religieuse à Flines, où elle mourut en 1614.

PIERRE Ier.

1546. PIERRE DE MONTMORENCI, Ier du nom, marquis de Thuri, comte de Châteauvillain, baron de Fosseux, seigneur de Crevecœur, de Lauresse, etc. etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, vendit la baronnie de Fosseux, située en Artois, à Jean de Henin, seigneur de Cuvillers, pour 56,000 florins carolus, le 24 juillet 1577, se réservant pour lui et ses hoirs le titre de baron de Fosseux, qu'il affecta à sa châtellenie de Baillet, qu'il fit ériger en baronnie. Il servit utilement les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, qui érigea en sa faveur la baronnie de Thuri en marquisat par lettres du mois de septembre 1578. En 1570, étant devenu l'aîné de toute sa maison, il quitta la brisure adoptée par sa branche qui était une étoile à six rais sur la croix, et prit les armes pures de Montmorenci. Il avait épousé, en 1553, JACQUELINE D'AVAUGOUR, dame de Courtalain, de Lauresse, etc. etc., fille aînée de Jacques, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de la Baume Montrevel. De ce mariage sont issus :

1° Anne, qui continue la lignée;

2° Gui de Montmorenci, mort jeune;

Seigneurs de Lauresse.

3° Pierre de Montmorenci, seigneur de Lauresse et de Ver, châtelain de Brusson et de Hauteperche, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur du Perche et du château du Loir. Il servit fidèlement les rois Henri III et Henri IV, et mourut à Paris le 26 mars 1610; il avait épousé, 1°, en 1584, Louise de Laval, dame de Faigne, dont il n'eut qu'un fils, mort jeune avant sa mère; 2°, en 1601, Susanne de Rieux, fille de René, marquis d'Acérac. Il en eut :

A. Pierre de Montmorenci, baron de Lauresse, châtelain de Brusson et de Hauteperche, marié avec Louise de Lombelon, morte en 1678, fille d'Alexandre, seigneur des Essarts et de Saint-Aignan. Les enfants issus de ce mariage sont :

a. Henri de Montmorenci, seigneur de Lauresse, mort jeune;

b. Louise de Montmorenci, héritière de Lauresse, par la mort de son frère, mariée avec Antoine de Stainville, comte de Couvonges, lieutenant-général des armées du roi, dont elle était veuve, sans enfants en 1670; elle mourut en 1694, le 14 avril, âgée de soixante-quinze ans;

B. François de Montmorenci, baron de Ver, seigneur de Morançais, de Loché, de Corançais, etc., chevalier de Malte;

C. Philippe de Montmorenci, aumônier du roi, abbé de Notre-Dame de Lannoy, mort en 1650;

D. Marguerite de Montmorenci, mariée, par contrat du 28 septembre 1621, avec Jacques Frezeau, seigneur des Rochettes, de la Gannetière, etc.

E. Jeanne de Montmorenci, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mariée, en 1626, avec Jean le Bourgoin, chevalier, seigneur de Foleine;

4° Claude de Montmorenci, mort en bas âge;

5° François de Montmorenci, l'*aîné*, baron de Fosseux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et lieutenant-général en Gévaudan. Il rendit de grands services à l'état, aida à prendre Perpignan et plusieurs autres places sur le roi d'Espagne; et mourut sans alliance avant 1623;

6° François de Montmorenci, dit le Jeune, seigneur de Lardières, Crevecœur, etc., élevé page du roi Henri IV qui le fit chevalier de son ordre, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et capitaine de cinquante hommes d'armes. Il mourut au mois d'octobre 1624, sans enfants de Charlotte de Garges, qui le suivit au tombeau, le 4 juillet 1631;

7° Louise, épouse de Pierre de Vallée, seigneur de Pacé;

8° Jeanne, mariée, en 1593, à N. de Beauxoncles, seigneur de Bourguerin. Elle mourut en 1601;

9° Diane, femme 1° de Louis de Franquetot, seigneur d'Auxais, chevalier de l'ordre du roi; 2°, en 1603, d'Isaac de Piennes, seigneur de Briqueville;

10° Antoinette, mariée, en 1589, à Michel de Gast de Montgaugier, seigneur de Lucé, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur d'Amboise;

11° Françoise, épouse de François de Broc-Lezardière, seigneur de Saint-Mars, de Chemiré, etc.

ANNE.

ANNE DE MONTMORENCI, marquis de Thuri, baron de Fosseux, seigneur de Courtalain, chevalier de l'ordre du roi, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et premier chambellan de François de France, duc d'Alençon et d'Anjou, se distingua au siége de Rouen pour le service de Henri IV, en 1592, et mourut à son retour, au château de Courtalain, le 3 juin de la même année. Il avait épousé, l'an 1577, MARIE DE BEAUNE, fille de Jean, seigneur de la Tour d'Argy, du Longueville, etc., morte en 1611. Il en eut :

1° Pierre II, qui continue la lignée;

2° François de Montmorenci, qui fonda *le rameau des seigneurs de Châteaubrun*; *

3° Jacqueline de Montmorenci, mariée, en 1610, à Florimont de Moulins, seigneur de Rochefort, en Mirebalais.

PIERRE II.

1592. PIERRE DE MONTMORENCI, deuxième du nom, marquis de Thuri, baron de Fosseux, seigneur de Courtalain, chevalier de l'ordre du roi, mourut à la fleur de l'âge le 29 septembre 1615. Il avait épousé CHARLOTTE DU VAL DE BREVANNES, fille de René, vicomte de Corbeil, capitaine du château du Louvre. De ce mariage sont issus :

1° François, dont l'article suit;

2° Marie de Montmorenci, mariée, en 1637 à Gui Arbaleste, vicomte de Melun, tué à Marienthal en 1646. Elle mourut en 1664.

FRANÇOIS.

1615. **François de Montmorenci**, marquis de Thuri, baron de Fosseux, seigneur de Courtalain, né l'an 1614, mort en son château de Neuilli, en Champagne, le 25 février, 1684, avait épousé Isabelle de Harville, fille aînée d'Antoine, marquis de Palaiseau, gouverneur de Calais. Elle mourut le 21 octobre 1712. Leurs enfants furent :

1° Henri-Mathieu de Montmorenci, abbé de Geneston en Bretagne, en 1694, chanoine et grand vicaire de Tournai, mort en 1708 ;
2° Jacques-Bouchard de Montmorenci, mort en 1678 ;
3° Léon, qui continue la lignée ;
4° N..., chevalier de Malte, tué sur mer ;
5° Marguerite-Charlotte,
6° Catherine de Montmorenci,
7° Anne de Montmorenci,
8° Françoise de Montmorenci,
} qui ont été religieuses.

LÉON.

1684. **Léon de Montmorenci**, marquis de Fosseux, seigneur de Courtalain, de Bois-Ruffin, de Neuilli, premier baron chrétien, né le 31 octobre 1664, d'abord élevé page de la chambre du roi en 1679, fut ensuite lieutenant-général pour sa majesté au gouvernement du pays chartrain, capitaine dans le régiment du roi, infanterie, et au mois de mars 1693, colonel du régiment de Forès, dont il se défit en quittant le service au commencement de l'an 1704. Il mourut le 20 mars 1750. Il avait épousé, au mois de novembre 1697, Marie-Madeleine-Jeanne de Poussemothe de l'Etoile, morte le 12 mars 1750, dont il a eu :

1° Anne-Léon, dont l'article suit ;
2° Marie Charlotte, mariée, le 4 décembre 1726, à Louis de Montaigu de Bouzols, vicomte de Beaune, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, gouverneur d'Auvergne ;
3° Anne Julie, dame de mesdames de France, mariée, le 18 juillet 1724, à Emmanuel de Rousselet, marquis de Châteaurenaud, capitaine des vaisseaux du roi, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne.

ANNE-LÉON Ier.

1750. **Anne Léon de Montmorenci**, premier du nom, baron de Fosseux, premier baron chrétien, premier baron de France, seigneur de Courtalain, etc., etc., né en 1705, le 14 septembre, successivement capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes d'Anjou en 1735, brigadier de cavalerie le 20 février 1743, capitaine-lieutenant des gendarmes de la reine en décembre 1744, maréchal-de-camp le 1er mai 1745, menin du dauphin en 1746, lieutenant-général des armées du roi le 10 mai 1748, nommé chevalier des ordres le 2 février 1749, chevalier d'honneur de madame Adélaïde le 25 septembre 1750, gouverneur de Salins le 4 octobre 1752, nommé, le 21 octobre 1771, commandant en chef au pays d'Aunis. Il servit aux siéges de Kehl et de Philisbourg en 1735, de Fribourg en 1744 ; à la bataille de Fontenoy en 1745, aux siéges de Tournai, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath la même année ; couvrit avec l'armée les siéges de la citadelle d'Anvers, de Mons, de Charleroi, servit à celui de Namur, et combattit à Raucoux en 1746 ; à celle de Lawfeldt en 1747, et couvrit le siége de Berg-op-Zoom. En 1757, il se trouva à la bataille d'Hastembeck, et concourut à la prise de l'électorat d'Hanovre. Il mourut le 27 août 1785. Il avait épousé, 1°, le 11 décembre 1730, Anne-Marie-Barbe de Ville, morte le 23 août 1731, fille d'Armand, baron de Ville, et d'Anne-Barbe de Courcelles ; dont il eut un fils unique qui suit ; 2°, le 25 octobre 1752, Marie-Madeleine-Gabrielle de Charette de Montebert, dont il n'a pas eu d'enfants.

ANNE-LÉON II.

1785. **Anne-Léon de Montmorenci-Fosseux**, deuxième du nom, duc de Montmorenci, premier baron chrétien, premier baron de France, prince souverain d'Aigremont, baron libre de l'Empire et des deux Moldaves, comte de Gournai, Taucarville et Creuilli, marquis de Seignelai, de Crevecœur, etc. ; connétable héréditaire de la province de Normandie, maréchal des camps et armées du roi le 27 juillet 1762, et menin de M. le dauphin, naquit le 11 août 1731. Il servit au siége de Namur, et combattit à la bataille de Raucoux en 1746 ; guidon de la compagnie des gendarmes de la reine, par brevet du 20 janvier 1747, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie par commission du même jour, il combattit à Lawfeldt le 2 juillet, et servit au siége de Maestricht au mois d'avril 1748. Capitaine-lieutenant de la même compagnie par provisions du premier juin, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, par commission du même jour, il commanda cette compagnie aux camps de Clostersevern et de Zell en 1757, au combat de Sundershausen, à la prise de Cassel et de la Hesse, à la bataille de Lutzelberg en 1758, à celle de Minden en 1759, aux affaires de Corbach et de Warbourg, et à la bataille de Clostercamps en 1760. Il est mort à Munster, le 2 septembre 1799. Il avait épousé, 1°, le 27 janvier 1761, Marie-Judith de Champagne, morte le 23 mai 1763, laissant un fils, mort peu après elle ; 2°, le 6 octobre 1767, Anne-Charlotte de Montmorenci-Luxembourg ;

De ce mariage sont issus :

1° Anne-Charles-François, dont l'article suit ;
2° Anne-Louis-Christian, prince de Montmorenci, grand d'Espagne, né le 27 mai 1769. Il a épousé, le 6 septembre 1797, Marie-Henriette de Bec-de-Lievre de Caui. Leurs enfants sont :

a. Anne-Charlotte-Marie-Henriette de Montmorenci, née

* SEIGNEURS DE CHATEAUBRUN.

FRANÇOIS Ier.

1592. **François de Montmorenci**, premier du nom, seigneur de Charsonville, de Châteaubrun en Berri, était abbé de Molême et du Trouchet, lorsqu'il épousa, en 1640, Catherine Roger, dont il avait eu des enfants dès l'an 1621. Quoiqu'il les fit légitimer, cela n'empêcha point que leur état ne fût contesté par François de Montmorenci, marquis de Fosseux, leur cousin-germain, et Marie de Montmorenci, veuve de Gui d'Arbaleste, vicomte de Melun ; mais ils furent déclarés légitimes par arrêt rendu le 15 décembre 1656, au parlement de Toulouse, où l'affaire avait été portée : ils furent aussi maintenus dans les biens compris dans la substitution faite par Renaud de Beaune,

Seigneurs de Châteaubrun.

archevêque de Bourges, en faveur de François, leur père, avec faculté de porter le nom et les armes de Montmorenci. François testa en 1646, et fut père de :

1° François de Montmorenci, qui continua la branche de Châteaubrun ;
2° Etienne de Montmorenci, dont on n'a que le nom ;
3° Charles de Montmorenci, qui fonda la *branche de Neuvi-Pailloux* ;
4° Louis de Montmorenci, seigneur de Plantaire, prieur de Saint-Genestoux, en Berri, vivant en 1686 ;
5° Catherine de Montmorenci, mariée, 1° à Antoine de Bridières, seigneur de Gardemps ; 2° à Jean de Moras, seigneur de Chamborant.

le 28 août 1798, mariée, le 27 octobre 1817, à Emmanuel-Timoléon de Cossé, comte de Brissac;

b. Anne-Sidonie-Joséphine-Marie de Montmorenci, née le 1er décembre 1799;

c. Anne-Christian-Marie-Gaston de Montmorenci, né le 4 mai 1801;

d. Anne-Elie-Marie-Aurélie de Montmorenci, née le 24 avril 1803;

e. Anne-Philippe-Marie-Christian de Montmorenci, né le 25 mai 1806;

3° Anne-Joseph Thibault, comte de Montmorenci, né le 15 mars 1773, marié avec mademoiselle de Harchies, dont il n'a point eu d'enfants; mort le 21 octobre 1818;

4° Anne-Charles-Louis de Montmorenci, comte de Gournai, né le 8 décembre 1782, mort le 20 juillet 1814;

5° Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth, mariée le 20 juillet 1785, à Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon, duc de Rohan, morte

6° Anne-Eléonore-Pulchérie, *mademoiselle de Montmorenci*, née le 1er novembre 1776, mariée à M. le comte de Mortemart.

ANNE-CHARLES-FRANÇOIS.

1799. Anne-Charles-François duc de Montmorenci, premier baron chrétien, pair et premier baron de France, né le 28 juillet 1768, a épousé, le 2 juin 1788, Anne-Louise-Caroline Goyon de Matignon, née à Naples le 23 mai 1774, fille de Louis-Charles-Auguste, comte de Matignon. De ce mariage sont issus :

1° Anne-Louis-Raoul-Victor, baron de Montmorenci, né à Soleure, en Suisse, le 4 décembre 1790, aujourd'hui aide-de-camp du duc d'Orléans;

2° Anne-Elisabeth-Laurence de Montmorenci, née le 7 avril 1802;

3° Anne-Louise-Alix de Montmorenci, née le 13 octobre 1810.

Seigneurs de Châteaubrun.

FRANÇOIS II.

1663. François de Montmorenci, deuxième du nom, seigneur de Châteaubrun, gouverneur de Châteauroux, gentilhomme de la chambre de Louis de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé, partagea avec ses frères, en 1663, et fut maintenu en 1669. Il avait épousé, en 1646, Marie Strozzi, dont il eut :

1° Jean Nicolas, qui suit;
2° Claire-Clémence, née en 1648.

Seigneurs de Neuvi.

CHARLES.

1663. Charles de Montmorenci, seigneur de Neuvi-Pailloux, en Berri, fut d'abord prieur de Saint-Gautier, en Berri, et vivait en 1686. Il avait épousé Catherine-Elisabeth de Muzard de Sanzelles, dont il eut :

1° Charles-Marie, qui suit;

2° Sylvie, mariée à N.. de Villelume

3° Gabrielle, femme de François de la Marche, seigneur de Parnac.

Seigneurs de Châteaubrun.

JEAN-NICOLAS.

Jean-Nicolas de Montmorenci, seigneur de Châteaubrun, né en 1659, mestre de camp du régiment du Maine, maréchal des camps et armées du roi, par brevet du 20 février 1734, premier écuyer du prince de Conti; épousa, en 1703, Marie-Louise Vachon, dont il a eu :

1° Marie-Louise; } mortes au berceau.
2° Marie-Anne; }

Seigneurs de Neuvi.

CHARLES-MARIE.

Charles-Marie de Montmorenci, seigneur de Neuvi-Pailloux, colonel de carabiniers, mourut en 1702. Il avait épousé, au mois d'août 1697, Angélique-Marguerite de Mouchet de Batefort, morte le 15 avril 1732, fille de Charles, colonel de cavalerie, au service d'Espagne, dont il eut un fils, Louis-Hiacinthe de Montmorenci, mort jeune.

Ces deux rameaux portaient les armes de Montmorenci pleines.

SEIGNEURS DE HALLOT, DE BOUTEVILLE,

COMTES DE LUXE, puis DUCS DE BEAUFORT-MONTMORENCI, ET DE PINEI-LUXEMBOURG.

FRANÇOIS Ier.

1546. François de Montmorenci, premier du nom, seigneur de Hauteville, de Hallot, en Normandie, de la Roche-Millet, de Bouteville, de Crevecœur en Auge, second fils de Claude de Montmorenci, baron de Fosseux, et d'Anne d'Aumont, fut échanson ordinaire du roi, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et vivait en 1574. Il avait épousé, 1°, Jeanne de Montdragon, fille de Troilus, seigneur de Montdragon; 2° Louise de Gebert du Rivau, qui vivait veuve en 1589, fille de René, seigneur du Rivau en Poitou. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° François, dont l'article suit;

2° Jacques de Montmorenci, seigneur de Crevecœur, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des villes et châteaux de Caen et de Falaise, mort sans enfants de Jossine d'Offignies, son épouse;

3° Louis, qui a continué la postérité après son aîné;

Du second lit :

4° Marguerite, dame de la Roche-Millet, mariée le 23 juin

1589, avec René de Rouxellé, seigneur de Saché, du château Basset, etc.

FRANÇOIS II.

1589. François de Montmorenci, II° du nom, seigneur de Hallot, baron de Chantemerle, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Rouen et de Gisors, lieutenant-général en Normandie. Il servit utilement les rois Henri III et Henri IV, et se distingua particulièrement à Arques. Ayant été blessé au siége de Rouen, en 1592, il se retira à Vernon pour s'y faire panser. Mais Christophe, marquis d'Alègre, qui se trouvait dans cette ville, l'y fit assassiner, en sa présence, le 22 septembre. Il avait épousé 1°, avant l'an 1585, Marie de Noyant; 2° Claude Hébert, dite d'Ossonvilliers. Il a eu de ce dernier mariage :

1° Françoise, mariée à Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances ;

2° Jourdaine-Madeleine, mariée, en 1591, à Gaspard de Pelet, vicomte de Cabannes, seigneur de la Vérune, lieutenant-général en Normandie.

LOUIS.

1592. Louis de Montmorenci, seigneur de Bouteville et de Préci, comte de Luxe, chevalier de l'ordre du roi, vice-amiral de France, soutint, en 1589, le siége de Senlis contre le duc d'Aumale, et fut un des plus zélés serviteurs du roi Henri IV, qui le nomma gouverneur de Senlis le 25 novembre 1593. Il servit encore aux siéges de Paris, Rouen, la Fère, Laon, Amiens et autres places; fut député de la noblesse du bailliage de Senlis aux états généraux convoqués à Paris en 1614. Il y mourut le 20 mars 1615. Il avait épousé le 4 octobre 1593 Charlotte-Catherine de Luxe, fille et héritière de Charles, comte souverain de Luxe en basse Navarre, chevalier de l'ordre du roi, et de Claude de Saint-Gelais de Lansac, dame de Préci; de ce mariage sont issus :

1° Henri, qui suit ;

2° François, qui a continué la lignée ;

3° Louis de Montmorenci, abbé de Saint-Lô, mort, en Hollande, en 1624, ayant quitté l'état ecclésiastique pour les armes ;

4° Claude, mariée, le 29 mars 1618, avec Antoine II, comte, puis duc de Gramont, souverain de Bidache ;

5° Louise, epousa, le 17 février 1620, Just-Henri, seigneur de Tournon, comte de Roussillon, morte en 1621.

HENRI.

1615. Henri de Montmorenci, comte souverain de Luxe, né l'an 1597, succéda, en 1614, à son père aux charges de gouverneur de Senlis et de vice-amiral de France. Il fut encore pourvu, par le roi Louis XIII, du gouvernement des ville et château de Falaise. Il mourut à la fleur de l'âge, en 1616, sans avoir été marié.

FRANÇOIS III.

1616. François de Montmorenci III° du nom, devint, après la mort de son frère, comte souverain de Luxe et gouverneur de Senlis, servit avec éclat aux siéges de Saint-Jean d'Angéli, de Montauban, de Royan et de Montpellier. Mais le penchant qu'il avait pour les duels lui fit souvent enfreindre les défenses du roi. En 1624, il se battit contre le comte de Pont-Gibaut, et en 1625, contre le comte de Thorigni, qu'il tua. Enfin, le 12 mai 1627, ayant pour second François de Rosmadec, comte de Chapelles, son cousin, ils se battirent dans la place royale, à Paris, contre le marquis de Bussi d'Amboise, qui fut tué, et contre le marquis de Harcourt-Beuvron. Le roi voulant qu'on suivît les ordonnances dans toute leur rigueur, le comte de Luxe et le comte de Chapelles, par arrêt du parlement, furent condamnés à perdre la tête, ce qui fut exécuté le 22 juin 1627. Ils moururent l'un et l'autre avec la plus grande fermeté, s'étant même opposés à ce qu'on leur bandât les yeux sur l'échafaud. Le comte de Luxe avait épousé, le 17 mars 1617, Elisabeth-Angélique de Vienne, morte le 6 août 1696. Il en eut :

1° Henri-François, dont l'article suit ;

2° Marie-Louise, morte au mois de septembre 1684, femme de Dominique d'Etampes, marquis de Valançai ;

3° Elisabeth-Angélique, née en 1627, mariée 1°, l'an 1645, à Gaspard IV de Coligni, duc de Châtillon-sur-Loing, marquis d'Andelot, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1645 ; 2°, en 1664, à Christian Louis, duc de Mecklenbourg-Schwerin, prince des Vandales et de Ratzbourg, mort en 1592, et sa veuve le 24 janvier 1695.

FRANÇOIS-HENRI.

1627. François-Henri de Montmorenci, duc de Pinei-Luxembourg, puis duc de Beaufort-Montmorenci, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, capitaine des gardes du corps, naquit posthume le 7 janvier 1628. Il se trouva à la bataille de Rocroi, le 19 mai 1643, sous le grand Condé, dont il fut l'élève, et qu'il suivit dans sa bonne et mauvaise fortune. Il avait dans le caractère plusieurs traits du héros qu'il avait pris pour modèle : un génie ardent, une exécution prompte, un coup d'œil juste, un esprit avide de connaissances. On vit briller en lui ces différentes qualités à la conquête de la Franche-Comté en 1668, où il servit en qualité de lieutenant-général. La guerre s'étant rallumée en 1672, il commanda en chef pendant la fameuse campagne de Hollande, prit Groll le 9 juin, Deventer le 21, et surprit Coëworden, Zwol, Campen, etc., et défit les armées des états, près de Bodegrave et de Woërden. Le dégel étant survenu, le duc de Luxembourg fit cette belle retraite, vantée par les ennemis mêmes. Il passa au travers de l'armée hollandaise composée de 70,000 hommes, quoiqu'il n'en eût que 20,000. L'an 1674, le roi ayant résolu la conquête de la Franche-Comté, le duc de Luxembourg l'accompagna dans cette expédition. En Flandre, il prit part au succès de la bataille de Sénef, au mois d'août, obligea le prince d'Orange à lever le siége de Charleroi, et reçut le bâton de maréchal de France le 30 juillet 1675. Il décida la victoire de Montcassel le 11 avril 1677. Assuré de la paix, signée le 11 août 1678, il se vit le 24 attaqué inopinément par le prince d'Orange, vis-à-vis l'abbaye de Saint-Denis, où il était logé; cette surprise ne l'empêcha point de repousser le prince d'Orange, et de le chasser du village de Casteau après un combat opiniâtre et également funeste aux deux partis. Dans la seconde guerre que Louis XIV soutint contre toutes les puissances de l'Europe réunies en 1690, le duc de Luxembourg fut nommé au commandement de l'armée de Flandre. Le premier juillet, il attaqua le prince de Waldec à Fleurus, et remporta une victoire d'autant plus glorieuse, que de l'aveu de toute l'armée elle fut due à la supériorité de son génie. Cette victoire fut suivie de la prise de Saint-Amand, de Mons et de Hall. En 1691, le 18 septembre, combat de Leuse, où la victoire ne fut décidée qu'à six heures du soir. Le maréchal de Luxembourg, étonné du courage et des actions de vigueur des deux armées, dit : « Je me souviendrai de l'infanterie hollandaise, mais le prince de Waldec ne doit pas oublier la cavalerie française ». Le maréchal avait auprès du roi Guillaume un espion qui fut découvert, et contraint de donner un faux avis au

général français. Cependant, malgré cet avis, le maréchal avait pris ses mesures ; le 3 août son armée endormie est attaquée à la pointe du jour à Steinkerque ; une brigade était déja mise en fuite, et le général le savait à peine ; mais dès qu'il fut instruit de la surprise, il répara tout par des manœuvres aussi hardies que savantes, et arracha la victoire des mains de l'ennemi, qui le laissa maître du champ de bataille. Le 29 juillet 1693, nouvelle victoire du maréchal contre le prince d'Orange à Nerwinde. Peu de journées furent plus meurtrières et plus glorieuses. Il y eut environ vingt-mille morts, douze mille des alliés et huit mille des Français. La cathédrale de Paris fut remplie de drapeaux ennemis. Le maréchal s'y étant rendu peu de tems après avec le prince de Conti, pour une cérémonie, ce prince dit, en écartant la foule qui embarrassait la porte : *Messieurs, laissez passer le tapissier de Notre-Dame.* Le début de la journée de Nerwinde ne promettait pas la victoire aux Français. Le duc de Berwick fut fait prisonnier dès le commencement et conduit au prince d'Orange. « Je crois, lui dit Guillaume, avec l'air de satisfaction que donne » la certitude de vaincre, que Luxembourg n'est pas à se repentir de m'être venu attaquer ». — « Encore quelques heures, » répartit Berwick, et vous vous repentirez de l'avoir attendu ». L'événement justifia la prédiction. Du champ de bataille, le maréchal écrivit à Louis XIV, sur un chiffon de papier, pour lui annoncer sa victoire : « Artagnan, qui a bien vu l'action, en rendra » compte à votre majesté. Nos ennemis y ont fait des merveilles, » vos troupes encore mieux. Pour moi, sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres. Vous m'avez dit de prendre » une ville et de gagner une bataille, je l'ai prise et je l'ai gagnée ». Lorsque le roi fut instruit des détails de cette importante journée, il dit à ceux qui l'environnaient : *Luxembourg a attaqué en prince de Condé, et le prince d'Orange a fait sa retraite en maréchal de Turenne.* Le maréchal de Luxembourg termina sa glorieuse carrière par la longue marche qu'il fit à la tête de son armée réduite à cinquante mille hommes, en présence des ennemis au nombre de quatre-vingt mille, depuis Vignamont jusqu'à l'Escaut. Il mourut à Tournai le 4 janvier 1695, regretté comme le plus grand général qu'eût alors la France. Il dit en mourant : « Je préférerais aujourd'hui, à l'éclat de victoires inutiles au tribunal du juge des rois et des guerriers, le mérite d'un verre d'eau donné aux pauvres pour l'amour de lui ». Sa mort fut le terme des victoires de Louis XIV.

Des liaisons, qu'un des hommes d'affaires du maréchal de Luxembourg, nommé Bonnard, avait avec certaines femmes convaincues de l'horrible affaire des poisons, avaient attiré des soupçons injustes sur la personne de ce général. Par les conseils du marquis de Cavoie, il se rendit, en 1680, à la Bastille. Dès qu'il fut dans cette prison d'état, la jalousie de Louvois le poursuivit avec fureur. Les imputations étaient aussi ridicules qu'atroces. Parmi les questions qu'on lui fit, on lui demanda s'il n'avait pas fait un pacte avec le diable pour pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois? L'accusé répondit : « Quand » Mathieu de Montmorenci épousa une reine de France, il ne » s'adressa point au diable, mais aux états-généraux, qui déclarèrent que, pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorenci, il fallait faire ce mariage. » Il sortit enfin de la Bastille après une détention de quatorze mois, sans qu'il y eût de jugement prononcé ni pour, ni contre lui, et sans que le roi lui parlât jamais de l'étrange procès qu'il venait d'essuyer. Ce fut par des victoires que le duc de Luxembourg répondit à ses ennemis et à son persécuteur. Il avait épousé, le 17 novembre 1661, Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre Tallard-Luxembourg, duchesse de Pinei, princesse de Tingri, comtesse de Ligni, baronne de Dangu, etc., fille unique et héritière de Charles-Henri, duc de Pinei-Luxembourg par son mariage avec Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Pinei, laquelle se démit de son duché en faveur de sa fille et de son gendre, à condition que celui-ci porterait le nom et les armes de Luxembourg. Cette disposition fut confirmée par lettres-patentes du même mois, enregistrées le 20 mai 1662, et le duc de Luxembourg prêta serment, et fut reçu au parlement le surlendemain (1). De ce mariage sont issus :

1° Charles-François-Frédéric, qui suit ;
2° Pierre-Henri-Thibaut, abbé d'Orcamp, mort en 1700, le 25 novembre, à l'âge de trente-sept ans ;
3° Paul-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, qui fonda la *branche des ducs de Châtillon et d'Olonne*, rapportée ci-après ;
4° Christian-Louis de Montmorenci-Luxembourg, auteur de la *branche des princes de Tingri*, qui sera mentionnée en son rang ;
5° Angélique-Cunégonde, *dite* madame de Luxembourg, abbesse de Poussai, en 1666, puis mariée le 7 octobre 1694, à Louis de Soissons, comte de Noyers et de Dunois, prince de Neufchâtel, fils naturel de Louis de Bourbon, comte de Soissons.

CHARLES-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC Ier.

1695. Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, duc de Pinei-Luxembourg, et de Beaufort-Montmorenci, pair de France, prince d'Aigremont et de Tingri, marquis de Bellenave, baron de Mello, comte de Bouteville, de Dangu, de Lassei, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées le 29 janvier 1702, naquit le 28 février 1662. Il servit aux siéges et à la prise de Courtrai et de Dixmude en 1683, au siége et à la prise de Luxembourg en 1684, aux siéges et prises de Philisbourg, de Manheim et de Franckendal, en 1688 ; se distingua au combat de Valcourt en 1689, combattit à Fleurus l'année suivante, et porta au roi la nouvelle de cette victoire. En 1691, il était au siége et à la prise de Mons, sous les ordres du roi, qui lui donna le gouvernement général de la Normandie, sur la démission de son père qui conserva la survivance. Il combattit à Leuse, et arriva à Fontainebleau le 20 septembre pour faire part au roi de la victoire qu'on y avait remportée. Il se distingua aux journées de Steinkerque, de Tongres et de Nerwinde, où il fut blessé ; au siége et à la prise de Charleroi. A l'armée de Flandre, en 1694, il se trouva à la marche de Vignamont au pont d'Espierres. En 1702, il contribua à la défaite des Hollandais, qu'on poussa jusque sous Nimègue ; au combat d'Eckeren en 1703, et à la prise de Tongres. Il mourut le 4 août 1726. Il avait épousé, 1°, le 28 août 1686, Marie-Anne d'Albert de Luynes, morte le 17 septembre 1694, n'ayant eu que deux fils et une fille, morts en bas âge ; fille aînée de Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse et de Luynes, pair de France, chevalier des ordres du roi ; 2°, le 14 février 1696, Marie-Gillonne Gillier de Clérembault, morte le 15 septembre 1709, fille de René, marquis de Clérembault et de Marmande, baron de Puygarreau et de Sigournai, et de Marie le Loup de Bellenave. De ce mariage sont issus :

1° Charles-François-Frédéric II, qui suit ;
2° Anne de Montmorenci-Luxembourg, comte de Ligni, mestre-de-camp de cavalerie, né le 2 janvier 1707 ;
3° Marie-Renée, née le 21 juillet 1697, mariée le 15 avril 1716, à Louis-François de Neuville, duc de Retz et de Villeroi, pair de France ;
4° Françoise-Gillonne, née le 1er juillet 1704, mariée le 29 octobre 1722, à Louis de Pardaillan-Gondrin, duc d'Antin et d'Epernon, pair de France, gouverneur de l'Orléanais.

(1) Il ajouta à ses armes l'écusson de Luxembourg en cœur, comme a continué toute sa postérité mâle et femelle.

CHARLES-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC II.

1726. Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, duc de Pinei-Luxembourg et de Beaufort-Montmorenci, pair et maréchal de France, prince d'Aigremont, etc., chevalier des ordres du roi, capitaine de l'une des quatre compagnies des gardes-du-corps, gouverneur de Normandie, appelé *le maréchal de Luxembourg*, naquit le 31 décembre 1702. Il servit en Espagne, en 1719, aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, d'Urgel, au blocus de Roses; en Allemagne, il servit au siége du fort de Kehl, qui capitula le 22 octobre 1733. A l'armée du Rhin, en 1734, il combattit à la prise de Traërbach, le 8 avril; à Etlingen, le 4 mai; à Philisbourg, qui capitula le 18 juillet; à Worms, qui fut pris le 23. A l'armée de Bavière, en 1741, il était à la prise de Prague le 26 novembre; et lorsque le grand-duc de Toscane s'avança pendant l'hiver devant Pissech, il fut chargé de la défense de la porte que les ennemis attaquèrent, et d'où il les repoussa. Il combattit à Sahai le 25 mai 1742, concourut à la défense de Prague, et se distingua à la retraite de cette place la nuit du 16 au 17 décembre. En 1743, à l'armée du Rhin, il combattit à la bataille de Dettingen, le 27 juin; il passa en Flandre en 1744; servit au siége de Menin, qui se rendit le 4 juin, et de Fribourg, qui capitula le 6 novembre. En 1745, le 11 mai, il se distingua à Fontenoi, aux siéges de Tournai et d'Anvers. A Raucoux, le 11 octobre, il entra dans le village, à la tête du régiment de Beauvaisis, et en chassa les ennemis. Il combattit à Lawfeldt le 2 juillet 1747; S. M. l'honora du bâton de maréchal de France le 24 février 1757. Il mourut le 18 mai 1764, dans la soixante-deuxième année de son âge. Il avait épousé, 1°, le 9 janvier 1724, Marie-Sophie-Emilie-Honorate-Colbert de Seignelai, comtesse de Tancarville, et dame de Gournai en Brai, morte le 29 octobre 1747; 2°, le 29 juin 1750, Madeleine-Angélique de Neuville de Villeroi, veuve du duc de Boufflers, et sœur du duc de Villeroi. Du premier lit sont issus:

1° Anne-François, dont l'article suit;

2° Anne-Maurice, mariée, le 26 février 1745, à Anne-Louis-Alexandre de Montmorenci, prince de Robecque, grand d'Espagne. Elle mourut le 4 juillet 1760.

ANNE-FRANÇOIS.

Anne-François de Montmorenci-Luxembourg, duc de Montmorenci, baron de Jaucourt en Champagne, comte de Tancarville et de Gournai, marquis de Seignelai, naquit le 9 décembre 1735. Il fut fait colonel du régiment de Touraine le 1er février 1749, brigadier d'infanterie le 22 juillet 1759, et capitaine des gardes-du-corps, et est mort le 22 mai 1761, à l'armée du Bas-Rhin. Il avait épousé, le 17 février 1752, Louise-Françoise-Pauline de Montmorenci-Luxembourg, fille unique de Charles-François-Christian, prince de Tingri. Elle s'est remariée, le 14 avril 1764, à Louis-François-Joseph, prince de Montmorenci-Logni. Anne-François en eut les enfants qui suivent:

1° Mathieu-Frédéric de Montmorenci, né le 22 octobre 1756, mort le 17 juin 1761;

2° Charlotte-Anne-Françoise, née le 17 novembre 1757, mariée, le 6 octobre 1767, à Anne-Léon de Montmorenci, marquis de Fosseux;

3° Madeleine-Angélique, née en 1759, morte à Genève, le 27 janvier 1775, dans sa seizième année.

DUCS DE CHATILLON-BOUTEVILLE, D'OLONNE, PUIS DE PINEI-LUXEMBOURG.

PAUL-SIGISMOND.

1695. Paul-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, duc de Châtillon en 1696, souverain de Luxe, dans la Basse-Navarre, troisième fils de François-Henri, premier maréchal de Luxembourg, naquit le 3 septembre 1664. D'abord connu sous le nom de comte de Luxe, il entra enseigne au régiment du Roi en 1680, passa à une lieutenance en 1682, servit au siége de Courtrai en 1683, obtint une compagnie le 27 mai 1684, et la commanda à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg. Colonel du régiment de Nivernais le 17 septembre, puis du régiment de Provence le 18 octobre 1689, il combattit à la tête de ce régiment à la bataille de Fleurus, en 1690, au siége de Mons, en 1691, au siége de Namur et à la bataille de Steinkerque, dont il apporta la nouvelle au roi, qui le créa brigadier par brevet du 11 août 1692. Il reçut une blessure considérable à la jambe à la bataille de Nerwinde, au mois de juillet 1693. En se démettant du régiment de Provence, il passa colonel au régiment de Piémont, par commission du 20 août suivant. Employé à l'armée de Flandre en 1695, il se trouva au bombardement de Bruxelles et au combat de Tongres. Duc de Châtillon par cession de la duchesse de Mecklenbourg, sa tante, il obtint, au mois de février 1695, des lettres d'érection en sa faveur et pour ses successeurs mâles. Il servit à l'armée de la Meuse, mais ce fut sa dernière campagne. Ses blessures l'ayant empêché de continuer le service, il se démit du régiment de Piémont au mois de mars 1700, fut pourvu de la charge de lieutenant-général du gouvernement de Bourgogne au département du Charolais, en 1722, et mourut le 28 octobre 1731. Il avait épousé, 1°, le 6 mars 1696, Marie-Anne de la Trémoille, marquise de Royan, en Saintonge, comtesse d'Olonne, en Poitou, etc., morte le 2 juillet 1708; 2°, le 20 mars 1731, Elisabeth Rouillé de Meslay, fille de Jean, comte de Meslay, morte le 8 février 1740. Elle était veuve en premières noces d'Etienne Bouchu, conseiller d'état. Il eut du premier lit:

1° Charles-Paul-Sigismond, qui suit;

2° Anne-François-Frédéric, mort en bas âge.

CHARLES-PAUL-SIGISMOND.

1731. Charles-Paul-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, duc de Châtillon, et, par commutation de nom, depuis 1736, duc de Bouteville, marquis de Royan, comte de Hallot et d'Olonne, gouverneur du Maine, du Perche, et du comté de Laval, lieutenant-général des armées le 2 mai 1744, naquit le 20 février 1697. En 1713, il se trouva aux siéges de Landau et de Fribourg. Par commission du 24 septembre 1716, il fut nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom (d'Olonne), et le commanda aux siéges de Fontarabie, de Castelléon, de Saint-Sébastien, d'Urgel, de Roses, en 1719. Colonel du régiment de Normandie le 28 octobre 1721, il le commanda au siége de Kehl, en 1733. Brigadier des armées le 20 février 1734, il monta plusieurs tranchées au siége de Philisbourg. Il fut nommé maréchal de camp le premier mars 1738, marcha avec l'armée de Bavière sur les frontières de la Bohême, rentra en France avec la deuxième division de cette armée au mois de juillet 1743, et finit la campagne dans la Haute-Alsace. A l'armée du Rhin, en 1744, il concourut à la prise de Weissembourg, se trouva à l'affaire d'Haguenau le 23 août, passa le Rhin le 28, et servit au siége de Fribourg. Il se trouva au siége de Namur, en 1746, et combattit à Raucoux et à Lawfeldt, en 1747. Il avait épousé, 1°, le 5 juillet 1713, Anne-Charlotte-Eléonore le Tellier de Barbesieux, morte, sans enfants, le 21 octobre 1716; 2°, le 19 avril 1717, Anne-Angélique de Harlus de Vertilli, morte le 28 février 1769, fille de René, marquis de Vertilli, maréchal de camp. De ce dernier mariage sont issus :

1° Charles-Anne-Sigismond, qui suit;

2° Louis-Victoire, chevalier de Malte, mort en 1725;

3° Marie-Renée, née le 18 juin 1726.

CHARLES-ANNE-SIGISMOND.

Charles-Anne-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, né le 31 août 1721, duc de Châtillon, puis titré duc d'Olonne, fut d'abord connu sous le nom de comte de Luxe. Il fit, sous ce nom, en 1735, la campagne sur le Rhin, prit le titre de duc d'Olonne, sur la démission de son père, au mois de septembre, et se trouva à l'affaire de Clausen, au mois d'octobre. Colonel du régiment de Saintonge, par commission du 26 juillet 1737, il le commanda à l'armée de Bavière, en 1742, et finit la campagne de 1743 sur les bords du Rhin. Nommé colonel du régiment de Touraine le 8 juin 1744, il le commanda aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes; se trouva à la bataille de Fontenoi et au siége de Tournai, au mois de mai 1745; fut fait brigadier le premier juin, et servit en cette qualité aux siéges de la citadelle de Tournai, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath. Il combattit à Raucoux, au mois d'octobre 1746; se trouva à la bataille de Lawfeldt, en 1747; servit au siége de Berg-op-Zoom, à celui de Maestricht, en 1748, et fut déclaré maréchal des camps et armées du roi, par brevet du 10 mai 1748. A l'armée d'Allemagne, en 1757, il se trouva à la bataille d'Hastembeck et à la prise de plusieurs places de l'électorat d'Hanovre. Il mourut le 21 juillet 1777. Il avait épousé, 1°, le 22 octobre 1734, Marie-Etiennette de Bullion de Fervaques, morte le 9 octobre 1749, fille de Anne-Jacques, marquis de Bonnelles, maréchal de camp, gouverneur du Maine, chevalier des ordres du roi; 2°, le 2 juin 1753, Agnès Miotte de Ravannes, veuve du marquis de la Rochefoucauld-Bayers, morte le premier juin 1756; 3°, au mois de décembre 1762, Marie-Jeanne-Thérèse de l'Espinay de Marteville, veuve de Joseph-Maurice-Annibal de Montmorenci-Luxembourg, souverain de Luxe, lieutenant-général des armées du roi. Il eut du premier lit :

1° Anne-Charles-Sigismond, dont l'article suit;

2° Anne-Paul-Emmanuel-Sigismond, appelé le *chevalier de Montmorenci-Luxembourg*, puis *prince de Luxembourg*, né le 8 décembre 1742. Il avait fait ses premières armes dans la marine, et commandait, en 1763, la frégate la *Topase*. Il obtint la charge de capitaine de la seconde compagnie des gardes-du-corps, sur la démission du prince de Tingri, et fut créé maréchal de camp le premier janvier 1784, mort en 1789;

3° Bonne-Marie-Félicité, mariée, le 23 janvier 1754, à Armand-Louis, duc de Sérent, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, ancien gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry.

ANNE-CHARLES-SIGISMOND.

1777. Anne-Charles-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, appelé le *marquis de Royan*, puis *duc de Pinei-Luxembourg*, né le 15 octobre 1737, pair et premier baron chrétien de France, maréchal-de-camp des armées du roi le 12 décembre 1784, mort à Lisbonne le 13 octobre 1803. Il avait épousé, le 9 avril 1771, Madeleine-Susanne-Adélaïde le Voyer-d'Argenson de Paulmi, grand-croix de l'ordre de Malte, dame du palais de la reine en 1774, morte à Altona le 22 février 1813. De ce mariage sont issus :

1° Anne-Henri-René-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, appelé *duc de Châtillon*, né le 16 février 1772, décédé sans enfants de N.... de Launoi, laquelle s'est remariée à Raimond de Bérenger;

2° Charles-Emmanuel-Sigismond, qui suit;

3° Bonne-Charlotte-Renée-Adélaïde, née en 1773, mariée, le 14 mai 1788, avec Anne-Pierre-Adrien de Montmorenci-Laval, duc de Laval;

4° Marie-Madeleine-Charlotte-Henriette-Emilie, née le 15 avril 1778, mariée au duc de Cadaval de la maison de Bragance.

CHARLES-EMMANUEL SIGISMOND.

1803. Charles-Emmanuel Sigismond, duc de Luxembourg, pair de France, capitaine des gardes de sa majesté et lieutenant-général de ses armées, est né le 27 juin 1774.

Les armes de cette branche sont de Montmorenci-Luxembourg brisées d'un lambel d'argent.

PRINCES DE TINGRI.

CHRISTIAN-LOUIS.

1695. Christian-Louis de Montmorenci-Luxembourg, né le 9 février 1676, quatrième fils de François-Henri, duc de Pinei-Luxembourg, maréchal de France, fut prince de Tingri, souverain de Luxe, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, et mourut le 23 novembre 1746. Chevalier de Malte de minorité en 1676, il servit au siége de Namur en 1692, et combattit à Steinkerque le 3 août. Il était au siége et à la prise d'Hui le 24 juillet 1693, se signala à la bataille de Nerwinde le 29 juillet, et fut colonel du régiment de Provence le 20 août. En 1694, il servit à la marche de Vignamont au pont d'Espierres le 22 août. Là, il apprit de son père quelles sont les ressources d'un général habile qui veut traverser les desseins de l'ennemi. Il servit, en 1695, à la défense de Courtrai, dont les ennemis avaient dessein de former le siége, n'en sortit qu'après leur retraite, et marcha au bombardement de Bruxelles, les 13, 14 et 15 août. En 1697, il était au siége d'Ath, pris le 5 juin. Brigadier, par brevet du 29 janvier 1702, il servit à l'armée d'Italie sous le duc de Vendôme, combattit à San-Vittoria le 26 juillet, et eut part à la bataille et à la prise du château de Luzzara. En 1703, il servit à la prise de Bondanella le 13 janvier, et eut la direction de la principale attaque. Secondé du comte de Vaubecourt, il mit en fuite, sur la fin de février, deux mille hommes que le comte de Staremberg envoyait à Bersello. Il sortit de Modène, le 21 mars, avec le comte Albergotti, à la tête de seize cents hommes de pied qu'il commandait, marcha par de très-mauvais chemins à Boina et à Rivara, y surprit un régiment de dragons de l'empereur, s'empara de soixante chevaux, de quarante prisonniers, et d'une partie des bagages de ce régiment. A la tête de trente compagnies de grenadiers, il attaqua Revère le 10 avril 1704, essuya la décharge des Impériaux qui abandonnèrent aussitôt après la place. Dépêché à la cour pour porter cette heureuse nouvelle, il fut fait maréchal de camp, dont le brevet lui fut expédié le 26 octobre. En 1705, il partagea les travaux du siége de Vérue, qui se rendit à discrétion le 10 avril; se signala à la bataille de Cassano le 16 août, força, le 18 octobre, les retranchements que l'ennemi avait faits à la tête d'un pont sur le Sério, était à la prise de Soncino le 23, et emporta, l'épée à la main, la position de Sarravale.

Lieutenant-général du gouvernement de Flandre, le 21 mars 1708, il eut part à la prise de Gand le 5 juillet, combattit à Oudenarde le 11, et mena jusqu'à quinze fois à la charge les troupes qu'il commandait. Après la bataille il fit l'arrière-garde. Le 28 septembre, il entreprit d'entrer dans Lille avec un secours d'armes et d'hommes. L'entreprise était hardie et demandait du secret et surtout du génie : elle lui réussit. Pour mieux cacher son dessein, il envoya dans Douai, dans Arras et dans Béthune un corps de cavalerie sous prétexte d'arrêter les partis ennemis qui couraient dans la Flandre et dans l'Artois. Cependant on préparait à Douai ce qu'on destinait au secours de Lille; on tint les portes de cette ville fermées. Le chevalier de Luxembourg partit à la tête de deux mille cinq cents chevaux; chaque cavalier portait un sac de soixante livres de poudre, chaque dragon avait trois fusils. Ils marchaient à petits pas, et arrivèrent à une barrière des lignes de circonvallation sur les dix heures du soir, la nuit du 28 au 29 septembre. Au *qui vive* de la sentinelle, on répondit *Hollande*. L'officier qui répondait, parlait parfaitement bien le hollandais, et savait le nom de tous les régiments qui battaient l'estrade hors du camp. Il parvint à engager l'officier de garde à lui ouvrir la barrière, surtout lorsqu'on lui eut appris qu'il apportait de la poudre aux assiégeants, et qu'on était poursuivi par un détachement de l'armée de France. Dix-neuf cents hommes avaient heureusement passé la barrière; un officier français cria imprudemment *serre*, *serre*. L'officier de garde arrêta ceux qui suivaient; et sur leur refus on tira sur eux. Le feu ayant pris à trois sacs de poudre, cet accident arrêta les Français, et la barrière fut aussitôt fermée. Le reste de la cavalerie, se voyant découvert, reprit la route de Douai : l'alarme se répand parmi les ennemis, on court aux armes, on poursuit les Français retirés du côté de la ville, et ceux qui marchaient vers Douai. Le chevalier de Luxembourg avait concerté son projet avec le maréchal de Boufflers; il entra dans Lille avec dix-neuf cents hommes, quatre-vingt milliers de poudre et douze cents fusils. Le roi, informé des circonstances d'un événement aussi singulier, le créa lieutenant-général de ses armées. Pendant le siége de la citadelle de Lille, il fit une sortie dans laquelle il tua sept cents hommes aux ennemis. Il commanda la réserve à la bataille de Malplaquet le 11 septembre 1709, et fit l'arrière-garde de l'armée dans sa retraite. Il obtint le gouvernement de Valenciennes le 17 mars 1711, et prit le titre de prince de Tingri le 7 décembre. En 1712, il commanda à Valenciennes jusqu'au choc de Denain, où il se distingua le 24 juillet. Il était à la prise de Marchiennes le 30, de Douai le 8 septembre; il emporta une demi-lune à cette dernière place. Il servit à la prise du Quesnoi le 4 octobre, de Bouchain le 19. Chargé de traiter de la restitution des déserteurs avec l'Empire et la Hollande, il conclut le traité à Quiévrain le 21 avril 1718. Il commanda le camp de la Sambre par lettres du 8 août 1727 et du 15 avril 1730, fut reçu chevalier des ordres du roi le 2 février 1731, servit au siége de Kehl, qui capitula le 28 octobre 1733, s'empara, le 4 mai, à la tête de dix bataillons, d'un fort qui défendait les lignes d'Ettingen, qui furent forcées le même jour. Il marcha ensuite au siége de Philisbourg : la nuit du 5 juin, il fit perfectionner les parallèles sur toute la longueur et la crête du rideau qui fait face au corps de la place. Il releva la tranchée le 10 de ce mois, le 1er et le 12 juillet; Philisbourg capitula le 18. Il avait été créé maréchal de France, par état donné à Versailles le 14 juin. Il servit au siége de Worms le 23 juillet, et prêta serment pour la dignité de maréchal le 26 janvier 1735, sa promotion n'ayant été déclarée que le 17 du même mois. Il avait épousé, le 7 décembre 1711, Louise-Madeleine de Harlai de Beaumont, fille d'Achille de Harlai IV du nom, comte de Beaumont, conseiller d'état, et de Anne-Renée-Louise du Louet de Coetjanval. De ce mariage, sont issus :

1° Charles-François Christian, qui suit;

2° Joseph-Maurice Annibal, appelé le *comte de Montmorenci*, lieutenant-général des armées du roi, né le 15 novembre 1717. Il se signala dans les guerres sur le Rhin, en Corse,

en Piémont, en Italie, en Flandre et à la conquête de l'électorat d'Hanovre. Il mourut au mois de septembre 1762. Il avait épousé 1°, le 12 juin 1741, Françoise-Thérèse-Martine le Pelletier de Rosambo, morte le 13 décembre 1750; 2°, le 3 octobre 1752, Marie-Jeanne-Thérèse de l'Epinay de Marteville, dont il n'eut point d'enfants. Elle se remaria, au mois de décembre 1762, au duc d'Olonne et de Châtillon-sur-Loing. Le comte de Montmorenci a laissé du premier lit une fille;

Marie-Louise-Mauricette, née le 2 septembre 1750, mariée, le 30 décembre 1764, avec Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorenci, duc de Laval;

3° Eléonore-Marie, alliée, le 6 avril 1729, à Louis-Léon Potier, marquis de Grandelus, depuis duc de Trêmes, pair de France;

4° Marie-Louise-Cunégonde, née le 30 septembre 1716, mariée le 16 janvier 1736, à Louis-Ferdinand-Joseph de Croi, duc d'Havré, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, etc. Elle mourut le 18 avril 1764.

CHARLES-FRANÇOIS-CHRISTIAN.

1746. Charles-François-Christian de Montmorenci-Luxembourg, né le 30 novembre 1713, prince de Tingri, duc héréditaire par brevet du 7 février 1765, comte de Beaumont, marquis de Breval, etc, fut d'abord connu sous le nom de comte de Luxe. Colonel du régiment d'infanterie de Soissons, le 2 février 1731, il le commanda aux siéges de Kehl en 1733, et de Philisbourg en 1734. Son père ayant été créé maréchal de France en janvier 1735, sous le nom de maréchal de Montmorenci, le comte de Luxe prit alors le titre de prince de Tingri, et servit à l'affaire de Clausen. Brigadier, le 1er janvier 1740, il partit, du fort Louis, avec la troisième division de l'armée au mois d'août 1741, conduisit sa brigade jusqu'en Autriche; et, chargé de la défense de cette partie, il se trouva enfermé dans Lintz sous les ordres du comte de Ségur. Il rentra en France en janvier 1742, ne pouvant servir d'un an, en exécution de la capitulation de Lintz. A l'armée du Mein, au mois d'avril 1743, il combattit à Dettingen; employé à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Saxe, il couvrit le siége de Menin. Maréchal de camp le 2 mai, il servit aux siéges d'Ypres et de Furnes, à l'affaire d'Haguenau et au siége de Fribourg; aide-de-camp du roi le 1er mai, il se trouva à la bataille de Fontenoi, aux siéges et à la prise des villes et citadelles de Tournai, d'Oudenarde et de Dendermonde. En 1746, il combattit à Raucoux, et obtint, après la mort de son père, la lieutenance générale du gouvernement de Flandre, et le gouvernement de la ville de Valenciennes. Il se trouva à la bataille de Lawfeldt en 1747, fut créé lieutenant-général des armées du roi le 16 mai 1748, eut, le 27 mai 1764, après la mort du maréchal de Luxembourg, la compagnie des gardes du corps qui conserva son nom, et fut fait chevalier des ordres du roi, le 2 février 1767. Il avait épousé 1°, le 9 octobre 1730, Anne-Sabine Olivier de Sénozan, marquise de Rivière, morte le 29 septembre 1741; 2°, le 19 décembre 1752, Louise-Madeleine de Fay de la Tour-Maubourg, fille du maréchal de la Tour-Maubourg, morte le 15 septembre 1754; 3°, le 11 février 1765, Eléonore-Josephe-Pulchérie des Laurens, qui fut présentée la même année, et a pris le tabouret chez la reine. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° N. de Montmorenci-Luxembourg, mort jeune;

2° Louise-Françoise-Pauline, mariée, 1°, le 17 février 1752, à Anne-François, duc de Montmorenci-Luxembourg; 2°, le 14 avril 1764, à Louis-François-Joseph, comte de Montmorenci-Logni;

Du troisième lit :

3° Anne-Christian, dont l'article suit.

ANNE-CHRISTIAN.

Anne-Christian de Montmorenci-Luxembourg, duc de Beaumont, pair de France, ancien capitaine des gardes, prince de Tingri, né le 22 juin 1767, a épousé, le 21 janvier 1787, Anne-Marie de Bec de Lièvre de Cani, de laquelle il a :

1° Edouard de Montmorenci-Luxembourg, né en 1802;

2° Hervé de Montmorenci-Luxembourg, né en 1804;

3° Anne-Albertine-Josephe-Marie, née en 1790, mariée le premier juin 1808, à Marie-Louis-Eugène, comte de Béthune Sulli, et de Saint-Venant, vicomte de Lierres, baron de Sulli, marquis de Lens, comte de Montgommeri, etc.;

4° Elianne de Montmorenci-Luxembourg.

Les armes de cette branche sont comme celles de Montmorenci-Pinei-Luxembourg.

SEIGNEURS DE WASTINES, PRINCES DE ROBECQUE,

EN ARTOIS, MARQUIS DE MORBECQUE, GRANDS D'ESPAGNE.

OGIER.

1490. Ogier de Montmorenci, seigneur de Wastines, de Bersée, de Wandegies, du Châtelet, etc., second fils de Louis de Montmorenci, baron de Fosseux, et de Marguerite de Wastines, s'accorda, après la mort de ses père et mère, par contrat du 27 mars 1490, avec Roland de Montmorenci, son frère aîné, pour les droits de quint qu'il pouvait prétendre en leur héritage, et par un autre acte du mois de février 1494, il donna à l'église de Saint-Etienne de Bersée, une verrière où sont son portrait et celui de sa femme, avec les armes de Montmorenci, *brisées de trois besants d'argent sur la croix. Supports, deux anges, cimier un chien*, et pour cri de guerre : *Dieu en ayde au premier chrétien.* Les deux anges tiennent deux rouleaux, au-dessous est écrit le mot grec *aplanos*. Il mourut le 14 septembre 1523. Il avait épousé, par contrat du 6 avril 1486, Anne de Wandegies, dite de *Ruenne*, fille et héritière de Sance, seigneur de Wandegies, et de Jeanne de Beaufort de Grantrin. Elle lui apporta en dot, neuf terres seigneuriales. De ce mariage sont issus :

1° Jean premier, dont l'article suit;

2° Roland de Montmorenci, né le 12 juillet 1493, mort peu après 1516, sans avoir été marié;

3° François de Montmorenci, né le 4 octobre 1495, mort jeune et sans alliance;

4° Marguerite, née le 4 octobre 1487, mariée à Adrien, seigneur de Waudrecourt et de Nampont;

5° Louise, née le 24 octobre 1491;

6° Jeanne, née le premier août 1494, religieuse à Ghillengen

JEAN Ier.

1523. Jean de Montmorenci, premier du nom, seigneur de Wastines, de Bersée, Barli, Wandegies, Sauteing, Beuvri, Hellem, Fremecourt, etc., etc., écuyer et premier échanson de Philippe II, archiduc d'Autriche, depuis roi d'Espagne, naquit le 3 mars 1488, testa le premier août 1535 et mourut en 1538. Il avait épousé, le 28 janvier 1518, Anne de Blois-Trélon, fille de Louis Ier, chevalier, seigneur deTrélon, et de Jeanne de Ligne. Elle mourut le 9 février 1558. Leurs enfants furent:

1° François, dont l'article suit;

2° Jeanne, dame de Barli, mariée, le 5 juin 1538, à Antoine de Montigni, seigneur de Noyelles, capitaine du château de Bouchain;

3° Anne, alliée, le premier octobre 1550, à Nicolas de la Haulle, seigneur de Gremauville et de Ganseville;

4° Marie de Montmorenci, religieuse à Beaumont, près Valenciennes, et prieure de l'Abbayette à Lille, morte le 17 mars 1605;

5° Marguerite, mariée à Jacques Baudain, chevalier, seigneur de Mauville, de Villiers et de Caignicourt.

FRANÇOIS.

1538. François de Montmorenci, chevalier, seigneur de Wastines, Bersée, Wandegies, Beuvri, etc., etc., colonel d'un régiment d'infanterie walonne, eut plusieurs fois le gouvernement des villes de Lille, Douai et Orchies, durant les troubles des Pays-Bas. Devenu l'aîné de la maison de Montmorenci en Flandre, par la mort de Floris, baron de Montigni, il reprit les armes pleines. Il mourut au château de Bersée l'an 1594. Il avait épousé, 1°, le 30 avril 1550, Hélène Villain, dame d'honneur de la reine de Hongrie, fille d'Adrien III, vice-amiral des Pays-Bas; 2° Jacqueline de Recourt, fille de François, seigneur de Recourt. Il eut de sa première femme:

1° Maximilien de Montmorenci, mort jeune;

2° Louis, dont l'article suit;

3° Nicolas de Montmorenci, comte d'Esterre, chef des finances des archiducs, puis conseiller d'état et établi premier commissaire au renouvellement des lois au pays de Flandre. Il mourut le 17 mai 1617, sans enfants d'Anne de Croï, fille de Jacques, seigneur de Sempi, chevalier de la Toison d'Or, qu'il avait épousée en 1589;

4° Jean de Montmorenci, seigneur de Hellem, mort à la Chartreuse de Louvain en 1596;

5° Philippe, mariée, le 31 mars 1585, à Adrien, seigneur de Gonnecourt, gouverneur de Maestricht;

6° Anne, chanoinesse à Nivelle, puis religieuse à l'Annonciade à Béthune, où elle mourut en 1604;

7° Marie... } mortes en bas âge.
8° Charlotte }

LOUIS.

Louis de Montmorenci, seigneur de Beuvri, capitaine au régiment de son père, fut tué, abandonné de ses troupes à l'entreprise d'Ostende, après avoir surpris et emporté la basse ville, le 30 mars 1585. Il avait épousé, le 31 juillet 1577, Jeanne de Saint-Omer, fille de Jean, baron de Morbecque, vicomte d'Aire, et de Jacqueline d'Yve, dame de Robecque. Il en eut six enfants:

1° François de Montmorenci, protonotaire et prévôt de l'église de Cassel, puis chanoine et haut doyen de Liége, mort dans l'ordre des Jésuites, en faveur desquels il fonda un collége à Aire, et le séminaire de théologie au collége de Douai;

2° Antoine de Montmorenci, seigneur de Beuvri, mort abbé de Saint-Etienne de Femi en 1635;

3° Floris de Montmorenci, recteur de Douai, de l'ordre des Jésuites, vivant en 1649;

4° Jean, dont l'article suit;

5° Marie, chanoinesse de Mons, et l'une des premières dames de l'archiduchesse Isabelle;

6° Hélène, mariée, l'an 1609, à Richard de Mérode, seigneur d'Oignies, chevalier de l'ordre de Calatrava, gouverneur de Bapaume, où elle mourut le 11 mars 1613.

JEAN II.

1594. Jean de Montmorenci, deuxième du nom, comte d'Esterre et de Morbecque, vicomte d'Aire, baron d'Haverskerke et de Wastines, seigneur de Bersée, Robecque, Hellem, etc., chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de la ville et du château d'Aire, et maître d'hôtel de l'infante, commença ses premières armes en Hongrie et à la conquête de la Transylvanie, où il se signala en plusieurs grandes occasions. Il fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1630, fut créé prince de Robecque et marquis de Morbecque par Philippe IV, roi d'Espagne, et mourut le 14 octobre 1631. Il avait épousé Madeleine de Lens, fille de Gilles, baron d'Aubigni, seigneur de Warlus, etc. Il en eut:

1° Gilles de Montmorenci, mort jeune;

2° Nicolas de Montmorenci, vicomte d'Aire, capitaine de cavalerie, mort le 4 novembre 1629, sans alliance;

3° Gilles-Honoré de Montmorenci, capitaine de trois cents hommes d'armes, mort au mois d'octobre 1629;

4° Rodrigue de Montmorenci, mort jeune;

5° François-Philippe de Montmorenci, marquis de Morbecque, décédé le 3 décembre 1633;

6° Eugène, dont l'article suit;

7° François-Ignace de Montmorenci, comte d'Esterre, capitaine de cavalerie, tué à la bataille de Lens;

8° Hélène, mariée à Engilbert d'Immerselle, vicomte d'Alost, comte de Bouchove, en 1640;

9° Marie-Isabelle, mariée, 1°, à Charles de Brandenbourg, vicomte d'Uclais; 2°, à N... d'Immerselle, vicomte d'Alost;

10° Marie-Thérèse, morte sur la fin de l'an 1631.

EUGÈNE.

1631. Eugène de Montmorenci, prince de Robecque, marquis de Morbecque, comte d'Esterre, vicomte d'Aire, mestre

de camp d'un régiment d'infanterie walonne, chevalier de la Toison d'Or, commandait dans Saint-Omer lorsque cette place fut prise par les Français en 1677, et mourut au mois de janvier 1683. Il avait épousé, en 1649, Marguerite-Alexandrine de Ligne-Aremberg, fille de Philippe, prince de Ligne-Aremberg, duc d'Arschot. Elle mourut en 1651, ayant eu les enfants qui suivent :

1° Philippe-Marie, qui continue la lignée ;

2° Jean-Philippe-Dominique de Montmorenci, comte d'Esterre, mort le 6 novembre 1686 ;

3° Isabelle, mariée à Philippe-Charles Spinola ; elle mourut au mois de septembre 1671 ;

4° Claire de Montmorenci.

PHILIPPE-MARIE.

1683. Philippe-Marie de Montmorenci, prince de Robecque, marquis de Morbecque, quitta, au commencement de 1678, le service d'Espagne pour passer à celui de France. Il mourut à Briançon en Dauphiné, l'an 1691, servant dans l'armée de Savoie, où il commandait un régiment pour le service du roi. Il avait épousé Marie-Philippine de Croi-Solre, fille de Philippe-Emmanuel, comte de Solre et de Buren, baron de Molembais, etc. De ce mariage sont issus :

1° Charles, dont l'article suit ;

2° Anne-Auguste, qui viendra après son aîné ;

3° Isabelle-Eugénie, religieuse bénédictine au monastère de la Ville-l'Evêque, à Paris.

CHARLES.

1691. Charles de Montmorenci, prince de Robecque, marquis de Morbecque, d'abord capitaine au régiment d'infanterie de son père, le 24 octobre 1688, lors de sa levée ; il passa en Piémont et se trouva à la bataille de Staffarde en 1690, à la conquête du comté de Nice et du marquisat de Villefranche en 1691, et obtint, le 13 décembre de cette année, le régiment dont son père était colonel. Il continua de servir à l'armée d'Italie, et se trouva à la bataille de la Marsaille en 1693. Il servit sur le Rhin en 1696 et 1697. Brigadier le 29 janvier 1702, il commanda à Fiédelingen la même année ; servit aux siéges de Brisach et de Landau, à la bataille de Spire en 1703, à celle d'Hochstett en 1704, et fut fait maréchal de camp par brevet du 26 octobre. A l'armée de Savoie, il servit à la prise du château de Villefranche, de Nice, au siége de Chivas, à la prise de Montmélian en 1705, au siége et au combat de Turin en 1706, à l'armée du Dauphiné en 1707, 1708 et 1709. Il passa depuis à la cour de Madrid, où le roi d'Espagne le fit lieutenant-général de ses armées, et le créa grand d'Espagne de la première classe en avril 1713. En 1714 il servit au siége de Barcelonne, fut fait colonel des gardes walonnes, au lieu du duc d'Havré, en 1716, et mourut le 15 octobre de la même année. Il avait épousé, le 12 janvier 1714, Isabelle-Alexandrine de Croi de Solre, fille de Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François, comte de Solre, lieutenant-général, chevalier des ordres du roi, dont il n'eut qu'un enfant, mort en 1716, au berceau.

ANNE-AUGUSTE.

1716. Anne-Auguste de Montmorenci, comte d'Esterre, puis, à la mort de son frère aîné, grand d'Espagne de la première classe, marquis de Morbecque, etc., etc., fit la campagne de Flandre en 1696 ; capitaine d'infanterie au régiment du prince de Robecque, son frère, en 1697 ; il servit la même année sur le Rhin, et fut fait major du même régiment le 22 juillet 1698. Colonel du régiment de Normandie en 1700, il fut blessé au combat de Chiari en 1701 ; brigadier d'infanterie le 10 février 1704, il aida la même année à chasser les Impériaux de Robbio ; servit aux siéges de Verue en 1705, de Lérida en 1707, de Tortose en 1708 ; fut nommé maréchal de camp au mois de mars 1710 ; se trouva au siége de Gironne, où il défit un régiment napolitain qui voulait se jeter dans la place en janvier 1711. Après la réduction de cette ville, il fut dépêché au roi d'Espagne pour lui en porter la nouvelle, et fut fait chevalier de la Toison d'Or le 9 février suivant. Au siége et à la prise de Barcelonne, en 1714, il emporta le fort des Capucins. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi le 30 mars 1720, grand-maître de la maison de la reine douairière d'Espagne en 1725 ; employé à l'armée du Rhin, par lettres du 1er avril 1734, il servit au siége et à la prise de Philisbourg. Il mourut le 27 octobre 1745. Il avait épousé, le 23 décembre 1722, Catherine-Félicité du Bellai, morte le 3 juin 1727, dame du palais de la reine, fille de Charles, seigneur de la Pallue. Il en eut :

1° Anne-Louis-Alexandre, dont l'article suit ;

2° Louis-Alexandre de Montmorenci, appelé le *marquis de Morbecque*, né le 25 janvier 1729, colonel du régiment d'infanterie de l'Ile-de-France, lieutenant-général des armées du roi le 15 décembre 1781, propriétaire du majorat et de la grandesse des princes de T'Serclaes-Tilli, mort sans alliance, à Leer, dans la Frise orientale, le 16 février 1795 ;

3° Madeleine-Françoise-Anne-Félicité-Isabelle, morte prieure à la Ville-l'Evêque, à Paris, le 22 février 1782.

ANNE-LOUIS-ALEXANDRE.

1745. Anne-Louis-Alexandre de Montmorenci, prince de Robecque, marquis de Morbecque, comte d'Esterre, vicomte d'Aire, premier baron chrétien de France, comte du Saint-Empire romain, lieutenant-général des armées du roi le 25 juillet 1762, commandant en chef dans les provinces de Flandre, Hainaut et Cambresis, en 1777, mourut le 12 octobre 1813, sans laisser de postérité. Il avait épousé, 1°, le 26 février 1745, Anne-Marie de Montmorenci-Luxembourg, morte le 4 juillet 1760 ; 2°, le 3 mai 1761, Alexandrine-Emilie de la Rochefoucauld-Estissac, morte le 29 janvier 1814.

Cette branche, qui vient de s'éteindre, portait les armes pleines de Montmorenci.

SEIGNEURS DE CROISILLES.

PHILIPPE.

Philippe de Montmorenci, chevalier, seigneur de Courières, Neuville-Wistace, Bours, Wancourt, etc., conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, second fils de Jacques, seigneur de Montmorenci, et de Philippe de Melun, servit le duc de Bourgogne en plusieurs occasions, tant en paix qu'en guerre, depuis l'an 1430, jusqu'à sa mort, arrivée le 21 février 1474 (1). Il avait épousé, 1°, Marguerite de Bours, fille unique de Guillaume, dit Wiscare; 2° Gertrude de Reymerswale, dont il n'eut qu'une fille, décédée en bas âge; 3°, l'an 1467, Antoinette d'Inchi, dame de Saint-Leu, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1° Marc, dont l'article suit;

2° Hugues, qui a fondé la branche des seigneurs de Bours, rapportée en son rang.

MARC.

1474. Marc de Montmorenci, chevalier, seigneur de Croisilles, Wancourt, Guemappes, Houpelines, etc., mort en 1499, avait épousé Marie de Halwin, héritière de Nieu-Capelle, fille de Gautier, seigneur de Halwin. Il en eut :

1° Antoine, dont l'article suit;

2° Marie, morte, sans alliance, en 1500;

3° Marguerite, mariée, en 1500, à Jean de Sars, seigneur de Fosseteau et de Taniers.

ANTOINE.

1499. Antoine de Montmorenci, chevalier, seigneur de Croisilles, Saint-Léger, Russignies, etc., etc., mort le 21 mars 1529 (2), avait épousé, 1°, en 1498, Françoise de Lannoi de Molembais, dont il eut Baudouin, qui suit; 2°, en 1525, Jeanne de Beaufort de Ransart, morte, sans enfants, en 1533.

BAUDOUIN.

1529. Baudouin de Montmorenci, chevalier, seigneur de Croisilles, Neuville-Wistace, Hubermont, Mercatel, etc., etc., mourut vers l'an 1567. Il avait épousé, 1°, le 21 septembre 1530, Isabeau de Stavèle, morte en 1542; 2°, en 1543, Catherine de Rubempré de Bièvre. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Georges, dont l'article suit;

2° Françoise, mariée, en 1550, à Jacques de Joigni, chevalier seigneur de Pamèle;

3° Jeanne, épouse de Gabriel de Jausse, chevalier seigneur de Mastaing, comte de Lierde;

4° Anne, chanoinesse à Nivelle;

5° Louise, } 6° Marguerite, } jumelles, religieuses claristes;

Du second lit :

7° Charles de Montmorenci, qui a fondé la branche des seigneurs de Neuville-Wistace, rapportée ci-après;

8° Jacques de Montmorenci, chanoine de N. D. de Tournai, mort le 23 juin 1596;

9° Baudouin de Montmorenci, seigneur de Hubermont, mort à Douai, le 16 décembre 1593. Il avait épousé, en 1585, Marguerite d'Ongnies, dame de Middelbourg, de Haveskerque, vicomtesse d'Ypres, morte le 20 mars 1602. Il en avait eu deux enfants :

A. Marc de Montmorenci, seigneur de Hubermont, Lannon, Linselles, etc., mort en Italie, le 20 décembre 1610, au retour de Jérusalem;

B. Marguerite, morte en bas âge;

10° Jacqueline, mariée à Fernand de la Barre, seigneur de Moucron, grand bailli de Flandre;

11° Anne, chanoinesse de Mons, mariée, le 20 janvier 1566, à François Schoutète, dit d'Erpe, chevalier seigneur de Laërne, Erondeghen, Estombes, etc., grand bailli de Courtrai.

GEORGES.

1567. Georges de Montmorenci, chevalier, seigneur de Croisilles, Glajon, Signi, Houpelines, Guemappes, etc., grand bailli de Bruges, grand veneur et forestier du comté de Flandre, mourut le 31 décembre 1615. Il avait épousé, 1°, l'an 1567, Françoise de Jausse, dite *de Mastaing*, morte le 15 juin 1580; 2° Isabeau de Renesse; 3° Louise de Cruninghen, dame de Steinkerque. Il eut du premier lit :

1° Philippe de Montmorenci, seigneur de Wancourt, mort le 10 mai 1599, en accompagnant l'archiduc Albert en Espagne;

2° Jeanne, dame de Croisilles, Chaumont, Wancourt, etc., mariée à Philippe de Mérode, baron de Frentz, comte de Middelbourg, vicomte d'Ypres, etc. Elle mourut le 7 novembre 1621.

---

(1) Il portait de Montmorenci, brisé d'un lambel d'argent.

(2) Il portait de Montmorenci, la croix brisée au centre d'une losange d'or; armes que sa branche a conservées.

SEIGNEURS DE NEUVILLE-WISTACE.

CHARLES.

1567. Charles de Montmorenci, chevalier, seigneur de Neuville-Wistace, Mercatel, Amongies, Russignies, etc., etc., deuxième fils de Baudouin, seigneur de Croisilles, et de Catherine de Rubempré, mourut à Douai, le 29 juin 1605. Il avait épousé, en 1574, Jeanne le Blanc, dame de Blequin, Beaurepaire, Houchin, etc., morte le 24 février 1606, laissant :

1° Guillaume, dont l'article suit;

2° Catherine, mariée, en 1610, à Robert de Maldeghem, seigneur de Gamarès et de Morbeque;

3° Jacqueline, dame de Beaussart, mariée, en 1610, à Pontus de Divion, baron de Baenghien.

GUILLAUME.

1605. Guillaume de Montmorenci, chevalier, seigneur de Neuville-Wistace, Mercatel, Houchin, Beaurepaire, etc., né l'an 1575, gouverneur de Lens en 1634, devint l'aîné de la branche de Croisilles. Il avait épousé, le 17 février 1602, Marie de Montjoie, vicomtesse de Roullers, dont il eut dix enfants :

1° Georges de Montmorenci, vicomte de Roullers, tué au siége d'Arras en 1640, sans enfants de N.... Tatzameronghen, son épouse;

2° Adrien de Montmorenci, seigneur de Windegies, mestre de camp de cavalerie, mort en 1667, sans enfants de Marie-Anne-Catherine d'Auverougbe, sa femme;

3° Claude-Louis de Montmorenci, mort en 1645;

4° Jean-Baptiste de Montmorenci, marié avec N... de Hornes-Houtekerke. Il fut tué en duel l'an 1640;

5° Guillaume-François, dont l'article suit;

6° Marguerite-Jeanne, mariée, en 1640, à Antoine de Maulde, seigneur de la Bussière près Béthune;

7° Ursule-Amalburge, mariée, en 1639, à Charles de Divion, seigneur de Baenghien, son cousin;

8° Marie, abbesse d'Avènes, morte en 1673;

9° Jacqueline-Claire, mariée, 1°, à François de Tournai, seigneur de Méricourt; 2° à Jean, comte de Gaselbeck; 3° à N...., comte de Hamal, baron de Vierves;

10° Anne-Marie, femme d'Antoine-Mamilien-Baudouin, baron de Bagnonville.

GUILLAUME-FRANÇOIS.

Guillaume-François de Montmorenci, vicomte de Roullers, seigneur de Mercatel, Neuville-Wistace, Russignies, Houchin, Logni, Clèves, etc., épousa Claire-Eugénie de Hornes, fille de Philippe, comte de Hornes-Haverskerke, et de Dorothée de Ligne-Aremberg. Il en eut :

1° Guillaume de Montmorenci, mort en 1674;

2° Philippe-François, dont l'article suit;

3° Marc de Montmorenci, lieutenant-général des armées du roi le 30 mars 1720, mort sans lignée;

4° Claude-Albertine-Rosalie, reçue fille d'honneur de la dauphine au mois de juin 1686, morte le 24 juin 1690;

5° Marie-Thérèse, chanoinesse de Remiremont, mariée, en 1702, à Claude-André de Dreux, comte de Naucré;

6° Honorine, chanoinesse à Mons en 1691, morte le 10 septembre 1730.

PHILIPPE-FRANÇOIS.

Philippe-François de Montmorenci, vicomte de Roullers, seigneur de Neuville-Wistace, etc., fut colonel du régiment de Condé en 1690, quitta le service en 1696, et mourut à Gand, le 14 septembre 1704, connu sous le nom de *prince de Montmorenci*, laissant de Charlotte-Louise de Saveuse, sa femme, quatre enfants :

1° Louis-François, dont l'article suit;

2° Philippe-François de Montmorenci, marquis de Nancré et de Carenci, par la donation de sa tante, chef de brigade des carabiniers, lieutenant-général des armées du roi le 10 mai 1748. Il se démit de sa brigade du régiment royal des carabiniers au mois d'octobre 1756;

3° François, né posthume le 29 novembre 1704;

4° Françoise-Louise, née le 24 août 1696.

LOUIS-FRANÇOIS.

1704. Louis-François de Montmorenci, comte de Logni, vicomte de Roullers, etc., appelé le *prince de Montmorenci*, mourut en 1736. Il avait épousé, le 27 août 1729, Marie-Anne-Thérèse de Rym, baronne de Belhem, morte le 16 août 1738. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Ernest-Gabriel, appelé *prince de Montmorenci*, que ses biens en Flandre engagèrent à prendre le service de l'impératrice reine de Hongrie, où il fut fait, quoique jeune, officier-général; il se retira ensuite, et mourut en 1767, ayant épousé mademoiselle de Wassenaer;

2° Louis-François-Joseph, qui suit;

3° Marie-Anne-Philippe-Thérèse, mariée, en 1747, à Charles-Joseph-Marie, duc de Boufflers, pair de France, mort le 4 septembre 1748;

4° Caroline-Françoise-Philippine, mariée, en 1753, à Adrien-Louis de Guines de Melun, comte de Souastres, colonel du régiment de Navarre, et brigadier des armées du roi;

5° Philippe-Auguste, mariée, le 21 mars 1759, à Charles-

François, comte de Broglie, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres, ci-devant ambassadeur extraordinaire en Pologne.

LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH.

1736. Louis-François-Joseph de Montmorenci, appelé *prince de Montmorenci-Logni*, né le 21 mars 1737, brigadier des armées du roi en 1762, colonel du régiment de Touraine, épousa, le 14 avril 1764, Louise-Françoise-Pauline de Montmorenci-Luxembourg, fille de Charles-François-Christian, prince de Tingri. Cette branche est éteinte.

SEIGNEURS DE BOURS.

HUGUES.

Hugues de Montmorenci, chevalier, seigneur de Bours, de Courières, second fils de Philippe, seigneur de Croisilles, et de Marguerite de Bours, sa première femme, vivait encore en 1499. Il avait épousé, 1° Marguerite d'Ongnies, fille de Baudouin, seigneur d'Estrées, gouverneur de Lille; 2° Jossine de Saint-Omer, fille de Josse, seigneur de Morbecque. Elle se remaria à Jean de Flandre, seigneur de Drinckam. Hugues eut our enfants :

Du premier lit :

1° Marie, femme de Jean de Riencourt, chevalier, seigneur de Riencourt et de Franqueville;

2° Jacqueline, mariée à Jean, seigneur des Marets et de la Mothe, en Normandie;

Du second lit :

3° Nicolas, dont l'article suit;

4° Jean de Montmorenci, seigneur de Courières, etc., etc., chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan de l'empereur Charles V et de Philippe II, roi d'Espagne, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, grand bailli d'Alost, qui fit son testament le 21 juillet 1563. Il avait épousé Philippe de Lannoi, fille de Ferri, seigneur de Frenoi, chevalier de la Toison-d'Or. Il n'en eut qu'un fils, mort jeune avant son père;

5° François de Montmorenci, grand-aumônier de l'empereur Charles-Quint;

6° Marie, épouse, en 1514, de Valentin-Fontaine de Cuningham, dit *Poupars*, issu des comtes de Glencairn, pairs d'Ecosse.

NICOLAS.

Nicolas de Montmorenci, chevalier, seigneur de Bours et de Guéchart, mort avant l'an 1544, avait épousé, en 1512, Anne Rouault de Gamaches, fille d'Aloph, seigneur de Gamaches, et de Jacqueline de Soissons de Moreuil. De ce mariage sont issus :

1° Gabriel, dont l'article suit;

2° Christophe de Montmorenci, mort à Rome sans postérité;

3° Jacqueline, dame d'honneur d'Eléonore d'Autriche, reine de France, mariée à Quentin de Gourlai, seigneur de Monsures et d'Azincourt.

GABRIEL.

Gabriel de Montmorenci, seigneur de Bours, de Guéchart, de Villeroye, vivant en 1544, épousa Michelle de Bayencourt, fille de Pierre, seigneur de Bouchavannes. Elle se remaria, 1° le 22 juin 1548, à François d'Aumale, seigneur du Quesnoi; 2° à Antoine Mitte de Miolans. Gabriel en avait eu :

1° Jean Ier, dont l'article suit;

2° Claude de Montmorenci, mort page du roi Henri III;

3° Antoinette, femme, 1° d'Antoine de Sorel, chevalier, seigneur d'Ugui; 2° de Titus de Saint-Simon, vicomte de Clastre, chevalier de l'ordre du roi;

4° Anne, morte sans avoir été mariée.

JEAN Ier.

Jean de Montmorenci, chevalier, seigneur de Bours, fut élevé page de l'empereur Charles V; Jean de Montmorenci, seigneur de Courières, son grand oncle, lui donna cent livres de rente, à condition qu'il demeurerait dans la religion romaine. Il vivait au mois de juin 1579. De Bernarde Gaillard de Longjumeau, son épouse, fille de Michel, chevalier, seigneur de Chilli, du Fayet, etc., il laissa :

1° Daniel de Montmorenci, tué au siége de Chartres, l'an 1591 étant lieutenant de la compagnie d'ordonnance du vicomte de Turenne;

2° Josias, dont l'article suit;

3° Gédéon de Montmorenci, mort jeune;

4° Benjamin de Montmorenci, auteur de la branche des seigneurs d'Esquencourt, rapportée ci-après;

5° Jean de Montmorenci, seigneur de Flexelles, marié, 1° avec Madeleine de Boutillac; 2° avec Madeleine des Champs de Vaux. Il mourut sans enfants;

6° Georges de Montmorenci, seigneur de Créci, capitaine au service de Hollande. Il épousa Laure Affaitadi de Ghistelles, dont il eut :

a. Agnès, dame de Blaësweld et de Crétembourg, femme du comte de Coupigni;

b. N.., morte religieuse;

7° Pierre de Montmorenci, auteur de la branche des seigneurs d'Acquest, rapportée en son rang ;

8° Anne de Montmorenci, seigneur du Hamel, tué en duel ;

9° Hyppolite, marié 1° à Pierre de Melun, prince d'Epinoi ; 2° à François de la Fontaine, chevalier, seigneur d'Oignon. Elle mourut en 1616 ;

10° Elisabeth, femme de Jean de Belloi, seigneur de Pont de Meez, près d'Amiens ;

11° Michelle, mariée à Oudard de Fontaines, seigneur d'Esturgel ;

12° Jacqueline, 13° Louise, 14° Souveraine, } mortes sans avoir été mariées.

JOSIAS.

Josias de Montmorenci, chevalier, seigneur de Bours et de Guéchart, capitaine au régiment des gardes du roi, mort le 20 juillet 1616, avait épousé 1° Marie de Grouches, fille de Henri, seigneur de Griboval ; 2° Louise Hotman, veuve de Catherin d'Aumale, seigneur de Nampsel : les enfants de Josias sont,

Du premier lit :

1° Jean II, dont l'article suit ;

Du deuxième lit :

2° François de Montmorenci, seigneur de Bours, né posthume, mort sans alliance ;

3° Louise, 4° Marie, } religieuses à Jouarre.

JEAN II.

Jean de Montmorenci, seigneur de Bours, était, à l'âge de quatorze ans, enseigne de la compagnie de son père. Il se noya par accident l'an 1622, avant l'accomplissement de son mariage avec Louise d'Aumale, fille de Catherin, seigneur de Nampsel.

SEIGNEURS D'ESQUENCOURT.

BENJAMIN.

Benjamin de Montmorenci, chevalier, seigneur d'Esquencourt, quatrième fils de Jean, seigneur de Bours, et de Bernarde Gaillard de Longjumeau, épousa 1° Claude d'Averhoult, dame d'Olizi, fille de René, seigneur de la Lobbe ; 2°, Marie le Prévost, fille de Jean, seigneur de Neuville et d'Estrebeuf ; ses enfants furent,

Du premier lit :

1° Daniel, dont l'article suit ;

2° Madeleine, femme d'Isaac le Fournier, seigneur de Neuville ;

Du second lit :

3° Marie, alliée, le 14 août 1633, à Charles du Bois, chevalier, seigneur de la Fresnaye.

DANIEL.

Daniel de Montmorenci, chevalier, seigneur d'Esquencourt, Bours, Villeroye, Tilloi, Olizi, Créci, etc., entra capitaine au régiment d'infanterie de Montdejeu lors de sa formation le 3 février 1630. Il servit sous le maréchal de la Force, en Languedoc en 1632, en Allemagne en 1633 son régiment fut mis dans Coblentz, qu'il défendit pendant quatorze jours. Il soutint ensuite un blocus de 13 mois dans Hermenstein, en 1637 et 1638. Sous le duc d'Enghien, il se trouva à la bataille de Rocroi, au siége et à la prise de Thionville et de Sirck en 1643, au combat près de Lérida, où les Français furent battus en 1644, à la bataille de Liorens et à la prise de Balaguier en 1645, au siége de Lérida en 1646, au second siége de cette place, à la prise d'Ager, au secours de Constantin en 1647, au siége et à la prise d'Ypres, à la bataille de Lens, à la prise de Furnes en 1648, au siége de Cambrai, à celui de Condé en 1649, au secours de Guise, à la prise de Réthel. Il fut fait mestre de camp d'un régiment de cavalerie, qu'il leva par commission du 2 avril 1652, maréchal de camp par brevet du 15 ; il était, en 1653, à la prise de Rethel et de Mouzon, à la levée du siége d'Arras, à la prise du Quesnoi en 1654. Créé lieutenant-général des armées du roi, par pouvoir du 16 juin 1655, il commanda, en 1658, l'aile droite de la seconde ligne à la bataille des Dunes, servit au siége et à la prise de Dunkerque, de Bergues, de Gravelines, d'Oudenarde, de Menin et d'Ypres. Il vivait encore en 1666. Il avait épousé, 1° Marthe le Fournier de Neuville, morte le 13 avril 1650 ; 2° N... de Warluzel, dont il n'eut point d'enfants, ceux du premier lit sont :

1° Benjamin-Alexandre-César, qui suit ;

2° Jean de Montmorenci, baron de Neuville, qui fit abjuration de la religion prétendue réformée le 22 juillet 1700.

BENJAMIN-ALEXANDRE-CÉSAR.

Benjamin-Alexandre-César de Montmorenci, comte de Bours, baron d'Esquencourt, servit pendant vingt ans en qualité de capitaine de chevau-légers au régiment de Clérembault, et mourut en 1702, sans enfants de Jeanne-Madeleine de Laval, son épouse.

SEIGNEURS D'ACQUEST.

PIERRE.

Pierre de Montmorenci, chevalier, seigneur d'Acquest, septième fils de Jean, seigneur de Bours, épousa Judith le Fournier de Neuville, fille d'Isaac, capitaine de la ville d'Abbeville. Il en eut :

1° Daniel, dont l'article suit ;

2° Jean de Montmorenci, seigneur de Villeroye, mort au mois d'août 1698. Il avait épousé 1° Elisabeth de Cuyck-Miérop, fille de Joachim, seigneur de Hoochwoude, intendant de Hollande, dont il eut une fille, Elisabeth, morte en 1650 ; 2° Jeanne de Pas de Feuquières, morte sans enfants en 1694, fille de Manassès de Pas, marquis de Feuquières, lieutenant-général des armées du roi.

DANIEL Ier.

Daniel de Montmorenci, seigneur d'Acquest et de la Court-au-Bois, mort en 1686, avait épousé Marthe de Halart, fille de Maurice et d'Antoinette le Fournier. Il en eut :

1° Daniel, dont l'article suit ;

2° Amauri-Louis de Montmorenci, qui fut page de la grande écurie, entra dans les mousquetaires de la première compagnie en 1685, où il fut sous-brigadier jusqu'en 1714 ; il avait épousé, le 25 novembre 1699, Etiennette le Normand, dont sont issus :

a. Anne-Louis-Henri de Montmorenci, né le 2 juillet 1704, capitaine au régiment de Bourbon ;

b. Marie-Louise, née en 1700, morte en 1701 ;

3° Henri de Montmorenci, capitaine au régiment d'Orléans, tué à Mayence à l'âge de dix-huit ans ;

4° Antoinette-Geneviève, morte en 1681 ;

5° Judith, mariée, le 8 février, 1700, à Alexandre le Ver, seigneur de la Vassolerie, major de dragons ;

6° Catherine, femme de François de Fontaines, colonel d'infanterie ;

7° Charlotte, mariée à Charles de Lamiré, chevalier, seigneur de Laret, etc. ;

8° Marthe, épouse de Pierre de la Grenée, seigneur de la Motte ;

9° Marie, alliée à N. Manessier, seigneur de Celincourt, capitaine au régiment du roi, infanterie ;

10° Madeleine, femme de Guillaume-Nicolas du Bois, dit le comte de Bours.

DANIEL II.

Daniel de Montmorenci, seigneur d'Acquest, etc., capitaine de carabiniers, puis mestre de camp de cavalerie, mourut à Montauban au mois de novembre 1708. Il avait épousé 1° Marie de Lescar ; 2°, le 30 octobre 1699, Charlotte le Ver, fille de Louis, seigneur de Brumenard. Il eut du premier lit :

1° Joseph-Alexandre, dont l'article suit ;

2° Charles de Montmorenci, colonel réformé à la suite du régiment de Bourbon, infanterie, et premier gentilhomme de la chambre de Charles de Bourbon, comte de Charolais, et mourut en 1757.

JOSEPH-ALEXANDRE.

Joseph-Alexandre de Montmorenci, dit le comte de Montmorenci-Bours, fut lieutenant général au service de Pologne, et épousa la comtesse de Pocei, veuve du grand-maréchal de l'armée de la couronne de Pologne. Il mourut le 13 mars 1759.

Cette branche, ainsi que les seigneurs de Neuville-Wistace, de Bours et d'Esquencourt, portait les mêmes armes que celle de Croisilles, leur aînée, savoir : *d'or, à la croix de gueules, brisée d'une losange d'or, et cantonnée de seize alérions d'azur.*

SEIGNEURS DE LAVAL*

GUI Ier, DIT GUI VII.

1230. GUI DE MONTMORENCI, chevalier, seigneur de Laval, d'Aquigni, de Hérouville et d'Attichi sur Aisne, fils de Mathieu II, dit le Grand, et d'Emme de Laval, sa deuxième femme, dont il a été question, page 178, mourut l'an 1267. Il avait épousé, 1° PHILIPPE, dame de Vitré, mariée l'an 1239, morte le 16 septembre 1254; 2° THOMASSE DE MATHEFELON, dame de Mareuil. (Voyez *Gui VII, sire de Laval.*) Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Gui, dont l'article suit;

2° Catherine, mariée, en 1265, à Hervé, dernier vicomte de Léon;

3° Emmette, morte sans alliance en 1287.

Du second lit :

4° Mathieu, qui était sous la tutelle de sa mère en 1272;

5° Bouchard, qui a fondé la branche des seigneurs d'Attichi sur Aisne et de la Malmaison *;

6° Gui de Laval, évêque de Cornouailles en 1324, puis du Mans en 1326, mort le 7 avril 1338;

7° Guillaume de Laval, mort sans postérité après 1323.

GUI II, DIT GUI VIII.

1267. GUI, sire de Laval, Vitré, Châtillon en Vendelais, Aubigné, Loué, etc., comte de Caserte, mourut à l'Ile-Jourdain le 22 août 1295. Il avait épousé, 1° ISABEAU DE BEAUMONT, fille unique de Guillaume, seigneur de Paci sur Marne; 2°, l'an 1286, JEANNE DE BRIENNE, dite *de Beaumont*, dame de Loué au Maine, morte en 1333. (Voyez *Gui VIII, sire de Laval.*) Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Gui IX, qui suit;

2° Guillaume de Laval, seigneur de Paci, mort sans lignée en 1283;

Du second lit :

3° André de Laval, seigneur de Châtillon en Vendelais, qui a fondé la branche des seigneurs de ce nom, rapportée en son rang;

4° Gui de Laval, seigneur d'Olivet, mort sans enfants de Jeanne, fille de Pierre, seigneur de Chemillé;

5° Louis de Laval, seigneur d'Aubigné, qui vivait en 1323;

6° Thibaut de Laval, seigneur de Loué, tué à la bataille de Poitiers l'an 1356;

7° Mathieu de Laval, seigneur de Brée et de Troncallou;

8° Philippe, dame de Princé, que Belleforest, et du Chesne disent avoir épousé, 1° Guillaume le Voyer, seigneur de Paulmi en Touraine; 2° Guillaume de Rochefort, seigneur d'Acérac, vicomte de Douges;

9° Agnès, abbesse de Maubuisson;

10° Catherine, religieuse à Estival.

GUI III, DIT GUI IX.

1295. GUI, sire de Laval, de Vitré, etc., comte de Caserte, mort l'an 1333, avait épousé, l'an 1298, BÉATRIX DE GAURE, morte en 1316, fille unique de Rasès, seigneur de Gaure, d'Orcheghem et de Morhem en Flandre. (Voyez *Gui IX, sire de Laval.*) De ce mariage sont issus :

1° Gui, dont l'article suit;

* Les sires de Laval sont mentionnés d'une manière plus étendue dans le cours de cet ouvrage; on s'est borné ici à citer chacun de ces seigneurs avec ses enfants, afin de faire connaître la jonction des branches que cette illustre souche a formées. Pour les détails historiques et chronologiques, on renvoie à chaque article aux sires de Laval; ce qui évitera du moins la répétition des faits.

* SEIGNEURS D'ATTICHI.

BOUCHARD.

1267. BOUCHARD DE LAVAL, seigneur d'Attichi, de la Malmaison, de Conflans en partie, mourut vers l'an 1319. Il avait épousé BÉATRIX D'ERQUERI, fille de Raoul, dit Herpin, grand-panetier de France. Il eut de ce mariage :

1° Herpin de Laval, qui suit;

2° Jean de Laval, qui viendra ci-après;

Seigneurs d'Attichi.

3° Gui Ier de Laval, seigneur de Coymel et de Méri, en Picardie, tué à la bataille de Créci, en 1346. On ne connaît point le nom de sa femme, que quelques-uns pensent être *Marguerite le Brizai*. Il fut père de Gui II, dont il sera parlé plus bas;

4° Bertrand de Laval, chevalier, mort sans enfants de Marie de Beaumont, dite de Franconville, après l'an 1380;

5° Sanctissime, nommée dans un arrêt de 1322;

6° Marguerite, femme de Philippe de la Roche, chevalier, seigneur de Vaux, de Beauregard, de la Roche-Guyon.

2° Rasès de Laval, seigneur de Morhem, en Flandre, mort après l'an 1348, sans postérité connue;

3° Pierre de Laval, évêque de Rennes, mort en 1357;

4° Jean de Laval, chevalier, seigneur de Paci-sur-Marne, qui épousa, 1° Jeanne de Chemillé, morte sans enfants; 2° Aliénor le Bigot de la Bérardière, dont il eut:

Gui de Laval, chevalier, seigneur de Paci-sur-Marne, Tournebelle, la Bérardière, etc., mort avant l'an 1396. Il avait épousé Jeanne de Montauban, sœur d'Olivier IV, sire de Montauban, et fille d'Alain III. Il en eut deux filles:

A. Louise, dame de Paci, etc., mariée à Jean de Villiers, seigneur du Hommet, connétable héréditaire de Normandie. Ils vivaient en 1413;

B. Philippe, femme de N..., seigneur de Montauban;

5° Fouques de Laval, qui a fondé la branche des seigneurs de Chalouyau, rapportée ci-après;

6° Isabeau, mariée à Jean de Lohéac, chevalier, seigneur de la Roche-Bernard, tué au siége de la Roche-Derien le 18 juin 1347;

7° Catherine, femme de Gérard Chabot, seigneur de Retz;

8° Jeanne, religieuse à Saint-Georges de Rennes.

GUI IV, dit GUI X.

1333. Gui, sire de Laval, de Vitré, de Gaure et d'Aquigni, comte de Cazerte, périt au combat de la Roche-Derien le 18 juin 1347. Il avait épousé, l'an 1315, Béatrix de Bretagne, fille d'Artur II, duc de Bretagne, et d'Yolande de Dreux. Elle mourut en 1384. (Voyez. *Gui X, sire de Laval.*) Gui eut pour enfants:

1° Gui XI, dont l'article suit;

2° Jean, qui viendra ci-après;

3° Catherine, première femme d'Olivier, sire de Clisson et de Palluau, depuis connétable de France.

GUI V, dit GUI XI.

1347. Gui, sire de Laval, de Vitré, de Gaure, comte de Caserte, mort, sans postérité, en son château de Vitré, le 22 septembre 1348, avait épousé, l'an 1338, Isabeau de Craon, fille de Maurice, sire de Craon, et sœur d'Amauri IV, dont elle fut l'héritière. Elle épousa depuis Louis, sire de Sulli, et mourut en 1384. (Voy. Gui XI, sire de Laval.)

JEAN, dit GUI XII.

1348. Jean, dit Gui, sire de Laval, de Vitré et de Gaure, après la mort de son frère aîné, mourut le 24 avril 1412. Il avait épousé 1°, l'an 1348, Louise de Chateaubriant, sœur et héritière de Geofroi, sire de Châteaubriant, morte sans enfants en 1383; 2° Jeanne de Laval, sa parente au troisième degré, alors veuve de Bertrand du Guesclin, connétable de France, fille de Jean de Laval, seigneur de Châtillon. Elle mourut en 1437. (Voyez *Gui XI, sire de Laval*, où les enfants de ce second mariage sont rapportés.)

Les sires de Laval portaient: de Montmorenci, la croix chargée de cinq coquilles d'argent, pour la brisure.

Seigneurs d'Attichi.

HERPIN.

1319 environ. Herpin de Laval, succéda à son père aux seigneuries d'Attichi, de la Malmaison et de Conflans. Il était sous la curatelle d'Erard de Montmorenci, seigneur de Conflans, d'André de Laval, seigneur de Châtillon et de Herpin d'Erqueri, par arrêt du parlement du 17 décembre 1320. Il mourut sans enfants avant l'an 1361.

JEAN.

1360 environ. Jean de Laval, seigneur d'Attichi et de la Malmaison, après son frère, de Chantilli et de Monci-le-Neuf, par la donation que lui en fit, en 1361, Jacques, dit Herpin, seigneur d'Erqueri, vivait en 1386, et mourut peu de tems après sans avoir été marié.

GUI II.

Gui de Laval, seigneur d'Attichi, de la Malmaison, Chantilli, Monci-le-Neuf, Nointel, Conflans, etc., après la mort de Jean, son oncle, vivait le 10 novembre 1391, et mourut avant l'an 1410. Il avait épousé 1° Isabeau de Chatillon, dame d'Orli, du Verger et du château de Saint-Jean des Deux-Jumeaux; 2° Ade de Mailli, morte en 1410, dont il fut le troisième mari. Il n'eut que deux fils de sa première femme:

1° Gui III, qui suit;

2° Jean de Laval, nommé dans un arrêt de 1400.

GUI III.

Gui de Laval, seigneur d'Attichi, de la Malmaison, etc etc., épousa Jeanne de Neel, dite *de Clermont*, fille de Jean; seigneur d'Offemont, qui était veuve de lui et sans enfants en 1408. Les terres d'Attichi et de la Malmaison et autres échurent à Gui de la Roche-Guyon aux droits de Marguerite de Laval, sa bisaieule paternelle.

Les armes de cette branche étaient: d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or, et cantonnée de seize alérions d'azur; brisé au premier canton d'argent, au lion de gueules.

SEIGNEURS DE CHALOUYAU ET DE RAIZ.

FOUQUES Ier.

1333. FOUQUES DE LAVAL, chevalier, seigneur de Chalouyau en Bourgogne, cinquième fils de Gui IX, et de Béatrix de Gaure, fut fait prisonnier, avec quatre cents chevaliers, en défendant le parti de Charles de Blois, duc de Bretagne, au mois de septembre 1350, et vivait encore en 1358. Il avait épousé JEANNE CHABOT, dite *de Raiz*, morte l'an 1341, fille de Gérard III, seigneur de Retz. Il en eut :

1° Gui Ier, dont l'article suit ;

2° Marie, mariée à Guillaume Sauvage, seigneur du Plessis-Guerrif ;

3° Philippe, femme d'Alain de Saffré, chevalier, seigneur de Saffré et de Syon.

GUI Ier.

1360 environ. GUI DE LAVAL, dit BRUMOR, chevalier, seigneur de Chalouyau, Chemillé, etc., servit utilement contre les Anglais ; il fut fait prisonnier par Gui de Graville, capitaine d'Evreux : Bertrand du Guesclin ayant pris, l'an 1360, Guillaume de Graville, père de Gui, à la bataille de Cocherel, l'échangea pour Gui de Laval, son neveu. Il mourut en 1383. Il avait épousé 1°, en 1358, JEANNE DE MONTMORENCI, dame de Blason et de Chemillé, fille de Charles, maréchal de France : elle mourut sans enfants ; 2° THIPHANIE DE HUSSON, dite aussi Etiennette, dame de Ducé, fille de Fralin de Husson, chevalier, seigneur de Champservon, et de Clémence, sœur de Bertrand du Guesclin. De ce dernier mariage sont issus :

1° Fouques II, qui suit ;

2° Gui II, qui viendra ci-après.

FOUQUES II.

1383. FOUQUES DE LAVAL, seigneur de Chalouyau, fut quelque tems sous la tutelle de Thiphanie de Husson, sa mère, et mourut sans alliance en 1398.

GUI II.

1398. GUI DE LAVAL, chevalier, seigneur de Blason, hérita de Fouques de Laval, son frère aîné ; et deux ans après, Jeanne, dame de Raiz, dite *la Sage*, le déclara son légitime héritier, comme descendu de Jeanne de Raiz, surnommée *la Folle*, et de Fouques de Laval, son second mari, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de Raiz (1), ce qu'il accepta le pénultième septembre 1401. Jeanne de Raiz se dédit depuis, et adopta pour héritière Charles de Machecoul, sa cousine, par acte du 14 mai 1402, ce qui donna occasion à un grand procès entre Gui de Laval et Jean de Craon, seigneur de Chantocé et d'Ingrande, fils de Catherine, qui fut terminé par le mariage de Gui de Laval avec MARIE DE CRAON, laquelle lui céda les prétentions qu'elle avait sur sa seigneurie de Raiz. Etant demeurée veuve avant l'an 1412, elle se remaria à Charles d'Estouteville, seigneur de Villebon. Gui en avait eu :

1° Gilles, dont l'article suit ;

2° René, qui viendra ci-après.

GILLES.

GILLES DE LAVAL, dit *de Raiz*, chevalier, seigneur de Raiz, de Blason, de Benastre, Bourneuf, Ingrande et Chantocé, maréchal de France, était un des seigneurs qui défendirent Orléans contre les Anglais en 1428 et 1429 : il se signala cette dernière année aux assauts de la ville de Jargeau, du pont de Meun, et à la prise de Baugenci. Créé maréchal de France le 21 juin 1429, il représenta un des pairs de France au sacre de Charles VII le 17 juillet suivant. Le roi, pour cet effet, le décora du titre de comte. Il seconda le comte de Dunois dans la défaite du duc de Bedfort à Lagni en 1432. L'histoire aurait placé honorablement son nom parmi les guerriers, qui, à cette époque désastreuse, défendirent leur pays contre les attaques des Anglais, si les crimes les plus énormes dont il s'est rendu coupable n'avaient souillé sa mémoire. Il fut condamné, par sentence du sénéchal de Rennes, à être pendu et brûlé, ce qui fut exécuté, *à la prie de Biècce-lez-Nantes*, le 23 décembre 1440. Son corps fut tiré des flammes et enterré dans l'église des Carmes à Nantes. Il avait épousé CATHERINE DE THOUARS, mariée le dernier novembre 1420, fille et héritière de Mille de Thouars, seigneur de Chabanais et Confolent. Elle se remaria à Jean de Vendôme, vidame d'Amiens. Gilles de Laval en eut une fille, Marie de Laval, dame de Raiz, mariée 1° à Prigent de Coëtivi, seigneur de Taillebourg, amiral de France ; 2° à André de Laval, seigneur de Lohéac, aussi amiral de France. Elle mourut le 1er novembre 1458.

RENÉ.

1440. RENÉ DE LAVAL, dit *de Raiz*, seigneur de la Suze par la mort de Jean de Craon, son aïeul, décédé en 1432, et de Raiz par la succession de Marie de Laval, sa nièce, mourut l'an 1474. Il avait épousé ANNE DE CHAMPAGNE, morte en 1501, fille de Jean, seigneur de Champagne au Maine, et de Marie de Sillé. Il n'en eut qu'une fille, Jeanne de Laval, dite *de Raiz*, dame de la Suze et de Raiz, mariée à François de Chauvigni, vicomte de Brosse.

(1) Gui II, en conséquence de cette clause, quitta les armes de sa branche, qui étaient *de Laval*, le premier canton de gueules chargé d'un lion d'argent pour brisure ; et prit celles *de Raiz*, qui sont d'or, à la croix de sable.

SEIGNEURS DE CHATILLON EN VENDELAIS, DE LOUÉ ET DE BRÉE.

ANDRÉ.

1292. ANDRÉ DE LAVAL, chevalier, seigneur de Châtillon en Vendelais, d'Aubigné, de Loué, Olivet, etc., fils de Gui VIII, sire de Laval, et de Jeanne de Brienne, eut de son père en partage, l'an 1292, du consentement de Gui IX, son frère aîné, les terres de Châtillon, Montseur, Mellai et Courbeville. Il ne vivait plus l'an 1356. Il avait épousé EUSTACHE DE BAUÇAI, dame de Benais en Touraine. Il en eut :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Gui, qui viendra ci-après ;
3° Marie, dame de Bonnefoi, mariée à Jacques de Surgères, chevalier, seigneur de la Flocelière ;
4° Jeanne, mariée à Guillaume Felleton, chevalier anglais ;
5° Alix, femme de Gui l'Archevêque de Parthenai, seigneur de Soubise et de Taillebourg.

JEAN.

1356. JEAN DE LAVAL, chevalier, seigneur de Châtillon, d'Aubigné, Courbeville, Tinteniac, Becherel, Romilli, etc., suivit le parti de Charles de Blois, duc de Bretagne. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Aurai en 1364, et paya plus de 40,000 écus de rançon. Il mourut en 1398. Il avait épousé ISABEAU DE TINTENIAC, fille unique de Jean, seigneur de Tinteniac, de Becherel et de Romilli, qu'elle apporta à son mari. Ils n'eurent qu'une fille, Jeanne de Laval, héritière de tous leurs biens, mariée 1° à Bertrand du Guesclin, duc de Transtamare, et de Moline en Espagne, connétable de France ; 2°, par dispense du pape de l'an 1384, à Gui X, seigneur de Laval.

GUI Ier.

GUI DE LAVAL, seigneur de Loué, Benais, Brée et Saint-Aubin, frère puîné de Jean, seigneur de Châtillon, fut commis avec lui, par Charles V, en 1370, à la garde des châteaux de Bauçai et de Saint-Aubin. Il mourut le 7 juin 1386. JEANNE DE POMMEREUX, dame de Pommereux et de Saint-Aubin, sa femme, le fit père de trois fils :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Thibaut, mentionné ci-après ;
3° Gui de Laval, chevalier, seigneur de Pommereux, marié 1° avec Marguerite Machefer, fille de Geoffroi, seigneur de la Machefferrière et de Montejean ; 2°, l'an 1421, Catherine Turpin, fille de Lancelot, seigneur de Crissé et de Vihiers. Il mourut sans lignée en 1430, et sa veuve se remaria à Gui de la Roche-Guyon.

Gui de Laval brisait les armes de sa branche d'un franc canton de gueules, à la croix d'or, qui est *de Bauçai*. Les aînés, seigneurs de Châtillon, portaient le franc canton d'azur, semé de fleurs de lys d'or ; au lion du même brochant, qui est *de Beaumont le Vicomte*. Ces armes furent reprises par Jean et Thibaut de Laval, seigneurs de Loué, dont il sera parlé successivement.

JEAN.

1386. JEAN DE LAVAL, chevalier, seigneur de Loué, Saint-Aubin, Benais, etc., épousa 1° MARIE DE BEAUPRÉAU, dame et héritière de Beaupréau ; 2° MAHAUT LE VAYER, dame de Bretignoles, du Plessis-Raffré, etc., veuve de Hardouin, seigneur de Maillé en Touraine. Il mourut sans postérité vers l'an 1400.

THIBAUT.

1400 environ. THIBAUT DE LAVAL, chevalier, seigneur de Brée, de Saint-Aubin, etc., conseiller et chambellan du roi Charles VI, succéda à Jean, son frère, aux terres de Loué et de Benais. Il assista, l'an 1384, au traité de mariage de Gui XII, sire de Laval, avec Jeanne de Laval, dame de Châtillon, et défendit quelque tems après les ville et château de Montfort pour Anne, dame de Laval, et pour son fils. Il ne vivait plus en 1433. Il avait épousé JEANNE DE MAILLÉ, fille aînée de Péan III, seigneur de Brezé. Il en eut :

1° Gui II, dont l'article va suivre ;
2° Thibaut de Laval, auteur de la branche de Bois-Dauphin ; rapportée en son rang ;
3° Jean de Laval, auteur du rameau de Brée ; *
4° Anne de Laval, dame de la Basèque, mariée à Gui Turpin, chevalier, seigneur de Crissé. Ils vivaient le 23 février 1429 ;
5° Jeanne, épouse de Guillaume III, seigneur de Courceliers ;
6° Marie, femme de Pierre de Champagne, seigneur de Parcé, chevalier de l'ordre du croissant.

GUI II.

1433. GUI DE LAVAL, IIe du nom, seigneur de Loué, Mont-

* RAMEAU DES SEIGNEURS DE BRÉE.

JEAN.

JEAN DE LAVAL, seigneur de Brée, de Troncalou et de Montejan, mourut après l'an 1485. Il avait épousé FRANÇOISE GASCELIN, dame des Haies-Gascelin, de Chanzeaux et de la Chétardie. Il en eut :

1° Louis, dont l'article suit ;
2° Jeanne, mariée 1°, l'an 1481, à Pierre de Hérisson, chevalier, seigneur du Plessis-Huret et du Plessis-Bernard.

sabert, la Faigne et Marcillé, chevalier de l'ordre du croissant, servit d'abord le roi Charles VII, qui le fit son chambellan au mois de mai 1436, et s'attacha depuis à René, roi de Sicile, duc d'Anjou et de Lorraine, qui le fit grand-veneur de ses états, le 6 décembre 1445, chevalier de son ordre du croissant le 16 mars 1448, et le nomma sénéchal d'Anjou le 16 février 1472. Il mourut le 19 décembre 1484. Il avait épousé CHARLOTTE DE SAINTE-MAURE, dame de la Faigne, morte le 30 août 1485, fille de Jean, chevalier, comte de Benon. Il en eut dix enfants :

1° André de Laval, mort sans avoir été marié ;

2° Gilles de Laval, seigneur de Montsabert, qui céda son droit d'aînesse à Pierre de Laval, son frère puîné, en 1482. Il était évêque de Séez depuis l'an 1478, et mourut en 1501 ;

3° Pierre, dont l'article suit ;

4° René de Laval, qui a fondé la branche des seigneurs de la Faigne, rapportée en son lieu ;

5° François de Laval, seigneur de Marcillé, mort sans enfants environ l'an 1500. Il avait épousé, 1° Catherine de Batarnai ; 2° Marie de Roussart de la Possonnière. Etant demeurée veuve, elle se remaria, l'an 1504, à Bernardin de Mineroi, seigneur d'Avarzai et du Tertre ;

6° Marie, alliée, en 1459, à Jean de Daillon, seigneur du Lude, favori du roi Louis XI ;

7° Jeanne, *aliàs* Louise, femme, 1° de Jean-Louis de Bouliers, vicomte de Demont ; 2°, le 4 novembre 1479, de Gilles Tigeon, seigneur de la Tigeoire et de Marchais-Renaud ;

8° Hardouine, épouse de Jacques de Beauvau, seigneur de Tigni et de Ternai ;

9° N..., mariée à Olivier, seigneur de la Noue ;

10° Jeanne la Jeune, abbesse d'Estival en 1508.

PIERRE.

1484. PIERRE DE LAVAL, chevalier seigneur de Loué, Bressuire, Montsabert, etc., fut un des trente-neuf députés aux états du royaume, assemblés à Nantes le 15 janvier 1498, pour ratifier la paix conclue à Etaples-sur-mer avec le roi d'Angleterre, au mois de novembre 1492. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 18 octobre 1528. Il prit les armes pleines de Montmorenci-Laval, étant devenu l'aîné de cette branche en 1464. Il épousa PHILIPPE DE BEAUMONT, dame de Bressuire et de Lezai, fille aînée et principale héritière de Jacques, seigneur de la Motte-Sainte-Heraye, sénéchal de Poitou. Elle prédécéda son mari, étant morte l'an 1525. Leurs enfants furent :

1° Gilles Ier, dont l'article suit ;

2° Gui de Laval, qui a fondé la branche des seigneurs de Lezai, rapportée ci-après ;

3° François de Laval, abbé de Clermont ;

4° Marquise, mariée, le 29 août 1496, à René du Belloi, chevalier, seigneur de la Lande, dont elle était veuve en 1531 ;

5° Hardouine, femme d'Emond de Fonsèques, chevalier, baron de Surgères, d'une famille espagnole.

GILLES Ier.

1528. GILLES DE LAVAL, seigneur de Loué, de Bressuire, Maillé, la Roche-Courbon, la Motte-Sainte-Heraye et de Pont-Château, vicomte de Brosse, plaidait, en 1514, avec Françoise de Maillé, sœur de sa femme, pour la garantie de quelques terres. Il mourut avant l'an 1552. FRANÇOISE DE MAILLÉ, qu'il avait épousée vers l'an 1500, fille aînée de François, seigneur de Maillé, de la Roche-Courbon, etc., etc., vicomte de Tours et de Brosse. Il eut deux fils et une fille. RENÉE BARJOT, sa seconde femme, ne lui donna point d'enfants. Elle vivait en 1559. Ceux du premier lit sont :

1° René de Laval, seigneur de Bressuire, vicomte de Brosse, marié, le 11 mars 1531, avec Jeanne de Brosse, dite *de Bretagne*, sœur de Jean, comte de Penthièvre et de Périgord. Il mourut peu après, avant son père ;

2° Gilles II, qui suit ;

3° Anne, mariée, le 13 janvier 1530, à Philippe de Chambes, seigneur de Montsoreau, du Lyon d'Angers, etc.

GILLES II.

1550. GILLES DE LAVAL, chevalier, seigneur de Loué, Maillé, Bressuire, la Roche-Courbon, vicomte de Brosse, devint héritier de René de Laval, son frère aîné, et de Gilles de Laval, son père, environ l'an 1550. Il mourut vers l'an 1559. Il avait épousé, en 1536, LOUISE DE SAINTE-MAURE, fille de Jean, comte de Nesle et de Joigni. Il en eut :

1° Jean, dont l'article suit ;

2° René de Laval, baron de Maillé, châtelain de la Roche-Courbon, né en 1546, mort en 1562. Il avait épousé, vers 1559, Renée de Rohan, fille de Louis, seigneur de Montbazon et de Guémenée. Elle se remaria à Jean de Laval, son beau-frère, qui suit ; René n'en eut qu'un fils, mort en bas âge ;

3° Gabrielle, mariée à François Aux-Epaules, seigneur de Pizi et de Ferrières, et de Presles ;

4° Anne, dame de Saumoussai, mariée à Claude de Chandieu, seigneur de Bussi en Bourgogne, chevalier de l'ordre du roi ;

5° Jeanne, mariée à François de Saint-Nectaire, chevalier

Rameau des Seigneurs de Brée.

2°, le 26 avril 1485, à Joachim Sanglier, chevalier, seigneur de Bois-Rogues ;

3° Françoise, mariée à Emond de Bueil, baron de Marmande, seigneur de Faye-la-Vineuse. Elle vivait encore en 1509 ;

4° Guionne, mariée le 25 janvier 1489, à François du Plessis, seigneur de Richelieu.

LOUIS Ier.

LOUIS DE LAVAL, seigneur de Brée, succéda à sa mère aux terres des Haies-Gascelin, de Chanzeaux et de la Chétardie, et fit son testament le 8 mars 1494. Il avait épousé le 26 avril 1485, RENÉE SANGLIER, fille unique de Joachim, seigneur de Bois-Rogues, chevalier, et de Jeanne Bonnette, sa première femme. Il n'en eut qu'un fils qui suit.

LOUIS II.

LOUIS DE LAVAL, seigneur de Brée et des Haies-Gascelin, épousa ANNE ACARIE, dont il n'eut point d'enfants. Elle se remaria à Joachim, seigneur de Daillon, et fit son testament le 11 avril 1565.

des ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi.

JEAN.

1559. Jean de Laval, marquis de Nesle, comte de Joigni et de Maillé, vicomte de Brosse, baron de Bressuire, de la Roche-Chabot, la Motte-Sainte-Heraye, etc., né le 25 avril 1542, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes de la maison du roi Henri III, le 17 avril 1578, mourut le 20 septembre de la même année. Il avait épousé, 1° Renée de Rohan, veuve en premières noces de François de Rohan, seigneur de Gié, et en secondes, de René de Laval, frère puiné de Jean; 2°, Françoise de Birague, veuve du maréchal de Bourdillon, et fille de René de Birague, chancelier de France. Il n'en eut qu'une fille, Marguerite, morte jeune. Les enfants du premier lit sont :

1° Gui, dont l'article suit;

2° Louis de Laval, né en 1568, mort en bas âge;

3° Charles de Laval, né en 1570, mort peu après.

GUI III.

1578. Gui de Laval, marquis de Nesle, comte de Joigni et de Maillé, vicomte de Brosse, baron de Bressuire et de la Motte-Sainte-Heraye, etc., né le 28 juillet 1565, mourut, sans enfants, d'une blessure qu'il reçut à la bataille d'Yvri en 1590, combattant pour le roi Henri IV. Après sa mort, le seigneur de Lezai prit les armes pleines de Montmorenci-Laval, et le marquisat de Nesle échut à René Aux-Epaules, comme héritier présomptif de Gui de Laval, son cousin-germain. Il avait épousé Marguerite Hurault, fille de Philippe, comte de Chiverni et de Limours, chancelier de France. Elle se remaria en secondes noces, en 1593, à Anne d'Anglure, baron de Givri; en troisièmes, à Arnaux le Dangereux, chevalier, seigneur de Beaupui, et mourut le 13 juin 1614.

SEIGNEURS DE LEZAI.

GUI.

1528. Gui de Laval, seigneur de Lezai, Bréhabert, la Machefferrière, etc., second fils de Pierre de Laval, seigneur de Loué, et de Philippe de Beaumont-Bressuire, servit le roi François Ier dans ses guerres d'Italie; demeura prisonnier à la bataille de Pavie, en 1525, et, ayant traité de sa rançon, il revint en France. Il mourut après l'an 1530. Il avait épousé Claude de la Jaille, fille de René, seigneur de la Roche-Talbot, qui se remaria à Claude de Laval, seigneur de Téligni. Gui en avait eu :

1° Pierre Ier, qui suit;

2° Françoise, mariée à Nicolas de Champagne, premier comte de la Suze, baron de Coulans, chambellan des rois Louis XI et François Ier, dont elle demeura veuve en 1567;

3° Philippe, prieur du monastère de la Patience, à Laval;

4° Renée, religieuse aux Annonciades de Bourges.

PIERRE Ier.

Pierre de Laval, chevalier, seigneur de Lezai, la Chétardière, etc., etc., élevé à la cour du roi Henri II, fut fait prisonnier par les Huguenots auprès de sa maison de la Chétardière, en Touraine, et conduit à la Rochelle, d'où il ne sortit qu'après avoir payé sa rançon. Il mourut au mois de mai 1582. Il avait épousé, le 5 juillet 1550, Jacqueline de Clerembault, fille aînée et principale héritière de Jacques, seigneur de la Plesse. Leurs enfants furent :

1° Pierre II, qui suit;

2° Gui de Laval, mort jeune;

3° Renée, dame de Mouillebert, mariée, en 1575, à René de Bouillé, comte de Creance, conseiller d'état, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Périgueux;

4° Claude, dame du Plessis-Clerembault, de Saint-Gervais, etc., mariée, en 1582, à René Gillier, seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse;

5° Catherine, } mortes jeunes.
6° Guionne, }

PIERRE II.

1582. Pierre de Laval, seigneur de Lezai, baron de Trèves, comte de la Bigeotière, conseiller d'état, chevalier des ordres du roi, fit ses premières armes en Italie. De retour en France en 1585, il accompagna le duc de Joyeuse au secours du château d'Angers, se trouva à la bataille de Coutras en 1587, alla ensuite trouver le roi Henri IV au siége de Beaune, et suivit ce monarque dans toutes ses opérations militaires jusqu'à la paix de Vervins. Il mourut à Paris, le 23 mai 1623. Il quitta la brisure de sa branche, qui était un fer de lance au bas de la croix, et reprit les armes pleines de Montmorenci-Laval. Il avait épousé, le 11 mars 1592, Isabeau de Rochechouart, fille de René, baron de Mortemart, chevalier de l'ordre du roi. Elle le fit père de trois fils et quatre filles :

1° Hilaire, dont l'article suit;

2° Gui-Urbain, qui continua la postérité;

3° Gaspard de Laval, mort en bas âge;

4° Jeanne-Jacqueline, mariée à Honorat d'Acigné, comte de Grandbois;

5° Justine, morte en 1602, novice au monastère de la Regrepierre, de l'ordre de Fontevrault;

6° Catherine, prieure à la Fidélité de Trèves, près d'Angers ;
7° Gabrielle, religieuse au même monastère.

HILAIRE.

1623. Hilaire de Laval, marquis de Trèves, dit *le marquis de Laval-Lezai*, suivit le roi Louis XIII à la journée du Pont-de-Cé et au voyage de Béarn. Il servit au siége de Saint-Jean d'Angéli, à la défaite de Rhé, à la prise de Royan, de Sainte-Foi et de Negrepelisse. Il mourut à Paris, le 12 février 1670. Il avait épousé Françoise du Pui du Fou, morte, sans enfants, le 18 mars 1686, fille et unique héritière d'Eusèbe, seigneur de la Severie.

GUI-URBAIN.

Gui-Urbain de Laval, baron de la Plesse, dit depuis *le marquis de Laval-Lezai*, chevalier de l'ordre du roi, conseiller aux conseils d'état et privé, est ainsi qualifié dans son contrat de mariage, du 22 octobre 1655, avec Françoise de Sesmaisons, fille de Claude, chevalier, seigneur de la Sauzinière près Nantes. Il mourut en 1664, et sa femme en 1685. Ils eurent cinq enfants :

1° Pierre II, qui suivra ;
2° Hilaire, dit *l'abbé de Laval*, puis marquis de la Plesse et de Saint-Clément, mort sans alliance le 23 avril 1716 ;
3° Gui, chevalier de Malte, mort jeune ;
4° Marie-Louise, fille d'honneur de madame la dauphine, mariée, en 1683, avec Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, comte d'Astarac et de Montfort, marquis de Lavardin, maréchal de France ;
5° Françoise, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte en 1726.

PIERRE III.

1670. Pierre de Laval, marquis de Laval-Lezai et de Magnac, comte de la Bigeotière et de Fontaine-Chalandrai, seigneur de la Plesse, premier baron de la Marche, lieutenant-général pour le roi en la haute et basse Marche, par provisions du 19 mars 1681, dans lesquelles le roi le qualifie de *son très-cher et amé cousin*, mourut à Paris le 10 juillet 1687. Il avait épousé, en 1681, Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, morte en 1726, fille d'Antoine, marquis de la Mothe-Fénélon. Il en eut deux enfants, morts jeunes, et Gui-André, qui suit.

GUI-ANDRÉ.

1687. Gui-André de Montmorenci-Laval, marquis de Lezai et Magnac, etc., premier baron de la Marche, naquit le 21 octobre 1686. Il fut d'abord colonel du régiment de Mortemart, ci-devant Conflans, auquel il donna son nom ; fut blessé, le 13 octobre 1713, au siége de Fribourg, d'un coup de mousquet qui lui perça les deux joues. Dans toutes les lettres et commissions qu'il reçut du roi, S. M. lui donne la qualité de *cousin*, comme avaient fait ses prédécesseurs à l'égard des ancêtres dudit Gui-André de Laval. Il mourut le 7 mars 1745. Il avait épousé Marie-Anne de Turmenies de Nointel, veuve de Mathieu de la Rochefoucauld, marquis de Bayers. Elle mourut le 17 novembre 1756. Leurs enfants furent :

1° Gui-André-Pierre, dont l'article suit ;

2° Louis-Joseph de Montmorenci-Laval, évêque d'Orléans le 10 février 1754, de Condom en 1757, puis de Metz en 1760, désigné cardinal par le roi de France en 1779, puis grand-aumônier de France, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit ;

3° Guionne-Marie-Christine, mariée, le 24 décembre 1740, à Henri-François, marquis de Grave, mestre de camp de cavalerie ;

4° Marie-Anne, épouse d'Hyacinthe-François de Loos-Corswaren.

GUI-ANDRÉ-PIERRE.

1745. Gui-André-Pierre de Montmorenci-Laval, duc de Laval-Montmorenci, premier baron de la Marche, marquis de Lezai, naquit le 21 septembre 1723. Connu d'abord sous le nom de marquis de Laval, il entra aux mousquetaires le premier janvier 1741, fit la campagne de Flandre en 1742, et obtint, le 4 avril 1743, une compagnie au régiment de Royal-Pologne, cavalerie. Il combattit à Dettingen le 27 juin suivant, et fut fait, par commission du 22 août, colonel du régiment d'infanterie de son nom. En 1744, il se trouva à la prise de Weissembourg et des lignes de la Loutre, à l'attaque des retranchements de Suffelsheim et au siége de Fribourg. Il concourut à la prise de Cronenbourg au mois de mars 1745. Passé à l'armée de Flandre, il se distingua, avec le régiment de Crillon, à l'affaire de Mesle, le 9 juillet, concourut à la prise de Gand, et fut déclaré brigadier le 25 du même mois. Employé à l'armée de Flandre, en 1746, il combattit à Raucoux. En 1747, il servit aux siéges de l'Ecluse, du Sas de Gand, d'Hulst, d'Axel et de Berg-op-Zoom, au siége de Maestricht en 1748, et fut fait maréchal de camp par brevet du 10 mai. Sur les côtes de la Méditerranée, en 1756, il passa dans l'île de Minorque, qui fut conquise, et servit à l'assaut du fort Saint-Philippe. En Allemagne il combattit à Hastembeck en 1757, concourut à la conquête de l'électorat d'Hanôvre, et revint après la capitulation de Clostersevern. Employé à la même armée en 1758, il combattit à Creweldt, et obtint l'érection de la baronnie d'Arnac et du marquisat de Magnac en duché, sous le nom de Laval, par lettres du mois d'octobre. Il se trouva à la bataille de Minden le premier août 1759, et fut déclaré lieutenant-général des armées du roi le 17 décembre de la même année. Il servit à l'affaire de Corbach en 1760, et à celle de Filinghausen en 1761. Il fut pourvu cette année du gouvernement de Mont-Dauphin, puis de celui de Compiègne, et enfin honoré du bâton de maréchal de France le 13 juin 1783. Il mourut en 1798. Il avait épousé, le 28 décembre 1740, Jacqueline-Hortense de Bullion de Fervaques, qui obtint les entrées de la chambre du roi le premier août 1772, fille d'Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées. De ce mariage sont issus :

1° Gui-André-Marie-Joseph de Montmorenci, comte de Laval, né le 27 J. 1744, mort de la petite vérole à Eimbeck le 13 novembre 1761. Il avait épousé Anne-Céleste-Françoise Jacquier de Vieuxmaison, morte quelques mois après son mariage, âgée de quinze ans ;

2° Anne-Alexandre-Sulpice-Joseph, qui continue la lignée ;

3° Mathieu-Paul-Louis de Montmorenci-Laval, né le 5 août 1748, appelé le vicomte de Laval, puis le comte de Montmorenci, colonel du régiment d'Auvergne, infanterie, puis brigadier des armées du roi en 1784, gouverneur de Compiègne, mort le 27 décembre 1809. Il avait épousé, le 29 décembre 1766, *Catherine Tavernier de Boullongne*, qui fut présentée le 23 février 1766, et de laquelle il laissa :

A. Mathieu-Jean-Félicité, vicomte de Montmorenci, né le 10 juillet 1767, pair de France, maréchal de camp, gouverneur de Compiègne, aide-de-camp de S. A. R Monsieur, frère du roi, chevalier d'honneur de Madame, duchesse d'Angoulême. Il a épousé, le 12 août 1788,

Pauline-Hortense d'Albert de Luynes, née le 2 août 1774. De ce mariage est née Elisabeth de Montmorenci, mariée à Sosthènes, vicomte de la Rochefoucault de Doudeauville, colonel, aide-de-camp de S. A. R. Monsieur;

B. Anne-Pierre de Montmorenci-Laval, né le 6 avril 1769, mort victime du tribunal révolutionnaire, le 17 juin 1794;

4° Gui-Marie-Joseph de Montmorenci, appelé *l'abbé de Laval*, né le 18 janvier 1750, mort en 1760;

5° Anne-Silvain de Montmorenci,
6° Guionne-Hortense de Montmorenci, } morts jeunes;

7° Guionne-Joséphine-Elisabeth, mariée, le 19 avril 1768, à Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert de Luynes, mestre de camp général des dragons, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France.

ANNE-ALEXANDRE-MARIE-SULPICE-JOSEPH.

1798. Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorenci-Laval, duc de Laval, né le 22 janvier 1747, pair de France, maréchal de camp en 1784, lieutenant-général des armées du roi, et cordon rouge, mort le 31 mars 1817. Il avait épousé, le 30 décembre 1764, Marie-Louise-Mauricette de Montmorenci-Luxembourg, fille de Joseph-Maurice-Annibal, comte de Luxe. Elle a été présentée le 16 février 1766. De ce mariage sont issus:

1° Gui-Marie-Anne-Louis de Montmorenci, marquis de Laval, capitaine au régiment du roi, dragons, mort le 12 février 1786, sans enfants de Pauline-Renée-Sophie le Voyer de Paulmi d'Argenson, qu'il avait épousée le 28 mai 1784;

2° Anne-Pierre-Adrien, dont l'article suit;

3° Achille-Jean-Louis de Montmorenci-Laval, né le 25 juin 1772, chevalier de Malte de minorité le 18 mai 1782, mort le 14 septembre 1793, d'une blessure qu'il reçut à la défense du camp retranché de Bundenthal, à l'avant-garde de l'armée de Condé;

4° Eugène-Alexandre de Montmorenci-Laval, appelé *le marquis de Montmorenci*, né le 20 juillet 1773. Il a fait, ainsi que son frère Achille, les campagnes de 1793, 1794 et 1795, dans l'armée des princes. Il est maréchal des camps et armées du roi, et a épousé N... de Béthune-Sulli, veuve du comte de Charost, dont il n'a point d'enfants.

ANNE-PIERRE-ADRIEN.

1817. Anne-Pierre-Adrien de Montmorenci-Laval, duc de Laval, pair de France, grand d'Espagne de première classe, duc de San Fernando Luys, maréchal des camps et armées du roi, et son ambassadeur en Espagne, est né le 29 octobre 1768. Il a épousé, le 14 mai 1788, Bonne-Charlotte-Renée-Adélaïde de Montmorenci-Luxembourg, fille d'Anne-Charles-Sigismond, duc de Pinei-Luxembourg, de laquelle il a:

1° Gui-Anne-Marie-Louis-Henri-Adalric de Montmorenci-Laval, prince de Laval, né le 13 janvier 1796, capitaine des chasseurs du Morbihan;

2° Charlotte de Montmorenci-Laval mariée, en 1817, au marquis de Levis-Mirepoix;

3° Marguerite de Montmorenci-Laval.

Cette branche porte les armes pleines de Montmorenci-Laval, qui sont d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alérions d'azur.

SEIGNEURS DE LAVAL ET DE TARTIGNI.

RENÉ Ier.

1484. René de Laval, seigneur de la Faigne au Maine, et de Ponthelain, quatrième fils de Gui II, seigneur de Loué, et de Charlotte de Sainte-Maure, fit hommage de la seigneurie de la Faigne, au roi Charles VIII, l'an 1485, et ne vivait plus le 17 janvier 1498. Il avait épousé Antoinette de Havart, dame de Ver, fille de Georges, vicomte de Dreux, sénéchal héréditaire du Perche, morte vers l'an 1526. De ce mariage sont nés:

1° René II, dont l'article suit;

2° Madeleine, mariée à Guillaume de Pisseleu, chevalier, seigneur de Heilli en Picardie.

RENÉ II.

1498. René de Laval IIe du nom, chevalier de la Faigne, de Ver, de Montigni, etc., né l'an 1495, se trouva, en 1515, à la bataille de Marignan. Il mourut au château de Maillé l'an 1552. Il avait épousé Marie de Bussu, fille et unique héritière d'Artus, seigneur de Tartigni et d'Auvilliers, morte l'an 1572, mère de:

1° Louis, dont l'article suit;
2° Hugues de Laval, qui a continué la postérité;
3° Jacques de Laval l'aîné, seigneur de Bussu et d'Ancrebellemer, marié avec Marie de Villiers, dame de l'Estang. Il mourut sans enfants l'an 1579;
4° Jacques le jeune, auteur du rameau d'Auvilliers *;

* RAMEAU DES SEIGNEURS D'AUVILLIERS.

JACQUES le Jeune.

1552. Jacques de Laval, chevalier, eut en partage la seigneurie d'Auvilliers, avec une partie de celle de la Faigne, dont les autres parts lui revinrent après le décès de Louise de Laval, sa nièce. Il épousa Marguerite de Mézières, dame de Mont-

5° Françoise, mariée, 1° à Georges de Casenove, chevalier, seigneur de Gaillarbois; 2° à Gabriel de Saint-Périer, seigneur de Maupertuis;

6° Jacqueline, mariée, 1° à Jean Fourateau, seigneur de la Fouratière; 2° à Jean de Gellain, seigneur de Saint-Mars, avec lequel elle vivait en 1566;

7° Madeleine, femme de Pierre de Normanville, seigneur de Boucault, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre.

LOUIS.

1532. Louis de Laval, seigneur de la Faigne, de la Rozière, de Ver et de la Puisaye, était mort avant le 6 juillet 1547, qu'Aliénor de Castillo, sa femme (fille et unique héritière de Léonard, seigneur de Mathefelon, gouverneur d'Etampes), tutrice de Louise de Laval, leur fille unique, transigea, au sujet de l'acquisition que son mari avait faite de François de Châteaubriant, oncle d'Aliénor, de la seigneurie de Mernai, avec Jean de Villiers, seigneur de l'Estang, curateur de Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin et de Tucé. Louise de Laval épousa 1°, en 1566, François Chasteignier, seigneur de la Rochepozai, de Talmont, chevalier de l'ordre du roi; 2° Pierre de Montmorenci, seigneur de Lauresse. Après la mort de Louise de Laval, les seigneuries de la Faigne et de la Rozière retournèrent à Jacques de Laval, seigneur de Bussu, son oncle.

HUGUES.

1547. Hugues de Laval, seigneur de Tartigni, d'Aveluys et de Frenai-le-Samson, né l'an 1524, frère puîné de Louis de Laval, devint après sa mort l'aîné de sa branche. Il transigea, le premier janvier 1574, avec Jacques de Laval, seigneur d'Auvilliers, son frère, et les enfants de Françoise de Laval, leur sœur, pour la succession mobilière de Marie de Bussu, leur mère. Il avait épousé, le 29 septembre 1547, Marie de Mézières, dame de Montbaudri, fille de Jacques, seigneur de Floville et de Montigni. Il en eut plusieurs enfants, dont l'aîné fut Jean, qui suit :

JEAN.

1576. Jean de Laval, seigneur de Tartigni, d'Aveluys et de Gournai, fut émancipé, dès l'an 1557, par Hugues de Laval, son père. Il épousa, le 18 février 1577, Claude de Prunelé, fille d'André, seigneur de Gazeran et d'Esneval. Il en eut neuf enfants :

1° Gabriel, dont l'article suit;

2° Charles de Laval, seigneur de la Rozière, mort l'an 1606;

3° Hugues de Laval, auteur de la branche des seigneurs de Montigni; (*)

4° Albert de Laval, chevalier de Malte, mort en 1611;

5° Madeleine, femme de Christophe le Conte, seigneur de Nonant et de Cervières en Normandie;

6° Hélène, mariée à François Moreau, seigneur de la Possonnière au Maine;

7° Elisabeth, mariée à Pierre des Hayes, dit d'Espinai, seigneur d'Auvergni en Normandie;

8° Marie, religieuse à la Chaise-Dieu;

Susanne , religieuse à Caen.

GABRIEL Ier.

Gabriel de Laval, baron de la Faigne, par acquisition des héritiers de Jacques, son grand-oncle, seigneur de Tartigni, d'Aveluys, Gournai le Guérin, etc., fut gentilhomme de la chambre du roi, le 28 janvier 1618, et mourut le 14 mai 1664. Il avait épousé, le 14 décembre 1609, Anne Viole, fille de Pierre, seigneur d'Athis, conseiller d'état, président au parlement de Paris. Il en eut quatre fils et deux filles :

1° Thomas, dont l'article suit;

2° Jean de Laval, seigneur de Gournai, tué en duel;

3° François de Laval, reçu chevalier de Malte le 7 juin 1631, commandeur d'Artain en Vendômois;

4° Robert de Laval, reçu chevalier de Malte avec son frère,

Rameau des Seigneurs d'Auvilliers.

ceuil, par contrat du 22 janvier 1554. Elle était veuve de Jean de Villiers, seigneur de l'Estang, dont elle avait trois filles. Jacques de Laval en eut :

1° René, qui suit;

2° Suzanne, mariée, le 13 mai 1587, avec Esprit d'Allonville, seigneur de Louville, Herville, fils de Jean, chevalier de l'ordre du roi. Elle mourut en 1592, et son mari épousa en secondes noces Susanne du Bois-de-la-Motte;

3° Elisabeth, mariée, 1° à Gabriel du Bocquet, seigneur de la Gadelière; 2°, en 1598, à Georges de Gauville, seigneur d'Amilli.

RENÉ.

René de Laval, seigneur d'Auvilliers, épousa, l'an 1584, le 17 novembre, Catherine de l'Hopital, fille de Jean de l'Hopital, comte de Choisi, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur du duc d'Anjou, et veuve de Jean, baron d'Orbec. René de Laval mourut sans postérité.

Ce rameau portait les armes de Montmorenci-Laval.

* SEIGNEURS DE MONTIGNI.

HUGUES.

Hugues de Laval, seigneur de Montigni et de Montbaudri, transigea avec Gabriel de Laval, le 20 avril 1629, pour la succession de Charles de Laval, leur frère, et mourut avant le 27 avril 1638. Il avait épousé, le premier octobre 1617, Michelle Pericand, fille de Nicolas, seigneur de Saint-Étienne. Leurs enfants, au nombre de six, furent :

1° François de Laval, tué au combat de Fribourg;

2° Gabriel de Laval, tué à la bataille de Nortlingue;

3° Jean-Louis, qui continue la postérité;

4° François de Laval, premier évêque de Québec en Canada, en 1673; mort le 6 mai 1708;

5° Henri de Laval, prieur de Sainte-Croix Leufroi;

6° Anne, supérieure des filles du S. Sacrement, à Nantes; morte en 1685;

JEAN-LOUIS.

Jean-Louis de Laval, seigneur de Montigni, au diocèse de

bailli de la Corée, commandeur de Boncourt, mort en juin 1692;

5° Charlotte, mariée, le 16 novembre 1632, à Guillaume Osmont, seigneur d'Aubri du Pantoux;

6° Jeanne, religieuse à la Chaise-Dieu.

THOMAS.

1664. Thomas de Laval, baron de la Faigne, seigneur de Tartigni, de Gournai, d'Aveluys, etc., fut assassiné, le 27 février 1651, par le précepteur de ses enfants, qui fut pendu. Il avait épousé, le premier février 1636, Louise de Vallée, fille d'Étienne, seigneur du Pescherai. Elle se remaria à Charles d'Angennes, seigneur de la Loupe. Thomas en eut:

1° Charles, qui suit;

2° Gabriel, qui a continué la postérité, ci-après;

3° Henri de Laval, dit le chevalier de Tartigni, mort sans avoir été marié;

4° Étienne de Laval, ecclésiastique;

5° Louise, religieuse;

6° Catherine-Louise, née au mois d'août 1651.

CHARLES.

1651. Charles de Laval, baron de la Faigne, seigneur de Tartigni, mourut en 1709. Il avait épousé, le 19 mars 1668, Louise Meusnier, fille de Pierre, seigneur de Rubelles et de S. Prix, président à mortier au parlement de Paris Il en eut cinq enfants:

1° Henri-Marie de Laval, mort sans alliance;

2° Claude-Charles, qui continue la lignée;

3° Claude-Charles de Laval, dit *l'abbé de Laval*, mort à Paris au mois de novembre 1708, âgé de 32 ans;

4° Louise, née le 15 janvier 1669;

5° Marie-Angélique, née en 1674, religieuse.

CLAUDE-CHARLES.

1709. Claude-Charles de Laval, né le 21 septembre 1672, baron de la Faigne, dit *le marquis de Laval*, fut colonel d'un régiment d'infanterie, et chevalier d'honneur de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans. Il mourut en 1743. Il s'était allié, le 29 juillet 1699, avec Marie-Thérèse de Hautefort, morte le premier avril 1753, fille de Gilles, marquis de Surville, comte de Montignac, lieutenant-général des armées du roi. Il en eut deux enfants:

1° Gui-Louis-Charles, dont l'article va suivre;

2° Marie-Louise-Augustine, mariée, le 19 décembre 1726, avec Louis-Antoine Crozat, seigneur de Thiers, lieutenant-général des armées du roi, morte le 23 août 1770.

GUI-LOUIS-CHARLES.

1743. Gui-Louis-Charles de Laval, mestre de camp de cavalerie, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, épousa le 11 août 1728, Adélaïde-Louise-Salbigothon d'Espinai, dame de la duchesse d'Orléans, morte le 19 juin 1751, fille de François, marquis d'Espinai, brigadier des armées du roi. Il n'en eut qu'une fille, Louise-Adélaïde-Philippine, née le 13 avril 1731, religieuse à la Ville-l'Évêque en 1760.

GABRIEL II.

1651. Gabriel de Laval, dit *le comte de Laval*, second fils de Thomas, baron de la Faigne, mourut au mois de mars 1723. Il avait épousé 1° Renée Barbe de la Forterie, morte le 2 juin 1702, fille de Claude Barbe, seigneur de la Forterie; 2°, au mois d'août 1714, Adélaïde de Grimoard, fille de Louis-Scipion, marquis du Roure, lieutenant-général en Languedoc, et gouverneur du Pont-Saint-Esprit. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1° Gui-Claude-Roland, qui suit;

2° Robert de Laval;

3° Cyprien-René de Laval, abbé de Manlieu en 1722;

4° Louise, mariée en 1706, à Michel-Séraphin des Escotais, seigneur de Chantilli, en Touraine;

Du second lit:

5° Joseph-Auguste, comte de Montmorenci, marquis de Montmorenci, mestre de camp, passa aux Indes en 1758. Il épousa, en 1747, Marie-Louise-Angélique de Barberin de Reignac, veuve du comte Campet de Saujon, brigadier de cavalerie.

Seigneurs de Montigni.

Chartres, et de Montbaudri, baptisé en 1620, épousa Françoise de Chevestre, fille de Tannegui, seigneur de Cintrai. Leurs enfants furent:

1° Gabriel, dont l'article suit;

2° Pierre de Laval, mort en 1689, sans alliance;

3° François de Laval, lieutenant de vaisseau, mort au Port-Louis sans enfants, de N... de Geslin, de Tremargat en Bretagne, sa femme;

4° François de Laval, mort sans avoir été marié;

5° Charles-François Gui de Laval, chanoine et grand vicaire de Tournai, puis de Cambrai, nommé évêque d'Ypres, mort en 1713;

6° Joseph de Laval de Montigni, né le 24 octobre 1672, reçu chevalier de Malte au grand-prieuré de France, le 30 mars 1685, commandeur de Louviers, de Vaumont et de Thors en 1726, grand bailli et trésorier de l'ordre en 1731, mourut grand-croix, le 16 novembre 1748;

7° Françoise de Laval, morte sans alliance;

8° Louise de Laval.

GABRIEL.

Gabriel de Laval, seigneur de Montigni et de Montbaudri, dit *le marquis de Laval*, capitaine de dragons en 1690, mort au mois d'août 1720, avait épousé, le 30 juin 1696, Charlotte-Marie-Thérèse de Besançon, fille de Charles, baron de Bazoches, vicomte de Neufchâtel, colonel d'infanterie. Elle le fit père de trois filles; et faute d'enfants mâles, cette branche s'est éteinte dans la personne de Gabriel.

Les seigneurs de Montigni portaient: *de Montmorenci*, avec l'écu de Laval au milieu de la croix.

GUI-CLAUDE-ROLAND.

1723. Gui-Claude-Roland de Montmorenci Laval, dit *le comte de Laval*, né le 5 novembre 1677, entra sous-lieutenant au régiment du roi en 1694. Il se trouva à la marche de Viguamont, au bombardement de Bruxelles et à la prise d'Ath; capitaine au régiment du roi le 17 février 1701, il leva un régiment de son nom en 1702; colonel-lieutenant du régiment de Bourbon, le 4 mars 1705, il servit à l'attaque des lignes de Weissembourg, marcha de là à l'armée de Dauphiné, eut part à la prise de Soncino et de Montmélian. Au siége de Nice, qui se rendit le 4 janvier 1706, il reçut deux atteintes de boulet. Il était à l'attaque des lignes de Turin; à la levée du siége de Toulon par les ennemis, le 22 août 1707. En 1709, à l'armée de Flandre, chargé de la défense du poste dit des *sept fontaines*, lors du siége de Tournai; il s'y maintint pendant dix-huit jours, et eut la main gauche écrasée par un éclat de bombe. Brigadier, par brevet du 29 mars 1710, il se distingua à l'attaque du fort d'Arleux. Il battit, le 10 juillet 1712, un corps de trois mille hommes près Valenciennes. Il combattit à Denain, à la prise de Marchiennes, à celle de Douai, où il entra par la gorge de la demi-lune verte et s'y retrancha; au siége du Quesnoi, dont il eut le commandement après la prise. Il eut part à la reddition de Spire, Worms, Kayserslautern; au siége de Landau où il emporta d'assaut le Pâté, attaqua et prit la contregarde qui couvrait l'un des bastions; se signala à la défaite du général Vaubonne, le 20 septembre 1713; à la prise de Fribourg, etc. Maréchal de camp par brevet du premier février 1719, il fut nommé gouverneur de Philippeville par provisions du 23 janvier 1722. En 1734, à l'armée du Rhin, il servit à l'attaque des lignes d'Etlingen; au siége de Philisbourg, où il monta à la tranchée le 4 juin, les 2 et 4 juillet, et s'empara du poste dit *la petite Hollande*. Il marcha ensuite au siége de Worms, qui fut pris le 23 juillet. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi par pouvoirs du premier août. Il commanda au pays Messin en 1741; en Lorraine, en 1744, et obtint le gouvernement de Béthune par provisions du 20 septembre. Créé maréchal de France, par état donné au camp d'Hamal, en Brabant, le 17 septembre 1747, il quitta le commandement de la Lorraine le 31 octobre suivant, et prêta serment le 3 décembre. Il mourut le 14 novembre 1751. Il avait épousé, le 29 juin 1722, Elisabeth de Rouvroi-Saint-Simon, fille d'Eustache-Titus, marquis de Saint-Simon, brigadier des armées du roi. Il en eut, outre quatre garçons morts jeunes :

1° Joseph-Pierre, dont l'article suit;

2° Marie-Louise, née le 31 mars 1723, abbesse de Montmartre, morte victime du tribunal révolutionnaire, le 24 juin 1794;

3° Henriette-Louise, née le 29 juin 1733, mariée le 18 mars 1747, à Bleckard-Maximilien-Augustin, comte de Helmstadt, baron du Saint-Empire, souverain de Bichofsheim, ancien colonel du régiment de Bretagne, cavalerie.

JOSEPH-PIERRE.

1751. Joseph-Pierre de Montmorenci-Laval, né le 28 mars 1729, appelé le comte de *Laval-Montmorenci*, colonel du régiment de Guienne, infanterie, l'un des menins de monseigneur le dauphin, fut tué, le 31 juillet 1757, à la bataille d'Hastembeck. Il avait épousé, le 25 avril 1749, Elisabeth-Renée de Maupeou, morte le 4 novembre 1759, fille de René-Théophile, marquis de Maupeou, lieutenant-général des armées du roi. De ce mariage sont issus :

1° Gui-Marie-René de Montmorenci-Laval, né le 23 décembre 1751, premier appelé à la succession du duché de Laval, au défaut de la branche des ducs, mort sans alliance;

2° Louis-Adélaide-Anne-Joseph, qui suit;

3° Claudine-Anne-Elisabeth, née le 6 mars 1750, mariée au marquis de Fleury.

LOUIS-ADÉLAIDE-ANNE-JOSEPH.

1757. Louis-Adélaide-Anne-Joseph de Montmorenci-Laval, comte de Montmorenci, né le 18 octobre 1752, colonel des dragons de son nom en 1784, premier appelé à la succession du duché de Laval au défaut de la ligne ducale, a fait les campagnes de 1796 et 1797, commandant une des deux compagnies du régiment de cavalerie noble de l'armée de Condé. Il est aujourd'hui lieutenant-général des armées du roi. Il a épousé, le 28 avril 1773, Anne-Jeanne-Thérèse-Joséphine de la Roche-Fontenille-Gensac, née en 1754.

Les armes de cette branche sont de *Montmorenci-Laval*, pleines.

SEIGNEURS DE BOIS-DAUPHIN.

THIBAUT.

1433. Thibaut de Laval, seigneur de Saint-Aubin et des Coudrayes, second fils de Thibaut, seigneur de Loué, mourut l'an 1461. Il avait épousé, vers l'an 1440, Anne de Maimbier, dame de Bois-Dauphin et d'Aulnai, remariée avant l'an 1465, avec Adam le Roi. Thibaut de Laval en eut les enfants qui suivent :

1° René Ier, qui continue la lignée;

2° Gabrielle, mariée, en 1488, à Jean de Lage, fils de René, seigneur du Châtelet. Elle testa le 15 janvier 1516;

3° Yolande, femme de Macé de Sonvré, chevalier, seigneur de Gevraise. Ils vivaient en 1491;

4° Françoise, mariée, 1° à Bertrand Haussard, seigneur du Bourg; 2° à Guion, seigneur de Fourmentières;

5° Louise, femme de Gui de Brée, seigneur de Montchevrier et de Fouilloux, dont elle était veuve en 1496.

RENÉ Ier.

1461. René de Laval, chevalier, seigneur de Bois-Dauphin, Saint-Aubin, Aulnai et Précigné en Anjou, fit son testament en 1504, et mourut peu après. Il avait épousé, en 1478, Guionne

de Beauvau, dame de Précigné et de Louaillé, veuve de Jean Juvénal des Ursins, seigneur de la Motte-Jousserand. Leurs enfants furent :

1° François, dont l'article suit ;

2° Jean, qui continue la lignée.

FRANÇOIS.

1508. François de Laval, chevalier, seigneur de Bois-Dauphin en 1508, suivant le procès-verbal de la coutume d'Anjou, épousa Marguerite d'Assé, fille de François, seigneur de Montfaucon au Maine. Il n'en eut point d'enfants.

JEAN.

Jean de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, Saint-Aubin, etc., épousa Renée de Saint-Mars, fille et unique héritière de Mathurin, vicomte de Bresteau, seigneur de Saint-Mars, Roupeyreux, etc., etc. Après la mort de sa femme, arrivée en 1533, Jean de Laval prit l'ordre de prêtrise. Il en avait eu, outre deux filles, religieuses :

1° René II, dont l'article suit ;

2° Claude de Laval, seigneur de Teligni, maître d'hôtel du dauphin, fils de François Ier, marié avec Claude de la Jaille, veuve de Gui de Laval, seigneur de Lezai, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il embrassa, après la mort de Claude de la Jaille, l'état ecclésiastique ; fut nommé à l'archevêché d'Embrun en 1554, par le roi Henri II, et mourut avant d'en avoir pris possession et sans avoir été sacré ;

3° Hardouin de Laval, vivant en 1539, mort sans alliance ;

4° Catherine, mariée, 1° à François, seigneur du Pui-du-Fou, capitaine des ville et château de Nantes ; 2° à Louis d'Ailli, baron de Péquigni, tué à la bataille de Saint-Denis en 1567.

RENÉ II.

René de Laval, deuxième du nom, seigneur de Bois-Dauphin, Précigné, Saint-Mars, vicomte de Bresteau, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut tué à la bataille de Saint-Quentin, l'an 1557. Il avait épousé, 1° Catherine de Baif, fille de François, seigneur de Baif, en Anjou ; 2°, le 12 septembre 1547, Jeanne de Lenoncourt, dame de la reine Louise de Lorraine, et fille de Henri II, seigneur de Lenoncourt, comte de Nanteuil, chevalier de l'ordre du roi. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Françoise de Laval, mariée, 1° à Henri de Lenoncourt, seigneur de Coupevrai, mort en 1584 ; 2° à Louis de Rohan, quatrième du nom, prince de Guémenée ;

Du second lit :

2° Urbain, dont l'article suit ;

3° Anne, mariée à Georges de Créqui, seigneur de Rissé ;

4° Urbaine, mariée à Philippe de Créqui, seigneur des Bordes, frère puîné du précédent.

URBAIN Ier.

1557. Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, Précigné, Saint-Aubin, etc., comte de Bresteau, marquis de Sablé, servit au siége de Livron en 1574, à celui de la Fère en 1580, et suivit, en 1587, le duc de Guise, sous lequel il se signala aux combats de Vimori et d'Auneau. A la journée des barricades, le 12 mai 1588, il se saisit de la place Maubert ; ce qui donna le tems au peuple de tendre les chaînes à travers les rues, et d'en fermer les issues. Henri III le fit arrêter aux états de Blois, au mois de décembre suivant, et le relâcha ensuite sur parole. Il défendit la ville du Mans contre Henri IV, auquel il la rendit le cinquième jour de siége, le 2 décembre 1589. Il combattit à Yvri en 1590, y fut blessé à la tête et fait prisonnier. En 1591, il marcha avec le duc de Parme au secours de Rouen. Sous le duc de Mercœur, en 1592, il obligea le prince de Dombes de lever le siége de Craon, chargea son arrière-garde dans sa retraite ; le 24 mai, s'empara de Château-Gontier, prit ou tailla en pièces, à Ambrières, près Mayenne, cinq cents anglais échappés de la défaite de Craon. Il rentra au service du roi en 1595, lui remit Sablé et Château-Gontier. Ce prince le fit alors conseiller d'état, puis chevalier de ses ordres le 5 janvier 1597. Créé maréchal de France, par état donné au camp d'Amiens le 25 juillet suivant, il prêta serment le 7 avril. Il fut envoyé ambassadeur à la cour de Vienne, en 1601 ; fut nommé gouverneur et lieutenant-général en Anjou, le 4 octobre 1609. Lieutenant-général commandant l'armée du roi contre les princes mécontents, par pouvoirs du 4 août 1615, il eut ordre de couvrir Paris, d'arrêter l'armée des rebelles, et de ne point hasarder de bataille. Il s'assura de Creil-sur-Oise, en chassa le commandant, qui était dévoué aux princes ; prévint le prince de Condé, qui avait des intelligences dans la ville de Sens ; enleva le quartier du duc de Pinei-Luxembourg, ses équipages et sa caisse ; mit des troupes dans Gien, dont les mécontents avaient séduit plusieurs habitants, et dégagea les carabiniers du roi, investis à Housson : ensuite il s'avança vers le Poitou, pour en fermer l'entrée aux mécontents. En 1619, il reçut la reine-mère au Pont-de-Cé, à la tête de quinze cents hommes à cheval, et se démit, en faveur de cette princesse, du gouvernement d'Anjou, au mois de juin. Il se retira à Sablé, où il mourut le 27 mars 1629. Il avait épousé Madeleine de Montecler, dame de Bourgon, d'Airon et de dix autres terres, morte le 17 mai 1712. Il en eut trois fils, Philippe-Emmanuel, qui suit, et deux autres morts jeunes.

PHILIPPE-EMMANUEL.

1629. Philippe-Emmanuel de Laval, chevalier, marquis de Sablé, comte de Bresteau, seigneur de Bois-Dauphin, mourut d'apoplexie le 4 juin 1640. Il avait épousé Madeleine de Souvré, morte le 16 janvier 1678, fille de Gilles, marquis de Courtanvaux, chevalier des ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de France. Leurs enfants furent :

1° Urbain II, dont l'article suit ;

2° Henri-Marie de Laval, évêque de la Rochelle, le 1er juillet 1661, mort le 22 novembre 1693 ;

3° Gui de Laval, reçu chevalier de Malte le 12 novembre 1637, ensuite marquis de Sablé et de Laval, maréchal de camp. Il fut blessé au siége de Mardick, le 13 août 1646, dans une sortie faite par les assiégés. Il mourut la nuit du 17 au 18 octobre de la même année, d'un coup de mousquet qu'il avait reçu au siége de Dunkerque. Il avait épousé Madeleine Séguier, veuve de César du Cambout, marquis de Coëslin, lieutenant-général des armées du roi, colonel-général des Suisses et Grisons ; fille aînée de Pierre Séguier, duc de Villemor, chancelier de France. Elle mourut le 31 août 1710. Gui de Laval en eut une fille, Madeleine de Laval, dame du palais de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, puis dame d'atours de madame la dauphine, et enfin dame d'honneur de S. A. R. Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, duchesse douairière d'Orléans. Elle épousa, le 30 avril 1662, Henri-Louis d'Aloigni, marquis de Rochefort, baron de Craon et d'Ingrande, maréchal de France ;

4° Gilles de Laval, chevalier de Malte, tué devant Bordeaux;

5° Jacques de Laval, page de la chambre, mort jeune;

6° Marie, religieuse à Saint-Amand de Rouen;

7° Madeleine;

8° Armande, religieuse;

9° Philippe, morte jeune.

URBAIN II.

1640. Urbain de Laval, marquis de Bois-Dauphin et de Sablé, mourut à Paris le 6 décembre 1661. Il avait épousé, 1° Marie de Riants, fille de François, seigneur de Villerai, maître des requêtes, dont il n'eut point d'enfants; 2° Marguerite Barentin, veuve de Charles de Souvré, marquis de Courtanvaux, et fille de Charles Barentin, président en la chambre des comptes. Elle mourut le 8 février 1704, ayant eu deux fils qui la précédèrent :

1° Charles, dont l'article suit;

2° Jacques de Laval, page de la grande écurie du roi en 1667, tué par les Turcs, au combat de Candie, le 25 juin 1669.

CHARLES.

1661. Charles de Laval, marquis de Bois-Dauphin, capitaine au régiment de Picardie, fut tué dans une sortie faite sur les Hollandais au siége de Woerden, au mois d'octobre 1672, sans avoir été marié.

Les armes de cette branche sont, de *Montmorenci-Laval*, à la bordure de sable, chargée de cinq lionceaux d'argent; un en chef léopardé, deux en chaque flanc de l'écu; ceux de dextre contournés et affrontant ceux de sénestre.

Nota. En écrivant *Montmorenci*, on s'est conformé à l'orthographe suivie dans tout le cours de cet ouvrage par les Bénédictins; cette orthographe est fondée sur l'étymologie; mais l'usage de l'*y* ayant prévalu depuis trois siècles, la maison de *Montmorenci* a adopté cette terminaison.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SIRES, ou CHATELAINS DE MONTLHÉRI.

Montlhéri, capitale du Hurepoix, à six lieues ou environ de Paris, près de la route d'Orléans, est appelé dans les anciens monuments, *Mons Leherii*, *Mons Letherici* et *Mons Æricus*, du nom de son fondateur qui n'est pas bien connu, ou du gaulois *Mont-le-hery*, qui signifie montée rude et difficile, parce qu'il est situé sur le penchant d'une colline. Cette ville et ses dépendances tombèrent, au commencement du onzième siècle, dans la maison de Montmorenci.

THIBAUT.

Thibaut, surnommé File-étoupes, *Filans stupas*, à cause de sa chevelure blonde, est le premier seigneur connu de Montlhéri. Du Chesne le dit par conjecture second fils de Bouchard II, sire de Montmorenci; ce qui est très-vraisemblable, puisqu'on voit la terre de Brai, qui appartenait à l'auteur des Montmorenci, possédée par les descendants de Thibaut. Le roi Robert, dont il avait mérité la faveur, l'honora de la charge de grand-forestier. L'an 1015, il bâtit, du consentement de ce prince, le château de Montlhéri. (Aimoin, l. v, c. 46.) La situation avantageuse de cette place, la solidité de ses murs, et la hauteur de ses tours, dont il reste encore la principale qu'on aperçoit de sept lieues, la rendirent une des plus importantes qu'il y eût alors en France. On ignore l'année de la mort de Thibaut. Il laissa pour héritier un fils, qui suit.

GUI Ier.

Gui Ier, fils de Thibaut File-étoupes et son successeur en la seigneurie de Montlhéri, jouit d'une grande réputation de valeur et de probité sous les règnes de Henri Ier et de Philippe, son fils. Il fonda, l'an 1064, le prieuré de Long-Pont, à une demi-lieue de Montlhéri, sur la rivière d'Orge. C'est encore à lui ou bien à son père qu'on doit rapporter la fondation faite dans le château de Montlhéri de la collégiale de Saint-Pierre, qu'une charte de Louis le Jeune dit avoir existé dès le tems des seigneurs de Montlhéri, ainsi que d'une église de Notre-Dame, qui était dans le même château. (Le Beuf, *Hist. du dioc. de Paris*, T. X, pag. 158.) Gui vivait encore l'an 1071, comme le prouve sa signature mise au bas d'un diplôme du roi Philippe Ier, donné cette année pour confirmer les possessions que l'église de Laon avait aux villages de Vaux et de Saint-Marcel. (*Arch. de l'église*

de Laon.) Gui laissa de sa femme, Hodierne, dame de la Ferté Alais et de Gommets dans le Hurepoix, morte avant lui, deux fils et cinq filles. Les fils sont Milon, ou Miles, qui suit; Gui, sire de Rochefort, dit le Rouge, de la couleur de son poil, suivant Albert d'Aix: les filles, Mélisende, dite *Bonne voisine*, femme de Hugues, comte de Réthel; Alix, mariée à Hugues II, sire du Puiset; N., femme de Gautier II, seigneur de Saint-Valeri-sur-Somme; Mélisende la Jeune, surnommée *Chère voisine*, qui épousa le seigneur de Pont-sur-Seine; et Elisabeth, seconde femme de Josselin de Courtenai. La mère de ces enfants finit ses jours quelque tems avant son mari, et fut inhumée à Long-Pont, où il eut aussi sa sépulture.

MILON.

Milon, ou Miles, appelé de Brai, successeur de Gui, son père, dans la seigneurie de Montlhéri (1), fut surnommé aussi le Grand, beaucoup plus pour sa puissance et sa valeur, que pour l'usage qu'il fit de l'une et de l'autre. Il avait épousé, l'an 1070, Lithuise, vicomtesse héréditaire de Troyes. Suger le représente comme un séditieux et un perturbateur du repos de l'état. Son château de Montlhéri, suivant le même auteur, était le berceau de toutes les cabales qui se formaient contre le roi Philippe Ier, et l'asile de tous les rebelles que ce monarque poursuivait. La publication de la première croisade fit changer d'objet à l'humeur inquiète et turbulente du sire de Montlhéri. Il partit, l'an 1096, pour cette expédition. De retour en France, il n'y fit pas un long séjour. L'an 1101, il retourna en Palestine sous les enseignes de Hugues le Grand, frère du roi Philippe Ier. Mais le succès de ce second voyage ne répondit pas à son attente. S'étant trouvé au combat de Rama, livré par Baudouin, roi de Jérusalem, aux infidèles, le 27 mai 1102, il y fut pris, et conduit, avec les autres prisonniers, à Ascalon. Depuis ce tems, on n'apprit plus rien de certain ni de lui ni de ses autres compagnons d'infortune. (*Ordéric Vital*, l. IX, p. 725, et l. X, p. 795.) Milon laissa de son mariage quatre fils: Gui, qui suit; Thibaut, dit *la Bose*; Renaud, vicomte de Troyes, puis évêque de cette ville; et Milon II de Brai, vicomte de Troyes après son frère. Le comte Milon le Grand eut aussi cinq filles: Marguerite, femme de Manassès, vicomte de Sens; Emmeline, mariée à Hugues, seigneur de Broyes; N., alliée à N., seigneur de Plancy en Champagne; N., qui épousa le seigneur d'Ervi; et Isabeau, femme de Thibaut, seigneur de Dampierre en Champagne, duquel descendent par les femmes, si l'on en croit du Bouchet, presque tous les souverains qui sont aujourd'hui en Europe. L'église de Troyes, dans son nécrologe, fait mention du comte Milon comme d'un bienfaiteur, et tous les dimanches on le recommande dans cette même église en ces termes: *Pour l'âme du vicomte Milon et du comte Huon, qui les maisons et franchises donnèrent à cette église.* (Groslei, *Mém. pour l'histoire de Troyes*, p. 430.)

GUI II.

Gui II, dit Troussel, fils aîné de Milon le Grand, lui succéda dans la seigneurie de Montlhéri, ainsi que dans ses autres domaines, excepté la vicomté de Troyes. Comme il était d'un caractère assez ressemblant à celui de son père, le roi Philippe Ier, pour se l'attacher, l'honora de la charge de sénéchal de France. Il accompagna son père à la première croisade, et eut part avec lui à tous les exploits des croisés en Asie jusqu'à la prise d'Antioche. Mais Corboran étant venu assiéger à son tour les vainqueurs dans cette place, Gui Troussel eut la lâcheté, dit Suger, de se faire descendre la nuit par dessus les murs, et alla se rembarquer pour la France au premier port. Il paraît qu'à son retour il fut mal accueilli du roi Philippe et du prince Louis le Gros, son fils; du moins on voit que la charge de sénéchal lui fut ôtée quelque tems après pour être rendue à Gui le Rouge, sire de Rochefort en Yveline, son oncle paternel, qui l'avait exercée avant lui, et s'en était démis en partant pour la Terre-Sainte. Philippe voulut aussi lui enlever Montlhéri, et mit en œuvre toutes sortes de moyens pour s'en rendre maître, sans pouvoir néanmoins y parvenir. Mais lorsqu'il y pensait le moins, une occasion favorable lui mit cette place entre les mains. Gui Troussel n'avait de sa femme, Adélaide (1), qu'une fille, nommée Elisabeth. Craignant qu'après sa mort on ne la privât de son héritage, il fit offrir au roi de la donner en mariage au prince Philippe de Mantes, fils de ce monarque, et de Bertrade de Montfort. Le roi, pour consentir à cette offre, obligea Gui Troussel de lui céder à lui-même Montlhéri; en échange de quoi il lui donna Mehun-sur-Loire, qu'il avait acquis par confiscation. Ceci est, suivant le père Anselme, de l'an 1104. Ravi de cette acquisition, le roi Philippe dit à Louis, son fils: *Biau fius Loeis, garde bien cele tor qui tantes fois m'a travalié, et en cui escombatre et asalir je me suis presque toz envesliz* (envieilli), *et par cui desloiauté je ne poi ainques avoir bonne pais ne bonne seurté; la cui desloiauté faisoit des prodomes et des loyaux traitres et desloiaux; et laienz s'atropelloient, et de près et de loin, tuit li traitor et li deloial; ne en tot le roiaume n'estoient mauz faiz ne traisons sanz lor asent* (consentement), *et sanz lor aide: si que dou chastel de Corbuel* (Corbeil), *qui est mi-voie de Montlheri, a destre jusques à Chastianfort, estoit la terre si accinte, et si grant confusion entre cex de Paris et cex d'Orliens, que li un ne pooient aler en la terre de l'autre por marchandisse ne por autre chose sens la volanté à ces traitors, si ce n'estoit de grant force de gent.* (Chron. de Saint-Denis.) Miles, ou Milon II de Brai, vicomte de Troyes, frère de Gui Troussel, vit d'un œil bien différent l'aliénation que celui-ci venait de faire. Il se plaignait depuis long-tems de n'avoir point eu de part dans l'héritage paternel, et n'était retenu dans son ressentiment que par l'espérance de succéder à son frère. La voyant frustrée, il ne garda plus de ménagement, et prit les armes pour se faire justice. Les Garlande, pour lors bannis de la cour, embrassèrent ses intérêts, et l'aidèrent à corrompre la fidélité des habitants de Montlhéri, qui se laissèrent engager à lui ouvrir les portes du château. Mais la garnison que le roi y avait mise s'étant retirée dans la grosse tour, il fallut en faire le siége. Elle était déjà percée en plusieurs endroits, lorsque Gui le Rouge, pour lors beau-père du prince Louis le Gros par Lucienne, sa fille, étant survenu au secours des assiégés, demanda à s'aboucher avec les Garlande. Sur la promesse qu'il leur fit de les réconcilier avec le roi, et d'obtenir le pardon des traitres, il vint à bout de détacher les uns et les autres du parti de son neveu. Par là, Milon de Frai se vit obligé de se retirer. Le prince Louis accourait cependant avec un corps de troupes à Montlhéri, ne respirant que la vengeance. Mais ayant trouvé à son arrivée le traité conclu, il ne put se dispenser de le ratifier. Toutefois, pour mettre fin aux inquiétudes que cette place lui avait causées, ainsi qu'à ses ancêtres, il prit le parti de la faire raser, à l'exception de la grosse tour. Suger rapporte cet événement au tems où Boémond, prince d'Antioche, arriva en France, c'est-à-dire environ l'an 1106. Le roi Philippe donna quelque tems après, du consentement du prince Louis, la terre de Montlhéri à Philippe de Mantes. Celui-ci vécut paisiblement jusqu'à la mort du roi, son père; mais voyant Louis le Gros ensuite élevé sur le trône, la jalousie que Bertrade, sa mère, et son frère utérin, Foulques le Jeune, comte d'Anjou, allumèrent dans son cœur, le porta à se révolter. Gui le Rouge entra

(1) M. Groslei (*Mém. sur l'Hist. de Troyes*, p. 430) le dit comte de Corbeil, et se trompe.

(1) Une charte du prieuré de Long-Pont nomme sa femme Mabilie. Peut-être est-ce la même qu'Adélaide, peut-être est-ce une deuxième femme.

dans ses vues avec ses deux fils, Gui III de Rochefort et Hugues de Créci. Il était personnellement irrité contre le nouveau monarque à cause du divorce qu'il avait fait avec Lucienne, sa fille, par ordre du concile de Troyes. Bertrade ayant attiré dans la même faction Amauri de Montfort, son frere, et d'autres mécontents, rassemblait sur la tête de Louis un orage qui paraissait devoir l'écraser; mais ce prince, intrépide et plein de ressources, trouva moyen de le dissiper. Après avoir inutilement averti Philippe, son frère, de cesser ses déprédations, il saisit le moment qu'il était absent de Mantes, pour venir mettre le siége devant cette place. Il la battit si vivement avec toutes les machines de guerre qui étaient en usage alors, qu'en peu de jours il la contraignit de se rendre. Une chronique manuscrite (*Bibl. Saint-Victor*, n° 419), ajoute que Louis enleva aussi à Gui le Rouge la Ferté-Baudouin (aujourd'hui, à ce qu'on croit, la Ferté-Alais), qu'il garda. Bertrade et Amauri, craignant le même sort pour Montlhéri, s'avisèrent d'un expédient: ce fut de céder cette terre à Hugues de Créci, fils de Gui le Rouge, en le mariant avec Lucienne, fille du même Amauri; *et par ce*, disent les grandes chroniques de Saint-Denis, *cuiderent faire un tel encombrement au roy, que la voie de Normandie li fut tolue par la force celi Huon, et par la force Guiom de Rochefort, son frere, et par la force le comte Amauri de Montfort, sanz autre grie et domaches que il li porroient faire chascun jor, jusques enz en Paris*, *sa cité*, *si que nuis* (pas même), *ne porroit-il aler en nule maniere jusques Droues* Dreux. Hugues de Créci n'eut pas plus tôt accompli son mariage, qu'il s'achemina pour aller prendre possession de Montlhéri. Mais le roi, l'ayant suivi de près, passa devant Montlhéri; et, ayant pénétré jusqu'à Châtres, qui en dépendait, il s'en rendit maître sans coup férir, par la bonne disposition des habitants qui se soumirent volontairement à lui. Hugues de Créci l'attendait cependant de pied ferme à Montlhéri. Il avait si bien pourvu à la défense de cette place, que, toute démantelée qu'elle était, elle résista aux efforts du roi. Il y eut entre les deux partis plusieurs escarmouches qui n'eurent aucun succès décisif. Mais, dit Suger, une ruse en attirant une autre, le roi se servit de celle-ci pour jouer son ennemi. Milon de Brai était venu à son camp pour lui demander, en termes soumis, la terre de Montlhéri, comme le patrimoine de ses pères dont il avait été injustement frustré. Louis fit alors par politique ce qu'il aurait peut-être dû faire par justice. Ayant mandé les principaux habitants de Montlhéri, il leur présenta Milon comme leur seigneur. Les bourgeois, réjouis à cette nouvelle, comme si le roi, dit Suger, eût fait descendre chez eux le soleil et les étoiles, se tournent à l'instant contre Hugues de Créci, le somment de sortir au plus tôt de leur ville, declarant que nul serment ne peut les lier au préjudice de la fidélité qu'ils doivent à leur seigneur naturel, et sur le retardement qu'il met à partir, ils le poussent dehors avec perte d'une grande partie de ses équipages. C'est ainsi que Milon de Brai recouvra la terre de Montlhéri. Sa reconnaissance ne répondit pas à la grandeur du bienfait qu'il avait reçu de Louis. Thibaut, comte de Blois, son parent, étant entré en guerre, l'an 1111, avec le roi, Milon se laissa entraîner, avec un grand nombre de barons, dans le parti de ce rebelle, à l'appât du mariage incestueux, dit Suger, qu'il lui offrit avec sa sœur, quoiqu'il eût déjà une femme vivante. Mais il ne remporta que de la honte de cette confédération, par la défaite de Thibaut, et par la nécessité où il se trouva lui-même de rompre le mariage illégal qu'il avait contracté (1). Ces disgrâces l'ayant fait rentrer en lui-même, il fit sa paix avec le monarque, qu'il servit dans la suite avec une fidélité constante. Il n'en fut pas de même de Hugues de Créci. Toujours acharné contre son souverain, il porta le fer et le feu partout avec une extrême fureur, et se rendit si redoutable, qu'il ébranla, pour ainsi dire, le trône, suivant la chronique de Morigni, par les divers mouvements qu'il causa dans l'état. Il n'était pas moins animé contre Milon de Brai, son cousin, qui lui avait enlevé Montlhéri; mais il dissimula long-tems sa haine en attendant l'occasion de la faire éclater. Enfin, l'an 1118 ou environ, l'ayant surpris à Rochefort, il le fit prisonnier; puis, après l'avoir promené en divers châteaux, toujours lié comme un malfaiteur, ne sachant où le garder sûrement, et n'osant le mettre en liberté de peur qu'il ne se vengeât, il le fit étrangler à Gommets. Quelques-uns disent qu'il avait eu la cruauté de le faire mourir de ses propres mains. Quoi qu'il en soit, il fit jeter son corps par une fenêtre pour faire croire qu'il s'était tué lui-même en voulant se sauver; mais le crime fut découvert. Le roi lui-même vint en grand cortege à Gommets, et condamna Hugues à se justifier, suivant l'usage du tems, par le duel. On lui assigna pour le champ clos la cour d'Amauri de Montfort, dont il avait fiancé la fille, qui n'était pas encore nubile. Mais Hugues n'eut pas le courage de s'exposer à ce risque; et, se voyant convaincu, il vint se jeter aux pieds du roi pour lui demander pardon, lui remit sa terre, et entra dans l'ordre de Cluni pour y faire pénitence. A l'égard du cadavre de Milon de Brai, il fut inhumé dans le prieuré de Long-Pont; et comme il ne laissait point d'enfants, la terre de Montlhéri fut réunie au domaine de la couronne. Cette réunion fit peu à peu devenir considérable la terre de Montlhéri, et donna lieu d'y établir des prévôts et gardes du château. Un nommé Durand en était prévôt l'an 1140. Nos rois vinrent aussi quelquefois y faire leur résidence. Louis le Jeune y donna, l'an 1144, une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Philippe Auguste, son fils, y était si souvent, que la dixième partie du pain et du vin qui s'y consommaient devint l'objet d'une aumône dont il gratifia l'abbaye de Malnoüe. Cette terre rendait au domaine, sous ce règne, plus de deux cents livres de rente (1), somme considérable alors. M. le Beuf a donné la liste des feudataires de Montlhéri, qui étaient en grand nombre, et des charges auxquelles ils étaient tenus, dont la principale était la garde du château pendant un certain tems de l'année. (*Hist. du Dioc. de Paris*, T. X, p. 163.)

Ce fut vers le commencement du règne de saint Louis (l'an 1228), que le château de Montlhéri lui servit de retraite. « Dans » le tems de la conspiration des princes contre lui et la reine » Blanche, sa mère, s'étant mis en chemin pour aller à Vendôme, » où le duc de Bretagne et le comte de la Marche avaient promis » de venir lui faire satisfaction, il apprit que ces rebelles faisaient » avancer secrètement des troupes jusqu'à Étampes et à Corbeil, » pour tâcher de l'envelopper. Il était déjà à Chartres, par-delà » Montlhéri, lorsqu'il en fut averti, et cela l'engagea à revenir » sur ses pas et à se retirer dans le château. La tradition du pays » est qu'il se mit dans un souterrain dont l'entrée est à quelques » pas de la tour, mais maintenant bouchée. Les parisiens, qui » étaient attachés à leur roi, coururent à son secours pendant que » les barons étaient assemblés à Corbeil, et, le renfermant dans » leurs bataillons, ils le ramenèrent en sûreté à Paris. Joinville » dit que depuis Montlhéri les chemins étoient pleins de gens qui » crioient à notre seigneur qu'il lui donnât bonne vie ». (*Ibid.*, p. 164.)

Personne n'ignore la bataille qui se donna, le 16 juillet 1465, entre le roi Louis XI et Charles de France, duc de Berri, son

(1) Ives de Chartres, grand canoniste et fort zélé pour l'observation des règles, s'éleva fortement contre ce second mariage de Milon. Il écrivit au pape pour le prévenir sur cette affaire. *De causa Milonis*, lui dit-il, *et filiæ comitis Stephani ad aures vestras pervenerit, sciat P. V. quia Milo prior em uxorem canonice non dimisit et filiam comitis Stephani canonice non accepit.* (Ep. 241.) Ives fut écouté, et ce mariage fut déclaré nul.

(1) Du tems de Philippe Auguste, le marc d'argent fin valait 50 sous; mais on ne sait rien sur l'état de l'argent monnayé d'alors. Quoi qu'il en soit, 200 livres de ce tems-là, en supposant que l'argent monnayé fût alors sans aloi, font 80 marcs; et, à raison de 53 livres 9 sous 2 deniers le marc, ils produiraient aujourd'hui 4176 livres 13 sous 4 deniers.

frère, dont les ducs de Bourgogne et de Bretagne, ainsi que plusieurs autres seigneurs, suivaient le parti. Ce combat se livra dans une petite plaine qui est entre Montlhéri et Long-Pont (près de la rivière d'Orge), et qui, à cause de cet événement, est appelée pans les titres et terriers du pays *le chantier du champ de bataille.*

La seigneurie de Montlhéri fut aliénée avec titre de comté en faveur du cardinal de Richelieu. Louis XIII la retira ensuite pour l'unir au duché de Chartres, qu'il avait donné en apanage à Gaston, son frère. Le domaine de Montlhéri fut depuis engagé, à M. Phelypeaux, conseiller d'état, le 18 juillet 1696.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE MEULENT,

Dressée sur les Mémoires de M. Levrier, lieutenant-général du bailliage de Meulent.

L'origine du comté de Meulent, en latin *Mellentum*, situé sur le bord de la Seine entre Saint-Germain-en-Laye et Vernon, est si ancienne, qu'elle parait remonter au-delà de l'établissement des fiefs héréditaires en France. Dans les VIIIe et IXe siècles, et jusque vers le milieu du Xe, le comté de Meulent semble avoir été possédé le plus souvent par les mêmes seigneurs que ceux qui avaient le Vexin. Les chroniques de Saint-Nigaise de Meulent, de Saint-Mellon et de Saint-Martin de Pontoise, et quelques manuscrits de Mantes et de la Roche-Guyon, nous apprennent que saint Nigaise, qui vivait dans le milieu du IIIe siècle, vint prêcher la foi dans le Vexin, dont il est regardé comme l'apôtre, et particulièrement dans la ville de Meulent, qui le reconnait pour son patron, et où ses reliques sont conservées. En l'année 780, un comte de Meulent, qui était en même tems seigneur de Pontoise, fit bâtir en cette dernière ville l'église de Saint-Mellon, et y fit apporter les reliques de ce saint évêque. Un autre comte de Meulent, qui était seigneur, à cause de sa femme, du lieu appelé depuis la Roche-Guyon, fit transférer celles de saint Nigaise de la chapelle de Gani-sur Epte, où elles étaient, en l'île de Meulent, vers l'an 840. On voit, dans Guillaume de Jumiége et dans Dudon de Saint-Quentin, que Meulent, déjà place forte et ville murée, *municipium*, avant qu'il y eût des châteaux à Pontoise, Chaumont, Mantes et Poissi, était, dès le IXe siècle, la capitale et la sauvegarde de la province et le chef-lieu de la résidence de ses seigneurs, barons, princes ou comtes, comme on voudra les nommer. Ces historiens, parlant de la bataille donnée à Meulent et du sac de cette ville, sous Rollon chef des Normands, en 878, disent que, la ville de Meulent et la forteresse ayant été assiégées et prises d'assaut, les ennemis tuèrent *ses princes*, passèrent la garnison au fil de l'épée, et que, se trouvant ainsi maîtres du pays, et n'éprouvant aucune résistance, ils ravagèrent toute cette province, et employèrent les riches dépouilles qu'ils en tirèrent à faire le siége de Paris..... *Prœoccupaverunt Mellentis habitatores, quam interfectis principibus citò subvertunt, totamque provinciam devastarunt..... Tunc Rollo..... Mellentis municipium obsidet, quo subverso omnes gladio necat. . Igitur Normanni ripâ Mellentis... naves diveiserunt... et prædam illius provinciæ ad obsidionem... Parisius... verterunt...* Ce que Wace rend de cette manière :

Donc ont porpris Meullent et toute la contée,
Les barons ont occis et la terre gastée.

Et Philippe Mouskes :

Renaut desconfis, Rou alla
Droit à Meullent l'a consui,
Renaut ocist, le bourc saisi,
Rou tout le pais exilla.

Et la chronique de Rouen : « Le mareschal de France assembla ses gens et vint à *Meulenc*, et là eut forte bataille, et fut le chevalier Roulant..... mort en place et grand foison de François..... Après que la bataille fut finée, Rou fit assaillir *Meulenc*, et entrerent dedens par force, et mirent tout à l'espée... Après celle desconfiture, Rou alla chevauchant et destruisant le pays jusque devant la cité de Paris ».

Lorsque la paix fut faite, et que par un traité, Charles le Simple eut cédé à Rollon la Normandie jusqu'à la rivière d'Epte, le comte de Meulent fut rétabli et remis en possession de son domaine sous l'hommage du roi de France..... *Fœdere tamen pacis cum Carolo Simplici inito hunc ipsum* (Comitatum) *recuperavit Mellentensis comes sub regis Francorum clientela.* (*Chr. Norm.*) Les noms de ces premiers comtes ne sont pas venus jusqu'à nous.

Il est à propos d'observer que, quoique Meulent ait toujours été regardé comme faisant partie du Vexin français, la ville est néanmoins divisée par la rivière de Seine en deux parties, dont l'une est située sur le pays du Vexin, *in pago Vilcassino*, et l'autre sur le pays de Pincerais, *in pago Pissiacensi* : car les historiens et les géographes conviennent que le Vexin est borné au midi par la Seine, et le Pincerais au nord par la même rivière, en sorte que tout ce qui se trouve sur l'une de ces rives est distinct de ce qui se trouve sur l'autre, et que ces limites naturelles

et immuables, quoique fort rapprochées, ne se confondent point. Il en est ainsi du spirituel, puisque ces cantons sont de deux diocèses différents.

Le Pincerais a pris son nom de Poissi : il est connu dès le tems de la première race, et se trouve nommé très-souvent dans les chartes de la seconde, *pagus Pinciasensis*, *Pingecisus*, ou *Pissiacensis*. Il formait une division civile et ecclésiastique, dont l'un des archidiaconés du diocèse de Chartres retient encore le nom.

Le Pincerais dans son état actuel comme division ecclésiastique, commence au-dessous de Mantes, depuis les confins du diocèse d'Evreux, en remontant la Seine, jusqu'à ceux du diocèse de Paris. Mais, comme division civile, il eut dans son origine une étendue plus considérable du côté de Paris : il remontait à l'orient au-dessus de Saint-Germain-en-Laye jusqu'à Ruel et Courbevoie où commençait le Parisis .... *pagus Parisiacus*. Sous la première et la seconde races il était beaucoup moins étendu qu'il ne l'est actuellement : à l'occident, il était borné par la rivière de Maudre, dont l'embouchure se trouve entre Meulent et Mantes ; et le surplus, depuis cette petite rivière, en descendant la Seine jusqu'à l'Evrecin, *pagus Ebrocinus*, formait un district, comté, ou pays particulier appelé Madrie, *pagus Madriacus*, *Madrecisus*, *Matricensis*, du nom de cette rivière de Maudre, appelée en latin *Madra*, qui servait de limite. Ce pays de Madrie, arrêté le long de la Seine par la Maudre, remontait ensuite vers le diocèse de Paris en tournant le Pincerais, dont il était séparé de ce côté-là par la rivière de Villepreux.

Cette division n'a eu qu'un tems. Les comtes de Madrie ont disparu depuis le milieu du IXe siècle. (Balus., T. II, col. 70.) Le nom de leur seigneurie s'est conservé quelque tems après eux, et l'on voit encore *Potestas Madriaca* dans les chartes des siècles suivants. Mais ce nom s'est perdu insensiblement, celui de Pincerais a prévalu, et s'est étendu aux deux pays, de manière que les mêmes lieux qui avaient été désignés précédemment comme enclavés dans le pays de Madrie, se trouvent énoncés depuis comme situés dans le Pincerais.

D'après cette observation on voit, par exemple, que la ville de Mantes ne fait pas partie du Vexin proprement dit, mais que, située dans le pays de Pincerais, elle a été comprise dans celui de Madrie, lorsqu'il existait. Néanmoins comme cette ville est placée sur la frontière, et qu'elle a appartenu aux comtes du Vexin, qui ont succédé à ceux de Madrie, elle a toujours passé, dans le langage commun, pour une des villes du Vexin. Depuis l'extinction des comtes du Vexin, cette ville, ayant passé sous la domination de ceux de Meulent, a fait partie des fiefs de leur mouvance, et les vicomtes de Mantes sont devenus vassaux des comtes de Meulent. Nos rois y possédèrent quelques domaines particuliers en propriété, et entr'autres un château qu'ils habitaient assez souvent. Louis le Gros le donna à Philippe, son frère naturel, fils de Bertrade, qui porta même quelques instants le nom de comte de Mantes. Mais ce titre était sans réalité, et comme un simple brevet d'honneur, puisque Mantes n'avait alors aucun district ni mouvance, et n'était point effectivement un comté ; qu'il est même constant, par les titres et les chartes dont on aura occasion de citer une partie dans peu, que tout le territoire qui, depuis Philippe Auguste, composa la châtellenie de Mantes, faisait partie auparavant du comté de Meulent, et en portait le nom avant que les géographes modernes eussent imaginé de créer, de leur autorité privée, un pays particulier appelé Mantois, qui n'a jamais été connu des anciens. Le chapitre de Notre Dame de Mantes était tenu, par les titres de sa fondation, ainsi que celui de Saint-Mellon de Pontoise, d'envoyer chaque année deux chanoines et deux chapelains à Meulent le jour et fête de Saint-Nigaise, pour assister au service, et pour aider à chanter la messe et *la kirielle* : c'est le mot des titres. Il n'y a que cent-vingt ans que les vestiges de cette ancienne dépendance ont été abolis par des conventions particulières.

Nous avons observé que la ville de Meulent est située partie sur le Vexin, partie sur le Pincerais. Il en est de même du comté, qui s'étend sur les deux rives de la Seine. Il est très-vraisemblable que la partie chartraine du Pincerais appartenait aux comtes de la première race de leur chef, et que c'est la première qui a porté le nom de comté de Meulent, dont le territoire s'étendait sur les anciens comtés de Pincerais et de Madrie ; et que celle du Vexin n'y a été jointe que par démembrement fait à la mort de Waleran qui réunissait le tout, et en considération de l'alliance de la fille de Gauthier II, comte du Vexin, avec Robert II, comte de Meulent, vers le milieu du Xe siècle.

Cette opinion est appuyée sur le rapport d'intimité et sur les alliances qu'il y avait entre les comtes de Meulent de la première race et ceux de Chartres ; sur leur origine, ainsi que sur celle de leurs vicomtes qui sortaient du pays de Chartres ; sur la mouvance de certains domaines du comté de Meulent, qui relevaient originairement de l'église de Chartres ; sur l'inclination particulière que ces comtes eurent pour les abbayes et pour les églises de Chartres, inclination qui se justifie par les dons immenses qu'ils leur firent ; enfin sur le titre de *comté*, donné au Pincerais, par le roi Robert, dans un diplôme dressé sur la fin du Xe siècle, en faveur de l'église de Saint-Magloire de Paris. Car, comme il est bien constant qu'il n'y a jamais eu de comtes de Pincerais et de Poissi autres que ceux de Meulent, dont le comté s'étendait sur cette partie, et particulièrement sur les terres de Mareuil-sur-Maule, Saint-Léger en Yveline, et Verneuil, ou Vernouillet-sur-Seine, mentionnées au diplôme du roi Robert, il en résulte clairement que l'énonciation de *comté de Pincerais* n'est autre chose que la désignation de la partie de celui de Meulent qui s'étendait de ce côté-là, pour la distinguer de celle qui s'étendait sur le Vexin : de même que Robert IV, comte de Meulent, dans la charte d'érection d'une commune à Meulent, se réservant de pouvoir conduire ses sujets dans tout son comté de Meulent, *in omni comitatu Mellenti*, distingue *sive ex parte Vilcassini, sive ex alia parte ultra Sequanam* ; ce qui désigne parfaitement la différence de la partie du Pincerais d'avec celle du Vexin. Le polyptyque d'Irminon, abbé de Saint-Germain du tems de Charlemagne, qui se trouve au chartrier de cette abbaye (*fol.* 52 r°.), nous fournit une nouvelle preuve que le Pincerais n'avait pas des comtes particuliers, mais que ce pays faisait partie d'un comté plus étendu, possédé par un comte qui ne peut être autre que celui de Meulent. En effet, en parlant d'un village nommé Magedon, il le dit situé au pays de Pincerais, dans l'étendue du comté de Witran.... *In comitatu Vitranni, in Pinciasensi pago, villa quæ vocatur Magedon.* On peut ajouter à cela le passage d'un ancien géographe, dont le manuscrit est à la bibliothèque du roi, et que le P. Labbe estime être de Gilles Bouvier, premier hérault de Charles VII. Voici comment il s'explique dans son abrégé géographique de la France : « Puis y est la comté de » Dreux, la cité de Montfort, le pays de Hurepois, le pays de » Gastinois, la comté de Meulent, la comté de Chaumont, le » Pays Vesquecin, la comté de Beaumont, etc. » L'indication très-exacte des lieux dans lesquels le comté de Meulent se trouve enclavé ici, nous fait voir que ce que le géographe appelle *la comté de Meulent* n'est autre chose que le pays qui environne Mantes, Meulent et Poissi, c'est-à-dire le Pincerais. Après Witran, comte de Meulent, qui avait le Pincerais dans son district, on n'aperçoit point de successeur immédiat dans la seigneurie du Pincerais.

WALERAN Ier.

Waleran, ou Galeran, est le premier comte de Meulent dont l'histoire nous ait conservé le nom par des monuments contemporains. Il serait superflu de répéter ici ce qui a été dit de son origine, de ses alliances et de sa vie à l'article du Vexin ; il suffira d'observer que, réunissant au comté du Vexin celui de Meulent, il posséda par conséquent la partie de ce dernier, qui est située sur le Pincerais, et qu'étant mort vers l'an 965, sa

succession fut partagée entre Gauthier, son fils, qui eut le Vexin, c'est-à-dire Pontoise, Chaumont, Mantes, etc., et Robert, dont on ne connait pas la filiation, qui eut Meulent.

ROBERT Ier.

Robert Ier succéda à Waleran dans le comté de Meulent. Tout est si obscur à cette époque, qu'on ne sera point étonné de ne pas trouver ici des éclaircissements satisfaisants sur ce qui concerne ces premiers comtes. On ignore l'origine de Robert, le nom de sa femme, et les droits qu'il eut au comté de Meulent. La chronique de Saint-Nigaise de Meulent nous donne lieu de croire que ce seigneur était originaire de Chartres ou du pays chartrain : elle appelle même Hugues, son petit-fils, seigneur chartrain, *dominus carnotensis*. Cette même chronique nous apprend que c'est Robert qui fit bâtir le petit pont de Meulent, pour arriver plus commodément à l'église de l'île, où les reliques de Saint-Nigaise avaient été déposées par l'un des comtes ses prédécesseurs; que c'est lui aussi qui le premier fortifia ce lieu, le munit de remparts, et y fit construire un château à la place de celui qui existait dans l'ancienne ville du côté de Noncienne, ou Locenes, actuellement Thun, entre Meulent et Vaux. Ce nouveau château, construit dans l'île ou fort, fut habité par ses successeurs jusqu'à Robert III, qui en fit faire un autre sur la pointe de la montagne de Saint-Nicolas. Enfin cette chronique marque qu'en l'année 990 Robert avait déjà pour successeur son fils, de même nom que lui.

ROBERT II.

Robert II jouissait du comté de Meulent en 990. Il épousa Alix de Vexin, fille de Gauthier II, dit le Blanc, comte du Vexin. Ce mariage est prouvé par une lettre qu'Yves de Chartres écrivit à l'occasion de celui de Robert III, dans laquelle il rappelle leur généalogie. Le prélat désigne les personnages par leurs qualités de comtes de Meulent, sans nommer Robert ni Alix; mais leurs noms sont transmis par d'autres monuments. Cette alliance unit étroitement les maisons de Meulent et du Vexin. Il est très-vraisemblable que c'est Alix qui apporta en dot à Robert la portion du comté de Meulent qui s'étend sur le Vexin, et que de son chef il n'avait auparavant que la portion chartraine du Pincerais. Ils laissèrent trois fils, Hugues et Galeran, successivement comtes de Meulent, et Richard de Néaufle.

HUGUES Ier.

997. Hugues Ier, dit Tête d'Ourse, *caput ursæ*, était comte de Meulent en 997. Il souscrivit, cette année-là, avec Bouchard (comte de Corbeil) et Anseau (de Paris, seigneur de Maule), une charte du roi Robert, par laquelle ce monarque donnait à l'église de Saint-Magloire, entr'autres choses, la dime et le panage de la forêt d'Yveline. (Bouquet, T. X, p. 574; *hist. de l'église de Paris*, p. 630.) Il en souscrivit une autre la même année avec ce monarque, plusieurs évêques et seigneurs, par laquelle Bouchard, comte de Vendôme, donne au monastère de Saint-Valeri des biens situés dans le Ponthieu. Sa signature se trouve placée dans cet acte immédiatement après celle de Gauthier II dit le Blanc, son aieul maternel. (Mabil., *Ann.*, *S. Ben.*, T. IV, p. 122.)

Hugues, en même tems qu'il possédait le comté de Meulent, était vicomte-général du Vexin, et tenait des objets en fief du comte Dreux, son oncle. Il voulut, à ce dernier titre, exercer certains droits, *Vicariam*, sur les terres de Saint-Cyr, Drocourt et Chaudri, dépendantes de celles de Fontenai-Saint-Père et de Juziers. Mais les deux comtes renoncèrent authentiquement à leurs prétentions en faveur des religieux de Saint-Père-en-Vallée de Chartres par un acte passé à Juziers, près de Meulent, vers l'an 1015, en présence des principaux seigneurs des environs de Meulent et de Mantes, à la tête desquels on voit Galeran et Richard de Néaufle, frères de Hugues. (*Tabular. S. Petri Carnot.; bibl. du roi, mss.*, p. 423; et *alliances chron. de Labbe*, p. 683.)

Le comte Hugues recouvra une partie des reliques de saint Nigaise, qui avaient été dispersées pendant les guerres, et les réunit à celles qui étaient à Meulent. Il mourut au plus tard l'an 1015. (*Cartul. S. Nigas. Melletens.*, p. 33.)

Hugues avait épousé Elvise, ou Helvise, qu'on croit sœur d'Herluin de Conteville, seigneur normand. Il donna en douaire à sa femme les terres de Lainville, Lesseville, Montallet-le-Bois, Mégrimont et Jambeville, dans la partie du comté de Meulent située sur le Vexin. (*Cartul. Columbens.*) Helvise avait de son chef la terre des Autels ou Autieux, *Altarium*. Après la mort de son mari elle épousa en secondes noces Alexandre, surnommé Azzolin, dont elle eut plusieurs enfants, entr'autres Godefroi, abbé de Coulombs. Veuve pour la seconde fois, elle se retira près de ce monastère, et lui conféra les terres que le comte de Meulent lui avait données en douaire, et les siennes. (*Cartul. Columbens.*) Elle vécut pieusement dans sa retraite, et y mourut en odeur de sainteté l'an 1032. (*Act. SS. Ben. sæcul. 6 part.* 1, p. 365 et suiv.; et *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 385.) On la connait, à Coulombs, sous le nom de sainte Helvise, comtesse de Meulent; et il y a toute apparence que c'est elle qu'on révère encore à Meulent sous le nom de sainte Avoye: Helvise, ou Avoye, en latin *Helvisa*, *Alvisa*, ou *Avia*, étant un seul et même nom.

GALERAN Ier, ou WALERAN II.

1015 au plus tard. Galeran Ier, ou Waleran II, recueillit, l'an 1015 au plus tard, la succession de Hugues, son frère, mort sans enfants. Il était déjà marié, ou il le fut très-peu de tems après, puisqu'en 1032 il avait un fils qui l'était déjà. Sa femme se nommait Ode, ou Oda, sœur, à ce qu'on croit, de sainte Helvise, comtesse de Meulent, et d'Herluin de Conteville.

Le roi Robert s'étant rendu maître de Sens, l'an 1015, pour venger l'archevêque Léothéric des outrages que lui faisait Renaud, comte de cette ville, Galeran et Gauthier, comte du Vexin, traitèrent d'usurpation la conduite du monarque en ce point, et menacèrent de rétablir Renaud les armes à la main. Fulbert, évêque de Chartres, leur écrivit pour les calmer, avouant que c'était lui qui avait porté l'archevêque à livrer sa ville au roi, et justifia ce conseil en peignant Renaud comme un hérétique et un persécuteur de l'église. Beaucoup d'autres seigneurs étaient dans les mêmes dispositions que ces deux comtes, parce qu'ils ignoraient les crimes de Renaud. Il paraît que Gauthier faisait sa résidence, ainsi que Galeran, dans le Pincerais, qui est du diocèse de Chartres, puisque Fulbert les appelle l'un et l'autre ses enfants, et les prie de le défendre comme leur père spirituel : *Ut me tanquam patrem vestrum spiritualem defendatis.* (Bouquet, T. X, p. 452.)

Galeran se trouva, l'an 1020, avec Eudes, comte de Chartres, et Hugues, comte du Mans, au siége de Tillières. Ils furent battus dans une sortie que firent les Normands assiégés. L'un et l'autre se retirèrent à Dreux; mais le comte du Mans s'enfuit et se cacha honteusement.

Du vivant de sa femme, Galeran voulut passer à de nouvelles noces, on ne sait pour quelles raisons; il n'en fallait que de fort légères dans ce siècle, où le divorce était très-fréquent. Fulbert, qu'il sollicita de lui en accorder la dispense, la refusa. La comtesse ayant déserté la maison et quitté son mari, Galeran saisit cette occasion pour faire de nouvelles instances à Fulbert. Il lui écrivit d'une manière très-pressante, pour lui faire sentir qu'il fallait qu'il obligeât sa femme de revenir avec lui, ou qu'il lui accordât la permission d'en prendre une autre : sans quoi, di-

sait-il, attendu qu'il lui en fallait une absolument, le prélat, par son refus, deviendrait cause de ses désordres, et le réduirait à la nécessité de l'adultère. Fulbert fit tout ce qu'un père spirituel pouvait faire pour réunir les époux divisés. La comtesse ne voulut jamais promettre de retourner avec son mari, dont l'humeur était incompatible avec la sienne, et préférait de faire des vœux dans un monastere : elle promit même de s'y rendre, si Galeran voulait donner cent écus chartrains au couvent qu'elle choisirait. Galeran répondit que cette proposition n'était qu'une feinte de la part de sa femme, qui, selon lui, n'avait déjà reçu que trop d'argent. Fulbert ne voulut pas décider formellement la question; il se contenta de répondre aux sollicitations réitérées de Galeran, qu'il ne lui était pas permis d'avoir une autre femme tant que la sienne vivrait, ou qu'elle ne serait pas en religion. (Bouquet, T. X, p. 459.) Galeran, ne pouvant rien obtenir de son évêque diocésain, se retourna du côté de Robert, archevêque de Rouen, diocésain de sa femme. Il ne réussit pas mieux. L'archevêque ne voulut rien faire sans la participation de Fulbert. Ils s'en écrivirent mutuellement, et firent cause commune. Il paraît que l'affaire en resta là. Les époux ne se réunirent point, et c'est alors qu'Ode se retira à Pontoise, comme on va le voir.

Fulbert écrivit, l'an 1025, à Galeran, pour l'exhorter à se convertir, et pour l'avertir, sous peine d'excommunication, de lui faire raison, ainsi qu'à Francon, évêque de Paris, sur les plaintes qu'ils avaient portées des usurpations qu'il faisait des biens de leurs églises. Galeran tint peu de compte de ces monitions. Francon le fit ajourner. Le comte ne parut point, sous prétexte qu'il avait donné sa parole par serment à Eudes, comte de Chartres, de se trouver avec lui précisément ce jour-là pour une expédition contre Foulques, comte d'Anjou. Il s'agissait du siége du château appelé en latin *Budelli*, que Foulques avait fait bâtir près de Tours. On ne sait pas comment se termina l'affaire de Galeran avec les deux prelats. (Bouquet, T. X, p. 475 et suiv.)

En l'année 1028, il souscrivit la charte de rétablissement de l'abbaye de Coulombs; et cinq ans après, il ratifia, à la priere de l'abbé Bérenger, le don fait à ce monastère par sainte Helvise, sa belle-sœur, des terres de Lainville, etc..., à la charge que l'abbé de Coulombs viendrait tous les ans à Meulent célébrer l'office le jour et fête de Saint-Nigaise. (*Tabul. Columb.; chron. S. Nig. Melletens.*; Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 345.) En 1032, il affranchit un serf de main-morte et sa femme, de la paroisse de Juziers, en faveur des religieux de ce lieu. L'acte fut fait solennellement devant l'église de Saint-Nigaise, en présence des officiers du comte, qui s'y trouvent dénommés. (*Ibid.* Rec. de Labbe, p. 582.) C'est en cette même année que la suzeraineté du Vexin français fut cédée par Henri Ier au duc de Normandie, pour l'indemniser des frais de la guerre dans laquelle il avait pris son parti contre ceux qui lui disputaient la couronne. Dreux, comte du Vexin, fut fort aise de cet arrangement. Il paraît que Galeran ne le vit pas du même œil. Il s'attira l'inimitié du Normand, qui s'empara des biens qu'il avait en Normandie. Celui-ci prit sa revanche sur les terres des religieux de Jumiége, situées à Bouafle, près Meulent. Il les restitua cependant en 1036, lorsque sa paix fut faite avec le duc. (*Neust. pia.*) Cette paix fut cimentée par l'alliance d'Adeline, sa fille, avec Roger, comte de Beaumont, l'un des seigneurs les plus puissants de Normandie et des mieux accrédités à la cour du duc.

Galeran entra, l'an 1037, dans une nouvelle ligue avec les comtes de Chartres et de Champagne contre le roi. Ils réussirent très-mal. Le roi les battit complètement, réduisit les comtes de Chartres et de Champagne à des conditions dures et honteuses, et confisqua le comté de Meulent en 1041, pour cause de félonie. (Bouq., T. XI, p. 159.) Il fut réuni pour quelques instants au domaine de la couronne. Peu de tems après les choses changèrent de face; le roi fut obligé de restituer le comté de Meulent, et Galeran fut remis en possession paisible des domaines dont le sort des armes l'avait dépouillé. Il fut du nombre des seigneurs qui assistèrent à la translation des reliques de saint Denis en 1050. L'année suivante, il souscrivit une charte du roi en faveur de l'abbaye de Marmoutier. Hugues, son fils aîné, fut associé à sa dignité de comte, et, en cette qualité, donna des biens à l'église de Jumiége, en 1056, par une charte datée du château de Meulent, et souscrite par ses officiers et par ses vassaux des environs. (*Cartul. Gemet.*) Galeran accompagna le roi au siége de Tillières en 1058, et signa une charte, datée du camp devant ce château, en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. (*Hist. de la Maison de Broyé*, p. 8.) Henri ayant déclaré la guerre au duc de Normandie en l'année 1060, fit marcher une armée considérable, dans laquelle il y avait entre autres douze comtes. Galeran se trouva l'un des six qui commandaient à l'arrière-garde. L'armée française alla camper près de la chaussée de Varaville; le duc la surprit, la mit en déroute, tua beaucoup de monde, en fit prisonniers un grand nombre. (*Chron. franc. de Norm. apud* Bouq., T. XI, p. 343; du Moulin, *Hist. de Norm.*, p. 154.) Galeran fut de ces derniers. Le normand, poursuivant sa conquête, fit assiéger Meulent, qui fut pris ainsi que la garnison qui était dedans. (Du Ch., Ord. Vit., p. 586 et suiv.) Hugues, fils de Galeran, trouva moyen d'y rentrer, et gouverna pendant l'absence de son père. Galeran, livré à de tristes réflexions dans sa prison, et craignant l'esprit vindicatif du normand, fit vœu de construire une nouvelle église à son patron saint Nigaise, s'il sortait sain et sauf de sa captivité. (*Chr. S. Nig. Mell.*) Il donna vers ce tems-là sa chapelle de Sainte-Radegonde et celle de Sainte-Marguerite à l'abbaye de Préaux, fondée par la famille de Roger de Beaumont, son gendre. C'était une manière de faire sa cour au duc. Il obtint sa liberté en 1062. Revenu à Meulent, il ne s'occupa plus que de l'accomplissement de son vœu. Il fit jeter les premiers fondements de la nouvelle église de Saint-Nigaise, qui fut achevée telle qu'on la voit aujourd'hui, et consacrée en l'année 1067, le 28 octobre, fête de Saint-Simon et Saint-Jude, en présence du roi Philippe Ier, alors âgé de treize à quatorze ans, de Baudouin, comte de Flandre, son tuteur, de plusieurs évêques et abbés, et de beaucoup d'autres seigneurs. (*Chron. S. Nig. Melletens.*)

L'année précédente notre comte avait souscrit une charte portant remise, en faveur du monastère de Marmoutier, des droits seigneuriaux qui lui appartenaient à Mantes. (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 755.

Il semble que Galeran n'ait fait reconstruire l'église de Saint-Nigaise que pour lui servir de tombeau. On n'entendit plus parler de lui depuis ce moment. Il mourut le 8 octobre 1069 ou 1070, et fut inhumé dans cette église. Son tombeau s'étant perdu, il ne fut découvert qu'en 1590, pendant le siége de Meulent par l'armée de la ligue. Plusieurs boulets de canon entr'ouvrirent un côté de l'église : en la réparant on aperçut le cercueil dans l'épaisseur du mur. Il fut ouvert en présence de Henri IV, qui était dans la place pour la défendre. On trouva les ossements et les armures de guerre du tems, avec des inscriptions qui firent reconnaître Galeran. On le transporta ailleurs, et ce monument curieux existe encore actuellement.

Oda, sa femme, lui survécut. Elle eut une dévotion particulière pour l'église et l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, dont elle fit bâtir la nef et la tour. S'étant retirée dans une cellule près de là, elle y mourut. Oda est inhumée à côté de saint Gauthier premier abbé. Sa tombe s'y voit encore, élevée de quatre doigts au-dessus du pavé de la chapelle, et scellée par cinq clous d'airain.

Ces époux, avant leur séparation, avaient eu cinq enfants : Hugues, l'aîné, qui succéda à son père; Galeran et Foulques, qui moururent sans enfants avant leur frère; Adeline, mariée à Roger, comte de Beaumont, qui recueillit la succession de Meulent après la mort de Hugues; et Dode, ou Deude, femme de Guillaume, sire des Moulins, seigneur puissant de Normandie.

HUGUES II.

1070 au plus tard. HUGUES II continua le gouvernement qu'il avait partagé avec son père. Une partie considérable de sa vie se trouve confondue avec celle de Galeran. On ne sera pas fâché de trouver ici tout ce qui est personnel et particulier à ce comte, réuni sous un seul point de vue.

Il fut présent, comme témoin, à une donation que fit à l'église de Préaux, Robert le Libéral, duc de Normandie. Il était si jeune alors, qu'il reçut un soufflet de la main de Humphroi, fondateur de cette église, pour lui imprimer le souvenir de cet événement Notre jeune comte avait avec lui deux camarades du même âge, à qui l'on fit la même chose. L'un d'eux, moins endurant que les autres, fut fort mécontent de la cérémonie, et demanda à Humphroi à quel propos on lui donnait ainsi un soufflet. C'est, lui répondit-il, parce que vous êtes plus jeune que moi, et que vous vivrez plus long-tems, et afin que vous puissiez vous souvenir de ce que vous venez de voir, quelque jour quand il en sera besoin. (Mabil., *Ann. Ben.*, T. IV, p. 393.) Il y a toute apparence que l'enfant, occupé uniquement du présent, et pour qui l'avenir était très-indifférent, ne trouva pas la réponse fort satisfaisante. Hugues souscrivit, en 1032, l'acte d'affranchissement d'un serf, fait par Galeran son père. On voit par cette charte qu'il était dès-lors marié, et que sa femme se nommait ADÉLAIDE. Elle était, à ce que l'on croit, fille d'un chevalier du pays chartrain, nommé Unverius, et sœur de Teudon, d'Aremburge et de Raherius, dont le dernier avait épousé Aloïse, fille d'Eudes Ier, comte de Chartres, et de Berthe de Bourgogne. (*Cart. S. Petr. Carnot.*) L'an 1056 environ, il se trouva, en qualité de baron, à la cour que le roi tenait à Dreux, et y souscrivit un privilége pour Saint-Père-en-Vallée. (*Tabul. S. Petr. Carnot.*, p. 216; et *Gall. Christ.*, T. II, p. 487, anc. édition.) A la prière de Godefroi, abbé de Coulombs, et de Robert, alors moine et depuis abbé du même lieu, ses cousins germains, Hugues donna, l'an 1069, à cette maison l'église de Saint-Côme, située en une île près de Meulent (aujourd'hui l'Ile-Belle), et y fonda un prieuré qui devint asssez considérable par la suite et fut enrichi par les largesses de différents seigneurs des environs. (*Ann. Ben.*, T. VI, p. 608; et *Coll. Amp.*, T. I, p. 471.) La même année le comte de Meulent fit don à l'abbaye du Bec, du village, de la métairie et de l'église de Tessencourt, près de Meulent. Il se forma aussi un monastère en ce lieu. La charte fut donnée en présence de tous les barons qui étaient alors avec le roi qui tenait sa cour ou parlement à Poissi. (*Cart. S. Nig. Mell.* et *Bec.*; et Mab., *Ann. Ben.*, T. V, p. 59.) Hugues souscrivit, en 1071, à la demande de Bouchard, l'immunite accordée à l'église de Saint-Spire et Saint-Loup de Corbeil. Il fit un voyage à Préaux en 1076, et jura les franchises du monastère sous les ponts de Meulent; par reconnaissance il fut affilié à cette maison et associé aux prières. La dernière charte qu'on trouve souscrite de lui est celle que Philippe Ier donna à l'abbaye de Cluni l'an 1076, pour restituer les terres de Mantes-la-Ville, Arnouville et Boinville, dont il s'était emparé de vive force au préjudice de la donation qui en avait été faite par Simon de Crépi, dernier comte du Vexin. En qualité de parent, d'héritier et de successeur, en cette partie, de Simon, le comte de Meulent approuva la restitution de ces objets situés dans l'étendue de son comté. La charte est souscrite par Hugues, son vicomte à Mantes. (*Bibl. Clun.*, p. 527.)

Il quitta le monde et prit l'habit monastique au Bec vers l'année 1077. Il y mourut le 15 d'octobre 1079 ou 1080. ADÉLAIDE, sa femme, était morte avant lui le 31 du mois de mai, on ne sait pas de quelle année. (*Obit. S. Nig. Mell.* Ils ne laissèrent point d'enfants.

SECONDE RACE.

ADELINE ET ROGER DE BEAUMONT.

1080 ou environ. ROGER, comte de Beaumont en Normandie, vit passer dans sa maison les droits de celle de Meulent, environ l'an 1080, du chef d'ADELINE DE MEULENT, sa femme, fille de Galeran Ier, et sa seule héritière, au moyen du décès de tous les mâles.

Roger, de l'aveu de tous les historiens, était le seigneur le plus noble, le plus riche et le plus vaillant de Normandie, et en même tems le plus ferme appui de la maison ducale, et le plus accrédité. Il était fils de Humphroi *de Vetulis*, comte de Pont-Audemer, seigneur de quantité de terres, et fondateur de Préaux, appelé par les historiens, *Genere spectabilis, opibus dives, amplissimo honore pollens, et inter Normanniæ proceres potentissimus.* Humphroi avait pour père Touroude de Pont-Audemer, allié de la maison ducale, l'un des plus zélés défenseurs de l'enfance de Guillaume le Bâtard, et qui, victime de son attachement et de sa fidélité, fut assassiné par les ennemis du jeune duc. Le père de Touroude était Torf, surnommé *le Riche*, souche commune des illustres maisons de Beaumont et de Harcourt, qui donna son nom à quantité de seigneuries qu'il possédait en Normandie, et qu'on reconnaît encore aujourd'hui; telles que celles de Torchi, Torci, Tourni, Tourville, Tourli, Ponteau-Torf, ou Ponteau-Tort, etc. Enfin Torf est regardé comme fils de Bernard le Danois, descendu de la maison de Saxe-Danemarck, lequel accompagna le duc Rou, et vint avec lui conquérir la Normandie dans le dixième siècle.

Quelque illustre que fût l'origine de Roger, l'alliance d'Adeline de Meulent lui parut si honorable, qu'il préféra de changer son nom, et quitta celui de Beaumont pour prendre celui de Meulent. Les auteurs qui parlent de la grandeur et de la haute élévation de ce seigneur, et de la prééminence qu'il obtint sur ses ancêtres, en donnent même pour raison l'alliance qu'il fit avec Adeline; *Omnibus avis proavisque suis sublimior effectus est; nam Adelinam Waleranni comitis Mellenti filiam uxorem duxit.... et relicto Bellomontis titulo, Mellenti nomen prætulit, tanquam potioris.* (La Roque, *Hist. de la M. d'Harcourt*, T. III, pp. 23 et 25; *Guill. Gemet.*, p. 269; *Ann. Ben.*, T. IV, pp. 59 et 435.)

Un des exploits qui contribua le plus à établir la renommée du comte Roger, c'est un cartel donné dans la forêt de Conches du vivant d'Humphroi, son père. Roger, très-jeune alors, sortit victorieux de tous les combattants, qu'il tua ou qu'il réduisit, les uns après les autres, à demander grâce. L'abbaye de Préaux doit sa fondation à cette célèbre journée, dans laquelle Robert de Beaumont, grand sénéchal de Normandie, frère de Roger, fut tué. Les bornes de cet article ne permettant pas d'entrer dans le détail de toutes les actions de Roger, qui deviendraient d'ailleurs étrangères à notre tâche, puisque la plupart se passèrent avant qu'il fût comte de Meulent, il suffira de dire que ce seigneur fut si aimé de Guillaume le Conquérant, si puissant et si élevé au-dessus de tous les grands de la cour de Normandie par l'importance de ses services, par l'étendue de son génie, et par ses talents militaires et politiques, qu'il eut part à tous les événements et qu'il fut l'âme et le mobile de toutes les délibérations. Ce fut lui qui gouverna la Normandie pendant que Guillaume était occupé à la conquête d'Angleterre; car la duchesse Mathilde n'eut que le titre de régente. A la mort de Guillaume le Conquérant, Roger se retira de la cour. Les affaires se ressentirent de son absence. Il y revint à l'occasion d'un événement dont on rendra compte à l'article de Robert, son fils. Il se retira enfin à Préaux, et y mourut, revêtu de l'habit monastique, le 29 novembre 1094. (Ord. Vit., l. 8; La Roque, *Hist. de la M. de Harcourt*, I.)

Adeline, sa femme était intime amie de Mathilde, reine d'Angleterre et duchesse de Normandie. Elles firent ensemble un pèlerinage à l'abbaye de Saint-Evroult. La reine fit présent à l'église d'une chasuble et d'une chape d'étoffe d'or, enrichies de perles. La comtesse donna une aube dont le chevron et les dentelles étaient d'or et artistement travaillés. L'ornement était si riche, qu'il ne servait que dans les grandes cérémonies. (Ord. Vit., p. 603; Du Moulin, p. 226; La Roque, *Hist. de la M. de Harcourt*, T. IV, p. 1618.) Adeline mourut long-tems avant son mari, au mois d'avril; on croit que ce fut de l'année 1081 : cette date se présume par la qualité de comte de Meulent que son fils aîné porta dès l'année 1082, comme héritier de sa mère; car Roger ne put le conserver que du vivant de sa femme. Ils laissèrent trois enfants; Robert, qui suit; Henri, comte de Warwick, et Albrede ou Aubérée, religieuse à Préaux, et depuis abbesse d'Etonne en Angleterre.

ROBERT III.

Robert III, dit le Preud'Homme, eut le comté de Meulent à la mort de sa mère, et comme son principal héritier. Il en porta le titre dès l'année 1082. Il était alors homme fait et déjà connu par ses talents. Doué par la nature d'un génie vaste, de beaucoup de pénétration et de facilité; frugal et modeste par tempérament, et aimant l'étude; admis de très-bonne heure dans le conseil d'état, au commandement des armées et dans les négociations, il acquit une expérience prématurée dans les affaires politiques, dans l'art de la guerre, et dans la connaissance des hommes. Ces avantages réunis contribuèrent à former en sa personne un grand capitaine, un habile ministre, et un vrai philosophe.

Robert avait fait ses premières armes à la conquête de l'Angleterre. Il y donna des preuves d'un courage et d'une intelligence au-dessus de son âge, et fit présager dès-lors ce qu'il deviendrait un jour. Il obtint pour récompense le comté de Leycester. (La Roque, T. I, p. 49; *Gest. Guill.*, p. 202.)

En 1080, il fut du nombre des seigneurs qui négocièrent la réconciliation de Guillaume le Conquérant avec Robert Courteheuse son fils. Il souscrivit, vers 1081, une charte de confirmation des privilèges de l'abbaye de Fécamp. C'est le dernier acte où il prit le nom de Beaumont; car sa mère étant morte, il prit celui de Meulent, vint faire hommage de son comté à Philippe Ier, et assista, en qualité de pair et de baron de France, à la cour et aux plaids ou parlement que ce roi tint, en 1082, à Poissi, pour le jugement d'une affaire qui concernait l'abbaye de Saint-Grmain-des-Prés (*Cart. S. Nig. Mell.*, p. 75; Mabil. *Ann. Ben.*, T. V, p. 188; Bouillart, *Hist. de Saint-Germain*, *preuv.* n° 40.) Il revint ensuite en Normandie où il avait ses habitudes.

Guillaume le Conquérant étant mort en 1087, Robert, comte de Meulent, et Henri, comte de Warwick, son frère, suivirent le parti de Guillaume le Roux, qui fut roi d'Angleterre, et abandonnèrent Robert Courteheuse, qui eut le duché de Normandie. Roger, leur père, quitta aussi la cour du duc et se retira dans ses terres. Le conquérant avait donné le château d'Ivri conjointement à Roger et à Robert, comte de Meulent, qui en fut établi vicomte. Tandis que celui-ci était en Angleterre, Courteheuse, sans sa participation, échangea ce château avec Roger pour celui de Brionne. Le comte de Meulent ayant eu quelque démêlé avec les religieux du Bec, dont le monastère était situé sur la seigneurie de Brionne, voulut ravoir Ivri. Il partit d'Angleterre en 1090, et vint trouver le duc Robert pour lui redemander cette place. Le duc répondit qu'il n'avait rien à rendre, puisqu'il avait donné Brionne en échange. Le comte répliqua que cet échange avait été fait sans lui, qu'il n'y consentait pas, et qu'il prétendait ravoir Ivri..... « Et vous me le rendrez, dit-il avec » fierté au duc..... autrement..... par saint Nigaise..... je vous en » ferai bien repentir ». Le duc irrité le fit arrêter par ses gens; et, s'étant emparé du château de Brionne, le donna en garde à Robert de Meulle, fils de Baudouin. Roger, vieux courtisan, souple et adroit, ayant appris la détention de son fils, vint trouver le duc, et sut si bien le prendre par ses discours insinuants, qu'il obtint la liberté de son fils et le château de Brionne. Mais celui à qui il avait été donné en garde n'ayant pas voulu le rendre de bonne volonté, il fallut employer la force pour l'y contraindre. Les deux comtes envoyèrent Gilbert du Pin, général de leurs armées, pour l'assiéger. Ne pouvant réduire la place de force, Gilbert s'avisa d'un stratagème; il fit lancer des flèches rougies à des fourneaux sur la couverture du château. Comme il faisait une sécheresse excessive, le feu prit bientôt aux bâtiments et contraignit les assiégés de se rendre. Brionne resta dès-lors en la possession des comtes de Meulent. L'abbaye du Bec fut obligée de reconnaître, à raison de cette seigneurie, pour son avoué, le comte Robert, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Il la combla de bienfaits, et lui donna entr'autres l'église de Saint-Nigaise de Meulent avec ses dépendances : donation qui fut confirmée par les évêques et le pape dans les années 1100, 1104, et les suivantes. C'est depuis cette année 1100 qu'il s'établit à Meulent un monastère où l'abbaye du Bec envoya des religieux à la place des chanoines qui desservaient auparavant cette église.

Lorsque saint Anselme, d'abbé du Bec, devint en 1093, archevêque de Cantorberi, l'abbaye du Bec élut pour le remplacer Guillaume de Beaumont, prieur de Poissi et proche parent du comte de Meulent, que le prélat avoit recommandé comme le plus digne. Le comte fit installer son cousin, et confirma les franchises de la maison dans toute l'étendue de ses domaines, et nommément à Meulent et à Mantes. Il accorda même aux religieux, la remise de tous les droits seigneuriaux, et des lods et ventes pour les acquisitions qu'ils feraient dans les environs des villes de Mantes et de Meulent, *apud Meduntam et apud Mellentum, et in omni potestate meâ circa Meduntam vel circa Mellentum.* Il accorda vers le même tems à l'abbaye de Préaux la remise des droits qui lui étaient dûs sur les vins dans sa ville de Mantes. Cette abbaye avait obtenu une pareille franchise à Meulent, par la concession du comte Hugues II; mais elle ne l'avait point eue jusqu'à cette époque à Mantes. Jumiége et Saint-Vaudrille obtinrent également la confirmation de leurs franchises dans l'étendue des domaines de notre comte...... *apud Mellentum et Meduntam, et in alia tota terra mea Franciæ et Normanniæ.* Il y mit une condition; ce fut que ceux qui conduiraient leurs bateaux, joueraient du flageolet en passant sous les ponts desdits châteaux de Meulent et de Mantes. Cette condition ne se trouve pas exprimée dans le titre primitif dont on parle ici; mais on voit par des monuments postérieurs qu'elle se pratiquait. (*Cart. S. Nig. Mellet.*, p. 347; *Cart. Gemeticens.*, *et S. Wandreg.*)

Robert avait épousé, on ne sait pas en quelle année, Godechilde de Conches, appelée autrement Godeware, ou Gothuere, nommée Godechilde par Ordéric Vital, fille de Roger de Tœgni, deuxième du nom, comte de Conches. Il en fut séparé avant l'an 1096, puisqu'elle était mariée cette année-là avec Baudouin, fils d'Eustache de Boulogne, qui devint roi de Jérusalem. (*Ord. Vit.*, *Guil. de Tyr.*, *Albert d'Aix.*) Elle accompagna son mari dans ses voyages d'outremer, et y mourut. Quelques personnes soupçonnent que le comte de Meulent eut des enfants de ce premier mariage. Robert de Meulent, religieux de Saint-Martin de Pontoise, sur la fin du onzième siecle, pouvait bien être de ce nombre. Le comte de Meulent, devenu libre au moyen de sa séparation, recherche en mariage Elisabeth de France-Vermandois, fille de Hugues de France, dit le Grand, comte de Vermandois et de Chaumont en Vexin. Ives de Chartres adressa un mandement au clergé de Meulent et du Pincerais, pour défendre de célébrer ce nouveau mariage, à cause de la parenté qu'il y avait entre les futurs. Il résulte de la généalogie qu'il déduit, que le comte de Vermandois et celui de Meulent avaient pour trisaïeul commun Gauthier II, dit le Blanc, comte du Vexin : d'où le prélat conclut que le mariage projeté ne pouvait se faire canoniquement, que ce serait une

conjonction illicite et incestueuse, et que les enfants qui en naîtraient ne pourraient pas être légitimes, mais des bâtards. (*Ivo Carnot.*, *Epist.* 45.) Cependant, au moyen des dispenses que le pape, étant alors en France, accorda en considération de ce que Hugues le Grand se croisa pour la Terre-Sainte, ce mariage fut célébré au moment où ce prince se disposait à partir. (*Ord. Vit.*, p. 723; La Roq., *Hist. de Harc.* T. I, p. 53.)

Robert Courteheuse, s'embarquant pour la même expédition, confia le gouvernement de la Normandie au roi d'Angleterre, son frère, qui lui avait prêté une somme considérable pour les frais de son voyage. Guillaume le Roux profita de ce moment pour faire en sorte de ravoir le Vexin français. Le comte de Meulent se trouva fort embarrassé dans cette conjoncture. Il devait fidélité à la France à cause du comté de Meulent qu'il venait de recueillir, et de l'alliance qu'il venait de faire; il la devait à l'anglais et au normand à cause des comtés de Leycester, de Beaumont, et autres domaines d'Angleterre et de Normandie. L'inclination pour sa patrie originaire l'emporta. Il se déclara pour l'anglo-normand, livra ses places à Guillaume le Roux, et lui ouvrit par ce moyen les portes de la France. (Ord. Vit., *lib.* 10, p. 766; du Moul., p. 67 et suiv.) Cette guerre n'aboutit qu'à se faire beaucoup de mal de part et d'autre, sans avantage décidé. Il s'en éleva une autre dans laquelle Guillaume soumit le comte du Mans. Celui-ci demanda pour toute grâce qu'on lui laissât le titre nu de comte. Le comte de Meulent ne voulut pas consentir à laisser subsister le titre vain d'une dignité qu'on ne possédait pas effectivement, et qui ne pouvait servir qu'à autoriser de nouvelles prétentions. (Ord. Vit, *ibid.*, p. 775.) Il fut du nombre des seigneurs qui accompagnèrent Guillaume le Roux à la chasse le 2 août 1100, jour auquel ce monarque fut tué, par mégarde, d'un coup de flèche, dans la Neuforest, par un gentilhomme du Vexin. Il partit sur-le-champ avec Henri, frère cadet du défunt, qu'il fit couronner à Londres le 5 du même mois, et jouit sous ce règne, du même crédit que sous le précédent.

Le comte Robert ne fut pas plus tôt passé en Angleterre, que ses ennemis se jetèrent sur ses terres de Normandie. Le plus acharné d'entre eux était le comte d'Evreux, dont la femme surtout haïssait mortellement le comte de Meulent, parce qu'il avait réprimé en plusieurs circonstances son humeur altière et ses vues ambitieuses. (*Hist. de Harc.*, T. Ier, p. 51; Mabil., *Ann* T. I, p. 522.)

Robert Courteheuse, revenant de la Terre-Sainte, en 1101, couvert de gloire et chargé d'argent, se fit des partisans en Angleterre pour recouvrer ce royaume, dont son cadet s'était emparé à son préjudice pendant son absence. Il y fit une descente; des traîtres lui livrèrent les frontières; et ses progrès furent tels, qu'il ne restait plus de ressources à Henri, son frère, que dans une bataille. Le comte de Meulent, ayant découvert que la plupart des chefs étaient gagnés, et jugeant que la défection était infaillible, empêcha Henri de risquer ce coup. Il crut qu'il valait mieux plier pour le moment et traiter à quelque prix que ce fût, sauf à revenir dans des moments plus favorables. Il fit un discours également fort et pathétique qui entraîna tout le conseil dans son avis. (*Ord. Vital.*, p. 786 et suiv.) La paix se fit à des conditions bien rigoureuses, à la vérité, pour Henri. Débarrassé de ses ennemis du dehors, le comte de Meulent lui fit connaître ceux du dedans; et, les réduisant les uns après les autres, il se fortifia de jour en jour par une exacte surveillance, une bonne administration, et par la punition des rebelles. Au bout de deux ans, Robert Courteheuse passa en Angleterre avec douze gentilshommes, dans le dessein de se mettre à la tête des rebelles qui l'avaient appelé secrètement, et de rétablir dans leurs charges ceux que Henri avait déplacés. Le monarque, instruit de l'arrivée du duc, voulut se saisir de lui et le faire arrêter. Le comte de Meulent le détourna de ce dessein, et lui fit sentir combien il se déshonorerait en portant ainsi la main sur son propre frère. Mais le comte, étant monté à cheval, vint trouver le duc à Hantonne, où il sut qu'il était, et, l'ayant pris en particulier, lui fit ouvrir les yeux sur sa faute et en même tems sur son imprudence. Le duc s'aperçut effectivement qu'il était à la merci de son frère. Le comte profita de cette heureuse conjoncture pour faire adoucir les conditions de la dernière paix, et laissa retourner le duc sain et sauf en Normandie. (Du Moul., *Hist. de Norm.*, p. 278; La Roque, *Hist. de Harc.*, T. I, p. 51; *Chron. Norm.*, fol. 143.)

Le comte de Meulent passa en Normandie, l'an 1103, à la sollicitation du roi d'Angleterre, pour y faire apaiser des troubles intestins. Il alla l'année suivante, à la tête de douze comtes, au devant du monarque, qui venait en Normandie pour tâcher de remettre l'ordre dans les états de son frère, dont l'indolence laissait tout aller à la merci des pillards qui l'entouraient. Le roi et le comte de Meulent retournèrent ensuite en Angleterre.

Ce dernier se trouva engagé dans la querelle des souverains avec le pape touchant les investitures. Partisan de l'autorité royale, il frondait sans ménagement les prétentions ultramontaines. Le pape Pascal II, instruit des discours qu'il tenait à ce sujet, lui écrivit pour le ramener à son parti, lui accordant sa bénédiction apostolique, sous la condition qu'il se montrerait plus favorable à ce qu'on appelait à Rome la liberté ecclésiastique, lui interdisant au contraire l'entrée de l'église s'il persistait dans les mêmes dispositions. (*Anselmi opera*, p. 445, col. 1.) Cette lettre ne fit aucune impression sur le comte de Meulent : il continua ses exercices ordinaires de chrétien, sans égard pour l'excommunication. Saint Anselme, quoiqu'il désapprouvât cette conduite, ne crut pas cependant, malgré son dévouement aux volontés du pape, qu'on dût agir en toute rigueur avec lui. « Votre comte, mandait-il à l'abbé Guillaume, qui, tout excom-
» munié qu'il est, se mêle parmi ceux qui célèbrent les divins
» mystères. . . . . ferait mieux de s'abstenir des exercices dont la
» sentence apostolique l'a privé » : *Melius esset illi ut per salubrem humilitatem abstineat ab his à quibus eum apostolica segregat sententia.* (L. 1, *Epist.* 56, p. 332, col. 1.) Le saint prélat, dans une entrevue ou dans une correspondance de lettres qu'il eut avec lui, vint à bout de lui faire changer de sentiment et d'en obtenir une promesse de faire ses efforts pour engager le roi d'Angleterre à se soumettre aux volontés du pape : d'après quoi il ne fit point difficulté de lui permettre l'entrée de l'église. C'est ce qu'il mande au chapitre de son église de Cantorberi : *Sed quoniam*, dit-il, *idem comes promisit mihi se conaturum ut rex papæ præceptis obediat, permisi ei introitum ecclesiæ à quo detinebatur.* (L. 3 *Epist.* 110.) Le pape ratifia cette espèce d'absolution, et le passé fut oublié.

Les excommunications, quoique redoutables par elles-mêmes, l'étaient encore plus en quelque sorte par l'effet qu'elles produisaient sur l'esprit de bien des gens. Le comte de Meulent l'éprouva par le refus qu'on fit, même après son absolution, de l'admettre à la participation des choses saintes. Il fallut un mandement exprès de l'archevêque de Cantorberi, pour contraindre les religieux de Saint-Edmond de le recevoir à la communion de l'église. (*Anselmi opera*, *l.* 4, *Epist.* 78, p. 446.)

Le comte de Meulent eut grande part à la conquête que le roi d'Angleterre, dont il commandait les troupes, fit de la Normandie, l'an 1106, sur le duc Robert, son frère. Le monarque avoua que c'était au comte de Meulent qu'il avait obligation du projet et de l'exécution de cette entreprise. (*Hist. d'Harcourt*, T. IV, p. 1331.) Le comte Robert III fit bâtir vers ce même tems à Meulent un nouveau château. On a vu ci-devant que le comte Robert Ier en avait construit un dans le fort ou l'île de Meulent. Celui-ci fut placé dans la ville, sur la montagne, un peu à l'occident de l'endroit où, dès avant Robert Ier, il y avait eu un château. Robert III fit construire dans le sien une église, qui de chapelle castrale, devint une collégiale, fut convertie ensuite en paroisse sous l'invocation de Saint-Nicolas, et a donné son nom à la montagne. En changeant la situation du château, il changea aussi son ressort pour le spirituel ; car

au lieu d'être situé sous l'archidiaconé du Pincerais, il se trouva sous celui du Vexin. Ives de Chartres, lui écrivant dans ce tems-là, fait allusion à ce changement, et lui dit que, quoiqu'il ne soit plus son diocésain, il se fait toujours un plaisir de le regarder comme une de ses ouailles. (*Epist.* 154.) Ce fut à la prière de ce prélat qu'il procura le retour de l'évêque Ranulfe en Angleterre. Sous prétexte de quelques contestations avec le roi, celui-ci s'était réfugié en Normandie, après avoir quitté le siége de Durham.

Le roi Louis le Gros étant en guerre avec le roi d'Angleterre, attaqua la Normandie l'an 1110. Les Normands battus se réfugièrent à Meulent, où le vainqueur les poursuivit. La ville assiégée se défendit de manière que le siége fut levé. (Mézerai, *Abr. Chron.*, T. IV, p. 483.)

Le comte de Meulent, accoutumé à gouverner presque en souverain les états d'autrui, succomba sous une adversité domestique. Guillaume de Varenne, comte de Surrei, enleva sa femme. La tristesse que lui causa cet événement, le fit tomber dans une langueur qui le conduisit à la démence et au tombeau. (*Hen. Huntind.*; La Roque, *Hist. de Harc.*, T. IV, p. 1955.) L'archevêque de Rouen, qui l'exhortait au lit de la mort, persuadé que tous les biens de ce comte n'avaient pas été acquis par des voies légitimes, lui conseilla de ne laisser à ses enfants que ses héritages patrimoniaux, et d'employer le surplus en œuvres pies. Le comte répondit qu'il laisserait tout à ses enfants, même le soin de prier Dieu pour le salut de son âme. Il mourut à Préaux, le 5 juin 1118, revêtu de l'habit monastique. (*Ann. Ben.*, T. VI, pag. 539; Ord. Vit., *lib.* 12, p. 843.) Il est inhumé dans cette église, où son tombeau se voit encore. Son cœur fut porté en Angleterre au monastère de Barckley, qu'il avait fondé. Sa mort occasionna une révolution étonnante dans les affaires, et fixa l'attention de l'Europe entière dont il était connu. L'Angleterre surtout, qui lui était redevable du haut degré de gloire et de puissance où elle était parvenue, et du bon ordre qui régnait dans l'intérieur de son gouvernement, le regretta après sa mort autant qu'elle l'avait respecté et admiré de son vivant. On avait conçu de lui une si haute estime, qu'un historien dit qu'il n'avait pas son égal de Paris à Jérusalem, et que chacun cherchait à former ses actions, et jusqu'à ses modes, sur lui. On ne mangeait qu'une fois par jour, comme le comte de Meulent, on s'habillait comme le comte de Meulent, on parlait comme le comte de Meulent; en un mot, on se modelait en tout sur le comte de Meulent. (Guil. Malmesb. *lib.* 5; Henr. Huntind. *Ep. ad Walterum*; La Roque, *Hist. de Harc.*, T. I, pp. 57 et 58, et T. IV, p. 1336.).

Il laissa quatre fils et cinq filles : Galeran, qui suit; Robert, comte de Leycester, frère jumeau de Galeran; Hugues, comte de Bedfort, et Dreux, sire de Boisemont. Ses filles sont: Adeline, mariée à Hugues IV, sire de Montfort-sur-Risle; N., femme de Hugues de Château-Neuf en Thimerais; N., femme de Guillaume Lupel, fils d'Ascelin Goel, seigneur d'Ivri; une quatrième, fiancée, en 1104, à l'âge d'un an, à Amauri de Montfort, et Elisabeth, d'abord concubine de Henri Ier, roi d'Angleterre, dont elle eut une fille, mariée ensuite à Gilbert de Clare, comte de Pembrock. (Ordér. Vit. et Guill. Gem.)

La comtesse Elisabeth, sa femme, convola en secondes noces avec Guillaume de Varenne, qui la lui avait enlevée, comme on l'a dit, et eut de lui trois enfants.

GALERAN II, ou WALERAN III.

Galeran II, né l'an 1104, fut élevé avec son frère jumeau, par les soins de Henri Ier, roi d'Angleterre, qui leur servit de père. Il leur donna pour gouverneur un gentilhomme nommé Morin du Pin, prit leurs intérêts, et défendit leurs droits contre tous ceux qui voulurent y donner atteinte. Ces deux frères, de leur côté, répondirent pleinement aux soins des maîtres chargés de les instruire, et déployèrent des talents et des vertus précoces dans le cours de leur éducation. (Ord. Vit., *lib.* 12, p. 875.) Ils firent surtout de grands et rapides progrès dans leurs études. Le pape Calliste II étant venu à Gisors pour faire la paix entre les rois de France et d'Angleterre, ces adolescents soutinrent des exercices en sa présence, et surprirent toute la cour du saint père par leur science et par la finesse de leur esprit. Galeran conserva toujours du goût pour les lettres; il écrivait avec élégance, et cultivait même la poésie avec succès. (Guil. Malmesb., *lib.* 5.)

Galeran vint prendre possession du comté de Meulent dès qu'il fut en âge. Héritier de la dévotion de ses aïeux pour son patron saint Nigaise, il fit faire, en 1120, une dédicace solennelle de l'église, qui n'avait été que bénie du tems de Galeran Ier. (*Cartul. S. Nig. Mellent.*; Mab. *Ann. Ben.*, T. V, p. 435.) Il passa ensuite en Angleterre, et ratifia dans l'étendue de ses domaines, tant en ce royaume qu'en Normandie et en France, tous les dons faits par ses prédécesseurs aux églises et monastères, *in tota terra mea, imprimis apud Mellentum et Meduntam.*

L'an 1123, Galeran, oubliant tout-à-coup les obligations qu'il avait au roi d'Angleterre, entra dans une conspiration contre lui. Le monarque ne voulait pas le croire. Lorsqu'il s'en fut assuré, sa douleur fut si grande qu'il en tomba dans l'abattement, et ne savait plus à qui se fier. Il marcha contre lui, prit Pont-Audemer, et réduisit, avec beaucoup de peine, Wateville; mais il échoua contre Brionne et Beaumont-le-Roger, où le comte avait réuni toutes ses forces. Galeran, revenant un jour de Wateville, fut surpris par un parti ennemi. Amauri de Montfort, comme on l'a déjà dit ci-devant, ne voulant pas risquer le combat qui était trop inégal, conseilla prudemment la retraite. L'impétuosité de Galeran l'emporta, et lui fit fermer les yeux sur le danger : il voulut se battre. Il se défendit en effet avec une valeur extraordinaire; mais, accablé par le nombre, il fut pris, ainsi que ses trois beaux-frères, Amauri, et quatre-vingts autres chevaliers. (Ord. Vit. *lib.* 12, p. 876, etc.; Guil. Gemet. *lib.* 8, *cap.* 21, p. 302.) Henri fut au comble de la joie, lorsqu'il apprit que Galeran était en son pouvoir. Il se promit bien de lui faire payer son ingratitude. Il l'envoya en Angleterre, où il demeura pendant près de cinq ans prisonnier; mais il lui rendit enfin la liberté.

Galeran fut du nombre des seigneurs que Louis le Gros assembla, en 1127, pour les solliciter à seconder Guillaume Cliton dans ses prétentions sur la Flandre. Le comte de Meulent inclinait pour lui; mais il ne se déclara pas ouvertement, dans la crainte de déplaire au roi d'Angleterre, qui venait de faire publier dans ses états une défense à tous les seigneurs de lui donner aucun secours. Il se déclara même en apparence pour les ennemis de Cliton, et se joignit à eux. Ils le rencontrèrent un jour dans la plaine de Courtrai; l'occasion était belle pour l'attaquer : l'action commença effectivement; mais Galeran, par une perfidie détestable, n'ayant pas voulu donner, trahit par-là ses alliés et les fit tailler en pièces. (*Chron. Norm.*, fol. 148 et 149.)

L'an 1135, le comte de Meulent fut présent à la mort du roi d'Angleterre, Henri Ier, arrivée le 1er décembre à Saint-Denis de Forment, dans la forêt de Lions, et accompagna le convoi de ce prince en Angleterre. Etienne, neveu de Henri, prétendant lui succéder au préjudice de Mathilde, sa fille, mit dans ses intérêts le comte de Meulent, qui le fit prévaloir et contribua à son couronnement. Le nouveau monarque, par reconnaissance, lui donna sa fille en mariage, avec le comté de Winchester pour dot de la princesse. Elle est nommée *Bienne*, parce qu'elle n'avait alors que deux ans. Mais le mariage ne fut jamais consommé. Cependant le parti de Mathilde et de son fils Henri faisait des progrès en Normandie. Le comte de Meulent, étant repassé dans cette province, fit tête à Geoffroi, comte d'Anjou, mari de Mathilde et père du jeune Henri. Rappelé, l'an 1139, en Angleterre, des mécontentements, dont on n'explique pas le

sujet, l'aliénèrent du parti du roi Etienne, et l'engagèrent à prêter l'oreille aux sollicitations du comte de Glocester, frère naturel de Mathilde et son plus ferme appui. La princesse, informée de ces dispositions, passe en Angleterre et s'abouche secrètement avec lui. Il couvre du voile de la dissimulation, l'espace de deux ans, sa trahison. Enfin, il la manifeste, l'an 1141, au combat de Lincoln, où le roi Etienne demeura captif par la lâcheté de Galeran et d'autres chefs de son armée, qui prirent honteusement la fuite. (Henric. Huntind., l. 8.)

De retour en France, Galeran se déclara ouvertement pour Geofroi, comte d'Anjou, qui lui donna, pour cimenter leur réconciliation, le château de Montfort-sur-Risle. (*Robert de Monte, Append. ad Sigebert.*) Ses troupes, en 1143, brûlèrent Emondreville et l'église de Saint-Sever, où plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexes périrent dans les flammes. Il aida, l'an 1144, le comte Geofroi à soumettre la ville de Rouen. (*Ibid.*) Il avait fait, quelque tems auparavant, un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, et fondé à son retour la chapelle de Saint-Jacques du fort de Meulent, aujourd'hui paroisse. (*Cart. S. Nig.*) S'étant rendu, l'an 1146, à Vezelai, il s'y croisa, le dimanche des Rameaux, avec le roi Louis le Jeune et un grand nombre de seigneurs. Il tint son engagement et s'embarqua l'année suivante; mais s'étant arrêté, avec la division qu'il commandait, sur les côtes de Portugal, à la prière du roi Alfonse, il se joignit à ce prince pour chasser les Maures de Lisbonne. Ayant ensuite poursuivi sa route, il se rendit en Palestine, où il se distingua par sa valeur. (Du Moulin, *Hist. de Norm.* p. 361.) Un poëte français a chanté ses exploits dans cette expédition. S'étant rembarqué, l'an 1150, pour son retour, son vaisseau fut battu d'une furieuse tempête où il pensa périr. Il fit alors vœu de fonder un monastère, s'il échappait à ce danger. Il fut exaucé; et, de concert avec l'impératrice Mathilde, qui avait fait un semblable vœu lorsqu'elle était assiégée dans Oxford, il fonda, l'an 1157, l'abbaye du *Vœu, de Voto*, autrement de *Valasse*. (La Roque, *Hist. d'Harc.*, T. IV; *Suppl.*, p. 5.)

Le roi Etienne avait laissé Galeran, depuis sa défection, en paisible jouissance du comté de Winchester. Mais, l'an 1150, provoqué par de nouveaux outrages, il assiége la ville de Winchester, qu'il prend et livre aux flammes. (*Henr. Huntind.*, l. 8.)

Hugues, neveu de Galeran, souffrait impatiemment qu'il jouît du château de Montfort-sur-Risle. Galeran, voyant son neveu prêt à prendre les armes pour le ravoir, convint avec lui, l'an 1153, d'une conférence à Bernai. Mais à peine fut-elle entamée, que le neveu se saisit de l'oncle et le fit enfermer dans le château d'Orbec. Les troupes de Galeran accoururent bientôt à sa délivrance. On capitule; et sur l'abandon qu'il fait de Montfort, il est remis en liberté. Galeran, l'année suivante, s'étant mis en devoir de reprendre cette place, son neveu le contraignit de renoncer à ce projet après avoir ruiné les forts qu'il avait bâtis pour s'opposer aux courses de ceux de Montfort. (Du Moulin, p. 369; *Chron. Norm.*, p. 989.)

Gournai-sur-Marne était une des terres du comte de Meulent. L'an 1157, il fit avec le roi Louis le Jeune un traité, par lequel il consentait que le monarque employât à son service les hommes qu'il avait à Gournai, mais pendant le jour seulement, à moins qu'ils ne se portassent de bonne volonté à le servir de nuit. Il fut de plus stipulé que, si le roi commettait quelque hostilité contre le comte dans l'étendue du comté de Meulent, les habitants de Gournai ne pourraient y prendre part et garderaient la neutralité; mais que, si le roi ou ses successeurs allaient jusqu'à vouloir dépouiller Galeran ou ses héritiers du comté de Meulent, alors le traité demeurant nul, les habitants de Gournai seraient tenus de servir leur seigneur contre le roi lui-même; et que, hors ce cas, ils marcheraient aux ordres du roi dès qu'ils seraient mandés, et que sa majesté réciproquement les protégerait de tout son pouvoir. (Du Chesne, *Hist. Franc.* T. IV, p. 585, *Ep.* 62.)

Galeran eut querelle, en 1161, avec Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui lui enleva toutes les places qu'il possédait dans ses états. Mais, fléchi par ses soumissions, ce prince les lui rendit bientôt après. (*Robert de Monte, App. ad Sigebert.*) Galeran depuis ce tems ne s'occupa plus que d'œuvres pieuses. Il présida au chapitre de Beaumont-le-Roger en 1162, et fit des dons considérables, en 1165, au prieuré de Gournai. S'étant retiré depuis à l'abbaye de Préaux en Normandie, il y finit ses jours dans l'état monastique au mois d'avril 1166. Etienne, religieux du Bec, a fait son éloge en vers élégiaques. (Martenne, *Amplis. coll.* T. Ier, p. 875.) Robert du Mont, dans sa chronique, dit qu'il était le plus grand, le plus riche et le mieux allié de la Normandie. AGNÈS, son épouse, fille d'Amauri III, comte de Montfort, lui avait apporté en dot les terres de Rochefort et de Gournai. Il eut de cette alliance, Robert qui suit; Amauri, tige des seigneurs de Gournai; Roger, tige des vicomtes d'Evreux; Waleran, seigneur de Montfort; Etienne et Hugues: avec trois filles; Isabelle, mariée, 1° à Geofroi, baron de Mayenne, 2° à Maurice II, sire de Craon; Marie, femme de Hue Talbot, baron de Cleuville; et Amicu, alliée à Henri, baron de Ferrières.

ROBERT IV.

1166. ROBERT, fils de Galeran et son successeur à l'âge de vingt-cinq ans, outre les domaines qu'il avait hérités de ses ancêtres au Vexin, au Pincerais, en Normandie, dans l'île de France, en Angleterre, en acquit d'autres dans l'Orléanais, la Beauce et le Berri, tels que les villes d'Argenton, de Concressaut, une partie des terres de Laos, d'Antoni, de Chenai. A la mort de son père, il apprit que ce comte, étant à l'article de la mort, avait déclaré qu'il désirait que ses héritiers réparassent quelques dommages qu'il avait causés à l'abbaye de la Croix Saint-Leufroi. Les enfants s'empressèrent d'acquitter les dernières intentions de leur père. Robert ratifia tout ce qui avait été fait par ses prédécesseurs en faveur des églises de Lyre, Préaux, Jumiége, le Bec, Valasse, Pont-Audemer, Beaumont, Saint-Vandrille, Saint-Denis, et Saint-Nigaise de Meulent. Il accorda, entre autres choses, aux religieux de Valasse la permission d'ouvrir le ban de vendange, quand ils le jugeraient à propos, dans sa ville de Mantes. Ceux de Saint-Vandrille ayant été inquiétés pour les droits seigneuriaux et domaniaux sur la rivière dans la même ville de Mantes, eurent recours à Robert, comte de Meulent, qui adressa une ordonnance ou mandement à ses officiers et prévôts de Mantes, pour leur enjoindre de faire jouir les religieux de leurs privilèges. Par ce même acte, Robert atteste et certifie au roi Louis le Jeune que jamais, ni lui ni ses prédécesseurs, comtes de Meulent, n'avaient perçu ce droit, dont ils avaient accordé la franchise au monastère, et prie le roi d'interposer son autorité pour maintenir cette liberté. (*Cart. S. Wandreg.*)

Ce comte tenait de tems en tems sa cour avec ses barons. Il reste quelques-uns des actes de ces assemblées, entr'autres un jugement rendu, lui présent, avec son sénéchal, touchant le patronage d'une église. Il eut des grands officiers de toute espèce, des maréchaux, un grand-forestier, etc. Il inféoda, à titre héréditaire, l'office de grand-veneur de sa maison en faveur d'Alexandre de Caillonel, gentilhomme du Vexin, près Chaumont. (La Roq. *Hist. d'Harc.*, T. IV, p. 1967.)

En 1167, il fit un voyage en Sicile avec quelques autres seigneurs. La faveur qu'il y acquit causa de la jalousie aux courtisans du pays. Ils se soulevèrent; le comte de Meulent leur résista de front, et conseilla au roi de les punir. La fermentation devint trop grande, on ne put en venir à bout: le roi de Sicile fut obligé de prier très-poliment les étrangers de se retirer. (Hug. Falcand., *Hist. Sicil.*)

Henri le Jeune, fils de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, se brouilla, l'an 1174, avec son père. Celui-ci,

voyant que cette mésintelligence venait des mauvais conseils qu'on donnait à son fils, écarta d'auprès de lui toutes les créatures qui l'entouraient. Le comte de Meulent, qu'on ne soupçonnait pas, fut le seul excepté. Mais il était réellement du nombre des séducteurs, et favorisa le complot du jeune prince pour s'évader et se retirer en France, sous la sauve-garde de Louis le Jeune. Ils exécutèrent ensemble ce dessein, une nuit, pendant que les gardes étaient endormis. (Du Moul. *Hist. de Norm.*, p. 394; La Roq., *Hist. d'Harc.*, T. Ier, p. 71.)

L'esprit et les talents, qui avaient été comme héréditaires dans la maison de Meulent depuis six générations, commencèrent à déchoir en la personne de Robert IV. La branche de Leycester sembla les recueillir. En effet, Robert, comte de Leycester, cousin du comte de Meulent, joua sous ces règnes un grand rôle, et eut part à toutes les affaires importantes. C'est lui qui fut chargé par Louis le Jeune de faire une descente en Angleterre; et quoique cette expédition n'ait pas réussi, elle lui acquit beaucoup de gloire. Robert, comte de Meulent, au contraire, ne parait dans aucune action d'éclat, et l'histoire ne rapporte de lui aucun fait d'armes important. Le roi d'Angleterre s'empara des places qu'il avait en Normandie et en Angleterre, lorsqu'il eut appris qu'il s'était réfugié en France auprès de Louis le Jeune, avec Henri, son fils, et ne les lui rendit que lorsque la paix fut faite. Il est vraisemblable que c'est dans le tems de cette même paix que le comte de Meulent épousa Mathilde, fille de Renaud, comte de Cornouaille en Angleterre, fils naturel du roi Henri Ier. Quelques auteurs donnent d'autres femmes au comte Robert. Les uns veulent qu'il ait épousé Alix, dame de Préaux; et la chronique de Saint-Nigaise de Meulent, dit expressément que sa femme était Agnès de Vendôme. Soit que ce fût une seule et même comtesse qui eût plusieurs noms et plusieurs seigneuries, soit que Robert ait effectivement eu plusieurs femmes avant ou depuis Mathilde, nous nous en tenons à celle-ci, parce qu'il en existe des preuves indubitables, et que les autres mariages paraissent moins sûrs.

Il se fit, en l'année 1188, entre les rois de France et d'Angleterre, un traité de paix où l'on convint de se réunir pour faire le voyage de la Terre-Sainte. On rassembla ses forces; mais au lieu de les porter contre les Infidèles, les deux monarques les tournèrent l'un contre l'autre. Richard, comte de Poitou, aidé du roi d'Angleterre, son père, et du comte de Meulent, réveilla ses prétentions sur Toulouse. Philippe Auguste fait diversion dans le Berri, surprend Château-Roux, Buzançais et Argenton: cette dernière ville appartenait au comte de Meulent. Il entre dans l'Auvergne, le Poitou et le Maine; il soumet tout sans résistance, et n'est arrêté que par Vendôme, place bien fortifiée, que le comte Jean Ier, son seigneur, avait livrée à l'Anglais. Philippe la réduit cependant, fait la garnison prisonnière, et entr'autres, soixante-deux chevaliers que le comte de Meulent, attaché à Richard, y avait mis. L'auteur de la Philippide, qui décrit ce siége, plaint la situation du comte Robert, qui, se trouvant feudataire à la fois de deux puissants monarques, ne pouvait ménager l'un sans se mettre l'autre sur les bras. Le poète, quoique partisan du héros français, excuse le comte de Meulent d'avoir suivi le parti de l'Anglais dans cette conjoncture, parce qu'encore qu'il tînt le comté de Meulent en hommage de la France, il possédait aussi beaucoup de châteaux et de domaines mouvants de l'Anglais-Normand, et que dans la guerre qui se faisait alors, il ne s'agissait de rien moins que de la province entière de Normandie, et d'autres pour lesquelles le comte de Meulent devait le service à l'Anglais.

. . . . Vindocinum, quod ei portas aperire negavit. . . .
. . . . In quo Rex equites captos in vincula trudit
Sexaginta duos, arcem murosque tuentes,
Roberti Comitis Mellenti signa secutos,
Qui tunc Richardi Comitis, miser, arma juvabat.
. . . .
Justa tamen ducebat eum pro tempore causa,
Cum foret Anglorum feodali jure ligatus
A quo urbes, villas et plurima castra tenebat. . . .
. . . . Quamvis à nostro Comitatum Rege teneret. . . .

Il paraît que Philippe Auguste sut le gagner et l'attirer pour quelque tems à son parti. Le comte ne s'en trouva pas mieux; car l'Anglais, fondant sur ses domaines, ravagea les environs de Mantes et de Meulent, et saisit ses terres d'Angleterre. Une trève, qui se fit entre les deux souverains, lui donna, tandis qu'ils partaient pour la Terre-Sainte, le tems de respirer et de se refaire.

Robert établit une commune à Meulent, vers l'année 1189, sur le modèle de celle que Philippe Auguste venait de créer à Pontoise, et la fit même confirmer et garantir par ce roi. (La Roq., *Hist. d'Harc.*, T. IV, p. 2173.)

Au retour de Philippe, les hostilités recommencèrent. Nouveau traité fait à Mantes le 9 juillet 1194. Par l'article 7, il est stipulé que le comte de Meulent sera remis en possession de ses terres et seigneuries d'Angleterre, qui avaient été confisquées. Il est encore parlé de ce comte dans un traité du 23 juillet de l'année suivante; et il y est porté expressément qu'il sera compris dans les conventions du même traité de paix. (Du Moul., *Hist. de Norm.*, pp. 465—466—473, etc.)

La même année 1195, Robert accorda aux religieux de Saint-Nigaise de Meulent le droit d'établir une foire et un marché; et peu de tems après il fit faire la translation des reliques du saint patron dans une nouvelle châsse.

Après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, Robert suivit le parti de Jean-Sans-Terre, son frère, qui l'entraina dans sa ruine. En effet, la cour des pairs de France condamna par contumace le roi Jean; et ses biens ayant été confisqués pour félonie, on confisqua aussi ceux de ses adhérents, à la tête desquels était le comte de Meulent.

Le comte de Meulent passa en Angleterre avec Jean, et laissa le commandement de ses places, de celle entr'autres de Beaumont-le-Roger, à Pierre, son fils; celui-ci, séduit par Philippe, les lui remit, et mourut fort peu de tems après. Le comte, revenu en France, fit une donation universelle de ses biens à Mabirie, sa fille et sa plus prochaine héritière, au mois de mai 1204. (La Roq. *Hist. d'Harc.*, T. IV, p. 1966.) Philippe n'eut aucun égard à ses dispositions; il ne lui accorda pas même les avantages qu'il laissa par des traités à ses autres ennemis: Robert fut exclus expressément des conventions du traité de Rouen, passé le 1er juin 1204: *Excepto...... Comite de Mellento........ quem dominus rex Franciæ de omnibus conventionibus..... excepit.* Robert se trouvant à Poitiers, où les circonstances de la guerre l'avaient conduit, y mourut le 20 septembre 1204, selon le nécrologe de Préaux, ou le 16 août selon le nécrologe de Saint-Nigaise de Meulent. Ses héritiers furent privés à jamais du comté de Meulent...... *Dormivit post decursum vitæ suæ...... anno 1204, et sepultus fuit in civitate Pictavensi..... Robertus, eo nomine quartus, comes Mellenti, ob rebellionem adversus Philippum regem, apud Pictavum transfugus, in Anglici regis ditione, et ibi diem clausit extremum, et omnia ejus dominia fisco regali addicta, posteris illius in æternum privatis.*

Robert eut trois fils et deux filles; Galeran, Pierre et Henri; Jeanne et Mabirie, ou Mabile. Gui de la Roche, épousa une des filles de Robert: si ce n'est pas Jeanne, ou Mabirie, il faut qu'il en ait eu une troisième dont on ignore le nom.

Le premier acte qui fasse mention de Galeran III, fils de Robert IV, est une confirmation faite à sa prière, du vivant de son père, par Philippe Auguste, à l'abbaye de Coulombs, de l'île et prieuré de Saint-Côme, en l'année 1183. On voit qu'il

était dès-lors associé à la dignité de comte, et qu'il en portait le titre : *Precibus Gualeranni junioris comitis, et castri Mellenti domini, concessi et confirmavi.* Il épousa MARGUERITE DE FOUGÈRES, fille de Raoul, l'un des plus illustres barons de Bretagne. Cette dame était veuve de Guillaume Bertrand, qui avait une origine commune avec la maison de Montfort-sur-Risle, et dont elle avait des enfants. Le contrat de mariage de Galeran fut passé à Mortagne au Perche, ou Mortain en Normandie (*Moritaniæ*), en l'an 1189, signé par les parents des deux familles. On y voit que ce jeune comte se disposait à faire le voyage de Jérusalem. Cette pièce est intéressante par les diverses clauses et stipulations qu'elle contient. En cas de voyage, en cas de mort, de naissance de nouveaux enfants, etc., Robert y fait une donation universelle de tous ses biens généralement, et sans aucunes réserves, en faveur de Galeran, son fils aîné. Mais par un autre acte du même jour, et souscrit des mêmes parents, le père se réserve la faculté de doter ses autres enfants et ses filles, et de leur donner même des biens-fonds, de l'avis et conseil de ses barons; lesquels biens-fonds néanmoins ne pourraient point être pris dans l'étendue des domaines du comté de Meulent, ni de la châtellenie de Beaumont-le-Roger, attendu que ces domaines patrimoniaux et principaux devaient passer en entier au fils aîné et principal héritier. (La Roque, *Hist. d'Harc.*, T. III, p. 55.)

Galeran partit pour la Terre-Sainte avec Philippe Auguste. Il y donna des preuves d'une grande bravoure, en se battant corps à corps contre un général turc. Il porta un coup si furieux à son ennemi, que la lance traversa l'écu, et que le turc, sans son haubert qui le garantit, serait demeuré infailliblement sur la place. L'impatience que le jeune comte avait d'en venir aux mains, l'emporta tellement, qu'il avait eu l'imprudence d'oublier, entr'autres armes, son heaume. Le turc s'en aperçut, et, après avoir paré le coup que Galeran lui avait porté, il le prit au défaut de l'oreille, et le tua sur-le-champ. Il fut regretté comme un jeune chevalier sage, courtois, vaillant, et qui annonçait de grands talents. Voici ce qu'en dit un ancien poète français, après avoir décrit le combat, dont nous venons de rendre compte :

Oy avez que mort fut Gallerans,
Du sanc de ly fut arrousé li chans,
Tout en fut taintz ses haubertz jasserans,
Loing fu del bu la teste quinze espans;
Dolens en furent et Guillaume et Bertrans,
Guichart et Fouque et Savari Limans;
Pour ce fut plaint des serfs et des francs,
Qu'il iert courtois et sage et entendans
Et aus payens hardis et combatans;
Moult iert amés de petit et de grans.

Pierre de Meulent, par la mort de Galeran, son frère aîné, devint le principal héritier présomptif de son père. Celui-ci, comme on l'a vu, ayant suivi Jean-Sans-Terre en Angleterre, donna ses places, et entr'autres, Beaumont-le-Roger, à Pierre, son fils, qui, trahissant la confiance que son père avait eue en lui, remit cette ville à Philippe Auguste, et se rangea sous ses drapeaux. Il ne survécut pas long-tems à cette trahison : il mourut en 1203. Son père le suivit de près, et le comté de Meulent fut irrévocablement réuni à la couronne.

CHRONOLOGIE DES VICOMTES HÉRÉDITAIRES

DE MEULENT.

Nivelon, seigneur du pays chartrain, est regardé comme la tige des vicomtes héréditaires de Meulent. Il eut pour fils :

Fulcher, qui épousa Anstrude. Ils eurent deux fils :

Vivien, qui vivait en 988, et qu'on croit être le même, qui devint abbé de Saint-Denis ; et Fulcher. Vivien eut quatre fils.

Thédevin. C'est le premier que l'on trouve avoir porté le titre de vicomte de Meulent, vers l'an 1015 environ, jusqu'en 106[illegible]. Il était seigneur de la terre de Mezy, près Meulent, dont le fief le plus ancien porte le nom de *Saint-Denis* : ce qui donnerait lieu de croire qu'il le posséda par inféodation de ce monastere, dont son père devint abbé. Les autres fils de Vivien, freres de Thédevin, sont Waleran, moine et prévôt du monastère de Juziers, près de Meulent ; Gauthier et Amélie. Thédevin laissa pour fils

Gauthier Ier, surnommé Paganus (1), vicomte de Meulent dans les années 1062, 1077, 1096, etc. Il épousa Hodierne ou Rainsuinde, surnommée la Comtesse. Ils eurent pour fils

Gauthier II, surnommé Hay, vicomte de Meulent dans les années 1120, 1133, etc., laissa pour fils

Gauthier III, vicomte de Meulent dans les années 1139, 1162, etc. ; il laissa pour fils

Amauri Ier, dit Hay, vicomte de Meulent, qui vivait encore en 1183 ; il laissa pour fils

(1) Quelques personnes pensent que ce mot ne signifie pas *païen*, mais *seigneur* ou *gouverneur* d'un bourg ou d'un pays.... *pagi*.

Etienne, vicomte de Meulent ou de Mezy, en 1195, qui eut pour fils Jacquelin ; mais avant Jacquelin, un frère d'Etienne, fils d'Amauri Ier, nommé

Hugues, qui fut vicomte de Meulent vers l'an 1200, et dans le tems de la révolution arrivée par la réunion du comté à la couronne ; et après lui son neveu

Jacquelin, vicomte de Meulent en 1207 jusqu'en 1226. Depuis la réunion du comté à la couronne, le titre de vicomte de Meulent, ou de Mezy, devint purement honorifique et sans fonctions. Jacquelin laissa pour fils

Eustache Ier, surnommé Hay ou de Ajou, vicomte de Meulent, ou de Mezy, en 1226. Il laissa pour successeur son grand-oncle.

Amauri II, vicomte de Meulent, ou de Mezy, fils d'Amauri Ier, frère des vicomtes Etienne et Hugues, en 1235. Sa succession fut recueillie par

Eustache II, parent collatéral très-éloigné, fils d'Ode III, sénéchal de Meulent. Il était vicomte de Meulent, ou de Mezy, en 1238, 1247, 1250, etc.

Il paraît que le nom de l'office de vicomte de Meulent se transforma en nom propre de famille pour les seigneurs de Mezy ; et l'on trouve encore un Guillaume le Vicomte, seigneur de Mezy, panetier du roi et grand-bailli d'épée de Meulent en 1417.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE CLERMONT EN BEAUVAISIS.

CLERMONT, ville du diocèse de Beauvais, située sur une hauteur près de la rivière de Bresche, distante de cinq lieues de Compiègne, de quatre de Beauvais, de onze de Soissons et d'autant de Paris, est le chef-lieu d'un comté célèbre par les noms de ceux qui l'ont possédé.

RENAUD Ier.

RENAUD est le premier comte de Clermont dont l'histoire fasse mention. Il fut, l'an 1054, un des généraux de l'armée commandée en chef par Eudes, frère du roi Henri Ier, contre Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Les Français ayant été mis en déroute cette même année par Guillaume, à la bataille de Mortemer, Eudes et Renaud, dit Ordéric Vital, ne trouvèrent leur salut que dans la vitesse de leurs pieds. Renaud vivait encore, suivant le même auteur, en 1084, et il parait que ce ne fut pas la dernière année de sa vie. Il laissa un fils, qui suit.

HUGUES.

HUGUES, surnommé DE MONCHI, *Montiacensis*, par Suger, parce qu'il possédait le château de ce nom, du vivant de Renaud, son père, lui succéda au comté de Clermont. Une donation qu'il fit, l'an 1099, à l'abbaye de Flay ou de Saint-Germer, est la première époque connue de son gouvernement. (*Cartul. Flaviac.*) Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, dont il était le beau-père, ayant reçu pour la dot de sa femme la moitié de la terre de Lusarches, voulut se rendre maître du tout, et s'empara, les armes à la main, de la tour de Lusarches. Hugues, à qui son grand âge ne permettait pas de faire tête à son gendre, implora le secours de Louis le Gros, roi désigné des Français. Le jeune prince, après avoir fait inutilement sommer Mathieu de satisfaire son beau-père, marche contre lui, assiége la tour de Lusarches, la prend, non sans peine, et la remet au comte de Clermont. Delà il alla se présenter devant un autre château du comte Mathieu, que Suger nomme *Canliacum ;* c'est Chambly en Beauvaisis. Mais des pluies abondantes étant survenues dans le tems qu'il dressait ses tentes et montait ses machines pour attaquer la place, ses troupes furent si déconcertées par ce contre-tems, qu'elles se débandèrent malgré les efforts qu'il fit pour les retenir. Les assiégés s'étant aperçus de ce désordre, firent une sortie dans laquelle ils tuèrent beaucoup de monde, et firent plusieurs prisonniers de marque. De ce nombre furent le comte Hugues, Gui de Senlis et Herluin de Paris. Louis le Gros, obligé de fuir, s'en revint à Paris, le dépit dans le cœur et bien résolu d'effacer au plus tôt la honte de cet échec. Le comte de Beaumont, apprenant qu'il se préparait à venir avec une armée triple de la première, le prévint par ses soumissions, et obtint de lui la paix, en rendant à son beau-père la liberté avec tout ce qu'il lui avait enlevé. (Suger, *Vit. Lud. Gr.*) On ignore l'année de la mort de ce dernier. Il avait épousé MARGUERITE, fille d'Hilduin, comte de Rouci, dont il eut Renaud, qui suit; Gui, mort en prison à Rouen, l'an 1119, après avoir été pris par les Anglais au combat de Brenneville; Raoul, chanoine de Beauvais; Emme, femme de Mathieu dont on vient de parler; et deux autres filles, dont l'une, nommée Ermentrude, épousa Hugues d'Avranches, que Guillaume le Conquérant fit comte de Chester; et l'autre, appelée Richilde, fut mariée à Dreux II, seigneur de Mello en Beauvaisis.

RENAUD II.

RENAUD II, comte de Clermont après Hugues, son père, fut en assez haute considération pour être jugé digne de la main d'ADÉLAÏDE, ou ALIX, fille unique d'Herbert IV, comte de Vermandois, et veuve de Hugues de France, fils du roi Henri Ier. Cette princesse, après la mort de son premier époux, conserva le comté de Vermandois jusque vers l'an 1117, qu'elle le céda à Raoul, son fils du premier lit, après avoir reçu du roi Louis le Gros, son cousin, le comté d'Amiens, qu'il avait enlevé à la maison de Couci. Adélaïde étant morte vers l'an 1120, Renaud épousa en secondes noces CLÉMENCE, fille de Renaud Ier, comte de Bar. L'an 1114, il accorda une foire le jour de Saint-Jean à la ville de Clermont. On ignore la durée de son gouvernement. Il eut de son premier mariage Marguerite, femme, 1° de Charles le Bon, comte de Flandre, à qui elle porta en dot le comté d'Amiens; 2° de Hugues II, comte de Saint-Pol; 3° de Baudouin, seigneur d'Encre, et non de Thierri d'Alsace, comte de Flandre. Du second lit sortirent Raoul, qui suit; et cinq autres fils, avec deux filles. Sa veuve Clémence épousa en secondes noces Albéric Ier, comte de Dammartin, et en troisièmes Thibaut III, seigneur de Nanteuil-Haudouin.

RAOUL Ier.

RAOUL Ier, successeur de Renaud, son père, au comté de Clermont, fut revêtu par le roi Louis le Jeune de la charge de connétable de France. Il souscrivit en cette qualité deux chartes, l'une de Saint-Victor de Paris en 1174, l'autre de l'abbaye de Saint-Denis en France de l'an 1179. Gilbert de Mons (*Chr. Hannoniæ*, p. 88) le met au nombre des tenants d'un fameux tournoi qui se fit, l'an 1175, entre Soissons et Braine. La chronique d'André, moine d'Anchin, le place, avec Raoul de Couci, à la tête des seigneurs qui, au commencement du règne de Philippe Auguste, troublèrent la paix du royaume en haine de Philippe d'Alsace, comte de Flandre et régent du royaume. *La brouillerie*, ajoute-t elle, *dura long-tems entre les deux comtes; et tous les princes français avec les évêques, excepté celui de*

Senlis, conseilloient au roi de répudier sa femme Isabelle, nièce du comte de Flandre; mais le roi, qui aimoit cette princesse, n'acquiesça pas à leur conseil. Le comte de Clermont avait un motif personnel d'exciter le roi contre le comte de Flandre. Vassal de ce dernier pour la terre de Breteuil, il refusait de lui en faire hommage, et il avait besoin d'un fort appui pour se mettre à l'abri de ses poursuites. (*Giselbert. Mont. Chron.* p. 105; Lewarde, *Hist. de Hainaut*, T. III, p. 75.) Le comte de Hainaut étant venu au secours du comte de Flandre, son allié, tomba sur le château de Breteuil, qu'il réduisit en cendres. (*Giselbert.*, *ibid.* p. 107.)

L'an 1178, les chanoines de Beauvais s'étant mis en devoir de faire défricher leur forêt de Noirvaux, le comte de Clermont y forma opposition par voie de fait en chassant les ouvriers employés à ce travail: ce qui lui attira une excommunication de la part du chapitre de Beauvais; car tel était alors le pouvoir que s'attribuaient les chanoines et les moines, d'excommunier de leur propre autorité ceux qui usaient de violence envers eux et envers leurs gens. Raoul fut effrayé du coup, et, s'étant abouché l'année suivante avec le chapitre de Beauvais, il se désista de son opposition sur l'assurance que lui donnèrent avec serment quatre chanoines qu'ils avaient le droit de faire le défrichement qu'il voulait empêcher. (*I. Cart. de Saint-Pierre de Beauvais*, fol. 136, v°.) Raoul eut depuis un autre demêlé avec le même chapitre pour une maison qu'il avait usurpée sur lui dans le lieu d'Ansac. Les chanoines l'ayant excommunié de nouveau pour ce sujet, il se fit relever par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, cardinal-légat, en se dessaisissant de son usurpation. Mais sur le refus qu'il fit de réparer les dommages qu'il avait causés, les chanoines eurent recours au pape Urbain III, qui, par son bref adressé de Vérone, le 25 mai 1186, aux doyens de Paris et d'Auxerre, les chargea de renouveler les censures contre le comte de Clermont, s'il ne donnait pleine satisfaction au chapitre de Beauvais. (*Deuxième cart.*, *fol.* 67, v°.) Raoul fut un des grands du royaume qui accompagnèrent le roi Philippe Auguste à la Terre-Sainte. Il mourut au siége d'Acre dans le mois de juillet 1191. Nous avons des lettres de Philippe Auguste, datées d'Acre au mois de juillet 1191, par lesquelles il atteste que Raoul, comte de Clermont, étant dangereusement malade outre-mer, avait ordonné que, s'il venait à mourir, son successeur fondât, pour le repos de son âme, une chapelle dans l'église de Saint-Arnoul de Clermont; qu'il réparât les injustices qu'il avait commises, et rétablit l'église de Beauvais dans les droits qu'elle prétendait avoir en la forêt de Lis, si les abbés de Froidemont, d'Orcamp et de Breteuil les jugeaient bien fondés. (Louvet, *Antiq. de Beauvais*, T. Ier, p. 702.) Raoul laissa d'Alix, son épouse, fille et héritière de Waleran III, seigneur de Breteuil, deux filles, Catherine, qui suit; et Mahaut, femme d'Hervé II, seigneur de Vierzon. (*Voyez* Philippe d'Alsace, *comte de Flandre.*)

CATHERINE ET LOUIS.

1191. Catherine, fille aînée de Raoul, lui succéda au comté de Clermont avec son époux Louis, comte de Blois et de Chartres. L'an 1198, par une charte du mois d'octobre, elle confirma, du consentement de Jeanne, sa fille, et de Mahaut, sa sœur, le don que Louis, son époux, avait fait de la terre de Francastel à l'hôpital de Beauvais. (*Arch. de l'hôtel-de-ville de Beauvais.*) Louis, s'étant croisé l'an 1199, eut part à la prise de Constantinople, et fut tué, l'an 1205, devant Andrinople, laissant de son mariage un fils, qui suit. (*Voyez* Louis, *comte de Blois.*)

THIBAUT, DIT LE JEUNE.

1205. Thibaut, dit le Jeune, fils de Louis et de Catherine, succéda à son père dans le comté de Blois, et à sa mère dans celui de Clermont. Il mourut en 1218 avant Pâques, sans laisser d'enfants de ses deux femmes, Mahaut, fille de Robert III, comte d'Alençon, et Clémence, fille de Guillaume de Roches, sénéchal d'Anjou. Après sa mort le roi Philippe Auguste acquit de Mahaut, tante de Thibaut, de Robert des Tournelles et de Gui le Bouteiller, héritiers de ce comte, ce qu'ils pouvaient prétendre au comté de Clermont. L'acte passé avec Robert est daté de Compiègne au mois de mai 1218. (*Rec. des Chartes*, *cote* 31, *acte* 550; *Rec. de Colbert*, v. 3, fol. 732.) Celui qui fut passé avec Gui est de même date, et se trouve dans l'ancien cartulaire de Philippe Auguste, pag. 76. (*Voyez* Thibaut VI, *comte de Blois.*)

PHILIPPE, DIT HUREPEL.

1218. Philippe, dit Hurepel, fils du roi Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, né l'an 1200, fut investi du comté de Clermont par son père (et non par Louis VIII, son frère.) Il devint comte de Boulogne et de Dammartin, l'an 1224, en vertu de son mariage contracté, l'an 1216, avec Mahaut, fille et héritière du comte Renaud. La chronique d'André met sa mort en 1234, et dit qu'elle fut l'effet, suivant le bruit public, du poison. Son corps fut inhumé, selon Albéric de Trois-Fontaines, à l'abbaye de Saint-Denis. Philippe laissa de son mariage Jeanne, qui suit, et un fils nommé Albéric. (Voyez *les comtes de Dammartin.*)

JEANNE ET GAUCHER DE CHATILLON.

1234. Jeanne, l'aînée des deux enfants de Philippe, lui succéda au comté de Clermont. Mahaut, sa mère, lui fit épouser, l'an 1236, Gaucher, ou Gauthier de Chatillon, fils de Gui de Châtillon-sur-Marne, comte de Saint-Pol, et d'Agnès de Donzi. Gaucher était alors dans sa quinzième année. L'an 1242, il accompagna le roi saint Louis dans son expédition contre le comte de la Marche, et tua de sa main le sénéchal de Saintonge, qui portait la cornette du comte. Il se croisa, l'an 1246, avec le monarque, s'embarqua avec lui l'an 1248, se distingua au siége de Damiette et à la journée de la Massoure, où il eut le commandement de l'arrière-garde, et fut tué, le 5 avril 1250, à Casel ou à Charmasach, ville d'Egypte, en défendant contre les Sarrasins une petite rue qui conduisait au logement du roi. Jeanne, dont il ne laissa point d'enfants, mourut la même année. Après la mort de cette princesse, le roi saint Louis se mit en possession, comme plus proche héritier, du comté de Clermont, et voulut le réunir à la couronne; mais les comtes de Poitiers et d'Anjou, ses frères, s'y opposèrent, soutenant que ce comté devait être partagé entre eux. La contestation dura plus de sept ans, et fut enfin terminée au mois de septembre 1258, par un arrêt du parlement, qui déclara les deux comtes non-recevables dans leur prétention. (Martenne, *Ampl. coll.*, T. Ier.)

ROBERT DE FRANCE.

L'an 1269 (N. S.), le roi saint Louis, par lettres du mois de mars, donna à Robert, son sixième fils, dans le comté de Clermont ce qui suit: *C'est à sçavoir*, dit le monarque, *nostre chastel de Clermont avec toutes ses appartenances, la Neuville-en-Hès, la forest et les appartenances d'icelle, Creicy avec toutes ses appartenances, Sachy avec toutes ses appartenances, et tout ce que nous avons à Gournai-sur-Aronde, et quelcunques autres choses que nous avons et possessons en la comté de Clermont et Mori, avec les appartenances, fiefs et domaines et quelcunques autres choses que nous avons illeuc. Et toutes ces choses devant dites ycil Robers et si hoirs tenu en fié et hommage-lige de nous Roy de France Et de ce seront tenu rendre service de huz à yceux; des choses toutes voyes*

que li Comte de Clermont ont tenu ou devront tenir des Evesques de Biauvais et de l'Abbé de S. Denis, sont tenu yceiux nostre fieux comme le hoir faire hommage à l'Evesque et à l'Abbé qui aront esté pour le tems. (Martenne, *Thes. Anecd.* T. Ier, col. 1125; *Ord. du Louvre*, T. XI, p. 342.) Robert, né, suivant la chronique de Saint-Etienne de Limoges, l'an 1256, avait été baptisé par Philippe, archevêque de Bourges, et avait eu pour parrain Humbert, général des Dominicains, que le roi son père avait fait venir exprès de Rome pour cette cérémonie. Dans son enfance, il avait été fiancé, selon la même chronique, avec Marie, fille de Gui VI, vicomte de Limoges, pour l'épouser, lorsqu'elle serait parvenue à l'âge nubile, si cela lui plaisait et au roi son père : *Huic fuit desponsata filia vicecomitis Lemovicensis, si sibi placeret ac regi cum nubiles essent.* (Labbe, *Alliances Chron.*, T. II, p. 660.) Mais cette alliance n'eut point lieu, comme on l'a remarqué ci-dessus.

Robert accompagna, l'an 1272, le roi Philippe le Hardi, son frère, dans son expédition contre Roger-Bernard, comte de Foix. La même année, et peut-être avant son départ, il épousa Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, seigneur de Charolais, et d'Agnès, dame de Bourbon. C'était une châtellenie que Hugues IV, duc de Bourgogne, aïeul de Beatrix, avait démembrée du comté de Châlons, et donnée par son testament, en 1272, à sa petite-fille. Cette disposition fut ratifiée en 1277, au mois d'avril, par transaction passée entre le duc de Bourgogne, Robert II, et la même Béatrix, sa nièce, assistée de son époux, (Pérard, p. 544), puis confirmée deux ans après, par traité conclu au mois d'août entre les mêmes parties, sous la médiation du roi de France. L'an 1279 (N. S.), le comte de Clermont fut fait chevalier à Paris. Cette cérémonie occasiona un tournoi où Robert jouta avec une adresse qui le fit admirer. Le prince de Salerne étant arrivé quelque tems après, on fit à son honneur un nouveau tournoi, qui fut aussi funeste à Robert, que le premier avait été glorieux pour lui; car il eut le malheur d'y recevoir des coups à la tête, dont son esprit se ressentit le reste de ses jours. Mais il n'est pas vrai qu'ils lui firent perdre la raison, comme le prétend M. Velli : la suite de sa vie dément cette assertion. Robert succéda, l'an 1283, avec sa femme, à sa belle-mère Agnès, dans la sirerie de Bourbon, dont il prit alors le nom, mais en retenant toujours les armes de France. *Cette sage précaution*, dit M. de Perefixe (Vie de Henri IV) *a beaucoup servi à ses descendants pour se maintenir dans le rang de princes du sang, que ceux de Courtenai ont perdu pour n'en avoir pas usé de la sorte.* Robert, l'an 1297, fut un des quatre princes qui reportèrent sur leurs épaules à Saint-Denis les ossements de saint Louis, qu'on avait levés de terre lors de sa canonisation, et apportés à la Sainte-Chapelle de Paris pour être exposés à la vénération des fidèles. L'an 1310, il fut député avec Louis Hutin, alors roi de Navarre et depuis roi de France, pour conclure un traité d'alliance entre le roi Philippe le Bel et Henri VII, roi des Romains. Robert mourut le 7 février 1318 (N. S.), et fut enterré aux Dominicains de Paris, dans la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin, où l'on voit son tombeau de marbre noir. Il eut de son mariage Louis, qui lui succéda dans le comté de Clermont, et à sa mère dans la sirerie de Bourbon, laquelle en sa considération fut érigée en duché; Jean, qui fut baron de Charolais, et ne laissa, l'an 1316, à sa mort qu'une fille, Béatrix II, en faveur de laquelle le Charolais fut érigé en comté par le roi Philippe le Hardi, lorsqu'elle eut épousé Jean Ier, comte d'Armagnac; Pierre, grand-archidiacre de Paris; Blanche, mariée à Robert VII, comte d'Auvergne; Marie, morte religieuse à Poissi en 1372; et Marguerite, femme de Jean, comte de Namur. Robert eut pour bailli, dans son comté de Clermont, le célèbre Beaumanoir, qui, l'an 1283, recueillit et rédigea par écrit les coutumes de Beauvaisis, *le premier*, dit Loisel, *le plus grand et le plus hardy œuvre qui ayt été composé sur les coustumes de France.* (Voyez pour la suite des comtes de Clermont *les sires de Bourbon.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE VERMANDOIS,

ET DES COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

COMTES DE VERMANDOIS.

Le Vermandois, *Pagus Veromanduorum*, faisait partie, sous les Romains, de la seconde Belgique. Sa capitale, nommée alors *Augusta Veromanduorum*, et plus anciennement Samarobrive, a pris ensuite le nom de Saint-Quentin, depuis qu'elle possède les reliques de ce saint martyr. Prétendre avec Cluvier et Samson qu'*Augusta Veromanduorum* est le village de Vermand, situé à trois lieues de Noyon, et quatre de Péronne, c'est une erreur détruite par l'abbé de Longuerue, qui prouve, par les actes de Saint-Quentin, par Grégoire de Tours et plusieurs chroniques, que le corps du saint fut enterré près d'*Augusta Veromanduorum*, et qu'on l'a toujours gardé dans cette ville; d'où il suit que la ville de Saint-Quentin est à la même place qu'*Augusta Veromanduorum*. Ce sentiment se prouve encore, dit M. Butler, par le voisinage de la rivière de Somme.

Les anciens comtes de Vermandois tirent leur origine de Bernard, roi d'Italie, et par conséquent de Charlemagne, dont Bernard était petit-fils par Pepin, son père. Bernard en mourant laissa un fils en bas âge, nommé Pepin comme son aïeul, qui fut privé du royaume d'Italie par l'empereur Louis le Débonnaire, et reçut en dédommagement une partie du Vermandois, savoir; les seigneuries de Saint-Quentin et de Péronne. Vignier lui donne la qualité de comte de Vermandois, mais sans preuve. L'an 834, il se joignit à l'évêque Ratold, au comte Boniface, et aux autres grands du royaume, pour soutenir l'empereur contre son fils Lothaire, et le rétablir sur le trône. Pepin ne fut pas également fidèle au roi Charles le Chauve; il s'allia contre ce prince, l'an 840, avec ce même Lothaire dont il avait été l'ennemi déclaré. On ne sait ni le tems ni le genre de sa mort. De sa femme, dont on ignore le nom et la naissance, il eut, suivant la chronique saxone et Reginon, trois fils: Bernard, dont le sort n'est point connu; Herbert, qui suit; et Pepin. Ce dernier fit la branche des comtes de Valois.

HERBERT Ier.

Herbert Ier, ou Héribert, fils aîné de Pepin et petit-fils de Bernard, roi d'Italie, fut, à proprement parler, le premier comte de Vermandois. Il suivit d'abord le parti du roi Charles le Simple contre Eudes, son compétiteur; mais ensuite il l'abandonna. On croirait que ce fut pour faire valoir ses droits au trône, qui lui était de plein droit dévolu, au cas que Charles ne fût point reconnu descendant légitime de Charlemagne. Mais nul monument ne nous apprend que ce fut là son intention. Toute sa conduite montre un homme qui cherchait à brouiller

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

Le Valois, *Pagus Vadensis*, tire son nom du lieu que les anciens monuments appellent *Vadum*, aujourd'hui Vez, entre Villiers-Cotterets et Crépi, capitale du pays, depuis qu'il fut érigé en comté. Son étendue n'a pas toujours été la même. Sous les Romains, il était compris dans la cité de Soissons. Sous les deux premières races de nos rois, il s'étendait sur les territoires de Soissons, de Senlis, de Meaux et de Reims. Aujourd'hui il a pour bornes, au Nord, le Soissonnais, à l'Orient, la Champagne, au Midi, la Brie et l'Ile de France, et à l'Occident le Beauvaisis. Le Valois, dans le moyen âge, s'appelait, du nom de sa capitale, le comté de Crépi, *comitatus Crispeius*, *Crispeiensis*, *Crispeicus*. La maison des premiers comtes de Valois est une branche cadette de celle de Vermandois, suivant l'opinion commune, qui fait descendre l'une et l'autre de Bernard, roi d'Italie.

PEPIN.

Pepin, frère d'Herbert, comte de Vermandois, est regardé comme le premier comte de Valois. Attachés à la maison dont ils sortaient, les deux frères souffraient impatiemment que le sceptre en fût sorti pour passer dans une autre. L'an 893, tandis que le roi Eudes est en Aquitaine, Pepin et Herbert soulèvent les seigneurs français contre ce prince, et tiennent à Reims, le jour de la Purification, une grande assemblée, où ils élèvent sur le trône Charles, fils du roi Louis le Bègue. Mais Eudes, étant revenu promptement, met en fuite Charles, qu'il oblige d'aller chercher une retraite en Germanie. (Bouq., T. VIII, p. 90.) Pepin depuis ce tems disparaît dans l'histoire.

BERNARD.

Bernard, qu'on donne pour successeur immédiat de Pepin au comté de Valois, était ou son fils ou son proche parent. On n'a aucun détail sur sa vie, qu'il termina au plus tard vers l'an 950.

Après lui on voit le comté de Valois possédé successivement par les comtes de Vexin, Waleran, ou Garnier, Gauthier Ier, et Gauthier II.

RAOUL II.

Raoul, quatrième fils de Gauthier II, eut, dans le partage de la succession paternelle, le Valois avec le comté d'Amiens. Il est appelé le second de son nom, pour le distinguer de Raoul, fils de Gauthier Ier, qu'on suppose, sans beaucoup de fondement, avoir succédé à son père dans le Valois. Les services qu'il rendit au roi Robert, lui acquirent un grand crédit à la cour de ce monarque. Il augmenta sa fortune par son mariage avec Adèle, fille d'Hilduin, ou Haudouin, seigneur de Rameru, de

COMTES DE VERMANDOIS.

dans l'état, et ne portait pas ses vues plus loin. Rodolfe, ou Raoul, comte de Cambrai, frère de Baudouin II, comte de Flandre, et attaché au roi Charles, vint faire le dégât sur les terres d'Herbert, pour le punir de sa félonie. Il se rendit maître de Saint-Quentin et de Péronne; mais peu de tems après Herbert le tua, l'an 896, dans une rencontre près de l'abbaye d'Origni. Le comte de Flandre vengea la mort de son frère, en faisant assassiner Herbert, l'an 902. Herbert laissa de N., qu'on fait sans preuve fille de Robert le Fort, duc de France, un fils, qui suit, et deux filles; N., mariée à Otton, comte de Franconie, et cousin de l'empereur Conrad Ier, et Béatrix, laquelle, suivant la chronique d'Odoran, Aimoin et Guillaume de Jumiége, épousa Robert, duc, puis roi de France. Du Bouchet la donne pour fille de Pepin, et se trompe, puisqu'il a contre lui les trois auteurs cités. Herbert joignait au titre de comte de Vermandois celui d'abbé de Saint-Quentin, dont il faisait même les fonctions; en quoi il fut imité par ses successeurs. Ce fut lui qui fit rétablir cette église brûlée dix ans auparavant par les Normands.

HERBERT II.

902. Herbert II, fils et successeur d'Herbert Ier, ne laissa pas la mort de son père impunie. Il ravagea les terres du comte de Flandre, avec lequel il fit enfin la paix, l'an 915. Il entra dans la conspiration des grands du royaume contre Charles le Simple, et combattit, en 923, à la bataille de Soissons, en faveur du roi Robert, dont il était beau-frère. Robert ayant été tué dans cette bataille, Herbert se joignit à Hugues le Blanc ou le Grand, comte de Paris et duc de France, et à d'autres seigneurs, pour faire élire à sa place Raoul, duc de Bourgogne. A la force Herbert joignit la ruse et la fourberie. Charles ayant passé la Meuse sans savoir de quel côté tourner, il lui envoya Bernard, comte de Senlis, avec d'autres seigneurs, pour l'assurer qu'il avait dessein de rentrer dans son parti, et l'engager à venir cimenter la paix dans son château de Saint-Quentin. Charles se rendit, non sans quelque défiance, à cette invitation. Mais la réception honorable et affectueuse qu'Herbert lui fit, dissipa ses soupçons. Dès qu'il fut descendu de cheval, le comte, se jetant à terre, lui embrassa les genoux, suivant l'usage des grands en abordant leur souverain. Voyant ensuite que son fils recevait debout le baiser du monarque, *Est-ce ainsi*, lui dit-il en le forçant, la main sur le cou, de s'agenouiller, *qu'on reçoit une si grande marque de la bonté de son seigneur et de son roi?* Ces apparences trompeuses furent soutenues par la magnificence du logement qu'Herbert avait préparé au roi, et la somptuosité du repas qu'il lui donna le premier jour. Mais pendant la nuit, Herbert, l'ayant fait enlever, le fit conduire secrètement à Château-Thierri, et de là, quelques jours après, à Péronne. Ce service important, rendu à Raoul, parut au traître mériter le comté de Laon, qu'il demanda, lorsqu'il vint à vaquer, pour Eudes, son fils. Sur le refus que Raoul lui fit de ce comté pour le donner à Roger, fils du comte Roger, il tira de prison, l'an 927, le roi Charles, qu'il emmena d'abord à Saint-Quentin, puis au château d'Eu, où ils eurent une conférence avec les seigneurs normands. Guillaume, fils du duc Rollon, y fit hommage à Charles, et se lia d'amitié avec Herbert, qui lui donna son fils Eudes en otage. L'année suivante, le comte, après avoir promené le monarque par différentes villes, l'amène à Reims, d'où il envoya des députés au pape Jean X, avec une lettre où il l'assurait qu'il n'oubliait rien pour le rétablissement de Charles. Mais à leur retour ces députés lui apprennent que le pape a été fait prisonnier lui-même par le marquis de Toscane. Herbert cependant travaillait à s'emparer de la ville de Laon, où la femme de Raoul se tenait renfermée avec le comte Roger. Une première tentative ne lui ayant pas réussi, il en fit une seconde, qui le rendit enfin maître de la place. Après cette conquête, il

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

Breteuil, de Clermont et de Nanteuil, qui fut surnommé de son nom Nanteuil-Haudouin. Adèle apporta à son époux cette terre, l'une des plus considérables du pays. Raoul eut de cette épouse (morte avant lui) deux fils, Raoul, qui suit, et Thibaut, avec deux filles, Constance, qui ne fut point mariée, et Alix, femme, dit-on, de Thibaut III, comte de Blois. Raoul II, à l'exemple de son père, fit le partage de ses domaines entre ses deux fils. Il sépara en deux portions le vaste château de Crépi, donna le corps d'hôtel avec ses dépendances à l'aîné, et le donjon au cadet, en faveur duquel il détacha plusieurs terres du Valois, à condition néanmoins que Thibaut les tiendrait en *pairage* du comté de Crépi. Ce Thibaut fut surnommé le Riche; titre qu'il mérita par son économie, et par le bon usage qu'il fit de ses richesses. (*Voy*. Thibaut III, *comte de Blois*.)

RAOUL III.

Raoul III, dit le Grand, fils aîné de Raoul II, et son successeur, réunit dans sa main, l'an 1063, le Vexin au Valois et au comté d'Amiens, après la mort de Gauthier III, son cousin germain. Il avait appuyé, l'an 1040, la révolte du prince Eudes contre le roi Henri Ier, son frère; mais il fut pris l'année suivante, dans un combat livré par le monarque au comte de Champagne, partisan d'Eudes. On ignore en quel tems et comment il recouvra sa liberté; mais sa captivité ne parait pas avoir été longue. Il perdit, en 1043, Adèle, sa première femme, héritière du comte Nocher, son père, qui lui apporta en dot Vitri et Bar-sur-Aube. Raoul épousa, la même année ou la suivante, Haquenez, dont l'extraction n'est pas connue. Guibert de Nogent fait ainsi le portrait du comte Raoul. « Il y a, dit-il, de nos jours plusieurs personnes qui ont vu le comte Raoul; elles peuvent dire à » quel degré il avait élevé sa puissance, quelle autorité il » s'était acquise, et de quel despotisme il usait. Trouvait- » il un château à sa bienséance, il l'assiégeait. Place attaquée, » place prise : tant était grande son habileté dans l'art des » siéges. De toutes les places qu'il prenait, il n'en rendait » aucune. Sa naissance lui donnait un rang distingué » parmi les plus grands seigneurs du royaume. » (*Guibert. de vita sua.*) L'une de ces usurpations, et peut-être la plus criante, fut celle qu'il fit de Montdidier sur Rothaïs, sa cousine, fille et héritière d'Eudes, dernier comte de cette ville, et veuve de Hugues, seigneur de Bulles. Raoul était en possession de ce comté, l'an 1054, lorsqu'il combattit à la journée de Mortemer, où le roi Henri Ier fut défait par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Raoul, qui était dans l'armée du monarque, fut du nombre des fuyards et des premiers avec le prince Eudes : ce qui causa peut-être la perte de la bataille. (*Ord. Vit.*, l. 7, p. 657.) Raoul accompagna, l'an 1058, le roi Henri au siége de Château-Neuf, en Thimerais. Il souscrivit, l'an 1060, comme témoin, un diplôme de ce monarque en faveur du monastère de Saint-Martin-des-Champs : il est remarquable que sa signature, dans cet acte, se trouve immédiatement après celles du roi, de la reine et de leur fils, et précède celle des grands-officiers de la couronne. Après la mort de Henri, la reine Anne, sa veuve, s'étant retirée à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, le comte Raoul, qui la voyait souvent, prit la résolution de l'épouser. Pour y réussir, il accusa d'infidélité sa deuxième femme Haquenez, autrement dite Eléonore, et fit divorce avec elle. Anne écouta les vœux de Raoul, et lui donna publiquement sa main, l'an 1062, au grand regret du roi Philippe, son fils, qui eût empêché cette alliance, si le comte de Flandre, son tuteur, l'eût secondé. (Bouquet, T. XI, p. 499.) Haquenez de son côté piquée au vif du double affront que lui faisait son époux en l'éloignant de lui, et en la calomniant, alla trouver à Rome le pape Alexandre II pour lui demander justice. Le pontife commit les

COMTES DE VERMANDOIS.

alla trouver le duc de Normandie, pour retirer de ses mains son fils Eudes. Mais Rollon exigea, pour le rendre, qu'Herbert fit hommage au roi Charles. Le fourbe, ayant éludé la demande, vint à bout de ramener son fils, et peu de tems après il fit son accommodement avec Raoul par la médiation de Hugues le Grand. Charles fut la victime de cette réconciliation : Herbert le remit dans sa prison, où ce malheureux prince acheva ses jours, l'an 929 (Frodoard.) Herbert avait alors sur le siége archiépiscopal de Reims un fils nommé Hugues, qu'il y avait fait placer, l'an 925, par les suffrages mendiés, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans accomplis. Raoul soutint cet intrus tant que Charles vécut; mais, après la mort de ce prince, il commença à se refroidir à son égard, parce qu'il avait moins besoin d'Herbert, son père, pour se maintenir sur le trône. La rupture entre le roi et le comte ayant éclaté l'an 931, Raoul, accompagné de Hugues le Grand, vint mettre le siége devant Reims, dont il se rendit maître au bout de trois semaines. Alors il fit procéder à l'élection canonique d'un archevêque, et les voix se réunirent en faveur d'Artaud, moine de Saint-Remi. De là il alla se présenter devant la ville de Laon, qu'Herbert abandonna, laissant sa femme dans la citadelle. Raoul, dans les années suivantes, lui enleva plusieurs autres places. Le comte de Vermandois courait risque d'être entièrement dépouillé. Mais, l'an 935, la paix se fit entre eux par l'intervention du roi de Germanie, à condition que Hugues rendrait à Herbert les villes de Saint-Quentin et de Péronne, que le roi lui avait données après les avoir enlevées au comte de Vermandois. Mais Hugues ayant refusé de se soumettre à cette condition, la guerre recommença. Herbert reprit de force Saint-Quentin; mais peu de tems après, sur les menaces de Raoul, il cessa ses hostilités, et se réconcilia avec Hugues. Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, ayant succédé, l'an 936, à Raoul, reçut Herbert en grâce, à la prière du comte Hugues le Grand. Mais cet acte de clémence ne fit qu'un ingrat. Hugues le Grand s'étant brouillé avec le roi, trouva dans Herbert un séditieux qui entra dans son mécontentement. Ils prirent les armes ensemble contre le roi, l'an 938, et ne les mirent bas qu'en 942. Il paraît que ce fut dans cet intervalle qu'Herbert s'empara du comté de Troyes. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute, comme on l'a fait voir ailleurs, qu'il jouit de ce comté. (Voy. *les comtes de Champagne.*) Herbert mourut l'an 943, et fut enterré à Saint-Quentin. Raoul Glaber rapporte qu'aux approches de la mort, interrogé sur le salut de son âme et sur la disposition de sa maison, il ne répondit que ces mots : *Nous étions douze qui complotâmes avec serment de trahir le roi Charles.* Quelques anciens ont avancé qu'il avait été pendu par ordre de Louis d'Outre-mer, sur une montagne de Picardie, appelée encore de nos jours le Mont-Herbert; mais d'autres d'un plus grand poids, et en plus grand nombre, le font mourir dans son lit. Ce comte laissa d'HILDEBRANTE, son épouse, que du Bouchet fait mal-à-propos fille de Robert, duc, puis roi de France, et oncle maternel de ce même Herbert, cinq fils et deux filles. Nous mettrons avec M. du Cange, à la tête des fils, Eudes, parce qu'il est le premier d'entre eux qu'on voit posséder des emplois du vivant de leur père. En effet, Herbert, l'an 928 ou 929, étant allé audevant de Hugues, roi d'Italie et marquis de Provence, ce prince lui donna le comté de Vienne pour Eudes, son fils, don, à la vérité, duquel il ne jouit point; ce comté alors était entre les mains de Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, roi de Provence et d'Italie, qui s'y maintint par la protection de Raoul, roi de France, dont il se rendit vassal, en lui faisant hommage l'an 930. Il est bien vrai que trois ans après Raoul s'étant brouillé avec Charles Constantin, surprit la ville de Vienne par la trahison de ceux qui la gardaient; mais nous voyons qu'après la mort de Raoul, arrivée l'an 936, Charles-

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

archevêques de Reims et de Sens pour informer sur les lieux. Les deux prélats s'étant acquittés de leur commission, le premier en rendit compte par lettre au pape, en ces termes : « Notre royaume est agité par de grands troubles. La reine-» mère a épousé le comte Raoul, ce qui cause un grand déplaisir » au roi. Quant à la dame que Raoul a répudiée, nous avons re-» connu la justice des plaintes qu'elle vous a portées, et la fausseté » des prétextes sous lesquels il l'a renvoyée ». (Bouquet, T. XI, p. 499.) Sur ce rapport le pape enjoignit au comte de reprendre l'épouse qu'il avait répudiée. Raoul ayant refusé d'obéir à cet ordre, fut excommunié; mais il ne tint compte de cette punition, et persista dans son endurcissement. Un moderne prétend néanmoins que Raoul et Anne se séparèrent en 1066; mais il se trompe, et la preuve que nous en avons se tire d'une charte de l'an 1069, que Raoul dit donnée de concert avec ANNE, sa femme : *Charta manu meâ scripta et uxoris meæ Annæ.* (La Morlière, *Hist. d'Amiens*, p. 432.)

L'an 1061 ou environ, Raoul étant à Verdun avec ses troupes, mit le feu à cette ville, sur le refus que fit l'évêque Thierri, de lui payer un tribut de vingt livres d'argent, auquel ses prédécesseurs s'étaient engagés envers Raoul, par la crainte de ses pillages. Mais Thierri, s'étant mis à la tête de la bourgeoisie, poursuivit le comte, et le pressa si vivement, qu'il le contraignit à demander la paix, avec promesse de ne plus exiger ce tribut. (Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 200.) Raoul, en 1063, recueillit une partie de la succession de Gauthier III, son cousin, comte de Vexin. (Voy. *les comtes de Vexin.*)

Le comte de Valois avait un fils aîné, nommé aussi Gauthier, jeune homme plein de valeur, qui s'était déjà signalé dans plusieurs expéditions. La dernière qu'il entreprit lui devint funeste. Etant tombé dans une embuscade près de Reims, il y périt, l'an 1065, selon Chifflet, ou 1068, suivant du Bouchet.

Raoul, l'an 1071, accompagna le roi de France dans son expédition de Flandre, contre Robert le Frison. Dans les dernières années de sa vie, ayant pris querelle avec le comte de Vermandois, il s'empara de Péronne sur lui. Cette place passait pour imprenable. Raoul fut si glorieux de l'avoir emportée, qu'il prit depuis le titre de *Raoul de Péronne*. Etant venu, l'an 1074, à Montdidier, il y fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau, le 8 septembre de la même année. Anne, sa femme, vivait encore en 1075, comme le témoigne un diplôme qu'elle souscrivit cette année, avec les qualités de reine et de mère du roi Philippe. (Bouquet, T. XI, p. 564.) Un ancien auteur (*ibid.*, p. 161) dit qu'après la mort de Raoul, Anne s'en retourna en Russie, et des modernes ajoutent qu'elle y mourut. Mais on sait qu'en 1682, le P. Ménétrier, jésuite, découvrit le tombeau de cette princesse dans l'abbaye de Villiers, ordre de Citeaux, près de la Ferté-Alais en Gâtinais, avec cette inscription : HIC JACET DOMINA AGNES UXOR QUONDAM HENRICI REGIS. Ce monument ne serait-il qu'un simple cénotaphe, comme le prétend M. Velli? c'est ce que nous ne déciderons pas. Les noms d'Anne, d'Agnès et d'Adélaïde, avaient été donnés indistinctement à la veuve de Henri Ier. D'ADÈLE, sa première femme, Raoul eut deux fils, Gauthier dont on vient de parler, et Simon, qui suit, avec deux filles, Adèle ou Hildebrante, femme d'Herbert IV, comte de Vermandois, et Alais, ainsi nommée par Albéric, mariée à Barthélemi, fils de Bardoul, seigneur de Broyes. Les deux autres mariages furent stériles.

SIMON.

1074. SIMON, fils et successeur de Raoul III, lui était associé plusieurs années avant sa mort, dans le titre de comte d'Amiens, comme on le voit à la fin d'un acte cité par du Cange. (*Hist. manuscrite d'Amiens.*) *Actum*, y est il dit, *An-*

COMTES DE VERMANDOIS.

Constantin rentra dans cette ville, où, l'an 941, il reçut le roi Louis d'Outre-mer, et d'où, l'an 950, il vint avec l'évêque de Clermont au-devant de ce monarque, qui allait en Aquitaine. (Frodoard.) Eudes ne jouit donc pas du comté de Vienne. Mais pour le dédommager de cette non-jouissance, son père, qui avait pris le château de Ham sur Eberhard, frère d'Herluin, comte de Montreuil, l'an 932, lui en donna la garde. Il lui donna de plus le comté d'Amiens, dont il s'était emparé. Albert, qui suit, est selon nous le second fils d'Herbert; le troisième, Robert, qui fut comte de Troyes; le quatrième, Herbert, qui succéda à Robert, son frère; le dernier, Hugues, dont on a déjà parlé, lequel, après avoir été sacré, l'an 941, archevêque de Reims, et avoir reçu le *Pallium* du pape Étienne IX, fut enfin chassé comme un intrus, par le concile d'Ingelheim, en 948. M. le chancelier d'Aguesseau (*OEuvres*, T. Ier, p. 522) donne à Herbert un sixième fils, qu'il nomme Renaud; mais nous ne voyons point le fondement de cette assertion. Les filles d'Herbert sont, Alix, femme d'Arnoul Ier, comte de Flandre; et Leutgarde, mariée, 1° à Guillaume Ier, duc de Normandie; 2° à Thibaut Ier, comte de Blois.

ALBERT Ier.

943. Albert Ier, dit le Pieux, deuxième fils d'Herbert II, lui succéda au comté de Vermandois, après que Hugues le Grand, son cousin, eut réglé les contestations qui s'étaient élevées entre lui et ses frères, pour le partage de la succession de leur père. A peine fut-il en possession, que Raoul II, comte de Cambrai, excité par le roi Louis d'Outre-mer, son oncle maternel, se jeta sur le Vermandois, dont il envahit la plus grande partie. Albert et ses frères marchèrent contre lui, et lui livrèrent un sanglant combat, dans lequel il périt. (Bouquet, T. IX, p. 66.) Albert s'étant réconcilié avec le roi Louis d'Outre-mer, demeura constamment attaché au service de ce prince. Il fut également fidèle au roi Lothaire, ainsi qu'à Louis V, son fils. Après la mort de ce dernier, il prit le parti de Charles, duc de Lorraine, héritier légitime du trône de France, contre Hugues Capet. Mais voyant Charles entre les mains de Hugues, qui le retenait en prison, il se rangea du côté du plus fort, et fit sa paix avec lui, par l'entremise de Richard Ier, duc de Normandie. Albert mourut le 9 septembre de l'an 987 (Colliette), laissant de Gerberge, son épouse, fille du roi Louis d'Outre-mer, entr'autres enfants, Herbert, qui suit; Ludolfe, ou Lindolfe, évêque de Noyon; Gui, qui fut chancelier de la même église; et Otton. Ce dernier, du vivant de son père, et long-tems même avant sa mort, s'était distingué dans plusieurs expéditions militaires, où le désir du pillage avait eu plus de part que l'amour de la gloire. Il fut d'un grand secours aux frères Rainier et Lambert, dans la poursuite de leurs prétentions sur le comté de Hainaut, dont l'empereur les avait dépouillés. S'étant établi dans le château de Goui en Picardie, après en avoir chassé Arnoul, l'un des compétiteurs de ces deux frères, il fit de là, dit Baudri, de fréquentes incursions sur la ville de Cambrai, qui n'en est qu'à quatre milles. C'est en ce même lieu, dit le père de Lewarde, que les Espagnols bâtirent, au seizième siècle, le château du Catelet, que Louis XIV fit détruire en 1674. Le comte Albert fonda l'abbaye de Saint-Prix dans l'endroit où son père avait enfermé le roi Charles le Simple.

HERBERT III.

988. Herbert, troisième du nom, comte de Vermandois, et le quatrième ainsi nommé dans sa famille, succéda, l'an 988, à son père Albert dans le comté de Vermandois, qu'il gouvernait

COMTES, puis DUCS, DE VALOIS.

bianis in Basiliea B. Mariæ, anno Incarnat. Christi MLXIX *Ind.* VII, *Rege Francorum Philippo I, Radulfo filioque ejus Simone Comitibus.* A la mort de son père il recueillit toute sa succession, savoir, outre le comté d'Amiens, ceux de Valois, de Vexin, de Bar-sur-Aube, les seigneuries de Péronne, de Montdidier, de Pontoise, de Mantes, etc.; en sorte qu'il passait pour le plus grand terrien et le plus riche particulier du royaume. Simon avait pour mère, comme nous l'avons dit, Adèle. C'est lui-même qui l'atteste dans une charte qu'il fit expédier, l'an 1076, au château de la Ferté-sur-Aube, par laquelle il donne à saint Robert, abbé de Molême, ce qu'il possédait à Grancei-sur-Ource, notamment la forêt de Charmoi, le droit de pêche, et quelques familles de serfs, à la charge d'un anniversaire perpétuel pour Raoul, son père, Adèle, sa mère, et lui-même après sa mort. (*Tabul.*, *I. Molism.*, p. 12.) A quoi l'on peut ajouter que l'auteur de sa vie le fait pareillement fils d'Adèle: *Mater verò*, dit-il, *Adela vocabatur.* Elevé dans sa jeunesse à la cour de Guillaume le Conquérant, il était passé ensuite à celle du roi Philippe Ier, qui le mit à la tête de ses troupes, et le fit asseoir aussi parmi les barons de son conseil. Mais ses grandes richesses, lorsqu'il eut recueilli la succession paternelle, donnèrent de la jalousie au monarque, et changèrent ses dispositions à l'égard de Simon. A son instigation, Barthélemi Bardoul, seigneur de Broyes, beau-frère du comte de Valois, se jeta sur ses terres, et lui enleva Bar-sur-Aube, Vitri et la Ferté. Le roi presque en même tems se jeta sur le Valois, dont il ravagea quelques portions. Simon usa de représailles, et fit des courses sur les terres du roi. Il y eut entre leurs troupes respectives différents chocs, où la victoire se porta tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Les dégâts qu'elles causèrent firent naître à Simon des scrupules, sur lesquels il crut devoir aller consulter le pape Grégoire VII à Rome. Le pontife commença par exiger qu'il lui remît ses armes; après quoi il lui imposa une pénitence, dont il prit une partie sur soi-même, distribua l'autre à deux religieux; puis, lui ayant rendu ses armes, il le renvoya absout dans ses terres. (*Acta SS. Bened. sæc.* VI, p. 376.) A son retour il trouva que le roi de France les avait considérablement entamées pendant son absence. Résolu de recouvrer ce qu'on lui avait enlevé, il recommença la guerre avec son souverain, qu'il obligea d'en venir à un accommodement, où tout l'avantage fut pour le comte de Valois. (Albéric.) Simon, devenu par là paisible possesseur de ses domaines, pensa à procurer du soulagement à l'âme de Raoul, son père mort, comme on l'a dit, dans les liens de l'excommunication. Il était enterré à Montdidier, dont il s'était emparé sans autre droit que celui de la force. Simon, non content de restituer aux légitimes héritiers cette ville usurpée sur eux, voulut encore en retirer le corps de l'usurpateur, pour le faire transporter à Saint-Arnoul de Crépi, afin d'ôter jusqu'à l'apparence de prétentions sur ce domaine injustement envahi. Présent à l'exhumation du cadavre, qui se fit le 22 mars 1076 (V. S.); il fut si vivement frappé de ce spectacle, qu'il résolut dès lors de quitter le monde pour se consacrer à la vie monastique. Ses amis, pour le détourner de ce dessein, resserrèrent les liens qui le retenaient dans le siècle, en lui faisant épouser Judith, fille de Robert II, comte d'Auvergne, dit Hildebert par Albéric. Mais la nuit même de leurs noces, les deux époux convinrent de se séparer et d'aller vivre chacun dans la retraite. Simon partit précédé de deux chevaliers, et accompagné de trois autres qu'il avait convertis, pour se rendre au monastère de Saint-Oyand, ou de Saint-Claude, sur le Mont-Jura. Judith se retira à la Vau-Dieu, conduite par deux de ses

COMTES DE VERMANDOIS.

avec lui depuis cinq ans. Ce comte prenait, comme ses prédécesseurs, le titre d'abbé de Saint-Quentin. Il y joignait aussi celui de saint Crêpin le Grand de Soissons, comme le prouve un diplôme du roi Hugues Capet, donné à la prière d'Herbert, l'an 993, pour confirmer à cette abbaye la possession d'une terre qui lui avait été donnée par un comte nommé Herric. (*Cartul. S. Crispini.*) Herbert III fit du bien à diverses églises, et mourut le 29 août de l'an 1000 ou environ. La date du jour est certaine dans le nécrologe de Saint-Quentin; mais celle de l'année ne l'est pas. Herbert laissa d'HERMENGARDE, sa femme, qui lui survécut au moins jusqu'en 1015, trois fils, Albert et Otton qui suivent; Gui, qui devint comte de Soissons; et Landulfe, qui fut évêque de Noyon: il ne faut pas confondre ce dernier, ainsi qu'on l'a fait dans le *Gallia Christiana*, d'après le Vassor, avec Lindulfe, son oncle, fils d'Albert Ier, et évêque de la même ville.

ALBERT II.

1000 ou environ. ALBERT II, fils aîné d'Herbert III, lui succéda au comté de Vermandois. Baudri de Noyon, dans sa chronique de Cambrai, fait un portrait affreux de ce comte. Médisant, bouffon, parjure, débauché, suivant cet écrivain, il fut au milieu de ses désordres attaqué d'une maladie de langueur, qui le fit rentrer en lui-même. Ayant fait venir un saint religieux d'Hombliéres, pour lui faire part de ses remords, il le suivit, par son conseil, dans cette abbaye, où il fit profession. Mais ayant depuis recouvré la santé, il quitta le monastère, se remit en possession de son comté, et reprit son premier genre de vie. Dieu le punit par une nouvelle maladie des plus horribles. Dans cet état on lui apporta le Saint-Viatique; mais en le recevant, il sentit dans sa bouche un feu dévorant qui lui consuma la langue. Il mourut quelques heures après, dans des tourments qui furent le prélude de ceux qui l'attendaient en l'autre vie. Tel est le précis en substance du récit de Baudri, qui cite pour garant Gérard, évêque de Cambrai. L'époque de sa mort n'est marquée nulle part. Ce qui est certain, c'est qu'il vivait encore en 1015, comme le prouve une charte qu'il donna le premier février de cette année, portant permission à un de ses serfs, nommé Firmat, de donner une petite terre, *terrulam*, à l'abbaye de Saint-Prix, pour y fonder son anniversaire. (*Cartul. de Saint-Prix.*) Quelques-uns même prétendent qu'il vécut jusque vers l'an 1021. Il ne laissa point d'enfants d'EMME, sa femme, qu'on voit encore vivante en 1035.

OTTON.

OTTON, fils puîné d'Herbert III, suivant Baudri de Noyon, et différent par conséquent d'Otton, fils d'Albert Ier, avec lequel des modernes le confondent, devint comte de Vermandois par la retraite d'Albert II, son frère, à l'abbaye d'Hombliéres. Ceci arriva l'an 1010 au plus tard. Nous avons en effet une charte d'Otton, datée du 15 juillet de cette année, où il prend les titres de comte de Vermandois et d'abbé de Saint-Quentin. C'est un acte par lequel, à la sollicitation de Landulfe, son frère, évêque de Noyon, et de concert avec Rodobert de Péronne, qu'il appelle son homme-lige, il restitue à l'église de Saint-Fursi de Péronne la forêt dite *grosse forêt* (faisant partie de celle d'Arouaise, aujourd'hui presque entièrement défrichée, qui a laissé son nom à un hameau dit Forêt.) (*Archiv. de Saint-Fursi.*) Mais Albert ayant depuis quitté son monastère pour rentrer dans le monde, Otton lui remit de gré ou de force son comté. La charte d'Albert, du premier février 1015, citée plus haut, en fournit la preuve. Otton en effet, qui la souscrivit, et qui est nommé dans le corps de la pièce, n'y paraît que comme simple particulier, avec le seul titre de frère du comte Albert. Celui-ci enfin étant mort l'an 1021 au plus tard, Otton lui succéda pour la seconde fois. L'année suivante, Otton fut pourvu par Roger de Blois, évêque de Beauvais, de l'avoueria de Monchi-la-Gâche, avec la moitié de la vicomté et les droits sur les forains, à partager avec le receveur de l'évêque. (*Cartul. de Saint-Pierre de Beauvais*, fol. 83.) L'an 1043, Otton consentit, par une charte, à la donation qu'un de ses chevaliers, nommé Godefroi, fit de la terre de Courcelles à l'abbaye d'Hombliéres. (*Cartul. Humolar.*) L'an 1045, il confirma, par acte

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

parents, Adelbert, seigneur de Montmorillon, et Garnier, qui tous deux se firent moines de la Chaise-Dieu, et dont le premier devint abbé de Déols, en 1087, puis archevêque de Bourges, en 1093. (Bouquet, T. XIII, p. 684.) Pendant les six années qui suivirent la conversion de Simon, il fit plusieurs voyages, les uns par ordre de ses supérieurs, les autres pour satisfaire sa dévotion. Le dernier qu'il entreprit fut un acte d'obéissance envers le pape Grégoire VII, qui l'avait mandé à Rome pour traiter une affaire importante avec Robert Guiscard, duc de la Pouille. S'étant acquitté de sa commission avec succès, Simon revint à Rome, et y contracta une maladie, dont il mourut le 29 septembre de l'an 1082. Le nécrologe de saint Claude marque sa mort en ces termes: *III Kalendas octobris obiit Simon comes Campaniæ Monachus nostræ Congregationis. Comes Campaniæ* est mis là pour *comes in Campania*, parce que Bar-sur-Aube est dans la Champagne. Grégoire VII fit inhumer Simon dans le caveau des papes: honneur extraordinaire dont on avait à peine quelques exemples. Mathilde, duchesse de Normandie, lui fit ériger un mausolée, qui fait encore aujourd'hui l'objet de la curiosité des voyageurs; et le pape Urbain II le décora d'une épitaphe de sa composition. Après l'entrée de Simon en religion, les grands domaines qu'il laissait furent comme démembrés en une infinité de portions, sans compter les biens qu'il avait donnés aux monastères, ceux qu'il avait employés à fonder douze prieurés, et tout ce qu'il vendit pour en distribuer le prix aux pauvres. Le roi se mit en possession du Vexin, et étant par là devenu l'avoué de l'abbaye de Saint-Denis, il prit pour sa bannière l'oriflamme, qui était celle de ce monastère. Etienne, comte de Champagne, se saisit des terres qui étaient dans son comté, à titre de descendant d'Alix, fille de Raoul II, comte de Valois; mais il en céda une partie à Hugues Bardoul, fils de Barthélemi de Broyes, et d'une autre Alix de Crépi. Du nombre des domaines qui lui restèrent, fut le comté de Bar-sur-Aube, dont il continua de porter l'hommage à l'évêque de Langres. Enguerand, seigneur de Boves, se saisit d'une partie du comté d'Amiens, et laissa l'autre, de gré ou de force, à Gui et Ives, dont la filiation n'est pas bien connue. Du Cange conjecture (*Hist. manuscrite des comtes d'Amiens*, p. 116) qu'ils étaient frères consanguins de Simon, mais fils d'une autre mère. D'autres pensent que Gui était le comte de Ponthieu de ce nom, lequel s'empara, selon eux, par droit de bienséance, de la partie de l'Amiénois qui l'avoisinait, et s'associa dans cette usurpation Ives, son fils, qui l'avait aidé à la faire. Quoi qu'il en soit, l'existence de ces deux comtes est prouvée par une charte sans date, citée aussi par du Cange, dans laquelle ils se disent comtes d'Amiens par la grâce de Dieu: *Nos disponente Deo comites ambiani, Guido scilicet et Ivo.* C'est un réglement qu'ils font pour réprimer les vexations que leurs vicomtes exerçaient dans l'Amiénois. Cet acte porte qu'il fut dressé sous le règne de Philippe Ier, le pontificat de Renaud, archevêque de Reims, et par le conseil de G. (Gervin), évêque d'Amiens.

du 13 janvier, toutes les concessions faites par ses ancêtres et par d'autres bienfaiteurs à l'abbaye de Saint-Prix, et y ajouta d'autres fonds. (*Cartular. Sancti-Praejecti.*) Otton mourut le 25 mai de la même année, laissant de PAVIE, sa femme, Herbert, qui suit; Eudes, tige des seigneurs de Ham; et Pierre, dont on ne sait que le nom. Dans quelques chartes de ce comte, on voit qu'il avait un chancelier, un grand-maître de sa maison, un échanson, ce qui est une preuve de son opulence.

HERBERT IV.

1045. HERBERT IV, fils et successeur d'Otton, reçut, l'an 1047, dans son château de Saint-Quentin, le roi Henri Ier avec toute sa cour. Il congédia, l'an 1051, sans lui rien accorder, Hugues, châtelain de Cambrai, lequel, ayant été excommunié et chassé par Liébert, son évêque, pour son insolence et sa tyrannie, était venu lui demander du secours. Herbert assista, l'an 1059, au sacre du roi Philippe Ier. Il fut attaqué, l'an 1071, pour quelque sujet de mécontentement, par Raoul III, comte de Crépi ou de Valois, qui lui enleva la forte place de Péronne.

COMTES DE VERMANDOIS ET DE VALOIS.

L'an 1077, le même Herbert, du chef de sa femme, HILDEBRANTE, ou ADÈLE, succéda dans le comté de Valois au comte Simon, son beau-frère. Il n'en jouit qu'environ trois ans, étant mort l'an 1080 et non pas 1081. De son mariage il eut un fils, Eudes, dit l'*Insensé*, qui fut déshérité à la demande des barons, et duquel descendent les anciens seigneurs de Saint-Simon, avec une fille, qui suit.

1080. ADÉLAÏDE, fille d'Herbert IV et d'Hildebrante, hérita d'eux, l'an 1080, le comté de Vermandois avec celui de Valois et l'avouerie de Monchi-la-Gâche. Elle était mariée dès-lors à HUGUES LE GRAND, second des fils vivants de Henri Ier, roi de France, qui, dans l'espérance de jouir sans partage du Vermandois et du Valois, prit possession du château de Crépi après la mort de son beau-père, et y fixa son séjour. Hugues, non content des droits que Roger, évêque de Beauvais, avait attachés à l'avouerie de Monchi, en la conférant au comte Otton, aïeul d'Adélaïde, voulut les étendre aux dépens de l'église de Beauvais. Sur les plaintes des chanoines, les évêques de la province s'étant assemblés, condamnèrent Hugues à restituer les usurpations qu'il avait faites, et le roi Philippe Ier, son frère, confirma leur jugement. (*Cart. de S. Pierre de Beauvais*, fol. 83, r°.) La date de ce diplôme ayant été omise par le copiste, on ne peut la suppléer que par conjecture. Il nous paraît que nulle mention n'étant faite de l'évêque de Beauvais dans cet acte, il a dû être passé dans une vacance de ce siége, c'est-à-dire entre l'an 1083, où l'évêque Guillebert avait cessé de vivre, et l'an 1085, où son successeur Ursion paraît pour la première fois. L'an 1096, au mois d'avril, Hugues partit à la tête d'une florissante armée pour la conquête de la Terre-Sainte, et prit sa route par l'Italie, où il fut joint par le duc de Normandie, les comtes de Flandre, de Boulogne, de Blois, et d'autres seigneurs. En passant à Lucques, ils reçurent la bénédiction du pape; de là ils allèrent visiter à Rome les tombeaux des SS. apôtres, et n'étant arrivés dans la Pouille qu'au mois de novembre, ils mirent leurs troupes en quartier aux environs de Bari, à dessein de passer en Grèce au retour du printems. Hugues, trop impatient pour attendre ce terme, voulut reconnaître le pays par lui-même. Il s'embarque à Bari avec trois seigneurs seulement, et passe au rivage de Durazzo. Le gouverneur de la ville, instruit de l'arrivée des Croisés dans la Pouille, et de la descente du prince, vient au devant de lui avec toutes les démonstrations du respect dû à sa naissance. L'ayant amené à Durazzo avec sa compagnie, il les régale magnifiquement; mais lorsque Hugues songe à se retirer, il lui déclare qu'il ne peut laisser partir un prince de son rang sans avoir reçu les ordres de l'empereur, qu'un courrier par lui dépêché doit rapporter au premier jour. On ne fut pas en effet longtems à les attendre. Ils portaient que Hugues et ceux qui l'accompagnaient fussent conduits sous bonne escorte à Constantinople. L'empereur, les ayant reçus avec une honnêteté plus apparente que sincère, les fit garder à vue. Godefroi de Bouillon, instruit au bout d'un mois de leur aventure, envoie demander leur délivrance. Il était alors en Thrace. Sur le refus de l'empereur, il ravage ou brûle tous les environs de Selymbria, à quatorze lieues de Constantinople. Ces hostilités mettent le monarque grec à la raison. Il promet de rendre les prisonniers: le ravage cesse; et Godefroi, deux jours avant Noel va camper à la vue de Constantinople. Les prisonniers viennent aussitôt le joindre avec une grande joie de toute l'armée. (Le Beau.) Hugues se trouva, l'an 1097, au siége et à la prise de Nicée. L'année suivante, il commanda pareillement au siége d'Antioche, fut des premiers entre ceux qui prirent d'assaut cette ville le 3 juin de la même année, et eut grande part à la victoire signalée que les Croisés remportèrent, le 28 du même mois, sur le général Corboran. La valeur qu'il fit paraître dans cette expédition lui mérita le surnom de GRAND. (D'autres prétendent qu'il lui fut donné à cause de sa taille qui était extraordinaire.) Après cette victoire, il fut député avec Baudouin II, comte de Hainaut, à l'empereur Alexis Comnène, pour lui en porter la nouvelle et le presser de fournir aux Croisés les secours qu'il leur avait promis. Mais s'étant mis en marche avec une escorte, ils tombèrent dans une embuscade de Turcs ou de Sarrasins, près de Nicée. Le comte de Hainaut y fut pris ou tué (car on ne sait pas bien ce qu'il devint), et Hugues ne put échapper qu'en se sauvant à toute bride. La réponse que l'empereur grec lui fit n'ayant pas été favorable, Hugues prit le parti de retourner en France pour y faire de nouveaux fonds, ayant épuisé ceux qu'il en avait emportés. L'an 1101, il fit avec le duc d'Aquitaine et les comtes de Bourgogne, de Blois et de Vendôme, à la tête d'une armée très-nombreuse, un second voyage en Orient, qui fut on ne peut plus malheureux. Hugues perdit sur la route plus de deux cent mille hommes dans les différentes attaques que les Infidèles lui livrèrent en Asie. Lui-même ayant reçu plusieurs blessures dans la dernière, donnée au mois de juillet 1101, se sauva avec peine à Tarse en Cilicie, où il mourut le 18 octobre suivant, laissant de son épouse, Raoul qui suit; Simon, évêque de Noyon, qui fut le premier de son siége décoré du titre de comte et pair (Carlier); Henri, ou Aimeri, qui fit la branche des seigneurs de Chaumont en Vexin; Mahaud, femme de Raoul, seigneur de Beaugenci; N., femme de Boniface, marquis en Italie; et

deux autres filles, dont l'une, nommée Elisabeth, épousa Robert, comte de Meulent, puis Guillaume de Varennes, comte de Surrei; et l'autre fut mariée à Hugues II, seigneur de Gournai (1). Adélaïde, après la mort du comte Hugues, son époux, se remaria à Renaud II, comte de Clermont en Beauvaisis, et conserva le comté de Vermandois jusqu'en 1116 ou au commencement de l'année suivante. Alors étant rentrée dans le comté d'Amiens, que le roi Louis le Gros avait enlevé à la maison de Couci et restitué à celle de Vermandois sur laquelle la première l'avait usurpé, Adélaïde céda le Vermandois à son fils Raoul, qui suit.

1116 ou 1117. Raoul Ier ou IV, dit le Vaillant, fils aîné de Hugues le Grand et d'Adélaïde, devint comte de Vermandois, par la cession que lui en fit sa mère l'an 1117. Il est remarquable que long-tems auparavant on lui donnait le titre de comte futur de Vermandois, et qu'il le prenait lui-même. C'est ce qu'on voit par des lettres du roi Louis le Gros, de l'an 1109, confirmatives de la donation qu'Alix, dame de Péronne, avait faite de la ville d'Alaine à l'abbaye du Mont-S.-Quentin. (Martenne *Ampliss. coll.* T. I, col. 624.) C'était un prince, distingué dès-lors par sa valeur et son habileté. Il servit utilement Louis le Gros et Louis le Jeune contre les rebelles de leur royaume, excités et soutenus par le roi d'Angleterre. Hugues, seigneur du Puiset, était l'un des plus perfides et des plus obstinés. Thibaut le Grand, comte de Blois, étant venu à son secours, Raoul le défit, l'an 1112, devant le château du Puiset. (*Voyez* Thibaut le Grand, *comte de Blois.*) Raoul devint comte de Valois, en 1118, par la mort de sa mère. L'an 1124, au mois d'août, il marcha avec Louis le Gros à la poursuite de l'empereur Henri V, qui était entré avec une armée formidable en France. Il accompagna, en 1129 ou 1130, ce monarque au siége du château de Livry, défendu par Amauri, baron de Montfort, que le roi d'Angleterre, le comte de Champagne et Guillaume de Garlande avaient porté à se révolter. Raoul y reçut un coup à la tête qui lui fit perdre un œil : mais la place fut prise et rasée. Irrité contre le fameux Thomas de Marle, qui avait fait assassiner Henri, son frère, comte de Chaumont, il engagea le roi, l'an 1130, à venir l'assiéger dans son château de Couci. Thomas fit une sortie dans laquelle il fut mortellement blessé par Raoul, qui vengea ainsi la mort de son frère. L'an 1131, suivant le Père Anselme et ses continuateurs, Louis le Gros conféra à Raoul la dignité de sénéchal, qu'il avait ôtée aux Garlandes. Raoul en était effectivement revêtu cette année dans le tems du sacre de Louis le Jeune, auquel il assista. (*Chron. Maurin.*) Après cette cérémonie, qui fut faite à Reims par le pape Innocent II, Raoul emmena ce pontife à son château de Crépi. (Carlier.)

L'an 1137, il fut du cortége de Louis le Jeune, lorsqu'il se rendit en Guienne pour épouser l'héritière de ce duché. Il y vit la sœur cadette de la jeune reine, et l'aima. Au lieu d'étouffer cette passion naissante, il s'y livra avec tant d'ardeur, qu'il résolut de se séparer de sa femme Eléonore, parente de Thibaut le Grand, comte de Champagne, pour épouser Adélaïde; c'est ainsi qu'on appelait le nouvel objet de sa flamme, quoique son nom de baptême fût Pétronille. Il réussit dans son projet. Simon, son frère, évêque de Noyon, et les évêques de Laon et de Senlis, l'un son allié et l'autre son ami, affirmèrent avec serment, l'an 1140 ou 1141, devant le roi, qu'il y avait parenté au degré prohibé entre Raoul et sa femme; en conséquence ils cassèrent le mariage, et le lendemain ils unirent le comte de Vermandois avec Adélaïde, ou Pétronille de Guienne, à laquelle il assigna pour son douaire la ville de Péronne. De là vient que dans quelques chartes, en prenant le titre de comte de Vermandois, il ne lui donne que celui de dame de Péronne : *Ego Radulfus comes Viromanduensis et Adelitia uxor mea Domina Peronensis.* Thibaut, sensible à l'outrage fait à sa parente, écrivit au pape Innocent II pour lui en demander justice; et saint Bernard appuya sa plainte. Le pontife nomma un légat qui tint sur cette affaire, l'an 1142, un concile à Lagni, où Raoul fut excommunié, ses terres mises en interdit, et les prélats qui avaient prononcé le divorce, déclarés suspens. La mort de la comtesse Eléonore, arrivée l'an 1147, réhabilita en quelque sorte la seconde alliance de son époux. Il demanda son absolution au pape Eugène, qui était en France, l'obtint, et garda sa femme. La même année, mais avant cet événement, il avait été nommé au parlement d'Etampes, tenu au mois de février, pour aider l'abbé Suger dans l'exercice de la régence pendant le voyage de Louis le Jeune à la Terre-Sainte. L'an 1151, Raoul, souffrant avec impatience que le comté d'Amiens fût hors de sa maison, prend si bien ses mesures, qu'il l'enlève à Robert de Boves, son beau-frère, qui le possédait en vertu de son mariage avec Béatrix, sœur utérine de Raoul, comme étant fille de Renaud II, comte de Clermont, et d'Adélaïde, mère aussi de Raoul (1). Nous mettons cette invasion en 1151, pour deux raisons : 1° parce que nous avons une charte souscrite cette année par Robert, comte d'Amiens (du Chesne, *pr. de l'Hist. de Couci*, p. 669); 2° parce que nous ne pouvons reculer plus tard cet événement, Raoul étant mort le 14 octobre de la même année, ou selon Lambert Waterlos, dans sa chronique manuscrite, au commencement de l'année suivante. Ce prince fut enterré à Saint-Arnoul de Crépi, et non au monastère de Long-Pont. Suivant les auteurs flamands, il avait épousé en troisièmes noces, l'année même de sa mort, Laurence, fille de Thierri d'Alsace, comte de Flandre; mais M. l'abbé Carlier prétend, sans en donner de preuves, qu'Adélaïde, sa deuxième femme, eut de lui un enfant posthume; ce qui détruirait ce troisième mariage. L'opinion de cet historien n'est pas néanmoins sans difficulté, comme on le verra dans un moment. Raoul eut du second lit un fils nommé Hugues, qui prit le nom de Raoul après la mort de son père, et deux filles : Elisabeth, ou Isabelle, mariée en 1156, à Philippe d'Alsace, comte de Flandre; et Eléonore, qu'on dit être née après la mort de son père. Celle-ci eut quatre maris consécutifs, qu'on nommera ci-après. Lambert Waterlos, déjà cité, taxe le comte Raoul Ier d'une avarice extrême : *Avaritia*, dit-il, *incomparabilis fuit.* Il rapporte de ce prince une longue prière en prose rimée, qu'il composa dans sa dernière maladie pour demander à Dieu la grâce de bien mourir. Une ancienne chronique manuscrite, composée par un chanoine de Laon, donne de ce comte la même idée que Lambert Waterlos, et la confirme par les faits. Ce Raoul, dit-il, était venu à bout de dépouiller par surprise ou par force tous ses voisins; car il avait enlevé Chauni aux seigneurs de Rouci; Amiens à ceux de la branche de Boves; Péronne à la maison de Mauroi; Ribemont à celle de Saint-Otbert; Montdidier à une certaine veuve; et pour avoir Athies avec ses dépendances, il épousa une autre veuve, qu'il renferma ensuite et répudia. Voici le passage latin, tel que nous l'avons donné dans notre treizième tome de la collection des historiens de France, p. 678 : *Hic Radulfus, aut dolo aut vi omnes vicinos suos exhaeredavit. Nam Cauniacum abstulit dominis de Ruceio; Ambianum illis de Bova; Peronam illis qui cognominantur Mauroi; Ribodi-Montem illis de S. Otberto; Montem-Desiderii cuidam viduæ. Pro Athies et terra illi adjacente duxit quamdam viduam quam incarceravit et repudiavit.* Si

(1) Le Président Hénaut pense que du mariage de Hugues et d'Adélaïde sortit au second degré un autre Hugues, qui, ayant changé son nom en celui de Félix, concourut avec Jean de Matha à la fondation de l'ordre des Trinitaires ou Mathurins.

(1) On a oublié, à l'article des comtes de Clermont en Beauvaisis, de nommer cette fille parmi les enfants de Renaud II et d'Adélaïde.

l'on défère entièrement à ce témoignage d'un auteur presque contemporain, mais peu exact, il faut en conclure aussi la réalité du mariage de Raoul avec Laurence, fille de Thierri d'Alsace, et de Suanéchilde, sa premiere femme; car ce ne peut être qu'elle qui lui ait apporté en dot la seigneurie d'Athies, située dans le Vermandois. Tous les historiens du tems conviennent qu'elle avait épousé, 1° Ivain d'Alost, 2° Raoul, 3° Henri, comte de Limbourg, 4° Henri l'Aveugle, comte de Namur. Mais, en accordant même à M. Carlier, qu'Eléonore fût née posthume, il ne s'ensuivrait pas que Raoul n'aurait pas épousé Laurence, mais seulement qu'Eléonore était fille de Laurence, et non d'Adélaide. (*Voyez* Thierri d'Alsace, *comte de Flandre*.)

RAOUL II ou V.

1152. Raoul II ou V, nommé Hugues, mais mal, par Robert du Mont, fils de Raoul le Vaillant et d'Alix d'Aquitaine, succéda en très-bas âge à son père. Il eut pour tuteur, ainsi que ses deux sœurs : 1° Waleran, comte de Meulent, son cousin; 2° Ives de Nesle, comte de Soissons, qui défendit vaillamment ses comtés contre les entreprises des seigneurs des environs, et surtout de Robert de Boves, digne fils du fameux Thomas de Marle. Ce prince, attaqué de la lèpre, finit ses jours l'an 1167, sans laisser d'enfants de Marguerite, son épouse, fille de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, qui se remaria, en 1169, à Baudouin V, comte de Hainaut. Raoul fut enterré à l'abbaye de Long-Pont.

1167. Isabelle, sœur de Raoul, lui succéda au Valois et au Vermandois avec Philippe d'Alsace, son époux. Gilbert de Mons nous a laissé le dénombrement de ces deux comtés, dont le second comprenait la ville de Saint-Quentin, Ribemont, *Repis*, *Roclis*, Péronne, Athies, *Claris*, Chépi, Roye, Chauni, Torote, Choisi, *Rissuns*, *Lacheries*, Moutdidier, le comté d'Amiens, Belcasne, la suzeraineté de Guise et Leschières, de Belvoir et Goui, de Ham, de Nesle, de Brai, d'Encre, de Marchais, de *Vileir*, surnommé l'*Arenos*, de Hangest, de Pierrepont, de Rônai, de Moreuil, de Péquigni, de Breteuil, de Bulles, de Poix, de Milli, de Marle et Vervins. Le Valois renfermait Crépi, Mornenval, Villiers-Cotterets, Viviers, la Ferté-Milon, et autres terres à hommage. Le premier acte d'autorité que Philippe exerça dans le Vermandois, fut l'établissement d'une commune à Chauni, sur le modèle de celle de Saint-Quentin; ce qu'il fit de concert avec Isabelle, sa femme, par lettres données à Hesdin le jour de Noel 1167. Les conditions qu'il attacha à cette faveur, furent : 1° que chaque feu lui paierait un cens annuel de douze deniers le jour de Noel; 2° que le maire de Chauni lui fournirait des lits lorsqu'il viendrait dans cette ville; 3° que les habitants feraient l'ost ou la chevauchée comme sous le comte Raoul; 4° qu'ils ressortiraient au bailli de Vermandois pour les affaires importantes; 5° que celles de moindre conséquence seraient terminées par le juge du château de Chauni, comme le juge de Saint-Quentin a coutume de faire. (*Hôtel-de-Ville de Chauni*.) La comtesse Isabelle étant morte sans enfants, le 26 mars 1183 (N. S.), Philippe d'Alsace, son époux, voulut retenir sa dot en vertu d'une donation qu'elle lui en avait faite pour sa vie. Mais Eléonore, sœur d'Isabelle, réclama cette succession, comme plus proche héritière, soutenant que la donation était nulle, comme ayant été faite par une femme qui était en puissance de mari, à son mari même, contre les lois du royaume, qui ne permettent pas ces sortes de dispositions. Le comte lui opposait l'autorité du roi Louis le Jeune, qui avait ratifié cette donation, à quoi elle répondait que cette ratification ne pouvait préjudicier au droit d'un tiers. Mais, forcée par sa faiblesse d'entrer en composition avec lui, elle consentit à se restreindre au comté de Valois, abandonnant le reste au comte de Flandre. Le roi Philippe Auguste ne vit pas ce traité d'un œil indifférent. Jaloux de la puissance du comte de Flandre, avec lequel il avait déjà eu l'année précédente quelques démêlés, il engagea Eléonore à revenir contre l'accommodement, et à lui céder ses prétentions. Ayant alors sommé Philippe d'Alsace de rendre la dot entière de sa femme, il essuya un refus qui devint le signal de la guerre. Le roi commença par s'emparer de Saint-Quentin, d'où ses officiers chassèrent ceux du comte. De son côté, Philippe d'Alsace, par l'avis de Baudouin, comte de Hainaut, son allié, fit marcher des troupes du côté de Chauni-sur-Oise. Le duc de Bourgogne et les comtes de Champagne et de Blois vinrent à son secours. Les hostilités qu'ils exercèrent furent horribles suivant l'expression d'un auteur du tems. (*Voyez* Marten., *deuxième voyage litt.*, p. 61.) Le roi d'Angleterre voulut se rendre médiateur dans cette querelle; il ménagea une entrevue avec les comtes de Flandre et de Hainaut à Gerberoi, où l'on convint d'un parlement qui se tiendrait à la grange de Saint-Arnoul, entre Senlis et Crépi. Les députés du roi et de Philippe d'Alsace s'y trouvèrent; mais rien n'ayant été conclu dans cette assemblée, on s'ajourna pour l'année suivante à Rouen. Le roi d'Angleterre s'y rendit pour le roi de France, et le comte de Hainaut pour le comte de Flandre. Meyer dit que l'Anglais offrit, au nom du roi de France, de laisser au Flamand la jouissance du Vermandois sa vie durant, mais que celui-ci le refusa, soutenant que ce comté lui appartenait en propre et à ses héritiers. Tout le fruit de ce pourparler fut une trêve dont on convint pour un an. A peine était elle expirée, que les hostilités recommencèrent. Le comte de Flandre, dont celui de Hainaut s'était séparé, fit une irruption sur les terres du roi, brûlant et saccageant le plat pays jusqu'auprès de Senlis, et de-là s'avançant, il surprit le château de Dammartin, puis descendit dans le Beauvaisis où il mit le siége devant le château de Bétisi. Mais le roi étant survenu, l'obligea de le lever. Le comte en se retirant marcha droit à Corbie, qu'Albéric appelle une ville très-florissante, *florentissimum oppidum*. Il avait déjà emporté les dehors de la place, lorsque le roi, qui avait assemblé son armée à Compiègne, étant arrivé, le mit en fuite. Guillaume le Breton place le siége de Corbie avant celui de Bétisi, et dit que le Flamand, contraint d'abandonner cette place, tourna du côté de Guise, d'où il vint assiéger le château de Choisi; qu'enfin, talonné par le roi qui le suivait pas à pas, il fut obligé de se retirer en Flandre après avoir perdu une partie de ses troupes. Le roi, voyant que le comte lui avait échappé, conduisit ses troupes vers Amiens, à dessein de l'assiéger. Le comte n'avait rien négligé pour rendre cette place imprenable. Avant de l'attaquer, le roi crut devoir se rendre maître de tous les châteaux voisins, afin qu'elle n'en pût tirer aucun secours. Le plus important était celui de Boves tant par sa propre force que par la valeur de Robert qui en était le seigneur. Guillaume le Breton se trompe en nommant Raoul le propriétaire de cette place. Il a pris apparemment le seigneur de Couci pour celui de Boves. Robert, qui était dans les intérêts du Flamand, soutint le siége, pendant lequel on vit paraître l'armée du comte de Flandre qui venait au secours de son allié. Le roi, dès qu'il la vit approcher, rangea la sienne en bataille à dessein de l'aller combattre, quoique le jour fût déjà fort avancé. Le comte, surpris et épouvanté de sa bonne contenance, lève le camp, et, ayant fait repasser la rivière à ses troupes, il se retire à Amiens, d'où il envoie des députés au comte et au cardinal de Champagne, qui accompagnaient le roi, leur neveu, pour obtenir par leur entremise une trêve de huit jours, pendant laquelle on pourrait traiter d'accommodement. Le roi l'ayant accordée, Philippe d'Alsace vint le trouver dans son camp, et s'étant prosterné devant lui, il le supplia de vouloir bien oublier ses torts, déclarant qu'il lui abandonnait le Vermandois avec toutes ses dépendances, et le suppliant de vouloir bien lui laisser, pour sa vie seulement, la jouissance des places de Saint-Quentin et de Péronne. Le monarque, s'étant laissé fléchir, consentit à la demande du comte, envoya sur-le-champ des officiers prendre possession en son nom du

Vermandois, et rendit le Valois à Eléonore et au comte de Beaumont, son époux. Albéric ajoute qu'Eléonore laissa au roi le comté d'Amiens pour les frais de la guerre ; ce qui s'accorde avec le témoignage de Guillaume le Breton, qui dit que ce comté, avec le pays de Santerre, entra dans le partage de Philippe Auguste :

Sic regio quæ lata patet Viromannia tota,
Ambianensis humus, pariter cum Santeriensis
Ubertate soli, regi cessere Philippo.

C'était Jacques d'Avênes, suivant le chroniqueur Jacques de Guise, qui avait porté le comte à faire la démarche et le sacrifice dont on vient de parler ; mais à peine fut-il de retour en Flandre, qu'il commença à s'en repentir. Avant de revenir sur ses pas, il pensa à se fortifier de la protection de l'empereur Frédéric ; et pour l'obtenir, il lui fit hommage du comté de Flandre. L'empereur de son côté pour être en état d'assister efficacement le comte de Flandre, tâcha de détacher le comte de Hainaut du parti de Philippe Auguste, et de le réunir avec celui du Flamand. A cet effet, il lui dépêcha l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége, le duc de Limbourg et le comte Palatin, pour l'engager à se rendre à Liége. Le comte y vint. On lui fit les sollicitations les plus pressantes pour entrer dans les vues de l'empereur. Sa réponse fut, qu'il ne pouvait abandonner les intérêts du roi, son gendre, ni favoriser la rupture d'un traité solennellement juré par le comte de Flandre. L'empereur ne laissa pas de lever des troupes et de se mettre en devoir de secourir le comte de Flandre, son nouveau vassal. Le roi de France les attendait, bien préparé à faire une vigoureuse défense ; mais sur le point où l'on était d'en venir aux actes d'hostilité, les princes de la maison de Champagne, le roi d'Angleterre et le légat négocièrent un nouvel accommodement, qui fut conclu, suivant Gervais de Cantorberi, dans la ville d'Aumale le 7 novembre 1185, et ratifié, le 10 mars de l'année suivante, à Gisors, aux conditions énoncées dans le premier traité que le comte de Flandre avait fait avec le roi. Philippe d'Alsace étant mort, l'an 1191, devant Acre en Palestine, le roi Philippe Auguste, qui commandait à ce siége, manda lui-même cette nouvelle aux habitants de Péronne, les avertissant que par cet événement leur ville avec ses dépendances étant dévolue à la couronne, ils eussent à lui prêter serment de fidélité entre les mains des commissaires qu'il leur avait députés à ce sujet, et les assurant en même tems qu'il maintiendrait leurs priviléges. (*Archév. de l'Hôtel-de-ville de Péronne.*) Mais avant de consommer cette réunion, il eut soin d'amortir le Vermandois envers l'église de Noyon, dont il relevait. C'est ce que nous apprennent des lettres de ce monarque et d'Etienne, évêque de Noyon, datées du mois d'août 1213, par lesquelles, d'un côté, le prélat déclare qu'il remet et quitte au roi Philippe et à ses successeurs l'hommage dû à son église pour le comté de Vermandois, et le monarque en échange lui cède ce qu'il possédait à Latigni et à Coye, à la charge de payer chaque année à Florent de Ville et à ses hoirs quatorze muids de bled qu'il tient du roi en hommage-lige. (*Rec. de Colbert*, v. 3, fol. 522.)

1183. ELÉONORE, fille de Raoul le Vaillant et de Pétronille ou Adélaïde d'Aquitaine, se porta pour héritière universelle d'Isabelle, sa sœur aînée, après la mort de cette comtesse. Elle était alors à son quatrième mari. Geofroi ou Godefroi de Hainaut, comte d'Ostrevant, deuxième fils de Baudouin IV, comte de Hainaut, avait été le premier. Elle avait ensuite épousé Guillaume IV, comte de Nevers, puis Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, et enfin Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise. Ce dernier mari n'étant pas assez puissant pour soutenir les prétentions d'Eléonore, elle fit cession, comme on l'a dit, au roi Philippe Auguste de ses droits sur le Vermandois et l'Amiénois, se contentant du comté de Valois, dont elle se mit en possession sans éprouver de contradiction. Mathieu prit alors le titre de comte de Valois ; mais il ne le garda pas long-tems. Comme Eléonore, sa femme, n'avait point d'enfants, le roi Philippe Auguste, après avoir obtenu le Vermandois et l'Amiénois, voulut s'assurer aussi le Valois. Dans cette vue, au printems de 1185, il passa avec Eléonore et son époux un accord par lequel il fut dit, entr'autres choses, que le comte de Beaumont ne prendrait plus la qualité de seigneur de Valois ; que ce titre serait réservé à la comtesse son épouse ; qu'Eléonore cédait au roi dès-lors la propriété du comté de Valois, à condition qu'elle en jouirait durant sa vie, et qu'elle en pourrait aliéner quelques portions en œuvres pies jusqu'à la concurrence d'une certaine somme ; qu'elle conserverait de plus l'usufruit de la ville de Saint-Quentin avec certains droits dans le Vermandois. Mais il ne suffisait pas à Philippe Auguste, pour s'assurer la propriété légitime du Valois, de s'être accommodé avec Eléonore ; il savait, par une enquête qu'il avait fait faire en 1184, que la maison de Saint-Simon qui subsistait, descendait en ligne droite et masculine d'Eudes l'Insensé, fils d'Herbert IV, qui l'avait injustement privé du comté de Valois, dont il devait hériter du chef d'Hildebrante, sa mère. Pour se tranquilliser et mettre son acquisition à l'abri de toute atteinte, ce prince traita avec Jean de Saint-Simon, chef de sa maison, et obtint de lui, moyennant la cession qu'il lui fit de certaines terres, une renonciation en forme à ses prétentions sur le comté de Valois. (Carlier, T. III, pag. 585.) Eléonore mourut le 14 juin 1214, dans un âge fort avancé, et fut inhumée, non dans l'église de l'abbaye du Parc-aux-Dames, qu'elle avait fondée, comme des modernes l'avancent, mais à celle de Long-Pont, auprès du comte Raoul, son frère, où leur épitaphe se lisait dans le cloître, du tems de dom Martenne, qui la rapporte en ces termes :

Fratri juncta soror Comiti Comitissa Radulfo
Nobilis Eleonor hic tumulata jacet.
Qui, cum claruerint altis natalibus, altâ
Vicerunt morum nobilitate genus.
Sed quid honor, quid opes, quid denique gloria mundi?
Ecce brevis pariter claudit utrumque lapis.
In speculum, lector, tibi sit, pro temet et ipsis
Sors tua te moveat fundere vota precum.

(Martenne, *Voy. lit.* T. II, p. 9.)

Cette dame joignait à beaucoup de piété, de l'esprit et des connaissances. Elle parlait avec pureté sa langue, et aimait particulièrement la poésie. Bergeron la met en parallèle avec Jeanne Ire, comtesse de Provence, qui commença à tirer notre poésie du chaos, en protégeant les troupes de troubadours et de chanteres. Mais Eléonore préférait les sujets de religion aux matières profanes. Le roman de Sainte-Geneviève, que les amateurs recueillirent avec tant d'applaudissement, fut composé à sa demande ; et c'est d'elle qu'il est dit au commencement :

La Dame de Valois me pria
De mettre en bon roman la vie
D'une Sainte que mou t elle clame.

Le comte Mathieu, son époux, lui survécut. Il vivait encore au tems de la bataille de Bouvines, et ayant paru à cette célèbre journée parmi les seigneurs français, il y fit preuve d'un courage héroïque. Rigord et Albéric le mettent au nombre des plus vaillants hommes de son siècle. Le roi Philippe Auguste l'avait fait grand-chambrier de France. Après la mort d'Eléonore, et dans le mois de juillet de la même année, le roi Philippe Auguste, en vertu de la donation qu'Eléonore lui avait faite, envoya Guérin, son chancelier, nouvellement évêque de Senlis, pour prendre possession du Valois, qu'il réunit, ainsi que le Vermandois et l'Amiénois, à la couronne.

COMTES DE VALOIS.

L'an 1240, le roi saint Louis accorda le Valois à la reine Blanche, sa mère, pour en jouir sa vie durant. Cette seigneurie comprenait alors les domaines de Crépi, de la Ferté-Milon, de Villiers-Cotterets avec sa forêt, de Viviers et de Pierrefonds avec ses dépendances. La charte de concession, qui est conservée aux archives de Valois, porte, entr'autres choses, que Blanche aura la liberté d'aliéner en œuvres pies ou autrement, la somme de huit cents livres parisis, afin de la dédommager de la portion de son douaire, qui avait été donnée en apanage au prince Robert, comte d'Artois. Blanche posséda le Valois l'espace de treize ans, jusqu'à sa mort, arrivée le premier décembre 1252. Ce fut l'époque d'une nouvelle réunion du Valois à la couronne.

L'an 1268 (V. S.) Jean Tristan, comte de Nevers, quatrième fils de saint Louis, fut investi du comté de Valois, par lettres datées du mois de mars, pour en jouir comme avait fait la reine Blanche, mais à charge de réversion à la couronne, faute d'hoirs mâles issus de lui. Le cas arriva quinze mois après, Tristan étant mort sans enfants, le 3 août 1270, devant Tunis. (*Voy.* Yolande, *comtesse de Nevers.*)

L'an 1285 (N. S.), le roi Philippe le Hardi rassembla les quatre châtellenies de Crépi, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds, de Bétisi-Verberie, avec leurs domaines, en un corps sous le titre de comté de Valois, dont il fit l'apanage de Charles, son deuxième fils, par lettres datées du mercredi avant la mi-carême (28 février) de l'an 1284. (V. S.) La condition du retour de ces fiefs à la couronne, les mâles descendant de lui venant à manquer, n'est pas oubliée dans ces lettres. Le jeune prince avait alors quatorze ans, étant né à la mi-carême (12 mars) de l'an 1270 (V. S.). Le pape Martin IV, irrité contre Pierre d'Aragon, avait donné, l'an 1283, les états de ce prince au roi de France, pour en investir celui qu'il voudrait de ses fils. Le choix du monarque tombe sur Charles, qui est déclaré solennellement roi d'Aragon et de Valence, et comte de Barcelone, au commencement de l'an 1284. L'année suivante, il accompagna le roi, son pere, dans son expédition de Roussillon. Le mauvais succès qu'elle eut, et l'impuissance où l'on se trouva en France d'en tenter une nouvelle, déterminèrent enfin Charles à transporter ses droits sur l'Aragon à Charles le Boiteux, roi de Sicile. Nangis met ce transport en 1290; mais Charles prend encore le titre de roi d'Aragon et de Valence, dans un acte de 1292, par lequel il nomme Eustache de Conflans, gouverneur de Navarre, pour recevoir en son nom les hommages des grands et des villes d'Aragon, de Valence et du comté de Barcelone, et leur garantir la conservation de leurs privilèges. (*Invent. des chartes*, T. XIV, p. 322.) On trouve d'autres lettres de 1293, où ce même Charles prend encore le titre de roi d'Aragon. (*Ibid.* p. 323.) Mais rien ne décide mieux cette difficulté que l'acte par lequel les ambassadeurs du roi Philippe le Bel et ceux du comte de Valois, au nom de leurs maîtres, renoncent purement et simplement, entre les mains du pape, aux droits que ces deux princes pouvaient avoir sur les royaumes d'Aragon et de Valence, ainsi que sur le comté de Barcelone, pourvu que le roi d'Aragon exécute fidèlement le traité de paix fait avec eux et le roi de Sicile. Cet acte, de même que le traité dont il fait mention, est de l'an 1295. (*Trésor des chart.*, Aragon, *layette I*, n° 19.) Le comte de Valois ne fut point alors réduit à son apanage. Marguerite, fille de Charles le Boiteux, en lui donnant sa main, le 16 août 1290, lui avait apporté les comtés d'Anjou et du Maine, qui furent érigés en pairie, l'an 1297, par le roi Philippe le Bel. L'an 1296, étant allé commander en Guienne contre les Anglais, qui étaient rentrés dans cette province, et en avaient reconquis une grande partie, il commença par faire pendre, sur un simple soupçon d'infidélité, cinquante Gascons à la vue de la Réole. Ce spectacle répandit la terreur dans la ville : on s'y défendit faiblement. Elle fut reprise avec quelques autres places, et le comte de Valois se sut gré de sa sévérité. Mais à peine eut-il quitté la province, que toutes ces places rappelèrent les Anglais. Charles passe, l'an 1297, en Italie, à la prière du pape, qui, l'ayant fait général de ses troupes, l'envoie en Toscane pour dissiper les factions qui mettaient ce pays en combustion. Les progrès qu'il y fit ne furent que médiocres. Rappelé par le pape, il passa en Sicile, où d'abord il répandit la terreur. Mais Fréderic d'Aragon ayant trouvé moyen de ruiner l'armée française sans combattre, obligea Charles à s'en retourner après avoir fait avec lui un traité, qui laissait au premier la jouissance de la Sicile sa vie durant.

L'an 1299, le roi Philippe le Bel ayant recommencé la guerre contre la Flandre, Charles, son oncle, entra dans ce pays à la tête de l'armée française. Le succès de ses armes fut tel, qu'en deux campagnes il obligea le comte de Flandre, Gui de Dampierre, à se remettre lui et ses états à la discrétion du roi de France. Charles amena le comte avec ses deux fils en triomphe à Paris, et les fit présenter au roi par le comte de Savoie. Mais il eut le désagrément de voir le traité d'accommodement qu'il avait fait avec Gui de Dampierre, désavoué par le monarque, qui, loin d'y avoir égard, envoya le comte de Flandre en prison.

L'an 1302, au mois de juin, Charles part avec Catherine de Courtenai, sa deuxième épouse, accompagné de cinq cents chevaliers, pour aller au secours du pape Boniface et de Charles II, roi de Sicile. Il est reçu par le premier dans la ville d'Anagni avec les honneurs dûs à sa naissance, reconnu pour empereur d'Orient, avec la concession d'une décime extraordinaire sur tous les biens ecclésiastiques de France, d'Angleterre, d'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de la principauté d'Achaïe, du duché d'Athènes et des îles voisines; créé défenseur de l'église et pacificateur de la Toscane. En vertu de ce dernier titre, il se rend au mois d'octobre à Florence, pour mettre la paix entre les citoyens de cette ville, divisés en deux factions, sous les noms de Blancs et de Noirs. Après y avoir séjourné avec peu de succès jusqu'à la fin de février de l'année suivante, il va joindre à Rome le roi Charles, qui l'y attendait pour l'emmener à Naples, afin de commencer la guerre contre Ferdinand d'Aragon. Ce dernier abandonne les conquêtes qu'il avait faites en Pouille et en Calabre, au seul bruit de l'arrivée du comte, qui le poursuit en Sicile avec une armée na-

vale de deux cents vaisseaux. Ayant mis ses troupes à terre, il emporte quelques places de cette île, et demeure maître de la campagne. Mais les maladies et la famine s'étant mises dans son armée, il est obligé d'accepter la paix qui lui est offerte par Ferdinand, quoique désavantageuse à sa gloire et à la réputation de ses armes. Il était de retour à Sens le 24 mars 1304 (N. S.), comme le prouve un traité de mariage qu'il y conclut ce jour-là avec Robert II, duc de Bourgogne, entre Philippe, fils aîné de ce dernier, et Jeanne, fille du comte : traité qui n'eut point lieu par la mort de la jeune princesse. S'étant rendu, l'an 1305, à Lyon, il assista, le 14 novembre, au couronnement du pape Clément V. Dans la cavalcade qui se fit à cette cérémonie, il fut un des princes qui servirent d'écuyers au pape. On sait l'accident funeste qui convertit cette fête en un jour de deuil. Le même mur qui en tombant écrasa le duc de Bretagne, le frère du pape, avec plusieurs gentilshommes, blessa dangereusement le comte de Valois. (*Voy.* Clément V.) Charles apaisa, par sa prudence, l'an 1315, le soulèvement d'une partie de la noblesse contre le nouveau roi Louis Hutin, son neveu; ce fut en la rétablissant, au nom du monarque, dans les mêmes prérogatives dont elle jouissait sous le règne de saint Louis, qu'il parvint à la faire rentrer dans le devoir. Enguerand, sire de Marigni, surintendant des finances, que l'on regardait comme l'auteur des exactions et de l'altération des monnaies, qui s'étaient faites sous le règne précédent, fut la victime de cet accommodement. Charles se porta d'autant plus volontiers à sacrifier ce ministre au ressentiment du public, qu'il était irrité personnellement contre lui, pour une parole insolente qu'Enguerand lui avait dite, en plein conseil, dans un emportement de colère. Enguerand fut arrêté, on lui fit son procès, et sans vouloir l'entendre dans sa défense, sans même lui avoir communiqué les chefs d'accusation allégués contre lui, on le condamna, malgré sa qualité de gentilhomme et de chevalier, à être pendu. Le roi, que Charles, son oncle, avait forcé d'acquiescer à ce jugement irrégulier, ne tarda pas à s'en repentir. Il fit détacher le corps d'Enguerand des fourches de Montfaucon, que ce ministre avait lui-même érigées, réhabilita sa mémoire, et laissa par son testament dix mille livres à ses enfants, *pour la grande infortune qui leur advint de la condemnation de leur père.* L'an 1324, chargé du commandement de l'armée que le roi Charles le Bel envoyait en Guienne, le comte de Valois soumit, en moins d'une campagne, toutes les places de cette province, à l'exception de Bordeaux, de Saint-Sever-Cap, et de Bayonne, obligea les Anglais à demander une trêve, et revint triomphant à Paris, vers le commencement d'octobre. Ce fut sa dernière expédition : il tomba, l'année suivante, dans une maladie de langueur qui le conduisit la même année au tombeau, le 16 décembre, suivant le registre *Noster* du parlement. Dans les derniers moments de sa vie, le supplice d'Enguerand lui revint dans l'esprit, et fut le sien propre par les justes et cuisants remords qu'il lui causa. Pour les calmer, il chargea un de ses officiers d'aller par les rues, une bourse à la main, criant à chaque pauvre, en lui faisant l'aumône : *Priez pour monsieur Enguerand et pour Charles de Valois.* Ainsi mourut ce prince, fils de roi, oncle de trois rois, gendre de roi, père de roi, élu roi d'Aragon, et tige d'une postérité de treize rois consécutifs, qui ont gouverné la France pendant deux cent soixante ans. Son corps fut inhumé aux Jacobins de Paris, et son cœur aux Cordeliers. Il avait épousé 1°, comme on l'a dit, MARGUERITE D'ANJOU, morte le 31 décembre 1299, et enterrée aux Jacobins de Paris; 2°, l'an 1301, (V. S.), CATHERINE, fille et héritière de Philippe de Courtenai, empereur titulaire de Constantinople, décédée le 2 janvier 1308 (N. S.); 3°, dans le mois de juin suivant, MAHAUT, fille de Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, morte le 3 octobre 1358. Du premier lit il laissa Philippe, qui suit; Charles, comte d'Alençon; Isabelle, femme de Jean III, duc de Bretagne; Jeanne, mariée à Guillaume le Bon, comte de Hainaut et de Hollande, après la mort duquel elle se fit religieuse à Fontenelles; Marguerite, alliée à Gui de Châtillon Ier, comte de Blois. Du second lit vinrent Jean, comte de Chartres, mort jeune; Catherine, mariée, le 30 juillet 1313, à Philippe de Sicile, prince de Tarente, morte à Naples en octobre 1346; Jeanne, femme du fameux Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, morte le 9 juillet 1363; Isabelle, abbesse de Fontevraut, décédée le 11 novembre 1349. Du troisième lit sortirent, entr'autres enfants, Isabelle, mariée le 25 janvier 1337 (N. S.), à Pierre Ier, duc de Bourbon; et Blanche, femme de l'empereur Charles IV.

1325. PHILIPPE Ier, fils aîné de Charles de Valois, né, l'an 1293, comte de Chartres, et non d'Alençon, succéda à son père dans le comté de Valois. Il prit pour armes l'écu semé de France à la bordure de gueules, tel que son père le portait. Le roi Charles le Bel étant mort le premier février 1328, sans enfants mâles, mais laissant la reine Jeanne enceinte, Philippe, comme l'héritier présomptif de la couronne, fut déclaré régent du royaume jusqu'au tems où les couches de la reine auraient fait connaître le sexe de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Jeanne au bout de deux mois accoucha d'une fille : Philippe alors, par le suffrage de la nation, fut élevé sur le trône. En vain Édouard III, roi d'Angleterre, le revendiqua-t-il, comme neveu, par sa mère Isabelle, du roi défunt, dont Philippe n'était que le cousin; en vain allégua-t-il que la loi qui exclut du trône les femmes en France, ne le regardait pas. Sa prétention fut rejetée, parce que la proximité dont il se prévalait ne lui venait que d'une femme, laquelle par son sexe n'avait aucun droit à la chose. Edouard dissimula le chagrin que ce refus lui causa, se réservant à le faire éclater dans une conjoncture plus favorable. Il ne tarda pas beaucoup à la trouver. Et telle est l'origine des guerres tant civiles qu'étrangères qui désolèrent la France pendant près de deux siècles. Philippe commença de régner le 2 avril, et fut couronné, le 29 mai suivant (jour de la Trinité), à Reims, par l'archevêque Guillaume de Trie. Ce prince garda le Valois étant sur le trône, et s'en faisait rendre tous les ans un compte particulier. (*Voy.* Philippe de Valois, *roi de France.*)

1344. PHILIPPE II, cinquième (et non quatrième fils) du roi Philippe de Valois, né à Vincennes, le premier juillet 1336, reçut en apanage, par lettres datées de Maubuisson, le 16 avril 1344, le comté de Valois avec le duché d'Orléans, pour les tenir en pairies, et obtint dans la suite quantité d'autres domaines, tant de la reine sa mère, dont il était spécialement chéri, que du roi son père. Ce monarque, l'an 1350, étant au lit de la mort, renouvela ses dispositions. Le jeune Philippe combattit, en 1356, à la funeste journée de Poitiers, et fut, l'an 1360, un des otages donnés aux Anglais pour assurer la rançon du roi Jean. L'an 1366, le roi Charles V, considérant que l'opulence excessive du duc son oncle, tournait au détriment de l'état, s'occupa sérieusement des moyens de la réformer. Le duc, sur la première proposition qu'il lui fit, d'après l'avis de son conseil, de se démettre d'une partie de ses domaines, se montra fort éloigné d'y acquiescer; mais, vaincu ensuite par les représentations de ses parents et de ses amis, il consentit à remettre tous ses apanages et autres biens au roi son neveu, pour lui en faire telle part qu'il jugerait à propos. En conséquence on fit, en plein conseil à Paris, dans le mois de janvier 1366 (V. S.), un traité par lequel, après avoir reçu sa démission totale, le roi lui accorda, outre le duché d'Orléans et le comté de Valois, les châteaux et châtellenies de Lorris, Montargis, Bois-Commun, Yevre, *avec les autres lieux et terres plus prochaines, jusques à la perfection de six mille livrées de terre.* (*Rec. de l'abbé de Camps*, vol. 2, p. 383.) Le duc Philippe fit un nouveau sacrifice en autorisant, par acte du 27 janvier 1367 (V. S.), sa femme Blanche, fille posthume du roi Charles le Bel, qu'il avait épousée l'an 1345 (N. S.), à céder à la couronne les châteaux et châtellenies de Coulommiers, de Créci et de Creve-

cœur, avec les droits et actions qu'elle pouvait avoir sur le Bigorre, et généralement tout ce qui pouvait lui appartenir, *tant du côté et ligne du roy Charles, son père, comme par la mère d'iceluy roy Charles*; ce qu'elle exécuta par acte du 3 juillet 1371. (*Rec. de l'abbé de Camps*, T. III, p. 157.) Philippe mourut sans enfants légitimes, le premier septembre de l'an 1375. Sa femme conserva le Valois jusqu'à sa mort, arrivée le 8 février 1392 (N. S.).

1392. Louis Ier d'Orléans-Valois, deuxième fils du roi Charles V, né à Paris le samedi 13 mars de l'an 1372 (N. S.), reçut en naissant le titre de comte de Valois; mais il n'entra en jouissance de ce comté qu'après la mort de Blanche de France. Le roi Charles VI, son frère, par lettres datées de Lille en Flandre, au mois de novembre 1386, lui donna en apanage le duché de Touraine, qu'il échangea avec lui, en 1392, pour celui d'Orléans. Louis épousa, le 27 janvier 1390 (N. S.), à Melun, Valentine, fille de Jean Galéas Visconti Ier, duc de Milan, et d'Elisabeth de France. La princesse lui apporta en dot la ville d'Asti, avec cent mille florins d'or, suivant le Corio. Par le contrat de mariage, il fut stipulé qu'au défaut de la postérité mâle des Visconti, Valentine et ses enfants succéderaient au duché de Milan. Ce contrat, dix ans après le mariage, fut confirmé par le pape, le siége impérial étant vacant. C'était en effet à l'empereur qu'appartenait cette confirmation; mais les papes prétendaient que l'autorité impériale leur était dévolue pendant la vacance de l'empire. On verra les guerres qu'occasionna la clause dont on vient de parler, sous les rois Charles VIII, Louis XII, et François Ier. Le comte-duc Louis acheta, de Gui de Châtillon, le comté de Blois. L'an 1400, il acquit de Marie de Couci, par contrat du 15 novembre, la sirerie de Couci avec ses dépendances. Quatre ans après, il acheta la part que cette dame avait au comté de Soissons. L'an 1406, le roi Charles VI, par ses lettres du mois de juillet, éleva le comté de Valois à la dignité de duché-pairie. Louis par là se vit possesseur de deux duchés; mais le titre de duc d'Orléans est celui sous lequel il est le plus connu. Ce prince avait cependant en tête une maison qu'il eût été de son intérêt de ménager, et qu'il crut, pour son malheur, inconsidéré comme il était, pouvoir braver impunément. Nous voulons parler de celle de Bourgogne. Ce fut l'an 1401, que commencèrent à éclater leurs funestes divisions. La jalousie les enfanta, le prétexte du bien public les entretint, la dissimulation les suspendit pour un tems, la fureur les porta enfin aux derniers excès. Le duc d'Orléans, pendant la maladie du roi, son frère, s'était fait donner, l'an 1402, l'administration des finances, et au moyen de cette partie, bientôt il parvint au gouvernement absolu de l'état. Les impositions exorbitantes qu'il établit, la dureté avec laquelle on les leva, l'abus qu'en firent ses créatures, excitèrent un murmure universel. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, prit le parti du peuple, et servit sa propre ambition en feignant de vouloir le tirer de l'oppression. Rival déclaré du duc d'Orléans, il réussit à le supplanter. Louis, furieux de se voir dépossédé de l'administration du royaume, s'en prend à tout ce qui regarde directement ou indirectement le duc de Bourgogne. Celui-ci est à son tour dépouillé par la reine Isabeau, qui, voyant la facilité qu'il y avait de régner, se fit remettre toute l'autorité, pour assurer, disait-elle, à son fils aîné la royauté, au cas que son époux vint à manquer.

Philippe le Hardi mourut l'an 1404, laissant Jean, son fils, héritier de ses vastes états et de son ambition. Le duc d'Orléans gouvernait sous le nom de la reine, avec laquelle il vivait dans un commerce plus que suspect. Contraint de céder une part dans l'administration au nouveau duc de Bourgogne, devenu beau-père du dauphin, qui avait épousé sa fille, il augmenta leur rivalité, en lui cédant de son crédit. Jean-sans-Peur (c'est ainsi qu'on nomma le Bourguignon) se servit de son autorité pour se faire l'homme du peuple, en s'opposant aux nouvelles taxes que la guerre future avec les Anglais donnait occasion ou prétexte de mettre sur le peuple. Cette apparence de zèle pour le bien public en imposa facilement au peuple: Jean devint son idole. Le duc d'Orléans, pour se maintenir, resserra les nœuds qui l'attachaient à la reine. Voyant le duc de Bourgogne maître dans Paris, ils se concertent pour faire enlever le dauphin et l'amener à Melun, où ils s'étaient retirés. Les mesures étaient mal prises. Le duc de Bourgogne joint l'héritier du trône à Juvisi, et le ramène dans la capitale. Tout se dispose à une guerre civile. Le duc d'Orléans, ayant ramassé des troupes, s'avance à leur tête vers Paris. Son rival l'attend, prêt à lui livrer bataille. Les princes alors se constituent médiateurs. On tient des conférences à Vincennes. La paix y est conclue, le 17 octobre 1405, à condition que le duc de Bourgogne aura une part dans le gouvernement. La suite de cet accommodement fut nuisible aux Anglais. On recommença contre eux les hostilités en Guienne et en Picardie. La campagne des deux côtés s'ouvrit heureusement et finit mal. Le duc d'Orléans échoua devant Blaye au mois d'octobre 1406, et le duc de Bourgogne ne réussit pas mieux devant Calais. L'inimitié des deux princes n'était qu'assoupie; des soupçons réciproques la réveillèrent. Occupés sans cesse à se décrier mutuellement, ils partagent la cour en deux factions. Celle du duc d'Orléans prend pour devise deux bâtons noueux en sautoir, et celle du Bourguignon prend deux rabots pour la sienne. On voit encore des médailles où ces devises se rencontrent. Le duc de Berri s'entremet pour les réconcilier. A sa persuasion, ils communient ensemble le dimanche 20 novembre 1407, après s'être juré *bon amour et fraternité*. Rien n'était moins sincère de la part du duc de Bourgogne que cette réconciliation. Trois jours après, le duc d'Orléans est assassiné, par son ordre, sur les huit heures du soir, devant l'hôtel de Rieux, en allant, de chez la reine, logée à la rue Barbette, trouver le roi à l'hôtel de Saint-Pol. Le corps de l'infortuné prince fut déposé dans l'église des Blancs-Manteaux, d'où il fut ensuite transporté dans celle des Célestins, pour y être inhumé. Telle fut la fin déplorable de Louis, duc d'Orléans et de Valois, à l'âge de trente-six ans. La nature l'avait orné de toutes les plus belles qualités du corps et de l'esprit. L'ambition et plus encore la débauche corrompirent en lui les dons de la nature. Il laissa de son mariage Charles, qui suit; Philippe, comte de Vertus, mort en 1420, à l'âge de vingt-quatre ans; et Marguerite, mariée à Richard de Bretagne. Il eut de plus d'Yolande d'Enghien, femme d'Aubert le Flamenc, seigneur de Cani, le fameux Jean, comte de Dunois, tige des ducs de Longueville. La duchesse Valentine eut un si grand regret de la mort de son époux, *que pour tout soulas*, dit Brantôme, *et confort en gémissement, elle prit une chantepleure ou arrosoir pour sa devise, sur le haut de laquelle estoit un S, en signe, ainsi qu'on dit, que seule souvent se soucioit et soupiroit. Et autour de ladite chantepleure estoient escrits ces mots :*

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

On voit encore, ajoute-t-il, *cette devise dans l'église des Cordeliers, à Blois, dans sa chapelle.*

1407. Charles d'Orléans-Valois, né le 26 mai 1391, succéda, sous la garde-noble de Valentine, sa mère, à Louis, son père, dans le Valois ainsi que dans ses autres domaines, et porta, comme lui, le titre de duc d'Orléans, préférablement à ses autres titres. La même année qu'il recueillit cette succession, la duchesse sa mère rendit foi et hommage pour lui et ses frères au roi Charles VI, de toutes les terres qu'ils tenaient dans sa mouvance, et de la pairie dont il les avait décorés. Ce sont, comme l'observe M. d'Aguesseau, deux hommages différents, parce que « la pairie, dit-il, renferme un véritable office personnel et réel en même tems; ainsi un des serments ou des

» hommages s'applique à la réalité, c'est-à-dire à la terre qui » est la matière de la pairie, et l'autre à la personnalité, c'est- » à-dire à l'office personnel, qui est comme la forme, si l'on » peut parler ainsi, et le caractère le plus éminent de la pairie. » Charles fit diverses poursuites avec la duchesse sa mère, mais toutes inutiles, pour tirer vengeance de la mort de son père. La duchesse en mourut de chagrin, le 4 décembre 1408, dans son château de Blois. Contraint de plier sous un ennemi qui remportait des victoires dans les Pays-Bas, tandis qu'on instruisait son procès à Paris, Charles acquiesça, ne pouvant mieux faire, au pardon que ce meurtrier se fit accorder solennellement, le 9 mars 1409, dans l'église de Chartres. En morale et en politique, l'ouvrage de la nécessité ne dure qu'autant que les conjonctures qui l'ont produit. Les partisans du duc d'Orléans, toujours disposés à le venger, manquaient d'un chef pour les réunir. Bernard, comte d'Armagnac, se mit à leur tête, l'an 1410, après avoir marié BONNE, sa fille, à ce prince. Ce fut alors que commencèrent les grandes hostilités. En vain on s'efforça de les arrêter par trois traités successifs; elles se renouvelèrent toujours avec plus de fureur. On ne retracera point ici les scènes horribles que donnèrent les Armagnacs et les Bourguignons : c'est ainsi qu'on nommait les deux factions. Le duc d'Orléans ne vit point la fin de la tragédie qui se jouait en son nom. L'an 1415, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut conduit en Angleterre, où il resta l'espace de vingt-cinq ans, sous la garde d'un messager d'état, tenant d'ailleurs une cour nombreuse et brillante. Il y eût fini vraisemblablement ses jours, si Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ce fils de Jean-sans-Peur, si différent de son père, n'eût travaillé lui-même à sa délivrance. L'an 1440, Philippe, apprenant que la rançon du duc d'Orléans avait été fixée à trente mille écus d'or, lui fit passer une partie de cette somme, au moyen de quoi il recouvra sa liberté. Par ce trait frappant de générosité, fut éteinte l'inimitié des deux maisons. On sait dans quels termes le duc d'Orléans prenait plaisir de témoigner sa reconnaissance au duc de Bourgogne. *Par ma foy, biaux frère et biaux cousin*, lui disait-il souvent, *je vous dois aimer par-dessus tous autres princes, et ma belle cousine, votre femme; car si vous et elle ne fussiez, je fusse demeuré à toujours au danger de mes adversaires et n'ay trouvé meilleur amy que vous.* (Monstrelet.)

Charles, de retour en France au mois de novembre, tourna ses pensées vers la conquête du duché de Milan, qui lui appartenait du chef de sa mère. Mais l'entreprise ne réussit pas, et il ne put avoir que le comté d'Asti. L'an 1442, mécontent de n'avoir aucune part au gouvernement, il forma une ligue avec les princes qui s'assemblèrent à Nevers, et y publièrent un manifeste pour demander la réformation de l'état. Le roi, par sa sagesse, éteignit promptement ce parti, en faisant espérer au duc d'Orléans, et à ses partisans, toute la satisfaction qu'ils pouvaient légitimement désirer. Il assista, l'an 1464, à la première assemblée des états tenus à Tours. A cette occasion il fit des remontrances au roi Louis XI, qui les reçut avec indignation, le traitant de brouillon et d'ennemi de l'état. Charles, piqué de cet outrage, quitta la cour et se retira à Amboise, où il mourut le 4 janvier 1466 (N. S.). Ce prince fut regretté, et méritait de l'être. Il se regardait comme le père de ses vassaux, et les ménageait au point que, dans sa captivité, il n'osa les surcharger pour hâter sa délivrance. Les historiens du tems rapportent des traits édifiants de sa piété. Tous les vendredis, suivant Monstrelet, il servait douze pauvres à table, mangeait avec eux, et leur lavait les pieds après le repas. Ses aumônes étaient abondantes et secrètes. Ce prince était d'ailleurs homme de lettres, et cultiva la poésie française avec succès, comme le prouvent les chansons, rondeaux et autres petites pièces qu'on a de lui, et qu'on préfère à celles de Villon, qui vivait dans le même tems. Il avait été marié trois fois : 1°, le 29 juin 1406, avec ISABELLE, sa cousine germaine, fille du roi Charles VI, et veuve de Richard II, roi d'Angleterre, morte à Blois, le 13 septembre 1409, et enterrée dans une chapelle de l'abbaye de Saint-Laumer, d'où elle fut transférée, en 1624, aux Célestins de Paris : de ce mariage sortit Jeanne, femme de Jean II, comte d'Alençon : 2° Charles se remaria, l'an 1410, à BONNE, fille de Bernard VII, comte d'Armagnac et connétable de France, morte, en 1415, sans enfants : 3° l'an 1440, il épousa MARIE, fille d'Adolphe, duc de Clèves, dont il eut un fils, qui suit, et deux filles; Marie, femme de Jean de Foix, comte d'Etampes et vicomte de Narbonne; et Anne, abbesse de Fontevrault. La mère de ces enfants se remaria à Jean, sire de Rabodanges, capitaine de Gravelines, et mourut à Chauni en Picardie, l'an 1487. Son corps fut porté à Blois, pour y être inhumé, dans l'église des Cordeliers. Celui de Charles, son premier époux, reposait aussi dans l'église de Saint-Sauveur de la même ville. L'an 1504 (V. S.), le comte de Dunois, grand-chambellan de France, les fit transporter l'un et l'autre, le 21 Février, aux Célestins de Paris.

1466. LOUIS II D'ORLÉANS-VALOIS, né à Blois le 27 juin 1462, succéda, sous la garde-noble de sa mère, au duc Charles, son père, dans les duchés de Valois et d'Orléans, ainsi que dans les autres domaines de sa maison. Sa jeunesse fut bouillante et orageuse. Indocile envers les maîtres qui voulaient lui former l'esprit et le cœur, il ne montra d'inclination et d'ardeur que pour les exercices du corps, convenables à sa naissance, et bientôt il y excella. La princesse Jeanne, fille du roi Louis XI, lui avait été destinée pour épouse presque en venant au monde. Lorsqu'elle fut nubile, le roi pressa le mariage qui n'était nullement du goût du duc d'Orléans. Mais il fallut obéir à un monarque absolu auquel on ne résistait pas impunément. Les deux époux reçurent la bénédiction nuptiale, le 8 septembre 1476, des mains de l'évêque d'Orléans. L'éloignement du duc pour cette alliance était si grand, qu'il ne put le dissimuler au moment de la cérémonie. Interrogé par le prélat s'il consentait d'épouser Jeanne de France : *Hélas!* répondit-il, *monseigneur d'Orléans, mon ami, que ferai-je? Je ne saurois résister : j'aimerois mieux être mort que de faillir à le faire; car vous connoissez à qui j'ai affaire. Il m'est force, et il n'y a remède.* Après la mort de Louis XI, le duc d'Orléans prétendit, comme premier prince du sang, manier les rênes de l'état pendant l'espèce de minorité du roi Charles VIII. Le duc de Bourbon formait la même prétention. Mais la dame de Beaujeu, sœur du jeune monarque, l'emporta. Pour consoler Louis de cette préférence, elle lui fit donner, le 9 octobre 1483, des lettres de gouverneur de Paris, de l'Ile de France, de Brie, de Champagne, etc., avec d'amples pouvoirs. Mais Louis trouvait trop de disproportion entre ces gouvernements particuliers et celui de tout le royaume, pour se contenter d'un pareil dédommagement. François II, duc de Bretagne, instruit de son mécontentement (1), lui écrit pour l'engager à venir le trouver. Louis se rend à Nantes où était le duc, accompagné de René, duc d'Alençon, et du comte de Dunois. La régente, à

(1) Wassebourg (*Ant. Belg.* fol. 630) donne une autre cause de cette retraite précipitée du duc d'Orléans. « Davantage, dit-il, nous trouvons, et l'ay » ouy réciter à mon père se disant présent, qu'environ ce tems un jour le duc » d'Orléans estant à Paris jouoit à la paulme à Nesle ou entre les deux halles « (car je n'ay retenu le lieu), en la présence de plusieurs Seigneurs et Dames, » ou estoit Madame de Beaujeu, et fut question d'un coup de paulme qui fut » demandé aux assistans, duquel Madame de Beaujeu jugea contre le duc d'Or- » léans, dont il se despita, et, en cholere, dit qu'elle avait menty, avec » quelque parole mal sonnante, dont la Dame fort courroucée, s'écria à Mon- » sieur de Lorraine estant présent et jouant : Hé, cousin, me laissez-vous ainsy » injurier? Et alors ledict duc de Lorraine bailla un grand soufflet audict duc » d'Orléans; sur quoi les Princes assistans se leverent et les séparerent. Et dès- » lors ledict duc d'Orléans prit grosse haine contre ledict duc de Lorraine, et » ladicte Dame contre ledict duc d'Orléans. . . . Or dès-lors Madame de Beau- » jeu avoit ordonné qu'il fût prins au corps, de quoi adverti se retira en di- » ligence en Bretagne ».

qui le séjour de Louis en Bretagne faisait ombrage, le fait sommer de se rendre aux états assemblés à Tours au mois de janvier 1484 (N. S.). Le 30 mai suivant, ce prince assista au sacre de Charles VIII, où il représenta le duc de Bourgogne. Après la cérémonie il revint à Paris avec la cour. Mais le roi étant parti sur la fin de septembre pour Montargis, Louis reste dans la capitale, dont il s'étudie à mettre les habitants dans ses intérêts, tandis que le comte de Dunois négocie pour lui avec le duc de Bretagne. Cependant la dame de Beaujeu, qui éclairait ses démarches, prenait des mesures pour le faire arrêter. Elle ramène le roi le 5 février 1485, à Paris. Le duc d'Orléans instruit du dessein formé contre lui, prend la fuite et se retire à Verneuil, dans le Perche, auprès de René, duc d'Alençon. Peu de tems après il y reçoit un secours de deux cent cinquante lances, et de quelques archers, qui lui est envoyé par le duc de Bretagne, conformément au traité conclu, le 25 novembre 1484, avec le comte de Dunois. Mais, trop faible avec ce renfort pour résister aux forces du roi, il prend le parti de se rendre à Evreux, où la cour était pour lors, et de se réconcilier avec elle. De là il accompagne le monarque à Rouen, où il assiste au lit de justice, que Charles tint en son échiquier, le 27 avril 1485. Pendant ce séjour, Louis s'abouche avec le duc de Bourbon; ils s'unissent d'intérêt, et forment ensemble un plan de conspiration contre le gouvernement. La cour ayant repris ensuite la route de Paris, Louis s'échappe et se retire à Blois. Dans la crainte qu'il ne se rende maître d'Orléans, chef-lieu de son apanage, la dame de Beaujeu y vient elle-même pour maintenir les habitants dans la fidélité qu'ils doivent au roi. Louis éclate alors, et s'empare de Beaugenci. Mais les troupes du roi étant venues presque aussitôt l'y assiéger, il fait son accommodement avec la cour. Tranquille et soumis en apparence pendant l'espace d'environ dix-huit mois, il fut de presque tous les voyages du roi. Mais sur la fin de 1486, le monarque s'étant rendu à Tours, Louis se retire à Blois, et de là part, le 11 janvier 1487, pour la Bretagne, où il arrive le 19 au soir. On ne répétera pas ici ce qui a été dit ici sur le roi Charles VIII, de la guerre qui fut la suite de cette retraite, et de l'emprisonnement du duc d'Orléans, par où la guerre se termina. Remis en liberté, Louis fut envoyé, l'an 1494, pour commander la flotte française qui croisait dans la mer de Gênes. Il remporta sur Frédéric, frère du roi de Naples, divers avantages qui l'obligèrent à s'en retourner. Mais attaqué ensuite de la fièvre quarte, Louis fut contraint d'abandonner la flotte, et revint joindre le roi dans Asti, où ce monarque lui même était malade. Cette ville était du domaine de Louis. La santé du roi s'étant rétablie, il part d'Asti, le 6 octobre, pour traverser l'Italie, laissant au duc d'Orléans, dont la fièvre continuait, le soin de défendre la place. Louis, s'imaginant que le tems était venu de faire revivre ses droits sur le duché de Milan, en prend alors le titre. L'an 1495, ayant reçu de nouvelles troupes que le duc de Bourbon envoyait en Italie, il s'en sert pour faire le siége de Novare, dont il se rend maître en peu de tems. Mais Ludovic Sforce, étant venu l'y assiéger, réduit en peu de tems la place aux abois, faute de vivres. Le roi Charles VIII était cependant en route pour retourner en France. Vainqueur à la journée de Fornoue, et recevant de nouvelles troupes de Suisse, il était en état de marcher à la délivrance de Novare, et de livrer un nouveau combat. Mais au lieu de prendre ce parti, voulant se rendre en France, il aima mieux signer, le 18 juillet, un mauvais traité de paix avec les Vénitiens et le duc de Milan; au moyen de quoi la garnison de Novare eut la liberté de se retirer. Le roi Charles étant mort le 7 avril 1498, le duc d'Orléans lui succède sous le nom de Louis XII, et réunit le Valois, ainsi que ses autres domaines, à la couronne.

Après avoir gardé l'espace de dix mois le duché de Valois, Louis le cède en apanage à François, comte d'Angoulême, son plus proche parent, par lettres données au château du Verger, dans le mois de février 1499 (N. S.), et enregistrées au parlement le 26 avril suivant. Elles portent que le prince apanagé tiendra le duché de Valois à foi et hommage du roi et de la couronne de France, pour en jouir lui et ses hoirs mâles, avec pouvoir de conférer les offices et bénéfices qui en dépendent. François alors quitte le titre de comte d'Angoulême, pour prendre celui de duc de Valois, qu'il conserva jusqu'au tems où il monta sur le trône. On ne changea rien aux armes du jeune prince : il continua de porter l'écu d'Angoulême, qui est celui d'Orléans ou Valois moderne, au lambel de trois pièces, chargées chacune d'un croissant d'azur. Le château de Villiers-Cotterets est son ouvrage. Ce prince, après son avénement à la couronne, conserva le domaine et la seigneurie du duché de Valois, jusqu'au 28 décembre 1516. (M. l'abbé Carlier, *Hist. de Valois*, T. II, p. 544.) Par ses lettres du 18 février 1515, il nomma gouverneur du Valois et de l'île de France Charles de Bourbon, duc de Vendôme, qui en jouit jusqu'à la fin de l'an 1519, et eut pour successeur François de Bourbon, son frère, comte de Saint-Pol. (*Ibid.*)

Le 28 décembre 1516, le roi transmit, par une déclaration, à JEANNE D'ORLÉANS, sa tante, comtesse de Taillebourg, le titre et les revenus du duché de Valois. Elle était fille de Jean, comte d'Angoulême, et femme de Charles de Béthisi, comte de Taillebourg. Sa jouissance de ce duché ne fut pas longue. « Je » trouve, dit M. l'abbé Carlier, un titre du mois de juillet 1517, » qui suppose que le roi avait repris le titre et le gouvernement » du duché de Valois. » (*Ibid.*, *p.* 546.)

L'an 1530, le roi, par lettres datées du 4 mars 1529 (V. S.), donna le duché de Valois à MARIE DE LUXEMBOURG, en échange des châtellenies de Lille et de Gravelines, et d'autres terres situées en Flandre, à faculté de rachat, et à condition que la justice ordinaire serait rendue au nom du roi, que les sceaux, le tabellionage et les greffes seraient tenus et exercés comme dans les domaines royaux, que les charges cependant seraient à la nomination de cette dame. Elle était veuve alors de François, comte de Vendôme, mort en 1495. Marie étant morte le premier avril 1546 (V. S.), le duché de Valois rentra dans la main du roi.

Le roi Charles IX, par lettres patentes du 14 mai 1562, fit don à la reine CATHERINE DE MÉDICIS, sa mère, à titre de douaire, du duché de Valois, du Bourbonnais, du comté de Meaux, et de quelques autres terres.

Le roi Henri III, à la demande de Catherine de Médicis, sa mère, transporta, par lettres données à Fontainebleau, le 18 juillet 1582, le duché de Valois avec les comtés de Senlis, de Clermont en Beauvaisis et d'Etampes, à MARGUERITE, reine de Navarre, sa sœur, en échange des comtés de Querci et de Gaure, et de quelques terres de l'Agénois, qu'elle avait reçues le 18 mars 1578.

Le roi Louis XIII, pour ramener GASTON, son frère, qui, par mécontentement, s'étant retiré à Joinville, se disposait à passer chez l'étranger, ajouta, par lettres patentes du mois de janvier 1630, à son apanage le duché de Valois, pour être tenu en pairie par lui et par ses descendants mâles légitimes. Ce fut à sa demande que ce monarque, par son édit du mois de janvier 1638, créa un siége présidial et une chancellerie présidiale dans la ville de Crépi, capitale du Valois. Gaston fonda, l'an 1644, dans cette même ville, un couvent de capucins. Ce prince étant mort à Blois, le 2 février 1660, sans laisser de postérité masculine de ses deux mariages, ses apanages retournèrent à la couronne. Ils furent donnés, l'année suivante, par lettres patentes du 10 mars, à Philippe, frère unique du roi Louis XIV. Elles portent que les apanages en question seront possédés par le prince et ses hoirs mâles seulement; que le roi se réserve les foi et hommages-liges, droits de ressort et de

souveraineté, la garde des églises cathédrales et autres fondations royales et privilégiées, comme aussi la connaissance des cas royaux, et de ceux dont les officiers royaux ont coutume de connaître par prévention. Le 2 du mois d'avril suivant, le roi, par une déclaration donnée à Paris, accorda à Philippe, son frère, le privilège de nommer à tous les bénéfices royaux de ses apanages, excepté les évêchés. La postérité de ce prince est demeurée en jouissance de ces apanages jusqu'à l'époque de la révolution.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SIRES, ou BARONS, DE COUCI.

Couci, en latin *Codiciacus*, *Cociacum*, *Coceium*, et *Cocceium*, est un nom commun à une ville et un village du Laonnois, distants l'un de l'autre d'un quart de lieue, entre Soissons, Laon et Noyon. La ville, située sur une montagne, était autrefois défendue par un château, dont il reste une tour remarquable par sa hauteur qui est de cent soixante-douze pieds, et sa circonférence qui en a trois cent cinq. Elle était entourée, à quelque distance, d'une forte muraille beaucoup moins haute, qui avait dix-huit pieds d'épaisseur. On sent bien qu'avant l'invention de la poudre, il devait être impossible de forcer et la muraille et la tour, qui se protégeaient réciproquement. Le cardinal Mazarin fit sauter la muraille en 1652, et la tour a été fendue du haut en bas par le grand tremblement de terre du 18 septembre 1692. Mais elle ne subsiste pas moins comme un monument extraordinaire de l'industrie humaine et de la magnificence des anciens sires du Couci. Cette terre a toujours été regardée comme une des plus anciennes et des principales baronnies du royaume. « Item est vrai, dit un ancien monument, » qu'entre les autres la baronie de Coucy, qui est composée de » trois châtellenies, Coucy, la Fère et Marle, est une des plus » anciennes et plus notables baronies du royaume; item que » ladicte baronie de Coucy est tenue en foy et hommage du roy » nostre sire et de sa couronne, et si noblement, que le sei» gneur et baron n'est tenu faire foy et hommage sinon à la » personne du roy proprement ». (Du Chesne, *Histoire de la M. de Guines*, p. 672.)

La seigneurie de Couci était originairement une de ces pairies du royaume qui, comme les grands duchés et comtés, ne devaient cette prérogative éminente qu'à leur mouvance immédiate du trône. Les sires de Couci n'ont porté généralement que le titre de baron, qui fut synonyme de pair jusque bien après saint Louis. Il s'établit ensuite entre la baronnie et la pairie, une distinction qui finit par priver peu à peu de la dignité de pair les Couci-Guines, issus des autres par femmes, et leurs successeurs dans la baronnie de Couci.

Le village de Couci, plus ancien que la ville, avait été donné par Clovis à l'église de Reims. Herbert II, comte de Vermandois, ayant obtenu du roi Raoul et du pape Jean X l'archevêché de Reims pour Hugues, son fils, âgé seulement de cinq ans, prit en main l'administration de tous les revenus de cette église, et demeura aussi possesseur de la terre de Couci. Après sa mort, elle tomba entre les mains de Bernard, seigneur de Senlis, son parent. Hugues le Grand, comte de Paris, et Thibaut *le Tricheur*, comte de Blois, la possédèrent depuis en commun, mais fort peu de tems; Artaud, compétiteur de Hugues, fils d'Herbert, pour le siége de Reims, les ayant contraints de la lui remettre en 949. Thibaut rentra, l'année suivante, dans la ville et le château de Couci, au moyen des intelligences qu'il avait pratiquées avec la garnison. Celui-ci transmit à Eudes, son fils, la sirerie de Couci avec le comté de Blois, à la charge d'un surcens (1) de soixante sous envers l'église de Reims, suivant le traité qu'il avait fait avec l'archevêque Odolric. Ce droit fut transporté depuis par ce prélat à l'abbaye de Saint-Remi, qui en a été servie jusque vers la fin du quinzième siècle, comme divers actes le justifient. Mais la terre de Couci ne passa pas aux descendants d'Eudes. Divers cheva-

---

(1) Ce cens n'emportait aucune mouvance féodale ou autre envers l'abbaye de Saint-Remi. Ce ne fut que l'équivalent d'une indemnité permanente accordée à l'église de Reims comme prix de la cession qu'elle faisait, et par conséquent semblable à ces anciennes redevances qu'on payait aux églises sous la seconde race, pour celles de leurs terres que nos rois donnaient à titre de précaires aux laïques pour les tenir immédiatement d'eux et de leur couronne, de même que les autres fiefs immédiats. Cela est prouvé particulièrement pour Couci, par une foule d'actes et de faits qui constatent son immédiateté effective dans tous les tems postérieurs à l'accord de 965, et surtout par une charte de 1116, rapportée dans l'histoire de la Maison de Guines par du Chesne (p. 324) sous l'an 1118 (il fallait mettre 1116.) On y voit que, quoique les prédécesseurs d'Enguerand, alors sire de Couci, eussent toujours payé le cens, ce Seigneur l'avait toujours refusé, mais qu'après de longs et ruineux débats il promettait de le payer. C'eût été le cas, sans doute, de parler aussi d'une mouvance quelconque de la terre de Couci, à raison du cens envers l'abbaye de Saint-Remi, si elle avait seulement fondé la moindre prétention à cet égard. Mais il n'y a pas un seul mot qui tende à le faire croire. Ainsi toutes les convenances comme toutes les preuves de fait, démontrent que la terre de Couci ne cessa point d'être immédiate par l'accord de 965, et qu'en cessant de faire partie d'une baronnie ecclésiastique, elle devint aussitôt une baronnie laïque, distincte, séparée, et parfaitement égale en dignités et en prérogatives à toutes les autres baronnies immédiates du royaume, quoique son étendue et sa puissance ne fussent pas comparables à celles des grands duchés et comtés.

liers, presque tous inconnus, s'en emparèrent, et en jouirent successivement jusqu'après le milieu du onzième siècle, qu'elle tomba dans une maison ancienne qui la conserva pendant deux siècles, et s'illustra par des actions éclatantes, les unes bonnes, les autres mauvaises, les unes vraies, les autres en partie fabuleuses.

ENGUERAND Ier.

Enguerand Ier, surnommé de la Fère, parce qu'il faisait apparemment son principal séjour en ce lieu, seigneur de Boves d'où sa maison tirait son nom, était, en 1085, comte d'Amiens, dont il devint possesseur après Gui et Yves, qui avaient succédé au B. H. Simon depuis sa retraite à l'abbaye de Saint-Claude. Il jouissait en 1086 de la sirerie de Couci, qu'il tenait de Dreux, son père, que les anciens monuments surnomment indifféremment *de Boves* et *de Couci*. Dreux était fils de Hugues, peut-être gendre d'Albéric, sire de Couci, et fondateur en 1076 de l'abbaye de Nogent, voisine de ce lieu. Celui-ci s'étant présenté, le 3 décembre de l'an 1059, avec Mathilde sa mère, Adèle sa femme, et quelques-uns des plus distingués de ses vassaux, *cum aliquot optimatibus suis*, à Helinand, évêque de Laon, obtint de lui l'affranchissement de l'église (paroissiale) de Nogent-sous-Couci, le prélat se réservant le droit de conférer *curam animarum*. (*Cart. de l'Abb. de Nogent*, fol. 19, r°.) Albéric, l'an 1071, fut un des seigneurs qui souscrivirent avec plusieurs prélats le diplôme du roi Philippe Ier, par lequel ce prince, à la prière de l'évêque Helinand, confirma à l'église de Laon la jouissance de ce que les rois ses prédécesseurs lui avaient accordé aux villages de Vaux et de Saint-Marcel, ainsi que les droits d'étalage sur le marché de Laon. (*Archiv. de l'Eglise de Laon.*) Albéric était apparemment né de Léon ou Lion, sire de Couci, à qui un ancien roman donne neuf pieds de hauteur, et qui fut tué par Renaud ou Réginaire, évêque de Liége, à la bataille donnée, le 15 novembre 1037, près de Bar-le-Duc, par Gothelon, duc de Lorraine Ier, contre Eudes II, comte de Champagne, qui disputait à l'empereur Conrad II le royaume de Bourgogne :

Lion, qui de Couchy tenoit tout le terral,
Qui fu de neuf pis gran, un bras eut trop mortal.
Ces Loherains détranche testes, jambes et musteals.
L'Evesque Reginaire noblement soy demaine,
De sa mache assena Lion le Capitaine.

Revenons à Enguerand. Ade, sa femme, fille de Létard de Rouci, lui apporta en dot la terre de Marle et vraisemblablement aussi celle de la Fère; du moins est-il certain qu'elle lui appartenait du côté de sa femme. L'an 1095, il renouvela, en faveur de l'abbaye de Nogent-sous-Couci, les donations faites par Albéric, et y en ajouta de nouvelles, sans avoir recours à d'autre suzerain qu'au roi pour faire autoriser ce jeu de fief. Il en obtint, comme Albéric, la confirmation par un diplôme de Philippe Ier, (Du Plessis, *Histoire de Couci*, pr. p. 131.) Ade, par sa conduite licencieuse, donna de violents soupçons de sa fidélité à son époux. Ils allèrent si loin, qu'Enguerand refusa de reconnaître pour son fils Thomas qu'elle mit au monde, et pensa à le déshériter. Ade étant morte, Enguerand prit une seconde alliance avec Sibylle, fille de Roger, comte de Château-Porcien, et femme de Godefroi, comte de Namur, qui était encore vivant. Sibylle était pour lors au château de Tour en Porcien, où elle s'était retirée, tandis que Godefroi était à la guerre. Ennuyée de la longue absence de son mari, elle consentit à l'offre qu'Enguerand lui fit de lui en tenir lieu, et passa dans les bras de ce seigneur, qui la retint pour épouse, et s'empara du comté de Château-Porcien, dont son père l'avait fait héritière au préjudice de ses enfants du premier lit. Ceci arriva sur la fin du onzième siècle. Le comte de Namur, à son retour, ayant vainement réclamé sa femme, déclara la guerre au sire de Couci. Elle se fit avec fureur de part et d'autre, jusque là, dit Guibert de Nogent, auteur contemporain, que, des deux côtés, quiconque avait le malheur d'être pris était ou pendu, ou privé de la vue, ou mutilé par les pieds. Mais Enguerand se défendit avec tant de valeur, que son rival fut obligé d'abandonner la partie et de laisser sa femme entre les bras du ravisseur. Le sire de Couci n'avait plus à craindre que les foudres de l'église. Pour les parer, il engagea l'évêque de Laon, son cousin, nommé comme lui, à l'absoudre de son crime et à réhabiliter son mariage.

L'an 1113, Enguerand s'oppose à la charte de commune que le roi Louis le Gros avait accordée aux habitants d'Amiens du consentement de Godefroi, leur évêque. On en vint aux armes. Les bourgeois, appuyés de Thomas, fils d'Enguerand, brouillé alors avec son père, furent d'abord vainqueurs; mais le père et le fils s'étant réconciliés, unirent leurs forces contre les Amiénois, qu'ils maltraitèrent cruellement. Le roi Louis le Gros étant venu au secours de la ville d'Amiens au commencement de l'an 1115, tenta inutilement l'assaut de la citadelle, qui tenait pour Enguerand; il convertit alors le siége en blocus, après quoi il partit, appelé ailleurs par des affaires plus pressantes. Enguerand mourut, dans un âge avancé, vers le milieu ou la fin de l'année suivante, laissant d'Ade, sa première femme, Thomas, qui suit; et de Sibylle, la seconde, une fille qui épousa un nommé Gui, à qui Sibylle, dont il était l'amant, fit accorder par son époux la garde de la terre de Couci. Tout ce que nous venons de rapporter est presque entièrement tiré de Guibert de Nogent, qui n'épargne à Enguerand aucune des épithètes odieuses. Suger au contraire le qualifie d'homme vénérable et rempli d'honneur, *vir venerabilis et honorificus egregiè.*

THOMAS DE MARLE.

1116. Thomas, fils d'Enguerand et son successeur en la baronnie de Couci, jouissait, depuis la mort d'Ade, sa mère, de la seigneurie de Marle, dont le surnom lui resta. Il était fameux dès lors par un grand nombre d'actions, pour la plupart atroces et plus dignes d'un brigand que d'un véritable chevalier. Ses premières armes, qu'il fit à la Terre-Sainte, où il se rendit à la suite de Hugues le Grand, frère du roi Philippe Ier, furent celles qui lui firent le plus d'honneur. Il était de retour de cette expédition l'an 1100 ou 1101 au plus tard. Ce fut vers ce tems qu'il perdit Ide, sa femme, fille de Baudouin II, comte de Hainaut, de laquelle il était, suivant Ruteau, le deuxième mari. (Elle avait épousé, dit-il, en premières noces Gui, seigneur de Chièvres.) Maître du château de Montaigu dans le Laonnois, par un second mariage qu'il contracta bientôt après avec la fille du comte Roger, Thomas s'en fit une place d'armes, d'où il faisait main-basse impunément sur le menu peuple et sur toute la noblesse du voisinage. Ses violences déterminèrent plusieurs chevaliers à former contre lui une ligue, à la tête de laquelle se mit Enguerand, son père, qui le haïssait mortellement, à cause de ses déportements, et parce qu'il ne le regardait pas, ainsi qu'on l'a dit, comme son fils. L'an 1104 ou environ, ils vinrent l'assiéger dans le château de Montaigu. Thomas, ne se trouvant pas assez fort pour tenir tête à tant de braves gens, sort la nuit de la place, et vient implorer le secours de Louis le Gros, roi désigné des Français, qui gouvernait déjà par lui-même. Louis, à l'instigation de ses courtisans, que Thomas avait gagnés par ses présents, se prête à ses désirs, et lui amène sept cents hommes de cheval. A la vue de l'héritier de la couronne, les assiégeants sont déconcertés; et après lui avoir fait d'inutiles remontrances sur le droit de représailles qu'ils exerçaient, ils prennent le parti de la soumission, et lèvent le siége. Thomas peu de tems après fut privé de la possession du château de Montaigu par la nécessité où la raison de parenté le mit de se séparer de celle qui le lui avait apporté en dot; mais il fut dédommagé de cette perte

par une troisième alliance qu'il contracta avec Melisende, fille et héritière de Gui, seigneur de Créci et de Nogent. Il continua ses brigandages dans ces deux places.

L'an 1112, les assassins de Gaudri, évêque de Laon, se voyant poursuivis par le roi Louis le Gros, curent recours à Thomas, qui leur ouvrit un asile dans ses châteaux. L'année suivante, il porta du secours, comme on l'a dit, aux habitants d'Amiens révoltés contre son père; et s'étant ensuite réconcilié avec lui, il tourna ses armes contre eux. Le mal qu'il leur fit répondit à la férocité de son caractère. Mais, ayant été blessé dangereusement au mois de novembre 1114, dans une surprise, par Guermond, vidame de l'évêque d'Amiens, il fut obligé d'abandonner la partie et d'aller se faire panser au château de Marle. Cet accident ne fut pas le seul qu'il essuya; les évêques de la métropole de Reims et de deux autres provinces, assemblés le 6 décembre de la même année à Beauvais, le frappèrent d'anathème, et le déclarèrent en même tems dégradé de l'ordre de la chevalerie et privé de tous ses honneurs, comme infâme, scélérat, et ennemi du nom chrétien. Ils firent plus, ils engagèrent le roi Louis le Gros à venir à l'appui de leurs censures. Le roi, dans le carême suivant, prit Nogent et Créci, qu'il fit raser.

Thomas, devenu, l'an 1116, sire de Couci et de Boves, et comte d'Amiens par la mort de son père, se crut en état de braver son souverain; mais il se trompa. Louis le Gros, dont les troupes tenaient bloquée depuis deux ans la citadelle d'Amiens, étant venu l'attaquer en personne sur la fin de cette année ou au commencement de la suivante, l'emporta d'assaut, la fit démolir, et rendit à la maison de Vermandois, dans la personne d'Adélaïde, veuve de Hugues le Grand, son oncle, le comté d'Amiens, auquel celle de Couci avait néanmoins aussi des droits par une suite de la succession du B. H. Simon. Thomas, atterré par ce coup de vigueur, et craignant de se voir entièrement dépouillé, vint se jeter aux pieds du monarque, acheta son pardon par de grandes sommes, et promit de réparer les torts qu'il avait faits aux ecclésiastiques. Mais la suite de sa vie fit voir que ces soumissions n'étaient que l'effet de la nécessité. Le comté d'Amiens étant tombé par mariage à Charles de Danemarck, il lui déclara la guerre pour le recouvrer, et se joignit à Guillaume d'Ypres, compétiteur de Charles, pour lui faire manquer le comté de Flandre, que la protection du roi lui fit obtenir la même année. Repoussé et battu par Charles, il cessa à la fin de l'inquiéter. Mais, après la mort de ce prince, Guillaume Cliton lui ayant succédé, il prit le parti des concurrents de ce dernier, uniquement parce que sa promotion était l'ouvrage du roi. L'an 1128, s'étant brouillé (l'on ne sait pour quel sujet) avec Henri, comte de Chaumont en Vexin et frère de Raoul *le Vaillant*, comte de Vermandois, il mit fin à la querelle en le faisant assassiner. Ce forfait fut de près suivi d'un autre. Des marchands avaient obtenu un sauf-conduit, signé de lui, pour passer librement sur ses terres; mais, par la plus noire perfidie, il les fit arrêter à leur passage, les dépouilla de leurs effets et les mit en prison. Le roi Louis le Gros, apprenant cette atrocité, monte à cheval, accompagné du comte de Vermandois, et suivi d'une armée qu'il mène droit au château de Couci. Thomas, en se tenant renfermé dans la place, qui passait pour imprenable, eût pu vraisemblablement triompher des efforts du prince; mais la Providence permit qu'il fit une sortie, dans laquelle il fut blessé mortellement par le comte Raoul, qui satisfit par là son ressentiment personnel en vengeant la mort de son frère. Thomas fut présenté au roi, qui ordonna de le transporter à Laon, où il mourut sans avoir donné presque aucune marque de repentir, et sans même avoir voulu rendre les marchands qu'il tenait en prison. (Suger.) Guillaume de Nangis met sa mort en 1128. Mais Robert du Mont et la chronique de Saint-Médard de Soissons la reculent de deux années et la placent en 1130. C'est le sentiment que du Chesne, messieurs de Sainte Marthe et nos meilleurs historiens ont suivi. Thomas laissa de sa première épouse une fille, nommée Ide comme elle, et Basilie, suivant Albéric, femme d'Alard, seigneur de Chimai, que du Chesne, trompé par l'identité de nom, donne pour époux à la mère au lieu de la fille. De sa troisième femme (morte l'an 1147 au plus tôt) Thomas eut deux fils: Enguerand, qui suit, et Robert, seigneur de Boves, que son mariage avec Béatrix, fille de Hugues III comte de Saint-Pol, fit comte d'Amiens, mort au siége d'Acre en 1191; et une fille, mariée à Hugues, seigneur de Gournai en Normandie, après avoir été promise à Adelesme, fils d'Adam, châtelain d'Amiens.

ENGUERAND II.

1130. Enguerand II, fils aîné de Thomas, lui succéda dans les seigneuries de Couci, de la Fère, de Marle, de Créci, de Vervins, de Fontaines et d'autres lieux, conservant de plus la directe sur la terre de Boves, échue en partage à Robert, son frère puîné. (Cette terre relève encore aujourd'hui de celle de Couci.) La première chose qu'il fit lorsqu'il se vit possesseur de ces domaines, fut de restituer aux églises les biens dont son père les avait dépouillées. On a des actes de ces restitutions, datés de l'an 1131. Il en fit plusieurs autres dans la suite. Cependant le roi et le comte de Vermandois, qui avaient poursuivi le père à mort, continuèrent la guerre contre le fils. L'an 1132, ils assiégèrent la Fère depuis le 7 mai jusqu'au 9 juillet. Mais, n'ayant pu forcer la place, ils songèrent à la paix; et le sceau de cette paix fut le mariage d'Enguerand avec Agnès, ou Ade, fille de Raoul de Beaugenci et de Mahaut, cousine germaine du roi et sœur du comte de Vermandois. Enguerand partit, l'an 1147, à la suite du roi Louis le Jeune pour la Terre-Sainte. On croit qu'il mourut dans cette expédition; du moins aucun monument ne prouve qu'il en soit revenu. Il laissa de son mariage deux fils: Raoul, qui suit; et Enguerand, mort au plus tard en 1174.

RAOUL Ier, DIT DE MARLE.

1148 ou environ. Raoul, fils aîné d'Enguerand II et son successeur dans la sirerie de Couci, comme dans la plupart de ses autres terres, fut surnommé de Marle, à cause du séjour ordinaire qu'il faisait en cette ville. L'an 1154, Robert de Boves, son oncle paternel, non moins avare et presque aussi cruel que Thomas de Marle, s'empara de ses châteaux et de ceux qui appartenaient au jeune Enguerand, son frère. Cette usurpation ne paraît pas néanmoins avoir eu de suite. (*Tabul. Fusniac.*) Raoul accompagna, l'an 1183, le roi Pilippe Auguste dans la guerre qu'il fit au comte de Flandre, et dont lui-même était en partie l'auteur par ses conseils.

En 1185, Roger, évêque de Laon, de qui relevait en partie la seigneurie de la Fère, en céda la directe au roi Pilippe Auguste; et le sire de Couci, par ce moyen, qui le mettait dans la mouvance immédiate du roi, tint cette terre en baronnie ou pairie du royaume. On voit aussi par une pièce de l'an 1187, rapportée dans l'histoire de la maison de Guines (p. 550), que pendant la guerre du roi contre le comte de Flandre, ce prélat avait forcé Raoul de lui faire hommage pour Marle et Vervins, mais que Philippe Auguste ne voulut faire la paix qu'à condition que cet hommage serait rendu à sa couronne comme auparavant; ce qui prouve que cette terre était originairement immédiate comme celle de Couci.

Raoul, après avoir fait son testament, s'embarqua, l'an 1190, avec le monarque pour la Terre-Sainte. Etant sur le point de partir, il s'était accommodé provisionnellement, au mois de juin de la même année, avec l'église de Laon touchant les droits de main-morte qu'elle prétendait à Couci, à Marle et à la Fère, et sur d'autres droits qui étaient en litige entre eux. (*Tabular. Eccles. Laudun.*, fol. 278, r°) Il mourut l'année suivante au siége d'Acre. (*Albéric.*) L'abbé Velli raconte qu'un chevalier, chargé par le testament de Raoul de porter son cœur en France à la

dame de Fayel, rencontra sur le pont du château le mari de la dame, qui, l'ayant fait fouiller, lui trouva le fatal présent. « Le » malheureux époux, ajoute-t-il, transporté de rage, imagina » de faire mettre le cœur en ragoût pour être servi sur la table » de sa femme ; elle en mangea beaucoup. Alors le cruel époux » lui découvrit le secret. La dame, saisie d'horreur, jura qu'a» près une nourriture si chère, si précieuse, elle n'en prendrait » jamais d'autre, et mourut peu de jours après. » Cette aventure, en la supposant vraie, regarde Renaud Ier, châtelain de Couci, et non point Raoul, auquel on ne l'a sans doute attribuée que parce qu'étant plus fameux par sa naissance et par ses actions, il rendait le fait encore plus intéressant. Les châtelains de Couci étaient, comme tous les autres châtelains, de grands officiers du baron, chargés de la garde du château, où ils exerçaient aussi une sorte de juridiction. Ils ont formé deux branches principales, savoir, celle des châtelains de Couci dont était Renaud, et celle des seigneurs de Torote, châtelains de Noyon ; sur quoi voyez le *Mémoire de M. de Belloi, et une Histoire des châtelains de Couci*, imprimée in-4° vers 1780. Le roman des amours du châtelain de Couci et de la dame de Fayel existe parmi les manuscrits français de la bibliothèque du roi, n° 195, où la plupart des chansons de cet amant sont rapportées.

Raoul avait épousé, 1° Agnès, dite *la Boiteuse*, seconde fille de Baudouin IV, comte de Hainaut, morte en 1173. Elle fut enterrée à l'abbaye de Nogent-sous-Couci, à laquelle, dans son testament, elle avait fait un legs de cent sous, ce qui occasiona un procès entre cette abbaye et celle de Saint-Vincent de Laon. Cette dernière prétendait que mal-à-propos les religieux de Nogent avaient accordé la sépulture à la dame de Couci, attendu qu'elle était leur vassale (à cause de Créci); à quoi ceux-ci opposaient qu'elle était leur paroissienne. Après de longs débats, Roger, évêque de Laon, s'étant associé les évêques de Soissons et Senlis, rendit, l'an 1177, son jugement arbitral, par lequel il adjugea la moitié du legs à l'abbaye de Saint-Vincent. (Il eût mieux fait d'adjuger le tout aux pauvres.) Nous avons sous les yeux cette pièce en original. Raoul épousa en secondes noces Alix, fille de Robert Ier, comte de Dreux, vivante encore en 1217. Du premier lit, sortirent trois filles : Yolande, mariée, en 1184, à Robert II, comte de Dreux ; Isabelle, appelée Mélisende par du Chesne, femme ; 1° de Raoul, comte de Rouci ; 2° de Henri IV, comte de Grand-Pré ; et Ade, mariée à Thierri, seigneur de Beures en Flandre. Les enfants du second lit sont Enguerand, qui suit; Thomas, qui eut en partage les seigneuries de Vervins, de Fontaines et de Landousies, et dont la branche subsiste encore dans messieurs de Couci-Polecourt. Raoul, qui embrassa l'état ecclésiastique, fut le troisième fils du sire de Couci. Robert, le quatrième, eut la seigneurie de Pinon, et épousa Elisabeth, vicomtesse de Mareuil-sur-Marne (*Archiv. de S. Remi de Reims.*) Il était maréchal de France en 1226 (*Mem. sur les Pairs, par Lancelot, Paris*, 1720, pp. 33—34), et fut aussi chef d'une branche qui est éteinte. Agnès, fille de Raoul, épousa Gilles, châtelain de Bapaume, à qui elle apporta seize cents livres de revenu, à prendre sur les terres de Marle et de Créci.

ENGUERAND III, DIT LE GRAND.

1191. Enguerand III, fils aîné de Raoul et d'Alix de France, succéda à son père dans presque toutes ses terres en vertu du testament qu'il avait fait avant son départ pour la Terre-Sainte. Il eut de plus dans sa mouvance les parts de ses frères puînés, quoiqu'ils les tinssent en baronnie ou pairie du royaume ; et cela suivant un usage qui subsistait encore du tems de saint Louis, dont les établissements portaient que *baronie ne départ mie entre frères, si le père ne a fait partie*, ajoutant plus bas que *nul ne tient de baronie se il ne part de baronie par partie de frérage ou s'il n'a le don du roi.* (*Ord. du L. Tome I*, pp. 126—284.) Enguerand mérita le surnom de Grand, qui lui fut donné, soit pour ses grandes alliances, soit pour le grand rôle qu'il joua sur le théâtre du monde, soit enfin pour les grandes qualités qui brillaient en lui, quoiqu'obscurcies quelquefois par de grands défauts. Il fut de toutes les guerres qui se firent de son tems en France, en Flandre et en Angleterre. Ce fut lui qui fit bâtir à Couci le château et la tour, dont on a parlé au commencement de cet article. Il agrandit, embellit et fortifia la ville ; il releva les châteaux de Marle et de la Fère, augmenta le parc et la maison de Folembrai, fit construire un hôtel à Paris, près de Saint-Jean-en-Grève, et laissa d'autres marques de son goût et de sa magnificence. La baronnie de Couci, quoique formant un pays distinct du Vermandois, se gouvernait en grande partie suivant les coutumes de ce comté dont elle est limitrophe. Enguerand fit quelques changements à ces usages, ou revêtit de son autorité ceux qui s'étaient introduits sous ses prédécesseurs. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui la *Coutume de Couci.*

L'an 1200 ou environ, mécontent de l'archevêque de Reims et de son chapitre (on ignore pour quel sujet), Enguerand se ligua avec le comte de Réthel et le seigneur de Rosoi, et tous trois firent ensemble des courses très-funestes sur les terres de cette église. Les chanoines eurent en vain recours à la protection du roi Philippe Auguste. *Je ne puis faire autre chose pour vous*, leur répondit-il, *que de prier le seigneur de Couci de ne point vous inquiéter :* réponse qui faisait allusion à celle que les chanoines avaient faite quelque tems auparavant à ce prince, en lui disant, lorsqu'il leur demanda du secours contre les Anglais, *qu'ils ne pouvaient faire autre chose que de prier Dieu pour la prospérité de ses armes.*

L'an 1203, Enguerand, de même que plusieurs autres barons et dames, adressa au roi Philippe Auguste une lettre par laquelle il l'invitait à ne faire ni paix ni trêve avec le roi d'Angleterre, par contrainte du pape ou des cardinaux. Il lui promettait secours en cas de violence, et de ne point s'accorder sans lui avec le pape. (*Inv. des Chart. Cab. des Ord.*, T. X.)

Enguerand se croisa, l'an 1209, contre les Albigeois, et l'année suivante, il alla renforcer avec ses troupes l'armée du comte de Montfort. Certains mots confus d'une ancienne chronique donnent lieu de penser que les rivaux de sa gloire et de sa puissance lui dressèrent dans cette expédition des embûches dont il ne fut préservé que par une singulière protection du ciel.

L'an 1214, Enguerand fut un des seigneurs français qui contribuèrent le plus, par leur valeur et leur habileté, au gain de la bataille de Bouvines. De retour en ses terres, il prit querelle avec l'église de Laon, et poussa les choses au point qu'il réduisit les chanoines à la dernière misère, et fit jeter le doyen dans un cachot. Toutes les églises de la province de Reims s'intéressèrent pour les persécutés, et ne purent néanmoins venir à bout de fléchir le persécuteur. Il partit, l'an 1216, pour l'Angleterre avec Louis, prince héréditaire de France, que les barons anglais avaient appelé pour remplacer le roi Jean-Sans-Terre, qu'ils avaient déposé. Pendant son absence, le pape Honorius, doublement irrité contre lui, et pour le traitement qu'il avait fait à l'église de Laon, et pour avoir conseillé au prince Louis l'expédition d'Angleterre, ce pape, dis-je, par ces deux motifs, frappa d'excommunication le sire de Couci. Enguerand demeura sous l'anathème jusqu'en 1219, qu'il fut absous des censures, après s'être engagé à ne plus toucher aux terres de l'église de Laon.

Au mois de janvier 1225 (V. S.), Enguerand et ses deux frères, Thomas et Robert, furent du nombre des grands du royaume qui conseillèrent au roi Louis VIII de faire la guerre aux Albigeois. (*Inv. des Chartes*, T. VIII, *Cab. des Ordres.*) Il y suivit ce prince ; et se trouvant, au mois de novembre 1226, près de sa personne, dans sa dernière maladie, à Montpensier, il lui prêta, avec d'autres pairs, le serment de reconnaître après sa mort son fils aîné pour roi. Le sire de Couci fut ensuite con-

voqué avec les pairs pour le sacre du jeune monarque. (Lancelot, pp. 33—34.) On sait d'ailleurs qu'Enguerand fut un des premiers à offrir son bras à la reine Blanche, mère de saint Louis et régente du royaume. Mais, l'an 1228, il eut le malheur de se laisser entraîner dans la ligue des seigneurs mécontents de la régente. Il n'est pas vrai néanmoins, comme plusieurs modernes l'avancent, que son dessein fût de supplanter saint Louis, ni que les conjurés eussent fait une pareille proposition. On ne voit en effet aucun monument, aucun historien du tems, qui ait constaté ou affirmé le projet de cette étrange révolution. Le fait est d'ailleurs raconté d'une manière encore moins vraisemblable que le fait même (Voyez *le Mémoire cité de M. de Belloi*. La régente ayant en moins de deux ans dissipé la conjuration formée contre elle, le sire de Couci rentra, comme ses complices, et peut-être plus tôt qu'eux, dans le devoir. Vers ce tems, saint Louis, tenant sa cour à Meaux, fit, au mois de décembre 1230, un réglement sur les Juifs. Enguerand le ratifia, de même que les autres pairs, dans la forme d'usage alors, que voici : *Ego Engeran. de Cociaco eadem volui, consului et juravi*. (Lancelot, pag. 39.) Le retour du sire de Couci fut sincère; et le roi, comptant sur sa fidélité, le manda, l'an 1236, à Saint-Germain-en-Laye, pour le servir de sa personne et de ses troupes contre le comte de Champagne. Il fut appelé de même, l'an 1242, à Chinon pour y délibérer dans une cour plénière sur les moyens de réduire le comte de la Marche, qui s'était ligué avec le roi d'Angleterre. Etant de retour dans ses terres, il mourut cette même année ou la suivante par un accident bien singulier. En passant à gué une petite rivière près de Gersi, à une lieue de Vervins, son cheval le jeta à la renverse; la violence du mouvement ayant fait sortir son épée du fourreau, Enguerand tomba sur la pointe qui lui passa au travers du corps. Il alla expirer à Gersi, d'où il fut transporté à l'abbaye de Foigni pour y être inhumé. Nous avons de lui deux chartes qu'il est à propos de rapporter ici. La première est un accord fait au mois d'août 1225 avec Thomas de Vervins, son frère, touchant les différents qu'ils avaient au sujet du village de Landousies. (*Cart. de S. Médard de Soissons*, fol. 64.) Par la seconde, datée du mois de septembre 1227, Enguerand reconnaît n'avoir d'autres droits sur la vicomté de Morsain, que vingt-cinq sous de rente, et la punition des voleurs après qu'ils auront été condamnés par la justice de Saint-Médard. (*Ibid.* fol. 104.) Il avait épousé, 1°, vers l'an 1202, Eustachie, sœur et héritière de Raoul et de Jean Ier, comtes de Rouci, dont le premier s'était allié à Isabeau, sœur d'Enguerand. Eustachie et Enguerand s'étant séparés peu de tems après, celui-ci épousa en secondes noces Mathilde, ou Mahaut, fille de Henri le Lion, duc de Saxe, sœur de l'empereur Otton IV, petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre, et veuve de Geofroi III, comte du Perche. Cette alliance, bien plus illustre que la précédente, ne contribua pas peu à relever l'éclat de sa maison. Il prit aussitôt le titre de *comte du Perche*, quoiqu'il ne prétendît rien à ce comté. Mais c'était alors un usage assez commun parmi les seigneurs de prendre les titres des terres dont ils avaient épousé les douairières. C'est ainsi que Robert de Dreux, frère du roi Louis le Jeune, prit le même titre, parce qu'il avait épousé la veuve de Rotrou II. Mathilde étant morte sans postérité l'an 1210, Enguerand prit en troisièmes noces Marie, fille de Jean, seigneur de Montmirel en Brie, lequel, s'étant fait moine à Long-Pont, y mourut, l'an 1217, en odeur de sainteté. Marie apporta pour sa dot la terre de Condé en Brie, et recueillit ensuite toute la succession de sa maison, c'est-à-dire, les seigneuries de Montmirel, d'Oisi dans le Cambresis, de Crevecœur, de la Ferté-Ancoul (aujourd'hui la Ferté-sous-Jouarre), de la Ferté-Gaucher, et d'autres belles terres avec la vicomté de Meaux et la châtellenie de Cambrai. Enguerand laissa de cette femme trois fils et deux filles. Les fils sont Raoul et Enguerand, qui lui succédèrent l'un après l'autre; Jean, seigneur de Chimai, qui suivit le roi saint Louis avec son père, en 1242, contre le comte de la Marche, et qui, deux ans après, mena quelques troupes au roi d'Ecosse, son beau-frère, contre le roi d'Angleterre : faible secours qui fut bientôt dissipé. Marie, l'aînée des filles d'Enguerand, épousa, 1°, l'an 1239, Alexandre II, roi d'Ecosse; 2° Jean de Brienne, dit d'Acre, grand-boutillier de France, puîné de Jean de Brienne, roi de Jérusalem. Alix, cadette de Marie, devint femme d'Arnoul III, comte de Guines, dont les enfants unirent, comme on le verra, la succession de Couci à celle de Guines. Marie de Montmirel, mère de ces enfants, vivait encore en 1271, et fut enterrée à Long-Pont auprès de son père. La vraie devise d'Enguerand III, que les modernes ont altérée, était :

Je ne suis Roi ne Duc, Prince ne Comte aussi;
Je suis le Sire de Couci.

Devise, dit M. de Belloi, fière et modeste, qui annonce une grandeur sans faste et peu jalouse des titres. Cependant Gauthier, dans la vie de Charles le Bon, comte de Flandre, qualifie Thomas de Marle, comte de Couci.

RAOUL II.

1242 ou 1243. Raoul II, fils aîné d'Enguerand III et son successeur dans la sirerie de Couci et dans la plupart de ses autres terres, ne tient sa place dans l'histoire, dit dom Duplessis, que par la seule action qui termina glorieusement sa vie. Ayant accompagné le roi saint Louis dans son premier voyage d'outre-mer, il fut tué le 9 de février 1250, à la Massoure, après avoir fait des prodiges de valeur pour soutenir et sauver Robert, comte d'Artois, que sa bravoure avait emporté trop loin. Il avait épousé Philippète, troisième fille de Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, et veuve de Raoul d'Issoudun, comte d'Eu, de laquelle il ne laissa point d'enfants. Philippète se remaria en troisièmes noces à Otton III, comte de Gueldre, et mourut en 1268.

ENGUERAND IV.

1250. Enguerand IV succéda dans la terre de Couci et les autres domaines de sa maison à Raoul, son frère. L'an 1256, il se signala par un trait digne de Thomas de Marle. Trois jeunes gentilshommes flamands, apprenaient le français à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, dans le diocèse de Laon; ayant été trouvés dans sa forêt de Couci avec arcs et flèches, mais *sans chiens et sanz autres engins par quoi ils peussent prendre bestes sauvages*, il les fit arrêter et pendre sans aucune forme de procès. L'abbé de Saint-Nicolas, et quelques femmes parentes de ces jeunes gens, portèrent leurs plaintes au roi saint Louis, de cette exécution. Sur quoi *li benoiez rois fist apeler ledit Enjorran* (Enguerand), *seigneur de Couci, devant lui, puis qu'il ot fête enqueste soufisant, et si comme l'en la devoit fère quant à tel fêt; et lor il le fist arester par ses chevaliers et par ses serganz, et mener au Louvre et metre en prison, et estre illecques tenu en une chambre sans ferz. Et comme li dit Enjorran... fust ainsi retenu, un jour li benoiez rois fist ledit seigneur de Couci amener devant lui, avecques lequel vindrent li rois de Navarre, li dus de Bourgoigne, li cuens de Bar, li cuens de Sessons... et aussi comme touz les autres barons du royaume. A la parfin il fut proposé de la partie dudit monseigneur de Couci devant le benoiez roy, que il se vouloit conseillier, et lors il se trest à part, et touz ces nobles hommes devant diz avecques lui... et quant il orent esté longuement à conseil, il revindrent devant li beneoit roy; et proposa devant lui monseigneur Jehan de Thorote pour ledit monseigneur Enjorran... que il ne devoit pas ni vouloit soumetre soi à enqueste en tel cas, comme telle enqueste touchast sa personne, s'enneur et son héritage, et que il estoit prest de défendre soi par bataille; et noia* (nia) *plaine-*

ment que il n'avoit mie pendu ni commandé à pendre les Jouvenciax desus diz. Et lidiz et lesdites femmes étoient illecques. qui requeroient justice. Et comme li benoiez rois ot entendu diligaument le conseil dudit monseigneur Enjorran... il respondi que ès fez des poures, des églises, ne des personnes dont on doit avoir pitié, l'en ne devoit pas einsi aler avant par loy de bataille... Et tout fust-il einsi que plusieurs proiassent le benoiez roy pour ledit monseigneur de Couci ; non pourqueant oncques pour ce li sainz roys ne volt leurs prières oir... Et à la parfin par le conseil de ces conseilliers condempna ledit monseigneur de Couci en douze mille livres parisis (1), *laquelle somme d'argent il envoya en Acre pour despendre en l'aide de la Terre-Sainte*(2). *Et pour ce ne laissa il pas que il le ne condempnast à ce que il perdist le bois elquel lesdiz jouvenciax avoient esté penduz. Avecques ce il le condempna que il feist fere trois chapellenies perpetueles et les douast, pour les ames des penduz. Et li osta coreen toute haute justice de bois et de viviers.* (*Vie de saint Louis, édition du Louvre*, pp. 379-380.) Telle est en précis la relation que le confesseur de la reine Marguerite fait de cet événement. Il en est peu de plus intéressants, puisque ce fut l'un des premiers coups portés à l'usage atroce du combat judiciaire. Saint Louis, maître de la personne d'Enguerand, mais contrarié par l'opposition des pairs qui ne voulurent point juger sur l'enquête, y déploya une fermeté qui, jointe à l'importance de la cause, rendit cette action très frappante dans la vie de ce prince ; en conséquence elle fut l'un des objets de la procédure faite en 1282 et 1283 pour sa canonisation. Or, ce sont les actes de cette procédure que le confesseur dit (p. 292) lui avoir été remis ; qu'il a transcrits et publiés à la prière de madame Blanche, fille du saint roi. Il est donc préférable à Guillaume de Nangis, qui, dans ses annales du règne de saint Louis (p. 234), dit qu'Enguerand, dans le procès dont il s'agit, ayant demandé à *estre jugiée par les pers de France, selonc la coustume de baronie, il fu prouvé... par le registre de la court de France, que li sire de Coucy ne tenoit pas sa terre en baronie ; car la terre de Bove*, ajoute-t-il, *et la terre de Gournay, qui emportoient la seignourie et la dignité de baronie, furent desseurés* (démembrés) *des parties de la terre de Coucy par partie* (partage) *de fraternité ; et pour ce fu dit au signieur de Coucy que il ne tenoit pas en baronie sa terre. Ainsi comme ces chouses estoient en tele manière alléguiées devant le roy Loys, il fit prendre et saisir le segnieur de Coucy, non par ses barons ne par ses chevaliers, mais par ses serjans d'armes, et le fit mestre en prison en la tour dou Louvre.* Le partage dont parle ici Nangis est celui que firent, vers l'an 1130, Enguerand II, sire de Couci, Robert, auteur de la branche de Boves, son frère puiné, et leur sœur, des biens de la succession de Thomas de Marle, leur père. Or il est faux que la baronnie de Boves, qui était elle-même avant ce partage une pairie séparée, eût jamais fait partie de la terre de Couci, non plus que Marle, autre baronnie venue par alliance dans cette maison. Il est également faux que la terre de Boves ait emporté la seigneurie sur celle de Couci, dont elle relève encore aujourd'hui en vertu du même partage, qui, loin de rien ôter à la baronnie de Couci, y ajouta cette mouvance de plus. A ces preuves incontestables et à celles que nous avons déja données sur ce droit de pairie, nous en joignons une dernière qui prouve que le procès de 1256 ne changea rien à cet égard. C'est une déclaration du roi Philippe le Bel, confirmative de celle qu'il avait rendue en 1291, sur le droit d'amortir, dans laquelle est une liste des pairs désignés tels, auxquels ce droit appartient, et le sire de Couci y est compris. (Brussel, p. 668.)

Enguerand, quelque tems après le jugement de cette affaire, en eut encore une autre du même genre avec la même abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. Deux domestiques de ce monastère, qui avaient le plus crié contre lui dans celle des trois gentilshommes, furent assassinés par ses gens. L'Abbé s'en prit à lui et voulut avoir justice de ce nouvel attentat. Pour se tirer de ce mauvais pas, il céda un canton de bois, l'an 1261, aux religieux, et l'affaire fut assoupie. (Duplessis, *Hist. de Couci*, p. 71.) L'an 1263 ou environ, il fut dédommagé de ces pertes par la riche succession que Marie de Montmirel, sa mère, lui laissa en mourant. Il en vendit une partie, en 1272, à Gui de Dampierre, comte de Flandre, savoir, Crevecœur, Arlieux, et la châtellenie de Cambrai, qui passèrent depuis au roi par acquisition. Enguerand était alors marié avec Marguerite, fille d'Otton III, comte de Gueldre. L'ayant perdue sans en avoir eu d'enfants, il se remaria, l'an 1288, avec Jeanne, fille aînée de Robert de Béthune, comte de Flandre ; et cette alliance ayant été stérile, ses neveux furent reconnus pour ses héritiers. Mais il les fit long-tems attendre, n'étant mort que le 20 mars de l'an 1311. Il fut enterré à Long-Pont auprès de sa mère. Après sa mort, Jeanne, sa femme, princesse d'un grand mérite, retourna en Flandre ; et comme elle avait le génie propre aux affaires, elle prit beaucoup de part aux guerres qui se rallumèrent de son tems entre les Français et les Flamands. Dans ses dernières années elle se retira au monastère du Sauvoir, près de Laon, et y mourut abbesse le 15 octobre 1333.

ENGUERAND V.

1311. Enguerand V, *chef de la seconde race des sires de Couci*, fils d'Arnoul III, comte de Guines, et d'Alix, fille d'Enguerand III, sire de Couci, devint le successeur de son oncle Enguerand IV, dans la sirerie de Couci et les seigneuries de Marle, de la Fère, d'Oisi, de Montmirel, de Condé en Brie, etc., le reste de cet héritage ayant été partagé entre ses frères. (*Voy.* Arnoul III, *comte de Guines.*) Il avait été élevé à la cour d'Alexandre III, roi d'Ecosse, son cousin-germain, qui lui avait fait épouser, avant l'an 1285, une de ses parentes, nommée Chretienne de Bailleul, nièce de Jean de Bailleul, qui fut le successeur de ce même Alexandre III. Enguerand V, retint toute sa vie le nom et les armes de Guines ; mais sa postérité reprit ceux de Couci, qu'elle a gardés jusqu'à la dernière héritière de cette maison. La seule action mémorable qu'on trouve de lui, c'est qu'il fut du nombre des seigneurs qui, l'an 1318, prirent ouvertement, l'épée à la main, le parti de Mahaut, comtesse d'Artois, contre Robert, son neveu, qui lui disputait ce comté. Il vivait encore en 1321, et mourut peu de tems après, laissant de son mariage, Guillaume, qui suit ; Enguerand, vicomte de Meaux, seigneur de Condé en Brie, de la Ferté-sous-Jouarre, de Trêmes, etc. ; et Robert, chantre de l'église de Cambrai. Enguerand V fut enterré à Prémontré.

GUILLAUME.

1321 ou 1322. Guillaume, fils aîné d'Enguerand V, avait épousé, dès l'an 1311, Isabelle, fille de Gui IV (et non III), de Châtillon, comte de Saint-Pol ; et en faveur de son mariage, son père l'avait mis en possession de la sirerie de Couci, dont il prit aussitôt le titre. Enguerand lui donna en même tems la terre d'Oisi, sur laquelle fut assigné le douaire de son épouse, en attendant qu'elle pût le prendre sur la seigneurie d'Havrincourt, dont jouissait alors Jeanne de Flandre, veuve d'Enguerand IV. Cette même année, Jeanne de Guines, comtesse d'Eu, disputa au baron Enguerand, et à Guillaume, son fils, la possession des

(1) La livre numéraire, du tems de saint Louis, reviendrait aujourd'hui à 21 liv. 13 s. 3 d. $\frac{1}{2}\frac{2}{1}$; car le marc d'argent monnayé valait 58 s., et était à 11 deniers 12 grains d'aloi : ainsi 12 mille livres parisis, ou 15 mille livres tournois, sont égales à 264,987 liv. 8 s. 6 d.

(2) Nangis dit au contraire que cette amende, qu'il n'évalue qu'à dix mille livres, fut employée *à faire la Maison-Dieu de Pontoise, les escoles et le dortour aux Frères prescheurs de Paris, et tout le moustier entièrement aux Frères Meneurs.*

terres de Couci, d'Oisi et de quelques autres, qu'elle prétendait lui appartenir du chef de Baudouin de Guines, son père, châtelain de Bourbourg, fils aîné d'Arnoul III, comte de Guines. Les prétentions de cette dame donnèrent lieu à un grand procès, qui ne fut entièrement terminé qu'au mois de décembre 1329, par le roi Philippe de Valois. Guillaume, par l'arrêt qui fut prononcé à ce sujet, fut maintenu dans la jouissance de la terre de Couci. Vers le même tems, Alix, dame de Malines, sœur de Baudouin de Guines et d'Enguerand, étant morte, la même comtesse et le sire de Couci se disputèrent encore cette succession. Mais, en 1331, cette dame, le connétable de France, son fils, et Blanche de Guines, sa sœur, y renoncèrent en faveur de Guillaume. Celui-ci mourut vers l'an 1335, et fut enterré à l'abbaye de Prémontré, auprès de son père. De son mariage il laissa six enfants : Enguerand, qui suit ; Jean, châtelain d'Havrincourt, mort sans lignée ; Raoul, seigneur de Montmirel, qui hérita de Jean, son frère, de Marie, sa sœur, de Robert, son oncle paternel, et de Jacques de Saint-Pol, son oncle maternel, les terres d'Havrincourt, de la Ferté-Gaucher, d'Encre, de Romeni-sur-Marne. Raoul épousa Jeanne, fille de Jean d'Harcourt et de Blanche de Ponthieu, et fut auteur de la branche des seigneurs de Montmirel, dont les mâles s'éteignirent en 1424 par la mort de Raoul de Couci, leur second fils, qui avait été évêque de Metz en 1387, et était alors, depuis 1415, évêque-comte de Noyon, pair de France ; Aubert, seigneur de Dronai, près de Montmirel ; Marie, dame de Romeni ; et Isabelle, dont on ne sait rien. Isabeau, mère de ces enfants, vivait encore en 1351.

ENGUERAND VI.

1335 ou environ. Enguerand VI, fils aîné de Guillaume, lui succéda dans la sirerie de Couci et dans les terres de Marle, la Fère, Oisi, etc. Le roi Philippe de Valois lui fit épouser, l'an 1338, Catherine d'Autriche, fille du duc Léopold, et de Catherine de Savoie, petite-fille de l'empereur Albert Ier, et arrière-petite-fille de Rodolfe Ier, aussi empereur. L'année suivante, Édouard III, roi d'Angleterre, qui causa tant de maux à la France, ayant levé le siége de Cambrai par où il avait ouvert la campagne du côté des Pays-Bas, attaqua le château d'Oisi avec quinze cents hommes. Mais il échoua devant cette place par la brave résistance de ceux qui la tenaient pour Enguerand. Il se vengea néanmoins bientôt après sur les villes et châteaux de Marle, de Saint-Gobin et Créci-sur-Serre où il mit le feu.

Enguerand fut un des seigneurs de France qui prirent le plus de part aux guerres qui s'y élevèrent de son tems. En 1340, il alla joindre le roi pour se trouver à la bataille qu'on devait livrer à Édouard, dans la vue de délivrer Tournai qu'il tenait assiégé. En 1343, 1345 et 1346, il était à la suite de Jean, duc de Normandie, et héritier présomptif de la couronne, dans la guerre qu'il fit pour soutenir Charles de Blois contre Jean de Montfort, son compétiteur au duché de Bretagne. Il se trouva au siége d'Angoulême qui fut pris sur les Anglais le 2 février 1346. Mais sa mort suivit d'assez près cet événement, et arriva au plus tard au commencement de l'an 1347. Il ne laissa de son mariage qu'un fils qui suit. (Du Chesne, Duplessis.)

ENGUERAND VII.

1346 ou 1347. Enguerand VII, fils unique d'Enguerand VI, devint seul héritier de ses biens sous la tutelle de sa mère, laquelle, s'étant remariée, l'an 1348 ou 1349, à Conrad de Hardeeck, mourut cette dernière année, avec son époux, de la peste qui ravageait alors la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Enguerand, devenu majeur, servit le roi son maître avec tout le zèle qu'on devait attendre d'un seigneur de sa naissance. Le roi Jean ayant été pris, en 1356, à la bataille de Poitiers, il fut du nombre des seigneurs français qui furent donnés en otage, l'an 1360, aux Anglais en conséquence du traité fait pour la délivrance du monarque. Il acquit en Angleterre l'estime et l'affection du roi Edouard III, qui, pour se l'attacher, lui rendit la liberté, et lui fit épouser sa fille Isabelle, à laquelle il donna pour dot la baronnie de Bedfort avec d'autres terres. Enguerand en possédait déjà plusieurs en Angleterre, qui lui venaient de Chrétienne de Bailleul, femme d'Enguerand V, son bisaïeul. L'an 1367, son beau-père paya de ses deniers le comté de Soissons qui lui avait été cédé par Gui de Blois, l'un des otages envoyés en Angleterre pour assurer la rançon du roi Jean. (*Voyez* Enguerand, *comte de Soissons*). Comblé de bienfaits et d'honneurs de la part d'un roi puissant qui avait voulu lui appartenir de si près, il revint en France, et reçut à Paris, au mois d'avril 1368, le duc de Clarence, son beau-frère, qui allait à Milan épouser la fille de Galéas Visconti. La guerre s'étant rallumée peu de tems après entre la France et l'Angleterre, Enguerand se trouva fort embarrassé sur le parti qu'il avait à prendre. D'un côté sujet, allié et vassal par sa naissance du roi de France, de l'autre vassal et gendre du roi d'Angleterre, il se faisait un crime de tirer l'épée contre l'un ou contre l'autre. Pour se tirer d'embarras, il prit le parti de passer en Italie avec la permission de Charles V : il y servit utilement les papes Urbain V et Grégoire XI contre les Viscontis. Le bruit de ses exploits engagea le roi Charles V à le rappeler ; et pour le déterminer au retour, ce monarque lui envoya, l'an 1374, le bâton de maréchal de France.

De retour en France, l'an 1375, Enguerand lève une armée qu'il mène en Allemagne pour faire valoir ses droits sur les biens allodiaux de la maison d'Autriche, qu'il prétendait lui appartenir du chef de Catherine, sa mère. Ces alleus, situés, pour la plupart, dans l'Alsace, le Brisgaw et l'Argow, étaient, ainsi que toute la succession de la maison d'Autriche, entre les mains d'Albert III et de Léopold III, son frère, neveux de Catherine et cousins du sire de Couci. Depuis la trêve conclue entre la France et l'Angleterre, les troupes du fameux partisan, Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, vivaient en France aux dépens du pays et y commettaient mille désordres. Enguerand les enrôle sous ses drapeaux avec la permission du roi Charles V, qui lui prête pour son expédition une somme de 40000 livres (1). Plusieurs seigneurs français du premier rang, se joignent au sire de Couci. Avant de se mettre en marche, il prévient de son dessein, par un manifeste du 23 septembre de cette année, les villes impériales d'Alsace, les assurant qu'il n'a nulle envie de leur faire tort, ni à l'empereur, mais seulement d'arracher de vive force son patrimoine à ceux qui le retiennent aux dépens de la justice. Les troupes de l'Archiprêtre s'étant assemblées devant Metz, arrivent dans le mois d'octobre dans l'Alsace, où elles répandent la terreur et commettent mille désordres. Enguerand étant venu se mettre à leur tête avec quinze cents lances, rétablit la dicipline dans cette armée. Le duc d'Autriche, Léopold, ne demeure cependant pas oisif : il fait alliance avec plusieurs cantons suisses pour repousser l'ennemi. De l'Alsace et du Sundgaw, les troupes d'Enguerand, après la Saint-Martin, passent dans l'Argow, ruinent Wallembourg, et franchissent la montagne d'Havenstein, dont le passage aurait pu être disputé par une poignée de soldats ; elles forcent ensuite le détroit de *la Clus*, autre passage important dans le canton de Soleure. Couci investit lui-même la ville de Buren, appartenante au comte de Nidau, qui est tué d'une flèche en regardant par une fenêtre du château. L'Archiprêtre détruit la ville d'Altreux avec plusieurs châteaux, et fait des courses dans tout l'Argow. Mais trois mille de ses gens, qu'on nommait les Anglais, sont défaits à Buttisholz par six cents braves du pays. Le jour et le lendemain de Noel, les Bernois font essuyer

(1) En 1375, l'argent monnayé était à 6 liv. le marc, et à 11 den. 6 gr. d'aloi ; donc 40,000 liv. de ce tems-là produisent 6666 marcs 5 onces 2 gros 2 d., qui, à raison de 50 l. 2 s. 4 d. 1/8 le marc, donnent un total de 334,114 liv. 11 s. 8 d.

aux Anglais deux nouveaux échecs. Le sire de Couci est obligé par ces revers de retourner en Alsace, où il prend la petite ville de Watweiler. Enfin, le 13 janvier 1376, il fait la paix avec les ducs d'Autriche, qui lui cèdent les villes et seigneuries de Nidau et de Buren, au moyen de quoi il renonce à ses prétentions, congédie ses troupes et reprend la route de la France.

Edouard III, beau-père d'Enguerand, étant mort, l'an 1377, il s'attacha uniquement au service de la France; et pour rompre ses liaisons avec l'Angleterre, il permit à sa femme d'y retourner avec Philippote, la seconde de ses filles, ne gardant avec lui que Marie, qui était l'aînée: il renvoya même au nouveau roi l'ordre de la Jarretière, en lui déclarant que ses derniers services seraient pour le roi et le pays qui avait eu ses premiers serments. Philippote, sa fille cadette, épousa quelque tems après Robert de Veer, duc d'Irlande et comte d'Oxford, qui la répudia ensuite du vivant même d'Enguerand VII pour épouser une demoiselle de la reine.

Enguerand n'était pas moins versé dans le manége de la politique que dans le métier des armes. Le roi Charles en fit l'expérience dans plusieurs négociations importantes qu'il lui confia. La guerre s'étant renouvelée, il alla joindre à Bergerac l'armée victorieuse du duc d'Anjou. Charles V le fit passer de là en Normandie pour réduire les places qui obéissaient au roi de Navarre. Il prit Bayeux, Carentan, Moulineaux, Conches et Passi; Evreux lui ouvrit ses portes. Le connétable du Guesclin étant mort l'an 1380, Charles V jeta les yeux sur le sire de Couci pour le remplacer. Celui-ci, par un trait de générosité tout-à-fait rare, préféra le salut de l'état à cette brillante dignité. Le roi venait de confisquer la Bretagne sur le duc Jean de Montfort: pour conserver cette province, il fallait faire choix d'un homme qui connût parfaitement les Bretons, et qui en fût lui-même connu; ce fut pour cette raison qu'Enguerand persuada au roi de conférer l'épée de connétable à Olivier de Clisson. Charles, par une espèce de dédommagement, donna à Couci le gouvernement de Picardie. Enguerand, dans cette province, signala sa valeur contre les Anglais, et n'eut pas dans la suite à se plaindre qu'elle eût été méconnue à la cour. Après la mort de Charles V, Louis, duc d'Anjou, régent du royaume, lui donna, par lettres du 27 septembre 1380, le château et la châtellenie de Mortagne-sur-l'Escaut, pour récompense des services que l'état avait reçus de lui et de ceux qu'il en attendait encore. (*Rec. de Colbert*, vol. 35e fol. 5.) Enguerand signa, le 15 janvier suivant, au nom du roi Charles VI, un traité de paix avec le duc de Bretagne. La même année, le soulèvement des Parisiens, occasioné par les impôts, ayant obligé la cour de se retirer à Meaux, Enguerand fut envoyé vers les rebelles pour les engager à rentrer dans le devoir. Il y réussit par la douceur et la sagesse de ses remontrances, et amena les Parisiens au point de consentir à payer chaque semaine la somme de dix mille livres au roi. (Froissart.) Mais les suggestions des esprits séditieux, firent évanouir, après son départ, ces bonnes dispositions. Enguerand servit utilement l'état les deux années suivantes dans la guerre contre les Flamands et les Anglais. Le sire de Couci, apprenant, l'an 1384, la détresse où le duc d'Anjou se trouvait dans le royaume de Naples, dont il avait entrepris la conquête, lui mène un corps de troupes, que Laurent Buonincontro fait monter à quinze mille chevaux, et que d'autres réduisent à moitié. Mais à peine a-t-il passé les Alpes, qu'il reçoit la nouvelle de la mort de ce prince, arrivée le 20 ou le 21 septembre de la même année. De retour en France, Enguerand fut revêtu de la charge de grand-boutillier; et quelque tems après le roi le nomma, avec le connétable et le maréchal de Sancerre, pour commander l'armée destinée à l'expédition d'Angleterre.

Le sire de Couci, l'an 1387, engagea le duc de Bretagne à faire satisfaction au roi pour avoir arrêté prisonnier le connétable de Clisson. Il marcha, l'an 1388, à la tête de quelques troupes contre le duc de Gueldre, qui avait eu la hardiesse de défier le roi; mais le duc évita la guerre par sa soumission. Cette année, le sire de Couci perdit les seigneuries de Buren et de Nidau. Les Bernois se plaignant que la garnison établie à Buren par le duc d'Autriche, comme protecteur de la seigneurie, les incommodait, voulurent y mettre le feu. Les Fribourgeois, qui avaient des hypothèques sur Buren, s'y opposèrent. On en vint aux armes de part et d'autre, et les Bernois, ayant emporté d'assaut la ville et le château de Buren, les réduisirent en cendres le 12 avril 1388. Les vainqueurs, le 7 mai suivant, allèrent mettre le siége devant Nidau, prirent d'assaut, le 19 du même mois, la ville qu'ils brûlèrent, et contraignirent par famine le château à se rendre le 21 du mois suivant. La guerre continua cette année entre Fribourg et Berne. Le sire de Couci envoya au secours des Fribourgeois deux cents lances, commandées par Jean de Roye, son connétable (car les sires de Couci avaient depuis long-tems, à l'imitation des ducs et des comtes, des officiers pareils à ceux du roi.) Mais, le 9 d'août, ces troupes étrangères quittèrent Fribourg et retournèrent en France. Le traité de paix qui se fit l'année suivante entre la maison d'Autriche et les Bernois assura la possession de Buren et de Nidau à ces derniers.

Enguerand ayant accompagné, l'an 1389, le roi Charles VI dans son voyage d'Avignon, fut engagé par la veuve du duc d'Anjou à conduire son fils en Espagne, où il allait épouser une des filles de Jean Ier, roi d'Aragon. L'année suivante, il fut nommé pour marcher à la suite du duc de Bourbon au secours des Génois contre les Mahométans d'Afrique. Cette expédition fut assez heureuse: elle l'eût été encore davantage, selon Froissart, si le sire de Couci avait eu le commandement de l'armée. (*Voy.* Louis II, *duc de Bourbon*.) Le même Froissart parlant de cette expédition rapporte un trait qui montre le bon sens d'Enguerand, et peint bien en même tems le caractère de nos anciens preux. Pendant que notre armée faisait le siége d'une ville, que cet écrivain nomme *Africa*, il arriva qu'un sarrasin, qu'il appelle Agadinquor, accompagné d'un truchement, s'approcha du quartier où campait un écuyer nommé Affrenal. Après avoir disputé quelque tems sur la religion sans pouvoir s'accorder, les deux champions convinrent de remettre la décision de cette affaire au combat de vingt chevaliers choisis dans les deux armées, dix sarrasins et dix chrétiens, combat qui devait se donner quatre heures après. Affrenal revient en diligence au camp, et ayant rencontré d'abord Gui et Guillaume de la Trémoille, il leur raconte le défi du sarrasin. *Dirent les deux frères, de grand voulonté. Affrenal parles aux autres, car nous serons du nombre des dix.* L'écuyer eut bientôt complété les huit autres, au grand déplaisir de ceux qui n'en entendirent parler qu'après. *Plust à Dieu, faisoient plusieurs, que je fusse du nombre des dix. Toute manière de gens dedans l'ost s'en tenoient réjouis.* Il n'y eut que le sire de Couci qui osa blâmer l'entreprise. Il apporta beaucoup de raisons pour la dissuader, et s'éleva surtout contre le défaut de subordination qui régnait dans nos armées, comme s'il était libre, disait-il, à des particuliers d'accepter de pareils défis, où l'honneur de la nation pouvait être compromis. Affrenal, ajoutait-il, devait répondre au sarrasin qui le défiait d'armes: *Je ne suis pas chef de l'ost, mais je suis le moindre. Venes sous mon sauf-conduit; je vous menerai vers monseigneur le duc de Bourbon et les seigneurs du conseil de l'ost où l'on vous écoutera avec plaisir. Telle défiance d'armes, adjouta Couci, ne se doit point passer fors par grands traités et délibération de bon conseil; et quand les armes eussent esté accordées des nôtres, on eût sçu véritablement quels gens se fussent combattus, par nom et par surnom, de nom et d'armes; et aussi nous eussions advisé les nostres à notre entente pour nostre honneur et proufit.* Ce discours du sire de Couci fit impression, et plusieurs du conseil se rangèrent à son avis. Mais Philippe d'Artois et Philippe de Bar remontrèrent que *puisque les armes étaient entreprises, trop grand blasme seroit de les briser, et que au nom de Dieu et de Nostre-Dame on laissast convenir les chevaliers et les écuyers.* Cet avis fut suivi, et les dix champions, *bien appareillés, ayant messire Guy de la Trémouille en chef tout de-*

vant, se rendirent à l'heure convenue au lieu indiqué. Mais aucun sarrasin ne comparut.

L'an 1395, sur la résolution que les Génois avaient prise de se donner au roi ou à quelque prince du sang, Enguerand se rendit à Gènes pour ménager les intérêts du duc d'Orléans, prit possession de Savone au nom de ce prince, et fit rentrer la ville d'Asti dans le devoir. A peine fut-il de retour, qu'il fallut se préparer à une autre expédition. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, voulant envoyer en Hongrie, Jean, comte de Nevers, son fils, à la tête d'une armée considérable contre les Turcs, crut ne pouvoir mieux faire que de confier ce jeune prince au sire de Couci. Sur la proposition qu'il lui en fit, Enguerand, aussi modeste que brave, s'excusa d'abord en disant que l'armée ayant à sa tête le comte d'Eu, connétable, et Jacques de Bourbon, comte de la Marche, n'avait pas besoin d'autres chefs. *A donc, respondit le duc, et dist: sire de Coucy, vous avez trop plus vu que ces deux n'ont, et sçavez trop mieux où l'on doit aller par le pays, que nos cousins d'Eu et de la Marche ne font. Chargez-vous donc de ce dont vous estes requis et nous vous en prions. Monseigneur, respondit le sire Coucy, vostre prière m'est commandement; et je le feray, puisqu'il vous plaist, à l'ayde et conduite de messire Guy de la Trémoille et de messire Guillaume, son frère, et de l'admiral de France, messire Jehan de Vienne. De cette responsе eurent le duc et la duchesse grand joye.* (Froissart.) Enguerand se mit en marche dans le mois de mai 1396 avec l'armée composée de près de deux mille seigneurs, suivis presque tous de l'élite de leurs vassaux. Arrivé sur les lieux, il se distingua en différentes rencontres, et surtout dans une où il tailla en pièces un corps de quinze ou vingt mille Turcs. Lorsque la bataille de Nicopoli fut décidée, il appuya fortement l'avis du roi de Hongrie, qui voulait qu'on plaçât les Hongrois à l'avant-garde (c'est ainsi qu'on nommait alors la première ligne), par ce qu'ils étaient accoutumés à la manière de combattre des Turcs. Malheureusement le plus grand nombre ne l'écouta point, et il fut obligé de céder. *Sire de Coucy*, lui dit l'amiral de Vienne qui pensait comme lui, *là où la vérité et la raison ne peut estre ouye, il faut qu'outre-cuidance regne; et puisque le comte d'Eu* (connétable), *se veut combattre, il faut que nous le suivions.* L'événement fut tel que les plus sages l'avaient prévu. La journée de Nicopoli, du 28 septembre 1396, sera mémorable à jamais par la perte que la France y fit de la fleur de sa noblesse. Enguerand fut du nombre des prisonniers, et conduit à Burse en Bithynie où il mourut le 18 février 1397. Son cœur, rapporté en France, fut placé aux Célestins de Soissons, qu'il avait fondés en 1390 (1). M. de Belloi qualifie Enguerand VII d'homme très-éloquent, grand négociateur et grand guerrier, et tout ce qui vient d'être dit sur son sujet, justifie parfaitement cet éloge. ISABELLE, fille de Jean, duc de Lorraine, qu'il avait épousée en secondes noces l'an 1380, lui avait donné une fille nommée comme elle, qui fut mariée après la mort de son père à Philippe de Bourgogne, comte de Nevers. La mère se remaria, l'an 1390, à Etienne, duc de Bavière père d'Isabeau, femme du roi Charles VI, si fameuse par les maux qu'elle attira sur la France. Enguerand VII est le dernier de sa maison qui ait possédé la sirerie de Couci. Après sa mort, Marie, sa fille, veuve de Henri de Bar, fils aîné de Robert, duc de Bar, qu'elle avait épousé en 1383, et perdu à la bataille de Nicopoli, se porta pour héritière de toutes ses terres et s'en mit en possession. Mais Isabelle, sa sœur du second lit, lui demanda partage, et lui intenta procès à ce sujet. Cependant Louis Ier, duc d'Orléans, sollicitait et pressait Marie de lui vendre la sirerie de Couci, devenue l'une des plus belles et des plus puissantes baronnies du royaume, ayant dans sa dépendance cent cinquante bourgs ou villages, outre les châteaux, les forêts et les étangs qui en faisaient partie. Enfin, à force de menaces et de poursuites, le duc obtint ce qu'il demandait. Par contrat du 15 novembre 1400, Marie lui vendit la sirerie de Couci, c'est-à-dire Couci, Ham, Folembrai, Saint-Aubin, la Fère, Saint-Gobin, le Chastelier, Saint-Lambert, Marle, Aci et Gerci, le tout pour la somme de 400 mille livres; c'était le double de ce qu'il avait acheté le comté de Blois. Marie ne toucha qu'une partie de son argent, et mourut en 1405 (non sans quelque soupçon de poison), laissant un fils nommé Robert de Bar. Celui-ci voulant se mettre en possession de la succession de son aïeul, fut traversé par Isabelle, sa tante, qui renouvela le procès qu'elle avait intenté à sa sœur et au duc d'Orléans. Enfin, par arrêt du 11 août 1408, la moitié de Couci, de Marle, de la Fère et d'Origni, avec le quart de Montcornet et de Pinon et la cinquième partie de Ham, fut adjugée à Isabelle. Mais cette dame étant morte l'an 1411, et Marguerite, sa fille unique, six mois après elle, la portion de la succession d'Enguerand VII, que le duc d'Orléans n'avait point achetée, revint toute entière à Robert de Bar. De celui-ci elle passa dans la maison de Luxembourg, puis dans celle de Bourbon, et fut enfin réunie au domaine de la couronne lorsque Henri IV monta sur le trône. L'autre partie, celle que Marie de Couci avait vendue au duc d'Orléans, faisait dès-lors partie du domaine, depuis que Louis II, duc d'Orléans avait succédé, sous le nom de Louis XII, au roi Charles VIII. Ainsi toute la succession d'Enguerand VII retourna au roi à deux différentes reprises. Depuis ce tems la sirerie de Couci n'a plus été démembrée de la couronne: elle a seulement fait quelquefois partie des apanages de nos princes. C'est sous ce titre qu'elle a autrefois appartenu à Claude de France, fille de Louis XII, ensuite à François de Valois, fils de Charles, bâtard de Charles IX; enfin à Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, dont les descendants en sont demeurés possesseurs jusqu'à la révolution.

(1) Il y avait fait placer à cette époque deux grands tableaux contenant son portrait et celui d'Isabelle, sa première femme, où chacun est représenté de grandeur colossale. Enguerand y est armé de toutes pièces, tenant un bâton de commandement à la main. On y voit l'écu de ses armes écartelées d'Autriche. Ces tableaux, d'un fort beau dessin et bien conservés, ont le mérite d'avoir été faits à l'époque de la peinture à l'huile. M. de Bourdeille, évêque de Soissons, les envoya à MM. de Couci, lors de la suppression des Célestins.

BRANCHE DE COUCI-VERVINS.

THOMAS II DE COUCI, second fils de Raoul Ier, sire de Couci, et d'Alix de Dreux, eut, par le testament de son père, fait en 1190, les terres de Vervins (*Verbinum*) et de Fontaines, dont il fit hommage à son frère Enguerand à cause de son château de Marle dont ces terres étaient démembrées. Quoique par là devenues arrière-fiefs du roi, il les tint en baronnie et pairie du royaume suivant l'usage d'alors, rappelé dans les établissements de saint Louis en ces termes : *Nus ne tient de baronie, se il ne part de baronie par partie de frérage, ou s'il ne l'a de don du roy.* (*Ordon. du Louv.*, T. I, p. 284.) Il épousa, vers l'an 1212, MAHAUT, fille de Hugues II, comte de Réthel, et mourut avant le mois de novembre 1253, laissant un fils, qui suit, et quatre filles : Yolande, femme d'Arnoul, seigneur de Mortagne et châtelain de Tournai ; Félicité, mariée à Baudouin d'Avênes, seigneur de Beaumont en Hainaut ; Agnès, épouse de Gobert, comte d'Aspremont ; et Elisende, abbesse de Notre-Dame de la Paix.

THOMAS III DE COUCI, fils de Thomas II, et son successeur à Vervins, épousa 1° ISABEAU, fille d'Arnoul VII, comte de Loss, dont il n'eut point d'enfants ; 2° MARGUERITE, fille du vidame d'Amiens, dont il eut deux fils, Thomas, qui suit, et Jean, sire de Boomont, marié avec Catherine de saint Leu, et chef de la branche de Couci-Boomont, dont on ne connaît d'actes que jusqu'en 1345, avec une fille, Marie, femme de Gauthier de Thorote. Le père de ces enfants fut un des chefs de l'armée que le roi Charles d'Anjou Ier envoya en Sicile contre Courrars Caboce. (Nangis, *Ann. du règne de saint Louis*, p. 268.) Du Chesne met sa mort avant l'an 1276.

THOMAS IV, fils aîné de Thomas III, auquel il succéda dans la sirerie de Vervins, mourut en 1285, au retour de l'expédition d'Aragon où il avait suivi le roi Philippe le Hardi. D'AELIDE, son épouse, fille de Gérard de Sottinghien, il laissa deux fils, Thomas, tué, l'an 1302, à la bataille de Courtrai, et Jean, qui suit.

JEAN Ier, second fils de Thomas IV, continua la lignée de Couci-Vervins. Il était mort ainsi que N. DE TRIE, sa femme, quelque tems avant le 16 mars 1326. (*Archiv. d'Elan*, cot. H.) Il laissa un fils, qui suit, et une fille, nommée Alix (*Archiv. de Foigni*), mariée, le 11 février 1342, à Jacques, seigneur d'Heilli (*Factum de Chavonges*), à qui elle porta en dot la terre de Chavonges, aujourd'hui Cheveuges.

THOMAS V, fils de Jean Ier, et son successeur à Vervins, était encore vivant le 5 mars 1387, suivant un arrêt du parlement, où il est nommé. De N., sa femme, il laissa un fils, qui suit.

RENAUD, ou REGNAUD, fils de Thomas V, lui succéda dans la baronnie de Vervins. Sa branche, tant que l'aînée subsista, portait dans ses armes une bande d'or de droite à gauche, pour brisure. Mais Enguerand VII, sire de Couci, étant mort en 1397, Renaud reprit les armes pleines de Couci. On en juge par plusieurs sceaux de lui, qui se trouvent au cabinet des [illegible]s. Il était mort avant le 20 juin 1455, suivant un arrêt [illegible] jour, où il est dit père d'Enguerand, qui suit.

ENGUERAND III, fils de Renaud, sire de Vervins, et de Guillemette de Nouviant, épousa MARIE DE LA BOVE, héritière de la terre de Poilcourt, et finit ses jours avant le 21 juin 1478, laissant deux fils, Charles et Raoul. Le premier mourut sans enfants.

RAOUL, second fils d'Enguerand III, épousa, 1° le 14 mai 1485, MARIE DE HANS, fille de Henri de Hans, et de Jacqueline de Ghistelles, dont il n'eut point d'enfants ; 2° HÉLÈNE DE LA CHAPELLE, qui lui donna Jacques, qui suit ; Jean, abbé de Bonne-Fontaine, Raoul, auteur de la branche de Poilcourt, qui viendra ci-après ; Robert, abbé de Saint-Michel en Thiérache, avec deux filles ; Madeleine, femme de Pierre de Belleforière ; et Marie, morte peu après son père, dont le testament date du 13 décembre 1515.

JACQUES DE COUCI-VERVINS, fils aîné de Raoul, servit en qualité d'archer de la compagnie de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, l'an 1515, à la bataille de Marignan, et combattit, l'an 1524, à celle de Pavie, parmi les hommes d'armes d'Oudard du Biez, depuis maréchal de France, qui le fit son lieutenant, en 1536, et lui donna pour épouse ISABELLE, sa fille, le 7 septembre de l'année suivante. Le roi François Ier ayant ravitaillé Landrecies, en 1543, le donna pour successeur à la Lande et d'Essé, qui depuis le commencement du siége y avaient eu le commandement, dont l'excès des fatigues ne leur permettait plus de soutenir le poids. Ayant réussi à délivrer la place, il fut chargé, l'an 1544, de la défense de Boulogne, dont Henri VIII, roi d'Angleterre, faisait le siége en personne. Après avoir soutenu pendant six semaines les efforts de l'ennemi et repoussé un assaut général donné le 11 septembre par quatre brèches, manquant de poudre, il se détermine enfin, le 14 septembre, de l'avis du conseil de guerre, à capituler. La condition était de se rendre au bout de quelques jours, si l'on n'était pas secouru. Le lendemain un violent orage ayant dévasté le camp anglais, les bourgeois demandent qu'on les mène à l'ennemi. Vervins, fidèle à sa parole, les arrête, et rend la place au jour convenu. Etant sorti avec les honneurs de la guerre, il rencontra, avec surprise, l'armée française, commandée par le dauphin. L'espérance lui revient. Il proposa de profiter des travaux mêmes de l'Anglais, pour le chasser de sa conquête. Le projet paraissant sûr, il est suivi. L'attaque se fait de nuit ; mais, par l'erreur de quelques troupes, elle manque, et Boulogne reste aux Anglais. Pendant la suite du règne de François Ier, ni le maréchal du Biez, ni son gendre, ne sont inquiétés. Mais Henri II, étant monté sur le trône, changea tout-à-coup de dispositions à l'égard du maréchal du Biez, qui l'avait armé chevalier, et qu'il appelait son père. Ses favoris, jaloux de la fortune de ce seigneur et surtout du gouvernement de Picardie, dont il était revêtu, déterminèrent le monarque à le faire arrêter avec son gendre, comme coupables, l'un et l'autre, de trahison dans l'affaire de Boulogne. On nomma une commission pour les juger ; et par un arrêt, dont l'iniquité est démontrée par M. de Belloi, Vervins fut condamné, au mois de juin 1549, à perdre la tête, ce qui fut exécuté. L'arrêt de son beau-père ne fut prononcé que le 3 août 1551, et portait la même peine. Mais le roi en suspendit l'exécution, et fit conduire le maréchal au château de Loches, d'où ayant été tiré au bout de quelque tems, il vint mourir de chagrin à Paris au mois de juin 1553.

Jacques II de Couci-Vervins, fils de Jacques Ier, eut pour tuteur Raoul, son oncle, mort en 1561. Les biens de son père avaient été donnés, en novembre 1549, à la duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon, qui, le 9 août 1550, lui restitua seulement la terre de Chemeri, tandis qu'elle rendit à Claude, sa sœur, tout ce qui avait été confisqué dans celle de Vervins. Cependant on voit qu'en 1565, Jacques avait aussi une partie de la seigneurie de Vervins. Ce fut de concert avec cette princesse qu'il obtint, le 24 mars 1576 (V. S.), la réhabilitation de la mémoire de son père et du maréchal, son aïeul, par lettres du roi Henri III, qui furent enregistrées au parlement. En conséquence, il leur fit faire, le 14 juin suivant, des obsèques magnifiques auxquelles assista un héraut d'armes par commandement exprès du roi. On y vit aussi un représentant du roi de Navarre, comme parent. (*Recueil original des cérémonies de cette réhabilit.*) Jacques II vécut jusqu'en 1585. Il avait épousé Antoinette d'Ognies, fille de Louis, comte de Chaulnes, dont il laissa Jean, et trois filles : Guillemette, mariée après l'an 1591, 1° à Louis de Mailli, seigneur de Rumenil, 2° à Philippe de Croï, dont elle eut Philippe-François, tige des ducs d'Havré ; Louise, morte fille en 1591 ; et Isabeau, qui épousa, 1° Roger de Comminges, auteur des marquis de Vervins, éteints dans le dernier siècle, 2° René du Bec, marquis de Vardes, dont elle n'eut point d'enfants. Par son testament, fait le 11 mars 1585, Jacques II avait institué pour unique héritier Jean, son fils, ne dotant ses filles qu'en argent malgré les coutumes, auxquelles il dérogea d'après les systèmes qu'on lui avait suggérés. Mais ce testament n'eut point d'effet. Jean mourut peu de tems après son père, laissant à ses trois sœurs cette succession que Jacques II avait acquise, comme de nouveau, par ses longues épargnes.

SEIGNEURS DE COUCI-POILCOURT.

La terre de Poilcourt ou Polecourt, sur la rivière de Vetourne, près de son confluent avec la rivière d'Aisne, à quatre lieues Sud-Ouest de Réthel, échut, comme on l'a dit, à Enguerand III, sire de Couci-Vervins, par son mariage avec Marie de la Bove.

Raoul, deuxième fils d'Enguerand, la transmit à Jean, son second fils, lequel étant devenu abbé de Bonne-Fontaine, céda Poilcourt, par acte du 14 novembre 1538, à Raoul, son frère. Celui-ci servait dès l'année 1514 dans la compagnie de Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges. (*Cab. des Ordres.*) Il fut gentilhomme de la chambre du roi François Ier, et disgracié sous le règne suivant, lors de la décapitation de Jacques, son frère aîné ; il disposa, en 1553, de quelques biens acquis pendant son mariage, et mourut en mars 1561. De N., sa femme, il eut un fils, qui suit.

Louis, fils de Raoul, servait, en 1552, 1553 et 1554, dans la compagnie de Robert de la Marck, fils de Robert de la Marck, sous lequel son père avait servi. (*Cabinet des Ordres.*) Il transigea, avant le 4 septembre 1565, avec Robert et Jean, ses oncles, sur la succession de Raoul, son père, qui avait eu la tutelle de Jacques II, alors seigneur de Vervins. (*Greffe de Laon.*) Raoul lui avait donné, avant 1561, la terre de Poilcourt en le mariant à Marie, fille de Jean de Bezannes, seigneur de Condé, dont il eut un fils, qui suit. Il mourut peu après l'an 1602.

Jacques de Couci-Poilcourt, successeur de Louis, son père, fut capitaine de trois cents hommes de pied. Il eut d'Anne de la Bruyère, sa femme, deux fils qui lui survécurent, Benjamin, qui suit, et François, dont la postérité s'éteignit en 1702 dans la personne de Philippe de Couci, son petit-fils, brigadier des armées du roi.

Benjamin épousa, 1°, le 15 août 1624, Marguerite de Courtil, morte sans enfants en 1628, 2° Louise de Vandières. Il était mort le 11 avril 1645, laissant de sa seconde femme, décédée avant lui, trois fils : François, qui suit ; Jacques, religieux augustin ; et Guillaume, dont la postérité mâle est éteinte.

François de Couci-Poilcourt épousa, le 4 juillet 1661, Anne de Hezeques. Il mourut avant le 19 décembre 1671, laissant de son mariage deux fils : Claude-Louis, mort sans enfants le 9 septembre 1702, des blessures qu'il avait reçues huit jours auparavant à la défense de Landau ; Henri, qui suit, et Charlotte, morte sans alliance.

Henri de Couci-Poilcourt, né le 12 janvier 1670, entra au service en 1687, fut fait colonel en 1710, après la défense de Douai, se retira brigadier en 1720, et mourut, le 25 février 1733, au château d'Escordal, des suites des nombreuses et grièves blessures qu'il avait reçues, laissant de Marie-Charlotte du Bois, sa femme, fille de Nicolas du Bois, seigneur d'Escordal, trois fils : Charles-Nicolas, qui suit ; Nicolas-Louis, mort, en 1734, des suites d'un coup de feu ; Jean-François, actuellement (1783) prieur-mage de Saint-Antonin ; et une fille, morte sans postérité.

Charles-Nicolas, l'aîné des fils de Henri de Couci-Poilcourt, né le 6 février 1715, a fait les guerres de 1733 et de 1741. Il a épousé, le 4 janvier 1743, Anne-Marie-Henriette, fille de Jean du Bois, seigneur d'Escordal, dont il a eu quinze enfants, réduits par mort à six, trois fils et trois filles : François-Charles, qui suit ; Jean-Charles, aumônier de la reine, né le 23 septembre 1746, évêque de la Rochelle, puis archevêque de Reims ; Philippe-Louis, né le 27 août 1752. Des trois filles, les deux premières, Angélique-Aimée et Marie Françoise, sont chanoinesses de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, et Anne-Gabrielle-Marguerite-Thérèse, la troisième, l'est de Sainte-Remfroie de Denain.

François-Charles, né le 5 août 1745, a fait en Allemagne les campagnes de 1758—1762. Le roi, pour favoriser son établissement, lui accorda, par brevet du 4 janvier 1783, une pension avec assurance de douaire, *en considération des services que sa maison illustre, alliée à celle de France, n'a cessé de rendre à sa majesté et aux rois ses prédécesseurs.* Il a épousé, le 3 février suivant, Louise-Elisabeth, fille de défunt Joachim de Dreux-Brezé, grand-maître des cérémonies de France, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel de Pezé, dont il a une fille, Alix-Enguerande-Charlotte-Louise, née le 10 décembre 1783.

En donnant la suite des sires de Couci depuis que cette baronnie est sortie de leur maison, nous avons dérogé à la loi que nous nous étions imposée pour les grands feudataires du royaume. C'est une exception que nous avons jugé devoir faire en faveur d'une maison qu'on avait crue éteinte sur la foi d'un écrivain du seizième siècle, ignorant, pour ne rien dire de plus ; mais dont l'existence persévérante de mâle en mâle jusqu'à nos jours est prouvée par une foule de monuments déposés au cabinet des ordres, et vérifiés après le plus sérieux examen par le généalogiste de ces ordres.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE SOISSONS.

Le Soissonnais, *civitas Suessionum*, aujourd'hui renfermé dans un espace d'environ treize lieues de longueur sur huit de largeur, entre le Noyonnais, la Champagne, le Laonnais et le Valois, avait originairement des limites beaucoup plus reculées. Borné au Couchant par les terres des Vermandois et des Bellovaques, et par une partie de celles des Parisiens et des peuples appelés depuis *Meldi* (ce sont ceux du diocèse de Meaux), il s'étendait du côté du Midi au-delà de la Marne, et touchait à l'extrémité du pays des Senonais; la cité des Rémois, dans laquelle était comprise, sinon la totalité, du moins une partie du Laonnais, lui servait de frontière à l'Orient; et enfin du côté du Nord, il confinait au pays des Nerviens; ce qui donnait une longueur de vingt-quatre lieues sur neuf de largeur. Ce petit état comprenait douze villes, dont il n'est pas facile de marquer la position, pas même celle de la capitale, appelée dans les anciens géographes, tantôt *Noviodunum*, tantôt *Augusta Suessionum*. Les Rémois du tems de César regardaient les Soissonnais comme leurs frères, étant unis avec eux par les liens du sang, par les mêmes lois, par la même forme de gouvernement. Cependant les Soissonnais avaient un roi particulier. C'était Galba, lorsque César entra dans les Gaules. Il avait succédé à Divitiac, qui avait passé en Angleterre, où il s'était établi après avoir fait la conquête de la côte méridionale de cette île. Galba n'avait point dégénéré de la valeur de son devancier. Résolu de maintenir la liberté de son pays, il se mit à la tête de la confédération que firent tous les Belges, à l'exception des Rémois, pour s'opposer à l'invasion des Romains. Bientôt il eut une armée d'environ cent soixante mille hommes, dont la cinquième partie était tirée du Soissonnais; ce qui doit faire juger de sa population. Il s'en fallait bien que César eût des forces aussi considérables; mais son habileté et la discipline qui régnait dans son armée suppléèrent au nombre. Par des marches savantes et des attaques imprévues, il trompa les alliés, leur fit perdre beaucoup de monde, et jeta parmi eux l'épouvante et la désunion. Malgré les efforts que fit Galba pour les retenir sous ses drapeaux, ils abandonnèrent la campagne, retournèrent chacun chez eux, et forcèrent par leur retraite ce général d'aller se renfermer dans sa capitale. César ne tarda pas à venir l'y assiéger. La place fit d'abord une assez vigoureuse résistance; mais lorsqu'elle vit les machines qu'on préparait pour lui donner l'assaut, elle prit le parti de se rendre, après quoi tout le reste plia devant les Romains. César, devenu maître de la Gaule belgique, réunit sous une même cité les Soissonnais aux Rémois, et les déclara également libres, c'est-à-dire, exempts des impôts et de la plupart des charges publiques; et comme Reims passait pour la métropole de la Belgique, Soissons tint le second rang dans cette partie des Gaules: de là vient en partie le titre de premier suffragant, dont jouit encore l'évêque de Soissons dans la province ecclésiastique de Reims; à quoi l'on peut ajouter que la lumière de l'évangile fut apportée dans l'une et l'autre villes environ le même tems, c'est-à-dire, vers le commencement du troisième siècle. Sixte, premier évêque de Reims, ordonna Sinice premier évêque de Soissons.

Les Soissonnais demeurèrent constamment fidèles aux Romains parmi les révolutions que l'empire de ces maîtres du monde éprouva dans les Gaules. Classicus et Civilis, qui firent soulever une grande partie des Belges, tandis que Galba, Otton et Vitellius se disputaient l'empire, ne purent entraîner les Soissonnais dans leur révolte. Lors même que les Barbares vinrent de toutes parts inonder les Gaules, Soissons conserva le même attachement pour les Romains. Elle tint ses portes fermées aux Vandales et aux Huns, qui n'osèrent entreprendre de les forcer. Lorsque ces deux torrents furent passés, elle reprit un nouveau lustre en devenant la résidence du préfet des Gaules. Ce fut Egidius ou Gilon, successeur du patrice Aëtius, qui en fit le chef-lieu de son département. Il fortifia cette ville de manière que ni Clodion ni Childéric, rois des Francs, n'osèrent l'attaquer. Grégoire de Tours donne à Egidius le titre de roi. Il en exerçait en effet l'autorité sur les Gaulois, qui n'avaient point encore subi le joug des Barbares: les Francs eux-mêmes lui déférèrent ce titre en le substituant à leur roi Childéric, qu'ils avaient chassé. Egidius, à la vérité, ne mit pas assez de modération dans son gouvernement pour faire oublier le prince qu'il remplaçait: les Francs, bientôt las de son despotisme, rappelèrent Childéric; mais Egidius resta maître, comme auparavant, des Gaulois-Romains, et suspendit par son habileté, la ruine entière de l'Empire romain dans les Gaules. Son fils, Siagrius, qui lui succéda vers l'an 463, marcha sur ses traces. Il arrêta les progrès de Childéric; mais sa valeur échoua contre celle de Clovis, qui remplaça Childéric, son père, sur le trône des Francs. Battu par ce prince en bataille rangée, l'an 481, près de Soissons, et obligé d'aller chercher une retraite chez les Visigoths, il laissa le sort des Gaulois-Romains à la merci du vainqueur, qui, l'ayant redemandé lui-même au roi des Visigoths, éteignit dans son sang la domination des Romains dans les Gaules.

Dans le partage que Clovis fit de sa monarchie à ses enfants, Soissons devint la capitale du royaume de Clotaire; celui-ci ayant ensuite recueilli toute la succession de Clovis, fit en faveur de ses enfants une nouvelle division des Gaules, et assigna le royaume de Soissons à Chilpéric. Clotaire II, fils de ce dernier, hérita de lui, et régna ensuite sur toute la France après la défaite des rois d'Austrasie et de Bourgogne.

L'an 752, le maire Pepin le Bref fut sacré roi de France, au mois de mars, à Soissons, par saint Boniface, archevêque de Mayence. Carloman, son second fils, roi d'Austrasie, fut pareillement sacré dans cette même ville, le même jour que Charles,

son aîné, roi de Neustrie, le fut à Noyon, c'est-à-dire, le 9 octobre 768.

« L'origine du comté de Soissons, dit M. d'Aguesseau, est » aussi ancienne que celle des ducs et des comtes dans le royaume ». Le Soissonnais avait été même décoré du titre de duché sous la première race de nos rois. Grégoire de Tours (l. 9, c. 9) dit en effet que Ranchin, duc de Soissons, ayant été tué par ordre du roi Childebert, ce prince envoya en sa place un seigneur, nommé Magnoald, avec la même qualité de duc : *In locum Ranchingi Magnoaldis dirigitur dux*. Il est inutile d'avertir que ces ducs et comtes étaient de simples officiers destituables au gré de leur maître : il n'y en avait pas d'autres sous la premiere et la seconde races jusqu'à l'établissement des fiefs.

GUI.

Le premier comte feudataire de Soissons est Gui, fils d'Herbert III, comte de Vermandois, et non d'Herbert II, père d'Albert Ier. Le comté de Soissons lui échut par son mariage avec Adélaïde, fille de Giselbert, gouverneur du Soissonnais. Il fit un voyage à Rome, l'an 969, avec Adalberon, archevêque de Reims. Le roi Hugues Capet ayant offert, l'an 988, l'archevêché de Reims à Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, pour le détacher du parti du duc Charles son oncle, Gui se rendit caution de la fidélité d'Arnoul avec Gilbert, comte de Rouci, et Brunon, évêque de Langres, frère de ce dernier. Mais cet engagement pensa leur être funeste à tous les trois : Arnoul, l'année suivante, ayant violé sa parole en introduisant son oncle dans Reims, peu s'en fallut que le roi ne les fit mourir. On ignore combien de tems Gui survécut à cet événement. L'obituaire de l'église de Soissons, dont il était bienfaiteur, met sa mort au 15 juin, sans marquer l'année.

Adélaïde, après la mort de Gui, son époux, se remaria à Notcher, comte de Bar-sur-Aube, qui devint par cette alliance comte de Soissons. L'obituaire de Saint-Jean-des-Vignes place la mort d'Adélaïde au 31 mars. De son premier mariage, elle laissa un fils, qui suit.

RENAUD Ier.

Renaud Ier, fils de Gui et d'Adélaïde, succéda à sa mère dans le comté de Soissons l'an 1047 au plus tard. Etant tombé dans la disgrâce de Henri Ier, roi de France, il fut assiégé par ce monarque dans sa forteresse, appelée *la Tour des Comtes*. Henri, l'ayant emportée l'an 1057, la fit démolir. Renaud mourut pendant ce siége, le premier avril, laissant d'Adélaïde de Rouci, sa femme, un fils nommé Gui, qui mourut environ quinze jours après lui, sans alliance, et une fille qui demeura en la garde du roi Henri.

GUILLAUME BUSAC.

1058. Guillaume, dit Busac, fils de Guillaume Ier, comte d'Eu, et de Lesceline de Harcourt, comtesse d'Hyesmes, s'étant révolté contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, son cousin, fut obligé de sortir du pays, et vint chercher un asile à la cour de Henri Ier, roi de France. Ce prince lui fit épouser, l'an 1058, Adélaïde, fille de Renaud, comte de Soissons, et lui donna ce comté avec les autres biens de Renaud. Guillaume assista, l'an 1059, au sacre du roi Philippe Ier. Ce comte, ainsi que la plupart de ses égaux, n'était pas exempt de rapacité. Il voulut étendre son domaine aux dépens de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, et commença par établir des coutumes sur le lieu de Saint-Médard et sur le bourg de Croui. L'abbé Renaud en ayant porté ses plaintes à la cour, le jeune roi, Philippe Ier, se rendit, l'an 1065, à Soissons, et tint dans l'église de Saint-Médard un plaid dans lequel il condamna le comte Guillaume à se désister de son entreprise. L'arrêt rendu à cette occasion est important pour fixer le tems où Philippe sortit de tutelle. La chose était alors toute récente. *Exeunte me*, dit Philippe, *de Flandrensium comitis Balduini Mundiburdio*. (*Cartul. S. Medardi*, fol. 122, v°.) Guillaume, malgré cette condamnation, n'en fut pas moins attaché au roi Philippe. Il suivit ce prince dans ses guerres contre les ducs de Normandie, et y donna des preuves de sa valeur. Celle qui commença l'an 1098, fut la dernière où il se trouva. Il mourut la même année ou la suivante. Adélaïde, qui lui survécut, le fit père de Jean, qui suit; de Manassès, élu évêque de Cambrai par le peuple, sans le consentement du clergé, l'an 1092, puis transféré à Soissons en 1103; de Renaud, qui viendra ci-après; de Rantrude, femme d'Ives, seigneur de Nesle, tige de la branche de sa maison, qui dans la suite posséda le comté de Soissons; de Lithuise, femme de Geoffroi III, seigneur de Donzi; d'Agnès, mariée à Hervé de Montmorenci, seigneur de Marli, grand-boutillier de France; et d'Adélaïde, alliée à Gauthier Ier, comte de Brienne. (Albéric.)

JEAN Ier.

1099. Jean Ier, fils et successeur de Guillaume au comté de Soissons, n'est bien connu que par le portrait que nous a tracé de lui et de sa mère, Guibert de Nogent, auteur contemporain, dans l'histoire de sa propre vie (l. 3, c. 15); et voici comme il le dépeint : « Quoique fort habile dans le métier des » armes, le comte Jean cultivait néanmoins la paix avec soin, » mais uniquement pour son propre intérêt; car, marchant sur » les traces de ses ancêtres, il causa de grands dommages à » l'église de Soissons. Entre les hauts faits de sa mère, il ne » faut pas omettre qu'elle fit un jour arracher la langue et les » yeux à un diacre. Voilà ce que lui fit oser un parricide qu'elle » avait auparavant commis : je veux parler de la mort de son » frère, qu'elle fit empoisonner par le ministère d'un juif, pour » avoir le comté de Soissons. Mais la vengeance divine ne laissa » pas ces forfaits impunis; car le juif périt d'un coup de tonnerre, et la comtesse, après avoir bien soupé un jour de carnaval, fut frappée la nuit d'une paralysie qui lui ôta l'usage » de la parole et la conduisit au tombeau dans l'octave de Pâques. » Or, il y eut entre elle et ses deux fils, le comte Jean et l'évêque Manassès, je ne dirai pas du refroidissement, mais une » haine mortelle. Je me souviens qu'aux funérailles de sa mère, » le comte, après m'avoir raconté les traits que je viens de rapporter, m'ajouta : Que puis-je donner maintenant pour elle, » puisqu'elle n'a jamais fait aucune aumône de son vivant? » Enfin, le comte, à qui on pouvait dire avec vérité, *Ton père* » *était Amorrhéen et ta mère Héthéenne*, non seulement imita » l'un et l'autre, mais les surpassa en méchanceté. Il était si » porté pour la doctrine perfide des Juifs, que ce que la crainte » les empêchait de dire contre le sauveur, il avait la hardiesse » de le proférer. Mais pour bien connaître l'extravagance de ses » discours, on n'a qu'à lire le livre que j'ai écrit contre lui à la » prière du doyen Bernard. (C'est son traité contre les Juifs.) » Cet homme néanmoins, qui se plaisait à élever les Juifs au-dessus des Chrétiens, était regardé comme un insensé par » les Juifs même, qui le voyaient pratiquer notre religion tandis » qu'il approuvait la leur. Et certes aux fêtes de Noel, de la » Passion, de Pâques, etc., il se montrait si dévot, qu'on » avait peine à se persuader qu'il fût un infidèle ». Guibert, après avoir rapporté ensuite plusieurs traits de son irréligion et de sa lubricité, finit par dire qu'il mourut comme il avait vécu. Sa mort est rapportée au 24 septembre dans le nécrologe de l'église de Soissons. Mais les anciens monuments ne fournissent aucune lumière sur l'année où elle arriva. Ce qui est certain, c'est que tous les modernes se trompent en la plaçant vers l'an 1131, puisque Guibert de Nogent mourut lui-même en 1124, et qu'il n'écrivit pas cette année l'histoire de sa vie, d'où nous avons tiré celle du comte Jean. En supposant que cet écrit fut composé vers l'an 1120 (car ce fut un des der-

niers de Guibert), ce ne sera pas trop s'éloigner de la vérité que de mettre la mort du comte Jean vers l'an 1118. Son corps fut inhumé au prieuré de Coinci, près de l'évêque Manassès, son frère, décédé le premier mars 1109. (N. S.) Il avait épousé ADELINE, fille de Nevelon, seigneur de Pierrepont, avec laquelle il vécut fort mal. Cette dame, à qui il faisait mille infidélités, ayant été soupçonnée par lui d'user de représailles, offrit de se justifier par le fer chaud, ou par le combat d'un champion qui se battrait pour elle. Il est parlé de cette affaire dans la lettre cent quatre-vingts d'Ives de Chartres, écrite au comte Jean, pour lui remontrer que la loi de Dieu ne permet pas ces sortes d'épreuves. Ces remontrances firent leur effet. Content des offres de son épouse, le comte lui rendit la justice qui lui était due. Adeline lui survécut plusieurs années. On ignore si le comte Jean eut des enfants de son mariage; mais il est certain, par Albéric, qu'il n'en laissa point.

RENAUD II.

1118 ou environ. RENAUD II, frère, et non fils, du comte Jean, lui succéda en bas âge sous la tutelle de sa mère. L'an 1131, le roi Louis le Gros établit une commune à Soissons du consentement de l'évêque Goslen ou Joslen de Vergi, sans demander celui du comte. On infère de là que l'autorité des comtes de Soissons était bien moindre que celle des autres comtes, dans les terres desquels le roi n'eût pas osé faire une pareille entreprise sans leur aveu. (Brussel, *Nou. Ex. des Fiefs*, T. I, p. 178.) Cela est fort probable; car il est certain d'ailleurs que l'évêque de Soissons ne reconnaissait point d'autre seigneur que le roi, et ne dépendait en aucune façon du comte. Il faut en dire autant de l'abbé de Saint-Médard de Soissons. Renaud ayant usurpé, l'an 1132, l'église de Torni, appartenante au prieuré de Saint-Paul, membre de l'abbaye de la Seauve en Guienne, l'évêque Joslen, après des remontrances inutiles sur cette usurpation, le retrancha de la communion des fidèles. Le comte demeura deux ans dans les liens de l'excommunication. Honteux enfin de cet état, il revint à résipiscence, et fit un accommodement entre les mains de son évêque avec l'abbaye de la Seauve, au moyen de quoi les censures furent levées. C'est ce que nous apprend Joslen lui-même dans une charte donnée à ce sujet l'an 1134, (Mabil. *Ann.* T. VI; *App.* p. 664, col. 2.) La conversion de Renaud fut sincère, si l'on en juge par les libéralités qu'il fit en 1138 et 1140 à l'abbaye de Saint-Yved de Braine. La dernière de ces deux années, il fut attaqué de la lèpre, et, pour comble de disgrâce, la suivante il perdit son fils unique. Alors ayant fait ajourner tous ses héritiers présomptifs en présence de Goslen, son évêque, il leur fit part du dessein où il était de disposer de son vivant en faveur de l'un d'entre eux du comté de Soissons, de peur que sa succession après sa mort n'occasionât des contestations. Mais la désignation qu'il fit ensuite d'Ives de Nesle pour son successeur, ne fut pas reçue sans contradiction. Des amis communs vinrent à bout néanmoins de ménager un accommodement, dont la condition essentielle fut que Geoffroi de Donzi, Gauthier de Brienne, et Gui de Dampierre, céderaient tous leurs droits sur le comté de Soissons à Ives de Nesle, moyennant une certaine somme d'argent. Alors Ives, dit la charte ou notice, dont nous donnons l'extrait, offrit l'hommage-lige suivant la nature du fief. L'évêque refusa d'abord de le recevoir, à cause de l'absence de Mathieu de Montmorenci, un des héritiers présomptifs; mais comme l'on jugea qu'il n'était pas nécessaire de l'attendre, l'évêque reçut enfin Ives de Nesle à l'hommage-lige. Il restait encore une formalité à remplir : c'était de payer le *plaid*, ou relief, à l'arbitrage du seigneur, conformément à l'usage du royaume, qui ne permettait pas aux vassaux, sans cela, de recueillir les fiefs qui leur étaient échus en succession collatérale. Ives de Nesle pria l'évêque d'abonner ce droit, moyennant une rente de soixante livres par an et de dix muids de sel, à prendre sur le minage de Soissons. L'évêque y consentit; et outre les otages ou cautions qu'Ives donna au prélat pour sûreté de cette convention, le roi Louis le Jeune voulut bien lui-même y intervenir comme garant de ce traité. C'est ce que ce prince nous apprend lui-même par son diplôme qui subsiste en original dans les archives de la cathédrale de Soissons (*layette* 93), et où l'on voit encore la courroie de parchemin blanc à laquelle était attaché le sceau qui n'existe plus. La date porte l'an 1140 (suivant le vieux style), quatrième du règne de Louis, qui, ayant commencé au mois d'août 1140, courait encore jusqu'à ce mois dans l'an 1141. M. d'Aguesseau (T. VI, p. 219) rejète ces deux actes, comme fabriqués par l'évêque Goslen, pour s'attribuer au préjudice du roi la mouvance du comté de Soissons. Sauf le respect dû aux lumières de l'illustre chef de la magistrature, nous avouerons de bonne foi que nous n'avons pu reconnaître dans le diplôme de Louis le Jeune aucun caractère de fausseté. Nous dirons de plus que les éloges donnés à la vertu de Goslen par ses contemporains ne s'accordent nullement avec le crime de faussaire qu'on lui impute. Les historiens du Soissonnais rapportent la mort du comte Renaud à l'an 1146. Sa femme, nommée BATHILDE, suivant une charte du même Goslen (Mabil. *ibid.*), s'étant retirée à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, lorsqu'il était à l'agonie, y finit ses jours, selon l'obituaire de cette maison, le 28 juin; on ne marque point en quelle année.

IVES DE NESLE, DIT LE VIEUX.

1146. IVES DE NESLE, petit-fils de Guillaume de Busac par Rameutrude sa mère, femme d'Ives, et non Raoul, seigneur de Nesle et cousin germain de Renaud, lui succéda de la manière qu'on vient de rapporter. Il avait, suivant sa relation, deux frères puinés, Raoul et Dreux. L'an 1147, il fit hommage à Goslen son évêque, et lui donna un acte par lequel il reconnaissait tout ce qui s'était passé, comme nous l'avons rapporté, au sujet de la succession du comte Renaud; à quoi il ajoute que pour le plaid de l'évêque, il s'engage à lui donner et à ses successeurs à perpétuité tous les ans, sur les revenus de la portion du comté qui relevait de l'évêché, quatre muids et demi de sel et dix livres en argent, monnaie de Soissons; renonce de plus, comme avait fait avant lui le comte Renaud, à l'usage *sacrilége* où étaient ses prédécesseurs de piller la maison de l'évêque après sa mort; et pour caution de ses engagements, il donne, outre ses deux frères, Raoul et Dreux, la personne du roi Louis le Jeune, présent à cet acte, et Raoul (comte) de Péronne (ou de Vermandois). Il nomme ensuite quatre témoins, savoir le même Raoul, Albéric de Roye, Thierri, fils de Galeran, et Jean le Turc, et finit en disant qu'il a prié l'évêque, pour donner plus de force à cet acte, d'y apposer son sceau. C'est le seul sceau dont il fasse mention, et très-probablement celui dont le lacs en parchemin est encore attaché à la pièce. (*Arch. de la C. de Soissons*, *ibid.*) Il semble néanmoins que le sceau d'Ives de Nesle, qui s'obligeait lui seul, était bien plus nécessaire que celui de l'évêque. C'est la réflexion très-sensée de M. d'Aguesseau. (*Ibid.*) Mais en admettant l'induction qu'il en tire contre la sincérité de l'acte, le *vénérable* Goslen, qui serait le fabricateur de la pièce, ne doit plus être à nos yeux qu'un insigne faussaire, et peut-être le plus hardi qui eût existé jusqu'alors. Demeurons-en là, et poursuivons l'histoire d'Ives de Nesle. L'an 1147, il partit pour la croisade, à la suite du roi Louis le Jeune. Les écrivains du tems font l'éloge de la conduite qu'il tint dans cette expédition. De retour en France, il s'attacha au comte de Flandre, Thierri d'Alsace, et à Raoul le Vaillant, comte de Vermandois. Ce dernier l'ayant institué par son testament, l'an 1152, tuteur de ses enfants, il défendit leurs domaines contre les seigneurs voisins qui voulaient les usurper.

L'an 1155, le roi Louis le Jeune tint à Soissons, le 10

juin, une grande assemblée de prélats et de barons, dans laquelle il rendit une célèbre ordonnance, pour interdire pendant dix ans les guerres privées entre les seigneurs français. Il est dit, dans le préambule de cette ordonnance, qu'elle fut dressée avec le bon plaisir de ceux qui composaient ce parlement: *Ex quorum beneplacito ordinavimus*; et le comte Ives était de ce nombre. (Du Chesne, *Hist. Fran.*, T. IV, p. 583.) Il faut observer à ce sujet que nos rois faisaient alors deux sortes de statuts ou ordonnances, pour la police et pour l'administration de la justice. Les unes étaient observées sur les seules terres de leur domaine, et ils les faisaient de leur seule autorité, parce que leurs seuls vassaux étaient tenus de les exécuter. Les autres avaient force de loi dans tout le royaume, parce que les ducs et les comtes, ou les avaient faites de concert avec le monarque, ou les avaient ensuite adoptées. Cet usage subsistait encore du tems de saint Louis. Ce monarque ayant défendu les duels, le prieur de Saint-Pierre le-Moûtier s'opposa à l'exécution de cette loi, dans les terres soumises à sa haute justice, et son opposition fut jugée valable, par un arrêt du parlement, tenu à la Chandeleur de l'an 1260. Cet arrêt, rendu sur l'opposition d'un aussi petit seigneur que l'était le prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier, prouve, d'une manière décisive, la thèse que nous venons d'établir. Revenons au comte de Soissons. L'an 1161, il confirma la fondation, faite par le comte Renaud, son cousin, de l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Léger de Soissons.

Le comte Ives était considéré de l'empereur Frédéric Ier, et paraît avoir été en commerce de lettres avec lui. Ce prince ayant réduit et détruit la ville de Milan, au mois de mars de l'an 1162, lui écrivit pour lui faire part de cette expédition. Dans sa lettre, publiée par D. d'Acheri, et dont nous avons rendu compte à l'article des empereurs d'Allemagne, Frédéric lui déclare qu'il le compte au nombre de ses meilleurs amis. Ives mourut l'an 1178, suivant Gilbert de Mons, sans laisser d'enfants de ses deux femmes, Isabeau, dont on ignore l'origine, et Yolande, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut, laquelle se remaria depuis à Hugues IV, comte de Saint-Pol. Baudouin d'Avênes, dans sa chronique, dit du comte Ives le Vieux, qu'il surpassait tous les barons de son tems, en prudence et en générosité.

CONON.

1178. Conon ou Conan, seigneur de Pierre-Pont, fils de Raoul de Nesle, deuxième du nom, châtelain de Bruges, et de Gertrude, fille de Lambert, comte en Liégeois, suivant Hérimanne de Tournai (n° 34), succéda dans le comté de Soissons et dans les seigneuries de Nesle et de Falvi, à Ives, son oncle paternel, qui l'avait institué son héritier, par son testament, fait dès l'an 1157, et ratifié par le roi Louis le Jeune, comme suzerain immédiat du Soisonnais. Sa mère n'était rien moins qu'un modèle de vertu. Une ancienne généalogie des comtes de Hainaut, insérée dans le septième tome du Spicilège, porte qu'Evrard Raduel, petit-fils par sa mère de Baudouin II, comte de Hainaut, admit dans son lit, du vivant de sa femme, la mère de Conan, de Jean et de Raoul, comtes de Soissons, et qu'il en eut un fils, nommé Baudouin, qui devint seigneur de Mortagne et châtelain de Tournai. L'an 1180, de concert avec sa femme, Conon fit un accord avec l'abbaye de Saint-Médard, portant que leurs hommes respectifs ne pourraient, sans permission de leur seigneur, passer de la terre de l'un dans celle de l'autre. Cela était du droit commun, ces hommes étant, à ce qu'il paraît, des serfs attachés à la glèbe. (*Cartul. de S. Médard*, fol. 50, r°.) Conan mourut la même année, avant Pâques, selon Gilbert de Mons; car c'est ainsi qu'il faut entendre, l'an 1179, que ce chroniqueur donne pour l'époque de sa mort. D'Agathe de Pierre-Fons, son épouse, qui lui survécut, il ne laissa point d'enfants. Elle était fille de Dreux II, seigneur de Pierre-Fons, et héritière de Nevelon, son frère, mort sans lignée.

RAOUL.

1180. Raoul de Nesle, troisième du nom, dit le Bon, succéda dans le comté de Soissons et dans les autres biens de sa maison, à Conon, son frère, excepté en la terre de Nesle et en la châtellenie de Bruges, qui furent le partage de Jean, son frère. Etant parti, l'an 1190, pour la Terre-Sainte, avec le roi Philippe Auguste, il se distingua au siége d'Acre. Ce monarque, à son retour, l'employa dans les affaires les plus importantes du royaume. La valeur et la science politique ne furent pas les seules qualités qui distinguèrent Raoul. Il était outre cela, l'un des meilleurs poètes français de son tems, avec Thibaut, comte de Champagne. Raoul, en cultivant les lettres, ne négligeait pas les droits de son comté. Il eut avec Jacques de Basoches, évêque de Soissons, touchant les limites de leur juridiction respective, des contestations assez longues, qui furent enfin terminées, l'an 1225, par jugement arbitral de l'évêque de Laon. (*Très. des Ch.*, *coffre* 216, *lias.*, 9.) Il assista, l'an 1227, à la dédicace de l'église abbatiale de Long-Pont, qui se fit en présence du roi saint Louis, et eut l'honneur de servir ce prince au festin qui suivit la cérémonie. Ce comte mourut le 4 janvier de l'an 1237 (N. S.), et fut enterré dans le chapitre de l'abbaye de Long-Pont, dont il était bienfaiteur. Plusieurs églises du Soissonnais reçurent des marques de sa libéralité. Il avait épousé, 1° avant l'an 1184, Alix, fille de Robert de France, comte de Dreux, déjà veuve de trois maris, et morte avant l'an 1210, après lui avoir donné Gertrude, femme, 1° de Jean, comte de Beaumont-sur-Oise, 2° de Mathieu II de Montmorenci, connétable de France; Aliénor, mariée à Etienne de Sancerre, seigneur de Châtillon-sur-Loing, grand-boutillier de France, dont elle fut la première femme; et une autre fille. Raoul épousa en secondes noces, l'an 1210 au plus tard, Yolande, fille de Geoffroi IV, sire de Joinville, morte en 1225, sans enfants. Ade, sa troisième femme, fille de Henri IV, comte de Grand-Pré (morte le 4 décembre 1239), lui donna Jean qui suit; et Raoul, sire ou vicomte de Cœuvres, qui accompagna le roi saint Louis dans son premier voyage d'outre-mer. On donne au comte Raoul pour quatrième femme, N., comtesse d'Hangest, qui le fit père d'Yolande, femme de Bernard V, sire de Moreuil, dont est issue la maison de Soissons-Moreuil. La comtesse Alix fut inhumée auprès de son époux dans le chapitre de Long-Pont, où l'on voit son épitaphe rapportée par dom Martenne (*Voy. lit.* p. 11) en ces termes:

> A. Comitissa pia *de Soissons* quæ jaces hic,
> Regno felici tecum sit virgo Maria,
> Mater egenorum, multorum plena bonorum;
> Heu! laus horum cibus est vermiculorum.

JEAN II.

1237. Jean II de Nesle, dit le Bon et le Bègue, chevalier, fils aîné de Raoul, lui succéda au comté de Soissons, qu'il gouvernait depuis plusieurs années avec lui. Il avait assisté, l'an 1230, au jugement des pairs, rendu contre Pierre Mauclerc, son cousin, duc de Bretagne; et quatre ans après, celui-ci ayant fait sa paix dans la ville d'Angers avec le roi saint Louis, le duc de Bourgogne, Hugues IV, et Jean de Soissons, se portèrent pour garants de sa fidélité. L'an 1271, Jean de Soissons ayant établi des garennes dans la terre de Buci le-Long, et en d'autres appartenantes à la cathédrale de Soissons, s'attira de la part du chapitre une excommunication pour n'avoir pas voulu renoncer à cette entreprise. Comme

il ne tenait compte de l'anathème lancé contre lui, cette compagnie le fit confirmer, au mois de septembre 1232, par trois commissaires apostoliques, savoir, Guimond, doyen de Meaux, Geofroi, archidiacre de Brie, et Simon de Luzanci, chanoine aussi de Meaux. Ce réaggravat ne servit qu'à irriter le coupable. Ne gardant plus aucune mesure, il fit main basse sur tout ce qui appartenait à l'église de Soissons, hommes, chevaux, et autres effets; il porta même la main sur un des chanoines, qu'il mit en prison. Le roi saint Louis, informé de ces violences, donna ordre à ses baillis de les réprimer. Jean de Soissons voyant l'orage prêt à fondre sur lui, commença de rentrer en lui-même, et proposa à ses parties de s'en remettre au jugement du métropolitain (Henri de Dreux, archevêque de Reims); ce qui fut accepté. Par son jugement, rendu au mois de juin 1233, le prélat condamna Jean de Soissons à se désister de ses prétentions sur les terres du chapitre, restituer ce qu'il lui avait enlevé, relâcher ses hommes qu'il tenait en prison; et pour avoir eu la témérité d'y mettre un chanoine, il fut dit qu'au jour qu'on lui indiquerait, il viendrait à la cathédrale nu-pieds, en chemise et en braies, tenant un paquet de verges entre ses bras, et qu'en cet état il marcherait à la suite de la procession, au retour de laquelle il présenterait ses verges au doyen pour recevoir de lui la discipline. La même pénitence fut enjointe à ceux qui l'avaient aidé à prendre le chanoine. (*Archiv. de l'église de Sois. layette* 93, *lias.* 4.) Ce châtiment lui fut salutaire, et le rendit plus circonspect dans ses démarches.

L'an 1240, le comte Jean fut présent dans Saumur, le 25 juin, à l'assemblée des barons, où saint Louis donna le comté de Poitiers à son frere Alphonse, après l'avoir fait chevalier. On remarque qu'au festin qui se donna dans cette occasion, le comte de Soissons eut l'honneur de servir le roi, comme Raoul, son père, avait fait à la dédicace de l'église de Long-Pont. Il suivit ce monarque, l'an 1242, dans la guerre qu'il fit au comte de la Marche. L'an 1248, il fut du voyage d'outre-mer; et fut accompagné, dans cette expédition, de Raoul, sire de Cœuvres, son frère, et de plusieurs de ses vassaux. Ayant débarqué en Egypte avec le roi saint Louis l'année suivante, il se distingua dans toutes les occasions contre les Infideles. Le sire de Joinville, qui était mari de sa cousine, raconte plusieurs faits d'armes, par lesquels ils se distingua dans cette expédition; et dans ce récit on voit qu'ils joignaient, l'un et l'autre, l'enjouement et la valeur. A l'affaire de la Massoure, comme ils gardaient ensemble un pont sur un bras du Nil, ils se virent tout-à-coup assaillis par un gros de Turcs. Après les avoir repoussés, le comte dit à Joinville: *Sénéchal, laissons crier et braire cette quenaille. Et par la quoiffe-Dieu, ainsi qu'il juroit, encore parlerons-nous, vous et moy, de cette journée en chambre devant des dames.* Mais à la fin il fut fait prisonnier par les Musulmans avec le saint roi et toute l'armée chrétienne. L'an 1250, après sa délivrance, il s'excusa d'accompagner le roi en Palestine. Le monarque admit ses excuses, et lui permit de partir. Il s'embarqua donc le 27 mai avec les comtes de Flandre et de Bretagne pour retourner en France. Rendu à son royaume, saint Louis employa le comte de Soissons en plusieurs affaires importantes. Ce fut un des seigneurs que le monarque chargea du soin de tenir les plaids de la porte, c'est-à-dire, d'entendre les plaintes de ses sujets et de recevoir leurs requêtes. *Car de coutume*, dit le sire de Joinville, *après ce que les sires de Neelles et le bon seigneur de Soissons, moy et autres de ses prouches avyons esté à la messe, il falloit que nous alissions oir les pletz de la porte, que maintenant on appelle les requestes du palais à Paris. Et quant li bon roy estoit au matin venu du Moustier, il nous envoyoit quérir, et nous demandoit comment tout se portoit, et s'il y en avoit nul qu'on ne peust despescher sans luy. Et quant il en y avoit aucuns, nous le lui disions. Et alors les envoyoit quérir, et leur demandoit à quoi il tenoit qu'ilz n'avoient agréable l'offre de ses gents, et tantost les contentoit, et mettoit en raison et en droicture.* Charles d'Anjou, frère de saint Louis, ayant entrepris la conquête du royaume de Sicile, le comte de Soissons fut des premiers à se joindre avec un corps de ses troupes à l'armée que la comtesse Béatrix, femme de Charles, lui amena, l'an 1265, devant Rome. Il eut part sans doute à la grande victoire que ce prince remporta, le 26 février de l'année suivante, sur Mainfroi, son rival, qui périt dans la mêlée. (*Nouv. Hist. de Prov.*, T. III, p. 17.) L'an 1269, se disposant à partir avec le saint roi pour l'expédition d'Afrique, le comte Jean fit son testament le 2 avril. Il mourut avant la fin de l'année suivante. Mais on ne peut dire positivement s'il accompagna le roi jusqu'à Tunis, ou s'il mourut en chemin. Quoi qu'il en soit, il laissa de Marie, sa première femme, fille et héritière de Roger, seigneur de Chimai (morte avant 1240), Jean, qui suit; Raoul, mort sans lignée; Eléonore, femme de Renaud de Thouars, seigneur de Tifauges, avec deux autres filles. Mahaut, sa seconde femme, fille de Sulpice III, seigneur d'Amboise, de Montrichard, etc., ne lui donna point d'enfants, et mourut avant lui.

JEAN III.

1270. Jean III de Nesle, seigneur de Chimai, successeur de Jean II, son père, au comté de Soissons, mourut en 1284, et fut enterré à l'abbaye de Long-Pont. Du vivant de son père, il avait accompagné Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples. L'an 1272 (N. S.), par sa charte du mois de février, il ratifia, avec quelques modifications, les lettres de franchise accordées aux habitants de Buci, Troni, Margival, Croi, Cuffiers, Pommiers, Villeneuve, Aile et dépendances. (*Ordonn.*, T. XI, p. 411.) Il avait épousé avant 1268 Marguerite, fille d'Amauri VI, comte de Montfort (morte après l'an 1288), dont il eut Jean, qui suit; Raoul, vicomte d'Hostel; Jean, dit Antherre, prévôt de l'église de Reims; et Marie femme d'Eustache de Conflans.

JEAN IV.

1284. Jean IV de Nesle, seigneur de Chimai du vivant de Jean III, son père, lui succéda au comté de Soissons. Sa mort arriva vers la fin de 1289. Il avait épousé avant 1281, Marguerite, fille puînée de Hugues, seigneur de Rumigni, l'un des plus puissants seigneurs de son tems, et dont la fille aînée, Elisabeth, avait épousé Thibaut II, duc de Lorraine. Jean laissa de son mariage deux fils, Jean et Hugues qui suivent.

JEAN V.

1289 ou environ. Jean V, né l'an 1281, succéda, sous la tutelle de Raoul, vicomte d'Hostel, son oncle, à Jean IV, son père, dans le comté de Soissons et la seigneurie de Chimai. Il mourut vers la fin de 1297 sans alliance, n'étant encore que damoiseau.

HUGUES.

1297 ou environ. Hugues de Nesle, frère de Jean V, lui succéda au comté de Soissons, et dans la seigneurie de Chimai, l'an 1298 au plus tard. L'an 1302, il servit en l'ost de Flandre avec deux chevaliers et vingt-cinq écuyers. Il mourut l'an 1306, laissant de Jeanne, son épouse, fille aînée de Renaud, seigneur d'Argies en Picardie, une fille unique, qui suit. La comtesse Jeanne se remaria à Jean de Clermont, baron de Charolais, petit-fils de saint Louis, puis à Hugues de Châtillon, seigneur de Leuze, et mourut l'an 1334, dix-huit ans après son second époux, décédé l'an 1316, comme il se disposait à partir pour la Terre-Sainte. (Nic. Triveth.)

MARGUERITE ET JEAN DE HAINAUT.

1306. MARGUERITE, fille posthume et unique de Hugues de Nesle, lui succéda au comté de Soissons et dans la seigneurie de Chimai. Elle épousa, l'an 1316, JEAN DE HAINAUT, seigneur de Beaumont, de Valenciennes, etc., frère de Guillaume le Bon, comte de Hainaut et de Hollande. Dormai place ce mariage vers l'an 1325. Cette année, les bourgeois de Soissons, accablés par les amendes auxquelles ils avaient été condamnés par le parlement au sujet des procès qu'ils avaient avec les chanoines de la cathédrale, pour raison des droits respectifs de la commune et du chapitre, prirent le parti de renoncer à leur privilége et de demander au roi, Charles le Bel, un prévôt royal au lieu du maire qui était à la tête de la commune. Charles leur accorda ce qu'ils désiraient, par ses lettres données à Saint-Christophe en Hallate le 4 novembre 1325; lettres par lesquelles il est dit que la prévôté de Soissons ressortira, non à celle de Laon, mais au bailliage de Vermandois.

Le comte Jean conduisit, l'an 1327, en Angleterre, Philippe, sa nièce, pour épouser le roi Edouard III. C'était le troisième voyage qu'il faisait en ce royaume. L'an 1328, il fit merveille pour la France à la bataille de Cassel, où le comte son frère eût été tué ou fait prisonnier sans les efforts héroïques qu'il fit pour le sauver. Mais, l'an 1337, il se déclara pour l'Angleterre dans l'assemblée de Hall, où plusieurs seigneurs de l'empire s'étaient rendus à l'invitation d'Edouard III. S'étant rendu, l'année suivante, le 1er de septembre, avec ces mêmes confédérés à Malines, il signa avec eux le cartel de défi qu'ils envoyèrent au roi de France. Son dévouement pour le parti qu'il avait pris étouffa dans son cœur jusqu'aux sentiments de la nature. Jeanne, sa fille, avait épousé Louis de Châtillon, fils de Gui, comte de Blois, qui demeura fidèle au roi de France. Le comte de Soissons, au lieu d'épargner la ville de Guise, qui appartenait à son gendre et où sa fille était renfermée, déchargea toute sa fureur sur cette place et ses dépendances, brûla la ville, fit abattre les moulins qui l'avoisinaient, et ravagea tous les environs. La trêve que la comtesse douairière de Hainaut ménagea, l'an 1340, entre les deux couronnes, ayant suspendu les hostilités, le comte de Blois profita de cet armistice pour travailler à ramener le comte de Soissons, son beau-frère, dans le parti de son légitime souverain. Il y réussit, et depuis ce tems, le comte Jean servit le roi Philippe de Valois avec autant d'ardeur qu'il en avait montré pour les intérêts d'Edouard III. On le vit à la funeste journée de Créci, en 1346, arracher de la mêlée le roi son maître, lorsque tout était désespéré, l'accompagner, lui cinquième, jusqu'au château de Broyes, et de là, avec un peu plus de compagnie, jusqu'à la ville d'Amiens: « Service, dit judicieusement Dormai, qui, en tirant le roi du danger de la mort ou de la prison, empêcha la perte du royaume ». Jean de Hainaut n'avait point servi l'année précédente avec le même bonheur le comte Guillaume, son neveu dans son expédition contre les Frisons révoltés. La flotte qu'il commandait avec lui ayant été séparée par les vents, il aborda le premier, et n'écoutant que son courage, il attaqua les rebelles avant que son neveu l'eût joint avec le reste de la flotte. Guillaume étant arrivé comme son oncle les poursuivait, imita son imprudence; et, sans attendre que toutes ses troupes eussent débarqué, il courut la campagne, le fer et le feu à la main, n'étant soutenu que de cinq cents hommes. Sa témérité eut le sort qu'elle méritait; il tomba dans une embuscade où il périt. Son armée fut ensuite battue avec perte de trois mille sept cents hommes; et Jean de Hainaut ne regagna qu'à grande peine ses vaisseaux avec ceux qui avaient échappé au carnage. Celui-ci n'était plus alors comte de Soissons. De concert avec sa femme, il avait cédé ce comté, l'an 1344, à sa fille et à son gendre. Marguerite, sa femme, termina ses jours en 1350. Il lui survécut près de sept ans, étant mort le 11 mars 1357. (N. S.). Son corps fut enterré aux Cordeliers de Valenciennes.

JEANNE ET LOUIS DE CHATILLON.

1344. JEANNE, fille unique de Jean de Hainaut et de Marguerite de Nesle, leur succéda dans le comté de Soissons et la seigneurie de Chimai, par la cession qu'ils lui en firent en 1344. Elle était mariée pour lors depuis plusieurs années à LOUIS DE CHATILLON, qui devint comte de Blois en 1342. Jeanne communiqua le titre de comte de Soissons à son époux, qui n'en jouit pas longtems, ayant été tué, le 26 août 1346, à la bataille de Créci. De son mariage il laissa trois fils, Louis, Jean et Gui. Jeanne, sa veuve, eut la tutelle de ces trois enfants avec Guillaume le Riche, comte de Namur, à qui elle se remaria. Cette princesse étant morte l'an 1350, la garde-noble de ses trois enfants passa au duc de Bretagne, Charles de Blois, leur oncle maternel.

GUI.

L'an 1361, GUI, par le partage qu'il fit au mois de juin avec ses frères, devint comte de Soissons, seigneur de Chimai, d'Argies, de Clari et de Catheu. Louis, son aîné, ayant été choisi pour être l'un des otages que le roi Jean donna au roi d'Angleterre pour obtenir sa liberté, Gui consentit à prendre sa place, et d'aller en Angleterre au lieu de lui, à condition qu'il payerait sa dépense tant que l'otage durerait. Il paraît qu'en partant, Gui remit le comté de Soissons à Louis. Du moins il est certain que Louis ajouta à ses qualités celle de comte de Soissons, et qu'il rendit même hommage de ce comté au roi. Mais, l'an 1366, par acte du 13 juillet, Louis se dessaisit du comté de Soissons en faveur de Gui, qui était encore alors retenu en Angleterre. L'année suivante, ennuyé de sa longue captivité, Gui, pour obtenir sa liberté, vendit son comté de Soissons à Enguerand de Couci, que la même disgrâce avait conduit en Angleterre, mais qui, plus fortuné que lui, ayant eu le bonheur de plaire à la fille du roi Edouard, fut enfin choisi pour être le gendre de celui auquel il avait été donné en otage. L'acte de vente fut passé le 5 juillet 1367. Gui dans la suite devint comte de Blois et héritier de plusieurs autres terres, qui le rendirent un des plus puissants seigneurs de France. (Voy. *les comtes de Blois.*)

ENGUERAND DE COUCI.

1367. ENGUERAND, sire de Couci, VIIe du nom, devint comte de Soissons par la vente que lui fit de ce comté Gui de Châtillon, et par la libéralité d'Edouard, roi d'Angleterre, qui en paya le prix. Ce comté fut la dot d'ISABELLE, fille de ce prince, qu'Enguerand épousa, et tint lieu d'une rente de quatre mille livres, qu'Edouard lui avait promise par son contrat de mariage. Enguerand fit fortifier et agrandir le château de Soissons, de manière qu'il tenait en bride les bourgeois, et présentait un aspect redoutable aux étrangers. Nous avons donné ailleurs le détail des exploits par lesquels il signala sa valeur et son habileté dans le métier des armes. Il mourut, le 18 février 1397, à Burse en Bithynie, après la bataille de Nicopoli, où il avait été fait prisonnier. De son mariage avec ISABELLE D'ANGLETERRE, il laissa deux filles, Marie, qui suit; et Philippe, femme du duc d'Irlande. D'ISABELLE DE LORRAINE, sa seconde femme, il eut une autre fille, nommée comme sa mère. (*Voy.* Enguerand VII, *sire de Couci*).

MARIE DE COUCI.

1397. MARIE, fille aînée d'Enguerand et d'Isabelle d'Angleterre, se porta pour leur unique héritière, et se mit en possession de toutes leurs terres. Elle était veuve pour lors de Henri de Bar, marquis de Pont, fils aîné de Robert, comte de Bar, qu'elle avait épousé l'an 1383, et qui fut tué, l'an 1396, à la bataille de Nicopoli. L'an 1400, Marie vendit pour quatre cent mille livres, par contrat du 15 novembre, à Louis, duc d'Orléans, les seigneu-

ries de Couci, de Marle et de la Fère. Isabelle de Lorraine, veuve d'Enguerand, comme ayant la garde-noble d'Isabelle, sa fille, prétendit que cette vente était nulle, parce qu'une portion de ces terres devait appartenir à sa fille, et qu'elle-même devait en avoir la moitié ou du moins le tiers. Le duc d'Orléans, troublé dans la jouissance de son acquisition, intenta contre Marie une demande en garantie. Ce fut pour faire cesser cette demande, et pour dédommager le duc de la perte qu'il faisait par l'éviction d'une partie des seigneuries de Couci, de la Fere et de Marle, que Marie lui céda, l'an 1404, le 13 mai, tout ce qu'elle avait ou pourrait avoir par la *succession d'aucunes de ses sœurs* au comté de Soissons et en la seigneurie de Ham, etc. Mais le procès ne fut point terminé par là. Marie finit ses jours l'an 1405 (N. S.), laissant un fils, qui suit. (Voy. *les sires de Couci.*)

ROBERT DE BAR.

1405. Robert de Bar, fils de Henri de Bar et de Marie de Couci, eut à soutenir le procès qu'Isabelle, sa tante, avait intenté à sa mère, et qui se poursuivait toujours. Il fut jugé définitivement, comme on l'a dit ci-devant, le 11 août 1408, en faveur d'Isabelle, qui eut la moitié de la baronnie de Couci et de ses dépendances. A l'égard du comté de Soissons, il resta tout entier à Charles, fils et successeur de Louis, duc d'Orléans. Mais ce prince, se trouvant hors d'état d'achever le paiement de la somme qu'il devait pour l'acquisition de ce comté, fut obligé de transiger, en 1412, avec Robert de Bar, et de lui rétrocéder la moitié par indivis du comté de Soissons. La portion de Charles passa, l'an 1466, à Louis, son fils, lequel étant monté sur le trône de France après la mort du roi Charles VIII, elle fut réunie de droit au domaine de la couronne; mais elle ne le fut pas de fait, parce que ce prince déclara que son intention était qu'elle fût administrée séparément. En effet, il la donna peu de tems après à Claude, sa fille, qui épousa François Ier. Cette princesse étant morte l'an 1524, la moitié par indivis du comté de Soissons tomba entre les mains de Henri II, sous lequel elle fut enfin réunie de fait au domaine du roi.

Revenons à Robert de Bar, possesseur de l'autre moitié indivise du comté de Soissons. Trois ans avant la transaction dont on vient de parler, il en avait fait une autre (le 8 avril 1409) avec Edouard de Bar, marquis de Pont, fils aîné de Robert, duc de Bar, par laquelle il devint possesseur des seigneuries de Marle, d'Oisi, de Warneton, de Bourbourg, de Dunkerque, etc. Le roi Charles VI, qui l'estimait, érigea en sa faveur, par lettres du mois d'août 1413, la baronnie de Marle en comté. Ce prince lui conféra de plus la charge de grand-boutillier. Vers le même tems, Soissons subit le sort de la plupart des villes de Picardie, dont le duc de Bourgogne s'empara pour y mettre garnison. Charles VI étant entré, l'an 1414, dans cette province pour la réduire, commença par le siége de Soissons, qu'il emporta d'assaut le 20 ou le 21 mai. La ville fut livrée au pillage; et Enguerand de Bournonville, l'un des commandants de la place, eut la tête tranchée, ainsi que plusieurs autres officiers, pour expier la mort du bâtard de Bourbon, qui avait été tué à ce siége. L'an 1415, le comte Robert combattit pour la France à la bataille d'Azincourt, où il périt le 25 octobre, avec deux de ses oncles, laissant de Jeanne de Béthune, son épouse, fille aînée de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, une fille, qui suit. La comtesse Jeanne ayant survécu à son mari, se remaria à Jean de Luxembourg, comte de Ligni, et mourut sur la fin de 1459.

JEANNE DE BAR ET LOUIS DE LUXEMBOURG.

1415. Jeanne, fille unique de Robert de Bar, lui succéda aux comtés de Soissons et de Marle, ainsi qu'à ses autres domaines. Elle épousa, l'an 1435, au château de Bohain, le 16 juillet, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne et de Ligni, connétable de France. Jeanne mourut l'an 1462, et son mari fut décapité le 19 décembre 1475. (*Voyez* Louis, *comte de Saint-Pol.*)

JEAN DE LUXEMBOURG.

1475. Jean de Luxembourg, fils aîné de Louis de Luxembourg, prit les titres de comte de Soissons, de Marle et de Saint-Pol, après la mort de son père. Mais il ne jouit point de ces domaines, tant à raison de la confiscation que le roi Louis XI en avait faite, que parce qu'il était dans l'armée du duc de Bourgogne. L'an 1476, il fut tué, le 22 juin, à la bataille de Morat, que le duc perdit contre les Suisses.

PIERRE DE LUXEMBOURG.

1476. Pierre, appelé comte de Brienne du vivant de Jean, son frère, hérita de ses titres, et n'eut rien de plus en France. Il mourut au château d'Enghien, le 25 octobre 1482, laissant deux filles, dont l'aînée, qui suit. (*Voyez* Pierre, *comte de Saint-Pol.*)

MARIE DE LUXEMBOURG.

1482. Marie, fille aînée de Pierre de Luxembourg, obtint du roi Charles VIII une déclaration datée d'Ancenis au mois de juillet 1487, en vertu de laquelle elle et sa sœur Françoise furent rétablies dans leurs biens paternels et maternels. Marie eut pour sa part les comtés de Soissons, de Marle et de Saint-Pol; la vicomté de Meaux, les seigneuries d'Enghien, de Bourbourg, de Dunkerque, et d'autres domaines qu'elle porta dans la maison de Bourbon-Vendôme, par son mariage avec François de Bourbon, comte de Vendôme, son second mari. Ce prince finit ses jours le 3 octobre 1495, et Marie termina les siens le premier avril 1547. (N. S.) (Voyez *les comtes et ducs de Vendôme.*)

JEAN DE BOURBON.

1547. Jean, cinquième fils de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né au château de la Fère, le 6 juillet 1528, succéda, l'an 1547, à Marie de Luxembourg, son aïeule, dans le comté de Soissons. Il accompagna le roi Henri II dans le voyage qu'il fit sur les frontières d'Allemagne. S'étant jeté dans Metz, l'an 1552, il servit à la défense de cette ville, assiégée par les Impériaux avec les plus grands efforts. L'an 1555, il fut un des chefs qui commandèrent au siége d'Ulpiano dans le Piémont, commencé vers la fin d'août, et achevé par la réduction de la place dans le mois suivant. Il combattit, le 10 août 1557, à la journée de Saint-Quentin, et y périt d'un coup de pistolet. Il avait épousé, six semaines auparavant, Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol, fille de François de Bourbon Ier, comte de Saint-Pol, et d'Adrienne, duchesse d'Estouteville, dont il n'eut point d'enfants.

LOUIS DE BOURBON.

1557. Louis de Bourbon, Ier du nom, prince de Condé, septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, né à Vendôme, le 7 mai 1530, succéda, l'an 1557, à Jean, son frère, dans le comté de Soissons. Il fit ses premières armes dans l'expédition du roi Henri II, pour le recouvrement de la ville de Boulogne, qui revint à la France le 13 avril 1550. L'année suivante, il accompagna ce prince dans le voyage qu'il fit sur la frontière d'Allemagne, pour soutenir les princes de l'Empire ligués contre Charles-Quint. A son retour, il se renferma dans Metz avec plusieurs seigneurs, et eut part à la belle défense que fit cette ville contre la puissante armée de l'empereur, qui, étant venu, l'an 1552, l'assiéger en personne, fut obligé d'en

lever le siége. L'an 1553, au mois de juin, il défit une partie des troupes de Philibert de Savoie, prince de Piémont, avant la réduction de Terouenne. Louis s'étant joint, le 12 août suivant, au connétable de Montmorenci, ils battent, près de la Somme, le duc d'Arschot, qui commandait environ neuf mille hommes, et le font prisonnier. L'an 1555, au mois de septembre, Louis se signale à l'assaut d'Ulpiano dans le Piémont, et parvient au grade de colonel de la cavalerie légère. Il combattit vaillamment, le 10 août 1557, à la bataille de Saint-Quentin, et recueillit à la Fère les débris de notre armée. Il servit, dans la campagne suivante, aux siéges de Calais et de Thionville. Jusqu'alors il avait fait profession de la religion catholique; mais, après la mort de Henri II, divers mécontentements, les uns publics, les autres secrets, le jetèrent dans le parti des Huguenots. On l'accusa d'avoir été le chef muet de la conjuration d'Amboise, et il fut arrêté, pour ce sujet, à Orléans. Il y était en danger de perdre la vie; mais la mort du roi François II changea la face des affaires. Le roi Charles IX, à son avénement au trône, lui rendit la liberté. Condé voulut ensuite être lavé de l'accusation dont on l'avait noirci. La chose fut aisée. Personne n'osant plus se déclarer sa partie, il obtint, le 18 décembre 1560, un jugement de la cour des pairs, qui le déclarait innocent. Les Huguenots s'étant révoltés en corps pour la première fois, en 1562, l'élurent pour leur chef dans une assemblée tenue, le 11 avril, à Orléans. Condé soutint ce choix par ses vertus guerrières et par sa haine contre les Guises, les ennemis les plus terribles des Huguenots, et les objets particuliers de sa jalousie. Au mois de juillet, il reprit Blois, que le duc de Guise avait enlevé aux Protestants. Mais, le 19 décembre, il fut battu et fait prisonnier à la bataille de Dreux. Délivré de prison par le traité de paix publié au camp d'Orléans le 11 mars 1563, il engagea la reine-mère à faire le siége du Hâvre, occupé par les Anglais. La valeur et l'habileté qu'il fit paraître dans cette expédition, sous les ordres du connétable, et en présence du roi, que la reine y avait amené, contribuèrent le plus à la reddition de la place. L'an 1566, voyant le connétable déterminé à se démettre, il ambitionna cette place, mais eut pour concurrent le duc d'Anjou, qui le menaça, s'il continuait d'y penser, *de le rendre aussi petit compagnon qu'il vouloit faire du grand.* (Brantôme.) Ces paroles, suivant l'écrivain qui les rapporte, achevèrent de le précipiter dans la révolte; disposition où l'avait déjà mis la crainte où il était que la reine-mère ne s'entendît avec l'Espagne pour détruire les Huguenots. Ceux-ci, qu'il avait soulevés, forment, en 1567, le projet de le faire roi de France. Ce fut dans cette vue qu'ils firent frapper des monnaies, ou, si l'on veut, des médailles, ayant d'un côté la tête du prince de Condé, et de l'autre, l'écu de France, avec cette inscription: LUDOVICUS XIII, DEI GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS CHRISTIANUS. Le Blanc (*Tr. hist. des monn. de Fr*) assure avoir vu une de ces pièces entre les mains d'un orfèvre de Londres. Autre projet du prince de Condé et de ses partisans, peut-être une suite du précédent. Il concerte avec eux d'enlever le roi sur la route de Monceaux à Paris. La cour, avertie du complot, prend ses mesures pour le faire échouer. Le roi se met en route le 29 septembre 1567, avant la pointe du jour; et la valeur des Suisses, rangés en bataille autour de sa personne, le sauve des embûches de ses ennemis. Ce coup manqué, le prince tente le blocus de Paris. Le connétable ayant levé une armée, lui présente la bataille, le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denis. Le prince l'accepte, quoiqu'avec des forces très-inégales. Il est battu, mais il se retire sans être poursuivi. Son armée étant presque ruinée, il obtient un renfort du comte palatin du Rhin, et va le joindre sur les confins de la Lorraine, au mois de janvier 1568. Vers la fin de février, il vient mettre le siége devant Chartres. Le 23 mars, on fait une paix feinte, appelée *la petite paix*, à raison de sa courte durée. Le 23 août, le prince et l'amiral, informés qu'on veut les enlever dans Noyers, où ils s'étaient rencontrés, se sauvent à la Rochelle. Pour faire subsister ses troupes, Louis vend tous les biens ecclésiastiques des pays dont il s'est rendu maître. Cette ressource n'étant point encore suffisante, il obtient de la reine d'Angleterre de l'argent et des munitions de guerre. Les princes protestants d'Allemagne viennent à son secours, et Wolfgand, duc des Deux-Ponts, lui amène, l'an 1569, un corps de troupes. Le 13 mars de la même année, Condé arrive au secours de l'amiral en Poitou. Forcé par le duc d'Anjou à donner bataille près de Jarnac en Angoumois, il reçoit avant l'action une blessure considérable à la jambe d'un coup de pied que lui donne le cheval du comte de la Rochefoucauld, n'en combat pas avec moins d'ardeur et de présence d'esprit. Mais, investi par un gros des ennemis, il est obligé de se rendre prisonnier. Le baron de Montesquiou arrive sur ces entrefaites, et de sang froid lui casse la tête d'un coup de pistolet. Ainsi périt Louis de Condé, dans sa trente-neuvième année, prince à qui la nature, dans un petit corps assez mal fait, avait donné toutes les qualités qui font les héros. L'ambition et le dépit de se voir contraint de plier sous la maison de Guise, plutôt que le motif de la religion, le jetèrent dans la révolte, et le livrèrent au parti huguenot; la défiance qu'il conçut de la reine-mère et de ses ennemis toujours puissants, l'y maintint. Il eut enfin le malheur de mourir les armes à la main contre son roi, après mille belles actions qu'il avait faites avant et durant ces troubles. (Daniel.) Il avait épousé, 1°, le 22 juin 1551, ÉLÉONORE DE ROYE, fille aînée et héritière de Charles, sire de Roye et de Muret, comte de Rouci, et de Madeleine de Mailli, dame de Conti (morte à Condé en Brie, le 23 juillet 1565), dont il eut Henri de Bourbon, prince de Condé; Charles, mort enfant; François, prince de Conti; Charles, cardinal-archevêque de Rouen; et quatre autres enfants morts jeunes. Louis Ier épousa en secondes noces, l'an 1565, FRANÇOISE D'ORLÉANS, fille de François d'Orléans, marquis de Rothelin, qui le fit père de Charles, qui suit, et de deux autres enfants morts en bas âge, et mourut, le 11 juin 1601, dans l'hôtel de Soissons à Paris.

CHARLES DE BOURBON.

1569. CHARLES, fils de Louis de Bourbon Ier, prince de Condé, et de Françoise d'Orléans, né à Nogent-le-Rotrou, le 3 novembre 1566, succéda à son père dans le comté de Soissons et en d'autres seigneuries. Il fut élevé par les soins du cardinal de Bourbon, son oncle, et passa sa jeunesse à la cour du roi Henri III, qui l'associa, l'an 1585, à l'ordre du Saint-Esprit. Peu de tems après, mécontent de la cour, il se retira et alla joindre le roi de Navarre. L'an 1587, il combattit avec ce prince, le 20 octobre, à la bataille de Coutras. Avant l'action, le roi lui avait dit et au prince de Condé, son frère: *Souvenez-vous que vous êtes du sang des Bourbons; et, vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné.* A quoi ils répondirent: *Nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.* Ils tinrent parole. Le comte de Soissons, après le gain de cette bataille, suivit en Navarre le roi vainqueur, dont il demanda la sœur en mariage. N'ayant pu l'obtenir, il revint en France, et fit son accommodement avec la cour. Mais comme il pouvait être accusé d'avoir encouru les censures pour ses liaisons avec un prince hérétique, on lui conseilla de demander son absolution à Rome. Le pape l'accorda à la sollicitation du roi, qui donna des lettres-patentes par lesquelles Sa Majesté certifiait l'absolution du comte, et déclarait que ce prince n'était pas dans le cas de ceux que l'édit d'union appelait *fauteurs d'hérétiques.* C'était pendant la tenue des états de Blois, où le comte assistait en 1588, que ces lettres furent données. Le jour qu'on les porta au parlement pour y être enregistrées, un misérable tailleur, suivi d'une foule de mutins, arrêta les magistrats, et leur défendit de procéder à l'enregistrement, *au nom et de la part de dix mille des meilleurs catholiques de Paris.* Le roi Henri III, qui était à Blois, ne tarda pas à le savoir; et déjà il était informé que, dans une

chambre des états, l'on avait proposé de faire déclarer le comte de Soissons incapable de succéder à la couronne, comme fauteur d'hérétiques, et que cette proposition avait été rejetée par les autres députés. (De Thou, l. 93.) Chargé, l'an 1589, du commandement de l'armée royale envoyée en Bretagne, le comte de Soissons eut le malheur d'être fait prisonnier à Château-Giron par le duc de Mercœur, et fut mené, avec le comte d'Avaugour, à Nantes, d'où il se sauva par l'adresse de ses domestiques. Au mois de novembre de la même année, le roi Henri IV, auquel il avait amené des troupes pour secourir Dieppe, le nomma grand-maître de France. Il commanda la cavalerie, en 1590, au siége de Dieppe. Il servit utilement, l'année suivante, au siége de Chartres, et, en 1592, à celui de Rouen. Il assista, le 27 février 1594, au sacre du roi, où il représenta le duc de Normandie. L'an 1600, il eut le commandement de l'armée qui fut envoyée contre le duc de Savoie. L'année suivante, il fut nommé gouverneur du Dauphiné. Le comte de Soissons ne crut pas cette récompense proportionnée à ses services; il tenta de plus d'obtenir du roi une imposition de quinze sous sur chaque ballot de toile qui entrait dans le royaume, ou qui en sortait, disant qu'il n'en tirerait que dix mille écus. Mais Sulli ayant soutenu qu'elle en produirait près de trois cent mille, elle fut refusée. (Thomas, *Éloge de Sulli*.)

L'an 1610, après l'assassinat du roi Henri IV, le comte arrive à Paris le 17 mai, et fait grand bruit de ce qu'on a déféré la régence à la reine, sans l'avoir attendu. On l'apaise, en lui donnant une pension de cinquante mille écus, avec le gouvernement de Normandie. Ennemi du duc de Sulli, surintendant des finances, il forme le projet de l'assassiner, et en fait part au duc d'Épernon, qui refusa de s'y prêter. Le 17 octobre de la même année, au sacre de Louis XIII, il représenta le duc de Guienne. Ce prince mourut le premier novembre 1612, à Blandi en Brie, laissant d'Anne, comtesse de Montafié, qu'il avait épousée le 17 décembre 1601 (morte le 17 juin 1644), Louis, qui suit; Louise, femme de Henri d'Orléans, deuxième du nom, duc de Longueville; et Marie, femme de Thomas-François de Savoie, prince de Carignan. Sous le gouvernement de ce prince, le roi Henri IV établit à Soissons, par un édit donné à Lyon, dans le mois de septembre 1595, un bailliage provincial avec un siége présidial, et, dans le mois de novembre suivant, un bureau des finances. Charles et sa femme furent enterrés à la chartreuse de Gaillon.

LOUIS DE BOURBON.

1612. Louis de Bourbon II, né à Paris le 11 mai 1604, succéda, l'an 1612, à Charles, son père, dans le comté de Soissons, ainsi que dans la dignité de grand-maître de France, et le gouvernement de Dauphiné. Mécontent de la cour, il la quitte le 27 juin 1620, et va se rendre, avec la comtesse, son épouse, auprès de la reine-mère à Angers. Il prit congé d'elle la même année, lorsqu'elle eut fait sa paix avec le roi son fils, et revint à la cour. L'an 1622, le 17 avril, il signala sa valeur au combat du canal de Rié en Poitou, dont le passage, disputé par Soubise, l'un des chefs des Huguenots, fut forcé par le roi, à la tête de sa cavalerie, après avoir taillé en pièces plus de quatre mille hommes des ennemis.

L'an 1626, le roi, partant pour la Bretagne, dans le dessein d'étouffer une conspiration qui se formait dans cette province, laissa le comte de Soissons à Paris, pour présider au conseil. Il accompagna, l'an 1628, ce monarque au siége de la Rochelle; et, l'an 1630, il fut de son expédition d'Italie, pour secourir le duc de Mantoue. Il fut pourvu, l'an 1631, du gouvernement de Champagne et de Brie. Pour augmenter ses revenus, le roi, la même année, lui conféra l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, avec quatre autres, dont les bulles, par un jeu concerté avec la cour de Rome, furent expédiées sous le nom de l'aumônier de la comtesse, sa mère.

L'an 1636, le 31 mai et le 1er juin, le comte de Soissons défit, près d'Yvoi, un corps de deux mille cosaques, et le poussa jusqu'à Luxembourg. Le 19 novembre suivant, il reprit, après un mois et demi de siége, la ville de Corbie, dont les Espagnols s'étaient rendus maîtres le 15 août précédent. Ce fut pendant ce siége que le duc d'Orléans et le comte de Soissons se concertèrent pour faire poignarder le cardinal de Richelieu. L'exécution devait s'en faire dans la ville d'Amiens, chez le roi lui-même, au sortir du conseil; et deux hommes bien déterminés, Montrésor et Saint-Ibal, s'en étaient chargés. Mais le duc, soit faiblesse, soit religion, se retira brusquement au moment qu'il devait donner le signal; et Richelieu, sans le savoir, échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot ne pouvant être long-tems ignoré, les deux princes quittèrent subitement la cour. Le comte prit la route de Sedan, où le duc de Bouillon lui avait ouvert un asile. Il y demeura l'espace de quatre ans. Ennuyé de cette retraite, il passa, l'an 1641, au service des Espagnols, et alla se joindre au général Lamboi. Le 6 juillet de la même année, il livra la bataille de la Marfée, près de Sedan, aux troupes françaises commandées par le maréchal de Châtillon : il y fut vainqueur; mais en voulant poursuivre sa victoire avec trop d'ardeur, il fut tué par un gendarme de Monsieur, dit-on, qui lui appliqua le pistolet sur la visière (1). Son corps fut porté à la chartreuse de Gaillon auprès de ceux de ses père et mère et de Charles de Bourbon, son aïeul. Il n'avait point été marié; mais il laissa un fils naturel qui prit les titres de comte de Dunois et de prince de Neuchâtel en Suisse, et mourut le 8 février 1703, ayant eu d'Angélique de Montmorenci-Luxembourg, son épouse, deux filles : Léontine-Jacqueline, femme de Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes; et Marie-Anne-Charlotte, morte dans le célibat en 1711.

MARIE DE BOURBON,

ET THOMAS-FRANÇOIS DE SAVOIE-CARIGNAN.

1641. Marie de Bourbon, seconde fille de Charles de Bourbon, née le 3 mai 1606, entra dans l'abbaye de Fontevraut, où elle prit l'habit le 3 avril 1610, à l'âge de quatre ans, et obtint quelque tems après des bulles de coadjutrice de l'abbesse, Louise de Bourbon-Lavedan. Mais n'ayant point fait profession, elle quitta cette maison en 1624, et fut mariée, le 6 janvier 1625, à Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, tige de sa branche et dernier fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, né le 21 décembre 1596, avec lequel elle succéda à Louis II, son frère, dans le comté de Soissons. Le prince Thomas servit en France avec distinction jusqu'en 1634 : mais alors, mécontent du cardinal de Richelieu, il passa au service du roi

(1) « Étant à Sedan, dit l'abbé de Longuerue, j'allai à Doncheri voir le » champ de bataille où fut tué le dernier comte de Soissons. On me montra » une côte assez roide; et des anciens, qui avaient été de ce tems-là, me » dirent que le comte, ayant entendu tirer sur le haut, piqua pour y aller. » On lui cria qu'il n'y allât pas. On eut beau crier, il piqua des deux. Ses » gens le suivirent; mais comme il était mieux monté qu'eux, il y arriva » avant eux, et ils le trouvèrent tué. Voyez comment trouver là ces assassins » apostés par le cardinal de Richelieu ».

On raconte de ce Prince que, jouant un jour aux cartes, il aperçut, dans un miroir qui était vis-à-vis de lui, un filou qui, par derrière, lui coupait adroitement le cordon de son chapeau qui était orné de pierreries. L'ayant laissé faire, il se lève comme ayant un besoin; il prie le filou de tenir son jeu en attendant qu'il revînt. Il descend à la cuisine, prend le couperet le mieux affilé, le met sous son habit et rentre dans la salle du jeu. Le filou, dès qu'il reparaît, n'a rien de plus pressé que de lui rendre sa place. « Ne vous » pressez pas, Monsieur, lui dit le Prince, je suis bien aise de voir comme » va mon jeu ». L'autre continue de jouer. Le Prince, quelques moments après, saisit une de ses oreilles, et d'un seul coup de son instrument la lui coupe. « Monsieur, lui dit-il, quand vous m'aurez rendu mon cordon, je vous ren» drai votre oreille ». Le Prince eût agi plus noblement en se contentant de faire une réprimande au filou.

d'Espagne, qui lui donna le commandement de ses troupes dans les Pays-Bas. Ce fut lui qui, par ordre de la cour de Vienne, enleva, le 26 mars 1635, l'électeur de Trèves, allié de la France, et l'emmena prisonnier à Bruxelles (Le Père d'Avrigni, que nous suivons pour la date, attribue cette prise au comte d'Emden, gouverneur de Luxembourg.) La bataille d'Avein, dans le Luxembourg, gagnée sur lui, le 20 mai de la même année, par les maréchaux de Châtillon et de Brezé, ne l'empêcha pas d'avancer en Picardie, et de s'y rendre maître de quelques places dont la plus importante fut Corbie, prise le 15 août 1636, le treizième jour de siége. La mort du duc de Savoie, son frère, l'ayant rappelé, l'an 1638, en Piémont, il y disputa la régence de l'Etat, pendant la minorité de ses neveux, à la duchesse sa belle sœur, et rechercha l'appui de l'Espagne pour soutenir sa prétention. La guerre civile, qu'il excita par là, fut terminée, en 1642, par l'accommodement qu'il fit, le 14 juin de cette année, avec la duchesse, et par sa réconciliation avec la France, qui le déclara général de ses armées en Italie. Revêtu de cet emploi, il commença par chasser les Espagnols du Piémont où il les avait introduits. En 1654, il fut pourvu de la charge de grand-maître de France, dont on avait privé le prince de Condé, faisant alors la guerre à sa patrie avec les armes de l'Espagne. L'an 1655, le prince Thomas échoua devant Pavie, dont il fut obligé de lever le siége, le 13 septembre, après cinquante jours de tranchée ouverte. On attribua cet échec à la mésintelligence qui se glissa entre lui et le duc de Modène, qui partageait le commandement avec lui dans cette expédition. Une maladie qu'il en remporta le conduisit au tombeau le 22 janvier de l'année suivante. Il fut enterré à l'église de Saint-Jean de Turin, dans la sépulture de ses ancêtres. De son mariage, il laissa trois fils, Emmanuel-Philibert-Amé, prince de Carignan, qui a continué la branche de ce nom en Savoie; Eugène-Maurice, qui suit; et un troisième mort six mois après son père. La princesse, mère de ces enfants, termina ses jours à Paris le 3 juin 1692.

EUGÈNE-MAURICE DE SAVOIE.

1656. Eugène-Maurice, second fils de Thomas-François de Savoie et de Marie de Bourbon, né le 3 mai 1633, succéda au comté de Soissons du chef de sa mère. S'étant attaché à la France, il la servit avec gloire dans ses armées. L'an 1657, il épousa Dona Olympia Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Ses services, appuyés par ce ministre, lui firent obtenir la charge de colonel-général des Suisses et Grisons avec le gouvernement de Champagne et de Brie. L'an 1662, le roi érigea en duché, sous le nom de Carignan, la terre d'Yvoi dans le Luxembourg, dont il lui avait fait présent l'année précédente. Eugène-Maurice suivit Louis XIV en 1667 et 1668 dans la campagne de Flandre et à la conquête de la Franche-Comté. Par un privilége spécial, il parvint, en 1672, au grade de lieutenant général des armées du roi sans avoir passé par ceux de brigadier et de maréchal de camp. Il servit dans cette campagne sous les ordres de sa majesté et prit Tongres, Orsoi, Rhinsberg, et plusieurs autres places. Il se trouva au fameux passage du Rhin, à la prise de Doesbourg, de Nimègue, etc. Le roi le nomma pour servir la campagne suivante dans l'armée de M. de Turenne. Mais il mourut le 7 juin 1673, laissant de son mariage Louis-Thomas-Amédée, qui suit; Philippe, chevalier de Malte, mort l'an 1693; Louis-Jules, mort au siége de Vienne en 1683; Emmanuel, comte de Dreux, mort en 1676; Eugène-François, si connu sous le nom de prince Eugène par les victoires qui ont immortalisé son nom, mort à Vienne en 1736 (1); et deux autres fils, avec trois filles. La princesse Olympia leur mère, s'étant retirée à Bruxelles en 1680 par mécontentement, y mourut le 10 octobre 1708.

LOUIS-THOMAS-AMÉDÉE DE SAVOIE.

1673. Louis-Thomas-Amédée, né le 15 décembre 1658, et fils aîné du prince Eugène-Maurice, lui succéda au comté de Soissons. Après avoir servi la France en qualité de maréchal de camp, il se laissa engager, l'an 1695, par le duc de Savoie à passer au service de l'empereur. L'an 1702, étant au siége de Landau, il y reçut deux blessures au bras, qui obligèrent de le lui couper. Il mourut neuf jours après cette opération, le 14 août, laissant de son mariage avec Uranie de la Cropte-Beauvais, Emmanuel, qui suit, et d'autres enfants.

EMMANUEL DE SAVOIE.

1702. Emmanuel de Savoie, né le 8 décembre 1697, fut le successeur de Louis-Thomas-Amédée, son père, dans le comté de Soissons, ou plutôt au titre de ce comté. L'empereur, au service duquel il s'attacha, le fit lieutenant-général-feldt-maréchal de ses armées, colonel d'un régiment de cuirassiers et gouverneur d'Anvers. Il mourut le 28 décembre 1729, laissant de son épouse, Anne-Thérèse de Lichtenstein, un fils, qui suit.

EUGÈNE-JEAN-FRANÇOIS DE SAVOIE.

1729. Eugène-Jean-François, né le 25 septembre 1714, fils unique d'Emmanuel et son successeur au titre de comte de Soissons, ainsi que dans la charge de colonel d'un régiment de cuirassiers de l'empereur, mourut sans alliance le 24 novembre 1734. Ainsi finit la branche des comtes de Soissons de la maison de Savoie.

---

(1) Quoique notre dessein ne soit pas de tracer ici l'abrégé de la vie de ce prince, nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'en marquer les principaux événements. Né à Paris le 18 octobre 1663, il fut destiné à l'état ecclésiastique sous le nom d'abbé de Carignan. Pour soutenir son rang il sollicita, mais en vain, une abbaye ou un emploi militaire. Piqué du refus qu'il essuya, il se rendit, l'an 1683, auprès de la princesse, sa mère, à Bruxelles, et de là il alla joindre les princes de Conti, que le danger de Vienne, assiégée par les Turcs, appelait à son secours. Louvois, apprenant sa sortie de France, dit qu'il n'y rentrerait jamais. *J'y rentrerai*, dit le prince, *malgré Louvois*. Louis XIV, qui n'avait pas meilleure opinion de lui que son ministre, témoigna le même mépris pour sa personne lorsqu'on lui rapporta qu'il s'était attaché au service de l'empereur, qui lui avait donné de l'emploi dans ses armées. *Que vous en semble?* dit-il aux assistants : *N'ai-je pas fait une grande perte?* Il l'apprit bien par la suite. Envoyé en Italie pour défendre ce pays contre les Français, Eugène se comporta avec tant de valeur et d'habileté qu'il obtint, l'an 1697, le commandement de l'armée impériale. D'Italie ayant été rappelé pour s'opposer aux Turcs, il les contraignit, par la grande victoire qu'il remporta sur eux le 1er septembre 1697, près de Zenta sur la Teisse, et d'autres succès éclatants qui suivirent, à conclure la paix, ou plutôt renouveler la trève le 26 janvier 1699. La guerre de la succession à la monarchie d'Espagne le ramena, l'an 1701, en Italie, où ses succès furent balancés d'abord par le maréchal de Catinat. Mais il eut ensuite meilleure composition du maréchal de Villeroi, substitué à ce général. Il le surprit dans Crémone le 1er février 1701, et le fit prisonnier. Mais la bravoure des Français l'obligea de se retirer avec sa proie. Il trouva un rival plus digne de lui dans le duc de Vendôme, envoyé pour remplacer Villeroi. Il fallait l'habileté du prince Eugène pour faire une aussi belle retraite qu'il la fit après la bataille de Luzzara, qu'il avait engagée le 15 août 1702. Etant retourné à Vienne après avoir mis ordre aux affaires de l'empereur en Italie, il partagea, le 15 août 1704, avec le duc de Marlborough, la gloire de la fameuse bataille d'Hochstedt, gagnée sur les Français par les alliés. Le siége de Turin, formé par les Français avec des forces incroyables, fournit une nouvelle occasion au prince Eugène de déployer ses talents militaires. Vainqueur après un combat de trois heures, il délivra la place le 7 septembre 1706. Le gain de la bataille de Malplaquet, dans les Pays-Bas, le 11 août 1709, ne fut pas moins honorable à ce héros et à Marlborough son collègue. Après avoir battu cent mille Turcs, le 16 août 1717, devant Belgrade, et remporté sur eux d'autres avantages considérables, il les contraignit à signer la paix, le 21 juillet 1718, à Passarowitz. Dans les treize années suivantes, placé à la tête du Conseil impérial, il donnait le loisir qui lui restait à l'étude des beaux arts, qu'il aimait passionnément, sans négliger celle de la religion dont il démêla les véritables intérêts au milieu des troubles qui régnaient même dans l'église catholique. La guerre de 1733 le remit à la tête des armées, où le poids de l'âge ne laissa plus voir en lui que l'ombre du grand Eugène. Une apoplexie enfin le ravit au monde, le 21 avril 1736, à Vienne. Les vertus morales, civiles, politiques et militaires, rendront éternellement sa mémoire précieuse à la postérité. Il fut surtout regretté des soldats, dont il était le père, par l'attention qu'il avait à ménager leur sang, et à les soulager dans leurs besoins. Ajoutons à son éloge, que Louis XIV disait que c'était le plus généreux de ses ennemis.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE ROUCI.

Rouci (1), nommé en latin par Frodoard *Roceium*, et par d'autres *Rauciacum* et *Ruciacum*, est le chef-lieu du comté de ce nom, à quatre lieues de Reims, au diocèse de Laon, relevant du comté de Champagne, dont il était l'une des sept pairies. Il était possédé, l'an 940, par Renaud, ou Ragenolde, comte de Reims, que Marlot, l'abbé de Longuerue et l'illustre M. d'Aguesseau, font sans fondement, à ce qu'il nous paraît, fils d'Herbert II, comte de Vermandois. Fidèle au roi Louis d'outre-mer, il prit sa défense contre Hugues le Grand, duc de France, et contre Herbert III, comte de Vermandois, et Robert, comte de Troyes. Les hostilités qui s'exercèrent de part et d'autre, furent plutôt des actes de brigandage que les exploits d'une guerre faite dans les règles. L'an 944, tandis que les troupes du roi dévastent les terres de l'archevêché de Reims, occupé par Hugues, fils d'Herbert, tandis que celles d'Herbert pillent l'abbaye de Saint-Crêpin de Soissons, Renaud de son côté pille l'abbaye de Saint-Médard de la même ville. (Frodoard.) Ces hostilités ayant été suspendues, Renaud, impatient de s'enrichir et de s'agrandir, tourne ses armes d'un autre côté. L'an 945, il surprend la ville de Sens pendant l'absence du comte Fromond, lequel, étant revenu en diligence, la reprend, le 29 juillet, par une autre surprise. (Bouquet.) L'an 947, Renaud marche au secours d'Artaud, concurrent de l'archevêque Hugues, qu'il avait chassé de Reims, contre Hervé, qui avait construit sur la Marne un château, d'où il faisait des courses fréquentes sur les terres du prélat. Renaud ayant mis en fuite les troupes d'Hervé, celui-ci les ramena au combat, mais il y périt, et son cadavre fut porté en triomphe à Reims. Son rival ayant bâti, l'an 948, une forteresse à Rouci, Hugues le Grand vint l'investir avant qu'elle fût achevée; mais il ne put s'en rendre maître. (*Ibid.*) Renaud fut plus heureux à l'attaque de la forteresse de Châtillon-sur-Marne; il l'emporta par escalade, au grand regret des ennemis, à qui elle servait de retraite. La paix s'étant faite, l'an 950, entre le monarque et le duc de France, par la médiation de Conrad, duc de Lorraine, de Hugues le Noir, et des évêques Adalberon et Fulbert, Renaud fut compris dans le traité, et se réconcilia avec Hugues le Grand. (Bouquet, T. VIII, p. 306.) Mais la guerre s'étant renouvelée deux ans après, Hugues le Grand vint avec le duc de Lorraine attaquer le château de Mareuil, que l'archevêque Artaud et Renaud avaient fait construire sur la Marne. Ayant forcé la place, non sans une perte considérable des leurs, ils la livrèrent aux flammes, et s'en retournèrent. Le roi, l'archevêque Artaud et Renaud, la firent aussitôt rebâtir, et y mirent une garnison plus forte que la précédente; de là ils passèrent sur le territoire de Vitri, dont le seigneur, nommé Gauthier, avait abandonné le parti du roi pour se jeter dans celui du comte Herbert. Ne pouvant se rendre maîtres du château, ils en firent élever un autre vis-à-vis, afin de tenir en bride ceux qui l'occupaient. Renaud, l'an 954, traite avec Herbert, qui lui rend, moyennant la restitution de quelques places, le château de Rouci dont il s'était emparé. Mais peu de tems après, les gens de Renaud enlèvent de nuit, par escalade, à Herbert le château de Montfelix sur la Marne, qu'il est ensuite obligé de rendre pour d'autres prises qu'on lui avait faites. Hugues le Grand ayant mené le jeune roi Lothaire, l'an 955, en Aquitaine, pour s'emparer de ce duché, sur Guillaume Tête d'Etoupe, Renaud fut de cette expédition, et fit le siége du château de Sainte-Radegonde, près de Poitiers, qu'il prit et réduisit en cendres. Renaud n'était point délicat sur les moyens de s'enrichir. Certaines terres de l'église de Reims se trouvant à sa bienséance, il les envahit, l'an 966; et, sur le refus qu'il fit de les restituer, l'archevêque Odalric prit le parti de l'excommunier. Renaud se vengea de cet affront par le pillage et l'incendie de plusieurs autres domaines de l'archevêché. Tout ceci est exactement tiré de l'histoire et de la chronique de Frodoard. Le comte de Rouci dans la suite eut la guerre avec Renaud III et Lambert Ier, comtes de Hainaut. Il périt dans une bataille qu'il leur livra le 15 mars 973, et fut enterré à Saint-Remi de Reims. Albérade, son épouse, fille du roi Louis d'outre-mer (Bouquet, T. VIII, p. 214), lui donna Gilbert, qui suit; Brunon, évêque de Langres, depuis l'an 980 jusqu'en 1016; Ermentrude, femme, 1° d'Albéric II, comte de Mâcon, 2° d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne; et N., mariée à Fromond Ier, comte de Sens.

(1) Rouci est un bourg d'environ deux cents feux dont dépendent Mézi, Pontavert, Berri-au-Bac, Bouffigneux, Guyencourt, la Ville aux Bois, Pierre-Pont, etc.

GILBERT.

973. Gilbert, ou Gislebert, fut le successeur de Renaud son père, dans le comté de Rouci, auquel il joignit la seigneurie de Marle. Il souscrivit, le 25 mai 974, avec l'archevêque Adalberon, et les comtes de Réthel et de Vermandois, un diplôme du roi Lothaire, par lequel ce prince défendait à tout comte, vicomte, et autres personnes séculières, de tenir des plaids dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Thierri, voulant que l'exercice de la justice dans ces lieux fût entièrement dans la main de l'abbé régulier, sauf toutefois l'honneur dû à l'archevêque de Reims. (Bouq., T. IX, p. 635.) L'an 989, il courut risque de perdre la vie, ainsi que le comte de Soissons, pour s'être rendus cautions, l'un et l'autre, de la fidélité d'Arnoul, archevêque de Reims, envers Hugues Capet, que ce prélat trahit en livrant sa ville au duc Charles, son oncle. Il vivait encore après l'an 990. Nous avons en effet un acte, sans date à la

vérité, par lequel on voit que Lambert, abbé de Saint-Vincent de Laon (successeur de Berland, mort au mois de janvier 990), et sa communauté, ayant acquis du chevalier Adon un domaine situé dans le territoire de Chamouille (*terram in Calmugia sitam*), pour la vie seulement du comte Gilbert, dont il était vassal, le reprirent ensuite de ce même Adon, pour la vie de trois de ses héritiers, après la mort desquels il devait retourner au fief dudit comte Gilbert. (*Tabular. Sancti Vincentii Laudun.*) Le nécrologe de Saint-Remi de Reims nous apprend que Gilbert fut inhumé le 19 avril. Ce fut proprement le premier laïque qui prit le titre de comte de Reims, depuis l'établissement des fiefs. Il laissa deux fils, Ebles, qui suit, et Létard, seigneur de Marle, père d'Ade, femme d'Enguerand Ier, sire de Couci. Gilbert fut aussi père d'Yvette, ou Jutte, que Marlot fait, sans preuve, femme de Manassès II, comte de Réthel, grand-pere de Baudouin du Bourg, roi de Jérusalem.

EBLES Ier.

EBLES Ier, fils aîné de Gilbert, lui succéda dans les comtés de Reims et de Rouci avec BÉATRIX, son épouse, fille de Rainier IV, comte de Hainaut, et d'Hedwige ou Hadwige, sœur du roi Robert. Albéric de Trois-Fontaines dit qu'après la mort d'Arnoul, archevêque de Reims, qu'il place en 1023 (d'autres la mettent en 1021), Ebles (étant veuf sans doute) trouva moyen, tout laïque qu'il était, de lui succéder, en offrant pour appât aux électeurs la réunion du comté de Reims à cette église. Baudri, dans la chronique de Cambrai, lui associe pour complice de ses intrigues Adalberon ou Azzelin, évêque de Laon, le confident de ses secrets, dit-il, et le coopérateur de toutes ses manœuvres. « Ce fut lui (Adalberon), ajoute-t-il, » qui, par ses discours séduisans, fit approuver au roi l'élec- » tion d'un homme qui n'avait aucune règle dans sa conduite, » nulle connoissance des lettres, à l'exception de quelques syl- » logismes, dont il se servoit pour en imposer aux simples et » aux ignorans. C'étoit néanmoins sous l'apparence d'homme » lettré qu'Ebles visoit depuis long-temps à cette haute dignité, » fortifiant son espérance par l'argent qu'il tiroit de ses usures, » et qu'il répandoit adroitement pour acquérir des suffrages ». Il dit ensuite que l'évêque de Soissons, Gui d'Amiens, appelé pour l'ordonner et le sacrer, le refusa d'abord, et qu'il n'y consentit à la fin que malgré lui. Il est vrai que Gui témoigna du scrupule d'avoir prêté son ministère à cette œuvre; mais ce ne fut point pour les causes qu'allègue Baudri. L'unique fondement de sa peine était qu'Ebles, contre les canons, avait été tiré de l'état laïque. C'est ce que nous apprenons d'une lettre que Fulbert, évêque de Chartres, lui écrivit pour le tranquilliser. « Je ne vois pas, lui dit-il, que vous ayez beaucoup à craindre » pour cette ordination, s'il est vrai, comme la renommée le » publie, que le sujet ait fait profession du christianisme dès » son enfance, qu'il ait le sens droit, qu'il soit versé dans les » saintes lettres, qu'il ait toujours été sobre, chaste, ami de » la paix, charitable, qu'il soit d'une réputation saine et entière, » et qu'enfin il ait été librement élu par le clergé et le peuple » de Reims : car de grands hommes, comme vous le savez fort » bien, tels qu'Ambroise de Milan, Germain d'Auxerre, et » d'autres, après avoir vécu comme celui-ci dans l'état laïque, » sont devenus de saints prélats. » Dans le portrait que l'évêque de Chartres fait ici d'Ebles, les couleurs sont bien différentes, comme on le voit, de celles dont Baudri le dépeint. A l'égard de l'année de son ordination, D. Mabillon (*Annal. B.*, T. IV, p. 280) prouve qu'elle se rapporte à l'an 1021, par un acte des chanoines de Reims, daté de l'an 1025, la cinquième année de l'épiscopat d'Ebles. L'an 1027, Ebles, le jour de la Pentecôte, couronne le roi Henri Ier, du vivant de Robert son père. Il finit ses jours le 11 mai 1033, selon le nécrologe de Reims et la chronique de Mouson. Il laissa deux filles, Alix, qui suit, et Avoie, mariée à Geofroi, seigneur de Florines et de Rumigui. Marlot et MM. de Sainte-Marthe pensent que Béatrix, femme d'Ebles, loin d'être morte avant son épiscopat, lui survécut, et épousa en secondes noces Manassès le Chauve, vidame de Reims, qu'elle fit père d'un fils de même nom que lui, et qui devint archevêque de Reims. Mais Fulcoins, sous-diacre de Meaux, qui fit l'épitaphe de la mère de l'archevêque Manassès, nomme Adélaïde, et non Béatrix, la femme du vidame Manassès. (*Gall. Chr.*, T. IX, col. 70.)

HILDUIN ET ALIX.

1033. HILDUIN, comte de Montdidier, quatrième du nom, seigneur de Rameru, d'Arcis et de Breteuil, succéda, du chef d'ALIX ou ADÉLAÏDE, sa femme, fille aînée d'Ebles, dans le comté de Rouci à l'archevêque Ebles, son beau-père. L'an 1059, il assista, le 23 mai, au couronnement du roi Philippe Ier. On ne sait point d'autres événements de sa vie, sinon qu'il fonda le prieuré de Rouci, en 1060, pour l'abbaye de Marmoutier. Le père Anselme, d'après Marlot, met sa mort vers l'an 1063. De son mariage il laissa Ebles, qui suit; André, seigneur de Rameru; Félicie, femme de Sanche Ier, roi d'Aragon; Béatrix, mariée à Geofroi II, comte du Perche; Marguerite, femme de Hugues, comte de Clermont en Beauvaisis; Hermentrude, dite Heliarde par un autre écrivain, quatrième fille d'Hilduin, épousa Thibaut, comte de Resnel; la cinquième, nommée Ade, fut mariée, 1° à Godefroi, seigneur de Guise, 2° à Wautier de Aath, 3° à Thierri d'Avesnes; la sixième, appelée Adèle, épousa, suivant Heriman de Laon, Ernulphe, comte de Waren; la septième, Adélaïde, fut recherchée par Falcon, ou Faucon, fils de Renaud Ier, comte de Bourgogne, et refusée par son père, qui avait juré de ne jamais avoir pour gendre un Bourguignon. Or, il arriva, dit un écrivain du douzième siècle, que le roi Philippe Ier envoya en ambassade à Rome le comte Hilduin avec Helinand, évêque de Laon. Falcon les ayant épiés à leur retour, comme ils traversaient le comté de Bourgogne, où il possédait la terre de Serre, près de Besançon, les arrêta et les retint prisonniers jusqu'à ce qu'Hilduin eût promis de lui donner sa fille en mariage. Alors il les relâcha, les combla d'honneurs, et les renvoya chargés de présents. Hilduin, rendu chez lui, fit partir sa fille pour aller épouser Falcon, et de ce mariage vint, entr'autres enfants, Barthélemi, évêque de Laon. (Heriman, *de Mirac. B. M. Laudun.* p. 529.)

EBLES II.

1063 ou environ. EBLES II, successeur d'Hilduin, son père, dans les comtés de Rouci et de Montdidier, marcha plusieurs fois au secours des rois d'Espagne contre les Sarrasins, à la sollicitation des papes Alexandre II et Grégoire VII. Ce ne fut pas avec peu de monde qu'il fit ces expéditions, mais avec des armées, dit Suger, telles qu'en pouvait lever et soudoyer un roi. Quoique les historiens espagnols ne fassent point mention de ses exploits, on ne peut guère douter qu'il n'ait remporté de grands avantages sur les infidèles. Mais il prétendait moins travailler pour le compte des rois d'Espagne que pour le sien propre. Nous avons une lettre de Grégoire VII, écrite le 21 août 1074 et adressée à tous les grands d'Espagne, par laquelle il leur déclare qu'Ebles, comte de Rouci, souhaitant retirer des mains des païens (Musulmans), les terres qu'ils avaient enlevées aux chrétiens, il avait fait un traité avec sa sainteté, qui lui avait donné ces terres à condition de les tenir du saint siége, et sous un tribut annuel, payable aux papes à perpétuité. Grégoire les exhorte à soutenir le comte de tout leur pouvoir, avec assurance qu'en le faisant ils mériteront les faveurs du ciel et du saint siége; puis il ajoute que si quelqu'un d'eux veut entrer séparément dans les terres occupées par les infidèles, et y faire des conquêtes, il le peut, mais aux mêmes charges que le comte de Rouci; sans quoi il le leur défend, étant plus avantageux à l'église, dit-il, que les biens

qui lui appartiennent soient possédés par les infidèles, que de les voir occupés par ses enfants à leur perte. (Du Chesne, T. IV, p. 207.) Sans examiner ici ce qu'il y a d'étrange dans cette lettre par rapport aux prétentions du pape, on y voit que Grégoire entrait parfaitement dans les vues du comte de Rouci, et ne négligeait rien pour les seconder. Ce pape comptait beaucoup sur le retour d'Èbles et sur son zèle pour l'honneur et les intérêts du saint siége. Nous voyons qu'en 1080, après avoir déposé Manassès, archevêque de Reims, il écrivit, le 27 décembre de la même année, au comte de Rouci pour l'engager à chasser ce prélat de son siége. Ebles déféra aux désirs du pape. Il contraignit Manassès à déguerpir, et favorisa l'élection de Renaud de Bellai, qui lui fut substitué; mais il effaça dans la suite le prix de ce service par les violences qu'il exerça avec Guichard, son fils, contre l'église de Reims. L'archevêque Renaud, après avoir long-tems souffert ses déprédations, prit enfin le parti de recourir au prince Louis le Gros, roi désigné des Français, pour les faire cesser. Louis, toujours prêt à voler à la défense des opprimés, et surtout des églises, rassembla le plus de troupes qu'il put, et vint fondre sur les terres du comte de Rouci et des barons qui s'étaient associés à ses brigandages. La guerre fut vive de part et d'autre. Ce n'étaient chaque jour qu'escarmouches ou combats. L'ardeur du prince était telle, dit Suger, qu'il ne se permettait du repos que le vendredi et le dimanche. A la fin il vint à bout de réduire le comte et ses partisans. Ils demandèrent pardon, promirent non-seulement de laisser en repos l'église de Reims, mais de réparer les dommages qu'ils lui avaient causés, et donnèrent des otages pour sûreté de leur parole; après quoi Louis s'en retourna. Èbles, ne cessant d'être tyran, fut à son tour obligé de tourner ses armes contre un autre tyran de ses voisins qui était le fléau de tout le pays. Nous voulons parler du fameux Thomas de Marle, lequel ayant obtenu par son mariage avec Ide de Hainaut le château de Montaigu dans le Laonnois, faisait de là des courses sur les terres des environs, et y semait la terreur et la désolation. Enguerand de Couci, père de Thomas, s'arma luimême pour le réprimer; et ayant appelé le comte de Rouci à son aide, ils allèrent ensemble l'assiéger dans son château de Montaigu. Thomas, se voyant près d'être forcé, s'échappa secrètement, et alla implorer le secours de Louis le Gros. L'arrivée de ce prince à la tête de sept cents chevaliers en imposa aux assiégeants, qui, n'osant tirer l'épée contre l'héritier de la couronne, entrèrent en accommodement et levèrent le siége. Cet événement est de l'an 1104. Ainsi le père Anselme se trompe en plaçant la mort d'Èbles en l'an 1100. Nous ne pouvons toutefois marquer précisément l'année où elle arriva. De son mariage avec Sibylle, fille de Robert Guiscard, duc de la Pouille, morte après l'an 1090, Ebles eut Hugues, qui suit; Guichard ou Guiscard, qui eut part, comme on l'a dit, à ses premières expéditions, et mourut avant lui; Thomas de Rouci; et trois filles, dont la deuxième, Mamélie, épousa 1° Hugues, seigneur du Puiset et comte de Japha; 2° Albert, fils d'Albert III, comte de Namur.

HUGUES, dit CHOLET.

1104 au plus tôt. Hugues, dit Cholet, fut le successeur d'Ebles, son père, au comté de Rouci. Levolde, son vicomte, s'étant avisé, l'an 1129, d'imposer une taille insolite sur le village de Trigni, appartenant à l'abbaye de Saint-Thierri, Guillaume, abbé de ce monastère, prit la défense de ses vassaux. Alors Levolde appela le comte de Rouci à son secours; et tous deux, étant venus, escortés de leurs gens, à Trigni, massacrèrent trois des principaux habitants, en blessèrent plusieurs autres, et en emmenèrent trente-huit dans les prisons, après avoir ruiné le village et en avoir tiré une somme de deux cents livres. L'abbé s'étant plaint de ces violences à Renaud de Martigné, archevêque de Reims, ce prélat renvoya la connaissance de cette affaire à Barthélemi, évêque de Laon, comme diocésain de Trigni. Mais le comte et le vicomte récusèrent ce tribunal, prétendant qu'il était incompétent en matière féodale; sur quoi les évêques de la province s'étant assemblés à Reims, fulminèrent contre eux une sentence d'excommunication. Ce coup fit son effet. Le comte, étant venu trouver le pape Innocent II à Laon, où il était pour lors, fit satisfaction en sa présence à l'abbé de Saint-Thierri, demanda son absolution, et l'obtint. Nous tirons ces détails d'une relation de Barthélemi, évêque de Laon, rapportée dans *l'Appendix* du VIe tome des Annales bénédictines, p. 655, et datée *de l'an de J. C.* 1129, *Ind.* VIII, *la vingt-deuxième année du roi Louis VI, la première du roi Philippe son fils, la cinquième de l'épiscopat de l'archevêque Renaud*. Ces dates s'accordent parfaitement en prenant celle de l'incarnation suivant l'ancien style. Mais comment le pape Innocent II, élu le 15 février 1130, (N. S.), à Rome, pouvait-il se trouver à Laon avant le 14 avril de cette année, auquel commençait la deuxième année du roi Philippe? Chose d'autant moins possible que ce pape écrivit d'Avignon, le 24 mars précédent, un bref à Guillaume, seigneur de Montpellier (Gariel, *Séries épisc. Magalon.*, p. 170.), et qu'il n'arriva au Puy en Velai que dans le mois suivant. (Vaissette, T. II, p. 405.) Don Mabillon donne cependant cette pièce pour authentique. (*Annal. Bened.* T. VI, *App.*, p. 654.) Voilà un problème difficile à résoudre, et nous avouons franchement qu'il passe nos lumières. Quoi qu'il en soit, Hugues Cholet, bien changé depuis son excommunication, fonda, l'an 1147, l'abbaye de Val-le-Roi, et ensuite le prieuré d'Evergnicourt. Hugues, cette même année, confirma la vente qu'Ebles, fils et héritier de Levolde, avait faite de la vicomté de Trigni à l'abbaye de Saint-Thierri. (*Arch. de Saint-Thierri.*) Il fit don, vers le même tems, de la dîme de Maisi à l'église de Cuissi. (*Annal. Præmonstr., pr.* col. 69.) Le père Anselme met la mort du comte Hugues vers l'an 1160. Elle serait effectivement au plus tôt de cette année, s'il était vivant lorque l'archevêque Samson donna une charte par laquelle il confirmait certaines immunités accordées par Hugues, comte de Rouci, à l'abbaye de Saint-Thierri, dans le village de Luternai, etc., l'an 1160, indiction VIII, la vingt-quatrième année du règne de Louis et la vingt-unième de l'épiscopat de Samson. (*Arch. de Saint-Thierri.*) Mais cette confirmation peut avoir été faite après la mort de Hugues, à la demande des intéressés, quoique la charte ne le dise pas. Ce comte avait épousé, 1° Aveline; 2° Richilde, fille de Frédéric, duc de Suabe, et petite-fille, par Agnès, sa mère, de l'empereur Henri IV. Du premier lit il eut Ade, femme de Gaucher II, fils de Henri Ier, seigneur de Châtillon; du second sortirent Robert, qui suit; Ebles; Hugues, seigneur de Toéni, et d'autres enfants.

ROBERT GUISCARD.

1160 ou environ. Robert, surnommé Guiscard, ou Wichard, fils aîné de Hugues, lui avait succédé, ou lui était associé dès l'an 1158. La chronique de Mouson nous apprend en effet que cette année Samson, archevêque de Reims, fit la guerre à Guiscard, comte de Rouci: *Anno* MCLVIII, dit-elle, *bellum inter Samsonem archiepiscopum Remensem et Guiscardum comitem de Roceio.* (*Spicil. in-fol.*, T. II, p. 572.) C'est tout ce qu'elle marque sur cet événement. Guiscard fit, l'an 1170, le voyage de la Terre-Sainte, et avant de l'entreprendre il fit restitution du bien d'autrui qu'il retenait injustement. Marlot cite de lui une charte, par laquelle il restitue à l'abbaye de Saint-Remi une rente de vingt sous, que son père avait léguée à cette église pour entretenir une lampe devant le corps de saint Remi, et qu'il avait refusé jusqu'alors d'acquitter. L'an 1178, il approuva, comme suzerain, la vente que Baudouin de Marçais fit à l'église de Laon de tout ce qu'il possédait à Glane, tant en fief qu'en alleu. (*Cartul. de la cathéd. de Laon*, fol. 271, r°.) L'historien déjà cité met sa mort en 1180. D'Elisabeth de Mareuil, sa femme, veuve de Robert, seigneur de Montaigu, il eut trois fils, Raoul et Jean, qui lui succédèrent l'un après l'autre; Henri, qui ne vivait plus

en 1196 ; et plusieurs filles, dont Eustachie, l'aînée, hérita de de ses frères. Elisabeth, leur mère, vivait encore en 1207, et prenait après la mort de son mari le titre de dame de Neuchâtel-sur-Aine, comme on le voit par diverses chartes.

RAOUL.

1180 ou environ. Raoul, fils aîné de Robert Guiscard, et son successeur au comté de Rouci, mourut, en 1196, sans laisser d'enfants de Mélisende ou Isabelle, sa femme, fille de Raoul I[er], sire de Couci, laquelle se remaria depuis à Henri IV, comte de Grand-Pré.

JEAN I[er].

1196. Jean, frère de Raoul, lui succéda au comté de Rouci. Il mourut l'an 1200, sans laisser de postérité de sa femme Béatrix, comtesse de Mareuil, fille de Gauthier, seigneur de Vignori. Mais il eut d'une maîtresse un fils naturel, nommé Hugues, auquel il donna la terre de Proviseux, dépendante de celle de Neuchâtel-sur-Aine.

EUSTACHIE.

1200. Eustachie, sœur des comtes Raoul et Jean, devint comtesse de Rouci, en 1200, après la mort du dernier. Elle épousa, 1° vers l'an 1202, Enguerand III, sire de Couci, dont elle se sépara peu de tems après; 2° Robert, sire de Pierre-Pont, dont elle eut un fils, qui suit; et deux filles, Adélaïde et Elisabeth, femme de Robert de Couci, seigneur de Pinon. Eustachie mourut l'an 1212 au plus tard. On ignore l'année de la mort de son dernier époux. (*Hist. généal. de la Maison de Rouci.*)

JEAN II.

1212 au plus tard. Jean II, fils de Robert de Pierre-Pont, successeur d'Eustachie, sa mère, au comté de Rouci, et de son père à la seigneurie de Pierre-Pont et à la vicomté de Mareuil, prenait les titres de ces domaines en 1212, comme on le voit par une charte datée de Château-Thierri au mois de septembre de cette année, par où il reconnait tenir en fief-lige les deux premiers de Blanche, comtesse de Champagne, avouant qu'il n'a que la directe de Mareuil, dont la propriété appartient à Robert de Couci, son beau-frère, (*Cartul. de Champ.*, fol. 172.) Ce comte se distingua par sa prudence et sa valeur. Il accompagna, l'an 1217, à la tête de dix chevaliers, le prince Louis, fils du roi Philippe-Auguste, dans son expédition d'Angleterre. L'an 1236, il fut du nombre des seigneurs qui se rendirent cautions des clauses du traité de mariage de la fille de Thibaut, roi de Navarre, avec le fils du duc de Bretagne. Il alla en Flandre, l'an 1251, au secours de la comtesse Marguerite, et y mourut la même année. Il avait épousé, 1° Isabelle, fille de Robert II, comte de Dreux, dont il fut séparé, l'an 1235, pour cause de parenté; 2° Marie, fille de Simon de Dammartin, comte d'Aumale et de Ponthieu, dont il laissa Jean, qui suit, et une fille. Marie, leur mère, vivait encore en 1279. (*Hist. généal. de la Maison de Rouci.*)

JEAN III.

1251. Jean III, fils aîné de Jean II et son successeur, mourut en 1284, et fut inhumé à l'abbaye de Val-le-Roi ou de la Valroy, dont il est regardé comme le fondateur, à raison des grands biens qu'il lui fit. Il avait épousé Isabelle, fille de Bérard, dit le Grand, sire de Mercœur, dont il eut un fils, qui suit. Elle a sa sépulture auprès de son époux.

JEAN IV.

1284. Jean IV, successeur de Jean III, son père, au comté de Rouci, *fut navré, l'an* 1304, dit une ancienne chronique, *dans une bataille et déconfiture où le roi Philippe le Bel estoit présent.* (*Mss. de Dupuy*, n. 587.) Cette bataille est celle de Mons-en-Puelles, que gagna Philippe le Bel, après y avoir couru les plus grands risques. Le comte Jean en rapporta des blessures dont il mourut à Braine peu de jours après son retour. L'abbaye de Val-le-Roi fut le lieu de sa sépulture. Il avait épousé Jeanne, fille de Robert IV, comte de Dreux, qui lui apporta en dot le comté de Braine. De ce mariage il laissa un fils, qui suit, avec deux filles, Béatrix, qui fut dame de la Suze par donation de Béatrix de Montfort, son aïeule, et devint la seconde femme d'Amauri III, sire de Craon et de Sablé; et Marie, qui prit alliance avec Jean II, sire de Château-Villain. Jeanne de Dreux survécut à son époux, et se remaria à Jean de Bar, seigneur de Puisaie, fils de Thibaut II, comte de Bar-le-duc. Elle fit son testamen le 1[er] octobre 1314, et mourut peu de jours après.

JEAN V.

1304. Jean V succéda tranquillement à Jean IV, son père, dans le comté de Rouci. Mais celui de Braine lui fut long-tems disputé par Robert V, comte de Dreux, son parent. Enfin ce dernier lui en fit cession par accommodement en 1323. Le comte Jean V fut un des plus vaillants chevaliers de son tems. Il en donna surtout des preuves sous le règne de Philippe de Valois. Il accompagna ce prince, l'an 1338, dans son camp de Buironfosse en Picardie. Il marcha en Hainaut, l'an 1340, avec le duc de Normandie. L'an 1346, il fut un des chefs de notre armée à la bataille de Créci, donnée le 26 août, et l'une des victimes de cette funeste journée. Son corps, trouvé parmi les morts, fut porté à l'abbaye de Val-le-Roi, pour y être inhumé auprès de ses ancêtres. De Marguerite de Beaumez, son épouse, dame de Blazon et de Mirebeau, veuve de Jean de Rouville, sire de Milli en Gâtinais, et fille de Thibaut, dit *le Grand*, seigneur de Beaumez et autres lieux, il laissa Robert, qui suit; Simon qui fut d'abord comte de Braine, puis de Rouci; Hugues, seigneur de Pierre-Pont, mort sans lignée; François qui servit à la guerre sous l'amiral Jean de Vienne; Béatrix, femme de Louis II, comte de Sancerre; Jeanne, femme de Charles de Montmorenci, grand-pannetier, et depuis maréchal de France. La comtesse Marguerite mourut en 1368. Elle eut sa sépulture à côté de son époux dans l'abbaye de Val-le-Roi.

ROBERT II.

1346. Robert II, fils aîné de Jean V, devint comte de Rouci et seigneur de Mirebeau après la mort de son père. En 1347, il eut ordre de faire le siége de Beaumont sur le seigneur de Vervins. Il fut pris en 1356 à la bataille de Poitiers, et l'année suivante il se racheta. L'an 1358, la garnison de Vailli, commandée par un capitaine anglais, nommé Rabigeois Duri, surprend le château de Rouci pendant les fêtes de Noel, en l'absence du comte, et fait prisonnières la comtesse et sa fille. Il en coûta pour leur rançon douze mille florins d'or à Robert, qui se retira ensuite à Laon. Peu de tems après, les Anglais, qui étaient en garnison à Rouci, surprirent encore Sissonne, appartenant au comte. Ayant rassemblé quarante hommes d'armes de ses gens, auxquels ses amis en joignirent cent autres, il sortit de Laon accompagné du comte de Porcéan et des seigneurs de Carenci et de Montigni. Un parti d'Anglais se trouve sur sa route, entre Savigni et Val-le-Roi. Il y eut alors un combat sanglant, dans lequel Robert fut blessé et fait prisonnier avec les seigneurs de Carenci et de Montigni. Jean de Craon, archevêque de Reims, touché de ce malheur, leva un corps de troupes avec lequel il vint assiéger le château de Rouci, dont il se rendit maître par composition après un siége de cinq semaines. La capitulation fut signée par les comtes de Braine et de Porcéan; mais elle fut mal observée par la milice, qui ne put

laisser impunies les cruautés que les Anglais de cette garnison avaient exercées dans le pays. L'archevêque et les comtes eurent peine à sauver la vie à Hennequin, gouverneur de la place, qui vit égorger tous ses soldats, malgré les chefs, contre les termes de la capitulation. Sissonne fut repris ensuite par Robert, qui avait recouvré sa liberté. Il eut la satisfaction d'y faire prisonnier son chambellan, qui avait livré cette place aux Anglais. Le traître fut écorché vif, puis décapité à Laon. (Froissart.) L'an 1362, Robert fut chargé de conduire Isabelle de France à Galéas Visconti duc de Milan, son époux. La même année, il succéda à Jean II de Melun, seigneur de Tancarville, dans la charge de souverain maître et réformateur des eaux et forêts, dont il ne jouit que deux ans. Louis de Flandre, fils de Jean, marquis de Namur, lui ayant enlevé sa fille unique, Isabelle, pour l'épouser, cet événement lui causa un chagrin si vif et si profond, qu'il en mourut en 1364. MARIE D'ENGHIEN, sa femme, vivait encore au mois de novembre 1378. (*Hist. généal. de la Maison de Rouci.*)

LOUIS DE FLANDRE ET ISABELLE.

1364. LOUIS DE FLANDRE, septième fils de Jean Ier, marquis de Namur, ayant épousé, par contrat du 17 mars 1364, passé en présence du connétable de Fienne, ISABELLE, fille unique de Robert, comte de Rouci, après l'avoir enlevée de son consentement, succéda avec elle à son beau-père. Mais Isabelle, après quatorze ans de mariage, s'étant dégoûtée de son époux, entreprit de faire casser cette alliance; et pour y réussir, elle accusa Louis d'impuissance. L'affaire ayant été portée à Rome, fut renvoyée devant le cardinal de Nismes, qui, par sa sentence rendue l'an 1378, déclara le mariage bon et valide. Isabelle avait eu pour solliciteur dans cette cause Pierre de Craon, qui sans doute ne prenait pas en main ses intérêts sans de bonnes raisons. Ce seigneur, la voyant renvoyée à son mari, lui conseilla, pour se venger, de vendre son comté de Rouci à Louis Ier, comte d'Anjou, à la cour duquel il était très puissant. Isabelle, avant que ses querelles n'éclatassent avec Louis de Flandre, avait déjà, de concert avec lui, aliéné à ce prince sa terre de Mirebeau en Poitou. Elle suivit le conseil du sire de Craon, et la vente du comté de Rouci se fit le 3 novembre 1379, pour la somme de quarante mille francs d'or (506,095 liv. 4 s. 9 d. de notre monnaie actuelle.) Mais Simon, comte de Braine, oncle paternel d'Isabelle, revendiqua ce comté, prétendant qu'elle n'avait pas le pouvoir d'en disposer. Nous ne voyons pas ce que devint Isabelle depuis ce tems-là. A l'égard de Louis de Flandre, il mourut en 1386, avant le 18 août, jour auquel ses frères transigèrent sur sa succession. (Anselme.)

SIMON.

1385. SIMON, comte de Braine, deuxième fils de Jean V, rentra, l'an 1385, par arrêt du parlement, dans le comté de Rouci. Ce seigneur s'était acquis dès-lors, par sa valeur et la sagesse de sa conduite une estime universelle. Voici les principaux traits de sa vie. En 1358, le dauphin Charles, pendant la captivité du roi Jean son père, ayant assemblé à Provins les députés de Champagne pour délibérer avec eux sur les besoins de l'état, le comte de Braine porta la parole au nom de la compagnie, et assura le prince de la disposition où elle était de seconder ses vues. Mais comme on ne put convenir sur la nature des aides que les circonstances rendaient nécessaires, le comte demanda au dauphin qu'il fût permis de tenir à Vertus une seconde assemblée sur ce sujet. Ce fut au mois de février de cette année que le fameux Marcel, prévôt des marchands, fit assassiner, dans l'appartement du dauphin et à ses yeux, Robert de Clermont, maréchal de France, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne. Simon, ami particulier de ce dernier, engagea dans la suite le dauphin à rendre solennellement justice à sa mémoire. Le traité de Bretigni, conclu le 8 mai 1360, portait, entre autres articles, qu'avant que le roi sortît d'Angleterre pour revenir en France, le dauphin-régent fournirait un nombre d'otages tirés de la principale noblesse du royaume. Le comte de Braine, puis de Rouci, fut de ce nombre, et partit en conséquence pour l'Angleterre, d'où il revint en 1362. L'an 1371 (V. S.), le roi Charles V, qui avait éprouvé la fidélité, l'intelligence et le zèle du comte de Braine en diverses rencontres, le nomma, par lettres du 10 janvier, conseiller-général sur le fait des aides, et l'envoya, dit un auteur du tems, *en certaines parties de son royaume pour besognes secretes concernant son honneur*, avec douze francs par jour pour ses appointements. Ce monarque, dans son testament, qu'il fit au mois d'octobre 1374, choisit le comte de Braine pour être du conseil de son fils pendant sa minorité. L'année suivante, il assista, le 21 mai, au parlement, où Charles ratifia son ordonnance touchant la majorité des rois. L'an 1381, sous le jeune roi Charles VI, il fut député avec l'archevêque de Rouen pour aller traiter avec les Anglais à Boulogne. Il retira, l'an 1385, le comté de Rouci des mains de Louis, duc d'Anjou. Il fut, l'an 1388, de l'expédition du roi contre le duc de Gueldre. Sa compagnie était de deux bacheliers et de quatorze écuyers. Ce comte mourut la nuit du mardi au mercredi (V. S.), 19 février 1392, au château du Bois-les-Rouci, et fut inhumé à Saint-Ived de Braine, laissant de MARIE DE CHATILLON, sa femme, décédée le 11 avril 1396, et enterrée auprès de lui, Hugues, qui suit; Jean de Rouci, évêque de Laon; Simon, seigneur de Pontarci; et deux filles, Marie, femme de Jacques d'Enghien, seigneur de Faignoles, et Marguerite, mariée, 1° à Gaucher, seigneur de Nanteuil-la-Fosse; 2° à Robert de Couci, seigneur de Pinon; 3° à Hugues, seigneur de Clari. (*Mss. de Dupuy*, n°. 387.)

HUGUES II.

1395. HUGUES II, fils et successeur de Simon aux comtés de Rouci et de Braine, ne survécut pas trois ans à son père, étant mort le 26 octobre 1395, suivant son épitaphe que l'on voit encore dans l'église de Saint-Ived de Braine, où il fut inhumé. BLANCHE DE COUCI, sa femme, morte le 24 février 1438 (N. S.), et enterrée au même lieu, lui donna Jean, qui suit; Hugues, seigneur de Pierre-Pont, mort le 18 août 1412, sans avoir été marié; Marguerite, femme de Thomas III, marquis de Saluces; Blanche, femme de Louis de Bourbon, comte de Vendôme; et deux autres filles. (*Mss. de Dupuy.*)

JEAN VI.

1395. JEAN VI, fils aîné de Hugues II, né l'an 1388, lui succéda dans les comtés de Rouci et de Braine, sous la tutelle de Jean de Rouci, évêque de Laon, son oncle, qui rendit hommage au roi pour lui le 22 décembre 1395. Trois ans après, ce prélat le fiança, par contrat du 25 mai 1398, avec ELISABETH, fille du fameux Jean de Montaigu, vidame de Laon, grand-maître de la maison du roi et surintendant des finances. Le 14 août 1402, le comte ayant atteint l'âge de quatorze ans, ratifia ce contrat. L'an 1403, il accompagna le connétable d'Albret dans la guerre de Guienne, avec le seigneur de Montaigu, son beau-père, dont le connétable était aussi gendre. L'an 1405, il obtint arrêt du 16 décembre, qui condamnait le duc d'Anjou à lui laisser la jouissance libre de Rouci, dont il s'était mis en possession. Après la disgrâce du seigneur de Montaigu, la persécution des Bourguignons s'étendit jusqu'au comte Jean, son gendre. Le bailli de Vermandois et le prévôt de Laon, à la tête de quelques paysans qu'ils avaient ramassés, assiégèrent le comte dans Rouci; et comme il n'avait pu prévoir cette insulte, il fut contraint de se rendre. On le tint prisonnier avec son frère Hugues, seigneur de Pierre Pont, dans la tour de Laon, depuis le 11 novembre

1411 jusqu'au 17 janvier suivant. L'an 1413, il accompagna le roi au siége de Laon; et, l'an 1415, il fut l'un des chefs de l'armée royale à la funeste bataille d'Azincourt, donnée le 25 octobre. Il y périt à la tête de cent hommes d'armes qu'il commandait. Son corps ne put être reconnu entre les morts qu'à une cicatrice au bras gauche, qui lui tenait ce bras plus court que l'autre. Il fut rapporté à Braine et inhumé auprès de Hugues, son fils, mort en 1412. Sa veuve, dont il ne laissa qu'une fille, qui suit, s'étant remariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux, mourut l'an 1429, et fut enterrée à Marcoussi.

JEANNE DE ROUCI
ET ROBERT (III) DE SAREBRUCHE.

1415. Jeanne, fille unique de Jean VI, porta les comtés de Rouci et de Braine avec la terre de Montaigu en Laonois dans la maison de Sarebruche ou Saarbruck, par son mariage contracté vers l'an 1417 avec Robert de Sarebruche, sire ou damoiseau de Commerci. Cette maison tirait son origine de Simon de Montbéliard, qui épousa, vers le milieu du treizième siècle, Mahaut, fille et héritière de Simon II, damoiseau de Sarebruche. Robert fut un seigneur inquiet et turbulent. De tems immémorial les fils des prêtres concubinaires appartenaient aux ducs de Lorraine. La ville de Toul ayant donné asile à quelques-uns de ces bâtards fugitifs, le duc Charles II, après les avoir inutilement répétés, lui déclara la guerre, et vint mettre le siége devant cette ville. Robert et plusieurs gentilshommes entrèrent dans cette querelle, et donnèrent du secours aux Toulois, qui d'abord remportèrent quelques avantages sur les Lorrains. Mais le comte de Vaudemont ayant joint ses troupes à celles du duc, les bourgeois furent obligés à demander la paix. Ceci est de l'an 1420. Robert, sept ans après, se brouilla de gaité de cœur avec cette même ville de Toul; et par une de ces fanfaronnades fort communes parmi la noblesse en ces tems-là, il vint avec vingt cavaliers défier les bourgeois de Toul au combat. Ce défi lui réussit mal. Les Toulois, par stratagême, le firent prisonnier avec sa petite troupe; puis, l'ayant mis à rebours sur son cheval, ils l'introduisirent dans la ville, où il fut reçu avec des huées qui le couvrirent de confusion : il lui en coûta quinze cents livres, (103,02 liv. 8 s. 9 d.) monnaie courante, pour sa rançon. Robert quelque tems après voulut prendre sa revanche, et il y échoua. Il commanda, l'an 1431, l'arrière-garde du duc René à la bataille de Bullegnéville, donnée, le 4 juillet, contre Antoine, comte de Vaudemont, qui disputait la Lorraine à René. Les plus sages de l'armée de ce dernier avaient été d'avis de ne pas hasarder le combat, attendu la difficulté qu'il y aurait à forcer l'ennemi dans ses retranchements. Mais Robert, ne faisant attention qu'à la supériorité des troupes de René, soutint que la défaite d'Antoine était infaillible. *Il n'y en a pas pour nos pages*, disait-il avec plusieurs jeunes seigneurs; *nous les forcerons au premier choc*. Cet avis prévalut; mais on se trouva mal de l'avoir suivi. L'armée du duc fut défaite et ce prince fait prisonnier. On accusa Robert d'avoir manqué de courage en cette occasion, et, au lieu de secourir à tems l'avant-garde, d'avoir lâchement pris la fuite. (Calmet.) L'an 1434, des seigneurs de Metz revenant d'un tournoi célébré le 11 mai à Pont-à-Mousson, Robert s'avise de les faire arrêter par ses gens, qu'il avait placés en embuscade dans un bois, et les retient prisonniers au nombre de treize. Ce trait de perfidie était d'autant plus noir, que Robert était pensionnaire de la ville de Metz, et qu'*il avait juré*, dit une ancienne chronique, *et promis d'être loyaux et féable pour ceulx de Metz*. Le duc René, à qui la ville de Metz porta ses plaintes de cet attentat, vint avec les Messins pour en tirer vengeance, et assiégea le château de Commerci. Robert était sur le point d'y être forcé, lorsqu'Artus de Richemont, connétable de France, étant arrivé à Châlons-sur-Marne, manda le duc René et Robert pour les accommoder. Robert promit tout ce qu'on voulut; mais les assiégeants ayant mis le feu, en se retirant, à quelques maisons de la place, il refusa de signer le traité. Il fut enfin contraint de le faire peu de tems après avoir renouvelé les hostilités. Le siége avait commencé le 8 septembre, et le traité fut signé le 13 décembre suivant. L'an 1436, Robert, en revenant de la Terre-Sainte, se rend au concile de Bâle. Mais, au sortir de cette ville, il est pris, lui cinquième, par les gens du sire de la Loupe, que son père avait fait autrefois prisonnier et conduit au château de Guiperi. Délivré au mois d'août de la même année, il est remis entre les mains du duc René, qui ne lui rend la liberté que le 23 novembre suivant, fête de Saint-Clément. (*Chronique de Metz.*) L'an 1439, après la mort de Guillaume, seigneur de Château-Villain, il s'empare, le 17 décembre, de cette terre, sous prétexte d'un don que le défunt lui en avait fait. Bernard, frère de Guillaume, poursuit Robert au criminel. Le procès fut de longue durée : on ignore quand et comment il finit. L'an 1441, Robert, dit l'ancienne chronique versifiée de Metz,

> Sans aultre débat ny querelle,
> Recommença guerre nouvelle
> A ceulx de Metz et du pays :
> Car toujours les avait haïs.
> Et les Messins, pour eulx venger
> De leurs ennemis estrangers,
> Meirent leurs soldats aux champs
> Qu'en brief les furent approcheans.
> Sans les hommes de petit pris,
> Trois Gentilshommes furent pris,
> Qu'ils amenèrent en la cité,
> Par leurs beaux dicts ne furent quittés.
> Il y avoit (chose toute certaine)
> De Lorraine deux Capitaines;
> Et l'aultre qu'estoit le tier,
> C'estoit le bastard d'Arentier.

La même année 1441, le comte Robert, obtint de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par l'entremise du roi Charles VII, la restitution de sa terre de Montaigu, dont il avait tâché de surprendre le château l'année précédente. Mais le duc ne rendit la place qu'après l'avoir fait démolir. Robert ayant voulu la relever, le duc fit raser ce qui était déjà sorti de terre. Robert, l'an 1443, suivit le dauphin au siége de Dieppe, où il fit preuve de valeur. L'année de sa mort n'est pas certaine : tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'on n'aperçoit plus de traces de son existence depuis le 30 mars 1460. Son tombeau se voit encore à la collégiale de Commerci. Jeanne de Rouci, sa femme, termina ses jours le 4 septembre 1459, laissant deux fils, Jean, qui suit, et Amé, comte de Braine, et damoiseau de Commerci, avec deux filles, Marie, femme de Charles de Melun, sire d'Antoing, vicomte de Gand, dit *le Chevalier doré* (c'est ainsi qu'on nommait ceux qui avaient l'ordre du roi), et Jeanne, mariée à Christophe de Barbançon.

JEAN DE SAREBRUCHE.

1459. Jean de Sarebruche, fils aîné de Robert, succéda à Jeanne, sa mère, au comté de Rouci, en vertu de la donation qu'elle lui en fit le 11 mars 1459, à condition de porter le nom et les armes de Rouci. Ce fut un des braves qui se distinguèrent pour la défense du royaume sous le règne de Charles VII. La Guienne, où il accompagna le comte de Dunois, fut le théâtre principal de ses exploits. Il y combattit contre les Anglais, et ne contribua pas médiocrement à les chasser de ce pays. Le grand attachement qu'il avait marqué pour le roi Charles VII, ne fut pas une recommandation pour lui auprès de Louis XI, fils et successeur de ce monarque. Des ennemis achevèrent de

le perdre dans l'esprit de Louis, qui le fit enfermer dans le château de Loches, où il était encore en 1477. Remis en liberté, soit avant, soit après la mort de ce prince, il assista aux états de Tours, convoqués, en 1483, par le roi Charles VIII. Il mourut au château de Montaigu en Laonois, le 19 juin 1497, et fut inhumé à Montmirel, sans laisser d'enfants de CATHERINE D'ORLÉANS, fille de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, qu'il avait épousée le 16 mars 1468; mais il eut deux enfants naturels, Louis, tige des seigneurs de Sissonne, et Marguerite, femme de Jacques de l'Epine, seigneur de Vêle.

ROBERT II (IV) DE SAREBRUCHE.

1497. ROBERT DE SAREBRUCHE, fils unique d'Amé de Sarebruche, comte de Braine et damoiseau de Commerci, succéda à Jean, son oncle, dans le comté de Rouci. Autant le roi Louis XI avait-il marqué d'aversion pour le comte Jean, autant s'était-il montré favorable à son neveu, qu'il fit successivement gouverneur de l'Ile de France, de Champagne et de Bourgogne Robert prouva qu'il était digne de ces emplois par sa bonne conduite et sa valeur. En 1477, après la mort de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, il contribua à la réduction de plusieurs places de ce duché qui refusaient de passer sous la domination de la France. La ville de Beaune était de ce nombre. Robert s'étant joint à Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, son beau-père, fit avec lui le siége de cette place, qui se rendit au bout de cinq semaines. L'année suivante, il fit tête, en Champagne, à l'archiduc Maximilien, qui voulait pénétrer dans cette province par la Flandre; et après l'avoir repoussé, il entra dans la Franche-Comté, qu'il mit sous l'obéissance du roi. La suite de ses actions est demeurée dans l'oubli. Il mourut, le 1er septembre 1504, dans son hôtel de Rouci, rue du Petit-Saint-Antoine, à Paris, et fut inhumé à Saint-Ived de Braine. De MARIE D'AMBOISE, qu'il avait épousée le 5 février 1487 (V. S.), il laissa un fils, qui suit; Philippette, damoiselle de Commerci, dame de Louvois et d'autres terres, femme de Charles de Silli; Catherine, qui viendra ci-après; et Guillemette, comtesse de Braine, mariée à Robert de la Marck, duc de Bouillon, seigneur de Fleurange et maréchal de France. (*Mss. de Dupuy*, n° 367.)

AMÉ DE SAREBRUCHE.

1504. AMÉ DE SAREBRUCHE, successeur de Robert, son père, aux comtés de Rouci et de Braine, à la seigneurie de Commerci et à ses autres domaines, né le 20 octobre 1495, suivit en Italie le roi François Ier, qui le fit chevalier, l'an 1515, à la bataille de Marignan. Il servit ensuite sous le duc de Vendôme, en Picardie, à la tête d'une compagnie de cent lances. Les Anglais étant venus assiéger Ham, le comte Amé s'y renferma et défendit vaillamment la place, dont ils furent obligés de lever le siége. Le roi, pour sa récompense, lui donna le gouvernement de l'Ile de France. Mais, se sentant incommodé de la pierre, il se fit porter à Paris, où il mourut, le 19 novembre 1525, sans laisser d'enfants de RENÉE DE LA MARCK, qu'il avoit épousée le 18 juillet 1520. Ses trois sœurs partagèrent sa succession avec sa veuve.

CATHERINE DE SAREBRUCHE.

1525. CATHERINE DE SAREBRUCHE eut, dans le partage qu'elle fit avec ses sœurs de la succession du comte Amé, leur frère, le comté de Rouci avec les terres de Pierre-Pont, de Nisy-le-Comte, de Coulommiers en Brie, et le vidamé de Laon. Elle était veuve alors d'Antoine de Roye, tué, le 13 septembre de l'an 1515, à la bataille de Marignan, dont elle eut un fils, nommé Charles, né le 14 janvier 1510. Charles fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et eut l'administration de toutes les terres données à la reine Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier. Il mourut un vendredi 23 janvier de l'an 1551, laissant de MADELEINE, fille et héritière de Ferri de Mailli, seigneur de Conti, qu'il avait épousée en 1528, deux filles, Eléonore, dame de Roye, de Conti, etc., et Charlotte, qui suit.

CHARLOTTE DE ROYE.

1551. CHARLOTTE DE ROYE, née à Muret, en 1537, porta le comté de Rouci, la seigneurie de Pierre-Pont, et d'autres terres, à François III de la Rochefoucauld, fils de François II, comte de la Rochefoucauld, et d'Anne de Polignac, qu'elle épousa l'an 1557.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

PRINCES DE SEDAN, PUIS DUCS DE BOUILLON.

La seigneurie de Sedan, sur la Meuse, entre Mouson et Doncheri, est originairement un fief de l'abbaye de Mouson et un arrière-fief de l'église de Reims, qui, ayant été donné à des avoués puissants, devint entre leurs mains une principauté. Sedan ne commence à se montrer dans les chartes qu'en 1259. Cette année, Thomas de Beaumez, archevêque de Reims, et Henri de Gueldre, évêque de Liége, firent un traité pour l'administration des fiefs qu'ils possédaient en commun, dans lequel Sedan, qui n'était qu'un village, est compris. L'abbé de Mouson ne paraît point dans cet acte, parce que les deux prélats ne traitaient que de leurs droits, laissant à leurs feudataires ceux qui leur appartenaient; ce qui est évident par l'article du traité où ils conviennent que leurs feudataires mettront des juges aux lieux où ils ont droit d'en mettre. (Marlot, *Métrop. Rem.*, T. II, liv. III.) Dès-lors Sedan était hors des mains de l'abbé de Mouson, ou du moins il en sortit peu de tems après. On voit en effet qu'en 1289 Gérard de Jausse, chevalier, seigneur de Sedan et de Balan, s'étant rendu au chapitre de l'abbaye de Mouson, y fit hommage à l'abbé Bertrand pour les villes et fiefs de Sedan et de Balan, qu'il déclare expressément relever de cette abbaye, comme l'acte qu'elle conserve de cet hommage en fait foi. Mais dans la suite Sedan devint un arrière-fief de la couronne, depuis que, par traité du 16 juillet 1379, le roi Charles V eut acquis les droits de l'archevêque de Reims sur cette seigneurie pour les réunir au domaine. De la maison de Jausse, Sedan passa à Jean de Barbançon, seigneur de Bossu, en 1381. Sedan, par sa position et par le château qu'on y avait élevé, faisait dès-lors une place importante. Le roi Charles VI, voyant qu'il était propre à couvrir la frontière du royaume, obligea le sire de Barbançon à s'en accommoder avec lui par traité de la fin d'octobre 1389, avec promesse d'un échange qui ne lui fut délivré qu'en 1398.

En 1400, Charles VI donna Sedan à Louis, duc d'Orléans, son frère. Ce prince, ayant été assassiné le 3 novembre 1407, eut pour successeur Charles, duc d'Orléans, son fils. Celui-ci, par lettres du mois de février 1413, donna ou vendit la seigneurie de Sedan et la terre de Florenville à Guillaume, sire de Braquemont, qui laissa, entr'autres enfants, Louis, sire de Braquemont et de Sedan, et Marie, alliée en 1401 à Évrard de la Marck, qui suit.

ÉVRARD DE LA MARCK.

Evrard de la Marck, seigneur d'Aremberg, baron de Lumain, etc., acquit, l'an 1424, de Louis de Braquemont, son beau-frère, la terre de Sedan. A peine fut-il en possession, qu'il se vit insulté par les habitants de Réthel, partisans du duc de Bourgogne, ennemi du roi Charles VII, auquel Evrard était très-attaché. Pour se mettre en état de défense, Evrard fit fortifier Sedan, non pas en 1446, comme le marque un moderne, mais avant 1430. L'acquisition qu'il fit, en 1449, de la terre de Raucourt, augmenta l'étendue de la seigneurie de Sedan, à laquelle il l'unit. On met sa mort en 1460; mais il faut la devancer au moins de six ans, par la raison qu'on verra dans un moment. Evrard avait épousé, l'an 1410, 1°, comme on l'a dit, Marie de Braquemont; 2°, l'an 1422, Agnès, fille et unique héritière de Jean, seigneur de Rochefort en Ardennes. Du premier lit il eut Jean, qui suit; un autre fils, mort sans lignée; et une fille. Du second lit sortirent Louis, comte de Rochefort, et deux autres fils.

JEAN DE LA MARCK.

1454 au plus tôt. Jean de la Marck, fils aîné d'Evrard et son successeur dans la seigneurie de Sedan, ainsi que dans celles d'Aremberg, de Lumain, de Braquemont, d'Agimont et de Neuchâtel, fit l'objet de ses premiers soins d'achever la citadelle que son père avait commencée à Sedan. Mais, au mois de janvier 1455 (N. S.), le gouverneur de Mouson vint se présenter, dans l'absence de Jean de la Marck, pour mettre garnison dans Sedan, comme une dépendance de son gouvernement. Des officiers du seigneur lui en ayant refusé la porte, il y entra de force, saisit la place au nom du roi, et y mit des officiers royaux pour y administrer la justice. Jean de la Marck eut recours au roi pour obtenir main-levée de cette saisie, et représenta *que la ville et seigneurie de Sedan étoient situées dans la seigneurie et gouvernement de Mouson; qu'elles étoient tenues et mouvantes en foi et hommage de l'église de N. D. de Mouson, à cause de laquelle lui et ses prédécesseurs seigneurs de Sedan ont accoutumé de bailler aveus et dénombremens .... même auparavant qu'il y eût au lieu où est assise la forteresse dudit Sedan aucune fortification.* Il exposait ensuite que cette forteresse avait été faite par ordre du roi et pour la défense du pays. On apprend tout ce détail des lettres que le roi fit expédier, par lesquelles il donne main-levée à Jean de la Marck, et lui permet d'achever les fortifications de Sedan, *à condition de prêter serment pour lui et ses successeurs, seigneurs de Sedan, au gouverneur de Mouson; qu'ils ne feront, pour le moyen de leur ville de Sedan, aucun tort à la ville et aux habitans de Mouson, et autres sujets de Sa Majesté; que de plus ils livreront au roi et à ses successeurs rois, ou à leurs gens, leur ville et forteresse de Sedan, à grande et à petite force, toutes les fois qu'ils en seront requis.* Ces lettres de Charles VII sont datées de Saint-Pourçain au mois de novembre 1455. Du vivant de son père, Jean de la Marck était déjà chambellan de France, et il avait acquis, l'an 1449, la seigneurie de Raucourt, qu'il unit depuis à celle de Sedan. Il mourut l'an 1480, laissant d'Agnès de

Wirnembourg, son épouse, Evrard, qui continua la postérité des comtes d'Aremberg; Robert, qui suit; Guillaume, dit *le Sanglier des Ardennes*, tige des seigneurs de Lumain; Louis, seigneur de Florenville, et deux autres fils.

ROBERT Iᵉʳ DE LA MARCK.

1480. Robert Iᵉʳ de la Marck joignit à la principauté de Sedan, qu'il hérita de Jean, son père, les seigneuries de Fleuranges et de Jamets, qui lui vinrent par son mariage avec Jeanne, fille et unique héritière de Colart, ou Nicolas de Marlei. L'an 1482, Guillaume de la Marck s'étant rendu le maître dans Liége, après en avoir tué l'évêque Louis de Bourbon, contraint le chapitre de nommer Robert, son frère, gouverneur, ou châtelain de Bouillon (1). Guillaume se fit hypothéquer à lui-même le duché de Bouillon, l'an 1484 (N. S.), pour une somme de trente mille livres (2), qu'il prétendait lui être due pour les frais des guerres qu'il avait faites au nom de l'église de Liége, et à la tête de ses troupes. Guillaume ayant été massacré l'année suivante par l'ordre de Jean de Horn, evêque de Liége, Robert se mit en devoir de venger sa mort, et commença une guerre sanglante, dont il ne vit pas la fin. Il périt, l'an 1489, au siége d'Yvoi. De son mariage il laissa Robert, qui suit; Evrard, évêque de Liége; Claude, mariée, l'an 1470, à Louis de Lenoncourt; et Bonne, qui épousa, l'an 1475, Pierre de Baudoche. (*Voyez* Jean de Horn, *évêque de Liége.*)

ROBERT II DE LA MARCK.

1489. Robert II de la Marck, fils aîné de Robert Iᵉʳ, et son successeur dans la seigneurie de Sedan et le gouvernement de Bouillon, fut nommé *le grand Sanglier des Ardennes*, parce que ses terres étaient situées dans ce canton, et qu'il faisait autant de ravage dans les environs que les sangliers en font dans les campagnes. Il continua la guerre commencée par son père contre l'évêque de Liége. Elle fut terminée, l'an 1492, par la médiation du roi de France. On accorda une amnistie aux Liégeois qui avaient porté les armes en cette guerre contre leur évêque; et, pour étouffer toute semence de division entre les maisons de Horn et de la Marck, les trois états des pays de Liége, duché de Bouillon, et comté de Loos, s'obligèrent de payer à celle de la Marck la somme de cinquante mille florins du Rhin dans le cours de huit années, à termes égaux. Ceux du Luxembourg, sous la conduite du marquis de Bade, leur gouverneur, s'étant emparés du château de Bouillon l'an 1495, et y ayant mis le feu, Robert y fut rétabli l'année suivante par un traité conclu, le 27 décembre, entre lui et l'archiduc Maximilien. Alors il prétendit l'occuper, non plus à titre de gouverneur, mais par droit de réserve, quoiqu'il n'eût pas été engagé à Robert, son père, mais à Guillaume, son oncle, qui avait laissé des enfants. Robert II servit avantageusement le roi Louis XII dans ses guerres d'Italie. Il y fit preuve, non-seulement de valeur, mais aussi d'industrie, par l'invention d'une espèce de parc de bois, composé d'échelles entrelacées les unes dans les autres, pour servir de barricades à la tête du camp. L'an 1513, il commanda les bandes noires à la journée de Novarre, où il soutint l'effort des Suisses, avec beaucoup de courage, le matin du 6 juin. Après l'action, apprenant que ses deux fils aînés étaient restés blessés dans un fossé au milieu des ennemis, il fendit les bataillons avec sa compagnie d'hommes d'armes, et les tira de danger, chargeant l'un sur son cheval, et l'autre sur celui d'un de ses gens. Cependant, malgré ces actes de valeur, Fleuranges, son fils, avoue dans ses mémoires qu'après le premier choc, *s'il fust demeuré en son estat, comme il lui étoit ordonné* (par le général Louis de la Trémoille), *la bataille n'eust pas été perdue.* Après cette défaite, où nous ne perdîmes, suivant le même Fleuranges, que deux mille hommes, et non pas huit à dix, comme d'autres l'assurent, Robert et ses enfants eurent ordre d'emmener les restes de notre armée en Picardie, où l'on en avait grand besoin. Le roi François Iᵉʳ ayant succédé, l'an 1515, à Louis XII, renouvela l'alliance que son prédécesseur avait contractée avec la maison de la Marck. Mais, en 1518, sous prétexte de quelques désordres arrivés sur la frontière de Champagne, ce monarque réduisit à moitié la compagnie de cent hommes d'armes, commandée par Robert de la Marck. Les pensions de celui-ci, qui se montaient à quinze mille livres par an (1), étaient d'ailleurs fort mal payées: double sujet de mécontentement, dont Charles-Quint, roi d'Espagne, étant instruit, fit offrir à Robert une compagnie de vieilles ordonnances des Pays-Bas, avec vingt mille livres d'appointements, que les meilleures villes du Brabant se chargèrent de payer. Robert accepta d'autant plus facilement ces offres, qu'il y fut porté par Evrard, son frère, également mécontent du roi de France, pour lui avoir fait manquer le chapeau de cardinal. Mais il eut bientôt lieu de se repentir d'avoir violé la foi qu'il avait jurée au roi François Iᵉʳ. Le seigneur d'Aymeries ayant appelé d'un jugement rendu contre lui par les pairs de Bouillon, l'Empereur reçut cet appel au préjudice de la justice souveraine que Robert prétendait avoir dans ce duché. Cette injure affecta si vivement Robert, qu'il fit sa paix, le 14 février 1421 (N. S.), avec le roi de France, promettant de le servir envers et contre tous. Il poussa même le ressentiment contre l'Empereur, jusqu'à lui déclarer la guerre en forme à Worms, en pleine diète, par le ministère d'un héraut. Cette témérité fut punie par son propre frère, l'évêque de Liége, qui le poursuivit et lui enleva toutes ses places, à l'exception de Sedan. Il était menacé d'une ruine entière, sans la guerre qui se fit entre Charles-Quint et François Iᵉʳ. Robert mourut vers la fin de novembre 1536. On peut juger de la religion de Robert II de la Marck, par le trait suivant, que Brantôme rapporte: « Il avait pris, dit-il, pour
» devise, ou patrone, sainte Marguerite, que l'on peint avec
» un dragon à ses pieds, représentant celui qui voulait la dévo-
» rer en sa prison; et ce dragon représentait le diable. Et offrant
» deux chandelles à cette sainte, il en vouait une à elle et
» l'autre à monsieur le diable, avec ces mots: *Si Dieu ne me
» veut aider, le diable ne me sauroit manquer.* Devise certes
» fort étrange et bizarre, qui est pareille à celle de Virgile,
» introduisant Junon, parlant par ces mots païens: *Flectere si
» nequeo Superos, Acheronta movebo.* » Il avait épousé, l'an 1491, Catherine, fille de Philippe de Croï, comte de Chimai, dont il eut Robert, qui suit; Guillaume, seigneur de Jamets, mort, en 1529, sans lignée; Jean, seigneur de Jamets; trois autres fils et deux filles. (*Voyez* Evrard de la Marck, *évêque de Liége.*)

ROBERT III DE LA MARCK.

1536. Robert III de la Marck, seigneur de Fleuranges, fils

---

(1) Ce duché, qui des mains du fameux Godefroi de Bouillon passa, l'an 1096, à l'église de Liége de la manière qu'on le dira sur les ducs de la basse Lorraine, a pour chef-lieu la ville qui lui donne son nom, située dans le pays de Luxembourg, sur la rivière de Semoi, entre Mouson et Sedan, avec un château que la nature et l'art ont également fortifié. Neuf lieues carrées ou environ forment toute l'étendue de ce duché.

(2) L'argent monnayé, c'est-à-dire, le gros d'argent, était à 11 deniers 12 grains d'aloi, et de la taille de 69 au marc, qui valait 9 liv. 9 sous 9 deniers; ainsi 30,000 liv. devaient peser 3,162 marcs 1 gros 2 deniers 6 grains, qui à raison de 51 liv. 4 sous 7 deniers cinq douzièmes le marc, produisent aujourd'hui 161,939 liv. 9 s. 7 den.

(1) Au commencement du règne de François Iᵉʳ l'argent monnayé, qu'on appelait testons, était à 11 deniers 18 grains d'aloi, et de la taille de 25 et demi au marc, qui valait 12 livres 15 sous; par conséquent 15,000 livres font 1176 marcs 3 onces 6 gros 8 grains, qui à raison de 52 liv. 6 sous 10 deniers dix-sept vingt-quatrièmes le marc, produiraient de notre monnaie actuelle, 61,551 livres 17 sous 10 deniers.

aîné de Robert II, et son successeur dans la seigneurie de Sedan, et ses prétentions sur le duché de Bouillon, né l'an 1492 ou 1493, avait une réputation faite long-temps avant la mort de son père. Outre la journée de Novarre, où il reçut quarante-six blessures l'an 1513, il demeura prisonnier, l'an 1525, à celle de Pavie, d'où il fut conduit à l'Ecluse en Flandre. Elevé dans le goût des belles-lettres, il employa le tems de sa captivité à composer l'histoire des choses mémorables arrivées en Italie, en France et en Allemagne depuis 1503 jusqu'en 1521, sous le titre de *Mémoires du jeune Aventureux*. On les connait aujourd'hui sous celui de *Mémoires du Maréchal de Fleuranges* (1). « Il avait reçu, en sortant de captivité, deux faveurs signalées, » savoir : 1° le don que le roi lui fit de la ville de Château-» Thierri pour sa vie ; 2° l'office de capitaine des gardes de sa » majesté, lequel office était vacant par la mort de messire » Guillaume de la Marck, fils de feu *la grande Barbe*, qui était » son parent. » (*Mss. de Dupuy*, n° 743.) Il continua de servir la France, et mérita, par ses exploits, le bâton de maréchal, dont le roi l'honora l'an 1526. Cette faveur avait été précédée du collier de l'ordre de Saint-Michel, qu'il avait reçu dès l'an 1519. Elle fut suivie, au mois de novembre 1626, du don que le monarque lui fit de la châtellenie de Châtillon-sur-Marne. Robert avait quelques domaines en Flandre et en Artois : le roi François Ier le détermina à les céder à l'empereur Charles-Quint, et lui accorda d'autres terres en échange, par sa déclaration donnée à Lusignan, au mois d'avril 1529. (Carlier, *Hist. du Valois*, T. II, p. 551.) Robert, l'an 1536, au mois de septembre, défendit avec valeur et sauva la ville de Péronne, assiégée par le comte de Nassau, général de l'Empereur. Six semaines après, étant venu trouver le roi à Amboise, il y reçut, par un courrier, la nouvelle de la mort de son père. Il prit aussitôt la poste ; mais il fut arrêté à Longjumeau par une fievre violente avec flux de sang, qui l'emporta au mois de décembre 1536. (*Mss. de Dupuy*, n° 337.) Ainsi, à peine eut-il succédé à son père, qu'il le suivit au tombeau. Son corps fut porté à Sedan, et son cœur à Saint-Ived de Braine. Il avait épousé Guillemette de Sarbruche ou Saarbruck, comtesse de Braine, dame de Montaigu, de Neuchâtel, etc., troisième fille de Robert de Sarbruche, comte de Rouci et de Braine, morte en 1571, le 20 septembre, et inhumée à Saint-Ived de Braine, où l'on voit encore son tombeau.

ROBERT IV DE LA MARCK.

1536. Robert IV de la Marck fut le successeur de Robert III, son père, dans la seigneurie de Sedan et dans ses autres domaines. Il devint, l'an 1543, capitaine des cent Suisses de la garde de nos rois, et d'une compagnie de cinquante lances. Le roi Henri II lui donna, en 1547, le bâton de maréchal de France. Ce furent les prémices des faveurs de ce prince qui monta cette année sur le trône. Depuis ce tems, Robert ne fut plus appelé que le maréchal de Bouillon. Le roi, l'an 1552, ayant résolu de reprendre Bouillon sur l'évêque de Liége, la place fut assiégée par le connétable de Montmorenci. Le gouverneur, Guillaume de Horiez, capitula le 30 juin, avec promesse d'évacuer le 5 juillet suivant. La capitulation fut acceptée par le connétable; et le roi, qui était à Sedan, la ratifia le 2 juillet, *ordonnant*, dit-il, *que ledit capitaine* (de Horiez), *et autres etant dans la place, suivant ladite capitulation et leurs promesses, ayent à icelle place nous rendre et mettre es mains de notre cousin le marechal de la Marche, auquel nous avons donné charge de la recevoir pour nous.* (*Eccles. Leod. Juris. in Ducat. Bullion. uber. explanatio.*) Ce fut ainsi que Robert IV de la Marck reçut, de la main du roi, le château de Bouillon. Le raug de duc lui fut alors accordé en France. L'année suivante, il demeura prisonnier des Espagnols, le 18 juillet, à la prise du château de Hesdin. Il fut de là conduit au château de l'Ecluse, et traité avec la plus grande dureté par les Espagnols, sur le refus qu'il fit de passer au service du souverain des Pays-Bas. Sa rançon fut mise à soixante mille écus (1) (quelques-uns disent à cent mille écus) par la trève conclue, le 5 février 1556 (N. S.), à Vaucelles. Mais, ayant représenté qu'il ne pouvait faire cette somme sans aliéner une partie de ses terres, pour lesquelles il ne trouverait point d'acquéreur, à moins d'être libre, on consentit de l'élargir, mais sous la condition que sa femme et sa fille viendraient prendre sa place jusqu'à ce qu'il eût rempli ses engagements. Elles y consentirent sans hésiter. Il eut à ce prix la liberté de venir se procurer de l'argent. Mais, peu de tems après sa délivrance, il mourut d'une manière qui donna lieu à de violents soupçons. « On dit (c'est Brantôme » qui parle, qu'après avoir payé une grosse rançon, il fut livré à » sa femme tout empoisonné, qui fut une grande charge de » conscience. Prendre l'argent d'un homme, et puis le faire » mourir si misérablement ! Achille rendit le corps d'Hector » gratuitement; et celui-ci, après avoir payé rançon, fut rendu, » non mort, mais autant valoit, puisqu'il avoit été empoisonné. » Cela se disoit alors : grande cruauté pourtant. Il ne falloit » douter pour lui d'autre traitement que celui-là; car l'Empereur » vouloit trop de mal à cette maison. J'ai su pourtant de bon » lieu, ajoute Brantôme, qu'il mourut par autre sujet que je ne » dirai pas pour fuir scandale, et empoisonné pourtant par ses » plus proches » Il avait épousé à Paris, au mois de janvier 1538 (N. S.), Françoise de Brézé, comtesse de Maulevrier, baronne de Maurie et de Sérignan, fille et héritière de Louis de Brézé, comte de Maulevrier, et de Diane de Poitiers (morte en 1574, le 14 octobre, et inhumée à Saint-Ived de Braine), dont il laissa Henri-Robert, qui suit ; Charles-Robert, comte de Maulevrier, l'un des mignons de Henri III ; Antoinette, femme de Henri Ier, duc de Montmorenci ; Diane, femme, 1° de Jacques de Clèves, duc de Nevers ; 2° de Henri de Clermont, vicomte de Tallart ; 3° de Jean de Babou, comte de Sagone ; Guillemette, mariée, 1° à Jean de Luxembourg, comte de Brienne ; 2° à Georges de Baudement, comte de Croissilles ; Catherine, femme de Jacques de Harlai de Chanvalon ; et Françoise, abbesse d'Avenai. Brantôme brouille plusieurs faits de Robert IV avec ceux de son père.

HENRI ROBERT.

1556. Henri Robert, fils aîné de Robert IV, né le 7 février 1539 (V. S.), succéda à son père dans la seigneurie de Sedan et le duché de Bouillon. Mais, l'an 1558, Philippe II, roi d'Espagne, ayant insisté, lors des conférences tenues pour parvenir au traité de Cateau-Cambresis, à ce que le château de Bouillon fût remis à l'évêque de Liége, le roi de France, Henri II, par brevet du 25 mars 1558, promit au duc de Bouillon et à la duchesse, sa mère, en les engageant à se porter au désir du roi d'Espagne, de les dédommager amplement de ce sacrifice. Robert, en conséquence, remit le château de Bouillon au roi de France, qui le rendit l'année suivante, par le quatorzième article du traité de Cateau-Cambresis, à l'évêque de Liége, avec ce qui en dépendait au-delà de la rivière de Semoi, sans préjudice toutefois des droits et actions du seigneur de Sedan et de ses descendants, tant pour raison de la propriété du duché de Bouillon, qu'à cause des sommes à eux dues par les communautés du pays de Liége, lesquels droits seraient réservés pour être jugés par des arbitres. Henri Robert manqua la récompense qui lui était promise, en se déclarant pour les religionnaires. On lui ôta même la compagnie des cent Suisses, qu'il commandait depuis l'emprisonnement de son père. L'an 1572, il engagea le roi Charles IX à lui confirmer, par lettres-patentes, le raug de

(1) Le P. Anselme, T. VII, pag. 197, se trompe en donnant ces mémoires à Robert IV.

(1) 711,111 liv. 18 s. 3 den. de notre monnaie actuelle.

duc en France, dont avait joui Robert IV, son père, à raison de la seigneurie de Bouillon. Il prenait aussi dès-lors le titre de prince de Sedan, et il est le premier qui l'ait pris. Henri Robert assista, l'an 1573, au siége de la Rochelle. Il mourut le 2 décembre de l'année suivante, « d'une fluxion, dit Brantôme, » qui lui tomba sur les jambes, dont il en fist arrester les veines » comme on fait à un cheval : mais il fut mal pansé, et furent » mal arrestées ; dont ce fut grand dommage ; car s'il eust vescu » grand âge, il se fust rendu encore plus grand personnage qu'il » n'estoit. » De Françoise de Bourbon, fille de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, qu'il avait épousée le 7 février 1558 (V. S.), morte en 1587, il laissa Guillaume Robert, qui suit ; Jean, comte de la Marck, né le 6 octobre 1564, mort sans alliance le 4 mai 1587 ; Henri Robert, mort jeune ; et Charlotte, qui viendra ci-après.

GUILLAUME ROBERT.

1574. Guillaume Robert, fils et successeur de Henri Robert, né à Sedan, le 1er janvier 1562 (V. S.), commanda en chef, après la bataille de Coutras, où il s'était distingué, l'armée du roi de Navarre contre celle des ligueurs. Mais se voyant abandonné des Suisses, qui firent leur paix sur la fin d'octobre avec le roi Henri III, et ensuite par les Reitres, qui s'en retournèrent en Allemagne, il se retira lui-même à Genève, où il mourut de maladie ou de chagrin le 1er janvier 1588, sans avoir été marié. Par son testament, fait le 27 décembre, il institua Charlotte, sa sœur, qui suit, son héritière en tous ses biens, spécialement *en ses terres et seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jamets et Raucourt*, lui substituant, au cas qu'elle mourût sans enfants, François de Bourbon, duc de Montpensier, son oncle maternel.

CHARLOTTE DE LA MARCK, ET HENRI DE LA TOUR.

1588. Charlotte de la Marck, née le 5 novembre 1574, hérita de tous les biens de Guillaume Robert, son frère. L'an 1591, elle épousa, le 15 octobre, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, fils de François III de la Tour, vicomte de Turenne, et d'Eléonore de Montmorenci. Ce fut le roi Henri IV, qui fit cette alliance par inclination pour Henri de la Tour. Il se rendit même à Sedan pour assister au mariage. Ce prince s'étant retiré après avoir vu coucher la mariée, et le vicomte l'ayant conduit à son appartement, lui dit : « Sire, votre majesté m'a » fait aujourd'hui beaucoup d'honneur ; je veux lui en témoigner » ma reconnaissance : je la prie de m'excuser et de n'être pas » inquiète si je ne couche sous le même toit pour veiller à la sûreté de sa personne ; j'y ai mis bon ordre ». Le roi lui demanda de quoi il s'agissait. « Sire, lui répondit-il, vous le saurez demain matin ; je n'ai pas le tems de vous le dire ». Il part aussitôt avec un corps de troupes qu'il avait préparé, se rend maître de la ville de Stenai, et vient en apporter la nouvelle au roi à son lever. « Ventre-saint-gris, lui dit ce prince, je ferais » souvent de semblables mariages, et je serais bientôt maître de » mon royaume si les nouveaux mariés me faisaient de pareils » présents de noces. Mais en attendant allons à nos affaires ». Aussitôt il monte à cheval, se met à la tête de ses troupes, et va faire le siége de Rouen. (Vie de Henri IV.) Charlotte apporta en dot à son époux les souverainetés de Sedan et de Raucourt, avec ses droits sur le duché de Bouillon. Le roi, l'an 1592, le 9 mars, honora du bâton de maréchal Henri de la Tour ; et depuis ce tems il fut appelé le maréchal-duc de Bouillon. L'an 1593, il défit, le 14 octobre, près de Beaumont en Argonne, le duc de Lorraine, et reçut dans le combat deux coups d'épée, dont il fut légèrement blessé. Il prit ensuite Dun-sur-Meuse, se trouva au siége de Laon en 1594, et se rendit maître d'Yvoi et d'autres places. Il perdit, le 15 mai 1594, Charlotte, sa femme, sans en avoir eu d'enfants. Par son testament, fait le 10 avril précédent, elle avait donné à son époux les terres souveraines de Bouillon, Sedan, Raucourt, et autres qu'elle possédait au pays de droit écrit, laissant toutes celles qu'elle possédait en France au comte de Maulevrier, son oncle. Cette donation souffrit de grandes difficultés de la part du duc de Montpensier et du comte de Maulevrier. Le premier revendiquait la succession de Charlotte en vertu de la substitution faite à son profit par le testament du duc Guillaume Robert. Le second prétendait, comme le plus proche du sang, devoir succéder à tous les biens de sa niece. Henri de la Tour transigea, le 24 octobre 1594, avec le duc de Montpensier, qui renonça au bénéfice de la substitution moyennant des terres que Henri lui céda de son patrimoine en Auvergne. Cette transaction fut suivie d'une autre du 25 août 1601, entre le duc de Bouillon et le comte de Maulevrier, lequel, au moyen d'une pension de 50 mille livres (1) que lui assura le duc, transporta à celui-ci tous ses droits sur le duché de Bouillon et les souverainetés de Sedan et de Raucourt. Le roi Henri IV était intervenu dans la première de ces deux transactions, et s'y était désisté de toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur la souveraineté de Bouillon. Il avait aussi favorisé la seconde. Mais la conduite que Henri de la Tour tint depuis, ne répondit pas aux bontés de ce prince à son égard. L'an 1602, il fut violemment soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration du maréchal de Biron, et d'avoir excité des mouvements dans le royaume. Henri IV eut avec lui des explications très-vives sur ce sujet à Blois et à Poitiers. Le peu de respect et de soumission qu'il montra pour lors au roi, confirma sa majesté dans ses soupçons ; et le voyage que le duc fit peu de tems après dans le Limousin, où était le foyer des conspirations, acheva d'irriter Henri IV. Ce monarque cependant, qui ne pouvait s'empêcher de l'aimer malgré ses écarts, voulut bien encore le faire inviter à la cour, avec promesse de l'écouter dans ses justifications s'il en avait à produire, ou de lui pardonner s'il faisait l'aveu de ses torts. Le maréchal-duc, au lieu de se rendre à une invitation si généreuse, porta ridiculement sa cause à la chambre de Castres, tribunal établi pour les protestants, mais incompétent dans l'affaire dont il s'agissait. Après quoi, ne voyant plus de sûreté pour lui dans le royaume, il prit la fuite au commencement de l'an 1603, et se retira d'abord à Genève ; de là il passa chez l'électeur palatin Frédéric IV, sous prétexte de rendre visite à l'électrice, sa belle-sœur, qu'il n'avait jamais vue. Frédéric écrivit en sa faveur au roi, qui, par sa réponse du 17 mars, promit d'oublier le passé, *pourvu*, disait-il, *que dans deux mois il se rende à la cour pour répondre devant nous aux accusations intentées contre luy. Il n'y a personne*, ajoutait-il, *qui s'intéresse plus à sa gloire que moy, et qui soit plus disposé à défendre son innocence contre les calomnies de ses ennemis.* Mais le duc ne déféra point à ces ordres, disant qu'il ne voulait point se livrer à la merci de ses ennemis, qui prévaudraient aisément sur l'esprit du roi. Il continua de résider à Heidelberg. Son séjour y fut d'environ trois ans, pendant lesquels l'électeur et les autres princes protestants d'Allemagne, de concert avec ses amis de France et ses parents, ne cessèrent de travailler à sa réconciliation avec le roi. Elle ne dépendait en quelque sorte que de lui-même : Henri IV n'attendait que sa soumission pour lui pardonner. Il obtint enfin ce qu'il désirait et qu'il avait droit d'attendre. Le duc vint le trouver le 6 avril 1606. S'étant jeté à ses pieds, il lui remit sa principauté de Sedan. Henri IV n'eut pas de peine à lui pardonner, et lui rendit même Sedan au bout d'un mois. Mais depuis ce tems, prévoyant mieux qu'auparavant l'abus qu'il pouvait faire de ses grands talents, le roi fut toujours soigneux de le tenir en bride. Après la

(1) L'argent monnayé, c'est-à-dire le quart d'écu, était à 11 deniers d'aloi, et de la taille de 25 un cinquième au marc, qui valait 18 liv. 18 sous ; ainsi 50, 000 liv. font 2645 marcs 4 onces 12 grains, qui, à 49 liv. 11 sous 11 den. cinq sixièmes le marc, produiraient aujourd'hui 129, 6.8 liv. 16 sous 3 den.

mort de Henri IV, le maréchal de Bouillon s'occupa des moyens de se rendre nécessaire, et donna de l'ombrage à la régente. Cette princesse le fit rechercher et lui donna de l'emploi, mais pas assez, ou de trop peu d'importance, au gré de son ambition. De retour d'une ambassade extraordinaire dont il avait été chargé pour l'Angleterre, il forma un parti de mécontents, sous prétexte du mauvais gouvernement de l'état. Il ménagea cette affaire avec tant de dextérité, qu'il en fut toujours le maitre et le médiateur. Il fut l'ennemi du maréchal d'Ancre, parce qu'il le trouvait trop puissant, travailla long-tems à sa ruine, et à la fin y réussit. La révolution arrivée dans le ministere n'ayant point rempli ses espérances, il se tourna du côté de la reine-mère, arrêtée à Blois, et la fit résoudre à se servir du duc d'Epernon pour sortir de captivité. Il roulait d'autres projets dans sa tête, lorsqu'il fut attaqué à Sedan d'une maladie qui l'emporta, le 25 mars de l'an 1623, à l'âge de soixante-sept ans et demi. Après la mort de Charlotte, sa première femme, il avait épousé en secondes noces, par contrat du 16 avril 1595, ISABELLE DE NASSAU, fille puinée de Guillaume, prince d'Orange (morte en 1642), dont il eut Frédéric-Maurice, qui suit; Henri, dit le vicomte de Turenne, né le 11 septembre 1611, le héros de son siecle; Marie, femme de Henri de la Trémoille, duc de Thouars; et d'autres enfants. (*Voy.* Henri de la Tour, *vicomte de Turenne.*

FRÉDÉRIC-MAURICE DE LA TOUR.

1623. FRÉDÉRIC-MAURICE DE LA TOUR, né à Sedan le 22 octobre 1605, fils ainé de Henri de la Tour et son successeur au duché de Bouillon, principautés de Sedan, Jamets et Raucourt; vicomte de Turenne, comte de Montfort, etc., fit ses premières armes sous Maurice et Henri-Frédéric de Nassau, princes d'Orange, ses oncles maternels. Il marcha sur les traces de ces grands capitaines, et acquit en peu de tems une grande réputation. Il contribua, l'an 1629, à la prise de Bois-le-Duc, et en 1632, à celle de Maestricht, dont il fut établi gouverneur. Il défendit cette place en 1634 contre les forces réunies de l'Empire et de l'Espagne. L'année suivante, Louis XIII, ayant envoyé une puissante armée dans le Brabant, donna le commandement de la cavalerie au duc de Bouillon. L'an 1637, il fit profession de la religion catholique. Vers le même tems il donna retraite dans Sedan au comte de Soissons, à qui le roi permit d'y rester l'espace de quatre ans. Il embrassa, l'an 1641, le parti de ce comte, déterminé à faire la guerre à la France pour contraindre le roi à renvoyer son ministre. Il commanda avec lui à la bataille de la Marfée, donnée le 6 juillet de cette année, et retint sous ses drapeaux la victoire prête à échapper après la mort de ce prince. Mais peu de tems après il rentra au service de Louis XIII, qui le fit lieutenant-général de l'armée d'Italie. Il partit au mois de janvier 1642; mais, accusé d'avoir trempé dans la conspiration de Cinq-Mars, il fut arrêté, le 23 juin, par le comte du Plessis-Praslin dans Casal, d'où il fut ensuite transféré au château de Pierre-Encise. Au mois de septembre suivant, apprenant la condamnation de Cinq-Mars, et craignant un semblable sort pour lui-même, il fit offrir au roi sa principauté de Sedan et celle de Raucourt, par une lettre qu'il écrivit au cardinal de Richelieu, qui était pour lors à Lyon. Richelieu, en quittant cette ville, le 12 septembre, jour de l'exécution de Cinq-Mars, laissa l'abbé Mazarin pour traiter avec le duc. L'accommodement fut conclu en trois jours. Mazarin partit ensuite pour aller au nom du roi prendre possession de Sedan, qui lui fut livré, le 29 septembre, par la duchesse, après quoi elle se retira avec ses enfants à Turenne. Le duc obtint des lettres d'abolition le même jour ou le lendemain; et, le 4 octobre suivant, il sortit de prison avec espérance de rentrer dans Sedan sous un autre ministère. Il tenta en effet, après la mort de Louis XIII, de recouvrer cette principauté par la voie de la négociation; mais le cardinal Mazarin s'y opposa, et la reine régente, quoique fortement sollicitée, fut inflexible à cet égard. On ne refusa cependant point au duc les dédommagements qu'on lui avait promis; mais il furent remis à un autre tems. L'an 1644, il se retira mécontent de la cour, et passa en Italie au service du pape, dont il commanda les troupes. De retour en France, il se jeta dans le parti des princes pendant les troubles de Paris et de Bordeaux. Enfin, le 20 mars 1651, il fit son accommodement avec la cour. Ce fut alors que, par traité d'échange (1), le roi lui donna les comtés d'Auvergne, d'Evreux, les duchés de Château-Thierri et d'Albret, avec d'autres terres d'un revenu considérable, pour la propriété de Sedan. (Voy. *la fin de l'article des comtes d'Auvergne.*) Il obtint aussi rang de prince étranger à la cour tant pour lui que pour sa postérité. Le duc de Bouillon mourut à Pontoise le 9 août de l'année suivante, « au moment, dit l'auteur des mémoires de la princesse Palatine, où il allait remplir » la place de surintendant des finances. Le cardinal (Mazarin), » ajoute-t-il, n'en avoit aucun ombrage; mais un esprit aussi supérieur que celui du duc de Bouillon, dans un poste qui lui eût » donné autant d'autorité, joint à l'éclat de son nom et à ses » prétentions, ne pouvoit que préparer au ministre beaucoup » d'embarras. » Ce prince fut enterré à l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux. Il avait renouvelé, dès l'an 1640, le procès contre l'église et les états de Liége, touchant la propriété du duché de Bouillon et les créances qu'il avait à exercer contre elle et les états du pays. Enfin, le 3 septembre de l'an 1641, on fit sur le second point une transaction par laquelle on réduisit toutes ces créances à la somme de 150,000 florins. C'est sur ce seul objet que porte l'acte, parce que l'évêque de Liége, ni les états ne voulurent entrer dans aucune explication sur le premier point concernant la propriété du duché. Frédéric-Maurice avait épousé, l'an 1634, ELISABETH-FEBRONIE, fille de Frédéric, comte de Berg, gouverneur de Frise (morte le 9 août 1657), dont il laissa Godefroi-Maurice, qui suit; Frédéric-Maurice de la Tour, comte d'Auvergne; Emmanuel-Théodose, cardinal, doyen du sacré collége, grand-aumônier de France, mort à Rome le 7 mars 1715; Constantin-Ignace, chevalier de Malte, mort, le 3 octobre 1670, des blessures qu'il avait reçues deux jours auparavant dans un combat singulier; Henri-Ignace, aussi chevalier de Malte, mort dans un combat singulier à Colmar le 20 février 1675; et cinq filles.

GODEFROI-MAURICE DE LA TOUR.

1652. GODEFROI-MAURICE, né le 21 juin 1641, devint, après la mort de Frédéric-Maurice, son père, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierri, comte d'Evreux, de Beaumont le Roger, etc. L'an 1658, il fut revêtu de la charge de grand-chambellan de France, dont il prêta le serment au mois d'avril de cette année. Après avoir fait quelques campagnes en France, il fut du nombre des seigneurs français qui passèrent en Hongrie à la tête d'un corps de six mille hommes pour secourir l'empereur contre les Turcs. Montécuculli, général des Impériaux, ayant battu les Turcs, le 1er août de l'an 1664, à Saint-Gothard, le duc de Bouillon eut part à cette victoire. De retour en France, il se trouva à la prise de Tournai le 24 juin 1667, à celle de Douai le 6 juillet suivant, à celle de Lille le 27 août d'après. Il accompagna le roi, l'an 1668, à la conquête de Franche-Comté; l'an 1672, à celle de Hollande; l'an 1673, à la prise de Maestricht; et l'an 1674, à celle de Besançon. Le duc de Créqui s'étant rendu maitre, le 30 septembre 1676, pour le roi, du château de Bouillon, sur l'évêque de Liége, Godefroi-Maurice l'obtint avec ses dépendances par arrêt du conseil d'état de France du 1er mai

(1) M. Expilli prétend que cet échange avait été conclu dès l'an 1642, mais que le contrat n'en fut signé qu'en 1651. Il y est dit que les *terres d'Albret et de Château-Thierri passèrent entre les mains du seigneur de Bouillon et de ses descendans mâles et femelles avec tous les titres et dignités... pour avoir leur effet du jour de leurs premières créations.*

1678, et fut maintenu dans ce duché par l'article 28 du traité de paix de Nimégue, conclu dans la même année. En vain l'évêque et le chapitre de Liége firent leurs protestations, le 18 février de l'année suivante, contre cet article; en vain ils les renouvelèrent contre l'article de la paix de Riswick, qui rappelle le traité de Nimégue et le maintient dans sa force: le duché de Bouillon est resté entre les mains de l'aîné de la maison de la Tour. Godefroi-Maurice finit ses jours le 25 juillet 1721, et fut inhumé à Saint-Taurin d'Evreux. Il avait épousé, le 20 avril 1662, Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin, morte le 21 juin 1714, dont il laissa Emmanuel-Théodose, qui suit; Frédéric-Jules, prince d'Auvergne; Henri-Louis, comte d'Evreux; et plusieurs filles.

EMMANUEL-THÉODOSE.

1721. Emmanuel-Théodose, second fils de Godefroi-Maurice, et son successeur dans les duchés de Bouillon, de Château-Thierri et d'Albret, dans le comté d'Evreux, la vicomté de Turenne, etc., et dans la charge de grand-chambellan de France, né l'an 1668, fut engagé dans l'état ecclésiastique jusqu'à la mort de Louis, son frère aîné, qui fut blessé mortellement, le 3 août 1692, au combat de Steinkerque, et expira le lendemain à Enghien. Alors il changea d'état, et se mit à la tête de sa maison. Il mourut la nuit du 16 au 17 avril 1730, âgé de soixante-trois ans. Il avait épousé, 1°, le 1er avril 1696, Marie-Victoire-Armande de la Trémoille (décédée le 5 mars 1717); 2°, le 4 juillet 1718, Louise-Françoise-Angélique le Tellier de Barbezieux, morte en couches le 4 juillet 1719; 3°, le 16 mai 1720, Anne-Marie-Christine de Simiane, morte en couches le 8 août 1722; 4° Louise-Henriette-Françoise de Lorraine-Guise. Du premier lit il eut Frédéric-Maurice-Casimir, prince de Turenne, né le 24 octobre 1702, mort le 1er octobre 1723; Charles-Godefroi, qui suit; un troisième fils, mort enfant; Armande, femme de Louis de Melun, duc de Joyeuse; Marie-Victoire-Hortense, née le 27 décembre 1704, mariée, au mois de février 1725, à Charles-Armand-René, duc de la Trémoille; et deux autres filles, mortes jeunes et sans alliance. Du second lit sortit Godefroi-Géraud, duc de Château-Thierri, mort jeune en 1732; du troisième lit, Anne-Marie-Louise, née au mois d'août 1722, mariée, le 28 décembre 1734, à Charles de Rohan, prince de Soubise, morte le 19 septembre 1739. Du quatrième lit est née, le 20 décembre 1728, Charlotte-Sophie, mariée, le 3 avril 1745, à Charles-Just de Beauvau, prince d'Empire, grand d'Espagne de la première classe, etc.

CHARLES-GODEFROI.

1730. Charles-Godefroi, né le 11 juillet 1706, succéda, l'an 1730, à Emmanuel-Théodose, son père, dans le duché de Bouillon, la vicomté de Turenne, le duché d'Albret, etc., ainsi que dans la charge de grand chambellan de France. Dans la guerre contre l'empereur, il fit les campagnes sur le Rhin en 1733 et 1734. Il vendit, l'an 1738, au roi, la vicomté de Turenne. Il mourut à Montaler, le 24 octobre 1771. Il avait épousé, par dispense du pape, le 1er avril 1724, Marie-Charlotte Sobieska, veuve du prince de Turenne, son frère aîné, dont il a laissé Godefroi-Charles-Henri, qui suit; et Louise-Henriette-Jeanne, femme d'Hercule-Mériadec de Rohan-Guémenée.

GODEFROI-CHARLES-HENRI.

1771. Godefroi-Charles-Henri, fils de Charles-Godefroi, né le 5 janvier 1728, fait colonel-général de la cavalerie en 1740, grand-chambellan en survivance l'an 1748, et maréchal des camps la même année, fit sa première campagne en 1744 dans l'armée du maréchal de Saxe, combattit, l'an 1745, aux journées de Fontenoi, de Raucoux et de Lawfeld, commanda la cavalerie en 1748 et 1757, et succéda, l'an 1771, à son père dans le duché de Bouillon et les autres terres de sa maison. Il a épousé, le 27 novembre 1743, Louise-Henriette-Gabrielle, fille de Louis, prince de Lorraine, sire de Pons. De ce mariage sont issus Jacques-Léopold-Charles-Godefroi, né le 15 janvier 1746, fait colonel, en février 1757, du régiment de Bouillon, par le duc, son aïeul, pour demeurer dans sa maison; Charles-Godefroi-Louis, né le 22 septembre 1749, chevalier de Malte; et deux autres enfants morts en bas âge.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE PONTHIEU.

Le Ponthieu, *Pontivus pagus*, dont Abbeville est aujourd'hui la capitale, faisait anciennement partie du pays des Morins. Sa longueur s'étend présentement depuis la rivière de Canche, qui le sépare du Boulonnais jusqu'à la Somme, qui le sépare du Vimeu. Il avait autrefois des limites beaucoup plus reculées; et, sous les premiers rois carlovingiens, il comprenait le Boulonnais, le Vimeu, le Ternois, Guines, Ardres, et autres pays le long de la mer. Il parait même que le Vimeu lui demeura annexé tant qu'il eut ses comtes particuliers.

L'érection du comté de Ponthieu date au moins du septième siècle; et, ce qui suprendra bien des publicistes, il était dès-lors héréditaire. Nous en avons la preuve dans la chronique de Saint-Bertin, dressée par Iperius. Cet écrivain rapporte que Walbert, comte de Ponthieu, de Ternois et d'Arques, par succession paternelle, fit don à saint Bertin (qui se démit de son abbaye en 696) d'une grande partie de son héritage, savoir, du comté d'Arques, avec toutes ses dépendances: *Walbertus successione paternâ Pontivensis, Ternensis et Arkensis comes.... magnam hæreditatis suæ partem Deo et B. obtulit Bertino, Arkensem scilicet villam et comitatum cum omnibus appenditiis suis.* (Marten., *Anecd.*, T. I, col. 468.) C'est en vertu de cette donation que les abbés de Saint-Bertin ont toujours pris le titre de comtes d'Arques.

Depuis Walbert (1), nous trouvons un vide d'environ un siècle dans la suite des comtes de Ponthieu.

ANGILBERT.

Angilbert, gendre de Charlemagne, dont il avait épousé une des filles, nommée Berthe (Mab. *Ann. Bened.*, l. 29, n°. 44; Bouquet, T. VI, p. 661), fut établi par ce prince, duc ou gouverneur de Ponthieu, ou, pour user des expressions d'Hariulfe, duc de la côte maritime: *Cui etiam, ad augmentum Palatini honoris, totius maritimæ terræ ducatus commissus est.* L'an 791, il se retira dans l'abbaye de Centule, ou de Saint-Riquier, sans quitter néanmoins son gouvernement, et, l'an 793, il devint abbé de ce monastère. Il y mourut le 18 février de l'an 814, laissant de son mariage deux fils, Nithard et Harnid. (*Chron. Centul.*)

NITHARD.

814. Nithard, successeur de saint Angilbert, son père, dans le gouvernement des côtes maritimes, demeura fidèle à l'empereur Louis le Débonnaire, dans la révolte des enfants de ce prince, et prit également le parti de Charles le Chauve dans les guerres que ses frères lui suscitèrent. Dégoûté du monde après un long usage, il imita son père dans sa retraite, et garda comme lui son gouvernement. Après la mort de Louis, oncle de Charles le Chauve et abbé de Saint-Riquier, il fut élu pour le remplacer. Il occupa cette place peu de tems, ayant été tué, l'an 853, en s'opposant aux incursions des Normands. Nithard est auteur de quatre livres de l'histoire de son tems, qu'il composa par ordre de Charles le Chauve. Ils commencent en 815 et finissent en 844. (*Chron. Centul.*)

RODOLPHE.

853. Rodolphe, oncle maternel de Charles le Chauve, ayant succédé à Nithard au duché des côtes de Ponthieu, lui succéda pareillement au titre d'abbé: *A fratribus Centulensibus*, dit Hariulfe, *quorum sodalis in proposito erat, abbas eligitur; quique cùm hoc officio, regis precatu, functus fuisset, ejusdem regis Caroli, sui scilicet nepotis, dono et prece comitatum maritimæ provinciæ suscepit.* Il mourut avant l'an 859, le 6 janvier, suivant le nécrologe de Saint-Riquier.

HELGAUD Ier.

859 au plus tard. Helgaud Ier, moine de Saint-Riquier, après avoir été marié, comme l'atteste Hariulfe, succéda à Rodolphe dans toutes ses dignités. Les uns prétendent qu'il était fils de Nithard, d'autres qu'il était petit-fils d'Harnid, son frère. L'an 859, il donna aux vassaux du Ponthieu des lois qui s'observaient encore au douzième siècle, selon le témoignage d'Hariulfe. Il ne vivait plus en 864. (*Gall. Christ.*, T. IX.) Helgaud laissa un fils, qui suit; et une fille nommée Berthe, femme d'Hernequin, en faveur duquel il détacha le Boulonnais du Ponthieu, pour en faire un comté particulier. (*Chron. Centul.*)

HERLUIN Ier.

864 au plus tard. Herluin Ier, fils d'Helgaud, eut après lui le gouvernement des côtes maritimes, mais non l'abbaye de Saint-Riquier dont ce département commença dès-lors d'être séparé. On ignore combien de tems il le garda: mais il était remplacé en 878.

HELGAUD II.

878 au plus tard. Helgaud II, successeur, et peut-être fils d'Herluin, fit entourer de murs le bourg de Montreuil, et le rendit une place forte, au moyen d'un château qu'il y fit bâtir.

---

(1) Ce Walbert est le même sans doute que saint Wambert, dont la vie, écrite en 1073 par un moine de Gand, porte que: *Erat tunc temporis* (an 670) *in præfata regione quidam Wambertus non infimus comitum, cui cum divitiis par erat meritum.* Ce Wambert fonda plusieurs églises: *Quas*, dit son historien, *tam ex propriis juris prædio nuncupato Rentica* (Renti, sur les limites de l'Artois), *constructas venerantur omnes et colunt.* (Surius, *ad diem V Februar.*)

Quelques-uns le regardent comme le fondateur de l'abbaye de Saint-Salve, ou Sauve, de Montreuil; mais D. Mabillon pense qu'elle est beaucoup plus ancienne. Helgaud, l'an 925, se laissa entraîner par Herbert, comte de Vermandois, dans le parti du roi Raoul, contre le duc de Normandie. Cet engagement lui devint funeste. L'année suivante, ayant voulu forcer avec le roi et le comte Herbert un corps de Normands retranchés dans un bois au pays d'Artois, il fut tué dans l'attaque, et le roi y ayant reçu une blessure, eut peine à se sauver avec le comte de Vermandois. Helgaud laissa trois fils: Herluin, qui suit; Lambert, qui fut tué, l'an 945, en voulant venger la mort de son frère aîné; et Evrard, seigneur de Ham. Depuis Helgaud II, les comtes de Ponthieu sont plus ordinairement appelés comtes de Montreuil dans les anciennes chroniques.

HERLUIN II.

926. HERLUIN II, fils aîné d'Helgaud, lui succéda sous le titre de comte de Montreuil. Il était marié alors; et ayant quitté sa femme légitime pour en épouser une autre, il fut pour ce sujet excommunié. Il obtint son absolution, l'an 927, au concile de Trôli, après avoir repris sa première femme et renvoyé la seconde. L'an 929, il eut quelques démêlés avec Hugues le Grand, comte de Paris, et Herbert, comte de Vermandois, qui vinrent assiéger le château de Montreuil. Ils firent la paix ensuite; mais elle fut de courte durée. Herluin se déclara de nouveau l'ennemi d'Herbert à l'occasion de son frère Evrard, que celui-ci avait emprisonné. Les gens d'Arnoul, comte de Flandre, étant venus faire le dégât, l'an 939, dans le Ponthieu, Herluin tomba sur eux et les tailla en pièces. Arnoul, par l'ordre duquel ces déprédations s'étaient faites, prit le parti de ses gens, se rendit maître du château de Montreuil par trahison, et ayant fait prisonniers la femme et les enfants d'Herluin, il les envoya en Angleterre, au roi Adelstan, son ami, pour les garder et les retenir en prison. Herluin, après avoir vainement imploré le secours de Hugues le Grand, son suzerain, et du roi Louis d'Outre-mer, s'adressa au duc de Normandie (Guillaume Longue-épée), lequel étant venu avec une puissante armée devant Montreuil, emporta la place d'assaut et la rendit à Herluin. L'an 943, le roi Louis d'Outre-mer s'étant emparé de Rouen après l'assassinat de Guillaume Longue-épée, commis par l'ordre d'Arnoul, en confia la garde au comte de Montreuil, qui l'avait accompagné dans cette expédition. Peu de tems après, Herluin livra une bataille au comte de Flandre, dont les gens ravageaient son pays, et la gagna. Parmi les prisonniers qu'il fit, se rencontra le meurtrier du duc de Normandie, qui est nommé Fauce dans le roman du Rou. Herluin le fit mourir; et lui ayant coupé les deux mains, il les envoya à Rouen. Les deux comtes se réconcilièrent l'année suivante (944), par la médiation du roi. Ce monarque, voulant reconnaître les services d'Herluin, lui donna le château et le comté d'Amiens, qu'il venait d'enlever à Eudes de Vermandois. Herluin accompagna, l'an 945, le roi Louis d'Outre-mer au siége de Reims, qu'il avait entrepris pour rétablir sur son siége l'archevêque Artaut. La même année, dans l'entrevue que Louis d'Outre-mer eut avec Harald, ou Aigrold, roi de Danemarck, près de Saint-Sauveur-sur-Dive en Normandie, Herluin, qui était du cortége de son prince, y fut massacré avec Lambert, son frère, et dix-huit autres comtes, par un danois qui lui reprocha d'avoir été l'occasion du meurtre de Guillaume Longue-épée, et d'avoir été ingrat envers lui en se joignant aux ennemis de son fils. Le lieu où se fit ce massacre fut nommé depuis *le Gué d'Herluin*. (*Voy*. Arnoul le Vieux, *comte de Flandre*, et Guillaume Longue-épée, *duc de Normandie*.)

ROGER, ou ROTGAIRE.

945. ROGER ou ROTGAIRE, fils d'Herluin, lui succéda au comté Montreuil, après avoir été retiré de sa prison d'Angleterre par les soins du roi Louis d'Outre-mer. L'an 947, ce prince, mécontent de lui, pour avoir souffert que Hugues le Grand eût établi dans Amiens un évêque à sa dévotion, vint avec Arnoul, comte de Flandre, l'assiéger dans le château de Montreuil; mais ce fut sans succès. Arnoul revint devant cette place l'an 948, et à la fin il s'en rendit maître ainsi que de tout le Ponthieu, selon la chronique de Saint-Riquier. L'année suivante, Arnoul prit encore le château d'Amiens, que les habitants lui livrèrent en haine de Roger et de Thibaut, leur évêque, qu'il protégeait. Mais Hugues le Grand, étant venu au secours du prince de Montreuil, son vassal, qu'il avait négligé jusqu'alors, l'aida à reprendre la principale tour d'Amiens. Il est vraisemblable qu'il l'aida aussi à recouvrer une partie de son comté. Arnoul vint de nouveau, l'an 957, assiéger le château d'Amiens, qui fut vigoureusement défendu par Roger, dont on ne sait plus rien depuis cet événement. Mais il paraît qu'il mourut dépouillé du comté d'Amiens.

GUILLAUME Ier.

957 au plus tôt. GUILLAUME Ier, qu'on croit fils de Roger, lui succéda au comté de Montreuil. Le désir de recouvrer sa capitale, qui était entre les mains du comte de Flandre, lui mit les armes à la main. Le roi Lothaire vint à son secours et l'aida à reprendre Montreuil sur le comte Arnoul le jeune en 965. Ce premier avantage fut suivi de la conquête du Boulonnais, et des territoires de Guines et de Saint-Pol. On n'a pu découvrir jusqu'à présent l'année de la mort de Guillaume. Lambert d'Ardres, dans sa chronique, lui donne quatre fils: Hilduin, qui suit; Arnoul, ou Ernicule, qui eut le comté de Boulogne; Hugues, qui devint comte de Saint-Pol; et N., qui eut pour son partage la seigneurie d'Ardres: mais Sifroy, capitaine danois, la lui ayant, dit-on, enlevée, Guillaume, pour le dédommager, lui procura la terre de Saint-Valeri, en le mariant avec la fille et héritière de Bernard Ier, seigneur de ce pays. Tout cela est néanmoins fort incertain, et nous ne pouvons garantir que les deux premiers fils de Guillaume. (Voy. *les comtes de Saint-Pol et les comtes de Guines*.) Guillaume laissa aussi une fille, Elisabeth, abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil.

HILDUIN.

HILDUIN, ou HAUDOUIN, appelé aussi GILDUIN, et GUILAIN, fils aîné de Guillaume, devint son successeur au comté de Montreuil. Il ajouta à cet héritage, suivant M. Carlier, les comtés de Breteuil et de Clermont en Beauvaisis; ce qui n'est point prouvé. L'an 981, le 3 juin, il était dans la compagnie de Hugues Capet lorsqu'il reçut les corps de saint Valeri et de saint Riquier. Hugues les avait retirés des mains d'Arnoul II, comte de Flandre, qui les avait emportés, l'an 948, après avoir fait la conquête du Ponthieu. On ne connaît point d'époque plus récente de la vie d'Hilduin. Il laissa de N..., sa femme, deux fils, Hugues, qui suit, et Hilduin, ou Haudouin, seigneur de Rameru, de Breteuil et de Nanteuil, qui de son nom fut appelé Nanteuil-Haudouin.

HUGUES Ier.

HUGUES Ier, successeur d'Hilduin, son père, au comté de Montreuil, mérita, par son attachement et ses services, l'estime et la confiance de Hugues Capet. Ce prince n'étant encore que comte de Paris et duc de France, lui fit épouser GISELLE, sa fille et lui donna le gouvernement du château qu'il avait fait construire à Abbeville, après avoir retiré ce lieu des mains des religieux de Saint-Riquier. Hugues Ier, suivant Hariulfe, porta toujours le titre d'avoué de Saint-Riquier (parce que Hugues Capet l'avait établi défenseur de cette abbaye), sans jamais prendre celui de comte. Il étendit encore son domaine par la conquête qu'il fit d'Encre et de Dommart, où il fit bâtir des forteresses. La chronique de Saint-Riquier ajoute qu'il subjugua tous les seigneurs

des environs qui n'avaient point de châteaux pour se défendre, et s'empara ainsi de toute la province. On ignore l'année de sa mort. Herbert, moine de Lihons en Santerre, dit qu'ayant surpris Giselle, sa femme, en adultère avec Gothelon, seigneur de Gonnicourt et de Gonnelieu, chevalier vaillant, de belle taille et d'une figure agréable, il se saisit de son épée et lui en perça le cœur. Il ajoute que la comtesse voulut s'excuser en alléguant la violence que Gothelon lui avait faite, mais que ce fut en vain, et que son mari la fit mourir quelque tems après de poison. Quoi qu'il en soit, il laissa de son mariage Enguerand, qui suit, et Gui, abbé de Forest-Moutiers.

ENGUERAND Ier.

Enguerand Ier, nommé Isambart par le continuateur de l'histoire de Bede, fils aîné de Hugues, et son successeur, ne porta au commencement que le titre d'avoué de Saint-Riquier, comme son père. Etant entré en guerre, l'an 1033, avec Baudouin, comte de Boulogne, il le tua, s'empara du Boulonais, épousa la veuve du défunt, Adélaïde de Gand, et prit alors le titre de comte de Ponthieu. Du tems de Robert Ier, duc de Normandie, dit Orderic Vital, c'est-à-dire, entre l'an 1028 et l'an 1035, Gilbert, comte de Brionne (petit-fils du duc Richard Ier) s'avisa de faire une expédition dans le Vimeu à la tête de trois mille hommes. Mais il fut, ajoute-t-il, si bien accueilli par le comte Enguerand, qu'il ne ramena qu'une très-petite partie de sa troupe, et même toute couverte de blessures, le reste ayant été pris ou tué dans le combat qu'Enguerand lui livra. Ce fut en cette occasion qu'Herluin, chevalier normand, étant en risque de perdre la vie, fit vœu, s'il échappait au danger, de renoncer au monde et de se retirer dans un monastère; ce qu'il exécuta en faisant bâtir le célèbre monastère du Bec, dont il fut le premier abbé. Gilbert Crépin, dans la vie d'Herluin, a touché quelque chose de cette guerre; mais il ne dit pas qu'elle se fit dans le Vimeu, ni même qu'elle ait occasioné la conversion d'Herluin.

L'an 1044, Henri Ier, roi de France, étant venu dans le Ponthieu, Enguerand obtint de lui l'abbaye de Saint-Riquier pour Foulques, son fils, moine de ce lieu, du vivant et à l'insu de l'abbé Augelram qui était paralytique. Angelram fut très-mécontent qu'on disposât ainsi de son abbaye sans son aveu. S'étant fait transporter auprès du roi, il fit tant par ses remontrances, qu'il l'engagea à révoquer cette concession illégitime. Le comte Enguerand vivait encore à la fin de l'an 1045, puisque dans la chronique d'Hariulfe, il est dit qu'après la mort d'Angelram, arrivée le 9 décembre de cette année, il fit nommer Foulques, son fils, à l'abbaye de Forest-Moutiers. Outre ce fils, il laissa Hugues, qui suit, et Gui, successeur de Foulques II, évêque d'Amiens.

HUGUES II.

1046. Hugues II, successeur d'Enguerand, son père, au comté de Ponthieu, termina ses jours le 20 novembre 1052, et fut enterré dans l'église de Saint-Riquier, à laquelle il avait fait du bien. Il laissa deux fils, Enguerand et Gui, qui suivent, avec une fille, N..., mariée à Guillaume de Talou, comte d'Arques, fils puîné de Richard II, duc de Normandie.

ENGUERAND II.

1052. Enguerand II succéda à Hugues, son père, dans le comté de Ponthieu; mais ce fut pour peu de tems. L'an 1053, Guillaume de Talou s'étant soulevé contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, son neveu, celui-ci vint l'assiéger dans son château d'Arques, où il s'était fortifié. Enguerand ne crut pas devoir manquer au premier dans cette occasion périlleuse. Il engagea le roi de France (Henri Ier) à venir à son secours. Mais s'étant avancé lui-même inconsidérément avec ses gens pour entrer dans la place, il fut vivement attaqué par les troupes du duc, qui le renversèrent mort et firent prisonnier Hugues Bardoul, seigneur de Pitiviers en Beauce, l'un des plus vaillants hommes du royaume. Cet échec fit prendre au roi le parti de la retraite. Guillaume de Talou, réduit à ses propres forces trop inégales contre celles de son neveu, rendit la place, et alla chercher avec sa femme un asile auprès d'Eustache, comte de Boulogne, où il finit ses jours, dépouillé de tous ses domaines. Un ancien auteur, parlant du comte Enguerand, dit qu'il était également célèbre par sa valeur et sa noblesse: *Nobilitate notus ac fortitudine.* (*Apud Chesn. Script. Norm.*, p. 185.) Orderic Vital l'appelle aussi un rude chevalier, *Miles asperrimus*.

GUI Ier.

1053. Gui Ier, frère et successeur d'Enguerand II, voulant venger sa mort, entra, l'an 1054, dans la ligue du roi Henri et de Geofroi Martel contre le duc de Normandie. Il s'en trouva mal. L'année suivante, il fut pris au combat de Mortemer, donné avant le carême, et conduit prisonnier à Bayeux. La paix ayant été faite l'an 1056, il recouvra sa liberté avec son patrimoine, après avoir fait hommage au duc de Normandie, et s'être engagé à marcher tous les ans à son service, lorsqu'il l'ordonnerait, à la tête de cent chevaliers. Le duc, en le renvoyant, le combla même de présents pour gage de son amitié et pour mériter la sienne. (Orderic Vital, l. VII.) L'an 1059, Gui assista, le 23 mai, au sacre du roi Philippe Ier. L'année suivante, il souscrivit la charte de la fondation du monastère de Saint-Martin des Champs, faite par le roi Henri. Ce fut un des courtisans les plus assidus à la cour du roi Philippe, comme le prouvent un grand nombre de diplômes de ce prince, qu'il souscrivit.

L'an 1062, Harald, fils de Godwin, comte de Kent et beau-frère de saint Edouard, roi d'Angleterre, s'étant embarqué pour se rendre à la cour de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, dans la vue, dit Walter d'Hemingfort, d'en retirer son frère et son neveu, qui étaient en otage chez ce prince, fut jeté par la tempête sur les côtes de Ponthieu, où il échoua. Arrivé à terre, les sujets de Gui l'arrêtèrent et le menèrent à leur seigneur, qui le retint prisonnier et le mit aux fers. *Car telle étoit la coutume barbare du Ponthieu*, dit Guillaume de Malmesburi, *que ceux qui avoient évité le naufrage sur ses côtes, se trouvoient exposés à un nouveau danger sur ses terres.* Du reste, cet usage qu'on appelait droit de Lagan, *jus Lagani*, n'était point particulier au Ponthieu. Depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à celle du Rhin, tous les seigneurs étaient en possession de saisir et de s'approprier les hommes et les effets des vaisseaux qui venaient échouer sur leurs côtes. (Du Cange, *Gloss. voce Lagan.*) Mais Harald ayant trouvé moyen d'informer de son état le duc de Normandie, celui-ci le redemanda impérieusement à Gui, qui le lui amena dans la ville d'Eu. Le duc, pour le dédommager de la rançon qu'il comptait extorquer d'Harald, lui donna une belle terre sur la rivière d'Eaune au pays de Caux. Du reste, Gui fut un prince équitable et bienfaisant envers ses sujets. Il abolit, en 1074, plusieurs des mauvaises coutumes que ses prédécesseurs avaient établies à leur profit dans le Ponthieu. Il fonda, l'an 1075, le prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville. L'an 1077, après que Simon, comte de Valois, du Vexin et d'Amiens, eut renoncé au monde pour se retirer à l'abbaye de Saint-Claude, Gui s'empara, dit-on, d'une partie du comté d'Amiens par droit de bienséance; car on ne voit pas qu'il en ait eu d'autres. (Voyez *les comtes de Valois.*)

L'an 1097 ou environ, Gui fit la cérémonie, le samedi après la Pentecôte, d'armer chevalier, dans Abbeville, le prince Louis, fils du roi Philippe Ier. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre qu'il écrivit à Lambert, évêque d'Arras, pour l'inviter à cette fête. (Baluze, *Miscel.*, T. V, p. 310) Gui avait donné, on ne sait en quelle année, à l'abbaye de Saint-Josse, patron du Ponthieu, pour obtenir du ciel la conservation de sa fille Agnès, *tres aquatias*, trois marées, une à Etaples et deux à Vaben. (On entend ici par *aquatias*, que nous

rendons par marées, le droit de pêcher le poisson que chaque marée amène sur la côte.) A ce don, par une charte de l'an 1100, Gui ajouta cinq autres marées à Vaben. Vers le même tems, il donna une autre charte pour affranchir, envers lui et ses successeurs, de toute servitude les étrangers établis ou qui s'établiraient au village de Rue, dépendant de cette abbaye. (*Cartul. S. Judoci.*) Malbranq place la mort du comte Gui au 13 octobre de l'an 1101; mais du Cange, convenant du jour, prétend que cet événement est de l'année précédente, attendu que Robert, gendre de Gui, se trouve qualifié comte de Ponthieu au mois de septembre 1101. Ade, sa femme, morte avant lui, ne laissa que la fille dont on vient de parler. Un fils qu'il avait eu d'elle, nommé Ives, et qu'il s'était associé dans le gouvernement, ne lui survécut pas. Nous ne devons point finir l'article de Gui sans éclaircir une difficulté qui se rencontre à son sujet dans le nécrologe de l'église d'Amiens. On y lit que Gui, fils du comte Enguerand Ier, évêque d'Amiens, décédé, suivant Hariulfe, l'an 1074, devint comte de Ponthieu par droit de succession. *XI Cal. Decemb.*, porte-t-il, *obitus Guidonis hujus Ecclesiæ præsulis egregii.... cui cùm obvenisset jure hæreditario Comitatus Pontivi, dedit Capitulo hujus Ecclesiæ XII molendina, etc.* Il y a apparence, suivant la remarque de M. du Cange, que celui qui a dressé ce nécrologe, ayant su que, du tems de Gui, évêque d'Amiens, il y avait eu un Gui, comte de Ponthieu, aura confondu l'un avec l'autre d'autant plus aisément qu'ils étaient de la même famille. On voit encore aujourd'hui le tombeau du comte Gui dans l'église de Saint-Pierre d'Abbeville.

AGNÈS ET ROBERT DE BELLÊME.

1100 ou 1101. Agnès, fille unique et héritière de Gui, porta le comté de Ponthieu dans la maison des comtes d'Alençon, de la race de Montgomeri, par son mariage contracté long-tems avant la mort de son père avec Robert II, comte d'Alençon et de Bellême. Robert s'étant brouillé, l'an 1102, avec Henri Ier, roi d'Angleterre, fut chassé de ce pays et privé du comté de Shrewsburi, dont il avait hérité, l'an 1098, par la mort de Hugues, son frère, décédé sans enfants. Robert, homme violent et débauché, traita fort durement sa femme, jusqu'à la faire emprisonner au château de Bellême. Après être restée longtems dans cette prison, elle trouva moyen de s'échapper, et se retira d'abord chez la comtesse de Chartres, d'où elle retourna dans le Ponthieu, où elle passa le reste de ses jours. Guillaume, qui suit, fut l'unique fruit de son mariage. On ignore l'année de la mort d'Agnès. (*Voyez* Robert II, *comte de Bellême et d'Alençon.*)

GUILLAUME II, DIT TALVAS.

Guillaume II, dit Talvas, comte d'Alençon après Robert son père, succéda (l'on ne sait en quelle année) à sa mère Agnès dans le comté de Ponthieu. Il mourut le 29 juin 1172. Robert du Mont, qui met sa mort en 1171, lui donne pour première femme N..., fille d'Hélie, frère de Henri II, roi d'Angleterre; mais il ne dit pas si elle lui donna des enfants. D'Hélène, ou Alix, dite aussi Elute, sa seconde épouse, fille d'Eudes Ier, duc de Bourgogne, et veuve en premières noces de Bertrand, comte de Toulouse, il eut, entr'autres enfants, Gui, qui suit. (*Voyez* Guillaume III, *comte d'Alençon.*)

GUI II.

Gui II fut comte de Ponthieu du vivant de son père, et mourut à Ephèse, l'an 1147, en allant à la Terre-Sainte avec le roi Louis le Jeune. Guillaume de Tyr, qui le qualifie comte de Ponthieu, dit qu'il était illustre par sa valeur, par son expérience et par ses autres vertus. L'auteur des gestes de Louis VII, qui ne lui donne que la qualité de chevalier, assure qu'il emporta au tombeau les regrets du monarque et de toute l'armée. Il laissa d'Ide, ou Béatrix de Saint-Pol, sa femme (encore vivante en 1180), Jean, qui suit; Gui, seigneur de Noyelles; et Agnès, abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil. (*Voyez* Guillaume III, *comte d'Alençon.*)

JEAN Ier.

1147. Jean Ier, fils de Gui II, succéda à son père, au comté de Ponthieu, du vivant de Guillaume, son aïeul. A peine fut-il en possession de ce comté, qu'il eut une guerre à soutenir contre Bernard, seigneur de Saint-Valeri, sur ce qu'il avait fortifié le Crotoi, placé vis-à-vis le château de Saint-Valeri. Le comte d'ailleurs ne pouvait souffrir que Bernard eût fait des places fortes de Dommart, de Berneuil et de Bernaville, parce que c'étaient autant de retraites pour les pillards et les incendiaires. Après différentes hostilités, le roi Louis le Jeune interposa son autorité pour accorder les parties, et les ajourna à déduire leurs moyens devant son conseil. L'affaire se trouva si embrouillée, qu'il fut ordonné qu'elle se déciderait par le duel. L'abbé de Corbie, dont relevaient les terres de Dommart, de Berneuil et de Bernaville, obtint du roi que le duel s'exécuterait dans sa cour abbatiale, les duels étant une dépendance de la haute justice. Le jour arrêté, les parties s'y rendirent, et présentèrent leurs champions, montés sur des chevaux et armés de toutes pièces. Mais avant qu'ils descendissent au champ de bataille, le comte et des amis communs vinrent à bout de pacifier la querelle par un traité, où il fut dit que le château de Crotoi demeurerait au comte, et ceux de Dommart, Berneuil et Bernaville au seigneur de Saint-Valeri. Cet accord est du mois de mai 1150. La charte de cet établissement est souscrite par Ide, mère du comte; et il y prend, à l'imitation de ses prédécesseurs, le titre d'abbé de Saint-Vulfran, comme les comtes de Vermandois prenaient celui d'abbés de Saint-Quentin. (*Archives de l'hôtel-de-ville d'Abbeville.*)

Le comte Jean, l'an 1166, consentit avec son oncle, Jean d'Alençon, à la cession que son aïeul, Guillaume, fit au roi d'Angleterre, Henri II, des châteaux d'Alençon et de la Roche-Mabile, pour y mettre garnison de troupes normandes et anglaises. Mais, l'an 1168, il se brouilla avec ce prince à l'occasion suivante: Henri étant en guerre avec le roi de France, Louis le Jeune, et la plupart de ses vassaux français, engagea Mathieu, comte de Boulogne, son cousin, à venir à son secours avec ses troupes. Mais Jean, comte de Ponthieu, lui ayant refusé le passage sur ses terres, il fut obligé de prendre la route de la mer. Piqué de ce refus, l'anglais entra dans le Vimeu dépendant du Ponthieu, et y assouvit sa vengeance en brûlant plus de quarante villages. Le roi de France brûla par représailles le château de Chesnebrun en Normandie. Henri mit le feu à celui de Brezolles et à celui de Château-Neuf en Thimerais. Une partie du Perche se ressentit aussi de sa férocité.

L'an 1173, le comte de Ponthieu fut un des seigneurs français qui embrassèrent le parti du jeune Henri au Court-Mantel, révolté contre le roi d'Angleterre, son père. (*Bened. Petroburg.*) Mais on ignore ce qu'il fit pour la défense de cette cause aussi déplorable qu'injuste.

L'an 1184, le comte Jean accorda, le 9 juin, le droit de commune aux habitants d'Abbeville. M. Fleuri dit (*Histoire du Droit français*) qu'il ne fit que confirmer ce droit, accordé, l'an 1130, par le comte Guillaume, son père, ou plutôt son aïeul. Il partit, l'an 1190, pour la Terre-Sainte avec le roi Philippe Auguste, et mourut au siége d'Acre l'année suivante. Son corps fut rapporté en France et inhumé à l'abbaye de Saint-Josse-aux-Bois, de l'ordre des Prémontrés. Il avait épousé, 1° Mahaut, dont la maison n'est pas connue; 2° N...., fille de Bernard de Saint-Valeri, dont il se sépara pour cause ou sous prétexte de parenté avec sa première femme; ce qui le compromit avec l'évêque d'Amiens, qui en écrivit au pape Alexandre III, et, sur sa réponse, menaça le comte d'excommunica-

tion pour ce divorce; 3° Béatrix, fille d'Anselme, comte de Saint-Pol. Son époux, qu'elle accompagna en Palestine, laissa d'elle Guillaume, qui suit; un autre fils qu'on ne nomme pas, Adèle, mariée à Thomas de Saint-Valeri, seigneur de Dommart; et Marguerite, femme d'Enguerand, seigneur de Péquigni. On raconte d'Adèle une étrange aventure, et qui a bien l'air d'un roman. Cette dame, dit-on, et son époux, voyageant ensemble, furent arrêtés par des voleurs, qui, les ayant dépouillés l'un et l'autre, emportèrent Adèle dans une forêt où ils assouvirent sur elle leur brutale lubricité. Le père d'Adèle, ajoute-t-on, instruit quelque tems après de ce malheur par son gendre, engage sa fille à une partie de promenade sur la mer. Déjà l'on était à trois lieues de la côte, lorsque le comte de Ponthieu se levant tout-à-coup : « Dame de Dommart, dit-il à sa fille d'une voix » terrible, il faut maintenant que votre mort efface la vergo- » gne que votre malheur apporte à notre race. » Des matelots la saisissent à l'instant, l'enferment dans un tonneau, et la précipitent dans la mer. Heureusement un vaisseau flamand, qui vient à passer, aperçoit ce tonneau; l'équipage l'attire à bord, l'ouvre, et y trouve, avec la plus grande surprise, Adèle mourante, qui déclare sa condition. Elle va rejoindre son mari, dont le château n'était pas éloigné. Il pleurait sa mort; elle se jète entre ses bras. On devine aisément combien cette scène fut attendrissante.

GUILLAUME III.

1191. Guillaume III, né l'an 1179 au plus tôt, succéda à Jean, son père, dans le comté de Ponthieu, sous la tutelle vraisemblablement de Gui, son oncle. L'an 1195, par traité passé le 20 août à Mantes, il devint l'époux de la princesse Alix, sœur du roi Philippe Auguste, la même qui avait été accordée, l'an 1174, avec Richard, depuis roi d'Angleterre. On sait que le roi Henri II, père de Richard, avait fait élever Alix depuis ce tems à sa cour, mais que Richard, étant monté sur le trône, lui fit l'affront de la répudier, en épousant, au lieu d'elle, en 1190, la princesse de Navarre, et qu'il refusa pendant cinq ans, depuis cet événement, de la rendre au roi son frère avec sa dot, qui consistait, suivant du Puy, dans la ville de Saint-Riquier et la terre de Rue-Villiers-Saint-Valeri. (*Droits du Roy*, p. 941.)

L'an 1202, le 7 juin, Guillaume accorda aux bourgeois de Dourlens une commune, nommée dans le pays la Waskie (en latin *Wasketa*), qui fut confirmée, l'an 1221, par le roi Philippe Auguste. (*Ordonnance du Louvre*, T. XI, p. 315.) Le comte Guillaume, s'étant croisé contre les Albigeois, se rendit, l'an 1209, avec le comte de Dreux, les évêques de Chartres et de Beauvais, suivis d'un grand nombre de pèlerins, au camp de Simon de Montfort, qui assiégeait pour lors le château de Thermes. Ce secours, dans la détresse où Simon était, lui venait fort à propos. Mais il vit bientôt ses espérances frustrées par la retraite inopinée des chefs, que ni ses remontrances, ni les prières de la comtesse sa femme ne purent engager à rester au moins jusqu'à la fin de quarante jours marqués par les légats pour obtenir l'indulgence de la croisade. (*Abbas Vallis Sernaii*, c. 41.) Une terreur panique s'était saisie des deux prélats et des deux comtes, qui ne remportèrent que de la honte de cette expédition. Guillaume répara cette faute par la valeur avec laquelle il combattit, l'an 1214, avec ses vassaux pour la France, à la fameuse bataille de Bouvines, quoique Simon de Dammartin, son gendre, fût du parti contraire. Guillaume le Breton le compte parmi les braves qui se distinguèrent à cette journée, et dit :

Pontivi comitem comitantur in arma Pohevi,
Qui generosus avis, longè generosior alti
Sanguinis existit uxore sorore Philippi
Magnanimi Regis, Richardi quæ fuit uxor,
Quam fratri intactam Richardus reddidit olim,
Navarræ Regis ut filia nuberet illi.

Nous remarquerons en passant que, par le terme *Pohevi*, le poète entend ceux qui, dans notre vieux langage, sont appelés *Pohiers*, c'est-à-dire, les Picards : car quoique originairement il ne fût affecté qu'à ceux de Poix et des environs, cependant il s'étendit à tous les habitants de l'Amiénois et du Vimeu. Une circonstance qu'omet Guillaume le Breton et qui est suppléée par Gilles de Roye, c'est que, dans la déroute des ennemis, le roi envoya le comte de Ponthieu avec cinquante chevaliers, contre un escadron de Brabançons qui tenaient encore ferme sur le champ de bataille : ordre qu'il exécuta avec tant de valeur et d'habileté, qu'il tailla ce corps en pièces, et revint avec les étendards qu'il lui avait enlevés.

Guillaume marcha de nouveau, l'an 1215, contre les Albigeois à la suite du prince Louis, fils du roi Philippe Auguste. Ce comte finit ses jours au plus tard l'an 1221, comme le prouve une charte de Robert, comte de Dreux, et d'Eléonore, sa femme, du mois de novembre de cette année, par laquelle ils quittent le fief de Buire au roi ou à celui qu'il investira du comté de Ponthieu, ayant saisi ce comté après la mort du comte Guillaume, dont le gendre, Simon, avait encouru la disgrâce de sa majesté. Le jour de son décès est marqué au 4 octobre dans le nécrologe de l'église d'Amiens. De son mariage avec la princesse Alix, Guillaume n'eut qu'une fille, qui suit. Du Chesne se trompe en lui donnant pour seconde fille Philippette; elle était sa petite-fille, comme on le verra ci après. D'autres modernes sont également dans l'erreur en le faisant père d'un fils qu'ils nomment Jean, et que les uns disent avoir été tué à la journée de Bouvines, tandis que d'autres le font vivre jusqu'en 1220. Aucune charte expédiée du tems de Guillaume ne fait mention de ce fils, quoique dans plusieurs il soit parlé de Marie, sa fille. Le comte Guillaume était zélé pour le bon ordre, et fit observer une exacte police dans ses domaines tant qu'il vécut. Il se plaignit au pape, l'an 1220, du clergé de Ponthieu qui négligeait les fonctions de son état pour s'adonner au commerce. Le pape ordonna d'admonêter par trois fois ces clercs marchands, et de les punir s'ils ne changeaient de conduite.

MARIE, SIMON DE DAMMARTIN et MATHIEU DE MONTMORENCI.

1221. Marie, fille unique de Guillaume III, lui succéda au comté de Ponthieu. Elle était mariée, depuis l'an 1208, à Simon de Dammartin, comte d'Aumale, lequel ayant suivi le parti de Ferrand, comte de Flandre, contre le roi Philippe-Auguste, avait été proscrit pour ce sujet l'an 1214, après quoi il s'était retiré en Angleterre. Philippe-Auguste ne borna point là sa vengeance; il mit sous sa main, non-seulement les terres de Simon, mais encore celles de sa femme, c'est-à-dire, le comté de Ponthieu, faisant en cette occasion, usage de son droit dans toute la rigueur. Telle était en effet la loi en France : les biens propres de la femme répondaient pour la révolte du mari coupable de lèse-majesté. Marie, pour recouvrer une partie de son héritage, céda l'autre au roi Louis VIII. Saint-Riquier, Dourlens, la terre d'Avène et ses dépendances, dont elle fit le sacrifice, furent séparés du Ponthieu, et réunis au bailliage d'Amiens. Cet accommodement est du mois de juin 1225. Marie, de plus, renonça aux prétentions qu'elle avait au comté d'Alençon, qui était alors entre les mains du roi. Cet accord se fit de la manière la plus solennelle, en présence de l'archevêque de Tours, des évêques de Clermont et de Beauvais; de Guérin, évêque de Senlis et chancelier de France; de Philippe, comte de Boulogne; de Robert de Courtenai, grand-boutillier de France; de Barthelemi de Roye, grand-chambellan; de Mathieu de Montmorenci, connétable de France; d'Etienne de Sancerre; d'Archambaut de Bourbon; et d'autres personnes distinguées, tant ecclésiastiques que laïques. Marie, dans les lettres-patentes qu'elle donna pour ratifier ce traité, dit ces paroles remarquables: *Le roi monseigneur, ému de pitié, a bien voulu rendre ca-*

pables de succéder à mes fiefs mes fils et mes filles nés et à naître de mon mari et de moi, voulant et accordant que mes fils et mes filles succedent, comme les héritiers légitimes, à tous les biens dont je jouirai et serai saisie à l'heure de ma mort. (*Registre des chartes*, cot. 3, vol. 3.) Marie avait inutilement tâché de faire comprendre Simon, son époux, dans son accommodement. Louis VIII fut inexorable sur cet article. La grâce de ce proscrit était réservée au plus saint de nos rois. Marie l'obtint donc enfin du roi saint Louis, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1230 (V. S.), sous diverses conditions qu'elles énoncent, et dont les principales sont: 1° qu'il ratifiera le traité fait avec sa femme en 1225; 2° qu'il n'élevera dans le Ponthieu aucune nouvelle forteresse, ni ne fortifiera celles qui sont déjà élevées, sans le consentement du roi; 3° qu'il ne donnera ses filles en mariage à aucun ennemi déclaré du roi, et que, même, il ne les mariera que de son agrément; 4° qu'il obligera les chevaliers et les communes du Ponthieu à cautionner ces engagements: après quoi Simon fut reçu à rendre hommage-lige de toutes les terres qui avaient été laissées à la comtesse, sa femme. Le trésor des chartes conserve encore (layette *Securitates*, tit. 93.) les obligations des communes et des chevaliers du Ponthieu à ce sujet. Elles sont toutes de l'an 1230.

L'an 1235, Simon fut de l'assemblée des seigneurs que le roi saint Louis tint à Saint-Denis, touchant la complainte des barons, faite dans le mois de septembre, au pape Grégoire IX, contre les entreprises que faisaient les prélats, sous pretexte de leur jurisdiction. (Du Tillet, *des Rangs*, p. 31.) Mais, cette même année, Simon, oubliant une des conditions auxquelles il avait obtenu son rappel en France, se laissa engager à fiancer, sans avoir pris l'agrément du roi de France, Jeanne, sa fille aînée, au roi d'Angleterre, Henri III, qui l'épousa même par procureur. Saint Louis, instruit de cette infidélité, menaça le comte de son indignation, et le contraignit par là à rompre cette alliance, quoiqu'autorisée par le pape, qui en avait garanti l'accomplissement. (Matth. Paris.) Simon finit ses jours le 21 septembre 1239. Marie, sa veuve, se remaria, l'an 1243, à MATHIEU DE MONTMORENCI, seigneur d'Attichi, fils puiné de Mathieu II de Montmorenci, connétable de France. L'an 1244, le comte Mathieu et sa femme, étant au mois de novembre à Argenteuil, près de Paris, firent avec Robert de France, comte d'Artois, un traité par lequel ils vendirent à ce prince tous les fiefs, c'est-à-dire, les seigneuries et hommages des terres que tenaient d'eux le comte de Saint-Pol, le vicomte de Pont-de-Remi, et d'autres seigneurs; toutes lesquelles terres étaient situées vers la rivière d'Authie. (Locrius, *Chron. Belg.*) L'an 1247, ils terminèrent, au mois de septembre, par le jugement arbitral de deux chevaliers, rendu à Saint-Valeri, la contestation qu'ils avaient avec Jean, comte de Dreux, en qualité de seigneur de Saint-Valeri, au sujet de leurs seigneuries et justice.

La comtesse Marie devint une seconde fois veuve, en 1250, par la mort du comte Mathieu, dont elle n'eut point d'enfants. Elle mourut elle-même l'année suivante à Abbeville, laissant du premier lit trois filles: Jeanne, qui suit; Philippette, mariée, 1° à Raoul III, comte d'Eu et de Guines; 2° à Raoul II, sire de Couci; 3° à Otton III, comte de Gueldre; et Marie, femme de Jean II, comte de Rouci. Le comte Simon et Marie avaient peut-être eu aussi des fils, comme on pourrait l'induire d'un acte du mois de juillet 1225, où ils promettent de ne point marier leurs fils ni leurs filles que du consentement du roi. (*Voyez Simon, comte d'Aumale.*)

JEANNE.

1251. JEANNE, fille de Marie et de Simon de Dammartin, leur succéda aux comtés de Ponthieu et d'Aumale. Elle était mariée, depuis 1237, à Ferdinand III, dit le Saint, roi de Castille et de Léon, après que saint Louis eut fait rompre son mariage projeté avec le roi d'Angleterre. Etant restée veuve le 30 mai 1252, elle revint en France avec le prince Ferdinand, son fils aîné, et arriva, le 31 octobre 1253, à Abbeville. Elle se remaria, l'an 1260, à JEAN DE NESLE, troisième du nom, seigneur de Falvi sur Somme, veuf pour lors de Béatrix, fille de Guillaume II, comte de Joigni, sa première femme. Jean de Nesle était singulièrement estimé du roi saint Louis. Lorsque ce monarque se disposa au voyage d'Afrique, voulant pourvoir à l'état du royaume, il choisit, comme l'on sait, pour le gouverner en son absence, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle. Mais au cas qu'ils vinssent à décéder, il substitua au premier l'évêque d'Evreux, et au second, Jean de Nesle, par ses lettres du mois de mars 1269. (V. S.)

Jean de Nesle accompagna, l'an 1272, le roi Philippe le Hardi dans son expédition contre le comte de Foix. Avant de s'engager dans cette guerre, le monarque avait exigé de tous les barons, chevaliers et écuyers de son royaume, qui devaient servir dans ses guerres à raison de leurs fiefs relevant nûment de la couronne, une déclaration du service dont ils étaient tenus chacun en particulier. Le comte de Ponthieu donna la sienne en cette occasion, et déclara que, quoiqu'il ne fût obligé de servir sa majesté qu'avec cinq chevaliers l'espace de quarante jours, cependant il se trouverait au mandement du roi avec le nombre de douze, dont il y en aurait trois à bannières, savoir: Jean de Nesle, son fils; le vidame de Péquigni, et Guillaume, seigneur de Poix. (*Chamb. des comptes, reg. noster, fol.* 193.) Au retour de cette expédition, le comte Jean et sa femme présentèrent une requête au roi, par laquelle ils répétaient une somme de cinq mille livres parisis, que Jeanne avait payée au roi saint Louis pour le droit de rachat du comté de Ponthieu; somme qu'ils prétendaient avoir été injustement exigée, attendu que Jeanne avait hérité de ce comté du chef de sa mère, et que les fiefs du Ponthieu, venant en ligne directe, sont exempts du droit de rachat. Après quelques contestations, le roi, par accommodement fait à Paris, *le samedi d'après la Saint-Nicolas d'hiver*, paya la somme de mille livres tournois à la comtesse, au moyen de quoi elle se désista de sa demande. (Du Chesne, *hist. de la M. de Béthune*, *pr.*, p. 169.) En conséquence de ce traité, le roi délivra au comte et à la comtesse ses lettres, par lesquelles il déclarait que le rachat de la terre de Ponthieu était dû suivant la coutume de France, mais non suivant celle de Ponthieu. (*Trésor des Chartes.*) La comtesse-reine Jeanne finit ses jours à Abbeville, le 16 mars 1279, et fut enterrée à l'abbaye de Valroi, dans une chapelle séparée qu'elle avait fait bâtir un an avant sa mort. On doute si elle eut des enfants de Jean de Nesle. Du Chesne (*ibid.*, p. 276.) croit cependant que Jeanne de Nesle, dite de Falvi, fille de Jean de Nesle, et femme de Guillaume de Béthune, surnommé de Locres, était issue du mariage de la comtesse-reine Jeanne et de Jean de Nesle. L'épitaphe de cette dame, dit-il, qui se voyait au monastère des Dunes, près de Furnes, avant qu'il eût été ruiné, portait qu'elle était fille du comte de Ponthieu. Or, Jean de Nesle, ajoute-t-il, quitta ce titre après la mort de la comtesse-reine, son épouse, et ne garda que celui de seigneur de Falvi. Mais on peut l'arrêter ici, en lui prouvant que depuis ce tems Jean de Nesle, en divers actes, est qualifié comte de Ponthieu, particulièrement dans un arrêt rendu par le roi Philippe le Hardi, contre Charles, roi de Sicile, son oncle, au sujet du comté de Poitiers. Il est cependant vrai que ce titre ne fut qu'honorifique sans aucune réalité. La comtesse Jeanne avait eu de son premier époux trois fils morts avant elle, et une fille, qui suit. La ville d'Abbeville conserve précieusement le souvenir de la comtesse Jeanne et de son second époux. L'an 1266 (et non pas 1279, comme le marque un moderne), ils donnèrent un diplôme par lequel ils confirmaient, avec serment, tous les privilèges des Abbevillois, et ordonnaient que tous leurs successeurs, en prenant possession du Ponthieu, prêteraient le même serment, tête nue, aux maire et échevins dans la salle de l'échevinage

de-ville; ce qui s'est toujours exécuté jusqu'à la réunion du Ponthieu au domaine de la couronne. (*Voyez* Jeanne, *comtesse d'Aumale.*)

ÉLÉONORE ET ÉDOUARD Ier, ROI D'ANGLETERRE.

1279. ÉLÉONORE, nommée ISABELLE par quelques-uns, fille de Ferdinand III, roi de Castille, et de Jeanne de Ponthieu, femme d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, succéda à sa mère dans le comté de Ponthieu, à l'exclusion de Jean de Castille-Ponthieu, petit-fils du roi Ferdinand III et de Jeanne, par Ferdinand, son père, lesquels néanmoins se qualifièrent comtes de Ponthieu. La raison de cette exclusion fut que la représentation n'était point admise dans le Ponthieu; mais parce qu'elle avait lieu dans le pays d'Aumale et dans les autres domaines de la maison de Ponthieu, Jean fut mis en possession, sans difficulté, du comté d'Aumale et des seigneuries de Noyelles-sur-mer et d'Epernon. Pour parvenir à cet arrangement, Edouard, à la nouvelle de la mort de sa belle-mere, avait passé la mer avec sa femme, et s'était rendu, vers l'Ascension, dans la ville d'Amiens, où le roi Philippe le Hardi l'attendait avec sa cour, qui était alors très-nombreuse. On fit à cette entrevue divers traités, en vertu desquels le roi Philippe céda à Edouard l'Agénois, le Limousin, le Périgord, la Saintonge et le Ponthieu, dont ce dernier lui fit hommage. On traita ensuite du droit de rachat pour le Ponthieu, qui fut arrêté à la somme de six mille livres, payable en trois termes. Les deux rois s'étant séparés, Edouard se rendit à Abbeville, pour prendre possession du Ponthieu, et y recevoir les hommages du maieur, des échevins et de toute la communauté de la ville. Mais il était de règle aussi, comme on l'a dit plus haut, que le nouveau comte de Ponthieu jurât personnellement sur les saints évangiles la confirmation des priviléges, us et coutumes d'Abbeville. Par respect pour la dignité royale dont Edouard était revêtu, les habitants consentirent que, quoique présent, il fit le serment par procureur; sur quoi ce prince leur fit délivrer des lettres-patentes datées d'Abbeville le 6 juin 1279. (*Trésor des chartes*, *layette* Ponthieu.) A peine Edouard et la reine son épouse furent-ils en possession du Ponthieu, qu'ils donnèrent leurs soins pour en éclaircir les droits et en augmenter le domaine par de nouvelles acquisitions. Leurs mouvements à cet égard les commirent avec la commune de Montreuil, qu'ils prétendaient soumettre à leur justice. Le différent fut porté au parlement de France, qui jugea, par arrêt du mois d'août 1286, que la commune de Montreuil, les bourgeois qui la composaient, et leurs biens, étaient exempts de la juridiction des comtes de Ponthieu, et ressortissaient au bailliage d'Amiens. Edouard et sa femme acquirent, l'an 1289, de Jean de Nesle, sire de Falvi, tous les hommages, cens et rentes, et en général tout le droit qu'il pouvait avoir au comté de Ponthieu, comme époux de la reine de Castille, sa femme (*Trésor des ch.*, *layette* Ponthieu); ce qui dément l'opinion de ceux qui mettent sa mort en 1281. On le voit même sous le titre de comte de Ponthieu dans le rôle de ceux qui furent *semons* ou sommés de se trouver dans la ville d'Arras à la quinzaine de la mi-août 1289, par lettres du roi Philippe le Bel, données à Saint-Germain-en-Laye le 8 du même mois. (Du Chesne, *pr. de l'hist. des ducs de Bourg.*, p. 146.) (*Voy.* Edouard Ier, *roi d'Angleterre.*)

Pour revenir à Eléonore, elle mourut à Herdeby, au comté de Lincoln, le 29 novembre 1290, et fut inhumée à Westminster, aux pieds de Henri III, son beau-père, sous une tombe de marbre, avec une statue de bronze doré, et l'épitaphe suivante :

Nobilis Hispani jacet hic soror inclyta Regis,
Eximii consors Alienora thori.
Edwardi primi Wallorum Principis uxor,
Cui pater Henricus tertius Anglus erat.
Hanc ille uxorem gnato petit : omine Princeps
Legati munus suscipit ipse bono.
Alfonso patri placuit felix hymenæus,
Germanam Edwardo nec sine dote dedit.
Dos præclara fuit, nec tali indigna marito :
Pontivo Princeps munere dives erat.
Fœmina consilio prudens, pia, prole beata,
Auxit amicitiis, auxit honore virum.

EDOUARD II.

1290. EDOUARD II, fils d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, et d'Eléonore de Ponthieu, fut reconnu successeur de sa mère à ce comté par le roi son père. En conséquence, le monarque dépêcha vers le roi Philippe le Bel, le 25 avril 1291, Geofroi de Joinville et Gaillard de Bagneux, ses procureurs, avec plein pouvoir de prêter en son nom le serment de fidélité pour la terre de Ponthieu, dont le bail lui appartenait à cause de la minorité de son fils. Mais le comte d'Aumale, se disant le plus proche héritier dans la ligne d'où procédait le comté de Ponthieu, intervint et forma opposition à l'hommage de l'Anglais. Le procès demeura en suspens jusqu'en 1299, qu'il fut décidé par la cour des pairs en faveur d'Edouard. Durant la litispendance, le Ponthieu demeura dans la main du roi de France, qui le fit administrer par ses officiers, et en perçut les fruits; ce qui dura jusqu'à la fête de Saint-Pierre (29 juin) 1299, que ce comté fut rendu à Edouard, sans doute après qu'il eut été admis à l'hommage. (*Reg. de la ch. des comptes de Paris.*) Ce monarque étant mort le 7 juillet de l'an 1307, son fils et son successeur, Edouard II, vint au mois de janvier suivant à Boulogne, où il rendit hommage du Ponthieu au roi de France, et épousa, le 25 du même mois, Isabelle, fille de Philippe le Bel, à laquelle il assigna deux mille livres de pension sur le comté de Ponthieu. Les officiers anglais, qui régissaient ce comté, firent des entreprises sur la terre de Saint-Valeri, appartenante à Robert, comte de Dreux, qui, usant de représailles, en fit autant sur le Ponthieu. Pour accorder les parties, on fit un compromis au mois d'août 1310, entre les mains de Jean de Lannois, sénéchal du Ponthieu, et des seigneurs de Péquigni, de Poix et de Mareuil. Isabelle et son époux assistèrent au jugement de ces arbitres, et s'y soumirent. Edouard ayant fait, l'an 1213, son entrée dans Montreuil, les habitants, peu affectionnés à la domination anglaise, lui refusèrent le serment de fidélité. Il porta ses plaintes de cette espèce de révolte au roi Philippe le Bel, son beau-père. Philippe écrivit au bailli d'Amiens de sommer les maire et échevins de Montreuil de satisfaire sur ce point le roi d'Angleterre, à moins qu'ils n'eussent des raisons pertinentes pour s'en dispenser. (*Trés. des ch. lay. Ponthieu*, tit. 36.)

Le Ponthieu rentra, l'an 1319, dans la main du roi Philippe le Long, par la saisie qu'il en fit faire, ainsi que des autres terres qu'Edouard possédait en-deçà de la mer, et cela faute de l'hommage qu'il devait en rendre. Edouard se rendit enfin dans la ville d'Amiens, où, s'étant acquitté de ce devoir, il obtint main-levée de la saisie. Charles le Bel ayant succédé à Philippe le Long, envoya aussitôt des ambassadeurs à Edouard, pour le sommer de venir lui rendre les mêmes devoirs. Hugues Spenser et le chancelier Robert de Baldocke, qui gouvernaient le royaume, voulant empêcher le roi de passer la mer, firent leurs efforts pour engager les ambassadeurs à ne point lui notifier l'objet de leur mission. Ceux-ci, en prenant congé d'Edouard, pour ne pas manquer entièrement à leur devoir, se contentèrent de lui dire, par forme de conseil, qu'il devait venir dans un certain tems rendre hommage à leur maître, et ne laissèrent pas néanmoins de dresser un procès-verbal de sommation, comme si elle eût été faite dans les formes. (Walsingham, *ad ann.* 1325.) Le terme expiré, Charles de Valois, ennemi mortel des Anglais, alla, de l'aveu du roi, son neveu, saisir l'Agénois et le Ponthieu. Mais étant arrivé à la Réole en Guienne, il conclut avec

Edmond, comte de Kent, frère du roi d'Angleterre, une trève, en attendant que les deux rois pussent traiter de la paix. La reine Isabelle, sœur de Charles, se chargea de la négociation, et vint pour cet effet en France, l'an 1325, avec des ambassadeurs que le roi, son époux, lui avait joints. Dans le traité de paix qu'elle conclut, il fut dit que les deux rois se verraient à Beauvais dans la mi-août prochaine, que l'anglais y rendrait l'hommage qu'il devait au roi de France, et que, jusqu'à ce qu'il eût rempli ce devoir, la saisie féodale de ses terres de France subsisterait. Edouard ratifia ce traité le 13 juin; mais ne pouvant se résoudre à prêter l'hommage en personne, il aima mieux céder toutes ses terres de France à Edouard, son fils. C'étaient les Spenser père et fils, par les conseils desquels il se gouvernait, qui lui firent prendre ce parti. N'osant ni accompagner leur maître en France à cause de la grande haine que leur portait Isabelle, sa femme, ni demeurer en Angleterre sans lui, par la crainte de la vengeance du peuple et des grands dont ils étaient détestés, ils sacrifièrent à leurs intérêts ceux de ce prince, en lui conseillant de se dépouiller d'une partie de ses domaines. Edouard fit donc expédier, le 2 septembre 1325, ses lettres-patentes contenant la donation qu'il faisait à son fils de la Guienne et du Ponthieu, avec cette condition que, si ce jeune prince venait à mourir avant lui, toutes ces terres lui retourneraient. Mais Edouard le fils, n'étant pas encore majeur, était inhabile à rendre hommage. Pour lever cette difficulté, le roi, son père, lui délivra des lettres d'émancipation, qu'il supplia le monarque français d'agréer. Le jeune prince s'étant embarqué à Douvres le jeudi après la Nativité de Notre-Dame, débarqua dans le Ponthieu, où la reine sa mère vint le recevoir; de là il se rendit à Paris, et, le 24 septembre, il prêta l'hommage, pour lequel il était venu, en présence de tous les grands du royaume.

EDOUARD III.

1325. Edouard III fut investi du Ponthieu et de la Guienne par le roi Charles le Bel, après l'hommage qu'il lui en rendit, à la charge toutefois de faire apparoir l'acte de son émancipation dans le terme de la Saint-André prochaine. L'an 1327, il monta sur le trône d'Angleterre après la mort tragique de son père, arrivée le 21 septembre. Philippe de Valois, ayant succédé, l'année suivante, au roi Charles le Bel, députa les sires d'Ancenis et de Beausault au roi d'Angleterre pour le sommer de venir lui rendre l'hommage accoutumé de la Guienne et du Ponthieu. Edouard fit d'abord quelques difficultés. Il n'en fallut pas davantage à Philippe pour saisir ses terres de France, et le faire ajourner à la cour des pairs. Edouard, craignant les suites de cet ajournement, se rendit à Amiens, pour satisfaire le roi de France. Il y trouva une cour si nombreuse et si brillante, qu'à son retour il dit à Philippe de Hainaut, sa femme, qui lui demandait des nouvelles de cette entrevue : « Je ne crois pas » qu'il y ait au monde un roi qui surpasse celui de France, ou » même qui l'égale, en grandeur et en magnificence. » Le séjour d'Edouard à Amiens fut de quinze jours. On y contesta d'abord sur la forme de l'hommage. Le roi de France prétendait qu'il devait être lige. Edouard soutenant le contraire, on convint à la fin qu'il se ferait en termes généraux, en attendant qu'on pût en déterminer la qualité par les chartes; après quoi le monarque anglais, s'étant rendu à l'église cathédrale d'Amiens, fit, le 6 juin 1329, l'hommage au roi de France, debout et ceint de son épée, *non de bouche et de paroles tant seulement*, comme le prétend Froissart, mais par un acte authentique qui se conserve encore dans le trésor des chartes. Edouard eut des démêlés avec les bourgeois d'Abbeville, à l'occasion d'un gouverneur qu'il voulut leur donner. Il en eut aussi avec le comte de Saint-Pol, le seigneur de Saint-Valeri, et d'autres voisins, sur les fiefs desquels il voulait anticiper. Mais, l'an 1336, le Ponthieu rentra dans la main de Philippe de Valois, par la saisie que ce prince en fit faire après que la guerre eut été déclarée entre ce prince et le roi d'Angleterre.

JACQUES DE BOURBON.

L'an 1350 (V. S.), Jacques de Bourbon, fils puîné de Louis Ier, duc de Bourbon, fut pourvu du comté de Ponthieu par lettres du roi Jean, données, le 7 février, à Lyon, en considération de sa haute naissance, et pour récompense des services signalés qu'il avait rendus à l'état. Mais les assignations dont Philippe de Valois avait chargé ce comté, diminuaient fort le prix de ce don, et le réduisaient à fort peu de valeur. Il paraît même que les lettres du roi Jean ne furent qu'une confirmation du don que le roi son père avait déjà fait de ce même comté à Jacques de Bourbon. Froissart en effet lui donne le titre de comte de Ponthieu du vivant de Philippe de Valois; et du Cange dit avoir vu dans quelques mémoires que Jacques de Bourbon se qualifiait comte de Ponthieu dès l'an 1347. Il cite, à cette occasion, des lettres de confirmation, données par ce prince le 26 juillet de cette année, pour l'acquisition d'une maison située près la Porte-Comtesse d'Abbeville.

EDOUARD III, *pour la deuxième fois.*

L'an 1360, Edouard III rentre en possession du Ponthieu par le traité de Brétigni, qui le lui abandonnait ainsi que la Guienne et autres pays pour les tenir désormais en toute souveraineté, comme voisins du roi et du royaume de France, sans aucune subordination de vassalité à l'égard de ce royaume et de son souverain. Le roi Jean, à son retour de Londres, passa par Abbeville, où, pendant le séjour qu'il y fit, il donna des lettres d'abolition à ceux qui avaient abattu les châteaux d'Hiermont, de Long, d'Eaucourt, de Mareuil, de Mauton, de Doucat, et autres forteresses qui étaient aux environs d'Abbeville, de crainte que les ennemis de la France ne s'en prévalussent pour les incommoder. Arrivé à Paris, Jacques de Bourbon se dessaisit entre ses mains du Ponthieu, et à l'instant le roi fit expédier, le 12 avril 1361, ses lettres adressées au clergé, aux nobles et à toutes les communautés du Ponthieu, leur mandant qu'en conséquence du traité conclu avec le roi d'Angleterre, ils eussent à lui rendre obéissance comme à leur seigneur, lui faire hommage et rendre tous les services et *vasselages* qu'ils avaient accoutumé de rendre à Jacques de Bourbon, dernier comte de Ponthieu. Sa majesté commit en même tems, par d'autres lettres, Raoul de Rainval, grand-panetier de France, et le bailli d'Amiens ou son lieutenant, pour mettre le roi d'Angleterre en possession de ce comté; ce qui fut exécuté, le 7 mai suivant, dans Abbeville. Au mois de juillet de la même année, le roi de France manda à Jean d'Artois, comte d'Eu, d'entrer en la foi et hommage du roi d'Angleterre pour les châteaux et fiefs de Cayeux, d'Avênes, de Huppi et de Vergier, au cas qu'ils fussent tenus du comté de Ponthieu. Il y eut dans la suite plusieurs contestations au sujet de la mouvance de ces châteaux entre le roi Charles V et le roi Edouard, qui soutenait qu'ils lui devaient être délivrés suivant le traité de paix, comme dépendants du Ponthieu. On nomma respectivement des commissaires pour connaître de ce différent et le décider. Mais celui qui survint entre les deux rois touchant la ville de Montreuil, fut d'une plus grande conséquence. Charles mettait en avant qu'il avait un château de son propre domaine à Montreuil; qu'il avait bailli, prévôt et sergents dans la ville; que le ressort du siége de Montreuil tant en villes, églises, que seigneuries, s'étendait jusqu'à la rivière d'Authie; qu'il avait droit de régale sur l'abbaye de Saint-Sauve; qu'il avait pareil droit sur l'église de Sainte-Austreberthe; enfin que le roi d'Angleterre n'avait à Montreuil que la justice vicomtière, quoiqu'il y prétendit toute justice et souveraineté. Edouard produisit vingt-neuf pièces pour justifier que les comtes de Ponthieu, ses prédécesseurs, avaient joui de la même autorité dans

Montreuil comme dans le reste du Ponthieu. L'affaire mise en compromis fut débattue en 1367 et l'année suivante. Mais la guerre qui survint entre les deux couronnes au commencement de 1369, changea la face des affaires. Edouard se croyait affermi dans la possession de toutes les terres qui lui avaient été délaissées, lorsqu'il s'y vit troublé tout-à-coup par un incident imprévu. Les seigneurs de Guienne, de Gascogne, d'Albret, de Cominges, etc., excédés par les exactions du prince de Galles, engagèrent, à force de remontrances, le roi Charles V à recevoir leur appel à la cour des pairs. Charles, avant de faire citer le prince anglais, avait écrit secrètement de Melun, le 19 mai 1368, aux habitants d'Abbeville, de Calais et de Guines, pour sonder leurs dispositions. Sur les assurances qu'ils lui donnèrent de leur attachement à la France, il fit sommer, le 25 janvier suivant, le prince de Galles à comparaître en personne devant la cour des pairs. Son refus devint le signal de la guerre. Le roi, son père, ne doutant point que le Ponthieu ne fût le premier attaqué, donna ordre au sire de Perci et à trois autres chevaliers de partir incessamment avec des troupes pour aller au secours de cette province. Mais comme ils étaient près de s'embarquer à Douvres, ils apprirent que Gui, comte de Saint-Pol, et Hugues de Châtillon, sire de Dampierre, grand-maître des arbalétriers, étaient entrés avec cent vingt lances dans Abbeville, dont ils avaient trouvé les portes ouvertes. Le dernier était chargé d'une commission du roi, datée du 23 avril 1369, pour prendre et mettre réellement et de fait en la main de sa majesté toutes les villes et tous les châteaux du Ponthieu, d'en ôter les officiers du roi d'Angleterre, et d'y en établir d'autres au nom de sa majesté. Le sire de Dampierre, après avoir fait lecture de sa commission, le 30 avril, aux maïeur et échevins d'Abbeville, se saisit de la personne de Nicolas de Louvain, sénéchal du pays pour le roi d'Angleterre, et de celle de son receveur, qu'il fit l'un et l'autre prisonniers. On fit aussi main-basse sur tous les effets appartenants aux Anglais. De là le comte de Saint-Pol et son collègue se rendirent à Saint-Valeri, au Crotoi et à Rue, où ils firent les mêmes opérations qu'à Abbeville. Le comte de Saint-Pol apprenant que les Anglais s'étaient retranchés à Pont-de-Remi, vint avec ses troupes attaquer la place, et la prit de force après avoir tué plusieurs anglais. Il fit ensuite le siége du château de Noyelles, qui se rendit par composition, après quoi tout le Ponthieu fut soumis. Charles V, enchanté de la grande fidélité des habitants du Ponthieu, et particulièrement des bourgeois d'Abbeville, leur donna des marques de sa reconnaissance en confirmant et augmentant leurs priviléges et franchises. Sur leur demande il promit, par une déclaration particulière du mois de mai 1369, de ne jamais aliéner, pour quelque chose que ce fût, ni le Ponthieu ni la ville d'Abbeville. Cependant, au préjudice de cette déclaration, le roi Charles VI, en traitant, le 30 juin 1406, du mariage du prince Jean, son fils, depuis dauphin, avec Jacqueline de Hainaut, lui assigna une partie de son apanage sur le Ponthieu. Mais les habitants d'Abbeville lui ayant fait des remontrances à ce sujet, il donna au mois de mars 1411 (V. S.), des lettres par lesquelles il révoquait les aliénations ou transports qu'il pourrait avoir faits à ses enfants ou autres pour leur apanage, mariage ou autrement, au préjudice des priviléges du Ponthieu. (*Reg. de la ch. des comtes de Paris*, cote G., fol. 195.) Toutefois on voit des lettres de l'année suivante, par lesquelles ce prince accorde au prince Jean le Ponthieu pour le tenir en pairie, et pour la sûreté du douaire de la princesse Jacqueline, sa femme. Le jeune prince étant mort le 5 avril 1417 (N. S.), sa veuve demeura en jouissance du Ponthieu, même depuis qu'il fut rentré sous la puissance des Anglais. On voit en effet des lettres du roi d'Angleterre, Henri VI, datées du 1er février 1424 (V. S.), par lesquelles il donne à cette princesse, alors remariée à Jean, duc de Brabant, les revenus du Ponthieu, pour en jouir durant le cours de son douaire. (*Reg. de la ch. des comptes de Paris*, cote I, fol. 57-60.) Cependant le dauphin Charles prenait le titre de comte de Ponthieu depuis la mort de son frère. Parvenu à la couronne sous le nom de Charles VII, il reconquit le Ponthieu sur l'Anglais, avec la plus grande partie de ses autres états. Mais en 1435, par le traité de paix, il fut contraint de l'engager, avec toutes les villes situées sur la Somme, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour 400 mille écus (1), dont le payement ne se fit qu'après sa mort. Ce fut Louis XI, son successeur, qui, l'an 1463, s'acquitta de cette somme envers le duc. S'étant rendu à cet effet en Picardie, il fit son entrée solennelle à Abbeville, et de là il alla trouver le duc à Hesdin, où il lui fit compter la somme convenue, après quoi les villes engagées furent restituées à ce monarque. Mais à peine Louis était-il en possession de ces places, qu'il se vit dans la nécessité de les engager encore une fois pour la même somme au comte de Charolais pour sa vie, par le traité qui se fit à Conflans le 5 octobre 1465. Le comte fit, le 2 mai de l'année suivante, sa première entrée dans Abbeville, où il reçut à la porte les serments de fidélité des maïeur, échevins et bourgeois, et fit ensuite le sien de garder fidèlement les droits de l'église, du roi et de la ville. Pendant son séjour il changea les officiers municipaux, et nomma capitaine de la ville Jean d'Auxi, son premier chambellan, par ses lettres du 16 mai. Cette précaution ne lui suffit pas. Comme il avait remarqué dans les habitants une grande inclination pour le roi, il fit élever à l'embouchure de la Somme un château pour les tenir en bride. Le comte avait alors succédé à Philippe, son père, dans le duché de Bourgogne. Le Ponthieu lui demeura soumis jusqu'à sa mort, arrivée le 5 janvier 1477. Les habitants d'Abbeville, ayant appris cette nouvelle, chassèrent aussitôt la garnison bourguignonne et se déclarèrent sujets du roi. Ce monarque de son côté ne tarda point d'envoyer le grand-maître des arbalétriers, Jean d'Etouteville, sire de Torci, pour reprendre en son nom toutes les places de la Somme. Il fut reçu avec acclamations, le 17 janvier dans Abbeville.

L'an 1583, le roi Henri III donna le Ponthieu à sa sœur naturelle, DIANE, en échange de la ville de Châtellerault, dont elle jouissait auparavant, pour le tenir sa vie durant. Cette princesse était fille du roi Henri II et d'une piémontaise nommée Philippe le Duc. Elle avait d'abord épousé, l'an 1553, Horace Farnèse, duc de Castro, qui fut tué la même année au siége d'Hesdin. Elle se remaria enfin, l'an 1557, à François, duc de Montmorenci, maréchal de France, qu'elle perdit le 6 mai 1579, sans en avoir eu d'enfants. Diane lui survécut jusqu'au 11 janvier 1619, époque de sa mort. Par son testament, elle institua son héritier François de Valois, comte d'Alais, son petit-neveu, auquel elle substitua Louis, son frère, petit-fils de Charles de Valois, comte d'Auvergne.

CHARLES DE VALOIS, fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet, né au château de Fayet en Dauphiné, le 25 janvier 1572, selon du Cange, et le 28 avril de l'année suivante, suivant le père Anselme, obtint du roi Louis XIII le duché d'Angoulême et le comté de Ponthieu, malgré la promesse que le roi Henri IV avait faite aux habitants d'Abbeville et à la sénéchaussée de Ponthieu par lettres du mois d'avril 1594, qu'après le décès de Diane de Valois, ils demeureraient inséparablement unis à la couronne sans pouvoir en être démembrés sous quelque prétexte que ce fût. Les habitants du Ponthieu députèrent au roi pour lui faire leurs remontrances touchant l'inaliénabilité de ce comté. Mais on les paya de belles paroles, et Charles garda le Ponthieu jusqu'à sa mort, arrivée le 24 septembre 1650. (Voy. *les ducs d'Angoulême*.)

1650. LOUIS DE VALOIS, fils de Charles de Valois et de Char-

(1) C'étaient des écus d'or; car il n'y en avait pas d'autres avant la fin du règne de Louis XIII, ou avant l'an 1641. Or l'écu en 1435, suivant Le Blanc, était d'or fin et de la taille de 70 au marc. Ainsi 400 mille écus étaient égaux à cinq mille sept cents quatorze marcs et deux septièmes, qui, à raison de 828 liv. 12 s. le marc, font 4 millions 734 mille 857 liv. 2 s. 10 d. de notre monnaie actuelle.

lotte de Montmorenci, né l'an 1596, à Clermont en Auvergne, fut dévoué dès son enfance à l'état ecclésiastique, pourvu en conséquence des abbayes de Saint-Allire de Clermont et de la Chaise-Dieu, puis nommé, en 1612, à l'évêché d'Agde. Mais Henri, son aîné, comte de Lauraguais, étant tombé en démence, et François, son puîné, étant mort en 1622, il prit le titre de comte d'Alais que portait ce dernier. Il suivit alors le parti des armes sans quitter ses bénéfices. Etant passé, l'an 1625, avec notre armée en Italie, il donna des preuves de sa valeur au siége de Montalban et en d'autres occasions. De retour en France, il alla servir, en 1628, au siége de la Rochelle, et, l'année suivante, à l'attaque de Privas. Il eut de l'emploi dans la guerre de Lorraine en 1635, et s'y distingua de manière que le roi, pour le récompenser de ses services, l'éleva, l'an 1637, au grade de colonel-général de la cavalerie légère, et lui donna le gouvernement de Provence. Il succéda, l'an 1650, à son père, dans les duchés d'Angoulême et les comtés d'Auvergne et de Ponthieu. Il mourut le 13 novembre 1653, laissant d'Henriette de la Guiche, sa femme, veuve de Jacques de Matignon, comte de Thorigni (morte le 22 mai 1682), une fille, qui suit.

1653. Marie-Françoise, fille de Louis de Valois, née le 27 mars 1631, mariée, le 3 novembre 1649, à Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, grand-chambellan de France, succéda, par lettres-patentes du 19 juillet 1653, à son père, dans le comté de Ponthieu, comme dans le duché d'Angoulême et les comtés d'Alais et de Lauraguais. Devenue veuve, l'année suivante par la mort de son époux, arrivée le 27 septembre, à la suite d'une blessure qu'il avait reçue devant Arras, elle tomba dans un état d'imbécillité qui la fit renfermer à l'abbaye d'Essei près d'Alençon, où elle mourut le 4 mai 1696, laissant un fils, qui suit.

1654. Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise et prince de Joinville, né à Toulon au mois d'août 1650, de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, et de Marie Françoise de Valois, fut pourvu du duché d'Angoulême et du comté de Ponthieu par lettres-patentes données à la Fère le 30 septembre 1654. Il mourut de la petite vérole le 30 juillet 1671, laissant un fils âgé d'un an, François-Joseph, qui mourut le 16 mars 1675. (Voy. *les sires et princes de Joinville.*)

Il y a apparence que ce ne fut qu'après la mort de Marie-Françoise de Valois, femme de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, que le Ponthieu fut irrévocablement uni à la couronne, puisque, par lettres-patentes, elle en avait la jouissance pour sa vie.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE BOULOGNE.

Le Boulonnais, compris anciennement dans le pays des Morins et depuis dans le Ponthieu jusqu'après le milieu du IXe siècle, forme aujourd'hui dans la basse Picardie une étendue de douze lieues en longueur sur huit de largeur, entre le comté de Guines, l'Artois, le Ponthieu et l'Océan.

On convient maintenant que Boulogne, sa capitale, est le *Gesoriacum* des anciens. Le nom de *Bononia*, changé depuis par altération en celui de *Bolonia*, ne paraît lui avoir été donné que vers la fin du IIIe siècle de l'église. Le plus ancien auteur qui ait identifié Gesoriac avec Boulogne est le rhéteur Eumenius Pacatus. Dans le panégyrique de l'empereur Constance Chlore, parlant d'une expédition de ce prince contre le tyran Carausius et les écumeurs de mer, il fait mention d'une estacade au moyen de laquelle il les avait empêchés de sortir du port de Gesoriac dont ils s'étaient saisis; et dans le panégyrique de Constantin, fils de Chlore, il dit, en rappelant cette même action, que c'était au port de Boulogne, qu'elle s'était passée : *Exercitum illum qui Bononiensis oppidi littus insederat, terrâ pariter ac mari sepsit.* L'auteur anonyme d'une vie du même Constantin, publiée par Henri de Valois à la suite de son Ammien Marcellin, est encore plus formel, en prenant indifféremment Gesoriac et Boulogne dans un même texte; c'est en parlant de la célérité avec laquelle Constantin traversa l'Italie et les Alpes, et se rendit auprès de son père à Boulogne, nommé Gesoriac, dit-il, par les Gaulois, pour se soustraire aux embûches qui lui étaient dressées à la cour de Dioclétien : *Qui ut Severum per Italiam transiens vitaret, summâ festinatione, veredis post se truncatis, Alpes transgressus ad patrem Constantium venit apud* Bononiam *quam Galli priùs Gesoriacum vocabant.* Ce qui donna occasion de substituer à *Gesoriacum* le nom de *Bononia*, c'est, suivant l'opinion la plus probable, l'établissement d'une colonie italienne, tirée de Bologne la grasse.

Gesoriac étant un des ports les plus fréquentés de la Gaule belgique, Caligula, dans le tems qu'il était sur les lieux, feignant de vouloir s'embarquer avec une flotte pour la Grande-Bretagne, y fit construire un phare qui s'est conservé jusque vers le milieu du dernier siècle, sous le nom de *Tour d'ordre*, en latin *Turris ardens*, et par corruption *Turris ordans ou odrans.*

Cette tour, bâtie sur la falaise qui commandait le port, était octogone, et chacun de ses côtés avait environ ving-cinq pieds. Douze espèces de galeries, ménagées extérieurement dans l'épaisseur du mur, la rétrécissaient graduellement jusqu'au sommet, où l'on allumait pendant la nuit, des feux pour servir de guide aux vaisseaux qui naviguaient dans la Manche.

Plusieurs modernes ont prétendu que le port de Boulogne est le *portus Iccius*, où César s'embarqua deux fois pour passer dans

la Grande-Bretagne. Mais nous préférons le sentiment de M. d'Anville, qui pense que ce port est Wit-Sand ou Wissan, à trois lieues de Guines, vers l'occident.

Le Boulonnais n'a eu des limites fixes et déterminées qu'après avoir été détaché du Ponthieu pour former un comté particulier.

HERNEQUIN.

HERNEQUIN, neveu de Baudouin le Chauve, comte de Flandre, fut établi comte de Boulogne par Helgaud Ier, comte de Ponthieu, dont il avait épousé la fille, nommée BERTHE. Il fit hommage à Baudouin, son oncle, de la terre de Merk, ou Marc, qu'il possédait entre Guines et Gravelines; *et c'est le premier hommage*, dit une ancienne chronique, *que oncques, comte de Boulogne feit au comte de Flandre, sans plus de la terre de Merk: ne plus ne moins*, ajoute-t-elle, *n'est tenu par droit le comte de Boulogne tenir par anchiseure dudit comte de Flandre que Merque.* L'an 882, les Normands, sous la conduite de Gormond et d'Isembert, renégat français, ayant fait une descente au port de Wimereu, à une lieue de Boulogne, le comte Hernequin marcha contre eux, et fut battu. Mais au lieu de se retirer à Boulogne, il passa la rivière de Lianne et ensuite la Canche. Les barbares cependant prirent Boulogne, où ils exercèrent des cruautés inouïes, et de là marchant vers la Somme, ils y joignirent d'autres bandes des leurs qui avaient abordé par l'embouchure de cette rivière. Hernequin, avec d'autres seigneurs voisins, leur ayant livré un nouveau combat, y fut blessé à mort, et alla expirer à l'abbaye de Samer, où Berthe, sa femme, s'était retirée.

REGNIER.

882. REGNIER, dit aussi RAGINAIRE ou VAGINAIRE, fils d'Hernequin, lui succéda au comté de Boulogne. Il avait été élevé à la cour de Baudouin Ier, comte de Flandre; et la liberté dont il y avait joui avait dégénéré en licence. Il en revint avec des mœurs fort dépravées, que l'exemple d'ADÉLAÏDE, dame très-vertueuse, qu'il avait épousée par les soins de Baudouin, ne put corriger. Regnier fut un prince féroce, qui ne prenait conseil que de son caprice, et ne suivait d'autres lois que celles de son intérêt et de sa cupidité. Les seigneurs de Tournehem, de Lens, d'Amiens, ses vassaux, les autres nobles qui relevaient de lui, et les roturiers de ses terres, qui commençaient à réparer leur fortune après la retraite des Normands, furent les principaux objets de son avarice. Il en exigea des droits excessifs, dont il poursuivit le payement avec une telle violence, que plusieurs prirent le parti de la fuite pour mettre leur vie en sûreté. Herfrid, baron d'Ardres, ayant voulu prendre la défense des opprimés, Regnier alla un jour chez lui et l'assassina. La veuve d'Herfrid ne laissa pas impunie la mort de son mari. Ayant assemblé ses gens, elle attendit le comte dans une embuscade la veille de Noel, comme il revenait de la chasse, et le fit poignarder au milieu de ses chiens. Cet événement est antérieur à l'an 900.

ERKENGER.

ERKENGER, que quelques-uns donnent pour fils de Regnier, fut son successeur au comté de Boulogne. L'historien moderne de Calais prétend qu'il ne fut que gouverneur amovible de ce pays sous la dépendance de Baudouin le Chauve, comte de Flandre, à qui le roi Charles le Simple, dit-il, avait confié le comté de Boulogne, après l'avoir confisqué sur le comte Regnier en punition de l'assassinat du baron d'Ardres. C'est en effet ce que nous apprend Iperius dans sa chronique de Saint-Bertin. Cependant Erkenger est appelé comte de Boulogne dans la vie de saint Bertulfe de Renti, où il est dit qu'il était illustre par son extraction et sa puissance: *Bononiensium comes fuit Erkengarius genere et potentiâ non parùm egregius.* (Bouquet, T. IX, p. 133.) De son tems le Boulonnais fut exposé à de fréquentes incursions des Normands. Témoin des miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Bertulfe à Renti, Erkenger fit transporter son corps à Boulogne, afin que la présence d'un patron si puissant servît de sauve-garde à cette ville contre les incursions des barbares. Boulogne, est-il dit dans la même vie, était dès-lors une cité libre et fortifiée; elle était de plus consacrée par un siége épiscopal: *Sede insuper episcopali consecrata* (*ibid*); ce qui veut dire seulement que l'évêque diocésain résidait tantôt à Terrouenne, tantôt à Boulogne, comme l'expliquent Bollandus et D. Mabillon. Erkenger suivit d'abord le parti du roi Charles le Simple; mais, l'an 896, Herbert, comte de Vermandois, l'entraina avec lui dans celui d'Eudes, rival de Charles. On ignore l'année de sa mort.

BAUDOUIN LE CHAUVE.

BAUDOUIN LE CHAUVE, comte de Flandre, administra par lui-même le comté de Boulogne après la mort d'Erkenger. Ce prince mourut l'an 918. (Voy. *les comtes de Flandre.*)

ADOLFE.

918. ADOLFE, ou ADALOLFE, deuxième fils de Baudouin le Chauve, eut pour son partage, après la mort de son père, la terre de Boulogne et le Ternois, qui fit depuis le comté de Saint-Pol. Il fut de plus abbé de Sithin ou de Saint-Bertin, et mourut sans lignée, le 13 novembre 933, suivant la chronique de cette maison, où il fut enterré. (Bouquet, T. IX, p. 78.)

ARNOUL.

933. ARNOUL, comte de Flandre, hérita du comté de Boulogne et du Ternois après la mort d'Adalolfe, son frère. (Bouquet, *ibid.*, p. 133.) Il eut aussi l'abbaye de Saint-Bertin, dont il se démit, l'an 944, en faveur de Gérard, abbé de Brogne. (*Gall. Chr.*, T. III, col. 492.) Mais il garda la terre de Guines, qui en dépendait, et se l'appropria. Arnoul étant mort l'an 965 (V. S.), Guillaume, comte de Ponthieu, assisté du roi Lothaire, se rendit maître du Boulonnais, qui devint le partage d'un de ses fils, qui suit.

ERNICULE.

965. ERNICULE, ou le petit ARNOUL, fut mis en possession par Guillaume, son père, du comté de Boulogne, séparé des comtés de Saint-Pol et de Guines. Il s'y maintint malgré les efforts que fit le danois Sifroid pour le déposséder. (Voy. *les comtes de Ponthieu.*) On voit une charte de Saint-Pierre de Gand, qu'il signa l'an 972; mais on ne trouve plus de traces de son existence depuis ce tems-là. Lambert d'Ardres lui donne une fille, Mathilde, femme d'Ardolphe, comte de Guines, avec deux fils, Ernulphe et Eustache, morts vraisemblablement avant lui, et inhumés l'un et l'autre, suivant le même auteur, à l'abbaye de Samer.

GUI, A LA BARBE BLANCHE.

GUI, A LA BARBE BLANCHE, fut le successeur d'Ernicule, dont il était peut-être fils. Malbrancq dit au contraire qu'il était son père; mais il ne donne aucune preuve de cette opinion. Gui fit du bien à l'abbaye de Samer, où il eut sa sépulture, comme ses prédécesseurs. L'ancienne généalogie des comtes de Boulogne, composée sous le règne de saint Louis, lui donne trois fils et deux filles. Le premier est Baudouin, qui suit; le second, Hugues, à qui son père, dit l'écrit cité, donna le comté de Saint-Pol (ce qui est contredit par Lambert d'Ardes, qui fait Hugues premier comte de Saint-Pol, fils de Roger, lequel eut pour bisaïeul Guillaume Ier, comte de Ponthieu); le troisième

fils est Guillaume, comte de Guines, ou plutôt de Marck, selon Malbrancq. L'aînée des deux filles de Gui se nommait Alix, ou Adélaïde : son père, en la mariant à un comte de Hollande, lui donna la terre de Varenne. La seconde, Béatrix, épousa le comte de Frise, à qui elle porta en dot la terre de Terrouenne. Telle fut la famille de Gui, suivant la généalogie dont nous venons de parler. (Du Chesne, *Généal. de la M. de Guines*, *pr.*, p. 5.)

BAUDOUIN II.

Baudouin II, fils de Gui et son successeur au comté de Boulogne, fut tué, l'an 1033, dans un combat, par Enguerand, comte de Ponthieu, qui se rendit ensuite maître du Boulonnais. (*Hariulf. Chr. S. Richarii*, l. 4, c. 12.) Il avait épousé Adélaïde de Gand, dont il laissa deux fils, Eustache et Baudouin. (Voy. *les comtes de Ponthieu.*)

EUSTACHE Ier.

1046. Eustache Ier, dit à l'œil, fils de Baudouin II, comte de Boulogne, rentra dans l'héritage de ses pères, l'an 1046, après la mort d'Enguerand. Il avait épousé Mahaut, fille de Lambert le Barbu, comte de Louvain, et petite-fille, par Gerberge sa mère, de Charles, duc de la basse Lorraine, et frère du roi Lothaire. Eustache mourut vers l'an 1049, laissant de son mariage Eustache, qui suit; Godefroi, évêque de Paris; Lambert, seigneur de Lens, mort en 1054 dans un combat que le comte de Flandre livra aux troupes de l'empereur Henri III; et Gerberge, femme de Fréderic Ier, duc de la basse Lorraine.

EUSTACHE II.

1049 ou environ. Eustache II, surnommé aux Grenons, parce qu'il portait de grandes moustaches, devint le successeur d'Eustache Ier son père, au comté de Boulogne. Il épousa, l'an 1050, Goda ou Godoia, fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, et veuve de Gauthier, comte de Mantes, dont elle avait un fils, qui était alors comte d'Herfort. L'an 1051, au mois de septembre, il passe la mer avec quelques vaisseaux pour aller rendre visite à Édouard, roi d'Angleterre, son beau-frère. Au retour, un de ses gens tue un habitant de Cantorberi qui refusait de le loger. Ce meurtre est aussitôt vengé par un autre bourgeois, qui met à mort l'étranger. Le peuple s'attroupe, on en vient aux armes de part et d'autre; le comte et les siens massacrent plusieurs habitants, sans distinction d'âge ni de sexe. Mais, accablé par la foule et obligé de fuir, Eustache rebrousse chemin et va se réfugier auprès du roi, qui était alors à Glavorne. Le comte Godwin reçoit ordre d'aller châtier les habitants de Cantorberi. Mais, bien loin d'obéir, il lève une armée avec ses fils, et envoie demander au monarque Eustache et ses gens, avec menace de faire la guerre si on ne lui accorde sa demande. Edouard, embarrassé d'abord sur le parti qu'il doit prendre, ranime son courage en voyant arriver les troupes de trois comtes qui viennent à son secours. Il refuse de livrer aucun de ceux que Godwin avait demandés. Il oblige même ce rebelle à licencier ses troupes, et le condamne lui et ses fils à l'exil. C'est ainsi que Roger de Hoveden raconte l'aventure : récit un peu différent de celui de M. Hume.

L'an 1053, Eustache ouvrit un asile dans ses terres à Guillaume d'Arques, qui vint se réfugier chez lui avec toute sa famille, après avoir été dépouillé de ses terres par le duc Guillaume le Bâtard. Il succéda, l'an 1054, à Lambert, son frère, comte de Lens en Artois, qui fut tué à Lille sans laisser de postérité. Depuis ce tems le comté de Lens resta dans la maison de Boulogne. (*Balder. Chron. Camerac.*, L. 3, c. 78.) Eustache, vers le même tems, perdit sa femme; du moins il est certain qu'il était veuf, lorsqu'en 1056 il reconduisit à Rome le pape Victor II, qui venait de tenir un concile à Cologne. En revenant d'Italie, le comte de Boulogne passa par la basse Lorraine; et s'étant arrêté à Bouillon, lieu de la résidence du duc Godefroi le Barbu, son parent, il lui demanda Ide, sa fille en mariage. L'ayant obtenue avec le château de Bouillon pour sa dot, il l'épousa dans le mois de décembre 1057 (et non 1059), à Cambrai. (Bouquet, T. XI, p. 384.) L'an 1066, il se joignit aux seigneurs français qui accompagnèrent Guillaume, duc de Normandie, dans son expédition d'Angleterre, et combattit pour lui à la bataille d'Hastings, dont le succès le fit entrer en possession de ce royaume. Eustache y reçut un coup de hache entre les épaules, qui le mit hors de combat. La plaie ne fut ni mortelle ni en pure perte pour lui. Elle lui devint aussi utile que glorieuse par les largesses que le vainqueur lui fit, soit en dignités, soit en domaines; et le tout, dit Orderic Vital, aux dépens des Anglais naturels, qu'on dépouillait pour enrichir des étrangers. La reconnaissance d'Eustache envers son bienfaiteur ne fut pas de longue durée. Etant venu à Boulogne, il se brouilla, l'année suivante, à la sollicitation du roi de France, avec Guillaume, et travailla à lui enlever la couronne qu'il avait contribué à lui procurer. Tandis que ce prince est en Normandie, Eustache pratique des intelligences avec les Anglais du comté de Kent. Assuré de leur secours, il s'embarque avec des troupes pour l'Angleterre à dessein de surprendre la ville de Douvres. Mais la garnison, qui était sur ses gardes, le reçut si mal, qu'il eut à peine le tems de regagner ses vaisseaux avec une partie de ses gens, dont plusieurs furent taillés en pièces. Eustache, quelque tems après, fit sa paix avec le roi d'Angleterre; il recouvra même l'amitié de ce monarque, qui lui donna plusieurs nouveaux domaines en Angleterre.

Le comte Eustache II fut libéral envers l'église collégiale de Lens en Artois, fondée par ses ancêtres; ce qui prouve qu'une partie au moins de l'Artois était de son domaine. Nous avons sous les yeux deux chartes : l'une de ce comte, par laquelle il accorde divers fonds et divers priviléges à cette église; l'autre de Lietbert, évêque de Cambrai, qui confirme la donation d'Eustache à sa demande et avec le consentement d'Arnoul, comte de Flandre. L'an 1071, il se déclara pour Richilde et Baudouin, son fils, comte de Flandre, contre Robert le Frison, leur compétiteur. Il leur mena des troupes, et combattit pour eux, à la journée de Montcassel, le 20 février 1071, dans laquelle il fit prisonnier Robert le Frison, suivant Meyer, en le poursuivant jusqu'à Saint-Omer. Ce dernier ayant été relâché, le fit prisonnier à son tour, la même année, à la bataille de Broqueroie. La captivité du comte de Boulogne fut courte. Godefroi, son frère, chancelier de France et évêque de Paris, obtint sa délivrance, en payant sa rançon. Robert, pour se faire un allié d'Eustache, lui céda la forêt de Bethlo avec le château de Sperli. (Meyer.) Eustache entra, l'an 1088, dans la ligue formée par Odon ou Eudes, évêque de Bayeux, et plusieurs seigneurs normands, pour mettre le duc Robert sur le trône d'Angleterre, que Guillaume le Roux, son cadet, lui avait enlevé. Ils passent la mer, s'emparent de Rochester et de plusieurs châteaux du pays de Kent. Mais Guillaume, étant survenu en diligence, les poursuivit de place en place; et, les ayant enfin assiégés dans Rochester, il les obligea en peu de tems d'évacuer le pays et de repasser la mer avec ignominie.

Eustache mourut au plus tôt l'an 1093, et non pas en 1065, comme le marque un moderne, ni en 1080, comme le prétend un autre; et fut enterré à Lens. On ignore s'il eut des enfants de Gode, sa première femme. D'Ide, la seconde, morte en odeur de sainteté le 13 août 1113, et enterrée à Saint-Wast d'Arras, il laissa Godefroi, créé marquis d'Anvers, par l'empereur Henri IV, après la mort de Godefroi le Bossu, arrivée en l'an 1076, puis duc de Bouillon et de la basse Lorraine, et enfin élu roi de Jérusalem l'an 1099; Eustache, qui suit; Baudouin, comte d'Edesse, et ensuite roi de Jérusalem après son frère. Ce sont les seuls enfants qu'Ide, suivant l'auteur de sa vie, écrite avant l'an 1125, eut de son mariage avec Eustache II. Elle-même ne nomme que ces trois fils dans une charte de l'an 1096, publiée

par le Mire. (*Opp. Diplom.*, T. I, p. 76.) Guillaume de Tyr cependant, suivi par l'auteur de la chronique de Saint-Médard et par Guillaume de Nangis, met parmi les chefs de la première croisade (L. 9, c. 22), un Guillaume, qu'il dit expressément frère de Godefroi de Bouillon, et par conséquent fils d'Eustache. Mais il a pu se tromper; de même que Boémond Ier, prince d'Antioche, paraît s'être mépris, lorsque dans une lettre à Roger, son frère, rapportée par Baronius (*ad an.* 1098, nº XIV), il donne à ce même Godefroi un frère nommé Hugues: *Godofridus*, dit-il, *et Hugo Bollionii fratres*. Si ces deux enfants du comte Eustache II sont réels, il faut dire qu'il les eut de Gode, sa première femme. Mais Ordéric Vital tombe dans une erreur visible en mettant au nombre des enfants d'Eustache II, Adélaïde, ou Agnès, femme de l'empereur Henri IV, et une autre fille, qu'il nomme Ide, mariée, dit-il, à Conon, comte en Allemagne.

EUSTACHE III.

1093 au plus tôt. EUSTACHE III, fils d'Eustache II, lui succéda au comté de Boulogne. L'an 1096, il accompagna à la première croisade, non pas Godefroi son frère, mais, selon les annales de Wavelai, Robert, comte de Flandre, avec lequel il prit sa route par l'Italie après avoir joint Hugues le Grand, frère du roi de France, Robert, duc de Normandie, et Etienne, comte de Blois; ils passèrent ensemble dans la Pouille, et de là se rendirent à la Terre-Sainte. De retour dans l'automne de l'an 1100, le comte de Boulogne embrassa le parti du duc de Normandie contre le roi Henri son frère, auquel il redemandait la couronne d'Angleterre. La paix s'étant faite, l'année suivante, entre ces deux princes, Eustache fut rétabli dans ses domaines d'Angleterre, dont Henri l'avait dépouillé. (*Chron. Saxon.*) Eustache n'était point encore marié. L'an 1102, il épousa MARIE, fille de Malcome III, roi d'Ecosse, et sœur de Mathilde, femme du monarque anglais. Le pape Pascal lui écrivit de Terracine (le 27 février 1103), pour le prier de laisser Lambert, évêque d'Arras, en pleine jouissance de quelques églises qu'il ne lui avait restituées qu'à certaines conditions. L'an 1105, de concert avec sa femme et Ide, sa mère, il signala sa libéralité envers l'abbaye de Cluni, par le don qu'il lui fit de tout ce qui lui appartenait aux villages de Rumilli et de Bierdes, comme il en avait joui ou dû jouir, autorisant ses chevaliers à disposer au profit de cette abbaye de tout ou partie des bénéfices qu'ils tenaient de lui. Pour cimenter cette donation, il eut soin de la faire confirmer par Jean, évêque de Terrouenne. (*Archiv. de Cluni.*) Ce ne fut pas la seule église qui eut part à sa munificence. Il fit aussi, l'année suivante, à la collégiale de Lens, des dons considérables, qu'il eut également soin de faire confirmer par l'évêque d'Arras. Il est remarquable que dans la charte de confirmation il est nommé comte de Lens ainsi que de Boulogne. Il eut guerre, l'an 1114 ou environ, avec le seigneur de Nesle, qu'il prit dans un combat et mit en prison. Celui-ci, ayant trouvé moyen de s'évader, se réfugia dans l'église cathédrale d'Arras, dont l'évêque Lambert écrivit en sa faveur une lettre commune au comte de Boulogne et au comte de Flandre, qui se trouvaient pour lors ensemble à Lens. Il demandait au premier la liberté du fugitif, et au second la sûreté pour le même en passant sur ses terres. Nous avons cette lettre (Baluze, *Miscell.*, T. V, p. 350); mais nous ignorons l'effet qu'elle produisit.

L'an 1115, selon Mathieu de Westminster, Eustache perd Marie sa femme. Après la mort de Baudouin, son frère, il fut mis, l'an 1118, sur les rangs pour lui succéder au royaume de Jérusalem. L'ayant appris à Boulogne par des députés que ses partisans lui envoyèrent, il partit aussitôt pour la Terre-Sainte. Mais la longueur du chemin qu'il lui fallut faire pour y arriver, fit que les seigneurs de la Palestine, impatients d'avoir un chef qui remédiât aux besoins pressants du pays, en choisirent un autre, qui fut Baudoin du Bourg. Eustache était en Calabre lorsqu'il apprit cette nouvelle. Ses amis lui conseillant de continuer sa route pour faire casser cette élection, il répondit généreusement: *A Dieu ne plaise que j'aille exciter du trouble dans une terre où J. C. a versé son sang pour nous réconcilier avec son père!* Ainsi, loin de suivre leur avis, il revint sur ses pas. Quelques années après, il quitta le monde, et alla se faire religieux de l'ordre de Cluni, au prieuré de Rumilli, dans le Boulonnais. Il vivait encore en 1125, comme le prouve une charte par laquelle, étant à l'extrémité, il confirma cette année, du consentement de Mahaut, sa fille, et du comte Etienne, son gendre, la donation qu'il avait faite, de concert avec sa femme, au monastère de Rumilli, d'une rente de dix livres, à prendre sur la terre de Frobingue, qu'il avait en Angleterre (*Bibl. Sebus.* p. 30): sur quoi il est à remarquer qu'en parlant de sa femme, il dit, *cum alia uxore mea;* d'où Guichenon conclut qu'Eustache eut de Marie d'Ecosse un fils nommé Raoul, mort jeune, et Mahaut, dont on vient de parler, femme d'Etienne, qui suit.

ÉTIENNE.

1125 au plus tard. ÉTIENNE, troisième fils d'Étienne, comte de Blois, devint le successeur d'Eustache au comté de Boulogne, en vertu de son mariage avec MAHAUT, ou MATHILDE, fille de ce dernier. Cette alliance fut l'ouvrage de Henri Ier, son oncle, roi d'Angleterre. Persuadé qu'il fortifiait sa maison par l'agrandissement d'Etienne, ce monarque prit plaisir à l'enrichir. Aux grands biens que la maison de Boulogne possédait en Angleterre depuis la conquête des Normands, il ajouta en faveur d'Etienne, les vastes domaines qu'il avait confisqués en 1102 sur Robert Mallet, et le comté de Mortain, dont il avait pareillement dépouillé le comte Guillaume, après la bataille de Tinchebrai, où celui-ci avait été fait prisonnier par Etienne lui-même. Le roi d'Angleterre n'eut pas à se repentir, tant qu'il vécut, des faveurs qu'il avait accumulées sur la tête de son neveu. Etienne signala sa reconnaissance en marquant, dans toutes les occasions, le plus grand attachement à son oncle. Il fut le premier à jurer fidélité à l'impératrice Mathilde, lorsque Henri, son père, l'eut déclarée son héritière au trône d'Angleterre et au duché de Normandie. Mais l'an 1135, après la mort de ce prince, il leva le masque et envahit ce même trône qu'il avait reconnu devoir appartenir à Mathilde. L'an 1150 au plus tard, il céda, du consentement de son épouse, le comté de Boulogne au prince Eustache, son fils. (Voy. *les rois d'Angleterre*).

EUSTACHE IV.

1150 au plus tard. EUSTACHE IV, fils d'Etienne et de Mahaut, et leur successeur au comté de Boulogne, avait fait hommage de la Normandie, en 1137, au roi Louis le Gros, et épousé, au mois de février de l'an 1140, CONSTANCE, fille de ce monarque. Le roi son père, l'ayant armé chevalier en 1140, il s'était jeté sur les terres des partisans de l'impératrice Mathilde et les avait dévastées. En 1151, il fit une expédition pour le roi son beau-père, et s'avança jusqu'au château d'Arques. Étant revenu, l'année suivante, dans cette province, il y fit quelques exploits dont il fut récompensé par le don de Neumarché. Le roi son père l'ayant proposé la même année aux Anglais pour son collégue, essuya un refus de la part des évêques. Eustache l'accompagna, l'année suivante, au siége de Malmesburi. Mais, la même année, s'étant trouvé au traité de paix qu'Étienne fit avec Henri, en le reconnaissant pour son successeur, il s'y opposa hautement, et dans sa fureur, il alla ravager les terrres de saint Edmond, aux environs de Cambridge. (*Chron. Saxon. Guillel. Neubridg. Robert. de Monte Append. ad Sigebert. Henric. Huntind.*) Il meurt la même année 1153, en se mettant à table, le 10 ou le 11 août, à l'âge de vingt-huit ans, sans postérité (*Voyez* Etienne, *roi d'Angleterre*; *et* Geofroi, *comte d'Anjou.*) Après la mort d'Eus-

tache, Constance, sa veuve, se remaria avec Raimond V, comte de Toulouse.

GUILLAUME II.

1153. GUILLAUME II, deuxième fils du roi Etienne, succéda, par la volonté de son père, à Eustache, son frère, dans le comté de Boulogne comme dans celui de Mortain et les autres domaines de sa maison, situés en-deçà de la mer, mais non pas dans l'espérance de parvenir au trône d'Angleterre. Etienne la lui fit perdre, en reconnaissant, par traité du 6 novembre 1153, Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, pour son fils adoptif, et l'héritier légitime du royaume qu'il possédait. Ce prince fit plus; il obligea son fils, Guillaume, à faire hommage à Henri de tout ce qu'il tenait dans la Normandie et l'Anjou. (*Henric. Huntind. Guillel. Neubrig. Gervas. Dorob.*) Ce ne fut pas sans une extrême répugnance que Guillaume s'acquitta de ce devoir, et consentit à se voir déchu de ses prétentions au royaume d'Angleterre. En vain, pour le consoler, Henri se chargea de sa tutelle (car il était encore mineur), et le fit chevalier avec les cérémonies accoutumées, et sénéchal d'Angleterre, suivant la chronique d'Afflighem. Son ressentiment n'en fut pas moins vif. Gervais de Cantorberi raconte que, la paix étant cimentée en Angleterre par le traité dont on vient de parler, le roi Etienne et son fils accompagnèrent, dans le carême de l'an 1154, Henri qui s'en retournait en France; mais que, Guillaume ayant formé le complot avec Thierri, comte de Flandre, qui était aussi du voyage, de l'assassiner sur la route, le coup manqua par une chute de cheval que fit Guillaume; ce qui obligea de le porter, ayant la jambe cassée, à Cantorberi. Il paraît néanmoins que Guillaume se réconcilia dans la suite avec Henri, puisque, l'an 1159, il fut de son expédition dans le Toulousain. D. Vaissette dit qu'il mourut devant Toulouse, et Raoul de *Diceto* dit que ce fut en revenant chez lui. D'autres mettent la mort de Guillaume au mois d'août de l'année suivante. Ce prince ne laissa point de postérité d'ISABELLE, fille et héritière de Guillaume, comte de Varennes et de Surrei, que le roi Henri lui avait fait épouser.

MARIE ET MATHIEU D'ALSACE.

1159 ou 1160. MARIE, sœur de Guillaume, était abbesse de Ramsei en Angleterre, lorsque son frère mourut. MATHIEU D'ALSACE, fils puîné de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, l'étant allé trouver dans son monastère, l'engagea par le conseil de Henri II, roi d'Angleterre, à lui donner sa main au préjudice de ses vœux. Les deux époux, de retour à Boulogne, prirent possession du comté, et s'y maintinrent malgré l'excommunication que l'archevêque de Reims et l'évêque de Terrouenne lancèrent contre eux. Mathieu, l'an 1161, eut la guerre avec son père au sujet du château de Lens, qu'il prétendait lui appartenir: mais bientôt il fut obligé de mettre bas les armes sans avoir rien obtenu. (*Auctar Affligh.*)

L'an 1164, informé par le roi d'Angleterre que saint Thomas de Cantorberi, pour se soustraire à ses persécutions, avait pris la fuite et devait passer en France, Mathieu se prépare à l'arrêter à son débarquement: mais la Providence préserva le prélat de ses embûches. (*Math. Westmonast.*) Ce comte fut, l'an 1165, de l'expédition de Philippe, comte de Flandre, son frère, contre Florent, comte de Hollande.

Mathieu s'étant brouillé, l'an 1167, avec le roi d'Angleterre au sujet du comté de Mortain, qu'il revendiquait comme faisant partie de la succession du roi Etienne, se ligua contre lui avec le roi de France. Henri venait alors d'essuyer un rude échec dans un combat de ses troupes contre Pierre de Courtenai, frère du monarque français. Pour être en état de prendre sa revanche, il fit venir d'Angleterre un corps de troupes considérable. Mais le comte de Boulogne étant venu subitement attaquer ce renfort avec peu de monde, le mit en déroute, et fit prisonniers quelques-uns des chefs. Cette victoire étendit au loin sa réputation. (Lambert Waterlos. *Chron. manus.*) Il fit plus; aidé par le comte de Flandre, son frère, il équipa une flotte de six cents voiles, avec laquelle il alla faire une descente en Angleterre, espérant que l'absence du roi lui faciliterait le succès de cette expédition. Son débarquement, à la vérité, répandit la terreur dans le pays; mais Richard de Luci, grand-justicier du royaume, étant venu à sa rencontre avec un corps de troupes, l'obligea de remonter en diligence sur ses vaisseaux. (*Gervas. Dorobern*). C'était toujours beaucoup pour un comte de Boulogne d'avoir fait trembler une île si puissante et si redoutable. Le roi d'Angleterre s'empressa de regagner un capitaine aussi vaillant, et il y réussit en donnant ou promettant de donner au comte un dédommagement en argent pour le comté de Mortain. Mathieu se mit alors en marche avec ses troupes pour aller joindre ce prince. Mais, le comte de Ponthieu lui ayant refusé le passage sur ses terres, il fut obligé de prendre sa route par mer. La même année, Mathieu se vit inquiété par une personne du premier rang, et puissamment appuyée, au sujet du comté de Boulogne. C'était la princesse Constance, sœur du roi Louis le Jeune, et femme répudiée de Raimond V, comte de Toulouse. Retirée pour lors à Paris, et n'ayant pas de quoi soutenir son rang, elle fit solliciter le pape Alexandre III, de lui faire restituer le comté de Boulogne, qu'Eustache, son premier mari, lui avait constitué pour son douaire. Le pape prit avec chaleur les intérêts de Constance. Il écrivit, le 27 août 1168, de Bénévent, où il était alors, aux évêques de Soissons, d'Amiens et de Laon; leur ordonnant de faire tous leurs efforts auprès de Mathieu et de Marie, sa femme, pour les engager à rendre le comté de Boulogne à cette princesse. « En cas de refus pour cette restitution, renouvelez, » disait-il, l'excommunication déjà prononcée contr'eux pour le » mariage illicite qu'ils ont contracté ». Dans une autre lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Reims, Henri, frère de Constance, qui l'avait sollicité en faveur de sa sœur, il lui mandait de ne rien négliger pour obliger les personnes qui avaient été présentes à la constitution de son douaire, de rendre témoignage à la vérité. (Vaissette.) Mathieu brava néanmoins ce nouvel orage, et se maintint dans la possession du comté de Boulogne.

L'an 1169 ou 1170, la comtesse Marie, touchée de repentir, se sépare de son mari, et se retire au monastère de Sainte-Austreberthe de Montreuil, où elle mourut en 1180, où 1182. Après sa retraite, Mathieu épousa, l'an 1170, ÉLÉONORE, fille de Raoul, comte de Vermandois, et veuve, 1° de Geofroi, comte d'Ostrevand, 2° de Guillaume IV, comte de Nevers. L'année suivante, il fonda la ville d'Étaples. L'an 1173, il se déclara, avec le comte de Flandre, son frère, pour le prince Henri le Jeune, révolté contre le roi d'Angleterre, Henri II, son père. Les deux comtes, ayant amené sur la fin de juin des troupes au prince rebelle, vont faire avec lui le siége d'Aumale, dont ils se rendent maîtres par la perfidie du comte même d'Aumale. De-là ils marchent à Driencourt, qu'ils prennent de la même manière. Ils tournent ensuite du côté d'Arques: mais sur la route, le comte Mathieu, dit Raoul de *Diceto*, est blessé à mort par un certain marquis, le jour de Saint-Jacques (25 juillet); événement, ajoute ce chroniqueur, qui fut visiblement l'effet de la vengeance divine. « Car, dit-il, cinq ans auparavant, le même jour de Saint- » Jacques, Mathieu avait juré fidélité au roi père (le vieux Henri), » en touchant les saintes reliques, et spécialement un bras de » saint-Jacques, qui était là présent ». D'autres disent que Mathieu fut tué au siége de Driencourt. Quoi qu'il en soit, il fut inhumé à l'abbaye de Saint-Josse, et laissa, de son mariage avec l'abbesse Marie, deux filles, Ide, qui suit, et Mathilde, femme de Henri Ier, duc de Brabant. Ces deux filles avaient été légitimées par le pape. Du second lit, Mathieu laissa une fille dont le sort est ignoré. Éléonore, veuve de Mathieu d'Alsace, se remaria pour la quatrième fois à Mathieu III, comte de Beaumont.

Mathieu d'Alsace est qualifié par Gilbert de Mons, *Miles admodùm pulcher et probus et donis largissimus.*

IDE, MATHIEU II, GÉRARD DE GUELDRE, BERTHOLD DE ZERINGHEN, ET RENAUD DE DAMMARTIN.

1173. IDE, fille aînée de Mathieu d'Alsace, lui succéda au comté de Boulogne, sous la garde-noble de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, son oncle. Ce prince lui fit d'abord épouser MATHIEU, dont on ignore le surnom et l'origine; puis, après la mort de celui-ci, vers l'an 1180, GÉRARD III, comte de Gueldre. Étant encore devenue veuve l'an 1183, elle épousa en troisièmes noces BERTHOLD IV, duc de Zeringhen, qu'elle perdit en 1186, sans en avoir eu d'enfants, non plus que de ses deux précédents maris. Ide fut ensuite recherchée par Renaud, comte de Dammartin, qui venait de répudier Mahaut de Châtillon, sa femme, pour l'épouser, et par Arnoul, baron d'Ardres et depuis comte de Guines. Ide ayant donné sa parole au second, Renaud, d'intelligence avec le roi Philippe Auguste, la fit enlever et conduire en Lorraine. Le baron d'Ardres, sur la nouvelle qu'elle lui donna de son enlèvement, se mit en route pour venir la délivrer; mais Renaud, informé par la comtesse elle-même, qu'il avait su regagner, de la marche de son rival, le fit arrêter à Verdun, et enfermer sous la garde d'Albert, évêque élu de cette ville. Pour recouvrer sa liberté, le prisonnier fut obligé de renoncer à la main de la comtesse, que Renaud épousa ensuite sans contradiction. Renaud, l'an 1191, rendit hommage au roi Philippe Auguste pour le comté de Boulogne, (*Trés. des Ch. layette* Boulogne, *pièce I.*) le P. le Quien se trompe donc en plaçant le mariage de Renaud et d'Ide en 1193. Ce fut vers cette dernière année, suivant la conjecture très-probable de M. de Bréquigni, que Renaud et son épouse établirent des lois municipales et des coutumes à Calais.

L'an 1197, Renaud étant à la cour de Philippe Auguste, à Compiègne, y prend querelle, en présence du monarque, avec Hugues IV, comte de Saint-Pol. Celui-ci applique à Renaud sur le visage un coup de poing si rude, qu'il fait jaillir le sang. A l'instant le comte de Boulogne tire son coutelas pour en frapper son adversaire; mais le roi et les barons s'étant mis entre deux, les séparent. Renaud ayant quitté la cour en colère, le roi lui fait dire de s'en rapporter à lui sur la réparation de l'injure qui lui avait été faite. « J'y consens, répond le comte de Boulogne, » pourvu que le roi fasse remonter à ma tête le sang qui en est » découlé ». Renaud après cela continue sa route, se rend auprès du comte de Guines, et l'ayant mis dans ses intérêts, ils vont ensemble trouver Baudouin, comte de Flandre, auquel ils font hommage de leurs comtés, sans égard pour le traité d'Arras, qui les mettait sous la mouvance immédiate de la France. Le roi Philippe Auguste, apprenant cette félonie, se met en marche pour la punir. Mais la paix se fait, l'an 1199, par le traité de Péronne. Cette même année, Renaud et le comte de Flandre, chacun avec leurs femmes, suivant Raoul de *Diceto*, prennent ensemble la croix pour la Terre-Sainte. Mais Renaud ne tint compte de cet engagement, malgré les ordres que donna le pape Innocent III de le contraindre par la voie des censures à s'acquitter de son vœu.

Renaud, l'an 1204, au mois de décembre, cède le château et la châtellenie de Mortemer au roi Philippe Auguste; qui lui donna en échange le château et la châtellenie de Domfront en Passais avec la forêt d'Andenne. (*Rec. de Colbert*, vol. 3. p. 679.) Renaud était cependant en différent avec Henri le guerroyeur, duc de Brabant, qui ayant épousé Mathilde, sœur cadette d'Ide sa femme, répétait sa portion du comté de Boulogne et des autres biens de Mathieu d'Alsace, père de ces deux princesses. L'an 1205 (N. S.), ils font ensemble à Vernon, au mois de février, en présence du roi, un traité par lequel Henri cède à Renaud toutes ses prétentions sur le comté de Boulogne, moyennant une rente annuelle de 600 livres, que celui-ci s'engage à lui payer. A l'égard des terres situées en Angleterre, sur lesquelles les femmes du duc et du comte avaient des droits, il fut convenu qu'ils travailleraient à frais communs pour les recouvrer; mais que, si l'un des deux faisait une expédition dans ce pays sans l'autre, le fruit qu'il pourrait en tirer lui appartiendrait à lui seul. (*Butkens*, *pr.* p. 56.) La même année, vingt-trois seigneurs de Normandie, le comte Renaud à leur tête, s'étant assemblés le dimanche après l'octave de la Toussaint (13 novembre) à Rouen, s'engagent par serment à défendre contre les entreprises du clergé, les droits dont ils étaient en possession sous les règnes de Henri II et de Richard Ier. (Du Chesne, *Script. Norm.*, pp. 1059-1060).

Le roi Philippe Auguste avait cependant des sujets de défiance à l'égard du comte de Boulogne. L'an 1211 ou 1212, ce monarque, instruit de ses liaisons avec Ferrand, nouveau comte de Flandre, le fait sommer de lui livrer, pour gage de sa fidélité, ses châteaux, et cela conformément à un acte de l'an 1196, par lequel il s'était obligé à servir le roi envers et contre tous, en donnant pour garantie de sa promesse le comté de Boulogne avec l'hommage du comté de Saint-Pol qui en relevait. Renaud le refuse; et en conséquence le roi confisque, l'an 1212, le comté de Boulogne pour cause de félonie. Renaud, plus irrité qu'effrayé de ce coup de vigueur, va trouver Otton IV, roi de Germanie, et l'excite contre la France. De là il passe en Angleterre auprès du roi Jean, qu'il engage facilement dans ses vues. Ferrand, comte de Flandre, y était déjà entré, si ce n'était pas lui-même qui l'avait déterminé à la révolte. Renaud revient le trouver pour concerter avec lui les opérations de la guerre.

L'an 1213, le roi de France et le prince Louis, son fils, après avoir subjugué une partie de la Flandre, tombent sur le comté de Boulogne, dont ils font en peu de tems la conquête en l'absence de Renaud, qui s'était réfugié chez le comte de Bar, son parent. (Naugis.) Mais après leur départ, les deux comtes, Ferrand et Renaud, avec leurs alliés, se jettent à leur tour sur le comté de Guines, d'où ils emmènent prisonnière la comtesse Béatrix. (*Voy.* Arnoul II, *comte de Guines.*) La ligue du comte de Flandre se fortifie par les soins de Renaud. Il y fait entrer plusieurs princes, tant des vassaux de l'Empire que de ceux de la France. Le roi d'Angleterre lui ayant donné le commandement de sa flotte, il attaqua celle de France qui avait mouillé à Dam, lui coula à fond cent vaisseaux, et en prit trois cents. Ayant ensuite fait mettre pied à terre aux Anglais, il forma le siége de Dam. Mais Philippe Auguste étant survenu, tailla en pièces trois mille hommes des ennemis, et délivra la place. (*R. S. Mariani Chronol.*)

L'an 1214, l'armée des confédérés fut défaite le 27 juillet, à la fameuse bataille de Bouvines. Renaud y fut pris, après avoir fait des prodiges de valeur et renversé Philippe Auguste: peu s'en fallut même que ce monarque ne pérît dans l'action; car ayant été foulé aux pieds des chevaux il ne dut son salut qu'à la bonté de son armure et à la valeur de ses chevaliers, qui vinrent à bout de le dégager. Bapaume fut le lieu où Renaud fut d'abord envoyé prisonnier. Mais sur ce qu'on apprit qu'il négociait de là avec Otton pour l'engager à continuer la guerre, le roi se le fit amener. L'entrevue fut terrible pour le comte de Boulogne. Philippe Auguste lui reprocha publiquement sa perfidie et son ingratitude; après quoi il le fit charger de chaînes, et conduire prisonnier au château de Péronne, où il mourut de désespoir, l'an 1227, vers le tems de Pâques, suivant Albéric. D'autres, avec moins de probabilité, mettent sa mort en 1224. Mais l'historien moderne de Calais se trompe évidemment, et se contredit même en la plaçant en 1216. Pendant sa captivité, ce fut le prince Louis, fils aîné de France, qui gouverna le Boulonnais. (*Chron. Andr.*) Renaud avait l'âme vraiment guerrière: heureux s'il eût fait un usage plus légitime de sa valeur! La ville d'Ambleteuse, dont le port était connu dès le tems des Romains, lui doit son rétablissement. Ce comte était d'une taille des plus avantageuses. Voulant néanmoins, à la ba-

taille de Bouvines, paraître plus grand qu'il n'était, il avait ajouté à son heaume, suivant Guillaume le Breton, des cornes faites de côtes de baleine pour en imposer davantage à l'ennemi.

Cornua conus agit, superasque eduxit in auras
E costis assumpta nigris, quas faucis in antro
Branchia balenæ Britici colit incola ponti;
Ut qui magnus erat, magnæ superaddita moli
Majorem faceret phantastica pompa videri.

Dès l'an 1201, au mois d'août, Philippe Hurepel, fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, ayant à peine un an, avait été accordé avec Mahaut, fille de ce comte et d'Ide. (Baluze, *Hist. d'Auv. pr.*, p. 98.) Il y eut dans la suite plusieurs actes relatifs à ce mariage, dont le plus remarquable est celui du mois de mai 1210, par lequel Renaud donne à Philippe, son gendre futur, pour tenir lieu d'autres conventions précédemment faites au sujet de son mariage, toutes les possessions qu'il a *in Caleto*, à la réserve de Lillebonne et d'Alysy. On a cru que, par ces mots *in Caleto*, il désignait la ville de Calais; mais on s'est mépris: c'est le pays de Caux, où Lillebonne et Alysy sont situés. Le roi fit célébrer le mariage au mois d'août 1216, du consentement de la comtesse Ide, qui s'était retirée en Flandre après l'emprisonnement de son mari. Ide mourut la même année dans un monastère d'Ipres, d'où elle fut transportée dans la principale église de Boulogne. Cette comtesse avait hérité de l'affection de ses ancêtres pour l'ordre de Cluni, comme le prouve la charte sans date par laquelle elle confirme à cet ordre le droit de péage qu'ils lui avaient accordé, et prend sous sa garde et protection les sujets et les biens qui lui appartiennent dans le Boulonnais: *Ut sint*, dit-elle, *in custodia et conductu meo et potentia comitatus Boloniæ in perpetuum, sicut corpus meum et res meæ*. Parmi les témoins qui sont dénommés dans cet acte, on voit un Henri, oncle de la comtesse, *Henrico avunculo meo*. (*Archiv. de Cluni.*) (*Voy.* Renaud, *comte de Dammartin.*)

PHILIPPE, DIT HUREPEL.

1224. Philippe, dit Hurepel, c'est-à-dire Rudepeau, comte de Mortain et de Clermont en Beauvaisis, né l'an 1200, prit le titre de comte de Boulogne et de Dammartin après son mariage célébré, comme on l'a dit, en 1216 (1) avec Mahaut. Mais il ne fut investi de ces comtés, ainsi que de celui d'Aumale, qu'en 1223, au mois de février (V. S.), par lettres du roi Louis VIII, son frère. Philippe accompagna, l'an 1226, ce monarque dans son expédition contre les Albigeois. La même année, après la mort de Louis VIII, il assista au sacre de Louis IX, son neveu, où il porta l'épée royale pour terminer le débat des comtesses de Champagne et de Flandre, qui se disputaient ce droit en l'absence de leurs maris.

Philippe dévorait en secret le dépit qu'il avait de voir entre les mains de Blanche la régence qu'il croyait lui appartenir par le droit de sa naissance; mais il n'osa éclater tant que vécut Renaud, son beau-père. On ne retenait en effet celui-ci en prison que pour assurer à son gendre la paisible possession de ses domaines, qu'il n'eût pas manqué de revendiquer, s'il eût été mis en liberté. Cependant Philippe travaillait à se ménager une communication avec l'Angleterre, soit pour en tirer du secours, soit pour y trouver un asile en cas de besoin. C'est dans cette vue qu'il fit entourer de murs épais et fortifier de bonnes tours, l'an 1227, le bourg de Calais, qui jusqu'alors était resté ouvert et sans défense, quoique depuis long-tems célèbre par la pêche du hareng. Ces travaux, dont il dissimulait le motif, ne donnèrent aucun ombrage à la cour. Mais après la mort de Renaud, le comte Philippe n'ayant plus les mêmes raisons de ménager la régente, fit éclore le dessein qu'il avait de la supplanter. Pour y réussir, il concerta, l'an 1228, avec plusieurs seigneurs, le projet d'enlever le roi, lorsque d'Orléans, où il était alors, il reviendrait à Paris. Instruits du complot sur la route par Thibaut, comte de Champagne, le monarque et sa mère en donnent avis aux Parisiens, et se jettent dans Montlhéri. Les habitants de la capitale volent au secours de leur souverain, et le ramènent en triomphe dans leurs murs aux yeux des rebelles consternés. Ce coup manqué, Philippe, quelque tems après, fit une nouvelle tentative qui n'eut pas un meilleur succès. L'an 1229, pour se venger de Thibaut, contre lequel il était le plus irrité pour n'avoir pas épousé la fille du duc de Bretagne, Philippe se mit à la tête des partisans de la reine de Chypre, qui lui disputait le comté de Champagne. Les confédérés, dont le nombre était augmenté, s'étant rassemblés près de Saint-Florentin, dans le Tonnerois, entrent après la quinzaine de Saint-Jean (*post quindenam Sancti-Joannis*) dans la Champagne, qu'ils parcourent le fer et la torche à la main, publiant, afin de rendre Thibaut odieux, qu'il est auteur de la mort du roi Louis VIII. Plusieurs des vassaux de Champagne, trompés par ce bruit calomnieux, se joignent aux confédérés. Thibaut est à la veille de perdre sa capitale, malgré la brave défense du gouverneur, Simon de Joinville, père de l'historien qui nous sert ici de guide. Le roi et la reine-mère arrivent à propos pour le secourir. En vain les confédérés font-ils prier le monarque de ne se point mêler de leur querelle; Louis, tout jeune qu'il est, les étonne par la fermeté de sa réponse, et les oblige à se retirer. Il les harcèle même et les poursuit jusqu'à Laigne, dans le Tonnerois. (*Voy.* Thibaut IV, *comte de Champagne.*) La régente cependant faisait faire une irruption dans le Boulonnais par le comte de Flandre. Philippe, rappelé chez lui par cette diversion, y trouve la plupart de ses places envahies ou saccagées par l'ennemi. Les fortifications de Calais, qu'il venait d'élever, sont menacées d'être détruites. Mais des médiateurs engagent le comte de Flandre à faire la paix au moyen de quinze cents marcs, et vingt muids de vin, qui lui sont offerts. (*Chron. Andr.*) Philippe fit dans le même tems son accommodement avec le comte de Champagne, et prépara celui de Mathieu, duc de Lorraine, et de Henri, comte de Bar, qui se faisaient la guerre, appuyés jusqu'alors, le premier par Thibaut, et le second par Philippe. Nous avons les lettres du comte de Boulogne, datées du mois de septembre 1230, par lesquelles il déclare qu'il a fait la paix avec le comte de Champagne par la médiation de leurs amis communs; que le comte de Bar et le duc de Lorraine se sont soumis à leur arbitrage pour les différents qui étaient entr'eux, et qu'au cas qu'ils ne pussent les terminer, ils s'en rapporteront à la décision de la reine-mère. (*Mss. de Fontanieu.*) Philippe aide le roi, la même année, à repousser les Anglais, qui avaient fait une descente en Basse-Bretagne. Ce prince et l'archevêque de Reims, munis des pleins pouvoirs du roi, concluent, l'année suivante,

(1) Ce mariage est néanmoins rapporté à l'an 1214 dans la généalogie en vers des Comtes de Dammartin, composée vers le milieu du XV[e] siècle, dont le premier qui l'a citée rejette l'autorité sur ce point, pour adopter la date que nous suivons d'après Meyer, les annales de Flandre, la généalogie versifiée des Comtes de Boulogne, le P. Labbe et le P. Anselme. Elle fait parler ainsi Renaud:

Comte de Dammartin, de Boulogne et Montreuil,
Je ne mourus jamais que je ne visse à l'œil
Mahaud, ma fille, mariée à mon veuil.
Comte fu de Varenne et aussi fu d'Aumale.
Je n'eus que celle fille, et n'eus point d'hoir mâle:
Mais Dieu-Donné Philippe à ma fille donna
Son fils nommé Philippe, et tout me perdonna.
Et cela m'avint l'an mil deux cens et quatorze;
La Chronique en fait foi, et n'y met point de gloze.

Loin de lui pardonner, le roi Philippe Auguste et Louis VIII, son successeur, retinrent le comte Renaud dans la captivité tant qu'ils vécurent. (Le Conservateur, *Juillet*, 1757, pp. 101-102.)

au camp devant Saint-Aubin, dans le mois de juillet, une trêve de trois ans avec le duc de Bretagne et le comte de Glocester, traitant au nom du roi d'Angleterre. (*Trésor des Ch. cote Britania*, 14-24) Au milieu de ces occupations, Philippe ne laissait pas de faire travailler à l'embellissement et aux fortifications de la ville de Boulogne par de nouveaux murs dont il la fit environner dans une enceinte à la vérité plus étroite, mais plus régulière, et par un château qu'on voit encore à l'extrémité de la ville, au levant. La date de ces ouvrages est marquée sur une pierre qui est au-dessus de la porte du pont-levis de ce château. On y lit cette inscription : *Philippe fieux le roi Philippe, cuens de Boulogne, fit faire ce castel comme est, l'an de l'incarnation* 1231, *auquel an Simon de Villiers fut créé premier sénéchal.*

Le comte Philippe s'étant rendu, l'an 1234, avec Mahaut, sa femme, à Corbie, d'autres disent à Noyon, pour un tournoi qu'il avait lui-même indiqué, y fut témoin de la passion que la comtesse témoigna pendant les joutes pour Florent, comte de Hollande, le seigneur le mieux fait et le plus adroit de la troupe. Transporté de jalousie, il se fait armer, descend dans l'arène; et, après s'être abouché avec le sire de Nesle et les autres Français, il attaque le comte à leur tête. Florent, qui croit que c'est une suite des jeux, se laisse renfermer dans un coin où Philippe le perce de sa lance. Le comte de Clèves venge sur-le-champ la mort de Florent, son frère d'armes, sur l'assasin; et les Allemands, s'étant rassemblés, facilitent sa retraite. (*Anc. Chron. rimée de Holl.*) La chronique d'André, qui est du tems, ne convient pas de ce récit, et dit au contraire que Philippe, à ce qu'on croit, mourut de poison : *Nobilis Comes Philippus, gloriosi Regis Philippi filius, qui, sicut creditur, potionatus obiit.* (*Voyez* Florent IV, *comte de Hollande.*) L'auteur de cet ouvrage fait un grand éloge de la prudence du comte Philippe, de sa magnificence, et du soin qu'il eut d'élever, dans ses places, de nouvelles fortifications et de réparer les anciennes. On voit, par ce qui vient d'être raconté, les modifications qu'on doit mettre à ces louanges. Il laissa de Mahaut, sa femme, qui lui survécut long-tems, un fils nommé Albéric, qui, à ce qu'on croit, passa en Angleterre, où il s'établit (*Voyez* Mahaut, *comtesse de Dammartin*), et une fille nommée Jeanne, que sa mère, par contrat du mois de décembre de l'an 1236, maria à Gaucher de Châtillon, quatrième du nom, qui devint l'un des fameux guerriers de son tems. Nous avons le traité de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et de Blois, père de Gaucher, fait avec Mahaut au mois de décembre 1236, portant qu'elle jouira toute sa vie, comme de son propre héritage, des comtés de Clermont, d'Aumont et de Lillebonne, pour lesquels elle plaidait à la cour du roi, prétendant qu'ils lui appartenaient par droit de succession. Hugues s'engagea par cet acte, sous peine d'excommunication, à le faire ratifier aux fiancés, lorsqu'ils seraient en âge de le faire. (*Mss. de Camps.*) Jeanne mourut sans enfants l'an 1251, un an après son mari, qui fut tué en Egypte. (Voyez *les comtes de Clermont en Beauvaisis.*) Cependant le roi saint Louis, craignant que les principales places du Boulonnais ne devinssent la proie des Anglais sous le gouvernement faible de Mahaut, engagea cette comtesse à lui en céder pour dix ans la garde, sans préjudice des revenus qu'il lui laissa en entier, avec tout ce qui en dépendait. Mahaut n'était pas encore remariée. L'an 1238 (et non pas 1241), du consentement du roi son fils, la reine-mère lui fit épouser Alfonse, son neveu, frère de Sanche II, roi de Portugal, et de Ferrand, comte de Flandre. Dans le même tems ce monarque ayant érigé l'Artois en comté, mit dans sa mouvance celui de Boulogne, qui ne fut plus désormais qu'un arrière-fief de la couronne. Alfonse était destiné à une plus haute fortune que celle d'un comte de Boulogne. L'an 1245, à la demande des Portugais, il retourne en Portugal pour administrer ce royaume qui dépérissait entre les mains de son frère. Il ne lui restait plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, et il y arrive enfin. L'an 1248, il est proclamé roi de Portugal après la mort de Sanche, et change bientôt après d'inclination. L'année suivante ou environ, épris des attraits de Beatrix de Cusance, fille naturelle d'Alfonse X, roi de Castille, il la prend pour sa femme, et lui donne en dot le royaume des Algarves. Mahaut, à cette nouvelle, part de Boulogne, où elle était restée, pour aller rejoindre son mari. Mais Alfonse, apprenant qu'elle est arrivée sur les côtes de Galice, lui envoie faire défense d'avancer, et l'oblige à s'en retourner. Ce prince néanmoins continua de prendre le titre de comte de Boulogne en le joignant à celui de roi de Portugal, quoiqu'il eût répudié celle de qui il le tenait. (*Voyez* Alfonse III, *roi de Portugal.*) Mahaut termina ses jours dans le deuil à Boulogne le 14 du mois de janvier 1260 (N. S.) suivant l'opinion commune. Mais du Cange prouve contre Justel qu'elle décéda le 14 janvier 1258 (N. S.); et à ces preuves on peut ajouter l'autorité de la chronique de Savigni, qui met en la même année cet événement. L'église de Boulogne fut le lieu de sa sépulture : son anniversaire s'y célèbre tous les ans au 14 janvier; et, jusques vers le milieu de ce siècle, l'usage était de faire durant le service aux assistants pauvres une distribution de pain et de harengs saurs, qu'elle avait foudée. Cette aumône s'appelait *la partie Mahaut*. La généalogie en vers des comtes de Dammartin semble dire qu'elle laissa d'Alfonse de Portugal une fille, qui porta le comté de Dammartin dans la maison de Trie. Cette fille, si cela était, y eût également porté le comté de Boulogne. Cependant, après la mort de Mahaut, sa succession pour ce comté se trouva dévolue à ses deux cousines, Marie, veuve de l'empereur Otton IV, et Alix, femme en troisièmes noces d'Arnoul de Wesemael en Brabant, toutes deux nées de Henri Ier, duc de Brabant, et de Mahaut, fille de Mathieu de Flandre, et de Marie, comtesse de Boulogne. Henri III, duc de Brabant, leur neveu, fut exclus, parce que la représentation n'a pas lieu dans le Boulonnais. Henri n'en convenait pas; mais elles lui cédèrent, Marie en 1258, et Alix en 1260, leurs droits sur le comté de Boulogne. Henri néanmoins fut inquiété dans la possesion de cet héritage par deux concurrents, savoir; Mathilde, sa sœur, femme, 1° de Robert de France, comte d'Artois, puis de Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, et par son cousin Robert VI, comte d'Auvergne, fils d'Alix et de Guillaume X, comte d'Auvergne. Henri fit la cession de ses droits au dernier moyennant la somme de quarante mille livres, et celui-ci s'accommoda avec Mathilde en lui cédant les villes de Calais, de Merk, d'Esperleque, et quelques autres lieux. C'est ainsi que le comté de Boulogne passa dans la maison d'Auvergne. (*Pour la suite des comtes de Boulogne, voyez les comtes d'Auvergne.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES D'ARTOIS.

L'Artois, ancienne patrie des Atrebates et d'une partie des Morins et des Oromansaques, ou plutôt Oromarsaques, a pour bornes la Flandre au Septentrion, le Hainaut à l'Orient, la Picardie au Midi et au Couchant. Ses deux principales rivières sont la Canche et la Lys. Dans la division qui se fit des Gaules sous Honorius, l'Artois fut attribué à la seconde Belgique. Ce fut une des premières conquêtes des Francs dans les Gaules ; et l'on ne voit point que nos rois l'aient donné en bénéfice avant Charles le Chauve. Ce prince, l'an 863, l'unit à la Flandre pour servir de dot à Judith sa fille, lorsqu'il consentit à son mariage avec Baudouin, surnommé Bras de fer. L'Artois revint, l'an 1180, au domaine de la couronne par le don que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en fit à sa nièce, Isabelle, en la mariant au roi Philippe Auguste. Mais cette donation, qui ne devait avoir son effet qu'après la mort du donateur, souffrit de grandes difficultés lorsque le moment de l'exécuter fut arrivé, d'abord par l'opposition de Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, qui réclamait l'Artois comme son douaire, ensuite par celle de Baudouin IX, comte de Flandre, à qui le monarque fut obligé de céder, l'an 1200, les villes d'Aire et de Saint-Omer pour avoir le reste de l'Artois. Ce démembrement ne dura pas long-tems ; et, l'an 1211, par le traité fait à Pont-à-Vendin le 24 février, entre Philippe Auguste et Jeanne, comtesse de Flandre, autorisée de Ferrand son époux, ces deux villes rentrèrent dans la main du roi. Mais l'Artois ne resta uni au domaine, comme on va le voir, que l'espace d'environ vingt-six ans.

ROBERT Ier, DIT LE BON ET LE VAILLANT.

1237. Robert Ier, deuxième des fils du roi Louis VIII qui lui survécurent, et de la reine Blanche, né au mois de septembre 1216, eut en apanage, par le testament de son père, les villes d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire, d'Hesdin et de Lens pour être tenues en fief de la couronne. Cependant Robert ne fut mis en possession de cet apanage par le roi saint Louis qu'en 1237. Les lettres-patentes expédiées à ce sujet, en date du 7 juin de cette année, nomment simplement l'Artois *terram Atrebasii ;* mais cette terre fut érigée, l'année suivante, en comté, selon Guillaume de Nangis. Du Tillet ajoute que saint Louis y attacha les hommages de Boulogne, Guines et Saint-Pol. Ce fut alors que Robert prit le titre de comte. Le roi son frère lui accorda de plus une pension viagère de vingt livres (1) par jour en faveur de sa chevalerie. Le nouveau comte se fit une belle réputation par la sagesse avec laquelle il gouverna son peuple. L'an 1239, les légats du pape et plusieurs princes d'Allemagne ayant offert la couronne impériale au roi saint Louis pour le comte Robert, les états du royaume répondirent qu'il suffisait à M. le comte Robert d'être le frère du roi de France, qui était le plus grand prince de la terre, et conclurent à refuser généreusement l'offre faite pour Robert ; ce qui ne souffrit aucune opposition de sa part. L'an 1246, il présida au jugement des différents d'entre les enfants du premier lit de Marguerite, comtesse de Flandre, et ceux qu'elle avait eus du second lit. Il suivit, l'an 1248, le roi son frère en Egypte, et eut part à la victoire que ce prince remporta, le 4 juin 1249, sur les Sarrasins, près de Damiète, ainsi qu'à la prise de cette ville, plus opulente et mieux fortifiée qu'aucune de l'Europe. Telle fut la frayeur que ces premiers succès inspirèrent au soudan d'Egypte, malade alors et à l'extrémité, que, pour les engager à se retirer, il fit offrir à saint Louis de restituer tout ce qu'avaient autrefois possédé les rois de Jérusalem, de rendre la liberté à tous les Chrétiens captifs, de payer de grosses sommes d'argent pour les frais de la guerre, et de lui laisser Damiète avec ses environs. Ces offres remplissant le vœu des Croisés, flattèrent le conseil que saint Louis assembla pour en délibérer. On était disposé à les accepter ; mais le légat et le comte d'Artois les firent rejeter, en remontrant l'inutilité de traiter avec un moribond incapable de les effectuer. Il ne fut plus question alors que de savoir de quel côté on porterait la guerre. Il y eut sur cela deux opinions. Les uns proposaient d'aller faire le siége d'Alexandrie ; et c'était le sentiment du comte de Bretagne, fondé sur ce que cette ville avait un bon port où l'on pourrait mettre en sûreté la flotte et tirer aisément des vivres, soit de la Palestine, soit des autres endroits de la Méditerranée. Le comte d'Artois fut d'avis au contraire d'aller droit au Caire, capitale de l'Egypte, disant que *qui voulait occire le serpent, il lui devait premier écraser la tête.* Cette opinion, qui n'était pas la plus sage, prévalut ; et l'armée s'étant mise en marche le 20 novembre 1249, arriva en peu de jours devant le Caire, dont elle n'était séparée que par un bras du Nil. Comme les Croisés n'avaient pour le passer ni radeaux ni barques, ils entreprirent d'élever une chaussée : travail que les flèches et le feu grégeois lancés par les ennemis, et la violence des eaux, rendirent inutile. Nos troupes, désespérées, étaient prêtes à s'en retourner, lorsqu'un Bédouin vint indiquer un gué. Le comte d'Artois demande à passer le premier. Le roi s'y oppose, connaissant l'impétuosité fougueuse de son courage. *Je vous jure sur les saints évangiles,* lui dit le comte, *de ne rien entreprendre qu'après votre passage.* La permission accordée, il passe le gué avec deux mille chevaux. Mais au lieu de se retrancher sur l'autre bord du fleuve, tant pour le défendre que pour favoriser le passage de l'armée, il s'avance, il se précipite, il fond sur un corps d'ennemis qui campait à une lieue de là, et le poursuit jusque dans la ville de Massoure et au-delà.

(1) Somme qui reviendrait aujourd'hui à 353 liv. 6 s. 4 d. de notre monnaie courante.

Repoussé dans la ville par les Infidèles, qui, à la vue du petit nombre de sa troupe, avaient fait volte face, il y périt, avec trois cents chevaliers, sous une grêle de flèches, de pierres et de madriers, qu'on leur jetait des fenêtres et des toits. Cet événement est du 8 janvier 1250. (Joinville, *édit. du L.* p. 47.) MAHAUT ou MATHILDE, comtesse d'Artois, apprit la mort de son époux à Damiète, où le comte de Poitiers l'avait amenée de France avec sa femme. (Velli.) Mahaut était fille aînée de Henri II, duc de Brabant. Elle avait épousé Robert en 1237 (1), et de leur alliance sortirent un fils, qui suit, et Blanche, mariée, 1° à Henri Ier, roi de Navarre et comte de Champagne, 2° à Edmond d'Angleterre, comte de Lancastre. Mahaut convola en secondes noces avec Gui III, comte de Saint-Pol.

Le comte Robert joignait à la valeur des mœurs pures, et surtout la chasteté, vertu bien rare alors parmi les Croisés, dont les débauches énormes étaient un vrai supplice pour le roi saint Louis. Cependant Mathieu Paris raconte une aventure qui ne fait pas honneur à la probité de Robert, si elle est telle que cet historien la rapporte. Guillaume Longue-épée, dit-il, seigneur anglais, du nombre des Croisés, et l'un des plus braves, s'était emparé, avec ses gens, d'un fort voisin d'Alexandrie, où s'étaient renfermées les femmes des principaux Sarrasins avec leurs trésors. Encouragé par ce succès, qui lui procura autant de renommée que de fortune, il pense à augmenter l'une et l'autre par quelque nouvel exploit. Bientôt on lui apprend qu'une caravane s'achemine vers Alexandrie pour la foire, avec une faible escorte. Il tombe sur elle, et l'enlève avec tout son équipage et ses marchandises, qui étaient d'un prix infini, sans avoir perdu d'autre monde dans l'attaque qu'un chevalier et huit sergents. Mais un revers subit et inattendu lui fait perdre le fruit de sa victoire. Les Français, jaloux de cette seconde capture, ainsi que de la première, volent à sa rencontre, le comte Robert à leur tête, et lui arrachent sa proie, sans lui en rien laisser. Guillaume va trouver le roi saint Louis, pour lui demander justice. Le monarque s'excuse sur la nécessité où les conjonctures le mettent de ménager les chefs de son armée. Robert, sur ces entrefaites, survient avec eux, plaide sa cause, et réduit toute sa justification à dire que Guillaume a violé la discipline militaire, en se séparant du corps de l'armée sans permission, et s'appropriant un butin qui devait être partagé entre tous : le roi garde le silence là-dessus. Guillaume, indigné, se retire, et passe en Palestine, où il communique aux Chrétiens du pays son ressentiment contre les Français. Tel est en substance le récit de Mathieu Paris, l'un des historiens anglais les moins favorables à notre nation. Vraisemblablement il n'est pas plus croyable sur cet article, que lorsqu'il dit que Robert se noya dans le Nil, en fuyant devant les Sarrasins. Le comte Robert Ier orna son écu des armes de France, chargées au chef d'un lambel à trois pièces de gueules, et de neuf châteaux d'argent, à cause des neuf châtellenies d'Artois.

ROBERT II, DIT L'ILLUSTRE ET LE NOBLE.

1250. ROBERT II, fils du comte Robert Ier, naquit environ sept mois après le décès de son père. Il eut pour tuteur Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, son beau-père. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, il se distingua par sa valeur. Le roi saint Louis, son oncle, l'arma chevalier le 26 mai 1267. Trois ans après, il fut de l'expédition de ce prince en Afrique, où il remporta plusieurs avantages sur les Infidèles. Mais il eut la douleur d'y voir expirer le saint monarque, qu'il aimait aussi tendrement qu'il en était aimé. Étant parti, l'an 1275, par ordre du roi Philippe le Hardi, pour aller réduire les Navarrois révoltés contre la reine Blanche, veuve de Henri Ier, il s'assura de Pampelune, et rétablit le calme dans le pays. L'an 1282, il passa dans le royaume de Sicile, pour secourir le roi Charles Ier, son oncle, après les vêpres siciliennes. Charles Ier étant mort l'an 1285, Robert gouverna, l'espace de cinq ans, le royaume de Sicile, durant la prison du roi Charles II. L'an 1287, le 23 juin, il perdit une grande bataille navale sur les côtes de Sicile, contre Roger Doria, amiral de la flotte des rebelles. (Villani.) Il revint en France, l'an 1289, vers le mois de septembre, après la trève faite entre le roi Charles II et son rival. Envoyé, l'an 1296, en Guienne contre les Anglais, avec d'assez grandes forces, il reprend toutes les places dont ils s'étaient rendus maîtres, leur défait un corps de cinq à six mille hommes, et échoue devant le château de Bourg, qu'il avait fait assiéger par le sire de Sulli. Il revient l'année suivante en Flandre, où il est joint par Philippe son fils, et par la noblesse de son comté. Il prend Béthune, et remporte, au Pont-à-Vendin, près de Furnes, le 13 août, une victoire éclatante sur le comte de Flandre. Le comte de Juliers, général de l'armée ennemie, et plusieurs autres seigneurs faits prisonniers dans le combat, furent conduits à Paris, précédés de l'étendard du comte d'Artois, qu'on portait devant eux, comme en triomphe. Le roi, pour lors, créa pair de France Robert, ou, pour mieux dire, érigea le comté d'Artois en pairie, par lettres du mois de septembre suivant.

Les querelles de la France et de l'Angleterre duraient toujours. Le pape Boniface VIII voulut les faire cesser, en se portant pour arbitre entre les deux puissances. Mais il fit pencher la balance en faveur de la dernière avec une partialité que le comte d'Artois ne laissa pas impunie. A la lecture qui fut faite par l'évêque de Durham, en plein conseil, de son jugement rendu le 28 juin 1298, Robert se lève, arrache la bulle des mains du prélat, la déchire et la jette au feu, jurant que le roi ne souscrira jamais aux conditions honteuses que le pape lui impose, et ne recevra la loi de personne. Voilà ce que racontent Gilles de Roye et Meyer. M. Sponde pense néanmoins que ce trait du comte d'Artois regarde plutôt d'autres lettres du pape contre le roi Philippe le Bel, qui lui furent apportées, l'an 1301, par l'archidiacre de Narbonne, n'étant pas vraisemblable, dit-il, que Robert ait commis deux fois un pareil acte de vivacité. Quoi qu'il en soit, on ne voit point que, soit dans l'un, soit dans l'autre cas, le monarque en ait témoigné du mécontentement. Nommé, l'an 1302, général de l'armée française envoyée contre les Flamands soulevés de nouveau, Robert livre, le 11 juillet, la bataille de Courtrai, qu'il perd avec la vie, après avoir été percé de trente coups de pique. Malgré sa valeur, il fut peu regretté, parce qu'il avait engagé cette funeste bataille contre le sentiment du connétable de Nesle, qui, voyant les ennemis retranchés dans un camp fortifié de toutes parts, jugea qu'il était plus facile et plus sûr de les y affamer que de vouloir les y forcer. Le comte ayant taxé cet avis de trahison, comme si le connétable, dont le fils était gendre du comte de Flandre, eût voulu épargner ce dernier : *Je ne suis pas un traître*, répondit froidement de Nesle : *suivez-moi seulement ; je vous mènerai si avant, que nous n'en reviendrons ni l'un ni l'autre.* L'événement vérifia les vues et la prédiction du connétable. (*Voyez* Gui de Dampierre, *comte de Flandre.*) Robert avait épousé 1°, l'an 1262, AMICIE DE COURTENAI, morte à Rome en 1275 ; 2°, l'an 1277, AGNÈS, fille d'Archambaud IX, sire de Bourbon, décédée sans enfants l'an 1283 ; 3°, l'an 1298, MARGUERITE, fille de Jean d'Avênes, comte de Hainaut, morte sans enfants le 18 octobre 1342. Du premier lit il eut Philippe, seigneur de Conches, de Domfront, et de Mehun-sur-Yèvre, par sa mère, marié, l'an 1280, avec Blanche de Bretagne, fille de Jean, comte de Richemont, et

(1) Albéric de Trois-Fontaines, parlant des réjouissances qui se firent aux noces de Robert, dit : *Ibi, sicut dicitur, usque ad centum quadraginta milites, et illi qui dicuntur ministelli in spectaculis vanitatis multa ibi fecerunt, sicut ille qui in equo super chordam in aere equitavit, et sicut illi qui duos boves de scarlata vestitos equitabant, cornicantes ad singula fercula quæ apponebantur.* (*Ad an.* 1237.)

mort, le 11 septembre 1298, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pont-à-Vendin, et Mahaut, qui suit.

MAHAUT ET OTTON.

1302. MAHAUT, fille de Robert II, et femme d'OTTON IV, comte de Bourgogne, succéda, dans le comté d'Artois, à son père. Robert, son neveu, fils de Philippe, son frère, né l'an 1287, prétendit à ce comté, et intenta procès à sa tante pour l'obtenir. La loi des apanages, qui en excluait les femmes, jointe à celle de la pairie, honneur réservé dès-lors aux seuls mâles, semblait décider la querelle en faveur de Robert. Cependant il fut débouté de sa demande, l'an 1309, par un jugement des pairs de France, où Mahaut elle-même opina comme les autres; jugement fondé sur ce que la représentation n'a pas lieu dans le comté d'Artois, et que les filles y succèdent en ligne directe aux fiefs comme aux autres biens, par préférence aux mâles collatéraux. Ce jugement devint, pour l'avenir, comme une loi générale dans le royaume, et fit évanouir la distinction des fiefs masculins et des fiefs féminins. Tous furent réduits, comme par une convention tacite et universelle, à la seconde espèce; ce qui facilita merveilleusement, au moyen des alliances, la réunion des grands fiefs au domaine de la couronne. Robert d'Artois se plaignit hautement de ses juges, qu'il accusa de partialité. Le roi Philippe le Bel, pour l'apaiser et l'indemniser, lui donna le comté de Beaumont. Robert ne fut point content de ce dédommagement; et il revint à la charge sous le règne de Philippe le Long. Mais ce fut alors les armes à la main qu'il poursuivit son droit. La noblesse et le peuple d'Artois se déclarèrent pour lui, tant sa cause paraissait juste ou favorable. « La seule ville de Saint-» Omer lui ferma ses portes, et demanda *si le roi l'avoit reçu* » *à comte*. Les députés de Robert ayant répondu qu'ils n'en » savoient rien, *adonc*, répondirent ceux de la ville, *nous ne* » *sommes mie faiseurs de comtes. Mais si le roy l'eust reçu* » *à comte, nous l'aimissions autant qu'un autre*.... Philippe le » Long, qui régnait alors, s'arma pour Mahaut, qui était sa » belle-mère. Robert succomba, il fut même obligé de se constituer prisonnier au Châtelet; on le réconcilia comme on put » avec sa tante, qui resta en possession, conformément à un » nouvel arrêt du mois de mars 1318. » (*Encyclop. méthod.*)

Robert dévora son chagrin dans le silence jusqu'au règne de Philippe de Valois. Ce prince, dont il avait épousé la sœur, fut touché de son infortune. Mais n'osant donner atteinte aux arrêts qui privaient son beau-frère du comté d'Artois, il érigea, pour le consoler, son comte de Beaumont-le-Roger en pairie, par lettres du mois de janvier 1328. (V. S.) Cette faveur, ajoutée à ce qu'il avait déjà reçu, lui parut insuffisante au prix de la succession qu'il réclamait. Il demanda la révision du procès; et comme il lui fallait de nouveaux moyens, il eut recours à la fraude pour s'en procurer. Avec le secours de Jeanne de Divion, femme de Pierre de Broye, gentilhomme, il fabriqua quatre lettres et d'autres pièces qui prouvaient que Robert II, son aïeul, avait fait donation du comté d'Artois à Philippe son père, que le roi Philippe le Bel avait confirmé cette donation, et que Mahaut y avait consenti. Il produisit outre cela cinquante-cinq témoins, qui furent entendus, et attestèrent les mêmes faits. Mahaut mourut, dans ces entrefaites, d'une manière qui ne parut pas naturelle, le 27 octobre 1329, laissant d'OTTON IV, comte de Bourgogne, son époux, entre autres enfants, Jeanne, qui suit. Mahaut avait assisté au sacre du roi Philippe le Long, son gendre, et y avait soutenu la couronne sur la tête du monarque avec les autres pairs; ce qui était sans exemple. Elle avait aussi pris séance au parlement en qualité de pair, dans le jugement rendu, l'an 1315, contre Robert de Béthune, comte de Flandre. Le gouvernement de cette princesse, gouvernée elle-même par Thierri d'Irechon, de prévôt d'Aire, fait évêque d'Arras, ne satisfit point les Artésiens. Après avoir long-tems murmuré sur les atteintes qu'elle donnait aux lois et coutumes du pays, ils se soulevèrent l'an 1316; et sans la diligence que Philippe le Long fit pour les réprimer, Robert d'Artois, qui s'était venu mettre à leur tête, serait demeuré maître du pays. (*Voy.* Otton IV, *comte de Bourgogne.*)

JEANNE Ire.

1329. JEANNE Ire, fille d'Otton IV et de Mahaut, et veuve du roi Philippe le Long, succéda dans le comté d'Artois à sa mère par une adjudication provisionnelle, qui lui fut accordée le 22 novembre 1329. Elle mourut le 21 janvier 1330 (N. S.), et sa mort donna lieu aux mêmes soupçons que celle de sa mère.

JEANNE II ET EUDES.

1330. JEANNE II, fille aînée du roi Philippe le Long et de la reine Jeanne, et mariée depuis le 18 juin 1318 avec EUDES IV, duc de Bourgogne, se mit en possession du comté d'Artois après la mort de sa mère. Le roi Philippe de Valois lui accorda, le 30 août 1220, des lettres royaux, qui l'admirent à faire hommage de ce comté avec le duc son époux. Après avoir rempli ce devoir, Jeanne fit assigner le comte de Beaumont à déduire les moyens sur lesquels il fondait sa prétention sur l'Artois. Ce fut alors que Robert produisit les quatre lettres dont on a parlé. Jeanne et son époux s'inscrivent en faux contre ces pièces, dont le roi se saisit. Jeanne de Divion, accusée d'avoir eu part à leur fabrication, fut arrêtée; elle avoua tout, et nomma ses complices. Ceux-ci interrogés, déclarèrent n'avoir agi qu'à l'instigation du comte de Beaumont. Arrêt de la cour des pairs qui prononce que les lettres sont fausses, ordonne qu'elles soient lacérées, et condamne la Divion à être brûlée vive, ce qui fut exécuté le 6 octobre 1331. Robert d'Artois, ajourné personnellement, laisse prendre quatre défauts contre lui; et enfin, le 19 mars 1332 (N. S.), la cour des pairs le condamne au bannissement perpétuel et déclare tous ses biens confisqués. Robert n'avait pas attendu cet arrêt pour s'expatrier; il s'était retiré d'abord à Namur, puis en Brabant, d'où il passa, l'an 1334, en Angleterre auprès d'Edouard III, qu'il engagea à disputer la couronne de France à Philippe de Valois. Ce prince écrivit en vain au monarque anglais et au sénéchal de Gascogne pour demander que Robert d'Artois fût renvoyé en France sous bonne et sûre garde; il ne reçut pas même de réponse. Robert alors fut déclaré ennemi du roi et de l'état par lettres du 7 mars 1337 (V. S.). Ce nouveau jugement ne servit qu'à l'affermir dans le parti qu'il avait embrassé. Il suivit Edouard dans la descente qu'il fit aux Pays-Bas. Ayant assiégé Saint-Omer, il fut battu sous les murs de la place, le 26 juillet 1340, et obligé de lever le siége. Il commanda ensuite l'armée navale qu'Edouard envoya sur les côtes de Bretagne, et s'empara de la ville de Vannes. Mais bientôt ayant été assiégé par les Français dans cette place, il reçut tant de coups en la défendant, qu'étant retourné à Londres, il y mourut de ses blessures l'an 1342. Sa femme, complice d'une partie de ses crimes, avait été enfermée, l'an 1334, par ordre du roi Philippe de Valois, son frère, au château Gaillard (et non à Chinon), et finit ses jours le 9 juillet 1363. Elle avait eu de son mariage, contracté l'an 1318, Jean, comte d'Eu; Jacques et Robert, tous deux enfermés d'abord au château de Noviex où ils étaient en 1342, puis au château Gaillard; Charles, comte de Longueville; Louis, mort jeune; et Catherine, femme de Jean de Penthièvre, comte d'Aumale. (Anselme.)

La plupart des historiens prétendent que la duchesse Jeanne remit, en 1335, le comté d'Artois à Philippe, son fils. Mais il y a bien peu d'apparence que cette princesse s'en soit dessaisie en faveur d'un enfant de douze ans. Si Philippe a donc porté le titre de comte d'Artois, ce ne peut être que comme héritier présomptif de sa mère; on ne le qualifie pas cependant ainsi en 1337 dans le traité de son mariage avec Jeanne d'Auvergne, où il est simplement nommé *Philippe de Bourgogne*, tandis que par cet acte, le

duc et la duchesse, ses père et mère, prennent, parmi leurs titres, celui de comte et de comtesse d'Artois, que celui-ci garda jusqu'à sa mort arrivée l'an 1347. (*Voy.* Eudes IV, *duc de Bourgogne.*)

PHILIPPE, DIT DE ROUVRE.

1347. PHILIPPE, fils de Philippe de Bourgogne et de Jeanne d'Auvergne, succéda à Jeanne, son aïeule, dans le comté d'Artois après le décès de cette princesse. Celui d'Eudes IV, son aïeul, lui donna le duché de Bourgogne en 1350 (N. S.), et son mariage avec Marguerite, comtesse de Flandre, le fit héritier présomptif de la Flandre en 1357. L'an 1360, il devint comte d'Auvergne par la mort de sa mère. Ce prince mourut sans enfants le 20 novembre 1361 (Voy. *les ducs et les comtes de Bourgogne, les comtes de Flandre et ceux d'Auvergne.*

MARGUERITE.

1361. MARGUERITE, fille du roi Philippe le Long et veuve de Louis Ier, comte de Flandre, succéda dans le comté d'Artois et dans celui de Bourgogne à Philippe de Rouvre, son petit-neveu. Cette princesse était d'une sévérité qui ne lui concilia pas le cœur de ses sujets. L'an 1375, elle fit brûler la dame de Bours, village situé dans l'Artois, entre Saint-Pol et Pernes, pour avoir fait poignarder un *escuyer en son moustier de sa parocke, en un dimanche à la messe, entre les bras dou prestre auquel il alla es réfugier quand il vit ses ennemis, et dessous la casule, et fut bleciés ledict prestre, et l'autel et aournemens furent ensanglantés.* (Jean de Guise, *Chron. manuscrite.*) Marguerite eut de grandes altercations avec la ville d'Arras, dont elle voulait restreindre les priviléges. Les ordonnances que ses officiers rendirent à ce sujet, furent éludées par des appels. Les Arrageois se soulevèrent, et la comtesse, excédée de leur insolence, se retira en Flandre auprès du comte son fils. Apprenant de là que les troubles continuaient dans la ville, elle fait enlever, par des gens apostés, Gérard du Moulin-d'or; conseiller-pensionnaire d'Arras, avec plusieurs membres du conseil municipal, qu'on nommait des vingt-quatre, et les fait amener dans les prisons du Pavillon, près de Gand. Non contente de ce coup d'autorité, la comtesse et son fils envoient des troupes faire le dégât aux environs d'Arras; ils furent si bien servis, que la ville leur fit une députation pour demander grâce et se remettre à leur discrétion. On ne voit pas quelles furent les conditions de l'accommodement; seulement on sait que les prisonniers furent rendus, à l'exception de Gérard du Moulin-d'or, qui était mort de froid en prison. Cependant le roi Charles V n'apprit pas sans indignation les voies de fait employées par la comtesse d'Artois et le comte de Flandre, ses vassaux, dans des contestations qui étaient pendantes à son parlement. L'une et l'autre se hâtèrent de prévenir les effets de son ressentiment, en demandant des lettres de rémission, qui leur furent expédiées le 16 mars 1378. (V. S.) (*Rec. de l'abbé de Camps*, vol. 2, p. 431.) La comtesse Marguerite finit ses jours le 9 mai 1382. (*Voyez* Louis Ier, *comte de Flandre.*

LOUIS DE MALE.

1382. LOUIS DE MALE, comte de Flandre, succéda dans le comté d'Artois à Marguerite sa mère, et mourut le 9 janvier 1384. (N. S.) (Voy. *les comtes de Flandre.*)

MARGUERITE II.

1384. MARGUERITE II, fille de Louis de Male, et femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, devint après la mort de son père comtesse d'Artois comme de Flandre. Elle mourut le 16 mars 1405 (N. S.), laissant héritier de tous ses états Jean, son fils, duc de Bourgogne par son père. Depuis ce tems le comté d'Artois demeura réuni au duché de Bourgogne jusqu'à la mort du duc Charles le Téméraire. Il en fut alors démembré et porté, avec la Flandre et la Franche-Comté, dans la maison d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien, mais à la charge de l'hommage envers la France. Par le traité de Cambrai, conclu l'an 1529, le roi François Ier fut obligé de renoncer à toute souveraineté sur l'Artois et la Flandre. Mais l'Artois revint à la France par les traités des Pyrénées (7 novembre 1659), et de Nimègue (17 septembre 1678.) Il sert à présent de titre à Charles-Philippe de France, frère de Louis XVIII.

COMTES D'HESDIN.

HESDIN, *Hesdinum*, ville de l'Artois, bâtie anciennement sur les bords de la Canche, détruite par Charles-Quint en 1553, et rebâtie, l'année suivante, à une lieue plus bas, par Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, au lieu dit le Mesnil, avait, sur la fin du Xe siècle, des comtes qui faisaient partie des douze pairs du comté de Flandre. (*Marcantius, Flandria descripta*, liv. 4, *et de rebus Flander.* p. 9)

ALULFE, comte d'Hesdin, fut choisi pour avoué du monastère de Saint-Guingalais, depuis nommé de Saint-Sauve, de Montreuil-sur-mer, l'an 1000, indiction XIII, troisième année du règne de Robert, par l'abbé Raimeric, suivant la charte que celui-ci fit expédier alors, qu'Alulfe lui-même souscrivit, et à laquelle il apposa son sceau de cire blanchâtre, qu'on voit encore aujourd'hui pendant à un lac de parchemin : ce qui dément ceux qui prétendent que les seigneurs particuliers n'avaient point de sceau qui leur fût propre avant le XIIe siècle. Alulfe y est représenté à cheval. La charte a été transcrite dans le *Gallia Christiana*, T. X, col. 283.

GAUTHIER, ou WAUTHIER, fils et successeur d'Alulfe, assista, l'an 1065, aux états tenus à Corbie par le roi Philippe Ier, et y souscrivit un diplôme de ce prince, en faveur de l'abbaye d'Hasnon. (Du Chesne, *Maison de Béthune, preuv.* p. 9.) Dans un autre acte de la même année, le châtelain de Cambrai, renouvelant à son évêque la foi et hommage, lui promet une réparation solennelle

des manquements où il était tombé à son égard, et lui offre pour sûreté seize otages, dont Gauthier, fils d'Alulfe, est le second. (Carpentier, *Hist. de Cambrai*, *pr.* p 9.) Gauthier eut deux fils, Enguerand, qui suit, et Gérard, dont est issue Adélaïde d'Hesdin, mariée à Guillaume de Bournonville. (Christin. *Jurisp. heroica de jure Belgarum*, p. 68.)

ENGUERAND, fils aîné de Gauthier, auquel il succéda dans le comté d'Hesdin, donna la dernière main, en 1079, au rétablissement commencé par son père de l'abbaye d'Auchi-les-Moines, anciennement occupée par des filles qu'un seigneur, nommé Adasquare, y avait mises au commencement du huitième siècle. *Chart. orig. d'Auchi; Gallia Chris.* T. X. col. 1598.) Il fonda lui-même en 1094, de l'agrément de Robert II, comte de Flandre, le prieuré de Saint-George, près d'Hesdin, où il mit des religieux tirés de l'abbaye d'Anchin. (*Cart. S. Georgii.*) Il ne laissa point d'enfants de sa femme nommée MATHILDE. Il est inhumé dans le chœur d'Auchi, où il est représenté sur sa tombe avec un casque en tête, le bouclier à la main, et l'inscription suivante gravée autour de son buste : *Quinto Idus novembris obiit Ingelramnus comes;* et le long des bords de la tombe, on lit : *Hic jacet Ingelramnus comes, qui hanc ecclesiam Alciacensem, ab exercitu Wermondi et Ysimbardi destructam restauravit, anno Verbi Inc. MLXXII.*

GAUTHIER II, neveu d'Enguerand, et vraisemblablement fils de Gérard, remplaça son oncle dans le comté d'Hesdin, dont il fut dépouillé peu de tems après. Il l'avait mérité par la conduite tyrannique qu'il avait tenue envers l'abbaye d'Auchi. Baudoin à la Hache, comte de Flandre, auquel il eut recours dans sa disgrâce, le rétablit l'an 1112, après lui avoir fait promettre de laisser ce monastère en paisible jouissance des biens qu'il avait reçus de ses ancêtres. Baudoin retint pour lui la garde d'Auchi, et châtia une deuxième fois Gauthier pour s'être joint à ses ennemis. Mais sous le gouvernement de Charles le Bon, successeur de Baudoin, Gauthier revint à son caractère inquiet et turbulent, et se ligua contre ce prince avec Clémence, douairière de Flandre, et les comtes de Boulogne, de Saint-Pol, de Louvain et de Hainaut. Charles s'étant saisi de lui, le priva du comté d'Hesdin. (*Chron. de Fland. mss. du roi*, n°. 10196; Butkens, *Trophées de Brabant*, p. 97.) Sensible au malheur de ce vassal infidèle, Charles voulut bien, peu de tems après, lui accorder quelques revenus pour vivre. (*Galterus Archid. vita Caroli Boni.*) Gauthier mourut l'an 1126 au plus tard. On ignore le nom de sa femme et ceux de ses enfants, s'il en eut.

ANSELME, après la déposition de Gauthier II, posséda le comté d'Hesdin conjointement avec Charles le Bon, *avoué et défenseur infatigable de l'abbaye d'Auchi;* ce sont les termes de ce prince dans une charte originale de l'an 1126, où il assure à ce monastère la possession d'une terre sur laquelle Mahaut, veuve d'Enguerand, avait bâti une maison dont Gauthier II s'était emparé. (*Charte orig.*) Anselme souscrivit, l'année suivante, une charte rapportée par du Chesne parmi les preuves de la maison de Béthune, page 20. On n'a pas d'autres lumières sur ce comte.

BERNARD, comte d'Hesdin, MATHILDE, sa femme, et Gui, leur fils, transigèrent, en 1148, avec Eustache, abbé de Saint-Sauve, qui reconnut et leur garantit la possession des droits dont avaient joui au village de Cavron, les comtes d'Hesdin, Enguerand et Gauthier. (*Chart. origin. étant aux arch. de Saint-Sauve.*)

GUI, fils de Bernard et de Mathilde, étant mort, on ne sait en quelle année, sans postérité, le comté d'Hesdin fut éteint et réuni à la Flandre. La ville d'Hesdin obtint des comtes de Flandre le droit de commune; mais une sédition dans laquelle un officier du comte Philippe d'Alsace fut tué par les bourgeois, lui fit perdre en 1179, ce privilége, qui fut transporté à la ville d'Aire après qu'on eut précipité d'une tour les auteurs du meurtre. (*Andreæ Marchian. Chron. de Regib. Franc.*)

Hesdin, l'année suivante, ainsi que plusieurs villes de l'Artois, fit la dot d'Isabelle de Hainaut, nièce de Philippe d'Alsace, lorsqu'elle épousa le roi Philippe Auguste. Cette ville qui est aujourd'hui considérable, est le chef-lieu d'un bailliage composé de 90 paroisses et d'environ vingt mille habitants. (M. Expilli, 1762.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE SAINT-POL.

Le comté de Saint-Pol, comme on écrivait dans les bas tems, situé dans le Ternois, entre l'Artois et la Picardie, et mouvant, non du comté de Boulogne ni du comté d'Artois, comme le prétendent quelques modernes, mais du comté de Flandre, tire son nom de sa capitale, qui, dans son origine, était une forteresse composée de deux châteaux très-élevés et séparés par un fossé large et profond. Son étendue est de quinze lieues, et trois cent soixante villages ressortissent à sa juridiction.

ROGER.

Roger, dont l'origine n'est point certaine, est celui auquel on doit remonter pour avoir une suite non interrompue des comtes de Saint-Pol. La première trace de son existence se rencontre, suivant le P. Turpin, dans une charte de l'an 1023, par laquelle Warin, évêque de Beauvais, établit une confraternité entre les chanoines de sa cathédrale et les moines de Saint-Wast d'Arras. L'un des souscripteurs s'y nomme à la vérité Roger, mais il ne prend point la qualité de comte. (Miræus, *Diplom. Belg.*, T. I, p. 150.) On ne saurait également se méprendre sur le Roger qui donna, l'an 1031, l'abbaye de Blangis à celle de Fécam pour y mettre la réforme, puisque, dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet, il se nomme lui-même comte de Saint-Pol. (Turpin, p. 26; Martenne, *Anecd.*, T. I, col. 155; *Gall. Chr. no.*, T. XI, col. 207.) On y voit aussi dénommés sa femme, Hadwide, et ses deux fils, Manassès et Robert. Roger, ayant usurpé sur l'abbaye de Saint-Bertin la terre de Heuchin (*de Hirliaco*), à deux lieues de Saint-Pol, y exerçait une tyrannie si insupportable, que la plupart des colons, pour s'y soustraire, avaient pris la fuite. Touché de repentir ensuite, il fit, l'an 1051, avec l'abbé Bovon ou Bavon, un traité d'accommodement par lequel on lui laissa pour sa vie la jouissance de la moitié de cette terre, à condition qu'après sa mort elle retournerait toute entière à l'abbaye de Saint-Bertin. Dans cet acte, il est dit formellement que Roger tenait son comté de Baudouin (de Lille), comte de Flandre : *Comitatum et cætera forensia jura idem comes Rodgerius in beneficio tenebat de seniore nostro comite Balduino.* Manassès est le seul des fils de Roger dont le nom soit exprimé dans les souscriptions ; ce qui donne lieu de croire que Robert, son autre fils, n'existait plus. On peut en dire autant d'Hadwide, sa femme, attendu qu'elle n'est point nommée dans cette charte. (*Cartul. de Saint-Bertin*, T. IX, fol. 126.) Le P. Turpin, d'après le nécrologe de la collégiale de Saint-Pol et d'autres monuments qu'il ne rapporte point, met la mort du comte Roger au 13 juin 1067. Il paraît que Manassès, son fils aîné, l'avait précédé au tombeau, puisque ce fut un autre de ses fils qui lui succéda. Roger avait fondé dans son château de Saint-Pol l'église de Saint-Sauveur que plusieurs de ses successeurs enrichirent. (Du Chesne, *Maison de Châtillon*, p. 52.)

HUGUES Ier.

1067. Hugues, surnommé Candavène, *Candens avena*, par les uns, et Champ-d'Avène, *Campus avenæ*, par les autres, fils de Roger et son successeur au comté de Saint-Pol, n'en jouit que l'espace d'environ trois ans, étant mort vers l'an 1070. Il avait épousé, l'an 1060, Clémence, dont il eut trois fils, Gui, Hugues et Eustache. (*Lambert. Ardens. Chron.*)

GUI Ier

1070. Gui Ier, fils de Hugues Ier, lui succéda sous la tutelle de Clémence, sa mère. Cette dame s'étant remariée avec Arnoul, baron d'Ardres, l'un des plus grands capitaines de son tems, associa ce nouvel époux à la régence du comté de Saint-Pol, qu'il défendit avec valeur contre les attaques de ses voisins. Après la mort de Clémence, arrivée l'an 1078 au plus tard, Arnoul se retira dans sa baronnie d'Ardres, et laissa le gouvernement du comté à Gui, son beau-fils. Nous avons une lettre du pape Grégoire VII, écrite, le 25 novembre de cette année, aux trois frères, Gui, Hugues et Eustache, qu'il qualifie tous trois du titre de comtes de Saint-Pol, touchant le village de Resèque, en latin *Reseca*, que les chanoines de Saint-Pol, appuyés de leur autorité, avaient usurpé sur ceux de Saint-Omer, suivant les allégations de ces derniers. Cette contestation ayant déjà été agitée dans plusieurs conciles sans avoir pu y être terminée, Grégoire enjoint aux trois frères de se représenter dans quarante jours devant le légat Hugues de Die pour déduire leurs moyens, et répondre à ceux de leurs adversaires. On reconnait dans cette lettre le style ordinaire de ce pape, c'est-à-dire, qu'elle est pleine de hauteur et de menaces. L'affaire toutefois ne finit qu'en 1094, sous le successeur de Gui, par une transaction qui maintint le chapitre de Saint-Pol dans la jouissance de l'objet du procès, moyennant le cens annuel d'un marc d'argent payable au chapitre de Saint-Omer. (Turpin, *Annal. Com. S. Pauli*, p. 44.) Le comte Gui mourut, l'an 1083, sans avoir été marié. (Lambert, *Hist. Domin. Ard.*)

HUGUES II.

1083. Hugues II de Champ d'Avène fut le successeur de Gui, son frère, au comté de Saint-Pol. Ayant accompagné avec Enguerand, son fils, l'an 1096, Robert, duc de Normandie, à la croisade, il se distingua au siége d'Antioche, et monta des premiers à l'assaut de Jérusalem. Mais, entre ces deux événements, il perdit son fils, qui fut tué devant Marra. (*Albert. Aquens.*) À son retour, il prit les armes pour le comte de Hainaut contre Robert, comte de Flandre. Il eut aussi la guerre avec Baudouin *à la Hache*, successeur de Robert, qui lui enleva, l'an 1115, le château d'Encre, dont il fit présent à Charles de Danemarck, son

cousin, et, l'an 1117, celui de Saint-Pol. Mais peu de tems après il lui rendit ce dernier à la prière du comte de Boulogne. Après la mort de Baudouin, le comte de Saint-Pol entra dans la ligue formée par la veuve de Robert le Jérosolimitain, pour exclure du comté de Flandre Charles de Danemarck, et le faire tomber à Guillaume d'Ipres. Charles triompha de tous les confédérés; et étant entré dans le comté de Saint-Pol, il en rasa toutes les forteresses et contraignit le comte à lui demander la paix. (Bouquet, T. XIII, p. 337.) Elle lui fut accordée, dit Meyer, à condition de rentrer dans la mouvance de la Flandre dont ses prédécesseurs s'étaient affranchis. Hugues mourut l'an 1130, ou 1131 (et non pas 1126), ayant eu d'Elisende, sa première femme, Hugues, qui suit, et Enguerand, tué, comme on l'a dit, devant Marra en Palestine. De Marguerite de Clermont, comtesse d'Amiens, sa seconde femme, veuve de Charles le Bon, comte de Flandre, il eut deux fils, Raoul et Gui, morts avant lui. Du Cange (*Hist. manuscrite d'Amiens*) pense que de ce même lit sortit Béatrix, que d'autres attribuent au premier, et qui, étant devenue héritière du comté d'Amiens, le reporta dans la maison de Boves en épousant Robert, second fils de Thomas de Marle. Marguerite, après la mort de Hugues, convola en troisièmes noces. Les modernes prétendent que ce fut avec Thierri d'Alsace, comte de Flandre, qu'elle les contracta; mais du Cange soutient que son troisième mari fut Baudouin d'Encre, dont elle eut, dit-il, une fille, qui fut mère de Gauthier, seigneur d'Heilli (*ibid.*); et il a pour lui un généalogiste du tems de Philippe Auguste. (Bouquet, T. XIII, p. 415.)

HUGUES III.

1130 ou 1131. Hugues III, successeur de Hugues II, son père, fit une guerre très-vive aux Colletons, établis sur les bords de la rivière d'Authie dans le Ponthieu. Vainqueur en diverses rencontres, il obligea ses ennemis à se réfugier dans la ville de Saint-Riquier, qui était alors une des mieux fortifiées du royaume. Hugues vint mettre le siége devant cette place; et l'ayant emportée d'assaut le 28 juillet 1131, il y mit tout à feu et à sang, ainsi que dans l'abbaye, massacrant tout ce qui tombait sous sa main, sans distinction d'âge, de sexe et d'état, brûlant les lieux saints comme les profanes. Le feu grégeois fut employé dans cette funeste expédition; et l'on rapporte qu'un moine, en ayant été atteint pendant qu'il célébrait la grand'messe, fut brûlé vif au milieu des saints mystères. (*Chron. Centul. min.*) L'abbé Anscher alla se plaindre de ces violences au pape Innocent II, qui tenait pour lors un concile à Reims. Mais l'anathème dont cette assemblée frappa le comte Hugues, loin de lui toucher le cœur, ne servit qu'à l'endurcir. De Saint-Riquier, si l'on en croit le P. Turpin, les Colletons s'étaient sauvés chez Robert, comte de Ponthieu, qui leur avait donné retraite. Hugues, ajoute cet écrivain, pour se venger de cet acte d'humanité, tendit à Robert une embuscade, et le tua comme il revenait de la chasse. Mais ce récit non seulement n'est appuyé d'aucune preuve; il est de plus formellement démenti par ce que les anciens monuments nous apprennent de Robert de Bellême, qui est le comte de Ponthieu dont il s'agit ici. (*Voyez* Robert II, *comte de Bellême et d'Alençon*, et Robert, *comte de Ponthieu.*) Nous ne pouvons ajouter plus de foi à ce que dit encore de son chef le même auteur, que Hugues III mit le comble à ses violences en poignardant à l'autel un prêtre pour avoir déclamé contre sa tyrannie. Ce qui est certain, c'est que le roi Louis le Gros, sur les plaintes qui lui furent portées par les églises que Hugues III opprimait, était dans la disposition de marcher contre lui pour le réprimer, comme on le voit par une lettre du roi Louis le Gros à l'évêque d'Arras, dans laquelle il témoigne être déterminé à ne rien négliger pour arrêter et punir la fureur du comte de Saint-Pol. (Baluze, *Miscell.*, T. V, p. 445.) Hugues prévint le coup en rentrant en lui-même et se soumettant à la pénitence. Pour obtenir son absolution, il s'adressa au pape Innocent II, qui lui enjoignit de fonder un monastère pour réparer le mal qu'il avait fait. Il fonda en conséquence, l'an 1137, l'abbaye de Cercamp, *Carus-Campus*, sur la Cauche, dans laquelle il plaça, l'an 1141, une colonie de Cisterciens, qu'il avait été lui-même chercher à Pontigni, au diocèse d'Auxerre. (*Gall. Chr.*, T. IX, col. 136.) La conversion de Hugues ne le fit pas renoncer au métier des armes. L'an 1140, il fit une ligue avec le comte de Hainaut contre Thierri d'Alsace, comte de Flandre. Mais étant venus l'attaquer, les deux comtes furent vigoureusement repoussés par celui-ci, lequel, étant entré sur leurs terres, prit sur eux divers châteaux qu'il rasa, et s'en retourna chargé de dépouilles. (*Chron. Elnon.*) Hugues mourut l'année suivante, laissant de Béatrix, son epouse, cinq fils et trois filles. Les fils sont Ingelram, qui suit; Hugues, mort sans alliance; Anselme, qui continua la postérité; Raoul et Gui : les filles, Angélique, ou Angéline, femme d'Anselme de Housdain; Adélaïde, femme de Robert le Roux, sire de Béthune; et Béatrix, femme de Robert, quatrième fils de Raoul Ier, sire de Couci. La mère de ces enfants fut inhumée à Cercamp.

INGELRAM.

1141. Ingelram, ou Enguerand, fils aîné de Hugues III et son successeur, mourut l'an 1150, peu après avoir épousé Ide, fille de Nicolas d'Avène : son frère, Hugues, l'avait précédé de quelques jours au tombeau. (Du Chesne, *M. de Châtillon.*)

ANSELME.

1150. Anselme, deuxième frère d'Ingelram, lui succéda, et mourut l'an 1174, laissant d'Eustache de Champagne, son épouse, Hugues, qui suit; Ingelram, père, suivant quelques-uns, d'Hugues de Beauval; Gui, sénéchal de Ponthieu, et Béatrix, femme de Jean, comte de Ponthieu. Anselme possédait héréditairement les prébendes de Saint-Gervais d'Encre. Averti de cet abus, il les remit, en 1154, à Thierri, évêque d'Amiens. (Du Chesne, *ibid.*)

HUGUES IV.

1174. Hugues IV, fils aîné d'Anselme et son successeur au comté de Saint-Pol, mérita l'estime et la reconnaissance du roi Philippe Auguste, par les services qu'il lui rendit dans les premières années de son règne. Nous ne les connaissons point en détail; mais on peut juger de leur importance par la récompense que Hugues en reçut du monarque. Elle consistait dans le don que Philippe Auguste lui fit des terres de Pont-Sainte-Maxence, de Verneuil et de Pontpoint, pour lui et ses héritiers, *propter fidele servitium*. La charte de cette concession est datée de Dunle-Roi l'an 1194. (*Cartul. de Phil. Aug.*, fol. 94, r°.) Il avait accompagné, quatre ans auparavant, le comte de Flandre en Orient, et s'était distingué au siége d'Acre. Étant parti au mois d'avril 1202, pour une nouvelle croisade, il se laissa engager comme les autres Croisés, par les Vénitiens, à faire le siége de Zara. Après la prise de cette place, il s'embarqua avec l'armée victorieuse pour Constantinople, et paya de sa personne à l'assaut de cette ville, qui fut emportée le 12 avril de l'an 1204. Cette expédition ayant fait passer l'empire grec aux Latins, Baudouin, nouvel empereur, donna l'épée de connétable au comte de Saint-Pol, qui la porta au couronnement de ce prince. Nous avons la relation qu'il envoya de cette croisade au duc de Brabant, son ami. Elle est bien circonstanciée, et finit ainsi : *Si quis Deo vult.... servire et nomen habere clarum et conspicuum, tollat crucem, et sequatur Dominum, ut veniat ad torneamentum Domini ad quod ab ipso Domino invitatur.* (Du Chesne, *Hist. Fr.*, T. V, p. 275.) Il écrivit une autre lettre, sur

le même sujet, à son ami Renaud, ou Robert de Balve, qui n'a point encore été imprimée, et dont nous avons l'original sous les yeux. L'empereur Baudouin, non content de la dignité qu'il avait conférée à Hugues, lui fit encore présent de Didimotique, ville forte et opulente de Thrace, avec son territoire. Mais il n'en jouit pas long-tems : la goutte, à laquelle il était sujet, l'emporta sur la fin de l'an 1205. On lui fit des obsèques magnifiques à Constantinople ; mais son corps fut rapporté en France, et inhumé dans l'abbaye de Cercamp, à la demande des religieux. Le comte Hugues était zélé pour l'observation de la justice : Villehardouin en rapporte l'exemple suivant. A la prise de Constantinople, il avait défendu de rien divertir du butin que l'on ferait, mais de mettre tout en commun. Un chevalier du comté de Saint-Pol fut convaincu d'avoir contrevenu à cette défense ; Hugues le fit pendre sans miséricorde avec l'écusson de ses armes attaché au cou pour plus grande ignominie. Hugues IV fut le dernier comte de la maison de Champ-d'Avène, n'ayant laissé de sa femme, Yolande, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut, et veuve d'Ives, comte de Soissons, que deux filles, Elisabeth, qui suit, et Eustachie, mariée à Jean de Nesle, châtelain de Bruges, après avoir été fiancée à Arnoul II, comte de Guignes. Roger de Hoveden donne à Hugues, pour première femme, Ide, fille de Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, laquelle, dit-il, se sépara de lui pour épouser Renaud, comte de Dammartin. Mais on voit ailleurs qu'Ide était veuve de Berthold V, duc de Zéringhen, lorsqu'elle épousa Renaud.

ÉLISABETH et GAUTHIER, ou GAUCHER DE CHATILLON.

1205. Élisabeth, fille aînée de Hugues IV et femme de Gauthier, ou Gaucher, fils de Gui II de Châtillon-sur-Marne, qu'elle avait épousé l'an 1196, succéda à son père avec son mari, qui commença la seconde race des comtes de Saint-Pol. Gauthier était le troisième du nom de sa maison. L'an 1189, il avait pris la croix avec le roi Philippe Auguste, dont il était cousin germain par sa mère, Alix de France, fille de Robert Ier, comte de Dreux, frère du roi Louis VII. Etant parti en la compagnie du monarque, il s'était signalé au siége d'Acre, où il avait perdu Gui, son frère. A son retour il avait été nommé, l'an 1193, sénéchal de Bourgogne par le duc Eudes III, et peu de tems après grand-boutillier de Champagne par le comte Thibaut. Il aida Philippe Auguste, l'an 1203 et l'an 1204, à faire la conquête de la Normandie. L'an 1209, étant à une cour plénière que le roi tenait à Compiègne aux fêtes de la Pentecôte, il s'y croisa contre les Albigeois avec plusieurs autres seigneurs, *lesquels*, dit la chronique de Flandre, *mirent leurs croix devant le pis pour la différence d'outre-mer.* Après la prise de Carcassonne, événement du 15 août de cette année, les chefs de la croisade lui offrirent, au refus du duc de Bourgogne et du comte de Nevers, la seigneurie de tout le pays qu'ils avaient conquis. Mais Gauthier eut, comme ces deux princes, la générosité de la refuser. A son retour, il reçut du roi Philippe Auguste le commandement de l'armée que ce monarque envoyait en Bretagne, où des rebelles faisaient le dégât aux environs du château du Gueselin, dont ils s'étaient rendus maîtres. Gauthier prit cette place d'assaut, et la remit au nom du roi à Juhel, seigneur de Mayenne, qui l'accompagnait dans cette expédition.

Le roi, l'an 1215, fit partir Gauthier de Châtillon et Guérin, évêque de Senlis, avec une nouvelle armée, pour aller reprendre la ville de Tournai, que le comte de Flandre avait surprise par le conseil de Gandulfe, seigneur de Mortagne-sur-l'Escaut. Les deux généraux, ayant réduit la place, firent le dégât sur les terres du traître Gandulfe, tandis que le roi Philippe, avec une autre armée, faisait la conquête de Calais, d'Ipres, de Bruges et de Gand. Gauthier, l'année suivante, commanda l'arrière-garde de l'armée française à la bataille de Bouvines, donnée le 27 juillet contre l'empereur Otton IV, le comte de Flandre et les princes leurs confédérés. Ce n'était pas toutefois sans quelque défiance de sa fidélité qu'on lui avait donné ce commandement. Il savait lui-même qu'on avait tâché de le desservir dans l'esprit du roi. Lorsque ce fut à lui à donner, il dit au chevalier Guérin, qui faisait l'office de maréchal de bataille : *On me soupçonne d'être d'intelligence avec les ennemis ; vous allez voir comme je suis bon traître.* A ces mots il part de la main, et tombe avec furie sur un corps de Flamands qui était devant lui. *Gauthier de Châtillon*, dit une ancienne version de Rigord, *tant ferit et chapela, et lui et les siens à destre et à senestre, qu'il tresperça tout outre la tourbe de ses ennemis; et puis se resery dedens d'autre part, et les aclost comme ou milieu de la bataille.* Néanmoins il pensa périr dans la mêlée en voulant arracher un de ses chevaliers des mains des ennemis. Il y réussit, mais ce ne fut qu'après avoir reçu douze coups de lance, qui cependant *ne le porent trebuscher ne lui ne le cheval.* Toujours avide de gloire, il se croisa de nouveau, l'an 1215, contre les Albigeois, et accompagna le prince Louis de France dans cette expédition. On voit qu'il en était de retour sur la fin de cette année, par sa souscription apposée à un jugement rendu à la cour de Blanche, comtesse de Champagne, contre certaines prétentions de l'abbé de Vauluisant, au diocèse de Sens. (Turpin, p. 109.) On le voit, en 1216, assis, quoique non pair de France, au nombre des juges assemblés pour décider la contestation entre la comtesse Blanche, mère et tutrice de Thibaut le Posthume, et Philippine, tante de ce prince, sur la propriété du comté de Champagne. L'an 1219 (N. S.), au mois de février, le roi Philippe Auguste récompensa libéralement ses services par le don qu'il lui fit de la terre de Torigni en Normandie. (*Ibid.* p. 110.) Peu de tems après, Gauthier, pour la troisième fois, se croisa contre les Albigeois, et encore à la suite du prince Louis. Il fit merveille au siége de Marmande en Agénois. La place ayant été obligée de se rendre à discrétion, l'évêque de Saintes voulut engager le prince Louis à faire égorger la garnison; mais le duc de Bretagne et le comte de Saint-Pol s'opposèrent à cette barbarie. Ils ne purent néanmoins empêcher que les troupes victorieuses, étant entrées dans la ville après la retraite de la garnison, ne fissent main-basse sur les habitants. De retour chez lui, le comte Gauthier mourut au mois d'octobre de la même année, emportant dans le tombeau la gloire d'avoir été le plus franc et le plus vaillant chevalier de son tems. De sa femme, qui se remaria, après treize ans de viduité, à Jean de Béthune, et mourut sans enfants du second lit en 1233, avant le mois d'avril, il eut Hugues, seigneur de Troissi et de Créci, sénéchal de Champagne et dans la suite comte de Saint-Pol et de Blois; Gui, qui suit; Eustachie, femme de Daniel de Béthune, avoué d'Artois; et Elisabeth, mariée à Aubert de Haugest, seigneur de Genlis. Du Chesne (*Histoire de Châtillon*, p. 55) a publié une charte de Gauthier de Châtillon de l'an 1206, laquelle est scellée de son sceau et de celui de sa femme. Or, on voit par le dernier que les dames prenaient alors le surnom de leurs maris, et scellaient de leurs armes.

GUI II.

1219. Gui II, successeur de Gauthier de Châtillon, son père, dans le comté de Saint-Pol, eut de plus la ville de Pont-Sainte-Maxence et quelques autres terres qu'il partagea avec Hugues, son frère. Il épousa, l'an 1223, Agnès, fille de Mahaut, comtesse de Nevers, et d'Hervé IV, baron de Donzi, de Gien, de Saint-Aignan et du Perche Gouet. Agnès avait d'abord été destinée au prince Philippe, fils aîné de Louis de France (depuis, le roi Louis VIII) : mariage qui n'eut pas lieu par la mort de Philippe, arrivée l'an 1218. Avant d'épouser Agnès, Gui et Hugues, son frère, passèrent un traité avec le roi Philippe Au-

guste, par lequel ils lui cédèrent la ville de Pont-Sainte-Maxence avec ses droits et appartenances, au moyen de quoi ce monarque leur remit le droit de rachat qui lui était dû pour le comté de Nevers. (Du Chesne, *Histoire de la maison de Châtillon*, p. 70.) Gui et Hugues, dès le tems de leur père, étaient en état de guerre avec le comte de Champagne, auquel ils refusaient le service pour les terres qu'ils tenaient de lui. Enfin l'an 1224, par lettres du mois de mai, ils consentirent de s'en rapporter à des arbitres touchant les dégâts qu'ils avaient faits en Champagne, reconnaissant d'avance qu'ils étaient hommes-liges de ce comté, jurant de remettre au comte Thibaut leurs forteresses à grande et à petite force, et s'obligeant à le défendre envers et contre tous, excepté le roi de France, l'évêque de Paris et le comte de Nevers; à quoi le comte Gui ajouta qu'au cas que le comté de Nevers lui échût, il le reprendrait du comte de Champagne pour ce qui en relevait de lui. (*Liber principum*, fol. 341 et 342.) Gui se croisa, l'an 1226, contre les Albigeois, et se trouva la même année au siége d'Avignon, où il donna des preuves éclatantes de sa valeur. Il y fut tué d'un coup de pierre lancée d'un mangonneau vers la mi-août, emportant dans le tombeau les regrets du roi Louis VIII, qui était à ce siége. Son corps, par ordre de ce prince, fut mis dans un cercueil de plomb, et porté au prieuré de Longueau, près de Châtillon. Il eut d'Agnès, sa femme, décédée l'an 1224, Gaucher, baron de Donzi, de Saint-Aignan, du Perche-Gouet, etc., qui fut tué en Egypte, l'an 1250, à l'âge de vingt-six ans, sans laisser d'enfants de sa femme, Jeanne, fille de Philippe Hurepel, comte de Clermont en Beauvaisis et de Boulogne; et Yolande, mariée avec Archambaud X, sire de Bourbon.

HUGUES V.

1226. Hugues, fils aîné, comme il le déclare lui-même dans plusieurs de ses chartes, de Gauthier de Châtillon et d'Elisabeth, sénéchal de Champagne et seigneur de Troissi et de Créci, prétendit succéder à Gui, son frère, dans le comté de Saint-Pol, à l'exclusion de Gaucher, fils de ce dernier. La raison sur laquelle il fondait cette exclusion, était qu'Elisabeth, mère de Gui et de Hugues, vivait encore, et que la représentation n'a point lieu dans la coutume d'Artois, qui régit le comté de Saint-Pol. L'affaire demeura en souffrance l'espace d'environ deux ans, pendant lesquels Hugues s'abstint de prendre le titre de comte de Saint-Pol. C'est ce que l'on voit par ses chartes, et spécialement par celle qu'il donna, au mois de juillet 1227, pour confirmer la commune de Saint-Pol, accordée par son aïeul : *Ego*, dit-il en tête, ***Hugo de Castellione*, *filius comitis S. Pauli***. (Turpin, p. 122.) Enfin, l'an 1228, son droit étant éclairci, Hugues commença à se qualifier comte de Saint-Pol. Le roi Louis VIII ayant laissé en mourant l'héritier du trône en bas âge, Hugues entra dans la confédération de plusieurs grands du royaume contre la régence de la reine Blanche. Il assista, l'an 1229, Philippe, comte de Boulogne, dans l'irruption qu'il fit sur les terres de Thibaut, comte de Champagne, partisan de cette princesse. Mais Thibaut et Ferraud, comte de Flandre, son allié, vinrent par représailles faire le dégât dans le comté de Saint-Pol. Ils ne le firent pas néanmoins impunément; car la chronique d'Andre rapporte que Ferrand étant venu attaquer le château de Frevanche dans le Ternois, fut si bien reçu, que presque toute sa troupe fut taillée en pièces, et lui-même n'échappa que par la fuite. Hugues cependant fut obligé, l'année suivante, de faire sa paix avec la régente. L'an 1230, il devint comte de Blois par son mariage avec Marie, fille de Gauthier d'Avène et de Marguerite, comtesse de Blois. Il fut, l'an 1234, de l'expédition du roi saint Louis en Bretagne. L'an 1235, il reçut de l'empereur Frédéric II une lettre par laquelle ce prince lui mandait de venir le trouver au jour et au lieu que ses messages lui indiqueraient, pour lui faire cortége à son entrée à Lyon, où nous sommes résolus, disait-il, de nous rendre, afin de nous laver, devant le concile, des infamies que le pape nous impute. (Turpin, *ibid.* p. 130.) On ignore de quel droit l'empereur citait auprès de sa personne le comte de Saint-Pol, qui n'était nullement son vassal. Quoi qu'il en soit, le voyage n'eut point lieu et l'empereur ne comparut point au concile. Le sire de Joinville, parlant des seigneurs qui accompagnèrent, en 1241, le roi saint Louis dans son expédition contre les comtes de la Marche, met de ce nombre le comte de Saint-Pol, et dit qu'il fut du grand festin que ce monarque donna en passant à Saumur : *Et si servait à la Royne le conte de Bouloigne...... et le bon conte de Saint-Pol.*

Hugues, l'an 1247, fut l'un des quatre seigneurs que la noblesse de France choisit pour chefs de la confédération qu'elle forma pour se défendre contre les atteintes que le clergé portait à sa juridiction. (*Voyez* Hugues IV, *duc de Bourgogne.*) La même année, Hugues prend la croix pour la Terre-Sainte avec les trois frères de saint Louis et plusieurs autres princes et grands du royaume. Il fit pour cette expédition les plus magnifiques préparatifs, de manière qu'il « n'en parut point, suivant Ma- » thieu-Paris, de plus noble en toute l'armée française, ni de » plus puissant que lui. Car il assembla, ajoute-t-il, cinquante » chevaliers portant bannières, tous braves gens et habiles dans » l'art militaire, dont il était le chef; il fit équiper dans le » royaume d'Ecosse, un navire admirable pour partir avec les » Boulonnais, les Flamands et ceux qu'on nomme vulgairement » d'Avalterre. » Mais étant sur le point de son départ, il tomba malade et mourut le 9 avril 1248. Un chroniqueur le confond avec Gui, son prédécesseur, en disant qu'il fut tué d'un coup de pierre devant Avignon. Il fut enterré dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, diocèse de Meaux, qu'il avait fondée, l'an 1226, avec sa seconde femme. Ceci est tiré de du Chesne, suivi par le père Turpin. Cependant Joinville raconte qu'après l'affaire de la Massoure, du 8 février 1250, étant allé trouver le roi, il vit *Monseigneur Jehan de Waleri, qui vint à li et li dit :* « *Sire,* » *Monseigneur de Chastillon vous prie que vous li donnez* » *l'arriere-garde; et li Roy*, ajoute-t-il, *si fist moult volen-* » *tiers, et puis se mist en chemin* ». Si c'est de Hugues de Châtillon que parle Joinville, comme le pensent les derniers éditeurs de cet historien, il avait donc accompagné le monarque en Egypte; et s'il est vrai qu'il fut enterré à Pont-aux-Dames, il était donc revenu de ce pays-là, ou bien son corps en fut rapporté. Quoi qu'il en soit, Hugues avait épousé en premières noces N. de Bar, fille de Thibaut Ier, comte de Bar-le-Duc, après le décès de laquelle il se remaria, l'an 1225, avec Marie d'Avènes, fille unique et héritière de Gauthier, seigneur d'Avènes et d'autres lieux situés aux Pays-Bas, et de Marguerite, comtesse de Blois. Il épousa en troisièmes noces, l'an 1241 au plus tôt, Mahaut, fille d'Arnoul II, comte de Guines. Du second lit (le premier et le troisième furent stériles) sortirent Jean de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avènes et d'autres lieux; Gui, qui suit, Gauthier, quatrième du nom, seigneur de Châtillon, de Créci, etc.; Hugues de Châtillon, deuxième du nom : Philippine de Châtillon, femme de Thierri de Clèves (et non d'Otton III, comte de Gueldre); et Elisabeth, femme de Gérard le Grand, dit *le Diable*. (Du Chesne, *Hist. de la M. de Châtillon*, L. 3.) A ces enfants, le père Turpin ajoute Béatrix, femme de Guillaume de Dampierre, fils aîné de Guillaume de Dampierre et Marguerite II, comtesse de Flandre. Il apporte en preuve une donation de Gui, qui suit, faite l'an 1264 *ad supplicationem et requestam dilectæ sororis nostræ Beatricis Dominæ de Curtraco, dudum uxoris nobilis viri Willelmi Comitis Flandriæ.* (p. 133.)

GUI III.

Gui III succéda dans le comté de Saint-Pol à Hugues son père, ainsi que dans la terre d'Encre et autres lieux, en vertu de son testament fait en 1246, qui portait ainsi : *Guiox mes fiz*

aura le comté de Saint-Pol et la terre d'Encre, et toute ma terre qui est entre la riviere de Somme et la mer. Jean, comte de Blois, frère aîné de Gui, retint les armes pures de sa maison, qui sont de gueules à trois pals de vair, et obligea Gui d'y ajouter un lambel d'azur à cinq échancrures; ce qui fait encore aujourd'hui les armoiries de la ville de Saint-Pol. Après la mort de Robert de France, comte d'Artois, tué, l'an 1250, à la bataille de la Massoure, Gui épousa MAHAUT DE BRABANT, veuve de ce prince : mariage qui le mit en alliance avec les plus puissants rois et princes de l'Europe. Ce fut du chef de sa femme, qu'après la mort de Mahaut, comtesse de Boulogne, veuve de Philippe Hurepel, comte de Clermont, et celle de Jeanne leur fille, il prétendit au comté de Boulogne. Mais il fut débouté de sa demande par arrêt de l'an 1259. (Voy. *les comtes de Boulogne.*) Il fonda, l'an 1265, de concert avec son épouse, un riche hôpital à Saint-Pol. L'an 1270, il fit le voyage d'outre-mer avec le roi saint Louis, ayant à sa suite trente chevaliers, pour l'entretien desquels le roi lui fournit douze mille livres. En 1276, il fut de l'expédition du roi Philippe le Hardi en Aragon. A son retour, l'an 1277, au mois de mars, le comte de Blois, son frère, lui fit cession de tout ce qu'il possédait en Brabant. (Martenne, *Thes. Anecd.*, T. 1, col. 1136.) Gui marcha, l'an 1288, au secours de Jean Ier, duc de Brabant, neveu de sa femme, contre Renaud, comte de Gueldre, sur lequel il répétait le duché de Limbourg. Il commanda l'armée du duc à la bataille de Voëringen, donnée le 5 juin de cette année, et lui procura une victoire complète par la mort du comte de Luxembourg, cessionnaire de Renaud, qui périt dans la mêlée, et par la prise de ce même Renaud et de l'archevêque de Cologne, qui était venu à son secours. Le comte Gui perdit, le 29 septembre suivant, Mahaut, son épouse, et finit lui-même ses jours le 12 mars 1289. (N. S.) Les deux époux furent inhumés à l'abbaye de Cercamp. De leur mariage sortirent Hugues, qui suit; Gui, qui lui succéda; Jacques, seigneur de Leuze et de Condé, lieutenant-général pour le roi au pays de Flandre; Béatrix, femme de Jean de Brienne, comte d'Eu; et Jeanne, mariée à Guillaume de Chauvigni, seigneur de Châteauroux. Nicolas Spécialis, dans son histoire de Sicile, fait mourir, en 1285, le comte de Saint-Pol devant Roses en Catalogne; et voici en substance comme il raconte la chose. Le roi Philippe le Hardi, apprenant que l'amiral Roger Doria avait fait une descente en Catalogne et commencé le siége de Roses, envoya contre lui le comte de Saint-Pol à la tête de six mille chevaux. Doria se servit d'un stratagème pour faire périr ces troupes. Ayant fait creuser des chaussetrapes depuis le rivage de la mer en allant vers la place, il attira au combat les Français, qui, le voyant fuir presque aussitôt vers ses galères, le poursuivirent et tombèrent dans le piége qui leur était préparé. Alors l'ennemi, revenant sur ses pas, les massacre tous sans distinction de capitaines et de soldats. Le comte de Saint-Pol eut la main droite emportée d'un coup de sabre et en mourut. Sa famille racheta son corps dans la suite pour le prix de sept cents marcs d'argent. Il est à remarquer que l'historien ne dit pas le nom de ce comte de Saint-Pol; et il y a de l'apparence qu'il a seulement voulu parler de quelque seigneur de cette maison, auquel il aura donné improprement le titre de comte.

HUGUES VI.

1289. HUGUES VI, fils aîné de Gui III et son successeur au comté de Saint-Pol, avait épousé, du vivant de son père, BÉATRIX, fille de Gui de Dampierre, comte de Flandre. Il acquit, l'an 1290, de Jeanne de Châtillon, sa cousine, pour la somme de neuf mille livres les terres d'Avênes, de Landrécies, de Guise, de Novion en Thiérache, d'Encre et de Créci. L'an 1292 (N. S.), au mois de janvier, il succéda à la même dans le comté de Blois. Mais comme ses frères, Gui et Jacques, avaient aussi leur part à cet héritage, pour les dédommager il céda le comté de Saint-Pol au premier et les terres de Leuze et de Condé au second. Cet accommodement fut fait à Boulogne le jour de Pâques 1292, par jugement de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, comme suzerain en cette dernière qualité du comté de Saint-Pol, dont la mouvance avait alors changé. (Voy. *les comtes de Blois.*) Hugues, pendant qu'il jouissait du comté de Saint-Pol, fit travailler à un roman dont il existait une copie manuscrite dans la bibliothèque de M. de Thou, sous ce titre : *Ici encomenche li histoire de Kanor et de ses frères, liquel furent fils à noble Cassiodorus, empereur de Constantinople et de Rome, lequel fut engenré en l'empereis Fastige ki fille feu à l'empereur Physens.* L'auteur entame ainsi son discours : *Ha diex, si souffisamment ai esté requis de noble prince Huon de Chastillion, conte de Saint-Pol, par lequel je ne me pourroye mie tenir que, etc.*

GUI IV.

1292. GUI IV, seigneur d'Encre, devenu comte de Saint-Pol par la cession de Hugues VI, son frère, épousa, l'an 1292, MARIE, fille de Jean II, duc de Bretagne. Peu de tems après, le roi Philippe le Bel, dont il était proche parent, le nomma grand-boutillier de France. Il accompagna ce prince, l'an 1297, dans son expédition de Flandre. Il se trouva au siége de Lille, commencé le 23 juin de la même année; et à quatre lieues de là défit les ennemis, secondé par Raoul de Nesle, connétable de France, et par Jacques, son frère, maréchal de l'armée. Il aida aussi Robert II, comte d'Artois, à prendre Calais, Bergues et Bourbourg. Sur la fin de la même année, il fut du nombre des plénipotentiaires nommés par Philippe pour traiter de la paix avec le roi d'Angleterre. Le résultat des conférences tenues à ce sujet ne fut qu'une trève d'un an, pendant laquelle Gui fut député au pape Boniface VIII pour lui remontrer le bon droit que le roi de France avait dans sa querelle avec celui d'Angleterre. Gui, l'an 1299, fut chargé d'une nouvelle ambassade auprès de l'empereur Albert d'Autriche, pour conclure un traité d'alliance entre l'Empire et la France. L'an 1302, il retourna en Flandre par ordre du roi, qui lui donna le commandement d'une partie de ses troupes. Quelques historiens l'accusent d'avoir tourné le dos à la bataille de Courtrai, donnée le 11 juillet 1302, et d'avoir laissé Robert d'Artois, général de notre armée, à la discrétion des ennemis. Le roi n'en était rien moins que persuadé, puisque six jours après cette malheureuse journée il lui envoya des lettres de général pour remplacer Robert d'Artois. Gui s'acquitta dignement de cet emploi dans toutes les occasions, surtout à la bataille de Mons-en-Puelles, livrée le 8 août 1304, dans laquelle il eut la gloire d'avoir sauvé le roi Philippe; en quoi il fut aidé par les comtes d'Evreux, de Valois et de Dammartin. Il assista, l'an 1308, aux noces d'Isabelle de France et d'Edouard II, roi d'Angleterre, qui furent célébrées à Boulogne, et où se trouvèrent quatre rois et trois reines. Le roi Louis Hutin lui donna, l'an 1314, la ville et prévôté de Dourlens avec deux mille livres de rente pour l'aider à vaquer aux affaires de l'état. Ce prince, par son testament fait au mois de juin 1316, le nomma son exécuteur testamentaire. Philippe le Long, successeur du roi Louis, hérita de son estime et de sa confiance envers le comte de Saint-Pol. Mais Gui n'en jouit pas long-tems, étant mort le 6 avril 1317. Il fut inhumé à Cercamp sous une tombe de marbre, élevée de cinq pieds, sur laquelle on voit sa statue et celle de sa femme, décédée le 5 mai 1339. Une tache dans la vie du comte Gui, c'est qu'il fut un des promoteurs de la condamnation d'Enguerand de Marigni. De son mariage il eut Jean, qui suit; Jacques, seigneur d'Encre; Mahaut, mariée, au mois de juin 1308, à Charles de France, comte de Valois; Isabelle, alliée à Guillaume, sire de Couci; Béatrix, femme de Jean de Flandre, vicomte de Châteaudun; Marie, femme d'Aymar de Valence, de la maison de Lusignan; Eléonore, femme de Jean Malet, issu des comtes d'Alençon, seigneur de Graville, de Sées et de Bernai; Jeanne, mariée à Miles de Noyers, seigneur de Maizi; et deux autres filles. Le comte Gui jouissait du droit de faire battre monnaie

noire et blanche. Le père Turpin rapporte le bail qu'il fit, l'an 1306, à Jehannin Tadin de Lucques, pour *faire et ouvrer de la monnoie par tout le comté de Saint-Pol pendant le cours de dix-huit mois.* L'empreinte de cette monnaie était une croix avec une fleur de lys à chaque angle, et dans le contour ces mots : *Guido comes ;* sur le revers, une gerbe d'avoine, ancien emblême des comtes de Saint-Pol, avec ces mots dans le contour : *Moneta S.-Poli.*

JEAN DE CHATILLON.

1317. Jean de Chatillon, successeur de Gui, son père, au comté de Saint-Pol et en la vicomté de Dourlens, fut employé au maniement des finances et en diverses négociations sous le roi Philippe de Valois. Il accompagna ce prince, en 1340, dans son expédition de Flandre. L'histoire depuis ce tems ne fait plus mention de lui, et l'on ignore le tems précis de sa mort, qui devança l'an 1344. On fait l'éloge de sa piété. De Jeanne de Fiennes, son épouse, fille de Jean et d'Isabelle de Luxembourg, il eut Gui, qui suit, et Mahaut, qui remplaça Gui. (Du Chesne, *Maison de Châtillon.*)

GUI V.

1344 au plus tard. Gui V succéda en bas âge à Jean, son père, sous la tutelle de Jeanne, sa mère, qui, s'étant remariée avec Jean de Landas, partagea cette fonction avec lui. Etant en âge de porter les armes, il accompagna le connétable, Robert de Fiennes, son oncle, dans plusieurs entreprises qu'il fit durant la captivité du roi Jean. Il se distingua, au mois de septembre 1358, à la défense d'Amiens, que les Navarrois voulaient surprendre au moyen des intelligences qu'ils y avaient, et dont ils avaient déjà pris un des faubourgs avec une partie de la ville. *Moult acquirent*, dit Froissart, *le conestable de France et le jeune comte de Saint-Pol, grant grace parmi le pays de Picardie, du secours qu'ils avoient fait à ceux d'Amiens.* Gui pour sa récompense ayant été fait lieutenant de roi en Picardie, Vermandois et Beauvaisis, destitua, le 30 novembre de la même année, les maire, prévôt et échevins d'Amiens, comme suspects d'attachement au roi de Navarre, et en fit élire d'autres à leurs places. (*Cartul. de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens.*) L'an 1360, Gui ayant été du nombre des otages envoyés en Angleterre pour la délivrance du roi, il y mourut la même année sans laisser d'enfants de Jeanne de Luxembourg, sa femme.

MAHAUT et GUI VI.

1360. Mahaut, sœur de Gui V, lui succéda au comté de Saint-Pol avec Gui de Luxembourg, châtelain de Lille, qu'elle avait épousé vers l'an 1354 ; mariage qui fit passer le comté de Saint-Pol dans la maison de Luxembourg. Gui, qui est le VIe de son nom parmi les comtes de Saint-Pol, servit d'otage comme son prédécesseur pour la délivrance du roi Jean, et en cette qualité fut conduit en Angleterre. L'an 1364, par lettres données à Paris dans le mois d'octobre, le roi Charles V le gratifia d'une rente de quatre cents livrées de terre à prendre sur la seigneurie de Crevecœur en Cambresis. (*Rec. de Colbert*, vol. 29, fol. 151.) Il fut créé, l'an 1367, comte de Ligni en Barrois par lettres du roi Charles V, données au mois de septembre. La guerre s'étant rallumée, l'an 1369, entre la France et l'Angleterre, il fut envoyé par le roi Charles V avec Hugues de Châtillon pour mettre le Ponthieu sous la main de sa majesté. Ils n'éprouvèrent de résistance qu'à Pont-de-Remi. La place fut emportée de force, après quoi tout se soumit. (Voy. *les comtes de Ponthieu.*) Gui continua de signaler sa valeur, comme il avait fait jusqu'alors en différentes occasions, dont la dernière fut la bataille de Baëswieder, donnée le 22 août 1371, entre Wenceslas, duc de Brabant, son parent, et le duc de Juliers. Il y perdit la vie en combattant pour le premier. Une ancienne chronique de Brabant, écrite en langue vulgaire, raconte que Gui ayant été trouvé encore vivant parmi les morts, un soldat l'acheva, quoiqu'il se fit connaître en criant, *Simpol! Simpol!* et se vanta ensuite de cette barbarie comme d'une belle action ; mais qu'il eut bientôt lieu de s'en repentir, le général, pour sa récompense, l'ayant fait pendre. Gui laissa de Mahaut, son épouse (morte en 1378), Waleran, qui suit ; Robert, mort jeune ; Jean, seigneur de Beaurevoir, qui continua sa ligne masculine ; Pierre, qui devint évêque de Metz, puis cardinal, mourut à l'âge de dix-huit ans en odeur de sainteté, l'an 1387, et fut canonisé par Clément VII ; André, qui fut évêque de Cambrai ; Marguerite, mariée 1° à Pierre d'Enghien, comte de Liche, 2° à Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut ; Marie, femme, 1° de Jean de Condé, seigneur de Moriammez, 2° de Simon, comte de Salm ; et Jeanne, dont il sera parlé ci-après.

WALERAN.

1371. Waleran succéda en bas âge, avec le consentement et sous la tutelle de sa mère, à Gui, son père, dans le comté de Saint-Pol, le comté de Ligni, la châtellenie de Lille et la seigneurie de Bouchain. Tout jeune qu'il était, il avait accompagné son père dans son expédition du Ponthieu, et avait été fait chevalier au siége de Pont-de-Remi. Il s'était trouvé ensuite à la bataille de Baeswieder, où il avait été fait prisonnier par Gilbert, sire de Viane, qui de sa rançon fit bâtir à Viane une tour qui fut nommée de Saint-Pol, et par corruption Simpol. (*Pontanus.*) L'an 1374, étant en Picardie pour le service du roi, il tomba entre les mains du parti anglais, et fut conduit en Angleterre. Il offrit une grosse rançon pour sa délivrance : mais le roi d'Angleterre la refusa, et proposa au roi de France de l'échanger avec le captal de Buch, alors prisonnier de guerre à Paris. Le roi Charles V étant résolu de ne pas relâcher ce général, le plus habile et presque le seul grand capitaine qui fût alors parmi les Anglais, le comte de Saint-Pol demeura en Angleterre, mais avec une grande liberté. C'était, dit le père Daniel, un seigneur bien fait, adroit à tous les exercices du corps et dans le maniement des armes, enjoué dans la conversation, et qui, par tous ces beaux endroits, mérita de plaire beaucoup à la princesse Mathilde de Courtenai (appelée Jeanne par Walsingham), sœur utérine du roi Richard II. Elle était elle-même une des plus belles personnes de l'Europe. Le comte répondit à ses inclinations. La haute naissance de Waleran et les grands biens qu'il possédait, en faisaient un parti qui n'était pas indigne de Mathilde. Le mariage fut conclu, et la rançon du comte réglée à cent mille francs (1), dont on devait lui remettre la moitié quand il épouserait la princesse. On lui donna la liberté de passer en France pour mettre ordre à ses affaires, et rapporter dans l'année les cent mille francs. Mais à son arrivée en France, l'an 1379, on lui fit un crime à la cour de ce qu'étant vassal de la couronne, il avait traité de mariage avec une princesse anglaise sans la permission du roi (2). On prétendit même avoir des preuves qu'il s'était engagé à livrer au roi d'Angleterre quelques-unes des forteresses qu'il avait aux Pays-Bas. Le comte, s'apercevant qu'il n'y avait point de sûreté pour

(1) Les francs étaient d'or fin, et de la taille de 63 au marc ; ainsi 120,000 devaient peser 1904 marcs seize vingt-unièmes, et à raison de 828 liv. 12 sous le marc, produiraient aujourd'hui un million cinq cents soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq livres quatorze sous trois deniers.

(2) Si l'on en croit l'auteur ingénieux des portraits des rois de France (T. II, p. 169), saint Louis, après la victoire de Taillebourg, fit un édit dans une assemblée générale, par lequel il était défendu aux seigneurs français d'épouser des filles étrangères sans la permission du souverain. « Par un » autre édit, ajoute-t-il, il fut statué que ceux qui avaient des fiefs en » France et en Angleterre, choisiroient auquel des deux rois ils vouloient » rendre hommage, et qu'ils ne pourroient plus les conserver en même tems ». On ne connait point de recueil des ordonnances de nos rois où se rencontrent ces deux édits.

lui en France, s'échappa secrètement et retourna en Angleterre, où le mariage se fit à Windsor dans l'octave de Pâques de l'an 1380, selon Thomas Walsingham. Quelque tems après, il repassa la mer; mais n'osant paraître sur les terres du roi, qui avait fait saisir ses châteaux, il se retira dans le domaine du comte de Moriammez, son beau-frère, et y resta jusqu'à la mort de Charles V. Dès que ce monarque eut fermé les yeux, Waleran fit solliciter sa grâce auprès de son successeur, et l'obtint par le crédit des princes. Mais non content de son rétablissement, il voulut satisfaire sa vengeance en cherchant à perdre celui à qui il attribuait la longue durée de sa disgrâce. C'était Bureau de la Rivière, premier chambellan, ministre et favori du feu roi. Il l'accusa d'intelligence avec les Anglais, et s'offrit d'en fournir la preuve. L'accusation fit impression sur l'esprit du roi, qui dépouilla la Rivière de sa charge. Mais Clisson, qui était redevable à l'accusé de l'épée de connétable, les ducs de Bourgogne et de Berri, et d'autres seigneurs, parlèrent si efficacement en sa faveur, que peu de tems après il fut rétabli.

L'an 1391, après avoir inutilement répété des sommes que son père avait prêtées à Wenceslas, roi de Bohême, son parent, depuis empereur, Waleran entre à main armée, pour se faire justice, dans le Luxembourg, où il brûle cent vingt villages. Mais le comte de Castinac, étant venu à sa rencontre, le bat et le chasse du pays avec une si grande perte, qu'il ne fut pas tenté d'y revenir. Waleran, l'année suivante, accompagna le roi Charles VI dans sa malheureuse expédition de Bretagne. Il était, selon Froissart, du nombre de ceux qui blâmaient cette entreprise, et il avisa, avec les seigneurs qui pensaient comme lui, aux moyens de la rompre. S'étant rendu, l'an 1396, à Londres, en qualité d'ambassadeur, pour y traiter de la paix, il engagea le roi Richard à venir conférer avec le roi de France entre Ardes et Calais. Le 30 décembre de la même année, il fut nommé gouverneur de la république de Gênes, qui s'était donnée à la France. Il se rendit, le 18 mars suivant, en ce pays; mais il y fit peu de séjour, la peste, qui suivit de près son arrivée, l'ayant obligé d'en sortir. Un moderne prétend que les mécontentements occasionés par ses galanteries furent la véritable cause de sa retraite. L'an 1398, pour venger la mort de son père, tué à la bataille de Baesweider, il va se mettre avec trois cents chevaux à la tête des Brabançons ligués avec les Liégeois dans la guerre que ceux-ci faisaient au duc de Gueldre et de Juliers. Il les conduit sur le territoire de cette dernière ville, qu'il oblige à se racheter du pillage et de l'incendie, moyennant une grosse somme.

L'an 1401, au mois d'août, Waleran arrive à Leulinghen, près de Calais, pour recevoir la reine Isabelle de France, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, que les Anglais renvoyaient au roi Charles VI, son père. Il fut revêtu, l'an 1402, de la charge de grand-maître des eaux et forêts, l'une des principales de la couronne. La déposition du roi Richard II, suivie d'une mort tragique, excita le comte de Saint-Pol, son beau frère, à la vengeance. Après avoir envoyé au nouveau monarque anglais un cartel de défi, daté du 10 février 1402 (V. S.), il alla faire une descente dans l'île de Wight, d'où il fut repoussé par les habitants. Mais, à son retour, il se donna la satisfaction de faire planter de nuit, à la porte de Calais, une grande potence où il fit pendre en effigie, avec les armes renversées, le comte de Sommerset, frère du roi Henri IV, et gouverneur de la place. La France était alors en trêve avec l'Angleterre. Lorsque celle-ci demanda raison de ces hostilités et de ces insultes, le ministère français se contenta de les désavouer. Les Anglais ravagèrent le Boulonnais et les autres terres voisines de Calais, sous prétexte que les terres du comte de Saint-Pol y étaient situées. Pour ne pas violer la trêve, on laissa le soin à Waleran de se défendre. Cette guerre dura deux ans, et finit par un notable échec que le comte de Saint-Pol reçut. L'an 1408, il marcha au secours de l'évêque de Liége contre ses sujets révoltés, et contribua à la victoire remportée sur eux par ce prélat dans la plaine d'Othey, le 22 septembre de la même année. Il fut nommé, l'an 1409, avec les comtes de la Marche et de Vendôme, pour travailler au rétablissement des finances, qui étaient dans la plus grande confusion. Mais les travaux de ces censeurs et réformateurs de l'état n'aboutirent qu'à la ruine des financiers, qui furent dépouillés, et le peuple ne fut point soulagé.

L'an 1410, le duc de Bourgogne, dont le comte de Saint-Pol était partisan, le fit nommer, le 29 octobre, gouverneur de Paris, à la place du duc de Berri, qu'on avait dépouillé de cette charge. Ce fut Waleran qui, l'année suivante, forma dans la capitale cette fameuse milice bourgeoise, composée de cinq cents bouchers ou écorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons et les Thitberts, propriétaires de la grande boucherie de Paris. L'histoire n'a pas oublié les excès auxquels ces furieux se portèrent, et dont le récit fait horreur. L'an 1412 (N. S.), ce même duc de Bourgogne, ayant fait ôter la charge de connétable à Charles d'Albret, la fit encore donner à Waleran, qui en fit hommage-lige au roi le 5 mars; car les grands offices étaient encore alors tenus en fiefs. (Brussel, p. 632.) Waleran, le 10 mai suivant, battit l'armée des Armagnacs en Basse-Normandie, près du château de Saint-Remi-au-Plain, dont elle s'efforçait de faire lever le siége, après quoi il prit la ville et le château de Domfront. (Monstrelet.) Le duc de Bourgogne ayant été contraint, l'an 1413, de se retirer de Paris, cette disgrâce entraîna celle du comte de Saint-Pol, à qui le roi fit redemander l'épée de connétable, pour la rendre à Charles d'Albret. Waleran, par le conseil du duc de Bourgogne, la refusa, et envoya le comte de Conversan, son neveu, vers le roi, pour lui faire agréer ses excuses. Néanmoins il ne voulut point prendre les armes pour l'un ni pour l'autre parti. L'an 1415 (et non 1413, comme le marque le P. Anselme), Waleran étant au château d'Ivoi dans le Luxembourg, dont Antoine, duc de Brabant, son gendre, l'avait fait gouverneur, il y tomba malade, et y mourut le 19 avril, sans laisser d'enfants de ses deux femmes, dont la seconde, Bonne, fille de Robert, duc de Bar, qui lui avait apporté en dot la seigneurie de Nogent-le-Rotrou (*Mss. de Coislin*, n° 155), mourut l'an 1402. Il avait eu de la première, Jeanne, châtelaine de Lille, mariée, l'an 1402, à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, morte le 12 août 1407. Agnès de Brie, sa maîtresse, le fit aussi père d'un bâtard nommé Jean Hennequin, célèbre dans l'histoire du quinzième siècle, et mort l'an 1466. (Viguier, Sainte-Marthe, Moréri.)

PHILIPPE DE BOURGOGNE.

1415. Philippe, second fils d'Antoine, duc de Brabant, et de Jeanne de Luxembourg, fille unique de Waleran, né le 25 juillet 1404, succéda à son aïeul maternel dans le comté de Saint-Pol et dans celui de Ligni, sous la tutelle de Jean, duc de Bourgogne, frère de son père. Il fut du nombre des seigneurs qui signèrent, le 30 juin 1419, pour le duc son oncle, à Poilli-le-Fort, entre Melun et Corbeil, le traité conclu par ce prince avec le dauphin, pour rétablir le calme dans l'état. La même année, le roi Charles VI, partant de Paris sur la fin de novembre pour aller s'opposer aux Anglais, nomme Philippe gouverneur ou capitaine de la ville en son absence. Mais, au mois de décembre de l'année suivante, le roi d'Angleterre, maître de Paris, lui ôta cet emploi pour le donner au duc de Clarence. (*Voyez* Charles VI.) L'an 1421, appelé par la noblesse de Brabant, mécontente de la conduite du duc Jean, son frère, il se rend dans ce pays pour en prendre la régence. Jean de Bavière, qui aspirait au même emploi, lui cède la place, et fait une paix simulée avec lui; mais il travaille sous main à le supplanter dans l'esprit du duc, et y réussit. De retour en ses terres au bout de dix-huit mois, Philippe est renvoyé, l'an 1423, en Brabant, avec le bâtard de Saint-Pol, par Philippe, duc de Bourgogne, son cousin, pour secourir son frère, à qui le duc de Glocestre

disputait ses états les armes à la main. La dévotion aux lieux où s'est opérée notre rédemption, s'étant emparée de son esprit, il se rend, l'an 1427, à Rome, pour consulter le pape sur le dessein qu'il a de les aller visiter. Le pape n'est pas d'avis qu'il entreprenne un si long pèlerinage. Il retourne sur ses pas, et dans la route il apprend la mort de Jean, duc de Brabant, son frère, décédé, le 17 avril, sans enfants. A cette nouvelle, il part en diligence pour Louvain, où il est inauguré duc de Brabant dans le mois suivant. (Voyez *les ducs de Brabant.*) Philippe ne jouit pas long-temps de cette succession, étant mort lui-même sans alliance le 4 août 1430, selon les historiens, ou le 15 octobre 1429, suivant un registre du parlement. On crut qu'il avait été empoisonné; mais, à l'ouverture de son corps, on lui trouva un abcès dans le foie.

JEANNE.

1429. JEANNE, fille de Gui de Luxembourg et de Mahaut de Châtillon, comte et comtesse de Saint-Pol, et sœur du comte Waleran, se mit en possession, après la mort de Philippe, de tout ce qui lui avait appartenu du côté maternel, et notamment des comtés de Saint-Pol et de Ligni, où elle plaça des gouverneurs en son nom. Ses neveux ne formèrent aucun obstacle à sa prise de possession, parce que la représentation, comme on l'a déjà remarqué ci-devant, n'a point lieu dans la coutume d'Artois et les pays qu'elle régit. Mais comme elle était avancée en âge, et n'était point mariée, bientôt après elle fit donation de tous ces domaines à Jean de Luxembourg, son neveu, petit-fils, par Jean son père, de Gui et de Mahaut, pour en jouir après son décès. Ce moment ne tarda pas d'arriver. Mais Pierre, frère aîné de Jean, réclama contre la donation, prétendant que son cadet n'avait pu être avantagé avant lui. Jean, pour apaiser son frère, lui céda le comté de Saint-Pol, et la bonne intelligence par là fut rétablie entre eux.

PIERRE Ier.

1431 ou environ. PIERRE Ier, comte de Conversan et de Brienne, fait chevalier de la Toison d'or à la création de cet ordre au mois de janvier 1430, prit possession du comté de Saint-Pol, que Jean, son frère, lui avait cédé. L'an 1433, le duc de Betfort, son gendre, soi-disant régent du royaume de France, lui donna la conduite d'un corps d'armée pour aller reprendre Saint-Valeri en Ponthieu sur les Français, qui venaient de l'emporter par escalade. Il réussit dans cette expédition; la place lui ouvrit ses portes après trois semaines de siége. Mais il mourut de la peste à Rambures le 31 août de la même année. Pierre avait épousé MARGUERITE DE BAUX D'ANDRIA (morte en 1469), dont il eut Louis, qui suit; Thibault, duquel sont descendus les seigneurs de Fiennes et les vicomtes de Martigues; Jacques, seigneur de Richebourg; et deux autres fils; Jacqueline, mariée, en 1433, à Jean d'Angleterre, duc de Betfort, puis à Richard Donderville, seigneur de Rivières; Isabelle, femme de Charles Ier, comte du Maine; Catherine, troisième femme d'Artus de Bretagne, comte de Richemont.

LOUIS.

1433. LOUIS, fils aîné de Pierre de Luxembourg, lui succéda, à l'âge de quinze ans, dans le comté de Saint-Pol et dans celui de Conversan, dans la châtellenie de Lille, et autres domaines, sous la tutelle de Jean de Luxembourg, comte de Ligni, son oncle. Conduit par son tuteur, grand partisan des Anglais, il entra, l'an 1434, dans le Laonnais avec cinq mille combattants, et mit tout à feu et à sang jusqu'aux portes de Laon. On fit, dans un combat qui se livra près cette de ville, plusieurs prisonniers qui furent massacrés. Le comte de Ligni en fit tuer quelques-uns par son neveu, *lequel*, dit Monstrelet, *y prenoit grand plaisir*: c'était vraisemblablement pour l'accoutumer au carnage. Quel plan d'éducation! s'écrie judicieusement M. Villaret. L'an 1435, il se trouva avec ce même tuteur à la célèbre assemblée d'Arras, et tous deux, par attachement pour les Anglais, refusèrent de jurer le traité qui y fut conclu entre le roi Charles VII et le duc de Bourgogne. Le roi, l'an 1440, faisant emmener l'artillerie de Tournai à Paris, les gens du comte de Saint-Pol eurent la témérité d'enlever ce convoi. La Hire, Chabannes et Rohaut, reçurent ordre à cette nouvelle d'entrer sur les terres du comte, qu'ils ravagèrent. La comtesse-douairière de Saint-Pol étant venue trouver le monarque à Laon, fit la paix de son fils, à condition qu'il ferait hommage et serment de fidélité au roi, tant pour ses terres que pour celles qu'il tenait par la comtesse sa femme, et lui remettrait pour garant de sa foi la ville de Marle. Le comte s'étant rendu à la cour pour s'acquitter de cet engagement, y reçut un favorable accueil. Dès-lors il rompit ses liaisons avec l'Angleterre, et travailla efficacement à délivrer entièrement la France de sa tyrannie. Ce fut lui qui acheva de chasser les Anglais de la Normandie, par la prise d'Harfleur, qui capitula le 24 décembre 1449. Il y entra, le premier janvier suivant, accompagnant le roi, sous les ordres duquel il en avait fait le siége. Froissart rapporte que le chanfrein (armure de la tête) de son cheval de bataille était estimé trente mille écus. Plusieurs villes des autres provinces, avec le secours qu'il y porta, secouèrent le joug de ces dangereux ennemis. Il marcha, l'an 1452, au secours du duc de Bourgogne contre les Gantois révoltés. Son attachement à ce prince le fit entrer, l'an 1465, dans la ligue qui avait pour prétexte le bien public, d'où elle tira son nom. La même année, le roi Louis XI étant à Tournai, le comte de Saint-Pol, après bien des délais, vint lui faire hommage des terres qu'il tenait de la couronne. Le roi, dans cette rencontre, fit tout son possible pour l'attirer à son service et le détacher de celui de Charles, comte de Charolais, auquel il était entièrement dévoué; mais il ne put rien gagner.

L'an 1465, le comte de Saint-Pol, à la tête de trois cents hommes d'armes, de quatre cents archers et de plusieurs seigneurs, va joindre l'armée de la ligue, dont il commanda l'avant-garde à la bataille de Montlhéri, donnée le 16 juillet. Louis, voulant gagner à quelque prix que ce fût le comte de Saint-Pol, lui donna, le 5 octobre suivant, l'épée de connétable; et pour ôter au comte de Charolais toute méfiance à cet égard, il feignit d'accorder à son favori cet honneur en sa considération. Le comte de Saint-Pol, attaché au roi par sa place, continua de se ménager avec le comte de Charolais jusqu'à la mort du vieux duc de Bourgogne, Philippe le Bon. On le vit même servir dans l'armée de ce prince contre les Liégeois, comme son feudataire, à raison des terres qu'il possédait en Picardie et aux Pays-Bas. Mais Charles étant devenu duc de Bourgogne, le connétable se déclara hautement pour le roi dans les démêlés de ce monarque avec le duc. L'an 1470, au mois de décembre, il enlève à ce dernier, sans coup férir, la ville de Saint-Quentin, qu'il garda pour lui; et au commencement de l'année suivante, il engage par ses émissaires la ville d'Amiens à se donner au roi. Mais comme il trouvait son avantage à continuer la guerre, il traversa sous main les projets d'accommodement qui furent proposés.

L'an 1474, le roi et le duc, s'apercevant que le connétable trahissait également leurs intérêts dans la vue de se rendre indépendant de l'un et de l'autre, se concertent pour le perdre. La chose fut conclue par les ambassadeurs des deux princes aux conférences de Bouvines, où, par traité signé de part et d'autre, les deux princes convinrent de déclarer à son de trompe le connétable, leur ennemi commun, criminel de lèse-majesté, coupable de félonie, promettant que celui des deux qui le ferait arrêter le premier, le ferait mourir huit jours après ou le rendrait à l'au-

tre pour en faire briève justice. Mais le roi n'ayant pas voulu ratifier le traité, les signatures furent rendues par les ambassadeurs de Bourgogne. Le connétable, instruit de l'orage qui le menaçait, demande une entrevue avec le roi pour se justifier. Elle est accordée. On convient d'un pont sur une petite rivière entre la Fère et Noyon pour le rendez-vous. Le connétable y vient accompagné de trois cents hommes d'armes, et a la hardiesse de faire mettre une barrière entre le roi et lui. Il parle pour sa défense en peu de mots. Le roi lui promet d'oublier le passé, après quoi l'on se sépare. Mais l'insolence avec laquelle le connétable avait paru devant son maître, laissa une profonde plaie dans le cœur de ce monarque. Le connétable, qui connaissait le caractère vindicatif du roi, chercha son salut dans l'intrigue et la fourberie. Il engage le roi d'Angleterre, Edouard IV, son neveu, à faire une descente en Picardie, et lui promet le secours du duc de Bourgogne, qu'il détermine en effet à seconder cette entreprise. Mais la chose n'eut pas le succès qu'il espérait. Louis XI s'accommode avec le roi d'Angleterre, à qui le duc de Bourgogne avait manqué de parole, et l'engage à s'en retourner. Le connétable, voyant ce coup manqué, dépêche au roi son secrétaire pour lui persuader qu'il est ennemi du duc. La conversation est rendue à ce dernier, qui jure la perte du connétable. Entrevue du roi et du duc à Soleure dans le Luxembourg le 13 septembre 1475. Ils y signent un traité par lequel ils promettent de se livrer réciproquement leurs ennemis communs, à la tête desquels ils mettent le connétable. Celui-ci demeurait cantonné à Saint-Quentin, dont il avait fait sa place d'armes. Le roi marche contre cette ville, où le connétable ne juge pas à propos de l'attendre. Il se réfugie sur les terres du duc, après lui avoir promis de lui remettre toutes ses places de Picardie, et arrive à Mons. Le duc, occupé pour lors au siége de Nanci, donne ordre de l'arrêter; puis, sur les instances du roi, il le fait remettre, par son chancelier Hugonet, entre les mains du bâtard de Bourbon. Le connétable, amené à Paris, est enfermé, le 27 novembre 1475, à la Bastille. On instruit son procès, et par arrêt du parlement, rendu le 19 décembre suivant, il est condamné à perdre la tête en place de Grève: supplice qu'il souffrit avec beaucoup de constance et de résignation. Telle fut la fin de cet homme en qui tout était grand, dit le P. Daniel, l'esprit, le courage, l'habileté dans la guerre, la naissance, les honneurs, les richesses, l'ambition. Son corps fut enterré aux Cordeliers. Le roi céda au duc de Bourgogne, comme on en était convenu, les villes de Saint-Quentin, de Ham, de Bohain, avec les trésors du connétable, et hérita pour sa part des terres que ce malheureux seigneur possédait en France; mais ensuite il les donna, pour la plupart, au maréchal de Gié. Louis de Luxembourg avait épousé, 1°, le 16 juillet 1435, à Bohain, Jeanne de Bar, comtesse de Soissons, vicomtesse de Meaux, fille unique de Robert de Bar, morte en 1462; 2°, l'an 1466, le premier août, Marie, fille de Louis, duc de Savoie, sœur de la reine Charlotte, femme de Louis XI, décédée l'an 1475, quelques mois avant son époux. Du premier lit il eut Jean, comte de Soissons et de Marle, tué dans l'armée du duc de Bourgogne, le 22 juin 1476, à la bataille de Morat; Pierre, qui suit; Antoine, qui portait le titre de comte de Rouci quoiqu'il n'eût pas la terre, et tige des comtes de Brienne; Charles, évêque de Laon; Jacqueline, femme de Philippe, sire de Croi et comte de Porcien; Hélène, mariée à Janus, comte de Genève; Philippe, abbesse de Moncel. Du second lit vinrent Louis, comte de Ligni, Prince d'Andrie et grand-chambellan de France, mort le 31 décembre 1503; et Jeanne, religieuse.

PIERRE II.

Pierre II, second fils de Louis de Luxembourg, fut appelé comte de Brienne du vivant de Jean, son aîné. Mais après la mort de celui-ci, qui fut tué, comme on l'a dit, à la bataille de Morat, il prit les titres de comte de Saint-Pol, de Marle, de Soissons, etc.; titres qui furent sans réalité, Pierre n'ayant jamais joui des domaines de son père situés en France, tant à cause de la confiscation, que parce qu'il était au service du duc de Bourgogne. Pierre étant à Gand, l'an 1477, après la mort du duc de Bourgogne, contribua beaucoup à soulever les Gantois contre le chancelier Hugonet, et à le faire condamner à mort. Le motif qui le fit agir en cette occasion, fut le ressentiment de la mort de son père, dont Hugonet avait été cause en exécutant trop précipitamment l'ordre que le duc de Bourgogne lui avait envoyé de le livrer aux commissaires de Louis XI; ordre qu'il avait révoqué trois heures après. La même année 1477, la princesse Marie, fille et héritière du duc Charles, cède et transporte, par acte du 20 août, aux enfants du connétable *tous droits, causes et actions que le feu duc son Pere et elle pourroient avoir, soit à titre de confiscation, ou à titre de dons et transport du roi auparavant ou depuis le trépas de M. Louis de Luxembourg en la comté de Saint-Pol, en toutes les autres terres et seigneuries qui appartinrent audit Louis de Luxembourg.* (Pavillon, *notes sur l'hist. de Luxembourg par Vignier.*) Pierre mourut au château d'Enghien le 25 octobre 1482. De Marguerite, sa femme, fille de Louis, duc de Savoie, sœur aînée de Marie, sa belle-mère, et veuve de Jean IV Paléologue, marquis de Montferrat, décédée le 3 mars 1483, il eut trois fils morts jeunes; Marie, qui suit; Françoise, dame d'Enghien, femme de Philippe de Clèves, comte de Ravestein. Pierre II et sa femme sont enterrés à Cercamp.

MARIE DE LUXEMBOURG.

1482. Marie, fille aînée de Pierre II de Luxembourg, prit le titre de comtesse de Saint-Pol, de Soissons, etc. après la mort de son père. Elle était mariée pour lors à Jacques de Savoie, comte de Romont, son oncle, lequel mourut le 30 janvier 1486. Marie et Françoise, sa sœur, obtinrent du roi Charles VIII, l'an 1487, une déclaration datée d'Amiens, au mois de juillet, portant qu'elles rentreraient dans tous les biens de leurs aïeux paternels et maternels, comme aussi dans ceux de leurs oncles: déclaration qui fut homologuée au parlement, malgré les oppositions de ceux qui possédaient ces biens, le 10 février 1488 (N. S.). Marie eut dans sa part les comtés de Saint-Pol, de Soissons, de Marle, la vicomté de Meaux, et d'autres domaines qu'elle porta dans la maison de Bourbon-Vendôme, par son mariage avec François de Bourbon, comte de Vendôme. Elle perdit son époux le 3 octobre 1495, et mourut elle-même le premier août 1546 (N. S.). (Voy. *les comtes et les ducs de Vendôme.*)

FRANÇOIS DE BOURBON II.

1495. François de Bourbon, IIe du nom, 3e fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, de Soissons, etc., né à Ham en Picardie le 6 octobre 1491, porta le titre de comte de Saint-Pol après la mort de son père. Il accompagna, l'an 1515, le roi François Ier dans son expédition d'Italie, et combattit, le 13 et le 14 septembre, à la fameuse bataille de Marignan. L'an 1521, étant à Romorentin avec la cour, le sort le fait roi de la fève dans une partie faite avec ses amis la veille des Rois. François Ier, l'ayant appris, envoie défier le nouveau roi. La maison du comte est assiégée. On attaque et on se défend avec des boules de neige, des pommes et des œufs. Le jeu s'échauffant, l'un des assiégés lance par la fenêtre une bûche enflammée qui tombe sur la tête du roi et le renverse sans connaissance. On veut rechercher l'imprudent qui a fait le coup; le roi ne le permet pas: *C'est moi*, dit-il, *qui ai fait la folie; il est*

juste que je la boive. Il revint de cet accident dont il ne témoigna aucun ressentiment au comte de Saint-Pol. Ce dernier, l'an 1522, secourut la ville de Mézières assiégée par le comte de Nassau, fit rentrer Mouzon et Bapaume sous l'obéissance du roi, et défit, l'an 1523, l'arrière-garde de l'armée anglaise au combat du Pas en Artois. Etant retourné en Italie avec le roi, l'an 1524, il sauva les débris de l'amée française à la retraite de Rebec, et les ramena en France. Ayant repassé encore les Alpes l'année suivante, il fut pris à la bataille de Pavie, et eut ensuite l'adresse de se sauver. Voici comme on raconte son aventure : Un coup de pique l'ayant renversé par terre à côté du roi, il perdait tout son sang, et paraissait mort : un Espagnol, le rencontrant en cet état, voulut lui couper le doigt pour avoir son anneau. La douleur réveilla ses sens, et le fit crier. L'ennemi le chargea sur son cheval, le conduisit à Pavie, et le fit si bien traiter, qu'il en revint. Le comte, qui n'avait point engagé sa parole, prit le parti de s'en retourner lorsqu'il fut guéri.

François de Bourbon fut pourvu, l'an 1527, du gouvernement du Dauphiné. Nommé, l'an 1528, par le roi pour commander l'armée française d'Italie, il prit d'assaut Pavie le 19 septembre, et saccagea cette place en mémoire de la défaite et de la prison de François Ier. Le 2 mai de l'année suivante, il se rendit maître de Mortare; mais, le 23 juin, il fut surpris à Landriano par Antoine de Leves, qui le fit prisonnier. Les Lansquenets et les Italiens l'avaient abandonné dans ce péril, et sa cavalerie s'était sauvée à Pavie avec l'avant-garde. Sa liberté lui fut rendue trois mois après par le traité conclu le 5 août à Cambrai. L'an 1534, par contrat du 9 février, il promit sa main à ADRIENNE, fille unique et seule héritière de Jean III, sire d'Estouteville. En considération de cette future alliance, le roi François Ier érigea la seigneurie d'Estouteville en duché, par lettres du mois d'août de la même année. Une des clauses du contrat de mariage portait que le comte François de Bourbon prendrait le nom, le cri et les armes d'Estouteville. Il y satisfit, et fut appelé le duc d'Estouteville, dont les armes furent écartelées dans son écu avec celles de Bourbon. Le roi, l'an 1536, ayant déclaré la guerre au duc de Savoie, il fut envoyé contre lui, et réduisit presque tout son pays sous la domination de la France. Le comté de Saint-Pol était cependant entre les mains de l'empereur, qui s'en était saisi comme d'un fief mouvant, selon lui, du comté de Boulogne dont il était maître.

L'an 1537, au mois d'avril, le roi François Ier traita d'échange avec le comte François et lui donna le comté de Montfort-l'Amauri pour celui de Saint-Pol. L'ayant en son pouvoir, il fit travailler en diligence aux fortifications du chef lieu. Mais avant qu'elles fussent achevées, un détachement des impériaux, sous la conduite du comte de Rœux, vint les detruire, passa la garnison au fil de l'épée, et mit le feu à la ville, qui fut long-tems à se relever de ce malheur. La guerre s'étant renouvelée, l'an 1542, entre la France et l'empereur, le comte François suivit le dauphin chargé du commandement de l'armée qui fut envoyée en Picardie et dans le Luxembourg. Le secours qu'il donna, l'an 1543, à la ville de Landrecies, secours qui n'empêcha pas qu'elle ne fût prise, est le seul exploit connu de lui dans les deux campagnes qu'il fit avec ce prince.

L'an 1544, le comte d'Enghien, général de notre armée en Italie, disposé à livrer la bataille de Cérisoles, députa le brave Montluc, alors officier subalterne, à la cour, pour en demander la permission. Le comte de Saint-Pol, appelé au conseil que le roi tint à ce sujet, combattit vivement le discours que fit Montluc, aussi présent, pour appuyer cette demande : les raisons de Montluc l'emportèrent. Le comte, au sortir du conseil, dit à ce guerrier : *Fou, enragé que tu es, tu vas être cause du plus grand bien ou du plus grand mal qui puisse arriver au roi.* Montluc, qui était gascon, lui répond : *Monsieur, soyez en repos, et assurez-vous que la première nouvelle que vous recevrez, c'est que nous les aurons fricassés et en mangerons si nous voulons.* L'événement vérifia cette prédiction. La paix s'étant faite à Crépi le 18 septembre de la même année, le comté de Saint-Pol fut rendu, par un des articles du traité, à François de Bourbon pour en jouir comme il faisait avant la guerre. Ce prince mourut, le premier septembre 1545, à Cotignan près de Reims, et fut enterré à l'abbaye de Vallemont en Normandie. Le roi pleura en lui un frère et un compagnon d'armes ; il le regretta d'autant plus, que l'amitié qui les unissait depuis quarante ans n'avait jamais éprouvé la moindre altération. Sa femme lui survécut environ quinze ans, étant morte à Trie le 15 décembre 1560. De leur mariage sortirent François, qui suit ; Jeanne, morte en bas âge ; et Marie, qui viendra ci-après.

FRANÇOIS DE BOURBON III.

1545. FRANÇOIS III, né au château de Hambie en Normandie, le 14 janvier 1536 (N. S.), de François de Bourbon II et d'Adrienne d'Estouteville, succéda au comté de Saint-Pol, et fut pourvu du gouvernement du Dauphiné, après le décès de son père. Le 22 mai 1546, il confirma, par les lettres patentes données en son nom, les privilèges de la ville de Saint-Pol, dont les titres avaient péri, l'an 1537, dans le désastre qui l'avait ruinée. La mort l'enleva le 4 octobre suivant dans sa dixième année. Il est inhumé auprès de son père à l'abbaye de Vallemont. Pendant le peu de temps qu'il survécut à son père, l'empereur Charles-Quint, exerçant toujours les droits de souveraineté sur le comté de Saint-Pol, nomma sénéchal de ce pays Jean de Longueval, seigneur de Vaux et gouverneur d'Artois.

MARIE DE BOURBON, JEAN DE BOURBON, FRANÇOIS DE CLÈVES, LÉONOR D'ORLÉANS.

1546. MARIE, née à la Fère le 30 mai 1539, succéda, l'an 1546, sous la tutelle d'Adrienne d'Estouteville, sa mère, à François de Bourbon, son frère, au comté de Saint-Pol, ou plutôt au titre de ce comté ; car durant treize ans elle n'eut rien de plus, l'empereur, comme on l'a dit, s'étant approprié l'utile de la terre de Saint-Pol. Le roi de France, Henri II, reprit cependant, l'an 1550, le comté de Montfort-l'Amauri, malgré la réclamation de Marie de Bourbon et de sa mère. Enfin, l'an 1559, dans les conférences tenues pour la paix entre la France et l'Espagne, il fut réglé le 3 avril ce qui suit : *La dame Adrienne d'Etouteville* (c'était toujours elle qui était regardée comme propriétaire) *reprendra le comté de Saint-Paul du roy catholique pour en jouir comme ses prédécesseurs avant la guerre, et spécialement comme ils en jouissoient avant l'échange fait dudict comté de Saint-Paul avec celuy de Montfort en l'an 1536* (V. S.) ; *et quant au droit de reprise que le roy de France prétend lui appartenir, ses actions luy demeureront réservées, comme aussi au roy catholique, pour s'en servir respectivement ; et pour ce députeront dans six mois et nommeront des arbitres. Pendant le procès les parties demeureront ès droits et en la même possession en laquelle ils ont été dès le dernier traité de Crépy jusqu'à la rupture de la paix en 1551. Le roy catholique ne pourra se servir de la reprise que la dame de Touteville luy fera, ni le roy très-chrétien d'aultre que ladicte dame peut lui avoir faict. Et sera tenu en surséance, ladicte dame faisant reprise avantageuse quant au payement des droits seigneuriaux et de reliefs, jusqu'à ce que* (le différend vuidé) *on voye s'ils seront dûs ou non.* Adrienne en vertu de cet arrêté, fut sommée de la part du roi catholique, de reprendre de sa majesté le comté de Saint-Pol. Elle satisfit à cet ordre par son procureur Maximilien de Melun, vicomte de Gand; après quoi elle demanda la jouissance de ses revenus à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas ; ce qui lui fut accordé. Marie de Bourbon, l'an 1560, après

le décès d'Adrienne, se mit en possession du comté de Saint-Pol. Elle était mariée pour lors en secondes noces, par contrat du 2 octobre 1560, à François de Clèves, deuxième du nom, duc de Nevers, qu'elle perdit le 10 janvier 1563 (N. S.). Le 2 juillet de la même année, elle se remaria à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, qui mourut à Blois au mois d'août 1573, et fut inhumé à Châteaudun. Jean de Bourbon, comte de Soissons, son premier mari et son cousin germain, qu'elle avait épousé le 14 juin 1557, n'avait pas été deux mois avec elle, ayant été tué le 10 août suivant à la journée de Saint-Quentin Ces trois époux joignirent le titre de duc d'Estouteville à celui de comte de Saint-Pol. Marie finit ses jours le 7 avril 1601, et eut sa sépulture à l'abbaye de Vallemont, laissant de son troisième mariage, Henri d'Orléans, duc de Longueville; François, qui suit; et quatre filles.

FRANÇOIS D'ORLÉANS.

1601 François d'Orléans, second fils de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, succéda, l'an 1601, à sa mère dans le comté de Saint-Pol. Il porta aussi le titre de duc de Fronsac, qui lui fut conféré au mois de janvier 1608, et jouissait des gouvernements d'Orléans, de Blois et de Tours. L'an 1621, par pouvoir du 12 juin, il commanda l'armée de l'Orléanais et du Blaisois contre les calvinistes. Ces rebelles s'étaient fortifiés dans Jargeau; le comte de Saint-Pol eut ordre de les en déloger. La garnison capitula le 22 mai 1622; et, sur la promesse qu'elle fit de sortir le lendemain, le comte congédia une partie de ses troupes. Deux cents calvinistes, profitant de cette imprudence, se glissèrent dans Jargeau, et refusèrent de tenir la capitulation, Mais les habitants, instruits que le comte faisait venir du canon d'Orléans, remirent la place comme ils en étaient convenus. (M. Pinard.) « François d'Orléans, avec » de l'esprit et beaucoup de bravoure, n'avait aucune ardeur » pour la gloire. Son indifférence naturelle sur les petites choses » étouffait en lui tout amour-propre; il ne pensait pas plus aux » batailles où il s'était distingué qu'aux parties de chasse qu'il » avait faites. *Le 7 octobre 1631, il est mort*, disait-on, *tout* » *doucement sans rien dire comme il avait vécu sans rien faire*, » apparemment par comparaison avec son frère (le duc de Lon» gueville). Il ne laissa point d'enfants de son mariage avec » Anne de Caumont, marquise de Fronsac. Le fils qu'il en avait » eu, Léonor d'Orléans, duc de Fronsac, avait été tué à l'âge » de dix-sept ans (le 3 septembre) en 1622, au siége de Mont» pellier. Cette Anne de Caumont avait d'abord été fiancée à » Claude d'Escars, prince de Carenci, qui fut tué en duel par » Biron, son rival ». (Sainte-Foix.) Elle mourut en 1642.

HENRI D'ORLÉANS.

1631. Henri d'Orléans, fils de Henri Ier, duc de Longueville et d'Estouteville, né le 27 avril 1595, succéda, l'an 1631, à François d'Orléans, son oncle, au comté de Saint-Pol. Il était revêtu depuis la mort de son père, arrivée deux jours avant sa naissance, des duchés de Longueville et d'Estouteville, ainsi que de la principauté de Neufchâtel en Suisse, et des comtés de Dunois, de Chaumont et de Tancarville. Après s'être distingué dans la guerre contre l'Espagne, pendant laquelle son comté de Saint-Pol retomba sous cette puissance, il fut mis à la tête des plénipotentiaires, nommés, l'an 1644, pour traiter de la paix de Munster. Ayant embrassé depuis le parti de la Fronde, il fut arrêté, le 18 janvier 1650, avec les princes de Condé et de Conti, conduit avec eux, d'abord à Vincennes, puis à Marcoussi, et enfin au Hâvre. Délivré avec eux, le 13 février 1651, il revint à la cour, où sa conduite paisible et soumise lui mérita de nouvelles faveurs. Au lieu du gouvernement de Picardie dont il était pourvu, le roi lui donna celui de Normandie. L'an 1653, ce monarque, par ses lettres-patentes, déclara qu'il reconnaissait Henri, duc de Longueville, pour prince du sang, voulant que lui et ses descendants en mariage légitime fussent reconnus pour tels comme issus de la maison d'Orléans, et eussent rang à la cour après les autres princes de son sang. Léonor, aïeul de Henri, avait obtenu du roi Charles IX de semblables lettres au mois de septembre 1571. Mais ni les unes ni les autres ne furent enregistrées. Henri mourut à Rouen, dont il était gouverneur, ainsi que de toute la Normandie, le 11 mai 1663. Son corps fut transporté à la Sainte-Chapelle de Châteaudun, et son cœur aux Célestins de Paris. Il avait épousé, 1° Louise de Bourbon, fille de Charles, comte de Soissons (morte le 9 septembre 1637), dont il eut deux fils, décédés en bas âge, et une fille, Marie, qui viendra ci-après. Anne-Geneviève, fille de Henri de Bourbon-Condé, fut la seconde femme du duc de Longueville, qu'elle épousa le 2 juin 1642. On sait le rôle que joua cette princesse dans la cabale de la Fronde, où elle entraîna son mari, et la pénitence éclatante qu'elle en fit jusqu'à sa mort, arrivée le 15 août 1679, à Paris, dans le couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. C'était le lieu de sa retraite depuis plusieurs années, après avoir été obligée de quitter le séjour de Port-royal-des-Champs. Elle eut de son mariage deux fils, Charles-Louis, et Charles-Paris, qui suit, avec une fille morte en bas âge.

CHARLES-PARIS.

Charles-Paris, fils puîné de Henri d'Orléans et d'Anne-Geneviève de Bourbon, né dans l'hôtel-de-ville de Paris, la nuit du 28 au 29 janvier 1649, devint, par la cession de son frère aîné, duc de Longueville et d'Estouteville, comte de Saint-Pol, et prince de Neuchâtel, sous la garde-noble de sa mère. Doué d'un naturel excellent, et élevé avec le plus grand soin, il donna dès sa plus tendre jeunesse les plus belles espérances. A l'âge de dix-huit ans il accompagna le roi, l'an 1667, à sa campagne de Flandre, et eut part à la prise des villes de Tournai, Douai et Lille. L'année suivante, il fut aussi de l'expédition que le monarque fit en Franche-Comté. Les Turcs faisaient alors le siége de Candie. Le duc de Longueville partit à la tête de 100 gentilshommes pour aller au secours de cette place. Il y fit preuve de sa valeur en diverses attaques. Mais les forces et l'obstination des Turcs prévalurent sur les efforts de tous les braves qui entreprirent de leur faire lever le siége. L'an 1672, il fut de la première campagne de Hollande, et passa le Rhin à la nage avec la cavalerie française. Mais, par une imprudence pardonnable à son âge, ayant attaqué au sortir de ce fleuve, un corps des ennemis retranché à Tolhus, il y fut tué le dimanche, 12 juin, dans le tems qu'on travaillait à l'élever sur le trône vacant de Pologne, et qu'il était près de l'emporter sur son compétiteur, Michel Wiecnowiecki. N'ayant point été marié, il laissa un fils naturel, Charles-Louis d'Orléans, qui fut tué, l'an 1688, au siége de Philisbourg.

CHARLES-LOUIS.

1672. Charles-Louis, né le 12 janvier 1646, de Henri d'Orléans-Longueville et d'Anne-Geneviève de Bourbon, fut dévoué, l'an 1669, à l'état ecclésiastique. Il avait fait l'abandon de son patrimoine, à quelques réserves près, en faveur de Charles-Paris, son frère puîné; après quoi il s'était retiré dans l'abbaye de Saint-George, près de Rouen, avec une tête dérangée, dont la solitude ne rétablit point les organes. Il mourut dans cette retraite l'an 1694, et en lui, fut éteinte la maison d'Orléans-Longueville.

MARIE D'ORLÉANS-LONGUEVILLE.

1694. Marie, née le 5 mars 1625, de Henri d'Orléans-Longueville, et de Louise de Bourbon, mariée le 22 mai 1657, à Henri II de Savoie, duc de Nemours, mort le 4 janvier 1659, sans enfants, succéda, l'an 1694, à Charles-Louis, son frère, appelé l'abbé de Longueville, dans le comté de Saint-Pol et ses autres domaines qu'il avait hérités de Charles-Paris, son frère,

et dont la régie avait été commise à des curateurs. Marie ne garda point le comté de Saint-Pol. Elle le vendit, par contrats des 15 et 17 novembre 1705, à Élisabeth de Lorraine-Lillebonne, veuve de Louis Ier de Melun, prince d'Epinoi dans l'Artois. Cette vente occasionna un long débat entre les fermiers des domaines du Boulonnais et ceux de l'Artois pour les droits de relief; les uns soutenant que le comté de Saint-Pol relevait de Boulogne, les autres prétendant qu'il était mouvant de l'Artois, comme étant dans *la gouvernance* d'Arras. Le procès fut à la fin terminé, par arrêt du conseil du mois de janvier 1787, en faveur des derniers. La duchesse Marie finit ses jours à Paris le 16 juin 1707, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et fut inhumée aux Carmélites de la rue Chapon.

LOUIS II DE MELUN.

1707. Louis, fils aîné de Louis de Melun, prince d'Epinoi, et d'Elisabeth de Lorraine-Lillebonne, né l'an 1693, succéda à sa mère dans le comté de Saint-Pol, et à son père dans la principauté d'Epinoi, la vicomté de Joyeuse et autres domaines. Le roi Louis XIV, par lettres du mois d'octobre 1714, érigea la vicomté de Joyeuse en duché-pairie. Le nouveau duc de Joyeuse epousa, l'an 1716, Armande, fille d'Emmanuel-Théodose de Bouillon, duc d'Albret, morte en couches le 13 avril de l'année suivante. Un accident non moins funeste termina les jours de son époux. Étant à la chasse, l'an 1724, il fut blessé par un cerf le 27 juillet, et mourut le 31, de sa blessure.

CHARLES DE ROHAN-SOUBISE.

1724. Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinoi, duc de Rohan-Rohan, pair et maréchal de France, né, le 16 juillet 1716, de Louis-François-Jules de Rohan-Soubise, et d'Anne-Julie-Adélaïde de Melun, sœur de Louis, comte de Saint-Pol et prince d'Epinoi, a succédé à son oncle maternel dans tous les domaines de sa maison. Il a épousé, 1°, le 29 décembre 1734, Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, morte le 17 septembre 1739, fille d'Emmanuel-Théodose, souverain de Bouillon; 2°, le 3 novembre 1741, Anne-Thérèse de Savoie-Carignan, morte le 5 avril 1745, fille de Victor-Amédée, prince de Carignan; 3° le 24 décembre 1745, Anne-Victoire-Marie-Christine de Hesse-Rhotenbourg, fille de Joseph, landgrave de Hesse-Rhinfels. Il a eu pour enfants;

Du premier lit:

1° N.... nommé le *comte de Saint-Pol*, né le 12 septembre 1739, mort le 25 mai 1742;

2° Charlotte-Godefride-Elisabeth, née le 7 octobre 1737, mariée le 3 mai 1753, à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, morte le 4 mars 1760;

Du second lit:

3° Victoire-Armande-Josephe, née le 28 décembre 1743, mariée le 15 janvier 1761, à Henri-Louis-Marie, prince de Rohan-Guéménée.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE GUINES.

Guines, ou Ghisnes (en latin *Ghisnæ*), ville de Picardie située à deux lieues de la mer et environ autant de Calais au nord-est, a donné son nom à un comté qui comprenait autrefois les villes d'Ardres, d'Hardewic, de Brédenarde, et de Tornchen avec le port de Witsan, et dont relevaient douze baronnies avec autant de pairies. Les sentiments des anciens et des modernes sont partagés sur l'origine des comtes de Guines. Voici ce qui nous a paru de plus probable après un sérieux examen.

SIFRID.

965. Sifrid, ou Sifroid, prince danois, suivant la chronique de Saint-Bertin, et non français d'extraction, comme le prétend Lambert d'Ardres, doit passer pour le premier comte propriétaire de Guines. Cette terre appartenait originairement à l'abbaye de Saint-Sithiu ou Saint-Bertin. Nous en avons la preuve dans la charte ou pancarte donnée, l'an 877, par Charles le Chauve pour confirmer toutes les possessions de cette abbaye. L'historien moderne de Calais forme, contre l'authenticité de cette pièce, des objections qu'on peut résoudre avec les premières notions de la science diplomatique. La terre de Guines tomba depuis (on ne sait comment) dans le domaine des comtes de Flandre. Guillaume Ier, comte de Ponthieu, dans la guerre qu'il eut, en 965, avec Arnoul II, dit le Jeune, comte de Flandre, lui ayant enlevé les pays du Boulonnais, de Guines et de Saint-Pol, ce dernier appela à son secours les Danois, qui vinrent en troupes sous la conduite de Canut, frère du roi de Danemarck, et de Sifrid, son cousin. Leur expédition fut assez heureuse. Ils remirent Arnoul en possession d'une partie des terres que le comte de Ponthieu lui avait enlevées. Arnoul, pour reconnaître ce service, donna la terre de Guines à Sifrid, et lui fit épouser Elstrude, sa sœur, dont il eut Adolphe, qui suit. Ce mariage était nécessaire, parce qu'il avait été précédé, suivant Lambert d'Ardres et Ipérius, d'un commerce de Sifrid avec Elstrude. Ces deux écrivains disent qu'il finit par se pendre pour se soustraire

au ressentiment d'Arnoul, qui n'apprit qu'après coup le déshonneur de sa sœur. Du Chesne met sa mort en 965.

ADOLPHE.

Adolphe, ou Ardolphe, fils de Sifrid, né vers l'an 966, après la mort de son père, fut pourvu du comté de Guines, presque au moment de sa naissance, par Arnoul II, comte de Flandre, son oncle maternel, qui le fit élever à sa cour. A ce comté Arnoul ajouta la terre de Brédenarde, et fit épouser depuis à son neveu Mahaut, fille, suivant Lambert d'Ardres, d'Ernicule, comte de Boulogne. Adolphe, selon le même écrivain, fit entourer d'un double fossé le château de Guines, nommé la Cuve, à cause de sa figure, que son père avait commencé. Il vivait encore en 996; en mourant, il laissa un fils, qui suit.

RAOUL.

Raoul, fils d'Adolphe et son successeur, épousa, l'an 1000 au plus tôt, Rosella, fille d'un comte de Saint-Pol, suivant la chronique de Saint-Bertin. Mauvais économe, il devint un tyran par une suite de ses prodigalités. Entre les impositions dont il chargea ses sujets, on remarque une capitation d'un denier annuel sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition, de quatre deniers pour les noces, et de pareille somme pour la sépulture. La crainte des révoltes lui fit introduire une autre servitude qu'on nomma *Colvékerlie*, ou *Massuerie*, par laquelle il était défendu aux paysans de porter d'autres armes que des massues; ce qui les fit nommer *Colvékerliens* ou *Massuiers*. Raoul satisfit la haine de ses sujets par une fin tragique, sans qu'ils y eussent participé. Etant allé à un tournoi qui se célébrait à Paris, il y reçut deux blessures dont il mourut avant l'an 1036. Ipérius dit qu'ayant été renversé de son cheval, les chiens le mirent en pièces, et que le cadavre fut ensuite jeté dans la Seine, où jamais on ne put le retrouver. De son mariage Raoul laissa plusieurs enfants.

EUSTACHE.

Eustache, fils aîné de Raoul, lui succéda au comté de Guines, dont il fit hommage à Baudouin le Barbu, comte de Flandre. Lambert d'Ardres fait l'éloge de sa valeur, de sa bonté envers ses sujets, et de son zèle pour la justice. Il épousa Susanne, fille de Siger de Gramines, dont il eut trois fils et deux filles. Les fils sont, Baudouin, Guillaume et Ramelin; les filles, Adèle et Béatrix. Eustache vivait encore en 1052. On ignore l'année de sa mort. (Du Chesne, *Hist. de la M. de Guines*, p. 15, et *pr.*, p. 10.)

BAUDOUIN Ier.

Baudouin Ier, comte d'Ardres, fils aîné d'Eustache, lui succéda au comté de Guines l'an 1065 au plus tard; car on voit son nom et sa qualité de comte de Guines parmi les témoins d'une charte donnée à Corbie cette année par le roi Philippe Ier en faveur de l'abbaye d'Hasnon. (Bouquet, T. XI, p. 114.) L'histoire donne une idée avantageuse de sa valeur, de son savoir et de la régularité de ses mœurs. Il embrassa, l'an 1070, le parti de Robert le Frison contre Richilde et son fils dans la guerre qu'ils se faisaient au sujet de la Flandre. Il combattit pour le premier, l'année suivante, aux journées de Montcassel et de Broqueroies. L'an 1084, il fit le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice avec Enguerand, seigneur de Lillers. Baudouin étant tombé malade à l'abbaye de Charroux en revenant, le bon traitement qu'on lui fit dans cette maison, et la régularité qu'il y remarqua, l'engagèrent à demander, après son rétablissement, à l'abbé Pierre II une partie de ses moines pour les établir dans un monastère qu'il avait dessein de fonder à son retour. Enguerand fit la même demande pour lui. L'abbé consentit à l'une et à l'autre; et telle fut l'origine du monastère d'Andre ou d'Audernes, fondé par Baudouin dans le voisinage de Guines, et de celui de Ham, près de Lillers, par Enguerand. (Ipérius) Adèle-Chrétienne, femme de Baudouin, fut enterrée dans le premier l'année suivante 1085; et lui-même étant mort vers l'an 1091, y eut aussi sa sépulture. Ce fut dans la suite celle de plusieurs comtes de Guines. Baudouin eut une guerre de plume et d'épée avec Arnoul Ier, seigneur d'Ardres, au sujet de cette terre qu'il prétendait relever de son comté. Mais Arnoul, dit Lambert d'Ardres, lui opposa à la fin, par le conseil de son fils, un ennemi avec lequel il n'osa se mesurer. Ce fut Robert II, comte de Flandre, à qui il remit son donjon et ses alleux pour les reprendre en fief de lui. Ceci dut arriver pendant le voyage de Robert le Frison, père de Robert II, à la Terre-Sainte. Baudouin eut de son mariage Manassès, qui suit; Foulques, qui, ayant été à la Terre-Sainte, devint comte de Baruth; Gui, qu'un moderne, trompé par Lambert d'Ardres, fait comte de Forès, en vertu d'un prétendu mariage de ce seigneur avec une fille de Guillaume III, comte de Forès; Hugues, archidiacre de Terrouenne; Adèle ou Alix, femme de Geofroi II, seigneur de Semur en Brionnais (et non en Auxois); et Gisle, mariée à Wennemar, châtelain de Gand, et qualifié par Lambert d'Ardres, *vir viribus inclytus et genere.*

MANASSÈS.

1091 ou environ, Manassès, dit Robert, à cause de Robert le Frison, comte de Flandre, dont il était filleul, succéda au comte Baudouin son père. Héritier de ses vertus, il se rendit célèbre non seulement en France et dans les Pays-Bas, mais en Angleterre, où étant passé, il fut bien accueilli du roi Guillaume le Roux. Ce prince lui fit épouser Emme, fille de Robert, seigneur de Tancarville, chambellan de Normandie, et veuve d'Odon de Folkestone en Angleterre. Emme ne céda point en douceur ni en piété à son époux. Ce fut à sa prière qu'il abolit la massuerie, ou colvékerlie, ainsi que la capitation que le comte Raoul, son prédécesseur, avait établie, comme on l'a dit, sur tous ses sujets, et dont les seigneurs de Ham jouissaient par inféodation. Manassès, ayant fait venir le seigneur de Ham, racheta de lui ce droit en lui donnant des fonds de terre en échange. (*Lambert. Ard.*) Ce comte eut la guerre avec Arnoul II, baron d'Ardres, parce qu'à l'exemple de son père il avait porté au comte de Flandre l'hommage qu'il devait pour sa terre au comte de Guines. Arnoul, assiégé par Manassès dans la ville d'Ardres, et près de se voir forcé dans le donjon où il s'était retiré, fit une sortie si vigoureuse, qu'il repoussa l'ennemi et le mena battant jusqu'à Guines. S'étant réconciliés ensuite, ils firent ensemble, l'an 1096, le voyage de la Terre-Sainte. Manassès et son épouse fondèrent, l'an 1117, l'abbaye de Saint-Léonard, pour des filles, dans un faubourg de Guines. L'an 1137, Manassès, se voyant accablé d'années et d'infirmités, se fit porter à l'abbaye d'Andre, où il mourut peu de jours après y avoir pris l'habit religieux. Sa femme imita son exemple, et finit ses jours chez les religieuses de Saint-Léonard. De leur mariage ils avaient eu deux filles: Sibylle, dite Rose, qu'ils marièrent avec Henri de Gand, châtelain de Bourbourg, fils de Demar, ou Themar, qui fut assassiné, le 2 mars 1127, avec Charles le Bon, comte de Flandre; et Ade, femme de Pierre de Maule, décédée sans enfants avant son père. Sibylle, après avoir mis au monde une fille nommée Béatrix, mourut avant ses père et mère des suites de ses couches. Henri, son époux, prit une seconde alliance avec Béatrix de Gand, de la branche des seigneurs d'Alost. Le comte Manassès avant son mariage, suivant Lambert d'Ardres, avait eu d'une demoiselle, originaire de Guines, une fille nommée Adélaïde, laquelle, ayant été mariée avec Eustache de Balinghen, lui donna cinq fils et une fille; puis, étant devenue veuve, elle prit une seconde alliance avec Daniel, frère de Siger II, châtelain de Gand. Le même auteur dit que Manassès était d'une taille gigantesque, et

d'une force proportionnée à sa taille, mais d'une figure d'ailleurs si agréable, qu'il suffisait de l'envisager pour l'aimer. (Du Chesne, *Hist. de la M. de Guines*, L. 1.)

BÉATRIX.

1137. Béatrix de Bourbourg, fille de Henri de Gand et de Sibylle de Guines, succéda dans le comté de Guines à Manassès, son aïeul maternel, avec Albéric Sanglier, seigneur anglais fort puissant, qu'il lui avait donné pour époux. De grandes infirmités que celui-ci avait remarquées en elle, dont la principale était la pierre, ou la gravelle, l'avaient porté à la quitter pour retourner en son pays. La nouvelle de la mort de Manassès le rappela dans le comté de Guines. Mais, après en avoir pris possession et fait hommage à Thierri d'Alsace, comte de Flandre, il repassa la mer, laissant son épouse auprès du châtelain de Bourbourg, et sa terre à la garde du seigneur de Ham. Cependant il avait un concurrent secret pour cette succession dans la personne d'Arnoul, seigneur de Tornehen, fils de Wennemar, châtelain de Gand, et de Gisle, sœur de Manassès. Arnoul, profitant de son absence, fit une confédération à l'aide de laquelle il se rendit maître du comté de Guines. En vain les partisans de Béatrix pressèrent son époux par divers messages à venir à son secours : il fut sourd à leurs sollicitations, et resta tranquille à la cour d'Etienne, roi d'Angleterre, où il était en grande considération. Henri de Gand, père de Béatrix, voyant l'indifférence d'Albéric pour recouvrer l'héritage de sa femme, promit sa fille à Baudouin, s'il voulait s'engager à retirer des mains d'Arnoul le comté de Guines. L'offre acceptée, Henri fait casser le mariage d'Albéric avec Béatrix, et la donne à Baudouin. Mais Béatrix mourut peu de jours après cette seconde alliance (l'an 1142 au plus tard), et fut enterrée au monastère de Sainte-Marie de la Capelle, sans laisser de postérité. (*Lamb. Ard.*; Du Chesne, *ibid.*)

ARNOUL Ier.

1142 au plus tard. Arnoul Ier, seigneur de Tornehen, d'usurpateur du comté de Guines en devint légitime héritier après la mort de Béatrix. Il eut néanmoins pour concurrent Geofroi III, seigneur de Semur en Brionnais, lequel prétendait à ce comté comme fils d'Alix, sœur aînée de Manassès, dont Gisle, mère d'Arnoul, n'était que sœur cadette. Mais Alix était morte depuis long-tems, au lieu que Gisle était encore vivante ; ce qui donnait l'exclusion à Geofroi, la représentation n'ayant pas lieu dans le pays. Geofroi se rendit après quelques contestations, et laissa Arnoul paisible possesseur du comté de Guines. Arnoul se distingua par plusieurs actions de valeur, dont le détail n'est point venu jusqu'à nous; c'est ce qui l'a fait qualifier, par Lambert d'Ardres, *très-vaillant chevalier entre tous les chevaliers de son tems*. Pusieurs églises le comptent aussi parmi leurs bienfaiteurs. Un des priviléges qu'il leur accorda, fut que leurs hommes en passant par ses terres ne paieraient ni péages ni impôts. (L'usage des seigneurs était alors, et dura long-tems, de rançonner tous ceux qui voyageaient sur leur territoire. (Ce comte étant allé en Angleterre, y fut attaqué à Newton d'une maladie dont il mourut l'an 1169. Son corps fut apporté, comme il l'avait ordonné par son testament, à l'hôpital de Guines, auquel il avait légué ses armes, ses chevaux, ses chiens et ses oiseaux de chasse. De Mahaut de Saint-Omer, son épouse, il eut Baudouin, qui suit ; Guillaume, qui épousa Flandrine de Saint-Pol ; Manassès ; Siger, qui continua la suite des châtelains de Gand, et en reprit le nom que son père avait quitté ; Arnoul, mort jeune ; Marguerite, femme, 1° d'Eustache de Fiennes, 2° de Roger, châtelain de Courtrai ; et sept autres filles. (Du Chesne, *ibid.*, L. 2.)

BAUDOUIN II.

1169. Baudouin II, fils aîné d'Arnoul Ier, et né du vivant du comte Manassès, son grand-oncle, qui le tint sur les fonts de baptême, succéda à son père dans le comté de Guines. Il était marié dès-lors à Chrétienne, fille unique d'Arnoul, seigneur d'Ardres, dont les possesseurs avaient presque toujours eu de vifs démêlés avec les comtes de Guines. L'exactitude avec laquelle il fit rendre la justice, lui mérita le titre glorieux de *juste juge et de justicier admirable*. L'an 1170, il reçut avec grande distinction saint Thomas, archevêque de Cantorberi, qui passa par le comté de Guines en retournant de son exil. Baudouin, dans sa jeunesse, avait été armé chevalier par ce prélat, et conservait une singulière vénération pour sa personne. Ayant perdu sa femme le 2 juillet 1177, il en conçut un chagrin dont il pensa mourir. Depuis ce tems il s'adonna spécialement à l'étude. Lambert d'Ardres dit que, sans avoir appris les lettres dans son jeune âge, il fit de grands progrès dans la philosophie et les saintes écritures. Des hommes savants, qu'il attira chez lui, suppléèrent au défaut de sa première éducation, en lui expliquant les meilleurs livres. Landri Valanis, entr'autres, traduisit en sa faveur, de latin en roman, le Cantique des Cantiques avec les évangiles des dimanches, et des homélies relatives des pères. Maître Geofroi lui mit en la même langue une partie de la physique d'Aristote; et Simon de Boulogne fit pareillement une traduction de Solin, qu'il eut l'honneur de lui présenter. Enfin, ce comte faisait un si grand cas de la littérature, qu'il forma une bibliothéque considérable, dont il confia le soin à maître Hesard de Hesdin. On rapporte que Gauthier *Silens*, autrement dit *Sileaticus*, composa pour Baudouin un livre intitulé de son nom, *le Silence*, ou *le Roman du silence*, dont le comte le récompensa libéralement en chevaux, en habits et en autres présents. Il reçut très-magnifiquement, l'an 1178, dans son château d'Ardres, Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qui venait de visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorberi. Lambert d'Ardres, faisant la description du repas que le comte donna au prélat, dit que les Français ayant demandé de l'eau pour tempérer la force des vins grecs qu'on leur servait, les valets, en guise d'eau, leur versaient de l'excellent vin d'Auxerre, *Autissidoricum vinum pretiosissimum* (c'était par conséquent du vin blanc) ; de quoi le prélat s'étant aperçu, demanda à son hôte, sans marquer sa défiance, un verre de cette eau. Le comte, alors, s'étant levé, va droit au buffet, renverse et casse toutes les cruches d'eau, feignant d'être ivre. « Cette gentillesse, ajoute Lambert, divertit ce » grave personnage, et mérita au comte le pardon de la super» cherie qu'il avait faite aux convives. » Telles étaient les mœurs du tems.

L'an 1179, Baudouin accompagna le roi Louis le Jeune à ce même tombeau. Il était alors attaché aux intérêts de la France; mais dans les guerres qui s'élevèrent depuis entre le roi Philippe Auguste et le comte de Flandre, il tint constamment le parti de ce dernier. Son pays souffrit de cet attachement, par les ravages qu'y firent les troupes françaises. L'an 1185, il fut compris dans le traité de paix que le comte de Flandre fit avec le monarque français. Mais cette paix, ouvrage de la nécessité pour lui, ne l'attacha pas davantage aux intérêts de la France. L'an 1198, le comte de Guines et Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, s'étant liés ensemble, après avoir été long-tems ennemis, se retirèrent par-devers le comte de Flandre, et lui renouvelèrent l'hommage de leurs comtés. Philippe Auguste, instruit de cette nouvelle félonie, se mit en devoir de la punir; et, ayant marché contre ces rebelles, il les réduisit à demander la paix. Pour l'obtenir, un des préliminaires fut qu'ils se reconnaîtraient vassaux immédiats du roi de France, suivant le traité d'Arras, fait avec le comte de Flandre en 1181. On dressa, sur ce pied, le nouveau traité de paix, qui fut signé à Péronne aux fêtes de Noel 1199. Mais la soumission du comte de Guines ne fut encore qu'un acte forcé, qui ne changea pas son aversion pour la France. L'an 1203, une nouvelle levée de boucliers du comte Baudouin, rappela Philippe Auguste sur ses terres, dont

ce prince fit la conquête avec rapidité. Le comte, poussé à bout, fut obligé de venir se rendre prisonnier à Paris avec ses deux fils, Gilles et Siger. Sa captivité fut d'environ deux ans, et ayant promis d'être plus fidèle, le roi lui rendit sa terre avec la liberté l'an 1205. Il ne jouit pas long-tems de cet avantage; une maladie, qu'il avait contractée dans sa prison, le conduisit au tombeau le 2 janvier de l'année suivante (N. S.). A ses funérailles assistèrent trente-trois enfants qu'il avait eu tant de CHRÉTIENNE, son épouse (morte le 2 juillet 1177), que de ses maîtresses : car tout amateur qu'il était des lettres, il n'en fut pas plus réglé dans ses mœurs. Les principaux de ses enfants légitimes sont Arnoul, qui suit; Gilles et Siger, qui avaient tenu compagnie à leur père dans sa prison; et Baudouin, dont il sera parlé ci-après. (Du Chesne, *ibid.*, L. 2.)

ARNOUL II.

1206. ARNOUL II, baron d'Ardres, fils aîné de Baudouin et de Chrétienne, leur succéda au comté de Guines. Son père l'avait armé lui-même chevalier à la Pentecôte de l'an 1181, après l'avoir rappelé de la Cour de Flandre, où il avait reçu son éducation. Arnoul avait ensuite employé deux ans à parcourir les pays étrangers, afin de voir les tournois et les autres combats qui s'y faisaient. A son retour, il eut dessein d'épouser Ide, comtesse de Boulogne, et veuve pour lors de Berthold de Zéringhen, son troisième mari. Cette dame le désirait elle-même; mais Renaud de Dammartin l'enleva dans ce tems, et, l'ayant emmenée en Lorraine, il la contraignit de lui donner sa main. Arnoul, informé secrètement par la comtesse de la violence qu'on lui avait faite, vint en Lorraine pour la délivrer. Mais Renaud, l'ayant fait surprendre par ses gens, le fit prisonnier, et le mit sous la garde d'Albert, évêque élu de Verdun. Arnoul, quelques mois après, recouvra sa liberté par la médiation de l'archevêque de Reims. De retour chez le comte Baudouin son père, qui vivait encore, il fiança Eustachie, filles de Hugues IV, comte de Saint-Pol, et renonça ensuite à cette alliance pour épouser BÉATRIX, sœur et héritière de Henri II, châtelain de Bourbourg, la personne la plus accomplie de son siècle, si l'on en croit Lambert d'Ardres. Béatrix lui apporta aussi la terre d'Alost, dont elle avait hérité du chef de son aïeul. Arnoul, s'étant réconcilié depuis avec Renaud, entra dans la ligue que ce dernier et Baudouin, père d'Arnoul, firent avec le comte de Flandre contre le roi de France.

L'an 1209, Arnoul, comte de Guines depuis trois ans, se brouille de nouveau avec Renaud, au sujet des limites de leurs comtés. Le roi Philippe Auguste vient au secours de celui-ci, enlève au comte de Guines diverses places, et laisse en partant des garnisons qui désolèrent le pays, dit la chronique d'Andre, pendant l'espace d'un an.

L'an 1211, le comte Arnoul, ayant fait sa paix, avec le roi de France, lui rend hommage, ainsi qu'au prince Louis son fils, du comté de Guines. Cette démarche irrita contre lui Ferrand, comte de Flandre, qui se prétendait suzerain de Guines, sans égard pour le traité fait à Péronne en 1199. Ferrand s'étant fortifié de l'alliance du roi d'Angleterre, d'Otton IV, roi de Germanie, du comte de Boulogne, de Simon de Dammartin son frère, et d'autres seigneurs, vint, l'an 1212, avec une partie de ses alliés dans le comté de Guines, qu'ils ravagèrent pendant un an, et d'où ils emmenèrent la comtesse Béatrix en Flandre. Les Anglais qui étaient dans leur armée rasèrent le château de Guines, pour se venger des droits que le comte exigeait d'eux lorsqu'ils passaient sur ses terres. Arnoul, qui s'était réfugié à la cour de France, eut la satisfaction de voir tous ses ennemis défaits et pris prisonniers la plupart, l'an 1214, à la célèbre bataille de Bouvines, où il combattit dans l'armée de Philippe Auguste. Six ans auparavant (l'an 1208), le roi d'Angleterre ayant chassé de son royaume les moines de Cantorberi, le comte de Guines était venu au-devant d'eux comme ils étaient entrés sur ses terres au nombre de quatre-vingts, et après les avoir régalés dans son château de Tornehen, leur avait fourni des chevaux pour les conduire à Saint-Omer. Arrivés en cette ville, la communauté de Saint-Bertin vint les recevoir processionnellement dans la place publique. C'était, dit la chronique d'Andre, un spectacle qui tirait des larmes à tous les assistants, que de voir un couvent venir ainsi à la rencontre d'un autre, et les cœurs, de part et d'autre, manifester leur charité réciproque par les baisers de paix les plus tendres et les plus affectueux. Après avoir emmené chez eux ces exilés, et les y avoir gardés plusieurs jours, les religieux de Saint-Bertin voulurent les engager à y fixer leur séjour. Mais Geofroi, prieur de Cantorberi, craignant qu'une si grande multitude ne fût à charge en restant dans le même lieu, ne consentit à y demeurer que lui huitième, et envoya les autres en divers monastères de France, où ils furent reçus avec joie, et traités avec toute sorte d'humanité pendant les six ans que dura leur exil.

Le comte Arnoul, l'an 1215, suivit le prince Louis de France dans son expédition contre les Albigeois, et, l'année suivante, il l'accompagna dans celle d'Angleterre. Il obtint, l'an 1217, de gré ou de force, la délivrance de Béatrix, sa femme, que la comtesse de Flandre retenait toujours auprès d'elle. Il alla de nouveau, l'an 1219, combattre les Albigeois en Languedoc. Etant de retour l'année suivante, il mourut et fut enterré dans l'église d'Ardres. De son mariage il eut quatre fils, qui lui survécurent, et cinq filles, dont Mahaut, la troisième, épousa Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol. (*Voyez* Ide, *comtesse de Boulogne*.)

BAUDOUIN III.

1220. BAUDOUIN III, fils aîné d'Arnoul II, lui succéda au comté de Guines, à la châtellenie de Bourbourg et à la seigneurie d'Ardres, à l'âge de vingt-deux ans. Peu de tems après il épousa MAHAUT, fille de Guillaume, seigneur de Fiennes et Tingri, et d'Agnès, sœur de Renaud et de Simon de Dammartin. Le douaire de Béatrix, mère de Baudouin, occasionna de grandes contestations entre elle et son fils. Cette princesse mourut au mois d'août 1224 à Bourbourg.

Baudouin de Guines, surnommé le Clerc, oncle du comte de Guines, ayant été assassiné, l'an 1229, par quelques gentilshommes, son neveu se mit en devoir de venger sa mort. On prit les armes de part et d'autre, et tout le pays allait expier ce meurtre par le saccagement dont il était menacé. Marie, comtesse de Ponthieu, se rendit médiatrice, et ménagea un accommodement par lequel il fut réglé que les assassins iraient expier leur crime à la Terre-Sainte par un service de deux ans. (*Chron. Andr.*) Le comte Baudouin accompagna, la même année, le prince Philippe Hurepel dans l'expédition qu'il fit contre le comte de Champagne. Le roi saint-Louis ayant érigé, l'an 1238, l'Artois en comté, mit dans sa mouvance ceux de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol, qui devinrent par là des arrière-fiefs de la couronne. (Du Tillet.) L'an 1241, Baudouin passe la mer pour aller au secours du roi d'Angleterre, Henri III, qui était en guerre avec ses barons. Chargé de la garde du château de Monmouth, il y est assiégé par le grand maréchal de la couronne. Baudouin fait une sortie sur l'ennemi, dans laquelle, après un combat sanglant, il se rend maître de la personne du maréchal. Mais, tandis qu'il emmène son prisonnier, il est renversé par terre d'un coup de flèche. Ses soldats l'emportèrent à la hâte. On le crut blessé mortellement, mais il guérit en peu de tems de sa blessure et signala sa valeur en Angleterre par d'autres exploits. Il était de retour l'année suivante à Guines. L'an 1245 (N. S.), étant au lit de la mort, il fit son testament *le Delun de la Tiphaine* (lundi après l'Epiphanie), et mourut peu de jours après. L'auteur de son épitaphe le qualifie *grand amateur de la justice, miroir de conseil et bon administrateur de sa terre*. Il eut de son mariage deux fils et deux filles.

ARNOUL III.

1245. Arnoul III, fils aîné de Baudouin III et de Mahaut de Fiennes, leur succéda vers la mi-janvier au comté de Guines et aux seigneuries d'Ardres et de Bourbourg. Au mois de septembre suivant ou environ, Arnoul étant allé en Angleterre pour faire sa cour au roi Henri III, Roger Bigod, grand maréchal du royaume, donna ordre qu'il fût arrêté sur sa route. Le comte évita l'embuscade; mais sur les plaintes qu'il porta de cette violation du droit des gens aux cours de France et d'Angleterre, Roger Bigod répondit que c'était en représailles de pareil traitement qu'Arnoul avait fait à sa suite, lorsqu'il traversait, en qualité d'ambassadeur du roi son maître, le comté de Guines pour se rendre au concile général de Lyon; ajoutant que le comte n'avait relâché ses gens et ses équipages qu'après s'être fait payer une somme exorbitante pour un droit de péage qu'il avait établi sur ses terres. Le roi saint Louis interposa pour Arnoul sa médiation, et lui obtint un sauf-conduit pour son retour. Ce bon prince l'engagea depuis à supprimer ce péage odieux, en lui donnant un équivalent en revenus fixes. Mathieu Paris, qui rapporte l'aventure d'Arnoul sous l'an 1249, se contredit visiblement en disant qu'elle arriva bientôt après le concile de Lyon, qui se tint au mois de juillet 1245: *Contigit autem hoc citò post concilium*. Elle ne peut d'ailleurs appartenir à l'an 1249, puisque saint Louis était alors à la Terre-Sainte.

L'an 1248, Arnoul, par un acte passé au mois de mai, reconnut devoir à Robert, comte d'Artois, quatre hommes-liges, savoir, l'un pour le comté et la forteresse de Guines, le second pour la baronnie d'Ardres, le troisième pour la châtellenie de l'Angle, et le quatrième pour la terre qu'il avait à Saint-Omer. Arnoul s'étant embarqué, l'an 1253, avec Thibaut, comte de Bar, pour aller au secours de Gui de Dampierre contre Guillaume, comte de Hollande, ils furent défaits et pris tous trois prisonniers à la bataille que Guillaume gagna sur eux, le 4 juillet, à Valcheren. Il en coûta au comte de Guines pour sa liberté, qu'il ne recouvra qu'au mois de mars suivant, vingt mille sept cents livres parisis (1), qui lui furent prêtées par les quatre bans de son comté. L'an 1283 (N. S.), accablé de dettes, il vendit, par traité du mois de février, au roi Philippe le Hardi, son comté de Guines, sans égard pour la donation qu'il en avait précédemment faite à Baudouin son fils. Arnoul survécut peu à cette vente. On ne sait s'il fut précédé ou suivi au tombeau par sa femme, Alix, fille d'Enguerand III, seigneur de Couci, de Marle et de la Fère, et de Marie de Montmirel, de la Ferté-Arnoul, de la Ferté-Gaucher, de la vicomté de Meaux et de la châtellenie de Cambrai: toutes seigneuries qui tombèrent par la suite dans la maison de Guines. De ce mariage naquirent six enfants: Baudouin, qui suit; Enguerand, seigneur de Couci, d'Oisi et de Montmirel, qui a fait la seconde branche des seigneurs de Couci; Jean, vicomte de Meaux; et trois filles, dont l'aînée, Béatrix, mourut abbesse de Blandek, au diocèse de Terrouenne, en 1287. Tous ces enfants et leur postérité portèrent le surnom et les armes de Couci conformément à un des articles du contrat de mariage de leur mère.

BAUDOUIN IV.

1283. Baudouin, fils aîné d'Arnoul III, hérita de son père la châtellenie de Bourbourg avec les seigneuries d'Ardres, d'Anderwic et de Brédenarde, et de sa mère celles de Marle, de Montmirel, etc. Il voulut aussi rentrer dans le comté de Guines, et intenta procès au roi pour ce sujet; mais il fut débouté de sa demande, par arrêt du parlement de la Toussaint 1283. Baudouin mourut l'an 1293, laissant de Catherine de Montmorenci, qu'il avait épousée avant l'an 1282, deux filles, Jeanne, qui suit, et Blanche, morte sans alliance.

JEANNE DE GUINES et JEAN DE BRIENNE.

1293. Jeanne de Guines, fille aînée de Baudouin de Guines, châtelain de Bourbourg, s'étant mariée à Jean de Brienne, comte d'Eu, grand-chambrier de France, les deux époux firent une nouvelle tentative pour recouvrer par les voies juridiques le comté de Guines. Dans cette vue, ils présentèrent au roi Philippe le Bel une requête fondée sur ce qu'Arnoul III ayant donné à Baudouin son fils, père de Jeanne, les villes et châteaux de Guines, d'Ardres, d'Anderwic et de Brédenarde, en faveur de son mariage, il n'avait pu depuis les aliéner. Cette requête eut son effet; et, par jugement prononcé l'an 1295, Jeanne et son mari obtinrent la délivrance du comté de Guines. « Cependant j'observe, dit M. Brussel, qu'il est encore rendu compte, en l'année 1298, de la terre de Guines au profit du roi par le bailli d'Amiens. » Jean de Brienne fut tué, l'an 1302, à la bataille de Courtrai, donnée le 11 juillet, laissant de sa femme un fils en bas âge, nommé Raoul, dont elle eut long-tems la garde, et Marguerite, femme de Gui II de la Trémoille, vicomte de Thouars. Jeanne recouvra d'autres biens de sa maison, et finit ses jours à Gueville, dans le comté d'Eu, l'an 1331.

RAOUL II.

1331. Raoul II, successeur de Jean de Brienne son père, l'an 1302, au comté d'Eu, le fut de Jeanne sa mère, en 1331, dans celui de Guienne. Après la mort du connétable Gaucher de Châtillon, il parvint à cette dignité, dont il était pourvu lorsqu'en 1332, il accompagna Jean, roi de Bohême, dans son voyage d'Italie. L'an 1345 (N. S.), s'étant rendu à Paris pour les noces de Philippe de France, duc d'Orléans, il y périt, le 18 janvier, d'un coup de lance qu'il reçut dans un tournoi. De Jeanne de Mello, qu'il avait épousée l'an 1319, il eut un fils, qui suit, et deux filles: Jeanne mariée, 1° à Gaucher de Brienne, duc d'Athènes et connétable de France, 2° à Louis d'Evreux, comte d'Etampes; et Marie, morte sans alliance.

RAOUL III.

1345. Raoul III, fils de Raoul II, lui succéda aux comtés d'Eu et de Guines, de même qu'à la dignité de connétable. Les Anglais, sous la conduite du roi Edouard III et de Geofroi d'Harcourt, étant descendus en Basse-Normandie, l'an 1346, et ravageant cette contrée, Raoul et le comte de Tancarville sont envoyés par le roi Pilippe de Valois au secours de la ville de Caen. Les bourgeois s'étant joints à la noblesse et aux troupes que ces deux chefs avaient amenées, promettent de faire la plus brave défense. Le connétable, sur la proposition qu'ils lui font d'aller au-devant de l'ennemi qui s'approchait, les range en bataille au-delà du pont; mais, après la première décharge des Anglais, il est abandonné de cette bourgeoisie, et obligé de se rendre, ainsi que Tancarville, à un officier ennemi, nommé Thomas Holland. Quelques historiens néanmoins, pour excuser les Caennois, disent qu'ils furent trahis par leurs chefs qui étaient d'intelligence avec les Anglais. Quoi qu'il en soit, les deux généraux français furent conduits prisonniers en Angleterre, où le connétable demeura trois ans. Ils furent traités par Edouard avec des marques d'affection qui ne firent point honneur à leur captivité. Raoul obtient permission, l'an 1350, de passer en France pour traiter des moyens de payer sa rançon. Il se rend à Paris, et vient à l'hôtel de Nesle, le 16 novembre, pour faire sa cour au roi Jean. L'accueil ne fut pas tel qu'il s'en était flatté. Le monarque avait sur sa fidélité de violents

(1) 20,700 livres parisis ou 25,875 livres tournois, reviendraient aujourd'hui 1780 à 4[illegible] 5,101 liv. 8 s. 9 den. de notre monnaie courante.

soupçons, inspirés ou fomentés par Charles d'Espagne de la Cerda, jaloux de sa charge, dont il exerçait les fonctions pendant sa captivité. En conséquence, il le fait arrêter par le prévôt de Paris, et trois jours après on lui tranche la tête, devant le même hôtel, *à l'heure de matines* (1), dit une chronique manuscrite, sans forme de procès, en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac, et de quelques autres seigneurs. Le soupçon de haute trahison fut le motif de cette étonnante exécution. Raoul avait épousé Catherine, fille de Louis II de Savoie, seigneur de Bugei, et veuve d'Azzon Visconti, seigneur de Milan. Après la mort de son second époux, dont elle n'eut point d'enfants, elle contracta une troisième alliance avec Guillaume Ier de Flandre, comte de Namur.

Non content d'avoir fait périr Raoul sans formalités, le roi confisqua ses terres, donna le comté d'Eu à Jean d'Artois, fils de Robert, comte de Beaumont, et réunit celui de Guines au domaine de la couronne; puis il en fit don à Jeanne d'Eu, sœur de Raoul, en considération de son mariage avec Louis d'Evreux, comte d'Etampes. Mais, l'an 1352, pendant l'absence du gouverneur de Guines, celui de Calais, Aimeri de Pavie, ayant corrompu le lieutenant de la place, s'en rendit maître pour le roi d'Angleterre, à qui elle fut cédée ensuite par le traité de Brétigni (l'an 1360). Le roi Charles VI recouvra ce comté, dont il fit une nouvelle réunion à la couronne. (DuChesne, *Histoire de la M. de Guines.*) Il en fut une seconde fois démembré, et cédé, l'an 1435, par le traité d'Arras à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ce prince n'en jouit pas; et peut-être les Anglais l'avaient-ils alors reconquis. Ce qui paraît certain, c'est que le roi Charles VII le reprit sur eux. Le roi Louis XI, son fils, ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il fit donation du comté de Guines à Antoine de Croi pour lui et ses descendants mâles, par lettres-patentes registrées au parlement le 18 décembre 1461. Louis Ier de la Trémoille, vicomte de Thouars et prince de Talmont, fit opposition à cette donation, prétendant que le comté de Guines lui devait revenir, sur la supposition que Marguerite d'Eu, qui avait épousé, vers la fin du treizième siècle, Gui II de la Trémoille, vicomte de Thouars, était fille de Jeanne, comtesse de Guines, et sœur de Raoul II, père de celui sur lequel ce comté fut confisqué. Mais il est prouvé, dit du Chesne, par une ancienne chronique des comtes d'Eu, qu'elle était sœur de Jean II, comte d'Eu, mari de la même Jeanne. Le conseil de Louis XI, jugeant mal fondée l'opposition du sire de la Trémoille, n'y eut aucun égard. Il n'en fut pas de même de celle de Charles, comte de Charolais, qui revendiquait le comté de Guines, en vertu du traité d'Arras. Louis XI, par le traité conclu le 6 octobre 1465, à Conflans, fut obligé d'abandonner à ce prince le comté de Guines; Mais Charles, depuis son avénement au duché de Bourgogne, ayant eu de nouvelles querelles avec Louis XI, ce comté lui fut retiré, et rendu à Antoine de Croi. Après la mort de celui-ci, Philippe, son fils, lui succéda au comté de Guines, ainsi qu'à ses autres biens. Mais, s'étant depuis engagé dans le parti du duc de Bourgogne, toutes ses terres de France furent confisquées au mois de janvier 1476, et le comté de Guines fut donné à Antoine, bâtard de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, après la mort duquel, arrivée l'an 1504, il revint à la couronne, dont il n'a plus été distrait.

(1) Les matines se disaient alors vers le milieu de la nuit dans toutes les églises, et les laïques les plus réguliers se faisaient un devoir d'y assister.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES, PUIS DUCS, D'AUMALE.

La ville d'Aumale, *Alba-Marla*, ou *Aumalcum*, située sur la Brêle, dans la haute Normandie, aux confins de la Picardie, est le chef-lieu d'un comté, puis duché, auquel elle a donné son nom.

EUDES.

Eudes, fils d'Etienne II, comte de Champagne, ayant été privé de la succession de son père par Thibaut III, comte de Blois, son oncle, se retira auprès de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Ce prince lui fit épouser Adélaïde, sa sœur utérine, fille d'Herluin, seigneur de Conteville, et d'Harlette, sa femme. Il accompagna, l'an 1066, Guillaume à la conquête d'Angleterre. Les services qu'Eudes lui rendit furent récompensés par le don que Guillaume lui fit du comté d'Holderness, dans l'Yorckshire. D'un autre côté l'attachement qu'il eut pour Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, lui mérita la terre d'Aumale, que ce prélat, du consentement de son chapitre, lui céda pour porter sa bannière et le servir avec dix chevaliers à la guerre. Il y avait dans cette terre un château bâti, vers l'an 1000, par un seigneur nommé Guerinfroi, qu'il plait à D. Duplessis de qualifier comte d'Aumale, sans fondement. Ce même seigneur fonda, vers l'an 1027, au même lieu, l'abbaye d'Auchi ou d'Auxi, dite aujourd'hui d'Aumale, et ce fut vraisemblablement de lui que l'église de Rouen avait acquis cette terre. Guillaume, par considération pour Eudes, l'érigea en comté. Après la mort de ce prince, Eudes

se trouva, par la situation de ses terres, dans la dépendance de deux frères ennemis, Guillaume II, roi d'Angleterre, et Robert, duc de Normandie, entre lesquels il fut obligé d'opter, quoique, suivant les lois féodales, il leur dût à l'un et à l'autre la fidélité : chose à la vérité impossible dans la conjoncture où il se rencontrait. Il préféra le service du premier à celui du second; et dans cette disposition il reçut garnison anglaise, l'an 1090, dans son château d'Aumale. Mais il ne persévéra point dans son attachement à Guillaume. Séduit par des vues d'ambition, il forma une conjuration avec Robert de Mowbrai, et d'autres seigneurs pour mettre son propre fils sur le trône d'Angleterre. Guillaume, instruit du complot avant qu'il éclatât, en prévint les suites. Eudes fut arrêté par ses ordres, l'an 1096, et confiné dans une obscure prison où il finit ses jours, laissant avec ce fils une fille, Judith, veuve alors de Walleve, ou Walters, comte de Huntington, Danois d'origine, à qui Guillaume le Conquérant avait fait trancher la tête pour crime de rébellion.

ETIENNE.

Etienne, fils d'Eudes de Champagne, possédait le comté d'Aumale du vivant de son père, lequel, ayant fixé son séjour en Angleterre, lui avait cédé ce qu'il avait en Normandie. L'an 1090, il suivit le parti de Guillaume le Roux lorsqu'il vint en Normandie faire la guerre au duc Robert son frère. Avec l'argent qu'il reçut de Guillaume, il agrandit et fortifia son château d'Aumale, où il logea toute la famille royale dans une visite qu'il en reçut. (Order. Vital.) Ce fut par l'ordre de ce monarque qu'il secourut peu de tems après Raoul de Toeni, seigneur de Conches, contre Guillaume, comte d'Evreux, sous les armes duquel il était près de succomber. Etienne se réconcilia depuis avec le duc Robert. Plusieurs seigneurs, comme on vient de le dire à l'article de son père, conspirèrent, en 1095, pour le placer sur le trône d'Angleterre, et échouèrent dans ce dessein par la diligence que fit le roi Guillaume II pour en prévenir l'exécution. Etienne, qui était pour lors en Angleterre, se réfugia dans l'abbaye de Saint-Oswi Il y fut pris et conduit au château de Bambury, où Guillaume donna ordre qu'on lui crevât les yeux. Mais la femme et les parents du coupable obtinrent sa grâce à force de prières et de présents. Etienne après cela partit avec le duc de Normandie pour la croisade. De retour après la mort de Guillaume, il se brouilla une seconde fois avec le duc Robert, et fut un des seigneurs qui, l'an 1104, appelèrent Henri Ier, roi d'Angleterre, pour s'emparer de la Normandie. Il combattit, l'an 1106, pour ce dernier à la bataille de Tinchebrai, où Robert demeura prisonnier. Etienne conserva pour le vainqueur la fidélité qu'il lui avait vouée, jusqu'en 1118. Mais alors, gagné par sa femme, il se tourna du côté de Guillaume Cliton, fils de l'infortuné duc Robert, et travailla à le mettre en possession de la Normandie. Déjà depuis deux ans le roi Louis le Gros faisait la guerre dans ce duché pour le même objet. Etienne obligea Baudouin *à la Hache*, comte de Flandre, l'an 1118, à venir joindre ses armes à celle du monarque français. Cette ligue ayant été dissipée après la bataille d'Eu, gagnée par Henri sur les confédérés, au mois de septembre 1118, le comte Etienne ne laissa pas de tenir bon quelque tems lui seul. Mais enfin, obligé d'abandonner la campagne, il alla se renfermer dans le château du vieux Rouen. Henri étant venu l'y assiéger, jeta vis-à-vis de la place les fondements d'une forteresse, qu'il nomma *Mate-putain*, en dérision de la femme du comte Etienne. Celui-ci n'attendit pas que l'édifice fût achevé pour se rendre. Touché de repentir il employa ses amis pour obtenir sa grâce, et y réussit l'an 1119. Mais l'an 1127, au mois de janvier, il se déclara de nouveau contre Henri, en s'unissant à la ligue formée par le roi Louis le Gros en faveur de Guillaume Cliton. Le fruit qu'il retira de ce parti fut la ruine de son château d'Aumale, que le roi d'Angleterre prit et livra aux flammes. Les places de la plupart des confédérés subirent le même sort, et la ligue s'en alla ainsi en fumée. (Order. Vital.) Etienne, après ce revers, partit une seconde fois pour la Terre-Sainte, où il mourut la même année 1127. Hadvise, son épouse, fille de Raoul, seigneur de Mortemer, le fit père de Guillaume, qui suit; d'Etienne et d'Enguerand, qui vivaient encore l'un et l'autre en 1150; et de quatre filles, dont la dernière, nommée Havoise, épousa 1° Guillaume de Romare, comte de Lincoln en Angleterre; 2° Pierre de Brus, seigneur en Ecosse.

GUILLAUME Ier.

1127 au plus tôt. Guillaume Ier, dit le Gros, successeur d'Etienne, son père, aux comtés d'Aumale et d'Holderness, garda la fidélité au roi Henri Ier tant que ce prince vécut. Mais après sa mort il embrassa le parti d'Etienne de Blois contre l'impératrice Mathilde, à laquelle celui-ci disputait le trône d'Angleterre. L'an 1138, Etienne lui donna le commandement de l'armée qu'il envoya contre David, roi d'Ecosse, qui était entré dans le comté d'Yorck. Guillaume, au mois d'août de cette année, gagna sur ce prince la bataille de l'*Etendard*, ainsi nommée, comme on l'a dit ailleurs, d'un crucifix que les Anglais avaient élevé sur un chariot, et qu'ils conduisaient au milieu de leur armée en manière d'enseigne. Le général, pour récompense de cette victoire, eut le comté d'Yorck. Guillaume n'eut pas le même bonheur à la bataille de Lincoln, où il combattit sous les ordres du roi Etienne, le 2 février 1141, contre le comte de Gloscester, frère de Mathilde. Il y commanda avec Guillaume d'Ipres une des ailes, consistant en cavalerie flamande et bretonne. Mais au fort du combat il prit la fuite avec sa troupe, suivant Siméon de Durham, et exposa par là le roi au danger d'être pris, qu'il ne put éviter. Il souscrivit, l'an 1153, comme témoin au traité qui se fit entre le roi d'Angleterre et Henri d'Anjou; traité par lequel Etienne reconnaissait Henri pour son successeur à la couronne d'Angleterre. Henri étant monté sur le trône l'année suivante, le comte d'Aumale et beaucoup d'autres seigneurs furent recherchés touchant les domaines du royaume, dont ils s'étaient emparés à la faveur des troubles. En vain alléguèrent-ils des lettres confirmatives d'Etienne : il leur fut répondu, dit Walter Hemingford, que les concessions d'un usurpateur ne pouvaient porter aucun préjudice à l'héritier légitime du trône. Guillaume fut donc obligé comme les autres de rendre ce qu'il avait pris au fisc. Mais il ne le fit qu'après avoir hésité long-tems; et il fallut même, dit l'auteur cité, que le roi l'allât trouver en Northumberland, où il s'était retiré, pour le contraindre à prendre ce parti. Il regretta surtout le fameux château de Scarborough, qu'il avait fait bâtir dans la province d'Yorck, sur le sommet d'un rocher, et dont l'enceinte comprenait soixante arpens. (*Ibid.*) La crainte après cela le retint dans le devoir pendant plusieurs années. Il la secoua l'an 1173, et entra secrètement dans le parti du jeune roi Henri, révolté contre son père. Les comtes de Flandre et de Boulogne, autres partisans du premier, étant venus assiéger le château d'Aumale, Guillaume, de concert avec eux, leur livra luimême la place, se rendit leur prisonnier, et leur fit ouvrir ensuite les portes de ses autres forteresses, sous prétexte de payer de cette manière sa rançon. Guillaume se réconcilia dans la suite avec le vieux Henri et lui garda la fidélité jusqu'à sa mort arrivée le 20 août 1180. Il avait fondé, l'an 1150, au comté d'Yorck, l'abbaye de Melf, pour se rédimer d'un vœu qu'il avait fait d'aller à la Terre-Sainte, et que l'incommodité de sa grosseur ne lui permettait pas d'accomplir. De Cécile, son épouse, fille de Guillaume, comte de Mowbrai, il laissa une fille, qui suit. Si l'on s'en rapporte au discours fait par le comte de Glocester à son armée avant la bataille de Lincoln, et rapporté par Henri d'Huntington, le comte d'Aumale, par ses débauches, avait donné prétexte à sa femme de l'abandonner pour se livrer à un autre comte avec lequel elle vécut dans un adultère manifeste.

HAVOISE, GUILLAUME DE MANDEVILLE, GEOFROI Ier, BAUDOUIN et GUILLAUME II.

1180. Havoise, ou Hadwide, fille de Guillaume Ier, lui

succéda aux comtés d'Aumale et d'Holderness, avec Guillaume de Mandeville ou de Magneville, comte d'Essex, qu'elle avait épousé le 14 janvier 1180 (N. S.). Ce seigneur faisait dès-lors sa résidence ordinaire en France; et, l'an 1179, au retour d'un voyage à la Terre-Sainte, il avait accompagné le roi Louis le Jeune en Angleterre. (Roger d'Hoveden.) Guillaume, l'an 1184, reçut, le 7 novembre, dans son château d'Aumale, les rois de France et d'Angleterre, le comte de Flandre et les archevêques de Reims et de Cologne, qui s'y étaient rendus pour traiter de la paix entre le roi de France et le comte de Flandre, au sujet du Vermandois et de l'Amiénois; mais l'affaire ne fut terminée que le 10 mars suivant. (Raoul de Diceto et Jean Brompton.) Guillaume, suivant Benoît de Péterborough, servit de son bras le comte de Flandre dans la guerre que cette querelle occasionna. Un certain Raoul, fils de Hugues de *Vallies*, demeurant près de Gisors, sur les terres de France, ayant outragé de paroles le comte d'Aumale, Henri de Ver, pour le venger, tua Raoul le 28 novembre 1186. Des Français regardèrent ce meurtre comme une insulte faite au roi de France, et usèrent de représailles envers un nommé Garnier, habitant de Gisors, qui était dans l'intimité du roi d'Angleterre. (*Ibid.*) Il ne paraît pas que cette affaire ait eu d'autres suites.

Guillaume étant mort, le 14 novembre 1189, à Rouen, sans enfants, Havoise se remaria la même année à Geofroi, seigneur des Forts en Normandie. Geofroi partit, peu de tems après, avec le roi Richard pour la Terre-Sainte, et y mourut, suivant Albéric, l'an 1191, étant au siége d'Acre. Des généalogistes anglais prétendent qu'il revint de cette expédition, et finit ses jours en Angleterre l'an 1194. Quoi qu'il en soit, il laissa de son mariage un fils, nommé Guillaume, qui devint dans la suite comte d'Holderness. Havoise, ayant survécu à Geofroi, convola à de troisièmes noces, et donna sa main à Baudouin, seigneur de Choques, fils de Robert V, dit le Roux, seigneur de Béthune. Ce fut Richard Ier, roi d'Angleterre, qui noua cette alliance par affection pour Baudouin: mais celui-ci ne posséda pas long-tems le comté d'Aumale. La guerre s'étant allumée entre Philippe Auguste et le roi Richard, le premier alla mettre le siége devant la ville d'Aumale, pour attirer l'Anglais hors de la Bretagne qu'il dévastait. Richard ayant appris le danger où étaient ses sujets, marcha promptement à leur secours. En arrivant à Aumale, il présenta le combat à Philippe, qui l'accepta. « On vit dans cette » journée des prodiges de force et de valeur de part et d'autre. » Le roi Richard ayant remarqué dans le fort de la mêlée Alain » de Dinan, qui s'était retiré à l'écart pour raccommoder son » casque, marcha vers lui la lance baissée. Alain le reconnut, et, » ranimant dans ce moment toute sa haine, il courut avec fureur » contre lui. La lance du roi se porta contre le bouclier d'Alain » et s'y brisa; celle d'Alain glissa sur le bouclier du roi, passa » entre ses cuisses, et porta contre le derrière de la selle avec » tant de roideur que le chevalier et le cheval furent renversés » par terre. Ce seul coup eût terminé la guerre, si les Anglais » ne fussent accourus au secours de leur prince et ne l'eussent » remonté. Ce ne fut pas le seul affront que Richard reçut au » siége d'Aumale; il fut encore contraint de prendre la fuite et » de laisser la place au pouvoir de son ennemi. Philippe ne per» dit aucune personne de marque dans cette action; il fit trente » chevaliers prisonniers, au nombre desquels se trouva Gui de » Thouars, depuis duc de Bretagne ». (Morice, *Hist. de Bret.*, T. I, p. 122.) Après s'être rendu maître de la place, il la ruina au grand regret de Baudouin, qui l'avait défendue avec valeur. L'époque de cet événement est d'autant plus remarquable, qu'elle sert de date dans plusieurs chartes: *Facta est concessio ista*, dit un de ces titres, *anno ab incarnatione domini* MCXCVI *eo tempore quo Albamarla à Philippo francorum rege longâ obsidione subversa est.* (*N. T. de Dipl.*, T. IV, pp. 711-712.) Le roi donna, quatre ans après, la propriété d'Aumale à Simon de Dammartin pour lui et ses héritiers. Depuis ce revers il ne resta plus à Baudouin que le simple titre de comte d'Aumale, avec lequel il mourut le 13 octobre 1211. Ce titre fut recueilli et conservé par ses descendants, ou plutôt par ceux de Guillaume des Forts, qu'Havoise épousa en quatrièmes noces, n'ayant eu de Geofroi qu'une fille, qui mourut sans postérité. (Bouquet, T. XIII, p. 57.) On les appelait en Angleterre comtes d'Albemarle; et cette race ayant manqué, le nom d'Albemarle a été encore un titre dont plusieurs seigneurs anglais ont été revêtus, entr'autres le célèbre général Munck, créé duc d'Albemarle par le roi Charles II, qu'il avait rétabli sur le trône d'Angleterre.

SIMON DE DAMMARTIN.

1200. Simon, deuxième fils d'Albéric II, comte de Dammartin, étant revenu d'Angleterre, où il s'était sauvé avec son père et Renaud son frère pour cause de félonie, fut pourvu du comté d'Aumale par le roi Philippe Auguste, avec lequel les deux frères avaient fait la paix plusieurs années auparavant. Il paraît par quelques actes que Renaud eut aussi sa part dans ce comté, ou plutôt que les deux frères le possédèrent par indivis. Philippe Auguste, quelques années après, fit épouser à Simon, Marie, fille et héritière de Guillaume III, comte de Ponthieu; mais, l'an 1213, oubliant ses bienfaits, il se laissa entraîner par son frère dans le parti de Ferrand, comte de Flandre, révolté contre le roi de France. Ayant combattu, l'année suivante, sous les drapeaux de la Flandre à la bataille de Bouvines, il fut proscrit par Philippe Auguste et privé de son comté, que le roi Louis VIII donna, l'an 1224 (N. S.), dans le mois de février, au prince Philippe Hurepel son frère. Marie, sa femme, ayant succédé, l'an 1225, au comté de Ponthieu, le roi Louis VIII enveloppa cette dame dans la disgrâce de son mari, en faisant confisquer le Ponthieu à son profit. Marie, par ses soumissions, engagea, la même année, le monarque à révoquer l'arrêt de confiscation; et, l'an 1230, elle obtint du roi saint Louis le rappel de son époux et son rétablissement dans le comté d'Aumale. Simon fut un des seigneurs de France qui écrivirent, l'an 1225, au pape Grégoire IX contre les entreprises des prélats de France sur la juridiction civile. Il mourut, le 21 septembre 1239, à Abbeville, laissant de son mariage quatre filles, savoir Jeanne, qui suit; Philippe, qui fut alliée, 1° à Raoul d'Issoudun, comte d'Eu, 2° à Raoul II, sire de Couci, 3° à Otton III, comte de Gueldre; et Marie, dite de Ponthieu, femme de Jean II, comte de Rouci. (*Voy.* Marie, *comtesse de Ponthieu.*)

JEANNE.

1239. Jeanne, fille aînée de Simon de Dammartin et de Marie de Ponthieu, succéda, l'an 1239, à son père dans le comté d'Aumale, et, l'an 1251, à sa mère dans celui de Ponthieu. Elle était mariée depuis l'an 1238 à Ferdinand III, roi de Castille, dit le Saint, dont elle resta veuve le 30 mai 1252, après en avoir eu Ferdinand, qui suit. (*Voyez* Jeanne, *comtesse de Ponthieu.*)

FERDINAND.

1252. Ferdinand II, dit de Ponthieu, fils de Ferdinand III, roi de Castille, et de Jeanne de Dammartin, devint, après la mort de son père, comte d'Aumale du chef de Simon de Dammartin, son aïeul maternel. Il fut en même tems baron de Montgomeri et de Noyelles-sur-mer. Ferdinand mourut vers l'an 1260, laissant de Laure, son épouse, dame d'Epernon, fille d'Amauri IV, comte de Monfort (morte l'an 1270, après s'être remariée à Henri VII, comte de Graud-Pré), un fils, qui suit.

JEAN Ier.

1260. Jean Ier, fils de Ferdinand II et de Laure, succéda, l'an 1260, à son père dans le comté d'Aumale et les baronnies de

Montgomeri et de Novelles, et l'an 1270, à sa mère dans la seigneurie d'Epernon. Mais après le décès de Jeanne, son aïeule, arrivé le 16 mars 1279 (N. S.), le roi d'Angleterre, Edouard Ier, mari d'Eléonore, tante du comte Jean, revendiqua, au nom de sa femme, les comtés d'Aumale et de Ponthieu. L'affaire ayant été jugée, l'an 1281, au parlement de la Pentecôte, Jean fut maintenu dans le comté d'Aumale, comme étant situé en Normandie, où la représentation a lieu, et exclus de celui de Ponthieu, où cette même représentation n'est point admise. Il se fit de plus adjuger les conquêtes de son aïeule, la comtesse-reine Jeanne, en vertu du testament de cette princesse, qui les lui avait légués pour le dédommager du comté de Ponthieu, qu'elle prévoyait devoir lui échapper. Le comte Jean était brave. Il fut tué, le 11 juillet 1302, à la bataille de Courtrai, où il combattit pour la France. Il avait épousé IDE, dame de Fontaine-Guérard, fille d'Amauri II, seigneur de Meulent (morte le 16 janvier 1324), dont il eut un fils, qui suit, et une fille, nommée Laure, qui épousa Gui Mauvoisin, baron de Rosni.

JEAN II.

1302. JEAN II DE CASTILLE, OU DE PONTHIEU, succéda, l'an 1302, à Jean Ier, son père, dans le comté d'Aumale, ainsi que dans les baronnies de Montgomeri, de Noyelles, d'Epernon, et à sa mère, l'an 1325 (N. S.), dans la seigneurie de Fontaine-Guérard. Sa mort arriva vers la fin de l'an 1342. Il avait épousé, l'an 1320, Catherine, fille de Robert d'Artois, comte de Beaumont (morte en novembre 1368), dont il eut Blanche, qui suit, et Jeanne, mariée à Jean VI, comte de Vendôme. Celle-ci, après la mort de son père, prétendit lui succéder aux terres d'Epernon, de Quillebeuf, de Houlebec, de Bois-Normand, de Vernon et autres. Mais Catherine, sa mère, les revendiquait comme formant l'assignat de son douaire, sur quoi elles firent, le 25 mars, un mardi de l'an 1342 (V. S.), une transaction par laquelle Jeanne abandonnait à sa mère l'usufruit de ces terres, à la charge de réversion, après sa mort, à elle-même: ce qui fut confirmé dans le mois suivant par lettres du roi Philippe de Valois. (*Trésor des Chartes*, *reg.* 74, acte 199.)

BLANCHE DE CASTILLE ET JEAN D'HARCOURT.

1343. BLANCHE DE CASTILLE, fille aînée de Jean II, lui succéda au comté d'Aumale et dans la baronnie de Montgomeri, avec JEAN III, comte d'Harcourt, Ve du nom de sa maison, et vicomte de Châtellerand, qu'elle avait épousé l'an 1340. Jean combattit, l'an 1346, à la journée de Créci, où il fut dangereusement blessé. Ayant depuis encouru la disgrâce du roi Jean pour s'être lié avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, il eut la tête tranchée, le 5 avril 1355, dans le château de Rouen. Blanche, sa femme, eut querelle avec Edouard III, roi d'Angleterre, devenu comte de Ponthieu par le traité de Brétigni. Ce prince, en 1364, lui enleva le château de Noyelles, qu'il prétendait être dans la mouvance de son comté. Mais la guerre ayant été déclarée, l'an 1369, entre la France et l'Angleterre, le comte de Saint-Pol, chargé par le roi Charles V de faire rentrer le Ponthieu sous l'obéissance de sa majesté, prit le château de Noyelles par composition, et le rendit à Blanche. Cette comtesse termina ses jours le 12 mai 1387, laissant de son mariage, entr'autres enfants, Jean, qui suit; Jacques, tige des seigneurs de Montgomeri; Philippe, qui fit la branche des seigneurs de Bonnétable; et Jeanne, femme de Raoul de Guines, seigneur de Montmirel. A l'abbaye d'Aumale on voit deux cloches qui passent pour les plus anciennes de la Normandie, dont l'une porte qu'elle fut *levée*, en 1379, par Blanche, comtesse d'Aumale.

JEAN III OU IV.

1387. JEAN comte d'Harcourt, VIe du nom de sa maison, vicomte de Châtellerand, succéda, l'an 1387, à Blanche, sa mère, dans le comté d'Aumale. Il avait été donné, l'an 1360, pour otage du traité de Brétigni. Il mourut le 28 février 1389 (N. S.), laissant de CATHERINE, son épouse, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, qu'il avait épousée le 14 octobre 1359, Jean, qui suit; Louis, archevêque de Rouen; Jeanne, mariée à Guillaume II, comte de Namur; Marie, femme de Renaud, duc de Gueldre; et d'autres enfants.

JEAN IV OU V.

1389. JEAN D'HARCOURT, VIIe du nom de sa maison, succéda, l'an 1389, à son père dans le comté d'Aumale ainsi que dans celui d'Harcourt et la vicomté de Châtelleraud. Il suivit, l'an 1390, au voyage d'Afrique, le duc de Bourbon, son oncle, qui l'avait fait chevalier au siége de Taillebourg. L'an 1415, il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Jean mourut, le 18 décembre 1452, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il avait épousé, par contrat du 17 mars 1389 (V. S.), MARIE, fille de Pierre II, comte d'Alençon, dont il eut Jean, qui suit; Marie, qui vient après; Jeanne, comtesse d'Harcourt; et d'autres enfants.

JEAN V OU VI.

JEAN D'HARCOURT, fils aîné de Jean VII, né en 1396, reçut de son père, vers l'an 1411, les comtés d'Aumale et de Mortain. Ce fut un des plus grands capitaines de son tems. A la valeur il joignit un caractère de franchise qui ne lui permettait pas de soupçonner dans autrui le vice opposé dont il était incapable. Mais il fut la victime de cette louable qualité. Des intérêts de famille l'ayant brouillé avec Jacques d'Harcourt, son cousin, lieutenant-général pour le roi en Picardie, celui-ci feignit ensuite de vouloir se réconcilier avec lui. Il vint sous ce prétexte, l'an 1419, le trouver dans son château d'Aumale, où il fut accueilli avec la cordialité qui convient entre parents. Mais au milieu des caresses qu'il recevait, il le fit arrêter par ses gens, et l'enferma dans une prison d'où il ne sortit qu'à la mort du perfide, arrivée au mois d'avril 1423, devant Parthenai, dont il voulait faire le siége. Peu de jours après sa délivrance, le roi Charles VII le nomma son lieutenant-général dans l'Anjou et le Maine. La même année, étant à Tours, il apprend qu'un chevalier anglais, nommé de la Pole, était sorti de Normandie avec deux mille cinq cents hommes et parcourait le Maine. Aussitôt il envoie ordre à ses troupes de venir le joindre à Laval. Il s'y rend; et, s'étant mis à leur tête, il marche à l'ennemi, qu'il rencontre à la Broussinière, près de la Gravelle, sur les confins du Maine et de la Bretagne. Il attaque cette troupe avec tant de furie, qu'il n'en échappa qu'environ cent-vingt hommes. Seize à dix-sept cents restèrent sur la place; les autres furent faits prisonniers avec leur chef. L'année suivante, il combattit à la bataille de Verneuil, donnée, le 17 août, contre son avis. Il y périt avec un grand nombre de braves, à l'âge de vingt-huit ans, n'étant point encore marié. Son père, après sa mort, reprit les comtés qu'il lui avait cédés.

MARIE.

1452. MARIE, fille aînée de Jean IV ou V, lui succéda aux comtés d'Aumale, d'Harcourt et de Mortain. Elle était veuve depuis 1447 d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, qu'elle avait épousé l'an 1417. Elle mourut, le 19 avril 1476, âgée de soixante et dix-huit ans, ayant eu de son époux, Ferri, comte de Vaudemont, mort le 31 août 1470; et d'autres enfants. (Voy. *les comtes de Vaudemont*.)

RENÉ.

1476. RENÉ, duc de Lorraine, IIe de son nom, fils de Ferri,

comte de Vaudemont, succéda, l'an 1476, à Marie d'Harcourt, son aïeul, dans le comté d'Aumale comme dans ceux d'Harcourt et de Mortain. Ce prince mourut, le 10 décembre 1508, laissant de Philippine, sa seconde femme, fille d'Adolphe d'Egmond, duc de Guedre, Claude, qui suit; et d'autres enfants. (*Voyez* René II, *duc de Lorraine.*)

DUCS D'AUMALE.

CLAUDE Ier.

1508. Claude Ier de Lorraine, né le 20 octobre 1496, cinquième fils de René II, duc de Lorraine, lui succéda au comté d'Aumale. Etant venu en France, il s'y établit après avoir obtenu des lettres de naturalisation, et fut pourvu de la charge de grand-veneur. L'an 1515, il commanda les troupes du duc de Gueldre, son oncle, à la bataille de Marignan. Il eut part, l'an 1521, à la prise de Fontarabie. Il défit les Anglais devant Hesdin, au mois de novembre 1522, et les Allemands devant Neufchâteau en Lorraine. L'an 1525, pendant la prison de François Ier, il alla joindre, avec un corps de troupes, le duc Antoine son frère, pour s'opposer aux paysans révoltés de Misnie, de Thuringe, de Suabe, et d'Alsace, qui se préparaient à pénétrer dans la Lorraine pour entrer de là sur les terres de France. Les ayant battus à Loupstein et Chenouville, ils achevèrent de les dissiper à Saverne. A la nouvelle de cet heureux succès, le parlement de Paris délibéra d'écrire aux deux frères vainqueurs pour les féliciter; tant il est peu vrai qu'on regarda en France cette expédition comme une entreprise sur l'autorité royale. Les traits suivants démentent également le récit de ceux qui ont avancé qu'à son retour le roi fut tellement irrité de la conduite de Claude de Lorraine, qu'il lui défendit de paraître en sa présence, et qu'effectivement il ne voulut jamais le voir. L'an 1527 (V. S.), ce monarque en sa considération érigea en duché la terre de Guise en Picardie, dont il était seigneur. Le roi le nomma, en 1530, pour aller avec les princes du sang au-devant de la reine Eléonore et de ses deux fils, qui revenaient d'Espagne. Il mit par ses soins, en 1536, la Champagne, dont il était gouverneur, à l'abri des incursions de l'ennemi. L'an 1537, au célèbre lit de justice, il fit les fonctions de grand-chambellan, et en cette qualité il fut assis aux pieds du roi. En 1542, la conquête du duché de Luxembourg fut en partie le fruit de son expérience et de sa valeur. Claude servit, l'année suivante, au mémorable siége de Landrecies. L'an 1544, après la prise de Château-Thierri, il pourvut à la sûreté des Parisiens alarmés, et par là il s'acquit leur affection qu'ils continuèrent à sa postérité. Il fit ériger, la même année, en marquisat, sous le nom de Mayenne, par lettres du mois de février, ses terres et baronnies de Mayenne, de Sablé et de la Ferté-Bernard. Le roi Henri II, au mois de juillet 1547, donna pareillement des lettres, datées de Reims, pour l'érection du comté d'Aumale en duché-pairie en faveur de François de Lorraine, appelé jusqu'alors Monsieur d'Aumale, pour être possédé par son frère Claude II de Lorraine, fils de Claude Ier, et ses héritiers mâles seulement. « Claude Ier, dit M. le M. de P., était grand, » bien fait, spirituel, magnifique, également galant et politique, » avait de la douceur dans la société, de la bravoure et du sang » froid à la guerre, dont il avait fait une étude particulière » dans le cabinet, ce qui était presque unique et inouï de son » tems. Ce fut lui qui fonda la fortune de ses enfants. Ils » héritèrent d'une partie de ses qualités, mais poussèrent plus » loin l'ambition ». Claude Ier mourut à Joinville le 12 avril 1550. D'Antoinette, fille aînée de François de Bourbon, comte de Vendôme, qu'il avait épousée le 18 avril 1513, morte le 20 janvier 1583, il eut François dont on vient de parler, qui fut duc de Guise; Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims; Claude, qui suit; Louis, cardinal de Guise, archevêque de Sens et évêque de Metz, mort en 1578; François, chevalier de Malte, grand-prieur de France et général des galères de cette couronne; René, tige de la branche de Lorraine-Elbeuf; Marie, femme, 1° de Louis II d'Orléans, duc de Longueville, 2° de Jacques V, roi d'Ecosse; et d'autres enfants. Le roi Henri II lui fit faire à Notre-Dame de Paris des obsèques magnifiques dont la relation fut imprimée. M. de Thou n'est pas équitable en disant que les princes lorrains voulaient par là s'égaler à nos rois, comme s'ils eussent eux-mêmes déterminé cette pompe, qui d'ailleurs n'a rien de fort surprenant dans le fils d'un prince souverain qui avait porté le titre de roi, le père et le grand-père de reines d'Ecosse, l'époux de la sœur d'un premier prince du sang, le beau-père de la petite-fille de Louis XII, et le proche allié de la famille régnante.

CLAUDE II.

1550. Claude II de Lorraine, 5e fils de Claude Ier, né le premier août 1526, appelé d'abord le marquis de Mayenne, eut dans son partage la terre d'Aumale, dont François, son frère, avait prêté serment au roi lors de son élection en duché-pairie. La charge de grand veneur de France fit aussi partie de son lot. L'an 1550, il fut pourvu du gouvernement de Bourgogne par lettres-patentes du 16 juin, vérifiées le 8 janvier suivant à la chambre des comptes de Dijon, après qu'il eut fait son entrée, le 31 décembre précédent, en cette ville. (*Chamb. des comptes de Dijon, livre des Etrang.*) Ce prince assista au sacre de trois de nos rois; en 1547 à celui de Henri II, où il représenta le comte de Champagne; en 1559 à celui de François II, où il représenta le comte de Flandre; et en 1561 à celui de Charles IX, où il représenta une seconde fois le comte de Champagne. A la première de ces trois cérémonies on vit se réaliser les prétentions des princes de la maison de Lorraine établis en France, qui allaient jusqu'à s'égaler aux princes du sang, et jusqu'à vouloir confondre les rangs entre la maison royale de France et la leur. Sous prétexte de suivre l'ancien usage qui réglait les rangs entre les pairs, suivant l'ordre de leurs pairies, sans aucune exception en faveur des princes du sang, on nomma, pour représenter les anciens pairs laïques, des princes du sang et des princes lorrains dans un ordre qui plaçait quelques-uns de ceux-ci avant quelques-uns des princes du sang: tant le nouveau monarque était prévenu en faveur de la maison de Lorraine. « En 1548, Henri II fit des entrées » solennelles et triomphantes dans les places conquises sur le » duc de Savoie pendant le règne de François Ier. Il était à » cheval, précédé des seigneurs de sa cour; le duc de Vendôme, Antoine qui n'était pas encore roi de Navarre, marchait seul en qualité de premier prince du sang. Cet ordre » fut suivi par-tout, excepté à Chambéri. Dans cette ville, » le duc de Vendôme, en voulant prendre son rang, fut surpris de voir le duc d'Aumale se mettre à sa gauche. *Quoi » donc! mon compagnon*, lui dit-il, *tiendrons-nous rang ensemble?— Oui, Monsieur*, répondit le duc d'Aumale, *le roi m'a » assigné cette place comme au gouverneur de la province.* » Il avait en effet le gouvernement du Dauphiné, auquel on » avait annexé ceux de Savoie et de la Bresse, qui étaient » alors sous la domination de la France. *Mais*, dit le duc de » Vendôme, *c'est tout ce que je pourrois permettre au duc » de Lorraine, chef de votre maison.— Il est vrai*, répondit » le duc d'Aumale, *que vous avez le pas sur lui en France, » mais non ailleurs; car il est souverain, et vous sujet et » vassal de la couronne: M. de Lorraine ne relève que de Dieu » et de son épée.* Le duc de Vendôme rentra, et la marche » fut arrêtée. Le roi envoya dire au duc de Vendôme de reprendre sa place. Vendôme, obligé d'obéir aux ordres du roi, »

» se contenta de dire au duc d'Aumale: *Vous pouvez, mon* » *compagnon, marcher sur la même ligne que moi; car si* » *le roi avoit ordonné à un laquais de prendre le rang que* » *vous prenez, je le souffrirois par respect pour les ordres de* » *sa majesté.* » (*Encyclop. method.*).

Claude suivit les traces de ses ancêtres dans la carrière des armes. En 1552, il vint au secours de la ville de Metz, assiégée par Charles-Quint avec toutes les forces de l'Empire, et défendue par François, duc de Guise, frère de Claude, avec l'élite de la noblesse française. Albert, margrave de Brandebourg, était alors dans le pays messin à la tête de quinze à vingt mille hommes, flottant entre les deux partis, et attendant l'occasion favorable de se joindre aux Impériaux. Voyant qu'il devenait suspect à la France, il feignit de vouloir retourner en Allemagne. Le duc d'Aumale, chargé de l'observer avec un petit corps de troupes, s'en étant approché de trop près, le margrave tomba sur lui à Saint-Nicolas, et le fit prisonnier après un vigoureux combat, où le duc eut un cheval tué sous lui, et fut blessé de trois coups de pistolet. Remis en liberté, l'an 1553, il donna de nouvelles preuves de sa valeur la même année à la prise de Marienbourg, au combat de Renti l'année suivante, en Piémont, où il prit d'assaut, le 19 septembre 1555, la ville de Vulpiano, après trois semaines de siége. L'an 1556, il accompagna le duc de Guise, son frère, envoyé au secours du pape Paul IV, attaqué, au nom de l'empereur, par le duc d'Albe, vice-roi de Naples. Rappelé, l'année suivante, après la fameuse journée de Saint-Quentin, le duc de Guise lui donna une partie de son armée qu'il ramena en France par le pays des Grisons. (Brantôme.) Le duc d'Aumale eut part, en 1558, à la reprise de Calais, aux batailles de Dreux en 1562, de Saint-Denis en 1567, de Moncontour en 1569, et au siége de Saint-Jean-d'Angeli la même année. Le duc d'Aumale ne pardonna jamais à l'amiral de Coligni la mort de François, duc de Guise, son frère, dont il le regardait comme l'auteur ou le complice. Bien résolu de la venger lorsque l'occasion s'en présenterait, il refusa de se trouver, l'an 1566, à l'assemblée de Moulins, où le roi fit la réconciliation de l'amiral avec la duchesse, veuve de François de Guise, et les cardinaux de Lorraine et de Guise, frères de ce prince. Avec ces dispositions, il n'est pas surprenant qu'il ait été l'un des principaux acteurs, en 1572, de la scène affreuse de la Saint-Barthélemi, quoique ni lui ni aucun prince de sa maison n'eût eu part au conseil où elle fut ordonnée. Mais après avoir satisfait sa vengeance sur l'amiral et sur les seigneurs de son parti les plus distingués, il revint aux sentiments de générosité qui lui étaient naturels, et contribua, avec le duc Henri de Guise, son neveu, à sauver du carnage un grand nombre de personnes. C'est le témoignage que lui rend la Popelinière, écrivain protestant. Le sang de trois à quatre mille hommes versé dans cette boucherie, loin d'éteindre, comme on s'en était flatté, le flambeau de la guerre civile, ne servit qu'à le rallumer. Le duc d'Aumale suivit avec tous les princes, dans le mois de février 1573, le duc d'Anjou au fameux siége de la Rochelle. Il y trouva la mort, ayant été emporté, le 14 mars, d'un boulet de canon. Toute l'armée l'honora de ses regrets, qu'il méritait par ses grandes qualités. Il avait épousé, le 1er août 1547, Louise de Brezé, fille de Louis de Brezé et de la fameuse Diane de Poitiers, dont il eut, entr'autres enfants, Charles, qui suit; et Claude, chevalier de Malte, dit le *chevalier d'Aumale*, célèbre dans l'histoire de la ligue, qu'il servit au siége de Dieppe, au combat d'Arques en 1589, et à l'attaque de Saint-Denis, qu'il voulait surprendre sur Henri IV et où il fut tué, le 3 janvier 1591, dans sa vingt-huitième année. De six filles que le duc d'Aumale eut de son mariage, deux moururent en bas âge: les quatre autres sont Catherine, mariée, en 1569, à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, puis duc de Mercœur; Diane, femme de François de Luxembourg, duc de Piuei; Antoinette-Louise, abbesse de Notre-Dame de Soissons; et Marie, abbesse de Chelles.

CHARLES.

1573. Charles de Lorraine, né le 25 du mois de janvier 1556 (N. S.), successeur de Claude II, son père, au duché d'Aumale ainsi que dans la charge de grand-veneur, représenta le comte de Champagne, le 13 février 1575, au sacre de Henri III. La ligue, qui était l'ouvrage de sa maison, eut en sa personne un défenseur des plus ardents et des plus obstinés. L'an 1581, par le partage qu'il fit avec Guillaume Robert, duc de Bouillon, de la succession de Diane de Poitiers, il eut la seigneurie d'Anet, que le roi Henri III érigea en principauté au mois de février 1584. Il présida, l'an 1586, avec le duc de Guise, à l'assemblée des ligueurs, tenue dans l'abbaye d'Orcamp, où l'on résolut de prendre les armes sans attendre les ordres du roi, pour empêcher les princes protestants d'Allemagne d'amener du secours aux huguenots. Entre les places dont le duc d'Aumale s'empara, celle de Dourlens, qu'il surprit au mois de décembre, est la plus remarquable. Il se trouva, le 27 février 1587, à la rencontre de Vimori, entre le baron d'Othnau et le duc de Guise, où le premier perdit son bagage et beaucoup de monde. L'an 1588, au mois de décembre, instruit que le duc et le cardinal de Guise préparaient tout pour attenter sur la personne du roi, il en fait avertir ce monarque par la duchesse sa femme, qu'il envoie exprès à Blois. Le duc de Mayenne donna dans le même tems un pareil avis à Henri III par le marquis d'Ornans, son cousin; et cependant ces deux princes, dès qu'ils apprirent que, par la mort des coupables, Henri avait prévenu l'attentat dont ils l'avaient averti, parurent furieux, crièrent à l'assassinat, et arborèrent l'étendard de la révolte et de la vengeance. « Il est certain, dit M. de Saint-Foix, que le duc de Guise, » qui ménageait le moindre bourgeois de Paris, s'était fait haïr » de tous les princes de sa maison par le peu d'égards et de con- » sidération qu'il leur marquait, et que le cardinal ne leur était » pas moins insupportable par ses emportements. On ne peut » guère douter que le duc de Mayenne, aussi ambitieux que ses » frères, avec qui d'ailleurs il avait eu tout récemment des démê- » lés très-vifs, n'eût espéré que, par leur mort, il deviendrait le » chef de la ligue, et que le duc d'Aumale, de son côté, ne se » fût flatté de la même idée ». On peut dire que l'un et l'autre ne furent point trompés dans leurs espérances; car ils partagèrent entr'eux le commandement qu'ils ambitionnaient. L'an 1589, la ligue des Seize déféra au duc d'Aumale le gouvernement de Paris. Le fanatisme était alors monté au comble dans la capitale. Loin de travailler à le réprimer, le nouveau gouverneur l'encouragea par ses discours et son exemple, applaudissant à toutes les extravagances auxquelles se livraient les Parisiens, et ne rougissant pas même d'y prendre part. On le voyait aux processions qu'ils faisaient et de jour et de nuit pour demander au ciel l'extinction de la race des Valois: et avec quelle indécence y assistait-il? Ce prétendu défenseur de la religion, et d'autres jeunes gens, à l'imitation de leur chef, donnaient le bras à des femmes et des filles très-immodestement vêtues, avec lesquelles ils s'amusaient à rire et à folâtrer. *D'Aumale jetoit dans les églises, à travers une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il connoissoit, et leur donnoit des collations dans la marche.* (Saint-Foix.) Il est vrai que le désir de signaler sa valeur le retira bientôt de ces indignes amusements. Au mois de mai de la même année, il sortit de Paris avec un corps de troupes, et se rendit aux portes de Senlis, qu'il assiégea. Mais le duc de Longueville, étant venu l'attaquer le 17 du même mois, lui tua plus de deux mille hommes, fit quatorze à quinze cents prisonniers, lui enleva bagage et artillerie, et l'obligea de lever le siége. On ne peut ici taire un trait qui montre bien la grandeur d'âme du duc de Longueville. Ce prince n'avait avec lui que trois à quatre mille hommes, lorsqu'il se mit en marche, sur les pressantes sollicitations du roi Henri III, pour secourir la place. Arrivé à la vue de

l'ennemi, *Messieurs*, dit-il aux principaux officiers de sa petite armée, *voici M. de la Noue qui me demande mes ordres ; ils sont de le proclamer notre chef et de combattre sous lui à cette journée.* La Noue, après s'être long-tems défendu, fut enfin obligé de déférer à l'ordre que son général lui donnait de le commander. Le général et le commandant eurent bien lieu de s'applaudir après l'événement, l'un de sa générosité, l'autre de son obéissance. Les assiégeants furent mis en déroute, et leur général obligé de s'enfuir jusqu'à Paris. Le 21 septembre de la même année, le duc d'Aumale et le duc de Mayenne perdirent la bataille d'Arques contre le nouveau roi Henri IV, qui leur était fort inférieur en nombre de troupes. L'an 1590, le 14 mars, le premier commanda l'aile gauche de la ligue à la bataille d'Ivri, où le roi fut encore le vainqueur. S'étant ensuite jeté dans Paris, il défendit cette ville contre le monarque, qui, le 12 mai, en ayant commencé le siége, fut obligé de le lever le 30 août suivant. L'an 1591, il fut défait, le 8 août, par le baron de Biron, avec le secours qu'il menait à Noyon. L'an 1594, le 10 août, il fut chassé d'Amiens, dont il était gouverneur, par les habitants qui se soumirent au roi. Voyant alors les affaires de la ligue désespérées, il aima mieux se tourner du côté des ennemis de la France que de faire sa paix avec Henri IV, dont il se crut méprisé, parce qu'il lui avait refusé, dit-on, le gouvernement de Picardie. Il traite avec les Espagnols, auxquels il livre quelques places qui étaient à sa disposition, malgré les représentations de son cousin le duc de Mayenne, qui avait pour principe de ne point les laisser maîtres du moindre village de France. En 1595, nous reçûmes quelques échecs du côté de la Picardie. On en rejeta la cause sur le duc d'Aumale, à qui l'on reprocha d'avoir attiré les Espagnols dans cette province. Sur cette accusation, le parlement, à la requête du procureur-général, lui fit son procès, et, après l'avoir fait trompeter et assigner à trois briefs jours, le déclara criminel de lèse-majesté au premier chef ; « et » pour ce, ordonna, dit le chancelier de Chiverni dans ses mé» moires, qu'il serait tiré à quatre chevaux, et tous ses biens acquis et confisqués au roi ». En vain le premier président de Harlai demanda qu'il fût sursis à l'exécution de ce jugement jusqu'au retour du roi, qui était alors en Franche-Comté. Des esprits ardents ayant prévalu, l'arrêt fut exécuté le 24 juillet 1595, en place de Grève, sur un fantôme qui représentait le duc d'Aumale. *Cela n'eût été fait*, dit le même écrivain, *si le roi eût été pour lors à Paris, ou nous autres du conseil ; car le parlement y alla un peu trop vite, n'étant à propos de désespérer jamais des personnes de telle condition, ni leur faire paroître le mal qu'on leur veut, si tout-à-fait on ne les ruine. Et de fait, le sieur d'Aumale, outré de désespoir d'un tel et extraordinaire traitement, renonçant à la France, se jeta tout entier du côté du roi d'Espagne, et alla trouver l'archiduc en Flandre, qui ne manqua de le bien recevoir, et gratifier et secourir autant qu'il put, ayant toujours depuis ce tems tiré de grands états et pensions d'Espagne en Flandre, où il a demeuré, et y a eu plus d'honneur et de repos qu'il n'eût jamais pu recevoir en France, où il fût demeuré à la miséricorde de ses créanciers, auxquels il devoit plus qu'il n'avoit vaillant, tellement que ladite confiscation s'en est allée en fumée.* Henri IV, en effet, à son retour désapprouva la conduite de son parlement à l'égard du duc d'Aumale, et fit défense de procéder à l'exécution de ce qui restait de l'arrêt par rapport à la confiscation des biens, à la démolition des châteaux et à la dégradation des enfants, etc. Il fut ordonné qu'on n'en tiendrait point registre ; et cet arrêt fut tellement regardé comme non avenu, que l'on n'en fit jamais mention dans tous les actes concernant le duché d'Aumale, comme s'il n'eût jamais été rendu. La considération dont jouissait le duc d'Aumale à la cour du roi d'Espagne et à celle de l'archiduc, ne put étouffer les justes remords que lui causa sa désertion. Le cardinal d'Ossat rapporte dans ses lettres que s'étant rencontré avec lui à Rome, ce prince lui témoigna ses regrets de ce que le procédé du parlement à son égard l'avait empêché de suivre l'exemple des autres princes de sa maison ; et il le pria, comme ajoute ce prélat, d'assurer Henri IV, de la sincérité de son repentir. Charles, duc d'Aumale, finit ses jours à Bruxelles, l'an 1631, dans la soixante-dix-septième année de son âge. Il avait épousé, le 10 novembre 1576, Marie, fille de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, dont il eut deux fils morts en bas âge, et une fille, qui suit. La duchesse Marie avait précédé son époux au tombeau vers l'an 1616. Il s'en fallait bien qu'elle approuvât en tout la conduite qu'il tint dans les troubles de la France. Après la mort de Henri, duc de Guise, et du cardinal de Guise son frère, elle suivit à la vérité la fortune de son mari ; mais depuis la réconciliation du roi Henri IV à l'église, il ne dépendit pas d'elle que le duc d'Aumale ne renonçât à la ligue et ne fût des premiers à rentrer dans le devoir. Elle eut le chagrin de ne pouvoir le fléchir. La résidence ordinaire de cette princesse, pendant qu'il faisait la guerre, était au château d'Anet. Ce fut là que M. de Sulli lui rendit visite, en passant, après le sacre de Henri IV, et qu'il trouva réunies, comme il le marque dans ses mémoires (édit. de 1747, n° 288), la magnificence et la misère, une maison vraiment royale, de superbes jardins, mais presque point de meubles, et le peu qu'il y en avait usé de vétusté ; des domestiques en très-petit nombre et mal vêtus ; point de bois pour se chauffer (on était alors au mois de février) ; point de provisions pour les autres besoins de la vie, et point de ressource pour s'en procurer. Telle était la situation de la plupart des grandes maisons du royaume pendant les guerres civiles, et l'histoire de ces tems malheureux nous en a conservé plusieurs traits semblables.

ANNE DE LORRAINE.

1631. Anne de Lorraine, fille de Charles, lui succéda avec son époux, Henri de Savoie, Ier du nom, duc de Nemours, deuxième fils de Jacques de Savoie, duc également de Nemours, et d'Anne d'Est, veuve de Henri, duc de Guise. Son mariage s'était fait, le 14 avril 1618, par contrat passé à Bruxelles, du consentement du roi Louis XIII et en présence de l'ambassadeur de France. Charles, père de la princesse, lui donna en dot le duché d'Aumale et le comté de Maulevrier avec tous ses autres domaines, ne se réservant que le titre de duc d'Aumale. Il fut aussi stipulé dans le même acte que le second fils qui naîtrait de ce mariage porterait le nom et les armes de Lorraine, ce qui fut exactement observé. Le duc Henri mourut à Paris le 10 juillet 1632, et sa femme le 10 février 1638, laissant trois fils, qui suivent.

LOUIS DE SAVOIE.

1638. Louis de Savoie, fils aîné de Henri de Savoie et d'Anne de Lorraine, succéda à sa mère dans le duché d'Aumale, comme à son père dans celui de Nemours. Il mourut à Paris le 16 septembre 1641, sans avoir été marié.

CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE.

1641. Charles-Amédée de Savoie, second fils de Henri Ier de Savoie, né le 12 avril 1624, succéda à Louis, son frère, dans les duchés d'Aumale et de Nemours. Conformément à l'une des clauses du mariage de ses père et mère, il prit le nom et les armes de Lorraine. Étant entré dans la ligue des princes, il reçut deux blessures à la main, l'an 1652, au combat de Saint-Antoine. La même année il fut tué en duel à Paris, le 30 juillet, par le duc de Beaufort, son beau-frère, laissant d'Elisabeth, fille de César, duc de Vendôme, qu'il avait épousée le 11 juillet 1643, (morte le 19 mai 1664), Marie-Jeanne, femme de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, et Marie-Elisabeth-Françoise, mariée à Pierre II, roi de Portugal.

HENRI II DE SAVOIE.

1652. **Henri II de Savoie**, troisième fils de Henri Ier, quitta l'état ecclésiastique qu'il avait embrassé, pour succéder à son frère, Charles-Amédée, dans les duchés d'Aumale et de Nemours. Il mourut à Paris le 14 janvier 1659, sans laisser de postérité de **Marie**, fille de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, qu'il avait épousée le 22 mai 1657, morte le 16 juin 1707.

MARIE-JEANNE DE SAVOIE.

1659. **Marie-Jeanne**, fille de Charles-Amédée de Savoie, succéda aux duchés d'Aumale et de Nemours après la mort du duc Henri son oncle. L'an 1665, elle épousa, le 11 mai, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie. Etant devenue veuve l'an 1675, elle vendit le duché d'Aumale à Louis-Auguste de Bourbon, prince légitimé de France. La duchesse Marie-Jeanne mourut à Turin le 15 mars 1724.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'EU.

La ville d'Eu, en latin *Auga*, *Augum*, *Aucum*, *Oca* et *Alga Castrum*, est le chef-lieu d'un comté-pairie auquel elle donne le nom. On prétend qu'elle existait du tems des Romains. Mais, dans le vrai, Frodoard, écrivain du neuvième siècle, est le premier qui en ait fait mention expresse. Sa situation est dans le pays de Caux, sur la rive gauche de la Brêle, à cinq lieues ou environ nord-est de Dieppe, et à une demi-lieue de Tréport. Les annalistes anglais la nomment *One* et *Ouve*, dénomination qui paraît avoir précédé celle d'Eu, comme d'Oüe nous avons fait Oye. Ainsi le pays s'appelait *Ousiois* avant d'être nommé comme il l'est aujourd'hui l'*Eussiois*. Le comté d'Eu n'est composé que de cinquante paroisses; mais il est célèbre par la bonté du terroir et par le rang des seigneurs qui l'ont possédé.

GEOFROI.

Geofroi, fils naturel de Richard Ier, duc de Normandie, fut créé, l'an 996, comte d'Eu et de Brione, par le duc Richard II, son frère. Il laissa en mourant un fils, qui suit.

GILBERT.

Gilbert hérita de Geofroi, son père, le comté d'Eu avec celui de Brione. Quelque tems après s'étant brouillé avec le duc Richard, son oncle, il fut dépouillé du comté d'Eu par ce prince. Dans la suite il fut tué, sous le règne du duc Robert II, par les gens de Raoul de Vacé, fils de Robert, archevêque de Rouen. (*Radulph. de Diceto*.) Guillaume de Jumiége dit qu'il laissa deux fils, Richard et Baudouin; et Ordéric Vital ajoute que leurs gouverneurs craignant pour eux le sort de leur père, les emmenèrent en Flandre à la cour du comte Baudouin, et que le duc Robert, regardant le comté de Brione comme vacant par leur fuite, en réunit une partie à son domaine et distribua le reste à ses favoris. Mais long-tems après, poursuit-il, lorsque Guillaume le Bâtard vint en Flandre pour épouser la fille du comte Baudouin, celui-ci saisit l'occasion pour demander le rétablissement des enfants de Gilbert dans le comté de Brione. Guillaume consentit de rendre Bienfaite et Orbec à Richard, et Mole avec Sap à Baudouin, son frère. Ce dernier eut un fils nommé Robert, à qui le duc Robert, fils de Guillaume, rendit encore le bourg et le château de Brione. Mais ce prince, léger et inconstant, donna ensuite Brione à Roger de Beaumont, père de Robert, comte de Meulent, en échange d'Ivri: ce qui occasionna une guerre entre Robert, fils de Baudouin, et Robert, fils de Roger: guerre qui aboutit, l'an 1090, pour le premier, à la perte de Brione, que ses compétiteurs emportèrent d'assaut avec le secours du duc. (Or. Vit., pp. 686 et 687.)

GUILLAUME Ier.

Guillaume Ier, frère naturel du duc Richard II, avait été pourvu par Richard Ier, son père, du comte d'Hyême. Mais, ayant refusé par la suite d'en rendre hommage au duc son frère, il fut emmené prisonnier à la tour de Rouen, où il resta cinq ans sous la garde de Turketil d'Harcourt. Sa captivité aurait été plus longue s'il n'eût trouvé moyen de s'évader. Après avoir erré quelque tems, il vint se jeter aux pieds de son frère comme il était à la chasse. Richard non seulement lui pardonna, mais, au lieu du comté d'Hyême qu'il avait confisqué, il lui donna celui d'Eu qu'il avait ôté à son neveu Gilbert. L'église originairement collégiale de Notre-Dame d'Eu regarde Guillaume comme son fondateur. Il mourut le 4 janvier; mais on ne marque pas en quelle année. Ce comte avait épousé **Lesceline**, fille de ce même Turketil, qui avait été son geôlier, de laquelle il laissa trois fils: Robert, qui suit; Guillaume, dit Busac, comte d'Hyême, puis de Soissons; et Hugues, évêque de Lisieux, mort l'an 1078. Lesceline, qui survécut à son époux et mourut en 1057, est fondatrice de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, au diocèse de Séez. Cette comtesse, dans la crainte que ce monastère ne dépérît s'il demeurait à la garde de ses fils et de leurs descendants, racheta d'eux tout le droit qu'ils y pouvaient prétendre, et le soumit au seul duc de Normandie. (*Neustria pia*, p. 498.)

ROBERT Ier.

Robert, fils aîné de Guillaume Ier et son successeur au comté d'Eu, servit avantageusement Guillaume le Conquérant, son

cousin, dans ses différentes expéditions. Henri Ier, roi de France, étant entré, l'an 1054, en Normandie, à la tête d'une grande armée, et l'ayant divisée en deux corps, en donna l'un à Eudes, son frère, et au comte de Ponthieu, et garda l'autre auprès de sa personne. Le duc Guillaume partagea de même son armée, dont il envoya une partie contre le frère du roi sous la conduite des comtes d'Eu et de Mortemer. Ceux-ci attaquèrent les Français à Mortemer en Caux, et les battirent. (Bouquet, T. XI, pp. 46, 47, 83.) Robert accompagna, l'an 1066, Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre, et se distingua à la bataille d'Hastings. Ses services furent récompensés par le comté de Sussex et d'autres terres que Guillaume lui donna dans le pays. Les Danois, vers l'an 1069, ayant fait une descente en Angleterre, Robert marcha contre eux avec le comte de Mortain, en tua un grand nombre, et contraignit les autres à remonter sur leurs vaisseaux. Après la mort de Guillaume le Conquérant, le comte d'Eu suivit quelque tems le parti du duc Robert. Mais rebuté de sa mollesse et de ses débauches, il se tourna, ainsi que plusieurs autres seigneurs normands, du côté de Guillaume le Roux, dont il reçut garnison dans ses châteaux. (Ordér. Vit., L. 8, p. 678, et L. 9, p. 772.) Le comte Robert mourut, l'an 1090 ou environ, après avoir eu de Béatrix, nommée aussi Helisende, sa femme, Raoul, mort avant lui, Guillaume, qui suit, et Robert. Le comte, leur père, avait fondé l'abbaye de Tréport, près de la ville d'Eu, non l'an 1036, comme le marquent plusieurs modernes d'après une copie fautive du titre de fondation, mais entre 1057 et 1066, à la prière de sa femme et par le conseil du duc Guillaume et de Maurille, archevêque de Rouen. (Mabil., *Ann. Ben.*, T. IV, p. 595.)

GUILLAUME II.

1090 ou environ. Guillaume II, fils de Robert, lui succéda au comté d'Eu. Il s'attacha d'abord au duc Robert. Mais, l'an 1093, ayant été gagné par les présents de Guillaume le Roux et par l'espérance qu'il lui donna de l'élever aux premières dignités, il embrassa le parti de ce prince, et lui fit serment de fidélité. C'était se rendre parjure envers le duc Robert, son suzerain. Mais il ne garda pas mieux la foi au roi d'Angleterre qu'il l'avait fait au duc de Normandie, s'il est vrai qu'il entra, l'an 1095, comme il en fut accusé, dans la conjuration formée par Robert de Mowbrai, comte de Northumberland, et d'autres seigneurs, pour mettre sur le trône d'Angleterre, Etienne, comte d'Aumale. Quoi qu'il en soit, la diligence du roi prévint l'effet du complot, et déconcerta ceux qui l'avaient tramé. Mowbrai se défendit quelque tems dans son château de Bamburi; mais ayant été pris dans une sortie, ses biens furent confisqués, et il fut enfermé dans le château de Windsor, où il mourut après trente ans de captivité. Le comte d'Eu nia d'avoir eu part à la conjuration; et, pour s'en justifier, il se battit contre Geofroi Bainard, comte de Chester, son accusateur et son beau-frère, à Windsor, en présence de la cour: mais il fut vaincu dans le combat. Ce mauvais succès emportant la conviction du crime, suivant le préjugé du tems, Guillaume fut condamné en conséquence à perdre la vue avec la faculté de se reproduire. Ce qui avait porté Bainard à le déférer au roi comme traître, c'était la conduite qu'il tenait envers Helisende, sa femme, sœur du premier, aux yeux de laquelle il entretenait des concubines, dont il avait des enfants. (Hoveden et Walsingham.) Le supplice du comte Guillaume est de l'an 1096, suivant la chronique Anglo-Saxonne. Le trait suivant, rapporté par Guibert de Nogent, en fournit la preuve. Après la publication de la première croisade, comme on se préparait à partir pour la Terre-Sainte, les bourgeois de Rouen, réfléchissant sur le grand nombre de juifs qui habitaient leur ville, se dirent entr'eux: « Qu'est-il besoin d'aller jusqu'en » Orient pour attaquer les mécréants, tandis que nous avons » parmi nous des juifs qui sont les plus grands ennemis de Jésus-» Christ? » Là-dessus ils prennent la résolution de les massacrer tous; et les ayant rassemblés de force ou par adresse dans une église, ils les égorgent, n'épargnant que ceux qui consentent à se faire chrétiens. Le comte Guillaume, présent à cette scène affreuse, eut compassion d'un petit juif qui tomba entre ses mains, le sauva du carnage, et le remit à la comtesse sa mère, qui, l'ayant reçu avec plaisir, lui demanda s'il voulait être chrétien. L'enfant, qui craignait la mort, témoigna qu'il le désirait. Aussitôt on le mène à l'église, où il reçoit le baptême, et prend le nom de celui à qui il devait la vie. Guibert dit avoir appris ce fait de la comtesse elle-même; et il ajoute qu'elle prit soin de l'éducation de ce néophyte, et lui fit apprendre le latin. Puis craignant, dit-il, que ses parents ne le pervertissent comme ils l'avaient tenté plusieurs fois, elle le plaça dans l'abbaye de Saint-Germer, où il fit profession et devint un excellent religieux. On ignore l'année de la mort du comte Guillaume. Il laissa de son mariage Henri, qui suit, et Guillaume, seigneur de Grand-Cour, brave chevalier, qui se signala dans plusieurs occasions. Ce fut lui qui, l'an 1124, s'étant trouvé avec Raoulfe de Bayeux, gouverneur d'Evreux, au combat donné contre les partisans de Guillaume Cliton, y fit prisonnier Amauri, comte d'Evreux. Mais, considérant que jamais le roi d'Angleterre ne lui rendrait la liberté, il aima mieux, en le relâchant, s'exposer à l'indignation de ce prince, à la perte de ses biens et à l'exil. On voit encore deux autres fils du comte Guillaume, l'un appelé aussi Guillaume, et l'autre nommé Robert, tous deux mentionnés dans une charte de Henri, leur aîné, donnée l'an 1109. (*Arch. de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, prieuré d'Eu*, cote 1.)

HENRI Ier.

1096 au plus tôt. Henri Ier, fils de Guillaume II, et son successeur après sa disgrâce, fut un des seigneurs normands qui, ne pouvant souffrir la vie dissolue du duc Robert, appelèrent, l'an 1104, en Normandie, le roi Henri, son frère. (Ordér. Vit., L. 11, p. 814.) Il combattit pour ce dernier, l'an 1106, à la journée de Tinchebrai, où le duc fut fait prisonnier. Dans la suite, il épousa les intérêts de Guillaume Cliton, fils de l'infortuné duc, et fit une ligue en sa faveur avec les comtes de Flandre et d'Aumale, Eustache de Breteuil, Hugues de Gournai, Richer de l'Aigle, Robert de Neubourg et d'autres seigneurs. Mais le prudent roi d'Angleterre, dit Ordéric Vital, averti à propos de l'orage qui le menaçait, trouva moyen, l'an 1118, de faire arrêter dans Rouen le comte d'Eu avec Hugues de Gournai, et ne leur rendit la liberté qu'après les avoir obligés de lui livrer leurs châteaux pour gage de leur fidélité. L'année suivante, le comte d'Eu combattit, le 20 d'août, sous les enseignes de ce prince à la journée de Brenneville, où les Français furent battus.) Ordér. Vit., L. 12, p 853.) Au mois suivant, il eut encore part à celle d'Andeli, qui n'eut pas un succès aussi décidé pour les Anglais. Il passa, quelque tems après, à la Terre-Sainte, d'où il revint en 1121. Il paraît que depuis son retour il vécut paisible. On ne le voit pas en effet figurer dans aucune des guerres qui s'élevèrent, dans la suite de sa vie, soit entre la France et l'Angleterre, soit en Flandre. Sa mort est marquée au 12 juillet dans le nécrologe de l'abbaye de Fourcamont, qu'il avait fondée en 1130, et où il est enterré. A l'égard de l'année, l'appendice imprimée de Robert du Mont place en 1139 cet événement; mais dans l'exemplaire manuscrit de ce même ouvrage, coté 4862 à la Bibliothèque du Roi, il est rapporté sous l'an 1140. Voyant le terme de ses jours approcher, il avait embrassé l'état monastique à Fourcamont. De Marguerite, son épouse, fille de Guillaume de Champagne, sire de Sulli, le comte Henri laissa Jean, qui suit; trois autres fils, Enguerand, dont le sort n'est point connu; Hugues, archidiacre d'Excester; et Guillaume, chantre de l'église d'Yorck; avec deux filles, Béatrix et Mathilde.

(Anselme.) Guillaume de Jumiége ne donne au comte Henri qu'une fille et trois fils, sans les nommer.

JEAN.

1139 ou 1140. **Jean**, fils et successeur au comté d'Eu, fit de grands biens à l'abbaye de Tréport, et confirma, l'an 1149, les donations que ses prédécesseurs lui avaient faites. Mais dans la guerre du duc de Normandie contre la France, ayant pris parti pour son suzerain, il pilla le trésor de ce monastère pour entretenir les chevaliers qui étaient à son service. Étant rentré en lui-même, après que la paix eut été rendue à la Normandie, il répara le mal qu'il avait fait à l'église de Tréport par de nouvelles donations, qui furent confirmées par la comtesse son épouse, et Robert leur fils. Nous avons une lettre du comte Jean Gilduin, abbé de Saint-Victor de Paris, ou l'on voit que son attachement pour l'abbaye de N. D. d'Eu lui avait attiré une affaire désagréable. C'est ce qu'il est à propos de développer pour l'intelligence de cette lettre, que sa brièveté rend obscure. Guillaume Ier, trisaïeul de ce comte, avait fondé dans la ville d'Eu, comme on l'a dit, l'église collégiale de Notre-Dame. Mais les clercs qui la desservaient, désirant mener une vie plus parfaite, embrassèrent l'état religieux l'an 1119, et convertirent leur collégiale en abbaye, avec la permission du comte Henri et de Geofroi, pour lors archevêque de Rouen. Hugues d'Amiens, successeur de Geofroi, les mit depuis sous la congrégation d'Arouaise, dont il leur fit embrasser la règle. Mais le comte Jean, qui avait approuvé cette union, changea ensuite d'avis, et substitua des chanoines réguliers de saint-Victor à ceux d'Arouaise. La noblesse et le clergé du pays firent grand bruit de cette innovation, et l'archevêque, les appuyant, en vint jusqu'à prononcer une excommunication contre le comte; sentence dont la publication se répétait chaque dimanche au prône. Le comte ne pouvant y tenir, écrivit à Gilduin qu'il eût à retirer de l'abbaye d'Eu ses chanoines, ou à consentir qu'ils se conformassent aux usages d'Arouaise; que s'il ne voulait faire ni l'un ni l'autre, non seulement lui comte ne leur donnerait aucun secours, mais ferait tout son possible pour les exterminer: *Quod si hoc non feceritis, veraciter dico quia nunquam ampliùs vos dilexero, sed destruam in quibus potero.* Les Victorins restèrent néanmoins en possession de l'abbaye d'Eu, et continuèrent d'y vivre sous le régime et la discipline de leur congrégation. (*Gall. Chr.*, T. XI, col. 293 et 294.) Le comte Jean, sur la fin de ses jours, se dévoua lui-même à la vie religieuse à l'exemple de son père, et se retira dans l'abbaye de Foucarmont, où il mourut l'an 1170. Le père et le fils y eurent la même sépulture au pied du sanctuaire, sous une tombe, où l'on grava l'épitaphe suivante:

> Est pater Henricus, primus gregis hujus amicus;
> Ejus erat natus Johannes jure vocatus.
> Filius iste fuit Henrici, postea frater.
> Hos Monachos genuit Domino domus hæc, pia mater.
> Qui legis, absque mora pro tantis fratribus ora

Le comte Jean avait épousé **Alix**, nommée, par Guibert de Nogent, **Hélisende**, dame de Smergate, et fille de Guillaume d'Aubigni, comte d'Arondel, et dont il eut quatre fils et deux filles. Les fils dénommés dans les chartes, sont Henri, qui suit, Raoul, Guillaume et Robert.

HENRI II.

1170. **Henri**, fils aîné du comte Jean et son successeur, mourut l'an 1183, et fut enterré à Foucarmont, laissant de **Mahaut**, sa femme (morte en 1207), deux fils et une fille. On n'est pas assuré du parti qu'il prit dans la révolte de Henri au Court-Mantel, contre Henri II son père, roi d'Angleterre. D'un côté, Raoul *De diceto* fait entendre qu'il se déclara pour ce dernier, en disant que le jeune prince, par ressentiment, lui avait enlevé son comté dès l'an 1174; de l'autre, Robert du Mont semble dire que ce dépouillement était un jeu concerté entre eux, et que le comte d'Eu était réellement dans les intérêts du fils rebelle. C'est aussi ce qu'assure positivement Benoît de Peterborough.

Ce fut sous le gouvernement du comte Henri que Saint-Laurent, archevêque de Dublin, étant venu en France, mourut en la ville d'Eu et fut enterré, le 14 novembre 1181, dans l'église Notre-Dame. Ayant été canonisé, l'an 1216, il devint titulaire de cette église avec la Mère de Dieu.

RAOUL Ier.

1183. **Raoul Ier**, fils aîné de Henri II et son successeur dans un âge assez tendre, ne survécut à son père que trois ans, étant mort en 1186, un an après Gui, son frère,

ALIX ET RAOUL II, DIT D'ISSOUDUN.

1186. **Alix**, sœur de Raoul Ier, lui succéda au comté d'Eu, ainsi qu'aux seigneuries d'Arques et de Morter, avec **Raoul de Lusignan**, dit d'**Issoudun**, son époux, seigneur de Mello, ou Merlou, dans le Beauvaisis, de Chisai et de Sivrai en Poitou. L'attachement de Raoul au roi d'Angleterre, Henri II, son suzerain, attira dans le comté d'Eu, l'an 1188, les armes de la France. Philippe de Dreux, évêque de Beauvais et cousin du roi Philippe Auguste, prélat plus guerrier que son état ne le permettait, étant entré dans ce pays avec un corps de troupes, y brûla le village que Benoît de Peterborough nomme Blanche, et commit d'autres ravages. Il paraît que Raoul demeura constamment fidèle à Henri II et à Richard, son successeur. Mais, l'an 1200, il prit les armes pour Hugues le Brun, son frère, contre le roi Jean, qui avait enlevé à celui-ci Isabelle, sa fiancée, au moment ou à la veille de ses noces. Il changea néanmoins de parti dans la suite, se déclara pour le roi d'Angleterre, et combattit dans son armée, l'an 1214, à la bataille de Bouvines. Le roi Philippe Auguste le punit de sa félonie envers lui par la confiscation de ses terres. N'ayant plus rien en France et ne pouvant même y reparaître en sûreté, il passa en Palestine, où il se distingua par sa valeur. De là s'étant rendu en Égypte, il y mourut devant Damiette assiégée par les Croisés, au commencement de l'an 1219 au plus tard. Alix, après la mort de son époux, fit, au mois d'août de la même année, son accommodement avec Philippe Auguste. Les seigneuries d'Arques, de Driencourt, qui fut depuis appelé Neuchâtel, et de Mortemer, furent cédées au monarque, qui rendit le comté d'Eu. Alix termina ses jours le 11 septembre 1227, laissant un fils, qui suit.

RAOUL III.

1227. **Raoul III**, fils de Raoul d'Issoudun et d'Alix, successeur de sa mère au comté d'Eu, fut marié trois fois, 1°, l'an 1222, avec **Jeanne**, fille d'Eudes III, duc de Bourgogne; 2° avec **Yolande**, fille de Robert II, comte de Dreux; 3° avec **Philippette**, fille de Simon de Dammartin, comte de Ponthieu. Le second mariage produisit une fille, qui suit: les deux autres furent stériles. Philippette survécut à Raoul et se maria en secondes noces à Raoul II, sire de Couci.

MARIE D'ISSOUDUN ET ALFONSE DE BRIENNE.

Marie, fille de Raoul III et son héritière, porta le comté d'Eu dans la maison de Brienne par son mariage avec **Alfonse de Brienne**, dit d'**Acre**, qui se qualifiait comte d'Eu dès l'an 1249 (du Cange *sur Joinville*, p. 92), et qu'on voit grand-chambrier de France en 1258. Alfonse était fils de Jean de Brienne,

roi titulaire de Jérusalem, et de Bérengère de Castille. Il avait été amené en France avec ses frères, lorsque Baudouin de Courtenai, empereur de Constantinople, y vint demander du secours aux princes chrétiens. Il accompagna, l'an 1270, le roi saint Louis au voyage d'Afrique, et mourut devant Tunis le 25 août de cette année, le même jour que le saint roi. Son corps fut rapporté en France, et inhumé à Saint-Denis, dans la chapelle de Saint-Martin, où l'on voit encore son épitaphe. Il laissa de son mariage un fils qui suit, et Blanche abbesse de Maubuisson. Un autre fils, nommé Alfonse, qu'il avait eu de son mariage, était mort avant lui, et fut inhumé dans l'église du prieuré de Sainte-Catherine à Paris.

JEAN DE BRIENNE Ier.

1252 ou environ. JEAN DE BRIENNE Ier succéda à Marie sa mère (morte vers l'an 1252) dans le comté d'Eu. Il était pour lors avec saint Louis en Palestine; *et là le roy*, dit Joinville, *fist le comte d'Eu chevalier, qui estoit encore ung jeune jouvencel.* Le comte Jean mourut à Clermont en Beauvaisis l'an 1294, laissant de sa femme BÉATRIX, fille de Gui III de Châtillon, comte de Saint-Pol, un fils, qui suit, et trois filles; savoir, Isabelle, mariée à Jean II, dit de Flandre, seigneur de Dampierre; Jeanne, femme, 1° de Raymond VII, vicomte de Turenne, 2° de Renaud de Péquigni, vidame d'Amiens; Marguerite, femme de Gui II, vicomte de Thouars; et Mahaut, abbesse de Maubuisson.

JEAN DE BRIENNE II.

1294. JEAN DE BRIENNE II, fils et successeur de Jean de Brienne Ier au comté d'Eu, prétendit au comté de Guines en vertu de son mariage avec JEANNE, fille et héritière de Baudouin de Guines. Dans cette vue, il reprit le procès intenté au parlement par son beau-père pour faire casser la vente faite, au mois de février 1283, par le comte Arnoul III, du comté de Guines au roi Philippe le Hardi. Ses poursuites ne furent pas vaines: il obtint, l'an 1295, un arrêt qui lui adjugea le comté qu'il revendiquait. (Voyez *les comtes de Guines*.) L'an 1302, il fut tué à la bataille de Courtrai donnée le 11 juillet, laissant de sa femme un fils en bas âge, qui suit, et une fille nommée Marie, morte jeune, dont la sépulture est à l'abbaye de Longuevilliers.

RAOUL DE BRIENNE Ier (IV).

1302. RAOUL DE BRIENNE Ier succéda, l'an 1302, à Jean II, son père, dans le comté d'Eu sous la tutelle de sa mère. La charge de connétable lui fut conférée, l'an 1330, après la mort de Gaucher de Châtillon, qui en était pourvu. Il succéda, l'an 1331, à sa mère dans le comté de Guines. Il signa, l'an 1332, un traité fait entre le roi de France et le roi de Castille pour un secours mutuel de gens de guerre. Envoyé dans la Guienne, il réduisit Bourg et Blaye sous l'obéissance du roi. Un événement funeste termina ses jours: l'an 1345 (N. S.), il fut tué, le 18 janvier, d'un coup de lance dans un tournoi qui se fit aux noces de Philippe de France. Raoul emporta dans le tombeau les regrets de tous les princes et des grands du royaume. (*Voyez* Raoul Ier, *comte de Guines*).

RAOUL DE BRIENNE II (V).

1345. RAOUL DE BRIENNE II, appelé dans les annales manuscrites de Saint-Victor, *Radulfus de monte Fulcardi*, successeur de Raoul Ier, son père, aux comtés de Guines et d'Eu, le remplaça de même dans la dignité de connétable. L'an 1350, le 19 novembre, il eut la tête tranchée à Paris, devant l'hôtel de Nesle, par ordre du roi Jean. En lui finit la branche des comtes d'Eu de la maison de Brienne. (*Voyez* Raoul II, *comte de Guines*.)

JEAN D'ARTOIS, DIT SANS-TERRE.

1352. JEAN D'ARTOIS, dit SANS-TERRE, parce qu'il était fils d'un père proscrit, né, l'an 1321, du fameux Robert d'Artois, comte de Beaumont, et de Jeanne de Valois, fut pourvu du comté d'Eu, le 9 avril 1352, par le roi Jean, qui l'avait confisqué sur le connétable Raoul de Brienne après son exécution. Dans les lettres-patentes qui renferment ce don fait à Jean d'Artois pour lui et ses héritiers nés en mariage légitime, le monarque, outre la retenue de l'hommage et du droit de souveraineté et de ressort, excepte la haute justice, *dont ledit Jean d'Artois ne jouira*, dit-il, *que pendant sa vie, en sorte qu'après sa mort ladite haute justice retournera à perpétuité au roi et à ses successeurs.* (*Mss. de Colbert*, vol. 493, p. 1.) Le roi lui donna de plus la garde et le gouvernement de la ville de Péronne. Mais lorsqu'il vint en prendre possession, accompagné du duc d'Orléans, il trouva les portes de la ville fermées par la mutinerie des habitants. Bientôt néanmoins il se les fit ouvrir de force, et alla s'établir dans le château. Mais pendant une absence que les affaires de l'état l'obligèrent de faire, les Péronnais se soulevèrent de nouveau, pillèrent les maisons de ceux qui lui étaient affectionnés, et assiégèrent la comtesse, sa femme, et ses enfants, dans le château. Le comte, à cette nouvelle accourut à Péronne, et par sa seule présence dissipa les mutins. Le roi, pour les châtier, supprima la commune de Péronne. C'est ce que nous apprennent des lettres du roi Charles V, datées du 8 janvier 1368 (V. S.), par lesquelles il rétablit leur commune, et *les restitue à leur bonne fame et renommée et à leurs biens.* (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Péronne*, cote 24.) La femme du comte Jean, qu'il avait épousée par contrat du 11 juillet 1352, était ISABELLE, fille de Jean Ier, vicomte de Melun, comte de Tancarville, grand-chambellan de France, veuve de Pierre de Montpensier, comte de Dreux, et dame douairière de Saint-Valeri en Caux et d'autres lieux. Par son premier contrat de mariage, Isabelle, sa mère, dame d'Antoing et d'Epinoi, lui avait assuré la somme de douze mille livres, dont elle n'était pas encore remboursée. Ce fut le sujet d'un procès qu'intenta le comte Jean à Hugues de Melun, son beau-frère, seigneur d'Antoing et d'Epinoi. Le roi Jean, ayant pris connaissance de cette contestation, engagea les parties à faire un accommodement, qu'il scella de son autorité par lettres données à Monceau, près de Pont-Saint-Maxence, le 9 mars 1354 (V. S.). (*Rec. de Colbert*, vol. 29, fol. 85.) L'an 1356, le comte d'Eu fut pris à la bataille de Poitiers et conduit prisonnier en Angleterre. Pendant son absence, les Anglais, l'an 1357, se rendirent maîtres du château de Saint-Valeri par la négligence de ceux à qui la garde en était confiée. Le connétable l'ayant repris, Charles, dauphin et régent du royaume, le réunit avec ses dépendances à la couronne par droit de conquête et par droit de confiscation, pour punir la comtesse d'avoir laissé prendre une place de cette importance. Mais il la rendit au comte Jean après son retour d'Angleterre, comme on le voit par ses lettres du 2 mai 1359. (*Rec. de Colbert*, vol. 27, fol. 223.) Charles, à son avénement au trône, lui fit une autre gratification en lui accordant, par lettres du mois d'août 1364, mille livres à prendre sur les forfaitures qui écherraient, *super forefacturis supervenientibus.* (*Rec. de Colbert*, vol 28, reg. 95 acte 211.) Le comte Jean servit l'état avec gloire sous trois rois consécutifs, Jean, Charles V et Charles VI. Il accompagna ce dernier, l'an 1382, dans son expédition de Flandres, et commanda l'arrière-garde à la bataille de Rosebèque. Sa mort arriva le 6 avril, veille de Pâques de l'an 1387 (N. S.), et son inhumation se fit dans l'église de Notre-Dame d'Eu, où sa femme vint se réunir à lui dans le mois de décembre 1389. De son mariage il eut un fils aussi nommé Jean, qui mourut avant lui, à la fleur de son âge; deux autres fils, Robert et Philippe, qui sui-

vent ; et une fille, Jeanne, mariée, le 12 juillet 1365, à Simon de Thouars, qui périt le jour de ses noces dans un tournoi. Jeanne passa dans le veuvage le reste de ses jours, qu'elle termina l'an 1420 au plus tôt.

ROBERT II D'ARTOIS.

1387. ROBERT, fils et successeur de Jean d'Artois au comté d'Eu, ne survécut pas quatre mois à son père, étant mort, le 20 juillet 1387, sans alliance.

PHILIPPE D'ARTOIS.

1387. PHILIPPE, frère de Robert, lui succéda au comté d'Eu. Il avait déjà signalé sa valeur, en 1383, à la prise de Bourbourg. Il accompagna, l'an 1390, Louis II, duc de Bourbon, dans son expédition d'Afrique. L'an 1392, après que l'épée de connétable eut été ôtée, par arrêt de la cour, à Clisson, elle fut donnée à Philippe d'Artois, au refus d'Enguerand de Couci et de Gui de la Trémoille, à qui elle avait été d'abord offerte. Il s'en fallait bien que Philippe eût la capacité nécessaire pour remplir cette charge. Les ducs de Bourgogne et de Berri, en la lui procurant, consultèrent moins le bien de l'état que son intérêt propre et le leur. Le premier eut à se repentir de son choix. L'an 1396, Philippe d'Artois, ami de Sigismond, roi de Hongrie, qu'il avait connu en France, apprenant qu'il était menacé par Bajazet Ier, empereur des Turcs, détermine le roi Charles VI à lui envoyer du secours. Il partit avec le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, à qui le commandement avait été donné, et avec la fleur de la noblesse française, pour aller faire la guerre aux Turcs en Hongrie. Son imprudence et sa présomption furent cause de la perte de la bataille de Nicopoli, donnée contre les Infidèles le 28 septembre de cette année. Il y resta prisonnier et fut envoyé à Burse (quelques-uns disent à Micaliso en Natolie), où il mourut le 15 juin de l'année suivante, dans le tems qu'il devait être mis en liberté. On voit son tombeau dans l'église de Notre-Dame d'Eu. Ce n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre de l'art ; mais il a cela de singulier qu'il est enfermé, dans une cage de fer, et que la figure est sans casque et sans gantelets, pour montrer que ce prince est mort en prison. Il avait épousé, par contrat passé à Paris le 27 janvier l'an 1392, MARIE, duchesse d'Auvergne, fille de Jean de France, duc de Berri, et veuve de Louis de Châtillon, comte de Dunois, dont il eut Charles, qui suit ; Bonne, femme 1° de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, 2° de Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; et Catherine, femme de Jean de Bourbon, sire de Carenci. La mère de ces trois enfants se remaria en troisièmes noces, le 24 juin de l'an 1400, à Jean, duc de Bourbon.

CHARLES D'ARTOIS.

1397. CHARLES, fils aîné de Philippe d'Artois, devint son successeur en bas âge au comté d'Eu. Dès qu'il fut en état de porter les armes, le roi Charles VI l'établit lieutenant-général en Normandie et en Guienne. Il fut pris, l'an 1415, à la bataille d'Azincourt et conduit prisonnier en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1438. Il y serait demeuré encore plus long-tems sans la générosité du duc de Bourbon, son frère utérin, qui paya sa rançon. Le roi Charles VII recouvra dans sa personne un sujet des plus attachés à son service et à celui de l'état. L'an 1440, il refusa d'entrer dans la fameuse ligue des princes, connue sous le nom de la *Praguerie*, et fut le médiateur de leur réconciliation avec le roi, après qu'il eut dissipé ce parti. Le comte d'Eu suivit ce monarque en diverses expéditions, principalement dans celle qu'il fit, l'an 1449, en Normandie, où Charles d'Artois et le comte Saint-Pol, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, prirent la ville de Neuchâtel d'Elicourt et le château par composition. Le roi Charles VII, en reconnaissance des services de Charles d'Artois, érigea, par lettres du mois d'août 1458, en pairie le comté d'Eu. Le roi Louis XI lui donna une nouvelle marque d'estime, l'an 1465, après la bataille de Montlhéri, en lui confiant le gouvernement de Paris, après l'avoir retiré à Charles de Melun, dont la fidélité commençait à lui devenir suspecte. Charles d'Artois mourut sans enfants le 25 juillet 1472 (et non pas 1469, comme le marque Vignier, ni 1471, comme porte la *Chronique Scandaleuse*.) Il avait épousé 1°, l'an 1448, JEANNE, fille unique de Philippe, seigneur de Saveuse ; 2°, le 23 septembre 1454, HÉLÈNE, fille de Jean de Melun, vicomte de Gand. La Chronique Scandaleuse dit faussement qu'après la mort de Charles d'Artois le comté d'Eu fut mis en la main du roi et donné au connétable, *à la grande déplaisance de monseigneur le comte de Nevers, frère de mondit seigneur le comte d'Eu, et qui après ladite mort cuidoit jouir de ladite comté d'Eu et des autres terres dudit défunt, comme vrai héritier.*

Nous ne devons pas oublier que, pendant la captivité de Charles d'Artois, le roi d'Angleterre, Henri V, ayant fait la conquête de la Normandie, donna le comté d'Eu à Henri de Bourgchier, qui paraît l'avoir conservé jusqu'en l'an 1450 ; époque où les Anglais furent entièrement chassés de Normandie. Nous avons sous les yeux l'aveu et dénombrement qu'il donna, le 13 avril 1420, du comté d'Eu, tant en fiefs qu'en membres, à la chambre des comptes de Rouen. Nous avons pareillement une quittance de ce même Henri de Bourgchier, en date du 11 août 1442, par laquelle il reconnaît, en se qualifiant comte d'Eu, avoir reçu de *Pierre Bailli, receveur-général de Normandie, la somme de trois mille livres tournois, que le roi notre sire*, dit-il (c'est Henri VI), *par ses lettres données le 26 juillet derrenier passé, expédiées par les trésoriers de Normandie, a ordonné nous estre payée pour aucunement nous récompenser de plusieurs services par nous rendus audit roy notre seigneur, dez le pénultième jour de mars derrenier passé includ jusqu'au vingt-neuvième jour de juing aussi derrenier passé exclud.* (*Mss. de Fontanieu*, vol. 1118.) Plusieurs de nos historiens n'ont pas fait mention de ce seigneur parmi les comtes d'Eu, sans doute parce qu'ils ne le regardaient pas comme légitime.

JEAN DE BOURGOGNE.

1472. JEAN DE BOURGOGNE, comte de Nevers succéda à Charles d'Artois, son oncle maternel, dans le comté d'Eu. Il mourut à Nevers le 25 septembre 1491. De son tems la ville d'Eu essuya un grand désastre dont elle n'a jamais pu se relever. Depuis long-tems elle était florissante par son commerce, et célèbre par la valeur et la hardiesse de ses armateurs. Dans la guerre que Louis XI eut avec l'Angleterre, ils enlevaient les vaisseaux de cette nation qui transportaient des troupes à Calais, et allaient même attaquer les Anglais dans leurs ports. Le roi d'Angleterre Edouard IV, dans la vue de procurer la ruine de la ville et du port d'Eu, fit courir le bruit qu'il allait faire une descente en Normandie, s'emparer de la ville d'Eu, et y passer l'hiver. Louis XI avec toute sa finesse donna dans le panneau. Pour ôter à Edouard l'envie d'effectuer sa menace, il ne vit pas de moyen plus sûr que de faire réduire la ville en cendres. Cette résolution affreuse fut exécutée, le 18 juillet 1475, par Joachim Rohaut, maréchal de France, qui pour cet effet se rendit, par ordre du roi, sur les lieux avec quatre cents lances. Le feu ayant été mis à neuf heures du matin, consuma le château et toute la ville, à l'exception des églises qui furent conservées, et de quelques maisons qu'on négligea. Ce désastre est transcrit, dit M. Expilli, dans les archives de la ville. Celles de Dieppe, de Saint-Valeri et d'Abbeville, profitèrent des débris de la ville d'Eu. (*Voy.* Jean, *comte de Nevers.*)

ENGILBERT DE CLÈVES.

1491. ENGILBERT DE CLÈVES, fils de Jean Ier, duc de Clèves, et petit-fils par sa mère, Elisabeth, de Jean de Bourgogne, succéda à son aïeul maternel dans le comté d'Eu, comme dans ceux de Nevers, de Réthel, etc. Sa mort arriva le 21 novembre 1506. (*Voy.* Engilbert, *comte de Nevers.*)

CHARLES DE CLÈVES.

1506. CHARLES, fils d'Engilbert de Clèves et son successeur aux comtés d'Eu, de Nevers et de Réthel, mourut le 27 août 1521. (*Voy.* Charles, *comte de Nevers et de Réthel.*)

FRANÇOIS Ier DE CLÈVES.

1521. FRANÇOIS Ier, fils et unique héritier de Charles, fit ériger en duché le comté de Nevers en 1539, mourut le 13 février 1562. (*Voy.* François Ier, *duc de Nevers.*)

FRANÇOIS II DE CLÈVES.

1562. FRANÇOIS II, fils de François Ier et son successeur au comté d'Eu comme au duché de Nevers, mourut sans enfants le 10 janvier 1563. (*Voy.* François II, *duc de Nevers.*)

JACQUES DE CLÈVES.

1563. JACQUES, frère de François II, recueillit sa succession, dont il ne jouit que jusqu'au 6 septembre 1564, époque de sa mort. (Voy. *les ducs de Nevers.*)

CATHERINE DE CLÈVES.

1564. CATHERINE DE CLÈVES, sœur cadette de Jacques, née l'an 1548, partagea sa succession avec Henriette, son aînée, qui eut pour sa part le duché de Nevers avec le comté de Réthel, et laissa le comté d'Eu à Catherine. Celle-ci épousa en premières noces ANTOINE DE CROÏ, prince de Porcien, qui, s'étant attaché aux Coligni, embrassa comme eux le calvinisme, et mourut sans postérité à l'âge de vingt-six ans. Voici comme sa mort est racontée dans le journal de l'Etoile. « Le prince de Porcien, » jeune, martial et guerrier, mourut à Paris, le 15 mai 1567, » d'une fièvre chaude, causée d'une colère mêlée d'excès, qui » fut qu'ayant joué à la paume tout le long du jour, il fut mandé » le soir aux Tuileries, où le roi le tint deux heures découvert » dans le jardin, à la lune, (le tems étant serein), et lui tint de » rudes propos, jusqu'à le menacer de la perte de sa tête pour » Linchamp, place frontière qu'on avait donné à entendre à » sa majesté qu'il faisait fortifier : car, étant revenu à sa maison, » outré de dépit, comme il avait le cœur merveilleusement grand, » il envoya quérir du vin et en but trois quartes, et mangea trois » platelées d'amandes vertes, et s'en alla coucher là-dessus ; *qui* » *fut le poison qu'on dit lui avoir été baillé* ». Ces dernières paroles font allusion au libelle satirique intitulé : *la Légende de dom Claude de Guise* (abbé de Cluni), où l'on assure qu'un nommé Saint-Barthelemi, émissaire de dom Claude, avait donné au prince de Porcien un breuvage empoisonné qui lui avait échauffé le sang et troublé la raison. Ce jeune seigneur était ennemi déclaré de la maison de Guise, et il en donna des preuves en mourant : car comme il soupçonnait sa femme d'avoir de l'inclination pour le duc de Guise (Henri le Balafré), il la conjura de ne point l'épouser. « Je ne doute point, lui dit-il, qu'étant jeune, belle et » riche, vous ne soyez remariée après ma mort. Je vous laisse le » choix des partis ; et de tout le royaume je n'en excepte qu'un » seul homme, c'est le duc de Guise. C'est l'homme du monde » que je hais le plus ; et je vous demande en grâce que mon plus » grand ennemi ne soit pas l'héritier du plus précieux de tous mes » biens ». (Le Laboureur, *addit. aux Mem. de Castelnau*, T. I.) Malgré une demande si précise, Catherine donna sa main, au mois de septembre 1570, à ce même DUC DE GUISE. Elle avait été huguenote avec son premier mari ; elle redevint catholique après l'avoir perdu, à la sollicitation de la reine Catherine de Médicis, qui lui fit faire abjuration en la chapelle de Saint-Germain-en-Laye, et lui servit de marraine dans cette cérémonie. La conduite de la duchesse de Guise envers son deuxième époux ne fut pas à l'abri de la médisance. Saint-Mégrin, l'un des mignons de Henri III, se vanta (l'an 1578) d'avoir eu commerce avec elle. Cette insolence lui coûta la vie : quelques jours après il fut poignardé par des hommes masqués, en sortant du Louvre. On doute si ce fut par ordre du duc de Guise, ou du duc de Mayenne son frère. Le premier, si l'on en croit Varillas, l'abbé de Choisi, Bayle, et d'autres modernes, fit expier à sa femme d'une manière moins atroce le crime dont elle était accusée. Étant entré, dit-on, sur les quatre heures du matin dans la chambre où dormait la duchesse, un poignard à la main droite et une écuelle d'argent remplie d'une liqueur noirâtre à la gauche, il la réveilla, lui reprocha en peu de mots son infidélité, et lui donna le choix du poignard ou du poison préparé dans l'écuelle qu'il tenait. La duchesse n'ayant pu le fléchir par ses prières, prit le poison, l'avala, et se mit à genoux sur son oratoire en attendant le moment qu'elle devait expirer. Une heure après, le duc étant rentré, lui dit qu'elle pouvait se recoucher et reprendre son sommeil sans crainte, la potion qu'elle avait prise n'étant autre chose qu'un excellent consommé; après quoi il l'exhorta à se conduire avec plus de réserve à l'égard des favoris. Nous abandonnons au jugement de nos lecteurs cette anecdote, dont Bayle dit que la preuve se trouve parmi les manuscrits de M. de Mesmes. On sait par quel événement funeste la duchesse de Guise devint veuve, le 23 décembre 1588, pour la seconde fois. Elle survécut à l'assassinat de Henri de Guise jusqu'au 11 mai de l'an 1633, époque de sa mort arrivée dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge. Elle laissa de ce prince un grand nombre d'enfants, l'aîné desquels est le seul dont nous ferons ici mention. (Voy. *pour les autres* Henri Ier de Lorraine, *prince de Joinville.*)

CHARLES DE LORRAINE.

1633. CHARLES DE LORRAINE, fils aîné de Henri Ier, duc de Guise, et de Catherine de Clèves, né le 20 août 1571, succéda, l'an 1633, à sa mère dans le comté d'Eu. Il mourut le 30 septembre 1640, laissant de HENRIETTE-CATHERINE, duchesse de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, Henri, qui suit, avec d'autres enfants. (Voyez *les princes de Joinville.*)

HENRI DE LORRAINE.

1640. HENRI II, duc de Guise, né le 4 avril 1614, succéda, dans le comté d'Eu, à Charles, son père. L'an 1660, il vendit ce comté pour la somme de deux millions cinq cent mille livres à Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston-Jean-Baptiste de France. Cette princesse en fit don, l'an 1682, à Louis-Auguste, légitimé de France, duc du Maine, en faveur duquel le roi Louis XIV, son père, rétablit le titre de pairie au comté d'Eu par lettres patentes du 5 mai 1694. (Voyez *les princes de Joinville.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES D'EVREUX.

Le château d'Evreux, dont la capitale, située sur la rivière d'Iton, est nommée, dans les anciens géographes, *Mediolanum Eburovicum*, ou *Aulercorum*, et, dans les auteurs du moyen âge, *Ebroeca*, *Ebroicum*, fut érigé par Richard Ier, duc de Normandie.

ROBERT, Comte d'Evreux, de la Maison de Normandie.

989. Robert, fils de Richard Ier, duc de Normandie, et de Gonnor, sa concubine, fut nommé premier comte d'Evreux par son père, l'an 989. La même année, Richard lui procura l'archevêché de Rouen. « Ce prélat, dit Orderic Vital, comblé de » richesses, se livra aux affaires séculières, et ne s'abstint » point, comme il convenoit à son caractère, des plaisirs de la » chair; car il eut, en qualité de comte, une femme nommée » Harleve, qui lui donna trois fils, Richard, Raoul et Guil- » laume, entre lesquels il partagea son comté d'Evreux et ses » autres biens patrimoniaux, suivant l'usage du siècle. Mais, » dans sa vieillesse, revenu de ses égaremens, il fut saisi d'une » grande frayeur à la vue de la multitude des péchés graves » dont il était chargé. Pour les expier, il fit d'abondantes au- » mônes, et entreprit l'édifice de sa cathédrale, qu'il avança » beaucoup, et dont il laissa l'achevement à ses successeurs. » L'an 1028, étant devenu suspect, sur de faux rapports, au duc Robert, son neveu, il fut attaqué par ce prince, qui vint l'assiéger dans Evreux. Le prélat, ayant été obligé de rendre la place, se retira auprès du roi Robert, et lança de là un interdit sur la Normandie. Le duc ayant reconnu la fourberie de ceux qui l'avaient brouillé avec son oncle, le rappela, le rétablit sur son siége, et se servit de ses conseils dans la suite pour le gouvernement de son duché. Le comte-archevêque Robert mourut, l'an 1037, avant Pâques : c'est ainsi qu'on peut concilier la chronique de Rouen, qui met sa mort en 1036, avec son épitaphe, qui la place en 1037. (*Gall. Chr.*, T. XI.) Des trois fils qu'il eut, comme on l'a dit, de sa concubine, l'aîné fut héritier de son comté; Raoul, le second, dit *Tête d'étoupe*, ou *Tête d'âne*, fut connétable de Normandie; et Guillaume, le troisième, passa en Pouille auprès de Robert Guiscard, qui lui fit de grands biens.

RICHARD.

1037. Richard, fils aîné de l'archevêque-comte Robert et d'Harleve, et successeur de son père au comté d'Evreux, fonda, vers l'an 1060, l'abbaye de Saint-Sauveur, pour des filles, à Evreux. Il accompagna, l'an 1066, le duc Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, et combattit sous ses drapeaux à la bataille d'Hastings. Il mourut le 13 décembre 1067, et fut enterré à l'abbaye de Fontenelle, dite de Saint-Vandrille. Adèle, sa première femme, veuve de Roger, seigneur de Toëni et de Conches, lui donna Guillaume, qui suit; et Agnès, troisième femme de Simon Ier, seigneur de Montfort-l'Amauri. Godéchilde, sa seconde femme, le fit père de Godéchilde, abbesse du monastère de Saint-Sauveur, qu'il avait fondé, comme on l'a dit, à Evreux. Guillaume de Jumiége dit du comte Richard qu'il était également bon chrétien et bon homme de guerre.

GUILLAUME.

1067. Guillaume, fils de Richard, lui succéda au comté d'Evreux. Il avait combattu à côté de son père à la bataille de Hastings. Il eut part, l'an 1070, à la distribution des terres d'Angleterre que le roi Guillaume fit aux Normands qui l'avaient accompagné dans son expédition. Il revint en Normandie l'an 1073 (et non pas 1075, comme le marque un moderne), et fut un des médiateurs de la paix qui se fit entre le roi Guillaume et Foulques le Rechin à Blanchelande, touchant la propriété du comté du Maine. Peu de tems après, le monarque anglais, comme pour se dédommager du bien qu'il lui avait fait en Angleterre, lui retira le château d'Evreux, et y mit une garnison avec un commandant à ses ordres. L'an 1084, au mois de janvier, il fut pris au siége du château de Sainte-Suzanne, défendu, contre ce monarque, par Hubert, vicomte du Maine. (Ordér. Vit., p. 649.) Il paraît que sa captivité fut de courte durée. L'an 1087, après la mort de Guillaume le Conquérant, il se remit en possession du château d'Evreux, dont il chassa la garnison, ainsi que de la petite ville de Dangu, au Vexin normand. Il paraît que Robert, duc de Normandie, souffrit tranquillement que Guillaume se fit ainsi justice à ses dépens par la voie des armes, et qu'il ne lui en sut point mauvais gré. Nous voyons en effet que ce comte fut un des chefs de l'armée qu'il mena cette même année dans le Maine, pour réduire cette province sous ses lois. (Ord. Vit., p. 674.) Guillaume, n'ayant point d'enfants, élevait chez lui une nièce nommée Bertrade, fille de son frère Simon de Montfort. Foulques le Rechin, comte d'Anjou, épris de la beauté de cette fille, résolut, l'an 1089, de répudier la femme qu'il avait alors, pour l'épouser. Dans ce même tems, les Manceaux ayant de nouveau tenté de secouer le joug des Normands, le duc Robert, malade pour lors, pria le comte d'Anjou de s'entremettre pour contenir les Manceaux dans le devoir. Foulques le promit au cas que Robert lui fit avoir la jeune Bertrade. Le duc en ayant fait la demande au comte d'Evreux, celui-ci répondit : « Je n'en ferai rien, à moins que vous ne me rendiez Noyon- » sur-Andelle, Gassai, Cravant, Ecouchi, et les autres terres » de Raoul, mon oncle paternel, qu'on surnommoit par raillerie » *Tête d'âne*, à cause de sa chevelure, et à mon neveu, Guil- » laume de Breteuil, le Pont-Saint-Pierre; car Robert de Gassai, » mon cousin, fils de Raoul, m'a fait son héritier universel. »

Le duc accepta la condition, et fit rendre au comte d'Evreux les terres qu'il répétait, à l'exception d'Ecouchi que possédait Girard de Gournai, qui était de la même famille; au moyen de quoi Guillaume livra sa nièce au comte d'Anjou. (Ord. Vit., p. 681.) Le comte Guillaume eut, l'an 1090, avec Raoul de Toeni, seigneur de Conches, son frère utérin, une guerre longue et cruelle, qui fut occasionée par des paroles offensantes que leurs femmes s'étaient dites. Elle dura trois ans avec tout l'acharnement que des frères ennemis et des femmes vindicatives peuvent mettre dans leurs hostilités. Ce fut le comte d'Evreux qui l'entama. Raoul eut long-tems le dessous; mais ayant enfin obtenu des secours du roi d'Angleterre, après avoir inutilement demandé justice au duc de Normandie, il se vit en état de faire face à l'ennemi. L'an 1093, au mois de novembre, le comte d'Evreux fut obligé de lever le siége qu'il avait mis devant Conches; et, quelque tems après, étant revenu faire le dégât autour de cette place, il fut mis en fuite par les troupes de Raoul avec une perte considérable des siens. Alors la paix se fit entre les deux frères par la médiation des amis communs. Le P. Anselme se trompe, lorsqu'il dit que le comte d'Evreux fut fait prisonnier au siége de Conches. Il ne le fut point du tout dans cette guerre, comme on peut s'en convaincre par le récit qu'en fait Ordéric Vital (p. 688). Le généalogiste a confondu avec le comte d'Evreux, Guillaume de Breteuil, son allié, qui fut réellement fait prisonnier dans la dernière expédition. Le comte d'Evreux servit utilement le duc Robert contre le roi Guillaume, son frère, qui voulait lui enlever la ville de Rouen. S'étant réconcilié avec le monarque anglais, il fut un des chefs de l'armée que ce prince, devenu régent de Normandie pendant le voyage de son frère à la Terre-Sainte, envoya, l'an 1097, pour retirer le Vexin des mains du roi de France. L'année suivante, le roi Guillaume, après avoir fait la paix avec le comte d'Anjou, confia la garde de la ville du Mans à celui d'Evreux et au seigneur de l'Aigle. Il paraît néanmoins que, quelque tems avant la mort de ce prince, Robert, comte de Meulent, fit perdre ses bonnes grâces au comte d'Evreux, ainsi qu'à Raoul de Conches, par les mauvais offices qu'il leur rendit auprès de lui. Ils n'en demeurèrent pas toutefois moins fidèles à son service. Mais, l'an 1100, après sa fin tragique, ils se jetèrent sur la terre de Beaumont, appartenante au comte de Meulent, et y commirent tous les dégâts que l'esprit de vengeance leur suggéra.

Le roi d'Angleterre Henri étant venu, l'an 1104, en Normandie pour faire droit sur les plaintes que la plupart des seigneurs et des prélats du pays lui avaient portées contre le duc son frère, celui-ci, pour l'apaiser, lui céda le comte et le comté d'Evreux. Guillaume, apprenant qu'on disposait de lui à son insu, comme d'un bœuf ou d'un cheval, vint trouver les deux princes, pour leur en marquer son étonnement. Ravi néanmoins de sortir de la mouvance du duc Robert, il fit joyeusement hommage au monarque anglais, déclarant qu'il ne reconnaîtrait plus désormais d'autre suzerain que lui. (Ordér. Vit., pp. 782-814.) L'an 1106, il se distingua dans l'armée royale à la bataille de Tinchebrai, où l'infortuné duc Robert perdit ses états avec la liberté. D'autres services que le comte d'Evreux rendit au roi d'Angleterre, lui acquirent dans l'esprit de ce prince un haut degré de faveur. Mais l'imprudence de sa femme, aux conseils de laquelle il déférait trop aveuglément, le fit déchoir de cet état de prospérité. Superbe et envieuse, dit Ordéric Vital, elle excita son mari contre les courtisans les plus accrédités, et lui en fit autant d'ennemis. Elle fit plus, elle le poussa jusqu'à détruire le donjon que Henri avait fait élever dans Evreux. Cet attentat ne resta point impuni. Il fut banni, l'an 1112, avec confiscation de ses biens, et se retira auprès du comte d'Anjou, fils de Bertrade de Montfort, sa nièce. Rappelé et rétabli dans ses biens, l'an 1113, après quatorze mois d'exil, il essuya, quelques années depuis, un second bannissement. Il rentra encore en grâce, et mourut dans ses terres, le 18 avril 1118, sans laisser d'enfants d'Helvise, son épouse, fille de Guillaume Ier, comte de Nevers, morte l'an 1114. Ordéric Vital fait ainsi le portrait de cette comtesse et celui d'Isabelle, sa belle-sœur, femme de Raoul de Conches. « Ces deux femmes, dit-il, avoient cela de commun, » outre la beauté dont elles étoient presque également pourvues, » qu'elles étoient l'une et l'autre fort babillardes et vindicatives, » qu'elles maîtrisoient leurs maris, fouloient leurs vassaux et » les tenoient toujours dans la crainte. Mais il y avoit cette » différence entre elles, qu'Helvise, adroite et diserte, étoit en » même tems avare et cruelle; au lieu qu'Isabelle, hardie, » enjouée, dépensière, se faisoit des partisans par ses manières » agréables et sa générosité. Elle servit beaucoup son époux » dans ses expéditions militaires, et paroissoit à la tête de ses » troupes comme une autre Camille. » La comtesse Helvise, de concert avec son époux, avait commencé un monastère à Noyon-sur-Andelle, où elle fut enterrée. Le comte Guillaume choisit sa sépulture à Saint-Vandrille, auprès de son père. Après sa mort, Henri Ier, roi d'Angleterre, se saisit du comté d'Evreux, au préjudice d'Amauri de Montfort, héritier de Guillaume.

AMAURI IV DE MONTFORT, PREMIER DU NOM, COMTE D'EVREUX DE LA MAISON DE MONTFORT.

1118. AMAURI IV DE MONTFORT, fils de Simon et d'Agnès, sœur du comte Guillaume, ne souffrit pas que le roi Henri lui enlevât impunément le comté d'Evreux, qui lui revenait, à titre d'héritage, par la mort de son oncle. Ayant mis dans ses intérêts presque toute la France, dit Ordéric Vital, il assiégea la ville d'Evreux, et la prit au mois d'octobre 1118. Guillaume Pointeau lui livra ensuite la citadelle dont il avait le commandement; après quoi il se mit à piller les terres de l'église d'Evreux, pour se venger de l'évêque Audoin, qui avait dissuadé Henri de lui rendre ce comté. Le prélat, obligé de prendre la fuite, jeta un interdit sur la ville d'Evreux, et mena une vie errante l'espace d'un an, durant lequel il laissa croître sa barbe. Henri, voyant se multiplier le nombre des partisans d'Amauri, lui fait offrir de lui rendre le comté, à l'exception du château d'Evreux. Celui-ci ayant fièrement rejeté cette offre, le monarque revint, au mois d'août de l'année suivante, devant Evreux, dont il se rendit maître, après y avoir fait jeter, avec la permission de l'évêque, des feux d'artifice qui en consumèrent la plus grande partie, et surtout la cathédrale, que Henri fit depuis rebâtir; mais le château, défendu par les neveux d'Amauri, Philippe et Fleuri, tous deux fils du roi Philippe et de Bertrade, et par Richard, fils du prévôt Foulques, fit une vigoureuse résistance. Comme le roi désespérait de le forcer, le comte de Blois, son neveu, le tira d'embarras en lui amenant Amauri, qui lui remit le château de bonne grâce, au moyen de quoi la paix se fit. (Ordéric Vital.) Quelque tems après, le monarque rendit la place au comte. Mais, l'an 1123, s'étant aperçu qu'il formait une ligue avec le roi de France, et plusieurs seigneurs normands, pour rétablir Guillaume Cliton dans le duché de Normandie, il surprit, durant l'hiver, la ville et le château d'Evreux, dont il donna le commandement à Ranulfe de Bayeux, capitaine très-expérimenté. L'an 1124, Amauri s'étant mis à la tête de trois cents chevaliers pour aller délivrer le château de Vateville, assiégé par les troupes de Henri, tomba, le 26 mars, dans une embuscade avec sa troupe, dont une partie fut tuée et l'autre mise en fuite. Amauri fut du nombre des derniers; mais il fut pris, à quelque distance du champ de bataille, par Guillaume de Grand-Cour, fils du comte d'Eu, qui lui rendit généreusement la liberté au péril de sa propre fortune, et se retira avec lui sur les terres de France, pour éviter le ressentiment du roi d'Angleterre. Amauri, l'an 1126, fut de l'expédition du roi Louis le Gros contre le comte d'Auvergne.

L'an 1128, nouvelle réconciliation d'Amauri avec le roi d'An-

gleterre, qui lui rendit toutes ses terres et ses premiers honneurs. Amauri, l'an 1129, se brouilla avec le roi de France, au sujet d'Etienne de Garlande, sénéchal de France, oncle de sa femme, que le monarque avait disgracié; il osa même se mettre en campagne pour lui faire la guerre. Le P. Anselme dit qu'il ne prit si chaudement le parti de son oncle que pour se maintenir dans la charge de sénéchal, que celui-ci lui avait résignée contre la volonté du roi, qui avait exigé d'Etienne une démission pure et simple. Mais tout cela est avancé sans preuves. Quoi qu'il en soit, Amauri voyant que le roi d'Angleterre et Thibaut, comte de Champagne, avec lesquels il s'était ligué contre la France, ne lui donnaient que de faibles secours, abandonna la partie, et se retira dans son comté d'Evreux, où il passa le reste de ses jours dans la retraite. Amauri les termina, suivant le Brasseur, l'an 1137. Outre les exploits que nous venons de rapporter de lui, Suger, dans le livre de la dédicace de son église (page 355), nous apprend que, de concert avec le roi de France, il fit long-tems la guerre à Milon, châtelain de Chevreuse, terre mouvante, dit-il, de notre église. Il avait épousé, 1° Richilde, fille de Baudouin II, comte de Hainaut, dont il fut séparé, sous prétexte de parenté, après en avoir eu Lucienne, mariée à Hugues de Montlhéri, sire de Créci, et sénéchal de France, fils de Gui le Rouge, comte de Rochefort; 2° Agnès, fille d'Anceau de Garlande, sénéchal de France, dont il eut Amauri et Simon, qui suivent, avec d'autres enfants. (*Voyez* Amauri IV, *sire de Montfort.*)

AMAURI II.

1137. Amauri II, fils aîné d'Amauri Ier, lui succéda au comté d'Evreux comme à celui de Montfort. Sa mollesse laissa le pays en proie aux déprédations des seigneurs voisins, et surtout de Roger de Conches. Ce brigand fut pris par le comte de Meulent, et jeté dans une étroite prison. Il en sortit par la médiation d'Etienne, roi d'Angleterre; mais ce ne fut que pour recommencer son premier genre de vie. Amauri mourut l'an 1143, suivant le Brasseur, sans avoir été marié. D'autres mettent sa mort en 1140, avec plus de vraisemblance, d'après la chronique de Robert du Mont.

SIMON, dit LE CHAUVE.

1140. Simon, fils d'Amauri Ier, succéda aux comtés d'Evreux et de Montfort après la mort d'Amauri II, son frère. Il fut le troisième de son nom comte de Montfort. Une ancienne enquête, conservée au trésor des chartes (*Regist.* 135, *Let.* 180), nous apprend le trait suivant, sans en marquer la date. « Comme » en tems du bon comte Simon, qui eut le comté d'Evreux par » partage des rois de France, il fut venu une si grande quantité » de gens d'armes, ennemis du royaume, en la ville d'Evreux, » qu'elle fut prise, et tant que ledit comte se retrahit en la tour » du châtel d'Evreux; et lors vinrent les bourgeois demourans » à la porte du châtel, et la garderent tellement, que par eux » ledit châtel fut sauvé. Plusieurs bourgeois y moururent de » faim; et quand ils étoient morts, on les mettoit aux garites, » tout armés, pour faire signe que le châtel étoit bien garni. » Simon, l'an 1159, remit entre les mains de Henri II, roi d'Angleterre, tous les châteaux qu'il avait en Beauce, pour y mettre garnison; ce qui incommoda tellement le roi Louis le Jeune, qu'il ne pouvait aller de Paris à Orléans, ni même à Etampes. L'an 1173, il fut fait prisonnier dans le château d'Aumale avec le comte Guillaume, qui en était le propriétaire, par Henri au court Mantel, fils aîné de Henri II, roi d'Angleterre, contre lequel il était révolté. Plusieurs historiens disent que c'était un jeu concerté entre les deux comtes et le prince anglais, dans le parti duquel ils étaient secrètement entrés. Mais Raoul *de Diceto* assure le contraire, et dit en preuve qu'ils furent obligés de se racheter comme de véritables ennemis. Simon fut présent, l'an 1177, à la conférence que Henri, roi d'Angleterre, eut à Ivri, le 21 septembre, avec le roi Louis le Jeune, et souscrivit, avec plusieurs seigneurs et prélats, le traité de paix qui en fut le résultat. (Hoveden.) Il finit ses jours l'an 1181, au plus tard. Il avait épousé, 1° Mahaut, dont on ne sait que le nom; 2° Amiette, fille de Robert de Beaumont, comte de Leicester (*Monastic. Anglic.*, T. I, p. 312), dont il eut Amauri, qui suit; Simon, seigneur de Montfort; Gui, seigneur de la Ferté-Alais en Beauce, et de Castres en Albigeois, tige des seigneurs de Castres, tué, le 31 janvier 1228, au siége de Vareilles, dans le comté de Foix; Bertrade, mariée, avant 1171, à Hugues, comte de Chester, morte en 1181; Perronelle, femme de Barthélemi de Roye, grand-chambrier de France; Guiburge, mariée à Gui Ier de Lévis, baron de Mirepoix.

AMAURI III.

1181. Amauri III devint comte d'Evreux, troisième du nom, après la mort de Simon, son père. Mais il ne jouit pas du chef-lieu de ce comté, parce que son prédécesseur l'avait remis entre les mains du roi d'Angleterre. Le roi Philippe Auguste, l'an 1193, pendant la prison de Richard, roi d'Angleterre, s'étant emparé d'Evreux, cède la ville au prince Jean, frère de Richard, qui était d'intelligence avec lui, et garde le château. Jean, l'année suivante, après le retour de son frère, voulant regagner ses bonnes grâces, se rend à Evreux, invite tous les officiers de la garnison à dîner, et, pendant le repas, les fait tous égorger au nombre de plus de trois cents; puis étant tombé sur la garnison avec le secours des bourgeois, il la fait passer au fil de l'épée, fait attacher aux murs de la ville les têtes des officiers, et part ensuite pour aller offrir cette place à son frère. Celui-ci le reçoit en grâce, et se rend par là complice de son horrible perfidie. Philippe Auguste, qui faisait alors le siége de Verneuil, accourt à Evreux, prend la ville d'emblée, et la met en cendres. Il avait espéré d'y brûler le prince Jean lui-même; mais cet assassin s'était enfui aussitôt après son crime. Amauri se voyant sans enfants, céda, l'an 1200, par acte passé dans le mois de mai au Goulet, le comté d'Evreux au roi Philippe Auguste, qui en avait conquis la meilleure partie, l'année précédente, après la mort du roi Richard. Ce fut par ordre du roi Jean qu'il fit cette cession, dont il fut dédommagé par le don que ce prince lui fit du comté de Glocester; mais la mort ne lui permit pas d'en jouir long-tems. (*Monastic. Angl.*, T. I, p. 155.) Amauri avait épousé, 1°, N., fille de Guillaume, comte de Glocester; 2° Mélisende, fille de Hugues de Gournai.

COMTES D'ÉVREUX

DE LA MAISON DE FRANCE.

LOUIS DE FRANCE.

Le roi Philippe le Hardi, par son testament, ayant apanagé d'une pension annuelle et perpétuelle de quinze mille livres, assignée sur des terres nobles, Louis, son fils, né de son second mariage avec Marie de Brabant, Philippe le Bel, son successeur, frère de Louis, donna, l'an 1307, à ce prince, par ses lettres du mois d'avril, le comté d'Evreux avec les seigneuries d'Etampes, de Meulent, de Gien, d'Aubigni, et d'autres, pour lui tenir lieu de cette pension. Louis s'était distingué, l'an 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle. L'an 1315, il accompagna le roi Louis Hutin, son neveu, dans son expédition de Flandre.

Le roi Philippe le Long érigea le comté d'Evreux en pairie, par lettres datées de Rennes au mois de janvier 1316 (V. S.). Le comte Louis mourut à Paris le 19 mai 1319, et fut inhumé aux Dominicains de cette ville. Ce prince avait eu partage la douceur, l'affabilité, la discrétion, l'amour de la paix. Il était instruit des droits de la couronne, et ne cessa de les défendre contre les entreprises de la cour de Rome. Sa maxime était qu'un *seigneur du sang*, comme on parlait alors, n'est véritablement grand qu'à proportion qu'il est soumis à Dieu, au souverain et aux lois. Il avait épousé, l'an 1301, MARGUERITE, fille de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, morte le 24 avril 1311, après lui avoir donné Philippe, qui suit; Charles, comte d'Etampes, qui mourut le 5 septembre 1336; Jeanne, troisième femme du roi Charles le Bel; Marie, femme de Jeanne III, duc de Brabant, Marguerite, mariée à Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne.

PHILIPPE LE BON, ou LE SAGE.

1319. PHILIPPE, né l'an 1305, succéda, l'an 1319, dans le comté d'Evreux à Louis son père. Il avait épousé, l'an 1318 (N. S.), avec dispense du pape Jean XXII, JEANNE, fille unique du roi Louis Hutin, âgée seulement pour lors de six ans. Cette princesse, au lieu du royaume de Navarre et du comté de Champagne et de Brie, dont elle devait hériter de son père, n'apporta en dot que quinze mille livres de rente, assises sur le comté d'Angoulême, avec cinquante mille livres à placer en fonds de terre, et cela en vertu d'un traité fait, le 27 mars 1318 (N. S.), entre le roi Philippe le Long et Eudes IV, duc de Bourgogne, oncles, l'un paternel, l'autre maternel, de Jeanne. Il est vrai qu'une clause du traité portait que si Philippe le Long mourait sans enfants mâles, les comtés de Champagne et de Brie, ainsi que le royaume de Navarre, retourneraient à la princesse Jeanne, comme son *propre*. Mais, le cas étant arrivé le 3 janvier 1322, Charles le Bel, successeur de Philippe le Long son frère, refusa de rendre à Philippe d'Evreux et à Jeanne, son épouse, les états qui devaient leur revenir. Ne pouvant lui opposer la force, ils firent, l'an 1325, avec lui une nouvelle transaction sur le modèle de la première. Enfin, l'an 1328, après la mort de Charles le Bel, pendant la régence de Philippe de Valois, ils se mirent en possession de la Navarre, dans laquelle ils se maintinrent, du consentement de ce prince. Le comte-roi Philippe accompagna cette même année Philippe de Valois, devenu roi de France, dans son expédition de Flandre, et s'y distingua tellement à la bataille de Cassel, que le monarque français avoua qu'il lui devait la victoire. Philippe et Jeanne firent, le 14 mars 1336, avec le roi de France un dernier traité par lequel ils confirmaient les renonciations que Jeanne avait faites au comté de Champagne, sous la condition de l'indemnité qui leur avait été assurée. Le comte d'Evreux marcha, l'an 1339, au secours des villes de Cambrai et de Tournai, assiégées par les Anglais. Il mourut, le 16 septembre 1343, à Xérès, dans l'Andalousie, laissant de son épouse Charles, qui suit; Philippe, comte de Longueville; Louis, comte de Beaumont-le-Roger; Jeanne, religieuse à Longchamp; Blanche, mariée au roi Philippe de Valois; Marie, femme de Pierre IV, roi d'Aragon; Agnès, alliée à Gaston-Phœbus III, comte de Foix; et Jeanne, femme de Jean, vicomte de Rohan. La reine, mère de ces enfants, mourut, le 6 octobre 1349, à Conflans, près de Paris, et fut enterrée à Saint-Denis. Cette princesse eut un attachement si tendre et si constant pour son époux, qu'elle garda son cœur dans son oratoire pendant tout le tems qu'elle lui survécut. (Voyez *les rois de Navarre et les comtes de Champagne.*)

CHARLES, DIT LE MAUVAIS.

1343. CHARLES, né, l'an 1332, à Evreux, succéda, l'an 1343, à Philippe, son père, dans ce comté. Il apporta en naissant de bonnes et de mauvaises qualités, les unes et les autres dans un éminent degré, que le tems et les conjonctures développèrent. L'an 1349, il devint roi de Navarre par la mort de sa mère. Le mariage de Blanche, sa sœur, qui se fit la même année avec le roi Philippe de Valois, fut le lien d'une étroite union entre ces deux princes. Le monarque français étant décédé l'année suivante, Jean, son fils et son successeur, hérita de ses sentiments pour le roi de Navarre, qu'il nomma, l'an 1351, son lieutenant en Languedoc. « Il y a preuve, » dit l'historien de cette province, qu'il exerça cet emploi pen- » dant cinq mois avec une autorité presque absolue ». La France était alors divisée en *Lieutenances de Roi*, comme elle l'est aujourd'hui en gouvernements; avec cette différence que le pouvoir d'un gouverneur de province ne ressemble en rien à celui qu'exerçaient les lieutenants de roi : ils commandaient les armées; ils accordaient des privilèges aux villes et aux particuliers, des lettres de noblesse, de grâce, de rémission, d'état, de répit; quelquefois même ils ordonnaient des levées de deniers dans l'étendue de leurs départements. Revêtu de cet emploi, Charles assiéga, cette même année, Montréal d'Agénois sur les Anglais, et fortifia Moissac. L'an 1353, au mois de février (et non pas 1351, comme le marque le père Anselme), le roi Jean, pour se l'attacher inviolablement, lui fit épouser, au Vivier en Brie, JEANNE sa fille aînée du premier lit. Mais, par une imprudence que la politique ne peut excuser, il corrompit presque en même tems le prix de cette faveur en donnant au connétable Charles de la Cerda le comté d'Angoulême, sur lequel était assise la rente de quinze mille livres que les rois Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe de Valois avaient assignée à Jeanne, mère du roi de Navarre, pour indemnité du comté de Champagne. (Voyez *la fin des comtes de Champagne.*) Le Navarrois, irrité de cette préférence, fait assassiner le connétable dans son lit, le 8 janvier 1354 (N. S.), à l'Aigle, immédiatement après qu'il eut reçu l'investiture du don qui lui avait été fait. Le roi Jean, dans l'impuissance de punir cet attentat, prend le parti de le pardonner. Il fait plus : apprenant que le roi de Navarre est en voie de traiter avec les Anglais, il lui députe le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon pour lui proposer un remplacement en fonds de terres de la rente qu'il avait sur le comté d'Angoulême, et une assiette de la dot de sa femme. Les deux commissaires, par accord conclu le 22 février suivant à Mantes, lui délaissent au nom du roi le comté de Beaumont-le-Roger, les châtellenies de Conches et de Breteuil, le Cotentin, Pont-Audemer, et les vicomtés de Valognes, de Coutances et de Carentan, avec un échiquier ou cour souveraine, telle que la possédaient les anciens ducs de Normandie. Le roi de France témoigne son mécontentement de ce traité, où ses intérêts étaient si peu ménagés. La rupture continue entre les deux princes. Charles se retire en Navarre, d'où un second traité, signé à Valognes le 10 septembre, le rappelle en France. La concorde semblait être rétablie entre les deux rois : mais le calme était une situation violente pour l'esprit inquiet de Charles. L'an 1356, il séduit par ses insinuations le dauphin Charles, et l'entraîne dans une conspiration contre le roi son père. Elle fut découverte. Le dauphin, pour expier sa faute, dont il obtint le pardon, attire auprès de lui le roi de Navarre à Rouen, où le roi Jean, de concert avec son fils, étant venu les surprendre le 5 avril, fait arrêter le Navarrois et l'envoie prisonnier au château d'Arleux, d'où il fut ensuite transféré au châtelet de Paris. Telle fut la source de l'inimitié qui régna toujours

depuis entre les deux Charles. Le roi Jean perdit lui-même sa liberté cette même année à la bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier. L'an 1357, pendant le gouvernement du dauphin, le Navarrois est élargi, le 8 novembre, par l'adresse du seigneur de Péquigni, et se met aussitôt à la tête des Parisiens révoltés, dont il devient l'oracle et l'idole. Il ose même faire revivre la prétention de Jeanne, sa mère, au trône de France. Les Anglais, avec lesquels, pendant sa prison, Philippe, son frère, avait négocié pour lui, flattent son ambition, et promettent de l'appuyer. Mais après avoir obligé le dauphin à sortir de Paris, il en est chassé lui-même par les chefs des factieux qu'il avait mécontentés. Il couvre de ses troupes les provinces de l'intérieur du royaume, où il avait des intelligences, assiége Paris, prend Melun, et fait enfin la paix, le 21 août 1359, par un traité qui prépare celui de Melun. (*Voyez* Jean II, *roi de France*.)

La mort de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, décédé, l'an 1361, sans lignée, inspire au roi de Navarre de nouvelles prétentions, qui font revivre les vieilles querelles. Arrière-petit-fils du duc Robert II par son aïeule Marguerite, première femme de Louis Hutin, il se porte pour héritier de ce duché. Il fut prévenu par le roi Jean, qui s'en mit promptement en possession, et le fit légitimement, parce qu'étant petit-fils de ce même duc Robert, par Jeanne sa mère, sœur cadette de Marguerite, il était plus proche d'un degré. Mais le roi de Navarre n'était point de caractère à faire céder son intérêt à la justice. Sur les menaces qu'il fait de reprendre les armes, le roi de France consent de soumettre leur différent à la décision du pape. Ce trait de modération ne le désarme point. Comme on le voit prêt à porter la guerre en Normandie, du Guesclin et Boucicaut le devancent, s'emparent de Mantes et de Meulent, le défont ensuite à Cocherel, le 16 mai 1364, et lui enlèvent presque toutes ses places. Aidé des Anglais et de son désespoir, il se jette sur les provinces voisines de la Loire, et se rend maître de la Charité. Deux reines, la veuve de Charles le Bel, sa tante, et la veuve de Philippe de Valois, sa sœur, ménagent entre lui et Charles V, devenu successeur du roi Jean, un accommodement conclu le 6 mars 1365, par lequel on lui céda Montpellier avec ses dépendances, en échange de ses domaines de Normandie, et en attendant la décision du pape sur le duché de Bourgogne, dont par provision le roi Jean avait investi le dernier de ses fils. La guerre s'étant renouvelée, l'an 1370, entre la France et l'Angleterre, le roi Edouard III attire dans son parti le roi de Navarre, en lui promettant la restitution de la Champagne, de la Bourgogne, et de tous les autres domaines dont on l'avait dépouillé, ou auxquels il prétendait, avec engagement de lui céder actuellement la vicomté de Limoges. Le traité fut signé à Londres par le roi d'Angleterre et les ambassadeurs du roi de Navarre le 2 décembre 1370. (Martenne, *Anecd.* T. I, col. 1534—1541.) Des difficultés ménagées par le roi d'Angleterre lui-même ayant empêché l'effet de ces conventions, le roi de Navarre prêta l'oreille aux propositions de Charles V, qui, en lui remettant ses domaines de Normandie et de Montpellier, s'obligea à marier le dauphin son fils avec la princesse de Navarre. Le Navarrois vint à Paris pour ratifier ce traité. On le vit à la cour de France spectateur oisif des coups que se portaient les Anglais et les Français.

L'an 1378, sur des bruits vrais, ou du moins très-vraisemblables, de desseins formés par le roi de Navarre d'empoisonner Charles V, et d'une nouvelle alliance par lui conclue avec l'Anglais, le roi de France fait passer des troupes en Normandie, sous les ordres de du Guesclin, pour s'emparer des domaines échus aux jeunes princes de Navarre par la mort de leur mère. Charles V se sert de l'aîné de ces princes, que son père lui avait envoyé, pour l'exécution de cette entreprise. On le montre aux Normands à la tête de l'armée française, et ils se rendent. Il ne reste plus au roi de Navarre que Cherbourg, et dans son désespoir, il le cède aux Anglais. Réduit à la Navarre, il ne s'occupa plus que de bonnes œuvres, si l'on en croit les historiens espagnols, qui se plaignent, mais à tort, de l'injustice prétendue de la cour de France envers lui. Enfin, après avoir marié Jeanne, sa fille aînée, avec Jean le Vaillant, duc de Bretagne, il mourut le premier janvier 1387. « Une » chose remarquable, dit un moderne, c'est qu'à la cour de » France, on commença son procès deux mois après sa mort. » Les pairs étant assemblés, le premier huissier l'appela à la » porte du parlement. Comme il ne se présenta personne, la » procédure se fit en règle. Cette affaire fut appointée, et n'eut » point de suites. On ne cherchait vraisemblablement qu'un titre » pour confisquer les possessions du Navarrois en Normandie. » Les enfants qu'il eut de Jeanne de France son épouse, sont Charles, qui suit; Philippe, mort en bas âge par la faute de sa nourrice, qui le laissa tomber d'une fenêtre en jouant, Pierre en faveur duquel la terre de Mortain fut érigée en comté le 31 mai 1407 (et non le 21 de ce mois 1401, comme le marque le père Anselme) (*Mss. de Coislin*, n° 155, fol. 204, r°.); et quatre filles. (*Voyez* Charles II, *roi de Navarre*.)

CHARLES II, DIT LE NOBLE.

1387. Charles, dit le Noble, fils aîné de Charles le Mauvais, né, l'an 1361, à Evreux, employé, comme on l'a vu, par le roi Charles V pour dépouiller son père de ses domaines de France, ne participa que pour un tems à sa punition. Le roi Charles VI (et non point Charles V, comme le dit M. Villaret) lui accorda la jouissance des terres confisquées en Normandie et en Languedoc, pour les tenir sous le titre *de garde de par Monseigneur le Roi de France*, *des terres que souloit tenir audit Royaume*, *tant en Languedoil comme en Languedoc*, *notredit Seigneur et père* (Charles V). L'an 1387 (N. S.), Charles d'Evreux, ayant appris en Castille, où il était à la cour du roi Jean son beau-frère, la mort de son père, se rendit à Pampelune pour faire les funérailles de ce prince et prendre possession du royaume dont il était héritier. Il retira, la même année, des mains du roi d'Angleterre la ville de Cherbourg en payant la somme de vingt-cinq mille livres, pour laquelle son père l'avait engagée à ce monarque : mais la main-mise de ses autres domaines de France tenait toujours. Enfin, l'an 1404, ne voyant aucune disposition dans le ministère de France à s'en dessaisir, il se rendit à Paris, et, par l'entremise des reines douairières, il transigea de tous ses droits avec le roi Charles VI par un traité du 9 juin de cette année, dont l'original, copié par les frères de Sainte-Marthe, existe au trésor des chartes. Par ce traité, Charles III, roi de Navarre, cède et transporte à Charles VI, roi de France, et à ses hoirs, les comtés de Champagne, Brie et Evreux, avec les seigneuries d'Avranches, Pont-Audemer, Passi, Nonancourt, Beaumont-le-Roger, Breteuil, Orbec, Carentan, Valognes, Mortain, Nogent-le-Roi, Mantes, Meulent; et Charles VI lui cède et assure pour lui et ses descendants douze mille livrées de terres sur les seigneuries de Beaufort en Champagne, Soulaines, Nogent-sur-Seine, Pont, Bar-sur-Seine, Saint-Florentin, Coulommiers en Brie, Nemours, etc., à tenir en duché-pairie sous le titre de Nemours.

Charles le Noble mourut subitement, le 8 septembre 1425, à Olite en Navarre, où son corps resta comme en dépôt jusqu'en 1529, qu'il fut transporté à Pampelune et enterré le 10 mars de cette année, dans l'église de Sainte-Marie la Réale. Ce prince mérita le titre de Noble par son caractère généreux et libéral. Il fut adoré de ses sujets, et n'eut d'ennemi que Léonore, son épouse, fille de Henri II, roi de Castille. Cette princesse, qu'il avait épousée un dimanche, 27 mai 1375, s'étant brouillée avec lui, se retira en Castille, où elle ne vécut pas mieux avec le roi Henri III, son neveu. Une sédition, qu'elle y excita parmi les grands, obligea ce prince à venir l'assiéger au château de Roi et à la renvoyer

au roi son mari, qui la reçut et la traita humainement, oubliant le passé. Elle finit ses jours à Pampelune le 5 mars 1416, et y fut inhumée dans l'église de Sainte-Marie la Réale. Outre les fruits de son mariage, Charles fut père de trois enfants naturels, dont l'aîné, nommé Lancelot, fut évêque de Pampelune et patriarche d'Alexandrie; Geofroi, le second, fut comte de Cortès et maréchal de Navarre, et mourut le 8 janvier 1420; Jeanne, le troisième de ces enfants, épousa, 1° Inigo Cortès de Zuniga, maréchal de Castille, de qui sortirent les comtes de Niera; 2° Louis de Beaumont, premier du nom, comte de Lerin. (Voyez *les rois de Navarre.*)

L'an 1569, le roi Charles IX donna le comté d'Evreux à François, son frère, duc d'Alençon, après la mort duquel, arrivée le 10 juin 1584, il fut réuni à la couronne. Il en fut détaché l'an 1642, et donné, avec d'autres domaines, par le roi Louis XIII à Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, en échange de la principauté de Sedan. Mais ce monarque étant mort avant la consommation du traité, ce fut Louis XIV qui lui donna la dernière main, et le fit exécuter par ses lettres de ratification du mois d'avril 1651. Frédéric-Maurice ne jouit pas long-tems des fruits de cet échange; car un an après il mourut, le 9 août, à Pontoise. (Voyez *les ducs de Bouillon.*)

Godefroi-Maurice, fils aîné de Frédéric-Maurice et son successeur dans le comté d'Evreux comme dans le duché de Bouillon, jeta, vers l'an 1686, les fondements du magnifique château de Navarre, sur la rive droite de l'Iton, à une demi-lieue sud-ouest d'Evreux. Cet édifice fut ainsi appelé du nom d'un château que Jeanne, fille de Louis Hutin, héritière du royaume de Navarre, et femme de Philippe le Sage, comte d'Evreux, avait fait construire près de cette ville. Cet ancien château ne subsiste plus. Il faudrait un livre pour décrire toutes les beautés du nouveau, et cela d'ailleurs n'entre point dans le plan de cet ouvrage.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES, PUIS DUCS, DE VENDOME.

Le Vendomois, *Pagus Vindocinensis*, appelé par corruption *Pagus Vindusnisus*, dans un des capitulaires de Charles le Chauve, tire son nom de son chef-lieu, qui n'était qu'un petit château, *castellum Vindocinum*, du tems de Grégoire de Tours, le plus ancien auteur qui en ait parlé. (L. IX, c. 20.) Les limites du Vendômois sont le Perche au nord, le Blaisois à l'orient, la Touraine au midi, et le Maine ou Mayenne à l'occident. Il est compris aujourd'hui dans le diocèse de Blois, et faisait partie auparavant de celui de Chartres, dont les évêques étaient même autrefois suzerains du château de Vendôme, comme on le voit par une lettre de Fulbert, évêque de Chartres, écrite après l'an 1007 à un homme qu'il qualifie noble, et dont il ne marque le nom que par la lettre R: *Hæc à vobis exigo*, lui dit-il, *securitatem de meâ vitâ et membris et terra quam habeo..... de auxilio vestro contrà omnes homines, salvâ fidelitate Roberti (Regis), de receptu Vindocini castri ad meum usum et meorum fidelium qui vobis assecurabunt illud.* (Bouquet, T. X, p. 447.) Les comtes d'Anjou, qui possédaient le Vendômois jusqu'à Hugues Capet, étaient donc vassaux des évêques de Chartres pour le château de Vendôme. Du reste celui à qui Fulbert écrit nous paraît être un vicomte ou un châtelain de Vendôme.

Le Vendômois, pour le spirituel, a de tout tems été partagé entre deux diocèses; la partie qu'on a depuis nommée le bas Vendômois, a toujours été comprise dans le diocèse du Mans; celle qu'on appelle le haut Vendômois appartenait au diocèse de Chartres avant l'érection faite en 1697 de l'évêché de Blois, auquel elle a été depuis attribuée.

BOUCHARD Ier.

Bouchard Ier, dit le Vieux, fils puîné de Foulques le Bon, comte d'Anjou et de Gerberge, sa femme, suivant D. Bouquet, (T. X, p. 350, n.) reçut de son père en partage les terres de Vendôme, de Montoire, de Lavardin, et d'autres, qui formèrent depuis le comté de Vendôme. Ce fut un des plus zélés partisans de Hugues Capet, duc et ensuite roi de France, avec lequel il avait été élevé. Sa probité, ses talents et ses services, lui méritèrent l'estime et la confiance de ce prince, qui le mit à la tête de son conseil. Aymon, comte de Corbeil, étant venu à mourir, le monarque fit épouser Elisabeth, sa veuve, à Bouchard; et en considération de ce mariage, il lui donna le château de Melun, et le fit comte (1) de Paris. Dom Mabillon ajoute qu'il lui conféra

---

(1) On a dit ci-devant, à l'article de Hugues Capet, que ce prince, à son avénement à la couronne, y réunit le comté de Paris. Cela ne contredit pas ce que nous avançons ici d'après l'auteur de la vie du comte Bouchard (*apud* du Chesne, *Hist. franc.*, T. V, p. 116), que Hugues Capet, lui ayant fait épouser Elisabeth, le créa comte de Melun et comte de Paris, après lui avoir déjà donné le comté de Corbeil: *In quo copulæ thalamo dedit Hugo Rex sibi fideli comiti castrum Milidunum, atque jam dictum Corboilum comitatumque Parisiacæ urbis, taliterque regalis comes efficitur.* Remarquez ces mots, *regalis comes*, qui ne peuvent tomber que sur les comtés de Paris et de Melun, où l'on ne voit plus que des vicomtes depuis Hugues Capet, au lieu que jusqu'au douzième siècle on a des comtes de Corbeil, dont le domaine ne fut pas un don de Hugues Capet, mais le douaire qu'Elisabeth avait apporté à Bouchard de son premier mariage. Ces termes *regalis comes* ne signifient donc proprement qu'un vicomte qui exerçait comme lieutenant l'autorité du roi dans le Parisis.

de plus la charge de grand-sénéchal, que le roi Lothaire avait créée en faveur de Geofroi Grisegonelle, comte d'Anjou et frère de Bouchard. Tant d'honneurs et de richesses accumulées sur sa tête ne lui corrompirent point le cœur : il n'usa de son pouvoir et de son crédit que pour faire du bien. Voyant l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés tombée dans le relâchement, il la demanda en commende au roi, dans le dessein d'y mettre la réforme. L'ayant obtenue, il y fit venir saint Mayeul, abbé de Cluni, avec un nombre de ses religieux, qui remplirent parfaitement les intentions du comte. Saint Mayeul, après avoir rétabli le bon ordre à Saint-Maur, prit congé de sa colonie qu'il y laissa, et retourna à Cluni. Entre les biens que donna Bouchard à Saint Maur, il faut compter la terre de Neuilli-sur-Marne. L'acte de cette donation est du XIII[e] des calendes de mai 998, et souscrit par Bouchard, Elisabeth sa femme, et Renaud leur fils. (Dubois, *Hist. Eccl. de Paris*, T. I, p. 621.) Le roi Robert, fils et successeur de Hugues Capet, hérita des sentiments de son père envers le comte Bouchard. Eudes le Champenois, depuis comte de Blois, jaloux de la faveur de ce dernier, entra sur ses terres à main armée l'an 999, et lui enleva le château de Melun par la trahison de Gauthier, gouverneur de la place, et de sa femme, qu'il avait corrompus par argent. (L'abbé Velli dit que le dessein d'Eudes, en s'emparant de Melun, était de se ménager une communication entre ses états de Blois et de Champagne. Mais alors Eudes n'était pas encore comte de Blois.) Bouchard, peu de tems après, reprit Melun avec le secours du roi et du duc de Normandie. Eudes, qui s'y était enfermé, trouva moyen de s'évader; mais Gauthier et sa femme furent pris et pendus comme traîtres. On en vint ensuite à une bataille, où le comte de Champagne fut entièrement défait. Bouchard, étant parvenu à un âge fort avancé, quitta la cour, et se retira dans l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, où il mourut l'an 1012, suivant D. Mabillon, âgé de quatre-vingts ans. La petite chronique de Saint-Denis met sa mort en l'an 1007, et le nécrologe de l'abbaye de Vendôme en marque le jour au 26 février. Il eut de son mariage deux fils; Bouchard, vicomte de Melun, mort sans lignée avant son père, et Renaud, qui suit; avec une fille, Elisabeth, dite aussi Adèle, femme de Foulques Nerra, comte d'Anjou. Quelques-uns lui donnent pour troisième fils Gervais, qui fut évêque du Mans; mais il est certain que Gervais était de la maison des seigneurs du château du Loir, et non de celle des comtes de Vendôme.

RENAUD.

1012. Renaud, fils de Bouchard le Vieux, était évêque de Paris à la mort de son père, auquel il succéda dans le comté de Vendôme et la terre de Melun. Il parait que ce prélat fit de longs et fréquents séjours à Vendôme. La forêt de Gatines occupant un grand terrain dans ce pays : il la fit défricher en grande partie, et y fonda plusieurs villages, tels que ceux de Prunai, dit autrefois Ville-l'Évêque, de Monthodon, de Villedieu, de Ferrière, etc. (*Cartul. de Vendôme*, *charte* 448.) Ce prélat finit ses jours, suivant la petite chronique de Saint-Denis, le 6 janvier de l'an 1016.

ADÈLE, BODON, BOUCHARD II, ET FOULQUES L'OISON.

Adèle, seconde fille (et non pas fille unique, comme le dit Ordéric) de Foulques Nerra, comte d'Anjou, et d'Elisabeth, succéda, par le droit de sa mère, dans le comté de Vendôme, à l'évêque Renaud son oncle. Elle était mariée pour lors à Bodon, ou Eudes, fils de Landri, comte de Nevers, dont elle eut quatre fils, savoir, Bouchard, qui suit; Foulques, qui viendra ensuite; Gui, à qui on donna pour son apanage des terres situées dans le voisinage du Blaisois et de la Touraine; et Hugues, surnommé *Dublellus*, fondateur, à ce qu'on croit, de la ville de Montdoubleau, et tige de la maison de ce nom, laquelle s'est fondue dans celle des vicomtes de Châteaudun. Bodon étant mort avant sa femme (on ne sait point en quelle année), Adèle s'associa son fils aîné, Bouchard II, après l'avoir fait revenir d'Angers, où il était élevé sous les yeux de Foulques Nerra, son aïeul. Le décès de Bouchard II prévint encore celui d'Adèle sa mère, qui lui substitua Foulques, son second fils, de manière toutefois qu'elle retint pour elle la moitié du comté, et voulut que Foulques lui fût subordonné pour l'autre. Mais Foulques en usant mal avec sa mère, elle vendit, pour se venger, l'an 1031 au plus tard, à Geofroi Martel, son frère, non la moitié seulement du comté de Vendôme, comme le disent les modernes, mais ce comté tout entier : *Eique honorem Vindocini totum ex integro vendidit.* (Bouquet, T. XI, p. 31, D.)

GEOFROI MARTEL.

1031 au plus tard. Geofroi, surnommé Martel à cause de sa valeur, fils de Foulques Nerra, comte d'Anjou, et d'Hildegarde, né le 14 octobre 1006 (et non 1007, comme le marque le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers) ayant acquis d'Adèle, sa sœur, le comté de Vendôme, se rendit auprès de Henri I[er], roi de France, pour en recevoir de lui l'investiture. Foulques, son neveu, se vit ainsi dépouiller sans se mettre en devoir de défendre son héritage, ce qui lui mérita le surnom d'Oison, *Anserculus*. Geofroi n'était point sans domaine avant cette acquisition. Foulques Nerra s'étant rendu maître de Saumur, l'an 1026, lui en avait fait présent; et ce don occasiona, dit l'histoire manuscrite de Saint-Florent de Saumur, bien des révolutions parmi les habitants de cette ville; car Geofroi dépouilla les uns pour enrichir les autres, et l'abbaye même de Saint-Florent ne fut pas exempte de ses vexations. Geofroi fonda, l'an 1032, celle de la Trinité de Vendôme avec la comtesse Agnès, sa femme, veuve de Guillaume V, duc d'Aquitaine, qu'il avait épousée le 1[er] de janvier de l'année précédente. Ce mariage contraire à la discipline du tems, les deux époux étant parents dans un degré prohibé pour lors, indisposa contre Geofroi le comte Foulques son père.

L'an 1034, guerre entre Geofroi et Guillaume VI, duc d'Aquitaine. Elle avait pour objet la Saintonge, que Geofroi prétendait lui appartenir du chef de son aïeul. L'événement n'en fut point douteux. Geofroi battit le duc d'Aquitaine près de Moncontour le 20 septembre 1034, le fit prisonnier, le lia de chaînes, et l'enferma dans une prison, où il demeura trois ans et demi ou environ. Durant cette captivité, le comte et la comtesse de Vendôme exercèrent toute l'autorité ducale dans l'Aquitaine, comme il paraît par divers actes. Geofroi, l'an 1038, relâcha le duc, au mois de mars, moyennant une rançon considérable en argent, et la cession des comtés de Saintes et de Bordeaux. Le comte de Vendôme était pour lors brouillé à l'excès avec son père. Ce vieillard, indigné de la conduite insolente de son fils envers lui, ranima son courage et leva des troupes pour le mettre à la raison. Il le poursuivit avec tant de vigueur et de persévérance, qu'il le réduisit à venir lui demander pardon, une selle de cheval sur le dos. Foulques, le voyant prosterné devant lui, dit, en lui mettant le pied sur le cou : *Tu es vaincu, tu es donc enfin vaincu.* — *Oui*, répondit Geofroi, *je le suis par mon père ; mais pour tout autre je suis invincible.* Cette repartie, également noble et respectueuse, jointe à la posture du suppliant, désarma le père et le réconcilia parfaitement avec son fils. (*Willelm.*, *Malmesb.*, L. 3, p. 97.)

Geofroi Martel, l'an 1040, ayant achevé la construction de l'église de la Trinité, en fit célébrer la dédicace avec la plus grande solennité. La charte qui fut expédiée à ce sujet par ses ordres, et qu'il souscrivit avec les personnes les plus qualifiées, présentes à cette cérémonie pour en conserver le souvenir, renferme aussi la fondation de ce monastère ; ce qui a fait croire faussement à plusieurs modernes qu'il n'avait été commencé qu'en 1040. Cette même année, Geofroi, de concert avec son

épouse, fonda la collégiale de Saint-Georges dans l'enceinte du château de Vendôme; et depuis ce tems, le cri de guerre des comtes de Vendôme fut *saint Georges*. La mort du père de Geofroi Martel, arrivée dans ces entrefaites, lui ouvrit la succession au comté d'Anjou.

L'an 1046, Geofroi Martel et sa femme vont rendre visite au roi de Germanie, Henri III, et à la reine Agnès, son épouse, fille de la comtesse Agnès et de Guillaume V, duc d'Aquitaine, son premier mari. Dans cette entrevue qui se fit à Goslar en Saxe, le roi de Germanie, à la cour duquel Foulques l'Oison s'était retiré, parla si efficacement en sa faveur à Geofroi, qu'il l'engagea à lui rendre la moitié du comté de Vendôme. De Goslar, Geofroi et sa femme accompagnèrent le roi et la reine dans leur voyage d'Italie, et assistèrent à leur couronnement impérial, qui se fit à Rome le jour de Noel de la même année. S'étant ensuite avancés jusqu'au mont Gargan dans la Pouille, ils reprirent la route de France, rapportant de leur voyage diverses reliques dont Henri III leur avait fait présent, et entr'autres un petit vase d'une espèce de cristal, contenant, à ce qu'on prétendait, une larme de Notre Seigneur. Henri tenait ce vase de Notker, évêque de Frisingue, comme il est gravé sur la boite d'or où ce vase est renfermé. Le comte et sa femme en firent présent à l'abbaye de Vendôme (Mabil. *Ann.*, L. 60, n. 19.) La même année, 1047, ils fondèrent dans un faubourg de Saintes, sous l'invocation de Notre-Dame, un monastère de filles, qu'ils dotèrent richement. Entre les droits qu'ils lui accordèrent, est comprise la dîme de tous les cerfs et biches qui seront tués dans l'île d'Oléron, pour faire de leurs peaux des couvertures de livres. Permis aussi à l'abbesse d'envoyer tous les ans, dans une certaine forêt, un chasseur pour y prendre vifs un cerf et une biche, un sanglier et une laie, un chevreuil et sa femelle, un daim pareillement avec sa femelle, et deux lièvres, *ad recreandam femineam imbecillitatem*. (*Ibid* L. 59, n. 21.) Foulques l'Oison obtint, l'an 1050, de Geofroi, le comté de Vendôme tout entier, à la réserve de l'abbaye de la Trinité, qu'il retint pour lui et ses successeurs, et moyennant l'hommage. (*Voyez* Geofroi Martel, *comte d'Anjou.*)

FOULQUES L'OISON.

1050. FOULQUES L'OISON, rétabli dans le comté de Vendôme, ne se comporta point avec la modération qu'il avait promis à Geofroi Martel d'observer dans sa manière de gouverner. Il viola surtout l'engagement solennel qu'il avait pris dans une assemblée de chevaliers du pays, de protéger l'abbaye de Vendôme et de respecter ses priviléges. Il y a de l'apparence qu'il n'osa la vexer du vivant de Geofroi; mais dans la suite il exerça contre elle des violences qui excitèrent de grandes plaintes, dont il ne paraît pas avoir tenu compte. Ménage dit qu'il mourut, en 1066, à Ferrières en Touraine, et le P. Anselme ajoute que ce fut le 22 novembre, fête de S. Colomban; sur quoi il cite pour garant la chronique d'Anjou. (C'est celle de Levières, près d'Angers, comme nous l'avons vérifié.) De PETRONILLE ou PETRONILLE, fille de Guichier Ier, seigneur de Château-Renaud, morte le premier novembre 1078, suivant une charte de Vendôme, citée par du Chesne (*Hist. de Bourg.*, L. 3, p. 580.), il laissa un fils qui viendra ci-après, avec trois filles: Euphrosine, femme de Geofroi-Jourdain; Agathe, femme de Raoul, sire de Baugenci; et Agnès, mariée à Raoul, vicomte de Lude, dit Paien, parce qu'il était déjà grand lorsqu'il reçut le baptême.

GUI DE NEVERS.

1066. GUI surnommé DE NEVERS, prit le gouvernement du comté de Vendôme après la mort de Foulques, son frère, pendant la minorité de Bouchard, son neveu et son pupille. En sa qualité de tuteur, il se décora du titre de comte, qu'il ne quitta, soit par mort ou autrement, que vers 1075; car du Chesne (*Ibid.* p. 382) cite une charte de cette année, où Bouchard *nomme Gui son prédécesseur; et en une autre*, ajoute-t-il, *encore est fait mention de Gauthier, qui le nourrit et le gouverna pendant ses premiers ans.*

BOUCHARD III, DIT LE CHAUVE.

1075. BOUCHARD III, dit LE CHAUVE, fils de Foulques l'Oison, ne paraît pour la première fois avec le titre de comte de Vendôme que le 14 janvier 1075, jour auquel il fit expédier une charte confirmative des donations que Geofroi Martel avait faites à l'abbaye de Vendôme. Le 5 mars suivant, il remit par une charte à la même abbaye, moyennant la somme de trente sous qu'il reçut, plusieurs mauvaises coutumes que ses prédécesseurs avaient établies dans ses dépendances. Bouchard mourut, suivant un titre de ce monastère, le 28 février 1085, sans laisser de postérité, et peut-être même sans avoir été marié.

EUPHROSINE ET GEOFROI-JOURDAIN.

1085. EUPHROSINE, ou NIPHRAINE, sœur de Bouchard III, lui succéda au comté de Vendôme avec GEOFROI DE PREUILLY, son époux, surnommé JOURDAIN, pour le distinguer de Geofroi de Preuilly, son père, qui fut l'inventeur des tournois, ou plutôt qui en établit les règles. Celui-ci était mort dès 1067. (*Voyez* Foulques le Rechin, *comte d'Anjou.*) Geofroi Jourdain, son fils, était déjà célèbre par des actions de valeur avant d'être comte de Vendôme. Il avait combattu avec le comte de Poitiers et d'autres seigneurs contre Foulques le Rechin, comte d'Anjou, pour la délivrance de Geofroi le Barbu, que Foulques, son frère, retenait en prison. Ayant fait ensuite la paix avec Foulques, il avait tourné ses armes contre d'autres seigneurs. La même année qu'il succéda au comte Bouchard III, son beau-frère, il se ligua avec Guichier, seigneur de Château-Renaud, contre le jeune Hugues, seigneur d'Amboise et de Chaumont, pour le contraindre à lui faire hommage de la dîme de S. Cyr et à renoncer au droit de *commendise*, que les Amboisiens et les Chaumontais étaient dans l'usage de percevoir dans certaines terres du Vendômois. Il n'est pas aisé de définir en quoi consistait ce droit de commendise que percevaient ces deux villes, et du Cange, au mot *commendatitia*, en citant cet exemple, ne développe point assez sa nature. Quoi qu'il en soit, Lisoie, oncle et tuteur de Hugues, ayant appelé à son secours Robert de Roche-Corbon et Hugues d'Alnie, résista vigoureusement à ses ennemis. Il arriva même que Hugues d'Alnie se saisit de Guichier dans sa ville de Château-Renaud, et l'emmena prisonnier à Châteaux en Anjou, près de la Valière, où il le retint jusqu'à ce que la paix fut faite. (*Spicil.* T. X, p. 555.)

L'an 1090, Geofroi-Jourdain eut aussi une autre guerre, qui lui fut encore plus désavantageuse, avec Raoul, seigneur de Baugenci, (et non Lancelin du Baugé, comme le marque du Chesne); car il fut fait prisonnier par ce seigneur, avec lequel il fut ensuite obligé de s'accommoder pour sortir de prison. L'un des articles de l'accommodement fut que les cadets nobles du Vendômois, qui en ce tems là n'étaient partagés par leurs aînés que par usufruit, comme ceux d'Anjou, le seraient à l'avenir en propriété. Geofroi-Jourdain fut choisi, la même année, pour avoué par l'église de Saint-Martin de Tours. (*Chron. Turon.*) L'an 1097, et non pas vers l'an 1117, (comme le marque D. Martenne), voulant s'attribuer de nouveaux droits sur les terres de l'abbaye de Vendôme, il essuya de la part de l'abbé Geofroi des oppositions qu'il voulut surmonter par la violence. Il porta les choses au point que l'abbé, craignant pour sa vie, prit la fuite et se retira à Tours. Ives, évêque de Chartres, le vengea par une excommunication qu'il lança contre le comte. Elle fit son effet: la comtesse Euphrosine étant venue trouver l'abbé à Tours, fit avec lui, en présence de

l'évêque de Chartres, un traité, par lequel elle donna sa parole, en mettant sa main dans celle de l'évêque, *fidem suam manu ad manum episcopo promisit*, que désormais il ne serait plus fait aucun tort à l'abbé, ni dans sa personne, ni dans ses biens. Six barons du Vendômois s'obligèrent par serment à maintenir cette promesse. Mais pour relever le comte des censures, il fallut qu'il vînt se présenter nu-pieds au chapitre de Vendôme, et y demander pardon à l'abbé; après quoi, dit la notice que nous copions, ayant mis quatre deniers sur sa tête, il les porta sur le grand autel avec un couteau, afin que la postérité fût instruite de ce qui s'était passé: *Quatuor etiam denarios super caput suum posuit, quos inde super altare cum quodam cultello misit, quatenus non solùm praesentes, verùm etiam homines post futuri, quàm firmiter hoc actum fuerit, pleniùs agnoscere possent.* (Martenne, *Thes. Anecd.*, T. I, p. 343.)

Geofroi, l'an 1101, fut un des chefs de cette multitude prodigieuse de Croisés qui partirent pour la Terre-Sainte sous le commandement général de Guillaume, duc d'Aquitaine, suivant les uns, ou de Hugues le Grand, frère du roi Philippe Ier, selon les autres. Il eut part aux malheurs qu'elle essuya sur la route et depuis son arrivée en Palestine. Guillaume de Tyr dit qu'il fut tué à la bataille qui se donna contre les Sarrasins le 27 mai 1102. L'auteur des gestes des seigneurs d'Amboise raconte qu'il fut seulement pris à cette journée, et qu'ayant été conduit avec les comtes de Bourgogne et de Blois, sans qu'on les connût, dans les prisons d'Ascalon, ils y furent tués à coups de flèches par la trahison d'un autre prisonnier qui, les ayant fait connaître aux Musulmans, obtint par là sa liberté. Il laissa de son mariage trois fils: Geofroi, qui suit; Eschivard, qui continua la branche de Preuilli; et, si l'on en croit Maan, Angebaud, archevêque de Tours; ce qui ne paraît pas vraisemblable à Ménage. La chronique de Saint-Martin de Tours dit que Geofroi-Jourdain était gonfalonier de cette église.

GEOFROI, DIT GRISEGONELLE.

1102. GEOFROI, dit GRISEGONELLE, de la couleur de sa casaque, succéda dans le comté de Vendôme à Geofroi-Jourdain son père. L'an 1118, au mois de décembre, il combattit, pour le comte d'Anjou, à la bataille d'Alençon, gagnée par ce dernier contre le roi d'Angleterre. Après avoir battu ce prince, les vainqueurs le poursuivirent jusqu'à Séez. D'anciens monuments portent que dans cette poursuite le comte Geofroi logea dans l'abbaye d'Almenèche, d'où il emporta les corps de saint Crodegran, évêque de Séez, et de sainte Opportune, sa sœur, qu'il déposa dans l'église castrale de Vendôme. Geofroi fut injuste envers l'abbaye de Marmoutier, qu'il vexa dans ses possessions situées au comté de Vendôme. Il eut dans la suite des remords de cette conduite, et vint en faire satisfaction, l'an 1120, dans le chapitre de l'abbaye. (Mabil., *Ann.* T. VI, p. 52.) La dévotion du tems le porta, l'an 1124, à faire le pèlerinage de Saint Jacques en Galice. Le jour de son départ est marqué dans un acte du cartulaire de l'abbaye de Vendôme (fol. 217, v°.), à l'occasion d'une contestation qu'il eut avec l'abbé Geofroi, touchant un serf nommé Etienne Popinel, que celui-ci avait mis en liberté du consentement de son chapitre. Le comte, trouvant mauvais que cela eût été fait sans sa permission, arracha la charte de manumission que Popinel portait attachée sur sa tête le jour qu'il l'obtint afin de la rendre visible à tout le monde. Mais l'abbé Geofroi lui prouva, en présence de plusieurs témoins respectables, qu'il pouvait, sans le congé de personne, affranchir ses serfs. Ce qui arriva, dit l'acte, le jeudi de la première semaine de carême (27 février) de l'an 1124.

Geofroi, l'an 1132 ou environ, recommença la guerre avec Sulpice de Chaumont, seigneur d'Amboise, au sujet des *Commendises*, dont ce dernier continuait de jouir, comme ses prédécesseurs, dans le comté de Vendôme. Bouchard de Saint-Amand, sénéchal du comte, étant entré à main armée sur les terres de Sulpice, donna dans une embuscade où il fut pris par ce seigneur, qui l'emmena prisonnier avec sept chevaliers au château d'Amboise. Geofroi fit ses efforts pour avoir sa revanche. Mais Sulpice étant venu l'attaquer dans ses propres foyers, le prit lui-même dans un combat avec quelques-uns des siens, et l'envoya faire compagnie à son sénéchal dans la tour d'Amboise. (*Spicil.* T. X, p. 510.) Geofroi ne recouvra la liberté qu'en promettant à Sulpice de le laisser en paisible jouissance de ses commandises.

Le comte de Vendôme fut, l'an 1136, de l'expédition que fit Geofroi Plantagenet en Normandie. Dans la même armée se trouvaient les comtes de Poitiers, de Ponthieu, et Guillaume, fils du comte de Nevers. Ordéric Vital dit que tous ces chefs commirent de si horribles dégâts dans la province, qu'on les appela, ainsi que leurs soldats, par mépris, *Hilli-becci*. Au retour de cette campagne, le comte de Vendôme entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Mais s'étant mis en route, la mort le surprit à Saint-Gilles en Languedoc, comme il était sur le point de s'embarquer. Il avait épousé, l'an 1105, MAHAUT, fille de Hugues, vicomte de Châteaudun, et veuve de Robert, vicomte de Blois: mariage dont Ives, évêque de Chartres, tâcha de le détourner, comme on le voit par sa lettre 129, sur une fausse généalogie par laquelle il voulait lui prouver qu'il était proche parent du premier mari de Mahaut. Mais Geofroi, mieux instruit de sa parenté, ne tint compte des semonces ni des menaces du prélat. De cette alliance sortirent deux fils, Jean, qui suit; Geofroi qui accompagna son père dans l'expédition de Normandie, dont on vient de parler; et une fille, Marie, femme d'un seigneur de Fréteval.

JEAN Ier.

1136 au plus tôt. JEAN Ier, fils et successeur de Geofroi Grisegonelle, commença son gouvernement par reprendre la guerre que son père avait eue avec Sulpice de Chaumont, seigneur d'Amboise; en quoi il fut aidé par Renaud, seigneur de Château-Renaud. Celui-ci avait un grief personnel contre Sulpice, en ce qu'il l'avait contraint de donner une portion de sa terre à Geofroi, son frère. Sulpice fit face à ces deux confédérés: dans un combat qu'il leur livra, il les mit en déroute, et fit prisonnier le comte de Vendôme, qu'il renferma dans le château de Chaumont. (*Spicil.* T X, pp. 372 et 373.) L'histoire ne dit pas en quel tems il le relâcha. Jean, depuis sa délivrance, fit de grands biens à l'église collégiale de Vendôme, et donna, l'an 1147, une partie de la forêt de Gatine à l'abbaye de la Trinité. L'an 116., il défendit vigoureusement, avec ses deux fils, Bouchard et Lancelin, son château de Vendôme, attaqué par Thibaut, comte de Blois, qui avait promis d'avance à ses soldats de leur distribuer le trésor de l'abbaye. (*Chronologie Vindocin.*)

Le comte Jean reçut à Vendôme, l'an 1170, les rois de France et d'Angleterre, qui s'y étaient rendus pour traiter de la paix. (*Bened. Petroburg.*) Il se déclara, l'an 1173, pour le roi d'Angleterre, Henri II, contre ses fils rebelles, appuyés du roi de France, et amena du secours au premier dans la Normandie, qui était devenue le théâtre de la guerre. (*Ibid.*) Pendant son absence, Bouchard, son fils aîné, prit des mesures pour empêcher son retour, et s'empara du comté de Vendôme. Mais il fut chassé lui-même, le 30 novembre de la même année par le Roi d'Angleterre, aux enfants duquel il s'était associé. (Roger de Hoveden.) Le comte Jean fut alors rétabli dans les domaines dont son fils dénaturé l'avait dépouillé. Il y a bien de l'apparence qu'il rendit presque aussitôt ses bonnes grâces à Bouchard, puisqu'on voit que depuis ce temps celui-ci partageait le titre de comte avec son père. Le comte Jean, après avoir été le bienfaiteur de l'abbaye de Vendôme, en devint le persécuteur, au point que les religieux furent obligés de se réfugier au prieuré de Levières, près d'Angers, où ils restèrent l'espace de quatorze

mois. Jean de Salisbéri, évêque de Chartres, prit leur défense, et frappa le comte d'excommunication l'an 1177. Celui-ci étant allé trouver le cardinal de Saint-Chrysogon, légat en France, lui fit des soumissions au moyen desquelles il obtint, à la recommandation du roi d'Angleterre, qui était présent, son absolution. Mais à son retour, il prétendit ne s'être point obligé à tout ce que l'évêque de Chartres exigeait de lui. Comme le légat, en l'absolvant, avait resserré les droits de l'évêque diocésain, ce dernier, au lieu d'entériner la grâce, confirma sa sentence, et tint le coupable, durant l'espace de trois ans, dans les liens de l'excommunication. Cette sévérité produisit à la fin un salutaire effet. Touché de repentir, le comte Jean vint se présenter nu-pieds au chapitre, demanda pardon à l'abbé et aux moines avec promesse de réparer les torts qu'il leur avait faits, et fut ensuite (l'an 1180) absous par le prélat. (*Archiv. de Vendôme.*)

Le roi Philippe Auguste, l'an 1188, poursuivant Richard, duc d'Aquitaine, prend sur sa route le château de Vendôme, où le comte de Meulent avait mis une garnison pour le roi d'Angleterre. Ce comté, depuis Charles Martel, n'était plus qu'un arrière fief de la couronne, et relevait immédiatement de celui d'Anjou. Philippe ne garda pas long temps sa conquête; car la chronique d'Anjou dit que Richard, vers la mi-août de la même année, réduisit en cendres le château de Vendôme. Si cela est, il fut bientôt rebâti, comme on le verra dans la suite.

Philippe et Richard s'étant réconciliés, l'an 1189, pour faire la guerre au roi, père du second, attirèrent le comte de Vendôme dans leur parti, ou du moins l'engagèrent à garder la neutralité. Mais comme il cheminait un jour sans armes, le vicomte de Châteaudun, partisan du roi d'Angleterre, le surprit, et le blessa si grièvement, qu'on désespéra d'abord de sa vie. Néanmoins, dit Benoit de Peterborough, il guérit parfaitement de sa blessure. Le roi de France fut d'autant plus irrité, ajoute-t-il, de cette incartade du vicomte, qu'en passant et repassant sur ses terres, il ne lui avait fait aucun dommage.

Le comte Jean entreprit, l'an 1190, le voyage de la Terre-Sainte. Il mourut au retour, l'an 1192, dans le prieuré de la Charité-sur-Loire, après y avoir pris l'habit religieux, suivant une charte de Bouchard son fils, rapportée par Ménage. (*Hist. de Sablé*, p. 45.) Ainsi Roger de Hoveden se trompe en disant qu'il mourut au siége d'Acre l'an 1190. Il avait épousé en premières noces, BERTHE, fille et héritière de Geofroi, châtelain du Puy-du-Fou, *de Podio Fagi*, dans le Poitou, laquelle, dit la chronique de Saint Maixent, lui apporta en dot les terres que Mathilde, sa mère, avait eues de Hugues de Lusignan, son père, dans le Poitou. De ce mariage il eut Bouchard, qui suit; Lancelin, mort avant 1188; Geofroi et Mahaut femme de Henri, comte de Tréguier. (Martenne, *Ampliss.* Col. T. V. col. 1152.) RICHILDE DE LAVARDIN, sa seconde femme, lui donna Jean dont on a une charte de l'an 1203, par laquelle lui et sa mère donnent à l'abbaye de Vendôme tout ce qu'ils possédaient dans le lieu et territoire de la Chartre, à condition de célébrer à perpétuité leur anniversaire; Geofroi, seigneur de Lavardin, qui fit aussi du bien à la même abbaye, comme il est marqué dans une bulle d'Innocent III, confirmative du titre de cardinal, accordé par Alexandre II aux abbés de Vendôme, et datée du 23 décembre 1204; bulle qui n'a pas encore vu le jour. Barthélemi, doyen, puis archevêque de Tours, était, suivant D. Liron, un troisième fils du comte Jean et de Richilde. De ce mariage vint aussi une fille, Agnès, femme de Sulpice d'Amboise.

BOUCHARD IV.

1192. BOUCHARD IV prenait, comme on l'a dit, le titre de comte de Vendôme du vivant de Jean son père, auquel il succéda. Dans le même tems que le père maltraitait, de la manière que nous l'avons raconté, l'abbaye de Vendôme, le fils, de son côté, ne la ménageait pas plus, exigeant des droits de procuration ou de gîte dans les terres de ce monastère, imposant des tailles sur ses hommes, et lui contestant une partie de sa justice criminelle. Le roi d'Angleterre, Henri II, comme suzerain du Vendômois, en qualité de comte d'Anjou, mit fin à ces entreprises par son jugement rendu la même année que le comte Jean obtint son absolution, c'est-à-dire, l'an 1180. Il y est dit que le comte Bouchard et les comtes ses successeurs ne pourront prétendre aucun droit de gîte ni lever taille dans les terres de l'abbaye, moyennant la somme de trois mille sous, que les religieux seront tenus de lui payer dans les trois cas suivants; savoir, lorsqu'il mariera sa fille aînée, lorsqu'il fera pour la première fois le voyage de la Terre-Sainte, et lorsqu'il sera pris à la guerre, soit en la faisant pour lui-même, soit en combattant pour le comte d'Anjou. A l'égard du duel judiciaire, le monarque règle que, s'il concerne des hommes du lieu qui soient de part et d'autre vassaux de l'abbé, lui seul en connaîtra; s'il est entre un homme du comte et un homme de l'abbé, l'affaire ressortira au jugement du comte; et si la cause est de nature que la mort ou la mutilation des membres doive s'ensuivre, l'homme de l'abbé, succombant, sera renvoyé à la justice du comte. Si au contraire le vaincu n'encourt pas ces peines, alors la connaissance en appartiendra à la justice de l'abbé. Il est dit, à la fin de l'acte, que cette composition demeurera ferme et immuable au cas que le souverain pontife veuille l'approuver. Mais, par provision, le roi en fit jurer l'observation à Bouchard et à Geofroi son fils, qui étaient présents. (*Original du Chartrier de l'abbé de Vendôme.*)

L'an 1194, Robert, comte de Meulent, ou son lieutenant, à qui Richard, roi d'Angleterre, avait confié la garde de Vendôme, ferma les portes de cette place au roi Philippe Auguste. Ce prince, venant de brûler Evreux, marchait à la poursuite du roi Richard, suivant Guillaume le Breton, ou était poursuivi par l'Anglais, suivant Roger de Hoveden. Le premier de ces deux écrivains dit que Philippe Auguste força Vendôme, malgré sa triple enceinte et sa forte garnison, et qu'il y fit prisonniers soixante-deux chevaliers :

> Castrum fortè nimis populosâ gente repletum....
> Cui tamen haud prodest quicquam munitio ducta
> Circuitu triplici, nec tantæ copia gentis,
> Quin vi cogatur libito se dedere Regis.
> In quo Rex Equites captos in vincula trusit
> Sexaginta duos, arcem muro-que tuentes,
> Roberti Comitis Mellenti signa secutos.

Robert de Hoveden dit au contraire, p. 741, que Vendôme, n'étant point encore fermé de murs, reçut le roi de France dès qu'il parut. Il ajoute que, Richard, étant arrivé à son tour devant cette place, campa dans la plaine, attendant avec autant d'impatience que de sécurité la bataille que le roi de France lui avait annoncée; mais que, voyant qu'il la déclinait, il alla le surprendre, le 4 juillet, à Fréteval, d'où il l'obligea de fuir jusqu'à Châteaudun, après lui avoir enlevé ses archives et son bagage. Le dernier fait n'est malheureusement que trop véritable, et n'est contredit par aucun écrivain français. Mais sur l'état du château de Vendôme au tems de Philippe Auguste, il semble qu'on doit plutôt s'en rapporter au témoignage d'un écrivain national et contemporain qu'à celui d'un étranger. Le comte Bouchard mourut en 1202, suivant la chronique d'Anjou. Il eut d'AGATHE, dame de Lavardin, qu'il avait épousée avant l'an 1185 (morte le jour de l'Exaltation, 14 septembre, on ne sait en quelle année, mais avant son époux), Jean, père de Jean II, qui suit, et décédé, suivant le P. Anselme, l'an 1195 (Maimbourg et

Ménage disent qu'il fut tué au siége d'Acre l'an 1191); Raoul, dont le sort est inconnu; Geofroi, qui vivait encore en 1206; et une fille, nommée Agnès. Ces enfants sont nommés avec leur mère dans la charte, sans date, d'une donation que Bouchard fit de la terre de Varenne au prieuré de Lavardin. (*Archiv. de Marmoutier.*)

JEAN II.

1202. JEAN II, petit-fils de Bouchard par Jean son père, devint le successeur de son aïeul au comté de Vendôme. L'an 1206, au mois de septembre (*Hist. de Sablé*, p. 47), il confirma, en présence de Geofroi, son oncle, une donation de dix livres de rente, faite au monastere de la Charité par le comte Jean Ier, qu'il appelle *abavus meus*, mon trisaïeul, confondant apparemment *abavus* avec *proavus*, bisaïeul, puisqu'il n'était que l'arrière-petit-fils du comte Jean. En effet, par d'autres chartes qu'il donna la même année et la suivante, en faveur de l'abbaye de Vendôme, il se dit petit-fils du comte Bouchard. Il mourut sans lignée, et peut-être sans avoir été marié, l'an 1207, au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Saint-Jacques en Galice.

JEAN III.

1207. JEAN III, fils de Geofroi de Lavardin, suivant une charte de Saint-Georges-des-Bois, dont nous avons la copie sous les yeux, petit-fils du comte Jean Ier, fut surnommé l'ECCLÉSIASTIQUE, parce qu'il était trésorier de la capitale d'Angers et prévôt de la collégiale de Vendôme. Comme plus proche parent du comte Jean II, il fut son successeur au comté de Vendôme, et quelque tems après, il quitta le clergé pour se marier. Il confirma, l'an 1211, les donations que ses prédécesseurs avaient faites à l'abbaye de Saint-Georges-des-Bois; et voici l'ordre où il les range dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet : *Sicut Gofridus Grisagonella, et Joannes filius ejus et Bochardus filius Joannis, antecessores mei, dederunt.* Jean nous apprend encore dans cet acte que partie de ces donations avait été faite à la prière de Geofroi de Lavardin, son père, par le comte Bouchard : *Terram illam, quam prædictus Comes Bochardus dedit ad petitionem Gofridi Laverdini patris mei.* Il transigea, l'an 1213, au mois de septembre, avec l'église de Chartres, sur la haute justice de la prévôté de Massangis, et d'autres droits qu'elle lui contestait, et dont il se déporta, à condition qu'elle ferait à perpétuité son anniversaire, se réservant néanmoins le droit d'obliger les habitants de Massangis à venir monter la garde dans son château de Vendôme, et à le suivre dans ses expéditions militaires, pourvu qu'ils pussent revenir le soir chez eux. Cette transaction fut faite du consentement de MARIE DE CHATILLON, sa femme, sœur de Gauthier, comte de Saint-Pol. (Du Chesne, *Hist. de la M. de Châtillon*, L. 2, *pr.*, p. 29.) L'an 1215, il fit faire une réforme dans le chapitre de la collégiale de Vendôme. Le P. Anselme dit qu'il fut de l'assemblée des grands du royaume, convoquée à Soissons par le roi Philippe Auguste pour délibérer sur la guerre contre l'Angleterre, et qu'il y fit serment avec les autres seigneurs, d'assister le monarque dans cette entreprise. Il mourut sans enfants, l'an 1218, suivant le même auteur.

JEAN IV, DIT DE MONTOIRE.

1218. JEAN IV, seigneur de Montoire, dont il conserva le nom, fut le successeur du comte Jean III, son oncle. Il était peut-être marié dès-lors avec EGLANTINE, dont on ignore la naissance. Il assista, l'an 1226, à l'assemblée que tint le roi Louis VIII, le 28 janvier, à Paris, en présence du légat, pour son expédition contre les Albigeois. Etant entré, l'an 1232, dans la ligue formée par Amauri de Craon, et plusieurs barons de Bretagne, contre le comte Pierre Mauclerc, il fut pris dans la bataille que le comte gagna, le 3 mars de cette année, sur les confédérés, et ne recouvra sa liberté que l'année suivante. (*Chron. Britan., mss.*) Il fut, l'an 1235, l'un des seigneurs qui écrivirent au pape contre les entreprises des prélats du royaume sur la juridiction temporelle. Il vivait encore en 1239. Le P. Daniel dit qu'il s'embarqua cette année à Marseille pour la Terre-Sainte avec les comtes de Champagne, de Bar-le-Duc, de Forès, de Nevers, de Montfort, etc. Mais Sanut ne fait point mention de lui dans la liste qu'il donne des chefs de cette croisade. S'il fut de cette expédition (ce que nous avons peine à croire, faute d'autorité), il paraît qu'il n'en revint pas. De son mariage il eut Pierre, qui suit; Geofroi, qui prit aussi le nom de Lavardin; Jean, seigneur du Plessis-Guedhou, qui forma une branche cadette; et Mathilde, femme de Hugues de Montigny, de la maison de Viévri, dans le Blaisois.

PIERRE DE MONTOIRE.

1239 au plus tôt. PIERRE, surnommé DE MONTOIRE, comme Jean IV son père, fut son successeur au comté de Vendôme. Il acheva, l'an 1247, la fondation de l'abbaye cistercienne des religieuses de la Virginité, sur les confins du Vendômois et du Maine, commencée, vers l'an 1220, par le comte Jean IV son père, et sa mère Eglantine. Il accompagna, l'an 1248, saint Louis dans son premier voyage d'outre-mer, et mourut en Chypre le 29 mars 1249. (N. S.) De JEANNE (et non Gervaise), sa femme, dame de la Chartre-sur-Loir, et fille de Juhel III, seigneur de Mayenne et de Gervaise de Dinan, il eut quatre fils : Bouchard, qui suit; Jean, seigneur de Montoire; Geofroi, qui fit la branche des vidames de Chartres, princes de Chabannais, laquelle s'éteignit en la personne de François de Vendôme (1), neuvième descendant de Pierre de Montoire.

Macé, ou Mathieu, dernier fils du comte Pierre, fut moine de la Trinité de Vendôme, et peut-être est-il le même que le célèbre Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et régent du royaume pendant la derniere croisade de saint Louis. Le comte Pierre eut aussi deux filles, qui se firent religieuses à l'abbaye de la Virginité.

BOUCHARD V.

1249. BOUCHARD V, que Guillaume de Nangis appelle LOUIS, soit par erreur, soit qu'il eût deux noms, chevalier, seigneur de Montoire et de Lavardin, succéda à Pierre, son père, dans le comté de Vendôme. Il fut, l'an 1254, un des chefs de l'armée que Charles d'Anjou mena dans le Hainaut pour se mettre en possession de ce comté, dont Marguerite de Flandre lui avait fait donation. L'an 1265, il se mit en marche, vers le mois d'octobre, avec plusieurs seigneurs, pour aller au secours de ce même prince, appelé par le pape Clément IV à la conquête de la Sicile. En traversant la Lombardie, ils détruisirent les châteaux des villes de Crémone et de Brescia, qui s'étaient opposées à leur

(1) François se rendit célèbre dans la profession des armes sous les règnes de Henri II et de François II. Il avait d'abord montré beaucoup d'attachement pour les Guises, jusque-là que, servant en Piémont sous le maréchal de Brissac, il se brouilla avec lui parce que les Guises ne l'aimaient pas. Brissac s'étant réconcilié avec eux, le vidame François quitta leur parti pour suivre celui des princes du sang. Les Guises le firent arrêter à l'occasion de la conjuration d'Amboise où il fut impliqué. Enfermé d'abord à la Bastille, il fut de là transféré au palais des Tournelles, à cause d'une maladie dont il mourut à l'âge de 38 ans, le 7 décembre 1560, et non 1561, comme le marque le P. Anselme. Quelques modernes l'ont cru de la maison de Bourbon, parce qu'il vivait au tems où cette maison possédait le duché de Vendôme. *Il était illustre*, dit M. de Thou, *par sa naissance, puissant en biens, d'un courage et d'un esprit supérieur, mais trop enclin au mal.*

passage. De là, continuant leur route, ils joignirent Charles à Rome. Ce prince, fortifié par les troupes qu'ils lui amenaient et par la valeur des chefs, entre sans délai dans la Pouille, soumet tout ce qui se rencontre sur sa route, et arrive en peu de jours devant San-Germano, qui lui ferma ses portes. Le comte de Vendôme fut celui qui se distingua le plus à l'attaque de cette place, qui fut prise par escalade, et dont la garnison s'enfuit en diligence pour aller se joindre à l'armée de Mainfroi, compétiteur de Charles, campée sous Bénévent. Bouchard n'eut pas moins de part au gain de la bataille décisive qui se donna, le 12 février 1266, entre Charles et son rival, qui périt dans l'action. (Nangis.) La suite des événements de la vie du comte Bouchard est demeurée dans l'oubli. Il ne vivait plus en 1271. MARIE DE ROYE, sa femme, veuve d'Aubert de Hangest, seigneur de Genlis, lui donna Jean qui suit, deux autres fils et une fille.

Bouchard V est vraisemblablement ce comte de Vendôme qui fit, au mois de décembre 1270, avec Charles Ier, comte d'Anjou et roi de Sicile, une transaction par laquelle il reconnaissait tenir immédiatement de ce prince, en sa qualité de comte d'Anjou, la terre de Tro, sous la condition d'un seul hommage avec les autres fiefs du Vendômois qui relevaient du comté d'Anjou. (*Chambre des Comptes*, n. 2, fol. 51.)

JEAN V.

1271 au plus tard. JEAN V comte de Vendôme après la mort de Bouchard son père, alla en Pouille, l'an 1282, au secours de Charles, roi de Sicile, avec plusieurs autres seigneurs français. Au printems de l'an 1289 il passa en Aragon pour aider le roi don Jayme dans la guerre qu'il faisait aux Mahométans de l'île de Majorque.

L'an 1302 (N. S.), par arrêt du parlement de Paris, rendu le mercredi après la chaire de Saint-Pierre (28 février), le comte Jean, au nom de sa femme ELÉONORE, fille de Philippe de Montfort hérita de Jean de Montfort son beau-frère, seigneur de Castres en Languedoc, et comte de Squillace au royaume de Naples, la seigneurie de Castres, et cela au préjudice des enfants de Laure, sœur d'Eléonore, et femme de Bernard VI, comte de Comminges, par la raison que la représentation n'a pas lieu dans la coutume de Paris, qui régissait alors la terre de Castres. La comtesse Eléonore prétendit encore à la baronnie de Lombers, et à tout le Lomberois en Albigeois, comme héritière de Gui de Montfort, son grand oncle paternel. Mais elle eut pour adversaire Hugues de Monteil-Adhémar, qui revendiquait cette succession par des raisons détaillées dans la nouvelle histoire de Languedoc, T. III, p. 159. Ce fut la matière d'un procès dont ni l'un ni l'autre ne virent la fin. Il dura près de cent ans, et pendant cet espace le Lomberois fut administré par les officiers du roi, qui l'avait mis sous sa main dès l'an 1314. Le comte Jean fit son testament le 18 mai de l'an 1315, qui fut vraisemblablement le dernier jour de sa vie. De son mariage, il eut Bouchard, qui suit; Jean, sire de Feuillet; Pierre, dont il sera parlé ci-après; et Jeanne, mariée à Henri IV de Sully.

C'est au comte Jean V qu'on doit attribuer la division du haut et du bas Vendômois pour le civil. Il assigna pour capitale au bas Vendômois le bourg de Montoire, qui par là s'accrut et devint un lieu considérable.

BOUCHARD VI.

1315 au plus tôt. BOUCHARD VI, successeur de Jean, son père, au comté de Vendôme, et d'Eléonore, sa mère, dans la seigneurie de Castres, eut pour femme ALIX, fille puînée d'Artus II, duc de Bretagne. Pierre, son frère, étant tombé en démence, le roi Philippe de Valois le nomma pour son curateur avec le chevalier Briant de Montjean. Mais quelque tems après, Bouchard se démit de cet emploi, *pour les desordonnées paroles desquelles Pierre usoit souvent contre ledit comte son frere, a cause de sa curation et gouvernement.* Le vrai motif qui animait Bouchard contre son frère, était le partage que lui demandait celui-ci dans la succession de leurs père et mère. Le roi, par ses lettres du 30 juillet 1344, ayant nommé pour nouveaux curateurs de Pierre, à la place du comte Bouchard, les chevaliers Barthélemi de Montbason, Philippe et Thibaut de Lévis, les chargea de travailler avec le sire de Montjean à terminer à l'amiable la querelle des deux frères, leurs cousins, ou, s'ils ne pouvaient y réussir, de lui en faire le rapport. Six années s'écoulèrent sans qu'on pût les amener à un accommodement. Enfin, l'an 1352 (V. S.), deux des curateurs, Barthélemi de Montbason, et Briant de Montjean, les engagèrent à signer, au mois de janvier, un jugement arbitral, par lequel ils assignaient à Pierre, pour lui et ses hoirs et successeurs, *la ville et châtellenie de Lysighan, avecques les villes de Thorozele, Couillac et Château-Neuf, et toutes les rentes, chasteaux et forteresses, maisons, édifices, fiefs, hommages, et quelconques autres droits et appartenances et appendances à ladicte châtellenie, estant en Narbonnois, en la sénéchaussée de Carcassonne.* Mais comme le roi Philippe de Valois avait excepté les forteresses du partage qui serait fait à Pierre, les arbitres, après avoir déclaré qu'ils n'auraient pu le priver sans un préjudice notable de celles qui se trouvaient dans son lot, ajoutent: *Desquelles forteresses ledict comte ou ses gens de par lui auront la garde, selon ce que le roy notredict seigneur l'a voulu par sesdictes lettres.* Le comte, en souscrivant ce partage, se réserva la foi et hommage pour les domaines qui avaient été assignés à son frère. C'était alors le roi Jean qui occupait le trône. Ce prince confirma ce jugement par ses lettres du mois d'avril suivant. (*Regist. du Tresor des Chartes*, coté 82, acte 160.) Le comte Bouchard ne vécut pas long-tems depuis, étant mort le 26 février 1354 (N. S.) Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Georges de Vendôme. De son mariage sortirent Jean, qui suit; trois autres fils, Pierre et Simon, dont on ne sait que les noms; Bouchard, qui forma la branche de Vendôme-Segré, dont le dernier mâle fut Pierre II, arrière-petit-fils de Bouchard VI; et deux filles, dont l'aînée, Eléonore, épousa Roger-Bernard, comte de Périgord.

JEAN VI.

1354. JEAN VI, fils aîné de Bouchard VI, devint comte de Vendôme et seigneur de Castres après la mort de son père. Il avait, dès l'an 1343, fait preuve de valeur dans la guerre contre les Anglais, à la suite de Jean, duc de Normandie, et depuis roi de France. L'an 1345, il avait *donné et transporté*, du consentement de sa femme, *la garenne et chasse* qu'ils avaient des cerfs et sangliers dans leur forêt d'Iveline, à ce même Jean, duc de Normandie, en échange de quoi Philippe de Valois, par ses lettres du mois de juin de la même année, s'était engagé de lui fournir annuellement dix cerfs et douze sangliers pris dans la forêt de Loches. (*Rec. de Colbert*, vol. 17, p. 347.) Il fut député, l'an 1355, par ce prince avec le cardinal Gui de Boulogne et Pierre, duc de Bourbon, pour traiter avec Charles *le Mauvais*, roi de Navarre. Le roi Jean érigea, l'an 1356, en sa faveur, le 25 août, la seigneurie de Castres et ses dépendances en comté, déclarant que cette seigneurie, qui avait été régie jusqu'alors suivant les us et coutumes de Paris, le serait à l'avenir suivant les coutumes de l'Anjou. (Vaissète.) Le comte Jean, la même année, fut fait prisonnier, le 19 septembre, à la bataille de Poitiers. Il mourut à Montpellier dans le mois de février 1366, et non 1368, comme le marque le père Anselme. Son corps fut porté aux Jacobins de Castres, où il fut inhumé le 23 du même mois. JEANNE-MARIE (1),

(1) Nous lui donnons ces deux noms de baptême quoique les modernes ne lui donnent que le second, et nous sommes fondés en preuves. Nous voyons en effet qu'en 1371, cette comtesse, en nommant son lieutenant au comté de Castres, Philippe de Bruyeres, dit aussi de Pommiers, par lettres datées de Vendôme 1371, prend le nom de Jeanne de Ponthieu, et que Philippe, le 23 mars

son épouse, fille de Jean II de Castille, ou de Ponthieu, comte d'Aumale, et de son chef dame d'Epernon, de Vernon, et d'autres lieux (morte le 30 mai 1376), lui donna Bouchard, qui suit; et Catherine, femme de Jean de Bourbon, comte de la Marche.

BOUCHARD VII ET JEANNE, SA FILLE.

1366. BOUCHARD VII, fils de Jean VI, lui succéda en bas âge, sous la garde-noble de Jeanne sa mère. La preuve de sa minorité à son avénement aux comtés de Vendôme et de Castres, se tire d'un acte de l'an 1365 (V. S.), par lequel Jeanne, sa mère, transige sur un procès avec l'abbaye de Vendôme, *comme ayant bail de son fils Bouchard, comte de Vendosme et de Castres.* L'an 1367 au plus tôt (et non 1364, comme l'avancent des modernes), sa mère lui fit épouser ISABELLE, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et veuve de Louis, vicomte de Beaumont au Maine. L'année suivante, étant majeur, il se rendit en Languedoc, où, le 20 avril, il rendit hommage au roi du comté de Castres entre les mains du duc d'Anjou, lieutenant-général en cette province. (Vaissète, T. IV, p. 341.) Ce prince, l'année suivante, établit, au mois de mai, les comtes de Vendôme et de l'Ile-Jourdain capitaines-généraux des *présentes guerres* (celles qu'on avait alors avec l'Angleterre), à raison de trois cents francs par mois. Les deux comtes firent cette campagne et les deux suivantes avec le connétable du Guesclin. (*Ibidem*, p. 40.) Bouchard, l'an 1371, fit son testament, dont un des articles porte que *les joyaux et les habits d'Ysabelle, ou d'Ysabeau, soient remis* à Jeanne, mère du comte, jusqu'à ce que Jeanne, sa fille unique, soit en état de s'en servir. On voit par là que Bouchard était veuf alors. Il mourut peu de jours après cet acte. La mère de Bouchard prit alors le bail et la garde de sa petite-fille qui était encore au berceau, et nomma pour gouverneur et lieutenant au comté de Castres, par lettres du 25 novembre 1371, un gentilhomme nommé Philippe de Bruyères. (Galland, *du Franc-aleu*, p. 172.) La jeune comtesse JEANNE survécut peu de tems à son père, et mourut au plus tard vers le milieu de l'an 1374.

CATHERINE ET JEAN DE BOURBON.

1374 au plus tard. CATHERINE, sœur de Bouchard VII, succéda au plus tard, l'an 1374, avec JEAN DE BOURBON, comte de la Marche, son époux, à Jeanne, sa nièce, dans les comtés de Vendôme et de Castres. En effet on trouve dans les archives de l'abbaye de Vendôme une transaction que l'abbé Guillaume du Plessis fit, le 4 août 1374, avec Jean de Bourbon, comte de Vendôme, et la comtesse Catherine, son épouse, touchant la justice. (*Tabul. Vindocin.*) Ce comte mourut le 11 juin 1393, laissant de son mariage Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres; Louis, qui suit; Jean, tige des seigneurs de Carenci; Anne, mariée, 1° à Jean de Berri, seigneur de Montpensier, 2° à Louis de Bavière, dit le *Barbu*, seigneur d'Ingolstadt; Marie, femme de Jean, seigneur des Croix; et Charlotte, mariée à Jean II, roi de Chypre. La comtesse Catherine survécut dix sept ans à son époux, et mourut le 1er avril 1412. (N. S.) Tous deux ont leur sépulture dans la collégiale de Vendôme. (Voy. *les comtes de la Marche.*)

de l'année suivante (N. S.), donnant pour elle au roi et à ses officiers de Carcassonne le dénombrement des terres qui composent le comté de Carcassonne, elle est appelée Marie de Ponthieu : *Venen en la presentia de vous Monsieur le Sénechal de Carcassonne.... you Philippe de Poumiers, Chevalier Senhor de Revel, Gouvernador del Contat de Castres per et en nom de Madonna Marie de Ponthieu, Comtesse de Vendosme et de Castres, etc.* (Galland, *Tr. du Franc aleu*, p 16?.)

LOUIS DE BOURBON.

1412. LOUIS DE BOURBON, second fils de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme, seigneur de Montdoubleau, terre qu'il acquit, en 1406, de Charles de la Rivière et de Blanche de Trie sa femme, grand-chambellan depuis 1408, succéda, l'an 1412, à sa mère dans le comté de Vendôme. Depuis environ dix ans, il le régissait avec elle, et il en avait fait hommage, dès l'an 1403, à Louis II, comte d'Anjou et roi de Sicile. Jacques, son frère aîné, comte de la Marche, était alors retenu dans les liens par la faction des Bourguignons. A peine fut-il délivré par la paix d'Auxerre, conclue au mois de juillet 1412, que, jaloux de voir son cadet partagé si richement, il chercha les moyens de le dépouiller. Dans ce dessein il lève des troupes à la hâte, fond tout-à-coup sur le Vendômois, surprend son frère et le jette dans une affreuse prison. Louis était si généralement aimé et estimé, que les deux factions des Orléanais et des Bourguignons se réunirent pour travailler à sa délivrance. Le comte de la Marche, pendant huit mois, méprisa les prières et brava les menaces qu'on lui fit à ce sujet. A la fin cédant aux remords de sa conscience, il alla lui-même tirer son frère de prison.

Louis, pendant sa captivité, avait fait vœu de visiter en qualité de pèlerin les églises de N. D. de Chartres et de Saint-Denis en France, s'il recouvrait la liberté. Fidèle à cet engagement, il se rendit à l'une et l'autre églises, nu-pieds, en chemise, portant un cierge de cinquante livres, et suivi de cent domestiques dans le même état de pénitence et d'humiliation. De retour à la cour, il fut mis à la tête de l'ambassade que Charles VI envoya, dans le mois de septembre ou d'octobre 1413, en Aragon pour soutenir les droits d'Yolande d'Aragon, femme de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, sur la couronne d'Aragon. Mais tout ce que les ambassadeurs purent obtenir de Ferdinand de Castille, à qui elle venait d'être adjugée, ce fut une promesse d'argent pour Yolande avec le renouvellement des anciens traités d'alliance entre la France et l'Aragon. L'année suivante, Louis, par lettres du 15 novembre, fut pourvu de la charge de grand-maître (1) de l'hôtel, ou de la surintendance générale des maisons du roi, de la reine et du dauphin. Depuis, il eut les gouvernements de Champagne, de Brie et de Picardie. Son zèle pour le bien de l'état lui fit entreprendre divers voyages à Londres pour détourner Henri V, roi d'Angleterre, de porter la guerre en France. Croyant avoir fait quelques progrès sur l'esprit de ce prince, il se rendit ensuite auprès de lui à la tête d'une brillante ambassade, et lui offrit la princesse Catherine, fille de Charles VI, qu'il désirait passionnément d'épouser, avec un certain nombre de provinces. Mais ces offres ne satisfirent point l'ambitieux monarque, qui se flattait, disait-il, d'avoir la fille et le royaume de France tout entier. L'ambassade fut donc sans effet, et la guerre inévitable. Le comte de Vendôme fut aussi malheureux les armes à la main qu'il l'avait été dans les négociations. Il fut pris à la bataille d'Azincourt, l'an 1415, et conduit à la tour de Londres. Après quelques années de captivité, il traita de sa rançon avec le roi Henri V. Elle fut fixée à trois cent mille livres (2); somme exorbitante alors, qui prouvait que Henri n'avait nulle envie de relâcher ce prisonnier. Le comte, avec l'aide de ses parents et de ses amis, ne put jamais en faire que la moitié, parce que les Anglais étaient maîtres de la plupart de ses terres, ainsi que de celles des personnes qui s'intéressaient pour lui. Henri mourut, l'an 1422, avec la satisfaction de laisser dans les liens le comte de Vendôme ainsi que beaucoup d'autres seigneurs français. Louis obtint cependant des tuteurs du jeune Henri VI la permission de venir saluer son nouveau maître le roi Charles VII; après quoi il

(1) On disait alors Souverain-Maître.

(2) Cette somme reviendrait aujourd'hui à celle de 2,001,687 liv. 10 sous

revint, selon sa promesse, en Angleterre. La régence de ce royaume montra la même inflexibilité que Henri V pour le payement de la rançon des prisonniers. Louis se voyait condamné à finir ses jours dans la captivité, lorsqu'en 1426 (et non pas 1423), étant tombé dangereusement malade, et désespéré des médecins, comme il le dit lui-même, il s'adressa à J. C., *lui promit et voua que, s'il lui plaisoit avoir pitié de luy et de la prinson où il étoit, il peust être délivré sans mort, sans désonheur de sa personne et sans perdition de sa seigneurie et héritage, en l'honneur et révérance de luy et de sa glorieuse Sainte Larme, qui en l'église de la Sainte Trinité de Vendosme repouse, il feroit et accompliroit, devant la présence d'icelle Sainte Larme, le vœu qui s'ensuit.* Voici le précis de ce vœu, qu'il serait trop long de transcrire sur la charte où il est rapporté : 1° le comte s'engage *à venir, la première année après sa délivrance, présenter, le jour du vendredi du Lazarre* (c'est celui qui précède le dimanche des Rameaux) dans l'église de la Trinité de Vendôme, *son corps tout nud avec un cierge du poids de trente-deux livres de cire, en mémoire et remembrance que quand notre Seigneur souffrit mort et passion, il avoit régné en son humanité en cest monde par l'espace de trente-deux ans* ; 2° il promit qu'*à pareil jour, tous les ans à perpétuité, il sera fait dans la même église une procession solemnelle du[illegible]s laquelle on délivrera de ses prisons de ladicte ville de Vendôme le malfaiteur que les gens de son conseil, gouverneur et officiers de sa justice, et aucuns des notables religieux de l'abbaye de la Trinité, le chevecier, chantre, et autres du chapitre de son église collégiale de monsieur Saint-George de Vendosme, diront en leur conscience avoir fait et commis le plus piteux cas rémissible* ; et que, dans le cas où il n'y en aura pas de cette espèce dans les prisons de Vendôme, on soudoiera un pauvre homme pour le représenter, lequel, *nud-pieds et en petits draps* (en chemise), portera à la procession un cierge de trente-deux livres, qui brûlera ensuite devant la Sainte Larme jusqu'au jour de Pâques. Le comte Louis, après avoir fait ce vœu, recouvra la santé, et sortit de prison sur la fin de 1426 d'une manière qu'il regarda comme miraculeuse. Ce miracle consistait en ce que les Anglais le voyant dangereusement malade, et craignant de perdre la moitié de sa rançon, l'élargirent en se faisant donner caution de la somme dont il était encore redevable (1). De retour en France, les affaires de l'état, où il fut employé, ne lui permirent d'accomplir son vœu qu'en 1428. Ce fut cette année qu'il fit expédier, le 21 avril, la charte qui contient tout ce que nous venons de rapporter. (Marténe, *Anecd.*, T. I, col. 1774.) Depuis ce tems la fondation qui en est l'objet a toujours été fidèlement exécutée au jour et en la manière qu'elle prescrit.

Louis fut, en 1429, un des seigneurs français qui contribuèrent avec la Pucelle à la levée du siége d'Orléans. Il fit, la même année, sous le duc d'Alençon, celui de Gergeau, qui fut emporté d'assaut. L'an 1430, il contraignit les Bourguignons et les Anglais, le premier novembre, à se retirer de devant Compiegne, qu'ils assiégeaient depuis six mois. On le voit, en 1435, au nombre des négociateurs du fameux traité d'Arras. L'an 1438, Louis fut chargé, avec les archevêques de Reims et de Narbonne, de conduire à la cour de Bourgogne Catherine de France, destinée pour femme à Charles, comte de Charolais. Ces seigneurs reçurent à Saint-Omer les instructions du roi Charles VII, pour traiter de la paix avec l'Angleterre. Les conférences se tinrent avec beaucoup d'appareil à Gravelines, dans le cours de l'an 1439. Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, et le cardinal de Winchester, y présidèrent. Les plénipotentiaires anglais ayant présenté leurs mémoires, dans lesquels ils ne donnaient au roi Charles VII que le titre de *Charles de Valois*, le comte de Vendôme et les ambassadeurs, ses collègues, menacèrent de se retirer, si l'on ne donnait pas à leur maître le titre qui lui appartenait. La duchesse de Bourgogne fit rectifier ce qui avait choqué les seigneurs français ; mais on ne put convenir de rien dans ces conférences. (*Hist. de Bourgogne*, T. IV, p. 235.)

Louis de Bourbon entra, l'an 1440, dans la conjuration des princes, nommée *la Praguerie*. Ce parti ayant été dissipé dans la même année, le comte de Vendôme fit ses soumissions, et fut pleinement absout. Son pardon ne l'empêcha pas néanmoins de récidiver. L'an 1442, il se laissa entraîner dans une nouvelle ligue des princes, formée par le duc d'Orléans, sous le spécieux prétexte du bien de l'état. La sagesse du monarque l'ayant dissipée en peu de tems, le comte de Vendôme fut des premiers à rentrer dans le devoir. La guerre continuait toujours avec l'Angleterre. Louis part, l'an 1446, à la tête d'une ambassade solennelle pour aller traiter de la paix à Londres. Mais il ne put obtenir qu'une trève de dix-huit mois. Il mourut à Tours le 21 décembre de la même année (et non en 1447, comme son épitaphe le porte), à l'âge d'environ soixante-dix ans. Ce prince était sage, vaillant, spirituel, et néanmoins il ne réussit ni à la guerre, ni dans les négociations. Il avait épousé, 1°, le 21 décembre 1414, BLANCHE, fille de Hugues II, comte de Rouci, qui mourut sans enfants le 22 août 1421 ; 2°, le 24 août 1428 (et non pas 1414), JEANNE DE LAVAL (morte le 18 décembre 1468), dont il eut Jean, qui suit, et Catherine, morte sans alliance. Une Anglaise, avec laquelle il eut un commerce à Londres, lui avait donné un fils naturel, nommé Jean, connu dans l'histoire sous le nom de *Bâtard de Vendôme*.

JEAN VII DE BOURBON.

1446. JEAN VII, et deuxième du nom DE BOURBON, successeur de Louis, son père, au comté de Vendôme, fit ses premières armes sous le célèbre bâtard Jean d'Orléans, comte de Dunois. Il se trouva aux siéges de Rouen et de Bordeaux, et fut créé chevalier à celui de Fronsac en 1451. Au sacre du roi Louis XI, il représenta le comte de Champagne. Inviolablement attaché par devoir plus que par inclination à ce monarque, il résista constamment aux sollicitations que lui firent les ducs de Berri et de Bretagne, pour l'engager dans la ligue *du bien public*. Informé que les troupes du second étaient en marche pour entrer dans le Vendômois, il fit rompre le pont de Lavardin ; ce qui obligea un détachement considérable de Bretons, qui venait pour s'y loger, de rebrousser chemin, et d'aller joindre le gros de l'armée qui séjournait à Montoire. Le comte du Maine, royaliste en apparence, était cependant à Vendôme avec les secours que le comte Jean lui avait demandés. Il en sort, la nuit du 9 au 10 juillet 1465, avec sa troupe, laissant la place entièrement dépourvue de garnison. Le lendemain, les Bretons, commandés par le duc de Berri, viennent se présenter aux portes de Vendôme, qui leur sont ouvertes à la première sommation. Le duc y séjourne deux jours, et y laisse en partant quatre cents hommes de garnison, vingt-cinq lances au château, et le reste dans la ville. (Commines.) Le comte de Vendôme, se voyant trahi par le comte du Maine, s'était retiré auprès du roi. Six jours après (16 juillet), il accompagna ce monarque à la bataille de Montlhéri. Louis XI, par une antipathie naturelle pour ce prince, ne lui tint nul compte de ses services ni de ses talents, et le laissa toujours sans emploi. Le comte Jean, la même année, le 5 novembre, eut procès avec Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, pour le comté de la Marche. Il succomba dans cette instance, et le comté fut adjugé au duc par jugement du conseil, rendu le 21 janvier de l'année suivante. (N. S.) Il assista, l'an 1469, à l'assemblée des grands du royaume, qui se tint à Amboise, pour résoudre la guerre contre les Anglais. Le comte Jean mourut le 6 janvier 1478 (N. S.), et fut enterré dans l'église du château de Vendôme. ISABELLE DE

(1) Villaret qui n'avait pas connaissance de cette charte, s'inscrit en faux (*Hist. de France*, in 4°, T. VII, p. 351) contre le récit qu'elle contient, énoncé dans l'histoire moderne de Charles VII. Mais les raisons qu'il apporte pour le combattre sont détruites par le précis fidèle qu'on en vient de faire.

Beauvau, fille et héritière de Louis de Beauvau, seigneur de la Roche-sur-Yon, qu'il avait épousée l'an 1454 (morte l'an 1475), lui donna François qui suit; Louis, tige des princes de la Roche-sur-Yon, depuis ducs de Montpensier; Jeanne, mariée à Louis de Joyeuse; Catherine, femme de Gilbert de Chabannes; une seconde Jeanne, mariée, 1° à Jean II, duc de Bourbon; 2° à Jean de la Tour, comte d'Auvergne; 3° à François de la Pause, baron de la Garde; Charlotte, femme d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers; Renée, abbesse et réformatrice de Fontevrault; et Isabelle, abbesse de la Trinité de Caen. Le comte Jean eut aussi deux bâtards : Jacques, seigneur de Bonneval, tige des seigneurs de Ligni; et Louis, évêque d'Avranches.

FRANÇOIS DE BOURBON.

1478. François, né l'an 1470, successeur du comte Jean son père, à l'âge de huit ans, représenta, l'an 1484, le comte de Toulouse au sacre de Charles VIII. Ce monarque unit en sa faveur, cette même année, au comté de Vendôme, avec exemption d'hommage envers le comte du Maine, la terre de Montdoubleau, que son aïeul, le comte Louis de Bourbon, avait acquise, en 1406, de Charles de la Rivière et de Blanche de Trie, son épouse, fille de Charles de Trie, comte de Dammartin.

Le comte de Vendôme assista, l'an 1488, au lit de justice que le roi Charles VIII tint pour faire le procès aux ducs d'Orléans et de Bretagne; et l'on doit lui reprocher comme une faiblesse de s'y être laissé précéder par deux nonces du pape. (*Mss. de Fontanieu.*) MM. de Sainte-Marthe se trompent en disant qu'il accompagna le même monarque à la conquête du royaume de Naples. Il est certain, comme l'observe Commines, que le roi le laissa en France, pour des causes qu'on ignore, en partant pour cette expédition. Mais, l'an 1495, après la bataille de Fornoue, apprenant que Charles n'attendait qu'un renfort de Suisses pour en livrer une nouvelle, il partit en poste pour aller le joindre. Il ne revint pas de ce voyage, et mourut de la dyssenterie à Verceil, le 30 octobre de cette année, à l'âge de vingt-cinq ans. *De ce trespas*, dit André de la Vigne, *le roy fut tant fasché que merveilles, ensemble toute la seigneurie de France, et non sans cause; car c'estoit un des beaux et des bons princes du monde.* Son corps fut rapporté à Vendôme et inhumé dans la collégiale de Saint-Georges. Il avait épousé, le 8 septembre 1487, Marie de Luxembourg, veuve du comte de Romont (morte le premier avril 1546 (V. S.), avec le glorieux titre de *mère des pauvres.*) Elle lui avait apporté en dot les comtés de Saint-Pol, de Marle et de Soissons, la vicomté de Meaux, les seigneuries de la Fere, d'Enghien, de Condé, de Gravelines, etc. Ce fut elle qui fonda la verrerie de la Fere, qui est devenue la plus belle du royaume, et peut-être de l'Europe. (*Voyez* Marie, *comtesse de Saint-Pol.*) De ce mariage sortirent quatre fils et deux filles. Les fils sont : Charles, qui suit; Jacques, mort peu après sa naissance; François, comte de Saint-Pol, tige des ducs d'Estouteville; et Louis, cardinal-évêque à la fois de Laon, de Tréguier, et archevêque de Sens : les filles, Antoinette, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise, puis d'Aumale; et Louise, abbesse de Fontevrault.

CHARLES DE BOURBON, premier duc de Vendôme.

1495. Charles, né le 2 juin 1489, succéda en bas âge, sous la tutelle de sa mère, au comte François, son père, dans les comtés de Vendôme, de Soissons, de Condé, dans la seigneurie de la Flèche, etc. Il accompagna le roi Louis XII en son expédition d'Italie, assista, l'an 1507, à la prise de Gênes, combattit à la bataille d'Agnadel, gagnée sur les Vénitiens en 1509, et fut créé chevalier sur le champ de bataille. Au sacre de François Ier, il représenta le comte de Flandre. Ce monarque, en reconnaissance des services de Charles, érigea le comté de Vendôme en duché-pairie, par ses lettres du mois de février 1515. (N. S.) Charles, nommé vers le même tems, ou peu auparavant, gouverneur du Valois, suivit ce prince à la conquête de Milan, et se signala à la bataille de Marignan, où il eut son cheval tué sous lui de trois coups de pistolet. Nommé gouverneur de Picardie en 1518, il rendit inutiles, par son habileté, les tentatives que le comte de Surrey, général anglais, fit sur cette province en 1522; il tint pareillement en échec, l'année suivante, le comte de Suffolck, obligea le comte de Nassau à lever le siége qu'il avait mis devant Mézières, démantela Landrecies, et prit Hesdin. Le mécontentement, la révolte et la confiscation des biens du connétable de Bourbon, son cousin, n'ébranlèrent point sa fidélité. Elle était si connue, que le roi, se disposant à partir pour l'Italie, ne fit point de difficulté de lui confier, l'an 1524, la défense de Paris, de l'Ile de France et de la Picardie. Une puissante armée des Impériaux s'étant jetée dans cette dernière province, il rendit leurs efforts inutiles, et les empêcha d'y faire aucun progrès.

Le duc de Vendôme, l'an 1525, lorsqu'on eut appris en France le malheur du roi, fait prisonnier à la bataille de Pavie, donna une marque éclatante de sa grandeur d'âme et de son amour pour le bien de l'état. Des mécontents en grand nombre, prélats, guerriers et magistrats, imputant à la duchesse, mère du monarque les calamités qu'éprouvait la nation, souffraient impatiemment que son fils, en partant, l'eût déclarée régente du royaume jusqu'à son retour. Echauffés par l'esprit de faction, ils députèrent au duc de Vendôme pour l'engager à se saisir des rênes du gouvernement, comme étant le premier prince du sang capable d'agir pendant la minorité du duc d'Alençon et l'absence du connétable de Bourbon. C'était l'exhorter, sans que peut-être ils s'en doutassent, à mettre le comble aux maux de la France, en excitant une guerre civile. Sa réponse fut bien propre à confondre ceux qui s'acquittèrent de cette odieuse commission : *Messieurs*, leur dit-il, *je vais à Lyon recevoir les ordres de madame la régente, qui m'appelle avec tous les grands du royaume pour travailler à la liberté du roi et à votre salut.* La régente, admirant avec toute la nation une réponse si généreuse, nomma le duc de Vendôme chef des conseils, et gouverna de concert avec lui. L'une de leurs premières opérations fut de racheter, aux dépens de l'état, les prisonniers qui avaient été faits à la bataille de Pavie. Ils rendirent par là de braves défenseurs à la patrie, et ranimèrent le zèle de tout le corps de la noblesse pour le service de l'état. La régente et le duc continuèrent d'agir avec la plus parfaite concorde; et l'on peut assurer que les démarches de la première, qui lui attirèrent le plus d'applaudissements, furent le fruit des sages conseils du second.

François Ier, de retour en France, sembla méconnaître les obligations qu'il avait au duc de Vendôme. Ce dernier avait épousé, le 18 mai 1513, Françoise, fille de René, duc d'Alençon. Le duc Charles, frère de cette princesse, étant mort sans postérité l'an 1525, de regret d'avoir pris la fuite à la bataille de Pavie, Françoise et Anne, sa sœur, réclamèrent son immense succession, qui, indépendamment des biens patrimoniaux, comprenait les riches possessions de la maison d'Armagnac, dont il avait hérité. « Il ne fallait en distraire que le duché » d'Alençon et le comté du Perche, réputés apanages de la cou» ronne : encore même les deux princesses les répétèrent d'a» bord, en prouvant que ces fiefs n'avaient jamais été réunis à » la couronne, et que par conséquent ils ne devaient pas subir » la loi des apanages. Mais on n'eut aucun égard à leur de» mande; et par un arrêt du parlement, rendu en 1526, la du» chesse de Vendôme, principale héritière, n'obtint que la » vicomté de Beaumont, les baronnies de la Fleche, de Sonnois, » de Frênai, de Sainte-Susanne et de Château-Gonthier. » (*Ame des Bourbons*, T. I, p. 319.)

Le duc de Vendôme, l'an 1527, après la mort du connétable de Bourbon, et tandis qu'on instruisait son procès, forma des

demandes non moins justes, comme aîné de sa maison, pour être mis en possession du comté de Clermont en Beauvaisis, de celui de la Marche et de la seigneurie de Montaigut en Combraille. Mais à peine l'arrêt qui confisquait tous les biens du connétable eut-il été rendu, que le roi réunit à la couronne ceux que le duc revendiquait. La magnanimité avec laquelle il se vit évincé, ne lui permit pas de laisser échapper aucun murmure, ni de rien rabattre de son dévouement au bien de l'état. Il le fit bien paraître l'année suivante, lorsque, présidant à la fameuse assemblée tenue à Paris dans la grand'salle du palais, il porta la parole sur la somme énorme de deux millions d'écus d'or (1), que le roi demandait pour être donnée à Charles-Quint au lieu de la province de Bourgogne, qu'il avait promis de lui céder par le traité de Madrid. *Sire*, dit-il au roi, *la noblesse vous offre la moitié de ses biens; si la moitié ne suffit pas, la totalité, avec nos épées et tout notre sang jusqu'à la dernière goutte: mais je ne puis m'engager que pour les gentilshommes qui sont ici et qui environnent votre trône. Qu'il plaise donc à Votre Majesté d'ordonner aux baillifs d'assembler la noblesse de leurs districts; et j'ose lui répondre qu'il n'y a pas un seul Français, honoré du titre de gentilhomme, qui ne se fasse un devoir sacré de suivre notre exemple.* Il était bien sûr de n'être pas démenti. Le cardinal de Bourbon, frère du duc de Vendôme, donna les mêmes assurances au nom du clergé.

La France, en 1536, se trouva dans une nouvelle crise qui l'exposait à être envahie de tous côtés par ses ennemis. Le danger le plus éminent était en Picardie, où les Impériaux, commandés par les comtes de Nassau et de Rœux, exerçaient les plus affreux ravages. Le duc de Vendôme, envoyé pour défendre cette frontière, dont il était gouverneur, avec une seule légion (six mille hommes), et trois cents hommes d'armes qui n'avaient jamais fait la guerre, fit lever aux Impériaux le siége de Péronne défendue par le maréchal de Fleurange, reprit Guise dont ils s'étaient emparés, et fit échouer tous leurs projets en Picardie, quoiqu'ils fussent très-supérieurs en nombre. Il se disposait à porter la guerre, l'année suivante, dans les Pays-Bas. Mais une fièvre maligne, l'ayant surpris dans Amiens, le conduisit au tombeau le jour des Rameaux, 25 mars 1537 (N. S.), à l'âge de quarante-neuf ans. Son corps fut transporté à Vendôme et enterré dans la collégiale devant le grand autel. « Si l'histoire de France, dit l'historien de la maison de Bourbon, offre des généraux plus brillants, plus habiles même que Vendôme, elle ne présente pas de plus grand citoyen. L'amour de l'État étant sa passion dominante, biens, santé, vie, jalousie et autorité du commandement, il était toujours prêt à tout sacrifier lorsqu'il s'agissait de le défendre ».

Ce prince avait fixé son séjour à la Fère-sur-Oise, où naquirent tous ses enfants, qui furent au nombre de treize, sept princes et six princesses. Les fils sont, Louis, mort dans l'enfance; Antoine, qui suit; François, comte d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles en 1544, tué à la Roche-Guion de la chute d'un coffre que les princes en jouant lui laissèrent tomber sur la tête le 23 février 1546; Charles, dit le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, créé roi de France par la ligue, en 1589, sous le nom de Charles X; Jean, comte de Soissons; Louis, qui a donné l'origine aux princes de Condé: voyez à la suite de la maison de France, où la filiation en a été rapportée; les filles, Marie, morte de regret, dit-on, de ce que Jacques Stuard, cinquième du nom, roi d'Écosse, à qui elle avait été fiancée, lui avait préféré Madeleine de France, fille du roi François Ier; Marguerite, femme de François de Clèves, duc de Nevers; Madeleine, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers; Catherine, abbesse de Notre-Dame de Soissons; Renée, abbesse de Chelles; Eléonore, abbesse de Fontevrault. Le duc de Vendôme eut aussi d'une demoiselle de Gand, nommée Nicole de Board, un fils naturel, connu sous le nom de Nicolas de Bourbon-Board, dont la postérité est éteinte. La duchesse Françoise, veuve du duc Charles, lui survécut jusqu'au 15 septembre 1550: elle eut pour son douaire la seigneurie de la Flèche avec celle de Beaumont-le-Vicomte, que le roi François Ier, en sa considération, érigea, l'an 1543, en duché; premier exemple d'une pareille faveur accordée aux femmes. Ce fut elle qui fit bâtir, en 1540, le château neuf de la Flèche, qui fait aujourd'hui la face de la grande cour et un des corps de logis du collége.

Le duc de Vendôme, Charles de Bourbon, devenu, l'an 1527, par la mort du connétable de Bourbon, le chef de sa maison, commença dès-lors à en porter les armes pleines, en supprimant trois lionceaux que la branche de Vendôme y avait ajoutés pour sa distinction.

ANTOINE DE BOURBON.

1537. ANTOINE, deuxième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né à la Fère le 22 avril 1518, succéda, l'an 1537, à son père dans le duché de Vendôme et le gouvernement de Picardie. Héritier de la valeur de ses ancêtres, il passa sa jeunesse dans les camps, et s'y distingua par son adresse dans les exercices militaires. Le roi François Ier ayant déclaré la guerre à l'empereur en 1536, il fut chargé de défendre la Picardie, et il le fit avec succès. (*Mém. de du Bellai.*) La guerre s'étant renouvelée en 1543, lui fournit de nouvelles occasions de se distinguer, vers le même tems à peu près que le comte d'Enghien, son frère, se couvrait de gloire en Piémont par la bataille de Cérisoles, gagnée, le 14 avril 1544, sur le marquis du Guast; Antoine mit en déroute huit cents cavaliers et douze cents lansquenets, qui venaient se joindre à l'armée du roi d'Angleterre, allié de l'empereur, qui faisait le siége de Montreuil.

François Ier avait pensé à marier le duc Antoine avec JEANNE D'ALBRET, fille unique de Henri d'Albret, roi de Navarre, aussitôt qu'elle se trouva dégagée des liens forcés qu'elle avait contractés en 1541 avec le duc de Clèves. Mais, quoique les paroles fussent données, et que les deux amants en désirassent avec ardeur l'accomplissement, le père et la mère de la princesse firent des difficultés, qui tinrent le mariage en suspens durant le règne de François Ier. La principale fut occasionée par la demande que l'empereur fit de la main de Jeanne d'Albret pour Philippe son fils, veuf alors de Marie de Portugal, sa première femme, décédée le 16 juillet 1545. Charles-Quint s'obligeait à ce prix de leur restituer le royaume de Navarre. L'offre était flatteuse; mais en l'acceptant, Henri et son épouse auraient risqué de se voir dépouillés du duché d'Albret, du Béarn, des comtés de Foix et d'Armagnac, et des autres biens qu'ils tenaient dans ce royaume: « car la France n'aurait jamais souffert qu'une vassale de la couronne portât toutes ses possessions à un voisin déjà trop redoutable, et lui donnât une entrée libre jusques dans le cœur du royaume. Cependant le ressentiment pouvait les entraîner de ce côté-là; car ils avaient à se plaindre du gouvernement. Jean d'Albret, on le savait, n'avait perdu la Navarre que par son extrême attachement pour la France. Louis XII et ensuite François Ier s'étaient obligés, par des actes authentiques, à le remettre à leurs frais en possession de ce royaume. Après un ou deux essais, qui n'avaient été malheureux que parce qu'on n'avait pas voulu faire la dépense nécessaire, on avoit transporté le théâtre de la guerre en Italie, où chaque campagne coûtait plus d'argent

---

(1) Deux millions d'écus d'or au soleil. L'écu au soleil était à 23 carats et du poids de 64 grains trois cent vingt-quatre cent vingt-septièmes, ainsi cet écu vaudrait présentement, à peu de chose près, 11 livres 3 sous 1 den. cent dix-sept cent vingt-huitièmes, par conséquent les deux millions d'écus équivalent à [illegible], 315, [illegible] liv. 10 sous 5 den. de notre monnaie courante. Par le traité signé à Cambrai le 3 août 1529, François Ier devait payer et paya effectivement cette même somme de deux millions d'écus pour la rançon de ses deux fils.

» qu'il n'en aurait fallu pour le recouvrement de la Navarre ; et » l'on avait fait plusieurs traités avec l'Espagne sans y faire inter- » venir le roi détrôné, et sans y réserver ses droits ». (M. l'abbé Garnier, *Histoire de France*, T. XIII, in-4°.) Ce fut le roi Henri II qui leva ces difficultés en faisant usage de son autorité pour obtenir le consentement du roi de Navarre au mariage de sa fille avec le duc de Vendôme. Les noces furent célébrées à Moulins le 20 octobre 1548 (et non 1551), en présence des rois et reines de Navarre et de France. (Sainte-Marthe, *Gén. de la M. de Fr.*, T. II.) La reine de Navarre, soit par aversion pour le duc de Vendôme, soit par quelque autre motif qu'on ignore, n'avait signé qu'en pleurant le contrat de mariage. Le roi, son époux, fit sentir dès lors son autorité à son gendre. « L'ayant fait venir, il le reprit aigrement sur son train, sur sa » dépense; lui annonça qu'il devait s'apprêter à lui obéir, à » vivre autrement qu'il n'avait fait par le passé, et à réformer » ce tas de valets et de bouches inutiles qui le rongeaient. Dès » le lendemain des noces, il alla chez son gendre, chassa de la » maison la plupart de ses officiers, et réduisit à moitié les gages » de ceux qu'il conservait. Content d'obtenir ce qu'il désirait le » plus, Antoine se garda bien, dans ce moment, de le contre- » dire; il risquait d'autant moins, que ne devant pas vivre » sous les yeux du vieillard, mais à la cour ou dans son gou- » vernement de Picardie, il aurait toutes les facilités qu'il pou- » vait désirer pour rappeler ces malheureux qu'on chassait, et » reprendre un état de maison conforme à son rang ». (*Nouv. Hist. de Fr. ibid.*) Après la mort de ce prince, arrivée l'an 1555, le duc de Vendôme quitta son gouvernement de Picardie pour aller prendre possession des états de son beau-père. Mais le roi de France, Henri II, ne vit pas sans crainte la puissance de ce vassal de la couronne si prodigieusement augmentée. Les faibles débris de la Navarre, qui formaient à peine une ombre de royaume, n'étaient que la moindre portion de l'opulente succession qui lui était échue. La principauté de Béarn, le duché d'Albret, les comtés de Foix, de Bigorre, d'Armagnac, de Rodès, de Périgord, et la vicomté de Limoges, qui s'y trouvaient joints, étaient des objets dont la réunion dans la même main pouvait justement alarmer le monarque. Il proposa lui-même au nouveau possesseur de les lui céder en échange d'autres terres, situées dans l'intérieur du royaume. Mais Antoine de Bourbon s'excusa sagement en disant que, tenant ses états de sa femme, il ne pouvait en disposer sans son aveu. Jeanne d'Albret était bien éloignée d'entrer dans les vues du roi. Elle dissimula néanmoins le dépit qu'elles lui causaient, et pria le roi de lui permettre d'aller elle-même avec son époux porter cette proposition à ses sujets, afin d'avoir leur consentement pour être déliés de leur serment de fidélité. Henri II ne put se refuser à cette demande; mais ne doutant point du succès de son projet, il donna d'avance, par forme de dédommagement, à Antoine de Bourbon le gouvernement de Guienne, qui s'étendait alors depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire. Il fut bien étonné lorsque, rendue en Navarre, Jeanne d'Albret lui fit savoir que rien ne serait capable de la faire consentir à l'échange proposé. Elle s'attendait bien, ainsi que son époux, à voir éclater la vengeance du monarque. Pour en prévenir les effets, ils se hâtèrent de fortifier les principales de leurs places, telles que Pau, Navarreins et Oléron. Mais d'autres soins obligèrent Henri II de renfermer en lui-même son ressentiment. Le roi de Navarre fut sans crédit à la cour de France sous ce règne, et ses intérêts furent entièrement oubliés dans le traité de paix signé le 3 avril 1559, entre la France et l'Espagne. Antoine de Bourbon était alors engagé dans l'hérésie du calvinisme, et menait avec lui à la cour un ministre, nommé David, qu'il faisait prêcher en sa présence. *La reine de Navarre*, dit Brantôme, *qui étoit jeune, belle et très-honnête princesse, et qui aimoit bien autant une danse qu'un sermon, ne se plaisoit point à cette nouveauté de religion, ni tant qu'on eust bien dit ; et pour ce je tiens de bon lieu*, ajoute-t-il, *qu'elle le remonstra un jour au roi son mari, et lui dit tout-à-trac que s'il vouloit se ruiner et faire confisquer son bien, elle ne vouloit perdre le sien, ni si peu qu'il lui estoit resté des roys, ses prédécesseurs, lesquels pour l'hérésie avoient perdu le royaume de Navarre. Hérésie, l'appelloit-elle, d'autant que le pape Jules avoit déclaré hérétiques mal-à-propos tous ceux qui iroient encontre sa sentence donnée sur la confiscation dudit royaume.*

Le roi de Navarre ne fut pas en plus grand crédit à la cour de François II qu'il l'avait été à celle de Henri son père. On lui refusa, la première fois qu'il y parut, une partie des honneurs qu'on rendait aux princes du sang, et il ne fut pas même appelé au conseil où il devait assister en qualité de chef. Les Guises, maîtres alors du gouvernement, sous prétexte de lui faire honneur, mais, dans le vrai, pour l'écarter, le firent nommer, avec le cardinal son frère et le prince de la Roche-sur-Yon, pour conduire en Espagne la princesse Elisabeth au roi Philippe II, son époux. Il s'acquitta de cette commission avec toute la magnificence qu'on pouvait attendre d'un grand prince. Mais il n'en fut pas mieux accueilli à son retour. On ne répétera pas ici ce qui a été dit à l'article des rois de Navarre, du risque qu'il courut aux états d'Orléans sur l'accusation formée contre lui et le prince de Condé son frère, d'avoir tramé la conjuration d'Amboise.

Après la mort de François II, arrivée le 5 décembre 1560, le roi de Navarre disputa la régence à la reine Catherine de Médicis. Mais ni l'un ni l'autre n'en obtint le titre. Catherine en eut néanmoins la réalité; et pour consoler Antoine, elle lui fit décerner, l'an 1561, par les états-généraux, la lieutenance-générale du royaume. Toujours attaché au calvinisme, l'un de ses premiers soins fut de procurer la tenue du fameux colloque de Poissi, dans la vue d'y faire triompher le parti qu'il avait embrassé. L'événement ne répondit pas à son attente, et il sortit du colloque mécontent des ministres qu'il y avait appelés. François d'Escars, son chambellan, s'étant aperçu de cette disposition, acheva de le décider, appuyé par le légat et l'ambassadeur d'Espagne, à rentrer dans le sein de l'église. Bien des motifs humains, on ne peut en disconvenir, entrèrent dans cette conversion. Antoine se joignit alors au triumvirat, et devint l'ennemi déclaré des calvinistes. Il chassa leurs ministres de toutes les maisons royales, quoique protégés par la reine son épouse, qu'ils étaient venus à bout de séduire. Il voulut même la contraindre d'aller à la messe; mais ses menaces et ses mauvais traitements échouèrent contre la fierté et l'entêtement de la princesse. Elle osa même répondre à Catherine de Médicis, qui voulut se mêler de la convertir : *Madame, Si j'avais mon royaume et mon fils à la main, je les jeterais tous les deux au fond de la mer plutôt que d'aller à la messe.*

Les calvinistes s'étant emparés des principales villes du royaume, entr'autres d'Orléans et de Rouen, donnèrent occasion par leurs entreprises à la première guerre civile. Antoine de Bourbon se hâta d'aller réduire la dernière de ces deux places, afin de prévenir le secours qu'elle attendait de l'Angleterre. *En toute cette guerre*, dit Brantôme, *pour si peu de tems que ledit roy* (de Navarre) *la mena comme lieutenant-général du roy, il s'y montra fort animé, brave, vaillant, courageux, échauffé, colère, et prompt à en faire pendre, comme j'ay vu. Aussi les Huguenots le haïssoient comme un beau diable et le dépaignoient de vilaines injures : car ces messieurs savent aussi mal dire que bien dire. Le siége de Rouen se fit, où il n'épargna pas ni sa peine non plus que le moindre soldat du monde : si bien que luy s'appareillant pour aller à l'assaut, moitié mené du brave et généreux courage qu'il a toujours possédé, moitié d'ambition et d'émulation qu'il portoit de tout tems à M. de Guise, qui, en telles actions, se hasardoit toujours des plus avant, estant dans le fossé et prest à y monter, ainsy qu'il s'estoit tourné pour pisser...... il eut une grande arquebusade dans l'espaule.... dont il tomba à demy et rendit sa gorge.* La place

ayant été emportée le 26 octobre, il s'y fit porter sur son lit par des Suisses à travers la brèche principale. Cependant l'incontinence ayant rendu sa plaie mortelle au jugement des médecins, il voulut être transporté en bateau à sa maison de Saint-Maur-des-Fossés. Mais, arrivé à la hauteur d'Andeli, un grand frisson dont il fut saisi ne lui permit pas de continuer sa route. Il y mourut le 17 novembre 1562, dans la quarante-cinquième année de son âge (et non pas à quarante-deux ans, comme le marque M. de Thou) (1). Ce prince, avec un courage capable d'affronter les plus grands périls, avait dans le caractère une facilité qui dégénéra en irrésolution et en faiblesse. Il avait eu de son mariage cinq enfants, dont trois moururent fort jeunes. L'un d'eux, nommé le comte de Merle, se tua en tombant d'une fenêtre par la faute de sa nourrice. Les deux qui lui survécurent, sont Henri, qui suit, et Catherine, femme de Henri, duc de Bar. Antoine de Bourbon eut aussi, de Louise de Rouet de la Béraudière, Charles de Bourbon, qui, ayant été légitimé, fut évêque de Comminges, de Lectoure, enfin archevêque de Rouen, et mourut au mois de juin 1610. (Voyez *les rois de Navarre*.)

HENRI DE BOURBON.

1562. HENRI, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, né, le 13 décembre 1553, au château de Pau, appelé dès sa naissance prince de Viane, puis duc de Beaumont (c'est Beaumont-le-Vicomte dans le Maine), et ensuite prince de Béarn, fut reconnu duc de Vendôme après la mort d'Antoine, son père. Lorsque Jeanne d'Albret fut près de le mettre au monde, le roi, père de cette princesse, exigea qu'en accouchant elle chantât un cantique béarnais, lui promettant pour sa récompense une belle boîte d'or avec une chaîne pareille. La condition ayant été remplie, le roi mit la chaîne au cou de sa fille et lui donna la boîte en lui disant : *Ceci est à vous, ma fille; mais*, ajouta-t-il en prenant l'enfant dans sa robe, *ceci est à moi*. Il l'emporta en effet dans sa chambre, où il lui frotta les lèvres avec une gousse d'ail et lui fit avaler une goutte de vin. Le jeune prince fut élevé à la manière des autres enfants du pays, vêtu simplement, nourri de gros pain et de viandes communes, marchant toujours nu-tête, et s'exerçant à gravir avec ses camarades les rochers voisins du château de Coaraze, où il passa ses premières années. Le calvinisme fut la religion que lui inspira sa mère, dans laquelle il fut confirmé par les leçons de Florent Chrétien, qu'elle lui donna pour précepteur. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il s'attacha au prince de Condé, son oncle, et à l'amiral de Coligni, sous lesquels il apprit l'art militaire. Il y fit des progrès si rapides, qu'après la mort du premier, tué, l'an 1569, à la bataille de Jarnac, les Huguenots le reconnurent pour leur chef. Il combattit, le 3 octobre de la même année, avec l'amiral de Coligni à la bataille de Moncontour, gagnée par le duc d'Anjou. L'an 1572, il devint roi de Navarre, sous le nom de Henri III, après la mort de sa mère. Pour ne point nous répéter, nous nous abstiendrons de retracer ici ce que nous avons dit ailleurs de la suite des événements de sa vie jusqu'à son élévation sur le trône de France. Il nous suffira, par rapport au présent article, de dire qu'environ trois mois avant qu'il y parvint, Maillé-Bénehard, qu'il avait établi gouverneur de Vendôme, le trahit, l'an 1589, en livrant, le 25 avril, à Rosne, partisan du duc de Mayenne, la ville et le grand-conseil, qui s'y était retiré pour se soustraire aux fureurs de la ligue. (Du Tillet.) La même année, la couronne de France lui fut dévolue par la mort de Henri III, assassiné le 1er août, sans laisser de postérité. Sur la fin de cette année, Henri, après avoir pris Janville et Châteaudun par composition, vint se présenter devant sa ville de Vendôme, dont les habitants devenus ligueurs forcénés, ont l'insolence de lui fermer les portes ainsi que celles du château. Obligé d'en former le siége, il fait approcher quelques pièces d'artillerie. Mais le courage des assiégés ne répondit pas à leur entreprise : ils lâchèrent le pied au premier feu, et le roi entra dans la ville et le château. Le gouverneur, et un cordelier dont les prédications soutenaient les rebelles, furent pendus. Ce fut toute la vengeance qu'il tira de la félonie de ses vassaux. (*Ibid.*) L'an 1598, il donna le duché de Vendôme à l'un de ses fils naturels, qui suit.

CÉSAR.

1598. CÉSAR, fils naturel de Henri IV, roi de France, et de Gabrielle d'Etrées, duchesse de Beaufort, né au château de Couci en Picardie dans le mois de juin 1594, légitimé par lettres données à Paris au mois de janvier suivant, reçut du roi son père, par lettres du 3 avril 1598, enregistrées au parlement le 8 juillet suivant, *du très exprès commandement dudit Seigneur Roi*, le duché pairie de Vendôme avec le rang de la première érection faite en 1514, à la charge de réversion à la couronne au défaut d'héritiers descendants de lui en ligne directe. Ce qui avait arrêté l'enregistrement de ces lettres, c'était la persuasion où le parlement était que tous les domaines qu'un prince avait apportés en montant sur le trône, étaient irrévocablement réunis de droit et de fait au domaine de la couronne. Henri IV n'en convenait pas, et ce fut ce qui lui fit si longtems refuser son consentement à l'union de son patrimoine au fisc royal.

Le décès de la duchesse de Beaufort, arrivé le vendredi-saint (9 avril) 1599, fit passer sur la tête de César, son fils, le duché dont elle portait le nom. Le roi, père de ce jeune prince, lui fit épouser, au mois de juillet 1609, FRANÇOISE DE LORRAINE, fille unique et héritière de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre. (Voyez *les ducs de Penthièvre*) A cette faveur le monarque ajouta, dans le mois d'avril 1610, des lettres-patentes enregistrées le 30 du même mois, par lesquelles il donnait rang à César son fils immédiatement après les princes du sang. L'an 1614, la reine Marie de Médicis, régente du royaume, instruite des liaisons du duc de Vendôme avec le prince de Condé, le fit arrêter prisonnier dans le Louvre, comme il était sur le point de se rendre dans son gouvernement de Bretagne pour y exciter des troubles. Il trouva moyen bientôt après de s'évader, et se retira en Bretagne. Il se disposait à y lever des troupes; mais le parlement empêcha l'exécution de ce dessein. On négociait cependant un accommodement entre la cour et les princes. Il fut conclu, le 13 mai de cette année 1614, à Sainte-Menehould, et le duc de Vendôme y fut compris. Mais le calme que procura cette paix ne fut point durable. L'an 1616, le prince de Condé renouvela ses cabales à la cour. Le roi, s'étant assuré de sa personne, envoya Saint-Géran pour prendre le duc de Vendôme. Prévenu de cet ordre, il s'enfuit d'abord à Verneuil, ensuite à la Fère. La régente, voulant pousser à bout les factieux, fait rendre une déclaration (enregistrée le 17 janvier 1617), qui confisque et réunit au domaine les terres du duc de Vendôme avec celles des ducs de Bouillon, de Mayenne, de Nevers, et de leurs adhérents. Le duc de Vendôme devint le partisan de la reine-mère lorsqu'il n'eut plus sujet de la redouter. Sa haine s'étant tournée contre les ministres qui l'avaient contraint de s'éloigner de la cour, il combattit pour elle au Pont-de-Cé le 7 août 1620; mais il disparut au milieu de l'action. Trois jours après, son duché de Vendôme lui fut rendu par le traité que fit avec cette princesse le roi

(1) Les Huguenots lui firent cette plate épitaphe:
Amis Français, le Prince ici gisant
Vécut sans gloire et mourut en pissant.

son fils. Ce monarque s'étant mis en marche, l'an 1621, pour dompter les Huguenots, le duc de Vendôme seconda les intentions de sa majesté dans son gouvernement. Après avoir désarmé ceux de Vitré, disposés à se soulever, et pris des mesures efficaces pour contenir tous les autres Protestants de Bretagne, il alla joindre Louis XIII en Poitou, l'accompagna dans les différentes provinces méridionales du royaume, et contribua beaucoup par sa vigilance et sa valeur à la réduction d'un grand nombre de villes. Il assista, l'an 1622, au lit de justice, et y prit séance, comme il avait déjà fait a celui de 1619, après les princes du sang et avant le duc d'Uzès. Mais c'était, dit le président Hénault (sur l'an 1598), en qualité de duc de Penthièvre, dont la pairie était plus ancienne que celle de Beaufort et de Vendôme. Il y a dans cette opinion un petit inconvénient; c'est qu'alors César de Vendôme n'était pas encore en possession du duché de Penthièvre; Marie, sa belle-mère, qui s'en était réservé l'usufruit avec toutes les prérogatives, n'étant morte que le 6 septembre 1623. Il ne pouvait donc, en 1622, appuyer son rang sur le duché de Penthièvre: et en effet jamais il n'en a été question dans les contestations qui se sont élevées entre ce prince et ceux de la maison de Lorraine ou autres princes non du sang, et notamment entre lui et le duc d'Elbeuf. Celui-ci prétendait qu'entre princes, l'ancienneté de la pairie devait prévaloir au parlement, et que le duc de Vendôme ne pouvait prendre rang que de la date de la donation du duché de Vendôme et non de celle de la première érection, parce que ce duché avait été réuni à la couronne. Mais c'était une supposition gratuite que cette réunion, que le duc de Vendôme niait, et que son adversaire ne pouvait prouver. (*Mém. de M. Talon.*)

L'an 1625, César reprit, le 26 janvier, le Port-Louis, dont M. de Soubise s'était emparé six jours auparavant. Un nouvel orage s'étant élevé, l'an 1626, à la cour, le duc de Vendôme entra dans la faction opposée au gouvernement, et y entra avec tant d'ardeur, qu'avant de partir pour la Bretagne, il osa dire publiquement *qu'il ne reverroit jamais le roi qu'en peinture*. Ce discours ayant été rapporté au monarque, il se rend avec sa cour à Blois, où il fait venir le duc de Vendôme et le grand-prieur son frère. Tous deux sont arrêtés la nuit du 11 au 12 juin, et envoyés prisonniers au château d'Amboise, d'où ils sont transférés ensuite à Vincennes. Le gouvernement de Bretagne est ôté au duc, et donné, le 23 juin, au maréchal de Thémines. La duchesse de Vendôme reçoit ordre en même tems de se transporter de Bretagne au château d'Anet.

L'an 1630, le cardinal de Richelieu, cédant aux murmures du public, et aux sollicitations du comte de Soissons, rend la liberté au duc de Vendôme, mais à condition qu'il ira vivre hors du royaume. Il passe au service de la Hollande, et de là fait des voyages à Londres, où il a occasion de voir la reine-mère, Marie de Médicis, fugitive comme lui. Rappelé en France, il se retire dans ses terres sans paraître à la cour. Un nouvel orage s'élève contre lui en 1641. Il est accusé par un ermite d'avoir voulu l'engager à tuer le cardinal de Richelieu. Le roi, sur cette déposition, établit une commission pour faire le procès au duc de Vendôme. Le cardinal demande grâce pour le duc, et n'obtient qu'une suspension du jugement. Le duc était alors en Angleterre, où il s'était sauvé pendant l'instruction de son procès. Il revint lorsqu'il eut appris l'espèce de grâce que le roi lui avait faite, et renonça sincèrement aux cabales et aux intrigues de cour. La part que le duc de Beaufort, son fils, et le duc de Nemours, son gendre, prirent aux troubles qui durèrent depuis 1647 jusqu'en 1653, ne lui fit rien entreprendre contre le service du roi. L'an 1653, il fit rentrer dans le devoir les villes de Bordeaux et de Libourne, qui s'étaient révoltées. L'an 1655, le 1er octobre, il mit en fuite la flotte d'Espagne près de Barcelonne. Il mourut, l'an 1665, le 22 octobre, dans la soixante-douzième année de son âge. Il avait épousé, comme on l'a dit, en 1609, FRANÇOISE, fille et unique héritière de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur et de Penthièvre (1), prince de Martigues et d'Anet (morte à Paris le 8 septembre 1669, et enterrée aux Capucines), dont il eut Louis, qui suit; François, duc de Beaufort, né au mois de janvier 1616, tué à la défense de Candie le 25 juin 1669; et Elisabeth, femme de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel à Paris le 30 juillet 1652. (Voy. *les ducs de Penthièvre.*) Le duc César fut inhumé chez les prêtres de l'Oratoire de Vendôme, pour lesquels il avait fondé le collége de cette ville.

Les prêtres de l'Oratoire, établis par ce prince, à Vendôme, ont succédé à une communauté ancienne de religieux, nommés les Frères Condonnés, *Fratres Condonati*, qui subsistait depuis plus de cinq cents ans, et dont on ne peut marquer précisément l'origine. Cette maison était exempte de la juridiction de l'Ordinaire, comme on le voit par une bulle du pape Nicolas V, de l'an 1450. La chapelle de Saint-Jacques de la Maison-Dieu de Vendôme y fut annexée l'an 1204. Les membres de cette communauté ne faisaient aucun vœu, mais ils s'engageaient par un serment à en observer les statuts. On érigea depuis en cette maison un collége gouverné par un principal et deux régents, à l'entretien desquels Jeanne d'Albret, reine de Navarre, affecta, l'an 1567, une prébende de la collégiale de Saint-Georges. Ce fut en 1623 que César, duc de Vendôme, leur substitua des prêtres de l'Oratoire, avec attribution de tous les fonds dont jouissaient la Maison-Dieu et le collége: dotation qui depuis reçut encore de nouveaux accroissements; ce qui a fait de ce collége un des mieux rentés comme un des plus florissants de l'Oratoire.

LOUIS II.

1665. LOUIS II, né l'an 1612, succéda au duc César, son père, dans le duché de Vendôme, et la plupart des autres domaines de ce prince. Du vivant de son père, il avait fait un personnage important dans le royaume. Il avait suivi, l'an 1630, le roi Louis XIII en Savoie. Au retour de cette expédition, étant passé en Hollande, il s'était trouvé en qualité de volontaire à plusieurs combats, et aux siéges de Corbie en 1636, de Hesdin en 1639, d'Arras en 1640. La régente Anne d'Autriche l'avait envoyé, l'an 1650, en Catalogne avec titre de vice-roi; mais les troubles qui agitaient le royaume ne lui permirent pas de faire aucun progrès dans ce pays. Etroitement lié avec le cardinal Mazarin, dont il épousa la nièce, LAURE MANCINI, le 4 février 1651, il ne l'abandonna point dans sa disgrâce, et fut même lui rendre visite à Cologne, où il s'était retiré en 1651. Devenu veuf le 8 février 1657, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut créé cardinal par Alexandre VII le 7 mars 1667. Au mois de juin de la même année, il se trouva au conclave pour l'élection de Clément IX, au nom duquel, étant de retour en France, il tint sur les fonts de baptême monseigneur le dauphin le 24 mars 1668. Il mourut, le 6 août de l'année suivante, à Aix en Provence, laissant de son mariage deux fils, Louis-Joseph, qui suit, et Philippe, grand-prieur de France, né le 23 août 1655, et mort le 24 janvier 1727. Le duc Louis II, sans avoir de qualités brillantes, honora la cour de Louis XIV par son goût pour les lettres et par les agréments de sa société.

LOUIS-JOSEPH.

1669. LOUIS-JOSEPH, né la nuit du 30 juin au 1er juillet 1654, appelé duc de Penthièvre et de Mercœur, du vivant de son père, lui succéda au duché de Vendôme après sa mort. Dévoué

(1) Ce mariage avait été la condition secrète de l'abolition du duc de Mercœur, comme on le dira à l'article des ducs de Penthièvre. Le contrat de mariage entre César et mademoiselle de Penthièvre, âgée de six ans, fut signé au château d'Angers le 28 mars 1598.

à la profession des armes, il fit son apprentissage en qualité de garde du corps dans la compagnie de Noailles, et de là parvint au rang de colonel, où il persévéra l'espace de sept ans. Ce fut dans cet intervalle et avec ce titre qu'il accompagna le roi, l'an 1672, dans son expédition de Hollande. Les preuves qu'il donna de ses talents militaires dans cette campagne et les suivantes, lui méritèrent, au siége de Fribourg en 1677, le grade de brigadier. Il signala sa valeur et son habileté à la prise de Luxembourg en 1684, à celle de Mons en 1691, à celle de Namur en 1692, au combat de Steinkerque donné la même année, à la bataille de la Marsaille l'année suivante. Il commandait en Provence, dont il était gouverneur depuis 1669, lorsqu'il reçut ordre en 1695 de passer en Catalogne pour y remplacer le maréchal de Noailles. Il prit Barcelonne en 1697, après avoir mis en déroute les Espagnols commandés par don François de Velasco, vice-roi de Catalogne. Le duc de Villeroi, général de notre armée d'Italie, ayant été fait prisonnier, l'an 1702, à l'affaire de Crémone, le duc de Vendôme fut envoyé pour le remplacer. Deux victoires qu'il remporta la même année, à Santa-Vittoria le 26 juillet (1), et à Luzzara le 15 août (2), après avoir fait lever aux Impériaux, le 1er de ce mois, le blocus de Mantoue, furent les présages heureux du succès de sa commission. Il chassa les Impériaux du Seraglio, s'avança dans le Trentin, et y prit plusieurs places que la défection du duc de Savoie l'obligea ensuite d'abandonner. Il désarma les troupes de ce prince le 19 août 1703, par ordre du roi, et entra sur la fin du mois suivant dans le Piémont, où il se rendit maître d'Asti et d'autres places. L'an 1704, il prit, le 21 juillet, la ville de Verceil, et le 30 septembre, le château, Verrue, dont il forma le siége le 22 octobre suivant, subit le même sort le 10 avril 1705 (3). Cette conquête fut suivie d'une victoire qu'il remporta le 16 août sur le prince Eugène à Cassano. L'an 1706, après une nouvelle victoire remportée sur le général de Reventlau, le 19 avril, à Calcinato (4), il est rappelé pour aller en Flandre, après la bataille de Ramillies, réparer les pertes de Villeroi. Mais le mauvais état d'une armée qui manquait de tout, et les contradictions qu'il éprouva, l'empêchèrent de rien faire qui fût digne de lui (5). Ayant été choisi, l'an 1710, par le roi d'Espagne pour commander ses armées, il partit, le 22 août, et trouva à son arrivée les affaires de Philippe V presque désespérées (6). Sa présence fit renaître la confiance dans tous les cœurs, et produisit dans les esprits une espèce d'enthousiasme dont il sut habilement profiter. Il ramena Philippe V à Madrid, comme il l'avait promis; obligea les ennemis à se retirer vers le Portugal; prit, en les poursuivant, Brihuega (1), le 9 décembre 1710 (2); et le lendemain gagna sur le général Stahremberg la célèbre bataille de Villaviciosa, après laquelle Philippe entra victorieux dans Saragosse (3). Le duc de Vendôme, poursuivant Stahremberg de poste en poste dans les deux années suivantes, était sur le point de le chasser de la Catalogne, et de réduire cette province, lorsqu'il mourut des suites d'une indigestion (4) à Vinaros, dans le royaume de Valence, le 11 juin 1712, à l'âge de cinquante-huit ans. Les historiens français les plus modernes prétendent que son corps fut transporté à l'Escurial, pour être inhumé dans le tombeau des rois d'Espagne. Un voyageur encore plus moderne soutient au contraire que ce corps est resté à Vinaros, où l'on voit, dit-il, son tombeau. (*Voyage fait en Espagne dans les années 1777 et 1778*, T. II, p. 109.) Nous pensons comme lui que ce n'est pas un simple cénotaphe, mais une sépulture réelle; et cela d'après les écrivains espagnols, qui, dans l'histoire de Philippe V, n'auraient pas omis cette translation si elle se fût véritablement faite. M. le marquis de Saint-Philippe, entr'autres, si exact dans ses mémoires sur le règne de ce monarque, aurait-il oublié ce trait? Le duc de Vendôme fut amèrement pleuré des soldats, dont il s'était fait adorer aux dépens de la discipline militaire qu'il laissait dépérir. Philippe V voulut que la nation espagnole prît le deuil pour ce général: distinction unique qui fut uni-

(1) Tous les grenadiers français qui étaient de cette expédition parurent devant le roi d'Espagne, Philippe V, qui arrivait de Gênes, montés sur des chevaux des cuirassiers impériaux qu'ils avaient taillés en pièces.

(2) On chanta le *Te Deum* à Paris et à Vienne pour le succès de cette journée qui coûta trois mille hommes aux Français et le double aux Impériaux. Mais la prise de Luzzara, qui se rendit le lendemain, attesta l'avantage des premiers.

(3) Le Gouverneur de Verrue, poussé à bout, avait demandé à capituler, sauf la liberté de la garnison. Sur le refus de cette condition, après avoir fait sauter la triple enceinte de la place, il se retira dans le château; de là il lança une quantité prodigieuse de grenades, de feux d'artifice, de pots-à-feu, etc., sur l'armée, qui n'en souffrit point, étant munie de bons madriers. Cet éclat était inutile pour sa défense, et pouvait devenir meurtrier pour les Français. Le gouverneur fut obligé de se rendre le lendemain. Lorsqu'il parut devant le duc de Vendôme, ce prince lui dit: *Vous méritez la mort* (pour avoir transgressé les lois de la guerre); *mais j'aime mieux me souvenir de votre courage que de votre faute*. (*Eloge du duc de Vendôme.*)

(4) Le duc de Vendôme, d'après le compte qui lui fut rendu des Impériaux à Calcinato, écrivit: *J'approche aujourd'hui des ennemis, demain je les battrai.*

(5) En repassant en France, il laissa le duc de Savoie réduit à voir sa capitale assiégée.

(6) Son arrivée ranima l'espérance dans tous les ordres de l'état. Les soldats dispersés accoururent de toutes parts rejoindre leurs drapeaux. Le clergé séculier et régulier, la noblesse, les bourgeois opulents, les villes et les communautés, tous donnèrent des secours: jamais on ne vit briller avec plus d'éclat l'énergie et la grandeur de la nation espagnole.

Les grands cependant, jaloux des prérogatives de leur rang, délibéraient s'ils devaient céder le pas au prince français. *Je ne suis pas venu*, leur dit-il, *vous disputer des honneurs, mais pour vous servir: vieux soldat, je ne veux pas d'autre rang; donnez-moi seulement un peu d'argent et de farine pour mes camarades.* Cette noble simplicité le rendit cher aux Espagnols.

(1) Brihuega, dans la nouvelle Castille, ville forte par ses murailles et ses tours d'une excellente maçonnerie, défendue par le général Stanhope à la tête de six mille Anglais, fut emportée dans une seule journée, malgré le feu terrible des assiégés, par le duc de Vendôme qui sauta sur la brèche l'épée à la main, et fut suivi par le roi même. *Sire*, dit-il au roi au moment de l'assaut, *ces gens-là ont peur; ils ne savent plus ajuster: nous aurions dû être tués il y a long-tems.* Stanhope fit présenter au duc un cheval anglais superbe. En acceptant ce présent, Vendôme, qui n'avait que le nécessaire, était fort embarrassé de ce qu'il lui offrirait; ce fut enfin l'unique boîte d'or dont il se servait. Les Espagnols, levés à la hâte et mal vêtus, combattirent en lions à l'attaque de Brihuega. Ils voulurent ôter aux prisonniers leurs habits pour s'en revêtir. Vendôme les en empêcha en leur représentant qu'il était honteux de dépouiller des vaincus, et qu'il valait mieux attendre leurs vêtements de la générosité du roi. (*Eloge du duc de Vendôme.*)

(2) Sa marche pour pénétrer jusqu'à Brihuega tient du prodige. Arrivés à Guadalaxara, « les gardes du roi se préparoient à passer le pont. Vendôme calcule le retard que cette manœuvre peut causer à son infanterie et rendre sa » poursuite inutile: il fait sonder le Tage qui se trouve rapide et profond; des » rochers dans le milieu, en mettant obstacle à son cours, forment des tourbillons et augmentent le péril. Cependant le salut de l'état peut dépendre d'un » jour de marche. Vendôme s'adresse aux gardes: *Mes amis, vous êtes braves,* » *nous avons besoin de diligence....* Il dit, et déjà son coursier fend les flots; » gardes et cavaliers se hâtent à rangs pressés de suivre et de garantir le héros. » (*Eloge, ibid.*) Le trajet fut heureux, et les suites telles que le général les avait prévues.

(3) Philippe, de retour à Madrid avec le duc de Vendôme, le déclara premier prince du sang; et quelque tems après les galions d'Espagne étant arrivés, il préleva une somme de 500 mille livres pour lui en faire présent. *Sire*, dit le duc, *je suis sensible à la magnificence de votre majesté; mais je la supplie de faire distribuer cet or à ses braves Espagnols dont la valeur lui conserva tant de royaumes en un jour.*

(4) Cette indigestion venait de l'usage immodéré de certains coquillages. Elle ne fut mortelle que par l'ignorance du chirurgien qui traita le héros malade. « C'est un contraste assez frappant des grandeurs et des misères humaines, » de voir un prince, libérateur d'un état puissant, mourir faute des secours » que le particulier le moins aisé de Paris serait à même de se procurer. La » bonté de Vendôme ne se démentit pas: il reprit son chirurgien avec beaucoup de douceur, quand celui-ci lui avoua le danger de sa situation, et combien il regrettait de n'avoir point appelé les médecins. Maître entier de sa » tête, près de son dernier instant, et voyant l'abbé Albergotti (depuis cardinal) pleurer, il lui dit encore: *Mon cher abbé, il faut vous quitter:* » *que puis-je faire pour vous?* Enfin il montra autant de tranquillité que de » résignation, et édifia par sa piété tous ceux qui le respectaient comme un » héros. » (*Eloge du duc de Vendôme.*)

versellement approuvée d'un peuple sensible et reconnaissant. Le duc de Vendôme possédait l'art de la guerre moins par étude que par instinct. *Il est surprenant*, lui disait un prince, *qu'étant fils d'un père dont le génie était si borné, vous excelliez dans la science militaire.* — *Mon esprit*, répondit-il, *vient de plus loin.* Il voulait parler de Henri IV, son bisaïeul. Il travaillait peu, parce qu'il concevait rapidement sans rechercher de profondes combinaisons. Son génie vif et perçant sut toujours faire le meilleur choix et déconcerter les desseins les plus soigneusement médités. Jamais prince ne fut plus populaire, plus ennemi du faste, et plus indifférent pour les richesses, que lui : loin d'être recherché dans sa parure, sa négligence à cet égard se manifestait par une malpropreté presque cynique. Il n'affectait de la hauteur que vis-à-vis des grands, et s'humanisait avec es soldats surtout jusqu'à la familiarité. Sa libéralité dégénérait souvent en prodigalité, ce qui occasiona un grand dérangement dans ses affaires domestiques.

Ce prince avait épousé, le 21 mai 1710, Marie-Anne, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé (morte le 11 avril 1718), dont il ne laissa point d'enfants. Après sa mort le duché de Vendôme a été réuni à la couronne, l'an 1712, suivant la condition à laquelle il avait été donné par le roi Henri IV à César de Vendôme. Le 6 décembre de la même année, le conseil rendit un arrêt par lequel il ordonnait aux receveurs du domaine de percevoir les revenus de ce duché. L'an 1713, édit du mois de novembre pour la création d'un bailliage royal à Vendôme. (Voyez *l'art. de* Louis XIV, *depuis* 1702 *jusqu'en* 1712.)

Le Vendômois fait aujourd'hui (1787) partie de l'apanage de Monsieur, frère de Louis XVI.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SIRES DE BAUGENCI.

Baugenci, en latin *Balgentiacum* et *Bugentiacum*, ville de l'Orléanais, située sur la Loire, avait anciennement un château qui passait pour être l'ouvrage des Gaulois, et dont il ne reste plus à présent qu'une tour. Ce château relevait en partie de l'église d'Amiens et en partie du comté de Blois. La première de ces deux mouvances est beaucoup plus ancienne que l'autre, si l'on s'en rapporte aux monuments de l'église d'Amiens, et voici ce qu'ils portent à cet égard. Au commencement du VIIe siècle, le corps de saint Firmin, apôtre du pays d'Amiens, ayant été découvert par saint Sauve, l'un de ses successeurs, la réputation du premier, qui était presque ensevelie dans l'oubli, s'étendit fort au loin, et attira beaucoup de personnes à son tombeau. Le seigneur de Baugenci, attaqué de la lèpre, fut du nombre des malades qui vinrent à son tombeau pour y demander à Dieu leur guérison. L'ayant obtenue, il soumit, par reconnaissance, une partie de son château et de ses dépendances à l'église d'Amiens, et lui fit d'autres libéralités (1). L'évêque et les chanoines jouirent en commun de l'hommage de Baugenci jusqu'en 875 ; mais dans la suite il fut reservé à l'évêque seul, qui donna en dédommagement d'autres biens à son chapitre. Tout ceci parait bien apocryphe ; mais ce qui est certain, c'est que, depuis l'établissement des fiefs, sous la troisième race, les évêques d'Amiens ont joui de l'hommage de Baugenci jusqu'en 1291. Alors l'évêque, Guillaume de Mâcon, fit à Jeanne, comtessse de Blois, cession de tous les fiefs et arrière-fiefs, qu'on nommait Vendômois ou de Saint-Firmin, à la charge d'offrir tous les ans un cierge de cent livres pesant à l'église d'Amiens, et de reconnaître que ces biens relevaient d'elle ; « ce qui se pratique encore de nos jours, » disent les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, comme le » témoignent divers actes de l'Eglise d'Amiens. De là vient, » ajoutent-ils, qu'en mémoire du miracle dont il a été parlé, la » ville de Baugenci est tenue d'envoyer tous les ans, le 13 jan- » vier, jour de l'*Invention de saint Firmin*, deux députés à » Orléans, chargés d'offrir, par les mains du procureur de la » nation picarde de l'école d'Orléans, un florin d'or à l'offertoire » de la messe solennelle que cette nation fait célébrer dans » l'église de Saint-Pierre-le-Puellier. » (*Gall. Chr. No.*, T. X, p. 1148.) Baugenci fut une des bonnes places du royaume sous les premiers rois de la troisième race. Cette ville est encore aujourd'hui le chef-lieu d'une châtellenie de laquelle dépendent Saint-Laurent-des-Eaux, Chaumont en Sologne, Oucques, Joui, et quelques autres lieux.

Lancelin, dit aussi Landri Ier, fut, suivant une ancienne généalogie des sires de Baugenci (*Apud* Etiennot, *Fragm.*, T. XIII, p. 86), le premier seigneur héréditaire de Baugenci. Il était, selon Bernier (*Hist. de Blois*), fils de Landri Sore, qui avait l'honneur d'être allié à la maison royale de France, et vivait en l'an 1000. L'an 1033, au mois d'août, troisième année

(1) La Morliere (*Antiq. d'Amiens*, p. 188) produit une charte sans date, par laquelle Enguerand, élu évêque d'Amiens en 1115, mort en 1127, déclare avoir reconnu par d'anciens titres que le château de Baugenci et ses dépendances étaient tenus en fief de l'église d'Amiens à titre d'hommage et sous la redevance de 20 sous et une obole de cens annuel; que Raoul, seigneur de Baugenci, en était convenu, et avait en conséquence repris en fief de lui, évêque d'Amiens, ledit château, la forteresse de Bragetels et ses autres dépendances, lui en avait fait hommage, et s'était engagé pour lui et sa postérité de payer ce cens à perpétuité.

du règne de Henri Ier, il fit expédier une charte par laquelle il donnait à l'église de Saint-Euverte d'Orléans le village de Vesel, *villam de Veselo*. L'acte est signé, à la manière du tems, par trois de ses chevaliers, un clerc et cinq autres témoins, et fut depuis confirmé par les frères Simon et Lancelin, fils de Raoul, conformément, est-il dit, à la concession que Lancelin, leur aïeul, avait faite : *Hanc autem donationem confirmavere Simon et Lancelinus de Balgentiaco fratres, filii Radulphi sicut et avus eorum Lancelinus concesserat.* (Etiennot, *ibid.*, p. 58.) Lancelin signa, l'an 1040, sous le nom de Landri, l'acte de la dédicace de l'église de la Trinité de Vendôme, et vendit, la même année, à la comtesse Agnès, le droit de patronage de l'église de Saint-Bienheuré, située dans le faubourg supérieur de cette ville, dépendant du sire de Baugenci. Ces sortes de ventes n'étaient que trop ordinaires alors. L'an 1050, Robert, abbé de Vendôme, étant à Baugenci, Lancelin lui permit d'établir à Vendôme une foire le jour de saint Bienheuré. L'acte de cette concession porte qu'elle fut faite, *Domno Abbate in palefrido suo sedente, Lancelino verò in pedibus suis coram eo stante*: ce que nous rapportons pour faire connaître les usages du tems. (*Cartul. Vindocin.* 1 fol. 79.) Lancelin vivait encore en 1051, et n'était plus en 1060. Il avait épousé PAULE, fille d'Herbert Eveille-Chien, comte du Maine, dont il laissa Lancelin, qui suit; Jean, seigneur de la Flèche, et Aucelin, ou Anselme, seigneur de Beaumont.

LANCELIN, ou LANDRI II, successeur de Lancelin Ier, son père, amena, l'an 1078, des troupes au roi Philippe Ier, pour l'aider à réduire Hugues du Puiset, qui, fier de la protection de Guillaume le Conquérant, s'était révolté contre son souverain. Mais il eut le malheur d'être pris par Hugues dans un combat, ainsi que le comte de Nevers et l'évêque d'Auxerre. On ignore combien dura sa captivité; voici ce que porte à son sujet le cartulaire de l'abbaye de Vendôme. Lancelin, du côté de la naissance, était illustre par la noblesse et la générosité de ses ancêtres. Quant à ses qualités personnelles, il était recommandable par son habileté dans la profession des armes, par son économie et par le soin qu'il eut d'augmenter ses domaines, en sorte qu'il passait pour l'un des hommes les plus adroits dans le maniement des affaires. Il acheva une église que la piété de quelques fidèles avait commencée dans le faubourg de son château, la fit dédier sous le titre du Saint-Sépulcre par Rainier, évêque d'Orléans, et la donna à l'abbaye de la Sainte-Trinité (de Vendôme). Mais les chanoines de Baugenci s'opposèrent à cette donation sous prétexte que l'église était dans l'enceinte de leur cimetière. Lancelin termina cette querelle en présence de l'évêque à Meun; et étant allé ensuite à Rome, il obtint des chanoines, à son retour, qu'ils cédassent aux moines de la Trinité une partie de leur cimetière. L'acte qui fut dressé de cette cession est de l'an 1081, indiction IV. (Souchet, *in Epist.* 180 *Ivonis Carnot.*, p. 241.) D'ALBERO, sa femme, Lancelin eut Raoul, qui suit; Eudes, dont on ne sait que le nom; Hildegarde, femme de Foulques le Rechin, comte d'Anjou; Ide, mariée à Gilduin, vicomte de Blois; et Agnès, première femme de Renaud II, comte de Nevers. Le P. Anselme, d'après Bernier, lui donne pour quatrième fille Pétronille, ou Pernelle, mariée, dit-il, à Foulques, comte de Vendôme. Mais il est plus vraisemblable que celle-ci était de la maison de Château-Renaud, comme nous le marquons à l'article de Foulques.

1080 au plus tôt. RAOUL Ier, sire de Baugenci après Lancelin II son père, fut un des seigneurs les plus renommés de son tems pour la valeur. Il eut une guerre, l'an 1090, avec le comte de Vendôme, qu'il contraignit, après l'avoir fait prisonnier, de s'accommoder avec lui aux conditions qu'il lui dicta. (*Voyez* Geofroi de Preuilli, *comte de Vendôme.*) L'an 1096, il fut un des braves qui suivirent Godefroi de Bouillon à la conquête de la Terre-Sainte. Il se signala dans cette expédition, et surtout au siége d'Antioche. Depuis son retour, il eut avec Thibaut IV, comte de Blois, son suzerain, un démêlé qu'il voulut terminer par le duel, suivant l'usage du tems; le cartel de défi fut envoyé de sa part au comte. Mais Ives de Chartres, ami de Raoul, lui écrivit à ce sujet une lettre (c'est la 248e de ce prélat) qui l'engagea non seulement à se désister de ce défi, mais même à se réconcilier avec son ennemi. La docilité de Raoul en cette occasion fut d'autant plus louable, que son procédé contre Thibaut avait été approuvé par l'évêque d'Orléans; sur quoi l'évêque de Chartres écrivit à ce prélat pour lui reprocher son ignorance des règles. Cependant la réconciliation de Raoul avec le comte de Blois produisit un mal de son côté. Thibaut, l'an 1112 ou environ, ayant formé une ligue de plusieurs seigneurs contre le roi Louis le Gros en faveur de Hugues du Puiset, y entraîna le sire de Baugenci. Suger rapporte que, dans la bataille qui se donna entre le monarque et les confédérés, Raoul, par sa valeur et son habileté, balança long-tems la victoire avant qu'elle se déclarât pour le premier. Quelque tems auparavant il avait aidé Hugues de Chaumont à faire le siége de Montrichard. La place était réduite aux abois, lorsque Foulques le jeune, comte d'Anjou, parut à la tête de ses troupes, et par sa présence, obligea les assiégeants de se retirer. L'an 1118, Raoul fut envoyé par le roi avec Amauri de Montfort et Geofroi, abbé de Vendôme, vers Foulques le jeune, comte d'Anjou, pour traiter avec lui de ses prétentions sur la charge de grand-sénéchal de France. La même année, il rendit hommage à Enguerand d'Amiens, évêque de cette ville, pour une partie du château de Baugenci. On ignore l'année de sa mort. Il avait épousé, 1° AGATHE, fille, non de Foulques Rechin, comte d'Anjou, comme le marque Blondel, mais de Foulques l'Oison, comte de Vendôme, qui l'établit son vicomte, ainsi qu'on le voit par divers titres de l'abbaye de Vendôme, où il prend cette qualité; 2°, l'an 1090, MATHILDE, fille de Hugues le Grand, comte de Vermandois. De ce second mariage sortirent Hugues, mort avant son père; Simon, qui suit; Lancelin, Raoul; Agnès, mariée avec Enguerand II, sire de Couci; et Mathilde, femme d'Archambaud de Sulli. Le premier mariage de Raoul, à ce qu'il paraît, fut stérile.

SIMON Ier, successeur de Raoul, son père, en la seigneurie de Baugenci, confirma, l'an 1130, les donations pieuses que son père avait faites. L'an 1150, il accorda à l'abbaye de Vendôme le droit de pêche qu'il avait dans la rivière du Loir. (*Cart. de Vendôme.*) Il fonda, la même année, à Saint-Memin, près d'Orléans, l'anniversaire de ses père et mère. L'acte est daté, *anno ab Incarn. Dom.* MCL..... *regnante Ludovico Rege, tertio suæ peregrinationis in Jerusalem anno.* (*Cartul. de S. Memin.*) C'était vers le tems que Louis le Jeune revint de la Terre-Sainte. L'an 1152, Simon reçut dans son château de Baugenci ce même monarque et la reine Eléonore, sa femme, qui s'y étaient rendus pour faire prononcer la nullité de leur mariage par le concile assemblé dans cette ville. Il mourut vers l'an 1156, sans laisser d'enfants d'AGENORIS, sa femme, décédée avant lui.

1156 ou environ. LANCELIN III, frère de Simon, recueillit sa succession. Ce fut de son tems que le pape Alexandre III fut reçu dans Baugenci par les rois de France et d'Angleterre. Sa mort arriva l'an 1186 au plus tard. De GARSENDE, ou MÉLISENDE D'ARBLEI, sa première femme, il laissa Jean, qui suit, Lancelin et Mathilde. ALIX, sa seconde femme, ne lui donna point d'enfants.

1186 au plus tard. JEAN Ier, né l'an 1156, successeur de Lancelin III, son père, dans la terre de Baugenci, fut un seigneur ardent à défendre ses droits. L'an 1196, il voulut en venir au duel pour soutenir ceux qu'on lui contestait, parce qu'il ne pouvait les prouver autrement, et assigna pour cela le jour et le lieu. Mais, sur les remontrances de l'abbé de Saint-Memin, il aima mieux renoncer à ses prétentions que de les soutenir par

cette voie aussi périlleuse qu'inutile pour établir la justice de sa cause. Il vivait encore en 1203, comme on le voit par la donation qu'il fit cette année du droit de minage à l'abbaye de Baugenci, du consentement, est-il marqué dans l'acte, d'Elisabeth, sa femme, et de ses fils, Jean et Raoul. Ce dernier n'était que son troisième fils. Simon, qui était le second, n'existait plus alors, ainsi que le prouve une autre charte de l'an 1192, par laquelle, en rétablissant l'école de l'abbaye de Baugenci, ce même Jean fonda des prières avec une lampe perpétuelle dans cette église pour le repos des âmes de ses prédécesseurs et de son fils Simon. La généalogie déjà citée de la maison de Baugenci donne à Jean pour seconde femme Alix, dont elle place la mort en 1228. Elle dit encore qu'en 1201, il fonda une chapelle de la Madeleine et de Saint-Gentien dans l'église de Baugenci, pour être le lieu de sa sépulture, avec un chapelain pour la desservir à perpétuité.

Jean II, fils aîné de Jean Ier, auquel il succéda l'an 1203 ou plus tôt, fut un des chevaliers bannerets qui servirent avec le plus de zèle le roi Philippe Auguste. L'an 1215, il vendit à ce prince, par acte du mois de juillet, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le comté de Vermandois (*Cartul. de Phil. Aug.*, fol. 137), comme arrière-petit-fils de Mathilde, fille du comte Hugues le Grand. Il mourut l'an 1218 au plus tard, laissant un fils, qui suit, de Maraut, son épouse, dame de Mehun sur Yèvre, laquelle se remaria, par contrat du 10 février 1218 (V. S.), à Robert de Courtenai, seigneur de Champiguelle.

1218 au plus tard. Simon II succéda en bas âge à Jean II, son père, sous la tutelle de Robert de Courtenai, son beau-père, et n'entra en jouissance de Baugenci qu'en 1241. Nous avons de lui une charte donnée à la Toussaint 1241, par laquelle il renonce à l'agreslage, c'est-à-dire, au droit qu'il avait de prendre une certaine quantité de verjus dans les vignes de ses vassaux. (Duc. voce *agreslagium*.) Il accompagna, l'an 1248, le roi saint Louis dans son expédition d'outre-mer, et mourut, l'an 1256 au plus tard, laissant de Jeanne, sa femme, Raoul, qui suit, et Geofroi, mort en 1291.

1256 au plus tard. Raoul II, fils de Simon et son successeur, était en jouissance de la seigneurie de Baugenci dès l'an 1256. C'est ce que témoigne une charte du mois de mai de cette année, par laquelle, de concert avec sa femme, il amortit les terres que les templiers possédaient à la Villette, lieu de sa mouvance, à la charge d'un anniversaire qu'ils feront célébrer pour ses père et mère dans leur église d'Orléans le lendemain de l'Assomption. (Etiennot, *Fragmenta*, T. XV, p. 439.).

Raoul épousa, 1° Persoide, dont on ne connaît point la naissance; 2° Amicie, fille de Pierre de la Brosse. Son beau-père ayant été condamné à mort, l'an 1278, avec confiscation de ses biens, Raoul obtint du roi Philippe le Hardi, sur cette confiscation, une rente de deux cents livres, hypothéquée sur la ville d'Orléans. De son premier mariage, il eut Jean, mort en 1268, et Simon, décédé en 1282. L'an 1292, se voyant sans frère et sans enfants, il vendit au roi Philippe le Bel, dans le mois de mars, la seigneurie de Baugenci, qui fut donnée ensuite pour douaire à la reine Clémence, veuve de Louis Hutin, après la mort de laquelle cette terre fut réunie au domaine. La veuve de Raoul lui survécut et se remaria à Philippe de Veraine, chevalier.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

A.

Ampurias (Comtes d'). 1 125
Angoulême (Comtes d'). 1 167
Aquitaine (Rois d'). 1 20
Aquitaine (Ducs d'). 1 136
Arles (Rois d'). 1 237
Armagnac (Comtes d'). 1 47
Artois (Comtes d'). 2 302
Astarac (Comtes d'). 1 60
Aumale (Comtes, puis Ducs d'). 2 323
Auvergne (Comtes d'). 1 148
Auvergne (Dauphins d'). 1 160
Auxerre (Comtes d'). 2 . . . . 70, 73

B.

Bar-sur-Seine (Comtes de). 2 100
Barcelonne (Comtes de). 1 81
Béarn (Vicomtes et Princes de). 1 29
Beaujolais (Sires ou Barons de). 1 277
Bésalu (Comtes de). 1 118
Bigorre (Comtes de). 1 42
Blois (Comtes de). 2 . . . . 130, 134
Bouillon (Ducs de). 2 279
Boulogne (Comtes de). 2 294
Bourbon (Sires, Barons, puis Ducs de). 1 . . . 216
Bourges (Comtes et Vicomtes de). 1 208
Bourgogne (Rois de). 1 228
Bourgogne (Ducs de). 2 11
Bresse (Seigneurs de). 1 1

C.

Carcassonne (Comtes et Vicomtes de). 1 87
Cerdagne (Comtes de). 2 . . . . 118, 121
Chalons-sur-Saône (Comtes de). 2 43
Champagne (Comtes de). 2 120
Clermont en Beauvaisis (Comtes de). 2 134
Comminges (Comtes de). 1 39
Corbeil (Comtes de). 2 148
Couci (Sires ou Barons de). 2 251

D.

Dammartin (Comtes de). 2 151
Diois (Comtes de). 1 266
Donzi (Barons de). 2 97
Dreux (Comtes de). 2 160

E.

Espagne (Comtes de la Marche d'). 1 81
Etampes (Barons, Comtes, puis Ducs d'). 2 . . 156
Eu (Comtes d'). 2 330
Evreux (Comtes d'). 2 336

F.

Ferrette (Comtes de). 2 65
Fezenzac (Comtes de). 1 45
Fezenzaguet (Comtes de). 1 55
Foix (Comtes de). 1 93
Forcalquier (Comtes de). 1 253
Forez (Comtes de). 1 271
France (Ducs de). 1 15

G.

Gascogne (Comtes ou Ducs de). 1 24
Grand-Pré (Comtes de). 2 146
Guienne (Ducs de). 1 136
Guines (Comtes de). 2 318

H.

Hesdin (Comtes d'). 2 305

J.

Joigny (Comtes de). 2 . . . . 104, 106
Joinville (Sires, puis Princes de). 2 112

L.

Lectoure (Comtes et Vicomtes de). 1 57
Limoges (Vicomtes de). 1 189
Lomagne (Comtes et Vicomtes de). 1 57
Lyonnais (Comtes de). 1 271

M.

Macon (Comtes de). 2 4
Maguelone (Comtes de). 1 105
Marche (Comtes de la). 1 183
Marche d'Espagne (Comtes de la). 1 81
Melgueil (Comtes de). 1 105
Meulent (Comtes de). 2 222
Meulent (Vicomtes héréditaires de). 2 233
Montbéliard (Comtes de). 2 59
Montfort l'Amauri (Barons, puis Comtes de). 2 . 164
Montlhéri (Sires ou Châtelains de). 2 219
Montmorenci (Barons, puis Ducs de), avec toutes les branches de cette maison. 2 172
Montpellier (Seigneurs de). 1 107

N.

Narbonne (Vicomtes de) 1 99
Neuchatel en Suisse (comtes de). 2 53
Nevers (Comtes, puis Ducs de). 2 . . 71, 73, 80

O.

Orange (Comtes et Princes d'). 1. 254

P.

Pardiac (Comtes de). 1 65
Périgord (Comtes de). 1 174
Poitiers (Comtes de). 1 136
Ponthieu (Comtes de). 2 285
Provence (Comtes de). 1 240

R.

Rasez (Comtes de). 1 88
Réthel (Comtes, puis Ducs de). 2 138
Rodès (Comtes particuliers de). 1 85
Rouci (Comtes de). 2 272
Rouergue (Comtes de). 1 85
Roussillon (Comtés de). 1 . . . . 116, 121

S.

Saint-Pol (Comtes de). 2 306
Salins (Sires de). 2 49
Sancerre (Comtes de). 1 211
Sedan (Princes de). 2 279
Sens (Comtes de). 2 104
Septimanie (Ducs et Marquis de). 1 69
Soissons (Comtes de). 2 262
Substantion (Comtes de). 1 105

T.

Talleyrand-Périgord. 1 179
Tonnerre (Comtes de). 2 . . . . 70, 87
Toulouse (Rois de). 1 20
Toulouse (Comtes ou Ducs de). 1 68
Turenne (Vicomtes de). 1 200

U.

Urgel (Comtes d'). 1 . . . . 130 128

V.

Valentinois (Comtes, puis Ducs de). 1 266
Valois (Comtes, puis Ducs de). 2 . . . . 237, 242
Vendome (Comtes, puis Ducs de). 2 341
Vermandois (Comtes de). 2 . . . . 237, 241
Vexin (Comtes de). 2 169
Viennois (Comtes et Dauphins de). 1 260

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.





